UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE II

Laboratoire de recherche EA 4502

T H È S E

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline/ Spécialité : Histoire moderne

Présentée et soutenue par :

Philippe SAUDRAIX

le : **5 mars 2011**

Dresde et les Wettin (1697-1756) : Ascension d'une dynastie, construction d'une capitale.

Sous la direction de :

M. Olivier CHALINE	Professeur, Université Paris-Sorbonne, Paris IV

JURY :

M. Olivier CHALINE	Professeur, Université Paris-Sorbonne, Paris IV
M. Jaroslaw DUMANOWSKI	Professeur, Université Nicolas Copernic, Toruń
Mme Gudrun GERSMANN	Professeur, Institut historique allemand, Paris
M. Thomas NICKLAS	Professeur, Université de Reims Champagne-Ardenne
M. François-Joseph RUGGIU	Professeur, Université Paris-Sorbonne, Paris IV

Remerciements

Il est temps de m'acquitter de mes dettes envers tous ceux sans qui le présent travail n'aurait jamais pu aboutir. La première, et sans nul doute la plus importante, est celle que je dois à mon directeur de thèse, M. le Professeur Olivier Chaline, qui m'a fait découvrir et aimer l'Europe centrale en licence, et qui m'a formé ensuite, non seulement par le soin avec lequel il a dirigé ma maîtrise, mon DEA et cette thèse, mais aussi par la rigueur intellectuelle et la clarté des enseignements qu'il dispense dans son séminaire.

Il m'a également intégré au centre de recherches d'histoire de l'Europe centrale, où la Saxe a pris place aux côtés de la Bohême et de la Hongrie. Je voudrais particulièrement remercier Marie-Françoise Vajda, maître de conférences qui a bien voulu prêter une oreille attentive à l'histoire de Dresde et des Wettin et concourir à la réalisation des images présentées dans les annexes. Je dois également citer Nicolas Richard, doctorant de M. Chaline pour ses éclaircissements quant à l'histoire du catholicisme en Saxe, tel qu'il en a connaissance depuis la Bohême. Sans M. le Professeur Manfred Rudersdorf, professeur d'histoire moderne à l'université de Leipzig, je n'aurais probablement jamais commencé, et encore moins achevé, ce travail. Il a chaleureusement accueilli l'étranger que j'étais à Leipzig et c'est lui le premier à m'avoir poussé à m'intéresser à la période de la royauté saxonne en Pologne. Sa patience et sa cordialité ne se sont ensuite jamais démenties : qu'il en soit vivement remercié.

La réalisation de cette thèse a été concrètement rendue possible grâce à deux institutions qui m'en ont donné les moyens. Tout d'abord, l'université Paris-Sorbonne, véritable *Alma Mater*, qui m'a permis d'exercer en son sein les fonctions de moniteur puis d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Ensuite, la Mission Historique Française en Allemagne, devenue depuis Institut français d'histoire en Allemagne, m'a attribué la bourse Robert Mandrou à l'été 2006 et a ensuite généreusement financé chacun de mes séjours à Dresde. Il me faut aussi remercier toutes les institutions qui m'ont accueilli et m'ont permis d'exploiter leurs fonds d'archives ou leurs bibliothèques : à Paris, l'Institut National d'Histoire de l'Art ; à Leipzig, l'Albertina ; à Dresde, la *Sächsische Universitäts- und Landesbibliothek*, le *Sächsisches Hauptstaatsarchiv Dresden* et le *Stadtarchiv Dresden*, qui, tous, m'ont largement ouvert leurs fonds. Je dois faire une mention spéciale de la cathédrale de Dresde, en la personne de son curé, l'abbé Clemens Ullmann qui m'a donné accès aux journaux de la mission jésuite de Dresde et m'a mis en relation avec M. le docteur Siegfried Seifert, l'un des meilleurs connaisseurs de l'histoire du catholicisme en Saxe. Je remercie également M. le Professeur Jaroslaw Dumanowski, qui a pris le temps de m'expliquer certains points, notamment institutionnels, de l'histoire polonaise. Je n'aurai garde d'oublier enfin deux aides plus ponctuelles : mon ami Sylvain Perrot pour sa connaissance étendue de la culture classique ; ma sœur pour ses éclaircissements en géométrie. Enfin, le travail fastidieux de relecture a été assuré par ma tante, mon frère ainsi que deux amies, Marie-Amélie Dutheil de La Rochère et Irène Plasman-Labrune : conscient de l'ampleur de la tâche et du soin avec lequel ils s'en ont s'acquittés, je les en remercie vivement.

Je garde en mémoire les encouragements de tous ceux qui ont suivi de près ou de loin la progression de ce travail, qui m'ont prodigué encouragements ou avertissements : parents et amis ont reçu avec bienveillance la compagnie d'Auguste le Fort, de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe ; certains ont par ailleurs découvert la ville de Dresde *in situ*, me semble-t-il sans l'avoir regretté. Que mes parents, le reste de ma famille et mes amis soient assurés de ma reconnaissance.

SOMMAIRE

Remarques préliminaires p.17

Introduction p.19

1) La place de la Saxe dans l'histoire européenne p.22
a) L'union de la Saxe et de la Pologne p.22
b) La dynastie des Wettin p.27
2) Le prince et la ville-résidence p.30
a) Dresde, ville baroque p.30
b) La résidence, la ville, la cour p.34
c) Les jeux de pouvoir dans la ville-résidence p.38
3) Les sources qui ont fourni le matériau de ce travail p.43

Première partie : Conditions et moyens de la transformation de Dresde par les Wettin p.47

Chapitre I : La situation institutionnelle p.49

I- La ville de Dresde dans son environnement p.50
A. Site et situation p.50
1) L'Elbe p.50
2) Collines et marécages p.54
B. L'espace de la ville de Dresde p.56
1) L'Elbe et ses affluents : l'eau dans l'espace urbain p.56
2) Les quartiers de Dresde p.51

II- Les institutions en présence p.68
A. Le Magistrat p.68
1) Deux juridictions pour une ville p.68
2) La juridiction du Magistrat p.72
3) L'organisation de la vie civique p.75
B. La juridiction immédiate de l'électeur p.81
1) La cour p.81
2) Le Gouvernement p.88
3) Le bailliage p.91
C. L'intervention des institutions électorales p.94
1) Les institutions de l'électorat p.94
2) Le rôle des institutions de l'électorat p.98

III- Les relations entre les institutions p.101
A. Enjeux historiographiques p.101
1) L'unité de la ville p.101
2) La question du déclin du Magistrat p.103
3) La question de l'absolutisme p.108
B. Le Magistrat face aux institutions électorales p.111
1) La défense de l'identité politique et religieuse p.111

2) Une mauvaise foi du Magistrat ? p.116
C. Les moyens institutionnels de la transformation de Dresde par les Wettin p.118
1) L'avantage des juridictions immédiates p.118
2) Les moyens des Wettin dans la ville-résidence p.121

Chapitre II : Les commanditaires p.127

I- Les Wettin : identité et chantiers de la dynastie p.127
A. L'évolution de l'identité dynastique p.128
1) Auguste le Fort (1670-1733) p.128
2) Frédéric-Auguste II (1696-1763) p.133
3) Les autres membres de la dynastie p.140
B. Les chantiers de la dynastie p.145
1) Le logement d'une famille nombreuse p.145
2) Les chantiers d'une famille royale et catholique p.152

II- Le roi et les autres commanditaires p.158
A. Le rôle de la noblesse p.159
1) La proximité au roi : maîtresses et bâtards p.159
2) La faveur royale : ministres et conseillers p.162
3) Le roi et les palais urbains p.169
B. Les particuliers p.171
1) Les commanditaires consentants p.171
2) Les commanditaires réticents, voire contraints p.176
C. Le Magistrat p.183
1) Les propriétés du Magistrat p.183
2) Les grands chantiers du Magistrat p.185

Chapitre III : Les conditions d'exécution p.195

I- L'encadrement des constructions : les administrations des bâtiments p.195
A. Deux juridictions, deux administrations p.195
1) L'administration communale des bâtiments p.195
2) L'administration du bailliage p.202
B. Naissance et développement de la surintendance des bâtiments p.206
1) Les administrations civiles et militaires des bâtiments p.206
2) Le personnel de la surintendance des bâtiments p.211
C. La surintendance des bâtiments, le roi et la ville p.214
1) La surintendance des bâtiments et le roi p.214
2) La surintendance des bâtiments et la ville p.221

II- La conception : architectes, artisans, artistes p.225
A. Artisans, fonctionnaires et artistes p.225
1) Qui est architecte au XVIII^{e} siècle ? p.225
2) Les architectes et la surintendance des bâtiments p.229
3) Les influences culturelles p.234
B. Le souverain, ses artistes et la surintendance des bâtiments p.239
1) Les architectes d'Auguste le Fort p.240

2) Les architectes de Frédéric-Auguste II p.246
3) Sculpteurs et peintres p.250

III- Les conditions matérielles p.253
A. Le moment de la construction p.254
B. Les hommes p.256
1) L'importance numérique des ouvriers du bâtiment p.256
2) Le recours à la contrainte p.259
C. Les matériaux de construction p.262
1) Le bois p.262
2) La pierre p.265
D. Le financement des constructions p.269
1) Les particuliers p.269
2) Le Magistrat p.271
3) L'électeur p.274

Deuxième partie : L'ampleur des réalisations p.281

Chapitre IV : Les réalisations de la dynastie p.283

I- La transformation des héritages p.283
A. Le château p.283
1) L'héritage et les projets de construction (1697-1717) p.283
2) La grande transformation du château (1717-1719) p.288
3) Les transformations postérieures à 1720 ..... p.292
B. Les bâtiments de la résidence p.295
1) Le complexe des écuries p.295
2) Les communs p.297
3) Les divertissements de la cour p.300
C. Les autres bâtiments hérités par la dynastie p.303

II- Les bâtiments créés par Auguste le Fort p.308
A. Les palais destinés au logement de la dynastie p.308
1) Le palais du Taschenberg p.308
2) Le palais royal de la Pirnaische Gasse p.313
B. Les pavillons du Zwinger p.315
1) La création d'un jardin et d'une orangerie (1709-1711) p.315
2) La création d'un monument dynastique p.317
3) L'opéra p.320
C. Le Palais Japonais p.323
1) À propos de quelques traditions concernant ce palais p.323
2) La création d'un palais de porcelaine p.325

III- Les chantiers dynastiques destinés au bien commun p.329
A. Les bâtiments d'une capitale et place forte p.329
1) Neudresden p.329
2) Altendresden p.335
B. Les bâtiments d'un prince chrétien p.341
1) L'église catholique de cour p.341

2) Les institutions charitables p.348

Chapitre V : La dynastie et les autres réalisations p.353

I- La transformation contrainte des bâtiments communaux p.354
A. Les bâtiments communaux de Neudresden p.354
1) La destruction de l'ancien hôtel de ville p.354
2) L'installation du Magistrat hors de l'hôtel de ville p.356
3) La construction d'un nouvel hôtel de ville p.360
4) La halle aux draps p.363
B. Les bâtiments communaux d'Altendresden p.367
1) L'aménagement du marché p.367
2) Le nouvel hôtel de ville p.368

II- L'ampleur des chantiers ecclésiastiques p.374
A. L'église Notre-Dame p.374
1) La nécessité de démolir l'ancienne église p.374
2) L'emplacement et les plans de la nouvelle église p.377
3) La construction de l'église p.382
4) L'achèvement de l'église p.387
B. L'église des Rois Mages p.392
1) La première église des Rois Mages p.392
2) La démolition de l'église p.395
3) La construction de la nouvelle église p.398
C. Les chantiers secondaires p.403
1) Les églises à l'intérieur des remparts p.403
2) Les églises des faubourgs p.407
3) Les hospices p.410

III- Les bâtiments privés p.413
A. Les maisons p.413
1) L'ampleur des réalisations p.413
2) Des maisons de qualité p.419
B. Les demeures somptueuses p.427
1) Qu'appelle-t-on palais à Dresde ? p.427
2) Les palais dans les quartiers est de Dresde p.432
3) Les palais des faubourgs et des remparts p.437

Chapitre VI : Les Wettin et l'amélioration des conditions urbaines p.445

I- La lutte contre les maux de la ville p.446
A. La lutte contre les incendies p.446
1) La destruction des maisons en bois p.446
2) L'action de la surintendance des bâtiments p.450
B. L'assainissement de la ville p.452
1) L'évacuation des déchets p.452
2) Le démantèlement du cimetière Notre-Dame p.456
3) Le démantèlement du cimetière d'Altendresden p.460

C. L'amélioration des rues p.464
1) Les pavés et les caniveaux p.464
2) L'amélioration de la circulation p.468
3) L'introduction de l'éclairage p.474

II- Défense et ouverture de la ville-résidence p.477
A. Les fortifications p.477
1) Les héritages p.477
2) Les projets de renforcement p.479
B. Les jardins des fortifications p.482
1) Les jardins dynastiques p.482
2) Les jardins privés p.485
C. L'ouverture de la ville p.489
1) Le pont p.489
2) La création de la place du château p.494
3) L'ouverture de la *Seetor* p.497

Chapitre VII : La création d'une ville royale p.505

I- Principes généraux p.505
A. Qu'est-ce qu'une belle ville ? p.505
B. Le règlement d'urbanisme de 1720 ..... p.509
C. Le règlement d'urbanisme de 1736 ..... p.512

II- L'urbanisme royal dans Neudresden p.515
A. La ville d'Auguste le Fort p.515
1) La transformation du quartier du Vieux Marché p.515
2) La transformation du quartier du Nouveau Marché p.521
B. La ville de Frédéric-Auguste II p.526
1) Le quartier du Vieux Marché p.526
2) Le quartier du Nouveau Marché p.529

III- Neustadt ou la création d'une ville royale p.532
A- L'axe royal : la Königsstraße p.532
B- La voie triomphale : la Hauptstraße p.534
C- La place royale : le marché de Neustadt p.537

IV- Le nouveau faubourg de Friedrichstadt p.542
A- La création du faubourg p.542
1) Le lotissement de la Weißeritzstraße p.542
2) Le lotissement de la Feldgasse et de la Schäfer Straße p.548
B- L'achèvement du faubourg p.551
1) La fondation de Friedrichstadt p.551
2) L'embellissement du faubourg sous Frédéric-Auguste II p.555

Troisième partie : La dynastie et la ville : la portée d'un changement p.561

Chapitre VIII : De la ville-résidence à la capitale p.563

I- Dresde, capitale de l'électeur de Saxe et roi de Pologne p.564
A. Dresde, résidence des Wettin albertins p.564
1) Le château de résidence p.564
2) Du château de résidence à la ville-résidence p.566
B. Dresde, centre du gouvernement de la Saxe p.569
1) L'essor de l'administration électorale p.569
2) Dresde, capitale politique et administrative p.574
3) Dresde, capitale militaire p.579
C. Dresde, capitale du roi de Pologne p.582
1) La Pologne comme levier de l'ascension dynastique p.582
2) L'entourage polonais de l'électeur de Saxe p.588
3) Dresde, ville royale p.592

II- Dresde, centre démographique, économique et commercial p.595
A. Dresde, centre urbain p.595
1) Citadins et bourgeois p.595
2) Cour, ville de cour p.599
3) La population de Dresde p.603
B. La prospérité de la ville-résidence p.609
1) L'action économique des Wettin : les manufactures de Dresde p.609
2) La prospérité des bourgeois de Dresde p.613
3) Dresde, centre commercial p.616
C. Les cérémonies dynastiques comme facteur de dynamisme de la ville p.621
1) La transformation du bâti à l'occasion des cérémonies p.621
2) La ville dans la préparation des cérémonies : l'exemple de 1719 ..... p.626
3) L'attraction de Dresde et ses conséquences p.630

Chapitre IX : Identité dynastique, identités de la ville-résidence p.639

I- Les Wettin et la création d'une capitale culturelle p.639
A. Le transfert de la culture européenne à Dresde p.639
1) La formation des artistes locaux en Italie p.639
2) Le recrutement d'artistes étrangers p.642
3) L'enrichissement des collections royales p.646
B. Dresde comme centre culturel autonome p.649
1) Organisation des collections et création de musées p.649
2) Dresde, capitale musicale de rang européen p.656
3) Essor des arts, gloire du roi et réputation de la ville-résidence p.661

II- Dresde, capitale catholique de la Saxe p.663
A. La recréation d'une structure catholique en Saxe p.663
1) Atermoiements et négociations (1697-1708) p.663
2) Auguste le Fort et la refondation d'une Église catholique en Saxe (1708) p.666
3) La question du statut canonique de l'Église catholique de Saxe p.669

B. La dynastie et le dynamisme de l'Église catholique de Saxe p.672
1) Marie-Josèphe de Habsbourg et l'essor du catholicisme à Dresde p.672
2) La marge de manœuvre de l'Église catholique de Dresde p.676
3) Dresde, paroisse catholique p.680
C. Dresde, vitrine du catholicisme en Saxe p.684
1) L'église catholique de cour, monument catholique p.684
2) L'église catholique de cour, écrin du culte catholique p.691
3) Œuvres catholiques de charité à Dresde p.698

III- L'affirmation d'une identité non-dynastique : Dresde, capitale luthérienne p.705
A. La réaction de la ville de Dresde à la restauration du catholicisme p.705
1) Colère des sujets, colère de Dieu (1697-1708) p.705
2) Les bourgeois de Dresde et l'affirmation de l'identité luthérienne de la ville-résidence p.709
3) Quatre décennies de tensions confessionnelles (1709-1749) p.713
B. Dresde, vitrine de l'Église luthérienne p.719
1) La conquête de l'espace et du temps p.719
2) Œuvres luthériennes de charité à Dresde p.723
3) L'église Notre-Dame, monument de théologie luthérienne p.728

Chapitre X : Les Wettin dans la publication des transformations de Dresde p.737

I- Discours sur la ville p.737
A. Les Wettin et l'émergence de Dresde dans la production imprimée p.737
1) Le rôle des imprimés de circonstance p.737
2) Une promotion de Dresde par les Wettin ? p.742
B. L'émergence de Dresde dans la littérature de voyage p.747
1) Expériences de voyageurs à Dresde p.747
2) La production de guides de voyage à Dresde p.752
C. Description de la ville, éloge des Wettin p.756
1) L'éloge du pasteur Gerber p.756
2) L'éloge de J. C. Crell p.761

II- La ville en images p.770
A. Les plans de Dresde p.770
1) L'usage des plans p.770
2) La représentation de la ville dans les plans p.773
B. La diffusion des merveilles de Dresde : les estampes p.776
1) La dynastie et la diffusion d'estampes p.776
2) Les nouveaux bâtiments de Dresde en estampes p.778

III- La ville en tableaux : les védutes de Bellotto p.784
A. Le peintre et son corpus : problèmes historiographiques p.784
1) Le recrutement de Bellotto à Dresde p.784
2) L'art de Bellotto p.787
3) L'unité du corpus p.793
B. Les tableaux de Bellotto p.797
1) Les quatre panoramas de 1747-1748 ..... p.797
2) Les trois tableaux représentant l'ouest de la ville p.801

3) Les places de marché p.805
4) Les églises p.810
C. La ville et la dynastie chez Bellotto p.812
1) La représentation d'une ville royale p.812
2) Passé et présent dans la série de Bellotto p.817
3) Dynamisme et dignité de la ville-résidence p.821

Chapitre XI : La ville-résidence et la gloire de la dynastie p.827

I- Dresde, cadre de l'affirmation de l'ascension dynastique p.828
A. L'affirmation des prétentions d'Auguste le Fort p.828
1) Le Carnaval de l'année 1695 : traditions et ruptures p.828
2) La réception de Frédéric IV de Danemark (mai-juin 1709) p.831
B. La jubilation d'Auguste le Fort : l'entrée de Marie-Josèphe (septembre 1719) . p.835
1) Enjeux politiques et dynastiques p.835
2) Un mois de réjouissances brillantes p.840
C. Les Wettin et le Saint-Empire à l'aune des fêtes dynastiques (1728-1747) p.844
1) La réception de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse (janvier-février 1728) p.844
2) Les noces de Marie-Amélie (mai 1738) p.847
3) Le mariage français de 1747 ..... p.851
4) Le double mariage bavarois de 1747 ..... p.854

II- Dresde, résidence d'une dynastie royale p.856
A. Le socle de l'ascension : le passé p.856
1) La conscience dynastique p.856
2) La résidence du souverain p.861
B. Le Zwinger, symbole du retour de l'Âge d'or p.867
1) Le Zwinger comme *locus amoenus* p.867
2) Le Zwinger comme monument de célébration monarchique p.871
C. La proclamation de la gloire de l'électeur de Saxe et roi de Pologne p.876
1) La magnificence d'Auguste le Fort p.876
2) La promesse de la gloire terrestre p.882
3) De la gloire terrestre à la gloire céleste p.884

III- De la dynastie à la ville-résidence p.887
A. Dresde, miroir du prince p.887
1) Le prestige du passé p.887
2) Perfection et magnificence de la ville-résidence p.891
B. La double gloire de Dresde et des Wettin p.895
1) Dresde, nouvelle Rome p.895
2) Dresde, nouvelle Jérusalem p.900
C. Dignité de la ville, dignité de la dynastie p.906
1) Le roi glorifié par le Magistrat p.906
2) Dresde, écrin d'un roi p.909

Conclusion p.913

Index p.923

ANNEXES p.933

Catalogue des sources p.935

I- Sources manuscrites p.935
A. Archives du Land de Saxe p.935
1) 10006 *Oberhofmarschallamt* p.935
2) 10024 *Geheimer Rat / Geheimes Archiv* p.935
3) 10026 *Geheimes Kabinett* p.937
4) 10047 *Amt Dresden* p.939
5) 11254 *Gouvernement Dresden* p.943
B. Archives du Magistrat de Dresde p.944
1) Série A : Administration p.944
2) Série B : Affaires religieuses p.946
3) Série C : Police urbaine. Bâtiments communaux p.948
4) Série F : Police urbaine. Rues. p.949
5) Série G : Relations avec les institutions électorales. p.951
6) Série I : Archives du *Brückenamt*. p.952
C. Autres fonds p.952
1) Bibliothèque de Saxe p.952
2) Cathédrale de Dresde p.953

II- Sources imprimées p.953

III- Sources iconographiques p.961
A. Plans des archives de Saxe p.961
1) 10006 *Plankammer* p.961
2) 12884 *Karten, Pläne, Risse* p.979
B. Tableaux et estampes non publiés p.984
1) Les panoramas de Bellotto à la *Gemälde Galerie Alte Meister* . p.984
2) Les estampes du *Kupferstich Kabinett* p.984
C. Sources iconographiques publiées p.986
1) Estampes et plans imprimés p.986
2) Sources iconographiques numérisées p.987

Bibliographie p.989

1) Utilitaires p.989
2) Histoire de la Saxe et de la Pologne p.989
3) Les Wettin p.991
a- Histoire de la dynastie et de ses membres p.991
b- Identité et représentation de la dynastie p.992
c- La cour de Saxe p.993
4) Histoire urbaine générale p.994
5) L'art baroque p.996
a- Généralités p.996
b- L'architecture p.997
c- La sculpture p.998

d- La peinture p.999
6) Histoire de Dresde p.1000
a- Généralités p.1000
b- La culture à Dresde p.1001
c- Histoire de quelques quartiers p.1002
d- Les bâtiments royaux p.1003
e- Les églises de Dresde p.1005
f- Autres bâtiments de Dresde p.1006

Traductions p.1009

Chronologie p.1013

Textes p.1021

Les Wettin p.1113

La lignée des Wettin albertins, ducs puis électeurs de Saxe p.1113
La descendance de Jean-Georges III p.1114
La présence des électeurs de Saxe à Dresde p.1115
Le logement des Wettin à Dresde p.1119

Plans généraux de Dresde p.1123

La Saxe, la Pologne et leurs voisins au XVIII^e siècle p.1123
Site et organisation de la ville de Dresde p.1124
Les deux rives de l'Elbe p.1125
Plan des rues de Neudresden p.1126
Plan des rues Neustadt p.1127
Plan des faubourgs de Dresde p.1128
Plan de Dresde en 1706 ..... p.1129
Plan de Neudresden en 1717, par Constantin Erich p.1130
Projet d'intégration des faubourgs à l'intérieur des fortifications de Dresde (années 1730) p.1131
Plan de Dresde dans les années 1740, par Matthias Seutter p.1132
Plan de Dresde en 1755, par Matthias Seutter p.1133
Plan de Dresde en 1747 ..... p.1134

Le château et ses environs p.1135

Plan du château de résidence p.1135
Le portail du château dans la Schloßgasse p.1136
La cour des écuries et le *Langer Gang* p.1137
Plan des pavillons et galeries du Zwinger p.1138
Plan des pavillons et galeries du Zwinger par Pöppelmann (1729) p.1139
Vue générale du Zwinger p.1140
La grande galerie et la porte de la Couronne p.1141
Le pavillon nord-ouest et le *Nymphenbad* p.1142
Le pavillon du Rempart p.1143
La création de la Schloßplatz (1738) p.1144

Vues extérieures de l'église catholique de cour p.1145
Organisation intérieure de l'église catholique de cour p.1146
Vues intérieures de l'église catholique de cour p.1147
Plan des statues de l'église catholique de cour p.1148
Vues des statues de l'église catholique de cour p.1149

Neudresden p.1150

Les propriétaires des maisons en bois dans Neudresden en 1708 ..... p.1150
Neudresden vue depuis la rive droite de l'Elbe p.1157
La Terrasse Brühl p.1158
Les palais de Dresde et leurs propriétaires p.1159
La construction du palais Vitzthum von Eckstädt (1719) p.1162
Le palais du Taschenberg p.1163
Le palais de Courlande p.1164
Le palais Brühl (agrandissement de 1743-1744) p.1165
Le nouvel hôtel de ville p.1166
Le Nouveau Marché vers 1720 ..... p.1167
Le Nouveau Marché vers 1750 ..... p.1168
L'église Notre-Dame, avant 1726 et après 1734 ..... p.1169
L'autel et l'orgue de la nouvelle église Notre-Dame p.1170
La coupole de l'église Notre-Dame p.1171
Estampe parue à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle église Notre-Dame (1726) p.1172
Maisons du quartier du Nouveau Marché p.1173
Projets pour la nouvelle Seetor p.1174

Neustadt p.1175

Plan de Neustadt par Pöppelmann (1732) p.1175
Projet d'établissement d'une allée autour de Neustadt (1755) p.1176
La place du marché de Neustadt et la statue équestre d'Auguste le Fort p.1177
Le corps de garde de Neustadt p.1178
La promenade de la Hauptstraße p.1179
Alignement des façades dans la Hauptstraße p.1180
Alignement des façades dans la Königsstraße p.1181
Perspective de la Königsstraße sur le Palais Japonais p.1182
Le Palais Japonais p.1183
L'église des Rois Mages p.1184
L'hôtel des collèges électoraux p.1185
L'Académie de Chevalerie p.1186
L'hôtel de ville p.1187

Friedrichstadt p.1188

Les propriétés de Friedrichstadt p.1188
Le lotissement de la Weißeritzstraße en 1724 ..... p.1193
Le lotissement de la Schäferstraße et de la Feldgasse à partir de 1729 ..... p.1194
Le lotissement de la Vorwerkstraße à partir de 1729 ..... p.1195
L'établissement du palais Brühl dans Friedrichstadt p.1196

L'église Saint-Mathieu de Friedrichstadt p.1197
La Brückenstraße / Friedrichstraße p.1198
L'imprimerie Gerlach (Friedrichstraße, 50) p.1198

Les panoramas de Bellotto p.1199

Gemälde Galerie Alte Meister 602 ..... p.1199
Gemälde Galerie Alte Meister 606 ..... p.1200
Gemälde Galerie Alte Meister 607 ..... p.1201
Gemälde Galerie Alte Meister 608 ..... p.1202
Gemälde Galerie Alte Meister 609 ..... p.1203
Gemälde Galerie Alte Meister 611 ..... p.1204
Gemälde Galerie Alte Meister 629 ..... p.1205
Gemälde Galerie Alte Meister 610 ..... p.1206
Gemälde Galerie Alte Meister 613 ..... p.1207
Gemälde Galerie Alte Meister 615 ..... p.1208
Gemälde Galerie Alte Meister 614 ..... p.1209
Gemälde Galerie Alte Meister 617 ..... p.1210
Gemälde Galerie Alte Meister 616 ..... p.1211
Gemälde Galerie Alte Meister 612 ..... p.1212

Remarques préliminaires

1) Le nom des souverains.

En 1694, Frédéric-Auguste I^{er} succède à son frère Jean-Georges IV à la tête de l'électorat de Saxe, puis, en 1697, il est élu et couronné roi de Pologne sous le nom d'Auguste II. La tradition lui donne le surnom d'Auguste le Fort, en raison de sa force physique exceptionnelle. Comme cela correspond de loin à l'usage le plus courant, nous avons choisi de reprendre ce surnom.

En 1733, succède à Auguste le Fort son unique fils légitime, qui devient électeur de Saxe sous le nom de Frédéric-Auguste II puis est également élu et couronné roi de Pologne sous le nom d'Auguste III. Comme la titulature saxonne emploie naturellement le nom sous lequel il règne comme électeur de Saxe, nous avons choisi de le désigner de même.

2) Les deux villes de Dresde

Actuellement, la ville de Dresde s'étend de part et d'autre de l'Elbe, mais à l'origine, ce fleuve séparait deux villes juridiquement distinctes, réunies au XVI^{e} siècle. Sur la rive droite se trouve une localité slave, habitée à l'origine par des pêcheurs : c'est ce qu'on appelle jusqu'au XVIII^{e} siècle Altendresden, Vieux Dresde, par opposition à la ville fondée par des marchands allemands sur la rive gauche au XII^{e} siècle et appelée Neudresden, Nouveau Dresde. Ces dénominations sont encore en vigueur au XVIII^{e} siècle, mais la situation est rendue plus complexe en 1732, lorsqu'Auguste le Fort donne à Altendresden le nom de Neue Stadt bei Dresden, Ville Neuve près de Dresde, que l'on abrège en Neustadt. De là a été prise bien plus tard l'habitude de désigner du nom d'Altstadt, Vieille Ville, la ville située sur la rive gauche. Par convention et pour éviter toute confusion, nous respecterons l'usage des sources : Neudresden désigne donc la ville sur la rive gauche et Altendresden ou Neustadt celle sur la rive droite.

En 1670, l'électeur Jean-Georges II fonde un nouveau faubourg en rive gauche de la Weißeritz, pris sur le domaine électoral d'Ostra, qu'il appelle Neustadt Ostra, Nouvelle Ville d'Ostra. En 1728, Auguste le Fort lui donne le nom de Friedrichstadt. Ces deux termes désignent donc le même espace et nous emploierons le premier lorsque nous évoquerons spécifiquement le faubourg avant la refondation de 1728.

3) La traduction de Residenzstadt

Le terme allemand *Residenzstadt* est constitué de l'apposition de deux noms, ce qui autorise deux traductions différentes en français, ville-résidence et ville de résidence. La seconde est celle qui vient naturellement à l'esprit et a notamment été employée par É. François dans sa thèse sur Coblence. Toutefois, tous ceux qui ont été récemment confrontés à ce problème de traduction ont préféré l'apposition ville-résidence, choix que nous avons suivi car il nous semble mieux convenir au sens du terme allemand. En effet, dans leur dictionnaire, les frères Grimm ne définissent pas la *Residenzstadt* comme une ville dans laquelle l'on trouve la résidence du prince, mais comme une ville qui est la résidence du prince (« *eine Stadt, welche Residenz ist* ») : puisque c'est toute la ville qui sert de résidence au prince, nous avons préféré traduire *Residenzstadt* par l'expression ville-résidence.

4) La traduction des noms allemands

Conformément à ce qui se pratique habituellement, nous avons choisi de ne traduire que les noms propres dont la forme francisée est d'usage courant en français, ainsi les noms de ville ou de souverain. En revanche, nous avons gardé la forme allemande (ou italienne) pour tous les autres noms propres, qu'ils désignent des personnes ou des lieux particuliers de la ville de Dresde (portes ou prairies par exemple).

Pour la traduction des noms communs, nous avons systématiquement recherché l'équivalent le plus proche dans la réalité française de la même époque, ce qui nous a par exemple amené à rendre *Amt* par bailliage. L'on trouvera en annexe un glossaire français - allemand de toutes ces traductions spécifiques.

Introduction

En 1697, l'électeur de Saxe Frédéric-Auguste I^{er}, surnommé Auguste le Fort, est élu et couronné roi de Pologne sous le nom d'Auguste II. En 1733, son unique fils légitime, Frédéric-Auguste II, lui succède comme électeur de Saxe et est à son tour élu roi de Pologne, sous le nom d'Auguste III. Quelques mois après la fin de la guerre de Sept Ans, à sa mort en octobre 1763 et après le décès de son fils Frédéric-Christian en décembre, la situation est si catastrophique que l'expérience de l'union de la Saxe et de la Pologne n'est pas renouvelée et que le prince Xavier, régent pour le compte du trop jeune électeur Frédéric-Auguste III, préfère recentrer la dynastie des Wettin albertins sur son seul patrimoine héréditaire, l'électorat de Saxe et les deux margraviats de Haute et Basse Lusace. Pendant soixante-six ans, les électeurs de Saxe occupent un rang inouï au sein des maisons souveraines d'Europe, jusqu'à ce que l'invasion prussienne à l'été 1756 et l'ensemble des événements de la guerre de Sept Ans mettent un coup d'arrêt à cette ascension fulgurante.

Dans le même temps, Dresde, ville-résidence des Wettin albertins et capitale de la Saxe électorale, connaît une splendeur et une croissance unique dans toute son histoire. Le développement urbain est exceptionnel : en soixante ans, la population de cette ville triple et l'espace urbain se dilate considérablement, avec l'expansion des faubourgs. Dresde brille en outre par la qualité de son urbanisme, par ses palais et ses maisons baroques, par ses églises luthériennes ou catholiques, mais aussi par ses collections artistiques et scientifiques, par la vitalité de sa vie culturelle et par le faste des fêtes qu'y donne la dynastie. Comme les contemporains de la première moitié du XVIII^{e} siècle, de ce qu'on appelle en Saxe et en Pologne l'époque augustéenne, l'on ne peut qu'être frappé de la rapidité de cet essor qui permet à Dresde de rejoindre, en quelques décennies seulement, le groupe des capitales européennes et de ces lieux de passage obligés pour tout homme cultivé. Pour la ville également, la guerre de Sept Ans marque une rupture forte : Dresde est bombardée, elle perd le tiers de sa population et il a fallu plusieurs décennies pour retrouver le palier des 63 000 habitants atteint en 1755.

Un tel parallélisme de l'essor et de la chute d'une dynastie et de sa ville-résidence ne peut manquer d'intriguer, surtout sur une période aussi nettement délimitée et suffisamment longue pour que soient perceptibles des phénomènes structurels, et pas seulement conjoncturels. Cette concomitance pourrait bien n'être qu'une coïncidence et les deux histoires de la dynastie et de sa ville-résidence être étanches l'une à l'autre. C'est ainsi que peut naître

une double question dans l'esprit de l'historien qui l'observe : y a-t-il un lien entre ces deux phénomènes, l'ascension d'une dynastie et l'essor de sa ville-résidence et, en cas de réponse positive, quelle en est la nature ? Ce parallélisme n'existe-t-il que dans l'esprit de l'historien qui sait quelle catastrophe la guerre de Sept Ans a été pour la Saxe ? Si nous voulons demeurer dans le vrai, nous devons à tout prix prendre garde à ne pas créer des liens qui ne correspondraient pas, ou si peu, à ce qui s'est réellement passé : c'est pourquoi il nous semble prudent, au regard de la question qui nous préoccupe, d'écarter la guerre de Sept Ans et de nous arrêter au moment où les armées de Frédéric II pénètrent en Saxe, le 29 août 1756. Une fois cette précaution prise, si l'on observe qu'il y a un lien réel entre l'ascension des Wettin albertins et l'essor de Dresde dans la période qui va de 1697 à 1756, il faut s'interroger sur sa nature. Il peut d'abord être conjoncturel, le résultat des conditions propres à l'histoire de la Saxe, de la Pologne, des Wettin et de Dresde : dans ce cas, sa portée est limitée dans l'espace. Mais il peut également être structurel, significatif des relations entre le souverain et sa ville-résidence : il intéresse alors des cas analogues, par exemple Vienne et les Habsbourg, Munich et les Wittelsbach, Berlin et les Hohenzollern.

Cette question, pour évidente qu'elle puisse paraître, n'a jamais été véritablement traitée et les historiens se contentent pour la plupart de constater que la royauté saxonne de Pologne est allée de pair avec l'essor de Dresde. O. Richter, archiviste à Dresde à la fin du XIX^e^ siècle, écrit par exemple : « Une époque encore plus brillante s'ouvrit lorsque, avec l'acquisition de la couronne de Pologne par Auguste le Fort, Dresde devint le centre d'une politique de grande puissance à l'échelle européenne. La cour royale s'entoura d'une splendeur inouïe, son siège devait être transformé en un cadre digne du déploiement de la magnificence royale.[1] » Aucune des propositions de l'archiviste n'est fausse, mais toutes mériteraient un développement qui permettrait de comprendre comment et pourquoi la royauté saxonne de Pologne a pu entraîner l'essor de Dresde : l'on aimerait en particulier que l'archiviste eût expliqué en quoi la transformation de la ville-résidence « en un cadre digne du déploiement de la magnificence royale » est un devoir moral, comme il l'indique par le modal *sollte*. C'est la seule condition pour que les propos d'O. Richter soient un discours intellectuellement valide, et pas seulement des intuitions, si stimulantes soient-elles. Le constat du lien entre l'ascension des Wettin albertins et la croissance de Dresde est fait par tous les historiens qui s'intéressent à la Saxe de la première moitié du XVIII^e^ siècle, mais tout en reprenant les propos d'O. Richter,

[1] Otto Ludwig RICHTER, *Geschichte der Stadt Dresden in den Jahren 1871 bis 1902*, Dresde, 1903, p.2 : « *Aber noch glänzenderen Zeiten kamen, als mit der Erwerbung der Krone Polens durch August den Starken Dresden ein Ausgangspunkt europäischer Großmachtpolitik wurde. Mit unerhörtem Glanze umgab sich der neue Königshof, sein Wohnsitz sollte zu einem würdigen Rahmen königlicher Prachtentfaltung umgestaltet werden*. »

aucun n'a tenté de les expliciter et de montrer dans quelle mesure ils étaient vrais ou non. Ainsi, dans les actes du colloque qui s'est tenu à l'occasion du tricentenaire de l'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne, J. Matzerath observe que la ville de Dresde doit être à la hauteur de la nouvelle dignité royale des Wettin, mais pas plus qu'O. Richter, il n'explique pourquoi cela est vrai ni comment cela a été possible[1]. Pourtant, ce lien entre l'ascension des Wettin et la croissance de Dresde a de quoi étonner lorsque l'on songe qu'à l'époque augustéenne, la Saxe et la Pologne n'ont jamais été réunies en un État, que leur union est de nature personnelle, et non réelle. Il est ainsi un peu rapide d'affirmer sans preuve, ni explication supplémentaire comme le fait T. Gaehtgens : « Lorsqu'[Auguste le Fort] parvint en 1697 à obtenir la couronne royale de Pologne [...], Dresde accéda à un nouveau statut : celui d'une capitale européenne.[2] » Comment la royauté de Pologne a-t-elle pu avoir une influence sur les destinées de la capitale de la Saxe électorale qui, sans conteste, ne se trouve pas en Pologne ? La question se pose d'autant plus que l'historiographie européenne fait de la Pologne du XVIII[e] siècle un État faible, que G. Castellan ose qualifier de « système anachronique[3] », où la noblesse fait régner l'anarchie et où le titre royal serait uniquement honorifique. Comment peut-on alors relier ce dernier à la croissance de Dresde ?

Si l'on veut prouver l'existence d'un lien entre l'ascension des Wettin et la croissance de Dresde, le plus simple est de partir de la ville elle-même, de décrire et d'expliquer les transformations qu'elle connaît dans la première moitié du XVIII[e] siècle : seule une étude classique des structures et des fonctions urbaines peut permettre de mesurer le rôle qu'y ont pu jouer les Wettin. Si l'on veut en même temps prouver que l'acquisition de la couronne royale de Pologne est un facteur décisif de la croissance de Dresde, l'on ne peut se contenter de la seule histoire urbaine locale, mais l'on doit élargir la perspective jusqu'à l'échelle de toute l'Europe de la première moitié du XVIII[e] siècle, en tenant compte de ce que représente la Pologne pour la géopolitique européenne et de l'intérêt qu'y trouvent les Wettin, mais également sans oublier le Saint-Empire, cadre politique dont fait partie l'électorat de Saxe, et plus particulièrement l'empereur et les autres princes électeurs, notamment laïcs. Cela permettra en même temps de savoir si le cas de Dresde est unique ou si le double essor des

[1] Josef MATZERATH, « *Die polnische Krone in Sachsen* », *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765*, *Saxonia*, 4-5, 1998, p.92-101.

[2] Thomas GAEHTGENS, « Auguste le Fort, patron des arts », in Thomas GAEHTGENS, Dirk SYNDRAM, Beatrix SAULE (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe*, Paris, 2006, p.35. Les contraintes imposées par le genre de l'article y sont sans doute pour quelque chose, mais si l'on se dispense de prouver chacune des idées que l'on avance, l'on ne peut pas prétendre à la rigueur intellectuelle nécessaire à tout discours rationnel.

[3] Georges CASTELLAN, *Histoire des peuples d'Europe centrale*, Paris, 1994, p.118. L'expression est pour le moins étrange : un État peut ne pas correspondre à l'idée que l'on s'en fait, il peut être faible ou traversé de graves dysfonctionnements, mais nous ne voyons pas en quoi il peut être anachronique.

Wettin albertins et de leur ville-résidence peut être considéré comme similaire à ceux que connaissent à la même époque Vienne et les Habsbourg, Munich et les Wittelsbach, ou encore Berlin et les Hohenzollern. Ces trois principes méthodologiques sont à notre sens le meilleur moyen de répondre à la question de savoir à partir du cas de Dresde ce qu'est la ville-résidence pour la dynastie qui l'habite. Les adopter impose de se confronter à deux difficultés d'ordre historique : quelle place doit-on accorder à la Saxe, à la Pologne et aux Wettin dans l'histoire européenne ? dans quelle mesure le souverain joue-t-il un rôle déterminant dans le devenir de sa ville-résidence ? Ces deux questions ne sont pas nouvelles et ont été examinées par l'historiographie qui s'intéresse soit à l'Allemagne comme nation, soit aux villes-résidences comme phénomène propre au Saint-Empire, mais celle-ci n'a guère été exempte de présupposés voire de cécités.

1) La place de la Saxe dans l'histoire européenne

a) L'union de la Saxe et de la Pologne

En soulevant le problème des retombées de l'acquisition de la couronne royale de Pologne par les Wettin albertins sur la croissance et les transformations de la ville de Dresde, l'on doit avant tout revenir à la portée de l'événement initial, l'élection royale du 28 juin 1697. En 1696, l'électeur de Saxe est un prince important du Saint-Empire, à la tête d'un territoire à la fois vaste et riche, grâce aux mines d'argent et de pierres précieuses des Monts Métallifères. À l'échelle de l'Empire, il occupe une position privilégiée : titulaire de la dignité d'archimaréchal de l'Empire, il est le premier prince laïc du collège électoral (si l'on excepte le cas toujours complexe du roi de Bohême) ; il est en même temps vicaire de l'Empire pour les provinces de droit saxon, ce qui lui permet, en cas de vacance du trône impérial, d'exercer un certain nombre de prérogatives de l'Empereur ; successeur de l'électeur qui a joué un rôle décisif dans l'affirmation de la Réforme à partir de 1517, il dirige le Corps évangélique, qui rassemble tous les ordres protestants représentés à la Diète d'Empire, qu'ils soient luthériens ou calvinistes. L'électeur de Saxe dispose ainsi d'une puissance territoriale non négligeable et d'un incontestable pouvoir d'influence dans les affaires impériales, mais cela ne lui permet pas de se démarquer des autres électeurs et d'avoir un rayonnement autre que régional. Au contraire, les perspectives ouvertes par l'acquisition de la couronne de Pologne-Lituanie en 1697 sont autrement plus larges : Auguste le Fort devient le souverain du plus vaste État d'Europe, qui couvre 754 000 km², de la Silésie (qui fait alors partie de la couronne de Bohême) jusqu'à la rive droite du Dniepr (à l'exception de Kiev, passée sous contrôle du tsar

en 1667) et de la Baltique à la Crimée, alors sous domination ottomane. L'espace du pouvoir des Wettin albertins a changé d'échelle par rapport aux 35 000 km² de leur patrimoine héréditaire (l'électorat de Saxe et les deux margraviats de Haute et Basse-Lusace, obtenus en 1635). La place des Wettin albertins dans la géopolitique européenne en est elle-même bouleversée. Cette dynastie au rayonnement jusque-là régional est devenue un facteur incontournable de la politique internationale : par le voisinage des Habsbourg, des Hohenzollern, des Ottomans, des Romanov et des Suédois, elle est désormais au cœur de tous les conflits d'Europe centrale et septentrionale. Dans le même temps, l'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne a exigé au préalable sa conversion au catholicisme, nonobstant sa position de chef du Corps évangélique. L'équilibre religieux des paix de Westphalie en a été perturbé, car l'on peut craindre, ou espérer, une reconquête catholique du berceau de la Réforme : la Curie romaine et l'ensemble des puissances protestantes ne peuvent donc qu'être attentives aux événements de Saxe et de Pologne. Par l'élection royale de 1697, les électeurs de Saxe sont pour la première fois de leur histoire propulsés sur le devant de la scène européenne, qu'ils occupent jusqu'en 1763, position qu'ils n'ont ensuite jamais retrouvée, même comme rois de Saxe de 1806 à 1918. De ce point de vue, le bouleversement de l'année 1697 est un événement majeur de l'histoire de l'Europe, au moins centrale et septentrionale.

Comme il s'agit là du cadre fondamental, la façon dont on envisage l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne influence tout ce que l'on peut dire des Wettin, en particulier la question de leur rôle dans la croissance et la transformation de la ville de Dresde. Or, pour des raisons idéologiques, l'historiographie a éprouvé la plus grande peine à comprendre le sens d'une union qui lui paraissait à tout point de vue une aberration. En raison de la montée des nationalismes au XIX^e^ siècle, l'Histoire aurait pour seule fin la réalisation des États nationaux qui doivent chacun exprimer leur génie propre : le souverain qui n'a pas travaillé à réaliser l'unité nationale doit donc être condamné. Il n'est en outre pas pensable que des Slaves et des Germains puissent avoir un destin commun : la confrontation des deux peuples ou la domination de l'un sur l'autre semblent en effet les seuls modes possibles de relations. Dans cette perspective, les historiens polonais du XIX^e^ siècle cherchent d'abord à expliquer les partages de la Pologne et sa disparition politique à partir de 1772 : ils en rendent responsables les deux rois saxons, auxquels ils font grief principalement d'être des étrangers à la nation polonaise. Par un effet de miroir, ce sont des reproches semblables que les historiens allemands, qu'ils soient berlinois ou saxons, adressent à Auguste le Fort et à son fils : au lieu de se concentrer sur un espace allemand, ceux-ci se sont dispersés en Pologne où ils ont déployé des moyens considérables qui auraient pu être bien mieux employés en Saxe. Leur

point de comparaison est la dynastie des Hohenzollern qui, depuis le XVII^e^ siècle, a si bien construit un État dans le Brandebourg et en Prusse que celui-ci peut prétendre jouer un rôle moteur dans l'unification de l'Allemagne au XIX^e^ siècle. C'est ce que disent E. Vehse dans les années 1850[1] et P. Haake dans les années 1920[2]. C'est aussi ce qu'affirme K. Blaschke dans le colloque de 1997 consacré à l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne : les Wettin seraient appelés à régner sur une entité politique naturelle, des Monts Métallifères à la Thuringe, de la Saale au massif de la Harz ; en cherchant à devenir rois de Pologne, Auguste le Fort et son fils commettent donc une faute, dont leur descendant Frédéric-Auguste III s'est heureusement gardé, lorsqu'il a eu la sagesse de décliner la couronne de Pologne qui lui est offerte en 1791[3]. En raison de ses présupposés, ce courant historiographique ne peut que condamner une union qui lui est à proprement parler impensable.

Chez les historiens saxons, il y a également l'idée que si les Wettin avaient emprunté la voie ouverte par les Hohenzollern, ils n'auraient pas perdu la guerre de Sept Ans et la Saxe n'aurait pas été l'État médiocre qu'elle a été depuis 1763, elle aurait même pu prétendre jouer le rôle de fer de lance de l'unité allemande. De façon générale, le fondement de la dépréciation de l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne est la comparaison avec l'État des Hohenzollern qui, parce qu'il a réussi à faire autour de lui l'unité allemande en 1871, est érigé en modèle et, partant, en idéal que tout souverain devrait se fixer. C'est là un paradigme récurrent, que l'on trouve par exemple chez H. von Treitschke, lequel écrit : « La longue lutte entre la Prusse et la Saxe n'était pas simplement un combat pour le pouvoir, mais aussi un combat entre deux pensées de l'État, la royauté politique des Hohenzollern a vaincu la frivolité du prince qui s'idolâtrait lui-même.[4] » À ne regarder que la Prusse, la comparaison est véritablement problématique : a-t-on le droit de postuler l'homogénéité de l'État des Hohenzollern de 1640 à 1786, ou du moins la linéarité de son évolution ? peut-on considérer comme négligeables les différences entre le Brandebourg et la Prusse ducale ? Et pourtant, sans se laisser arrêter par les difficultés considérables que soulève un examen même superficiel de ce qu'est la puissance Hohenzollern au XVIII^e^ siècle, les historiens, y compris les plus récents, ne cessent de poursuivre la comparaison avec une Prusse qui pourrait bien être mythique. C'est en tout cas ce que montre la dernière querelle historiographique en date, celle

[1] Eduard VEHSE, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation*, Hambourg, 1854.
[2] Paul HAAKE, *August der Starke*, Berlin, 1926.
[3] Karlheinz BLASCHKE, « *Albertinische Wettiner als Könige von Polen – ein Irrweg sächsischer Geschichte* », *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765*, *op. cit.*, p.52-76.
[4] Heinrich von TREITSCHKE, cité par Karl CZOK, *August der Starke und Kursachsen*, Leipzig, 1987, p.271 : « *Der lange Streit zwischen Preußen und Sachsen war nicht bloß ein Kampf um die Macht, sondern auch ein Kampf zweier Staatsgedanken, das politische Königtum der Hohenzollern siegte über die Frivolität fürstlicher Selbstvergötterung*. »

qui oppose depuis les années 1980 K. Blaschke à K. Czok : le premier, on l'a vu, condamne Auguste le Fort sans appel parce qu'il n'a pas mené la politique des Hohenzollern ; le second tente au contraire de le réhabiliter en disant qu'il a voulu faire comme les Hohenzollern mais qu'il a partiellement échoué [1]. Ce faisant, il reprend les présupposés idéologiques de l'historiographie allemande du XIX^e siècle.

L'union personnelle de la Saxe et de la Pologne a été d'autant plus dépréciée qu'elle semble contre-nature, au vu des grandes différences qui séparent ces deux États. Avec huit millions d'habitants, la Pologne est un pays peu peuplé, avec une densité moyenne de dix habitants au km² et une faible urbanisation ; avec 1,4 millions d'habitants, la Saxe est beaucoup plus densément peuplée (quarante habitants au km² en moyenne) et comporte des villes importantes, telles Dresde et Leipzig. La Pologne est une République nobiliaire, dont le roi ne peut rien faire sans la Diète ni le Sénat, cet État passe pour le type même de l'anarchie féodale qui devrait être révolue au XVIII^e siècle ; au contraire, l'électeur de Saxe est réputé disposer d'un pouvoir personnel important sur un État centralisé et unifié. Enfin, la Saxe est le berceau et le pilier de la confession luthérienne, tandis que la Pologne est un pays majoritairement catholique, mais avec de fortes minorités protestantes (surtout luthériennes, mais pas seulement), orthodoxes et juives[2]. Contre-nature, cette union serait vouée à l'échec et n'aurait tout simplement pas dû exister. Pour des raisons idéologiques, l'historiographie ne voit généralement pas à quel point cette téléologie est d'autant moins acceptable que l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne a duré soixante-six ans. Les historiens ont toutefois dû expliquer les efforts de deux souverains successifs pour s'élever sur le trône de Pologne et s'y maintenir, alors que cela paraît si déraisonnable. La réponse qu'ils apportent est psychologique. Auguste le Fort, cadet né en 1670, devenant électeur en 1694, serait un jeune homme fougueux et fantasque, qui se serait laissé emporter par son avide désir de gloire, au point de tout faire pour monter sur le trône de Pologne, y compris abandonner le luthéranisme pour le catholicisme. Quant à son fils Frédéric-Auguste II, il a certes été très bien préparé à la conduite des affaires politiques, mais dévot, mou et incapable de résister à ses favoris, notamment les jésuites et le comte Heinrich von Brühl, il se serait laissé entraîner dans l'aventure polonaise. Il est amusant de constater que deux caractères très dissemblables sont censés expliquer un seul et même fait, que l'électeur de Saxe ait voulu devenir roi de Pologne.

[1] Karl CZOK, *op. cit.*, p.257-271.
[2] Ce tableau mérite d'être largement nuancé : la Diète joue un rôle considérable en Saxe ; les deux margraviats de Lusace voient cohabiter catholiques et luthériens. Toutefois, comme c'est celui qui est à la base de la dépréciation de l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne, il nous a fallu le reprendre tel quel.

Une telle façon de juger interdit de comprendre la réalité historique : il vaut bien mieux considérer l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne en oubliant le débat légué par le XIX^e^ siècle, qui reflète surtout les problèmes de l'Europe contemporaine. Ce n'est que récemment qu'une telle démarche a été tentée. Le mérite en revient notamment à J. Staszewski qui a osé s'intéresser à cette période sans partir d'un *a priori* négatif. Dans le même temps, à la fin des années 1990, il y a eu la prise de conscience de ce que l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne n'est nullement une exception dans l'Europe de la première moitié du XVIII^e^ siècle. C'est le cas des Habsbourg qui règnent sur un ensemble certes territorialement continu, mais institutionnellement hétérogène, les États autrichiens, le royaume de Bohême et le royaume de Hongrie. Plus proches du cas des Wettin, plusieurs princes du Saint-Empire détiennent en même temps une couronne royale hors de l'Empire, sans qu'il y ait de continuité territoriale entre leur principauté dans l'Empire et leur royaume : depuis 1701, l'électeur de Brandebourg est en même temps roi en Prusse ; depuis 1714, l'électeur de Hanovre est également roi de Grande-Bretagne et d'Irlande ; depuis 1720, le landgrave de Hesse-Cassel est roi de Suède. L'histoire politique s'est ainsi intéressée à la façon dont le même souverain peut gouverner deux États territorialement séparés et juridiquement distincts, mais dont les destinées sont désormais communes : il en ressort le volume dirigé en 1997 par H. Duchhardt et le colloque de 2005 sur les unions personnelles du Hanovre et de l'Angleterre et de la Saxe et de la Pologne[1].

Ce renouveau historiographique se voit également en Saxe, grâce à R. Hanke qui publie une critique convaincante de la vision traditionnelle représentée par K. Blaschke. Dans un article paru en 2004, il défend trois thèses, qui, en raison de leur justesse, sont à la base de notre façon d'envisager l'histoire de Dresde et des Wettin entre 1697 et 1756 : l'union de la Saxe et de la Pologne n'est pas réelle, mais personnelle, elle joue un rôle essentiel dans la concurrence qui oppose les dynasties du Saint-Empire ; elle ouvre de nombreuses possibilités pour la Saxe qui, grâce à elle, devient une grande puissance ; loin d'être une chimère et en dépit de son échec final, elle est parfaitement réalisable, ce n'est pas elle la cause de la catastrophe de la guerre de Sept Ans[2]. Les thèses de R. Hanke permettent de retrouver un fait oublié par la mémoire européenne et par une historiographie qui étudie l'histoire des pays germaniques à partir du dualisme austro-prussien : les Wettin sont l'une des plus anciennes

[1] Heinz DUCHHARDT (dir.), *Der Herrscher in der Doppelpflicht. Europäische Fürsten und ihre beiden Throne*, Mayence, 1997. Rex REXHEUSER (dir.), *Die Personalunionen von Sachsen-Polen 1697-1763 und Hannover-England 1714-1837. Ein Vergleich*, Wiesbaden, 2005.

[2] René HANKE, « *Zur Beurteilung der sächsisch-polnischen Union (1697-1763). Grundlagen, Entwicklungs-Möglichkeiten und Vorteile* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 74/75, 2004, p.227-275.

dynasties européennes et la couronne de Pologne leur a permis de jouer un rôle politique inouï dans la première moitié du XVIII^e siècle. Tout en mettant en jeu les destinées de deux États, l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne profite d'abord à la dynastie des Wettin qui en retire à la fois de la puissance et du prestige. Grâce à la couronne de Pologne, l'électeur de Saxe change de dignité et monte dans la hiérarchie des maisons souveraines : au lieu de rester au niveau des princes électeurs, il se hisse à celui des familles royales, les Bourbons et les Habsbourg. Régner en Pologne n'est pas une vanité illusoire car ce royaume permet de jouer un rôle majeur dans la géopolitique européenne, grâce à ses frontières avec l'empire Habsbourg, l'empire Ottoman, la Moscovie et la puissance suédoise : c'est dans cet espace que la politique de l'électeur de Saxe se situe désormais. Dans le même temps, la royauté de Pologne peut être un tremplin pour obtenir mieux, soit constituer un empire en Europe centrale, orientale ou septentrionale, soit obtenir la dignité suprême, c'est-à-dire être élu à la tête du Saint-Empire. Ce n'est pas autrement que les Luxembourg, les Jagellon et les Habsbourg ont agi du XIV^e au XVI^e siècle. La couronne royale de Pologne est donc la base de l'ascension des Wettin qui ne cherchent pas tant à rejoindre les Habsbourg et les Bourbons qu'à distancier les autres princes du Saint-Empire, notamment ceux qui rêvent également d'une couronne royale, les Wittelsbach de Bavière, les Hohenzollern du Brandebourg ou les Welfes du Hanovre.

b) La dynastie des Wettin

L'on ne peut donc pas comprendre l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne sans mettre au premier plan la dynastie des Wettin, alors que celle-ci n'a jamais été étudiée en tant que telle à l'époque moderne et qu'elle est sortie de la conscience européenne, laquelle ne sait plus que ce sont des Wettin (ernestins) qui règnent aujourd'hui sur le Royaume-Uni et sur la Belgique[1]. Pourtant, la lente ascension de cette famille du IX^e au XV^e siècle est bien connue, grâce à l'étude de J. Rogge[2]. Originaire de Basse-Saxe, la famille s'établit dans le château de Wettin sur la Saale, près de Halle. En 1089, les Wettin deviennent margraves de la marche de Misnie, à la frontière des pays slaves que sont la Bohême et les deux Lusace. En 1247, ils y ajoutent le comté de Thuringe et en 1423, l'empereur Sigismond leur confie à titre héréditaire le duché de Saxe avec la dignité électorale. Ils deviennent alors l'une des premières familles du Saint-Empire : l'électeur de Saxe est le premier des électeurs laïcs, il exerce la charge

[1] À notre connaissance, le seul ouvrage global sur les Wettin est une généalogie complète : Otto POSSE, *Die Wettiner. Genealogie des Gesamthauses Wettin*, Berlin, 1897 (édition revue et augmentée par Manfred KOBUCH, Leipzig, 1994).
[2] Jörg ROGGE, *Die Wettiner. Aufstieg einer Dynastie im Mittelalter*, Ostfildern, 2005.

d'archimaréchal de l'Empire et en cas de vacance du trône impérial, il est vicaire de l'Empire pour les pays de droit saxon. En 1485, au partage de Leipzig, l'héritage familial est réparti entre les deux frères, ce qui aboutit à la création de deux lignées distinctes : l'aîné, Ernest, obtient la Thuringe et le cercle de Wittenberg (auquel est attachée la dignité électorale) ; le cadet, Albert, a quant à lui la dignité ducale et règne sur les régions de Meissen et de Leipzig, ainsi que sur le nord de la Thuringe. Dans le cadre des conflits religieux qui divisent le Saint-Empire, après sa victoire contre la Ligue de Smalkalde à Mühlberg en 1547, Charles Quint transmet le cercle de Wittenberg et la dignité électorale à la branche cadette, dont le chef est alors Maurice. Cet événement est une rupture fondamentale de l'histoire de la Saxe albertine : en devenant électeur, le duc Maurice rejoint le rang des premiers princes de l'Empire. C'est grâce à lui que ses successeurs du XVII^e^ siècle peuvent jouer un rôle important, en s'appuyant sur les deux éléments essentiels de l'identité dynastique, la confession luthérienne et la fidélité à l'empereur Habsbourg.

Aucun travail équivalent à celui de J. Rogge n'a jamais été fait pour la période augustéenne. Pour Auguste le Fort, cela vient d'abord du caractère exceptionnel de ce souverain, dont les biographes tentent de juger le règne, en bien ou en mal. Toutes les biographies d'Auguste le Fort cherchent à faire la part entre ce qu'elles considèrent, à la suite de l'historiographie nationaliste du XIX^e^ siècle, comme une erreur politique (l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne) et l'importance des réalisations culturelles de son règne mises en avant par les historiens de l'art baroque dès la fin du XIX^e^ siècle, tel C. Gurlitt[1]. Depuis les années 1920, le débat n'a jamais été renouvelé. Si les portraits varient selon que le primat soit accordé à l'histoire politique ou à l'histoire culturelle, l'on s'en tient aux conclusions de P. Haake : « Comme homme politique, Auguste le Fort était et resta un esprit extravagant. Mais la Saxe doit à sa nature d'artiste quelque chose d'excellent, qui reste toujours là.[2] » Le travail réalisé sur Auguste le Fort est cependant précieux, surtout si on le compare à l'inconsistance de l'historiographie des autres membres de la dynastie, qui ne sont pas étudiés, pour des raisons principalement idéologiques. Frédéric-Auguste II règne comme électeur de Saxe et roi de Pologne pendant trente ans. On lui reproche sa piété catholique qui serait anachronique au XVIII^e^ siècle, qui est en tout cas entachée d'archaïsme et d'obscurantisme. On l'accuse également d'avoir causé la ruine de la Saxe en ayant abandonné la conduite des affaires à son favori corrompu, le comte de Brühl. Cela n'est sans doute pas

[1] Cornelius GURLITT, *August der Starke. Ein Fürstenleben aus der Zeit des deutschen Barock*, Dresde, 1924.
[2] Paul HAAKE, *op. cit.*, p.230 : « *Als Politiker war und blieb [August der Starke] ein Phantast. Seiner Künstlernatur dagegen dankt Sachsen Hervorragendes, einzig Dastehendes*. »

faux, mais comme le rappelle J. Staszewski qui a publié l'unique biographie de ce souverain, aucun historien sérieux ne doit en tirer le droit de répéter les calomnies d'E. Vehse et de refuser de consulter les sources, alors même que celles-ci existent, aux archives de Dresde, de Varsovie, de Vienne et du Vatican[1]. C'est également l'hostilité au catholicisme qui fait que l'on n'étudie pas les autres membres de la dynastie. Le cas le plus éclatant est celui de l'épouse de Frédéric-Auguste II, Marie-Josèphe de Habsbourg, à laquelle aucun travail n'a été consacré depuis la biographie hagiographique publiée par le P. Herrmann sj en 1766[2] : cette reine bigote, à qui l'on reproche d'avoir apporté à Dresde les dévotions en usage à la cour de Vienne, ne saurait intéresser un historien favorable à Frédéric II, à la Réforme ou aux Lumières. Nous sommes ici confrontés aux affinités, voire aux choix idéologiques des historiens, qui les poussent à se désintéresser de tel ou tel sujet, ou plus grave, à en parler sans la rigueur intellectuelle nécessaire.

Ainsi, le caractère exceptionnel du règne d'Auguste le Fort et le refus idéologique d'étudier la vie de son fils Frédéric-Auguste II, de sa bru Marie-Josèphe et de ses onze petits-enfants n'ont guère aidé les historiens à considérer les Wettin comme une dynastie. La très grande majorité des biographies des membres de cette famille négligent la question de la conscience ou de l'identité dynastique. Elles oublient que l'histoire individuelle du prince dans les États où la succession héréditaire est de règle ne peut se concevoir sans la chaîne familiale qui forge la conscience dynastique. L'identité du souverain se fonde d'abord sur son appartenance à une dynastie, c'est-à-dire à une famille régnante, qui se glorifie de son passé et qui cherche à maintenir son rang, voire à l'augmenter. L'histoire dynastique n'est pour autant pas linéaire, puisqu'elle comporte des ruptures qui infléchissent le sens qu'elle avait jusque-là et qui sont parfois liées à un changement de rang. Chez les Wettin albertins, la première rupture de ce genre date de 1547, lorsque le duc Maurice acquiert la dignité électorale et fonde la ligne directrice de la politique saxonne pour un siècle et demi, la protection de la confession luthérienne et la fidélité aux Habsbourg. L'année 1697 constitue une rupture par rapport à la période ouverte en 1547 : sans que la fidélité aux Habsbourg soit reniée, la dynastie est désormais royale et catholique. Toutefois, la conversion d'Auguste le Fort au catholicisme et sa conquête de la couronne de Pologne ne signifient nullement la négation de l'héritage des cent cinquante années précédentes. Elles se situent au contraire dans la continuité d'une ascension séculaire : comme Maurice était le fondateur de la lignée électorale,

[1] Cf. Jacek STASZEWSKI, *August III. Kurfürsten von Sachsen und König von Polen*, Berlin, 1996 (traduit du polonais par Eduard Merian). Cf. également *Dresdner Hefte*, 46, 1996.
[2] P. Anton HERRMANN sj, *Leben und Tugenden der Königin Maria Josepha*, Leipzig, 1766.

Auguste le Fort fonde la lignée royale des Wettin albertins[1]. Ce faisant, l'année 1697 ouvre une nouvelle période pour l'identité dynastique et c'est à ce niveau que le manque d'une étude soigneuse du rôle de Marie-Josèphe de Habsbourg se fait cruellement sentir. Dès son arrivée à Dresde en 1719, l'épouse de Frédéric-Auguste II a exercé une influence centrale dans le changement de la conscience dynastique qui n'est plus luthérienne mais catholique, et qui met en son centre le Saint-Empire bien davantage que ne le faisait Auguste le Fort. Cela est bien montré dans un ouvrage semble-t-il ignoré des historiens saxons, le seul à s'intéresser à ce qu'est la dynastie des Wettin au XVIII^e^ siècle, la biographie de l'archevêque de Trèves Clément Venceslas, publiée par H. Raab en 1962[2].

Si l'on oublie que les Wettin sont une dynastie au même titre que les Habsbourg, les Bourbons, les Wittelsbach ou les Hohenzollern, c'est-à-dire une famille fière de son passé, consciente de son identité et ambitieuse pour l'avenir, l'on ne peut prétendre examiner sérieusement le lien qu'il peut y avoir entre leur ascension et la croissance de Dresde à l'époque augustéenne. Cela nécessite de se départir au mieux de tout *a priori* idéologique qui entretiendrait des cécités quant à la réalité du passé. Autrement, l'on risque fort de bâtir des raisonnements dont les prémisses sont, si ce n'est fausses, du moins fort contestables, ce qui rend impossible de juger de la véracité ou de la fausseté des conclusions qu'elles semblent autoriser. L'histoire du XIX^e^ siècle fait qu'une telle précaution s'impose pour l'étude de l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne et pour celle de la dynastie des Wettin, mais la même rigueur doit être adoptée pour le second élément de notre interrogation, la ville de Dresde.

2) Le prince et la ville-résidence

a) Dresde, ville baroque

Répondre à la question de savoir s'il y a un lien entre l'ascension des Wettin permise par l'acquisition de la couronne de Pologne et les transformations que Dresde connaît à la même époque nécessite de faire la conjonction entre l'histoire dynastique et l'histoire urbaine, sans minimiser ni l'une ni l'autre. C'est pourquoi il nous faut prêter attention à la façon dont on a jusqu'à présent écrit l'histoire de Dresde et plus généralement, celle des villes-résidences dans le Saint-Empire. Dans un premier temps, la tradition historiographique concernant Dresde obéit aux mêmes logiques que celle de l'histoire de la Saxe. Comme l'on a oublié

[1] Une telle continuité de Maurice à Auguste le Fort a bien été montrée par Helen WATANABE-O'KELLY, *Court Culture in Dresden. From Renaissance to Baroque*, New York, 2002.
[2] Heribert RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit (1739-1812)*, Fribourg, Bâle, Vienne, 1962. La séparation de la RFA et de la RDA explique sans doute que les historiens saxons n'aient pas pu accéder à cet ouvrage avant 1990, bien que H. Raab se soit rendu à Dresde pour y consulter les archives de Saxe.

l'importance de cet État dans la première moitié du XVIII^e^ siècle et que l'on déprécie le rôle politique d'Auguste le Fort et de son fils, leur ville-résidence et capitale, Dresde, n'intéresse guère les historiens, sauf les érudits locaux. Le premier véritable travail d'historien est effectué par l'archiviste de la ville, O. Richter, qui est à la fin du XIX^e^ siècle le meilleur connaisseur de l'histoire de Dresde et dont le travail est d'autant plus précieux qu'il cite ses sources. Outre une histoire générale de Dresde qu'il n'a jamais eu le temps de mener au-delà du XV^e^ siècle, O. Richter publie une histoire des institutions politiques et de l'administration de la ville, fondée sur le dépouillement d'une très grande quantité d'archives communales[1]. À la même époque, deux pasteurs de Dresde, F. Blanckmeister et P. Flade, publient des travaux sur l'histoire de l'Église luthérienne de Saxe et sur les églises de Dresde, dans lesquels ils associent une solide érudition à une violente polémique anticatholique[2].

Exactement comme pour l'histoire des Wettin, l'histoire de la ville de Dresde est renouvelée par les historiens de l'art qui, entre autres grâce à P. Schumann, redécouvrent à la fin du XIX^e^ siècle un art baroque auquel on reprochait d'être un corps étranger venu d'Italie et que l'on considérait comme le signe de la décadence de l'Allemagne au XVIII^e^ siècle, par rapport à un art classique loué pour sa pureté et dont l'essor est assimilé au renouveau de la nation allemande[3]. Témoignent de ce nouvel intérêt des expositions, des articles de journaux, mais aussi l'important mouvement d'inventaire et de restauration du patrimoine baroque de la fin des années 1880 jusqu'aux années 1930[4]. Ainsi, C. Gurlitt, professeur d'histoire de l'art chargé de l'entretien du patrimoine à Dresde, publie de 1900 à 1903 trois volumes d'inventaire et de description de tous les édifices de Dresde présentant un intérêt esthétique, dans lesquels il accorde une large place à l'art baroque[5]. C'est de cette époque que datent les premiers travaux érudits concernant les principaux édifices et la ville de l'époque augustéenne[6]. Dès les années 1930, la réputation de Dresde comme lieu de l'art baroque est bien établie. Or, celle-ci a été décuplée par la destruction de la ville lors du bombardement britannique de la nuit du 13

---

[1] Otto Ludwig RICHTER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1885 ; *Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1891 ; *Geschichte der Stadt Dresden. Erster Teil : Dresden im Mittelalter*, Dresde, 1900.
[2] Franz BLANCKMEISTER, *Sächsische Kirchengeschichte*, Dresde, 1898. Paul FLADE, *Neue Sächsishce Kirchengalerie. Die Ephorie Dresden I*, Leipzig, 1906.
[3] Paul SCHUMANN, *Barock und Rokoko. Studien zur Baugeschichte des 18. Jahrhunderts mit besonderer Bezug auf Dresden*, Leipzig, 1885.
[4] La liste complète des ouvrages, articles et catalogues d'exposition liés à cette redécouverte de l'art baroque dans le cas de Dresde se trouve dans *Bibliographie zur Geschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1981-1984.
[5] Cornelius GURLITT, *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreiches Sachsen*, t. XXI - t. XXIII, Dresde, 1900-1903.
[6] Par exemple, Jean-Louis SPONSEL, *Die Frauenkirche zu Dresden*, Dresde, 1893. Alfred DÖRING, *Die Neue Königsstadt. Der Aufbau Altendresdens nach dem Brande von 1685*, Dresde, 1920. Hubert ERMISCH, *Das Japanische Palais in Dresden Neustadt*, Dresde, 1935.

au 14 février 1945[1]. Les édifices redécouverts depuis la première moitié du XIX^e^ siècle sont en ruine, notamment l'église Notre-Dame, qui devient le symbole de l'anéantissement de la culture baroque qui faisait la célébrité de Dresde depuis le début du XX^e^ siècle. Les autorités communistes, qui prennent le contrôle de la Saxe après la seconde guerre mondiale, laissent les décombres de l'église Notre-Dame en signe de la barbarie de l'impérialisme britannique, acceptent la restauration de certains bâtiments (église catholique de cour, château, Zwinger) et profitent de l'ampleur des destructions pour bâtir une ville nouvelle qui soit le fleuron de l'urbanisme socialiste. C'est ainsi que Dresde est devenue jusqu'à la fin des années 1980 un curieux assemblage de ruines, d'édifices baroques restaurés et de barres socialistes.

L'anéantissement de la culture baroque de Dresde et sa restauration partielle ont favorisé la recherche en histoire de l'art, dont l'université technique de Dresde s'est fait une spécialité. Toute reconstruction impose un travail préalable de reconstitution du bâtiment, à partir des ruines, des photographies des années 1930, des tableaux de Bellotto (connus pour leur fidélité à la réalité) et des plans contemporains de la construction. Ce travail a en même temps permis une étude esthétique des bâtiments et de leurs architectes. Parmi ceux qui l'ont effectué, l'on peut citer F. Löffler qui publie en 1955 une étude systématique des bâtiments de Dresde, mais aussi H. Heckmann qui s'intéresse à Pöppelmann, ou encore E. Hempel[2]. Ce sont naturellement les édifices les plus prestigieux qui ont d'abord été étudiés, tels les pavillons et galeries du Zwinger, le Palais Japonais ou l'église catholique de cour. Ce mouvement connaît un nouvel essor dans les années 1980 car, en dépit du durcissement idéologique de la RDA, le Land de Saxe et la municipalité de Dresde entreprennent de nombreux travaux de reconstruction des ruines. Il est renforcé par la chute de la RDA et la réunification des deux Allemagne en 1990. Tandis que l'on construit désormais des immeubles modernes, l'on redonne vie au passé baroque de la ville de Dresde : l'on assiste à la réédification de l'église Notre-Dame et à la restauration des façades baroques des demeures privées. Cela suscite à nouveau des études qui concernent au premier chef la période augustéenne, tels le journal de la reconstruction du chef d'œuvre luthérien qu'est l'église Notre-Dame et la thèse de S. Hertzig sur la maison baroque à Dresde[3]. L'aboutissement de la

[1] Olaf B. RADER, « *Heimat. Dresden* », in Étienne FRANÇOIS, Hagen SCHULTZE (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, Munich, 2001, t. III, p.451-470.
[2] Fritz LÖFFLER, *Das Alte Dresden. Geschichte seiner Bauten*, Dresde, 1955. Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972. Eberhard HEMPEL, *Gaetano Chiaveri. Der Architekt der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1955, etc.
[3] *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 1-11, Weimar, 1995-2006. Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken. Zu Entstehung und Wesen des Dresdner Barock*, Dresde, 2001. Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007.

reconstruction de Dresde est marqué par les grandes cérémonies de 2006, qui célèbrent le 800e anniversaire de la première mention historique de cette ville. De façon contemporaine est publiée une histoire monumentale de la ville en trois volumes[1].

L'histoire de Dresde au XXe siècle conduit ainsi au monopole presque exclusif de l'histoire de l'art dans les études sur cette ville. Le travail accompli est certes remarquable, mais il a introduit des biais dont nous devons nous garder si nous voulons répondre de façon valable à la question du lien qui unit la ville de Dresde à la dynastie des Wettin. Tout d'abord, les historiens de l'art, à la suite de C. Gurlitt et de F. Löffler, étudient des bâtiments individuels, dont ils n'examinent généralement pas la position dans la topographie urbaine. Ce faisant, ils donnent à penser qu'une ville est seulement un agrégat d'édifices sans lien les uns avec les autres et ils oublient de prendre en compte les espaces inhabités, notamment les places de marché, même si un tel travers a été corrigé dans la solide étude de M. Donath sur le Nouveau Marché[2]. Par ailleurs, par tradition disciplinaire, l'histoire de l'art sélectionne les édifices ou les objets qui lui semblent présenter un intérêt esthétique, les étudie uniquement dans cette perspective et ignore tous les autres. Cela la conduit à privilégier une histoire formelle, reconstituant la formation des artistes, la circulation de leurs idées, la genèse de leurs œuvres et les ordonnant en fonction des différents courants artistiques. Parce qu'elle s'intéresse avant tout à la production de la beauté, elle ne prend guère en compte les commanditaires, sauf pour étudier leurs goûts ou leurs compétences en matière de beaux arts. Elle oublie ainsi qu'un bâtiment, même beau, est d'abord construit pour un usage précis, en fonction de critères qui ne sont pas seulement esthétiques, mais aussi techniques et financiers. Tant que l'histoire de l'art négligera ces aspects, elle échouera à donner une vision globale de la ville de Dresde[3]. Elle nous permet d'avoir une idée relativement juste de l'histoire de presque tous les bâtiments de Dresde, de l'évolution des goûts et de la circulation des modèles esthétiques, mais la méthode généralement adoptée par les spécialistes de cette discipline rend mal venu de se fonder uniquement sur leurs travaux pour avoir une vision complète des transformations que connaît la ville de Dresde à l'époque augustéenne. Il s'agit là d'un point méthodologique important car l'on ne peut prétendre étudier de façon valable le lien entre la

[1] Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden. Von den Anfängen bis zum Ende des Dreißigjährigen Krieges*, Stuttgart, 2005 ; Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden. Vom Ende des Dreißigjährigen Krieges bis zur Reichsgründung*, Stuttgart, 2006 ; Holger STARKE, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden. Von der Reichsgründung bis zur Gegenwart*, Stuttgart, 2006.
[2] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt. Ein Platz kehrt zurück*, Dresde, 2006.
[3] La thèse de S. Hertzig sur la maison bourgeoise à Dresde échappe assez largement à ce biais, ce qui rend cet ouvrage indispensable pour tout historien de la ville de Dresde au XVIIIe siècle : elle est la preuve que l'on peut écrire une histoire de l'art qui ne pratique pas la séparation habituellement faite entre le bâtiment ordinaire et le bel édifice et qui tienne compte des commanditaires.

croissance de Dresde et l'ascension des Wettin si l'on ne commence pas par décrire le plus précisément possible l'une et l'autre. En effet, l'histoire de Dresde n'est pas uniquement celle d'un changement esthétique qui est le signe de l'évolution des goûts et de la circulation des formes dans l'Europe du XVIII[e] siècle : c'est aussi, et peut-être d'abord, l'histoire d'une vraie ville, c'est-à-dire d'un corps qui n'est pas seulement un agrégat de bâtiments.

b) La résidence, la ville, la cour

Plutôt que les bâtiments, si beaux soient-ils, c'est la ville tout entière qu'il nous faut considérer. Un bon moyen consiste à partir du titre donné alors à la ville de Dresde, elle est ville-résidence, *Residenzstadt*, ce qui introduit la question de savoir ce que l'on entend par là. Le terme semble décrire un fait, le lieu où réside le prince, mais il serait mal venu de ne lui accorder que ce sens-là, car Dresde ne cesse pas d'être ville-résidence lorsque l'électeur de Saxe n'y réside pas et, inversement, les autres lieux où il réside effectivement ne deviennent pas pour autant des villes-résidences. En réalité, comme l'ont bien vu les historiens médiévistes, le développement des résidences et, par extension, des villes-résidences est d'abord le résultat de la fin de l'exercice itinérant du pouvoir et de sa stabilisation géographique en un seul lieu. Le territoire est ainsi doté d'un centre politique, ce qui ne signifie cependant pas que le prince cesse de voyager. Comme l'écrit K. Neitmann à propos de Marienburg, résidence du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, le premier enjeu d'une résidence et d'une ville-résidence est de nature politique : le lieu de la stabilisation du pouvoir devient une capitale politique, ce qui est en soi un argument suffisant de croissance urbaine[1]. C'est une définition relativement proche qui est adoptée par H. Raschke dans le colloque de Gotha de 1990 sur les villes-résidences à l'époque moderne : « Une ville-résidence se distingue des autres centres par le siège permanent ou temporaire d'un prince avec un château, une forteresse ou d'autres édifices de représentation. Le siège de ses institutions centrales est appelé capitale.[2] » Ce que mettent en jeu les termes de résidence et ville-résidence, c'est le gouvernement d'un territoire depuis un lieu central, mais remarquons qu'en dépit de cette observation déjà faite par K. Neitmann en 1990, la question des moyens concrets de l'administration d'un territoire depuis un lieu central n'est pas véritablement étudiée : une telle

[1] Klaus NEITMANN, « *Was ist eine Residenz ? Methodische Überlegungen zur Erforschung der spätmittelalterlichen Residenzbildung* », in Peter JOHANEK (dir.), *Vorträge und Forschungen zur Residenzenfrage*, Sigmaringen, 1990.

[2] Helga RASCHKE, « *Gotha als Residenzstadt von Sachsen-Gotha-Altenburg und Sachsen-Coburg und Gotha* », in *Residenzstädte und ihre Bedeutung im Territorialstaat des 17. und 18. Jahrhunderts*, Gotha, 1991, p.9 : « *Eine Residenzstadt unterscheidet sich von anderen Zentren durch den ständigen oder zeitweisen Sitz eines Fürsten mit einem Schloß, einer Burg oder anderen Repräsentativbauten. Der Sitz seiner Zentralbehörden wird als Hauptstadt bezeichnet.* »

façon d'envisager l'histoire politique et administrative n'est guère répandue chez les historiens contemporains. Or, si le problème de l'administration de la Saxe depuis la ville de Dresde se pose déjà à l'échelle de l'électorat, *a fortiori*, il a été démultiplié par l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne. En effet, de 1697 à 1763, les Wettin ont deux résidences, Dresde et Varsovie, sans compter qu'il leur arrive également de séjourner à Leipzig, à Cracovie, à Grodno ou à Białystok : l'examen des journaux de la cour montre qu'Auguste le Fort a passé le tiers de son règne à Dresde et Frédéric-Auguste II la moitié du sien[1]. Et pourtant, l'on n'a jamais étudié les conséquences des unions personnelles sur le rôle du prince dans l'administration des deux États dont il a la charge[2].

Quoi qu'il en soit, il est acquis qu'une ville-résidence se distingue des autres villes par les liens étroits qu'elle entretient avec le prince. Mais au lieu de se concentrer sur le principal, le rôle politique et administratif qu'elle joue à l'échelle de l'État, les historiens se sont d'abord intéressés au rôle social et culturel du prince dans sa ville-résidence. Ils ont été orientés dans cette direction par la lecture de l'essai publié par N. Elias en 1969 sous le titre *La société de cour. Recherches sur la sociologie de la royauté et de l'aristocratie de cour, avec une introduction : sociologie et science historique*[3]. À partir de la lecture des deux principales sources à sa disposition, les Mémoires du duc de Saint-Simon et les *Caractères* de La Bruyère, le sociologue tente de montrer comment la cour du roi de France est l'instrument par lequel le roi cherche à maîtriser une noblesse jusque-là turbulente. Grâce à la façon dont il parle de la cour et de la ville et de l'instauration d'un contrôle social à la cour, les historiens ont aisément intégré à son essai l'idée de stratégies de distinction chère au sociologue P. Bourdieu. C'est ainsi que la cour de Versailles est décrite comme une société à part, ayant sa propre culture et cherchant avant tout à se distinguer du reste de la société française. Le modèle de N. Elias et l'extension socioculturelle qu'en ont donnée les historiens français ont été repris sans aucune prudence par les historiens des pays germaniques. Ceux-ci ont d'autant plus rapidement franchi ce pas que l'histoire culturelle insiste sur les imitations de Versailles et de Louis XIV dans les cours des princes du Saint-Empire. Ils sont simplement oublié d'examiner dans quelle mesure ils avaient le droit de le faire ou non. Or, même en négligeant le fait que le modèle de N. Elias et ses interprétations sont en soi fortement contestables, il est impossible d'assimiler

[1] Calculs à partir des dates données dans *Unter einer Krone : Kunst und Kultur der sächsisch-polnischen Union*, Leipzig, 1997, p.49-63.

[2] Le recueil dirigé par Heinz DUCHHARDT (*Der Herrscher in Doppelpflicht*, *op. cit.*) est centré sur les souverains et ne s'intéresse pas vraiment à cette question, pourtant essentielle si l'on veut véritablement comprendre comment fonctionne une union personnelle.

[3] Norbert ELIAS, *Die höfische Gesellschaft. Untersuchungen zur Soziologie des Königtums und der höfischen Aristokratie mit einer Einleitung : Soziologie und Geschichtswissenschaft*, Neuwied, Berlin, 1969.

les contextes français et germanique : la France et le Saint-Empire sont très différents, ne serait-ce que parce que celle-ci a une capitale, mais pas de ville-résidence, tandis que celui-là n'a pas de capitale, mais des villes-résidences. Cela seul doit inciter à la prudence. En étudiant les cours du Saint-Empire au prisme de celle de Versailles, l'on a accentué le rôle de cette dernière aux dépens de la réelle diversité des premières. En dépit de ces problèmes à la fois logiques et historiques, la sociologie historique issue de N. Elias domine largement les études sur les cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, même si deux historiens en ont écrit une critique ferme, V. Bauer et J. Duindam[1].

Cette orientation intellectuelle a exercé une influence considérable sur la façon dont est écrite l'histoire des villes-résidences. Puisque leur caractéristique essentielle est de servir de résidence au prince et que tout prince de l'époque moderne s'entoure d'une cour, lieu de distinction socioculturelle et de splendeur artistique, il suffit d'étudier la cour de ce prince pour étudier sa ville-résidence. Ainsi, l'histoire de la ville de Vienne dirigée par P. Csendes et F. Opll comporte un chapitre intitulé *La ville-résidence et capitale* : l'on y parle de la Hofburg, des fêtes de cour, des collections des Habsbourg, mais jamais du rôle de Vienne comme capitale politique habitée par l'empereur et encore moins des bourgeois de cette ville[2]. C'est ce même phénomène qui explique que dans le cas de Dresde, les aspects culturels de la cour des Wettin aient été très bien étudiés, comme il ressort de la synthèse d'H. Watanabe-O'Kelly et du catalogue de l'exposition sur les splendeurs de la cour de Saxe, présentée à Versailles en 2006[3]. La cour est si importante que pour désigner Dresde par sa fonction, les historiens, tel M. Espagne, emploient le qualificatif de ville de cour[4]. S'il est dommage qu'ils ne justifient généralement pas leur choix de renoncer au terme employé par les contemporains au profit d'une expression inusitée alors, la lecture de leur propos permet de comprendre quel en est le sens. La ville de cour est la ville dominée politiquement, socialement, économiquement et culturellement par la cour : il suffit d'étudier ce qui se passe à la cour pour connaître l'histoire de toute la ville. Dans cette perspective, l'on comprend aisément qu'étudier une ville-résidence revienne à étudier une cour.

Or, des villes comme Dresde, Vienne ou Berlin ne sont pas seulement des cours ou les annexes d'une cour. Comme la plupart des villes de l'Europe moderne, ce sont d'abord des corps autonomes dotés de privilèges politiques et économiques. Quelle que soit son

[1] Volker BAUER, *Die höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Tübingen, 1993. Jeroen DUINDAM, *Myths of Power : Norbert Elias and the early modern European court*, Amsterdam, 1995.
[2] Peter CSENDES, Ferdinand OPLL (dir.), *Wien. Geschichte einer Stadt*, t. II, Vienne, Cologne, Weimar, 2003.
[3] Helen WATANABE-O'KELLY, *op. cit.* Thomas W. GAEHTGENS et *al.* (dir.), *op. cit.*.
[4] Michel ESPAGNE, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe XVIII^e^ - XIX^e^ siècles*, Paris, 2000.

importance, la cour est chronologiquement seconde. Avant l'installation du prince et de son entourage, ces villes sont dominées par les bourgeois, c'est-à-dire par l'ensemble de ceux qui détiennent le droit de bourgeoisie et qui jouissent donc des privilèges du corps urbain auquel ils appartiennent[1]. Si l'on prétend que la ville-résidence est une ville de cour dominée par la cour, il faut expliquer ce que sont devenus les bourgeois. Or l'historiographie sait bien qu'ils n'ont pas disparu et que les villes du XVIII[e] siècle sont des corps autonomes. La théorie la plus couramment avancée se trouve par exemple dans l'article déjà cité d'H. Raschke : la cour domine contre les bourgeois, l'économie de cour étouffe celle des corporations et l'autonomie politique de la ville a été vidée de son sens par les interventions du prince[2]. Bref, qui veut faire carrière dans la ville-résidence n'a aucun intérêt à s'approcher des bourgeois qui ont perdu toute valeur politique, économique, sociale et culturelle, il a au contraire tout intérêt à se mettre au service de la cour. Dans l'esprit des historiens, ce n'est généralement pas une mauvaise chose, car les bourgeoisies de l'époque moderne sont considérées comme des vieilleries médiévales archaïques, arc-boutées sur des privilèges désuets parce qu'elles n'ont pas compris que la modernité se trouve désormais dans l'État central et à la cour du prince[3]. Ainsi, l'assimilation de la ville-résidence à la ville de cour conduit à penser les relations entre la cour et les bourgeois sur le mode de l'opposition et de la victoire de la première sur les seconds. Or, un tel déclin inéluctable de la bourgeoisie face à la cour n'a jamais été prouvé, car l'historiographie prend toujours le point de vue de la cour, sans étudier les bourgeois des villes-résidences[4].

En adoptant comme prémisse que la ville-résidence est une ville de cour, dominée par la cour, l'on risque d'être conduit à des interprétations qui ne correspondent que partiellement à la réalité historique. En mettant en valeur les processus de distinction sociale et culturelle qui caractérisent les hommes de cour, l'on en vient à séparer la ville de la cour, voire à opposer l'une à l'autre au mépris de la réalité spatiale et humaine. Dans des villes-résidences comme Vienne ou Dresde, les courtisans et le personnel de l'administration Wettin ou Habsbourg ne peuvent faire autrement que fréquenter les bourgeois de l'une ou l'autre ville,

[1] Sauf mention du contraire, nous emploierons toujours le mot « bourgeois » dans son seul sens juridique. C'est en effet celui qui est majoritairement employé dans nos sources. Ne pas lui ajouter d'autres sens est le seul moyen d'éviter des confusions, c'est-à-dire des erreurs de logique.
[2] Helga RASCHKE, *op. cit.*, p.12.
[3] De telles téléologies ne devraient pas avoir leur place dans un travail d'historien, mais on les rencontre fréquemment, au moins de façon insidieuse.
[4] Nous sommes ici confrontés à un défaut étonnant de la part d'une historiographie qui ne cesse pour autant de parler de la bourgeoisie : à part les travaux de L. Croq et de N. Lyon-Caen, nous ne disposons pas d'étude globale sur les bourgeois de telle ou telle ville européenne. Cf. Laurence Croq, *Les Bourgeois de Paris au XVIII[e] siècle*, thèse de l'université de Paris I, 1998 et Nicolas Lyon-Caen, *'Marchands de miracles' : la bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII[e] siècle*, thèse de l'université de Paris I, 2008.

non seulement parce qu'ils habitent dans le même lieu, mais surtout parce qu'ils en sont fréquemment les locataires et qu'ils s'approvisionnent auprès d'eux, ce qui veut dire que les bourgeois ont un intérêt économique certain à la présence de la cour[1]. De même, il est simpliste d'opposer radicalement la culture de cour à la culture bourgeoise, car si les différences sont réelles, les passages sont nombreux de l'une à l'autre, comme l'a bien montré U. Rosseaux dans son étude des pratiques de divertissement et de loisir à Dresde au XVIII^e^ siècle[2]. C'est donc à tort que l'historiographie a séparé des réalités qui sont de fait liées entre elles : la ville-résidence ne se réduit pas à la cour, mais elle associe dans un même espace des bourgeois, un prince, sa cour et son administration. C'est cette unité qui est la réalité du XVIII^e^ siècle et qui est perçue comme telle par les contemporains. Voilà pourquoi nous devons adopter pour principe de considérer la totalité de l'espace urbain, sans rien en exclure sous quelque prétexte que ce soit. Il n'est pas donc pas question d'assimiler la ville-résidence à la cour, mais il faut au contraire remettre au premier plan le premier terme de l'apposition : tout en étant une résidence, une ville-résidence est une ville.

c) Les jeux du pouvoir dans la ville-résidence

Dans une apposition, les deux termes sont aussi importants l'un que l'autre et ce serait faire fausse route que de n'étudier la ville-résidence que comme résidence et d'en écarter les aspects proprement urbains. Puisque Dresde est incontestablement une ville et qu'elle est désignée comme telle, elle doit pouvoir faire l'objet d'une étude urbaine classique, fondée sur l'analyse de ses structures spatiales, démographiques, sociales, économiques, religieuses, etc. C'est là le travail partiellement fourni par É. François dans sa thèse soutenue en 1974 sur les structures démographiques et sociales de Coblence, ville-résidence des archevêques électeurs de Trèves, dans laquelle il insiste sur le rôle de la présence de l'électeur et de la fonction administrative dans les destinées de cette ville au XVIII^e^ siècle[3]. Quelques années plus tard, dans un article paru en 1978, É. François fait observer l'importance des villes-résidences dans la hiérarchie urbaine du Saint-Empire aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : alors qu'en 1500, les villes les plus peuplées de l'Empire sont des villes de foire, telles Nuremberg, Dantzig, Augsbourg

[1] Une telle interdépendance économique entre la cour et la ville a bien été montrée dans le cas de Vienne par John Philip SPIELMAN, *The City and the Crown : Vienna and the imperial court 1600-1740*, West Lafayette, 1993. Remarquons par ailleurs que l'opposition que l'historiographie voit traditionnellement entre la ville et la cour est fondée sur une interprétation contestable des relations entre Versailles et Paris, qui sont bien plus faites d'interdépendances que d'oppositions.

[2] Ulrich ROSSEAUX, *Freiräume. Unterhaltung, Vergnügen und Erholung in Dresden (1694-1830)*, Cologne, Weimar, Vienne, 2007.

[3] Étienne FRANÇOIS, *Koblenz im 18. Jahrhundert. Zur Sozial- und Bevölkerungsstruktur einer deutschen Residenzstadt*, Göttingen, 1982.

ou Lübeck, en 1800, les villes-résidences et capitales ont pris la première place, ainsi Vienne, Berlin, Prague, Dresde ou Munich. La seule place commerciale alors capable de concurrencer les villes-résidences est Hambourg, par le trafic de l'Elbe, de la mer du Nord et de la Baltique[1]. Ainsi, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, le premier moteur de la croissance urbaine est la fonction politique et administrative. L'étendue du phénomène étonne et incite à examiner de plus près l'histoire proprement urbaine des villes-résidences. Dans le cas de Dresde, la population triple en un demi-siècle, ce qui est véritablement exceptionnel pour l'époque moderne. Or, la démographie d'Ancien Régime interdit d'expliquer cette croissance par l'accroissement naturel qui, en ville, est généralement négatif : Dresde croît parce qu'elle attire des immigrants, ce qui invite à s'interroger sur les possibilités d'emploi générées par la présence du souverain, de sa cour et de son administration, c'est-à-dire, *in fine*, par le statut de ville-résidence.

Dans le même temps, une croissance aussi rapide de la ville a nécessairement eu des conséquences sur l'occupation de l'espace, l'approvisionnement de la ville ou ses structures socio-économiques, mais à notre connaissance, un tel travail n'a jamais été entrepris dans le cas de Dresde au XVIII^e^ siècle[2]. La croissance démographique entraîne en particulier une extension du bâti, mais loin d'être spontanée, celle-ci a été encadrée par l'électeur et son administration. Il s'agit là d'un phénomène caractéristique des villes-résidences, qu'il nous faudra donc tenter d'expliquer : elles sont presque toutes le lieu d'exercice d'un véritable urbanisme voulu par le prince qui y réside. Cela n'a pas échappé à l'historiographie et pour expliquer ce phénomène, celle-ci est partie des créations urbaines des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, qui fournissent naturellement un bon point d'observation de l'urbanisme princier. En effet, comme le prince n'a pas besoin de tenir compte d'une ville déjà bâtie ou d'institutions déjà en place, il est libre d'agir comme il l'entend. L'historiographie en a déduit que les villes-résidences créées *ex nihilo* sont un cas exemplaire de la mise en pratique de l'absolutisme princier dont on croit généralement qu'il caractérise les souverains de l'époque moderne. C'est ainsi que des villes comme Rastatt et Karlsruhe ont été très bien étudiées. Dans le colloque de Karlsruhe de 1990 sur les villes-résidences, E. Bräunche montre bien ce qu'il en est dans le

[1] Étienne FRANÇOIS, « Des Républiques marchandes aux capitales politiques : Remarques sur la hiérarchie urbaine du Saint-Empire à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 25, 1978, p.587-603.

[2] Pour les XV^e^ et XVI^e^ siècles, cf. Matthias MEINHARDT, *Dresden im Wandel. Raum und Bevölkerung der Stadt im Residenzbildungsprozess des 15. und 16. Jahrhunderts*, Berlin, 2009. Pour le XVIII^e^ siècle, il existe certes la thèse de Sieglinde NICKEL sur la société de Dresde (*Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse de l'université de Leipzig, 1986), mais il s'agit d'une étude structuraliste, qui n'envisage guère la diachronie et qui ne s'intéresse nullement aux aspects pratiques d'occupation de l'espace ou d'approvisionnement de la ville.

cas de Karlsruhe, fondée par le margrave Charles-Guillaume de Bade-Durlach[1]. La ville nouvelle est dessinée selon un plan radial centré sur la tour du château, ce qui permet d'affirmer deux éléments essentiels de l'idéologie princière : par sa régularité, la ville réalise au plan microscopique l'ordre du cosmos tout entier ; d'autre part, la centralité du château permet aux regards de converger vers le prince qui, en retour, irrigue la vie de ses sujets. Dans le même temps, l'installation du prince, de sa cour et de son État dans le château de Karlsruhe a favorisé l'essor de ce qui devient en 1718 la capitale du margraviat de Bade. Le rôle politique et administratif de la ville draine une économie locale qui est le fondement de sa croissance démographique, tandis que la présence de la cour en fait un centre culturel. Tout cela doit être rapporté au margrave qui, par sa volonté absolue, a joué un rôle décisif dans le succès de la fondation. L'importance accordée à Karlsruhe dans les études sur les villes-résidences n'est pas neutre, car il s'agit de la ville qui correspond le mieux au modèle louis-quatorzien, avec un pavillon de chasse transformé en château et une ville nouvelle. Ce cas fait croire que dans le Saint-Empire, la ville-résidence est le lieu par excellence d'affirmation et de mise en pratique de l'absolutisme princier, à l'instar de Versailles en France.

Pourtant, l'on ne peut passer du cas particulier à la généralité sans plus ample examen. Or, à la base de l'étude de l'urbanisme princier, il y a ce choix qui a été fait de n'examiner que les villes-résidences créées *ex nihilo*. Il aurait fallu se demander dans quelle mesure celui-ci crée un biais, c'est-à-dire si les conclusions tirées de l'examen des fondations princières sont aussi valides pour les autres villes-résidences, autrement dit si l'on a le droit de passer de la partie au tout. De façon surprenante, une partie de l'historiographie a fait l'inverse, elle a considéré que la partie était le tout, ce qui, en quelque discipline que ce soit, est une grave erreur de raisonnement. Obnubilée par le concept d'absolutisme et par le modèle louis-quatorzien, elle est allée à l'encontre de l'usage des sources et a exclu du champ des villes-résidences celles qui n'ont pas été créées *ex nihilo* à l'époque moderne. Le phénomène peut être insidieux, presque inconscient : puisque les villes-résidences créées *ex nihilo* sont censées être le parangon de la ville-résidence, il n'est pas besoin de regarder les autres. Ainsi, lorsqu'un historien cherche à donner un exemple d'une ville-résidence, il pense d'abord à une ville créée *ex nihilo* : dans son article publié dans les actes du colloque de Karlsruhe, E. Reinhard évoque l'urbanisme princier, mais les seuls exemples qu'il en donne sont deux fondations princières, Rastatt (reconstruite après avoir été incendiée par les Français en 1689)

[1] Ernst Otto BRÄUNCHE, « *Vom markgräflichen Lust-Hauß zur großherzoglichen Haupt- und Residenzstadt. Die Entwicklung der Residenz Karlsruhe zwischen 1715 und 1918* », in Kurt ANDERMANN (dir.), *Residenzen. Aspekte hauptstädtischer Zentralität von der Frühen Neuzeit bis zum Ende der Monarchie*, Munich, 1992, p.199-222.

et Karlsruhe[1]. Toutefois, la réduction de la ville-résidence aux seules villes créées *ex nihilo* peut être beaucoup plus explicite. C'est ce qu'a par exemple fait l'exposition présentée au musée des Beaux Arts de Nancy du 7 mai au 22 août 2005 et consacrée aux villes européennes du XVIII^e^ siècle[2]. Le phénomène de la ville-résidence était présenté dans l'une des salles de l'exposition et il y était affirmé qu'une ville-résidence était une ville créée *ex nihilo* par un prince. Dans le catalogue de cette exposition, l'on trouve un article de P. Riesterer intitulé « Les villes-résidences en Allemagne au XVIII^e^ siècle[3] », où l'essentiel de son propos consiste à montrer que ce sont les princes les moins importants qui fondent des villes-résidences : elle justifie son choix de ne s'intéresser qu'à l'Allemagne du sud-ouest par le fait que c'est là que l'on trouve le plus grand nombre de fondations princières. Son article semble ainsi dire que des villes telles Vienne, Munich, Dresde ou Berlin ne sont pas des villes-résidences, alors que le contraire est une évidence pour les contemporains du XVIII^e^ siècle.

Il nous faut revenir à l'usage des sources et étudier ce que signifie être une ville-résidence pour des villes comme Vienne, Munich, Dresde ou Berlin. Cela implique certes d'ajouter une difficulté absente chez celles créées *ex nihilo*, qui sont par définition le fruit de la seule volonté du prince. Les plus grandes villes-résidences du Saint-Empire sont au contraire des villes anciennes, dotées d'institutions communales qui préexistent à l'investissement princier : l'on y trouve donc une bourgeoisie représentée par un Magistrat, caractérisée par ses privilèges juridiques et économiques. L'on ne peut donc pas faire de la ville-résidence créée *ex nihilo* le parangon de la ville-résidence et le prince n'en est pas le seul acteur. À rebours de l'article de P. Riesterer, cela est bien montré dans le catalogue de l'exposition de Nancy par H. Lorenz, à partir du cas de Vienne, ville-résidence et capitale des Habsbourg : ici, la marque de l'absolutisme princier n'est guère évidente et la transformation de Vienne en ville baroque est bien davantage le résultat d'initiatives multiples. Les Habsbourg sont certes importants, mais l'on ne peut négliger les commanditaires non dynastiques dans la construction des palais, des hôtels particuliers et des églises[4]. L'histoire de Vienne ne se résume pas à la seule exécution des volontés du souverain. Il en va de même à Dresde, où les particuliers, le Magistrat et la noblesse jouent un rôle considérable aux côtés des Wettin. C'est là un phénomène qui caractérise la transformation de la plupart des villes européennes au XVIII^e^ siècle, au point que l'on peut se demander si les créations *ex nihilo* ne

[1] Eugen REINHARD, « *Die Residenz in der Kulturlandschaft Südwestdeutschlands. Ihre Topographie und ihr Umland* », in Kurt ANDERMANN (dir.), *op. cit.*, p.25-45.
[2] *De l'Esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières (1720-1770)*, Nancy, 2005.
[3] Petra Christina RIESTERER, « Les villes-résidences en Allemagne au XVIII^e^ siècle », in *De l'Esprit des villes*, *op. cit.*, p.103-108.
[4] Hellmut LORENZ, « Vienne, la ville-résidence de l'Empereur », in *De l'Esprit des villes*, *op. cit.*, p.291-294.

représentent pas un cas minoritaire. L'on peut au moins tirer parti des réflexions de J.-L. Harouel sur l'embellissement des villes françaises, qui implique trois types d'acteurs, le pouvoir souverain, les pouvoirs locaux et les commanditaires privés[1]. Autrement dit, il faut nous départir de l'habitude qu'ont les historiens d'examiner les phénomènes politiques des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles à partir du concept d'absolutisme, compris comme le souhait et la capacité du prince à imposer sa volonté dans tous les domaines : nous ne pouvons pas faire comme si l'absolutisme décrivait sans objection possible la réalité politique de la France, et plus largement, de l'Europe des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles[2].

Plutôt que de se restreindre aux villes-résidences créées *ex nihilo* qui, par nature, conduisent à mettre en valeur l'initiative princière et à parler d'absolutisme, pour peu que l'on ne soit guère vigilant dans l'emploi des termes, il est bien venu de s'intéresser à celles dans lesquelles le jeu des acteurs est plus complexe. Cela permettra de revaloriser les négociations, les conflits, les compromis qui n'ont pas disparu à l'époque dite de l'absolutisme. En retour, il faut créditer les institutions communales et les commanditaires privés d'une réelle marge de manœuvre, c'est-à-dire cesser de croire que toute action de leur part est exécution de la volonté du prince. En la matière, le cas de Dresde offre un observatoire intéressant du rôle du Magistrat d'une ville-résidence et de ses relations avec le souverain. En effet, l'autorité de l'électeur de Saxe ne s'exerce que de façon médiate dans la plus grande partie de l'espace urbain, par l'intermédiaire du Magistrat dont il doit obtenir l'obéissance, ce qui est loin d'être toujours facile. Ce n'est en revanche pas le cas dans les parties de la ville directement soumises à son autorité, ce qui signifie que l'on ne peut pas étudier les transformations de Dresde si l'on n'a pas une connaissance suffisamment précise de la répartition spatiale des juridictions. En outre, les relations entre les bourgeois de Dresde et l'électeur de Saxe sont rendues plus complexes par la conversion de ce dernier au catholicisme : tandis que la dynastie promeut la restauration de l'Église romaine à Dresde, les bourgeois se font les défenseurs vigilants de l'Église luthérienne. C'est ce qui a permis la réalisation du plus célèbre point de vue de Dresde, la juxtaposition de l'église catholique de cour et de l'église Notre-Dame. Sans une étude soigneuse des relations entre le Magistrat et l'électeur, l'on risque bien de ne pas parvenir à comprendre les transformations que connaît Dresde à l'époque augustéenne.

---

[1] Jean-Louis HAROUEL, « Le jeu des pouvoirs dans la ville », in *De l'Esprit des villes*, *op. cit.*, p.54-62. Cf. également Jean-Louis HAROUEL, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIII^e^ siècle*, Paris, 1993.

[2] Cf. Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris, 2006, ou encore Olivier CHALINE, « *Ludwig XIV. und Kaiser Leopold I. als Herrscher. Mythos und Wirklichkeit des absoluten Fürstentums ?* », in Helmut NEUHAUS (dir.), *Die Frühe Neuzeit als Epoche*, Munich, 2009, p.35-50.

Ainsi, si nous voulons répondre à la question initiale, quel lien y a-t-il entre l'ascension des Wettin et les transformations de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, il nous faut adopter quatre principes méthodologiques :

1- L'union personnelle de la Saxe et de la Pologne doit être considérée pour ce qu'elle est, une union personnelle et non une union réelle, et en écartant la question de savoir si elle est la cause de la disparition politique de la Pologne et de la médiocrité de la position politique de la Saxe au XIX^e^ siècle.

2- Il faut en revanche remettre au premier plan le principal bénéficiaire de cette union personnelle, l'électeur de Saxe et, avec lui, toute la dynastie des Wettin albertins. Il y a en effet un changement majeur de l'identité dynastique, qui est désormais royale et catholique.

3- C'est toute la ville-résidence qu'il faut considérer, à la fois comme résidence, mais aussi et surtout comme ville. Cela implique de ne la réduire ni à un agrégat de bâtiments, ni à la seule cour du souverain, mais de tenir compte de ses structures spatiales et de l'ensemble de sa réalité humaine, sans séparer ce qui, à l'époque, était bel et bien uni.

4- Enfin, l'on ne peut pas faire de la ville-résidence le lieu par excellence de mise en pratique de l'absolutisme. L'on doit au contraire mettre au premier plan les jeux de pouvoir entre l'électeur de Saxe et les bourgeois de Dresde, lesquels sont un acteur important des destinées de la ville-résidence.

3) Les sources qui ont fourni le matériau de ce travail

Pour qui veut étudier la façon dont Dresde s'est transformée durant la première moitié du XVIII^e^ siècle et le rôle qu'y ont joué les Wettin, les sources ne manquent pas, en dépit des destructions et des pertes qu'elles ont subies, notamment en 1945. Bien que nous n'en ayons exclu aucune *a priori*, il nous a fallu procéder à des choix d'autant plus nécessaires qu'il nous a été impossible de séjourner longuement en Saxe. Nous avons donc tenté de concilier au mieux notre double souhait de conserver la plus grande diversité de sources et de dépouiller des fonds cohérents : cela seul nous garantissait une vision d'ensemble qui ne fût pas cantonnée dans un point de vue partial. Notre désir de partir de la réalité urbaine de Dresde a commandé notre choix de dépouiller les archives du Magistrat[1], en particulier toutes celles qui concernent ses bâtiments et son urbanisme, outre le peu qui a subsisté du fonds concernant ses relations avec le pouvoir électoral[2]. Cependant, les archives communales ne peuvent pas donner une vision complète de la ville de Dresde puisque, par nature, elles ne concernent que

[1] *Ratsarchiv Dresden* (RA).
[2] RA séries B, C et G.

les lieux sur lesquels le Magistrat peut intervenir. Voilà pourquoi nous avons dépouillé les archives des trois autres juridictions qui se partagent l'espace urbain, celles de la cour, du bailliage et du Gouvernement[1]. Enfin, pour la construction des bâtiments dynastiques comme les archives de l'administration électorale des bâtiments ont été perdues depuis 1945, nous avons tenté de passer par le biais des autres institutions, notamment le Conseil privé, le Cabinet privé et la Chambre (en charge des finances). Cependant, face au désordre et à la très mauvaise tenue des inventaires des archives de Saxe (pour la plupart manuscrits, raturés et dont les cotes sont parfois obsolètes), à quoi s'ajoutait l'absence de toute aide de la part des archivistes, le manque de temps nous a interdit de déployer l'énergie nécessaire à la recherche des actes de la Chambre et de la plupart de ceux du Conseil privé : nous avons donc exploité ceux du Cabinet privé[2]. Outre les sources manuscrites, nous nous sommes également intéressés aux imprimés concernant la ville de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, notamment ceux conservés à la bibliothèque universitaire et régionale de Saxe ainsi qu'à la bibliothèque albertine de Leipzig[3]. Là encore, notre choix a été commandé par notre désir de disposer de séries à la fois cohérentes et complètes. Nous en avons privilégié deux : les imprimés décrivant tout ou partie de la ville de Dresde, depuis la monumentale chronique d'A. Weck jusqu'aux tardives descriptions de J. G. Weinart et de K. W. Dassdorf[4], tout en prêtant attention à des brochures plus ponctuelles, voire à de simples articles. Le deuxième groupe est celui des récits de voyage, qui permettent de voir l'évolution de l'expérience des voyageurs qui se rendus à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle.

Enfin, il est impensable de travailler sur les transformations de la ville de Dresde pendant la période augustéenne sans recourir aux sources iconographiques, voire archéologiques. La première d'entre elle est la ville elle-même, dont une connaissance physique est vraiment indispensable, car elle permet de se rendre compte de la réalité du terrain, de sa topographie (qui n'est pas complètement plate), de la hauteur relative des édifices, de la largeur des rues et des places et enfin des effets visuels statiques ou dynamiques. Certes, les destructions de la guerre de Sept Ans, des guerres napoléoniennes, de la révolution de 1849, l'urbanisme de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, l'anéantissement dans la nuit du 13 au 14 février 1945, la reconstruction de l'ancienne ville baroque comme fleuron

[1] *Sächsisches Hauptstaatsarchiv Dresden* (SHStA) fonds 10006, 10047 et 11254.
[2] SHStA fonds 10026.
[3] Respectivement *Sächsische Landes- und Universitätsbibliothek* et *Universitätsbibliothek Leipzig Albertina*.
[4] Anton WECK, *Der Churfürstlichen Sächsischen weitberuffenen Residentz- und Haupt-Vestung Dreßden Beschreibung und Vorstellung*, Nuremberg, 1680. Benjamin Gottfried WEINART, *Topographische Geschichte der Stadt Dresden, und der um dieselbe herum liegenden Gegenden*, Dresde, 1777. Karl Wilhelm DASSDORF, *Beschreibung der vorzüglichen Merkwürdigkeiten der Churfürstlichen Reisdenzstadt Dresden und einiger umliegenden Gegenden*, Dresde, 1782.

de l'urbanisme socialiste dans les années 1950 et 1960 rendent la tâche particulièrement ardue, puisque des bâtiments ont disparu, que d'autres ont surgi et que le tracé des rues a changé. Mais l'important travail, qui a été mené depuis les années 1980, de restauration de la ville anéantie en 1945 offre en la matière une aide précieuse. Le hasard du calendrier de nos séjours à Dresde nous a permis de refaire l'expérience qui avait pu être celle des habitants de Dresde dans les années 1720, l'érection de l'église Notre-Dame. Là où eux voyaient un cimetière et une très vieille église, nous avons vu un champ de ruines ; comme eux, quelques années plus tard, nous avons pu expérimenter tout ce que cette église a changé dans l'image de la ville. Il va pourtant de soi que pour faire de la ville une source, il faut utiliser des plans qui permettent de supprimer toutes les strates postérieures aux années 1750 : le seul souci de localiser le plus précisément possible tout ce qui est évoqué dans les sources écrites nous a conduits à exploiter l'ensemble des plans conservés aux archives de Saxe et concernant tout ou partie de la ville dans la première moitié du XVIII^e^ siècle[1]. Parmi eux, certains ne présentent que des projets, généralement datés par les historiens de l'art : avec les plans conservés dans les archives du grand maréchal de cour, l'on peut ainsi suivre l'évolution des idées du souverain et de son administration électorale des bâtiments[2]. Cependant, les sources iconographiques ne sont pas seulement un matériau utile pour l'historien, elles sont en même temps un discours, au même titre que les imprimés prétendant décrire objectivement tout ou partie de la ville de Dresde. C'est tout particulièrement le cas d'une série constamment utilisée par les historiens de cette ville, l'ensemble des panoramas peints par le peintre vénitien Bernardo Bellotto et conservés aujourd'hui dans la galerie de peinture des maîtres anciens[3]. À l'instar des tableaux que le même artiste a peint à Varsovie, ceux-ci sont très utiles en raison de leur fidélité à la réalité, ils sont donc une source primaire de première main pour qui veut connaître le visage de Dresde au début des années 1750, mais ils sont aussi un discours tenu sur la ville dont l'analyse intéresse au premier chef les relations entre les Wettin et leur ville-résidence. Telles sont les sources qui ont fourni la matière de ce travail

Pour répondre de façon valable à la question de savoir quel lien il y a entre l'ascension des Wettin et les transformations que connaît leur ville-résidence entre 1697 et 1756, il faut adopter pour principe de considérer d'un seul tenant l'histoire urbaine et l'histoire politique et dynastique, y compris pour des faits qui ne concernent apparemment Dresde que de très loin,

[1] SHStA fonds 12884.
[2] SHStA fonds 10006, *Plankammer*.
[3] *Staatlichen Kunstsammlungen Dresden. Gemälde Galerie Alte Meister*.

ainsi l'histoire de la Pologne ou les relations entre les Wettin et les autres dynasties souveraines d'Europe. Pour ce faire, ce serait introduire un biais malheureux que de partir de ce que les Wettin ont fait : l'on risquerait alors de surestimer leur rôle aux dépens des acteurs qui ne dépendent pas d'eux. Si l'on veut véritablement comprendre le rôle qu'ils ont joué dans leur ville-résidence, il vaut mieux commencer par se demander dans quelle mesure ils ont la possibilité d'influencer les destinés de Dresde, c'est-à-dire quels ont été les conditions et les moyens de la transformation de la ville : cela implique de s'intéresser au partage des juridictions entre le Magistrat et les institutions électorales, de mettre en valeur la diversité des commanditaires, qu'ils soient dynastiques, communaux, nobles ou bourgeois, et, enfin, d'étudier les moyens concrets de l'administration électorale des bâtiments. Ce n'est qu'une fois ce cadre établi que l'on pourra décrire l'ampleur des transformations concrètes de la ville-résidence, non seulement les bâtiments des Wettin, du Magistrat, des nobles ou des bourgeois, mais aussi l'amélioration des conditions urbaines et l'embellissement de la ville tout entière. Ceci nous conduira à nous interroger sur la portée de ce changement : nous partirons de la réalité, comment Dresde, de ville-résidence, est devenue la capitale politique, culturelle et religieuse de la Saxe électorale, puis nous nous intéresserons au discours tenu à la fois sur cette ville et sur la dynastie des Wettin, ce qui permettra de comprendre ce que la première représente pour la seconde.

Conditions et moyens de la transformation de Dresde par les Wettin

L'on ne peut pas comprendre comment les Wettin ont pu transformer, à ce point et en un demi-siècle, leur ville-résidence, Dresde, si l'on ne commence pas par établir à quelles contraintes ils ont été confrontés et de quels moyens ils disposaient pour les surmonter. Si l'on se contente de partir du résultat, la nouvelle ville de Dresde telle qu'elle existe à la veille de la guerre de Sept Ans, l'on court le risque d'analyser le phénomène en perdant de vue la réalité de son développement. Dans ce cas, sous prétexte que les Wettin sont les commanditaires incontestables d'édifices prestigieux, ainsi les pavillons du Zwinger, le Palais Japonais, l'église catholique de cour, l'on fera de la ville-résidence le laboratoire de l'absolutisme princier, à l'image des villes-résidences créées *ex nihilo*, telles Mannheim ou Karlsruhe : l'on croira être conforté dans cette hypothèse lorsque l'on aura observé le rôle de la surintendance des bâtiments qui intervient à la fois sur les commandes du souverain et les constructions privées, et pour peu qu'on ne soit guère vigilant quant à l'emploi des termes, l'on conclura que Dresde est une ville de cour et que, par son pouvoir absolu, l'électeur a écarté les institutions anciennes afin d'imposer ses idées à ses sujets. Le principal problème de cette façon de raisonner est d'oublier de poser les fondements, c'est-à-dire de faire la part de ce que les Wettin ont fait, de ce qu'ils n'ont pas fait alors qu'ils auraient pu le faire, de ce qu'ils n'auraient de toute façon pas pu faire, de ce qu'ils n'ont pas fait mais que d'autres ont fait. Cela revient en outre à présupposer que les électeurs, en tant que souverains, sont libres de faire ce qu'ils veulent et qu'une fois qu'ils ont pris une décision, ils ont toute capacité de la mettre en œuvre et de la faire exécuter. Ce faisant, l'on oublie la réalité, qui est faite de contraintes géographiques, politiques, économiques, techniques, culturelles, etc.

Avant de nous intéresser à l'ensemble des transformations de la ville de Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, il nous faut examiner les conditions et les moyens de l'action des Wettin, en en distinguant trois aspects. Cela implique tout d'abord de prendre en compte le cadre institutionnel : les Wettin ne peuvent guère passer outre les institutions qui disposent d'une autorité dans la ville de Dresde, notamment le Magistrat et le Gouvernement, ce qui signifie que la réussite de l'embellissement de la ville-résidence concerne autant l'histoire politique que l'histoire de l'art. Du même coup, la situation des Wettin est double : d'une part,

ils sont les commanditaires des édifices qui leur appartiennent en propre et, d'autre part, en usant de leur pouvoir souverain et en utilisant les intermédiaires institutionnels, ils incitent ou contraignent le Magistrat et des particuliers à entreprendre des constructions : un deuxième chapitre examinera ainsi le groupe des commanditaires, qu'ils soient dynastiques ou non. Il ne suffit pas de construire soi-même et de faire en sorte que les autres suivent le mouvement : pour créer une belle ville, les Wettin doivent également intervenir au niveau de la conception des plans et de l'exécution des chantiers, ce qui suppose aussi de réussir à surmonter un ensemble de contraintes techniques, logistiques et financières.

Chapitre I : La situation institutionnelle

Chef de la dynastie des Wettin albertins, l'électeur de Saxe est en même temps le seigneur souverain de la ville de Dresde : telle est la condition fondamentale de son action dans sa ville-résidence. Cette possibilité juridique d'intervention dans tous les domaines de l'État est souvent confondue avec la capacité du souverain à obtenir de ses sujets l'accomplissement de ses volontés : c'est là une chose courante dans l'usage que les historiens font du terme d'absolutisme, qui sert communément à désigner le régime selon lequel le souverain réduit les autres institutions ou passe outre celles-ci. Du même coup, sous prétexte que les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sont l'époque de l'absolutisme, l'on croit qu'il n'est pas nécessaire d'examiner les institutions et qu'il suffit de regarder ce qui a été fait pour savoir ce qu'un souverain a fait. Et pourtant, c'est là aller un peu vite en besogne. Tout d'abord, l'électeur de Saxe, bien que seigneur souverain de la ville de Dresde, n'a pas supprimé des institutions communales qui, en dépit de rancœurs et de conflits, sont un relais efficace de son autorité souveraine. Quoique ville sujette, Dresde détient le privilège de l'autonomie communale, elle est ordinairement administrée par un Corps de ville, que l'on appelle le Magistrat. Afin de supprimer tout présupposé aux fondements généralement idéologiques, il vaut mieux ne pas préjuger de l'inaction ou du déclin de cette institution, mais plutôt examiner son fonctionnement réel et ses relations avec l'électeur de Saxe. Ensuite, si la situation juridique et institutionnelle de la ville de Dresde est plus simple que celle des villes catholiques pourvues d'un chapitre canonial et d'une ou plusieurs abbayes, elle n'est nullement uniforme, ce qui signifie que les Wettin doivent tenir compte des diverses juridictions et des institutions qui en découlent. Il nous faut donc commencer par établir le cadre institutionnel. Comme la situation du XVIII^e^ siècle est héritée de l'époque de la fondation de Dresde à la fin du XI^e^ siècle et qu'elle s'inscrit dans un espace bien défini, nous présenterons d'abord ce cadre spatial et la façon dont il a été utilisé par les hommes, puis l'ensemble des institutions qui possèdent une juridiction, immédiate ou non, sur cet espace et c'est seulement dans un dernier temps que nous nous intéresserons à la façon dont les Wettin ont utilisé cette situation institutionnelle pour embellir leur ville-résidence.

I- La ville de Dresde dans son environnement

A- Site et situation

1) L'Elbe

Le premier élément fondamental du site sur lequel s'est développée la ville de Dresde est l'Elbe, l'un des trois grands axes fluviaux de l'espace germanique, avec le Rhin et le Danube[1]. Navigable sur la plus grande partie de son cours, ce fleuve a une importance considérable dans la circulation des hommes et des marchandises, de la Bohême à la mer du Nord : la navigation fluviale est de loin plus aisée que la circulation par voie de terre dans un espace globalement plat et traversé de nombreux cours d'eau. Ce n'est sans doute pas un hasard si la ville de Dresde, en rive gauche de l'Elbe, a été fondée par des marchands allemands venus de Basse-Saxe. Encore au XVIII^e^ siècle, Dresde est une importante place commerciale dans la moyenne vallée de l'Elbe : elle est le passage obligé des denrées et marchandises venues de Bohême et, à l'inverse, reçoit les marchandises distribuées depuis Hambourg et les autres ports de la Hanse. C'est là un aspect plutôt méconnu de l'histoire de cette ville. Qui regarde l'actuel réseau urbain de l'État libre de Saxe peut y voir à raison deux pôles fondamentaux, la capitale politique et culturelle, Dresde, la capitale économique et intellectuelle, Leipzig : ici, la foire et l'université, là, le parlement, les ministères et les musées. La situation du XVIII^e^ siècle présente quelques analogies et, pour cette raison, elle est analysée à partir de la situation actuelle : c'est ce que fait par exemple M. Espagne qui, par une série d'équivalences pour le moins problématiques, oppose la ville de cour, Dresde, et la vraie ville, caractérisée par son cosmopolitisme et le dynamisme de sa foire et de son université, Leipzig[2]. Le schéma n'est certes pas faux, mais il manque de nuances : si l'on veut montrer la réalité d'une bipolarité du réseau urbain saxon entre d'un côté la ville commerciale et universitaire, Leipzig, et de l'autre, la capitale politique et culturelle, Dresde, il ne suffit pas d'étudier la foire et l'université de Leipzig ainsi que la cour et les collections des Wettin, il faut en outre montrer le caractère négligeable du rôle politique et culturel de Leipzig, respectivement du rôle commercial et intellectuel de Dresde. Or, le présupposé selon lequel le commerce n'aurait guère d'importance à Dresde est contredit par l'examen de la géographie et de l'histoire. En effet, Leipzig est située dans une zone marécageuse, au bord d'un sous-affluent de l'Elbe, l'Elster (affluent de la Saale) : le succès de cette place commerciale ne tient pas au caractère favorable – inexistant – de sa situation, mais bien plus aux privilèges

[1] À propos de l'Elbe, cf. Hansjörg KÜSTER, *Die Elbe. Landschaft und Geschichte*, Munich, 2007.
[2] Cf. Michel ESPAGNE, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe. XVIII^e^ - XIX^e^ siècles*, Paris, 2000.

commerciaux accordés par l'empereur Maximilien I[er] en 1497 et au soutien sans faille des Wettin. Au contraire, la situation de Dresde au bord de l'Elbe est d'autant plus favorable que toutes les marchandises qui arrivent par le fleuve doivent être proposées à la vente dans la ville durant un temps déterminé avant de pouvoir poursuivre leur voyage. Cela n'ôte rien à l'importance des foires de Leipzig mais il convient d'être conscient de ce que Dresde n'a perdu son dynamisme commercial que le jour où le transport par voie de terre (chemin de fer, puis route) a supplanté la navigation fluviale.

Autrement dit, ce ne sont pas les Wettin qui ont fait de l'Elbe un axe majeur de la ville de Dresde, le fleuve en est le principal moyen d'accès, dès les premiers temps de l'histoire de cette ville et l'on peut ainsi remarquer avec quelle constance Bellotto, qui cherche à rendre fidèlement compte de la réalité de la ville-résidence, représente toujours l'Elbe avec quelques bateaux. Dans le premier panorama qu'il a peint de cette ville, en 1747, l'on peut en distinguer une dizaine de toute sorte, de tout gabarit, depuis la simple barque jusqu'à des bateaux de dimensions beaucoup plus importantes et pourvus d'une voile[1]. Cependant, le nombre d'embarcations représentées est nettement inférieur à ce qu'il devait être en réalité, comme si Bellotto voulait simplement rappeler l'existence de cette navigation fluviale, sans pour autant la mettre particulièrement en valeur. L'on peut en entrevoir l'importance dans un ouvrage du pasteur de Lockwitz, C. Gerber, qui énumère toutes les raisons pour lesquelles les Saxons peuvent rendre grâce à Dieu. Dans le chapitre consacré à Dresde, le cinquième bienfait matériel de Dieu est l'Elbe lui-même, ainsi évoqué par le pasteur : « L'excellent courant de l'Elbe contribue également beaucoup à la qualité de l'approvisionnement, il fait vivre plusieurs milliers de personnes dans la seule ville de Dresde et dans ses environs et il est d'une grande utilité et d'un grand avantage à la ville elle-même. Quelle quantité de produits arrivent à Dresde par l'Elbe chaque année, des marchandises de Hambourg, des céréales de la région de Torgau et de la bière de cette ville ? Quelle quantité de bois et de planches arrive par l'Elbe à Dresde depuis la Bohême ? Quelle quantité de toile, de fer-blanc, de fer, de planches, de chapeaux de paille et autres marchandises accostent à Dresde et repartent ensuite par l'Elbe vers Magdebourg, Hambourg et la Hollande ?[2] » Par ces lignes, le pasteur montre

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602.

[2] Christian GERBER, *Die unerkannten Wohlthaten GOTTES, in dem Chur-Fürstenthum Sachsen, und desselben vornehmsten Städten*, Dresde, Leipzig, 1717, t. II, p.218 : « *Es trägt aber auch gar viel zu der guten Nahrung bey, der vortreffliche Elb-Strohm, auf welchem viel 1000 Menschen nur in der Stadt Dreßden und ihrem Revier sich ernehren, und der Stadt selbst grossen Nutzen und Vortheil bringen. Was kommen nicht ein Jahr lang vor Waaren aus Hamburg, vor Getreidig aus der Gegend der Stadt Torgau, und wie viel Bier aus dieser Stadt auf der Elbe herauff nach Dreßden? Was kommet vor Holtz und Breter aus Böhmen auf der Elbe nach Dreßden? Was vor Leinwand, Blech, Eisen, Breter, Stroh-Hüte und viele andere Waaren schiffet nicht die Stadt Dreßden ein, und versendet sie auf der Elbe nach Magdeburg, Hamburg und Holland ?* »

que Dresde est intégrée à un réseau économique de dimension européenne, la Bohême fournissant du bois et des produits textiles, la moyenne vallée de l'Elbe des céréales et autres produits de la terre, Hambourg, enfin, des produits manufacturés. Cette intégration commerciale assure l'approvisionnement de la ville et fait vivre une quantité non négligeable de gens, les intermédiaires du commerce (négociants et marchands), les bateliers, mais aussi les manœuvres employés au chargement et au déchargement des marchandises. Le fleuve est donc le lieu d'une activité importante (surtout si l'on ajoute la pêche, qui, elle, est à l'origine de la présence de populations sorabes bien avant la colonisation allemande) et l'on ne doit pas se le représenter comme il est aujourd'hui, où toute navigation fluviale a quasiment disparu. Pour cette seule raison liée à la géographie, l'Elbe est un axe majeur pour la ville de Dresde.

C'est là un fait qui ne surprendrait pas un géographe : l'atout économique d'une installation au bord de cet axe fondamental de circulation compense largement les contraintes du site et ceci permet de comprendre comment le fait que l'Elbe soit un axe structurant n'empêche nullement que la ville se garde du fleuve. Comme toute ville située au bord d'un cours d'eau, Dresde est confrontée à un important risque d'inondation, ce qui a d'ailleurs été rappelé à l'été 2002, et la lecture de la chronique compilée par un érudit du début du XIX^e^ siècle, G. Klemm, montre que c'est là un phénomène récurrent[1]. Il n'est pas le lieu ici d'étudier précisément ce risque d'inondation, mais avoir une connaissance élémentaire du régime de l'Elbe permet de comprendre les conditions matérielles du développement de Dresde. Ce fleuve prend sa source dans les monts des Géants, dans la région des Sudètes, il coule d'abord en direction du sud, jusqu'à Pardubice, puis fait un crochet vers l'ouest, pour ensuite se diriger vers le nord-ouest, jusqu'à la mer du Nord. Son régime est d'abord déterminé par les conditions climatiques propres à l'Europe continentale : les hivers sont rudes et il arrive que le fleuve soit partiellement gelé[2]. De façon classique, cela signifie que la fonte printanière des neiges est une période de hautes eaux pour l'Elbe et tous ses affluents descendus des montagnes qui forment le quadrilatère de Bohême. Par ailleurs, le climat continental est caractérisé par de violents orages estivaux et de fortes pluies au début de l'automne, ce qui crée une seconde période de hautes eaux. Dans le cas de Dresde, les effets de cette variation saisonnière du régime fluvial sont aggravés par les conditions topographiques régionales : en aval de la ville de Děčin, l'Elbe quitte la Bohême en traversant

[1] Gustav KLEMM, *Chronik der königlich sächsischen Residenzstadt Dresden und ihrer Bürger*, Dresde, 1835.
[2] Cf. RA A XXIII 25: dans une lettre datée du 1^er^ septembre 1718 et adressée au Magistrat, le comte de Wackerbarth fait allusion aux dégâts causés aux piliers du pont de Dresde par des blocs flottants de glace. D'après le pasteur Gerber, *op. cit*., on ne navigue pas entre novembre et mars sur l'Elbe, au moins de la Saxe jusqu'à la Bohême.

les Monts Métallifères et en creusant les défilés de Suisse saxonne, depuis Hřensko jusqu'à Stadt Wehlen. Dans cette zone, les eaux s'accumulent, creusent la roche, créant des paysages magnifiques, où a été bâtie la forteresse de Königstein, et, pour des raisons physiques, le débit s'accélère. Or, à la sortie du défilé, à Stadt Wehlen, la vallée s'élargit brutalement : le fleuve est parvenu dans la grande plaine germano-polonaise, il est à une altitude d'une centaine de mètres, alors qu'il a plusieurs centaines de kilomètres à parcourir jusqu'à la mer du Nord. Les eaux qui ont pris de la vitesse dans les défilés de Suisse saxonne sortent du lit mineur et peuvent causer des inondations catastrophiques, c'est ainsi que s'est constitué un vaste lit majeur, espace naturel de déversement des hautes eaux.

Ces conditions physiques n'ont pas été sans conséquence sur le développement de Dresde. Les hommes se sont d'abord installés sur les lieux à la fois proches du fleuve et suffisamment élevés pour être abrités de ses débordements. C'est le cas non seulement à l'échelle régionale, dès l'époque néolithique, avec l'occupation des hauteurs de la rive gauche de l'Elbe (Leubnitz, Mockritz, Löbtau, Briesnitz)[1], mais aussi à l'échelle locale : les premiers habitants de Dresde se sont d'abord établis sur les points hauts de la future ville, notamment le Taschenberg et l'emplacement de l'église Notre-Dame. À l'inverse, les rives du fleuve ne sont pas régularisées et les berges en sont périodiquement inondées, comme on l'observe encore aujourd'hui en rive droite, où l'espace qui sert actuellement de promenade est inondé en chaque période de hautes eaux : en l'absence de tout endiguement, le lit majeur de l'Elbe est impropre à l'installation sédentaire. Qu'il n'y ait pas d'habitation ne veut pourtant pas dire que cet espace soit complètement inutile : régulièrement inondé et pourvu d'un sol riche en sédiments, le lit majeur de l'Elbe est l'un des espaces les plus fertiles de la vallée, il fournit en particulier une herbe grasse permettant d'alimenter les chevaux. Ainsi, le 26 février 1740, le gondolier Josef Spiga demande que lui soit attribué un terrain en amont de Dresde, sur la rive droite de l'Elbe, dans le lit majeur du fleuve, afin de s'y bâtir une maison pour lui et les siens, mais cela lui est refusé, en raison de l'opposition du grand écuyer, le comte Johann Adolph von Brühl, qui a fait valoir que ce terrain fournit une herbe excellente[2]. Ceci permet de se rappeler qu'une ville n'est pas constituée que de bâtiments, mais qu'elle comporte aussi des espaces non bâtis tout à fait nécessaires, en particulier pour l'alimentation de cet animal essentiel pour la civilisation européenne qu'est le cheval. Dans le même temps, nous pouvons entrevoir ce rôle fondamental joué par l'Elbe dans les structures de Dresde : les hommes se

[1] Sur la préhistoire de la région de Dresde, cf. Heinz JACOB, « *Die vor- und frühgeschichtliche Besiedlung der Dresdner Landschaft bis zur Stadtwerdung* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. I, Stuttgart, 2005, p.23-62.
[2] SHStA 10047/1749 f°1-4.

mettent au plus près de ce fleuve qui apporte la richesse venue du commerce, mais ils se gardent de ses dangers, de ses fréquentes sorties de son lit mineur.

2) Collines et marécages

Outre l'axe constitué par l'Elbe, le site de la ville de Dresde est aussi caractérisé par un second axe structurant, lié à la topographie régionale. Dresde n'est pas seulement au bord d'une voie de circulation sud-est nord-ouest, elle appartient aussi à une route sud-nord, qui mène de la Franconie à la Baltique. Cet axe est secondaire par rapport à l'Elbe, mais il a tout de même son importance quant à l'histoire d'une ville dont le site initial est celui d'un carrefour entre deux voies de grande envergure, l'une fluviale et l'autre terrestre. Cette route de terre permet d'atteindre Nuremberg au sud, Dantzig et les autres ports de la Hanse au nord. Son tracé est fortement lié à l'orientation du relief dans cette partie de l'Europe centrale : elle traverse la Saxe en longeant les Monts Métallifères, qui ferment le quadrilatère de Bohême à l'ouest. Desservant les villes au pied de ces montagnes, Plauen, Zwickau, Chemnitz et Freiberg, elle permet de transporter les produits de l'exploitation minière, notamment ces pierres semi-précieuses qui sont la principale source de richesse de la Saxe électorale, mais aussi les produits textiles. Cette route franchit l'Elbe à Dresde et poursuit en direction du nord, en se ramifiant : une branche se dirige vers l'est, en traversant la Haute-Lusace, jusqu'à Görlitz, puis la Silésie, en desservant Breslau, ce qui lui permet d'atteindre la Petite et la Grande Pologne ; l'autre branche se dirige vers le nord, traverse la Basse-Lusace, franchit la Neiße à Guben et poursuit en direction de Poznań et de Dantzig. Cette route nord- sud permet ainsi à la fois d'accéder aux foires de Nuremberg, d'exporter les produits de l'industrie saxonne et de s'intégrer au commerce de la Pologne et de la Baltique, qui fournit en particulier des fourrures et du sel. Par son site, Dresde est d'abord un carrefour marchand : le développement urbain à partir du XI^{e} siècle est avant tout le fait de négociants intégrés à un réseau commercial de grande ampleur, ce sont eux qui sont à l'origine de la construction de l'unique pont sur l'Elbe[1].

Toutefois, les négociants ne sont pas les seuls acteurs de l'histoire médiévale de Dresde et ceci explique sans doute que cette ville ne soit pas devenue une aussi grande place commerciale qu'elle aurait pu l'être. L'on ne peut en effet sous-estimer son importance stratégique, au pied des Monts Métallifères et du quadrilatère de Bohême, ainsi que des collines de Haute-Lusace et au débouché de l'Elbe dans la grande plaine germano-polonaise :

[1] Sur les débuts de l'histoire de Dresde, cf. Karlheinz BLASCHKE, « *Die Anfänge Dresdens* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.88-101.

qui tient Dresde contrôle la moyenne vallée de l'Elbe depuis la sortie des défilés de Suisse saxonne jusqu'à Meissen et peut surveiller les routes venues de Chemnitz et de Haute-Lusace. De ce point de vue, il n'est guère étonnant qu'aux X^e^ et XI^e^ siècles, cinq personnages aient cherché à contrôler cette région, l'évêque de Meissen, le margrave de Misnie, le burgrave de Dohna (près de Pirna, au pied des défilés de Suisse saxonne), le duc puis roi de Bohême et le duc puis roi de Pologne[1] : c'est le margrave de Misnie qui l'a emporté. En considérant la situation à la fin du XVII^e^ siècle, nous pouvons observer que le système défensif de la Saxe électorale s'appuie sur quelques places fortes au bord de l'Elbe, Königstein, Dresde, Torgau et Wittenberg, ainsi que sur une place au pied des monts Métallifères, Zwickau : il se heurte ensuite aux places fortes des voisins de la Saxe albertine, à l'ouest, Magdebourg, qui appartient alors aux électeurs de Brandebourg, au sud, Cobourg (possession des Wettin ernestins) et Kulmbach dans le margraviat de Brandebourg-Bayreuth, à l'est enfin, le quadrilatère de Bohême, qui appartient aux Habsbourg. La route la moins bien défendue est celle qui vient du nord, que ce soit de Pologne ou du Brandebourg : un ennemi venu de Berlin ne rencontre guère d'obstacle avant d'atteindre l'Elbe, soit à Torgau, soit à Dresde. La superposition de la géographie politique et de la topographie permet de comprendre le rôle stratégique de Dresde (avant même qu'il soit question de son importance symbolique comme capitale d'un État) : avec Königstein, elle est la seconde place commandant la sortie du défilé de Suisse saxonne, elle permet l'accès à la plaine germano-polonaise et elle est la première véritable place rencontrée par un ennemi venu du Brandebourg ou de Pologne. Cela seul lui confère une importance stratégique qui explique la récurrence des invasions qui l'ont frappée, notamment l'invasion suédoise en 1706 et les deux invasions des armées de Frédéric II en 1745 et en 1756. Conscients de ce fait, les margraves de Misnie ont fait bâtir un château fort commandant la traversée de l'Elbe, puis les ducs et électeurs de Saxe ont soigné les fortifications de Dresde : il s'agit de se garder des ennemis venus par les deux voies principales, fluviale et terrestre, et de surveiller l'ensemble de la région.

Ce double aspect, routes commerciales et nécessités stratégiques, a été favorisé par un troisième élément caractéristique du site de la ville de Dresde, la combinaison de points hauts et de zones basses. Ainsi, au sud de Dresde, l'on trouve une hauteur où s'est aujourd'hui établie l'université, la bien nommée *Südhöhe* : c'est le début des Monts Métallifères, qui sont plutôt difficiles d'accès ; de façon symétrique, il existe une hauteur au nord, qui est le début des collines de Haute-Lusace et qui est prolongée à l'ouest par les collines de Lößnitz, où se

[1] Cf. André THIEME, Manfred KOBUCH, « *Die Landschaft Nisan vom 10. bis 12. Jahrhundert* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir), *op. cit.*, p.63-87.

trouve le château de Moritzburg. La présence de ces deux espaces assez fortement pentus qui sont les prémices d'un relief plutôt montagneux explique une caractéristique du climat local, sa forte pluviosité, bien plus grande que dans les villes de la plaine germano-polonaise, telle Leipzig : les nuages chargés de pluie arrivent de la mer du Nord et de la Baltique et se déversent au-dessus de Dresde. Les eaux s'accumulent dans les zones basses et ne parviennent ni à s'écouler, ni à pénétrer le sol, d'où la formation d'étangs et de marécages, ce qui est beaucoup plus difficile à observer à l'heure actuelle où tous ces espaces inondés ont été asséchés. Ces eaux stagnantes ont longtemps été la meilleure défense naturelle d'une ville qui n'était finalement vraiment accessible que par l'Elbe. Les hommes ont commencé par s'installer sur les points hauts, à l'abri des inondations et hors des marécages, puis l'histoire de la croissance urbaine est pour une bonne part celle de l'assèchement des zones humides. Autrement dit, si nous voulons comprendre la façon dont les Wettin ont transformé leur ville-résidence dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, il nous faut avoir une idée précise de la topographie urbaine, en articulant les trois éléments caractéristiques du site (le fleuve, les montagnes, les marécages) et leur utilisation par les hommes à des fins stratégiques ou commerciales.

B- L'espace de la ville de Dresde

1) L'Elbe et ses affluents : l'eau dans l'espace urbain

L'espace de la ville de Dresde est fortement lié aux trois éléments caractéristiques du milieu naturel, l'Elbe, les lignes du relief et les étendues d'eau stagnante. Ligne directrice de l'organisation urbaine, l'Elbe est d'abord un élément de séparation : par sa largeur, par l'intensité de son débit et par l'irrégularité de son cours, il est un obstacle à une mise en valeur conjointe des deux rives. C'est là un élément fondamental des structures spatiales de Dresde : chaque rive du fleuve a d'abord eu son histoire propre, ce qui a des résonances jusqu'au XVIII^{e} siècle. À l'époque historique, les hommes ont d'abord occupé la rive droite : le quartier situé au niveau de l'actuelle Große Meißner Gasse est alors habité par des pêcheurs païens, d'origine slave à l'instar des autres populations installées dans la moyenne vallée de l'Elbe (ce dont témoigne bien la toponymie). Par la suite, en souvenir de l'antériorité de l'occupation de la rive droite du fleuve, cette partie de la ville a été appelée Altendresden, Vieux-Dresde. L'installation sur l'autre rive, quant à elle, a eu lieu dans un second temps : elle est le fait de populations d'origine germanique, venues de Thuringe ou de Basse-Saxe, et l'on peut observer l'avancée de la colonisation germanique en regardant les villes qui se sont

développées au bord de l'Elbe ou de ses affluents. La limite orientale de ces migrations se situe dans la région de Dresde, qui, pour cette raison, est une marche, la marche de Misnie, entre les espaces germaniques que sont la Saxe et la Thuringe, et les espaces slaves que sont la Bohême et les deux Lusace. Après les difficiles guerres de Charlemagne à la fin du VIII^e^ siècle, les populations de Basse-Saxe et de Thuringe ont été intégrées dans la civilisation carolingienne, c'est-à-dire dans une culture à la fois romaine et chrétienne. Deux siècles plus tard, leur installation dans la marche de Misnie s'est appuyée sur trois éléments : le christianisme, c'est-à-dire la dynamique d'évangélisation de ces régions païennes, à partir de l'évêché de Magdebourg, puis de l'évêché de Meissen ; le négoce, le long de ces deux routes fondamentales que sont l'Elbe et la voie de terre qui va du pied des Monts Métallifères aux ports de la Baltique ; l'occupation militaire, avec la construction de châteaux forts qui ont été la base stratégique du pouvoir de seigneurs dont certains sont devenus beaucoup plus importants, notamment le burgrave de Dohna (à dix kilomètres à l'est de Dresde) et le margrave de Misnie, dont les lointains successeurs au XVIII^e^ siècle sont les électeurs de Saxe[1].

Ces trois moteurs de la colonisation germanique sont à l'origine des trois éléments fondamentaux de l'histoire de la ville qui s'est développée en rive gauche de l'Elbe et que, par opposition à Altendresden, l'on appelle Neudresden, Nouveau-Dresde : elle est à la fois place stratégique, place de marché et centre catholique. L'espace de la ville médiévale comporte ainsi trois pôles : le château fort, qui contrôle l'Elbe et la route sud-nord ; le Vieux Marché avec la ville des négociants et leur église, Sainte-Croix, qui était d'abord dédiée à saint Nicolas, comme la plupart des églises fondées par les négociants allemands dans le bassin de l'Elbe ; l'église issue de l'évangélisation initiée depuis l'évêché de Meissen, sous le vocable de Notre Dame. À l'agglomération des pêcheurs slaves païens en rive droite s'oppose ainsi en rive gauche la triple ville du seigneur, des négociants et de la hiérarchie catholique : c'est là une forte permanence et, encore à la fin du XVII^e^ siècle, il est perceptible dans les sources que la rive gauche de l'Elbe est bien plus prestigieuse que la rive droite. Par ailleurs, dès l'époque de la fondation, l'histoire de Neudresden est à l'articulation de trois pouvoirs, ceux du seigneur, des commerçants et de l'Église : un héritage lointain, certes déformé, en est la situation de la fin du XVII^e^ siècle, où l'on observe toujours la présence de ces trois pouvoirs, avec l'électeur de Saxe, qui a hérité de la marche de Misnie, le Magistrat, qui perpétue l'autonomie originelle des commerçants, l'Église luthérienne qui, quoiqu'en rupture avec

[1] Cf. André THIEME, Manfred KOBUCH, « *Die Landschaft Nisan vom 10. bis 12. Jahrhundert – Siedlung, Herrschaft, Kirche* » et Karlheinz BLASCHKE, « *Die Anfänge Dresdens* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.63-87 et p.88-120.

Rome, a pour une part repris la position de l'Église catholique. L'Elbe est donc d'abord une séparation entre deux mondes, ce qui a eu des conséquences à long terme : l'exercice du pouvoir, la richesse commerciale et le bien spirituel sont en rive gauche[1].

Quoique frontière, l'Elbe n'est cependant pas un obstacle infranchissable et par-delà la permanence de la séparation des deux rives, l'on peut observer un mouvement de longue durée, l'amélioration de leur intégration. Gardons-nous à ce propos d'une vision déformée de l'histoire : la réunion des deux rives n'est pas un résultat de l'histoire récente, mais elle est clairement manifestée dès le XVI^e^ siècle et elle commence bien avant. La voie de terre qui mène de Nuremberg à la Baltique traverse l'Elbe au niveau de Dresde : dans un premier temps, le franchissement du fleuve ne s'est fait que par voie d'eau, au moyen de barques ou de bacs. Si l'on en croit le panorama de Bellotto représentant la ville de Dresde depuis la rive droite de l'Elbe, c'est là une pratique toujours en usage au milieu du XVIII^e^ siècle, puisque l'on y distingue nettement un personnage s'apprêtant à traverser l'Elbe en barque[2]. La circulation d'une rive à l'autre a toutefois été considérablement améliorée avec la construction d'un pont dans le dernier quart du XII^e^ siècle : long de 561 mètres et large de 8,5 mètres, c'est l'un des ouvrages de ce type les plus imposants d'Europe[3]. Les négociants de Dresde, qui seuls ont alors les moyens financiers d'une telle entreprise, en sont les commanditaires les plus probables[4]. Le pont a sans doute été un puissant vecteur d'intégration des deux rives de l'Elbe, en dépit des taxes frappant toutes les marchandises entrant dans Neudresden : il a ainsi pu favoriser le développement d'Altendresden, qui, en 1403, obtient du margrave Guillaume I^er^ le droit civique[5]. Ainsi, le village situé en rive droite de l'Elbe devient une ville au sens juridique du terme, et est doté d'institutions communales, un Magistrat, des corporations, un marché, une paroisse : au début du XV^e^ siècle, les deux rives de l'Elbe sont juridiquement distinctes, mais leur nature est identique. Un pas décisif est franchi le 25 mars 1549, lorsque l'électeur Maurice fait des deux villes de part et d'autre de l'Elbe, Neudresden et Altendresden, une seule entité juridique, la ville-résidence dotée d'un seul Magistrat[6]. Toutefois, après avoir vainement tenté de résister à la réunion des deux villes, les bourgeois

[1] Ceci explique que pendant les premiers siècles de l'histoire de Dresde, il n'y ait pas eu de paroisse en rive droite : une fois évangélisées, les populations slaves sont rattachées à la paroisse Notre-Dame, qui a été la base de l'action missionnaire. Concrètement, cela signifie qu'elles doivent traverser le fleuve en barque afin d'assister au culte.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 606.
[3] Cf. Karlheinz BLASCHKE, « *Die Elbbrücke* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.98-101.
[4] Un autre argument est fourni par un détail institutionnel : l'administration du pont relève de l'église Sainte-Croix, qui est précisément l'église des négociants de Dresde.
[5] Karlheinz BLASCHKE, « *Wirtschaft und Verfassung* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.158.
[6] Annette und Jenni DUBBERS, *Die innere Neustadt*, Dresde, 2003, p.5.

d'Altendresden ont obtenu de conserver leur hôtel de ville, qui doit servir à toutes les réunions du Magistrat concernant exclusivement la rive droite de l'Elbe. C'est ainsi que l'on en arrive à cette situation étonnante à la fin du XVII^e siècle : il y a une seule ville de part et d'autre de l'Elbe, mais l'héritage de la disjonction juridique des deux villes est encore bien présent. En dépit de l'unicité du Magistrat et du lien constitué par l'unique pont sur l'Elbe, la ville-résidence possède bel et bien deux parties séparées par le fleuve, Altendresden en rive droite et Neudresden en rive gauche. Cette tension entre la séparation des deux rives et leur intégration est une structure majeure de l'espace de Dresde, que l'on retrouve au XVIII^e siècle : l'intégration progresse certes, mais les deux villes de part et d'autre du fleuve n'ont ni la même fonction, ni les mêmes usages.

Si l'Elbe est bien un axe structurant de l'organisation spatiale de la ville de Dresde, cela ne doit pourtant pas nous faire oublier qu'il n'en est pas la seule caractéristique, il faut également prendre en compte la topographie, c'est-à-dire les pentes et les étendues plates, qui toutes mettent en question l'écoulement des eaux. La gestion d'eaux souvent trop abondantes est ainsi un élément fondamental de l'histoire de Dresde. Trois affluents de l'Elbe coulent à proximité immédiate de la ville. En rive droite, la Prießnitz est une petite rivière qui prend sa source dans les collines au-dessus de Pillnitz : se jetant dans l'Elbe en amont de Dresde, elle ne joue guère de rôle dans l'histoire de cette ville, si ce n'est qu'elle constitue une barrière à la croissance des faubourgs en direction de l'est. En revanche, les deux affluents en rive gauche ont contribué à façonner le visage de la ville. Celle-ci s'est développée à l'ouest de la Kaitzbach, petit cours d'eau long d'une dizaine de kilomètres, qui prend sa source dans la *Südhöhe*[1]. La situation de la fin du XVII^e siècle est le résultat de plusieurs siècles d'aménagement par les hommes qui ont cherché à utiliser toutes les potentialités de cette rivière trop petite pour être navigable : à cette date, elle a été canalisée et divisée en plusieurs bras afin d'assurer l'approvisionnement de la plupart des rues en eau, pour les divers usages quotidiens et pour l'efficacité de la lutte contre les incendies. D'après un plan de 1706 édité par O. Richter, le bras principal entre dans la ville par le sud-est, après avoir longé la *Bürgerwiese* et le *Jüdenteich* : il passe sous le bastion Salomon, emprunte la Kreuzgasse jusqu'à l'église Sainte-Croix, puis traverse le Vieux Marché, descend la Schlossgasse et se jette dans l'Elbe au niveau du château[2]. La Kaitzbach sert aussi à alimenter les fossés de la ville. Le second affluent de l'Elbe que l'on trouve à Neudresden est la Weißeritz, qui prend sa

[1] Cf. carte in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.40.
[2] Otto Ludwig RICHTER, *Atlas zur Geschichte Dresdens*, Dresde, 1898, planche n°10. Cette situation est le résultat de l'aménagement par les hommes : de façon naturelle, la Kaitzbach coule directement vers le nord et se jette dans l'Elbe au niveau de la Fischergasse. Aujourd'hui, ce cours d'eau a disparu.

source dans les Monts Métallifères, arrive à Dresde après avoir traversé les gorges de Tharandt et de Freital, puis se jette dans l'Elbe en aval de la ville. L'importance de son débit et l'irrégularité de son cours font qu'elle ne se franchit pas aussi aisément que la Kaitzbach et qu'elle est un obstacle à l'expansion des faubourgs vers l'ouest : c'est pour cette raison que la rive gauche de la Weißeritz est traditionnellement rattachée à la paroisse de Briesnitz, village situé un peu plus à l'ouest. À l'instar de l'Elbe, le lit majeur de la Weißeritz n'est pas bâti et les hommes ont d'abord cherché à se garder de possibles inondations. Cette rivière tumultueuse n'est pas non plus intégrée à l'approvisionnement de la ville en eau, mais la ressource de son fort débit est utilisée : dans sa description de Dresde parue en 1719, J. C. Crell signale l'usage industriel qui en est fait[1]. Une partie des eaux de la Weißeritz sont prélevées et canalisées afin d'alimenter divers moulins permettant aux teinturiers, forgerons, verriers, etc. de travailler. C'est pour cette raison que l'espace situé entre la ville de Dresde proprement dite et la Weißeritz est d'abord une zone industrielle.

Ainsi, de façon globale, l'espace urbain ne s'articule pas seulement sur un fleuve qui est à la fois un lieu de passage et une frontière, mais aussi sur trois rivières aux usages différenciés. Mais ce n'est pas là la totalité de l'eau que l'on trouve dans cette ville : en raison du caractère plutôt plat du relief et de l'imperméabilité du sol, les eaux s'écoulent mal et ont tendance à stagner. L'histoire de Dresde comporte un double mouvement : l'assèchement des parties humides sur lesquelles on souhaite construire[2], la concentration des eaux stagnantes en certains endroits. Ainsi, entre le XIII^e^ et le XV^e^ siècle, des étangs artificiels sont creusés, permettant de libérer des espaces à bâtir et de protéger la ville de toute agression extérieure : c'est là la principale défense de Dresde avant la construction des fortifications à l'italienne au XVI^e^ siècle. Une ceinture de trois étangs ferme la ville au sud : en allant de l'est vers l'ouest, l'on trouve le *Jüdenteich*, l'*Alter See* et le *Neuer See*[3]. Neudresden est ainsi bâtie entre l'Elbe, la Weißeritz et ces trois étangs. Le fait majeur de la géographie de Dresde est cette forte présence de l'eau, que les hommes ont cherché à utiliser au mieux, pour leur consommation quotidienne, pour l'industrie, pour le transport des marchandises et pour la défense de la ville contre d'éventuels agresseurs. Cet élément naturel est en même temps une contrainte : le risque d'inondation est une réalité dont il faut se garder en évitant de construire dans les lits

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipffel der Vollkommenheit prangende Dreßden*, Leipzig, 1719, p.4.
[2] À titre d'exemple, c'est le cas du quartier du château, qui a été asséché au XIII^e^ siècle. Cf. Norbert OELSNER, « *Die Dresdner Burg im Mittelalter* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.121-149.
[3] Cf. plan de 1500, fig. n°34 in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.199. La toponymie montre bien que ces lacs sont artificiels. Ces trois étangs sont à l'origine d'une étymologie fantaisiste du nom de Dresde : il serait le résultat de l'expression *Drei Seen*.

majeurs des cours d'eau et l'imperméabilité du sol le rend marécageux en cas de pluies trop abondantes, ce qui cause des difficultés à la circulation au sein de la ville. Cet héritage connaît une certaine inflexion au XVIII^e^ siècle : pour la première fois, la gestion de l'abondance des eaux ne se fait plus par leur concentration en des endroits définis et utiles à la ville dans son ensemble, car il faut d'abord permettre la croissance urbaine en utilisant tout l'espace disponible, d'où l'assèchement des étangs et la conquête des lits majeurs. C'est ainsi que le visage de la ville a changé : qui la regarde aujourd'hui a de la peine à réaliser à quel point l'eau a pu représenter une contrainte dans les siècles passés.

2) Les quartiers de Dresde

C'est en ayant conscience de la réalité du milieu naturel que l'on peut comprendre les structures de la ville de Dresde. Il n'est pour l'heure pas question de s'intéresser aux importants changements qui se sont produits durant la première moitié du XVIII^e^ siècle : nous devons connaître la situation initiale, les éléments fondamentaux de l'organisation urbaine. C'est pourquoi il est nécessaire de décrire, même sommairement, la ville de la fin du XVII^e^ siècle. À l'avènement d'Auguste le Fort comme électeur de Saxe, Dresde peut être divisée en trois parties, Altendresden, Neudresden et les faubourgs. Tout d'abord, en rive droite de l'Elbe, l'on trouve Altendresden, qui est le résultat du développement d'un village et de son intégration dans la ville de Dresde. À la fin du XVII^e^ siècle, l'espace urbain, dans le creux d'un coude de l'Elbe, est un peu réduit par rapport aux limites actuelles du quartier *Innere Neustadt*, surtout sur les côtés est et ouest, mais moins au sud et au nord : au sud, il est naturellement délimité par le lit majeur de l'Elbe, espace inconstructible ; au nord, l'on trouve une rangée de fortifications incomplètes, qui ne peuvent assurer qu'une défense imparfaite de la ville. L'on peut sortir d'Altendresden dans sept directions : au sud, l'unique pont sur l'Elbe permet de rejoindre Neudresden ; il existe deux portes à l'ouest, l'une qui donne sur le lit majeur du fleuve et l'autre, la *Weiße Tor*, qui ouvre sur la route qui mène à Meissen et à Leipzig ; trois portes au nord ouvrent respectivement sur les routes de Großenhain, de Hoyerswerda (qui se prolonge en direction de Guben) et de Radeberg (qui mène ensuite à Bautzen et à Görlitz) ; enfin, à l'est, la *Wiesentor* permet d'atteindre la briqueterie située au bord de l'Elbe, en amont de la ville. La croissance urbaine n'a obéi à aucun plan préconçu, mais cela ne signifie nullement que l'espace d'Altendresden soit dépourvu de toute organisation. L'on y trouve trois pôles, la place du marché au sud, près du pont, avec l'hôtel de ville et la halle aux draps ; l'église des Rois Mages au nord du marché et, plus au nord, le cimetière paroissial ; à l'est, près de la *Wiesentor*, la vénerie électorale, qui, à la Réforme, a remplacé le couvent augustin.

Quatre axes principaux partent de la place du marché : la Große Meißner Gasse, vers la *Weiße Tor* ; la Rähnitzgasse, vers la route de Großenhain ; une rue qui permet de rejoindre la route de Radeberg ; la Klostergasse, vers la *Wiesentor*. Les autres rues sont étroites, tortueuses et bordées de maisons à un étage et au toit de chaume. Jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, Altendresden n'a aucun faubourg : qui sort de la ville est immédiatement dans la campagne. À l'est, devant la *Wiesentor*, l'on trouve une prairie régulièrement inondée, la *Mönchwiese*, qui fournit une herbe de qualité ; au nord-est, là où se trouve aujourd'hui le quartier *Antonstadt* s'étend un espace partiellement cultivé, de piètre qualité et appelé *Am Sand* en raison de la quantité de sable qui s'y accumule. Enfin, au nord-ouest, ce sont des champs.

L'histoire de cette ville qui souffre d'un manque de prestige par rapport à Neudresden connaît une rupture avec l'incendie du 6 août 1685, qui ravage la quasi-totalité de la ville : seuls l'hôtel de ville, la vénerie et vingt-et-une maisons de la Klostergasse et de la Große Meißner Gasse sont épargnés, alors que sont anéantis l'église, l'école, le presbytère et 336 maisons[1]. La reconstruction aurait pu se faire à l'identique, mais l'électeur Jean- Georges III, sur les conseils de l'intendant général des bâtiments civils et militaires, Wolf Caspar von Klengel, décide de modifier le tracé des rues afin de bâtir une ville nouvelle, répondant aux critères de l'urbanisme moderne. Les bourgeois d'Altendresden s'opposent à tout changement du cadastre et le conflit est à l'origine de retards dans la reconstruction de la ville. Ainsi, en 1693, sur les 336 maisons incendiées, seules 92 ont été rebâties[2] : à l'avènement d'Auguste le Fort en 1694, Altendresden est une ville partiellement reconstruite et au plan quelque peu bâtard, résultat d'un compromis entre les souhaits de Klengel et la résistance des bourgeois. Ville en chantier, elle peut aisément devenir le lieu par excellence de la création d'une ville conforme à la nouvelle dignité royale des Wettin, à condition que ces derniers parviennent à surmonter l'opposition des bourgeois.

La situation en rive gauche de l'Elbe est très différente. Fortifiée à l'italienne depuis le XVI^e^ siècle, Dresde passe pour l'une des places les mieux défendues d'Europe centrale : la ville est entièrement ceinte de remparts et de bastions, y compris du côté de l'Elbe, afin de se protéger de toute agression venue du fleuve ou par voie de terre. La ceinture des fortifications est encore repérable aujourd'hui : elle suit la Petersburger Straße, le Dr. Külz Ring et la Marien Straße jusqu'à la Postplatz, à partir de laquelle les remparts sont encore visibles. À la fin du XVII^e^ siècle, le fait majeur est sans doute la fermeture de la ville vis-à-vis de l'extérieur :

[1] Karlheinz BLASCHKE, « *Der Brand von Altendresden 1685 und der Wiederaufbau als Neue Königsstadt* », in Martin KÖRNER (dir.), *Destruction et reconstruction des villes*, Berne, Stuttgart, Vienne, 1999, p.159-171.
[2] *Ibidem*, p.164.

tandis qu'elle est enserrée dans de puissants remparts, elle n'est accessible que par trois portes, l'*Elbtor* qui débouche sur le pont et permet de se rendre à Altendresden, la *Pirnaische Tor* à l'est, qui ouvre sur la route de Pirna, et la *Wilsdruffer Tor* à l'ouest, qui donne sur une route secondaire menant à Wilsdruff. Cela est peu, surtout si l'on songe que la seule véritable grande route est celle qui vient du pont : les routes de Pirna et de Wilsdruff sont impraticables en temps de pluie, car elles deviennent de véritables bourbiers, c'est pourquoi la circulation est-ouest se fait d'abord par le fleuve. Aucune porte n'ouvre la ville vers le sud : à la fin du XVII^e^ siècle, la situation de Dresde au bord de la route qui mène de la Franconie à la Baltique n'est guère mise en valeur. Cette fermeture, qui date du XVI^e^ siècle, est liée aux guerres hussites et aux guerres de religion dans le Saint-Empire : c'est dans la première moitié du XVIII^e^ siècle que la tendance s'est inversée et que la ville s'est ouverte sur l'extérieur.

À l'avènement d'Auguste le Fort en 1694, le plan de Neudresden est le résultat d'une histoire qui remonte au XII^e^ siècle. Trois parties peuvent être distinguées : il y a d'abord l'espace du château, au nord de la ville, à proximité immédiate du pont. Le château fort construit à partir des années 1170 permet aux margraves de Misnie de contrôler l'Elbe et il ne fait pas partie de l'espace civique : à la fin du XVII^e^ siècle, l'on y trouve, à l'ouest de la Schlossgasse, le château du XV^e^ siècle agrandi au XVI^e^ siècle, avec les communs et tous les bâtiments voués à l'économie domestique. L'espace situé en face du pont et à l'est de la Schlossgasse a été occupé plus tardivement par les margraves de Misnie (puis ducs et électeurs de Saxe) : c'est là qu'ont été bâties les écuries électorales et la chancellerie. En 1694, l'espace compris entre l'Elbe, les rues Am Taschenberg, Sporergasse et Elbgasse appartient dans sa quasi-totalité aux Wettin : une telle position est l'héritage lointain de la volonté des margraves de Misnie de contrôler la région contre l'évêque de Meissen et le burgrave de Dohna. La ville située plus au sud a d'abord connu une histoire indépendante de celle du château fort, bien qu'elle en soit contemporaine. Une telle dualité n'a rien d'original à l'échelle européenne : il est courant de constater la juxtaposition entre d'un côté, le château qui est la base de la puissance d'un seigneur, et de l'autre, la ville des négociants d'abord intéressés à la prospérité de leurs affaires. N'oublions pas cette dualité originelle, car sans elle, l'on ne peut comprendre ni la répartition des juridictions au sein de Neudresden, ni les relations entre les Wettin et les bourgeois de Dresde. La ville des négociants a été créée *ex nihilo* dans le troisième quart du XII^e^ siècle, comme le montre clairement son plan en damier : le centre en est la place du marché, qu'à partir du XVI^e^ siècle, l'on appelle le Vieux Marché et qui est plus petite que la place qui porte aujourd'hui le même nom. En son exact milieu, l'on trouve l'hôtel de ville, depuis lequel les négociants devenus des bourgeois (au sens juridique

du terme) administrent la ville qu'ils ont fondée. Au sud-est du Vieux Marché a été construite une église Saint-Nicolas, dédiée ensuite à la Sainte Croix (en raison de l'arrivée d'une relique de la Croix) : jusqu'à la Réforme, il s'agit de l'église des bourgeois, mais pas de la première église paroissiale de la ville, car cette fondation est le fait des négociants et non le résultat de la constitution d'un réseau paroissial à l'échelle du diocèse de Meissen. Tout autour du Vieux Marché et de l'église, les rues ont été établies de façon orthogonale : parmi elles se distinguent deux axes principaux, la Wilsdruffergasse de la *Wilsdruffer Tor* au Vieux Marché et, circulant du nord au sud, la Schlossgasse prolongée par la Seegasse. En revanche, aucun axe majeur ne mène à l'est. Les autres rues sont articulées sur ces deux axes : à l'ouest, du nord au sud, la Kleine Brüdergasse, la Grosse Brüdergasse, la Scheffelgasse, la Webergasse, la Zahnsgasse et la Breite Gasse ; au sud, d'ouest en est, la Schreibergasse, la Pfarrgasse, la Schulgasse ; à l'est, du sud au nord, la Kreuzgasse, la Frohngasse, la Badergasse, la Rosmarin Gasse et la Sporergasse ; au nord, d'ouest en est, la Schössergasse, la Grosse Frauengasse et la Kleine Frauengasse.

Les premières limites de la ville sont constituées par les actuelles Augustusstrasse et Moritzstrasse : au-delà du rempart qui suit cette ligne, l'on trouve le faubourg Notre-Dame, centré autour de l'église du même nom, église paroissiale de Dresde depuis sa fondation à la fin du X^e^ siècle. La triple histoire de l'évangélisation de la région, de l'opposition entre l'évêque de Meissen et le margrave de Misnie et de la fondation de Dresde par des négociants explique ce fait curieux, que l'église paroissiale se trouve dans un faubourg, tandis que l'église à l'intérieur des remparts est juridiquement secondaire[1]. Dans les années 1520, lors des premiers conflits liés à la Réforme, le duc Georges le Barbu renouvelle les fortifications de Dresde : à cette occasion, il intègre le faubourg Notre-Dame dans la ville proprement dite[2]. C'est là le troisième élément de Neudresden, à côté de l'espace du château et de la ville des négociants. Dans un premier temps, l'ancien rempart qui séparait ce faubourg de la ville a été conservé, puis l'électeur Maurice l'a fait détruire en 1548 : la muraille est abattue et remplacée par deux rues, l'Elbgasse (ou Augustusstrasse) et la Moritzstrasse, une nouvelle place est ouverte, où se tiennent les marchés au bois et aux céréales, que l'on appelle le Nouveau Marché, pour la distinguer du Vieux Marché fondé au XII^e^ siècle. L'ancien faubourg est ainsi devenu l'un des quartiers les plus aisés et les plus modernes de Neudresden, c'est là que sont édifiées les demeures Renaissance. À la fin du XVII^e^ siècle, le centre en est constitué

[1] Cf. André THIEME und Manfred KOBUCH, « *Die Landschaft Nisan vom 10. bis 12. Jahrhundert* » et Alexandra-Kathrin STANISLAW-KEMENAH, « *Kirche, geistliches Leben und Schulwesen im Spätmittelalter* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.63-87 et p.198-206.
[2] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt*, Dresde, 2006, p.25.

par une triple place irrégulière, le *Jüdenhof* (dont le nom rappelle la présence d'une communauté juive jusqu'au XIV^e^ siècle), le Nouveau Marché et la place de l'église Notre-Dame, où se trouve le plus ancien cimetière de la ville. De cette place partent sept rues importantes : vers le nord-ouest, l'Elbgasse conduit au pont sur l'Elbe, la Rampische Gasse circule vers l'est, jusqu'à l'ancienne *Rampische Tor*, qui est murée au cours du XVI^e^ siècle, la Pirnaische Gasse mène à la *Pirnaische Tor* et, au-delà, à la voie de terre qui conduit à Pirna, la Moritzstrasse va en direction du sud-est et aboutit au rempart, la Weiße Gasse relie le Nouveau Marché à l'église Sainte-Croix, la Mittlere Frauengasse permet de rejoindre le Vieux Marché et la Sporer Gasse circule vers l'ouest et est prolongée par la rue Am Taschenberg. Le nord de ce quartier comprend des espaces voués à la défense de la ville, l'arsenal et tous les bâtiments qui lui sont liés : les bords de l'Elbe sont protégés par un puissant rempart.

À la différence d'Altendresden, Neudresden comporte des faubourgs, qui se sont établis là où les conditions topographiques le permettaient, c'est-à-dire dans les zones non ennoyées ou les moins marécageuses. Au plan géographique, l'on peut distinguer trois groupes de faubourgs d'inégale ampleur[1]. L'on trouve à l'est le faubourg de Pirna : il est délimité au nord-est par l'Elbe et au sud-ouest par la Kaitzbach, la *Bürgerwiese* et le *Jüdenteich*. Il comporte deux axes principaux, la Pirnaische Straße, dans la continuité de la Pirnaische Gasse et de la *Pirnaische Tor* et la Rampische Straße, qui était reliée à la Rampische Gasse avant que ne soit murée la *Rampische Tor*. À la fin du XVII^e^ siècle, pour se rendre de la Rampische Straße à l'intérieur de la ville, il faut emprunter la rue Am Vestungsgraben, qui longe le rempart est depuis l'Elbe jusqu'au *Jüdenteich*. Une partie de la population de ce faubourg est concentrée non loin du *Jüdenteich*, dans deux petites rues parallèles à la rue Am Vestungsgraben, la Kleine et la Große Borngasse. Le faubourg de Pirna est traversé par une grande rue transversale sud-nord, la Lange Gasse (de la *Bürgerwiese* à la Pirnaische Straße), qui devient ensuite la Neue Gasse (de la Pirnaische Straße à la Rampische Straße) et qui bifurque enfin vers le nord-est, en devenant la Ziegelgasse : elle aboutit, non loin de l'Elbe, à la briqueterie du Magistrat. La dernière partie du faubourg de Pirna se trouve au bord du fleuve, de l'angle du bastion jusqu'à la briqueterie, avec la rue An der Elbe. Le second faubourg de Dresde est au sud, c'est le faubourg du Lac, situé de part et d'autre des deux lacs qui ferment la ville au sud, l'*Alter See* et le *Neuer See*. Cet obstacle et le fait que la *Seetor* soit restée murée de 1554 à 1743 expliquent le faible développement de ce faubourg,

[1] Pour visualiser ce qui suit, l'on peut par exemple s'appuyer sur le plan de Dresde et des faubourgs réalisé en 1755 par l'atelier de Matthias Seutter à Augsbourg (SHStA 12884 Schrank V Fach 62 Nr. 42). En dépit de la croissance des faubourgs, le réseau des rues n'a guère changé durant la première moitié du XVIII^e^ siècle.

qui comporte deux parties. À l'est, vers le *Jüdenteich* et la *Bürgerwiese*, une rue est peuplée, l'Halb-Eulengasse et une autre rue longe le rempart, appelée pour cette raison Am Vestungsgraben (c'est aujourd'hui la Waisenhausstrasse). L'autre partie du faubourg est à l'ouest, elle commence entre les deux lacs et s'est développée derrière eux. La place Am See (aujourd'hui, la Dippoldiswalder Platz), avec l'hospice Saint-Jacques, en est le principal carrefour : une rue longe l'arrière du *Neuer See* vers le sud-est, la Grosse Oberseer Gasse, et une autre part vers le sud, l'Alte Dippoldiswalder Straße, qui aboutit au jardin de Son Altesse[1] ; enfin, deux rues parallèles partent vers le sud-ouest, la Große et la Kleine Plauische Gasse, et permettent de rejoindre les routes qui mènent à Dippoldiswalde et à Plauen.

Le *Neuer See* fait la limite entre le faubourg du Lac et le troisième groupe de faubourgs, situé à l'ouest de la ville et appelé faubourg de Wilsdruff. Celui-ci est bien plus développé que le précédent et comporte un réseau dense de rues qu'il nous faut maintenant présenter. Dans le prolongement de la rue Am Vestungsgraben qui fait le tour des remparts, une rue part de la place Am See et longe le *Neuer See*, elle est appelée Am Obersee : elle aboutit à l'hospice Saint-Barthélemy, qui est presque en face de la *Wilsdruffer Tor*. De cette dernière, une route part vers le sud-ouest, passe devant cet hospice et mène au lieu-dit Poppitz, dont le centre est l'église Sainte-Anne, elle est appelée An der Weißeritz jusqu'à l'hospice, puis Annengasse. À l'ouest de l'église, l'on trouve une étendue d'eau, l'*Endten Pfütze*, qui est directement reliée à la *Wilsdruffertor* par la Fischergasse : c'est de là que part la Freiberger Straße, qui est la grande voie de circulation vers la Franconie. Les autres rues du faubourg sont plutôt orientées vers l'ouest : en allant du sud vers le nord, l'on trouve à la fin du XVII^e^ siècle la Hundsgasse et la Gerbergasse : cette dernière se ramifie et donne la Mittelgasse, la Grüne Gasse, la Schützengasse (qui mène au stand de tir) et An der Viehweide. À l'approche de la Weißeritz, toutes ces rues ont en commun de bifurquer vers le sud-ouest, car la croissance urbaine s'est faite de façon à éviter les inondations. À ces trois faubourgs qui se sont constitués de manière autonome, il faut ajouter une opération de planification urbaine du dernier tiers du XVII^e^ siècle. En effet, la rue An der Viehweide, qui est la seule à traverser la Weißeritz, aboutit dans une zone cultivée qui appartient aux Wettin et devient une voie secondaire qui mène à Briesnitz : le lieu-dit s'appelle Ostra. En 1670, l'électeur Jean-Georges II décide d'établir un nouveau faubourg dans cet espace en rive gauche de la Weißeritz : on l'appelle Neustadt Ostra, Nouvelle Ville d'Ostra[2]. En dépit de la lenteur de son développement, cela signifie qu'en 1694, à l'avènement d'Auguste le Fort, la ville de Dresde

[1] La circulation vers le bourg de Dippoldiswalde a été détournée, d'où le nom de cette rue.
[2] SHStA 10047/978 f°1-2.

commence à se développer de l'autre côté de la Weißeritz : par décision de l'électeur, cette rivière cesse de jouer son rôle de limite occidentale à la croissance urbaine.

Ainsi, avant même de parler de l'action des rois saxons de Pologne dans Dresde, il importe de prendre en compte un milieu naturel qu'il faut aménager et dont il faut accepter les contraintes. Le site de Dresde est caractérisé par deux éléments principaux : d'une part, l'Elbe est un axe structurant de l'organisation de l'espace urbain, en ce que ce fleuve apporte nombre de ressources, mais qu'il est aussi source de danger par ses fréquents débordements ; d'autre part, le relief globalement plat et l'imperméabilité du sol rendent les eaux abondantes et empêchent leur écoulement, la ville ne peut se développer qu'en tenant compte de cette contrainte. À ce cadre géographique, qu'il est nécessaire de poser mais qui n'est pas une explication suffisante, il faut ajouter les héritages historiques : à la fin du XVII^e^ siècle, la ville-résidence des Wettin a déjà connu plusieurs siècles d'histoire, ce qui a façonné son visage. L'espace urbain s'organise en trois parties : Altendresden en rive droite de l'Elbe qui, en dépit de son nom, est une ville plus récente et qui, depuis l'incendie de 1685, est un champ vierge à l'action du souverain ; Neudresden en rive gauche, qui se divise elle-même nettement en trois quartiers, celui du château, fondé par les margraves de Misnie au XII^e^ siècle, celui du Vieux Marché, fondé par des négociants au XII^e^ siècle, celui du Nouveau Marché, issu de l'intégration du faubourg Notre-Dame à la ville au XVI^e^ siècle ; enfin, Neudresden est entourée de faubourgs qui, à l'exception de la Nouvelle Ville d'Ostra fondée par Jean-Georges II en 1670, ont connu une croissance autonome, avec un faubourg densément peuplé, celui de Wilsdruff, un faubourg moyennement peuplé, celui de Pirna et un faubourg peu peuplé, celui du Lac. L'espace de la ville de Dresde et ses structures n'ont pas pu être décrits sans déjà évoquer la situation institutionnelle : cela vient de ce que ces deux éléments ne peuvent guère être dissociés. Nous l'avons vu, l'aménagement de Dresde à l'époque médiévale s'est fait dans le cadre de rapports de force entre plusieurs acteurs n'ayant pas nécessairement les mêmes buts et il en va de même au XVIII^e^ siècle. Cela veut dire que l'on ne peut pas étudier les transformations de Dresde de la première moitié du XVIII^e^ siècle en faisant l'économie du cadre institutionnel. Pour qualifier l'action des Wettin dans leur ville-résidence, il ne suffit pas de savoir à quel espace ils sont confrontés, il faut aussi connaître les moyens dont ils disposent.

II- Les institutions en présence

A- Le Magistrat

1) Deux juridictions pour une ville

L'aménagement d'un espace est presque toujours une affaire commune, qui regarde donc la politique, c'est-à-dire la façon dont des hommes parviennent ou non à vivre ensemble : pour cette raison, l'on ne peut pas dissocier les cadres géographique et institutionnel. Il faut prendre en compte les moyens légaux à la disposition des uns et des autres, mais aussi les rapports de force qui peuvent aller jusqu'à de véritables conflits. L'on ne peut donc pas faire l'histoire de la transformation d'une ville sans connaître les diverses institutions qui y détiennent une juridiction, les liens qui les unissent, les conflits qui les opposent, mais aussi les personnalités qui y ont exercé une grande influence. Ce caractère indissociable du cadre géographique, de son aménagement par les hommes et de la réalité institutionnelle est d'autant plus présent à Dresde que la fondation de cette ville est le résultat d'une triple dynamique faisant intervenir trois acteurs de nature différente : le margrave de Misnie qui, pour des raisons stratégiques, bâtit un château fort au bord de l'Elbe ; les négociants allemands qui, pour des raisons commerciales, établissent en ce lieu un marché et font construire un pont sur l'Elbe ; l'Église catholique qui, à partir de l'évêché de Meissen, cherche à évangéliser les Sorabes et est à l'origine de la paroisse Notre-Dame. C'est là le fondement d'une organisation institutionnelle dont les héritages sont bien vivants au XVIII^{e} siècle. En la matière, il est simpliste de se contenter du concept d'absolutisme et d'affirmer que les Wettin sont libres de faire ce qu'ils veulent dans leur ville-résidence : Auguste le Fort et son fils ne peuvent passer outre une situation institutionnelle léguée par l'histoire antérieure de la ville de Dresde. C'est elle qui explique le partage des juridictions sur l'espace urbain : l'ignorer, c'est s'exposer à ne pas comprendre comment la transformation de Dresde a pu se faire dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Il nous faut donc d'abord présenter rapidement quels ont été les héritiers de ces trois acteurs qui ont fondé Dresde à la fin du XI^{e} siècle.

Le margraviat de Misnie appartient depuis 1089 à la famille des Wettin, dont le berceau est le château de Wettin (au nord-ouest de Leipzig). Au cours des XIII^{e} et XIV^{e} siècles, la famille agrandit ses possessions, jusqu'à se constituer un territoire important, avec, outre le margraviat de Misnie, le landgraviat de Thuringe et le comté palatin de Saxe. Une étape supplémentaire est franchie en 1423, avec la mort du duc et électeur Albert de Saxe-Wittenberg et l'extinction de cette branche de la famille des Ascaniens. L'empereur Sigismond profite de cette occasion pour récompenser la fidélité des Wettin dans les guerres

hussites et fait de Frédéric le Querelleur le nouveau duc et électeur de Saxe. Dès lors, les Wettin deviennent l'une des dynasties les plus importantes du Saint-Empire et, titulaires de la dignité d'archimaréchal de l'Empire, ils détiennent le premier rang parmi les électeurs laïcs. Autrement dit, à compter du XV^e^ siècle, l'horizon des margraves de Misnie n'est plus seulement la moyenne vallée de l'Elbe, mais le Saint-Empire lui-même, ce qui n'est pas sans influence quant à l'importance géostratégique du margraviat de Misnie et, en son sein, de Dresde. Selon une pratique courante dans cette famille, les possessions patrimoniales sont partagées lorsqu'il y a plusieurs héritiers, ainsi au partage de Leipzig, en 1485, avec la création de deux lignées, l'ernestine fondée par Ernest, qui règne dans les territoires plutôt occidentaux et qui détient la dignité électorale, et l'albertine fondée par son frère cadet Albert, à qui reviennent les territoires plutôt orientaux et la dignité ducale. Contrairement aux partages précédents, celui-ci est fondamental et, en raison de la rupture créée par la Réforme luthérienne en Saxe ernestine, la séparation politique des deux lignées est une réalité qui dure jusqu'à la dissolution du Saint-Empire en 1806 et même jusqu'à l'effondrement des royaumes allemands en 1918. Les Wettin albertins, bien que luthériens à partir de 1539, choisissent le camp de la fidélité aux Habsbourg et font la guerre à leurs cousins ernestins : après la victoire de Mühlberg en 1547, l'empereur Charles Quint confisque la dignité électorale à la lignée ernestine et la confie à la lignée albertine, en la personne du duc, et désormais électeur, Maurice. Cet épisode est le fondement des liens qui unissent les Habsbourg aux Wettin albertins, ces derniers étant toujours soucieux de s'accroître et obtenant des premiers les margraviats de Haute et Basse-Lusace en 1635, contre le gage de leur fidélité durant la guerre de Trente Ans[1]. La dernière étape de la croissance de la famille a lieu en 1697, avec l'élection et le sacre d'Auguste le Fort comme roi de Pologne.

Ces perspectives d'histoire européenne ont leur importance pour l'histoire de Dresde. Puisque le margrave de Misnie est en même temps électeur de Saxe et roi de Pologne, le contrôle de la moyenne vallée de l'Elbe prend une importance européenne et permet de surveiller, voire d'empêcher, les circulations venues de Bohême, du Brandebourg (et donc également de la Pologne et de la Suède) et de Basse-Saxe. La dimension stratégique de Dresde n'a donc nullement disparu, mais elle a changé d'échelle, ce qui est bien montré par les conflits successifs du XVIII^e^ siècle, que ce soit la guerre du Nord (1700-1721), avec l'invasion suédoise venue de la Pologne, ou les trois guerres de Silésie (1740-1742 ; 1744-1745 ; 1756-1763), avec le passage d'armées venues de l'ouest, du nord et de l'est. À chaque

[1] Pour l'histoire de la Saxe, cf. Reiner GROSS, *Geschichte Sachsens*, Leipzig, 2001. Pour plus de détails sur la période médiévale, cf. Jörg ROGGE, *Die Wettiner. Aufstieg einer Dynastie im Mittelalter*, Ostfildern, 2005.

fois, la Saxe est non seulement traversée par des armées, mais Dresde est aussi un enjeu militaire de dimension européenne. Cela seul peut expliquer l'intérêt des Wettin albertins pour cette ville. Par ailleurs, si l'on revient à une échelle locale, les parties de Dresde fondées par le margrave de Misnie à la fin du XI^e^ siècle sont administrées au XVIII^e^ siècle par le margrave de Misnie, c'est-à-dire le chef de la lignée des Wettin albertins qui est en même temps électeur de Saxe et roi de Pologne : l'espace de l'ancien château fort est sous la juridiction directe des Wettin.

En revanche, l'électeur de Saxe et roi de Pologne ne possède pas de juridiction immédiate sur le reste de la ville de Dresde : pour comprendre ce qui se passe au XVIII^e^ siècle, l'on ne peut donc pas faire l'économie d'un minimum de géographie historique et d'histoire institutionnelle. Le deuxième acteur de la fondation de Dresde est le groupe de négociants qui ont établi un marché dans ce qui est devenu par la suite la place du Vieux Marché. Ces colons qui ont fondé une ville *ex nihilo*, au plan orthogonal, sont les lointains ancêtres des bourgeois de Dresde. C'est de cette fondation commerciale que vient l'autonomie communale dont jouit la majeure partie de l'espace urbain jusqu'à la réforme institutionnelle de 1832. En l'absence de sources écrites, cette histoire n'est guère connue pour les XIII^e^ et XIV^e^ siècles : au vu de la situation ultérieure, K. Blaschke estime cependant que les négociants ont dû jouir très tôt de l'autonomie communale, sans doute dès l'époque de la fondation[1]. Or Dresde n'est pas une ville libre, elle est au contraire sujette du margrave de Misnie : cela signifie que sur la majeure partie de l'espace urbain, l'autorité du margrave, c'est-à-dire de l'électeur de Saxe et roi de Pologne, s'exerce de façon, non immédiate, mais médiate, par l'intermédiaire des institutions communales. Si le souverain Wettin veut agir dans sa ville-résidence, il doit obtenir leur accord ou leur obéissance. La ville de Dresde jouit du privilège de l'autonomie communale, elle dispose donc de ses propres institutions représentatives, que l'on appelle le Magistrat. Ce fait ne surprendrait guère un médiéviste : tel est en effet le régime de la plupart des villes européennes, du XII^e^ siècle jusqu'à la Révolution et aux guerres napoléoniennes. Que l'historiographie contemporaine l'ait oublié est en réalité bien plus surprenant. L'on ne peut pas prétendre étudier sérieusement la ville de Dresde au XVIII^e^ siècle et se désintéresser complètement du rôle des institutions communales dans cette ville, puisque ce sont elles qui détiennent l'autorité immédiate sur la majeure partie de l'espace urbain. Il est courant de lire qu'elles ont capitulé face à l'absolutisme princier, ce qui autoriserait à se dispenser de les

[1] Karlheinz BLASCHKE, « *Wirtschaft und Verfassung* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.150-197.

étudier[1], mais une telle capitulation n'a jamais été véritablement montrée. Avant d'affirmer que le Magistrat a perdu toute influence, la seule honnêteté intellectuelle voudrait que l'on étudie l'étendue et la nature de sa juridiction, ses moyens d'action et, enfin, ses relations avec l'électeur de Saxe. Puisque l'autonomie communale de Dresde est toujours en vigueur au XVIII[e] siècle, il faut montrer comment l'électeur de Saxe s'en accommode : l'étude de l'urbanisme des Wettin met donc en jeu un problème d'histoire politique, celui des relations entre le Magistrat de Dresde et l'électeur de Saxe. Un rapport de force est en effet possible, car les deux juridictions immédiates (le Magistrat et l'électeur) ne sont pas simplement juxtaposées, mais elles sont hiérarchiquement ordonnées : dans les zones de juridiction immédiate du Magistrat, l'électeur de Saxe est le suzerain des bourgeois de Dresde.

En pays catholique, un troisième acteur s'ajoute, l'Église, dont le patrimoine échappe généralement à la juridiction immédiate tant du Corps de ville que du souverain. C'était aussi le cas à Dresde jusqu'à l'introduction de la Réforme luthérienne par le duc Henri le Pieux en 1539 : avant cette date, il y a un patrimoine ecclésiastique non négligeable, constitué d'églises, de bâtiments paroissiaux ou conventuels ainsi que de fiefs, et géré soit par le chapitre canonial de Meissen, soit par des ordres religieux, notamment l'abbaye cistercienne d'Altzelle et l'ordre des Frères mineurs. En 1539, les biens de l'Église catholique de Saxe sont sécularisés et cet acteur institutionnel disparaît. D'une part, l'autorité ecclésiastique revient intégralement au duc puis électeur de Saxe : comme dans les autres pays luthériens, le chef des Wettin albertins devient le premier évêque (*summus episcopus*) de ses États. Désormais, les questions religieuses (que ce soit la doctrine, le culte ou la discipline) sont réglées au niveau d'une institution ducale puis électorale, le Grand Consistoire. Après la conversion d'Auguste le Fort en 1697 et la réintégration des Wettin au catholicisme, l'électeur de Saxe reste nominalement l'évêque de ses États patrimoniaux, mais toutes les décisions sont prises par le Grand Consistoire. D'autre part, les biens ecclésiastiques reviennent principalement au Magistrat, notamment toutes les églises et tous les fiefs, à l'exception des bâtiments conventuels des Frères mineurs et des moines augustins qui, eux, reviennent aux Wettin : à partir de 1539, le Magistrat doit donc gérer l'ancien patrimoine ecclésiastique de l'archiprêtré de Dresde, ce qui est le fondement de sa puissance seigneuriale et, de ce point de vue, la Réforme est une très bonne affaire pour les institutions communales. Cela ne doit sans doute pas être négligé dans l'attachement du Magistrat au luthéranisme : une reconquête catholique pourrait signifier pour

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, affirme p.26 que toute la vie urbaine est sous la domination de l'administration princière, ce qui le conduit à écrire une thèse en deux volumes sur la maison bourgeoise au XVIII[e] siècle, sans jamais parler du Magistrat comme institution.

lui la perte des fiefs acquis en 1539. La sécularisation des biens ecclésiastiques et l'absence d'évêché ou de chapitre canonial à Dresde permettent de comprendre qu'au XVIII^e siècle, seuls deux groupes institutionnels se partagent la juridiction immédiate sur la ville de Dresde, le souverain Wettin et le Magistrat. Il nous faut maintenant préciser ce que sont l'un et l'autre.

2) La juridiction du Magistrat

La plus grande partie du territoire de Dresde est soumise à l'autorité du Magistrat, qui est donc un acteur institutionnel majeur de la ville-résidence, mais cette juridiction n'est pas exercée de façon identique sur tout le territoire concerné et trois zones peuvent être distinguées, la ville, les faubourgs et le territoire au-delà des faubourgs[1].

Il y a d'abord la ville proprement dite, celle qui est délimitée par la ceinture des remparts (même lorsque celle-ci est imparfaite, comme dans Altendresden) : ces derniers n'appartiennent pas aux bourgeois, ils ne sont pas gérés par le Magistrat, mais ils sont soumis à la juridiction immédiate de l'électeur. De façon classique dans l'histoire urbaine européenne, cette ville *intra-muros* forme une entité économique et juridique, elle est le centre de l'exercice de l'autorité du Magistrat et des privilèges urbains, ce qui lui confère un prestige bien plus grand que les autres espaces soumis à la juridiction du Magistrat. Les remparts délimitent une zone économique et commerciale privilégiée, c'est-à-dire réglementée : la juridiction économique est détenue par les divers corps de métier. Les temps forts de l'activité commerciale sont les marchés hebdomadaires et annuels, qui se tiennent principalement sur le Vieux Marché : la police des marchés est un aspect important, mais méconnu, de l'activité du Magistrat, même si de nombreuses archives ont été conservées à ce sujet. C'est là un héritage évident de la fondation de Dresde par des négociants allemands et quoique oubliée par les historiens, cette dimension de la ville-résidence reste bien vivante au XVIII^e siècle : Bellotto ne s'y est pas trompé, lorsqu'il représente, un jour de marché, la presse de la foule sur la place du Vieux Marché[2]. Les remparts délimitent non seulement un espace économique, mais aussi une entité politique et juridique, ce qui, encore une fois, est un fait classique de l'histoire urbaine : avant la Révolution française, les sociétés européennes ignorent l'individu comme sujet de droit et sont avant tout une composition de corps, régis chacun par leurs lois particulières, que l'on appelle privilèges (par le calque du latin *privae leges*). La ville de Dresde est ainsi un corps politique et juridique autonome, la réunion des bourgeois, ceux qui détiennent le droit

[1] La distinction qui suit n'est pas anachronique, puisqu'on la retrouve, par exemple, dans un document du syndic du Magistrat, Christian Weinlig, daté du 12 décembre 1739 et concernant la réparation des pavés (cf. RA F VIII 11 f°20-21).
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.

de bourgeoisie, c'est-à-dire le droit de participer à la vie civique. L'exercice des privilèges communaux se fait depuis la ville *intra-muros* et, plus précisément, depuis ce bâtiment symbolique de l'autonomie communale qu'est l'hôtel de ville : c'est là que se réunissent les bourgeois chargés des affaires communes et qu'est conservée la mémoire de la ville. Enfin, la ville *intra-muros* est un centre religieux, on y trouve l'église paroissiale, au moins après l'introduction de la Réforme en 1539, lorsque Sainte-Croix supplante Notre-Dame comme église paroissiale principale de la ville. Ainsi, la première zone de juridiction, celle délimitée par les remparts, voit l'association de trois éléments fondamentaux, la place du marché, l'hôtel de ville et l'église paroissiale. L'ancienne division de la ville de Dresde fait que ce système est dédoublé : dans Altendresden, l'on trouve la place du marché, l'hôtel de ville et l'église des Rois Mages ; dans Neudresden, le Vieux Marché, l'hôtel de ville et l'église Sainte-Croix. Ajoutons enfin que l'intégration de l'ancien faubourg Notre-Dame à Neudresden a permis la constitution d'une deuxième place manifestant l'autonomie communale, associant le Nouveau Marché, la halle aux draps et l'église Notre-Dame.

Au-delà des remparts commence la deuxième zone de juridiction du Magistrat, les faubourgs. Un principe simple permet de comprendre le découpage juridictionnel du XVIII^e^ siècle : si le faubourg s'est développé sur un espace soumis à l'autorité directe du margrave de Misnie, il est alors sous la juridiction immédiate de l'électeur de Saxe ; s'il s'est développé sur un espace dépendant du Magistrat, il est alors sous la juridiction immédiate du Magistrat et l'autorité de l'électeur de Saxe ne s'y exerce que de façon médiate. De fait, la quasi-totalité des faubourgs existant à la fin du XVII^e^ siècle sont sous la juridiction directe du Magistrat, à l'exception notable de Friedrichstadt et du faubourg Hintersee. Dans les trois faubourgs géographiques que nous avons présentés, il existe neuf entités juridiques, outre Friedrichstadt et le faubourg Hintersee : dans le faubourg de Pirna, la Fischergemeinde dans la rue An der Elbe, la Rampische Gemeinde dans la Rampische Straße, la Ziegelgasse et la Neue Gasse, la Pirnaische Gemeinde dans la Kleine et la Große Borngasse ; dans le faubourg du Lac, la Halb- und Eulengassen Gemeinde ; dans le faubourg de Wilsdruff, la Poppitzer Gemeinde dans les rues Am See, Annengasse et Hundsgasse, la Fischersdorfer Gemeinde dans la Kleine Fischergasse, la Gerbergemeinde dans la Gerbergasse, la Mittelgasse et la Grüne Gasse, et la Viehweide Gemeinde dans la Schützengasse et An der Viehweide[1]. Les habitants des faubourgs soumis à la juridiction du Magistrat ne sont pas des bourgeois à part entière, au sens où ils sont en grande partie exclus des privilèges qui fondent la communauté civique. Les

[1] Cf. Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007, p.23-26.

corporations sont absentes des faubourgs et l'activité économique n'y est pas réglementée, ce qui, dans l'esprit des contemporains, est synonyme de déficit de qualité ; par ailleurs, la vente en ville des produits des faubourgs est sujette à des restrictions. Les habitants des faubourgs ne participent pas à la vie civique et sont bien davantage soumis à l'autorité du Magistrat, mais, au plan local, il y a une sorte d'autogestion, chaque faubourg ayant ses représentants et ses juges chargés de résoudre les problèmes de la communauté et de représenter celle-ci auprès du Magistrat : ainsi, lorsque ce dernier veut communiquer une décision aux habitants des faubourgs, il convoque les juges et les représentants des communautés à l'hôtel de ville et leur ordonne de transmettre tel ou tel ordre aux habitants. Enfin, au plan religieux, la plupart des faubourgs sont également dans une situation de dépendance : de façon normale, ils sont intégrés à la paroisse de la ville et les fidèles doivent se rendre à l'église Notre-Dame ou à l'église Sainte-Croix ; toutefois, avec la croissance des faubourgs ouest, une paroisse autonome est constituée au XVI^{e} siècle, sous le vocable de sainte Anne, avec une église éponyme construite à partir de 1576.

Au-delà des faubourgs, qui sont les espaces habités hors des remparts, l'on trouve le territoire de la ville, que l'on appelle en allemand *Weichbild*. Cela ne doit pas nous surprendre : comme la plupart des villes européennes du XVIII^{e} siècle, la juridiction communale ne porte pas uniquement sur les espaces habités, mais aussi sur des espaces inhabités, car cultivés ou laissés à l'abandon. La limite administrative de la juridiction du Magistrat n'est pas identique à la limite de l'urbanisation : dans le territoire de la ville, l'on trouve donc des champs, des bois, des étangs, des marécages, tous espaces utiles à l'activité des hommes. Il importe donc de ne pas forcer l'opposition que l'on fait couramment entre la ville et la campagne, car les habitants des faubourgs, voire ceux de la ville *intra-muros*, sont en même temps des paysans, agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs. Dans la mesure où nous nous occupons d'abord de l'espace urbanisé, nous n'étudierons guère ce territoire de la ville, mais il importe d'avoir conscience de son existence. Il est borné depuis le XVI^{e} siècle : en rive droite de l'Elbe, la limite ouest se trouve entre Neudorf et Pieschen, la limite nord à environ 560 mètres de la zone urbanisée, elle aboutit à l'Elbe à la hauteur de l'actuel *Rosengarten*. En rive gauche, la limite est constituée au sud par l'actuel Zellerscher Weg (donc au niveau de l'université), à l'ouest par la Weißeritz, et à l'est par une ligne séparant Dresde des villages de Blasewitz, Striesen et Gruna[1].

[1] Hans BRUNNER, « *Das Weichbild von Dresden* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.411-419.

À ces trois zones où s'exerce la juridiction directe du Magistrat, il faut ajouter un quatrième ensemble de territoires, qui échappent à l'autonomie communale, mais où le Magistrat exerce une autorité de nature seigneuriale : il est en effet le seigneur d'un certain nombre de fiefs, c'est-à-dire de villages et de terres, qui lui rapportent des revenus en argent ou en nature, ce qui n'est pas négligeable quant à ses ressources, c'est-à-dire quant à ses possibilités d'action dans la ville *intra-muros*. Encore une fois, cela n'a rien d'exceptionnel, mais il importe d'autant plus de le rappeler que ce fait est régulièrement oublié par l'historiographie. Les fiefs du Magistrat de Dresde datent pour l'essentiel de la Réforme, avec l'acquisition des fiefs ecclésiastiques, notamment ceux de l'église Sainte-Croix et de l'hospice Notre-Dame. Ils sont tous situés dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Dresde[1].

3) L'organisation de la vie civique

Parce qu'elles disposent de l'autorité immédiate sur la majeure partie de l'espace urbain, les institutions communales ne doivent pas être négligées lorsque l'on s'intéresse à l'histoire de la ville de Dresde et pourtant, elles n'ont guère été étudiées : la référence en la matière reste les deux volumes publiés en 1885 et 1891 par l'archiviste O. Richter, centrés sur les XV^e^ et XVI^e^ siècles. Pour les zones d'ombre qui subsistent, l'on ne sait pas si cela vient de ce que l'archiviste n'a pas envisagé la question ou plutôt de ce qu'à la fin du XIX^e^ siècle, les archives avaient déjà disparu[2]. Comme la ville est un corps juridique et politique, l'institution communale fondamentale chargée de le représenter ce corps est appelée par métonymie, le Corps de ville, ou, à Dresde, le Magistrat (*Stadtrat*) : il est le sommet et le garant de l'autonomie communale et, pour cette raison, il est un acteur institutionnel majeur de la ville-résidence, peut-être même avant l'électeur. Le Magistrat est le représentant de la communauté civique, il est élu chaque année au mois de mai, lors de l'assemblée plénière de la bourgeoisie de Dresde, où le terme « bourgeois » doit être entendu en son seul sens juridique : le bourgeois est celui qui appartient à la communauté civique, qui peut participer au grand rassemblement annuel du mois de mai.

[1] Cf. Christian PÜSCHEL, « *Der Ländliche Besitz des Dresdner Rates* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit*., p.392-411, avec une carte p.410.

[2] Otto Ludwig RICHTER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1885 et *Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1891. La question des institutions communales est un préalable important, mais elle n'est pas non plus au centre de notre travail : la nécessité de rentabiliser au mieux nos séjours en Saxe nous a conduit à nous fonder sur le travail, au demeurant considérable, d'O. Richter, ainsi que sur la thèse de Sieglinde RICHTER-NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse dactylographiée, Université de Leipzig, 1986.

Nous touchons ici à la principale zone d'ombre des travaux d'O. Richter et de la thèse de S. Richter-Nickel : nous ignorons comment s'obtient le droit de bourgeoisie et ce n'est pas là une question anecdotique, puisqu'une telle ignorance nous interdit de qualifier la communauté civique de Dresde. En tout cas, il est évident qu'il ne suffit pas d'habiter à l'intérieur des remparts de la ville pour en être bourgeois, même si c'est là une condition nécessaire. Naître d'un père bourgeois est le premier moyen de devenir bourgeois de Dresde, ce qui se voit par exemple avec la famille Fehre : le maçon Johann Fehre, né en 1645 à Altendresden d'un père bourgeois, devient lui-même bourgeois de Dresde en 1677, puis son fils, Johann Gottfried Fehre, né en 1685, devient bourgeois de Dresde en 1715[1]. Peut-on extrapoler de ces deux exemples qu'un fils de bourgeois ne peut devenir bourgeois à moins de trente ans ? Nous ne saurions le dire. La communauté civique est loin d'être fermée et l'on peut acquérir le droit de bourgeoisie à Dresde, comme le montrent plusieurs exemples de maçons et de charpentiers : ainsi, Georg Haase, né en 1665 à Annaberg (dans les Monts Métallifères) arrive à Dresde en 1695 et devient bourgeois de cette ville en 1697, Johann Gregor Fuchs, né à Ortrand en 1650, devient bourgeois de Dresde en 1680, ou encore, Johann Georg Schmiedt, né en 1707 à Fürstenwalde (dans les Monts Métallifères), devient bourgeois de Dresde en 1739[2]. Toutefois, nous ignorons tout des conditions précises qui ont été posées à leur entrée dans la communauté civique de Dresde : l'élément décisif est sans doute l'intégration, soit à un corps de métier (comme dans le cas des maçons et charpentiers cités), soit au monde des patriciens. Cela équivaut à une condition financière : un simple journalier ne peut pas devenir bourgeois de Dresde et cette exclusion devait aussi concerner les apprentis et les compagnons. Un tel fait conduit à une troisième question, celle de savoir si l'on peut perdre le droit de bourgeoisie, ainsi dans une famille en déclin social : un fils d'artisan devenant manœuvre ne pouvait sans doute pas devenir bourgeois, mais nous ne pouvons guère préciser davantage. Enfin, une dernière condition à l'acquisition du droit de bourgeoisie est de nature religieuse : l'on ne peut devenir bourgeois de Dresde que si l'on est luthérien ; les Juifs, les catholiques, les calvinistes ou ceux qui se réclament de toute autre confession sont exclus de la vie civique. Le luthéranisme est un élément fondamental de l'identité des bourgeois de Dresde et ceci permet de comprendre comment la double conversion au catholicisme d'Auguste le Fort et de son fils a produit une situation

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken, op. cit.*, p.223 et Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790), op. cit.*, p.215.
[2] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken, op. cit.*, p.215 et p.225, et Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock, op. cit.*, p.231.

conflictuelle : la défense de l'orthodoxie luthérienne est indissociable de celle de l'autonomie communale face à un souverain catholique et absolu.

La gestion des affaires communes se fait par délégation et l'exercice de l'autonomie communale est tout entier entre les mains du Magistrat[1]. Son organisation est fondée sur le règlement de 1470 révisé en 1517. En théorie, le Magistrat est composé de vingt-et-un membres, appelés sénateurs, dont six sont issus des corps de métier, mais, au XVIII^{e} siècle, ce total n'est jamais atteint et le nombre des sénateurs s'élève plutôt à seize. Ils siègent en alternance, une année sur deux, d'où la distinction entre le Magistrat siégeant (*regierender Rat*) et le Magistrat au repos (*ruhender Rat*) : le premier compte douze sénateurs et, afin d'assurer la continuité des affaires, chaque année, trois sénateurs du Magistrat siégeant continuent de siéger l'année suivante. Au sommet de la pyramide institutionnelle, l'on trouve trois bourgmestres élus à vie, mais qui exercent leur charge en alternance : chaque année, l'on a un bourgmestre siégeant, qui dirige la vie communale et préside toutes les réunions du Magistrat, un bourgmestre assistant, qui l'aide dans son travail, et un bourgmestre au repos. Les deux bourgmestres siégeant et assistant se partagent les tâches administratives : le premier a en charge les affaires religieuses, ce que l'on appelle les *Piae Causae*, c'est-à-dire l'entretien du patrimoine ecclésiastique, la gestion de l'Église luthérienne de Dresde (notamment la nomination des sacristains, des diacres et des pasteurs), la gestion des hospices de la ville et l'administration des anciens fiefs ecclésiastiques ; le second est chargé de la justice, des finances communales (le trésor, les redevances foncières), de la bière (c'est-à-dire du respect des quotas de bières brassées hors de Dresde et vendues dans la ville), de l'urbanisme et des marchés hebdomadaires ou annuels[2]. Le secrétariat et la tenue des archives sont assurés par un syndic, par un actuaire plus particulièrement chargé d'enregistrer les divers événements de l'histoire de Dresde et par des greffiers : le syndic a une place à part, car à la différence de l'actuaire et des greffiers, il est nécessairement un sénateur et il peut jouer un rôle nettement plus actif, en intervenant dans les dossiers en cours. Ordinairement, le Magistrat se réunit trois fois par semaine, mais, en cas de nécessité, il peut être convoqué en séance extraordinaire.

La lecture des procès-verbaux conservés dans les archives communales permet d'entrevoir comment se déroulent ces réunions. Un exemple parmi d'autres est le procès-

[1] Cf. Reiner GROß, « *Ratsregiment und Stadtverwaltung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.55-68.
[2] *Ibidem*, organigramme p.59.

verbal de la séance du 12 août 1723, consacrée à l'église Notre-Dame[1]. Celle-ci s'ouvre sur un rapport présenté par le syndic de la ville, Burkhard Leberecht Behrisch : lors d'une réunion rassemblant le syndic, le bourgmestre siégeant Johann Christian Schwarzbach, les conseillers au Grand Consistoire Beyer et Schilling et le pasteur Löscher, le syndic et le pasteur se querellent à propos de l'ordre donné par Auguste le Fort de démolir les arcs-boutants du cimetière Notre-Dame, le second préconisant la résistance à l'ordre royal et le premier prônant l'obéissance. Afin d'éviter des discussions inutiles, Behrisch demande au pasteur Löscher de consigner sur le papier ses propositions, afin qu'elles soient discutées au Magistrat. C'est pourquoi le syndic se présente au Magistrat avec quatre questions du pasteur, qui fournissent la base de la discussion : « Ne faut-il pas laisser le cimetière dans le *statu quo* de 1624 ? Ne faut-il pas examiner les droits des propriétaires [des tombes] ? Ne faudrait-il pas construire dans la nouvelle église des voûtes destinées aux sépultures, faute de quoi l'église n'aurait plus de revenus assurés, puisque nulle assurance n'a par ailleurs été donnée à ce sujet ? Comment indemnisera-t-on les héritiers, si les tombes sont détruites ?[2] » Le bourgmestre siégeant, en tant que président de la séance, expose la situation et oriente la délibération en disant qu'il faut trouver le moyen de faire changer le pasteur d'avis. Normalement, les deux bourgmestres assistant et au repos parlent les premiers, mais dans ce cas précis, ils sont absents. Puis les sénateurs s'expriment chacun selon un ordre déterminé : Schede dit qu'on ne gagnera rien à s'opposer à l'ordre d'Auguste le Fort ; Zapffe ajoute qu'en 1714, l'on a tout fait pour éviter le démantèlement partiel du cimetière Notre-Dame, mais en vain, il est donc inutile de résister à l'ordre royal, mais il propose de consulter les propriétaires des arcs-boutants concernés ; Jacobi opine à l'avis de Zapffe, précisant que ces propriétaires sont libres de résister, mais que rien ne doit se faire sous le nom du Magistrat. Puis les autres sénateurs, Ritter, Schlintzig, Sommer, Hermann, Lotter et Drobisch se contentent d'opiner à l'avis de Jacobi. Enfin, le bourgmestre siégeant Schwarzbach, suivant l'usage, donne son avis personnel, en l'occurrence identique à celui des autres sénateurs. Une fois tous les avis exprimés, le bourgmestre siégeant fait le bilan et annonce la conclusion : il faut envoyer au pasteur tous les actes concernant le démantèlement partiel du cimetière Notre-Dame en 1714, afin de lui prouver qu'à cette date, la résistance du Magistrat a été vaine. Dans le même temps,

[1] RA B II 14 f°74-77.

[2] *Ibidem*, f°74v° : « *Ob nicht der Kirchhoff in statu zu lassen, wie er a[nn]o 1624 gewesen ? die jura der Eigenthumbs Herren zu examiniren ? Ob in der neuen Kirche zur Sepultur möchten Gewölber gebauet werden, außer denen die Kirche keine Einkünffte behalten würde, darüber noch keine Versicherung vorhande wäre ? Wie die Legator zu salviren, wenn die Begräbnüße destruiret würden ?* » Conformément aux paix de Westphalie de 1648, le *statu quo* de l'année 1624 est la référence juridique en matière de conflits entre catholiques et protestants.

une réponse conciliante est faite aux quatre questions du pasteur, sans que celles-ci aient vraiment été examinées, car il est clair aux yeux de tous que le problème de fond est l'attitude à adopter face à l'ordre donné par Auguste le Fort de démanteler les arcs-boutants du cimetière Notre-Dame.

Dans ce cas précis, les sénateurs partagent le même avis, mais il n'en est pas toujours ainsi et, en dépit de l'existence de préséances dans l'ordre de la prise de parole, il arrive que des avis divergents soient exprimés : les délibérations ne sont pas de pure forme. Il convient donc de ne pas se laisser arrêter par l'illusion que le Magistrat donne de son indéfectible unité : pour des raisons à la fois d'efficacité et d'image, ce corps doté d'une personnalité juridique ne doit pas afficher à l'extérieur ses divisions ; vis-à-vis de l'électeur, il montre une unité sans faille, ce qui est la condition même de son existence, autrement, il laisserait aux institutions électorales la possibilité d'exploiter ses divisions et encourrait même le risque d'exploser[1]. Cette raison fait qu'il est légitime de parler *du* Magistrat, car il est bien l'unique interlocuteur communal de l'électeur de Saxe, mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'il peut être traversé de tensions que l'on ne perçoit pas toujours car nous ne savons pour ainsi dire rien des relations entre les sénateurs et des conflits qui n'ont pas dû manquer de les opposer. Les délibérations ne se déroulent pas toujours aussi bien que celle que nous avons citée, comme le montre le cas de celle du 27 avril 1730, concernant la construction de l'église Notre-Dame[2]. À cette date, la question se pose de savoir si la double coupole de la nouvelle église doit être faite de pierre ou de bois et de cuivre : l'avis des sénateurs est fondé sur les rapports remis par les artisans responsables du chantier, le maçon Fehre, le charpentier Bähr et le tailleur de pierre Ebhardt. Le bourgmestre assistant, Schwarzbach, ouvre la délibération en proposant de faire la coupole inférieure, la moitié inférieure de la coupole supérieure et les quatre tourelles de pierre, le reste de bois et de cuivre et le bourgmestre au repos, Steffigen, opine à cet avis. Après avoir signalé son incompétence en architecture, le sénateur Behrisch propose de ne faire que la coupole inférieure en pierre, tout comme les sénateurs Ritter et Schlintzig. Au contraire, le sénateur Sommer estime que les coupoles doivent être de bois, puis le sénateur Klette reprend l'avis précédent, tandis que le sénateur Jünger reprend l'idée de Sommer. Ensuite, le sénateur Strauch se range à l'avis de Klette, mais le sénateur Behnisch opine à l'avis de Sommer, puis le sénateur Steffigen (le fils du bourgmestre) reprend l'avis de Strauch.

[1] C'est là une chose qui peut être observée à d'autres niveaux : pour se maintenir, un corps, quel qu'il soit, doit s'afficher comme *un* corps, c'est-à-dire comme un ensemble d'autant moins attaquable que ses membres sont soudés les uns aux autres, sans que parviennent à l'extérieur des divisions internes qui, elles, sont difficilement évitables.

[2] RA B II 19 f°294-295.

Enfin, le bourgmestre siégeant Vogler estime lui aussi que la coupole ne doit être faite que de bois. Le Magistrat se range à l'avis majoritaire et décide donc de bâtir la coupole inférieure en pierre, le reste en bois et en cuivre[1].

Le Magistrat est un élément central des institutions communales, mais il n'est pas le seul. Il nous faut également signaler l'existence des maîtres de quartier. Traditionnellement, les deux villes de Dresde sont divisées chacune en quatre quartiers. Dans Altendresden, en rive droite de l'Elbe, le premier quartier est délimité au nord par la Kleine Meißner Gasse, au sud par l'Elbe et à l'est par le marché ; le second quartier par la Rähnitzgasse et la Königsstraße ; le troisième quartier est centré sur la Hauptstraße et le quatrième quartier comprend la partie sud-est de la ville, avec la Klostergasse et les espaces autour de la vénerie[2]. En rive gauche de l'Elbe, dans Neudresden, le premier quartier est au sud-ouest, il est délimité par la Wilsdruffer Gasse et la Seegasse ; le second quartier est au nord-ouest, il est délimité par la Wilsdruffer Gasse et la Schlossgasse ; le troisième quartier est au sud-est, il est délimité par la Bader Gasse et par la Seegasse ; enfin, le quatrième quartier comprend la partie nord-est de la ville, du côté du Nouveau Marché. L'on trouve dans Altendresden un maître de quartier par quartier et dans Neudresden, trois maîtres de quartier par quartier, lesquels sont élus à vie et forment un collège. Ils sont le principal relais entre le Magistrat et les habitants de chaque quartier et participent à l'administration de la ville au plan local : ainsi, ils établissent les rôles fiscaux, sont chargés de la répartition des gens de guerre dans les habitations, de la prévention des incendies, de la surveillance des fontaines et des brasseries[3]. Ils sont donc un maillon essentiel dans l'administration communale et leur connaissance précise du terrain est précieuse pour le Magistrat. Cette situation est le résultat d'un élargissement de leurs attributions au cours des XVI^{e} et XVII^{e} siècles : à l'origine, leur existence est liée au devoir d'autodéfense des bourgeois de Dresde. Ceci nous permet de rappeler un élément inhérent à l'autonomie communale : les bourgeois doivent se charger de la défense de leur ville, ce qui signifie payer leur équipement et s'entraîner en temps de paix. Ceci permet de comprendre l'existence d'une société de tir à proximité de Dresde et la présence de deux stands de tir, l'un près de la porte de Pirna, dans le bien nommé Schießgraben, et l'autre dans le faubourg de Wilsdruff, à l'extrémité de la Gerbergasse. La mise en place d'une armée permanente sous l'électeur Jean-Georges II n'entraîne pas la fin des devoirs militaires des bourgeois de Dresde :

[1] Dans la mesure où de tels procès-verbaux ne sont pas rares dans les archives du Magistrat de Dresde, l'on pourrait faire une étude minutieuse des opinions exprimées par tel ou tel sénateur, ce qui permettrait de préciser le fonctionnement de la vie politique communale.
[2] Otto Ludwig RICHTER, *Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden*, *op. cit.*, p.198.
[3] Reiner GROß, « *Ratsregiment und Stadtverwaltung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.60.

au contraire, par le mandat du 29 avril 1734, l'électeur Frédéric-Auguste II intègre la société de tir des bourgeois de Dresde dans la hiérarchie militaire de l'électorat et la prépose à la défense de la ville et de ses alentours[1].

Si l'autonomie communale est une réalité institutionnelle fondamentale de la ville-résidence et si le Magistrat exerce une autorité bien réelle, certaines parties de la ville-résidence lui échappent parce qu'elles sont soumises à l'autorité directe des Wettin : dans celles-ci, les bourgeois de Dresde n'ont aucun pouvoir juridictionnel. Il nous faut préciser ce qu'elles sont et de quelles façons elles sont administrées.

B- La juridiction immédiate de l'électeur

1) La cour

L'électeur de Saxe détient l'autorité immédiate sur quelques parties de la ville-résidence, mais celle-ci n'est pas exercée de façon uniforme et nous pouvons distinguer trois cas, impliquant chacun une administration différente : les espaces appartenant d'une façon ou d'une autre à la cour et gérés par celle-ci, les espaces militaires, administrés par le Gouvernement, et les espaces civils, administrés par le bailliage.

Il y a tout d'abord la cour. Le terme lui-même pose problème, car l'historiographie l'a chargé de tant de connotations qu'il n'est pas inutile de commencer par clarifier les définitions. Traditionnellement, le terme « cour » est pris dans un sens vague et désigne l'entourage du prince, sans que les modalités de cette proximité au prince soient vraiment précisées. L'accent est mis sur les courtisans et sur la façon dont ceux-ci font leur cour, c'est-à-dire intriguent afin d'obtenir les faveurs du prince : dans cette perspective, l'histoire d'une cour devient aisément une histoire de scandales mondains et, par métonymie, la partie est prise pour le tout, la petite histoire de la cour devient l'histoire générale d'un pays. C'est là une tendance particulièrement développée dans l'historiographie du XIX^e^ siècle, non seulement chez les auteurs s'intéressant au règne de Louis XV, mais aussi chez le principal historien des cours du Saint-Empire aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, E. Vehse[2] : l'on trouve chez lui cette tendance à la confusion entre la cour et l'État, d'où un mélange étonnant de biographies de princes, d'événements généraux, d'anecdotes scandaleuses et de listes de courtisans. Cette perspective, aux résultats intellectuellement peu fructueux, a été renouvelée

[1] Reiner GROß, « *Vom Dreißigjährigen Krieg zum Siebenjährigen Krieg* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.46-47.
[2] Eduard VEHSE, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation*, Hambourg, 1854.

par le sociologue allemand N. Elias, dans son ouvrage *La société de cour*, publié en 1969[1] : à partir des sources littéraires alors disponibles, notamment les mémoires du duc de Saint-Simon, il cherche à mettre en valeur le fondement du fonctionnement de la cour de Louis XIV à Versailles. Dans le modèle qu'il construit, la cour est l'instrument au moyen duquel le roi a transformé une turbulente noblesse d'épée en une aristocratie dont il est le maître : en échange de la perte de tout pouvoir politique, la noblesse aurait acquis l'exclusivité sociale et la sécurité économique. Dans une perspective beaucoup plus vaste, cela aurait été une étape essentielle dans le processus que N. Elias qualifie de « civilisation des mœurs », c'est-à-dire dans le passage d'un Moyen-Âge prétendument violent à une modernité policée.

Les analyses de N. Elias sont certes bien plus fines que ce que nous pouvons en dire en quelques lignes, mais il n'en reste pas moins que ce modèle sociologique, si séduisant soit-il, n'est pas fondé sur un travail d'archives et qu'il parle sans doute d'une réalité qui pourrait bien n'être qu'un mythe, *le* Versailles de Louis XIV. Or, ces analyses, outre qu'elles sont contestables en ce qui concerne la France, ont été extrapolées sans guère de prudence à l'ensemble des cours européennes du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, en dépit des doutes émis par les historiens étudiant les cours italiennes du XV^e^ siècle. Les historiens des cours allemandes ont repris le modèle de N. Elias sans examiner la question de savoir si leur démarche était valide ou non. Les problèmes posés par cette extrapolation ont été bien montrés par V. Bauer dans un ouvrage critique qui n'a sans doute pas rencontré l'écho qu'il méritait[2]. Le fondement de cette extrapolation vient d'une tradition de l'histoire culturelle du XIX^e^ siècle qui insiste sur le rayonnement du modèle versaillais sur les cours du Saint-Empire, en se fondant sur les imitations du château de Versailles par les princes du Saint-Empire, c'est-à-dire en utilisant un argument d'ordre esthétique pour en tirer une conclusion sociopolitique. En outre, cette extrapolation décuple l'une des principales faiblesses des analyses de N. Elias, son oubli de la tradition historique : la vie de cour n'a pas été créée par Louis XIV, elle lui est bien antérieure, comme on peut l'observer avec la France du XIV^e^ siècle, la Bourgogne du XV^e^ siècle ou l'Espagne du XVI^e^ siècle. Enfin, les cours du Saint-Empire ne sont pas uniformes, ce qui veut dire que l'on ne peut pas les étudier à partir d'un modèle préconçu, surtout si celui-ci a d'emblée besoin d'être corrigé.

Les historiens nuancent considérablement les aspects sociopolitiques de la thèse de N. Elias, notamment son idée comme quoi la cour aurait été intentionnellement créée pour

[1] Norbert ELIAS, *Die höfische Gesellschaft*, Berlin, 1969.
[2] Volker BAUER, *Die höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Tübingen, 1993. Pour une critique ferme de N. Elias, cf. Jeroen DUINDAM, *Myths of Power : Norbert Elias and the early modern European court*, Amsterdam, 1995.

domestiquer la noblesse, ainsi J. Adamson qui ouvre l'ouvrage qu'il a dirigé sur les cours européennes en critiquant N. Elias et en refusant d'étudier les cours comme un instrument politique entre les mains des princes[1]. En règle générale, la perspective la plus communément adoptée est alors d'ordre socioculturel : la cour est analysée comme le lieu de fabrication des élites sociales et, plus largement, comme une société à part, qui cherche avant tout à se distinguer du reste du monde, en particulier par des comportements, des codes spécifiques mais aussi par une culture qui lui est propre. À partir d'analyses sociologiques relatives aux stratégies de distinction, l'expression « société de cour » a été employée dans un sens assez différent de celui que lui donnait N. Elias, ce qui n'a guère contribué à clarifier les raisonnements. La cour est ainsi un monde à part, une société en miniature, qui a sa propre culture et l'on peut donc s'intéresser à la culture de cour dans telle ou telle cour princière, ce que fait par exemple H. Watanabe-O'Kelly pour la cour des Wettin à Dresde[2] : elle étudie l'influence du luthéranisme, la présence italienne, l'organisation des collections artistiques et scientifiques et les fêtes de cour.

Ces travaux ont apporté beaucoup de résultats et ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de certaines cours, mais la perspective socioculturelle est loin d'apporter une compréhension globale de ce qu'étaient les cours princières. L'idée des stratégies de distinction n'est pas à rejeter en bloc, mais elle tend à forcer des séparations qui ne correspondent pas entièrement à la réalité. Ainsi, par la reprise d'un paradigme classique bien développé par La Bruyère, la cour est opposée à la ville, comme Versailles s'oppose à Paris, la société de cour est opposée à la société urbaine, laquelle est réduite à la société bourgeoise ; l'on parle même de l'espace de la cour, en opposition à l'espace de la ville. Mais cette idée se heurte à la réalité concrète, à tout le moins à Dresde : alors qu'il y a nettement une cour du prince, une société de cour, une culture de cour, il n'y a pas d'opposition frontale entre la cour et la ville, il y a même dans certains cas une continuité entre les deux, ou plutôt des passages de l'une à l'autre. Cela est particulièrement vrai au niveau des architectes. Ainsi, Matthäus Daniel Pöppelmann est incontestablement un architecte de cour, il bâtit un certain nombre d'édifices de la cour, mais cela ne lui interdit pas de construire des maisons pour des bourgeois de Dresde : ce faisant, il ne cesse pas d'être un architecte de cour. Le même phénomène peut être observé avec Johann Christoph Knöffel. Ici, la ville des bourgeois et la cour ne forment pas deux mondes séparés, contrairement à ce que tendent à dire les

[1] John ADAMSON (dir.), *The Princely Courts of Europe. Ritual, Politics and Culture under the Ancien Régime 1500-1750*, Londres, 1999.
[2] Helen WATANABE-O'KELLY, *Court Culture in Dresden. From Renaissance to Baroque*, New York, 2002.

perspectives sociopolitiques et socioculturelles : celles-ci postulent que la cour est un monde à part, mais elles ne s'intéressent guère aux relations entre la cour et le reste de la société, de sorte qu'elles n'ont pas prouvé que la cour et la ville étaient effectivement deux mondes étanches[1].

La difficulté que nous avons à parler clairement des cours européennes en général, et de celle de Dresde en particulier, vient, nous semble-t-il, d'une confusion dans l'emploi du vocabulaire, et notamment dans cette expression de société de cour, *Hofgesellschaft*. N. Elias y voyait une société composée avant tout de nobles et instrumentalisée par le prince, mais la perspective socioculturelle a repris le terme en lui donnant le sens de l'ensemble de ceux qui, nobles ou non, gravitant dans l'entourage du souverain, participent aux stratégies de distinction et assimilent donc des comportements et des pratiques culturelles spécifiques. Dans les deux cas, le sens institutionnel originel est oublié, alors que c'est celui qui est employé au XVIII[e] siècle, notamment dans ces annuaires régulièrement édités sous le titre d'*État de la cour* (*Hofstaat*)[2] : appartient à la cour celui qui est inscrit sur ces listes parce qu'il travaille directement ou indirectement pour le prince et qu'éventuellement, il en reçoit une pension. C'est uniquement dans ce cadre institutionnel que l'idée des stratégies de distinction peut être valide : celui-ci n'implique nullement que les frontières soient étanches entre la cour et le reste de la société, travailler pour la cour n'interdit pas d'exercer une activité hors de la cour. L'on peut ainsi appartenir à la cour et habiter dans la ville des bourgeois : selon K. Czok, un travail précis a permis de montrer que la plupart des familles nobles dont un membre a une charge à la cour vivent en location dans des appartements possédés par des bourgeois de Dresde[3]. Dans la mesure où il s'agit d'une juridiction qui concerne les personnes et non les biens, c'est là un aspect qui n'affecte guère le développement de la ville. Toutefois, et c'est là un élément négligé par la perspective socioculturelle, la cour n'est pas seulement un ensemble de personnes, elle est aussi un ensemble de biens fonciers, elle n'est pas seulement une société, elle est aussi un espace au sens physique du terme (et non dans ce sens abstrait affectionné par les sociologues allemands). Autrement dit, la juridiction de la cour n'est pas seulement de nature personnelle, elle est aussi de nature réelle : ici, l'autorité immédiate n'est pas exercée par les bourgeois de Dresde en leur Magistrat, mais par l'administration de la cour de l'électeur de Saxe, parce qu'il s'agit de biens qui ont appartenu depuis les origines aux Wettin.

[1] Pour prouver l'étanchéité de deux mondes, il ne suffit pas d'en étudier un, il faut également étudier l'autre et enfin prouver l'impossibilité de passer de l'un à l'autre.
[2] À la cour de Dresde, de tels annuaires sont imprimés et publiés à partir de 1728.
[3] Karl CZOK, *August der Starke und seine Zeit*, Leipzig, 1989, p.111. Un phénomène similaire peut être observé à Vienne, cf. John Philip SPIELMAN, *The City and the Crown : Vienna and the imperial court (1600-1740)*, West Lafayette, 1993.

Les terrains sous juridiction de la cour sont issus de la fondation du château fort de Dresde par les margraves de Misnie à la fin du XII^e^ siècle, c'est pourquoi ils se situent majoritairement dans le quartier nord-ouest de Neudresden, en rive gauche de l'Elbe. En effet, la vie au château n'est guère pensable sans un domaine assurant l'approvisionnement en produits de consommation courante. C'est pourquoi il n'y a pas de château sans un territoire destiné à faire vivre non seulement le seigneur et sa famille, mais aussi leur entourage, en particulier la domesticité : en allemand, ce domaine est appelé *Amt*[1]. Au plan territorial, il s'agit de l'ensemble des terrains situés au nord des rues Am Taschenberg et Sporergasse et à l'ouest de l'Elbgasse : ici, le Magistrat n'a aucune juridiction. Sur cet espace, l'on trouve des bâtiments : le château, la chancellerie, les écuries, la Fraumutterhaus de la Schloßgasse, l'hôtel de la Monnaie (jusqu'en 1738), le four, le fumoir, la brasserie, la buanderie, la réserve, le grenier à sel, le garage, un jeu de paume, deux théâtres, etc.[2] N'oublions pas en effet que le château est d'abord un lieu de vie : ses environs immédiats sont constitués de tous ces éléments nécessaires au fonctionnement de la vie quotidienne de la cour. Cela apparaît nettement sur les plans, même si les sources écrites ne s'en font guère l'écho. La juridiction de la cour s'est étendue lors de la sécularisation des biens ecclésiastiques en 1539, avec l'acquisition des anciens bâtiments conventuels, ceux des franciscains autour de l'église Sainte-Sophie en rive gauche de l'Elbe et ceux des augustins en rive droite : ils ont été adaptés pour d'autres usages, le cloître du couvent Sainte-Sophie est ainsi devenu un entrepôt et le couvent augustin la vénerie électorale.

Toutefois, l'espace de la juridiction de la cour ne se réduit pas au quartier nord-ouest de Neudresden et à la vénerie dans Altendresden, il faut y ajouter des entrepôts, des installations industrielles (notamment des moulins) et des terrains non bâtis, mais également utiles : dans le faubourg de Pirna, l'on trouve un dépôt de bois (pour les arbres venus de Bohême par flottage) et une briqueterie, où peuvent être également entreposées les pierres venues des carrières de Pirna ; dans le faubourg de Wilsdruff, des moulins. Enfin, les espaces situés en rive gauche de la Weißeritz forment le domaine d'Ostra, ils sont voués à la culture et à l'élevage, non seulement d'animaux domestiques, mais aussi d'animaux sauvages destinés à la chasse (cerfs, faisans, etc.) ; de la même façon, l'on trouve à l'ouest de Dresde des étangs où sont élevés les poissons destinés à la consommation de la cour. Dans le même ordre d'idée, l'électeur possède des prairies où ses chevaux peuvent paître : la principale d'entre elles, la

[1] Le terme *Amt* a ensuite désigné le bailliage : nous reviendrons sur cette question lorsque nous évoquerons ce dernier.
[2] Heinrich HAUG, *Das Kurfürstliche Amt Dresden vom 14. bis zum 19. Jahrhundert*, Dresde, 1902, p.62.

Stallwiese, est située en rive gauche de l'Elbe, au bord du fleuve et en amont de la ville. Pour comprendre le détail de la croissance urbaine, il n'est pas inutile d'avoir conscience du fait que certains espaces ne sont pas bâtis parce qu'ils sont essentiels au fonctionnement quotidien de la cour des Wettin. Ainsi, le 26 février 1740, le gondolier Josef Spiga supplie Frédéric-Auguste II de lui concéder un terrain dans le faubourg de Pirna au bord de l'Elbe, près de la briqueterie, mais cela lui est refusé parce qu'il empièterait sur la *Stallwiese*, où pousse l'herbe qui fournit le meilleur foin aux écuries électorales[1].

Les espaces sous juridiction de la cour sont gérés par l'administration curiale[2]. Comme l'électeur de Saxe exerce la dignité d'archimaréchal de l'Empire, le premier personnage de cette administration est le grand maréchal de cour, qui dirige tout ce qui a trait à la vie de la cour de Dresde. Toutefois, il n'apparaît guère dans les archives concernant les transformations de la ville de Dresde, parce qu'il n'intervient pas dans les constructions des bâtiments de la cour, ni même dans leur aménagement intérieur : l'essentiel de son rôle concerne plutôt l'usage des bâtiments et la logistique, c'est pourquoi nous pouvons le rencontrer dans les documents traitant des cérémonies et des fêtes de cour, de la répartition et de la préparation des logements, mais pas dans ceux concernant les constructions ou les transformations du bâti. Quant aux autres espaces sous juridiction de la cour, ils sont sous la responsabilité directe de ceux qui en ont l'usage, ainsi le grand veneur pour la vénerie et les endroits où est élevé le gibier, le grand maître de fauconnerie pour les bois où vivent les faucons, le grand maître des poissons pour les étangs, le grand écuyer pour les prairies destinées aux chevaux de la cour, etc. En revanche, la construction des bâtiments de la cour n'est pas sous la responsabilité de l'administration curiale : c'est l'administration électorale des bâtiments qui s'en charge[3].

La juridiction réelle de la cour ne doit pas être confondue avec les propriétés des Wettin et les deux ensembles sont loin d'être identiques. Il ne suffit pas qu'un terrain appartienne à l'électeur pour qu'il soit sous sa juridiction immédiate : si cela était vrai, alors, la juridiction personnelle serait supérieure à la juridiction réelle et c'est là une idée que l'on a tendance à admettre lorsque l'on postule que la cour est uniquement une société et non aussi un espace de juridiction. Or, cela est infirmé par la pratique : l'étendue des juridictions réelles ne bouge guère au XVIII[e] siècle et lorsque l'électeur achète une propriété dans la zone de juridiction du Magistrat, celle-ci n'est pas transférée dans la zone de juridiction de la cour,

[1] SHStA 10047/1749 f°4v°.
[2] En raison de l'hégémonie de l'histoire culturelle dans les études sur la cour de Saxe, son organisation administrative n'a guère été étudiée : l'exposé qui suit est le résultat de la lecture de la présentation des archives de la cour de Saxe (SHStA 10006) et d'observations réalisées au gré des dépouillements.
[3] Cf. *infra*, chapitre III.

mais elle reste sous l'autorité immédiate du Magistrat. Autrement dit, une propriété qui change de mains ne change pas de juridiction, et c'est ainsi que l'électeur est propriétaire de terrains sous juridiction du Magistrat. Toutefois, dans ce cas, il est exonéré des impôts frappant cette propriété, comme le dit une formule usuelle : « conformément à la constitution fiscale, lorsque de telles propriétés [sous juridiction du Magistrat] qui, en temps normal, seraient imposées, sont notre propriété, à nous, le seigneur du pays, elles jouissent de l'exonération fiscale tant qu'elles ne reviennent pas entre les mains de personnes privées[1] ». Si le souverain vend ou donne la propriété à un particulier, celui-ci doit à nouveau payer les impôts communaux pesant sur celle-ci : ainsi, le 5 mars 1739, Frédéric-Auguste II achète la maison des héritiers du Dr. Neefe, sise dans la Wilsdruffer Gasse, afin d'y loger le Dr. Marperger, premier aumônier luthérien de cour et cette maison jouit dès lors de la même exonération fiscale que toutes les propriétés électorales situées dans la zone de juridiction du Magistrat. Cependant, le 9 mai 1746, l'électeur revend cette propriété au grand veneur, le comte Karl Ludwig von Wolfersdorf, lequel doit payer les impôts communaux pesant sur elle[2]. Par faveur, l'électeur peut souhaiter exonérer le nouveau propriétaire de la fiscalité communale, auquel cas la seule solution consiste à faire payer les impôts en question par le trésor électoral : à titre d'exemple, c'est ce qui se passe le 20 mars 1737, lorsque Frédéric-Auguste II donne au comte de Brühl la maison Püschel, située Am Klepperstall, que son père avait achetée en 1725[3].

En règle générale, l'électeur n'achète que peu de propriétés dans la ville sous juridiction du Magistrat, il lui est plus aisé de louer des appartements à des bourgeois, afin d'y loger ceux de sa cour. S'il fait l'acquisition d'une maison, c'est la plupart du temps parce qu'il a l'intention de s'y installer durablement ou de la faire reconstruire. Le phénomène peut être observé à plusieurs reprises : sa première occurrence semble dater de 1705-1707, avec l'achat de cinq maisons Am Taschenberg et sur le côté sud de la Kleine Brüdergasse, afin d'y bâtir le palais de la maîtresse d'Auguste le Fort, la comtesse Cosel, autrement appelé le palais du Taschenberg[4]. En 1722-1723, Auguste le Fort achète douze maisons dans Altendresden,

[1] RA A XXI 77e f°8r° : « […] *der Steuer-Verfaßung gemäß, dergleichen sonst steuerbare Grundstücke, so lange selbige Unsers als des Landes-Herrn Eigenthum sind, und nicht wiederumb ad manus privatorum kommen, die Befreyung genießen.* » Il s'agit ici de la maison située dans la Große Schießgasse, appartenant à la générale de Saint-Paul, laquelle est décédée sans héritier au printemps 1746 : par application du droit d'aubaine, l'électeur Frédéric-Auguste II en est devenu le propriétaire.
[2] RA A XXI 76y.
[3] SHStA 10026/950/5 f°3-4.
[4] Henning PRINZ, « *Bau und Nutzungsgeschichte des Taschenbergpalais* », in *Das Taschenbergpalais zu Dresden*, Dresde, 1995, p.9-10.

afin d'agrandir le Palais Japonais et de créer une place devant celui-ci[1]. Au même moment, il est projeté d'acheter neuf maisons situées Am Klepperstall ou dans l'Elbgasse[2] : il n'est pas impossible que ceci soit lié au réaménagement du complexe palatial projeté par l'architecte Longuelune dans les années 1720, avec la construction d'un grand château et d'une église catholique de cour à la place du complexe des écuries[3]. Des maisons citées dans ce projet, seule celle de Püschel a été effectivement achetée en 1725, avant d'être donnée au comte de Brühl en 1737. Enfin, en 1736, Frédéric-Auguste II achète deux maisons, afin d'agrandir son palais de la Pirnaische Gasse[4]. Dans tous les cas, le cadastre reste soigneusement conservé, car il peut arriver qu'une propriété constituée de plusieurs anciennes maisons soit finalement démantelée et l'administration fiscale doit alors pouvoir retrouver les parts fiscales des uns et des autres : cela est surtout possible lorsque les fondations ont été conservées et que l'ancien bâti a été au moins partiellement intégré au nouveau. C'est le cas de la propriété Zapffe dans la Kleine Brüdergasse : achetée en 1707 afin de construire le palais du Taschenberg, elle en est détachée en 1738 et donnée au valet de chambre Johann Baptist Léger, lequel doit payer les impôts y afférant ; en 1747, le roi la rachète afin de reconstituer le palais du Taschenberg où doit résider la nouvelle épouse du prince héritier Frédéric-Christian, Marie-Antoinette de Bavière[5]. Ces exemples montrent bien comment la juridiction réelle est déterminante, en dépit des mutations immobilières opérées par l'électeur.

2) Le Gouvernement

La juridiction immédiate de l'électeur n'est pas tout entière comprise dans la juridiction de la cour : il existe également à Dresde une juridiction militaire totalement indépendante des institutions communales, parce que la ville-résidence est en même temps une place forte, avec un arsenal et une garnison. À partir des années 1540, la ville en rive gauche de l'Elbe est dotée de fortifications à l'italienne et un arsenal est établi dans l'ancien couvent franciscain, jusqu'à la construction du nouvel arsenal de Dresde en 1559. Dans ces mêmes années, les bourgeois ont perdu le monopole de la défense de leur ville au profit des institutions électorales, ce qui ne doit pas être nécessairement interprété comme une agression de l'électeur : d'une part, les bourgeois n'ont pas les moyens financiers de s'adapter à

[1] SHStA 10026/774/6.
[2] *Ibidem*, entre f°15 et 16. Il s'agit d'un papier non folioté, non daté et rangé sans doute par erreur au milieu des actes liés à l'agrandissement du palais Japonais. Sa date est nécessairement antérieure à 1725, car la maison Püschel, citée dans cette liste, est effectivement achetée par Auguste le Fort le 22 mars 1725.
[3] Cf. Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden (Kathedrale St. Trinitatis) und die Rückkehr zum Barock. Vorgeschichte, Pläne, Vorentwürfe 1736-1738* », *Das Münster*, 47, 1994, p.21-22.
[4] SHStA 10026/774/10 f°1.
[5] SHStA 10047/1701.

l'évolution des techniques militaires alors que l'électeur peut utiliser la richesse venue des mines et des carrières de Saxe pour financer des fortifications modernes ; d'autre part, comme les Wettin albertins ont acquis la dignité électorale en 1547, la Saxe albertine a pris une nouvelle importance dans la géographie politique du Saint-Empire et l'électeur a fait le choix d'assurer la défense de ses États en s'appuyant sur quelques points forts, parmi lesquels Dresde, dont on a vu l'intérêt stratégique. Ainsi, en 1553, le commandement militaire de la ville de Dresde est confié à un officier électoral, le commandant de la place forte et, en 1587 est créée une garnison rassemblant de simples soldats et les gardes du corps de l'électeur[1]. Au milieu du XVI^e^ siècle est donc créée une situation inédite : la construction des fortifications et de l'arsenal de Neudresden ont entraîné la constitution d'une zone de juridiction militaire dépendant uniquement de l'électeur. Après la guerre de Trente Ans, par le recès du 25 octobre 1663, l'électeur Jean-Georges III met en place une armée permanente et renforce le rôle militaire de Dresde : la ville-résidence devient à la fin du XVII^e^ siècle l'une des plus importantes villes de garnison et l'une des places les mieux défendues d'Europe centrale. La présence militaire dans Dresde est une réalité qui ne doit pas être négligée : en 1727, la population militaire (femmes et enfants compris) représentait 3 650 personnes, contre 39 887 civils, soit 8% de la population totale de la ville[2]. Cela pose un certain nombre de problèmes, car les soldats sont logés chez l'habitant, dans Neudresden et dans les faubourgs (mais pas dans Altendresden). Ils sont sous l'autorité du gouverneur de Dresde, qui est aidé dans Neudresden par un major et dans Altendresden par un commandant : le gouverneur est à la tête d'une institution militaire que l'on appelle le Gouvernement, et est responsable des trois places fortes de Dresde, de Königstein et de Sonnenstein[3].

Le Gouvernement ne dépend que de l'électeur et détient la juridiction immédiate sur les espaces militaires de la ville-résidence : ici, le Magistrat et l'administration curiale ne détiennent aucune juridiction. Il s'agit à la fois de bâtiments et de terrains non bâtis. Pour les premiers, nous pouvons nous aider d'une liste établie le 1^er^ décembre 1753, sans doute à des fins financières[4] : le plus important d'entre eux est l'arsenal construit en 1559 à l'extrémité nord-est de Neudresden, il s'agit d'un trapèze fermant une cour appelée *Zeughof* ; dans son prolongement vers l'ouest, l'on trouve une seconde cour, la *Zimmerhof* avec un moulin et,

[1] Gerhard BAUER, « *Der Anfang der Dresdner Garnison und der Beginn des Stehenden Heeres in Sachsen (1662-1830)* », *Dresdner Hefte*, 53, 1998, p.3-11.
[2] Sieglinde RICHTER-NICKEL, *op. cit.*, p.74.
[3] Le terme allemand est *Gouvernement*. Afin d'éviter toute confusion avec le sens que ce terme a en français, nous conservons la majuscule initiale lorsque nous l'employons pour désigner l'institution militaire chargée de la défense de Dresde.
[4] SHStA 11254/706 f°1-2.

tout autour, des habitations et des ateliers pour ceux qui travaillent pour l'arsenal, une fonderie, une forge, un atelier de charronnage, des dépôts de bois et de chaux ; il y avait également une poudrière qui est absente de la liste de 1753 car elle a été démolie en 1744. À cela s'ajoutent deux hôtels du Gouvernement, le *Regimentshaus* situé sur le Nouveau Marché et le *Gouvernementshaus* situé à l'extrémité de la Rampische Gasse, au bord du rempart[1]. Dans le prolongement de ce dernier, il y a le garage d'artillerie, où l'on trouve également la chancellerie du Gouvernement et des logements ainsi que des écuries pour divers officiers. Les bâtiments militaires sont aussi un ensemble de corps de garde : le corps de garde principal, construit sur le Nouveau Marché en 1716 et les trois corps de garde à proximité des portes de la ville (les *Pirnaische Tor, Wilsdruffer Tor et Seetor*), sans compter les guérites devant les résidences des personnages importants de l'État. En rive droite de l'Elbe, d'après une liste du 3 novembre 1754, les édifices militaires ne doivent pas non plus être négligés[2] : à la fin du règne de Frédéric-Auguste II, le centre de Neustadt est dominé par deux bâtiments sous juridiction du Gouvernement, l'Académie de Chevalerie destinée à l'éducation des cadets de Saxe et les casernes ; il faut y ajouter le corps de garde de la place du marché, outre les deux corps de garde près de la *Weiße Tor* et de la *Schwarze Tor*, ainsi qu'un ensemble de quarante-huit guérites. Hors de la ville, l'on trouve enfin les magasins de poudre, divers ateliers, les remises de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de siège ainsi que trois magasins et le lazaret de la garnison.

Les impératifs stratégiques sont tels qu'un bâtiment militaire est *de facto* sous la juridiction du Gouvernement : ainsi, le Corps de garde du Nouveau Marché a été construit à partir de 1715 dans la zone de juridiction du Magistrat, mais l'espace occupé par ce bâtiment militaire est retiré à la juridiction des bourgeois de Dresde parce qu'il est désormais voué à la défense de la ville-résidence et, plus largement, de l'électorat de Saxe tout entier. Le même phénomène peut être constaté avec les fortifications de Dresde : elles échappent entièrement à la juridiction du Magistrat parce que leur commanditaire en a été l'électeur Maurice. Pour ce faire, il a acheté au Magistrat les terrains nécessaires et, afin de compenser le déficit financier qui résulte de cette importante mutation foncière (le Magistrat ne peut plus prélever d'impôts sur les terrains concernés), il lui a remis la seigneurie des fiefs de l'ancienne abbaye cistercienne d'Altzelle, ce qu'au Magistrat, l'on appelle l'intendance de Leubnitz. Les terrains acquis par l'électeur servent à la construction des fortifications à l'italienne et sont désormais

[1] Le *Gouvernementshaus* devient ensuite la propriété du comte de Wackerbarth, puis du Chevalier de Saxe et enfin du duc de Courlande, d'où son nom de palais de Courlande.
[2] SHStA 11254/706 f°10-11.

sous la juridiction du Gouvernement. Cela représente une superficie non négligeable, car il faut prendre en compte non seulement les remparts et les bastions, mais aussi les espaces en avant de ces derniers, les fossés et les glacis, qui sont exposés au feu venu de la place forte et qui, pour cette raison, ne doivent pas être construits. L'étendue de cette zone exclusivement destinée à la défense de la ville peut être observée sur un plan de Matthias Seutter, publié dans l'atelier d'Augsbourg en 1755[1]. Cette réalité a également été représentée, peut-être de façon plus fidèle, par Bellotto[2] : dans son panorama de Dresde depuis la rive gauche de l'Elbe, le peintre s'est placé en avant des fortifications, dans la partie du domaine électoral d'Ostra située en rive droite de la Weißeritz, ce qui lui permet de montrer le glacis, le fossé et le rempart des fortifications du côté de l'église catholique de cour. Dès qu'une construction présente un risque quant à la sécurité de la ville-résidence, le gouverneur peut intervenir, ainsi lorsqu'il estime qu'elle est trop proche des fortifications.

Le rôle stratégique de la place forte de Dresde confère au gouverneur un poids important dans l'organisation institutionnelle, d'autant plus que ses compétences militaires ont été élargies aux dépens du Magistrat : il peut en effet intervenir dans tout ce qui regarde la police urbaine, notamment la prévention des incendies, la lutte contre la criminalité, mais aussi le maintien de la propreté des rues, l'entretien des pavés ou l'éclairage nocturne. Par sa nature militaire, le gouverneur peut adresser des ordres au Magistrat, y compris dans l'espace de l'autonomie communale et, en cas de résistance de celui-ci, il peut le contraindre militairement à l'obéissance : sa juridiction déborde donc des seuls terrains militaires de la ville-résidence. Cela signifie que se pose la question de ses relations avec le Magistrat. Toutefois, avant d'en venir là, il nous faut présenter la troisième manière dont l'électeur exerce son autorité immédiate sur certaines parties de la ville de Dresde.

3) Le bailliage

L'existence de la juridiction curiale est directement liée à la vie quotidienne de la cour des Wettin, celle de la juridiction militaire au rôle stratégique de Dresde, mais il existe une troisième forme de juridiction immédiate de l'électeur, le bailliage (*Amt*). Il ne faudrait pas croire que tout ce qui ne concerne ni la cour ni le Gouvernement se trouve dans la zone de juridiction du Magistrat : l'on peut habiter Dresde et être placé sous l'autorité directe de l'électeur de Saxe sans appartenir ni à la cour ni aux institutions militaires. Il existe des espaces civils directement administrés par les institutions électorales, en l'occurrence le

[1] SHStA 12884 Schrank V Fach 62 Nr. 42.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 607.

bailliage. Il nous faut insister sur ce fait, car les mécanismes institutionnels de transformation de la ville ne sauraient être identiques dans les zones de juridiction du Magistrat et dans celles du bailliage : les phénomènes ne peuvent être compris si l'on ne sait pas dans quelle zone ils se situent, car l'électeur ne peut pas employer les mêmes moyens dans l'une et l'autre. Il est ainsi dommage que cette question ne soit nullement évoquée dans l'histoire monumentale de Dresde parue en 2005-2006. Le bailliage est sans doute l'institution qui a le plus souffert du déficit d'histoire institutionnelle qui caractérise la façon dont a été écrite l'histoire de Dresde[1]. À notre connaissance, il n'existe qu'un seul ouvrage consacré au bailliage de Dresde, au demeurant confus, celui publié par H. Haug en 1902[2]. Selon lui, le bailliage tire son origine du domaine agricole et forestier qui entoure tout château, il serait donc identique avec ce que nous avons coutume d'appeler la cour ou le domaine. C'est là une thèse vraisemblable dans la mesure où elle permet de comprendre le fonctionnement institutionnel du bailliage au XVIII[e] siècle, c'est-à-dire l'intervention de l'intendant du domaine à la fois dans ce qui regarde le domaine électoral proprement dit et dans les affaires du bailliage. H. Haug affirme ensuite que l'extension territoriale des bailliages de Saxe a été fixée en 1713-1714 par le cartographe Adam Friedrich Zürner, mais cela est infirmé par les historiens du XVI[e] siècle, d'après ce qu'en dit R. Groß dans son histoire de la Saxe[3]. Selon lui, les limites territoriales des bailliages ont été fixées au milieu du XVI[e] siècle : ils sont alors un échelon intermédiaire dans la pyramide administrative de l'électorat, entre les seigneuries et les sept cercles de l'électorat. Cela s'accorde mieux avec l'affirmation de H. Haug, comme quoi les bailliages deviennent une véritable entité administrative au milieu du XVI[e] siècle : ils sont dirigés chacun par un bailli (*Amtmann*). La réforme d'Auguste le Fort ne date pas de 1713-1714 et n'est pas territoriale, elle est de nature administrative, avec la création en 1696 de grands bailliages (*Oberämter*), dirigés par un grand bailli (*Oberamtmann*)[4]. À Dresde, il s'agit de Johann Paul Vockel avant 1732 et d'August Franz Essenius ensuite. L'on y trouve également un greffier

[1] Les archives du bailliage ont très bien survécu à la seconde guerre mondiale. Depuis que l'inventaire en a été modernisé et numérisé, elles sont désormais tout à fait accessibles : il s'agit du fonds SHStA 10047.
[2] Heinrich HAUG, *Das Kurfürstliche Amt Dresden vom 14. bis zum 19. Jahrhundert*, Dresde, 1902.
[3] Reiner GROß, *Geschichte Sachsens*, Leipzig, 2001, p.82-83. Comme il s'agit d'un manuel, l'apparat critique a été réduit au minium, de telle sorte que nous ne savons pas sur quel ouvrage R. Groß se fonde pour étayer ses affirmations.
[4] Cette réforme n'est pas évoquée par R. Groß dans son histoire de la Saxe et nous en ignorons les enjeux. Comme cette question nous semble mineure au regard de notre sujet, nous ne l'avons pas examinée, tout comme celle des limites géographiques du grand bailliage de Dresde. L'existence d'un grand bailliage de Dresde est connue de H. Haug, mais celui-ci y voit une désignation, non administrative, mais honorifique : le bailliage de Dresde serait grand car c'est celui qui contient le plus grand nombre de domaines électoraux. L'hypothèse nous semble devoir être rejetée car le vocabulaire administratif est généralement précis et H. Haug confond ici l'entité administrative qu'est le bailliage avec son origine, le domaine seigneurial, il fait comme si rien ne s'était passé entre le XIII[e] et le XVIII[e] siècle.

du bailliage, Christian Schneider attesté de 1717 à 1730 et Johann Christoph Weinhold à partir de 1731. Cette administration dispose de locaux, l'hôtel du bailliage sis dans la Kleine Brüdergasse avant son transfert dans la Fraumutterhaus en 1740. Sa nature est très différente de celle du Magistrat, car elle n'est pas l'expression d'une quelconque autonomie, mais elle est au contraire un simple rouage de l'administration électorale : il n'est ici pas question de rapports de force, puisque tout ordre reçu est normalement exécuté, ce qui signifie que dans les zones de juridiction du bailliage, l'exercice de la volonté de l'électeur est beaucoup plus aisé.

Deux principes permettent de comprendre l'étendue de la juridiction du bailliage dans la ville de Dresde. D'une part, tout faubourg qui se développe hors du *Weichbild*, c'est-à-dire hors du territoire administré par le Magistrat de Dresde, est par définition sous juridiction du bailliage. Comme la Weißeritz est la limite occidentale du *Weichbild*, le faubourg de Neustadt Ostra (à partir de 1728, Friedrichstadt), situé à l'ouest de celle-ci, est administré par le bailliage, il n'est donc pas concerné par l'autonomie communale. En revanche, nous ne savons pas pourquoi le faubourg Hintersee, pourtant à l'intérieur du *Weichbild*, est administré par le bailliage, et non par le Magistrat. D'autre part, toute propriété privée établie sur une ancienne propriété électorale, que celle-ci ait été administrée par la cour ou par le Gouvernement, est administrée par le bailliage : le ressort territorial de ce dernier est donc discontinu. Autrement dit, si l'électeur de Saxe vend ou remet à un particulier tout ou partie d'une propriété qui est déjà sous sa juridiction parce qu'administrée par la cour ou par le Gouvernement, alors celle-ci passe sous la juridiction du bailliage et le nouveau propriétaire ne doit s'acquitter que d'une redevance emphytéotique versée au bailliage, mais il n'est pas concerné par les impôts communaux. Par exemple, le 21 décembre 1743, Frédéric-Auguste II donne au surintendant des bâtiments Johann Christoph Knöffel la Poudrière située près du Nouveau Marché afin qu'il la démolisse et qu'il construise en lieu et place une nouvelle maison. Cette propriété est placée sous juridiction du bailliage « car la place a appartenu jusqu'à présent à [Sa] juridiction immédiate.[1] » De la même façon, à la mort de l'aumônier luthérien de cour M. Engelschall, sa maison, qui appartient à la cour, est vendue le 11 août 1738 à l'avocat Johann Samuel Tiebel, elle est alors placée sous la juridiction du bailliage et tous les changements qui la concernent sont enregistrés à l'hôtel du bailliage, et non à l'hôtel

[1] SHStA 10047/2488 f°1r° : « […] *da der Plaz ohnedies bißher unter Unsere unmittelbare Jurisdiction gehörig gewesen.* »

de ville[1]. Le même phénomène peut être observé au niveau des portions des fortifications qui sont données à des particuliers, en dépit de certaines servitudes (notamment l'engagement à détruire les bâtiments construits en cas de nécessité). Nous n'avons pas retrouvé les actes de cession de ces terrains, mais il est hors de doute qu'ils ont été placés sous juridiction du bailliage puisque les mutations qui les affectent sont enregistrées à l'hôtel du bailliage : ainsi, le 21 avril 1750, le lieutenant général Johann Georg Maximilian Fürstenhoff s'est rendu au bailliage avec son épouse Charlotta Emilia née Heinsius, afin d'y faire enregistrer qu'il a vendu à cette dernière sa maison et son jardin situés sur la contrescarpe devant la *Pirnaische Tor*[2].

Au total, la juridiction immédiate de l'électeur sur sa ville-résidence est plutôt discontinue, elle représente une part minoritaire, mais non négligeable de l'espace urbain : il s'agit d'abord du complexe palatial, depuis le bâtiment des écuries jusqu'au rempart nord-ouest dans Neudresden, de la vénerie et du Palais Japonais dans Altendresden, ainsi que du domaine qui permet le fonctionnement de la cour au quotidien, lesquels sont gérés par l'administration curiale ; c'est ensuite l'ensemble des bâtiments militaires (arsenal, corps de garde, casernes, Académie de Chevalerie) et des fortifications, qui dépendent du Gouvernement ; ce sont enfin les faubourgs de Friedrichstadt et Hintersee et toutes les propriétés administrées par la cour ou par le Gouvernement et cédées par l'électeur à des particuliers, lesquels sont administrés par le grand bailliage de Dresde. La zone de juridiction immédiate de l'électeur et celle du Magistrat ne sont pas simplement juxtaposées et cela vient de ce qu'institutionnellement, l'un et l'autre entretiennent des relations hiérarchiques : nous l'avons vu à propos du gouverneur qui, tout en étant spécialement chargé des espaces militaires de Dresde, peut intervenir sur la totalité de l'espace urbain, mais c'est également vrai de l'électeur, qui est le seigneur du Magistrat de Dresde. Avant d'envisager les relations entre les institutions, il nous faut donc présenter un troisième aspect du cadre institutionnel, l'intégration de la ville de Dresde dans les institutions électorales.

C- L'intervention des institutions électorales

1) Les institutions de l'électorat

En dépit de la réalité de l'autonomie communale, le Magistrat n'est pas entièrement libre dans son administration : les institutions de l'électorat de Saxe peuvent jouer un rôle

[1] SHStA 10047/1694 f°23r°. Ainsi, le 8 novembre 1738, Tiebel cède sa propriété au tailleur de pierre Christian Mittag et l'opération est enregistrée au bailliage (f°34r°).
[2] SHStA 10047/4981 f°3.

dans la ville de Dresde, y compris dans la zone de juridiction du Magistrat. Ce n'est pas là une agression du prince absolu à l'encontre de bourgeois qui seraient trop fiers d'eux-mêmes, mais c'est une possibilité permise par la situation institutionnelle : en effet, Dresde n'est pas une ville libre, mais une ville sujette, dont le seigneur est l'électeur de Saxe en tant que margrave de Misnie. Autrement dit, le Magistrat est lié à l'électeur par une relation de type vassalique, à l'image de ce que nous pouvons observer dans de nombreuses villes européennes, à l'exception notable des villes libres d'Empire et des cités-États. Cette relation de sujétion est bien marquée au début du règne de chaque électeur par la cérémonie de l'hommage (*Huldigung*). Pour des raisons pratiques, l'électeur ne reçoit pas l'hommage de tous ceux dont il est le seigneur, mais la cérémonie d'allégeance qui se déroule à Dresde regroupe l'hommage des bourgeois de Dresde et celui des vassaux et des bourgeois des bailliages et des villes des environs : ainsi, lors de l'hommage de Dresde à Frédéric-Auguste II le 15 avril 1733, sont également présents les bailliages de Dresde, Moritzburg, Radeberg, Dippoldiswalde, Grüllenburg, ainsi que les bourgeois de Radeberg, Dippoldiswalde, Rabenau et Tharandt[1]. Si l'on ne regarde que ce qui concerne la ville de Dresde, le serment d'allégeance est d'abord prêté par le Magistrat, c'est-à-dire par les bourgmestres et par les sénateurs, puis par les bourgeois en présence du Magistrat : ils jurent fidélité et obéissance au nouvel électeur[2]. La cérémonie d'hommage est instructive quant à la situation institutionnelle : par ce serment, les bourgeois de Dresde peuvent être mis en demeure d'obéir à l'électeur qui est leur seigneur direct et, inversement, celui-ci est en droit d'exiger d'eux l'obéissance. En outre, la dissociation du Magistrat et des bourgeois dans la prestation du serment confère une position spécifique au premier : il prête le serment avant les bourgeois puisque, par métonymie, il est le Corps de ville et qu'il est le premier interlocuteur de l'électeur en tout ce qui concerne Dresde, cela lui donne une position bien supérieure à celle des bourgeois ; mais, dans le même temps, par sa présence au moment de la prestation de serment de ces derniers, il se porte garant de leur obéissance aux ordres de l'électeur. Autrement dit, en dépit de la réalité de l'autonomie communale, l'intervention de l'électeur est une pratique institutionnelle normale, tout comme l'obéissance attendue de la part des bourgeois : l'autonomie n'est pas synonyme d'indépendance et la ville de Dresde est intégrée à un réseau de fidélité vassalique. Toutefois, la situation est plus complexe en raison du fait que celui qui dispose de l'autorité

[1] RA G XXXI 6 f°98.

[2] Johann Andreas ROTHE, *Beschreibung der solennen Erb-Huldigung, Welche der Durchlauchtigste Fürst und Herr, Herr Friedrich August, Königlicher Printz in Pohlen und Litthauen, Hertzog zu Sachsen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, des H[eiligen] Röm[ischen] Reichs Ertz-Marschall und Chur-Fürst, am 15. April 1733, bey Dero Residenz-Stadt Dreßden in höchster Person selbst eingenommen*, Dresde, 1733, p.36-37.

supérieure sur la totalité de l'électorat est en même temps celui qui détient une juridiction immédiate sur certaines parties de la ville-résidence : lorsque le Magistrat est amené à discuter avec le gouverneur ou avec le grand bailli, la partie est inégale parce que ces deux derniers sont les représentants de l'électeur à qui le premier a juré fidélité et obéissance. Il nous faudra revenir sur la pratique, mais retenons pour le moment que les interventions des institutions électorales auprès du Magistrat sont juridiquement fondées, elles ne sont pas un coup de force, mais elles sont plutôt la conséquence de l'hommage prêté au début de chaque nouveau règne.

Cela signifie que pour comprendre la façon dont Dresde s'est transformée dans la première moitié du XVIII^e^ siècle et la part qu'y a eue l'électeur de Saxe et roi de Pologne, il vaut mieux avoir une certaine idée du fonctionnement des institutions de l'électorat. À l'instar des autres États d'Europe centrale, l'on trouve en Saxe une Diète, c'est-à-dire une assemblée représentative qui peut délibérer sur tous les sujets intéressant l'ensemble de l'électorat, notamment les impôts (auxquels elle doit donner son consentement), mais aussi l'armée et la religion. Elle est répartie en trois curies, qui se réunissent séparément : celle des prélats, comtes et seigneurs, celle des chevaliers et celle des villes[1]. Comme l'a montré N. Krüger, il ne faut pas sous-estimer la force de la Diète qui, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, est un véritable contre-pouvoir à l'autorité de l'électeur[2]. La tendance se renverse au XVIII^e^ siècle, après plusieurs coups de force d'Auguste le Fort : celui-ci crée en 1702 l'octroi général sans le consentement de la Diète, puis, en 1728, il cesse de renouveler le droit de la Diète à se réunir de son propre chef, ce qui la met dans une situation de dépendance plus grande à l'égard de l'électeur. Notons enfin que la Diète de Saxe ne représente que le territoire de la Saxe électorale : les deux margraviats de Haute et Basse Lusace cédés aux Wettin par l'empereur Ferdinand II en 1635 gardent leurs institutions propres et n'envoient aucun représentant à la Diète. Nous ne serons plus guère amenés à parler de cette institution, dans la mesure où elle n'intervient pas dans les transformations que Dresde a connues dans la première moitié du XVIII^e^ siècle.

Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle sont constitués six collèges chargés d'aider l'électeur dans ses diverses tâches : l'organisation institutionnelle n'a guère changé durant le XVII^e^ siècle et elle est encore en vigueur à l'avènement d'Auguste le Fort en 1694. Il y a tout d'abord le Conseil aulique (*Hofrat* ou *Landesregierung*) dirigé par le chancelier, aux

[1] Cf. tableau in Reiner GROß, *Geschichte Sachsens*, *op. cit.*, p.126.
[2] Nina KRÜGER, *Landesherr und Landstände in Kursachsen auf den Ständeversammlungen der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts*, Francfort, 2007.

attributions judiciaires, auquel s'ajoute le Tribunal d'appel créé en 1559, lorsque l'électeur de Saxe obtient de l'empereur Ferdinand I[er] le privilège *de non appellando*[1]. L'on trouve ensuite une institution financière, la Chambre, créée en 1555, ainsi qu'une institution fiscale, le Grand Collège des impôts, chargée des impôts consentis par la Diète. Les affaires religieuses sont discutées au Grand Consistoire et au Conseil d'Église, tandis que les affaires générales le sont au Conseil privé (*Geheimer Rat*) créé en 1574 et composé de nobles du pays. En 1684, l'électeur Jean-Georges III ajoute un nouveau collège chargé des affaires militaires, le Conseil privé de guerre. À son avènement en 1694, Auguste le Fort commence une réforme de l'organisation du gouvernement de l'État, afin de réduire la puissance de la Diète et de la noblesse saxonne et de créer des institutions qui ne dépendent que de lui[2]. Comme il ne souhaite pas que ses absences en Pologne soient l'occasion pour la Diète d'augmenter son pouvoir à ses dépens, il crée en 1697 un régent de Saxe, le prince Anton Egon von Fürstenberg ; à la mort de ce dernier en 1716, la régence est confiée au prince électoral Frédéric-Auguste (II)[3]. En 1697, le prince de Fürstenberg est placé à la tête d'une nouvelle institution, le Collège général de vérification, chargée d'enquêter sur toutes les affaires de corruption et de fraude fiscale dans l'administration de l'électorat, mais la Diète, qui lui est hostile, propose à Auguste le Fort un million de taler en échange de la suppression de ce collège, ce qui est fait en 1701. Un an plus tard, le 8 mars 1702, Auguste le Fort crée un nouvel impôt indirect, l'octroi général : passant outre la colère de la Diète, l'électeur crée un Collège de l'octroi général, qui ne dépend que de lui et qui est chargé de prélever cet impôt, selon un règlement définitivement fixé le 1[er] septembre 1707[4].

Le changement le plus important a lieu en 1704 avec la création du Cabinet privé, qui est hiérarchiquement supérieur à tous les collèges de l'électorat[5]. Cette fondation est liée à la découverte, en 1703, de la corruption de l'un des principaux conseillers d'Auguste le Fort, le comte Wolf Dietrich von Beichlingen : celui-ci est emprisonné et le régent, le prince de Fürstenberg, propose de créer une nouvelle institution ne dépendant que du souverain et échappant aux réseaux de la noblesse, c'est le Cabinet privé. De la sorte, le Conseil privé, que

[1] Reiner GROß, *Geschichte Sachsens*, *op. cit*., p.81-82, avec un tableau de l'organisation institutionnelle de la fin du XVI[e] siècle. Par le privilège *de non appellando*, aucun jugement émanant de l'électorat de Saxe ne peut être porté en appel devant le tribunal d'Empire.
[2] *Ibidem*, p.131-134, avec un organigramme p.133.
[3] Charles Louis, baron de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires*, Amsterdam, 1737 (3[ème] édition), p.370 : « [En 1719], les réjouissances [du mariage de Frédéric-Auguste et Marie-Josèphe de Habsbourg] ayant duré quarante jours, le Roi partit pour son Royaume, laissant le Prince Régent : la même chose s'est toujours observée dans toutes les absences d'*Auguste II* ».
[4] Paul HAAKE, *August der Starke*, Berlin, Leipzig, 1926, p.91-92 et p.112.
[5] Cf. Johannes DÜRICHEN, « *Geheimes Kabinett und Geheimer Rat unter der Regierung Augusts des Starken in den Jahren 1704-1720* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 51, 1930, p.68-134.

l'on n'appelle plus *Geheimer Rat* mais *Geheimes Konsilium*, perd une grande partie de ses attributions, tandis que les affaires sont réglées au sein du Cabinet privé, qui a compétence dans tous les domaines et sur tout le territoire de l'électorat ainsi que sur les deux Lusace. Le Cabinet privé reçoit son organisation définitive le 1er juin 1706, il est dirigé par un ministre directeur, le major von Pflug, et trois départements sont constitués, celui des affaires étrangères, confié au comte de Flemming, celui de l'intérieur, pour le baron de Hoym, et celui de la guerre, pour Kiesewetter. Selon J. Dürichen, il faut dix ans pour que soient clarifiées les relations entre le Cabinet privé et le Conseil privé ; de la sorte, la Saxe électorale s'est dotée d'un système ministériel. Durant le règne de Frédéric-Auguste II, il n'y a guère de changement dans l'organisation du gouvernement, si ce n'est que le comte de Brühl concentre plusieurs charges entre ses mains : membre du Conseil privé, il dirige le Collège de l'octroi général à partir de 1731, la Chambre à partir du 8 janvier 1733, il devient ministre du Cabinet le 23 juin 1733, puis directeur du Grand Collège des impôts en 1737. Enfin, le 8 décembre 1746, il est nommé premier ministre : cette charge, qui n'existait auparavant pas en Saxe, a été créée spécialement pour lui.

2) Le rôle des institutions de l'électorat

La Saxe électorale de la première moitié du XVIIIe siècle est ainsi un État dont l'administration est développée, spécialisée et centralisée. À l'époque augustéenne, deux collèges électoraux sont plus particulièrement chargés de la ville-résidence, le Gouvernement que nous avons eu l'occasion de présenter à propos des juridictions militaires et l'administration électorale des bâtiments. À la tête du premier, le gouverneur est chargé d'assurer la sécurité de Dresde, qui n'est pas une ville comme les autres. C'est en effet la capitale de l'État, c'est-à-dire le lieu où se prennent les décisions politiques, celui où sont conservées les archives et où est entreposé le trésor de l'électeur, c'est donc un enjeu important, et pas seulement symbolique, dans le cadre d'un conflit armé : celui qui prend la ville peut accéder aux secrets et aux richesses du souverain, il peut aussi perturber le fonctionnement de l'État tout entier. Dans le même temps, n'importe quelle catastrophe urbaine, tel un incendie, peut prendre des proportions considérables dans la capitale d'un État, notamment par la perte de documents importants qu'elle peut entraîner. Enfin, c'est vers la capitale que tous les regards étrangers se tournent : comme elle représente l'État, elle doit être sûre, propre, agréable, sans problème d'approvisionnement ou d'épidémie. Toutes ces raisons ont sans doute contribué au transfert des compétences en matière de police urbaine depuis le Magistrat jusqu'au gouverneur : la ville est politiquement et symboliquement trop importante

pour que l'électeur puisse laisser ces compétences dans les mains de bourgeois qui ne seront peut-être pas à la hauteur de la tâche et qui peuvent en outre lui échapper. Le gouverneur est ainsi un personnage essentiel du fonctionnement quotidien de la ville-résidence et il a joué un rôle important dans les transformations de Dresde. Quant à la seconde, l'administration électorale des bâtiments, elle est d'autant plus présente à Dresde que l'électeur de Saxe a décidé de faire de sa ville-résidence et capitale le modèle de toutes les villes de Saxe. La répartition territoriale de cette administration, qui reçoit son organisation définitive en 1718, est très inégale : elle est peu présente dans les petites villes de l'électorat, où les travaux d'embellissement sont par définition plus limités et où la construction privée est beaucoup moins répandue. En revanche, elle contrôle de près ce qui se fait à Dresde, ville où se conjuguent l'urbanisme voulu par le souverain, les initiatives du Magistrat et une fièvre de construction privée[1].

En fonction des besoins, les autres collèges électoraux peuvent intervenir dans la ville de Dresde, ainsi le Conseil aulique et le Tribunal d'appel lors de conflits de propriété, ou la Chambre, le Collège de l'octroi général et le Grand collège des impôts pour le financement des constructions des Wettin. Quant au Grand Consistoire, il est l'interlocuteur obligé pour les constructions religieuses. En effet, dans la tradition luthérienne, le prince est le premier évêque de ses États et, à sa conversion au catholicisme en 1697, Auguste le Fort reste nominalement évêque de la Saxe électorale ; l'intégralité des affaires luthériennes sont cependant désormais décidées au niveau du Grand Consistoire, qui se charge seul des problèmes liés au dogme, au culte, à la formation des pasteurs, à l'instruction religieuse et à la discipline. Y siègent des conseillers laïcs et des pasteurs, notamment l'un des pasteurs qui a le plus marqué Dresde dans la première moitié du XVIII^e siècle, Valentin Ernst Löscher, surintendant de la région de Dresde de 1709 à sa mort en 1749. La position du Grand Consistoire est parfois ambiguë vis-à-vis du souverain : il doit en exécuter les ordres, mais il est souvent en conflit avec lui pour des raisons religieuses. À tout le moins, il est un acteur de tout changement affectant le patrimoine religieux de Dresde. Par exemple, lorsqu'en 1714, Auguste le Fort souhaite fermer le cimetière Notre-Dame, il doit en donner l'ordre non seulement au Magistrat, qui est le propriétaire du cimetière, mais aussi au Grand Consistoire, comme en témoigne l'ordre qu'il lui envoie le 21 novembre 1714[2]. De la même façon, lors de la construction de l'église Notre-Dame de 1722 à 1743, le Magistrat a deux interlocuteurs principaux, le comte de Wackerbarth qui est à la fois à la tête du Gouvernement et de

[1] Cf. *infra*, chapitre III.
[2] RA B II 8 f°10.

l'administration électorale des bâtiments, et le Grand Consistoire : afin de décharger ce dernier, Auguste le Fort crée une commission le 30 novembre 1722, constituée de trois membres du Grand Consistoire, Andreas Beyer auf Plotho und Stirnichtwellersdorff, Jakob Friedrich auf Preschwitz et le pasteur Löscher[1]. En l'absence d'Auguste le Fort qui est alors en Pologne, la pose de la première pierre de la nouvelle église est assurée par le président du Grand Consistoire, Gottlob Hieronymus von Leipziger[2]. Des phénomènes similaires peuvent être observés au moment de la construction de l'église des Rois Mages de 1732 à 1739. Vu l'importance de la construction religieuse à Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle, nous pouvons en déduire que le Grand Consistoire joue un rôle non négligeable dans les transformations de Dresde à cette époque.

Enfin, le Conseil privé et le Cabinet privé n'interviennent que lors d'affaires de dimension particulière, comme nous pouvons le voir au travers de leurs archives. Les actes sont conservés dans l'un ou l'autre de ces collèges, mais nous ne pouvons pas en déduire leur intervention : la plupart du temps, pour chaque dossier, l'électeur crée une commission *ad hoc*, constituée de membres des divers collèges électoraux, ce qui permet de décharger les sessions ordinaires du Conseil privé et du Cabinet privé. Ainsi, le Conseil privé ne joue aucun rôle dans la réouverture de la *Seetor* en 1743 puisqu'une commission *ad hoc* a été formée, mais il conserve l'ensemble des archives du dossier[3] ; il en va de même pour le dossier concernant la construction du palais Vitzthum von Eckstädt en 1719[4]. La seule véritable intervention du Conseil privé que nous ayons trouvée se situe dans le cadre d'un conflit entre Auguste le Fort et un particulier nommé Thomas Scherber : celui-ci a dû renoncer à sa propriété dans Altendresden afin de permettre l'agrandissement du Palais Japonais et la création de la Palaisplatz. Il estime qu'il est trop peu indemnisé : au vu de son insistance, le Conseil privé est chargé d'instruire le dossier et d'envoyer au roi des rapports lui permettant de prendre une décision[5]. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu d'autres interventions du Conseil privé, mais elles ne sont vraisemblablement pas majoritaires : dans les archives que nous avons dépouillées, le Conseil privé est surtout chargé d'archiver des affaires dont il ne s'est pour ainsi dire pas occupé[6]. Un constat analogue peut être fait avec le Cabinet privé : il n'intervient pas

[1] RA B II 14 f°63-64.
[2] RA B II 19 f°31.
[3] SHStA 10024/4451/21.
[4] SHStA 10024/9836/25.
[5] SHStA 10024/9844/26.
[6] Cette incertitude vient du désordre des archives de Saxe : curieusement, les fonds du Conseil privé sont répartis en deux fonds d'archives, celui du *Geheimer Rat* et celui du *Geheimes Konsilium*, comme si les archivistes du XIX[e] siècle ignoraient que ces deux termes recouvraient une seule et même institution. À la différence des inventaires du *Geheimer Rat* qui sont bien tenus, ceux du *Geheimes Konsilium* sont manuscrits, raturés jusqu'à

directement dans les affaires, mais il est un relais entre les hommes et entre les institutions, ce qui fait de lui le dépositaire des archives. Ainsi, lors de la reconstruction du château en 1717-1718, la correspondance officielle entre Auguste le Fort (alors en Pologne) et l'administration électorale des bâtiments transite par le Cabinet privé[1], tandis que le roi entretient également une correspondance personnelle à ce sujet avec le comte de Wackerbarth. De même, les actes de la construction de l'église catholique de cour sont conservés au Cabinet privé, sans que celui-ci soit directement intervenu dans cette affaire[2].

Ainsi, trois groupes institutionnels participent à la transformation de Dresde, mais à des titres différents : le Magistrat, qui, au nom du régime de l'autonomie communale, détient la juridiction immédiate sur la majeure partie de l'espace urbain ; l'électeur, parce qu'il détient la juridiction immédiate sur les autres parties de la ville, notamment les espaces curiaux et militaires, mais aussi les faubourgs de Friedrichstadt et Hintersee, ainsi que quelques maisons sous juridiction du bailliage ; les institutions électorales, parce qu'en dépit de son autonomie communale, Dresde est une ville sujette et que par sa nature de capitale, elle a une valeur que n'ont pas les autres villes. Toutefois, pour comprendre comment les choses se passent, il ne suffit pas de décrire les mécanismes institutionnels, il nous faut encore examiner la pratique institutionnelle, et notamment le problème des relations entre les institutions.

III- Les relations entre les institutions

A- Enjeux historiographiques

1) L'unité de la ville

Les institutions communales et électorales ne sont pas simplement juxtaposées, mais ne serait-ce que par la sujétion du Magistrat et des bourgeois à leur seigneur, c'est-à-dire à l'électeur, elles sont amenées à entrer en relation les unes avec les autres. En dépit de l'existence de juridictions territorialement bien déterminées, il n'y a qu'une seule ville, Dresde, qui est à la fois ville-résidence de l'électeur de Saxe et de sa cour, ville des bourgeois et capitale de l'électorat de Saxe. La pluralité des juridictions et des institutions n'est nullement contradictoire avec l'unité de la ville : à l'exception de la frontière occidentale

---

en être illisibles et les cotes qu'ils contiennent sont incomplètes : leur dépouillement aurait exigé un temps beaucoup plus considérable que celui que nous avons pu passer en Saxe.

[1] SHStA 10026/773/16.

[2] SHStA 10026/774/11.

qu'est la Weißeritz, les séparations juridictionnelles ne sont guère visibles sur le terrain, ce qui signifie que l'on passe aisément d'une zone de juridiction à l'autre, d'autant plus aisément que les zones de juridiction immédiate de l'électeur sont discontinues. Elles ne sont pas non plus fortement perçues par les contemporains : nous n'avons pas trouvé de plan représentant Dresde à partir des divisions juridictionnelles, parce que cela ne fait pas partie de la façon dont les hommes du XVIII^e^ siècle regardent cette ville. C'est une conclusion que nous pouvons aussi tirer de la description de Dresde publiée par J.-C. Crell en 1726[1] : la troisième édition de cet ouvrage déjà paru en 1719 et en 1723 est fort augmentée par rapport aux précédentes et offre l'avantage d'être divisée en chapitres. Dans Neudresden, en rive gauche de l'Elbe, J.-C. Crell commence par les édifices royaux, le château et le complexe palatial, avec les écuries et les pavillons du Zwinger, puis il décrit l'arsenal et les bâtiments royaux situés à proximité, ensuite le palais du Taschenberg, la chancellerie, l'hôtel du Gouvernement et le Corps de garde du Nouveau Marché. La progression de J.-C. Crell ne respecte pas les juridictions puisqu'il mêle des édifices sous juridiction de la cour avec des bâtiments sous juridiction du Gouvernement et d'autres sous juridiction du Magistrat. Autrement dit, les limites juridictionnelles sont importantes, parce qu'elles conditionnent la façon dont les différents acteurs peuvent intervenir sur telle ou telle partie de la ville de Dresde, elles sont le cadre fondamental hors duquel nul ne peut agir, mais elles ne correspondent pas à la perception que les contemporains ont de la ville, parce qu'elles ne sont pas des barrières infranchissables. Cela est favorisé par la topographie et par l'histoire médiévale de Dresde : la situation léguée par le passé est très différente de celle que l'on peut observer, par exemple, à Naumburg, où ce sont bien deux villes qui s'offrent au regard, d'une part, celle de l'évêque et du chapitre canonial et, d'autre part, celle des bourgeois. À Dresde, l'unité du regard et de l'espace est plus forte.

Si les séparations juridictionnelles ne sont pas des barrières étanches, c'est que l'on n'a pas le droit d'opposer la ville de cour et la ville des bourgeois comme si l'une et l'autre étaient deux réalités simplement juxtaposées. Il est certes tout à fait possible de distinguer des éléments venus de la cour et d'autres des bourgeois, mais ils ne sont pas séparés dans l'espace, il y a une continuité spatiale et visuelle des uns aux autres. Pour cette raison, parler de Dresde soit uniquement sous l'angle de la cour, soit seulement sous l'angle des bourgeois, nous semble une erreur méthodologique : ce choix conduit à sous-estimer, voire à oublier les relations entre les deux. Au contraire, en examinant la réalité spatiale, l'on ne peut que

[1] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726.

conclure à l'absence de séparation étanche entre le monde de la cour et celui des bourgeois. L'un des deux tableaux que Bellotto a peints du Nouveau Marché en est un exemple frappant[1]. L'on y voit à gauche la galerie de peinture des Wettin, au fond, l'église Notre-Dame, des maisons baroques et le Corps de garde et, à droite, la halle aux draps ; au milieu de la place, ce sont de simples habitants vaquant à leurs activités, des bourgeois en promenade et le carrosse du roi Frédéric-Auguste II. Sur la même place, il y a deux édifices royaux, la galerie de peinture sous juridiction de la cour et le Corps de garde sous juridiction du Gouvernement, deux bâtiments du Magistrat, une église et la halle aux draps et des édifices privés ; de même, la population est mêlée.

En raison de cet état de fait, se pose le problème des relations entre les institutions : le Corps de garde est construit en 1715-1716 sur le Nouveau Marché et sur une partie du cimetière Notre-Dame, il a donc fallu obtenir l'accord ou, tout au moins, l'obéissance du Magistrat ; à l'inverse, par sa taille, l'église Notre-Dame modifie l'aspect de la place du Nouveau Marché et le Magistrat a dû tenir compte des souhaits d'Auguste le Fort. Si l'on ajoute à cela que l'électeur de Saxe est le seigneur des bourgeois de Dresde, cela signifie que l'image, positive ou négative, de l'électeur n'est pas étrangère aux relations entre les institutions électorales et les institutions communales : des rapports de force sont à l'œuvre, qui font qu'obtenir l'obéissance du Magistrat n'est pas toujours aisé. Enfin, l'on se gardera d'identifier les institutions électorales avec l'électeur, car elles sont composées d'hommes qui ne sont pas nécessairement du même avis que leur souverain et qui sont parfois aussi en rivalité les uns avec les autres. Autrement dit, l'examen de la transformation de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle ne peut négliger la question des relations entre les institutions en présence et c'est là un problème que l'on ne peut résoudre que de façon nuancée et en essayant de se départir de ses présupposés.

2) La question du déclin du Magistrat

Or, en la matière, la tâche est malaisée, car les historiens ont pour une bonne part décrit l'évolution des institutions urbaines à partir de présupposés contestables. La thèse la plus communément admise est celle du déclin inéluctable d'institutions communales considérées comme archaïques et de la victoire des institutions centrales et du souverain absolu, qui, eux, représentent la voie de la modernité. C'est là un modèle couramment employé par les historiens de la France des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, lesquels y ajoutent un

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 610.

jugement de valeur : la lutte contre les privilèges est considérée comme un progrès de l'histoire et l'État moderne est celui qui se donne cet objectif et qui parvient à ses fins. Ainsi, lorsque la monarchie française combat les privilèges de tel ou tel corps, elle agit dans le sens de l'histoire et doit donc être louée pour son action ; lorsqu'elle se fait le défenseur des privilèges, elle n'agit plus dans le sens de l'histoire et doit donc disparaître, en laissant la place aux révolutionnaires de 1789. Le fondement de cette position est une téléologie qui ne devrait pas avoir sa place dans les études historiques : partant du principe que la société démocratique contemporaine est intrinsèquement meilleure que la société d'Ancien Régime, nous jugeons de façon positive tout ce qui a permis l'éclosion de nos valeurs contemporaines et nous critiquons tout ce qui a été un frein à leur avènement. Cette façon de juger aide d'autant moins à avoir une compréhension juste du passé qu'elle conduit à des cécités dont le fondement est idéologique. Ainsi, au nom du caractère intrinsèquement bon de la modernité, tous ceux qui se sont attachés à défendre leurs privilèges sont critiqués pour s'être opposés à la venue de cette modernité, ils sont donc accusés d'archaïsme, ce qui, dans l'esprit de bon nombre d'historiens, est une condamnation sans appel. Quelqu'un d'archaïque est par définition méprisable, il peut donc être dénigré. Voilà pourquoi il suffit de montrer l'indignité des détenteurs de privilèges, à partir de faits certes réels, mais dont on ne connaît jamais la juste valeur : pour montrer qu'un privilège n'a pas le droit d'exister et qu'il est par nature appelé à disparaître, l'on réfute la valeur morale de ses détenteurs, en confondant les ordres du droit et de la pratique. Une telle façon de raisonner se retrouve dans nombre de sujets, qui, presque toujours, concernent des privilèges qui ont disparu depuis le XVIII^e^ siècle, ainsi ceux de la noblesse, des corporations, des communes ou de l'Église. Qu'elle soit employée dans des écrits polémiques ou pamphlétaires fait sans doute partie des lois du genre, qu'on la retrouve chez des historiens sérieux est autrement plus étonnant : s'autoriser d'un jugement de valeur pour ne pas examiner les sources ne peut pas aider à comprendre le passé. Le phénomène n'est pas propre à la France, mais nous le retrouvons dans l'historiographie allemande, qui accorde la même valeur positive au pouvoir central du XVIII^e^ siècle et dénigre de la même façon toute forme d'autonomie ou de privilège[1].

Sous le prétexte que les institutions communales de Dresde du XVIII^e^ siècle sont archaïques, qu'elles ne sont ni une force dynamique dans le mouvement de l'histoire, ni un vecteur de progrès et qu'elles sont naturellement appelées à disparaître, elles ne sont pas étudiées. En la matière, le travail le plus important a été fourni par l'archiviste de la ville de

[1] C'est la raison pour laquelle la tradition historiographique allemande, surtout en Allemagne du Nord, est très critique envers le Saint-Empire et, au contraire, très élogieuse envers l'État des Hohenzollern.

Dresde de la fin du XIX^e^ siècle, O. Richter, qui publie, respectivement en 1885 et en 1891, deux volumes consacrés aux institutions et à l'administration de la ville de Dresde[1], centrés sur les XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais dont nombre de données concernent le XVIII^e^ siècle : ce travail descriptif est irremplaçable car il permet de savoir de façon fiable comment la ville de Dresde était administrée avant la réforme de 1832. Toutefois, son principal défaut réside dans la faiblesse de l'étude diachronique : ces deux ouvrages sont organisés de façon thématique et négligent la question des évolutions chronologiques. Comme le fonctionnement institutionnel et administratif y est décrit sans être remis dans son contexte, la lecture des ouvrages d'O. Richter ne permet guère d'être précisément renseigné quant à l'évolution des relations entre le Magistrat et l'électeur de Saxe. Les institutions communales de Dresde n'ont ensuite plus été étudiées, en raison de la domination des travaux d'histoire de l'art, qui vient à la fois de la réévaluation du baroque allemand à partir de la fin du XIX^e^ siècle et de la destruction de Dresde au cours des bombardements opérés par l'aviation britannique dans la nuit du 13 au 14 février 1945. Les historiens de l'art s'intéressent surtout à l'évolution des formes esthétiques, ce que l'on appelle la *Formengeschichte*, et séparent radicalement leur objet d'étude de son contexte politique, économique ou religieux, ce qui est quelque peu gênant : comment peut-on en effet prétendre analyser les choix esthétiques faits lors de la construction d'un bâtiment si l'on ne sait ni qui a autorité en la matière ni comment s'organisent les hiérarchies politiques ? Une histoire de l'art qui néglige les institutions risque fort de manquer quelque chose d'essentiel, surtout lorsqu'elle concerne des bâtiments publics.

Dans le même temps, l'intégration à la RDA a imposé un cadre intellectuel marxiste, caractérisé par deux éléments fondamentaux, d'une part, l'insistance sur les phénomènes économiques et sociaux qui, pour Marx, déterminent en dernière instance l'histoire des hommes, et, d'autre part, l'intégration de toute histoire à une téléologie qui mène de la féodalité à la révolution prolétarienne en passant par l'absolutisme et le capitalisme. C'est dans ce cadre que S. Nickel a pu écrire sa thèse sur les institutions de Dresde au XVIII^e^ siècle, sous la direction de C. Czok à l'université de Leipzig[2]. Son travail comprend deux parties indépendantes : après s'être intéressée à l'évolution économique et sociale de Dresde au début du XVIII^e^ siècle, elle présente les institutions communales. Alors que dans la première partie, elle a mené un travail autonome, fondé sur des dépouillements d'archives, dans la seconde,

[1] Otto Ludwig RICHTER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1885 et *Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1891.
[2] Sieglinde [RICHTER]-NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse de l'université de Leipzig, 1986.

elle reprend pour l'essentiel les résultats des travaux d'O. Richter, en y ajoutant quelques éléments sur le déclin du Magistrat face aux institutions électorales.

Les ouvrages d'O. Richter et la thèse de S. Nickel ont fourni la base du chapitre consacré aux institutions communales de Dresde de 1648 à 1763, dans la monumentale histoire de Dresde parue en 2006[1]. Son auteur, R. Groß, commence par présenter le fonctionnement global du Magistrat et montre qu'aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les juristes sont devenus de plus en plus nombreux parmi les sénateurs, parce que l'extension et la complexification des tâches administratives du Magistrat font que de solides connaissances juridiques sont nécessaires à leur exercice. Si l'on ne regarde que le groupe des quinze bourgmestres de la première moitié du XVIII^e^ siècle, l'on peut observer la forte domination des juristes, avec cinq hommes de loi (Philip Strobel, Johann Christian Schumann, Johann Schäfer, Christoph Heinrich Vogler et Burkhard Leberecht Behrisch) et cinq avocats (Markus Dornblüth, Georg Heinrich Schreg, Johann Christian Schwarzbach, Gottlieb Ritter et Karl Samuel Freyberg)[2]. Les charges administratives deviennent si prenantes qu'à partir du milieu du XVII^e^ siècle, leur exercice donne lieu à une contrepartie financière. Les sénateurs de Dresde ne sont donc ni des amateurs ni des incapables. Selon R. Groß, le déclin du Magistrat vient moins de l'incompétence des sénateurs que des agressions de l'électeur : « En dépit de toutes les confirmations des droits et privilèges de la ville par chacun des souverains, les électeurs et les institutions électorales tentèrent de plus en plus d'acquérir une influence sur les décisions du Magistrat et de l'administration communale.[3] » R. Groß en donne quelques exemples : dans le cadre de sa grande enquête sur la corruption, Auguste le Fort confisque en 1699 les comptes tenus par le Magistrat de 1652 à 1698, afin de les faire examiner par le Collège général de vérification créé en 1697. Devant les protestations de la Diète, l'électeur met fin à cette enquête et en échange de 50 000 taler payés par le Magistrat, promet qu'il n'examinera plus les comptes de celui-ci. Cette histoire ne peut servir à prouver le déclin du Magistrat, puisque celui-ci a réussi à garder son indépendance financière. Le deuxième argument apporté par R. Groß est celui des interventions de l'électeur dans l'élection des sénateurs : en avril 1701, Auguste le Fort tente en vain de faire élire au Magistrat Gabriel Herold et Christian Schilling, mais, là encore, le Magistrat a été suffisamment fort pour résister à la volonté royale ; en revanche, en 1719, Auguste le Fort réussit à imposer au Magistrat l'élection de

[1] Reiner GROß, « *Ratsregiment und Stadtverwaltung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.55-65.
[2] Cf. tableau in Reiner GROß, « *Ratsregiment und Stadtverwaltung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.64-65.
[3] *Ibidem*, p.62 : « *Trotz aller Bestätigungen der Rechte und Privilegien der Stadt durch den jeweiligen Landesherrn nahmen die Versuche des Kurfürsten und der Landesbehörden zu, Einfluss auf die Entscheidungen des Rates und der Stadtverwaltung zu gewinnen.* »

Christian Sommer, qui est en même temps secrétaire à la chancellerie électorale. Ces deux exemples montrent que des rapports de force sont certes à l'œuvre, mais que la victoire de l'électeur n'est jamais certaine.

R. Groß profite du cas de C. Sommer pour glisser subrepticement à un fait d'un autre ordre, le cumul de charges communales et de charges électorales. C'est notamment le cas de trois des quinze bourgmestres de notre période : Markus Dornblüth, procureur fiscal, Georg Friedrich Steffigen, greffier du bailliage, et Ernst Christian Hübener, secrétaire électoral. Toutefois, rien ne dit que leur élection au Magistrat ait été imposée par l'électeur et l'exercice d'une double charge communale et électorale ne doit pas nécessairement être interprétée comme un noyautage du Magistrat par des hommes proches de l'électeur. La conclusion nous semble erronée, car l'électeur n'a pas besoin d'investir les institutions communales pour y exercer une influence : comme le rappelle à juste titre R. Groß, le rôle du souverain passe surtout par le biais des institutions électorales, notamment le Gouvernement qui est compétent en toute matière de police urbaine et, à partir de 1720, l'administration électorale des bâtiments, à qui revient désormais la haute main sur l'urbanisme. En réalité, la proposition gagnerait à être renversée : ce n'est pas l'électeur qui tient à placer ses hommes dans les institutions communales, mais c'est le Magistrat qui a compris l'intérêt de disposer de sénateurs également présents dans les institutions électorales. Étant en position de faiblesse par rapport à l'électeur, la présence de quelques sénateurs dans les institutions électorales peut le rendre mieux à même de convaincre l'électeur de prendre telle ou telle décision. De la sorte, le double exercice de charges communales et électorales est moins l'expression de l'avilissement du Magistrat qu'une source de fierté : nous rejoignons ici les conclusions de la thèse d'histoire de l'art de S. Hertzig, pour qui les bourgeois de Dresde sont fiers de leur proximité avec l'électeur et la cour[1].

Plus généralement, les arguments censés prouver le déclin des institutions communales face aux institutions électorales sont de piètre qualité. En écartant les faits dont l'interprétation peut être discutée, le plus convaincant de ceux avancés par R. Groß reste la réduction des compétences du Magistrat au profit d'institutions électorales. Le vrai problème est en réalité celui de la nature de son obéissance à l'électeur : celle-ci n'est pas nécessairement une capitulation face à un pouvoir fort, pas plus que toute résistance n'est en soi une tentative donquichottesque de maintien de privilèges archaïques. La nature réelle des relations entre le Magistrat et l'électeur n'a jamais été analysée parce que toute

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.276.

l'historiographie présuppose une opposition irréductible entre ces deux institutions et qu'elle en est tellement convaincue qu'elle ne s'est jamais souciée de le prouver. Ce n'est pourtant pas faute de sources, puisque les archives du Magistrat ont été dans une large part épargnées par la seconde guerre mondiale : il serait possible de faire un travail précis, qui tienne à la fois compte des hommes, des événements et des thèmes politiques[1]. L'on ne peut en tout cas pas admettre comme un fait avéré l'idée du déclin inéluctable d'institutions communales que pour des raisons idéologiques, l'on considère comme archaïques.

3) La question de l'absolutisme

Le second terme de la thèse la plus communément admise est celle de la victoire du souverain absolu. Depuis les années 1980, K. Czok, professeur à l'université de Leipzig, et K. Blaschke, professeur à l'université technique de Dresde, s'opposent sur la question de savoir si Auguste le Fort a été ou non un prince absolu. La querelle vient de la discussion d'une phrase de H. von Treitschke, historien prussien du XIX^e^ siècle : « La longue lutte entre la Prusse et la Saxe n'était pas seulement un combat pour le pouvoir, mais aussi un combat entre deux visions de l'État : la royauté politique des Hohenzollern a vaincu la frivolité du prince qui s'idolâtrait lui-même.[2] » La formule se ressent du mépris d'un Prussien pour la Saxe et a poussé un certain nombre de Saxons à réagir : en règle générale, ces derniers concèdent à H. von Treitschke qu'Auguste le Fort était un piètre politique, mais insistent sur les réalisations culturelles de son règne, ainsi C. Gurlitt dans la biographie qu'il a publiée en 1924[3]. L'originalité de K. Czok est d'avoir cherché à réhabiliter Auguste le Fort sur le terrain politique : il fait l'éloge de ce souverain pour avoir tenté d'établir l'absolutisme dans ses États, même s'il reconnaît qu'il n'a remporté qu'un succès en demi-teinte. Au contraire, K. Blaschke s'insurge contre une telle idée et reprend à son compte la formule de H. von Treitschke : il reproche à Auguste le Fort d'avoir préféré la gloire de sa maison à la construction d'un État absolu, à la différence des Hohenzollern qui se seraient entièrement mis au service de leur État[4]. La querelle entre K. Czok et K. Blaschke est instructive, car nous pouvons observer qu'ils sont au moins d'accord sur un fait : le bon souverain du XVIII^e^ siècle

[1] Il va de soi que cela nous entraînerait trop loin. Dans ce chapitre, nous nous contenterons de présenter quelques lignes de force des relations entre le Magistrat et les institutions électorales, puis nous reviendrons sur le détail de quelques crises à propos des réalisations du Magistrat (chapitres VI et VII).

[2] « *Der lange Streit zwischen Preußen und Sachsen war nicht bloß ein Kampf um die Macht, sondern auch ein Kampf zweier Staatsgedanken, das politische Königtum der Hohenzollern siegte über die Frivolität fürstlicher Selbstvergötterung*. » Cité par Karl CZOK, *August der Starke und Kursachsen*, Leipzig, 1987, p.271.

[3] Cornelius GURLITT, *August der Starke. Ein Fürstenleben aus der Zeit des deutschen Barock*, Dresde, 1924.

[4] Karlheinz BLASCHKE, « *Albertinische Wettiner als Könige von Polen – ein Irrweg sächsischer Geschichte* », *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765, Saxonia*, 4-5, 1998, p.52-76.

est le prince absolu, celui qui introduit ou maintient l'absolutisme dans ses États. Pour tous deux, la Prusse est le modèle de l'État allemand absolu, mais de quelle Prusse et de quels Hohenzollern parlent-ils ? K. Czok et K. Blaschke semblent plutôt parler d'une Prusse mythique, celle constituée par l'imaginaire européen : pour eux, tous les Hohenzollern semblent équivalents, depuis le Grand Électeur jusqu'à Frédéric II et ce qu'ils en disent ne donne pas l'impression d'être le résultat d'une étude très poussée. L'un des termes de leur comparaison est ainsi la projection d'un mythe et le même problème se pose lorsque K. Czok fait d'Auguste le Fort le Louis XIV saxon. En réalité, la comparaison n'est ici qu'une façon, à peine déguisée, d'émettre un jugement de valeur dont le fondement intellectuel est la même téléologie que celle que nous avons observée à propos des institutions communales. Par définition, le bon souverain des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles est le souverain absolu, parce que telle est la modernité d'alors : si le même souverain régnait au XX^e^ siècle, le même historien en ferait un dictateur intolérable. La différence d'appréciation vient de ce qu'un souverain absolu est archaïque au XX^e^ siècle, mais moderne au XVIII^e^ siècle : l'histoire politique européenne est en effet pensée comme un mouvement qui mène de l'anarchie de la désagrégation de l'Empire carolingien à la démocratie parlementaire, en passant par l'État féodal puis par l'État absolu. Dans ce contexte, celui qui est moderne est celui qui a compris le sens de l'Histoire, donc celui qui, au XVII^e^ siècle, lutte contre tous les héritages de la féodalité et établit un pouvoir absolu avec une administration centralisée. Du même coup, cette téléologie fait que l'on se demande si les souverains des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sont absolus ou non, au lieu d'examiner les conditions et leur façon d'exercer le pouvoir.

Appliquer des idées préconçues n'est pas le moyen idoine pour accéder à une meilleure compréhension du passé, surtout si les termes employés le sont de façon vague. Ainsi, K. Czok ouvre sa biographie d'Auguste le Fort en affirmant que « le premier but politique d'Auguste II était l'établissement de l'absolutisme en Saxe et en Pologne[1] », mais à aucun moment il ne développe ce qu'il entend par ce terme, comme si celui-ci était évident au point de ne mériter aucune explication. Du même coup, à supposer qu'il ait raison de qualifier Auguste le Fort de souverain absolu, l'on n'est guère avancé puisque l'on ne sait pas ce qu'il entend par ce terme. L'expression « souverain absolu » a un sens juridique précis, légué par la tradition politique de l'Empire romain : par définition, est absolu le prince qui est délié de l'obéissance aux lois humaines (mais pas divines), que ce soit les siennes propres ou celles de ses prédécesseurs. En règle générale, ce n'est pas ce qu'entendent les historiens modernes

[1] Karl CZOK, *August der Starke und seine Zeit*, Leipzig, 1989, p.6 : « *Primäres politisches Ziel war für August II. die Durchsetzung des Absolutismus in Sachsen und Polen* […] ».

lorsqu'ils parlent de « souverain absolu » ou du régime de l'absolutisme : pour eux, Louis XIV et Frédéric II sont des souverains absolus parce qu'ils sont l'unique source de l'État, qu'ils détiennent en dernière instance le pouvoir de commandement et qu'ils parviennent à maîtriser les différents niveaux institutionnels et à se faire obéir de leurs sujets. Ainsi, Louis XIV est présenté comme un souverain absolu parce qu'il gouverne sans principal ministre, qu'il a mis au pas les parlements, qu'il contrôle les provinces par le biais des intendants et qu'il se fait obéir de ses sujets. L'idée que se font les historiens modernes de l'absolutisme mélange ainsi deux ordres, le droit et la pratique : prétendre être l'unique source de l'État et l'ultime instance de commandement relève du droit, la capacité à se faire obéir relève de la pratique. Le débat serait sans doute clarifié si l'on distinguait nettement ces deux ordres et si l'on commençait par examiner les conditions concrètes de l'exercice du pouvoir, en tenant compte de la géographie, des héritages du passé, des hommes et des moyens à leur disposition.

Un critère fréquemment utilisé dans la qualification d'un souverain de « prince absolu » concerne ses relations avec les institutions de l'État : il est absolu s'il les domine, c'est-à-dire s'il gouverne vraiment. C'est ce qui permet de reprocher à Frédéric-Auguste II de ne pas avoir été un souverain absolu : au lieu de gouverner par lui-même, il a confié l'ensemble des affaires à un premier ministre, le comte Henri de Brühl, par opposition à Louis XIV qui, à la mort de Mazarin en 1661, n'a pas repris de principal ministre. Une telle présentation oublie qu'un roi, si assidu au travail soit-il, ne peut pas régner sans s'appuyer sur des conseillers, des institutions et des administrations : le souverain absolu n'est pas seul à accomplir sa tâche, mais il est en revanche le maître en dernière instance de la décision. À l'instar de n'importe quel souverain, il peut créer de nouvelles institutions, mais il ne passe pas outre les institutions existantes, sauf en cas de coup de force attesté : son action se situe le plus souvent dans un cadre qu'il n'a pas créé et qui s'impose à lui. Pour comprendre le rôle d'un souverain, il n'est donc pas nécessaire de se demander s'il est ou non absolu, mais il est bien plus fructueux d'examiner la façon dont il a imposé ses vues aux institutions de son État. Cela suppose d'abord de dissocier l'électeur des institutions de l'électorat : nous avons ici affaire à des hommes qui ne sont pas toujours d'accord et qui hésitent d'autant moins à s'exprimer qu'Auguste le Fort les y encourage. Ainsi, lors de la querelle quant à la fermeture du cimetière Notre-Dame en 1714-1715, le comte de Flemming n'hésite pas à écrire au Magistrat qu'il est hostile à la volonté d'Auguste le Fort et qu'il a tout fait pour en empêcher

la réalisation, mais en vain[1]. Par conséquent, l'obéissance aux volontés royales se fait à deux niveaux : la voix du gouverneur peut suffire à en obtenir l'accomplissement, mais si celui-ci se montre négligent, l'électeur peut avoir une meilleure mémoire et rappeler les ordres qu'il a édictés. Cela veut dire que le zèle des deux personnages qui interviennent le plus à Dresde au nom de l'électeur, le gouverneur et l'intendant général des bâtiments civils et militaires, entre aussi en ligne de compte : ainsi, en 1732, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de se bâtir un nouvel hôtel de ville dans Neustadt, mais les sénateurs réussissent à différer l'exécution de l'ordre royal. Si la volonté du défunt électeur a finalement été accomplie, ce n'est pas en raison de rappels à l'ordre de son fils Frédéric-Auguste II, mais bien plus par le zèle du gouverneur, le comte Rutowski, qui, à partir du 21 février 1744, multiplie les injonctions en ce sens. Devant la résistance du Magistrat, celui-ci dit clairement le 13 avril 1747 que tant qu'il n'aura pas reçu un ordre contraire, il emploiera tous les moyens pour obtenir l'exécution de l'ordre d'Auguste le Fort : la formule donne à penser que le gouverneur agit de son plein gré et que Frédéric-Auguste II n'est pas à l'origine de son zèle[2].

En cas de conflits, les relations entre le Magistrat et le souverain sont conditionnées par leur ténacité respective : il y a des rapports de force à l'œuvre, qui ne se soldent pas toujours par une capitulation du Magistrat. D'ailleurs, celui-ci n'adopte pas systématiquement une attitude d'opposition farouche face à l'électeur.

B- Le Magistrat face aux institutions électorales

1) La défense de l'identité politique et religieuse

En dépit des réserves que nous avons émises quant à l'idée communément admise par l'historiographie, selon laquelle il y aurait une opposition irréductible entre le Magistrat et les institutions électorales, il n'en reste pas moins que les relations entre ces deux pôles institutionnels sont loin d'être faciles et qu'il y a eu des conflits. Toutefois ceux-ci ne sont pas aussi généralisés que ce que l'on pourrait croire et les relations entre le Magistrat et l'électeur sont plus ambivalentes que ce que laisse supposer l'historiographie. D'après ce que nous avons observé des archives communales que nous avons dépouillées, les réactions les plus virulentes du Magistrat concernent tout ce qui porte atteinte à son identité politique et religieuse.

---

[1] RA B II 8 f°28 (lettre du comte de Flemming au Magistrat, 29 juin 1715).

[2] RA C XIII 19 f°5r° : « […] *nachdem ein vor allemahl Ihro Maj[estät] des Höchstseel[igen] Königs glorwürdigsten Andenckens Allergnädigster Wille zu erfüllen ist, Ich aus dem diesfalls ergangenen allergnädigsten Rescripts nicht abweichen kann, biß dasselbe nicht durch anderweiten Königl[ichen] Allergnädigsten Befehl aufgehoben wird* […] ».

Le premier élément fondamental de l'identité du Magistrat est son attachement à la confession luthérienne introduite en 1539, et plus précisément, à la Confession d'Augsbourg et à l'orthodoxie luthérienne telle qu'elle est définie par les théologiens de Wittenberg : *a contrario,* le Magistrat refuse toute autre forme de christianisme. Ainsi, nul ne peut devenir bourgeois de Dresde sans reconnaître la Confession d'Augsbourg et nul ne peut acquérir une propriété dans la zone de juridiction du Magistrat sans être lui-même luthérien. En 1743, Frédéric-Auguste II a souhaité donner une maison qu'il possède dans Neustadt, près de l'Académie de Chevalerie, à la comtesse Marie-Françoise von Kokowsowa, épouse du conseiller privé Christoph von Unruh, c'est pourquoi, le 21 février 1743, il ordonne au Magistrat d'enregistrer le changement de propriété. Dans sa réponse du 16 mars, celui-ci explique l'impossibilité de procéder à un tel enregistrement, parce que la comtesse de Kokowsowa est catholique : il argue des paix de Westphalie de 1648 qui interdisent de modifier la situation confessionnelle de 1624, ce qui est un argument de poids, dans la mesure où la guerre de Trente Ans a été un véritable traumatisme pour le Saint-Empire ; il rappelle ensuite que, selon les décisions de la Diète de 1680, seul un luthérien peut devenir propriétaire en Saxe électorale[1]. Ici, le Magistrat semble avoir surtout réagi à l'aspect formel de l'enregistrement : il signale en effet qu'à plusieurs reprises, des catholiques sont devenus propriétaires dans sa zone de juridiction, mais que l'enregistrement et le serment qui l'accompagne ont alors été omis. Il cite en exemple le comte de Sułkowski pour son palais dans la Pirnaische Gasse, ainsi que les maisons du duc de Wurtemberg et celle du général de Saint-Paul. Les choses fonctionnent donc de façon moins rigide qu'il n'y paraît. Ceci dit, la question religieuse est vraiment sensible et pendant tout le XVII^e^ siècle, le Magistrat lutte contre toute déviation de l'orthodoxie luthérienne, que ce soit le piétisme, le catholicisme ou le calvinisme[2].

Or, la conversion d'Auguste le Fort au catholicisme en 1697 a créé une tension confessionnelle inédite à Dresde, comme en témoigne cette note de la chronique du Magistrat : « Le susdit électeur Frédéric-Auguste a hélas fait publiquement profession de la religion catholique romaine le 23 mai 1697 à Baden en Autriche, à la très grande consternation et au déplaisir de tout le pays et de tous ceux qui professent la Confession d'Augsbourg, à la suite de quoi il a reçu la couronne royale de Pologne le 5/15 septembre suivant.[3] » Dans cette

[1] SHStA 10024/9845/6.
[2] Cf. RA sous-série B I.
[3] RA C XV 23n f°265v° : « *Obgedachter Churfürst Friderico Augustus hatt sich den 23. May 1697 zu Baaden in Oesterreich, leider! zu des ganzen Landes und sämbt[licher] Augspurg[ischer] Confessions-Verwandten Höchster Bestürzung und Leidwesen, öffentlich zur Röm[isch] Catholischen Religion bekennet, und darauff den*

phrase, le chroniqueur ne témoigne nullement du respect habituellement dû au souverain et se contente de l'expression « le susdit électeur » : l'on perçoit bien comment la nouvelle de la conversion d'Auguste le Fort a été très mal reçue de la part de luthériens pour qui l'Église romaine est la manifestation visible de l'Antéchrist. En outre, au vu des précédents de la Bohême et des autres territoires Habsbourg, l'on peut craindre une reconquête catholique de la Saxe, qu'il faut à tout prix empêcher. L'opposition entre le Magistrat et l'électeur prend ainsi une dimension religieuse qui a tendance à exacerber les conflits : les sénateurs sont très vigilants quant à tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à une atteinte à l'Église luthérienne. Pour cela, ils font venir à Dresde un théologien et polémiste réputé, le pasteur Löscher, qui s'était rendu célèbre à l'université de Wittenberg pour ses joutes à l'encontre des piétistes, des calvinistes, des catholiques et des cartésiens : au nom du Magistrat, le syndic Hieronymus Behrisch lui envoie une lettre d'invitation que celui-ci accepte le 24 mars 1709[1]. Nous ignorons de quelle façon Auguste le Fort a apprécié cette initiative du Magistrat… Toujours est-il que Löscher devient pour quarante ans le premier pasteur de la ville de Dresde, responsable de la paroisse Sainte-Croix et assesseur au Grand Consistoire. Toutes les initiatives des Wettin qui touchent au patrimoine ecclésiastique sont soigneusement examinées et, si nécessaire, violemment critiquées, ainsi la fermeture du cimetière Notre-Dame ordonnée en 1714, la reconstruction de l'église des Rois Mages en 1731 ou encore le démantèlement de la chapelle évangélique de cour en 1737. C'est à l'aune de ce contexte qu'il faut mesurer l'ampleur des constructions religieuses entreprises par le Magistrat dans la première moitié du XVIII[e] siècle : il n'est pour lui pas question de céder sur les matières religieuses et il affirme avec autant de force que nécessaire l'identité luthérienne de la ville face à une dynastie catholique.

La défense de l'Église luthérienne est véritablement le point de cristallisation des conflits entre le Magistrat et l'électeur, bien plus que la défense de l'autonomie communale : tout se passe comme si le premier avait reporté sur le terrain religieux ce qu'il est obligé de céder au second au plan politique. Cela ne veut pourtant pas dire qu'il ne réagit pas aux atteintes de l'électeur à l'identité communale, mais sa capacité de résistance est ici moindre. En la matière, le conflit le plus violent a lieu en 1707, lorsque l'électeur ordonne au Magistrat de démolir l'hôtel de ville qui occupe l'exact centre du Vieux Marché et de s'installer dans la

---

5/15. Sept[embris] d[ito] a[nno] die Königl[ische] Pohlnische Crohne angenommen. » La double date 5/15 septembre vient de ce que la Saxe électorale suit alors le calendrier julien, tandis que la Pologne a déjà adopté le calendrier grégorien. Ce dernier est entré en vigueur en Saxe en 1700.

[1] Martin GRESCHAT, *Zwischen Tradition und neuem Anfang. Valentin Ernst Löscher und der Ausgang der lutherischen Orthodoxie*, Witten, 1971, p.41-44.

halle aux draps du Nouveau Marché. Pour les sénateurs, c'est un véritable affront, car le bâtiment date du XIII^e^ siècle et est le témoin de l'ancienneté de l'autonomie communale de la ville fondée par des négociants à la fin du XII^e^ siècle : il est symbolique de l'identité communale parce qu'il est la mémoire de la permanence séculaire du Magistrat, c'est là que sont conservées les archives d'une ville fière de son privilège d'autonomie. Au plan symbolique, le transfert d'un marché à l'autre n'est pas non plus anodin, puisque le Vieux Marché est le cœur de la ville fondée *ex nihilo* par les négociants allemands à la fin du XII^e^ siècle, tandis que le Nouveau Marché est une réalisation des électeurs Maurice et Auguste au milieu du XVI^e^ siècle : quitter le premier pour le second, c'est abandonner un espace qui ne doit rien aux Wettin pour un lieu qui leur doit tout. Voilà pourquoi les sénateurs décident de résister coûte que coûte à l'ordre d'Auguste le Fort : il n'est pas question de se doter d'un prestigieux hôtel de ville, si celui-ci ne doit pas être sur le Vieux Marché, l'essentiel est de rester sur cette place, même si ce doit être comme locataire[1]. La localisation est ainsi plus importante que l'érection d'un bâtiment affirmant aux yeux de tous les voyageurs la fierté des bourgeois de Dresde. Le Magistrat a tenu à doter sa ville d'une église luthérienne somptueuse, mais il ne lui a pas semblé nécessaire de se bâtir un hôtel de ville prestigieux : cela ne veut pas dire qu'il renonce à la défense de l'autonomie communale, mais qu'il lui semble plus important d'exprimer son indéfectible attachement à l'Église luthérienne.

L'identité communale est enfin affirmée au travers du principe de l'intangibilité des ressorts territoriaux des juridictions. De fait, le problème ne se pose que lorsque l'électeur vend à un particulier l'une de ses propriétés : si celle-ci est sous juridiction de la cour ou du Gouvernement, alors, elle passe sous juridiction du bailliage, à condition qu'elle n'ait jamais été sous juridiction du Magistrat. Si ce dernier peut prouver qu'une telle propriété a d'abord été sous sa juridiction, il doit en retrouver la juridiction lorsque l'électeur la vend à un particulier. L'enjeu est en partie fiscal : si une propriété est sous juridiction du Magistrat, ce dernier peut y prélever les impôts communaux ; si elle est au contraire sous juridiction du bailliage, l'électeur y prélève une redevance emphytéotique. Un exemple bien documenté d'un tel conflit est celui d'une petite maison de la Salzgasse, appelée Plattner Häußgen et située dans l'arsenal. Le 2 août 1749, Frédéric-Auguste II adresse cet ordre au surintendant des bâtiments Knöffel et au bailliage : « Par grâce, nous avons offert à Christian Salomon Traugott Liscow en propriété héréditaire la maison appelée Plattner Häußgen, située dans la Salzgasse de ce lieu, dans l'arsenal, laquelle nous appartient depuis des temps immémoriaux

[1] Cf. RA C XIII 7. Nous reviendrons sur le détail de ce conflit dans les chapitres II et VI.

et est très délabrée.[1] » L'électeur souhaite que Liscow la reconstruise et ordonne que cette propriété soit placée sous juridiction du bailliage puisque cela fait longtemps qu'elle est sous juridiction du Gouvernement. Toutefois, le Magistrat proteste, car cette maison a été achetée en 1614 par Jean-Georges I^{er} aux héritiers de Johann Kühne, lesquels payaient les impôts communaux : la propriété doit donc revenir sous juridiction du Magistrat.

À la demande de Frédéric-Auguste II, le grand bailli, August Franz Essenius, lui remet un rapport sur cette affaire, le 28 octobre 1750 : il reconnaît la véracité des dires du Magistrat, d'autant plus que Jean-Georges I^{er} avait ordonné de continuer à verser à celui-ci les impôts pesant sur cette propriété et il propose de dissocier la juridiction de la fiscalité, en faisant payer à Liscow les impôts communaux tout en maintenant sa propriété sous juridiction du bailliage[2]. Dans une lettre adressée au roi le 21 décembre 1750, le bourgmestre Christian Weinlig refuse au nom du Magistrat la dissociation de la juridiction et de la fiscalité proposée par le grand bailli et réaffirme ce principe juridique : « Il est ainsi très évident que tant que le plus haut seigneur du pays possède une propriété privée, la juridiction du juge ordinaire est inactive et silencieuse, mais qu'elle redevient au contraire vivante dès que la propriété est à nouveau transmise à un particulier, auquel cas l'on en revient au statut premier.[3] » Weinlig donne plusieurs exemples d'application de ce principe : ainsi, en 1608, Jean-Georges I^{er} a acheté la maison de Wolf Georg von Schönberg, située sur le *Jüdenhof* afin de la donner en résidence au commandant de la ville, en raison de quoi elle a désormais été appelée hôtel du Gouvernement (*Regimentshaus*), mais, en 1728, Auguste le Fort l'a donnée en propriété héréditaire au comte de Frise et elle est revenue sous juridiction du Magistrat[4]. Essenius réagit à la réponse du Magistrat dans son rapport du 3 février 1751, en contestant les principes juridiques avancés par celui-ci. L'on ne doit pas faire de l'hôtel du Gouvernement et des autres exemples avancés un principe général, car ce serait retirer au souverain sa puissance absolue : « L'on ne peut pas plus affirmer que statuer que le Magistrat ait acquis [des exemples cités] un droit illimité, que Votre Majesté Royale ne puisse pas très gracieusement disposer au regard de la juridiction et du serment, selon sa très haute puissance, des propriétés qu'Elle a elle-même possédées depuis si longtemps et qu'Elle donne à un particulier, et

[1] SHStA 10047/1707 f°1r° : « *Wir haben Christian Salomon Traugott Liscovio das, in dem Saltz-Gäßgen alhier gelegene zum Haupt-Zeug-Hause, uns von undencklichen Jahren her gehörig gewesene, dermahln sehr baufällige sogenannte Plattner Häusgen, erb- und eigenthümlich in Gnaden geschencket*. »
[2] *Ibidem*, f°17.
[3] *Ibidem*, f°31v° : « *Folglich ist ganz evident, daß zwar so lange der Höchste Landes-Herr ein privat Grund-Stück besizet, die Jurisdiction des ordentlichen Richters ohne activitaet sey und quiesciren, hingegen aber sobald das Grund-Stück wieder ad privatum vererbet wird, reviviscire und also die Sache in Statum pristinum komme*. »
[4] *Ibidem*, f°33.

qu'Elle soit à chaque fois obligée de les remettre au Magistrat.[1] » Autrement dit, selon Essenius, il y a une sorte de prescription pour les propriétés possédées de longue date par l'électeur : celui-ci, en vertu de sa très haute puissance, c'est-à-dire de sa puissance absolue, n'est pas lié par les anciennes juridictions et peut attribuer la propriété à la juridiction de son choix. Le 4 mai 1752, Frédéric-Auguste II, seul juge suprême du pays, choisit la solution qui affirme au mieux sa puissance absolue : la maison de Liscow doit être sous juridiction du bailliage car telle est sa volonté[2].

2) Une mauvaise foi du Magistrat ?

La répartition des juridictions ne fait pas seulement difficulté lors du transfert d'une propriété électorale à un particulier, mais aussi lors de travaux intéressant toute la ville, quelles que soient les juridictions, ainsi le nettoyage des rues, l'entretien des pavés ou des caniveaux. En la matière, deux principes ont cours : d'une part, le Magistrat est responsable devant le gouverneur de la propreté des rues et de la bonne tenue des pavés et des caniveaux ; d'autre part, chaque propriétaire doit se charger de l'entretien de la portion de rue correspondant à la façade de sa maison. Cette situation crée par nature des difficultés, puisque le Magistrat ne dispose d'aucune autorité sur les propriétaires sous juridiction immédiate de l'électeur. Nous pouvons l'observer avec le problème de la couverture du caniveau de l'Elbgasse : au printemps 1717, le gouverneur Janus von Eberstädt ordonne au Magistrat de se charger de ces travaux. Or, l'on trouve d'un côté de l'Elbgasse des maisons privées, et de l'autre, les écuries électorales, l'électeur doit donc payer la moitié des frais. C'est pourquoi, le 24 mai 1717, le Magistrat propose à Auguste le Fort de faire faire les travaux par son administration électorale des bâtiments, en échange de quoi les bourgeois se chargeront de l'entretien du caniveau[3]. Dans sa réponse du 19 juillet 1717, Auguste le Fort s'oppose à l'idée du Magistrat car, en 1652, Jean-Georges I[er] lui a concédé un impôt sur la bière destiné à l'entretien des caniveaux : cette taxe doit donc servir à financer la couverture du caniveau de l'Elbgasse et l'électeur n'a rien à payer pour ses écuries[4]. Le Magistrat ne se le tient pas pour dit et, dans sa réponse du 23 septembre 1717, il rappelle que dans des situations analogues, la cour a payé pour ses bâtiments, notamment l'hôtel du bailliage dans la Kleine Brüdergasse et

[1] *Ibidem*, f°63v° : « *Das aber hieraus der Rath ein unlimitirtes Recht erlanget und Ewre Königl[iche] Maj{estät] nach Dero Höchsten Gewalt über ein und ander Grund Stücke welches Sie so lange Zeit Selbst besessen, bey dessen Verschenckung an einen Privatum ratione der Jurisdiction und Lehn nicht sollten allergn[ädigst] disponiren können, sondern solche jederzeit wieder an den Rath zu verweisen sey ; dieses kann lezterer sowenig behaupten als es zu statuiren ist*. »
[2] *Ibidem*, f°65-67.
[3] SHStA 10024/9842/5 f°1.
[4] *Ibidem*, f°9r°.

l'arsenal[1], mais en vain : ici aussi, la souveraineté de l'électeur lui permet de l'emporter aisément sur un Magistrat qui lui est lié par un serment d'allégeance.

Toutefois, l'on se gardera de faire de celui-ci une victime impuissante : les bourgeois de Dresde savent utiliser à leur profit la différence des juridictions. Ainsi, lorsque le gouverneur reproche au Magistrat de négliger l'entretien des rues, celui-ci cherche parfois à se dédouaner en expliquant que la faute ne lui incombe pas, mais à des gens sous juridiction immédiate de la cour. C'est ce qui est arrivé lorsque, le 19 novembre 1720, le gouverneur, le comte de Wackerbarth, reproche au Magistrat la saleté des rues de Dresde et lui demande d'être plus vigilant en la matière[2]. Au cours du mois de décembre 1720, le Magistrat contrôle la propreté des rues, ce qui donne des résultats étonnants : sont en faute le 1er décembre le premier aumônier luthérien de la cour, la Fraumutterhaus, la maison des jésuites, le chancelier (le comte Werther), le président du Grand Conseil des finances (von Schomberg) et le chambellan de Ponickau ; le 8 décembre, ce sont la chancellerie militaire, le palais Vitzthum von Eckstädt et le comte Werther ; le 15 décembre, les deux chancelleries électorales, la chancellerie militaire, les jésuites ; le 25 décembre, la chancellerie, la chancellerie militaire, les jésuites, von Schomberg, le comte Werther et un conseiller à l'octroi[3]. Or, à chacune de ses inspections, pas plus de vingt maisons sont considérées en tort au regard de la propreté : il y a une surreprésentation des habitations sous juridiction de la cour ou du Gouvernement. L'on peut se demander si le Magistrat ne fait pas preuve d'une certaine partialité, en cherchant les moindres défauts dans ces maisons-là, tout en étant plus laxiste dans celles des bourgeois : si le gouverneur insiste autant sur la saleté des rues de Dresde, c'est que, sans doute, sur les huit cents maisons que compte Neudresden, il y a plus de vingt maisons concernées. En tout cas, les sénateurs semblent éprouver un certain plaisir à signaler au gouverneur que l'administration électorale et les jésuites sont négligents dans le nettoyage de leur pas-de-porte et c'est une façon pour eux de s'excuser auprès du gouverneur.

Tout cela montre bien que les relations ne sont pas simples entre le Magistrat et l'électeur : il y a de la mauvaise volonté, voire des rancoeurs à l'œuvre. Il ne faut pourtant pas réduire l'opposition du Magistrat à une obstruction systématique : les bourgeois de Dresde mettent aussi en lumière des problèmes réels dont la résolution est nécessaire pour mettre en œuvre les volontés royales. Cela est notamment vrai au plan financier : l'accomplissement des volontés royales peut coûter cher et le Magistrat n'est pas forcément en train de mentir

[1] *Ibidem*, f°10r°.
[2] RA F VII 15 f°5-7.
[3] *Ibidem*, f°26-42.

lorsqu'il annonce au souverain qu'il n'a pas les moyens de payer les chantiers que celui-ci exige. Cela est déjà vrai au début du XVIII[e] siècle, cela l'est bien davantage dans les années 1750, après la reconstruction des deux hôtels de ville ainsi que des églises Notre-Dame et des Rois Mages : la transformation de la ville de Dresde a véritablement épuisé les finances communales en dépit des aides régulières accordées par le souverain. De la même façon, lorsque le Magistrat se pose en défenseur des intérêts des habitants de Dresde, il ne fait pas nécessairement preuve d'hypocrisie. Ainsi, en 1705, en pleine guerre du Nord, alors que ses armées sont défaites en Pologne et que la Saxe risque d'être envahie par les Suédois, Auguste le Fort ordonne aux bourgeois de payer l'introduction et l'entretien de l'éclairage nocturne dans Dresde[1] : cette décision entraîne une levée de boucliers de la part du Magistrat, des maîtres de quartier et des corporations parce que cela veut dire de fait la création d'un nouvel impôt alors que l'éclairage nocturne leur semble un luxe inutile. Cela n'empêche pas qu'en même temps, le Magistrat fasse parfois preuve de mauvaise foi : ses protestations doivent donc être étudiées avec finesse, sans naïveté, mais aussi sans malveillance. Dans tous les cas, c'est un facteur que les électeurs doivent prendre en compte pour transformer leur ville-résidence : ils savent que chacun de leurs ordres risque d'être contesté et, dans ce cas, ils doivent discerner quelles sont les motivations, parfois complexes, de l'opposition du Magistrat. Obtenir l'obéissance des institutions communales n'est pas toujours une chose simple : pour embellir leur ville-résidence, les Wettin ont dû surmonter ou contourner une opposition qui devient virulente dès qu'il s'agit de défendre l'identité politique et religieuse des bourgeois.

C- Les moyens institutionnels de la transformation de Dresde par les Wettin

1) L'avantage des juridictions immédiates

Comme l'électeur ne passe pas outre les institutions en place – et quand bien même voudrait-il le faire qu'il n'en aurait sans doute pas les moyens – le plus simple pour lui consiste à agir sur les espaces placés sous sa juridiction immédiate, notamment la cour et le domaine électoral d'Ostra. Ici, il n'est besoin de mener aucune négociation avec le Magistrat, c'est-à-dire avec une institution dont les relations avec le souverain sont quelque peu ambivalentes : il est plus facile de convaincre ou de faire obéir les hommes qui doivent tout à l'électeur et qui, la plupart du temps, ont été choisis pour leurs compétences et leur communauté de vue avec les projets des Wettin. L'action d'Auguste le Fort et de son fils sur

[1] RA F XII 1.

l'espace de la cour autour du château ne concerne pas directement les habitants de Dresde parce que les électeurs se sont réservés l'usage de cet espace, mais les transformations de celui-ci n'en affectent pas moins la totalité de la ville, non seulement dans son image, mais aussi dans ses usages : l'espace autour du château est le premier lieu d'ouverture sur l'Elbe en 1738, avec le démantèlement de l'*Elbtor* et la création de la Schloßplatz. La circulation est ainsi considérablement améliorée entre Altendresden et Neudresden et c'est sur cet espace qu'est édifiée l'église catholique de cour qui sert en même temps de paroisse à tous les catholiques de Dresde. Jamais l'électeur de Saxe n'aurait pu bâtir une église catholique dans la zone de juridiction du Magistrat, en raison du fort attachement de ce dernier à la confession luthérienne : cela aurait au moins fait des remous, tandis qu'ici, les bourgeois n'ont pas leur mot à dire. Frédéric-Auguste II a utilisé à son avantage la pluralité des juridictions de Dresde. Il s'est ainsi épargné une négociation difficile avec un ensemble institutionnel à la fois bruyant et difficile à maîtriser, mais il a en revanche dû affronter l'opposition du gouverneur, le comte de Frise, ainsi que celle de l'administration électorale des bâtiments[1]. Il n'y a pas nécessairement d'unanimité entre l'électeur et ses propres institutions, les désaccords pouvant aller jusqu'à des conflits aussi difficiles que ceux qui opposent l'électeur au Magistrat : ainsi, en 1738, le comte de Frise tente d'empêcher la démolition de l'*Elbtor*, tandis que la surintendance des bâtiments critique violemment le fait que la construction de l'église catholique de cour soit été confiée à un architecte indépendant, Gaetano Chiaveri, et elle fait tout pour que ce dernier quitte Dresde, ce qu'elle obtient en 1748. Toutefois, il n'en reste pas moins qu'il est plus facile à l'électeur d'exercer son autorité souveraine sur ses propres institutions que sur un Magistrat jaloux de ses privilèges.

De façon analogue, le choix du domaine électoral d'Ostra pour la création *ex nihilo* du faubourg planifié de Neustadt Ostra (Friedrichstadt) est habile : Jean-Georges II fonde ce quartier en 1670, en rive gauche de la Weißeritz, c'est-à-dire hors du territoire de la ville de Dresde. Le Magistrat ne peut donc absolument pas intervenir en ce lieu : il ne peut ni protester contre l'affectation à l'habitation de terrains utiles à la culture ou à l'élevage, ni y prélever des impôts. Les Wettin jouissent ici de l'autorité immédiate et peuvent offrir aux nouveaux propriétaires des conditions fiscales avantageuses, l'exonération de tout impôt pendant trois ans, puis le versement d'une redevance emphytéotique et des impôts prélevés sur tout l'électorat, ce qui permet d'attirer tous ceux qui souhaitent échapper à la lourde fiscalité communale. L'électeur s'épargne ainsi des négociations avec un Magistrat naturellement

[1] Cf. SHStA 10026/774/11. Nous examinerons ce dossier plus en détail dans les chapitres III et V.

conservateur et, par les conditions avantageuses qu'il offre, il escompte le succès de son entreprise. L'ensemble de ce territoire, placé sous la seule juridiction du bailliage, est beaucoup plus facile à transformer, à administrer et à contrôler. L'électeur Jean-Georges III l'a sans doute constaté lorsqu'il tente de planifier la reconstruction d'Altendresden ravagée par l'incendie de 1685 : le Magistrat s'oppose fortement à la modification du cadastre voulue par l'électeur, au point qu'en 1691, seul le tiers de la ville a été reconstruit[1]. Dans Friedrichstadt, au contraire, les choses sont bien plus faciles. Ici, le seul à même de faire des difficultés est l'intendant du domaine électoral d'Ostra, dans la mesure où le nouveau faubourg est bâti sur un terrain qui sert avant tout à l'économie domestique : c'est là que l'on trouve les écuries électorales, dans la mal nommée Bergerie, les vergers et potagers, mais aussi les jardins pour les cerfs et les faisans[2]. Le responsable de cet espace est l'intendant du domaine et il est consulté à chaque attribution de terrain qui se fait aux dépens du domaine électoral. La limite sud du faubourg est constituée par la Brücken-Straße (l'actuelle Friedrichstraße) : au sud et jusqu'à l'Elbe s'étend l'espace de la réserve électorale. Le peintre Johann Adolph Pöppelmann et le conseiller Jakob Gottfried Essenius acquièrent chacun un terrain sur le côté sud de cette rue, près du cimetière catholique et du potager électoral : en 1738, ils souhaitent agrandir leur terrain du côté de la réserve électorale. Consulté, l'intendant du domaine Pönitz répond que cela ne causera aucun dommage aux pâturages dont il a la charge, c'est pourquoi Pöppelmann et Essenius se voient attribuer le terrain voulu le 31 décembre 1738[3]. Nous n'avons pas trouvé de cas où l'intendant du domaine se soit opposé à l'attribution d'un terrain dans Friedrichstadt, ce qui veut dire que l'intention royale d'encourager une croissance rapide de ce nouveau faubourg n'a pas été contrecarrée par le seul qui y perdait vraiment quelque chose.

Les cas de la cour et du faubourg de Friedrichstadt montrent que les Wettin tirent parti des différentes juridictions en utilisant au mieux les possibilités offertes par les terrains sur lesquels ils détiennent la juridiction immédiate. La question institutionnelle est donc fondamentale pour comprendre la façon dont les électeurs ont pu transformer leur ville-résidence : en raison de la pluralité des juridictions, leur action ne peut pas être la même dans tous les quartiers de Dresde. Ils privilégient les terrains placés sous leur juridiction immédiate parce qu'ici, ils ne doivent discuter qu'avec leur administration et qu'il leur est plus facile d'imposer leurs vues à des hommes qui ne dépendent que d'eux. En revanche, dans les

[1] Annette und Jenni DUBBERS, *op. cit.*, p.16.
[2] Cf. plan SHStA 10047/1742 f°3-4.
[3] SHStA 10047/1885 f°66v°.

espaces sous juridiction du Magistrat, ils doivent parvenir à se faire obéir, non seulement des institutions électorales, mais aussi des bourgeois de Dresde : le jeu ne se fait plus entre deux parties, mais entre trois, ce qui le rend évidemment plus compliqué. L'on ne peut pas utiliser les mêmes moyens pour transformer ces espaces et ceux placés sous juridiction immédiate de l'électeur.

2) Les moyens des Wettin dans la ville-résidence

Toutefois, bien que la transformation des espaces sous juridiction immédiate de l'électeur affecte la totalité de la ville de Dresde, elle n'est pas suffisante aux yeux des Wettin. Ce qui est ici en jeu, c'est l'unité d'un espace urbain qui transcende les séparations juridictionnelles : ce que les Wettin cherchent à transformer, ce n'est pas seulement leur cour, ni même les espaces placés sous leur juridiction immédiate, c'est *une* ville, dont l'unité n'est pas à discuter. Cela signifie qu'ils ne peuvent se contenter d'intervenir sur les seuls espaces de la cour, du Gouvernement et du bailliage : faire de Dresde l'une des plus belles villes d'Europe ne peut pas être réalisé en ne se concentrant que sur ces espaces-là et en excluant la ville où règne l'autonomie communale. D'une part, ce serait courir à l'échec au vu de la quasi-absence de discontinuité visuelle d'une juridiction à l'autre : au mieux, l'on aurait une belle cour, un beau faubourg et quelques belles maisons dispersées dans la ville ; d'autre part, ce serait contre-productif au plan politique, puisque cela reviendrait à affirmer l'impuissance de l'électeur face au Magistrat de Dresde. Dans l'esprit des Wettin, il n'est pas question de séparer la cour de la ville des bourgeois, en raison même de cette unité visuelle qui est bien perceptible dans les tableaux de Bellotto. C'est pour cela qu'une étude historique sur la ville de Dresde dont le principal objet n'est pas la cour de Saxe ne doit pas séparer la cour de la ville des bourgeois, parce qu'il y a au moins un acteur commun à ces deux mondes, l'électeur de Saxe : il n'y a pas d'un côté la ville de cour et de l'autre la ville des bourgeois, mais il y a une ville de l'unité de laquelle les Wettin sont parfaitement conscients, une ville qu'ils cherchent à rendre la plus belle possible, nonobstant la pluralité des institutions en présence, ou plutôt en utilisant au mieux ce cadre institutionnel qui leur échappe pour une bonne part. Autrement dit, la prise en compte des juridictions est essentielle à la compréhension des moyens mis en œuvre par les Wettin pour transformer leur ville-résidence, mais leur objectif est précisément d'éviter toute visibilité des partitions juridictionnelles : il n'y a qu'une ville et l'on ne doit voir qu'une ville, ce qui signifie qu'ils doivent trouver le moyen d'agir sur la totalité de l'espace urbain tout en respectant les différentes juridictions et les institutions qui en découlent. Leur capacité à imposer partout leur souhait d'embellissement est essentielle

parce qu'il suffit d'une scorie pour anéantir la beauté de l'ensemble proposé à l'admiration de toute l'Europe.

La solution la plus évidente consiste à utiliser le relais du Magistrat, ce qui n'est pas toujours simple au vu de l'ambiguïté des relations entre l'électeur et les bourgeois de Dresde. Toutefois, l'on se gardera de croire que ces derniers pratiquent une opposition systématique : sur certains sujets sensibles, notamment la religion, les finances et l'identité communale, ils font généralement preuve d'une forte ténacité ; en revanche, pour tout le reste, ils discutent les ordres de l'électeur afin de les rendre au mieux réalisables, mais ils ne s'y opposent pas vraiment. C'est pourquoi les électeurs et les institutions électorales ont presque systématiquement recours au Magistrat pour obtenir l'embellissement de Dresde sur tel ou tel point : qu'ils le fassent avec une telle constance, en dépit de l'existence de rancœurs qui les opposent aux bourgeois de Dresde est un signe de l'efficacité de ce moyen. L'on ne s'en étonnera pas : le Magistrat détient l'autorité réelle sur les habitants par le biais de son administration et des maîtres de quartier, c'est lui qui a la meilleure connaissance du terrain et de la situation juridique de chaque propriété. Les archives du Magistrat sont en outre bien tenues, ce qui le rend capable de fournir rapidement des rapports sur telle ou telle propriété. Il n'est donc pas question pour l'électeur de se passer d'un recours aussi utile qu'efficace. Un exemple parmi d'autres est l'élimination des maisons en bois dans Neudresden, en rive gauche de l'Elbe. Le 8 mars 1708, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de faire en sorte que toutes les maisons en bois aient disparu de Neudresden d'ici un délai d'un an[1] ; dès le 17 mars, le Magistrat a établi la liste de toutes les maisons en bois[2] ; le 12 mai, à la demande du souverain, il a interrogé tous les propriétaires concernés afin de savoir s'ils étaient prêts à reconstruire leur maison[3]. Ici, le Magistrat ne prend certes pas beaucoup d'initiatives, mais il réagit avec diligence aux ordres royaux et sans le rôle de relais qu'il a joué, l'exécution de ces derniers aurait été beaucoup plus difficile. Un phénomène analogue peut être observé en ce qui concerne la construction ou la réfection des pavés ainsi que la couverture des caniveaux. L'on se gardera d'interpréter ces faits au prisme de l'idéologie en appliquant des idées préconçues qui ne correspondent guère à la réalité. Pour le Magistrat, obéir à l'électeur sur ces points n'est pas une forme de servilité : outre que l'on ne doit pas négliger le rôle de l'obéissance au pouvoir civil dans la discipline luthérienne, il convient d'observer que le Magistrat a tout intérêt à obtenir l'exécution des ordres royaux, afin de disposer d'une ville

[1] RA A XXIII 34 f°1-2.
[2] *Ibidem*, f°3-10.
[3] *Ibidem*, f°31-51.

qui ne soit pas exposée à un fort risque d'incendie et où la circulation soit aisée. Les choses ne sont guère différentes si l'on se place du point de vue symbolique : le Magistrat n'a guère d'intérêt à s'opposer à l'embellissement de Dresde, parce que la beauté de la ville peut en même temps faire la célébrité des bourgeois qui ont exécuté les volontés royales et parce qu'il peut se glorifier de ce que Dresde a été choisie par l'électeur pour devenir l'une des plus belles villes d'Europe. Ainsi, sans l'appui ou, sur certains points, sans l'obéissance forcée du Magistrat, Auguste le Fort et son fils n'auraient pas pu transformer à ce point leur ville-résidence.

Il n'en reste pas moins que le Magistrat peut s'opposer aux volontés électorales et que le ressort de sa juridiction n'est pas identique à l'extension de l'espace urbain : ce relais est nécessaire, mais insuffisant. Une solution consiste alors à disposer d'institutions compétentes sur la totalité de la ville-résidence, en l'occurrence le Gouvernement, qui a compétence sur la totalité de la ville de Dresde, outre les forteresses de Königstein et de Sonnenstein : ses pouvoirs de police passent outre les diverses juridictions, ce qui fait de lui un acteur institutionnel d'autant plus important que l'argument de la sécurité peut être utilisé à propos de bon nombre de sujets intéressant la ville de Dresde. Pour peu que le gouverneur soit une forte personnalité, ainsi le comte de Flemming (1707-1710), le comte de Wackerbarth (1718-1734), le comte de Frise (1736-1741) et le comte Rutowski (1741-1765), le Gouvernement est alors un relais essentiel de l'accomplissement des volontés royales. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer le gouverneur dans une grande majorité des actes concernant la transformation de Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Il est consulté à chaque fois qu'il est question de bâtir un nouveau terrain qui risquerait d'affaiblir la défense de Dresde, il intervient également dans la prévention des risques d'incendie et dans la réparation des pavés de la ville. Dans la pratique, le gouverneur tente de contourner au mieux les inconvénients liés à la pluralité des juridictions, en tentant de n'avoir qu'un seul interlocuteur, en l'occurrence le Magistrat, parce que la zone de l'autonomie communale est territorialement plus importante que celle de la juridiction immédiate de l'électeur, et sans doute aussi afin de ne pas vexer les bourgeois de Dresde. Par exemple, le 10 septembre 1716, le gouverneur Janus von Eberstädt tente d'améliorer la propreté de la ville en ordonnant au Magistrat de lui envoyer la liste hebdomadaire de tous ceux dont le pas-de-porte n'a pas été nettoyé, quels que soient leur état et qualité et à quelque juridiction qu'ils appartiennent[1]. Le Magistrat est ainsi chargé de vérifier la propreté des propriétés situées sous juridiction de l'électeur, mais il ne s'est pas

[1] RA F VII 12 f°17r°.

pour autant vu attribuer une autorité sur ces propriétés : pour des raisons pratiques aisément compréhensibles, l'inspection est centralisée, puis le gouverneur se charge d'envoyer les listes des propriétés en tort aux autorités compétentes.

Le gouverneur joue un rôle important dans la transformation du bâti de Dresde : avant d'être entreprise, toute (re)construction d'une maison doit recevoir son approbation et les liens sont nombreux entre le Gouvernement et l'administration électorale des bâtiments. Puisque le gouverneur est un maillon essentiel de l'accomplissement des volontés royales, la question de ses relations avec le Magistrat ne doit pas être négligée : comme il est un homme de l'électeur et qu'il détient la puissance militaire (ce qu'en droit romain, on appelle la *potestas*), ses relations avec le Magistrat sont avant tout de nature hiérarchique. C'est à ce niveau que s'exprime le mieux la sujétion du Magistrat à l'électeur : le serment d'allégeance prêté à chaque changement de règne prend ici tout son sens et l'obéissance est de règle, si l'on ne veut pas risquer d'être accusé de félonie. En outre, par la garnison, le gouverneur dispose d'un moyen concret de pression : le plus souvent, la menace de l'exécution militaire, c'est-à-dire de l'emploi de la garnison pour faire exécuter les volontés royales, suffit à faire obtempérer le Magistrat. Par-delà ce fondement qu'est la relation hiérarchique, les relations entre ces deux institutions ont varié en fonction du contexte précis et des détenteurs de la charge de gouverneur : ainsi, le comte de Wackerbarth préfère se montrer diplomate envers des bourgeois qu'il sait mécontents de la conversion de l'électeur au catholicisme, tandis que le comte Rutowski privilégie généralement l'opposition frontale et la menace de l'exécution militaire. Dans le même temps, et c'est là un fait qui ne semble guère perçu par le Magistrat, le gouverneur ne s'identifie pas nécessairement à l'électeur, il peut même y avoir des désaccords entre les deux hommes : c'est surtout le cas sous Frédéric-Auguste II lorsque l'électeur démantèle la porte de l'Elbe et qu'il autorise la construction du faubourg Am Sand en rive droite de l'Elbe, quand bien même celui-ci affecte le glacis des fortifications de Neustadt. Dans tous les cas, la réussite de la transformation de Dresde met en jeu la capacité du souverain à faire agir les institutions communales et le Gouvernement : de ce point de vue, la question regarde au moins autant l'histoire politique que l'histoire de l'art.

Ainsi, pour embellir leur ville-résidence, les électeurs de Saxe se sont appuyés sur les institutions en place : bien qu'ils se définissent comme des souverains absolus, ils ne les ont ni supprimées, ni écartées. Ils disposent d'une juridiction immédiate sur certaines parties de la ville-résidence, dans les espaces curiaux, domaniaux et militaires, c'est ce qui leur permet

d'avoir les mains entièrement libres dans les espaces qui entourent le château et dans le faubourg de Friedrichstadt. Toutefois, sur le reste de la ville-résidence, leur autorité ne s'exerce que de façon médiate : la ville possède en effet le privilège de l'autonomie communale et l'administration directe est assurée par le Magistrat, au nom de tous les bourgeois de Dresde. Pour intervenir dans sa ville, l'électeur peut certes user de l'autorité que lui confère sa position de seigneur du Magistrat, comme le rappelle la cérémonie d'hommage qui se tient à chaque changement de règne, mais il n'a pas cherché à passer outre les privilèges communaux de Dresde, ne serait-ce que pour bénéficier de la connaissance du terrain et de l'efficacité du Magistrat. Or, de la part des Wettin, il n'est pas question de se désintéresser de la ville des bourgeois et de se contenter d'embellir leurs espaces de juridiction immédiate. L'unité de la ville est supérieure aux divisions juridictionnelles parce que celles-ci sont avant tout le fruit de l'histoire de la fondation de Dresde au XII^{e} siècle et qu'elles ne correspondent guère aux structures du milieu naturel : l'Elbe, qui est le principal axe de partage de l'espace urbain, ne sert pas à délimiter les zones de juridiction, mais celles-ci se trouvent de part et d'autre du fleuve et toutes deux occupent un espace fait de marécages, de cours d'eau et de points hauts. En raison de cette unité géographique et visuelle, l'embellissement de la ville doit concerner tout l'espace urbain, et pas seulement celui de l'autorité immédiate de l'électeur. Cela signifie que les Wettin ont dû tenir compte des institutions communales : il leur a fallu convaincre les bourgeois d'accomplir leurs volontés ou, à défaut, les y contraindre. Les relations entre les institutions communales et électorales sont donc au cœur de la réussite de la transformation de Dresde : sans la capacité des électeurs à obtenir l'appui du Magistrat dans la réalisation de leurs intentions ou sans son obéissance pure et simple, Dresde n'aurait pas pu être transformée à ce point en un demi-siècle. C'est là un phénomène que nous pouvons détailler à deux niveaux, celui de la décision de construire un nouveau bâtiment et celui de la conception de ce dernier.

Chapitre II : Les commanditaires

L'étude de la situation topographique et institutionnelle a permis d'entrevoir que les Wettin ne sont pas les seuls maîtres de leur ville-résidence et qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir y intervenir : il leur faut tenir compte du Magistrat, du gouverneur et du bailliage, qui ne sont pas uniquement des rouages destinés à appliquer la volonté royale. Le souverain ne peut en aucun cas ignorer, ni même supplanter ces juridictions, et l'on ne peut se contenter du concept un peu facile d'absolutisme, pris au sens de volonté royale à laquelle rien ne peut s'opposer. Gardons-nous de sous-estimer la capacité de résistance de ces institutions, en particulier du Magistrat, qui sait très bien se montrer sourcilleux : ce dernier a une marge de manœuvre non négligeable, dans la mesure où il dispose d'une réelle autorité sur les habitants. Telle a été la condition du développement de Dresde : l'utilisation des possibilités et des contraintes du cadre institutionnel par ceux qui y ont entrepris des chantiers. Si l'électeur ne peut passer outre les institutions qui ont juridiction dans la ville-résidence, dans quelle mesure peut-on en revanche lui attribuer un rôle essentiel dans la décision d'y entreprendre telle ou telle construction ? L'on peut répondre à cette question en la dédoublant : d'une part, qu'entreprennent les Wettin de façon propre et, d'autre part, dans quelle mesure peuvent-ils décider d'autres commanditaires à entreprendre des constructions ?

I- Les Wettin : identité et chantiers de la dynastie

On ne peut évoquer les chantiers des Wettin sans se poser la double question de l'identité dynastique et des changements entraînés par l'acquisition de la couronne royale de Pologne. Or, l'historiographie, par le primat qu'elle accorde à la montée en puissance de la Prusse à partir des années 1660 et par son refus d'examiner avec sérieux ce qui ne lui semble pas aller dans le sens du prétendu progrès de l'Histoire, a rarement considéré la famille des Wettin comme une dynastie consciente de son unité et désireuse, sinon d'augmenter son pouvoir, du moins de le maintenir. Ne reculant pas devant la calomnie et des jugements de valeur outranciers, elle a surtout cherché à expliquer pourquoi Auguste le Fort et son fils étaient de mauvais souverains. En outre, les fortes différences entre les caractères du premier et du second n'ont pas aidé à prendre en compte l'unité familiale. Avant tout, il importe de dresser un tableau des différents membres de la famille des Wettin albertins et de voir à quel point l'identité dynastique a évolué entre 1697 et 1756.

A- L'évolution de l'identité dynastique

1) Auguste le Fort (1670-1733)

Le représentant le plus célèbre de la lignée des Wettin albertins au XVIII^e^ siècle est incontestablement Auguste le Fort, qui, encore aujourd'hui, fascine la population saxonne. Ce personnage haut en couleurs est généralement jugé de façon tranchée : détesté par l'historiographie prussienne, il est au contraire adulé par l'historiographie saxonne, mais il rencontre rarement l'indifférence. Toutefois, il n'a guère été étudié en tant que tel et les deux biographies de référence à son sujet restent celles publiées par P. Haake (laquelle vaut mieux que sa réputation parmi les historiens contemporains) et par C. Gurlitt dans les années 1920[1]. La fascination qu'il exerce est telle que de nombreuses légendes sont rapportées à son sujet, sans que l'on sache véritablement quel est leur fondement, ni que l'on puisse déterminer quelle part de diffamation ou de fantaisie elles comportent.

Auguste le Fort, de son nom de baptême Frédéric-Auguste, est né le 12 mai 1670, second fils du futur électeur de Saxe Jean-Georges III et d'Anne-Sophie, fille de Frédéric III, roi de Danemark. Son grand-père Jean-Georges II est alors électeur et règne jusqu'en 1680. La cour de Dresde de la deuxième moitié du XVII^e^ siècle connaît une certaine splendeur qui a sans doute marqué l'enfant qu'était Frédéric-Auguste. Son père est auréolé de la gloire militaire, que ce soit dans les guerres contre les Turcs ou dans celles contre la France ; sa mère est célèbre pour sa piété. Il a un unique frère, le futur électeur Jean-Georges IV, de deux ans son aîné. La probabilité que le cadet devienne un jour électeur de Saxe est donc faible : son éducation et ses goûts l'orientent plutôt vers la carrière militaire. Il s'intéresse aux mathématiques et à l'architecture, disciplines qui font alors partie de l'éducation des officiers : l'intendant général des bâtiments civils et militaires de Jean-Georges III, Wolf Caspar von Klengel, est son précepteur en la matière mais l'on ne sait pas quel a été le contenu de ses cours[2]. Selon une tradition éprouvée, il entreprend à partir de 1687 un voyage qui le conduit dans les principales cours d'Europe : il se rend ainsi dans les Flandres, en France, en Espagne et en Italie. L'historiographie insiste généralement sur les impressions qu'aurait laissées ce voyage dans l'esprit d'un jeune homme de dix-sept ans, que ce soit la splendeur de la cour de Louis XIV, la rigueur du cérémonial de la cour d'Espagne, ou encore les divertissements du Carnaval de Venise : ceci n'est certes pas faux, mais afin de ne pas projeter notre propre

[1] Paul HAAKE, *August der Starke*, Berlin, Leipzig, 1926 et Cornelius GURLITT, *August der Starke. Ein Fürstenleben aus der Zeit des deutschen Barock*, Dresde, 1924.
[2] Walter HENTSCHEL, *Die Zentralbauprojekte Augusts des Starken. Ein Beitrag zur Rolle des Bauherrn im deutschen Barock*, Berlin, 1969, p.70.

vision de l'Europe du XVII[e] siècle, il faudrait pouvoir préciser ce que Frédéric-Auguste a vraiment vu à Paris, à Madrid ou à Venise. C'est pour cette raison que G. Pilz nuance fortement les impressions laissées par ce voyage sur le jeune prince[1] : selon lui, le récit qui a servi de base à l'historiographie, *La Saxe galante* du baron Karl Ludwig von Pöllnitz, noble aventurier de Thuringe, est surtout le fruit de l'imagination de son auteur[2]. En outre, même en sachant ce que le prince a vu, il est difficile de savoir ce qu'il en a pensé, ainsi du château de Marly où il s'est rendu le 2 août 1688. Le seul fait attesté est l'émerveillement provoqué par la ville de Venise, au point que devenu électeur, Auguste le Fort aurait voulu faire de Dresde la Venise saxonne. À l'issue de ce voyage, il se lance dans la carrière militaire, participant aux campagnes du Rhin et de Flandres de 1689 à 1693.

Les destinées de ce cadet de famille changent radicalement avec la mort inattendue de son frère Jean-Georges IV, le 27 avril 1694, après seulement trois ans de règne : les circonstances de ce décès sont troubles, la rumeur accusant certains personnages de la cour de sorcellerie et de magie. L'arrivée de son frère au pouvoir permet au contraire d'espérer la fin de ce climat délétère, ce dont témoigne de façon succincte la chronique du Magistrat de Dresde : « [à Jean-Georges IV] succéda à l'électorat et au gouvernement son unique frère, le seigneur duc Frédéric-Auguste : un seigneur héroïque et de grande renommée [...][3] ». Cette chronique, qui n'est pas destinée à être lue par le souverain, se permet en 1694 une remarque élogieuse quant au nouvel électeur : remarquons d'emblée que trois ans plus tard, le ton des bourgeois de Dresde a nettement changé. Si peu préparé qu'il ait été aux affaires politiques, le nouvel électeur, âgé de vingt-quatre ans, quoique souvent décrit comme impulsif ou fantasque, est en réalité parfaitement convaincu de sa valeur et de ses capacités. Il a une volonté forte et déploie une grande activité dans les premières années de son règne : dès octobre 1694, il demande une statistique générale de la population saxonne et réforme les institutions de l'électorat, en créant cinquante-quatre grands bailliages et en tentant de diminuer le poids de la Diète de Saxe[4]. Il rêve en outre de gloire militaire et cherche à l'obtenir par l'exercice du haut commandement des troupes impériales en Hongrie en 1695 et en 1696 : observons ici que de 1689 à 1696, Auguste le Fort a fait la guerre contre les deux principaux ennemis des Habsbourg, la France et l'Empire ottoman. La gloire n'est toutefois pas au rendez-vous et le

[1] Georg PILZ, *August der Starke. Träume und Taten eines deutschen Fürsten*, Berlin, 1986.
[2] Karl Ludwig von PÖLLNITZ, *La Saxe galante*, Amsterdam, 1734.
[3] RA C XV 23n, f°261v° : « […] *Deme Sein einziger Herr Bruder Herzog Fridericus Augustus an der Chur und am Regiment succediret.* »
[4] Sur les relations entre Auguste le Fort et la Diète de Saxe, cf. Wieland HELD, *Der Adel und August der Starke. Konflikt und Konfliktaustrag zwischen 1694 und 1707 in Kursachsen*, Cologne, Weimar, Vienne, 1999.

siège de Temesvár échoue, en partie à cause des querelles entre l'électeur de Saxe et les généraux impériaux.

En décembre 1696, Auguste le Fort rentre à Dresde, à un moment où les chancelleries européennes s'occupent de la vacance du trône de Pologne : Jean III Sobieski est en effet mort le 17 juin 1696 et l'assemblée des nobles de Pologne, la *Szlachta*, doit élire un nouveau roi. Or, d'après P. Haake, une prophétie, nouvel avatar du songe de Daniel, traduite du latin entre 1660 et 1680 par un pasteur nommé Johann Wilhelm Petersen, avait annoncé qu'en 1696, un rejeton saxon ayant du sang danois dans les veines deviendrait roi de Pologne, empereur romain, puis qu'avec l'aide d'un prince de Wurtemberg, il conquerrait la Hongrie, l'Empire ottoman, qu'il installerait sa capitale à Constantinople et que ce serait ensuite la fin du monde[1]… Quoi qu'il en soit, Auguste le Fort se porte candidat au trône de Pologne et a finalement pour principal concurrent le prince de Conti, soutenu par Louis XIV : l'électeur de Saxe a quant à lui le soutien de l'empereur Léopold I^er^. Or, la couronne de Pologne est exclusivement catholique : tout candidat à cette royauté doit donc soit être catholique, soit le devenir rapidement. Auguste le Fort est indifférent quant à la religion et son ambition prime : le 2 juin 1697, il abjure le luthéranisme dans la chapelle Notre-Dame de Lorette au château impérial de Baden, près de Vienne, en présence de son parent Christian Auguste duc de Saxe-Zeitz et évêque de Raab (Győr). Le 27 juin 1697, deux rois de Pologne sont élus : le prince de Conti et l'électeur de Saxe. Ce dernier l'emporte par la force et est couronné à Cracovie le 15 septembre, tandis que le prince de Conti abandonne toute prétention sur la couronne de Pologne le 9 novembre 1697. Selon G. Pilz, si Frédéric-Auguste I^er^ s'est fait couronner roi sous le nom d'Auguste II, c'est en référence à Sigismond II Auguste, dernier roi Jagellon de Pologne, dont le règne de 1548 à 1572 avait laissé un souvenir glorieux[2].

Nous avons quelque peu insisté sur la vie d'Auguste le Fort avant sa royauté de Pologne afin de mieux entrevoir qui était ce personnage. Sans entreprendre le récit des trente-six années de son règne, il convient de rappeler maintenant quelques éléments utiles à la compréhension de son activité bâtisseuse à Dresde. Incontestablement, la couronne royale de Pologne n'est pas une charge facile et elle entraîne son détenteur dans une série de complications d'échelle européenne. Alors que l'électorat de Saxe n'a pas connu de guerre entre 1648 et 1700, la Pologne connaît une situation internationale plus complexe, tant par sa proximité avec la Suède, la Russie, le Saint-Empire et les Ottomans, que par les querelles qui divisent fréquemment les nobles polonais entre eux. Ceci n'a pas été sans influence dans la

[1] Paul HAAKE, *op. cit.*, p.58.
[2] Georg PILZ, *op. cit.*, p.62.

vie d'Auguste le Fort : il doit d'abord se concilier les partisans du prince de Conti tout en luttant contre l'Empire ottoman, lequel est en guerre contre la chrétienté depuis 1683. De 1697 à 1699, le nouveau roi parcourt la Pologne, y compris dans ses régions orientales. Puis il engage le pays à peine pacifié dans une guerre contre la Suède : il s'agit à la fois de mettre fin, avec l'aide du Danemark et de la Russie, à l'hégémonie suédoise sur les régions baltiques et de respecter le serment prêté lors de l'élection, à savoir reprendre la Livonie aux Suédois et la rendre à la république de Pologne. C'est ainsi que commence la grande guerre du Nord, qui dure de 1700 à 1721 : elle se solde d'abord par un échec, au point que les Suédois envahissent la Saxe et que par le traité d'Altranstädt du 24 septembre 1706, Auguste le Fort doit cesser de combattre et renoncer à la couronne de Pologne. Charles XII de Suède fait élire roi de Pologne Stanislas Leszczyński. En 1706, Auguste le Fort a failli tout perdre et Dresde aurait tout aussi bien pu ne pas devenir ce qu'elle a été, n'était l'ambition de l'électeur de Saxe. Il importe d'en être conscient : être roi de Pologne, c'est occuper une situation suffisamment instable pour risquer de perdre jusqu'à ses propres États patrimoniaux. Pour cette seule raison, la royauté de Pologne n'a pas pu entraîner directement le développement de Dresde.

Toutefois, dès 1709, lorsque Charles XII rencontre des difficultés dans les steppes ukrainiennes près de Poltava, Auguste le Fort réaffirme ses prétentions à la couronne de Pologne : au terme d'un certain nombre de rebondissements, en novembre 1716, il est reconnu roi par la noblesse polonaise, y compris par ses contradicteurs réunis dans la Confédération de Tarnogród. Il est alors à son apogée, ce qui est entre autre marqué, en 1719, par le brillant mariage de son fils Frédéric-Auguste (II) avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Josèphe de Habsbourg, fille aînée de feu Joseph I^{er}. Les années 1720 sont celles d'une intense activité diplomatique, visant à obtenir une bande de terre large de cinquante kilomètres, qui assurerait la continuité territoriale entre la Saxe et la Pologne : Auguste le Fort a de ce fait des prétentions sur la Silésie[1]. Le problème des relations avec Frédéric-Guillaume I^{er}, électeur de Brandebourg et roi en Prusse, se pose aussi, en particulier au plan économique : la question des droits de douane sur l'Elbe et sur la route entre la Saxe et la Pologne est un élément de discorde. Enfin, les tensions entre le roi et la noblesse polonaise sont loin d'être apaisées et c'est dans ce contexte que le roi et électeur meurt à Varsovie le 1er février 1733.

[1] À ce sujet, dès 1697, Auguste le Fort avait proposé à Louis XIV d'abandonner le prince de Conti et de diminuer la puissance des Habsbourg en donnant la Bohême et la Silésie à la Saxe, en échange de quoi l'électeur se faisait fort d'obtenir de la part du Saint-Empire la reconnaissance juridique des Réunions. Cf. Paul HAAKE, *op. cit.*, p.60.

S'il est bien un point d'accord entre tous les biographes d'Auguste le Fort, c'est le caractère somptueux de la vie qu'il a menée – l'objet de la querelle est en réalité le jugement à porter sur l'absence de mesure qui caractérise ce souverain, entre la condamnation morale et l'excuse du modèle du prince baroque. La cour d'Auguste le Fort est brillante, ce que ses contemporains observent de façon unanime, retenant surtout le caractère somptueux des fêtes qu'il organise. Le ton en est donné dès la première année du règne : bien que le Carnaval de Dresde ne soit pas une invention d'Auguste le Fort, celui de 1695 atteint cependant des sommets inouïs, notamment avec le Cortège des dieux, qui le clôt le 7 février[1]. D'autres fêtes célèbres sont données ensuite, telle la réception de Frédéric IV de Danemark en juin 1709, puis les fêtes pour le mariage du prince héritier Frédéric-Auguste avec Marie-Josèphe de Habsbourg en septembre 1719 et enfin la réception de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse en janvier 1728. L'on y trouve des carrousels, des tournois, des courses de traîneau, des feux d'artifice, des bals (masqués ou non), etc. Pour les divertissements, rien ne paraît ni trop grand ni trop beau. C'est ce qui a contribué à forger l'image d'un roi bon vivant, usant et abusant de tous les plaisirs de la vie. À ce propos, les historiens font souvent allusion aux mémoires de la margravine de Brandebourg-Bayreuth, Frédérique Sophie Wilhelmine, fille de Frédéric-Guillaume I^{er} et sœur de Frédéric II, mais peut-être n'est-il pas inutile de mesurer la valeur de ce texte en le citant :

> « La cour de ce prince étoit pour lors la plus brillante d'Allemagne. La magnificence y étoit poussée jusqu'à l'excès, tous les plaisirs y régnoient ; on pouvoit l'appeler avec raison l'île de Cythère : les femmes y étoient très-aimables et les courtisans très-polis. Le roi entretenoit une espèce de sérail des plus belles femmes de son pays. Lorsqu'il mourut, on calcula qu'il avoit eu trois cent cinquante-quatre enfants de ses maîtresses. Toute sa cour se régloit sur son exemple, on n'y respiroit que la mollesse, et Bacchus et Vénus y étoient les deux divinités à la mode.[2] »

C'est sans doute faire erreur que lire ce texte au premier degré : la margravine de Brandebourg-Bayreuth emploie fréquemment l'hyperbole, qualifiant par exemple son appartement à Berlin de « lieu de jeûne et de retraite[3] ». Sa liberté de parole et sa bonne réputation dans le monde des Lumières sont à l'origine de son crédit parmi les historiens. Mais peut-on vraiment prendre au sérieux ce qu'elle dit de la cour de Saxe ? N'oublions pas

[1] Cf. le recueil d'estampes de Martin KLÖTZEL, *Heidnischer Götter und Göttinnen prächtiger Auffzug an[no] 1695 gehalten in Dreszden*, Dresde, 1697.
[2] Frédérique Sophie Wilhelmine, margravine de Brandebourg-Bayreuth, *Mémoires (1706-1742)*, Paris, 1967, p.75.
[3] *Ibidem*, p.82.

en outre qu'il y a de la part de la margravine une sorte de dépit : en 1728, il a été question de son mariage avec Auguste le Fort, ce qui l'aurait libérée de la pesante tutelle de son père et introduite dans une cour brillante et certainement plus divertissante que celle de Berlin. Cela ne s'est pas fait, mais elle a finalement épousé le margrave de Brandebourg-Bayreuth qu'elle déteste sincèrement, et c'est dans son ennui à Bayreuth qu'elle écrit ses mémoires. Voilà donc un témoignage qui est sujet à caution. Si Auguste le Fort n'était sans doute pas le père de trois cent cinquante-quatre enfants (donnée de toute façon invérifiable et sans guère d'intérêt), il a toutefois eu un certain nombre de maîtresses, dont certaines sont restées célèbres, comme la comtesse de Königsmark ou la comtesse Cosel.

En bilan, Auguste le Fort est un homme qui connaît une bonne partie de l'Europe : servi par une succession de contingences, il a pu mener son ambition jusqu'à la royauté de Pologne, ce qui lui permet d'être un souverain important pour toutes les questions concernant l'Europe centrale, orientale et septentrionale. C'est enfin un bon vivant, aimant le faste et la splendeur.

2) Frédéric-Auguste II (1696-1763)

L'on ne peut qu'être frappé par tout ce qui sépare Auguste le Fort de son unique fils légitime, Frédéric-Auguste II. Il suffit par exemple d'opposer ce qu'en dit le baron de Pöllnitz, respectivement en 1730 et en 1734 : « la Cour [d'Auguste le Fort] y est la plus brillante de l'Europe ; il s'y trouve grandeur, magnificence, & plaisirs » ; quant au fils, « *Auguste III* ne connut jamais, ni l'oisiveté, ni le vice. Sobre, fidèle à son auguste Épouse, il ne lui a pas même donné lieu de soupçonner qu'il pût lui manquer de foi » et « devenu Électeur, n'a point changé de mœurs ; même Piété, même Régularité[1] ». Cette opposition est constamment mise en valeur depuis le XIX^e^ siècle et autant le père a fasciné, autant le fils a rencontré l'indifférence, pour des raisons à la fois idéologiques et historiographiques, sans compter que ne présentant rien de trouble, sa vie privée n'a guère intéressé les amateurs de scandale. Un souverain du XVIII^e^ siècle converti au catholicisme, certes dans des circonstances obscures, ayant pourtant une foi indéniable et osant afficher sa piété, semble tout à fait anachronique à ceux qui veulent réduire le XVIII^e^ siècle à l'époque de la sécularisation ou de la laïcisation des sociétés européennes : n'étant pas moderne, il n'est pas intéressant. En outre, le choix de beaucoup d'historiens d'étudier dans le XVIII^e^ siècle ce qui a produit les éléments importants

[1] Charles Louis de PÖLLNITZ, *Lettres et Mémoires du baron de Pöllnitz, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages et le caractère des personnes qui composent les principales cours de l'Europe*, Amsterdam, 1737 (3ème édition), t. I, p.134 et t. III, p.373-374. Cet ouvrage est bien plus fiable que le pamphlet *La Saxe galante*, écrit par le même auteur.

du XIX^e^ et ce qui correspond à leur propre vision du monde, les a conduits à ignorer ce souverain. Le fait considéré comme important au XVIII^e^ siècle est l'ascension de la Prusse, qui domine l'Allemagne à partir de 1871. L'on constate alors à juste titre que la Saxe est la grande perdante de cette ascension et que son échec peut même être daté de la guerre de Sept Ans, lors de l'invasion prussienne, échec dont l'électeur de Saxe Frédéric-Auguste II est rendu responsable, non pas tant par de mauvais choix politiques que par une faiblesse de caractère beaucoup plus condamnable : cet homme serait mou, incapable de se décider, marionnette dans les mains de ses favoris, ne pensant qu'à prier, à chasser, à collectionner des tableaux et à écouter de la musique. Les historiens les plus audacieux, tel E. Vehse, ont fait de ce trait de caractère la conséquence de l'action des jésuites sur le souverain[1]. Dans tous les cas, l'on considère qu'il n'a joué aucun rôle politique et qu'il n'a guère eu d'influence à Dresde. Nous gagnerions au moins à ne pas étudier ce souverain à partir des événements de la guerre de Sept Ans et à examiner la période 1733-1756 comme si la guerre de Sept Ans n'avait pas eu lieu. De leur côté, les historiens polonais ne sont guère plus favorables à Frédéric-Auguste II, à cause des partages de la Pologne de 1772 à 1795 : ils regrettent l'époque glorieuse de la royauté des Jagellon et, par l'application anachronique de l'idée de l'État-nation du XIX^e^ siècle, ils privilégient les rois de Pologne « authentiquement » polonais. Un étranger saxon ne saurait les intéresser. La période augustéenne de 1697 à 1763 leur semble une catastrophe, car elle a produit la disparition politique de la nation polonaise au profit de ses voisins et ennemis traditionnels. L'histoire des XIX^e^ et XX^e^ siècles a confirmé l'idée comme quoi rien de bon n'est à attendre des Allemands ou des Russes : soit les historiens condamnent la période augustéenne, soit ils l'ignorent. Ce n'est pourtant pas faute d'archives, mais l'idéologie et la pratique de l'histoire régressive sont à l'origine de cette cécité. À notre connaissance, il n'existe à ce jour que deux ouvrages consacrés exclusivement à Frédéric-Auguste II (ou Auguste III) : un numéro de la revue *Dresdner Hefte* et la biographie de référence de J. Staszewski[2].

L'une des premières sources concernant ce prince est l'évocation de sa naissance dans la chronique du Magistrat de Dresde : « Le 7 octobre 1696, entre 15h et 16h, un jeune prince en bonne santé est né à Son Altesse Électorale de Saxe, le duc Frédéric-Auguste, Notre Seigneur très gracieux : il a ensuite été baptisé le 1^er^ novembre et a reçu le nom de Frédéric-

[1] Eduard VEHSE, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation. Sachsen*, Hambourg, 1854, t. VI.
[2] *Dresdner Hefte*, 46, 2/1996 et Jacek STASZEWSKI, *August III. Kurfürst von Sachsen und König von Polen*, Berlin, 1996 (traduit du polonais par Eduard Merian).

Auguste.[1] » Dès cette naissance, l'on voit les espérances qui sont placées en lui. Pour la première fois depuis près d'un siècle, l'aîné des Wettin albertins ne reçoit pas le nom de Jean-Georges : cela marque une rupture, mais en même temps, en redonnant à son fils ses propres prénoms, Auguste le Fort semble indiquer qu'une nouvelle époque a commencé avec son règne. Le choix des parrains et des marraines est en outre significatif. Les douze parrains sont des souverains (l'empereur Léopold I^{er}, son fils le roi des Romains Joseph I^{er}, le roi de Danemark Frédéric IV, le roi de Suède Charles XII), des électeurs (Mayence, Brandebourg et Hanovre), un landgrave (Hesse-Darmstadt) et des membres proches des Wettin (le margrave de Bayreuth, le duc de Saxe-Weissenfels, le duc de Saxe-Zeitz, et le duc de Saxe-Eisenach). Du côté des marraines, l'on trouve l'impératrice et la reine de Danemark[2]. Cela peut sembler anodin, mais vu les ambitions d'Auguste le Fort à la même époque, il y a sans doute un souhait qui s'exprime ici : l'héritier Wettin est le parent spirituel du premier souverain de la chrétienté, des deux souverains d'Europe septentrionale et de l'archichancelier de l'Empire (l'électeur de Mayence). Le jeune prince est d'abord élevé par sa grand-mère Anne-Sophie de Danemark qui lui transmet un luthéranisme d'orientation piétiste : ils ne sont que rarement à Dresde. Par la suite, son gouverneur Alexander von Miltitz lui donne une éducation de qualité : il s'agit en effet de préparer l'unique héritier Wettin à l'électorat de Saxe, à la royauté de Pologne, voire au trône impérial.

Le principal problème de la jeunesse de Frédéric-Auguste II est de nature religieuse : le jeune prince se retrouve l'objet d'un conflit entre catholiques et luthériens, dont les enjeux sont en partie politiques. La conversion de Frédéric-Auguste II au catholicisme pose problème : certains historiens prétendent que sa liberté a été forcée, qu'il en a été marqué à vie et que ceci explique son caractère adulte, donc ses échecs politiques, mais, de fait, nous ne savons presque rien de sa conversion comme événement personnel, de ce qui s'est passé en lui, bien que le contexte en soit plutôt bien connu. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la conversion en tant que telle qui nous importe ici, mais ses enjeux politiques et dynastiques, au regard de l'identité d'un souverain qui a dominé Dresde pendant trente-trois ans. En la matière[3], en simplifiant quelque peu, trois camps principaux sont à l'œuvre : la Diète de Saxe et la mère de Frédéric-Auguste II, qui tiennent à ce que le prince héritier soit luthérien ;

[1] RA C XV 23n, f°269r° : « *Den 7. Oct[o]br[is] 1696 Ist Ihro Churfürstl[ichen] Durchl[aucht], Herzog Friedrich Augusto, Unseren Gnädigsten Herrn, zwischen 3. und 4. Uhr nach Mittage ein Junger gesunder Prinz gebohren, welcher hernach den 1. Nov[em]br[is] getauffet und Friedrich August benahmet worden.* »
[2] *Ibidem*, f°269v°.
[3] Pour ce qui suit, cf. Johannes ZIEKURSCH, « *August der Starke und die katholische Kirche in den Jahren 1697-1720* », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 24, 1903, p.86-135 et p.232-280. L'auteur a eu accès à des archives romaines, mais pas à celles de la Congrégation pour la Propagation de la Foi : en dépit de son hostilité à l'Église catholique, il semble fiable.

Auguste le Fort, qui cherche à garder la couronne de Pologne et qui, pour cela, a besoin du soutien du pape, lequel peut agir par l'intermédiaire des évêques polonais ; le pape, qui cherche à entreprendre la reconquête catholique de la Saxe, berceau des hérésies du XVI^e^ siècle. Le 12 juillet 1704, la noblesse polonaise élit un nouveau roi, Stanislas Leszczyński et par la paix d'Altranstädt (24 septembre 1706), Auguste le Fort renonce à la couronne de Pologne. Pour revenir sur ce trône, il a besoin du soutien pontifical et comme gage de sa bonne volonté en faveur de la restauration du catholicisme en Saxe, en 1708, il fonde à Dresde la première église catholique depuis l'introduction de la Réforme. Après la défaite de Charles XII à Poltava (8 juillet 1709), Auguste le Fort reprend les armes et cherche à reconquérir son royaume : lors de l'audience qu'il accorde le 18 janvier 1710 au cardinal Hannibal Albani (neveu du pape Clément XI) et au P. Salerno sj (recteur du Collège Allemand à Rome), il promet la conversion de son fils. En échange, Clément XI déclare la paix d'Altranstädt nulle et confirme Auguste le Fort comme roi légitime de Pologne. Or, dans le même temps, à l'insu de son époux, l'électrice de Saxe fait confirmer son fils dans la foi luthérienne, ce qui n'a pas peu déçu le pape.

En 1710, le prince, âgé de quatorze ans, est retiré à sa mère et entreprend son Grand Tour d'Europe. De fait, ce voyage est l'occasion de la conversion du prince : il visite d'abord l'Allemagne, notamment Nuremberg, puis Francfort, où il assiste aux cérémonies d'élection et de couronnement de l'empereur Charles VI en 1711. Juste avant son départ, les luthériens de sa suite sont remplacés par des catholiques, nobles polonais tels le comte Joseph Kos, voïvode de Livonie ou le baron Szembek, ou ecclésiastiques tel le P. Henri Vogler sj. Il se rend ensuite en Italie, à Venise, à Milan, à Modène et enfin à Bologne, où, le 27 novembre 1712, il abjure le luthéranisme, sans que l'on puisse vraiment savoir pourquoi : s'il est certain qu'il a résisté à son entourage catholique, il n'en est pas moins devenu un catholique fervent. Dans la profession de foi qu'il envoie au pape le 14 décembre 1712, il remercie la peine prise par le cardinal Albani et par le P. Salerno sj pour sa conversion[1]. Clément XI est satisfait et songe à véritablement entreprendre la reconquête catholique de la Saxe. Frédéric-Auguste II séjourne ensuite à Paris, de septembre 1714 à mai 1715 : le jeune prince est très bien reçu par Louis XIV. Puis il se rend à Venise, où il demeure quelque peu, tandis que la diplomatie saxonne essaie d'obtenir de Charles VI une union matrimoniale entre les Wettin et les Habsbourg : le séjour vénitien est l'occasion, non des plaisirs auxquels s'était adonné son père,

[1] P. Augustin THEINER, *Geschichte der Zurückkehr der regierenden Häuser von Braunschweig und Sachsen in den Schooß der Katholischen Kirche im achtzehnten Jahrhundert und der Wiederherstellung der katholischen Religion in dieser Staaten*, Einsiedeln, 1843, p.99-100.

mais de la découverte de la peinture et de la musique italienne. Dans le cadre des négociations de son mariage avec Marie-Josèphe de Habsbourg, il séjourne à Vienne à partir de septembre 1717 : le 11 octobre, dans l'église des Jésuites, il fait pour la première fois publiquement profession de sa conversion au catholicisme. C'est seulement le 29 mars 1719 qu'il rentre à Dresde, après huit ans d'absence.

Les deux voyages de formation d'Auguste le Fort et de son fils sont fort différents et l'identité dynastique n'y est pas étrangère : alors que le père semblait avoir retenu de son Grand Tour les architectures prestigieuses des années 1680, le cérémonial des grandes cours européennes et les plaisirs vénitiens, le fils, lui, est devenu un catholique convaincu et un amateur d'art italien. Néanmoins, il convient de ne pas réduire ces voyages à leurs aspects culturels et religieux, ce serait négliger un élément essentiel du contexte : le voyage de formation d'Auguste le Fort est celui d'un cadet destiné à une carrière militaire, à qui l'on montre avant tout les principales places fortes européennes et qui, par caractère, saisit toutes les occasions de s'amuser ; le voyage de Frédéric-Auguste II est au contraire celui de l'unique prince héritier de la famille et, par surcroît, d'un prince dont le père a des projets dynastiques ambitieux – la transformation de la royauté élective de Pologne en couronne héréditaire au sein de la famille des Wettin, la conquête de la Silésie afin d'unir véritablement la Saxe et la Pologne et, éventuellement, une partie de l'héritage Habsbourg, voire l'élection à la couronne du Saint-Empire. Une étape importante de ce voyage est en effet Francfort, où l'héritier Wettin peut assister au moment le plus important de la vie du Saint-Empire, l'élection et le couronnement de l'empereur Charles VI, à un moment où celui-ci n'a pas encore renoncé à l'héritage de son cousin espagnol, le feu Charles II. Le voyage en Italie n'est pas seulement culturel, ni même religieux. La conversion au catholicisme a lieu à Bologne, qui fait alors partie des États pontificaux : c'est un peu rappeler que le pape est un acteur important de la diplomatie européenne, ce que Frédéric-Auguste II peut bien observer au regard de la royauté polonaise de son père. Le séjour à Paris a lui aussi des enjeux politiques : si l'on s'en tient au seul niveau de la formation de l'héritier du trône, Frédéric-Auguste II visite la cour du monarque qui a incontestablement marqué l'Europe de la deuxième moitié du XVII^{e} siècle. Enfin, séjourner à Vienne, c'est demeurer auprès d'un empereur qui, en 1717, est beaucoup plus puissant qu'en 1648. La monarchie Habsbourg atteint en effet à ce moment une sorte d'apogée, puisqu'elle est capable de résister aux armées françaises, de retarder pendant douze ans l'installation du duc d'Anjou sur le trône espagnol, et qu'elle n'a jamais remporté autant de victoires sur l'Empire ottoman : en 1717 a lieu la prise de Belgrade par le prince Eugène. Francfort, Rome, Paris, Vienne peuvent bien être quatre étapes dans la formation politique

d'un prince destiné à un brillant avenir. Une fois Frédéric-Auguste II installé à Dresde avec sa nouvelle épouse, cet apprentissage politique se poursuit, mais de façon plus concrète : selon le baron de Pöllnitz, « les réjouissances [de septembre 1719] ayant duré quarante jours, le Roi partit pour son Royaume, laissant le Prince Régent : la même chose s'est toujours observée dans toutes les absences d'*Auguste II*.[1] » Bien que les réjouissances de 1719 n'aient pas duré quarante jours, la deuxième partie de la phrase semble vraie et est confirmée par J. Staszewski[2].

À la mort de son père le 1er février 1733, Frédéric-Auguste II devient, par succession héréditaire, électeur de Saxe. Dans le même temps s'ouvre une nouvelle vacance de la couronne de Pologne, avec la réunion de la *Szlachta*. L'historiographie fait de l'élection au trône de Pologne de l'année 1733 une simple répétition de celle de 1697 et partant de cette prémisse, pense prouver, de façon circulaire, que Frédéric-Auguste II ne fait qu'imiter son père : cette fausse conclusion, fondée sur des analyses psychologiques illusoires, sert de mesure avec laquelle on examine tout son règne. Si l'on s'en tient aux faits, le nouvel électeur tient à la couronne de Pologne et son principal concurrent est Stanislas Leszczyński, le rival malheureux d'Auguste le Fort pendant la guerre du Nord. En outre, les puissances européennes soutiennent l'un ou l'autre de ces deux prétendants : Stanislas Leszczyński est le candidat de la France, tandis que Frédéric-Auguste II est soutenu par Charles VI et par la Russie. Le 12 septembre 1733, Stanislas est élu roi, mais l'arrivée de troupes russes le contraint à fuir à Dantzig : le 5 octobre 1733, une forte minorité de la *Szlachta* élit Frédéric-Auguste II roi de Pologne. Cette double élection est à l'origine de la guerre de Succession de Pologne : Frédéric-Auguste II est couronné à Cracovie le 17 janvier 1734, alors que la guerre est loin d'être terminée. Sans l'aide russe, jamais l'électeur de Saxe n'aurait pu conserver le trône de Pologne : Dantzig capitule le 9 juillet 1734 et un accommodement est trouvé, permettant à Stanislas de devenir duc viager de Lorraine. En 1733, l'électeur de Saxe a vraiment dû s'imposer par les armes, ce qui était moins le cas en 1697, même si, par deux fois, les Wettin ont eu besoin de trois ans pour stabiliser leur royauté en Pologne.

Les différences entre les règnes du père et du fils sont de taille, tant dans la façon de régner que dans les moyens employés, mais pas dans les buts poursuivis. Contrairement à son père, Frédéric-Auguste II s'appuie sur un premier ministre, le comte de Brühl, ce qui a fait dire, peut-être un peu rapidement, que le roi se désintéressait des affaires publiques. L'objet principal de la politique reste d'une part l'obtention d'une liaison territoriale entre la Saxe et

[1] Charles Louis de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires*, *op. cit.*, t. III, p.371.
[2] J. STASZEWSKI, *op. cit.*, p.104.

la Pologne, permettant de transformer à terme l'union personnelle de ces deux États en union réelle, et d'autre part, l'espérance de la couronne impériale. Toutefois, l'on ne peut pas demander à deux caractères opposés d'employer les mêmes méthodes : au regard du règne d'Auguste le Fort, marqué par des guerres ambitieuses, par de nombreux voyages en Pologne et par des opérations de prestige, celui de Frédéric-Auguste II paraît plus terne. Pourtant, une intense activité diplomatique est déployée : l'affermissement de la maison de Saxe passe par la constitution d'un réseau d'alliances qui devrait lui permettre de ne jamais être anéantie[1]. C'est là sans doute la principale erreur politique de ce règne : avoir compté sur des alliés qui ne pouvaient pas être fiables, notamment la Prusse et la Russie, et avoir négligé la force propre du pays. Ce règne est traversé par deux guerres, celle de Succession d'Autriche (1740-1748) et celle de Sept Ans (1756-1763) : dans la première, la Saxe cherche à ne pas être lésée quel que soit le camp vainqueur, ce qui la conduit à faire la guerre dans le camp franco-bavarois de 1740 à 1741 et dans le camp Habsbourg de 1743 à 1745. Cette guerre est celle où pourrait être obtenu tout ce qui a été espéré depuis 1697, la Silésie, la Bohême et l'Empire. Rien de tout cela n'est proprement irréalisable : en 1741, l'armée saxonne participe à l'invasion de la Bohême ; en février 1745, à la mort de Charles VII Wittelsbach, la France promet à Frédéric-Auguste II de le soutenir à la tête de l'Empire s'il se porte candidat[2]. Mais la Saxe ne gagne rien à la guerre de Succession d'Autriche, ses armées n'étant pas à la hauteur : le pays est envahi par les Prussiens en 1745, Dresde capitule et est occupée par Frédéric II en décembre 1745. L'intense activité diplomatique déployée de 1745 à 1748 permet toutefois à l'électorat de ne rien perdre. En revanche, la guerre de Sept Ans représente une catastrophe pour la Saxe : Frédéric-Auguste II se réfugie en Pologne après la capitulation de son armée le 20 octobre 1756, cependant que Frédéric II de Prusse, par vengeance, ordonne la destruction des châteaux du comte de Brühl ainsi que d'une partie de la ville de Dresde. À la fin de la guerre, Frédéric-Auguste II rentre en Saxe et meurt le 4 octobre 1763, au terme d'un règne qui ne ressemble que peu à celui de son père : au lieu d'être mêlé aux affaires de la Baltique et de l'Europe orientale, le fils a surtout été partie prenante des affaires de l'Europe centrale, du Saint-Empire et de l'opposition austro-prussienne.

[1] Pour le détail, cf. Aladár von BOROVICZENY, *Graf von Brühl, der Medici, Richelieu und Rothschild seiner Zeit*, Zurich, Leipzig, Vienne, 1929, p.191-357.

[2] En dépit des pressions de son épouse et du P. Guarini sj, Frédéric-Auguste II refuse cette candidature, craignant que la charge impériale ne fût trop lourde à porter si elle venait s'ajouter à l'électorat de Saxe et à la couronne de Pologne.

3) Les autres membres de la dynastie

Par delà les différences de caractère entre Auguste le Fort et son fils, il y a une évolution considérable de l'identité dynastique : l'on passe d'une famille luthérienne et peu nombreuse à une famille catholique, nombreuse et mieux que jamais intégrée au Saint-Empire. En 1694, la famille des Wettin albertins se compose de quatre personnes, contre plus d'une vingtaine en 1756 (en comptant les conjoints et les petits-enfants). Les contemporains ont été conscients de cet accroissement de la famille royale, comme en témoigne une incidente du baron de Pöllnitz dans ses mémoires : la première édition, en 1729, fait remarquer que « la famille royale consiste en six personnes ». En 1737, il insère cette note : « Le Prince électoral, à présent Électeur, & Roi de Pologne [Frédéric-Auguste II] a maintenant 8 enfans, 3 Princes et 5 Princesses, qui font espérer que la Branche Électorale ne finira pas encore si tôt.[1] » S'il n'est pas invraisemblable d'envisager l'extinction de la famille en 1694, c'est beaucoup moins le cas en 1756 : dans l'imaginaire de l'époque, cela signifie que les Wettin sont bénis de Dieu et, par corollaire, que le Seigneur soutient leur politique, ce qui en dit long sur la portée du changement de l'identité dynastique.

Il ne s'agit pas simplement d'un accroissement quantitatif, car, dans le même temps, la famille change radicalement de caractère. En 1694, ses quatre membres sont luthériens, Auguste le Fort, son épouse Christiane Eberhardine, sa mère Anne-Sophie et sa belle-sœur, veuve de Jean-Georges IV, Éléonore Erdmuthe Louise. De cette dernière, fille du duc Jean-Georges I^{er} de Saxe-Eisenach (de la lignée ernestine), nous ne parlerons pas, dans la mesure où elle meurt le 9 septembre 1696. Anne-Sophie, née en 1647, est la fille du roi Frédéric III de Danemark, elle meurt le 1er juillet 1717 ; Christiane Eberhardine, née en 1671, fille du margrave Christian Ernest de Brandebourg-Bayreuth, épouse Auguste le Fort le 10 janvier 1693. L'annonce de sa mort, le 5 septembre 1727, dans le périodique *Lettres curieuses et remarquables* permet de voir ce qu'elle représente pour la Saxe : l'on apprend « cette nouvelle douloureuse pour tout le pays, que notre reine très précieuse, notre électrice très gracieuse, notre mère très juste est morte, la colonne de la prière de tout le pays, le soutien de la Sion luthérienne s'est endormie et nous a quittés.[2] » La foi luthérienne est le point commun

[1] Charles Louis de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires, op. cit.*, t. I, p.130 et p.136.

[2] *Remarquable curieuse Briefe, oder deutliche Beschreibung alter und neuer merckwürdiger Begebenheiten*, Freiburg, 89, 1727, n°78, in Johann Christian CRELL, *Kurzgefasstes Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.172 : « [*die*] *dem gantzen Lande schmerzhafften Nachricht, daß unsere allertheuerste Königin, unsere allergnädigste Churfürstin, unsere allergerechteste Landes-Mutter todt. Daß diese Bethsäule des gantzen Landes, diese Stütze des Lutherisch-Evangelischen Zions entschlaffen und von uns gangen*. »

essentiel entre Anne-Sophie et Christiane Eberhardine[1] : toutes deux ont été élevées dans l'hostilité au catholicisme, qu'elles voient comme une manifestation de l'Antéchrist. C'est pourquoi elles refusent d'entrer dans les aventures polonaises d'Auguste le Fort : Christiane Eberhardine n'a jamais voulu se rendre en Pologne ni être couronnée reine de Pologne. Mais elles sont loin d'être inactives : outre la prière, elles placent tous leurs espoirs dans l'héritier, le prince Frédéric-Auguste, qui est élevé par sa grand-mère Anne-Sophie. Qu'il restât luthérien et qu'il épousât une luthérienne, par exemple une princesse danoise, l'identité dynastique serait sauve : la mère et la grand-mère tentent de garder une relation étroite avec Frédéric-Auguste (II) pendant son Grand Tour, en vain. Leur influence est toutefois considérée comme suffisamment grande pour qu'Auguste le Fort attende le décès de sa mère en 1717 avant de publier la conversion du prince héritier au catholicisme. De ce fait, Christiane Eberhardine renonce à jouer quelque rôle que ce soit et, si elle a bien un logement à Dresde, elle réside de préférence à Torgau ou dans son château de Pretzsch (à 100 km au nord-ouest de Dresde), y menant une vie de prière, de spiritualité piétiste. Selon le pasteur Blanckmeister, elle y serait morte d'une indigestion de melon. Ainsi, à partir de 1727, à l'exception des lignées secondaires de Merseburg et de Weissenfels, les Wettin albertins sont une famille entièrement catholique.

Le 2 septembre 1719 arrive à Dresde un nouveau membre de la famille, Marie-Josèphe de Habsbourg, épouse de Frédéric-Auguste (II). Les mêmes raisons idéologiques ont empêché d'étudier tant l'époux que l'épouse : une femme catholique, pieuse, voire dévote, ne saurait intéresser, surtout si elle est le pilier de la réintroduction du catholicisme en Saxe. La phrase lapidaire que lui consacre la margravine Frédérique Sophie Wilhelmine de Brandebourg-Bayreuth dans ses mémoires ne saurait pourtant suffire : « Cette princesse étoit d'une laideur extrême et n'avoit rien qui pût la dédommager de sa figure peu avantageuse.[2] » Et pourtant, à notre connaissance, elle n'a fait l'objet d'aucune biographie depuis l'éloge qu'en a donné son confesseur le P. Hermann sj en 1766[3]. Ce n'est pas un récit en bonne et due forme et bien qu'il se défende dans son introduction d'être une préparation ou une incitation à une éventuelle béatification, il s'agit d'un éloge des vertus spirituelles de Marie-Josèphe qui, de ce point de vue, est l'exact contrepoint, mais en version catholique, de sa belle-mère Christiane Eberhardine : elle pratique tous les exercices de sa religion, depuis l'assistance à la messe

[1] Cf. Franz BLANCKMEISTER, „*Christiane Eberhardine, die letzte evangelische Kurfürstin von Sachsen, und die konfessionellen Kämpfe ihrer Tage*“, *Beiträge zur sächsischen Kirchengeschichte*, 6, 1891, p.1-84.
[2] Frédérique Sophie Wilhelmine, margravine de Brandebourg-Bayreuth, *op. cit.*, p.82.
[3] P. Anton HERMANN sj, *Leben und Tugenden der Allerdurchlauchtigsten Frauen, Frauen Maria Josepha, Königinn in Pohlen, Churfürstinn zu Sachsen, geb[orenen] Erzherzoginn von Oesterreich*, Leipzig, 1766.

jusqu'aux prières de dévotion, en passant par les œuvres charitables. Faute de mieux, un bon moyen de la connaître est d'entrevoir l'éducation qu'elle a reçue à Vienne et les circonstances de son mariage : elle naît le 8 décembre 1699, fille aînée de l'empereur Joseph I[er] et de Wilhelmine Amélie de Brunswick-Lüneburg, et est élevée dans un environnement qualifié de *pietas austriaca*[1]. Outre la piété qui est l'une des vertus de tout prince chrétien des XVII[e] et XVIII[e] siècles, les Habsbourg ont un rapport essentiel à la foi et se pensent investis d'une mission envers les protestants, les musulmans et les païens : détenteurs de la couronne impériale, ils ont un rôle à jouer au regard du Salut des hommes. C'est pourquoi ils ont des pratiques marquées de dévotion, notamment l'adoration du Saint Sacrement, l'adoration de la Croix, la dévotion envers l'Immaculée Conception et envers Marie Reine des cieux, la vénération de certains saints. Le P. Hermann sj rapporte les pratiques de dévotion eucharistique de Marie-Josèphe et cite les quelques saints qu'elle vénérait le plus : la Vierge, l'archange saint Michel, saint Joseph, saint Augustin, saint Aloysius et saint François-Xavier.

Il ne s'agit pas là que de dévotions personnelles, ce qu'aident à comprendre les circonstances de l'alliance matrimoniale entre les Wettin et les Habsbourg[2]. Du côté des premiers, il y a un calcul politique : Joseph I[er] n'a eu que deux filles et, dans un premier temps, son frère Charles VI, qui lui succède en 1711, n'a pas d'enfants. Le prince qui réussit à épouser l'une des deux filles de Joseph I[er] peut à bon droit espérer une partie de l'héritage Habsbourg. La Pragmatique Sanction de 1713, qui accorde la priorité à tous les descendants, hommes ou femmes, de Charles VI sur ceux de son frère aîné ne change pas grand-chose en la matière. Charles VI est conscient du calcul fait tant par les Wittelsbach que par les Wettin : c'est pourquoi il attend la naissance de sa fille Marie-Thérèse en 1717 pour accorder Marie-Josèphe à Frédéric-Auguste (II). Il prend toutefois un risque car, même si Marie-Thérèse a réussi à passer le cap des deux premières années (ce qui n'est pas si évident dans les conditions de l'époque), rien ne dit qu'elle atteindra l'âge adulte. Du point de vue Habsbourg, accorder la fille aînée de Joseph I[er] aux Wettin, c'est déjà tenter de créer une alliance, d'avoir un défenseur potentiel de la Pragmatique Sanction, c'est aussi obéir au pape, qui, par là, espère lancer une véritable dynamique de reconquête catholique de la Saxe : une fille Habsbourg, élevée dans ce contexte de *pietas austriaca*, est toute indiquée, surtout si cela satisfait les ambitions des Wettin. C'est ainsi que le 20 août 1719 est célébré à Vienne le mariage entre Marie-Josèphe et Frédéric-Auguste (II).

[1] Anna CORETH, *Pietas Austriaca*, West Lafayette, réédition 2004. Cf. aussi Marie TANNER, *The last descendant of Aeneas : the Habsburgs and the mythic image of the emperor*, New Haven, Londres, 1993.
[2] Gabriele PRASCHL-BICHLER, *Dresden und Wien. Allianz der Dynastien. Habsburger und Wettiner*, Munich, 2001.

Cette princesse a répondu à toutes les attentes qui étaient placées en elle, à la fois comme épouse, comme reine et comme catholique. Le couple princier étonne les contemporains, parce qu'il est un couple modèle, vivant dans la fidélité et dans l'harmonie, comme le dit le baron de Pöllnitz : « On ne peut guère voir une plus heureuse union, que celle qui subsiste entre Leurs Altesses Royales. Le mariage, qui ralentit ordinairement les passions les plus vives, semble au contraire avoir augmenté leur tendre amitié ; ils peuvent servir d'exemple à leur Cour.[1] » À la différence de sa belle-mère, elle accepte parfaitement la royauté de Pologne et se rend à Cracovie pour y être couronnée ; les Polonais lui savent aussi gré d'avoir appris leur langue. La papauté peut enfin être plutôt satisfaite, car, conformément aux attentes de Clément XI en 1719, elle joue un rôle non négligeable dans la refondation de l'Église catholique de Saxe.

Elle accomplit son devoir de reine en donnant à son époux de nombreux enfants, assurant ainsi la postérité de la maison de Saxe électorale. De 1720 à 1740, Marie-Josèphe donne naissance à quinze enfants, dont onze sont parvenus à l'âge adulte[2]. En voici la liste :

1- Frédéric-Auguste (1720-1721)
2- Joseph-Auguste (1721-1728)
3- Frédéric-Christian (1722-1763)
4- Une princesse sans nom, morte née (1723)
5- Marie-Amélie (1724-1760)
6- Marie-Marguerite (1727-1734)
7- Marie-Anne (1728-1797)
8- François-Xavier (1730-1806)
9- Marie-Josèphe (1731-1767)
10- Charles (1733-1796)
11- Marie-Christine (1735-1782)
12- Marie-Élisabeth (1736-1818)
13- Albert (1738-1822)
14- Clément Venceslas (1739-1812)
15- Marie-Cunégonde (1740-1826)

Le répertoire des prénoms choisis est significatif de la conscience dynastique, surtout si l'on ne se contente pas du seul prénom d'usage. L'on reprend d'abord des prénoms familiers des

[1] Charles Louis de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires, op. cit.*, t. I, p.136.
[2] Otto POSSE, *Die Wettiner. Genealogie des Gesamthauses Wettin*, Berlin, 1897. Une telle fécondité peut être rapprochée des seize enfants que Marie-Thérèse a donnés à son époux François-Étienne de Lorraine.

Wettin ou de la Saxe : Frédéric, Auguste, Albert, Jean-Georges, Benno (évêque de Meissen au x^e siècle) ; l'on utilise aussi des prénoms venus des Habsbourg, tels Marie, Amélie, Charles, Joseph, Léopold ; l'on trouve enfin des prénoms faisant allusion à la Réforme catholique, comme Clément (du pape Clément XI), François-Xavier, Ignace, Thérèse ; la Bohême n'est pas absente, avec Jean Népomucène ou Venceslas. Cette triple dimension – l'héritage Wettin, l'apport des Habsbourg, un catholicisme valorisant tant l'époque de l'évangélisation de l'Europe centrale que la Reconquête de l'époque moderne – en dit long sur l'identité dynastique.

Les enfants princiers reçoivent une éducation soignée et, selon le baron de Pöllnitz, Marie-Josèphe joue un grand rôle en la matière[1]. Ceci est particulièrement vrai au niveau de l'éducation religieuse, bien mise en valeur par H. Raab dans son étude sur Clément Venceslas. Il montre la constitution d'un pendant de la *pietas austriaca*, la *pietas wettina*, qu'il définit comme « la présentation du prince baroque catholique, qui, en représentant de Dieu, doit toujours avoir le Seigneur devant les yeux, qui se rend chaque jour à la messe, qui lit l'Écriture Sainte, qui remplit ses devoirs de prière et qui oublie son propre avantage pour ne vivre que pour le service de Dieu et de son prochain.[2] » La cour de Dresde est l'une des plus dévotes d'Europe : dans son patrimoine sacré, outre la dévotion eucharistique, il faut remarquer la vénération de saint François-Xavier, saint dont le prénom est porté d'une façon ou d'une autre par tous les enfants de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe. À Dresde, la fête de saint François-Xavier est alors solennisée au point que l'on en célèbre l'octave, sans compter les neuvaines et les litanies. L'éducation des enfants prend en considération leur avenir probable : ainsi, à la mort de son frère aîné Joseph-Auguste en 1728, Frédéric-Christian devient l'héritier de l'électorat de Saxe. Il reçoit donc une éducation politique plus poussée que ses frères et on lui fait étudier entre autre la Bulle d'or de 1346 et la Capitulation jurée par Charles VI à son élection en 1711[3].

Le devenir des enfants princiers montre enfin la place que les Wettin occupent à l'échelle européenne. Les garçons ont généralement eu des carrières prestigieuses : l'aîné Frédéric-Christian succède à son père comme électeur de Saxe en octobre 1763 et cherche à

[1] Charles Louis de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires*, *op. cit.*, t. III, p.383.
[2] Heribert RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit (1739-1812)*, Fribourg, Bâle, Vienne, 1962, t. I, p.100 : « *die Vorstellung des katholischen Barockfürsten, der, ein Stellvertreter Gottes, den Herrn ständig vor Augen haben muß, der täglich den Gottesdienst besucht, die H[ei]l[ige] Schrift liest, seinen Gebetspflichten nachkommt, die eigenen Vorteile vergisst und ganz dem Dienst Gottes und des Nächsten lebt.* »
[3] Berit KREISIG, *Das Leben und Wirken des Kurprinzen und späteren Kurfürsten Friedrich Christian von Sachsen und des Rétablissement in der Zeit von 1722 bis 1763*, Diplomarbeit de l'Université tehnique de Dresde, 1992. Il s'agit surtout d'un résumé de la bibliographie existante, dans la mesure où l'auteur de ce travail, ignorant le français, n'a pas pu étudier les sources.

se faire élire roi de Pologne ; il n'en a toutefois pas le temps, mourant en décembre 1763. Il épouse en 1747 Marie-Antoinette de Bavière, fille de l'empereur Charles VII Wittelsbach, dont il a sept enfants. Le prince Xavier assure la régence en Saxe à la mort de son frère, de 1763 à 1768, il se rend ensuite en France, où il séjourne jusqu'à la Révolution. Le prince Charles n'a pas vraiment eu de carrière, si l'on excepte ses tentatives pour obtenir le duché de Courlande de 1758 à 1763 ; il est d'autant plus en retrait qu'il fait une mésalliance en épousant Françoise de Krasinska. Le prince Albert se met au service des Habsbourg : il est vice-roi de Hongrie à partir de 1766, puis gouverneur des Pays-Bas autrichiens de 1781 à la conquête française en 1793 ; il épouse Marie-Christine de Habsbourg, fille de l'empereur François I^{er}. Enfin, le prince Clément est ordonné prêtre en 1761 et devient en 1768 archevêque de Trèves, évêque de Freising, Ratisbonne et Augsbourg. Les filles de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe, quant à elles, ont conclu des mariages prestigieux : l'aînée, Marie-Amélie, épouse en 1738 le roi des Deux Siciles et futur roi d'Espagne Charles III (de Bourbon) ; Marie-Anne épouse en 1747 Maximilien Joseph Wittelsbach, fils de Charles VII et électeur de Bavière ; Marie-Josèphe épouse en 1747 le Dauphin Louis et donne naissance à Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Deux autres filles ont une belle carrière religieuse : Marie-Christine devient abbesse de Remiremont en 1773 et Marie-Cunégonde abbesse de Thorn et d'Essen en 1776. En revanche, Marie-Élisabeth reste célibataire et vit à la cour de Dresde jusqu'à sa mort en 1818. Ce rapide bilan montre bien l'importance prise par la famille des Wettin albertins en quelques années : à l'instar des Wittelsbach de la même époque, ils sont très bien intégrés tant au réseau des grandes familles souveraines d'Europe qu'à l'Église d'Empire.

Ainsi, dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, la dynastie des Wettin albertins a considérablement évolué : elle a grandi en nombre, elle a acquis un rang qui ne le cède en rien aux grandes familles souveraines d'Europe et elle est devenue catholique. Ces trois aspects majeurs ont influencé, voire déterminé, les constructions que cette famille a entreprises à Dresde durant cette même période.

B- Les chantiers de la dynastie

1) Le logement d'une famille nombreuse

Tout d'abord, il faut loger cette famille, qui compte quatre membres en 1697 contre quatorze en 1755[1]. Or, bien que Dresde soit la ville-résidence des Wettin en Saxe, ces derniers

[1] En omettant les princesses qui ont quitté Dresde lors de leur mariage.

n'y résident pas en permanence, loin s'en faut. Par l'union de la Saxe et de la Pologne, les Wettin ont deux résidences, Dresde et Varsovie : la royauté de Pologne, laquelle n'est pas seulement honorifique, impose au souverain de se rendre régulièrement dans ce pays, au moins pour y réunir la Diète, dont une session sur trois doit se tenir à Grodno, capitale du grand-duché de Lituanie. Ceci implique d'entreprendre un voyage soit de 400 km, soit de 800 km. Par ailleurs, même lorsque les Wettin sont en Saxe, ils ne sont pas nécessairement à Dresde : le terme « ville-résidence » n'est pas descriptif, il ne désigne pas le lieu effectif de résidence du souverain, mais la qualité d'une ville qu'en Saxe, seule Dresde possède et ce, même lorsque le souverain n'y réside pas. Contrairement à une opinion répandue, la dynastie électorale de Saxe se déplace fréquemment au XVIII^{e} siècle : les membres de la famille se rendent à Leipzig, pour les foires de janvier ou de Pâques, à Hubertsbourg (château de chasse), ou dans des endroits plus proches de Dresde, que l'on peut atteindre en moins d'une journée, comme Moritzburg ou Pillnitz. Enfin, tout le monde ne séjourne pas nécessairement au même endroit, les enfants n'accompagnant généralement pas leurs parents en Pologne. Toutefois, si les absences sont fréquentes, les séjours à Dresde sont globalement de plus en plus nombreux, ce qui est directement lié à l'accroissement de la famille royale. En la matière, il nous faut procéder à la fois en distinguant les différents membres de la dynastie et en respectant la chronologie.

Dans les premières années du règne d'Auguste le Fort, la dynastie n'est que peu présente à Dresde : les sources que nous avons dépouillées ne permettent pas de savoir exactement ce qu'il en est d'Anne-Sophie, de Christiane Eberhardine et de Frédéric-Auguste (II) pendant son enfance, mais ils semblent ne séjourner que rarement dans la ville-résidence, préférant la ville de Torgau ou les châteaux de Pretzsch ou de Lichtenburg. Dans le même temps, Auguste le Fort n'est que rarement présent : de 1694 à 1696, il est avant tout en Hongrie ou à Vienne. De 1697 à 1733, il a passé au total 4333 jours à Dresde, ce qui représente sur la durée du règne un jour sur trois, mais avec de fortes inégalités au cours du temps[1]. Le début du règne est d'abord marqué par une longue absence du roi : il quitte Dresde le 12 juin 1697 pour n'y revenir que le 23 août 1699. Il a donc pu arriver qu'aucun membre de la dynastie ne soit alors présent dans la ville-résidence. Puis la guerre du Nord est à l'origine d'une grande période d'absence, du 18 mars 1700 au 31 décembre 1703 (si l'on excepte une semaine de présence incognito du 10 au 18 novembre 1702), et à nouveau du 29 janvier au 30 novembre 1704, ainsi que durant la majeure partie des années 1706 et 1710. La reconquête

[1] Ces analyses sont issues du tableau des lieux de séjour d'Auguste le Fort donné dans *Unter einer Krone : Kunst und Kultur der sächsisch-polnischen Union*, Leipzig, 1997, p.49-53.

de la Pologne est ensuite à l'origine de la plupart des déplacements, du 4 juillet 1712 au 23 décembre 1713, puis du 14 juillet 1714 au 26 septembre 1715, ou encore du 10 décembre 1715 au 12 avril 1717. Les années 1710 sont avant tout caractérisées par ces absences répétées de la famille royale : pendant que le père essaie de stabiliser les affaires de Pologne, la mère et la grand-mère sont dans leur château à l'ouest de l'électorat, et le fils accomplit son Grand Tour. Dans ces conditions, l'on comprend mieux les réactions de la Diète de Saxe reprochant à la Pologne d'accaparer leur électeur et réclamant le retour du prince héritier. De la même façon, c'est à l'aune de ces absences des années 1710 que l'on peut apprécier la splendeur des fêtes de septembre 1719 : outre l'arrivée d'une épouse prestigieuse, Marie-Josèphe de Habsbourg, il s'agit d'une certaine stabilisation de la famille royale à Dresde. À partir du 26 janvier 1719, Auguste le Fort réside à Dresde et lors des fêtes de septembre, toute la famille, soit quatre personnes (le père, la mère, le fils et la bru), est réunie, ce qui ne s'était sans doute pas vu depuis des années, voire depuis 1699.

L'année 1719 marque une rupture dans la présence de la dynastie à Dresde : Christiane Eberhardine y séjourne toujours aussi peu, sauf brièvement en 1722 et en 1725. Les affaires de Pologne étant stabilisées, Auguste le Fort est beaucoup plus présent : de fait, il ne quitte presque pas Dresde du 10 novembre 1719 au 23 mars 1721. Toutefois, les années 1720 comptent quelques grandes périodes d'absence, liées entre autre aux séjours en Pologne, notamment du 30 juin 1722 au 14 janvier 1723, puis du 4 septembre 1725 au 14 septembre 1727, à nouveau du 27 avril au 14 septembre 1729 et du 14 août 1730 au 9 mars 1731. Même dans cette période où Auguste le Fort est malade et ne se déplace que difficilement, il voyage : il quitte définitivement Dresde le 10 janvier 1733 et meurt en Pologne le 1er février. C'est au niveau des héritiers que le changement véritable se situe : dans les années 1720, Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe ne se rendent pas en Pologne, ne serait-ce que pour ne pas froisser les susceptibilités de la noblesse polonaise prompte à réagir avec virulence à tout ce qui ressemblerait à une tentative de transformation de cette couronne élective en couronne héréditaire. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils séjournent exclusivement à Dresde, ni qu'ils se déplacent toujours ensemble, en dépit de la bonne entente du couple : ainsi, les *Lettres curieuses et remarquables* rapportent que, le 14 septembre 1729, toute la famille royale se retrouve à Dresde : Auguste le Fort revient de Grodno, Frédéric-Auguste (II) arrive de Schleinitz (localité à 15 km à l'ouest de Meissen) où il s'adonnait à la chasse et Marie-Josèphe revient de Moritzburg[1]. Mais le prince héritier et ses enfants sont ceux qui séjournent

[1] *Remarquable curieuse Briefe*, n°208, in Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.602.

le plus fréquemment à Dresde, ce qui est rendu visible par l'accroissement de la famille royale : trois membres en 1720, quatre en 1724, cinq en 1727, six en 1730, sept en 1731.

Cette tendance se retrouve durant le règne de Frédéric-Auguste II : le roi est le membre de la famille le moins présent à Dresde, à cause de ses voyages en Pologne, à Leipzig ou à Hubertsbourg. Il est toutefois plus présent qu'Auguste le Fort et durant son règne, il séjourne 4678 jours à Dresde[1]. Toutefois, si l'on excepte la guerre de Sept Ans, cela fait 4544 jours de 1733 à 1756 : cela veut dire qu'il passe plus d'un jour sur deux à Dresde. Il s'absente du 9 décembre 1733 au 27 mars 1734, à l'occasion du couronnement à Cracovie. La guerre de Succession de Pologne est à l'origine d'une longue absence du 3 novembre 1734 au 7 août 1736. Contrairement à une opinion répandue, Frédéric-Auguste II se rend régulièrement en Pologne, ainsi du 22 septembre 1738 au 11 avril 1739, ou du 22 septembre au 18 novembre 1740. Lors de la deuxième guerre de Silésie, le roi quitte Dresde pour Prague le 27 mai 1744 et regagne sa ville-résidence le 27 janvier 1745. Du 12 septembre au 17 décembre 1747, il est en Pologne. Une autre longue absence a lieu du 27 mai 1748 au 8 février 1749 ; de même, dans les années suivantes, le roi est loin de séjourner en permanence à Dresde. La dernière grande absence est liée à la guerre de Sept Ans : Frédéric-Auguste II quitte Dresde le 3 septembre 1756 et n'y revient que le 30 avril 1763. Dans le même temps, Marie-Josèphe de Saxe est plus souvent présente à Dresde, bien qu'elle se rende parfois en Pologne, ainsi pour le couronnement de 1734 ou en 1736.

En revanche, les enfants royaux n'entreprennent qu'exceptionnellement de grands voyages : Frédéric-Christian, héritier du trône, accomplit un voyage de formation, qui est en même temps un voyage de santé destiné à le guérir d'une maladie des jambes dont il est atteint depuis l'enfance. Il quitte Dresde le 14 mai 1738, accompagnant sa sœur Marie-Amélie à Naples, où cette dernière rejoint son époux Charles III des Deux Siciles. Après un séjour à Naples, à Ischia, à Rome et à Venise, il rentre à Dresde le 7 septembre 1740. Lors des invasions prussiennes en Saxe, par prudence, les aînés sont éloignés de Dresde : en 1744, Frédéric-Christian, Xavier et Charles vont à Nuremberg, tandis que restent à Dresde Albert et Clément, alors âgés respectivement de 5 et de 6 ans. La croissance numérique de la famille royale joue un rôle décisif dans l'importance de la présence dynastique à Dresde : la famille comprend huit personnes en 1733, neuf en 1737. L'année 1738 voit d'un côté le départ de Marie-Amélie pour Naples et le voyage de Frédéric-Christian en Italie, de l'autre la naissance du prince Albert : huit membres séjournent donc à Dresde. En 1740, ils sont onze avec le

[1] Calcul à partir de *Unter einer Krone*, *op. cit.*, p.55-63.

retour de Frédéric-Christian et la naissance de Clément et de Marie-Cunégonde. En 1747, le départ de Marie-Josèphe pour Versailles et de Marie-Anne pour Munich ainsi que l'arrivée de la nouvelle épouse de Frédéric-Christian, Marie-Antoinette, font qu'ils sont désormais dix. La famille ne cesse ensuite de s'agrandir, avec les enfants de Frédéric-Christian et de Marie-Antoinette, tandis que les autres enfants de Frédéric-Auguste II continuent de séjourner à Dresde : en 1756, avec les quatre petits-enfants, cela fait un total de quatorze personnes. L'on est loin du maximum de quatre personnes de l'année 1697.

Cet accroissement de la famille royale pose un problème concret de logement : si toute la famille peut être logée dans le château en 1697, ce n'est plus le cas en 1756. N'oublions pas en effet que chaque membre est loin d'être seul : il faut ajouter la cour de chacun, soit, les domestiques, l'entourage proche, parmi lesquels certains doivent être logés au plus près du prince ou de la princesse[1]. Que le château devienne trop petit pour loger cette famille nombreuse a contribué à l'investissement de la dynastie dans sa ville-résidence : alors qu'en 1697 seul le château sert à loger la famille royale, en 1756, il est besoin de trois bâtiments. Chaque changement, une naissance, un décès ou un départ définitif entraîne une réorganisation du logement de la famille : c'est là un aspect concret qu'il importe de ne pas sous-estimer. Avant d'être un lieu de prestige et de représentation cérémonielle, le château électoral est en effet destiné à être habité. En 1697, trois appartements sont aménagés pour la dynastie dans le château : Christiane Eberhardine habite au deuxième étage de l'aile sud, et son époux Auguste le Fort dans les appartements brandebourgeois, au deuxième étage de l'aile ouest[2]. C'est là une configuration qui date des transformations du château sous les électeurs Maurice et Auguste, entre 1547 et 1556. Anne-Sophie de Danemark, quant à elle, est logée au premier étage de l'aile ouest. Peu importe la fréquence des absences : le château de résidence doit pouvoir accueillir chaque membre de la famille royale lors de sa venue à Dresde. Le 25 mars 1701, un incendie détruit le bâtiment Georges construit par le duc Georges le Barbu entre 1530 et 1535, ainsi que l'aile est et l'aile nord jusqu'à la tour Hausmann : les appartements royaux des ailes sud et ouest sont donc épargnés[3]. En revanche, les appartements d'été de Christiane Eberhardine sont ruinés[4]. Si cet incendie est l'occasion

[1] À l'instar de ce qu'on observe à la cour de France, il y a une répartition en « maisons » (*Hofstaat*) : chaque membre de la famille a son propre entourage, ses propres domestiques, y compris chaque enfant âgé de plus de sept ans.
[2] *Das Dresdner Schloß. Monument sächsischer Geschichte und Kultur*, Dresde, 1989, p.96.
[3] Dirk SYNDRAM, *Das Schloß zu Dresden. Von der Residenz zum Museum*, Munich, 2001, p.50.
[4] *Specificatio derer Zimmer und Gemächer, welche am 25. Martii 1701 in hiesigem Königlichen und Churf[ürst]l[ichen] Residentz-Schlosse niedergebrandt sind*, annexe in Johann Andreas GLEICH, *Danck- und Denckmahl der Güte Gottes* […], Dresde, 1701.

de projets pour la construction d'un nouveau château royal, une reconstruction immédiate des pièces détruites est d'autant moins nécessaire que la dynastie est peu présente à Dresde.

Les fêtes pour le mariage de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe de Habsbourg, avec le retour de la dynastie dans la ville-résidence, marquent une rupture : le 11 février 1717, Auguste le Fort donne l'ordre de reconstruire les parties du château qui étaient restées en ruine depuis 1701[1]. La nécessité de la splendeur est l'explication la plus couramment avancée : il est vrai que ce ne serait pas éblouir la fille d'un empereur que l'accueillir dans un château en partie incendié, mais il convient de ne pas oublier que l'arrivée du nouveau couple princier implique de loger deux personnes et leur cour respective qui n'ont jamais possédé d'appartements à Dresde. Puisque la famille royale doit être hébergée dans le château, il faut réorganiser la distribution interne des pièces : le besoin d'espace nécessite la reconstruction de ce qui a été détruit en 1701. Il est initialement prévu que Frédéric-Auguste (II) habite au deuxième étage du bâtiment Georges à reconstruire, mais le 10 septembre 1718, Auguste le Fort change d'idée et donne l'ordre de loger le couple princier dans le palais dit du Taschenberg[2] : construit entre 1705 et 1708 pour la comtesse Cosel, maîtresse du roi, il est devenu propriété royale à sa disgrâce en 1713 ; meublé à la turque en 1715, on l'appelle alors Palais Turc ; à partir de 1718, il est appelé Palais Princier[3]. Situé au sud du château, il en est suffisamment proche pour lui être relié par une passerelle. C'est là un précédent : deux membres de la famille royale sont logés hors du château, bien que dans un palais proche de celui-ci, le prince étant au premier étage et la princesse au deuxième. Toutefois, cette situation est considérée comme provisoire : le château est le lieu naturel de logement de la dynastie et la solution de l'été 1718 vient surtout du manque de temps pour réaménager le château de résidence. C'est là que les nécessités de la représentation cérémonielle interviennent : Auguste le Fort préfère mettre l'accent sur ses propres appartements, qui sont entièrement refaits entre 1717 et 1719. Les appartements privés du roi sont au premier étage du bâtiment Georges et ses appartements de parade au deuxième étage de l'aile ouest. En 1718, Christiane Eberhardine déménage de l'aile sud au premier étage de l'aile ouest, dans les anciens appartements de sa défunte belle-mère Anne-Sophie, lesquels ont été refaits à neuf pour l'occasion. En 1725, toute la famille est réunie dans le château : Frédéric-Auguste (II) et Marie-Josèphe habitent désormais dans les deux premiers étages de l'aile sud. Toutefois, cette

[1] SHStA 10026/773/16 f°1.
[2] *Ibidem*, f°251r°.
[3] Henning PRINZ, « *Bau- und Nutzungsgeschichte des Taschenbergpalais* », in *Das Taschenbergpalais zu Dresden. Geschichte und Wiederaufbau der Sächsischen Thronfolgerresidenz*, Dresde, 1995, p.9-22.

solution a dû sembler peu satisfaisante au regard de l'étroitesse du bâtiment et dès 1727, la famille princière regagne le palais du Taschenberg.

En 1733, à la mort d'Auguste le Fort, Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe regagnent le château de résidence et habitent, lui au premier étage, et elle au second étage du bâtiment Georges : le fils reprend donc les appartements de son père. Les enfants royaux sont eux aussi logés dans le château et le palais du Taschenberg est affecté à d'autres usages. La croissance de la famille royale est telle que ce château, dont les murs datent pour l'essentiel du XVI^e^ siècle, ne suffit plus. Une première solution consiste à en retirer tout ce qui n'est pas directement lié au logement de la famille : les administrations sont partiellement déplacées hors du château. De même, en 1737, la chapelle luthérienne de cour construite par l'électeur Maurice dans la moitié ouest de l'aile nord du château est démantelée et transférée dans l'église Sainte-Sophie : le rez-de-chaussée de l'ancienne chapelle abrite désormais les archives du Cabinet privé, tandis que le premier étage est habité par l'une des princesses royales. À cause du manque d'espace, l'on renoue avec la solution imaginée par Auguste le Fort en septembre 1718 : séparer les princes royaux du reste de la famille. En 1741, la famille royale compte douze membres, dont cinq enfants de moins de six ans et cinq autres âgés de huit ans ou plus : les plus petits et les princesses restent dans le château de résidence ; en revanche, les princes Frédéric-Christian (dix-neuf ans), Xavier (onze ans) et Charles (huit ans) emménagent dans le palais du Taschenberg, qui est agrandi pour l'occasion. Frédéric-Christian habite au premier étage, dans l'ancien appartement de son père ; Xavier au second étage, là où était sa mère ; Charles dans l'aile sud du palais, du côté de la Kleine Brüdergasse. Le mariage de Frédéric-Christian avec Marie-Antoinette de Bavière en juin 1747 entraîne de nouveaux changements : il faut désormais héberger la nouvelle épouse et les enfants à naître. Le palais du Taschenberg retrouve sa fonction de résidence du seul prince héritier et de sa famille : afin d'accueillir ses nouveaux propriétaires, il est transformé de 1747 à 1750, Marie-Antoinette habitant au second étage, dans les anciens appartements de Xavier. Les filles de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe restent au château. Pour héberger les quatre princes royaux (Xavier, Charles, Albert et Clément), le roi ordonne le 19 août 1746 de racheter le palais de la Pirnaische Gasse qu'il avait offert en 1736 à son ministre le prince de Sułkowski[1]. L'on peut observer un certain élargissement spatial : alors qu'en 1697, toute la famille royale est logée dans un unique bâtiment, en 1756, elle est répartie dans trois bâtiments, dont deux (le château et le palais du Taschenberg) sont à l'extrémité nord-ouest de Dresde, tandis que le

[1] SHStA 10026/774/10 f°45r°.

troisième se situe à l'extrémité est de cette ville. Ceci n'a sans doute pas peu contribué à la visibilité de la dynastie dans sa ville-résidence. Ainsi, la bénédiction de Dieu sur les Wettin albertins, manifestée par les nombreuses naissances et par la survie de la plupart des enfants royaux, a pour conséquence un investissement dans la ville-résidence, lié au problème concret du logement de la famille royale. En 1755, lorsque les princes royaux rendent visite à leurs parents ou à leurs sœurs, ils doivent traverser toute la ville de Dresde d'est en ouest : cela rend la dynastie d'autant plus présente et visible aux yeux des habitants. Toutefois, l'on ne peut évidemment pas réduire cet investissement à ce seul aspect quantitatif : la famille est devenue royale et catholique, ce qui n'est pas sans avoir influencé les chantiers qu'elle a entrepris.

2) Les chantiers d'une famille royale et catholique

La dynastie n'est pas une famille comme les autres : incarnant l'État et étant seule souveraine, tout ce qu'elle entreprend peut servir à montrer l'État qu'elle gouverne, donc avoir une dimension politique. C'est pourquoi elle ne peut guère se réserver d'espace privé : par delà son rôle de résidence familiale, le château donne à voir l'État, ce qui a son importance non seulement pour les relations entre le prince et ses sujets, mais aussi pour la position de cet État parmi les autres États européens. Un souverain ambitieux et conscient de sa valeur se doit de montrer aux autres cours ce qu'il prétend être. Les chantiers entrepris par la dynastie sont l'un des modes d'expression de ses prétentions : ils sont un programme politique. Leur réalisation peut en outre servir d'avertissement et le prince à même de faire construire des bâtiments somptueux semble afficher sa richesse, c'est-à-dire sa capacité à entreprendre une guerre contre ses voisins. Afficher son rang de roi au moyen d'édifices somptueux n'est donc pas une chose vaine et ceci peut conduire à une concurrence entre les dynasties et entre les cours. C'est ce que résume W. May en disant que « le rang royal exigeait une représentation appropriée de soi et contraignait à la concurrence artistique avec les cours de Paris et de Vienne, de Stockholm mais aussi de Berlin, qui étaient en rivalité non seulement par la politique, mais aussi par l'architecture.[1] » Il convient ici d'être prudent à plus d'un titre. Tout d'abord, gardons-nous de confondre la rivalité avec l'influence esthétique : il n'est point besoin d'imiter ce qu'a fait un autre souverain pour entrer en rivalité avec lui. Ce n'est donc pas en repérant les imitations des châteaux de Louis XIV que l'on pourra discerner cette concurrence : une chose est de vouloir rivaliser avec une cour étrangère, une autre de faire tel

[1] Walter MAY, « *Der Bauherr August der Starke* », in *August der Starke und seine Zeit, Saxonia*, 1, 1995, p.61 : « *Der königliche Rang erforderte eine angemessene Darstellung und zwang zur künstlerischen Konkurrenz mit den Höfen in Paris und Wien, in Stockholm und dann auch Berlin, die nicht nur politisch, sondern auch baulich rivalisierten.* »

choix esthétique. Autrement, cela conduirait à des conclusions absurdes : ainsi, pour les pavillons du Zwinger, Pöppelmann semble avoir été influencé par le palais Pamphili, construit à Rome par Le Bernin (1598-1680). L'on ne peut en déduire une concurrence entre les Wettin et la noblesse romaine ! Le choix esthétique est le résultat d'un processus complexe, faisant intervenir un goût, une mode, ce qui n'exclut toutefois pas qu'il ait une dimension politique : le palais Pamphili a donné des idées à l'architecte Johann Bernhard Fischer von Erlach (1656-1723) dans le second projet pour le château de Schönbrunn, projet dont Pöppelmann a la connaissance lors de la réalisation des pavillons du Zwinger[1]. Le choix de Pöppelmann est peut-être, dans ce cas précis, le résultat d'une rivalité entre Dresde et Vienne, mais on ne peut avoir de conclusion ferme. Distinguer la rivalité politique des influences esthétiques impose de déplacer le regard de l'art vers la dynastie.

En parlant de concurrence entre les cours de Vienne, de Versailles et de Berlin, l'on entend le plus souvent la rivalité entre la monarchie des Habsbourg, le royaume de France et la monarchie des Hohenzollern, donc trois États incarnés chacun par un souverain et sa famille, et avec eux, leur entourage. Pour le dire autrement, Versailles est d'abord le château de Louis XIV et de sa famille avant d'être le château de la cour de France. Rivaliser avec Versailles, c'est rivaliser avec la dynastie des Bourbons incarnant le royaume de France. La concurrence semble résider dans le fait de pouvoir désigner un bâtiment que l'on pourrait à coup sûr associer à telle dynastie et la question pourrait donc être formulée de la sorte : si l'on veut savoir ce que sont et prétendent être les rois de France, quel bâtiment doit-on regarder ? Tout comme le problème des impressions de voyage d'Auguste le Fort et de son fils, l'exercice est plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord, car il impose de se départir de nos propres critères et de respecter une certaine chronologie. Observons la situation en 1700, au moment où les Wettin entrent dans cette rivalité. À cette date, certaines dynasties ont déjà des réalisations somptueuses : en France, la puissance et la gloire du roi se donnent alors à voir à Versailles, château construit à partir de 1661 et ayant exigé des moyens considérables. C'est le cas aussi en Espagne, avec l'Escurial construit de 1563 à 1584. Il est plus difficile de trouver un tel bâtiment à Vienne : le siège de 1683 est encore proche dans le temps et la plupart des constructions splendides des Habsbourg sont postérieures à 1700. À cette date, à l'exception de l'aile Léopold de la Hofburg, il s'agit surtout de projets ou de travaux en cours, ainsi ceux de Schönbrunn commencés en 1696. De même, en 1700, les Hohenzollern à Berlin n'ont guère de bâtiments prestigieux et les grands chantiers commencent tout juste. Autrement

[1] Heinrich Gerhard FRANZ, « *Matthäus Daniel Pöppelmann (1662-1736) und die Architektur des Zwingers in Dresden. Zur Genese des barocken Bauwerks* », *Kunsthistorisches Jahrbuch Graz*, 22, 1986, p.5-77.

dit, au moment où les Wettin commencent leur ascension, les dynasties avec lesquelles ils sont le plus en rivalité, les Habsbourg et les Hohenzollern, n'ont pas encore de bâtiments somptueux destinés à les représenter : seules les dynasties d'Europe occidentale et les grandes familles romaines sont dans ce cas, alors que la Saxe n'a guère de rivalité politique avec la France, l'Espagne ou la papauté. Il ne s'agit donc pas pour les Wettin de se mettre à niveau avec des réalisations déjà existantes, mais de rivaliser de splendeur avec des dynasties qui sont elles-mêmes sur une phase ascendante et qui commencent à entreprendre de grands chantiers, à savoir les Habsbourg, les Hohenzollern du Brandebourg, les Wittelsbach et les Welfes : la concurrence se fait donc sur des idées, sur des projets et sur des chantiers en cours. Il importe pour les uns et les autres de ne pas rester en arrière de ce mouvement et de s'affirmer sur le terrain politique au moyen d'édifices somptueux, qui donnent en même temps à voir les caractères propres à la dynastie. Il est alors naturel de s'inspirer de ce qui s'est fait, de ce que l'on considère comme le plus grand, le plus beau et le plus riche à l'époque, ainsi Paris et Versailles, Madrid et l'Escurial, et surtout Rome.

Dans le cadre de cette rivalité, de 1697 à 1756, les Wettin entreprennent trois grands chantiers, le château et ses alentours, le palais Japonais et l'église catholique de cour. Auguste le Fort devenu roi de Pologne se soucie d'avoir un château autrement plus prestigieux que celui dont il a hérité, qui date pour l'essentiel des années 1550 : la concurrence avec les châteaux de Berlin et de Schönbrunn est manifeste. L'incendie de 1701 pourrait offrir une occasion : en 1703, Markus Conrad Dietze présente un premier projet de reconstruction, qui dépasse en splendeur tout ce que l'on pouvait imaginer[1]. Après sa mort en 1704, ses idées sont retravaillées et l'on envisage de reconstruire entièrement le château de résidence, en prenant pour modèle les projets d'achèvement du Louvre par Le Bernin et Perrault et en l'organisant autour de trois cours successives. Vers 1708, un second projet prévoit de conserver l'ancien château et de l'organiser selon un axe est – ouest, à nouveau sur le modèle du Louvre de Perrault. À partir de 1710, deux projets sont étudiés de front, l'agrandissement du château et la réalisation de l'ensemble des pavillons du Zwinger, l'idée étant de n'en faire qu'un seul chantier et d'obtenir ainsi un complexe palatial aux dimensions véritablement gigantesques. Cependant, en 1718, sans doute par réalisme, l'idée est abandonnée et seuls les pavillons du Zwinger sont réalisés. Le rang royal de la dynastie est ainsi manifesté dans un ensemble inouï, qui n'est pas tout à fait un jardin, ni tout à fait un bâtiment, mais un peu des deux à la fois, puisqu'il comporte des pavillons, des galeries, des terrasses, des parterres :

[1] Pour tous ces éléments, cf. Hermann HECKMANN, *Mathäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972, p.42-132.

c'est un lieu où l'intérieur et l'extérieur s'entremêlent. Retenons pour le moment qu'en 1720, la dynastie des Wettin a réalisé un chantier qui lui est associé en propre et qui sert à son prestige, les pavillons du Zwinger : ce fait en lui-même a son importance car l'on peut alors dire que le Zwinger est aux Wettin ce que Versailles est aux Bourbons de France ou Schönbrunn aux Habsbourg. L'association du Zwinger et du château, qui aurait permis au mieux l'affirmation de l'identité dynastique sous Auguste le Fort, a certes été abandonnée, mais ce qui a été réalisé du programme donne largement à voir ce que les Wettin prétendent être.

Il ne faudrait pourtant pas en déduire que rien n'est fait dans le château et, plus largement, dans les logements royaux : quoique moins visibles, car n'affectant que peu l'aspect extérieur, les transformations du château et du palais du Taschenberg sont bien réelles. Outre les réparations des dégradations ordinaires liées à l'utilisation de ces bâtiments, les intérieurs sont refaits à plusieurs reprises, dans le château en 1717-1718, en 1726 ou encore en 1737, dans le palais du Taschenberg en 1718-1719, 1741 et en 1747-1750, avant les grands travaux commencés en 1756. Il ne s'agit pas seulement d'arranger au mieux les intérieurs de chaque membre de la famille : les programmes iconographiques y donnent à voir l'identité dynastique. Il y a toutefois une différence considérable avec les pavillons du Zwinger : alors que ces derniers sont construits *ex nihilo* par Auguste le Fort, le château et le palais du Taschenberg sont hérités ou acquis puis transformés. En outre, un château et un palais urbain n'ont en soi rien d'exceptionnel : n'importe quelle dynastie peut les posséder, alors que le Zwinger est vraiment spécifique des Wettin. Un autre bâtiment directement associé à la dynastie de Saxe est le Palais Japonais, construit pour le comte de Flemming en 1715-1716 et acheté par Auguste le Fort en 1717 : il est transformé de 1727 à 1732. Destiné à abriter les collections de porcelaine des Wettin, non seulement celles de Chine et du Japon, mais aussi celles de Saxe, il n'a pas pour fonction de loger la famille royale ou son entourage, mais de servir à la représentation de la dynastie par le biais de la porcelaine. Il met en valeur cette réalisation importante du règne d'Auguste le Fort, la découverte en Europe du procédé de fabrication de la porcelaine : le souverain a soutenu les recherches de Tzschirnhaus et de Böttger, qui aboutissent à la première fabrication de porcelaine en Saxe en 1709[1]. Parallèlement aux pavillons du Zwinger qui donnent à voir avant tout l'importance des fêtes et des cérémonies pour les Wettin, le Palais Japonais est une autre façon de montrer la dynastie : il met en valeur son souci du progrès technologique et de la prospérité économique

[1] Cf. Ernst ZIMMERMANN, *Die Erfindung und Frühzeit des Meissner Porzellans*, Berlin, 1908.

de la Saxe, autrement dit, la façon dont le souverain cherche à répandre l'abondance sur les territoires qu'il gouverne. Bien qu'aucun château de résidence baroque n'ait été construit, les deux grands chantiers d'Auguste le Fort sont au cœur de l'idéologie royale : d'une part, l'éblouissement des sujets saxons et des cours européennes, d'autre part, la prospérité économique. Ils sont donc une façon de s'affirmer dans le jeu des grandes familles souveraines d'Europe.

Sous le règne de Frédéric-Auguste II, un grand chantier royal est mené à son terme : l'église catholique de cour, construite de 1738 à 1751. Il est indissociable d'un nouveau projet de transformation du château Renaissance en château baroque. C'est une constante des années 1700 à 1730 que ce désir des Wettin de se bâtir un château de résidence digne de ce nom, au goût du jour et donc capable de rivaliser avec les grands châteaux baroques contemporains, tels Schönbrunn, Nymphenburg, Würzburg, Potsdam, etc. Une fois sa royauté polonaise affermie, en 1736, Frédéric-Auguste II demande à l'architecte Jean de Bodt des projets pour la construction d'un nouveau château, mais, n'en étant pas satisfait, il charge l'architecte italien Gaetano Chiaveri de faire un contre-projet[1]. Certes, pas plus que les précédents, ils n'ont été réalisés, mais ceci nous permet de voir que tant pour Auguste le Fort que pour son fils, le premier chantier royal envisagé est la reconstruction du château de résidence, car c'est avant tout lui qui donne à voir la dynastie. Il faudra toutefois nous interroger sur l'absence de concrétisation de ces projets, en dépit de leur récurrence. En revanche, ce qui a été réalisé permet au mieux de distinguer le père du fils : alors qu'Auguste le Fort fait édifier ce *locus amoenus* inouï qu'est le Zwinger, ainsi qu'un bâtiment destiné à montrer la prospérité de la Saxe, le Palais Japonais, son fils montre le souci qu'il a du Salut de ses sujets en faisant construire une église catholique de cour qui est en même temps église paroissiale.

Il s'agit là d'un chantier de la dynastie. En effet, la situation confessionnelle en Saxe est réglée par les paix de Westphalie de 1648 : l'électorat de Saxe est un État luthérien et, dans le patrimoine héréditaire des Wettin, l'Église catholique comme institution n'est acceptée que dans certaines parties des margraviats de Haute et Basse Lusace. Afin d'éviter les troubles en Saxe et de ne pas donner prétexte à un conflit religieux dans le Saint-Empire[2], Auguste le Fort présente sa conversion au catholicisme comme une affaire privée, ne devant rien changer quant aux institutions religieuses de l'électorat : l'Église catholique n'est pas

[1] Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden (Kathedrale St. Trinitatis) und die Rückkehr zum Barock. Vorgeschichte, Pläne, Vorentwürfe 1736-1738* », *Das Münster*, 47, 1994, p.21-32.
[2] Ceci n'aurait pas été absurde : le problème confessionnel est l'une des origines de la querelle de la succession du Palatinat, donc de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697).

reconnue comme corps en Saxe et ce, jusqu'en 1807[1]. Cela veut dire qu'aucune église catholique ne peut être construite en Saxe, si ce n'est sur des propriétés de la dynastie. La Curie romaine s'appuie sur ce fait pour entreprendre la reconquête catholique de la Saxe : cette région est pour elle terre de mission, sous la double juridiction du nonce apostolique à Cologne et de la Congrégation pour la Propagation de la Foi, mais au vu de la situation juridique, cette reconquête ne peut se faire qu'avec le soutien effectif des Wettin. Ceci a deux conséquences : d'une part, tout élément catholique est mis en place par la dynastie et, d'autre part, si cette dernière fait preuve de mauvaise volonté, Rome ne peut rien faire. C'est particulièrement le cas sous Auguste le Fort, où l'on observe un jeu subtil de négociations, selon que le roi de Pologne a besoin ou non du soutien pontifical : au moment où il envisage de reprendre la lutte pour la Pologne en 1707-1708, il accepte d'ouvrir à Dresde, dans le théâtre construit par Klengel en 1667, une église catholique de cour, qui est consacrée le 5 avril 1708 par le P. Vota sj, nommé à cette occasion préfet apostolique de la mission de Saxe. Il ne s'agit pas d'un bâtiment prestigieux et, dans les années 1720, Auguste le Fort a un grand projet de transformation de la ville de Dresde, dont fait partie la construction d'une nouvelle église catholique de cour, dont le plan est fourni par Longuelune, sur le modèle de la chapelle royale de Versailles[2], comme si une ville-résidence digne de ce nom devait comporter une église de cour somptueuse. Ce projet est abandonné. C'est Frédéric-Auguste II qui est à l'origine de la construction de l'église catholique de cour : du vaste projet de reconstruction du château, seule l'église a été réalisée, ce qui en dit long sur l'idéologie royale de Frédéric-Auguste II.

Ainsi, la dynastie des Wettin albertins a considérablement évolué dans la première moitié du XVIII^{e} siècle et ceci n'a pas été sans influence sur les chantiers qu'elle a souhaité entreprendre ou qu'elle a réellement entrepris. Outre son accroissement numérique, elle est devenue grâce à la Pologne une famille royale et catholique : ce sont là deux éléments constitutifs de l'identité dynastique. Il faut loger cette famille nombreuse, ce qui nécessite des réorganisations : puisque le château ne suffit pas, il y a une expansion spatiale de la présence dynastique dans sa ville-résidence et les choses sont ainsi fixées en 1755, le château pour le roi et électeur, son épouse et leurs filles, le palais du Taschenberg pour le prince héritier, son épouse et sa famille, le palais de la Pirnaische Gasse pour les autres fils du roi. Cela vient de ce que l'on a conservé le château Renaissance, en dépit de plusieurs transformations des intérieurs. Pourtant, Auguste le Fort et son fils ont à plusieurs reprises songé à se doter d'un

[1] Cf. Heinrich MEIER, *Das Apostolische Vikariat in den Sächsischen Erblanden*, Leipzig, 1981.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Katholische Hofkirche* […] », *op. cit.*, p.24.

château de résidence au goût du jour et digne de leur qualité royale et deux des trois grands chantiers dynastiques réalisés entre 1697 et 1756 sont liés à ces projets de reconstruction du château électoral. Ceci nous apprend que, dans la ville-résidence, le château de résidence est le chantier dynastique par excellence : une dynastie qui évolue à ce point doit se doter d'un château à l'image de sa nouvelle position. En dépit de l'absence de réalisation de ces projets, les trois grands chantiers des Wettin expriment l'identité de la maison de Saxe et permettent de voir les différences entre les deux rois : par les pavillons du Zwinger et par le Palais Japonais, Auguste le Fort montre tant sa volonté d'éblouir les autres cours européennes que l'importance que revêt à ses yeux la prospérité économique de la Saxe, tandis que, par l'église catholique de cour, Frédéric-Auguste II affiche la conscience qu'il a de ses devoirs de souverain catholique. Il s'agit là de trois réalisations importantes, dont le point commun est la splendeur mais à part l'entretien ordinaire et les nécessaires réparations des bâtiments de la cour, il n'est guère d'autre chantier proprement dynastique à Dresde. Cela veut dire que les autres chantiers de la ville-résidence nécessitent la participation de commanditaires extérieurs à la dynastie : le roi peut certes intervenir, par des moyens d'incitation ou de coercition, mais en dernière instance, ce n'est pas lui le commanditaire. Il nous faut donc voir maintenant quels sont ceux qui entreprennent des constructions à Dresde et quelle part l'électeur a eue dans leur décision de construire.

II- Le roi et les autres commanditaires

Les Wettin sont loin d'avoir le monopole de la fièvre de construction à Dresde et l'on peut même penser que les chantiers qu'ils ont personnellement entrepris ne sont pas si nombreux – ce qui veut dire que si la dynastie exerce une influence sur sa ville-résidence, ce n'est pas seulement en construisant elle-même des bâtiments. L'historiographie a surtout mis en valeur les grandes réalisations, en particulier celles qui ont marqué l'histoire de l'art pour des raisons esthétiques : ceci conduit à privilégier les chantiers royaux et éventuellement, les constructions du Magistrat et de quelques nobles. Adopter ce point de vue ne permet pas de se rendre compte de l'importance de la construction à Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle et plutôt que de la qualité esthétique des réalisations, il vaudrait mieux partir de la réalité démographique : une ville dont la population triple en un demi-siècle est très probablement une ville où l'on bâtit, que ce soit par l'expansion hors des remparts ou par la densification du bâti existant. À notre connaissance, l'ampleur de ces chantiers privés n'a jamais été mesurée, mais nous pouvons en donner quelques indices. La construction de

l'actuelle Altmarktgalerie a donné lieu à une étude systématique du quartier sud-ouest de l'ancienne ville de Dresde[1]. Sur un espace de 17 000 m² comportant la Scheffelgasse, la Webergasse, la Zahnsgasse et la Breite Gasse, l'on compte vingt-quatre propriétés sur quatre-vingt-huit qui ont donné lieu à une reconstruction partielle ou totale dans la première moitié du XVIII^e siècle : cela peut être la reconstruction en pierre d'une maison jusque là en bois, la simple rénovation d'une façade mise au goût du jour ou encore, la construction d'un bâtiment supplémentaire dans un espace encore vacant. Près d'une maison sur quatre a fait l'objet d'une transformation, ce qui n'est pas rien : cela conduit à se demander quels sont les propriétaires qui ont participé à ce mouvement et s'ils l'ont fait de façon volontaire ou contrainte.

A- Le rôle de la noblesse

1) La proximité au roi : maîtresses et bâtards

La proximité au roi est un premier critère de distinction, que ce soit de façon ascendante ou descendante : d'une part, la faveur royale permet d'avoir les moyens de se construire une maison ou un palais ; d'autre part, pouvoir s'approcher du roi peut inciter à bâtir, afin de manifester dans la pierre sa haute position sociale. Le résultat est le même : qui rend visite à un tel personnage sait qu'il a affaire à quelqu'un d'important car proche du souverain. Parmi ces gens, deux catégories apparaissent : ceux qui jouent un rôle politique important dans l'électorat de Saxe et ceux qui sont liés au roi par la faveur amoureuse ou paternelle. Commençons par ces derniers : à la différence de Frédéric-Auguste II qui a mené une vie conjugale exemplaire, Auguste le Fort a été notoirement infidèle à son épouse, au point de susciter des études sérieuses sur le nombre de ses maîtresses et de ses enfants naturels. Loin de vivre ses différents adultères dans le secret, il a affiché ses maîtresses, les a rarement abandonnées une fois éteinte la flamme de l'amour et a soutenu l'établissement de leur progéniture. Ceci n'est pas sans conséquence sur la ville-résidence : des maîtresses ou des bâtards se voient offrir des propriétés où ils peuvent se faire bâtir un palais ou un hôtel tout neuf. Si les maîtresses se sont plutôt montrées discrètes, surtout après l'exemplaire disgrâce de la comtesse Cosel, les bâtards sont parfaitement intégrés dans la hiérarchie administrative ou militaire de l'électorat : en 1741, Frédéric-Auguste II nomme ainsi son demi-frère le comte Rutowski gouverneur de Dresde.

[1] Peter HIPTMAIR *et alii, Zwischen Wallstraße und Altmarkt. Archäologie eines Altstadtquartiers in Dresden*, Dresde, 2002.

L'un des premiers exemples de cette présence des maîtresses royales dans la ville de Dresde est la comtesse Cosel, l'une des dernières maîtresses d'Auguste le Fort : née von Brockdorf, elle appartient à la noblesse du Holstein et vit à la cour de Brunswick-Wolffenbüttel, où elle épouse le baron de Hoym en 1699. Avec son époux qui est au service de la Saxe, elle arrive à Dresde en 1705 et devient rapidement la maîtresse du roi[1]. Sa nouvelle position est manifestée de façon éclatante : la baronne de Hoym est à l'origine du palais du Taschenberg. Le premier édifice baroque construit à l'intérieur des remparts de Dresde est le palais d'une maîtresse : loin d'être dédié à l'affirmation de la dignité royale aux yeux des cours extérieures, le premier édifice à la réalisation duquel Auguste le Fort a eu une certaine part est l'expression de la passion dont il s'est pris pour celle qui est devenue sa nouvelle maîtresse. Ce n'est qu'après coup que ce palais est devenu l'un des lieux de la représentation monarchique, lorsqu'il est donné au prince héritier et à son épouse. Le roi achète les cinq propriétés nécessaires, entre 1705 et 1707, et, sans ses interventions, ce palais n'aurait sans doute pas pu être construit, mais il n'en est pas le commanditaire : les propriétés sont données à la baronne de Hoym, laquelle divorce de son époux légitime le 8 janvier 1706[2]. Elle y habite en août 1705 et semble jouer un rôle important dans les travaux qui commencent dès novembre. Il nous faut prendre conscience de ce fait : en 1708, le bâtiment le plus moderne de la ville de Dresde est le palais de cette maîtresse, qui jouit d'une faveur royale inouïe et devient comtesse d'Empire, sous le nom de comtesse Cosel. Toutefois, elle finit par devenir encombrante, tant à cause de son désir de jouer un rôle politique que par la haine qu'elle a suscitée dans l'entourage royal : disgraciée en 1713, elle quitte Dresde le 23 décembre de cette année. Mais elle refuse de rendre gratuitement sa propriété, le palais du Taschenberg : Auguste le Fort doit le racheter et en obtient la clé le 6 juillet 1715. On retrouve alors une situation qui semble plus normale : ce palais splendide est propriété royale, il n'est plus destiné à exprimer l'amour du roi pour une maîtresse ou à afficher cette dernière aux yeux du public.

Si la présence des maîtresses dans la ville-résidence n'est généralement pas affichée de façon aussi éclatante, l'une d'entre elles reçoit toutefois en propriété une maison spécialement bâtie pour elle : il s'agit de Fatima, faite prisonnière lors du siège de Buda en 1686[3]. Alors âgée de cinq ans, elle est baptisée à Berlin, puis emmenée en Pologne et entre au service

[1] Karl von WEBER, « *Anna Constance Gräfin von Cossell* », *Archiv für die sächsische Geschichte*, 9, 1871, p.1-78 et p.113-164.
[2] Cf. Reinhard DELAU, *Taschenbergpalais Dresden. Vom Coselschen Haus zum Grandhotel*, Halle, 1995 et *Das Taschenbergpalais zu Dresden*, *op. cit*.
[3] Cf. Friedrich August Freiherr Ô BYRN, « *Zur Lebensgeschichte des Grafen Friedrich August Rutowski* », *Archiv für die sächsische Geschichte*, NF 2, 1876, p.317-350.

d'Aurore von Königsmarck, la première maîtresse d'Auguste le Fort et mère du maréchal de Saxe. Elle devient la maîtresse du roi vers 1700 : il lui fait épouser en 1702 le valet de chambre, puis conseiller à l'octroi Georg Spiegel, elle est alors appelée Maria Aurora Spiegelin. Elle donne naissance au comte Rutowski en 1702 et à la future comtesse Bielinska en 1706. À la différence de la comtesse Cosel, pour sa maison à Dresde, une plus grande discrétion a été observée et l'affaire est menée sous le nom du comte de Wackerbarth, qui, en 1714, achète la propriété sise au n°33 de la Rampische Gasse, à l'angle de la Salzgasse et qui la fait reconstruire par Pöppelmann en 1715-1716 : la nouvelle maison est donnée à Maria Aurora Spiegelin le 12 mars 1717[1]. Il s'agit ici d'une commande galante du souverain pour l'une de ses maîtresses, sans que l'on atteigne la splendeur du palais du Taschenberg : l'on ne sait pas quelle part elle a pu avoir dans la construction de ce qui est devenu sa maison. En revanche, les autres maîtresses n'ont pas acquis de propriété en leur nom propre et n'ont pas entrepris de construction, même sous un prête-nom : elles peuvent toutefois être présentes à Dresde, en compagnie de leur époux, ainsi Ursule Catherine von Boccum princesse Lubomirska, épouse d'un duc de Wurtemberg et plus connue sous le nom de princesse de Teschen, qui donne naissance au chevalier de Saxe en 1704.

Auguste le Fort a reconnu huit de ses enfants naturels, quatre garçons et quatre filles, le maréchal de Saxe, le comte Rutowski, le chevalier de Saxe, le comte Cosel, la comtesse Bielinska, la comtesse de Frise, la comtesse Mosczynska et la comtesse Orzelska[2]. Les fils ont tous entrepris une carrière militaire et les filles ont conclu de beaux mariages. Tous ne sont pas présents à Dresde : Maurice, dit le maréchal de Saxe, habite en France et est au service de Louis XV, qui le dote du château de Chambord ; les comtesses Bielinska et Orzelska sont la plupart du temps en Pologne. Trois se sont distingués à Dresde. Tout d'abord, le comte Rutowski, né en 1702 de Fatima, commence sa carrière militaire au service de la Sardaigne et la poursuit en Saxe à partir de 1727 : le 8 septembre 1738, il épouse la princesse Amélie Louise Lubormirska et devient en 1741 gouverneur de Dresde. Il ne semble pas avoir entrepris de construction, mais habite dans l'un des plus beaux palais de Dresde, l'ancien palais Vitzthum von Eckstädt, donné à la princesse Lubomirska en 1737[3]. Au contraire, son demi-frère le chevalier de Saxe est un commanditaire important : né en 1704 de la future princesse de Teschen, il embrasse aussi la carrière militaire et devient chevalier de l'ordre de Malte. En 1740, il achète le palais Wackerbarth et l'agrandit : il possède un terrain

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken. Zu Entstehung und Wesen des Dresdner Barock*, Dresde, 2001, p.130.
[2] Karl CZOK, *August der Starke und seine Zeit*, Leipzig, 1989, p.104.
[3] Alfred FIEDLER, *Zur Geschichte des Kurländischen Palais und des Marcolini Palais*, Dresde, 1904, p.6-7.

considérable, qui va de l'extrémité orientale des propriétés du comte de Brühl jusqu'à la *Pirnaische Tor*. Ce palais est ensuite reconstruit à partir de 1774 et devient le palais de Courlande, du nom de son propriétaire, le prince Charles, troisième fils de Frédéric-Auguste II et duc de Courlande. Sa proximité au roi et le prestige de sa carrière ont sans doute poussé le chevalier de Saxe à entreprendre cette construction. Un troisième enfant naturel d'Auguste le Fort se distingue à Dresde, Frédérique Alexandre, fille de la comtesse Cosel et épouse d'un comte Mosczynski : en 1740, la comtesse Mosczynska se fait édifier un palais et un jardin dans les faubourgs sud de la ville, ce qui lui permet de témoigner de sa haute naissance, quoique entachée d'illégitimité, et de son intégration dans la haute noblesse polonaise. Ainsi, les maîtresses et les bâtards font partie de ceux qui ont volontairement entrepris une construction à Dresde. Les sources font rarement état des liens affectifs qui peuvent les unir à Auguste le Fort : Frédéric-Auguste II n'évoque pas les liens du sang qui l'unissent au gouverneur de Dresde, le comte Rutowski, bien que personne ne soit trompé sur ce point et il place son demi-frère au même rang que les nobles qui jouissent de la faveur royale. Si la vie d'Auguste le Fort fait que les maîtresses et les bâtards ont un rôle spécifique à Dresde, c'est en réalité tous ceux qui bénéficient de la confiance du roi qui sont amenés à se faire construire des bâtiments prestigieux dans la ville-résidence.

2) La faveur royale : ministres et conseillers

Si l'on compare la liste de ceux qui ont occupé une haute position dans la hiérarchie politique, militaire ou administrative de l'électorat de Saxe avec celle des nobles qui se sont fait construire des palais à Dresde, l'on sera surpris du nombre des coïncidences. La ville-résidence n'est pas seulement le lieu d'habitation du souverain et de sa famille, elle est aussi le lieu de séjour de ceux qui aident le roi dans l'exercice de ses responsabilités : puisque le château de résidence donne à voir l'importance du souverain et ce qu'il prétend être, les nobles qui ont la plus grande proximité avec le roi se doivent de manifester leur position par la construction d'un palais prestigieux. Il s'agit de signaler aux habitants de Dresde et aux hôtes de passage les personnages importants de la ville et, dans la ville-résidence, cela veut dire, les personnages importants de l'État : le palais urbain ne sert pas seulement à la distinction sociale de tel ou tel noble, mais aussi à la représentation, par le bâti, de l'État. Pourtant, Dresde a la réputation d'être une ville sans palais et dans sa vaste étude sur les maisons de Dresde, S. Hertzig développe cette idée par le biais d'une comparaison avec

Vienne et Prague[1] : selon lui, Vienne est à la fin du XVII^e siècle à tel point dominée par la noblesse que les palais y sont nombreux ; Prague serait surtout caractérisée par l'hétérogénéité de son bâti ; à Dresde au contraire, une unité a été trouvée qui fait que, dans leur aspect extérieur, les palais et les maisons bourgeoises sont presque identiques. Les termes de cette comparaison peuvent sembler curieux : si la tenue de la diète de Bohême fait que la haute noblesse, celle des seigneurs, est bien présente à Prague, les Habsbourg ne résident que peu dans cette ville, qui ne peut donc être mise sur le même plan que les autres villes-résidences ; le cas de Vienne est intéressant, mais il aurait peut-être fallu comparer avec Munich et Berlin, où les conditions sont assez proches de celles de Dresde. Et surtout, S. Hertzig mélange deux ordres de fait : une chose est de savoir à quel point la noblesse contribue à transformer une ville ; une autre de s'intéresser à l'aspect extérieur des constructions qu'elle entreprend. Or, d'une part, s'intéressant avant tout à la demeure bourgeoise, il exclut d'emblée de ses recherches les maisons possédées par des nobles et, d'autre part, il se fonde sur la qualité esthétique de ce qui a été construit. Alors qu'il procède avec beaucoup de prudence et d'érudition en étudiant les demeures bourgeoises, confrontant toutes les sources qui sont à sa disposition, il va un peu vite en ne parlant des palais qu'à partir de ce qu'il en reste. Or, les mutations immobilières sont fréquentes à Dresde dans la première moitié du XVIII^e siècle et le même palais est habité successivement par plusieurs familles : la liste des propriétaires donne une meilleure image du poids de ces ministres et conseillers dans la ville-résidence.

Dans l'ordre chronologique, il s'agit d'abord du prince Anton Egon von Fürstenberg, né en 1655 dans une famille catholique de Souabe[2]. Il est le fils du prince Hermann Egon II von Fürstenberg-Heiligenberg (au service de l'électeur de Bavière) et le neveu du cardinal de Fürstenberg ainsi que de l'évêque de Strasbourg. Ruiné pendant la guerre de Hollande, il se rend à Vienne et c'est par l'intermédiaire de Christian Auguste, duc de Saxe Zeitz et évêque de Raab qu'il y fait la connaissance d'Auguste le Fort au printemps 1695[3] : il passe à son service en 1697, occupant rapidement une position dominante. En effet, l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne nécessite de gouverner à la fois deux États : lors de ses absences, que l'on a vues récurrentes, Auguste le Fort laisse en Saxe un régent et il choisit à cette fin le prince de Fürstenberg, qui occupe cette fonction de l'été 1697 jusqu'à sa mort en 1716[4]. Sa

[1] Stefan HERTZIG, *op. cit.*, p.57-61.
[2] Cf. Jochen VÖTSCH, « *Anton Egon, Fürst von Fürstenberg-Heiligenberg* », *Sächsische Biographie, hrsg. vom Institut für Sächsische Geschichte und Volkskunde*, 2005 (édition numérique).
[3] Paul HAAKE, *op. cit.*, p.49
[4] Johannes DÜRICHEN, « *Geheimes Kabinett und Geheimer Rat unter der Regierung Augusts des Starken in den Jahren 1704-1720* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 51, 1930, p.72, prétend à tort que le prince de Fürstenberg a été nommé régent le 6 décembre 1697 : d'après SHStA 10026/773/9 f°14r°, celui-ci occupe cette

position est loin d'être facile : prince catholique dans une ville résolument luthérienne, il est confronté à un certain nombre de gens fâchés ou déçus tant de la conversion de l'électeur de Saxe que de cette nomination, qui signifie qu'en dépit de ses voyages en Pologne, Auguste le Fort n'entend pas laisser les mains entièrement libres à la noblesse de Saxe, laquelle joue un rôle politique non négligeable au sein du Conseil privé. Le prince de Fürstenberg est ainsi le premier personnage de l'État à Dresde lors des absences du souverain : il doit tout à la faveur royale et est environné d'ennemis. Catholique, il ne peut acquérir de propriété sous la juridiction du Magistrat. Lorsqu'Auguste le Fort est présent à Dresde, il loge dans l'hôtel Schönberg, qui est une propriété royale située près du pont sur l'Elbe, à l'angle de l'Elbgasse[1]. Pour plus de commodité, cette maison est reliée au château par une galerie couverte. Mais lors des absences du souverain, le régent habite au château, dans les anciens appartements de Jean-Georges IV, au premier étage du bâtiment Georges, comme en témoigne le bilan des destructions causées par l'incendie du 25 mars 1701 : « Dans les appartements du premier étage, ou les appartements de Jean-Georges IV […] : Dans les appartements de Son Altesse Monsieur le Régent, tout a brûlé, à l'exception du plancher et des cheminées de marbre, qui sont aussi fort endommagées.[2] » Le prince de Fürstenberg retourne alors vraisemblablement dans l'hôtel Schönberg, puis le 20 décembre 1702, un logement lui est aménagé au sud-ouest du château, dans des espaces jusque là dédiés à des bâtiments administratifs et à des communs : les bureaux de la chancellerie militaire et de la trésorerie militaire, le fumoir, les pièces occupées par l'intendant des vivres, à quoi l'on ajoute les petites maisons appartenant à la cour et situées dans la rue Am Taschenberg et la maison Polenz, laquelle est achetée à cette fin[3]. Ce logement situé entre le château et le jeu de paume est habitable en mars 1703. Mais à une date que nous n'avons pas retrouvée, le prince de Fürstenberg regagne l'hôtel Schönberg, parfois aussi appelé palais Fürstenberg, où il meurt en 1716. Le régent est ainsi un cas exemplaire : un noble étranger à la Saxe obtient une haute position dans la hiérarchie politique ou militaire de l'électorat et habite dans un palais adéquat et parfaitement visible de ses contemporains. Toutefois, le prince de Fürstenberg ne s'est pas fait construire de palais *ex nihilo* mais a toujours habité dans des maisons royales qu'il a transformées. Sa position est

fonction dès l'automne. Il est plus logique de penser qu'Auguste le Fort l'a nommé dès son élection à la couronne de Pologne.

[1] SHStA 10026/773/9 f°14r°.

[2] SHStA 10024/9844/10 f°11v° : « *An Gemächern im Ersten Geschoß, als in Churfürst Joh[hann] Georg IV. Gemächern : […] In Ihr[o] Durchl[aucht] des Herrn Stadthalters Gemächer ist alles bis uf die Fußboden und Marmorsteinen Caminen, welche auch sehr schadhafft, ausgebrandt*. »

[3] SHStA 10024/4452/12 f°2r°.

largement diminuée à partir de 1712, tant face à la noblesse de Saxe présente au sein du Conseil privé que face à d'autres nobles qui font carrière au service d'Auguste le Fort.

Ceux qui ont tout particulièrement l'oreille du roi sont généralement ceux qui entreprennent la construction d'un palais et la chronologie de la faveur royale suit d'assez près celle de la construction ou de l'embellissement de la demeure du noble en faveur. Il s'agit en particulier de ceux qui appartiennent à cette nouvelle institution qu'est le Cabinet privé : Auguste le Fort se méfie du Conseil privé, créé par son aïeul l'électeur Auguste, où la noblesse de Saxe, fort bien représentée, se montre sceptique quant aux options politiques de l'électeur, que ce soit dans ses tentatives de réforme fiscale ou financière ou dans ses combats pour la couronne de Pologne. Contre la corruption qui semble y régner, le roi crée entre 1704 et 1706 un Cabinet privé, constitué de quelques fidèles[1] : le Conseil privé perd une partie de ses attributions, tandis que le Cabinet privé devient la première institution centrale de l'électorat. Il reçoit une organisation ministérielle et ce sont justement certains de ses ministres qui se font construire des palais. August Ferdinand, comte de Pflug et grand maréchal de cour, le dirige de 1706 à sa mort en 1712 : il possède un palais dans la Pirnaische Gasse. Tous les ministres n'entrent certes pas dans ce mouvement et certains se contentent de louer un appartement à Dresde ou de posséder une maison qu'ils ne transforment pas, mais il y a quelques exemples remarquables d'investissement immobilier en lien avec une haute position sociale ou politique. C'est d'abord le cas des Beichlingen, grande et puissante famille comtale de l'électorat. Wolf Dietrich von Beichlingen, conseiller et grand chancelier d'Auguste le Fort, encourt la disgrâce de son souverain en 1703, en raison d'affaires de corruption : il est emprisonné dans la forteresse de Königstein et sa maison de la Pirnaische Gasse est confisquée par le roi, puis vendue le 10 juillet 1705 à la princesse de Teschen, laquelle la revend au chambellan Joachim Venceslas von Kospoth[2]. Wolf Dietrich von Beichlingen rentre en grâce en 1709 et la puissance de cette famille qui bénéficie à nouveau de la confiance du souverain est manifestée par la construction d'un palais : avec son frère, le grand maître de fauconnerie Gottlob Adolph, comte von Beichlingen, il fait bâtir en 1712 un palais donnant à la fois sur la Pirnaische Gasse et la Moritzstraße[3]. C'est aussi le cas du comte Ernst Christoph von Manteuffel : descendant d'une famille noble de Poméranie, il est présent en Saxe dès les années 1680 et devient en 1715 ministre du Cabinet privé, en charge des affaires étrangères. Il possède deux palais à Dresde, l'un dans la Große Schießgasse et l'autre

[1] Sur ce sujet, cf. Johannes DÜRICHEN, « *Geheimes Kabinett und Geheimer Rat unter der Regierung Augusts des Starken in den Jahren 1704-1720* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 51, 1930, p.68-134.
[2] SHStA 10024/9836/23.
[3] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt. Ein Platz kehrt zurück*, Dresde, 2006, p.189.

dans Friedrichstadt, outre une maison en face des écuries royales, dans l'Elbgasse. Une autre famille importante est celle des Vitzthum von Eckstädt : de 1720 à 1724, le comte Friedrich Vitzthum von Eckstädt, conseiller privé et grand échanson, se fait construire un imposant palais à l'angle de la Kreuzgasse et de la Weisse Gasse ; la famille possède aussi un palais dans la Große Schießgasse.

L'importance de l'investissement immobilier des nobles proches du souverain semble proportionnelle à la faveur dont ils jouissent. Ainsi, le comte Jakob Heinrich von Flemming est le principal favori d'Auguste le Fort[1]. Il est issu d'une importante famille de Poméranie, dont le chef a la prééminence à la diète de Poméranie et qui obtient la dignité de comte d'Empire en 1700. Le comte de Flemming est né en 1667 et, après des études aux universités de Francfort-sur-l'Oder, d'Utrecht et de Leyde, il entre en 1693 au service de la Saxe, à la fois comme officier et comme diplomate : principal agent d'Auguste le Fort à Varsovie en 1697, il joue un rôle majeur dans l'élection de son maître à la couronne de Pologne. Dès la création du Cabinet privé, il en devient ministre, chargé des affaires étrangères, puis il en prend la direction à la mort du comte de Pflug en 1712, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort le 30 avril 1728. Très riche, il possède des seigneuries en Brandebourg, en Poméranie, en Prusse, en Pologne, en Silésie, en Saxe et en Thuringe. Il est aussi propriétaire de plusieurs palais à Dresde : en 1714, il achète le palais Pflug, qu'il embellit et agrandit en 1720 ; en 1715-1717, il fait construire le palais de Hollande, qui est devenu par la suite le Palais Japonais ; en 1726, il achète le palais Vitzthum von Eckstädt dans la Kreuzgasse ; en janvier 1728, il acquiert enfin un autre palais dans la Pirnaische Gasse.

Le deuxième grand favori d'Auguste le Fort est Christoph August comte de Wackerbarth[2]. Né en 1662 dans une famille noble du duché de Lauenbourg, en Basse-Saxe, il est envoyé à la cour palatine à Heidelberg en 1679. À la mort de l'électeur Palatin en 1685, sa veuve se rend à Dresde, chez sa sœur Anne-Sophie de Danemark et Wackerbarth l'accompagne comme page. Il devient alors page de l'électeur Jean-Georges III et se distingue par ses qualités militaires lors des campagnes sur le Rhin de 1689 à 1691. Il apprend l'architecture civile et militaire et fait un voyage de formation en Italie, pour y étudier les fortifications. Il passe ensuite au service d'Auguste le Fort, dont il conquiert immédiatement la faveur : il participe à la reconquête de la Hongrie, à la guerre du Nord et au corps expéditionnaire saxon envoyé dans les combats de la guerre de Succession d'Espagne. En

[1] Sur ce qui suit, cf. Paul HAAKE, « *Jakob Heinrich von Flemming* », *Sächsische Lebensbilder*, t. II, Leipzig, 1938, p.149-160.
[2] FRIGANDER, *Leben und Thaten […] August Christophs des Heiligen Römischen Reichs Grafens von Wackerbarth*, Eisenach, 1738.

récompense de ses services, l'empereur Joseph I[er] l'élève à la dignité de comte d'Empire en 1705. Alors même qu'il continue à combattre en Pologne, en 1711, Auguste le Fort le nomme général de l'infanterie et ministre du Cabinet privé. Après avoir négocié à Vienne le mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe de Habsbourg, il rentre à Dresde en 1718 et devient gouverneur de la ville-résidence ; il est aussi à la tête de l'administration électorale des bâtiments et dirige le corps des Cadets. En 1728, à la mort du comte de Flemming, il prend le commandement suprême de l'armée de Saxe. Il meurt le 14 août 1734. Son importance vient à la fois de son rôle militaire dans les grandes guerres de la fin du XVII[e] et du début du XVIII[e] siècle, de son rôle diplomatique au service de la dynastie et de la part qu'il a prise à l'embellissement de la ville-résidence. Outre l'Académie de Chevalerie qu'il fait construire en 1726 dans Altendresden, et qui lui est tellement liée que ses contemporains la désignent sous le nom de palais Wackerbarth, il possède à Dresde un palais, près de l'arsenal, au bout de la Rampische Gasse, le futur palais de Courlande.

Frédéric-Auguste II, quant à lui, a eu deux favoris, le comte Sułkowski et le comte de Brühl : l'on peut observer avec eux ce même phénomène de coïncidence entre la faveur royale et l'investissement immobilier dans la ville-résidence. Le premier, Alexandre Joseph Sułkowski, naît en 1695 dans une bonne famille de la noblesse polonaise : il fait ses premiers pas à la cour de Saxe comme page d'Auguste le Fort ; en 1711, il devient page de Frédéric-Auguste (II), qu'il accompagne dans son Grand Tour d'Europe. Apprécié de son maître, il joue un rôle politique important dès que celui-ci succède à son père comme électeur de Saxe : par ses relations avec la noblesse polonaise, il n'est pas étranger à son élection à la couronne de Pologne. Il est ministre du Cabinet privé et grand écuyer. La faveur royale est manifestée par le don de bâtiments dans Dresde : le 31 mars 1734, Frédéric-Auguste II donne au comte Sułkowski le palais Fürstenberg, ainsi que deux maisons adjacentes, celles de Lang et de Carlowitz, afin de permettre à son favori d'agrandir le palais de l'ancien régent de Saxe[1]. Entre le 20 septembre et le 2 octobre 1736, ces propriétés sont reprises par Frédéric-Auguste II et données au comte de Brühl ; en échange, le comte Sułkowski obtient le palais Flemming de la Pirnaische Gasse, ainsi que des maisons situées en arrière de ce palais et donnant sur la Moritzstraße[2]. Ceci lui permet de se bâtir un nouveau palais, qu'il conserve en dépit de sa disgrâce en 1738 : alors qu'il perd toutes ses charges à la cour de Saxe et qu'il se retire sur ses terres en Pologne, il reste propriétaire de son palais à Dresde, témoin de la faveur

[1] SHStA 10026/949/11 f°1-3.
[2] *Ibidem*, f°17-21.

passée. Ce n'est qu'en 1746 qu'il le vend aux Wettin, lorsque le problème de l'accroissement de la famille royale se pose de façon criante : dès lors, le comte Sułkowski disparaît de Dresde.

À partir de 1738, Frédéric-Auguste II n'a plus qu'un seul favori, le comte Heinrich von Brühl, dont l'investissement immobilier dans la ville-résidence est à la mesure de sa position politique inouïe : ce n'est toutefois pas une rupture avec les pratiques des grands personnages précédents, mais seulement un changement radical d'échelle, d'autant plus visible que les constructions du comte de Brühl à Dresde ont remplacé celles de ses prédécesseurs. L'historiographie a été au moins aussi malveillante envers le comte de Brühl qu'elle s'est montrée méprisante envers son maître, Frédéric-Auguste II : ce personnage serait une sorte de mauvais génie avant tout soucieux de son ambition personnelle et par sa politique désastreuse, il serait à l'origine de la catastrophe de la guerre de Sept Ans et donc, à terme, de l'effondrement de la Saxe. Ce portrait est généralement fondé sur les mémoires de Frédéric II de Prusse qui lui voue une haine sans égale, ainsi que sur les papiers du prince héritier Frédéric-Christian et de son épouse Marie-Antoinette de Bavière, qui ne l'apprécient guère. Que ce portrait comporte une part de vérité est incontestable, mais s'en tenir là est peu fructueux, surtout si cela conduit à ne pas examiner les archives. Seul un Hongrois a osé écrire une biographie exagérément élogieuse du comte de Brühl, le comte Aladár von Boroviczény[1] : son ouvrage est à ce jour irremplaçable, dans la mesure où il se fonde sur des archives, en particulier celles de Saxe et de Vienne, mais aussi sur les archives familiales conservées dans le château de Pförten en Basse-Lusace[2].

Il n'est peut-être pas inutile de retracer brièvement la carrière de cet homme : né le 13 août 1700, le comte de Brühl descend d'une vieille famille noble de Weißenfels, dans un duché gouverné par l'une des lignées secondaires des Wettin albertins. L'accuser d'être un étranger à la Saxe relève ou de l'ignorance, ou du mensonge. Cadet de famille, il est envoyé à Dresde en 1719, où il devient page d'Auguste le Fort. Remarqué par son maître pour ses qualités diplomatiques, il entame alors une carrière fulgurante : grand-maître de la garde-robe royale, il est chargé en 1730 de la surveillance des châteaux et des palais royaux ainsi que des livraisons de bois à Dresde. En 1731, il dirige les affaires fiscales et obtient en janvier 1733 la présidence de la Chambre ainsi que celle des mines (première source de richesse de l'électeur). La carrière du comte de Brühl est donc déjà bien avancée avant l'arrivée au pouvoir de Frédéric-Auguste II : Auguste le Fort vieillissant lui fait suffisamment confiance pour lui donner la haute main sur les affaires financières et fiscales de la Saxe. Ses qualités

[1] Aladár von BOROVICZENY, *op. cit.*
[2] Aujourd'hui, Broby, en Pologne. Nous ne savons pas ce que sont devenues ces archives depuis 1930.

diplomatiques sont précieuses pour l'élection de Frédéric-Auguste II au trône de Pologne. Sous le règne de ce dernier, il cumule un nombre impressionnant de charges : ministre du Cabinet, directeur général de l'octroi, il devient en 1746 premier ministre, charge créée spécialement pour lui et dont il a été l'unique titulaire. En 1737, Charles VI le fait comte d'Empire. Le comte de Brühl est très riche, grâce à trois sources de revenus : 37 000 taler par an pour ses fonctions politiques, la spéculation foncière et la ferme des mines de sel en Pologne. Il acquiert des seigneuries en Lusace (Pförten, Nischwitz, Lindenau, Oberlichtenau, Weidlitz, Seiffersdorf) et en Pologne (Nowy Swiat, Vohla, Wengrow, Sierakow). À Dresde, il habite un palais dans la Große Schießgasse. En 1734, au moment où le comte Sułkowski obtient l'ancien palais Fürstenberg, le comte de Brühl reçoit du souverain l'ancien palais Manteuffel dans l'Elbgasse et le transforme peu à peu, en y ajoutant les maisons adjacentes, en particulier le palais Sułkowski que le roi avait repris en 1736. C'est le début d'un investissement considérable dans l'espace situé en aval du pont sur l'Elbe : le comte de Brühl reçoit des terrains sur les fortifications nord-est de la ville, ce qui est à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui la Terrasse Brühl. En outre, il acquiert le palais du duc de Wurtemberg dans Friedrichstadt et le transforme considérablement. Ne serait-ce qu'au niveau spatial, l'investissement immobilier du comte de Brühl dans la ville-résidence est considérable.

3) Le roi et les palais urbains

Ainsi, vers 1750, la plupart des palais de Dresde appartiennent soit à la famille royale, soit aux bâtards d'Auguste le Fort, soit au comte de Brühl : une telle situation est le résultat de l'accroissement de la dynastie et de la concentration de la faveur sur un seul homme. Au cours de la première moitié du XVIII^{e} siècle, ces palais ont changé à plusieurs reprises de mains et la plupart des ministres importants en ont possédé un ou plusieurs au moment où ils jouissaient d'une haute position politique : leur demeure à Dresde se devait d'être digne de la position atteinte. Mais ce n'est pas seulement une question de distinction sociale au sein de la ville-résidence, car la demeure du ministre donne aussi à voir l'importance et la générosité du souverain qu'il sert. Au niveau de la représentation diplomatique, ce n'est pas anodin : l'on peut plus facilement faire confiance au souverain qui récompense ses serviteurs et la magnificence avec laquelle il le fait peut donner une idée de la puissance des États qu'il gouverne. Le service du roi et l'ambition personnelle ne sont pas incompatibles et c'est sans doute le noble qui a d'abord pris l'initiative de se bâtir un palais. Certains refusent d'ailleurs d'entrer dans une telle dynamique et préfèrent rester locataires à Dresde, tout en disposant de propriétés ailleurs : un ministre aussi important que le comte de Watzdorf, chargé des affaires

financières au Cabinet privé, qui donne à Auguste le Fort les moyens financiers de sa politique, ne s'est jamais fait bâtir de palais à Dresde.

Toutefois, sans la faveur du souverain, cet investissement immobilier de la noblesse n'aurait sans doute pas existé, ou en tout cas pas de cette façon. Le roi donne les moyens de se bâtir un édifice imposant : une partie de la richesse des comtes de Flemming et de Brühl leur vient des services qu'ils rendent à leur souverain tant en Saxe qu'en Pologne, et sans cette richesse, ces palais somptueux n'auraient sans doute pas pu être construits. En outre, lorsque les nobles n'achètent pas un terrain, ils l'obtiennent comme présent royal. Le 1er mai 1715, le baron de Löwendal, grand maréchal de cour, écrit à Auguste le Fort : « Je dois remercier Votre Majesté tres humblement sur deux choses, qu'Elle a eu la bonté de m'accorder gracieusement, l'une est la place qu'elle m'a fait assigner a Vieux Dresden.[1] » Les actes précisent parfois que cette faveur est une récompense pour des services rendus, ainsi, selon le décret royal du 31 mars 1734, le comte de Sułkowski reçoit trois maisons dans l'Elbgasse, « en considération très gracieuse des services fidèles, braves et fructueux, qu'à Notre plaisir très gracieux, il Nous a rendus depuis de nombreuses années avec un zèle infatigable et une application attentive, services qu'à l'avenir Nous attendons encore de lui [...][2] ». Par une telle formule, Frédéric-Auguste II rappelle que le comte l'a accompagné dans son Grand Tour à partir de 1711, qu'il a peut-être joué un rôle dans sa conversion au catholicisme et qu'il lui a été d'une aide précieuse dans l'élection à la couronne de Pologne. Mais dans le même temps, la récompense royale est aussi une façon d'encourager le comte à persévérer dans sa fidélité : elle n'est pas seulement tournée vers le passé, elle est indissociable d'une attente de services à venir.

Cependant, même en se donnant comme un bienfait gratuit du souverain, la récompense fait probablement suite à une demande de la part de l'intéressé, qui désire avoir un palais et accepte d'entrer dans ce mouvement. Les sources ne s'en font que rarement l'écho, dans la mesure où une partie de ce commerce s'est faite oralement : seuls les décrets royaux ordonnant la mise en œuvre de la récompense royale ont été mis par écrit. Par nature, les discussions qui ont pu les précéder n'avaient pas besoin d'être transcrites. C'est certainement le comte de Brühl qui prend l'initiative de demander des propriétés, qui lui sont offertes par grâce royale, comme récompense de services rendus et comme attente de services à venir. Mais dans le même temps, le noble qui agit de la sorte se retrouve de fait accomplir

[1] SHStA 10026/392/5 f°55v°.
[2] SHStA 10026/949/11 f°1v° : « […] *in gnädigster Betrachtung derer Uns von ihm geraume Jahre her mit unermüdetem Eifer und sorgfältiger Application zu Unserm besondern gnädigsten Gefallen, geleisteten treuen, tapffern, und ersprießlichen Dienste, deren Wir auch in Zukunfft von ihm ferner gewärtig sind* […] ».

les intentions royales quant à l'embellissement de la ville-résidence : ainsi, le 22 septembre 1747, une explosion anéantit la maison de plaisance construite par Nosseni en 1589 sur le bastion de la Vierge. Le 22 janvier 1748, Frédéric-Auguste II donne cet ordre à la Chambre : « Afin d'épargner les dépenses importantes qui y seraient nécessaires, Nous n'avons pas l'intention d'ériger à nouveau la maison de plaisance, mais bien plus, Nous l'avons offerte à Notre premier ministre, ministre du Cabinet et de la Conférence, véritable conseiller privé et général d'infanterie le comte de Brühl, afin d'agrandir encore les terrains pris sur les fortifications, lesquels lui ont été attribués par Nos rescrits très gracieux des 23 juin 1739 et 18 juillet 1742 [...][1] ». L'absence de sources écrites nous interdit de savoir quelles discussions ont eu lieu, mais le roi semble souhaiter que les fortifications au bord de l'Elbe retrouvent un édifice prestigieux : autrement, il n'aurait pas précisé que c'est l'état de ses finances qui lui interdit d'entreprendre un tel chantier. Pour réaliser son intention, il a donc recours à son premier ministre, qui possède déjà un certain nombre de propriétés dans ce quartier de la ville ainsi qu'un jardin sur le rempart au bord de l'Elbe : si ce dernier acquiert le terrain de l'ancienne maison de plaisance, il peut alors agrandir son jardin, tout en embellissant cette partie de la ville-résidence. L'ordre que nous avons cité signale que le présent royal permettra d'augmenter la dignité du palais du comte de Brühl ainsi que celle de la ville. Mais il n'est pas invraisemblable d'imaginer que cette solution soit le fruit d'une discussion entre le roi et son premier ministre. La décision de bâtir un palais vient alors de la conjonction d'une intention urbanistique du souverain, d'une récompense d'un roi à un ministre auquel il accorde sa faveur et du propre désir de ce ministre de montrer avec ostentation la faveur dont il jouit, au moyen d'édifices somptueux. C'est déjà au niveau de la décision de construire que le roi peut exercer une influence sur les nobles de son entourage. Un phénomène similaire apparaît chez les commanditaires privés, mais selon des modalités bien différentes.

B- Les particuliers

1) Les commanditaires consentants

Les nobles proches du roi sont loin d'être les seuls à entreprendre des constructions à Dresde : la vague de transformation est plus large, mais il faut distinguer ceux qui y

[1] SHStA 10026/950/5 f°70 : « *Nachdem Wir das […] Lusthaus […] zu Ersparung des hiezu erforderl[ichen] großen Aufwands, nicht wiederum an- und aufrichten zu lassen gemeint sind, sondern vielmehr Unserm Premier Ministre, Cabinets- und Conferentz-Ministre, würcklichem Geheimen Rath und General von der Infanterie, Grafen von Brühl, zu noch mehrerer Erweiterung derer von der Festung alhier durch Unser, unterm 23. Junii 1739 und 18. Julii 1742 an euch ergangene gnädigste Rescripto ihm vererbten […] Pläze […] geschencket* […] ».

consentent sans trop de difficulté de ceux qui ont fait preuve d'une certaine mauvaise volonté. Un bon moyen de trouver les premiers consiste à examiner les nouveaux quartiers bâtis au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle, par exemple celui de Friedrichstadt, à l'ouest de la ville proprement dite, sous juridiction du bailliage. Ici, un certain nombre de gens ont souhaité entreprendre la construction d'une maison et grâce au caractère planifié du lotissement, on en a conservé la trace. Le pouvoir royal a attendu que des volontaires se proposent : il ne semble pas y avoir eu de pressions pour que tel ou tel construise. Les archives du bailliage de Dresde comportent ainsi quatre volumes concernant l'adjudication de terrains à bâtir[1], à partir desquels l'on peut reconstituer la liste de ces volontaires : soit ils ont directement écrit une lettre au souverain, qui l'a transmise au bailliage, soit ils se sont présentés à l'hôtel du bailliage, auquel cas leurs propos ont été consignés en procès-verbal. De 1717 à 1742, sauf erreur, cent quarante-quatre personnes ont manifesté leur désir de construire une maison dans le quartier de Friedrichstadt : à l'exception de dix, l'on peut toutes les situer socialement et leur origine géographique est en général précisée. Parmi elles, cent vingt-six habitent déjà Dresde, les autres ne venant généralement pas de très loin, ainsi de Gorbitz (à deux kilomètres à l'ouest de Friedrichstadt), de Plauen (un kilomètre au sud de Dresde), de Mobschatz (deux kilomètres au nord-ouest de Friedrichstadt), de Lockwitz (six kilomètres à l'est de Dresde), de Radeberg (onze kilomètres au nord-est de Dresde), de Tharandt (quinze kilomètres au sud-ouest de Dresde). Deux viennent de plus loin, Susanna Hasser, veuve d'un pasteur de Leipzig et Georg Briehl, jardinier d'un seigneur de Silésie. Ce ne sont donc pas des nouveaux venus : pour trente-huit d'entre eux, l'on sait qu'ils habitent déjà Friedrichstadt, mais comme locataires. Il leur est évidemment plus facile d'être au courant de ces opérations d'adjudication.

Ces gens n'appartiennent généralement pas au sommet de la pyramide sociale. L'on note toutefois la présence de juristes et de gens qui travaillent pour le souverain, comme Johann Adolph Hoffmann et H. Stranze, tous deux secrétaires à la Chambre, Johann Christian Kühleis, inspecteur à l'octroi, Johann Gottlob Schubert, greffier au Cabinet privé, Matthäus Daniel Pöppelmann, surintendant des bâtiments et son fils Johann Adolph, peintre de cour, H. Weinhold, intendant du domaine électoral d'Ostra. Dans leur immense majorité, ceux qui manifestent leur désir de bâtir un terrain à Friedrichstadt sont des artisans ou des ouvriers. Certains sont liés à l'artisanat du luxe, c'est-à-dire aux commandes de gens proches de la cour, par exemple un passementier (Christoph Horn), trois tailleurs de verre (Johann Michael

[1] SHStA 10047/978, 10047/1738, 10047/1739, 10047/1741.

Zimmermann, Christoph Kiessling et Johann Reinhold), un perruquier (Johann Caspar Bürgermeister), un fabricant d'articles de luxe (Johann Baptist Debold). Mais le groupe de loin prédominant est celui des travailleurs des métiers du bâtiment : pas moins de quarante-deux maçons, charpentiers, tailleurs de pierre ou jardiniers. Autrement dit, le groupe qui profite indéniablement de la fièvre de construction à Dresde est celui qui investit dans la construction de bâtiments à Friedrichstadt : pour eux, la peur du lendemain est suffisamment peu présente pour qu'ils puissent envisager des frais de construction. La ville-résidence ne profite pas qu'aux nobles ou aux artisans de cour, les ouvriers du bâtiment sont aussi dans le sillage de cette prospérité. Or, ces gens désireux de construire à Friedrichstadt sont pour la plupart locataires d'un logement à Dresde. Si l'on ajoute que seul un mouvement de migration de la campagne vers la ville a pu alimenter la croissance démographique de Dresde[1], l'on peut en déduire qu'une partie non négligeable d'entre eux n'y sont pas nés. Ce qui est exprimé ici, c'est une ascension remarquable : un étranger à la ville-résidence s'y installe dans l'incertitude du lendemain et parvient à y devenir propriétaire. Même si l'on suppose une naissance à Dresde, devenir propriétaire alors que l'on est locataire, c'est changer de statut. Le désir de construction à Friedrichstadt peut donc bien être l'expression d'une ascension réussie.

Il y a un point commun entre les nobles qui se font bâtir de somptueux palais et ces artisans qui entreprennent une construction à Dresde : ils doivent au roi leur réussite et les moyens de construire. Si les comtes de Flemming, de Wackerbarth ou de Brühl doivent à l'électeur de Saxe et roi de Pologne leur richesse et leur haute position politique, les artisans lui doivent l'expansion de la ville-résidence. Les grands chantiers de la ville entraînent la présence d'ouvriers du bâtiment ; le développement de la cour et sa nécessaire splendeur ont favorisé la présence d'ouvriers du luxe. Ce seul appel de population conduit à l'extension de l'artisanat de la vie quotidienne : il faut nourrir et habiller ces hommes. La splendeur royale et son imitation par les grands entraînent dans leur sillage et de façon indirecte la prospérité d'un certain nombre de gens. S'installer dans la ville-résidence, c'est espérer bénéficier de cette prospérité générale ; y devenir propriétaire et s'y bâtir une maison, c'est marquer dans la pierre une réussite qui ne vient pas seulement de soi, mais qui a partie liée avec l'ascension des Wettin. Toutefois, cela ne suffit pas et la possibilité même de la construction a été donnée par le roi : la densité du bâti dans la vieille ville de Dresde est telle qu'il est difficile d'y acquérir une propriété, surtout si l'on ne dispose pas de moyens financiers importants. Bien que nous n'ayons rien trouvé sur cette question et que l'examen des mutations immobilières

[1] Sur ce point, cf. Karlheinz BLASCHKE, *Bevölkerungsgeschichte von Sachsen bis zur industriellen Revolution*, Weimar, 1967.

au sein de la ville eût largement dépassé le cadre de notre travail, il est vraisemblable de supposer une hausse des prix immobiliers dans la ville-résidence. Au contraire, en planifiant un nouveau quartier hors des remparts, l'électeur donne la possibilité à des gens de devenir gratuitement propriétaires. En outre, il leur donne les moyens de construire. Le quartier de Friedrichstadt, sous juridiction du bailliage, échappe à la fiscalité communale : le seigneur direct en étant l'électeur de Saxe, ceux qui acquièrent une propriété dans Friedrichstadt sont assujettis à une redevance emphytéotique appelée *Erbzins*. Outre cet avantage juridiquement fondé, ceux qui entreprennent une construction se voient octroyer des privilèges fiscaux : l'exemption du logement des gens de guerre et, pendant trois ans, l'exonération de tout impôt direct. Cela a pu inciter à demander un terrain à construire dans Friedrichstadt. Des mesures similaires sont employées dans Altendresden en rive droite de l'Elbe, bien que cette ville soit sous juridiction du Magistrat. Sans ces bienfaits royaux, ces gens désireux de construire auraient peut-être été plus hésitants, car avancer les fonds nécessaires à la construction tout en étant assujettis aux impôts frappant les propriétaires aurait peut-être représenté une charge financière trop lourde pour eux.

Le développement de la ville-résidence aurait été plus difficile sans l'existence, au sommet, de cette protection royale, qui touche non seulement des courtisans, des nobles haut placés, mais aussi des artisans qui bénéficient indirectement de la prospérité générale. Pour eux, l'idée selon laquelle le bon souverain, béni de Dieu, est une corne d'abondance pour ses sujets, une source de prospérité, est loin d'être vide de sens : ils doivent au roi leur aisance voire leur richesse, leur statut, leur propriété et enfin les moyens qui leur ont permis de construire leur maison. Or une telle entreprise n'est pas seulement l'affirmation de sa propre réussite, elle peut elle-même devenir financièrement intéressante : suivre le roi dans son désir qu'il a de développer sa ville-résidence est un moyen de s'enrichir. Autrement dit, l'embellissement et l'expansion de Dresde peuvent devenir cette corne d'abondance dont parlent les panégyriques royaux. On ne bâtit pas une maison que pour soi, mais on peut espérer en tirer des revenus. Le premier moyen consiste à en habiter une partie et à mettre le reste en location : le partage de la maison obéit alors à une logique horizontale, les meilleurs logements étant du côté de la rue et les moins cotés au fond de la cour. L'enrichissement est certainement le but de l'opération menée par Oßenfeld, le secrétaire Stranze, le bourgmestre Steffigen et la veuve Kreysig. Le 19 novembre 1725, « par cet acte, M. Johann Joachim Oßenfeld annonce au bureau du bailliage que lui, ainsi que M. le secrétaire Stranz, M. le bourgmestre Steffigen et la veuve du cordonnier de cour Kreysig ont l'intention de prendre en commun douze nouveaux terrains à bâtir, dont six l'un à côté de l'autre sur la Feldgasse, et

autant derrière ceux-ci, du côté de la Bergerie, eux aussi l'un à côté de l'autre.[1] » Ces quatre personnages constituent en quelque sorte une société immobilière : grâce à une mise en commun des fonds, ils acquièrent gratuitement un grand terrain, pour y faire bâtir des maisons, qu'ils loueront ensuite afin de rembourser les fonds investis puis de s'enrichir. L'investissement immobilier et l'enrichissement qu'il promet sont ainsi une retombée directe de ces incitations royales à agrandir la ville-résidence. De même, Matthäus Daniel Pöppelmann acquiert en 1694 le n°16 de la Große Meißner Gasse, le construit et le revend beaucoup plus cher ; il réitère l'opération en 1707 au n°6 de la Kleine Meißner Gasse[2].

L'accomplissement des intentions royales et l'intérêt personnel font alors bon ménage, comme le montre le cas d'un jardinier issu d'une famille exilée de Bohême, Bartholomäus Bablick, qui se propose de bâtir de nombreux terrains. Le 4 novembre 1739, il demande qu'on lui attribue un terrain dans le faubourg Am Sand, situé au nord de la *Schwarze Tor*[3]. L'administration de Frédéric-Auguste II est plutôt lente et la lettre est restée sans réponse. Le 6 mars 1740, Bablick fait une seconde proposition, beaucoup plus ambitieuse : créer un lotissement Am Sand, comportant cent soixante-cinq maisons, lesquelles pourraient apporter au roi une ressource fiscale annuelle de 825 taler[4]. L'affaire est prise au sérieux par l'administration royale, au point que le 31 août 1740, le surintendant des bâtiments, Knöffel, et le grand bailli, Essenius, interrogent Bablick à ce propos, lequel déclare y renoncer[5]. Le 29 décembre 1740, il sollicite à nouveau l'attribution d'un terrain Am Sand, ou, à défaut, près du domaine électoral d'Ostra, afin de produire des champignons, des asperges et des artichauts à un prix trois fois inférieur à celui du marché[6]. L'administration finit par perdre patience face à ce faiseur de projets, comme en témoigne le rapport du 8 mai 1741 : « L'on ne peut pas recommander cette concession à Bablick, car cet homme a acquis il y a cinq ans une assez grande portion de terre à construire dans cette zone, qu'il ne cultive pas le moins du monde [...][7] ». Nous n'avons pas trouvé de trace de ce terrain qu'il aurait acquis en 1736, mais le 13 mars 1743, Bablick envoie une attestation à l'administration électorale, selon laquelle il

[1] SHStA 10047/1739 f°95r° : « *H. Johann Joachim Oßenfelder bringet acto an Ambts Stelle an, welcher gestalt er nebst dem H[err]n Secretar[io] Stranzen, H[err]n Bürgermeister Steffigen und des Hoffschusters Kreysigs nachgelaßenen Wittbe zusammen zwölff neuen Baustellen, und zwar Sechße neben einander auff der Feld-Gaße und eben so viel hinter diesen nach der Schäfferey zu auch neben einander, in communione anzunehmen gesonnen.* »
[2] Stefan HERTZIG, *op. cit.*, p.205.
[3] SHStA 10047/1750 f°6r°.
[4] *Ibidem*, f°2-4.
[5] *Ibidem*, f°7.
[6] *Ibidem*, f°14.
[7] *Ibidem*, f°20r° : « *Wann dann die Überlassung an Bablicken darum nicht anzurathen, weil demselben bereits vor 5 Jahren ein ziemlich großes Stücke Land in dieser Gegend zum Anbau vererbet worden, welches er noch nicht im geringsten cultifiret* […] ».

aurait fait construire onze maisons ou jardins dans les faubourgs de Dresde[1]. Ne se laissant pas abattre par le rapport du 8 mai 1741, le 23 octobre de la même année, il réitère sa demande d'attribution d'un terrain Am Sand, mais en dépit d'un ordre du roi d'examiner cette demande, il n'y a pas de suite[2].

Dans la mesure où l'administration électorale se montre peu conciliante, Bablick tente alors d'acquérir un terrain toujours devant la *Schwarze Tor*, mais en se plaçant sous la juridiction du Magistrat : n'étant apparemment pas connu de l'administration communale, c'est sans difficulté qu'il en obtient un le 14 février 1742, qu'il revend le 17 juillet 1743, avant d'en acquérir un second le 19 juin 1744[3]. Après une pause de quelques années, il essaie en vain de se faire attribuer un terrain Am Sand, à quatre reprises, entre 1751 et 1753 : après avoir essuyé un refus le 21 septembre 1751, ses lettres ultérieures restent sans effet, comme si les diverses administrations présentes à Dresde avaient décidé de ne plus s'occuper de lui[4]. Dans une lettre adressée au roi, ses voisins dénoncent la façon dont il cherche à profiter de la facilité avec laquelle on peut obtenir un terrain à Dresde : « Ce même jardinier Bablick a revendu à d'autres pour des sommes considérables les terrains très spacieux, qui tous, par une grâce particulière de Votre Majesté Royale, lui avaient été offerts Am Sand devant Neustadt et en d'autres lieux, et il en a ainsi fait du profit [...][5] ». Au contraire, dans ses lettres, Bablick argue toujours de ce qu'il œuvre au service du roi et à l'embellissement de la ville- résidence. Ce cas extrême par son ampleur et son manque total de scrupules montre toutefois bien comment ces commanditaires volontaires peuvent assurer leur intérêt personnel, leur enrichissement et leur ascension sociale tout en accomplissant les intentions de leur souverain à l'égard de sa ville-résidence. Dresde est en effet une ville où il est facile d'acquérir un terrain et où des mesures fiscales encouragent la construction, mais tous les commanditaires ne se situent pas dans cette logique et certains ont été contraints d'entreprendre des constructions dont ils se seraient bien passés.

2) Les commanditaires réticents, voire contraints

La ville-résidence donne à voir la façon dont fonctionne l'État et l'on y peut observer quels moyens le souverain met en œuvre pour obtenir son agrandissement et son

[1] SHStA 10026/413/3 f°1-2.
[2] SHStA 10047/1750 f°32-34.
[3] RA A XXIII 54 f°26-33.
[4] SHStA 10026/413/3 f°3-13.
[5] SHStA 10047/1750 f°69r° : « *Eben dieser Gärtner Bablick, welcher sämtliche aus Ew[rer] Königl[ichen] Majestät, besondern Gnade auff den Sand vor hiesiger Neustadt und anderer Orten geschenckte erhaltene sehr geraume Pläze an andere hinwiederum vor nahmhaffte Geld Summen verkauffet, und sich damit Profit gemachet* […] ».

embellissement. Les privilèges fiscaux sont de loin le moyen le plus simple, parce qu'ils peuvent accompagner voire susciter un désir de construire chez des particuliers, mais ils ne permettent guère de transformer les quartiers sous juridiction du Magistrat : là, sauf dans les décombres de l'incendie qui a détruit Altendresden le 6 août 1685, il n'y a pas de terrain à concéder ou à faire construire, donc pas de lieu où les privilèges fiscaux puissent s'appliquer. Là où le terrain est déjà bâti, le roi n'a pas les moyens d'accorder des remises d'impôts pour inciter à la reconstruction en plus beau : le tenter, ce serait porter atteinte aux ressources de la ville, autrement dit non seulement s'interdire d'utiliser ces revenus pour l'embellissement urbain, mais aussi détériorer inutilement les relations entre les institutions électorales et le Magistrat. Dans cette situation, le grand ressort de la transformation de Dresde consiste à recourir à la contrainte, c'est-à-dire à l'obéissance que doivent les sujets à leur roi. Bien que cette dernière fasse partie de la discipline luthérienne, il n'est pas toujours facile à l'électeur de Saxe de se faire obéir. Soyons toutefois prudents : le refus d'obéir ne signifie pas nécessairement une critique de la politique de l'électeur, ni même un désaveu du souverain, ou une résistance face à l'absolutisme princier, il n'est pas non plus un refus de l'embellissement de la ville-résidence. Il obéit beaucoup plus souvent à des motivations complexes, qui sont toujours liées à la situation de chaque individu et le refus d'obtempérer vient alors de l'absence de conjonction entre l'intérêt personnel et la volonté royale. Il se produit ici le mécanisme inverse de celui que nous avons décrit pour les commanditaires volontaires.

Ainsi, le 12 mars 1708, Auguste le Fort fait savoir au Magistrat qu'il ne peut tolérer plus longtemps l'existence de maisons en bois à l'intérieur des remparts de la ville-résidence :

> « Par la grâce de Dieu, Frédéric-Auguste, roi, duc de Saxe, de Juliers, de Clèves et de Berg, ainsi que d'Engern et de Westphalie, électeur, Fidèles aimés, Nous avons remarqué qu'il se trouve ici, à Dresde, Notre ville-résidence, diverses maisons en bois […] ; Comme nous n'avons maintenant pas l'intention de tolérer plus longtemps de telles maisons, notamment dans les rues principales et sur les places de marché ou les grandes places, Nous vous ordonnons par ces présentes de bien vouloir enjoindre aux propriétaires desdites maisons en bois de les détruire, de les reconstruire en pierre et de les achever jusqu'au toit dans un délai d'un an […]. Mais si les propriétaires desdites maisons refusent de s'y prêter, nous voulons et ordonnons fermement par ces présentes que ces maisons soient mises publiquement en vente […][1] ».

[1] RA A XXIII 34, f°1-2 : « *Von Gottes Gnaden, Friedrich Augustus, König, Herzog zu Sachsen, Jülich, Cleve und Berg, auch Engern und Westphalen, Churfürst. Liebe getreue, Wir haben wahrgenommen, daß sich in*

La dureté de cet ordre montre que l'électeur de Saxe entend ici être obéi, mais, n'ayant pas la juridiction directe sur la ville, il doit utiliser l'intermédiaire du Magistrat. Ce dernier ne s'est pas attardé au caractère manifestement déraisonnable d'un tel ordre, mais a placé la discussion sur le terrain de ce qui est faisable : il recense 177 maisons construites au moins partiellement en bois dans Neudresden. La ville en rive gauche de l'Elbe comporte 812 maisons en 1700[1]. Si l'on respecte à la lettre l'ordre du prince, il y a plus d'une maison sur cinq qui devrait être reconstruite au cours de l'année 1708. Dans sa lettre du 21 mars 1708, le Magistrat souligne qu'une reconstruction d'une telle ampleur n'est pas réalisable, ne serait-ce que pour des raisons logistiques. Le 24 mars, Auguste le Fort demande alors la liste des propriétaires prêts à construire et celle des récalcitrants. Le 12 mai 1708, le Magistrat envoie une liste de 159 propriétaires, sans que nous sachions d'où vient la différence avec celle du 21 mars[2] : cinquante-et-un d'entre eux se disent prêts à reconstruire leur maison d'ici la fin de l'année 1709.

Parmi les cent huit propriétaires récalcitrants, quatre-vingt-onze, soit une forte majorité, mettent en cause les difficultés matérielles de leur vie. Pour reconstruire, il faut disposer de réserves financières qu'ils n'ont pas. La volonté royale, loin de signifier l'enrichissement et l'ascension sociale, est ici synonyme de ruine, d'endettement, voire de chute : si l'ordre du 12 mars 1708 avait été respecté, ces quatre-vingt-onze propriétaires auraient dû être expropriés et rejoindre le rang des locataires. Pour eux, à la différence des nouveaux propriétaires de Friedrichstadt, le roi n'est pas cette corne d'abondance qu'on aimerait qu'il fût. Ceux qui rencontrent ces difficultés matérielles sont d'abord les vieillards : Anna Catharina Jacobin dit « qu'elle n'a pas d'argent pour construire, qu'elle est une femme très âgée et que l'on devrait la laisser dans sa maison, pour le peu de temps qui lui reste à vivre.[3] » Celui qui ne peut pas travailler est dans une situation délicate, mais il y a aussi l'idée sous-jacente qu'il suffit d'attendre un décès qui ne saurait tarder pour entreprendre la destruction de cette maison en bois et sa reconstruction en pierre. C'est là un cas qui revient

---

Unserer Residentz-Stadt Dreßden alhier, unterschiedene hölzerne Häuser befinden […] *; Wenn Wir denn nun dergleichen Häuser, sonderlich in denen principalesten Gassen, auch Marckt- und anderen Haupt-Pläzen fern zu dulden nicht gemeinet sind ; Alß ist hiermit Unser Begehren, ihr wollet denen Besizeren sothaner hölzerner Häuser, daß sie dieselben unterrißen, und von Steinen hinwieder ausbauen, auch zum wenigsten binnen Jahr und Tag, unter das Dach bringen wollen* […] *auferlegen* […] *; Dafernen aber die Besizere sothaner Häuser sich hierzu nicht verstehen wollten, So ist hiermit Unser ernster Wille und Befehl, daß die Häuser alßdann,* […] *zu jedermanns Kauff, öffentlich feil gebothen* […] ».

[1] *Ibidem* f°3-10. Pour le nombre de maisons, cf. Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse de l'université de Leipzig, 1986, p.72.

[2] RA A XXIII 34 f°31-51

[3] *Ibidem*, f°41v° : « *Anna Catharina Jacobin, Sie hette kein Geld zum bauen, wäre ein sehr alter Weib, man würde sie doch die wenigste Zeit ihres Lebens noch im Hause lassen.* »

une dizaine de fois. Tous les autres sont des artisans sans moyens, voire endettés : les plus optimistes d'entre eux espèrent se constituer d'année en année une réserve leur permettant de reconstruire petit à petit leur maison. Par exemple, le tailleur Balthasar Seiler promet de construire s'il trouve un créancier, mais, étant déjà endetté, cela lui sera difficile[1]. L'invasion suédoise de 1706 est encore proche et le contexte des guerres du Nord et de Succession d'Espagne n'aide pas à rendre les affaires florissantes : c'est sans doute pourquoi le brodeur sur soie Andreas Zschnicke tire si peu de revenus de son artisanat qu'il lui est impossible d'épargner quoi que ce soit et donc de reconstruire sa maison[2]. À ce niveau, la liste dressée par le Magistrat se fait l'écho de difficultés rencontrées par certains, dans une ville-résidence qui n'est pas seulement le lieu de la prospérité : parmi ces propriétaires, quelques-uns vivent correctement mais, n'ayant pas de réserves, ils seraient ruinés s'ils entreprenaient la reconstruction de leur maison, comme le dit par exemple l'orfèvre Johann Georg Mauer[3]. Il n'y a pas eu d'expropriation, sans doute par la passivité du Magistrat, qui, sur ce point, n'a pas répondu à Auguste le Fort et ce dernier n'est pas revenu à la charge. La volonté royale de voir la ville-résidence embellie ne fait donc pas le bonheur de tous : ceux qui ne peuvent entreprendre de tels travaux doivent vendre leur maison à un coût d'autant plus faible qu'elle est en mauvais état. Le produit de cette vente ne leur permet pas de redevenir propriétaires et ils n'ont pas les moyens de se bâtir une maison, même dans les faubourgs, ce qui leur impose de devenir locataires ; à l'inverse, leur maison est alors achetée à vil prix par quelqu'un ayant les moyens de la reconstruire et qui pourra ainsi s'enrichir en la revendant à un prix beaucoup plus élevé ou en la mettant, au moins partiellement, en location.

Outre les difficultés financières, un autre obstacle vient de la situation juridique de certaines propriétés sous le régime de l'indivis, même si ce motif n'est que rarement invoqué : dans le quartier de la Poudrière, la veuve Alter répond aux enquêteurs que la maison appartient aussi à ses enfants et qu'il faut donc leur demander leur avis[4] ; dans la Kreuzgasse, Maria Blumentin signale qu'elle est en indivis avec son frère qui travaille dans les Monts Métallifères et dont il faut attendre le retour[5]. Il s'agit là d'un argument juridiquement imparable et c'est un bon moyen pour le propriétaire de gagner du temps. Le refus d'obtempérer à l'ordre royal n'est donc pas nécessairement une opposition au souverain, il peut y avoir de réels problèmes financiers ou juridiques, mais tous les moyens sont bons pour

[1] *Ibidem*, f°41r°.
[2] *Ibidem*, f°42r°.
[3] *Ibidem*, f°50v°.
[4] *Ibidem*, f°47v°.
[5] *Ibidem*, f°51v°.

gagner du temps ou pour négocier. Sur les dix-sept propriétaires qui n'emploient pas l'argument des difficultés matérielles, huit tentent une manœuvre : puisque le souverain essaie de les contraindre à reconstruire maintenant leur maison, qu'il se montre d'abord juste en leur faisant payer les sommes dont il leur est redevable. Ces huit propriétaires ont travaillé pour l'électeur ou pour l'État, mais n'ont toujours pas reçu leur salaire : le coutelier Martin Schirmer réclame 1512 florins, le traban Jakob Schuze un arriéré de treize mois de solde. Ce peut être aussi des créances plus anciennes, comme les 2000 florins dus par Jean-Georges II, le grand-père d'Auguste le Fort, à la famille d'Elisabeth Kingin ou les 104 florins qui auraient dû être versés en 1643 aux ancêtres d'Augustin Naumann. Pour ces propriétaires, poser des conditions à l'obéissance, c'est à la fois une façon de gagner du temps et de rappeler à l'État qu'il leur doit de l'argent. Plus rarement, le refus d'obtempérer immédiatement peut aller jusqu'à l'expression d'une certaine méfiance, ainsi les neuf derniers propriétaires récalcitrants : le bruit court que le cadastre du quartier autour de la Poudrière, de la Rampische Gasse et du Nouveau Marché va être modifié. Ils risquent alors d'être expropriés, sans doute moyennant une indemnité, et s'ils ne veulent pas devenir locataires, ils devront ou acheter une autre maison, ou s'en faire bâtir une, ce qui occasionnera dans tous les cas des frais supplémentaires. S'ils obéissent à l'ordre du 12 mars 1708 et qu'ensuite ils sont expropriés, ils auront par deux fois déboursé des frais pour leur maison. Or, cette rumeur semble étayée par le fait que le quartier du Nouveau Marché a fait l'objet d'un arpentage par les agents électoraux. Par prudence, ces neuf propriétaires se déclarent prêts à obéir si on leur donne l'assurance qu'ils ne perdront pas leur propriété dans un changement de cadastre à venir.

Si l'électeur est pour certains celui qui permet de devenir propriétaire et de construire sa maison, pour d'autres, il est celui qui impose une construction, avec tous les frais inhérents et peut même être celui qui exproprie, comme il est arrivé à Thomas Scherber, dont le cas est bien documenté dans les archives. Le 13 juillet 1683, son frère Christoph a acheté une maison près de l'église d'Altendresden[1], mais, comme beaucoup d'autres, elle est détruite dans le grand incendie du 6 août 1685. L'électeur Jean-Georges III a alors demandé à l'intendant général des bâtiments civils et militaires Wolf Caspar von Klengel de dessiner un plan qui servirait de fondement à la reconstruction d'Altendresden : il profite de l'incendie pour modifier le cadastre de façon substantielle, afin de créer une ville baroque. D'après ce nouveau plan, la parcelle possédée par Christoph Scherber se trouve au milieu de la nouvelle

[1] SHStA 10024/9845/7 f°5r°.

Hauptstraße. Le propriétaire peut alors demander qu'on lui attribue une autre parcelle équivalente, ce que n'a pas fait Christoph Scherber. À sa mort, Thomas Scherber hérite de ses biens, et notamment de ce droit d'obtenir un terrain à bâtir, qu'il fait valoir auprès du Magistrat le 2 mars 1716 : ce dernier lui attribue le 3 septembre 1717 une parcelle non loin du palais de Hollande. Le 18 novembre 1722, Thomas Scherber reçoit l'ordre de cesser toute construction et de quitter sa propriété qui doit être adjointe au palais de Hollande agrandi par Auguste le Fort. L'on peut comprendre le mécontentement de ce particulier : conscient de ne pouvoir résister sur l'essentiel (garder la parcelle attribuée par le Magistrat en 1717), il se concentre sur le montant de l'indemnité qui devra lui être versée. Puisque le roi est celui qui exproprie, autant essayer d'obtenir de lui une somme maximale. Thomas Scherber réclame quatre cents taler, alors que l'administration lui en offre cent : « à l'humble avis des commissaires, ledit Scherber, qui est de toute façon pauvre, devrait pouvoir se satisfaire de cent taler, au lieu des quatre cents réclamés pour l'espace rendu, dans la mesure où les terrains à bâtir et les espaces vacants ne sont généralement pas chers à Altendresden.[1] » La négociation se prolonge jusqu'à ce que le roi cède et ordonne le 28 août 1727 de payer trois cents taler à Scherber. Ce dernier tente alors d'obtenir un peu plus et réclame le 2 septembre 1727 une pension, sur la foi des services rendus aux manufactures de Saxe, mais cette lettre est apparemment restée sans réponse.

Il n'est toutefois pas impossible de résister à une expropriation ou à une vente forcée, à condition d'être prêt à entreprendre un chantier de grande ampleur, ce qui a été le cas des frères Döring. En 1707, le Magistrat a dû renoncer à l'hôtel de ville situé au centre du Vieux Marché et s'est installé dans une maison qu'il avait achetée à cette fin à l'angle de cette place et de la Scheffelgasse. Des réparations urgentes conduisent le 10 mars 1740 à la décision de reconstruire cet hôtel de ville[2]. Le roi intervient et demande le 22 avril 1740 que la façade principale du nouveau bâtiment donne sur le Vieux Marché et qu'à cette fin, le Magistrat acquière la maison adjacente, qui appartient aux frères Döring[3]. L'un est conseiller à l'octroi et l'autre conseiller aulique du duc de Saxe-Weissenfels. Ils refusent de vendre une maison qui est une source assurée de revenus, à la différence des domaines ruraux soumis à toutes sortes d'aléas[4]. Le Magistrat se tournent alors vers le comte de Brühl, qui fait observer que

[1] SHStA 10024/9844/26 f°7r° : « […] *die Commissarii halten ohnmaßgeblich dafür, daß ermelter Scherber, als ein ohnedem bedürfftiger Mann, vor den hergegebenen Raum statt derer geforderten 400 th[a]l[e]r überhaupt etwa mit Einhundert th[a]l[e]r zufrieden seyn könnte, in Ansehung, daß die bloßen Baustellen und leeren Plätze in Altdreßden nicht gar theuer bezahlet zu werden pflegen.* »
[2] RA C XIII 18 f°7-8.
[3] *Ibidem*, f°16r°.
[4] *Ibidem*, f°25r°.

même le roi ne peut contraindre qui que ce soit à vendre son bien, en ajoutant qu'il va tenter de convaincre les frères Döring de le faire[1]. Le 25 juin 1740, Frédéric-Auguste II ordonne au grand bailli Essenius d'intervenir : une réunion est organisée le 30 juin avec le grand bailli, Christian Weinlig, syndic du Magistrat, Christian Sommer, trésorier du Magistrat et le conseiller à l'octroi Christian Friedrich von Döring. Ce dernier fait savoir que nullement désireux d'abandonner sa maison, il est en revanche prêt à la construire lui-même en accord avec le Magistrat. Devant les protestations de ce dernier, il propose finalement un prix de vente, 12 000 taler. La somme est trop élevée et l'on en revient à la solution proposée par Döring : les deux frères reconstruiront leur maison en lui donnant une façade commune avec l'hôtel de ville à bâtir et, pour régler ses problèmes d'espace, le Magistrat achètera une autre maison[2]. Ainsi, l'un des grands chantiers urbains des années 1740 est le résultat d'une âpre négociation entre le Magistrat et les frères Döring : en dépit des pressions du roi, du comte de Brühl et du grand bailli, les seconds ont réussi à résister à un ordre royal et à garder leur maison, dont ils tirent de substantiels revenus. L'argument de l'obéissance a donc échoué, mais les frères Döring ont tout de même été prêts de céder : si Christian Friedrich von Döring propose lors de la réunion du bailliage un prix de vente exorbitant, son frère Ernst August envoie le 26 juin 1740 une lettre de Barby, qui n'est reçue à Dresde que le 7 juillet, donc trop tard, dans laquelle il se déclare prêt à négocier à partir du prix offert par le Magistrat[3]. Ce dernier choisit une solution qui lui permet de réaliser à moindres frais l'intention royale (avoir une belle façade sur le Vieux Marché) et les frères Döring se retrouvent ainsi les commanditaires contraints d'un grand chantier.

Autrement dit, pour développer, agrandir et embellir sa ville-résidence, l'électeur de Saxe et roi de Pologne, qui ne peut pas entreprendre lui-même tous les bâtiments, doit obtenir que de simples particuliers se mettent à construire. Pour cela, deux moyens ont été employés : soit être une source d'abondance qui incite à entreprendre une construction, soit avoir recours à l'obéissance. Le premier implique d'en avoir la capacité juridique et financière, c'est pourquoi il a surtout été utilisé dans les faubourgs, là où il y a des terres électorales disponibles. Le second nécessite de se faire obéir, ce qui n'est pas toujours évident, même en s'appuyant sur les institutions présentes à Dresde. Le développement de la ville-résidence met ainsi en jeu les rapports entre les sujets et leur souverain, ce qui nous conduit au cœur de l'idéologie politique : le roi qui réussit à faire bâtir Dresde montre tant sa capacité à assurer à

[1] *Ibidem*, f°27v°.
[2] *Ibidem*, f°42-47.
[3] *Ibidem*, f°50-51.

ses sujets la prospérité et l'abondance que sa capacité à se faire obéir d'eux. Ces deux ressorts, essentiels en ce qui concerne les commanditaires privés, fonctionnent de façon quelque peu différente pour le Magistrat : nous avons en effet là une institution autonome pour qui, par nature, la question de l'intérêt personnel ne se pose pas de la même façon.

C- Le Magistrat

1) Les propriétés du Magistrat

Le Magistrat est non seulement une institution composée de plusieurs administrations, il est aussi un important propriétaire au sein de la ville-résidence. Il convient donc de s'intéresser aux chantiers qu'il a pu entreprendre sur ses propriétés et d'étudier ce qui a pu le pousser à prendre une telle décision. Dans une liste non datée, mais postérieure à 1728, des propriétés du Magistrat, quatre-vingt-dix-huit éléments sont recensés, depuis les pavés jusqu'aux églises : parmi eux, soixante-quatre sont bâtis[1]. L'on peut regrouper dans une première catégorie tous les édifices liés au rôle du Magistrat dans la vie urbaine : deux hôtels de ville (respectivement pour Neudresden et Altendresden), des écuries, douze logements de fonction (par exemple, pour le médecin de ville, qui est entre autres chargé des autopsies, mais aussi pour le prévôt des mendiants, pour le maître du marché, etc.), deux maisons de tir rappelant les devoirs militaires des bourgeois. Il s'agit aussi des bâtiments liés à la fonction commerciale de la ville : la halle aux draps pour le textile, tant dans Neudresden que dans Altendresden, des comptoirs pour les bouchers, les boulangers ou les poissonniers. Pour le bien-être des habitants, il y a trois brasseries, deux établissements de bains, les installations pour les porteurs de chaises à porteurs, la maison Breyhahn pour ceux qui désirent organiser des festivités. Une deuxième grande catégorie, qui est gérée de façon différente, vient de l'introduction de la Réforme luthérienne à Dresde en 1539 et de la sécularisation des biens ecclésiastiques qui s'en est ensuivie : le Magistrat a alors obtenu le patronat de tous les anciens biens d'Église dans Dresde. Il possède ainsi huit églises, Notre-Dame, Sainte-Croix, Sainte-Sophie, Sainte-Anne, les Rois Mages, Saint-Jean, l'église du lazaret et l'église de l'orphelinat. Il faut y ajouter quatre écoles et seize logements pour les pasteurs ou les diacres, mais aussi pour les maîtres de chapelle, pour les organistes et pour les sacristains. Ajoutons-y enfin tous les bâtiments liés à l'exercice de la charité, avec six hospices : celui des enfants trouvés, l'orphelinat, l'hospice de la Sainte Mère pour des femmes âgées, l'hospice Saint-Barthélemy pour les vieillards, le lazaret et un hospice pour les pauvres. À s'en tenir au seul

[1] RA C XIII 62o, f°2-5.

aspect quantitatif, le Magistrat est un propriétaire plus important que la dynastie, ou même que la cour, dans la ville-résidence.

Tous ces bâtiments n'ont certes pas fait l'objet d'une reconstruction ou d'un embellissement, mais il faut au moins les entretenir et assurer les réparations courantes : les moyens financiers du Magistrat ne sont pas si importants au regard du nombre de ses propriétés. Alors que les Wettin peuvent utiliser les ressources des pays qu'ils gouvernent, en particulier celles fournies par les Monts Métallifères, le Magistrat doit se contenter de revenus plus modestes, liés à la fois à sa juridiction sur la ville de Dresde et aux fiefs dont il est le seigneur dans le pays. Ses sources de revenus sont de trois ordres : il y a d'abord tous les impôts prélevés d'une façon ou d'une autre sur les habitants de Dresde, en particulier sur les biens immobiliers ; ce sont ensuite les taxes qui frappent les marchandises, notamment l'octroi sur le pont de Dresde. Mais ce sont surtout les revenus tirés des fiefs qui ont échu au Magistrat au moment de la Réforme[1] : en devenant patron de Sainte-Croix et de Notre-Dame, le Magistrat est devenu seigneur de neuf villages des environs (Bannewitz, Blasewitz, Gittersee, Kötzschenbroda, Obergohlis, Possendorf, Prohlis, Seidnitz et Weixdorf) ; l'hospice de la Sainte Mère lui a donné des champs et des vignes dans Loschwitz et Kötzschenbroda, ainsi que sept seigneuries (Plauen, Loschwitz, Oberhermsdorf, Niederhermsdorf, Obergohlis, Coschütz et Braunsdorf) ; il faut y ajouter cinq fiefs (Gruna, Tolkewitz, Kleindobritz, Seidnitz et Mischwitz), un domaine rural (Heilsberg bei Somsdorf) ainsi que des paysans censitaires dans dix villages. La sécularisation du monastère augustin d'Altendresden a donné à la ville trois fiefs, dans Loschwitz, Pieschen et Trachau. Tous ces revenus sont destinés aux causes pieuses, donc à l'entretien des anciens biens ecclésiastiques, églises, écoles et hospices. Enfin, la construction des fortifications de Dresde au XVI^{e} siècle a retiré des terrains au Magistrat, qui obtient en compensation les biens de l'ancienne abbaye cistercienne d'Altenzella, soit sept villages regroupés dans ce qu'on appelle l'intendance de Leubnitz : ces revenus sont destinés au trésor de la ville, sans destination précise. De telles ressources peuvent suffire à entretenir les propriétés du Magistrat, mais sans doute pas à entreprendre de grands chantiers : l'aspect financier ne doit donc pas être négligé quand il s'agit de prendre la décision de construire ou non.

Dans les chantiers du Magistrat, il y a d'abord des réparations liées à d'inévitables dégradations, ainsi les travaux dans l'église Sainte-Anne endommagée par un violent orage en 1735, ceux de la tour de l'église Sainte-Croix, ou encore dans l'église Sainte-Sophie. Il est

[1] Cf. Reiner GROSS, « *Ratsregiment und Stadtverwaltung* », in Reiner GROSS, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006,, p.58.

toutefois certains bâtiments communaux qui ont en commun avec les bâtiments royaux de ne pas être seulement fonctionnels, mais d'affirmer en même temps quelque chose, respectivement du Magistrat et de la dynastie. Ces édifices par nature plus prestigieux, servant à montrer l'identité et les prétentions des bourgeois, sont les hôtels de ville et les églises situées dans Neudresden et Altendresden – à l'exclusion donc des églises des faubourgs et de celles qui sont liées à un ministère particulier, comme l'église Saint-Jean, destinée à la communauté des exilés de Bohême et comme telle peu intéressante pour les bourgeois de Dresde. Ce n'est pas un hasard si c'est là que nous trouvons les quatre grands chantiers entrepris par le Magistrat. Il s'agit d'une part de la construction des deux hôtels de ville et, d'autre part, de celle des églises Notre-Dame et des Rois Mages, ce qui veut dire que de chaque côté de l'Elbe sont construits une église et un hôtel de ville prestigieux dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Alors que les Wettin montrent leur accroissement numérique, leur dignité royale et leur catholicisme, les bourgeois de Dresde affichent leur autonomie institutionnelle et leur foi luthérienne. Mais l'origine de ces chantiers est pour le moins complexe, au point qu'il est faux d'y voir la seule affirmation de l'identité du Magistrat contre l'identité dynastique : ici aussi, le souverain a joué un rôle non négligeable dans la décision d'entreprendre des constructions qui outrepassent les moyens financiers de leur commanditaire, le Magistrat. Ceci pose la question de l'intérêt que peut avoir un souverain à soutenir une construction servant à l'identité des bourgeois : l'on ne peut en tout cas pas envisager les relations entre le Magistrat et l'électeur sur le seul mode de l'opposition et il nous faut regarder plus précisément comment les choses se sont passées.

2) Les grands chantiers du Magistrat

Le premier grand chantier du Magistrat à l'époque augustéenne est une destruction imposée par le pouvoir royal. Le 3 novembre 1707, Auguste le Fort demande au baron Rudolph Magnus von Hoym, conseiller privé et inspecteur de l'octroi général, de signifier au Magistrat l'ordre de détruire l'hôtel de ville de Neudresden, datant du XIII^{e} siècle et situé en l'exact milieu du Vieux Marché. Les motifs invoqués sont l'agrandissement de cette place de marché et l'embellissement de la ville-résidence : l'hôtel de ville doit être déplacé dans la halle aux draps, située sur le Nouveau Marché. Autrement dit, les bourgeois de Dresde doivent abandonner un édifice historique, au cœur de la plus ancienne place de la ville, témoignant de l'ancienneté des institutions communales. Un tel ordre pourrait être très mal perçu, surtout dans cette année qui suit l'invasion suédoise, et le baron de Hoym, qui en est bien conscient, fait tout pour maintenir le calme : s'acquittant de sa mission le 13 novembre, il

supplie le Magistrat de ne pas faire obstacle à la volonté royale[1]. Il est tentant de voir dans cet ordre le désir royal de faire disparaître du paysage urbain un hôtel de ville symbole de l'autonomie communale de la ville-résidence, mais de fait, ce n'est pas l'argument employé et le motif donné par Auguste le Fort pourrait bien être la vérité. L'idée n'est en tout cas pas neuve et date de l'électeur Auguste, mais à la fin du XVI^e^ siècle, le Magistrat avait réussi à en empêcher la réalisation et l'idée n'avait pas refait surface au cours du XVII^e^ siècle.

Le 14 novembre, il se réunit afin de prendre une décision : l'hostilité est manifeste et le débat porte sur les moyens de résister à cet ordre[2]. Seuls deux sénateurs, le bourgmestre Ganzland et Strobel, proposent une épreuve de force, un refus en bloc appelé *Deprecation*. Le refus d'obéir déplaît toutefois et l'on préfère gagner du temps, comme le dit Jentzsch : il faut affirmer au roi son désir d'obéir mais trouver des arguments pour retarder l'exécution de ses ordres. Le 17 novembre, le Magistrat envoie une lettre au roi en ce sens : il y signale entre autres qu'au rez-de-chaussée de la halle aux draps sont disposés soixante-six étals de boucher, ce qui entraîne des nuisances olfactives et la présence de rats et de souris, lesquels causeront des dommages à ses archives. Contre cette manœuvre, Auguste le Fort ordonne le 2 décembre de démolir sans délai l'hôtel de ville et, en attendant mieux, d'entreposer son contenu dans la maison Beuchling située sur le Vieux Marché[3]. L'opposition à une décision royale ne saurait aller jusqu'au refus d'obéir et c'est pourquoi l'épreuve de force est impossible : pour le Magistrat, le roi n'est pas d'abord un ennemi, il est avant tout l'autorité naturelle, à laquelle il faut obéir, si l'on ne veut pas encourir sa disgrâce. C'est ce qui est exprimé par le bourgmestre Ganzland dans la réunion du 14 décembre 1707 : « L'on doit appréhender la plus grande disgrâce auprès du roi, selon des avis assurés, si l'on n'accélère pas l'évacuation et la démolition de l'hôtel de ville, c'est pourquoi il propose de se soumettre.[4] » Strobel, qui avait aussi été un partisan de la résistance, renchérit, disant qu'il faut faire de nécessité vertu. L'obéissance reste donc l'élément décisif et, puisque le roi veut agrandir le Vieux Marché, on lui cède sur ce point. En revanche, il reste un espace de négociation, la localisation du nouvel hôtel de ville. Remarquons d'emblée qu'il n'est pas question d'en construire un : l'affirmation de l'identité du Magistrat ne va pas jusque là et ses finances ne le lui permettent pas. Il s'agit avant tout d'acquérir une maison donnant sur le Vieux Marché. Il est plus important de rester sur cette place, de ne pas quitter ce lieu symbolique de l'ancienneté de l'autonomie

[1] RA C XIII 7 f°1.
[2] *Ibidem*, f°9-10.
[3] *Ibidem*, f°20-22.
[4] *Ibidem*, f°31r° : « *Man müste des Königs größte Ungnade, wie man gewisse Nachricht hätte, sich besorgen, wenn man die evacuation und Abtragung des Rathhauses nicht beschleunigte, dahero er davor hielte, sich zu submittiren.* »

communale et de ne pas s'installer sur le Nouveau Marché, ce quartier ouvert par les électeurs au XVI^e^ siècle et alors rattaché à la ville de Dresde. Sur ce point, il a réussi : l'hôtel de ville n'est plus signalé comme tel, c'est une maison parmi d'autres, mais située sur le Vieux Marché.

Après cette démolition contrainte, le grand chantier entrepris par le Magistrat est celui de l'église Notre-Dame, qui est aussi un cas complexe. Sur ce sujet, l'on a entièrement conservé les archives de la ville de Dresde : l'histoire commence avec une lettre du Magistrat au Grand Consistoire, datée du 2 avril 1722, dans laquelle il signale l'état de délabrement de cette église ancienne, qui menace à tout instant de s'effondrer[1]. Le 3 avril, l'institution électorale répond au Magistrat qu'il faut tout faire pour empêcher le moindre accident et lui demande « de faire un rapport complémentaire au sujet non seulement de la réparation, mais aussi d'une construction à venir.[2] » Dès le début court l'idée que doit être refaite à neuf cette église dont la structure date du XI^e^ siècle. Le 9 avril, le Magistrat demande à divers artisans d'expertiser ce bâtiment : selon le maître charpentier Bähr, si l'on enlève le clocher et qu'au moyen de câbles, l'on fixe l'église aux maisons du voisinage, l'édifice tiendra encore quelques années et les autres artisans présents ne disent rien de très différent[3]. Au vu du procès-verbal d'expertise, le délabrement de l'église semble plutôt alarmant. Le 23 avril 1722, une nouvelle expertise est faite sur le terrain par Georg Bähr et le maître maçon Johann Christian Fehre. Le Magistrat, qui n'a pas les moyens d'une construction à neuf, leur demande si quelques années ne peuvent encore être gagnées, puis décide de faire démonter le clocher afin d'éviter tout accident. Il ordonne en outre de faire un projet pour une nouvelle église[4]. Le Magistrat est chronologiquement le premier à avoir pris cette décision de reconstruire l'église Notre-Dame, mais c'est alors qu'intervient le comte de Wackerbarth, gouverneur, qui semble en avoir eu vent : le 26 avril 1722, il signifie à Bähr de ne rien entreprendre avant qu'il ait vu lui-même de quoi il en retournait[5], comme s'il ne faisait pas confiance à cette initiative du Magistrat, pourtant dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard des bâtiments ecclésiastiques. Le gouverneur fait faire une contre-expertise par l'architecte Knöffel, qui aboutit aux mêmes conclusions que les artisans de la ville : le 4 mai 1722, le gouverneur ordonne de ne plus réparer l'église Notre-Dame et d'en construire une nouvelle[6].

[1] RA B II 14, f°3.
[2] *Ibidem*, f°9r° : « *nicht allein wegen der Reparatur, sondern auch künfftigen Baues […] anderweiten Bericht zu erstatten.* »
[3] *Ibidem*, f°4-5.
[4] *Ibidem*, f°7r°.
[5] *Ibidem*, f°7r°.
[6] *Ibidem*, f°10-11.

Deux pouvoirs sont ainsi en concurrence dans la prise de décision, mais il ne s'agit pas seulement de rivalité : l'ordre du gouverneur a plus accéléré que retardé le processus engagé par le Magistrat. En outre, avoir l'aval du comte de Wackerbarth a surtout encouragé ce dernier à entreprendre un chantier somptueux et à en trouver les moyens. Après l'arrivée de Marie-Josèphe de Habsbourg et des catholiques de son entourage, la reconstruction de l'église Notre-Dame doit permettre aux bourgeois de Dresde d'afficher leur indéfectible attachement au luthéranisme et leur refus de toute reconquête catholique. Autrement dit, pour le Magistrat de cette ville-résidence, il est plus important d'avoir une église somptueuse qu'un bel hôtel de ville. Or, il n'en a pas les moyens financiers, mais l'ordre du gouverneur, dont tout le monde connaît la proximité au roi, l'encourage sans doute à recourir au souverain. Le 12 mai 1722, le Magistrat envoie une lettre au comte de Wackerbarth, dans laquelle il affirme son désir de reconstruire l'église Notre-Dame et signale ses difficultés financières, demandant le soutien du roi. C'est là faire preuve d'une grande habileté : c'est s'assurer non seulement de l'obtention de moyens supplémentaires, mais encore de la splendeur de la nouvelle église, si l'on compte que le roi désire une magnificence semblable à celle dont il a usé pour ses propres bâtiments. À tout le moins, le Magistrat ne peut pas entreprendre de construction importante sans le soutien effectif du roi et c'est ainsi que ce dernier peut exercer une influence dans les chantiers réalisés par le premier : sans Auguste le Fort, l'église Notre-Dame, qui pourtant affirme l'identité luthérienne de la bourgeoisie de Dresde, n'aurait pas vu le jour. Ce chantier est donc bien venu du Magistrat, mais celui-ci n'a pas du tout contesté l'intervention du gouverneur, dans la mesure où il pouvait en tirer des avantages conséquents.

Dans les années 1720, le Magistrat n'hésite pas à entreprendre deux chantiers concomitants, en rive gauche de l'Elbe l'église Notre-Dame, et, en rive droite, le clocher de l'église des Rois mages. Cette dernière, anéantie dans l'incendie du 6 août 1685, avait été reconstruite dès 1688, mais les cloches avaient alors été provisoirement suspendues dans un édifice en bois : à l'été 1727, sur le constat du mauvais état de celui-ci, le Magistrat prend la décision d'achever l'église d'Altendresden en en faisant construire le clocher[1]. Ici, ni le gouverneur ni le roi ne sont intervenus : le Magistrat est entièrement responsable de cette construction. L'occasion en a certes été donnée par le mauvais état du clocher en bois, mais rien ne l'obligeait à entreprendre un tel chantier, alors qu'en 1726 a été commencée la construction de l'église Notre-Dame. Donner à une église un clocher digne de ce nom, c'est réaffirmer l'identité luthérienne de la ville-résidence, deux ans après le bain de sang de Toruń

[1] RA B II 21 f°1-2.

en Pologne et un an après l'assassinat de Johann Joachim Hahn, diacre à Sainte-Croix. Au même moment, l'embellissement d'Altendresden est poursuivi par le roi, en particulier au niveau du Palais Japonais : tout se passe comme si le Magistrat voulait ne pas demeurer en reste et ne pas laisser au seul souverain l'initiative du développement de la ville-résidence. Un clocher n'est pas une construction anodine car, par sa position dominante, c'est lui que l'on voit le premier quand on s'approche de la ville, et dans les images de ville, c'est lui qui sert de point de repère. Ceci mérite d'autant plus d'être souligné qu'au même moment, le Magistrat entreprend une construction inouïe en rive gauche de l'Elbe, l'église Notre-Dame.

Cette grande activité n'a toutefois été que de faible durée, peut-être en raison de la situation financière d'une institution dont les ressources ne sont pas illimitées, mais aussi à cause d'une intervention royale qui a complètement fait oublier la construction de ce clocher entre 1727 et 1730. En effet, en 1731 le Magistrat pouvait penser avoir réussi à construire cette église des Rois mages à laquelle le roi n'est pas favorable : selon le plan de reconstruction d'Altendresden par l'intendant général des bâtiments civils et militaires Klengel, une rue doit être ouverte à la place de l'ancienne église des Rois mages. Après 1685, le Magistrat s'est dépêché de faire reconstruire cette église à l'emplacement même de celle qui avait été incendiée le 6 août. C'est là son rôle de patron ecclésiastique : la religion étant l'une des choses les plus importantes, il faut permettre au plus vite la reprise du culte dans des conditions normales. C'est en même temps une façon d'éviter la réalisation immédiate des plans de Klengel, au moins en ce qui concerne la localisation de l'église. Dans les années 1720, achever cette église en lui donnant un clocher, c'est non seulement affirmer l'identité luthérienne de la ville, mais aussi faire en sorte que cette église ne soit pas aisément déplacée, alors que le Magistrat sait qu'Auguste le Fort n'a nullement renoncé aux plans projetés sous son père Jean-Georges III. Il semblerait même que le chantier entrepris de 1727 à 1730 se soit fait contre l'avis du roi. C'est en tout cas ce que tend à dire l'ordre d'Auguste le Fort du 26 octobre 1731 :

> « Nous avons jusque là fait en sorte que la ville d'Altendresden, par la construction des terrains vides qui s'y trouvaient et par la réalisation de nouvelles maisons, soit quelque peu développée, ce qui devra ensuite se continuer, en conséquence de quoi le nombre de ses habitants a augmenté et devrait d'ici peu encore augmenter, au point que l'église de cette ville ne sera plus assez grande pour accueillir lors du culte la foule des habitants : pour cette raison, nous avons hésité à vous autoriser, vous, le Magistrat, à entreprendre, selon votre intention, la construction d'un clocher à ladite église, mais maintenant, nous avons gracieusement considéré qu'il vous serait par trop difficile, à vous, le Magistrat,

d'agrandir cette église d'Altendresden à vos frais et sur les fonds communs car, sans cela, la construction de l'église Notre-Dame est déjà pour vous d'un coût trop élevé, nous avons donc décidé d'y ajouter une somme conséquente.[1] »

Nous n'avons certes pas trouvé de traces dans les archives communales de cette opposition royale à la construction du clocher de l'église des Rois mages et nous ne savons pas pourquoi Auguste le Fort n'est alors pas intervenu, mais, quoi qu'il en soit, si le pari du Magistrat a bien été d'achever l'église d'Altendresden pour éviter sa destruction, c'est un échec complet. Le 26 octobre 1731, le roi lui ordonne de détruire cette église et d'en construire une plus grande, en fonction du plan d'Altendresden dessiné par la surintendance des bâtiments. L'on se retrouve ainsi dans une situation semblable à celle de 1707 : l'urbanisme royal conduit à une intervention royale sur un bâtiment dont le Magistrat a la propriété. Toutefois, à la différence de ce qui s'était passé alors, Auguste le Fort fait preuve de beaucoup de diplomatie, étant conscient que la réaction du Magistrat risque d'être plus virulente pour une église luthérienne que pour un hôtel de ville : la peur d'une agression catholique est en effet bien ancrée chez les bourgeois de Dresde. Voilà pourquoi le premier argument avancé est la croissance démographique d'Altendresden : en faisant construire une église plus grande, Auguste le Fort remplit pleinement son rôle de souverain d'un État luthérien, il donne à ses sujets les moyens de faire leur Salut. En outre, répondant par avance aux obstacles financiers, il annonce d'emblée qu'il prendra en charge une partie des frais.

Toutefois, en dépit de cette diplomatie, le roi doit bel et bien obtenir l'obéissance du Magistrat, qui est plutôt mécontent de cette décision. Le procès-verbal de la session du Magistrat du 24 novembre 1731 porte en marge *Timeo Danaos et dona ferentes*[2], « Je crains les Grecs, même quand ils font des offrandes » : c'est dire le degré de confiance qui règne entre le Magistrat et son souverain ! Le premier est alors d'avis de résister à l'ordre royal pour cette raison qu'il vient d'un catholique, donc d'un ennemi en qui on ne peut avoir confiance : il craint que ce ne soit l'occasion d'agression de catholiques envers les luthériens. L'embellissement de la ville ne lui importe guère, à tout le moins au regard des risques que lui

[1] RA B II 26 f°4r° : « *Nachdem Wir bishero die Veranstaltung getroffen, daß die Stadt Altdreßden, durch Anbauung der darinnen befindlichen wüsten Pläze und Aufführung neuer Häußer, in ziemliches Aufnehmen gebracht worden, wormit auch ferner continuiret werden soll, solchemnach ein Anzahl derer Inwohner sich dergestalt gemehret, und in kurzen noch ferner mehren dürfte, daß dasige Stadtkirche bey Haltung des Gottes-Dienstes die Menge derer Inwohner zu begreiffen, nicht von gnugsamer Weite seyn würde, aus welcher Ursache denn Wir, auch die, von euch, dem Rathe, ehemahls vorgehabte Erbauung eines Thurms an selbiger Kirche zu bewilligen, Bedencken getragen, voriezo aber in gnädigste Erwägung gezogen, wie euch dem Rath allhier, da euch ohnedem der Frauen Kirchen Bau so hoch zu stehen kommt, diese Altdreßdner Kirche auf euere und der Commun Kosten zu erweitern, allzu schwer fallen dürffte ; So sind Wir hierzu ein ergiebiges zuzuschießen entschlossen*. »

[2] *Ibidem*, f°7r°. Citation de Virgile, *Énéide*, II, 49.

semble courir l'Église luthérienne. Il décide de s'en remettre à l'avis du pasteur Löscher, surintendant des églises de la région de Dresde, dont on sait qu'il est loin d'être favorable aux initiatives royales. Mais celui-ci ne pousse pas du tout à la résistance et, tout comme en 1707, il est décidé d'obéir sur l'essentiel (le déplacement et la reconstruction à neuf de l'église d'Altendresden), tout en essayant d'obtenir le maximum de concessions, ce qui peut être un bon moyen de retarder l'exécution de l'ordre. Pour éviter de telles manœuvres dilatoires, le 23 janvier 1732, Auguste le Fort réitère l'ordre du 26 octobre 1731[1], mettant les bourgeois en demeure d'obéir. Le 31 janvier, le Magistrat se réunit, afin de déterminer si l'on peut encore résister ou non : le bourgmestre Steffigen prône l'obéissance, dans la mesure où l'intention royale semble ferme et tous les autres sénateurs suivent son avis. À partir de là, le Magistrat se retrouve le commanditaire d'un chantier qu'il n'a pas voulu, dont il n'a pas fait les plans, mais de la réalisation duquel il est chargé, car c'est lui le patron des églises luthériennes de Dresde.

À partir des années 1740, les grands chantiers du Magistrat concernent les hôtels de ville : de fait, à partir de 1708, il n'y a plus de bâtiment digne des institutions communales, ni en rive gauche, ni en rive droite de l'Elbe. Au contraire, à la fin de la période augustéenne, le Magistrat dispose de deux hôtels de ville prestigieux, de part et d'autre du fleuve. Gardons-nous toutefois d'aller trop vite en besogne et de croire qu'il s'agit là d'une affirmation des bourgeois de Dresde, qui serait le pendant temporel de l'affirmation de l'identité religieuse par le biais des églises luthériennes : la construction des hôtels de ville n'a pas été une déclaration de guerre à Frédéric-Auguste II. En 1729, le constat est fait de l'étroitesse de la maison du Vieux Marché qui abrite l'administration communale depuis 1708 et l'on se propose d'acheter la maison adjacente, qui appartient à la famille Döring. Cependant, il ne s'agit pas de construire un bel hôtel de ville, tout au contraire : le bourgmestre Steffigen « tient pour très opportun d'acheter ladite maison [Döring], car si quelqu'un d'autre la prenait et la construisait, il faudrait craindre que l'on ne fût alors obligé de reconstruire en même temps l'hôtel de ville, si ce n'est entièrement, du moins en divers endroits.[2] » Acheter la maison Döring, qui est plutôt délabrée, permet non seulement de gagner de la place, mais aussi d'éviter une reconstruction. Le Magistrat envisage ensuite d'acheter l'auberge *Zum Goldenen Ring* et en demande l'autorisation au roi : le 7 juillet 1729, Auguste le Fort rappelle qu'en 1707, il avait ordonné de mettre l'hôtel de ville dans la halle aux draps sur le Nouveau

[1] *Ibidem*, f°27-32.
[2] RA C XIII 17 f°1r° : « *H. B[ür]g[ermei]st[e]r Stefgen : er hielte am rathsamsten zu seyn, daß mann besagtes Hauß ankauffe, denn wenn es jemandt anderes annehme und bauete, so stehe zu besorgen, daß mann auch das Rathhauß wo nicht gäntzlich an verschiedenen Orten würde mitbauen müssen*. »

Marché[1]. Le Magistrat semblait croire les intentions royales de 1707 définitivement enterrées, mais il s'est trompé sur ce point. Afin de ne pas se lancer dans un bras de fer auquel il ne tient sans doute pas et, dans le même temps, afin de ne pas obéir à un ordre qui lui semble inacceptable, le Magistrat décide d'arrêter toute démarche et de s'en tenir au *statu quo*. En 1729 comme en 1707, la priorité pour le Magistrat n'est pas d'avoir un hôtel de ville prestigieux, mais de se maintenir sur le Vieux Marché. Toutefois, la maison du Vieux Marché est trop délabrée pour supporter le poids des papiers conservés par l'administration communale : le 10 mars 1740, le Magistrat demande au roi l'autorisation de la reconstruire entièrement[2]. Le changement de règne d'Auguste le Fort à son fils Frédéric-Auguste II peut lui permettre d'espérer que l'idée de la transformation de la halle aux draps en hôtel de ville reste lettre morte : contrairement à ce qui s'était passé en 1729, le Magistrat ne fait pas semblant d'oublier l'existence de ce projet, mais rappelle les raisons pour lesquelles il s'y oppose. De fait, le roi se rend à ses raisons, mais intervient dans le projet de reconstruction, dans un souci d'urbanisme que n'avait peut-être pas le Magistrat : c'est ce qui est à l'origine du conflit avec les frères Döring, que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer. Ainsi, en rive gauche de l'Elbe, l'initiative vient bien du Magistrat, mais le roi et ses institutions interviennent.

Le Magistrat a autorité tant sur Neudresden que sur Neustadt en rive droite de l'Elbe : un hôtel de ville pourrait suffire et c'est sans doute pourquoi il n'a jamais fait le moindre effort pour reconstruire l'hôtel de ville de Neustadt. Ce n'est pas l'avis du souverain, qui tient à ce que soit marquée dans la pierre l'ancienne distinction entre les deux villes : Neustadt, ville fondée par Auguste le Fort, se doit d'avoir son propre hôtel de ville. Le même ordre du 26 octobre 1731, qui ordonnait la reconstruction de l'église des Rois mages, prévoit la construction d'un hôtel de ville, toujours avec l'aide financière du souverain. L'église étant aux yeux du Magistrat beaucoup plus importante, c'est d'abord elle qui est réalisée et comme la somme allouée par le roi ne permet pas de construire les deux édifices, le Magistrat fait la sourde oreille en ce qui concerne l'hôtel de ville : selon son habitude, il essaie de gagner du temps. À ce jeu, c'est celui qui a le plus de fermeté ou le plus de mémoire qui l'emporte : le 19 février 1744, le comte Rutowski, gouverneur de Dresde, qui semble agir en son nom propre, rappelle au Magistrat qu'il n'a toujours pas obéi à l'ordre royal de reconstruire l'hôtel de ville[3]. Les troubles liés à la seconde guerre de Silésie retardent cette affaire, mais à partir

[1] *Ibidem*, f°28r°.
[2] RA C XIII 18 f°7-8.
[3] RA C XIII 19 f°1-2.

de 1748, le Magistrat entreprend la construction de l'hôtel de ville de Neustadt, selon les plans dessinés en 1732. Il est à nouveau un commanditaire contraint, alors qu'il s'agit d'un édifice qui pourrait lui permettre de donner à voir l'autonomie communale de Dresde, voire d'afficher un pouvoir auquel il pourrait prétendre, mais que, de fait, il n'a pas. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de cette histoire : c'est le roi, lequel n'a en apparence pas grand-chose à y gagner, qui est à l'origine de la construction de l'hôtel de ville de Neustadt.

L'examen des grands chantiers du Magistrat nous oblige à regarder les choses de manière nuancée, car est ici en jeu la complexité des relations entre l'institution communale et le pouvoir électoral et royal, c'est-à-dire la capacité du roi à se faire obéir, à quoi s'ajoute le problème confessionnel. Dans l'ensemble, le Magistrat est un commanditaire important, mais qui agit davantage sous la contrainte que de sa propre initiative : des deux chantiers qu'il a entrepris de lui-même, l'un a été anéanti par la volonté royale et l'autre a nécessité la collaboration du roi. De cela, l'on peut tirer deux conclusions. D'une part, le Magistrat, tout autant que les simples sujets, est tenu à l'obéissance et n'a jamais cherché à entrer en rébellion ouverte contre un pouvoir légitime : il lui arrive de tester la fermeté des intentions royales et c'est pourquoi son principal moyen de résistance consiste à gagner du temps. D'autre part, il n'a les moyens financiers ni de résister à la volonté royale, ni de prendre des décisions de grande ampleur : la modestie des ressources du Magistrat ne doit pas être sous-estimée. Les deux grands chantiers dont il a eu véritablement l'initiative sont des églises luthériennes : cela montre quels choix ont été faits et ce qui, pour lui, est le plus important, affirmer non pas l'autonomie communale, mais l'identité luthérienne de la Saxe. La décision de reconstruire l'hôtel de ville en 1740 vient du délabrement du bâtiment et il ne semble pas véritablement question de réaliser quelque chose de somptueux. De son côté, le pouvoir royal ajoute des préoccupations urbanistiques, ainsi pour la reconstruction de l'église des Rois Mages à partir de 1732, mais l'on s'étonnera surtout de sa façon d'encourager et même d'obliger le Magistrat à avoir deux hôtels de ville somptueux. La construction de la ville-résidence ne s'est pas faite contre les institutions communales : au contraire, par les églises et les hôtels de ville, le pouvoir royal oblige le Magistrat à tenir un rythme dont ce dernier se serait bien passé.

Ainsi, la ville-résidence a été construite, développée et embellie par des commanditaires d'une grande diversité et dont les motivations ne peuvent certainement pas être réduites dans un cadre uniforme. Mais à chaque fois, le roi a pu exercer une influence dans la décision d'édifier tel ou tel bâtiment. La dynastie des Wettin est un acteur important de ce mouvement, parce que le changement de l'identité dynastique conduit à entreprendre de

nouvelles constructions. Ici, les choses ne se jouent pas seulement au niveau de l'électeur, mais à celui de toute sa famille, dont il convient de ne pas sous-estimer l'unité. Les bâtiments royaux donnent en effet à voir l'identité dynastique. Ce qui est d'abord visible, c'est l'accroissement numérique de cette famille : alors que sous Auguste le Fort, les bâtards sont nombreux et qu'une maîtresse comme la comtesse Cosel est affichée dans un palais somptueux, les fruits du mariage de Frédéric-Auguste II avec Marie-Josèphe sont plutôt féconds. Loger les enfants, puis les petits-enfants royaux, ne passe pas inaperçu dans la ville-résidence. Le changement est aussi qualitatif : la dynastie est passée de la dignité électorale à la dignité royale et tient à ce que l'on ne l'oublie pas. Les pavillons du Zwinger sont là pour le rappeler. Enfin, elle a abjuré le luthéranisme pour le catholicisme : l'exercice de la religion n'étant jamais une chose privée, cela aussi a été marqué dans la pierre. Permettre à la liturgie de se dérouler dans un écrin digne du Dieu qu'elle révère est à l'origine de la commande du chantier de l'église catholique de cour par Frédéric-Auguste II. Cependant, la dynastie est loin d'être le seul commanditaire à l'œuvre dans la ville-résidence : il y a aussi les nobles proches du souverain, de simples particuliers et le Magistrat, mais à l'égard de tous ceux-là, le roi peut jouer un rôle, en les incitant ou en les contraignant à construire. Si divers mobiles peuvent jouer, il est toutefois fréquent que le roi ne soit pas étranger à la décision d'entreprendre une construction. Les nobles proches du souverain ont pu recevoir des incitations orales, qui par définition, échappent aux sources, mais la faveur est alors en elle-même un mobile puissant, tant par le désir qu'elle entraîne d'afficher la haute position à laquelle on est parvenu, que par la richesse matérielle qu'elle peut donner à ceux qui en bénéficient. Les simples particuliers ne manquent pas d'incitations à construire, par la facilité avec laquelle on obtient des terrains à bâtir ou par les exonérations fiscales : il y a alors conjonction entre le service du roi et l'intérêt personnel. Au cas où les mesures positives ne suffiraient pas, le souverain peut exiger l'obéissance qui lui est due par ses sujets : il existe des commanditaires contraints, parmi lesquels se distingue le Magistrat. Par ces deux ressorts essentiels, le roi est à la fois celui qui est la source de bienfaits, celui qui permet la prospérité individuelle et celui qui est en droit d'exiger l'obéissance, celui à qui il faut se soumettre.

Chapitre III : Les conditions d'exécution

L'étude de la situation institutionnelle a montré l'impossibilité d'une action unilatérale du roi et électeur sur sa ville-résidence : il doit tenir compte des diverses administrations qui ont compétence sur cet espace et se servir d'elles comme relais de son autorité. Par le biais des commanditaires des chantiers de la ville-résidence, nous avons pu voir que si le souverain est loin d'être le seul à entreprendre des constructions, il peut néanmoins jouer un rôle dans la décision de bâtir un terrain : tant par des incitations que par le recours à l'obéissance, il peut pousser des personnes physiques ou morales à construire un édifice. Mais si l'objectif royal n'est pas seulement d'assurer un développement quantitatif de la ville-résidence, mais aussi d'obtenir un organisme urbain qui ne soit pas trop hétéroclite, le souverain doit accompagner la réalisation des bâtiments projetés. Se pose ainsi la question du rôle qu'il peut jouer dans l'exécution des chantiers. En la matière, il n'a aucunement les moyens d'agir seul, mais il s'appuie sur une institution qui, tout en ne dépendant que de lui, ne s'identifie pas pour autant à lui, l'administration électorale des bâtiments. Qui dit administration, dit un personnel qu'il faut recruter, une méthode de travail et surtout, une juridiction. Encore faut-il qu'elle puisse faire reconnaître son autorité dans une ville où celle du Magistrat est bien réelle : une administration qui ne serait pas reconnue par les commanditaires des chantiers ne peut guère avoir d'influence. S'interroger sur la part de l'électeur dans la réalisation des transformations de Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, conduit à se poser la question de l'étendue et des limites de l'administration électorale des bâtiments. Il faut en outre prendre en compte le rôle des architectes et des artisans qui interviennent dans la construction, dans la mesure où ils sont capables d'une certaine autonomie, entre les désirs de leur employeur et les règlements de l'électeur. N'oublions pas enfin que la volonté des uns et des autres peut se heurter à des obstacles matériels bien réels : tous ceux qui entreprennent des constructions à Dresde au début du XVIII^{e} siècle sont confrontés à des contraintes logistiques et techniques.

I- L'encadrement des constructions : les administrations des bâtiments

A- Deux juridictions, deux administrations

1) L'administration communale des bâtiments

Une administration communale, et non électorale, aurait pu jouer le premier rôle en matière d'urbanisme. Quoique soumis au seigneur du pays, l'électeur de Saxe, le Magistrat de

Dresde est bien celui qui détient la juridiction sur la plus grande part de la ville-résidence et il possède des compétences en matière d'urbanisme. Le fondement juridique en est donné par le livre des statuts urbains, dont l'édition de 1660, adaptation des statuts de 1559, est la plus récente[1] : ces privilèges communaux sont confirmés par Auguste le Fort. Le fait qu'ils soient réédités à l'identique en 1711 montre qu'en l'absence d'une nouvelle adaptation, ils restent la base juridique de l'action du Magistrat de Dresde. Le chapitre XIII des statuts est consacré à ce qui concerne la construction : il s'agit pour l'essentiel de régler les problèmes de voisinage, notamment les querelles liées aux murs communs, autrement dit ce à quoi l'on est le plus fréquemment confronté. Mais le dixième paragraphe de ce chapitre aurait pu justifier l'existence d'un véritable urbanisme communal : « Comme il a maintes fois été observé que les bourgeois et habitants de cette ville ont entrepris des bâtiments qui, soit étaient en contradiction avec la dignité commune de la ville, soit incommodaient leurs voisins et causaient ainsi un préjudice, nous ordonnons afin d'y remédier que nul ne commence à l'insu du Magistrat et sans son expertise, une nouvelle construction donnant sur la rue, que ce soit dans la ville ou hors de celle-ci[2] ». Ce règlement donne au Magistrat la connaissance de toutes les constructions visibles depuis les rues et aurait pu lui permettre d'établir des servitudes d'urbanisme : l'argument de la dignité de la ville porte en lui-même une grande latitude d'interprétation et aurait pu donner lieu à une intervention non négligeable du Magistrat dans la construction des bâtiments de la ville-résidence.

En outre, le Magistrat possède les moyens de mettre en œuvre ce qui lui est permis par sa juridiction et par ses privilèges : il existe une administration communale des bâtiments, dirigée par le bourgmestre assistant[3]. Ce n'est certes pas la seule de ses attributions et la rotation annuelle des titulaires de la charge constitue un inconvénient possible, mais le bourgmestre qui le désirerait pourrait exercer pleinement ses responsabilités en matière d'urbanisme : en temps normal, il revêt sa charge de bourgmestre assistant une fois tous les trois ans. Néanmoins, dans de telles conditions, l'essentiel du travail n'est pas assuré par le bourgmestre mais par les membres permanents de l'intendance communale des bâtiments. Il s'agit tout d'abord d'un greffier des bâtiments, dont on connaît deux titulaires qui apparaissent régulièrement dans les archives, Matthäus Oderich, attesté de 1724 à 1737, et

[1] Reiner GROß, « *Ratsregiment und Stadtverwaltung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.61.

[2] *Der Churfürstlichen Sächsischen Residentz-Stadt Dreßden Statuta und Stadt-Recht, sambt angehängten Ordnungen*, Dresde, 1711, p.48 : « *Nachdem auch mehrmals befunden, daß die Bürgere und Einwohnere dieser Stadt Gebäude vorgenommen, welche zum Theil gemeiner Stadt Zierde zuwider, zum Theil ihren Nachbarn beschwerlich und zum Schaden gereichet. Denen hinfürder abzuhelffen, ordnen Wir : Daß niemand in- oder vor der Stadt einigen neuen Bau gegen die Gasse anfangen solle, ohne des Raths Vorbewust und Besichtigung.* »

[3] Reiner GROß, *op. cit.*, p.59. Pour le fonctionnement du Magistrat, cf. *supra*, chapitre I.

Christian Friedrich Rabenstein, attesté de 1739 à 1749. Le travail de greffe les conduit à rédiger les procès-verbaux des différents actes de l'administration communale des bâtiments, à écrire les rapports destinés au Magistrat et à tenir les comptes de leur administration. Ils sont présents à chaque inspection officielle du Magistrat concernant les bâtiments, dans la mesure où ils doivent en tenir procès-verbal. Dans les archives communales, nous avons trouvé deux actes montrant que leur travail ne se réduit pas au seul enregistrement d'observations faites par de tierces personnes : le 21 septembre 1716, après avoir reçu des semonces de la part du gouverneur, le Magistrat ordonne au greffier des bâtiments, dont on ne connaît pas le nom, « de parcourir chaque semaine avec diligence toutes les rues et d'envoyer chaque semaine tant à Monsieur le Gouverneur qu'au bourgmestre dirigeant une liste des maisons devant lesquelles se trouvent des déblais, des immondices et des ordures[1] ». Il se retrouve ici chargé de l'inspection elle-même, et non pas seulement de son enregistrement. Le 9 juillet 1751, lorsque le Magistrat envisage la reconstruction de la halle aux draps, il ordonne au greffier des bâtiments, dont on ne connaît pas non plus le nom, « que soient mesurés les étals des bouchers et que chaque étal soit numéroté avec le nom de son propriétaire[2] ». La formulation passive indique qu'il ne s'en charge pas lui-même, mais qu'il doit en régler l'exécution.

Outre un greffier, l'administration communale des bâtiments comprend des artisans assermentés, les *Baugewerke* : libres d'exécuter toutes les commandes privées qu'ils désirent, ils sont dans le même temps employés par le Magistrat afin d'expertiser des bâtiments ou d'entretenir les propriétés communales. Il s'agit d'un maître maçon, d'un maître charpentier et d'un maître tailleur de pierre, donc des représentants des trois principaux métiers qui assurent la construction d'une maison. La famille Fehre occupe la charge de maître maçon du Magistrat, avec Johann Fehre (1645-1715), maître maçon du Magistrat à partir de 1686. Après une vacance de cinq ans, son fils Johann Gottfried Fehre (1685-1753) occupe cette charge à partir de 1720 ; à sa mort en 1753, lui succède Johann Christoph Berger. Les maîtres charpentiers du Magistrat sont Andreas Voigt jusqu'en 1705, puis George Bähr (1666-1738), à qui succède Georg Friedrich Winckler, qui est titulaire de cette charge au moins jusqu'en 1756 ; le maître tailleur de pierre est moins présent dans les archives, dans les années 1720 et 1730, il s'agit de Daniel Ebhardt. Il y a ici une forte continuité du personnel, ce qui peut

[1] RA F VII 12 f°18r° : « *Als ist heut acto des Raths Bauschreiber anbefohlen worden, daß er fleißig ins künftige alle Gassen wöchentlich durchgehen, u[nd] eine Specification derjenigen Häuser, vor welche Schutt, Kehricht u[nd] Unflat läge, alle Wochen so wohl bey dem Herrn Gouverneur als bey dem regierenden Bürgermeister […] eingeben solle.* »

[2] RA C XIII 21 f°15 : « *Es wird hierauf sofort dem Bauschreiber angedeutet, daß die Fleischbancke ausgemessen und in einen Riß gebracht, auch iede Fleischbanck mit Benennung des Besitzers numeriret werden sollte.* »

faciliter l'exercice d'une influence sur les constructions de Dresde. Ajoutons que l'on attend de ces artisans non seulement des compétences techniques, mais aussi une capacité à réaliser de belles constructions. C'est au moins ce qui semble transparaître des discussions autour du recrutement de Bähr en 1705 : selon le bourgmestre dirigeant, Beatus Ganzland, « le Magistrat aurait besoin d'un homme qui fût plus qu'un simple maître charpentier, mais qui fût aussi expérimenté dans l'architecture civile[1] ». Le Magistrat souhaite ainsi recruter un véritable architecte sous le titre de maître charpentier. Or, Bähr a non seulement un savoir-faire pratique, mais aussi une connaissance théorique de l'architecture, qui permet de le ranger dans le monde de l'art au sens classique du terme[2]. Cependant, il n'est pas encore maître : c'est pourquoi le Magistrat le recrute, mais à condition qu'il obtienne rapidement la maîtrise. Cette histoire est plutôt étonnante : bien qu'en 1705, le Magistrat ne semble pas avoir de grands projets architecturaux, il fait un pari audacieux en recrutant un maître charpentier dont il espère qu'il fera un bon architecte, mais sans pouvoir en être sûr. Cela seul explique les difficultés que les « vrais » architectes de Dresde ont causées à Bähr lors de l'édification de l'église Notre-Dame.

L'administration communale des bâtiments intervient sur deux points principaux. Tout d'abord, elle est responsable des bâtiments du Magistrat, ce qui la conduit à inspecter l'état des propriétés communales : ainsi, après un violent orage, le 4 août 1700, le greffier des bâtiments, Menius, et le maître maçon du Magistrat, Fehre, examinent le clocher de Sainte-Croix, afin de faire le bilan des dégâts et de déterminer les réparations nécessaires[3]. Cette administration s'occupe de tout ce qui relève de l'entretien quotidien des bâtiments communaux. Mais cette responsabilité l'amène aussi à faire exécuter les chantiers dont le Magistrat est le commanditaire, en particulier ces édifices prestigieux que sont les églises Notre-Dame et des Rois Mages ou les deux hôtels de ville. C'est là que disposer d'artisans au fait des théories d'architecture peut se révéler utile : Bähr et Fehre permettent au Magistrat de ne pas être seulement l'exécutant des projets électoraux, dans la mesure où ils sont capables de proposer leurs propres idées et de discuter celles des institutions électorales. Bähr est par exemple l'architecte du Magistrat chargé de la construction de l'église Notre-Dame : il en fait les plans, lesquels ont été retravaillés par la surintendance des bâtiments puis acceptés par le Magistrat. Il s'agit d'une église à double coupole : en 1730, le principe est acquis que la

[1] Cité par Siegfried GERLACH, *George Bähr. Der Erbauer der Dresdner Frauenkirche. Ein Zeitbild*, Cologne, Weimar, Vienne, 2005, p.123 : « *Der Rath wäre benöthigt eines Mannes, der mehr als einen blosen Zimmermeister abgebe, sondern in der Architectura civili wohl erfahren wäre*. » Cf. également Jean-Louis SPONSEL, *Die Frauenkirche zu Dresden*, Dresde, 1893, p.7.
[2] *Ibidem*, p.34.
[3] RA B II 103r f°1-3.

coupole inférieure doit être de pierre et la coupole supérieure de bois recouvert de cuivre. Toutefois, Bähr souhaite construire les deux coupoles en pierre et, en 1733, le Magistrat envisage sérieusement cette idée, dont la réalisation lui permettrait de disposer d'une église capable de rivaliser avec les plus grands chantiers de l'histoire européenne.

Cependant, soucieux d'éviter un accident qui lui serait dommageable à tous points de vue, le Magistrat cherche à s'assurer de la faisabilité du projet[1]. Dans un premier temps, il demande son avis au maître maçon Fehre, qui tient une place prédominante parmi les architectes de la ville de Dresde : le 13 juillet 1733, celui-ci déconseille la réalisation d'une double coupole en pierre, arguant de la plus grande légèreté du bois[2]. Le 4 août 1733, Bähr justifie ses idées auprès du Magistrat et explique comment, selon lui, le bâtiment ne s'effondrera pas. Prudents, les sénateurs envoient tout le dossier à la surintendance des bâtiments, alors dirigée par Jean de Bodt, comme en témoigne l'avis de ce dernier, daté du 22 août : « À la réquisition de Messieurs du Vénérable Magistrat de Dresde, j'ai examiné les projets pour le Dôme, la Lanterne, et la Piramide, qui doivent être élevez au dessus de l'Eglise neuve de Ste Marie ; avec les deux mémoires de l'Architecte Mr. G. Baehr et du Maître Maçon Mr. J. G. Fehre, qui contiennent des réflexions sur la construction de ces ouvrages[3] ». De Bodt soutient les idées de Fehre contre celles de Bähr et préconise de faire le dôme de pierre, mais le reste de bois. Le 27 août, le Magistrat se range à l'avis de Jean de Bodt[4]. Cette affaire montre qu'il n'y a pas identité entre le Magistrat et son administration des bâtiments, qu'il y a aussi des divergences au sein de cette dernière et enfin que c'est le Magistrat qui recourt à l'avis de la surintendance des bâtiments. Lorsqu'il s'agit d'un chantier important – et pour lui, rien n'est plus important que cette église luthérienne – le Magistrat est capable d'initiatives, de discussions et de projets somptueux. Afin de le mener à terme en évitant tout accident, il se range à l'avis de la surintendance des bâtiments qui, en la matière, a bien plus d'expérience que lui ou que son maître charpentier.

Mais au moment où le dôme est achevé et qu'il s'agit de réaliser la lanterne, la discussion reprend : le 3 avril 1737, le Magistrat redemande à la surintendance des bâtiments d'examiner l'édifice afin de savoir si l'on peut continuer à construire en pierre ou non[5]. L'affaire traîne et dans son rapport du 21 mai 1738[6], celle-ci s'inquiète de la solidité de

[1] Pour le détail des positions respectives de Bähr et du Magistrat entre 1726 et 1733, cf. *infra*, chapitre V.
[2] RA B II 27 f°169. On appréciera le paradoxe selon lequel c'est le charpentier qui préconise la pierre et le maçon le bois…
[3] *Ibidem*, f°172-173.
[4] *Ibidem*, f°177-178.
[5] RA B II 33 f°1.
[6] *Ibidem*, f°11-13.

l'église et propose de remplacer la coupole déjà faite par une autre plus légère. Le Magistrat, peu satisfait de cette idée, demande à la corporation des charpentiers de Dresde de faire une expertise, dont le rapport est donné le 16 juin[1] : l'on peut selon eux garder la coupole, à condition de réaliser la lanterne en bois. À cette date, Bähr, qui, le premier, avait eu l'idée de ne faire cette église que de pierre, est mort : il ne peut donc plus défendre son projet et le Magistrat ne sait trop que penser. Il recourt alors à un avis extérieur, celui de David Schatz, architecte de Leipzig. L'expertise a solennellement lieu le 4 août 1738 et Schatz conclut non seulement à la solidité de l'édifice, mais aussi à la possibilité de poursuivre la construction en pierre[2]. Sans entrer plus avant dans le détail de ces multiples expertises, l'on peut voir qu'elles sont à l'initiative du Magistrat, qui a tout intérêt à ce que l'église soit achevée de la meilleure façon possible. Il se montre prudent quant aux idées de Bähr mais il n'est jamais complètement convaincu par les expertises négatives, comme s'il espérait trouver quelqu'un défendant le projet de son maître charpentier. Dans le cas de l'église Notre-Dame, le Magistrat a été capable de faire entendre sa voix. Mais il s'agit là du seul chantier qu'il ait véritablement voulu, à la différence de la dernière église des Rois mages et des deux hôtels de ville : c'est le seul exemple que nous ayons d'une intervention d'une telle ampleur de sa part. L'on peut en conclure que lorsque l'enjeu lui semble important, le Magistrat prend des initiatives et sait faire entendre sa voix. Mais, commanditaire le plus souvent contraint, il s'en tient à exécuter les idées venues de la surintendance des bâtiments.

La deuxième grande activité de l'administration communale des bâtiments concerne les édifices sur lesquels le Magistrat a juridiction et c'est là que son manque d'initiative est particulièrement visible. Le dixième paragraphe du chapitre XIII des statuts communaux ne semble pas avoir été appliqué et nous n'avons pas trouvé trace d'inspection précédant l'exécution des chantiers privés sous juridiction du Magistrat : les institutions communales n'accompagnent pas le développement de la ville, alors qu'elles en ont les moyens juridiques et administratifs. Elles ont surtout un rôle de gestionnaire, comme le montrent les volumes de la cote F I 15a, qui regroupent les procès-verbaux des inspections et expertises qu'elles ont effectuées. Ce qui a été inspecté dans l'année 1703 peut donner une idée de ce dont il s'agit : un mur commun entre deux propriétaires (4 mai 1703), un mur contesté par un voisin (14 mai 1703), l'évaluation d'un héritage (21 mai 1703), un conflit entre des voisins, dont l'un reconstruit sa maison (27 juillet 1703), l'évaluation de la valeur fiscale d'une maison

[1] *Ibidem*, f°14.
[2] *Ibidem*, f°40-55.

(18 octobre 1703)[1]. Ce sont donc des inspections à des fins juridiques ou fiscales : régler les conflits de voisinage, répartir un héritage, évaluer la valeur d'une maison qui a généralement été, au moins partiellement, reconstruite peu de temps auparavant. Lorsqu'il y a eu un départ de feu, le greffier des bâtiments se rend aussi sur place, afin d'en voir l'origine et de déterminer s'il y a eu entorse ou non aux statuts communaux. Lors des conflits de voisinage, les principales préoccupations sont la sécurité face aux risques d'incendie et la lumière du jour dont a besoin chaque locataire pour vivre chez lui. En revanche, l'administration communale des bâtiments ne semble pas inciter les gens à construire de telle ou de telle façon. Elle a surtout un rôle de gestionnaire et ne prend pas d'initiative.

Il n'est toutefois pas si certain qu'elle ait vraiment souhaité en prendre. Si le Magistrat s'est montré capable d'imposer ses vues pour la construction d'une église qui lui tenait à cœur et qu'il semble abandonner toute initiative pour le reste, et en particulier pour les constructions privées, c'est peut-être bien qu'il ne désire pas intervenir ou qu'y déployer son énergie lui semble vain. Ce n'est pas tant un effondrement face à une agression venue des institutions électorales, que l'abandon de responsabilités qui ne semblent pas si importantes. Lorsque le 15 février 1710, Wostromirsky, commandant de la place forte de Dresde, attribue au Gouvernement la décision sans appel de toutes les querelles de construction, sur la base des expertises réalisées par l'administration communale des bâtiments, le Magistrat entérine sans réagir, alors qu'il sait manifester son opposition sur ce qui lui semble important, ainsi la défense de l'Église luthérienne[2]. Le Magistrat n'est pas contraint au silence et tout se passe comme s'il trouvait son avantage à se contenter de ce rôle de gestionnaire, en laissant à l'électeur l'initiative en matière d'urbanisme, à condition que l'essentiel soit sauf, à savoir l'identité luthérienne de la ville et la reconnaissance de l'autonomie juridique dont le Magistrat est le garant. Un tel partage des tâches n'est pas juridiquement fixé, mais cette pratique s'est imposée : en la matière, la reconstruction d'Altendresden après l'incendie de 1685 constitue un précédent de grand poids. Le Magistrat s'est en vain opposé au plan dessiné par l'intendant général des bâtiments civils et militaires, Wolf Caspar von Klengel, qui n'hésite pas à modifier le cadastre dans cette ville pourtant autonome. L'administration électorale ne peut pourtant l'emporter sans le soutien effectif du Magistrat : celui-ci se soumet en 1687 et publie un règlement de la reconstruction d'Altendresden conforme aux vues de la surintendance des bâtiments[3]. La réalisation des idées de cette dernière nécessite la

[1] RA F I 15a I f°2-50.
[2] RA F I 15b f°2.
[3] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß (dir.), *op. cit.*, p.156.

coopération des institutions communales, qui peuvent en outre constituer un relais efficace de l'autorité du souverain. Le Magistrat ne semble pas vouloir être à la tête d'un mouvement de transformation radicale de sa ville : il abandonne le champ des initiatives à une institution électorale dont il aide pourtant à réaliser les idées. C'est ainsi que l'intégralité de l'urbanisme est revenue dans les mains de l'administration électorale mais, insistons, c'est moins une agression de cette dernière que l'abandon de la part du Magistrat de l'exercice de responsabilités qui ne lui semblent pas si importantes.

2) L'administration du bailliage

Dans les parties de la ville-résidence qui échappent à la juridiction du Magistrat et qui sont placées directement sous l'autorité électorale, l'administration communale des bâtiments ne peut agir et c'est le bailliage qui prend le relais. Plus récente, l'administration de ce dernier est moins développée, mais l'expansion des faubourgs pris sur le domaine électoral entraîne l'extension de ses activités, notamment en ce qui concerne la construction. Son organisation administrative reprend celle de l'administration communale des bâtiments. Le bailliage a des artisans assermentés, un maître maçon et un maître charpentier, mais, apparemment, pas de maître tailleur de pierre : pour le premier, il s'agit de Johann Georg Gebhardt, attesté de 1729 à 1743, puis de Benjamin Ehrenfried Spangenberg, attesté à partir de 1747 ; pour le second, Abraham Grimmer est en activité de 1724 à 1743, en 1753 est nommé un Johann Abraham Grimmer, qui est probablement de la même famille que le précédent. L'on trouve aussi un greffier des bâtiments du bailliage, Christlieb Wolff, cité en 1738 et en 1743, mais dans aucune des autres archives du bailliage que nous avons examinées, soit qu'il n'y en ait pas eu d'autre, soit que son activité n'apparaisse pas dans les sources. En 1738, Wolff réalise avec Gebhardt et Grimmer une inspection de la maison du défunt Engelschall, prédicateur luthérien de cour[1]. En 1743, il participe à l'attribution d'un terrain au bord de l'Elbe à deux tailleurs de pierre, Johann Daniel Kästner et Johann Jakob Ernst[2]. Dans les actes d'attribution de terrains antérieurs à 1743, l'on ne mentionne jamais de greffier des bâtiments du bailliage, mais seulement un greffier du bailliage : cela peut faire penser qu'au vu de l'extension des activités de cette administration, de nouvelles fonctions ont été créées.

Tout comme son homologue du Magistrat, l'administration des bâtiments du bailliage a deux activités principales, l'entretien des propriétés du bailliage et un pouvoir de juridiction sur les quartiers placés sous son autorité. La première de ces activités est plutôt restreinte,

[1] SHStA 10047/1694 f°5v°.
[2] SHStA 10047/1753 f°29r°.

dans la mesure où le bailliage comme administration ne semble posséder qu'une maison, l'hôtel du bailliage sis dans la Kleine Brüdergasse. Ici, l'aspect fonctionnel prédomine et il n'est pas question de prestige, car aucun enjeu d'identité n'entre en ligne de compte : le bailliage dépend entièrement de l'électeur, qui a de bien meilleurs moyens de se donner à voir qu'au travers d'une administration peu prestigieuse. Ainsi, le 22 mars 1729, le grand bailli Johann Paul Vockel signale à Auguste le Fort que l'hôtel du bailliage est non seulement en bois, mais en mauvais état, ce qui cause de l'inquiétude quant aux archives qui y sont entreposées : il propose de reconstruire à neuf l'aile arrière de l'édifice[1]. Sa lettre est apparemment restée sans réponse, en dépit d'autres rapports alarmants à ce sujet. Le 28 mai 1732, Johann Christoph Weinhold, greffier du bailliage, ajoute qu'une simple réparation ne suffira pas. Le bâtiment demeure en l'état et une solution à la fois peu coûteuse et peu prestigieuse est trouvée le 16 janvier 1740, avec le transfert de l'administration du bailliage dans une autre maison électorale, la Fraumutterhaus près de Sainte-Croix[2].

Outre l'hôtel du bailliage, l'administration des bâtiments du bailliage a compétence sur un certain nombre de maisons royales. C'est ce que dit l'ordre d'Auguste le Fort du 9 novembre 1730, cité par le grand bailli Vockel dans une lettre du 28 février 1731 :

> « Eu égard aux réparations qui peuvent se produire aux bâtiments de son château, de son bailliage, de sa chasse, de sa forêt, de son domaine, à ses moulins et autres bâtiments, Votre Majesté Royale et Altesse Électorale m'a très gracieusement ordonné sous la date du 9 novembre de l'année dernière, que, désormais, au moyen d'un mémoire très humble envoyé deux fois l'an, au plus tard à la fin des mois de février et d'août, j'indique conformément à mon devoir quelles réparations indispensables et nécessaires il faudrait entreprendre cette année et que j'y adjoigne en même temps des devis, que j'aurais fait faire par des contremaîtres assermentés et capables, mais ce uniquement pour les réparations les plus inévitables et au moindre coût possible.[3] »

Autrement dit, en 1731, pour les bâtiments royaux, une distinction est faite entre l'entretien courant, confié au bailliage, et les réalisations prestigieuses, qui relèvent toujours de

[1] SHStA 10047/716 f°1-2.
[2] RA G XXVI 3.
[3] SHStA 10047/716 f°17 : « *Ew[re] Königl[iche] Majestaet und Churfürstl[iche] Durchl[aucht] haben wegen derer bey Dero Schloß- Ambt- Jagd- Forst- Forwergk- Mühlen- und andern Gebäuden, vorfallenden Reparaturen, daß ich hinführo iedes mahl zweymahl des Jahres, und zwar längstens mit Ausgang derer Monathe February und Augusti mittelst unterthänigsten Berichts was vor unumgänglich nöthige Reparaturen das Jahr über vorzunehmen seyn möchten ? pflichtmäßig anzeigen, nicht weniger darüber zugleich von geschickten verpflichteten Werckmeistern vorläuffige Anschläge, jedoch nur über die unvermeidlichsten Reparaturen mit möglichster Einziehung derer Kosten ferttigen lassen, und solche anbey mit einsenden solle, unterm dato den 9. Nov[em]br[is] a[nn]o p[raeterito] allergnädigst mir anbefohlen.* »

l'administration électorale des bâtiments et, en dernier ressort, de l'électeur lui-même. Le bailliage doit ainsi se soucier de la solidité des édifices : une réparation n'est urgente que lorsque la sécurité du bâtiment ou de ce qu'il contient est en cause. C'est donc une activité tout à fait nécessaire, mais qui ne relève guère de l'embellissement de la ville-résidence : pour ce qui est de l'entretien ordinaire des bâtiments, il n'est pas question de dépenser sans compter.

En conséquence de la juridiction qu'il détient, le bailliage est également responsable des adjudications de terrains pris sur le domaine électoral, que ce soit le domaine électoral d'Ostra ou les grandes rues et places qui, en raison de leur intérêt stratégique, échappent à la juridiction du Magistrat et sont placées sous celle de l'électeur. C'est le cas par exemple de la place du Nouveau Marché et de la Hauptstraße, la prestigieuse rue de Neustadt, qui conduit du pont sur l'Elbe à la *Schwarze Tor* et est prolongée par les routes en direction du Brandebourg et de la Pologne. En octobre 1731, Auguste le Fort ordonne de reconstruire l'hôtel de ville de Neustadt à la place de l'ancienne halle aux draps : après des retards dus aux problèmes financiers et à la mauvaise volonté du Magistrat, les plans sont prêts en 1750. L'édifice prévu est beaucoup plus grand que l'ancienne halle aux draps et il faut mordre sur le marché de Neustadt ainsi que sur la Hauptstraße. Comme ces espaces sont sous la juridiction du bailliage, celui-ci a dû en faire l'adjudication. Ainsi, le 28 mars 1750, Auguste le Fort adresse cet ordre à l'intendant du domaine : « Par ces présentes, nous vous demandons et vous ordonnons de bien vouloir attribuer au Magistrat et de lui transmettre à titre héréditaire l'espace qu'il faut encore adjoindre au terrain nécessaire à la construction.[1] » L'adjudication a lieu le 15 avril 1750, en présence des autorités du bailliage (le bailli Benjamin Friedrich Schreiber, le juge du bailliage Johann Michael Zimmermann, l'échevin du bailliage Johann Christoph Barthel, ainsi que le maître maçon du bailliage Benjamin Ehrenfried Spangenberg) et en présence des autorités du Magistrat (le bourgmestre Christian Weinlig, le greffier des bâtiments du Magistrat, Christian Friedrich Rabenstein, le maître maçon du Magistrat, Johann Gottfried Fehre, et le maître charpentier du Magistrat, Georg Friedrich Winckler). L'adjudication échoue toutefois, en raison d'une contestation venue du bourgmestre, pour qui le terrain attribué ne correspond pas aux plans acceptés par la surintendance des bâtiments[2]. Après négociation, cette adjudication a lieu le 7 septembre 1750 et des bornes sont posées par les artisans du bailliage et du Magistrat, afin de délimiter la nouvelle propriété du Magistrat.

[1] SHStA 10047/1762 f°1v° : « *Alß begehren Wir hiermit und befehlen, ihr wollet gedachtem Rathe den zu dem bebauenden Plaze annoch zuziehenden Raum anweisen, und erblich übergeben*. »
[2] *Ibidem*, f°4-7.

Les adjudications de terrains représentent une activité importante du bailliage. Elles débouchent cependant rarement sur des initiatives de cette administration en matière d'urbanisme : ne dépendant que de l'électeur, les hommes du bailliage ne participent guère à la conception des projets et ont surtout un rôle d'exécutant. Cela est particulièrement visible dans le nouveau faubourg de Friedrichstadt, qui est sous sa seule juridiction. Situé dans le domaine électoral d'Ostra, espace dédié à l'agriculture et à l'élevage afin d'assurer l'approvisionnement de la cour de l'électeur, ce faubourg est fondé par Jean-Georges II en 1670, sous le nom de Neustadt Ostra. L'acte de fondation du 26 octobre 1670 en précise les modalités, en particulier la taille des maisons et la façon dont elles doivent être construites. Ce document reste valable à l'époque d'Auguste le Fort et c'est pourquoi il est recopié (en 1725, au vu des papiers qui suivent) en tête du volume destiné à consigner les adjudications de terrains dans ce faubourg[1]. Le grand bailli, juridiquement responsable de cet espace, est chargé de l'exécution de l'ordre de 1670 et dispose d'une certaine marge de manœuvre : le 10 février 1724, le grand bailli Vockel et le greffier du bailliage Christian Schneider procèdent à l'adjudication de neuf terrains à bâtir situés près de la Bergerie. Il ne s'agit pas seulement d'une répartition : le même jour, Schneider signe un « humble projet quant à la façon dont les neuf nouvelles maisons près de la Bergerie de la Neustadt Ostra pourraient être construites[2] ». L'on ne sait pas ce qu'a donné ce projet, mais son existence signifie bien la possibilité d'intervention du bailliage dans la façon de construire les maisons dans son ressort.

Mais quelques années plus tard, en 1729, les officiers du bailliage préfèrent s'en remettre à l'autorité royale : « Jusqu'ici différentes personnes ont sollicité l'attribution de nouveaux terrains à bâtir dans Neustadt Ostra et Messieurs les administrateurs de ce lieu – le docteur Johann Paul Vockel, conseiller à la commission et grand bailli, et Monsieur Christian Schneider, greffier du bailliage – ont eu des scrupules à attribuer à l'insu et sans l'approbation très gracieuse de Sa Majesté Royale de Pologne et Altesse Électorale de Saxe, les terrains à bâtir qui ont été sollicités et projetés dans Neustadt Ostra, derrière la Bergerie, le *Schlüssel* ou *Schwarzer Adler* et la Blanchisserie […][3] ». Ils décident de fournir les plans projetés au

[1] SHStA 10047/978 f°1-2.
[2] SHStA 10047/1739 f°28r° : « *Ohnmaaßgeblicher Vorschlag, Wie die 9 neuen Häußer bey der Schäfferey zu Neustadt Ostra gebauet werden könten.* »
[3] SHStA, 10047/978 f°17 : « *Nachdem biß anhero verschiedene Personen umb Anweisung neuer Baustellen in Neustadt Ostra angesuchet, und aber die hiesigen Herren Beambten – der Herr Commissions Rath und Ober Ambtmann D. Johann Paul Vockel, und der Herr Ambt-Schreiber Christian Schneider – Bedencken getragen, ohne Ihro Königl[iche] Maj[estät] in Pohlen und Churfürstl[iche]Durchl[aucht] zu Sachßen Selbst eigenen Hohen Vorbewust und allergnädigste Approbation die gesuchten und hinter der Schäfferey, dem Schlüssel, oder Schwartzen Adler und der Wachsbleiche zu Neustadt Ostra in Vorschlag gebrachten Baustellen, anzuweisen* […] »

surintendant des bâtiments Pöppelmann : les premiers terrains sont attribués une fois obtenue l'approbation d'Auguste le Fort. Le 29 novembre 1729, l'électeur intervient à nouveau dans l'établissement du plan du faubourg et dans la façon d'y construire les maisons. Alors qu'en 1724, le bailliage semblait prêt à intervenir dans l'embellissement des faubourgs, à partir de 1729, il se contente d'exécuter des ordres : le 24 avril 1730, Pöppelmann fait remettre à la surintendance des bâtiments un modèle pour la construction des maisons de Friedrichstadt, lequel est approuvé par Auguste le Fort le lendemain et ensuite transmis à l'administration du bailliage[1].

La subordination aux autres institutions électorales tend même à s'accroître et, en 1735, le bailliage perd son autonomie en matière d'adjudication de terrains à Friedrichstadt, selon les termes de l'ordre royal du 27 juillet : « Nous avons résolu qu'aucun terrain dans la Neustadt Ostra ne pourra être construit ou modifié sans un ordre émanant de Notre Chambre[2] ». Avant d'autoriser tout changement dans les propriétés de Friedrichstadt, le bailliage doit obtenir l'aval, non seulement de la surintendance des bâtiments, mais aussi de la principale institution financière de l'électorat. Il semble s'agir d'un contrôle voulu par l'électeur : en 1740, le bailliage autorise à tort une construction et reçoit une lettre de reproches de l'électeur, qui donne à un conseiller à la Chambre, Karl von Nimpzsch, la connaissance de toutes les affaires liées à la construction de Friedrichstadt[3]. Autrement dit, un partage des tâches semble s'être mis en place entre d'un côté, la décision, qui appartient à la surintendance des bâtiments et aux autres institutions électorales, et de l'autre, leur mise en application et leur exécution, dont le bailliage a la charge. De ce point de vue, la situation n'est pas très différente de ce qui se passe dans la zone de juridiction du Magistrat : cela signifie que l'embellissement de Dresde nécessite la coopération entre plusieurs administrations, mais que la surintendance des bâtiments en est sans doute la principale responsable.

B- Naissance et développement de la surintendance des bâtiments

1) Les administrations civiles et militaires des bâtiments

L'administration électorale des bâtiments n'a pas été créée *ex nihilo* par Auguste le Fort et ne s'est pas développée en fonction d'un plan qui la conduirait à son apogée en 1718 :

[1] *Ibidem*, f°92-97.
[2] SHStA 10047/1741 f°17r° : « *Nachdem Wir resolviret, daß ohne Anordnung aus Unserm Cammer-Collegio […] keine Plätze in Neu-Ostra angebauet, noch die alten verändert werden sollen* […] ».
[3] *Ibidem*, f°35b et c.

afin de clarifier un certain nombre de confusions, il convient de remonter quelque peu en arrière. Dans les années 1540, la ville de Dresde est fortifiée à l'italienne : désormais, la sécurité de la place entre en ligne de compte et il faut entretenir les fortifications ainsi que le nouvel arsenal. Dès lors, les militaires ont pu jouer un rôle inouï dans le développement de la ville : c'est ainsi qu'est créée une administration des bâtiments militaires et comme c'est la défense de tout l'électorat de Saxe qui est en jeu, elle ne dépend que de l'électeur, et nullement du Magistrat. Un de ses membres célèbres est Wilhelm Dilich, ingénieur des fortifications jusqu'à sa mort en 1650. Il est remplacé en 1656 par un capitaine saxon alors au service de la Sérénissime, Wolf Caspar von Klengel, qui prend le titre de surintendant des bâtiments (*Oberlandbaumeister*). Sa première fonction consiste à s'occuper des bâtiments militaires de Dresde, mais, par sa formation, il connaît l'architecture civile flamande et italienne : cette seconde compétence est utilisée par le nouvel électeur Jean-Georges II (1656-1680), qui désire développer une prestigieuse architecture de cour[1]. Ainsi, Klengel, à qui est adjoint en 1663 l'ingénieur Johann Georg Starcke, se retrouve responsable à la fois des bâtiments militaires et des bâtiments de la cour : une administration des bâtiments de la cour commence à se constituer. En 1677, Klengel devient intendant général des bâtiments civils et militaires dans la ville de Dresde, ce qui lui permet d'exercer une influence sur la totalité de la ville-résidence, y compris dans les zones de juridiction du Magistrat. De fait, à partir de 1677, il y a deux administrations électorales des bâtiments : l'une pour les bâtiments militaires, où l'on trouve les officiers du génie venus du corps des ingénieurs, et l'autre pour les bâtiments civils, la surintendance des bâtiments civils (*Ziviloberbauamt*), souvent abrégé en surintendance des bâtiments (*Oberbauamt*), que les sources appellent aussi grande commission des bâtiments (*Oberbaucommission*). La seconde ne joue aucun rôle dans les bâtiments militaires (les fortifications, l'arsenal et les portes), mais ces deux administrations ont un unique directeur, l'intendant général des bâtiments civils et militaires. Ce cumul, qui est une source considérable d'unité, est voulu par des électeurs soucieux d'utiliser toutes les compétences de Klengel et s'intéressant eux-mêmes à l'urbanisme : en 1685, Jean-Georges III demande à l'intendant général des bâtiments civils et militaires de dessiner le plan de reconstruction d'Altendresden détruite par l'incendie du 6 août.

Ce cumul ne cesse pas à la mort de Klengel en 1691 : Johann Georg Starcke, qui devient surintendant des bâtiments en 1672, lui succède comme intendant général des bâtiments civils et militaires, jusqu'en 1695. L'origine militaire des administrations

[1] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN, (dir.), *op. cit.*, p.150 et p.155.

électorales des bâtiments n'est pas oubliée et l'intendant général est toujours un officier. Le successeur de Starcke est le comte de Wackerbarth, qui mène une prestigieuse carrière au service d'Auguste le Fort, à la fois militaire, diplomatique et ministérielle. En 1696, il est surtout connu pour être capable « de disputer la première place aux meilleurs artistes et aux maîtres les plus habiles par ses connaissances en mathématiques, en architecture civile et particulièrement en architecture militaire[1] » et pour avoir participé aux campagnes de Hongrie et du Rhin. Cette double compétence militaire et architecturale semble avoir été la source première de sa faveur. Selon son biographe, qui écrit sous le pseudonyme Frigander, il s'est rendu en Italie en 1691, où « il observa à nouveau avec attention tout ce qu'il y a de remarquable, et particulièrement tout ce qui a trait à l'art de la construction et des fortifications, il en reproduisit beaucoup avec une singulière exactitude et il se constitua une collection choisie des plus rares et des plus beaux dessins qui pouvaient alors être trouvés[2] ». À son avènement, Auguste le Fort le rappelle à lui et lui ordonne « d'apporter tout ce qui parviendrait entre ses mains de beaux dessins, de croquis soignés, de tableaux et autres[3] ». L'ancien page devient ainsi intendant général des bâtiments civils et militaires, mais ses qualités lui ont permis de donner à sa carrière une tout autre dimension, par la participation à toutes les guerres d'Auguste le Fort : de fait, il est absent de Dresde de 1695 à 1718, ce qui n'est pas sans influence quant au développement de la ville-résidence. L'absence du comte de Wackerbarth explique sans doute que peu de choses aient été réalisées à Dresde dans les premières années du règne d'Auguste le Fort.

En 1708, un moyen permet de contourner cette absence : le seul officier détenant une juridiction sur toute la ville-résidence est le gouverneur qui, au lendemain de la défaite saxonne face aux armées suédoises, obtient une compétence sur tous les bâtiments de Dresde[4]. Il s'agit alors de cet autre favori d'Auguste le Fort, le comte de Flemming : tout comme celle du comte de Wackerbarth, sa carrière a largement dépassé cette seule fonction de gouverneur de la ville-résidence, qu'il occupe de 1707 à 1710. En 1708, le comte de Flemming rédige un

[1] FRIGANDER, *Leben und Thaten des Welt-berühmten Königlichen Pohlnischen und Chur-Fürstlichen Sächsischen General-Feld-Marschalls […] August Christophs des Heiligen Römischen Reichs Grafens von Wackerbarth*, Eisenach, 1738, p.11 : « *Er brachte es denn auch gar bald in der Mathesi, Architectura Civili, und sonderlich in der Ingenieur-Kunst so weit, daß er, denen besten Künstlern und geschicktesten Meistern, den Rang allemahl streitig machete.* »

[2] *Ibidem*, p.19 : « *Er nahm daselbsten alles Merckwürdige, absonderlich aber alles, was zum Bau- und Fortification-Wesen gehöret, aufs neue in genauen Augenschein, zeichnete vieles mit einer sonderbaren Accuratesse ab, und sammlete sich dabey einen auserlesenen Vorrath der rarest- und schönsten Risse, so nur gefunden werden könten.* »

[3] *Ibidem*, p.20 : « *Er erhielt die Ordre, […] von schönen Zeichnungen, saubern Rissen, Schildereyen und dergleichen so viel mitzubringen, als ihm zu Handen stossen möchte*. »

[4] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken. Zu Entstehung und Wesen des Dresdner Barock*, Dresde, 2001, p.45.

règlement de construction à l'usage de la ville-résidence : ses interventions en matière d'urbanisme sont facilitées par le fait que, par fonction, le gouverneur a un pouvoir de police sur la ville. L'on peut en tirer deux conclusions : d'une part, le corps des ingénieurs et la surintendance des bâtiments civils doivent désormais coopérer avec une autre institution, le Gouvernement ; d'autre part, la direction des bâtiments est toujours assurée par un militaire. Cette situation perdure sous le successeur du comte de Flemming à la tête du Gouvernement, le baron Lebrecht Gottfried Janus von Eberstädt. À la mort de ce dernier en 1718, le comte de Wackerbarth, alors de retour à Dresde, devient gouverneur de la ville. Il cumule donc les charges données au comte de Flemming en 1708 et celles qui lui ont été confiées avec l'intendance générale des bâtiments civils et militaires en 1696 : c'est ainsi qu'à partir de 1718, le comte de Wackerbarth a la haute main sur toute l'administration des bâtiments de la ville. Ce cumul lui a sans doute permis d'être efficace : le personnel de la surintendance des bâtiments est de fait dirigé par le gouverneur, soit celui qui, par son pouvoir de police sur la ville, est le mieux placé pour obtenir l'exécution des ordres de l'électeur. Il convient donc de ne pas sous-estimer l'influence du comte de Wackerbarth sur la transformation de la ville-résidence à l'époque augustéenne.

Le cumul des charges de gouverneur et d'intendant général des bâtiments civils et militaires cesse en 1728 lorsque le comte de Wackerbarth est remplacé par Jean de Bodt (1670-1745) à la tête de l'intendance générale des bâtiments civils et militaires. Cette administration est alors toujours dirigée par un officier qui a des compétences en architecture civile. Né à Paris en 1670 dans une famille calviniste, il quitte la France pour les Provinces Unies après l'édit de Fontainebleau de 1685 et commence une carrière militaire au service du stathouder Guillaume d'Orange ; dans le même temps, il manifeste un intérêt certain pour l'architecture civile[1]. En 1700, il arrive à Berlin et se met au service de Frédéric I^{er} : il y déploie une grande activité jusqu'à la mort de son protecteur en 1713. Connu d'Auguste le Fort qui l'a sans doute invité à passer à son service, il arrive à Dresde le 12 octobre 1728 et, dès le lendemain, est nommé directeur des bâtiments militaires. Le 8 novembre de la même année, il devient surintendant des bâtiments et intendant général des bâtiments civils et militaires. Même si l'on ne connaît rien des circonstances de son recrutement, la chronologie rend presque certain qu'il ait été appelé à Dresde pour prendre la direction de l'administration électorale des bâtiments. Les liens entre Berlin et Dresde sont étroits, ne serait-ce que par le nombre d'artistes et d'artisans passés du service du Brandebourg à celui de la Saxe dans le

[1] Cf. Hans-Joachim KUKE, *Jean de Bodt (1670-1745). Architekt und Ingenieur im Zeitalter des Barock*, Worms, 2002.

premier quart du XVIII[e] siècle. Le goût d'Auguste le Fort pour les architectures prestigieuses rend impensable d'imaginer qu'il n'ait pas été au courant des réalisations berlinoises : il les a vues *in situ* lors de son voyage à Berlin en février 1728 et a pu alors rencontrer Jean de Bodt. Ce dernier a notamment été l'architecte de l'arsenal de Berlin, du château de Potsdam et de la Place Royale de Berlin ; en architecture militaire, il a été le responsable des fortifications de Geldern et de Wesel dans les possessions rhénanes des Hohenzollern.

À partir de 1728, l'administration électorale des bâtiments se trouve avoir un véritable directeur et ce n'est pas un hasard si ce sont justement des années de transformation intensive de Dresde. En la matière, les ruptures chronologiques propres à cette administration sont plus importantes que les changements de règne ou de ministère. Il y a d'abord une ère des gouverneurs, de 1708 à 1728, avec un cumul de l'intendance générale des bâtiments civils et militaires à partir de 1718 ; lui fait suite l'ère de Bodt, de 1728 à 1744. Le rôle de ce dernier dans les transformations de la ville-résidence a sans doute été sous-estimé, alors qu'il peut se prévaloir de quinze ans d'activité. Ce n'est toutefois pas la fin des relations entre l'administration électorale des bâtiments et le Gouvernement, car ce dernier dispose toujours de la puissance exécutive et reste le premier responsable de la sécurité de la place de Dresde ; simplement, la conception des idées se fait de façon privilégiée au sein de la surintendance des bâtiments. Durant cette ère de Bodt, le rôle du gouverneur dépend surtout de l'envergure du détenteur de cette charge : le comte de Wackerbarth a deux successeurs plus ternes, le comte de Castell de 1734 à 1736, puis le comte de Frise de 1736 à 1741. En revanche, son troisième successeur joue un rôle plus important : il s'agit d'un bâtard d'Auguste le Fort, le comte Rutowski, qui est gouverneur de Dresde de 1741 à 1765 et qui intervient plus que ses deux prédécesseurs dans la croissance de la ville-résidence. Cela vient sans doute du développement des constructions au niveau des remparts ou des glacis de Dresde à partir des années 1740 : l'on ne peut pas passer outre celui qui a en charge la défense d'une place stratégique entre la plaine germano-polonaise et le quadrilatère de Bohême.

Une nouvelle rupture a lieu en 1744, lorsqu'à la retraite de Jean de Bodt est mis fin à l'union des administrations des bâtiments civils et militaires, qui prévalait depuis la création de l'intendance générale des bâtiments en 1677. Il n'y a plus d'intendant général des bâtiments, mais désormais deux administrations complètement séparées : fille de l'administration des bâtiments militaires, l'administration des bâtiments civils a pour ainsi dire complètement pris son autonomie en 1744. Le surintendant des bâtiments civils devient alors l'unique tête de cette administration, qui n'est désormais plus dirigée par un militaire, mais par un architecte, ce qui représente un changement de taille. Alors que durant soixante-

dix ans, elle a été soumise à un officier venu d'ailleurs, à partir de 1744, elle est dirigée par un homme qui a fait toute sa carrière en son sein : Johann Christoph Knöffel (1686-1752), qui, loin d'appartenir au monde des officiers, descend d'une famille de maîtres maçons de Dresde[1]. En 1708, il entre dans la surintendance des bâtiments, dont il gravit les échelons jusqu'à devenir surintendant des bâtiments en 1728. À la mort de Pöppelmann en 1736, il devient directeur de la surintendance des bâtiments, jusqu'à sa mort en 1752. Lui succède Julius Heinrich Schwarze, qui est à la tête de l'administration électorale des bâtiments civils jusqu'en 1761. Les relations avec le gouverneur ne sont nullement supprimées, mais le partage des tâches est sans doute alors plus clair qu'au début du XVIII[e] siècle : dans les années 1750, l'administration électorale des bâtiments s'occupe de tout ce qui est bâti, tandis que le gouverneur a pour lui la force exécutive et la défense de la place. Il intervient donc en cas de non-respect des règlements qui s'appliquent à la ville-résidence, notamment en matière de police urbaine, ainsi que lorsque la sécurité de Dresde est en jeu. Ce qui relève de l'embellissement de la ville et de l'urbanisme est beaucoup plus le domaine de l'administration électorale des bâtiments.

2) Le personnel de la surintendance des bâtiments

La surintendance des bâtiments est une administration organisée et hiérarchisée. Outre l'intendant général des bâtiments civils et militaires, elle comporte à son sommet un ou plusieurs surintendants des bâtiments, qui sont chargés du travail de direction, en particulier du contrôle de la réalisation des bâtiments. Il semble qu'il y ait eu quelques tâtonnements dans la constitution de cette fonction et cela est peut-être à l'origine de certaines confusions dans une historiographie qui oublie de considérer les choses de façon diachronique. Certains titulaires de cette fonction ne sont guère passés à la postérité, ainsi Christoph Beyer, qui l'occupe au moins à partir de 1694 et jusqu'en 1706. Parallèlement, il existe un second surintendant des bâtiments, le jardinier Johann Friedrich Karcher, à partir de 1699. W. Hentschel évoque une hiérarchie entre le premier et le second surintendant des bâtiments, mais nous ne savons pas sur quelles sources il se fonde et les textes que nous avons lus ne disent rien de tel[2]. En 1718, à côté de Karcher, Matthäus Daniel Pöppelmann est nommé surintendant des bâtiments ; en 1722, il se peut qu'un troisième titulaire soit nommé, Zacharie Longuelune, mais ce n'est pas certain. Karcher meurt en 1726 ; en 1728 est nommé Johann

[1] Walter HENTSCHEL, Walter MAY, *Johann Christoph Knöffel. Der Architekt des sächsischen Rokokos*, Berlin, 1973.
[2] Walter HENTSCHEL, *Die Zentralbauprojekte Augusts des Starken. Ein Beitrag zur Rolle des Bauherrn im deutschen Barock*, 1969, p.15-16.

Christoph Knöffel. À la mort de Pöppelmann en 1736, si l'on veut bien excepter le cas litigieux de Longuelune, il n'y a plus qu'un surintendant des bâtiments et c'est cette situation qui l'emporte : à la mort de Knöffel en 1752 lui succède Julius Heinrich Schwarze, jusqu'en 1761. Il n'est pas si aisé de reconstituer les titulaires d'une fonction dont on a du mal à cerner l'importance dans le premier quart du XVIII^e^ siècle : les archives de la surintendance des bâtiments ont été perdues en 1945 et pour étudier cette administration, il faut recourir aux rapports qu'elle a laissés dans les autres fonds d'archives de Saxe. Or, ces derniers sont signés par tous ces gens que nous avons cités, sans que leurs titres ne soient donnés : par exemple, on trouve des rapports de la surintendance des bâtiments signés en 1718 de Wackerbarth, Matthäus Gärtner, Pöppelmann, Raymond Leplat et Karcher, ou en 1722 de Johann Christoph Benemann, Gärtner, Pöppelmann, Leplat, Longuelune et Knöffel, sans que l'on sache à quel titre ces gens appartiennent à cette administration, ni quels liens hiérarchiques les unissent[1]. L'on ne peut pas en déduire que Longuelune soit ou non surintendant des bâtiments car, dans ces rapports concernant les chantiers de l'opéra et du Zwinger, le statut personnel compte moins que l'idée exprimée et Auguste le Fort ne semble avoir accordé que peu d'importance à l'autorité de parole conférée par une fonction.

Le titre de surintendant des bâtiments n'est précisé que lorsque cela a une utilité, autrement dit lorsqu'un rapport hiérarchique est en jeu. Ainsi, les archives du bailliage précisent toujours que Pöppelmann est surintendant des bâtiments : le 20 avril 1729, le grand bailli Vockel se rend chez Pöppelmann, dont on mentionne le titre de surintendant des bâtiments, pour discuter avec lui du plan du nouveau faubourg de Friedrichstadt[2]. L'autorité appartient à Pöppelmann, qui représente directement l'électeur, tandis qu'en la matière, Vockel n'est qu'un simple exécutant, bien que ce soit lui qui détienne la juridiction sur le nouvel espace à bâtir. Outre cet aspect lié aux situations de communication, il semble bien que le surintendant des bâtiments gagne en autorité et en prestige dans le deuxième quart du XVIII^e^ siècle : dans les sources que nous avons lues, le surintendant qui donne le plus souvent son titre est Knöffel. En affirmant la fonction qu'il exerce, il montre sa propre réussite : issu d'une famille de maîtres maçons, donc du monde des artisans, il s'est hissé jusqu'à devenir l'unique directeur de l'administration électorale des bâtiments civils. La disparition de la charge d'intendant général des bâtiments civils et militaires en 1744 et le fait qu'il n'y ait plus qu'un surintendant des bâtiments – peut-être dès 1736, et sans doute avant la mort de

[1] Par exemple, SHStA 10026/773/16 f°135r° (rapport du 12 février 1718) et SHStA 10026/774/2 f°130v° (rapport du 23 mars 1722).
[2] SHStA 10047/978 f°17-18.

Longuelune en 1748 – favorisent l'affirmation de cette fonction. Knöffel et Schwarze sont les premiers responsables des lotissements des nouveaux quartiers de Dresde dans les années 1740, ce n'est plus le gouverneur ou l'intendant général des bâtiments : ils ont ainsi un rôle que n'avait pas Pöppelmann dans les années 1720.

Les niveaux inférieurs de cette administration comportent des intendants des bâtiments du pays (*Landbaumeister*), chargés de surveiller les architectes et les artisans du bâtiment hors de Dresde. Il y a ensuite des greffiers des bâtiments, qui tiennent les comptes de la surintendance des bâtiments, et qui améliorent les projets : ils peuvent être ainsi amenés à participer à la conception des idées. Parmi eux, l'on distingue un premier greffier des bâtiments, qui assiste les surintendants des bâtiments et qui fait les devis de construction. Par ailleurs, les greffiers des bâtiments du pays ont une partie de l'électorat de Saxe en charge. Enfin, il est des greffiers des bâtiments particulièrement chargés des aspects logistiques, des matériaux de construction et des ouvriers[1]. Cette administration emploie aussi des gens appelés conducteurs (*Kondukteur*), qui font les plans et contrôlent les bâtiments. Ajoutons-y des secrétaires, des copistes et des comptables, comme on en trouve dans toute administration. En 1728, la surintendance des bâtiments emploie au total quarante-quatre personnes[2]. Celui qui y entre comme conducteur peut espérer y faire carrière, à condition de faire montre de ses talents : c'est ce qui arrivé à Pöppelmann, qui travaille pour le compte de la surintendance des bâtiments à partir de 1686, y est embauché comme conducteur en 1691, puis est promu intendant des bâtiments du pays en 1704 jusqu'à devenir surintendant des bâtiments en 1718. Knöffel suit une trajectoire parallèle, conducteur en 1708, intendant des bâtiments du pays en 1722, surintendant des bâtiments en 1728.

Il importe cependant de ne pas avoir de vision figée de cette administration qui est mieux organisée et mieux réglée en 1750 qu'en 1700. Ses évolutions ne sont pas sans influence sur la façon dont elle peut agir dans la ville-résidence. Vers 1700, la position et les compétences de la surintendance des bâtiments ne sont pas très bien définies : issue de l'administration des bâtiments militaires, elle est dirigée de 1677 à 1744 par un officier qui a des compétences en architecture civile et qui est un proche de l'électeur. L'organisation du travail n'est pas non plus d'emblée définie, au point que l'improvisation et la navigation à vue semblent plutôt être la règle dans les années 1700. L'absence du comte de Wackerbarth, à la tête de cette administration de 1696 à 1728, conduit en 1708 à confier des compétences en

[1] Günther MEINERT, « *Zur Geschichte des kursächsischen Oberbauamts im 18. Jahrhundert* », in *Forschungen aus Mitteldeutschen Archiven. Zum 60. Geburtstag von Hellmut Kretzschmar*, Berlin, 1953, p.285-303.
[2] Hans-Joachim KUKE, *op. cit.*, p.212.

matière d'urbanisme au comte de Flemming, qui dispose en tant que gouverneur de Dresde d'un pouvoir exécutif non négligeable. En 1718, pour corriger la dispersion entre plusieurs administrations, le comte de Wackerbarth devient gouverneur : l'unité du travail est assurée par cet homme et c'est à des fins d'efficacité qu'il cumule l'intendance générale des bâtiments civils et militaires et le Gouvernement. En 1728, il abandonne la première, qui est confié à un autre officier, Jean de Bodt, qui domine l'urbanisme de la ville-résidence jusqu'en 1744. La surintendance des bâtiments semble bien rôdée dans les années 1740, au point de prendre une autonomie inouïe : à partir de 1744, elle n'a plus rien à voir avec les administrations militaires et n'est plus dirigée par un officier, mais par un architecte issu du monde de l'artisanat. Elle semble alors assez stable pour que l'on puisse se passer d'un intendant général des bâtiments civils et militaires et que les fonctions de ce dernier soient confiées à un unique surintendant des bâtiments, ce qui signifie que cette administration peut fonctionner toute seule, des échelons inférieurs à son sommet. Ce n'est certes pas la fin des relations avec le Gouvernement, mais les tâches sont alors clairement partagées entre trois institutions. La conception des idées se fait au niveau de l'administration des bâtiments militaires en ce qui concerne les fortifications, les portes de la ville et l'arsenal, ou au niveau de la surintendance des bâtiments pour tout ce qui est civil. Dans tous les cas, ces administrations se doivent de communiquer avec le gouverneur, chargé de la défense de la ville et à qui revient tout spécialement l'examen de la sécurité de la place ; le gouverneur possède en outre une puissance exécutive qui lui permet de faire obéir les récalcitrants, y compris en matière de police urbaine. Enfin, pour ce qui est de la juridiction directe, le Magistrat ou le bailliage font appliquer les décisions des autres administrations. La situation en 1750 est ainsi beaucoup plus claire que celle de 1700. Autrement dit, le développement de la ville-résidence nécessite la coopération de toutes les institutions présentes dans celle-ci, mais si l'électeur de Saxe et roi de Pologne souhaite façonner l'image de Dresde, c'est au niveau de la conception des idées qu'il doit intervenir, en exerçant une influence sur la surintendance des bâtiments. Se pose ainsi le problème des relations entre cette administration et le souverain.

C- La surintendance des bâtiments, le roi et la ville

1) La surintendance des bâtiments et le roi

L'électeur de Saxe a les moyens d'intervenir sur la surintendance des bâtiments, grâce à une confusion qui semble avoir été sciemment entretenue. Wolf Caspar von Klengel devient surintendant des bâtiments en 1656 et apporte non seulement ses capacités militaires, mais

aussi ses compétences en architecture civile : de fait, c'est lui le responsable de la construction des bâtiments de la cour et de l'embellissement du château sous Jean-Georges III. Or cette même double compétence est aussi à l'origine des recrutements du comte de Wackerbarth en 1696 et de Jean de Bodt en 1728. Il s'ensuit que l'intendant général des bâtiments civils et militaires et, avec lui, la surintendance des bâtiments ont joué un rôle non négligeable dans les constructions de la cour. Une telle constance dans le temps semble dire que ce n'est pas une coïncidence : de là à en conclure que la surintendance des bâtiments est une institution curiale et que toute action de celle-ci est donc la marque d'une influence de la cour sur la ville, il n'y a qu'un pas, mais il n'est pas sûr que nous ayons le droit de le franchir, contrairement à ce que fait S. Hertzig dans sa thèse sur les maisons bourgeoises de Dresde au XVIII^e siècle. Distinguant avec raison l'administration communale des bâtiments et la surintendance des bâtiments, et rapprochant cette distinction de celle entre la ville et la cour, il fait de la surintendance des bâtiments une administration des bâtiments de la cour[1]. Son raisonnement consiste donc à rendre équivalentes deux distinctions et, par là, à les rendre égales terme à terme. Sa conclusion nous semble erronée, car non seulement elle vient d'un présupposé historiographique, mais elle est infirmée par les sources.

S. Hertzig partage avec d'autres historiens le présupposé d'une opposition irréductible entre la ville et la cour : c'est là une chose si rarement mise en question que les études d'histoire urbaine excluent généralement les villes-résidence qui, du seul fait de la présence d'un souverain et de sa cour, ne seraient pas de vraies villes, à la différence des villes libres d'Empire, qui sont érigées en modèle de la ville véritable. Au lieu de montrer que ce présupposé correspond à la réalité de ce qu'on observe dans les sources, l'on étudie les villes-résidence comme des lieux devant tout ou presque à la cour du souverain et l'on conclut à l'influence de la cour sur la ville : une telle façon de raisonner est circulaire et ne prouve pas grand-chose. Si l'on s'intéresse aux relations entre la cour et la ville, il vaut mieux partir de la ville, y trouver le rôle de la cour et en faire la part : on aura alors montré une influence, sans tomber dans le piège de la circularité. Autrement, l'on peut être amené à commettre l'erreur de raisonnement de S. Hertzig : même en supposant une forte opposition entre la ville et la cour, en constatant ensuite une distinction entre l'administration communale des bâtiments et la surintendance des bâtiments, et en observant enfin que la seconde agit au niveau des bâtiments de la cour, l'on ne peut pas déduire que celle-ci est une institution curiale.

[1] Stefan HERTZIG, *op. cit.*, p.199.

L'on peut agir au niveau des bâtiments de la cour voire ne dépendre que de l'électeur sans être une institution de la cour : avant de tirer cette conclusion, il faut examiner les modalités des relations entre la surintendance des bâtiments et l'électeur de Saxe. Le problème du présupposé de l'opposition entre la ville et la cour est de faire croire qu'il n'y a que deux entités présentes dans l'espace urbain, d'un côté la « vraie ville », les bourgeois en leur Magistrat, et de l'autre, la cour, l'entourage du souverain. Un tel dualisme est trompeur, car il néglige les autres institutions présentes à Dresde. Or si la surintendance des bâtiments était une institution ne dépendant que de la cour, elle serait en dernière instance sous l'autorité du grand maréchal de cour qui est le premier grand officier curial dans l'électorat de Saxe. Le fonds des archives du grand maréchal de cour[1] comporte des actes concernant les châteaux et les propriétés de la cour, donc les bâtiments qui sont sous sa juridiction directe ; l'on y trouve même une collection importante de plans et de dessins se rapportant à ces mêmes bâtiments[2], mais rien quant à la surintendance des bâtiments en elle-même, et pour cause. Cette dernière dépend financièrement de la Chambre et politiquement du Conseil privé ou, pour les affaires importantes, du Cabinet privé[3], mais pas du grand maréchal de cour. La surintendance des bâtiments et, avec elle, l'intendance générale des bâtiments civils et militaires ainsi que le Gouvernement, font partie des institutions non pas curiales, mais électorales. Les pouvoirs dans la ville-résidence ne se réduisent pas à une opposition entre la cour de Saxe et la bourgeoisie de Dresde, mais sont plutôt un jeu à trois, entre la cour, la bourgeoisie et les institutions électorales.

Autrement dit, si l'électeur de Saxe et roi de Pologne exerce une influence sur la surintendance des bâtiments, ce n'est pas parce que celle-ci est une institution curiale, mais parce qu'elle se trouve de fait chargée des chantiers royaux. Il aurait très bien pu en être autrement, mais en choisissant des hommes dont il apprécie les connaissances architecturales, l'électeur permet à la surintendance des bâtiments, issue des institutions militaires, de jouer un rôle important dans les chantiers de la cour. L'absence d'une véritable administration des bâtiments de la cour, comparable par exemple à l'administration des Bâtiments du roi, telle qu'elle existe en France à la même époque, a sans doute facilité un tel phénomène. Lorsque l'électeur de Saxe souhaite faire construire un bâtiment, il en confie l'exécution à une ou plusieurs personnes, sans recourir à une administration en bonne et due forme. À partir de la deuxième moitié du XVII[e] siècle, la surintendance des bâtiments, dont les compétences

[1] SHStA 10006.
[2] SHStA 10006 *Plankammer*.
[3] Günther MEINERT, *op. cit.*, p.296.

dépassent largement les chantiers électoraux, est un réservoir d'architectes, d'artisans, d'ouvriers : elle est donc d'autant plus capable de réaliser les bâtiments des Wettin que ceux-ci nécessitent une logistique plus importante que les simples chantiers des particuliers. Cela explique qu'Auguste le Fort se soit appuyé sur cette administration pour entreprendre ses grands chantiers et que, ce faisant, il ait contribué à développer la surintendance des bâtiments, qui n'en est que plus efficace dans son action au niveau de la ville tout entière.

Ainsi, lorsque se profile en 1717 le mariage du prince Frédéric-Auguste (II) avec l'archiduchesse Marie-Josèphe de Habsbourg, Auguste le Fort fait entreprendre simultanément des chantiers considérables, afin de rendre la ville de Dresde digne d'accueillir une princesse de rang impérial. Une grande activité est déployée à partir de 1717 : il faut à la fois reconstruire le château, édifier les pavillons du Zwinger et transformer le palais du Taschenberg. C'est la surintendance des bâtiments qui en est chargée. Il s'agit avant tout d'une action organisatrice, afin de rendre réalisables les idées royales, si démesurées paraissent-elles : au début de l'année 1718, elle envoie par exemple un rapport à Auguste le Fort, détaillant le coût prévisionnel des chantiers, le temps nécessaire à leur exécution, ainsi que les difficultés techniques auxquelles l'on sera probablement confronté[1]. L'ampleur de l'activité des années 1717-1719 a certainement contribué à améliorer l'efficacité de la surintendance des bâtiments. Elle peut aussi être amenée à donner son avis sur telle ou telle idée : par exemple, faute de temps, les galeries du Zwinger, qui servent d'orangerie, sont simplement couvertes de bois en 1719. Ces toitures pourrissent à cause de l'humidité et, afin de protéger les orangers, l'on envisage en 1722 de voûter ces galeries. La surintendance des bâtiments est chargée de réfléchir à la façon dont on pourrait réaliser ces voûtes : elle fait quatre projets, dont elle discute les avantages et les inconvénients avec une nette préférence pour le second, celui qui, en définitive, est adopté[2]. Sans être une véritable administration des bâtiments de la cour, la surintendance des bâtiments est ainsi la principale responsable des chantiers dynastique, dont elle peut assurer l'entière exécution, comme en témoigne l'ordre donné par Auguste le Fort au collège de l'octroi général le 10 août 1709 : « Afin de construire complètement et d'achever le jardin du Zwinger, Nous avons très gracieusement ordonné que chaque trimestre, mais seulement pendant un an, 3000 taler soient versés à la surintendance des bâtiments, à partir des sommes qui entrent chaque année dans la caisse des excédents de

[1] SHStA 10026/773/16 f°84-85.
[2] SHStA 10026/774/2 f°102-230.

l'octroi général[1] ». Cette administration dispose d'une caisse, où sont rassemblés les moyens financiers alloués par le souverain.

Par ailleurs, certains membres de la surintendance des bâtiments ont une position spécifique à la cour. Selon G. Pilz, chacun d'eux a un département précis au sein des possessions de la cour : en 1718, Karcher est chargé des jardins, Pöppelmann des bâtiments et Leplat de l'architecture intérieure[2]. La réalité est beaucoup moins stricte : Karcher joue effectivement un rôle important dans l'aménagement du Grand Jardin, mais il est aussi amené à s'occuper des bâtiments en dur. En 1704, il fait un projet de casernes pour Neudresden[3] ; en 1709, il émet des propositions quant à la façon de construire les maisons[4] ; en 1718, il fait partie de la commission chargée de la reconstruction du château de Dresde[5]. Karcher n'est pas seulement un jardinier, mais aussi un architecte à part entière. De la même façon, Leplat ne s'occupe pas que de la décoration intérieure, mais il est de toutes les commissions chargées de la construction des bâtiments royaux. Notre goût des administrations bien ordonnées ne s'accorde pas avec la façon dont les choses se pratiquent à Dresde au début du XVIII[e] siècle. Le cas de Leplat peut nous permettre de préciser un peu ce fonctionnement : né à Gand en 1663, il rencontre Auguste le Fort à Varsovie en 1698 et est nommé « Ordonneur de cabinet ». Architecte d'intérieur, il s'occupe de l'aménagement des châteaux des Wettin ; il devient en même temps « Inspecteur général des bâtiments »[6]. Il a ainsi une double position, à la fois dans la cour de Saxe et dans l'administration des bâtiments, ce qui lui permet de jouer une rôle non négligeable.

De façon plus générale, Auguste le Fort n'a nullement l'intention d'avoir les mains liées par une administration bureaucratique, ce qu'il exprime clairement dans une lettre écrite à Stralsund le 16 novembre 1711, adressée au comte de Wackerbarth, en réponse à un mémoire que nous n'avons pas retrouvé. Au moment de la reconquête du royaume de Pologne, l'électeur de Saxe commence à faire édifier les pavillons du Zwinger et donne directement des ordres à des employés de la surintendance des bâtiments, sans en référer au comte de Wackerbarth, intendant général des bâtiments civils et militaires. Ce dernier semble avoir protesté et voici ce que lui répond Auguste le Fort :

---

[1] *Ibidem*, f°1r° : « *Von denen zu General-Accis Überschuß-Cassa jährl[ichen] einlaufenden Geldern, haben Wir 3000 th[a]l[e]r quartaliter an das Oberbauamt, zu völliger Ausbau und Verfertigung des Zwinger-Gartens, iedoch nur auf eine Jahre, zu bezahlen, allergnädigst aufgesetzt.* »
[2] Georg PILZ, *August der Starke. Träume und Taten eines deutschen Fürsten*, Berlin, 1986, p.234.
[3] SHStA 10024/4453/21 f°1r°.
[4] SHStA 10024/4449/11 f°11-12.
[5] SHStA 10026/773/16 f°114v°.
[6] Virginie SPENLE, « Les acquisitions de Raymond Leplat à Paris », in Thomas GAEHTGENS *et al.* (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe. Dresde à Versailles*, Paris, 2006, p.70-79.

« L'on Nous a dûment lu ce qui est en toute soumission représenté dans votre mémoire que Nous vous retournons avec ces présentes […]. L'on y trouve que par Notre goût en architecture civile et militaire, Nous avons souvent Nous-mêmes inventé divers dessins, que Nous les avons portés sur le papier et que Nous avons immédiatement et très gracieusement ordonné à Notre intendant des bâtiments du pays ou à d'autres subalternes de la surintendance des bâtiments de tous les exécuter. Afin d'y trouver plus de facilité et de remplir d'autant plus aisément Nos vues, Nous nous sommes expressément réservé la dépendance spéciale. Car bien que Nous vous ayons déjà donné l'inspection suprême, immédiatement après Nous, en précisant que nul autre que vous puissiez y donner des ordres et que les subalternes ne devaient recevoir de nul autre quelque ordre, qu'il fût verbal ou écrit, Notre intention n'est pourtant en aucun cas de ne pas pouvoir donner aux subalternes des ordres à votre insu ou de ne pas pouvoir leur ordonner de construire les dessins inventés.[1] »

L'électeur de Saxe se réserve donc le droit d'intervenir comme il l'entend dans l'exécution de ses chantiers et de s'en remettre à l'homme de son choix. Il peut même en confier l'exécution à quelqu'un qui n'appartient pas à la surintendance des bâtiments : l'église catholique de cour est par exemple construite par un architecte indépendant et qui n'est lié en aucune façon à cette administration électorale, Gaetano Chiaveri. En dépit de cette réserve, la surintendance des bâtiments est toutefois bien le premier exécutant des chantiers royaux.

Cette administration travaille sur deux plans, l'exécution des commandes royales et la surveillance des autres chantiers de Dresde et c'est cette double fonction qui lui permet d'être au cœur de la transformation de la ville-résidence. C'est en exécutant les chantiers d'Auguste le Fort qu'elle s'est dotée d'une méthode de travail qu'elle a généralisée à toutes ses activités : les mêmes hommes interviennent de la même façon pour toutes les constructions, qu'elles soient dynastiques ou privées. Le pas décisif a été franchi au moment de la fièvre bâtisseuse des années 1717-1719 : la surintendance des bâtiments a alors dû se donner les moyens de faire face à l'ampleur des commandes royales. Il s'agit à la fois de concevoir les projets à

[1] SHStA 10026/774/2 f°15r° : « *Waß in Eueren hierbey zurückkommenden Memoriali allerunterth[änigst] vorgestellet […], solches ist Uns gebührendt vorgetragen. Aufm ist es an deme, daß Wir in Civil und Militair Bauen-Kunst Uns öffters delection dahero hierinnen verschiedene Desseins Selbsten inventiret, zu papier gebracht, und solche Unserm Landesbaumeistern, oder andern Subalternen des Obristen Bauambts insgesambt in execution zu bringen, immediaté allergn[ädi]gst anbefohlen. Auff daß Wir Euch hierinnen desto Facilität finden, und Unseren Zweck desto leichter erreichen mögen, haben Wir Uns die Speziale Dependentz expressé vorbehalten. Dan ob Wir euch schon die Ober Inspection immediaté nach Uns, mit diesem Umbstande auffgetragen, daß Niemandt außer Euch hierinnen befehlen, oder die Subalternen weder mündlichen oder schrifftlichen Befehl von Jemandt anders annehmen sollen, so ist doch Unser Intention keines weges dahingegangen, daß Wir denen Subalternen ohne Eure Vorwissen nicht sollten befehlen oder die inventirte desseins zu bauen, nicht anordtnen mögen.* »

partir des idées données par Auguste le Fort, de les faire exécuter dans le temps imparti, tout en tenant compte des modifications exigées par l'électeur alors que l'on a déjà commencé à construire. Il faut bâtir en moins de deux ans un château, un opéra, des pavillons de jardin et un palais. C'est là une somme inouïe de travail pour une administration qui n'y est pas préparée : elle a plutôt réussi à relever un tel défi, qui implique à la fois de faire œuvre d'architecte et d'organiser la logistique nécessaire à l'exécution de ces chantiers.

Le comte de Wackerbarth est sensible à la difficulté de la tâche : le 20 février 1718, il reproche à Auguste le Fort d'être l'une des sources du désordre qui règne dans la surintendance des bâtiments[1]. En vertu du droit que l'électeur s'est réservé d'intervenir comme il l'entend dans ses chantiers, il lui est arrivé de demander de commencer tel ouvrage puis, changeant d'idée, de l'interrompre voire de le détruire. Le comte de Wackerbarth lui reproche de tels ordres et contrordres, et fait remarquer qu'il vaudrait mieux réfléchir plus longuement avant de commencer à exécuter les projets. Afin d'empêcher une telle navigation à vue dans la construction des bâtiments royaux et d'éviter les frais supplémentaires qu'elle occasionne sans que l'on en tire le moindre avantage, il utilise sa fonction d'intendant général des bâtiments civils et militaires pour doter la surintendance des bâtiments d'un règlement, daté du 7 février 1718. Selon ce dernier, tout projet royal doit être examiné en fonction de six critères, l'utilité du nouveau bâtiment, les dommages qu'il pourrait causer, la commodité qu'il donnera, l'ornement qu'il apportera à la ville, les frais qu'il occasionnera et le temps que l'on mettra à le réaliser. Dès le 8 février 1718, tous les rapports de la surintendance des bâtiments concernant les chantiers dynastiques ont pour structure l'examen successif de ces six critères, afin d'aider l'électeur à prendre une décision en connaissance de cause. C'est là une méthode de travail qui reste valable pendant toute l'époque augustéenne. Ce règlement doit permettre de n'entreprendre que ce qui est à la fois réalisable et avantageux : il n'est pas seulement à l'usage de l'administration des bâtiments, mais impose un certain cadre à un électeur jamais à court d'idées. Sa clause financière est en effet contraignante : « L'on ne devra véritablement commencer aucune construction avant que ne soit arrêté le fonds de l'argent qui y sera nécessaire et qu'ait été donné à qui de droit l'ordre indispensable quant à la façon dont le paiement de cette construction se fera.[2] » Avant d'entreprendre un bâtiment, il faut donc savoir exactement ce que l'on va faire et comment l'on s'y prendra. Devant faire face à une situation inouïe, le comte de Wackerbarth a ainsi doté la surintendance des bâtiments d'une

[1] SHStA 10026/773/16 f°140-146.
[2] SHStA 10026/774/5 f°62r° : « […] *Daß mit keinem Bau ehe würcklich angefangen werden solle, es seye dann der Fond des dazu erforderlichen Geldes ausgemacht, und wie die Zahlung zur Bau-Cassa geschehen solle, behöriger Orthen der unumgängliche Befehl ergangen*. »

méthode de travail lui permettant de mener à bien les projets royaux et, ce faisant, il contraint l'électeur à prendre une décision à partir des critères qui servent de base de réflexion à l'administration des bâtiments.

2) La surintendance des bâtiments et la ville

Le règlement du 7 février 1718 semble le fruit d'une réflexion menée par la surintendance des bâtiments depuis au moins une décennie : l'objet premier de cette administration n'est pas l'exécution des chantiers de la cour, mais l'encadrement de l'urbanisme dans la ville-résidence. C'est là une activité qui remonte à l'époque de Klengel sous le règne de Jean-Georges III : en dépit de la réalité de la rupture constituée par l'année 1697 dans l'histoire de l'électorat de Saxe, c'est au cours de la seconde moitié du XVII^e^ siècle qu'ont été mis en place des éléments qui connaissent leur plein développement durant la première moitié du XVIII^e^ siècle. Klengel a en effet cherché à donner un certain visage à la ville-résidence, ce que l'on peut voir avec la fondation de la Neustadt Ostra en 1670 ou avec le plan de reconstruction d'Altendresden en 1685. Son activité est telle qu'au début du XVIII^e^ siècle, le surintendant des bâtiments Karcher semble considérer que le mouvement d'embellissement a été si bien lancé à Dresde qu'il n'y a plus grand-chose à y faire. Dans un mémoire du 25 novembre 1709, il propose à Auguste le Fort des moyens de remédier à la mauvaise façon de construire dans la plupart des villes de l'électorat de Saxe : il y manque de gens qui sachent construire « de la commode manière d'aujourd'hui que chacun peut observer ici à Dresde, par opposition avec l'ancien temps, avec l'amélioration quotidienne des maisons, depuis que sous l'électeur Jean-Georges III de bienheureuse mémoire, ont été adjoints à la surintendance des bâtiments d'habiles maîtres maçons et maître charpentiers [...][1] ». Puisque l'embellissement de la ville-résidence est en bonne voie, Karcher envisage d'étendre l'activité de la surintendance des bâtiments à toutes les villes de Saxe. Il ne veut sans doute pas dire que la ville de Dresde est achevée, mais plutôt qu'elle s'est dotée grâce à Jean-Georges III et à Klengel des moyens administratifs lui permettant d'être peu à peu embellie : il s'agit en particulier de faire travailler la surintendance des bâtiments avec les maçons et les charpentiers, donc ceux qui exécutent vraiment les constructions, à une époque où cette institution n'a pas de juridiction véritable sur la ville. L'essentiel de la proposition de Karcher

[1] SHStA 10024/4449/11 f°5v° : « […] *nach der iezigen commoden Arth, welche seithero Churf[ürst] Johann Georg III. seel[iges] Andenckens, allhier in Dreßden, dabey dem Oberbauambte geschickte […] Maurer- und Zimmer-Meister sich befinden, an täglicher Verbesserung derer Häußer gegen die alte Zeit, jedermann vor Augen lieget* […] ».

consiste justement à instruire et à contrôler les charpentiers et les maçons des autres villes de l'électorat. Dresde, capitale, sert alors de modèle au reste du pays.

Il convient de ne pas négliger le contexte de ce désir d'étendre l'activité de la surintendance des bâtiments. Tout d'abord, après sa défaite retentissante à Poltava le 8 juillet 1709, Charles XII de Suède s'est réfugié dans l'empire Ottoman : les armées suédoises ont peu de chances de revenir de sitôt en Saxe, ce qui peut permettre une reconstruction de tout ce qui a été détruit pendant l'invasion de 1706-1707. Il y a sans doute beaucoup à faire dans l'électorat et ce peut être l'occasion d'en améliorer les villes. En outre, à cette même époque, le comte de Wackerbarth, combattant en Pologne pour le compte d'Auguste le Fort, ne peut exercer à Dresde sa charge d'intendant général des bâtiments civils et militaires et, en son absence, la surintendance des bâtiments semble peu active. Afin de ne pas perdre ses possibilités d'intervention sur la ville-résidence, l'électeur de Saxe confie en 1708 au nouveau gouverneur, le comte de Flemming, la responsabilité en matière de construction à Dresde. Dès son entrée en charge, celui-ci émet un règlement d'urbanisme, qui exige la destruction des maisons en bois à l'intérieur des remparts, qui interdit les encorbellements et qui réglemente la hauteur des bâtiments[1]. Le gouverneur a alors la connaissance des nouvelles constructions : cependant, dès 1710, cette charge est confiée à Janus von Eberstädt, qui semble surtout se contenter du règlement des différends de construction et de la sûreté de la place. La surintendance des bâtiments n'abandonne toutefois pas toute réflexion et Auguste le Fort, qui s'appuie moins sur les institutions que sur les hommes, est prêt à prendre les idées là où elles sont.

Un jalon important est posé en 1710 : au printemps de cette année, le souverain demandé à son maître des maquettes, Andreas Gärtner, inventeur polyvalent, de lui fournir un projet permettant de construire des maisons en bois tout en limitant les risques d'incendie. Celui-ci est soumis à la surintendance des bâtiments, qui rend son opinion le 6 novembre 1710[2]. Après avoir souligné que le projet de Gärtner n'est pas impraticable, elle dévie du sujet initial en développant une idée chère à Karcher : les principaux obstacles à l'embellissement des villes sont le manque de goût des commanditaires qui ne savent pas ce qu'est un bel édifice et le défaut d'instruction des artisans du bâtiment. Karcher demande un ordre royal imposant de bonnes règles de construction et suggère que les plans des bâtiments à construire soient examinés et corrigés par des gens habiles (autrement dit, qui soient en accord avec les

[1] Cf. Bernhard GEYER, *Das Stadtbild Alt-Dresdens. Baurecht und Baugestaltung*, Berlin, 1964, et Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.160.
[2] SHStA 10024/4449/11 f°16-30.

idées de la surintendance des bâtiments). Il propose ensuite des critères permettant de déterminer si une construction est bonne à entreprendre ou non : la solidité, la résistance au feu, la commodité, l'utilité, la dignité et les coûts. Les quatre derniers critères se retrouvent dans le règlement du 7 février 1718. Karcher les examine un à un, toujours dans la perspective d'un règlement valable pour tout l'électorat, et non pour la seule ville-résidence. Il conclut en suggérant de développer plus qu'elle ne l'est la surintendance des bâtiments. Ces idées constituent une étape importante, qui n'a pas peu influencé les règlements d'urbanisme ultérieurs.

La surveillance de l'embellissement des villes de l'électorat autres que Dresde est confiée en 1711 au major Johann Christoph Naumann (1664-1742), qui, à cette date, est nommé directeur des bâtiments de l'octroi général[1]. Descendant d'une vieille famille de la noblesse saxonne, il accompagne le futur électeur Jean-Georges IV dans son Grand Tour et, tout en menant une carrière militaire, en 1703, il met ses compétences en architecture civile et militaire au service d'Auguste le Fort, qu'il représente à plusieurs reprises auprès du Magistrat de Dresde. Peu diplomate, il est détesté de ce dernier : au cours des années 1710, Auguste le Fort semble comprendre que le meilleur moyen d'avoir les bourgeois contre soi est de leur faire parvenir une proposition par l'intermédiaire du major Naumann. Il en a de nouveau la preuve en 1714, lorsque le major cherche à améliorer la façon de construire dans la ville-résidence[2]. Après cette date, nous n'avons plus trouvé d'interventions de Naumann à Dresde, tandis qu'il déploie une activité considérable dans le reste de la Saxe ainsi qu'en Pologne.

Les idées de Karcher ont vraisemblablement influencé le règlement du 7 février 1718, lequel a en retour permis la rédaction d'un règlement d'urbanisme pour la ville-résidence. La surintendance des bâtiments travaille ainsi à la fois au niveau des chantiers dynastiques et de la ville, sans que ces deux champs d'activité soient complètement séparés. En 1710, Karcher propose de contrôler toutes les constructions urbaines à partir de quelques critères et avec le soutien d'artisans dont on soit sûr. C'est ce qui est fait en 1718, non pas pour les villes, mais pour les chantiers dynastique : la surintendance des bâtiments doit alors contrôler toute nouvelle construction des Wettin en fonction de six critères qui viennent en partie des critères proposés en 1710 et, de fait, elle comporte des architectes dont on est sûr, puisqu'ils ont été choisis à cette fin. Or, deux ans plus tard, le 4 mars 1720, le comte de Wackerbarth, qui

[1] Heinz SCHOLZE, *Johann Christoph Naumann (1664-1742). Ein Beitrag zur Baugeschichte Sachsens und Polens im 18. Jahrhundert*, thèse de l'Université technique de Dresde, 1958.
[2] RA A XXIII 22.

cumule alors l'intendance générale des bâtiments civils et militaires et le Gouvernement de Dresde, rédige un règlement d'urbanisme à l'usage de Dresde, en quarante-et-un ou quarante-trois points selon les versions[1]. Le premier article donne à la surintendance des bâtiments le contrôle des chantiers de Dresde :

> « Tous les propriétaires des maisons, tant de Neudresden, d'Altendresden que des faubourgs et de Neustadt Ostra, qui désirent construire dans l'année à venir, doivent faire le plan, la coupe, l'élévation, l'indication des maisons avoisinantes et de la situation de la rue, ainsi que les devis y afférant avec la précision du délai dans lequel la construction sera entièrement achevée, le tout sera signé du commanditaire, du maître maçon et du maître charpentier, et envoyé, en vertu des ordres antérieurs, à la chancellerie du Gouvernement de ce lieu, qui les transmettra à la Commission.[2] »

Conformément aux ordres de 1708, le gouverneur doit examiner si la construction envisagée ne mettra pas en cause la sûreté de la ville de Dresde, puis, conformément aux propositions de Karcher de 1710, la surintendance des bâtiments, ici abrégée en Commission, examine le projet de construction ; conformément enfin au règlement de 1718, avant d'entreprendre quoi que ce soit, il faut établir un devis, donc se soucier des matériaux, des coûts et du temps de construction. Le règlement de 1720 développe ensuite ce qui concerne la solidité et la dignité d'un édifice : il est l'aboutissement des réflexions menées depuis 1709.

En 1736, Frédéric-Auguste II édicte un nouveau règlement d'urbanisme à l'usage de la ville-résidence, comprenant cinquante articles[3]. Il s'agit surtout de prendre en compte le développement des faubourgs ainsi que la densification du bâti à Dresde : ce règlement cherche à organiser la ville en proposant divers modèles de construction selon les types de rues. Il s'agit toujours d'assurer la sécurité et la dignité de la ville. Il reste en vigueur jusqu'en 1827. Autrement dit, à partir de 1720, la surintendance des bâtiments se réserve le droit d'intervenir dans toutes les nouvelles constructions de la ville-résidence : ses archives ont certes été perdues en 1945, mais l'on trouve de façon dispersée quelques traces de son activité, où l'on peut voir que la méthode mise en place en 1718 pour les chantiers royaux est étendue

[1] Édité par Bernhard GEYER, *op. cit.*, p.77. Dans les archives, cf. RA A XXIII 81 f°3-8 ; RA A XXIII 289m f°6-14 (avec quelques variantes) et SHStA 10024/4449/12.

[2] RA A XXIII 81 f°3 : « *Haben alle diejenige Häuserbesizer sowohl als allhier in Neu- Altdreßden wie ing[leichen] in denen Vorstädten und Neu-Ostra, welche in den nechstfolgenden Jahre zu bauen gesonnen, vor Ablauf des instehenden von ihren vorhabenden Bau oder Reparatur den Grundriß, resp[ective] Durchschnitt, Auffzug, Andeutung der darneben stehenden Häußer wie auch von der Situation der Gasse, und zwar jede Risse nebst denen darzu gehörigen Anschlägen, mit Benennung der Zeit in welcher der Bau in völligem Stand gebracht werden soll, in duplo von dem Bauherrn, Mauer- und Zimmermeister unterschrieben an die hiesige Gouvernements Cantzley bisheriger Ordnung nach, von dar selbige zur Commission eingerichtet werden*. »

[3] RA A XXIII 81, avec deux exemplaires (f°8-16 et f°17-28).

à tous les rapports émis par cette institution. Dès qu'il s'agit d'émettre un avis, elle examine successivement six critères, l'utilité, les inconvénients, la commodité, la dignité, les frais et le temps nécessaire, ces deux derniers étant parfois omis pour les constructions privées. De la sorte, elle se retrouve au cœur de tout ce qui se fait à Dresde et, dans sa façon de travailler, il n'y a pas de séparation entre les chantiers dynastiques et l'urbanisme de la ville-résidence.

Ainsi, en dépit du rôle joué dans leurs ressorts respectifs par le Magistrat et le bailliage, l'on observe dans le premier quart du XVIII^e^ siècle un développement sans précédent d'une institution électorale chargée de tout ce qui regarde l'architecture civile, la surintendance des bâtiments, qui devient une administration hiérarchisée et bien organisée et qui s'est donné les moyens d'intervenir dans tous les chantiers de la ville-résidence. Elle ne dépend pas de la cour, mais elle est à la charnière entre la cour et la ville. C'est sans doute ce qui lui a permis d'exercer une aussi grande influence. Toutefois, cela ne suffit pas : les plans et leur exécution reviennent à des architectes, dont certains, mais pas tous, appartiennent à la surintendance des bâtiments. Il nous faut donc maintenant nous intéresser à ces hommes qui ont transformé Dresde à l'époque augustéenne.

II- La conception : architectes, artisans, artistes

A- Artisans, fonctionnaires et artistes

1) Qui est architecte au XVIII^e^ siècle ?

Les administrations des bâtiments, y compris la surintendance, sont des instances de contrôle et de régulation mais, en règle générale, ce ne sont pas elles qui assurent la conception et la réalisation d'un chantier. Le français contemporain désigne par le nom d'architecte le professionnel chargé de concevoir et de réaliser un bâtiment. Ce calque du grec existe en allemand, sous la forme *Architekt*, mais il est très peu employé : la forme gréco-latine n'est utilisée que pour Bähr après 1733 et pour Chiaveri. Plus que la description d'une activité, ce terme désigne alors la revendication d'un statut : dans un mémoire de 1733, Jean de Bodt évoque « les deux memoires de L'Architecte Mr. G. Baehr et du Maître Màçon Mr. J. G. Fehre[1] ». S'il avait voulu mettre Bähr et Fehre sur le même plan, il aurait qualifié Bähr de maître charpentier, et non d'architecte. C'est l'époque de la construction de la coupole de l'église Notre-Dame et il y a de la part de l'intendant général des bâtiments civils et militaires la reconnaissance de la valeur de Bähr. Lui-même se qualifie aussi d'architecte dans un

[1] RA B II 27 f°172r°.

rapport qu'il envoie au Magistrat le 9 septembre 1734[1], comme pour faire oublier qu'à l'origine, il n'est qu'un artisan parmi d'autres. Ayant réussi à construire une église prestigieuse, qui, par sa coupole, peut rivaliser avec les célèbres églises à coupole de Florence ou de Rome, Bähr peut se glorifier d'avoir rejoint les rangs des célèbres architectes italiens. Chiaveri, quant à lui, est systématiquement appelé *Architekt* : là aussi, le terme indique un statut, et non une profession. Il permet de souligner l'indépendance de Chiaveri à l'égard de la surintendance des bâtiments : n'appartenant pas à la hiérarchie de cette administration, il n'en est pas un simple rouage, mais il doit tout à Frédéric-Auguste II, qui reconnaît sa valeur en lui confiant le chantier de l'église catholique de cour.

L'allemand du XVIII^e^ siècle connaît également le terme de *Baumeister*, qui est une sorte de traduction du grec *arkhitektôn*. Dans les sources manuscrites, émanant des institutions présentes à Dresde, il sert surtout à désigner une position hiérarchique au sein d'une administration qui s'occupe de bâtiments, en particulier la surintendance des bâtiments. On le trouve ainsi en composition avec d'autres mots, comme *Oberlandbaumeister*, que nous traduisons par « surintendant des bâtiments ». En revanche, dans les sources imprimées, il peut désigner le personnage que nous appelons aujourd'hui « architecte » : en 1711, Paul Jakob Marperger publie une *Histoire des plus célèbres architectes européens* et appelle *Baumeister* des gens comme Pöppelmann, Bähr ou Karcher[2]. Cet emploi est toutefois peu courant, au regard de l'importance de la construction à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Ce n'est donc pas en recherchant les occurrences du terme *Baumeister* que l'on trouvera les architectes actifs à Dresde à l'époque augustéenne. Qu'il n'y ait pas de mot désignant la profession d'architecte vient en réalité de ce que celle-ci n'est pas instituée ou reconnue comme telle. Ce phénomène n'est pas propre à Dresde, mais on l'observe dans toute l'Europe : avant d'être un artiste soucieux de canons esthétiques, l'architecte est un artisan capable de bâtir une maison solide. Il est sans doute inutile d'y ajouter une vision romantique qui en fait un artisan cherchant à tout prix à s'émanciper du monde des métiers manuels et désirant rejoindre la sphère, combien plus élevée, des beaux-arts. Les artisans n'ont en effet pas attendu l'époque moderne pour se soucier du beau. En outre, les historiens de l'art ont naturellement tendance à fonder leurs raisonnements sur ce qu'une époque a laissé de beau : la valeur d'un architecte n'est alors pas mesurée à l'aune de la solidité de ses constructions, mais à celle de leur qualité esthétique. Le poids est ainsi toujours mis sur l'aspect artistique, au détriment de l'aspect technique. Ajoutons à cela que dans une ville comme Dresde dont la

[1] *Ibidem*, f°223r°.
[2] Paul Jacob MARPERGER, *Historie und Leben der berühmtesten Europaeischen Baumeister*, Hambourg, 1711.

population triple en un demi-siècle, il a fallu construire nombre de bâtiments, donc recourir à de nombreux architectes, qui n'étaient sans doute pas des génies au même titre que ceux dont on se souvient. Leurs réalisations ont disparu, elles étaient vraisemblablement fort ordinaires, mais leurs auteurs n'en sont pas moins des architectes.

Puisque le premier objectif est de bâtir une maison solide, il n'est nullement étonnant de constater une prédominance des artisans du bâtiment, les maçons et les charpentiers. La construction d'un bâtiment exige généralement l'emploi de pierres et de bois et même une maison dite de pierre comporte du bois. Le règlement d'urbanisme du 4 mars 1720 ne s'y est pas trompé, en exigeant que le commanditaire envoie au gouverneur son projet de construction signé du maître maçon et du maître charpentier qu'il a l'intention d'employer. Ainsi, en 1753, un certain Johann Gottlieb Sauer souhaite se faire bâtir une maison : conformément au règlement de 1736, il envoie au gouverneur, le comte Rutowski, un plan signé de Johann Gottfried Findeisen, maçon, et de Christian Lorenz, charpentier[1]. Ces deux-là sont les architectes de cette maison : comme celle-ci doit être en pierre, l'on peut supposer que Findeisen joue un rôle plus important que Lorenz. L'histoire des archives de Saxe fait que nous avons conservé très peu d'exemples similaires, alors que cette procédure est tout à fait ordinaire. L'application des règlements de 1720 et de 1736 peut nous donner une idée de ce que l'administration électorale d'un bâtiment attend d'un architecte à cette époque : il doit être capable de faire le plan, la coupe et l'élévation d'une maison ; il doit ensuite bâtir conformément à ses dessins ; il doit enfin connaître suffisamment de calcul pour faire un devis donnant un état prévisionnel des matériaux et des coûts.

L'organisation du travail est fondée sur le système des corps de métier : les relations hiérarchiques font que le vivier des architectes est constitué par les maîtres maçons et les maîtres charpentiers, dont le statut est bien supérieur à celui des compagnons ou des apprentis. Or les corporations du bâtiment sont les seules qui ne connaissent pas d'augmentation du nombre de maîtres en proportion de la croissance démographique de la ville-résidence[2] : alors que dans les autres métiers, les petits ateliers semblent dominer, dans ceux du bâtiment, c'est surtout le nombre de compagnons et d'apprentis qui augmente, ce qui laisse supposer une hausse de la taille des ateliers. Contrairement à une majorité de maîtres aux revenus médiocres, certains maîtres maçons ont une fortune tout à fait comparable à celle des artisans les plus aisés, les bouchers et les orfèvres : à sa mort en 1725, Georg Haase laisse à ses

[1] SHStA 10047/1709.
[2] Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Handwerk, Manufaktur und Handel* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.72.

héritiers 4000 taler[1]. Par conséquent, alors que le bâtiment est en pleine expansion, il n'est pas impossible de circonscrire le nombre des maçons et charpentiers qui jouent le rôle d'architecte. Dans sa thèse sur les maisons de Dresde au XVIII^e siècle, S. Hertzig a rassemblé un certain nombre d'informations que nous nous permettons de reprendre ici[2]. La famille de certains de ces architectes est déjà à Dresde depuis une ou plusieurs générations, ce qui implique une certaine continuité dans l'exercice de la maîtrise. C'est d'abord le cas de la famille Fehre : Johann Fehre (1645-1715), naît à Altendresden et devient à la fin du XVII^e siècle le maçon architecte le plus important de Dresde. Il est aussi maître maçon du Magistrat. Son fils Johann Gottfried Fehre (1685-1753) lui succède dans cette charge en 1720 et domine la construction à Dresde pendant trente ans : il est en particulier responsable des églises Notre-Dame et des Rois Mages, des deux hôtels de ville de Dresde, outre de nombreuses maisons privées. Une continuité similaire peut être observée avec la famille Knöffel : le père, Johann Benedikt Knöffel, est maître maçon, mais l'on ne sait pas grand-chose de lui. Son fils Johann Christoph Knöffel (1686-1752) fait carrière à la surintendance des bâtiments.

D'autres architectes sont en revanche nés hors de Dresde, mais ont réussi à s'y établir et à y obtenir une situation. C'est notamment le cas de Georg Haase (1665-1725), qui, né à Annaberg dans les Monts Métallifères, arrive à Dresde en 1695 et y acquiert le droit de bourgeoisie en 1697 : maître maçon, il joue surtout un rôle dans le quartier autour de Notre-Dame. L'on peut également citer Johann Gregor Fuchs (1650-1715) : né à Ortrand en Basse-Lusace, il devient maître maçon en 1679 et bourgeois de Dresde en 1680 ; il réside dans cette ville jusqu'en 1700, date à laquelle il est nommé maître maçon du Magistrat de Leipzig. C'est aussi le cas de Georg Bähr, né en 1666 à Fürstenwalde (village situé à trente-cinq kilomètres au sud de Dresde) : fils d'un charpentier, il arrive à Dresde entre 1682 et 1689 et devient maître charpentier du Magistrat en 1705, charge qu'il exerce jusqu'à sa mort en 1738[3]. Il n'est sans doute pas étranger à l'installation à Dresde de Johann Georg Schmiedt (1707-1774), charpentier qui vient aussi de Fürstenwalde, qui se met à son service et épouse sa veuve en 1740. Les informations dont nous disposons sont parfois lacunaires, ainsi en ce qui concerne Johann Gottfried Findeisen (1690-1760), dont on sait seulement qu'il est maître maçon des fortifications et qu'il construit dans les années 1740 de nombreux bâtiments, en particulier ceux qui n'ont guère d'importance esthétique.

[1] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse de l'Université de Leipzig, 1986, p.64.
[2] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.196-229 et *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007, p.215-238.
[3] Cf. Siegfried GERLACH, *op. cit.*, p.27 et p.123-124.

2) Les architectes et la surintendance des bâtiments

Ces maîtres maçons et charpentiers sont pour la plupart intégrés dans les corps de métier de Dresde, mais l'on ne peut pas interpréter ce fait à la lumière d'une distinction entre la ville et la cour. Comme le conclut S. Hertzig, « en dernière instance, la sphère de la cour *n'*était *pas* clairement dissociée de celle de la bourgeoisie.[1] » En effet, les mêmes architectes travaillent pour la cour et pour la ville : Pöppelmann travaille d'abord pour Auguste le Fort, mais il construit aussi un certain nombre de maisons pour des bourgeois de Dresde. Haase est bourgeois de Dresde, il y bâtit de nombreuses maisons, mais cela ne l'empêche pas de réaliser le palais Beichlingen entre 1712 et 1715. Georges Bähr est maître charpentier du Magistrat, et pourtant, il participe aux palais Beichlingen et Vitzthum von Eckstädt. Knöffel est l'architecte attitré des comtes de Wackerbarth et de Brühl, mais il est aussi l'auteur de certains chantiers de Frédéric-Auguste II et construit plusieurs demeures bourgeoises. Andreas Adam (1699-1746) travaille d'abord pour la cour, dont il devient le maître maçon en 1739, mais il réalise aussi quelques maisons à Dresde. Schmiedt est maître dans la corporation des charpentiers de Dresde, mais il travaille avec Chiaveri à l'église catholique de cour. Les artisans de la ville ne deviennent pas des artisans de la cour du seul fait qu'ils travaillent ponctuellement pour cette dernière et, réciproquement, les artisans de la cour ne deviennent pas des artisans de la ville au moment où ils entreprennent un chantier pour un bourgeois. Ces quelques exemples montrent que l'on ne peut partir ni de l'idée d'un cloisonnement de la ville et de la cour ni de celle d'une influence unilatérale de la seconde sur la première. Le choix de confier tel bâtiment à tel ou tel artisan n'est pas fondé sur le statut personnel du commanditaire ou de l'architecte, mais plutôt sur ce que le premier espère du second. De la sorte, l'on peut distinguer quelques périodes de domination de certains de ces artisans : Johann Fehre à la fin du XVII^e^ siècle, Haase dans les années 1710, Johann Gottfried Fehre dans les années 1720 et 1730, Knöffel à partir de la seconde moitié des années 1730. En effet, tous sont à un moment donné présents à la fois dans les constructions de la cour et dans celles des bourgeois.

Or, le point de convergence des architectes de Dresde est la surintendance des bâtiments qui, par son double rôle à l'égard des bâtiments de la cour et de la ville-résidence, a la connaissance de tout ce qui est entrepris à Dresde, au moins après le règlement de 1718 : elle tente d'une part de se réserver l'examen des chantiers de la cour et doit d'autre part donner son autorisation aux chantiers privés. Ce faisant, elle a globalement affaire aux mêmes

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*; *op. cit.*, p.203 : « *Letzten Endes […] war die höfische Sphäre von der bürgerlichen nicht klar untrennbar.* »

hommes, qui travaillent à la fois pour la cour et pour la ville. Si elle veut vraiment embellir la ville-résidence, elle se doit d'examiner attentivement les projets de construction de ces artisans. Se pose ainsi la question de l'influence exercée par la surintendance des bâtiments sur les architectes de Dresde. En droit, l'examen des plans de construction pourrait lui permettre d'imposer ses idées en matière d'urbanisme. Ce n'est pourtant pas vraiment le cas, sauf peut-être dans les nouveaux faubourgs, et la surintendance des bâtiments n'a guère utilisé les possibilités qui lui étaient ouvertes. Son but semble moins d'imposer tel visage à la ville que d'obtenir une réalisation rapide des bâtiments : du moment où le gouverneur a donné son accord en ce qui concerne la sécurité de la place, la surintendance approuve généralement la construction. Il y a toutefois eu des exceptions, telle la maison Sonnewald, au n°5 de la Große Meißner Gasse : le plan de reconstruction proposé par Bähr en 1732 est refusé par la surintendance des bâtiments et remplacé par un plan de Pöppelmann, qui a finalement été réalisé[1]. Et pourtant, n'en concluons pas que cette administration ne joue qu'un rôle réduit : l'influence exercée se situe sans doute moins au niveau du droit qu'à celui des hommes. Cette administration est en effet un vivier d'architectes, qui travaillent à la fois pour elle et pour eux-mêmes. C'est un aspect qu'il convient de ne pas négliger : le même individu est tout à la fois un administrateur, un architecte amené à travailler pour la cour et un entrepreneur privé. De cette unité personnelle, l'on peut déduire un certain passage de l'une à l'autre de ces fonctions : celui qui fait les plans pour un commanditaire particulier peut avoir en tête les réflexions d'urbanisme menées dans la surintendance des bâtiments ou les discussions liées à la construction d'un bâtiment de la cour. À l'inverse, il peut appliquer son style individuel sur toutes ses constructions. C'est ce qui permet de faire la critique stylistique d'un édifice et, moyennant toutes les précautions méthodologiques nécessaires, de l'attribuer à tel ou tel architecte. La réalité de l'influence de Pöppelmann ou de Knöffel se situe sans doute à ce niveau : tous deux font carrière dans la surintendance des bâtiments, travaillent pour la cour, construisent des palais et des demeures bourgeoises.

Institution responsable de l'urbanisme de la ville-résidence, la surintendance des bâtiments représente en même temps une valeur sûre pour les particuliers soucieux de se bâtir une maison au goût du jour, au point que gravir les échelons de cette administration est un bon moyen de devenir un architecte important à Dresde. L'intendant des bâtiments civils et militaires peut même favoriser la carrière d'un employé prometteur, ainsi Knöffel qui, de simple artisan, est devenu l'architecte le plus important à Dresde dans les années 1730-1740.

[1] *Ibidem*, p.178.

Fils et petit-fils de maître maçon, il entre à la surintendance des bâtiments en 1708, y devient conducteur en 1710 et obtient le titre de maître en 1713. Le comte de Wackerbarth, intendant général des bâtiments civils et militaires, le remarque et l'emploie à son chantier du château de Großsedlitz entre 1719 et 1722. En 1718, il demande à Auguste le Fort sa nomination comme intendant des bâtiments du pays, en remplacement du défunt Friezsche et la lettre qu'il écrit à ce propos est révélatrice de la haute estime dans laquelle il tient Knöffel : « Jusqu'à présent, j'ai tiré grand avantage du conducteur Johann Christoph Knöffel pour le service de Votre Majesté Royale, avant tout en l'absence ou en la maladie du surintendant des bâtiments Pöppelmann, et je trouve que cet homme possède non seulement une expérience et une habileté déjà bonnes, mais aussi un zèle qui le rend tout à fait apte aux fonctions de la surintendance des bâtiments.[1] » Dès 1718, le comte de Wackerbarth songe à Knöffel comme remplaçant potentiel du principal architecte de l'époque, Pöppelmann, alors âgé de 56 ans. Il le charge du chantier de l'Académie de Chevalerie puis lui demande un projet pour la nouvelle église Notre-Dame. C'est aussi Knöffel qui construit le nouveau palais Wackerbarth à partir de 1728. Il semble donner toute satisfaction, et est nommé à cette même date surintendant des bâtiments. Il acquiert alors la protection des favoris de Frédéric-Auguste II, les comtes Sułkowski et de Brühl : il devient pour ainsi dire l'architecte attitré de ce dernier, tout en entreprenant de nombreux chantiers privés et tout en poursuivant sa carrière à la surintendance des bâtiments, dont il devient l'unique directeur en 1744. La carrière administrative de Knöffel ponctue une ascension qu'il doit avant tout à la protection du comte de Wackerbarth.

La surintendance des bâtiments peut ainsi être un vivier d'architectes tenus pour habiles et pouvant acquérir à terme une position dominante. Cela veut dire qu'elle peut exercer une influence considérable, y compris sur le moyen terme. L'entourage royal cherche en effet à recruter des hommes prometteurs : le 15 septembre 1714, le grand maréchal de cour, le baron de Löwendal, recommande ainsi à Auguste le Fort le fils de Georg Haase : « c'est un joly garçon, fort appliqué audit métier, habile et qui designe [*dessine*] parfaitement bien, ayant travaillé aux plus beaux bâtiments en France, Votre Majesté trouveroit en luy un digne elève pour occuper un jour la place de Pöppelman, qui se fait de jour en jour plus vieux.[2] » Le roi répond le 26 décembre 1714 : « A l'égard du jeune homme dont vous parler [*sic*], je seray

[1] SHStA 10026/2095/200 f°104r° : « *Nun hab ich mich bißhero mit gutem Nuzen des Conducteur Johann Christoph Knöfels zu Eu[erer] Königl[ichen] Maj[estä]t Dienst und bevorab in des Oberlandbaumeister Pöppelmann Abwesenheit oder Kranckheit bedienen können, und finde diesen Menschen nicht nur allein in einer bereits gar guten Experienz und Geschicklichkeit, sondern auch besonders Fleiß, wodurch er sich in denen Verrichtungen bey dem Ober-Bau Ambt gar fähig machet.* »

[2] SHStA 10026/392/5 f°19v°.

bien aise qu'il se mette en état de remplir un jour la Place de Pöpelman, mais au lieu de l'envoyer en Italie, il sera mieux qu'il reste auprés de Pöpelman, qui aura le soin de le dresser et de l'instruire en plusieurs choses qui sont absolument nécessaires à son Employ […][1] ». Pöppelmann a alors 52 ans et son décès ne serait pas autrement surprenant : c'est le grand maréchal de cour qui intervient, dans la mesure où Pöppelmann est alors chargé des principaux chantiers de la cour.

Outre la diversité des fonctions d'un même artisan, outre l'influence exercée sur les carrières des uns et des autres, il est un troisième degré d'intervention de la surintendance des bâtiments, qui a souvent été mis en valeur, mais dont il est difficile de détailler les modalités précises, faute de sources : la planification collective à Dresde, c'est-à-dire l'association de plusieurs architectes à un même ouvrage. Les historiens l'évoquent généralement à propos de deux chantiers importants, le Palais Japonais (1727-1730) et l'église Notre-Dame (1726-1743). Le premier est en droit réalisé par Pöppelmann, qui a la charge de tous les bâtiments dynastiques de Dresde : c'est sans doute cette compétence juridique qui fait que les sources ne mentionnent que lui. Mais, selon H. G. Franz, pour des raisons stylistiques, l'on ne peut pas en conclure qu'il en ait été l'unique auteur, il faut même supposer l'intervention de Longuelune, de Knöffel et de Jean de Bodt[2]. En revanche, le processus est plus clair pour Notre-Dame : c'est une succession de propositions et de contre-propositions. Le commanditaire de cette église est le Magistrat, qui confie la maîtrise d'ouvrage à son maître charpentier, Bähr. Celui-ci fait un premier projet qui, de façon ordinaire et conformément aux règlements de la ville-résidence, est examiné par le gouverneur et par la surintendance des bâtiments. Celle-ci émet quelques critiques et Wackerbarth demande à son architecte favori, Knöffel, de faire un contre-projet à partir des idées de Bähr. Ce dernier réalise ensuite un second projet à partir des propositions de Knöffel. Dans ce cas précis, Bähr est bien l'architecte principal, mais, dans la mesure où il s'agit d'un chantier vraiment important, la surintendance des bâtiments exerce le droit de contrôle qui lui est réservé depuis 1720 : elle propose des rectifications, afin d'améliorer le projet de Bähr, mais ce n'est pas ici un travail collectif au sens où l'on demanderait à chacun d'apporter ses idées. En outre, la discussion ne se fait pas au sein de la surintendance, mais entre le maître charpentier du Magistrat et l'administration électorale des bâtiments. Ce n'est donc pas un très bon exemple de la façon dont fonctionne cette dernière.

[1] SHStA 10026/2091/69 f°4r°.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune und die Baukunst des 18. Jahrhunderts in Dresden*, Berlin, 1953, p.35-45.

Toutefois, ce travail collectif a bel et bien existé et l'on en trouve une trace dans le chantier de l'achèvement des galeries du Zwinger à partir de 1722 : il faut réaliser des voûtes de pierre afin de protéger les orangers et de remédier au mauvais état de la couverture de bois. La question est alors : quelles voûtes seront les plus commodes, les plus solides et les moins coûteuses ? La discussion est plutôt technique – mais remarquons que c'est tout de même l'essentiel du travail d'un architecte. Voici comment l'on procède, d'après le rapport envoyé le 11 avril à Auguste le Fort : « plusieurs projets ont été conçus, et, à la surintendance des bâtiments, selon le règlement prescrit par Votre Majesté, après avoir consulté plusieurs des meilleurs et des plus expérimentés en pratique des maîtres maçons et tailleurs de pierre de ce lieu, l'on a déterminé lequel de ces projets permettrait de réaliser la voûte prévue de la façon la plus durable, la plus solide, la plus digne et aux moindres frais[1] ». Quatre projets sont préparés de façon individuelle, puis examinés au sein de la surintendance des bâtiments. Une commission rédige un rapport sur chacun d'entre eux et envoie le fruit de ses réflexions au comte de Wackerbarth, qui en réfère ensuite à l'électeur. Pour cette affaire, la commission est constituée de Johann Christoph Benneman, Gärtner, Pöppelmann, Leplat, Longuelune et Knöffel[2]. Elle prend en outre l'avis de maçons réputés à Dresde, Haase, Haußwald, Schmid, Schumann et Johann Gottfried Fehre[3]. Cette façon de travailler n'est en aucune manière propre à la surintendance des bâtiments et on la retrouve au sein des diverses administrations électorales, à commencer par le bailliage : sur chaque sujet est constitué une commission chargée d'étudier la question et de rédiger des rapports sur lesquels pourra se fonder la décision royale. La fiabilité est le premier objectif et détermine la composition de ces commissions : il s'agit de prendre l'avis des gens compétents et ensuite de faire au mieux. Cela interdit à la surintendance des bâtiments de se restreindre à son propre personnel, d'où la consultation de maçons qui n'appartiennent pas à cette administration, alors qu'il s'agit d'un chantier de la cour. Ces pratiques éclairent en retour la façon dont le plan de la nouvelle église Notre-Dame a été dessiné.

Si la surintendance des bâtiments exerce une influence sur les architectes de Dresde, c'est donc moins par une action unilatérale de sa part que par ce lieu de convergence qu'elle représente : un certain nombre de choses passent par cette administration, même si elles n'en

[1] SHStA 10026/774/2 f°102v° : « [...] *seynd verschiedene Projecte entworffen, im Ober Bau Ambte nach dem von Eu[erer] Königl[ichen] Maj[estä]t demselben vorgeschriebenen Reglement, mit Zuziehung verschiedener der besten, und in Praxi erfahrenster hiesiger Mäuer- und Steinmez Meistere, nach welchen Project die vorhabende Wölbung am tauerhafftesten, beständigsten, zierlichsten, und mit den wenigen Kosten auszuführen seyn möchte, in Überlegung bracht* […] ».
[2] *Ibidem*, f°215v°.
[3] *Ibidem*, f°121v°.

émanent pas. Sa capacité d'action vient surtout de sa double compétence en matière de chantiers de la cour et d'urbanisme : ce sont ainsi les mêmes hommes qui sont amenés à travailler pour l'électeur et pour les bourgeois. Or, par sa culture, cette institution est aussi un lieu de convergence.

3) Les influences culturelles

La réalisation d'un bâtiment au XVIII^e^ siècle n'exige pas seulement des compétences dans les métiers du bâtiment et la capacité à construire un édifice solide, elle obéit en outre à un certain nombre de règles qui font que nul ne peut construire exactement comme il l'entend. L'architecture est un art non seulement pratique, mais aussi théorique. L'on ne peut obtenir l'approbation des connaisseurs sans respecter certaines règles d'architecture, faute de quoi l'édifice réalisé risquerait d'être critiqué et ne pourrait donc servir au prestige de son commanditaire. C'est sans doute cette connaissance des règles d'architecture qui permet de distinguer les maçons ordinaires des architectes. Bien que ce dernier terme soit finalement peu utilisé dans les sources, les contemporains sont convaincus que tous les maçons et charpentiers ne se valent pas : peut sortir du rang celui qui a cette connaissance théorique. N'oublions pas que l'apprentissage des règles d'architecture civile et militaire fait partie de l'éducation normale d'un jeune noble aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, comme nous l'observons pour Auguste le Fort, Frédéric-Auguste II et Frédéric-Christian. L'artisan qui acquiert cette connaissance participe de la culture nobiliaire, ce qui l'élève au-dessus de ses semblables. L'on peut en trouver un indice sous la plume du pasteur Christian Gerber, qui publie à l'usage des grincheux un ouvrage de jubilation optimiste consacré aux bienfaits de Dieu en Saxe. Au chapitre des arts, il loue Auguste le Fort pour son souci de l'architecture et pour la part personnelle que l'électeur y prend. Il enchaîne en évoquant l'orfèvre de cour Johann Melchior Dinglinger, le maître des maquettes Gärtner, le sculpteur Permoser. Le seul architecte cité est Bähr, dont il célèbre l'étendue des connaissances qu'il a acquises en autodidacte[1]. Celles-ci distinguent ce charpentier des autres artisans de son métier et lui permettent d'avoir quelque chose en commun avec l'électeur de Saxe ou le comte de Wackerbarth.

Les règles d'architecture ne sont pas propres à la Saxe, mais forment un corpus européen fondé sur le traité *De architectura* de Vitruve, architecte romain du I^er^ siècle avant notre ère. C'est un système où la beauté est indissociable de l'ordre. La qualité d'un édifice se voit à sa régularité, aux rapports de proportion que l'on y peut trouver, ainsi qu'à la

[1] Christian GERBER, *Die unerkannten Wohlthaten GOTTES, in dem Chur-Fürstenthum Sachsen*, Dresde, Leipzig, 1717, t. II, p.235.

correspondance entre son allure extérieure et son usage : du premier coup d'œil, l'on doit pouvoir distinguer si un édifice est sacré ou profane, public ou privé et, dans ce dernier cas, si son commanditaire est quelqu'un d'important ou non. L'ordre de l'architecture exprime par lui-même l'ordre de la société, voire l'ordre du monde : c'est ce qui fonde l'existence de ces règles. Selon Vitruve, trois critères sont décisifs, la solidité (*firmitas*), l'utilité (*utilitas*), l'élégance (*venustas*). Ces réflexions sont reprises par les architectes italiens du XVI^e^ siècle, tels Palladio et Vignole, puis par les architectes français du XVII^e^ siècle, comme Augustin Charles d'Aviler (1653-1701) ou François Blondel (1618-1686) : aux trois critères de Vitruve est ajoutée l'idée de dignité, de *decorum*. Ces ouvrages sont largement diffusés, ils sont en outre traduits et complétés par des théoriciens allemands au début du XVIII^e^ siècle : une traduction allemande du *Cours d'architecture* d'Augustin Charles d'Aviler est publiée par Leonhard Christoph Sturm en 1700, 1725, 1747 et 1759[1]. L'on peut en outre citer l'ouvrage de Paul Decker en 1711[2]. L'on trouve deux architectes théoriciens à Dresde même : Johann Rudolph Fäsch, lieutenant-colonel dans le corps des ingénieurs, qui publie un ouvrage d'architecture en 1722[3] et Johann Christoph Naumann, quant à lui en 1736[4]. Tous deux sont à la fois des théoriciens et de véritables architectes ayant construit des bâtiments, le Corps de garde du Nouveau Marché pour Fäsch. Ce corpus donne des indications précises sur la façon dont on doit construire les différents types de bâtiments, depuis les matériaux à employer jusqu'à la nature et le nombre des décorations, en passant par la forme des fenêtres et des portes. Sturm, dans son traité de 1718, donne des recommandations quant aux églises luthériennes, pour lesquelles il privilégie le plan central[5]. De la même façon, l'on ne peut employer *ad libitum* les colonnes, lesquelles ont une signification : il est mal venu d'en décorer la façade d'un bâtiment privé, sauf s'il s'agit d'un palais ; des règles régissent l'emploi des cinq ordres d'architecture (toscan, dorique, ionique, corinthien et composite)[6]. Il existe donc toute une littérature sur la façon dont on doit construire quelque chose et ces réflexions sont vivantes dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Tel est le bagage théorique des Wettin, du comte de Wackerbarth, des autres nobles et des architectes : la bibliothèque de

[1] Thierry VERDIER (éd.), Augustin Charles D'AVILER, *Cours d'architecture*, Paris, 1691, présentation. Cf. aussi Thierry VERDIER, *Augustin Charles d'Aviler (1653-1701) : architecte et théoricien*, thèse de l'université de Paris IV, 1992. Également, Thierry VERDIER, *Augustin Charles d'Aviler : architecte du roi en Languedoc 1653-1701*, Montpellier, 2003

[2] Paul DECKER, *Fürstlicher Baumeister*, Augsbourg, 1711.

[3] Johann Rudolph FÄSCH, *Anderer Versuch seiner Architektonischen Werke*, Nuremberg, 1722-1723.

[4] Johann Christoph NAUMANN, *Architectura practica*, Bautzen, 1736.

[5] Leonhard Christoph STURM, *Vollständige Anweisung alle Arten von Kirchen wohl anzugeben*, Augsbourg, 1718.

[6] Cf. Erik FORSMANN, *Dorisch, Jonisch, Korinthisch. Studien über den Gebrauch der Säulenordnungen in der Architektur des 16.-18. Jahrhunderts*, Stockholm, Göteborg, Uppsala, 1961.

Jean de Bodt comporte par exemple 454 volumes, avec entre autre des ouvrages de Palladio, Blondel, Perrault ou Lepautre[1]. Le bon goût est ainsi déterminé par une culture commune.

Or, il ne suffit pas de connaître une chose pour la mettre en pratique : il convient de se demander dans quelle mesure ces règles ont été appliquées à Dresde dans la première moitié du XVIII^e siècle. S. Hertzig a examiné cette question en historien de l'art, c'est-à-dire en comparant le contenu de ces ouvrages théoriques et ce qui a vraiment été réalisé. Cela le conduit à fortement nuancer l'influence des théories d'architecture. Contrairement à ce qu'affirme N. Elias à propos des habitations de la noblesse, S. Hertzig fait remarquer qu'à Dresde, il n'y a pas d'adéquation entre la qualité de la maison et celle de son propriétaire, autrement dit que la notion d'ordre architectural n'est pas entièrement respectée à Dresde : à ne regarder que les maisons à encorbellement et à pilastres, l'on trouve le n°14 de l'actuelle Galeriestraße, construit en 1709 par Haase pour l'intendant du domaine Georg Hans Kanderbach ; le n°2 an der Kreuzkirche, reconstruit à la fin des années 1710 par Haase pour le Dr. Michael Schuster, le n°31 de la Große Brüdergasse, reconstruit en 1714 par Haase pour le tisserand Johann Conrad Kohl[2]. Des gens de statut assez différent se font construire des maisons plutôt semblables : l'on peut en déduire qu'un maçon comme Haase ne se laisse pas arrêter par les théories d'architecture. Or, l'on peut penser qu'il ne les ignore pas, dans la mesure où, d'après ses réalisations, il maîtrise les formes antiques et a construit un palais imposant pour le comte Wolfgang Dietrich von Beichlingen[3] : il ne considère donc pas ces théories comme un cadre obligatoire. En outre, les théoriciens présents à Dresde n'ont que peu influencé l'architecture de cette ville : selon S. Hertzig, les ouvrages de Fäsch et de Naumann se font l'écho des transformations de Dresde, ils sont plus influencés par la réalité du terrain qu'ils ne l'influencent[4].

Cependant, il n'en reste pas moins que les règles d'architecture sont considérées comme un idéal et qu'elles peuvent servir d'argument lors des discussions au sein de la surintendance des bâtiments. C'est ce que montre le dossier, entièrement conservé, des discussions sur les voûtes réalisées dans les galeries du Zwinger en 1722. Le rapport concernant le premier des quatre projets de voûte précise : « En outre, en ce qui concerne la dignité, dans la mesure où les règles de l'architecture exigent que l'intérieur soit toujours d'un ordre plus noble que l'extérieur et qu'ici la façade extérieure est réalisée selon les fondements de l'ordre ionique, l'on a pensé de faire la décoration intérieure selon un ordre plus noble,

[1] Pierre du COLOMBIER, *L'architecture française en Allemagne au XVIII^e siècle*, Paris, 1956, p.120.
[2] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.238-239.
[3] *Ibidem*, p.217.
[4] *Ibidem*, p.240-242.

comme le montre le projet dans le rapport n°1.[1] » En vertu de ces règles, l'intérieur des galeries du Zwinger doit être d'ordre corinthien ou composite, ce qui pose des difficultés au regard de la hauteur de l'édifice. Une discussion similaire se retrouve dans le second projet : la surintendance des bâtiments fait ici remarquer qu'une colonne simple, sans chapiteau d'ordre noble, serait plus adaptée, pour des raisons non seulement techniques, mais aussi esthétiques. Ainsi, les règles d'architecture servent de base à la discussion et il semble nécessaire de justifier leur contournement : la surintendance des bâtiments explique qu'une colonne simple répondrait mieux aux désirs du comte de Wackerbarth, qui n'apprécie guère la surcharge ornementale et qu'en outre, l'intérieur de ces galeries n'est pas destiné à être beau en soi, mais à accueillir des orangers qui en feront la beauté[2]. Le second projet obtient finalement l'approbation de l'électeur, bien qu'ici, les règles d'architecture n'aient pas été respectées. Toutefois, très peu de dossiers similaires ont été conservés, et l'on ne peut pas dire si de telles discussions sont courantes ou non au sein de la surintendance des bâtiments : la formulation des rapports conduit cependant à penser qu'il est normal pour cette administration de discuter les projets à partir des règles d'architecture.

La connaissance de l'architecture ne vient pas seulement des ouvrages des théoriciens. Dans une ville comme Dresde qui, au début du XVIII[e] siècle, n'est guère un centre culturel, il convient de ne pas oublier le rôle des collections d'estampes et de dessins possédées par les uns ou les autres. Sans prétendre à une valeur normative, elles constituent un réservoir d'idées et de formes : ce vecteur joue un rôle à la fois plus difficile à reconstituer et sans doute plus considérable que les ouvrages d'architecture. L'on peut ainsi observer les proximités stylistiques entre divers édifices et il semble généralement légitime de considérer ces analogies comme des influences, bien qu'il soit difficile d'en avoir des certitudes absolues. Les collections d'estampes et de dessins du comte de Wackerbarth étaient célèbres en leur temps, mais elles ont entièrement brûlé avec son palais en janvier 1728. Il est en revanche plus facile de reconstituer celles des Wettin, à partir des inventaires de la bibliothèque électorale : elles étaient considérables. De même, un architecte comme Pöppelmann possédait une bibliothèque respectable, comportant de tels recueils[3]. Cela permet aux architectes de connaître ce qui s'est fait de plus beau dans toute l'Europe : c'est l'un des sens du recueil

[1] SHStA 10026/774/2 f°103-104 : « *Auch in Ansehung der Zierde, indem die Regule der Architectur erfordern, daß das innere allzeit eines edlern Ordens, alß das äuserliche seyn soll, und hier die äuserliche Façade nach denen Fundamenten des Ionischen Ordens ausgeführet, bey dieser Arth innerlich eine Verzierung nach einen edlern Orden, wie das Project in Vortrage Nr. 1 weiset, anzubringen, bedacht gewesen*. »
[2] *Ibidem*, f°148-149.
[3] Hagen BÄCHLER, « *Die Bücher aus dem Nachlaß Matthäus Daniel Pöppelmanns* », in Kurt MILDE (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann 1662-1736 und die Architektur der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 1990, p.40-50.

publié en 1721 par Fischer von Erlach[1]. Un autre moyen consiste à visiter *in situ* ces architectures prestigieuses que l'on trouve pour l'essentiel à Vienne, à Rome et à Paris. Les influences viennoises sur Dresde viennent pour une grande part du comte de Wackerbarth, qui séjourne dans la capitale des Habsbourg en 1695-1696, 1710-1711 et 1717-1718[2]. L'observation directe joue un grand rôle dans la circulation des motifs architecturaux : en 1710, Pöppelmann effectue un voyage d'étude à Rome, qui le conduit à passer par Prague et par Vienne. L'on peut ainsi constater à Dresde des emprunts à telle église ou tel palais de Prague, de Vienne ou de Rome. Pöppelmann est aussi envoyé à Paris en 1715, mais il ne semble pas avoir rapporté grand-chose de son voyage[3], dans la mesure où les traces d'architecture française à Dresde sont surtout des emprunts à Versailles ou à Marly, donc à des bâtiments du XVII^e^ siècle, qui ont été déjà largement diffusés sous forme d'estampes.

De tels voyages peuvent aussi servir à discuter des projets en cours avec les architectes des autres pays : H. Lorentz estime probable que Pöppelmann ait profité de son passage à Vienne pour présenter les projets du Zwinger avec les architectes viennois, qui, avec la Hofburg, ont été confrontés à des problèmes similaires (une construction à proximité immédiate des fortifications tout en tenant compte du bâti existant). Ce sont au moins des pratiques attestées par les sources et tous les moyens sont bons pour obtenir l'avis de gens réputés compétents en architecture. Par exemple, en 1738, Frédéric-Christian conduit sa sœur Marie-Amélie jusqu'à Naples, capitale de son nouvel époux, Charles des Deux-Siciles : c'est l'occasion pour le prince héritier de faire un voyage d'étude et de santé. Il est accompagné par le fils adoptif du défunt comte de Wackerbarth, Joseph Gabaleon, comte de Wackerbarth Salmour. Lors du séjour à Naples, ce dernier envoie une lettre au P. Guarini sj :

> « A propos d'affaire de religion je dois vous dire que je n'ai pas oublié notre église catholique et je me suis informé à naples s'il s'y trouvait quelque fameux architecte capable de nous donner de bons avis sur ce bâtiment catholique et sur le nouveau palais que le Roy veut construire à Dresden ; on m'a assuré qu'un certain Antonio Canevari passe à l'heure qu'il est pour un des plus experts de l'Europe ; ainsi, si S[a] M[ajesté] daignoit m'envoyer icy les plans que nos architectes de Dresden ont projettés avec quelques remarques sur ce que le Roy souhaiteroit d'y voir ajouté ou retranché je ne

[1] Johann Bernhard FISCHER VON ERLACH, *Entwurff einer historischen Architektur*, Vienne, 1721.
[2] Hellmut LORENZ, « *Pöppelmann und die Wiener Barockarchitektur* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p. 170-181.
[3] Walter MAY, « *Matthäus Daniel Pöppelmann und die französische Architektur* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p.182-193.

manquerai pas de les faire examiner par Canevari et d'en demander son sentiment par écrit.[1] »

Bien que ce n'en soit pas le but initial, le voyage du prince devient l'occasion d'améliorer le projet de l'église catholique de cour, même si, finalement, Canevari ne semble pas avoir été consulté. Remarquons cependant que l'architecte du roi des Deux Siciles, qui fait alors les plans du palais de Capodimonte à Naples, est apparemment inconnu des voyageurs et qu'il s'agit avant tout de consulter celui qui serait le mieux à même de donner un avis éclairé.

Il faut donc conclure à l'absence d'une influence univoque ou unilatérale sur les constructions à Dresde. Bien que la surintendance des bâtiments soit le lieu de convergence des pratiques et de la culture des architectes de Dresde, elle n'impose pas telle ou telle façon de construire. Même si ces hommes partagent la même culture, le même idéal d'ordre et de beauté, la règle n'a été ni de mettre en pratique les théories d'architecture, ni de copier Vienne, Rome ou Paris : il existe un certain espace de liberté, qui permet de privilégier tels ou tels emprunts pour tel ou tel bâtiment. C'est ainsi que l'on peut concilier le rôle central joué par la surintendance des bâtiments et l'existence d'une véritable création artistique individuelle.

B- Le souverain, ses artistes et la surintendance des bâtiments

Les maîtres maçons ou charpentiers qui ont le plus contribué à transformer le visage de la ville-résidence ne sont jamais simplement des artisans, ce sont aussi des artistes du monde des beaux-arts, c'est pourquoi l'on peut différencier les styles des uns et des autres. De la sorte, ils ne sont pas tout à fait étrangers à la culture artistique des nobles et des souverains. La surintendance des bâtiments joue toutefois un rôle central en la matière car elle rassemble les hommes qui ont la meilleure culture architecturale de l'époque et, loin de se cantonner à un rôle purement administratif, elle examine l'aspect esthétique des choses. Celui-ci est fondamental pour les chantiers royaux qui, bien plus que les chantiers ordinaires, doivent respecter les canons de la beauté et être parés d'une splendeur qui donne à voir le roi. Dans la mesure où les bâtiments royaux sont une image du roi, il importe de soigner leur aspect extérieur. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Wettin se soient appuyés sur ce vivier d'architectes qu'est la surintendance des bâtiments, dont les compétences sont à la fois logistiques et esthétiques. C'est ainsi que se dessine un groupe spécifique, celui des architectes qui travaillent, quoique de façon non exclusive, pour les Wettin : leur étendue

[1] SHStA 10026/2796/15, lettre du 25 août 1738.

dépasse largement celle des maîtres maçons ou charpentiers. Ils sont donc essentiels dans l'intégration de Dresde dans le monde du beau.

1) Les architectes d'Auguste le Fort

L'évolution de la surintendance des bâtiments fait que les choses ne fonctionnent pas de la même façon sous Auguste le Fort et sous son fils. Cette administration existe certes dès l'époque de Jean-Georges III, mais son organisation n'est vraiment fixée qu'en 1718. Dans un premier temps, son influence vient surtout des hommes qui y sont employés : généralement, ceux-ci ont un lien particulier à Auguste le Fort. Il s'agit tout d'abord du surintendant des bâtiments Johann Friedrich Karcher qui est un véritable architecte de cour, au sens où il travaille exclusivement pour les Wettin et jamais pour la ville. Les historiens ont surtout retenu son rôle d'architecte des jardins : il est à l'origine de la transformation du Grand Jardin à partir de 1683[1]. Né en 1650, il appartient à une génération proche de celle de Klengel et de Starcke et semble avoir été considéré comme un bon architecte par Auguste le Fort au début de son règne : comme nous l'apprend Paul Jakob Marperger dans son histoire des architectes, c'est à lui qu'est confiée la réalisation du palais du Taschenberg[2], entre 1706 et 1709. Il meurt en 1726. Pour l'électeur de Saxe et roi de Pologne, c'est un homme sûr, qui a participé à l'embellissement des bâtiments électoraux dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Plus que la nouveauté, Auguste le Fort privilégie d'abord la continuité avec l'époque de Jean-Georges III. Ses autres architectes appartiennent à une génération certes postérieure, mais qui a été formée dans le dernier quart du XVII^e^ siècle : les chantiers dynastiques du premier tiers du XVIII^e^ siècle sont réalisés par des hommes nés entre 1660 et 1670 et âgés d'une bonne quarantaine d'années. Autrement dit, ces bâtiments royaux, qui, par nature, doivent être particulièrement soignés puisqu'ils donnent à voir le souverain, sont confiés à des hommes mûrs, qui ne sont pas des nouveaux venus dans le monde des beaux-arts et qui, parfois, ont déjà acquis une expérience en tant qu'architectes. Les trois principaux d'entre eux sont Pöppelmann, de Bodt et Longuelune.

Matthäus Daniel Pöppelmann (1662-1736) est sans doute l'architecte de Dresde le mieux connu, à cause de cette réalisation inouïe que sont les pavillons du Zwinger : après plus d'un siècle d'oubli, il est devenu si célèbre que l'on n'hésitait pas dans les années 1950 à le créditer d'un grand nombre de constructions à Dresde, sans même se demander s'il était

[1] Helmut GIESE, « *Johann Friedrich Karcher. Gartenkünstler oder Architekt ?* », in Kurt MILDE (dir.) , *op. cit.*, p.250-255.
[2] Paul Jacob MARPERGER, *op. cit.*, p.464.

possible qu'un seul homme eût fait tout cela. C'est l'un des services rendus par S. Hertzig que d'avoir revalorisé le rôle des maîtres maçons dans la construction urbaine : Haase et Fehre ont construit plus de maisons à Dresde que Pöppelmann. En 1711, il fait l'objet d'un commentaire élogieux dans l'ouvrage de Marperger : « un autre architecte de nom Pöppelmann a de même acquis une grande réputation ces dernières années grâce à de somptueux et de coûteux bâtiments privés qu'il a de temps à autre réalisés dans la dite éminente résidence de Saxe électorale.[1] » Cette notice est problématique à bien des égards, puisqu'en 1711, l'on ne peut guère attribuer à Pöppelmann que le palais du Taschenberg pour la comtesse Cosel (réalisé en commun avec Karcher, entre 1706 et 1709) ainsi que deux maisons, l'une au n°16 de la Große Meißner Gasse, en 1694, et l'autre, au n°6 de la Kleine Meißner Gasse, en 1707. Selon S. Hertzig, ces deux dernières sont des opérations de spéculation immobilière et n'ont guère de valeur esthétique[2]. Le jugement de Marperger se fonderait ainsi uniquement sur le palais de la comtesse Cosel : cela laisse entendre que la réputation de Pöppelmann vient de cet édifice somptueux, il faudrait alors interpréter le pluriel (« des bâtiments ») comme une exagération de l'auteur.

Quoi qu'il en soit, Pöppelmann n'est pas issu du monde des artisans, mais appartient à la bourgeoisie négociante de Herford, ville de la Hanse située en Westphalie[3]. Sans que l'on sache pourquoi ni comment, on le trouve à Dresde en 1680, où il se met au service de l'électeur Jean-Georges III. Il connaît ainsi le développement de la ville-résidence avant le règne d'Auguste le Fort. Il est employé dans l'administration électorale des bâtiments, mais rien ne permet de dire par quel biais il a emprunté cette voie : cela signifie qu'il a reçu au moins une partie de sa formation auprès de Klengel et de Starcke. En 1686, il devient conducteur à la surintendance des bâtiments, où il est tout particulièrement chargé de l'entretien des bâtiments électoraux à Dresde et en Saxe[4]. En 1701, il lui incombe de faire déblayer les ruines du château incendié. Il a dû se faire remarquer d'une façon ou d'une autre puisqu'il remplace le défunt Markus Conrad Dietze (1656-1704) comme intendant des bâtiments du pays. Or Dietze avait dessiné des projets somptueux pour la reconstruction du château de résidence. En donnant sa charge à Pöppelmann, Auguste le Fort envisage sans doute de lui confier tout particulièrement ses projets d'architecture palatiale : l'architecte administrateur bénéficie donc de la faveur de l'électeur. De fait, à partir de 1705, Pöppelmann

[1] Paul Jacob MARPERGER, *op. cit.*, p.453 : « *ein anderer Baumeister Nahmens Pepelman hat gleichfalls wegen stattlicher und kostbarer Privat Gebäude, die er hin und wieder in hochbesagter Chur-Sächsischer Residentz aufgeführet, in kurtz verwichenen Jahren grossen Ruhm erworben*. »
[2] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p. 205.
[3] Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972.
[4] Klaus MERTENS, « *Matthäus Daniel Pöppelmann 1662-1736* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p.15-20.

édifie le palais de la comtesse Cosel sur le Taschenberg et étudie les possibilités de construction d'un nouveau château.

Pour ce qui est de la culture artistique, Pöppelmann est différent des artisans du bâtiment responsables du développement urbain : ceux-ci en ont surtout une connaissance livresque ; celui-là a voyagé et a donc pu observer un certain nombre de bâtiments *in situ*. Celui qui se destine à une architecture royale doit être capable de rivaliser avec ce qui s'est fait de mieux dans toute l'Europe, ce qui crée une dilatation de l'espace par rapport à celui qui ne vit que de commandes privées. Le 4 janvier 1710, Auguste le Fort ordonne « que l'intendant des bâtiments du pays Pöppelmann se rende à Vienne et à Rome pour y observer la façon actuelle de construire les palais et les jardins et particulièrement pour s'entretenir avec les meilleurs architectes et artistes des plans pour la construction du château de ce lieu qu'il aura amenés avec lui.[1] » C'est le début d'un voyage de neuf mois, qui le conduit à Prague, où il voit les édifices de Dietzenhofer, puis à Vienne, où travaillent Fischer von Erlach et Hildebrandt, et enfin à Rome, où l'architecture du Bernin continue de dominer. Ce voyage de formation n'est pas tout à fait ordinaire, dans la mesure où Pöppelmann a alors près de quarante ans : il s'agit de mettre un architecte prometteur au niveau européen, ce que ne permet pas la ville de Dresde au début du XVIII[e] siècle. Le voyage est fructueux, puisque l'on peut en voir les influences sur le style de Pöppelmann[2]. En février 1715, il est ensuite envoyé à Paris, il y voit le Louvre, les Invalides, Versailles, Marly et Saint-Germain[3].

Dans les années 1710 et 1720, il déploie une importante activité au service d'Auguste le Fort, avec les pavillons du Zwinger, l'opéra, la reconstruction du château, la vénerie, la participation à la transformation du Palais Japonais, mais aussi les châteaux de Moritzburg et

[1] Cité par Hermann HECKMANN, *op. cit.*, p.61 : « [...] *daß der Landbaumeister Pöppelmann nacher Wien und Rom gehen soll, umb deren Orthen sich der itzigen Arth des Bauens sowohl an Palaesten, alß Gärthen zu ersehen, absonderlich die ihn mitgegebene Risse zu hiesigen Schloß mit denen vornehmsten Baumeistern und Künstlern zu überlegen.* »

[2] Dans un article discutant la réalité de l'influence de l'architecture viennoise sur Pöppelmann, H. Lorenz développe la thèse selon laquelle cette influence est surtout visible au niveau des détails architecturaux : de ce point de vue, l'on peut rapprocher les pavillons du Zwinger du palais Schönborn de la Laudongasse et le palais Vitzthum von Eckstädt de Dresde de la chancellerie de la cour de Bohême ainsi que du palais Trautson de Vienne. Cf. Hellmut LORENZ, « *Pöppelmann und die Wiener Barockarchitektur* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p.170-181.

[3] Sur ce point, W. May estime que l'influence de l'architecture française sur Pöppelmann est secondaire, ou en tout cas de seconde main. L'on a pu rapprocher le salon ovale du pavillon du Rempart du Zwinger du salon d'Hercule du château de Versailles, dont les travaux ont commencé en 1710 (en lien avec la construction de la chapelle royale de Versailles) : W. May reproche à cette thèse d'oublier que le salon d'Hercule n'a été achevé que sous le règne de Louis XV, en 1734. Cependant, l'on peut lui objecter que Louis XV n'a guère changé les plans datant du règne de Louis XIV et que Pöppelmann a très bien pu voir ces plans en 1715. Il n'en reste pas moins que W. May a raison de souligner que l'influence de l'architecture française sur Pöppelmann s'est surtout exercée par l'intermédiaire des estampes qui étaient alors diffusées. Cf. Walter MAY, « *Matthäus Daniel Pöppelmann und die französische Architektur* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p.182-193.

de Pillnitz, sans oublier ses réalisations en Pologne. Pöppelmann n'est cependant pas un architecte de cour au sens strict, ce que montre le fait qu'il devienne bourgeois de Dresde en 1714[1]. Il travaille pour la noblesse, ainsi le palais du comte Vitzthum von Eckstädt, mais aussi pour la bourgeoisie : en dépit des problèmes d'attribution, S. Hertzig estime qu'il a réalisé au moins huit demeures bourgeoises à Dresde[2]. Il est en outre l'auteur de l'église de Friedrichstadt et des nombreuses architectures éphémères pour les fêtes d'Auguste le Fort. Enfin, à partir de 1718, il est surintendant des bâtiments, ce qui lui permet d'intervenir dans la transformation de la ville-résidence, notamment en proposant des modèles pour la construction des maisons de Friedrichstadt ou de la Königsstraße dans Neustadt. Il constitue ainsi un cas exemplaire de la façon dont les choses se passent à Dresde à l'époque augustéenne : proche de l'électeur, il joue un rôle décisif dans les chantiers dynastiques, mais il est aussi un administrateur et un entrepreneur réalisant des constructions pour des particuliers ; sa culture, qu'il partage avec les autres architectes de Dresde, a d'abord été celle du baroque saxon de la seconde moitié du XVII^e^ siècle et celle des recueils d'estampes et de dessins, mais par son voyage en 1710, il est devenu plus familier des baroques viennois et romain de la fin du XVII^e^ siècle, ce qui influence son art.

Auguste le Fort ne privilégie pas seulement les influences viennoises et italiennes, il est aussi soucieux d'importer en Saxe l'art français de la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Pour cela, il ne s'appuie pas vraiment sur Pöppelmann dont il a surtout exploité les affinités avec les baroques viennois et romain, mais plutôt sur deux émigrés français. Le désir de puissance de l'électeur de Saxe et roi de Pologne le pousse à reprendre l'expression artistique des ambitions louis-quatorziennes, au moment où le trône de Pologne se stabilise et que se profile une union matrimoniale entre les Wettin et les Habsbourg. Vers 1715, il cherche à faire venir à Dresde un ensemble d'artistes français qui, pour la plupart, ont été employés à Berlin mais pâtissent de la réduction drastique des commandes sous Frédéric-Guillaume I^er^, devenu électeur de Brandebourg et roi en Prusse en 1713. L'un d'entre eux est l'architecte Zacharie Longuelune (1669-1748), dont on ne sait que peu de chose. Bien qu'il ait laissé de multiples dessins, l'on ne connaît aucun bâtiment entièrement réalisé par lui. Il serait né en 1669 à Paris d'un maître menuisier et il aurait appris l'architecture auprès de Jean Lepautre[3]. Il est établi à Berlin au plus tard en 1704 : comme il est catholique, ce n'est pas une émigration due à l'édit de Fontainebleau de 1685. Il a dû s'établir comme architecte à Berlin et, les liens étant étroits

[1] Harald MARX, « *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben, Werk und Nachruhm* », in Harald MARX (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann. Der Architekt des Dresdner Zwingers*, Leipzig, 1989, p.17.
[2] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.212.
[3] Pierre du COLOMBIER, *op. cit.*, p.114.

entre cette ville et Dresde, l'on connaît son nom dans l'entourage d'Auguste le Fort. La seule source que nous ayons trouvée à ce sujet est une lettre qu'il envoie le 18 janvier 1715, vraisemblablement au comte de Flemming, qui entretient de nombreuses relations avec la cour de Berlin : « les desseins [*sic*] que J'ay fait dela Statue Esquestre du Roy dont vostre Excellence a vüe le model sont achevé […] je ne manqueré pas de faire les plans dela maison que vostre Excellence mâ témoigné quelle souhaittoit. M. Bod ma Escrit quil ne les avoit plus mais j'y prendray les dimentions moy même et en feray des desseins tres Exacte.[1] » Autrement dit, en 1715, Longuelune intéresse suffisamment pour qu'on lui demande un projet de statue équestre pour Auguste le Fort et le plan d'une maison pour l'un de ses favoris. Il semble arriver à Dresde au cours de l'année 1715 et est intégré à la surintendance des bâtiments, quoique sa position institutionnelle ne soit pas très claire. L'on a conservé un certain nombre des projets qu'il a soumis à Auguste le Fort : à l'exception d'une esquisse pour le palais Brühl dans l'Elbgasse, il s'agit exclusivement de bâtiments de la cour. De ce point de vue, Longuelune est beaucoup plus un architecte de cour que Pöppelmann. Dans les années 1720, il dessine en particulier des plans pour l'achèvement du Zwinger, pour la construction d'un nouvel arsenal en rive droite de l'Elbe et la reconstruction de celui en rive gauche, mais aussi pour une église catholique en lieu et place de la chancellerie de l'électeur Auguste, ou encore pour le Palais Japonais. L'historiographie le considère généralement comme l'un des représentants de l'architecture française à Dresde, tant dans ses sources d'inspiration que dans les formes choisies, qui sont dans l'ensemble plus sévères que celles de Pöppelmann : dans son projet d'église catholique de cour des années 1724-1727, Longuelune adopte pour modèle la chapelle royale de Versailles. Toutefois, H. G. Franz estime que le lien entre Jules Hardouin-Mansart et Longuelune est plutôt léger[2]. Longuelune vit jusqu'en 1748, mais son influence semble plus faible sous le règne de Frédéric-Auguste II.

La lettre du 18 janvier 1715 prouve en outre l'existence de relations professionnelles entre Longuelune et Jean de Bodt dès l'époque berlinoise. Ses premiers mots montrent en outre que le comte de Flemming (si c'est bien lui le destinataire) connaît lui aussi Jean de Bodt : « Je n'ay pas manqué de faire a Ms. Bod les Compliments dont Vostre Eccellence m'auoit chargé.[3] » Celui-ci fait aussi figure de médiateur de l'architecture française en Allemagne, au point que P. du Colombier en fait un cas exemplaire[4]. D'après la tradition

[1] SHStA 10026/356/15 f°1v°. La maison dont parle Longuelune est certainement le palais de Hollande, construit pour le comte de Flemming à partir de 1715.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune*, *op. cit.*, p.77.
[3] SHStA 10026/356/15 f°1r°.
[4] Pierre du COLOMBIER, *op. cit.*

familiale, il serait né en 1670 et aurait étudié à l'Académie royale d'architecture[1]. Huguenot, il quitte la France à la suite de l'édit de Fontainebleau de 1685 et, après un passage par les Provinces Unies, il se rend à Berlin en 1699. C'est là le premier lieu de son activité en architecture tant civile que militaire. À la mort de Frédéric I^er^, le 25 février 1713, de Bodt occupe une situation éminente, qui est toutefois fragilisée par le refus du nouveau roi Frédéric-Guillaume I^er^ de poursuivre la politique de splendeur de son père. Dès le 13 mai 1713, de Bodt offre ses services à Auguste le Fort, qui est au contraire en pleine fièvre bâtisseuse[2]. Cependant, le désir d'une bonne situation prédomine et grâce à ses qualités militaires, de Bodt reste à Berlin jusqu'à ce qu'il passe au service de la Saxe en 1728, remplaçant le comte de Wackerbarth à l'intendance générale des bâtiments civils et militaires. Dans le domaine de l'architecture militaire, il s'occupe des fortifications de Dresde et fait construire les casernes de Neustadt ; en architecture civile, il participe à la construction du Palais Japonais et, en 1736, il propose un plan de reconstruction du château de résidence. Jean de Bodt travaille exclusivement pour l'électeur, sa position institutionnelle et la haute conscience qu'il a de lui-même lui interdisent sans doute d'entreprendre des constructions privées. Il est crédité d'un style plutôt proche de l'architecture française du XVII^e^ siècle : H. J. Kuke fait ainsi remarquer que le projet de château de 1736 reprend des éléments versaillais[3].

Auguste le Fort s'est donc principalement appuyé sur deux types d'architectes, l'un plutôt proche du baroque viennois ou romain, l'autre plutôt influencé par l'architecture française classique. L'on a souvent voulu y voir une évolution de la première vers la seconde, constatant que l'heure de gloire de Pöppelmann est le Zwinger des années 1710, tandis que les traces de l'activité de Longuelune et de Jean de Bodt datent des années 1720, mais cela est sans doute exagéré. Pöppelmann n'a jamais perdu la faveur de son souverain, mais la jubilation du palais du Taschenberg et des pavillons du Zwinger ne sont plus vraiment à l'ordre du jour. Cependant, pour la reconstruction du Palais Japonais entre 1727 et 1730, le projet réalisé est celui de Longuelune, mais les toits, dans leur style prétendument asiatique, sont l'œuvre de Pöppelmann. Cela signifie qu'il n'y a pas remplacement d'un style par un autre : il est plus probable qu'Auguste le Fort préfère avoir en permanence la possibilité de choisir un style et un architecte en fonction de ce qu'il souhaite faire réaliser. Il n'est pas anodin que ces trois hommes, Pöppelmann, Longuelune et de Bodt appartiennent, quoique de

[1] Hans-Joachim KUKE, *Jean de Bodt (1670-1745)*, *op. cit.*, p.19.
[2] Pierre du COLOMBIER, *op. cit.*, p.107.
[3] Hans Joachim KUKE, *Jean de Bodt (1670-1745)*, *op. cit.*, p.240-241.

façon inégale, à la surintendance des bâtiments : l'électeur de Saxe semble avoir le souci de placer les architectes qu'il apprécie dans cette administration chargée à la fois des bâtiments de la cour et de la transformation de la ville-résidence. La surintendance des bâtiments n'est pas à cette époque le lieu d'expression d'un style unique, mais elle regroupe en son sein les architectes qui jouissent de la faveur de l'électeur : vu la place centrale qu'elle occupe, elle est un moyen pour celui-ci d'intervenir dans sa ville-résidence. Si cela est vrai de l'époque d'Auguste le Fort, ce n'est toutefois plus le cas sous le règne de Frédéric-Auguste II.

2) Les architectes de Frédéric-Auguste II

À faire de Frédéric-Auguste II le pâle imitateur de son père, à ne lui concéder qu'une piété filiale plus ou moins bien venue, l'on manque sans doute une double évolution. D'une part, la surintendance des bâtiments est devenue autonome et d'autre part, le souverain n'y place plus les architectes auxquels il donne la préférence : c'est la fin d'une pratique du règne d'Auguste le Fort. Cela n'est pas sans conséquence sur l'histoire de cette administration : les hommes qui la dirigent sous Frédéric-Auguste II, Jean de Bodt puis Knöffel, doivent leur carrière à Auguste le Fort, soit qu'ils aient été recrutés à Berlin, soit qu'ils aient gravi tous les échelons de la surintendance des bâtiments, mais l'on n'y trouve pas d'hommes directement recrutés par Frédéric-Auguste II. Il n'est sans doute pas conforme à la réalité d'y voir un désintérêt du fils pour une institution développée par son père. Il s'agit plutôt d'un souci de continuité à l'égard d'une administration qui a été dotée d'une organisation stable en 1718 et qui semble avoir atteint son fonctionnement optimal à la fin des années 1730 : c'est ce qui permet, nous l'avons vu, de supprimer le poste d'intendant général des bâtiments civils et militaires à la retraite de Jean de Bodt en 1744. La croissance de la ville-résidence implique une extension des activités de la surintendance, donc un renforcement de son rôle administratif : sa capacité à s'en charger, grâce aux habitudes prises depuis une trentaine d'années, explique la fin de cette tutelle. Avant 1744, le surintendant des bâtiments Knöffel est le subordonné de Jean de Bodt, après cette date, il coopère lui-même avec le gouverneur, le comte Rutowski, et ne dépend plus que de l'électeur. Une telle autonomie n'aurait sans doute pas été envisageable dans les années 1710. Autrement dit, Frédéric-Auguste II peut bien davantage faire confiance à cette administration que son père. Qu'il n'y ait pas eu de véritable homme nouveau dans les postes de direction en est sans doute la première condition : ce sont des gens rompus au métier qui font fonctionner la surintendance des bâtiments.

Cela permet en outre d'affirmer un certain choix esthétique : à la mort de Pöppelmann en 1736, il n'y a plus au sein de l'administration électorale des bâtiments de représentant du

baroque viennois ou romain, ce qui n'entraîne toutefois pas la domination exclusive de Longuelune ou de Jean de Bodt. Knöffel, qui exerce une très grande influence sur le bâti à Dresde à partir de la seconde moitié des années 1730 et pendant toute la décennie 1740, a fait toute sa carrière au sein de la surintendance des bâtiments où il est entré en 1708 : il a donc connu l'heure de gloire de Pöppelmann avec l'édification des pavillons du Zwinger, l'arrivée de Longuelune en 1715 avec un style plus proche de ce qui se fait en Flandres ou en France et enfin, l'arrivée de Jean de Bodt en 1728. Conducteur dans les années 1710, il a très bien pu réaliser des dessins pour le compte tant de Pöppelmann que de Longuelune. L'on ne peut pas donc faire de Knöffel un représentant exclusif de l'architecture française, ce que montrent bien W. Hentschel et W. May : l'on peut trouver chez lui des emprunts tant à Pöppelmann qu'à Longuelune ou à Boffrand[1]. Proche du monde des artisans, il n'a pas voyagé comme les grands architectes d'Auguste le Fort, mais il a vu construire tout ce qui s'est fait à Dresde depuis le début du XVIII^e^ siècle et peut disposer des nombreux recueils d'estampes et de dessins présents dans cette ville. L'on voit ainsi qu'à la fin des années 1730, la ville de Dresde peut être un lieu d'apprentissage de l'architecture comme art noble, ce qui n'était pas le cas en 1700. Ayant reçu une formation quelque peu éclectique dans la ville-résidence et rompu tant aux pratiques bureaucratiques de l'administration électorale des bâtiments qu'aux constructions prestigieuses, Knöffel est l'homme tout indiqué pour poursuivre l'embellissement commencé sous Auguste le Fort : il est à la fois l'auteur de l'Académie de Chevalerie (1724-1726), du palais de Courlande (1728-1730), de tous les chantiers du comte de Brühl, mais aussi d'un certain nombre de maisons bourgeoises.

Frédéric-Auguste II a moins de projets architecturaux que son père, mais est-il cohérent de lui reprocher l'absence d'une démesure pour laquelle on condamne son père ? La surintendance des bâtiments continue alors de travailler pour la cour. Très peu de temps après la stabilisation des affaires polonaises, Frédéric-Auguste II envisage de construire un nouveau château de résidence, exactement comme son père trente ans auparavant : comme l'aurait fait Auguste le Fort, en 1736, il demande à plusieurs architectes de faire des projets concurrents, en particulier à Knöffel et à Jean de Bodt[2]. Toutefois, ce n'est pas la simple réédition d'habitudes antérieures car, en 1736, Frédéric-Auguste II introduit une innovation : il

[1] Walter HENTSCHEL, Walter MAY, *Johann Christoph Knöffel*, *op. cit.*, p.80 et p.110-113. En particulier, Knöffel reprend le style de Pöppelmann dans le château de Großsedlitz ; il fait en revanche des emprunts à Longuelune pour l'Académie de Chevalerie d'Altendresden ; il aurait été influencé par l'hôtel de Soubise de Boffrand dans ses constructions pour le comte de Brühl, notamment le château de Nischwitz et le Belvédère. W. Hentschel et W. May montrent cependant que Knöffel use de liberté au regard de ses modèles et des règles d'architecture : pour le château de Hubertsbourg, il renonce aux colonnes normalement en usage dans les architectures royales.
[2] Hans-Joachim KUKE, *Jean de Bodt*, *op. cit.*, p.231-232.

demande à un architecte extérieur à la surintendance des bâtiments, Gaetano Chiaveri, de faire un projet et contrairement à ce qu'aurait fait son père, jamais il n'intègre cet homme à cette administration. Voulant privilégier une architecture dont la surintendance des bâtiments n'a nullement l'habitude, l'électeur décide de passer outre celle-ci, réaffirmant ainsi qu'elle n'a pas le monopole des chantiers de la cour. De ces projets pour un nouveau château, seule une partie a été réalisée, l'église catholique de cour, dont Frédéric-Auguste II confie l'édification à ce même Chiaveri. Les ordres du 18 septembre 1738 sont explicites : « Nous avons gracieusement résolu de faire construire un certain bâtiment dans Notre résidence d'ici, près des fortifications, sous la direction de Notre architecte Gaetano Chiaveri [...][1] ». Il n'y a pas d'intermédiaire entre le roi et son architecte.

Une telle décision a suscité les protestations du comte de Hennicke, vice-président de la Chambre, et du gouverneur, le comte de Frise. Avec l'accord de Hennicke, dans un mémoire daté du 24 septembre 1738, le gouverneur ne critique pas seulement la destruction d'une partie des fortifications, mais aussi le fait que le roi passe outre la surintendance des bâtiments : « Le gouverneur trouve ainsi nécessaire au plus haut intérêt de Sa Majesté Royale de faire cette observation : ne faudrait-il pas adjoindre à l'architecte des comptables, des greffiers et suffisamment d'inspecteurs expérimentés et pris dans la surintendance royale des bâtiments ? En effet, en l'absence du concours de la surintendance des bâtiments, un édifice aussi considérable ne devrait pas pouvoir se faire sans confusion et dommage pour Sa Majesté Royale.[2] » Dans sa réponse du 22 octobre 1738, Frédéric-Auguste II ne lève que les obstacles proprement matériels, mais ignore les observations concernant l'absence de rôle de la surintendance des bâtiments[3]. C'est là une rupture considérable par rapport à l'époque d'Auguste le Fort, lorsque cette administration était chargée des grands chantiers dynastiques : une telle attribution avait été institutionnalisée en 1718, avec l'organisation d'une procédure, et un partage des tâches avait été effectué entre le bailliage et la surintendance des bâtiments en 1731, par la distinction entre les simples réparations et les chantiers prestigieux. Quelques années plus tard, en confiant un édifice considérable à un architecte inconnu de tous, Frédéric-Auguste II ignore délibérément les acquis des décennies précédentes, l'expérience d'une administration qui s'est montrée capable de réaliser les chantiers d'Auguste le Fort : dans ces

[1] SHStA 10026/774/11 f°1r° : « *Da Wir unter der Direction Unsers Architecte Gaetano Chiaveri einen gewissen Bau in Unserer Residenz allhier nahe an der Vestung […] vollführen zu lassen, in Gnade resolviret* [...] ».
[2] *Ibidem*, f°18v° : « *Dahero dann der Gouverneur zu Ihro Königl[icher]Maj[estä]t allerhöchsten Interesse zu erinnern vor nöthig gefunden : Ob nicht dem Baumeister aus dem Königl[ichen] Oberbau Ambt, geübte Rechnungsführer, Bauschreiber und gnugsame Auffseher zuzugeben wären? Weiln außerdem ein solcher Capital-Bau ohne Concurrenz des Oberbau Ambts nicht ohne Confusion und Nachtheil vor Ihro Königl[icher] Maj[estä]t abgehen dürffte*. »
[3] *Ibidem*, f°46-48.

conditions, le comte de Frise a beau jeu de rappeler que la surintendance des bâtiments connaît bien mieux les rouages, notamment matériels et administratifs, de la construction à Dresde que ce nouveau venu.

Or l'électeur ne cède ni au gouverneur, ni au vice-président de la Chambre, même sur les questions logistiques, dans lesquelles il ne voit peut-être qu'un prétexte. Sa volonté est ferme sur ce point : l'église catholique de cour ne sera pas construite par la surintendance des bâtiments. Cela mérite explication : pourquoi refuser le concours d'une administration expérimentée et lui préférer cet architecte indépendant ? Il y a peut-être le désir de maintenir la paix religieuse : la surintendance des bâtiments est une institution électorale, lui demander d'entreprendre une église catholique de cour pourrait porter atteinte au compromis confessionnel trouvé en 1697 (la confession catholique de l'électeur ne doit avoir aucune incidence sur le fonctionnement de l'électorat qui, lui, reste luthérien), il s'agit de ne pas donner à entendre que le roi propage la religion catholique dans ses États. Il y a sans doute aussi un argument esthétique : les projets de château de Knöffel et de Jean de Bodt ne correspondent pas au souhait royal. Frédéric-Auguste II peut en outre craindre que ces deux architectes, trop rompus aux architectures protestantes, ne soient pas à même de faire une église catholique comme lui le désire. À l'inverse, Chiaveri l'a séduit[1]. Né à Rome en 1689, il a connu la ville dominée par l'art baroque de Fontana et de Borromini : il baigne dans ce milieu découvert Pöppelmann en 1710. Cependant, ce n'est pas là que sa carrière commence, mais en Russie : en 1717, il est invité par Pierre le Grand à participer à la construction de Saint-Pétersbourg, puis il travaille pour le compte de Catherine I[ère]. À la mort de cette dernière en 1727, le nouveau tsar, Pierre II, quitte Saint-Pétersbourg pour Moscou et Chiaveri préfère tenter sa chance en Pologne : il est recommandé par les théatins de Varsovie au comte de Flemming[2]. Dès la fin des années 1720, Chiaveri est ainsi connu du gouvernement saxon : son style est peu apprécié d'Auguste le Fort, mais semble l'être bien davantage de Frédéric-Auguste II. C'est ainsi lui qui est chargé de faire le catafalque d'Auguste le Fort à Varsovie : il est au service du nouveau souverain dès 1734 et travaille en Pologne avant de se rendre à Dresde[3]. Au lieu de recourir aux services d'un architecte français ou allemand, Frédéric-Auguste II prend cette décision étonnante, favoriser un architecte romain passé par la Russie

[1] Pour ce qui suit, cf. Eberhard HEMPEL, *Gaetano Chiaveri. Der Architekt der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1955.

[2] Sur ce point, l'on peut remarquer le rôle joué par les théatins dans la promotion d'architectes italiens : le même phénomène se retrouve dans un chantier dynastique des Wittelsbach de Bavière, l'église des Théatins de Munich, consacrée à saint Gaétan, construite de 1663 à 1692 sur le modèle de l'église des Théatins de Rome, Saint-André-du-Val.

[3] Jerzy Lileyko, « *Projekty Gaetano Chiaveriego dla zamku królewskiego w Warszawie Problem datowania* », *Biuletin Historii Sztuki*, 29, 1967, p.344-358 (avec résumé en français).

et par la Pologne ! L'on comprend que cela ait suscité un certain scepticisme en Saxe : l'on ne peut pas sous-estimer ici le poids de la décision personnelle de l'électeur. La faveur qu'il accorde à cet architecte n'est pas seulement une question de goût, elle vient aussi de son désir d'avoir une église catholique qui affiche son indéfectible attachement à l'Église romaine, en reprenant pour cela les formes architecturales en usage à Rome, comme si Chiaveri était le nouveau Pöppelmann. Toutefois, la question est plus complexe et ne faisons pas trop vite de Chiaveri un Romain : pour les Italiens de cette époque, c'est un architecte au pire russe, au mieux polonais, mais la réalisation de l'église catholique de cour à Dresde le rend célèbre et lui permet ensuite de faire carrière à Rome, où il séjourne régulièrement à partir de 1742 et où il meurt en 1770. L'électeur de Saxe et roi de Pologne fait ainsi réaliser un édifice somptueux par un architecte qui ne dépend que de lui, et le concours de la surintendance des bâtiments n'est venu que faute de mieux, lorsque Chiaveri a quitte définitivement la Saxe en 1749.

3) Sculpteurs et peintres

Tous ceux qui participent à la conception et à la réalisation des chantiers dynastiques n'appartiennent pas nécessairement à la surintendance des bâtiments : une telle règle ne vaut que pour les architectes. L'exception représentée par Chiaveri est, d'une certaine façon, un alignement sur ce qui se pratique avec les autres artistes travaillant aux chantiers dynastiques, notamment les peintres et les sculpteurs. Du seul fait de leur profession, ils ne partagent pas avec les architectes cette triple compétence d'artisans, d'administrateurs et d'artistes, mais ils travaillent avant tout pour la cour, dans la hiérarchie de laquelle ils sont intégrés : de ce point de vue, Chiaveri est institutionnellement plus proche d'eux que de Longuelune ou de Knöffel. Le prestige et la splendeur des chantiers dynastiques font qu'ils nécessitent plus que les autres le concours de peintres et de sculpteurs : à cette fin, les électeurs de Saxe se soucient de recruter des artistes dont ils sont sûrs, et ce d'autant plus que l'art baroque associe considérablement la sculpture à l'architecture extérieure, la première n'étant pas seulement une décoration ajoutée sur la façade, mais les deux étant faites pour être regardées ensemble. Ce phénomène est particulièrement exacerbé avec les deux constructions qui relèvent le plus du baroque romain, les pavillons du Zwinger et l'église catholique de cour.

Pour les premiers, Auguste le Fort s'est appuyé sur l'atelier de Balthasar Permoser, lequel est un homme âgé au moment d'entreprendre cette commande. Né en 1651 d'un père paysan, il apprend la sculpture à Salzbourg, puis à Vienne[1] ; de là, il se rend en Italie de 1675

[1] Cf. Sigfried ASCHE, *Balthasar Permoser und die Barockskulptur des Dresdner Zwingers*, Francfort, 1966.

à 1689. Sans que l'on sache pourquoi, il accepte alors une invitation à Dresde : au moment où Jean-Georges III fait construire le palais du Grand Jardin, il n'y a guère de sculpteur digne de ce nom à Dresde et Permoser est célèbre en Italie. Il devient sculpteur de cour et travaille aux côtés de Klengel et de Starcke. Il réalise en outre des commandes destinées aux électeurs de Brandebourg et il est l'auteur de l'*Apothéose du prince Eugène* entre 1718 et 1721, ce qui donne la mesure de sa célébrité. Alors qu'il est âgé de 60 ans, il prend la direction de la sculpture du Zwinger, mais il n'est pas le seul artiste à y travailler. Il y a d'abord des sculpteurs indépendants, comme Paul Heermann (1673-1732) ou Johann Joachim Kretzschmar (1677-1740). D'autres appartiennent à l'atelier de Permoser, ainsi Benjamin Thomae (1682-1751) : ce fils de pasteur apprend la sculpture auprès de Permoser à partir de 1694 et exerce une grande influence dans la sculpture de Dresde. L'on peut également citer Christian Kirchner (1691-1732), ou encore Paul Egell, qui vient sans doute des régions rhénanes et qui arrive à Dresde en 1716[1]. La grande majorité de ces hommes viennent de Saxe ou de Lusace et, parmi eux, Permoser semble être le seul à avoir un rayonnement géographique beaucoup plus considérable : dans la mesure où il est familier de la sculpture italienne, qu'il est de loin le sculpteur le plus célèbre de Dresde et qu'il appartient à ces générations qui ont connu Klengel et Starcke, il n'est pas étonnant qu'il ait été associé à Pöppelmann pour l'édification des pavillons du Zwinger. La réflexion artistique à la cour de Saxe conduit à prendre en compte les affinités esthétiques de chacun : l'association d'un architecte et d'un sculpteur n'est pas tout à fait le fruit du hasard.

C'est un phénomène que l'on retrouve avec l'église catholique de cour : Chiaveri ne s'est pas vu associer n'importe quel sculpteur, mais Lorenzo Mattielli (1687-1748), qui a d'abord travaillé à Vicence puis à Vienne, où il est sculpteur de cour à partir de 1714[2]. Il s'y est rendu célèbre pour ses statues dans le jardin Schwarzenberg, puis pour la sculpture monumentale de l'église Saint-Charles à partir de 1725, pour la statue de l'archange saint Michel terrassant le Démon au-dessus de l'entrée de l'église éponyme, ou encore pour les fontaines du Hoher Markt en 1732[3]. L'on ne sait pas très bien de quelle façon il s'est rendu à Dresde : il se serait fâché avec le Magistrat de Vienne à propos des sculptures à réaliser pour la fontaine du Mehlmarkt. S'il abandonne une place sûre auprès de Charles VI, c'est qu'il espère obtenir une situation au moins aussi bonne à Dresde. En Saxe, il n'est pas inconnu et

[1] *Ibidem*, p.111-248.
[2] Konstanze RUDERT, « *Lorenzo Mattielli – ein italienischer Bildhauer am Dresdner Hof* », in Barbara MARX (dir.), *Elbflorenz. Italienische Präsenz in Dresden 16.-19. Jahrhundert*, Dresde, 2000, p.203-220.
[3] Erich HAENEL, « *Lorenzo Mattielli, der Bildhauer Chiaveris* », *Zeitschrift für bildende Kunst*, 11, Leipzig, 1900, p.106-112 et p.121-128.

aurait été invité par Chiaveri, voire par la reine Marie-Josèphe elle-même, qui a pu le connaître par le biais du chantier dynastique qu'est l'église Saint-Charles. À Dresde, sa situation est privilégiée, ce qui montre à quel point Frédéric-Auguste II tient à ce qu'il reste : il reçoit une pension élevée, on lui paie chaque statue qu'il livre à la cour et il ne débourse rien pour l'acquisition des pierres. C'est ainsi qu'il réalise un total de soixante-dix-huit statues, le comte de Brühl créant en outre pour lui la charge d'inspecteur des statues modernes et antiques. Les cas de Mattielli et de Chiaveri montrent que le service de la Saxe peut rapporter, soit en argent, soit en gloire. À l'inverse, Frédéric-Auguste II s'appuie sur celui qui semble alors le meilleur sculpteur d'Europe centrale et le plus indiqué pour le chantier de l'église catholique de cour.

Les Wettin, soucieux d'associer l'architecture, la peinture et la sculpture, cherchent ainsi à s'attacher des artistes de renom, qu'ils doivent convaincre de venir s'installer à Dresde. La surintendance des bâtiments peut servir d'intermédiaire, notamment par le biais de Raymond Leplat, qui est tout particulièrement chargé des architectures d'intérieur. Son rôle est décisif dans le recrutement du peintre Louis de Silvestre. En 1714, Leplat est envoyé à Paris afin de recruter des artistes au nom d'Auguste le Fort et de faire diverses acquisitions : ne sous-estimons pas l'influence de cet homme, dans la mesure où la réalisation des chantiers doit beaucoup aux artistes qui en sont chargés. Il propose en vain à Nicolas Bertin de devenir premier peintre du roi à Dresde et se rabat sur Louis de Silvestre[1] : ce dernier, né en 1675, est un élève de Le Brun. De 1693 à 1700, il séjourne dans ces deux centres de la peinture italienne que sont Venise et Rome, il se fait une réputation de peintre d'histoire. Bien qu'issu d'une famille de peintres et de graveurs, il appartient au monde des élites, il a pour parrain Louis de Vermandois et pour témoin à son contrat de mariage le duc d'Orléans. Escomptant sans doute une meilleure position à Dresde que ce qu'il peut obtenir à Paris, il accepte l'invitation de Leplat et devient le premier peintre du roi de Pologne en 1715 : il arrive à Dresde au moment de cette période intense de construction qu'est la seconde moitié des années 1710. Il est l'auteur de plusieurs fresques, dans le château de Dresde, dans le Palais Japonais et dans les pavillons du Zwinger. Après trente années d'activité, il obtient sa retraite en 1748 et retourne à Paris, où il meurt en 1760.

Les ouvrages de ces sculpteurs et de ces peintres sont des commandes et il n'est guère aisé de déterminer de quelle liberté ils peuvent jouir. Les sujets semblent imposés par le roi ou par l'un de ses proches, ainsi le comte de Wackerbarth ou le baron Leplat, mais l'on ne sait si

[1] Cf. Roger Armand WEIGERT, *Documents inédits sur Louis de Silvestre (1675-1760)*, Paris, 1932.

la façon de les traiter l'est également. À tout le moins, les commanditaires se soucient de ne pas confier n'importe quelle commande à n'importe qui : il n'est pas neutre de choisir Permoser, Mattielli ou Silvestre. La réputation de ces trois hommes est certes un critère décisif, mais d'autres considérations ont sans doute joué, en fonction de ce que le souverain souhaite bâtir : Silvestre est clairement un peintre haut placé, dont le seul nom permet d'asseoir la renommée des bâtiments de l'électeur de Saxe et roi de Pologne, et sa double connaissance de la peinture monumentale française et de la peinture italienne le rend tout indiqué pour des fresques destinées à orner les bâtiments royaux de Dresde. Au regard de son œuvre antérieure, Mattielli représente quant à lui un choix raisonnable pour la sculpture monumentale de l'église catholique de cour.

Ainsi, le choix de tel architecte ou de tel artiste compte beaucoup dans la transformation de l'image de Dresde. Ce monde est assez varié, la plupart venant de l'artisanat des métiers du bâtiment, mais certains étant arrivés à l'architecture par de tout autres biais. Bien que la surintendance des bâtiments, par le contrôle qu'elle peut exercer, par sa culture et par son attraction, soit de fait au centre de ce monde, chaque architecte a sa tonalité personnelle, qu'il peut développer dans la ville-résidence, à condition de trouver un employeur, que ce soit l'électeur, le Magistrat, un noble ou un simple particulier. Un exemple comme celui de Chiaveri montre qu'un choix esthétique peut déterminer le recrutement d'un architecte, ce qui donne un rôle finalement important aux commanditaires, étant bien entendu que l'électeur, par son renom et par sa richesse, a en la matière beaucoup plus de latitude que le Magistrat ou qu'un simple bourgeois. Toutefois, il ne suffit pas d'avoir une idée, de connaître quelqu'un susceptible de la réaliser et d'avoir l'accord des institutions électorales : pour entreprendre une construction, il faut non seulement avoir l'aval de la surintendance des bâtiments, avoir trouvé un architecte avec lequel on ait un minimum d'affinité, il faut aussi prendre en compte tous les aspects matériels du chantier, qui peuvent considérablement en influencer le déroulement.

III- Les conditions matérielles

L'exécution des projets, quel qu'en soit le commanditaire, nécessite toute une logistique, au point que la volonté de construire, si ferme soit-elle, peut se heurter à des difficultés d'ordre matériel : il ne suffit pas d'avoir une idée, encore faut-il se doter des moyens de la mettre en œuvre. Transformer une ville-résidence, ce n'est pas seulement choisir telle esthétique, instaurer tel contrôle, c'est aussi montrer sa capacité à surmonter les obstacles

matériels. En ce sens, l'embellissement de Dresde ne relève pas seulement des beaux-arts mais implique la constitution d'un réseau économique, dont l'ampleur et les conséquences n'ont guère été mesurées. L'on peut distinguer trois types de contraintes matérielles, sur lesquels les commanditaires ont plus ou moins de prise : le climat, les matériaux de construction, les ouvriers. Dans tous les cas se pose le problème du financement des chantiers.

A- Le moment de la construction

L'on ne peut sous-estimer des contraintes matérielles que même la volonté absolue du souverain ne peut surmonter : l'on trouve fréquemment dans les archives des mémoires avançant les raisons pour lesquelles il est difficile de mettre en œuvre les décisions de l'électeur Avant d'y voir un refus d'obéir pour des raisons idéologiques et de les interpréter comme une condamnation de la politique des Wettin, il vaut mieux commencer par examiner la teneur des arguments avancés et c'est seulement en cas de mauvaise foi patente que l'on pourra conclure à une mauvaise volonté de l'exécutant. Ainsi, le début de la construction de l'église catholique de cour donne lieu à une correspondance assez volumineuse entre l'électeur et le gouverneur de Dresde, le comte de Frise. Aux termes de l'ordre du 18 septembre 1738, ce dernier doit mettre en œuvre la démolition d'une partie du bastion Lune, situé entre le château et l'Elbe, et laisser l'architecte Chiaveri y bâtir un nouvel édifice[1]. Le gouverneur, dont on ignore s'il sait qu'il s'agit de construire une église catholique, envoie le 24 septembre un mémoire à Frédéric-Auguste II, dans lequel il fait la liste des obstacles qu'il pense rencontrer dans l'exécution de cet ordre. Son propos est organisé en trois parties : la démolition du rempart, les matériaux nécessaires au nouvel édifice, les ouvriers. Nous aurons l'occasion de reparler des deux derniers points, regardons d'abord ce qu'il dit du premier : Chiaveri a l'idée de verser dans l'Elbe la terre qui en résultera. Le gouverneur place la discussion sur un plan pratique : après avoir fait remarquer que l'idée n'est en soi pas mauvaise, il ajoute « que le courant de l'Elbe, qui est actuellement faible, n'est pas en état d'emporter avec lui la terre qu'on y déverserait et que l'on doit plutôt craindre qu'en déversant cette terre, l'on rendrait impraticable toute navigation sur un fleuve au courant par ailleurs faible [...][2] ». L'argument est plutôt habile, dans la mesure où le roi sait bien que l'Elbe est indispensable à l'approvisionnement de Dresde. Le fleuve a un cours suffisamment irrégulier pour que

[1] SHStA 10026/774/11 f°6-7.

[2] *Ibidem*, f°16r° : « […] *daß der jetzo ohnedem schwache Elbstrohm die Einschüttung der Erde gehörig zu vertreiben nicht im Stande, vielmehr zu besorgen, daß durch dergleichen Einschüttung das ohnedem schwache Fahrwasser unbrauchbar gemachet* […] ».

l'objection soit vraisemblable, mais le gouverneur semble ici pratiquer une sorte d'obstruction, puisqu'il ne propose pas d'attendre que le débit du fleuve soit plus grand, c'est-à-dire que les pluies d'automne soient passées. Frédéric-Auguste II a en tout cas compris l'objection en ce sens et, dans sa réponse du 22 octobre, il se contente de réitérer l'ordre du 18 septembre[1]. Mais il convient toutefois de ne pas oublier cette dimension concrète : l'obstacle matériel, même lorsqu'il sert d'argument pour empêcher une construction, correspond généralement à une réalité. La capacité ou non du commanditaire à le surmonter est déterminante pour l'issue de l'entreprise.

En effet, le moment choisi pour construire n'est pas toujours opportun et ceux qui entreprennent un chantier sont d'abord confrontés à des difficultés d'ordre climatique, qu'ils ne peuvent guère maîtriser : l'alternance des saisons est en soi une contrainte. Le climat de Dresde est plutôt humide, les conditions topographiques font que les vents venus de la mer du Nord donnent de la pluie non seulement en Lusace ou dans les Monts Métallifères, mais aussi à Dresde et en Suisse saxonne. Par sa position continentale, Dresde connaît en outre des hivers assez rudes, froids et enneigés, avec de courtes journées. Dans de telles conditions, les entrepreneurs de chantier privilégient toujours la saison estivale, qui est plus chaude, plus sèche et qui permet de longues journées de travail. Lorsqu'il s'agit d'un petit chantier, par exemple une maison privée, les travaux extérieurs se font presque exclusivement en été. Pour les chantiers plus importants, l'on n'interrompt pas les travaux en hiver, mais il faut alors réduire les rythmes de travail et l'on risque de voir le chantier bloqué les jours de gel. Par exemple, pour l'église Notre-Dame, le temps de travail quotidien est de sept heures de la Saint-Gall (16 octobre) à la Chaire de saint Pierre (22 février), et de onze à treize heures du 22 février au 16 octobre[2]. C'est un élément qu'il faut prendre en compte dans l'organisation du chantier : dans un mémoire du 31 octobre 1719 adressé à Auguste le Fort et concernant la construction de l'opéra, la surintendance des bâtiments rappelle ainsi que construire en hiver prend plus de temps qu'en été, car les journées sont plus courtes[3]. Il arrive d'ailleurs au souverain d'anticiper un tel inconvénient : le 8 octobre 1710, Auguste le Fort ordonne d'accélérer les travaux pour l'orangerie du Zwinger, afin de les avancer au mieux avant l'arrivée des grands froids[4].

Il n'est certes pas impossible de construire pendant les mois d'hiver, mais cela génère des surcoûts, bien que les ouvriers soient moins payés en hiver qu'en été, puisque leur temps

[1] *Ibidem*, f°46-48.
[2] Siegfried GERLACH, *op. cit.*, p.172.
[3] SHStA 10026/774/5 f°49r°.
[4] SHStA 10026/774/2 f°4r°.

de travail est moindre. Le 21 novembre 1719, la surintendance des bâtiments remet, à la demande du comte de Wackerbarth, un rapport sur toutes les difficultés auxquelles elle a été confrontée dans l'édification des bâtiments royaux depuis 1718. Elle met en avant un certain nombre de problèmes de gestion et s'intéresse en particulier à la situation des ouvriers : l'on a creusé les fondations de l'opéra de Dresde pendant l'hiver 1717-1718 alors que le froid avait rendu le sol aussi solide que du bronze. Elle ajoute : « Et surtout, la rigueur de l'hiver a rendu l'édifice beaucoup plus coûteux […] dans le travail lui-même, car les ouvriers ont eu les mains engourdies par le froid et, pour se réchauffer quelque peu, se sont rapprochés du feu qui brûlait nuit et jour pour réchauffer l'eau destinée à faire de la chaux.[1] » Le froid n'est guère propice à la construction et impose d'entretenir de grands feux, ce qui entraîne d'importantes dépenses en bois. En insistant sur ces aspects, la surintendance des bâtiments invite l'électeur à ne pas reproduire l'expérience. En règle générale, en hiver, on ne fait pas de travaux extérieurs : ainsi pour l'édification de la coupole extérieure de l'église Notre-Dame, les maçons commencent à travailler le 28 avril 1734 et s'interrompent à l'automne, pour reprendre en mars 1735 jusqu'à fin novembre et ainsi de suite[2]. Les mois d'hiver sont consacrés aux travaux d'intérieur ou à la préparation des travaux du printemps suivant : une telle organisation implique cependant d'avoir un personnel essentiellement saisonnier et de renvoyer pendant l'hiver la plupart des manouvriers ainsi qu'une bonne partie des maçons et des charpentiers.

B- Les hommes

1) L'importance numérique des ouvriers du bâtiments

La question du moment de la construction conduit directement à celle des ouvriers chargés d'y travailler : construire un bâtiment n'est pas si simple, dans la mesure où cela implique de recourir à une grande diversité de métiers. À la fin de l'automne 1719, la surintendance des bâtiments fait la liste des artisans auxquels elle doit de l'argent : les noms recensés permettent d'entrevoir quels métiers ont participé à la construction des bâtiments dynastiques en 1718 et en 1719. L'on peut citer un maçon, des ébénistes, des serruriers, des forgerons, un vitrier, des sculpteurs, des tailleurs de pierre, des stucateurs, des peintres, des

[1] SHStA 10026/774/5 f°72v° : « *Hauptsächlich aber undt hat die hartte Winters-Zeit […] in der Arbeit selbst, wenn denen Arbeits-Leuthen die Hände geklammen,, undt sich in etwas zu erwärmen, dem Feuer, welches zu Erwärmung des Wassers, zum Kalckeinmachen, […] Tag undt Nacht gebrennet, zugeeilet, den Bau weit kostbarer gemacht.* »

[2] Gitta Kristine HENNIG, « *Der Verlauf der Bautätigjkeit an der Frauenkirche in den Jahren 1733-1736* », *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 4, 1998, p.69-71.

doreurs, un tapissier, des charretiers, des bateliers, sans compter un médecin pour les accidents du travail et un interprète pour les ouvriers italiens ne parlant pas allemand[1]. Il faut en effet transporter les matériaux, élever les murs, construire des portes et des fenêtres, décorer les façades à l'aide de sculptures, d'ouvrages forgés ou de stuc, mais aussi aménager les intérieurs. Plus un édifice est prestigieux, plus le nombre de métiers nécessaires à sa réalisation est important : c'est ainsi que la fièvre bâtisseuse de la dynastie et de son entourage fait le bonheur d'artisans spécialisés qui ont pu gagner leur vie à Dresde, qu'ils soient ou non issus de cette ville. La plupart des noms de cette liste nous sont inconnus, mais deux sculpteurs y sont cités, Benjamin Thomae et Christian Kirchner, qui sont représentatifs de ces possibilités offertes par la ville-résidence. Le premier, né en 1682, est le fils du pasteur de Pesterwitz (petite localité à 10 km au sud-ouest de Dresde), il arrive à Dresde en 1694 et y apprend la sculpture auprès de Permoser, il devient bourgeois de Dresde en 1720 : S. Asche lui attribue un certain nombre de sculptures du Zwinger[2]. Kirchner, quant à lui, est né en 1691 à Merseburg et travaille dans l'atelier de Permoser à partir de 1712, il devient bourgeois de Dresde en 1720 : il joue lui aussi un grand rôle dans la sculpture du Zwinger[3]. Tous deux sont nés hors de Dresde, mais s'y installent et y obtiennent le droit de bourgeoise, grâce à une stabilisation permise par les commandes d'Auguste le Fort. De façon plus générale, nombreux sont les artisans nés hors de Dresde : ils peuvent venir de loin, ainsi les Italiens et les Français présents dans cette même liste, tels l'architecte Mauro ou le sculpteur Coudray.

La plupart des artisans interviennent surtout pour les intérieurs : c'est là que l'on observe la plus grande diversité, chaque métier étant représenté par un petit nombre d'hommes. En revanche, trois professions dominent principalement la construction de l'extérieur des bâtiments : les maçons, les charpentiers et les manouvriers. Les deux premiers doivent avoir un véritable savoir-faire, puisqu'ils sont les garants de la solidité de l'édifice : les charpentiers sont en particulier responsables de la charpente, ce sont eux qui dessinent les voûtes lorsque le bâtiment en comprend[4]. Les manouvriers, quant à eux, effectuent les tâches les plus pénibles, celles qui n'exigent aucune compétence particulière : en l'absence de toute mécanisation, l'on a d'abord recours à la force manuelle et l'on emploie des techniques séculaires. Or, la surintendance des bâtiments a une exigence de rapidité, tant pour les commandes privées que pour les chantiers dynastiques : les maisons de Friedrichstadt doivent théoriquement être achevées en trois ans, l'opéra est bâti en à peu près une année. Tenir un tel

[1] SHStA 10026/774/5 f°81-85.
[2] Sigfried ASCHE, *op. cit*., p.141-165.
[3] *Ibidem*, p.167-233.
[4] Siegfried GERLACH, *op. cit*., p.172.

rythme impose d'avoir de nombreux ouvriers : un chantier devait ressembler à une fourmilière. À l'automne 1719, la surintendance des bâtiments dresse la liste de tous ceux qui ont travaillé aux chantiers royaux, afin de faire le bilan des coûts : y sont cités 267 charpentiers, 112 maçons et 355 manouvriers[1]. De même, l'on connaît précisément le nombre des ouvriers du bâtiment ayant travaillé à tel ou tel moment à l'église Notre-Dame : en juin 1727, pour le gros œuvre, le Magistrat emploie 200 journaliers et 54 maçons ; en juillet 1727, alors que l'église commence à s'élever, il fait travailler vingt charpentiers aux échafaudages ainsi que soixante-cinq maçons[2]. En juin 1734, la coupole extérieure est réalisée par douze charpentiers, douze maçons et soixante-quinze manouvriers. Dans l'année 1736, l'on compte vingt charpentiers, trente-cinq maçons et soixante-quinze manouvriers[3]. De tels chiffres signifient qu'un propriétaire doit avoir des ressources suffisantes pour faire travailler en même temps tous les hommes nécessaires à la construction de sa maison : pour une simple demeure privée, cela n'est pas du tout impossible ; en revanche, pour un grand chantier communal ou dynastique, c'est autrement plus complexe.

En période de forte activité bâtisseuse, la première difficulté consiste à trouver des ouvriers, notamment des manouvriers. Le 21 novembre 1719, la surintendance des bâtiments envoie un rapport au comte de Wackerbarth afin de justifier pourquoi elle a dépensé par avance les sommes allouées pour les années 1720 à 1722. Elle évoque entre autres la difficulté qu'il y a eu à trouver des ouvriers en 1719 : « Comment aurait-il été en outre possible de trouver en ce lieu un si grand nombre d'ouvriers pour une telle quantité de bâtiments ? C'est pourquoi l'on a dû les faire venir d'autres lieux et, afin de faire avancer le travail, il a bien sûr fallu les payer davantage qu'on le fait habituellement, comme cela est corroboré par l'exemple des mineurs.[4] » En 1719, les migrations ordinaires de la campagne vers la ville ne suffisent pas à répondre à la demande en ouvriers : la surintendance des bâtiments a donc cherché à faire venir à Dresde d'autres hommes, en particulier des mineurs des Monts Métallifères ; toutefois, afin de les convaincre de faire le voyage, elle a dû leur promettre un salaire plus élevé que la normale.

[1] SHStA 10026/774/5 f°86-98.
[2] Gitta Kristine HENNIG, « *Der Verlauf der Bautätigkeit an der Frauenkirche in den Jahren 1724-1727* », *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 1, 1995, p.105-107.
[3] Gitta Christine HENNIG, *op. cit.*, 4, 1998, p.69-70 et p.81.
[4] SHStA 10026/774/5 f°73v° : « *Undt wie wäre auch möglich gewesen hiesiges Orths eine so große Anzahl, zu einer solchen Menge Gebäude, Arbeitsleuthe aufzutreiben ? Dahero dieselben von andern Orthen her verschrieben, und ihnen zu Beförderung der Arbeit, allerdings ein mehrers alß sonst gewöhnlich bezahlet werden müssen, wie das Exempel der Bergleuthe solches bekräfftiget.* »

2) Le recours à la contrainte

La première solution consiste ainsi à faire fonctionner les circuits économiques habituels, mais cela ne suffit pas toujours et peut s'avérer coûteux. C'est pourquoi les autorités communales ou électorales ont parfois recherché d'autres types de main d'œuvre, comme on peut l'observer à travers l'ordre donné par Frédéric-Auguste II au gouverneur de Dresde le 18 septembre 1738 : « Nous vous ordonnons par ces présentes très gracieuses, afin d'accélérer cette affaire, de bien vouloir affecter à ce travail un bataillon de la garnison de ce lieu, ou l'équivalent en hommes, sans les dispenser de leurs tours de garde et autres services, mais en payant à chaque homme en plus de sa solde ordinaire au moins un groschen par jour, Nous vous ordonnons aussi d'y employer un certain nombre de prisonniers affectés aux travaux des bâtiments.[1] » Il s'agit de la construction de l'église catholique de cour : non seulement les finances électorales laissent à désirer, mais l'on craint qu'un tel chantier n'entraîne des troubles religieux. Ne pas recourir au marché du travail ordinaire permet de contourner ces inconvénients, tout en étant assuré du bon avancement de la construction : les soldats et les prisonniers sont sous l'autorité du gouverneur de la place et la question de leur consentement ne se pose pas. Exactement comme pour les débris résultant de la démolition des remparts, le gouverneur soulève un certain nombre de difficultés en ce qui concerne le recours aux soldats et aux prisonniers et cherche à épargner un tel travail aux premiers. Dans sa réponse du 22 octobre 1738, l'électeur fait quelques concessions :

> « L'on pourra employer à ce travail autant d'hommes qui voudront bien s'y adonner, pris parmi les deux bataillons en garnison ici […], contre quoi Nous donnerons à chaque homme, chaque jour, en plus de sa solde ordinaire, deux groschen six pfennig de la Saint-Michel à Pâques, trois groschen de Pâques à la Saint-Michel et, aux prisonniers affectés à la construction des fortifications, que l'on emploiera tous à ce travail, Nous donnerons trois pfennig à ceux de la première classe, six pfennig à ceux des seconde et troisième classes, et pour ce qui est des nécessaires hommes de peine, que l'on ne peut

[1] SHStA 10026/774/11 f°6v° : « *Als ist hiermit Unsers gnädigstes Begehren, ihr wollet […] zu desto mehrer Beschleunigung, von hiesiger Garnison ein Bataillon oder soviel Mannschafft, als ohne Versäumnüß der Wachten und anderer Dienste zu entrathen, zur Arbeit dabey, jedoch, daß jedem Mann wenigstens 1 g[roschen] täglich zur Ergözligkeit über ihre ordentliche Löhnung gereichet werde, commandiren, nicht weniger eine Anzahl Baugefangene hierzu mit gebrauchen lassen*. » Depuis la construction des fortifications de Dresde au XVI^e^ siècle, l'on trouve dans cette ville une catégorie particulière de prisonniers, les *Baugefangene*, condamnés à effectuer toutes sortes de travaux au niveau des fortifications : leur emploi peut être justifié par le fait que l'église catholique de cour est prise sur les remparts de Dresde. Ces prisonniers sont répartis en trois classes, selon le degré de gravité de leur peine.

obtenir parmi les soldats, nous voulons que ceci soit fait par les mineurs et autres journaliers.[1] »

Alors que Frédéric-Auguste II ne cède pas sur la question des débris des remparts, il accepte un compromis en ce qui concerne les ouvriers, afin d'être sûr de l'avancement du chantier : l'on emploie tous les prisonniers, mais seulement les soldats volontaires et l'on complète par des ouvriers ordinaires.

Le recours à la contrainte peut être plus ferme, avec l'emploi de la corvée, surtout lorsqu'il s'agit de charrois. Les villages directement soumis à l'électeur au sein des bailliages doivent un certain nombre de jours de travaux gratuits pour le compte de leur seigneur. En règle générale, il s'agit d'abord de l'entretien des domaines électoraux à proximité du village, en particulier les forêts, les étangs ou les cours d'eau, mais il arrive que l'électeur demande à ses corvéables de travailler pour le compte de la ville-résidence. Cette corvée n'a guère été étudiée et le cadre de notre travail ne nous permet pas d'en préciser la teneur : nous l'avons toutefois rencontrée au hasard des archives, en particulier lorsqu'elle donne lieu à des conflits entre les corvéables et l'électeur. Durant la première moitié du XVIII^{e} siècle, il semblerait que ce soit surtout Auguste le Fort qui y ait eu recours. Ainsi, pour la réparation du château incendié le 25 mars 1701, il est besoin d'une centaine de troncs d'arbres que le régent, le prince de Fürstenberg, fait venir des forêts de Tharandt et Laußnitz : afin de réduire les frais, les charrois sont assurés par des corvéables[2]. De la même façon, ce sont aussi eux qui, en 1718, effectuent les charrois des poutres destinées à la construction de l'opéra de Dresde. Le 9 décembre 1718, le baron de Löwendal signale à Auguste le Fort la charge que cela représente : l'on a entre autres recours aux sujets du bailliage de Dippoldiswalde (à vingt kilomètres au sud de Dresde). Ils doivent d'abord se rendre dans la forêt de Tharandt, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest, puis effectuer les charrois jusqu'à Dresde, avant de pouvoir retourner chez eux ; ils fournissent leurs bœufs, dont le baron de Löwendal signale le faible nombre et l'état d'épuisement. L'électeur semble avoir des difficultés à obtenir l'exécution de ces charrois, puisque la même lettre du baron de Löwendal nous apprend que plusieurs villages ont nettement refusé leur participation[3].

---

[1] *Ibidem*, f°47v° : « *Und können von denen daselbst in Garnison liegenden zwey Bataillons […] so viel Mannschafft als sich freywillig dazu angeben möchte, zur Arbeit employret werden, dahingegen Wir jedem Mann, von Michael[is] bis Ostern 2 g. 6 d. von Ostern bis Michael[is] aber 3 g. täglich über ihre ordentliche Löhnung, wie auch denen Vestungs-Baugefangenen, als welche sämmtlich bey diesem Bau zu gebrauchen, und zwar denen von der ersten Classe 3 d., denen von der andern und dritten Classe hingegen 6 d. des Tages, reichen, und was zu denen erforderlichen Handlangern, an Soldaten nicht zu überkommen, durch die Bergleute und andere Tagelöhner, verrichten lassen wollen*. »

[2] SHStA 10024/9844/11 f°1r°.

[3] SHStA 10026/2095/200 f°111-112.

L'électeur n'est pas le seul à bénéficier de ces servitudes personnelles : le Magistrat de Dresde possède, dans les environs immédiats de la ville, un certain nombre de fiefs, qui lui doivent des redevances en argent ou en nature, mais aussi des corvées[1]. Ces possessions ont été progressivement acquises dès le XIV^e^ siècle, mais elles ont été considérablement augmentées lors de la sécularisation des biens ecclésiastiques entraînée par l'introduction de la Réforme luthérienne en 1539 : les redevances autrefois perçues par le clergé catholique sont transférées au Magistrat. Pour la construction de l'église Notre-Dame, les bourgeois de Dresde font remarquer que, par la juridiction acquise lors de cette sécularisation, le Magistrat peut imposer des corvées à vingt-quatre villages[2] : dès 1723, ce fait est pris en compte dans les discussions concernant le financement du chantier. La proximité géographique facilite probablement l'exercice de l'autorité du Magistrat, d'autant plus que ces villageois sont régulièrement amenés à se rendre à Dresde, ne serait-ce que pour vendre les produits de leurs terres. L'électeur a voulu profiter de cette main d'œuvre gratuite et apparemment obéissante : le 26 juillet 1701, la Chambre intime l'ordre au syndic du Magistrat d'ordonner à ses corvéables de déblayer pendant trois jours les débris issus de l'incendie du château du 25 mars[3]. Dans une lettre du 27 juillet, le Magistrat se fait l'écho de protestations des villageois, qui insistent sur leur pauvreté et qui « supplient de les épargner à l'avenir de telles corvées, auxquelles on ne les a jusqu'à présent jamais assujettis.[4] » Nous n'avons pas trouvé d'autres traces de cette affaire et nous ne savons donc pas comment elle s'est conclue, mais son existence est instructive : en 1701, au début de la guerre du Nord, les institutions électorales cherchent à limiter les dépenses et à employer une main d'œuvre prise sur place. Comme les bailliages ne suffisent pas, elles songent à recourir aux corvéables du Magistrat puisque la ville de Dresde, quoique autonome, est bien assujettie à l'autorité de l'électeur : ils ne sont pas loin de la ville et le Magistrat semble avoir une assez grande autorité sur eux. En revanche, les corvéables protestent, car un tel service constitue un précédent et ils ne tiennent nullement à être régulièrement employés aux bâtiments électoraux.

Ainsi, c'est d'abord par les réseaux économiques que les commanditaires peuvent trouver les hommes qui travailleront à leurs chantiers : la ville-résidence offre de nombreuses possibilités d'emploi, même comme simple manouvrier, la fièvre bâtisseuse est ainsi un

[1] Sur les possessions du Magistrat, cf. Christian PÜSCHEL, « *Der ländliche Besitz des Dresdner Rates* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN, (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. I, Stuttgart, 2005, p.392-411, avec une carte p.410.
[2] RA B II 14 f°79v°.
[3] SHStA 10024/9844/11 f°11r°.
[4] *Ibidem*, f°11v° : « […] *maßen sie denn gebethen, sie mit dergleichen Bauführen und Diensten, so ihnen vorhero niemahls zugemuthet worden, ferner in Gnaden zu verschonen*. »

facteur de centralité économique. Mais, lorsqu'ils manquent d'ouvriers en période d'intense construction ou qu'ils cherchent à réduire les coûts, le Magistrat et l'électeur peuvent aussi recourir à la contrainte : les liens d'autorité leur permettent alors d'employer leurs corvéables, mais aussi les soldats ou les prisonniers. Cependant, il ne suffit pas d'avoir réussi à rassembler la main d'œuvre nécessaire : l'exécution d'un chantier nécessite de disposer de matériaux de construction.

C- Les matériaux de construction

1) Le bois

Le premier matériau nécessaire est le bois, même lorsqu'il s'agit d'une construction en pierre, non seulement pour les échafaudages, mais aussi pour le bâtiment lui-même : l'église Notre-Dame, en dépit de sa réputation de n'être que de pierre, n'échappe pas à cette règle. Cette présence du bois explique le fait que les plans des bâtiments à construire doivent être signés d'un maître charpentier qui, de ce point de vue, est tout autant un architecte que le maître maçon. En raison de l'ampleur des chantiers de la ville-résidence, il faut assurer l'approvisionnement de Dresde en bois, ce qui implique l'exploitation des grandes forêts des environs. C'est le cas notamment de ce que la *Dresdner Heide*, colline boisée culminant à 280 m au nord-est de la ville, comme en témoigne une lettre du surintendant des bâtiments Karcher à la Chambre, datée du 8 avril 1715 : « Comme il y a maintenant un grand besoin en bois, pour la balustrade de la nouvelle salle royale du soi-disant jardin médicinal, pour un grand échafaudage destiné à l'élévation du second portail du théâtre dans le jardin royal du Zwinger et pour d'autres usages, par ces présentes, en toute obéissance, nous vous prions, vous, le très louable collège de la Chambre, de prendre des dispositions pour que l'on fasse venir sans délai le dit bois de la *Dresdner Heide* […][1] ». Il s'agit vraisemblablement d'un bois de piètre qualité et l'on n'a guère recours à cette source d'approvisionnement au XVIII[e] siècle. Les bassins privilégiés sont ceux des forêts de Tharandt et de Laußnitz, à une vingtaine de kilomètres respectivement au sud-ouest et au nord de Dresde : après l'incendie du château en 1701, le régent, prince de Fürstenberg, ordonne de faire venir une centaine de troncs d'arbres de ces deux régions[2]. C'est encore la forêt de Tharandt qui est mise à contribution pour la

[1] SHStA 10026/774/2 f°24bis : « *Alldieweiln voriezo zu Brüstung des Königl[ichen] neuen Saals in den so genannten Apothecken Gärthgen, und zu einen großen Gerüste bei Aufrichtung des andern Portals am Commoedien Hauß in Königl[ichem] Zwinger Garthen und andern Gebrauch Holtz höchst benöthiget, alß wirdt E[urem] Hochlöbl[ichen] Cammercollegium hierdurch gehorsambst ersuchet, die hohe Anstalt zu verfügen, daß sothanes Holtz ohne einigen Anstandt aus Dreßdnischer Heyde abgefolget* […] ».
[2] SHStA 10026/9844/11 f°1.

sculpture de l'opéra : le 5 décembre 1718, le comte de Wackerbarth demande à la Chambre de mettre à la disposition de Permoser des pins et des sapins de la forêt de Tharandt[1].

Toutefois, ces forêts saxonnes, qui font partie du domaine propre de l'électeur, ne sont pas les seuls lieux d'approvisionnement en bois. Un réseau économique plus vaste s'est constitué, par le recours aux forêts de Bohême, en particulier celles proches de la frontière saxonne, dans la région de Děčin : les pins qu'on y trouve servent par exemple à la construction de l'église Notre-Dame[2]. La nécessité d'assurer un approvisionnement régulier en bois peut conduire à la signature d'un contrat, tel celui évoqué dans un mémoire du 20 mai 1715, écrit par deux agents d'Auguste le Fort, Georg Heinrich von Durfeldt et Johann Christian Häntschel[3] : un contrat est passé avec un comte Kinsky pour la seigneurie de Kamniz ainsi qu'avec un comte de Thun pour la seigneurie de Děčin, concernant le bois tombé à terre sous l'effet du vent, ainsi que le bois abattu par des bûcherons. La ressource en bois est précieuse, et il n'est pas question de la gaspiller : après une tempête, le baron de Löwendal reçoit une lettre datée du 13 mars 1715, dans laquelle « [Sa Majesté] approuve les dispositions qu'on a faites en Saxe, à l'égard des bois qui ont été rompus par le vent [et] ajoute seulement qu'elle souhaitte qu'on fasse des amas de ce bois pour la ville de Dresden en particulier tant pour les batimens publics que pour les autres besoins de la ville.[4] »

Trouver un bassin d'approvisionnement ne suffit pas : encore faut-il préparer et acheminer le bois, ce qui crée des contraintes supplémentaires. Le 28 septembre 1718, le comte de Wackerbarth doit expliquer à Auguste le Fort les retards dans la construction des bâtiments royaux : ceux de l'opéra sont attribués au fait qu'il a jusqu'à présent été impossible de trouver dans les forêts du bois de charpente répondant aux critères imposés par l'architecte Alessandro Mauro, qui veut des poutres longues de trente-six aunes et larges d'une aune[5]. Une fois le bois abattu, il faut le préparer et le laisser sécher, avant de le faire venir à Dresde. Le flottage est de loin le mode de transport le plus aisé, comme le souligne le pasteur Gerber : « Par l'Elbe arrive chaque année de Bohême une grande quantité de bois de chauffage et de construction. La Saxe a certes elle-même suffisamment de bois, mais comme utiliser la charrette pour faire venir le bois de la montagne ou d'autres lieux occasionne de trop grands frais aux habitants des bords de l'Elbe, ceux-ci préfèrent le faire venir par l'Elbe depuis la

[1] SHStA 10026/774/5 f°1a.
[2] Siegfried GERLACH, *op. cit.*, p.162.
[3] RA F IV 13 f°1.
[4] SHStA 10026/2091/69 f°8r°.
[5] SHStA 10026/773/16 f°256r°.

Bohême où ils peuvent l'obtenir à meilleur compte.[1] » En effet, le bois des forêts de Tharandt ou de Laußnitz ne peut pas être acheminé par flottage, il faut recourir à un transport terrestre autrement plus compliqué. Dans une lettre adressée à Auguste le Fort et datée du 9 décembre 1718, le grand maréchal de cour, le baron de Löwendal, explique les retards dans la construction de l'opéra par la lenteur de l'acheminement des quatre cents troncs nécessaires à la poursuite des travaux : les bœufs ne sont pas assez nombreux pour transporter rapidement d'aussi lourdes pièces de bois, les chemins sont défoncés et semés d'ornières, au point qu'il faut au moins trois jours pour parcourir les vingt kilomètres qui séparent Tharandt de Dresde[2]. Le bois parvenu à Dresde est stocké dans un endroit appelé *Zimmerhof* : le Magistrat et les institutions électorales disposent d'un espace réservé, situé dans les deux cas non loin de l'Elbe. Il s'agit de limiter les transports, en se mettant à proximité tant du fleuve que de la *Pirnaische Tor*. Pour des raisons de commodité, le lieu de stockage du Magistrat est déplacé en 1726 : en lien avec la construction de Notre-Dame, il est installé devant la *Pirnaische Tor*, près du *Jüdenteich*[3]. Pour des raisons évidentes de sécurité, un tel entrepôt doit rester hors de la ville et, au vu de l'expansion urbaine, en 1736, celui du Magistrat est éloigné des faubourgs et placé plus près de l'Elbe[4].

L'utilisation de bois de construction nécessite donc une certaine logistique, qui n'est pas toujours simple à gérer, dans la mesure où il faut prendre en compte les aléas météorologiques ou humains : il suffit que l'Elbe soit trop haute ou trop basse, ou que les chemins soient trop mauvais pour que le bois n'arrive pas. Il n'est en outre guère possible de prendre trop d'avance dans cet acheminement : le séjour en entrepôt ne doit pas s'éterniser, faute de quoi le bois peut être perdu, notamment sous l'effet de l'humidité. Par exemple, le 27 août 1733, le Magistrat ordonne de commencer à construire la coupole extérieure de l'église Notre-Dame : or, le bois prévu à cet effet n'est plus disponible, ayant été utilisé pour les tribunes et les sièges à l'intérieur de l'église[5]. Cela ne vient pas d'une mauvaise gestion, mais du souci de réduire les coûts : en raison du retard de la construction extérieure, le Magistrat affecte à un autre usage le bois prévu pour la coupole, afin que la dépense n'ait pas été vaine. Selon G. Hennig, cela a joué dans la décision du Magistrat de ne faire cette coupole que de pierre : autrement, il aurait encore fallu attendre la préparation et l'acheminement du

[1] Christian GERBER, *op. cit.*, t. I, p.650 : « *Auf der Elbe kommet jährlich eine grosse Menge Brenn- und Bau-Holtz aus Böhmen. Nun hat zwar Sachsen selber Holtz genug, weil aber die Einwohner an der Elbe allzu grosse Unkosten müssen aufwenden, das Holtz aus dem Gebirge und von andern Orten mit der Achse herzuzuführen, so kauffen sie es lieber auf der Elbe von denen Böhmen, wo sie es wohlfeiler haben können*. »
[2] SHStA 10026/2095/200 f°111-112.
[3] Gitta Kristine HENNIG, *op. cit.*, 1, 1995, p.88.
[4] SHStA 10047/1704 f°3v° (supplique de Christoph von Unruh, du 18 juillet 1743).
[5] Gitta Kristine HENNIG, *op. cit.*, 4, 1998, p.67. Cf. RA B II 27 f°177v°.

nouveau bois. Cette impossibilité de conserver le bois trop longtemps peut même être utilisée dans l'argumentation des particuliers qui souhaitent construire : en mai 1734, un certain Michael Silbermann fait valoir qu'en 1733, il a envoyé tous les papiers nécessaires au Gouvernement et à la surintendance des bâtiments, mais qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse. Il ajoute : « Comme il a déjà acquis le nécessaire bois de construction et qu'il encourrait un grand dommage si ce bois devait se perdre à cause d'un plus grand délai, il supplie en toute sujétion qu'un ordre très grave soit donné par l'autorité compétente afin d'accélérer l'affaire et de ne pas lui faire plus de difficulté dans une construction qui lui serait très gracieusement concédée.[1] » De fait, la surintendance des bâtiments n'a pas encore donné son accord, mais Silbermann tente d'exercer une pression et de faire pencher les avis en sa faveur : pour cela, il s'avance dans l'achat de bois, alors même qu'il n'a aucune certitude quant à l'issue de sa demande de construction. Le dommage potentiel sert d'argument mais, dans ce cas précis, en vain.

2) La pierre

Le deuxième matériau nécessaire est la pierre, qui, à la différence du bois, ne pose pas de problèmes de conservation, ce qui simplifie quelque peu la logistique, mais il faut là aussi mettre en œuvre un certain nombre de réseaux d'approvisionnement et d'acheminement. À Dresde, deux métiers se partagent le travail de la pierre, les maçons, chargés des murs pris dans leur épaisseur, et les tailleurs de pierre, qui s'occupent uniquement des façades[2]. Ils sont ainsi amenés à travailler les mêmes matériaux, quoique pour un usage légèrement différent. Des pierres de différentes sortes sont utilisées pour la construction, en fonction de leur solidité et de leur esthétique, mais, dans l'ensemble, il s'agit de roches sédimentaires, tels les calcaires ou les grès. L'approvisionnement se fait naturellement à partir de carrières, et c'est là que la finesse des connaissances topographiques des maçons ou tailleurs de pierre, des architectes, voire des commanditaires, entre en ligne de compte. Celui qui conçoit un édifice doit connaître ces questions : c'est pourquoi Auguste le Fort, dans une lettre au baron de Löwendal datée du 26 décembre 1714, recommande « d'instruire [un jeune homme prometteur] en plusieurs choses qui sont absolument nécessaires à son Employ, comme est, par exemple, une

[1] SHStA 10026/773/6 f°3r° : « *Dieweil er nun das benöthigte Bau-Holz bereits angeschaffet, mithin, wenn solches durch länger Verzug verderben sollte, ihm großen Schade zugezogen werden würde, Alß bittet er allerunterthänigst, wegen Beschleunigung der Sachen, und daß er an dem ihm allergnädigst concedirten Aufbau, weiter nicht gehindert werden solle, behörigen Orts gemeßensten Befehl ergehen zu lassen*. »
[2] Gitta Kristine HENNIG, *op. cit*., 4, 1998, p.78.

exacte connoissance du Pays », plutôt que de l'envoyer en Italie[1]. En effet, toutes les carrières ne fournissent pas exactement le même grès, ce que l'on peut observer avec la construction de l'église Notre-Dame : pour les murs extérieurs, ce sont des carrières de grès situées à l'est de Dresde, en Suisse saxonne, notamment celles de Pirna, de Königstein, de Schandau ou de Schmilka (à la frontière avec la Bohême)[2] ; en revanche, le grès de la coupole vient de Hřendsko en Bohême et celui qui sert à la sculpture extérieure, de Cotta à proximité de Dresde[3].

Les chantiers de la ville-résidence entraînent une organisation du travail en amont : en 1725, quinze fournisseurs sont impliqués dans l'approvisionnement en grès destiné à Notre-Dame[4]. La fièvre bâtisseuse à Dresde a ainsi des retombées économiques d'envergure régionale et les résultats n'auraient pas pu être obtenus sans la réussite de cet approvisionnement. Il est certes difficile de quantifier un tel phénomène, mais nous pouvons l'observer *a contrario* : lorsque le travail dans les carrières prend du retard, il est impossible de maintenir le rythme de construction à Dresde. C'est ainsi que le 16 juillet 1744, Johann Georg Maximilian Fürstenhoff, commandant de la place forte de Dresde, justifie les retards pris dans l'édification de la nouvelle *Seetor* au sud de la ville : « En ce qui concerne les obstacles de la construction en question, une fois acquise la très haute approbation royale des dessins préparés à cet effet, non seulement il n'y avait plus de pierres de taille en réserve, mais il a d'abord fallu les commander dans les carrières, où le travail avance lentement, comme pourra le confirmer n'importe quel connaisseur en matière de construction.[5] » Les pierres sont d'abord travaillées grossièrement dans les carrières, puis acheminées par voie fluviale : ce n'est pas un hasard si l'on a surtout recours aux carrières situées en amont de Dresde, non seulement pour les grès, mais aussi pour les calcaires ou les argiles. Elles sont ensuite entreposées, puis à nouveau travaillées, cette fois dans les ateliers des maçons ou des tailleurs de pierre. Deux activités liées à la pierre immobilisent des espaces conséquents. Tout d'abord, la chaux, obtenue à partir de la calcination du calcaire, est nécessaire à toute construction : il faut alors disposer de fours à chaux au plus près du chantier. Pour Notre-Dame, les besoins sont tels que l'on bâtit entre 1725 et 1727 trois fours à chaux sur l'espace

[1] SHStA 10026/2091/69 f°4v°. Il s'agit du jeune Haase.
[2] Gitta Christine HENNIG, *op. cit.*, 1, 1995, p.88.
[3] Siegfried GERLACH, *op. cit.*, p.161-162.
[4] Gitta Christine HENNIG, *op. cit.*, 1, 1995, p.88.
[5] SHStA 10024/4451/21 f°173v° : « *Was maßen die Hindernüß quaestionierten Baues concerniret, ist nach erfolgter Hohen Königl[ichen] Approbation derer diesfalls geferttigten Desseins nicht allein gar kein Vorrath von Quadern verhanden gewesen, vielmehr selbige erstlich in denen Brüchen, wo, wie ein jeder Bauverständiger Zeugniß geben wird, es mit deren Verferttigung langsam hergehet, bestellet werden müssen*. »

de l'ancien cimetière[1]. Par ailleurs, les briques sont obtenues à partir de l'argile, dont la cuisson nécessite des fours qui, par prévention de tout incendie en ville, sont rejetés en périphérie : le four à brique du Magistrat et les entrepôts qui y sont liés se trouvent non loin de l'Elbe, devant la *Pirnaische Tor*.

La richesse géologique de la Saxe fait que l'on peut s'approvisionner en pierre à partir des ressources propres de l'électorat, d'autant plus que les Monts Métallifères comportent en quantité des marbres et des pierres semi-précieuses. Il est toutefois un cas où l'approvisionnement est beaucoup plus lointain, celui du sol de l'église catholique de cour : pour des raisons de prestige, le marbre s'impose comme la pierre la plus noble, mais alors qu'à l'époque d'Auguste le Fort, l'on aurait privilégié les marbres de Saxe, Chiaveri préfère employer les célèbres marbres de Carrare et justifie son choix dans une lettre adressée à Frédéric-Auguste II le 15 août 1747. Il envisage d'abord d'employer le même marbre que celui qui a été utilisé pour les pavillons du Zwinger ou pour le sol de la Voûte verte. Comme son coût lui semble trop élevé, il émet l'idée de faire venir des marbres de Carrare et se renseigne sur les frais que cela occasionnerait, y compris le transport : il conclut qu'il est financièrement plus avantageux d'utiliser ce marbre que celui de Saxe. Afin de convaincre le roi, Chiaveri ajoute que le marbre de Saxe est fragile en raison de sa nature schisteuse : « L'on n'aurait aucune utilité à faire de tels sols en marbre de ce pays, car il est bien connu que les sols, qui dans le Zwinger ou d'autres lieux, ont été faits en marbre de ce pays, sont tout fendus et écaillés, ce qui peut également être observé dans le palais de Son Excellence Monsieur le comte de Brühl ; en revanche, le marbre de Carrare est loin d'être aussi mauvais que celui d'ici, il est même beaucoup plus dur, plus solide et plus durable.[2] » Les arguments de Chiaveri sont décisifs : le marbre de Carrare est meilleur marché, plus solide, et tout le monde sait combien il est prestigieux. Ce n'est sans doute pas un hasard si c'est un Romain de souche qui propose ce matériau, pour un édifice qui lui-même témoigne de l'attachement des Wettin à l'Église romaine. C'est ainsi que l'on fait venir à Dresde seize mille plaques de marbre depuis Carrare. Le transport se fait essentiellement par voie maritime ou fluviale, via Livourne et Hambourg : le voyage dure sept à huit mois[3].

---

[1] Gitta Christine HENNIG, *op. cit.*, 1, 1995, p.91 et p.97.

[2] SHStA 10026/774/11 f°177-181. Cf. f°179r° : « *Auch hätte man nichts weniger als Nutzen, wenn solcher Fußboden von hiesigen Land-Marmor gemachet würde, weiln schon bekannt, daß die Fußböden, welche annoch im Zwinger und andern Orten von hiesigen Land-Marmor alle gesprungen und geschiefert, welches auch ebenfalls in dem Palais Ihro Excellenz des Herrn Grafen von Brühl […] observiret werden kann, dahingegen der Marmor von Carrara bey weiten nicht so schlecht als der hiesige, sondern viel härter, fester und dauerhaffter*. » Chiaveri ne parlant pas allemand, ce texte a dû être traduit de l'italien afin de le rendre intelligible aux institutions électorales.

[3] *Ibidem*, f°198r°.

Toutefois, il a bien fallu cette accumulation d'arguments pour convaincre l'électeur et la Chambre : en règle générale, même pour les chantiers d'un souverain qui vit au-dessus de ses moyens, l'on cherche à concilier le prestige et la bonne tenue des finances. Toutes les économies sont bonnes à faire, y compris pour des matériaux ordinaires et c'est ce qui donne lieu à l'un des premiers débats autour du chantier de l'église catholique de cour. En réponse à l'ordre du 18 septembre 1738, le gouverneur de Dresde envoie un rapport le 24 septembre, dans lequel il soulève un certain nombre de difficultés. Comme la construction de cette église impose de démolir le rempart nord de la ville et de réduire le lit de l'Elbe, Chiaveri imagine de réutiliser les débris qui résulteraient de cette démolition pour le hourdage du terrain à gagner sur le fleuve. Le gouverneur réplique que la démolition du rempart ne donnera que de petits morceaux inutilisables et en déduit qu'il faudra recourir à des pierres neuves, ce qui prendra plus de temps et coûtera plus cher[1]. De tels arguments, quoique concrets, peuvent en même temps servir à empêcher une construction qui touche aux remparts de Dresde. Frédéric-Auguste II semble l'avoir compris en ce sens et, refusant de répondre aux objections du gouverneur, il se contente le 22 octobre 1738 de lui réitérer l'ordre de suivre les indications de Chiaveri[2]. La réutilisation est une pratique courante, comme on peut le voir avec le cuivre des galeries du Zwinger, que l'on décide de refaire en avril 1722 : Auguste le Fort envisage de payer les travaux en fondant et en vendant le cuivre qui s'y trouve. Le comte de Wackerbarth et la surintendance des bâtiments examinent cette idée toute théorique et lui trouvent au moins un inconvénient exprimé dans le rapport du 11 avril 1722 : ce cuivre a été acheté dans les années 1710 pour 4296 taler 16 groschen et, à supposer qu'il n'y ait pas trop de déperditions, les forgerons de Dresde n'ont pas les moyens de payer une telle somme en espèce. Ils poursuivent ainsi : « Ce serait une meilleure économie que de ne pas vendre ce cuivre mais, une fois fondu, de le garder en réserve et de l'utiliser lorsqu'à l'avenir, l'on poursuivra la construction de l'orangerie au second demi-cercle [le pavillon de la Ville] et que l'on couvrira l'édifice ou la salle au-dessus de l'escalier.[3] »

L'on peut tirer deux conclusions de l'examen de l'approvisionnement de Dresde en matériaux de construction : d'une part, la transformation de la ville-résidence est impensable sans toute une économie en amont. La seule fièvre bâtisseuse contribue à faire de Dresde un pôle économique : la ville-résidence fait vivre des seigneurs et des bûcherons de Bohême, les

[1] *Ibidem*, f°16-17.
[2] *Ibidem*, f°46-48.
[3] SHStA 10026/774/2 f°114-116. Cf. f°116v° : « […] *überhaupt auch bessere Wirthschafft getrieben werde, wenn man das Kupffer nicht verkauffte, sondern nachdem es ausgeglühet, in Vorrath nähme, und dessen künfftig, bey Fortsezung des Baues in der Orangerie, an der andern Rundung, zu Bedeckung des Gebäudes oder Saals über der Treppe […] sich mit bedienete*. »

ouvriers des carrières de Suisse saxonne ou des Monts Métallifères, mais aussi tous les intermédiaires chargés du commerce, sans oublier les ouvriers qui exécutent ces chantiers[1]. Mais d'autre part, seul celui qui dispose de ressources financières non négligeables peut mener à bien une construction, c'est-à-dire faire venir des matériaux, payer des ouvriers, voire faire avancer le chantier en hiver.

D- Le financement des constructions

1) Les particuliers

Il ne suffit pas de souhaiter se bâtir une maison ou un palais, encore faut-il en avoir les moyens : cela concerne au premier chef les particuliers, qui ne peuvent construire que sur leurs ressources propres, ce qui implique de disposer de réserves financières suffisantes, ou d'être au moins épargné par le souci du lendemain. Au vu de ce que nous avons dit sur les ressources humaines et sur l'approvisionnement en matériaux, le commanditaire privé doit notamment réunir tout l'argent nécessaire au bon moment, afin de pouvoir payer les ouvriers et acheminer des matériaux que l'on ne peut pas toujours se procurer à l'avance, ainsi le bois. Autrement, la construction prend du retard. Ainsi, le menuisier Karl Mauer possède une maison en bois dans la Webergasse et est concerné par l'ordre du 8 mars 1708, aux termes duquel la ville-résidence ne doit comporter que des maisons de pierre. Interrogé par le Magistrat, il répond qu'il lui est impossible de construire cette année-là car « il faut se procurer les matériaux à temps, alors qu'il y a une grande pénurie. Les menuisiers ne peuvent plus acheter une planche ou du bois, et doivent se rendre pour cela à quelques lieues, payer huit taler une planche pour une armoire, alors qu'auparavant ils l'achetaient pour cinq taler […][2] ». L'occupation suédoise a rendu la conjoncture difficile : non seulement il n'est pas aisé de se procurer des matériaux de construction, mais ce menuisier traverse une période délicate, à cause de l'inflation touchant le bois.

De façon plus générale, nombreux sont les habitants de Dresde qui envisagent de se faire bâtir une maison, alors qu'ils n'en ont pas les moyens. Afin de s'assurer de la construction du faubourg de Friedrichstadt, à partir de 1737, le bailliage de Dresde interroge les acquéreurs potentiels sur leurs moyens financiers. Le premier concerné par cette mesure,

[1] Le même phénomène peut être observé à Vienne après la libération du siège de 1683. Cf. John Philip SPIELMAN, *The City and The Crown : Vienna and the imperial court, 1600-1740*, West Lafayette, 1993.

[2] RA A XXIII 34 f°33r° : « *Die Materialia müsten in Zeiten angeschaffet werden, alß woran ein großen Mangel wäre. Könten doch die Tischler nicht mehr ein Breten oder ander Holz zu kaufen bekommen, und müsten etliche Meilen darnach reysen, auch das Spinder-Breter vor 8 th[a]l[er] bezahlen, welches sie vormahls vor 5 th[a]l[er] erkaufft hatten* […] ».

le batelier Christoph Koch répond qu'il a une réserve de quatre cents taler : la somme semble suffisante pour un terrain large de vingt aunes, puisque le bailliage accepte et que le terrain est apparemment bâti, dans la mesure où les archives du bailliage sont ensuite silencieuses à son sujet[1]. En revanche, certains sont dans une situation financière plus délicate : le notaire Adam Lotter acquiert le 20 octobre 1731 un terrain large de cinquante aunes ; étant dans l'incapacité de le construire, il le rend au bailliage et un jardinier, Christian Buse, se propose comme acquéreur en octobre 1738. Le bailliage lui fait remarquer que construire une maison de cette taille en respectant les règlements de la surintendance des bâtiments coûtera plus de deux mille taler. Buse répond qu'il a quatre-vingt-dix taler en réserve, que de bons amis lui avanceront de l'argent et qu'avec l'aide de Dieu, il sera ainsi capable de construire sa maison en trois ans[2]. Le bailliage est quelque peu sceptique, et demande des ordres à la Chambre le 19 février 1739 : Buse est débouté[3]. Nous ne savons pas ce qu'il est ensuite advenu de ce terrain. À la fin des années 1730, le bailliage essaie d'éviter une situation qui s'est répétée maintes fois depuis les années 1720. Les terrains de Friedrichstadt ont alors été accordés sans aucun examen de la situation financière des acquéreurs : n'ayant en réalité pas les moyens de bâtir, ils ont soit abandonné, soit été expropriés, mais, dans tous les cas, la construction du faubourg prend un retard qui ne peut que déplaire aux autorités électorales. Afin de prendre la mesure du phénomène, le 14 janvier 1739, l'actuaire du bailliage, Johann Gottlob Georgi, dresse la liste des soixante-huit personnes qui, depuis 1723, ont abandonné leur construction à Friedrichstadt[4] ; le 17 février, il ajoute la liste des trente-trois personnes qui ont acquis un terrain depuis 1725, mais ne l'ont pas encore construit[5]. Sur les cent quarante-quatre acquéreurs potentiels, cent un ont abandonné ou n'ont pas réussi à respecter les délais impartis. Mis à part des cas tel Michael Reinhardt, qui obtient une place d'intendant à Johanngeorgenstadt dans les Monts Métallifères[6], il s'agit le plus souvent d'une incapacité à mobiliser les ressources nécessaires à la construction : ces propriétaires ont alors rejoint le rang des locataires.

Ces questions financières et matérielles renforcent le phénomène que nous avons déjà entrevu au niveau de l'acquisition des terrains : les seuls à pouvoir acquérir et bâtir une propriété sont ceux qui disposent d'une importante réserve financière, que celle-ci vienne de leur activité, de leur famille ou des bienfaits du souverain. Parmi ces derniers, il y a les

[1] SHStA 10047/1741 f°62v°.
[2] *Ibidem*, f°105-107.
[3] *Ibidem*, f°130-131.
[4] *Ibidem*, f°117-120.
[5] *Ibidem*, f°121-123.
[6] *Ibidem*, f°124r°.

exonérations fiscales, qui s'appliquent avant tout à Friedrichstadt et à Neustadt. Le 28 janvier 1732, Auguste le Fort publie une patente rappelant les avantages dont bénéficient ceux qui entreprennent des constructions dans Neustadt[1] : tous les reliquats d'impôts sont annulés ; celui qui construit est exempté de tout impôt durant une période allant de dix à quinze ans, selon le temps qu'il met pour construire ; il est aussi exempté du logement des gens de guerre pendant six ans et bénéficie de ce qu'on appelle les *Baubegnadigungen*, les faveurs de construction, c'est-à-dire le privilège de faire venir à Dresde les matériaux de construction sans payer les droits d'octroi, ce qui n'est pas négligeable, vu l'importance de cette taxe. Des conditions similaires sont accordées à ceux qui construisent dans Friedrichstadt, à l'exclusion de l'exemption de l'octroi, dans la mesure où celui-ci ne s'applique pas aux faubourgs. Désirant voir la construction effective de ces deux quartiers de la ville-résidence, l'électeur accorde aux particuliers une aide matérielle tout à fait bienvenue : ce faisant, il crée un lien avec ceux qui se bâtissent une maison de la sorte, il se montre de façon concrète le père de sujets qui lui doivent d'avoir réussi à mener à bien leur construction, tout comme il leur avait généralement permis d'être propriétaire. Il n'est donc guère étonnant que les bâtiments privés les plus prestigieux de Dresde soient ceux des favoris des électeurs successifs, notamment les comtes de Flemming, de Wackerbarth et de Brühl : la richesse acquise au service de l'électeur et augmentée dans des seigneuries, voire des manufactures ou des mines de sel est la condition matérielle de la construction de palais somptueux, lesquels donnent à voir la haute position de leur propriétaire. Les ressources propres et les bienfaits du souverain sont ainsi les deux moteurs essentiels du financement de toute construction privée.

2) Le Magistrat

En matière de financement des chantiers, la situation du Magistrat est quelque peu différente : en nous intéressant à son rôle de commanditaire, nous avons eu l'occasion d'entrevoir la modestie de ses ressources, fondées avant tout sur les impôts communaux et sur les revenus des fiefs dont il est le seigneur. Tel un commanditaire privé, il doit d'abord vivre sur ses ressources propres. Or, cela n'est guère compatible avec un chantier aussi important que l'église Notre-Dame : en l'insuffisance des revenus des causes pieuses, il revient au Magistrat de trouver l'argent nécessaire à la construction. Pour cela, l'on recourt d'abord aux dons privés : l'on quête régulièrement dans les églises Sainte-Croix et Sainte-Sophie, une loterie est organisée, on espère vendre des morceaux de l'ancienne église, par exemple les

[1] RA C II 26 f°3v°.

prie-Dieu ou les sièges, ou encore fondre les objets en or trouvés dans les tombes de l'ancien cimetière Notre-Dame. Le trésor de la ville, d'abord alimenté par les ressources des autres églises, sert avant tout à la construction de la nouvelle église. En revanche, Auguste le Fort refuse l'établissement d'un impôt indirect sur la consommation de bière. Pour ce chantier, il n'y a aucune organisation financière, ce sont surtout des expédients qui permettent la poursuite de la construction : en 1726-1727, le Magistrat réussit à rassembler 25 400 taler, mais les dépenses s'élèvent déjà à 25 565 taler[1]. À sa mort en 1728, Christiane Eberhardine lègue 3 000 taler pour la construction de l'église ; en 1733 arrivent 27 789 taler, par le détournement de la collecte organisée dans l'électorat en faveur des luthériens chassés de la principauté épiscopale de Salzbourg[2]. Tout ceci donne une idée des difficultés du financement d'un chantier qui dépasse largement les possibilités de son maître d'œuvre, le Magistrat. Lorsque l'argent tarde à arriver et qu'il faut bien payer les manœuvres et tous ceux qui travaillent au chantier, celui-ci doit être avancé par l'architecte responsable des travaux, Bähr : ruiné, il envoie une supplique au Magistrat le 8 mars 1736, qui reste sans réponse ; en août 1736, il rappelle qu'il n'a plus les moyens de payer les ouvriers et réclame 5 100 taler. Le Magistrat accepte de payer, mais la situation de Bähr reste difficile et, après sa mort, ses héritiers essaient de rentrer dans leurs fonds[3].

Ce chantier épuise véritablement les finances communales, ce qui explique les fortes réticences du Magistrat de Dresde à entreprendre d'autres chantiers : il a joué un rôle moteur dans une construction qui lui semble essentielle, mais il n'a pas les moyens de mener d'autres chantiers du même type. Auguste le Fort en est sans doute conscient lorsque, tout en ordonnant le 26 octobre 1731 la reconstruction de l'église des Rois Mages et l'édification d'un hôtel de ville dans Altendresden, il affecte 50 000 taler à la réalisation de ces ouvrages[4]. Dans sa réponse du 28 novembre 1731, le Magistrat fait remarquer que cette somme est nettement insuffisante et il souligne l'état désastreux de ses finances : après l'incendie du 6 août 1685, il a dû reconstruire l'église d'Altendresden sur ses ressources propres, ce qui l'a conduit à s'endetter ; il ne peut guère fournir d'argent, dans la mesure où il ne peut pas augmenter les impôts communaux et qu'il a déjà dû dépenser 140 000 taler pour l'église Notre-Dame[5]. Ces arguments destinés à fléchir l'électeur correspondent à une réalité : ayant entrepris l'église Notre-Dame, le Magistrat n'a plus les moyens de financer d'autres

[1] Gitta Kristine HENNIG, *op. cit.*, 1, 1995, p.87.
[2] Gitta Christine HENNIG, *op. cit.*, 4, 1998, p.59.
[3] *Ibidem*, p.96-98. Cf. RA B II 108k.
[4] RA B II 26 f°5r°.
[5] *Ibidem*, f°17.

constructions prestigieuses. Afin de gagner du temps et privilégiant ce qui lui semble important, il commence par l'église des Rois Mages : les 29 février et 4 mars 1732, Fehre et Bähr fournissent chacun un devis, prévoyant une dépense s'élevant au total à 53 028 taler 1 groschen[1] et c'est sur cette base que la construction commence. La totalité de la somme donnée par le roi sert donc à construire l'église, ce qui implique que le Magistrat devra construire l'hôtel de ville à ses frais : un compromis est trouvé et l'on décide d'achever avant tout les deux grandes églises luthériennes de Dresde, sans se soucier de l'hôtel de ville de Neustadt. Cela conduit jusqu'en 1743 et un nouveau retard est alors causé par la deuxième guerre de Silésie et par l'occupation prussienne de 1745 : la construction de l'hôtel de ville ne commence qu'en 1750. En affectant à l'église des Rois Mages tout l'argent alloué par le roi, le Magistrat a sans doute cherché à échapper à la construction de l'hôtel de ville, mais, par-delà la manœuvre, il convient de ne pas sous-estimer la réalité de ses difficultés financières : par la volonté royale, il se retrouve contraint de tenir un rythme de construction beaucoup plus soutenu que ce qui serait pour lui financièrement acceptable.

Lorsqu'il s'agit d'édifices communaux, le Magistrat doit employer ses ressources propres ou réussir à obtenir des bienfaits de l'électeur. Le processus est en revanche quelque peu différent pour tout ce qui regarde l'entretien des espaces communs non bâtis, les pavés, les caniveaux et l'éclairage. Ici, le Magistrat cherche avant tout à faire payer les habitants, selon un principe qui semble à peu près accepté de tous : celui-là doit payer qui profite le plus de cet espace commun non bâti. Dans son interprétation, cela signifie des impôts supplémentaires pour les propriétaires de Dresde : chacun doit supporter la charge financière de la construction et de l'entretien des lanternes, des pavés et des caniveaux situés devant sa maison. La clarté du principe n'empêche toutefois pas l'existence de conflits, car les particuliers préfèrent que l'argent vienne des caisses de l'électeur. Un premier moyen consiste à faire valoir que sa rue n'est pas une voie ordinaire, mais une route stratégique qui, comme telle, doit être directement entretenue par l'électeur : c'est notamment le cas de la Pirnaische Gasse et la Wilsdruffer Gasse. Afin d'échapper à l'entretien des caniveaux de leur rue, en 1718, des propriétaires de l'Elbgasse font valoir, mais en vain, le caractère stratégique de cette rue qui est la seule voie publique reliant Altendresden et Neudresden[2]. Cette même rue a été pavée en 1717 : le 27 mai, le Magistrat envoie à Auguste le Fort un mémoire rappelant que l'un des principaux bâtiments en est celui des écuries électorales et lui demandant de payer à

[1] *Ibidem*, f°55r°.
[2] SHStA 10024/9842/5 f°3*v° (ce recueil est folioté de façon incohérente, d'où la présence des astérisques).

proportion de cette propriété[1]. De façon similaire, les habitants de Dresde cherchent à échapper au financement de l'éclairage nocturne : le 8 mars 1709, la corporation des commerçants et des épiciers envoie une supplique au Magistrat, dans laquelle elle fait observer que ces lanternes profitent beaucoup moins aux artisans qui, la nuit, dorment, qu'aux personnes de haute condition qui, elles, circulent la nuit en carrosse ; ces dernières doivent donc supporter les coûts de l'éclairage[2]. Cette lettre est relayée par le Magistrat auprès du pouvoir électoral. Exactement comme pour la décision d'entreprendre une construction, un rapport d'autorité apparaît dans la réalisation de l'embellissement de la ville-résidence : se joue ici la capacité de l'électeur ou du Magistrat à faire supporter le financement de ces travaux aux habitants. Que ces derniers échouent à y échapper est révélateur des rapports de pouvoir au sein de la ville-résidence.

3) L'électeur

L'électeur est tout autant concerné par ces aspects financiers : une transformation aussi rapide de la ville-résidence, la construction d'un si grand nombre de bâtiments royaux ne sont pas pensables sans une capacité à trouver l'argent nécessaire ou à organiser le financement des chantiers. En la matière, il n'y a guère de différences avec le Magistrat : l'organisation financière laisse fortement à désirer et tous les moyens sont bons afin de trouver de l'argent. Il y a cependant un changement d'échelle, qui explique que l'électeur soit mieux à même que les bourgeois de financer des constructions prestigieuses : alors que le Magistrat ne peut compter que sur les revenus de ses fiefs et impôts communaux, l'électeur de Saxe tire ses ressources de ses domaines propres, en particulier des mines des Monts Métallifères, qui sont une source considérable de richesse, et des impôts qu'il peut lever sur l'ensemble de ses sujets. Les sommes manipulées sont par définition plus importantes.

Les bâtiments des Wettin sont d'abord financés grâce à l'octroi, impôt frappant la circulation des biens, généralisé par Auguste le Fort en 1702, en dépit des protestations véhémentes de la Diète de Saxe : dans le cadre de sa politique de réorganisation fiscale, l'électeur crée un Collège de l'octroi général, qui ne dépend que de lui (et nullement de la Diète) et qui a la haute main sur les affaires fiscales. La caisse de la surintendance des bâtiments est alimentée à partir des excédents de l'octroi : paradoxalement, c'est cet impôt honni qui a d'abord permis la réalisation des bâtiments destinés à montrer la valeur de l'électeur devenu roi. On observe au début du XVIII[e] siècle une tentative d'organisation du

[1] *Ibidem*, f°2.
[2] RA F XII 1 f°35r°.

financement des chantiers dynastiques, ce dont témoigne l'ordre du 10 août 1709 : « Afin de construire complètement et d'achever le jardin du Zwinger, Nous avons très gracieusement ordonné que chaque trimestre, mais seulement pendant un an, trois mille taler soient versés à la surintendance des bâtiments, à partir des sommes qui entrent chaque année dans la caisse des excédents de l'octroi général.[1] » Il s'agit du premier acte mentionnant le jardin du Zwinger et Auguste le Fort semble soucieux d'avoir des comptes clairs. Le 6 mai 1710, cet ordre de financement est prolongé : chaque mois, la caisse de l'octroi doit verser deux mille taler pour l'édification du jardin du Zwinger[2]. La somme est à nouveau doublée et, à une date que nous n'avons pas retrouvée, elle passe à quatre mille taler par mois, pour l'ensemble des chantiers dynastiques. Chaque année, la surintendance des bâtiments reçoit ainsi 48 000 taler. Une telle régularité n'étant guère compatible avec les rythmes saisonniers de construction que nous avons déjà observés, le 8 octobre 1710, Auguste le Fort ordonne d'avancer les quatre mille taler correspondant aux mois de novembre et de décembre, afin que le maximum soit fait avant l'arrivée de l'hiver[3]. Nous touchons ici à la principale limite de cette tentative de versements réguliers pour une construction donnée : le chantier n'avance pas autant que l'électeur le souhaiterait et la somme est parfois insuffisante, ce qui conduit la surintendance des bâtiments à demander des surplus.

Dans ce cas, la pratique la plus courante consiste à dépenser par avance les sommes affectées aux bâtiments : le 23 août 1718, afin d'accélérer la construction des pavillons du Zwinger et de l'opéra, Auguste le Fort ordonne de verser à la surintendance des bâtiments deux fois 48 000 taler, correspondant aux années 1719 et 1720[4]. L'escalade se poursuit quelques mois plus tard : après avoir contraint le Magistrat de Leipzig à lui prêter 54 000 taler, Auguste le Fort ordonne au collège de l'octroi général de verser à la surintendance des bâtiments 48 000 taler, correspondant à l'année 1721. Ces dépenses sont liées à l'approche des fêtes de septembre 1719 pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg. Ce contexte particulier anéantit la tentative d'organisation des finances des chantiers dynastiques, telle qu'on pouvait la voir dans le règlement de la surintendance des bâtiments de février 1718, selon lequel « aucun bâtiment ne doit être vraiment commencé avant d'avoir arrêté le fond de l'argent nécessaire et d'avoir donné à qui de droit l'ordre ferme d'effectuer les versements à la

[1] SHStA 10026/774/2 f°1r° : « *Von denen zur General-Accis Überschuß Cassa jährl[ich] einlaufenden Geldern, haben Wir 3000 th[a]l[e]r quartaliter an das Ober-Bau-Ambt, zu völliger Ausbau und Verfertigung des Zwinger-Gartens, iedoch nur auf ein Jahre, zu bezahlen, allergnädigst aufgesetzt*. »
[2] *Ibidem*, f°3r°.
[3] *Ibidem*, f°4r°.
[4] *Ibidem*, f°77r°.

caisse des bâtiments.[1] » L'application de cette règle nécessite une organisation : il faut en particulier exactement savoir dès le début du chantier ce que l'on va faire, afin de pouvoir établir un devis aussi précis que possible et de ne pas se trouver à court d'argent le moment venu. Cela n'a pas été possible dans les années 1718 et 1719 : comme le marque le comte de Wackerbarth dans une lettre adressée à Auguste le Fort le 21 novembre 1719, la surintendance des bâtiments a dû mener à bien trop de chantiers concomitants, outre le fait que l'électeur ayant changé d'idée, certaines réalisations ont dû être démolies[2]. Avoir dépensé par avance les sommes des années 1720 et 1721 n'a pas suffi : ce même 21 novembre 1719, cent six personnes n'ont pas encore été payées des travaux qu'elles ont effectuées pour le compte de la surintendance des bâtiments[3]. L'on comprend que, dans ces conditions, il y ait eu une pause dans les chantiers dynastiques : la construction du Zwinger reprend en 1722, première année dont le budget n'a pas été dépensé par avance.

Nous voyons donc que la réalisation des chantiers dynastiques n'est pas seulement l'exécution d'une volonté royale mais qu'elle ne peut se faire sans cette capacité à trouver l'argent nécessaire. La surintendance des bâtiments a besoin du concours des institutions financières de l'électorat. De 1715 à 1727, le comte de Watzdorf, membre du Cabinet privé, joue le rôle d'un véritable ministre des finances et c'est à lui que revient le soin de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique royale : ce n'est pas toujours facile, et il peut y avoir des tensions. Le 25 mai 1726, Auguste le Fort écrit au comte de Watzdorf : « le Comte de Wackerbart m'ayant donné avis que l'argent manquoit au Bau-Ambt, ce qui étoit cause qu'on ne pouvoit travailler aux Batiments ordonnez avec la diligence necessaire, la Presente est pour vous ordonner de mettre ordre à ce que l'argent destiné pour cet usage, soit payé exactement […][4] ». Dans sa réponse du 1er juin, le comte de Watzdorf se justifie en évoquant une discussion qu'il avait eue avec le comte de Wackerbarth, au cours de laquelle il lui avait promis de faire verser de l'argent à la surintendance des bâtiments. L'intendant général des bâtiments civils et militaires semble avoir écrit à l'électeur afin d'être sûr de toucher cet argent et le procédé déplaît quelque peu au comte de Watzdorf, qui ajoute, non sans finesse, que « le C[omte] de Wackerbart [avait] trouvé moyen dans d'autres occasions, de faire batir à credit pour plus de 30 000 ecus.[5] » Il rappelle enfin qu'il a toujours été exact à

[1] SHStA 10026/774/5 f°62r° : « *Daß mit keinem Bau ehe würcklich angefangen werden solle, es seye dann der Fond des dazu erforderlichen Geldes, ausgemacht, und wie die Zahlung zur Bau-Cassa geschehen solle behöriger Orthen der unumgängliche Befehl ergangen.* »
[2] *Ibidem*, f°63r°.
[3] *Ibidem*, f°81-85.
[4] SHStA 10026/2095/201 f°97r°.
[5] SHStA 10026/392/6 f°158r°.

verser de l'argent à la surintendance des bâtiments, en dépit du mauvais état de la caisse de l'octroi. L'habileté du ministre des finances est donc l'une des premières conditions de la réalisation des volontés d'Auguste le Fort.

De ce point de vue, il y a peu de différence entre Auguste le Fort et son fils, si ce n'est peut-être, durant le règne du second, une plus grande improvisation en matière financière. Dans ce domaine, la première institution financière n'est plus le collège de l'octroi général créé par Auguste le Fort, mais la Chambre créée au XVI^e^ siècle. Pour le principal chantier dynastique de l'époque qu'est l'église catholique de cour, Frédéric-Auguste II prévoit une somme de 50 000 taler, précisant que « si les espèces ne sont pas immédiatement disponibles, on les prendra contre l'émission de billets à intérêts payables à compter de l'année 1742 [...][1] ». Ne sachant pas ce qu'il possède, l'électeur laisse ouverte la possibilité d'un emprunt : les méthodes éprouvées à la surintendance des bâtiments dans les années 1710 ne sont pas appliquées ici, car c'est un architecte totalement indépendant de cette institution qui est employé, Chiaveri. En juin 1739, cette somme est presque intégralement dépensée, Frédéric-Auguste II ordonne alors à la Chambre de verser à nouveau 50 000 taler pour la construction de l'église catholique de cour et l'autorise à émettre des billets à intérêts, payables à partir de 1743 ou 1744[2]. En 1740, il y ajoute 100 000 taler, avec des billets à intérêts, payables à partir de 1745 ou 1746[3]. L'opération est ensuite rééditée chaque année, avec une somme de 50 000 taler. Le financement se fait ainsi au coup par coup, sans règle établie et sans véritable organisation. Dans ce volume des archives du Cabinet privé, le premier véritable devis de construction apparaît le 29 avril 1750, soit après le départ de Chiaveri : le chantier est alors repris par Knöffel, lequel les méthodes de travail de la surintendance des bâtiments et prévoit que l'achèvement de l'église coûtera 86 163 taler 15 groschen[4]. De façon générale, l'endettement est le principal moyen financier de la construction de l'église catholique de cour : c'est à l'image du désordre des finances sous le règne de Frédéric-Auguste II.

Ainsi, l'examen des conditions auxquelles sont soumis tous ceux qui désirent entreprendre des constructions à Dresde laisse apparaître deux éléments majeurs. D'une part, la surintendance des bâtiments joue un rôle central : elle est à la fois une administration chargée des bâtiments royaux et une instance capable de réguler l'urbanisme dans la totalité

[1] SHStA 10026/774/11 f°1v° : « [...] *daferne den baaren Gelder darzu nicht sogleich beyhande, solche immittelst gegen Ausstellung zinßbarer, wo nicht eher, doch längstens im Jahr 1742 zahlbare Cammerscheine, aufgenommen* […] ».
[2] *Ibidem*, f°84.
[3] *Ibidem*, f°101v°.
[4] *Ibidem*, f°203-205.

de la ville-résidence, par delà les ressorts des juridictions communale ou électorale. Elle planifie les nouveaux quartiers, examine les projets de construction et constitue en même temps un vivier d'architectes, qui travaillent à la fois pour la cour et pour les bourgeois. En corollaire, ceux qui dominent cette institution jouent un rôle éminent dans la transformation de Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, en particulier le comte de Wackerbarth, Jean de Bodt, puis Knöffel. D'autre part, une fois les artisans choisis et les plans acceptés par le gouverneur ainsi que par la surintendance des bâtiments, tout commanditaire doit surmonter un certain nombre d'obstacles matériels : il doit payer et rassembler les matériaux nécessaires, en tenant compte des problèmes liés à la conservation du bois, il doit embaucher et payer des ouvriers. Par l'importance des chantiers qui y sont entrepris, Dresde devient un centre économique, un lieu où l'on achemine des matériaux de construction, où les manouvriers se rendent afin de trouver du travail, un centre enfin pour les artisans du bâtiment et tous ces métiers spécialisés tels que stucateur, doreur, etc. Cela n'a été possible qu'à raison de la capacité financière des commanditaires : seul un homme riche peut mener un chantier à son terme. Or, la ville-résidence connaît justement une concentration de richesse, par les faveurs dispensées par le souverain : ce n'est pas un hasard si un comte de Brühl ou un comte de Flemming, enrichis par le service du roi, construisent les palais urbains les plus somptueux. Bâtir sans avoir de réserves financières ou sans bénéficier des bienfaits du souverain, c'est courir le risque de se ruiner, comme il est arrivé à tous ceux qui ont en vain tenté de devenir propriétaire à Friedrichstadt. Le Magistrat est plus proche de cette dernière situation : bien qu'il utilise toutes les ressources disponibles, depuis les dons privés jusqu'aux revenus de ses fiefs, il voit ses finances épuisées par la construction de l'église Notre-Dame. Ses réticences à entreprendre d'autres chantiers sont au moins autant le résultat de cette situation que l'expression d'une mauvaise volonté à l'égard des décisions de l'électeur : à l'inverse, cela signifie aussi qu'il a été capable de mobiliser toutes ses ressources afin d'affirmer son identité luthérienne. L'échelle, enfin, est dans la situation la plus aisée, car il dispose de ressources à une échelle bien plus vaste que celles d'un commanditaire privé ou du Magistrat : il peut recourir aux revenus de son domaine, aux droits féodaux, aux impôts prélevés sur l'ensemble de ses sujets, il peut s'endetter d'une façon considérable. Son autorité lui permet ainsi de trouver les ressources dont il a besoin pour ses constructions, mais cela n'exclut pas une tentative d'organisation, dont la surintendance des bâtiments est la pièce maîtresse, même si, en la matière, les institutions doivent d'abord s'adapter à la volonté royale. La réussite de la transformation de Dresde par les électeurs de Saxe et rois de Pologne vient ainsi de leur capacité à mobiliser toutes les ressources nécessaires, qu'elles soient financières, matérielles

ou humaines, à vaincre les obstacles qui se présentent, afin de voir leur volonté réellement mise en exécution : la surintendance des bâtiments joue un rôle décisif tant dans la détermination de cette volonté que dans sa réalisation concrète.

L'ampleur des réalisations

L'examen des conditions dans lesquelles Dresde a pu être transformée dans la première moitié du XVIII^{e} siècle a montré qu'il est simpliste d'attribuer l'ensemble des réalisations au seul exercice de la volonté du souverain : le concept d'absolutisme n'est pas véritablement opérant, en raison de la situation institutionnelle, de la diversité des acteurs en présence et des obstacles matériels qu'il a fallu surmonter. Une fois ce fondement établi, il est temps de dresser un bilan de ce qui a été fait à Dresde lors de la période augustéenne. Afin d'avoir la vision la plus juste qui soit, deux précautions s'imposent. D'une part, il convient de ne pas niveler les différences entre les commanditaires, c'est-à-dire de ne pas rendre équivalents la dynastie, le Magistrat, les nobles et les artisans qui se font construire un bâtiment : les uns et les autres ne disposent pas des mêmes moyens et ne sont pas confrontés aux mêmes contraintes. D'autre part, il faut à tout prix éviter de tomber dans le travers le plus courant de l'historiographie, qui est de réduire la ville-résidence aux quelques bâtiments qui en font la célébrité, tels les pavillons du Zwinger, l'église Notre-Dame, l'église catholique de cour ou la Terrasse Brühl : les réalisations sont d'une ampleur beaucoup plus grande. C'est pourquoi il importe de n'exclure *a priori* aucune transformation, que celle-ci concerne ou non un bâtiment : ceci implique de chercher à être exhaustif et d'adopter un mode de classement.

Deux groupes se distinguent naturellement, d'une part, les bâtiments et, d'autre part, les transformations des espaces non bâtis. Dans le premier, il faut mettre à part la dynastie car son statut de famille souveraine lui confère des possibilités que n'ont pas les autres commanditaires pour acquérir un terrain, embaucher un artiste ou financer une construction. En outre, ses réalisations ont presque toujours une portée politique dans la mesure où elles servent à montrer l'État. À l'inverse, les autres commanditaires, que ce soit le Magistrat ou les particuliers, doivent toujours tenir compte de l'électeur et de son administration pour entreprendre une construction et la mener à son terme. En ce qui concerne la transformation des espaces non bâtis, l'on peut également distinguer deux sous-ensembles, d'une part tout ce qui relève de l'amélioration des conditions urbaines, que ce soit la prévention des incendies ou l'amélioration des pavés et, d'autre part, les tentatives d'embellissement et de création d'un organisme urbain.

Chapitre IV : Les réalisations de la dynastie

Les chantiers proprement dynastiques sont ceux qui donnent à Dresde son caractère de ville-résidence. À l'image de leur commanditaire, ils ont généralement une triple dimension : ils sont d'abord destinés à une famille, la dynastie ; ils jouent en même temps un rôle politique, car la dynastie est une famille souveraine appelée à se soucier du bien de ses sujets et à intervenir dans une politique d'échelle européenne ; ils ont enfin une portée sociale, puisque le souverain est entouré et servi par une cour, dont les membres cherchent à se distinguer socialement de tous ceux qui n'appartiennent pas à ce milieu, qu'ils soient nobles, bourgeois ou simples paysans. Cette triple dimension correspond à un triple usage des bâtiments dynastiques : ils peuvent servir à loger les Wettin, à les divertir, eux et leur entourage, mais aussi à assurer le bien commun des sujets, que ce soit par la défense de la ville-résidence ou par la promotion du catholicisme. En la matière, il est relativement malaisé d'adopter des critères uniformes de classement, car le même édifice a pu être affecté à des usages divers ou qui ont varié au cours du temps. Plutôt que de partir de la destination de ces chantiers et prendre alors le risque de perdre de vue l'unité des bâtiments, mieux vaut étudier la façon dont chacun est transformé. Du même coup, il est naturel de regrouper dans un premier ensemble tous les bâtiments qui existaient déjà à la fin du XVII^{e} siècle, mais qui ont parfois été considérablement remaniés au cours de la première moitié du XVIII^{e} siècle. Ils se distinguent des nouveaux édifices construits, principalement par Auguste le Fort, et éventuellement transformés par son fils . Cette seconde catégorie peut être dédoublée entre d'une part, les bâtiments destinés à la dynastie, à son logement ou à son divertissement et, d'autre part, ceux qui sont plus nettement orientés vers le bien commun de toute la ville-résidence, voire de toute la Saxe électorale.

I- La transformation des héritages

A- Le château

1) L'héritage et les projets de reconstruction (1697-1717)

Le premier ensemble de bâtiments légués par Jean-Georges IV à son frère Auguste le Fort est caractéristique de l'existence d'une dynastie, c'est la résidence, à savoir le château et ses environs destinés à en assurer le fonctionnement quotidien : elle est tout autant un espace

voué au logement de la dynastie et à la vie quotidienne de la cour qu'un lieu de pouvoir et de représentation cérémonielle. Celle des Wettin albertins forme un complexe qui a connu plusieurs siècles d'histoire, ce qui explique l'aspect quelque peu hétéroclite qu'elle présente à la fin du XVII^e^ siècle. Issu d'un château fort de la fin du XII^e^ siècle, le château hérité par Auguste le Fort en 1694 commande la traversée de l'Elbe et l'entrée dans Dresde par le nord[1]. Au XVII^e^ siècle, la partie la plus ancienne, située à l'est, au bord de la Schlossgasse, vient de la résidence gothique édifiée entre 1469 et 1480[2]. Dans les années 1530, le duc Georges le Barbu y ajoute un édifice Renaissance, le bâtiment Georges (*Georgenbau*), situé juste en face du pont sur l'Elbe : son rez-de-chaussée comprend une porte permettant le passage du pont vers la Schlossgasse. Son iconographie est évocatrice : du côté du pont, le péché originel, la mort et une danse macabre ; du côté de la ville, le Salut, avec la Vierge Marie, l'Arbre de Vie et le Saint Esprit.

Le château est considérablement transformé dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, lorsque les Wettin albertins acquièrent la dignité électorale aux dépens de leurs cousins ernestins. Le nouvel électeur Maurice fait murer la porte du bâtiment Georges et ouvrir l'*Elbtor* ainsi que l'Elbgasse. Désormais, pour se rendre du pont au Vieux Marché, il faut emprunter cette rue et faire un détour considérable par l'est. En outre, l'électeur Maurice double la taille du château, en en prolongeant les ailes vers le sud et vers l'ouest : vers l'ouest, le prolongement de l'aile nord est appelé *Neues Haus* et celui de l'aile sud *Langes Schmales Haus*, tandis que la nouvelle aile ouest prend le nom de *Großes Haus*. Ces divers éléments permettent la création de la grande cour du château (*Großer Schloßhof*), dont les façades sont décorées au moyen de la technique du sgraffite. À l'intérieur, Maurice est à l'origine de la création de la salle des Géants, grande salle de parade dans l'aile est. À la mort de l'électeur en 1553, son frère et successeur Auguste poursuit les travaux, en faisant bâtir une chapelle luthérienne somptueuse, située dans la moitié ouest de l'aile nord. À la fin du XVI^e^ siècle, Christian I^er^ agrandit à nouveau le château, cette fois vers le sud : l'aile sud est maintenue, mais il lui ajoute trois nouvelles ailes, qui forment la petite cour du château (*Kleiner Schloßhof*). À compter de cette date, la porte principale de l'ensemble se situe au niveau de cette petite cour et donne dans la Schlossgasse. Les murs extérieurs n'ont guère été transformés au XVII^e^ siècle : en 1694, Auguste le Fort possède ainsi un château Renaissance, qui porte surtout la marque de Maurice, le fondateur de la dynastie électorale. Au XVII^e^ siècle,

[1] Norbert OELSNER, « *Die Dresdner Burg im Mittelalter* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN, (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. I, Stuttgart, 2005, p.121-149.
[2] Pour ce qui suit, cf. Dirk SYNDRAM, *Das Schloß zu Dresden. Von der Residenz zum Museum*, Munich, Berlin, 2001.

les transformations concernent avant tout les intérieurs, si l'on excepte la tour Hausmann, qui est élevée de 88 à 97 m et qui est dotée d'un bulbe baroque : l'extérieur reste de style Renaissance et les sgraffites sont restaurés. En revanche, les intérieurs reçoivent une décoration baroque, grâce à Wolf Caspar von Klengel : Jean-Georges IV fait construire un escalier baroque à l'extrémité sud de l'aile est, que l'on appelle l'Escalier Anglais, en raison de son inauguration le 26 janvier 1693, lorsque l'électeur a été adoubé chevalier de la Jarretière. Le souverain a aussi doté le château d'un nouveau portail, la Porte Verte, située au rez-de-chaussée de la tour Hausmann, au milieu de l'aile nord : il permet un accès solennel depuis le pont sur l'Elbe et donne directement dans la grande cour du château. Sur ce portail est représenté le siège de Vienne de 1683, auquel a participé l'électeur Jean-Georges III.

Tel est le château dont hérite Auguste le Fort en 1694, un bâtiment dont l'extérieur rappelle l'ascension que la dynastie a connue depuis le milieu du XVI^e^ siècle, et dont les intérieurs ont été mis au goût du jour au XVII^e^ siècle. Son histoire ne connaît de rupture ni en 1694 ni en 1697 : il faut ainsi nuancer l'interprétation donnée par la plupart des historiens, pour qui l'obtention de la dignité royale entraîne nécessairement une transformation adéquate du château. Ce schéma explicatif n'est certes pas faux, mais il fonctionne de façon moins mécanique que la formulation le laisse entendre : dans un premier temps, l'acquisition de la royauté de Pologne n'a rien changé quant au château de Dresde, ce qui n'est pas sans lien avec la question, que nous examinerons plus tard, du rapport des Wettin à leur passé[1]. Dans les années 1697-1700, Auguste le Fort séjourne en Pologne, afin d'y briser les résistances de certains nobles, et dans le même temps, il cherche à imposer son autorité en Saxe électorale, par l'intermédiaire du régent, le prince de Fürstenberg. Le château est uniquement l'objet d'aménagements mineurs, liés à la répartition de l'espace entre les différents occupants[2]. La véritable rupture a lieu en 1701, avec l'incendie du 25 mars, qui cause la destruction du bâtiment Georges, de l'aile est, ainsi que de l'aile nord jusqu'à la tour Hausmann, mais qui, en revanche, épargne les ailes sud et ouest, là où se trouvent les appartements d'Auguste le Fort et le trésor des Wettin : une petite moitié du château est ainsi anéantie, sans que l'on connaisse la cause de cet incendie. Le grand maréchal de cour Ernst Dietrich von Erdmansdorff mène une enquête qui ne donne aucun résultat, si ce n'est de mettre en valeur une circonstance aggravante : ce 25 mars 1701 était le Vendredi Saint et la plupart des occupants habituels du château assistaient alors, en l'église de la Sainte Croix, à l'office de la

[1] Cf. *infra*, chapitre XI.
[2] SHStA 10026/773/9 f°14.

Passion du Christ ; il n'a ainsi pas été possible de limiter les dégâts de l'incendie[1]. Il faut d'abord évacuer les débris, ce qui est fait au printemps 1701, grâce aux corvéables des bailliages avoisinants[2].

Dès l'année 1702, Auguste le Fort envisage une réparation du château incendié, ce qu'atteste une lettre du 12 avril 1702, adressée par le prince de Fürstenberg aux conseillers de la Chambre : celui-ci rappelle qu'il a été ordonné de faire venir à Dresde cent troncs depuis les forêts de Tharandt et de Lusace, afin de réparer le château incendié[3]. Il s'agit sans doute d'une réparation minimale, dans la mesure où, dix ans plus tard, celui-ci est encore à moitié en ruine : d'une part, le petit nombre des membres de la dynastie et, d'autre part, les difficultés de la guerre du Nord n'ont pas été favorables à une réparation complète. Ajoutons que l'incendie du 25 mars 1701 crée une situation nouvelle, qui explique que l'on ne se soit pas empressé de rebâtir le château : pour les Wettin albertins, ce peut être l'occasion de se doter d'une demeure qui soit mieux en adéquation avec leur dignité royale. C'est à partir de cette date seulement qu'apparaît le lien entre l'ascension dynastique et la construction d'un château somptueux. Le contexte européen y est en outre favorable, si l'on regarde les dynasties avec lesquelles les Wettin sont le plus en concurrence : à Vienne où se trouve alors le comte de Wackerbarth, le château de Schönbrunn est en cours de construction ; à Berlin, Frédéric I^{er} se fait édifier un nouveau château de résidence ; à Stockholm enfin, Charles XII transforme le château royal incendié en 1697 en une somptueuse résidence baroque. Il y a ainsi un parallélisme surprenant entre toutes ces familles régnantes d'Europe centrale et septentrionale, qui se dotent d'un château baroque, en lien avec leur essor politique : les Habsbourg viennent de faire considérablement reculer la puissance ottomane en Hongrie et luttent à cette date pour l'obtention de l'héritage espagnol ; l'électeur de Brandebourg a été couronné roi à Königsberg, le 18 janvier 1701 ; le roi de Suède est quant à lui plein d'ambition en ce qui concerne les rives de la Baltique. Au même moment, l'électeur de Saxe lutte pour son royaume de Pologne : l'incendie de son château lui permet d'entrer dans un mouvement où ses concurrents l'ont déjà précédé.

C'est ainsi qu'en 1703, l'intendant des bâtiments du pays Markus Conrad Dietze fournit à Auguste le Fort le projet d'un nouveau château de résidence : il propose de le reconstruire *ex nihilo*, en se fondant sur les idées développées par Le Bernin pour l'achèvement du Louvre au XVII^{e} siècle. Le plan de Dietze est véritablement grandiose :

[1] SHStA 10026/9844/10.
[2] SHStA 10026/9844/11 f°17-23.
[3] *Ibidem*, f°1.

l'ensemble palatial formera un forum de 520 m sur 380 m[1]. Après sa mort en 1704, un second projet est fait, attribué par H. Heckmann à Pöppelmann, le successeur de Dietze, dont les dimensions sont un peu réduites, 430 m sur 120 m[2]. Il est ici prévu de garder l'ancien château de résidence, en l'intégrant dans un ensemble beaucoup plus vaste, constitué d'une succession de trois cours orientées d'est en ouest[3]. Rien de tout cela n'est réalisé, sans doute en raison de la catastrophe militaire de 1706. Mais Auguste le Fort ne renonce aucunement à se doter d'un château de résidence digne de ce nom et Pöppelmann fait un second projet, daté par H. Heckmann des années 1708-1710 : l'on garderait à nouveau l'ancien château et les dimensions du nouvel ensemble seraient encore réduites (280 m sur 180 m), avec une succession de seulement deux cours. Le modèle du projet semble être le Louvre de Perrault[4].

Dans ces années difficiles, le devoir de représentation n'apparaît pas primordial : lorsque Frédéric IV de Danemark est reçu à Dresde en juin 1709, il n'y a pas de château digne de ce nom pour l'accueillir. Depuis 1701, un retard a été pris par les Wettin par rapport à leurs voisins et concurrents. Dans ces conditions, plutôt que de se hâter, mieux vaut rêver et concevoir ce qu'il peut y avoir de plus splendide. En outre, il est sans doute plus raisonnable d'affecter toutes les ressources disponibles à la reconquête du trône de Pologne. Le contexte permet ainsi de comprendre la concomitance de la reprise de la lutte en Pologne et du voyage de Pöppelmann à Vienne et à Rome. Le temps de la reconquête politique et militaire peut être mis à profit pour donner une véritable éducation artistique à cet architecte certes prometteur, mais qui a jusque là été uniquement formé en Saxe. Si la fortune militaire se montre favorable, Auguste le Fort disposera alors d'un homme capable de bâtir un château pouvant rivaliser avec ce qui existe de plus beau en Europe. Le 4 janvier 1710, il donne l'ordre d'envoyer Pöppelmann à Vienne et à Rome, afin qu'il s'y familiarise avec l'architecture contemporaine et qu'il y fasse examiner les projets du château par les meilleurs architectes[5]. L'électeur peut ainsi espérer qu'une fois les affaires polonaises stabilisées, il pourra se doter d'une demeure digne de son rang royal et de ses succès militaires. L'on ne s'étonnera donc pas de l'absence de hâte à faire commencer la construction. Dans un premier temps, le château reste dans son état de 1702. Si l'exécution des bâtiments dynastiques s'amorce vers 1710, le château n'est d'abord pas concerné, bien que les projets ne manquent pas dans les années 1711-1714.

[1] Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972, p.43.
[2] Selon Dirk SYNDRAM, *op. cit*., p.52, Pöppelmann n'intervient dans les projets pour le château de Dresde qu'à partir de 1711. Comme leurs arguments se fondent uniquement sur la critique stylistiques des plans conservés, nous n'avons pas les moyens de trancher en faveur de l'une ou l'autre hypothèse ; cependant, le fait que Pöppelmann succède à Dietze nous incite à privilégier celle de H. Heckmann.
[3] Hermann HECKMANN, *op. cit*., p.44-52.
[4] *Ibidem*, p.54-61.
[5] *Ibidem*, p.61-63.

Pöppelmann s'efforce alors de trouver une solution permettant de réaliser l'unité du château, pour lequel on tient à garder le bâti existant, et des nouveaux pavillons du Zwinger, en agrandissant le château Renaissance et le nouveau palais du Taschenberg vers l'ouest et en prolongeant les pavillons du Zwinger par des galeries qui mèneraient jusqu'à l'Elbe[1].

2) La grande transformation du château (1717-1719)

Le 11 février 1717, Auguste le Fort ordonne de commencer les travaux au château : « Nous avons décidé de réparer sans tarder et au plus vite la partie incendiée de Notre château de Dresde, et en particulier la salle des Géants et les pièces qui vont jusqu'à la tour près de la chapelle, ainsi que les chambres habitées autrefois par Notre frère et son épouse [...][2] ». Le comte de Wackerbarth est chargé de diriger ces travaux qui débutent avant même que l'on ait décidé si le château serait agrandi ou non : dans un premier temps, il s'agit de remettre en état le bâtiment Georges, les ailes est et nord endommagées par l'incendie de 1701. L'ordre de reconstruction n'est évidemment pas sans lien avec la soumission de Stanislas Leszczyński, outre la fin de la résistance de la Confédération de Tarnogród et l'avancée des projets d'union matrimoniale avec les Habsbourg. Dans la mesure où il n'est de toute façon pas question de renoncer à l'ancien château, l'on peut déjà commencer à réparer les dégâts de l'incendie de 1701 : à l'été 1717, le bâtiment Georges est refait, y compris les planchers et les plafonds de gypse, les murs de la galerie est sont achevés et l'on s'occupe du toit de la galerie nord[3]. Au début de l'année 1718, il est prévu de reconstruire l'Escalier Anglais, à l'angle sud-est de la grande cour du château : le 8 février, les membres de la commission chargée de la reconstruction du château (le comte de Wackerbarth, Karcher, Pöppelmann et Leplat) envoient un projet à Auguste le Fort. À cette date, il est encore prévu de construire un château partiellement nouveau, dont cet escalier serait l'entrée principale : la *Schösserei Turm* à l'angle sud-est de la grande cour doit être détruite, la corniche mise au même niveau que celle de la salle des Géants et le second étage entièrement refait[4].

Toutefois, Auguste le Fort donne un ordre verbal qui contredit la décision précédente : la commission fait un nouveau devis le 15 février. Quelques jours plus tard, le 20 février 1718, le comte de Wackerbarth envoie une lettre plutôt ferme à l'électeur, dans laquelle il souligne

[1] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.52.
[2] SHStA 10026/773/16 f°1r° : « *Demnach Wir die abgebrannte Seite Unsers Schlosses zu Dreßden, und insonderheit den Riesen-Saal und die Zimmer biß an den Thurm bey der Capelle, so wohl die von Unsers Brüders und Dero Gemahlin vormahls bewohnte Gemächer ungesäumt und auf schleunigste repariren [...] entschlossen* [...] ».
[3] *Ibidem*, f°24-27.
[4] *Ibidem*, f°111-114 et f°126r°.

que celui-ci n'est pas étranger aux désordres qui règnent à la surintendance des bâtiments. Afin de se faire préciser les intentions royales, l'intendant général des bâtiments civils et militaires pose trois questions simples à Auguste le Fort :

> « Votre Majesté Royale est-elle dans l'intention de mettre le château actuel en symétrie avec le jardin du Zwinger ? ou Votre Majesté Royale est-elle d'avis d'adjoindre un château complètement neuf au jardin du Zwinger et de démolir entièrement l'actuel ? ou Votre Majesté Royale souhaite-t-elle prendre la décision de réparer l'ancien château, d'en orner les façades et les murs intérieurs de façon architectonique, d'en embellir les chambres et de le regarder comme un ouvrage qui n'appartienne en rien au jardin du Zwinger, tandis que le jardin du Zwinger, lui aussi, serait à réaliser comme un ouvrage distinct, n'appartenant pas à ce château, mais à mettre en communication commode avec celui-ci ?[1] »

Ainsi qu'en février 1718, les trois principales solutions examinées depuis environ dix ans restent encore envisageables : détruire entièrement l'ancien château des Wettin, ou le prolonger jusqu'aux pavillons du Zwinger, ou encore faire de ces derniers et du château deux ouvrages distincts. Toutefois, à cette date, le comte de Wackerbarth met Auguste le Fort en demeure de choisir, dans la mesure où il y a une urgence nouvelle par rapport au début de la décennie 1710 : le mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe de Habsbourg se profile et il va bientôt falloir accueillir la nouvelle princesse électorale. La visite de Frédéric IV et les prétentions d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne n'avaient pas entraîné une telle accélération du chantier du château ; c'est le cas en revanche de l'arrivée de Marie-Josèphe. L'on remarquera enfin le rôle décisif joué par le comte de Wackerbarth dans l'avancement du chantier : le 22 février 1718, Auguste le Fort prend bonne note du rapport du 20 février et choisit la troisième solution, réparer l'ancien château, tout en en améliorant les intérieurs, et dissocier les deux chantiers du château et du Zwinger[2].

À l'extérieur, les sgraffites du XVI^e^ siècle sont retirés et les toits à pignons transformés en toits à mansardes[3]. En revanche, les intérieurs sont considérablement modifiés. Nous

---

[1] *Ibidem*, f°141 : « *Ob Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t Intention sey, das iezt stehende Schloß mit dem Zwinger Garthen in eine Symetrie zu bringen ? oder ob Ew[re] Königl[iche] Maj[estät] ein ganz neu Schloß an den Zwinger Garthen hengen, das iezige aber gänzliche abtragen zu lassen vermeynen ? oder ob Ew[re] Königl[iche] Majestät das alte Schloß repariren, auf eine Architectonische Arth die Façaden inn- und auswendig verziehren, die Gemächer embelliren, und selbiges als ein besonders nicht zum Zwinger Garthen gehöriges Werck, den Zwinger Garthen aber eben auch, als ein apartes, und nicht zu diesem Schloß gehöriges, wohl aber mit selbigen in eine comode communication zu bringen stehendes Werck, auszuführen, Sich entschlüßen möchten ?* »

[2] *Ibidem*, f°150-151.

[3] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.61.

pouvons l'observer à l'aide des plans des deux étages du bâtiment Georges et des ailes qui forment la grande cour du château[1]. Ils donnent vraisemblablement à voir les travaux qui doivent être effectués en 1718, dans la mesure où les parties refaites en 1717 sont blanches et que sont indiquées des transformations qui ont eu lieu au printemps 1718 : ces deux plans concernent avant tout la distribution des pièces et l'ameublement de cette partie du château. Seuls deux endroits doivent encore faire l'objet d'une reconstruction à l'identique, la salle des Géants au second étage de l'aile est et l'Escalier Anglais : « Le Rysaal reste comme il et (*sic*) on racomodera seulement ce qui et (*sic*) gatte de la peinture » et « L'Escalier sera mieux racomode ». Pour le reste, la transformation peut consister en une simple redistribution de l'ameublement ou de la décoration intérieure. En particulier, l'on reprend pour le second étage du bâtiment Georges des tapisseries conservées dans les magasins du château, notamment pour la chambre de garde, la seconde antichambre et la salle à manger. C'est aussi le cas de l'aile ouest du premier étage, où habitait jusqu'à sa mort en 1717 la mère d'Auguste le Fort, Anne-Sophie, et où se trouvent désormais les appartements de l'électrice Christiane Eberhardine : l'on reprend le mobilier de ses anciens appartements, qui se trouvaient au second étage de l'aile sud, ce qui est indiqué dans les plans par la mention « l'ameublement que la Reyne a eüe dans son apartement d'en haut ». En revanche, le reste de cette partie du château a été véritablement transformé. Tout d'abord, l'ancien appartement de Christiane Eberhardine, au second étage de l'aile sud, appelé « les chambres danoises », est démantelé : au début de l'année 1718 (avant le 7 février, date du premier devis que nous ayons trouvé à ce sujet), Auguste le Fort ordonne d'en abattre les cloisons et d'en faire une galerie de peinture. Les appartements du roi sont eux aussi remaniés : l'appartement ordinaire au premier étage de l'aile sud comporte, de façon traditionnelle, une salle de garde, deux antichambres et une chambre à coucher, à quoi l'on ajoute une salle à manger et une salle d'audience.

C'est l'appartement de parade, au second étage des ailes nord et ouest, qui est le plus soigné et pour lequel il y a eu le plus de discussions. L'exécution semble avoir commencé dans l'année 1718, sous la direction du comte de Wackerbarth, mais le symbole qu'il représente est d'une telle importance qu'Auguste le Fort surveille les travaux depuis la Pologne. Le 1er octobre 1718, il envoie de Grodno, dans le grand duché de Lituanie (aujourd'hui en Biélorussie), une lettre au comte de Wackerbarth, contenant entre autre ces propos : « C'est quil faut faire autrement les Apartements du Château d'en haut, en les rehaussant suivant les (*sic*) projet qui en a été fait. Je vous recommande cela comme une

[1] SHStA 10884 Schrank 7 Fach 85 Nr. 3c et 3d (un plan par étage).

chose absolument nécessaire ; et vous pouver bien jueger, qu'en cas de solemnité ; on ne pourra pas se passer desdits appartements[1] ». La hauteur de plafond doit être élevée davantage, ce qui est fait au cours du mois d'octobre 1718. Dans sa lettre du 1er octobre, Auguste le Fort annonce aussi son désir de se charger lui-même de l'ameublement, qui consiste en un mobilier d'argent, tandis que dans sa réponse du 15 octobre, le comte de Wackerbarth signale qu'il a demandé à Louis de Silvestre des projets de peinture pour les plafonds[2]. Dans une lettre du 24 octobre 1718, le comte de Wackerbarth rappelle quelques éléments fondamentaux quant à l'ameublement d'un appartement de parade :

> « Sire, Votre Majesté me permettra de lui dire, que les règles qu'on observe dans l'ameublement sur tout dans celui de parade, sont, que depuis la sale des Gardes jusqu'à la Chambre à coucher tous les appartements doivent être plus propres, plus riches et plus magnifiques, à mesure, qu'on passe d'une Chambre à l'autre, jusques à celle, ou le Lit à coucher se trouve, et on ne se sert dans ces sortes de Chambres de parade que 1- de tapisserie de haute lice 2- de velours avec galonnage 3- de velours avec des bandes brodées, ou cousies à petits points, et on ne s'y sert jamais ni de satin, ni de damas ni de brocatelle, ni de Gros de tour ou de Mor, ni de galonnage d'argent, puisque les lambris, les chambranles, le dessus des cheminées, les chaises, les tables, les piés des girandoles, et enfin tout ce qu'il y a de boiserie, de cuivre, de bronze ou de fer, qu'on a coutume de dorer et de ne point argenter, ne s'accorderoient gueres, avec des galonnages d'argent.[3] »

Le roi et le comte de Wackerbarth sont en désaccord au sujet du mobilier d'argent : l'intendant général des bâtiments civils et militaires réitère ses critiques à l'égard des galonnages d'argent dans une lettre du 25 novembre 1718, ajoutant qu'ils ne sont plus à la mode, ni à Paris, ni à Vienne. Il développe aussi une raison esthétique : « n'employant gueres d'autres couleurs que le verds et rouge pour les ameublements, ces deux couleurs paroissent toujours plus obscures à la chandelle qu'au jour, et un galonnage d'argent la dessus, des chandelles allumées donnent un certain aspect d'un Castrum doloris à de pareilles chambres.[4] » Auguste le Fort répond le 10 décembre en critiquant le goût viennois et en rappelant le mobilier d'argent qu'il a vu à Versailles en 1687 : « on ne sçauroit disconvenir qu'on n'ai veu à Versallies (*sic*), et cela auprès d'un Prince très magnifique, de tres bon goût, et qui avoit a son service ce qu'il y avoit de plus habile (*sic*) maitres dans toute sorte d'arts, on

[1] SHStA 10026/2095/201 f°11r°.
[2] SHStA 10026/2095/200 f°24r°.
[3] *Ibidem*, f°32v°-33r°.
[4] *Ibidem*, f°74v°.

ne sçauroit disconvenir, dis-je, qu'on n'ait vu à Versallies des Appartements et des Galleries, dont les Platfonds, Corniches et autres Ornements étaient doux, où il y avait cependant des Tables, Gueridons, Lustres, Tabourets, Vases, d'argent sans être dorez, sans pourtant que cela ressemblât à un Castrum Doloris.[1] » Il ne s'agit donc pas d'être au goût du jour, mais de reprendre ce qui s'est fait à Versailles à l'époque de la jubilation louis-quatorzienne. Le comte de Wackerbarth se soumet dans sa réponse du 21 décembre 1718[2]. Ces discussions montrent que l'aménagement des appartements de parade n'est en rien laissé au hasard. Un luxe croissant conduit jusqu'à la salle du trône : l'entrée se fait dans l'aile nord, avec une salle des gardes, puis un cabinet où l'on trouve des vases d'argent, une autre salle avec une tapisserie représentant l'histoire d'Alexandre. L'angle nord-ouest constitue la première antichambre, puis s'ouvre une double enfilade de pièces : sur le côté extérieur, les seconde et troisième antichambres mènent à la salle du trône, tandis que sur le côté intérieur, deux cabinets conduisent à la chambre du roi. Le sommet de l'appartement de parade est ainsi constitué par l'association de deux éléments : le trône, comme dans la plupart des châteaux, la chambre à coucher, comme à Versailles. Ces deux pièces sont ornées de velours cramoisi et leur plafond est peint par Silvestre : dans la première, *Le Temps découvre la Vérité*, et dans la seconde, *L'Aurore éveillant le Monde*[3].

3) Les transformations postérieures à 1720

Ainsi, contrairement à ce que laisse entendre l'historiographie, le château qui accueille Marie-Josèphe de Habsbourg en 1719 est bien différent de celui dont a hérité Auguste le Fort en 1694 : les projets somptueux des années 1700 et 1710 n'ont certes pas été réalisés, mais si l'aspect extérieur n'en a guère changé, il en va tout autrement de l'intérieur. L'année 1719 marque une étape importante dans l'histoire du château de Dresde, qui atteint une splendeur inouïe et qui, par ses appartements de parade, peut rivaliser avec la Hofburg de Vienne ou le château de Berlin, mais cela ne signifie pas la fin des travaux : outre les inévitables réparations, il y a quelques transformations dans les années 1720, qui touchent avant tout les parties du château épargnées par l'incendie de 1701, mais pas seulement. Tout d'abord, des éléments iconographiques du XVI^{e} siècle sont retirés des façades, comme si Auguste le Fort ne se reconnaissait pas dans les choix de ses ancêtres. Il s'agit entre autre de la danse macabre du portail nord du bâtiment Georges, qui abrite les appartements ordinaires du roi depuis 1719 :

[1] SHStA 10026/2095/201 f°37r°.
[2] SHStA 10026/2095/200 f°115.
[3] Roger Armand WEIGERT, *Documents inédits sur Louis de Silvestre (1675-1760)*, Paris, 1932, catalogue des œuvres.

en 1721, Auguste le Fort ordonne de démonter cette sculpture de 1534 et de l'installer sur le mur de la sacristie de l'église d'Altendresden[1]. L'unité iconographique du bâtiment Georges est ainsi détruite : il reste désormais la représentation du Péché originel, mais sans sa conséquence, la condition mortelle de l'homme, et sur le portail sud, celle de la Rédemption. De même, l'iconographie du portail principal édifié par Christian I^er^ en 1589 et donnant sur la Schlossgasse, est partiellement démantelée : Auguste le Fort garde le portail lui-même, avec sa clé de voûte en forme de pélican, mais, en 1725, il fait retirer le Tempietto qui le surmontait[2]. Le château est enfin concerné par la réorganisation des collections des Wettin dans les années 1720. Il s'agit tout d'abord de la Voûte Verte : ce nom est donné depuis au moins 1572 à des pièces du rez-de-chaussée de l'aile ouest, qui étaient voûtées et peintes en vert. À la fin du XVI^e^ siècle, l'électeur y conserve son trésor. À partir de 1721, Auguste le Fort y ouvre sept salles, dont l'ordonnancement est achevé en 1729 y crée un musée, achevé en 1729[3]. Les Wettin ont en outre une grande collection de tableaux de peinture, conservée elle aussi dans le château : elle est d'abord au second étage de l'aile sud de la grande cour, dans ce que l'on appelle la salle de la Redoute, car c'est là qu'ont lieu les bals masqués du carnaval[4]. Mais en 1726, afin que toute la dynastie habite au château, Frédéric-Auguste (II) quitte le palais du Taschenberg pour le premier étage de l'aile sud (les anciens appartements ordinaires d'Auguste le Fort) et Marie-Josèphe s'installe au second étage de cette aile : la salle de la Redoute est ainsi démantelée et les tableaux de peinture sont déplacés dans la salle des Géants[5], où ils restent jusqu'en 1742, même si cette grande galerie est séparée en plusieurs pièces en 1733[6].

La transformation de la résidence se poursuit sous Frédéric-Auguste II : une nouvelle fois, en dépit de grands projets, seuls des travaux ponctuels ont été réalisés. Dans un premier temps, le nouvel électeur, élu roi de Pologne le 5 octobre 1733, doit lutter contre son concurrent Stanislas Leszczyński, jusqu'à ce que celui-ci, le 5 janvier 1736, renonce à la couronne de Pologne. Par une diète de pacification, la noblesse polonaise reconnaît la royauté de Frédéric-Auguste II, qui peut ainsi se glorifier d'avoir réussi à maintenir la dignité royale des Wettin albertins. C'est dans ce contexte que le souverain envisage, tel son père dans les années 1700 et 1710, une transformation sans pareil du château de Dresde : le fils reprend la

[1] RA B II 11.
[2] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.36 et p.118.
[3] Joachim MENZHAUSEN, *La Voûte Verte*, Leipzig, 1968, p.9-27. Cf. également *infra*, chapitre IX.
[4] Gerald HERES, « *Die Dresdener Sammlungen in Keyßlers Neuesten Reisen* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 11, 1978/1979, p.106.
[5] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.64.
[6] *Ibidem*, p.120.

méthode chère à son père, en mettant en concurrence trois architectes, Jean de Bodt, Knöffel et Chiaveri. Les discussions des années 1700 et 1710 sont reprises : le château du XVI^e^ siècle pourrait être considérablement élargi, d'est en ouest, et mis en relation avec les pavillons du Zwinger ; il s'agit en outre de doter la résidence des Wettin d'une église catholique digne de ce nom et de la piété dynastique. Toutefois, nous n'avons eu accès à aucune source concernant ces projets des années 1736-1738, qu'elles aient été confisquées par les Prussiens durant la guerre de Sept Ans, négligées au XIX^e^ siècle ou perdues depuis 1945 : il nous est ainsi impossible d'en dire plus à ce sujet[1]. Comme les projets des années 1700-1710, ceux des années 1736-1738 restent lettre morte, sauf en ce qui concerne l'église catholique de cour. L'on invoque souvent à ce propos le désordre des finances royales, mais cela n'est pas complètement convaincant, dans la mesure où Frédéric-Auguste II parvient à rassembler l'argent nécessaire à la construction de l'église catholique de cour : il a sans doute semblé primordial de garder le château dont la structure date du XVI^e^ siècle.

Qu'un nouveau château n'ait pas été construit ne veut toutefois pas dire que rien n'est fait dans la résidence des Wettin albertins. Le premier moteur des transformations est la nécessité de résoudre le problème du logement de la dynastie, d'où la tendance à éloigner du château toutes les activités immobilisant un espace qui pourrait être rendu habitable. C'est tout d'abord le cas de la chapelle évangélique de cour, édifiée en 1555 par l'électeur Auguste, au rez-de-chaussée et au premier étage de la moitié ouest de l'aile nord : en 1737, elle est transférée dans l'église Sainte-Sophie au sud-ouest du château. Tout le mobilier est déplacé, y compris le portail, que l'on appelait la Belle Porte[2]. Un espace considérable est ainsi gagné et aménagé : au rez-de-chaussée sont conservées les archives du Cabinet privé, tandis que le premier étage est désormais habité par l'une des princesses Wettin. À partir de 1737, le château ne comporte plus aucun signe visible de l'ancienne confession luthérienne des Wettin et cette transformation est révélatrice de l'évolution de l'identité dynastique. Il est cependant mal venu d'y voir une attaque d'un prince résolument catholique : le problème du logement de la famille royale a été l'élément déterminant de cette décision, qui a toutefois créé une certaine tension confessionnelle. Un espace supplémentaire est gagné en 1742, lorsque la galerie de peinture de l'ancienne salle des Géants est démantelée et répartie entre le bâtiment des écuries, le château et le Palais Japonais, avant d'être rassemblée dans le seul bâtiment des

[1] L'on trouve cependant aux archives de Saxe l'ensemble des plans correspondant au projet de Jean de Bodt : SHStA 10006 *Plankammer* Cap. IA Nr. 55-59.
[2] En 1872, la Belle Porte est transférée à sa place actuelle, sur le Jüdenhof. Cf. Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.68.

écuries à partir de 1745[1]. Ainsi, en 1755, le château de résidence est toujours constitué des bâtiments édifiés aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais en ses intérieurs, il a fait l'objet de transformations considérables entre 1717 et 1742 : de résidence d'une dynastie électorale et luthérienne de l'époque de la Renaissance, il est devenu résidence d'une dynastie royale de l'âge baroque. Le château de l'époque augustéenne est doté d'un centre, les appartements de parade dessinés en 1718-1719 et, plus que jamais, la part du logement de la dynastie y est importante.

B- Les bâtiments de la résidence

1) Le complexe des écuries

La résidence héritée par Auguste le Fort en 1694 ne comprend pas seulement un château, mais aussi un ensemble de bâtiments, dont le complexe des écuries, construit par l'électeur Christian I^er^ à partir de 1586 : on y trouve au rez-de-chaussée des écuries pouvant accueillir cent vingt-trois chevaux et à l'étage, des pièces d'apparat et des appartements. L'ensemble est relié au bâtiment Georges par le *Langer Gang* situé sur les anciennes murailles nord de la ville : le mur extérieur au nord, du côté de l'Elbgasse, est décoré d'un cortège de cavaliers de diverses nations ; au sud, il s'agit des travaux d'Hercule ; à l'intérieur, ce passage long de cent mètres sert aux Wettin de galerie d'ancêtres. Le *Langer Gang* au nord et la chancellerie électorale au sud, le bâtiment des écuries à l'est et le bâtiment Georges à l'ouest forment une cour, que l'on appelle la cour des écuries et qui sert pour des tournois et des fêtes jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle[2]. Au cours de l'époque augustéenne, cet espace a connu des transformations qui ne sont pas négligeables. En la matière, la bibliographie antérieure aux années 1980 comporte un certain nombre d'erreurs, et il vaut mieux se fonder sur les travaux de G. Heres, dont nous reprendrons ici les conclusions[3]. Il convient tout d'abord de distinguer assez nettement les trois parties du complexe des écuries : les écuries elles-mêmes, le *Langer Gang* et le bâtiment des écuries. Les premières ne semblent pas faire l'objet de transformations dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, tout comme le *Langer Gang*, même si, en 1731, Auguste le Fort y met ses collections d'armes[4].

[1] Gerald HERES, *op. cit.*, p.112-113.
[2] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.144-148.
[3] Gerald HERES, « *Die Dresdener Sammlungen in Keyßlers Neuesten Reisen* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 11, 1978/1979, p.101-116 et « *Der erste Umbau des Dresdener Stallgebäudes im Lichte der Engelbrechtschen Architekturstiche* », *Ibidem*, 13, 1981, p.101-105.
[4] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.146.

C'est surtout le bâtiment des écuries qui a été transformé, selon une chronologie qu'il est malaisé de reconstituer. En effet, comme les sources manuscrites sont lacunaires, il est tentant de recourir aux imprimés décrivant la ville de Dresde, ce qui exige toutefois une certaine prudence : l'auteur d'une description de Dresde recopie parfois des ouvrages plus anciens, même s'ils sont périmés. Que Karl Christian Schramm publie sa description de Dresde en 1744 ne permet pas de conclure que les éléments qu'il décrit existaient vraiment à cette date, quand bien même cet ouvrage est dédié au prince héritier Frédéric-Christian[1]. Le bâtiment des écuries est à l'origine un édifice Renaissance, abritant en son étage supérieur la salle d'armes et les nombreuses collections des Wettin liées à la chevalerie. Schramm en donne un aperçu fort détaillé, avec les selles de cheval, les harnais, les armures, mais aussi l'habit de couronnement d'Auguste le Fort, ou les épées électorales, qui sont portées aux couronnements impériaux à Francfort[2]. Toutefois, ces objets ne s'y trouvent plus depuis qu'en 1722, ils ont été déplacés dans l'arsenal et dans la vénerie : en 1744, Schramm décrit ainsi un état du bâtiment des écuries qui n'existe plus depuis une vingtaine d'années. Le déménagement de l'année 1722 est lié à un projet de reconstruction de ce dernier, dans le cadre du réaménagement de cet espace situé à l'est du château proprement dit : au même moment, l'architecte Zacharie Longuelune dessine un projet, selon lequel la chancellerie qui ferme la cour des écuries au sud serait détruite et remplacée par une église catholique de cour, dont le chevet serait adjacent au bâtiment des écuries[3]. Une esquisse d'Auguste le Fort lui-même, antérieure à 1718, prévoit de ne plus orienter ce dernier vers la cour des écuries, comme c'était le cas jusqu'alors, mais vers le *Jüdenhof*, au sud-est : les salles de parade donneraient de ce côté, et la salle à manger sur la cour ; les ailes latérales seraient transformées en théâtre et en redoute[4].

Rien de tout cela n'est réalisé et la transformation ne date que des années 1729-1731 : un second étage est alors ajouté au bâtiment des écuries et la façade du côté du *Jüdenhof* est embellie, avec, en particulier, un escalier double à ciel ouvert. Comme le dit Schramm, à partir de juillet 1731, l'on trouve au premier étage « les salles de parade les plus riches et les plus somptueuses, avec des tapisseries parfaites, sardes, tissées ou de velours, ou autres, et les

[1] Karl Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Reise-Lexicon*, Leipzig, 1744.
[2] *Ibidem*, p.380-388.
[3] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune und die Baukunst des 18. Jahrhunderts in Dresden*, Berlin, 1953, p.22-23.
[4] Gerald HERES, « *Der erste Umbau des Dresdener Stallgebäudes […]* », *op. cit.*, p.101.

ameublements les plus riches » ; au second étage sont exposées des peintures d'histoire[1]. Contrairement à une affirmation persistante, cette transformation a pour but, non pas de créer une galerie de peinture, mais d'embellir de riches appartements pouvant accueillir des hôtes de marque : les tableaux du second étage ne forment pas un musée, mais servent à orner les murs. Très peu de temps après l'achèvement des travaux, en septembre 1731, le duc de Saxe-Weißenfels y est accueilli. En 1742, Frédéric II de Prusse loge dans ce même bâtiment, dans lequel sont toutefois entreposés des tableaux qui ne trouvaient plus leur place dans le château[2].

Au même moment, Frédéric-Auguste II songe à se doter d'un véritable palais qui permette d'exposer avec toute la splendeur nécessaire une collection de tableaux qui ne cesse de s'agrandir : le comte Francesco Algarotti, surtout connu pour ses interventions sur les marchés d'art, fait ainsi le projet d'un édifice inouï, composé d'un corps central et de pavillons d'angle à éclairage zénithal[3]. L'idée reste lettre morte et Frédéric-Auguste II se contente d'une réalisation plus modeste, la transformation du bâtiment des écuries en galerie de peinture : les travaux sont effectués sous la direction de Knöffel de 1745 à 1747. L'édifice est doté de grandes fenêtres en arc, qui éclairent deux galeries : la galerie intérieure est consacrée à la peinture italienne, tandis que la peinture flamande est exposée dans la galerie extérieure[4]. Les écuries sont retirées et l'on met au rez-de-chaussée du bâtiment des écuries les carrosses de parade du roi[5]. Ainsi, ce que nous avons observé du château peut être transposé au niveau du complexe des écuries : si les grands projets ne sont pas réalisés, si les murs extérieurs sont dans une large mesure conservés, il n'en reste pas moins que l'on ne peut sous-estimer les transformations opérées durant la première moitié du XVIII^e^ siècle. D'appartements destinés aux princes invités et tournés vers la cour des écuries, c'est-à-dire vers le complexe palatial, le bâtiment des écuries est devenu un musée de peinture, dont la façade principale, dotée d'un escalier extérieur, donne sur le *Jüdenhof* et s'ouvre ainsi sur le Nouveau Marché.

2) Les communs

De la même façon, au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle, la plupart des bâtiments hérités par Auguste le Fort en 1694 font l'objet de transformations qui, prises

[1] Karl Christian SCHRAMM, *op. cit.*, p.379 : « *die allerkostbarsten und prächtigsten, mit vortreflichen theils Sardischen, theils gewirckten, sammtenen und andern Tapisserien, auch den kostbarsten Ausmeublirungen, angelegte Parade-Zimmer*. »
[2] Gerald HERES, « *Der erste Umbau des Dresdener Stallgebäudes […]* », *op. cit.*, p.104.
[3] Thomas W. GAEHTGENS, « Auguste II et Auguste III, des princes mécènes », *Dresde ou le rêve des princes. La Galerie de peintures au XVIII^e^ siècle*, Paris, 2001, p.47.
[4] Gerald HERES, in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.262.
[5] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1756, p.18.

individuellement, sont minimes mais dont la somme est considérable. L'on trouve dans les environs immédiats du château un ensemble de bâtiments voués à l'économie domestique. La vie quotidienne de la dynastie et de sa cour nécessite en effet la présence d'un certain nombre de communs, dont il nous faut tenter d'entrevoir les transformations. En la matière, la tâche est plutôt malaisée, non seulement en raison de l'état des sources, mais aussi à cause de la prédominance d'une historiographie qui, à la suite de N. Elias, met l'accent sur la fonction socioculturelle de la cour, au détriment du fonctionnement concret de ce qui est d'abord une société en miniature. Le château est ainsi mis en valeur, car il reflète l'organisation de la société de cour, mais les cuisines ne sont pas évoquées, tant elles sont un élément banal, qui, en soi, ne sert guère à la distinction sociale du courtisan. Cette même raison fait que les communs n'apparaissent que peu dans les sources imprimées, qui insistent d'abord sur ce qui fait la splendeur de la ville-résidence qu'elles décrivent.

L'on pourrait pourtant s'attendre à observer les conséquences de la croissance numérique d'une famille qui passe de quatre membres en 1694 à quatorze en 1755 : il a fallu augmenter le nombre de domestiques, de pages, de dames d'honneur, autant de gens qu'il faut nourrir. L'on est ainsi en droit de s'attendre à une expansion des espaces dédiés à l'approvisionnement quotidien de la cour. Or, ce n'est pas le cas : ils sont soit maintenus en l'état, soit réduits, mais ils ne connaissent pas de croissance, au point que l'on peut se demander s'il n'y a pas eu une réorganisation sur une échelle beaucoup plus vaste[1]. À l'intérieur des remparts, l'on trouve des communs au rez-de-chaussée du château et dans les environs sud-ouest de ce dernier : les premiers ne semblent pas faire l'objet de transformations, à la différence des seconds, constitués des brasseries, du fournil, de la pharmacie, de la pâtisserie et du fumoir. Ici, les évolutions sont différenciées. Les bâtiments peuvent rester en l'état, tel le fournil, cité dans l'annuaire de Dresde de 1756[2]. Mais ils peuvent aussi faire l'objet de travaux, ainsi la pharmacie de cour, dont Johann Christian Crell écrit qu'elle a été embellie en 1718 et dont il loue l'organisation[3]. S'il en fait mention, c'est qu'il s'agit d'un élément qui sert au prestige de la cour de Saxe, car cette pharmacie comporte des objets rares, au point de former un cabinet de curiosités. D'autres bâtiments, enfin, voient leur usage détourné, comme l'atteste la constitution du nouveau logement du prince de Fürstenberg en 1702, dont les appartements à l'intérieur du château ont été incendiés en 1701 :

[1] L'on peut ainsi imaginer que l'approvisionnement de la cour se fait par l'intermédiaire de circuits économiques régionaux, voire internationaux.
[2] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische Addresse*, *op. cit.*, p.16.
[3] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden*, Dresde, 1726, p.42.

le 20 décembre 1702, Auguste le Fort ordonne « de donner à [Son] Régent comme habitation future la chancellerie de guerre, à côté du trésor de guerre, ainsi que le soi-disant fumoir et les pièces qui se trouvent de ce côté et qui sont actuellement occupées par l'intendant des vivres.[1] » Il est ainsi prévu de construire les nouveaux appartements du régent en prenant sur les espaces situés au sud-ouest du château, vers le Taschenberg. Les conseillers à la Chambre répondent à Auguste le Fort le 29 décembre : selon eux, le prince de Fürstenberg n'a finalement pas besoin du fumoir, mais il souhaite en revanche disposer de l'espace occupé par la brasserie de cour, demande à laquelle ils sont défavorables, dans la mesure où c'est le seul endroit où la cour se fournit en bière[2]. Le 11 janvier 1703, Auguste le Fort passe outre cette observation et donne au prince de Fürstenberg la brasserie de cour, demandant cependant que l'on en construise ailleurs une nouvelle[3]. D'après un rapport du surintendant des bâtiments Christoph Beyer, l'appartement du prince de Fürstenberg semble achevé dans les conditions voulues en mars 1703[4]. Cela signifie une certaine réorganisation des communs et des espaces administratifs : la brasserie de cour et les locaux de la chancellerie de guerre sont déplacés. En revanche, nous ne savons pas ce que devient cet espace à la mort du prince de Fürstenberg en 1716.

Les transformations du château ou des palais royaux entraînent ainsi des changements au niveau des communs, et l'on n'hésite pas à réduire ces derniers au profit d'un agrandissement des premiers : la construction, puis l'extension du palais du Taschenberg, tout comme l'édification des pavillons du Zwinger affectent cet espace situé au sud-ouest du château. Le désir d'éloigner des nuisances peut aussi être un moteur de ces changements. Ainsi, le fumoir, dont le prince de Fürstenberg n'a finalement pas voulu en 1702, est resté en l'état. Le bâtiment ne sert plus à fumer la viande (d'où la mention « soi-disant fumoir » dans l'acte que nous avons cité ci-dessus), mais à conserver les venaisons, ce qui finit par déranger, comme en témoigne une lettre adressée par le comte de Wackerbarth à Auguste le Fort le 14 septembre 1718 : « Votre Majesté souhaite de plus que la venaison, qu'on enferme dans le Rauch-Hauss, vis-à-vis le Palais Turc, et qui cause une très mauvaise odeur pendant l'Été, soit transportée à la venerie au Vieux Dresden, ou en quelque autre endroit, à quelle fin je dois m'entendre avec Msr. le Grand Veneur[5] ». Le Palais Turc, ancien nom du palais du

[1] SHStA 10024/4452/12 f°2r° : « *Wir haben gnäd[igst] resolviret, Unßers Stadthalters Unßer Kriegs-Canzley, nebst dem Kriegszahlambte, ingleichen das so genannte Rauchhauß und die dabey sich befindlichen Zimmer, die anjezo der Proviantverwalter inne hat, zu dero künftigen Wohnung einzugeben*. »
[2] *Ibidem*, f°5-6.
[3] *Ibidem*, f°16-17.
[4] *Ibidem*, f°56-57.
[5] SHStA 10026/2095/200 f°15v°.

Taschenberg, doit être habité par Frédéric-Auguste (II) et sa future épouse Marie-Josèphe : ce ne serait pas faire bonne impression sur cette dernière que de l'incommoder par des odeurs fortes. La dynastie doit habiter un lieu agréable, d'où le déplacement de cette réserve de venaisons qui semble davantage à sa place dans la vénerie.

3) Les divertissements de la cour

Outre les communs, le complexe palatial hérité par Auguste le Fort en 1694 comporte des édifices directement liés aux divertissements en usage à la cour de Saxe : en la matière, comme l'a montré H. Watanabe-O'Kelly, il existe des traditions bien établies, qui remontent au moins au règne de l'électeur Maurice[1]. Auguste le Fort hérite des bâtiments que ses ancêtres avaient fait édifier, mais la plupart d'entre eux sont détruits dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Ces petites constructions comptent moins que le château ou que le complexe des écuries, qui, eux, ont été pour l'essentiel conservés. De la sorte, si les structures du château et des écuries du XVI^e^ siècle sont maintenues dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, les bâtiments baroques, plus modernes, sont quant à eux détruits : cela en dit long sur la hiérarchie que le souverain fait entre les bâtiments dynastiques. Cette destruction est directement liée à une réorganisation de l'espace de la cour, avec l'édification des pavillons du Zwinger à partir de 1710 : c'est la cause de la démolition partielle du pavillon de tir et du manège en 1711[2]. Il n'est toutefois pas question de renoncer à des édifices tout à fait nécessaires aux divertissements de la cour et il est donc prévu de les remplacer, comme l'atteste une lettre du comte de Wackerbarth à Auguste le Fort, datée du 31 décembre 1718 : en lien avec la transformation et l'amélioration du château, l'intendant général des bâtiments civils et militaires propose de construire un manège couvert, à proximité du complexe des écuries, sur le lieu même de la chancellerie et des archives, lesquelles devront être transférées en un autre endroit ; le même projet prévoit aussi la construction d'un nouveau jeu de paume et d'une redoute (salle destinée aux bals masqués). Nous n'avons pas vu de plan qui permettrait de préciser l'idée du comte de Wackerbarth, mais, dans tous les cas, cela signifie une réorganisation considérable de l'est de la résidence, qui serait ainsi dotée du côté de la ville d'une avant-cour avec des édifices destinés à divertir la dynastie et son entourage[3]. Dans sa réponse quelque peu moqueuse du 11 janvier 1719, Auguste le Fort approuve les projets du comte de Wackerbarth, mais lui reproche d'avoir omis un manège découvert et une chapelle

[1] Helen WATANABE-O'KELLY, *Court Culture in Dresden. From Renaissance to Baroque*, New York, 2002.
[2] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.56.
[3] SHStA 10026/2095/200 f°168-175.

de cour[1]. Toutefois, comme souvent, ces discussions ne se sont pas concrétisées et le manège couvert prévu par le comte de Wackerbarth n'a pas été construit. Cependant, elles ne sont pas enterrées, mais reprises par Zacharie Longuelune dans ses projets de 1728 pour le château[2]. De la même façon, sous le règne de Frédéric-Auguste II, ces espaces dévolus au divertissement de la cour, datant pour l'essentiel du XVII^e^ siècle, sont quelque peu négligés. En particulier, le jeu de paume édifié par Wolf Caspar von Klengel en 1668 reste tel quel jusqu'en 1751, date à laquelle on en envisage la destruction : « Pendant l'hiver, on abattra le vieux jeu de paume et on préparera tous les matériaux nécessaires à la construction du nouveau.[3] » La démolition est effective en 1755 et permet l'agrandissement du palais du Taschenberg vers l'ouest[4].

Progressivement, les bâtiments baroques construits sous la direction de Klengel durant le règne de Jean-Georges II sont ou détruits ou transformés au point de devenir méconnaissables. C'est tout particulièrement le cas du théâtre qu'il a construit entre 1664 et 1667 au sud-ouest du château et qu'il a relié à celui-ci par une colonnade d'ordre toscan ainsi que par une passerelle[5]. En 1708, ce théâtre, qui ne servait plus depuis 1697, est transformé en église catholique de cour. Ceci est lié au contexte propre à la guerre du Nord[6] : d'une part, comme souverain catholique (ou en tout cas soucieux de paraître tel afin d'obtenir le soutien du pape), Auguste le Fort se doit d'avoir une église catholique de cour, si possible somptueuse, mais la défaite de la Saxe entérinée par la paix d'Altranstädt du 24 septembre 1706 rend impensable toute construction d'une nouvelle église ou affectation d'une église luthérienne au culte catholique. L'idée d'affecter à un tel culte un bâtiment inutilisé de la cour semble au contraire avantageuse et est étudiée dès le début de l'année 1707 : les plans sont préparés par Johann Christoph Naumann, major dans le corps des ingénieurs, qui, dans ces années, a la faveur d'Auguste le Fort en matière d'architecture. Les murs du théâtre de Klengel sont conservés, mais l'intérieur est entièrement remodelé et une nef est dessinée dans l'ancien espace dévolu aux spectateurs. Les travaux commencent en janvier 1708 et l'église est

[1] SHStA 10026/2095/201 f°51.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, *op. cit.*, p.19-25.
[3] Lettre du 31 août 1751, adressée par le comte de Wackerbarth Salmour à Marie de Silvestre, fille du peintre Louis de Silvestre et lectrice de la Dauphine Marie-Josèphe, citée par E. de SILVESTRE, *Renseignements sur quelques peintres et graveurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Israël Silvestre et ses descendants*, Paris, 1869, p.249-250.
[4] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.170.
[5] Ce théâtre était précisément à l'emplacement actuel de la tour sud-ouest du château, qui, elle, date de l'extension de la fin du XIX^e^ siècle. Cf. Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.114-115.
[6] Pour ce qui suit, cf. Günther MEINERT, « *Die erste katholische Hofkirche in Dresden. Entstehen und Kunstgeschichtliche Würdigung* », in Heinrich BULANG, Josef GÜLDEN, Siegfried SEIFERT (dir.), *Unum in Veritate et Laetitia. Bischof Dr. Otto Spülbeck zum Gedächtnis*, Leipzig, 1970, p.322-344.

consacrée à la Sainte Trinité le Jeudi Saint de l'année 1708, mais elle n'est véritablement achevée qu'en 1709 : il s'agit d'une salle orientée sud-ouest – nord-est, avec deux loges royales de part et d'autre du maître-autel.

Quant à ce dernier, l'article de G. Meinert ne s'accorde pas complètement avec le journal de la mission jésuite de Saxe, conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Dresde : l'historien évoque l'existence de trois maîtres-autels successifs, l'un en 1708, un second en 1709 (sur le modèle du maître-autel de Sainte-Marie de la Victoire à Rome), qui serait violemment critiqué par les jésuites, et un troisième, peint en 1725 par Pellegrini. Voici ce que dit le journal de la mission jésuite pour l'année 1725 :

> « L'année a aussi été illuminée d'une lumière splendide, puisque la Chapelle Royale a été ornée d'un nouveau maître-autel soigneusement sculpté, dont le cœur brille, tel un soleil étincelant, par la représentation, il va sans dire, de la Sainte Trinité, mise en valeur par un peintre italien. Il y en a eu un avant que celui-ci ne fût achevé, nous n'étions pas peu troublés par celui qui avait façonné le précédent autel en 1708, avec si peu de distinction que celui-ci aurait aussi bien pu prendre place dans une porcherie de Calvin ou dans une synagogue juive.[1] »

Pour l'année 1708, le journal de la mission jésuite rapporte que, faute de mieux, le maître-autel a été pris dans la Fraumutterhaus : il s'agit sans doute d'un autel antérieur à l'introduction de la Réforme en Saxe albertine. La formulation du journal de l'année 1725 donne à penser qu'un autre maître-autel a été érigé en 1708, mais le journal des années 1708-1724 ne dit rien de tel : la seule chose certaine est que le maître-autel présent entre 1709 et 1724 est dépouillé et qu'il ne marque pas assez la spécificité du catholicisme. Il semble toutefois peu vraisemblable que les jésuites de Dresde, qui entretiennent d'étroites relations avec leurs confrères de Bohême, trouvent trop dépouillé un maître-autel dont le modèle serait celui de l'église Sainte-Marie de la Victoire de Rome, dont on connaît les liens avec la bataille de la Montagne Blanche de 1620. En revanche, l'autel de 1725 rutile d'or et la description donnée par le journal de la mission jésuite n'exclut nullement un lien avec le maître-autel de Sainte-Marie de la Victoire, bien au contraire ; le peintre italien évoqué est le Vénitien Antonio Pellegrini. En outre, Marie-Josèphe de Habsbourg joue un rôle considérable dans l'embellissement de l'église catholique de cour et n'est sans doute pas étrangère à

[1] *Historia Missionis Societatis JESU Dresdae Saxonia ab Anno Salutis 1708*, f°175 : « *Annus aureâ Luce illustrabatur quando Capella Regia novâ majore arâ inciso artificio elaboratâ est condecorata, corde illius velut clarissimo sole imagine videlicet Sanctissimae Trinitatis, penicillo italico expressa, refulgente. Habuit illam antequam perfecta consisteret, non modicus inquietabamur ab eo, qui priorem aram anno 1708 adeo indifferentem effigiaverat, ut in Calvini hara aeque, ac in Synagoga judaica vel potuerit*. » On appréciera le jeu de mots entre *ara* et *hara*.

l'édification du nouveau maître-autel de 1725, ce qui rend plus probable que ce soit celui-là qui reprenne l'iconographie du maître-autel de Sainte-Marie de la Victoire. N'oublions pas que les jésuites de Dresde ont des moyens plutôt limités et que s'ils ne sont pas soutenus par le roi ou son entourage le plus proche, ils ne peuvent pour ainsi dire rien faire. La nouvelle princesse électorale, qui a connu de splendides églises catholiques à Vienne, a dû trouver l'église catholique de cour trop sobre[1].

Outre le maître-autel, l'église est dotée en 1720 d'un orgue fabriqué par le plus grand spécialiste de l'époque, Gottfried Silbermann, et, en 1721, d'un baptistère sculpté par Permoser. Par ailleurs, la chaire est embellie et des autels secondaires sont ajoutés. Enfin, en 1730, l'église devenant trop petite, des tribunes sont bâties : c'est là un élément qui n'est pas étranger à la décision d'édifier une nouvelle église catholique de cour, beaucoup plus grande. Lorsque cette dernière est consacrée en 1751, l'ancien théâtre de Klengel devenu église catholique de cour en 1708 est retiré du culte. Dès cette date, il est prévu de transformer l'édifice en jeu de paume, en remplacement de celui qui avait été détruit afin de permettre l'agrandissement du palais du Taschenberg, comme en témoigne une lettre du comte de Wackerbarth Salmour d'août 1751 : « L'emplacement qui servait autrefois à la chapelle du château servira à l'établissement du jeu de paume, et ce nouveau bâtiment sera achevé dans un ou deux mois d'ici.[2] » Mais les travaux ont dû prendre du retard, car selon l'annuaire de Dresde paru en 1756, « en 1755, l'on a commencé de construire un nouveau jeu de paume à l'emplacement de l'ancienne chapelle catholique romaine.[3] »

C- Les autres bâtiments hérités par la dynastie

Les possessions des Wettin dans leur ville-résidence ne se limitent pas à la seule résidence, le château et ses environs immédiats : sur la rive droite de l'Elbe, la dynastie possède un édifice au sud-est d'Altendresden, l'ancien couvent des moines augustins, sécularisé en 1539. En 1568, l'électeur Auguste en fait une vénerie, qui est peu à peu améliorée par ses successeurs : y est regroupé tout ce qui est nécessaire à la chasse et aux combats contre les animaux. L'on y élève en particulier des chiens de chasse, mais aussi des ours et des lions. Le bâtiment continue d'être transformé sous le règne d'Auguste le Fort : en

[1] Heinrich MAGIRIUS, Siegfried SEIFERT, « *Die Kanzel der katholischen Hofkirche zu Dresden* », *Österreichische Zeitschrift für Kunst und Denkmalpflege*, 34, 1980, p.29.
[2] Lettre du 31 août 1751, adressée par le comte de Wackerbarth Salmour à Marie de Silvestre, citée par E. de SILVESTRE, *op. cit.*, p.249.
[3] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, *op. cit.*, p.9 : « […] *weiln 1755 ein neues Ball-Hauß auf die Stelle, wo die alte Röm[ische] Cathol[ische] Capelle gestanden, zu erbauen der Anfang gemachet worden*. »

1718, le fumoir, dans lequel l'on conserve les venaisons, y est transféré ; en 1720, une seconde vénerie est ajoutée, à l'usage du prince Frédéric-Auguste (II). Toutes les sources s'accordent à dater de 1722 la fin de la transformation de la vénerie d'Altendresden : à cette date est achevé le pavillon des lions, dans lequel sont transférés des animaux qui, jusque-là, vivaient dans l'ancien pavillon des lions situé près de l'arsenal sur la rive gauche de l'Elbe, à savoir les lions, les tigres, les panthères, les singes et les corbeaux[1]. L'on observe ici la même tendance que nous avions déjà remarquée à propos des environs du château, la fin de la dispersion et la concentration des activités semblables en un même lieu : tout ce qui concerne les exercices physiques impliquant des animaux est mis dans la vénerie d'Altendresden. Celle-ci semble ensuite ne plus faire l'objet de transformations, sans doute parce que Frédéric-Auguste II, passionné de chasse, préfère construire un château entièrement dévolu à cette activité, celui d'Hubertsbourg.

L'investissement des Wettin ne se limite pas aux espaces urbains *stricto sensu*, mais concerne également les faubourgs. C'est là un fait presque systématiquement ignoré par une historiographie qui s'intéresse au château de résidence, aux pavillons du Zwinger, au Palais Japonais, ainsi qu'aux châteaux de Pillnitz, de Großsedlitz et de Moritzburg, mais pas aux propriétés des Wettin dans les faubourgs. Cela est d'autant plus étonnant que tous ces palais et châteaux que nous avons cités sont en même temps des jardins soignés, au même titre que les jardins possédés par les Wettin dans les faubourgs de Dresde. Toutefois, le travail de l'historien est aujourd'hui considérablement facilité, depuis que C. Jöchner a publié ses travaux sur les jardins des Wettin autour de Dresde[2]. Pour l'essentiel, l'investissement de la dynastie dans les faubourgs concerne trois jardins de plaisance, le Grand Jardin, le jardin de la Duchesse et le jardin de Son Altesse.

Tout d'abord, le jardin dit de la Duchesse tire son nom de sa première propriétaire, Sophie, épouse de l'électeur Christian I[er]. Situé au sud-ouest du château, entre les remparts et les faubourgs, il est orienté nord-sud. Il s'agit à l'origine d'un jardin d'agrément, avec une villa de plaisance, une grotte et une fontaine[3]. Il est alors délimité à l'est par le fumoir et les brasseries, mais après la construction des pavillons du Zwinger, il se trouve au sud-ouest de la grande galerie et de la porte de la Couronne. En 1717, un pavillon de tir y est construit, en remplacement de celui de Klengel, qui avait été détruit afin de permettre l'édification des

[1] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.8-9.
[2] Cornelia JÖCHNER, *Die schöne Ordnung. Geometrische Gartenkunst in Dresden und anderen deutschen Residenzen*, Weimar, 2001.
[3] Walter BACHMANN, « *Der ehemalige Italienische, später Türkische Garten zu Dresden und seine Geschichte* », *Sitzungsberichte und Abhandlungen der Flora*, NF 39/40, 1936, p.124.

pavillons du Zwinger. Le jardin de la Duchesse n'est cependant pas d'abord un lieu dévolu aux exercices de tir et semble perdre de son importance au cours du XVIII[e] siècle, au point de n'être l'objet que d'une rapide mention dans les descriptions imprimées de Dresde : ainsi, l'annuaire de 1756 se contente de citer « le verger de la cour, autrefois appelé jardin de la Duchesse, devant la porte de Wilsdruff et derrière la forge pour les objets d'argent », sans autre précision[1]. C'est là un cas finalement assez rare, où un jardin d'agrément est devenu un simple jardin utilitaire.

En revanche, dès la fin du XVII[e] siècle, les Wettin se dotent d'un considérable jardin d'agrément, situé à environ deux kilomètres à l'est de Dresde, au-delà du faubourg de Pirna, le Grand Jardin, qui est constitué à partir de 1676 par l'électeur Jean-Georges II, lequel y a acquis plusieurs propriétés, sous juridiction du Magistrat de Dresde ou dans les villages de Strehlen et de Gruna, dont le seigneur est également le Magistrat de Dresde, par l'intermédiaire de l'Intendance de Leubnitz. À partir de 1678, l'électeur fait construire par Johann Georg Starcke au milieu de ce jardin un grand palais, que l'on appelle le palais du Grand Jardin et que l'on considère généralement comme le premier édifice baroque des environs de Dresde. L'on n'y observe pas la distinction courante entre un côté cour et un côté jardin, mais les deux façades est et ouest sont aussi somptueuses l'une que l'autre et chacune est rehaussée par un escalier extérieur double. Dans un premier temps, Auguste le Fort laisse cet espace dans son état d'origine, mais, à partir de 1709, au moment même où la résidence commence à être remodelée, il y ouvre un chantier qui duré environ dix ans. Le jardin est agrandi et embelli : les bosquets sont redessinés à partir de 1710 et, en 1715, une pièce d'eau est ajoutée en arrière du palais ; en 1719, Auguste le Fort fait ériger un Temple de Vénus. L'on y trouve aussi huit grottes italiennes et des statues monumentales représentant les douze travaux d'Hercule[2], qui viennent de l'atelier de Permoser. Enfin, une orangerie y est installée. Le Grand Jardin sert avant tout aux divertissements de la cour, mais il comporte aussi des espaces liés à la chasse, où sont élevés un certain nombre d'animaux, tels que des hérons ou des faisans, ce qui implique d'aménager des prairies ainsi qu'une forêt[3]. De la sorte, le Grand Jardin se présente tel un *compendium* des formes végétales naturelles ou artificielles, depuis le bosquet jusqu'à la forêt. Dans cette même décennie 1710, il est agrandi et régularisé de façon

[1] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, *op. cit.*, p.70 : « *Der Hof-Küchen-Garten, sonst der Herzogin Garten genannt, vorm Wilischen Thore hinter dem Silber-Hammer*. »
[2] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.111.
[3] Cornelia JÖCHNER, *op. cit.*, p.131-134.

à former un rectangle de seize mille aunes de périmètre, en l'exact centre duquel se trouve le palais[1].

Parallèlement à ce mouvement de construction, l'électeur cherche à délimiter plus fermement l'usage de ce jardin : en juillet 1715, le baron de Löwendal, grand maréchal de cour, édicte un règlement interdisant de marcher sur les pelouses, de grimper sur les haies et de traverser le Grand Jardin en charrette[2]. À partir du 9 mai 1718, seules les personnes de condition ont le droit d'y pénétrer[3]. Or, à l'origine, le Grand Jardin était traversé par la route de Pirna, qui conduit de Dresde à la Suisse Saxonne et, de là, en Bohême . Afin d'empêcher toute circulation à l'intérieur de cet espace qui doit être réservé à la cour, Auguste le Fort ordonne le 2 novembre 1720 de déplacer cette route hors du jardin et de la mettre plus près de l'Elbe[4]. Le Grand Jardin reste cependant traversé de deux mails, lesquels existent toujours et qui permettaient alors aux gens de condition de se livrer aux plaisirs de la promenade en carrosse. Durant la décennie 1720, l'électeur ajoute aux précédentes fonctions du Grand Jardin et de son palais celle de musée de sculpture ancienne et moderne. Johann Georg Keyßler rapporte ainsi dans son récit de voyage que l'on y trouve plus de quinze cents sculptures : « Les statues récentes sont de marbre blanc et réparties à travers tout le Grand Jardin, tandis que les statues antiques et les plus coûteuses sont avec d'autres antiquités dans le palais.[5] » Le Grand Jardin et son palais ne sont plus guère transformés à partir des années 1730, bien que leurs collections de sculptures continuent de s'accroître.

Le second jardin d'agrément transformé par les Wettin dans la première moitié du XVIII[e] siècle est le Jardin Italien, que l'on appelle aussi jardin Turc ou jardin de Son Altesse. Son premier nom vient de ses deux premiers propriétaires, deux chambellans d'origine italienne, Domenico Melani et Bartholomai Sorbisi, qui, en 1664, établissent un jardin dans le faubourg de Wilsdruff, le long de la Große Plauische Gasse[6]. Ils le vendent en 1666 à l'électeur Jean-Georges II, lequel l'offre à son épouse : on l'appelle alors Jardin Italien, ou jardin de Son Altesse. Il est redessiné d'une façon quelque peu hybride par Johann Georg Starcke : dans sa moitié ouest, il s'agit d'un jardin baroque, constitué d'allées et de parterres, tandis que sa moitié est comporte des arbres ; en son milieu, l'on trouve une maison de plaisance. Après la création du Grand Jardin à partir de 1676, le jardin de Son Altesse est

[1] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.109.
[2] Cornelia JÖCHNER, *op. cit.*, p.129.
[3] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.112.
[4] RA F VI 9 f°1r°.
[5] Johann Georg KEYßLER, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen*, Hanovre, 1740, p.1077 : « *Die neuern Statuen sind aus weisen Marmor und durch den gantzen Garten vertheilet, die antiquen und kostbarsten aber stehen nebst andern Alterthümern in dem Pallaste*. »
[6] Walter BACHMANN, *op. cit.*, p.124-146.

négligé, jusqu'à ce qu'Auguste le Fort décide de le donner en cadeau de noces à Marie-Josèphe de Habsbourg en 1719, ce qui donne lieu à un certain nombre de transformations par Pöppelmann. D'après Karl Wilhelm Daßdorf, qui recopie Johann Christian Crell, les travaux dateraient de 1715[1], mais cela ne s'accorde pas avec les comptes des bâtiments royaux de l'année 1719. Dans le devis du 22 juillet 1719, la surintendance des bâtiments demande pour le palais de la Große Plauische Gasse « 219 taler 8 groschen de menuiserie, pour quarante-deux fenêtres et deux portes, 64 taler de serrurerie pour ferrer ces quarante-deux fenêtres et deux portes, 200 taler 14 groschen de verrerie pour vitrifier les quarante-deux fenêtres et les deux portes […], 189 taler 18 groschen de peinture, pour enduire ces fenêtres et portes et peindre en détrempe le plafond de la salle à la turque.[2] » Il y a peut-être eu des travaux en 1715, mais nous n'en avons pas trouvé trace dans les archives, tandis que les transformations de l'été 1719 semblent considérables.

À tout le moins, ce n'est qu'à cette date, et non en 1715, qu'il a été donné au palais de la Große Plauische Gasse une thématique turque : à l'intérieur, les peintures représentent des bains turcs, l'église Sainte-Sophie de Constantinople, tandis que le sol est agrémenté de tapis persans et d'objets orientaux, au nombre desquels le narguilé n'est pas oublié[3]. De façon cohérente, le nouveau palais de la Große Plauische Gasse est inauguré le 17 septembre 1719 par un festin turc, durant lequel les convives mangent à la turque, ce qui fait que l'on a donné au jardin de Son Altesse le nom de Jardin Turc. L'on peut s'interroger sur le sens d'un tel cadeau : parmi la diversité des possibles, pourquoi Auguste le Fort a-t-il justement choisi de donner à sa nouvelle bru un palais évoquant les mœurs du premier ennemi des Habsbourg, les Turcs ? Dans sa description presque exhaustive de la ville de Dresde, Crell donne quelques informations supplémentaires sur ce palais et ce jardin : à l'image du palais du Grand Jardin, celui-là est doté de deux escaliers doubles à ciel ouvert ; en outre, l'allée qui mène à l'entrée principale est ornée des statues des fondateurs des quatre empires, Nemrod, Cyrus, Alexandre et César ; la partie arborée du jardin est constituée de tilleuls disposés en quinconce ; les parterres sont taillés de façon à former des noms, des armes et des couronnes[4]. Après 1719, le

[1] Karl Wilhelm DASSDORF, *Beschreibung der vorzüglichsten Merkwürdigkeiten der Churfürstlichen Residenzstadt Dresden und einiger umliegenden Gegenden*, Dresde, 1782, p.701 et Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.112.

[2] SHStA 10026/774/5 f°18 : « *219 th[a]l[e]r 8 g[roschen] Tischler Arbeit, vor 42 Fenstern und 2 Thüren, 64 th[a]l[e]r Schlosser Arbeit, vor diesen 42 Fenstern und 2 Thüren zu beschlagen, 200 th[a]l[e]r 14 g[roschen] Glaser Arbeit vor 42 Fenstern und 2 Thüren zu verglasen […] 189 th[a]l[e]r 18 g[roschen] Mahler Arbeit vor diesen Fenstern und Thüren anzustreichen, ingleichen die Saaldecke mit Leimbfarben auf Türckische Art zu mahlen.* »

[3] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1088.

[4] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.112-113.

palais et le jardin de Son Altesse sont utilisés par la dynastie comme séjour champêtre : J.-C. Crell signale par exemple qu'à l'été 1725, les jeunes princes Joseph, Frédéric-Christian et Marie-Amélie ont séjourné en cet endroit durant sept semaines[1]. Ce lieu ne semble guère transformé après 1720 et, après avoir été détruit pendant la guerre de Sept Ans, il est vendu par les Wettin au baron de Riesch en 1770[2].

Ainsi, bien que tous les projets n'aient pas été réalisés, loin de là, Auguste le Fort et son fils ont considérablement transformé les possessions que leurs ancêtres des XVI^e^ et XVII^e^ siècles leur avaient léguées : tout en gardant sa structure Renaissance, le complexe palatial constitué par le château et les écuries de l'électeur est en 1750 fort différent de ce qu'il était en 1700 et, de façon analogue, les jardins de la dynastie ont été quelque peu transformés. Cependant, les chantiers dynastiques sont beaucoup plus importants dès que l'on examine les nouveaux édifices dont la dynastie s'est dotée, que ce soit pour se loger, pour se divertir ou pour prier.

II- Les bâtiments créés par Auguste le Fort

A- Les palais destinés au logement de la dynastie

1) Le palais du Taschenberg

Le premier bâtiment dont Auguste le Fort est le commanditaire est le palais du Taschenberg, situé au sud du château, le long des rues Am Taschenberg et Kleine Brüdergasse. Il ne s'agit pas d'abord d'un monument dynastique, mais le premier palais baroque construit à l'intérieur des remparts de Dresde est une maison destinée à une maîtresse royale, la comtesse Cosel. La réalisation en commence en 1705, lorsqu'Auguste le Fort fait acheter deux maisons privées qu'il donne à sa nouvelle maîtresse, les maisons Haugwitz et Einsiedel : la propriété est bornée à l'ouest par le jeu de paume de Klengel et à l'est par un terrain vague[3]. Elle est agrandie en 1706-1707, par l'achat de trois autres maisons donnant sur la Kleine Brüdergasse, celles d'Opitz, de Zimmermann et de Zapff. Le premier architecte du palais de la comtesse Cosel est Johann Gottfried Karcher, qui garde certaines parties des anciennes maisons, tout en ajoutant de nouveaux murs. Ce palais qui, en 1705, est le plus moderne de la ville de Dresde, constitue le corps central de l'actuel Grand Hôtel am

[1] *Ibidem*, p.113.
[2] Walter BACHMANN, *op. cit.*, p.136.
[3] Cf. Henning PRINZ, « *Bau- und Nutzungsgeschichte des Taschenbergpalais* », in *Das Taschenbergpalais zu Dresden*, Dresde, 1995, p.9-22.

Taschenberg. Il compte trois étages et possède un toit à mansardes ; la façade principale est du côté nord et donne sur la rue Am Taschenberg ; la façade est, quant à elle, donne sur un petit jardin avec un jeu d'eau ; en revanche, les façades sud et ouest, prévues dans le plan de 1705, ne sont pas réalisées. Les travaux de construction sont en effet interrompus en 1709, avant de reprendre en 1712, sous la direction de Pöppelmann, alors revenu de son voyage à Vienne et à Rome. l'ensemble est achevé en 1714-1715, après la disgrâce de la comtesse Cosel en 1713[1]. Le palais sert alors à loger la nouvelle maîtresse du roi, une comtesse Dönhoff : en raison de son ameublement, il est appelé la Maison Turque.

L'histoire du palais des maîtresses royales connaît une rupture à l'été 1718, lorsque se pose de façon nouvelle le problème du logement des Wettin, au moment où se profilent le retour du prince héritier Frédéric-Auguste (II) et l'arrivée de son épouse Marie-Josèphe de Habsbourg : il faut désormais loger deux jeunes gens d'une vingtaine d'années, avec leur suite. Dans un premier temps, il est envisagé de les héberger dans le château de résidence, plus précisément dans les appartements du bâtiment Georges, pour lesquels sont prévus des travaux *ad hoc*. Mais Auguste le Fort change de décision entre février et septembre 1718 : seule la génération des parents doit habiter au château, tandis que le palais du Taschenberg est attribué au prince héritier et à son épouse[2]. Il ne s'agit toutefois que d'un ultime recours, lié à la précipitation des années 1718-1719, mais ce qui ne devait être que provisoire a fini par devenir la règle : la dissociation de la résidence du souverain de celle du prince héritier se met en place dans la première moitié du XVIII[e] siècle et reste la norme jusqu'en 1918. Cette décision royale du printemps ou de l'été 1718 implique un certain nombre de travaux : il faut transformer le palais d'une maîtresse, si prestigieuse soit-elle, en résidence d'un prince royal et d'une princesse impériale. Cela passe d'abord par un changement de nom : ce ne serait pas véritablement honorer une princesse Habsbourg que la loger dans un palais appelé « Maison Turque », d'où le nom de palais du prince (*Prinzliches Palais*) que prend désormais le palais du Taschenberg[3]. Un corridor de bois est érigé, afin d'assurer une communication directe entre ce palais et le château[4]. L'essentiel des travaux consiste à modifier l'ordonnancement des intérieurs, à les orner et à les meubler, ce qui explique le rôle décisif joué par l'architecte

[1] Henning PRINZ, « *Verwendung vorhandener Bausubstanz bei Dresdner Palaisbauten am Anfang des 18. Jahrhunderts* », in Kurt MILDE (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann 1662-1736 und die Architektur der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 1990, p.220-236.

[2] SHStA 10026/773/16 f°251r° : dans une lettre du 10 septembre 1718, Auguste le Fort annonce au comte de Wackerbarth son intention de maintenir sa décision de loger son fils et sa bru dans le palais du Taschenberg. En revanche, en février 1718, il est encore question de leur faire habiter le bâtiment Georges du château. Il ne semble pas possible de préciser davantage la chronologie de la décision royale.

[3] Ordre royal du 20 octobre 1718 (SHStA 10026/773/16 f°263r°).

[4] Un tel corridor existait jusqu'à l'époque de la disgrâce de la comtesse Cosel.

d'intérieur Raymond Leplat dans la transformation du palais du Taschenberg en 1718-1719[1]. Une idée de l'aspect intérieur de ce palais peut être donnée à l'aide d'une description conservée dans les archives du Conseil privé. L'appartement de Frédéric-Auguste (II) est au premier étage : il comporte une grande salle aux murs jaunes et au plafond peint, puis deux chambres de damas rouge, avec, dans la seconde, les portraits du roi, de la reine, du margrave de Bayreuth et de son épouse. Cette pièce donne sur la salle d'audience, où l'or foisonne et dont le plancher a l'aspect du marbre. On passe de là dans la chambre à coucher du prince, recouverte de damas vert[2]. Marie-Josèphe de Habsbourg loge quant à elle au second étage du palais, dans des appartements qui ne le cèdent nullement en splendeur. Les travaux se poursuivent après l'arrivée de Marie-Josèphe en septembre 1719 : afin de ne pas être exclusivement liée à l'église catholique de cour consacrée en 1708, la nouvelle princesse électorale fait ériger dans son palais une chapelle, où officient son confesseur, le P. Anton Steyerer sj (1673-1741) et celui de son époux, le P. Johann Christian Götze (1693-1749). Cette chapelle est connue pour être magnifique, notamment par les nombreuses reliques qui y sont accueillies et conservées dans de somptueux reliquaires[3].

Il est difficile de donner une ligne directrice des transformations du palais du Taschenberg, dans la mesure où une hésitation traverse la majeure partie des années 1720 : les héritiers du trône doivent-ils rester dans ce palais ou, au contraire, regagner le château ? L'on observe ainsi une certaine incohérence dans la succession des travaux et des déménagements. Tout d'abord, si, par la splendeur de ses intérieurs, le palais du Taschenberg est certes à l'image de la dignité des Wettin et des Habsbourg, par ses murs, il reste un ensemble si hétéroclite qu'Auguste le Fort en envisage la destruction et la reconstruction *ex nihilo*[4]. Les héritiers pourraient alors avoir une véritable résidence, et non un palais constitué de l'assemblage de maisons bourgeoises. Concrètement, les premiers travaux sont liés à l'annonce de la première grossesse de Marie-Josèphe : Auguste le Fort exulte, car il y voit l'accomplissement des espérances placées dans le mariage de son unique fils légitime et la promesse de la continuité dynastique. L'ordre qu'il adresse au comte de Wackerbarth le 17 juillet 1720 est éloquent :

> « Nous estimons être dans la plus grande nécessité de préparer sans aucun délai et avant toute autre chose des appartements destinés au logement du jeune prince ou de la

[1] SHStA 10026/2095/200 f°9-14.
[2] SHStA 10024/9835/23.
[3] Siegfried SEIFERT, « *Das religiöse und geistige Leben des sächsischen Hofes im Taschenbergpalais* », in *Das Taschenbergpalais zu Dresden*, *op. cit.*, p.31-42.
[4] Henning PRINZ, *op. cit.*, p.16.

jeune princesse que nous espérons, mais il ne sera pas fait de nouveau bâtiment, on adaptera en revanche des chambres qui étaient jusque-là habitées, car il serait très dangereux de faire séjourner le prince ou la princesse nouvellement né dans des pièces toute neuves, ce qui donnerait occasion à des événements malheureux, auquel cas nous nous verrions ravir en un instant tous nos espoirs passés.[1] »

Le roi propose de loger le prince à naître dans la maison des jésuites, sise dans la Kleine Brüdergasse ; mais, au cas où Marie-Josèphe souhaiterait que son enfant résidât auprès d'elle, il suggère d'aménager autrement les intérieurs du palais du Taschenberg. Cette seconde solution est adoptée : à cette fin, une maison contiguë au palais est louée et les cloisons en sont abattues[2]. Toutefois, durant cette même année 1720, Auguste le Fort envisage aussi d'établir son fils et sa bru au château, comme s'il avait des réticences à voir sa famille proche habiter un palais extérieur. La décision est prise en 1725, date à laquelle Frédéric-Auguste (II) emménage au premier étage de l'aile sud de la grande cour du château, et Marie-Josèphe au second étage de cette même aile[3]. Toutefois, le constant accroissement de la famille royale fait que cette solution ne dure pas : en 1727, à l'approche de la naissance de celle qui est devenue Marie-Marguerite, Frédéric-Auguste (II), son épouse et leurs trois enfants (Joseph-Auguste, Frédéric-Christian et Marie-Amélie) regagnent le palais du Taschenberg, qui ne semble pas avoir été transformé pour l'occasion.

À la mort d'Auguste le Fort en 1733, Frédéric-Auguste II, devenu électeur, puis roi, regagne le château avec sa famille, et, dans un premier temps, le palais du Taschenberg ne sert plus au logement de la dynastie. Il est affecté à divers usages, mais ne semble guère entretenu, au point d'être partiellement démantelé : le corps central édifié par Karcher en 1705 reste intact, mais la maison Zapff, qui avait été ajoutée au noyau d'origine en 1707, en est détachée le 1er septembre 1738 pour être donnée en propriété au valet de chambre Jean-Baptiste Léger[4]. En 1737, le petit jardin situé à l'est du palais est remplacé par un nouveau manège. Toutefois, plus tard le palais du Taschenberg est à nouveau affecté au logement de la dynastie. En effet, en 1740, le prince héritier Frédéric-Christian est de retour de son voyage de deux ans en Italie,

[1] SHStA 10026/773/17 f°25r° : « *So achten Wir der unumgänglichen Nothdurfft zu seyn, daß zu Logiren des zu hoffenden jungen Prinzens oder Prinzessin, ohne einigen Anstand und vor allen anderen Dingen begebenen Apartamans bereitet, hierzu aber kein ganz neuen Bau geführet, sondern Zimmer, so bißhero schon bewohnet worden, adaptiret werden, weil dem neu gebohrenen Prinz oder Prinzessin in ganz neu erbauten Gemächern sich auffzuhalten höchst gefährlich seyn, und dadurch so unglückliche Zufälle veranlasset werden könnten, wodurch aller Unserer bisherigen Hoffnung auf einmahl wieder beraubet würden*. »

[2] *Ibidem*, f°36r°.

[3] À cette époque, Auguste le Fort ne réside plus au premier étage de l'aile sud, mais dans le bâtiment Georges et la galerie de peinture a été déplacée du second étage de l'aile sud à la salle des Géants dans l'aile est.

[4] SHStA 10047/1701 f°1r°.

le manque d'espace au château devient criant. C'est pourquoi le 3 janvier 1741, le palais du Taschenberg est attribué aux aînés des enfants royaux : Frédéric-Christian reprend les anciens appartements de son père au premier étage, Xavier, ceux de sa mère au second étage et Charles habite la maison Einsiedel, qui donne sur la Kleine Brüdergasse.

Le 27 août 1746, au moment où se profile le double mariage bavarois, ce palais est donné au seul prince héritier, Frédéric-Christian, qui, en 1747, y est rejoint par son épouse, Marie-Antoinette de Bavière[1]. C'est l'occasion de grands travaux dirigés par Knöffel, au moyen desquels le palais baroque est transformé en chef d'œuvre rococo entre 1747 et 1750. Le bâtiment retrouve sa taille des années 1720 : le 15 mars 1747, Frédéric-Auguste II rachète pour 13 000 taler la maison qu'il avait offerte à Léger en 1738[2]. Marie-Antoinette de Bavière joue ensuite un grand rôle dans l'embellissement et l'agrandissement de sa résidence qui, à la différence du château, devient l'un des palais les plus modernes de Dresde : les maisons adjacentes sont achetées et intégrées au palais après reconstruction. En 1756, Julius Heinrich Schwarze, architecte dominant de l'époque, commence des travaux d'agrandissement du palais du Taschenberg vers l'ouest, ce qui est à l'origine de la destruction du jeu de paume de Klengel : le palais est doté en 1756-1757 d'une aile occidentale, qui s'ouvre sur une cour d'honneur. À la fin de la guerre de Sept Ans, une aile symétrique est édifiée à l'est, avec une seconde cour d'honneur. Les travaux concernent aussi les intérieurs : dès la fin des années 1740, Marie-Antoinette en renouvelle la décoration et l'ameublement. Alors que son époux reprend la chapelle domestique de Marie-Josèphe de Habsbourg, Marie-Antoinette fait édifier entre 1748 et 1751 une seconde chapelle dans les parties orientales du palais. Stefano Torelli y peint en particulier les quatorze stations du tout nouveau chemin de Croix, que l'on trouve aujourd'hui dans le chemin de procession de la cathédrale de Dresde[3]. Ainsi, après une histoire quelque peu chaotique, à la fin des années 1750, le palais du Taschenberg est pleinement la résidence du prince héritier et de sa famille : alors que le château garde un aspect plus ancien, ce bâtiment est au contraire l'un des plus modernes de Dresde en termes d'histoire de l'art et met considérablement en valeur l'espace situé au sud du château.

[1] Henning PRINZ, *op. cit.*, p.17.
[2] SHStA 10047/1701 f°8r°.
[3] Siegfried SEIFERT, « *Das religiöse und geistige Leben des sächsischen Hofes im Taschenbergpalais* », in *Das Taschenbergpalais zu Dresden*, *op. cit.*, p.34. Ce chemin de Croix mérite d'être souligné, dans la mesure où il s'agit d'une dévotion plutôt récente, diffusée par le pape Benoît XIII (1724-1730).

2) Le palais royal de la Pirnaische Gasse

Dans la ville sur la rive gauche de l'Elbe, le château et ses environs sont certes le centre de la vie des Wettin et, partant, le lieu des transformations les plus importantes, mais la dynastie ne s'en tient pas là, pour des raisons qui tiennent avant tout au problème du logement de cette famille en pleine croissance. Le refus de construire un château plus grand, même en en gardant le noyau du XVI^e^ siècle, entraîne une dilatation de l'espace habité par la dynastie, même si le château et le palais du Taschenberg ne perdent jamais leur primauté : ce n'est que sous la contrainte du manque d'espace que l'on décide d'héberger certains membres de la famille hors du château. En 1746, le palais du Taschenberg est attribué à Frédéric-Christian et à Marie-Antoinette de Bavière. Il est alors décidé d'héberger toutes les princesses au château et d'installer les autres princes, Xavier, Charles, Albert et Clément, dans un palais de la ville, que l'on n'aurait pas besoin de construire (sinon, autant se doter d'un château véritablement royal), mais seulement de transformer à partir d'une demeure existante.

Pour ce faire, Frédéric-Auguste II reprend le palais royal de la Pirnaische Gasse, à l'extrémité est de Neudresden, demeure qui a appartenu tantôt aux Wettin, tantôt à de grands nobles : à l'origine, il s'agit du palais du comte Pflug, qui a ensuite été acquis par le comte Flemming, lequel le transforme entre 1720 et 1724. Auguste le Fort en fait l'acquisition en 1726, comme le rappelle le décret royal du 21 janvier 1728, qui évoque « la maison Pflug, sise dans cette ville, dans la Pirnaische Gasse, que Notre feld-maréchal et ministre dirigeant du Cabinet le comte de Flemming a possédée quelque temps, et que Nous avons achetée, selon Notre décret de confirmation et l'ordre très gracieux que Nous vous avons adressé le 26 avril 1726, ainsi que la maison située derrière celle-ci, dans la Moritzstrasse, qui avait aussi été achetée par lui, refaite à neuf et adjointe à la maison Pflug, et que Nous avons aussi achetée.[1] » Jusqu'en 1730, il abrite la Chambre d'art[2], mais nous ignorons quel usage Auguste le Fort fait ensuite de ce palais. En août 1736, Frédéric-Auguste II l'agrandit, en acquérant deux maisons de la Pirnaische Gasse, celles de Maria Regina Geringmuth et de Johanna Dorothee Hildebrand, ainsi qu'une partie de la propriété d'un certain Jacobi[3]. Mais dans l'esprit du roi, cette extension n'est sans doute pas destinée à sa famille, puisque dès le

[1] SHStA 10026/950/1 f°1v° : « […] *das allhier auf der Pirnischen Gasse gelegene Pflugische Hauß, welches Unser Gen[eral] Feldmarschall und Dirigender Cabinetsministre Graf von Flemming einige Zeit besessen, und besage Unsers Versicherungsdecrets und an Euch unterm 26. April A[nn]o 1726 ergangenen gnädigsten Befehls an Uns käufflich überlassen, nebst dem hinten anstoßenden von ihm dazu erkaufften, von neuen aufgeführten und in eines gebrachten, zugleich an Uns käufflich transferirten Hause*. »
[2] Benjamin Gottfried WEINART, *Topographische Geschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1777, p.226.
[3] SHStA 10026/774/10 f°1r°.

20 septembre 1736, l'ensemble est donné à son favori le comte Sułkowski, lequel reste en possession de ce palais en dépit de sa disgrâce en 1738.

Le 27 août 1746, Frédéric-Auguste II rachète le palais Sułkowski pour la somme de 180 000 taler. Le décret royal lie explicitement cette opération immobilière au problème du logement de la dynastie, qui se pose de façon nouvelle au moment où se profile l'arrivée de Marie-Antoinette de Bavière : « Comme le palais du Taschenberg en ce lieu doit être laissé à Notre prince royal et électoral en résidence exclusive à l'occasion de son futur mariage, Nous avons décidé de racheter et de rendre à Notre Chambre le palais de ce lieu, sis dans la Pirnaische Gasse et appartenant à Notre ministre du Cabinet et général d'infanterie le comte Sułkowski […], afin d'y loger Nos autres princes royaux.[1] » Toutefois, dans un premier temps, le palais ne semble pas avoir servi à loger les princes Xavier, Charles, Albert et Clément, car le journal du mariage de Marie-Josèphe avec le Dauphin de France précise que le duc de Richelieu, ambassadeur extraordinaire de la France en Saxe pour l'occasion, est arrivé le 25 décembre 1746 et qu'il « est descendu dans le palais royal de la Pirnaische Gasse.[2] » En revanche, le 10 juin 1747, le baron de Wetzel, ambassadeur de Bavière en Saxe, rend visite aux quatre princes royaux dans leur palais de la Pirnaische Gasse[3] : il faut donc supposer que ces derniers s'y sont installés au début de l'année 1747. Le palais est adapté à ses nouveaux habitants, comme le rappelle l'annuaire de Dresde de l'année 1749 : « Dans la Pirnaische Gasse resplendit devant les autres le grand palais, anciennement du grand comte Sułkowski, et maintenant royal, qui doit être admiré au plus haut point pour son étendue, pour ses grandes pièces proprement meublées et pour les tapisseries, les miroirs, les tableaux, etc. que l'on y trouve à l'intérieur ; il est souvent arrivé autrefois que résident dans ce palais divers rois et princes ; encore en 1737, il a été agrandi des deux côtés et à nouveau complètement rénové en 1747.[4] » Toutefois, fortement endommagé lors des bombardements de 1760, il est détruit et transformé en palais pour la Diète de Saxe, ce qui fait que nous n'en savons guère plus sur ce palais des princes cadets, dont l'existence est surtout liée au problème du logement de la

[1] *Ibidem*, f°47r° : « *Wir haben, nachdem das Palais auf dem Taschenberge allhier, Unsers Cron- und Chur-Prinzens zur alleinigen Residenz bey dero künfftigen Vermählung zu überlassen ist, zur Bewohnung von Unserer anderen Königl[ichen] Prinzen das Unserm Cabinets-Ministro und General von der Infanterie, Grafen Sulkowski, auf der Pirnaischen Gasse allhier zustehende Palais […], zu Unserer Cammer käufflich zurückzunehmen Uns entschlossen.* »

[2] SHStA 10006 B 29a f°4v° : « *Er ist in dem Königl[ichen] Pallast auf der Pirnischen Gaße abgestiegen*. »

[3] SHStA 10006 B 20b f°55v°.

[4] *Neu-verbesserte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1749, p.27 : « *Auf der Pirnaischen Gasse pranget vor andern das ehemahlige Hoch-Gräfl[iche] Sulkowskysche, jetzo Königl[iche] grosse Palais, so wegen seiner Weitläufftigkeit, grossen propren ausmeublirten Zimmern, und darinnen befindlichen Tapissereyen, Spiegeln, Gemählden u. s. f. höchstens zu bewundern, worinnen sonst offt verschiedene Könige und Fürsten residiret, es ist nur noch 1737 auf beyden Seiten vergrössert und 1747 durchaus wieder renoviret worden.* »

famille royale : de ce point de vue, il semble bien qu'en rive gauche de l'Elbe, l'investissement dynastique se soit concentré sur le château et ses environs immédiats.

B- Les pavillons du Zwinger

1) La création d'un jardin et d'une orangerie (1709-1711)

Les environs du château ne sont pas seulement dotés d'un palais destiné d'abord à une maîtresse, puis à l'héritier du trône, Auguste le Fort fait aussi construire un ensemble architectural inouï et unique en son genre, ni tout à fait un jardin, ni tout à fait un palais, mais une composition de pavillons de jardin, quoique sans véritable jardin. Il porte le nom de son emplacement, le Zwinger, terme d'architecture militaire désignant un fossé entre deux lignes de fortifications : un tel espace existe tout autour de Dresde, depuis que la ville a été fortifiée à l'italienne au XVI^e^ siècle, mais sa transformation dans sa partie occidentale, en arrière du château de résidence, est telle que le terme de Zwinger a fini par ne plus désigner que cette création extraordinaire conçue par Auguste le Fort. Il s'agit sans doute de la réalisation la mieux étudiée, tant elle fascine depuis la redécouverte de l'art baroque à la fin du XIX^e^ siècle. Cet ensemble unique a par nature attiré l'attention des historiens de l'art, qui ont cherché à en reconstituer l'histoire, à en retrouver les sources d'inspiration, à faire la part de son unicité. Depuis H. Hettner, qui, à notre connaissance, est l'un des premiers à avoir écrit sur le Zwinger de Dresde[1], de nombreux articles ont été publiés : il s'agit le plus souvent de comprendre l'origine de ce chef d'œuvre baroque, ce qui conduit à faire la part du génie de son commanditaire, Auguste le Fort, ou de son architecte, Pöppelmann, et celle des influences possibles, que l'on trouve du côté des villas romaines baroques, des palais viennois, des églises de Prague, ou encore de Marly ou de Trianon. Même en ne retenant que les plus sérieux de ces articles et en écartant les étonnantes élucubrations de quelques uns, cet angle d'approche présente le défaut de réduire l'histoire des pavillons du Zwinger à une histoire de formes artistiques, dont on cherche à reconstituer la circulation, sans pouvoir guère avancer de preuves plus convaincantes que la simple ressemblance formelle entre deux édifices. Même en procédant avec finesse, c'est-à-dire en tenant compte de la chronologie de la construction, cette méthode comporte une sérieuse limite : elle oublie qu'un bâtiment n'est pas seulement un objet esthétique, mais que son commanditaire le destine à un usage précis, qui a sans doute influencé son choix de le faire construire de telle ou telle façon, elle oublie enfin qu'un roi ambitieux ne peut négliger la dimension idéologique de ce qu'il fait bâtir. Par ailleurs,

[1] Hermann HETTNER, « *Der Zwinger in Dresden* », *Zeitschrift für Bildende Kunst*, 9, Leipzig, 1874, p.229-241.

l'histoire des pavillons du Zwinger n'est pas linéaire : cet ensemble architectural est le résultat de projets successifs plus ou moins achevés et sa destination elle-même a évolué. Il nous faut donc à la fois nous placer du point de vue de son commanditaire, Auguste le Fort, et respecter la chronologie de la construction. C'est là un travail qui a été effectué par M. Kirsten dans un article convaincant publié en 1987[1] : nous pouvons donc en reprendre les conclusions, éventuellement complétées par d'autres articles.

Dans l'espace situé au sud-ouest du château de résidence, l'on trouve au début du XVIII^e^ siècle un jardin comportant une grotte et trois édifices, le manège et le pavillon de tir de Klengel, ainsi qu'un théâtre construit à la fin du XVII^e^ siècle par le surintendant des bâtiments Christoph Beyer. Le Zwinger de Dresde est d'abord un jardin, ce que montre bien la première source concernant son aménagement au XVIII^e^ siècle, un ordre du 10 août 1709, adressé par Auguste le Fort à l'octroi : « Sur les excédents de l'octroi général, Nous avons très gracieusement décidé de payer à la Surintendance des bâtiments trois mille taler par trimestre, mais pendant seulement un an, afin d'achever entièrement le jardin du Zwinger.[2] » Un ordre royal du 6 mai 1710 permet de préciser ce dont il s'agit : les mille taler mensuels servent à édifier une orangerie[3], ce qui n'est guère original pour un prince du début du XVIII^e^ siècle. Pour ce faire, l'électeur pense utiliser le rempart ouest : c'est pourquoi l'administration des bâtiments militaires est chargée de dessiner cette orangerie. Ceci est l'origine du plan de Constantin Erich, architecte des fortifications : il prévoit une terrasse en demi-lune, qui a surtout un intérêt pratique et qui permet de mieux s'occuper des orangers. Le sommet en est atteint au moyen d'un escalier.

Mais le projet initial connaît une extension inattendue, directement liée au voyage de Pöppelmann à Vienne et à Rome en 1710 : sans doute sous l'inspiration du jardin du palais Schönborn de Vienne, qui est presque achevé en 1710, ou celle des villas romaines, telle la villa Aldobrandini, il est décidé d'ajouter à la terrasse un groupe de bâtiments en oméga, deux pavillons reliés par une galerie en arcades. Le centre de l'oméga est alors constitué par l'escalier de la terrasse de l'orangerie. Cette extension implique d'ouvrir le rempart, ce qui n'est pas sans inquiéter les militaires : dans le décret du 9 août 1711, Auguste le Fort relève le comte de Flemming, gouverneur de Dresde, et le comte de Wackerbarth, intendant général

[1] Michael KIRSTEN, « *Der Dresdener Zwinger* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.53-76. Sauf mention contraire, cet article est la base de notre développement.
[2] SHStA 10026/774/2 f°1r° : « *Von denen zur General-Accis Überschuß-Cassa jährl[ich] einlaufenden Geldern, haben Wir 3000 th[a]l[e]r quartaliter an das Ober-Bau-Ambt, zu völliger Ausbau und Verfertigung des Zwinger-Gartens, iedoch nur auf ein Jahre, zu bezahlen, allergnädigst aufgesetzt*. »
[3] *Ibidem*, f°3r°.

des bâtiments civils et militaires, de toute responsabilité concernant cette portion du rempart[1]. À partir de là, il ne s'agit plus simplement d'achever une orangerie : les deux pavillons sud-ouest et nord-ouest sont accessibles directement depuis le rempart et comportent à l'étage une salle d'apparat richement décorée. D'après un ordre de l'électeur au comte de Wackerbarth, le 8 octobre 1710, il est décidé de doter le jardin du Zwinger de jeux d'eau, à l'image de ce que l'on trouve dans les villas romaines : à cette date, le comte de Wackerbarth doit faire construire un réservoir[2], permettant d'alimenter le Bain des Nymphes (le *Nymphenbad*), ensemble de jeux d'eau édifié en 1711-1712 en arrière du pavillon nord-ouest. Ainsi, la fin de l'année 1710 et l'année 1711 sont un moment de grande activité dans l'édification de l'ensemble du Zwinger, qui n'est plus seulement un jardin, mais qui comporte aussi des pavillons somptueux.

2) La création d'un monument dynastique

L'extension des jardins du Zwinger ne s'arrête pas là et, en 1711, le chantier prend une dimension véritablement politique. En effet, à la mort de l'empereur Joseph I[er] en avril 1711 et jusqu'à l'élection de son successeur Charles VI en décembre, Auguste le Fort, comme électeur de Saxe, exerce le vicariat de l'Empire dans les pays de droit saxon, ce qui est pour lui une source de gloire : certes, il est normal pour l'électeur de Saxe d'exercer cette charge, mais cela ne s'était pas présenté depuis l'élection de Léopold I[er] en 1658[3]. Ainsi, de façon providentielle, au moment où Auguste le Fort reconquiert son trône de Pologne, il devient vicaire du Saint-Empire : au vu de ses ambitions politiques, cela n'est pas anodin. C'est exactement à ce moment que des projets véritablement grandioses sont envisagés pour le château et pour le Zwinger. C'est ce que rapporte Pöppelmann dans l'introduction de son recueil d'estampes représentant les pavillons du Zwinger, qu'il publie en 1729 : « Tout le monde sait, que ce fût dans l'an 1711, que Sa Maj[esté] le Roy de Pologne et Électeur de Saxe exercea si glorieusement le Vicariat de l'Empire. Et ce fût aussi dans ce tems là, qu'Elle prit la résolution de faire bâtir le Jardin à Dresden qu'on appelle Zwinger.[4] » Cet ensemble architectural a déjà été commencé en 1709, donc soit Pöppelmann fait une erreur de date excusable dans un texte écrit vingt ans après les événements, soit il entend signifier que le

[1] *Ibidem*, f°9-12.
[2] *Ibidem*, f°7r°.
[3] Joseph I[er] est élu et couronné roi des Romains en 1690, il n'y a donc eu ni interrègne, ni vicariat de l'Empire à la mort de Léopold I[er] en 1705.
[4] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *Vorstellung und Beschreibung des von I[hre]r Königl[ichen] Majestät in Pohlen, Churf[ürstlichen] Durchl[aucht] zu Sachßen, erbauten so genannten Zwinger-Gartens Gebäuden, der Königl[ichen] Orangerie zu Dreßden*, Dresde, 1729.

chantier du Zwinger a pris une dimension nouvelle avec l'exercice du vicariat de l'Empire en 1711. Remarquons à ce propos qu'il est impossible qu'il désigne par là les pavillons en oméga et le Bain des Nymphes, dont la construction a été décidée en 1710 : le vicariat de l'Empire est manifesté dans les constructions postérieures à ces éléments.

À la fin de l'année 1711, il est tout d'abord décidé d'agrandir le Zwinger et de lui donner une plus grande régularité. À cette fin, le 16 décembre 1711, Auguste le Fort réitère l'ordre de « détruire le manège selon [Ses] propres plans, de la façade contre le rempart jusqu'à la hauteur du théâtre.[1] » Il est donc prévu d'agrandir le jardin du Zwinger vers l'est, afin de le rattacher à l'agrandissement projeté du château. Plusieurs variantes sont examinées à partir de 1712 et ce n'est que le 22 février 1718 qu'Auguste le Fort prend la décision de faire du Zwinger un complexe autonome, sans aucun lien avec le château[2]. Cela signifie que dans tous les travaux faits au Zwinger entre 1712 et 1718 est laissée ouverte la possibilité de faire de ce jardin et du château de résidence un seul et même complexe. Ceci explique la construction de la grande galerie sud en 1712-1713. Celle-ci est ouverte en son milieu par une porte, qui donne sur un pont de bois par-dessus les douves. En 1713, il est envisagé de faire une porte d'Hercule, couronnée par une sculpture de Permoser représentant le héros grec portant le globe terrestre[3]. Ce projet n'a cependant pas été réalisé et, en 1714-1715, une porte royale est construite, la porte de la Couronne (*Kronentor*), arc de triomphe de pierre célébrant la royauté saxonne de Pologne, où l'on voit une couronne royale portée par quatre aigles de Pologne. Dans ces années glorieuses, Auguste le Fort fait ensuite bâtir le pavillon du Rempart, de 1715 à 1719, afin d'intégrer l'escalier initial de l'orangerie dans un pavillon de plan rectangulaire : tout comme la porte de la Couronne, celui-ci, à l'extrémité ouest du Zwinger, comporte de fortes affirmations politiques et Auguste le Fort fait installer à son sommet la statue d'Hercule portant le globe terrestre, qui domine ainsi tout l'ensemble architectural du Zwinger.

Toutefois, le 22 février 1718, Auguste le Fort décide de considérer le jardin du Zwinger comme un ensemble autonome, indépendant du château, ce qui conduit à de nouvelles orientations : au lieu d'ouvrir cet espace sur un château à agrandir, il faut le fermer sur les côtés est et nord, et, si possible, créer un effet de symétrie avec ce qui a déjà été réalisé. En 1718, on envisage de fermer le Zwinger à l'est par une cascade, qui serait le pendant du

[1] SHStA 10026/774/2 f°17r° : « […] *die Verordnung, daß oberwehnte Reithauß nach dem von Uns Selbst verfertigten Risse an der Fronte gegen die Vestung an biß in die Gleiche des Comödienhauses abgetragen werde.* »
[2] SHStA 10026/773/16 f°150-151.
[3] Jerzy BANACH, « *Kurfürst – Halbgott – König. August der Starke als Hercules Saxonicus* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.39-52.

pavillon du Rempart, mais l'idée n'est pas retenue, en raison de la perspective des fêtes pour le mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe : souhaitant reprendre certaines des festivités données en 1709 en l'honneur de Frédéric IV de Danemark, Auguste le Fort décide de faire du Zwinger une place destinée aux fêtes de cour et de créer une sorte de forum en répétant à l'est le groupe de pavillons de l'ouest. Trois pavillons sont ainsi construits et reliés par des galeries en arcades : le pavillon central, qui fait pendant à celui du Rempart, est appelé pavillon de la Ville. Faute de mieux, ces constructions sont faites en bois et le côté nord du Zwinger est fermé par une simple tribune de bois, avec une porte en son milieu, qui sert de pendant à celle de la Couronne[1]. Cette seconde moitié du Zwinger est achevée dans les années 1720 et ce qui était en bois est refait en pierre : le pavillon de la Ville en 1723 et les galeries en arcades en 1728. En revanche, le Zwinger reste inachevé du côté nord et l'on conserve la tribune de bois. Le recueil d'estampes publié par Pöppelmann en 1729 donne à voir tout ce qui, dans ce jardin, n'a pas été effectué mais qui aurait dû l'être : il s'agit peut-être d'une façon d'inciter l'électeur à achever cet ensemble architectural dédié à sa gloire.

Il y a ainsi une évolution considérable entre 1709 et 1728 : ce qui était simplement une orangerie est devenu un monument dynastique et ce jardin princier a été l'un des meilleurs moyens de l'exaltation de la gloire d'Auguste le Fort. Nous reviendrons ultérieurement sur le programme iconographique des pavillons du Zwinger[2], notons cependant d'emblée qu'a été conçu un ensemble architectural fermé sur lui-même, mais où se mêlent l'intérieur et l'extérieur : par ses orangers qui en font un jardin des Hespérides où règne un perpétuel printemps, ce lieu donne à voir la prospérité de la Saxe sous le bon gouvernement d'Auguste le Fort ; par ses allusions à la couronne de Pologne, il rappelle la gloire des Wettin qui ont acquis la dignité royale ; utilisé pour les réjouissances de l'entrée de Marie-Josèphe, il souligne que les Habsbourg n'ont pas dédaigné conclure une alliance matrimoniale avec les Wettin ; par le motif d'Hercule soutenant le globe terrestre, il affiche les prétentions impériales de la maison de Saxe. Par la suite, l'année 1728 constitue une rupture dans l'histoire des pavillons du Zwinger : d'une part, il est décidé de ne pas achever cet ensemble architectural et, d'autre part, ce qui était le jardin des Hespérides, à la fois orangerie et lieu d'affirmation de la gloire du souverain et de sa dynastie, devient un complexe muséal. En juin 1728, les collections d'histoire naturelle et la bibliothèque royale sont transférées dans les pavillons et les galeries du Zwinger, que l'on appelle désormais Palais Royal des Sciences. Le

[1] Michael KIRSTEN, « *Der Dresdener Zwinger* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, *op. cit.*, p.68.
[2] Cf. *infra*, chapitre XI.

Zwinger garde cette fonction sous le règne de Frédéric-Auguste II : son histoire est désormais celle de l'enrichissement et de la réorganisation des collections royales, comme si l'on avait oublié, non seulement l'orangerie de 1709, mais aussi l'affirmation sans précédent de la gloire des Wettin des années 1710. L'unité de cet ensemble, notamment entre l'intérieur et l'extérieur, semble ne plus être comprise dès les années 1740 : d'après le tableau de Bellotto des années 1749-1753, la cour du Zwinger est laissée à l'abandon, devenant un lieu de passage. Le peintre vénitien y représente divers groupes de personnages, des promeneurs, mais aussi une charrette tirée par des bœufs, qui semble quelque peu déplacée dans ce cadre[1]. Cette négligence vient sans doute de ce que Frédéric-Auguste II ne se retrouve pas vraiment dans la façon dont son père proclamait la gloire des Wettin : le fils préfère se poser en prince mécène, protecteur des arts et des sciences. Ceci dit, il n'en reste pas moins que les bâtiments demeurent intacts et qu'ils témoignent bien de cette transformation inouïe des environs du château dans les années 1710.

3) L'opéra

Aux pavillons du Zwinger proprement dits sont adjoints deux édifices destinés aux divertissements de la cour, un opéra et une redoute : tous deux sont contigus aux pavillons est du Zwinger, le premier au sud et la seconde au nord, de telle sorte que l'on peut passer directement de l'étage du pavillon à l'étage de l'opéra ou de la redoute. Ils sont tous deux construits en 1718-1719, à un moment où l'on a déjà commencé à faire du Zwinger un ensemble symétrique et en prévision du mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe de Habsbourg. De fait, nous n'avons trouvé que très peu de sources sur la redoute, comme si celle-ci était d'une importance moindre que l'opéra, dont la construction semble plus soignée, en tout cas au vu de la correspondance conservée à ce sujet entre Auguste le Fort et le comte de Wackerbarth ou la surintendance des bâtiments. Cela vient peut-être de la séduction exercée par l'opéra vénitien sur Frédéric-Auguste (II), lequel cherche à faire de Dresde une capitale musicale : le goût du prince héritier fait alors bon ménage avec le devoir de représentation de l'électeur de Saxe et roi de Pologne. Or, au milieu des années 1710, la cour de Saxe n'a plus de véritable théâtre, dans la mesure où celui de Klengel a été affecté au culte catholique en 1708 et que celui de Beyer a été détruit à l'occasion des travaux du Zwinger. Traditionnellement, les divertissements musicaux ont lieu au château, mais il semble que cette solution ne satisfasse plus un souverain qui se soucie au contraire de faire construire une

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister Dresden 629

nouvelle redoute et un nouvel opéra dignes de ce nom : sont ainsi créés des lieux destinés spécifiquement aux plaisirs de la cour, tandis que le château est réservé au logement de la dynastie et aux audiences solennelles.

Le 23 août 1718, Auguste le Fort ordonne de construire un opéra qui forme un tout avec le pavillon sud-est du Zwinger[1]. Cette décision n'est pas sans poser quelques problèmes aux architectes chargés des bâtiments royaux et, par l'intermédiaire de Pöppelmann, le comte de Wackerbarth doit faire en sorte de ne pas déranger l'ordonnancement des pavillons du Zwinger, tout en trouvant la meilleure façon de relier le nouvel opéra au château et au palais du Taschenberg, comme il le dit dans sa lettre du 28 septembre 1718 : « À cette lettre est jointe en B une coupe de l'opéra du côté du château, que j'ai fait faire par le surintendant des bâtiments Pöppelmann, d'où Votre Royale Majesté pourra voir comment j'obtiens la symétrie avec le jardin en avançant le salon et en dissimulant le toit de telle sorte qu'il n'y ait rien de choquant en ce qui regarde la régularité : j'attends en toute soumission que ce plan me soit retourné sans délai, approuvé de la haute main de Votre Royale Majesté.[2] » L'électeur donne son accord le 20 octobre 1718[3]. De la sorte, la construction de l'opéra et de son symétrique, la redoute, nécessite la destruction d'un certain nombre de bâtiments de la cour, en particulier la réserve, le trésor, mais aussi une partie de l'ancien couvent franciscain (qui sert principalement d'écuries), de la buanderie et de la brasserie[4]. L'on crée ainsi, à l'ouest du château, un espace qui n'a plus rien à voir avec l'économie domestique, mais qui est d'abord destiné aux plaisirs de la cour, que ce soit l'opéra ou le bal masqué, et qui conduit aux pavillons du Zwinger, quant à eux conçus comme un *locus amoenus*.

Si l'ordonnancement des bâtiments est le fait du comte de Wackerbarth et de Pöppelmann, la construction proprement dite de l'opéra est confiée à un Vénitien, Alessandro Mauro, considéré comme un spécialiste de l'architecture dédiée aux spectacles musicaux. L'édifice en lui-même est gigantesque : pouvant accueillir deux mille spectateurs, outre une scène de 980 m² de superficie, c'est alors le plus grand opéra d'Europe, dont les machines ne peuvent que contenter Frédéric-Auguste (II). D'après une description manuscrite, conservée dans les archives du Conseil privé et vraisemblablement destinée à être imprimée et diffusée,

[1] SHStA 10026/774/2 f°77r°.
[2] SHStA 10026/773/16 f°258v° : « *Hierbey folget ein Aufzug von der Seite des Opera Haußes gegen dem Schloß zu, sub B., welchen ich durch den Oberlandbaumeister Pöppelmann entwerffen lassen, woraus Ew[re] Königl[iche] Majestät abzunehmen geruhen werden, wie ich die Symetrie gegen den Garthen durch die Vorlegung des Salons erreichet, und das Dach gleichwohl solchergestalt verstecket, daß es der Regularitaet nichts choquantes in Weg leget, welchen Riß von Ew[er] Königl[ichen] Maj[estät] hohen Hand approbirter, ich allerunterthänigst ohne Zeith Verlust wiederumb zurücke erwartte*. »
[3] *Ibidem*, f°263r°.
[4] SHStA 10026/774/5 f°2r°.

l'opéra de Dresde est un édifice de pierre, comportant de nombreuses statues dorées, sculptées par Permoser. Quatre loges y sont particulièrement mises en valeur, celles du roi, de la reine, du prince électoral et de son épouse, ce qui montre que, dans son architecture intérieure, cet opéra est tout autant un monument dynastique qu'un lieu destiné aux représentations musicales[1]. Il s'agit en quelque sorte d'éblouir la nouvelle princesse électorale, Marie-Josèphe, en mettant l'accent sur la passion musicale de son époux et en cherchant à faire ce qu'il y a de mieux : sur ce point, Dresde cherche à rivaliser avec Vienne et Venise, qui sont deux capitales musicales européennes du début du XVIII[e] siècle. L'opéra de Dresde est inauguré le 3 septembre 1719, le lendemain de l'entrée de Marie-Josèphe : un opéra italien y est donné, *Teofane*, sur un livret de Pallavicini et une musique de Lotti, soit le poète et le compositeur vénitiens les plus en vogue à la cour de Charles VI, ce qui en dit long sur la concurrence entre Dresde et Vienne[2].

Toutefois, cet éclat reste dans un premier temps ponctuel et, dès 1720, les artistes italiens sont renvoyés de la cour de Dresde, Auguste le Fort ne goûtant apparemment pas autant que son fils la musique italienne : l'on voit ainsi que l'on ne peut pas complètement dissocier la représentation politique et le goût du prince. Cette même raison fait que l'opéra de Dresde connaît son plein développement sous le règne de Frédéric-Auguste II, comme le signale Charles Burney, compositeur anglais, qui voyagé sur le continent afin d'écrire une histoire encyclopédique de la musique et qui se rend entre autre dans les pays germaniques en 1772. Il n'est guère disert sur l'opéra de Dresde, qui est fermé après la guerre de Sept Ans, mais il fait observer que « cet édifice fut bâti en 1706 par Auguste II, mais [que] c'est sous Auguste III que l'on en fit la décoration et que l'on donna à la scène sa largeur actuelle.[3] » En effet, à partir de 1737, l'opéra fait l'objet de travaux qui ne sont pas négligeables : en particulier, au printemps 1738, en lien avec le mariage de Marie-Amélie avec le roi des Deux-Siciles, les plafonds sont rénovés, afin de les adapter au livret de l'opéra qui doit y être donné à l'occasion des fêtes de mariage[4]. À l'été 1738, après le départ de la princesse saxonne pour Naples, le bâtiment est agrandi : l'on ajoute une aile de bois entre l'édifice de 1719 et le pavillon de la Ville du Zwinger[5]. D'autres travaux liés à la représentation d'opéras spécifiques sont effectués en 1740, en 1749 et en 1752. L'édifice est à nouveau agrandi en 1754 et en

[1] SHStA 10024/9835/24.
[2] Michael WALTER, « *Italienische Musik als Repräsentationskunst der Dresdener Fürstenhochzeit von 1719* », in Barbara MARX (dir.), *Elbflorenz. Italienische Präsenz in Dresden 16.-19. Jahrhundert*, Dresde, 2000, p.177-202.
[3] Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, Paris, 1992 (traduit de l'anglais par Michel Noiray), p.383 : Burney fait erreur quant à la date de construction de l'opéra de Dresde.
[4] SHStA 10026/773/5 f°12r°.
[5] *Ibidem*, f°28r°. Nous ignorons la destination de cette aile de bois.

1755 : la réputation de l'opéra de Dresde est alors telle qu'il faut en élargir les portes[1]. C'est ainsi que Frédéric-Auguste II s'intéresse davantage à l'opéra qu'aux pavillons du Zwinger, qui en sont les voisins immédiats : des choix sont donc faits en matière de chantiers dynastiques et, de ce point de vue, le fils ne se contente pas d'imiter son père. Le résultat est toutefois identique dans son principe : une transformation considérable des environs immédiats du château.

C- Le Palais Japonais

1) À propos de quelques traditions concernant ce palais

La fièvre bâtisseuse d'Auguste le Fort ne concerne pas seulement le château et ses environs et, sur la rive droite de l'Elbe, à l'extrémité sud-ouest d'Altendresden, près de *Weiße Tor*, l'électeur de Saxe se dote d'un palais quelque peu inhabituel, le Palais Japonais ou palais de Hollande. Tout comme le palais royal de la Pirnaische Gasse, le Palais Japonais a d'abord appartenu au comte de Flemming, qui le fait bâtir en 1715 et en 1716. Il a demandé des plans à Longuelune, selon une lettre qui lui est adressée par ce dernier le 18 janvier 1715 : « […] je ne manqueré pas de faire les plans dela maison que vostre Excellence mâ temoigné quelle souhaittoit. M. Bod ma Escrit quil ne les avoit plus mais j'y prendray les dimentions moy même et en feray des desseins tres Exacte.[2] » Les historiens de l'art attribuent pourtant le palais du comte de Flemming à Pöppelmann[3]. Il s'agit d'un corps de logis à un étage et de deux bâtiments latéraux en rez-de-chaussée. La façade principale donne sur la ville d'Altendresden, à proximité immédiate de la *Weiße Tor* ; en arrière du palais s'étend un jardin jusqu'au bord de l'Elbe. Achevé en 1716, ce palais est vendu par le comte de Flemming à Auguste le Fort, en mai 1717.

C'est à partir de là que l'historien contemporain rencontre un certain nombre de difficultés, qui viennent à la fois de l'état des sources et de l'habitude qu'ont les historiens de Dresde d'avancer des affirmations sans citer leurs sources.

Première difficulté : pourquoi le comte de Flemming a-t-il vendu à Auguste le Fort un palais qu'il vient tout juste de se faire bâtir ? Selon une hypothèse répandue, le comte de Flemming l'aurait construit sur ordre de l'électeur. Toutefois, cette explication n'est pas complètement convaincante, pour trois raisons. Tout d'abord, elle conduit à sous-estimer le

[1] *Ibidem*, f°60, f°68, f°83 et f°87.
[2] SHStA 10026/356/15 f°1v°.
[3] Walter MAY, « *Das Holländische und das Japanische Palais* », in Harald MARX (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann. Der Architekt des Dresdner Zwingers*, Leipzig, 1989, p.198-206.

rôle que le comte de Flemming a joué dans les transformations de la ville de Dresde dans les années 1710-1720 et il faudrait expliquer pourquoi l'électeur fait construire ce palais pour l'acheter ensuite, au lieu de se le faire directement bâtir sur ses ressources propres. Par ailleurs, le palais semble achevé en 1716 et ce n'est qu'en mai 1717 que l'électeur l'achète. Entre temps, il aurait été habité par l'ambassadeur des Provinces Unies, Harsolde von Craneburg, qui y meurt le 29 janvier 1717[1]. Est-il vraisemblable de louer au représentant d'une république un bâtiment dont on prétend qu'il a dès le début été construit pour un roi ? Et si l'hypothèse est vraie, pourquoi Auguste le Fort n'a-t-il pas acheté ce palais dès l'achèvement de sa construction ? Enfin, cette version fait fi du récit donné par Johann Christian Crell en 1720 : « En 1717, Sa Majesté Royale s'est acheté pour une grande somme d'argent le palais […] à cause de l'excellence de sa splendeur et de sa situation [...][2] ». Cette phrase nous incite à soutenir la thèse exactement inverse : c'est seulement après avoir vu le palais du comte de Flemming qu'Auguste le Fort a songé à en faire l'acquisition. Il n'est d'ailleurs pas invraisemblable qu'il ne l'ait vu qu'au printemps 1717, dans la mesure où il est absent de Dresde du 10 décembre 1715 au 12 avril 1717[3]. En tout état de cause, si le récit de Crell est faux, il faut alors expliquer pourquoi une source si proche des événements fait erreur : il nous semble plus prudent de ne pas écarter d'emblée la véracité du récit de Crell.

Une seconde difficulté vient de l'histoire de ce palais en 1717-1718 : selon une tradition historiographique, Auguste le Fort l'aurait agrandi après l'avoir acquis, ce qui fait que l'on ne pourrait rien savoir du palais construit par le comte de Flemming en 1715-1716[4]. À l'origine, il n'y aurait eu qu'un corps de logis et l'électeur aurait ajouté en 1717-1718 les deux ailes latérales, ainsi que la grille de fer située au nord et permettant de constituer une cour d'honneur. Selon W. May, c'est là une invention des historiens[5] : de fait, les sources imprimées, pourtant précises, ne mentionnent pas de travaux pour ces années-là et dans les archives du Cabinet privé concernant les bâtiments royaux, l'on ne trouve rien non plus à ce sujet. Il faut donc supposer que l'édifice est d'abord resté dans son état d'origine.

Il est enfin une troisième difficulté, qui regarde le nom de ce palais : l'historiographie explique généralement qu'il a d'abord été appelé palais de Hollande, en raison de son premier (et unique) locataire, l'ambassadeur des Provinces Unies et qu'il a ensuite pris le nom de

[1] Annette DUBBERS, Jenni DUBBERS, *Die innere Neustadt. Aus der Geschichte eines Dresdner Stadtteils*, Dresde, 2003, p.17.
[2] Johann Christian CRELL, *Des Neu-erscheinenden Postillons Erste Station*, Dresde, 1720, p.35 : « *Dasjenige Palais […] haben 1717 Ihro Königl[iche] Maj[estät] wegen seines vortreflichen Splendeurs und Situation umb ein großes Geld an Sich erkauffet* […] ».
[3] Cf. *Unter einer Krone : Kunst und Kultur der sächsisch-polnischen Union*, Leipzig, 1997, p.49-53.
[4] Hermann HECKAMNN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972, p.164-165.
[5] Walter MAY, « *Das Holländische und Japanische Palais* », in Harald MARX (dir.), *op. cit.*, p.198.

Palais Japonais, après que Pöppelmann l'a doté de toits prétendument asiatiques en 1727[1]. Cela est peu convaincant, puisqu'il est plutôt rare de donner à une maison le nom de son locataire, surtout si celui-ci n'est guère prestigieux. En outre, cela ne correspond pas à ce que l'on trouve dans les sources : celles manuscrites parlent soit du palais d'Altendresden, soit du palais de Hollande[2] ; en revanche, dès 1719, les imprimés ne parlent que du Palais Japonais[3]. Ces deux noms ont donc été utilisés de façon concomitante et ce n'est que bien plus tard qu'est apparue l'idée d'un changement d'appellation : nous l'avons trouvée pour la première fois dans la traduction allemande du récit de voyage du Suédois Jonas Apelblad, parue en 1786, selon laquelle le Palais Japonais se serait d'abord appelé palais de Hollande[4]. Cette idée est cependant ignorée par les historiographes des années 1770, qui, au vu de la précision de leur récit, l'aurait probablement mentionnée s'ils en avaient eu connaissance[5]. Au contraire, il est plus convaincant de remarquer que cette double appellation « palais de Hollande » et « Palais Japonais » renvoie à une seule et même réalité, le fait que cet édifice soit en partie destiné à la porcelaine royale, qui est acheminée d'Extrême-Orient par l'intermédiaire de la Compagnie des Indes orientales.

2) La création d'un palais de porcelaine

Nous touchons ici à un élément essentiel de l'histoire du Palais Japonais : du moment où il est devenu propriété royale, il n'a jamais été question d'y héberger qui que ce soit. C'est un lieu, non pas d'habitation, mais de divertissement et d'affirmation de la gloire des Wettin. Alors que les pavillons du Zwinger disent la gloire du roi en développant le thème de l'éternel printemps, du retour à l'Âge d'or permis par le règne d'Auguste le Fort, le Palais Japonais, lui, est d'abord une sorte de gigantesque cabinet de curiosités : en 1720, selon Crell, l'on y trouve de la porcelaine japonaise, mais aussi diverses pièces d'art, ainsi que les collections de la Chambre d'art[6]. Autrement dit, le Palais Japonais est le premier musée des Wettin, avant qu'Auguste le Fort ne songe à créer un vaste complexe muséal en rive gauche de l'Elbe et qu'en 1730, il ne mette finalement celui-ci dans les pavillons du Zwinger. Le plafond de la

[1] Annette DUBBERS, Jenni DUBBERS, *op. cit.*, p.17.
[2] Par exemple, SHStA 10026/2095/200 f°75r° (« maison de Hollande ») et f°263r° (« palais et jardin du Vieux Dresden »).
[3] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipffel der Vollkommenheit prangende Dresden*, Leipzig, 1719, p.8.
[4] Jonas APELBLAD, *Beschreibung seiner Reise durch Ober- und Nieder-Sachsen und Hessen*, Berlin, 1786, p.137. Nous n'avons pas eu accès à l'original suédois, paru en 1759 sous le titre *Rese-Beskrifning öfwer Saxen* et nous ne pouvons donc pas savoir si la traduction allemande est fidèle ou non.
[5] Cf. Benjamin Gottfried WEINART, *op. cit.*
[6] Johann Christian CRELL, *Des Neu-erscheinenden Postillons Erste Station*, *op. cit.*, p.35 et p.38.

grande salle est peint et représente l'Hercule Musagète donnant à Minerve et aux Muses la pomme d'or[1]. Tous les arts (au sens classique du terme) sont représentés dans ce palais. Le jardin lui-même reçoit les éloges de Crell, par la diversité et l'ordonnancement de ses fleurs et de ses arbustes, ainsi que par les statues de dieux antiques et de nymphes que l'on y trouve[2].

Toutefois, Auguste le Fort ne se contente pas du palais qu'il acquiert en mai 1717, mais il demande en 1722 au comte de Wackerbarth et à la surintendance des bâtiments des projets d'embellissement de cet édifice, qui lui sont envoyés par le premier le 25 septembre 1722[3]. L'électeur a fourni un projet pour le Palais Japonais et son jardin, qui est critiqué par le comte de Wackerbarth, parce qu'il implique une extension du côté des fortifications d'Altendresden, qui seraient alors affaiblies. Le comte de Wackerbarth propose donc une variante, supprimant cet inconvénient quant à la défense de la ville, mais ayant le défaut d'une certaine irrégularité. Il envoie aussi un troisième projet, diminuant les proportions du jardin et rétablissant la régularité et la symétrie dans son dessin. En ce qui concerne le palais lui-même, il doit être agrandi et le comte de Wackerbarth propose de le doter d'un escalier double, car « l'escalier du Palais du Vieux Dresden, tel qu'il est presentement, ne peut etre considéré que comme un escalier de dégagement.[4] » Mais à peine a-t-il envoyé cette lettre qu'il en reçoit une d'Auguste le Fort, datée du 16 septembre, dans laquelle celui-ci demande de ne construire les bâtiments d'Altendresden qu'une fois les autres chantiers royaux achevés[5].

Cependant, cela ne signifie pas l'interruption des réflexions de la surintendance des bâtiments et le 30 septembre 1722, le comte de Wackerbarth envoie à Auguste le Fort une lettre à ce sujet : nous y apprenons qu'il est question de doter le palais Japonais de deux nouvelles ailes destinées à abriter les collections royales, et de construire un nouveau manège, en remplacement de celui qui avait été démoli afin de permettre l'édification des pavillons du Zwinger[6]. Cela implique d'acheter douze maisons avoisinantes (donc d'en chasser les occupants) et de modifier quelque peu les fortifications de Dresde. Le comte de Wackerbarth critique un projet qui, selon lui, coûtera trop d'argent pour un résultat finalement assez mince, car « l'on ne pourra obtenir la dignité dans l'harmonie exigible, dans la mesure où les deux ailes du bâtiment seront beaucoup plus grandes et plus considérables que le corps de logis et

[1] *Ibidem*, p.36-37.
[2] *Ibidem*, p.38-39.
[3] SHStA 10026/2095/200 f°262-271.
[4] *Ibidem*, f°266v°.
[5] SHStA 10026/2095/201 f°60r°.
[6] SHStA 10026/2095/200 f°279v°.

qu'ainsi, l'on ne pourra certainement pas obtenir l'harmonie et la proportion exigibles.[1] » Il ajoute que le château de Versailles lui-même avait été critiqué pour cette absence de proportion entre le corps de logis et les ailes latérales. Pour y remédier, il faudrait donc agrandir considérablement le corps de logis, ce pour quoi Longuelune fait un plan, dont la réalisation serait cependant par trop coûteuse[2]. Toutefois, le 3 octobre 1722, Auguste le Fort répond à la lettre précédemment envoyée par le comte de Wackerbarth le 25 septembre : « J'ay changé d'Idée par rapport aux Projets pour le vieux Dresden. Il ne faudra présentement ni rien bâtir pour la Maison, ni toucher aux Fortifications ; il suffira de planter les arbres et d'abbattre quelques maisons.[3] » Dans un premier temps, l'on s'en tient là quant aux projets pour le Palais Japonais lui-même.

Après une interruption de trois ans, la surintendance des bâtiments reprend en 1725 ses réflexions sur ce palais. En 1727, Longuelune propose de transformer l'ancien palais qui contient un corps de logis et deux ailes latérales en un édifice à quatre ailes, formant une cour fermée, auxquelles seraient adjointes deux galeries latérales du côté de la ville et du côté de l'Elbe[4]. Le corps de logis de l'ancien palais deviendrait l'aile sud du nouveau palais, qui serait ainsi agrandi du côté de la ville d'Altendresden. La construction est décidée en mars 1727 et, le 9 avril, est posée la première pierre du nouvel édifice[5]. Le plan de base est celui de Longuelune, mais tous les architectes de la surintendance des bâtiments semblent avoir participé à sa réalisation : Keyßler, qui visite Dresde en 1730 et laisse un récit de voyage maintes fois réédité, rapporte ainsi que « la direction d'une construction aussi somptueuse est détenue par le général Bodt ainsi que par les trois surintendants des bâtiments, Pöppelmann, Longuelune et Knöffel.[6] » Par exemple, l'on sait que Pöppelmann est à l'origine des toits qui visent à imiter l'architecture d'Extrême-Orient[7].

Outre les aspects urbanistiques que nous étudierons ultérieurement[8], à cette date, il n'est plus de question de doter Altendresden d'un palais-musée, puisque l'électeur a alors demandé à Longuelune un projet pour un tel bâtiment entre le Zwinger et l'Elbe. Il s'agit

[1] *Ibidem*, f°281r° : « […] *daß auch die Zierde nicht einst in erforderender Harmonie zu erlangen ist, angesehen die beyden Flügel des Gebäudes weit größer und ansehnlicher, alß das Corps de Logis kommen, und auf solche Weise gewisslich nicht in erforderende Harmonie und Proportion zu bringen stehen*. »
[2] *Ibidem*, f°282v°.
[3] SHStA 10026/2095/201 f°61r°.
[4] Heinrich Gerhard FRANZ, *op. cit.*, p.38.
[5] Walter MAY, « *Das Holländische und das Japanische Palais* », in Harald MARX (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann*, *op. cit.*, p.203.
[6] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1085 : « *Die Aufsicht über solchen kostbaren Bau haben der General Bodt und die drey Ober-Land-Baumeister Poepelmann, Longlune und Knevel*. »
[7] Heinrich Gerhard FRANZ, *op. cit.*, p.40-41.
[8] Cf. *infra*, chapitre VII.

désormais de doter les Wettin et leur ville-résidence d'un palais uniquement destiné à abriter la porcelaine royale, non seulement celle d'Extrême-Orient, mais aussi celle de Saxe. C'est là une autre façon de dire la gloire du roi, non plus le rassemblement de toutes sortes de collections, mais la présentation de ce succès de la Saxe électorale, qui a été le premier pays européen à avoir trouvé, en 1709-1710, le secret de fabrication de la porcelaine dure qui était jusque là jalousement gardé par la Chine et le Japon : un bâtiment montre désormais comment la Saxe électorale peut rivaliser avec l'Extrême-Orient et comment elle peut alors causer des difficultés aux négociants de la Compagnie des Indes orientales et assurer sa propre prospérité. Keyßler, qui a eu accès aux projets royaux, rapporte dans son récit de voyage comment sera organisée la collection : les porcelaines chinoises ou japonaises seront au rez-de-chaussée, tandis qu'au premier étage seront présentées celles de Meissen, qui seront réparties dans chaque salle en fonction de leur type et de leur couleur. Auguste le Fort projette de doter ce palais d'une chapelle catholique avec une chaire, un orgue et un autel de porcelaine, outre les statues des douze apôtres en porcelaine[1]. Il est aussi prévu de faire peindre par Louis de Silvestre le plafond de la galerie du côté de l'Elbe, avec une histoire évocatrice en trois parties : la Saxe et le Japon apportent chacun leur porcelaine à Minerve, la déesse tend la couronne de laurier à la Saxe, le Japon, pris de jalousie, reprend sa porcelaine et rembarque vers l'Extrême-Orient[2]. Dans le projet de 1727 rapporté par Keyßler, il est aussi prévu d'embellir les espaces extérieurs : « Le jardin doit également être agrandi et avancé de deux cents pieds supplémentaires vers l'Elbe. Ses bassins seront bordés de marbre et les nombreuses statues qui s'y trouveront seront de marbre et de porcelaine. La cour du palais sera elle-même pavée de marbre et les murs garnis de grands vases de porcelaine.[3] »

C'est donc un palais tout à fait somptueux qui est projeté, mais, mis à part les murs, seule une infime partie en a été réalisée : l'on a bien un palais à quatre ailes et deux galeries, avec un jardin devant l'Elbe, mais le programme iconographique reste à l'état de projet, les plafonds ne sont pas peints, les sculptures de marbre et de porcelaine et les bassins de marbre ne sont pas davantage exécutés. Selon U. Pietsch, l'inachèvement de ce chantier vient surtout du décès d'Auguste le Fort le 1er février 1733[4]. Frédéric-Auguste II, par piété filiale, achève pourtant la plupart des chantiers commencés par son père, notamment dans Neustadt : c'est

[1] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1087.
[2] Ulrich PIETSCH, « La porcelaine du roi », in Thomas W. GAEHTGENS *et al.* (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe*, Paris, 2006, p.81-89.
[3] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1087 : « *Der Garten soll gleichfals vergrössert und zweyhundert Fuße weiter in die Elbe hineingeleget werden. Seine Bassins werden mit Marmor eingefasset, und die darin befindliche viele Statuen aus Marmor und Porcellan seyn. Der Hof des Pallastes selbst wird mit Marmor gepflastert, und die Wände mit grossen Gefässen von Porcellan besetzet*. »
[4] Ulrich PIETSCH, in Thomas W. GAEHTGENS *et al.* (dir.), *op. cit.*, p.85.

sous son règne que l'église des Rois Mages, l'hôtel de ville et le marché ont été réalisés. L'interruption des travaux au Palais Japonais doit donc être considérée moins comme un oubli que comme l'expression de la volonté du nouvel électeur. À partir de 1736, celui-ci envisage de bâtir un nouveau château de résidence et entreprend véritablement la construction de l'église catholique de cour. L'abandon du palais de porcelaine est le signe d'une inflexion dans l'expression de l'identité dynastique. Bien que les collections de porcelaine continuent de s'accroître, le Palais Japonais demeure dans son état de 1733 pendant plusieurs décennies, avant d'accueillir la bibliothèque électorale en 1786.

Ainsi, outre la transformation de ce qu'il a hérité de son frère Jean-Georges IV, Auguste le Fort a une forte activité bâtisseuse : il fait construire de nouveaux édifices et modifie considérablement les environs du château. Il ne s'agit pas seulement de faciliter la vie quotidienne de la dynastie et de la cour, que ce soit au niveau du logement, avec les palais du Taschenberg et de la Pirnaische Gasse, ou à celui du divertissement, avec en particulier l'opéra. Ces bâtiments sont utilisés de façon différenciée par Frédéric-Auguste II, qui transforme et aménage les espaces de logement et de divertissement et qui développe les lieux dévolus aux collections royales. En revanche, les deux réalisations inouïes d'Auguste le Fort, les pavillons du Zwinger et le Palais Japonais, n'ont été ni achevées, ni transformées par son fils, sans doute parce que leur fonction principale est de dire la gloire du roi et que Frédéric-Auguste II ne se retrouve pas dans cette façon de glorifier la dynastie. Les pavillons du Zwinger annoncent la promesse du retour de l'Âge d'or que doit permettre l'union de la Saxe et de la Pologne ; le Palais Japonais proclame la réalisation de la prospérité au moyen de la porcelaine. À ce niveau, nous voyons cependant que les chantiers dynastiques ne peuvent jamais être refermés sur la seule famille royale : par son caractère souverain, celle-ci a des devoirs à remplir envers ses sujets et c'est pourquoi elle peut être amenée à entreprendre des constructions qui soient d'abord destinées à la population de Dresde, voire à tout l'électorat.

III- Les chantiers dynastiques destinés au bien commun

A- Les bâtiments d'une capitale et place forte

1) Neudresden

Ville-résidence, Dresde est en même temps une capitale politique et militaire, fait largement sous-estimé par une historiographie qui met toujours en valeur les éléments relevant de la culture de cour mais qui oublie que les Wettin doivent gouverner un territoire,

ce qui n'est pas sans conséquence sur leur ville-résidence. En effet, au XVI^e^ siècle, en lien avec l'expansion de l'administration électorale, le château ne suffit plus et les Wettin albertins dotent leur ville-résidence de bâtiments adéquats : ceci est l'origine de la construction en 1565 de la chancellerie, à côté du bâtiment Georges, dont la décoration est en sgraffite[1]. L'édifice reste dans son état d'origine, avant d'être mis au goût du jour dans les années 1730. En 1731, la décoration intérieure est refaite, dans le style baroque et, en 1737, les sgraffites sont retirés des murs[2]. Comme la chancellerie du XVI^e^ siècle ne suffit plus à l'administration électorale, le 31 mai 1737, Frédéric-Auguste II fait l'acquisition d'une maison adjacente, appartenant au baron de Zech, afin d'y mettre la chancellerie des Monts Métallifères et les archives de la Chambre[3]. Après la destruction de l'hôtel de la Monnaie en 1738 (afin de construire l'église catholique de cour), la chancellerie est le seul bâtiment dévolu au gouvernement de l'électorat et situé à proximité immédiate du château.

Si l'on se place à un échelon inférieur de l'administration, non plus l'électorat, mais ses subdivisions, Dresde est chef-lieu de bailliage et, pour cette raison, l'on y trouve un hôtel du bailliage situé à l'extrémité de la Kleine Brüdergasse. Le 22 mars 1729, le bailli Johann Paul Vockel signale à Auguste le Fort que ce bâtiment est désormais trop vieux et trop délabré pour résister au moindre incendie : il craint un accident fâcheux pour l'administration du bailliage de Dresde. C'est pourquoi il suggère de le refaire à neuf et il envoie un plan en guise de projet : il propose de lui ajouter un troisième étage, afin d'y établir une salle destinée aux ventes aux enchères décrétées par le bailliage, ce qui donnerait de substantiels revenus à son administration et éviterait d'avoir à louer un local au Magistrat ou à un particulier[4]. Auguste le Fort a dû trouver le projet de Vockel un peu trop grandiose et il demande de s'en tenir à une réparation minimale du bâtiment : dans son esprit, le bailliage est un simple rouage administratif qui ne saurait servir à montrer ni la grandeur de l'État ni la splendeur de la dynastie. Pour l'heure, rien n'est fait, mais dans une nouvelle lettre datée du 28 février 1731, le grand bailli Vockel fait une description alarmante de l'état de l'hôtel du bailliage, dont le bâtiment arrière menace littéralement ruine en raison d'une humidité causée par la faible étanchéité du toit[5]. En réaction, Auguste le Fort demande au greffier du bailliage, Johann Christoph Weinhold et au greffier des bâtiments du pays, Adam, de préparer un devis, ce qui est fait le 15 septembre. L'électeur ordonne alors d'effectuer les travaux. Ceux-ci commencent

[1] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.30.
[2] *Ibidem*, p.154.
[3] RA A XXI 76v.
[4] SHStA 10047/716 f°1r°-2v°. Plan f°7-8.
[5] *Ibidem*, f°17-18.

au printemps suivant, mais dans une lettre du 28 mai 1732, Weinhold avertit Auguste le Fort qu'ils ont été interrompus car l'on s'est rendu compte que l'édifice est en si mauvais état qu'une réparation fera plus de mal que de bien, en conséquence de quoi il lui demande d'approuver le plan dessiné par Vockel en 1729[1]. Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette lettre et, dans les archives, l'acte qui la suit est cette question posée par le nouvel électeur, Frédéric-Auguste II, le 18 mai 1733 : les archives du bailliage sont-elles en sûreté ?[2] Nous n'avons pas non plus trouvé la réponse du bailliage. Toujours est-il que rien ne semble avoir été fait. En mai 1740, Frédéric-Auguste II décide de donner l'hôtel du bailliage à son grand-maître de la cuisine, Friedrich August von Brandenstein et d'installer l'administration du bailliage dans la *Fraumutterhaus* de la Kreuzgasse : le problème du délabrement de l'hôtel de la Kleine Brüdergasse est ainsi résolu sans rien construire, une telle dépense serait inutile au vu du faible apport de cette administration à la grandeur de l'électorat.

Dans Neudresden, les bâtiments destinés au bien commun de tout l'électorat sont plutôt situés dans les quartiers est de la ville. Certains sont hérités et transformés, d'autres sont construits à l'époque augustéenne. Il faut d'abord faire mention de l'hôtel du Gouvernement, situé sur le *Jüdenhof*[3]. Il s'agit d'une ancienne maison, rénovée en 1710, afin de servir de logement au comte de Flemming, gouverneur de Dresde, comme le rappelle l'inscription qui a alors été mise sur le frontispice : « Demeure, qui était autrefois en partie chancelante, qui est maintenant entièrement en bon état, et qui, après avoir été en vain attaquée par beaucoup, a été enfin, en l'année 1710, heureusement restaurée par le seigneur très illustre et excellent Jakob Heinrich, comte du Saint Empire Romain de Flemming.[4] » La façade est alors embellie de sculptures représentant quatre des travaux d'Hercule. Cependant, à partir de 1720, lorsque le nouveau gouverneur de Dresde, le comte de Wackerbarth, décide d'habiter dans son propre palais, l'hôtel du Gouvernement sert à abriter la bibliothèque royale, ainsi qu'un certain nombre de collections, jusqu'à ce que celles-ci soient déplacées dans les pavillons du Zwinger en 1729. Cette maison est ensuite attribuée au comte de Frise, qui devient gouverneur en 1736, puis à divers ministres. Elle ne semble plus faire l'objet de transformations.

---

[1] *Ibidem*, f°19-20.
[2] *Ibidem*, f°23.
[3] Il ne faut pas confondre l'hôtel du Gouvernement (*Regimentshaus*) avec le palais du comte de Wackerbarth, parfois abusivement appelé *Gouvernementshaus*.
[4] *Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1744*, Dresde, 1744, p.379 : « *Habitatio, quae olim ex parte aegrotorum erat, nunc tota benè valentium est, postquam à multis frustra fuit tentata, tandem verò feliciter restituta per Illustris[simum] atque Excellent[em] D[omi]n[um] Jacob Henric[um] S[acri] R[omanorum] I[mperii] Comitem à Flemming […] Anno MDCCX*. »

Avec l'hôtel du Gouvernement, nous pouvons entrevoir ce fait fondamental quant à l'organisation de l'espace dans la ville-résidence : alors que les bâtiments dynastiques sont concentrés à l'ouest de Neudresden, ceux qui sont destinés à la défense sont plutôt à l'est. C'est là sans doute l'un des oublis les plus étonnants de l'historiographie : Dresde n'est pas seulement une ville-résidence, elle est aussi une place forte. Mis à part E. Papke, cet aspect ne semble guère intéresser les historiens saxons, et cela ne vient pas des sources, qui, toutes, insistent sur la valeur militaire de Dresde : au XVIII^e siècle, il est en effet connu que c'est l'une des villes les mieux fortifiées d'Europe centrale, et ce, depuis le XVI^e siècle. Le premier arsenal de Dresde brûle en 1530 et c'est à son emplacement qu'est construite la chancellerie en 1565. De façon provisoire, l'arsenal est installé dans l'ancien couvent franciscain situé au sud-ouest du château et sécularisé en 1539. En 1559, l'électeur Auguste fait construire un nouvel arsenal, à l'extrémité nord-est de la ville : il s'agit d'un ensemble imposant à quatre ailes, en forme de parallélogramme[1] ; le rez-de-chaussée est embelli de colonnes toscanes et les façades de trois niveaux de frontons[2]. L'on considère que, dans toute l'Europe, il n'est surpassé que par l'arsenal de Venise. Mais, avec le développement de l'armée de Saxe, l'arsenal de Dresde ne suffit plus au XVIII^e siècle et il est transformé en 1705, bien que l'on ignore tout des travaux qui ont alors été effectués.

En 1714, Auguste le Fort envoie à la surintendance des bâtiments un dessin pour un nouvel arsenal, comportant la mention : « La façade de cet arsenal doit courir en ligne droite de la Poudrière jusqu'au château, afin de former une belle rue.[3] » En 1714, il est ainsi projeté de reconstruire entièrement l'arsenal et de le mettre plus à l'ouest, à la hauteur de l'actuelle Töpfergasse. De façon plus générale, il est régulièrement question d'agrandir l'arsenal du XVI^e siècle. En 1722, Longuelune, qui fait alors tout un ensemble de projets pour les bâtiments royaux, propose son agrandissement vers le nord et vers l'ouest et sa mise en valeur, par l'aménagement d'une place, d'un jardin et de cascades à l'emplacement de la *Ziegeltor*. L'idée ne convient pas à Auguste le Fort, qui demande un contre-projet à Karl Friedrich Pöppelmann (le fils de Matthäus Daniel), qui, lui, est accepté, mais n'est pas réalisé[4]. En revanche, sous le règne de Frédéric-Auguste II, l'arsenal est véritablement agrandi et transformé, sur des plans faits par l'intendant des bâtiments militaires, Johann Georg Maximilian von Fürstenhoff. En

[1] Manfred ZUMPE, *Die Brühlsche Terrasse in Dresden*, Berlin, 1991, p.33.
[2] Cornelius GURLITT, *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen. Stadt Dresden*, t. XXII, Dresde, 1901, p.418.
[3] Cité par Walter HENTSCHEL, *Die Zentralbauprojekte Augusts des Starken. Ein Beitrag zur Rolle des Bauherrn im deutschen Barock*, Berlin, 1969, p.12 : « *Die Fronte von diesem Zeug Hauße soll in einer geraden Linie vor dem Pulver Thurme vorbei gegen dem Schloß lauffen, damit es eine schöne Gasse formiret.* »
[4] Manfred ZUMPE, *op. cit.*, p.133-135.

1740, un second étage est ajouté à une partie de l'arsenal et les frontons imposants du XVI^e^ siècle sont retirés, l'ancien toit étant remplacé par un toit en croupe. Seule la façade sud est décorée, tandis que la façade nord, qui donne sur le jardin du comte de Brühl, reste nue[1]. Au sud-ouest de l'arsenal se trouve une grande tour cylindrique, construite en 1490, qui sert à l'origine de moulin et que Jean-Georges I^er^ transforme en poudrière au début du XVII^e^ siècle : l'édifice est réputé sûr, mais les autorités communales prennent peur, lorsqu'il est touché par la foudre le 16 juillet 1685, d'où la décision d'en retirer la poudre et de la répartir dans des magasins adéquats, situés en périphérie de la ville. L'ancienne poudrière semble inutilisée pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'à ce qu'en 1744, Frédéric-Auguste II décide de la détruire et en donne l'emplacement au surintendant des bâtiments Knöffel, afin qu'il y bâtisse une maison[2].

Auguste le Fort renforce l'aspect militaire de la ville-résidence, non seulement en en développant l'arsenal, mais aussi en faisant construire un Corps de garde sur le Nouveau Marché. En 1714, il songe à transformer le quartier du Nouveau Marché et de l'église Notre-Dame : rien n'est fait du projet de construire un nouvel arsenal et d'ouvrir une rue menant directement de la Poudrière au château, mais il est décidé de bâtir un Corps de garde sur le côté nord du Nouveau Marché, ce qui cause un conflit entre l'électeur et les bourgeois de Dresde. Le 1^er^ février 1714, le Magistrat envoie au commandant de la place forte, le lieutenant général Wostromirsky, une lettre de protestation, dans laquelle il souligne que la construction du nouveau Corps de garde nécessite le déplacement des poissonneries ainsi que le démantèlement d'une partie du cimetière Notre-Dame (une vingtaine d'arcs-boutants et les sépultures des pasteurs de la ville)[3]. Les actes restent ensuite silencieux pendant un an et, le 1^er^ mai 1715, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de détruire sans plus tarder les poissonneries et ce qu'il faut du cimetière, afin de libérer l'emplacement pour le nouveau Corps de garde : les boutiques des vendeurs de harengs doivent être déplacées dans la rue Am Klepperstall, derrière la Große Fischergasse[4]. Le 28 mai 1715, il ordonne au Conseil privé de ne plus transmettre de suppliques concernant le cimetière Notre-Dame et le même jour, il envoie au gouverneur, le général Jahnus von Eberstädt (représenté en son absence par Wostromirsky), le plan définitif du nouveau Corps de garde[5]. À partir du 15 juin 1715, comprenant sans doute l'inutilité de toute résistance, le Magistrat commence à obtempérer, en

[1] *Ibidem*, p.139-141.
[2] *Sächsisches Curiositäten Cabinet, Auf das Jahr 1745*, Dresde, 1745, p.215-217.
[3] RA B II 8 f°1-2.
[4] *Ibidem*, f°4-5.
[5] *Ibidem*, f°6-7.

faisant la liste des personnes concernées par le démantèlement d'une partie du cimetière Notre-Dame[1]. Toutefois, il cherche toujours à fléchir la volonté royale, en envoyant deux suppliques, l'une au comte Vitzthum von Eckstädt et l'autre au comte de Flemming[2]. Celui-ci répond de Varsovie le 29 juin 1715 : « Je trouve la susdite représentation de très grand poids et j'ai toujours été opposé à cette construction, j'ai d'ailleurs largement contribué, comme je puis certainement l'assurer, par mes précédentes remontrances, à ce que cet ouvrage ait été jusqu'à présent entravé.[3] » Ainsi, il n'y a pas unanimité au niveau de l'entourage royal et l'absence d'actes concernant le Corps de garde durant l'année 1714 est sans doute liée aux discussions entre le roi et le comte de Flemming. Face à la persévérance de la volonté royale, ce dernier renonce toutefois à discuter et il conseille au Magistrat de faire de même.

L'on peut alors supposer qu'à partir de l'été 1715, les poissonneries sont déplacées et le cimetière Notre-Dame partiellement démantelé, permettant ainsi la construction effective du Corps de garde. Le bâtiment est réalisé par Johann Rudolph Fäsch, officier du génie, et il est achevé en 1716. Cet édifice baroque comporte un rez-de-chaussée en arcades, deux étages, un toit à mansardes et un fronton richement décoré. Le premier étage sert de tribunal militaire et de prison, tandis que le second est occupé par la chapelle de la garnison. À la fin des années 1710, il ferme le Nouveau Marché, permettant de faire écran au cimetière Notre-Dame et à l'église du même nom, qui est à cette date dans un état fort délabré[4]. Toutefois, près de quarante ans plus tard, le cimetière a désormais été entièrement évacué et le Corps de garde de Fäsch fait écran à la nouvelle église Notre-Dame, ce que montre bien le tableau peint par Bellotto vers 1750 et représentant le Nouveau Marché vu de la Moritzstraße[5]. C'est pourquoi, en 1755, Frédéric-Auguste II en ordonne la destruction de ce bâtiment et la reconstruction à l'ouest du Nouveau Marché, à l'emplacement de la halle aux draps, mais la guerre de Sept Ans ne permet pas la réalisation de ces projets[6]. Le Corps de garde, endommagé durant les hostilités, est finalement détruit en 1766.

Dans les années 1720, le comte de Wackerbarth, gouverneur de Dresde, semble vouloir mieux répartir les soldats dans la ville-résidence, afin d'en améliorer la surveillance et, en 1726, il envisage la construction d'un second Corps de garde sur la rive gauche de l'Elbe :

---

[1] *Ibidem*, f°15r°.
[2] *Ibidem*, f°23 et f°26.
[3] *Ibidem*, f°28r° : « *Ich finde ermeldte Vorstellung sehr ponderös, und bin iederzeit gegen diesen Bau gewesen, habe auch wie ich gewiß versichern kann, durch meine bißherige remonstrationes in großes contribuiret, daß das Werck bis iezo aufgehalten worden*. »
[4] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt. Ein Platz kehrt zurück*, Dresde, 2006, p.48.
[5] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 613.
[6] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.188.

le tumulte lié à l'assassinat, le 21 mai 1726, du diacre de Sainte-Croix, Johann Joachim Hahn, n'y est sans doute pas étranger. En effet, une lettre qu'il envoie à Auguste le Fort le 15 juin 1726 nous apprend l'existence d'un projet de construction d'un Corps de garde près de l'église Sainte-Croix, au niveau de l'hôtel de la comtesse Reuss. L'emplacement lui semble mauvais, dans la mesure où il nécessiterait de démanteler les canalisations qui alimentent une grande partie de la ville-résidence en eau, mais il ajoute que « la plus grande nécessité exige d'établir un Corps de garde dans ce quartier, non loin de ladite église Sainte-Croix, lieu où le peuple trouve la meilleure occasion de se rassembler.[1] » En cette année 1726, il semble donc y avoir une certaine méfiance du gouverneur envers la population de Dresde : il annonce qu'il a commencé à construire un Corps de garde sur le Vieux Marché, face à la Schreibergasse et souhaite l'achever avant le prochain rassemblement de Dresde, le marché annuel de la Saint-Jean[2]. Le 29 juin 1726, Auguste le Fort désapprouve les initiatives du comte de Wackerbarth : il demande la démolition du Corps de garde du Vieux Marché et de celui que le gouverneur a aussi construit Am Taschenberg[3]. Dans sa réponse du 17 juillet, le comte de Wackerbarth se justifie en rappelant qu'il s'agissait d'empêcher toute nouvelle émeute et, quant au Corps de garde Am Taschenberg, « [qu'il lui] paroissoit tres necessaire qu'il y en eut un en cet endroit la, pour la sureté de l'Eglise catholique et même d'une grande partie des Catholiques.[4] » Une fois les tensions de l'année 1726 apaisées, l'idée de multiplier les Corps de garde dans la ville-résidence semble abandonnée et nous n'en avons pas trouvé d'autre trace dans les archives.

2) Altendresden

Dans Neudresden, la seule véritable construction quant aux bâtiments électoraux est le Corps de garde du Nouveau Marché. En revanche, dans Altendresden, les réalisations sont plus nombreuses, ce qui est sans doute lié à l'anéantissement de cette ville lors de l'incendie du 6 août 1685. C'est en particulier là qu'est installé l'hôtel des collèges électoraux, bâtiment administratif accueillant les bureaux des institutions électorales qui ne sont ni dans la chancellerie, ni dans le château. Cette maison n'est pas construite *ad hoc*, mais il s'agit d'une ancienne habitation privée, sise au n°15 de la Große Meißner Gasse : incendiée en 1685, la façade sur la rue est reconstruite dès 1693 par Matthäus Schumann. La propriété est acquise

[1] SHStA 10026/2095/200 f°308v° : « […] *gleichwohl aber auch die unumgängliche Nothdurfft erfordert, daß in dasiger Gegend ohnweit ermelter Creutz-Kirche, als an welchen Orth die Populace sich versamlen die beste Gelegenheit findet, einen Corps de Garde angeleget werde.* »
[2] *Ibidem*, f°309r°.
[3] SHStA 10026/2095/201 f°77-78.
[4] SHStA 10026/2095/200 f°328r°.

en 1723 par Gerve et transformée par le maître maçon du bailliage, Johann Georg Gebhardt, avec une façade richement décorée et pourvue d'un fronton[1], dont la sculpture est faite par Bähr[2]. En 1733, l'électeur acquiert de cette maison, qui devient un bâtiment administratif et qu'il faut agrandir et assurer contre les risques d'inondation et d'incendie, travaux dont Pöppelmann est chargé[3]. L'on y trouve les institutions électorales liées à la guerre et à la justice[4]. Cet édifice haut de trois étages existe toujours : il s'agit de l'hôtel Bellevue.

L'hôtel des collèges électoraux montre que Dresde est la capitale de l'électorat de Saxe. C'est également le cas de l'hôtel des cadets, que l'on appelle aussi Académie de Chevalerie. En 1692, dans le cadre de la création d'une armée permanente en Saxe électorale, Jean-Georges IV, par l'intermédiaire de la Diète de Saxe, constitue deux compagnies de cadets pour éduquer de jeunes nobles et former une pépinière de futurs officiers. Le corps des cadets connaît son apogée à partir de 1718, lorsqu'il est placé sous le commandement du comte de Wackerbarth. De façon ordinaire, ces jeunes nobles sont logés chez l'habitant, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés : les archives du Gouvernement de Dresde conservent ainsi une proposition de la bourgeoisie, non datée, se montrant favorable à la construction d'un hôtel des cadets, afin d'échapper à la charge du logement de ces gens de guerre[5]. À partir de 1723, le comte de Wackerbarth décide de faire construire un tel bâtiment à ses frais, d'où le nom qui lui est parfois donné de palais Wackerbarth : situé près de la vénerie, à l'est de la Hauptstraße, il est inauguré en 1726, mais rendu habitable seulement en 1731[6]. C'est là l'un des premiers ouvrages de Knöffel et il est important quant à l'histoire de l'art puisque, pour la première fois à Dresde, un palais est bâti, dont la façade n'est rehaussée ni par des colonnes, ni par des pilastres[7]. Les cadets sont logés et instruits dans cet édifice qui comporte tous les éléments nécessaires à leur éducation, par exemple un manège pour les exercices à cheval. Bien que ce ne soit pas le résultat d'une logique volontariste, Altendresden se trouve ainsi dotée de bâtiments rappelant que la ville-résidence est aussi la capitale d'un territoire, l'électorat de Saxe. Cela vient surtout des opportunités offertes par la rive droite de l'Elbe depuis l'incendie de 1685 : l'on y peut aisément acquérir de vastes espaces et y faire bâtir de grands édifices, ce qui n'est pas le cas sur la rive gauche.

---

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.151-152.
[2] Siegfried GERLACH, *George Bähr. Der Erbauer der Dresdner Frauenkirche. Ein Zeitbild*, Cologne, Weimar, Vienne, 2005, p.130.
[3] Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972, p.243.
[4] *Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1737, p.22.
[5] SHStA 11254/720 f°11-12.
[6] Reiner GROß, « *Dresden als Zentrum kursächsischer Herrschaftsübung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.50.
[7] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.172.

Les disponibilités en espace favorisent la concentration d'un certain nombre de bâtiments électoraux dans Altendresden, ce qui contribue à façonner le visage de cette partie de la ville-résidence. C'est ce que nous pouvons aussi observer avec les casernes, bâtiment militaire de dimension électorale qui est particulièrement consommateur d'espace. En effet, en 1695, Dresde est dotée d'une garnison forte de quinze cents hommes[1], qui sont dans un premier temps logés chez l'habitant, au grand dam du Magistrat. Conformément à un mouvement que l'on observe alors dans toute l'Europe, Auguste le Fort songe à soulager les bourgeois de Dresde de cette lourde charge et à pourvoir sa ville-résidence en casernes. Des plans sont faits en 1704, comme en témoigne une lettre du 20 septembre de cette année-là, dont nous n'avons identifié ni l'auteur, ni le destinataire[2] : étant conservée dans les archives du Conseil privé, elle est sans doute adressée à l'un de ses membres et, au vu de la date et du sujet, il ne serait pas improbable qu'elle émanât du comte de Wackerbarth, qui est alors intendant général des bâtiments civils et militaires. Nous ne voyons en effet pas d'autre personnage suffisamment haut placé et compétent en architecture militaire pour écrire cette lettre : elle nous apprend qu'en 1704, trois projets de casernes ont été faits, l'un par le major Naumann, le second par le surintendant des bâtiments Karcher et le troisième par l'auteur de la lettre en personne. Selon ce dernier, il faut avant tout déterminer si l'on privilégie la dignité de l'édifice, quel qu'en soit le coût, ou, au contraire, son caractère fonctionnel, afin de réaliser des économies. L'auteur de la lettre fait remarquer que son projet est le plus commode et le plus praticable. Il ajoute enfin qu'aucun de ces trois plans ne peut être réalisé dans Neudresden, car l'espace y fait défaut[3]. Cette dernière considération semble avoir motivé le choix d'Altendresden comme lieu de construction des casernes.

Toutefois, les projets de 1704 restent lettre morte, sans doute en raison de l'invasion suédoise et de la ruine qu'elle entraîne. Ils semblent n'avoir été ensuite repris que dans les années 1720, comme on le voit dans la correspondance du comte de Wackerbarth et d'Auguste le Fort. Tout en faisant des projets pour des corps de garde dans Neudresden, le premier envoie au roi, qui est alors en Pologne, des plans pour les casernes d'Altendresden. La réponse royale du 29 juin 1726 donne à entendre que le gouverneur de Dresde pense les placer près du Palais Japonais, au niveau de la Königsstraße : « A l'egard des Casernes du Vieux Dresden, Vous sçavez que la depense que j'ay faite pour avoir cette rüe a été a autre dessein que pour y bâtir des Casernes. D'ailleurs des Casernes ne feroient pas un bon effet

[1] *Calendarium seculare Dresdanum succinctum*, Pirna, 1705, p.33.
[2] SHStA 10024/4453/21.
[3] SHStA 10024/4453/21 f°1r°.

devant le Palais. Et même suivant le Plan que vous m'avez envoyé vous rendez la place plus petite qu'elle ne l'est suivant mon projet.[1] » Auguste le Fort demande ainsi que soit avant tout maintenue la perspective devant le Palais Japonais. Dans sa réponse du 17 juillet, le comte de Wackerbarth cherche à se justifier : « Par rapport aux Casernes j'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté, que mon dessein n'est point de boucher en rien la vüe du pâlais de Vieux Dresden, mais mon projet est de placer les Casernes à coté pour remplir les vuides irreguliers, de maniere à rendre meme la vüe du palais plus agréable, aussi Votre Majesté remarquera-t-Elle dans le projet, que par ces Casernes la place devant le palais ne sera pas renduë plus petite.[2] » Le projet du comte de Wackerbarth vise donc à améliorer la régularité du plan du quartier ouest d'Altendresden, qui aurait alors une double fonction, dynastique et militaire.

Toutefois, ce n'est pas ce qui est réalisé, Auguste le Fort ayant sans doute imposé sa volonté en la matière. De fait, un quartier militaire est construit à l'autre bout de la ville, dans le quartier nord-est d'Altendresden : les casernes sont bâties à proximité de l'Académie de chevalerie, à l'est de la Hauptstraße, en lieu et place du cimetière, lequel est démantelé[3]. Cette construction fait partie d'un vaste réaménagement d'Altendresden, qui reçoit désormais le nom de Neustadt et la première pierre en est posée le 12 mai 1732. D'après Dassdorf, il s'agit d'un ouvrage de Jean de Bodt et de Longuelune[4] : les murs extérieurs sont rapidement achevés, dès l'automne 1732[5]. Mais la construction prend ensuite du retard, le décès d'Auguste le Fort et le changement de règne n'y étant sans doute pas étrangers. C'est à partir de 1735 que l'on songe à aménager l'intérieur du bâtiment construit en 1732 et une commission est instituée, où siège en particulier Jean de Bodt. Le 12 mai 1735, Frédéric-Auguste II fait remarquer que, d'une part les habitants de Dresde vont être entièrement libérés de la charge du logement des gens de guerre et que, d'autre part, il manque 80 000 taler pour achever les casernes, sans compter le financement de l'entretien quotidien du bâtiment : c'est pourquoi il ordonne d'imposer la population de Dresde *intra muros*[6]. Or, lors de la cérémonie du 12 mai 1732, le comte de Wackerbarth a assuré au nom d'Auguste le Fort que la bourgeoisie de Dresde ne paierait rien pour la construction des casernes : l'on comprend alors que le Magistrat proteste fortement contre l'ordre du 12 mai 1735. La commission essaie de trouver un compromis et le 25 juin 1735, Jean de Bodt fait remarquer que l'on pourrait

[1] SHStA 10026/2095/201 f°78v°.
[2] SHStA 10026/2095/200 f°329v°.
[3] RA C XV 3 f°12r°.
[4] Karl Wilhelm DASSDORF, *Beschreibung der vorzüglichsten Merkwürdigkeiten der Churfürstlichen Residenz-Stadt Dresden und einiger umliegenden Gegenden*, Dresde, 1782, p.141-142.
[5] Johann Christian CRELL, *Kurzgefasstes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1735, p.4.
[6] SHStA 10047/4866 f°1-2.

achever les casernes en dépensant seulement 41 273 taler[1]. La réponse royale ne vient que le 28 avril 1736 : les bourgeois de Dresde doivent payer 45 350 taler 13 groschen[2]. Dans sa lettre de protestation du 28 septembre 1736, le Magistrat reprend ses arguments de 1735 et ajoute que dans la mesure où ces casernes intéressent la défense de tout l'électorat, ce n'est pas seulement Dresde, mais toute la Saxe qui doit être imposée. Ces discussions financières retardent les travaux, qui sont néanmoins achevés en 1738 : les casernes de Dresde forment alors un pentagone irrégulier, pouvant accueillir 1532 soldats[3]. Toutefois, elles n'ont étonnamment jamais été utilisées comme telles : elles accueillent diverses institutions charitables et le Collège d'Anatomie créé par Frédéric-Auguste II en 1748[4].

Auguste le Fort semble avoir caressé l'idée de considérablement développer la fonction militaire d'Altendresden mais là aussi, tous les projets sont loin d'avoir été réalisés. À l'image de l'hôtel des Invalides construit à Berlin entre 1695 et 1729, Auguste le Fort songe à doter sa ville-résidence d'un édifice de ce genre. Tandis que le comte de Wackerbarth fait construire l'Académie de Chevalerie de 1723 à 1726, l'électeur demande en vain au comte de Flemming de se charger de la construction d'un hôtel des Invalides[5]. Ce dernier est finalement construit en 1732, sous la direction du comte de Wackerbarth : il est hors de la ville, devant la *Schwarze Tor*[6], mais nous ne savons rien de plus de ce bâtiment entièrement ignoré de l'historiographie. Par ailleurs, Crell, dans les *Lettres curieuses et remarquables* de janvier 1733, publiées dans un recueil de 1735, signale que la vénerie de Neustadt doit être démantelée au cours de l'année 1733, les animaux devant tous être regroupés dans le château de Moritzburg, tandis que l'on transformerait le bâtiment de Neustadt en un arsenal. De la sorte, Dresde aurait deux arsenaux, de part et d'autre de l'Elbe et le bruit court qu'Auguste le Fort a commandé deux cents canons en Suède[7]. Ce grand projet ne semble avoir été mis en œuvre que de façon partielle, dans la mesure où la vénerie reste intacte : l'annuaire de Dresde de 1737 signale cependant parmi les curiosités de Neustadt « le nouvel arsenal, où se trouvent entre autres les canons de fer amenés de Suède.[8] » Toutefois, aucune localisation n'est donnée

[1] *Ibidem*, f°117v°.
[2] *Ibidem*, f°144-147.
[3] Hans Joachim KUKE, *Jean de Bodt (1670-1745)*, Worms, 2002, p.213.
[4] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1756, p.48-49.
[5] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.171.
[6] Carl Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Reise-Lexicon*, Leipzig, 1744, p.433-434.
[7] Johann Christian CRELL, *Kurzgefasstes Kern-Chronicon*, Leipzig, 1735, p.6.
[8] *Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1737, p.23 : « *Die neu-angelegte Zeug-Haus, worinnen unter andern die 1736 aus Schweden gebrachten eisernen Canons stehen.* »

et l'édifice n'a pas dû être très important, puisque l'édition de 1756 de ce même annuaire ne mentionne plus qu'une « réserve d'armes[1] ».

Un dernier bâtiment militaire a été construit dans Altendresden, unique reste d'un projet beaucoup plus important, le Corps de garde de Neustadt, que l'on appelle aussi la Pyramide. Il s'agit cette fois de la défense de l'unique pont sur l'Elbe : ce passage stratégique est fortifié et comporte au début du XVIII[e] siècle un corps de garde, lequel est démoli en décembre 1728[2]. De façon plus générale, la rénovation du pont par Pöppelmann conduit à la destruction de ses fortifications en rive gauche de l'Elbe et, en compensation, Auguste le Fort imagine de faire bâtir une tête de pont en rive droite. Longuelune lui propose de l'encadrer de deux édifices pyramidaux monumentaux, qui serviraient tant au prestige qu'à la défense de la ville-résidence : celui situé à l'est du pont serait orné d'une allégorie de la Victoire et celui situé à l'ouest d'une statue équestre d'Auguste le Fort[3]. Le roi refuse de voir cette dernière mise au sommet d'un bâtiment et Longuelune propose alors de la remplacer par un obélisque, où seraient représentés le portrait du roi et une aigle de Pologne[4]. Au début des années 1730, Auguste le Fort renonce à bâtir deux édifices pyramidaux pour des raisons esthétiques : la Hauptstrasse et le pont ne sont pas dans le même axe et la pyramide orientale risquerait de ne pas faire bel effet. C'est pourquoi seule la pyramide occidentale est réalisée : à cette fin, deux maisons sont détruites en mars 1732 et la première pierre de l'édifice est posée le 3 août de la même année[5]. Le changement de règne en 1733 semble avoir entraîné des retards dans la construction.

À tout le moins, le plan ne semble pas encore complètement fixé, puisque le 20 mai 1735, Jean de Bodt, intendant général des bâtiments civils et militaires, envoie cette lettre au comte de Brühl : « J'aurai aussi l'honneur d'envoyer à Votre Excellence par l'ordinaire prochain, les estimations qu'Elle m'a demandé, de la Pyramide et de l'Obelisque du Corps de Garde, et j'y joindrai les desseins (*sic*) de ce corps de garde, pour qu'Elle ait la bonté de les faire signer à S[a] M[ajesté] pour marque de son approbation.[6] » Une pièce jointe à cette lettre précise ce dont il s'agit. La construction de la pyramide est différée et il est pour l'heure question de faire l'architrave, la frise, la corniche, les balustrades, mais aussi de fermer les voûtes, de bâtir les escaliers intérieurs et extérieurs (y compris celui installé sur la terrasse du bâtiment, censé mener à la pyramide le jour où elle sera construite), de peindre les murs en

[1] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1756, p.53 : « *Zeug-Vorraths-Kammer* ».
[2] Johann Christian CRELL, *Memorabilium Dresdensium Collectio*, s. l., 1729, p.21.
[3] Annette DUBBERS, Jenni DUBBERS, *op. cit.*, p.22.
[4] Paul SCHUMANN, *Dresden*, Leipzig, 1909, p.109.
[5] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune*, *op. cit.*, p.32.
[6] SHStA 10026/356/15 f°15r°.

blanc et de paver la place située devant ce bâtiment : pour cela, il est besoin de 42 892 taler 12 groschen[1]. Dans sa réponse datée du 29 juin 1735, Frédéric-Auguste II approuve les plans envoyés par Jean de Bodt et lui demande d'achever la construction de ce Corps de garde. Cependant, une fois la structure de base achevée en 1737, les travaux s'interrompent. En attendant la réalisation de la pyramide et de l'obélisque, un toit provisoire est installé. Dans la mesure où la place du marché de Neustadt est alors déjà embellie par la statue équestre d'Auguste le Fort, le roi a dû penser qu'il n'était pas nécessaire d'accorder autant d'importance à cet obélisque. Lorsque le toit provisoire est enlevé par une tempête en 1747, Frédéric-Auguste II abandonne l'idée de la pyramide et de l'obélisque et demande au surintendant des bâtiments Knöffel d'achever le Corps de garde, en y ajoutant un second étage, ce qui est fait en 1751[2]. Ce bâtiment est de forme carrée et son rez-de-chaussée est en arcades ; la façade principale, du côté de Neustadt, est décorée de sculptures représentant des guerriers ou des armes de guerre. Dassdorf, dans sa description de 1782, loue la beauté d'un édifice qui n'est pas surchargé d'ornements mais qui est au contraire d'une pureté toute classique[3].

Ainsi, bien que Neudresden n'ait pas été tout à fait négligée, les plus importantes réalisations de dimension électorale se trouvent dans Altendresden et contribuent à mettre considérablement en valeur la fonction militaire de la ville-résidence. Si nous déplaçons le point de vue du côté de l'identité dynastique, nous voyons ainsi que par son activité bâtisseuse, Auguste le Fort estime remplir ses devoirs de souverain dans deux directions : la prospérité économique et la protection militaire. Au contraire, son fils Frédéric-Auguste II minimise ces aspects et il met plutôt en valeur ses devoirs de prince chrétien soucieux du salut de ses sujets et du soulagement de toute misère.

B- Les bâtiments d'un prince chrétien

1) L'église catholique de cour

Soucieux de montrer sa bonne volonté afin d'obtenir le soutien de Clément XI auprès de la noblesse polonaise, en 1708, Auguste le Fort affecte l'ancien théâtre de Klengel au culte catholique, mais c'est une solution d'urgence qui ne permet guère d'afficher de façon satisfaisante la piété de la dynastie. En dépit de son irréligiosité, l'électeur en est bien

[1] *Ibidem*, f°17-18.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune*, *op. cit.*, p.34. H. G. Franz semble laisser entendre que ce bâtiment n'aurait dû avoir à l'origine qu'une fonction de prestige et que ce n'est qu'en 1747 que l'on a décidé de l'utiliser comme Corps de garde : ceci est infirmé par les sources qui, dès 1735, parlent clairement de la construction d'un Corps de garde, certes rehaussé d'une pyramide et d'un obélisque.
[3] Karl Wilhelm DASSDORF, *op. cit.*, p.136-137.

conscient et dès la fin des années 1710, il envisage la construction d'une véritable église catholique de cour, comme l'atteste une lettre quelque peu moqueuse qu'il envoie au comte de Wackerbarth le 11 janvier 1719, à propos de ses projets quant aux environs du château : « Je vous diray seulement en General, que j'approuve assez les Projets, que vous m'avez envoyez pour les Batiments à faire. J'y trouve seulement quelques petites choses à redire, par-cy, par-là, que Je vous expliqueray lors que Je seray de retour en Saxe. Mais il faut que Je vous dise icy, que vous avez oublié dans vos Projets un Manège découvert et une Chapelle. Ce sont pourtant deux articles nécessaires.[1] » À la fin des années 1720, dans le cadre de vastes projets d'urbanisme pour la rive gauche de l'Elbe, l'architecte Longuelune propose à Auguste le Fort de réorganiser l'est du château, en remplaçant la chancellerie par une église catholique de cour, dont le modèle serait la chapelle royale de Versailles[2]. Le devoir de représentation cérémonielle est ici essentiel : il ne s'agit pas d'assurer l'exercice du culte catholique, pour lequel Dresde dispose alors de l'église catholique de cour et de trois chapelles privées (l'une dans le château, la seconde dans le palais du Taschenberg et la troisième dans le logement de l'ambassadeur Habsbourg), mais plutôt d'afficher la piété des Wettin dans un édifice digne de leur valeur. Il n'est alors pas étonnant de songer à reprendre ce qui sert de modèle en la matière, la chapelle royale de Versailles. Mais ces projets restent lettre morte.

En revanche, pour Frédéric-Auguste II, la construction d'une église catholique de cour n'est pas seulement une question de représentation cérémonielle, elle est tout autant une façon de remplir ses devoirs de prince chrétien à l'égard du Salut de ses sujets. À l'instar de son père, devenu roi de Pologne, Frédéric-Auguste II songe à doter sa ville-résidence d'un nouveau château, répondant mieux à sa dignité royale. Pour cela, Jean de Bodt, intendant général des bâtiments civils et militaires, propose des plans en 1736, qui prévoient de garder l'ancien château électoral, de construire un nouveau château entre le Zwinger et l'Elbe, dont la façade principale donnerait sur le fleuve, et de bâtir une nouvelle église catholique de cour à l'emplacement de la redoute, au bord du pavillon nord-est du Zwinger[3]. Peu satisfait de ces plans qui proposent un style classique à la française, Frédéric-Auguste II demande à Gaetano Chiaveri, qu'il a rencontré en Pologne, de faire un contre-projet. Après quelques tâtonnements, on aboutit à l'idée d'une église catholique de cour indépendante d'un château dont on prévoit toujours la reconstruction. En définitive, des vastes projets concernant le complexe palatial,

[1] SHStA 10026/2095/201 f°51r°.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden (Kathedrale St. Trinitatis) und die Rückkehr zum Barock. Vorgeschichte, Pläne, Vorentwürfe 1736-1738* », *Das Münster*, 47, 1994, p.21-32.
[3] *Ibidem*, p.24. Cf. SHStA 10006 Plankammer Cap. I A Nr. 55-59.

seule l'église catholique de cour a été réalisée, sans doute parce qu'elle semblait plus importante que le château lui-même.

Le couple royal en est le commanditaire, mais il est loin d'être le seul à s'intéresser au projet, comme nous pouvons l'entrevoir avec cet extrait de la correspondance du comte de Wackerbarth Salmour et du P. Guarini sj :

> « À propos d'affaire de religion, je dois vous dire que je n'ai pas oublié notre église catholique et je me suis informé a naples s'il s'y trouvait quelque fameux architecte capable de nous donner de bons avis sur ce batiment et sur le nouveau Palais que le Roy veut construire a Dresden ; on m'a assuré qu'un certain Antonio Canevari passe a l'heure qu'il est pour un des plus expert (*sic*) de l'Europe ; ainsi, si S[a] M[ajesté] daignoit m'envoyer icy les plan (*sic*) que nos architectes de Dresden ont projettés avec quelques remarques sur ce que le Roy souhaiteroit d'y voir ajouté ou retranché je ne manquerai pas de les faire examiner par Canevari et d'en demander son sentiment par ecrit[1] ».

Le comte de Wackerbarth Salmour, fils adoptif du comte de Wackerbarth, est depuis 1731 le gouverneur du prince héritier Frédéric-Christian, et c'est à ce titre qu'il l'accompagne dans son voyage de santé en Italie, de 1738 à 1740. En août 1738, ils sont à Ischia, chez le roi des Deux-Siciles, le nouveau gendre de Frédéric-Auguste II, et le comte de Wackerbarth Salmour prend l'initiative de faire examiner les projets de la nouvelle église catholique de cour par un architecte napolitain. Il en réfère pour cela au P. Guarini sj, prédicateur (et non pas confesseur de la famille royale), qui séjourne à Dresde de 1736 à 1748 et qui semble s'être intéressé de près à la construction de cette église[2]. Toutefois, Frédéric-Auguste II semble avoir refusé d'en envoyer les plans à Naples, car ceux-ci sont déjà arrêtés et la construction va commencer, comme il ressort de la lettre adressée par le comte de Wackerbarth Salmour le 23 septembre 1738 au P. Guarini sj : « En attendant, je vous félicite de ce qu'on alloit mettre la première pierre à la nouvelle Église Catholique. Si vous aviez voulu eviter ma critique sur ce bâtim[en]t, vous auriez dû l'entreprendre il y a dix ans. A cette heure que j'ai les idées toutes fraiches des bâtimens d'Italie, ma critique sera d'autant plus fine, et c'est en vain que vous avez voulu prévenir celle du fameux architecte Canevari, que je vous preparois, et que vous ne saurez échapper.[3] » Le comte de Wackerbarth Salmour ne renonce toutefois pas à puiser dans ce réservoir d'artistes qu'est l'Italie : à l'occasion de leur séjour à Rome au printemps 1739, lui

[1] SHStA 10026/2796/15, lettre du 25 août 1738.
[2] Siegfried SEIFERT, « *Jesuiten in Dresden* », *Dresdner Hefte*, 40, 1994, p.75-86.
[3] SHStA 10026/2796/15, lettre du 23 septembre 1738.

et Frédéric-Christian visitent l'Académie de France et cherchent à faire venir à Dresde les peintres Pierre Antoine Verschaffelt, Pierre Subleyras et Joseph Vernet, mais, des artistes présents à Rome, seul Stefano Torelli s'installe à Dresde[1].

La construction de l'église catholique de cour entraîne un remodelage considérable de l'espace situé au nord du château de résidence. Il faut en effet détruire les bâtiments situés entre le château et l'Elbe, notamment l'hôtel de la Monnaie, qui est déplacé du côté de l'arsenal, et le vieux théâtre (qui abritait alors des ateliers d'artistes de cour, qui sont transférés en d'autres lieux)[2]. Et surtout, la rive du fleuve et les fortifications de Dresde sont modifiées, ce que montre clairement un plan des archives de Saxe[3] : pour créer l'emplacement de la nouvelle église, il a fallu gagner de l'espace sur l'Elbe. Le château est éloigné du rempart et l'*Elbtor* est détruite, tout comme le bastion Lune et un pilier du pont sur l'Elbe : une place est ainsi créée devant le château, sur laquelle l'église catholique de cour est construite. De la sorte, la ville s'ouvre sur le fleuve, dont la rive gauche en aval du pont est dominée par une somptueuse église. Il n'est donc guère possible de dissocier ce chantier d'un projet d'urbanisme beaucoup plus vaste : il s'agit non seulement de doter la dynastie d'un édifice digne de sa piété toute royale, mais aussi de donner à la ville-résidence un nouveau visage, celui d'une capitale catholique[4]. Avant de construire, il faut détruire cet espace jusque-là dédié à la défense de la ville. Le 18 septembre 1738, Frédéric-Auguste II ordonne de commencer les travaux. Chiaveri, qui n'appartient en rien à la surintendance des bâtiments, doit tout d'abord affronter l'opposition de l'administration électorale des bâtiments et des autorités militaires, le gouverneur (le comte de Frise), le commandant général (le comte de Castell) et le directeur de l'administration électorale des bâtiments militaires (le major Fürstenhoff) : la seule démolition des remparts est une opération longue et difficile. Outre les problèmes concrets liés à l'évacuation des matériaux et à la création de la nouvelle place du château, la surintendance des bâtiments, soutenue en cela par la Chambre, critique fortement l'indépendance de Chiaveri. Alors qu'elle a reçu une organisation stable depuis la fin des années 1710, elle reproche à cet architecte d'être source de désordre et de ne pas savoir gérer les aspects organisationnels et financiers du chantier. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure l'opposition de la surintendance des bâtiments est motivée par le fait qu'elle ait été écartée de ce chantier par le souverain, mais toujours est-il que dès le printemps 1739,

[1] Wiebke FASTENRATH VINATTIERI, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden. Der Bau, die Ausstattung und die Reise des Kurprinzen Friedrich Christian von Sachsen nach Rom (1738-1740)* », *Zeitschrift des deutschen Vereins für Kunstwissenschaft*, 54/55, 2000-2001, p.238-309.
[2] Eberhard HEMPEL, *Die Katholische Hofkirche zu Dresden*, s. l., 1955, p.12.
[3] SHStA 12884 Schrank VIII Fach 85 Nr. 18.
[4] Sur cette question, cf. *infra*, chapitre IX.

Chiaveri doit se justifier auprès de Hennicke, président de la Chambre. Le 4 mai 1739, accusé de faire des dépenses inutiles, il répond qu'il s'agit là de reproches sans fondement et explique la tenue de ses comptes[1]. Il est ensuite continuellement confronté à de telles critiques.

La première pierre de l'église est posée le 28 juillet 1739[2] et les murs s'élèvent peu à peu. En août 1747, les travaux sont suffisamment avancés pour que l'on s'occupe du sol de la nouvelle église : Chiaveri propose de faire venir du marbre de Carrare, qui lui semble moins coûteux et moins friable que le marbre de Saxe et, à cette fin, il souhaite être envoyé en Italie[3]. De fait, il quitte Dresde à l'automne 1748, lassé des oppositions qu'il ne cesse de rencontrer auprès des architectes saxons : ce départ est l'occasion d'une fuite à Rome. Chiaveri abandonne le chantier, dont l'achèvement est confié à Sebastian Wetzel, conducteur à la surintendance des bâtiments. Le 14 février 1749, ce dernier envoie au comte de Brühl un bilan de ce qui a été fait :

> « […] toute la façade est découverte et ravalée, toute l'église centrale est en état, ainsi que le sol et le dessous des tribunes ; sur les tribunes, toutes les balustrades sont solidement achevées, les deux loges royales sont déjà terminées, le maître-autel est complètement établi, toutes les fenêtres de l'église sont également prêtes […] J'aurais aussi dû recouvrir de plomb les quatre chapelles et d'autres choses tout à fait indispensables, afin que l'on puisse ensuite voûter les quatre coupoles, j'aurais aussi dû faire le passage de l'église au château royal […][4] ».

Le chantier est donc à cette date bien avancé et, à partir de 1750, la tour de l'église est bâtie, sous la responsabilité du surintendant des bâtiments Knöffel[5]. L'église est consacrée à la Sainte Trinité le 29 juin 1751, en la solennité des saints Pierre et Paul et l'ancienne église catholique de cour, consacrée le 5 avril 1708, est alors désaffectée[6].

De façon inhabituelle, cette église est orientée du nord-est vers le sud-ouest. L'entrée est dominée par une somptueuse tour, en dessous de laquelle l'on trouve une sorte de narthex.

---

[1] SHStA 10026/774/11 f°71-75.
[2] *Historia Missionis Societatis JESU Dresdae Saxonia ab Anno Salutis 1708*, f°353. E. Hempel fait erreur lorsqu'il affirme que la première pierre a été posée le 28 juin 1739 (in *Gaetano Chiaveri. Der Architekt der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1955, p.99).
[3] SHStA 10026/774/11 f°179v°.
[4] *Ibidem*, f°198r° : « [...] *die gantze Facciade entdecket und solche lassen abputzen, die gantze mittlern Kirche, als den Fußboden wie auch unter denen Gallerien zustande bringen, auf denen Gallerien alle Brüstungen fest und ferttig machen lassen, die zwey Königl[ichen] Logen werden bereits geendiget ; das Hohe Altar ist auch gantz und gar aufgesetzet, alle Fenster der gantzen Kirche sind gleichfalls ferttig […] ; Ich hätte auch die vier Capellen und andern Sachen so höchst nöthig mit Bley decken lassen sollen, damit nachgehends die 4 Cuppeln könten gewölbet werden, ingl[eichen] sollte ich auch den Gang von der Kirche in das Königl[iche] Schloß führen lassen* [...] ».
[5] *Ibidem*, f°203-205.
[6] *Ibidem*, f°143-149.

Dans sa structure globale, elle comporte une grande nef centrale et deux chapelles latérales, séparées de celle-ci par un chemin de procession qui, à l'époque, ne sert pas comme aujourd'hui de *via dolorosa,* mais de chemin de procession du Saint Sacrement ; aux extrémités, l'on trouve quatre chapelles d'angle. Cette structure intérieure est reflétée à l'extérieur, dans la mesure où la nef centrale, dotée de tribunes, a un plafond beaucoup plus haut que les chapelles : c'est ainsi que, de l'extérieur, l'on distingue deux niveaux de toiture. L'édifice est remarquable par les soixante-dix-huit statues de Mattielli qui en ornent les toitures, affirmant ainsi le dogme de la communion des saints, rappelant en même temps que l'Église se fonde à la fois sur la révélation de Dieu dans la Sainte Écriture et sur la tradition apostolique, révélant enfin la piété de son commanditaire, la famille royale des Wettin. Cette église aurait dû avoir pour principal thème iconographique intérieur la Sainte Trinité, à laquelle elle est consacrée, mais le programme initial n'est pas réalisé : les plafonds centraux sont restés inachevés, nus de toute peinture, alors que Wetzel prévoyait un plafond baroque bleu et rose[1], et, à l'époque augustéenne, il n'y a pas de tableau d'autel[2]. Devant le maître-autel, deux autels sont installés, rappelant le rôle de la reine Marie-Josèphe en faveur de l'expansion du catholicisme en Saxe, l'un dédié à l'Immaculée Conception et l'autre à saint Joseph. Les deux chapelles latérales, comme dans toute église jésuite, sont consacrées, l'une à saint Ignace de Loyola, et l'autre à saint François-Xavier : dans la première, Rotari peint en 1751 saint Ignace à Manrèse et la fondation de la société de Jésus ; dans la seconde, le même peintre représente la mort du saint missionnaire à Chang-Chouen-Chan. Parmi les chapelles d'angle, l'on trouve d'abord, au sud-ouest, la chapelle du Saint Sacrement, la plus richement décorée, avec un tableau de Louis de Silvestre, *L'institution de l'Eucharistie* et, en dessous, la crypte des Wettin ; au nord-ouest, la chapelle de la Sainte Croix, peinte par Charles Hutin ; au nord-est, la chapelle consacrée à saint Jean Népomucène (martyr qui a été le principal argument des Habsbourg dans la reconquête catholique de la Bohême), peinte par un artiste de Bohême, Karl Palko ; enfin, au sud-est, la chapelle consacrée à saint Benno (évêque de Meissen de 1066 à 1106, qui a évangélisé les Sorabes), peinte à partir de 1756 par Torelli. À l'exception du maître-autel de 1725, donné au chapitre canonial de Bautzen en Haute-Lusace, le mobilier de la première église catholique de cour est transféré dans la nouvelle église,

[1] Fritz LÖFFLER, « *Die farbige Ausgestaltung des Innern der Katholischen Hofkirche in Dresden* », in Heinrich BULANG *et al*. (dir.), *Unum in Veritate et Laetitia. Bischof Dr. Otto Spülbeck zum Gedächtnis*, Leipzig, 1970, p.345-366.

[2] Siegfried SEIFERT, « *Das Bildprogramm der katholischen Hofkirche in Dresden, Kathedrale des Bistums Dresden-Meissen* », in *Ecclesia Triumphans Dresdensis. Christliche Kunst am Hofe der sächsischen Könige von Polen*, Vienne, 1988, p.9-20. Le tableau actuel, une représentation de l'Ascension par Anton Rafael Mengs, a certes été peint en 1752, mais il n'est arrivé à Dresde qu'en 1766.

notamment la chaire sculptée par Permoser à partir de 1714 et le baptistère, lequel est installé au fond de la chapelle Saint-François-Xavier.

À l'instar de cet autre monument dynastique qu'est le Zwinger, l'église catholique de cour n'a jamais été achevée, surtout dans sa partie centrale. Fritz Löffler fait même remarquer que l'on n'a jamais prévu de peintre pour les plafonds de la nef et qu'il ne semble pas question d'y faire travailler ceux employés à la décoration des chapelles[1]. Il émet à ce propos l'hypothèse d'un changement de style, à un moment où Marie-Antoinette de Bavière fait faire de considérables travaux dans le palais du Taschenberg. Ce n'est peut-être pas la seule raison et il nous semble intéressant d'observer ici à quel point l'église catholique de cour a été critiquée durant sa construction, comme le rappelle le comte de Wackerbarth Salmour dans une lettre à la Dauphine Marie-Josèphe, datée du 29 juillet 1751 :

> « Vous ne serés peut etre pas fachée, Mad[am]e, d'apprendre commens ce grand' édifice (dont le Roy votre Auguste Père avoit fait jetter les fondements en presence de V[otre] A[ltesse] R[oyale] dés l'année 1738) est parvenû à sa perfection. Votre heureuse mémoire vous rappellera aisément toutes ces circonstances, et même quantité de critiques, qui ont été faites sur la construction de cette Eglise. Malgré cette critique, et certains defauts, que la délicatesse des architects peut y trouver, je puis vous assurer, Mad[am]e, que L[eurs] M[ajestés] et tous les catholiques en ont ressenti une joïe et une consolation inexprimables. On craignoit que ce grand vase seroit obscur, mais il est des plus clairs. On le disoit humide et froid comme une glaciere ; et on ne s'est point encor apperçû d'aucune de ces inconveniens. S[a] M[ajesté] le Roi songe presentement aux moyens de l'embellir.[2] »

Si l'on rapproche l'embellissement évoqué par le comte de Wackerbarth-Salmour et le fait observé par F. Löffler de l'absence de peintre pour les plafonds, il faut supposer qu'en 1751, l'on renonce à peindre la nef centrale et que l'on décide au contraire d'en garder la lumière qui est apparue avec tant de force lors de la consécration, tandis que les chapelles latérales sont peintes, comme dans n'importe quelle église baroque. L'inachèvement de cette église est peut-être plus volontaire qu'il n'y paraît au premier abord.

[1] Fritz LÖFFLER, « *Die farbige Ausgestaltung des Innern der Katholischen Hofkirche in Dresden* », in Heinrich BULANG *et alii* (dir.), *op. cit.*, p.352-353.
[2] Cité par Wiebe FASTENRATH VINATTIERI, *op. cit.*, p.308.

2) Les institutions charitables

Église paroissiale, l'église catholique de cour est bien destinée à tous les catholiques de Dresde et c'est en ce sens un bâtiment relevant des responsabilités de l'électeur à l'égard de ses sujets. Que ce soit Frédéric-Auguste II et non Auguste le Fort qui l'ait réalisée est l'indice d'une certaine inflexion de l'identité dynastique : alors que le père affiche la prospérité de la Saxe et promet le retour de l'Âge d'or, le fils montre que l'essentiel est la glorification de Dieu, qui est permise tant par la liturgie que par l'exercice de la charité. De la sorte, Frédéric-Auguste II se montre soucieux du bien-être à la fois spirituel et matériel de ses sujets : lui et son épouse font bâtir une église splendide où se déroulent de somptueuses liturgies. Ils sont aussi à l'origine d'un certain nombre de fondations charitables.

Tout d'abord, Auguste le Fort a laissé en héritage une somme destinée à la création d'un institut voué à l'éducation des enfants de soldats. Frédéric-Auguste II accomplit les volontés de son père et, avec l'aide du P. Ludwig Ligeritz sj, il crée en 1738 un tel institut qui est installé dans les casernes de Neustadt et est dirigé par le conseiller militaire Johann August von Ponickau[1]. L'annuaire de Dresde de 1756 signale que l'on trouve dans les casernes une centaine d'orphelins de soldats, qui y sont nourris et instruits. Dans ce même lieu est créé en 1751 une sorte de Charité, par le médecin et conseiller aulique Neid[2]. C'est aussi un bâtiment existant qui est repris par la reine Marie-Josèphe lors de la fondation d'un hôpital en 1747 : en 1738, le grand bailli August Franz Essenius construit dans Friedrichstadt, dans la Brückenstraße (aujourd'hui au n°50 de la Friedrichstraße), un grand édifice, qui serait le premier à être conforme au règlement de construction de 1736. On peut le remarquer grâce à son grand portail rococo, portant le cartouche *Gloire à Dieu seul* (*Soli Deo Gloria*). En 1744, une école catholique y est installée et, en 1747, Marie-Josèphe y fonde un hôpital catholique, auquel elle ajoute une chapelle en 1748-1749[3].

La reine Marie-Josèphe créé aussi un bâtiment *ex nihilo*, qu'on appelle la Fondation Joséphine. Le 28 avril 1746, Frédéric-Auguste II achète à Dorothea Sophia Wackerin « la maison qu'elle avait achetée en 1744 à Madame Maria Rosina Zimmermannin, née Obizsch, située devant la *Wilsdruffer Tor*, sur la Große Plauische Gasse, entre son autre maison et celle

[1] Siegfried SEIFERT, « *August III. und Maria Josepha – Ihre Bedeutung für die katholische Kirche in Sachsen* », in Hans Assa von POLENZ, Gabriele von SEIDEWITZ (dir.), *900 Jahre Haus Wettin (1089-1989)*, Bamberg, 1989, p.61.

[2] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, *op. cit.*, p.48.

[3] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007, p.40. En conséquence, Siegfried SEIFERT, in « *August III. und Maria Josepha […]* », in Hans Assa von POLENZ, Gabriele von SEIDEWITZ (dir.), *op. cit.*, p.64, fait erreur lorsqu'il affirme que pour créer cet hôpital, Marie-Josèphe a acquis la propriété du comte de Brühl dans Friedrichstadt : les sources ne disent rien de tel et le comte de Brühl demeure le propriétaire de son palais de Friedrichstadt jusqu'à la guerre de Sept Ans.

de Friz, maison qu'elle avait reconstruite […], ainsi que le jardin qui lui appartient et qui s'étend vers la Kleine Plauische Gasse entre les jardins de Mme Friz et de Martin Kanick [...][1] ». Il s'agit donc d'une assez grande propriété, nouvellement bâtie et située en face du jardin de Son Altesse, lequel appartient à Marie-Josèphe depuis 1719. Le 29 août 1746, la reine y fonde un institut voué à l'entretien et à l'instruction d'une centaine de jeunes filles pauvres, âgées de sept à dix-sept ans, afin que la pauvreté ne leur soit pas occasion de chute. L'acte de fondation précise que cette maison est prioritairement destinée aux jeunes filles catholiques, mais qu'il n'est pas question de refuser les jeunes filles luthériennes, qui doivent être instruites tout comme les catholiques, mais suivre l'office luthérien[2]. Le 10 novembre 1746, afin de faciliter l'administration de la Fondation Joséphine, l'ancienne propriété Wackerin passe de la juridiction du Magistrat à celle du bailliage, même si l'électeur continue d'en payer les impôts communaux[3]. En 1750-1751, l'édifice est élevé et une chapelle lui est adjointe[4].

Ainsi, les chantiers exécutés par les Wettin dans leur ville-résidence sont véritablement considérables et la transformation de Dresde au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle doit beaucoup à cet investissement dynastique, sans lequel cette ville n'aurait ni sa célébrité, ni son visage actuel, que ce soit par le palais du Taschenberg, les pavillons du Zwinger, le Palais Japonais ou l'église catholique de cour. Non seulement les rois saxons de Pologne ont transformé et embelli ce que leurs ancêtres leur avaient légué, mais ils ont aussi fait construire de nouveaux bâtiments, sans hésiter à remodeler à cette fin les rives de l'Elbe. Parmi les héritages, sont surtout gardés les bâtiments Renaissance, tandis que ceux du XVII^e^ siècle sont détruits, comme s'il avait semblé important de conserver dans la pierre les témoignages de l'ascension connue par la lignée albertine des Wettin au XVI^e^ siècle, avec l'acquisition de la dignité électorale en 1547 et les grands chantiers dynastiques qui lui sont liés. Au contraire, les réalisations nouvelles sont plus directement en concurrence avec les autres dynasties européennes, mais cela ne veut pas dire qu'il a toujours été fait le choix de ce qu'il y a de plus neuf ou de plus moderne. Auguste le Fort tient ainsi à doter le château de résidence d'appartements de parade au mobilier d'argent, nonobstant les objections du comte

[1] SHStA 10047/1662 f°4r° : « *das im Jahr 1744 von Frau Marien Rosinen Zimmermannin gebohrner Obizschin erkauffte, vor dem Wilßdruffer Thore auf der Großen Plauischen Gaße zwischen ihren andern und den Frizischen Hause inne gelegene, und von ihr neu erbauete Wohnhauß […], sammt den darzu gehörigen nach der kleinen Plauischen Gaße hinnaus gehenden zwischen der Fr. D. Frizschin und Martin Kanickens Gärten inneliegenden Garten* […] ».
[2] Acte de création de la Fondation Joséphine : SHStA 10026/785/3 f°5-20.
[3] SHStA 10047/1662 f°56-57.
[4] SHStA 10026/785/3 f°39-44.

de Wackerbarth qui fait remarquer que de tels appartements étaient certes à la mode dans les années 1680, mais qu'à la fin des années 1710, ils ne le sont plus. De même, en 1738, le comte de Wackerbarth Salmour fait observer au P. Guarini sj que la nouvelle église catholique de cour de reprend des formes artistiques qui, en Italie, sont vieilles de plus de vingt ans. La concurrence ne se fait pas à partir des bâtiments modernes de France ou d'Italie, mais à partir des architectures prestigieuses qui servent de modèle aux concurrents, c'est-à-dire les dynasties voisines, en particulier les Habsbourg, les Hohenzollern ou les Wittelsbach.

Les réalisations dynastiques sont à l'articulation de trois éléments, la vie quotidienne d'une famille souveraine, les responsabilités du prince à l'égard de ses sujets, l'affirmation de son identité à la face des autres dynasties. Or ce dernier point, sous le nom de représentation cérémonielle, est généralement surestimé, et l'historiographie oublie que la vie d'une dynastie ne peut se réduire à une mise en scène, si séduisante soit-elle. C'est en prenant en compte ces trois éléments que nous pouvons comprendre à la fois la diversité et l'évolution des chantiers réalisés par les Wettin dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. L'action d'Auguste le Fort est quantitativement et qualitativement considérable : le château est transformé, reflétant ainsi l'image des Wettin comme famille royale, en particulier au travers des appartements de parade ; le reste de la dynastie et les hôtes de marque sont logés dans le nouveau palais du Taschenberg ou dans le bâtiment des écuries, lui aussi embelli ; les lieux de plaisir sont développés, ainsi les jardins des faubourgs, ou les pavillons du Zwinger, qui sont d'abord un *locus amoenus*, le lieu d'un printemps perpétuel, ou encore l'opéra. Mais Auguste le Fort montre aussi qu'il est un prince soucieux de faire régner la prospérité dans ses États : c'est en particulier le rôle du Palais Japonais, destiné à afficher la réussite que représente pour la Saxe électorale la découverte du secret de fabrication de la porcelaine. Le roi est en même temps le protecteur de ses sujets et fait construire plusieurs bâtiments militaires dans Dresde, deux Corps de garde, des casernes et une Académie de Chevalerie. Ainsi, par ses seuls bâtiments dynastiques, la ville-résidence peut se décliner tel un miroir du prince.

En dépit d'une inflexion indéniable, c'est une chose que l'on observe aussi pour le règne de Frédéric-Auguste II. Remarquons tout d'abord qu'au vu des nombreux chantiers réalisés par son père, le fils semble nécessairement plus terne, mais cela ne veut pas dire qu'il a été inactif. Le logement de la famille royale pose des problèmes de plus en plus importants : c'est pourquoi tout ce qui n'a plus besoin d'être au château en est éloigné, ainsi la chapelle luthérienne de cour. Le palais du Taschenberg est agrandi et d'autant plus embelli que la question de la représentation cérémonielle ne se pose pas de la même façon pour le roi ou pour le prince héritier : c'est ainsi que le roi reçoit dans des appartements de parade qui font

penser au Versailles des années 1680, tandis que le prince héritier dispose d'appartements rococo au goût du jour. En outre, la continuité dynastique est fortement affirmée par Frédéric-Auguste II, qui achève certains des chantiers entrepris par son père, notamment les casernes et le Corps de garde de Neustadt. Mais, à la différence d'Auguste le Fort, le nouveau roi ne privilégie pas les mêmes devoirs du prince envers ses sujets : il ne met pas en valeur le devoir de protection ou de prospérité, mais il affiche en revanche ses devoirs religieux. C'est ainsi que les réalisations de Frédéric-Auguste II et de son épouse sont avant tout des œuvres pieuses, que ce soit l'église catholique de cour, monument à la fois dynastique et catholique, ou les diverses fondations charitables créées en particulier dans le faubourg de Wilsdruff ou dans Friedrichstadt. Une telle évolution n'empêche cependant pas que, par les chantiers dynastiques, la ville-résidence soit toujours un miroir du prince, bien au contraire. Ainsi, l'observation des seules réalisations royales montre que le visage de la ville-résidence a considérablement changé en 1756 par rapport à ce qu'il était en 1697 et cela est directement lié à l'évolution des Wettin albertins qui, de dynastie électorale et luthérienne, sont devenus une dynastie royale et catholique.

Chapitre V : La dynastie et les autres réalisations

L'étude des chantiers dynastiques nous a permis d'entrevoir l'ampleur de la fièvre bâtisseuse des Wettin et l'importance de ce qu'ils ont réalisé dans leur ville-résidence. Toutefois, l'intervention directe de la dynastie ne suffit pas à expliquer que la ville de Dresde se soit à ce point transformée dans la première moitié du XVIII^{e} siècle : la création de la ville baroque n'aurait pas pu se faire sans la participation active de nombreux autres commanditaires, le Magistrat ainsi que les bourgeois et les nobles propriétaires à Dresde. Les chantiers communaux ou privés ont pour une large part contribué à façonner le visage de la ville-résidence. Il convient avant tout de prendre la mesure du phénomène, c'est-à-dire de voir quels chantiers non dynastiques sont exécutés à Dresde à l'époque de l'union de la Saxe et de la Pologne. Si l'on veut savoir quelle est la part de l'électeur dans ces constructions dont il n'est pas le commanditaire, il ne suffit pas de mettre en avant l'ensemble des moyens de contrainte et d'incitation dont il dispose, mais il faut aussi examiner comment il est de fait intervenu ou non sur tel ou tel chantier. Ici, plutôt que partir de l'électeur, il est plus fructueux de partir des bâtiments eux-mêmes, en voyant ce qui a été réalisé et en tentant de déterminer la part de liberté des commanditaires. En la matière, un classement se fait tout naturellement : d'une part, les chantiers communaux, lesquels sont entrepris par une institution, le Magistrat, sont régis par des conditions spécifiques et sont par nature symboliquement importants. Parmi eux, l'on peut distinguer deux catégories : les bâtiments communaux, dont la reconstruction n'est entreprise qu'à contrecœur, et les bâtiments ecclésiastiques, qui sont au contraire reconstruits de plein gré. D'autre part, l'on trouve les chantiers privés qui, du fait de l'état des sources, sont plus difficiles à cerner et pour lesquels la part de liberté individuelle est sans doute plus importante, comme l'exemple des palais semble le montrer. Pour ces trois ensembles, les bâtiments communaux, les églises et les maisons ou palais, il nous faut prendre la mesure de ce qui a été réalisé et étudier la façon dont l'électeur est intervenu ou non dans la construction.

I- La transformation contrainte des bâtiments communaux

A- Les bâtiments communaux de Neudresden

1) La destruction de l'ancien hôtel de ville

Tout comme le château est le bâtiment dynastique par excellence, l'hôtel de ville est le premier des édifices communaux. Celui de Neudresden trône sur le Vieux Marché, devant la Schloßgasse et la Schössergasse ; son existence est attestée depuis au moins 1332, mais l'édifice est reconstruit en 1402, en 1473 et enfin en 1564[1]. Il s'agit d'un bâtiment gothique comportant deux frontons Renaissance ainsi qu'un lanternon : selon la chronique d'Anton Weck, recopiée par l'historiographe Johann Conrad Knauth, cet hôtel de ville n'est ni grand, ni somptueux, mais fonctionnel. Son défaut est de restreindre l'espace disponible sur le Vieux Marché et, dès le XVI^e^ siècle, les électeurs cherchent à en obtenir la destruction : vers 1550, l'électeur Maurice ordonne au Magistrat de se bâtir un nouvel hôtel de ville dans le quartier le plus récent de la ville-résidence, au bord du Nouveau Marché. Le Magistrat refuse et oppose par la suite la même résistance à l'électeur Auguste, qui reprend les projets de son frère défunt. À la fin du XVI^e^ siècle, l'électeur Christian I^er^ renouvelle les exigences de ses prédécesseurs : le Magistrat cède en 1591 et la première pierre du nouvel hôtel de ville est posée sur le Nouveau Marché le 30 août de cette année. Mais la mort de l'électeur le 25 septembre suivant interrompt les travaux et, en 1592, le Magistrat obtient du nouvel électeur l'abandon de ce chantier[2]. C'est ainsi que les bourgeois de Dresde peuvent conserver leur hôtel de ville, témoin de la fondation de cette ville par des marchands et de l'ancienneté de l'autonomie communale.

Au début du XVIII^e^ siècle, Auguste le Fort reprend le souhait émis par ses ancêtres : le 3 novembre 1707, il ordonne au conseiller privé, le baron Adolph Magnus von Hoym, et au vice-chancelier, Wolf Siegfried von Kötteritz, de se charger de la démolition de l'hôtel de ville afin d'agrandir le Vieux Marché et d'embellir ce quartier de la ville-résidence[3]. Le major Naumann, quant à lui, doit transformer la halle aux draps du Nouveau Marché en hôtel de ville. Le 14 novembre 1707, le Magistrat décide de ne pas obéir à l'ordre du 3 novembre et se contente de discuter des moyens de résistance[4]. Le 17 novembre, il envoie à Auguste le Fort des représentations développant deux arguments : tout d'abord, pour des raisons d'hygiène,

---

[1] Cornelius GURLITT, *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen. Stadt Dresden*, t. XXIII, Dresde, 1903, p.611.
[2] Johann Conrad KNAUTH, *Als beym Ausgange des Alten und Eintritt des Neuen Jahres MDCCVIII auf Königl[icher] Maj[estät] und Churf[ürstlicher] Durchl[aucht] zu Sachsen hohe Verordnung, das alte Rath-Hauß in Neu-Dreßden translociret ward, wollte dessen Neuen Bau glückwünschend beehren*, Dresde, s. d., f°2-3.
[3] RA C XIII 7 f°2r°/
[4] *Ibidem*, f°9.

l'on ne peut pas transférer l'hôtel de ville dans la halle aux draps sise au-dessus des étals des bouchers ; en outre, il est impensable pour le Magistrat de quitter le Vieux Marché, dans la mesure où la plupart des rues sont proches de ce lieu central de la ville et que c'est là que l'on s'attend à trouver l'hôtel de ville[1]. Le refus du Magistrat de quitter le Vieux Marché est l'élément décisif de sa résistance : il est vrai que l'emplacement de l'ancien hôtel de ville peut sembler idéal dans ce que sont les limites de Dresde au début du XVIII^e^ siècle, mais les bourgeois ne reculent pas devant une certaine mauvaise foi lorsqu'ils évoquent l'éloignement du Nouveau Marché, situé à quelque deux cents mètres du Vieux Marché ! Le problème est en réalité tout autant symbolique que matériel : l'ordre d'Auguste le Fort est considéré comme une atteinte à l'ancienneté des institutions communales qui, depuis au moins le XIV^e^ siècle, gouvernent la ville de Dresde à partir de son centre.

Le 2 décembre 1707, Auguste le Fort, passant outre la lettre du Magistrat du 17 novembre, ordonne la démolition de l'hôtel de ville et, en attendant que le nouveau soit construit, son installation dans l'hôtel des héritiers du comte Gottfried Hermann von Beichlingen, situé sur le Vieux Marché, à l'angle de la Schreibergasse, ainsi que dans l'auberge *Zum Goldenen Ring*[2]. À cette fin, une réunion est organisée entre, d'une part, trois membres du Magistrat (Strobel, Schwarzbach et Scherde) et, d'autre part, le baron de Hoym ainsi que le major Naumann : la négociation échoue, les bourgeois se raillant ouvertement du major Naumann, et le baron de Hoym menance de retirer au Magistrat la gestion des affaires communales[3]. Le 7 décembre, le Magistrat tente de passer outre le baron de Hoym et le major Naumann, en s'adressant directement au grand maréchal de cour, le comte Pflug, lequel répond que l'on ne peut faire autrement que détruire l'ancien hôtel de ville, mais ajoute qu'Auguste le Fort ne serait peut-être pas opposé à ce que le Magistrat s'installât dans une maison donnant sur le Vieux Marché, par exemple du côté de la Scheffelgasse ou de la Töpfergasse[4]. À partir du 9 décembre, le Magistrat commence à préparer son déménagement et, ce même jour, le major Naumann lui rapporte qu'Auguste le Fort ne veut pas entendre parler d'un autre emplacement pour l'hôtel de ville que la halle aux draps sur le Nouveau Marché[5]. Le 11 décembre, le baron de Hoym signale au sénateur Johann Jakob Jenzsch la colère de l'électeur, qui, devant l'inaction du Magistrat, est prêt à recourir à l'usage de la force[6].

[1] *Ibidem*, f°12-16.
[2] *Ibidem*, f°20-22. Il s'agit des frères Gottfried Wilhelm et Johann Siegfried, héritiers du comte Gottfried Hermann von Beichlingen, défunt président du Grand Consistoire. Cf. f°67r°.
[3] *Ibidem*, f°22r°.
[4] *Ibidem*, f°23r°.
[5] *Ibidem*, f°29r°.
[6] *Ibidem*, f°46-47.

Constatant l'impossibilité de résister à la volonté royale, le Magistrat commence à démolir son hôtel de ville le 12 décembre[1]. Ce même jour, il envoie une lettre à Auguste le Fort, dans laquelle, non sans hypocrisie, il proteste de son désir d'obéir aux ordres royaux : il apprend à l'électeur qu'il a commencé à démolir l'hôtel de ville, mais renouvelle son souhait de rester sur le Vieux Marché. Selon lui, sa présence est nécessaire sur cette place où se tiennent les marchés hebdomadaires, car il faut surveiller la bonne tenue du commerce et empêcher tous les désordres qui ne peuvent manquer de survenir en cette occasion. Il ajoute que les maisons provisoires proposées par Auguste le Fort ne peuvent lui convenir : l'hôtel Beichlingen est trop petit et il faut y faire des travaux : l'auberge *Zum Goldenen Ring*, quant à elle, ne comporte pas assez de lumière et, par nature, se prête mal aux réunions du Magistrat. Il propose en revanche de s'installer dans l'hôtel Schönberg (ancien hôtel Pflug), à l'angle du Vieux Marché et de la Frauengasse, ajoutant enfin que le déménagement de l'ancien hôtel de ville prendra près de deux mois[2]. Cette lettre semble avoir provoqué la colère d'Auguste le Fort et, le 14 décembre, le bourgmestre Vogler propose au Magistrat de mettre fin à toute obstruction et de louer, à titre provisoire, la maison Klengel située dans la Kreuzgasse[3]. La plupart des membres du Magistrat suivent l'avis de Vogler, mais Hüfner suggère de rester sur le Vieux Marché et Schwarzbach renchérit en signalant que l'hôtel Miltitz, situé sur cette place, est à vendre. Cependant, le bourgmestre Vogler insiste sur la fermeté de la volonté de l'électeur et le Magistrat décide de s'en tenir à la location de la maison Klengel. Après plus d'un mois de résistance, le Magistrat estime donc qu'il ne pourra pas empêcher la démolition de l'hôtel de ville, mais, à la mi-décembre 1707, il n'a toujours pas accepté son installation dans la halle aux draps et tente de gagner du temps sur ce point. Le 4 janvier 1708, il passe contrat avec son maître maçon, Johann Fehre, afin de démolir l'hôtel de ville, de façon à réutiliser tous les matériaux qui peuvent l'être[4]. La démolition est achevée le 2 juin 1708[5].

2) L'installation du Magistrat hors de l'hôtel de ville

Pendant ce temps, l'idée de la maison Klengel est abandonnée, peut-être afin de limiter l'opposition à Auguste le Fort, et, le 7 janvier 1708, un contrat de location d'un an est signé avec les frères Beichlingen[6]. L'électeur ne renonce nullement à adapter la halle aux draps en hôtel de ville et, le 30 janvier 1708, le major Naumann se présente au Magistrat, lui

[1] *Ibidem*, f°30r°.
[2] *Ibidem*¸ f°32-36.
[3] *Ibidem*, f°31r°.
[4] *Ibidem*, f°58-59.
[5] *Ibidem*, f°84r°.
[6] *Ibidem*, f°67-69. Toutefois, les propriétaires interdisent au Magistrat d'installer le pilori dans leur maison.

demandant de délibérer au sujet du nouvel hôtel de ville. Les autorités électorales semblent avoir de grands projets, puisque le procès-verbal du Magistrat rapporte que « [le major Naumann] s'est laissé dire que le nouvel hôtel de ville installé dans la halle aux draps pourrait en temps voulu être agrandi, en y adjoignant d'autres maisons.[1] » De la sorte, au début de l'année 1708, chacune des deux parties essaie d'emporter la décision quant au nouvel hôtel de ville et l'on trouve dans les archives communales un projet, non daté, émanant du Magistrat et permettant de concilier son désir de rester sur le Vieux Marché avec les souhaites de splendeur de l'électeur : il s'agit de s'installer dans l'hôtel Schönberg (ancien hôtel Pflug), du côté de la Frauengasse, ainsi que dans la maison adjacente, possédée par un certain Landsberger. Le Magistrat donne pour la première fois à ce sujet un argument d'ordre urbanistique : « Ce nouveau bâtiment serait visible depuis les rues qui viennent du Jüdenhof et de la *WIlsdruffer Tor*, celui qui irait de la Schloßgasse et de la Schössergasse au Marché le découvrirait également assez tôt.[2] » Il propose également d'en améliorer la situation, en régularisant et en élargissant la Frauengasse. Du coup, l'on pourrait se rendre directement du Jüdenhof au Vieux Marché en passant par cette rue et en longeant le nouvel hôtel de ville[3]. Ce sont là des arguments d'autant plus remarquables que; d'après nos dépouillements, il est rare que le Magistrat entre dans de telles considérations.

Le 2 novembre 1708, le bourgmestre Markus Dornblüth est convoqué chez le baron de Hoym, qui lui remet une lettre écrite par Auguste le Fort à Ryssel le 20 octobre. À partir de la proposition du Magistrat, l'électeur fait une contre-proposition : installer l'hôtel de ville dans la maison Landsberger et dans une maison adjacente[4]. Dornblüth essaie de défendre le projet du Magistrat, en montrant à quel point il est avantageux pour le Vieux Marché :

> « L'on a toujours vécu dans le bon espoir que Sa Majesté se laisserait fléchir, car le Marché n'est pas très régulier et si l'hôtel de ville était réalisé de façon semblable à la Vogelapotheke, qu'il était aligné à l'hôtel Pflug, qui appartient maintenant à Monsieur de Schönberg, président du grand conseil des finances, et que l'on faisait en arrière une rue égale, il ferait alors en face du marché une meilleure parade que celle faite par les maisons actuelles et cela fournirait un grand ornement au marché et à la ville.[5] »

---

[1] *Ibidem*, f°71r° : « *Wobey er sich vernehmen lassen, daß das neue auf das Gewandhauß gelegte Rathhauß nach der Zeit könnte vergrößert, u[nd] andere Häußer mehr dazu gezogen werden*. »
[2] *Ibidem*, f°78r° : « *Stande solch Neueste Gebäude deren Gaße vor Jüden Hoff und von der Wilschen Thore gleich in Gesichte, es fiehle solches auch bald in die Augen wen man auf der Schloß und Schößer Gaße auf den Marckt kähme*. »
[3] *Ibidem*, f°79r°.
[4] *Ibidem*, f°87r°.
[5] *Ibidem*, f°87r° : « *Man hette noch immer der guten Hoffnung gelebet, es würden I[hrer] Maj[estät] sich noch gefallen lassen, Weil der Marckt ohne dem nicht ganz regulier were, und, wenn das künfftige Rahhauß der*

En dépit des arguments de Dornblüth, cette proposition est refusée par Auguste le Fort, car sa réalisation impliquerait d'empiéter sur le Vieux Marché alors que c'est exactement ce que l'électeur veut éviter. Le baron de Hoym essaie alors de se montrer conciliant et demande à Dornblüth si le Magistrat ne pourrait pas se contenter de la maison Miltitz, située à l'angle de la Scheffelgasse et du Vieux Marché. Dornblüth répond que celle-ci vient d'être vendue et qu'elle donne sur une rue plutôt étroite ; il ajoute qu'un hôtel de ville ne doit pas être inséré au milieu d'autres maisons, comme n'importe quelle habitation privée, mais qu'il doit être accessible de tous les côtés[1]. Le baron de Hoym suggère alors d'acheter l'hôtel Flemming, à l'angle de la Schössergasse et du Vieux Marché qui, lui, n'offre pas cet inconvénient. Dornblüth réplique que cet hôtel est trop petit et qu'il faudrait faire l'acquisition d'autres maisons, ce qui serait trop onéreux au vu des moyens du Magistrat[2]. De guerre lasse, le baron de Hoym répond qu'il n'y a alors pas d'autre solution que de transformer la halle aux draps en hôtel de ville, ce qui est justement ce que le Magistrat veut éviter. Faute d'accord, la discussion se clôt ici. Durant toute l'année 1708, le Magistrat peut rester dans l'hôtel Beichlingen, mais c'est une solution temporaire, dont il ne se satisfait guère. Voilà pourquoi, le 5 septembre 1709, il achète l'hôtel Miltitz, que le négociant Johann Georg Ehrlich avait acheté le 10 juillet 1708 à Magdalena Sibylle comtesse von Taube et baronne von Miltitz : cette maison est située à l'angle du Vieux Marché et de la Scheffelgasse. Par cet achat, le Magistrat renonce à disposer d'un édifice qui montre à tous l'autonomie communale de la ville-résidence : il lui semble plus important de rester sur le Vieux Marché, même dans une habitation privée, plutôt que d'aller s'installer sur le Nouveau Marché. Devant la persistance de l'opposition du Magistrat, Auguste le Fort renonce à transformer la halle aux draps en hôtel de ville et les choses restent en l'état jusqu'à la fin des années 1720.

L'histoire de l'hôtel de ville de Neudresden connaît un rebondissement en 1729 : le 11 janvier, le bourgmestre Steffigen, prenant acte du manque de place dans l'hôtel Miltitz, propose d'acquérir l'hôtel voisin, appartenant à Döring. Les avis sont partagés : six sénateurs sont d'accord avec Steffigen, tandis que six autres, parmi lesquels le bourgmestre Vogler, sont d'avis contraire car l'hôtel Döring est en mauvais état et il faudra le reconstruire. Vogler ajoute que « l'on ne sait même pas si l'actuel hôtel de ville restera tel quel ou si le Magistrat devra

---

Vogelapothecke gleich in einer Linie zum Pflugischen, iezt des Herrn Ober-Rechnungs-Raths Praesidenten von Schönberg Hause zu geführet, und von hinten zu eine gleiche Gasse machen würde, So würde es gegen dem Marckt zu eine bessere parade, als iezt die Häuser machen, und dem Marckte und Stadt ein großes ornament geben. »

[1] *Ibidem*, f°88v°.

[2] *Ibidem*, f°88v°.

avec le temps s'installer en un autre endroit[1] », soit qu'il pense qu'Auguste le Fort n'a pas renoncé à ses projets de 1707, soit qu'il estime que le Magistrat se doit de disposer d'un édifice plus digne de sa valeur que l'hôtel Miltitz. Le Magistrat décide alors de consulter ses artisans du bâtiment, Johann Gottfried Fehre et George Bähr, qui, le 1er mars 1729, examinent l'hôtel Döring et l'hôtel de ville possèdent un mur commun : selon eux, vu le mauvais état des deux édifices, toute reconstruction du premier endommagera le second, outre le fait que l'encorbellement de l'hôtel de ville ne semble guère solide[2]. Le Magistrat se réunit à nouveau le 22 mars : le bourgmestre Vogler propose de transférer la cave dans une autre maison communale, afin d'entreposer les archives dans les caves de l'hôtel de ville, ce qui rendrait inutile l'achat de l'hôtel Döring, il recommande en outre de démolir l'encorbellement. Les autres sénateurs se rangent à son avis[3]. Le lendemain, les artisans du bâtiment du Magistrat, à nouveau consultés, proposent de murer les fenêtres de l'encorbellement et de renforcer l'édifice au moyen de câbles, mais, arguant de l'ancienneté et du mauvais état de cette maison, ils ajoutent le Magistrat ferait bien de prendre l'avis d'autres architectes[4]. La situation est semblable à celle de l'église Notre-Dame en 1722 : le bâtiment menace de s'effondrer et une reconstruction à neuf va peut-être s'avérer nécessaire. Par prudence et afin d'éviter des frais inutiles à un moment où le Magistrat doit déjà se charger d'un grand chantier ecclésiastique, Fehre et Bähr proposent une contre-expertise et, le 24 mars, le Magistrat décide de consulter les artisans du bâtiment de la cour[5].

Cette affaire connaît un rebondissement le 31 mars, car le Magistrat apprend que les maisons Matthäus (l'auberge *Zum Goldenen Ring*) et Friedel, situées sur le Vieux Marché, sont à vendre. Or, la première de ces deux maisons a été récemment reconstruite, il peut donc sembler avantageux d'acquérir ces deux bâtiments et de vendre l'hôtel Miltitz, que l'on n'aura donc pas besoin de réparer. Hormis une réserve émise par Jünger, qui demande si la réparation de l'hôtel Miltitz est vraiment indispensable, l'ensemble du Magistrat est d'avis d'acheter la seule maison Matthäus[6]. Le contrat est signé le 23 avril 1729 et, le même jour, le Magistrat demande l'approbation d'Auguste le Fort en lui envoyant une lettre résumant les discussions menées depuis le début de l'année 1729. Soulignant la petitesse et le mauvais état de l'hôtel Miltitz, ajoutant qu'il n'a pas les moyens d'acheter l'hôtel Döring et de reconstruire

[1] RA C XIII 17 f°1-4. Citation f°4r° : « *Mann wisse ja nicht ob das itzige Rathhauß zum Rathhause bleiben, oder der Rath tractu temporis an einen andern Ort gewiesen werden dürffte* [...] ».
[2] *Ibidem*, f°9-10.
[3] *Ibidem*, f°11-12.
[4] *Ibidem*, f°13-14.
[5] *Ibidem*, f°15r°. Cela en dit long quant à l'absence de séparation entre les mondes de la ville et de la cour.
[6] *Ibidem*, f°16-17.

un hôtel de ville sur les deux parcelles Miltitz et Döring, il sollicite l'autorisation d'acheter l'auberge *Zum Goldenen Ring*, que les héritiers Matthäi mettent en vente[1]. Le 7 juillet, l'électeur interdit cette opération immobilière, rappelant que le Magistrat doit construire un hôtel de ville à l'emplacement de la halle aux draps située sur le Nouveau Marché[2]. Les sénateurs qui croyaient l'avoir emporté dans la confrontation de l'année 1707 ont dû être surpris de cet ordre qui leur montre qu'Auguste le Fort n'a nullement renoncé à ses projets quant à la ville-résidence. Ils ne résistent absolument pas à la volonté royale. Mais le 2 août 1729, une pierre tombe de l'encorbellement de l'hôtel de ville[3], ce qui relance les débats quant à cet édifice. Le 6 août, le bourgmestre Steffigen fait remarquer que le Magistrat n'a pas les moyens de construire un nouvel hôtel de ville et que l'électeur ne l'autorisera pas à acheter une autre maison, il faut donc démonter l'encorbellement et faire une réparation minimale de l'hôtel Miltitz, avis auquel tous les sénateurs se rangent[4]. Le 11 août, après avoir examiné l'ensemble de l'édifice, Fehre et Bähr préconisent de consolider au moyen d'avant-murs le mur principal donnant sur le Vieux Marché et la Scheffelgasse[5].

3) La construction d'un nouvel hôtel de ville

La réparation de 1729 est insuffisante et, le 10 décembre 1732, Fehre et Bähr constatent que le bâtiment continue de se fissurer[6]. Lors de la réunion du 11 décembre, le bourgmestre Steffigen propose de faire une nouvelle tentative d'achat de la maison Matthäus et les autres sénateurs se rangent à cet avis[7]. L'autorisation n'a pas dû être donnée, puisque l'on apprend dans une lettre de 1740 qu'une réparation d'urgence a été faite à l'hôtel Miltitz en 1732[8]. Ensuite, les archives sont silencieuses à ce sujet, comme si les fissures ne s'aggravaient pas. Mais, le 27 février 1740, les trésoriers et les juges du Magistrat annoncent que de la poussière de bois et de sable traverse les plafonds, que des morceaux de chaux tombent des murs et que le quatrième étage n'est pas protégé de la pluie, d'où la décision prise d'examiner à nouveau l'ensemble de l'édifice[9]. Le 2 mars, une expertise est faite par quatre artisans, Johann Georg Gebhardt, maître maçon du bailliage, Christian Lorenz, maître charpentier, Johann Gottfried Fehre, maître maçon du Magistrat et Georg Friedrich Winckler, maître

[1] *Ibidem*, f°21-22.
[2] *Ibidem*, f°28r°.
[3] *Ibidem*, f°35r°.
[4] *Ibidem*, f°35-36.
[5] *Ibidem*, f°36v°.
[6] RA C XIII 18 f°1r°.
[7] *Ibidem*, f°3-4.
[8] *Ibidem*, f°7v°.
[9] *Ibidem*, f°6.

charpentier du Magistrat : selon eux, l'hôtel de ville menace ruine et toute réparation serait vaine[1]. Le 10 mars 1740, le Magistrat envoie une lettre à Frédéric-Auguste II, lui demandant l'autorisation de reconstruire à neuf l'hôtel de ville[2], qu'il obtient dès le 14 mars[3].

Le Magistrat en profite pour agrandir le bâtiment et achète le 13 avril la maison adjacente dans la Scheffelgasse, qui appartient à Maria Magdalena veuve Leporinus[4] : il envisage alors de réunir cette parcelle avec celle de l'hôtel Miltitz, comme il l'explique dans sa lettre au Cabinet privé du 15 avril 1740[5]. Il commence par rappeler le conflit qui l'a opposé à Auguste le Fort en 1707 : « Nous nous rappelons certes avec soumission qu'en 1707, lors de la démolition de l'ancien hôtel de ville, il a été proposé de transformer la halle aux draps sur le Nouveau Marché en nouvel hôtel de ville. Mais Sa Majesté qui repose en Dieu, Monsieur le père de Votre Majesté, a Elle-même gracieusement renoncé à ce parti, après que nous Lui avons fait ces représentations avec la soumission convenable [...][6] ». Le Magistrat déforme quelque peu l'affaire, puisqu'en 1729, Auguste le Fort n'a nullement renoncé à transformer la halle aux draps en hôtel de ville et que si le Magistrat l'a emporté, c'est davantage par son obstination que par ses arguments. Toujours est-il que Frédéric-Auguste II, qui ne suit pas de façon systématique l'avis de son père, n'a nullement l'intention d'en réaliser les projets. Il accepte que l'hôtel de ville reste sur le Vieux Marché, mais les plans proposés par le Magistrat ne lui conviennent pas, comme l'écrit le commandant de la place forte, le comte de Castell, le 22 avril 1740. L'électeur, qui, à l'instar de son père, est tout à fait capable d'imposer ses idées en matière d'urbanisme, exige que la façade principale de l'hôtel de ville ne donne pas sur la Scheffelgasse, mais sur le Vieux Marché ; le Magistrat doit en outre agrandir cette façade à bâtir, en faisant l'acquisition d'une ou deux maisons supplémentaires ; enfin, le toit doit être de tuiles, et non d'ardoises[7]. Ainsi, Frédéric-Auguste II a une idée précise de ce que doit être un hôtel de ville, un bâtiment imposant qui donne sur la place principale de la ville : peut-être n'aurait-il pas désavoué le projet du Magistrat refusé par Auguste le Fort en 1708.

Le 26 avril 1740, le Magistrat décide d'obtempérer et achète l'hôtel adjacent sur le Vieux Marché, qui appartient aux frères Döring[8]. Il s'ensuit une âpre négociation au terme de

---

[1] *Ibidem*, f°9-10.
[2] *Ibidem*, f°7-8.
[3] *Ibidem*, f°11r°.
[4] RA C XIII 62s f°12-13.
[5] RA C XIII 18 f°12-13.
[6] *Ibidem*, f°13r° : « *Nun ist uns zwar in Unterthänigkeit annoch erinnerlich, daß a[nn]o 1707 bey damahliger Abtragung des alten Rath-Hauses das Gewand-Hauß am N eu-Marckte anderweit zum Rath-Hause in Vorschlag gebracht worden. Es sind aber E[uer] Maj[estät] in Gott ruhenden Herrn Vaters Majestät Selbst in Gnaden wieder davon abgetragen, Nachdem wir in geziehmender Unterthänigkeit vorgestellet* [...] ».
[7] *Ibidem*, f°16.
[8] *Ibidem*, f°19.

laquelle aucune autorité ne parvient à contraindre les frères Döring à vendre leur propriété et un compromis est trouvé : ces derniers s'engagent à reconstruire leur hôtel, en le dotant d'une façade symétrique de celle de l'hôtel de ville à bâtir. Pour cela, il est prévu que le Magistrat achète la petite maison de l'orfèvre August Winckler, située entre l'hôtel Döring et la *Löwenapotheke*, qu'il la donne aux frères Döring et qu'il prenne dans l'hôtel de ces derniers un espace équivalent, permettant de construire une façade rigoureusement symétrique de la Scheffelgasse à la *Löwenapotheke*[1]. Le Magistrat doit alors négocier avec Winckler, qui refuse de vendre sa maison pour moins de 4800 taler. Trouvant la somme excessive, il propose une autre solution au grand bailli Essenius, qui, au cours des difficultés rencontrées avec les frères Döring, est devenu son interlocuteur principal : construire l'hôtel de ville et l'hôtel Döring avec une unique façade, comme le réclame l'électeur, et, conformément au règlement d'urbanisme de la ville-résidence, obliger Winckler à adapter sa maison à celle de ses voisins. Ainsi, il s'épargne une négociation qui s'annonce difficile et d'autant plus inutile qu'il estime avoir suffisamment de place, à condition de garder la maison Leporinus sur la Scheffelgasse[2]. Le 25 juillet 1740, les plans du Magistrat sont approuvés par Frédéric-Auguste II, qui lui ordonne ainsi qu'aux frères Döring et à Winckler d'entreprendre ce chantier sans tarder ; le Magistrat doit également mettre la façade de la Scheffelgasse en symétrie avec celle du Vieux Marché[3]. La démolition de l'hôtel de ville commence au début de l'année 1741[4]. Le plan définitif est approuvé par Frédéric-Auguste II le 20 janvier 1741 : l'électeur a fait modifier les frontons et les fenêtres prévus par le Magistrat et demande qu'une tourelle soit ajoutée au milieu du toit[5]. Ainsi, la dignité du bâtiment est rehaussée et l'on peut savoir du premier coup d'œil qu'il s'agit d'un hôtel de ville.

La construction de l'édifice dure de 1741 à 1745, sous la direction de Fehre. Très tôt, le Magistrat se soucie de la décoration de la façade : le 31 août 1741, il convoque le sculpteur Christian Gottlieb Thiele, qui propose deux façons d'en orner le portail, soit une conque avec une décoration florale, soit les armes de la ville et une chaîne sculptée[6]. En 1743, une girouette dorée aux armes de la ville est ajoutée sur le toit[7]. D'après le *Cabinet curieux* d'août 1745, le Magistrat réalise d'abord la partie de l'hôtel de ville donnant sur le Vieux Marché et,

[1] *Ibidem*, f°46v°.
[2] *Ibidem*, f°52-54.
[3] *Ibidem*, f°62-63.
[4] *Ibidem*, f°83r°.
[5] *Ibidem*, f°85r°.
[6] *Ibidem*, f°95r°.
[7] *Ibidem*, f°97r°.

à partir de 1743, il fait construire la partie de l'édifice donnant sur la Scheffelgasse[1]. Contrairement à ce que laisse entendre l'historiographie, il s'agit de l'un des édifices publics les plus prestigieux de la ville-résidence, comme nous pouvons le voir sur le tableau de Bellotto représentant le Vieux Marché[2]. Le bâtiment a trois étages, avec un balcon au premier. Au milieu de la façade commune formée par l'hôtel de ville et l'hôtel Döring, l'on trouve un portail double, dont la décoration n'est pas conforme aux propositions du sculpteur Christian Gottlieb Theile et plus qu'une affirmation de la dignité du Magistrat, elle est un hommage à la dynastie : l'on y trouve deux médaillons représentant le roi et la reine[3]. L'édifice est inauguré le 1er juillet 1745 : pour la première fois depuis plus de trente-cinq ans, le Magistrat retrouve une demeure digne de ce qu'il prétend être. Ainsi, l'hôtel de ville de Neudresden est le résultat de sa volonté inébranlable de demeurer sur le Vieux Marché et du désir d'Auguste le Fort et de son fils de régulariser cette place. Le projet de transformation de la halle aux draps en hôtel de ville reste en revanche lettre morte.

4) La halle aux draps

La halle aux draps est tout aussi importante pour le Magistrat, car elle donne à voir la fonction commerciale de la ville de Dresde. L'édifice est érigé lors de la destruction des murailles médiévales et de l'intégration de l'ancien faubourg Notre-Dame dans la ville fortifiée. À la mort de Christian Ier en 1591, le Magistrat décide de passer outre l'ordre que le défunt électeur avait donné de déplacer l'hôtel de ville sur le Nouveau Marché : il utilise les matériaux qui avaient déjà été préparés pour bâtir une halle aux draps. Cet édifice Renaissance à un étage et deux frontons ferme le Nouveau Marché à l'ouest et s'étend de la Frauengasse au *Jüdenhof* : au rez-de-chaussée, l'on trouve les étals des bouchers, ainsi que les boutiques des cordonniers et des drapiers, l'étage principal comporte une grande salle servant lors des réunions de la Diète de Saxe[4]. Ce bâtiment aurait dû être détruit et remplacé par un nouvel hôtel de ville, mais, devant l'opposition du Magistrat, il reste tel quel durant la première moitié du XVIIIe siècle et est peint par Bellotto dans l'un de ses tableaux représentant le Nouveau Marché[5]. Mentionnons simplement une rénovation de la façade, mais à l'identique, au cours de l'année 1731[6].

[1] *Sächsisches Curiositäten Cabinet, Auf das Jahr 1745*, Dresde, 1745, p.252/
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 614.
[3] *Sächsisches Curiositäten Cabinet, Auf das Jahr 1745*, *op. cit.*, p.253.
[4] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt. Ein Platz kehrt zurück*, Dresde, 2006, p.31.
[5] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 613.
[6] Car Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Historisches Reise-Lexicon*, Leipzig, 1744, p.408.

Si Auguste le Fort semble se désintéresser de cet édifice, ce n'est pas le cas de son fils, qui a des projets d'embellissement du Nouveau Marché. Le 4 janvier 1751, il donne l'ordre au commissaire à l'octroi Johann Christian Schede de réfléchir au remplacement des étals des bouchers (que l'on mettrait dans le Schießgraben) par un hôtel des marchandises, qui permettrait d'améliorer l'efficacité de l'octroi[1]. Schede consulte le Magistrat, qui, le 12 janvier, oppose dix obstacles au projet de l'électeur : tout d'abord, les étals des bouchers ne sont pas propriété communale, mais appartiennent à la corporation des bouchers, qui jamais n'acceptera un déménagement qui lui est désavantageux d'un point de vue commercial ; il n'est en outre pas nécessaire de construire un hôtel des marchandises, dans la mesure où tous les biens qui viennent de Bohême doivent être proposés à la vente à Dresde, avant de pouvoir continuer à descendre l'Elbe ; un tel projet nécessiterait la destruction de la halle aux draps, qui sert pourtant aux marchés annuels, aux réunions de la Diète ainsi qu'aux représentations théâtrales ; enfin, la construction d'un hôtel des marchandises bloquerait la perspective ouverte depuis la Moritzstraße sur la galerie royale de peinture dans le bâtiment des écuries. Le Magistrat rappelle que Frédéric-Auguste II a toujours tenu à conserver cette perspective, interdisant pour cette raison de construire les comptoirs des boulangers et des porteurs de chaises sur le Nouveau Marché, lesquels sont placés sur le Vieux Marché en 1746[2]. L'argument d'ordre urbanistique est habile lorsque l'on sait que l'électeur s'intéresse à l'embellissement du Nouveau Marché, mais il n'en est pas moins quelque peu spécieux : à regarder la perspective peinte par Bellotto depuis la Moritzstraße, l'on voit nettement que la halle aux draps empêche de voir le bâtiment des écuries ! Toutefois, le fait que le Magistrat emploie cet argument montre à quel point il est conscient de ce que des considérations d'urbanisme peuvent convaincre l'électeur d'adopter ou non un projet.

Le 18 février 1751, Frédéric-Auguste II prend acte des arguments du Magistrat et renonce à déplacer les étals des bouchers dans le Schießgraben et à remplacer la halle aux draps du Nouveau Marché par un hôtel des marchandises ; il demande simplement aux bourgeois de réfléchir à l'endroit où l'on pourrait bâtir cet édifice qui lui semble tout à fait nécessaire[3]. Le 12 mars 1751, le Magistrat propose de le construire à l'emplacement du lazaret situé dans la Breite Gasse, à condition de rebâtir cet édifice ancien et plutôt délabré[4]. L'électeur semble avoir ensuite renoncé à doter la ville-résidence d'un hôtel des marchandises, puisque l'on ne retrouve plus mention de ce projet, mais il ne souhaite pas tolérer plus

[1] RA C XIII 21 f°1-2.
[2] *Ibidem*, f°3-5.
[3] *Ibidem*, f°6-7
[4] *Ibidem*, f°11-12.

longtemps la présence des étals des bouchers au bord du Nouveau Marché. Le 6 juillet 1751, il ordonne à trois de ses conseillers, von Poigk (conseiller à la Chambre), von Affel (conseiller aulique) et von Broizen (conseiller à l'octroi), de réfléchir à la façon dont on pourrait installer ces étals dans le lazaret de la Breite Gasse : il cherche à éloigner les bouchers du centre de la ville-résidence, car leur commerce est source d'un certain nombre de nuisances, particulièrement en été[1]. Les commissaires électoraux rencontrent le bourgmestre Strauch le 10 juillet, qui répond qu'il est impossible de placer ces étals dans le lazaret et rappelle qu'ils sont la propriété de la corporation des bouchers. Les commissaires proposent alors d'affecter à la boucherie l'hôtel des mendiants, situé juste à côté du lazaret ; afin d'éviter une concurrence déloyale de la part des villageois qui ont le droit de vendre de la viande sur le Nouveau Marché, ils suggèrent de déplacer aussi ces derniers dans la Breite Gasse. Pour le Magistrat, cette solution est également impraticable[2]. Les inconvénients, qui sont avant tout liés aux problèmes de circulation dans la ville-résidence, ont dû sembler suffisamment importants, puisque la discussion du déplacement des étals des bouchers s'arrête là.

Ce n'est toutefois pas la fin des projets concernant la halle aux draps, et, le 9 juillet 1755, Christoph von Unruh écrit à l'administration électorale des bâtiments :

> « Par ces présentes, j'avertis la grande commission des bâtiments civils et militaires de ce que Sa Majesté Royale, notre Seigneur très gracieux, a une fois pour toutes pris la décision de réaliser les changements que l'on prévoyait depuis longtemps quant à l'actuelle halle aux draps sur le Nouveau Marché et, dans le même temps, de se débarrasser du voisinage désagréable des étals des bouchers de ce lieu, qui causent toute sorte d'incommodités, et de les mettre dans un autre lieu commode et, au contraire, d'adapter la halle aux draps à un tout autre usage, d'y mettre non seulement l'actuel Corps de garde et la salle du conseil de guerre du Gouvernement, mais aussi d'en adapter l'étage supérieur en une église pour la garnison, de démolir l'ancien et actuel Corps de garde ainsi que l'actuelle église de la garnison, afin de gagner une place libre et spacieuse où sera mise Sa statue, et d'employer les matériaux de l'ancien Corps de garde à l'adaptation du nouveau Corps de garde et de la nouvelle église.[3] »

---

[1] *Ibidem*, f°13-14.
[2] *Ibidem*, f°16-17.
[3] *Ibidem*, f°25r° :« *E[urer] Hochlöb[lichen] Civil- und Militaire Oberbau Commission habe hierdurch zu eröffnen, was maaßen Ihro Königl[iche] Maj[estät] Unser allergnädigster Herr ein vor allemahl den Entschluß gefaßet, mit dem hiesigen Gewandhauß aufn Neumarckt die schon längst praemeditirt gewesene Ænderung, zu treffen und sich zugleich den unangenehmen Nachbarschafft der alhiesigen Fleischbäncke, durch welche dieselbte allerhand Incommoditaet zu empfinden hätten, zu entschütten, und sie an einen andern bequemen Ort transportiren, dargegen aber das Gewandhaus zu einen ganz andern Gebrauch adaptiren, und nicht allein die alhiesige Hauptwacht nebst der Gouvernement Kriegs-Gericht Stube darein verlegen, sondern auch die obern*

En 1755, Frédéric-Auguste II envisage ainsi de réaménager le Nouveau Marché, dont il souhaite faire une place royale. À cette fin, il est prévu de déplacer les étals des bouchers dans le Schießgraben, avec les boutiques dans le glacis situé devant la *Pirnaische Tor*, tandis que les drapiers se verraient attribuer des emplacmeents dans les maisons communales de la Breite Gasse. Le 17 juillet 1755, le Magistrat envoie une lettre plutôt sèche au comte von Unruh, dans laquelle il rappelle qu'il a déjà longuement expliqué pourquoi l'on ne peut pas déplacer les étals des bouchers hors du Nouveau Marché[1]. Le comte von Unruh ne se laisse pas impressionner et une réunion est organisée le 6 août 1755, avec le bourgmestre Weinlig, le major général von Dyherr (directeur de l'administration électorale des bâtiments militaires), le surintendant des bâtiments Schwarze, ainsi que l'architecte de cour Krubsacius : il est alors décidé de démolir la halle aux draps du Nouveau Marché et de la reconstruire à partir de bâtiments communaux de la Breite Gasse (la maison Breyhahn, les écuries communales et la brasserie)[2]. Cependant, le projet ne va pas au-delà d'un devis prévisionnel et, dès 1756, il semble au moins partiellement enterré. En effet, le 14 février 1756, dans une lettre au Conseil privé, le Magistrat constate la prospérité du commerce textile et propose d'ajouter un second étage à la halle aux draps, comme s'il n'était plus question de transformer ce bâtiment en Corps de garde[3]. Le 19 mars 1756, le Conseil privé, qui semble également ignorer les projets royaux de 1755, répond au Magistrat de demander l'autorisation au gouverneur[4]. Le 14 juin, les institutions électorales autorisent le Magistrat à agrandir la halle aux draps, à condition que soient rénovées les trois façades donnant sur le Nouveau Marché, le *Jüdenhof* et la Frauengasse. Le Nouveau Marché pourra alors être dominé par un bâtiment qui aura été mis au goût du jour et Frédéric-Auguste II fait demander au Magistrat si l'on ne pourrait pas installer dans la halle aux draps un théâtre permanent[5]. Toutefois, à cause de la guerre de Sept Ans, les choses en restent là : le Corps de garde construit en 1715 est démoli en 1766 et la halle aux draps l'est à son tour en 1791.

Ainsi, les bâtiments communaux ne sont pas exclus de la transformation de la ville-résidence et, malgré l'échec de la reconstruction de la halle aux draps, un édifice prestigieux est construit, l'hôtel de ville de Neudresden.

Etage zu einer Garnison Kirche adaptiren, die alte bißherige Haupt-Wahcht aber nebst dem iezigen Garnison-Kirchen-Gebäude, einen freyen und geraumen Plaz zu Aufsezung Ihrer Statue zu erlangen und die Materialien davon zu Aptirung des neuen Wacht- und Kirchen-Gebäudes employiren zu lassen. »

[1] *Ibidem*, f°27-28.

[2] *Ibidem*, f°33-34.

[3] RA C XIII 23 f°1-2.

[4] *Ibidem*, f°3.

[5] *Ibidem*, f°5-7.

B- Les bâtiments communaux d'Altendresden

1) L'aménagement du marché

Les réalisations ne concernent pas seulement Neudresden : Altendresden est également dotée de bâtiments communaux dignes de ce nom, un hôtel de ville et une halle aux draps, situés l'un et l'autre, comme il se doit, sur la place du marché. C'est là un aménagement auquel Auguste le Fort n'a guère participé et qui doit au contraire beaucoup à son fils Frédéric-Auguste II. Altendresden obtient son autonomie communale en 1404 et son hôtel de ville est construit en 1527, puis rénové en 1677, il est épargné par l'incendie de 1685[1]. Comme le montre le tableau peint par Bellotto en 1750, cet hôtel de ville, situé à l'angle nord-est du marché d'Altendresden, comporte une tourelle en son milieu[2]. Cependant, désireux de faire d'Altendresden une ville baroque, Auguste le Fort ne souhaite pas conserver cet hôtel de ville du XVI^e^ siècle et, le 26 octobre 1731, il ordonne au Magistrat de construire un nouvel hôtel de ville à l'endroit que lui indiquera le comte de Wackerbarth : à cette fin, il lui donne 50 000 taler, qui doivent aussi servir à reconstruire l'église des Rois Mages dans Altendresden[3]. Le Magistrat, qu'un tel chantier n'enchante guère et qui n'a que de faibles moyens financiers, tente de gagner du temps en se concentrant sur l'essentiel, c'est-à-dire en acceptant de reconstruire l'église des Rois Mages, ce qui est fait de 1732 à 1739. À la fin des années 1730, il peut sans doute espérer échapper à la reconstruction de l'hôtel de ville, d'autant plus que Frédéric-Auguste II se montré plutôt conciliant quant à l'hôtel de ville de Neudresden, qu'il autorise à rebâtir en bordure du Vieux Marché, contrairement aux intentions de son père. Or, si l'électeur accepte la modification des projets de son père quant à l'hôtel de ville de Neudresden, il tient en revanche à la réalisation des projets de celui-ci dans Neustadt, en rive droite de l'Elbe : il n'est donc pas question de conserver cet hôtel de ville du début du XVI^e^ siècle. Une fois encore, cela montre que Frédéric-Auguste II fait des choix parmi tous les chantiers inachevés qui lui ont été légués par son père et que lui aussi sait imposer sa volonté lorsque cela lui semble important.

La construction de l'hôtel de ville de Neustadt est indissociable des projets d'aménagement du marché sur la rive droite de l'Elbe, l'électeur de Saxe souhaitant disposer d'une grande place prestigieuse devant l'unique pont de la ville et au débouché de la Hauptstraße. À la fin des années 1730, cette place est délimitée au sud-ouest par un Corps de

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel der Vollkommenheit prangenden Dreßden*, Leipzig, 1719, p.6.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alter Meister 612.
[3] RA B II 26 f°5v°.

garde et comporte en son milieu la statue équestre d'Auguste le Fort ; en revanche, la partie nord n'est pas encore aménagée et l'on y trouve, à l'ouest, la halle aux draps, et à l'est, l'hôtel de ville, qui datent tous deux du XVI^e siècle. Le 9 février 1736, le général de Bodt, intendant général des bâtiments civils et militaires et commandant de Neustadt, propose d'embellir la place en la dotant de deux pavillons d'eau, précédés chacun d'un bassin[1]. Après avoir été corrigé par Frédéric-Auguste II qui, à l'instar de son père, refuse que toute place soit encombrée de quelque bâtiment que ce soit, le plan définitif est adopté le 26 mai 1736 : les deux pavillons d'eau doivent être placés au nord du marché de Neustadt, l'un devant la halle aux draps et l'autre, à l'emplacement des étals des boulangers, devant la maison Tuzschky, qui, elle, est située en arrière de l'hôtel de ville[2]. Les travaux prennent du retard : ce n'est que le 30 juillet 1739 que le général de Bodt ordonne au Magistrat de déplacer les étals des boulangers, afin que l'on puisse y édifier l'un des deux pavillons d'eau[3]. Les archives sont lacunaires, mais le Magistrat a dû obtempérer, puisque le 5 décembre 1742, le juge communal, le D. Weinlich, et un représentant de la surintendance des bâtiments, nommé Schulze, examinent les pavillons d'eau qui viennent d'être achevés et dont le Magistrat doit désormais se charger. Cela nous permet d'en savoir un peu plus sur ces deux édifices, qui joignent l'utile, l'approvisionnement de la ville en eau, à l'agréable : chacun comporte un bassin, orné de sculptures de pierre, une nymphe allongée, un génie et un dauphin ; en arrière, une structure bâtie permet d'alimenter les conduites d'eau d'une quinzaine de particuliers[4]. Le procès-verbal de cette inspection du 5 décembre 1742 donne en outre un bref historique de la construction de ces deux pavillons. Pour la surintendance des bâtiments, il est clair dès 1736 qu'il faudra réaménager les édifices communaux, non seulement déplacer les étals des boulangers, mais aussi démolir l'hôtel de ville et le reconstruire à l'emplacement de la halle aux draps située de l'autre côté de la Hauptstraße. Mais le Magistrat ne réagit pas à de tels projets, soit qu'il cherche à gagner du temps, soit qu'il préfère attendre un ordre ferme, sachant que nombre de projets restent lettre morte.

2) Le nouvel hôtel de ville

C'était compter sans le comte Rutowski, gouverneur de Dresde, qui intervient en 1744 dans l'aménagement du marché de Neustadt : à l'instar du comte de Wackerbarth, le gouverneur joue un rôle en matière d'urbanisme que l'on se gardera de sous-estimer. Le

[1] RA C II 30 f°2v°.
[2] *Ibidem*, f°5v°.
[3] *Ibidem*, f°1r°.
[4] *Ibidem*, f°7-10.

19 février, il ordonne au Magistrat de démolir l'hôtel de ville de Neustadt et emploie un ton plutôt dur. Il reproche aux bourgeois de Dresde de n'avoir toujours pas obéi aux ordres donnés par Auguste le Fort en 1731 et rappelle que les négociations ont abouti à un revers signé par le Magistrat le 22 octobre 1733, aux termes duquel « si la réalisation d'un nouvel hôtel de ville s'avérait à l'avenir encore nécessaire, celui-ci s'engageait à entreprendre ce chantier à ses frais[1] ». Le comte Rutowski souligne que les obstacles d'ordre financier soulevés en 1732 n'ont plus cours : en effet, en 1744, tous les chantiers entrepris par le Magistrat depuis 1722 sont achevés, ainsi les églises Notre-Dame et des Rois Mages, outre l'hôtel de ville de Neudresden. Il peut donc maintenant employer ses ressources à la construction de l'hôtel de ville de Neustadt. Le comte Rutowski ajoute que, selon le général de Bodt, un tel chantier est une nécessité quant à l'urbanisme du marché de Neustadt : « [...] Son Excellence Monsieur le Général de Bodt insiste avec la plus grande gravité sur la reconstruction de l'hôtel de ville car, selon lui, la régularité du marché, que l'on a jusqu'ici obtenue à grands frais, et la décoration du nouveau pavillon d'eau avec ses figures allongées ne feront pas le moindre effet tant que l'ancien hôtel de ville sera toujours debout et que le nouveau ne sera pas construit.[2] » De fait, un pavillon d'eau situé en arrière de l'hôtel de ville ne peut servir à embellir le marché de Neustadt ! Il est permis de s'interroger ici sur l'habileté de la surintendance des bâtiments : elle fait réaliser à ses frais des pavillons d'eau, une construction mineure à laquelle le Magistrat a d'autant moins à redire que les bourgeois en sont les principaux bénéficiaires, et une fois ceux-ci achevés, elle les utilise comme argument décisif afin d'obtenir le consentement du Magistrat quant à un chantier beaucoup plus important, la reconstruction de l'hôtel de ville ! Toujours est-il que le comte Rutowski ordonne au Magistrat d'envoyer des plans pour un nouvel hôtel de ville à bâtir à l'emplacement de la halle aux draps. Il achève sa lettre du 19 février 1744 en menaçant d'en référer à l'électeur en cas de plus longue obstruction[3].

Le contexte politique général permet au Magistrat de ne pas obéir : les années 1744 et 1745 sont en effet marquées la seconde guerre de Silésie, au cours de laquelle la Saxe combat aux côtés de Marie-Thérèse de Habsbourg contre la Prusse. Les armées de Frédéric II sont victorieuses et occupent Dresde à la fin de l'année 1745. Le 7 décembre 1746, le Magistrat

[1] RA C XIII 19 f°2r° : « […] *die Versicherung, daß, wenn die Aufführung eines neuen Rath-Haußes künfftighin noch vor nöthig erachten möchte, er solchen Bau, auf seine Kosten, vornehmen wolle*. »
[2] *Ibidem*, f°1v° : « [...] *des Herrn Generals von Bodt Excellenz auf sothanen neuen Rath-Hauß-Bau allen Ernstes insistiren bevorab, den dero Anführen nach die mit vielen Kosten bereits geschehene regularitaet des Marcktes, und Decoration des neuen Wasser Häußer mit denen liegenden Figuren, so lange das alte Rath-Hauß noch vorhanden, und das neue nicht gebauet würde, nicht den allergeringsten Effect machten*. »
[3] *Ibidem*, f°2v°.

envoie une supplique à Frédéric-Auguste II, lui demandant l'autorisation de retarder encore la construction de l'hôtel de ville de Neustadt, car ses moyens financiers ont été épuisés par les contributions de guerre dues aux Prussiens et par les chantiers réalisés en 1746, en particulier la construction des étals des boulangers et des boutiques des porteurs de chaises sur le Vieux Marché, ainsi que celle de l'hospice de la Sainte Mère en arrière de l'église Sainte-Croix. Il proteste cependant de sa bonne volonté, annonçant son intention de construire dès que faire se pourra, en suivant les plans approuvés par le comte de Wackerbarth en 1732[1]. Le 13 avril 1747, le comte Rutowski, qui semble agir de sa propre initiative, écrit au Magistrat une lettre pleine de colère, lui reprochant sa négligence et signalant que tant qu'il n'aura pas obtenu de Frédéric-Auguste II un ordre infirmant celui d'Auguste le Fort de 1732, il cherchera à obtenir l'édification de ce nouvel hôtel de ville[2], ce qui montre bien que le zèle du gouverneur peut être décisif quant à l'exécution des ordres royaux. N'oublions pas que le comte Rutowski n'est pas seulement un militaire habitué aux relations de commandement et d'obéissance, mais qu'il est aussi un bâtard d'Auguste le Fort et que le souhait de voir accomplies les volontés de son défunt père peut jouer dans son insistance auprès du Magistrat. Le 18 avril 1747, celui-ci lui répond en reprenant la lettre qu'il a envoyée à l'électeur le 7 décembre 1746[3]. Les choses en restent là, mais le 22 décembre 1747, une tempête fait glisser le toit de la halle aux draps, considérée par le Magistrat lui-même comme un vieux bâtiment menaçant tellement ruine qu'il serait inutile de le réparer. Toutefois, dans son rapport du 22 décembre, il est seulement question d'interdire aux représentations théâtrales de s'y dérouler[4].

En ce qui concerne l'année 1748, nous n'avons rien trouvé dans les archives, comme si le Magistrat avait décidé de gagner du temps, mais, le 8 septembre 1749, le bourgmestre Christian Weinlig fait remarquer aux sénateurs que l'on ne peut plus différer la construction de l'hôtel de ville de Neustadt et il leur pose douze questions afin de mettre en œuvre ce chantier[5]. Le 25 septembre, le Magistrat décide d'entreprendre la démolition de la halle aux draps et sa reconstruction comme hôtel de ville et maison communale : le responsable du chantier est le bourgmestre Weinlig, qui a déjà largement participé à la construction de l'église Notre-Dame[6]. Le 18 décembre 1749, le Magistrat avertit le comte Rutowski qu'il est décidé à entreprendre la reconstruction de l'hôtel de ville, qu'il a déjà rassemblé des

[1] *Ibidem*, f°3-4.
[2] *Ibidem*, f°5.
[3] *Ibidem*, f°6-7.
[4] *Ibidem*, f°8r°.
[5] RA C XIII 64e f°1-2.
[6] *Ibidem*, f°1-2.

matériaux et lui demande d'approuver les plans de l'édifice[1], par quoi il faut peut-être entendre que le projet du comte de Wackerbarth de 1732 a été retravaillé par le maître maçon du Magistrat Johann Gottfried Fehre. Le 21 février 1750, le Conseil privé demande à Weinlig de lui décrire l'emplacement du nouvel hôtel de ville et de la nouvelle halle aux draps, à quoi celui-ci répond le 23 février :

> « Le nouvel hôtel de ville de cette ville de Neustadt doit être construit à l'emplacement où se trouvent actuellement l'ancienne halle aux draps et, en dessous, les étals des bouchers, de telle sorte qu'en sa largeur, sur le marché, à côté de la maison Bauriedel, en face du Corps de garde ou de l'obélisque, il s'étende sur cinquante aunes et qu'en sa longueur, sur la Hauptstraße, vers l'école, en face de l'allée, il s'étende sur cent dix aunes. La tour avec l'horloge doit être placée sur la longueur au bord de la Hauptstraße en face de l'allée.[2] »

Le plan proposé par le Magistrat est approuvé par les institutions électorales le 18 mars 1750[3]. Le nouvel édifice est plus grand que l'ancienne halle aux draps et il faut attribuer au Magistrat le terrain qui lui manque : c'est ce que font le surintendant des bâtiments Knöffel et le bailli Benjamin Friedrich Schreiber le 15 avril 1750[4]. Ils viennent avec le maître maçon du bailliage, Benjamin Ehrenfried Spangenberg, tandis que le Magistrat est présent, en la personne du bourgmestre Christian Weinlig, du greffier des bâtiments Christian Friedrich Rabenstein, du maître maçon du Magistrat, Johann Gottfried Fehre et du maître charpentier du Magistrat, Georg Friedrich Winckler. Il s'agit en particulier de donner au Magistrat une bande de terrain qui permettrait d'aligner la façade de l'hôtel de ville sur la Hauptstraße avec le pavillon d'eau construit en 1741-1742 sur l'ordre du général de Bodt, comme nous l'apprend une lettre confuse envoyée le 20 mai 1750 par le Magistrat à Knöffel et au bailliage[5] : il leur demande de ne pas hésiter à lui attribuer cette bande de terre, car elle lui appartient déjà (!) et sa possession définitive lui permettrait en outre de compenser la perte d'un terrain situé en

[1] RA C XIII 19 f°16.
[2] *Ibidem*, f°17v° : « *Es soll das neue Rathhaus in hiesiger Neustadt auf denjenigen Platz, wo anietzo das alte Gewandhauß und die darunter befindlichen Fleischbäncke stehen, erbauet werden, dergestalt, daß die fördere Breite am Marckte neben dem Bauriedelischen Hause, der ietzigen neuen Hauptwacht aber dem Obelisco gegen über, auf 50 Ellen, und die Länge in der Haupt-Straße nach der Schule zu, der Allee gegen über, auf 110 Ellen sich erstrecket. Der Thurm mit der Uhr aber soll auf die lange Seite an der Hauptstrasse der Allée gegen über gesetzet werden*. »
[3] *Ibidem*, f°20.
[4] *Ibidem*, f°26-27. Cf. aussi, dans les archives du bailliage, SHStA 10047/1762 f°4-7. Dans les deux cas, les archives comportent des plans permettant de clarifier la situation.
[5] *Ibidem*, f°28-34. Cf. aussi SHStA 10047/1762 f°8-11.

arrière de la halle aux draps et rattaché à la Schulgäßchen lors de la régularisation de celle-ci. Le 4 juillet 1750, Frédéric-Auguste II clôt l'affaire en ordonnant de satisfaire le Magistrat[1].

La construction du nouvel hôtel de ville peut alors débuter : les premiers paiements commencent en 1751 et durent jusqu'en 1754. D'après l'annuaire de Dresde de 1756, cet hôtel de ville « est l'un des plus considérables et des plus somptueux édifices, il possède une élégante tour, construite de la façon la plus moderne et peinte en vert, sur le bouton de laquelle l'on trouve une girouette dorée, avec un lion qui porte les armes de la ville. »[2] Ainsi, à l'extrême fin de notre période, Neustadt est pourvue d'un bâtiment communal d'importance et au goût du jour. Il s'agit non seulement d'un bâtiment administratif, où se déroulent les réunions du Magistrat consacrées spécifiquement à Neustadt et où se rendent les habitants de cette ville lorsqu'ils ont affaire aux autorités communales, mais l'édifice comporte aussi une halle aux draps, les étals des bouchers et des boulangers, les comptoirs des porteurs de chaises, et, en arrière, du côté de la Schulgäßchen, une brasserie et une prison. L'ensemble des privilèges liés à l'autonomie communale peuvent ainsi être exercés en ce lieu. En particulier, le Magistrat est chargé de donner l'heure officielle dans la ville. Or, dès le 9 mai 1741, le général de Bodt reproche à l'horloge communale de sonner de façon aberrante, ou trop, ou trop peu, ou pas du tout, il demande aux bourgeois d'en faire fabriquer une nouvelle[3]. Au début des années 1750, le Magistrat décide d'obéir et consulte plusieurs horlogers : le 24 février 1753, l'horloger de cour Johann Heinrich Naumann fait un devis, aux termes duquel il se propose de fabriquer pour mille taler une horloge dans la tour de l'hôtel de ville, qui sonnerait tous les quarts d'heure et qu'il faudrait remonter tous les deux jours[4]. Cet horloger emporte le marché le 15 mars 1753[5] et l'horloge est livrée le 31 août 1754[6]. À compter de cette date, le Magistrat annonce l'heure juste dans Neustadt.

Le bâtiment communal de la rive droite de l'Elbe est alors considéré comme achevé et reste en l'état jusqu'en 1890. Il donne à voir l'importance des bourgeois de la ville-résidence, mais une inscription sur la façade rappelle le rôle joué par l'édification dans l'édification de cette maison : « C'est sous les auspices de Frédéric Auguste roi de Pologne, électeur de Saxe,

[1] SHStA 10047/1762 (non folioté). Ce qui rend cette histoire pour le moins confuse, c'est que ni le bailliage, ni Knöffel ne se sont apparemment opposés à l'attribution de cette bande de terrain au Magistrat.
[2] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1756, p.53 : « [*Das Rathaus*] *ist eines der ansehnlichsten und kostbarsten Gebäude, hat einen zierlichen nach der neuesten Bau-Art eingerichteten grün angestrichenen Thurm, auf welchen oben eine vergoldete Fahne aus den Knopff mit einen Löwen, der das Stadt-Wappen führet.* »
[3] RA C XIII 64e f°28r°.
[4] *Ibidem*, f°32.
[5] *Ibidem*, f°38-41.
[6] *Ibidem*, f°46.

père de la patrie, prince très bon, pieux et heureux que le Sénat de Dresde a construit cette Curie.[1] » Si, par souci de vérité, il aurait peut-être fallu ajouter l'influence du général de Bodt et du comte Rutowski, il n'en reste pas moins que les deux hôtels de ville de Dresde offrent un parallélisme pour le moins surprenant : ces deux édifices sont d'abord les symboles de l'autonomie communale et, pourtant, tous deux portent sur leur façade un témoignage du rôle joué par les Wettin dans leur construction. De la sorte, l'urbanisme de la ville-résidence n'affiche pas une opposition entre le pouvoir du souverain et le pouvoir communal, mais il affirme au contraire que, sans le prince, l'autonomie communale revendiquée par les bourgeois ne serait pas dignement exercée.

Ainsi, dans les deux villes qui composent Dresde, les Wettin jouent un rôle non négligeable quant aux bâtiments communaux : dans les deux cas, ils ont fait détruire l'ancien hôtel de ville, mais, dans les deux cas, ils l'ont fait reconstruire, comme si l'on ne pouvait pas envisager de ville-résidence ayant le privilège de l'autonomie communale sans hôtel de ville digne de ce nom. Le même phénomène se retrouve au niveau des halles aux draps, qui sont le symbole des privilèges commerciaux de la ville. Des rapports de force sont certes à l'œuvre et le Magistrat a parfois réussi à s'opposer à la volonté de l'électeur : sous Auguste le Fort, les bourgeois n'ont certes pas pu empêcher la démolition de leur hôtel de ville, mais ils ont réussi à rester sur le Vieux Marché, à ne pas emménager sur le Nouveau Marché et à garder leur halle aux draps avec les étals des bouchers ; au contraire, sous Frédéric-Auguste II, ils ont dû reconstruire l'hôtel de ville de Neustadt. L'on n'interprétera pas comme une victoire du Magistrat la reconstruction de l'hôtel de ville de Neudresden au bord du Vieux Marché : sur ce point précis, il n'y a pas eu de bras de fer entre les bourgeois et le roi, sans doute parce que, à la différence de son père, Frédéric-Auguste II préfère avoir un hôtel de ville au bord du Vieux Marché. L'électeur accompagne ainsi la construction de bâtiments qui, *a priori*, profitent beaucoup plus à l'image des bourgeois qu'à la sienne propre. Cela est d'autant plus remarquable qu'en ce qui concerne les bâtiments communaux, les bourgeois de Dresde sont des commanditaires de mauvais gré. Ces derniers ont en effet préféré se lancer dans un programme ambitieux de construction religieuse.

[1] Cité par Cornelius GURLITT, *op. cit.*, p.616 : « *Auspiciis Friderici Augusti Reg[is] Pol[onorum] Elector[is] Sax[oniae] Patris Patriae, Principis Optimi, Pii, Felicis Hanc Curiam Extruxit Senatus Dresd[ensem]*. »

II- L'ampleur des chantiers ecclésiastiques

A- L'église Notre-Dame

L'église Notre-Dame est de loin la mieux connue des églises construites à Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle : chef d'œuvre inouï, elle fascine par sa double coupole de pierre ; victime du bombardement de Dresde par l'aviation anglaise en février 1945, elle est ensuite devenue un symbole des destructions militaires ; enfin, sa reconstruction à l'identique entre 1995 et 2006 lui a donné une nouvelle heure de gloire. La bibliographie qui lui est consacrée est considérable, depuis la première monographie de référence publiée par J.-L. Sponsel en 1893[1]. En particulier, le travail de reconstruction s'est fondé sur des collections de plans et de photographies, ainsi que sur les archives communales, qui, sur ce point, ont été épargnées durant la seconde guerre mondiale : ceci a permis la publication d'un certain nombre d'articles spécialisés, notamment dans un bulletin annuel consacré à ce bâtiment, à son histoire et à sa reconstruction[2]. C'est à cela que l'on doit aujourd'hui de pouvoir admirer à Dresde un édifice baroque construit entre 1726 et 1743, détruit en 1945, puis laissé en ruines pendant près d'un demi-siècle.

1) La nécessité de démolir l'ancienne église

Toutefois, bien que la bibliographie s'intéresse presque exclusivement au chef d'œuvre de Bähr, cela ne doit pas nous faire oublier qu'un premier bâtiment a précédé l'église Notre-Dame baroque et que durant les trente premières années du règne d'Auguste le Fort, c'est ce premier bâtiment que l'on voit à Dresde. Autrement dit, la ville-résidence du premier roi saxon de Pologne n'est dominée par aucune église baroque considérable : n'imaginons donc pas Auguste le Fort habitant une ville embellie par une église baroque à coupole comme c'est le cas aujourd'hui. L'électeur réside dans une ville dont les églises sont antérieures au XVI[e] siècle : à l'instar des bâtiments dynastiques, les héritages sont ici nombreux et ont sans doute été sous-estimés par une historiographie qui, par nature, met plus en valeur le changement que la continuité. La première église Notre-Dame est la plus ancienne église de Dresde : le premier bâtiment serait lié à l'évangélisation des villages sorabes au XI[e] siècle. Au XII[e] siècle, les marchands allemands qui fondent la ville de Dresde en lui donnant un plan en damier bien visible autour du Vieux Marché, se dotent en même temps de leur propre église,

[1] Jean-Louis SPONSEL, *Die Frauenkirche zu Dresden*, Dresde, 1893. Cette monographie, généralement critiquée par les historiens postérieurs à 1950, est d'autant plus utile qu'elle est précise et qu'elle publie de très nombreuses sources, dont certains originaux ont disparu en 1945.
[2] *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 1-11, Weimar, 1995-2005.

Sainte-Croix, qui, à l'époque, est consacrée à saint Nicolas, patron des négociants. L'église Notre-Dame est hors des murs de la ville et sert de paroisse au faubourg Notre-Dame (devenu quartier du Nouveau Marché au XVI^e siècle) ainsi qu'aux villages des environs. C'est là un phénomène de longue durée et c'est seulement à la fin du XV^e siècle que le Magistrat de Dresde obtient la juridiction sur cette église[1]. À cette date, le bâtiment possède l'aspect qu'il conserve jusqu'à sa destruction en 1726. Intégré dans la ville *intra-muros* au milieu du XVI^e siècle, il est situé sur le côté nord du Nouveau Marché et est entouré d'un cimetière[2]. C'est devant cet ensemble qu'Auguste le Fort fait construire en 1715 un Corps de garde, qui permet de fermer le côté nord du Nouveau Marché. L'église en elle-même, connue par une estampe de Moritz Bodenehr, est constituée de trois nefs romanes et d'un chœur gothique construit durant les années 1470 ; des tribunes sont ajoutées en 1556[3]. Il s'agit donc d'un bâtiment ancien, qui ne semble guère entretenu et qui ne répond pas même aux critères esthétiques de la Renaissance.

Cette église s'abîme au point de menacer de s'effondrer : le 2 avril 1722, le Magistrat avertit le Grand Consistoire de son très mauvais état[4]. Le 3 avril, celui-ci répond qu'il faut envisager une reconstruction à neuf[5] : c'est la première fois que cette idée apparaît dans les archives et il n'est sans doute pas anodin qu'elle émane de l'institution responsable de l'Église luthérienne de Saxe. Le 9 avril, des artisans du bâtiment sont consultés : le charpentier Bähr est d'avis de retirer les cloches, de démonter le clocher et de consolider les voûtes au moyen d'ancres, il ajoute qu'il faudra construire une nouvelle église (et il est le seul à envisager explicitement cette possibilité) ; le maçon Georg Haase propose aussi de démonter le clocher et signale que trois arcs du chœur comportent des fissures grosses comme le poing ; le charpentier Schmidt est du même avis, tout comme Winckler ; en revanche, le maçon Fehre propose de retirer seulement les cloches et de consolider le clocher au moyen d'étais[6]. Le 23 avril, le Magistrat inspecte l'église avec ses artisans assermentés, Bähr et Fehre, afin de déterminer si l'on peut encore conserver le bâtiment pendant quelques années : selon ses conclusions, outre une consolidation d'urgence, il faut impérativement songer à bâtir une nouvelle église. La nécessité est le premier argument, mais il est d'emblée clair pour le Magistrat que ce chantier devra être soigné, car il s'agit de donner à voir l'identité luthérienne de la ville contre une dynastie catholique. C'est pourquoi des considérations d'urbanisme

[1] Hans-Joachim KUKE, *Die Frauenkirche in Dresden*, Worms, 1996, p.28.
[2] Cf. plan donné par Paul FLADE, *Neue Sächsische Kirchengalerie. Die Ephorie Dresden I*, Leipzig, 1906, p.415.
[3] Peter MÜLLER, *Die Frauenkirche in Dresden*, Weimar, Cologne, Vienne, 1994, p.10-11.
[4] RA B II 14 f°3r°.
[5] *Ibidem*, f°9r°.
[6] *Ibidem*, f°4-5.

entrent immédiatement en compte, comme l'atteste la fin du rapport du 23 avril 1722 : « Avant tout, il faut déterminer le lieu où l'on mettra la nouvelle église, s'il faut en mettre la façade vers la Rampische Gasse ou vers la Töpfergasse.[1] » Il ne semble donc pas question de refaire le bâtiment à l'emplacement de l'ancien, au milieu du cimetière Notre-Dame, mais deux solutions semblent envisageables : soit décaler l'église vers le nord et la donner en perspective à la Töpfergasse, soit la déplacer vers le sud-est et fermer le Nouveau Marché du côté de la Rampische Gasse.

L'initiative du Magistrat est toutefois contrôlée par le gouverneur de Dresde, le comte de Wackerbarth, qui ne semble pas avoir grande confiance dans l'expertise des sénateurs et de leurs artisans : après leur avoir interdit au Magistrat d'entreprendre quoi que ce soit sans son autorisation, il demande à l'intendant des bâtiments Knöffel d'examiner lui-même l'église. Celui-ci remet un rapport alarmant le 4 mai 1722 : à la moindre tempête, l'église s'effondrera. Il propose de démonter non seulement le clocher, mais aussi la voûte du chœur et de consolider les murs au moyen d'ancres[2]. En conséquence, le gouverneur ordonne au Magistrat de construire une nouvelle église[3]. Or, celui-ci est de cet avis depuis le 23 avril, il faut sans doute comprendre que, par un tel ordre, le comte de Wackerbarth cherche à empêcher toute réparation qui permettrait au Magistrat de garder encore l'église pendant quelques années et, ainsi, de ne pas entreprendre immédiatement un chantier à la fois coûteux et contraignant. Le gouverneur ajoute qu'il favorisera cette construction de tout son pouvoir, ce qui peut s'entendre de deux façons : adjoindre aux artisans du Magistrat le personnel de la surintendance des bâtiments et assurer au chantier la faveur royale. De la sorte, le caractère de ville-résidence donne une dimension particulière à un chantier, même communal. Dans sa réponse du 12 mai 1722, le Magistrat exprime son accord quant à la nécessité de reconstruire l'église Notre-Dame : il semble avoir renoncé aux idées exprimées le 23 avril, puisqu'il affirme maintenant que seul le cimetière offrira l'espace carré suffisant à la construction du nouvel édifice[4]. Il faut sans doute en déduire qu'il est d'emblée question de faire une église à plan central, en croix grecque.

[1] *Ibidem*, f°7r° : « *Vor andern aber ist der Ort außzusehen, wo [die neue Kirche] inzusezen, ob gegen die Rammischen oder die Töpffer Gassen das Absezen oder die Fronte zu nehmen sey*. »
[2] *Ibidem*, f°12.
[3] *Ibidem*, f°10-11.
[4] *Ibidem*, f°22r°.

2) L'emplacement et les plans de la nouvelle église

Le premier objet de discussion est l'emplacement de la nouvelle église, comme on peut l'observer dans un mémoire du 29 juin 1722, ignoré par J.-L. Sponsel dans sa monographie. Nous ne savons rien de son auteur et de son destinataire : il s'agit de défendre l'idée déjà exprimée par le Magistrat le 12 mai, comme quoi la nouvelle église doit être construite au milieu du cimetière. L'auteur répond à un contradicteur plutôt favorable à l'idée émise le 23 avril, selon laquelle la nouvelle église Notre-Dame doit être placée au débouché de la Töpfergasse. Les arguments sont d'ordre urbanistique : « Le nouvel édifice mérite d'être au milieu d'une place, de façon à être bien vu depuis de nombreuses rues et de nombreux endroits, il faut donc examiner s'il ne serait pas mieux de le mettre en plein milieu du cimetière.[1] » Dans ces conditions, « la plus grande partie de la nouvelle église pourrait être vue par celui qui viendrait de la Sporgasse et de la Frauengasse par le *Jüdenhof* ; qui viendrait de l'autre Frauengasse, de la Kirchgäßchen, de la Moritzstraße, de la Pirnaische Gasse ou de la Rampische Gasse et se rendrait sur le Nouveau Marché la verrait ; celui qui entrerait par l'*Elbtor* pourrait encore la voir en empruntant la Töpfergasse, mais seulement de côté, et l'on n'aura pas cette perspective si elle est placée parallèlement à la seule Töpfergasse.[2] » Plutôt que de choisir une solution qui serait esthétiquement avantageuse aux seules personnes venant du pont sur l'Elbe et de l'*Elbtor*, mieux vaut mettre l'église au milieu du cimetière (qu'il faudra alors démanteler), où elle sera visible depuis toutes les rues aboutissant au Nouveau Marché. Autrement dit, cette église, symbole de l'identité luthérienne des bourgeois de Dresde, doit dominer tout l'espace urbain du côté du Nouveau Marché.

Ce rapport montre bien que l'histoire de la construction de la nouvelle église Notre-Dame n'est pas linéaire et qu'en 1722, rien n'est acquis de ce qui a, de fait, été achevé en 1743. Cela vient entre autres de l'intervention de plusieurs acteurs qu'avec H. Kuke, l'on peut regrouper en trois catégories[3]. Il y a d'abord le seul commanditaire de l'édifice, le Magistrat qui est le premier promoteur de ce chantier considérable : Notre-Dame est l'une des plus grandes entreprises architecturales d'une bourgeoisie dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Mais cette construction intéresse aussi l'Église luthérienne : H. Kuke fait remarquer que l'on

[1] *Ibidem*, f°55r° : « *Das neue Gebäude meritiret auff einen Plaz zustehen, daß es wohl und von vielen Gassen und Orten zu sehen, so ist zu erwegen, ob es nicht besser, wenn es in die Mitte des ganzen Kirchhoffes […] zu bringen sey.* »

[2] *Ibidem*, f°55v° : « *Das meiste von diesen Neuen Kirch Gebäude fühle also ins Gesichte dem so durch die Spor und Frauengasse über den Jüdenhoff ginge, wer auf der andern Frauengasse ing[leichen] auß den Kirchgäßgen oder von der Moritzstraßen auß der Pirnischen und Rammischen Gasse kehme und über Neumarckt ginge, hette sie in Gesichte, und wer vom Elbthor hereinführe könnte sie doch noch durch die Töpfergasse obgleich nur seithalben sehen, welcher prospect nicht so zu haben, wen sie der Töpfergasse alleine parallel gesezet würde.* »

[3] Hans Joachim KUKE, *op. cit.*, p.54-62.

ne sait rien de concret quant à une intervention personnelle du premier pasteur de Dresde, Valentin Ernst Löscher ; en revanche, le Grand Consistoire est partie prenante des discussions. Bien que les bourgeois de Dresde éprouvent un indéfectible attachement envers l'Église luthérienne, ils ne partagent pas nécessairement les idées du Grand Consistoire ou de leurs pasteurs, il y a même des oppositions virulentes, d'après ce que J.-L. Sponsel cite des archives (aujourd'hui perdues) du Grand Consistoire. Enfin, la surintendance des bâtiments, le comte de Wackerbarth et Auguste le Fort lui-même constituent le troisième groupe d'acteurs intéressés, pour des raisons non pas tant religieuses qu'urbanistiques, à la construction d'une église, dont la splendeur attendue concerne toute la ville-résidence. Remarquons ici, une fois de plus, l'absence de séparation entre la cour et la ville : l'unité de la ville-résidence fait que, pour l'électeur, il n'est pas question de se restreindre au seul aménagement de sa résidence, ce qu'aujourd'hui, nous appelons la cour. En outre, le comte de Wackerbarth et Auguste le Fort sont probablement sceptiques quant aux compétences architecturales et logistiques du Magistrat et de Bähr.

Ainsi, le même chantier est désiré et réalisé par des groupes de personnes qui n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes intentions : cela seul explique que des rapports de force aient été à l'œuvre et qu'il y ait eu des conflits. En particulier, à l'été 1722, un violent désaccord oppose le Magistrat et le Grand Consistoire, au point que, le 17 juillet 1722, ce dernier constate que « l'affaire semble d'une telle importance qu'il n'est pas souhaitable de la laisser tout entière dans les mains du Magistrat et qu'il est au contraire nécessaire qu'avec l'approbation de [Sa] Majesté Royale, une commission soit constituée *ad hoc*, qui examinerait et traiterait toute l'affaire.[1] » Auguste le Fort se montre favorable à cette idée et sont nommés commissaires des membres du Grand Consistoire (Andreas Beyer, Jakob Friedrich Schilling et le pasteur Löscher), à qui doivent être adjoints des représentants de la surintendance des bâtiments et du Magistrat : entre autre, en ce qui concerne l'emplacement de la nouvelle église, ils doivent en référer au comte de Wackerbarth[2]. C'est donc au gouverneur et intendant général des bâtiments civils et militaires que revient l'essentiel de la décision d'urbanisme, comment intégrer la nouvelle église Notre-Dame dans la ville-résidence. Toutefois, le Magistrat ne manque pas, mais en vain, de protester contre la création de cette commission :

[1] Cité par Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.4 : « [...] *die Sache von solcher Wichtigkeit zu sein erachten, daß sie in des Raths Händen allein zu lassen nicht rathsam, sondern vielmehr nöthig sein wird, daß mit Ew[er] Königl[ichen] Maj[estät] allergnädigsten Approbation eine Commission deswegen von hier aus angeordnet und vor derselben die ganze Sache vorgenommen und tractiret werde*. »

[2] RA B II 14 f°63-64. L'ordre royal, en copie, est ici daté du 30 novembre 1722. Nous ne savons pas pourquoi J.-L. Sponsel, *op. cit.*, p.4, le fait remonter au 14 septembre.

le 7 janvier 1723, le syndic de la ville, Behrisch, rappelle que l'église Notre-Dame est sous la seule juridiction du Magistrat de Dresde[1].

Au cours de l'année 1723, l'idée émise par le Magistrat le 12 mai 1722 est adoptée : la nouvelle église doit être construite au milieu du cimetière, lequel doit donc être démantelé[2]. En outre, elle occupe aussi l'emplacement de la moitié de l'ancienne bâtiment[3] ; il n'est donc pas possible de maintenir le culte dans l'ancienne église en attendant l'achèvement des travaux. Cette question est soulevée lors de la réunion du Magistrat du 12 août 1723 et il est décidé d'envisager la possibilité de construire la nouvelle église tout en gardant l'ancienne[4]. Cela signifie que s'il est clair que la nouvelle église sera au milieu de l'ancien cimetière, son emplacement exact n'est pas encore déterminé. En dépit de cet obstacle, en novembre 1723, Bähr et Fehre remettent au Magistrat les premiers devis de construction de la nouvelle église[5]. Au même moment, celui-ci en envoie les plans au comte de Wackerbarth : il s'agit du premier projet de Bähr, qui prévoit une église en croix grecque, dont le bras est formerait un chœur en demi-cercle et dont les autres bras fourniraient trois entrées, elle serait fermée en son centre par une coupole sphérique et à son extrémité par un clocher. Selon H. Kuke, ce projet déplaît tant au pasteur Löscher, qui critique la somptuosité du chœur, qu'au comte de Wackerbarth, qui le trouve peu conforme aux règles de l'architecture[6]. En outre, les coûts semblent trop élevés et, le 12 juillet 1724, Auguste le Fort ordonne à la commission chargée de ce chantier de revoir les plans[7]. Le 26 août 1724, celle-ci examine l'emplacement de la nouvelle église et demande d'en réduire les proportions, essentiellement pour des raisons financières. Au contraire, le Magistrat, qui semble tenir à la monumentalité du chantier, suggère de construire le bâtiment jusqu'à la coupole et de déterminer ensuite seulement la façon dont on le couvrira[8]. Les tâtonnements se poursuivent et, le 11 septembre 1724, le gouverneur décide d'inspecter, avec les bourgmestres (sauf Schwarzbach, empêché par une rage de dents), l'emplacement de la nouvelle église : le comte de Wackerbarth s'oppose au projet du Magistrat, car celui-ci place la nouvelle église en vue de la Poudrière, alors que l'électeur souhaite la mettre plus au sud, vers la Rampische Gasse[9]. En effet, rien ne doit bloquer la perspective vers la porte de

[1] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.4.
[2] Sur le démantèlement du cimetière Notre-Dame, qui est aussi un élément de désaccord entre le Magistrat et le pasteur Löscher, cf. *infra*, chapitre VI.
[3] Cf. le plan donné par Paul FLADE, *op. cit.*, p.415.
[4] RA B II 14 f°77r°.
[5] *Ibidem*, f°81-82.
[6] Hans-Joachim KUKE, *op. cit.*, p.34-40.
[7] RA B II 14 f°102.
[8] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.14.
[9] RA B II 14 f°108v°.

l'arsenal, puisqu'il est alors question d'ouvrir une rue qui mènerait directement de cette dernière au château. Le comte de Wackerbarth interdit donc de commencer le chantier et ordonne de modifier les plans. Le 22 novembre 1724, le Magistrat lui envoie pour approbation les nouveaux plans faits par ses artisans[1]. Mais ceux-ci ne sont pas d'emblée acceptés par le comte de Wackerbarth.

Dans de telles conditions, la tension monte et le Magistrat, qui n'oublie jamais que c'est lui le patrons de l'église Notre-Dame, est vraiment contrarié par un retard dont l'unique responsable est le comte de Wackerbarth. Le 17 février 1725, il se réunit et le sénateur Klette propose de rechercher le soutien d'un autre ministre, le comte Vitzthum von Eckstädt, afin de passer outre l'obstruction du gouverneur. Avant même la réalisation du chantier, il y a donc des méfiances réciproques, entre des sénateurs qui ne comprennent pas l'attitude du comte de Wackerbarth et ce dernier qui ne les crédite d'aucune compétence architecturale. Toutefois, les bourgmestres s'opposent à la proposition de Klette, estimant que ce serait inutilement compliquer des négociations par ailleurs difficiles, et c'est cet avis qui l'emporte[2]. Après un ultime renforcement de l'ancienne église, que l'on empêche de s'effondrer en la reliant aux maisons voisines au moyen de câbles, le Magistrat envoie une lettre plutôt ferme au comte de Wackerbarth, le 26 mai 1725 : il rappelle l'urgence de la reconstruction et va jusqu'à soupçonner l'existence, au niveau de la cour, d'un plan d'obstruction de l'exercice du culte luthérien afin de favoriser le culte catholique. Il conclut en demandant l'approbation des plans envoyés le 22 novembre 1724[3]. En attendant, il décide de commencer à préparer les matériaux de construction, ce qui est peut-être une façon de contraindre le gouverneur à ordonner le commencement du chantier. Selon J.-L. Sponsel qui cite des sources aujourd'hui disparues, le 18 juillet 1725, le syndic Behrisch obtient une audience auprès du président du Grand Consistoire, von Leipziger, en présence de quelques grands de la cour : à cette occasion, le grand maréchal de cour aurait laissé entendre que Bähr et Haase ne sont guère aimés à la surintendance des bâtiments, qui préfère nettement quelqu'un comme Knöffel[4]. Au cours du mois d'août 1725, pensant que les plans sont enfin signés, le Magistrat envoie à la surintendance des bâtiments son greffier des bâtiments, Matthäus Oderich, qui rencontre Knöffel le 23 août : celui-ci lui apprend que les plans ne sont toujours pas signés, parce que le comte de Wackerbarth lui a demandé de les corriger mais que, faute de temps, il n'a pu le

[1] *Ibidem*, f°135r°.
[2] *Ibidem*, f°146.
[3] *Ibidem*, f°164-165.
[4] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.18.

faire jusqu'à présent[1]. Après une ultime tentative le 15 septembre 1725, le Magistrat renonce à accélérer le processus. Il semble que durant l'année 1725, Knöffel ait été chargé par le gouverneur de fournir un contre-projet aux plans de Bähr, ce qui est à l'origine d'un changement important pour la nouvelle église : la croix grecque serait remplacée par un simple carré, auquel on ajouterait un demi-cercle pour le chœur ; la façade principale de l'église serait rehaussée de deux tours, une coupole en fermerait le centre et serait surmontée d'un clocher[2].

Au début de l'année 1726, le Magistrat demande à Bähr de préparer une maquette de la nouvelle église, que l'on pourrait proposer au Grand Consistoire et au gouverneur. Il ne s'agit plus des plans proposés en 1722 et en 1724, mais d'un travail à partir des propositions de Knöffel de 1725. La maquette est examinée le 19 mars 1726 par le comte de Wackerbarth, Pöppelmann, Longuelune, Leplat et d'autres membres de la surintendance des bâtiments (mais pas Knöffel). Le gouverneur fait remarquer que cette maquette n'est pas conforme à l'idée qu'il se fait de la nouvelle église Notre-Dame : il lui reproche de ne pas laisser entrer assez de lumière à l'intérieur de l'édifice et demande que celui-ci, dont le plan fondamental n'est plus une croix grecque, mais un carré, soit encadré par quatre tours (et non deux, comme le proposait Knöffel, ou une dans la première idée de Bähr) ; il suggère enfin que la coupole ne soit pas strictement sphérique, mais qu'on lui donne une forme plus ellipsoïdale, afin d'en augmenter la monumentalité [3]. Une telle réaction suscite l'emportement du syndic, Hieronymus Gottfried Behrisch, qui prépare le 1er avril 1726 un mémoire destiné au comte de Wackerbarth. La mort l'interrompt toutefois dans son travail et le Magistrat, non sans finesse, envoie ce mémoire inachevé à son destinataire. Behrisch y fait remarquer que le projet de Knöffel de 1725 est beaucoup plus somptueux, et partant plus coûteux, que celui de Bähr : contre la méfiance persistante du comte de Wackerbarth, il rappelle que le Magistrat a parfaitement réussi à bâtir l'église de Loschwitz (village situé sous sa juridiction) – comme si l'on pouvait comparer une église de village et l'une des premières églises d'une ville-résidence ! Il fait remarquer que les retards pris depuis plusieurs années sont une entrave à la gloire de Dieu[4].

Accusé aussi directement, le comte de Wackerbarth répond au Magistrat le 6 mai 1726 : il commence en faisant remarquer qu'il voit bien que celui-ci aimerait mieux avoir les

[1] RA B II 14 f°177-178. À cette époque, Knöffel est aussi chargé de la construction du château de Großsedlitz pour le comte de Wackerbarth.
[2] Hans-Joachim KUKE, *op. cit.*, p.40-41.
[3] RA B II 14 f°190-191.
[4] *Ibidem*, f°195-198.

mains entièrement libres quant à la construction de l'église Notre-Dame. Il se défend ensuite de retarder le chantier, en énumérant tous les soins qu'il a pris pour cette nouvelle église depuis 1722. Il rappelle enfin que l'ordre de reconstruire l'église Notre-Dame a été donné le 4 mai 1722 et reproche au Magistrat d'avoir mis dix-neuf mois à envoyer le premier plan. Le comte de Wackerbarth semble avoir été vraiment surpris et affecté par ce mémoire du défunt Behrisch, au point de demander au Magistrat de diffuser assez largement cette réponse, afin d'empêcher l'extension d'une rumeur comme quoi il serait responsable de ce qu'en 1726, l'église Notre-Dame n'a toujours pas été commencée[1]. Le Magistrat ne répond pas, prenant acte de la bonne volonté du gouverneur et sans doute désireux de ne pas poursuivre une querelle qui servirait surtout à retarder encore le chantier. Bähr fait une nouvelle série de plans, prenant en compte les observations faites lors de l'inspection de la maquette le 19 mars 1726 et l'ensemble est envoyé au comte de Wackerbarth le 13 mai 1726[2]. Toutefois, cet envoi reste sans réponse et, le 15 juin 1726, le Magistrat réitère sa demande d'approbation des plans de la nouvelle église Notre-Dame. Le 17 juin, le comte de Wackerbarth explique son silence par l'absence, dans le dossier, du plan du Nouveau Marché, permettant de voir la situation de l'édifice dans son quartier, alors que le règlement d'urbanisme de la ville-résidence en exige l'envoi[3]. Une fois cet obstacle levé, les plans sont signés le 26 juin 1726 par le comte de Wackerbarth[4].

3) La construction de l'église

Après quatre ans de discussions, la construction peut commencer : dès le 27 juin 1726, le Magistrat se réunit, afin d'en régler les détails concrets. Le chantier dans son ensemble est confié à la direction de Bähr[5]. Tout d'abord, les fondations sont creusées et le début officiel de la construction est marqué par la cérémonie de la pose de la première pierre le 26 août 1726. Le 4 décembre, Bähr et Fehre écrivent au Magistrat qu'il est temps d'envisager la destruction de l'ancienne église, puisque les fondations de la nouvelle doivent traverser la nef de l'ancienne[6]. Le 14 décembre, le Magistrat demande à Auguste le Fort l'autorisation de transférer le culte de Notre-Dame à Sainte-Sophie, solution qui est financièrement la moins

[1] *Ibidem*, f°200-211.
[2] *Ibidem*, f°193r°.
[3] RA B II 19 f°3-4.
[4] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.30.
[5] Nous avons quelque peu insisté sur les discussions qui ont précédé le chantier, car elles permettent d'en comprendre les enjeux. Pour le détail de son déroulement, nous renvoyons aux articles de Gitta Christine HENNIG dans le bulletin annuel de la reconstruction de l'église Notre-Dame (*Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 1-11, Weimar, 1995-2005).
[6] RA B II 19 f°141.

coûteuse, puisqu'elle permet d'épargner la construction d'une église provisoire. L'électeur donne son accord le 10 janvier 1727[1]. La destruction dure jusqu'à la fin du mois d'avril 1727. À cette occasion, l'autel de l'ancienne église suscite les convoitises de diverses paroisses, comme en témoignent plusieurs lettres envoyées au Magistrat, qui décide de l'attribuer à l'église Sainte-Anne de Dresde[2]. À partir du printemps 1727, l'on peut commencer à faire le gros œuvre, ce qui est rapidement exécuté, puisque, dès l'automne 1727, les murs extérieurs sont visibles[3]. À la fin de l'année 1729, les murs sont élevés jusqu'à la hauteur des frontons[4] : à cette date, il n'aurait pas été impossible d'achever l'église dans le délai prévu de cinq ou six ans, n'étaient les difficultés financières.

Dès 1728, l'on s'occupe des coupoles destinées à fermer l'édifice. Le projet initial prévoyait de les faire de bois et de cuivre, mais dans un devis daté du 28 septembre 1728 et établissant le budget prévisionnel de la suite des travaux, Bähr fait remarquer qu'un toit de cuivre serait trop coûteux et propose de faire les quatre tours aux angles de l'édifice, ainsi que la coupole inférieure de pierre, tandis que, pour des raisons de poids, la coupole supérieure et le lanternon qui la surmonte seraient de bois et de cuivre[5]. Ce devis sert de base aux discussions qui commencent en avril 1729 : le 29 avril, la commission chargée du chantier demande d'examiner clairement les gains que l'on pourrait réaliser en faisant la coupole inférieure uniquement de pierre[6]. Les archives communales ne disent rien des mois qui ont suivi, mais la situation est vraiment critique à l'automne 1729, puisque le Magistrat n'a plus d'argent pour achever l'église et qu'il se demande s'il ne ferait pas mieux d'interrompre les travaux. Bähr et Fehre ont insisté pour avancer le chantier jusqu'à la corniche principale, de façon à pouvoir couvrir l'édifice avant l'hiver[7]. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les discussions sur la double coupole de l'église Notre-Dame : les enjeux n'en sont pas d'abord esthétiques, mais financiers. Le 20 octobre 1729, Bähr et Fehre attestent devant le Magistrat qu'une coupole de pierre serait moins coûteuse et plus solide qu'une coupole de bois et de cuivre, le Magistrat ordonne en conséquence de faire toute la coupole de l'église Notre-Dame en pierre, à l'exception du lanternon qui la surmonte[8].

---

[1] *Ibidem*, f°142-144.
[2] *Ibidem*, f°153v°.
[3] Gitta Kristine HENNIG, « *Der Verlauf der Bautätigkeit an der Frauenkirche in den Jahren 1724-1727* », in *Die Dresdner Frauenkirche*, *op. cit*., 1, 1995, p.104-107.
[4] Siegfried GERLACH, *George Bähr*, Cologne, Weimar, Vienne, 2005, p.175.
[5] RA B II 19 f°242.
[6] *Ibidem*, f°252r°.
[7] Siegfried GERLACH, *op. cit*., p.177.
[8] RA B II 19 f°259v° : le Magistrat parle clairement de la totalité de la coupole, et non pas seulement de la coupole inférieure, comme Bähr et Fehre l'avaient proposé à l'automne 1728.

Toutefois, l'on peut supposer que cette décision du 20 octobre 1729 a créé des tensions au sein du Magistrat, puisque, à la reprise des travaux à la fin de l'hiver, le 11 mars 1730, celui-ci convoque Bähr et lui demande d'expliquer comment il s'y prendra pour réaliser une coupole solide. N'oublions pas que ce maître d'ouvrage n'est qu'un charpentier qui n'a jamais construit de coupole de pierre : les inquiétudes de certains sénateurs sont tout à fait légitimes. La réponse de Bähr n'est pas très claire : il se contente d'assurer que sa coupole ne s'effondrera pas, qu'il n'utilisera ni mastic ni plomb et qu'il examinera chaque pierre qui y sera employée[1]. Le Magistrat ne semble pas tout à fait convaincu, et pour cause, c'est pourquoi il demande au président du Grand Consistoire, Heinrich von Bünau, d'examiner le chantier : par prudence, il préfère entendre un avis extérieur. Bähr est présent à cette inspection qui a lieu le 22 mars 1730 et, comme le dit le procès-verbal, « Monsieur le Président, après avoir entendu les raisons alléguées par Bähr, a lui-même considéré qu'il était bon de faire la coupole de pierre [...] »[2]. Toutefois, l'on peut se demander ce que vaut l'avis du comte de Bünau, qui n'est nullement un expert en architecture… Cette inspection ne clôt nullement les discussions, car le maître maçon lui-même, Fehre, exprime ses doutes devant le Magistrat le 30 mars 1730, en particulier en ce qui concerne la solidité et l'étanchéité de l'édifice[3]. Le Magistrat décide d'ordonner à Bähr de faire une maquette de sa coupole de pierre et de la faire examiner à son insu par le surintendant des bâtiments Knöffel[4]. L'on voit ici qu'afin de mener à bien un chantier aussi important, le Magistrat recourt à la surintendance des bâtiments, c'est-à-dire à l'institution électorale spécialiste des constructions prestigieuses, même s'il est parfaitement au courant de la mésentente entre Knöffel et Bähr. En outre, l'on ne peut pas faire de Bähr un opposant systématique à ses collègues : à cette même séance du 30 mars 1730, c'est lui qui propose de faire examiner le chantier par un expert quel qu'il soit, le Magistrat approuve et décide de recourir au général de Bodt, l'intendant général des bâtiments civils et militaires. Dans le doute, mieux vaut utiliser le potentiel technique de la surintendance des bâtiments plutôt que s'exposer à un accident à la fois coûteux et déshonorant, mais l'expertise du général de Bodt ne semble pas avoir eu lieu, puisque l'on n'en trouve pas de procès-verbal dans les archives communales.

Après avoir obtenu de nouveaux devis de la part de Bähr, de Fehre et du maître tailleur de pierres Daniel Ebhardt, le Magistrat examine à nouveau la question, lors de la séance du

[1] *Ibidem*, f°272.
[2] *Ibidem*, f°280v° : « [...] *da denn der H[err] Praesident nach Anführung der von Behren gewolte rationum, selber dafür hielten, daß die Verfertigung der Kuppel von Steine anzurathen sey* […] ».
[3] *Ibidem*, f°281v° - 282r°.
[4] *Ibidem*, f°282r°.

27 avril 1730 : le bourgmestre Schwarzbach suggère de suivre la solution proposée par Bähr en 1728, c'est-à-dire de faire la coupole inférieure et les quatre tours en pierre, mais la coupole supérieure et le lanternon en bois et en cuivre ; le bourgmestre Steffigen suit cet avis, tout comme Behrisch, qui prend soin de préciser qu'il ne s'y entend nullement en architecture ; c'est aussi l'avis de Ritter, de Schlintzig, de Klette, de Strauch et du fils Steffigen ; en revanche, Sommer, par prudence, estime qu'il vaut mieux faire toute la coupole de bois, avis qui est partagé par Jünger, par Behnisch et par le bourgmestre Vogler, ces deux derniers rappelant que Bähr n'a jamais construit de coupole et préférant faire confiance au maître maçon Fehre[1]. L'on voit ainsi que le retard pris en 1730 vient d'abord des hésitations, bien compréhensibles, du Magistrat ; toutefois, l'avis majoritaire est de construire la coupole inférieure en pierre. Les difficultés financières restent entières et, le 13 mai 1730, le bourgmestre Steffigen propose de se contenter d'achever la coupole sans les quatre tours, avis auquel opinent tous les autres sénateurs[2]. Finalement, pour des raisons physiques, l'on commence à construire les quatre tours à l'été 1730, ce qui ne signifie toutefois pas la fin des doutes et des discussions : le 3 août 1730, un rapport de Fehre montre qu'au vu de ce qui a été commencé, la construction en pierre sera aussi coûteuse que si elle avait été de bois et que la solidité n'est pas nécessairement assurée[3].

Cela ne veut pourtant pas dire que rien n'est fait durant l'année 1730, comme le montre un bilan des travaux réalisés : les murs extérieurs sont achevés, corniche comprise, et la coupole est commencée, la sculpture des trois façades est achevée, tout comme les escaliers donnant vers le *Jüdenhof*, la Töpfergasse, la Rampische Gasse et la Poudrière, l'aménagement du chœur a en outre été commencé[4]. Pour l'année 1731, il est prévu de bâtir les piliers et les voûtes à l'intérieur de l'église, afin de pouvoir installer la coupole inférieure. Dans le même temps, le Magistrat se méfie des intentions de Bähr et le convoque le 7 juin 1731, afin de lui signifier l'interdiction de construire la coupole supérieure en pierre[5]. C'est à ce moment de l'avancement des travaux que Bähr connaît son heure de gloire, l'audience royale qui lui est accordée le 18 août 1731 : Auguste le Fort regarde les plans apportés par Bähr et critique le fait que la nouvelle église Notre-Dame n'ait pas de véritable entrée, ce qui montre le degré d'autonomie du comte de Wackerbarth dans la confection des plans entre 1722 et 1726. L'électeur souhaite mettre le portail principal au sud et l'autel au nord, ce qui nécessiterait de

[1] *Ibidem*, f°294-295.
[2] *Ibidem*, f°311.
[3] RA B II 27 f°37.
[4] *Ibidem*, f°40-43.
[5] *Ibidem*, f°92r°.

modifier quelque peu les travaux qui ont déjà été effectués. Bähr, invité à s'exprimer, approuve l'idée de mettre un portail principal au sud, car c'est le côté qui est visible depuis le plus grand nombre de rues, mais il préfère maintenir l'autel à l'est, dans sa position traditionnelle. L'électeur poursuit en émettant l'idée de détruire le Corps de garde édifié en 1715, car celui-ci empêche de voir pleinement la nouvelle église. Il achève l'audience en disant qu'il faut tout faire pour mener à bien ce chantier : dans l'ensemble, il se montre plutôt satisfait de l'œuvre réalisée par le maître charpentier du Magistrat[1]. Bähr, relatant l'audience au Magistrat, est visiblement très fier de l'approbation de l'électeur, ainsi que de celle du comte de Wackerbarth qu'il a vu en sortant de l'audience royale.

Le Magistrat tente d'en profiter pour obtenir un substantiel bienfait : la coupole intérieure est presque achevée et il faut maintenant songer à la coupole extérieure, qui doit être en bois recouvert de cuivre. Il essaie de se faire offrir le cuivre par le roi, mais en vain : il était pourtant soutenu par le comte de Wackerbarth ainsi que par le fils de Pöppelmann qui accompagne Auguste le Fort dans tous ses voyages en Pologne. Le 1er novembre 1731, le fils Pöppelmann, alors à Varsovie, écrit au comte de Wackerbarth la réponse d'Auguste le Fort : « Aussitôt que j'ay fini ma lettre le Roy m'envoy chercher et m'ordonne de marquer encore a Vôtre Excellence, que selon son avis on devroit couvrir l'eglise de Notre-Dame a Dresden au lieu de quivre qui coute tant d'argeant, seulement d'un bon fer blanc, que le Magistrat epargneroit par la beaucoup de frais, et que le fer blanc bien accomodé et travaillé avec soin etoit tout aussi bon pour la turé [*durée*] seulement qu'il falloit lui donner une couleur d'huil, Sa Maj[esté] en avoit vû l'experience a Son Palais ici a Warsovie […][2] ». Cependant, le comte de Wackerbarth ne semble pas avoir transmis l'ordre du roi au Magistrat, à moins que ce dernier ait décidé tout simplement de l'ignorer, dans la mesure où l'on ne trouve pas dans les archives communales de trace de cette idée de couvrir de fer blanc la seconde coupole. En outre, plus que la coupole, les travaux de l'année 1732 concernent surtout l'aménagement intérieur de l'église. La construction de la coupole est donc momentanément interrompue, le Magistrat ayant apparemment décidé de ne rien faire tant qu'il n'aura pas obtenu une aide substantielle de la part de l'électeur.

4) L'achèvement de l'église

Le changement de règne en février 1733 permet au Magistrat d'espérer que Frédéric-Auguste II sera plus généreux que son défunt père. Il lui envoie une supplique le 21 mai 1733,

[1] *Ibidem*, f°102-105.
[2] Cité par Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.49.

rappelant qu'il faut achever la coupole, ainsi que la chaire, l'autel et l'orgue de l'église Notre-Dame et faisant état de ses difficultés financières : en ce qui concerne la coupole extérieure, il ajoute qu'il a demandé à Bähr deux devis, l'un pour une coupole en bois et en cuivre, l'autre pour une coupole en pierre[1]. Alors qu'en 1731, il n'est absolument pas question de faire cette coupole en pierre, l'idée lui semble maintenant envisageable : soit les difficultés financières sont déterminantes, soit il y a au sein de cette institution des divergences qu'il ne nous est aujourd'hui guère possible de préciser. Le 3 juin 1733, l'électeur soulage la détresse financière du Magistrat en lui attribuant le produit d'une collecte qui avait été faite dans tout l'électorat pour les protestants chassés de la principauté épiscopale de Salzbourg[2]. Afin d'épargner des surcoûts, le Magistrat semble alors décidé à faire la coupole extérieure de pierre et demande à ses artisans assermentés d'examiner l'édifice à cette fin : le maître tailleur de pierres Daniel Ebhardt estime que l'église peut supporter une coupole et un lanternon de pierre ; le maître maçon Fehre se montre quant à lui sceptique, car huit piliers seulement doivent porter les deux coupoles ainsi que les tribunes de l'église, il propose de faire la coupole et le lanternon en bois recouvert de cuivre, ou, à défaut, la coupole extérieure en pierre et le lanternon en bois recouvert de cuivre ; enfin, le maître charpentier Bähr donne des arguments physiques pour prouver que l'édifice peut porter une coupole extérieure de pierre[3].

Par prudence, le Magistrat décide de mettre en pratique une idée proposée dès le 30 mars 1730, à savoir consulter le général de Bodt, intendant général des bâtiments civils et militaires, lequel estime que « toutes les raisons que l'Architecte [Bähr] alégue dans son memoire par râport à la construction du Bâtiment dans l'état qu'il est à présent, [lui] paroissent fort raissonnables. » Mais Jean de Bodt ajoute qu'il vaut mieux être prudent : « C'est donc la raison qui me fait tomber dans le sentiment du Maitre Maçon de ne faire que le Dôme de pierre, et de faire la lanterne et la Piramide de bois, amboutit, et recouvert de cuivre ; ou bien avec des lames de plombminces (*sic*) et bien coulé (qui s'execute plus proprement que le cuivre) et par-dessus peint à l'huyle, comme on en voit grand nombre d'exemples à plusieurs Églises de l'Europe[4]. » Le 27 mars 1733, le Magistrat se range à l'avis du général de Bodt et décide de construire la coupole extérieure en pierre, mais le lanternon en bois[5]. Dans le même temps, il s'occupe aussi de la décoration intérieure de l'église et, à cette fin, passe contrat avec le sculpteur Johann Christian Feige le 13 mai 1733 : celui-ci doit

[1] RA B II 27 f°149-150.
[2] *Ibidem*, f°152.
[3] *Ibidem*, f°166-171.
[4] *Ibidem*, f°172-173.
[5] *Ibidem*, f°177-178.

réaliser toutes les sculptures touchant à l'autel, aux confessionnaux, à l'orgue et à la chaire[1]. Même si l'église n'est pas achevée, la construction est suffisamment avancée au début de l'année 1734 pour que le Grand Consistoire envisage d'y établir le culte : le 28 février 1734, premier dimanche de Carême, a lieu le premier office dans la nouvelle église Notre-Dame, célébré par le pasteur Löscher[2].

Toutefois, l'édifice n'est pas encore achevé et, outre ce qui manque de la décoration intérieure, il faut encore construire la coupole extérieure et son lanternon : les travaux commencent en avril 1734 et, durant cette année-là, la moitié de la coupole est érigée[3]. Un premier obstacle vient du général de Bodt qui, le 27 août 1734, avertit le Magistrat de ce que Bähr ne respecte pas les plans de la coupole et que cela lui fait craindre un accident[4]. Le 9 septembre 1734, Bähr se justifie auprès du Magistrat, en expliquant que la direction générale de la coupole n'a nullement été modifiée, mais qu'il a fallu la réaliser plus haut que prévu, car les murs ont été élevés afin de donner plus de solidité et les fenêtres agrandies afin de donner plus de lumière à l'église[5]. Un second obstacle vient des litiges successifs qui opposent le Magistrat au tailleur de pierres Ebhardt : de guerre lasse, le Magistrat le congédie et transmet la commande à un autre artisan, Johann Friedrich Lutz. Les travaux se poursuivent et la coupole est achevée à la fin de l'automne 1736 : en novembre, elle est peinte en or, noir et rouge[6].

Il ne reste donc plus qu'à faire le lanternon : la question récurrente qui s'était posée pour les deux coupoles se pose à nouveau, en quel matériau faut-il le réaliser ? Faute d'accord, le Magistrat décide de recourir, une nouvelle fois, à la compétence de l'administration électorale des bâtiments. Le 3 avril 1737, il prie le gouverneur de Dresde, le comte de Frise, de bien vouloir demander à la grande commission des bâtiments civils et militaires d'examiner l'église Notre-Dame, afin de déterminer s'il vaut mieux construire le lanternon de pierre ou de bois[7]. Le général de Bodt ayant demandé des plans, Bähr les apporte à Knöffel le 20 avril 1737, mais la rencontre tourne mal, car le surintendant des bâtiments jette ces plans à terre, leur reprochant de ne marquer aucun détail, ce à quoi Bähr réplique qu'il lui faudra plus

[1] *Ibidem*, f°179-180.
[2] *Ibidem*, f°214-216.
[3] Gitta Christine HENNIG, « *Der Verlauf der Bautätigkeit an der Frauenkirche in den Jahren 1733-1736* », *Die Dresdner Frauenkirche*, *op. cit*., 4, 1998, p.68-70.
[4] RA B II 27 f°222r°.
[5] *Ibidem*, f°223.
[6] Gitta Christine HENNIG, « *Der Verlauf der Bautätigkeit an der Frauenkirche in den Jahren 1733-1736* », *Die Dresdner Frauenkirche*, *op. cit*., 4, 1998, p.71-74.
[7] RA B II 33 f°1.

de six mois pour faire des plans précis[1]. Les choses en restent là et, au cours de l'année 1737, rien n'est fait quant à ce lanternon. L'affaire rebondit le 16 février 1738, lorsque le gouverneur envoie une lettre ferme au Magistrat, lui intimant d'envoyer sans délai les plans réclamés depuis avril 1737[2]. Dans sa réponse du 6 mars, le Magistrat rappelle que Bähr est alité – et de fait, il meurt le 16 mars – et ajoute que n'ayant pas les moyens financiers de construire ce lanternon, il a fait faire « par une autre main » (mais sans préciser laquelle) trois projets de chapiteau permettant de fermer la coupole extérieure, il demande au gouverneur de déterminer si ce chapiteau doit être fait de pierre ou de bois[3].

Le gouverneur transmet les plans et projets du Magistrat au général de Bodt, lequel demande un rapport à cinq membres de l'administration électorale des bâtiments (Fürstenhoff, Erndtel dans l'administration des bâtiments militaires, Schulze, Knöffel et Krubsacius dans celle des bâtiments civils). Au cours de leur inspection du 21 mai 1738, ceux-ci constatent des fissures dans la nouvelle église, qu'ils attribuent au poids de la coupole extérieure : ils s'opposent donc à la construction d'un lanternon de pierre et préconisent de démonter la coupole extérieure de pierre et de la remplacer par une coupole de bois, selon ce que le maître maçon avait proposé le 13 juillet 1733[4]. Le comte de Frise transmet ce rapport alarmant au Magistrat, en lui demandant de prendre une décision en conséquence. Celui-ci, que l'idée d'avoir vainement entrepris un chantier aussi important et aussi coûteux n'enchante guère, fait faire une contre-expertise par la corporation des charpentiers de Dresde. Trois artisans remettent leur rapport le 16 juin 1738, Georg Winckler, Christian Lorenz et Georg Friedrich Winckler (maître charpentier du Magistrat) : ceux-ci estiment qu'à condition de renforcer les piliers à l'intérieur de l'église, l'on peut construire le lanternon de bois sans remplacer la coupole extérieure de pierre par une coupole de bois, ils font en outre remarquer qu'en retirant la coupole d'un édifice déjà construit, l'on prend le risque de déstabiliser l'ensemble[5].

Confronté à deux avis différents et hésitant apparemment à faire confiance à la surintendance des bâtiments (qui, pourtant, peut sembler plus experte que les charpentiers de Dresde), le Magistrat décide d'en référer au président du Grand Consistoire, Christian Gottlieb Holtzendorf. Lors de l'audience du 10 juillet 1738, celui-ci rappelle les querelles opposant le défunt Bähr à la surintendance des bâtiments et propose de recourir à une troisième expertise, réalisée par quelqu'un qui n'appartienne pas au monde des architectes de

[1] *Ibidem*, f°2-3.
[2] *Ibidem*, f°4.
[3] *Ibidem*, f°6-8.
[4] *Ibidem*, f°11-13.
[5] *Ibidem*, f°14.

Dresde, mais dont la compétence soit reconnue : David Schatz, architecte de Leipzig[1]. Holtzendorf avertit en outre le comte de Brühl de cette affaire, lequel dit préférer conserver la coupole de pierre et propose de recourir également à l'expertise de Gaetano Chiaveri, arrivé depuis peu à Dresde[2]. Dans son rapport, ce dernier critique violemment la construction de Bähr, à qui il refuse le titre d'architecte, récuse les analyses développées par le général de Bodt dans le rapport de mars 1733 et préconise de démonter la coupole extérieure[3]. En revanche, lors de l'expertise solennelle du 4 août 1738 et dans son rapport du 15 août, Schatz se montre convaincu de la solidité de l'église Notre-Dame et estime que les fissures signalées sont sans gravité ; c'est pour des raisons esthétiques liées à la hauteur des deux coupoles qu'il n'est pas favorable à la construction d'un lanternon, qu'il propose de remplacer par un belvédère[4].

Le 15 septembre 1738, le Magistrat envoie au comte de Frise la synthèse de ces expertises et annonce son intention de suivre l'avis de Schatz[5]. Une telle solution implique de s'écarter des plans qui avaient été approuvés par Auguste le Fort en 1726, c'est pourquoi le gouverneur en réfère au Conseil privé, lequel décide, le 20 novembre 1738, de s'en remettre à l'électeur[6]. La décision de Frédéric-Auguste II est prise le 4 juillet 1739 : il ordonne de suivre l'avis de Schatz et de couronner l'église Notre-Dame d'un belvédère[7]. Toutefois, cette idée n'est finalement pas retenue, car l'électeur n'est pas satisfait du projet de belvédère qui lui a été soumis et exige d'autres plans[8]. Deux propositions de lanternon lui sont envoyées en 1739, l'une par Fehre et l'autre par Knöffel : la première est acceptée en mars 1740[9]. La dernière phase du chantier commence ainsi en 1741, avec la construction d'un lanternon de pierre fermé par un bouton de bois, recouvert de cuivre : l'ensemble est achevé en 1743, date à laquelle est fixée à ce bouton une croix en fer. La fin de la construction coïncide avec la fin de l'année liturgique et un office d'action de grâces est célébré le 24 novembre 1743[10].

Ainsi, nous pouvons voir que l'histoire de la construction de l'église Notre-Dame n'est pas linéaire : elle n'est pas la réalisation d'un plan prédéfini, mais plutôt une suite d'à-coups, d'âpres négociations, de retards et de décisions audacieuses. L'édifice réalisé, au plan central,

[1] *Ibidem*, f°17-18.
[2] *Ibidem*, f°19.
[3] *Ibidem*, f°20-24.
[4] *Ibidem*, f°40-69.
[5] *Ibidem*, f°26-33.
[6] *Ibidem*, f°36.
[7] *Ibidem*, f°71.
[8] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.70.
[9] RA B II 33 f°72r°.
[10] Siegfried GERLACH, *op. cit.*, p.205-206. Contrairement à ce que prévoyait le pasteur Löscher qui, en 1734, avait annoncé que l'église serait consacrée une fois complètement achevée, ce rite n'a jamais été accompli.

possède quatre tours aux quatre angles et une double coupole surmontée d'un lanternon au sommet duquel est placée une croix dorée : il est avant tout en pierre, du grès de Suisse saxonne. Cette pierre est laissée nue et, contrairement aux habitudes de l'époque, elle n'est pas teinte : l'église Notre-Dame est ainsi d'une couleur intermédiaire entre le blanc et le beige. Les façades sont rehaussées au moyen de frontons et de pilastres, mais la sculpture reste finalement plutôt discrète. En revanche, l'intérieur de l'église offre un contraste étonnant avec l'extérieur : c'est une profusion de sculptures, de peintures, de couleurs éclatantes au point que, de l'extérieur, le fidèle ne peut absolument pas soupçonner ce qui l'attend à l'intérieur. Trois des quatre côtés de l'église sont constitués de tribunes, permettant au plus grand nombre possible de personnes de se rassembler et d'entendre l'office ; le quatrième côté est nettement séparé de l'espace des laïcs, c'est le chœur fermé par une balustrade, où est installée la chaire et, au fond de cet espace sacré, l'on trouve l'autel et au-dessus, l'orgue[1]. L'autel est réalisé entre 1733 et 1739 par le sculpteur Johann Christian Feige l'Ancien, qui est alors célèbre à Dresde[2] : juste au-dessous de l'orgue, au centre, est représentée la Gloire de Dieu puis, en dessous, la souffrance du Christ au jardin des Oliviers et le bas-relief de l'autel donne à voir les vertus théologales. L'autel est encadré de deux colonnes et de part et d'autre de ces dernières, l'on peut voir, à gauche, Moïse et saint Paul et, à droite, saint Philippe et Aaron. Les tribunes, quant à elles, sont peintes dans les tons verts, jaunes et rouges. La coupole intérieure est également peinte, par Giovanni Battista Grone, qui a également peint les plafonds de l'opéra de Pöppelmann en 1719 : les huit piliers de l'intérieur de l'église, sur lesquels repose toute la structure, déterminent huit champs à l'iconographie simple, les quatre évangélistes en alternance avec les trois vertus théologales auxquelles est ajoutée la Miséricorde[3].

Ainsi, le Magistrat s'est doté d'une véritable église luthérienne baroque : il a accepté de déployer son énergie et d'épuiser ses moyens financiers pour mener à bien un édifice aussi somptueux, digne à la fois de l'identité luthérienne de Dresde et de la liturgie appelée à s'y dérouler. Conscient de l'ampleur de la tâche, il s'est associé le concours des institutions électorales, naturellement du Grand Consistoire, mais aussi de la surintendance des bâtiments. Il ne s'agit pas simplement de bénéficier d'un soutien financier, mais aussi de recourir aux

[1] Rappelons ici que les luthériens ont une notion de la sacralité qui est moins différente qu'on le croit généralement de celle des catholiques. Pour l'interprétation de ce programme iconographique, cf. *infra*, chapitre IX.

[2] Pour ce qui suit, cf. Joachim MENZHAUSEN, « *Der Altar der Dresdner Frauenkirche und der Bildhauer Johann Christian Feige der Ältere* », *Die Dresdner Frauenkirche*, *op. cit.*, 4, 1998, p.135-163.

[3] Cf. Heinrich MAGIRIUS, « *Zur Ikonographie und Ikonologie der Dresdner Frauenkirche* », *Die Dresdner Frauenkirche*, *op. cit.*, 1, 1995, p.111-130.

compétences de l'administration électorale des bâtiments, laquelle ne peut se désintéresser d'un édifice destiné à embellir tout particulièrement la ville-résidence. La réalisation de cet important chantier communal ne s'est donc pas faite sous la contrainte, ni dans une opposition stérile au pouvoir royal, mais toujours au terme d'âpres négociations qui sont d'autant plus longues que les membres du Magistrat sont, peut-être indécis, en tout cas prudents et qu'ils cherchent à éviter une catastrophe qui serait dommageable à tout point de vue. C'est là un exemple unique dans les constructions du Magistrat de Dresde, que l'on ne retrouve pas dans les autres chantiers ecclésiastiques qu'il a entrepris, parfois à son corps défendant.

B- L'église des Rois Mages

1) La première église des Rois Mages

Le second grand chantier ecclésiastique entrepris par le Magistrat au XVIII^e^ siècle est celui de l'église des Rois Mages, en rive droite de l'Elbe : le bâtiment du XV^e^ siècle se trouve au milieu du cimetière, à l'actuel débouché de la Hauptstraße dans le marché de Neustadt, il appartenait au couvent des moines augustins et devient église paroissiale à l'introduction de la Réforme en 1539. En 1576, le cimetière est démantelé et transféré plus au nord, à l'emplacement de l'actuelle église des Rois Mages[1]. L'église brûle lors de l'incendie qui ravage Altendresden le 6 août 1685. Elle est immédiatement reconstruite par le Magistrat, qui ignore délibérément les projets de planification urbaine de l'intendant général des bâtiments civils et militaires Wolf Caspar von Klengel : elle est rendue au culte dès 1688. Elle est reconstruite sous la forme d'une église halle à trois nefs, dont le plafond est doté de voûtes (contrairement à l'ancienne église). La décoration intérieure est achevée en 1693 : l'autel comporte une sculpture baroque en bois, réalisée par un maître de Bohême, Christoph Hübner, et peinte par le peintre de cour, Samuel Bottschild, représentant Moïse et le serpent d'airain au désert, ainsi que la Gloire de Dieu (en verre, avec des rayons dorés)[2]. L'on trouve aussi une chaire baroque, elle-même blanche et dorée, portée par six anges, et dont le sommet comporte une allégorie de la Foi, tenant dans une main un crucifix et, dans l'autre, le Livre[3].

Au début du règne d'Auguste le Fort, cette première église baroque de Dresde n'est pas encore achevée : il lui manque un clocher, que l'on prévoit de mettre au milieu de la

[1] Hartmut MAI, *Dreikönigskirche Dresden*, Ratisbonne, 1991, p.3-4.
[2] Christian August FREYBERG, *Das Andencken der alten Kirche zu Neustadt bey Dreßden*, Dresde, 1732, f°2v°-3r°.
[3] *Ibidem*, f°3v°.

façade ouest, et dont la première pierre est posée en 1694[1]. Toutefois, les travaux ne sont pas réalisés : dans une lettre adressée à Auguste le Fort le 18 décembre 1704, le Magistrat explique que ce retard vient de ce qu'il a dû prioritairement entreprendre d'autres travaux, la reconstruction de l'école d'Altendresden et de la halle aux draps, ainsi que la réparation des portes de l'hôtel de ville[2]. L'invasion suédoise puis l'indemnité que la ville de Dresde doit payer à l'envahisseur entraîne un nouveau retard : les travaux effectifs commencent en 1712, sous la direction de Johann Friedrich Jentzsch, tailleur de pierre de la cour. Nous ne savons pas pourquoi ils s'arrêtent en 1713, alors que le clocher a atteint une hauteur de six mètres[3]. À partir de 1722, Bähr et Fehre sont chargés de réfléchir à la poursuite du clocher, en le dotant d'un second étage : après un nouveau délai que, faute de source, nous ne pouvons expliquer, le 1er juillet 1727, le Magistrat envoie pour approbation un plan du clocher au comte de Wackerbarth, gouverneur de la ville[4]. Celui-ci est accepté, et, le 2 août 1727, le Magistrat signe un contrat avec Bähr et Fehre pour la construction du clocher, lequel doit être achevé pour le 29 septembre[5]. Cela peut sembler irréaliste de bâtir aussi rapidement un clocher, d'autant plus que le Magistrat en modifie le plan alors que la construction a déjà commencé : celui signé par le comte de Wackerbarth prévoyait un clocher haut de dix aunes, mais cela semble insuffisant au Magistrat, pour des raisons tant pratiques (les cloches n'auraient pas assez d'espace de résonance) qu'esthétiques (le clocher ne serait pas dans de bonnes proportions avec l'ensemble de l'église) et, le 11 novembre 1727, il demande au gouverneur l'autorisation de bâtir un clocher haut de vingt aunes, qui serait couronné par un vase de flammes[6]. Le 27 mai 1728, le comte de Wackerbarth accorde l'élévation du clocher, mais remplace le vase de flammes par un simple toit plat[7].

Le début de l'année 1729 semble marqué par une certaine méfiance du Magistrat envers ses artisans du bâtiment, exactement au moment où Bähr propose d'édifier la coupole de l'église Notre-Dame en pierre, et non en bois, comme le prévoit le plan initial : ceci peut expliquer cette attitude de défiance. Il y a au moins une coïncidence étonnante : au début de l'année 1729, le Magistrat pose seize questions à Bähr, concernant l'édification du clocher de l'église des Rois Mages. Il le soupçonne de ne pas construire conformément à ce qui lui est commandé, ce à quoi le charpentier répond que l'on ne peut pas construire un clocher haut de

[1] Hartmut MAI, *op. cit.*, p.6.
[2] RA B II 15 f°3r°.
[3] Paul FLADE, *op. cit.*, p.474.
[4] RA B II 21 f°1.
[5] *Ibidem*, f°2.
[6] *Ibidem*, f°11.
[7] *Ibidem*, f°12-13.

vingt aunes d'un seul tenant et qu'il a donc fallu prévoir quatre fûts, lesquels ont été approuvés par le comte de Wackerbarth en mai 1728. Le Magistrat lui reproche aussi de ne pas respecter le contrat du 2 août 1727. Dans ses réponses, Bähr laisse entendre l'incompétence des sénateurs de Dresde en matière d'architecture et se réfère systématiquement aux plans approuvés par le gouverneur et au contrat qu'il a signé[1]. Le Magistrat ne semble pas convaincu par les réponses de son maître charpentier et confie une enquête à un maçon, Johann Georg Gebhardt, et à un charpentier, Johann Georg Neiße : le 2 mars 1729, ils donnent une réponse rassurante, le clocher est bien conforme aux plans et la sécurité est assurée[2]. Cela ne satisfait pourtant pas le Magistrat, qui demande un rapport à un juriste du tribunal communal, lequel accuse Bähr de ne pas avoir respecté son contrat[3]. Le 9 mai 1729, Bähr et Fehre se justifient dans leur réplique à ce rapport[4] : dans l'ensemble, ils ne cèdent rien de leur position, mais se disent prêts à construire ce que le Magistrat leur reproche de ne pas avoir fait, tout en insistant bien sur ce qu'il n'en va nullement de leur faute. Le conflit est résolu au Magistrat le 13 décembre 1729 : les artisans du Magistrat doivent céder en tout, sauf sur un point de discorde, la construction d'une corniche en haut du clocher, qu'ils obtiennent de ne pas faire, car ils se sont justifiés en signalant que le surintendant des bâtiments Pöppelmann le leur a interdit[5]. La construction peut ainsi reprendre et, le 22 juin 1730, Bähr et Fehre annoncent au Magistrat qu'ils ont achevé les travaux[6]. Altendresden est ainsi dotée d'une église baroque construite entièrement par les bourgeois et dans laquelle les institutions électorales ne sont finalement que peu intervenues, sauf pour donner les autorisations nécessaires. Mais à peine achevée, cette église a dû être démolie.

2) La démolition de l'église

La construction du clocher de l'église des Rois Mages permet de préciser la chronologie de l'aménagement d'Altendresden. Des plans datant de l'époque de Klengel, donc antérieurs à 1691, prévoient l'ouverture d'une rue, la Hauptstraße, qui irait du pont sur l'Elbe à la *Schwarze Tor* : l'église d'Altendresden se trouve au beau milieu de cet axe. Le Magistrat refuse ces projets, au point que l'on peut soutenir la thèse qu'il s'est dépêché de reconstruire l'église des Rois Mages pour en empêcher la réalisation. Cela n'est en soi pas

[1] *Ibidem*, f°15-17.
[2] *Ibidem*, f°18.
[3] *Ibidem*, f°20-25. L'appartenance de l'auteur de ce rapport au monde judiciaire est confirmée f°26r°, feuillet qui en donne également la date.
[4] *Ibidem*, f°26-29.
[5] *Ibidem*, f°31-32.
[6] *Ibidem*, f°33-34.

impossible, mais il nous semble que la forte identité luthérienne des bourgeois et la responsabilité du Magistrat au regard de la bonne tenue du culte (ce que l'on appelle le *jus patronatus*) suffisent amplement à expliquer le zèle déployé dans cette reconstruction ; en outre, la chronique de Christian August Freyberg, parue en 1732, n'évoque rien de tel, mais insiste sur les dons faits par les particuliers pour la reconstruction de l'unique église d'Altendresden. Toujours est-il que sous le règne d'Auguste le Fort, l'aménagement de la ville sur la rive droite de l'Elbe commencé plus à l'ouest, avec l'édification du palais Japonais à partir de 1715, puis l'ouverture en 1722 de la Königsstraße, qui relie ce palais à la *Schwarze Tor*, au nord de la ville. En 1723, le comte de Wackerbarth entreprend la construction de l'Académie de Chevalerie, près de la vénerie, à l'est de la ville. En 1727, l'aménagement concerne surtout le sud de la ville, avec la construction du Corps de garde au sud-ouest du marché. Ainsi, les quatre points cardinaux ont été transformés, mais il manque la partie centrale, avec le réaménagement du nord du marché et l'ouverture véritable de la Hauptstraße vers la *Schwarze Tor*, ce qui exige de déplacer l'église construite entre 1685 et 1688. Tout se passe comme si le pouvoir royal a d'abord choisi de s'occuper des espaces les plus simples à aménager, ceux pour lesquels il devrait rencontrer le moins de difficultés : dans ces conditions, il est logique de terminer par le centre d'Altendresden.

Mais alors, pourquoi, en 1727 et en 1728, le comte de Wackerbarth autorise-t-il le Magistrat à doter l'église des Rois Mages d'un nouveau clocher ? H. Mai suppose qu'à cette date, Auguste le Fort a déjà l'intention de déplacer cette église[1], mais cela nous semble surprenant, car cela obligerait de créditer les institutions électorales d'une certaine perversité, laisser le Magistrat embellir son église tout en sachant que, dans un délai relativement bref, elles lui ordonneront de la reconstruire ailleurs et autrement ! Et si le plan d'ouverture de la Hauptstraße était parfaitement clair, pourquoi ne pas en avoir averti les bourgeois dès 1727 ? L'on peut certes évoquer la concomitance du chantier de l'église Notre-Dame, mais dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir prévenu le Magistrat de l'inutilité de débourser des frais pour un nouveau clocher ? De fait, le projet d'ouverture de la Hauptstraße, comprenant donc la nécessaire reconstruction de l'église, existe en 1727 et dans l'ordre du 26 octobre 1731, qui ordonne l'aménagement de cette partie de la ville, l'électeur rappelle que « pour cette raison, [il] a hésité à autoriser la construction, alors projetée par le Magistrat, d'un clocher à cette église […][2] ». Mais dans les archives communales, l'on ne trouve pas de trace de cette

[1] Hartmut MAI, *op. cit.*, p.7.
[2] RA B II 26 f°4r° : « *Aus welcher Ursache denn Wir auch die von Euch, dem Rathe, ehemahls vorgehabte Erbauung eines Thurms an selbiger Kirche zu bewilligen, Bedencken getragen* […] ».

hésitation royale et l'autorisation de construire a été donnée, comme si, en 1727, le plan de reconstruction du centre d'Altendresden n'était pas entièrement fixé et que l'on s'occupait surtout de l'aménagement du sud du marché. Ceci est corroboré par une autre concomitance : dès 1704, il est question de doter Altendresden de casernes, mais encore en 1726, le comte de Wackerbarth envisage de les placer à l'ouest de la ville, près du Palais Japonais, ce qu'a refusé Auguste le Fort[1]. C'est seulement en 1731 qu'est prise la décision de bâtir ces casernes à l'est de la Hauptstraße et de leur donner en pendant la nouvelle église des Rois Mages : le plan définitif a donc dû être établi vers 1730, à un moment où le clocher était déjà en passe d'être achevé.

C'est ainsi que l'histoire de l'église des Rois Mages connaît un nouveau développement dans les années 1730. Le 26 octobre 1731, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de détruire l'église qui vient d'être achevée et d'en construire une nouvelle à l'endroit que lui assignera le comte de Wackerbarth, c'est-à-dire plus au nord, à l'emplacement du cimetière (qui, lui aussi, doit être déplacé), en bordure de la nouvelle Hauptstraße et en face des casernes à bâtir. À cette fin, se montrant conscient des difficultés financières du Magistrat qui est au même moment confronté à la construction de l'église Notre-Dame, l'électeur lui offre 50 000 taler pour la construction de la nouvelle église des Rois Mages et du nouvel hôtel de ville[2]. En outre, désireux d'aller vite, l'électeur ordonne la construction d'une église intérimaire, afin d'obtenir le plus rapidement possible la destruction de l'ancienne église et l'ouverture de la Hauptstraße : les plans sont fournis par Pöppelmann, donc l'électeur ne laisse aucune initiative au Magistrat. Dès le 23 novembre, des ouvriers du bâtiment de la cour commencent à déblayer le cimetière et à creuser les fondations de l'église intérimaire[3]. Mis dans l'embarras, le Magistrat décide de consulter le pasteur Löscher, qui, le 24 novembre 1731, refuse en bloc la démolition de l'église et la construction d'une nouvelle, au nom de la nécessité de défendre l'Église luthérienne contre toute initiative venant d'un catholique[4]. Le 26 novembre, le Magistrat fait preuve de plus de prudence que le pasteur et demande à l'électeur le droit de garder l'ancienne église, jusqu'à ce que la nouvelle soit construite, et de conserver le mobilier de l'ancienne église, y compris l'autel, la chaire, le baptistère et l'orgue. Le Magistrat propose aussi une solution alternative, utiliser l'hôtel de ville ou la halle aux draps comme église intérimaire[5].

[1] Cf. *supra*, chapitre IV.
[2] RA B II 26 f°4-6.
[3] *Ibidem*, f°9r°.
[4] *Ibidem*, f°7r°.
[5] *Ibidem*, f°9v°.

Le 9 décembre 1731, le comte de Wackerbarth, à qui la supplique du Magistrat a été transmise, répond au seul bourgmestre Christoph Heinrich Vogler et lui reproche de ne pas avoir su apaiser le Magistrat[1] : il faut donc en conclure que le gouverneur comptait sur ce bourgmestre, qui est en même temps membre du Grand Consistoire, pour empêcher toute résistance à l'ordre royal du 26 octobre, ce qui montre bien à quel point le Magistrat n'est pas une institution uniforme. Le comte de Wackerbarth s'oppose à l'idée des bourgeois de Dresde de mettre une église intérimaire dans l'hôtel de ville ou dans la halle aux draps, arguant que ces bâtiments sont trop petits, que les plans de ladite église dont déjà faits et que, de toute façon, l'hôtel de ville doit être détruit au cours de l'année 1732[2]. Dans sa réponse du 23 janvier 1732, Auguste le Fort, par l'intermédiaire du Grand Consistoire, ordonne l'exécution de ses ordres, sans les modifier en quoi que ce soit[3]. Le 31 janvier, le Magistrat se réunit afin de déterminer s'il faut encore résister à l'ordre royal : le bourgmestre Georg Friedrich Steffigen propose de céder, faisant remarquer que l'église intérimaire est de toute façon presque achevée et tous les sénateurs suivent cet avis[4]. Ainsi, la volonté royale semble suffisamment ferme pour que toute résistance paraisse inutile au Magistrat. L'église achevée en 1730 est abandonnée et, en attendant que la nouvelle soit construite, le culte se déroule dans l'église intérimaire construite par Pöppelmann dans le cimetière d'Altendresden. selon le récit des *Lettres curieuses et remarquables* de l'année 1732, celle-ci a été réalisée en dix-huit semaines aux frais de l'électeur et comporte tous les éléments nécessaires au culte luthérien. Le 3 avril 1732, elle est remise par le comte de Wackerbarth, responsable de la construction, au Magistrat, qui en est le patron ecclésiastique, le culte y commence au dimanche *Quasimodo* (19 avril)[5].

3) La construction de la nouvelle église

Dans le même temps, le Magistrat commence à s'occuper de la nouvelle église et il est bien décidé à ne pas laisser toute l'initiative à l'électeur. À peine a-t-il renoncé à résister aux ordres d'Auguste le Fort le 31 janvier 1732 qu'il ordonne à Fehre et à Bähr d'examiner le terrain sur lequel elle doit être construite. Le 12 février 1732, le comte de Wackerbarth organise une réunion quelque peu solennelle, où sont invités le bourgmestre Vogler, les

[1] *Ibidem*, f°22v°.
[2] *Ibidem*, f°22-25.
[3] *Ibidem*, f°31v°.
[4] *Ibidem*, f°33r°.
[5] *Remarquable curieuse Briefe*, 209, Leipzig, 1732, in Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßten Sächsischen Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.934-936.

conseillers von Zech et von Looß, le président du Conseil de guerre von Kiesenwetter, le président du Grand Consistoire von Loß, le premier prédicateur de cour Dr. Marperger, le pasteur Löscher, ainsi que le surintendant des bâtiments Pöppelmann. Devant tous ces témoins, le comte de Wackerbarth remet au bourgmestre les plans de la nouvelle église des Rois Mages, réalisés par Pöppelmann et approuvés par Auguste le Fort, qui laisse simplement au Magistrat l'initiative de la forme du clocher, tout en demandant qu'il ne soit pas trop imposant. À deux reprises, le gouverneur insiste sur la modestie que doit avoir l'édifice : « L'on doit construire avec économie et sans rechercher une vaine splendeur.[1] » En outre, il invite le Magistrat à faire rapidement part de ses observations et à éviter des querelles semblables à celles de l'église Notre-Dame. Sur ce, le pasteur Löscher émet immédiatement une critique : les plans de Pöppelmann inversent l'orientation traditionnelle, en mettant la porte de l'église à l'est (donc du côté de la Hauptstraße) et le chœur à l'ouest, ce à quoi le gouverneur réplique que cela s'est déjà pratiqué à Berlin et n'empêche nullement le bon déroulement du culte[2]. Les plans de Pöppelmann sont donnés par le Magistrat à Bähr et à Fehre, qui les retravaillent : dans la version qu'ils remettent au comte de Wackerbarth le 26 février 1732, ils proposent, par souci d'économie, de diminuer le nombre de piliers et de fenêtres[3]. La démarche est toutefois inutile, puisque le gouverneur convoque le bourgmestre Vogler le 4 mars pour lui annoncer que les plans de Bähr et de Fehre sont arrivés trop tard, Auguste le Fort étant déjà reparti pour la Pologne[4]. Il ordonne en conséquence de construire l'église des Rois Mages selon les plans de Pöppelmann qui ont déjà été signés par l'électeur. Toutefois, Pöppelmann se montre plus conciliant que le gouverneur et annonce au Magistrat le 15 mars 1732 qu'il a fait un nouveau plan pour l'église, faisant l'économie de quatre piliers et qu'il l'a envoyé à Varsovie pour y être signé par l'électeur[5]. Dans le même temps, l'on commence à creuser les fondations de la nouvelle église[6], au point de pouvoir en poser la première pierre le 1er mai 1732[7].

La construction peut alors commencer. Elle est confiée au maître maçon du Magistrat, Johann Gottfried Fehre, qui travaille à partir des plans que Pöppelmann a refaits et qui lui sont remis le 26 mai 1732, bien qu'ils ne soient signés par le comte de Wackerbarth que le

[1] RA B II 26 f°41v° : « [...] *man solle menagirlich und ohne Suchung eitler Pracht bauen*. »
[2] *Ibidem*, f°41v° - 42r°.
[3] *Ibidem*, f°49v°.
[4] *Ibidem*, f°76r°. D'après le calendrier donné dans *Unter einer Krone : Kunst und Kultur der sächsisch-polnischen Union*, Leipzig, 1997, p.49-53, Auguste le Fort quitte Dresde le 28 février 1732.
[5] *Ibidem*, f°83r°.
[6] *Ibidem*, f°84r°.
[7] *Ibidem*, f°101-113.

4 juin[1]. Le 21 juin 1732, un contrat est signé entre le Magistrat et Fehre, qui doit achever l'extérieur de l'église avant le 29 septembre 1734 et reçoit à cette fin 38 600 taler. Le Magistrat cherche par tous les moyens à diminuer les coûts de cette construction qu'il n'a pas souhaité entreprendre et, après avoir tenté, vainement semble-t-il, de récupérer les chevrons du toit du Palais Japonais[2], il décide le 17 juillet 1732 de ne pas faire la façade de l'église du côté de la Hauptstraße en pierres de taille, avec une architecture peinte[3].

Toutefois, dès l'été 1732, le chantier connaît des difficultés car, par décision du général de Bodt, toutes les pierres qui arrivent à Dresde par voie d'eau sont préemptées par les institutions électorales et affectées à la construction des casernes de Neustadt[4] : le 21 août 1732, le Magistrat s'en plaint auprès du Grand Consistoire et avertit qu'en conséquence, il ne pourra pas construire l'église aussi rapidement que l'électeur le souhaite[5]. Une nouvelle difficulté est venue de l'électeur qui, à son habitude, modifie les plans alors que la construction a déjà commencé : le 11 novembre 1732, le surintendant des bâtiments Pöppelmann convoque Fehre pour lui apprendre qu'Auguste le Fort a décidé de mettre le clocher de l'église des Rois Mages, non plus à l'ouest, au-dessus de l'autel, mais à l'est, du côté de la Hauptstraße. Pöppelmann donne à Fehre un modèle de la façon dont ce clocher doit être édifié et décoré[6]. Le Magistrat réagit en écrivant une lettre au comte de Wackerbarth le 19 novembre : il fait remarquer que, conformément aux plans signés par l'électeur, il a déjà fait les fondations pour le clocher à l'ouest et qu'obéir à l'électeur générerait des surcoûts, alors que tout doit être fait pour réaliser des économies ; pour cette raison, le clocher prévu par l'électeur et par Pöppelmann lui semble trop somptueux[7]. Ici, Auguste le Fort cède devant les raisons financières invoquées par le Magistrat et, le 22 décembre 1732, le comte de Wackerbarth ordonne de poursuivre la construction comme il était prévu à l'origine[8].

Le chantier avance suffisamment pour qu'au printemps 1733, le Magistrat se préoccupe du toit de la nouvelle église : à cette fin, il demande des devis à deux charpentiers, Bähr et Christian Drobisch. Le premier l'emporte et son contrat est signé le 16 mai 1733, contre 4450 taler[9]. Toutefois, comme les 50 000 taler alloués par Auguste le Fort ne suffisent

[1] *Ibidem*, f°120 et f°128-132.
[2] *Ibidem*, f°119 (20 mai 1732) : il semblerait que des travaux aient alors été effectués au toit du Palais Japonais, mais nous n'en avons pas trouvé d'autres traces.
[3] *Ibidem*, f°140r°.
[4] *Ibidem*, f°139r°.
[5] *Ibidem*, f°141-143.
[6] *Ibidem*, f°152r°.
[7] *Ibidem*, f°152-154.
[8] *Ibidem*, f°157v°.
[9] *Ibidem*, f°174r°.

pas à construire l'église et l'hôtel de ville, le Magistrat essaie de tirer parti du changement de règne de l'année 1733 et, le 30 mai, envoie une lettre à Frédéric-Auguste II, lui demandant une somme d'argent supplémentaire[1]. Mais le nouvel électeur ne cède pas et réussit même à obtenir du Magistrat une promesse datée du 1er décembre 1733, comme quoi il ne demandera plus d'argent pour les deux chantiers communaux de Neustadt[2]. L'extérieur est achevé à l'automne 1734, mais l'ensemble est différent de ce que prévoyait les plans de 1732 : il semble que Fehre et Bähr aient profité de la mort d'Auguste le Fort pour modifier substantiellement les plans de Pöppelmann, escomptant sans doute que le nouvel électeur n'y regarderait pas de trop près. Ainsi, le toit à mansardes prévu par la surintendance des bâtiments est remplacé par un toit en croupe. À l'intérieur, les piliers ne sont pas placés aux endroits prévus : au lieu d'avoir un plan strictement rectangulaire déterminant trois nefs, comme le prévoyait Pöppelmann, Fehre et Bähr disposent les piliers en ovale[3]. Mais les institutions électorales ne s'en sont pas formalisées, soit qu'elles n'aient rien remarqué, soit qu'elles aient préféré fermer les yeux.

Reste à aménager l'intérieur de la nouvelle église. Il est prévu de reprendre le mobilier de l'ancienne église des Rois Mages, y compris les fenêtres, les portes et les tribunes. Mais en septembre 1734, le Magistrat constate que le plan de la nouvelle église ne correspond en rien à celui de l'ancienne et qu'il est donc impossible de réutiliser ce mobilier. Il lui faut donc dépenser de nouvelles sommes pour doter la nouvelle église d'un mobilier adapté, c'est pourquoi, le 15 septembre 1734, il se tourne vers l'électeur, en dépit de sa promesse du 1er décembre 1733, en insistant sur le fait qu'il n'est pas responsable de la destruction de l'ancienne église, qui venait d'être achevée[4]. En l'absence de réponse, il réitère sa supplique le 7 décembre. Le 31 janvier 1735, Frédéric-Auguste II attribue une partie des revenus de l'église Sainte-Sophie à l'achèvement de la nouvelle église des Rois Mages et ordonne une collecte dans tout l'électorat de Saxe[5]. En 1735, les voûtes intérieures sont construites, non par Bähr, mais par un tailleur de pierre, Johann Friedrich Lutz, dont le devis était meilleur marché[6].

Mais le chantier traîne, au point que le 4 février 1737, Frédéric-Auguste II demande au Magistrat où en est la construction et pourquoi elle n'est pas encore achevée[7]. Celui-ci répond

[1] *Ibidem*, f°181-183.
[2] *Ibidem*, f°190-192.
[3] Hartmut MAI, *op. cit.*, p.14.
[4] RA B II 26 f°195-196.
[5] *Ibidem*, f°200-201.
[6] *Ibidem*, f°210r°.
[7] RA B II 28 f°1r°.

le 1er avril 1737 : Fehre a achevé la structure extérieure et commencé les tribunes, le clocher est suffisamment avancé pour qu'on puisse y suspendre les cloches. Il ajoute que les 50 000 taler alloués en 1732 ont été entièrement dépensés et qu'il a dû verser en surplus 4 675 taler. À cette date, il faut encore faire les fenêtres, les portes, les tribunes, le chœur, le plancher, mais aussi réparer l'autel, l'orgue et la chaire de l'ancienne église. Cela nécessite de dépenser encore sept mille taler : les problèmes financiers du Magistrat sont l'unique cause du retard pris par le chantier[1]. Cette réponse déplaît à l'électeur qui, le 10 avril 1737, accuse le Magistrat de faire preuve de mauvaise volonté et lui ordonne d'accélérer la construction[2]. Après une justification du Magistrat, datée du 23 mai 1737, l'électeur réitère l'ordre du 10 avril et les bourgeois cessent toute résistance le 13 juin 1737[3]. Les difficultés financières sont toutefois bien réelles et occasionnent une réunion du Magistrat le 19 janvier 1739, à laquelle sont aussi invités les pasteurs Marperger et Löscher[4] : d'une part, les artisans qui ont travaillé à l'aménagement intérieur de l'église n'ont pas encore été payés, et, d'autre part, la hauteur du clocher est plus basse que celle du toit de l'église, ce qui fait que les cloches ont du mal à résonner. Le Magistrat estime qu'il est important d'élever ce clocher, alors qu'il n'en a pas les moyens financiers et consulte les deux pasteurs pour savoir si l'on ne pourrait pas utiliser à cette fin les revenus de l'église Sainte-Sophie : eux ne s'y opposent pas, mais proposent de ne rien faire en 1739 et de n'achever le clocher qu'à partir de 1740. Toutefois, l'intérieur est enfin réalisé, comme l'annonce le Magistrat à Frédéric-Auguste II le 23 septembre 1739[5]. L'église est consacrée le 29 septembre, après sept ans de travaux.

Cette église qui devait être construite à peu de frais et sans trop de splendeur a fini par être considérable : la nef peut accueillir jusqu'à trois mille personnes. Le portail principal, donnant sur la Hauptstraße, est bien décoré. Il y a plus : si, confronté à de réelles difficultés financières, le Magistrat reprend le baptistère, la chaire et l'orgue de l'église achevée en 1730, en revanche et contrairement à ce qui était annoncé dans le rapport du 1er avril 1737, il dote l'église d'un nouvel autel, soit que l'ancien ne s'accorde pas avec le nouvel édifice, soit que son programme iconographique ne donne pas complète satisfaction. Toujours est-il que l'église consacrée en 1739 comporte un autel de grès, sculpté par Benjamin Thomae, d'une hauteur de douze mètres : le sommet en est constitué par la représentation de la Gloire rayonnante de Dieu, à quoi est ajoutée l'étoile de Bethléem ; au centre, se trouve la parabole

[1] *Ibidem*, f°17-20.
[2] *Ibidem*, f°22.
[3] *Ibidem*, f°27-33.
[4] *Ibidem*, f°54-55.
[5] RA B II 32 f°36.

des cinq vierges sages et des cinq vierges folles[1]. Toutefois, à la date de la consécration, il manque encore un clocher véritable : ce qui a été construit est provisoirement recouvert de planches, lesquelles constituent une barrière insuffisante à la pluie ou à la neige.

En 1748, le Magistrat, qui a certes achevé tous ses chantiers ecclésiastiques, mais qui est maintenant confronté à la construction de ses deux hôtels de ville, n'a pas l'intention d'achever le clocher de l'église des Rois Mages, mais il souhaite donner à la construction un toit plat plus étanche et, le 30 août 1748, en demande l'autorisation au gouverneur de Dresde, le comte Rutowski[2]. Celui-ci répond le 22 septembre avec une colère causée par les retards de la construction des deux hôtels de ville :

> « Votre Haut et Noble Magistrat de la ville, comme je l'ai déjà signalé dans l'ordre que je vous ai adressé le 19 février 1744, n'ignore pas quelle somme considérable d'argent Sa Majesté Royale qui repose en Dieu, de glorieuse mémoire, a dépensée pour la construction d'une nouvelle église et d'un hôtel de ville dans Neustadt et combien de temps il lui a été accordé pour enfin achever cette église, si bien que je devrais penser qu'en l'espace de seize ans, des moyens auraient pu être trouvés pour achever, outre l'église, un clocher ordinaire, qui donnerait un nouvel ornement à la ville.[3] »

Alors que, dans les années 1730, le comte de Wackerbarth cherchait à se montrer conciliant, le comte Rutowski, ici, choisit la voie de la fermeté et accuse le Magistrat de faire preuve de mauvaise volonté. Le bâtard d'Auguste le Fort ne semble pas avoir été entièrement au courant des projets de son père : l'idée de ce dernier ne consistait pas à donner à l'église de Neustadt un clocher digne de ce nom, car il souhaitait que l'édifice ne soit pas mis en valeur et ne devienne pas un point de mire dans l'organisation urbaine. Le comte Rutowski conclut sa lettre du 22 septembre en interdisant au Magistrat d'entreprendre toute réparation avant d'en avoir référé à l'électeur[4]. Le Magistrat envoie également sa supplique du 30 août 1748 au Grand Consistoire, lequel, dans sa réponse du 16 septembre, refuse la réparation souhaitée et demande que soit bâti un véritable clocher à l'église des Rois Mages, il ordonne au Magistrat

[1] Hartmut MAI, *op. cit.*, p.22-23. C'est cet autel que l'on trouve encore aujourd'hui dans cette église, quoique défiguré, puisque la ville de Dresde a refusé de restaurer les parties détruites en 1945, afin de perpétuer le souvenir du bombardement.
[2] RA B II 28 f°64.
[3] *Ibidem*, f°65r° : « *E[ure] Hoch Edl[e] Stadt Magistrat ist, wie Ich schon ehemahls in meiner unterm 19. Februaris 1744 an ihn ertheilten Verordnung erwehnet, nicht unbekandt, was Ihro in Gott ruhende Königl[iche] Maj[estät] glorwürdigsten Andenckens demselben vor eine considerable Summa Geldes zu Erbauung einer neuen Kirche und eines Rathhauses in der Neuen Stadt bey Dreßden, bezahlen lassen, und wie viel Zeit demselber gegönnet worden den Kirchbau endlich zu vollführen, so daß ich meynen sollte, es würden sich Zeit von ganzer 16 Jahren noch wohl so viel Mittel gefunden haben, nebst der Kirche auch einen ordentlichen Thurm-Bau zu vollenden, und der Stadt hierunter ein neues Decorum zu geben*. »
[4] *Ibidem*, f°65v°.

de préparer des plans et des devis[1]. Les sénateurs de Dresde semblent avoir décidé de faire obstruction à cette décision venue des institutions électorales, ils ne répondent ni à la lettre du comte Rutowski, ni à l'ordre du Grand Consistoire. Le 30 juin 1749, celui-ci réitère l'ordre du 16 septembre 1748, mais sans résultat[2]. Le 1er mai 1754, il renouvelle l'ordre d'achever le clocher de l'église des Rois Mages[3], mais, une fois de plus, l'obstruction du Magistrat l'emporte : sur ce point, les institutions électorales abandonnent la partie et ce n'est qu'en 1839 que ce clocher est achevé.

Ainsi, pour ce chantier que le Magistrat ne désirait nullement entreprendre et qu'il a réalisé sous la contrainte, l'on peut constater sa force et celle de ses artisans du bâtiment : ils doivent certes se soumettre aux plans d'urbanisme de la surintendance des bâtiments, mais ils n'en réussissent pas moins à modifier les plans signés par Auguste le Fort, à se doter d'un nouvel autel et à empêcher la réalisation d'un clocher qui leur semble trop coûteux.

C- Les chantiers secondaires

1) Les églises à l'intérieur des remparts

Outre l'immense chantier de l'église Notre-Dame et la construction somme toute importante de l'église des Rois Mages, d'autres églises sont rénovées ou construites à Dresde au cours de la première moitié du XVIIIe siècle. C'est vraiment là un fait remarquable et, comme le fait observer C. Wetzel, le Magistrat réalise en moins d'un demi-siècle un programme de construction religieuse qui n'a pas son équivalent dans tout le reste de l'histoire de Dresde et ce, exactement au moment où Auguste le Fort et son fils font de leur ville-résidence une véritable ville royale[4]. Il nous faut prendre la mesure de ce qui a été fait en ayant bien conscience qu'ici, la contrainte royale ne joue que très peu : dans la première moitié du XVIIIe siècle, le Magistrat prend très au sérieux son rôle de patron ecclésiastique de toutes les églises de Dresde et des faubourgs.

À l'intérieur des remparts, sur la rive gauche de l'Elbe, la principale église de la ville est Sainte-Croix, édifiée en 1279 par les marchands qui ont fondé Dresde au XIIe siècle. Située au bord du Vieux Marché, détruite lors de l'incendie catastrophique de 1491, elle est immédiatement reconstruite comme église-halle à trois nefs et dotée d'une imposante tour de cinq étages au-dessus du portail ouest. Il s'agit alors de l'un des bâtiments les plus prestigieux

[1] *Ibidem*, f°69-70.
[2] *Ibidem*, f°71-72.
[3] *Ibidem*, f°74-75.
[4] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.128.

de Dresde : avant la construction de la tour Hausmann du château, c'est le seul édifice dominant la ville. Les derniers grands travaux ont lieu en 1579, avec la construction d'un nouvel autel (aujourd'hui dans l'église de Bad Schandau) et la rénovation de la tour, qui est dotée d'éléments Renaissance[1]. Cette église n'est pas seulement celle des bourgeois, elle est d'une certaine façon une église dynastique, jusqu'à ce que les Wettin abandonnent leur identité luthérienne : ainsi, J.-C. Crell, dans sa description de Dresde parue en 1726, signale que l'on trouve dans le chœur, près de l'autel, les portraits en pied des électeurs Maurice, Christian I^er^ et Christian II ; en outre, la reine Christiane Eberhardine dispose, en face de la chaire, d'un prie-Dieu doré[2]. J.-C. Crell nous apprend également qu'en 1711, en souvenir de l'exercice du vicariat de l'Empire à la mort de Joseph I^er^, Auguste le Fort fait monter au sommet de la tour de l'église une aigle impériale à deux têtes[3]. Il n'est pas question de refaire une église qui est plutôt en bon état et qui témoigne de l'ancienneté des bourgeois de Dresde, mais il y a tout de même quelques nécessaires travaux. En 1723, le Magistrat demande à son administration des bâtiments d'inspecter la tour, à l'issue de quoi Johann Gottfried Fehre et Bähr proposent quelques réparations, permettant de remédier aux défauts qui ont été trouvés[4]. Mais cette inspection n'est pas immédiatement suivie d'effet et ce n'est que le 30 juillet 1726 que le Magistrat décide d'entreprendre les réparations suggérées par Fehre et Bähr. Il demande à ces derniers de réexaminer l'édifice, ce qui est fait le 24 octobre 1726[5]. Toutefois, à l'initiative de ses artisans, le Magistrat organise une contre-expertise, réalisée par des membres de l'administration des bâtiments militaires, Fürstenhoff et le maître maçon des fortifications, Findeisen : le 18 novembre, ceux-ci approuvent l'idée de Fehre et de Bähr, qui consiste à consolider la tour au moyen d'ancres[6]. Ainsi confortés par l'administration des bâtiments militaires, les artisans du Magistrat réalisent la réparation au cours de l'année 1727. Deux ans plus tard, en 1729, Tobias Benjamin Hoffmann repeint les murs extérieurs de l'église dans des tons pastel[7]. Il n'y a ensuite plus de travaux attestés, jusqu'au bombardement de l'église par l'armée prussienne en 1760.

Sur la rive gauche de l'Elbe, outre Sainte-Croix et Notre-Dame, l'on trouve une troisième église, liée à l'origine au couvent franciscain fondé à Dresde vers 1240 et situé à

[1] Gerhart WENDELIN (dir.), *750 Jahre Kreuzkirche zu Dresden*, Berlin, 1965.
[2] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden in Meissen*, Leipzig, 1726, p.87-88.
[3] *Ibidem*, p.91.
[4] RA B II 103u f°1.
[5] *Ibidem*, f°3.
[6] *Ibidem*, f°4-5.
[7] Cornelius GURLITT, *op. cit.*, t. XXI, Dresde, 1900, p.29.

l'ouest de la ville, entre la Große Brüdergasse et la Kleine Brüdergasse[1]. Les frères mineurs y possèdent une église reconstruite à partir de 1351, comportant deux nefs séparées par trois piliers et deux chœurs octogonaux, dont celui du sud est prolongé par une chapelle fondée par la famille Busmann au début du XV^e^ siècle. Le couvent est sécularisé en 1541 et les bâtiments servent d'entrepôt pour divers objets. En 1602, l'église proprement dite est rendue au culte, après des travaux payés par l'électrice Sophie, veuve de Christian I^er^, d'où son nom d'église Sainte-Sophie. La princesse Wettin lui donne un nouvel autel, en marbre, réalisé par Nosseni, représentant, de bas en haut, la Cène, la Mise au Tombeau et la Résurrection du Christ[2]. Cette église n'est guère transformée durant le XVII^e^ siècle, mais elle connaît ensuite quelques embellissements : entre 1695 et 1699, l'on construit une tribune royale et une tribune pour les gens de qualité ; en 1720-1721, Gottfried Silbermann y réalise son premier orgue à Dresde. En 1736, tout en poursuivant la construction des églises Notre-Dame et des Rois Mages, le Magistrat décide de doter cette église d'un clocher – dont elle était jusque-là, comme toute église franciscaine, dépourvue. Celui-ci est mis sur le côté sud, il est érigé par Knöffel, avec l'aide de Bähr, de Fehre et du maître tailleur de pierre Johann Friedrich Lutz[3]. Le Magistrat pense faire construire un clocher dont le toit serait en cuivre ou en plomb, comme on le fait ordinairement, mais le 9 octobre 1736, le couvreur d'ardoises Johann Christoph Naumann lui propose de faire plutôt un toit d'ardoises, arguant que celui-ci serait moins coûteux, plus solide et plus durable[4]. C'est la solution adoptée par le Magistrat. L'ensemble est achevé au printemps 1737 et, le 4 juin 1737, le clocher est fermé par un bouton doré.

Dans cette même année 1737, l'histoire de l'église Sainte-Sophie connaît une rupture considérable : elle accueille désormais le culte luthérien de la cour. La croissance de la dynastie et le manque de place au château servent d'arguments à Frédéric-Auguste II pour démanteler la chapelle luthérienne du château, édifiée par l'électeur Auguste dans les années 1550. Le 24 mai 1737, le syndic du Magistrat, Christian Weinlig, est convoqué par le président du Grand Consistoire von Loß, lequel lui apprend la décision royale de transférer le culte luthérien de la cour dans l'église Sainte-Sophie, sans pour autant toucher au culte qui s'y tient déjà sous la juridiction du Magistrat. Tous les ornements de l'ancienne chapelle du château, y compris la chaire et le baptistère, doivent être installés dans l'église, et la sacristie doit être partagée entre les pasteurs de la cour et ceux de la ville ; en compensation, Frédéric-

[1] Sur cette église, cf. Robert BRUCK, *Die Sophienkirche in Dresden, ihre Geschichte und ihre Kunstschätze*, Dresde, 1912 et Markus HUNECKE ofm, *Die Sophienkirche im Wandel der Geschichte. Franziskanische Spuren in Dresden*, Leipzig, 1999.
[2] Benjamin Gottfried WEINART, *Topographische Geschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1777, p.170.
[3] Markus HUNECKE ofm, *op. cit.*, p.112.
[4] RA B II 108y f°11-12.

Auguste II fait savoir qu'il supportera tous les frais liés à ce transfert[1]. Dès le lendemain, le Magistrat se réunit et la délibération commence avec beaucoup d'agitation, comme le dit le procès-verbal, mais les sénateurs optent pour la prudence, dans la mesure où l'électeur a promis de ne toucher en rien au culte urbain de Sainte-Sophie et à la juridiction du Magistrat sur l'église[2]. À cette date, « on espère que Sa Majesté déciderait volontiers de déterminer un troisième lieu [outre le château et l'église Sainte-Sophie] pour le culte luthérien de la cour, voire de construire une nouvelle église palatiale.[3] » Toutefois, ceci reste un vœu pieu et l'agitation n'est que de brève durée : le transfert se fait après la Pentecôte 1737 et, dès la Sainte-Trinité 1737 (16 juin), le culte luthérien de cour a lieu dans l'église Sainte Sophie[4]. Pour ce faire, les cloches de la chapelle palatiale sont suspendues dans le tout nouveau clocher de l'église ; les tribunes sont significativement agrandies, sur des plans de Knöffel ; l'autel et le baptistère de la chapelle palatiale sont installés dans la chapelle Busmann. En outre, le somptueux portail de la chapelle palatiale est lui aussi déplacé et mis à l'entrée de l'église[5]. En 1747, l'église Sainte-Sophie fait l'objet de travaux mineurs : le 22 août 1747, le syndic du Magistrat fait observer la nécessité de remédier aux infiltrations d'eau dont se plaignent un certain nombre de fidèles et ajoute que l'on peut profiter de ces travaux pour repeindre la façade[6], ce qui est fait au cours du mois de décembre 1747[7]. Cette église reste dans cet état jusqu'à la grande transformation des années 1864-1868, au cours de laquelle son aspect est considérablement modifié.

2) Les églises des faubourgs

Les églises à l'intérieur des remparts de Dresde ne sont pas les seules à être transformées ou reconstruites, c'est aussi le cas des trois églises des faubourgs. L'on y trouve tout d'abord un chantier mineur, celui de l'église Saint-Jean, située dans le faubourg de Pirna. Construite en 1571 et située au milieu du cimetière Saint-Jean, cette église est à l'origine

[1] RA B III 49 f°1-3.
[2] *Ibidem*, f°5r°. Le procès-verbal contient ces mots : « *Ob nun zwar dieselben hierüber anfängl[ich] in eine gar bestürtzte Deliberation gerathen, haben sie doch nach Perlustration einiger sofort aufgesuchten Nachrichtungen gegenwärtig dafür gehalten : daß weiln keine Ænderung circa sacra et jura magistratus erfolgen solle, man hierinnen prudenter weichen müsse*. »
[3] *Ibidem*, f°5v° : « *Übrigens hoffe man, daß […] höchstdieselben auch wohl resolviren dürffen einen dritten Ort zum Evangelischen Hof Gottes-Dienste anzurichten oder eine gantz neue Schloß-Kirche zu erbauen.* » L'on appréciera l'ironie de la situation : les magistrats souhaitent que la dynastie catholique, qui se prépare à construire une splendide église catholique de cour, fasse construire une église palatiale luthérienne !
[4] *Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1737*, Dresde, 1738, p.221.
[5] Markus HUNECKE ofm, *op. cit*., p.111.
[6] RA B II 109a f°1-2.
[7] *Ibidem*, f°5 : rapport du 13 décembre 1747, où l'on trouve la mention d'un « travail déjà commencé » (« *zu der schon angefangenen Arbeit* »).

uniquement destinée aux offices funèbres, mais, à partir de 1650, elle sert de paroisse aux exilés luthériens de Bohême et l'office y est célébré à la fois en tchèque et en allemand[1]. Aucun plan et aucune image n'en ont été conservés. Selon J.-C. Crell, elle est embellie au début du XVIII[e] siècle : « L'église Saint-Jean devant la *Pirnaische Tor* […] a été ornée en 1715 d'un nouveau clocher ». J.-C.Crell signale en outre qu'on y trouve un orgue, une chaire, un autel et trente tableaux à sujet biblique, et « en 1721, l'on a construit à l'extérieur trois beaux oratoires et chapelles.[2] » Ces derniers travaux sont probablement liés à l'extension du cimetière Saint-Jean.

Devant la *Wilsdruffer Tor*, l'on trouve l'église Sainte-Anne, construite en 1578 au moment de la constitution d'une paroisse pour les faubourgs ouest de Dresde. Il s'agit d'un bâtiment carré, auquel sont adjoints un presbytère et une école. La croissance des faubourgs de Dresde conduit à l'agrandissement de l'église dans les années 1710, mais aussi à son embellissement. Au travers d'affaires financières (des particuliers ne paient pas les impôts qu'ils doivent à la paroisse), l'on apprend qu'en janvier 1711, il est question de réparer le clocher de l'église[3]. En 1712, le pasteur de l'église Sainte-Anne, Johann Christoph Schwartze, estime que l'agrandissement est absolument nécessaire et consulte les artisans du bâtiment du Magistrat, afin de déterminer comment cela pourrait se faire. Le résultat de cette étude est envoyé au Magistrat et au pasteur Löscher le 2 juin 1712 : dans un premier temps, il est envisagé de construire dans l'église existante un second étage de tribunes, ce qui nécessiterait d'élever le plafond jusqu'au niveau de la charpente du toit. Les artisans du bâtiment ne se sont pas favorables à cette solution qui impose de réparer la charpente, par ailleurs en mauvais état. Ils proposent donc d'agrandir l'église sur le côté, en rétrécissant le cimetière, c'est-à-dire de construire un nouveau mur latéral, qui serait plus haut que l'ancien, ce qui permettrait en même temps de doter l'église d'un nouveau toit[4]. Ainsi, des travaux censés être mineurs deviennent beaucoup plus considérables, puisqu'il faut désormais détruire une partie du bâtiment existant. Le 2 septembre 1712, le Grand Consistoire approuve les plans qui lui ont été envoyés par les artisans du Magistrat et autorise la construction[5]. Il s'agit quasiment d'une reconstruction à neuf. Le financement doit se faire exclusivement à partir des revenus de la

[1] Paul FLADE, *op. cit.*, p.542-544.
[2] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.119-120 : « *Die Johannis-Kirche vor dem Pirnischen Thore […] ist 1715 mit einem neuen Thurm gezieret worden. […] Anno 1721 hat man auswärts drey schöne Beth-Stübgen und Capellen erbauet.* »
[3] RA B II 7 f°1r°.
[4] *Ibidem*, f°5-6.
[5] *Ibidem*, f°11. Cette affaire se déroulant avant le règlement de construction de 1720, la surintendance des bâtiments n'intervient pas ; en revanche, le gouverneur, absent des sources, ne semble pas avoir autorisé la construction, alors qu'il aurait dû le faire.

paroisse Sainte-Anne, mais, comme souvent, les travaux sont plus coûteux que prévus et la difficulté à faire rentrer l'impôt ecclésiastique occasionne des retards au cours de l'année 1714[1]. D'après une lettre de réclamation envoyée au Magistrat le 23 mai 1719 par Heinrich Strubel, sacristain de l'église Sainte-Anne, l'agrandissement est achevé en 1717[2] : l'église peut désormais accueillir quinze cents fidèles[3]. En 1727, elle reçoit l'autel de l'ancienne église Notre-Dame. Toutefois, elle est détruite lors des bombardements prussiens de juillet 1760 et il ne reste aucune trace de cette église, qui a ensuite été reconstruite dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

La croissance urbaine occasionne également la constitution d'une nouvelle paroisse dans le nouveau faubourg de Friedrichstadt et, par conséquent, la construction d'une église, dédiée à saint Matthieu. À l'origine, l'ancien village d'Ostra est intégré à la paroisse de Briesnitz (village situé plus à l'ouest), mais, en 1684, l'électeur Jean-Georges III décide de rattacher Neustadt Ostra à la paroisse Sainte-Anne. La croissance simultanée de Neustadt Ostra et du faubourg de Wilsdruff fait qu'en 1722, le pasteur de Sainte-Anne demande la création d'une nouvelle paroisse, avec une nouvelle église, ce qui est accordé le 11 septembre 1723[4]. En attendant que celle-ci soit construite, Auguste le Fort autorise la tenue du culte luthérien de Neustadt Ostra dans la grande salle du domaine électoral d'Ostra, située à l'extrémité ouest du faubourg, en bordure nord de la Brücken Straße : celle-ci est inaugurée par le pasteur Löscher le 2 septembre 1725[5]. Dans le même temps, l'on construit une église, avec un presbytère, un cimetière et une école, en bordure sud de la Brücken Straße, à l'extrémité ouest du faubourg. Les plans en sont acceptés par Auguste le Fort à l'été 1727 et, le 24 septembre 1727, le Grand Consistoire ordonne au bailliage de commencer la construction[6], c'est-à-dire au moment où le Magistrat fait aussi construire la nouvelle église Notre-Dame et achever l'église des Rois Mages. Comme l'a montré H. Heckmann, contrairement à ce qu'avance parfois la bibliographie, les plans ne sont pas dessinés par le surintendant des bâtiments Pöppelmann. En revanche, son fils, le peintre Johann Adolph Pöppelmann, est un donateur important, au point que la famille Pöppelmann est enterrée dans

[1] *Ibidem*, f°12r°.
[2] *Ibidem*, f°23r°.
[3] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchstem Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende königliche Dresden*, Leipzig, 1726, p.123.
[4] Paul FLADE, *op. cit.*, p.525-531.
[5] *Remarquable curieuse Briefe*, Freiburg, 1725, in Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßtes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1726, p.545-546.
[6] RA B IV 1 f°1-2.

la crypte de la nouvelle église et que la dédicace à saint Matthieu est probablement liée au prénom de son père, Matthäus Daniel[1].

Le 9 mars 1728, le terrain de la nouvelle église est délimité et la construction peut commencer, sous la direction des artisans du bailliage, le maître maçon Johann Georg Gebhardt et le maître charpentier Abraham Grimmer[2]. La première pierre est posée le 28 mai 1728 et, dès le 11 juillet 1730, la nouvelle église est consacrée. Il s'agit d'une salle rectangulaire, alors sans clocher, dont le chœur n'est pas séparé de la nef, où l'on trouve deux étages de tribunes, ainsi qu'un autel, un baptistère, une chaire et un orgue ; elle peut accueillir près de mille fidèles[3]. Le clocher est ensuite ajouté en 1732, donnant à l'église l'allure qu'elle a encore aujourd'hui[4]. Le 3 février 1740, le pasteur de Saint-Matthieu, David Mehner, demande au Grand Consistoire l'autorisation de refaire la sacristie, car celle-ci est trop petite et sujette à des vols récurrents[5] ; l'autorisation lui est donnée le 8 février[6]. Les plans devaient être mis en œuvre par le maître maçon du bailliage, mais nous apprenons par une lettre du 9 mars 1741, adressée par Mehner au bailliage, que les travaux n'ont pas été réalisés car le coût de la pierre était trop élevé en 1740. Cela semble toutefois n'être qu'un prétexte, car au début de l'année 1741, le pasteur décide de revenir sur les plans qui avaient déjà été approuvés l'année précédente, et les fait examiner par l'intendant du domaine électoral d'Ostra, Johann Heinrich Pönitz (dont il faut supposer qu'il a quelque compétence en la matière) : celui-ci suggère des modifications, qui sont acceptées par le pasteur, bien qu'elles entraînent des surcoûts[7]. Le Grand Consistoire les approuve et la sacristie de l'église Saint-Matthieu est refaite au cours de l'année 1741.

La construction de 1728-1730 a dû être de piètre qualité, puisque dès le 5 août 1743, les quatre sacristains de Saint-Matthieu de Friedrichstadt avertissent le bailliage de ce qu'il faut entreprendre des réparations : le toit est si peu étanche qu'il pleut dans les tribunes de l'église, sans compter que le sol s'enfonce par endroits. Les artisans du bailliage (Gebhardt et Grimmer) sont chargés des travaux nécessaires[8]. Cela ne suffit pas et, le 11 août 1750, le pasteur Mehner envoie un mémoire au Grand Consistoire, fondé sur l'examen du bâtiment par les artisans du bailliage, le maître maçon Benjamin Ehrenfried Spangenberg et le maître

[1] Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972, p.259-260.
[2] RA B IV 1 f°3-8.
[3] *Kurtze, doch deutliche Nachricht, wie die Einweihung der neuen Kirche zu Friedrichstadt, sonst Neustadt Ostra, d. 11. Julii […] solenniter vollzogen worden*, Dresde, 1730, f°2v°-3r°.
[4] Paul FLADE, *op. cit.*, p.534.
[5] RA B IV 7 f°2-4.
[6] *Ibidem*, f°1.
[7] *Ibidem*, f°13-14.
[8] RA B IV 8 f°1-2.

charpentier Johann Abraham Grimmer : le toit est toujours aussi peu étanche et le sol de la sacristie est délabré. En outre, afin de gagner de la lumière, le pasteur souhaite ouvrir quatre nouvelles lucarnes dans le toit de l'église. En revanche, pour des raisons urbanistiques, le pasteur critique l'idée exprimée par Spangenberg, qui préconise de supprimer les trois petites lucarnes situées sur le côté sud et donnant sur le cimetière, car celles-ci créent des dommages à la charpente du toit de l'église : « Toutefois, je laisse en haut lieu le soin de réfléchir davantage à la question de savoir si ce ne ferait pas une mauvaise perspective que de les enlever sur un côté et les laisser sur l'autre. À mon avis, ayant récemment vu l'édifice depuis une hauteur voisine, l'on perdrait alors un ornement.[1] ». Pour des raisons uniquement esthétiques, Mehner estime souhaitable de conserver la symétrie du toit de l'église. Le 12 octobre 1750, le Grand Consistoire approuve les travaux proposés par Mehner, mais, préférant la solidité à l'esthétique, il suit l'avis de Spangenberg et ordonne de démonter les trois petites lucarnes donnant sur le cimetière[2]. L'église est ensuite restée dans cet état, avant de connaître une rénovation de son intérieur en 1882[3].

3) Les hospices

Les devoirs religieux du Magistrat ne concernent pas seulement les lieux de culte, mais aussi les hospices, où s'exerce la charité chrétienne. Ici aussi, nous pouvons observer d'importantes transformations, obéissant toutefois à des motifs de divers ordre. L'on trouve tout d'abord l'hospice de la Sainte Mère (*Materni Hospital*), situé à proximité immédiate de l'église Notre-Dame et accueillant de vieilles femmes. Pour des raisons d'urbanisme, les Wettin ne tiennent guère à maintenir ce bâtiment à son emplacement d'origine. Avec le démantèlement du cimetière Notre-Dame et la reconstruction de l'église du même nom, l'hospice de la Sainte Mère fait plutôt tache au milieu de ce quartier qui a été peu à peu reconstruit depuis le début du XVIII[e] siècle. En outre, Frédéric-Auguste II souhaite que la prestigieuse église Notre-Dame soit au milieu d'une place, sans être entravée par aucun bâtiment, surtout ancien. Voilà pourquoi, en 1739, il ordonne au Magistrat de démolir l'hospice de la Sainte Mère. Les bourgeois, soutenus par le pasteur Löscher, refusent violemment[4] et ce n'est que quelques années plus tard que la volonté royale peut être mise en

[1] *Ibidem*, f°3v° : « *Allein ob es nicht einen üblen Prospect machen mögte, wenn man sie auff einer Seite wegnähme u[nd] auff der andern Seite ließe, überlasse ich höheren Orts reifferne Überlegung. Mir ist es, da ich unlängst das Gebäude von einer benachbarten Höhe besehen, vorkommen, als ob es dadurch eine Zierde einbüßen würde.* »
[2] *Ibidem*, f°19-20.
[3] Paul FLADE, *op. cit.*, p.536.
[4] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.136.

œuvre. Le 2 mai 1744, Frédéric-Auguste II ordonne au Magistrat de démolir le vieil hospice de la Sainte Mère et d'installer cette institution sur la place, alors vide, qui entoure l'église des Rois Mages, mais, pour des raisons que nous ignorons, le Magistrat refuse cette solution, et propose de mettre l'hospice dans l'écurie électorale, située entre l'église Sainte-Croix et le rempart[1]. L'électeur accepte cette proposition et ordonne le 7 avril 1745 de donner cette écurie électorale au Magistrat, afin que celui-ci la transforme en hospice[2]. Le 14 mai 1745, le Magistrat annonce au gouverneur, le comte Rutowski, qu'il a commencé la destruction de l'ancien hospice[3]. Le bâtiment des écuries électorales est également détruit et l'hospice reconstruit *ex nihilo*, en pierre. Les travaux avancent rapidement au cours de l'année 1746 et, dès le 17 octobre 1746, les femmes hébergées dans l'hospice peuvent s'y installer[4]. La construction n'a certes pas été voulue par le Magistrat, mais l'ordre de l'électeur permet de considérablement améliorer cette ancienne institution.

La ville de Dresde possède un second hospice, celui-là réservé aux hommes, appelé l'hospice Saint-Jacques et situé dans le faubourg de Wilsdruff. Fondé par le duc Georges le Barbu en 1536, il ne dépend pas du Magistrat, mais de la Chambre, les bâtiments en sont rénovés en 1695 et agrandis en 1715[5]. C'est là tout ce que nous savons de cet édifice, mais remarquons qu'il n'échappe pas à la vague de construction religieuse qui touche Dresde au début du XVIII[e] siècle.

Une troisième institution charitable est le lazaret, construit dans le faubourg de Wilsdruff à l'occasion de la peste de 1586. Il sert ensuite à accueillir des pauvres, des fous et des malades, une chapelle y est ajoutée en 1702[6]. Étant trop fréquentée, le Magistrat songe à l'agrandir en 1729, nonobstant le nombre de chantiers qu'il doit entreprendre au même moment : le 29 octobre 1729, l'administration communale des bâtiments émet un rapport sur la façon dont ces travaux peuvent être réalisés[7]. Ceux-ci commencent dès le mois de novembre 1729 et permettent de transformer la simple chapelle en véritable église. Elle est achevée en 1732. En 1738, le négociant Johann Georg Ehrlich se fait le bienfaiteur du lazaret et finance la reconstruction de son église. Frédéric-Auguste II donne son autorisation le

[1] RA I IV 28 f°2.
[2] *Ibidem*, f°3r°. Les voitures qui étaient garées dans ce bâtiment sont déplacées dans les écuries royales de Friedrichstadt, et le vétérinaire de cour, qui habitait aussi à cet endroit, doit déménager dans une maison à bâtir sur le terrain vide situé près de l'église des Rois Mages.
[3] RA C XIII 62c f°15.
[4] *Neu-eröfnetes Sächsisches Historisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1746*, Dresde, 1746, p.322-323.
[5] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden*, Leipzig, 1726, p.116-117.
[6] *Ibidem*, p.117-118.
[7] RA B II 29 f°1r°.

24 février 1738 et, à partir du 8 avril 1738, l'ancienne église du lazaret est détruite[1]. Un article du *Cabinet curieux saxon* précise que certes, celle-ci a été rénovée en 1729, mais qu'elle est devenue trop petite, en raison de la forte croissance démographique du faubourg de Wilsdruff[2]. Cela permet à ce faubourg de se doter d'une église entièrement neuve : elle est achevée dès l'automne 1738 et consacrée le 12 octobre de cette année-là[3]. Ehrlich ne s'en tient pas là, et, de 1738 à 1743, il fait édifier un ensemble de bâtiments à proximité de l'église du lazaret, que l'on appelle la Fondation Ehrlich, qui est une école destinée à l'instruction d'enfants pauvres[4].

La ville se dote enfin d'un orphelinat, créé en 1685 par Johann Jakob Grätzel et installé en 1687 dans un ancien bâtiment du faubourg de Pirna. Le 2 septembre 1710, le Magistrat décide d'y bâtir une chapelle pour les orphelins, qui est achevée le 15 septembre 1712. En 1713, le bâtiment proprement dit est entièrement refait et une manufacture textile y est installée, afin que les orphelins puissent travailler[5].

Ainsi, bien davantage que pour ses bâtiments communaux, le Magistrat fait preuve d'initiative en ce qui concerne ses bâtiments ecclésiastiques : l'on ne peut qu'être frappé de l'ampleur des constructions d'églises à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. La plupart du temps, ces chantiers sont entrepris par le Magistrat de plein gré, comme si l'affirmation de l'identité luthérienne et le souci de l'édification spirituelle des habitants de Dresde étaient beaucoup plus importants que l'ostentation de l'autonomie communale : en dépit de ses réels problèmes financiers, le Magistrat a bien voulu réaliser des églises somptueuses. Cela ne s'est toutefois pas fait sans l'intervention de l'électeur, qui impose sa marque dans l'urbanisme de la ville-résidence et qui met à disposition du Magistrat l'important potentiel de la surintendance des bâtiments : qu'il y ait des conflits n'empêche pas que, dans l'ensemble, il s'agisse davantage d'une collaboration que d'une opposition. C'est une dynamique que l'on retrouve, mais à moindre échelle, au niveau des chantiers privés, les palais et les maisons.

[1] *Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1738*, Dresde, 1739, p.135-136.
[2] *Ibidem*, p.336.
[3] *Ibidem*, p.337.
[4] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.136.
[5] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden*, Leipzig, 1726, p.117.

III- Les bâtiments privés

A- Les maisons

1) L'ampleur des réalisations

En dépit de leur importance, les acteurs institutionnels sont loin d'être les seuls à avoir contribué à transformer la ville de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle : l'embellissement de la ville-résidence n'aurait pas pu se faire sans la participation d'un certain nombre de propriétaires qui, de gré ou de force, reconstruisent leur maison au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle. Nous pouvons ainsi être frappés par l'ampleur des chantiers entrepris durant cette période : dans sa thèse, S. Hertzig ne cite pas moins de cent soixante-six maisons construites ou reconstruites à Dresde entre 1694 et 1755[1]. Or, il s'agit d'un travail d'histoire de l'art qui, par nature, exclut les bâtiments sans guère d'intérêt esthétique, en particulier ceux des faubourgs ou de Friedrichstadt : cela veut dire que le nombre des réalisations est bien plus élevé. Selon O. Richter, en 1699, la ville de Dresde comporte 1916 maisons habitées et, d'après J. C. Crell, ce total s'élèverait à 2400 en 1723, essentiellement par la construction d'Altendresden et des faubourgs : en comparant les chiffres donnés par O. Richter et J. C. Crell, Altendresden passerait de 164 à 400 maisons en vingt ans, soit une construction d'environ 250 maisons, et les faubourgs, passant de 960 à 1200 maisons, auraient également connu la construction d'environ 250 maisons[2]. Les chiffres donnés par O. Richter sont fiables, puisqu'ils se fondent sur les recensements fiscaux organisés par l'électeur, tandis que ceux de J. C. Crell sont de simples estimations mais, en dépit d'une marge d'incertitude, la hausse est bien réelle. Si l'on rapporte les maisons étudiées par S. Hertzig aux chiffres d'O Richter, cela signifie que plus d'une maison sur onze fait l'objet d'une reconstruction au cours du XVIII^e^ siècle, et, si l'on préfère se rapporter aux chiffres de J. C. Crell, cela donne une maison sur douze : dans les deux cas, pour une période de soixante ans, c'est loin d'être négligeable. Sans ces propriétaires privés gagnés par la fièvre bâtisseuse, jamais Dresde n'aurait pu être à ce point transformée en un demi-siècle.

Nous avons déjà pu voir quelles pouvaient être leurs motivations, mais aussi à quelles pressions ou contraintes ils pouvaient être soumis[3]. Toutefois, d'après les sources disponibles, les institutions électorales ou communales ont rarement besoin de recourir à la force militaire

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001 et *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007.
[2] Otto Ludwig RICHTER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1885, p.197 et Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden*, Leipzig, 1723, p.114.
[3] Cf. *supra*, chapitre II.

pour se faire obéir des particuliers dont elles souhaite qu'ils reconstruisent leur maison : comme nous l'avons vu, les refus d'obtempérer sont principalement dus aux difficultés financières de certains propriétaires, qui sont alors amenés à vendre leur terrain et à rejoindre le gros des locataires. Le marché immobilier de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle est plutôt actif et permet la réalisation d'opérations tout à fait intéressantes. Il est courant d'acheter à vil prix une maison en mauvais état, que l'ancien propriétaire n'a généralement pas les moyens de reconstruire, et de la rebâtir au goût du jour et, au moins à partir de 1720, conformément aux souhaits de la surintendance des bâtiments. Dans sa thèse sur les maisons de Dresde au XVIII^e^ siècle, S. Hertzig en donne plusieurs exemples : le 13 février 1702, le négociant et conseiller du margrave de Bayreuth Gottfried Matthäus achète l'auberge *Zum Goldenen Ring* située sur le Vieux Marché et la fait reconstruire en 1703 par Johann Fehre. Le 2 juillet 1702, le tisserand Johann Heinrich Kaufmann achète le n°16 de la Scheffelgasse et le fait reconstruire en 1703 par Sigmund Sänger. Le 5 novembre 1705, le commerçant en cuir Georg Trömer achète le n°16 du Nouveau Marché et le fait reconstruire en 1706 par Haase. Cette coïncidence de l'achat et de la reconstruction s'observe pour une part non négligeable des maisons étudiées par S. Hertzig. L'intérêt financier est évident : par exemple, le n°1 de la Badergasse est acheté le 9 janvier 1738 par le lieutenant Christian Adolph Sultzberger, qui le fait reconstruire dans les années 1740 et le revend immédiatement après, le 17 mai 1746, au négociant Johann Lebrecht Thürmer. Nous pouvons aussi déduire cet intérêt financier des propos du pasteur de Lockwitz, Christian Gerber, dans sa description de la Saxe parue en 1717 : « L'on peut reconnaître à quel point cette ville est populeuse au fait que depuis vingt ans, la plupart des maisons ont été reconstruites et que les autres ont été agrandies ou qu'elles le sont encore aujourd'hui.[1] » Le pasteur s'intéresse ici uniquement à la réalité démographique et ajoute que dans une seule maison, l'on peut trouver aussi bien quatre, six, huit, voire quatorze familles. Concrètement, cela signifie que le propriétaire qui a rebâtit sa maison en loue une bonne partie (voire la totalité), ce qui peut lui rapporter de substantiels revenus.

Cette seule réalité numérique fait que la ville-résidence doit avoir, au moins dans plusieurs de ses quartiers, l'aspect d'un vaste chantier, surtout si l'on prend également en considération les entreprises royales ou communales : qui se rend à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle ne voit pas une ville bâtie, mais une ville en train d'être bâtie, et ce,

[1] Christian GERBER, *Die unerkannten Wohlthaten GOTTES, in dem Chur-Fürstenthum Sachsen*, Dresde, Leipzig, 1717, t. II, p.217 : « *Wie Volck-reich diese Stadt sey, ist daraus zu erkennen, weil nun bey die 20 Jahre her die meisten Häuser neu gebauet, die übrigen vergrössert worden, und noch täglich vergrössert werden*. »

aussi bien dans les années 1740 que dans les années 1710. Ainsi, à l'occasion du mariage de Frédéric-Christian et de Marie-Antoinette de Bavière en 1747, le gouverneur de Dresde, le comte Rutowski, fait exécuter un certain nombre d'ordres, parmi lesquels on trouve : « Il faut immédiatement faire en sorte qu'après-demain après-midi de 13h à 17h, toutes les rues de la ville soient nettoyées de tous matériaux, pierre et bois de construction, déblais, immondices, fumier et ordures […][1] ». Les matériaux de construction doivent être suffisamment présents dans les rues de la ville pour que le gouverneur prenne soin de les mentionner dans cet ordre du 5 janvier 1747 : autrement dit, la ville comporte alors un certain nombre de chantiers. Dans un de ses tableaux, Bellotto, dont on connaît la fidélité à la réalité, donne aussi à voir l'un de ces chantiers privés dont la ville est ponctuée. Il s'agit du tableau peint vers 1750 et représentant les fortifications sud-ouest de la ville : le peintre s'installe dans le faubourg de Wilsdruff, dirige son regard vers la *Wilsdruffer Tor* et montre au premier plan, sur la gauche, des ouvriers s'affairant à la construction d'une maison dans le faubourg de Wilsdruff[2]. À part l'église catholique de cour qui est toujours montrée sous des échafaudages, c'est là un cas unique dans l'ensemble de la série des panoramas de Dresde peints par Bellotto, qui donne plutôt à voir la beauté d'une ville achevée. Sa véracité en est d'autant plus grande : la réalité urbaine est celle de nombreux chantiers de construction, rendus bien visibles non seulement pas leur nombre, mais aussi par leur durée. Faute de moyens, certains commanditaires ont besoin de plusieurs années pour achever leur maison : pendant tout ce temps, l'on ne voit rien d'autre qu'une maison inachevée. Par exemple, le 17 février 1739, l'actuaire du bailliage dresse la liste des trente-trois propriétés qui ont été attribuées dans Friedrichstadt depuis 1729 et dont la façade n'est toujours pas construite : neuf propriétaires ont simplement construit un bâtiment dans le fond du terrain, et non au niveau de la rue ; douze autres n'ont réalisé qu'un bâtiment sur le côté du terrain ; trois n'ont construit qu'une baraque ; six n'ont rien fait ; trois ont commencé à bâtir le bâtiment donnant sur la rue, mais ne l'ont pas achevé[3]. Autrement dit, qui parcourt Friedrichstadt dans les années 1730 voit de nombreux chantiers avançant très lentement ou même interrompus. Le rythme des réalisations privées est loin de suivre celui des attributions de terrain ou des autorisations de construire : il peut s'écouler un temps considérable entre l'acquisition d'une propriété et la réalisation effective d'un bâtiment répondant aux normes de la surintendance des bâtiments.

[1] SHStA 10047/1162 f°3v° : « *Ist sofort die Veranstaltung zu treffen, daß übermorgenden Tag nachmittags von 1 Uhr an biß abends um 5 Uhr alle Straßen der Stadt von allen Materialien an Stein und Bauholz, Schutt, Kehricht, Mist und allen Unflath gesaubert* […] ».
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 611.
[3] SHStA 10047/1741 f°121-123.

En dépit de cette réserve, les réalisations privées sont vraiment importantes, au point d'étonner par leur nombre. Les nouvelles maisons se trouvent avant tout dans Altendresden, qui est ravagée par l'incendie de 1685 qui détruit trois cent trente-six maisons et n'en épargne que vingt-et-une, au sud de la ville, dans la Klostergasse et la Meißnische Gasse. Conseillé par le surintendant des bâtiments Wolf Caspar von Klengel, l'électeur Jean-Georges III décide le 30 septembre 1685 de changer le plan de la ville, c'est-à-dire de modifier le cadastre : les propriétaires des terrains qui ne doivent pas être reconstruits sont indemnisés [1]. La reconstruction de la ville se fait lentement, en raison de la résistance des habitants : d'après O. Richter, en 1699, Altendresden compte cent soixante-quatre maisons habitées, ce qui signifie qu'en quinze ans, seule la moitié de la ville a été reconstruite. En 1708, des hommes appartenant aux institutions électorales recherchent la cause d'une telle lenteur et il en résulte un rapport, apparemment écrit par un membre de la Chambre dénommé Borger, lequel accuse le Magistrat d'imposer une fiscalité trop lourde aux habitants d'Altendresden, les rendant par là dans l'incapacité de bâtir une maison[2]. Le gouverneur de Dresde, le comte de Flemming, transmet ce rapport au Magistrat, sans doute afin d'obtenir des explications : dans sa réponse, celui-ci explique au contraire la lenteur de la reconstruction par le changement de cadastre imposé par l'électeur[3]. L'avis de Borger semble avoir été déterminant puisqu'en 1714, Auguste le Fort accorde des exemptions fiscales à tous ceux qui bâtissent dans Altendresden. La ville sur la rive droite de l'Elbe est ainsi peu à peu construite et, à partir des années 1730, les constructions *ex nihilo* se font surtout dans la Königsstraße, qui mène du Palais Japonais à la *Schwarze Tor*. Au début des années 1740, la quasi-totalité de l'espace à l'intérieur des fortifications de Neustadt semble bâtie : en 1746, le sculpteur Johann Joseph Hackel souhaite construire une maison dans Neustadt, à l'extrémité nord de la Königsstraße, ce qui lui est refusé car il est catholique et ne peut donc être propriétaire dans Dresde. C'est pourquoi il passe par un prête-nom, le peintre Christian Reinow. Achevée en 1747, sa maison est l'une des dernières à avoir été construites *ex nihilo* dans Neustadt[4]. Quelques années plus tard, lorsque Johann Gottlieb Sauer souhaite devenir propriétaire dans Neustadt, il n'y a guère d'autre solution que lui attribuer un ancien corps de garde, situé non loin de la *Schwarze Tor,*

[1] Karlheinz BLASCHKE, « *Der Brand von Altendresden 1685 und der Wiederaufbau als Neue Königsstadt* », in Martin KÖRNER (dir.), *Destruction et reconstruction des villes*, Berne, Stuttgart, Vienne, 1999, p.159-171. Les chiffres que K. Blaschke donne ensuite quant à la reconstruction d'Altendresden sont si incohérents que nous avons préféré ne pas les reprendre.
[2] RA C IX 27 f°1-19.
[3] *Ibidem*, f°20-28.
[4] SHStA 10047/2489. Hackel et Reinow travaillent tous deux à l'église catholique de cour.

ce qui est fait le 8 septembre 1753[1]. Nous pouvons ainsi avoir une idée de l'importance de ce qui est réalisé dans Altendresden durant la première moitié du XVIII^e siècle : à la fin des années 1740, l'espace à l'intérieur des fortifications est entièrement bâti, ce qui était loin d'être le cas en 1699, ou même en 1710.

Les faubourgs sont le deuxième lieu de constructions *ex nihilo* et l'extension de l'espace urbanisé est un fait essentiel de l'histoire de Dresde dans la première moitié du XVIII^e siècle. C'est hors des remparts que la croissance démographique et la croissance urbaine sont de loin les plus importantes. C'est naturellement le cas du nouveau faubourg établi par Jean-Georges II en 1670, Neustadt Ostra, appelé Friedrichstadt à partir de 1728. Sous le règne d'Auguste le Fort, une première vague d'adjudications a lieu le 10 février 1724, le long de la Weißeritzstraße[2]. Une seconde vague, beaucoup plus importante, a lieu le 18 août 1729, à partir du plan de Friedrichstadt établi par le surintendant des bâtiments Pöppelmann : le faubourg s'étend vers l'ouest[3]. La Vorwerksstraße en constitue la limite occidentale, à un kilomètre environ de la Weißeritz : il ne semble pas possible de s'étendre davantage, en raison de l'éloignement du centre de Dresde. Par la suite, les attributions se font en fonction des demandes, avec cependant l'exigence de compléter les vides, afin de former des rues présentant un véritable alignement. Sous Frédéric-Auguste II, un second faubourg est créé, au nord de Neustadt, devant la *Schwarze Tor* : il est alors appelé faubourg Am Sand, avant de recevoir au XIX^e siècle le nom d'Antonstadt. La première attribution a lieu le 25 novembre 1739, en faveur de Gottlieb Sigmund Münch, secrétaire à la surintendance des bâtiments[4], puis le faubourg s'étend progressivement vers l'est, en fonction des demandes individuelles. Les anciens faubourgs sont eux aussi touchés par cette densification du bâti, que ce soit le faubourg de Pirna, le faubourg du Lac ou le faubourg de Wilsdruff. Dans la série de plans réalisés par le géomètre Hans August Nienborg en 1706, représentant les faubourgs de Dresde à l'échelle 1 : 500, l'on peut observer la dispersion du bâti au milieu de jardins et de champs[5]. Pour la situation en 1755, l'on ne dispose malheureusement pas de série équivalente et les plans mettant en valeur le centre de Dresde négligent généralement les faubourgs, mais l'on peut trouver au moins un indice indirect de la densification du bâti des faubourgs. Vers 1765, Bellotto peint les ruines du faubourg de Pirna bombardé par l'armée prussienne : placé entre l'Äussere Rampische Gasse et l'Amalienstraße, le nombre des ruines qu'il peint donne une

[1] SHStA 10047/1709.
[2] SHStA 10047/1739 f°21-27.
[3] SHStA 10047/978 f°50-59.
[4] RA A XXIII 54 f°15-16.
[5] SHStA 12884 Schrank VIII Fach 1, Nr. 4-8 et Schrank IX Fach 2, Nr. 2-22. Plans partiellement publiés par Otto Ludwig RICHTER, *Atlas zur Geschichte Dresdens*, Dresde, 1898, planches 12 à 17.

idée de la densité du bâti de ce faubourg[1]. La seule croissance démographique de la ville-résidence conduit à supposer une densification du bâti des faubourgs.

À la fin du XVII^e^ siècle, Neudresden est déjà densément bâtie et les constructions *ex nihilo* y sont naturellement peu nombreuses. Les parcelles, prises individuellement, connaissent toutefois une densification du bâti. Traditionnellement, les maisons à Dresde comportent un bâtiment donnant sur la rue (*Vorderhaus*) et, en arrière, une cour, où l'on trouve éventuellement un second bâtiment, appelé *Hinterhaus*, et un ou deux bâtiments latéraux, appelés *Seitengebäude*. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, ces bâtiments arrière ou latéraux, que l'on ne voit pas de la rue, se généralisent et sont dotés d'étages : ainsi, vers 1734, le n°7 de la Scheffelgasse est reconstruit et comporte désormais un bâtiment sur la rue à trois étages, deux bâtiments latéraux à trois étages et un bâtiment arrière à deux étages[2]. Tout comme l'extension des faubourgs, cette densification accompagne la croissance démographique de la ville-résidence et permet aux propriétaires d'accroître leurs revenus issus de la rente locative. Ce n'est pas la seule transformation de Neudresden : l'on constate aussi un phénomène considérable de reconstruction du bâti existant, ce qui a son importance au regard de l'image de la ville. L'électeur, par l'intermédiaire du gouverneur, puis de la surintendance des bâtiments, exerce une grande influence en la matière : tous les bâtiments de bois doivent disparaître de la ville, afin d'empêcher tout incendie catastrophique. Dès 1694, sur l'ordre d'Auguste le Fort, le Magistrat recense toutes les maisons partiellement ou entièrement de bois, et parvient à un total de 193 habitations[3]. Selon O. Richter, en 1699, Neudresden compte 792 maisons[4], donc plus d'une maison sur quatre doit être reconstruite. En 1708, selon deux listes quelque peu différentes, il reste encore 159 ou 177 maisons de bois[5]. En 1746, d'après une inspection du comte Rutowski, Neudresden ne comporte plus que neuf maisons en bois[6]. Le travail accompli est donc considérable : en moins d'un demi-siècle, au moins le quart des maisons de Neudresden ont été reconstruites. Certaines rues sont plus particulièrement concernées par un tel phénomène : dans le quartier ouest, la Breite Gasse (huit maisons), la Zahnsgasse (treize maisons), la Webergasse (vingt-deux maisons), la Scheffelgasse (onze maisons) ; dans le quartier sud, la Frohngasse (dix-sept maisons) ; dans le quartier nord, Am

[1] Bernardo BELLOTTO, *Die Ruinen der Pirnaischen Vorstadt in Dresden*, 1765 (Musée des Beaux-Arts de Troyes : le tableau a dû être confisqué par les autorités révolutionnaires lors de la nationalisation, en 1790, du château de Pont-sur-Seine, qui appartenait au prince Xavier de Saxe).
[2] Peter HIPTMAIR *et al*., *Zwischen Wallstraße und Altmarkt*, Dresde, 2002, p.151. Dans cette étude systématique, les auteurs donnent de multiples autres exemples de ce phénomène.
[3] RA A XXIII 20.
[4] Otto Ludwig RICHTER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Dresden*, *op. cit*., p.197.
[5] RA A XXIII 34.
[6] RA F VIII 20 f°8-9.

Stall (treize maisons) ; dans le quartier est, la Schießgasse (treize maisons), la Friesen Gäßchen (neuf maisons)[1]. En 1750, Neudresden est devenue une ville entièrement de pierre, ce qui était loin d'être le cas en 1694. Outre ces reconstructions, l'on trouve aussi sur la rive gauche de l'Elbe des maisons construites *ex nihilo*, à partir d'un terrain pris sur les possessions électorales. Ce phénomène existe avant tout sous le règne de Frédéric-Auguste II, qui donne à des particuliers des terrains à bâtir en renonçant à certaines de ses possessions à vocation militaire. Par exemple, le 21 décembre 1743, le roi donne au surintendant des bâtiments Knöffel la Poudrière, afin qu'il la détruise, qu'il en récupère les matériaux et qu'il construise un nouveau bâtiment à son emplacement[2]. Knöffel y réalise deux maisons identiques à quatre étages, qui ont leur façade principale du côté de la Salzgasse, l'une pour lui-même et l'autre pour Johann Caspar Caesar. De même, en 1744-1745, Andreas Adam, maître maçon de la cour, se bâtit une maison à proximité immédiate de la *Wilsdruffer Tor*, qui domine le rempart ouest ainsi que le Zwinger, comme le montre Bellotto dans plusieurs de ses tableaux[3].

2) Des maisons de qualité

Les réalisations privées sont considérables d'un point de vue non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif. Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, un certain nombre d'habitants de Dresde se font construire de splendides maisons, comme le fait remarquer J.-C. Crell dans sa description de la Saxe parue en 1719 : « Il serait superflu de parler en détail des bâtiments nobles ou bourgeois, dans la mesure où l'on trouve dans toutes les rues quatre, six, huit ou davantage de maisons que les personnes de la plus haute condition pourraient habiter sans honte.[4] » Un tel constat est confirmé par S. Hertzig, qui cite cent soixante-six maisons présentant un intérêt esthétique. Sans reprendre le détail de ses résultats, il n'est pas inutile de rejoindre pour un temps le regard de l'histoire de l'art qui s'intéresse avant tout aux formes des bâtiments réalisés. Tout d'abord, S. Hertzig montre une évolution chronologique : l'histoire des maisons de Dresde s'inscrit dans le cadre plus général de l'histoire des courants architecturaux, mais avec quelques spécificités locales. Dans les années 1690, les constructions sont influencées par le surintendant des bâtiments Johann Georg Starcke, avec

[1] Décomptes à partir de la liste donnée en RA A XXIII 20.
[2] SHStA 10047/2488 f°1.
[3] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock*, *op. cit.*, p.94-98. Cf. Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 609 et Gemälde Galerie Alte Meister 611.
[4] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel der Vollkommenheit prangende Dreßden*, Leipzig, 1719, p.24 : « *Von Adelichen und Bürgerlichen Gebäuden viel zu melden, wäre ein Überfluß, immassen auf allen Gassen 4. 6. 8. und mehr Häuser zu finden, worinnen die grösten Standes-Personen zu wohnen sich nicht schämen dürffen.* »

des encorbellements sur deux ou trois étages et les façades sont ornées de pilastres ainsi que de décors de fleurs ou de fruits. Ces tendances se poursuivent dans les années 1700, qui sont celles de l'âge d'or de l'encorbellement et de décors baroques de fleurs ou de conques venus de Bohême. Selon S. Hertzig, la maison baroque de Dresde connaît son apogée dans les années 1710, avec des façades très décorées. L'on peut citer en exemple la maison située entre le rempart et la Seegasse, achetée par George Bähr en 1711 et reconstruite avec un riche décor en stuc du côté de la Seegasse, ou bien celle sise au n°1 de la Rampische Gasse, construite par Georg Haase en 1716-1717 pour Valentin Kolbe, puis détruite en 1760, ou encore la maison de Georg Friedrich Steffigen, au n°3 de la Töpfergasse, reconstruite en 1716 par Naumann, sous la forme d'une maison rouge aux décors blancs. Dans les années 1720, les encorbellements disparaissent, conformément au règlement de la surintendance des bâtiments, mais, contrairement aux constructions de la cour, qui gagnent alors en simplicité, les façades des maisons bourgeoises sont toujours aussi richement décorées, ainsi la maison sur la place de l'église Sainte-Croix, appartenant à Christian Felix Klinger et reconstruite entre 1720 et 1722, ou le futur hôtel des Collèges électoraux au n°15 de la Große Meißner Gasse, dont la façade est embellie en 1723-1724 par le maître maçon du bailliage, Johann Georg Gebhardt. À partir des années 1730, l'on trouve des décors finement ciselés, mais ils se restreignent davantage au centre des façades qui sont surtout embellies au moyen de la peinture, par exemple la maison jaune et blanche au n°19 de la Rähnitzgasse, reconstruite en 1730-1731 et qui existe toujours, ou celle au n°10 de la Königsstraße, construite en 1732-1735 par Georg Zumpe, dont la façade sur la Königsstraße est grise et celle sur la Rähnitzgasse blanche et ocre. Dans les années 1740 et 1750, le style rococo de Knöffel domine : les décorations en stuc disparaissent des façades, qui sont désormais embellies au moyen de lisènes et de champs rectangulaires peints. S. Hertzig en donne de nombreux exemples, comme le n°5 du marché de Neustadt, construit en 1738-1739 par Andreas Adam pour Elias Bauriedel, ou la propre maison de cet architecte, située au n°1 de la Sophienstraße et achevée en 1745.

Ces constructions baroques ou rococo ne sont pas des cas isolés : bien que S. Hertzig ne s'intéresse qu'aux bâtiments pris individuellement, et non à leur intégration dans l'espace urbain, la lecture de sa thèse permet de se rendre compte à quel point certaines rues de Dresde changent d'aspect au cours de la première moitié du XVIII^{e} siècle. En ces endroits, l'on passe d'une ville Renaissance à une ville baroque. La totalité de la ville n'est cependant pas concernée par une telle transformation, ce qui donne une idée de l'organisation urbaine, en particulier au plan social. Sur la rive gauche de l'Elbe, le quartier qui connaît les changements les plus nombreux est incontestablement celui du Nouveau Marché, qui est créé au XVI^{e} siècle

par l'électeur Maurice : à la fin des années 1740, ce quartier Renaissance a été presque entièrement remplacé par un quartier baroque. Ce n'est pas une pure coïncidence, si l'on considère qu'il est habité par de riches bourgeois, négociants, artisans aisés ou officiers travaillant dans l'administration électorale[1]. C'est particulièrement le cas du Nouveau Marché lui-même et de la Rampische Gasse. Sur la place, le n°5 est une demeure rococo datant des années 1740 ; le n°7 est reconstruit dans les années 1750 pour Johanna Friderika Trierin ; le n°8 l'est en 1710 pour le bailli Andreas Georg Conradi ; le n°10 est réuni en 1739 à deux maisons adjacentes, donnant sur la Moritzstraße et la Kleine Kirchgasse, l'ensemble formant une imposante demeure, qui est devenue l'hôtel Stadt Rom ; le n°16 est construit dans la seconde moitié des années 1700 par Haase pour Trömer ; le n°18 est reconstruit par Pöppelmann en 1710-1711, qui en décore richement la façade. Si l'on ajoute la place de l'église Notre-Dame, l'on trouve le n°13, reconstruit à la fin des années 1740 par Findeisen ; le n°14 reconstruit en 1709 pour un fondeur de cloches ; le n°16 rebâti en style baroque pour la famille Kretzschmar entre 1728 et 1732. Dans la Rampische Straße, le n°1 est reconstruit par Haase en 1716 ; le n°3 dans ces mêmes années par le même architecte ; le n°5 en 1712, toujours par Haase ; le n°7 est acquis par Haase lui-même en 1715, qui en embellit la façade en 1716-1717, laquelle est à nouveau transformée en 1725 ; le n°19 est reconstruit en 1727-1728 sur des plans de Pöppelmann ; le n°23 est reconstruit vers 1717, tout comme le n°25 ; Haase reconstruit les n°29 et 31 vers 1715 et, en 1715-1716, Pöppelmann rebâtit le n°33, à l'angle de la Salzgasse, pour Maria Aurora Spiegelin, maîtresse d'Auguste le Fort plus connue sous le nom de Fatima. Pour une seule rue, cela est véritablement considérable. Un phénomène similaire peut être observé dans la Töpfergasse, qui relie le Nouveau Marché à l'Elbgasse : le n°1 est reconstruit vers 1715 pour le négociant Johann Georg Ehrlich ; le n°3 au même moment par Naumann, pour Georg Friedrich Steffigen ; le n°7 en 1723 pour Christian Sonnewald ; le n°10 en 1717, les n°11 et 12 en 1713 et le n°14 en 1717.

Le quartier situé à l'ouest du Vieux Marché devient également un quartier baroque : il s'agit là encore d'un quartier plutôt riche, ne serait-ce que par sa proximité au château. Dans la Schloßgasse elle-même, le n°3 est construit dans les années 1700, tout comme le n°5 qui devient une riche demeure ; le n°34 est inclus dans les propriétés électorales en 1680, mais est donné en 1738 à un conseiller à l'octroi, Franz Joseph Hoffmann, qui lui donne une riche façade en 1739-1740. Dans la Kleine Brüdergasse, les n°4, 6 et 8 sont refaits à la fin des années 1690, le n°12 en 1711-1712 ; au n°19, l'on trouve jusqu'en 1740 l'hôtel du bailliage,

[1] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt*, Dresde, 2006, p.31.

bâtiment délabré, offert à Friedrich August von Brandenstein, puis à Ulrich Conrad von Broizen, qui le reconstruit en 1741 ; le n°21 est reconstruit en 1744-1745. Dans la Große Brüdergasse, les n°3 et 5 sont rénovés dans les années 1700 ; le n°9 est reconstruit en 1714, le n°10 en 1716 ; le n°31 est rebâti par Haase en 1714 ; le n°33 est refait à la fin des années 1690 et le n°39 en 1714. En poursuivant vers le sud, la Wilsdruffergasse connaît elle aussi des changements importants : au n°1, la *Löwenapotheke* brûle en 1707 et est rebâtie en 1708-1709 par Johann Fehre ; le n°7 est reconstruit en 1714 pour Johann Samuel Drobisch ; le n°9 en 1705 pour le conseiller aulique Jakob Burckhardt Freystein ; le n°22 en 1718 ; hors de la ville, près de la *Wilsdruffer Tor*, en 1744-1745, le maçon Andreas Adam se construit une maison splendide, qui domine le rempart et les pavillons du Zwinger, et dont les façades sont richement décorées. Dans la Scheffelgasse, le n°1, à l'angle du Vieux Marché, est construit en 1718 par Ernst Friedrich von Döring, et à nouveau à partir de 1740, afin d'en accorder la façade à celle du nouvel hôtel de ville ; le n°3 est reconstruit en 1743 ; le n°6 dans la seconde moitié des années 1700 ; le n°16 en 1703.

Une splendeur similaire peut être observée en rive droite de l'Elbe, essentiellement sur trois axes, la Große Meißner Gasse, la Hauptstraße et la Königsstraße, donc une rue antérieure à l'incendie, mais menant au Palais Japonais, et deux rues ouvertes par Auguste le Fort. Dans la Große Meißner Gasse, entre 1695 et 1699, le lieutenant général Karl Wilhelm Bose achète quatre maisons qui ont survécu à l'incendie de 1685 et les réunit en une imposante demeure, ornée d'un fronton triangulaire, à l'angle de la place du Palais Japonais et de la Große Meißner Gasse. Dans la rue elle-même, le n°1 est reconstruit en 1724 pour le négociant Johann Caspar Schmidt ; le n°2, à l'angle du marché, devient une grande maison à trois étages en 1727, pour le négociant Georg Wehnert ; la façade du n°3 est richement décorée en 1732 ; au n°5, la brasserie Sonnewald est construite en 1732, sur un plan de Pöppelmann ; le n°6 est reconstruit en 1728 ; au n°7, le maçon Johann Tobias Lehmann rebâtit lui-même sa maison en 1744 ; le n°9 l'est en 1734 ; le n°11 est reconstruit en 1749, avec un portail rococo et de riches décorations au niveau des fenêtres ; enfin, le n°15 est rénové en 1723-1724. Dans la Hauptstraße, qui mène du marché à la *Schwarze Tor*, le n°7 est reconstruit en 1745-1746 par le tailleur de pierre Andreas Paul Petersill ; le n°13 est rénové entre 1712 et 1715 ainsi qu'entre 1740 et 1743, avec quelque peu de fantaisie, puisque l'on y voit un lanternon, un portail rococo et, au sommet de la façade, une frise bleue comportant l'inscription « Tout est fondé sur la bénédiction de Dieu[1] » ; le n°15 est reconstruit en 1711, le n°17 en 1714-1715 ;

[1] « *An GOTTES Seegen ist alles gelegen*. »

au n°19, l'épouse du pasteur d'Altendresden, Johann Rosina Hilscherin, fait construire une belle demeure entre 1715 et 1717, ornée de pilastres rouges. Enfin, dans la Königsstraße qui mène du Palais Japonais à la *Schwarze Tor*, le n°1 est construit en 1733 pour le forgeron Michael Günther ; le n°3 en 1732 pour le peintre Christian Reinow ; le n°5 en 1733 pour Johann Christian Zschoch, sous la forme d'une maison jaune richement décorée ; le n°7 est construit de 1734 à 1737, le n°9 de 1732 à 1735 ; le n°10, construit en 1732, possède deux façades, l'une, grise, sur la Königsstraße et l'autre, blanche et ocre, sur la Rähnitzgasse.

Des rues entières sont ainsi bordées de demeures baroques, construites entre 1690 et 1750, à tel point que l'on peut se demander avec quelle liberté ces bourgeois les ont bâties. En effet, dans une ville-résidence, ils sont loin d'être les acteurs les plus importants et l'historiographie a souvent tendance à minimiser leur autonomie ou leur pouvoir de décision. Les historiens insistant sur l'absolutisme royal et le poids de la volonté du souverain dans la ville-résidence mettent l'accent sur le rôle d'Auguste le Fort dans la transformation de Dresde en ville baroque. Mais leur thèse, si séduisante soit-elle, ne permet pas d'expliquer l'intégralité du phénomène : d'une part, ils ne s'intéressent qu'à Neustadt en rive droite de l'Elbe, montrant comment l'électeur impose le plan de reconstruction de la ville, en définissant des normes quant à la hauteur ou la couleur des façades ; d'autre part, ils mettent en avant le rôle de la surintendance des bâtiments et des règlements d'urbanisme. Dans tous les cas, ils expliquent la transformation de Dresde par une initiative venue d'en haut : les faits évoqués sont justes, mais la preuve est en elle-même insuffisante. D'une part, ils n'expliquent pas comment le quartier du Nouveau Marché a été à ce point transformé en quartier baroque, alors qu'ici, l'électeur n'a pas les moyens d'intervenir, puisqu'il n'a pas la juridiction directe et qu'il ne peut convaincre le Magistrat en invoquant l'argument de la reconstruction d'une ville incendiée. D'autre part, il est difficile de cerner précisément le rôle de la surintendance des bâtiments : si c'est une instance qui impose une façon de construire, l'on doit s'attendre à l'existence de conflits entre des particuliers et cette institution. Or, de tels conflits sont rarissimes dans les sources, le plus célèbre étant celui de la brasserie Sonnewald, au n°5 de la Große Meißner Gasse : la veuve Maria Sonnewaldin fait faire en 1732 un plan par George Bähr, qui est refusé par la surintendance des bâtiments et remplacé par un plan de Pöppelmann, que le maître charpentier est contraint de suivre[1]. Pour expliquer cette absence de conflits dans les sources, la disparition des archives de la surintendance des bâtiments en 1945 n'est pas un argument décisif : d'une part, si de tels conflits avaient été si nombreux,

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.178.

l'on devrait en trouver des traces dans les autres fonds d'archives, qu'ils soient électoraux ou communaux ; d'autre part, les historiens qui écrivent avant 1945 ne se font nullement l'écho de tels conflits, ce qui peut donner une idée de la capacité à se faire obéir de cette institution électorale très liée au Gouvernement de Dresde.

Ajoutons enfin que la surintendance des bâtiments s'intéresse moins à l'édifice individuel qu'à son intégration dans un ensemble plus vaste, la rue ou le quartier : elle agit surtout au niveau de l'urbanisme, se souciant des alignements, de la hauteur des bâtiments, de leur harmonie, mais pas de leur caractère individuel. C'est ainsi qu'une certaine diversité peut être obtenue à l'intérieur d'une unité plus grande : des rues planifiées, présentées comme un modèle de l'exercice de la volonté absolue du souverain, comme la Hauptstraße ou la Königsstraße, ne sont nullement monotones, en dépit de leur incontestable unité. Cela signifie que les bourgeois de Dresde peuvent se doter de maisons baroques, sans pour autant qu'un style leur soit imposé par la surintendance des bâtiments : un argument décisif est apporté par Johann Christian Crell qui, dans sa description de Dresde parue en 1719, donne en exemple de splendides demeures bourgeoises bâties dans les années 1700 et 1710, soit avant toute institutionnalisation de l'action de la surintendance des bâtiments à l'égard de la ville-résidence, bien qu'à partir de 1708, le gouverneur ait un droit de regard sur toutes les nouvelles constructions. Les maisons baroques ne sont pas nécessairement le résultat d'une contrainte exercée par l'électeur, mais il y a pu avoir rencontre entre le choix des commanditaires privés et les souhaits des Wettin et de la surintendance des bâtiments.

L'absence d'une intervention unilatérale de la surintendance des bâtiments ne veut pourtant pas dire qu'il n'y a aucun lien entre l'électeur et les institutions électorales d'une part et les commanditaires privés d'autre part. Cela vient d'abord du fait que les architectes des maisons peuvent être liés d'une façon ou d'une autre à la surintendance des bâtiments : Pöppelmann, qui en gravit tous les échelons, peut être crédité d'une demi-douzaine de maisons bourgeoises dans Dresde[1]. C'est aussi le cas de Knöffel qui, tout en étant à la tête de cette administration, exerce une grande influence sur les maisons bourgeoises de Dresde à partir de la seconde moitié des années 1730. L'on peut également citer Andreas Adam (1699-1746), qui est très lié à la famille Pöppelmann, devient maître maçon de la cour en 1739 et construit au moins quatre maisons à Dresde[2]. Dans plusieurs cas, l'on peut ainsi attester que les mêmes architectes et les mêmes artistes travaillent à la fois pour la cour et pour les

[1] *Ibidem*, p.212. S. Hertzig cite en exemples Nouveau Marché, 18 ; Rampische Gasse, 19 et 33 ; Hauptstraße, 17 ; Alleegäßchen, 2 ; Große Meißner Gasse, 5.
[2] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, *op. cit.*, p.225-229.

bourgeois de Dresde. À l'inverse, en l'absence de liens formels, l'on ne peut pas conclure à une absence totale de relations entre la surintendance des bâtiments et les maçons ou les charpentiers de Dresde : il est ainsi vraisemblable que Georg Haase (1665-1725), maître maçon du bailliage à partir de 1719, et principal architecte de la transformation du quartier du Nouveau Marché dans les années 1700-1710, ait été au courant des idées travaillées au sein de la surintendance des bâtiments. Cela contribue sans doute fortement à l'unité du visage de la ville-résidence : plus que de la volonté expresse de l'électeur, c'est le résultat des conditions dans lesquelles Dresde est bâtie.

Ces arguments institutionnels peuvent être complétés par des arguments d'ordre socioculturels, l'influence de la cour sur les constructions bourgeoises. Tout d'abord, les édifices électoraux ou royaux fournissent un répertoire de formes qui peuvent être réutilisées par les artisans locaux, comme on peut le constater pour les chantiers de la fin des années 1690. Selon W. May, les décorations des façades qui dominent alors, draperies, chaînes de fleurs et de fruits, pilastres, viennent directement de l'architecture de cour la plus récente, celle du palais du Grand Jardin construit sous la direction du surintendant des bâtiments Johann Georg Starcke[1]. C'est par le biais de l'architecture de cour que la ville Renaissance se transforme en ville baroque. Le même phénomène se retrouve avec le palais du Taschenberg, édifié à partir de 1705 sous la direction du surintendant des bâtiments Karcher, dont le répertoire formel influence les maisons baroques construites par le maître maçon du Magistrat, Johann Fehre. Pour le début du XVIII^{e} siècle, l'on peut conclure avec W. May à l'unité de la cour et de la ville du point de vue des bâtiments[2]. Les responsables n'en sont pas seulement les exécutants, mais aussi les commanditaires qui acceptent, voire choisissent, de se faire bâtir une maison baroque. Cette imitation de l'architecture en vogue à la cour n'est pas nécessairement une rivalité entre deux mondes résolument hostiles, la ville et la cour, ce qui ne serait guère cohérent avec ce que nous avons jusqu'à présent entrevu de leurs relations réciproques. Si concurrence il y a, celle-ci joue plutôt entre les habitants de Dresde : lorsque, au début des années 1700, le maréchal-ferrant Georg Körbitz fait reconstruire par Haase sa maison au n°3 de la Rampische Gasse, qui devient alors l'une des plus belles demeures baroques de Dresde, il ne cherche pas à faire concurrence à l'électeur ou à la cour, ce serait quelque peu donquichottesque. Il en va de même pour Nikolaus Lütteke, camérier et grand-

[1] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.157.
[2] *Ibidem*, p.159.

maître des lits de la cour, qui se fait bâtir en 1696 une belle maison au n°22 de la Hauptstraße[1]. En réemployant les formes introduites par Johann Georg Starcke, ces hommes cherchent à paraître au goût du jour : les architectes de la cour sont censés savoir ce qui se fait de plus moderne dans toute l'Europe ; les suivre, c'est se garantir de ne pas paraître démodé. Outre le rôle des maçons et des architectes, une certaine forme de snobisme peut ainsi expliquer la transformation de la ville Renaissance en ville baroque. La cour donne le ton parce qu'elle est socialement dominante et culturellement en avance ; l'imiter, c'est montrer un certain désir de reconnaissance sociale ou culturelle.

Toutefois, ces explications ne sont pas non plus déterminantes : au niveau du cas individuel, l'on ne peut jamais exclure une approbation sincère de cet art baroque qui peut séduire par ses beautés propres. Suivre un goût ne veut pas nécessairement dire être esclave d'une mode ou manifester avec quelque peu d'ostentation un désir de prestige social. Même si l'on peut trouver des facteurs vraisemblables, il est quasiment impossible de discerner ce qui détermine le choix d'une esthétique, dans la mesure où l'on se heurtera presque toujours au problème du goût individuel. Ajoutons que nous ne savons pas comment concrètement sont faits les plans des maisons privés, quelle est la part de liberté du commanditaire par rapport à ce que lui propose le maçon, sans compter les phénomènes de mode. Georg Haase, par le nombre de ses constructions dans le quartier du Nouveau Marché, semble ainsi être l'architecte à la mode des années 1710. En l'absence de sources écrites, il est presque impossible d'expliquer pourquoi telle maison a été bâtie de telle façon et non de telle autre. Quoi qu'il en soit, cela signifie que ni la dynastie ni la cour n'ont le monopole de la transformation de Dresde en ville baroque, il a au moins fallu le consentement des bourgeois et l'on peut conclure avec W. May : « L'activité bâtisseuse de la bourgeoisie a été le principal moteur de la transformation qui, dans ces années, s'opère peu à peu d'une ville Renaissance à une ville baroque.[2] » L'on ne peut pas non plus parler d'une influence unilatérale de la cour sur la ville et les phénomènes d'imitation observés pour les années 1690-1710 ne se retrouvent pas dans les années 1720. À partir de 1720, les bâtiments de la cour délaissent l'architecture viennoise ou pragoise pour une esthétique classicisante. Auguste le Fort et le comte de Wackerbarth privilégient alors une architecture plus française, avec des façades plus sobres, comme on peut le voir dans les projets de Longuelune ou dans les réalisations de

[1] Exemples tirés de Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.65 et p.109.
[2] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.163 : « *Die sich allmählich vollziehende Wandlung des Stadtbildes von der Renaissance zum Barock wurde in jenen Jahren vornehmlich von der bürgerlichen Bautätigkeit getragen.* »

Knöffel pour le comte de Wackerbarth. Les années 1720 sont au contraire celles de l'apogée de la maison bourgeoise baroque à Dresde, avec des façades richement décorées, en particulier au niveau des fenêtres[1]. Peut-être y a-t-il un certain décalage dans les phénomènes d'imitation : les bourgeois des années 1720 emploient un style architectural en continuité avec celui des années 1700-1710. Ce n'est qu'après l'achèvement des premiers palais de Knöffel (l'Académie de Chevalerie en 1726, le palais de Courlande en 1730) que le style de cet architecte s'étend aux maisons bourgeoises : à partir de la seconde moitié des années 1730, l'on constate une imitation de l'architecture palatiale classicisante, avec la disparition de la riche décoration sculptée des façades et leur embellissement au moyen des lisènes et de la peinture.

Ainsi, les chantiers privés étonnent tant par leur nombre que par leur qualité, ce qui conduit à revaloriser le rôle de la bourgeoisie dans la ville-résidence, mais il n'en reste pas moins que celle-ci reste inférieure aux nobles les plus proches de l'électeur, lesquels semblent toujours capables de donner le ton, que ce soit dans les années 1700 ou dans les années 1730. C'est pourquoi il nous faut en venir aux demeures plus somptueuses, les palais de la noblesse.

B- Les demeures somptueuses

1) Qu'appelle-t-on palais à Dresde ?

Par les multiples emplois offerts par la cour et par les institutions électorales, toute ville-résidence attire par nature la noblesse[2]. C'est là un phénomène qui semble concerner tout particulièrement Dresde, au point que R. Groß peut écrire : « Aucune autre ville et son environnement immédiat n'avait autant d'habitations nobles dans l'espace de l'Europe centrale.[3] » Selon les calculs de S. Nickel, en 1700, sur 812 maisons à l'intérieur de Neudresden, 370 sont possédées par des nobles ou des membres de l'administration électorale[4]. Au plan démographique, cela est considérable, mais n'oublions pas que tous les nobles sont loin d'être propriétaires : ils sont au contraire nombreux à vivre en location, dans une habitation qui n'est pas nécessairement en adéquation avec leur statut social. La forte proportion de nobles dans la ville de Dresde ne dit donc rien du nombre de palais que l'on

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.143.
[2] Cf. Étienne FRANÇOIS, *Koblenz im 18. Jahrhundert. Zur Sozial- und Bevölkerungsstruktur einer deutschen Residenzstadt*, Göttingen, 1982.
[3] Reiner GROß, « *Von Dreißigjährigen Krieg zum Siebenjährigen Krieg – Dresden als Zentrum kursächsischer Herrschaftsübung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.41 : « *Keine andere Stadt und ihre unmittelbare Umgebung im mitteleuropäischen Raum hatte so viele adlige Wohnsitze*. »
[4] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse de l'Université de Leipzig, 1986, p.72.

peut y trouver et l'historiographie a plutôt tendance à souligner un paradoxe, le petit nombre de palais dans une ville à ce point dominée par les Wettin, leur cour et leur administration.

Toutefois, cette même historiographie n'explique généralement pas ce qu'est un palais ni sur quels critères elle se fonde pour déterminer si un bâtiment est un palais ou une maison. En la matière, il est évidemment impensable de se fonder sur le propriétaire ou l'occupant de l'habitation en question et, le plus souvent, l'on part de l'allure de l'édifice. Il faudrait donc parvenir à déterminer ce qui sépare le palais d'une maison. Des éléments architecturaux peuvent sembler décisifs : W. May cite parmi eux, pour les palais des années 1710, les pilastres en ordre colossal et les frontons[1]. Ces éléments se retrouvent chez les théoriciens d'architecture : depuis le XV^e^ siècle et la relecture de Vitruve par Leon Battista Alberti, tout édifice important, notamment un palais, doit être orné de colonnes ou de pilastres, qui en augmentent la dignité et donnent ainsi à voir le rang de son propriétaire. Dans les palais à plusieurs étages, il faut superposer les ordres, en allant du dorique vers le ionique et du ionique vers le corinthien. En revanche, pour ces mêmes théoriciens, c'est contrevenir à la bienséance que d'embellir de colonnes la façade d'une simple maison bourgeoise[2]. Or, ce système des ordres d'architecture tombe en désuétude au cours du XVIII^e^ siècle et W. May constate qu'à partir des années 1730, les palais ne se distinguent plus des maisons bourgeoises par leurs colonnes : lorsque Knöffel domine l'architecture de Dresde, la taille est le principal critère permettant de distinguer les premiers des seconds[3]. Autrement dit, il y a une grande unité des façades des palais et des maisons de Dresde. M. Donath, dans son étude sur le Nouveau Marché, attribue ce fait au rôle de la surintendance des bâtiments dans les constructions privées de Dresde[4]. Cette institution exerce une influence bien réelle, sans doute moins par sa juridiction que par le rôle des architectes et des artisans du bâtiment qui lui sont liés de bien des façons.

Dans ces conditions, la logique voudrait que l'on cessât de distinguer les palais des maisons bourgeoises. C'est pourtant ce que ne fait jamais l'historiographie, et sans doute, à juste titre. Nous touchons ici à la principale faiblesse de la thèse de S. Hertzig, qui a pour objet la maison bourgeoise de Dresde au XVIII^e^ siècle : jamais son auteur ne dit ce qu'il entend par « maison bourgeoise ». Il ne dit pas non plus s'il prend le terme « bourgeoisie » dans son sens juridique ou dans son sens socio-économique. Ceci rend confus le début de son travail : il

[1] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.162.
[2] Cf. Erik FORSMANN, *Dorisch, Jonisch, Korinthisch*, Stockholm, Göteborg, Uppsala, 1961 et Ulrich SCHÜTTE, « *'Als wenn eine ganze Ordnung da stünde…' Anmerkungen zum System der Säulenordnungen und seiner Auflösung im späten 18. Jahrhundert* », *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 44, 1981, p.15-37.
[3] Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.183.
[4] Matthias DONATH, *op. cit.*, p.47-48.

commence par une distinction juridique (la noblesse, la bourgeoisie), qui, dans son esprit, a une connotation sociale (la noblesse est supérieure à la bourgeoisie parce qu'elle appartient au monde de la cour), puis il établit un classement social des propriétaires des maisons bourgeoises de Dresde, distinguant un tiers d'artisans, un sixième de marchands, un sixième de professions libérales et un tiers d'administrateurs, pour lesquels S. Hertzig prend soin de préciser qu'ils n'appartiennent pas à la bourgeoisie[1] ! L'on se retrouve ainsi avec un tiers de maisons bourgeoises qui ne sont pas possédées par des bourgeois, mais l'on n'est guère plus avancé quant au vocable de « maison bourgeoise ». Ces confusions se retrouvent dans la suite de son propos, à tel point qu'on le voit étudier comme maisons bourgeoises des bâtiments qui sont incontestablement construits par des nobles, ainsi l'hôtel du Gouvernement au n°15 du Nouveau Marché, reconstruit par le comte de Flemming en 1710, le n°21 de la Kleine Brüdergasse reconstruit par Hans Dietrich von Schleinitz en 1707, ou encore le n°2 de la Große Klostergasse édifié par Hans Christian von Kiesewetter en 1715, dont il signale qu'il s'agit presque d'un palais – pourquoi l'avoir alors compté parmi les maisons bourgeoises de Dresde ? Toutefois, en dépit de ses confusions et de l'imprécision avec laquelle il parle des palais, S. Hertzig mène une analyse intéressante du peu de différence entre l'apparence des maisons et celle des palais, parce que fondée non sur les théoriciens d'architecture, mais sur la situation sociale de Dresde. Dans cette ville-résidence, la noblesse domine, qu'elle soit liée à la cour ou à l'administration électorale : le peu de différence entre le palais et la maison vient non pas de ce que les palais sont bâtis comme des maisons, mais de ce que les maisons sont bâties comme des palais, de ce que les bourgeois reprennent des éléments de l'architecture de cour dans la riche décoration de leurs façades et de ce qu'à partir des années 1730, ils suivent le style inauguré par Knöffel pour la cour, avec la disparition des décors sculptés des façades. S. Hertzig conclut au comportement aristocratique des bourgeois de Dresde : la bourgeoisie de la ville-résidence trouve sa fierté, non dans son opposition à la cour, mais bien au contraire dans sa proximité aux Wettin[2].

Il nous semble que la question de la différenciation du palais et de la maison gagne à être examinée, non seulement à partir du bâti existant, mais aussi à partir du vocabulaire. Une difficulté supplémentaire est créée pour le lecteur français, qui est habitué à la triple distinction entre la maison, l'hôtel (qui peut être bourgeois ou noble) et le palais, là où l'allemand ne distingue que la maison (*Haus*) et le palais (*Palast* ou, plus souvent, *Palais*). Dans les sources, le terme *Haus* peut désigner tout aussi bien une maison, un immeuble de

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.29-31.
[2] *Ibidem*, p.270-276.

rapport ou un hôtel particulier, tandis que le terme *Palais* est réservé à certaines demeures plus somptueuses. Ce problème de vocabulaire a son importance : dans sa description de Dresde parue en 1782, qui est une sorte de résumé et de traduction en français de l'ouvrage similaire de Karl Wilhelm Dassdorf, Jean Auguste Lehninger écrit que l'on trouve à Dresde « nombre de maisons bourgeoises, qui ont l'air d'hôtels & lesquelles assurément mériteroient une déscription particulière.[1] » Il semble ici confronté au caractère vague du terme *Haus*. Plus loin, il évoque « l'Hôtel de Lubomirsky, actuellement de Flemming, peut-être le seul dans Dresde qui peut entrer dans la catégorie des Palais.[2] » De fait, Lehninger refuse de parler de palais pour tous les bâtiments que toutes les sources antérieures désignent sans hésiter de ce nom, ce qui semble dire qu'il a une idée assez claire de ce qu'est un palais, sans que nous puissions préciser davantage. Au contraire, nous pouvons lire dans les mémoires du baron de Pöllnitz : « Il y a encore cinq ou six Maisons qu'on appelle ici Hôtels, & qui en Italie porteroient assurément le nom de *Palazzo*.[3] » Le terme « palais » évoque chez lui d'abord les palais urbains des cités italiennes, telles Rome, Florence ou Venise, c'est-à-dire des demeures somptueuses appartenant à la noblesse jouant (ou ayant joué) un rôle décisif dans l'histoire de ces cités : dans son esprit, le palais est l'expression, par la splendeur architecturale, du rang social ou politique de son commanditaire. C'est là un sens qui semble partagé par ses contemporains, d'après ce que nous pouvons voir de l'usage du terme *Palais* dans les sources que nous avons dépouillées.

Les contemporains appliquent sans hésiter ce terme à treize demeures bien déterminées : le palais du Taschenberg, le Palais Japonais, le palais du Grand Jardin, le Palais Turc de la Große Plauische Gasse, le palais royal de la Pirnaische Gasse, le palais Vitzthum von Eckstädt, le palais Hoym, le palais de Courlande, les deux palais Brühl, le palais Beichlingen, le palais Wurtemberg et le palais Mosczynska. En outre, trois autres demeures sont parfois appelées « palais », celles de Loß, de Löwendal et de Frise. Cette liste permet de mieux comprendre l'une des caractéristiques des palais de Dresde au XVIII^{e} siècle : le terme est en effet appliqué à des demeures soit royales, soit nobles. Hormis le château, les grands bâtiments dynastiques sont systématiquement appelés « palais ». Qualifier une demeure noble de palais, c'est affirmer que celle-ci a quelque chose en commun avec ces bâtiments dynastiques. Or ces derniers expriment à leur manière le caractère souverain de la famille des Wettin albertins. De façon parallèle, les nobles qui se bâtissent des palais expriment leur

[1] Jean Auguste LEHNINGER, *Description de la ville de Dresde*, Dresde, 1782, p.8.
[2] *Ibidem*, p.31.
[3] Charles Louis baron de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires*, Amsterdam, 1737, p.125.

proximité à l'exercice de la souveraineté, l'on n'est alors plus très loin de l'idée du baron de Pöllnitz, pour qui le terme de « palais » renvoie aux palais des cités italiennes. Ceci est corroboré par les propriétaires des palais que nous avons énumérés, ce sont toujours des nobles très proches de l'électeur et de l'exercice du pouvoir : August Ferdinand, comte de Pflug et grand maréchal de cour, Wolf Dietrich von Beichlingen, grand chancelier, et son frère Gottlob Adolph, grand maître de fauconnerie, Ernst Christoph von Manteuffel, ministre du Cabinet privé, le comte Vitzthum von Eckstädt, ministre du Cabinet privé et grand échanson, le comte Jakob Heinrich von Flemming, directeur du Cabinet privé, le comte Christoph August von Wackerbarth, gouverneur de Dresde et ministre du Cabinet privé, un duc de Wurtemberg, outre les deux favoris de Frédéric-Auguste II, les comte Alexander Joseph Sułkowski et Heinrich von Brühl, ainsi que des bâtards d'Auguste le Fort, tels le comte Rutowski, le Chevalier de Saxe ou la comtesse Mosczynska.

À partir de là, l'on peut définir ainsi un palais : une demeure incontestablement plus somptueuse que les simples maisons ou hôtels, appartenant à un grand noble proche de l'électeur, très haut placé dans la hiérarchie politique, militaire ou sociale de l'électorat et désireux de manifester son rang. La construction d'un palais est liée à une condition sociale et politique, le désir d'habiter une demeure digne de son rang, ainsi qu'à un élément artistique, manifester la position acquise par le biais de la splendeur du bâti, d'où l'emploi des colonnes, de l'ordre colossal et des frontons au début du XVIII^e^ siècle et, de façon constante, la construction de demeures imposantes, qui montrent également l'enrichissement permis par le service et la faveur de l'électeur. Dans ces conditions, il va de soi que toutes les demeures nobles ne sont pas des palais : un noble moins haut placé dans la hiérarchie politique ou sociale, plus éloigné dans le cercle de la faveur royale, ne se bâtit pas un palais, mais un hôtel, qui, à son échelle, peut toutefois avoir une véritable splendeur.

2) Les palais dans les quartiers est de Dresde

La construction de palais dans la ville de Dresde constitue une nouveauté du début du XVIII^e^ siècle. Au XVII^e^ siècle, la ville-résidence comporte certes de belles demeures bourgeoises ou aristocratiques, des hôtels, mais pas de véritables palais urbains. Le premier d'entre eux est édifié pour le vice-chancelier Kötteritz : selon J.-C. Crell, cette demeure, incendiée en 1708, est reconstruite entre 1709 et 1712[1] ; d'après Marperger, l'architecte en

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden*, Leipzig, 1723, p.62. Selon Cornélius GURLITT, *op. cit.*, t. XXIII, Dresde, 1903, p.675, l'incendie n'a pas lieu en 1708, mais en 1704.

est Georg Haase[1]. Situé à l'extrémité est de la Kreuzgasse, près du rempart, il fait l'angle avec la Große Frohngasse. Le toit est en terrasse et sert en été d'orangerie : selon J.-C. Crell, l'on peut voir depuis cette terrasse la forteresse de Königstein[2]. Pour la première fois, un noble qui n'est pas si important, fait édifier un palais dans Dresde et recourt à cette fin à l'architecte alors en vogue auprès des bourgeois, mais manifestement capable de construire également des demeures somptueuses. De ce point du vue, les années 1710 constituent une rupture, sans qu'il soit aisé d'y apporter une explication. Peut-être la construction du palais du Taschenberg pour la comtesse Cosel, qui est alors le bâtiment le plus moderne de la ville-résidence, a-t-elle un effet d'entraînement sur les commandes aristocratiques. En outre, l'éloignement du danger suédois après la défaite de Charles XII à Poltava peut créer un contexte favorable à la construction de belles demeures. Toujours est-il qu'il y a une coïncidence étonnante : les années de gloire pour Auguste le Fort, celles de la reconquête du trône de Pologne, de l'exercice du vicariat de l'Empire, de l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg, de l'édification des pavillons du Zwinger sont aussi celles d'une vague de construction de palais dans la ville de Dresde. À l'exception du palais du comte de Flemming construit en 1715 dans Altendresden, ceux-ci sont plutôt concentrés dans les quartiers est de Neudresden, au voisinage immédiat des plus prestigieuses demeures bourgeoises de Dresde.

Le second palais construit à Dresde est celui des comtes Wolf Dietrich et Gottlob Adolph von Beichlingen, réalisé entre 1713 et 1717 par Georg Haase et situé entre la Moritzstraße et la Pirnaische Gasse[3]. Il s'agit sans doute d'une revanche de l'ancien chancelier de Saxe, Wolf Dietrich von Beichlingen, disgracié entre 1703 et 1709. Cette puissante famille comtale de l'électorat de Saxe se fait bâtir une imposante demeure, aux façades très richement décorées, répondant aux critères de l'architecture palatiale, avec l'emploi de l'ordre colossal, de colonnes cannelées, de consoles géantes et d'un fronton central. Les historiens de l'art s'accordent à penser que son architecte est au fait du troisième projet, exactement contemporain, de Pöppelmann pour le château[4]. En 1737, on l'appelle le

[1] Paul Jacob MARPERGER, *Historie und Leben der berühmtesten Europaeischen Baumeister*, Hambourg, 1711, p.463.
[2] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden*, Leipzig, 1723, p.62.
[3] Nous reprenons la datation donnée par Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden*, Leipzig, 1723, p.61. Nous ne savons pas pourquoi l'historiographie ne la reprend jamais et préfère dater ce bâtiment de 1712-1715.
[4] Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Frauenkirche in Dresden und ihr Erbauer George Bähr im Kontext der kursächsischen Barockbaukunst* », *Jahrbuch des Zentralinstituts für Kunstgeschichte*, 4, 1988, p.154-155.

palais de Seifertitz, du nom de son occupant, le baron de Seifertitz[1]. Il est ensuite possédé par le grand veneur, le comte de Wolfersdorf et fait l'objet d'une rénovation en 1748[2].

Un troisième palais est construit au début des années 1710, avant 1714, celui du grand maréchal de cour, le comte Pflug, dans la Pirnaische Gasse, à l'emplacement de l'actuel musée de la ville de Dresde. En 1714, il est acheté par le comte de Flemming, qui, en 1720, y ajoute une maison située en arrière et donnant sur la Moritzstraße. Il en fait aussi refaire la façade, en adéquation avec sa position de commandant suprême de l'armée de Saxe : elle est décorée au moyen d'une architecture militaire, avec des canons, des enseignes, des piques, des pistolets, etc. Le portail ouvre sur une entrée majestueuse, avec quatre statues martiales grandeur nature, J.-C. Crell loue également les salons de marbre et de jaspe, les plafonds et les tapisseries, les miroirs et les lustres, sans compter les fontaines installées dans certaines pièces[3]. En 1726, le comte de Flemming vend ce palais à Auguste le Fort : contrairement à ce que dit C. Gurlitt, l'électeur ne songe pas à le donner à sa fille naturelle, la comtesse Orzelska, mais à y installer la Chambre d'art qui est alors conservée dans le Palais Japonais[4]. Auguste le Fort agrandit la demeure en 1731, en y ajoutant quatre maisons donnant sur la Pirnaische Gasse, celles de Johann Friedrich Eckhardt, de Maria Regina Geringmuthin, de Johanna Dorothee Hildebrandtin et de Jacobi[5]. Le 27 septembre 1736, la propriété ainsi constituée est donnée au ministre du Cabinet, le comte Sułkowski. En 1747, l'électeur rachète le palais, afin d'y loger les princes royaux. Le palais Flemming devient alors le palais royal de la Pirnaische Gasse. Par la suite, il est bombardé par les Prussiens en 1760, puis reconstruit sous la forme de l'hôtel de la Diète de Saxe.

Dans ces mêmes années 1710, la famille Vitzthum von Eckstädt se fait bâtir un palais au n°10 de la Große Schießgasse, au débouché de la Moritzstraße, à proximité immédiate du rempart. Le bâtiment, réalisé par Pöppelmann, est achevé en 1715, puis vendu pour la somme de neuf mille taler à Wolf Erich von Bennigsen, qui a épousé une Vitzthum von Eckstädt. Von Bennigsen semble l'avoir à son tour embelli, puisqu'il le vend en 1727 pour la somme de seize mille taler au baron Johann Friedrich von Göthe. Dès 1728, ce dernier le revend, pour la même somme, au ministre du Cabinet, Ernst Christoph von Manteuffel, qui, lui-même, le

[1] *Dreßdnische Adresse*, Dresde, 1737, p.16.
[2] *Neu-verbesserte und accurate Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1749, p.26.
[3] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden*, Leipzig, 1726, p.74-75.
[4] Cornelius GURLITT, *op. cit.*, t. XXII, Dresde, 1901, p.532 et *Remarquable curieuse Briefe*, Freyburg, 1728, in Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßten Sächsischen Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.218. C. Gurlitt semble avoir fait une lecture un peu hâtive de ce texte : J.-C. Crell dit seulement que l'électeur inaugure sa nouvelle acquisition en y célébrant l'anniversaire de la comtesse Orzelska le 23 novembre 1727.
[5] SHStA 10047/1699 f°1r°.

revend en 1730 à l'épouse du propriétaire de 1715, Charlotta Eleonora von Bennigsen. En 1736, le palais est vendu au conseiller aulique Christian Heinrich Bauer, qui, à son tour, le revend en 1744 à la générale de Saint-Paul. Le couple Saint-Paul n'a pas d'héritier et, à la mort du général en 1746, le palais revient à la Chambre, qui le vend pour dix-huit mille taler au comte Heinrich von Brühl en 1747[1]. Celui-ci le donne à son frère, le grand écuyer Johann Adolph, comte de Brühl. D'après une description de Dresde parue en 1749, ce dernier le rénove au cours de l'année 1748[2]. Ce palais est endommagé en 1760 et détruit en 1886.

Le cinquième palais bâti durant cette période de gloire des Wettin albertins est celui du comte Friedrich Vitzthum von Eckstädt, lui aussi situé à l'est de la ville, dans la Kreuzgasse, au voisinage du palais Kötteritz, à l'angle de la Weiße Gasse et de la Große Frohngasse. Il est construit *ex nihilo*, à l'initiative de la comtesse Rachel Charlotta, qui est issue du lignage des Hoym : à la fin de l'année 1718, celle-ci achète quatre propriétés, les maisons Schwarzbach, Max, Müller et Spaan, qui fournissent le terrain nécessaire au futur palais[3] ; le 4 avril 1719, elle y ajoute la maison du diacre de Sainte-Sophie, M. Weller[4]. Les plans du nouveau palais sont signés par Knöffel, qui est alors conducteur à la surintendance des bâtiments, et par Bähr[5]. L'ampleur du projet attire l'attention d'Auguste le Fort, qui se montre prêt à soutenir la construction du palais Vitzthum, comme on le voit au travers d'un écrit du comte de Wackerbarth : « Sa Majesté royale a très gracieusement pris en considération le fait que, par l'ampleur et le prix de l'édifice à réaliser, la ville gagnera en apparence et en dignité, et ainsi, selon Son intention qu'Elle a exprimée à haute voix, Elle souhaite volontiers l'accorder audit Monsieur le comte de Vitzthum, dans la mesure où cela sera faisable [...][6] ». Ces lignes servent de préambule à un ordre adressé à la surintendance des bâtiments et, dans ce cas exceptionnel, nous voyons comment l'électeur peut intervenir et chercher à influencer la décision de son administration des bâtiments : celle-ci se voit clairement signifier qu'elle répondra à la volonté royale si elle émet un rapport favorable aux projets du comte Vitzthum. Elle doit examiner les limites du nouveau palais, car le comte envisage de mordre sur les rues existantes.

---

[1] SHStA 10047/1676.
[2] *Neu-verbesserte und accurate Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1749, p.22.
[3] SHStA 10024/9836/25 f°4r°.
[4] RA B III 10 f°71-74.
[5] *Ibidem*, f°45v°. Cette source semble contredire l'affirmation courante selon laquelle ce palais aurait été construit sur des plans de Pöppelmann.
[6] SHStA 10024/9836/25 f°32r° : « *Nachdem nun Ihro Königl[iche] Maj[estät] in allergnädigster Erwegung gezogen, daß durch diesen so großen und kostbar aufzuführenden Bau, der Stadt ein neues Ansehen und Zierde gegeben wird, und dahero Ihro mündlich geäuserten Intention nach, oberwehnten Herrn Grafn von Vizthum, so viel nur immer thunlich, gerne deferiren möchten* […] ».

À cette fin, une commission est réunie, constituée du conseiller aulique Ritter, du grand commissaire Gärtner, du surintendant des bâtiments Pöppelmann, ainsi que de membres de l'administration des bâtiments militaires, le major Grauvert, le major Fürstenhoff et le capitaine Erndtel. Le rapport est rendu le 25 février 1719. La commission adopte pour principe que toute rue doit être large d'au moins douze aunes, afin de permettre à deux véhicules et un piéton de se croiser. Ainsi, du côté de la Kreuzgasse, le projet de la comtesse Vitzthum peut être accepté, puisqu'il laisse à la rue une largeur de plus de dix-sept aunes ; en revanche, en ce qui concerne la Weisse Gasse, la commission émet un avis défavorable, car cette rue serait réduite à une largeur de huit aunes dix-huit pouces ; pour la Große Frohngasse, elle propose un compromis, réduire la rue à une largeur de huit aunes quinze pouces (et non sept aunes quinze pouces, comme le souhaitait la comtesse), mais demander à la comtesse de réaliser un passage en arcades d'une largeur de quatre aunes[1]. L'ensemble semble acceptable au gouverneur. Toutefois, le 2 mars 1719, nonobstant les réflexions de la surintendance des bâtiments et du comte de Wackerbarth, Auguste le Fort autorise la construction du palais Vitzthum en fonction des plans initiaux de la comtesse, sans prendre en considération l'obstacle de la réduction de la largeur des rues[2]. C'est là un bon exemple de la façon dont l'électeur peut intervenir dans l'aménagement de sa ville-résidence. Le palais, achevé en 1721, est véritablement somptueux, comme on peut le voir sur le tableau de Bellotto représentant l'église Sainte-Croix : il domine la Kreuzgasse[3]. J.-C. Crell en loue la sculpture, les tapisseries turques, les lustres, le jardin intérieur où l'on trouve des orangers, des grottes et des fontaines. Devenue veuve, la comtesse Vitzthum von Eckstädt le vend au comte de Flemming en 1726 et, à la mort de ce dernier en 1728, sa veuve le vend au ministre du Cabinet, le comte Karl Heinrich von Hoym, lequel est emprisonné et se suicide en 1736[4]. Le palais revient alors à la Chambre et, le 24 avril 1737, Frédéric-Auguste II le donne à la princesse Friderika Charlotta Lubomirska, née comtesse Vitzthum von Eckstädt[5]. Le palais passe ensuite à sa fille, la comtesse Louisa Amalia Lubomirska, qui épouse en 1739 le bâtard d'Auguste le Fort, Frédéric-Auguste comte Rutowski[6]. C'est pourquoi l'on parle aussi du palais Rutowski. L'édifice est ensuite endommagé en 1760 et détruit au cours d'un incendie en 1786.

[1] *Ibidem*, f°33-34.
[2] *Ibidem*, f°4-5.
[3] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 616
[4] Henning PRINZ, « *Das Palais Vitzthum* », in Harald MARX (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann*, Leipzig, 1989, p.235-236.
[5] SHStA 10047/1700 f°1.
[6] Cornelius GURLITT, *op. cit.*, t. XXIII, Dresde, 1903, p.587.

Un accident malheureux permet au comte de Wackerbarth de se bâtir, à son tour, une somptueuse demeure. En raison de sa fonction de gouverneur de Dresde, il habite un hôtel rattaché à l'arsenal et datant du XVI^e siècle. C'est là que loge Frédéric-Guillaume I^er, roi de Prusse, lors de sa visite à Dresde en janvier 1728, mais, dans la nuit du 17 au 18 janvier, le feu prend à la maison et, comme le dit le journal de la cour, « il n'y eut pas moyen d'éteindre la flamme, et toute la maison, tous les meubles les plus riches, une très belle bibliotheque, une collection impayable de desseins, de modeles, de memoires manuscripts, que le C[omte] de Wackerbart avoit soigneusement amassé et conservé depuis 40 ans ; en un mot, tout ce que la maison contenoit à peu de chose près, fut reduit en cendre.[1] » C'est à la suite de cet accident qu'Auguste le Fort donne au comte de Wackerbarth le palais Flemming, dont il a lui-même fait l'acquisition en 1726. Cette solution provisoire dure deux mois et le comte de Wackerbarth demande à son architecte favori, Knöffel, de lui rebâtir un palais près de l'arsenal : l'édifice est achevé dès 1729. Le bâtiment est adossé au rempart, au débouché de la Rampische Gasse, donnant une perspective à cette rue, comme on peut le voir dans un tableau de Bellotto[2]. À la mort du comte de Wackerbarth en 1734, il est hérité par son fils adoptif, le comte de Wackerbarth Salmour, qui le vend en 1740 à un bâtard d'Auguste le Fort, le Chevalier de Saxe, fils de la comtesse Lubomirska et chevalier de Malte : ce dernier l'agrandit en direction du rempart, en y dessinant un jardin. Après la guerre de Sept Ans, la demeure revient au troisième fils de Frédéric-Auguste II, le prince Charles, duc de Courlande, d'où son nom usuel de palais de Courlande[3].

Dans les années 1730, un dernier palais est édifié dans ce quartier est de la ville, pour le grand écuyer Johann Adolph, comte de Brühl et frère du favori de Frédéric-Auguste II. En 1739, celui-ci demande à Knöffel de lui bâtir un palais, entre la Rampische Gasse et la Pirnaische Gasse. En 1752, la veuve du comte le vend à son gendre, Julius Gebhard, comte de Hoym, qui le fait rénover en 1766[4]. Selon Dassdorf, le palais est orné de pilastres et comporte de riches salons au sol de marbre et de jaspe[5].

3) Les palais des faubourgs et des remparts

L'on trouve ainsi dans le quartier est de la ville de Dresde, et tout particulièrement du côté de la Pirnaische Gasse, une forte concentration de somptueux palais, mais le reste de

[1] SHStA 10026/356/8 f°5v°.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 617.
[3] Alfred FIEDLER, *Zur Geschichte des Kurländischen Palais und des Marcolini Palais*, Dresde, 1904, p.6-8.
[4] Matthias DONATH, *op. cit.*, p.174.
[5] Karl Wilhelm DASSDORF, *op. cit.*, p.69.

Neudresden et d'Altendresden n'est pas exempt de belles demeures aristocratiques et l'on en trouve quelques-unes dans les faubourgs de Dresde. La première d'entre elles est dans le faubourg de Friedrichstadt, à l'emplacement de l'actuel hôpital municipal. Le noyau de ce palais est une propriété du grand maréchal de cour, Hermann von Wolframsdorf, achetée en 1691 par Hans Gaspard von Schönberg, en 1696 par Helena Tugendreich Knochin, qui lui ajoute les propriétés adjacentes[1]. En 1700, l'ensemble est vendu à son gendre Christoph Friedrich von Gersdorff, lequel le cède en 1708 à Johann Georg von Ponickau. Le ministre du Cabinet Ernst Christoph von Manteuffel acquiert la propriété en 1718 et son épouse y ajoute deux propriétés situées plus au sud : c'est ce qu'on appelle le jardin Manteuffel de Friedrichstadt. Il s'agit alors d'un jardin de plaisance, s'étendant de la Brückenstraße à la Badergasse. Dans sa description de Dresde parue en 1726, J.-C. Crell évoque « les nombreux beaux jardins [de Neustadt Ostra], parmi lesquels se distinguent avant tout le bâtiment précieux édifié en 1720 par Son Excellence Monsieur le Ministre du Cabinet privé le comte de Manteuffel et le jardin adjacent, orné de nombreuses statues propres et précieuses.[2] » En 1721, le comte de Manteuffel y établir une brasserie. La propriété est vendue en 1725 à Auguste le Fort, qui la divise en deux, avec à l'est, la brasserie de cour et, à l'ouest un jardin de plaisance. Le 28 juillet 1727, le jardin (mais pas la brasserie de cour) est offert au duc Frédéric Louis de Wurtemberg, l'époux de l'ancienne maîtresse du roi, Ursula Katharina Lubomirska, princesse de Teschen. Devenue veuve en février 1736, la princesse de Teschen hérite de tous les biens de son défunt époux et, dès le 16 février 1736, vend sa propriété de Friedrichstadt au comte de Brühl[3]. Ce dernier, qui, en décembre 1735, a obtenu par grâce royale la brasserie de cour, réunit ainsi entre ses mains l'ensemble de la propriété du comte Manteuffel, mais pour un temps seulement, puisque, dès mars 1740, il revend la brasserie à l'État.

En 1740, la propriété Brühl dans Friedrichstadt s'étend de la Brückenstraße à la Badergasse et de la Bräuergasse jusqu'aux propriétés de Kanick et de Weinhold, qui donnent sur la Kirchenstraße. Le comte de Brühl agrandit peu à peu son domaine. Le 6 juillet 1742, il achète deux propriétés situées de l'autre côté de la Badergasse, les jardins de Johann Christian

[1] Sur ce qui suit, cf. Alfred FIEDLER, *op. cit.*, p.32-37.

[2] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden*, Leipzig, 1726, p.134 : « […] *viel schöne Gärten, unter welchen S[eine]r Excell[enz] des Herrn Geh[eimen] Cabinets-Ministri, Grafens von Mannteuffels, An[no] 1720 erbauetes kostbares Gebäude, und der mit vielen propren und pretieusen Statuen gezierte daran befindliche Garten vor allen praevaliret.* »

[3] SHStA 10047/1901 f°18-21. Le contrat de vente évoque un palais dans le jardin Wurtemberg, mais la formulation ne permet pas de préciser s'il s'agit du bâtiment construit par le comte de Manteuffel en 1720, ou si le duc de Wurtemberg a lui-même fait des travaux.

Blechschmied et de Johann Gottlieb Rothermund[1]. La propriété du comte de Brühl s'étend ainsi de la Brückenstraße à la Brießnitzer Straße, mais est coupée en deux par la Badergasse. Le 19 juillet 1743, le comte de Brühl obtient de Frédéric-Auguste II un nouvel agrandissement de sa propriété : tout d'abord, la Brückenstraße est rétrécie à son bénéfice, afin qu'il puisse réaliser une grille à l'entrée de son palais. Ensuite, l'électeur met fin à la disjonction de la propriété de part et d'autre de la Badergasse, en attribuant au comte de Brühl le morceau de rue qui manque, ce qui revient à faire de la Badergasse une impasse. Enfin, le comte de Brühl se voit attribuer un jardin potager au sud de la Brießnitzer Straße, délimité par la Schäfferei Straße, la Plauische Gasse et la Kirchenstraße[2]. Le 8 août 1743, l'électeur ajoute encore le terrain situé à l'ouest du jardin potager, délimité par la place du Marché, la Vorwerkstraße, la Kirchenstraße et la Schäfferei Straße[3]. Le lendemain, le comte de Brühl achète aux héritiers Schmidtner la propriété Weinhold qu'ils venaient d'hériter d'Eleonora Magdalena Weinholdin, née Schmidtnerin[4] ; le surlendemain, le comte achète également la maison de Martin Kanick[5]. Le comte de Brühl possède ainsi un immense domaine au cœur de Friedrichstadt, allant de la Bräuergasse à la Kirchen Straße et de la Brückenstraße à la Brießnitzer Straße, à quoi il faut ajouter les deux terrains situés, l'un entre la Brießnitzer Straße et la Schäfferei Straße, l'autre entre le Marché et la Schäfferei Straße. Le 15 février 1753, l'électeur donne encore au comte de Brühl une bande de terrain prise sur le bord est du Marché et permettant à son favori d'ajouter dans son jardin un stand de tir[6]. Le comte de Brühl fait rebâtir le palais qu'il a acquis de la princesse de Teschen, l'ensemble est achevé en 1746. L'annuaire de Dresde de 1756 évoque « le palais d'été et jardin du comte de Brühl, l'un des plus beaux et des plus propres de Friedrichstadt et remarquable en raison de ses nombreuses statues de prix, de ses conduites d'eau, de ses allées de plaisance, entre de hautes haies, de ses fontaines, de ses cascades, de ses grottes et de ses orangeries.[7] » Les sculptures ont été faites par Mattielli, le sculpteur de l'église catholique de cour, en particulier la fontaine de Neptune, qui existe toujours à ce jour. Comme la plupart des propriétés du comte de Brühl,

[1] *Ibidem*, f°44-56.
[2] *Ibidem*, f°69-70. Un plan f°74 permet de visualiser la situation.
[3] *Ibidem*, f°97.
[4] *Ibidem*, f°111r°.
[5] *Ibidem*, f°120.
[6] *Ibidem*, f°215.
[7] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1756, p.61 : « *Das Gräfl[ische] Brühlische Sommer-Palais und Garten, welcher einer der schönsten und propresten allhier, und wegen der vielen kostbaren Statuen, Wasserleitungen, Lust-Alléen zwischen hohen Espaliers, Springbrunnen, Cascaden, Grottenwerck und Orangerien sehens werth*. »

son palais d'été dans Friedrichstadt est fortement endommagé pendant la guerre de Sept Ans, il est ensuite vendu en 1774 au comte Marcolini, et transformé en hôpital municipal en 1849.

Ce palais d'été est certes un cas exceptionnel, mais ce n'est pas le seul du genre que l'on trouve dans les faubourgs et l'on peut également citer le palais Mosczynska, construit en 1742 par Julius Heinrich Schwarze, intendant des bâtiments du pays, pour la comtesse Mosczynska, fille naturelle de la comtesse Cosel et d'Auguste le Fort. C'est là un cas exemplaire de la conquête des faubourgs sous Frédéric-Auguste II : cette maison de plaisance est située à la limite de l'espace urbanisé, à l'extrémité sud du faubourg du Lac, entre la *Bürgerwiese* et la route de Dippoldiswalde, à l'emplacement de l'actuelle Lindengasse. L'on considère à l'époque que c'est l'une des plus splendides maisons de ce genre dans la ville-résidence, comme le dit Weinart : « L'entrée principale de ce jardin est du côté de la campagne. Le palais, situé juste devant, est établi avec beaucoup d'art et de goût, et meublé de façon splendide. Devant celui-ci, l'on trouve un très beau et grand parterre, qui est orné d'une excellente orangerie et entouré d'une belle arcade de tilleuls. Le parterre s'ouvre sur une très belle allée droite de tilleuls taillés en berceau, laquelle est unique en son genre. Cette allée mène à une excellente pièce d'eau ornée d'une très belle sculpture.[1] » Ce jardin comporte aussi une partie anglaise et un potager. L'ensemble de la propriété est démantelé en 1871.

Outre l'essor des maisons de plaisance dans les faubourgs, le règne de Frédéric-Auguste II est marqué par la construction de belles demeures au niveau des remparts. À l'est, les nobles propriétaires du côté de la Kleine Schießgasse et de la Große Schießgasse acquièrent une partie des fortifications, ainsi le Chevalier de Saxe et le grand écuyer, le comte de Brühl, au niveau de leur palais respectif. Près du rempart sud, l'on ne trouve pas de palais, car ce quartier est plus pauvre que celui du Nouveau Marché, mais les choses évoluent avec l'ouverture de la *Seetor* à partir de 1743 : le rempart est ouvert de ce côté et les fortifications sont partiellement démantelées, laissant des terrains à bâtir d'autant plus intéressants que la ville-résidence est densément construite. Dès le 1er février 1743, Karl Heinrich von Heinecken (1706-1791), secrétaire du comte de Brühl et directeur du Cabinet des estampes, demande que

[1] Benjamin Gottfried WEINART, *op. cit.*, p.338-339 : « *Der Haupt-Eingang dieses Gartens ist von der Feld-Seite. Das Pallais, welche gleich vorne steht, ist von vieler Kunst und Geschmack angelegt und inwendig aufs prächtigste meublirt. Vor demselben ist ein sehr schönes und großes Parterre, welches mit einer vortreflichen Orangerie geziert, und um und um mit einen schönen Bogengang von Lindenbäumen umgeben ist. Das Parterre öffnet sich in einer geraden und sehr schönen Allee von Lindenbäumen die en berceau gezogen, und welche in ihrer Art einzig ist. Diese Allee führet an ein vortreflich und von schöner Bildhauer-Arbeit geziertes Wasser-Stücke.* »

lui soit attribué un terrain à bâtir à la place du rempart et en face de la *Seetor*[1] : il obtient satisfaction le 10 janvier 1748[2]. C'est ainsi qu'est créée une perspective au sud de la Seegasse : une porte et, derrière celle-ci, une belle demeure. Quelques semaines plus tard, le 15 mars 1748, le bastion Mercure, situé à l'est de la *Seetor*, ainsi que la courtine qui relie ces deux éléments sont donnés au conseiller Ferdinand Ludwig von Saul[3] : en trois ans, celui-ci y fait bâtir un bel hôtel et, en 1752, il est question de faire bâtir un hôtel symétrique, à gauche de la *Seetor*[4], mais nos sources ne permettent pas de savoir si ce projet a été ou non réalisé.

Cette façon de construire sur les remparts permet la plus importante réalisation noble dans Dresde, la Terrasse Brühl, c'est-à-dire l'ensemble des bâtiments et des jardins que le comte de Brühl fait édifier au niveau du rempart qui domine l'Elbe. C'est là le cas le plus ample de l'investissement d'un favori dans la ville-résidence. À l'aube de la guerre de Sept Ans, alors que le bord de l'Elbe en aval du pont est le domaine des Wettin, la partie amont appartient totalement au comte de Brühl. Au début du XVIII[e] siècle, le pont sur l'Elbe aboutit aux fortifications de Neudresden et, une fois celles-ci traversées, permet de rejoindre l'Elbgasse qui mène au Nouveau Marché : à droite, l'on trouve les écuries électorales et, à gauche, des maisons, en face du château, une maison électorale qui, jusqu'en 1716, sert de logement au prince de Fürstenberg, puis la maison Charon, reconstruite par Georg Haase en 1720 et habitée par Knöffel de 1726 à 1752, puis l'hôtel du comte Ernst Christophe von Manteuffel[5]. Devenu électeur de Saxe et roi de Pologne, Frédéric-Auguste II souhaite que ses deux favoris, le comte Sułkowski et le comte de Brühl, habitent près du château : le 13 juillet 1734, il donne au premier trois maisons dans l'Elbgasse, deux qui lui appartiennent déjà, les maisons Lange et Carlowitz et une troisième qu'il achète à cette fin, l'hôtel des héritiers Schönberg[6], ce dernier n'étant autre que l'ancien logement du prince de Fürstenberg. Knöffel est chargé d'en faire un palais prestigieux, qui aurait deux entrées somptueuses, l'une dans l'Elbgasse et l'autre dans la Terrassengasse, ainsi qu'une salle d'apparat ellipsoïdale, mais les travaux ne sont pas réalisés car, le 27 septembre 1736, le comte Sułkowski rend à Frédéric-Auguste II ses trois maisons de l'Elbgasse, en échange du palais Flemming dans la Pirnaische Gasse[7]. L'hôtel Fürstenberg n'est ainsi pas transformé.

[1] SHStA 10024/4451/21 f°7.
[2] SHStA 11254/873 f°2r°.
[3] *Ibidem*, f°2r°.
[4] *Neu-revidirte, verbesserte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1752, p.26.
[5] Pour tous ces éléments concernant la Terrasse Brühl, cf. Manfred ZUMPE, *Die Brühlsche Terrasse in Dresden*, Berlin, 1991.
[6] SHStA 10047/1698 f°1-2.
[7] *Ibidem*, f°12. Pour les projets de Knöffel, cf. Manfred ZUMPE, *op. cit.*, p.75.

Dans le même temps, en 1734, le comte de Brühl fait l'acquisition de l'hôtel Manteuffel dans l'Elbgasse. Le 20 mars 1737, Frédéric-Auguste II lui donne la maison voisine, qui appartenait à la famille Püschel et avait été achetée par Auguste le Fort en 1725 et, le 16 juillet 1738, il ajoute la maison Carlowitz[1]. Ces dons répondent vraisemblablement à une demande du comte de Brühl qui, dès 1736, songe à transformer l'hôtel Manteuffel en véritable palais. L'architecte du comte de Brühl est, sans surprise, Knöffel, qui prévoit de faire un grand palais long de trente mètres le long de l'Elbgasse, et profond de soixante-deux mètres, jusqu'au rempart, avec une cour intérieure en forme de trapèze arrondi. La façade est réalisée de 1737 à 1740, puis le palais est agrandi, grâce à l'achat de trois maisons donnant sur le *Klepperstall*. Le 6 juillet 1742, le comte de Brühl achète deux maisons dans la Kleine Fischergasse, celle de Katharina Sibylle Bergerin et celle de la famille Barthel : le 15 août 1742, le comte de Brühl partage les deux propriétés, gardant la partie adjacente à son palais, tandis que la façade des deux maisons sur la Kleine Fischergasse est vendue à Johann Friedrich Thielemann[2]. Ceci permet d'étendre le palais vers l'est ; un ultime agrandissement a lieu entre 1753 et 1763 : pendant la guerre de Sept Ans, en 1759, l'hôtel Fürstenberg est intégré au palais Brühl. Ce dernier est remarquable, non seulement par sa taille, mais aussi par sa splendeur : si la façade est peu décorée, il en va tout autrement de l'intérieur. L'entrée et la grande cour sont ornées de sculptures réalisées par Mattielli ; les pièces d'apparat sont, au second étage, un chef d'œuvre d'art rococo[3]. Tout comme l'hôtel Fürstenberg, il est détruit en 1899, afin de permettre la construction du parlement de Saxe.

Le comte de Brühl ne se contente pas d'un palais donnant sur l'Elbgasse et semble avoir assez rapidement souhaité utiliser les possibilités offertes par les fortifications donnant sur l'Elbe. Le 23 juin 1739, Frédéric-Auguste II augmente la profondeur de la propriété de son favori, en lui faisant cadeau du *Klepperstall* sur une longueur de deux cent quarante aunes, ainsi que du rempart situé en arrière : le comte de Brühl transforme la partie basse du *Klepperstall* en écuries et en garages, tandis qu'un jardin est édifié sur le rempart, pour lequel sont prévues des fontaines et une cascade[4]. C'est à cette occasion qu'est édifiée la partie occidentale du jardin Brühl, qui est reliée au palais par un escalier couvert : elle sert en quelque sorte de terrasse au château, avec, au centre, un bassin et une fontaine[5]. L'aménagement se poursuit d'ouest en est : à l'est du jardin en terrasse, l'on trouve un jardin

[1] SHStA 10026/950/5 f°3-4 et 23-25.
[2] RA A XXI 77b.
[3] Manfred ZUMPE, *op. cit.*, p.83-85.
[4] SHStA 10026/950/5 f°38-40.
[5] Manfred ZUMPE, *op. cit.*, p.116.

plus étroit et bordé de plusieurs édifices servant à embellir ce qui devient un balcon au-dessus de l'Elbe. Il s'agit tout d'abord d'un petit pavillon de jardin, bâti sur l'espace d'un petit bastion du rempart : il est réalisé en 1741 par Knöffel, qui le dote d'une salle principale en ellipse[1]. Le comte de Brühl fait en outre construire une bibliothèque, que l'on voit bien sur le premier panorama de Dresde peint par Bellotto[2] : ce grand bâtiment long de soixante-deux mètres est construit durant les années 1740, et un étage lui est ajouté entre 1748 et 1751, il est relié au palais Brühl par un petit pont au-dessus de la Terrassengasse. Le comte de Brühl possède une importante bibliothèque privée, qui, avec la bibliothèque royale, a fourni le noyau de l'actuelle bibliothèque régionale et universitaire de Saxe. L'extension à l'est se poursuit lorsque, le 18 juillet 1742, Frédéric-Auguste II donne à son favori une nouvelle portion du rempart, longue de deux cent trente-six aunes six pouces[3]. C'est sur cet espace que le comte de Brühl fait bâtir entre 1742 et 1744 une galerie de peinture, long bâtiment de plain pied, avec un balcon du côté de l'Elbe et un escalier permettant de rejoindre le *Klepperstall* au sud : cet édifice relativement bas met bien en valeur l'église Notre-Dame, comme on peut le voir sur le premier panorama peint par Bellotto à Dresde[4]. Une nouvelle extension a lieu en 1748 : le 22 septembre 1747, la foudre cause une explosion dans les magasins de poudre situés à l'intérieur du rempart et la destruction de la villa de plaisance construite par Giovanni Nosseni pour l'électeur Christian I^{er} à partir de 1589. Le 22 janvier 1748, Frédéric-Auguste II décide de ne pas reconstruire cette villa, mais de donner tout le rempart oriental au comte de Brühl, y compris le bastion de la Vierge et les espaces où l'on trouve divers bâtiments liés à l'arsenal[5]. L'ensemble est transformé en jardin, avec un belvédère achevé en 1753 : des chemins en pente douce mènent à un parterre circulaire et à un bassin juste devant le belvédère. Celui-ci est détruit sur l'ordre de Frédéric II de Prusse en 1759, mais on le trouve représenté sur une estampe de Michael Keyl, réalisée en 1761. Il couronne le bastion de la Vierge à l'angle nord-est des fortifications de Neudresden : il comporte une salle d'apparat elliptique, avec cinq fenêtres donnant sur l'Elbe et les collines de Loschwitz et, en dessous, une salle elliptique qui sert de grotte pour les séjours estivaux. C'était un chef d'œuvre d'art rococo réalisé par Knöffel[6]. En 1755, le comte de Brühl ajoute un théâtre à l'angle nord-ouest

[1] *Ibidem*, p.89-92.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602.
[3] SHStA 10026/950/5 f°60-61.
[4] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602. Cf. Manfred ZUMPE, *op. cit.*, p.99. La collection de peinture du comte de Brühl est vendue à Catherine II de Russie en 1768.
[5] SHStA 10026/950/5 f°70-73.
[6] Manfred ZUMPE, *op. cit.*, p.103-111.

de l'arsenal, au niveau de la *Ziegeltor*[1]. Un ensemble palatial considérable est ainsi réalisé sur le rempart au bord de l'Elbe : une initiative privée rendue possible par les bienfaits d'un électeur qui donne en propriété les fortifications de la ville-résidence permet de modifier radicalement l'aspect de Dresde. Par les constructions du comte de Brühl, la ville se tourne résolument vers le fleuve.

En bilan, il nous faut insister sur l'ampleur des chantiers entrepris et réalisés à Dresde au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle : deux hôtels de ville, quatre églises construites *ex nihilo*, sans compter l'agrandissement des églises existantes, neuf palais et plusieurs centaines de maisons ou hôtels particuliers. En un demi-siècle, cela est considérable, surtout si l'on songe que la plupart de ces chantiers sont entrepris de bon gré. L'électeur recourt certes à la contrainte et par son autorité, il oblige le Magistrat à reconstruire les deux hôtels de ville ainsi que la toute nouvelle église des Rois Mages, à chaque fois, pour des motifs d'urbanisme. Le Magistrat cherche à résister autant que possible, avec parfois plus de résultat que la thèse de l'absolutisme pourrait le laisser supposer, il peut ainsi échapper au transfert de l'hôtel de ville de Neudresden sur le Nouveau Marché et à la démolition de la halle aux draps du XVI^e^ siècle. En revanche, c'est librement que le Magistrat entreprend tous ses autres chantiers, exerçant pleinement son rôle de patron ecclésiastique des églises de Dresde : il lui semble moins important d'affirmer par le bâti l'autonomie communale que de donner à l'Église luthérienne les moyens de remplir sa mission. De même, les propriétaires des maisons en bois se voient imposer la reconstruction de leur maison en pierre, mais les conflits sont beaucoup moins violents, dans la mesure où un simple propriétaire n'a pas les moyens de résister aux ordres venus de l'électeur, du gouverneur ou du Magistrat : ceux qui sont dans l'incapacité financière de reconstruire vendent leur maison à vil prix et rejoignent la masse des locataires. Par-delà ces contraintes réelles, la ville-résidence n'a pas pu être transformée à ce point sans la participation active, le consentement et le désir de construire de nombre de particuliers, bourgeois ou nobles. C'est ainsi que plusieurs palais somptueux sont bâtis à Dresde durant la première moitié du XVIII^e^ siècle, outre de nombreuses belles demeures au goût du jour. Ce mouvement de construction ne concerne pas toute la ville de façon indistincte, mais touche tout particulièrement certains quartiers, l'est de Neudresden, notamment vers le Nouveau Marché, la Rampische Gasse et la Pirnaische Gasse, mais aussi le quartier du château, l'ensemble d'Altendresden, ainsi que le faubourg de Friedrichstadt : ailleurs, les reconstructions sont beaucoup plus ponctuelles.

[1] *Ibidem*, p.113-114. Ce théâtre est détruit en 1886.

Cette géographie de la transformation de Dresde est révélatrice d'un second phénomène : le rôle que peuvent jouer l'électeur et son administration des bâtiments dans les chantiers qu'ils n'entreprennent pas, mais qui contribuent à transformer considérablement le visage de la ville-résidence. Leur intervention se situe toujours au niveau de l'urbanisme : le commanditaire d'un chantier, quel qu'il soit, est libre d'agencer l'intérieur de son bâtiment comme il l'entend, mais, en ce qui concerne l'extérieur, il doit se soumettre à quelques servitudes d'urbanisme. C'est là le sens des interventions de la surintendance des bâtiments auprès du Magistrat, au sujet de la construction des églises de Dresde : de tels édifices sont si importants dans l'image de la ville qu'il n'est pas question de laisser les autorités communales entièrement libres, comme on le voit en particulier pour les églises Notre-Dame et des Rois Mages. Faute de sources, cette action de la surintendance des bâtiments et de l'électeur est plus difficile à cerner en ce qui concerne les particuliers, qu'ils soient nobles ou non, mais notons cependant que la réalisation de la Dresde baroque doit beaucoup au milieu culturel permis par cette administration et aux phénomènes d'imitation de la cour vers les palais et des palais vers les hôtels particuliers. En outre, les questions d'urbanisme sont tout à fait présentes dès qu'il s'agit de bâtir des terrains jusque-là vacants, en particulier dans Altendresden qui, ravagée par l'incendie de 1685, fait presque figure de ville nouvelle, et dans le nouveau faubourg de Friedrichstadt, mais aussi, plus ponctuellement, au niveau des fortifications de la ville. Ainsi, l'électeur, par l'intermédiaire de son administration des bâtiments, cherche à contrôler la transformation du visage de sa ville-résidence : il semble alors évident qu'une ville n'est pas un agrégat informe de bâtiments, mais plutôt un organisme, donc un ensemble ordonné, mais, à l'intérieur de ce cadre, toute liberté est laissée à qui désire construire. Autrement dit, pour comprendre l'action des Wettin dans Dresde, il nous faut quitter le niveau des bâtiments individuels pour rejoindre celui de la ville tout entière.

Chapitre VI : Les Wettin et l'amélioration des conditions urbaines

L'étude des bâtiments construits à Dresde au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle a permis de voir l'importance des réalisations individuelles, qu'elles soient dynastiques, communales, nobles ou bourgeoises. Sans le concours non seulement de la dynastie, mais aussi du Magistrat, de la noblesse la mieux intégrée dans les institutions électorales, des bourgeois sénateurs ou négociants et des artisans, en particulier ceux du bâtiment, la ville de Dresde n'aurait guère pu être à ce point transformée durant ce demi-siècle. Mais ce constat ne suffit pas à rendre compte des changements à l'œuvre dans la ville-résidence. Nous touchons ici à la principale faiblesse des études d'histoire de l'art concernant Dresde : elles s'intéressent soit au bâtiment pris individuellement, soit à l'histoire d'une forme esthétique et de son évolution, soit aux réalisations de tel ou tel architecte. Nous disposons ainsi de précieuses monographies sur la plupart des architectes ayant travaillé à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, sur tous les bâtiments importants, sur les constructions émanant de l'électeur ou d'un groupe social déterminé (la bourgeoisie), mais de telles études ne s'intéressent que rarement à la ville. Ou plutôt, elles réduisent cette dernière à une somme d'édifices simplement juxtaposés, qui n'entrent jamais en relation les uns avec les autres. Ainsi, C. Gurlitt écrit une histoire des bâtiments de Dresde, tout comme F. Löffler et S. Hertzig[1].

Or, cette méthode est doublement dommageable. D'une part, elle oublie de situer le bâti dans l'ensemble de la ville et contribue à entretenir l'idée de séparations qui ne correspondent pas à la réalité du terrain : il n'y a pas trois villes distinctes, celle de la cour des Wettin, celle des bourgeois de Dresde, et celle des palais, mais l'unité de la ville-résidence est telle que l'on trouve dans le même quartier des bâtiments curiaux ou dynastiques, des palais et des maisons bourgeoises. D'autre part, cette méthode oublie qu'une ville est constituée non seulement de bâtiments, mais aussi de fortifications, de rues, de places, c'est-à-dire d'un ensemble d'espaces non bâtis, mais qui n'en appartiennent pas moins à la ville. En prendre conscience permet d'éclairer la faiblesse de l'intervention directe du gouverneur ou de la surintendance des bâtiments sur les édifices individuels, alors que celle-ci est beaucoup plus importante dès que l'on regarde les espaces non bâtis de la ville. C'est à ce niveau que l'on peut observer l'existence d'un véritable urbanisme des Wettin. La dynastie lutte d'abord

[1] Cornelius GURLITT, *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen. Stadt Dresden*, t. XXI-XXIII, Dresde, 1901-1903. Fritz LÖFFLER, *Das alte Dresden. Geschichte seiner Bauten*, Dresde, 1955. Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001 et *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007.

contre les maux traditionnels de la ville, en cherchant à prévenir les incendies et en améliorant l'hygiène et la circulation au sein de la ville. Ces impératifs ne sont pas dissociables d'un souhait d'embellissement urbain, comme nous pourrons l'observer en étudiant le devenir des fortifications de l'une des principales places fortes de la Saxe électorale.

I- La lutte contre les maux de la ville

A- La lutte contre les incendies

1) La destruction des maisons en bois

Avant d'organiser et d'embellir leur ville-résidence, les Wettin songent à remédier aux deux principaux maux urbains, le risque d'incendie et le défaut d'hygiène. Réussir sur ces deux points est en soi considérable, car cela peut permettre d'éviter la forte mortalité propre à toute concentration humaine et les destructions périodiques qui affectent la plupart des villes européennes jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Ce n'est pas là une originalité de la Saxe électorale : l'assainissement des villes est alors un phénomène d'ampleur européenne[1]. Un premier aspect en est la lutte contre le risque d'incendies qui peuvent avoir des conséquences catastrophiques, comme l'ont bien montré la quasi-destruction d'Altendresden le 6 août 1685 et la ruine d'une bonne partie du château de résidence le 25 mars 1701. Réduire ce risque, c'est d'une part libérer la ville de l'un de ses maux traditionnels et, d'autre part, permettre la construction d'une ville plus sûre et, partant, l'entretien du souvenir de ses bâtisseurs. La première façon de lutter contre les risques d'incendies est d'en supprimer le principal facteur aggravant, la construction en bois. Dans Altendresden, l'incendie du 6 août 1685 emporte trois cent trente-six maisons et n'en épargne que vingt-et-une. L'ampleur de la catastrophe permet à l'électeur Jean-Georges III de prendre une mesure radicale : en 1686, il interdit la construction de maisons en bois dans la ville sur la rive droite de l'Elbe. Les propriétaires sont obligés de reconstruire en pierre leurs bâtiments incendiés. En compensation, ils sont exonérés de tout impôt pendant six ans. Auguste le Fort confirme cette mesure en 1702 et l'étend en 1714, en accordant une exonération fiscale de dix ans[2]. La faveur de l'électeur envers les propriétaires permet ainsi la transformation d'Altendresden en ville de pierre.

En revanche, dans Neudresden, les choses sont plus compliquées, dans la mesure où il faut contraindre les propriétaires de maisons en bois à les détruire et à les reconstruire en

[1] Cf. Jean-Louis HAROUEL, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIII^e^ siècle*, Paris, 1993.
[2] Karlheinz BLASCHKE, « *Der Brand von Altendresden 1685 und der Wiederaufbau als Neue Königsstadt* », in Martin KÖRNER (dir.), *Destruction et reconstruction des villes*, Berne, Stuttgart, Vienne, 1999, t. I, p.159-171.

pierre. En 1694, le Magistrat recense dans la ville sur la rive gauche de l'Elbe cent quatre-vingt-quatorze maisons ayant au moins un étage de bois[1]. Bien que la liste conservée dans les archives communales ne comporte aucun contexte, elle est vraisemblablement liée à l'ordre donné en 1684 par Jean-Georges III de remplacer toutes les maisons en bois par des édifices de pierre. Elle nous permet d'avoir une assez bonne image de la répartition des maisons en bois dans Neudresden. Elles sont particulièrement nombreuses dans le quartier sud-ouest de la ville, majoritairement peuplé d'artisans : huit dans la Breite Gasse, treize dans la Zahnsgasse, vingt-deux dans la Webergasse et onze dans la Scheffelgasse. La présence d'artisans explique également les dix-sept maisons en bois de la Große Frohngasse, ainsi que les treize situées Am Stall, les treize de la Schießgasse et les neuf de la Friesen Gäßchen. La reconstruction se fait avec lenteur et, près de quinze ans plus tard, le 12 mars 1708, le Magistrat, à la demande d'Auguste le Fort, recense dans Neudresden cent soixante-dix-sept maisons construites au moins partiellement en bois[2] : leur répartition géographique est sensiblement identique à celle de 1694, puisque l'on en trouve six dans la Breite Gasse, onze dans la Zahnsgasse, seize dans la Webergasse, sept dans la Scheffelgasse, quinze dans la Große Frohngasse, neuf dans la Kleine Fischergasse, dix Am Klepperstall, seize dans la Schießgasse et sept dans la Friesen Gäßchen. Au contraire, certaines rues ne comportent que des maisons de pierre, notamment dans le quartier nord-ouest de Neudresden, ainsi la Wilsdruffer Gasse, la Schloßgasse, la Große Brüdergasse, la Kleine Brüdergasse et la Schössergasse : cela s'explique aussi par un facteur social, puisque ce quartier est habité par des artisans aisés, des négociants et des rentiers.

En quinze ans, seules quinze maisons de bois sont reconstruites en pierre : à ce rythme, il faudrait 177 ans pour obtenir la suppression de toutes les habitations de bois dans Neudresden ! Le 8 mars 1708, Auguste le Fort tente d'accélérer le processus en adressant cet ordre au Magistrat : « Comme nous n'avons maintenant pas l'intention de tolérer plus longtemps de telles maisons [en bois], notamment dans les rues principales et sur les places de marché ou les grandes places, Nous vous ordonnons par ces présentes de bien vouloir enjoindre aux propriétaires desdites maisons en bois de les détruire, de les reconstruire en

[1] RA A XXIII 20. Nous comptons 194 maisons et non 198, comme le dit Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, Stuttgart, 2006, t. II, p.160.

[2] RA A XXIII 34 f°3-10. Une autre liste du Magistrat, datée du 12 mai 1708, ne recense que 159 maisons en bois dans Neudresden (f°31-51). Pour identifier exactement les maisons qui ont été reconstruites entre 1694 et 1708, il faut retrouver les actes de vente de toutes celles qui ont changé de mains entre ces deux dates.

pierre et de les achever jusqu'au toit dans un délai d'un an. »[1] Cela signifie qu'une maison sur cinq doit être reconstruite au cours de l'année 1708. Ce n'est évidemment pas réalisable, mais le Magistrat, qui a intérêt à voir se réduire le risque d'incendie, a plutôt tendance à appuyer la volonté de l'électeur. En signe de bonne volonté, il établit la liste des maisons concernées. Mais, le 21 mars 1708, il envoie une lettre à Auguste le Fort, l'avertissant d'obstacles matériels bien réels : il n'est pas possible de construire au même moment cent soixante-dix-sept maisons, car l'on ne pourra pas réunir les matériaux, notamment la chaux et le bois, ni faire vivre tous les ouvriers nécessaires, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers et manouvriers. Autrement dit, si l'on veut construire aussi rapidement un aussi grand nombre de bâtiments, il faut assurer l'approvisionnement de la ville-résidence, non seulement en matériaux de construction, mais aussi en vivres. Cet argument n'est pas vain. Le Magistrat poursuit en proposant de ne forcer à reconstruire que vingt maisons par an, auquel cas l'objectif d'une ville sans maison de bois serait atteint en neuf ans[2].

Dans sa réponse du 24 mars 1708, l'électeur prend acte des observations du Magistrat, mais, avant de prendre une décision, il demande une liste précise des propriétaires de maisons en bois prêts à les reconstruire en pierre et de ceux qui, au contraire, s'y refusent, avec le motif de leur refus[3]. Cette liste est envoyée par le Magistrat le 12 mai 1708 : neuf propriétaires sont prêts à reconstruire dès 1708, quarante-deux en 1709, dix-sept tentent de gagner du temps et quatre-vingt-onze se déclarent trop pauvres pour entreprendre la reconstruction de leur maison[4]. Sans surprise, ces derniers sont majoritairement propriétaires dans les rues plus populaires, telles la Zahnsgasse, la Webergasse, la Scheffelgasse, la Große Frohngasse ou la Kleine Frohngasse. Les archives ne permettent pas de dire ce qu'Auguste le Fort fait de cette liste, mais d'après un ordre qu'il envoie au Magistrat le 28 février 1710, il semble qu'il laisse ce dernier se charger de la reconstruction des maisons de bois en pierre. Cependant, dans l'ordre du 28 février 1710, il critique la lenteur du processus et enjoint au Magistrat de faire en sorte qu'il n'y ait plus de maisons en bois sur le Nouveau Marché, dans la Kleine Fischergasse et dans la Große Schießgasse, en raison de la proximité des fortifications[5]. Le Magistrat fait alors une liste de vingt-deux maisons en bois situées avant

[1] *Ibidem*, f°1r° : « *Wenn Wir denn nun dergleichen Häuser, sonderlich in denen principalesten Gassen, auch Marckt- und anderen Haupt-Plätzen fern zu dulden nicht gemeinet sind ; Alß ist hiermit Unser Begehren, ihr wollet denen Besizern sothaner hölzerner Häuser, daß sie dieselben unterrißen, und von Steinen hinwieder ausbauen, auch zum wenigsten binnen Jahr und Tag, unter das Dach bringen wollen […] auferlegen.* »
[2] *Ibidem*, f°11-12.
[3] *Ibidem*, f°13-14.
[4] *Ibidem*, f°31-51.
[5] *Ibidem*, f°52. Ce désir d'assurer la sécurité de la place forte peut être rapproché de la reprise de la lutte d'Auguste le Fort contre ses opposants polonais alliés à Charles XII.

tout dans la Große Schießgasse et dans la Kleine Fischergasse et demande aux propriétaires de les refaire en pierre : la plupart opposent un net refus, y compris ceux qui avaient promis de reconstruire en 1709, tels Tobias Wiedemeyer dans la Große Schießgasse ou Christian Braune et Johann Siebert dans la Frohngasse[1].

Faute de sources, nous ne pouvons pas préciser la suite du processus dans les années 1710 : nous ignorons combien de maisons de bois sont reconstruites en pierre et dans quelle mesure les propriétaires ont agi sous la contrainte ou de plein gré. Le gouverneur Janus von Eberstädt n'intervient guère sur ce point de police urbaine et le comte de Wackerbarth, qui lui succède en 1718, s'occupe d'abord des chantiers dynastiques liés à l'arrivée de Marie-Josèphe de Habsbourg. Le gouverneur reprend ensuite l'initiative : le règlement d'urbanisme du 4 mars 1720 prévoit que chaque année, dix maisons de bois soient reconstruites en pierre[2]. La première application de cette règle que nous avons trouvée est datée du 18 janvier 1722 : le gouverneur reproche au Magistrat sa négligence dans l'exécution des ordres électoraux de 1684, 1708 et 1710, en vertu desquels toutes les maisons de bois de la ville-résidence doivent être reconstruites en pierre[3]. C'est pourquoi il décide d'organiser lui-même la reconstruction en pierre des maisons de bois : « Suivant en toute obéissance les ordres très gracieux de Sa Majesté royale, j'ai voulu envoyer à Votre noble Magistrat avec ces présentes une liste des maisons qui, étant situées sur les places de marché ou dans les rues principales, sont à l'origine non seulement d'un grand manque de dignité, mais qui semblent aussi causer un grand risque d'incendie : il faudrait les détruire avant toutes les autres et les reconstruire en pierre. »[4] Les maisons de cette liste doivent être reconstruites au cours de l'année 1722, sous menace d'expropriation et de vente aux enchères. Suit une liste, datée du 23 décembre 1721, des dix maisons concernées. Elles sont situées dans les quartiers qui viennent d'être transformés, ainsi la Wilsdruffer Gasse, le Nouveau Marché ou la Rampische Gasse. Le gouverneur ne les a sans doute pas choisies pas hasard : outre la lutte contre le risque d'incendie, il cherche à accroître l'unité et le prestige de ces quartiers qui ont déjà été fortement embellis depuis 1700. Le Magistrat, qui trouve vraisemblablement son intérêt à cette initiative du gouverneur, transmet l'ordre du 18 janvier 1722 aux propriétaires

[1] *Ibidem*, f°54-57.
[2] SHStA 10024/4449/12 f°2r°.
[3] RA A XXIII 289n f°2r°.
[4] *Ibidem*, f°2v° : « *So habe zu allergehorsamster Folge Ihro Königl[ichen] May[estät] allergnädigste Befehle, E[urem] E[dlen] Stadt-Rath eine consignation dererjenigen Häuser, welche weiln solche theils an Marckte, theils an denen Haupt-Gaßen, dahero sie nicht nur eine große Unzierde verursachen, sondern auch dem Publico, wegen Feuers-Gefahr gar gefährlich scheinen, vor allen andern niedergerissen, und steinern auffgeführet zu werden verdienen, hierbey fügen […] wollen*. »

concernés : six sur dix refusent d'obtempérer[1]. L'opération est répétée à la fin de l'année 1723 : le gouverneur envoie une liste des dix maisons qui doivent être reconstruites[2]. Cette dernière comporte six maisons qui étaient déjà citées en 1722, ce qui conduit à nuancer l'efficacité des ordres donnés par le gouverneur. Le volume d'actes s'arrête là et nous n'en avons trouvé aucun équivalent pour les autres années, soit que ces volumes aient été perdus, soit que le gouverneur ait renoncé à appliquer les dispositions prévues par le règlement d'urbanisme du 4 mars 1720. Le mouvement de destruction des bâtiments de bois se poursuit toutefois et, d'après une liste dressée par le gouverneur, le comte Rutowski, le 2 décembre 1746, il ne reste alors dans Neudresden que neuf maisons en bois, lesquelles doivent être reconstruites[3]. À la fin des années 1740, la ville sur la rive gauche de l'Elbe est ainsi devenue une ville entièrement de pierre.

2) L'action de la surintendance des bâtiments

Le règlement d'urbanisme du 4 mars 1720 ne se contente pas d'organiser la destruction des maisons de bois, mais il cherche aussi à réduire le risque d'incendie en intervenant sur la façon de construire les maisons de pierre. Ceci est le résultat des réflexions menées au sein de la surintendance des bâtiments depuis au moins les années 1700. En la matière, le surintendant des bâtiments Johann Friedrich Karcher joue un rôle déterminant. Il y est encouragé par Auguste le Fort, qui souhaite la disparition de ce véritable fléau que sont les incendies urbains[4]. En particulier, le règlement du 4 mars 1720 interdit la construction de hauts toits à mansardes ; le rez-de-chaussée doit être pourvu de voûtes, les escaliers doivent être en pierre et également pourvus de voûtes, ainsi que les couloirs qui conduisent aux diverses parties de la propriété ; les plafonds ne peuvent être embellis de toiles peintes, mais il faut privilégier les décorations de stuc qui résistent mieux au feu ; le plancher des cuisines doit être de pierre ou de brique ; les maisons doivent être pourvues de murs coupe-feu[5]. Ces éléments visent à limiter l'expansion d'un départ de feu et à empêcher de ce fait la destruction de tout un quartier. La sécurité de la ville-résidence est l'un des premiers objectifs de l'urbanisme conçu par de la surintendance des bâtiments et mis en exécution par le gouverneur et par le Magistrat : il faut écarter la menace de voir emporté en quelques instants tout ce qui a été bâti depuis une vingtaine d'années. Ces éléments sont repris dans le second

[1] *Ibidem*, f°4v°-5v°.
[2] *Ibidem*, f°6v°-7r°.
[3] RA F VIII 20 f°8-9.
[4] Cf. SHStA 10024/4449/11 (propositions de Johann Friedrich Karcher et du maître des maquettes Andreas Gärtner).
[5] SHStA 10024/4449/12.

règlement de construction, édicté par Frédéric-Auguste II le 19 juillet 1736[1]. Les maçons doivent se plier à ces règles et la surintendance des bâtiments peut exercer un véritable contrôle, dans la mesure où elle doit donner son accord avant toute nouvelle construction.

La surintendance des bâtiments dispose d'un second moyen de lutte contre les incendies, qui concerne, non les maisons individuelles, mais les rues. Celles-ci doivent être suffisamment larges, afin de permettre une lutte efficace contre les incendies. C'est ce que montre le rapport envoyé le 25 février 1719 au gouverneur par la commission chargée de l'examen du projet de construction de la comtesse Vitzthum von Eckstädt et composée de Grauvert, Fürstenhoff, Erndtel, Pöppelmann, Ritter et Gärtner. Comme la comtesse souhaite que son palais morde sur les rues avoisinantes, la commission vérifie que cela ne se fait pas au détriment de la circulation des véhicules de pompier à l'intérieur de la ville. Elle estime que le rétrécissement projeté pour la Frohngasse est trop important, car il ne laisse à la rue qu'une largeur de sept aunes quinze pouces et ne permet donc pas à une pompe à incendie de croiser un véhicule, ce qui causerait des retards en cas d'incendie. Cela lui semble d'autant moins souhaitable que de nombreuses maisons du voisinage sont en bois. C'est pourquoi elle propose un compromis : laisser la comtesse Vitzthum von Eckstädt empiéter sur la Frohngasse, sans la fermer par un mur, mais en construisant des arcades qui ne soient pas un obstacle à la circulation, notamment en cas d'incendie[2]. Toutefois, comme nous l'avons vu, Auguste le Fort n'est pas convaincu par les arguments de la surintendance des bâtiments et la comtesse Vitzthum von Eckstädt peut réaliser son palais en fonction de son projet initial[3].

La surintendance des bâtiments n'intervient qu'au niveau du bâti et c'est au Magistrat qu'il revient d'organiser la lutte contre les incendies. Celle-ci fait l'objet de règlements spécifiques, dont le premier date de 1678, de nouvelles versions étant ensuite édictées en 1719 puis en 1751. Ces textes réglementent avant tout l'exercice des professions à risque, telle la boulangerie, la poterie, le travail du fer, la brasserie ou la distillation. Ils organisent en outre une surveillance nocturne de la ville et demandent de prévoir une réserve d'eau dans toutes les pièces comportant un poêle ou une cheminée[4]. Les résultats de cette double action de la surintendance des bâtiments et du Magistrat sont efficaces. Les départs de feu n'ont certes pas été supprimés de Neudresden et si certains causent la destruction d'une maison entière, tel l'hôtel du Gouvernement en janvier 1728, aucun ne s'étend aux maisons adjacentes et

[1] SHStA 11254/718 f°1-10.
[2] SHStA 10024/9835 f°34.
[3] Cf. *supra*, chapitre V.
[4] Elke SCHLENKRICH, « *Alltag und soziale Zustände* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.287. Pour les textes eux-mêmes, cf. RA F XIV 6 (1719), F XIV 7 (1744) et F XIII 19 (1751).

n'entraîne la destruction de tout un quartier, voire de toute une ville[1]. Le temps de la destruction d'Altendresden en 1685 est ainsi révolu et Dresde peut faire figure de ville sûre quant au risque d'incendie. Grâce à l'action de l'électeur, du gouverneur et de la surintendance des bâtiments, l'on y peut bâtir de façon durable.

B- L'assainissement de la ville

1) L'évacuation des déchets

Toute ville doit se soucier de la gestion de ses déchets, ne serait-ce que pour des raisons sanitaires. Les habitants de Dresde semblent avoir l'habitude de déposer leurs déchets dans les rues, sans se soucier de leur devenir, comme dans de nombreuses villes européennes à cette époque. Mais, au XVIII[e] siècle, le Magistrat et le gouverneur de la ville s'efforcent de mettre fin à de telles pratiques et d'organiser un système d'évacuation des déchets. De la part du Magistrat, le problème se posé, non sous l'angle de l'hygiène publique, mais sous celui de la circulation : dans l'ordre qu'il adresse aux habitants le 30 décembre 1697, il constate que les routes des faubourgs, devant les *Pirnaische Tor* et *Wilsdruffer Tor*, sont remplies de tas d'immondices, qui comblent les fossés destinés à la circulation des eaux et réduisent la largeur de la voie. Or, à cette date, les routes des faubourgs sont en terre battue : ces immondices contribuent à l'affaissement de la chaussée qui, en raison des conditions géologiques, risque de devenir marécageuse. En conséquence, le Magistrat interdit de déposer des tas d'immondices devant ces deux portes et autorise les paysans des environs à s'en servir comme fumier[2].

Une telle idée sert de fondement à la gestion des déchets de Dresde : il faut les évacuer de la ville et les donner aux paysans qui les utiliseront comme fumier. Le 11 septembre 1717, le Magistrat répète l'ordre du 30 décembre 1697 et l'étend aux *Weiße Tor* et *Schwarze Tor* d'Altendresden : il interdit de déposer des immondices devant les portes de la ville et autorise les paysans des environs à les prendre pour en faire du fumier[3]. Un problème similaire se pose en 1739 : le commissaire des postes Johann Christian Trömer signale au comte de Brühl que les immondices causent une mauvaise odeur et gênent la circulation sur les routes de Pirna et de Dippoldiswalde. Trömer ajoute qu'ils ont entraîné un affaissement d'une partie de la chaussée de la route de Dippoldiswalde, ce qui risquerait de causer un accident aux princes

[1] Cf. 10024/9844/12 et 9844/13 : le Magistrat signale au Conseil privé tous les départs de feu parvenus à sa connaissance.
[2] RA F VII 7 f°2r°.
[3] *Ibidem*, f°4r°.

royaux qui empruntent cette route au galop pour se rendre au palais de la Große Plauische Gasse[1].

L'idée de transformer les immondices en fumier, qui apparaît dans l'ordre communal du 30 décembre 1697, est systématisée. Le 12 avril 1713, les juges de six fiefs du Magistrat, Trachau, Pieschen, Mikten, Übigau, Kaditz et Radebeul, sont convoqués au Magistrat afin d'examiner la façon dont on pourrait améliorer la propreté des rues de Dresde. En effet, à cette date, les paysans des villages choisissent les déchets qui leur paraissent les plus utiles. Le Magistrat fait une proposition qui permettrait d'éviter une telle pratique : au lieu de mettre les déchets dans les rues et de laisser les paysans se servir, l'on pourrait demander aux habitants de nettoyer la rue devant leur porte, de porter chez eux tous les déchets, puis les paysans agiteraient une clochette au moment de leur passage et les habitants verseraient leurs ordures dans les charrettes des paysans. Ces derniers devraient en outre veiller à ce qu'ensuite, leurs véhicules ne répandent pas leur contenu dans les rues. Une telle opération pourrait avoir lieu deux fois par semaine, le mercredi et le samedi[2]. C'est là le système qui est adopté. Le 27 octobre 1713, le Magistrat, soucieux de la propreté des rues, envoie, sans doute au gouverneur, Janus von Eberstädt, un mémoire évoquant l'origine des déchets et la façon dont on peut les évacuer. Il cite en premier lieu les gravats liés à la construction de bâtiments, car une ville où l'on bâtit autant est pleine de poussière et de déblais de toute sorte ; il faut y ajouter les ordures ménagères et les déchets venus de l'exercice de tous les artisanats implantés dans la ville, ainsi que tout ce qui s'accumule dans les caniveaux[3]. Les eaux de pluie et la Kaitzbach ne suffisent pas à emporter ces déchets. Voici les remèdes proposés par le Magistrat : les déblais de matériaux de construction doivent être enlevés par les propriétaires une fois leur construction achevée ; il incombe aux habitants de nettoyer la portion de rue située devant leur maison. À cette date, le Magistrat songe aussi à créer un nouvel impôt, de l'ordre de quelques groschen, qui s'ajouterait à une fiscalité communale au demeurant lourde et qui permettrait d'assurer la propreté des rues[4]. Toutefois, l'idée n'est pas retenue et le Magistrat en reste au système mis en place le 12 avril 1713.

Néanmoins, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances et, le 13 janvier 1716, le gouverneur, Janus von Eberstädt, demande des explications au Magistrat, qui les lui fournit le 25 janvier suivant. Il affirme qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir la plus

[1] *Ibidem*, f°15. L'on peut ici remarquer que la présence de la dynastie est un argument décisif dans l'entretien des voies publiques.
[2] RA F VII 9 f°2.
[3] RA F VII 11 f°4.
[4] *Ibidem*, f°5-8.

grande propreté des rues qui soit, mais qu'il est confronté à plusieurs obstacles. Tout d'abord, il n'a aucune prise sur les habitants qui, par juridiction, dépendent directement de l'électeur ou de sa cour, il ne peut donc pas faire en sorte que tous nettoient leur portion de rue deux fois par semaine. En outre, les paysans des six villages concernés par l'évacuation des déchets possèdent au total soixante véhicules : il faudrait s'assurer que chaque mercredi et chaque samedi, ils en envoient la moitié afin de recueillir les déchets urbains. Il est enfin impensable de songer à créer un nouvel impôt communal, dont le produit serait affecté à l'évacuation des déchets[1]. En réaction à cette lettre du Magistrat, le gouverneur semble avoir sollicité l'intervention du bailliage, en tant que détenteur de la juridiction électorale : des représentants des six villages sont convoqués le 6 février 1716 et se voient signifier la réglementation du nombre de véhicules qu'ils doivent fournir pour l'évacuation des déchets, dix par temps sec, vingt par temps tempéré, trente par temps humide[2]. Le lendemain, le 7 février 1716, le bailliage envoie un mémoire concernant l'évacuation des déchets : tous les mercredis et tous les samedis après-midi, tous les habitants doivent nettoyer leur pas-de-porte, rassembler leurs déchets, non à l'intérieur de leur maison, mais devant celle-ci, afin de limiter les transports qui sont source de dispersion ; il faut en outre vérifier que les paysans des six villages envoient bien les véhicules dus et qu'ils ramassent tous les déchets rassemblés au bord des murs des maisons[3].

Cette proposition est adoptée et est à l'origine de l'ordre donné par le gouverneur le 28 mars 1716 : contrairement à ce qui se passait en 1713, les déchets ne doivent plus être jetés des maisons dans les charrettes, mais déposés dans la rue. Le gouverneur se charge de l'exécution des ordres concernant l'évacuation des déchets. Le 18 août 1716, Janus von Eberstädt envoie au Magistrat la liste des maisons qui ne se sont pas acquittées de leurs devoirs en matière d'hygiène urbaine. Il demande que les propriétaires soient envoyés au Magistrat et suggère que l'on fasse porter un bonnet d'âne à ceux qui font preuve de négligence[4]. Afin d'obtenir une véritable propreté de la ville-résidence, le gouverneur agit avec zèle, constituant à intervalles réguliers la liste des maisons prises en défaut de propreté et ordonnant aux soldats de la garnison de jeter dans celles-ci tout déchet traînant dans la rue. Le 10 septembre 1716, Janus von Eberstädt envoie une lettre pleine de colère au Magistrat, dans laquelle il l'accuse de négliger la propreté de la ville[5]. En réaction, le 21 septembre, celui-ci

[1] RA F VII 9 f°8-10.
[2] *Ibidem*, f°14r°.
[3] *Ibidem*, f°15-16.
[4] RA F VII 12 f°1-2.
[5] *Ibidem*, f°17r°.

ordonne au greffier des bâtiments d'établir chaque semaine la liste des maisons dont le pas-de-porte n'est pas nettoyé[1]. Cet ordre est fidèlement exécuté et l'on trouve dans les archives les listes établies de 1716 à 1718, où l'on voit que les plus négligents sont mis à l'amende.

Toutefois, en 1719, pour des raisons que nous ignorons, le Magistrat cesse d'exercer la surveillance mise en place en 1716 et cela lui est reproché par le gouverneur, le comte de Wackerbarth, le 8 octobre 1719 : des immondices s'entassent dans les rues, parmi lesquels l'on trouve même des cadavres de chiens ou de chats[2]. Le Magistrat se voit signifier de montrer davantage de zèle dans la surveillance des rues de la ville. Le 4 avril 1720, le gouverneur réitère ses plaintes et reproche au Magistrat de ne pas lui envoyer la liste des contrevenants aux règlements concernant la propreté et d'avoir ainsi sa part de responsabilité dans la saleté de la ville-résidence[3]. Les contrôles hebdomadaires, apparemment supprimés en 1719, sont rétablis en avril 1720 et l'on en retrouve les listes dans les archives communales[4]. Il faut toutefois supposer qu'il y a un défaut de communication entre le Magistrat et le gouverneur, puisque le 19 novembre 1720, le comte de Wackerbarth demande fermement au Magistrat de réinstaurer la surveillance de la propreté des rues et d'envoyer au Gouvernement la liste hebdomadaire de ceux qui n'auraient pas nettoyé leur pas-de-porte[5]. L'on retrouve d'autres de ces listes pour les années 1720-1722 dans les archives du Gouvernement[6]. Dans le même temps, le gouverneur se soucie d'améliorer le règlement d'évacuation des déchets et, par l'ordre du 15 mai 1721, il fait en sorte que toute l'opération se déroule de nuit : les immondices doivent être sortis des maisons et portés dans la rue uniquement après le coucher du soleil et doivent être transportés hors de la ville au moment du lever du soleil[7]. Ainsi, en journée, aucun déchet n'est présent dans les rues, ce qui est plus sain, notamment lors des grandes chaleurs estivales, et par ailleurs plus esthétique et plus digne de la qualité de la ville-résidence. Les ordres concernant la propreté des rues sont répétés par le comte de Wackerbarth le 18 février 1729 et le 29 novembre 1732[8], puis par le comte de Castell, le 28 octobre 1738[9]. Ils deviennent toutefois beaucoup moins fréquents, ce qui laisse entendre que la propreté des rues s'est considérablement améliorée par rapport aux années 1710.

[1] *Ibidem*, f°18r°.
[2] RA F VII 15 f°1r°.
[3] *Ibidem*, f°3.
[4] *Ibidem*, f°12-24.
[5] *Ibidem*, f°5-7.
[6] SHStA 11254/991 f°17-18, f°22, f°28, f°35, f°50-51.
[7] RA F VII 7 f°7r°.
[8] SHStA 11254/991 f°56-68.
[9] RA F VII 20 f°1-2.

2) Le démantèlement du cimetière Notre-Dame

Du point de vue de l'assainissement, la ville de Dresde connaît dans la première moitié du XVIII^e^ siècle un changement majeur, le démantèlement des deux principaux cimetières situés *intra muros*. Curieusement, ce fait, pourtant classique de l'histoire urbaine du XVIII^e^ siècle, n'est guère mis en valeur par les historiens de Dresde : il est généralement évoqué à propos de la reconstruction des églises de Dresde, mais ses conséquences sur les structures urbaines ne sont pas étudiées. Sur la rive gauche de l'Elbe, de façon traditionnelle, la première église de Dresde, l'église Notre-Dame, a été édifiée au milieu du plus ancien cimetière de la ville, que l'on appelle cimetière Notre-Dame : celui-ci borde le Nouveau Marché sur le côté nord-est[1]. Le manque de place est à l'origine de l'ouverture de deux autres cimetières dans Neudresden : en 1572, le cimetière Saint-Jean dans le faubourg de Pirna, pour les plus pauvres, et, en 1602, l'église Sainte-Sophie, pour les plus riches. À cette même époque, des caveaux familiaux sont érigés dans le cimetière Notre-Dame : en 1714, l'on y trouve 1351 monuments funéraires. Cependant, au XVII^e^ siècle, le manque de place est tel qu'en 1671, une commission constituée *ad hoc* par l'électeur Jean-Georges II estime qu'il faut cesser d'utiliser ce cimetière et enterrer les défunts dans le cimetière Saint-Jean[2]. Mais cet avis n'est pas suivi d'effet.

Au début du XVIII^e^ siècle, Auguste le Fort va plus loin et cherche à démanteler le cimetière Notre-Dame, c'est-à-dire à exclure les morts de l'intérieur des remparts de Dresde. L'occasion en est donnée par sa tentative d'aménagement du Nouveau Marché, avec la construction du Corps de garde. En janvier 1714, le général Wostromirsky, gouverneur de Dresde, apprend au Magistrat qu'un nouvel hôtel du Gouvernement et Corps de garde doit être construit sur le Nouveau Marché. Dans sa réponse du 1^er^ février, le Magistrat s'oppose à ce projet qui nécessite de démanteler une partie du cimetière, où l'on trouve une vingtaine de caveaux familiaux, des monuments funéraires ainsi que les sépultures des ecclésiastiques de la ville ; il ajoute que le cimetière est si ancien que l'on ne pourra creuser en cet endroit sans rencontrer de multiples ossements[3]. Auguste le Fort répond que son intention est de voir le cimetière intégralement démantelé à terme. Le 21 novembre 1714, il ordonne au Grand Consistoire de ne plus y enterrer quiconque[4]. Ce conseil électoral proteste contre une telle décision, mais en vain, puisque l'électeur refuse de céder et lui adresse cet ordre le 28 mai 1715 : « Mais comme Nous trouvons que les motifs invoqués ne sont pas suffisants pour nous

[1] Cf. plan donné par Paul FLADE, *Neue Sächsische Kirchengalerie. Die Ephorie Dresden I*, Leipzig, 1906, p.415.
[2] Otto RICHTER, « *Der Frauenkirchhof* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 1892/2, p.124-134.
[3] RA B II 8 f°1v°.
[4] *Ibidem*, f°10.

détourner de Nos anciennes résolutions en cette matière et encore moins pour autoriser à l'avenir le cimetière en question dans Notre résidence, Nous vous ordonnons très gracieusement de vouloir mettre en œuvre sans délai la réalisation de Nos ordres antérieurs, sans plus de vérification ou de question. »[1] Le Grand Consistoire décide alors d'obéir et reçoit le 12 juin 1715 des instructions de la part de l'électeur pour la mise en œuvre de l'ordre du 21 novembre 1714 : si les propriétaires des caveaux et des tombes concernés souhaitent les conserver, ils doivent les transporter, y compris les squelettes qui y reposent, hors des murs de la ville ; dans le cas contraire, le Magistrat doit s'en charger[2].

Le 15 juin 1715, celui-ci dresse la liste des dix-sept propriétaires concernés et leur demande de transférer leurs caveaux, tombes et squelettes dans le cimetière Saint-Jean. Le même jour, il tente de faire changer l'électeur d'avis, en écrivant au comte Vitzthum von Eckstädt : il signale le mécontentement des habitants concernés par cette atteinte à leur propriété privée et la perte financière que l'exécution de l'ordre représente pour la paroisse Notre-Dame, qui ne bénéficiera plus des revenus liés à ces caveaux et tombes[3]. Ce recours semble avoir été inutile et, le 19 juin 1715, le Magistrat tente d'obtenir l'appui du plus haut personnage de l'État, le comte de Flemming. Les propos sont durs et afin de ne pas engager sa responsabilité et de ne pas encourir la disgrâce royale, le Magistrat précise qu'il ne fait que rapporter les propos des habitants de Dresde, mais il ne fait guère de doute qu'il soit du même avis : la décision royale de démanteler une partie du cimetière Notre-Dame est comparée aux exactions des armées de Louis XIV à Spire et à Heidelberg lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg[4]. À la différence du comte Vitzthum von Eckstädt, le comte de Flemming répond au Magistrat, le 29 juin 1715. Il exprime son accord avec ses remontrances et fait part de son opposition à la construction du Corps de garde du Nouveau Marché, mais toute résistance lui semblant désormais inutile, il lui suggère d'obéir à l'ordre de l'électeur[5].

Toutefois, c'est d'autant moins la fin de l'agitation que le pasteur Löscher décide d'intervenir en usant de son ministère de prédication. Le dimanche 30 juin 1715, il prêche sur la troisième demande du Notre Père, « Que Ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel ».

---

[1] *Ibidem*, f°7v° : « *Weiln Wir aber die angeführten Motiven nicht hinlänglich genug finden, um von Unsere ehemahlige Resolutionen in dieser Sachen abzugehen, noch weniger gedachten Kirchhoff in Unserer Residenz fernerhin zu gestatten, Alß begehren Wir von euch gnädigst, ihr wollet die unverlängte Vollziehung Unserer vorigen Befehle ohne weitere Nachsicht oder Zurückfrage veranstalten*. » Les archives du Grand Consistoire ayant été fortement endommagées en 1945, nous n'avons pas retrouvé la lettre que celui-ci a envoyée à Auguste le Fort et nous ne connaissons donc pas les arguments qu'il a avancés.
[2] *Ibidem*, f°12-13.
[3] *Ibidem*, f°23-24.
[4] *Ibidem*, f°26.
[5] *Ibidem*, f°28.

Partant de l'idée que le bon prince est celui qui fait la volonté de Dieu, il affirme que le pire est à venir lorsque le prince préfère s'appuyer sur sa propre volonté, qui, par nature, est mauvaise. Il cite alors un exemple classique de mauvais prince : Antiochos IV Épiphane, le roi séleucide responsable de la profanation du Temple en 168 av. J.-C. L'accusation est forte, car la littérature chrétienne voit dans ce roi une figure de l'Antéchrist et, de la sorte, Auguste le Fort est lui-même assimilé à l'Antéchrist. Le pasteur poursuit en citant un passage du prophète Jérémie : « En ce temps là – oracle du Seigneur – on tirera de leurs tombes les ossements des rois de Juda, les ossements de ses princes, les ossements des prêtres, les ossements des prophètes et les ossements des habitants de Jérusalem […] »[1]. Enfin, à l'image du prophète, le pasteur Löscher lance un appel à la conversion. Dans le même temps, la confusion grandit, car il n'y a pas d'unanimité au sein du Magistrat. Contre l'avis de ses collègues, le bourgmestre Markus Dornblüth décide de commencer le démantèlement du cimetière Notre-Dame : il utilise la clause de l'ordre du 12 juin 1715, selon laquelle le Magistrat doit se charger des travaux au cas où les propriétaires des tombes et des caveaux ne le font pas. C'est lui le principal responsable de l'exécution de l'ordre royal du 21 novembre 1714 et, dès le 1er juillet 1715, les travaux sont bien avancés[2] : c'est ainsi que l'agitation retombe.

À la fin de l'année 1715, le cimetière Notre-Dame n'est plus actif et une petite partie en a été démantelée, mais le reste continue d'entourer l'ancienne église éponyme. La question de son démantèlement se repose en 1723, en lien avec la décision de reconstruire l'église *ex nihilo* : elle doit occuper le milieu de la place fermée par le Corps de garde et la Poudrière, là où se trouve le cimetière, qui doit donc disparaître. Tenant à édifier une église somptueuse, le Magistrat ne s'oppose plus au démantèlement du cimetière et c'est lui qui prend l'initiative d'en parler, dans une lettre qu'il adresse au Grand Consistoire le 26 juin 1722. Il demande à Auguste le Fort l'autorisation de libérer cette place de tous ses monuments funéraires et ossements, mais à son avis, le transfert ne doit pas se faire dans le cimetière Saint-Jean, qui deviendrait à son tour trop petit : il faut donc ouvrir un nouveau cimetière[3]. Le 30 novembre 1722, Auguste le Fort nomme une commission composée de trois membres du Grand Consistoire, Andreas Beyer auf Ploto und Stirnichtwellersdorf, Jakob Friedrich Schilling auf Preschwitz et le pasteur Löscher, afin d'examiner toutes les questions liées à la construction de l'église Notre-Dame, y compris le démantèlement du cimetière. Cette commission

[1] Jr 8, 1-3.
[2] RA B II 8 f°49.
[3] RA B II 14 f°53.

s'occupe de ce dernier point à partir de janvier 1723. Le 27 janvier, le Magistrat lui propose d'attribuer aux propriétaires des monuments funéraires du cimetière Notre-Dame une place dans le nouveau cimetière qui doit être ouvert[1]. Après un délai que nous ne pouvons pas expliquer, Auguste le Fort réglemente le 9 juin 1723 la façon dont le Magistrat doit procéder : les pierres tombales doivent être retirées et le sol nivelé, de façon à ce que l'on n'ait pas besoin de déterrer les morts ; en revanche, les caveaux familiaux peuvent être transférés dans un nouveau cimetière à ouvrir[2]. En l'absence de tout commencement d'exécution, cet ordre est répété le 26 juillet 1723[3].

Le principal opposant au démantèlement du cimetière Notre-Dame n'est plus le Magistrat, mais le pasteur Löscher. Le 12 août 1723, une réunion est organisée entre le bourgmestre Schwarzbach, le syndic Behrisch et les trois membres de la commission, Beyer, Schilling et Löscher. Le pasteur s'oppose à l'ordre royal du 26 juillet, en soulignant l'injustice qu'il y a à contraindre les familles à déplacer les caveaux dont elles sont propriétaires ; il estime en outre qu'il n'est pas nécessaire de démanteler le cimetière pour construire la nouvelle église. Le syndic Behrisch lui répond que ces caveaux sont au contraire un obstacle à la construction de l'église et le ton monte entre les deux hommes. Dans son rapport au Magistrat, le syndic prend soin de préciser que « le bourgmestre Schwarzbach a entendu avec quelle dureté Monsieur le surintendant s'est exprimé, ce qu'il vaut mieux oublier que répéter.[4] » Après cette querelle, le Magistrat se réunit et le bourgmestre Schwarzbach dit qu'il faut trouver le moyen de faire changer le pasteur d'avis : tous les sénateurs estiment qu'il ne faut pas soutenir le pasteur dans son opposition à l'ordre royal du 26 juillet 1723[5].

Le 30 décembre 1723, les habitants de Dresde supplient Auguste le Fort de renoncer à son projet de démantèlement du cimetière Notre-Dame[6]. Le 1er mars 1724, l'électeur demande au Magistrat d'examiner le bien-fondé des représentations de ces particuliers[7]. Dans son rapport du 3 juin 1724, le Magistrat ne soutient nullement la supplication des habitants : il rappelle en effet que l'on a déjà commencé à démanteler le cimetière avec la construction du Corps de garde en 1715 et ajoute que l'édification de la nouvelle église ne permet pas de conserver ce qui reste de ce cimetière. Il développe aussi un argument d'urbanisme : « La

[1] *Ibidem*, f°68-69.
[2] *Ibidem*, f°70.
[3] *Ibidem*, f°72r°.
[4] *Ibidem*, f°75r° : « *Es würde H[err] B[ür]g[er]m[eis]t[e]r Schwartzbach gehöret haben, was vor harte Expressiones der H[err] Superintendens gebrauchet, welche aber besser vergessen als aufgezeichnet werden möchten.* » Le pasteur Löscher est également surintendant de l'éphorie de Dresde.
[5] *Ibidem*, f°75v°-76r°.
[6] *Ibidem*, f°85-87.
[7] *Ibidem*, f°84.

ville n'est plus dans l'état d'autrefois ; tout le quartier a été construit d'une autre façon et avec splendeur, ce qui donne à ces petits monuments, qui sont en outre très proches de la ruine, une piètre apparence.[1] » Une église et un quartier baroque ne s'accordent pas avec un vieux cimetière mal entretenu. Afin de ne pas léser les propriétaires des caveaux, le Magistrat propose de leur attribuer un emplacement dans le nouveau cimetière[2]. Cela est fait à l'automne 1724 : ce dernier est situé à l'extrémité orientale du faubourg de Pirna et résulte de l'agrandissement du cimetière Saint-Élie, ouvert lors de la peste de 1680[3]. Autrement dit, bien que l'on continue à enterrer des gens de bonne condition dans la crypte de la nouvelle église Notre-Dame, Neudresden perd son imposant cimetière : les morts sont rejetés en périphérie de la ville et le quartier du Nouveau Marché change ainsi radicalement d'aspect.

3) Le démantèlement du cimetière d'Altendresden

De façon usuelle, l'église des Rois Mages dans Altendresden était également entourée du cimetière paroissial, mais, dès 1573, la croissance urbaine conduit à faire cesser cette situation et à déplacer le cimetière plus au nord, au niveau de l'actuelle église des Rois Mages. Au début du XVIII[e] siècle, c'est une grande place de sable, dont les murs sont ornés d'un programme iconographique évocateur : la Résurrection des morts (Mt 24, 31 ; Ez 37, 3 ; Tt 2, 13 ; Jn 11, 25 et Ap 14, 13)[4]. En 1721, le cimetière reçoit un nouveau monument, la Danse macabre que le dernier duc catholique de Saxe albertine, Georges le Barbu, a fait sculpter sur la façade nord du bâtiment Georges du château. Auguste le Fort ne tient pas à garder le programme iconographique de ce bâtiment, centré sur le Péché originel et l'œuvre du Salut. C'est pourquoi il fait retirer la Danse macabre et la donne au Magistrat, qui pense d'abord l'installer sur le mur de la sacristie de l'église des Rois Mages. Cela suscite une réaction de la part du pasteur Hilscher, responsable de la paroisse d'Altendresden. Le 2 juin 1721, il écrit au Magistrat que cette sculpture présente l'avantage de mettre en valeur le Péché originel et sa conséquence, la mort, mais qu'elle présente un sérieux inconvénient, dans la mesure où il s'agit d'une sculpture catholique, qui fait ouvrir la danse macabre par le pape. Le pasteur craint donc que l'installer sur le mur d'une église luthérienne n'entraîne des remous au sein de la population luthérienne, tandis que les catholiques y verraient une sorte de présage

[1] *Ibidem*, f°96r° : « *Die Stadt ist nicht mehr in den Zustand, wie sie vormahls gewesen, die ganze Gegend herum, ist anders und ansehnliches erbauet, unter welchen diese kleinen monumenta daran zumahl unterschiedliche ruine gar nahe, ein schlechtes Ansehen geben kamen.* »
[2] *Ibidem*, f°96v°.
[3] Otto RICHTER, « *Der Frauenkirchhof* », *op. cit.*, p.133.
[4] Christian August FREYBERG, *Das Andencken der Alten Kirche zu Neustadt bey Dreßden*, Dresde, 1732, f°4v°-5v°.

favorable[1]. Dans sa réponse du 25 juin 1721, le Magistrat cherche à rassurer le pasteur en faisant remarquer que si le pape est représenté sur la Danse macabre, cela signifie qu'il n'est pas au-dessus des hommes, étant mortel tout comme eux et il propose d'ajouter la phrase « Il n'y a ici aucune différence, nous devons tous mourir ![2] » Alors que cette réponse satisfait le pasteur, le bourgmestre Georg Friedrich Steffigen change d'avis le 23 août 1721 et, pour des raisons que nous ignorons, estime qu'il vaut mieux installer cette sculpture sur le mur du cimetière d'Altendresden[3]. Ni les sénateurs ni le pasteur ne s'y opposent et, à la fin du mois d'août 1721, le maître maçon du Magistrat, Johann Gottfried Fehre, doit adapter le mur du cimetière de façon à y placer la Danse macabre du bâtiment Georges du château.

Ainsi, au début du XVIII[e] siècle, le nord de la ville d'Altendresden est occupé par un cimetière relativement grand. Or Klengel puis Auguste le Fort souhaitent organiser la ville sur la rive droite de l'Elbe en fonction d'un axe rectiligne menant du Marché à la *Schwarze Tor* : l'église des Rois Mages et le cimetière d'Altendresden sont au milieu de cet axe et cette considération d'urbanisme est à l'origine du déplacement de ces deux éléments. La première atteinte au cimetière d'Altendresden a lieu au début de l'année 1731 : afin de soulager la bourgeoisie de la charge du logement des soldats, Auguste le Fort décide de construire des casernes, situées sur une partie du cimetière. C'est pourquoi, le 3 février 1731, le Grand Consistoire ordonne au Magistrat de vider celle-ci de ses squelettes et de réfléchir à un autre emplacement où l'on pourrait enterrer ces morts[4]. La densité du bâti urbain et le souci d'hygiène font que l'on ne cherche pas à ouvrir de nouveau cimetière à l'intérieur des remparts d'Altendresden. Le 1[er] mars 1731, deux membres de la surintendance des bâtiments militaires (Fürstenhoff et Erndtel) ainsi que le bourgmestre Steffigen examinent la ville et ses environs : ils concluent qu'il n'y a pas d'autre solution que d'établir le cimetière au nord-ouest d'Altendresden, entre les granges et la route de Grossenhain. Toutefois, les choses en restent là car l'on ne parvient pas à s'accorder sur le financement de l'achat des terrains nécessaires à l'ouverture du cimetière. En outre, l'électeur change d'avis : les casernes sont déplacées vers l'est et ne nécessitent plus de démanteler le cimetière.

En revanche, le 26 octobre 1731, Auguste le Fort ordonne de détruire l'église des Rois Mages et de la reconstruire plus au nord, au bord de la Hauptstraße, à l'emplacement du cimetière, qui doit donc être démantelé et transféré ailleurs. L'idée du 1[er] mars 1731 est reprise : deux champs situés au nord-ouest d'Altendresden sont achetés le 10 novembre 1731,

[1] RA B II 11 f°5-6.
[2] *Ibidem*, f°8-9 : « *Hier ist kein Unterschied, Wir müssen alle sterben !* »
[3] *Ibidem*, f°9v°.
[4] RA C XV 3 f°12.

puis Fürstenhoff et Erndtel délimitent le nouveau cimetière[1]. Tout comme pour le cimetière Notre-Dame, le Magistrat se montre plutôt favorable à mettre fin à la pratique de l'enterrement des morts à l'intérieur des remparts. S'il s'oppose fermement à la reconstruction de l'église des Rois Mages, il ne résiste guère à l'ordre royal de fermer le cimetière *intra muros*. Nous observons en la matière un décalage chronologique significatif : c'est seulement après avoir acheté le terrain du nouveau cimetière que le Magistrat demande son avis au pasteur Löscher, comme s'il voulait éviter la réédition de la querelle autour du cimetière Notre-Dame de 1722-1723, tout en bénéficiant de l'appui et de la fermeté du pasteur en ce qui concerne l'église des Rois Mages. Alors que le terrain a déjà été acheté, le 24 novembre 1731, le pasteur Löscher critique le nouvel emplacement, avant tout en raison de son éloignement de la ville : les ecclésiastiques seront gênés dans l'accomplissement des funérailles et les messieurs des pompes funèbres voudront être payés davantage, puisqu'ils auront une plus grande distance à parcourir[2].

Le Magistrat n'utilise pas ces arguments pour faire obstruction à la fermeture du cimetière d'Altendresden et il interdit au contraire d'y enterrer quiconque. Dans sa lettre à l'électeur du 26 novembre 1731, il signale qu'il a commencé à creuser le terrain de l'ancien cimetière et à déterrer les corps : alors qu'il critique fortement la reconstruction de l'église des Rois Mages, il ne s'oppose nullement au transfert du cimetière hors des remparts[3]. À peu près au même moment, le pasteur Löscher envisage de se soumettre aux ordres royaux, en essayant d'en tirer le meilleur parti :

> « Au cas où le grand changement prévu quant à l'église et au cimetière d'Altendresden ne pourrait être évité, il faudrait absolument discuter des points suivants : 1) Le terrain pour le nouveau cimetière devrait être régulièrement autorisé par le Grand Consistoire et ensuite adapté à cette fin. 2) Comme celui-ci est loin de la ville, dans la mesure où l'on ne peut en avoir de plus proche, a) il faudrait alors penser à un corbillard et le donner systématiquement aux pauvres gratuitement ou moyennant une petite somme, b) le prédicateur et l'école ne pourraient pas aller plus loin que la [*Schwarze Tor*] c) à moins que ne soit amélioré le chemin sableux qui mène à ce nouveau terrain […][4] ».

[1] *Ibidem*, f°14.
[2] RA B II 26 f°7v°.
[3] *Ibidem*, f°9-11.
[4] *Ibidem*, f°14r°. Nous supposons que ce rapport date du 27 novembre 1731, dans la mesure où il est rangé dans les archives du Magistrat au milieu de papiers datant des 26-28 novembre 1731. Citation : « *Solte die vorhabende große Ænderung der Kirche und des Gottes-Ackers zu Altdreßden nicht abzuwenden seyn, so müsten doch zuförderst folgende Punckte erörtert werden. 1- Müste der Platz zu dem neuen Kirchhoff aus dem Ober-Consistorio ordentlich bestätigt und hernach darzu aptiret werden. 2- Weil derselbe weit von der Stadt ist, so müste, wo kein näherer zu erhalten, a) auf einen Leichen Wagen gedacht und derselbe denen Armen umb nichts*

Le pasteur laisse clairement entendre qu'il préférerait éviter le transfert du cimetière d'Altendresden mais, dans le même temps, il ne s'enferme pas dans une opposition stérile. Afin d'accélérer les choses, Auguste le Fort finance l'achat des champs nécessaires au nouveau cimetière et la construction d'un mur[1].

Toutefois, le Magistrat ne s'empresse pas de transférer les corps de l'ancien vers le nouveau cimetière, car il veut à tout prix éviter la reconstruction de l'église des Rois Mages. Face à cette obstruction, Auguste le Fort lui ordonne le 23 janvier 1732 de se montrer plus obéissant et, dans leur réunion du 31 janvier, les sénateurs décident d'abandonner toute résistance[2]. S'étant soumis quant à la reconstruction de l'église, ils doivent mettre en œuvre l'évacuation du cimetière : dans la mesure où ils sont d'accord avec son transfert hors des murs de la ville, le débat ne concerne que les modalités d'exécution. Ils font demander au comte de Wackerbarth le plan de la nouvelle église, afin de savoir précisément quelle partie du cimetière doit être évacuée[3]. Le pasteur Löscher, introduit à cet instant de la réunion, propose que les enterrements n'empruntent pas la *Schwarze Tor*, mais la *Weiße Tor*, car le chemin y est meilleur ; en outre, il demande qu'un délai d'un mois soit accordé aux propriétaires pour déplacer leurs pierres tombales[4]. Enfin, en signe d'obéissance, le Magistrat demande ce même jour à son maître maçon, Fehre, d'édifier le mur du nouveau cimetière[5]. L'ensemble du transfert des tombes, des caveaux, des épitaphes et des corps est achevé en mai 1732[6]. À cette date, si l'on excepte les caveaux de l'église Sainte-Sophie, il n'y a plus de cimetière à l'intérieur des remparts de Dresde, ni en rive gauche, ni en rive droite de l'Elbe : les morts sont enterrés hors de la ville, dans les faubourgs, voire au-delà de ces derniers. Cela n'est pas négligeable quant à l'image de la ville-résidence : celle-ci doit être non seulement sûre, mais aussi propre et saine ; la pestilence, la maladie et la mort n'y ont pas droit de cité et cela conduit les Wettin à intervenir dans l'aménagement urbain, ce qui se voit également dans l'entretien des rues.

---

sonst oder vor etwas geringes unweigerlich gegeben werden, b) die Prediger und Schule könnten so dann nicht weiter als biß an oder vor das Thor mitgehen, c) Oder es müste der nach dem neuen Platz gehende sandige Weg besser angerichtet werden. »

[1] RA C XV 3 f°15r°.
[2] RA B II 26 f°33r°.
[3] *Ibidem*, f°33v°.
[4] *Ibidem*, f°34.
[5] *Ibidem*, f°35r°.
[6] *Ibidem*, f°16v°.

C- L'amélioration des rues

1) Les pavés et les caniveaux

Jean-Georges IV avait établi une commission chargée de l'amélioration des rues de Dresde, c'est-à-dire de leur propreté, de leur éclairage ainsi que de leurs pavés et de leurs caniveaux. L'ensemble du dossier est repris par Auguste le Fort dès le début de son règne : le 1er juin 1694, il ordonne de poursuivre la construction des caniveaux[1]. Il rappelle les principes de l'entretien des rues de Dresde dans l'ordre du 28 mars 1714 : chaque propriétaire est responsable de la portion de rue sur laquelle donne sa façade, de sa propreté, de la bonne tenue de ses pavés et de ses caniveaux. Là où ces derniers n'ont pas encore été faits, un impôt proportionnel à la longueur des façades doit être levé par le Magistrat, lequel est chargé de la surveillance du bon entretien des rues, quelle que soit la juridiction dont relèvent les propriétaires ; au cas où ceux-ci se montreraient récalcitrants, il doit en avertir le gouverneur, qui usera de son pouvoir de contrainte[2]. Pour des raisons à la fois d'hygiène et de circulation, toutes les rues de la ville doivent être pavées et les caniveaux fermés par une couverture de pierre : il s'agit d'empêcher l'accumulation d'eaux stagnantes rendant difficile le passage des piétons ou des véhicules et favorisant la diffusion d'épidémies.

L'exécution des ordres laisse pourtant à désirer, au point que les gouverneurs les répètent à de nombreuses reprises. Le 17 juin 1716, Janus von Eberstädt rappelle au Magistrat ses devoirs en matière de surveillance des rues et des caniveaux de la ville, ce que fait également son successeur, le comte de Wackerbarth, le 8 octobre 1719[3]. Outre les ordres généraux, le gouverneur peut attirer l'attention du Magistrat sur une rue particulière, ainsi la Klostergasse dans Altendresden : le 17 août 1720, le comte de Wackerbarth demande au Magistrat de remettre en état le pavé de cette rue qui mène à la vénerie et de la doter d'un caniveau de pierre, permettant d'améliorer l'évacuation de l'eau en cet endroit[4]. Un problème connexe est évoqué dans l'ordre du 27 août 1725 : pour accéder aux canalisations d'eau, il faut détruire provisoirement le pavé situé au-dessus et les ouvriers font ensuite preuve de négligence, puisque soit ils ne remettent pas le pavé en place, soit ils le font sans se soucier de l'égalité des pavés entre eux. En conséquence, le comte de Wackerbarth demande au Magistrat de surveiller ce point[5]. De tels ordres sont réitérés le 14 janvier 1739, le 25 octobre

[1] RA F VII 11 f°9.
[2] RA F VII 1a f°12-13.
[3] RA F VII 15 f°2r° et RA G V 5 f°13.
[4] RA G V 6 f°33.
[5] RA F VIII 10.

1740 et le 14 août 1745[1] : les gouverneurs rappellent au Magistrat qu'il doit surveiller la bonne tenue du pavé de Dresde.

En 1735, une réparation générale du pavé de Dresde est entreprise. Le 17 février 1735, le comte de Frise, gouverneur de Dresde, signale que, de façon globale, le pavé de Dresde est en mauvais état et que plusieurs caniveaux sont dépourvus de couverture, ce qui peut causer des accidents. Il demande au Magistrat de faire remettre en état l'ensemble des pavés de la ville[2]. Il réitère cet ordre le 12 octobre 1735, en ajoutant que le Magistrat ne peut rien invoquer pour s'y soustraire[3]. Dans sa réponse du 1er novembre 1735, celui-ci nie qu'il n'ait rien fait : cent cinquante charretées de pavés ont été apportées à Dresde et plusieurs rues ont été intégralement réparées, la Moritzstraße, la Rosmarin Gäßchen, la Schössergasse, la Sporgasse, l'Elbgasse, la Kleine Brüdergasse, la Pirnaische Gasse, la Große Schießgasse, le pont sur l'Elbe ainsi que les places des églises Notre-Dame et Sainte-Croix ; il annonce enfin son intention d'achever avant la fin de l'année 1735 la réparation de la Wilsdruffer Gasse et de la Kreuzgasse[4]. Les travaux se poursuivent en 1736, au niveau de la Pirnaische Gasse, de la Kreuzgasse, du Vieux Marché, du pont sur l'Elbe, de la Wilsdruffer Gasse et de la place du Palais Japonais[5]. La réparation des pavés continue de 1737 à 1739, mais le 12 décembre 1739, le commandant de Dresde, le comte de Castell, fait part au Magistrat de l'insatisfaction de Frédéric-Auguste II quant aux pavés de la ville-résidence[6]. Le Magistrat répond en envoyant une liste de tout ce qui a été fait : dans Neudresden, la Pirnaische Gasse, le Vieux Marché, la Kreuzgasse, la Webergasse, la Seegasse outre la couverture de tous les caniveaux ; dans Neustadt, l'établissement des caniveaux de la Hauptstraße et des pavés de cette rue, ainsi que de la Große Meißner Gasse et de la Breite Straße ; dans le faubourg de Pirna, la Rampische Gasse, la Ziegelgasse et la route de Pirna ; dans le faubourg de Wilsdruff, la rue qui mène à l'hospice Saint-Jacques, la Große Plauische Gasse et la Freiberger Straße ; dans le territoire de la ville, les routes de Meissen, de Hayn, de Dippoldiswalde et de Pirna[7]. Le Magistrat explique la lenteur des travaux par la difficulté à obtenir des pavés et des paveurs.

En adoptant non plus le point de vue des ordres des gouverneurs, mais celui de la géographie urbaine, nous pouvons observer que les rues de Neudresden sont pour la plupart bien établies dès la fin du XVIIe siècle, mais que certains axes secondaires sont améliorés dans

[1] RA F VIII 19 f°6-7.
[2] RA F VII 17a f°12r°.
[3] RA F VIII 11 f°1.
[4] *Ibidem*, f°6-7.
[5] *Ibidem*, f°12-15. Cf. également RA F VIII 89b.
[6] RA F VIII 11 f°19.
[7] *Ibidem*, f°20-21.

la première moitié du XVIII[e] siècle. Ainsi, le 25 septembre 1742, le comte de Brühl ordonne au Magistrat, par l'intermédiaire du grand commissaire aux postes Johann Christian Trömer, de paver la rue transversale qui mène de la Zahnsgasse à la Kleine Brüdergasse et de la pourvoir en caniveaux[1]. Cette rue plutôt étroite n'avait pas encore été aménagée car elle ne constitue pas un axe essentiel de circulation. Le lendemain, le Magistrat transmet cet ordre aux vingt propriétaires concernés, qui, de façon normale, doivent se charger de l'entretien du tronçon de rue situé devant leur propriété[2]. En l'absence de réaction de leur part, le 3 octobre 1742, il demande à son maître maçon Johann Gottfried Fehre de préparer un devis des travaux à réaliser[3]. Ceci est fait le 25 octobre et il est décidé de taxer chaque propriétaire à raison de 25 groschen 3 pfennigs par aune de façade donnant sur cette rue transversale[4]. Les travaux sont réalisés entre la Große et la Kleine Brüdergasse à l'automne, comme l'apprend une incidente d'un procès-verbal du Magistrat daté du 29 décembre 1742[5] . Au printemps 1743, la rue transversale est entièrement aménagée, jusqu'à la Zahnsgasse[6].

Dans les faubourgs, les choses se font d'abord au coup par coup. Au début des années 1730, une rue est ouverte dans le faubourg de Wilsdruff, la Neue Gasse, et plusieurs habitants, dont le boulanger Heckstädt, commencent à paver les tronçons situés devant leur propriété, ce qui suscite les plaintes exprimées le 4 juillet 1732 par un voisin, le receveur fiscal Christian Laurich : ces pavés modifient les faibles pentes et forcent l'eau à stagner dans la Neue Gasse[7]. Pour cette raison, Laurich demande qu'on interdise de paver cette rue, mais comme cela va à l'encontre des intentions de l'électeur et du gouverneur, le Magistrat déboute le plaignant le 30 août[8], et ordonne au contraire le 30 octobre 1732, et à nouveau le 9 juillet 1733, d'achever de paver la Neue Gasse[9]. Sur les dix-sept propriétaires alors interrogés, treize refusent d'engager ces travaux, la plupart du temps en invoquant le manque d'argent[10]. Les choses en restent là, jusqu'à ce que, le 17 juin 1736, le gouverneur, le comte de Frise, ordonne au Magistrat de convoquer les propriétaires de la Neue Gasse : à cette date, la moitié des vingt-quatre propriétaires interrogés ont pavé leur portion de rue[11]. Le 3 avril 1739, à la demande du

[1] RA F IX 24 f°1r°.
[2] *Ibidem*, f°4-5.
[3] *Ibidem*, f°9r°.
[4] *Ibidem*, f°13r°.
[5] *Ibidem*, f°30r° : « […] *in dem Queergäßgen zwischen der Großen und Kleinen Brüdergasse, wo aniezo die neue Schleuse angeleget worden* […] ».
[6] *Ibidem*, f°46r°.
[7] RA F VIII 12 f°1.
[8] *Ibidem*, f°3.
[9] RA F VIII 24 f°1r°.
[10] *Ibidem*, f°1v°.
[11] *Ibidem*, f°10v°.

Magistrat, le greffier des bâtiments Christophe Friedrich Rabenstein inspecte la Neue Gasse et constate que le pavé fait encore défaut le long de neuf propriétés[1]. La plupart des propriétaires obtempèrent aux ordres du Magistrat, sauf l'apothicaire de cour Rexrath. Le 10 mai 1740, le Magistrat se plaint auprès du commandant, le comte de Castell, de ce que cet homme refuse de mettre en état son tronçon de rue. La Neue Gasse n'est donc pas suffisamment bien établie et, en 1749, ses habitants ainsi que ceux de la Kleine Plauische Gasse se plaignent de ce que des eaux boueuses stagnent devant le jardin du receveur fiscal Heber, au point de gêner la circulation. Le 8 août 1749, le bourgmestre et intendant des bâtiments de la ville, Christian Weinlich, examine l'endroit et décide de faire construire un caniveau permettant à ces eaux stagnantes de s'écouler vers la Große Plauische Gasse[2]. Ces travaux nécessitent que Heber et son voisin d'en face, le colonel Schmidt, réalisent enfin leurs pavés, conformément à l'ordre du 17 juin 1736. Le second obéit en 1750, mais pas le premier, lequel estime que la charge de tels travaux doit être supportée par le Magistrat[3]. Le 8 juin 1750, ce dernier en réfère au gouverneur, le comte Rutowski[4]. Étant donné qu'en 1754, Heber n'a toujours pas pavé sa portion de rue, il reçoit une nouvelle injonction en ce sens le 16 août[5]. De guerre lasse, le Magistrat fait lui-même les travaux, mais réussit à en obtenir le paiement par Heber le 28 janvier 1755[6].

Après l'établissement de pavés dans les faubourgs au coup par coup, Frédéric-Auguste II ordonne le 28 mars 1748 de généraliser l'opération à toutes les rues des faubourgs : « La nécessité exige de pourvoir peu à peu les rues des faubourgs de ce lieu de caniveaux et de pavés, afin d'y améliorer la circulation.[7] » Dans un premier temps, il ordonne de paver la Lange Gasse, dans le faubourg de Pirna, mais cela n'est pas fait avant 1765. Dans la Hundsgasse, dans le faubourg de Wilsdruff, l'ordre royal rencontre le désir des habitants. Le 14 mars 1748, sept habitants, dans une supplique adressée à l'électeur, font une description très négative de l'état de cette rue et des conséquences que cela a sur leur vie quotidienne. La Hundsgasse est pavée dans sa première moitié, mais pas dans sa partie sud-ouest, qui mène à la route de Freiberg : cela vient de ce que d'autres habitants refusent de paver les portions de rue situées devant leur propriété. Par conséquent, la circulation est difficile dans cette rue

[1] *Ibidem*, f°15.
[2] *Ibidem*, f°20-21.
[3] *Ibidem*, f°22r°.
[4] *Ibidem*, f°22v°-23v°.
[5] *Ibidem*, f°24.
[6] *Ibidem*, f°37-39.
[7] RA F VIII 89d f°1r° : « *Die Nothdurfft erfordert, die Gassen in denen hiesigen Vorstädten, nach und nach mit Schleusen und Pflaster, zu mehrerer Bequemlichkeit der Passage, versehen zu lassen*. »

établie sur un sol marécageux, à l'image de la plus grande partie des environs de Dresde[1]. Le 28 mars 1748, le gouverneur, le comte Rutowski, transmet la supplique au Magistrat et lui demande de contraindre les récalcitrants à paver leur portion de rue[2]. Le 29 mai, le surintendant des bâtiments Knöffel, le bailli Schreiber, l'intendant du domaine Schmied, le bourgmestre Weinlich, ainsi que les deux maîtres maçons du bailliage et du Magistrat, Spangenberg et Fehre, examinent la Hundsgasse et les deux artisans doivent préparer un devis des travaux nécessaires[3]. Ceux-ci commencent effectivement en septembre 1748, mais ne sont pas achevés immédiatement : le 1er août 1750, l'intendant du domaine Schmied signale au bourgmestre Weinlich que l'on ne peut poursuivre le pavage de la Hundsgasse tant que les héritiers Ottisch, le boucher Lange et le bouilleur de cru Eisold ne pavent pas leur portion de rue[4]. C'est seulement le 13 mars 1751 que le maître maçon du Magistrat, Fehre, annonce avoir achevé les pavés et les caniveaux de la Hundsgasse[5]. Il a donc fallu près de trois ans pour mettre cette rue en état.

2) L'amélioration de la circulation

L'action sur les rues de la ville ne concerne pas seulement les pavés. En effet, la question de la circulation est déterminante et a pu entraîner des changements de tracé, comme nous pouvons l'observer avec le déplacement de la Pirnaische Straße dans le faubourg de Pirna. Le 2 novembre 1720, Auguste le Fort, qui souhaite faire cesser toute circulation dans le Grand Jardin, ordonne que cette rue, qui le traverse d'ouest en est, soit décalée au nord de celui-ci. Le 10 novembre, le Magistrat commence à faire creuser les fossés nécessaires, tandis que le géomètre Nienborg établit le tracé d'une chaussée large de vingt-quatre aunes[6]. Il est toutefois nécessaire d'établir des ponts, par-dessus les six espaces les plus marécageux et de renforcer la chaussée au moyen de graviers et de pavés : le Magistrat annonce le 28 novembre 1720 qu'il n'en a pas les moyens[7]. Afin d'épargner les coûts, le 23 décembre, Auguste le Fort lui propose de ne pas ouvrir de nouvelle rue, mais de remettre en état une ancienne route située plus au nord, l'Äußere Rampische Straße, que l'on appelle aussi route de Striesen, de façon à ce qu'elle puisse être empruntée par de gros véhicules[8]. Mais le 9 janvier 1721, le

[1] RA F VIII 17 f°4-14.
[2] *Ibidem*, f°1-2.
[3] *Ibidem*, f°15v°-16r°.
[4] *Ibidem*, f°21v°-22r°. C'est là un problème technique aisément compréhensible : si l'on veut que les pavés ne s'effondrent pas, les voisins doivent les faire de conserve.
[5] *Ibidem*, f°28r°.
[6] Cf. SHStA 12884 Schrank VIII Fach 2 Nr. 12.
[7] RA F VI 9 f°1v°.
[8] *Ibidem*, f°2v°.

Magistrat réplique que cette solution n'est pas moins coûteuse, le terrain n'étant en cet endroit pas moins marécageux. En réalité, il attend une participation financière de l'électeur[1]. Il s'ensuit une querelle entre le Magistrat et le comte de Watzdorf, responsable des finances électorales : celui-ci fait observer que le Magistrat est responsable de l'intégralité de la construction et de l'entretien des rues de son territoire, sans participation financière du bailliage, mais que les riverains doivent payer pour les fossés situés le long de leur propriété[2]. Le comte de Wackerbarth tente de contourner la difficulté en faisant intervenir l'administration des bâtiments militaires, en la personne du major général Grauvert et du major Fürstenhoff : le 14 mai 1721, tous estiment qu'il sera plus rapide et moins coûteux d'ouvrir une nouvelle route de Pirna au nord du Grand Jardin que de remettre en état l'ancienne route de Striesen[3]. Le 19 mai 1721, le comte de Wackerbarth demande à quatre membres de la surintendance des bâtiments, Pöppelmann, Gärtner, Bennemann et Ritter, d'examiner cette affaire : dans leur rapport du 27 mai, ceux-ci rendent exactement la même conclusion[4]. Cette solution est adoptée : la circulation est interdite dans le Grand Jardin et la route de Pirna déplacée au nord de celui-ci[5].

À partir de 1721, la rue Am See attire également l'attention du comte de Wackerbarth : reliant la *Wilsdruffer Tor* à la Große Plauische Gasse, elle est, pour la dynastie, l'unique moyen de se rendre du château au Palais Turc. Or, en cet endroit, les eaux s'écoulent mal et la circulation en est d'autant plus difficile. C'est pourquoi, le 25 novembre 1721, le gouverneur ordonne de refaire le pavé de cette rue et de la doter d'un caniveau permettant aux eaux de s'écouler en direction de l'hospice Saint-Jacques et, de là, vers la Weißeritz. Dans le même temps, il souhaite régulariser la largeur de cette rue et demande au major Fürstenhoff de veiller à ce qu'elle soit de bout en bout égale à quinze aunes : là où la rue est trop large, elle doit être rétrécie et l'espace ainsi gagné rendu aux fortifications ; là où, au contraire, elle est trop étroite, le lac qui la borde doit être asséché de façon à lui donner la largeur voulue[6]. Les travaux sont confiés à l'intendance des bâtiments militaires, car cette rue est située au voisinage immédiat des fortifications de Dresde, entre les bastions Saturne et Mercure ; cependant, le pavé et le caniveau sont à la charge du Magistrat. Le 24 janvier 1722, ce dernier supplie le gouverneur de renoncer à des travaux qui lui semblent à la fois coûteux et inutiles. De son point de vue, un caniveau ne suffira pas à régler le problème de l'écoulement des eaux

[1] *Ibidem*, f°3v°-4r°.
[2] *Ibidem*, f°5v°.
[3] *Ibidem*, f°6v°-7r°.
[4] *Ibidem*, f°8-9.
[5] Cf. plans de Christoph Moritz Dietze, in SHStA 12884 Schrank IX Fach 4 Nr. 49a-e.
[6] RA G V 16 f°1. Plan f°2-3.

dans ce faubourg qui est l'un des plus humides de toute la ville-résidence ; en outre, il ne comprend pas pourquoi il faut refaire le pavé d'une rue déjà pavée[1]. Ses arguments ne sont pas entendus et, le 14 septembre 1722, le Magistrat paie la somme due au major Fürstenhoff, qui se charge alors de la totalité des travaux, y compris le caniveau et les pavés[2].

La Drehgasse, quant à elle, dans le faubourg de Pirna, ne donne pas complète satisfaction, car, large de quatre aunes, elle est trop étroite. En 1744, le charpentier Rühle, qui habite à l'angle de cette rue et du fossé du rempart, souhaite rebâtir sa maison, conformément au règlement d'urbanisme, qui permet d'édifier de hautes maisons de pierre dans les faubourgs. Inquiets quant à la sécurité contre les incendies, les propriétaires de la rue écrivent alors une lettre à la surintendance des bâtiments : ils cherchent à profiter de ces travaux pour augmenter la largeur de Drehgasse, en réduisant la taille de la propriété de Rühle, moyennant une indemnité[3]. Le voisin de ce dernier, Meyer, se dit prêt à s'aligner sur la nouvelle propriété de Rühle et la surintendance des bâtiments envisage de demander au propriétaire suivant, Lothe, de faire de même[4]. Cependant, convoqué au Magistrat le 1er avril 1745, Rühle refuse de céder une bande de deux aunes à la rue et suggère de s'en prendre plutôt à son voisin d'en face, Langebeck[5]. Dans l'incertitude, le Magistrat transmet tout le dossier au gouverneur, le comte Rutowski, le 10 avril 1745[6]. Dans sa réponse du 17 avril, celui-ci soutient le Magistrat et annonce qu'il a demandé à la surintendance des bâtiments de préparer un plan de la nouvelle Drehgasse, qui serait large de six aunes. Le gouverneur porte en outre l'affaire à la connaissance de l'électeur qui, le 15 juillet 1745, ordonne d'élargir cette rue de la façon prévue par la surintendance des bâtiments[7]. Le nouveau tracé doit être borné le 5 août, en présence du Magistrat et de la surintendance des bâtiments. Cela ne peut toutefois pas se faire, car Schwarze, intendant des bâtiments du pays, se retrouve seul avec le maître maçon des fortifications, Haußwald : d'une part, sans doute en raison du mauvais temps, le bourgmestre Weinlich ne se déplace pas et, d'autre part, Rühle, le premier concerné par le changement du cadastre, refuse de se montrer, quoique présent[8]. L'affaire en reste là, mais Rühle ne peut reconstruire sa maison. Il tente de faire appel d'une telle décision, mais en septembre 1746, Frédéric-Auguste II ordonne d'établir la nouvelle rue sans indemniser qui que ce soit[9].

[1] *Ibidem*, f°7-8.
[2] *Ibidem*, f°9r°.
[3] RA F VIII 25 f°1r°.
[4] *Ibidem*, f°2r°.
[5] *Ibidem*, f°5.
[6] *Ibidem*, f°6-7.
[7] *Ibidem*, f°22. Le plan de la surintendance des bâtiments se trouve f°25.
[8] *Ibidem*, f°26-27.
[9] *Ibidem*, f°61v°.

Cependant, rien n'est fait et, dans la nuit du 9 au 10 juin 1747, un incendie anéantit onze maisons, situées de l'autre côté de la Drehgasse par rapport à celle de Rühle. Le gouverneur, le comte Rutowski, profite de cette occasion pour interdire la reconstruction des maisons de la Drehgasse tant que les propriétaires n'auront pas accepté l'élargissement de la rue. L'administration électorale des bâtiments prépare un plan de la nouvelle rue, qui doit maintenant avoir une largeur d'au moins dix aunes[1]. Pour éviter aux propriétaires donnant sur cette rue d'être entièrement lésés, leur voisin de derrière, Vetter, qui possède une grande propriété donnant sur l'Äußere Rampische Straße, doit leur céder une bande équivalente à celle qu'ils perdront du côté de la Drehgasse. L'administration électorale des bâtiments estime en outre qu'en raison de son étroitesse, la propriété de Seydel doit cesser d'exister et être rattachée à celle de Menno. De même, le nouveau tracé de la rue fait quasiment disparaître les propriétés de Lindner et d'Ulbricht : ce qui en reste est attribué à Fuchs, tandis que les propriétaires expropriés seront indemnisés[2]. Le 30 janvier 1748, ceux-ci se montrent conciliants et l'intendance des bâtiments militaires, sous la direction du lieutenant Fürstenhoff, établit le nouveau tracé de la rue et des propriétés[3]. Toutefois, la fille du défunt Vetter, Katharina Elisabeth Ziegenbergerin, vend sa propriété à Johann Andreas Klem et il s'ensuit un conflit de voisinage, qui retarde la reconstruction des maisons de la Drehgasse jusqu'en 1749[4]. En revanche, les propriétaires des cinq maisons épargnées par l'incendie de 1747 et situées plus loin vers l'est refusent de céder quoi que ce soit de leur propriété et la Drehgasse n'est ainsi élargie que sur la moitié de son parcours[5].

Ces mêmes années voient l'établissement d'une nouvelle voie de circulation à l'ouest de Dresde. En 1740, les habitants de Friedrichstadt et du faubourg de Wilsdruff demandent à Frédéric-Auguste II d'autoriser l'élargissement de la Gerbergasse au niveau de la *Queckbrunnen* et le long du jardin de la Duchesse. Pour cela, l'électeur doit céder une bande de ce jardin à l'espace public. Il accepte le 25 janvier 1741 et confie cette affaire à une commission composée du surintendant des bâtiments Knöffel, du grand bailli Essenius, du Magistrat et du conseiller à la Chambre von Nimpzsch[6]. Le Magistrat est chargé de l'installation et de l'entretien des pavés car la Gerbergasse est située à l'intérieur de son

[1] Comme les maisons sont détruites, l'on peut faire un changement beaucoup plus important de cadastre et ainsi donner à la rue une largeur plus grande que les six aunes envisagées lorsque l'on devait tenir compte du bâti existant.
[2] RA F VIII 18 f°1-3, avec un plan f°4-5.
[3] *Ibidem*, f°9-13.
[4] *Ibidem*, f°29-32.
[5] *Ibidem*, f°42r°, d'après les explications données dans une lettre de la surintendance des bâtiments au Magistrat, datée du 1er juin 1779 et concernant la reconstruction du faubourg de Pirna bombardé en 1760.
[6] RA F VIII 16 f°4-6.

territoire. Mais l'électeur demande que les habitants des environs contribuent aux frais de construction de la route et du nouveau mur du jardin de la Duchesse, car ils en retireront un avantage certain : cela concerne tout particulièrement les vingt-quatre propriétaires de la Gerbergasse, les cinquante de la Mittelgasse et les trente de la circonscription de Viehweide, (située à l'extrémité ouest de la Gerbergasse), outre onze courtisans, tel le grand échanson le baron de Haugwitz, qui possèdent des jardins en cet endroit[1]. Le 26 mai 1741, les habitants de ces faubourgs refusent catégoriquement de payer quoi que ce soit[2]. Cependant, Frédéric-Auguste II accepte de contribuer à hauteur de deux cents taler : les travaux peuvent donc commencer, sous la direction de Johann Christian Simon, greffier des bâtiments du pays. La somme permet de réaliser un mur long de cent soixante-quatre aunes, il manque quarante-huit aunes du côté du jardin de la Duchesse, mais comme le roi a également acheté le jardin de Jean-Baptiste Léger, situé de l'autre côté de la Gerbergasse, il faut aussi faire un mur en cet endroit, long de cent soixante-dix aunes. Simon estime qu'il lui manque quatre cents taler pour achever les travaux demandés[3]. Le 7 juin 1741, Frédéric-Auguste II ajoute encore deux cents taler, mais demande que la somme restante soit payée par les riverains : si ceux-ci refusent, toute circulation doit être interdite dans la Gerbergasse, jusqu'à ce que la somme soit payée[4]. Cette menace ne rend pas les propriétaires mieux disposés à payer quoi que ce soit. L'électeur, qui semble au contraire prêt à tout compromis afin d'obtenir l'élargissement de la Gerbergasse, ajoute cent taler le 30 août 1741, les habitants ne devant plus payer que cent taler[5].

Les travaux restent en suspens, mais l'électeur semble tenter d'obtenir leur exécution en modifiant la circulation entre la *Wilsdruffer Tor* et Friedrichstadt. Traditionnellement, celle-ci emprunte l'Ostra-Allee, qui longe le jardin de la Duchesse par le nord, mais, le 25 septembre 1742, le grand commissaire aux postes Johann Christian Trömer demande au Magistrat d'interdire l'Ostra-Allee aux véhicules lourds et de faire passer ces derniers par la Gerbergasse, dont il faut assurer la solidité[6]. Afin d'obéir à cet ordre, le bourgmestre et intendant des bâtiments de la ville, Christian Weinlich, examine cette rue : il constate qu'elle est pavée sur une grande partie de son parcours, à l'exception du tronçon qui doit être élargi, entre la *Queckbrunnen* et la Grüne Gasse[7]. Puisque la circulation est désormais interdite dans

[1] *Ibidem*, f°2r°.
[2] *Ibidem*, f°9-10.
[3] *Ibidem*, f°13.
[4] *Ibidem*, f°17-18.
[5] *Ibidem*, f°54.
[6] RA F IX 24 f°1r°.
[7] *Ibidem*, f°2v°-3r°.

l'Ostra-Allee, il devient nécessaire d'élargir la Gerbergasse et de construire un nouveau mur pour les jardins Léger et de la Duchesse. L'on retrouve donc le problème initial : faire payer les travaux aux riverains. Le 6 février 1743, les habitants de la Gerbergasse, de la Mittelgasse et de Viehweide justifient ainsi leur refus auprès du Magistrat : selon eux, les habitants de Friedrichstadt ayant demandé l'élargissement de la Gerbergasse doivent payer quelque chose ; par ailleurs, par la décision du 25 septembre 1742, cette rue mène à Friedrichstadt, de là à Brießnitz et à Meissen, ce qui semble lui conférer une dimension électorale, auquel cas l'État doit se charger de son entretien[1]. Ce dernier argument est contesté par la commission chargée de l'élargissement de la Gerbergasse, qui fait observer que la principale route reliant Dresde et Meissen se situe sur la rive droite de l'Elbe, et non sur la rive gauche. Nous ne savons pas ce qu'il advient entre 1743 et 1746, mais l'on peut se demander si quelque chose a été fait, en raison d'une note du 2 septembre 1746 : « Ces actes ont été rendus à l'hôtel de ville par le très louable bailliage, sans qu'aucun ordre ait été donné et il a été annoncé qu'ils pouvaient être rangés.[2] » Rien n'indique que la chaussée ait à cette date été élargie et les murs réalisés. Il est en revanche certain que cela est fait en 1749, car le 8 mai de cette année, Frédéric-Auguste II ordonne au Magistrat de réaliser le pavé de la Gerbergasse[3]. L'ordre ne semble pas avoir été exécuté. En effet, le 30 juin 1753, les habitants de la Gerbergasse envoient une lettre au Magistrat, aux termes de laquelle ils refusent de contribuer à la construction et à l'entretien de leur rue. Ils persistent à penser qu'il s'agit d'une route de dimension électorale, qui, à ce titre, n'est pas entretenue par les habitants, mais par l'administration électorale. Leur argument principal consiste à dire que, dans les années 1700 le régent, le prince de Fürstenberg, a utilisé les ressources électorales pour paver cette rue dans les dimensions qu'elle avait alors. Toutefois, depuis que le trafic de Neudresden à Friedrichstadt a été entièrement détourné sur cette rue, celle-ci, qui n'a pas été entretenue depuis les travaux des années 1700, s'est dégradée au point de devenir dangereuse : c'est pourquoi les riverains demandent au Magistrat d'intervenir auprès des institutions électorales sur cette affaire[4]. Autrement dit, ils sont convaincus de la nécessité de ces travaux, mais refusent d'y contribuer en quelque façon. Le volume d'archives s'arrête là, ce qui semble signifier que la lettre n'a pas l'effet escompté

[1] RA F VIII 16 f°62-65.
[2] *Ibidem*, f°83r° : « *Sind diese Acta aus dem Wohllöbl[ichen] Amte allhier wieder aufs Rath-Haus ohne Befehl gegeben, und ermeldet worden, daß solche wieder beygeleget werden könten*. »
[3] *Ibidem*, f°85 : le texte ne parle pas d'une réparation du pavé, mais bien du pavage (*Pflasterung*). Puisqu'il est question de faire un nouveau pavé, nous pouvons en déduire que la chaussée a été élargie.
[4] RA F IX 24, f°61-66. Les habitants parlent clairement de la construction et de la réparation de la rue (*Bau und Reparatur der Gerbergasse*), il faut donc entendre que le nouveau pavé de la partie élargie n'a toujours pas été fait.

et que les travaux ne sont pas davantage réalisés. En revanche, le pavage de la Mittelgasse et de la Grüne Gasse est achevé avant 1750[1].

3) L'introduction de l'éclairage

L'électeur cherche à faciliter la circulation dans Dresde, c'est le sens de son action en faveur des pavés, mais aussi de son désir de voir sa ville-résidence éclairée, ce qui permettrait d'assurer la sécurité de la circulation nocturne, en prévenant les accidents dus à la mauvaise visibilité ainsi qu'à de possibles agressions. Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, plusieurs villes se dotent d'un éclairage nocturne, au moyen de lampes à huile, comme Hambourg en 1673, Berlin en 1679 ou encore Hanovre en 1696. Dresde n'échappe pas au mouvement et, en 1677, l'électeur Jean-Georges II tente d'introduire cet éclairage nocturne, mais en vain, en raison de l'opposition de la bourgeoisie qui refuse d'en supporter la charge financière. Jean-Georges III et Jean-Georges IV n'ont sur ce point pas davantage réussi que leur prédécesseur[2] : en Saxe électorale, la première ville à être dotée d'un éclairage nocturne est Leipzig, en 1702. Trois ans plus tard, Auguste le Fort décide de faire de même à Dresde et envoie cet ordre au Magistrat le 14 novembre 1705 : « Il nous a plu d'introduire dans notre ville-résidence d'ici des lanternes tout comme cela s'est fait à Leipzig et nous en avons déjà confié au major Naumann les préparatifs ainsi que la direction, une fois ces lanternes réalisées.[3] » Il n'est pas impossible de lire dans cette phrase une concurrence entre Leipzig, la ville des négociants, et Dresde, la ville-résidence. U. Rosseaux fait ainsi remarquer que, traditionnellement, l'illumination d'une ville est un privilège accordé par le souverain en des occasions particulières ; au contraire, l'éclairage est introduit à Leipzig à l'initiative des bourgeois de cette ville, d'où l'on peut penser qu'en 1705, Auguste le Fort cherche à rétablir la primauté du prince en faisant éclairer sa ville-résidence. En outre, et croyons-nous, de façon plus certaine, l'ordre du 14 novembre 1705 est aussi le résultat d'une rivalité avec les autres villes-résidences du Saint-Empire, qui, telles Vienne, Berlin et Hanovre, sont déjà pourvues d'un éclairage nocturne.

Afin de contourner l'opposition exprimée par le Magistrat dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, Auguste le Fort tente un compromis financier : la construction et l'installation des lanternes, ainsi que le salaire des dix-neuf gardiens et deux inspecteurs recrutés à cette fin,

[1] RA F VIII 24 f°23v°.
[2] Ulrich ROSSEAUX, *Freiräume. Unterhaltung, Vergnügen und Erholung in Dresden (1694-1830)*, Cologne, Weimar, 2007, p.60-62.
[3] RA F XII 1 f°1r° : « *Wir haben vor gut befunden, in Unserer Residenz-Stadt alhier die Laternen gleich solches in Leipzig geschehen, einführen zu lassen, gestalt wir denn auch die Anstalt dazu, und nach derer Verfertigung die Direction darüber bereits dem Major Naumannen aufgetragen.* »

sont payés à partir des revenus de l'octroi, tandis que le Magistrat devra fournir l'huile et assurer l'entretien des lanternes[1]. L'électeur confie en outre l'introduction de l'éclairage, non aux bourgeois, mais au major Naumann, qui est alors l'officier et architecte auquel il donne la préférence en matière d'urbanisme dans la ville-résidence. Ce n'est toutefois pas la meilleure façon d'écarter les difficultés, dans la mesure où les relations entre le Magistrat et le major Naumann sont exécrables. Alors que l'ordre royal est donné le 19 novembre 1705, ce n'est que le 10 février 1706 qu'a lieu la première réunion entre le Magistrat et Naumann, selon le Magistrat, par la seule faute de Naumann qui a été empêché à plusieurs reprises. Ce jour-là, le major annonce son projet d'installer 750 lanternes dans Neudresden, qui brûleraient au moyen d'huile de navette. À cette date, il ne sait pas encore si l'éclairage sera adapté ou non en fonction de la lune : selon le Magistrat, faire fonctionner les lanternes les nuits de pleine lune est inutile et n'apportera aucune splendeur supplémentaire[2]. Le Magistrat semble chercher à gagner du temps et ce n'est que le 24 mars 1706 qu'il envoie sa première lettre de remontrances à Auguste le Fort : il refuse la proposition faite par le major Naumann d'assurer le financement de l'huile et de l'entretien des lanternes en imposant les propriétaires de Dresde à raison de la taille de leur maison et de leur nombre de fenêtres[3].

Les premières lanternes sont installées sur le pont et au niveau du château, mais l'introduction de l'éclairage avance lentement en raison de l'absence d'accord sur son financement, lequel est d'autant plus difficile à assurer que la Saxe vient d'être vaincue par les Suédois. Le 28 janvier 1709, le major Naumann abandonne l'idée de taxer les propriétaires en fonction de la taille de leur maison et de leur nombre de fenêtres et propose d'assurer le financement en créant un impôt sur la consommation de cire, d'huile et de suif[4]. Une telle idée suscite une vague de protestations, notamment de la part des commerçants, des épiciers et des fabricants de savon. Le 8 mars 1709, les épiciers font remarquer que ce ne sont pas les artisans ou les pauvres qui circulent la nuit, mais plutôt les gens de haute condition, nobles et courtisans. Implicitement, cela signifie que c'est à eux, et non aux artisans, d'en supporter les coûts[5]. Les choses en restent là et les archives communales ne rapportent aucune discussion concernant le financement des lanternes de 1710 à 1713. Devant l'impossibilité d'obtenir l'accord du Magistrat, l'électeur exclut ce dernier des discussions concernant le financement

[1] Ulrich ROSSEAUX, *op. cit.*, p.63. Les gardiens sont chargés d'allumer et d'éteindre les lanternes de la ville.
[2] RA F XII 1 f°20v°.
[3] *Ibidem*, f°21v°.
[4] RA F XII 2 f°37-38.
[5] RA F XII 1 f°34-37.

de l'éclairage et, en 1713, il attribue cette affaire au bailliage[1]. Le 22 octobre 1714, Auguste le Fort réitère l'ordre du 28 janvier 1709 : le financement doit être assuré à partir d'un impôt sur la consommation de cire, d'huile et de suif[2]. Après de nouvelles protestations, l'électeur revient à l'idée initiale et ordonne le 10 mai 1715 de faire payer les habitants en fonction de la taille de leur habitation, qu'ils soient propriétaires ou locataires[3]. Mais d'après une lettre envoyée par le Magistrat au comte de Wackerbarth le 20 septembre 1723, c'est une autre solution qui est adoptée : le produit de l'impôt communal sur la consommation de froment et de seigle est retiré au Magistrat et affecté à l'entretien de l'éclairage[4].

Les lanternes sont peu à peu érigées : sur les 750 prévues par le major Naumann, 590 ont été installées en 1718. Elles sont séparées d'un intervalle de trente à cinquante pas, de telle sorte qu'aucune zone ne se trouve hors d'un halo de lumière[5]. En dépit du souhait d'Auguste le Fort de voir ces lanternes brûler toutes les nuits, y compris celles de pleine lune, dès 1712, l'éclairage est adapté en fonction des saisons et des cycles lunaires, en hiver de 17h à 7h et en été de 22h à 2h : une telle organisation reste en vigueur jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle[6]. Cependant, au début des années 1720, seuls Neudresden et le pont sur l'Elbe sont pourvus de lanternes. Le 11 janvier 1728, à l'occasion de la visite de Frédéric-Guillaume I[er] de Prusse, l'éclairage nocturne est étendu à Altendresden[7]. D'après l'annuaire de Dresde de 1756, on compte à cette date plus de huit cents lanternes dans les deux villes de part et d'autre de l'Elbe[8]. Seuls les faubourgs restent dans l'obscurité pendant la nuit et c'est là une situation qui perdure jusqu'aux années 1780. L'éclairage nocturne permet d'assurer la sécurité à l'intérieur de la ville-résidence, de prévenir les accidents ou les agressions et d'empêcher les incendies qui pourraient être causés par ceux qui portent des torches. Dans le même temps, il contribue à modifier considérablement l'image de la ville dans son environnement : Dresde devient un lieu où, pour ainsi dire, le jour ne le cède jamais à la nuit, et chaque nuit, elle est visible de loin au milieu d'une campagne plongée dans l'obscurité.

Ainsi, l'urbanisme des Wettin consiste d'abord en l'amélioration des conditions urbaines : de ce point de vue, le cas de Dresde s'inscrit dans un mouvement plus général,

[1] Lettre du Magistrat au comte de Wackerbarth (20 septembre 1723), in RA F XII 6 f°8v° : « *A[nn]o 1713 aber ist die Sache ins Ambt geleget.* »
[2] RA F XII 3 f°1-2.
[3] *Ibidem*, f°28-29.
[4] RA F XII 6 f°8v°. U. Rosseaux, *op. cit.*, ne semble pas avoir pris en compte cette lettre dans son étude de l'introduction de l'éclairage à Dresde.
[5] Ulrich ROSSEAUX, *op. cit.*, p.64
[6] *Ibidem*, p.65.
[7] *Remarquable curieuse Briefe*, Freyburg, 1728, in Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßten Sächsischen Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.253.
[8] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1756, p.42.

d'ampleur européenne. La dynastie cherche à faire de la ville-résidence une ville exemplaire, libérée des traditionnels maux urbains, que ce soit l'incendie, le manque d'hygiène ou l'insécurité. Les résultats sont considérables : en un demi-siècle, la ville a perdu la totalité de ses maisons en bois à l'intérieur de ses remparts, les conditions sanitaires se sont fortement améliorées, avec le démantèlement des cimetières *intra muros*, l'organisation de l'évacuation des déchets et la généralisation des caniveaux, la circulation y est enfin facilitée par l'extension des pavés et l'introduction de l'éclairage nocturne. Dresde est une ville où l'on peut construire sans craindre de perdre son bien au cours d'un incendie, où une population peut se rassembler avec moins de risques d'être emportée par une épidémie, c'est enfin une ville où l'on peut circuler sans encombre. Toutefois, l'amélioration des conditions de vie est inséparable d'une tentative d'embellissement de la ville, mouvement que l'on peut également constater lorsque l'on s'intéresse aux fortifications de Dresde.

II- Défense et ouverture de la ville-résidence

A- Les fortifications

1) Les héritages

Les historiens de Dresde oublient souvent un fait pourtant essentiel et banal dans l'histoire urbaine antérieure au XIX^e^ siècle : la ville est fortifiée. C'est le premier critère de définition d'une ville, un espace clos, délimité par des remparts ou par un système de fortifications. Dresde est pourvue d'une enceinte dès le XIII^e^ siècle et reste une ville fortifiée jusqu'à la démolition des remparts en 1809. Dans cette ville soumise à l'électeur de Saxe, les fortifications ne relèvent pas des autorités communales, mais de l'électeur, par l'intermédiaire du gouverneur. Cela est lié à la position stratégique de Dresde, première ville importante au débouché du quadrilatère de Bohême, à l'entrée de la grande plaine germano-polonaise. Celui qui tient Dresde possède une position avantageuse dans les circulations est-ouest, dans la vallée de l'Elbe, et nord-sud, du Brandebourg vers le bassin du Danube. Les guerres hussites ont montré la nécessité de se protéger d'un ennemi venu de l'est, la guerre de Trente Ans, celle de se protéger d'un ennemi venu du nord. La ville de Dresde est ainsi un élément important dans la défense de l'ensemble de la Saxe albertine, outre le fait qu'il peut sembler naturel de fortifier la ville-résidence, là où sont conservés le trésor et les archives des Wettin.

Les fortifications de Neudresden sont entièrement refaites au XVI^e^ siècle. C'est l'œuvre, non du Magistrat, mais du duc puis électeur de Saxe qui, seul, peut assurer financièrement

l'édification de coûteuses fortifications, lesquelles sont en outre un élément essentiel dans le dispositif défensif de la Saxe albertine, à une époque de tensions entre l'Empereur et les princes luthériens du Saint-Empire regroupés dans la ligue de Smalkalde. Dans ce contexte, en 1545, le duc Maurice demande à l'architecte Caspar Vogt von Wierandt de fortifier Neudresden et Altendresden au moyen de bastions à l'italienne, huit sur la rive gauche et quatre sur la rive droite de l'Elbe. Dans Altendresden, les travaux sont interrompus dès 1548, mais ils se poursuivent dans Neudresden, avec la construction de huit bastions hauts de treize mètres. Le système défensif de Wierandt est modifié dans les années 1570 : afin de mieux protéger le château, le comte italien Rochus von Lynar réunit les trois bastions nord-ouest et les agrandit considérablement, créant ainsi l'espace qui, par la suite, est devenu la *Theaterplatz*. Lors de la construction de l'arsenal au nord-est de Neudresden, les fortifications de Wierandt sont renforcées par le successeur de Lynar, Paul Buchner[1]. Ainsi, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, Dresde devient l'une des villes les mieux fortifiées du Saint-Empire, ce dont les contemporains du XVIII^e^ siècle sont conscients, tel J.-C. Crell, qui rapporte que « l'empereur Maximilien II a déjà dit en son temps [de ces fortifications] qu'il leur faisait suffisamment confiance pour, avec l'aide de Dieu, s'y sentir en sécurité durant quelques années contre la puissance du plus grand monarque.[2] » La ville est alors complètement enserrée dans ses fortifications, organisées selon un système composé d'un mur, d'un avant-mur et de sept bastions : pour ces derniers, en partant de l'est, au bord de l'Elbe, et en suivant les remparts de la ville, l'on trouve, dans cet ordre, le bastion de la Vierge à la hauteur de l'arsenal, le bastion Hasenberg à l'extrémité de la Rampische Gasse, le bastion Salomon au bout de la Kreuzgasse, le bastion Seeberg à l'extrémité de la Seegasse, le bastion de Wilsdruff au bout de la Wilsdruffer Gasse, le bastion Lune à l'emplacement actuel du Zwinger et, plus au nord, la place du feu d'artifice.

En revanche, après l'interruption des travaux en 1548, Altendresden demeure ville ouverte jusqu'à la guerre de Trente Ans. En 1625, l'architecte Wilhelm Dilich propose à l'électeur Jean-Georges I^er^ de pourvoir la rive droite de l'Elbe en fortifications à la hollandaise, avec quatre grands bastions plats, outre deux demi-bastions du côté de l'Elbe. Les travaux de retranchement commencent en 1631, après que des Croates au service de l'Empereur ont

[1] Eva PAPKE, « *Festungsbau 1500-1648* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. I, Stuttgart, 2005, p.448-454. Pour une version plus détaillée, cf. Eva PAPKE, *Festung Dresden*, Dresde, 1997.

[2] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden*, Leipzig, 1726, p.100 : « *So hat Käyser Maximilianus II. zu seiner Zeit allbereit von selbiger gesagt, daß er sich auf solcher, nächst Göttlicher Providentz, auch etliche Jahr lang wider des grösten Monarchen Macht sicher genung zu seyn getraute*. »

menacé Altendresden, mais, pour des raisons financières, ils avancent lentement. Cependant, à la fin de la guerre de Trente Ans, Altendresden possède une ceinture de bastions hollandais[1]. Le successeur de Dilich à l'intendance générale des bâtiments civils et militaires, Wolf Caspar von Klengel, qui a travaillé au service de Venise dans ses territoires dalmates, cherche à améliorer des fortifications qu'il trouve insuffisantes, ce qu'il fait à partir de 1683. Les bastions plats construits par Dilich deviennent des sortes de chaudrons entourés d'une muraille, mais, après l'incendie de 1685, les travaux sont interrompus : les fortifications n'ont été achevées que du sud-est à la *Schwarze Tor* au nord. La moitié ouest, de la *Schwarze Tor* à l'Elbe, est simplement pourvue de palissades en 1694-1695[2]. Cet état est toutefois considéré comme provisoire et les événements de la guerre du Nord font craindre pour la sécurité de la ville-résidence : après la défaite des Saxons en Pologne, la perspective d'une invasion suédoise, qui arriverait nécessairement par le nord, conduit à reprendre les travaux dans l'urgence, en 1704. Il aurait fallu achever la ligne défensive de la *Schwarze Tor* à l'ouest, mais faute de temps et d'argent, l'on se contente d'échelonner trois ravelins de la *Schwarze Tor* à la *Weiße Tor* et de protéger la ville du côté de l'Elbe au moyen d'estacades et de palissades[3]. Les travaux sont interrompus à la paix d'Altranstädt en 1706. Simplement, en 1712-1713, deux magasins de poudre sont ajoutés, l'un à l'est et l'autre à l'ouest d'Altendresden.

2) Les projets de renforcement

Les fortifications entreprises au XVI^e^ siècle ne sont guère améliorées durant la première moitié du XVIII^e^ siècle. En 1721, Auguste le Fort les refonde symboliquement en renommant les bastions de Neudresden : en partant de l'est et en suivant les remparts, l'on trouve désormais les bastions Vénus (Vierge), Mars (Hasenberg), Jupiter (Salomon), Mercure (Seeberg), Saturne (Wilsdruffer Berg), Lune et enfin Apollon ou Soleil (place du feu d'artifice). Outre ce fait plutôt anecdotique, en 1722, le comte de Wackerbarth, gouverneur de Dresde et intendant général des bâtiments civils et militaires, demande à trois officiers de l'administration des bâtiments militaires, Grauvert, Fürstenhoff et Klatte, de faire un projet pour les fortifications de Dresde. Ces derniers préconisent de renforcer les ouvrages défensifs de la rive gauche, mais comme il est impossible de les étendre autrement qu'aux dépens des faubourgs, le comte de Wackerbarth suggère à Auguste le Fort de réparer le rempart, d'en

[1] Eva PAPKE, « *Festungsbau 1500-1648* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.456-458.
[2] Eva PAPKE, *Festung Dresden*, *op. cit.*, p.101-102.
[3] *Ibidem*, p.103.

construire un nouveau là où les bâtiments dynastiques (tels les pavillons du Zwinger) ont ôté toute valeur défensive à l'ancien rempart, de couvrir l'issue de secours sous le bastion Soleil et de réparer la contrescarpe. Mais ce rapport reste sans suite[1]. D'après un plan publié par E. Papke, Johann Georg Maximilian Fürstenhoff dessine entre 1726 et 1730 un projet de nouvelles fortifications pour la ville-résidence, qui auraient été considérablement élargies : sur la rive gauche de l'Elbe, un ensemble de dix bastions engloberaient la ville et ses faubourgs, mais en laissant Friedrichstadt et le Grand Jardin hors de l'espace fortifié ; la défense de la rive droite de l'Elbe serait quant à elle assurée par cinq bastions[2]. Un projet similaire est fait entre 1732 et 1735[3] : pour améliorer la défense de la ville-résidence, les autorités militaires souhaitent ainsi prendre acte de la croissance urbaine en intégrant les faubourgs dans l'espace fortifié. Mais ces projets ne sont suivis d'aucun effet, soit que l'idée n'ait pas convenu à l'électeur, soit qu'ils aient semblé irréalisables.

Le successeur du comte de Wackerbarth à l'intendance générale des bâtiments civils et militaires, le général de Bodt, soumet à Auguste le Fort un projet de fortification de la rive droite de l'Elbe, qui est accepté en 1731 : il s'agit d'un système de trois rangées de batardeaux, afin d'empêcher toute agression venue du fleuve. Mais la mort d'Auguste le Fort en 1733 entraîne l'abandon de ces travaux : le premier panorama peint par Bellotto à Dresde montre qu'en 1747, une simple palissade protège Altendresden du côté de l'Elbe[4]. Les fortifications de la ville sur la rive droite restent ainsi inachevées. En 1736, il est certes question de réaliser un glacis, de la *Schwarze Tor* à la *Weiße Tor*, mais cela impose d'acheter des champs privés, pour plus de 1732 taler[5]. Un plan dessiné en 1739 par Christian Conrad Francken et publié par O. Richter montre clairement que les bastions à l'est de la *Schwarze Tor* ont été réalisés, mais qu'à l'ouest, l'on s'est contenté d'une palissade[6]. Sur la rive gauche, les fortifications restent dans leur état du XVI^{e} siècle, mais des problèmes d'entretien se posent. Ainsi, le 30 juin 1733, une partie du rempart s'effondre au sud-ouest, entre la Breite Gasse et la Zahnsgasse. Du coup, en 1734 des travaux visent à renforcer le rempart du côté de la *Wilsdruffer Tor*[7]. Le 12 mai 1740, un incident analogue se produit à l'est de Neudresden, du côté de la Schießgasse : le rempart s'effondre sur une longueur de cinquante mètres. L'inquiétude est telle que, le 17 mai, sept bourgeois habitant près du rempart sud supplient le Magistrat de

[1] *Ibidem*, p.113.
[2] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 9. Publié par Eva PAPKE, *Festung Dresden*, *op. cit*., p.113.
[3] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 10 et 11.
[4] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602.
[5] SHStA 10026/413/2 f°19-20.
[6] SHStA 12884 Schrank XII Fach 1 Nr. 1. Publié par Otto RICHTER, *Atlas zur Geschichte Dresdens*, Dresde, 1898, planche 20.
[7] Eva PAPKE, *Festung Dresden*, *op. cit.*, p.114-115.

faire en sorte que celui-ci soit maintenu en bon état. Le rempart est examiné par les maîtres maçons du bailliage et du Magistrat, Rabenstein et Fehre, lesquels estiment qu'il menace de s'effondrer sur une longueur de 6 m entre la Seegasse et la Schreibergasse, de 4,5 m entre la Schreibergasse et la Pfarrgasse et de 3,5 m entre la Pfarrgasse et la Schulgasse. Le Magistrat transmet l'ensemble du dossier au commandant de la place forte, le comte de Castell, qui en réfère au général de Bodt[1]. Apparemment, rien n'est fait et, en janvier 1742, le général de Bodt envoie un mémoire à Frédéric-Auguste II, lui rappelant le mauvais état des fortifications de Neudresden ; la même année, le comte Rutowski, gouverneur, adresse un mémoire similaire au premier personnage de l'armée de Saxe, le feld-maréchal général, le duc de Saxe Weißenfels.

Toutefois, la seconde guerre de Silésie, qui commence en 1744 et dans laquelle la Saxe combat avec Marie-Thérèse de Habsbourg contre Frédéric II de Prusse, est à l'origine de nouvelles réflexions sur les fortifications de Dresde, car les Impériaux ont l'intention de faire campagne en Silésie et, si possible, dans le Brandebourg. Il est ainsi probable que la Saxe soit traversée par des armées, mieux vaut donc protéger la ville-résidence. À cette occasion, le colonel Erndtel réclame la réparation et l'achèvement des fortifications de Neustadt, de la *Schwarze Tor* jusqu'à l'Elbe en aval du pont. À la demande du comte Rutowski, il prépare en outre un projet de fortification de l'ouest de Neudresden, car les environs du pont ont été particulièrement affaiblis lors de la création de la Schloßplatz. C'est pourquoi Erndtel propose de fortifier l'espace compris entre la nouvelle église catholique de cour et l'Elbe. Selon lui, le mieux serait de créer une nouvelle ligne de fortifications au-delà des pavillons du Zwinger et du bastion Lune, en prenant sur les écuries royales ainsi que sur le jardin de la Duchesse[2]. Ce projet est envoyé le 23 octobre 1744 au comte Rutowski, qui ordonne immédiatement de renforcer les fortifications du côté du pont, en utilisant les hommes des bailliages soumis à la corvée électorale : les travaux se poursuivent jusque mi-décembre 1744. Une palissade est réalisée aux deux extrémités du pont sur l'Elbe et au niveau du pont du Zwinger[3].

Ces fortifications semblent avoir déplu à l'électeur qui se soucie de l'ouverture de sa ville-résidence : à la fin décembre 1744, Frédéric-Auguste II ordonne de défaire tous les

[1] *Ibidem*, p.115-117. Nous n'avons pas pu reprendre les sources examinées par E. Papke, dans la mesure où ses références d'archives sont incomplètes : elle ne donne que les cotes (par exemple, loc. 14603), mais jamais les fonds (ainsi 10024), alors qu'il n'existe pas d'inventaire par cote, mais uniquement des inventaires par fonds d'archives… Les archivistes se disant incapables de retrouver un fonds d'archives à partir d'une cote, c'est en réalité tout le travail d'inventaire qui est à recommencer. Une telle inexactitude dans les références d'archives est malheureusement une pratique assez courante chez les historiens de Dresde, y compris les plus récents.
[2] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 13. Publié par Eva PAPKE, *Festung Dresden*, *op. cit.*, p.119.
[3] Eva PAPKE, *Festung Dresden*, *op. cit.*, p.119-120.

travaux réalisés depuis novembre 1744[1]. Les fortifications retrouvent ainsi leur état de 1740 et, victorieuses à Kesselsdorf le 15 décembre 1745, les armées prussiennes entrent deux jours plus tard dans Dresde. Toutefois, bien que la Saxe soit consciente de la probabilité d'une nouvelle guerre contre la Prusse, l'occupation de Dresde en 1745 ne sert pas d'avertissement et les fortifications restent ensuite dans leur état du début des années 1740 : elles sont donc inachevées dans Neustadt, avec des bastions de l'Elbe à la *Schwarze Tor*, et une simple palissade de la *Schwarze Tor* à la *Weiße Tor*[2] ; elles demeurent mal entretenues dans Neudresden. L'on assiste donc à une contradiction : Dresde est une place forte stratégiquement essentielle dans le cadre du conflit entre Marie-Thérèse et Frédéric II pour la Silésie et elle possède un arsenal de qualité ; pourtant, le gouverneur et l'administration des bâtiments militaires cherchent en vain à améliorer ses fortifications qui sont ou inachevées ou mal entretenues. Auguste le Fort et Frédéric-Auguste II ne fondent pas la défense de la Saxe sur les fortifications de Dresd. En effet, le premier cherche à développer une armée de qualité, dont il vante les mérites lors des manœuvres de Zeithain en 1730, tandis que le second, par l'intermédiaire du comte de Brühl, se fie avant tout à ses diplomates, dont le réseau va de la France à la Russie. Ainsi ni l'un ni l'autre ne privilégient jamais le renforcement des fortifications de Dresde : chez eux prime le désir d'ouverture de la ville-résidence sur l'extérieur. De ce point de vue, le mauvais entretien des fortifications est un élément tant urbanistique que stratégique.

B- Les jardins des fortifications

1) Les jardins dynastiques

Tandis que le gouverneur et l'administration des bâtiments militaires cherchent à améliorer la capacité de défense de la ville-résidence, Auguste le Fort et son fils utilisent au contraire les fortifications comme un espace à mettre en valeur d'un point de vue urbanistique. Un tel souhait semble émaner uniquement de la dynastie et n'être partagé ni par les institutions militaires, ni par les auteurs des descriptions imprimées de Dresde : en 1726, J.-C. Crell loue la qualité des fortifications de la ville-résidence, reprenant un lieu commun des éloges de ville, qu'il ne peut toutefois justifier qu'à partir des réalisations du XVI^e^ siècle[3] ; dans sa description parue en 1777, B. G. Weinart reprend le lieu commun, mais lui aussi ne

[1] *Ibidem*, p.120.
[2] Cf. plan de 1755 in SHStA 10026/413/2 f°46
[3] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.100-103.

peut guère le fonder que sur les fortifications du XVI[e] siècle[1]. Ces descriptions se gardent de mentionner l'inachèvement ou le défaut d'entretien des fortifications, mais inscrivent Dresde dans la lignée des villes remarquablement fortifiées. Un tel argument ne semble pas avoir touché Auguste le Fort et son fils, pour qui une belle ville ne doit pas être fermée sur elle-même et ne doit pas donner l'impression de se recroqueviller à l'intérieur de ses remparts. Cela seul peut expliquer qu'aucun des deux électeurs n'ait accepté les projets de création de nouvelles fortifications que nous avons évoqués. Pour eux, la qualité militaire des fortifications n'est pas décisive dans la définition d'une belle ville.

Les Wettin promeuvent au contraire l'utilisation des remparts comme jardins : le phénomène commence au niveau des possessions dynastiques, puis s'étend à l'ensemble des remparts de Neudresden. La première atteinte aux fortifications de Dresde date de 1709, avec l'édification de l'orangerie royale, le jardin du Zwinger. Le bastion Lune est utilisé afin de réaliser une orangerie en terrasse, laquelle est traversée par un escalier que l'on trouve encore aujourd'hui à l'intérieur du pavillon du Rempart et qui permet d'atteindre le sommet du rempart. De la sorte, un élément de fortification est utilisé à des fins esthétiques. À partir de 1711, une galerie est construite sur le rempart du côté sud, le long des douves et une double promenade est créée : l'une à l'intérieur de la galerie au rez-de-chaussée, l'autre sur son toit en terrasse, que l'on peut atteindre par les escaliers que l'on trouve dans chaque pavillon. C'est là une situation bien représentée par Bellotto dans son tableau du fossé du Zwinger et bien visible encore aujourd'hui[2]. L'atteinte au système fortifié devient plus directe avec la construction en 1714 de la porte de la Couronne au milieu de la grande galerie sud : le rempart est ouvert et un pont de bois est construit par-dessus les douves. La porte de la Couronne n'est nullement une porte fortifiée, son ouverture implique donc un affaiblissement du système défensif au sud-ouest de la place forte . Avec l'ensemble des pavillons et galeries du Zwinger, le bastion Lune perd une bonne partie de son utilité militaire. Les autorités militaires protestent, notamment le gouverneur de Dresde, le comte de Flemming, et l'intendant général des bâtiments civils et militaires, le comte de Wackerbarth. Leurs remontrances sont si importantes que, le 9 août 1711, Auguste le Fort écrit deux lettres patentes dans lesquelles il affirme que lui seul endosse la responsabilité de l'ouverture du rempart du côté du bastion Lune : « Nous déclarons à nouveau non seulement par ces présentes et par la force de cette lettre patente, que la susdite ouverture du rempart résulte de notre propre ordre et que notre véritable conseiller privé et général en chef le comte de

[1] Benjamin Gottfried WEINART, *Topographische Geschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1777, p.46-50.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 609.

Flemming lui a opposé des représentations conformes à son devoir ; ainsi, nous le libérons, pour nous, nos héritiers et nos successeurs, de toute responsabilité qui en résulterait, sous quelque nom ou prétexte qu'elle soit faite [...][1] ». Pour qu'Auguste le Fort ait rédigé un tel acte, il a sans doute fallu de véhémentes remontrances de la part des comtes de Flemming et de Wackerbarth. Pour des raisons d'abord esthétiques, la dynastie tient donc à faire du bastion Lune un élément d'une composition plus vaste de pavillons et de jardins.

Auguste le Fort envisage une seconde fois de transformer une partie des fortifications de Dresde en jardin de plaisance, sur la rive droite de l'Elbe, au niveau du jardin du Palais Japonais, dans une sorte de symétrie par rapport au fleuve. En 1722, l'électeur envisage d'agrandir ce palais et de le doter d'un jardin du côté des fortifications. Le 25 septembre 1722, le comte de Wackerbarth lui envoie douze plans de ce palais et des fortifications réalisés par l'architecte Zacharie Longuelune[2]. Le premier projet est conforme aux intentions royales et implique un agrandissement du palais et de son jardin vers les fortifications ouest d'Altendresden (c'est-à-dire le bastion entre l'Elbe et la *Weiße Tor*). Mais il est critiqué par le comte de Wackerbarth :

> « Je ne sçaurois me dispenser de faire remarquer à Votre Majesté, qu'en executant ce dessein on avanceroit de rechef ci avant dans les ouvrages de fortification, que le terrain, indispensablement nécessaire derriere eux, pour y placer du monde, de l'ammunition (*sic*) et des materiaux, afin de les avoir en cas d'attaque à la main, etant occupé, par ces bâtiments du jardin, deviendroit entierement impraticable et affaibliroit par consequent la defense, comme on le voit sur ce dessein marqué B au chiffre 4 ou le jardin occupe entierement la place necessaire pour le service et communication des fortifications. Si l'on vouloit d'ailleurs remédier à ce défaut, en avançant les fortifications plus avant dans la campagne, il faudroit de necessité, le cercle augmentant, augmenter les ouvrages ; je supplie tres humblement Votre Majesté de considerer ou cela meneroit.[3] »

Autrement dit, si l'on veut agrandir le palais Japonais et son jardin vers l'ouest, il faut élargir le cercle des fortifications d'Altendresden, afin d'assurer la défense de la ville, mais cela serait trop coûteux. C'est pourquoi le comte de Wackerbarth tente un projet intermédiaire, permettant de concilier les intentions royales et la défense de la ville, au prix cependant d'une

[1] SHStA 10026/774/2 f°9 (décret pour le comte de Flemming) et f°11-12 (décret pour le comte de Wackerbarth). Citation f°9v° : « *Als declariren Wir nicht allein hiermit und krafft dieses offnen Briefes nochmalß, daß oben erwehnte Öffnung des Walles auff unser eignes Geheiß erfolget, und von ihm unsern wircklich geheimden Rathe u[nd]General en Chef dem Graffen von Flemming dabey pflichtmäßige Vorstellung geschehen sey, sodann sprach ihn auch aller daher entstehenden Verantwortung, unter was vor Nahmen oder praetexto solche auch gemachet werden dürffe, vor Uns, Unser Erb und Nachkommen frey und laß* […] ».

[2] SHStA 10026/2095/200 f°262-271.

[3] *Ibidem*, f°263-264.

certaine irrégularité dans le dessin : l'électeur souhaite un jardin avec un effet de symétrie, un berceau de verdure aux extrémités est et ouest, mais le gouverneur ruine la symétrie en faisant un berceau en arc de cercle à l'est et un berceau rectiligne du côté du rempart, à l'ouest[1]. Enfin, un troisième projet conserve la symétrie, mais en diminuant la taille du jardin[2].

Toutefois, le 3 octobre 1722, Auguste le Fort renonce provisoirement à ses intentions : « J'ay changé d'Idée par rapport aux Projets pour le Vieux Dresden. Il ne faudra présentement, ni rien bâtir pour la Maison, ni toucher aux Fortifications.[3] » L'idée de l'agrandissement du palais Japonais est ensuite reprise et réalisée à partir de 1727 : le palais est doté d'un double jardin, un ensemble de parterres entre le corps de logis et l'Elbe et une sorte de parc du côté des fortifications. Auguste le Fort n'est pas convaincu par les arguments développés par le comte de Wackerbarth en 1722, quant à la nécessité de laisser libre l'espace compris entre le palais et le rempart ouest. Tout comme pour le jardin du Zwinger, l'électeur utilise à des fins esthétiques les possibilités offertes par les fortifications, comme le décrit B. G. Weinart et comme cela est encore visible aujourd'hui : « À son entrée, qui est du côté du palais, ce jardin a un excellent fer à cheval, par lequel l'on monte sur le rempart, où l'on trouve un beau berceau de tilleuls sous lesquels l'on a la vue la plus splendide du monde ; ce fer à cheval donne en même temps accès à une belle promenade sur une grande partie du rempart.[4] » Ainsi, les remparts situés au voisinage immédiat des possessions dynastiques sont moins destinés à protéger la ville qu'à l'embellir.

2) Les jardins privés

Sous Frédéric-Auguste II, le phénomène d'embellissement des remparts au moyen de jardins s'étend considérablement, jusqu'à concerner l'ensemble des remparts de Neudresden. Le point de départ en est donné avec la construction de la Terrasse Brühl à partir de 1739 : le 23 juin de cette année, l'électeur donne à son favori, le comte Heinrich von Brühl, le rempart nord situé devant le bâtiment du *Klepperstall*, sur une longueur de deux cent quarante aunes,

[1] *Ibidem*, f°264-265. Le comte de Wackerbarth défend ainsi son idée : « Je suis tres persuadé, que l'irrégularité, qui paroit sur ce dessein, ne sera point du goût de Votre Majesté. Mais je la supplie tres humblement de considerer, que du Palais de meme que de dedans le jardin, cela ne se peut pas se remarquer d'un seul coup d'œil, et qu'il faut detourner la tête du coté du rempart et du coté de la ville, et faire ensuite des reflexions, avant que de s'en aperçevoir. »

[2] *Ibidem*, f°265v°. Les plans associés à cette correspondance doivent être conservés dans les archives de Saxe, mais nous ne les avons pas retrouvés.

[3] SHStA 10026/2095/201 f°61r°.

[4] Benjamin Gottfried WEINART, *op. cit.*, p.343 : « *Dieser Garten hat beym Eingange, welcher dem Pallais zur Seite ist, ein vortrefliches Fer a Cheval, auf welche man auf den Wall kömmt, wo man ein schönes berceau von Linden antrifft, unter welchen man die herrlichste Aussicht von der Welt, und zugleich eine schöne Promenade auf einen großen Theil des Walls hat*. »

afin d'y bâtir un jardin, un pavillon de jardin et une bibliothèque[1]. Le 18 juillet 1742, l'électeur étend les possessions du comte de Brühl sur le rempart vers l'est, en lui donnant une longueur supplémentaire de deux cent trente-six aunes six pouces : le décret précise que le rempart est donné dans toute sa largeur, y compris le chemin de ronde[2]. Le comte y bâtit sa galerie de peinture. Enfin, le 22 janvier 1748, l'électeur y ajoute tout le rempart nord jusqu'au bastion Vénus, y compris les souterrains et les salles voûtées situées à l'intérieur du rempart[3] : un jardin et un belvédère y sont réalisés. De la sorte, le comte de Brühl possède la totalité du rempart nord de Neudresden, qui perd sa fonction militaire pour devenir un ensemble dédié aux plaisirs des sens et de l'esprit. C'est là un changement considérable dans l'usage et l'image de la ville-résidence. Si l'on regarde l'estampe réalisée en 1650 dans le célèbre atelier de Matthias Merian l'Ancien à Augsbourg, l'on voit bien comment Neudresden est séparée de l'Elbe par ses remparts, à quel point elle est fortifiée contre toute agression venant du fleuve : un unique bâtiment est construit sur les fortifications, la villa de plaisance de Nosseni au-dessus du bastion de la Vierge[4]. Un siècle plus tard, les bords de l'Elbe ont complètement changé, non que les fortifications aient été démantelées, mais parce que celles-ci sont désormais embellies d'édifices et de jardins, comme le montrent bien deux panoramas de Bellotto[5] : sur les remparts du XVI^e^ siècle, l'on voit désormais se succéder un pavillon de jardin, la bibliothèque Brühl, sa galerie de peinture. À l'époque de Bellotto, l'ensemble est prolongé à l'est par l'arsenal et ses bâtiments annexes, mais en 1755, l'on trouve devant l'arsenal le jardin et le belvédère du comte de Brühl. Nous ne connaissons rien des discussions, probablement orales, que Frédéric-Auguste II et son favori ont dû avoir à ce sujet : le comte de Brühl a sans doute l'initiative, mais dans quelle mesure l'électeur influence cette réalisation, nous ne pouvons guère le savoir.

La création de la Terrasse Brühl est parfois interprétée comme la réalisation du désir d'Auguste le Fort et de son fils de faire de Dresde la Venise de Saxe et de l'Elbe l'équivalent du Grand Canal. Une telle hypothèse est peu convaincante, car elle néglige un fait, pourtant remarquable en soi : du point de vue de la construction des remparts, la Terrasse Brühl ne constitue pas une exception. En effet, le décret royal de 1739 est le point de départ de l'attribution de la quasi-totalité des remparts de Neudresden à des particuliers, généralement nobles, mais pas toujours. L'embellissement des fortifications ne concerne pas exclusivement

[1] SHStA 10026/950/5 f°38-40.
[2] *Ibidem*, f°60-61.
[3] *Ibidem*, f°70-73.
[4] Matthäus MERIAN d. Ä., *Dresden um 1650*, in Rudolf FÖRSTER, *Dresden. Geschichte der Stadt im Wort und Bild*, Berlin, 1984, p.40-41.
[5] Bernardo BELLOTTO, Gemäldegalerie Alte Meister 602 et 606.

les bords de l'Elbe, mais toute l'enceinte de la ville sur la rive gauche, comme le rappelle une compilation de décrets royaux que l'on trouve dans les archives du Gouvernement et qui adopte une progression géographique[1]. De 1739 à 1748, le comte de Brühl obtient tout le rempart nord. Le 21 février 1748, le rempart est, de l'arsenal jusqu'à la *Pirnaische Tor*, est donné au Chevalier de Saxe, qui possède l'ancien palais Wackerbarth situé entre le rempart et la Rampische Gasse : les murs deviennent la base d'un jardin planté d'allées de tilleuls et orné de statues de Mattielli[2]. Si l'on poursuit vers le sud, le rempart est, de la *Pirnaische Tor* à la Moritzstraße, semble n'avoir été attribué à personne. Le 13 juillet 1747, le comte de Brühl achète l'ancien palais Saint-Paul, situé entre la Moritzstraße et le rempart ; le 5 décembre de la même année, l'électeur lui donne la totalité du rempart de la Moritzstraße jusqu'à la *Seetor*, que le comte transmet à son frère, le grand écuyer Johann Adolph von Brühl. Ainsi, la quasi-totalité du rempart sud-est est donné à la famille des comtes de Brühl. Là aussi, un jardin est édifié. Ce sont ensuite les fortifications à l'ouest de la *Seetor* qui ont été attribuées : le 10 janvier 1748, Karl Heinrich von Heinecken reçoit l'espace devenu libre après le démantèlement des fortifications autour de la *Seetor*. Le 15 mars 1748, le rempart sud est donné à Ferdinand Ludwig von Saul, de la *Seetor* jusqu'au bastion Mercure inclus. Le 7 mars 1748, le colonel Hiller et le conseiller militaire Müller reçoivent le rempart du bastion Mercure au bastion Saturne. En 1751, une partie du rempart au-dessus du bastion Saturne est donnée au major Georg Joachim von Römer ; le 22 avril 1752, ce qui reste du bastion Saturne et de ses souterrains est attribué au sommelier Roos. Cette compilation du Gouvernement oublie ensuite de mentionner que dès le 12 juin 1743, l'intendant des bâtiments du pays Andreas Adam obtient une partie du rempart entre la *Wilsdruffer Tor* et le bastion Lune, pour s'y bâtir une maison qui domine nettement cet espace[3]. Le tour des remparts est ainsi achevé, puisqu'au niveau du bastion Lune, l'on trouve les pavillons du Zwinger construits depuis les années 1710. En 1755, la quasi-totalité des remparts de Neudresden sont devenus la base de jardins, dont certains sont véritablement splendides. En une dizaine d'années, les fortifications ont été attribuées à des particuliers qui ne contribuent pas peu à transformer le visage de la ville-résidence : celle-ci reste une ville fortifiée, mais, à la différence des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, Neudresden n'est plus entourée de bastions et de remparts nus, mais de fortifications embellies par des jardins, voire par des constructions.

[1] SHStA 11254/873 f°1-2.
[2] Alfred FIEDLER, *Zur Geschichte des Kurländischen Palais und des Marcolini Palais*, Dresde, 1904, p.8.
[3] Cf. Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 611.

L'on pourrait s'attendre à ce qu'un phénomène d'une telle ampleur suscite l'opposition des autorités militaires, mais, de façon surprenante, celle-ci n'est guère fournie. L'on peut certes la constater en 1747, lorsqu'il est question de donner au comte de Brühl le rempart de la Moritzstraße au bastion Jupiter et de ce dernier à la *Seetor*. Le comte Rutowski, gouverneur de la ville, le colonel Hiller, grand maître de l'arsenal, et le lieutenant colonel Fürstenhoff, directeur de l'administration des bâtiments militaires, protestent contre cette nouvelle attribution des fortifications à un civil. Ils adressent un mémoire au comte de Brühl, qui, de façon quelque peu surprenante, n'insiste guère sur les problèmes liés à la défense d'une des principales places fortes de la Saxe, surtout au lendemain de l'occupation prussienne et de la paix de Dresde de décembre 1745. Ils insistent bien davantage sur divers obstacles concrets : l'attribution de cette portion du rempart nécessite en le déplacement de vingt-et-un canons d'artillerie lourde, de l'atelier du sellier de l'arsenal, ainsi que de la prison[1]. Peut-être s'agit-il d'une forme d'obstruction, semblable à celle que nous avons pu observer pour d'autres affaires : constituer une liste d'obstacles pratiques pour empêcher la réalisation d'une décision à laquelle on s'oppose. Mais l'on ne peut pas exclure que ce mémoire n'ait pas d'autre fin que de soulever ces obstacles, sans pour autant chercher à empêcher l'attribution des remparts à des civils, surtout si l'on songe que le colonel Hiller lui-même obtient en 1748 une portion du rempart ouest, pour y faire un jardin. Il est ainsi surprenant que le comte Rutowski, qui, en 1744, entreprend le renforcement des fortifications de Dresde, n'invoque pas la nécessité d'assurer la défense de la ville-résidence, comme si, une fois la paix acquise, de tels travaux étaient devenus inutiles. Dans l'ensemble, le gouverneur ne résiste pas à son demi-frère, lorsque celui-ci prend des décisions qui impliquent la réduction de la valeur de la place forte de Dresde. Il adopte une attitude semblable en 1755, lorsque Frédéric-Auguste II décide d'établir une allée qui ferait le tour des remparts de Neustadt, de l'Elbe à l'Elbe en passant par la *Weiße Tor* et par la *Schwarze Tor*, sans prendre en considération l'inachèvement des bastions de Neustadt et l'existence d'un glacis devant les fortifications de la ville sur la rive droite de l'Elbe. Le 22 septembre 1755, sans protester, le comte Rutowski remet à l'électeur un projet de la façon dont on pourrait établir cette allée, lequel est adopté le 18 octobre 1755[2].

Toutefois, l'on ne peut sans doute pas comprendre le peu de réaction du gouverneur et des autorités militaires face à l'affaiblissement des fortifications de Dresde si l'on n'adopte pas le point de vue de l'électorat de Saxe tout entier. La Saxe électorale, vaincue par

[1] Eva PAPKE, *Festung Dresden*, *op. cit.*, p.123-124.
[2] SHStA 10026/413/2 avec un plan f°47. La guerre de Sept Ans empêche la réalisation de ce projet.

Frédéric II en 1745, doit lui payer une indemnité de guerre s'élevant à un million de taler, dont elle ne peut s'acquitter entièrement qu'en 1753. Du fait de ces événements, la politique du comte de Brühl change d'orientation : alors que dans les années 1730, il s'agissait d'assurer la puissance de la Saxe en en faisant l'alliée de tous (les Habsbourg, la Prusse, la Bavière, la France, la Russie), à partir de 1745, il importe avant tout de se protéger de Frédéric II de Prusse, dont le voisinage inquiète. Le comte de Brühl reste cependant fidèle à sa méthode : assurer la sécurité de la Saxe en créant une coalition européenne contre le roi de Prusse, objectif atteint en 1756. L'on peut ainsi se demander si l'électorat de Saxe n'a pas fait le choix de miser sur un réseau d'alliances qui permettrait de n'avoir à combattre que Frédéric II, en lui opposant une armée vraiment considérable[1]. Dans ces conditions, et au vu de la façon dont Frédéric II a combattu durant les deux premières guerres de Silésie, il ne semble peut-être pas nécessaire de renforcer les fortifications de Dresde. Par conséquent, l'absence de réaction du comte Rutowski est peut-être moins une négligence que l'acquiescement à une combinaison politique beaucoup plus vaste dont Frédéric-Auguste II et le comte de Brühl seraient les auteurs, même si cela revient à accepter le risque d'être hors d'état de réagir à une soudaine invasion, telle celle de Frédéric II à l'été 1756.

Ainsi, que ce soit par négligence ou par une tentative de politique de haute volée, en quinze ans, les fortifications de Dresde, sans être physiquement démantelées, perdent une bonne partie de leur valeur militaire et deviennent inutilisables. Les remparts et les bastions ne sont plus vraiment destinés à protéger la ville-résidence contre toute agression extérieure, mais ils deviennent la base d'un embellissement urbain : la ville est désormais ceinte de fortifications intégrées dans une architecture prestigieuse de jardins, de pavillons et de palais. Ces fortifications qu'Auguste le Fort, le comte de Brühl et d'autres nobles embellissent de la sorte, annoncent d'une certaine manière ce *locus amoenus* que prétend être la ville-résidence. Parallèlement, la ville cesse d'être fermée sur elle-même, mais s'ouvre sur l'espace extérieur.

C- L'ouverture de la ville

1) Le pont

Dans l'ordre chronologique, l'ouverture de la ville-résidence se fait d'abord du côté de l'Elbe, au niveau de l'unique pont qui relie les deux villes de part et d'autre du fleuve : c'est là l'un des faits les moins étudiés de l'histoire de Dresde, alors qu'il est essentiel à la compréhension de l'organisation de l'espace urbain. Au débouché des défilés de la Suisse

[1] Reiner GROß, *Geschichte Sachsens*, Leipzig, 2001, p.151-152.

saxonne, le fleuve pénètre dans une plaine, où il peut naturellement s'étendre. Son régime, soumis aux fontes printanières des neiges et aux violents orages estivaux, est à l'origine de la grande étendue de son lit majeur et de la grande variation tant saisonnière que journalière de son débit, d'où la constitution d'une zone inondable, encore visible en rive droite du fleuve, où toute urbanisation est exclue. Tout en étant un axe de circulation essentiel, le fleuve contribue, ne serait-ce que par sa largeur, à séparer les rives sud et nord. Cependant, Dresde est un site de pont au niveau d'une route commerciale sud-nord qui mène de Nuremberg et de la Franconie aux rives de la Baltique et aux ports de la Hanse. Cette possibilité de franchissement est à l'origine de la construction, à la fin du XII^e^ siècle, d'un pont et d'une ville fondée par des marchands[1]. Ce fait explique que le pont soit sous juridiction communale, et non électorale, et que, dans l'organisation administrative communale, il soit rattaché à l'administration de l'église Sainte-Croix fondée par ces mêmes marchands[2]. Dès la fin du XIII^e^ siècle, un monumental pont de pierre est édifié, dont la longueur, cinq cent soixante mètres, en fait l'un des plus longs d'Europe[3]. Mais la création d'un pont entraîne *de facto* une fragilisation de l'espace urbain qui peut être plus facilement atteint par un agresseur quel qu'il soit : espaces de circulation, l'Elbe et le pont peuvent permettre l'arrivée d'indésirables, dont il faut se protéger. À cela s'ajoute un élément institutionnel : à l'origine, seule Neudresden est une ville au sens juridique du terme et ce n'est qu'en 1549 qu'Altendresden, qui obtient le droit communal en 1404, est rattachée à Neudresden. C'est pourquoi les deux villes sont physiquement séparées par une barrière d'octroi située sur le pont. À partir de là et en relation avec les fortifications du XVI^e^ siècle, nous pouvons comprendre comment la ville-résidence ne s'ouvre nullement sur le fleuve. Nous l'avons déjà observé pour les remparts et les bastions, mais cela est également vrai en ce qui concerne le pont. En outre, ce dernier permet d'atteindre directement le château, qui est ainsi rendu vulnérable : c'est pourquoi les Wettin albertins ont cherché à interdire tout passage direct du pont au château.

La situation est donc très différente de ce que l'on peut observer aujourd'hui : comme le montre une estampe de Gabriel Bodenehr l'Ancien, publiée en 1714, le pont n'est alors pas un élément d'ouverture de la ville, car il débouche sur un espace fortifié. Il est ainsi décrit par J.-C. Crell en 1726 : la protection du passage est assurée par un corps de garde construit en son milieu par Jean-Georges III, en 1683, d'où l'on peut faire feu de tous les côtés, lequel

[1] Karlheinz BLASCHKE, « *Die Elbbrücke* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.98-101.
[2] Franz DIBELIUS, « *Die alte Elbbrücke in Dresden. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte der Stadt* », *Beiträge zur sächsischen Kirchengeschichte*, 6, 1891, p.104-126.
[3] Norbert OELSNER, « *Die Dresdner Burg im Mittelalter* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.126.

corps de garde sert aussi de barrière d'octroi. Le passage peut être empêché au moyen de deux ponts-levis, le premier au niveau du corps de garde, le second au débouché de la rive gauche de l'Elbe, devant l'*Elbtor* ; entre ceux-ci, l'on trouve en outre une grille et une barrière mobile. C'est ainsi que toute circulation sur le pont peut être contrôlée, mais au XVI^e^ siècle, cela ne semble pas suffisant à la défense de la ville-résidence et de son cœur, le château : la *Georgentor* est murée vers 1550, afin d'empêcher toute circulation du pont à la Schloßstraße et, en avant de celle-ci, est construite en 1549 l'*Elbtor*, qu'en raison de sa beauté, l'on appelle aussi la *Schöne Tor*. Celle-ci comporte quatre piédestaux, comprenant chacun trois colonnes toscanes, au sommet desquelles sont sculptées les armes des provinces de Saxe (Thuringe, Misnie etc.)[1]. Pour se rendre du pont au Vieux Marché, il faut ainsi passer par l'*Elbtor*, puis tourner à gauche dans l'Elbgasse, longer les écuries électorales, rejoindre le *Jüdenhof* et, de là, le Vieux Marché[2]. L'arrivée à Neudresden par le pont se fait donc au travers de tout un système défensif.

Par son ancienneté, le pont sur l'Elbe s'abîme, au point qu'en 1718, le comte de Wackerbarth, gouverneur de la ville, souhaite y entreprendre d'importants travaux de réfection. À cette fin, il demande à deux membres de l'administration des bâtiments militaires, le premier ingénieur Fürstenhoff et le capitaine des ingénieurs Erndtel, d'examiner le pont. Dans leur rapport du 31 août 1718, ceux-ci en attribuent le mauvais état aux attaques des glaces d'hiver sur les piliers et les arches et signalent par ailleurs que le Magistrat, qui détient la juridiction sur le pont, a entrepris une réparation qui se fait trop lentement et avec trop peu de moyens pour pouvoir être achevée avant l'arrivée de l'hiver[3]. Le lendemain, le 1^er^ septembre, le comte de Wackerbarth écrit au Magistrat, utilisant ainsi sa juridiction, ses compétences architecturales et sa position de directeur de l'administration des bâtiments militaires pour intervenir sur un chantier communal mineur, une banale réparation, en lui donnant une tout autre ampleur. Selon une méthode qui lui est chère et qu'il a mise en place pour les travaux du château et du Zwinger, il crée une commission, constituée de trois membres de l'administration des bâtiments militaires, Fürstenhoff, Erndtel et le major général Grauvert, laquelle doit discuter avec le Magistrat et ses artisans du bâtiment, afin d'entreprendre une réparation durable du pont. Il impose une sorte de cahier des charges : les

[1] Carl Christian SCHRAMM, *Historischer Schauplatz, in welchem die Merckwürdigsten Brücken aus allen vier Theilen der Welt […] vorgestellet und beschrieben worden*, Leipzig, 1735, p.11.
[2] Cf. plan in Waltraud VOLK, *Historische Straßen und Plätze heute. Dresden*, Berlin, 1973, p.144. La réouverture de la *Georgentor* en 1718 ne change guère le plan de circulation : afin de ne pas abîmer le pavé de la Schloßstraße, seuls les carrosses et les véhicules légers peuvent l'emprunter, les autres véhicules continuant d'emprunter l'Elbgasse. Cf. ordre du comte de Wackerbarth du 11 décembre 1720 (RA G V 6 f°39).
[3] RA A XXIII 25 f°4-5.

pattes de fer, qui en relient les pierres, doivent être mises de façon à ne pas être endommagées par les gaffes des bateaux ; le pont ne doit pas être un obstacle à la circulation sur l'Elbe ; il faut en outre renforcer les piliers régulièrement attaqués par les glaces[1]. Le comte de Wackerbarth élargit ainsi le rapport de Fürstenhoff et Erndtel et tente d'imposer une reconstruction du pont au Magistrat. La commission examine le pont le 2 septembre, avec des membres du Magistrat, ainsi que Fehre et Bähr : elle estime qu'il faut renforcer les douze premiers piliers ainsi que les cinq premières arches, en partant de la rive gauche, car c'est là que le courant est le plus important[2]. Ainsi, la commission ne préconise qu'une simple réparation, qui est entreprise au cours du mois de septembre 1718. Quelques années plus tard, le 17 juillet 1723, le bourgmestre Schwarzbach rapporte au Magistrat que le pont-levis situé sous l'*Elbtor* est si abîmé par les nombreux véhicules lourdement chargés qui l'empruntent, qu'il faut en envisager la complète reconstruction. Nous n'avons trouvé dans les archives communales que le procès-verbal de cette réunion, qui ne permet pas de savoir si la réparation a eu lieu ou non[3].

À partir de 1727, l'unique pont de Dresde est reconstruit et agrandi, tant pour être consolidé que pour faciliter le passage d'une rive à l'autre. Le comte de Wackerbarth en prend l'initiative. Le Magistrat, qui, par juridiction, aurait dû avoir la maîtrise d'ouvrage, est hostile à un chantier qu'il trouve d'autant plus coûteux qu'il est alors en train de faire construire l'église Notre-Dame et d'achever l'église des Rois Mages. Le comte de Wackerbarth utilise comme architecte le surintendant des bâtiments Pöppelmann, qui a prouvé son savoir-faire dans la reconstruction de plusieurs ponts en Saxe électorale[4]. Il nous est difficile de préciser les modalités exactes de ce chantier dont nous n'avons guère trouvé de traces dans les archives communales, à l'exception d'un rapport envoyé le 28 novembre 1728 par le Magistrat au comte de Wackerbarth : « Monsieur le surintendant des bâtiments Pöppelmann nous a signifié et ordonné, au nom de Sa Majesté royale et Altesse électorale, notre Seigneur très gracieux, de détruire sans délai l'arche de pierre située au-dessus de la porte d'Altendresden à l'extrémité du pont sur l'Elbe, du côté du corps de garde, car celle-ci est très endommagée au niveau de sa fermeture et de sa maçonnerie supérieure, et ne doit donc pas être réparée.[5] » Le

[1] *Ibidem*, f°1-3.
[2] *Ibidem*, f°12-13.
[3] RA I II 6 f°1.
[4] Hagen BÄCHLER, « *Die Dresdner Elbbrücke* », in Harald MARX (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann*, Leipzig, 1989, p.251-253.
[5] RA I II 6 f°6r° : « *Wir sind durch den Herrn Oberlandbaumeister Pöppelmannen in Nahmen Ihro Königl[ichen] Maj[estät] und Churfürstl[ichen] Durchl[aucht] unserm allergnädigsten Herrn bedeutet und befehliget worden, den über den Altdreßdnischen Thore zu Ende der Elb-Brücken an den Wach-Hauße*

Magistrat annonce qu'il a obéi à cet ordre. Peut-être pouvons-nous extrapoler de cet unique feuillet les modalités de reconstruction du pont sur l'Elbe : Pöppelmann fait les plans et donne les ordres, tandis que le Magistrat les fait exécuter par l'intermédiaire de ses artisans du bâtiment. Dans ces conditions, la dépense aurait dû revenir au Magistrat et l'on devrait alors s'attendre à trouver nombre de discussions financières comme pour les autres chantiers communaux. Or, ce n'est pas le cas et c'est là le plus étonnant de la reconstruction du pont de Dresde, l'absence, dans les archives communales, de toute mention de son financement. Cela donne à penser que ce n'est pas le Magistrat, mais l'électeur qui s'en charge[1].

Ainsi, l'essentiel de nos connaissances sur la reconstruction du pont de Dresde sont fournies par les imprimés, et en particulier l'encyclopédie des ponts publiée par Karl Christian Schramm en 1735[2]. Le chantier commence le 9 juin 1727 : son commanditaire en est Auguste le Fort et son architecte Pöppelmann. Les travaux sont achevés en 1731. Tout d'abord, la longueur du pont est réduite : depuis les nouvelles fortifications de Dresde édifiées sous les électeurs Maurice et Auguste, le pont avait une longueur de 777 aunes, comportait dix-huit piliers et aboutissait, en rive gauche, à l'*Eltor* ; en revanche, celle du nouveau pont est réduite à 706 aunes. Sa forme est arrondie, afin de laisser plus d'espace entre le fleuve et la courbe des arches. Le pont est enfin élargi, de trois aunes sur chaque côté : sa partie centrale, large de 13,5 aunes, est pavée et sert aux véhicules, tandis que les parties latérales, en pierre de taille, sont réservées aux piétons[3]. Le sommet de chaque pilier est constitué par un espace circulaire, où sont installés de larges bancs, aux angles desquels l'on trouve un grand vase sculpté[4]. Dans le même temps, la décoration du pont est quelque peu modifiée, en particulier au niveau de l'*Elbtor* qui n'est alors pas démantelée[5] : en 1730, les sculptures du XVI^e^ siècle sont retirées et les colonnes toscanes remplacées par des colonnes doriques ornées du monogramme AR[6], mais le pont-levis est maintenu. Pour faciliter le passage, une seconde porte est ajoutée, à côté de l'*Elbtor*, de façon exactement symétrique : elle permet en particulier de rejoindre la grande cour du château[7]. Sur le troisième pilier droit de l'ancien pont, en se rendant de Neudresden à

---

befindl[ichen] steinern Bogen, weiln solchen im Schlusse und am obern Mauer-Wercke sehr schadhafft und nicht zu repariren stehet, abförderlichst abtragen zu lassen. »

[1] Peut-être les archives du Conseil privé contiennent-elles des actes permettant de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse, mais le désordre des inventaires de ce fonds ne nous a par permis de les retrouver.

[2] Carl Christian SCHRAMM, *Historischer Schauplatz, in welchem die Merckwürdigsten Brücken aus allen vier Theilen der Welt […] vorgestellet und beschrieben worden*, Leipzig, 1735, p.2-33.

[3] *Ibidem*, p.7-8.

[4] *Ibidem*, p.28.

[5] En affirmant le contraire, Cornelius GURLITT fait erreur (cf. *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen. Stadt Dresden*, t. XXII, Dresde, 1901, p.310).

[6] Carl Christian SCHRAMM, *op. cit.*, p.11.

[7] *Ibidem*, p.30.

Altendresden, l'on trouvait un crucifix de métal érigé sous l'ordre de Jean-Georges II en 1670 : le 25 août 1732, Auguste le Fort le fait redorer et déplacer sur le cinquième pilier gauche[1]. Sur le pilier qui lui fait face, sont placées deux statues, deux allégories de la Pologne et de la Saxe, réunies sous une seule couronne[2]. Le corps de garde construit par Jean-Georges III en 1683, qui servait aussi de barrière d'octroi, est démonté en 1727[3]. La reconstruction du pont entre 1727 et 1731 est donc véritablement considérable, avec l'amélioration de la circulation entre les deux rives de l'Elbe et la création d'un lieu dédié à la promenade et offrant un point de vue, au choix, sur Neudresden ou sur Neustadt : c'est le premier élément décisif de l'ouverture de Dresde sur l'Elbe. Ce phénomène se poursuit sous le règne de Frédéric-Auguste II.

2) La création de la place du château

Une étape décisive de l'ouverture de la ville-résidence sur l'extérieur est franchie en 1738, avec la construction de l'église catholique de cour, qui nécessite la destruction des fortifications à la jonction entre le pont et la ville. Le projet est conçu, hors de tout cadre institutionnel, par l'architecte Gaetano Chiaveri, pour Frédéric-Auguste II : le 18 septembre 1738, l'électeur annonce au gouverneur, le comte de Frise, qui n'a pas été consulté, la future démolition de cette partie des fortifications[4]. L'on peut voir ici que Frédéric-Auguste II ne recule pas devant l'exercice de sa volonté absolue, contrairement à ce que laisse parfois entendre l'historiographie. De façon plus générale, cela montre à quel point l'électeur désire l'ouverture de la ville-résidence, car c'est lui qui à la fois autorise l'édification de jardins sur les remparts et ordonne la démolition du rempart du côté du pont. Plus qu'une faiblesse coupable à l'égard de favoris, que ce soit de grands nobles tel le comte de Brühl ou les jésuites, c'est plutôt la volonté royale qui est à l'origine de ce démantèlement des fortifications de la ville-résidence : ici, l'électeur se montre capable d'imposer sa volonté. Le gouverneur, qui lui doit obéissance, se fait remettre les plans de Chiaveri et les transmet au directeur de l'administration des bâtiments militaires, le colonel Fürstenhoff[5]. C'est en se fondant sur les observations de ce dernier qu'il envoie des représentations à l'électeur le 24 septembre 1738. Il critique l'intention de Chiaveri de jeter dans l'Elbe la terre qui résulterait de la démolition de cette partie du rempart, et ajoute que l'on ne pourra pas

[1] *Ibidem*, p.15-16.
[2] *Ibidem*, p.29.
[3] *Ibidem*, p.18.
[4] SHStA 10026/774/11 f°6-7.
[5] *Ibidem*, f°14v°.

récupérer beaucoup de matériaux de construction à partir du rempart démoli[1]. Le gouverneur ne s'oppose pas directement à l'intention royale, il ne résiste pas à la démolition du rempart elle-même, mais il soulève des difficultés d'exécution. Au vu de son insistance, l'on peut se demander s'il ne cherche pas à convaincre l'électeur de l'impossibilité de détruire ce rempart : ce serait alors une façon de gagner du temps, voire d'empêcher l'accomplissement de la volonté royale. Mais il n'en reste pas moins que n'est jamais avancé l'argument de l'affaiblissement de la défense de la ville-résidence, alors que le gouverneur aurait pu avoir intérêt à placer la discussion à ce niveau. Cela peut s'expliquer de deux façons : soit le comte de Frise considère qu'il est plus efficace d'objecter des difficultés concrètes et de gagner du temps, soit il consent à ce démantèlement des fortifications du côté de l'Elbe.

Le résultat des travaux est donné dans un plan du 19 mars 1739, qui a l'avantage de superposer la situation antérieure aux travaux commencés à l'automne 1738 à ce qui a ensuite été réalisé[2]. Il s'agit du démantèlement du système défensif situé à l'entrée de la ville-résidence : l'*Elbtor*, qui avait été refaite moins de dix ans auparavant, est détruite, tout comme le pont-levis qui, en cas de nécessité, pouvait interrompre le passage du pont vers la ville. Il en va de même pour l'hôtel de la Monnaie installé dans les fortifications. Le rempart est démoli et la ligne des fortifications est avancée d'environ 180 pieds vers le fleuve, ce qui conduit à raccourcir le pont de Pöppelmann et à élargir l'espace situé devant le bâtiment Georges du château. Un nouveau mur est construit sur la nouvelle rive de l'Elbe, mais il n'y a plus de fortifications entre le château et le pont. C'est là un changement majeur, ne serait-ce qu'au niveau de la circulation à l'intérieur de la ville-résidence : il n'y a désormais plus d'obstacle entre Neudresden et Neustadt, avec le pont reconstruit entre 1727 et 1731 et dépourvu de toute fortification à partir de 1739. Si l'on ajoute que la porte du bâtiment Georges, murée dans les années 1550, est rouverte en 1718, cela veut dire qu'un axe nord-sud est créé de la *Schwarze Tor*, au nord de Neustadt, jusqu'au Vieux Marché, en passant par la Hauptstraße, le marché de Neustadt, le pont sur l'Elbe et la Schloßplatz. Dans le même temps, cette ouverture modifie considérablement l'aspect de la ville-résidence, comme on le voit dans les représentations de Dresde. De façon traditionnelle, l'artiste qui se place sur la rive droite de l'Elbe montre la rive gauche bordée de remparts et de bastions, desquels dépassent avant tout la tour du château et les clochers des deux églises[3]. Le démantèlement de l'*Elbtor* en 1738 permet la création d'une nouvelle façon de regarder la rive gauche, ce qui est

[1] *Ibidem*, f°15-17.
[2] SHStA 12884 Schrank VII Fach 85 Nr. 18.
[3] Cf. estampe *Die Königl[iche] u[nd]Churfürstl[iche] Sächsische Haupt u[nd] Residentz Stadt und Vestung Dresden*, in SHStA 12884 Schrank V Fach 62 Nr. 42.

particulièrement visible dans le tableau de Bellotto représentant la tête du pont de Neudresden[1] : l'absence de fortifications fait que la tête de pont peut devenir l'objet d'un tableau, l'Elbgasse débouche sur une place qui, dominée par l'église catholique de cour, s'ouvre sur l'Elbe et le pont qui mène à Neustadt. E, renversant la perspective, le pont mène directement à une place dominée par le château et par l'église catholique de cour. Ainsi, la démolition de l'*Elbtor* permet à la fois l'amélioration de la circulation entre les deux rives de l'Elbe et la création de nouvelles perspectives au sein de la ville-résidence. C'est là un changement vraiment important pour Dresde et ce, jusqu'à aujourd'hui, à tel point qu'il nous est maintenant difficile d'imaginer l'arrivée sur la rive gauche de l'Elbe en empruntant un pont fortifié, sans aucune perspective sur le château ou sur l'église catholique de cour.

Gardons-nous de faire de cette dernière la fin, et de la démolition de l'*Elbtor* un moyen pour obtenir cette fin. Une ardente piété n'est pas nécessairement incompatible avec des projets d'urbanisme et c'est sans doute faire erreur que présenter Frédéric-Auguste II comme un électeur se désintéressant de l'embellissement de sa ville-résidence. Rien n'obligeait à placer cette église précisément en cet endroit ; en outre, tous les projets de reconstruction du château électoral, qu'ils émanent de Jean de Bodt ou de Chiaveri, prévoient d'en mettre la façade principale du côté de l'Elbe[2]. Il est donc probable que c'est là une condition venue de l'électeur lui-même, d'où l'on peut déduire son désir d'embellir la rive du fleuve. C'est exactement ce qui se passé avec l'église catholique de cour : l'on ne peut pas dissocier ici l'accomplissement des devoirs du prince chrétien – donner au culte catholique un édifice digne de ce nom – et l'embellissement de la ville-résidence, qui passe ici par son ouverture sur le fleuve et la création d'une nouvelle perspective, dominée par la nouvelle église catholique de cour. Dans le même temps, si l'on rapproche la démolition de l'*Elbtor* de l'autorisation donnée par l'électeur de construire sur tous les remparts de Neudresden, il est légitime de penser qu'il ne s'agit pas là de coïncidences, mais bien d'un souhait du souverain : Frédéric-Auguste II tient à l'ouverture de sa ville-résidence sur l'extérieur et à l'embellissement de son pourtour. Nous retrouvons ce phénomène avec la réouverture de la *Seetor*.

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 608.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden (Kathedrale St. Trinitatis) und die Rückkehr zum Barock. Vorgeschichte, Pläne, Vorentwürfe 1736-1738* », *Das Münster*, 47, 1994, p.24.

3) L'ouverture de la Seetor

Au début du XVIII^e^ siècle, la ville de Neudresden compte trois portes, l'*Elbtor* au nord, la *Wilsdruffer Tor* à l'ouest et la *Pirnaische Tor* à l'est, ce qui est peu si l'on songe que la *Wilsdruffer Tor* n'ouvre que sur des faubourgs et des marécages, mais nullement sur une grande voie de circulation. Cette situation est le résultat de la fermeture de la ville-résidence lors de la réalisation de ses fortifications à l'italienne sous les électeurs Maurice et Auguste. En particulier, la porte située au sud de Neudresden, la *Seetor*, qui n'est certes pas essentielle à la ville-résidence, est murée en 1550. Au début du XVIII^e^ siècle, la Seegasse, qui part du Vieux Marché en direction du sud, est une impasse. Mais cette situation change du tout au tout sous le règne de Frédéric-Auguste II, avec la réouverture de la *Seetor* à l'extrémité de la Seegasse. Cela est conforme à la volonté de l'électeur de mettre fin à l'enfermement de la ville-résidence à l'intérieur de ses remparts. Cependant, l'idée semble avoir été d'abord exprimée par un certain nombre d'habitants de la ville et de ses faubourgs. Dès 1554, une pétition d'habitants de Dresde réclame la réouverture de la *Seetor*, en vain. Le 5 juillet 1712, quatre-vingt-neuf habitants des Schreibergasse, Seegasse, Breite Gasse, Zahnsgasse et Webergasse envoient une pétition à Auguste le Fort, aux termes de laquelle ils le supplient d'ordonner la réouverture de la *Seetor*[1]. Ces habitants du quartier sud-ouest de Neudresden cherchent à améliorer la circulation entre la ville et le faubourg du Lac, situé de l'autre côté du rempart : le passage ne peut alors se faire que par la *Wilsdruffer Tor* et les faubourgs ouest, ce qui représente un détour considérable pour eux. Auguste le Fort ne s'oppose pas à cette pétition : le 7 juillet 1712, le chambellan, le baron de Racknitz, fait savoir au sénateur Johann Jakob Jentzsch que « Sa Majesté royale autorise avec beaucoup de grâce l'ouverture et la construction d'une porte sur la Seegasse, mais uniquement aux frais du Magistrat et de la bourgeoisie.[2] » L'affaire en reste là, sans doute par le refus du Magistrat et de la bourgeoisie des rues adjacentes de payer l'ouverture et la construction d'une nouvelle porte. Mais elle rebondit plus de vingt ans après.

Le 18 juin 1737, quelques habitants de la Seegasse annoncent au Magistrat leur intention d'envoyer à Frédéric-Auguste II une pétition pour la réouverture de la *Seetor*, et vont jusqu'à offrir de participer aux frais[3]. Le 6 juillet 1737, le Magistrat se montre toutefois

[1] RA A XXIII 43 f°4-5.
[2] *Ibidem*, f°3v° : « […] *daß Ihre Königl[iche] Majest[ät] [...] in hohen Gnade bewilliget, daß ein Thor auff der Seegasse eröffnet, und erbauet werden möchte, iedoch anderst nicht alß auff des Raths und Bürgerschafft Unkosten*. »
[3] *Ibidem*, f°7.

réticent : « L'on est donc d'avis qu'il faut absolument se tenir à l'écart de cette affaire.[1] » Ses arguments sont avant tout financiers : ruiné par la construction des églises Notre-Dame et des Rois Mages, il n'a les moyens ni de construire, ni d'entretenir une porte avec un pont-levis. Le 3 septembre 1737, douze habitants de la Seegasse, parmi lesquels le maréchal de cour Johann Georg von Einsiedel, envoient une pétition à Frédéric-Auguste II, le suppliant « de permettre la réouverture de la *Seetor*, qui correspond en ligne droite avec le si beau pont sur l'Elbe [...][2] » : le premier argument qu'ils emploient est d'ordre urbanistique, ce qui montre à quel point ils estiment que l'électeur y sera sensible. Ils avancent ensuite des arguments liés à la circulation dans la ville-résidence. Deux portes ne suffisent pas aux relations commerciales entre une ville de plus en plus peuplée et la campagne qui lui sert de bassin d'approvisionnement : l'ouverture d'une troisième porte diminuerait la presse que l'on observe aux *Wilsdruffer Tor* et *Pirnaische Tor* les jours de marché et améliorerait les relations entre la ville et ses faubourgs sud. En outre, cela permettrait à la dynastie de se rendre directement du château à son palais de la Große Plauische Gasse, sans traverser les faubourgs ouest. Les habitants concluent cette pétition en se disant prêts à participer aux frais à hauteur de mille taler[3]. Le 6 octobre 1737, le comte de Brühl demande au gouverneur, le comte de Frise, et à l'intendant général des bâtiments civils et militaires, le général de Bodt, d'examiner la pétition du 3 septembre[4]. Ces derniers remettent un rapport que nous n'avons pas retrouvé : ils semblent avoir émis un avis favorable aux signataires de la pétition et le général de Bodt fait un projet de construction de la nouvelle *Seetor*, qu'il cite dans une lettre du 30 janvier 1743[5]. L'on peut y rapporter une série de plans donnant plusieurs variantes de la façon dont l'on pourrait la concevoir : du côté de la ville, un édifice massif à deux pilastres surmontés chacun d'un trophée et, au-dessus de l'arche de la porte, le monogramme royal ; du côté du faubourg, une porte simple, sans pilastre ni colonne, mais surmontée d'un ensemble sculpté représentant une couronne royale et une allégorie de la Renommée ; ou encore, de ce même côté, le même ensemble, couronnant une porte beaucoup plus riche, encadrée par deux doubles colonnes d'ordre toscan[6]. L'on trouve en outre dans les archives du Magistrat un

[1] *Ibidem*, f°8v° : « *So ist man der Meynung, das von solchem Sachen schlechterdings abzustehen sey*. »
[2] RA A XXIII 53 f°14r° : « […] *das mit der so schönen Neustädter Elb-Brücke in gerader Linie correspondirende See-Thor, wiederum eröfnen zu lassen* […] ».
[3] *Ibidem*, f°14-15.
[4] *Ibidem*, f°13r°.
[5] SHStA 10024/4451/21 f°5r° : « Puisque Votre Excellence m'a fait dire que l'intention de S[a] M[ajesté] n'est pas de faire executer cette Porte suivant les projets que j'en ai donnés il y a 5 ans, qui sont pourtant les plus simples que l'on pourra imaginer, il m'est venu dans la pensée de lui faire cette proposition […] ».
[6] SHStA 12884 Schrank VII Fach 85 Nr. 30a-g..

devis, non signé, du 20 mars 1738, évaluant l'ensemble des travaux pour la construction d'une porte et d'un pont au-dessus des douves à 17 071 taler 3 groschen 3 pfennig[1].

Toutefois, l'affaire de la réouverture de la *Seetor* semble ensuite provisoirement enterrée, pour des raisons financières, comme nous le comprenons d'après un ordre de Frédéric-Auguste II, daté du 13 mai 1743 et adressé à la commission chargée de l'affaire, à savoir Hans Christoph von Poigk, Hieronymus Friedrich von Stammer, August Franz Essenius et Ulrich Conrad von Broizen : « Monsieur notre très honoré Père de royale majesté, qui repose en Dieu, avait déjà eu l'intention – et Nous-même avons d'abord suivi cet avis – d'édifier une porte à l'extrémité de la Seegasse, afin d'augmenter la dignité et la commodité de notre ville-résidence ; mais comme les coûts devaient s'élever à une somme par trop importante, nous avons maintenant préféré ne réaliser, afin d'obtenir les buts susdits, qu'un portail composé de deux piliers et, au milieu, d'une porte.[2] » En 1743, des raisons financières font que l'électeur renonce à une porte fortifiée en bonne et due forme, à l'instar *Wilsdruffer Tor* ou *Pirnaische Tor*, et fait le choix d'un simple portail, ouvrant l'accès à la ville-résidence par le sud. Il est permis de penser que les difficultés financières ne sont pas seules entrées en ligne de compte, car un tel choix est cohérent avec la démolition de l'*Elbtor* et la transformation des remparts en jardins. Désormais, il faut simplement ouvrir le mur, construire un pont par-dessus les douves et une porte encadrée de colonnes : le devis et les plans sont faits par le général de Bodt, qui estime les coûts à 4758 taler 6 groschen[3]. Selon une conception courante, Frédéric-Auguste II souhaite que ces frais soient supportés par ceux qui profiteront le plus de l'ouverture de la porte, à savoir les propriétaires de la Seegasse, des rues environnantes et des faubourgs sud. Le 24 mai 1743, le Magistrat remet à la commission la liste des personnes concernées, mais sans préciser leurs revenus[4] ; il ajoute une lettre arguant de la pétition du 3 septembre 1737 – laquelle offrait mille taler – pour financer la réouverture de la porte uniquement au moyen de contributions volontaires[5]. Accusant le Magistrat de désinvolture, la commission en réfère à l'électeur, qui, le 20 juin 1743, ordonne au Magistrat de fournir la liste des propriétés concernées avec leur valeur réelle[6]. Sans plus

[1] RA A XXIII 53 f°21-24.
[2] *Ibidem*, f°1r° : « *Es sind zwar sowohl bereits Unsers in Gott ruhenden Höchstgeehrtesten Herrn Vaters Königl[icher] Maj[estät], als auch nachhero Wir Selbst anfänglich gemeinet gewesen, zu mehrerer Zierde und Bequemlichkeit Unserer hiesigen Residenz-Stadt, am Ende der See-Gaße ein Thor anlegen zu lassen : Gleichwie aber die Kosten hierzu auf eine allzu hohe Summe ansteigen dürfften ; Also haben Wir nunmehro allein die Errichtung eines, aus zweyen Pfeilern, mit einem in deren mitte eingehängten Thor, bestehenden Portals allda, als vor der Hand zu Errichtung obbemerckten Zwecks hinlänglich, beliebet*. »
[3] SHStA 10024/4451/21 f°5.
[4] *Ibidem*, f°15-24.
[5] *Ibidem*, f°25-28.
[6] *Ibidem*, f°37-39.

résister, celui-ci exécute l'ordre le 29 juin 1743[1]. Cette liste sert de base à l'établissement de l'impôt que les propriétaires voisins de la nouvelle porte doivent payer. Dans les semaines qui suivent, la commission cherche à obtenir des propriétaires la somme nécessaire à l'exécution des travaux, et réussit à rassembler la promesse de 4688 taler 18 groschen le 17 septembre 1743[2].

Le chantier est confié au directeur de l'administration des bâtiments militaires, le major général Fürstenhoff, qui fait travailler les artisans du bâtiment du Magistrat, Johann Gottfried Fehre et Georg Friedrich Winckler, tandis que le Magistrat est chargé de la logistique[3]. Dès le début, des difficultés sont rencontrées, comme l'explique Fürstenhoff au Magistrat, d'après un procès-verbal du 22 septembre 1743 : alors que l'électeur a décidé de ne faire qu'un portail, le feld-maréchal des armées électorales, le duc de Saxe Weißenfels, fait tout pour obtenir la construction d'une véritable porte fortifiée, arguant que la perspective souhaitée par Frédéric-Auguste II ne pourra pas être réalisée et que l'*Elbtor*, quoique démontée, n'a pas encore été détruite. Ainsi, les débats ne sont nullement clos au sommet de l'administration militaire et l'on peut se demander si le duc de Saxe Weißenfels n'a pas aussi en tête le souci de la défense d'une des principales places fortes de l'électorat. Cependant, ses efforts sont vains et Frédéric-Auguste II en reste à son idée d'un simple portail. Par ailleurs, la somme allouée n'est pas suffisante[4]. Le 28 mai 1744, le gouverneur, le comte Rutowski, reproche au Magistrat son manque de diligence dans l'exécution de ces travaux, ce à quoi il se voit répondre que l'argent fait défaut[5]. Le 30 juin 1744, l'électeur lui-même s'interroge sur la lenteur de l'avancement du chantier. Il se voit fournir cette réponse, écrite le 16 juillet par Fürstenhoff : à cette date, toutes les fondations sont réalisées, ainsi que la totalité du mur du côté de la contrescarpe, il espère achever le pont sur les douves d'ici la fin de l'été et explique le retard par l'absence de réserves de pierres de taille, qu'il a donc d'abord fallu faire tailler dans les carrières[6]. À la fin du mois de septembre 1744, les piliers du pont sur les douves sont achevés[7]. Manifestement désireux de voir ce chantier rapidement achevé, le 30 octobre 1745, Frédéric-Auguste II réitère sa question du 30 juin 1744, ce à quoi le Magistrat répond le 18 novembre 1745 qu'il manque d'argent pour achever la *Seetor*. Seul le pont est réalisé, mais dans la mesure où les propriétaires refusent d'honorer leur promesse de paiement avant

[1] *Ibidem*, f°42-58.
[2] *Ibidem*, f°160.
[3] Pour la présence de ces artisans du Magistrat, cf. les devis in RA A XXIII 53 f°54. Pour le rôle du Magistrat lui-même, cf. SHStA 10024/4451/21 f°176r°.
[4] RA A XXIII f°46.
[5] *Ibidem*, f°56-57. La réponse du Magistrat date du 1er juin 1744.
[6] SHStA 10024/4451/21 f°173-174.
[7] RA A XXIII f°64r°.

l'achèvement total des travaux (sans doute de peur qu'on ne leur demande davantage), le Magistrat a déjà dû s'endetter[1]. Au printemps 1746, le pont sur le fossé est achevé, mais il reste encore à ouvrir le rempart et à construire la porte. Cependant, le Magistrat n'est pas décidé à payer davantage, comme il l'explique à la commission le 12 juillet 1746 : n'ayant pas la juridiction sur les fortifications, il n'est pas question qu'il prenne en charge l'ouverture du rempart, toutefois, il annonce son intention de participer aux frais de la construction du pont-levis et du portail[2]. La commission reconnaît la valeur des arguments du Magistrat et décide de faire payer l'ouverture du rempart aux propriétaires du faubourg *Am Hintersee*, qui sont sous juridiction électorale et qui n'ont rien payé jusqu'à présent[3]. Le rempart est ouvert durant l'année 1746 et le portail construit à partir de 1747[4]. Le sculpteur de cour Benjamin Thomae en réalise la sculpture à partir des dessins fournis par Fürstenhoff : deux grands trophées et deux couronnes royales[5]. La nouvelle *Seetor* est achevée en 1749.

À la fin des années 1740, l'ouverture de la ville de Dresde est ainsi à peu près achevée : un axe nord-sud a été constitué, qui mène, sans obstacle militaire, de la *Schwarze Tor* au faubourg du Lac, en passant par le marché de Neustadt, le pont sur l'Elbe, la *Schloßplatz*, le Vieux Marché et la *Seetor*. Pour la première fois dans l'histoire de Dresde depuis le XVI^e^ siècle, il a été décidé d'édifier une porte non fortifiée. L'objectif est double : d'une part, améliorer la circulation à l'intérieur de la ville-résidence, ainsi qu'entre celle-ci et son environnement extérieur ; d'autre part, embellir un espace qui, à l'instar des autres fortifications de Neudresden, ne semble pas digne de la qualité de la ville-résidence. Ce second argument ne doit sans doute pas être sous-estimé, si l'on observe avec quelle constance Frédéric-Auguste II, par-delà la variété des circonstances, fait en sorte que les fortifications de Neudresden perdent l'austérité toute militaire de leur aspect : cela n'est pas sans indiquer une direction de l'urbanisme royal. L'ouverture de la *Seetor* a pour corollaire l'assèchement du dernier lac. À l'origine, Neudresden est naturellement protégée par les eaux qui l'entourent : l'Elbe au nord, la Kaitzbach (affluent de l'Elbe) à l'est et trois lacs au sud et à l'ouest, sans compter des espaces plus ou moins marécageux[6]. Avec la construction des fortifications à l'italienne et l'extension de la ville dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, deux de ces trois lacs sont asséchés : il ne reste plus que le troisième, situé entre le bastion du Lac au sud-ouest et la *Wilsdruffer Tor*. Au XVIII^e^ siècle, cette étendue d'eau fait obstacle à

[1] SHStA 10024/4451/21 f°185-186.
[2] *Ibidem*, f°201-203.
[3] *Ibidem*, f°198.
[4] RA A XXIII 53 f°101r° (mémoire de Fürstenhoff au Magistrat, 5 avril 1747).
[5] *Ibidem*, f°108r°.
[6] Cf. plan de Dresde en 1529, estampe publiée dans Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.249.

l'expansion des faubourgs et sa nature marécageuse n'est guère digne de la ville-résidence : en 1722, une partie en est donnée à l'hospice Saint-Jacques et asséchée[1]. L'autre partie du lac demeure jusqu'en 1746 : la réouverture de la *Seetor*, associée à la construction de maisons et de jardins au niveau de la contrescarpe entre les bastions Mercure et Saturne, est l'occasion de l'assèchement de cette dernière étendue d'eau. Cet espace est à son tour urbanisé et transformé en un ensemble de jardins et de maisons[2]. Faute de sources, il est difficile d'en préciser les modalités, mais nous pouvons au moins avoir conscience de l'importance que représente cet assèchement de 1746 : comme le montre un plan daté de 1750, la ville-résidence n'est plus fermée par une ceinture d'eau, elle est tout entière entourée de faubourgs, c'est-à-dire de maisons et de jardins, qui ne sont eux-mêmes arrêtés par aucune barrière mais s'ouvrent librement sur la campagne[3]. L'ouverture de la ville-résidence ne concerne pas simplement les rives de l'Elbe, mais toutes les fortifications et, par-delà, son intégration dans son environnement.

Ainsi, les conditions de vie dans Dresde et l'image que peut offrir cette ville changent considérablement dans la première moitié du XVIII^{e} siècle : la ville-résidence devient une ville sûre, propre et agréable, grâce à la prévention des incendies, au ramassage des ordures, à l'amélioration des voies de circulation et à l'introduction de l'éclairage nocturne. Ces éléments bien concrets ne sont guère dissociables d'une volonté d'embellissement d'une ville dont les Wettin souhaitent faire un *locus amoenus*, sans cimetière, sans déchets encombrants ou malodorants, sans risque d'épidémie ou d'incendie. L'examen de l'évolution des conditions de la vie à Dresde montre qu'il y a deux directions fondamentales dans l'urbanisme des Wettin, l'embellissement et l'ouverture sur l'extérieur. Ceci permet de comprendre pourquoi les fortifications de cette place forte stratégique à la charnière de la plaine germano-polonaise et du quadrilatère de Bohême sont si peu entretenues : le choix stratégique du comte de Brühl de fonder la sécurité de la Saxe électorale sur un étroit réseau diplomatique (politique qui est sans doute la première cause de l'échec de la Saxe dans les trois guerres de Silésie) fait bon ménage avec le souhait des Wettin d'embellir leur ville-résidence. Cela passe par l'ouverture de la ville sur ses remparts et sur son environnement extérieur : la reconstruction du pont sur l'Elbe, le démantèlement de l'*Elbtor*, la réouverture de

[1] SHStA 11254/770 f°2r°.
[2] Karl Wilhelm DASSDORF, *Beschreibung der vorzüglichsten Merkwürdigkeiten der kurfürstlichen Residenzstadt Dresden*, Dresde, 1782, p.100. C'est là l'unique source que nous ayons trouvée quant à l'assèchement de ce lac.
[3] SHStA 12884 Schrank XXVI Fach 95 Nr. 14a.

la *Seetor* ont d'une part permis l'amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville et d'autre part servi à embellir l'espace urbain, en le dotant de nouvelles perspectives, en particulier la *Schloßplatz* dominée par l'église catholique de cour. L'édification de jardins sur les remparts et l'amélioration des routes vont exactement dans le même sens. Tous ces faits nous invitent à considérer avec sérieux les intentions urbanistiques tant d'Auguste le Fort que de son fils : l'intervention de la dynastie dans sa ville-résidence ne se réduit pas à la construction de bâtiments dynastiques, à l'encouragement donné aux constructions non dynastiques et à l'amélioration des conditions de vie en ville, il y a de leur part le désir de considérer la ville comme en tout.

Chapitre VII : La création d'une ville royale

L'étude de l'amélioration des conditions urbaines nous a permis de voir que l'urbanisme des Wettin n'est pas seulement destiné à lutter contre les maux traditionnels de la ville d'Ancien Régime, mais qu'il obéit toujours en même temps à une intention esthétique. En prétendant qu'à la différence des Hohenzollern, les Wettin ne se soucient guère d'urbanisme, l'historiographie se laisse emporter par l'idéologie : c'est pour elle une façon de valoriser les premiers qui feraient des œuvres utiles et « modernes », en créant une ville planifiée digne des Lumières, tandis que les seconds se disperseraient en Pologne et se livreraient, au choix, à la débauche ou à la piété. Le seul examen des faits montre qu'il n'en est rien : les Wettin ont d'incontestables préoccupations urbanistiques, dont il nous faut comprendre le sens. L'on ne peut pas les exclure du groupe des princes du Saint-Empire bâtissant une ville-résidence. De ce point de vue, il faut commencer par cesser de croire que la seule façon de le faire consiste à créer une ville entièrement nouvelle : l'on ne peut pas faire de Karlsruhe ou de Mannheim le parangon de l'urbanisme princier des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Cela est en effet contredit par ce qui se passe à Dresde : là, l'électeur de Saxe ne fonde pas une ville *ex nihilo*, mais il hérite d'une situation qu'il n'a pas créée et il doit tenir compte des institutions communales, dont nous avons vu qu'il ne faut pas sous-estimer la force. Cela ne l'interdit pourtant pas de transformer sa ville-résidence et d'y faire une œuvre considérable d'urbanisme qu'il nous faut décrire pour comprendre à quel point la ville de Dresde change dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Pour ce faire, nous commencerons par rappeler les principes qui président à l'urbanisme des Wettin puis nous examinerons successivement la difficile transformation de Neudresden et la création de deux nouveaux quartiers, Neustadt et Friedrichstadt.

I- Principes généraux

A- Qu'est-ce qu'une belle ville ?

L'urbanisme n'est pas né au XVIII^e^ siècle et n'a pas été inventé en Saxe, ce qui veut dire que l'électeur soucieux d'embellir sa ville-résidence ne peut pas faire l'économie de ce que la tradition européenne a légué en matière d'aménagement urbain[1]. En dépit de la préexistence d'opérations de planifications urbaines dans l'espace germanique (les villes de la Hanse et celles de l'Ordre Teutonique) ainsi que dans le Midi de la France et en Espagne (les

[1] Cf. Pierre LAVEDAN, *Histoire de l'urbanisme*, Paris, 1941 et Pierre LAVEDAN *et alii*, *L'urbanisme à l'époque moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècles)*, Genève, 1982.

bastides), les contemporains du XVIII^e^ siècle se fondent avant tout sur les réflexions menées en Italie aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'on peut ainsi considérer comme fondateur de l'urbanisme à l'époque moderne Leon Battista Alberti (1404-1472) qui, en s'inspirant de l'architecte romain Vitruve, écrit un traité intitulé *De re ædificatoria*, dans lequel il affirme qu'une belle ville est dotée de rues rigoureusement droites, avec des maisons dont les façades sont alignées et mises en harmonie les unes avec les autres. Ce n'est pas le lieu de retracer ici les développements de l'urbanisme de la Renaissance italienne[1], mais il importe d'être conscient de ce que tous les architectes de cette époque développent des modèles de villes mathématiquement rationnelles, dont la forme la plus répandue est le plan en damier, comme on peut par exemple l'observer à Vitry-le-François, à La Valette ou à Lima. Lieu d'ordre et de perfection, la ville idéale est circulaire ou polygonale. Par-delà ces utopies, l'urbanisme de la Renaissance comporte un deuxième aspect fondamental, l'aménagement des places urbaines, conçues comme « [des] cour[s] de palais agrandie[s] à l'échelle de la ville[2] » : celles-ci doivent être régularisées et embellies, par exemple au moyen d'arcades ou de statues. Selon P. Lavedan, un troisième élément est ajouté au XVII^e^ siècle, la représentation du souverain dans la ville : celui-ci existe certes dès l'Antiquité romaine et se retrouve dans l'Italie des XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais il connaît son plein développement dans la France des Bourbons, avec Henri IV sur le Pont Neuf et Louis XIII sur la place Royale. Avec Louis XIV, il y a un changement d'échelle dans la représentation du roi dans la ville : le Roi Soleil fait ouvrir deux places royales à Paris, la place des Victoires et la place Vendôme, tandis que le surintendant des bâtiments Louvois cherche également à doter les villes de province d'une place royale, comme cela a été fait à Caen, à Dijon et à Lyon[3]. Il n'est ici pas anodin d'observer que ce sont justement ces trois éléments fondamentaux que l'on retrouve dans l'histoire de Dresde de la première moitié du XVIII^e^ siècle : la régularisation des rues avec l'alignement des façades, la création d'une ville géométriquement rationnelle, la représentation du souverain dans la ville au moyen de la place royale. Ces aspects sont généralement manqués par les historiens de l'art qui, en privilégiant les bâtiments individuels et une histoire des formes esthétiques, oublient de regarder la ville dans son ensemble. Ils sont d'autant moins préparés à le faire qu'ils partent du postulat qu'il n'y a pas d'urbanisme à Dresde parce qu'il ne s'agit pas d'une ville créée *ex nihilo*, idée non seulement curieuse, mais en outre contredite par les sources.

[1] Sur ce point, cf. Jean DELUMEAU, *La civilisation de la Renaissance*, Paris, 2002, p.262-281.
[2] Pierre LAVEDAN, cite par Jean DELUMEAU, *op. cit.*, p.271.
[3] Alexandre GADY, « Les places royales en France au XVIII^e^ siècle », *De l'Esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières (1720-1770)*, Nancy, 2005, p.63-69.

Les réflexions des architectes italiens et français sont connues dans l'Allemagne du XVIII^e^ siècle grâce à l'activité de Leonard Christoph Sturm, théoricien allemand qui joue le rôle de passeur en traduisant les ouvrages des théoriciens français du XVII^e^ siècle, notamment le traité d'Augustin Charles d'Aviler paru en 1691[1]. Pour ce dernier, les maîtres mots de la beauté d'une ville sont la symétrie et l'ordonnancement. Il écrit ainsi : « La symmetrie est le principal ornement [des façades], en sorte que toutes les parties parallelles doivent être également distantes du milieu et pareilles en hauteur. Et par l'union & le rapport de ces parties, il en resulte ce qu'on nomme l'Ensemble de l'Edifice, dont l'harmonie des proportions est le fondement.[2] » La beauté d'une ville se voit donc à deux niveaux, celui des façades, qui doivent présenter une symétrie, donc une harmonie interne, et celui de la rue tout entière, dont les façades doivent être alignées et de même hauteur. L'on retrouve ici les canons de la beauté classique, par opposition à la grâce : la beauté réside précisément dans l'ordre et dans l'harmonie des proportions, c'est là le critère qui détermine tant le beau visage, le beau tableau, le bel édifice que la belle ville. Le chaos et l'absence d'ordre sont incompatibles avec la beauté, il n'y a donc pas de belle ville sans ordonnancement ou symétrie. Les critères de beauté de l'édifice individuel sont ainsi étendus à la totalité de la ville, qui doit présenter une harmonie dans l'ordonnancement de ses rues. C'est pourquoi l'on ne peut pas construire de bâtiment sans considérer l'environnement urbain dans lequel il se situera. D'Aviler poursuit ses considérations sur la symétrie en avançant « [qu'il] faut supposer que ce bastiment n'est pas seulement considerable par l'estenduë de la superficie de sa place, mais aussi que la bonté du quartier, la largeur de la ruë et des avenuës doivent exciter à une aussi belle depense que celle-cy, sans laquelle cette disposition ne seroit pas convenable.[3] » Il doit donc y avoir une adéquation entre le bâtiment et son quartier : c'est une faute de goût que de bâtir un hôtel somptueux dans une rue trop étroite. Nous touchons sans doute ici au principal tort de l'histoire des formes esthétiques telle qu'elle a été pratiquée par les historiens de l'art allemands : un bon architecte du XVIII^e^ siècle, qui connaît ces traités d'architecture et qui en partage les idées, ne peut pas concevoir de bâtiment individuel hors de son environnement urbain. L'oublier, c'est ne pas restituer la façon dont les architectes travaillent et négliger un aspect essentiel du processus de réalisation des édifices.

[1] Parmi les œuvres de Leonard Christoph STURM, l'on peut citer : *Vollständige Anweisung zu der Civil-Baukunst*, Wolffenbüttel, 1696 ; *Vollständige Anweisung alle Arten von Bürgerlichen Wohn-Häusern wohl anzugeben*, Augsbourg, 1715 ; *Vollständige Anweisung alle Arten von Kirchen wohl anzugeben*, Augsbourg, 1718 ; *Ausführliche Anleitung zu der gantzen Civil-Baukunst*, Augsbourg, 1725. À notre connaissance, il n'existe pas d'ouvrage consacré à cet architecte qui, avec son contemporain Paul Decker, a pourtant exercé une influence non négligeable.

[2] Augustin Charles D'AVILER, *Cours d'architecture*, Paris, 1691, p.182.

[3] *Ibidem*, p.189.

Il n'est pas pensable que les théories classiques d'architecture soient ignorées d'un prince qui a reçu une aussi bonne éducation en la matière qu'Auguste le Fort, surtout si l'on songe qu'il connaît *de visu* l'une des planifications urbaines les plus prestigieuses du XVII^e^ siècle, Versailles. Ces idées venues de la Renaissance italienne et de l'urbanisme français font partie de la culture des jeunes nobles et de ceux que l'on considère alors comme de vrais architectes, c'est-à-dire ceux qui ont non seulement un savoir-faire pratique, mais aussi une connaissance théorique. Il n'est donc pas étonnant de les retrouver au sein de la surintendance des bâtiments, comme l'atteste un mémoire envoyé à Auguste le Fort par Johann Friedrich Karcher le 6 novembre 1710 : présenté comme un examen de la proposition faite par le maître des maquettes Andreas Gärtner pour construire des bâtiments en bois tout en limitant les risques d'incendie, ce mémoire est en réalité une véritable charte d'urbanisme soumise à l'électeur. Il est divisé en cinq parties : la solidité du bâtiment, sa résistance au feu, sa commodité, sa beauté et son coût. La quatrième partie, qui nous intéresse ici, s'ouvre sur une définition en bonne et due forme de la beauté d'un édifice et de toute une ville : « Quatrièmement, la beauté et la célébrité d'une ville consiste tant dans le bon ordonnancement des routes, des rues et des places, que dans l'élégance des maisons qui y sont réalisées et celle-ci tient avant tout à une bonne symétrie et à la régularité.[1] » On peut difficilement être plus clair : une belle ville est un ensemble cohérent, et non un assemblage désordonné et l'on ne peut concevoir de beauté qui ne puisse être rapportée à des effets de régularité et de symétrie. Karcher poursuit en disant que l'essentiel dans la construction de nouveaux bâtiments consiste à ne pas rompre l'harmonie existante.

Afin de mettre en pratique ce principe général, Karcher propose cinq moyens concrets. Tout d'abord, les villes incendiées doivent être reconstruites de façon planifiée, en rendant les rues droites, régulières et orthogonales, c'est-à-dire en créant un plan en damier, qui permettrait de corriger les situations désordonnées résultant de l'absence de planification urbaine des siècles passés. Cette façon de procéder conduit directement au second moyen, il ne peut y avoir de rues régulières sans alignement des façades. Le troisième article de la quatrième partie précise comment l'on peut éviter la monotonie tout en assurant cette régularité essentielle à la beauté : « Dans les villes incendiées et là où cela est faisable, l'on devrait donner à toutes les maisons la même hauteur et aligner les toits ainsi que les cheminées, mais on laisserait chacun libre d'ordonner et de peindre sa façade comme il

[1] SHStA 10024/4449/11 f°25v° : « *Quoad 4tum bestehet die Schönheit und Auffnahme einer Stadt sowohl in guter Ordinirung der Straßen, Gassen und freyen Pläze, als in der Zierligkeit der darinnen auffgeführten Häußer und diese fest lediglich in guter Symetrie und Regularité.* »

l'entend, dans la mesure où la variation donne aux rues un aspect plus agréable que lorsque les fenêtres, les portes et les ornements sont tous identiques.[1] » La belle ville est régulière, mais elle n'est pas pour autant constituée de bâtiments identiques, cela fatiguerait le regard. Dans le quatrième article, Karcher critique fortement les encorbellements qui, selon lui, ne tendent qu'à rétrécir la rue sans apporter de beauté particulière. Enfin, le dernier article concerne la symétrie interne aux façades et leur ornementation, par la peinture ou par la sculpture en stuc. Ce texte est à notre sens fondamental, en ce qu'il donne les principes de la façon dont la surintendance des bâtiments conçoit la beauté d'une ville et en ce qu'il inspire largement le premier règlement d'urbanisme de la ville-résidence, daté du 4 mars 1720.

B- Le règlement d'urbanisme de 1720

L'urbanisme des Wettin ne consiste pas seulement à assurer la sécurité de la ville-résidence et à y améliorer les conditions de vie. Conscients de ce qu'une ville est un organisme, et pas seulement une juxtaposition d'édifices, Auguste le Fort et son fils cherchent à organiser l'espace urbain à Dresde. Pour ce faire, ils s'appuient sur l'administration électorale des bâtiments et sur le gouverneur, lequel dispose de compétences en matière de police urbaine. Les réflexions menées par l'intendant général des bâtiments civils et militaires, le comte de Wackerbarth, et par le surintendant des bâtiments Karcher, aboutissent à l'écriture d'un règlement d'urbanisme en quarante-trois points, édicté le 4 mars 1720 par le comte de Wackerbarth en tant que gouverneur et envoyé au Magistrat pour être communiqué à tous les habitants de Dresde et, en particulier, à tous les artisans impliqués dans la construction d'une maison (maçons, charpentiers, serruriers, menuisiers, potiers et tailleurs de pierre)[2]. Le préambule précise en l'objet :

> « Comme le maintien de la bonne police exige que, pour améliorer le bien commun et éviter toute querelle inutile, soient renouvelés les anciens règlements d'urbanisme de cette résidence ainsi que d'Altendresden, des faubourgs et de Neu-Ostra, en y introduisant les ordres royaux, règlements, observations et autres informations utiles qui regardent cette matière et qui sont conservées au louable Gouvernement, ceux-ci ont été, afin d'être mieux observés, rassemblés dans un certain règlement à l'usage de la

[1] *Ibidem*, f°27r° : « *Sollte man in abgebrannten Städten und wo es sonst thunlich schiene alle Häußer in gleicher Höhe und die Dächer und Schornsteine in einer Linie bauen, sonsten aber ieden die Freyheit lassen, wie er das seinige in der Façade ordiniren und abpuzen wollte, maßen auch die Veränderung einen angenehmehrn Prospect denen Gassen macht, als wann alle Fenster, Thür und Zieradten einander gleich*. »

[2] RA A XXIII 289m f°5r°. Nous avons trouvé dans les archives trois versions de ce règlement de construction, lesquelles diffèrent sur quelques points mineurs : RA A XXIII 81 f°3-8 ; RA A XXIII 289m f°6-14 et SHStA 10024/4449/12 f°1-9.

surintendance des bâtiments civils et de la grande commission des bâtiments militaires, de telle sorte que celles-ci s'en servent comme fondement lorsqu'elles examinent les plans envoyés par ceux qui construisent ou qu'elles inspectent les bâtiments et qu'elles puissent ainsi à chaque fois rédiger leurs rapports avec d'autant plus de raison.[1] »

Ce règlement remplace celui contenu dans les statuts communaux de 1660. Toutefois, il ne se donne pas comme une innovation, mais plutôt comme une compilation d'abord destinée à faciliter la tâche de l'administration électorale des bâtiments. De fait, il donne une force exécutive générale à ce qui pouvait n'être que de simples réflexions ou décisions concernant un édifice. Il s'agit de donner à l'administration électorale des bâtiments les moyens d'organiser sa ville-résidence : ses articles dépassent largement le but annoncé (« éviter toute querelle inutile ») et plus qu'un simple règlement de police urbaine, nous avons là un véritable règlement d'urbanisme.

En vertu du premier article, ceux qui souhaitent entreprendre une construction doivent envoyer au Gouvernement un dossier qui sera transmis à la surintendance des bâtiments et comprenant un plan, une coupe, une élévation du nouveau bâtiment, un plan de la rue, les devis de construction ainsi que le temps prévu pour la mener à bien. Toute nouvelle construction doit obtenir l'autorisation préalable du Gouvernement et de l'administration électorale des bâtiments. Les quarante-deux articles suivants sont autant de critères permettant à cette dernière de fonder son avis en la matière : de ce fait, nous pouvons entrevoir quelle ville est souhaitée. Le bois est interdit à l'intérieur des remparts et toutes les maisons de Neudresden et d'Altendresden doivent être de pierre. Les premiers articles concernent la défense de la ville : il est interdit de construire sur les remparts ; dans les faubourgs, l'on ne peut construire en pierre et les bâtiments ne doivent être ni trop près des remparts, ni trop hauts, de façon à ne pas se trouver sous le feu des canons de la place forte[2]. Un second groupe d'articles regarde la solidité des maisons et la lutte contre le risque d'incendie : dans une ville en grande partie édifiée sur un sol marécageux, les fondations doivent être suffisamment solides et profondes pour supporter le poids du bâtiment ; contre les dégâts liés aux incendies,

[1] SHStA 10024/4449/12 f°1r°: « *Nachdem die Unterhaltung guter Policey erfordern will, daß den gemeinen wesen zum besten und Verhüthung aller unnöthigen Streitigkeiten die vorigen Ordnungen in Civil-Bauwesen bey hiesiger Residenz wie auch zu Alt-Dreßden, in denen Vorstädten und Neu-Ostra nach Anleitung derer diesfalls bereits beym löb[lichen] Gouvernement verhandene Königl[ichen] und Churf[üstlichen] Befehlen, Verordnungen, Observanzen und andern diensammen Nachrichten, wiederum erneuert werde, So habe solche zu desto genauer Anachtung so wohl vor das Ober-Civil-Bauamt als auch die Obermilitair Bau Commission in gewisse Regul verfassen lassen, dergestalt daß dieselben bey Examination derer von denen bauenden einzugebenden Risse wie in gleichen Besichtigungen selbige zum Fundament legen, und ihre iedesmahl hierüber zu erstattende Berichte, mit so viel mehrern Grund abfassen mögen*. »

[2] Cela signifie qu'il y a une zone *non aedificandi* formant un glacis, comme à Vienne, mais dans de moindres proportions.

les caves doivent être voûtées, les murs mitoyens doivent être coupe-feu et il est interdit d'y pratiquer quelque ouverture que ce soit ; les étages de mansardes superposées, que l'on trouve traditionnellement dans les villes saxonnes, sont également interdits ; le rez-de-chaussée doit être doté de voûtes pour empêcher le bâtiment de s'effondrer en cas d'incendie ; tous les escaliers doivent être de pierre ; les plafonds en toile peinte doivent être remplacés par des décors de stuc ; la façon dont on doit installer les poêles et les cheminées est également réglementée.

Au milieu de ces considérations, l'article n°12 concerne beaucoup moins la protection de la ville contre les incendies que son embellissement : il stipule qu'une certaine symétrie doit être observée dans la construction des maisons[1]. De la sorte est étendue à l'ensemble de la ville une règle fondamentale des constructions prestigieuses : le premier critère de la beauté d'un édifice est l'harmonie de ses proportions et la symétrie est le meilleur moyen d'obtenir cette régularité. Ce même désir d'harmonie, mais cette fois à l'échelle de la ville, se retrouve dans l'article n°12 du règlement d'urbanisme du 4 mars 1720 : à Dresde, la taille des bâtiments doit être en proportion avec la largeur des rues. Deux catégories sont envisagées : tout d'abord, dans les rues les plus larges de Neudresden (la Pirnaische Gasse, la Schießgasse, la Moritzstraße, la Kreuzgasse, le Vieux Marché, la Seegasse, la Breite Gasse, la Zahnsgasse, la Scheffelgasse, la Wilsdruffer Gasse, la Schloßgasse, la Große et la Kleine Brüdergasse, la Große Frauengasse, la Schössergasse, le Jüdenhof, la Große Fischergasse, l'Elbgasse, la Töpfergasse, le Nouveau Marché et la Rampische Gasse), les maisons peuvent avoir jusqu'à trois étages de neuf aunes chacun, outre une mezzanine. De plus, afin d'obtenir une certaine harmonie, les corniches des maisons voisines doivent être à la même hauteur. Au contraire, dans les rues plus étroites de Neudresden (toutes les rues transversales, Im Loche, la Kirchgäßchen, la Bettelgasse, la Weisse Gasse, la Pfarrgasse, la Schreibergasse, Am Taschenberg, la Sporgasse, la Kleine Frauengasse, la Kleine Fischergasse, Am Klepperstall, la Judengasse et An der Mauer), les maisons ne peuvent avoir plus de deux étages. En simplifiant un peu, cela signifie que les maisons à trois étages se trouvent avant tout dans le quartier du Nouveau Marché, dans celui du château et dans la moitié ouest de la ville, tandis que les maisons à deux étages sont plutôt concentrées dans le quartier sud-est. Rapporté à la géographie sociale de Dresde, cela signifie que c'est dans les quartiers les plus aisés, là où habitent les sénateurs, les négociants, les officiers électoraux et les courtisans, que l'on peut construire les maisons les plus prestigieuses.

[1] *Ibidem*, f°3v°.

Enfin, un dernier groupe d'articles, mêlant des considérations de divers ordres, concerne l'extérieur de la maison. De façon générale, il est interdit de rétrécir la largeur de la rue de quelque façon que ce soit : l'usage des encorbellements est ainsi réduit, les rebords des fenêtres ne doivent pas avoir de pointes dépassant dans la rue, l'on ne peut entreposer des matériaux de construction dans la rue. L'article n°42 a cependant une dimension plus esthétique : « Les maisons doivent être peintes de couleurs qui ne soient pas trop sombres et qui ne soient pas trop bariolées d'une maison à l'autre, mais de couleurs douces.[1] » À ne regarder que les deux articles spécifiquement consacrés à l'embellissement des maisons, nous pouvons voir ce qu'est une belle ville pour le comte de Wackerbarth en 1720 : une ville harmonieuse, où soit observée une certaine proportion entre la hauteur des bâtiments et la largeur des rues, où les maisons soient disposées de façon régulière avec une seule ligne de corniche, une ville enfin faite de lumière et de douceur, sans couleurs sombres qui lui donneraient un aspect par trop ténébreux voire funèbre, mais sans couleurs criardes non plus, qui seraient une faute de goût, surtout s'il n'y a pas d'harmonie avec les couleurs des maisons voisines.

C- Le règlement d'urbanisme de 1736

Au règlement d'urbanisme du 4 mars 1720 s'ajoute celui du 19 juillet 1736[2]. Ici encore, il nous faut constater qu'en matière d'urbanisme, Frédéric-Auguste II ne se contente pas de maintenir l'œuvre de son père Auguste le Fort, mais qu'il prend des décisions qui lui sont propres. Le préambule du règlement d'urbanisme de 1736 est suffisamment éloquent pour que nous le citions ici en entier :

> « Après que Sa Majesté royale de Pologne et Altesse électorale de Saxe, afin de relever davantage et d'agrandir Sa ville-résidence Dresde, a gracieusement décidé que, dorénavant, les maisons des faubourgs puissent y être construites entièrement de pierre, avec des murs et des frontons mitoyens suffisamment solides pour résister au feu, également que de nouvelles rues régulières soient établies là où des terrains demeuraient jusqu'ici vides en raison des fortifications, que l'on n'attende plus le dessin des fortifications autrefois prévu pour lesdits faubourgs de Dresde, que Sa dite très haute Majesté royale souhaite désormais suspendre, mais que ce ne soit qu'en considération de la régularité que des règles certaines de conduite soient prescrites à ceux qui

[1] *Ibidem*, f°9v° : « *Sind die Häußer selbst nicht allzu dunkel noch auch allzu bund durch einander, sondern mit gelinden farben […] auszupuzen*. »
[2] SHStA 11254/718 f°1-11r°.

construisent, à cette fin, Sa très haute personne a fait rédiger le règlement d'urbanisme qui suit.[1] »

Contrairement au règlement de 1720 qui se présente comme une compilation de textes antérieurs et qui était avant tout destiné à assurer la sécurité de la ville-résidence *intra muros*, celui de 1736 écarte délibérément cette question et ne concerne que les faubourgs. Les projets d'intégration des faubourgs dans la ville-résidence des années 1732-1735 sont abandonnés[2]. L'électeur souhaite promouvoir la construction dans l'ensemble de l'espace urbain, même si cela doit se faire aux dépens des fortifications existantes : cela conduit à autoriser l'érection de bâtiments dans les glacis. Les faubourgs ne sont plus un espace qui doit pouvoir être facilement détruit et il est au contraire permis d'y construire des maisons en pierre, tout comme à l'intérieur des remparts. Pour Frédéric-Auguste II, la défense de la ville ne doit plus être un obstacle à son extension.

L'idée de l'électeur consiste à faire en sorte que la croissance urbaine ne soit pas anarchique, mais que la régularité en soit le maître mot : la ville doit se présenter tel un corps régulier, que ce soit dans le dessin de ses rues ou dans l'établissement de ses maisons. Ce préambule introduit un règlement d'urbanisme en cinquante articles, qui commencent par préciser la régularité souhaitée par l'électeur. Dans le premier article, Frédéric-Auguste II constate que les faubourgs se sont étendus sans règle aucune, au point qu'aucune régularité ne peut y être observée. Celle-ci doit être rétablie par la correction du dessin des rues, comme nous avons pu le voir avec la Gerbergasse[3] ; en outre, toute reconstruction d'une maison doit être l'occasion d'améliorer l'alignement des façades sur la rue. Une ville régulière est une ville dont chaque rue a la même largeur tout au long de son parcours et dont les façades forment une ligne continue. Comme toutes les rues ne peuvent pas être de même largeur et, par conséquent, toutes les maisons de même hauteur, l'article n°2 prévoit trois types de maison en fonction de la largeur de la rue. Dans tous les cas, la maison peut avoir trois étages, mais sa hauteur totale ne peut excéder vingt-huit aunes deux pouces dans les rues les plus larges, à savoir le long du fossé du rempart devant les *Pirnaische Tor* et de *Wilsdruffer Tor*,

[1] *Ibidem*, f°1r° : « *Nachdem Ihro Königl[iche] Maj[estät] in Pohlen und Churfürstl[iche]Durchl[aucht] zu Sachßen, zu desto mehreren Aufnehmen und Vergröserung Dero Residenz Stadt Dreßden in Gnaden entschlossen, daß hinführo die Häuser in derselben Vorstädten gantz steinern und Feuerfeste mit tüchtigen Brandgiebeln und –Mauern aufgebauet, auch an denen Orthen, wo zeithero der Vestung halber freye Plätze unbebauet liegen blieben, neue regulaire Gassen angeleget, hierbey auch auf das ehedeß um erwehnte Dreßdnische Vorstädte zu führende Fortifications Dessein, als welches Höchst gedachte Ihro Königl[iche] Maj[estät] nunmehro gäntzlich einzustellen gemeinet, keinesweges mehr attendiret, sondern denen Anbauenden nur in Ansehung der Regularitaet gewisse Verhaltung Maaße vorgeschrieben werden sollen, Alß haben Höchst Dieselbe zu solchem Ende nachstehendes Bau Reglement abfassen lassen*. »

[2] Pour ces projets, cf. plans in SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 10 et 11.

[3] Cf. *supra*, chapitre VI.

dans la Pirnaische Straße, la Rampische Gasse, la Lange Gasse, Am Jüdenteich, dans la Große Plauische Gasse, devant le Pavillon de tir, et dans la rue qui mène de l'hospice Saint-Jacques à l'église Sainte-Anne. Dans les rues de taille moyenne, la hauteur des maisons ne peut excéder vingt-six aunes dix pouces : il s'agit de la Neue Gasse (devant la *Pirnaische Tor*), de la rue qui passe devant le Trompeter Schlößchen, de la Gerbergasse et de la Hundsgasse. Enfin, dans les rues les plus petites, les maisons ne peuvent être hautes de plus de vingt-trois aunes onze pouces : ce sont la Drehgasse, la Große et la Kleine Borngasse, la Halbe Gasse, la Kleine Plauische Gasse, la Seiler Gäßchen, la Grüne Gasse et la Mittelgasse. De la sorte, les faubourgs connaissent une organisation équivalente de celle de Neudresden, de Neustadt et de Friedrichstadt : la totalité de l'espace urbain doit donner cette image d'ordre et de régularité. Celle-ci concerne aussi les bâtiments individuels : l'article n°3 demande de veiller à la symétrie au niveau des portes, des étages, des corniches et des toits. À partir de l'article n°5, le règlement d'urbanisme de 1736 reprend des éléments de celui de 1720, notamment l'obligation pour tous ceux qui désirent entreprendre une construction de demander l'autorisation du gouverneur et de la surintendance des bâtiments, en leur envoyant un dossier comprenant le plan, la coupe, l'élévation du nouveau bâtiment, ainsi qu'un plan du quartier. La construction en bois est interdite sur tout l'espace de la ville-résidence, y compris les faubourgs : l'on doit bâtir en pierre. Les fondations doivent être suffisamment solides. Les articles n°9 et suivants règlent les problèmes liés aux murs mitoyens, puis le règlement de 1736 reprend des articles déjà contenus dans celui de 1720.

Ainsi, des textes réglementent la construction dans Dresde et sont le fondement de l'urbanisme des Wettin. La ville-résidence ne saurait être le lieu du chaos, elle doit au contraire être un corps ordonné et répondant aux critères de beauté du XVIII^{e} siècle, qui est une beauté faite d'harmonie, de proportion et de régularité. Ce sont là les maîtres mots de l'établissement des rues et des maisons : les premières doivent être autant que possible régulières, les façades des secondes bien alignées et leur hauteur en adéquation avec la largeur des rues. L'œil doit trouver son plaisir dans cette régularité, ainsi que dans les couleurs douces dont sont teintes les façades. L'urbanisme ne consiste pas seulement à améliorer les conditions de vie, à lutter contre les traditionnels maux de la ville, mais il vise aussi à créer un véritable organisme urbain. Il importe cependant de considérer les deux règlements de 1720 et de 1736 à leur juste valeur, ce que néglige une historiographie qui fait comme s'il s'agissait de règlements généraux : celui de 1720 cherche à réaliser l'intention royale d'ordre et de régularité dans la seule ville sur la rive gauche de l'Elbe, dans Neudresden ; celui de 1736 supprime la traditionnelle séparation de la ville et des faubourgs et étend le souhait d'ordre et

de régularité à la totalité de l'espace urbanisé. Aucun de ces deux règlements ne concerne ni Altendresden ni Friedrichstadt et l'on ne doit pas s'en étonner : la reconstruction d'Altendresden incendiée en 1685 n'est nullement laissée au hasard et la surintendance des bâtiments est à l'origine de ce qui devient de fait une nouvelle ville ; Friedrichstadt est un faubourg planifié pris sur des terres électorales. En revanche, les deux règlements d'urbanisme de 1720 et de 1736 concernent des espaces déjà bâtis et lotis, dont il faut assurer, après coup, la régularité et l'harmonie : il ne s'agit pas de règlements généraux, destinés à la totalité de la ville-résidence, mais chaque quartier fait l'objet d'un traitement différencié. La nouveauté de 1736 consiste à étendre à la totalité des faubourgs cette idée d'ordre qu'Auguste le Fort a essayé de mettre en œuvre dans Neudresden, Altendresden et Friedrichstadt. Ce n'est que dans un second temps qu'est développée une vision totale de la ville-résidence, par-delà la division en quartiers bien déterminés. Ceci conduit naturellement à l'écriture d'un unique règlement d'urbanisme, valable pour la totalité de la ville, et non pour l'une ou l'autre de ses parties, celui de 1747, qui fait la synthèse des précédents. Destiné d'abord à Dresde, il est toutefois étendu à toutes les villes de l'électorat de Saxe, ce qui montre le rôle de modèle joué par la ville-résidence. Il reste ensuite en vigueur jusqu'en 1827[1].

À partir de ces textes normatifs issus des réflexions de la surintendance des bâtiments et fondés sur une culture commune développée depuis le XV^e^ siècle, il nous faut voir comment nous les retrouvons ou non dans ce qui est concrètement réalisé. Pour ce faire, nous procéderons quartier par quartier.

II- L'urbanisme royal dans Neudresden

A- La ville d'Auguste le Fort

1) La transformation du quartier du Vieux Marché

Dans l'ancienne ville de Dresde située en rive gauche de l'Elbe, l'on ne trouve pas de grande opération d'urbanisme. Cela vient d'abord de ce qu'il est beaucoup plus difficile de transformer quelque chose d'existant que de créer du nouveau, outre le fait que dans cette partie de la ville-résidence, l'autorité de l'électeur ne s'exerce que par l'intermédiaire du Magistrat, dont il faut obtenir soit l'accord, soit l'obéissance.

En outre, à regarder un plan de la ville, l'on comprend aisément pourquoi il n'y a pas eu de grosse opération d'urbanisme dans Neudresden : la majeure partie de la ville héritée par

[1] Cf. Bernhard GEYER, *Das Stadtbild Alt-Dresdens. Baurecht und Baugestaltung*, Berlin, 1964.

Auguste le Fort en 1694 est déjà conforme à l'un des principaux critères d'une belle ville, le plan en damier, avec des rues rectilignes et orthogonales. C'est le cas du noyau le plus ancien de Neudresden, et pour cause : comme beaucoup de villes d'Allemagne orientale, Dresde est fondée lors du mouvement de colonisation venu de Flandres, de Basse-Saxe ou de Franconie. Il s'agit d'abord d'une place commerciale au croisement d'une route nord-sud (de la Baltique à la Franconie) et d'une route est-ouest (le long de l'Elbe), ce qui explique que l'église Sainte-Croix ait d'abord été consacrée à saint Nicolas, patron des marchands et des voyageurs, à l'instar des églises de nombreuses villes de la route qui mène de Thuringe en Bohême[1]. Le résultat de cette fondation planifiée reste bien visible jusqu'à la destruction de Dresde en 1945 : le centre du damier est constitué par la place du Vieux Marché, qui est étendue au sud-est par l'église Sainte-Croix. Les rues autour de la place sont parallèles : à l'ouest, la Breite Gasse, la Zahnsgasse, la Webergasse, la Scheffelgasse, la Wilsdruffer Gasse, la Grosse Brüdergasse, la Kleine Brüdergasse, Am Taschenberg ; au nord, la Schlossgasse, la Schössergasse, la Grosse Frauengasse et la Kleine Frauengasse ; à l'est, la Bade Gasse, la Grosse Frohngasse et la Kreuzgasse ; au sud, la Pfarrgasse, la Schreibergasse et la Seegasse. Comme cet espace répond déjà aux critères de l'urbanisme « moderne », il n'a pas besoin d'être remodelé par l'électeur. L'on peut avancer une deuxième raison : de même que les électeurs de Saxe tiennent à conserver leur château qui témoigne de l'ancienneté de la dynastie, ils tiennent à conserver une ville dont l'ancienneté est pour eux une source de gloire. La permanence du bâti permet de montrer que l'on n'est pas des parvenus et met en jeu le rapport des Wettin à leur passé[2].

Les structures du noyau ancien de Neudresden ne bougent donc pas durant la première moitié du XVIII^e siècle. Cet espace est dominé par deux pôles, d'une part, le complexe du château et des écuries électorales au nord-ouest et, d'autre part, le Vieux Marché avec l'église Sainte-Croix au sud-est. Deux éléments institutionnels fondamentaux sont ainsi présents : d'un côté, la dynastie qui garde le pont sur l'Elbe et de l'autre, les bourgeois avec leur hôtel de ville, leur place de marché et leur église. Cette bipolarité horizontale est aussi manifestée au plan vertical, avec la tour du château et le clocher de l'église Sainte-Croix. À part la construction du palais du Taschenberg entre la rue Am Taschenberg et la Kleine Brüdergasse, la dynastie n'investit que peu dans cet espace : les pavillons du Zwinger et l'église catholique de cour sont édifiés hors du noyau ancien, ils sont pris sur les fortifications du XVI^e siècle. La

[1] Cf. Karlheinz BLASCHKE, « *Die Entstehung der Stadt* », in Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN, (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. I, Stuttgart, 2005, p.88-98.
[2] Cf. *infra*, chapitre XI.

bipolarité dynastie / ville des bourgeois ne peut que frapper qui regarde un plan du noyau médiéval de Neudresden. Il ne s'agit pas d'une opposition entre la ville et la cour, car les courtisans et les grands lignages nobles, ainsi les Vitzthum von Eckstädt, les Frise ou les Calenberg, sont logés dans les mêmes rues que les bourgeois : la distinction sociale ne se traduit pas dans l'espace. En revanche, il y a bel et bien une dichotomie spatiale entre d'une part l'espace de la dynastie, son logement, ses lieux de travail, de divertissement et de prière et, d'autre part, l'espace des bourgeois, avec leurs lieux d'exercice des privilèges communaux (l'hôtel de ville et le marché) et leur église. Deux pôles institutionnels sont nettement marqués dans cette partie de Neudresden : c'est d'autant plus remarquable que c'est peut-être bien le seul endroit de la ville-résidence où une telle dichotomie peut être observée. Il s'agit d'un héritage de l'histoire médiévale de Dresde, qui s'est constituée autour de ces deux pôles, le château fort et la ville des marchands. C'est dans ce quartier de la ville-résidence que les marques du passé sont les plus importantes, au niveau non seulement des structures urbaines (le plan de la ville), mais aussi du bâti, avec un hôtel de ville du XIII^e^ siècle, une église paroissiale du XV^e^ siècle et un château des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Nous touchons sans doute ici aux éléments fondamentaux de l'identité de Dresde, telle qu'elle s'est constituée du XII^e^ au XVI^e^ siècle.

Que l'espace présente une telle permanence structurelle ne veut pourtant pas dire que rien n'est tenté, mais nous sommes dans l'un des lieux où la volonté absolue de l'électeur ne s'exerce que difficilement, en raison de la présence et de la force des bourgeois. Le principal changement du noyau médiéval de Neudresden concerne la place du Vieux Marché et l'hôtel de ville. Sans revenir sur les détails de la confrontation entre l'électeur de Saxe et le Magistrat, nous voudrions en préciser maintenant les enjeux urbanistiques, car deux conceptions s'opposent. Le 3 novembre 1707, Auguste le Fort charge le baron de Hoym d'obtenir du Magistrat la démolition de l'hôtel de ville qui trône au milieu de la place du Vieux Marché depuis le XIII^e^ siècle, et qui est ainsi au centre du noyau médiéval de Neudresden. L'électeur cherche avant tout à aménager le Vieux Marché : « Par le passé, Messieurs Nos prédécesseurs de très heureuse mémoire ont déjà eu l'intention, afin d'augmenter la dignité de cette ville-résidence, de transférer en un autre lieu et de reconstruire l'hôtel de ville qui, situé sur le Vieux Marché de ce lieu, contribue à rétrécir cette place et qui constitue par ailleurs un obstacle considérable à la perspective [...][1] ». Autrement dit, retirer l'hôtel de ville qui trône

[1] RA C XIII 7 f°2r° : « *Es ist bereits bey vormahligen Zeiten von Unseren Herren Vorfahren Höchstseel[iges] Gedächtnüß intendiret worden, das auf dem Alten Marckte allhier stehende Rathhauß, durch welches sowohl der*

au milieu du Vieux Marché doit permettre d'embellir la ville-résidence. L'on retrouve ici des éléments venus des conceptions urbanistiques de la Renaissance italienne, une belle place, telle la cour d'un château, ne doit être encombrée d'aucun bâtiment, mais le regard doit pouvoir la balayer et n'être arrêté que par les bâtiments qui la bordent. S'il n'est pas impensable d'orner une place d'une statue ou d'une fontaine, un bâtiment représente au contraire une gêne qu'il faut éviter à tout prix. L'ordre d'Auguste le Fort au baron de Hoym comporte une seconde dimension, celle de la perspective : l'espace de la ville doit être ordonné de telle sorte que le regard se porte, de loin comme de près, sur des objets dignes de son attention. Pour l'électeur, l'hôtel de ville ne fait manifestement pas partie des édifices pouvant être offerts en perspective au regard du visiteur, soit parce que sa dignité propre est insuffisante en comparaison aux édifices sacrés ou électoraux, soit parce que le bâtiment lui-même appartient au style gothique et n'est donc pas à la mode. Qui se dirige vers la place du Vieux Marché ne doit donc pas avoir le regard arrêté par ce vieil hôtel de ville : il faut de meilleures perspectives, ainsi, le château au bout de la Schlossgasse, ou les maisons baroques construites en bordure du Vieux Marché. L'on comprend dans ces conditions la difficulté de la mission du baron de Hoym, lequel doit expliquer à des sénateurs fiers d'être les premiers représentants de l'autonomie communale que leur hôtel de ville doit être démoli précisément parce qu'il ne contribue pas à la dignité de la ville-résidence.

Dans leur réponse du 17 novembre 1707, les bourgeois s'opposent aux conceptions urbanistiques d'Auguste le Fort sur deux points. D'une part, l'ancienneté de l'hôtel de ville est telle que l'on ne doit pas détruire un édifice qui témoigne de l'ancienneté de l'autonomie communale de Dresde ; d'autre part, l'hôtel doit être situé sur le Vieux Marché, car c'est là que se trouvent le plus grand nombre d'habitations et que les privilèges commerciaux de la ville sont exercés. Contre l'affirmation sous-jacente d'Auguste le Fort, pour qui un hôtel de ville gothique n'est pas un objet digne d'être offert en perspective au regard, ils affirment que l'hôtel de ville « doit être un ornement de la cité[1] ». Autrement dit, ils critiquent une décision électorale qui anéantit la visibilité de la profondeur historique du Magistrat de Dresde et surtout, ils refusent de quitter le Vieux Marché, lieu naturel de l'exercice des privilèges communaux, qu'ils soient de nature juridique ou commerciale. Pour justifier ce dernier point, ils rappellent que la plupart des rues aboutissent au Vieux Marché et qu'il est ainsi naturel de placer l'hôtel de ville en ce lieu central. La suite de la négociation entre le Magistrat et

---

Platz an sich selbst geschmälert, als auch sonst der Prospect gar sehr gehindert wird, zu besserer Zierde hiesiger Residentz-Stadt an einen andern Orte anzubringen, und zu erbauen [...] ».

[1] *Ibidem*, f°12-16. Cf. f°14r° : « […] *mit dem Stadt- oder Rathhause, so doch ein ornamentum Civitatis seyn soll.* » *Ornamentum*, synonyme de *decus*, est l'équivalent latin de *Zierde*.

l'électeur permet de voir ce qui semble à chacun fondamental : Auguste le Fort cherche avant tout à obtenir la démolition de l'hôtel de ville et l'entière libération de la place du Vieux Marché, tandis que le Magistrat tient d'abord à rester sur cette place ou aux abords de celle-ci. C'est ainsi qu'un compromis est possible : de façon provisoire, l'électeur accepte que le Magistrat s'installe dans une maison donnant sur le Vieux Marché, à condition qu'il commence au plus tôt la démolition de l'hôtel de ville. Le Magistrat, lui, accepte cette dernière, à condition de disposer d'une maison convenable sur le Vieux Marché, en l'occurrence l'hôtel Pflug situé à l'angle de cette place et de la Grosse Frauengasse. Un mémoire, datant probablement du début de l'année 1708 et vraisemblablement écrit par un sénateur ou quelqu'un proche du Magistrat, développe les avantages de cette solution et permet de préciser les conceptions urbanistiques des bourgeois de Dresde[1]. La transformation de l'hôtel Pflug et de la maison Landsberger en hôtel de ville permettrait de mieux aménager l'espace compris entre le Vieux Marché et le Jüdenhof. En effet, une nouvelle perspective serait offerte à qui se rend au Vieux Marché en venant de la *Wilsdruffer Tpr* ou du Jüdenhof, le nouvel hôtel de ville étant situé à l'angle nord-est du Vieux Marché. Afin d'en améliorer la situation, l'on pourrait élargir la Grosse Frauengasse, en en reculant les façades, ce qui conduirait à modifier la circulation du Jüdenhof au Vieux Marché : au lieu d'emprunter la Sporgasse et la Schössergasse, elle transiterait par la Grosse Frauengasse et longerait l'hôtel de ville, qui serait doté d'une porte somptueuse visible depuis le Jüdenhof. Ce serait tout à fait avantageux pour l'hôtel de ville, car il serait situé à proximité immédiate du Vieux Marché et, dans le même temps, on le distinguerait du premier coup d'œil de n'importe quelle maison privée.

Nous touchons ici au point central du litige. Pour les bourgeois de Dresde, l'hôtel de ville, qui donne à voir le privilège de l'autonomie communale, ne doit pas pouvoir être confondu avec une simple habitation, il est d'une telle dignité qu'il peut être offert en perspective dans l'un des principaux axes de circulation de la ville. De la sorte, la place du Vieux Marché serait entièrement libre, mais la dignité de l'hôtel de ville serait sauve. Le 2 novembre 1708, le baron de Hoym, interroge le bourgmestre Markus Dornblüth, lequel défend ainsi la position du Magistrat :

> « L'on a toujours vécu dans le bon espoir que Sa Majesté se laisserait fléchir, parce que le marché n'est de toute façon pas très régulier : si l'hôtel de ville était réalisé de façon semblable à la Vogelapotheke, qu'il était aligné à l'hôtel Pflug, qui appartient

[1] *Ibidem*, f°78-79.

maintenant à Monsieur de Schönberg, président du grand conseil des finances, et que l'on faisait en arrière une rue égale, l'on obtiendrait alors en face du marché une meilleure perspective que celle faite par les maisons actuelles et cela fournirait un grand ornement au marché et à la ville.[1] »

Dornblüth ajoute que, selon le Magistrat, si Auguste le Fort souhaite la démolition de l'ancien hôtel de ville, c'est en raison de l'ancienneté et du caractère démodé d'un édifice qui ne répond pas aux normes esthétiques du jour : au contraire, la proposition des bourgeois devrait satisfaire l'électeur, puisqu'elle fait du Vieux Marché une place digne de la ville-résidence, en la dotant d'un hôtel de ville digne de la gloire du souverain.

C'est pourtant exactement ce que refuse Auguste le Fort et la réponse du baron de Hoym montre bien le caractère inconciliable des positions de l'électeur et du Magistrat. La solution proposée par Dornblüth revient à construire un édifice indépendant sur le Vieux Marché, même si c'est à l'angle de celui-ci et à l'angle de la Grosse Frauengasse, alors que c'est ce que veut éviter l'électeur. Pour lui, l'archétype de la belle place serait par exemple la Place Royale à Paris (aujourd'hui place des Vosges), une place rectangulaire avec de belles façades tout autour, mais sans aucun édifice qui sorte de l'alignement. Dornblüth répond que l'hôtel Miltitz dans la Scheffelgasse, proposé comme pis-aller par Auguste le Fort, ne saurait convenir au Magistrat, parce qu'il est situé dans une rue étroite et au milieu d'autres habitations et le bourgmestre énonce ce principe : « Un hôtel de ville doit pourtant être de tout côté quelque peu dégagé.[2] » Pour le Magistrat, l'hôtel de ville doit au contraire trôner au milieu d'une place et être bien visible de tous les côtés. L'impasse est telle que toute négociation s'arrête et que chacune des deux parties s'en tient à ce qui lui semble primordial : pour Auguste le Fort, libérer entièrement la place du Vieux Marché et, pour le Magistrat, rester coûte que coûte aux abords de celle-ci. L'électeur renonce à la construction d'un hôtel de ville sur le Nouveau Marché et le Magistrat se passe d'un édifice qui soit en adéquation avec sa propre valeur et avec la dignité de la ville-résidence. C'est ainsi qu'il s'installe dans l'hôtel Miltitz à l'angle du Vieux Marché et de la Scheffelgasse, sans que l'hôtel de ville soit signalé comme tel aux yeux des visiteurs de la ville.

[1] *Ibidem*, f°87v° : « *Man hette noch immer der guten Hoffnung gelebet, es würden Ih[ro] Maj[estät] sich noch gefallen lassen, weil der Marckt ohnedem nicht ganz regulier were, und wenn das künfftige Rath-Hauß der Vogelapothecke gleich in einer gleichen Linie zum Pflugischen, iezt des Herrn Ober-Rechnungs-Raths Praesidenten von Schönberg Hause zugeführet, und von hinten zu eine gleiche Gasse machen würde, so würde es gegen dem Marckt zu eine bessere parade, als iezt die Häußer machen, und dem Marckt und Stadt ein großes ornament geben.* »

[2] *Ibidem*, f°88v° : « *Ein Stadthauß sollte doch wohl allenthalben etwas frey seyn*. »

L'action d'Auguste le Fort sur le noyau ancien de Neudresden concerne avant tout le Vieux Marché qui, pour être une belle place, doit être libéré de tous les bâtiments qui l'encombrent, notamment l'hôtel de ville. La première place de la ville doit donc cesser d'être le lieu de représentation de l'autonomie communale, mais elle reste le centre économique de la ville : les marchés qui s'y tiennent chaque semaine manifestent la croissance démographique et la vitalité économique de la ville-résidence. En outre, cette place devient un lieu de représentation monarchique, puisque l'électeur y organise des tournois, notamment le 10 juin 1709 à l'occasion de la visite à Dresde du roi Frédéric IV de Danemark[1] ou le 12 septembre 1719, dans le cadre des festivités pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg[2]. Or, pour Auguste le Fort, enrichir ses États est l'un de ses premiers devoirs, comme le montre son souci de faire prospérer le commerce des minéraux et de la porcelaine. Il n'est donc pas exagéré de dire que la place du Vieux Marché est pour lui un lieu essentiel de la manifestation de son rôle de bon souverain, dont le règne est marqué par la prospérité économique et par la puissance politique. De la sorte l'électeur investit ce qui était à l'origine la place des bourgeois négociants. Dans l'esprit d'Auguste le Fort, ce n'est cependant pas une atteinte aux privilèges communaux, il y a plutôt le désir de réorganiser les structures de la ville.

2) La transformation du quartier du Nouveau Marché

La démolition de l'ancien hôtel de ville de Neudresden est indissociable de l'aménagement de la seconde place de la ville sur la rive gauche de l'Elbe, le Nouveau Marché. Ce quartier ne fait pas partie de la ville créée *ex nihilo* par les colons allemands à la fin du XII^e^ siècle, mais il s'agit d'un ancien faubourg, appelé faubourg Notre-Dame, du nom de l'église qui s'y trouve : à l'origine, les remparts nord-est de la ville se situent au niveau de l'Elbgasse et de la Moritzstraße. Au XVI^e^ siècle, le duc Georges le Barbu fait du faubourg Notre-Dame un quartier de la ville, en faisant bâtir dans les années 1520 un nouveau rempart plus à l'est, qui donne à la ville les limites qu'elle connaît jusqu'au démantèlement des fortifications au début du XIX^e^ siècle. En 1548, l'électeur Maurice, fait détruire l'ancien rempart médiéval, qui séparait le faubourg Notre-Dame de la ville : c'est ainsi que sont ouvertes deux rues et une place, l'Elbgasse, la Moritzstraße et le Nouveau Marché. Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, il s'agit du quartier le plus moderne de la ville-résidence, avec des édifices Renaissance, l'arsenal, le complexe des écuries et la halle aux draps. L'ancien faubourg peuplé d'artisans devient un quartier riche, montrant à la fois la ville des bourgeois

[1] Cf. SHStA 10024/10736/18.
[2] SHStA 10006 B 20a, f°2v°.

et la capitale de l'électorat[1]. À la fin du XVII^e siècle, la place du Nouveau Marché est constituée de trois éléments bien distincts dans l'esprit des contemporains : à l'ouest, une place qui témoigne de l'existence révolue d'une communauté juive à Dresde, le Jüdenhof, fermée au nord par le bâtiment des écuries et au sud par la halle aux draps ; au centre, la place du Nouveau Marché proprement dite, bordée au sud-ouest par la halle aux draps et s'ouvrant, au nord-ouest, sur l'Elbgasse, au sud-est, sur la Moritzstraße, à l'est-sud-est sur la Pirnaische Gasse et, à l'est, sur la Rampische Gasse ; cette place n'est pas fermée au nord, mais est prolongée par l'église Notre-Dame, avec son cimetière et l'hospice de la Sainte Mère. Pour comprendre les projets d'urbanisme d'Auguste le Fort, il faut avoir cette situation à l'esprit et bien réaliser le caractère incomplet de la place du Nouveau Marché, qui n'est fermée que sur trois côtés et dont l'ouverture sur le quatrième côté n'est guère prestigieuse, puisqu'elle donne sur un cimetière et une vieille église qui ne répond absolument pas aux critères esthétiques du moment.

Auguste le Fort tente d'abord de faire de cette place un lieu essentiel de l'exercice des privilèges communaux, comme si, dans son esprit, il devait y avoir une dichotomie : le Vieux Marché comme place libre de bâtiments et dédiée aux marchés hebdomadaires et aux fêtes dynastiques ; le Nouveau Marché comme place également libre de bâtiments, mais autour duquel seraient rassemblés les édifices du Magistrat. Dans l'esprit de l'électeur, ce n'est pas une façon de réduire la valeur des institutions communales. Il s'agit plutôt d'accomplir la volonté de ses prédécesseurs, en plaçant le Magistrat dans le quartier le plus moderne de la ville, celui dont l'ouverture est contemporaine de l'acquisition de la dignité électorale par la lignée albertine des Wettin. C'est pourquoi le 3 novembre 1707, Auguste le Fort charge le baron de Hoym d'obtenir du Magistrat la transformation de la halle aux draps en nouvel hôtel de ville. Si cela avait été réalisé, le Nouveau Marché serait devenu une place communale, bordée au sud-ouest par l'hôtel de ville et, au nord-est, par l'église Notre-Dame, tandis que le Jüdenhof serait bordé au sud-est par cet hôtel de ville et, au nord-ouest par le bâtiment des écuries électorales. Il ne s'agit donc pas de séparer la ville et la cour ou la ville et l'électorat, mais de faire de la place la plus récente et la plus moderne le premier lieu d'affirmation des privilèges communaux.

Ce projet n'est pas seulement une idée d'Auguste le Fort ou de son architecte favori du moment, le major Naumann. L'on trouve en effet dans les archives communales une brochure manuscrite, rangée entre le procès-verbal de l'annonce d'Auguste le Fort de démolir l'hôtel de

[1] Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt*, Dresde, 2006, p.18-35.

ville du Vieux Marché, laquelle a lieu le 13 novembre 1707, et le procès-verbal de la réunion du Magistrat du 14 novembre[1]. Nous n'avons pas réussi à en identifier l'auteur, mais il est improbable que ce soit le major Naumann, car ce fier rejeton d'une vieille lignée de la noblesse saxonne n'a guère l'habitude d'adopter le ton d'humilité qui empreint cette brochure, surtout lorsqu'il s'adresse à ces bourgeois qu'il méprise souverainement. Il s'agit plutôt d'un bourgeois de Dresde, sujet du Magistrat, qui a des connaissances en architecture et qui affirme avoir visité Strasbourg et les Flandres. Quoi qu'il en soit, son discours mérite d'être mentionné : il propose de créer un grand bâtiment communal à l'emplacement de la halle aux draps, en y ajoutant les maisons avoisinantes, situées au sud et à l'ouest, ce qui permettrait de remplir l'un des critères essentiels aux yeux du Magistrat, avoir un hôtel de ville libre de tout voisin direct. Pour cela, la halle aux draps construite en 1591 deviendrait l'hôtel de ville : la façade principale donnerait sur le Nouveau Marché et serait ornée d'un portail central ; la salle principale du Magistrat serait au premier étage ; au rez-de-chaussée, l'on trouverait les bureaux les plus fréquentés (le tribunal, le trésor et les bureaux d'octroi), ainsi qu'un espace libre pouvant servir de bourse, ce qui montrerait que Dresde est une importante place commerciale. Pour des raisons d'économie, l'auteur propose de garder les murs de la halle aux draps, mais d'embellir le bâtiment au moyen d'encorbellements[2]. De son avis, il faut rassembler dans un même édifice toutes les activités dépendant du Magistrat, voilà pourquoi il propose d'acquérir les maisons avoisinantes, notamment celles donnant sur la Judengasse (actuelle Galeriestraße) : de ce côté, l'on mettrait les étals des bouchers. Toutefois, l'on trouve en arrière de la halle aux draps la maison du joaillier de cour, Johann Melchior Dinglinger : comme il n'est pas question de démolir l'une des maisons les plus neuves et les plus étonnantes de Dresde, l'auteur de la brochure propose au Magistrat de l'acquérir et d'y entreposer ses archives. Les autres maisons de la Grosse Frauengasse pourraient être transformées en de grandes salles, pouvant notamment servir aux réunions de la Diète de Saxe : le bâtiment communal est donc en même temps un bâtiment de dimension électorale. L'ensemble de l'édifice serait orné d'une horloge et l'auteur de la brochure estime que l'idéal serait de construire un beffroi, à l'instar de ce qui se fait dans les villes flamandes.

La proposition est donc ambitieuse : il ne s'agit de rien moins que créer un complexe de bâtiments communaux en bordure sud-ouest du Nouveau Marché, tel un équivalent du complexe palatial situé à l'ouest de la ville. Cependant, le Magistrat ne l'examine pas, parce

[1] RA C XIII 7 f°3-8.
[2] Ce détail montre que l'auteur de la brochure n'est pas un membre de l'administration électorale des bâtiments, dont nous avons vu qu'elle cherche à mettre fin à cette pratique.

que rester sur le Vieux Marché est la condition *sine qua non* de toute reconstruction de l'hôtel de ville. Comme nous l'avons vu, Auguste le Fort cède sur ce point, mais il ne renonce nullement à son projet de réorganisation spatiale de l'exercice des pouvoirs dans la ville-résidence. En 1729, le Magistrat souhaite acheter l'auberge de *Zum Goldenen Ring* et transformer ce bâtiment en hôtel de ville, mais, le 7 juillet, l'électeur le lui interdit et lui rappelle qu'il doit bâtir un hôtel de ville à l'emplacement de la halle aux draps sur le Nouveau Marché[1]. L'ordre royal de 1707 n'est donc pas un rêve passager, une idée vite abandonnée comme tant d'autres, mais Auguste le Fort semble tenir à ce que la première place communale de Dresde ne soit pas le Vieux Marché, mais le Nouveau Marché.

La tentative de transfert de l'hôtel de ville du Vieux Marché au Nouveau Marché est le résultat d'un double désir d'Auguste le Fort, d'une part la réorganisation des structures urbaines de Neudresden et, d'autre part, l'embellissement du Nouveau Marché. À l'époque de son ouverture, cette dernière place était certes la plus moderne de la ville, grâce à ses bâtiments Renaissance, mais elle est de fait inachevée, puisqu'elle n'est pas fermée sur son côté nord. Au début du XVIII^e^ siècle, Auguste le Fort semble vouloir faire du Nouveau Marché une place baroque en l'ornant de bâtiments institutionnels, le nouvel hôtel de ville au sud-ouest et le Corps de garde au nord. Alors que le premier n'a jamais été réalisé en raison de l'opposition du Magistrat, le second est quant à lui édifié en 1715 par Johann Rudolph Fäsch. Ce bâtiment, qui manifeste l'importance militaire de la ville-résidence, précisément au moment où Auguste le Fort reconquiert la Pologne, sert en même temps à fermer le Nouveau Marché au nord, c'est-à-dire à régulariser cette place restée inachevée depuis le XVI^e^ siècle : il s'agit également de faire écran au cimetière Notre-Dame, qui ne sert guère à l'embellissement et au prestige de la ville-résidence. Le résultat en est bien montré dans le tableau peint par Bellotto, depuis la Moritzstraße[2] : qui vient de la Moritzstraße ou de la Pirnaische Gasse ne voit plus, ni le cimetière, ni la vieille église Notre-Dame, ni l'hospice de la Sainte Mère. En revanche, le regard est arrêté, à gauche, par la halle aux draps du XVI^e^ siècle et, à droite, par le Corps de garde baroque. L'unité de la place est ainsi améliorée, ce que l'on peut également observer en venant de l'ouest, depuis le Jüdenhof[3] : le regard est alors arrêté par trois éléments, deux Renaissance, le bâtiment des écuries et la halle aux draps, et un baroque, le nouveau Corps de garde. Alors que jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, le quartier est de Neudresden comporte trois places en continuité les unes avec les autres, le Jüdenhof, le Nouveau Marché

[1] Cf. *supra*, chapitre V.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 613.
[3] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 610.

et la place de l'église Notre-Dame, à partir de 1715, Auguste le Fort dissocie les deux dernières, afin de séparer ce qu'il y a de moins prestigieux (le cimetière et l'église) et de régulariser l'élément central, le Nouveau Marché.

Une telle façon de procéder ne signifie pour autant pas qu'Auguste le Fort se désintéresse du quartier situé au nord du Nouveau Marché, bien au contraire. Cet espace peut sembler peu attractif : il est en effet fermé au nord par les remparts qui bordent l'Elbe, lesquels interdisent toute ouverture sur le fleuve, et il est dominé, d'un côté par la vieille église Notre-Dame au milieu du cimetière et, de l'autre, par l'arsenal, lequel occupe une superficie considérable. À l'instar des deux places de marché de Neudresden, les premiers grands projets d'aménagement datent de la fin des années 1700 et du début des années 1710. Johann Christoph Naumann, qui a alors la faveur d'Auguste le Fort en matière d'architecture, y joue un grand rôle. Il s'agit d'une part de se débarrasser des éléments gênants, notamment le cimetière et, d'autre part, de mettre en valeur, les édifices importants, c'est-à-dire l'église et l'arsenal. L'on connaît deux plans de Naumann allant en ce sens, datant respectivement de 1714 et de 1717-1718[1]. Dans le plan de 1714, Naumann propose de mettre l'arsenal en valeur en le déplaçant vers l'ouest et en lui donnant une façade somptueuse le long de la Töpfergasse : il y aurait ainsi une continuité des bâtiments électoraux dans le nord de Neudresden, depuis le château jusqu'à la Poudrière ; en outre, la Töpfergasse deviendrait une rue prestigieuse, dans le prolongement de l'Elbgasse (qui mène de l'*Elbtor* au Nouveau Marché et qui est alors l'unique axe de circulation d'Altendresden à Neudresden). Le plan de 1717-1718, quant à lui, prévoit le démantèlement complet du cimetière Notre-Dame et la reconstruction de l'église du même nom sous la forme d'une église à plan central et aux angles taillés en biseau. Ces projets d'Auguste le Fort et de Naumann conduisent ainsi à doter la partie nord-est de la ville-résidence de deux axes fondamentaux, qui aboutissent, l'un au Nouveau Marché fermé par la halle aux draps et le Corps de garde, l'autre à la place de l'église Notre-Dame et à l'arsenal. En termes de fonctions urbaines, cela est important, puisque cela permettrait la mise en valeur des institutions communales, religieuses et militaires de la ville-résidence.

[1] Le premier est cité par Walter HENTSCHEL, *Die Zentralbauprojekte Augusts des Starken*, Berlin, 1969, p.12 : ce plan a pour origine un dessin d'Auguste le Fort, conservé dans l'Institut für Denkmalpflege, M 9 II c Blatt 2. Le second est cité par Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt*, Dresde, 2006, p.50, mais sans référence, ni bibliographique, ni archivistique. Pour Naumann, cf. Heinz SCHOLZE, *Johann Christoph Naumann (1664-1742)*, thèse de l'Université technique de Dresde, 1958 : cette thèse, à notre connaissance le seul travail concernant ce personnage, ne dit presque rien du rôle de Naumann dans l'urbanisme des Wettin à Dresde, mais s'intéresse d'abord à son activité dans les autres villes de Saxe ainsi qu'en Pologne. En raison du caractère exécrable des relations entre le Magistrat de Dresde et Naumann, Auguste le Fort finit par employer son architecte favori hors de Dresde.

Le souhait de mise en valeur de cet axe nous semble d'autant plus réel qu'il est contemporain de la transformation baroque des deux rues qui circulent d'ouest en est, la Töpfergasse Gasse et la Rampische Gasse. En reprenant les résultats de la thèse de S. Hertzig[1], l'on peut voir que la construction des maisons baroques de ces deux rues date des années 1710. Dans la Töpfergasse, il s'agit d'abord du n°12, en 1712, puis du n°1 par Johann Georg Ehrlich en 1714, du n°3 par Georg Friedrich Steffigen en 1715, puis du n°7 par Christian Sonnewald en 1723. Dans la Rampische Gasse, il s'agit d'abord du n°3 à la fin des années 1700, du n°5 en 1712, des n°29, 31 et 33 en 1715, des n°1 et 7 en 1716, des n°23 et 25 en 1717. Une telle coïncidence étonne, surtout si l'on remarque par ailleurs que plusieurs de ces maisons sont citées en 1708 au nombre de celles partiellement construites en bois et devant pour cette raison être reconstruites, ainsi dans la Rampische Gasse celles de Georg Körbitz au n°3, d'Adam Schmidt au n°25, de Kolbe au n°1 et, au n°3 de la Töpfergasse, celle de Steffigen (qui, en 1708, appartenait à un certain Hammersdorff). Bien que nous n'ayons pas les moyens de prouver de réelle corrélation, ce n'est sans doute pas un hasard. Il y a au moins un souci d'adéquation des bâtiments publics, des maisons et des rues et places. De nouvelles maisons baroques feraient piètre figure si elles étaient voisines d'un cimetière, d'une vieille église et d'un arsenal mal mis en valeur ; à l'inverse, une nouvelle église et un nouvel arsenal ne doivent pas être au milieu de vieilles maisons en bois. C'est ainsi que l'on en arrive à la reconstruction entière d'un quartier. Cependant, l'adéquation ne se fait pas immédiatement : alors que la plupart des maisons baroques de la Töpfergasse et de la Rampische Gasse sont construites dès la fin des années 1710, la place de l'église Notre-Dame et l'arsenal gardent leur aspect du début du XVII^{e} siècle. Auguste le Fort semble avoir renoncé à son projet de reconstruction de l'arsenal le long de la Töpfergasse ; en outre, dans ces années où se prépare le mariage de Marie-Josèphe et de Frédéric-Auguste (II), l'édification des pavillons du Zwinger et la reconstruction du château ont dû sembler plus urgentes que l'aménagement du quartier nord-est de Neudresden.

B- La ville de Frédéric-Auguste II

1) Le quartier du Vieux Marché

Tout en héritant de l'œuvre d'urbanisme de son père, Frédéric-Auguste II poursuit l'aménagement de Neudresden moyennant certaines inflexions. Tout d'abord, il ne reprend pas à son compte le souhait d'Auguste le Fort de faire bâtir un nouvel hôtel de ville sur la place du

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001.

Nouveau Marché[1]. Le 15 avril 1740, les bourgeois de Dresde demandent l'autorisation de réparer la maison située à l'angle de la Scheffelgasse et du Vieux Marché, qui leur sert alors d'hôtel de ville et, par prudence, ils rappellent le conflit qui les a opposés à Auguste le Fort de 1707 jusqu'au début des années 1730[2]. Si Frédéric-Auguste II se contentait d'achever les projets de son défunt père, il aurait pu leur répondre que celui-ci n'a jamais renoncé à bâtir un nouvel hôtel de ville sur le Nouveau Marché. Bien au contraire, il concède aux bourgeois le droit de rester sur le Vieux Marché, ce qui apaise immédiatement la querelle ouverte en 1707. Il fait bien davantage, ce qui montre bien qu'il n'agit pas par faiblesse, mais qu'il a une intention urbanistique : par l'intermédiaire du commandant de la place forte, le comte de Castell, il fait savoir au Magistrat le 22 avril 1740 qu'il les autorise à bâtir un somptueux hôtel de ville en bordure du Vieux Marché[3]. Pour comprendre l'importance de cet ordre, il faut avoir à l'esprit que l'initiative vient de l'électeur, et non des bourgeois. Il n'est pas question de dissimuler l'autonomie communale de la ville-résidence, mais celle-ci est au contraire mise en valeur par l'édification d'un hôtel de ville en bordure du Vieux Marché, place qui témoigne le mieux de l'identité des bourgeois de Dresde. L'urbanisme des Wettin ne se contente pas de réaliser de magnifiques bâtiments dynastiques, mais il se soucie également d'afficher les privilèges juridiques et commerciaux qui fondent l'existence de la bourgeoisie, c'est-à-dire ce qui fait que dans l'esprit d'un homme du XVIII^e siècle, Dresde est une vraie ville. C'est exactement de la même façon qu'il faut comprendre l'ordre de Frédéric Auguste II, transmis par l'intermédiaire du gouverneur, le comte Rutowski, le 20 janvier 1741 : l'hôtel de ville doit être orné d'une tourelle qui signale à tous la nature de l'édifice[4].

La reconstruction de l'hôtel de ville de Neudresden est en même temps l'occasion d'un embellissement général de la place. Frédéric-Auguste II impose la création d'une illusion de monumentalité en demandant aux frères Döring d'accorder sa façade à celle de l'hôtel de ville[5]. Comme le montre le tableau de Bellotto représentant le Vieux Marché depuis la Schloßgasse, de l'extérieur, l'on a l'impression d'un gigantesque bâtiment communal, alors que les intérieurs sont nettement séparés[6]. Des treize axes de fenêtres de l'ensemble, seuls cinq appartiennent aux frères Döring, mais l'ensemble doit donner l'illusion d'une façade unique. C'est pourquoi la tourelle est placée à l'extrémité de l'hôtel de ville, soit au milieu de l'ensemble. De même, celui-ci est embelli de deux balcons symétriques au premier étage, auxquels répondent au

[1] Pour le détail de la reconstruction de l'hôtel de ville, cf. *supra*, chapitre V.
[2] RA C XIII 18 f°12-15.
[3] *Ibidem*, f°16.
[4] *Ibidem*, f°85r°.
[5] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock*, Dresde, 2007, p.69-72.
[6] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 614.

deuxième étage deux groupes de trois médaillons et au-dessus de la corniche du toit deux groupes de trophées (dans les deux cas, un cartouche entouré d'armes et orné d'une couronne royale). L'hôtel de ville et la maison de Döring doivent donc être regardés comme un tout et au vu de la décoration, l'on doit croire que l'ensemble est un hôtel de ville bien plus monumental que celui qui existe en réalité. Dans le même temps, Frédéric-Auguste II cherche à donner une certaine homogénéité à cette place dont les bâtiments datent de diverses époques. Voilà pourquoi le 2 mai 1743, il ordonne à tous les propriétaires des maisons bordant le Vieux Marché de repeindre leurs façades, de façon à les rapprocher au mieux de celle de l'hôtel de ville[1]. Le résultat en est bien montré par Bellotto dans ses deux tableaux représentant le Vieux Marché : la plupart des maisons bordant la place sont peintes dans les tons ocres[2].

À l'instar de son père, Frédéric-Auguste II ne se contente pas d'aménager une place, mais il a une perspective plus vaste, il embrasse la totalité de la ville sous un même regard. Nous pouvons le voir en regardant attentivement le tableau de Bellotto représentant le Vieux Marché depuis la Schloßgasse : l'on distingue au bout de la Seegasse la nouvelle *Seetor*[3]. L'électeur ouvre en effet un axe sud-nord qui favorise les relations entre Dresde et la campagne et est un facteur de l'abondance qui règne sur le Vieux Marché. Dans le même temps, il aménage aussi la tête de pont de Neudresden en démantelant les fortifications et en créant une place sur laquelle s'élève l'église catholique de cour. La piété du souverain est ainsi très bien affichée et la circulation nord-sud est facilitée. Si l'on regarde les deux tableaux de Bellotto représentant le Vieux Marché, l'on peut constater qu'en choisissant de se placer pour l'un au débouché de la Schloßgasse et pour l'autre, à celui de la Seegasse, le peintre représente habilement un acquis majeur de l'urbanisme de Frédéric-Auguste II dans cette partie de Neudresden, la mise en valeur d'un axe nord-sud. Par ailleurs, l'on a l'impression que le Vieux Marché est comme encadré par l'église catholique de cour, les églises Notre-Dame et Sainte-Croix et la *Seetor*. Cette place manifeste ainsi la prospérité qui règne sous le bon gouvernement de l'électeur de Saxe et qui est en particulier favorisée par son action urbanistique ; dans le même temps, il montre la double identité religieuse de Dresde. À partir de cette place, l'on voit ainsi tout ce que la ville-résidence doit à l'électeur de Saxe, jusque dans son identité communale : l'histoire de la reconstruction de l'hôtel de ville en est un signe éclatant. Cela signifie que l'urbanisme royal n'est pas synonyme d'abaissement ou d'anéantissement de la commune de Dresde : l'histoire des bâtiments, les structures spatiales et

[1] RA F VIII 20 f°1r°.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 614 et 615. Cf. agrandissements in Fritz LÖFFLER, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto. Dresden im 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1985, p.47-56.
[3] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.

les tableaux de Bellotto nous interdisent de séparer ce qui est en réalité uni de façon inextricable, la double identité communale et royale de la ville-résidence.

2) Le quartier du Nouveau Marché

Frédéric-Auguste II se soucie également du quartier du Nouveau Marché. L'aménagement de cet espace consiste tout d'abord à en éloigner les bâtiments les plus vieux ou les moins dignes d'être montrés. C'est le cas notamment de l'hospice de la Sainte-Mère, qui est reconstruit en 1746 dans les anciennes écuries électorales, entre l'église Sainte-Croix et le rempart. Désormais, l'église Notre-Dame trône au milieu d'une place. C'est exactement la même raison qui pousse l'électeur à remplacer la vieille Poudrière de Neudresden par une maison beaucoup plus prestigieuse, en harmonie esthétique avec l'église, afin d'en rehausser la splendeur. Il a recours un moyen permettant d'obtenir cette fin sans dépenser le moindre argent. Le 21 décembre 1743, il donne au surintendant des bâtiments, Johann Christoph Knöffel, la Poudrière ainsi qu'une partie de l'espace occupé jusque-là par l'hospice de la Sainte-Mère, « afin d'édifier un bâtiment sur la place où se trouve encore ladite Poudrière, ainsi que le terrain susdit qui y a été ajouté [...][1] ». L'idée est habile car l'électeur a confiance dans les qualités architecturales de Knöffel : il escompte la réalisation d'une belle maison à la place de la vieille Poudrière. Le terrain est arpenté et donné à Knöffel le 20 janvier 1744[2]. Le 3 mai 1745, celui-ci vend la moitié de son terrain au secrétaire Johann Carl Caesar[3] : c'est ainsi que deux maisons sont construites à la place de l'ancienne Poudrière. Celle de Knöffel est achevée au début de l'année 1746 et l'inspection qu'en font le maître maçon du bailliage, Spangenberg, et le maître charpentier du bailliage, Grimmer, permet de connaître un peu mieux son aspect : il s'agit d'une maison de quatre étages, toute en pierre, dont la richesse, la commodité et la bonne situation expliquent la valeur que lui attribuent les deux artisans du bailliage, quarante mille taler[4]. La maison de Caesar est tout à fait semblable. L'on voit ainsi comment Frédéric-Auguste II parvient à obtenir l'aménagement du quartier situé en arrière de la nouvelle église Notre-Dame. Il semble avoir le souci de faire disparaître les bâtiments qui en entravent la splendeur, en les remplaçant par des maisons beaucoup plus prestigieuses : l'église n'en est que mieux mise en valeur.

[1] SHStA 10047/2488 f°1r° : « [...] *daß er auf dem Plaz, worauf angeregter Pulver-Thurm aniezo stehet, als auff oberwehntem dazu geschlagenen Raum, ein Gebäude aufführen möge* [...] ».
[2] *Ibidem*, f°10-12.
[3] *Ibidem*, f°28r°.
[4] *Ibidem*, f°56-57.

Dans le même temps, l'aménagement de ce quartier par Frédéric-Auguste II concerne le Nouveau Marché lui-même. Il est ici confronté à la situation créée par son père qui, en 1715, le ferme sur le côté nord-est par un Corps de garde construit par Fäsch, ce qui permettait alors de dissimuler le cimetière et la vieille église Notre-Dame. Cela n'a plus de raison d'être à la fin des années 1730, depuis que la nouvelle église est devenue l'un des joyaux de la ville de Dresde. Plus largement, Frédéric-Auguste II semble avoir un vaste projet de réaménagement du Nouveau Marché, qui deviendrait une place royale. En effet, le 4 janvier 1751, l'électeur confie au conseiller Schede une réorganisation de cette place, aux termes de laquelle les étals des bouchers seraient déplacés dans le fossé du rempart est et remplacés par un hôtel des marchandises[1]. Il s'agit non seulement de faciliter le contrôle exercé par l'octroi sur les biens qui entrent dans Dresde, mais aussi, et peut-être davantage, d'exclure l'activité des bouchers du Nouveau Marché. En effet, après que le Magistrat a critiqué l'idée de bâtir un hôtel des marchandises, ce qui, dans son esprit, rend inutile le déplacement des étals des bouchers, Frédéric-Auguste II se concentre sur cette dernière question et, le 6 juillet 1751, ordonne « l'établissement des étals des bouchers qui se trouvent sous la halle aux draps dans [sa] ville-résidence Dresde et ainsi, en plein milieu de celle-ci, en un lieu qui soit plus écarté et plus adapté, où les divers inconvénients liés à la vente publique de viande, surtout lors des grandes chaleurs, puissent être moins incommodes et causer moins de dommages au public [...][2] ». C'est donc un problème d'hygiène publique que tente de résoudre l'électeur : les étals des bouchers sont source de nuisances qui sont un obstacle à leur maintien en plein cœur de la ville. Si l'on rapproche cela de la reconstruction de la quasi-totalité des maisons du quartier du Nouveau Marché, l'on comprend qu'il s'agit en même temps d'éloigner une activité peu digne de la nouvelle splendeur de cette partie de la ville-résidence : celle-ci est comme une scorie au milieu d'un beau tableau.

Cela vient aussi de ce que Frédéric-Auguste II a un projet beaucoup plus ambitieux pour le Nouveau Marché, comme le montre une lettre adressée le 9 juillet 1755 par Christoph von Unruh à l'administration électorale des bâtiments. L'électeur a décidé de déplacer les étals des bouchers dans le glacis des fortifications, et « d'adapter la halle aux draps à un tout autre usage, de non seulement y mettre l'actuel Corps de garde ainsi que le tribunal militaire du Gouvernement, mais aussi d'en adapter l'étage supérieur en une église pour la garnison et de

[1] RA C XIII 21 f°1-2.
[2] *Ibidem*, f°13r° : « *Die Verlegung der unter dem Gewandhauß in Unserer Residenz-Stadt Dreßden allhier und also recht in der Mitten derselben befindlichen Fleischbanck an einen andern mehr abgesonderten schicklichen Ort, wo die mit öffentlichem Fleisch feil haben, vornehmlich bey warmer Witterung, verknüpften mannigfalten Ungemächlichkeiten, dem Publico weniger Beschwerde und nachtheilign fallen mögten* [...] ».

démolir l'ancien et actuel Corps de garde ainsi que l'actuelle église de la garnison, pour gagner une place libre et vaste où l'on érigerait sa statue [...][1] ». Autrement dit, la halle aux draps cesserait d'être un édifice communal et remplacerait le Corps de garde construit par Fäsch en 1715-1716. Celui-ci serait détruit, ce qui permettrait de rouvrir la place du côté de l'église Notre-Dame et sur l'espace ainsi gagné, Frédéric-Auguste II envisage de placer sa propre statue. Il y a ainsi une nette dichotomie spatiale : tandis que le Vieux Marché est d'abord le lieu de l'activité du Magistrat (sans que la présence du souverain ne soit niée, on l'a vu), le Nouveau Marché est appelé à devenir place royale, où le Magistrat n'a guère de part. Cependant, il ne s'agit pas vraiment d'une opposition entre l'électeur et les bourgeois de Dresde : en ouvrant la place sur le côté nord, Frédéric-Auguste met en valeur l'église Notre-Dame qui fait la fierté des bourgeois et qui exprime leur attachement au luthéranisme, mais dans le même temps, il envisage d'y associer la célébration de sa propre dignité royale. À ne regarder que l'urbanisme, l'affirmation de la présence de la dynastie dans la ville n'est pas synonyme de la diminution du Magistrat, bien au contraire, comme si les Wettin se grandissent de la fierté et de la richesse des bourgeois de Dresde. Même s'il est resté lettre morte, l'existence d'un tel projet est révélatrice de ce qu'est l'urbanisme des Wettin.

Ainsi, les Wettin ont de la peine à aménager Neudresden où il faut tenir compte à la fois des héritages du passé et de la forte présence du Magistrat prompt à réagir à tout ce qui semble diminuer sa position dans la ville. Pourtant, cela ne les a pas empêchés de développer de grands projets et d'en réaliser une partie. Deux lignes de force caractérisent cet urbanisme. Il est tout d'abord royal, en ce qu'il aménage des places et des axes qui mettent en valeur l'électeur de Saxe devenu roi de Pologne. Mais dans le même temps, il soigne l'image et l'identité des bourgeois de Dresde, que ce soit par l'hôtel de ville, l'église Notre-Dame ou les demeures privées. L'urbanisme des Wettin ne sépare pas la dynastie des bourgeois, il les associe au contraire dans un commun embellissement et, par contrecoup, en permet une commune célébration. Ce sont des mécanismes similaires que l'on peut observer dans la ville sur la rive droite de l'Elbe, Neustadt.

[1] *Ibidem*, f°25r° : « [...] *das Gewandhauß zu einen ganz andern Gebrauch zu adaptiren, und nicht allein die alhiesige Hauptwacht nebst der Gouvernement Kriegs-Gerichts-Stube darein zu verlegen, sondern auch die obern Etagen zu einer Garnison-Kirche zu adaptiren, die alte bißherige Haupt-Wacht aber nebst dem ietzigen Garnison-Kirchen-Gebäude, einen freyen und geraumen Plaz zur Aufsezung Ihrer Statue zu erlangen, zu abtragen* [...] ».

III- Neustadt ou la création d'une ville royale

A- L'axe royal : la Königsstraße

Durant les quinze premières années de son règne, Auguste le Fort ne s'intéresse guère à l'aménagement d'Altendresden, probablement parce qu'il se soucie alors davantage de celui de Neudresden et de la construction d'un nouveau château de résidence. Comme le rappelle la première lettre patente de son règne concernant la reconstruction d'Altendresden, datée du 6 juillet 1714, c'est à l'initiative des bourgeois qu'il accorde des faveurs à ceux qui souhaitent bâtir sur la rive droite de l'Elbe : « La bourgeoisie d'Altendresden nous a représenté en toute soumission que la reconstruction de cette ville réduite en cendres par le brusque incendie de 1685 est si arrêtée que les terrains vides ne peuvent être rebâtis que si l'on accorde de nouvelles grâces, c'est pourquoi elle supplie avec obéissance que pour favoriser la reconstruction des terrains vides, nous accordions une exonération fiscale de dix ans [...][1] ». Auguste le Fort accorde l'exonération demandée, en prenant soin de préciser que lui-même prend à cœur le développement d'Altendresden : « Nous-mêmes sommes favorable à ce que la complète reconstruction de ladite ville soit achevée, non seulement en parure, mais aussi en raison de l'intérêt que Nous y portons personnellement [...][2] ». Cette phrase est essentielle en ce qu'elle montre que c'est pas seulement par goût pour l'architecture qu'Auguste le Fort favorise la reconstruction d'Altendresden. Le motif invoqué est d'une tout autre nature, il s'agit de la *Zierde*, dont l'équivalent français le plus proche est « parure », où il faut comprendre non une simple décoration, mais bien un ornement digne de celui qu'il désigne. Au moment où Auguste le Fort reconquiert son trône de Pologne, qu'il négocie une alliance matrimoniale avec les Habsbourg et qu'il construit les pavillons du Zwinger, il cherche à achever la reconstruction d'Altendresden : une ville-résidence partiellement en ruine ne serait pas une parure digne de sa qualité de roi.

La patente de 1714 marque le début de l'investissement des Wettin dans Altendresden. Un pas décisif est franchi dans cette direction avec l'acquisition par Auguste le Fort du Palais Japonais en 1717. C'est l'occasion pour lui de mettre en œuvre l'aménagement d'Altendresden, en s'écartant du principe qui avait jusque-là prévalu, à savoir le compromis entre le plan de

[1] RA C XV 3 f°79 : « [...] *demnach Uns die Bürgerschafft zu Alt-Dreßden allerunterthänigst vorgestellet, was maaßen der Wieder-Aufbau dieser Anno 1685 durch entstandenen jählingen Brand eingeäscherten Stadt in solch Stecken gerathen, daß die Caducitäten anders nicht, als ertheilende neue Begnadigungen überwunden, und zum Wieder-Aufbau zu bringen seyn würden, daher selbige gehorsamst gebethen, Wir möchten zu Beförderung solchen An- und Wieder-Aufbau derer caducen Plätze, eine zehenjährige Befreyung ertheilen* [...] ».

[2] *Ibidem*, f°79v° : « *Gleichwie Wir nun selbst gerne sehen, daß der völlige Aufbau ermeldter Stadt, so wohl zur Zierde, als um Unser eigenen hierunter versirenden Interesse willen, dereinsten zur Perfection gebracht werde* [...] ».

Klengel et le désir des bourgeois de changer le moins possible le cadastre de la ville. Ainsi, les Wettin ne se contentent pas de transformer les bâtiments dynastiques, mais ils s'intéressent également à l'inscription de ces derniers dans l'espace urbain, tout comme nous avons pu l'observer dans Neudresden. Il est important d'en prendre conscience, car c'est ce qui montre que ce n'est pas seulement l'édifice individuel qui montre la dynastie, mais que c'est aussi l'ordonnancement de toute la ville-résidence. À la fin des années 1710, le Palais Japonais est relié au marché de Neustadt par la Große Meißner Gasse, qui arrive de biais et non de face : à l'intérieur de l'espace urbain, il n'y a aucune perspective sur la façade de ce palais, qui en est pourtant l'édifice le plus prestigieux. Il ne suffit pas à Auguste le Fort d'embellir la perspective du côté du fleuve avec le jardin du palais, il faut aussi intégrer véritablement le palais à la ville. Dès 1717, Auguste le Fort demande à Naumann de faire le projet d'une place le mettant en valeur[1]. La vague de construction des bâtiments dynastiques liés aux fêtes de septembre 1719 en retarde la réalisation et ce n'est qu'en 1722 qu'est créée une place devant le palais et qu'est ouverte une nouvelle rue qui se dirige vers la *Schwarze Tor*, la Königsstraße. Cela implique d'acheter toutes les maisons qui bloquent la perspective devant le palais. Dans un premier temps, il est question d'ouvrir une grande place plantée de deux rangées de tilleuls, mais le nombre de maisons à acquérir aurait été trop important. C'est pourquoi Auguste le Fort réduit ses ambitions et ordonne le 17 octobre 1722 de ne planter qu'une rangée d'arbres autour de la place et au milieu de la Königsstraße, afin de n'avoir que sept maisons à acheter[2].

Dans le même temps, Auguste le Fort continue de soutenir le développement d'Altendresden, en renouvelant la patente de 1714 aux termes de celle du 8 janvier 1724[3]. Tout d'abord, Auguste le Fort favorise la reconstruction des parcelles incendiées en 1685, en annulant tous les arriérés d'impôts qui pouvaient les frapper. Dans le même temps, il annonce son désir de voir la ville s'agrandir par rapport à son état de 1685. Il décide de lotir des parcelles qui n'ont jamais été bâties et accorde à cette fin des conditions particulièrement avantageuses aux nouveaux propriétaires : ils se voient attribuer une parcelle sans contrepartie financière et bénéficient d'une exonération de tous les impôts communaux et électoraux, dont la durée varie en fonction du temps qu'ils mettent à construire leur maison, quinze ans si c'est en un an, douze ans si c'est en deux ans, dix ans autrement. L'électeur se fait ainsi le

[1] SHStA 774/6 f°128r°. Interrogé le 29 novembre 1725 à propos des demandes d'indemnisation de Thomas Scherber qui a commencé à construire une maison sur cette place, Fürstenhoff écrit : « Se rappelle qu'en 1717, lorsque Scherber voulait construire et que le colonel Naumann avait alors dessiné un projet d'une place devant le Palais Hollandais, Sa Majesté Royale lui a interdit la construction projetée. » (« *Weiß sich zu errinern, daß anno 1717 Ihro Königl[iche] May[estä]t, als Scherber bauen wollen und der Obriste Naumann damahls ein Project auf den Platz vor dem Holländischen Palais abstecken wollen, Ihm den vorhabenden Bau inhibiret*. »).
[2] SHStA 774/6 f°16-17.
[3] RA C XV 3 f°80v°-82r°.

bienfaiteur de la ville incendiée en 1685 et joue un rôle décisif dans sa reconstruction. Il s'agit désormais de donner un nouveau visage à la ville d'Altendresden. Concrètement, c'est à partir de 1725 qu'est lotie et bâtie la Große Meißner Gasse qui, selon S. Hertzig, est un modèle de respect du règlement d'urbanisme de 1720 : la rue est régulière avec des façades bien alignées, des bâtiments de même hauteur (deux étages, outre un étage de mansardes), de telle sorte que les corniches et le faîte de tous les toits forment une seule ligne[1].

L'année 1732 est la dernière étape dans l'établissement de cet axe royal qui conduit au Palais Japonais, avec la patente du 28 janvier 1732, qui ordonne le lotissement de la Königsstraße ouverte en 1722, conformément au plan réalisé par la surintendance des bâtiments : « Dans cette rue, il ne doit pas être permis de placer et de réaliser des maisons d'une hauteur supérieure à trois niveaux, à savoir un rez-de-chaussée, un premier étage au-dessus du sol et un second avec des mezzanines, de telle sorte que le Palais Hollandais leur soit toujours plus élevé.[2] » Les nouvelles maisons doivent ainsi respecter la perspective du Palais Japonais qui est l'un des principaux édifices dynastiques de Neustadt. En donnant à cette nouvelle rue le nom de Rue Royale, Auguste le Fort montre clairement que Neustadt est fondée comme ville royale, dont l'urbanisme est destiné à montrer sa capacité à ordonner ce qui sans lui, serait le chaos. C'est ainsi que la Königsstraße est lotie à partir de 1732, avec la construction de maisons entre 1733 et 1737[3] : la règle de régularité est respectée et les façades sont peintes dans des couleurs douces conformément au règlement d'urbanisme de 1720. Ainsi, l'ouest de Neustadt est orienté vers le Palais Japonais qui en est l'unique perspective et qui est comme introduit par une allée royale dont la splendeur réside dans la régularité et dans l'homogénéité de ses maisons : l'urbanisme ne sépare pas l'édifice dynastique des maisons bourgeoises mais il les associe afin de mieux célébrer la vertu royale de celui qui l'a conçu.

B- La voie triomphale : la Hauptstraße

La patente de 1732 a une portée beaucoup plus générale en ce qu'elle est le signe de la transformation de la totalité de la ville de Dresde. Après avoir rappelé les avantages fiscaux accordés aux nouveaux propriétaires des parcelles sur la rive droite, elle dit clairement qu'il ne s'agit pas simplement de restaurer une ancienne ville, mais bien davantage d'en fonder une

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.48. Pour le détail des maisons, *ibidem*, p.151-193.
[2] RA C II 26 f°3v° : « *In solcher Gasse aber die Häuser nicht höher, als drey Stockwerck hoch, als ein Etage par terre, au rez de chaussee, eines über der Erden, und das dritte mit Mezzaninen, solchergestalt, daß das Holländische Palais selbige übergehe, anzulegen und aufzuführen, verstattet seyn soll*. »
[3] Cf. Stefan Hertzig, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit*., p.182-188.

nouvelle. Voilà pourquoi le nom en est changé : désormais, l'on ne parle plus d'Altendresden, mais de la Nouvelle Ville près de Dresde, *Neue Stadt bei Dresden*, que l'on abrège en Neustadt. La reconstruction de la ville incendiée permet ainsi à Auguste le Fort de réaliser une œuvre nouvelle d'urbanisme, comme s'il s'agissait d'une ville créée *ex nihilo*. Le changement de nom d'Altendresden en Neustadt montre qu'Auguste le Fort est en train de créer une ville nouvelle, conforme aux règles de l'esthétique classique et symbolique de la nature de son pouvoir. Ce faisant, l'électeur de Saxe agit de la même façon que les autres princes du Saint-Empire bâtisseurs de ville. Toutefois, il se distingue nettement de ceux qui, à l'instar du margrave de Bade-Durlach, se bâtissent des villes-résidences entièrement nouvelles : il associe une ville ancienne, Neudresden, à un ville conçue par lui et par l'administration électorale des bâtiments. Il y a donc un mouvement double : d'une part, il n'est pas question de supprimer les héritages du passé, même si ceux-ci sont aménagés ; d'autre part, les Wettin montrent leur capacité à ordonner une nouvelle ville et à réaliser quelque chose de nouveau. Cela est révélateur d'un aspect essentiel de l'identité d'une dynastie qui, tout en accomplissant l'inouï, ne rejette jamais le passé dont elle est issue.

La refondation symbolique d'Altendresden en Neustadt est le signe de ce que toute la ville sur la rive droite de l'Elbe est en train d'être transformée. Nous l'avons vu pour le lotissement de la Königsstraße, mais cela est également vrai de la Hauptstraße qui, après avoir été ouverte dès l'époque de Jean-Georges III, est précisément réaménagée à partir de 1731 et de 1732. Le 26 octobre 1731, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de reconstruire l'église des Rois Mages, au prétexte que le bâtiment, pourtant récent, ne suffira pas à accueillir la population de Neustadt qui ne devrait pas manquer d'augmenter de façon significative[1]. À la lecture de l'ordre, il est évident que l'électeur cherche à ménager la susceptibilité des bourgeois de Dresde et c'est pour apaiser leur probable colère qu'il leur donne à cette fin cinquante mille taler. Mais il n'en reste pas moins que la croissance invoquée de la population de Neustadt n'est qu'un prétexte. La véritable cause de la reconstruction de l'église des Rois Mages est de nature urbanistique. Placé au milieu de la Hauptstraße, ce bâtiment est selon l'électeur un obstacle dans la perspective qui mène de la *Schwarze Tor* au marché de Neustadt, alors que pour les bourgeois de Dresde, une église luthérienne est suffisamment importante pour être en soi une perspective souhaitable. Cela ne correspond nullement à la façon dont Auguste le Fort envisage l'ordonnancement de la rive droite de l'Elbe : l'axe principal part de la *Schwarze Tor* et aboutit à la place du marché, d'où l'on peut emprunter le pont sur l'Elbe et

[1] RA B II 26 f°4-6.

rejoindre le château de résidence qui domine alors la rive gauche de l'Elbe ; dans le même temps, le nouvel axe qu'est la Königsstraße est conçu comme axe royal et mène au Palais Japonais. Cela signifie que les deux rues principales de Neustadt qui, toutes deux, partent de la *Schwarze Tor*, c'est-à-dire de la route de Pologne, ont pour perspective un bâtiment dynastique. Il faut donc conclure que dans son organisation, Neustadt a pour unique fin la célébration des Wettin et de la dignité royale de l'électeur de Saxe. Les deux voies triomphales que sont la Königsstraße et la Hautpstraße doivent donc être splendides : c'est le rôle de la régularité des maisons et des promenades plantées de tilleuls. Dans le cas de la Hauptstraße, cette dernière est établie en 1710 : d'après les comptes du Magistrat, vingt tilleuls sont achetés le 7 mars 1710, auxquels douze autres sont ajoutés le 30 mars 1711. Des arbres ont dû tomber malades, ou la promenade était incomplète, puisqu'en avril 1724, le Magistrat achète à nouveau dix tilleuls pour la Hauptstraße[1].

C'est cette même raison de splendeur vouée à la célébration des Wettin qui rend impensable que la Hauptstraße soit interrompue par quelque édifice que ce soit. L'église luthérienne doit donc céder la première place à l'électeur de Saxe et roi de Pologne. Tel est le sens du déplacement de l'église des Rois Mages. Auguste le Fort ordonne de l'ériger en bordure de la Hauptstraße et interdit de rompre en largeur comme en hauteur l'alignement des maisons qui a été constitué dans cette rue depuis la fin du XVII^{e} siècle. L'église ne peut pas être mise en avant de la ligne des façades et doit avoir une hauteur identique à celle des autres maisons de la rue : elle est donc soumise au règlement d'urbanisme comme si c'était un bâtiment comme les autres. C'est là une entorse considérable aux règles classiques de construction d'une belle ville, selon lesquelles un édifice religieux doit, en raison de sa dignité, se distinguer des bâtiments profanes par sa situation dans l'espace urbain, par sa structure et par son ornementation. Certes, d'après l'ordre du 11 novembre 1732, Auguste le Fort souhaite finalement que le clocher soit placé au fond de l'église, du côté de la Hauptstraße, mais comme ses fondations ont déjà été réalisées du côté est, l'électeur renonce à son idée[2]. Le tableau de Bellotto représentant le marché de Neustadt montre bien quel en est le résultat : la nouvelle église des Rois Mages se dissimule dans l'alignement de la Hauptstraße et n'est pas signalée comme telle, à ceci près qu'elle n'est pas placée directement au milieu des maisons, mais que deux rues transversales l'entourent[3]. Il ne s'agit pas vraiment d'abaisser l'Église

[1] RA C II 43 f°3.
[2] RA B II 26 f°152-157.
[3] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 612. Cf. agrandissement in Fritz LÖFFLER, *op. cit.*, p.67-68. La faiblesse de la réaction du Magistrat aux projets d'Auguste le Fort s'explique sans doute par le manque de temps : lors de la réunion du 31 janvier 1732, le bourgmestre Steffigen dit « [qu'il] faut abandonner l'opposition

évangélique de Dresde (dont la splendeur est au demeurant bien montrée avec la construction contemporaine de l'église Notre-Dame sur la rive gauche de l'Elbe), mais plutôt d'établir un axe proprement royal qui mène de la route de Pologne au château de résidence en passant par le marché de Neustadt. Tout ce qui ne sert pas directement pas à la célébration de l'électeur de Saxe et roi de Pologne doit s'écarter de la Hauptstraße, mais non disparaître. Voilà pourquoi la voie triomphale conçue par Auguste le Fort est bordée de deux édifices destinés au bien commun et montrant l'identité de la ville-résidence : à droite, l'église des Rois Mages en signe de la piété des bourgeois de Dresde ; à gauche, les casernes de ce qui est la principale place forte de la Saxe électorale.

C- La place royale : le marché de Neustadt

À partir des années 1730, la Hauptstraße est véritablement conçue comme voie royale menant de la *Schwarze Tor* au château de résidence, mais grâce à la légère oblique prévue par Klengel, ce n'est pas une ligne droite qui relie l'une à l'autre. De la sorte, le pont sur l'Elbe et le château des Wettin ne se découvrent au regard du voyageur que lorsque celui-ci arrive à proximité de la place du marché de Neustadt. Celle-ci est donc naturellement devenue une étape essentielle dans la voie triomphale de l'électeur de Saxe et roi de Pologne. Voilà pourquoi elle est dans ces mêmes années transformée en place royale.

À l'origine, à l'instar des deux places de marché de Neudresden, la place du marché de Neustadt est le signe de l'autonomie communale des bourgeois de Dresde : l'on y trouve le marché proprement dit et deux bâtiments communaux du XVI^e^ siècle, la halle aux draps à l'angle nord-ouest et l'hôtel de ville à l'angle nord-est. Comme Neustadt est conçue comme ville baroque dans laquelle les édifices Renaissance n'ont guère leur place, ces deux bâtiments doivent disparaître. Mais il n'est pas question de retirer à la place du marché de Neustadt tous les symboles de l'autonomie communale. Voilà pourquoi Auguste le Fort ordonne le 26 octobre 1731 la destruction de l'hôtel de ville et de la halle aux draps et leur reconstruction en un seul lieu, à l'angle nord-ouest de la place[1]. Il ne s'agit pas seulement de ménager la susceptibilité des bourgeois de Dresde, car il aurait été tout à fait possible de faire autrement : l'hôtel de ville de Neustadt est certes très utile pour la ville sur la rive droite de l'Elbe, ne serait-ce que par la conservation des archives, mais du moment où la destruction de l'ancien

---

car l'église provisoire est déjà bien avancée, d'où il faut conclure à la fermeté de l'intention de Sa Majesté Royale. » (RA B II 26 f°33r° : « *Es sey die deprecation zu unterlassen, weil die Interims-Kirche bereits ziemlich erbauet, und daraus die feste Intention Ihro Königl[icher] Maj[estät] zu concludiren*. »).

[1] RA B II 26 f°4v°.

édifice est décidée pour des raisons d'urbanisme, rien n'oblige à le rebâtir sur cette même place, sous la forme d'un édifice prestigieux et au goût du jour. Nous retrouvons ici ce que nous avons déjà observé pour l'hôtel de ville et la halle aux draps de Neudresden : les places de marché doivent être ornées d'un bâtiment communal qui affiche l'autonomie des bourgeois de Dresde et dont la splendeur est non seulement le résultat de leur fierté, mais aussi le fruit de la volonté de l'électeur.

Or, à l'instar des deux places de marché de Neudresden, celle de Neustadt est également aménagée comme place royale. L'on constate en effet qu'à la fin des années 1720 et au début des années 1730, Auguste le Fort souhaite lui donner un aspect beaucoup plus prestigieux que celui qu'elle avait jusque-là. L'occasion en est donnée par la nécessité de remplacer le Corps de garde de la tête du pont sur l'Elbe détruit en 1728, en lien avec la reconstruction du pont par Pöppelmann. L'architecte Longuelune propose alors à l'électeur d'en profiter pour conférer au marché de Neustadt la symbolique royale qui lui faisait jusque-là défaut, en encadrant la tête du pont de deux corps de garde monumentaux dont la façade donnerait sur le marché et qui seraient ornés, l'un d'une allégorie de la Victoire, et l'autre d'une obélisque comportant le portrait du roi et une aigle polonaise[1]. Pour des raisons d'urbanisme, Auguste le Fort renonce au Corps de garde oriental : en raison de l'angle que forment la Hauptstraße et le pont, il ne peut être vu par celui qui remonte la Hauptstraße et ne permet donc aucun effet intéressant[2]. Les travaux commencent en août 1732, mais ils prennent du retard, la structure de base n'est achevée qu'en 1737 et l'obélisque prévu par Longuelune n'a finalement jamais été réalisé[3].

Cependant, Auguste le Fort songe également à employer un moyen beaucoup plus propre à dire la gloire des rois, la création d'une véritable place royale ornée d'une figure en bronze du souverain[4]. Dans l'Europe du XVIII^e^ siècle, cette forme de représentation du pouvoir royal au cœur de la ville se fonde sur la place du Capitole à Rome, avec la statue de Marc-Aurèle et surtout sur les places royales dessinées par les Bourbons au XVII^e^ siècle : à Paris, outre la Place Royale avec la statue de Louis XIII érigée en 1639, il s'agit de la place des Victoires et de la place Vendôme en 1685. À la fin du XVII^e^ siècle, la France est le seul pays de l'Europe moderne où ont été construites des places royales, avec une statue équestre ou en

[1] Paul SCHUMANN, *Dresden*, Leipzig, 1909, p.109.
[2] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune und die Baukunst des 18. Jahrhunderts in Dresden*, Berlin, 1953, p.52.
[3] Pour le détail de la construction du Corps de garde de Neustadt, cf. *supra*, chapitre IV.
[4] Nous reprenons ici la définition de la place royale donnée par Jean-François Lemée à l'époque de Louis XIV. Cf. Alexandre GADY, « Les places royales en France au XVIII^e^ siècle », in *De l'Esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières (1720-1770)*, Nancy, 2005, p.63-69.

pied du souverain : Léopold I[er] a préféré un tout autre mode de représentation, l'affirmation de sa foi et de son humilité dans la colonne de la Peste de 1687[1]. Les princes du Saint-Empire qui désirent, voire obtiennent, une couronne royale reprennent le mode louis-quatorzien de célébration de la gloire monarchique (qui est lui-même fondé sur la gloire des empereurs romains). Ainsi, à Berlin, en 1696, l'électeur Frédéric III demande à Schlüter de sculpter une statue équestre de son père, le Grand Électeur. Après avoir obtenu la dignité royale, il la place en 1703 sur le *Lange Brücke* qui relie la vieille ville de Berlin à Cölln[2]. Cet aménagement est le signe de la piété filiale et de la conscience dynastique de Frédéric I[er] de Prusse.

Or, les premières années du XVIII[e] siècle sont marquées par une concurrence à la fois politique et artistique entre les princes du Saint-Empire qui obtiennent la dignité royale, au point que chacun veille à ne pas rester en arrière dans l'ostentation de sa propre gloire. La reconstruction des châteaux en est un moyen, les statues équestres ou pédestres en sont un autre. Il est évident qu'à moins de vouloir passer pour un hypocrite, Auguste le Fort ne peut pas reprendre la façon dont les Habsbourg lient leur gloire et leur piété. En revanche, afficher sa gloire par une statue lui convient d'autant mieux qu'il cherche à montrer sa capacité à reprendre les modes louis-quatorziens de célébration monarchique. Ainsi, en 1707, l'électeur de Saxe demande à Permoser de sculpter un grand cheval en bois qui servirait de modèle à une statue équestre en bronze[3]. Cela est indissociable des projets de reconstruction du château de résidence : au même moment, Pöppelmann prévoit de placer la statue équestre d'Auguste le Fort sur la façade principale du nouveau château. Or, l'électeur ne dispose alors pas d'artiste capable de réaliser une sculpture aussi monumentale et Permoser ne convient pas car il n'est guère familier de l'art français de la seconde moitié du XVII[e] siècle. En revanche, la cour de Berlin dispose alors d'un homme capable de dessiner des projets, à défaut de parvenir à les réaliser, Longuelune. Voilà pourquoi le comte de Flemming demande à ce dernier, au plus tard en 1714, de préparer un projet de statue équestre d'Auguste le Fort. Celui-ci le lui envoie le 18 janvier 1715[4]. Le cheval est cabré afin de présenter Auguste le Fort, vêtu à la romaine, dans l'action du commandement ; le piédestal doit montrer les hauts faits de l'électeur de Saxe et insister sur sa victoire grâce aux quatre esclaves enchaînés[5]. Le dessin satisfait, mais reste à le réaliser, ce pour quoi la cour de Saxe a besoin d'un véritable sculpteur. À cette fin, Leplat

[1] Cf. Hendrik ZIEGLER, « Le modèle de la place royale française à l'épreuve de l'Europe », in *De l'Esprit des villes*, *op. cit.*, p.84-85.
[2] *Ibidem*, p.87.
[3] Jean-Louis SPONSEL, « *Das Reiterdenkmal Augusts des Starken und seine Modelle* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 22, 1901, p.105-107.
[4] SHStA 10026/356/15 f°1-2.
[5] *Ibidem*, f°3-4.

fait venir à Dresde en 1719 un Français, Jean-Joseph Vinache, spécialiste de la sculpture en bronze. Celui-ci fait un modèle examiné par la surintendance des bâtiments le 18 avril 1719, laquelle conclut qu'il vaudra mieux employer Vinache pour réaliser des décors de cheminée[1]. Dans les années 1720, la cour de Saxe peine à trouver un sculpteur capable de mener à bien une telle commande, mais pour faire avancer les travaux, Auguste le Fort demande à Vinache, dont il reconnaît finalement le talent, de sculpter une statue équestre grandeur nature en gypse. Celle-ci est achevée en 1730 et placée sur le pont reconstruit par Pöppelmann, en face de l'allégorie de la Saxe et de la Pologne : de la sorte, Auguste le Fort reprend le modèle du pont royal réalisé trente ans plus tôt à Berlin. Cette solution n'est toutefois que provisoire car le poids de la statue menace la solidité du pont : elle est alors placée dans la cour du Zwinger, avant d'être entreposée dans la Voûte Verte[2]. Pour la statue équestre en bronze dessinée par Longuelune, Auguste le Fort emploie une solution aussi étonnante qu'inexplicable : il en confie la réalisation à Ludwig Wiedemann, ingénieur artilleur dont la spécialité est de couler des canons de parade. La statue n'est achevée qu'après la mort d'Auguste le Fort[3].

Si l'on en croit une lettre du 5 février 1735 adressée au comte de Brühl par l'intendant général des bâtiments civils et militaires, Jean de Bodt, le défunt électeur savait précisément comment il allait placer cette statue :

> « S[a] M[ajesté] de glorieuse mémoire (comme on le voit encore sur un plan qu'Elle en avoit fait faire) avoit dessein de la placer sur le Marché, ou grande Place de la Ville neuve, derriere où est à present le vieux corps de garde, qui doit être abattu, à l'endroit marqué A. Cette Statuë devoit être sur son Piédestal, au milieu d'un grand Bassin, ou Reservoir d'eau, aux angles duquel il devoit y avoir des jets d'eau courrante pour la commodité du Public. S[a] M[ajesté] l'avoit disposé ainsi, afin d'éviter de faire faire une grille de fer autour de ce Piédestal, et aussi afin d'avoir toujours à la Ville neuve, une grande provision d'eau en cas de feu.[4] »

Auguste le Fort prévoit donc de mettre sa statue équestre en bordure du marché de Neustadt. Mais de Bodt fait une autre proposition, la mettre au milieu de la place : « Si ladite Statuë Equestre étoit placée à ce dernier endroit, elle seroit vuë en entrant dans la Ville de toutes les

[1] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.121-122.
[2] *Ibidem*, p.126-130.
[3] Jean-Louis SPONSEL, *op. cit.*, p.142, affirme que Wiedemann achève la statue équestre d'Auguste le Fort en novembre 1733, mais cela est contredit par un feuillet manuscrit, ni daté ni signé, placé par un archiviste ou un historien entre les f°8 et 9 du volume portant la cote SHStA 10026/356/15 : selon ce dernier, c'est seulement en 1735 que la statue équestre aurait été achevée.
[4] SHStA 10026/356/15 f°11r°. Nous n'avons pas retrouvé le plan auquel fait allusion le général de Bodt.

extremitez des ruës qui aboutissent à cette grande Place.[1] » Même si cela impose de renoncer au bassin souhaité par Auguste le Fort, il lui semble plus avantageux de mettre la statue de l'électeur à l'endroit le plus visible qui soit, de façon à faire de la place du marché de Neustadt le véritable centre de la ville sur la rive droite de l'Elbe. Enfin, de Bodt propose d'orienter la statue vers la *Schwarze Tor*, de façon à ce qu'elle se présente de face à ceux qui arrivent par la Hauptstraße[2]. Le 29 juin 1735, les propositions de Jean de Bodt sont toutes approuvées par Frédéric-Auguste II[3]. C'est ainsi que la statue équestre d'Auguste le Fort est placée au milieu du marché de Neustadt, face à la Hauptstraße, comme pour montrer qu'Auguste le Fort s'élance à la conquête de la Pologne. Ce qui était à l'origine conçu comme un monument à la gloire du roi vivant devient par la force des choses un monument de piété filiale : en poursuivant ainsi l'aménagement du marché de Neustadt, Frédéric-Auguste II montre tout ce qu'il doit à son père, qui, grâce à la Pologne, a véritablement renouvelé l'identité dynastique, ce qui conduit à refonder Dresde comme ville royale.

À partir de 1736, la Hautpstraße aboutit à une place royale ornée d'une statue de bronze recouverte d'or. Cette dernière ne perd pas pour autant sa qualité de place communale, bien au contraire : grâce à la ténacité du comte Rutowski, la reconstruction de l'hôtel de ville exigée par Auguste le Fort dès l'automne 1731 est effectuée de 1751 à 1754. La place du marché de Neustadt est donc à la fois royale et communale et se distingue par la richesse et la splendeur de ses édifices et de ses ornements. La situation est assez proche de celle que nous avons observée sur le Nouveau Marché : ni l'une ni l'autre place ne doivent être exclusivement l'expression de la gloire des Wettin ou de la fierté des bourgeois de Dresde. À la juxtaposition de la halle aux draps, de l'église Notre-Dame, du Corps de garde et du bâtiment des écuries sur le Nouveau Marché correspond celle de l'hôtel de ville, du Corps de garde et de la statue équestre d'Auguste le Fort sur le marché de Neustadt. Une telle constance montre que cela correspond véritablement à l'intention des Wettin : à Neustadt, il aurait été tout à fait possible de déplacer l'hôtel de ville ou de disposer la statue équestre en un autre lieu. À simplement regarder l'ensemble des éléments présents sur les trois places de Neudresden et de Neustadt, l'on comprend que l'on ne peut pas séparer, comme le fait une grande partie de l'historiographie, les œuvres de l'électeur et de sa cour de celles des bourgeois. C'est exactement le contraire qui a été voulu et qui a été réalisé : l'urbanisme de la ville-résidence ne cherche pas à opposer l'électeur aux bourgeois, mais il les réunit dans un ordonnancement

[1] *Ibidem*, f°11r°.
[2] *Ibidem*, f°12r°.
[3] *Ibidem*, f°24-25.

commun. Cette unité visuelle est d'autant plus essentielle qu'elle a été très bien perçue par les contemporains de l'époque augustéenne, c'est elle que décrit J.-C. Crell ou que peint Bellotto[1]. Que nous retrouvions à Neustadt ce que nous avons déjà observé à Neudresden montre qu'il s'agit là d'un trait significatif de l'urbanisme des Wettin.

Ainsi, les Wettin sont parvenus à faire de Neustadt le lieu d'un urbanisme proprement royal, sans pour autant faire disparaître l'identité communale. Ils créent une ville régulière, homogène et conforme aux canons de l'urbanisme classique tout en célébrant la gloire qu'ils ont acquise comme rois de Pologne. Ce sont là des traits que l'on retrouve, au moins partiellement, dans la création du faubourg de Friedrichstadt, qui est la deuxième grande opération de planification urbaine des Wettin.

IV- Le nouveau faubourg de Friedrichstadt

A- La création du faubourg

1) Le lotissement de la Weißeritzstraße

Les Wettin n'ont certes pas créé de ville-résidence *ex nihilo* mais leur action en matière d'urbanisme ne se réduit pas pour autant au seul aménagement d'un espace déjà urbanisé. À l'instar des Hohenzollern à Berlin, ils fondent un faubourg entièrement nouveau, Neustadt Ostra, qui prend en 1728 le nom de Friedrichstadt et qui est situé à l'ouest de la ville-résidence, sur la rive gauche de la Weißeritz, dans une zone entièrement sous juridiction du bailliage (ce qui permet de contourner le problème des relations avec le Magistrat). Tout comme Neustadt, le faubourg de Neustadt Ostra doit être régulièrement bâti, mais comme il ne s'agit que d'un faubourg, il doit être moins prestigieux[2].

Le faubourg de Neustadt Ostra est fondé en vertu du décret de Jean-Georges II du 26 octobre 1670[3]. Il est pris sur le domaine électoral d'Ostra, c'est-à-dire sur un espace destiné à l'approvisionnement du château : la Bergerie électorale en constitue la limite sud-est, tandis que le verger des Wettin ainsi que leurs réserves de cerfs et de faisans en forment la limite nord. Si l'électeur réduit ainsi un espace tout à fait utile, c'est qu'il espère en retirer un certain

[1] Cf. *infra*, chapitre X.
[2] Nous reconstituons l'histoire du faubourg de Friedrichstadt à partir des archives du bailliage (SHStA 10047) et de l'unique ouvrage qui lui ait été jamais consacré, Karl GAUTSCH, *Die Gründung und Entstehung von Friedrichstadt*, Dresde, 1870. Celui-ci, pourtant fondé sur de nombreuses archives, est ignoré des auteurs de la monumentale histoire de Dresde parue en 2006 : dans le chapitre sur l'urbanisme et l'évolution du bâti à l'époque augustéenne, seules dix lignes sont consacrées à la fondation du faubourg de Friedrichstadt en 1670, mais aucune à son histoire au XVIII^e siècle (Walter MAY, « *Städtisches und landesherrliches Bauen* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.155).
[3] SHStA 10047/978 f°1-2.

avantage : il s'agit d'encourager l'activité économique de la Saxe dans une perspective mercantiliste, en développant la production intérieure afin de limiter les importations. C'est pourquoi l'article I stipule que tous les artisans, qu'ils fassent partie d'une corporation ou non, pourront s'installer dans le nouveau faubourg, pourvu qu'ils sachent leur métier[1]. Les conditions sont particulièrement avantageuses : les terrains sont donnés gratuitement et les nouveaux propriétaires sont exonérés de tous les impôts, y compris le logement des gens de guerre, et ne doivent s'acquitter que d'une redevance emphytéotique de cinq ou six florins (ce qui est bien inférieur à la somme des charges pesant sur les bourgeois de Dresde). En contrepartie, toutes les parcelles à bâtir sont homogènes, elles mesurent vingt aunes en longueur et cent quarante-quatre en profondeur et toutes les maisons qui y seront construites doivent être identiques les unes aux autres[2]. La régularité est ainsi le maître mot de la fondation du faubourg de Neustadt Ostra. Dans un premier temps, c'est l'Ostergasse, qui prolonge le pont sur la Weißeritz, qui est lotie de la sorte[3]. Toutefois, l'urbanisation est très lente : d'après la liste fournie par le bailli de Dresde le 22 janvier 1681, il n'y a aucun artisan parmi les vingt-cinq propriétaires arrivés depuis 1670 et quinze maisons seulement ont été bâties, les autres parcelles ayant été transformées en jardins[4]. Dès cette époque, le plan en damier du faubourg commence à se dessiner : en 1693, neuf parcelles sont loties dans la Badergasse, parallèlement à celles de l'Ostergasse[5] ; la Weißeritzstraße est elle-même lotie à partir de 1693, du moins jusqu'à la Badergasse[6] ; cette même année voit également le début du lotissement de la Feldgasse[7]. Signalons enfin la maison qui sert de point de repère dans de nombreux actes, celle bâtie en 1693, en face de la Bergerie, par le serrurier Johann Jakob Voigt, qu'en raison de son propriétaire l'on appelle *die Schlüssel* et qui est ensuite transformée en auberge sous le nom de *Schwarzer Adler* : elle représente alors la limite méridionale du faubourg[8].

Après une dizaine d'années au cours desquelles aucune propriété n'est attribuée, le lotissement reprend à partir de 1712. L'on poursuit alors celui de la Weißeritzstraße et onze parcelles sont établies entre la Badergasse et la Feldgasse[9]. Dans un rapport du 8 mai 1717, le

[1] *Ibidem*, f°1r°.
[2] *Ibidem*, f°1v° (articles III, IV et V).
[3] Karl GAUTSCH, *op. cit.*, p.21. Nous n'avons pas retrouvé les sources du bailliage concernant Neustadt Ostra avant 1717, nous ne pouvons donc faire autrement que nous reposer sur ce qu'en dit K. Gautsch.
[4] *Ibidem*¸ p.23.
[5] *Ibidem*, p.25.
[6] *Ibidem*, p.57.
[7] *Ibidem*, p.59.
[8] *Ibidem*, p.61.
[9] *Ibidem*, p.57.

grand bailli Johann Paul Vockel constate que pour achever cette rue, il ne reste plus qu'à lotir la partie qui va de la Feldgasse jusqu'à la Bergerie. Une fois les mesures prises, il constate avec le greffier du bailliage que l'on peut y établir neuf parcelles larges de vingt aunes et profondes de quarante aunes (sauf la parcelle la plus au sud qui, elle, sera profonde de quarante-sept aunes), ce qui laisse entre la dernière parcelle de la rangée et la Bergerie un espace de quatre-vingt-onze aunes permettant d'assurer la circulation des véhicules en cas d'incendie[1]. Comme en 1670, c'est le bailli qui est chargé du lotissement et du respect de la règle de régularité, mais depuis le décret de Jean-Georges II, la profondeur des parcelles a été considérablement réduite. Le 10 novembre 1717, le bailli envoie à la Chambre un rapport avec une liste de dix éventuels propriétaires, mais nous n'avons pas trouvé la trace d'une réponse, si celle-ci a jamais été envoyée[2]. Toujours est-il que le volume d'actes, pourtant intact, passe directement de l'automne 1717 au printemps 1719 et que rien ne se fait. Après trois ans de silence, le 8 juin 1722, neuf propriétaires potentiels envoient une lettre collective à Auguste le Fort, lui rappelant qu'à deux reprises, en 1717 et en 1719, cinq d'entre eux ont vainement signalé leur désir de bâtir une parcelle le long de la Weißeritzstraße : ils demandent une nouvelle fois que cette grâce leur soit accordée[3]. La lettre ayant eu aussi peu de résultats que les précédentes, ils en envoient une nouvelle le 8 novembre 1723, également signée de deux nouveaux outre Abraham Grimmer qui avait certes signalé son désir de bâtir en 1719 mais n'avait pas signé la supplique de 1722[4]. Quatre autres personnes écrivent des lettres séparées à l'automne 1723[5]. Il aura fallu sept ans pour que les premières demandes de 1717 soient prises en compte : le 20 janvier 1724, huit des postulants sont convoqués au bailliage, où ils doivent confirmer leur intention de respecter les clauses du décret de Jean-Georges II[6]. Quelques jours plus tard, le 10 février, sans que l'on sache ce qui a précipité la décision après toutes ces années de silence, le grand bailli décide de procéder à l'adjudication de neuf parcelles donnant sur la Weißeritzstraße[7]. La précision du procès-verbal permet de bien comprendre comment l'on procèdé. Sont présents le grand bailli Vockel, le greffier du bailliage Christian Schneider, les trois juges de Neustadt Ostra, ainsi que dix aspirants à la propriété.

[1] SHStA 10047/1738 f°1.
[2] *Ibidem*, f°6-7.
[3] SHStA 10047/1739 f°2.
[4] *Ibidem*, f°3.
[5] *Ibidem*, f°4-8.
[6] *Ibidem*, f°15.
[7] *Ibidem*, f°20-27. La liste des bénéficiaires ne coïncide pas complètement avec celle de ceux qui ont été convoqués au bailliage le 20 janvier.

Les neuf parcelles, qui sont toutes situées dans la partie sud de la Weißeritzstraße, entre la Bergerie et la Feldgasse, sont arpentées et délimitées : en raison de l'irrégularité et de l'impétuosité du cours de la Weißeritz qui fait la limite orientale du nouveau faubourg, la rue n'est bâtie que sur sa moitié occidentale. Dans le dessin de celle-ci prévaut la règle classique de l'alignement : Schneider établit la limite orientale des nouvelles parcelles (c'est-à-dire la ligne des façades à ériger) dans la continuité de celles qui ont déjà attribuées dans la partie nord de la Weißeritzstraße, de la propriété d'Andreas Kaden à l'angle de la Feldgasse jusqu'à l'Ostergasse. La limite occidentale, quant à elle, est établie de façon à dessiner une nouvelle rue nord-sud, la bien nommée Neue Gasse (la future Adlergasse), qui irait de la Badergasse à la Bergerie. Le lotissement est fermé au sud par la Bergerie et au nord par la Feldgasse. C'est donc progressivement et au gré des attributions qu'est réalisé le plan en damier souhaité par Jean-Georges II lors de la fondation du faubourg en 1670. Outre l'orthogonalité, le grand bailli adopte le principe de l'identité des parcelles : toutes doivent avoir la même longueur, vingt aunes, et la même profondeur, quarante-six aunes[1]. Au moment de l'arpentage, il est confronté à la réalité du terrain : la Feldgasse n'est pas tout à fait orthogonale à la Weißeritzstraße et le rectangle souhaité a davantage une forme de trapèze, il est donc impossible d'avoir des parcelles entièrement identiques. Le grand bailli décide de faire peser l'irrégularité sur une parcelle, la plus au nord du lot, laquelle a une longueur de vingt-huit aunes à l'est et de dix-sept aunes à l'ouest. C'est à ce moment-là qu'il constate qu'un propriétaire déjà installé, un certain Johann Stefern, a fait déborder sa propriété dans la Feldgasse : il lui demande de rendre ce qu'il occupe de façon illégitime et de respecter l'alignement demandé. Après cette interruption, il revient à l'adaptation des principes d'urbanisme classique à la réalité concrète du terrain. Il suffit désormais de dessiner sept parcelles régulières et de régler le cas de la dernière. Si l'on veut laisser un espace suffisant entre la rangée des maisons de la Weißeritzstraße et la Bergerie, il faut délimiter une parcelle en forme de trapèze, à l'instar de la première du lot, mais le greffier du bailliage propose un moyen d'éviter cette solution désavantageuse du point de vue de la régularité, laquelle est adoptée : à l'instar des sept précédentes, la parcelle possède une largeur de vingt aunes sur la Weißeritzstraße comme sur la Neue Gasse ; ce qui reste de terrain pourra servir à former une parcelle, dont l'étroitesse nord-sud sera compensée par la longueur est-ouest.

Une fois les parcelles délimitées, l'on peut procéder à leur attribution. Le procès-verbal prétend que l'on a satisfait en priorité ceux qui avaient été les premiers à manifester leur désir

[1] Le grand bailli renonce donc à l'irrégularité prévue en 1717, même si cela lui impose de résoudre quelques problèmes de géométrie.

de bâtir dans Friedrichstadt[1], mais cela n'est pas tout à fait vrai : il signale certes que Christian Böhme et Martin Jacob, qui avaient fait leur demande, le premier en 1717, le second en 1722, sont apparemment décédés, mais il semble avoir oublié Maria Magdalena Hornin, Matthäus Richter, Johann Michael Stößner et Christian Wenzel[2]. Sur les dix personnes convoquées le 10 février, huit avaient manifesté avant 1722 leur désir de bâtir dans Neustadt Ostra : huit parcelles leur sont attribuées et le sort permet de départager les deux autres pour la neuvième parcelle restante. La répartition se fait ensuite à l'amiable[3]. Assez rapidement toutefois, le cadastre est légèrement modifié lors de l'attribution d'une dixième parcelle, au teinturier Gottfried Eichwald, le 30 mars 1724 : son nouveau voisin, le charpentier Schürtz, en profite pour rompre la régularité souhaitée par le bailliage, en acquérant un petit morceau triangulaire au sud de son terrain, tandis qu'Eichwald se voit attribuer une parcelle qui n'a rien de régulier[4]. L'on voit ainsi que la règle de la régularité est nécessairement adaptée au terrain : même dans un faubourg créé *ex nihilo*, il est difficile d'obtenir un plan strictement hippodamien.

Pour les attributions de 1724, le greffier du bailliage joue un rôle décisif : c'est à lui qu'incombe la création de la régularité souhaitée. C'est également lui qui donne aux dix nouveaux propriétaires de la Weißeritzstraße une liste de six conseils, qui n'ont toutefois pas de valeur réglementaire :

> « 1- Ces maisons devraient avoir sur tous les côtés deux étages aussi haut l'un que l'autre.
>
> 2- Le rez-de-chaussée devrait être bâti en pierre et les deux étages en bois détressé de briques.
>
> 3- Les toits devraient être réalisés sans brisure, en tuile, les murs coupe-feu, quant à eux, placés à égale distance les uns des autres.
>
> 4- Les portes et fenêtres devraient être identiques les unes aux autres, et les façades teintes dans une couleur fine identique d'une maison à l'autre.
>
> 5- Les caniveaux devraient être dirigés vers la Weißeritz et être couverts.
>
> 6- Et comme l'on a observé que les propriétaires des vieilles maisons n'ont pas de caniveaux couverts, mais que ceux-ci sont ouverts, que l'eau déborde dans la rue et que l'on peut même en remplir des sceaux entiers, ce qui fait d'eux la cause d'immondices et de mauvaises odeurs en été, de glace en hiver, l'on pourrait, particulièrement dans les

[1] SHStA 10047/1739 f°25r°.
[2] Maria Magdalena Hornin semble avoir été oubliée par le bailliage : elle renouvelle son désir de bâtir un terrain dans Friedrichstadt le 22 février 1724 (*ibidem*, f°29v°).
[3] *Ibidem*, f°25v°.
[4] *Ibidem*, f°38v°-39v°.

grandes rues, établir les caniveaux qui sortent fermés des maisons de façon à ce qu'ils rejoignent un caniveau principal situé au milieu de la rue de telle sorte qu'à leur passage, les membres de la famille royale ne souillent plus leurs beaux chevaux et voitures.[1] »

Nous ne savons pas dans quelle mesure l'urbanisme fait partie des attributions du greffier du bailliage, ou si Christian Schneider y voue personnellement un intérêt particulier, mais toujours est-il qu'il se soucie de la régularité, non seulement de la rue, mais aussi de l'ensemble des neuf maisons qui vont être construites sur les parcelles qui viennent d'être attribuées. Les nouveaux propriétaires sont invités à s'entendre de façon à bâtir des maisons identiques dans leur structure et dans leur couleur : à la différence de Neustadt où Auguste le Fort a le souci de conserver la diversité tout en assurant la régularité classique, à Neustadt Ostra, l'uniformité doit reposer le regard.

C'est là le seul exemple où l'on voit les autorités du bailliage agir seules. En effet, par le rescrit du 5 mars 1725, Auguste le Fort fait en sorte de limiter leur marge de manœuvre. À cette fin, il ordonne que toute nouvelle attribution de terrain soit d'abord avalisée par le gouverneur, au nom de la sécurité de la place forte de Dresde[2]. Il constitue en même temps une commission chargée du faubourg de Neustadt Ostra, laquelle est composée du grand bailli, du greffier du bailliage et de trois conseillers à la Chambre, Jakob Eckart von Wobeser, Bodo Ludwig Saul et Christian August Fischer. Celle-ci commence par examiner les risques induits par le lotissement de la Weißeritzstraße. En effet, le courant impétueux de la Weißeritz inquiète d'autant plus que l'année 1723 est marquée par une violente crue qui endommage le pont qui donne accès au faubourg. En 1724, les autorités du bailliage décident d'établir une digue en rive gauche, destinée à protéger les habitations. En 1725, les autorités électorales craignent que celle-ci ajoutée aux fondations des nouvelles maisons de la Weißeritzstraße ne contraigne l'eau de la rivière à déborder sur la rive droite et ne provoque l'inondation du faubourg de la Viehweide. Afin d'évaluer ce risque, le greffier du bailliage se rend sur place le 28 juillet 1725, en compagnie de trois experts, le maître maçon du baillage Johann Georg

[1] *Ibidem*, f°28 : « *1- Wären dieser Häußer allerseits Egal uf 3 Etagen eine so hoch alß die andere anzulegen, 2- Dann der Untere Stock steinern und die anderen beyden Stöcke von Holz mit Mauerziegeln aufgeflochten zu bauen. 3- Die Tächer ungebrochen mit Ziegeln und die Feuer-Mauern in gleicher Distanz zu machen. 4- Die Thüren und Fenstern in einen wie in andre zu ferttigen, auch fein Lichte an der Fronte eines wie das andere abzupuzen. 5- Die Schleußen aber verdeckt in die Weißeriz zu führen, 6- Und weiln man observiret, daß die Besizer derer alten Häußer keine verdeckte Schleußen aus denselben haben, sondern solche öffentlich aus denen Häußern gehen und das Wasser von denen selben auf den Gassen herum lauffe, auch wohl gar in Kannen herauß gegossen wirdt, solcher gestalt aber Sommers Zeit viel Unflath und einen üblen Gestanck, Winters Zeit aber mit Eiß causiren, könnten solche gleichfalls, besonders auf den großen Gassen, verdeckt auß denen Häußern, in eine Haupt-Schleuße, so mitten auf denen Gassen anzulegen geführet werden, damit die Hohen Herrschafften bey derer Passirung die öfftermahls schönen Pferde und Wagen nicht so sehr besuldelten*. »

[2] SHStA 10047/978 f°3.

Gebhardt, le maître charpentier du bailliage Abraham Grimmer et le maître en hydraulique Eberhard Schönheit[1]. Selon leurs observations, l'endiguement de la rivière suffira à éviter toute inondation de la rive droite : Schneider estime que c'est seulement en cas d'un débordement conjoint de l'Elbe et de la Weißeritz qu'une catastrophe risque de frapper les faubourgs ouest de la ville-résidence, mais le risque lui semble suffisamment faible pour devoir être pris. L'on mesure ici à quel point les autorités du bailliage sont conscientes du problème de l'abondance des eaux dans l'environnement de Dresde : l'établissement d'un nouveau faubourg ne doit pas signifier la fragilisation des victoires gagnées dans la lutte séculaire des habitants de Dresde contre de récurrentes inondations. Ainsi, Schneider cherche à concilier la croissance urbaine souhaitée par Auguste le Fort et la sécurité de toute la ville-résidence, y compris les faubourgs. Le maître en hydraulique ne procède pas autrement, lorsqu'il avance que la digue de la rive gauche de la Weißeritz sera d'autant plus consolidée qu'elle sera bâtie : « [...] si l'on autorise à bâtir des maisons sur ladite digue d'Ostra, lesquelles devront être appuyées sur un terrain solide, l'on pourra épargner la dépense de sa réparation et de son entretien.[2] » L'idée n'est toutefois pas retenue. Après un an de silence, la commission se réunit à nouveau le 19 septembre 1726 et décide de demander au comte de Wackerbarth si la sécurité de la place forte de Dresde s'oppose au lotissement de la Weißeritzstraße[3]. Nous n'avons pas trouvé la réponse qu'il a envoyée, mais sans doute a-t-il refusé son accord, car l'idée de bâtir le côté est de la Weißeritzstraße disparaît des archives.

2) Le lotissement de la Feldgasse et de la Schäfer Straße

La deuxième grande zone lotie sous le règne d'Auguste le Fort concerne l'intérieur du faubourg. En 1718, le chambellan von Blumenthal bâtit au sud de la Feldgasse une blanchisserie[4] (destinée à blanchir la cire) qui, avec le *Schwarzer Adler*, constitue un point de repère essentiel pour les autorités du bailliage. Le lotissement de la partie du faubourg située entre ces deux bâtiments, c'est-à-dire de la Feldgasse et d'une nouvelle rue à établir plus au sud (ce sera la Schäferstraße), est envisagé dès 1724. La cause en est la demande faite par le jardinier Lukas Kupizky que lui soit attribuée la totalité de ce terrain. Le 10 février 1724, après avoir réglé l'arpentage de la Weißeritzstraße, les autorités du bailliage se rendent du côté

[1] Rapport de cette inspection : *ibidem*, f°78-85. La question se pose d'autant plus que les autorités électorales savent bien que la Weißeritz a un régime très irrégulier.
[2] *Ibidem*, f°84r° : « [...] *und würden übrigens, wenn Häuser auff sothanen Ostraischen Thamm zu bauen verstattet werden sollte, weiln solche mit einem tüchtigen Grunde befestiget werden müsten, die auff die Reparatur und Erhaltung desselbigen zu wendenden Kosten erspahret werden können*. »
[3] *Ibidem*, f°114r°.
[4] Karl GAUTSCH, *op. cit.*, p.59.

de la blanchisserie et constatent la grande taille de la parcelle demandée par Kupizky (deux cent cinquante aunes sur cent vingt !). Le greffier du bailliage s'y oppose, à moins que Kupizky accepte un lotissement en parcelles larges de vingt aunes : le grand bailli demande au maçon Johann Jakob Petersen de faire le plan du lieu en question et de calculer combien de parcelles régulières larges de vingt aunes l'on y peut délimiter[1]. Comme il y a eu au printemps 1724 plusieurs personnes intéressées à s'établir dans ce quartier, le grand bailli prépare un projet d'attribution de parcelles entre la blanchisserie et le *Schwarzer Adler*. Dans une lettre du 23 mai 1724, il sollicite l'accord du comte de Wackerbarth, qui cumule alors les charges de gouverneur de Dresde et d'intendant général des bâtiments civils et militaires[2]. Dans sa réponse du 26 juin 1724, celui-ci y oppose un refus non motivé[3].

Toutefois, le 14 août 1725, la commission électorale chargée du faubourg passe outre et ordonne le lotissement de ce quartier[4]. Après un an de silence inexpliqué, elle se réunit le 19 septembre 1726 afin d'en étudier les modalités concrètes. Elle décide de lotir des parcelles larges de vingt aunes et profondes de cinquante : comme certains de ceux qui se sont présentés au bailliage depuis 1724 ont exprimé leur souhait de bâtir simultanément plusieurs parcelles, elle accepte le principe d'attribuer plusieurs parcelles à une seule et même personne, mais à condition qu'une maison soit bâtie sur chacune[5]. Ce lotissement est en même temps l'occasion de l'établissement de nouvelles rues. Il s'agit tout d'abord de la Schäferstraße, qui constitue l'axe est-ouest le plus méridional du faubourg : afin d'assurer l'équilibre de l'ensemble, la commission exige que cette rue soit de la même largeur que sa parallèle la Badergasse[6]. Le quadrilatère est complété avec l'ouverture d'une rue perpendiculaire large de vingt aunes, la Quergasse reliant la nouvelle Schäferstraße à la Feldgasse, où elle débouche au niveau de la blanchisserie[7]. L'établissement de ce plan est en même temps l'occasion d'une régularisation de la Feldgasse. En effet, Teuber, conseiller au grand collège des impôts, a acquis, à une date que nous ignorons, le terrain construit en 1681 par Heigius et donnant à la fois sur la Feldgasse et la Badergasse : celui-ci déborde sur ces deux rues, dont il rompt la régularité en les rendant momentanément plus étroites. La commission décide de corriger ce défaut en adoptant ce principe : la Feldgasse doit être alignée sur la limite sud de la blanchisserie, afin d'avoir une largeur identique tout au long de son parcours. Au cas où

[1] SHStA 10047/1739 f°26v°-27v°.
[2] *Ibidem*, f°47-48.
[3] *Ibidem*, f°51r°.
[4] *Ibidem*, f°88.
[5] *Ibidem*, f°114v°-115r°.
[6] *Ibidem*, f°115r°.
[7] *Ibidem*, f°115v°.

Teuber n'aurait pas indûment agrandi sa propriété au-delà de ce qu'il a acquis, il est invité à se rendre au bailliage afin qu'une nouvelle délimitation soit faite et qu'une indemnisation lui soit proposée[1]. Conformément au rescrit du 5 mars 1725, le 21 septembre 1726, la commission soumet au comte de Wackerbarth le projet de lotissement de cette partie du faubourg ainsi que ses conclusions de la réunion du 19 septembre[2]. Les sources ne permettent pas de dire quelles en ont été les suites : nous n'avons pas de réponse du comte de Wackerbarth et l'on sait simplement, par une note marginale, que l'ensemble du dossier est déposé à la surintendance des bâtiments le 27 avril 1727, afin d'y être à nouveau examiné. Peut-être y a-t-il eu une difficulté dont nous ignorons tout.

Toujours est-il que les actes du bailliage des années 1726 à 1729 ne comportent rien d'autre que la consignation de plusieurs demandes de terrains : c'est seulement le 20 avril 1729 que l'on retrouve des procès-verbaux concernant le lotissement proprement dit. Or, sur les cinquante-trois personnes concernées par l'opération de 1729, l'on retrouve quarante-deux noms déjà présents parmi les soixante-trois cités dans le dossier envoyé au gouverneur le 21 septembre 1726[3]. Deux interprétations sont possibles : soit seules dix-neuf propriétés ont été constituées à l'issue d'une opération de lotissement qui aurait eu lieu en 1726 ou en 1727 et dont nous ignorons tout, soit, pour une raison obscure, rien n'a été fait depuis 1726 et les noms manquants ont tout simplement été oubliés, comme cela est déjà arrivé lors du lotissement de la Weißeritzstraße en 1724. Dans tous les cas, cela signifie que la lenteur de la croissance du faubourg n'est pas seulement due au petit nombre de propriétaires potentiels : la lenteur et les désordres de l'administration électorale (que ce soit aux niveaux du bailliage, de la Chambre ou du Gouvernement) en sont également responsables. Après plus de deux ans de silence, le grand bailli Johann Paul Vockel soumet à Auguste le Fort son projet de lotissement de la Schäferstraße et de l'ensemble du quartier situé en arrière de la Bergerie, du *Schwarzer Adler* et de la blanchisserie ; par l'intermédiaire de Pöppelmann, il en obtient l'approbation le 20 avril 1729[4].

Le lotissement de la Schäferstraße se fait le 18 août suivant[5]. Tout d'abord, sur le côté sud, la profondeur des parcelles est établie de façon à ce que le fond des terrains soit aligné sur l'angle sud-ouest de la Bergerie. Cependant, un espace vacant est laissé entre la première parcelle, celle du boucher Lorenz, et la Bergerie car celle-ci n'est pas orthogonale à la

[1] *Ibidem*, f°115v°-116r°.
[2] *Ibidem*, f°157.
[3] SHStA 10047/978 f°19-24.
[4] *Ibidem*, f°17-18.
[5] *Ibidem*, f°50-59.

Schäferstraße : pour le combler, il aurait fallu accepter la présence d'un terrain irrégulier[1]. Ce sont douze parcelles qui sont constituées, qui ont toutes une largeur de vingt aunes (avec cependant la possibilité d'en attribuer deux à une même personne), sauf la dernière, qui, avec vingt-cinq aunes, est légèrement plus grande. La raison en est qu'elle n'a pas de mur mitoyen à l'ouest : le nouveau propriétaire, un boulanger de nom Schumann, doit donc ériger deux façades, l'une au nord, sur la Schäferstraße et l'autre à l'ouest. Dans ce cas, l'usage est de prévoir une cour intérieure, d'où la plus grande largeur du terrain[2]. Dans un second temps a lieu le lotissement du côté nord de cette même rue, selon des principes identiques : la parcelle d'angle à l'extrémité ouest est large de vingt-cinq aunes, tandis que toutes les autres parcelles sont larges de vingt aunes ; le fond des terrains est aligné sur l'extrémité sud du terrain de la blanchisserie. Quelques jours plus tard, le 5 septembre 1729 sont attribués des terrains situés à l'ouest de la blanchisserie, à partir de la Quergasse (la future Petergasse). Le plan en est relativement simple, puisque le grand bailli constitue des parcelles rigoureusement identiques (sauf celles d'angle, qui sont toujours légèrement plus grandes) et dont la profondeur permet de lotir la totalité de l'espace compris entre la Feldgasse et la Schäferstraße. C'est ainsi que le tailleur Johann Erhard Bloß et le marchand Heinrich Julius Burchard peuvent se créer chacun un vaste terrain sur l'équivalent de quatre parcelles, deux du côté de la Schäferstraße et deux du côté de la Feldgasse.

B- L'achèvement du faubourg

1) La fondation de Friedrichstadt

En 1729, alors que le faubourg de Neustadt Ostra commence à être largement loti, voire bâti, il est refondé symboliquement par Auguste le Fort qui renouvelle ainsi la fondation de son grand-père Jean-Georges II. Exactement comme il le fait trois ans plus tard pour la ville sur la rive droite de l'Elbe, l'électeur se pose en fondateur de ville et crée un lien spécifique entre ces parties de Dresde et sa propre personne. C'est ainsi que le 26 septembre 1729, Pöppelmann apprend au grand bailli que par ordre d'Auguste le Fort, le faubourg de Neustadt Ostra doit désormais s'appeler Friedrichstadt, c'est-à-dire porter le nom de l'électeur, qui est aussi un nom très courant dans la dynastie des Wettin[3]. Cette décision n'est que le

[1] *Ibidem*, f°57r°.
[2] *Ibidem*, f°55r°.
[3] Ibidem, f°78v°. L'on peut aussi se demander dans quelle mesure le changement de nom a pu être motivé par le désir de concurrencer les Hohenzollern : l'électeur Frédéric III a en effet établi en 1688 une nouvelle ville au sud-ouest de Berlin, qui est caractérisée par son plan orthogonal et à laquelle il donne le nom de Friedrichstadt en 1706.

début d'une intervention royale beaucoup plus marquée dans ce faubourg dont le lotissement a jusque-là été pour l'essentiel l'œuvre des autorités du bailliage. C'est dans le même sens qu'il faut interpréter le procès-verbal consigné par l'actuaire du bailliage le 29 novembre 1729, où l'on voit que l'administration des bâtiments militaires est chargée de l'urbanisme dans ce faubourg. En effet, à cette date, le capitaine Erndtel se rend au bailliage et transmet de la part du général de Bodt (intendant général des bâtiments civils et militaires) et du lieutenant colonel Fürstenhoff (directeur de l'administration des bâtiments militaires) un ordre royal donnant à Fürstenhoff la charge de l'établissement et du contrôle de la régularité des rues de ce faubourg[1].

Dans le même temps, Auguste le Fort réclame que lui soit donné le dernier plan en date des lieux, avec le projet d'établissement de la partie occidentale, qui comprend notamment la délimitation d'une place de marché. D'après le procès-verbal tenu au bailliage le 19 décembre 1729, il semble n'en être que peu satisfait et donne la totalité de l'initiative à l'administration électorale des bâtiments militaires :

> « Sa Majesté Royale a cassé le plan, qui avait été très gracieusement signé, de l'établissement des nouvelles rues et du marché de Friedrichstadt, en raison de quelques irrégularités qui s'y trouvaient, elle a signé de Sa très haute main un autre plan et a également très gracieusement ordonné d'établir en fonction de celui-ci la rue principale, les nouvelles rues et le marché et de veiller à ce que les maisons soient construites de façon symétrique et avec une hauteur de deux étages, en obéissance de quoi il a été ordonné à Monsieur le capitaine Erndtel, au lieu de Monsieur le quartier-maître général, lieutenant et lieutenant-colonel Fürstenhoff, d'arpenter et de délimiter avant toute chose les rues et le marché et d'évaluer les bosses et les creux du terrain, afin d'obtenir la symétrie des maisons et d'établir les caniveaux [...][2] ».

L'on voit ainsi Auguste le Fort intervenir pour que le nouveau faubourg soit établi dans la plus grande conformité aux règles d'urbanisme, afin d'éviter toute critique. Les deux maîtres mots sont la régularité des rues (dans leur largeur comme dans l'alignement des façades) et la

[1] *Ibidem*, f°82.

[2] *Ibidem*, f°83 : « *Nachdem Ihro Königl[iche] Maj[estät] den, zu Anlegung der neuen Gassen und des Marckts in Friedrichstadt vormahls allergnädigst signirten Plan, einiger dabey sich geäuserten Unrichtigkeiten halben cassiret, und hierzu einen andern Plan mit Dero allerhöchsten Hand unterschrieben, auch mündlich allergnädigst anbefohlen, nach selbigen die Haupt Straße, die neuen Gassen und den Marckt zu regulieren, und dahin zusehen, daß die Häuser in einer Symetrie, drey Geschoß hoch erbauet würden ; Und deme zu allergehorsamster Folge der Herr Capitain Erndtel anstatt des Herrn General Quartiermeister Lieutenant und Obrist Lieutenant Fürstenhoff beordret worden, vor allen Dingen die Gassen und den Marckt abzumessen und abzustecken, auch das Terrain nach denen Höhen und Tieffen, zu Erlangung einer Symetrie derer Häuser und Anlegung der Schleußen und Abzüge abzuwiegen* [...] ».

symétrie des maisons, laquelle impose de donner à toutes le même nombre d'étages, en l'occurrence deux. La tâche est trop importante pour pouvoir être confiée au grand bailli qui ne semble pas avoir de compétences particulières en architecture ou en urbanisme – l'on se rappelle les hésitations qui étaient les siennes lors du lotissement de la Weißeritzstraße en 1724. C'est pourquoi elle est confiée à de véritables spécialistes, l'administration électorale des bâtiments militaires. Face à l'ampleur de ce qui reste à faire, l'on ne peut pas en charger Fürstenhoff qui a bien d'autres responsabilités, celui-ci est donc remplacé par Erndtel, qui doit s'en occuper pleinement et au plus vite. C'est à lui de tracer les rues avec régularité, de voir où le terrain a besoin d'être nivelé et d'utiliser la topographie pour établir un système d'évacuation des eaux.

L'opération a lieu le 14 mars 1730. Ce jour, cinq membres de l'administration électorale des bâtiments militaires se rendent à Friedrichstadt (le lieutenant général de Bodt, le colonel Glatte, le conseiller aulique Bennemann, le commissaire Gärtner et le major Erndtel), où ils retrouvent le grand bailli Vockel, le greffier du bailliage Schneider et les juges de Friedrichstadt, afin d'établir la régularité souhaitée par Auguste le Fort. Une fois des pierres placées à tous les endroits où le terrain doit être nivelé, la première difficulté s'est présentée dans l'Ostergasse, où la propriété de Johann Adolph Pöppelmann, établie en 1729, est en retrait par rapport au mur qui délimite le domaine électoral d'Ostra dans cette même rue. La commission décide d'en profiter pour faire de l'Ostergasse, qui est dans la continuité du pont sur la Weißeritz, la véritable rue principale du faubourg, en l'élargissant de façon à l'aligner sur la propriété de Pöppelmann. Dans le cas où l'espace délimité par le mur du domaine électoral d'Ostra serait également loti, il est alors prévu d'aligner les futures maisons sur celle de Pöppelmann, c'est-à-dire de complètement régulariser l'Ostergasse[1]. L'idée est approuvée par Auguste le Fort le 24 avril 1730[2]. Le même jour, le surintendant Pöppelmann fournit aux autorités du bailliage des consignes assez strictes que doivent respecter les futurs bâtisseurs dans ce faubourg. Une étape supplémentaire est franchie par rapport aux conseils énumérés par le greffier du bailliage Schneider en 1724. Désormais, un modèle de maison est imposé, afin d'obtenir l'homogénéité, la symétrie et la régularité voulues : toutes les nouvelles maisons doivent avoir un rez-de-chaussée haut de 6,5 aunes, un premier étage haut de 5,5 aunes, un second étage haut de cinq aunes et un toit haut de neuf aunes (avec deux niveaux de mansardes)[3]. Une précision est apportée le 21 août 1731 par l'intendant général des bâtiments

[1] *Ibidem*, f°89-90.
[2] *Ibidem*, f°92.
[3] *Ibidem*, f°92v°-93r°.

civils et militaires : comme il s'agit d'un faubourg qui doit pouvoir être détruit rapidement en cas de siège, il n'est pas possible d'y bâtir en pierre, ne serait-ce que le rez-de-chaussée, toutes les maisons doivent donc être entièrement de bois[1].

Le 25 avril 1730, l'administration électorale des bâtiments militaires apprend au bailliage la nouvelle décision d'Auguste le Fort concernant le faubourg de Friedrichstadt. Désormais, il faut attribuer en priorité les parcelles situées aux angles des rues, de façon à ce que le plan général du faubourg soit visible au plus vite[2]. Il y a ainsi un changement par rapport à la façon dont le bailliage procédait dans les années 1720 : auparavant, les rues étaient établies au gré des lotissements et pour réaliser les alignements nécessaires, le bailliage attribuait les parcelles en une fois ; désormais, le plan du faubourg est fixé une fois pour toutes et pour aider à en remplir les cases, il faut commencer par attribuer les parcelles d'angle, à partir desquelles les alignements se feront naturellement. En signe du caractère définitif du plan du faubourg, les rues reçoivent un nom officiel, parfois différent de l'usage. La rue principale, jusque-là appelée Ostergasse, devient la Brückenstraße ; sa première parallèle, l'ancienne Badergasse, devient la Bader Straße ; la suivante, la Feldgasse, devient la Brießnitz Straße et la dernière voie est-ouest, la Schäferstraße, est désormais la Schäferei Straße. Quant à la Weißeritzstraße, elle s'appelle maintenant la Wasser Straße. Enfin, un réseau de rues est établi dans la partie la plus occidentale du faubourg qui est désormais doté d'une place de marché et d'une église luthérienne entourée d'un cimetière. À son extrémité ouest, un axe nord-sud part du *Vorwerk Ostra*, longe le cimetière luthérien et le marché et aboutit à la Schäferei Straße, c'est la Vorwerk Straße. Un grand terrain situé à l'ouest de cette rue est donné au grand chambellan, le comte de Frise. Un second axe nord-sud part de l'autre côté du cimetière et longe le côté est du marché, jusqu'à la Schäferei Straße : on l'appelle la Kirchen Straße. Enfin, un troisième axe nord-sud est établi, mais afin de préserver l'intégrité du palais et du jardin du prince de Wurtemberg, qui occupent le centre du faubourg, il ne part pas de la Brückenstraße, mais de la limite sud de la propriété du prince de Wurtemberg, et aboutit également à la Schäferei Straße, il porte le nom de Plauische Straße[3]. Les bornes marquant les carrefours et la limite des parcelles d'angle sont posées le 23 novembre 1730[4].

À partir de l'intervention d'Auguste le Fort en 1729 et de sa refondation symbolique du faubourg, les attributions se font plus simplement, au gré des demandes et en essayant tant bien que mal de faire respecter le désir de l'électeur de voir loties et bâties en priorité les

[1] *Ibidem*, f°186.
[2] *Ibidem*, f°94r°.
[3] *Ibidem*, f°96-97.
[4] *Ibidem*, f°125-129.

parcelles d'angle. Ainsi, la Quergasse, située en arrière de la blanchisserie et reliant la Schäferei Straße à la Brießnitz Straße, est progressivement lotie du 18 juillet au 18 septembre 1730[1]. Le 25 août 1731, quatre parcelles sont attribuées au sud de la grande propriété du comte de Frise, sur le côté ouest de la nouvelle Vorwerkstraße, en face de la place du marché[2]. Le 20 octobre suivant, c'est au tour des cinq parcelles situées sur le côté ouest de la Vorwerkstraße, entre le marché et la Schäferstraße[3]. Après 1731, les archives du bailliage ne font plus état de vagues d'attribution de plusieurs parcelles, mais les lotissements se font au coup par coup. D'après le décret du 27 juillet 1735, le bailliage doit en référer à la Chambre avant d'autoriser l'attribution de toute nouvelle parcelle : comme le plan du nouveau quartier de Friedrichstadt est fixé depuis 1730, l'administration électorale des bâtiments militaires n'a plus à intervenir et il n'est plus besoin de solliciter l'autorisation du gouverneur[4]. Désormais, le nouveau faubourg possède la plupart des caractéristiques d'une belle ville : son plan en damier le rend conforme aux canons de l'urbanisme classique, tout comme l'homogénéité des maisons. Il n'est pas seulement un immense lotissement résidentiel, il est aussi une paroisse, dont le centre est l'église Saint-Matthieu, et un lieu de marché. Cependant, ce n'est pas une ville à part entière, puisque ses habitants ne jouissent pas des privilèges qui fondent l'autonomie communale : la relation de sujétion avec la ville *intra-muros* est d'autant plus marquée qu'il est interdit d'y bâtir en pierre. En outre, cet espace reste largement dans l'orbite des Wettin : sa limite nord est constituée par le domaine électoral d'Ostra, où l'on trouve en particulier le cimetière catholique destiné aux courtisans de cette religion. Enfin, la plus haute noblesse y est bien présente, avec les jardins qu'elle y possède, notamment le comte de Frise à l'ouest et le duc de Wurtemberg (époux de la princesse de Teschen) au centre.

2) L'embellissement du faubourg sous Frédéric-Auguste II

La croissance de Friedrichstadt se poursuit sous le règne de Frédéric-Auguste II, au début duquel l'on assiste à un changement majeur. À la demande des habitants se plaignant des infiltrations d'eau lors de fortes pluies, le 10 septembre 1734, l'électeur autorise de bâtir le rez-de-chaussée en pierre[5]. Une telle décision n'apparaît alors pas contradictoire avec la sécurité de la ville-résidence, car deux plans du corps du génie, datés de 1732 et de 1735, témoignent d'un projet d'intégrer les faubourgs dans l'espace fortifié, en construisant une

[1] *Ibidem*, f°99-112.
[2] *Ibidem*, f°194-195.
[3] *Ibidem*, f°199-200.
[4] SHStA 10047/1741 f°17r°.
[5] SHStA 10047/1741 f°9.

nouvelle ceinture de fortifications[1]. Dans la continuité, Frédéric-Auguste II édicte le 19 juillet 1736 un nouveau règlement d'urbanisme, destiné avant tout à l'embellissement des faubourgs, où il lève l'interdiction stipulée dans le règlement de 1720 de bâtir en pierre hors de la ville *intra-muros*[2]. Selon une tradition rapportée par S. Hertzig, la première maison bâtie dans les faubourgs conformément à ce règlement est celle du comptable August Franz Essenius dans la Brücken Straße, achevée en 1738 et transformée en hospice catholique en 1747[3]. C'est ainsi qu'est supprimée l'inégalité visuelle qui, jusque-là, séparait le faubourg de la ville *intra-muros*.

Sous le règne de Frédéric-Auguste II, le faubourg de Friedrichstadt voit également l'installation de son favori, le comte Heinrich von Brühl. Le 16 janvier 1736, l'électeur de Saxe lui vend la brasserie que son père avait achetée en 1726 au comte de Manteuffel[4]. Un mois plus tard, le 16 février 1736, le comte de Brühl achète à la princesse de Teschen (fille naturelle d'Auguste le Fort) le jardin et le palais de Friedrichstadt que celle-ci a hérités de son époux, le duc Frédéric-Louis de Wurtemberg[5]. Cette propriété appartenait à l'origine au comte de Manteuffel, avant d'être donnée par Auguste le Fort au duc de Wurtemberg le 28 juillet 1727[6]. Le comte de Brühl se retrouve ainsi propriétaire d'un grand terrain déjà bâti, comprenant un jardin, un palais, une verrerie et une brasserie, qui s'étend de la Brücken Straße à la Bader Straße. Le 6 juillet 1742, il l'étend vers le sud en achetant deux terrains avec jardin et maison, s'étendant de la Bader Straße à la Brießnitz Straße[7]. L'ensemble de la nouvelle propriété du comte de Brühl est alors séparé par la Bader Straße. Ce défaut est corrigé par l'ordre royal du 19 juillet 1743[8]. Afin de satisfaire son favori, Frédéric-Auguste II accepte de rompre la régularité voulue par Jean-Georges II et par Auguste le Fort en coupant la Bader Straße qui ne va plus jusqu'à la place du marché, mais qui s'arrête à la propriété du comte de Brühl. Dans le même temps, celui-ci fait l'acquisition de la totalité des terrains situés entre la Brießnitz Straße et la partie de la Bader Straße qu'il a acquise. Il s'agit donc d'une modification considérable de l'ordonnancement de cette partie du faubourg. Outre la création d'une immense propriété, le réseau des rues est modifié : la Plauische Gasse n'existe plus que de la Schäfer Straße à la Brießnitz Straße et, en compensation de la fermeture partielle de la Plauische Gasse et la Bader Straße, une nouvelle voie nord-sud est ouverte, la Quergasse qui

[1] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 10 et 11.
[2] SHStA 11254/718 f°1r°.
[3] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790), op. cit.*, p.40.
[4] SHStA 10047/960 f°1-3.
[5] SHStA 10047/1901 f°18-21.
[6] SHStA 10047/960 f°4v°.
[7] SHStA 10047/1901 f°44-56.
[8] *Ibidem*, f°69-70.

relie la Bader Straße à la Brießnitz Straße en longeant la limite est de la propriété du comte de Brühl. Par ce même ordre du 19 juillet 1743, ce dernier obtient la totalité des terrains situés entre les Plauische Gasse, Schäferei Straße, Kirchen Straße et Brießnitz Straße, afin d'y établir un verger et un potager. Enfin, l'alignement de la Brücken Straße est rompu afin d'embellir l'entrée principale de la propriété : le comte de Brühl se voit attribuer une languette de terrain sur la rue, où il peut élever les grilles de son palais de Friedrichstadt.

La vaste opération immobilière du comte de Brühl dans le faubourg ne s'arrête pas là et Frédéric-Auguste II demande à Knöffel, au bailli et au greffier du bailliage d'examiner dans quelle mesure l'on peut aussi lui donner l'ensemble des terrains entre la Schäfer Straße, la Vorwerk Straße, la place du marché et la Kirchen Straße[1]. La commission rend son rapport le 27 juillet 1743. Cet espace a certes été destiné à être loti et bâti, mais seuls trois propriétaires se sont présentés depuis 1730, la commission estime donc que l'on peut attribuer tout le reste au comte de Brühl, à condition que celui-ci bâtisse une maison avec façade sur la place du marché[2]. Telle est la solution adoptée par Frédéric-Auguste II, qui accorde ce terrain à son favori le 8 août 1743[3]. Au même moment, le comte de Brühl agrandit sa propriété de Friedrichstadt en l'étendant jusqu'à la Kirchen Straße : il achète les terrains manquants aux héritiers Weinhold le 9 août 1743[4] et à Martin Kanick le 10 août 1743[5]. Enfin, le 15 février 1753, Frédéric-Auguste II donne à son favori une languette de terrain à l'extrémité ouest de sa propriété, le long de la place du marché, nonobstant le défaut d'alignement que cela cause à la Kirchen Straße[6]. La construction du palais Brühl dans Friedrichstadt a ainsi provoqué quelques aménagements quant aux règles qui ont présidé à la fondation du faubourg : il a semblé plus important à l'électeur de satisfaire son favori et de montrer la splendeur de sa ville-résidence par le biais d'un palais pourvu d'un vaste jardin.

En conclusion, il nous faut insister sur l'ampleur des transformations que connaît Dresde dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ce sont non seulement des bâtiments somptueux qui ont été réalisés, mais c'est tout le visage de la ville qui a été modifié. Pour en prendre pleinement conscience, il convient d'en décrire l'état à la veille de la guerre de Sept

[1] *Ibidem*, f°70r°.
[2] *Ibidem*, f°81.
[3] *Ibidem*, f°97.
[4] *Ibidem*, f°111-112.
[5] *Ibidem*, f°120.
[6] *Ibidem*, f°215-216. Cette opération a pour but de permettre au comte de Brühl d'ajouter un stand de tir dans sa propriété.

Ans et l'on verra alors aisément tout ce qui le sépare de celui de la fin du XVII^e^ siècle. Imaginons un voyageur arrivant à Dresde par la route de Pologne. Il découvre tout d'abord le nouveau faubourg Am Sand établi près des fortifications de Neustadt, qui ne sont guère en état de résister à une agression : une allée de châtaigniers entoure la ville, comme pour charmer le voyageur et l'inviter à se départir de toute défiance. De la *Schwarze Tor* partent deux allées plantées de tilleuls et bordées de maisons baroques bien alignées, régulièrement bâties et harmonieusement peintes dans des couleurs douces, mais sans que le regard ne soit fatigué par aucune monotonie. D'un côté, la Königsstraße conduit au Palais Japonais, dont les toits prétendument orientaux dominent la perspective. De l'autre, la Hauptstraße est une véritable allée royale qui mène au marché de Neustadt : après avoir doublé l'église des Rois Mages à laquelle fait face le bâtiment des casernes, après avoir laissé de côté l'hôtel des Cadets, le voyageur arrive à la place du marché où s'élève fièrement la rutilante statue équestre d'Auguste le Fort. Sur la droite part la Große Meißner Gasse qui se distingue également par ses maisons baroques régulièrement bâties. En face, le voyageur découvre ce qu'il ne pouvait pas soupçonner depuis la Hauptstraße, la rive gauche de l'Elbe avec ses somptueux édifices dynastiques et aristocratiques : de droite à gauche défilent l'église catholique de cour, le château, l'ensemble des bâtiments de la Terrasse Brühl au-dessus desquels s'élève la coupole de l'église Notre-Dame. Si le voyageur continue sa marche, il emprunte le pont de Pöppelmann, remarquable par la façon dont la circulation y est réglementée et par les bancs de pierre en demi-cercle, qui invitent à se reposer et à jouir du paysage urbain des deux rives de l'Elbe. En effet, si ce même voyageur se retourne, il voit le Palais Japonais, le Corps de garde de Neustadt et, sur sa droite, les splendides demeures qui bordent la Klostergasse avec leurs jardins qui s'étendent jusqu'à l'Elbe. Pour peu qu'il soit arrivé de nuit, il pourra observer que la ville est éclairée, c'est-à-dire que les ténèbres n'y ont pas leur place.

En poursuivant son chemin par le pont sur l'Elbe, il découvre la place du château qui sert de parvis à l'église catholique de cour, puis il peut passer sous le bâtiment Georges et longer le château. S'il part sur la droite, par la Große Brüdergasse, il parvient à une merveille étonnante qu'il ne pouvait pas soupçonner avant, les pavillons et galeries du Zwinger, où l'on peut à la fois découvrir les collections des Wettin et se promener au milieu des arbres et des jeux d'eau. S'il emprunte alors le pont de bois sur les douves, il arrive dans l'Ostra-Allee, bordée elle aussi de jeunes châtaigniers. La promenade dans les faubourgs ouest peut le conduire jusqu'à la Weißeritz et au faubourg de Friedrichstadt qui le surprendra par sa régularité et par la splendeur de certains de ses édifices, à commencer par le palais et les

vastes jardins du comte de Brühl. En revenant dans la ville *intra-muros*, il peut voir le Vieux Marché, au bord duquel s'élève un hôtel de ville d'autant plus somptueux qu'il donne l'illusion d'être plus grand qu'il ne l'est en réalité. Vers le sud s'ouvre la Seegasse, qui conduit à la *Seetor*, encadrée de belles maisons et derrière laquelle s'élève le palais du comte de Heinecken. S'il retourne dans la ville, il peut se rendre au palais du comte Vitzthum von Eckstädt et, de là, au Nouveau Marché. De cette place fermée par le Corps de garde de Fäsch partent trois rues bordées de splendides demeures baroques, la Pirnaische Gasse, la Moritzstraße et la Rampische Gasse. S'il se rapproche de l'église Notre-Dame, il verra que les morts n'ont plus leur place dans la ville puisque le plus grand cimetière de Dresde a été remplacé par une place sur laquelle s'élève une somptueuse église. La Poudrière a également disparu, au profit de deux maisons baroques. Enfin, en se promenant dans la partie la plus orientale de la ville, notre voyageur peut découvrir le palais de Courlande ainsi qu'une succession de palais et de jardins au plus près des remparts de la ville.

Bref, le visage de Dresde a considérablement changé : qui aurait vu la ville en 1694 et y retournerait en 1755 éprouverait beaucoup de peine à accorder ce qu'il voit avec ses souvenirs. Cela vient tout d'abord de ce que les Wettin y ont imprimé leur marque, non seulement par leurs bâtiments, mais aussi par leur urbanisme et leur façon de penser la ville. Dresde est ainsi devenue une ville royale, parcourue par un axe triomphal qui conduit de la *Schwarze Tor* au marché de Neustadt et, de là, au château de résidence, à l'église catholique de cour et aux pavillons du Zwinger. Toutefois, elle est bien davantage : les bourgeois et les nobles se sont bâtis de splendides demeures privées en signe de leur richesse et de leur position sociale ; le Magistrat a doté sa ville d'églises somptueuses et de deux hôtels de ville dignes de lui. Les Wettin ne s'y sont pas opposés, mais ils ont bien davantage encouragé ce double mouvement, quand ils ne l'ont pas eux-mêmes initiés.

La ville et la dynastie : la place des Wettin dans le devenir de Dresde

L'examen de l'ensemble des transformations de Dresde a montré à quel point la ville-résidence a changé dans la première moitié du XVIII^e^ siècle : des édifices nouveaux sont apparus, des églises, des palais, des maisons et, plus généralement, la ville offre au voyageur un visage très différent de celui qui était le sien à la fin du XVII^e^ siècle. À l'avènement d'Auguste le Fort en 1694, nul ne pouvait prévoir que cinquante ans plus tard la ville serait ornée d'une somptueuse église luthérienne à coupole et d'une splendide église catholique de cour, que les fortifications de Neudresden seraient embellies de jardin, qu'Altendresden aurait été rebâtie comme ville baroque régulière, que le faubourg de Neustadt Ostra, enfin, aurait été achevé, etc. Les Wettin jouent certes un rôle décisif dans l'embellissement de Dresde, mais sans les commanditaires privés, sans le consentement ou l'obéissance du Magistrat, sans l'intervention régulière du gouverneur, ils ne seraient jamais parvenus à un tel résultat. L'examen des réalisations conduit donc à la même conclusion que celui des conditions de la transformation de Dresde : l'absolutisme n'est pas un concept opérant pour expliquer les destinées de la ville-résidence des électeurs de Saxe et rois de Pologne. Mais cela ne veut pas dire que la dynastie ne joue qu'un rôle secondaire dans cet embellissement qu'elle a souhaité et mis en œuvre de bien des façons. Il y a un lien incontestable entre la dynastie et l'histoire de sa ville-résidence et c'est celui-ci qu'il nous faut maintenant expliciter en étudiant la place des Wettin dans le changement considérable que connaît Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Pour cela, le plus simple consiste à partir du statut de ville-résidence qui caractérise Dresde, c'est-à-dire des implications urbaines de la présence de l'électeur, de son administration et de sa cour : cela nous conduira à voir que la ville-résidence devient presque mécaniquement une capitale. Toutefois, le lien avec la dynastie est plus profond et il nous faudra ensuite étudier dans quelle mesure l'identité de celle-ci est en même temps l'identité de la ville-résidence. Ce reflet de la première dans la seconde est d'autant plus important qu'il a été bien perçu par les contemporains : cela nous conduira à étudier de quelle façon le discours littéraire ou iconographique tenu sur Dresde ne peut faire autrement que parler des Wettin, lesquels se soucient par ailleurs de construire une image de leur ville-résidence. Ceci nous amènera enfin à analyser la façon dont la ville-résisdence est le lieu d'expression de la gloire dynastique.

Chapitre VIII : De la ville-résidence à la capitale

Pour comprendre le sens de l'ensemble des transformations que la ville de Dresde connaît dans la première moitié du XVIII^e^ siècle et les raisons qui ont poussé les deux électeurs Auguste le Fort et Frédéric-Auguste II à faire œuvre d'urbanisme non seulement à l'échelle des bâtiments, mais aussi à celles des quartiers et de toute la ville, le meilleur moyen consiste à partir de l'usage qui est fait de cette ville, c'est-à-dire à revenir à une étude classique des fonctions urbaines. Le regard le moins averti qualifiera Dresde de capitale et nul ne peut contester ce fait enraciné bien avant le XVIII^e^ siècle et encore valable aujourd'hui : Dresde est la capitale politique et administrative du duché de Saxe à partir de 1485, de l'électorat de Saxe à partir de 1547, du royaume de Saxe à partir de 1806 et de l'État libre de Saxe depuis 1918. Pourtant, ce n'est pas le terme le plus couramment employé pour désigner Dresde : les contemporains du XVIII^e^ siècle parlaient plutôt de ville-résidence, ou éventuellement de ville-résidence et capitale, mais jamais de capitale ; les historiens du XX^e^ siècle parlent soit de ville-résidence, soit de ville de cour et lorsqu'il leur arrive de voir en Dresde une capitale, ils pensent bien davantage à une capitale culturelle qu'à une capitale politique et administrative.

La question des usages de Dresde pose ainsi un double problème historique et historiographique. D'une part, il nous faut expliciter le lien entre le terme employé par les sources et le fait observé *a posteriori* : qu'est-ce qu'une ville-résidence et comment passe-t-on de la ville-résidence à la capitale politique et administrative ? D'autre part, il nous faut comprendre et apprécier les implications de l'expression « ville de cour » qui est assez largement employée par l'historiographie : comme la cour est constamment opposée à la ville des bourgeois, nous retrouvons le problème que nous avons déjà soulevé, celui de savoir ce que sont les bourgeois au XVIII^e^ siècle et les relations que ceux de Dresde entretiennent avec la cour et, plus spécifiquement, avec l'électeur.

L'examen de ce double enjeu nous conduira à étudier dans un premier temps comment le statut de ville-résidence permet à Dresde de devenir la capitale politique, administrative et militaire de la Saxe électorale et comment l'ascension dynastique renforce sa centralité politique à l'échelle européenne. Un tel phénomène nous impose de raisonner à l'échelle de la totalité de l'espace urbain. Voilà pourquoi nous tenterons dans un second temps de déterminer dans quelle mesure les bourgeois sont ou non concernés par l'essor des Wettin et par le développement de leur capitale politique et administrative, Dresde.

I- Dresde, capitale de l'électeur de Saxe et roi de Pologne

A- Dresde, résidence des Wettin albertins

1) Le château de résidence

Par définition, la résidence (*Residenz*) est le lieu où réside le prince : elle est constituée d'un château et de ses dépendances, la cour et le domaine. Au XV^e^ siècle, le prince exerce son pouvoir de façon itinérante, en se déplaçant de château en château[1]. Les Wettin ont ainsi plusieurs résidences, plusieurs lieux ordinaires de séjour. Toutefois, en lien avec la stabilisation géographique de l'exercice du pouvoir, les termes 'résidence' et 'château de résidence' (*Residenzschloß*) ont fini par ne plus désigner qu'un unique ensemble de bâtiments, en l'occurrence, en Saxe albertine, le seul château de Dresde et ses dépendances. Cela ne veut nullement dire que les Wettin albertins y séjournent exclusivement, mais que seul ce château détient la qualité de résidence. Autrement dit, les termes 'résidence' et 'château de résidence' ont perdu leur sens descriptif – le lieu où réside le souverain – pour gagner un sens qualitatif : de toutes les demeures des Wettin, une seule possède cette qualité[2]. Qu'il n'y ait qu'une résidence ou qu'un château de résidence ne préjuge rien du lieu effectif de séjour des ducs et électeurs de Saxe : les électeurs du XVII^e^ siècle sont fréquemment absents de leur château de Dresde, notamment en raison des guerres qu'ils mènent pour le compte de l'empereur Habsbourg contre les Turcs ou contre les Français. Ainsi, le père d'Auguste le Fort, Jean-Georges III, participe à la bataille de Kahlenberg en 1683, par laquelle les Ottomans sont contraints de lever le siège de Vienne, puis il commande l'armée impériale sur le Rhin, lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, et meurt à Tübingen en 1691. De ce point de vue, il est faux de croire que la royauté saxonne de Pologne a éloigné l'électeur de ses États héréditaires : le seul examen des campagnes auxquelles Jean-Georges III a pris part conduit à penser qu'il n'a guère été plus présent à Dresde que son fils cadet. Toutefois, les absences de l'électeur n'ont jamais ôté au château de Dresde sa qualité de château de résidence. Cela vient de ce que cette expression ne décrit pas une réalité objective, mais qu'elle énonce une qualité, qui est d'abord politique.

---

[1] Brigitte STREICH, *Zwischen Herrschaft und Residenzbildung. Der wettinische Hof im späten Mittelalter*, Cologne, Vienne, 1989. Le vocabulaire porte l'héritage de l'exercice itinérant du pouvoir : jusqu'au XIX^e^ siècle, la cour des Habsbourg est désignée par le terme « *Hoflager* », « campement de la cour ».

[2] Le sens qualitatif du terme « résidence » est bien montré par K. Neitmann à partir de l'exemple de Marienburg, résidence du Grand Maître de l'Ordre teutonique. Cf. Klaus NEITMANN, « *Was ist eine Residenz ? Methodische Überlegungen zur Erforschung der spätmittelalterlichen Residenzbildung* », in Peter JOHANEK (dir.), *Vorträge und Forschungen zur Residenzenfrage*, Sigmaringen, 1990, p.18-21.

L'existence du château de résidence est indissociable de celle de l'État, ce qui se comprend mieux lorsque l'on examine ce qu'est la dynastie des Wettin albertins entre 1657 et 1746. Dans son testament, tout en proclamant l'indéfectible unité de l'électorat, Jean-Georges I^er^ constitue un patrimoine à chacun de ses quatre fils[1]. L'aîné, Jean-Georges II, reçoit la dignité électorale et la plus grande partie du patrimoine héréditaire des Wettin albertins, tandis que les trois frères puînés, Auguste, Maurice et Christian, sont chacun dotés d'un apanage : l'électeur conserve l'intégralité de la souveraineté et rien n'est modifié quant à l'organisation de la Diète et quant à la constitution fiscale, ce qui veut dire que la dotation des cadets n'aboutit pas à la création de nouveaux États pris sur le patrimoine Wettin, mais qu'est maintenue l'unité de la Saxe électorale. Ainsi, en 1657 sont créées trois lignées secondaires, qui restent subordonnées à la lignée principale, celle qui détient la dignité électorale. Chacune d'elle dispose de sa propre résidence, Weißenfels, Merseburg et Zeitz : si le terme 'résidence' était uniquement descriptif, il aurait pu être employé pour désigner ces trois châteaux. Mais ce n'est pas le cas et l'on parle de *Nebenresidenzen*, de résidences secondes : tout comme les lignées secondaires restent subordonnées à la lignée électorale, les résidences de Weißenfels, Merseburg et Zeitz sont d'une dignité inférieure à celle de Dresde. Le terme 'résidence' est symboliquement si important qu'il ne peut pas être employé pour désigner le lieu de séjour ordinaire des frères puînés de Jean-Georges II et de leurs descendants : puisque n'ont pas été créés quatre États autonomes mais qu'ont été simplement constitués trois apanages pour les trois fils cadets, les contemporains ont tenu à marquer que ceux-ci n'habitent pas une résidence à part entière, mais seulement une résidence seconde. Au cours du XVIII^e^ siècle, les trois lignées issues des trois fils cadets de Jean-Georges I^er^ s'éteignent, celle de Zeitz en 1718, celle de Merseburg en 1738 et celle de Weißenfels en 1746 : l'apanage est alors pleinement rattaché au patrimoine de la lignée électorale et la résidence seconde disparaît purement et simplement.

Ainsi, le terme 'résidence' est réservé au château habité ordinairement par le chef de la maison des Wettin albertins, c'est-à-dire par l'électeur de Saxe. Dans tout l'électorat, il ne peut y avoir qu'une résidence, c'est le château de Dresde. Celui-ci ne perd pas cette qualité lorsque l'électeur n'y séjourne pas et, à l'inverse, les autres demeures de l'électeur ne deviennent pas château de résidence du seul fait que celui-ci y réside. Par exemple, la forteresse de Pleißenburg, où séjournent les Wettin lorsqu'ils se rendent à Leipzig, le plus souvent à l'occasion des foires du Nouvel An ou de Pâques, n'est jamais appelée château de résidence.

[1] Cf. Nina KRÜGER, *Landesherr und Landstände in Kursachsen auf den Ständeversammlungen der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts*, Francfort, 2007, p.101-123.

Autrement dit, ce n'est pas au plan physique que la mobilité du prince a disparu, mais à un niveau symbolique : le terme 'résidence' ne désigne plus qu'un seul château, celui qui a le plus grand prestige politique et la plus grande importance symbolique. Situé dans la marche de Misnie, le château de Dresde est la plus orientale des demeures des Wettin dans l'électorat proprement dit et son importance vient de ce qu'il est devenu le centre de l'État gouverné par les Wettin albertins après le partage de Leipzig de 1485. C'est là la principale différence entre le château de Dresde et les autres demeures des Wettin albertins, le premier est le seul à être le centre de l'État. Les autres demeures d'Auguste le Fort et de son fils sont d'abord dédiées à leurs plaisirs, ceux de la chasse à Moritzburg et à Hubertsbourg, ceux de la fête et de l'amour à Pillnitz. Les plaisirs du prince ne sont certes pas absents du château de Dresde, comme nous avons pu le voir avec la vénerie, les pavillons du Zwinger et l'opéra, mais en revanche, Moritzburg, Hubertsbourg et Pillnitz ne jouent pas le rôle de centre de l'État. Les princes étrangers et les ambassadeurs sont d'abord reçus dans le château de résidence, parce que lui seul montre ce qui distingue une dynastie de n'importe quel lignage noble, le rôle politique qu'elle est capable de jouer. Le château de résidence a donc d'abord une importance politique : il est le lieu essentiel de stabilisation des affaires de l'État, c'est là que sont conservés les archives et le trésor du prince, et que se réunissent les conseils de gouvernement. Il est ainsi la seule demeure à représenter véritablement l'État. La centralité créée par le château de résidence est d'abord de nature politique.

2) Du château de résidence à la ville-résidence

Une fois acquis ce qui fait la spécificité du château de résidence se pose le problème de ses relations avec la ville-résidence, c'est-à-dire comment l'on passe du *Residenzschloß* à la *Residenzstadt*. Il peut paraître séduisant de penser que cette seconde expression est descriptive, au sens où elle viserait à préciser que le château de résidence est situé dans une ville : la ville-résidence serait alors la ville où le prince tient sa résidence, parce que son château de résidence se trouve dans cette ville. Dans ce cas, elle n'aurait cette qualité que dans la mesure où elle abriterait en son sein le château. Or, une telle hypothèse ne résiste pas à l'examen des sources : si elle était valide, le terme 'résidence' ne devrait désigner que le château et ses dépendances, mais c'est si peu le cas que jusqu'ici, nous avons dû préciser que nous ne parlions que du château de résidence. Dans l'ensemble des sources que nous avons examinées, le terme *Residenzstadt* apparaît 97 fois, et le terme *Residenz* 280 fois, dont 261 pour désigner la totalité de la ville de Dresde et seulement dix-neuf pour ne désigner que le château ou la cour des Wettin. Lorsqu'il est évident qu'il ne s'agit que du château de résidence, les auteurs

de nos sources se contentent du seul mot *Residenz*, mais dès qu'il y a ambiguïté, ils préfèrent parler du *Residenzschloß*. Par exemple, dans un ordre du 31 juillet 1720 adressé au comte de Wackerbarth et concernant l'aménagement du château de Dresde, Auguste le Fort écrit : « Au demeurant, il nous plaît très gracieusement d'accepter l'ordre que vous avez donné de mettre des doubles fenêtres aux chambres ordinaires de notre résidence à Dresde.[1] » Comme le contexte rend évident qu'il s'agit du château, il n'est point besoin de précision supplémentaire. En revanche, d'après l'usage qui en est fait dans les sources, le terme 'résidence' désigne avant tout la totalité de la ville de Dresde et ce constat statistique est confirmé par la définition donnée par les frères Grimm dans leur dictionnaire paru à partir de 1854 : selon eux, une résidence est « un lieu, particulièrement une ville, dans lequel le prince du pays séjourne de façon durable.[2] » Autrement dit, dans l'esprit des frères Grimm, si une résidence peut n'être qu'un château dans la campagne, le terme est néanmoins avant tout employé pour désigner la totalité de la ville où réside le prince, et pas seulement le château situé dans cette ville. L'affirmation de K.-H. Ahrens selon laquelle il faudrait distinguer radicalement résidence et ville-résidence est plutôt infirmée par l'usage que les contemporains font du terme 'résidence'[3]. La distinction entre les deux termes est si peu ferme que les frères Grimm donnent pour le terme '*Residenzstadt*' une définition très proche de celle du terme « *Residenz* » : c'est « une ville qui est résidence[4] », c'est-à-dire le lieu de séjour ordinaire du prince. Pour les frères Grimm comme pour les contemporains du XVIII^e^ siècle, c'est la totalité de la ville qui est résidence, et non le seul château de résidence.

Le fait que le terme « résidence » désigne non seulement le château, mais aussi la totalité de la ville où il se situe conduit à se demander comment l'on passe du château à la ville, c'est-à-dire quelles relations entretiennent le château de résidence et l'ensemble de la ville-résidence. La première façon de répondre à ce problème consiste à montrer que le château comme lieu de résidence contribue à la création d'une ville dans ses environs immédiats. C'est l'un des résultats du colloque qui s'est tenu en 1990 à Karlsruhe[5]. Le fait qu'un prince séjourne préférentiellement en un endroit contribue à faire de ce lieu une

[1] SHStA 10026/773/17 f°29r° : « *In übrigen lassen Wir Uns die von euch beschehene Anordnung doppelter Fenster in den ordinar Zimmern auf Unserer Residentz zu Dreßden gnädigst gefallen*. »
[2] Jakob und Wilhelm GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, Leipzig, 1854 : « *Residenz : für Ort, besonders Stadt, in welcher der Landesfürst seinen dauernden Aufenthalt hat*. »
[3] Karl-Heinz AHRENS, « *Herrschaftsvorort – Residenz – Hauptstadt. Zentren der Herrschaftsausübung in Spätmittelalter und früher Neuzeit. Phänomene und Begrifflichkeit* », in *Residenzstädte und ihre Bedeutung im Territorialstaat des 17. und 18. Jahrhunderts*, Gotha, 1990, p.50.
[4] Jakob und Wilhelm GRIMM, *op. cit.* : « *Residenzstadt : für eine Stadt, welche Residenz ist*. »
[5] Kurt ANDERMANN (dir.), *Residenzen. Aspekte hauptstädtischer Zentralität von der Frühen Neuzeit bis zum Ende der Monarchie*, Munich, 1992.

véritable ville, par l'attraction qu'il exerce et par les possibilités d'emplois qu'il offre. Lors de ce colloque, un exemple en est donné par E. Reinhard à propos des électeurs palatins : leur première résidence a été Heidelberg, mais après la dévastation du Palatinat par les armées de Louis XIV en 1689, l'électeur palatin s'installe dans la forteresse de Mannheim, puis, en 1778, lors de la réunion des lignées palatine et bavaroise de la dynastie Wittelsbach, il établit sa résidence à Munich. Le premier changement de résidence a causé le déclin de Heidelberg et le second, celui de Mannheim[1]. Comme le souligne P. Hartmann, la résidence suscite une activité économique qui, autrement, péricliterait presque certainement : « chaque prince avec sa cour était un employeur significatif et central, voire, pour la ville-résidence, la plupart du temps l'employeur le plus important.[2] » Il faut en effet approvisionner la cour, la présence du prince favorise en outre la prospérité de l'artisanat du luxe, sans oublier les manœuvres et journaliers à qui reviennent les nécessaires tâches manuelles les plus pénibles. Par la seule activité économique qu'elle génère, par le seul bassin d'emplois qu'elle constitue, la résidence princière devient aisément une ville.

Ceci est également vrai au plan politique : la résidence attire la noblesse, les ecclésiastiques, tous ceux pour qui il est important de séjourner à proximité du prince. La ville-résidence est en effet le lieu de stabilisation de la chancellerie et du gouvernement du prince : les favoris politiques, les conseillers, ceux qui travaillent dans l'administration princière s'installent dans la ville-résidence ; les solliciteurs, les représentants étrangers et tous ceux qui ont quelque affaire à régler auprès de l'un ou l'autre des conseils du prince sont amenés à se rendre dans la ville-résidence. Il faut les loger, les nourrir et, éventuellement, les distraire, ce qui génère en retour une activité économique qui contribue à la prospérité de la ville-résidence. Celle-ci attire donc des populations de tout rang social, de la plus haute noblesse aux journaliers, qui, chacune à leur façon, profitent des possibilités offertes par la proximité du prince. La conséquence immédiate en est la croissance urbaine, c'est-à-dire la multiplication et la densification du bâti : ce phénomène quasi-mécanique est bien expliqué et développé dans les actes du colloque de Karlsruhe.

[1] Eugen REINHARD, « *Die Residenz in der Kulturlandschaft Südwestdeutschlands. Ihre Topographie und ihr Umland* », in Kurt ANDERMANN (dir.), *op. cit.*, p.25-45.
[2] Peter Klaus HARTMANN, « *Monarch, Hofgesellschaft und höfische Ökonomie. Wirtschaft und Gesellschaft in neuzeitlichen Residenzen* », in Kurt ANDERMANN (dir.), *op. cit.*, p.73-82. Citation p.78 : « [...] *jeder Fürst mit seinem Hof war ein bedeutender, meist für die Residenzstadt sogar der wichtigste, und zentrale Arbeitgeber*. »

B- Dresde, centre du gouvernement de la Saxe

1) L'essor de l'administration électorale

De toutes les demeures princières, seul le château de résidence est le cœur de l'État, car c'est là que sont conservés les archives et le trésor du prince : c'est lui qui manifeste le mieux la stabilisation géographique des affaires de l'État. Puisque la dimension politique est un aspect essentiel de la définition du château de résidence et, partant, de la ville-résidence tout entière, l'on peut comprendre comment celle-ci devient presque naturellement une capitale politique.

En Saxe électorale, le phénomène est déjà bien établi à l'avènement d'Auguste le Fort en 1694. Dresde est en effet ville-résidence des Wettin albertins depuis le partage de Leipzig de 1485 et son statut de capitale politique du duché, puis de l'électorat de Saxe, bien manifesté par la construction d'une chancellerie en 1565, est patent dès le XVI^{e} siècle. Auguste le Fort hérite ainsi d'un développement administratif vieux d'au moins deux siècles. Parallèlement, la mobilité du prince ne disparaît ni au XVII^{e} ni au XVIII^{e} siècles, ce qui introduit la question du gouvernement et de l'administration de l'État en l'absence de l'électeur. Par exemple, Jean-Georges III passe une bonne partie de son règne (1680-1691) à combattre les Turcs ou les Français pour le compte de Léopold I^{er} : son absence favorise l'essor de la Diète de l'électorat, c'est-à-dire le rôle politique de la noblesse saxonne, notamment des chevaliers[1]. Après le règne de Jean-Georges IV qui, lui, ne quitte guère Dresde, Auguste le Fort reprend l'habitude qu'avait son père d'être absent de sa ville-résidence, en combattant les Turcs en Hongrie en 1695 et en 1696. La question des absences de l'électeur se pose de façon nouvelle en 1697, lorsque Auguste le Fort est élu et sacré roi de Pologne. En dépit du mythe persistant selon lequel les rois saxons de Pologne ne se seraient presque jamais rendus dans leur royaume et qu'ils s'en désintéresseraient, le roi de Pologne est en réalité institutionnellement obligé d'être régulièrement présent dans son royaume[2]. Il doit en effet assister aux sessions de la Diète de Pologne, laquelle se réunit au moins une fois tous les deux ans, et pas nécessairement à Varsovie : depuis 1678, une session sur trois doit se tenir dans le grand-duché de Lituanie, en l'occurrence à Grodno[3]. Outre ces séjours dus aux institutions polonaises, l'électeur peut être

[1] Cf. Nina KRÜGER, *op. cit.*

[2] C'est une autre question que de savoir si le roi saxon a été trop présent en Pologne (comme le prétendent les Saxons) ou trop peu (comme l'affirment les Polonais), mais c'est faire erreur que croire qu'il ne s'est jamais rendu dans son royaume. Rappelons qu'Auguste le Fort passe la moitié de son règne en Pologne et Frédéric-Auguste II le tiers du sien (cf. supra, chapitre II).

[3] Cf. Norman DAVIES, *God's Playground. A History of Poland*, Oxford, 1982, p.322-331. Plus généralement, l'ouvrage de N. Davies est l'un des plus clairs sur l'histoire de la Pologne à l'époque moderne, notamment en ce qui concerne les institutions de ce royaume. Toutefois, pour pouvoir confirmer cette présence du roi à la Diète de

amené à se rendre dans son royaume pour y réactiver ses réseaux de fidèles et empêcher tout complot à son encontre. La récurrence des absences de l'électeur a ainsi changé de nature : sa cause n'en est plus la fidélité à l'empereur Habsbourg, mais le gouvernement simultané de deux États dont l'un est étranger au Saint-Empire.

Dans ces conditions, Auguste le Fort aurait pu reprendre la méthode usitée par son père, c'est-à-dire laisser la noblesse saxonne gouverner et administrer l'électorat : pour la Diète de Saxe, cela aurait permis la consolidation des acquis de la seconde moitié du XVII[e] siècle. C'est précisément ce que veut éviter le nouvel électeur. Voilà pourquoi, dès l'été 1697, Auguste le Fort confie la régence des affaires de Saxe à un homme sûr, qui n'appartient en rien aux réseaux de la noblesse saxonne, le prince de Fürstenberg, qui occupe cette fonction jusqu'à sa mort en 1716. Le régent est le représentant de la personne de l'électeur et c'est à ce titre qu'il peut loger dans le château de résidence, comme le montre la demande qu'il adresse à Auguste le Fort à l'automne 1697 : « Comme Sa Majesté Royale a très gracieusement permis qu'en consolation particulière, Sa Grâce Princière puisse loger dans Sa résidence à Dresde et se servir de la cuisine, ne pourrait-elle pas également permettre très gracieusement que l'on creuse à travers l'actuelle maison Schönberg et que l'on ouvre à nouveau le soi-disant Couloir Noir car, en raison de son respect très grand et très soumis, en présence de Sa Majesté, elle doit loger dans ladite maison ?[1] ». Auguste le Fort répond positivement à cette demande en octobre 1697. De la sorte, lorsque le roi séjourne en Pologne, le régent loge au château, dans les anciens appartement de Jean-Georges IV : cela montre sa haute position, dans la mesure où, à Dresde, seuls la dynastie et ses domestiques logent au château. En revanche, en raison du respect dû au prince, lorsque l'électeur revient à Dresde, le régent lui cède la première place et regagne son logis ordinaire, l'hôtel Schönberg, à l'angle du pont et de l'Elbgasse.

Toutefois, Auguste le Fort ne laisse pas le régent gouverner seul la Saxe, en dépit de la latitude qu'il lui laisse, au moins jusqu'à la fondation du Cabinet privé entre 1704 et 1706. C'est pourquoi il est faux de prétendre qu'accaparé par la Pologne, l'électeur a négligé la Saxe. En réalité, il garde la haute main sur l'administration et le gouvernement de l'électorat et, à cette fin, il entretient une abondante correspondance avec le régent ou avec ses conseillers restés en Saxe, comme en témoignent les nombreuses lettres conservées aux archives de Saxe.

Pologne, il faudrait comparer les dates de ses séjours en Pologne avec celles des sessions de la Diète : ne disposant pas de ces dernières, nous n'avons pas pu faire ce travail.

[1] SHStA 10026/773/9 f°14r° : « *Weiln Ihre Königl[iche] M[ajestä]t zu sonderbarer Consolation Ihrer Fürstl[ichen] Gn[ade] allergn[ädig]st erlaubet hätten, daß sie in Dero Residentz zu Dreßden logiren, und der Kuchel sich bedienen möchten, ob Sie nicht auch zugleich allergn[ädig]st erlauben wollen, daß durch das nunmehro Schönbergische Hauß dörffte gebrochen, und der sogenannte Schwarze Gang wiederumb eröffnet werden, weil sie in Anwesenheit Ihr[er] M[ajestä]t in selbigen Hauß aus schuldigsten unterth[änig]sten Respect logiren müsten ?* »

Par exemple, après l'incendie du château du 25 mars 1701, Auguste le Fort, alors en Pologne, ordonne au grand maréchal de cour, le comte Erdmannsdorf, de mener une enquête, dont le résultat lui est envoyé dès le 1er avril suivant[1]. D'une manière générale, la précision de ces lettres laisse entendre qu'Auguste le Fort souhaite être mis au courant des détails des moindres affaires en cours. Ainsi, dans une lettre datée du 11 novembre 1718, alors que l'électeur est en Pologne, le comte de Watzdorf lui fait rapport des affaires financières liées à la préparation des fêtes du mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe :

> « Pour les Batiments que Votre Majesté fait faire par Mons[ieur] la Gascherie à Hambourg, i'auray tout le soin que son ordre soit expedié autant qu'il sera posible, i'en ecriray avec la poste d'aujourd'huy à Mons[ieur] la Gascherie et au Sieur Langenbeck (lequel Mon[sieur] le Baron de Löwendal m'a enseigné d'etre honete homme) ie donneray commission à ce dernier d'assister au premier que les choses se fassent à un prix raisonable, et pour l'argent, ie me serviray de la voye des freres Richter, qu'ils payent eus memes les ouvriers[2]. »

Réciproquement, Auguste le Fort envoie des lettres précises à ses correspondants en Saxe, ce qui montre que depuis la Pologne, il se soucie du devenir de ses États patrimoniaux, non seulement de leur gouvernement, mais aussi d'affaires plus ponctuelles, tel l'embellissement de la ville-résidence. Par exemple, il écrit de Varsovie au général de Bodt pour lui spécifier un détail concernant la transformation du pont sur l'Elbe :

> « A Varsovie ce 7. de Juin. Monsieur le Lieut[enant] Gen[éral] de Bodt. Ayant trouvé les raisons que vous avés alleguées par rapport au marbre blanc et à l'inscription qui y doit etre encrustée en Lettres de Bronze sous le Crucifix : J'ai fait donner mes ordres au Sieur Leplat, pour vous faire remettre la piece de Marbre que vous demandez par vôtre lettre. Quant à l'inscription, je souhaite, que la cy jointe y soit mise, vous pouvez employer toutes les lettres, qui sont pretes, et faire travailler aux autres. Sur ce, je prie Dieu [...][3] ».

La pratique du gouvernement et de l'administration par voie de correspondance s'est renforcée avec la constitution du Cabinet privé, qui devient la première institution centrale de l'électorat le 1er juin 1706, mais qui, dans un premier temps, ne détient aucune responsabilité

[1] SHStA 10024/9844/10 f°1-15.
[2] SHStA 10026/392/6 f°27.
[3] SHStA 10026/2089/15 f°8r°. La lettre n'est pas datée, mais elle parle manifestement du crucifix du pont sur l'Elbe : au vu de la chronologie de la reconstruction de ce dernier par Pöppelmann et de celle des absences d'Auguste le Fort, l'on peut déduire qu'elle a été écrite le 7 juin 1729.

ministérielle : le pouvoir de décision appartient en dernier ressort à l'électeur[1]. Cette situation institutionnelle favorise le développement de la correspondance entre Auguste le Fort et ses ministres restés à Dresde. Pourtant, les inconvénients de cette solution sont nombreux : il faut surmonter la mauvaise qualité des chemins, l'absence de continuité territoriale entre la Saxe et la Pologne et le fait que, jusqu'en 1716, la Pologne est un pays en guerre, avec la lutte entre les partisans d'Auguste le Fort et ceux de Stanislas Lezczyński. Les lettres peuvent ainsi prendre du retard, voire se perdre. En règle générale, dans les années 1710, le courrier met une petite dizaine de jours de Dresde à Varsovie, voire plutôt six jours, mais il arrive qu'il mette un temps beaucoup plus long. Ainsi, une lettre envoyée par Auguste le Fort le 9 novembre 1718 parvient au comte de Wackerbarth à Dresde le 30 novembre[2] ; à l'inverse, Auguste le Fort reçoit en même temps trois lettres envoyées par le comte de Wackerbarth respectivement les 15, 22 et 29 octobre 1718[3]. L'on assiste globalement à l'accélération des communications entre la Saxe et la Pologne grâce à l'amélioration de l'état des deux routes reliant ces deux pays, celle de Görlitz et de Breslau et celle de Guben et de Poznań. La poste gagne ainsi en efficacité : dans les années 1750, le courrier met entre quatre et six jours pour se rendre de Dresde à Varsovie.

D'après nos dépouillements, de telles correspondances entre Auguste le Fort séjournant en Pologne et ses conseillers restés en Saxe datent surtout des années 1710. Dans les années postérieures, l'électeur continue certes de veiller aux affaires saxonnes depuis la Pologne, mais de plus en plus de décisions sont prises à Dresde, grâce à la réforme de l'administration électorale. Après une décennie de confusion, est en effet créé en 1717 un véritable système ministériel, les conseillers de l'électeur devenant des ministres responsables[4]. On se le rappelle, le 1er juin 1706, le Cabinet privé devient la première institution centrale de l'électorat, mettant à mal la position de la noblesse saxonne qui est bien représentée au Conseil privé. À partir de 1712, celui-ci tente de profiter des absences récurrentes d'Auguste le Fort pour retrouver sa position. Le chaos est tel qu'à partir de 1714, les comtes de Flemming et de Werthern essaient de le réorganiser afin de limiter les conflits de compétence avec le Cabinet privé : c'est dans cette perspective qu'Auguste le Fort nomme le comte de Werthern chancelier, c'est-à-dire président du tribunal suprême de la Saxe électorale, et directeur du Cabinet privé. L'administration saxonne devient pleinement autonome en 1717 :

[1] Johannes DÜRICHEN, « *Geheimes Kabinett und Geheimer Rat unter der Regierung Augusts des Starken in den Jahren 1704-1720* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 51, 1930, p.68-134.
[2] SHStA 10026/2095/200 f°82r°.
[3] SHStA 10026/2095/201 f°23r°.
[4] Johannes DÜRICHEN, *op. cit.*, p.120.

elle est dotée le 22 juin de cette même année d'un nouveau règlement qui fixe la façon dont elle doit constituer les dossiers, les examiner et les archiver. Désormais, la plupart des décisions concernant la Saxe sont prises à Dresde, sans qu'il soit besoin d'en référer à l'électeur : les ministres compétents signent en son nom, ce qui est indiqué dans les actes par la mention *Augustus Rex* suivie du nom du conseiller qui endosse la responsabilité de la décision. L'électeur peut cependant intervenir, lorsque les conseillers jugent bon de solliciter sa décision, qui est alors sans appel, ou bien pour les affaires qu'il s'est réservées. Cela implique qu'il se déplace avec les documents les plus importants, notamment ceux concernant les affaires traitées au Cabinet privé. Ceci permet de comprendre l'ordre donné par Frédéric-Auguste II à la mort de son père le 1er février 1733 : « Comme au moment du décès de Sa Majesté Royale de Pologne, la chancellerie du Cabinet privé se trouvait à Varsovie, sur l'ordre très gracieux de Son Altesse Royale, le nouvel électeur, jusqu'au retour de la chancellerie du Cabinet privé, toutes les affaires ont été exposées au Conseil privé de Saxe électorale et les décisions signées à la chancellerie du Conseil privé [...] [1] ». Tel est le principe du gouvernement et de l'administration de la Saxe jusqu'à la fin du règne d'Auguste le Fort.

De ce point de vue, il n'y a guère de changement sous Frédéric-Auguste II, à ceci près que l'on assiste à la concentration des responsabilités politiques dans les mains du comte de Brühl : à la fin du règne d'Auguste le Fort, en 1731, celui-ci devient directeur du collège de l'octroi général et conseiller privé, puis, le 8 janvier 1733, président de la Chambre et du collège des mines. Frédéric-Auguste II le nomme ministre du Cabinet en juin 1733. Le comte de Brühl récupère ensuite les charges du comte Sułkowski lorsque celui-ci est disgracié en 1738 : de fait, il est alors un véritable premier ministre, même s'il n'en obtient le titre que le 8 décembre 1746[2]. Le mécanisme administratif est alors le même que sous Auguste le Fort : les bureaux compétents préparent les dossiers et les décisions, mais désormais, au Cabinet privé, le contreseing le plus fréquent est celui du comte de Brühl. Toutefois, il est faux de croire que celui-ci garde la haute main sur la totalité des affaires au point d'être un monarque au petit pied. Une telle idée, courante dans l'historiographie, est contredite par l'examen des contreseings des actes, par exemple ceux conservés dans les archives du bailliage[3] : là, sur les soixante-trois dossiers datant du règne de Frédéric-Auguste II que nous avons examinés,

[1] SHStA 10026/781/1 f°3r° : « *Weiln bey erfolgten Ableben Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t in Pohlen, die Geheime Cabinets Canzley sich zu Warschau befunden, so ist auf Ihrer Königl[ichen] Hoheit des neuen Churfürstens gnädigst ertheilten Befehl, bis zu derselben Retour, alles und jedes durch das Chur-Sächßisches Geheime Consilium vorgetragen und bey der Geheimen Canzley expediret worden* [...] ».
[2] Aladár von BOROVICZÉNY, *Graf von Brühl, der Medici, Richelieu und Rothschild seiner Zeit*, Zurich, Leipzig, Vienne, 1929, p.24-70.
[3] SHStA fonds 10047.

trente-et-un ont été suivis par Joseph Hennicke (vice-président de la Chambre jusqu'à sa mort en 1752), dix-neuf par le conseiller privé Otto Friedrich Zanthier et seulement un par le comte de Brühl. Les deux premiers prennent ainsi toutes les décisions électorales concernant les adjudications de terrain et les bâtiments sous juridiction du bailliage. Ajoutons également que lorsque la sécurité de la place forte est en jeu, la décision est prise par le gouverneur, le comte Rutowski. Il y a ainsi une réelle spécialisation de l'administration de Frédéric-Auguste II. Grâce à son bon fonctionnement hérité des réformes d'Auguste le Fort, les affaires ordinaires ne requièrent qu'exceptionnellement l'intervention de l'électeur ou même celle de son premier ministre, le comte de Brühl.

2) Dresde, capitale politique et administrative

Un tel essor de l'administration renforce la centralité de Dresde. Grâce au développement de la bureaucratie, la ville-résidence devient une capitale politique et administrative : parce que c'est là que siègent les administrations et que sont conservés les archives et le trésor de l'État, c'est à Dresde que sont prises les décisions importantes soit par leur objet, soit par leur étendue. Tous ceux qui ont des affaires à traiter, qu'elles soient fiscales, financières, judiciaires ou simplement administratives, doivent soit correspondre avec les agents administratifs établis à Dresde, soit se rendre personnellement dans la ville-résidence. Autrement dit, puisque le château de résidence est le centre de l'État, la première fonction de la ville-résidence est politique et administrative.

À l'origine, la résidence de l'électeur, le château de Dresde auquel il faut ajouter la chancellerie édifiée par Auguste en 1565, est le centre de l'administration et du gouvernement de l'électorat. Toutefois, le développement administratif est tel que les locaux disponibles à la chancellerie ou au château deviennent insuffisants, surtout si l'on tient compte du problème criant du logement d'une dynastie qui ne cesse de s'accroître au cours de la première moitié du XVIII^{e} siècle. C'est pourquoi l'on assiste à la dispersion d'une bonne partie de l'administration hors de la résidence. Seuls les collèges politiques ou financiers les plus importants restent au château ou dans la chancellerie pendant la totalité des règnes d'Auguste le Fort et de son fils : c'est notamment le cas du Conseil privé, du Cabinet privé, de la Chambre, outre le département du grand maréchal de cour qui reste au château parce qu'il s'occupe de tout ce qui concerne la vie quotidienne de la dynastie et de son entourage[1]. Pour pallier le manque d'espace, le premier moyen consiste à réorganiser l'utilisation des pièces du château : ainsi, en

[1] *Dreßdnische Adresse*, Dresde, 1737, p.7. D'après les éditions postérieures, la répartition des administrations dans la ville-résidence ne varie pas entre 1737 et 1756.

1737, le transfert du culte évangélique de cour dans l'église Sainte-Sophie permet d'affecter aux archives du Cabinet privé le rez-de-chaussée de l'ancienne chapelle luthérienne du château. L'on peut également acquérir une maison jouxtant le château ou la chancellerie, afin de rester au plus près d'eux : le 31 mai 1737, Frédéric-Auguste II achète la maison du baron de Zech, située en arrière de la chancellerie, du côté de la Schössergasse, afin d'y installer l'administration des mines de Saxe et une partie des bureaux de la Chambre[1].

Toutefois, la fonction politique et administrative de la ville-résidence n'est pas concentrée dans les seuls environs immédiats du château et la dispersion des administrations électorales dans la totalité de l'espace urbain commence dès le début du règne d'Auguste le Fort. Le cas de l'administration fiscale est un bon exemple de la façon dont cela se passe. Le 5 mars 1701, l'électeur adresse cet ordre au prince de Fürstenberg et aux conseillers privés : « La proposition que vous avez entre autre faite d'établir un hôtel pour l'administration de l'impôt, ses archives et autres, nous plaît particulièrement et nous voulons très gracieusement que vous cherchiez un édifice qui soit non seulement commode pour cet usage, mais qui puisse également être utilisé pour les réunions et consultations de nos fidèles états [...][2] ». Disposer d'un hôtel des impôts n'est pas seulement un remède au manque d'espace dans le château ou la chancellerie, c'est aussi un moyen d'améliorer l'efficacité de l'administration, comme le suggère Auguste le Fort au prince de Fürstenberg le 1er août 1701. Les archives fiscales sont si nombreuses qu'elles sont dispersées dans de nombreux bâtiments ; en les rassemblant et en les rangeant dans un même lieu, le contrôle des fraudes fiscales ne sera que plus aisé. À cette fin, l'électeur propose d'acheter l'hôtel Schoning situé dans la Pirnaische Gasse[3]. La transaction échoue toutefois et en conséquence de l'ordre du 16 février 1705, le nouvel hôtel des impôts est installé dans la maison de Bernd Lehmann dans la Moritzstraße[4]. L'ensemble de l'administration fiscale est installé dans cet édifice, non seulement le Grand Collège des impôts, mais aussi le Collège de l'octroi général.

Toutefois, dans un rapport du 11 mai 1720, le Grand Collège des impôts se plaint de l'étroitesse et de la vétusté de cette maison au regard de la quantité d'archives possédées par l'administration fiscale. Afin d'y remédier, il propose de vendre la maison Lehmann et d'acquérir le palais Beichlingen, construit entre 1713 et 1717, lequel donne à la fois sur la

[1] RA A XXI 76v f°1-6.
[2] SHStA 10026/1435/5 f°1r° : « *Wir lassen Uns auch unter anderen absonderlich den wegen Bestellung eines Hauses zu der Steuer-Expedition, Archive und dergleichen, beschehenen Vorschlag gefallen, und wollen gnädigst, daß nicht allein eine hierzu bequehme, sondern auch eine solche Gelegenheit ausgesuchet werde, deren sich zugleich auch die getreue Stände bey ihren Zusammenkünfften und Consultationen bedienen könten* [...] ».
[3] *Ibidem*, f°2-5.
[4] *Ibidem*, f°12-13.

Pirnaische Gasse et la Moritzstraße[1]. Dans un premier temps, Auguste le Fort ne semble pas opposé à cette solution, puisque le 17 août 1720, le comte de Wackerbarth lui envoie, à sa demande, le plan du palais Beichlingen[2]. Mais l'électeur y renonce, soit qu'il ait estimé difficile de transformer ce monumental palais en hôtel des impôts, soit que le grand fauconnier Wolf Dietrich von Beichlingen ait refusé de vendre sa propriété. Toujours est-il que le 30 janvier 1721, le comte de Wackerbarth propose à Auguste le Fort de consolider l'hôtel des impôts en construisant un bâtiment supplémentaire qui relie l'ancienne maison Lehmann à la maison Jacobi dans la Pirnaische Gasse[3]. L'extension se poursuit dans cette direction et le 16 décembre 1722, Auguste le Fort ordonne au Conseil privé d'acheter la maison Jacobi afin de la rattacher à l'administration fiscale[4]. L'accumulation des dossiers fait qu'en dépit de la taille de l'hôtel des impôts, la place fait encore défaut à la fin des années 1720, au point qu'à deux reprises, le 14 juin 1729 et le 6 juillet 1730, le Collège de l'octroi général tente d'acquérir une partie de l'hôtel du défunt comte de Watzdorf, mais en vain[5]. La dernière transformation a lieu à l'automne 1736 : Frédéric-Auguste II détache de l'hôtel des impôts un bâtiment situé sur le côté de la propriété et le rattache au palais Flemming qu'il agrandit avant de le donner au comte Sułkowski. En conséquence, l'usage de l'hôtel des impôts, qui reste un édifice imposant, est désormais réservé au seul Grand Collège des impôts[6], tandis que le Collège de l'octroi général est installé dans la chancellerie du château[7].

Le développement de l'administration électorale conduit à la multiplication des bâtiments administratifs dans la ville-résidence, en particulier dans les années 1730. Dans Neudresden, il faut en effet ajouter au château, à la chancellerie et à l'hôtel des impôts la maison Zehm, située dans la Kreuzgasse, où est installé le Grand Collège des finances[8]. Par ailleurs, en rive droite de l'Elbe, Frédéric-Auguste II fait l'acquisition en 1733 de la propriété de Gerven dans la Große Meißner Gasse et transforme cette maison baroque en hôtel administratif : l'on y trouve le Conseil privé de la guerre, la caisse militaire, le conseil aulique, le tribunal d'appel et la curie des fiefs[9]. Tous ceux qui ont donc affaire avec l'administration militaire (pour y travailler ou pour y obtenir un arriéré de paiement), qui sont partie prenante d'un procès jugé par l'une des juridictions supérieures de l'électorat ou qui sont tenus

[1] *Ibidem*, f°32-33.
[2] *Ibidem*, f°44.
[3] *Ibidem*, f°45-46.
[4] *Ibidem*, f°58.
[5] *Ibidem*, f°78-89.
[6] *Ibidem*, f°102-103.
[7] *Dreßdnische Adresse*, *op. cit.*, p.7.
[8] *Ibidem*, p.15.
[9] *Ibidem*, p.22-23.

d'enregistrer un changement de propriété à la curie des fiefs, doivent se rendre à Neustadt dans le nouvel hôtel des collèges électoraux. Ce phénomène de dispersion des bâtiments administratifs hors du château se retrouve à l'échelon inférieur : les affaires du bailliage dont Dresde est le centre sont traitées dans l'hôtel du bailliage qui est d'abord situé dans la Kleine Brüdergasse, maison abandonnée en raison de son délabrement. En 1740, l'administration du bailliage est installée dans la Fraumutterhaus près de l'église Sainte-Croix[1].

Que la ville-résidence soit capitale administrative de l'électorat n'est pas seulement manifesté par les bâtiments spécifiques que nous venons d'énumérer. Comme il est alors usuel dans toute l'Europe, les bureaux administratifs sont peu nombreux dans la capitale. À la différence de ce que l'on peut observer à Versailles, il n'y a pas à Dresde de bâtiment ministériel et aucun ministre ne dispose d'un logement, même administratif, au château : les membres du Conseil privé ou du Cabinet privé et, plus généralement, tous ceux qui occupent une fonction importante dans l'administration de l'électorat travaillent à leur domicile. Qui a affaire à eux ou à l'un de leurs secrétaires doit se rendre chez eux. Cela signifie que la dimension de capitale politique ne se réduit pas au seul château, mais englobe aussi tous les palais et hôtels particuliers habités par les conseillers de l'électeur. Dans la mesure où ceux-ci sont bien répartis dans l'espace de la ville-résidence, l'on voit à quel point c'est la totalité de la ville de Dresde, et non uniquement le château et ses environs immédiats, qui joue le rôle de capitale politique. C'est ce que montrent les éditions successives de l'annuaire de Dresde qui, toutes, mentionnent les principaux palais et hôtels de la ville en insistant sur le rôle politique ou administratif de leur propriétaire ou de leur locataire principal. À titre d'exemple, l'édition de 1737 signale : dans la Schloßgasse, près de la pharmacie de cour, le baron de Dießbach, major général et capitaine des trabans ; sur le *Jüdenhof*, dans l'hôtel du Gouvernement, le comte de Frise, ministre du Cabinet et gouverneur de la ville ; dans le palais Wackerbarth près de l'arsenal, le comte Rutowski, général et commandant des gardes du corps ; dans la Große Brüdergasse, von Leibnitz, grand veneur, et von Zech, conseiller privé ; dans la Wilsdruffer Gasse, von Miltitz, conseiller privé ; dans l'hôtel Bünau de la Scheffelgasse, le comte de Castell, général et commandant de la place forte ; dans l'hôtel de Frise sur le Vieux Marché, von Haugwitz, grand échanson ; dans la maison Wabst près de l'église Sainte-Croix, von Lohs, président du Grand Consistoire ; dans la Moritzstraße, le baron de Seifertitz, grand maître de la cuisine, ainsi que le baron de Löwendal, grand maréchal de cour ; dans le palais de l'Elbgasse, le comte de Brühl ; dans Neustadt, enfin, von Baudis, général en chef, et von

[1] SHStA 10047/1703 f°1.

Kiesewetter, président du Conseil privé de la guerre[1]. Cet ouvrage insiste donc sur la fonction de capitale politique qui caractérise la ville de Dresde : les bâtiments énumérés sont remarquables tant par leur beauté intrinsèque que par la charge détenue par leur propriétaire ou par leur locataire principal. De la sorte, la fonction de capitale ne se réduit pas au château, elle n'est pas non plus cantonnée dans un quartier spécifique, mais elle est clairement manifestée dans une grande partie de la ville[2]. Nous touchons ici à quelque chose d'essentiel : parce qu'elle est capitale, la ville-résidence donne à voir l'État et chaque hôtel particulier ou palais habité par un personnage impliqué dans le fonctionnement de cet État donne lui-même l'État à voir. Autrement dit, le ministre ou le conseiller qui embellit son palais ou son hôtel ne manifeste pas seulement la haute position qui est la sienne, il contribue en même temps à montrer la splendeur de l'État saxon tout entier.

Dresde est ainsi une capitale politique et administrative parce qu'elle est à la fois un chef-lieu de bailliage et surtout le centre de l'administration de tout l'électorat : telle est la conséquence de la stabilisation territoriale et du développement du gouvernement et de l'administration de l'électorat. Cette dimension est essentielle, voire primordiale dans la définition d'une ville-résidence : lieu de séjour ordinaire du souverain, celle-ci est la capitale politique et administrative de l'État sur lequel il règne. Alors que la focalisation de l'historiographie sur les villes-résidences créées *ex nihilo* conduit à croire que les aspects urbanistiques sont premiers, il n'en est rien : ce qui caractérise d'abord la ville-résidence, c'est sa fonction de capitale politique et administrative, l'urbanisme et le rôle culturel ne viennent qu'en second lieu. C'est pourquoi les éditeurs de la monumentale histoire de Dresde parue en 2005-2006 ont eu raison de commencer la grande partie qui couvre la période 1648-1763 par l'examen du rôle de Dresde comme centre de l'exercice du pouvoir à l'échelle de l'électorat et de renvoyer à la fin de la fresque les aspects urbanistiques et culturels[3]. Le rôle de capitale politique et administrative induit par le statut de ville-résidence est la fonction première de la ville de Dresde, c'est en même temps la source de sa prospérité. C'est à Dresde que sont prises les décisions concernant le bailliage dont elle est le chef-lieu et la totalité de l'électorat dont elle est la capitale. Concrètement, cela implique que d'une part, une importante correspondance politique ou administrative est traitée à Dresde et que, d'autre part, certains se

[1] *Dreßdnische Adresse*, *op. cit.* Un travail analogue peut être fait avec les quatre éditions postérieures de cet annuaire : il aboutit aux mêmes conclusions.

[2] Ceci n'empêche nullement l'existence d'une répartition sociologique de la population de Dresde. En 1737, seuls deux personnages importants de l'État habitent dans Neustadt, tous les autres sont dans Neudresden, mais aucun dans les faubourgs : l'on voit clairement quelles hiérarchies sont faites entre les différentes parties de la ville-résidence. De même, dans Neudresden, les ministres et conseillers se trouvent surtout dans les quartiers du château, du Nouveau Marché et de l'église Sainte-Croix.

[3] Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.19-322.

rendent à la capitale pour faire avancer leurs affaires au bailliage, aux collèges électoraux ou encore au tribunal d'appel[1]. De tels phénomènes ne sont certes pas étonnants dans un État centralisé, mais les rappeler permet de prendre conscience de ce que signifie être une capitale politique pour une ville-résidence.

3) Dresde, capitale militaire

La centralité politique et administrative de Dresde est renforcée par le statut de place forte et de capitale militaire qui est le sien à une triple échelle. Tout d'abord, en raison du privilège de l'autonomie communale, les bourgeois sont responsables de la défense de leur ville et, en raison de leur sujétion à l'électeur, ils doivent participer aux campagnes du souverain : l'entraînement est assuré par la société de tir fondée en 1564. Cet aspect, pour être mineur et inadapté aux conditions de la guerre moderne, a si peu disparu au XVIII^e^ siècle que le mandat royal du 29 avril 1734 intègre la société de tir de Dresde, et partant, l'ensemble de la bourgeoisie de la ville, dans la hiérarchie militaire et dans le plan de défense de l'électorat[2]. La seconde échelle est celle du bailliage : depuis 1613, celui de Dresde doit entretenir mille hommes chargés de la défense de la ville et de ses environs. La formation se montre si inefficace lors de l'invasion de la Saxe par les Suédois en 1704 qu'elle est supprimée en 1708. Toutefois, en 1711, au moment de la reconquête de la Pologne, Auguste le Fort tente de reconstituer une formation militaire dépendant des bailliages, que l'on appelle la milice territoriale : considérée comme inutile, elle est supprimée dès 1716[3]. Il s'ensuit que la défense de la ville de Dresde dépend essentiellement des troupes permanentes de l'électeur qui y sont stationnées. Ceci est l'aboutissement d'un mouvement commencé au XVI^e^ siècle, qui voit Dresde devenir une place forte commandée par un officier électoral, puis, à la fin du XVII^e^ siècle, une ville de garnison.

L'importance militaire de Dresde vient d'abord de son rôle stratégique à l'échelle régionale. Le système défensif de la Saxe électorale s'appuie sur les Monts Métallifères qui ferment à l'ouest le quadrilatère de Bohême, ainsi que sur trois ensembles de places fortes, au

[1] En la matière, il convient de ne pas oublier la Diète de l'électorat, qui se réunit à Dresde une fois tous les trois ans environ. Cf. Josef MATZERATH, « *Landstände und Landtage in Sachsen 1438 bis 1831. Zur Entstehung, Gewichtung und Tagungsweise der sächsischen Ständeversammlung in vorkonstitutioneller Zeit* », in Karlheinz BLASCHKE (dir.), *700 Jahre politische Mitbestimmung in Sachsen*, Dresde, 1994, p.20-22. À titre d'exemple, la Diète ouverte à Dresde le 19 août 1731 réunit quatorze seigneurs ou comtes, deux cent sept chevaliers et deux cent soixante-quinze représentants des villes, soit près de cinq cents personnes : le total, auquel il faut ajouter les domestiques, est suffisamment important pour que la réunion soit visible à l'échelle de la ville-résidence.
[2] Reiner GROß, « *Vom Dreißigjährigen Krieg zum Siebenjährigen Krieg – Dresden als Zentrum kursächsischer Herrschaftsausübung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.46-47.
[3] *Ibidem*, p.48.

sud, Zwickau, à l'est, Dresde, Königstein et Sonnenstein, et à l'ouest, Leipzig et Torgau. La première fonction de la place forte de Dresde consiste à surveiller la sortie des défilés de Suisse saxonne, c'est-à-dire la circulation entre la Saxe et la Bohême : c'est pour cette raison que le gouverneur de Dresde a aussi la responsabilité des deux forteresses de Suisse saxonne, Königstein et Sonnenstein. Par ailleurs, Dresde est la première place forte rencontrée par un ennemi qui serait entré en Saxe par la Haute-Lusace et qui chercherait à se diriger vers le sud. Enfin, dans l'hypothèse où les places fortes de Torgau ou de Zwickau tomberaient, la résistance de celle de Dresde permettrait d'empêcher l'anéantissement complet de la Saxe. La situation géopolitique de la Saxe électorale et les considérations géostratégiques sont à l'origine du fait que depuis les années 1540, les ducs puis électeurs de Saxe se soucient de la qualité de la défense de Dresde.

Ce n'est cependant pas le seul facteur explicatif : le statut de ville-résidence contribue lui aussi à faire de Dresde l'une des plus grandes villes de garnison d'Europe centrale. En effet, le château de résidence est le centre d'un État intégré à un ensemble plus vaste : la Saxe albertine, qu'elle soit ducale ou électorale, est partie prenante de la quasi-totalité des conflits qui divisent le Saint-Empire du XVI^{e} siècle au XVIII^{e} siècle. En outre, cet État est riche, grâce aux revenus apportés par l'exploitation des mines d'argent et des pierres semi-précieuses des Monts Métallifères. Le centre de l'État, où se trouvent les archives politiques et le trésor des Wettin, représente un objectif appréciable pour tout ennemi souhaitant blesser la Saxe en son cœur : à l'inverse, la perte des archives et des richesses serait très grave pour l'électeur de Saxe. Pour cette raison, Dresde doit être bien défendue : son statut de ville-résidence est en soi un facteur de son importance stratégique. C'est pourquoi le développement administratif et politique de l'électorat conduit au renforcement d'une garnison chargée de la défense de la ville de Dresde qui est tout entière résidence de l'électeur. L'on assiste ainsi à un accroissement de la présence militaire à Dresde, avec les troupes de ligne, l'artillerie, le corps du génie et les gardes du corps de l'électeur[1]. Or, à Dresde, il n'y a pas de séparation entre le château et la ville, il n'existe pas davantage de citadelle où l'on pourrait se réfugier en cas d'invasion. Cela signifie d'une part que le cœur de l'État n'est pas constitué par le seul château, mais bien par l'ensemble de la ville *intra-muros* et d'autre part qu'en cas d'échec, il n'y a pas de possibilité de repli : c'est donc la totalité de la ville-résidence qui doit être défendue au mieux. Ainsi, les soldats de la garnison doivent surveiller l'accès à tous les bâtiments qui sont au cœur de l'administration et du gouvernement de l'électorat, bien évidemment le château,

[1] *Ibidem*, p.48.

mais également la chancellerie, l'hôtel des collèges électoraux et tous les palais ou hôtels particuliers habités par un personnage haut placé dans la hiérarchie politique ou administrative de l'électorat. En retour, leur présence, qui a d'abord une fonction militaire, contribue au prestige de la ville-résidence : les postes de garde signalent quels sont les bâtiments importants au regard de l'ensemble de l'électorat ; leur seule existence manifeste à quel point la ville de Dresde joue un rôle politique central dans la Saxe électorale.

Par-delà les impératifs stratégiques, les Wettin renforcent la centralité de Dresde au plan militaire : ce faisant, la ville-résidence peut être louée pour la qualité de ses institutions militaires. C'est notamment le cas de l'arsenal édifié par l'électeur Auguste à partir de 1559. Comme l'écrit J. C. Crell dans sa description de Dresde parue en 1726, l'arsenal de Dresde « est après celui de Venise le plus noble et le plus grand d'Europe, il peut, sans accorder de préférence, armer cent mille hommes, avec toute sorte d'armes, qu'elles soient anciennes ou modernes.[1] » J. C. Crell exagère sans doute quant à la capacité d'armement de l'arsenal de Dresde, si l'on compare ses propos avec le récit officiel de la visite de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse en 1728 : « S[a] M[ajesté], après avoir donné ces audiances, alla voir l'Arsenal, qu'Elle parut etonnée de trouver en si bon état, et si rempli de beaux Canons, et surtout de petites armes, dont le Roi a effectivement de quoi armer au-delà de 60m hommes.[2] » Cette bonne impression est confirmée par ce qu'en dit le comte des Alleurs, ministre de Louis XV auprès de la cour de Saxe en 1741 : d'après le compte-rendu de sa visite en septembre 1741, l'arsenal de Dresde est tout à fait à même de monter une armée importante, à quoi il faut ajouter la bonne qualité de l'armement, notamment celle des canons, dont le ministre français estime qu'ils sont supérieurs à ceux du roi de France[3]. L'arsenal est situé dans Neudresden, entre le Nouveau Marché et le rempart nord-est. La fonction militaire de ce quartier est renforcée au début du XVIII^{e} siècle, avec la construction du Corps de garde sur le Nouveau Marché en 1716. Plus largement, l'espace occupé par les édifices militaires dans la ville-résidence est considérable : même en excluant les fortifications, cela représente le cinquième de Neudresden, à quoi s'ajoute en 1732 le cinquième de Neustadt, avec la construction des casernes. De façon cumulée, les bâtiments militaires de Dresde occupent un espace plus vaste

[1] Johann Christian Crell, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.54 : « [...] *und wird es nach den Venetianischen vor das vornehmste und größeste Arsenal in Europa gehalten ; auch sollen aus solchem 100 000 Mann ohne Vorzug, mit allerhand Gattung alt und neuen Gewehrs, bewaffnet werden können*. »

[2] SHStA 10026/356/8 f°3r°. Si l'on soupçonne la chronique officielle d'exagération dans son chiffre de 60 000 hommes, à plus forte raison doit-on penser que J. C. Crell exagère en avançant le chiffre de 100 000 hommes.

[3] Ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique Allemagne, Origines ad 1870, 414, f°187r°.

que la résidence de l'électeur[1]. Ici, le prestige est aussi important que la seule nécessité de défendre la ville-résidence. L'éclat des édifices militaires est à la mesure de l'attention que l'électeur porte à son armée et à la défense de Dresde. Le soin qu'il y apporte est une façon d'affirmer qu'il ne néglige nullement son devoir de protection de ses sujets ; il est en même temps un avertissement lancé aux ennemis potentiels.

Si Dresde joue un rôle central en matière militaire, c'est enfin parce que l'on y trouve des institutions d'éducation destinées à favoriser l'excellence de l'armée saxonne. Pour les domaines militaires exigeant des compétences spécifiques, l'artillerie et le génie, Auguste le Fort crée deux académies permettant de préparer le recrutement au sein de ces deux corps, lesquelles se trouvent toutes deux à Dresde[2]. La centralité de la ville-résidence est telle que l'on n'imagine pas de placer ces instituts hors de Dresde. Il en va de même avec le corps des cadets, fondé par Jean-Georges IV en 1692 : dans le cadre de la constitution d'une armée permanente, l'électeur choisit de jeunes hommes de la noblesse saxonne, les instruit en mathématiques, en géographie, en langues et en exercices militaires afin d'en faire les futurs officiers de l'armée. Comme ils viennent de tout l'électorat et qu'ils sont appelés à servir l'État, leur éducation se fait à Dresde, qui joue ainsi davantage son rôle de capitale de toute la Saxe. En 1718, le corps des cadets est placé sous l'autorité du comte de Wackerbarth, qui fait construire à ses frais l'Académie de Chevalerie dans Altendresden, entre 1723 et 1726. Le bâtiment permet aux cadets de recevoir leur instruction dans des locaux adaptés et favorise ainsi l'excellence de l'encadrement de l'armée saxonne. Réciproquement, sa présence dans Dresde rappelle que la ville-résidence est bien la capitale de toute la Saxe électorale, qu'elle concentre les institutions importantes et qu'en retour, elle irrigue la totalité des États patrimoniaux des Wettin.

C- Dresde, capitale du roi de Pologne

1) La Pologne comme levier de l'ascension dynastique

Parce qu'elle est ville-résidence de la lignée albertine des Wettin depuis 1485, Dresde est devenue la capitale politique, administrative et militaire du duché puis de l'électorat de Saxe. Le phénomène, bien établi à l'avènement d'Auguste le Fort, se renforce durant la première moitié du XVIII[e] siècle. Comme l'État est intimement lié à l'histoire dynastique,

[1] Dans ce genre de comparaisons, il faut certes tenir compte du fait que les bâtiments militaires sont par nature de forts consommateurs d'espace, mais l'ordre de grandeur est tel qu'il montre bien l'importance de la fonction militaire dans la ville de Dresde.
[2] Reiner GROß, « *Vom Dreißigjährigen Krieg zum Siebenjährigen Krieg – Dresden als Zentrum kursächsischer Herrschaftsausübung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.49.

l'acquisition de la couronne royale de Pologne par Auguste le Fort en 1697 introduit un élément nouveau qu'il nous faut étudier plus précisément : Dresde n'est plus seulement la capitale de la Saxe électorale, elle est désormais l'une des villes-résidences du roi de Pologne.

L'acquisition de la couronne royale de Pologne permet aux Wettin albertins d'occuper une place dans la politique européenne qui soit bien au-delà de celle qu'ils pouvaient espérer en tant que ducs et électeurs de Saxe. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce qu'est la politique étrangère des Wettin depuis le partage de Leipzig en 1485 : à l'époque des guerres de religion dans le Saint-Empire, au XVI^e^ siècle et pendant la guerre de Trente Ans, les Wettin albertins tentent avant tout d'utiliser leur fidélité envers l'empereur Habsbourg afin de consolider leur puissance territoriale dans la moyenne vallée de l'Elbe. Ainsi, le duc Maurice prend le parti de Charles Quint dans la guerre contre la ligue de Smalkalde dirigée entre autres par son cousin de la lignée ernestine, l'électeur Jean-Frédéric. Après la victoire des Impériaux à Mühlberg le 24 avril 1547, le choix de Maurice porte ses fruits, puisque Charles Quint transmet à la lignée albertine la dignité électorale de Saxe ainsi qu'un certain nombre de territoires ernestins, les trois cercles de Wittenberg, d'Altenburg et de Zwickau[1]. De façon similaire, en 1618, l'électeur de Saxe refuse de soutenir la révolte des états de Bohême : ce n'est qu'après l'édit de restitution de Ferdinand II du 6 mars 1629 et après le débarquement des troupes du roi Gustave-Adolphe de Suède que l'électeur Jean-Georges I^er^ prend les armes contre l'empereur. Toutefois, dès 1632, il entame une négociation avec ce dernier et peut ainsi obtenir à la paix de Prague du 30 mai 1635 ce qui était prévu dès 1620 : en échange de sa fidélité, l'électeur reçoit en fiefs héréditaires les deux margraviats de Haute et Basse-Lusace, qui appartiennent à la couronne de Bohême[2]. Les paix de Westphalie de 1648 reconnaissent aux électeurs du Saint-Empire la suprématie territoriale qui, sans être une pleine souveraineté, leur permet d'entretenir une armée et de mener une politique étrangère autonome, à condition que celle-ci ne soit pas dirigée contre l'empereur. Si l'on excepte les quatre années de participation à la Ligue du Rhin sous la protection de Louis XIV entre 1664 et 1668, la ligne directrice adoptée par les électeurs de la seconde moitié du XVII^e^ siècle est celle de la fidélité aux Habsbourg avec en corollaire, la double lutte contre les Ottomans et contre les Français.

En 1697, les Wettin acquièrent la couronne de Pologne et avec elle, la royauté sur un État. Or, le roi de Pologne ne dispose que d'une autorité réduite et ses États sont difficiles à gouverner, en raison de l'organisation interne de la République nobiliaire de Pologne. En effet, la Diète de Pologne est constituée de deux chambres : la Chambre des députés, composée des

[1] Reiner GROß, *Geschichte Sachsens*, Leipzig, 2001, p.58-62.
[2] *Ibidem*, p.95-97.

envoyés des assemblées locales appelées diétines ; le Sénat, lequel comprend trois états, le roi, les évêques et les officiers de la couronne[1]. Le roi de Pologne n'a ainsi pas de position supérieure à la Diète et celle-ci peut en outre être paralysée par l'usage du *liberum veto*. À défaut de le savoir précisément, Auguste le Fort devait bien être conscient de la difficulté qu'il aurait à asseoir son autorité sur une noblesse réputée turbulente. S'il cherche par tous les moyens à acquérir la couronne de Pologne, c'est qu'il espère en retirer des avantages au regard desquels ces difficultés ne comptent que peu. L'essentiel réside dans l'acquisition de la dignité royale, laquelle n'est pas qu'un vain oripeau destiné à satisfaire l'ambition effrénée de l'électeur de Saxe, mais a des conséquences politiques bien concrètes. En effet, par l'élection de 1697, Auguste le Fort s'élève au niveau des plus grandes puissances européennes : en 1695 et en 1696, il n'est qu'un grand vassal à qui l'empereur Léopold I^{er}, son suzerain, confie le commandement des troupes impériales chargées de reconquérir la Hongrie sur les Ottomans ; en 1697, après son élection et son couronnement, il est un roi détenteur de l'autorité souveraine hors de l'Empire, ce qui lui permet de prétendre à l'égalité de rang avec les autres souverains européens. C'est grâce à ce changement de dignité qu'il peut mener une politique étrangère d'une tout autre ampleur que s'il était resté simple électeur de Saxe. Réciproquement, c'est le caractère beaucoup plus ambitieux de sa politique étrangère qui manifeste le mieux tout ce qui sépare un roi d'un électeur. Dans ces conditions, il n'est pas du tout étonnant qu'Auguste le Fort cherche précisément à s'affirmer sur le terrain international, notamment dans cette activité qui peut faire la gloire des rois et qui montre leur souveraineté, la guerre.

C'est pourquoi l'on ne peut pas admettre la thèse de K. Blaschke, selon laquelle il est indifférent que ce soit la couronne de Pologne que l'électeur de Saxe ait acquise. Estimant que l'union de la Saxe et de la Pologne est une aberration territoriale, cet historien en déduit à juste titre qu'elle sert d'abord les intérêts des Wettin, mais il en conclut à tort qu'Auguste le Fort souhaite n'importe quelle couronne royale et qu'il acquiert celle de Pologne pour la seule raison qu'elle est la seule vacante à ce moment[2]. Pour K. Blaschke, le seul moyen admissible pour acquérir la dignité royale consiste à transformer l'un de ses États en royaume, tel Frédéric III, électeur de Brandebourg, qui de duc de Prusse, se fait roi en Prusse en 1701. Ce faisant, il ne voit pas la profonde différence qu'il y a entre Auguste le Fort et Frédéric I^{er} de Prusse : par le couronnement royal de Königsberg, celui-ci cherche à rattraper son principal rival, l'électeur de Saxe devenu roi en 1697 et à la différence de la royauté saxonne de

[1] Norman DAVIES, *op. cit.*, p.324-325.
[2] Karlheinz BLASCHKE, « *Albertinische Wettiner als Könige von Polen – ein Irrweg sächsischer Geschichte* », *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765, Saxonia*, 4-5, 1998, p.52-76.

Pologne, l'acquisition de la royauté par l'électeur de Brandebourg n'induit pas de changement géopolitique majeur. Au contraire, à partir de 1697, les Wettin détiennent la dignité royale sur un immense État voisin de la monarchie Habsbourg, de l'Empire ottoman, de la Moscovie et de la Suède. À cette date, la Pologne est en guerre contre les Ottomans, afin de reprendre la Podolie et la forteresse de Kamieniec perdues en 1672 : c'est chose faite à la paix de Karlowitz le 26 janvier 1699. Cependant, Auguste le Fort n'en retire guère de gloire, puisqu'il ne fait que cueillir les fruits des combats de Jean III Sobieski et de la victoire remportée par le prince Eugène de Savoie à Zenta le 11 septembre 1697.

Dès 1700, Auguste le Fort tente un véritable coup d'éclat sur la scène européenne en s'acquittant de l'un des articles des *Pacta Conventa* qu'il a jurés en 1697 : la reconquête de la Livonie passée sous domination suédoise en 1626[1]. C'est là faire preuve d'une audace à peine croyable car en dépit de sa défaite retentissante à Fehrbellin en 1675, la Suède fait figure de géant militaire de la Baltique depuis qu'elle a dévasté le Saint-Empire à partir de 1630 et la Pologne entre 1655 et 1659. Si Auguste le Fort parvient à mettre fin à la domination suédoise sur la Baltique, il obtiendra à coup sûr l'admiration de la noblesse polonaise et le respect des ennemis traditionnels des Suédois, notamment les Habsbourg et les Russes. C'est pourquoi il se lance dans une guerre de grande envergure, qu'il mène aux côtés du Danemark et de la Russie, la guerre du Nord qui dure de 1700 à 1721. Le pari échoue : dès 1700, les Suédois sont victorieux et envahissent la Pologne. Auguste le Fort a failli tout perdre, jusqu'à ses États patrimoniaux, qu'il sauve au traité d'Altranstädt du 24 septembre 1706. La gloire n'est donc pas au rendez-vous et Auguste le Fort doit renoncer à son but initial de guerre : au traité de Nystad du 10 septembre 1721, la Suède cède la Livonie à la Russie, qui est le véritable vainqueur de la guerre du Nord, tandis que la Semigalle et la Courlande restent sous suzeraineté polonaise. Ces événements montrent cependant comment l'acquisition de la couronne royale de Pologne permet à Auguste le Fort de mener une politique étrangère audacieuse et de s'intégrer dans des combinaisons diplomatiques d'échelle européenne.

L'on comprend ainsi comment l'ascension dynastique et ses implications politiques contribuent à mettre la Saxe au centre du jeu diplomatique européen. Il existe un phénomène analogue sous le règne de Frédéric-Auguste II, mais avec un recentrement sur les affaires du

[1] Pour l'histoire de la Livonie après la dislocation de l'État des chevaliers Porte-Glaive en 1561 et son intégration à la couronne de Pologne, cf. Norman DAVIES, *op. cit.*, p.146-147 et Gert von PISTOHLKORS, *Deutsche Geschichte im Osten Europas. Baltische Länder*, Berlin, 1994. Pour l'histoire de la conquête suédoise pendant la guerre de Trente Ans, *ibidem*, p.447-455. À la paix d'Oliva du 3 mai 1660, la Suède garde le contrôle de la Livonie, à l'exception des duchés de Semigalle et de Courlande qui, eux, restent vassaux du roi de Pologne. Pour la guerre du Nord, cf. Eric SCHNAKENBOURG, *La France, le Nord et l'Europe au début du XVIII^e siècle*, Paris, 2008.

Saint-Empire. À la différence de son père, Frédéric-Auguste II ne mène pas une politique ambitieuse en Europe orientale ou septentrionale, parce que le contexte a doublement changé. D'une part, depuis le traité de Nystad, la Suède ne représente plus vraiment une menace et il n'est pas question pour Frédéric-Auguste II de s'en prendre au tsar de Russie qui lui a permis de vaincre son rival Stanislas Leszczyński, sans compter que depuis que la Pologne a retrouvé sa domination sur la Podolie, il n'y a pas de conflit avec l'Empire ottoman. D'autre part, les principales questions internationales de son règne concernent le devenir du Saint-Empire, avec la question du règlement de la succession de Charles VI et la lutte contre les ambitions prussiennes. Les moyens employés ont également changé : Frédéric-Auguste II cherche à maintenir son rang, non par l'usage d'une force armée, mais par la constitution d'un réseau diplomatique d'échelle européenne. Pour ce faire, il utilise les talents de négociateur de son favori et principal ministre, le comte de Brühl, afin de mettre la Saxe au cœur d'un système d'alliances regroupant les plus grandes puissances d'Europe (les Bourbons, les Habsbourg, les Wittelsbach, les Romanov et le Saint-Siège)[1].

Ces faits d'histoire générale concernent Dresde. L'ascension dynastique et le changement géopolitique induits par l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne contribuent à faire de la cour des Wettin un lieu important des représentations diplomatiques. À partir du XVIII^e^ siècle, la plupart des États européens entretiennent un ambassadeur auprès des Wettin, en particulier les Habsbourg, les Hohenzollern, les Wittelsbach de Bavière, le Saint-Siège, le roi de France, celui de Danemark, celui de Suède et le tsar de Russie[2]. L'horizon des Wettin n'est plus seulement le Saint-Empire et le Danemark, mais bien l'Europe entière. Ce phénomène est le résultat de l'ascension dynastique permise par l'acquisition de la couronne royale de Pologne. Tandis qu'il n'est pas surprenant de constater l'existence de liens diplomatiques entre les Wettin et les autres familles du Saint-Empire et que les relations avec le Danemark sont une tradition fondée au XVI^e^ siècle pour des raisons religieuses, les liens avec le Saint-Siège, la France et la Russie sont en revanche directement liés aux affaires polonaises. Ainsi, l'union de la Saxe et de la Pologne contribue à faire de Dresde un centre diplomatique européen. C'est ce qui est démontré dans l'une des dernières pages de l'édition de 1756 de l'*Annuaire de Dresde*, qui donne la liste et l'adresse des treize ambassadeurs étrangers présents à Dresde :

[1] Cf. Aladár von BOROVICZENY, *op. cit.* La combinaison politique échoue, car Frédéric-Auguste II néglige de développer une armée qui aurait permis de résister à l'agression de Frédéric II à l'été 1756.
[2] Reiner GROß, « *Vom Dreißigjährigen Krieg zum Siebenjährigen Krieg – Dresden als Zentrum kursächsischer Herrschaftsausübung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.36.

1) Pour la Bavière, le baron de Wetzel (dans la Königsstraße)

2) Pour la Courlande, le baron de Heycking (dans la Scheffelgasse)

3) Pour le Danemark, le baron de Berregard (dans Neustadt)

4) Pour l'Angleterre, le chevalier de Bath (dans la Pirnaische Gasse)

5) Pour la France, le comte de Broglie (dans la Pirnaische Gasse)

6) Pour les Provinces Unies, von Calkoën (dans la Klostergasse)

7) Pour les Habsbourg, le comte de Sternberg (dans la Hauptstraße)

8) Pour la Prusse, le baron de Maltzan (dans la Moritzstraße)

9) Pour le Saint-Siège, Mgr Serra, archevêque titulaire de Mytilène (dans la Salzgasse)

10) Pour la Russie, von Groß (dans la Königsstraße)

11) Pour la Sardaigne, le marquis d'Aigueblanche (sur le Vieux Marché)

12) Pour la Suède, le baron de Hoepken (près de la *Seetor*)

13) Pour la Sicile, le duc de Sainte-Élisabeth (dans la Moritzstraße)[1].

Pourtant, puisque la Saxe et la Pologne restent deux États distincts et qu'en Pologne, la politique étrangère n'est pas conduite au nom du roi, mais au nom du Sénat et de la République[2], l'on pourrait s'attendre à l'existence de deux diplomaties distinctes, celle de Saxe et celle de Pologne. Cela n'a pas eu lieu pour deux raisons. D'une part, les puissances européennes ne négocient pas avec un État, mais avec un souverain : de leur point de vue, le caractère personnel de l'union prévaut sur l'absence d'union réelle entre la Saxe et la Pologne. D'autre part, le roi saxon de Pologne, et tout particulièrement Frédéric-Auguste II, confie toutes les affaires étrangères de ses deux États à un ministre saxon, nonobstant les protestations polonaises[3]. Il y a ainsi une seule représentation diplomatique pour les deux États : par exemple, à partir de 1752, le comte de Broglie est ambassadeur du roi de France auprès du roi de Pologne qu'il suit en Saxe en décembre 1752, en laissant comme résident en Pologne son secrétaire, un dénommé Thomelin[4]. Par conséquent, l'on trouve à Dresde des ambassadeurs qui ne sont liés qu'aux affaires polonaises, tel le nonce du pape en Pologne, qui séjourne régulièrement à Dresde, non parce que la Saxe est dans le ressort territorial de sa mission, mais parce qu'il suit l'électeur de Saxe et roi de Pologne[5]. Par le biais des

[1] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1756, p.93. En 1737, la famille Kettler, qui détenait le duché de Courlande depuis 1561, s'éteint. Il s'ensuit un conflit complexe entre la Pologne et la Russie, lequel n'est pas réglé en 1756, ce qui explique la présence d'un ambassadeur de Courlande auprès des Wettin.
[2] Norman DAVIES, *op. cit.*, p.376.
[3] *Ibidem*, p.409.
[4] *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Pologne*, Paris, 1888, t. II, p.135.
[5] Johannes BURCKHARDT (« *Sachsen-Polen und die päpstliche Diplomatie im Siebenjährigen Krieg* », *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765*, *op. cit.*, p.176-189) a bien vu que le nonce en Pologne accompagne le roi

représentations diplomatiques, la dignité royale des Wettin est rendue bien présente à Dresde : la ville-résidence, capitale de l'électorat de Saxe, devient ainsi un centre diplomatique européen et une capitale royale.

2) L'entourage polonais de l'électeur de Saxe

L'examen des représentations diplomatiques permet d'entrevoir ce fait important : quoique les deux États de l'union, la Saxe et la Pologne, restent juridiquement et politiquement distincts, le chef de la maison des Wettin albertins concentre sur sa personne deux dignités qui ne s'excluent pas, mais qui s'ajoutent. Il ne cesse pas d'être électeur de Saxe lorsqu'il séjourne en Pologne et, à l'inverse, il ne cesse pas d'être roi de Pologne lorsqu'il séjourne en Saxe. Pour tous ses sujets, saxons ou polonais, pour tous les souverains étrangers, il est à la fois et en même temps électeur de Saxe et roi de Pologne, ce que montre bien sa titulature complète : « roi de Pologne, grand-duc de Lituanie, Russie, Prusse, Mazovie, Samogitie, Cujavie, Volhynie, Podolie, Polésie, Livonie, Smolenscie, Severie et Czernigovie, duc de Saxe, Juliers, Clèves, Berg, Engern et Westphalie, archimaréchal du Saint Empire Romain et prince électeur, landgrave de Thuringe, margrave de Misnie ainsi que de Haute et Basse-Lusace, burgrave de Magdebourg, comte princier de Henneberg, comte de la Marche, Ravensberg et Barby, seigneur de Ravenstein[1] ». Le plus souvent, cette titulature est abrégée : les actes polonais ont plutôt tendance à détailler les titres polonais, tandis que les actes saxons détaillent généralement les titres saxons, mais dans tous les cas, les deux titres essentiels sont donnés, roi de Pologne et électeur de Saxe[2]. Auguste le Fort et son fils concentrent sur leur personne ces deux dignités. Leur royauté n'est donc pas seulement une fonction ou une charge dont le ressort territorial est constitué des pays de la République de Pologne-Lituanie, elle est aussi une qualité qui affecte tout l'être du détenteur de cette couronne depuis le jour de son sacre et couronnement dans la cathédrale de Cracovie. Autrement dit, en dépit de l'absence d'union réelle entre le royaume de Pologne et l'électorat de Saxe, le roi de Pologne est roi

---

dans ses déplacements, mais il a en revanche tort d'affirmer qu'avec l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne, son ressort territorial a été étendu à la Saxe. En effet, d'une part, le nonce de Pologne n'a pas de juridiction spirituelle en Saxe, laquelle fait partie du ressort du nonce d'Allemagne du Nord ; d'autre part, si l'on suit le P. Blet sj, l'on ne peut pas concevoir de nonciature uniquement temporelle (cf. article « nonce » in Philippe LEVILLAIN (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, p.1183-1186).

[1] Par exemple RA G XXXI 6 f°3r° : « *König in Pohlen, Groß-Hertzog in Litthauen, zu Reussen, in Preussen, Mazovien, Samogitien, Kyovien, Vollhinien,, Podolien, Podlachien, Liefland, Smolenscien, Severien und Zschernigowien, Hertzog zu Sachßen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, des Heil[igen] Röm[ischen] Reichs Ertz Marschallen und Chur-Fürsten, Landgrafen in Thüringen, Marggrafen zu Meißen, auch Oder- und Nieder-Laußitz, Burggrafen zu Magdeburg, Gefürsteten Grafen zu Henneberg, Grafen zu der Marck, Ravensberg und Barby, Herr zum Ravenstein* ».

[2] Pour les actes saxons, observation que nous avons faite lors de nos dépouillements. Pour les actes polonais, renseignement aimablement communiqué par le Dr. Hab. Jaroslaw Dumanowski.

même lorsqu'il séjourne en Saxe et qu'il gouverne ses États héréditaires. Puisque la royauté n'est pas seulement une fonction, mais aussi une qualité personnelle indélébile, l'on ne peut pas considérer qu'Auguste le Fort et son fils ne sont qu'électeurs en Saxe : ils y sont bien rois, même si la Saxe n'est qu'un électorat. C'est pourquoi la titulature des actes saxons prend toujours le soin de préciser la dignité royale de l'électeur. Il est alors permis de se demander dans quelle mesure l'acquisition du titre royal par les Wettin albertins a accru l'autorité qu'ils exercent sur leurs sujets et, en retour, la vénération que ces derniers leur portent : désormais, ce n'est pas à un électeur que les Saxons obéissent, mais à un roi dont on attend qu'il soit paré des vertus royales[1]. Dans tous les cas, cela signifie que les Wettin tirent un surcroît d'autorité et de prestige de leur royauté polonaise.

C'est pour cette raison qu'en dépit du caractère personnel de l'union de la Saxe et de la Pologne, il ne peut pas y avoir d'étanchéité entre ces deux États, ce qui est prouvé dès le premier voyage d'Auguste le Fort en Pologne. Le 12 juin 1697, dix jours après avoir abjuré le luthéranisme, il quitte Dresde pour la Lusace afin de se rapprocher de la frontière polonaise, qu'il franchit dès que lui parvient la nouvelle de son élection à la couronne de Pologne-Lituanie, le 27 juin, puis il est sacré et couronné à Cracovie le 15 septembre. Auguste le Fort reste ensuite près de deux ans en Pologne, afin d'affermir sa couronne contre son rival malheureux, le prince de Conti, lequel abandonne la partie le 12 décembre 1697, et contre une partie de la noblesse polonaise. Ce n'est que le 23 août 1699 qu'il rentre à Dresde : parti comme duc et électeur, il y revient comme roi sacré et couronné et c'est la première fois que les Saxons le voient ainsi. Le fait mérite d'être souligné car jusque-là, les Habsbourg étaient la seule dynastie du Saint-Empire à détenir au moins une couronne royale, celle de Bohême et, hors de l'Empire, celle de Hongrie. À partir de 1697, pour la première fois, une dynastie du Saint-Empire autre que celle de l'empereur, acquiert la royauté d'un État situé hors du Saint-Empire. Puisque ce sont là des qualités personnelles et pas seulement des charges qui ne s'exercent que sur un territoire bien délimité, il est impensable qu'Auguste le Fort revienne en Saxe sans manifester son élévation à la royauté. C'est pourquoi le 1er août 1699, il ordonne au Magistrat de loger sa suite polonaise en fonction des ordres que lui transmettra le grand maréchal de cour[2]. La liste adjointe à cet ordre nous apporte des précisions quant aux dignitaires invités[3] : Mgr Zaluski, évêque de Warmie[1], Mgr Wyżycki, évêque de Chelm,

[1] Sur cette question, cf. *infra*, chapitre XI.
[2] SHStA 10024/9841/22 f°1.
[3] *Ibidem*, f°10v°-11r°.

Charles Seszczynski, voïvode de Posnanie, Morstein, voïvode de Mazovie, Jean-Georges Prebendowski, voïvode de Marienburg, Eustache Grotthus, castellan de Samogitie, le prince Charles Radziwiłł, grand chancelier de Lituanie, Paul Sapieha, grand maréchal de Lituanie, Stanislas Szczuska, référendaire de la couronne de Pologne, Jérôme Lubomirski, grand trésorier de la couronne, Benoît Sapieha, grand trésorier de Lituanie, Casimir Bielinski, grand chambellan, le prince Wiśniowiecki, second maréchal de Lituanie, Georges Lubomirski, écuyer de la tranche de la couronne, Działynski, maître de la tranche de la couronne, Jean Wielopolski, staroste de Cracovie, Lubomirski, staroste de Brazlaw (en Podolie), le prince Casimir Czartoryski, le comte Denhoff et Towianski, grand échanson. Pour son premier retour de Pologne, Auguste le Fort est ainsi accompagné des grands dignitaires de la double couronne de Pologne-Lituanie, qui constituent un entourage digne de sa nouvelle qualité de roi et plutôt représentatif du nouvel État sur lequel il règne. Ces vingt magnats sont également de fidèles soutiens depuis 1697, notamment les familles Zaluski, Sapieha, Lubomirski, Bielinski et Wiśniowiecki.

Puisque l'électeur de Saxe ne cesse pas d'être roi de Pologne lorsqu'il séjourne hors de son royaume, sa suite se doit de toujours comprendre des Polonais, que ce soit des dignitaires de la couronne ou des fidèles, eux-mêmes accompagnés de leurs domestiques. Ainsi, l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne favorise le séjour de Polonais à Dresde, comme en témoignent les listes d'étrangers dressées à l'occasion des mariages dynastiques. Lors des noces de Marie-Josèphe de Habsbourg et de Frédéric-Auguste (II) en septembre 1719, quarante-quatre nobles polonais ou lituaniens sont recensés parmi les étrangers séjournant à Dresde, notamment le prince Wiśniowiecki, le prince Czartoryski, le prince Lubomirski, deux comtes Wielopolski, le comte Ossoliński (trésorier de la couronne), le comte Orschinsky, le comte Prazlowski, le comte Tarlo, le comte Ogińsky, le comte Szembeck, le comte Prebendowski (écuyer de la tranche de la couronne), le comte Zaluski, le staroste Bolmisky, etc.[2] Pour les noces de Marie-Amélie avec Charles III des Deux-Siciles en 1738, sont cités quarante-six Polonais de condition, parmi lesquels le comte Cosczowski, le staroste Kosminski, le staroste Kasimirski, le prince et le staroste Lubomirski, le prince Moszewski, le prince et grand veneur Mniszech, le prince Radziwiłł, Sapieha, Mgr Szembeck (évêque de Cujavie), etc.[3] Plus généralement, la présence du roi de Pologne dans ses États héréditaires

[1] Le texte allemand dit « *Krumland* », où il faut comprendre « *Kronland* », c'est-à-dire la Prusse royale (à ne pas confondre avec le duché de Prusse orientale, qui appartient aux Hohenzollern), laquelle correspond au diocèse de Warmie.
[2] SHStA 10006 B 20c f°137-156.
[3] SHStA 10006 B 28c f°200-235.

entraîne dans son sillage celle de seigneurs polonais, soit qu'ils fassent partie de la suite ordinaire du roi, soit qu'ils souhaitent rester à proximité de celui-ci afin de faire progresser leurs affaires. La grande différence culturelle entre la Saxe et la Pologne les fait immédiatement reconnaître : ainsi, dans son tableau représentant l'église catholique de cour depuis la Terrasse Brühl, Bellotto peint deux seigneurs polonais, bien reconnaissables à leur costume[1]. Il est significatif que ce tableau soit l'un des deux de la série de Bellotto qui montre le carrosse de Frédéric-Auguste II, comme si le peintre voulait signifier par là que c'est la présence du roi et, plus généralement, l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne qui sont à l'origine du séjour de ces deux seigneurs polonais à Dresde.

L'appartenance à l'entourage des Wettin est le premier moteur du séjour de Polonais à Dresde, lesquels détiennent des charges curiales ou militaires, récompense de leur fidélité et expression de la faveur du souverain. Le mécanisme n'est pas seulement le fait de grands nobles, mais la nécessité de suivre le roi ou les opportunités offertes par sa proximité peuvent conduire des Polonais plus humbles à se rendre à Dresde, voire à s'y installer[2]. Toutefois, la prospérité des affaires dans la ville-résidence n'est pas un motif déterminant et l'union de la Saxe et de la Pologne ne profite guère au commerce de Dresde, comme l'écrit S. Richter-Nickel : « À la différence de Leipzig, métropole commerciale qui est devenue l'intermédiaire d'une activité commerciale accrue entre l'Europe occidentale et orientale, ce n'est que dans une moindre mesure que durant les décennies de l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne, le commerce des négociants de Dresde s'est animé en direction de l'est.[3] » Il existe certes des relations commerciales entre la Saxe et la Pologne, mais comme leur ampleur est européenne, et pas seulement régionale, c'est Leipzig qui est devenue le maillon essentiel des échanges entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale ou septentrionale : l'on fait venir de Pologne le sel, la cire, le cuir, les fourrures, les bœufs, et l'on y envoie des produits manufacturés[4].

En outre, les Polonais présents à Dresde n'exercent qu'une faible influence dans les transformations architecturales de la ville-résidence car, pour des raisons religieuses, ils ne peuvent pas y devenir propriétaires. Ainsi, le 21 février 1743, Frédéric-Auguste II décide de donner à l'épouse de Christoph von Unruh, la comtesse Marie-Françoise von Kokowsowa,

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 608.
[2] Cf. Jacek STASZEWSKI, *Polacy w osiemnastowiecznym Dreźnie*, Wrocław, 1986.
[3] Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Handwerk, Manufaktur und Handel* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.103 : « *Im Gegensatz zur Messemetropole Leipzig, die zum Vermittler wachsender Handelstätigkeit zwischen West- und Osteuropa geworden war, hatte sich in den Jahrzehnten der sächsisch-polnischen Personalunion der Handel Dresdner Kaufleute in Richtung Osten in geringerem Umfang belebt*. »
[4] Cf. Michel ESPAGNE, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe XVIII^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, 2000.

une maison située près de l'Académie de Chevalerie et ordonne au Magistrat d'enregistrer von Unruh comme détenteur du fief[1]. Dans sa lettre du 16 mars 1743, le Magistrat explique la raison de son refus : dans une opération de cette nature, même si c'est le mari qui est enregistré (en raison de l'incapacité juridique de la femme), le véritable seigneur est bien l'épouse. Or, la comtesse von Kokowsowa est catholique : si l'on obéit au roi, l'on porte atteinte à la paix d'Osnabrück de 1648 et l'on contrevient à la décision de la Diète de Saxe de 1680, en vertu de laquelle nul ne peut devenir seigneur ou acquérir le droit de bourgeoisie en Saxe s'il n'est luthérien[2]. De fait, seul un Polonais qui dispose de la plus grande faveur des Wettin parvient à devenir propriétaires dans Dresde, ainsi le comte Sułkowski, à qui Frédéric-Auguste II offre en 1736 l'ancien palais du comte de Flemming dans la Pirnaische Gasse, moyennant une certaine irrégularité dans la procédure : le changement de propriété n'est pas enregistré dans les livres du Magistrat, afin de ne pas inscrire le comte Sułkowski comme détenteur de ce fief[3]. Ce favori du roi est le seul Polonais à avoir possédé un splendide palais dans Dresde[4]. Les conditions juridiques propres à la Saxe et le caractère personnel de l'union de la Saxe et de la Pologne font donc que la royauté saxonne de Pologne n'entraîne pas l'installation massive de Polonais à Dresde[5]. Quoique mineure au regard de l'histoire urbaine, la présence de Polonais à Dresde est cependant, à l'instar de l'essor des représentations diplomatiques, un signe de l'élévation des Wettin à la dignité royale.

3) Dresde, ville royale

Comme rois de Pologne, les Wettin ne sont pas seulement les détenteurs d'une couronne et des charges politiques qui y sont liées, ils possèdent désormais une qualité propre, qui irrigue tout leur être, la dignité royale. Quand bien même ils ne sont rois que de Pologne, ils possèdent cette qualité de roi, non seulement en Pologne, mais aussi en Saxe. C'est ce qui leur permet de faire de Dresde une ville royale, notamment en y organisant des cérémonies dynastiques dignes d'un roi. Or, puisque la Pologne est le levier de leur élévation à la dignité royale et que c'est cette couronne qui leur donne l'autorité royale, il aurait été naturel que les

[1] SHStA 10024/9845/6 f°1v°. D'un point de vue juridique, être propriétaire à Dresde, c'est détenir un fief, dépendant du Magistrat s'il est dans sa zone de juridiction ou, à défaut, du bailliage.
[2] *Ibidem*, f°2-6. Cette lettre étant isolée, nous ignorons quel a été le résultat de la démarche du Magistrat.
[3] SHStA 10026/774/10 f°9-12.
[4] En dépit de la consonance de son nom, la comtesse Mosczynska, qui possède une maison dans la Webergasse et un jardin près de la *Bürgerwiese*, n'est pas polonaise : ce n'est autre que la fille naturelle d'Auguste le Fort et de la comtesse Cosel, devenue ensuite épouse du comte Mosczynski.
[5] La réciproque est également vraie : après la soumission de la confédération de Tarnogród, la Diète de Pologne de 1717 cherche à limiter la présence saxonne en Pologne, si bien que l'installation de Saxons à Varsovie n'est guère plus importante que celle de Polonais à Dresde.

Wettin fassent de Varsovie la ville de l'affirmation dynastique, c'est-à-dire leur capitale royale par excellence. Il n'en est rien, et l'on observe au contraire que Dresde manifeste la qualité royale des Wettin au moins autant, si ce n'est davantage, que Varsovie, au point que l'on peut observer une certaine inégalité dans la façon dont la dynastie traite ses deux villes-résidences. C'est en tout cas ce qui ressort de l'examen du lieu de déroulement des cérémonies dynastiques, pour lesquelles Dresde est nettement favorisée par rapport à Varsovie. En effet, tous les mariages des princes ou princesses Wettin ont lieu à Dresde, mais aucun à Varsovie, si bien que l'on doit se demander s'il ne s'agit là que d'une coïncidence. La décision d'organiser à Dresde, et non à Varsovie, les fêtes célébrant le mariage de Marie-Josèphe de Habsbourg et de Frédéric-Auguste (II) est prise au plus tard en avril 1718, comme l'atteste cet extrait d'une lettre de l'administration électorale des bâtiments à Auguste le Fort, datée du 22 avril 1718 : « Pour les prochaines festivités pour le mariage de Son Altesse le prince royal, Votre Majesté royale a décidé d'organiser diverses fêtes qui se déroulent dans divers bâtiments [...][1] ». Même si l'on fait la part des retards dans l'accomplissement du mariage, dus à la difficile négociation des articles du contrat avec la cour de Vienne, cette lettre montre qu'Auguste le Fort sait plus d'un an en avance qu'il organisera ces festivités à Dresde, et non à Varsovie, alors même que l'acquisition de la couronne de Pologne par les Wettin a été la condition nécessaire à leur alliance matrimoniale avec les Habsbourg. D'après les sources que nous avons dépouillées, la Pologne n'a jamais été envisagée comme lieu de réjouissances. Un fait analogue peut être observé lors des autres mariages des Wettin, alors que tous sont le résultat de l'ascension dynastique permise par l'élévation de la famille à la dignité royale.

De façon systématique, Dresde est le lieu où se déroulent les cérémonies dynastiques et cela ne peut être le fruit du hasard : comme les fêtes de mariage nécessitent des préparatifs assez longs, l'argument de la contingence du lieu de séjour d'une dynastie qui gouverne simultanément deux États n'est guère recevable. Si les Wettin avaient souhaité organiser ces cérémonies à Varsovie, cela aurait pu être possible. Comme cela n'a pas été le cas, il faut conclure qu'ils ont tenu à ce qu'elles se déroulent à Dresde. Une telle intentionnalité peut être prouvée dans le cas du mariage de Marie-Josèphe avec le Dauphin, qui est le seul à avoir été organisé dans la précipitation. À la mort de la Dauphine Marie-Thérèse d'Espagne en juillet 1746, la cour de France souhaite remarier le Dauphin le plus rapidement possible, afin d'assurer l'avenir des Bourbons de France. Elle demande à Frédéric-Auguste II la main de sa

[1] SHStA 10026/773/16 f°180r° : « *Nachdem Ew[re] Königl[iche] Majestät zu denen bevorstehenden Festivitaeten zu Ihro Hoheiten des Königl[ichen] Prinzens Beylager verschiedene Veranstaltungen welche ins Bauwesen lauffen, zu machen geruhen* [...] ».

fille Marie-Josèphe et celui-ci donne son accord le 6 novembre 1746. Comme les Wettin séjournent alors en Pologne et que les Français sont pressés, le mariage aurait pu avoir lieu à Varsovie, mais il n'en est rien, ce qui prouve que le lieu de célébration n'est pas complètement indifférent. Le 12 décembre, en dépit du mauvais état des chemins, la plus grande partie de la famille royale quitte Varsovie pour Dresde, où elle arrive le 17 décembre, tandis que les princesses Marie-Anne et Marie-Josèphe ne partent que le 14 décembre et arrivent à Dresde le 22 décembre. Le mariage y est célébré le 10 janvier par le nonce de Pologne Mgr Archinto, en présence des évêques de Cracovie et de Cujavie (Mgr Zaluski et Mgr Czapski)[1]. Autrement dit, toute la famille royale, le nonce et deux évêques, outre les suites des uns et des autres, se sont déplacés en Saxe, alors qu'il aurait sans doute été plus simple d'organiser la cérémonie à Varsovie, ce qui n'aurait pas changé grand-chose pour le duc de Richelieu, plénipotentiaire français venu exprès de Versailles.

Du point de vue des cérémonies dynastiques, il y a donc une inégalité entre Dresde et Varsovie qui est l'expression de la différence de nature entre les deux États gouvernés par les Wettin. La Pologne est certes le levier de l'ascension dynastique, qui permet aux Wettin de s'élever à la dignité royale et d'acquérir la royauté sur un immense État, avec les conséquences géopolitiques que l'on a vues. Mais cette ascension dynastique ne peut se stabiliser en Pologne, parce que la Diète de Pologne s'oppose violemment à tout embryon de tentative de transformation de cette couronne élective en couronne héréditaire. Cette impossibilité de s'établir comme dynastie en Pologne, ajoutée au caractère turbulent d'une noblesse qui se montre parfois hostile, explique que ce soit en Saxe que la dynastie ait exprimé son ascension au moyen de cérémonies somptueuses. L'électorat est en effet le patrimoine héréditaire des Wettin, de la possession duquel la dynastie est assurée, sauf félonie ou extinction de la famille. De la sorte, c'est par la double dignité ducale et électorale que la continuité dynastique est la plus manifeste : la Saxe ducale et électorale est la base de l'ascension séculaire des Wettin albertins, c'est d'elle qu'ils sont partis et c'est grâce à elle qu'ils ont pu acquérir puis conserver la couronne de Pologne. À l'autre bout de la chaîne, l'électorat est l'avenir le plus certain de la dynastie, alors que la royauté de Pologne est remise en question à chaque changement de règne. Tel est le mouvement fondamental qui caractérise l'ascension dynastique : elle a pour levier le royaume de Pologne, mais elle est fondée tant sur leur dignité ducale et électorale que sur les ressources de leurs États héréditaires ; en retour, elle n'induit pas de déplacement du centre dynastique de la Saxe vers la Pologne, mais la base de l'ascension est en même

[1] SHStA 10006 B 29a (Journal de la cour).

temps le lieu central des Wettin. De la sorte, l'élévation de cette famille à la dignité royale est certes due à la Pologne, mais elle aboutit à Dresde, qui est, devant Varsovie, la première ville-résidence du roi de Pologne.

Ainsi, parce que Dresde est le lieu de stabilisation des affaires de l'État, là où sont conservés les archives et le trésor des Wettin, là où sont prises les décisions, elle est devenue la capitale politique et administrative de l'électorat de Saxe, ce qui a incité à en soigner la fonction militaire, jusqu'à en faire l'une des principales places fortes de l'électorat. Un tel phénomène est presque mécanique : parce que la ville-résidence est le cœur de l'État, elle en devient naturellement la capitale. Cela signifie que plus l'État est important, plus la ville-résidence l'est, ne serait-ce que par l'activité politique, administrative et militaire qu'elle draine. Ce phénomène, déjà bien en place à la fin du XVII^{e} siècle, est renouvelé dans le cas de Dresde avec l'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne : l'événement, qui bouleverse les conditions géopolitiques en Europe centrale, orientale et septentrionale, fait également de Dresde une ville royale. Or, cette double dimension de capitale électorale et de ville royale ne peut être cantonnée à la seule dynastie et à son entourage immédiat, que l'on appelle la cour : c'est bien toute la ville-résidence qui est concernée.

II- Dresde, centre démographique, économique et commercial

A- Dresde, centre urbain

1) Citadins et bourgeois

Afin de comprendre quelle est la fonction primordiale de Dresde, nous sommes partis du premier élément de son titre allemand : Dresde est résidence, ce qui fait d'elle la capitale politique de la Saxe électorale, une citadelle essentielle dans la défense de l'État et la capitale du roi de Pologne. Toutefois, Dresde n'est pas seulement résidence, elle est en même temps ville-résidence, *Residenzstadt* et il nous faut insister sur le second terme de l'apposition, la ville, car c'est celui qui, paradoxalement, est le plus malmené dans les études sur Dresde et, plus généralement, sur les villes-résidences. Que Dresde soit une ville ne fait pas l'ombre d'un doute, quel que soit le biais que l'on prenne : par le nombre de ses habitants et leur concentration sur un espace bien délimité, elle répond au principal critère actuel de définition d'une ville, qui est de nature démographique ; par ses murailles, elle fait également partie des

villes en fonction des critères des XVII^e^ et des XVIII^e^ siècles[1]. L'on observe ainsi à Dresde les deux éléments qui caractérisent la plupart des villes européennes d'avant la Révolution française : c'est un espace clos et privilégié, c'est-à-dire un espace ceint de murailles à l'intérieur desquelles s'exercent les privilèges politiques, juridiques, fiscaux et économiques dont jouissent ceux que l'on appelle les bourgeois. Par sa banalité, une telle définition ne devrait pas surprendre un historien médiéviste ou moderniste, mais les historiens contemporains l'ont mésestimée, voire ignorée, en raison de biais historiographiques contestables, auxquels s'ajoutent des confusions lexicales autour de deux termes centraux, la bourgeoisie et la cour.

La première difficulté concerne le terme « bourgeois », qui possède plusieurs sens qui ne se recoupent pas toujours. Le dictionnaire de l'Académie de 1694 commence par donner une définition relativement simple, qui est en quelque sorte le point commun à tous les sens de ce terme : le bourgeois est le citoyen, l'habitant d'une ville. Par opposition au paysan, le bourgeois est d'abord un citadin : de ce point de vue, le terme est laudatif, puisque la ville est le lieu de la civilisation, tandis que le paysan est entaché de rusticité, de grossièreté. Toutefois, dès le XVII^e^ siècle, le terme est bien plus riche que cette définition de base ne le laisse entendre. Tous les citadins sont en effet loin d'être des bourgeois et il existe trois façons de restreindre le sens du terme. Il y a tout d'abord un aspect juridique : le bourgeois est celui qui, dans la ville, détient le droit de bourgeoisie, c'est-à-dire celui qui jouit des privilèges juridiques et économiques de la ville, qui peut participer à l'administration communale et exercer une activité économique réglementée dans le cadre des corporations. Dans ce cas, le bourgeois, l'exact équivalent du latin *civis*, se distingue de tous ceux qui, tout en habitant en ville, ne jouissent pas de ces privilèges, soit parce que ce sont des étrangers à la ville, déracinés ou trop pauvres pour réunir les conditions fiscales ou financières à l'obtention du droit de bourgeoisie, soit parce qu'ils appartiennent à un autre ordre de la société (clergé, noblesse, etc.). Dans les sources du XVIII^e^ siècle, c'est là le sens de loin le plus courant des termes 'bourgeois' et '*Bürger*', alors que c'est celui que l'historiographie prend le moins en compte. Celle-ci est en effet consciente que deux autres critères permettent de délimiter ce que sont les bourgeois au sein d'une ville. Le premier est socio-économique : les bourgeois sont l'élite économique de la ville, ceux qui possèdent une maison, un atelier, voire, de façon plus restrictive, ceux qui n'exercent pas de métiers manuels, donc des commerçants, des

[1] La première édition du dictionnaire de l'Académie, parue en 1694, définit ainsi la ville : « Assemblage de plusieurs maisons disposées par ruës et fermées d'une clôture commune qui est ordinairement de murs et de fossez. » Les frères Grimm, dans leur dictionnaire, donnent une définition équivalente du mot *Stadt* : « *Ein durch Mauern, Thürme, Thore, usw. befestigter Ort* ».

négociants ou des rentiers. Ici, le bourgeois ne s'oppose pas au paysan ou à celui qui ne jouit pas du droit de bourgeoisie, mais à l'artisan et à celui qui est toujours guetté par la pauvreté. Le second critère, quant à lui, est culturel. Les bourgeois sont l'ensemble de ceux qui partagent une culture commune, qui se distingue à la fois de celle des paysans, de celle du clergé et de celle de la noblesse : il existe une culture bourgeoise au sens où l'on peut définir une cuisine, un costume, des pratiques culturelles (musique, théâtre, lecture, divertissements) spécifiques de citadins non nobles[1].

Si l'on veut adopter un discours logiquement valide sur les bourgeois de telle ou telle ville, l'on ne peut pas s'autoriser à unifier ces quatre sens (élémentaire, juridique, socio-économique et culturel) sans examiner dans quelle mesure on a le droit de le faire. Les sens juridique, socio-économique et culturel servent à restreindre le sens de base qui identifie le bourgeois au citadin. Cela veut dire que si l'on étudie une ville et non les seuls bourgeois de cette ville, l'on doit ne pas oublier l'ensemble des citadins qui ne font pas partie des bourgeois, quel que soit le critère d'identification que l'on ait adopté : la noblesse et le clergé qui habitent en ville font partie de la société urbaine et ne doivent pas être ignorés sous prétexte que ce ne sont pas des bourgeois. Par ailleurs, l'on ne peut pas utiliser le terme « bourgeois » sans préciser en quel sens on l'entend, ou plutôt, l'on ne peut pas identifier sans plus ample examen les trois catégories délimitées par les sens juridique, socio-économique et culturel de ce mot. Pour s'autoriser le passage d'un critère à l'autre, il faut d'abord prouver que les trois groupes se recouvrent exactement, c'est-à-dire qu'il y a identité des sous-ensembles. Cela ne peut se faire qu'en apportant une triple preuve : tout détenteur du droit de bourgeoisie fait en même temps partie de l'élite socio-économique et possède une culture spécifique que l'on est en droit de qualifier de bourgeoise ; toute l'élite socio-économique de la ville possède le droit de bourgeoisie ; tous ceux qui partagent la culture bourgeoise détiennent le droit de bourgeoisie. Tant que ces trois propositions n'auront pas été prouvées, tout raisonnement qui passe allègrement d'un sens à l'autre du terme « bourgeois » risque fort d'être un syllogisme non valide, c'est-à-dire un paralogisme, ce qui interdit de juger de la véracité ou de la fausseté des conclusions auxquelles il aboutit[2].

Or, loin d'observer la rigueur indispensable, l'historiographie s'est laissé influencer par sa connaissance de la bourgeoisie libérale du XIX^e^ siècle. Élite économique et sociale des villes, celle-ci partage alors une culture non seulement matérielle, artistique, esthétique, mais

[1] Dans le cas de Dresde, cf. Ulrich ROSSEAUX, *Freiräume. Unterhaltung, Vergnügen und Erholung in Dresden (1694-1830)*, Cologne, Weimar, Vienne, 2007.

[2] À notre connaissance, un tel travail n'a jamais été fait, ce qui impose la plus grande vigilance intellectuelle à l'égard des ouvrages qui parlent de la bourgeoisie et des bourgeois à l'époque moderne.

aussi politique : en forçant le trait, l'on peut dire qu'elle joue un rôle déterminant dans l'éclosion de la société contemporaine, par les révolutions de 1848-1849, par l'établissement de la démocratie parlementaire en Europe, par la généralisation du modèle économique capitaliste et par la diffusion d'une culture spécifique. L'historiographie a vu en la bourgeoisie libérale du XIX^e^ siècle l'héritière de la bourgeoisie du XVIII^e^ siècle, sans se demander dans quelle mesure elle avait le droit d'établir cette filiation. Celle-ci est certes tout à fait vraisemblable, mais l'on ne doit pas en tirer le droit de remonter le temps, c'est-à-dire de commettre l'anachronisme en attribuant à la bourgeoisie du XVIII^e^ siècle toutes les caractéristiques de la bourgeoisie libérale du XIX^e^ siècle. Il nous semble que l'historiographie n'échappe guère à ce travers lorsqu'elle voit dans la bourgeoisie d'abord une élite socio-économique, à la tête de grosses affaires commerciales et lieu de l'innovation, un groupe qui, dans sa recherche du profit, est désireux de liberté économique et, partant, de liberté politique : la bourgeoisie qui a réussi à s'enrichir devient alors l'ennemi naturel de la monarchie fondée sur les privilèges et de la noblesse attachée à l'ordre ancien. Dans ces conditions, la bourgeoisie du XVIII^e^ siècle est à l'origine de l'effondrement de la société d'Ancien Régime et permet l'avènement du libéralisme politique et économique au XIX^e^ siècle[1]. Dans cette perspective, la bourgeoisie marchande apparaît comme le vecteur du progrès économique, politique et social. Dans sa synthèse sur l'Europe des Lumières, U. Im Hof peut ainsi asséner cet axiome : « Le marchand a toujours été, dans la ville, l'élément de progrès.[2] »

Comme une bonne part de l'historiographie s'intéressant au XVIII^e^ siècle recherche d'abord ce qui a permis l'éclosion des sociétés contemporaines au lieu de tenter de rendre compte de ce qu'a été cette époque pour elle-même, toute considération anachronique mise à part, une telle façon d'envisager la bourgeoisie a des conséquences sur l'histoire urbaine. La bourgeoisie marchande étant vecteur de progrès, il suffit d'étudier les villes marchandes, c'est-à-dire les villes de foire, pour y observer l'éclosion de la culture bourgeoise et l'avènement du libéralisme en politique. Or, dans le Saint-Empire, certaines villes permettent d'observer ce qu'il en est tout en faisant l'économie du difficile problème du rapport de la bourgeoisie au

[1] L'on aura ainsi reconnu une thèse classique d'explication de la Révolution française. Celle-ci est certes largement remise en cause, mais il faudrait en tirer les conséquences quant à ce qu'est la bourgeoisie d'Ancien Régime. À part les travaux de Laurence CROQ (*Les Bourgeois de Paris au XVIII^e^ siècle*, thèse de l'université de Paris I, 1998) et de Nicolas LYON-CAEN (*'Marchands de miracles' : la bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII^e^ siècle*, thèse de l'université de Paris I, 2008), nous ne disposons guère d'études globales sur les bourgeois de telle ou telle ville, qui partiraient par exemple de ceux qui détiennent le droit de bourgeoisie et s'intéresseraient sans présupposé intellectuel à leurs activités, à leur fortune, à leur position sociale et à leur culture : c'est à notre sens la seule condition pour clarifier notre compréhension de ce qu'était la bourgeoisie au XVIII^e^ siècle.

[2] Ulrich IM HOF, *Les Lumières en Europe*, Paris, 1993, p.61 (traduit de l'allemand par Jeanne Étoré et Bernard Lortholary). Cette vaste synthèse offre un étonnant condensé d'assertions non prouvées et de contre-vérités.

prince ou à la noblesse : les villes libres d'Empire, qui sont systématiquement privilégiées aux dépens des autres. Ainsi, parlant des villes germaniques, U. Im Hof signale que les moins dépendantes d'un seigneur, et pour cause, sont les villes libres d'Empire généralement dominées par une bourgeoisie négociante. Il évoque Francfort, Nuremberg, Augsbourg, il décrit la ville de Lindau[1] ; mais les capitales comme Dresde et Munich ne sont citées qu'une fois, à propos de la diffusion des Lumières, la première lors de l'installation de la franc-maçonnerie, la seconde avec l'épisode des Illuminés de Bavière[2]. Cela n'est que l'expression caricaturale d'une habitude plus générale : qui veut parler des bourgeois du Saint-Empire pense d'abord à l'une des villes libres d'Empire. De même, qui veut parler des bourgeois et de la culture urbaine de la Saxe pense d'abord à Leipzig, à la fois ville de foire et ville universitaire, ville dominée par une bourgeoisie négociante proche de la culture française des Lumières. Oubliant que la fonction commerciale n'est qu'une fonction urbaine parmi d'autres, l'historiographie a érigé la ville de foire ou la cité marchande en modèle de la ville dynamique.

Ainsi, les confusions autour des divers sens du terme 'bourgeois' ajoutées au choix historiographique contestable d'étudier la bourgeoisie comme le lieu social d'éclosion des valeurs contemporaines, ont conduit à privilégier les villes libres d'Empire et les villes de foire. Or, il est évident que des villes comme Dresde, Vienne ou Munich comportent des bourgeois au sens juridique du terme. Ne pouvant ignorer ce fait, l'historiographie a opposé aux bourgeoisies conquérantes des villes de foire les bourgeoisies en déclin des villes-résidences. En cela, elle a été largement aidée par une seconde construction historiographique : l'opposition de la ville et de la cour.

2) Cour, ville de cour

Si la bourgeoisie d'une ville comme Dresde est négligée, c'est parce que l'entourage de l'électeur, sa cour, est considéré comme dominant. Une large partie de l'historiographie estime ainsi que la bourgeoisie s'oppose à la cour, que ces deux mondes sont si incompatibles que l'essor de l'un signifie immanquablement le déclin de l'autre : dans les cités marchandes, la cour est absente et la bourgeoisie domine ; dans les villes-résidences, la cour domine et la bourgeoisie est en déclin.

Ainsi, M. Espagne a consacré l'un des chapitres de son ouvrage sur la Saxe à sa capitale Dresde. Il commence ainsi : « Depuis le règne d'Auguste le Fort jusqu'à la Guerre de 1914, la ville de Dresde est la capitale de la Saxe. [...] Même alors, Dresde reste pourtant une

[1] *Ibidem*, p.56-57.
[2] *Ibidem*, p.148 et p.261.

cité culturellement et économiquement moins importante que Leipzig. [...] La fonction de Dresde reste souvent d'ordre symbolique : ce ne sont donc pas au premier chef des considérations économiques ou démographiques qui permettent de comprendre son rang de capitale.[1] » Le paragraphe introductif est critiquable dès la première ligne : comme M. Espagne néglige systématiquement les phénomènes politiques, il oublie que Dresde est capitale politique et administrative de la Saxe albertine depuis le partage de Leipzig de 1485. À l'échelle européenne, il est vrai que Dresde est économiquement moins importante que Leipzig, ville de foire, mais doit-on pour autant en déduire que l'activité économique de Dresde est insignifiante ? Affirmer que ce n'est pas l'examen de la démographie qui permet de comprendre que Dresde soit capitale est étonnant pour une ville dont la population triple en un demi-siècle en dépit d'un accroissement naturel négatif. En réalité, ce paragraphe a pour seule fonction d'introduire l'idée que la ville de Dresde a surtout une fonction symbolique, celle de représentation du souverain. C'est donc tout naturellement que M. Espagne enchaîne en écrivant : « Dresde est une capitale parce qu'elle est une ville de cour [...][2] ». Il n'est pas anodin que M. Espagne parle de ville de cour, et non de ville-résidence, d'autant plus qu'il est loin d'être le seul à le faire.

L'expression « ville de cour » est absente des sources. On ne la trouve pas non plus dans les dictionnaires de l'époque et nous n'avons pas davantage rencontré l'expression *Hofstadt*. La seule prudence nous incite à préférer l'expression « ville-résidence » qui, elle, se trouve dans les sources et possède, nous l'avons vu, un sens bien identifié. Toutefois, que l'expression « ville de cour » soit absente des sources ne signifie pas que la réalité qu'elle désigne n'ait pas alors existé. De prime abord, cette expression définit une ville par sa fonction principale, de la même façon que l'on parle de « ville de foire », ou de « ville de parlement », mais si l'expression était vraiment explicitée par les auteurs qui l'emploient, l'on comprendrait sans doute mieux ce qu'ils entendent par là. Si l'on suit M. Espagne, Dresde est ville de cour parce que la cour des Wettin réside dans cette ville, ce qui a des conséquences notamment sociales et culturelles. En particulier, l'on trouve à Dresde un groupe social spécifique, nettement distinct des bourgeois, les courtisans, qui tirent leur supériorité de leur proximité à l'électeur et des charges qu'ils occupent à la cour. La cour est également le lieu d'une culture spécifique. C'est également ce que dit H. Watanabe-O'Kelly dans son ouvrage sur la culture de cour à Dresde[3]. Après avoir développé un certain nombre de thèmes

[1] Michel ESPAGNE, *op. cit.*, p.139.
[2] *Ibidem*, p.139.
[3] Helen WATANABE-O'KELLY, *Court Culture in Dresden*, New York, 2002.

caractéristiques de cette culture, notamment l'idéal italien, les collections des Wettin, les modes de représentation symbolique, le théâtre et le ballet, elle conclut : « Ce livre commence au milieu du XVI^e^ siècle, lorsque la branche albertine de la maison des Wettin a ravi à la branche aînée, les ernestins, l'électorat de Saxe. C'est le moment où Dresde est devenue une ville de cour.[1] » Là encore, une certaine précision aurait été souhaitable, justifiant le choix qui a été fait de renoncer au terme employé dans les sources, celui de ville-résidence. Par « ville de cour », l'on entend une ville économiquement, socialement et culturellement dominée par la cour du prince : ici, la culture dominante est à la cour, l'ensemble de l'économie est orientée vers les besoins des courtisans et du prince. Par ses activités, sa société et sa culture, la ville de cour est l'émanation de la cour, l'on est donc très loin de la ville des bourgeois négociants. C'est pour cette raison que M. Espagne n'attribue à Dresde qu'une fonction symbolique, par opposition à Leipzig qui, par ses négociants, est bien davantage en prise avec la réalité des affaires économiques. Ce faisant, il établit une sorte de hiérarchie implicite, voire une téléologie qui n'a pas sa place en histoire : alors que la ville de foire a permis l'éclosion d'une bourgeoisie, donc l'avènement d'un régime politique libéral en Saxe, la ville de cour est l'expression de l'absolutisme et est donc appelée à disparaître, laissant simplement derrière elle ses réalisations culturelles et le souvenir du symbole qu'elle représentait. En affirmant que la première fonction de la ville de cour est de nature symbolique, M. Espagne s'autorise à ne pas faire d'étude classique des fonctions urbaines de Dresde. Il fait alors de la ville tout entière une sorte d'annexe de la cour de l'électeur : c'est là faire bon marché de la situation institutionnelle et de la croissance démographique de la ville.

Le cœur du problème vient de ce qualificatif de ville de cour, qui conduit généralement à privilégier la cour sur la ville et à faire la plus belle part aux phénomènes sociaux et culturels qui caractérisent l'entourage du prince. Ce faisant, l'on oublie la réalité urbaine, en lui appliquant sans discernement les analyses, au demeurant contestables, de N. Elias sur Versailles, la cour de Louis XIV et Paris[2]. Ce sociologue allemand construit une

[1] *Ibidem*, p.238 : « *This book begins with that moment in the middle of the sixteenth century when the Albertine branch of the House of Wettin wrested the Electorship of Saxony from the senior branch, the Ernestines. This was the moment when Dresden became a court city*. »

[2] Norbert ELIAS, *Die höfische Gesellschaft*, Berlin, 1969. Pour la question de la cour, cf. *supra*, chapitre I. Pour une critique de N. Elias et de l'usage qu'en ont fait les historiens, cf. Volker BAUER, *Die höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Tübingen, 1993. Cf. également Jeroen DUINDAM, *Myths of Power*, Amsterdam, 1994, dont on retiendra la conclusion p.190-191 : « La *Civilisation des mœurs* et *La Société de cour* continuent d'offrir des défis stimulants, mais son tableau fascinant de l'époque moderne a désormais perdu sa validité. Les derniers travaux d'Elias sur la représentation, les relations de pouvoir, les élites et les marginaux peuvent éclairer de nombreux thèmes de recherche ; en revanche, l'on ne peut plus se reposer sans réserve sur la formule magique de ses premiers travaux historiques comme si c'était une théorie qui, par sa légitimité, ferait autorité. » (« *The* Process *and* The Court Society *still pose stimulating*

opposition entre la ville de Paris et la cour de Versailles, en se fondant sur les sources disponibles alors, notamment La Bruyère. Dans les chapitres VII et VIII de ses *Caractères*, le moraliste oppose certes la cour à la ville, le courtisan au bourgeois, mais ce serait faire erreur que croire qu'il fait œuvre de sociologue : l'on ne peut pas considérer les *Caractères* comme le portrait fidèle de la société française de la seconde moitié du XVII^e^ siècle. À la suite de N. Elias et en détournant quelque peu ses analyses d'abord centrées sur la noblesse, les historiens ont opposé le courtisan de Versailles au bourgeois de Paris, sans se demander dans quelle mesure ils avaient raison de le faire : pour cela, il aurait fallu étudier soigneusement les relations économiques, sociales et culturelles entre Paris et Versailles[1]. L'idée a ensuite été étendue sans prudence à l'ensemble des cours européennes, sans que l'on se demande davantage dans quelle mesure cela était possible. C'est ainsi que l'on aboutit au présupposé généralisé d'une opposition irréductible entre le bourgeois et le courtisan. Dans les villes dites de cour, les courtisans sont au sommet de la hiérarchie, ils imposent leurs modes de vie aux bourgeois et ils en irriguent toute l'activité : puisque les courtisans dominent, les bourgeois doivent en pâtir, comme si la cour et la ville étaient deux vases communicants et que l'une ne pouvait prospérer sans entraîner la chute de l'autre. Comme il est évident que les courtisans dominent, il n'est pas besoin d'étudier les bourgeois, il suffit d'affirmer leur déclin ou leur insignifiance. En réalité, tant que l'on n'aura pas étudié soigneusement les relations entre les bourgeois et les courtisans dans une ville-résidence, l'on ne pourra pas considérer cette idée comme vraie et plutôt que d'admettre un présupposé et en tirer nombre de conséquences, mieux vaut réserver son jugement[2].

Le problème du qualificatif de ville de cour est qu'il laisse entendre que l'on ne trouve dans cette ville que deux catégories, les bourgeois et les courtisans et que pour prospérer, le bourgeois doit se faire serviteur ou imitateur du courtisan. Or, cela est faux dans le cas de Dresde : nous l'avons vu, à côté des courtisans et des bourgeois, il y a les nobles, les fonctionnaires qui n'appartiennent pas à la cour mais qui font vivre la capitale politique et administrative de la Saxe, sans oublier les soldats de cette place forte. La situation sociale de Dresde est donc plus riche que ne le laisse supposer le qualificatif 'ville de cour' : afin d'éviter tous les problèmes posés par la sociologie historique issue de N. Elias et d'être plus proche de la réalité de la ville de Dresde au XVIII^e^ siècle, il nous semble préférable de renoncer au

challenges, but his fascinating picture of the early modern era has since lost its validity. Elias' later discourses on figuration, power relationships, the established and outsiders may shed light on many themes of research ; the magic formula of his early historical works, however, can no longer be unreservedly relied on as a legitimizing theory. »

[1] À notre connaissance, un tel travail n'a jamais été entrepris.

[2] Un tel travail implique en même temps de clarifier ce que l'on entend par bourgeois.

vocable 'ville de cour' et de plutôt parler de 'ville-résidence', terme qui traduit bien mieux quelle est la source de la prospérité de Dresde. Cela aidera à se passer du présupposé de l'opposition irréductible entre la cour et la ville et à ne plus voir en la ville-résidence une construction artificielle, au regard de la ville libre ou de la ville de foire.

3) La population de Dresde

Pour se départir de l'habitude prise par certains de ne considérer comme de vraies villes que les villes libres d'Empire et les villes de foire et de ne faire des villes-résidences que des villes de cour, pour éviter de construire des oppositions qui ne correspondent pas à la réalité, le meilleur moyen consiste à observer les phénomènes de façon globale, c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, l'ensemble de la réalité urbaine de Dresde.

En la matière, la démographie est un indice révélateur, comme l'a constaté É. François dans les années 1970[1] : au XVIII[e] siècle, dans l'espace germanique, les villes les plus dynamiques sont les capitales politiques, notamment Vienne, Munich, Berlin et Dresde, bien plus que les villes de foire ou que les villes libres d'Empire, telles Hambourg, Lubeck ou Francfort. Par leur dynamisme propre, les villes-résidences sont des concurrentes sérieuses pour les grandes cités marchandes[2]. Puisqu'il n'y a aucune raison de privilégier une fonction plutôt qu'une autre lorsque l'on compare les villes entre elles, cela signifie qu'au XVIII[e] siècle, la présence du prince et de sa cour ainsi que le rôle de capitale politique et administrative inhérent au statut de ville-résidence favorisent davantage la croissance urbaine que la présence d'une foire. Le cas de Dresde est éloquent. Cette ville compte 21 298 habitants en 1699, contre 63 209 en 1755[3] : sa population triple en demi-siècle, ce qui est vraiment considérable. Si l'on prend en compte les chiffres intermédiaires, venus des recensements de 1727 et de 1750, l'on peut observer que cette croissance est continue : la ville-résidence compte 46 472 habitants en 1727, puis 52 052 en 1750[4]. La guerre de Sept Ans met fin à cette

[1] Étienne FRANÇOIS, « Des Républiques marchandes aux capitales politiques : Remarques sur la hiérarchie urbaine du Saint-Empire à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 25, 1978, p.587-603.
[2] Selon É. François, seule Hambourg présente un dynamisme pouvant soutenir la comparaison avec celui des villes-résidences, sans doute en raison de la vigueur de ses relations commerciales avec les Provinces-Unies et, au-delà, avec les ports de l'Atlantique.
[3] Otto Ludwig RICHTER, *Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1885, p.197-199.
[4] Reiner GROß, « *Vom Dreißigjährigen Krieg zum Siebenjährigen Krieg – Dresden als Zentrum kursächsischer Herrschaftsausübung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.24. Sans être invraisemblable, le chiffre donné par R. Groß pour l'année 1750 est assez étonnant : il signifie un relatif ralentissement de la croissance entre 1727 et 1750 et surtout une très forte accélération entre 1750 et 1755. Comme R. Groß n'en donne pas la source, nous n'avons pas pu le vérifier.

période de croissance et, en 1772, Dresde ne compte plus que 44 760 habitants[1]. Or, en raison de la surmortalité qui caractérise toutes les villes du XVIII^e siècle, une telle croissance n'est pas le résultat de l'accroissement naturel : si la population de Dresde augmente aussi rapidement, c'est grâce à des mouvements migratoires qui sont le signe de l'attractivité de la ville-résidence. Un tel phénomène est conforme aux analyses d'É. François pour Coblence : le tiers de la population de la ville-résidence des archevêques électeurs de Trèves est né dans les campagnes de la principauté[2].

L'attractivité de Dresde vient d'abord de son statut de ville-résidence, c'est-à-dire de son rôle de capitale politique, administrative et militaire. Si l'on veut comprendre comment la présence de l'électeur et de son administration ont pu favoriser la croissance urbaine, il faut d'abord cesser de croire qu'il y a une séparation étanche entre la cour, le gouvernement et le reste de la ville, mais il faut au contraire examiner la composition de l'ensemble de la population de la ville. Tout d'abord, puisque Dresde est capitale militaire et ville de garnison, la présence militaire y est bien visible. Selon S. Nickel, en 1695, 1 476 soldats sont stationnés à Dresde, soit 7 % de la population totale de la ville, non compris les femmes, les enfants et les domestiques qui accompagnent certains d'entre eux. En 1727, la population militaire de Dresde, femmes, enfants et domestiques compris, s'élève à 3 650 personnes, soit une proportion de 8 % par rapport à la population totale de la ville-résidence[3]. D'après une liste réalisée par le bailliage, le 21 juin 1735, la population militaire de Dresde est composée de 3 830 personnes, parmi lesquelles 155 cadets, 524 gardes du corps (auxquels il faut ajouter 425 femmes et 583 enfants), 1 492 fantassins et 655 artilleurs[4]. Le poids de la population militaire ne varie donc guère sous le règne d'Auguste le Fort. En revanche, nous ne disposons d'aucun chiffre sûr pour le règne de Frédéric-Auguste II : la réduction de l'armée permanente, couplée à la croissance démographique de la ville, nous fait supposer une baisse du poids de la population militaire dans la ville-résidence.

Même après la construction des casernes de Neustadt, les soldats de la garnison de Dresde sont logés chez l'habitant[5]. Depuis l'incendie de la rive droite de l'Elbe en 1685,

---

[1] Elke SCHLENKRICH, « *Bevölkerung und soziale Zustand* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.502.

[2] Étienne FRANÇOIS, « Une ville de résidence entre la tradition et les Lumières : Coblence au XVIII^e siècle », *Francia*, 4, 1976, p.391-407. Pour une étude globale de la population saxonne, cf. Karlheinz BLASCHKE, *Bevölkerungsgeschichte von Sachsen bis zur industriellen Revolution*, Weimar, 1967.

[3] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, thèse de l'université de Leipzig, 1986, p.72-75.

[4] SHStA 10047/4866 f°48-55. Cette liste est réalisée au moment où il est question de loger l'ensemble des soldats de Dresde dans les casernes de Neustadt qui viennent d'être construites.

[5] Des casernes sont certes bâties dans Neustadt sur l'ordre d'Auguste le Fort à partir de 1732, afin de soulager les bourgeois de la lourde charge que représente le logement des gens de guerre, mais de fait, les soldats de la

Altendresden puis Neustadt sont exemptées de la charge du logement des gens de guerre : les soldats sont donc répartis dans Neudresden (1 684 en 1727) et les faubourgs sous juridiction du Magistrat (1 966 en 1727). La charge est lourde et la présence militaire est non seulement bien visible, mais également fortement ressentie. L'on s'en rend compte lors de la seconde guerre de Silésie : en 1744, le nombre de soldats stationnés à Dresde est devenu si important qu'il n'est plus possible de les loger uniquement dans les zones sous juridiction du Magistrat. C'est pourquoi le Conseil privé décide le 3 septembre 1744 de loger les soldats surnuméraires dans les faubourgs du bailliage, mais à titre provisoire, « sans que cela prête à conséquence ou porte préjudice à l'exemption du logement des gens de guerre dont ils ont jusqu'à présent joui.[1] » Logés chez l'habitant, les soldats stationnés à Dresde, et à plus forte raison leur femme et leurs enfants, sont très bien intégrés à l'économie locale : cela est parfaitement licite depuis qu'en 1673, Jean-Georges II les a autorisés à exercer un métier en dehors des moments où ils sont pris par leurs obligations militaires[2]. En outre, une fois mis à la retraite, les soldats qui ont perdu tout lien avec leur pays d'origine ont tendance à rester à Dresde. Dans une ville qui n'a pas de citadelle et dont les casernes n'ont jamais été affectées à l'usage pour lequel elles ont été construites, la population militaire est partie intégrante de la population urbaine et contribue à la croissance de la ville.

Le second facteur d'attractivité de la ville de Dresde est la conséquence directe de son rôle de capitale politique et administrative : Dresde est une ville de fonctionnaires. Pour évident qu'il soit, ce fait est difficile à quantifier, en raison des biais de l'historiographie. Selon S. Nickel, en 1700, sur les 812 maisons que compte Neudresden, 370 sont possédées par des nobles ou par des membres de l'administration électorale, soit une proportion de 40 %, sans que l'on en puisse rien déduire quant à Altendresden et aux faubourgs[3]. Cependant, S. Nickel ne compte que les propriétaires, mais pas les locataires : alors qu'elle prétend donner un tableau de la structure sociale de toute la population de Dresde, elle donne en réalité un

garnison de Dresde ne rejoignent jamais ce bâtiment qui est affecté à d'autres usages : il abrite notamment le collège de médecine et de chirurgie, une chapelle catholique ainsi qu'un orphelinat pour enfants de soldats.

[1] SHStA 10047/4874 f°1v° : « [...] *daß solches ohne Consequentz, und ihnen bißher genossenen Einquartierungs-Freyheit ohnschädlich seyn sollte*. »

[2] Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Handwerk, Manufaktur und Handel* » in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.73. Cela n'a rien de surprenant : par exemple, les Gardes Françaises créées en 1563 travaillent également durant leur temps libre et sont très bien intégrées aux réseaux économiques parisiens (cf. Jean CHAGNIOT, *Paris et l'armée au XVIII^e siècle : étude politique et sociale*, Paris, 1985.

[3] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden*, *op. cit.*, p.72. Elke Schlenkrich fait donc erreur lorsqu'il affirme que 40 % des maisons de la totalité de la ville de Dresde appartiennent à des nobles ou à des fonctionnaires (in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.284).

tableau de la structure sociale des propriétaires de Dresde[1]. Il est au moins incontestable que le rôle de capitale politique et administrative influence la composition sociale de la ville-résidence. Le développement administratif contribue à augmenter le nombre des fonctionnaires et il paraît raisonnable d'appliquer à Dresde ce qu'É. François dit de Coblence, dont un habitant sur cinq est directement au service de l'archevêque-électeur de Trèves, de sa cour ou de son administration[2]. À Coblence, les fonctionnaires appartiennent à l'élite de la société urbaine, grâce à la richesse et au prestige qu'ils ont acquis au service des archevêques-électeurs de Trèves[3]. Il en va de même à Dresde, où les membres de l'administration électorale se bâtissent de grosses demeures, en particulier dans les quartiers du château et du Nouveau Marché[4].

La population de la ville-résidence n'est pas seulement composée de soldats, de courtisans, de fils de la noblesse et de jeunes diplômés en droit cherchant à faire carrière dans l'administration électorale. Les retombées de la triple fonction de ville de garnison, de capitale politique et administrative et de ville de cour sont en effet beaucoup plus larges et concernent l'ensemble des couches sociales présentes dans l'espace urbain. Aux fonctionnaires, aux courtisans et aux soldats qui dépendent directement du prince, il faut ajouter tous ceux qui en dépendent indirectement, c'est-à-dire tous ceux dont la clientèle est constituée par ces fonctionnaires et ces courtisans ou par la clientèle de cette clientèle. Le statut de ville-résidence génère ainsi une cascade de dépendances qui sont autant de retombées économiques pour les individus concernés. Ces dépendances sont si fortes que la perte du statut de ville-résidence peut entraîner la ruine de tous ceux qui bénéficiaient indirectement de la présence de l'administration du prince, comme il est arrivé à Mannheim en 1778. La réalité économique interdit donc de considérer que ceux qui sont dans l'orbite du prince, à sa cour ou dans son administration, n'ont aucun lien avec la population de la ville : bien au contraire, ce sont eux qui font vivre une bonne partie des habitants de Dresde, par les emplois qu'ils génèrent

[1] Une telle erreur montre qu'il faut lire avec beaucoup de précaution les pages de la thèse de S. Nickel concernant la population de Dresde. Comme l'exploitation du détail des rôles fiscaux, qui indiquent généralement l'identité et la profession des locataires de chaque maison, dépassait largement le cadre de notre travail, nous avons dû nous contenter d'estimations imprécises.

[2] Étienne FRANÇOIS, « Une ville de résidence entre la tradition et les Lumières : Coblence au XVIII[e] siècle », *op. cit.*, p.401. Sur ce point, nous pouvons donc suivre la voie proposée par É. François : « Valable incontestablement pour les petites résidences ecclésiastiques, notre modèle peut-il être dès lors étendu, en une généralisation « wébérienne » aux villes de résidence catholiques de l'Empire, voire à l'ensemble des villes de résidence ? La généralisation est tentante, même si elle est risquée. » En revanche, dans le cas de Dresde, il nous semble plus difficile de reprendre sans nuance la triple thèse d'É. François de la disparition de l'autonomie communale, de l'insignifiance du développement économique et du caractère archaïque de la ville-résidence, trois critères qui, selon lui, s'appliquent à la ville de Coblence à la fin du XVIII[e] siècle.

[3] Cf. Étienne FRANÇOIS, *Koblenz im 18. Jahrhundert*, Göttingen, 1982.

[4] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.30.

directement ou indirectement. Le développement de la cour et de l'administration de l'électeur est donc la source de la prospérité générale de la ville-résidence et, par voie de conséquence, de son attractivité et de sa croissance. Comme le souligne le pasteur Gerber, la ville-résidence offre de nombreuses opportunités, et pas seulement pour l'élite formée à l'université de Leipzig : « Le commerce et l'industrie prospèrent en ce lieu : qui est seulement prêt à travailler peut très facilement gagner son pain dans la ville de Dresde, qu'il soit instruit ou non[1]. »

La rumeur des possibilités offertes par la ville-résidence a sans doute poussé les paysans des campagnes surpeuplées et les artisans des villages ou des bourgs de Saxe à tenter de s'y établir, d'y gagner leur pain, voire d'y améliorer leur situation économique et sociale. Les chiffres donnés par S. Nickel sont révélateurs : en 1735, parmi les domestiques, apprentis et compagnons vivant à Dresde, 14 % sont nés dans cette ville, 66 % en Saxe et 20 % hors de Saxe[2]. Une très forte proportion a ainsi rejoint la capitale dans l'espoir d'apprendre un métier et de trouver un emploi, soit que leur famille, trop pauvre, ne puisse leur assurer un avenir, soit qu'ils espèrent une meilleure situation pour eux par rapport à celle de leurs parents. Comme ils sont attachés à un maître qui les déclare lors de la constitution des rôles fiscaux, leur décompte est relativement aisé. Pour bien mesurer l'attraction exercée par la ville-résidence, il faut leur ajouter tous ceux qui n'ont pas obtenu une telle situation, notamment les journaliers qui n'ont pas cette stabilité et qui sont par définition plus difficiles à saisir dans les sources. Autrement dit, parce que Dresde est ville-résidence, c'est-à-dire la capitale politique et administrative de la Saxe électorale, elle est aussi un centre démographique, économique et commercial.

Si les opportunités offertes par la ville-résidence sont nombreuses, les espérances n'ont pourtant pas toutes été comblées, comme l'indique la présence de la pauvreté. Selon S. Nickel, en 1733, 1 273 personnes reçoivent régulièrement des aumônes de la part du Magistrat ou de l'électeur ; elles sont 1 700 en 1737, non compris les enfants trouvés, les orphelins et les vieillards qui sont chacun entretenus dans des hospices spécifiques. Cela représente environ 3 % de la population totale de la ville-résidence[3]. Ceux qui bénéficient de l'assistance publique vivent dans une pauvreté structurelle, liée à leur âge ou à leur invalidité. Ce ne sont

[1] Christian GERBER, *Die unerkannten Wohlthaten GOTTES, in den Chur-Fürstenthum Sachsen, und desselben vornehmsten Städten*, Dresde, Leipzig, 1717, t. II, p.217 : « *Handel und Wandel floriret allhier, wer nur Lust hat zu arbeiten, kann in der Stadt Dreßden sein Brodt gar leicht erwerben, es sey einer ein Gelehrter oder Ungelehrter*. »
[2] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden*, *op. cit.*, p.69.
[3] *Ibidem*, p.79.

pas les seuls miséreux de la ville-résidence : combien sont ceux qui, capables de travailler, sont venus à Dresde dans l'espoir de gagner leur vie mais ne trouvent pas d'employeur stable et sont en permanence guettés par la misère la plus absolue ? Par exemple, l'activité des métiers du bâtiment (et de tous ceux qui travaillent dans leur sillage, notamment les journaliers) est moindre durant les mois d'hiver, en raison du froid et de la brièveté des jours : que deviennent ceux qui vivent de cette activité en été ? S'ils ne retournent pas à la campagne et s'ils ne trouvent pas un autre emploi temporaire, ils n'ont guère d'autres solutions que de vivre sur leurs maigres économies, de s'endetter, voire de mendier (même si la mendicité est interdite dans tout l'espace urbain). Dans l'esprit du XVIII^{e} siècle, ce sont des pauvres conjoncturels que le Magistrat distingue fortement des pauvres structurels (invalides, vieillards ou veuves) et qu'il n'a pas l'intention d'assister de manière régulière. Le nombre de ces miséreux est d'autant plus difficile à établir qu'ils n'apparaissent guère dans les sources dont la première fonction est d'inviter à l'éloge de la ville-résidence et des Wettin. Ainsi, dans les tableaux de Bellotto, la misère est vraiment discrète, voire absente, alors même que divers milieux sociaux y sont peints : elle ne saurait être mise en valeur car sa présence contredirait l'affirmation de la double dignité de la ville-résidence et de la dynastie. Une telle absence est le résultat d'un discours, elle n'est pas fidèle à la réalité. Elle est en outre contredite tant par la multiplication des institutions charitables dans la ville-résidence[1] que par les archives du Magistrat, lesquelles contiennent de nombreux actes concernant la pauvreté à Dresde[2]. Ainsi, en 1716, le Magistrat se plaint du nombre de pauvres à Dresde, dont il estime qu'il est plus élevé que dans toutes les autres villes de l'électorat[3]. Comme le fait remarquer E. Schlenkrich, ce n'est pas nécessairement une exagération : la multiplication des mandats électoraux interdisant la mendicité et la charité privée montre au contraire que les institutions charitables de la ville-résidence, qu'elles soient communales ou électorales, échouent à soulager toutes les misères qui y affluent. Une telle concentration est *a contrario* un indice de l'attractivité de Dresde : grâce aux retombées de la présence de l'électeur, de sa cour et de son administration, la ville-résidence offre de nombreuses opportunités à tous ceux qui cherchent à améliorer leur situation ou à échapper à un quotidien difficile.

[1] Une telle multiplication est également le fruit de la concurrence entre catholiques et luthériens à Dresde. Cf. *infra*, chapitre IX.
[2] Il s'agit notamment de l'ensemble de la sous-série RA B XIII, outre toutes les archives concernant les hospices et les institutions charitables : la documentation est suffisamment vaste pour que la question fasse l'objet d'un travail à part entière.
[3] Elke SCHLENKRICH, « *Alltag und soziale Zustände* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.293.

B- La prospérité de la ville-résidence

1) L'action économique des Wettin : les manufactures de Dresde

La forte croissance démographique de Dresde est à la fois le résultat et un facteur du dynamisme et de la prospérité de la ville-résidence. Cet aspect est presque systématiquement sous-estimé par l'historiographie qui oppose Leipzig, capitale économique, financière et intellectuelle de la Saxe, à Dresde, ville de cour et capitale politique et artistique. Pourtant, l'on ne peut pas déduire du dynamisme exceptionnel de Leipzig l'insignifiance de l'activité économique de Dresde. Par ailleurs, il est arbitraire d'estimer que l'économie de Dresde n'a pas de valeur propre, sous prétexte que sans l'électeur et son entourage, elle péricliterait certainement : par définition, une activité de production ne peut prospérer que s'il existe une clientèle désireuse et capable de l'absorber. Pour comprendre l'attractivité et la croissance de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, il faut au contraire se départir de ces *a priori* et s'intéresser à la réalité de l'activité économique de la ville-résidence.

La difficulté est aggravée par le refus de la plupart des historiens d'accorder le moindre crédit aux corporations, à la fois par téléologie et par idéologie[1]. Héritage médiéval, les corporations sont à l'instar des institutions communales considérées comme archaïques et plutôt que d'être étudiées dans la réalité de leur fonctionnement, elles sont dénigrées, réduites à un cadre étouffant tout esprit d'initiative, à de mesquines querelles et à un folklore issu d'un autre âge. L'historiographie, qui s'intéresse avant tout à ce qui est moderne dans la période historique qui porte ce nom, ne peut pas étudier des corporations qui sont d'autant moins la voie de la modernité qu'elles sont appelées à disparaître : plutôt que de chercher à comprendre leur fonctionnement, elle préfère les condamner sans appel et les ignorer[2]. Au contraire, les manufactures d'État échappent aux contraintes des corporations et semblent préfigurer les usines du XIX^e^ siècle : elles sont un élément de modernité et de progrès et c'est à ce titre qu'elles sont bien davantage étudiées que les corporations. En outre, leur existence semble conforter l'idée selon laquelle l'absolutisme est une clé décisive de compréhension des XVII^e^ et

[1] Les corporations, qui sont pourtant une institution centrale du fonctionnement de l'économie de la plupart des villes européennes jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, souffrent ainsi d'un réel déficit historiographique. Cf. Steven Laurence KAPLAN, *La fin des corporations*, Paris, 2001, ainsi que des travaux dirigés par Philippe Guignet : Frédéric CARON, *Organisation du travail, métiers et corporations à Douai et à Valenciennes de Louis XIV à la Révolution*, thèse de l'université de Lille III, 2004 et Agathe LEYSSENS, *Élites municipales, corporations et pouvoirs à Dunkerque au XVIII^e^ siècle*, thèse de l'université de Lille III, 2006.

[2] Une nouvelle fois, l'on se rend compte qu'étudier l'histoire en fonction des catégories de moderne et d'archaïque peut conduire à une compréhension partielle et partiale du passé.

XVIII^e siècles, non seulement à l'échelle de l'État, mais aussi à celles de l'économie et de la ville-résidence. L'on risque alors de tomber dans un raisonnement circulaire : puisque seules les manufactures sont étudiées, l'impression est donnée que l'essentiel de l'activité économique de la ville-résidence est lié à un investissement du souverain. Si l'on n'y prend pas garde, les corporations peuvent alors être tenues pour négligeables. Dans le cas de Dresde, l'on aboutit ainsi à ce paradoxe : alors qu'il s'agit d'une ville autonome dont l'essentiel de l'activité économique est réglementée, ses corporations ne sont pas étudiées, tandis que l'on connaît très bien l'histoire de ses manufactures, en dépit de toutes les difficultés que celles-ci ont rencontrées.

Dans le cadre de la reconstruction de la Saxe après la guerre de Trente Ans, les Wettin albertins, influencés en cela par la version germanique du mercantilisme, le caméralisme, se s'efforcent d'y développer une production manufacturée qui leur permettrait de limiter leurs importations et de s'enrichir à l'exportation. Pour ce faire, ils créent des manufactures qui sont en même temps un moyen de fournir du travail aux pauvres et de répondre aux commandes de luxe de la cour. C'est ainsi qu'est créée une activité économique directement liée à la spécificité de la consommation de l'entourage de l'électeur et, plus largement, de l'élite européenne à qui ces produits peuvent être vendus aux foires de Leipzig. Comme l'a montré R. Forberger, la production est répartie sur tout le territoire de l'électorat dans la première moitié du XVIII^e siècle : ce n'est qu'après la catastrophe de la guerre de Sept Ans que Dresde perd ses manufactures[1]. Le textile est le premier secteur concerné. En 1674, à la demande de Jean-Georges II, Johann Daniel Crafft ouvre une manufacture de soie et, à la demande de la Diète de Saxe, il y ajoute une manufacture de coton en 1678[2] . Il est toutefois renvoyé en 1680 et ses différents successeurs ne parviennent pas à redresser l'affaire : le dernier d'entre eux, Johann Jakob Grätzel, se ruine et les bâtiments de la manufacture sont désaffectés en 1699. Dans le même temps, en 1697, est confiée à Jean Clemend la fondation d'une manufacture de gazes qui permettrait d'éviter l'importation de ces tissus depuis Paris ou Lyon, mais l'on ignore si celle-ci a existé au-delà de 1705[3]. Plus tard, en 1725, un Lyonnais

[1] Rudolf FORBERGER, *Die Manufaktur in Sachsen vom Ende des 16. bis zum Anfang des 19. Jahrhunderts*, Berlin, 1958, p.306-363.
[2] Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Handwerk, Manufaktur und Handel* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.83-90.
[3] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden*, *op. cit.*, p.32.

dénommé Claude Pitras fonde à Dresde une manufacture de soie. Signalons enfin la création, en 1734, d'une manufacture de fils d'or et d'argent[1].

Le second secteur d'activité des manufactures électorales est celui de la réalisation de produits de luxe à partir de matières premières minérales. Cela est favorisé par la richesse de la Saxe en pierres et minéraux de toutes sortes et par l'intérêt qu'y porte le bourgmestre Tschirnhaus. En 1697, celui-ci fait bâtir sur *l'Ostra Gehege*, au bord de la Weißeritz, un ensemble de moulins à tailler et à polir les pierres précieuses ; en 1700, il fonde une verrerie à Neustadt Ostra, qui produit le cristal de Dresde et concurrence celui de Bohême. Toutes ces installations sont détruites lors de l'invasion suédoise en 1706. Après le départ de l'ennemi, Auguste le Fort cherche à restaurer l'économie de l'électorat : en ce qui concerne Dresde, il s'appuie sur Johann Friedrich Böttger, alchimiste qui a fui la cour de Berlin et s'est réfugié en Saxe où il découvre le procédé de fabrication de la porcelaine. Tout d'abord, l'électeur soutient la fondation, le 24 avril 1708, d'une manufacture de porcelaine dirigée par Johann Jakob Bartholomai et installée dans les casemates du bastion de la Vierge : afin de bénéficier d'un réseau commercial d'ampleur européenne, la vente se fait à la foire de Leipzig. Toutefois, pour garder le secret de fabrication et disposer de locaux plus vastes, la manufacture de porcelaine est déplacée en 1710 dans le château de Meissen et les fourneaux du bastion de la Vierge sont démantelés en 1716[2]. Le 4 juin 1708, Böttger crée également une manufacture de faïence (que l'on appelle alors porcelaine de Hollande), située au n°17 de la Hauptstraße. En 1712, celle-ci est transférée au n°4 de la Ritterstraße et obtient un nouveau directeur en la personne de Peter Eggebrecht : l'entreprise prospère jusque dans les années 1730, avant de décliner en raison de la concurrence des autres manufactures de faïence du Saint-Empire[3]. Enfin, en 1713, Böttger reprend les moulins à tailler et à polir créés par Tschirnhaus, mais il fait faillite : dès 1715, Auguste le Fort les remplace par une manufacture de glaces qui devient florissante en 1725 et qui, après avoir dû réduire son activité pendant les guerres de Silésie, se maintient jusqu'en 1813. Quant à la verrerie fondée par Tschirnhaus en 1700, elle est reprise par Julius Heinrich Meyer en 1709, mais en dépit de nombreuses commandes de la cour, aucun de ses gestionnaires successifs ne parvient à réaliser de substantiels bénéfices : après

[1] Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Handwerk, Manufaktur und Handel* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.97.
[2] *Ibidem*, p.91-92. À ce propos, M. Espagne (*op. cit.*, p.144) a tort de voir en la manufacture de Meissen le centre de l'activité économique de Dresde : s'il est vrai que certains artisans (émailleurs, peintres ou sculpteurs) travaillent à Dresde pour le compte de la manufacture de Meissen, il n'en reste pas moins que M. Espagne semble avoir oublié que vingt-huit kilomètres séparent ces deux villes.
[3] *Ibidem*, p.92-93. À la mort d'Eggebrecht en 1738, l'affaire est reprise par sa veuve et, en 1756, par sa fille et par son gendre : la manufacture existe jusqu'en 1784.

avoir été reprise par le comte Johann Moritz von Brühl en 1746, elle cesse toute activité en 1762[1].

Ainsi, avant la guerre de Sept Ans, la ville de Dresde compte, bon an mal an, une demi-douzaine de manufactures, auxquelles il faut ajouter les deux entreprises communales, une manufacture de coton fondée en 1679 et la manufacture textile de l'orphelinat créée en 1698. La plupart d'entre elles sont placées là où l'espace ne fait pas défaut et à proximité d'une eau vive lorsqu'il est nécessaire de disposer d'une force motrice : seule la manufacture de porcelaine est installée dans les fortifications de Neudresden, afin de lutter contre l'espionnage industriel. Si l'on excepte la manufacture de faïence située dans Altendresden, les autres installations se trouvent dans les faubourgs, celui de Pirna pour les deux manufactures communales et Neustadt Ostra pour les autres : c'est au bord de la Weißeritz que l'on voit le mieux cette dimension industrielle de la ville-résidence.

Tous les historiens qui se sont intéressés aux manufactures de Dresde soulignent à juste titre le rôle joué par l'électeur dans leur fondation, dans leur maintien, voire dans leur prospérité. Peut-on pour autant accepter la conclusion de S. Nickel : « en bref, l'on peut conclure qu'il faut considérer Dresde comme un cas atypique de l'évolution des manufactures dans la Saxe d'avant 1763. Plus que dans toute autre ville, les souverains ont personnellement favorisé les fondations de manufactures, en outre, de telles entreprises étaient prépondérantes, par leur production qui répondait à de fortes exigences et à des besoins de luxe.[2] » ? Tout d'abord, S. Nickel considère Dresde comme un cas atypique, au regard d'un modèle qui voudrait que l'innovation économique fût d'abord le fait des bourgeois et qu'elle se fît soit dans une ville commerçante, soit dans une région industrielle : peut-être a-t-elle raison à l'échelle de la Saxe, mais en comparaison avec les autres électeurs du Saint-Empire et avec les autres souverains européens, l'engagement industriel des Wettin n'est en rien une exception. Quoi qu'il en soit, S. Nickel a bien vu la dépendance des manufactures de Dresde à l'égard des électeurs de Saxe qui les ont fondées et qui leur permettent de subsister : de fait, leurs premiers clients sont la cour des Wettin et l'armée saxonne. Toutefois, il serait naïf de croire que le seul soutien de l'électeur suffit à les faire prospérer, voire à les rendre prépondérantes. En réalité, la deuxième phrase de la conclusion de S. Nickel mélange deux ordres : le soutien des électeurs est en amont de la production, la prépondérance est en aval et l'on ne peut pas

[1] *Ibidem*, p.94-97.
[2] Sieglinde NICKEL, « *Manufakturen im Wirtschaftsleben der Residenzstadt Dresden* », in *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765*, *op. cit.*, p.345 : « *Resümierend kann man feststellen, daß Dresden nicht als typisches Beispiel für die Manufakturentwicklung in Sachsen im Zeitraum bis 1763 zu betrachten ist. Wie in keiner anderen Stadt beförderten die Landesherren selbst Manufakturgründungen, zudem überwogen solche Unternehmen die für gehobene Ansprüche und Luxusbedürfnisse produzierten.* »

passer mécaniquement de l'un à l'autre. Une telle prépondérance n'est en réalité pas prouvée : il faudrait pour cela comparer l'activité des manufactures aux autres activités économiques de la ville-résidence, notamment à celle des corporations, ce que ne fait pas S. Nickel. Or, la seule énumération des manufactures ayant existé à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle montre quelles difficultés celles-ci ont rencontrées : leurs productions exigent des investissements importants, mais leurs principaux clients, la cour et l'armée, sont de mauvais payeurs. Ces entreprises ont donc de la peine à réaliser des bénéfices et ce n'est pas par ce biais que la ville-résidence s'est enrichie. L'on est même en droit de se demander si leur activité n'est pas mineure au regard des autres activités de la ville. Il est en tout cas significatif que dans son éloge de Dresde, le pasteur Gerber mette en avant la vitalité démographique, économique et commerciale de la ville-résidence, mais que jamais il ne parle de ses manufactures : elles n'apparaissent ni dans l'énumération des activités économiques de la ville, ni dans celle des modes d'action de l'électeur dans sa ville-résidence.

2) La prospérité des bourgeois de Dresde

Si Dresde est un centre économique, ce n'est pas d'abord grâce à l'action volontariste des Wettin qui, influencés par le mercantilisme, ont créé des manufactures dont les principaux clients sont la cour et l'armée. En dépit de la réalité de cet aspect, toute l'économie de Dresde n'est pas dirigée par l'électeur. En revanche, il est incontestable qu'elle dépend directement et indirectement du souverain ainsi que des courtisans et des fonctionnaires qui l'entourent. La croissance démographique de Dresde doit très peu aux manufactures électorales, mais elle est liée à son statut de ville-résidence, qui est en soi un facteur de prospérité globale et d'enrichissement individuel. Pour le comprendre, il convient de se demander de quelle activité tous ceux qui s'installent à Dresde au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle tirent leurs revenus. Dans son éloge de Dresde, le pasteur Gerber donne un élément de réponse :

> « Parmi les bienfaits matériels, l'on doit tout particulièrement compter le bon approvisionnement dont le bon Dieu a béni cette ville. Ici, les affaires sont prospères : qui a seulement le désir de travailler peut très facilement gagner son pain dans la ville de Dresde, qu'il soit instruit ou non. Et si l'on regarde les causes naturelles, le bon approvisionnement vient sans aucun doute de l'abondance de la population qui se trouve en ce lieu. Car là où la population est nombreuse, l'un nourrit l'autre. Le cordonnier a besoin du tailleur, le tailleur du cordonnier et ainsi de tous les métiers et professions.[1] »

[1] Christian GERBER, *op. cit.*, t. II, p.217 : « *Absonderlich und mag unter die leiblichen Wohlthaten gerechnet werden die gute Nahrung, womit der liebe Gott diese Stadt gesegnet hat. Handel und Wandel floriret allhier, wer*

Ce texte nous semble vraiment essentiel, car il montre comment le statut de ville-résidence est un facteur de prospérité. La présence de la cour, de l'administration électorale, de l'armée et de tous ceux qui gravitent dans leur entourage fait non seulement le bonheur des métiers du luxe (passementiers, perruquiers, joailliers, etc.), mais aussi celui de tous les artisans de la vie quotidienne, boulangers, bouchers, épiciers, tisserands, potiers, tailleurs de pierre, etc., sans oublier les journaliers (à qui sont notamment confiées les tâches de manutention) et les domestiques. Un tel phénomène est inévitablement démultiplié : l'installation d'un artisan contribue à l'activité des autres métiers et favorise l'économie locale, y compris celle des journaliers et des domestiques. Nous nous trouvons ainsi en présence d'une chaîne dont une extrémité est constituée par l'électeur et l'autre, par le simple domestique ou manouvrier : par le biais d'un certain nombre d'intermédiaires, celui-ci dépend économiquement de celui-là. À l'échelle de la ville-résidence, c'est donc d'une façon bien concrète que le prince est la source de la prospérité matérielle de ses sujets, non seulement des courtisans, des nobles ou des fonctionnaires, mais aussi des artisans que ceux-là font vivre et des sujets les plus humbles, journaliers ou domestiques.

Ainsi, le statut de ville-résidence est à l'origine d'une activité économique qui, bien loin de ne concerner que les manufactures de l'électeur (dont on a au demeurant vu que les bénéfices étaient minces) ou les artisans de la cour, a des retombées sur l'ensemble de l'espace urbain et sur tous les habitants de la ville, quelle que soit la juridiction dont ils relèvent. C'est une erreur de croire que les bourgeois en sont *a priori* exclus. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la prospérité des artisans des corporations : en règle générale, les nobles et les fonctionnaires (et, dans une moindre mesure, les courtisans) logent en ville et se fournissent auprès des artisans de la ville, que ce soit pour les produits de consommation courante ou pour les objets de luxe. La présence de l'élite politique et sociale de l'électorat favorise l'activité des artisans des corporations de Dresde et de tous ceux qu'ils emploient et auprès de qui ils se fournissent. C'est ainsi que l'on observe une augmentation sensible du nombre d'ateliers à Dresde : la corporation des boulangers passe de cinquante-deux maîtres en 1699 à quatre-vingt-dix en 1714 ; celle des perruquiers, de dix-sept en 1699 à vingt-huit en 1724[1].

---

nur Lust hat zu arbeiten, kann in der Stadt Dreßden sein Brod gar leicht erwerben, es sey einer ein Gelehrter oder Ungelehrter. Und die gute Nahrung kommt ohn Zweiffel, wenn wir auf die natürlichen Ursachen sehen wollen, von der grossen Menge des Volcks, so sich darinnen befindet. Denn wo viel Volck ist, da ernehret einer den andern. Der Schuster gebrauchet den Schneider, der Schneider den Schuster, und so geht es mit allen Handwercken und Professionen. »

[1] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden*, *op. cit.*, p.55.

Les retombées économiques du statut de ville-résidence et de capitale politique et administrative vont bien au-delà de la seule prospérité des artisans de la ville. Comme l'écrit le pasteur Gerber, la croissance démographique de Dresde fait le bonheur, non seulement des métiers du bâtiment, mais aussi de tous les propriétaires qui vivent, au moins partiellement, de la rente locative :

> « L'on peut reconnaître l'abondance de la population de cette ville dans le fait que depuis une vingtaine d'années, la plupart des maisons ont été reconstruites à neuf, que les autres ont été agrandies et qu'elles le sont encore de jour en jour. Car là où, auparavant, le maître de maison vivait seul, il y a aujourd'hui quatre, six ou huit locataires. Oui, l'on trouve des maisons comptant quatorze ménages, voire davantage. Et nonobstant le nombre de nouveaux logements construits dans toutes les maisons, aucun n'est vacant et le loyer ne fait qu'augmenter, car il y a bien des gens qui, souvent, emportent un logement à la barbe de l'autre.[1] »

La croissance démographique impose la construction de nouveaux logements et, au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle, l'on assiste à une densification progressive du bâti : le premier moyen en est la construction de nouveaux bâtiments dans les cours intérieures des propriétés *intra-muros*, qu'en fonction de leur situation, les sources appellent *Seitengebäude* ou *Hintergebäude*. C'est de cette façon que Neudresden a pu gagner 7 738 habitants entre 1699 et 1727, puis 3 283 entre 1727 et 1755[2]. Les besoins en logement font ainsi le bonheur des bourgeois qui ont tout intérêt à bâtir un maximum sur leur propriété, afin d'augmenter le produit de la rente locative qui, par ailleurs, s'accroît en raison de la loi de l'offre et de la demande. Le second moyen de la densification du bâti conduit à la même conclusion : l'extension de l'espace urbanisé au détriment des jardins et des champs des faubourgs. Là aussi, le phénomène atteint une ampleur considérable : en 1699, 8 272 habitants de Dresde logent dans les faubourgs, contre 18 994 en 1727, puis 34 246 en 1755[3]. Le phénomène est bien visible dans les plans de Dresde réalisés dans l'atelier de Matthias Seutter à Augsbourg, lesquels distinguent précisément les espaces bâtis des espaces cultivés : la comparaison des éditions successives, celles de 1730, 1735, des années 1740, de 1750 et de 1755, montre la

[1] Christian GERBER, *op. cit.*, t. II, p.217-218 : « *Wie volck-reich diese Stadt sey, ist daraus zu erkennen, weil nun bey die 20 Jahre her, die meisten Häuser neu gebauet, die übrigen vergrössert worden, und noch täglich vergrössert werden. Denn wo vormals in einem Hause der Wirth allein wohnete, da sind jetzo 4. 6. 8. Miethleute drinnen. Ja, man findet Häuser, darinnen 14 und mehr Haußhaltungen gezehlet werden. Und ungeachtet, daß so viel neue Logiamenter in allen Häusern gebauet werden, so stehet doch keines ledig, und der Hauß-Zinß steiget immer höher, dieweil Leute genug vorhanden, die einander die Logiamenter offt vor dem Maule wegnehmen*. »

[2] Calculs à partir des chiffres donnés par Otto Ludwig RICHTER, *op. cit.*, p.196-199.

[3] *Ibidem*, p.196-199. O. L. Richter donne également le détail de la répartition par faubourg.

progression de l'habitat dans les faubourgs[1]. Par le double biais de la spéculation immobilière et de la rente locative, les bourgeois de Dresde profitent incontestablement d'une croissance démographique qui est le corollaire du statut de ville-résidence et du rôle de capitale administrative, politique et militaire. Contrairement à ce que laissent parfois entendre l'histoire de l'art et l'histoire socioculturelle, la fièvre bâtisseuse qui caractérise les bourgeois de Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle n'est pas seulement le résultat d'une imitation de l'électeur et de sa cour ou l'expression d'une rivalité entre la ville et la cour, elle peut aussi obéir à des motifs intéressés, s'enrichir grâce aux besoins en logement générés par l'attractivité de la ville-résidence et capitale électorale[2]. Ainsi, le 19 novembre 1725, Johann Joachim Oßenfeld, le secrétaire Stranze, le bourgmestre Steffigen et la veuve du cordonnier de cour Kreysig demandent au bailliage que leur soient attribuées en indivis douze parcelles dans Friedrichstadt[3]. Ils constituent en quelque sorte une société immobilière qui espère tirer de substantiels revenus des maisons qu'elle s'engage à bâtir conformément au règlement de l'administration électorale des bâtiments[4]. Tous ces éléments montrent que l'on ne peut pas dissocier le statut de ville-résidence, le rôle de capitale politique, administrative et militaire, la croissance démographique et la prospérité des bourgeois de Dresde.

3) Dresde, centre commercial

Ce phénomène est tout aussi net lorsque l'on examine comment a été relevé le défi de l'approvisionnement d'une ville dont la population triple en un demi-siècle et quelles en ont été les conséquences. La croissance démographique est en effet le fondement d'une activité qui, pour être banale, n'en est pas moins source de richesses pour ceux qui l'exercent : elle

[1] Matthäus SEUTTER, *Dresda ad Albim*, Augsbourg, 1730, 1735, 1750, 1755. Le plan des années 1740 n'est pas daté précisément, mais la fourchette est évidente, en raison de la présence de l'église catholique de cour et du moindre développement des faubourgs par rapport aux plans de 1750 et de 1755 qui, eux, sont précisément datés. Tous ces plans se trouvent à la bibliothèque universitaire et régionale de Dresde, à l'exception du plan des années 1740, que l'on peut consulter à la bibliothèque de Weimar et aux archives de Saxe (SHStA 12884 Schrank V Fach 62 Nr. 42).

[2] Dans sa thèse d'histoire de l'art sur la maison bourgeoise à Dresde au XVIII[e] siècle, Stefan Hertzig néglige cette question et ne fait que de brèves allusions à la spéculation immobilière des bourgeois de Dresde. Cf. *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001 et *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock*, Dresde, 2007. En réalité, il manque une histoire globale des bourgeois de Dresde : un tel travail permettrait de comprendre la complexité des relations entre l'électeur et ses sujets, à condition de commencer par se départir du présupposé selon lequel le modèle socioculturel issu des analyses de N. Elias serait conforme à la réalité historique.

[3] SHStA 10047/1739 f°95r°.

[4] L'opération a dû échouer car, en janvier 1739, les quatre associés font partie de la liste de ceux qui ont renoncé à la parcelle qui leur avait été attribuée (SHStA 10047/1741 f°118v°).

entraîne la prospérité du marché des produits de consommation courante, comme le peint Bellotto dans son tableau représentant l'activité fébrile qui règne sur le Vieux Marché[1].

Les circuits de production et de commercialisation renforcent la centralité de la ville-résidence et capitale politique. D'une part, dans le cas où les produits sont fabriqués par des artisans de la ville, les matières premières doivent être acheminées depuis la campagne, que ce soit les céréales, les bestiaux, la pierre, le bois, le fer, etc. D'autre part, moyennant certaines restrictions et le paiement d'un droit d'octroi, l'on peut vendre à Dresde des produits manufacturés fabriqués hors de la ville. Ce double phénomène fait de la ville-résidence un centre commercial, dont les retombées économiques concernent tant les paysans ou artisans chargés de la production que les journaliers qui aident aux opérations de manutention. De la sorte, la ville-résidence reçoit les productions de la campagne avoisinante et sa prospérité rejaillit sur toute la région. Il y a ainsi une interdépendance économique entre la ville et la campagne, dont se font l'écho les deux premiers articles de la pétition du 3 septembre 1737 en faveur de la réouverture de la *Seetor* :

> « 1- Il est en effet notoire que le chemin est long à parcourir, notamment les jours de marché, pour les carrosses et voitures et, plus particulièrement, pour les pauvres ruraux avec les victuailles qu'ils apportent, pour leur plus grand dommage, avant d'atteindre les deux seules portes qui permettent d'entrer dans cette ville populeuse.
>
> 2- L'on sait bien en outre quelle confusion une réparation à l'une des portes entraîne à l'autre, lorsque les gens font le tour de la moitié de la ville et doivent entrer ou sortir par une seule porte, car la presse et la confusion à ladite porte sont alors si grandes que le pauvre peuple souffre d'importants dommages et qu'il s'ensuit parfois des accidents [...][2] ».

La prospérité de la ville-résidence conduit ainsi à l'accroissement des relations économiques entre la ville et la campagne : les jours de marché, les transports de marchandise sont tels qu'il semble nécessaire d'ouvrir une troisième porte dans Neudresden. Une telle intégration économique contribue également à l'enrichissement de la ville de Dresde, dans la mesure où

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.

[2] SHStA 10024/4451/21 f°29v° : « *1- Denn da ist notorisch, wie lange, sonderlich bey denen Marckttägen, die Kutzschen und Wagen, und insonderheit die armen Landleute, mit denen hereinbringenden Victualien, unter denen zu dieser volksreichen Stad eingehenden alleinigen zwey Thoren, zu ihrem grösten Schaden und Versäumnis aufgehalten werden, ehe sie hereinkommen können. 2- Es ist auch jedermann bekannt, was bey verfallenden Reparaturen an dem einen Thore, in dem andern vor Confusion entstehet, wenn die Leute um die halbe Stadt herumgehen, und alles durch ein einiges Thor aus- und einpassiren muß, da denn das Gedränge und die Confusion unter solchen Thore öffters so groß ist, daß das arme Volck nicht geringen Schaden leydet, und manches Unglück darumb entstehet* [...] ».

le Magistrat, seigneur d'un certain nombre de villages des environs, bénéficie de la prospérité de ces derniers par le biais des redevances féodales et de l'augmentation de la rente foncière.

Par ailleurs, Dresde est aussi intégrée à un réseau commercial d'envergure beaucoup plus vaste, en raison, tant de l'augmentation massive de la quantité de produits consommés, que des habitudes de consommation de l'électeur et de son entourage noble. Certes, Leipzig est incontestablement la place commerciale internationale de la Saxe électorale, mais la croissance démographique de la ville-résidence associée à la présence de l'administration électorale et de la cour des Wettin favorise la prospérité du commerce à Dresde, où se tiennent cinq marchés hebdomadaires et cinq foires annuelles[1]. J.-G. Keyßler s'en fait l'écho dans les premières lignes de sa description de Dresde : selon lui, en 1729, l'on a fait entrer dans la ville-résidence 8 710 bœufs, 28 494 veaux, 43 551 moutons, 2 219 agneaux, 8 266 chèvres, 9 910 cochons, 1 389 quintaux et demi de carpes, 552 cerfs, 645 veaux sauvages, 311 cochons sauvages, 188 marcassins, 27 gigots, 772 chevreuils, 7 214 lièvres, 3 940 faisans, 366 bécasses, 32 coqs de bruyère, 13 749 perdrix, 25 gélinottes, 2 734 tonneaux et demi de vins étrangers, 1 936 tonneaux de vins saxons et 2 940 tonneaux de cidre[2]. L'énumération de J.-G. Keyßler comporte des produits de luxe qui devaient être destinés à la cour ou à la population aisée de Dresde, notamment les élites politiques et administratives de l'électorat. L'on voit alors bien comment le statut de ville-résidence et de capitale contribue, par ses conséquences socioéconomiques, à orienter les habitudes de consommation et, par ricochet, le commerce de la ville.

De la sorte, la croissance de la ville-résidence et capitale est le fondement de sa prospérité économique et commerciale. Elle fait le bonheur de tous les intermédiaires du commerce, non seulement les boutiquiers, les manœuvres, les bateliers, etc., mais aussi les négociants. En effet, comme l'écrit le pasteur Gerber dans sa description de la Saxe, le bassin d'approvisionnement de Dresde n'est pas local, mais bien international : les pierres et le charbon viennent de Saxe, les céréales des régions de Torgau et de Magdebourg, le bétail de Saxe et les bœufs de Pologne, le bois de Bohême, tandis que le poisson, le fromage, les épices, le sucre et les produits manufacturés sont importés des Provinces Unies, via Hambourg[3].

[1] Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Handwerk, Manufaktur und Handel* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.98.
[2] Johann Georg KEYßLER, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen*, Hanovre, 1740, p.1053. Ces chiffres n'ont rien de surprenant si on les compare à ceux concernant Paris à la même époque : cf. Reynald ABAD, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, 2002. En l'absence d'un système unifié de mesures, il est pour le moins difficile de convertir les tonneaux en litres (cf. Klaus SCHILLINGER, « *Zeit, Mass und Gewicht in Dresden* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.310-322).
[3] Christian GERBER, *op. cit.*, t. I, p.650-651 et t. II, p.222-228.

L'ampleur internationale du commerce de Dresde justifie la présence de négociants étrangers dans la ville-résidence. L'on trouve des Italiens, spécialisés dans le commerce des produits méditerranéens ou orientaux qui transitent par Venise. Ce sont aussi des Anglais, qui se chargent du commerce avec l'Europe du nord-ouest, par Hambourg ou Amsterdam, comme le signale le pasteur Gerber à propos d'Altendresden : « Quant à eux, les négociants vivent dans l'aisance et font des affaires considérables, d'où il vient que même des Anglais se sont durablement établis dans cette ville et qu'ils y pratiquent le négoce, tel M. Stubing qui a habité ici dans le passé et, maintenant, M. Jacques Deling, un Anglais établi ici et célèbre par son négoce.[1] » En 1699, grâce aux bénéfices réalisés dans le négoce et aux privilèges accordés à ceux qui aident à la reconstruction d'Altendresden, les négociants anglais se font bâtir une demeure imposante dans la Klostergasse[2]. Enfin, en 1717, en échange de services rendus en Pologne, Auguste le Fort autorise un Juif, Bernd Lehmann, à s'installer avec sa famille dans l'hôtel de la Poste, dans la Pirnaische Gasse : afin de stabiliser sa situation contre les attaques venues tant du Magistrat que du tribunal aulique, il lui hypothèque pour vingt ans cet hôtel d'une valeur de treize mille taler[3]. Une seconde famille s'installe ensuite dans l'hôtel de la Poste, celle de Jonas Meyer : d'après J.-C. Crell, celui-ci a permis d'éviter la disette à Dresde, en assurant l'approvisionnement de la ville-résidence pendant deux années de mauvaises récoltes, 1719 et 1720. Dans les années 1720, Jonas Meyer est surtout impliqué dans la circulation d'espèces à Dresde, tandis que Bernd Lehmann se livre au commerce des bijoux[4] : la prospérité de leurs affaires est à l'origine de la reconstitution d'une communauté juive à Dresde, laquelle compte deux cent soixante personnes en 1746[5].

La vitalité du commerce à Dresde et le soutien accordé par les Wettin sont à l'origine de la prospérité de ces négociants étrangers et, réciproquement, par leurs liens avec le négoce international, ceux-ci contribuent à l'importance commerciale de la ville-résidence. Toutefois, ils n'en sont pas les seuls acteurs ou bénéficiaires, ils sont même plutôt minoritaires au regard

[1] *Ibidem*, t. II, p.27 : « *Die Handels-Herren selbst befinden sich dabey gar wohl, und thun stattliche Dinge, daher sogar stets Engeländer in dieser Stadt aufgehalten und Handlung getrieben, wie denn in denen vorigen Jahren der Herr Stubing allda bewohnet, auch itzo noch Herr Jacob Deling, ein Engeländer, allda wohnhafftig, und wegen seiner Handlung berühmt ist*. »

[2] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dresden in Meissen*, Leipzig, 1726, p.23. D'après l'*Annuaire de Dresde* (*Neu-verbesserte und accurate Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1749, p.40), la demeure existe toujours dans les années 1740, mais elle a été acquise par un négociant du nom d'Ulbrecht et les négociants anglais se sont établis ailleurs.

[3] SHStA 10024/9835/20 f°1. S. Richter-Nickel, in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.101, prétend à tort que Bernd Lehmann a été autorisé à habiter l'hôtel de la Poste dès 1707 : d'après les actes conservés en SHStA 10024/9836/23, le bâtiment est vendu en 1706 à la comtesse Cosel, puis racheté par Auguste le Fort en 1707 afin d'y établir un nouvel hôtel de la Poste, dont la direction est confiée à Johann Jakob Rees. Ce n'est qu'en 1717 que Bernd Lehmann s'y installe.

[4] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, p.82-83.

[5] Sieglinde RICHTER-NICKEL, in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.101.

des nombreux commerçants et négociants de la ville de Dresde : selon S. Richter-Nickel, la corporation des marchands de Dresde compte cent trente membres en 1699 et cent cinquante en 1737[1]. Il serait faux d'imaginer qu'ils ne sont à la tête que de petites affaires : la consommation propre à la ville-résidence est à la base de la prospérité et l'on trouve à Dresde de riches commerçants, tels Johann Christoph Gerber, Johann Samuel Drobisch ou Johann Abraham Bolzius[2]. Certaines maisons de commerce ont un capital tout à fait important, à la mesure de leur dimension internationale, ainsi les familles Landsberger ou Ehrlich. En la matière, il est artificiel de séparer comme le fait une grande partie de l'historiographie le rôle joué par ceux qui vivent dans l'orbite des Wettin (que ce soit à la cour ou dans l'administration) et la vie des bourgeois de Dresde : faire de la ville de cour et de la ville des bourgeois deux mondes étanches est une idée qui ne correspond pas à la réalité humaine et économique de la ville-résidence.

Johann Georg Ehrlich est un bon exemple de la façon dont les besoins en consommation générés par la sociologie propre à la ville-résidence sont la source de la richesse d'un grand négociant, lequel investit ses revenus dans un patrimoine foncier situé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville et, ce faisant, fournit du travail à la population locale et entretient la prospérité de la ville et de ses environs. La richesse de J.-G. Ehrlich vient d'abord de la consommation de la cour des Wettin, dont il est l'un des fournisseurs. Qu'il travaille pour la cour n'implique nullement qu'il appartienne à la cour : J.-G. Ehrlich est un bourgeois éminent de Dresde, membre de la corporation des marchands de la ville et sénateur au Magistrat. La richesse acquise dans cette activité commerciale au service de la cour lui permet de posséder trois maisons dans Dresde, ainsi que sept vignes, des jardins et un champ dans la campagne environnante[3]. Le 10 juillet 1708, il achète à la baronne Miltitz son hôtel dans la Scheffelgasse : il peut alors s'établir près de la principale place de marché de la ville. Toutefois, alors que l'on ignore tout des discussions qui ont précédé l'acte, le 5 septembre 1709, il revend cette demeure au Magistrat, lequel la transforme en hôtel de ville[4]. Dans les années 1710, il se fait également bâtir deux maisons dans les quartiers les plus modernes de Dresde, l'une dans la Königsstraße et l'autre dans la Töpfergasse[5]. Sa richesse lui permet enfin d'agir en bienfaiteur de la ville, en finançant en 1738 l'agrandissement de l'église du Lazaret et,

[1] Sieglinde NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden*, *op. cit.*, p.42. Comme il faut y ajouter tous ceux qui n'appartiennent à aucune corporation, le nombre réel des commerçants de Dresde est plus élevé.
[2] *Ibidem*, p.45.
[3] *Ibidem*, p.45.
[4] RA C XIII 81d f°1-3.
[5] Pour cette dernière, cf. Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, *op. cit.*, p.118.

en 1741, la fondation d'un institut voué à l'entretien et à l'instruction d'enfants pauvres[1]. Le cas de J.-G. Ehrlich n'est nullement isolé : les négociants de Dresde réalisent d'importants bénéfices grâce à la cour et à l'administration des Wettin. Jouant le rôle de marchands-fabricants, ils les réinvestissent dans l'industrie textile saxonne des villages situés aux alentours de Dresde ou dans les Monts Métallifères, dont les productions sont expédiées à Hambourg ou à Amsterdam, afin d'être redistribuées sur un marché d'ampleur européenne[2]. Le développement de la cour et de l'administration n'impliquent nullement l'effondrement des négociants : bien au contraire, leurs affaires sont d'autant plus prospères et, ce faisant, ils contribuent à l'activité économique, non seulement de la ville-résidence, mais aussi de toute la Saxe.

C- Les cérémonies dynastiques comme facteur de dynamisme de la ville

1) La transformation du bâti à l'occasion des cérémonies

Grâce à son statut de ville-résidence et de capitale politique et administrative, Dresde est devenue un centre urbain dynamique. Un tel phénomène n'est pas seulement le résultat du développement de l'État, mais il est pour une large part favorisé par l'ascension dynastique. Que les Wettin soient devenus une famille royale et qu'ils cherchent à faire connaître leur nouvelle importance politique au moyen de cérémonies fastueuses ne concerne pas seulement la cour de Saxe et l'ensemble des cours européennes : l'expression des ambitions politiques et l'ostentation de la réussite contribuent à façonner le visage de la ville-résidence et à en renforcer la centralité. La splendeur de la cour de Saxe n'est pas un événement interne à la résidence au sens strict, mais elle rejaillit si bien sur l'ensemble de la ville-résidence que là non plus, l'on ne peut pas faire de la cour et de la ville deux mondes étanches[3].

C'est tout d'abord d'une façon bien concrète que la ville est concernée par les cérémonies dynastiques. En règle générale, l'organisation de festivités particulières entraîne la réalisation de bâtiments éphémères, qui, outre leur utilité pratique, font que le lieu où celles-ci se déroulent se revêt d'une parure de fête[4]. C'est le cas pour la réception de Frédéric IV du Danemark en mai et en juin 1709, avec deux architectures provisoires. Tout d'abord, sur

[1] Sieglinde RICHTER-NICKEL, in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.101-102.
[2] *Ibidem*, p.101-102.
[3] Il s'agit ici seulement de comprendre comment les cérémonies sont des événements urbains qui contribuent à la prospérité de la ville : leurs enjeux dynastiques et symboliques seront évoqués dans le chapitre XI.
[4] C'est là une chose que l'on observe en de maintes occasions, le sacre des rois de France à Reims, les entrées royales dans telle ou telle ville, mais aussi les fêtes religieuses exceptionnelles, comme celles pour la canonisation d'un saint.

l'espace vacant situé à l'ouest du château, Auguste le Fort fait bâtir un amphithéâtre de bois, avec aux extrémités, deux pavillons à deux étages, auxquels font face deux autres pavillons identiques : les quatre pavillons sont reliés par trois galeries qui, avec l'amphithéâtre, forment une cour carrée[1]. Cette construction provisoire est érigée afin d'y faire jouer la course de bague de dames du 6 juin 1709 et elle est démontée après le départ du roi de Danemark. Elle permet en même temps d'expérimenter une situation nouvelle dans l'espace : l'on reconnaît en elle la structure initiale des pavillons et galeries du Zwinger et l'on peut se demander dans quelle mesure elle a également servi à éprouver ce qui est devenu un peu plus au sud une construction définitive. Par ailleurs, dans le cadre de cette même série de festivités, Auguste le Fort réaménage la place du Vieux Marché pour y organiser un tournoi de fantassins le 10 juin 1709, en érigeant des balustrades de bois pour les spectateurs, ainsi que deux groupes de loges, l'un devant la Frohngasse et l'autre devant la Scheffelgasse, pour les deux souverains et les arbitres[2]. De la sorte, la principale place commerçante de la ville de Dresde, en l'exact milieu de laquelle s'élevait l'hôtel de ville jusqu'en 1708, devient le temps d'une journée une place destinée à montrer les ambitions politiques d'Auguste le Fort et à divertir Frédéric IV : l'architecture éphémère n'est donc pas seulement une architecture de cour, mais elle concerne aussi le cœur de la ville des bourgeois.

C'est là un phénomène que l'on retrouve pour les fêtes d'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg en septembre 1719. Trois arcs de triomphe sont érigés dans Dresde, le premier devant la *Pirnaische Tor*, le second entre l'église Sainte-Croix et le Vieux Marché, le troisième enfin, dans la Schlossgasse, juste avant l'entrée dans le complexe palatial[3]. Leur présence permet d'honorer la princesse Habsbourg qui est de sang impérial et dont l'installation à Dresde grandit la dynastie des Wettin albertins. Dans le même temps, ils transforment le paysage urbain, en créant une sorte de voie triomphale constituée de trois étapes, l'entrée dans la ville *intra-muros*, le passage par le cœur de la ville des bourgeois, l'entrée dans la résidence *stricto sensu*. Ils sont démantelés dès le lendemain de l'entrée de Marie-Josèphe. Quelques jours plus tard, le 12 septembre, un tournoi de fantassins est organisé sur le Vieux Marché, occasionnant là aussi quelques transformations provisoires : la place est fermée à ses quatre angles par quatre arcs de triomphe au premier étage desquels sont installées quatre loges pour les différents hôtes de marque[4]. En revanche, les journaux de

[1] Gudrun STENKE, « *Festarchitektur* », in Kurt MILDE (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann 1662-1736 und die Architektur der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 1990, p.336-337.
[2] *Ibidem*, p.337.
[3] SHStA 10006 B 20a f°14.
[4] *Ibidem*, f°452r°.

la cour n'évoquent ni arcs de triomphe, ni constructions provisoires sur le Vieux Marché pour les fêtes de mariage de 1738 et de 1747 : celles-ci se déroulent presque exclusivement dans le complexe palatial et il ne semble pas y avoir eu de transformation majeure de l'espace, si l'on excepte la construction de galeries de bois au niveau du Zwinger, afin d'accueillir le plus grand nombre possible de spectateurs pour le carrousel du 10 mai 1738[1].

De façon exceptionnelle, les festivités peuvent également précipiter la construction de bâtiments durables. C'est tout particulièrement le cas pour les fêtes d'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg qui célèbrent l'une des plus grandes réalisations politiques et dynastiques d'Auguste le Fort : l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg assoit mieux que le soutien pontifical ou que la victoire en Pologne la dignité royale acquise par les Wettin en 1697. Pourtant, vers 1717, la ville de Dresde n'est pas en état de recevoir dignement la future épouse de Frédéric-Auguste (II) : ne pas y remédier serait faire piètre figure de la part d'un souverain qui veut être reconnu comme l'égal des rois et qui espère obtenir un jour la dignité impériale. Considérant ce qu'Auguste le Fort prétend être et l'avantage acquis grâce au mariage de son fils, ce serait indécent d'accueillir Marie-Josèphe dans une ville dont le château n'a pas encore été relevé de l'incendie de 1701 et où aucun lieu n'existe pour organiser de splendides cérémonies. En conséquence, dès qu'il acquiert la certitude que toutes les réticences de la cour de Vienne à ce mariage seront levées, Auguste le Fort entreprend de multiples travaux destinés à embellir sa résidence et à la pourvoir en bâtiments permettant de recevoir dignement Marie-Josèphe. Alors que l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg devient de plus en plus probable, il ordonne le 11 février 1717 de rebâtir les parties encore en ruine du château de résidence[2] : il s'agit de refaire les appartements ordinaires du roi et surtout de doter le château d'un appartement de parade, où pourrait se dérouler l'audience solennelle de réception de la nouvelle princesse électorale. Auguste le Fort en est parfaitement conscient, comme il l'écrit au comte de Wackerbarth le 1er octobre 1718 : « Je vous repeteray ce que Je vous ay dit alors, c'est quil faut faire autrement les Appartements du Château d'en haut, en les rehaussant suivant les projet qui en a été fait. Je vous recommande donc cela comme une

[1] SHStA 10006 B 28a f°135r°. Ulrich ROSSEAUX (*Freiräume. Unterhaltung, Vergnügen und Erholung in Dresden (1694-1830)*, Cologne, Weimar, Vienne, 2007, p.83) estime qu'à partir des années 1740, la population de la ville est beaucoup moins partie prenante de la fête de cour. N'oublions cependant pas que les bâtiments destinés au divertissement de la famille royale sont achevés à la fin des années 1720, alors qu'ils ne l'étaient pas en 1719. Par ailleurs, les modes d'expression de Frédéric-Auguste II diffèrent quelque peu de ceux de son père. L'on ne peut donc pas interpréter cette évolution comme une plus stricte séparation de la cour et de la ville (ce qui irait alors dans le sens de l'historiographie fondée sur les analyses de N. Elias) : les conditions matérielles et institutionnelles n'ont pas changé et la vitalité démographique et commerciale de Dresde reste inentamée après 1740.

[2] SHStA 10026/773/16 f°1.

Chose absolument nécessaire ; et vous pouver bien jueger, qu'en cas de solemnité, on ne pourra pas se passer des dits appartements.[1] » Dans une autre lettre, datée du 4 novembre 1718, Auguste le Fort précise pourquoi il est nécessaire de faire des appartements de parade dignes de ce nom :

> « Je vous diray donc, que J'ay fait reflexion, qu'il pourroit arriver le mariage du Prince mon Fils venant à se faire avec une archiduchesse que l'Imperatrice Mere de cette Princesse prit la Resolution d'accompagner sa Fille jusqu'à Dresden, comme un pareil cas est arrivé autrefois, qu'une Imperatrice a accompagné sa Fille jusqu'à Cracovie. Or vous pouvez juger, si la meme chose arrivoit, de l'embarras où Je me trouverois n'ayant pas des Appartements prets pour la loger. Mais supposé que ce cas n'arrive pas, il y en a un autre qu'il est nécessaire de prévoir aussi ; c'est que l'Archiduchesse vint à Dresden, avant que les Nopces fussent faites. En ce cas là, vous comprenez bien qu'il ne seroit pas de la bienseance que cette Princesse logeât dans l'Hôtel du Prince Royal, jusqu'à ce que le Mariage fut consommé, et faudroit par conséquent un Apartement au Château pour la loger en attendant. Après tout, quand même, ni l'une ni l'autre de ces deux choses n'arriveroient pas, les Nouveaux Appartements que vous faites raccommoder ne seroient pas inutiles, ils serviroient toûjours pour les Solemnitez et les Cerémonies qu'il y aura après le retour et le mariage du Prince.[2] »

L'on voit ainsi comment les fêtes pour le mariage de Frédéric-Auguste (II) et leurs conséquences supposées (la venue de la veuve de Joseph I^{er}) précipitent la réalisation de l'appartement de parade dont la première fonction est de pouvoir servir en cas de réception solennelle. La reconstruction du château de résidence tient compte des fêtes accompagnant l'entrée de Marie-Josèphe à Dresde, comme il ressort d'une lettre d'Auguste le Fort au comte de Wackerbarth du 21 décembre 1718 : « Quant aux Tours [du château], Je suis toujours dans l'intention que vous les fassiez faire de la même structure et de la même hauteur que les autres, sans avoir égard au Toict qui est au dessus de la Riesen-Saal. La Raison de cela est que J'ay dessein de faire des Illuminations qui iront du haut d'une tour à l'autre, et feront ainsi le tour du Château, et si les tours n'étoient pas semblables, cela feroit un mauvais effet.[3] » Le choix architectural est ainsi commandé par les illuminations prévues pour les fêtes données en l'honneur de Marie-Josèphe.

[1] SHStA 10026/2095/201 f°11r°.
[2] *Ibidem*, f°20v°-21r°.
[3] *Ibidem*, f°44r°.

Les fêtes de septembre 1719 sont exceptionnelles non seulement par leur déroulement, mais aussi par l'ensemble des transformations qu'elles entraînent dans la ville-résidence. Il ne s'agit pas simplement de reconstruire le château et de l'embellir d'un appartement de parade. C'est un programme beaucoup plus vaste qui est réalisé entre le printemps 1717 et la fin de l'été 1719. Le comte de Wackerbarth, intendant général des bâtiments civils et militaires, doit rebâtir le château, transformer le Palais Turc construit pour la comtesse Cosel en palais pour le prince royal et son épouse, doter la ville-résidence d'un grand opéra, réaménager le palais Japonais qui vient tout juste d'être acquis et achever les galeries et pavillons du Zwinger. Parce que Marie-Josèphe est une princesse de rang impérial et que son mariage avec Frédéric-Auguste (II) grandit considérablement la dynastie des Wettin albertins, des fêtes brillantes sont organisées et, en conséquence, les bâtiments dynastiques destinés à leur déroulement sont construits, réaménagés, embellis et achevés. Le palais du Taschenberg est ainsi le tout nouveau palais du prince royal et de sa famille, et sa splendeur honore Marie-Josèphe ; le grand opéra de Pöppelmann est inauguré dès le 3 septembre 1719, inscrivant ainsi les Wettin dans la continuité de la culture musicale de la cour de Vienne ; le palais Japonais l'est à son tour lors du feu d'artifice du 10 septembre qui introduit la série des fêtes des sept planètes ; enfin, le jardin du Zwinger est à l'honneur le 15 septembre pour le carrousel des quatre éléments[1]. L'ensemble des bâtiments durables réalisés en vue des fêtes pour le mariage de Frédéric-Auguste (II) est vraiment exceptionnel, à la mesure de cette réussite politique et dynastique qu'est l'alliance matrimoniale conclue avec les Habsbourg.

Un tel programme est unique et les fêtes pour les mariages des enfants de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe ne donnent pas lieu à de telles réalisations : si l'on excepte les décors et les machines de l'opéra, l'on ne touche que très peu au bâti existant et l'on ne construit rien de nouveau pour le mariage de Frédéric-Christian et de Marie-Antoinette de Bavière[2]. Trois raisons peuvent l'expliquer. Tout d'abord, le mariage de 1719 est le couronnement des ambitions d'Auguste le Fort et du pari lancé en 1697 : désormais, sa dignité royale et son importance européenne sont d'autant mieux ancrées que les Habsbourg, dont la primauté parmi les dynasties européennes est incontestable, ont accepté d'envoyer une de leurs princesses à la cour de Saxe. Ce mariage favorise en même temps l'ascension des Wettin : c'est lui qui permet aux enfants de Frédéric-Auguste II de réaliser de brillants mariages ou de belles carrières ecclésiastiques. L'arrivée de Marie-Antoinette de Bavière se

[1] SHStA 10006 B 20a f°2v°-4 (Table des fêtes de septembre 1719).
[2] Nous ne prenons pas en compte les mariages des filles de Saxe car il ne s'agit pas là d'accueillir une princesse étrangère qui entre dans la famille, mais au contraire d'accompagner le départ de ces filles vers une cour étrangère : embellir la ville-résidence à cette occasion n'aurait pas grand sens.

situe ainsi dans la continuité de celle de Marie-Josèphe de Habsbourg, elle n'est pas le fruit d'une action particulière de Frédéric-Auguste II. En outre, il serait mal venu de mettre les Wittelsbach sur le même plan que les Habsbourg, surtout après la reconquête par Marie-Thérèse de son patrimoine sur les armées françaises et bavaroises. Alors que les Habsbourg ont la primauté dans l'Empire depuis 1438 et qu'ils se sont ensuite élevés grâce à l'habileté de Maximilien I^{er}, les Wittelsbach de Bavière ressemblent bien davantage aux Wettin albertins : famille très ancienne, ayant acquis la dignité électorale à l'occasion de la guerre de Trente Ans, qui cherche à s'élever en acquérant une couronne royale (par exemple celle de Sardaigne, pendant la guerre de Succession d'Espagne) et qui réussit à obtenir la dignité impériale en 1742, les Wittelsbach de Bavière font partie, à l'instar des Wettin et des Hohenzollern, de ces dynasties électorales en plein essor depuis la paix de Westphalie, et même depuis le début du XVII^{e} siècle. Le mariage de 1747 ne grandit pas autant les Wettin que celui de 1719. Enfin, en 1747, la ville-résidence possède tous les bâtiments nécessaires au déroulement de fêtes splendides, ce qui n'était pas vraiment le cas en 1719 : il est d'autant plus inutile d'en faire de nouveaux que les finances de l'État ne s'y prêtent pas après les opérations des deux guerres de Silésie et les indemnités réclamées par Frédéric II à la paix de Dresde conclue le 25 décembre 1745.

En dépit des réserves concernant le mariage de 1747, qui tiennent à des facteurs à la fois structurels et conjoncturels, les cérémonies dynastiques entrainent généralement des transformations *ad hoc* de la ville-résidence avec, pour le cas de 1719, la réalisation d'un programme architectural véritablement exceptionnel, d'où des conséquences bien concrètes pour l'ensemble de la ville.

2) La ville dans la préparation des cérémonies : l'exemple de 1719

Les transformations du bâti à l'occasion des cérémonies dynastiques contribuent au dynamisme et à la centralité de la ville-résidence, parce qu'elles nécessitent une logistique qui peut s'avérer un véritable défi, dans la mesure où les délais de construction doivent être impérativement respectés. En la matière, par leur caractère exceptionnel, les fêtes pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg en septembre 1719 peuvent servir de point privilégié d'observation.

La contrainte de temps et l'ampleur des chantiers imposent de relever un défi à la fois financier et logistique, ce dont témoigne à plusieurs reprises la correspondance du comte de Wackerbarth et d'Auguste le Fort. Le 9 septembre 1718, le premier écrit :

« Votre Majesté verra par le dessein A de l'etage d'enbas, et par le dessein B de celui d'enhaut, la disposition faite pour rendre en si peu de tems, que Votre Majesté accorde, la maison Turque le plus logeable, que faire se peut. On en auroit pü faire quelque chose de meilleur, si le tems que Votre Majesté a prescrit n'eût pas été si court. [...] Quant à la maison du théâtre à laquelle Votre Majesté m'ordonne de rechef de ne point negliger le travail, afin qu'elle soit achevée à tems : j'ai l'honneur de dire à Votre Majesté, que j'y fais travailler de vive force. [...] Je ne laisse pas non plus de faire travailler au château avec toute la diligence possible, mais quand je me mettrois même en pièces, je n'y pourrois mettre en execution davantage qu'ira l'argent, qui me restera après en avoir pris ce qui sera nécessaire pour accommoder la maison Turque. La specification journelle des ouvriers, qui sont actuellement en travail, et dont je joins ici la liste d'aujourd'hui sub H fera connoître à Votre Majesté, qu'a la fin il sera difficile, de trouver assez de monde, de sorte, que de nécessité, il faudra laisser un ou autre ouvrage en arrière, et se contenter de n'achever que ce qui est le plus pressant, et le plus nécessaire.[1] »

La nécessité de respecter les délais impose donc de réunir l'argent indispensable et d'embaucher le plus grand nombre d'ouvriers possibles. Il faut également acheminer dans les plus brefs délais les matériaux nécessaires aux nouveaux bâtiments, notamment la pierre et le bois. Vu le nombre des chantiers commencés en 1717 et devant être achevés au plus tard pour l'arrivée de Marie-Josèphe – un château, un palais, un opéra, des pavillons de jardin –, c'est un véritable défi qui est lancé à l'administration électorale des bâtiments : tout doit être réalisé au même moment et de la meilleure façon qui soit. Du point de vue du comte de Wackerbarth, il est très difficile de réussir ces fêtes : il doit s'occuper non seulement de l'extérieur des bâtiments, mais aussi de la décoration intérieure, du mobilier, ainsi que de tout ce qui est nécessaire au bon déroulement et à la splendeur des fêtes (costumes, machines, architectures éphémères). Tout doit en effet être le plus beau et le plus parfait : les moindres détails doivent être arrangés si l'on veut éviter toute scorie qui risquerait d'entacher la réputation des Wettin.

L'ampleur et l'urgence des chantiers sont telles que le comte de Wackerbarth s'appuie sur le fait que l'électeur est en définitive le seigneur de tous les habitants et de tous les corps du pays pour contraindre certains à participer aux préparatifs. Il utilise ainsi la corvée électorale dans les bailliages de Dippoldiswalde et de Grillenburg pour faire acheminer le bois nécessaire à la construction de l'opéra. Toutefois, le recours à cette main d'œuvre gratuite a des limites, d'autant plus que les baillis n'hésitent pas à prendre la défense des sujets sur

[1] SHStA 10026/2095/200 f°9r°-13v°.

lesquels la corvée pèse trop lourdement. Par exemple, le 9 décembre 1718, les baillis de Dippoldiswalde et de Grillenburg envoient une lettre de doléances à la Chambre, dans laquelle ils rappellent que les habitants ne possèdent que peu de bœufs de charroi et que les chemins ont été défoncés par le passage des convois déjà effectués : ils demandent donc qu'on les ménage[1]. Le comte de Wackerbarth sait qu'il n'a aucun intérêt à épuiser les sujets de l'électeur et dans sa lettre à Auguste le Fort du 21 décembre 1718, il appuie leurs plaintes tout en signalant le retard que l'impossibilité de charger davantage ces deux bailliages cause à l'avancement des travaux : « Votre Majesté verra par la relation que ladite Chambre a faite là-dessus au Ministere du Cabinet, les plaintes malheureusement trop bien fondées, sçavoir que par le Charraige deux baillages de Votre Majesté sont presque deja entierement ruinés, et actuellement nous n'avons pas encore tout le bois, qui nous est nécessaire pour le theatre.[2] » Autrement dit, huit mois avant les fêtes de septembre 1719, l'administration électorale des bâtiments ne sait pas comment elle va acheminer le bois nécessaire à la construction de l'opéra.

En 1719, l'urgence est telle qu'un second moyen de contrainte est employé, le recours au Magistrat de Dresde qui, lui aussi, doit obéissance à son seigneur, l'électeur de Saxe. Le 2 avril 1719, le comte de Wackerbarth, gouverneur de la ville-résidence, ordonne au Magistrat de Dresde de se charger financièrement et concrètement de l'érection de l'arc de triomphe devant la *Pirnaische Tor*, ainsi que des arcades et des loges élevées sur le Vieux Marché pour le tournoi de fantassins[3]. Dans l'urgence, le Magistrat doit ainsi faire construire des architectures éphémères qui concernent avant tout la dynastie et sa cour : pour ce faire, il doit y employer ses artisans du bâtiment et leurs ateliers respectifs, les seuls qu'il peut véritablement contraindre à ce travail. Faute de sources, il est difficile de savoir exactement ce qu'il en a pensé : nous n'avons pas trouvé trace de refus ou de critique de l'ordre du 2 avril, mais il n'a peut-être pas fait preuve de toute la diligence nécessaire. C'est en tout cas ce que pense le comte de Wackerbarth, d'après sa lettre au Magistrat du 10 août 1719 :

> « C'est avec un grand étonnement et une grande surprise que j'ai aujourd'hui reçu le rapport de l'avancement de l'ouvrage que le Magistrat de ce lieu doit réaliser à l'occasion des prochaines festivités. [...] L'on vous a pourtant déjà fait savoir que la volonté très ferme de Sa Majesté Royale est que tout soit impérativement prêt pour la fin de ce mois, le travail étant en outre d'une telle nature qu'il doit être d'autant plus accéléré, comme

[1] *Ibidem*, f°111-112.
[2] *Ibidem*, f°109v°.
[3] RA G XXIX 2 f°1-3.

cela vous l'a été dit suffisamment à temps. Si les artisans du bâtiment du Magistrat emploient leurs hommes ici et là pour des travaux particuliers et qu'ainsi ils causent une perte au travail réalisé pour le bien commun, il ne faut pas s'étonner de ce que celui-ci avance avec une telle mollesse et une telle indolence.[1] »

Le comte de Wackerbarth reproche ainsi aux artisans du Magistrat de ne pas appliquer toutes leurs forces disponibles aux préparatifs des festivités pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg. Il craint que tout ne soit pas prêt à temps et que le retard soit le résultat d'une obstruction venue de bourgeois peu satisfaits d'avoir à accueillir une princesse dont on pense qu'elle sera le fer de lance de la reconquête catholique en Saxe. La dureté du vocabulaire qu'il emploie (*distrahiren*, *schläfrig*, *saumselig*) est à la mesure de son inquiétude. Le Magistrat ne semble pas avoir cherché à se justifier, mais l'on ignore s'il fait ensuite preuve de davantage de diligence : toujours est-il que le comte de Wackerbarth trouve que les travaux avancent trop lentement et le lui fait savoir dans une nouvelle lettre, datée du 26 août[2]. Qu'il y ait une certaine mauvaise volonté du Magistrat de Dresde est incontestable, mais gardons-nous toutefois de la surestimer : de façon concrète, ses moyens sont plus limités que ceux de l'électeur, alors qu'il est confronté aux mêmes contraintes logistiques que le comte de Wackerbarth.

Pour les hommes de l'administration électorale chargés de l'organisation des préparatifs des fêtes de septembre 1719, la tâche est véritablement complexe. La perspective est en revanche tout autre si l'on adopte le point de vue des sujets de l'électeur : par l'activité exceptionnelle qu'elle génère, la vague de ces mêmes préparatifs fait le bonheur des Saxons. En effet, en dépit de l'utilisation des rapports de sujétion, l'essentiel des travaux de l'électeur, y compris ceux avant tout destinés aux fêtes dynastiques, n'a pu être réalisé qu'en recourant au marché ordinaire du travail[3]. La lettre du 25 novembre 1718 du comte de Wackerbarth à Auguste le Fort le laisse bien entendre : « Il y a bien plus à faire que Votre Majesté s'imagine, ouvrage qui demande encore non seulement de l'argent et des matériaux, mais aussi du tems et bien des ouvriers dont je ne sçaurois quasi assez trouver pour tout le travail que Votre Majesté

[1] *Ibidem*, f°15 : « *Mit nicht geringer Erstaunung und Verwunderung erhalte ich heute den Vortrag von den Zustand des bey vorseyenden Festivitaeten von hiesigen Stadt Magistrat zu führenden habenden Baues. [...] Ihnen aber ist bereits bekannt gemacht worden, daß Ihr[e] Königl[iche] Maj[estä]t ernstliche Willens Meynung dahin gehet, daß alles und jedes mit Außgang dieses Monaths ohnfehlbahr ferttig seyn soll, die Arbeit auch von einer dergleichen Bewandtnüß, daß solches umb so viel mehr pressiret werden müsse, alß ihren zeitlich genug davon Nachricht mitgetheilet worden. Hergegen wann des Raths Bau Gewercken ihrer Leute zur particulirer Arbeit hin und wieder distrahiren, und dadurch ein Abgang in der Arbeit so vor das publicum gefähret causiren, so ist nicht zu verwundern, wann es so schläffrig und säumseelig mit der Arbeit zugehet.* »

[2] *Ibidem*, f°31-32.

[3] Cf. *supra*, chapitre III.

ordonne.[1] » En cette année 1718, les chantiers royaux sont si nombreux que l'on manque d'ouvriers dans le pays : comprenons donc que c'est une période de plein emploi. Une grande diversité de métiers est concernée, comme le comte de Wackerbarth le rappelle à Auguste le Fort le 11 novembre 1718 : « Avant la fin de cette année, je viendrai à bout avec les ouvrages, que les Massons et les Charpentiers y auront à faire, de sorte qu'il n'y aura que les menuisiers, les serruriers, les vitriers, les peintres, les doreurs, les sculpteurs, et les ouvriers occupés au travail des cheminées de marbre, et pour finir, les tapissiers, qui y trouveront de la besogne.[2] »

Le comte de Wackerbarth ne cite que les artisans que l'administration électorale des bâtiments emploie directement, c'est-à-dire tous ceux impliqués dans la construction d'un édifice de luxe, mais le bon sens interdit de considérer qu'ils sont les seuls à bénéficier du surcroît d'activité des années 1717-1719. Il faut leur ajouter tous ceux qui appartiennent à la chaîne économique permettant de réaliser ce travail, notamment les fournisseurs (tailleurs de pierre, bûcherons, transporteurs, manutentionnaires) et tous les artisans de la bouche et de l'habillement : de ce point de vue, les phénomènes que nous avons observés quant à la prospérité des habitants de la ville-résidence et capitale politique sont confirmés, voire démultipliés par les cérémonies dynastiques. En dépit du biais de l'historiographie qui privilégie les enjeux symboliques (c'est-à-dire politiques) des fêtes de cour, leurs retombées économiques ne doivent pas être négligées : la valorisation de l'électeur sur la scène européenne, sa représentation au moyen de symboles politiques sont en même temps synonymes de prospérité des sujets, ceux de la ville mais aussi ceux de la campagne. Comme l'écrit A. Fröhlich dans la monumentale histoire de Dresde, les fêtes de cour engagent la ville-résidence où elles se déroulent, ne serait-ce que par le travail qu'elles donnent aux artisans[3] : même dans ces événements qui sont le cœur de la vie de cour et la plus parfaite expression de ce qu'on appelle la culture de cour, l'on ne peut pas faire de la ville et de la cour deux mondes étanches. Au contraire, par les préparatifs qu'elles nécessitent, les fêtes dynastiques contribuent à la prospérité de la ville-résidence et en renforcent la centralité.

3) L'attraction de Dresde et ses conséquences

Parce qu'elle est le lieu de déroulement des grandes cérémonies dynastiques, la ville-résidence devient encore davantage la capitale de l'électeur de Saxe et roi de Pologne. Les mariages dynastiques génèrent une activité économique exceptionnelle et renforcent

[1] SHStA 10026/2095/200 f°77.
[2] *Ibidem*, f°55v°.
[3] Anke FRÖHLICH, « *Höfische Festkultur im Augusteischen Dresden* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.196.

l'attractivité ordinaire de la ville-résidence : tous les artisans impliqués dans les préparatifs ou le déroulement des fêtes peuvent être amenés à se rendre à Dresde, ainsi que tous les hommes qui espèrent y trouver un emploi, même provisoire, sans compter tous ceux pour qui ce peut être l'occasion d'exercer leurs talents de conteur, d'acteur, de musicien, de prestidigitateur, voire de charlatan ou de voleur. À l'échelle européenne, le phénomène a certes une ampleur beaucoup moins grande qu'à Francfort lors de l'élection et du couronnement de l'empereur, mais à l'échelle de la ville-résidence, il est loin d'être négligeable, quoique difficilement quantifiable.

Cette attraction de Dresde fonctionne à tous les niveaux de la société : ce sont non seulement des gens du peuple, mais aussi des nobles qui viennent à la ville-résidence lors des cérémonies dynastiques. Parmi eux, il y a d'abord ceux invités par l'électeur : lorsque la dynastie accueille en son sein une nouvelle princesse, en l'occurrence Marie-Josèphe de Habsbourg en 1719 et Marie-Antoinette de Bavière en 1747, l'électeur ordonne aux nobles de l'électorat de Saxe et des margraviats de Lusace de se rendre à Dresde, afin de l'entourer lors de l'entrée solennelle de la nouvelle princesse[1]. Tous les fiefs du patrimoine héréditaire des Wettin albertins sont ainsi présents en la personne de leurs détenteurs dans la ville-résidence qui, pendant le temps des fêtes de mariage, devient bien concrètement la capitale de la Saxe et des Lusace : sauf maladie, les nobles ne peuvent se soustraire au voyage. D'après les copies des lettres d'invitation envoyées par le grand maréchal de cour en 1719 comme en 1747, cela représente environ trois cents personnes, auxquelles il faut naturellement ajouter les épouses, les enfants et la domesticité[2].

Par ailleurs, d'autres membres de l'élite sociale viennent à Dresde sans avoir été expressément invités par l'électeur : ce sont des Saxons ou des étrangers attirés par le faste des cérémonies, désireux d'assister à un événement important, de s'instruire ou de se divertir tout à la fois. Ceux-là nous sont connus grâce à la surveillance instaurée par l'électeur et exercée par le Magistrat. Le 5 août 1719, celui-ci fait imprimer cet ordre : « Sa Majesté Royale de Pologne et Altesse Électorale de Saxe, Notre Seigneur très gracieux, a ordonné de recueillir sans tarder une information exacte de tous les étrangers, de quelque condition qu'ils soient, qui séjournent présentement dans une des maisons de ce lieu, que ce soit dans une auberge ou comme locataire [...][3] ». À cette fin, tous les propriétaires reçoivent une feuille sur laquelle ils

[1] La Pologne, comme couronne élective, n'est pas concernée par cette mesure : la noblesse et le clergé polonais sont ponctuellement présents, mais il n'y a pas ici le désir de représenter la totalité des provinces du pays.
[2] En 1719, SHStA 10006 B 20d f°66-503 ; en 1747, SHStA 10006 B 30a f°74-337.
[3] RA G XXIX 8 f°3r° : « *Demnach S[ein]e Königl[iche] Majestät in Pohlen und Chur-Fürstl[iche] Durchl[aucht] zu Sachsen Unser allergnädigster Herr anbefohlen, genaue Nachricht in allen hiesigen Häusern,*

doivent inscrire les étrangers qui séjournent chez eux, en les répartissant en six classes (comtes, nobles, officiers avec commandement, officiers sans commandement, marchands, autres). Quant aux étrangers qui arrivent dans la ville après le 5 août, ils doivent sous peine d'amende s'inscrire eux-mêmes auprès des autorités militaires et indiquer le lieu où ils logent. Cette surveillance a pour première fin de limiter la criminalité et toute forme de débordement, mais la répartition en six classes permet en même temps de mieux connaître ceux qui se rendent à Dresde à l'occasion des fêtes dynastiques. En 1719 et en 1738, le grand maréchal de cour en extrait la liste de ceux qui appartiennent aux cinq premières classes[1] et l'absence de la sixième classe nous permet de préciser ses intentions : il s'agit de mesurer le nombre, la qualité et l'origine de l'élite sociale venue à Dresde pour les fêtes de mariage, c'est-à-dire de savoir si la ville-résidence est devenue un centre de la bonne société européenne.

En l'occurrence, la liste de 1719 énumère 431 noms et celle de 1738, 427. Comme seuls les chefs de famille sont recensés, il faut y ajouter, si ce n'est les épouses et les enfants, du moins la domesticité. Si l'on suppose que chacun est accompagné en moyenne de trois personnes, la ville accueille près de quinze cents personnes de la bonne société. En tenant uniquement compte de ce chiffre, en 1719, Dresde accueille 6 % de personnes en plus de sa population ordinaire et en 1738, 3,75 %. Comme il faut y ajouter les étrangers de la sixième classe, la proportion est plus élevée. Autrement dit, en faisant affluer vers Dresde une quantité non négligeable de gens, les cérémonies dynastiques contribuent à la centralité de la ville-résidence. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on examine d'où viennent les étrangers des cinq premières classes. Dans la liste de 1719, l'origine géographique est omise pour un nom sur quatre : sur les 316 personnes pour lesquelles elle est connue, trente-et-une viennent de Saxe électorale, quarante-sept de Pologne, quatre-vingt-treize des territoires Habsbourg, cent six du Saint-Empire (hors territoires Habsbourg) et trente-neuf du reste de l'Europe[2]. Sur les 435 noms de la liste de 1738, 141 viennent de Saxe et 294 hors de Saxe, dont cinquante-huit de Pologne, soixante-et-onze des territoires Habsbourg, cent dix du Saint-Empire (hors territoires Habsbourg) et vingt-cinq du reste de l'Europe[3]. À l'époque des fêtes dynastiques, la ville de

---

was so wohl bey den Wirthen als Mieth-Leuten an frembden Personen, welcherley Condition sie auch seyn möchten anitzo aufhielten, ohnverlangt einzuziehen [...] ».

[1] En 1719, SHStA 10006 B 20c f°137-156 ; en 1738, SHStA 10006 B 28c f°200-236. Ces listes conservées dans les archives du grand maréchal de cour ne peuvent être que des copies : les originaux ont appartenu aux autorités militaires et s'ils ont jamais été archivés, ils ont dû l'être dans les archives du Gouvernement, sans que nous en ayons trouvé la trace. Nous n'avons pas vu de liste semblable pour les mariages de 1747.

[2] Il faut sans doute majorer le nombre de ceux qui viennent de Saxe, en leur ajoutant tout ou partie de ceux dont l'origine géographique est inconnue.

[3] L'origine est omise pour trente noms : comme la liste de 1738 comporte deux colonnes, les Saxons et les étrangers à la Saxe, l'on sait que ces trente personnes ne viennent pas de Saxe. Vu la consonance des noms, la majorité d'entre elles pourraient être des Polonais.

Dresde est plus cosmopolite qu'en temps ordinaire : elle est alors un centre où se côtoient non seulement des Saxons et des Polonais, mais aussi des gens des territoires voisins (Bohême, Silésie, Prusse, Hesse), ainsi que des gens d'origine plus lointaines (quelques Hollandais, Français, Anglais, Italiens et Russes).

Grâce à l'ascension qui permet aux Wettin de conclure de brillantes alliances matrimoniales et de le faire savoir par de splendides fêtes, les étrangers de condition se rendent dans la ville-résidence et contribuent eux-mêmes à la prospérité de la ville. À l'instar de la fonction de capitale politique et administrative, l'accomplissement des cérémonies dynastiques fait le bonheur des bourgeois de Dresde. Là non plus, il n'est guère possible de séparer complètement l'événement dynastique et l'histoire urbaine : ainsi que le souligne U. Rosseaux, il ne faudrait pas croire que ces cérémonies qu'on appelle des fêtes de cour ne concernent que la cour. Elles sont toujours en même temps des événements urbains et ce serait faire un contresens d'en imaginer l'exclusion de la ville[1]. U. Rosseaux en donne pour preuve la fête de Mercure, dieu romain du commerce, qui se tient le 20 septembre 1719 : à l'occasion, soixante boutiques sont installées dans la cour du Zwinger et comme dans n'importe quelle foire, des marchandises sont proposées à la vente, tandis que des hommes exercent divers numéros. Trois mois auparavant, le 19 juin 1719, le baron de Löwendal, grand maréchal de cour, transmet au Magistrat la liste des métiers qu'Auguste le Fort souhaite voir représentés : un orfèvre, un passementier, un marchand de soie, un fabriquant de parures, un horloger, un peintre, un marchand de porcelaine, un perruquier, un marchand d'épingles, un potier, un confiseur, un quincaillier, un libraire, un marchand de matériel d'écriture, un cordonnier, un chapelier, un pâtissier, un ferblantier, un forgeron, un bonnetier, un vendeur de cartons à chapeaux, un marchand de verrerie, un marchand de tabac, un marchand de jouets, etc.[2] Interrogé, le Magistrat répond que sur les quarante-quatre métiers exigés, vingt ne sont pas disponibles à Dresde. Après quelques négociations, la liste est arrêtée le 15 septembre 1719 et le Magistrat a quatre jours pour trouver les artisans qui font encore défaut : la foire du 20 septembre doit comporter huit boutiques italiennes, quatre vendeurs de soie, deux confiseurs, deux potiers, deux relieurs de livres, deux vendeurs de miroirs, deux vendeurs de velours, deux horlogers, deux boutiques de jouets, quatre boutiques de vêtements en lin blanc, deux quincailliers, deux vendeurs de glaces et de vases, deux nettoyeurs d'épées, deux armuriers, un peintre, quatre orfèvres, deux vendeurs d'épingles, deux marchands de tapis, deux vendeurs de plumes, deux vendeurs de selles, deux vendeurs de chaussures pour femme,

[1] Ulrich ROSSEAUX, *op. cit.*, p.74-85.
[2] RA G XXIX 3 f°1-3.

un pâtissier, un Savoyard marchand de curiosités, un brocanteur juif et trois prestidigitateurs[1]. Il est vrai que cette fête de Mercure fait participer les artisans de Dresde et qu'elle sert à montrer l'importance de l'artisanat et du commerce dans la ville-résidence, mais l'on remarque que les métiers présentés sont très spécifiques : il s'agit avant tout de l'artisanat du luxe, celui dont la clientèle se rencontre parmi l'élite sociale de la ville-résidence. Cette fête ponctuelle est ainsi loin de concerner la majorité des artisans et des bourgeois de Dresde.

En réalité, les retombées économiques des fêtes dynastiques sur l'ensemble de la ville-résidence sont beaucoup plus vastes : elles ne se réduisent pas à la fête de Mercure et sont présentes même lorsqu'aucune foire de cette sorte n'est organisée. Elles sont avant tout le résultat de l'arrivée à Dresde de tous ceux attirés par les cérémonies dynastiques, notamment ceux qui font partie de l'élite sociale et qu'il faut loger et nourrir moyennant finances. Tout d'abord, les hôtelleries et auberges sont le premier moyen de se loger dans la ville-résidence. D'après la description de Dresde publiée par J.-C. Crell en 1723, la ville comporte trente-neuf auberges de toute catégorie, dont treize dans Neudresden : *Zum goldenen Ring* et *Zum goldenen Schwerdt* sur le Vieux Marché, *Zum goldenen Stern* et *Die Sonne* dans la Seegasse, *Die Weiße Rose* im Loch, *Die Weintraube* dans la Webergasse, *Zum Pelikan* dans la Töpfergasse, *Der Schwann* près de la Poudrière, *Zur goldenen Krone* dans la Pirnaische Gasse, *Zum grünen Baum* dans la Fischergasse, *Der weiße Löwe* dans la Schreibergasse, *Zum Schwarzen Adler* dans la Zahnsgasse, l'auberge de Lindenberg sur le Nouveau Marché. Cinq autres sont dans Altendresden : *Das weiße Roß* près de la *Schwarze Tor*, *Der Löwe*, *Das goldene Schiff* et *Der blaue Stern* dans la Meißner Gasse, *Das goldene Hufeisen* dans la Hauptstraße. Enfin, les vingt-et-une dernières sont dans les faubourgs : *Der schwarze Bähr* et *Das Lamm* près de l'Elbe, *Das Einhorn* à la *Pirnaische Tor*, *Der Engel* dans la Rampische Straße, *Der Hahn*, *Der blaue Hecht* et *Das Täubgen* dans la Ziegelgasse, *Der rothe Hirsch* dans la Pirnaische Straße, *Das goldene Hufeisen* dans la Plauische Gasse, *Das blaue Lamm* et *Das weiße Roß* près de l'hospice Saint-Barthélemy, *Die Lilie* dans Fischersdorf, *Der Palmbaum* dans la Freiberger Straße, *Zum Rosenkranz* et *Der weiße Schwann* dans Friedrichstadt, *Die drei Rosen* et *Der graue Wolf* près de Sainte-Anne, *Der goldene Stern* dans Poppitz, *Der goldene Stern* et *Der Strauß* près du rempart, ainsi que *Das Trompeter Schlößgen* près du Lac[2]. D'après l'Annuaire de Dresde de 1737, la ville-résidence compte alors quarante-cinq auberges, dont quinze dans Neudresden, cinq dans Neustadt et vingt-cinq

[1] *Ibidem*, f°21-22.
[2] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1723, p.136-137.

dans les faubourgs[1]. Comme le constate A. Dietrich[2], l'infrastructure touristique de Dresde est tout à fait valable. En retour, l'organisation des fêtes dynastiques favorise la venue de voyageurs et est donc un facteur de la prospérité des hôteliers et des aubergistes, ce qui contribue à renforcer le dynamisme de la ville-résidence.

Toutefois, l'hôtellerie n'est pas la seule à bénéficier de l'attractivité de Dresde lors des fêtes dynastiques. D'après les deux listes de 1719 et de 1738, la majorité des étrangers des cinq premières classes, qu'ils soient Saxons ou non, logent chez l'habitant, parfois à titre gratuit, mais le plus souvent comme locataires. En voici quelques exemples relevés sur la liste de 1738 : le cavalier Bose loge chez un marchand d'épingles nommé Schultze, le comte Blumendahl chez le sénateur Ehrlich, le conseiller Cautius chez le sénateur Steffigen, le baron Gusto chez Jean-Baptiste Léger, valet de chambre du roi, le général Bose chez Wichmannshausen, etc.[3] Si l'on excepte ceux qui logent leurs amis ou leurs parents, cela signifie qu'un certain nombre d'habitants de Dresde, qu'ils soient bourgeois ou non, louent à des voyageurs une partie de la demeure dont ils sont propriétaires et qu'ils en retirent des bénéfices : la fête dynastique qui est le produit de l'ascension dynastique et dont la splendeur est d'abord interne à la cour a ainsi des retombées concrètes sur les habitants qui vivent, au moins partiellement, de la rente locative.

Ce qui est vrai du logement l'est également de l'approvisionnement : il faut nourrir les habitants ordinaires de Dresde, les étrangers de passage et tous les hôtes du souverain, en tenant compte du fait que les festivités ne sont jamais une période de jeûne. De ce point de vue, la situation est tendue en 1719, où l'approvisionnement manque de faire défaut, avant même le début des festivités. La hausse du coût des denrées alimentaires se fait sentir dès le début de l'été 1719 : dans une lettre du 29 juin 1719, le comte Heinrich von Bünau fait remarquer à Auguste le Fort l'incapacité du Magistrat à régler seul cette question, en raison tant du désordre qui, selon lui, frappe les corporations des boulangers, des bouchers et des épiciers, que du nombre des étrangers venus à Dresde à l'occasion des fêtes pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg[4]. L'on craint en réalité que la ville ne soit pas suffisamment approvisionnée lorsque la fête battra son plein en septembre. N'oublions pas que jamais le Magistrat et les institutions électorales n'ont dû assurer la logistique d'une telle surabondance de population, et ne pas y parvenir serait un grave échec qui ruinerait à coup sûr la réputation

[1] *Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1737, p.36-38.
[2] Andrea DIETRICH, « *Reise nach Dresden im 18. Jahrhundert* », in *August der Starke und seine Zeit, Saxonia*, 1, 1995, p.111-113.
[3] SHStA 10006 B 28c *passim*.
[4] SHStA 10024/10558/9 f°2-3.

des Wettin en Europe et qui risquerait en outre d'entraîner une émeute de la population. Pour éviter un tel malheur, le comte de Bünau propose de constituer une commission composée de membres du Conseil privé, du bailliage et du Magistrat, et chargée d'assurer l'approvisionnement de la ville-résidence jusqu'à la fin des fêtes de septembre 1719. L'idée est approuvée par Auguste le Fort et la commission proposée est créée le 1er juillet 1719[1].

Le 12 juillet, celle-ci suggère de nommer des commissionnaires chargés d'assurer l'approvisionnement de Dresde à partir des provinces les mieux pourvues en denrées alimentaires, en l'occurrence la Basse-Lusace qui peut fournir des céréales, des pois, du beurre, du fromage, des œufs et des volailles[2]. Telle est la solution employée et élargie après que le Magistrat fait savoir à Auguste le Fort le 20 août 1719 que le pain commence à manquer dans la ville-résidence[3] : pour y remédier, l'électeur charge le Juif Jonas Meyer d'assurer l'approvisionnement de Dresde en céréales[4]. La tenue des fêtes dynastiques conduit ainsi à l'élargissement du bassin d'approvisionnement de la ville-résidence. Une telle logistique est également mise en place pour les denrées destinées à la cour, comme l'attestent des notes prises au Cabinet privé le 27 juin 1719 :

> « En ce qui concerne le vin, la réserve est estimée suffisante, à l'exception des vins rhénans et mosellans qui ne sont pas aussi robustes et qui peuvent être achetés à un négociant. Quant aux volailles et aux victuailles de ce genre, l'on a déjà écrit en Bohême et il faut conclure un accord quant au moment où la livraison doit se faire et fournir de l'argent à ce sujet. Que les viviers soient installés à temps à Moritzburg et le poisson ne fera pas défaut. En ce qui concerne la viande, il a été proposé d'acheter des bœufs de Pologne à l'actuelle foire de Brzeg et de laisser ce dont on n'aura pas besoin aux bouchers de ce lieu.[5] »

Ainsi, le déroulement des cérémonies dynastiques contribue à faire de Dresde un centre économique et commercial : l'affluence des étrangers, des travailleurs et des invités des

---

[1] *Ibidem*, f°1.
[2] *Ibidem*, f°4v°.
[3] RA G XXIX 1 f°3. Par une coïncidence malheureuse, les récoltes de l'année 1719 sont mauvaises.
[4] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1723, p.65.
[5] SHStA 10026/1256/10 f°51v°-52r° : « *An Weinen wird der Vorrath vorzulänglich erachtet, außer nach einer Quantitat an Rhein- und Moseler Weinen, welche doch nicht so starck seyn und von einem Kaufmann erhandelt werden könnte. Wegen Feder-Vieh und dergleichen Victualien sey schon nach Böhmen geschrieben, und sey mit ihnen eine gewisse Verabredung, zu welcher Zeit sie nach und nach erfolgen solle, zu schliessen und Geld darauf zu geben. Die Fischerey sey zu Moritzburg bey Zeiten anzustellen, und werde es an Fischen keinen Mangel haben. Das Fleisch belangend wird in Vorschlag gebracht, daß auf instehenden Marckt zu Brieg Pohlnische Ochßen erkaufft, und was man nicht gebrauche, folgends den hiesigen Fleischhauern überlassen werden solle*. » Brieg, aujourd'hui Brzeg, est une ville commerçante de Silésie, située sur la rive gauche de l'Oder.

Wettin nécessite la mise en place d'un approvisionnement dont le bassin dépasse la Saxe, non seulement pour les produits de luxe que sont les vins ou les bœufs, mais aussi pour les denrées de première nécessité que sont les céréales. Un réseau économique se met en place, dont le centre est Dresde : les commissionnaires, les producteurs de Bohême, de Silésie ou de Pologne en sont des bénéficiaires évidents, mais ils n'en sont pas les seuls. N'oublions pas que le bassin international d'approvisionnement n'a été constitué à l'été 1719 qu'afin de remédier à l'impossibilité de ne se fournir que dans les campagnes environnant Dresde. Les tout premiers bénéficiaires de la centralité économique de Dresde créée par les cérémonies dynastiques sont exactement les mêmes que ceux qui, en temps normal, profitent de la centralité créée par le rôle de capitale politique et administrative naturellement joué par la ville-résidence, autrement dit, au premier chef, les bourgeois de Dresde, non seulement les négociants et les boutiquiers, mais aussi les artisans boulangers, bouchers, épiciers, etc. C'est d'abord auprès d'eux que se fournissent les étrangers et les travailleurs venus à Dresde à l'occasion des fêtes de mariage ; ce sont eux les premiers bénéficiaires de la hausse du coût des denrées alimentaires. Quelle que soit la façon dont on examine la question (par le biais des travaux préparatoires, de l'approvisionnement ou du logement), l'on aboutit à la même conclusion : les bourgeois rentiers, les commerçants et les artisans de Dresde sont loin d'être à l'écart de l'activité économique entraînée par la tenue des cérémonies dynastiques dans la ville-résidence. Bien au contraire, celles-ci n'accroissent pas seulement l'importance symbolique de Dresde parmi les villes de cour et capitales européennes, elles en favorisent également la centralité économique et commerciale.

Ainsi, Dresde ne peut pas être considérée seulement comme une ville de cour, dont la primauté serait uniquement d'ordre symbolique et dont la première fonction serait la représentation de l'électeur au moyen d'une cour incarnant le lieu social et culturel d'affirmation de l'absolutisme et où s'afficherait l'identité d'un souverain cherchant à rivaliser avec les plus grandes familles d'Europe, les Habsbourg et les Bourbons. Parler de ville de cour, c'est reprendre, éventuellement en les déformant, les analyses contestables de N. Elias sur la société de cour. C'est également réduire Dresde au rôle de seule extension urbaine d'une cour, en faisant bon marché de l'autonomie communale et de la présence des bourgeois. C'est enfin en minimiser les aspects urbains, pour étrange que cela puisse paraître à propos de ce qui est incontestablement une ville. Plutôt que s'appuyer sur un fondement d'autant moins sûr qu'il est aussi absent des sources que fréquent dans l'historiographie, le qualificatif 'ville de

cour', mieux vaut partir du terme dont les contemporains du XVIII[e] siècle désignaient unanimement la ville de Dresde, 'ville-résidence'. Par là, ils signifient que Dresde est l'unique ville de l'électorat où réside ordinairement l'électeur, sans que cela ne préjuge rien du lieu effectif du séjour du souverain. Le terme 'ville-résidence' dit une qualité de la ville : il indique un statut que nulle autre ville ne possède en Saxe. Sa première dimension n'est pas symbolique ou culturelle, mais bien politique : lieu ordinaire du séjour du prince, c'est à Dresde que sont conservées les archives de l'État, que sont prises toutes les décisions politiques et administratives importantes. Autrement dit, parce qu'elle est ville-résidence, Dresde est en même temps capitale politique et administrative de l'électorat de Saxe. Lorsque l'électeur de Saxe devient roi de Pologne, cette même raison fait que Dresde devient la capitale politique du roi de Pologne, sans jamais être pour autant la capitale de la République nobiliaire de Pologne-Lituanie : à partir de 1697, elle est la ville-résidence d'un roi, ce qui fait d'elle un centre diplomatique et le lieu de cérémonies fastueuses, véritablement royales. Or, parce que Dresde est une véritable ville, et pas seulement l'annexe d'une cour, l'ascension dynastique et ses deux conséquences, la centralité politique de Dresde et l'organisation de cérémonies somptueuses, concernent non seulement la dynastie, l'État, mais aussi la totalité de la ville-résidence et de sa population. La présence de la cour et de l'administration des Wettin, l'organisation de fêtes splendides créent des besoins spécifiques qui stimulent une économie locale très bien intégrée au commerce international. Les retombées économiques de l'ascension dynastique font donc le bonheur de la population de Dresde, depuis le simple journalier jusqu'au noble le plus en faveur, en passant par les artisans des corporations, les bourgeois rentiers et les négociants de Dresde. L'on ne peut donc pas admettre la thèse de l'étanchéité économique, sociale, voire culturelle de la cour et de la ville, pas plus que celle de l'anéantissement des bourgeois par la cour. Ville-résidence d'une dynastie en plein essor, ville dotée d'une bourgeoisie active, Dresde est la capitale politique et administrative de la Saxe électorale, la capitale diplomatique et symbolique du roi de Pologne, un centre économique et commercial d'envergure internationale.

Chapitre IX : Identité dynastique, identités de la ville-résidence

Nous avons vu comment la ville-résidence devient presque naturellement une capitale et en quoi ce statut est un facteur indéniable de prospérité, non seulement pour tous ceux qui travaillent pour la cour, mais également pour l'ensemble de la population de la ville, les bourgeois au premier chef. La double élection d'Auguste le Fort et de son fils à la couronne de Pologne entraîne une croissance sans précédent de Dresde, parce que leur nouvelle dignité de roi a des conséquences bien concrètes sur la ville-résidence, pour des raisons à la fois pratiques, la nécessité de la communication entre la Pologne et la Saxe, et symboliques. En dépit du caractère personnel de l'union des deux pays, Dresde est désormais la ville-résidence d'un roi, elle devient même une ville royale, ce qui est bien montré par les bâtiments commandés par les Wettin et par les cérémonies dynastiques qu'ils organisent. Autrement dit, la présence de l'électeur et roi, de son administration et de sa cour sont le point de départ de la prospérité de la ville-résidence, mais les liens entre le souverain et sa capitale sont beaucoup plus profonds : parce que Dresde est ville-résidence, elle dit quelque chose de la dynastie, elle en proclame au moins la dignité royale. Il nous faut donc montrer comment l'identité dynastique, loin de rester interne à la famille souveraine ou même à la cour, rejaillit sur l'ensemble de la ville-résidence et de quelle façon elle contribue à en transformer le visage. Cela se voit très nettement dans deux domaines, la culture et la religion : Auguste le Fort et son fils font de Dresde une capitale culturelle de dimension européenne et une capitale catholique. Peut-on pour autant considérer que l'identité dynastique est le seul moteur d'évolution des fonctions urbaines de la ville-résidence ? L'exemple de Dresde montre au contraire que les bourgeois, mécontents de la conversion de l'électeur de Saxe au catholicisme, affichent du mieux qu'ils peuvent leur attachement à l'Église luthérienne : l'on assiste ainsi à l'affirmation d'une identité non-dynastique.

I- Les Wettin et la création d'une capitale culturelle

A- Le transfert de la culture européenne à Dresde

1) La formation des artistes locaux en Italie

Lorsqu'Auguste le Fort succède à son frère Jean-Georges IV en 1694, la ville de Dresde n'est qu'un centre culturel de dimension régionale. Certes, depuis 1547, les électeurs

albertins ont développé et rassemblé des collections, ainsi la Chambre d'art fondée par l'électeur Auguste en 1560 ; ils ont également cherché à employer des artistes italiens ou formés en Italie, tel Wolf Caspar von Klengel qui a été au service de la République de Venise avant de prendre la direction de l'administration électorale des bâtiments sous Jean-Georges II. Mais cela reste très peu de chose au regard de ce qui est accompli sous les règnes d'Auguste le Fort et de son fils Frédéric-Auguste II : en un demi-siècle, Dresde devient une référence incontestée en matière de culture européenne. C'est là le fruit de l'effort que les deux électeurs de la première moitié du XVIII[e] siècle fournissent consciemment afin de hisser leur ville-résidence au niveau des plus grandes capitales culturelles d'Europe[1]. Cela se traduit par un impressionnant transfert de culture qui conduit de l'Italie à la Saxe, éventuellement en passant par Vienne ou par Paris.

Ce transfert est tout d'abord permis par la circulation des artistes contemporains, ceux qui réalisent concrètement la nouvelle ville que devient Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle. L'on peut distinguer deux modalités, dont la première consiste à envoyer des artistes locaux considérés comme prometteurs enrichir leur formation dans ce qui est alors tenu comme la première capitale culturelle d'Europe, Rome. À leur retour, ils seront capables d'enrichir la ville-résidence de l'expérience acquise auprès des meilleurs maîtres et ils pourront contribuer au rayonnement culturel de Dresde. Ce phénomène est bien illustré dans le cas de Matthäus Daniel Pöppelmann : le 4 janvier 1710, Auguste le Fort ordonne « que l'intendant des bâtiments du pays Pöppelmann se rende à Vienne et à Rome pour y observer la façon actuelle de construire les palais et les jardins et notamment pour s'entretenir avec les meilleurs architectes et artistes des plans pour la construction du château de ce lieu, lesquels il aura amenés avec lui.[2] » Le voyage de Pöppelmann répond à un objectif bien précis : trouver la meilleure façon de rebâtir le château de résidence afin que grâce à lui, les Wettin brillent parmi les dynasties européennes. Si l'architecte n'en revient pas avec le plan du plus beau château d'Europe, il peut néanmoins se familiariser avec l'art baroque alors en vogue en Italie et dans les pays Habsbourg. À Vienne, il peut observer les palais et les églises de Fischer von Erlach et de Hildebrand et, à Rome, l'architecture de Fontana, qui s'inscrit dans la lignée du Bernin et de Borromini. Il serait réducteur d'imaginer que l'unique but de ces neuf mois de voyage soit de permettre à Pöppelmann de rééditer l'architecture contemporaine à Dresde. Le

[1] Comme cet aspect est le mieux connu de l'histoire de Dresde, nous nous contenterons d'en donner les lignes de force et de l'illustrer par des exemples significatifs, tout en renvoyant à l'abondante bibliographie disponible.
[2] Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972, p.61 : « [...] *daß der Landbaumeister Pöppelmann nacher Wien und Rom gehen soll, umb deren Orten sich der itzigen Arth des Bauens sowohl an Palaesten alß Gärthen zu ersehen, absonderlich die ihn mitgegebenen Risse zu hiesigen Schloß mit denen vornehmsten Baumeistern und Künstlern zu überlegen*. »

dessein d'Auguste le Fort est plus profond que le seul désir de paraître au goût du jour. En effet, à Rome, Pöppelmann voit surtout des édifices du XVII^e^ siècle, ceux du Bernin et de Borromini. En revanche, à Vienne, il voit des édifices plus récents, de la fin du XVII^e^, voire du début du XVIII^e^ siècle : il peut ainsi observer comment Fischer von Erlach et Hildebrand ont adapté à Vienne les motifs du baroque romain. Le transfert artistique n'est jamais une imitation servile : tout en reconnaissant une incontestable parenté, l'on éprouve de la peine à dire précisément quels édifices viennois ou romains ont pu marquer Pöppelmann[1].

Les enjeux de ce transfert ne sont pas seulement artistiques, mais aussi politiques. En effet, Pöppelmann peut voir comment la ville de Vienne offre désormais un visage digne de son statut de ville-résidence d'un empereur conscient de la mission qui lui a été confiée au jour de son sacre et couronnement, à savoir la défense de la chrétienté et la protection des ordres du Saint-Empire contre leurs ennemis. Au vu des ambitions politiques et dynastiques d'Auguste le Fort, il n'est nullement anodin que celui-ci envoie l'architecte qu'il considère comme le plus prometteur observer ce qui se fait à Vienne. Or, Rome en est la source : la capitale de l'empereur vise à égaler la capitale incontestée de l'Europe catholique, celle qui concentre sur elle le triple prestige de la Rome antique et de la Rome chrétienne ancienne et moderne. En envoyant Pöppelmann à Rome, Auguste le Fort s'inscrit dans cette tradition qui fait de la ville des papes le modèle incontesté de toute capitale. Pour le dire autrement, qui a une prétention à un pouvoir de nature impériale se doit de montrer sa capacité à prendre la relève de la Rome impériale et pontificale : faire de sa capitale la nouvelle Rome en est un excellent moyen, c'est ce qu'ont fait Louis XIV à Paris et à Versailles, Charles VI à Vienne et, dans une moindre mesure, Auguste le Fort à Dresde.

La primauté artistique et symbolique de Rome fait que c'est *in fine* vers cette capitale que l'on se tourne lorsque l'on veut rendre un artiste capable de faire de la ville-résidence une capitale culturelle représentant la dynastie qui l'habite. Il peut cependant y avoir des stations intermédiaires qui permettent à l'artiste concerné d'enrichir son bagage initial. C'est par exemple le cas du peintre Anton Kern : né à Děčin en 1709, il reçoit son instruction au collège jésuite de Mariaschein (en Bohême, au pied des Monts Métallifères), puis, conformément aux liens culturels étroits qui unissent la Saxe à la Bohême, il se rend à Dresde où il apprend la

[1] Ainsi, Hellmut LORENZ (« *Pöppelmann und die Wiener Barockarchitektur* », in Kurt MILDE (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann 1662-1736 und die Architektur der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 1990, p.170-181) signale qu'il est difficile de trouver des imitations incontestables de Vienne à Dresde. Seule l'observation des détails des portes et des fenêtres lui fait dire que pour les pavillons du Zwinger, Pöppelmann s'est très probablement inspiré du palais Schönborn dans la Laundongasse et, pour le palais Vitzthum von Eckstädt, de la Chancellerie de Bohême et du palais Trautson. La diversité et la parenté du baroque d'Europe centrale sont bien visibles lorsque l'on fait l'expérience de traverser en un même voyage la Hongrie, l'Autriche, les pays de la couronne de Bohême, la Saxe et la Bavière.

peinture auprès d'un Vénitien, Venturo Rossi. C'est sans doute ce dernier qui l'envoie compléter sa formation à Venise, où il séjourne de 1724 à 1735[1]. Après un relatif assoupissement au XVII^e siècle, la peinture vénitienne connaît un second apogée au XVIII^e siècle : outre la peinture de paysage, avec notamment sa spécialité qu'est la védute, la peinture religieuse est florissante à Venise, grâce aux retables, aux tableaux et aux fresques dont sont embellies les nouvelles églises baroques[2]. À son retour à Dresde, Anton Kern a dû être considéré comme un artiste prometteur et l'on a dû dès cette époque songer à lui pour la peinture religieuse dont les Wettin ont besoin pour embellir la nouvelle église catholique de cour. En attendant la construction du gros œuvre, il est envoyé à Rome en 1738 afin d'y compléter sa formation. De retour à Dresde en 1741, il est immédiatement nommé peintre de cour et chargé de peindre le tableau du maître-autel de l'église catholique de cour, le plafond de la nef ainsi que des tableaux en grand format destinés à être placés dans les tribunes[3]. L'on voit ainsi comment les Wettin font un pari sur un artiste prometteur et l'envoient à Rome pour qu'il soit capable à son retour de peindre de belles œuvres pour l'église catholique de cour. La démarche est habile, mais c'était sans compter avec la mort, qui emporte Anton Kern le 8 juin 1747, avant qu'il ait achevé l'œuvre dont il était chargé.

2) Le recrutement d'artistes étrangers

Pour assurer le transfert de la culture européenne à Dresde, les Wettin ne se contentent pas d'envoyer leurs artistes prometteurs en Italie, ils cherchent également à recruter les meilleurs artistes étrangers. Dans cette seconde modalité, Rome n'est pas le seul vivier, mais il y a une certaine diversité d'origine, qui dépend avant tout de la spécialité de chaque centre culturel. Ainsi, alors que l'on n'envoie guère les artistes locaux en France (si l'on excepte le voyage de Pöppelmann à Paris en 1715), Auguste le Fort fait venir à Dresde des artistes français formés à l'école classique, tels le peintre Silvestre, le sculpteur Vinache ou l'architecte Longuelune. Cela est parfois interprété comme la marque du goût personnel de l'électeur qui préfère à la profusion baroque italienne ou autrichienne une simplicité classique à la française. Ce n'est certes pas faux, mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'à l'instar de l'inspiration romaine ou viennoise, le recours à des formes ou à des artistes français a

[1] Wiebke FASTENRATH VINATTIERI, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden. Der Bau, die Ausstattung und die Reise des Kurprinzen Friedrich Christian von Sachsen nach Rom (1738-1740)* », *Zeitschrift des deutschen Vereins für Kunstwissenschaft*, 54/55, 2000-2001, p.261.
[2] Cf. Giandomenico ROMANELLI, « *Venedig und seine Kunst im 18. Jahrhundert* », in *Venedigs Ruhm im Norden. Die großen venezianischen Maler des 18. Jahrhunderts, ihre Auftraggeber und ihre Sammler*, Hanovre, 1991, p.11-15.
[3] Wiebke FASTENRATH VINATTIERI, *op. cit.*, p.261 et p.288-289.

également une portée politique. Cela est particulièrement vrai de Louis de Silvestre : né à Paris en 1675, il apprend la peinture dans l'atelier de son père Israël Silvestre puis travaille auprès de Charles Le Brun. Après un voyage à Rome et à Venise, il retourne en France et entre à l'Académie royale de peinture en 1702[1]. Il est recruté par Auguste le Fort en 1716 et obtient la charge de premier peintre à la cour de Saxe, au moment de la réalisation du grand appartement de parade au château et de la peinture des pavillons du Zwinger. La coïncidence montre quel est le projet de l'électeur : il ne s'agit pas tant de donner une inflexion classique à l'art baroque en vogue en Europe centrale que de recruter un peintre formé à la meilleure école européenne de peinture monumentale, celle de Charles Le Brun. Le modèle versaillais n'est pas d'abord artistique, mais bien politique : afin de s'affirmer parmi les autres souverains d'Europe, Auguste le Fort reprend la façon dont Louis XIV a exprimé sa gloire propre[2]. C'est pour la même raison que l'électeur de Saxe fait réaliser un mobilier d'argent sur le modèle de ce qu'il a vu à Versailles en 1687 et que le 15 octobre 1718, il ordonne au comte de Wackerbarth de faire venir de Paris les meubles destinés au nouvel appartement de parade du château[3]. Le recrutement de Silvestre au moment où dominent à Dresde Pöppelmann et Permoser qui relèvent incontestablement du baroque d'Europe centrale est donc moins le signe d'un changement esthétique que le désir de bénéficier de l'expérience de la France en matière de peinture monumentale et de célébration monarchique. De la même façon, si Auguste le Fort fait venir Jean-Joseph Vinache de France, c'est afin de lui confier la réalisation de sa statue équestre, reprenant par là ce qui est l'un des modes de l'affirmation des Bourbons et tout particulièrement de Louis XIV.

Dans la Saxe d'Auguste le Fort, il y a donc moins une succession de l'art italien vers l'art français qu'une concomitance de la profusion baroque et de l'ordre classique : l'usage de l'un ou de l'autre répond à des objectifs différenciés. En matière de circulation d'artistes, il vaut mieux ne pas se borner à la seule interprétation esthétique, mais n'oublier ni les enjeux politiques, ni les hasards de la chronologie. Ainsi, il nous paraît difficile d'admettre sans nuance la thèse de H. G. Franz, selon laquelle l'architecte Longuelune est avant tout un représentant du classicisme à la française, voire du modèle louis-quatorzien[4]. Selon P. du Colombier, Longuelune apprend son art à Paris auprès de Jean Lepautre, c'est-à-dire auprès

[1] E. de SILVESTRE, *Renseignements sur quelques peintres et graveurs des XVII^e et XVIII^e siècles. Israël Silvestre et ses descendants*, Paris, 1869, p.54-55.
[2] Dans cette perspective, le recours à l'art français ne s'oppose pas à l'influence romaine si l'on songe qu'en aménageant Paris et en bâtissant Versailles, Louis XIV cherche d'abord à montrer que la France a pris la relève de la primauté romaine. Cf. Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris, 2005, p.241-265.
[3] SHStA 10026/2095/200 f°30-31.
[4] Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune und die Baukunst des 18. Jahrhunderts in Dresden*, Berlin, 1953, p.9-11.

d'un héritier du Bernin et sa proximité au baroque romain a dû être renforcée par les trois années qu'il passe à Rome de 1710 à 1713, même s'il travaille alors pour le compte de l'électeur de Brandebourg[1]. S'il passe au service de la Saxe en 1715, c'est d'abord en raison des coupes drastiques faites par Frédéric-Guillaume I^er^ dans le nombreux personnel employé par son défunt père. N'ayant aucune compétence militaire (à la différence de son compatriote Jean de Bodt), Longuelune n'a guère d'avenir à Berlin et à l'instar de beaucoup d'autres, il se réfugie en Saxe dont l'électeur n'est que trop heureux de montrer que contrairement à son homologue du Brandebourg, lui est un protecteur des arts. L'installation de Longuelune à Dresde est d'abord le résultat de l'histoire de la cour de Berlin et sert les intérêts des Wettin dans la rivalité qui les oppose aux Hohenzollern. Toutefois, en raison de son talent et de son origine française, c'est à lui qu'Auguste le Fort demande de dessiner l'architecture monumentale qu'il souhaite voir à Dresde, notamment la réorganisation du complexe palatial en 1722, l'agrandissement du Palais Japonais en 1727 et la création d'un palais pour l'ensemble des collections royales en 1728. Une nouvelle fois, la participation d'un artiste français vient du désir d'Auguste le Fort d'inscrire sa ville-résidence dans la tradition versaillaise, c'est-à-dire de reprendre à son compte les modes d'expression de Louis XIV[2].

Que l'art italien n'ait pas été supplanté par l'art français à la cour de Dresde est bien montré par l'exemple de Giovanni Antonio Pellegrini (1675-1741), qu'Auguste le Fort parvient à faire venir à Dresde à l'automne 1724[3]. Peintre vénitien très réputé pour ses plafonds, celui-ci mène une carrière véritablement internationale : il travaille au château de Howard entre 1708 et 1713, passe ensuite au service de l'électeur palatin Jean-Guillaume, pour lequel il réalise les tableaux du château de Bensberg. En 1719, il est à Paris, où il peint les plafonds de la galerie du Mississipi de la Banque Royale et ceux du château de La Muette ; en 1724, on le trouve chez le prince évêque de Würzburg. Qu'Auguste le Fort soit parvenu à le faire venir à Dresde est déjà en soi un succès, signe à la fois de sa générosité et de la haute position de la Saxe électorale. Pellegrini reçoit six commandes, dont quatre pour Dresde, le tableau du maître-autel de la première église catholique de cour et trois plafonds pour les trois pavillons est du Zwinger. Ceux-ci n'avaient pas pu être achevés à temps pour les

[1] Pierre du COLOMBIER, *L'architecture française en Allemagne au XVIII^e^ siècle*, Paris, 1956, p.114.
[2] Que l'esthétique soit ici au second plan est bien montré par le fait que Longuelune n'a rien construit à Dresde. Architecte paradoxal, il dessine de très nombreux plans aujourd'hui conservés aux archives de Saxe (SHStA 10006 Plankammer), mais aucun d'eux n'a jamais été réalisé, même si certaines idées sont réemployées dans les édifices définitifs. Longuelune montre la capacité des Wettin à reprendre le modèle fondé par Louis XIV mais comme si son esthétique ne répondait pas au goût du roi, il est devenu le dessinateur d'une ville-résidence imaginaire, mais pas le bâtisseur d'une ville réelle.
[3] Wolfgang HOLLER, « *Giovanni Antonio Pellegrini. Eine Zeichnung für den Dresdner Zwinger und ihr Kontext* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 29, 2001, p.49-59.

fêtes de septembre 1719 et les travaux reprennent à partir de 1722 : alors que le peintre saxon Heinrich Christoph Fehling et le peintre français Louis de Silvestre ont peint les plafonds des pavillons ouest, Auguste le Fort demande à un peintre vénitien bien plus célèbre de réaliser les trois plafonds des pavillons est. Bien que Silvestre se soit fait reconnaître pour sa peinture monumentale de l'appartement de parade et pour ses portraits officiels en pied, Auguste le Fort semble estimer que l'ensemble du Zwinger sera mieux réussi s'il recrute un peintre internationalement reconnu et capable de travailler en harmonie avec l'architecture de Pöppelmann et la sculpture de Permoser. En outre, il y a sans doute le désir de concurrencer les autres princes du Saint-Empire en recrutant le même maître qu'eux, notamment l'électeur palatin et l'évêque de Würzburg Mgr Schönborn[1]. Des trois plafonds demandés, Pellegrini n'en réalise que deux, faute d'argent, le *Banquet des dieux* dans le pavillon sud-est et les *Quatre Continents* dans le pavillon nord-est. Employer un peintre aussi réputé que Pellegrini est un moyen de rivaliser avec les autres souverains d'Europe. Cet aspect politique devient évident lorsque l'on regarde la suite de la carrière de l'artiste : après les quelques mois passés à Dresde, il se rend à Vienne, à l'invitation de l'impératrice Amélie Wilhelmine, pour travailler à la nouvelle église des Salésiennes[2].

Cette pratique du recrutement d'artistes célèbres ou reconnus dans leur spécialité se retrouve sous le règne de Frédéric-Auguste II, à l'occasion du grand chantier de l'église catholique de cour, pour lequel les Wettin souhaitent disposer de ce qu'il y a de mieux[3]. Le voyage de santé et de formation du prince héritier Frédéric-Christian, de 1738 à 1740, est l'occasion de rechercher des artistes prometteurs en Italie et de les inviter en Saxe. C'est particulièrement le cas à Rome où le prince héritier et ses mentors (le comte de Wackerbarth-Salmour, le P. Breinl sj, le médecin Violante et le poète Pallavicini) fréquentent non seulement les cardinaux, mais aussi les milieux artistiques. Pour permettre la décoration de la future église catholique de cour, ils approchent l'Académie de France à Rome où ils peuvent espérer trouver de très bons peintres : ainsi, Pierre-Antoine Verschaffelt, Pierre Subleyras et Joseph Vernet sont invités à se rendre à Dresde et à se placer au service de l'électeur de Saxe. L'opération échoue toutefois, à la fois en raison de la guerre de Succession d'Autriche qui rend incertaine toute installation en Europe centrale et du début, en 1740, du pontificat de Benoît XIV, qui se montre un mécène plus généreux que son prédécesseur Clément XII. Des

[1] Le décès de Jean Philippe François von Schönborn au 18 août 1724 peut expliquer le départ de Pellegrini de Würzburg.
[2] George KNOX, *Antonio Pellegrini 1675-1741*, Oxford, 1995, p.185-194.
[3] En la matière, l'architecte Gaetano Chiaveri est une exception remarquable : son recrutement est d'abord le fruit du soutien des théatins de Varsovie et de la faveur qu'il acquiert auprès de Frédéric-Auguste II.

peintres rencontrés à Rome, seul Stefano Torelli se rend à Dresde, où il se distingue par ses peintures dans la nouvelle église catholique de cour et par les quatorze stations du chemin de Croix commandé par Marie-Antoinette de Bavière[1]. Le Grand Tour de Frédéric-Christian s'achève à Venise, où le prince découvre ce qui est alors la spécialité de la peinture vénitienne, le paysage et, plus particulièrement la védute. Il y rencontre notamment Bernardo Bellotto, qui lui offre, en souvenir de sa visite, un panorama du Grand Canal vu depuis le palais Foscari. Il est permis de se demander dans quelle mesure cela joue dans l'invitation faite à Bellotto de se rendre à Dresde, afin d'y peindre une série de panoramas pour Frédéric- Auguste II[2].

3) L'enrichissement des collections royales

Avoir ce qu'il y a de mieux semble bien être le maître-mot de la façon dont les Wettin cherchent à faire de leur ville-résidence une capitale culturelle de dimension européenne. À l'instar des artistes, le transfert de la culture européenne jusqu'à Dresde est permis par une politique ambitieuse d'enrichissement des collections constituées depuis le XVI^e^ siècle : grâce à leur richesse et à la ténacité de leurs agents d'art, les Wettin achètent, au sens propre du terme, la culture européenne, ancienne et moderne, afin que leur ville-résidence devienne en quelques années le centre culturel qu'elle n'avait encore jamais été. Auguste le Fort et son fils emploient des méthodes similaires, mais ils n'achètent pas les mêmes objets : la collection reflète le goût du prince, même si sa portée le dépasse largement.

Auguste le Fort commence sa politique d'acquisition dès le début de son règne, en s'appuyant sur un Flamand entré à son service en 1698, Raymond Leplat, à qui il confie la responsabilité de l'aménagement intérieur des bâtiments dynastiques[3]. C'est à ce titre que Leplat est le principal responsable de la politique d'achat d'Auguste le Fort. En 1699, il se rend à Paris afin d'acheter quarante-quatre statues de bronze antiques et modernes, outre divers meubles et objets destinés à embellir le château royal de Varsovie. En raison de l'invasion suédoise, toutes ces pièces sont ramenées à Dresde en 1702 et intégrées aux collections électorales. En 1714-1715, Leplat effectue un second voyage à Paris, en compagnie du chambellan Montargon, à la fois pour recruter des artistes français qui pourraient être employés dans les chantiers dynastiques et pour acheter toute sorte d'œuvres d'art dans les ventes publiques de la capitale. Dans ces deux années, il dépense près de 45 000

[1] Wiebke FASTENRATH VINATTIERI, *op. cit.*, p.278-284.
[2] En raison de la complexité du cas de Bellotto et de son importance quant à la construction de l'image de la ville-résidence, nous développerons plus amplement ce sujet *infra*, chapitre X.
[3] Sur tout ce qui suit, cf. Virginie SPENLE, « Les acquisitions de Raymond Leplat à Paris », in Thomas W. GAEHTGENS, Dirk SYNDRAM, Beatrix SAULE (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe. Dresde à Versailles*, Paris, 2006, p.71-79.

taler, ce qui montre bien que l'électeur est décidé à ne pas lésiner sur les moyens. Il s'agit notamment de tableaux de peinture, de maîtres anciens ou modernes, parmi lesquels *L'Empire de Flore* de Nicolas Poussin. Ce sont aussi des statues de bronze, copies en petit format de statues antiques ou d'œuvres de l'époque de Louis XIV. Ce sont également des meubles, des pendules, un service de porcelaine du Japon et des miroirs. L'ensemble remplit soixante-trois caisses expédiées en août 1715 par Rouen et Hambourg (sauf cinq qui prennent la voie de terre par Francfort). Auguste le Fort, comme tout collectionneur qui se respecte, surveille les événements importants du marché parisien : lorsqu'il apprend à l'automne 1716 que les biens du duc de Mazarin, parmi lesquels une partie des collections du célèbre cardinal, vont être vendus à l'encan, il ordonne à Montargon de chercher à acquérir certains objets avant la vente publique et de faire en sorte d'avoir un certain nombre de statues antiques, de meubles de laque et d'objets de porcelaine de Chine. L'activité de Leplat se poursuit dans les années 1720 et, à cette fin, il entreprend un grand voyage de 1722 à 1725. La première étape en est Prague, où il assiste à la vente de la collection de tableaux du comte Felix de Wrschowetz : c'est à cette occasion que la *Léda* peinte par Rubens d'après Michel-Ange arrive à Dresde. Il poursuit ensuite son périple jusqu'à Venise, où il acquiert cent tableaux de maîtres italiens. Puis il se rend à Rome, où il achète des statues en marbre et en bronze, ainsi que des vases de porphyre. Leplat passe ensuite la quasi-totalité de l'année 1723 à Paris. Après une étape à Milan, il retourne à Rome, où il reste jusqu'à la fin de l'année 1725. En 1728, c'est lui qui parvient à négocier l'achat de cent quatre-vingt-quatorze statues antiques de la célèbre collection du prince Agostino Chigi et celui de trente-quatre statues antiques de la collection du cardinal Alessandro Albani[1].

Le goût de Frédéric-Auguste II, quant à lui, le porte surtout à collectionner les marbres antiques et les tableaux de maître et c'est d'abord en Italie qu'il se fournit. Les moyens employés sont sensiblement les mêmes : la fréquentation des marchés d'art et la négociation serrée des pièces les plus prestigieuses des collections aristocratiques. Exactement comme pour le transfert d'artistes d'Italie à Dresde, le voyage de santé du prince héritier Frédéric-Christian est l'occasion d'enrichir les collections de Frédéric-Auguste II. Le 27 juin 1740, un secrétaire du nom de Muldener écrit ainsi au gouverneur de Frédéric-Christian, le comte de Wackerbarth-Salmour :

> « Ce fut mercredi passé, Monseigneur, que les marbres et statues, que Votre Excellence a fait expedier par Livourne et Hambourg, arriverent ici en bon etat, à l'exception d'une

[1] Anke FRÖHLICH (« *Malerei und Bildhauerkunst – Die Kunst des Barock* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.231) date à tort cet achat de 1724.

seule caisse embarquée separament à Livourne sur un vaisseau suedois, qui pourtant, est aussi entré dans l'Elbe depuis, selon les avis de Mr. Trugard. [...] J'ai fait transporter toutes ces caisses au Manege de S[on] A[ltesse] R[oyale] Mons[eigneur] le Prince Roïal et Electoral, ou je les ai fait ouvrir avec l'assistence du S[ieu]r Matelli Sculpteur ou Statuaire du Roi, par ordre de S[on] E[xcellence] Mons[eigneu]r le Comte de Brühl, Ministre du Cabinet, S[a] M[ajesté] n'en a encore vu rien, hormis quelques bas reliefs, qu'elle a fait developper par ledit S[ieu]r Matelli.[1] »

Les voyageurs ont ainsi acheté à Rome des marbres antiques destinés à rejoindre la collection commencée par Auguste le Fort en 1728.

La collection que Frédéric-Auguste II développe particulièrement est celle des tableaux de peinture. Pour parvenir à ses fins, il se constitue un impressionnant réseau d'agents de toute sorte (peintres, diplomates, marchands, etc.) chargés de surveiller les marchés d'art et de négocier, même abruptement, avec les propriétaires qui ne souhaitent pas vendre une partie de leur collection. Ainsi, en 1741, le peintre de cour Johann Gottfried Riedel achète 268 tableaux de la collection Wallenstein ; en 1742, ce sont 84 tableaux de la galerie impériale de Prague qui arrivent à Dresde, parmi lesquels un Rubens et un Tintoret. Les deux agents les plus célèbres de Frédéric-Auguste II sont Francesco Algarotti (qui arrive à Dresde en 1742) et Venturo Rossi. C'est notamment ce dernier qui, en 1746, réussit à acheter pour la somme astronomique de cent mille sequins les cent plus beaux tableaux de la galerie de François d'Este, duc de Modène : il y a notamment quatre tableaux du Corrège, deux du Titien, un de Holbein, un de Rubens, un de Carrache, un du Tintoret et trois de Velázquez. Frédéric-Auguste II remporte un autre succès considérable en la matière : en 1754, grâce à l'entremise de son médecin personnel Ludevico Bianconi, il acquiert pour la somme de vingt mille ducats la célèbre Madone Sixtine peinte par Raphaël pour le maître-autel de l'église Saint-Sixte de Plaisance, tandis que les bénédictins du monastère dont dépend cette église doivent désormais se contenter d'une copie. L'on ne peut qu'être frappé de l'audace des agents de Frédéric-Auguste II, qui ont permis de faire de Dresde une capitale culturelle incontestée.

Au total, deux traits marquants caractérisent les achats d'Auguste le Fort et de son fils, leur quantité et leur qualité. Dans tous les domaines concernés par leur fièvre collectionneuse, ce sont des quantités impressionnantes d'objets qui sont acquis et acheminés jusqu'à Dresde. C'est par exemple le cas des porcelaines d'Extrême-Orient rassemblées par Auguste le Fort :

[1] SHStA 10026/362/2 f°169r°-170r°.

outre les acquisitions exceptionnelles, telles les 151 pièces de porcelaine bleue de la collection de Frédéric-Guillaume I^er^ à Charlottenburg et à Oranienburg, échangées en 1717 contre six cents dragons saxons, l'électeur fait des achats réguliers à Amsterdam, par l'intermédiaire de son agent, le comte de Lagnasco. Contrairement à l'habitude des autres souverains et des aristocrates européens, c'est par services entiers, et non à la pièce, qu'Auguste le Fort achète ses porcelaines : à sa mort, il possède ainsi une collection de plus de vingt mille pièces[1]. De la même façon, les Wettin rassemblent en quelques décennies la première collection de sculptures anciennes et modernes du nord des Alpes : après l'achat des collections Chigi et Albani en 1728, ce ne sont pas moins de 161 sculptures qui sont acheminées d'Italie à Dresde de 1728 à 1759[2]. Ce sont également plusieurs milliers d'estampes et de gravures que Karl Heinrich von Heinecken, directeur de la galerie royale de peinture et du cabinet des estampes à partir de 1746, acquiert sur les marchés d'art de Paris, d'Anvers et d'Amsterdam. Le transfert de la culture européenne à Dresde n'est pas seulement remarquable par sa quantité : Auguste le Fort et son fils ont en effet le souci d'acquérir des chefs d'œuvre reconnus. Ce sont par exemple de célèbres porcelaines japonaises Imari, des gravures sur bois de Dürer ou de Holbein, ou encore des tableaux des plus grands maîtres italiens, flamands, français ou espagnols (Raphaël, Le Tintoret, Rubens, Rembrandt, Poussin, Velázquez). Grâce aux rois saxons de Pologne, la ville-résidence, qui jusque-là, était à l'écart des grands centres artistiques et culturels européens, accueille désormais une bonne part de la culture antique et moderne de l'Europe (et, dans une petite mesure, celle de l'Asie). La richesse des Wettin, leur politique audacieuse d'achats et leur bon goût ont permis de faire de Dresde une capitale culturelle de dimension européenne. Leur réussite est en même temps d'avoir fait en sorte que leur ville-résidence soit devenue un centre culturel autonome, reconnu dans toute l'Europe[3].

B- Dresde comme centre culturel autonome

1) Organisation des collections et création de musées

Dresde doit pour une bonne part sa fonction de capitale européenne de la culture à Auguste le Fort : mécène généreux, il ne se contente pas de favoriser les artistes contemporains et d'acheter de nombreux objets d'art, mais il a également le souci de réorganiser les collections princières. Une telle façon d'agir n'est pas seulement l'expression

[1] Ulrich PIETSCH, « La porcelaine du roi », in Thomas GAEHTGENS *et al*. (dir.), *op. cit.*, p.81.
[2] Anke FRÖHLICH, « *Malerei und Bildhauerkunst – Die Kunst des Barock* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.232.
[3] C'est ainsi qu'en 2006, nous avons pu entendre une Saxonne qualifier la *Madone Sixtine* de Raphaël de « *unsere große sächsische Kultur* » !

du goût individuel du prince, mais elle a une incontestable portée politique, comme le dit T. Gaehtgens, « Les collections d'une exceptionnelle richesse que constitua Auguste le Fort contribuaient indiscutablement à manifester son prestige et son pouvoir à l'extérieur. Tant leur acquisition que leur présentation étaient l'expression du mécénat de ce prince ambitieux et fier, qui voulait assurer à son pays une position nouvelle et quasi dominante dans le concert des puissances européennes.[1] » La richesse des collections royales et la qualité de leur organisation sont ainsi source de gloire pour le souverain et c'est en même temps ce qui permet de faire de Dresde une capitale culturelle de dimension européenne. Si Auguste le Fort n'est certes pas le fondateur de collections qui datent de la création de la Chambre d'art par l'électeur Auguste en 1560, il leur donne cependant une inflexion de taille. D'une part, leur organisation méthodique va à contre-courant des cabinets de curiosité, où les objets sont simplement juxtaposés. D'autre part, Auguste le Fort souhaite que ses collections soient ouvertes au public, comme le dit le préambule du décret de 1720 qui donne au comte de Manteuffel la direction de toutes les collections royales :

> « De notre propre mouvement et depuis un temps assez long, Nous avons eu le souci, aussi bien par l'accroissement de nos bibliothèques que par l'acquisition de nombreux autres objets d'érudition ou relevant des beaux-arts et des sciences, de montrer par notre propre exemple avec quelle ardeur Nous souhaitons leur réception dans notre pays et Nous n'entendons pas ainsi uniquement satisfaire notre curiosité, mais aussi venir en aide à ceux qui s'adonnent à ces sciences, afin qu'ils poursuivent leurs recherches [...][2] ».

De fait, en 1730, J.-G. Keyßler peut accéder à la plupart des collections royales, moyennant le paiement de quatre florins[3]. C'est ainsi que l'on peut considérer Auguste le Fort comme le véritable fondateur des musées de Dresde[4].

La réorganisation des collections électorales commence à la fin des années 1710, au moment où la situation de l'électeur de Saxe et roi de Pologne se stabilise après dix ans de guerre civile ou étrangère. En 1720, à l'instar de Louis XIV en 1667, Auguste le Fort fonde un cabinet des estampes qui finit par rassembler 130 000 gravures et 15 802 dessins de toutes les

---

[1] Thomas W. GAEHTGENS, « Auguste le Fort, patron des arts », in Thomas W. GAEHTGENS *et al*. (dir.), *op. cit.*, p.38-39.
[2] *Ibidem*, p.41.
[3] Johann Georg KEYßLER, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen*, Hanovre, 1740, p.1064.
[4] Si l'article susmentionné de T. Gaehtgens est bien documenté et comporte des analyses intéressantes, sa conclusion p.43 est pour le moins étonnante : « Le règne [d'Auguste le Fort] est à la limite entre le baroque et les Lumières qui s'annonçaient déjà et où, surtout dans les villes, commençait à s'épanouir une bourgeoisie cultivée. » La réorganisation des collections par Auguste le Fort n'a que peu à voir avec la philosophie des Lumières qui n'a au demeurant pas inventé la description systématique du monde ; il n'est pas non plus besoin d'une bourgeoisie cultivée pour faire d'une ville une capitale culturelle.

époques et de tous les lieux[1]. Telle est la caractéristique de toutes les collections des Wettin : chacune est une véritable encyclopédie, un *compendium* organisé de tout ce qui a été réalisé ou trouvé dans telle ou telle spécialité. En cette même année 1720, un certain nombre de collections électorales sont rassemblées dans l'hôtel du Gouvernement sur le *Jüdenhof* [2], qui devient pour ainsi dire un hôtel des collections, comme le dit J.-C. Crell dans les *Lettres curieuses et remarquables* de 1728 : l'on y trouve notamment les cabinets des médailles, des minéraux, des pierres, des coquilles et coquillages et des estampes, ainsi que la bibliothèque de l'électeur et la chambre d'anatomie[3].

À partir de 1723, Auguste le Fort réorganise entièrement les chambres du Trésor qu'en raison de leur couleur, l'on appelle depuis la fin du XVI[e] siècle la Voûte Verte. Ces pièces sont en leur temps déjà si célèbres que J.-G. Keyßler commence sa description de Dresde en donnant ce conseil au voyageur : « À Dresde, l'on doit avant tout chercher à obtenir le droit de voir la soi-disant Voûte Verte ou Chambre du Trésor.[4] » À l'origine, il s'agit de trois pièces et d'un cabinet du rez-de-chaussée de l'aile ouest du château, dans lesquels est gardé le trésor des Wettin albertins. Dans un premier temps, Auguste le Fort se contente de transformer les salles d'origine, mais en 1727, il fait aménager la totalité du rez-de-chaussée de l'aile ouest en chambres du Trésor. Les travaux sont achevés en 1729 et les visites alors permises à des groupes de deux à cinq personnes sous la conduite d'un inspecteur royal[5]. Désormais, les objets sont classés en fonction de leur nature et présentés dans sept salles et un cabinet de façon à éblouir chaque fois davantage le visiteur. Selon J.-G. Keyßler qui visite Dresde en 1730, la série s'ouvre sur des maquettes en bronze de statues et de monuments anciens ou modernes, conformément au désir de voir à Dresde des copies des chefs d'œuvre existant dans toute l'Europe. Puis, la seconde salle regroupe divers automates ; la troisième, les objets en ivoire ; la quatrième, la vaisselle d'argent et d'or ; la cinquième, des objets en pierre précieuse ou en perle et, aux murs, les portraits en pied des électeurs de Saxe. De là, on pénètre dans un

[1] Claudia SCHNITZER, « *Die Gründung des Dresdner Kupferstich-Kabinetts als höfische Vorlagen- und Dokumentationssammlung* », in Claudia SCHNITZER, Petra HÖLSCHER (dir.), *Eine gute Figur machen. Kostüm und Fest am Dresdner Hof*, Dresde, 2000, p.13-29.
[2] Gerald HERES, « *Von der Kunstkammer zum Museumskomplex* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.255.
[3] Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßten Sächsischen Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.262.
[4] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1053 : « *In Dresden hat man vor allen Dingen dahin zu trachten, daß man das sogenante grüne Gewölbe oder die Schatz-Cammer zu sehen bekomme.* » Nous n'avons pas repris la traduction de cette phrase donnée par Dirk SYNDRAM (« Le monument d'un roi collectionneur. La Voûte Verte d'Auguste le Fort », in Thomas W. GAEHTGENS *et al.* (dir.), *op. cit.*, p.57) : en disant « À Dresde, il ne faut surtout pas manquer de voir la Voûte verte ou la Chambre du Trésor », il ne rend pas la nuance exprimée par le verbe *bekommen*, qui montre que l'accès au Trésor des Wettin n'est pas complètement libre.
[5] Pour tout ce qui concerne la Voûte Verte, cf. Dirk SYNDRAM, « Le monument d'un roi collectionneur. La Voûte Verte d'Auguste le Fort », in Thomas W. GAEHTGENS *et al*. (dir.), *op. cit.*, p.57-69.

petit cabinet d'angle qui, dans la continuité avec la pièce précédente, présente toute sorte de petits objets en pierre précieuse ou en perle ainsi que des miniatures en émail. La sixième pièce constitue une sorte de pause dans la gradation, puisqu'elle ne comporte pas d'objets précieux, mais abrite les statues grandeur nature des électeurs de Saxe avec les costumes qu'ils ont portés. Enfin, le visiteur découvre dans la septième et dernière salle un trésor inouï. L'on y voit les joyaux des électeurs de Saxe (dont le collier de la Toison d'or), des épées d'apparat, mais aussi les deux chefs d'œuvre du joaillier Johann Melchior Dinglinger, le service à café en or et l'anniversaire du Grand Mogol[1]. La série de la Voûte Verte est assez exceptionnelle en ce qu'elle associe des merveilles de l'art méthodiquement présentées et un trésor dynastique, fait non seulement de joyaux, d'épées, mais aussi de vêtements et d'une lignée électorale qui apparaît sous la double forme de la peinture et de la sculpture. La Voûte Verte est ainsi le lieu d'une imbrication de l'affirmation dynastique et de la construction d'une capitale culturelle.

C'est là un phénomène que nous retrouvons, mais de façon beaucoup moins marquée, dans les trois musées créés par Auguste le Fort en 1728. Le premier d'entre eux est le Palais Royal des Sciences constitué en juin 1728, lorsque les collections de l'hôtel du Gouvernement sur le *Jüdenhof* sont transférées dans les pavillons et les galeries du Zwinger. Le forum conçu par Pöppelmann et destiné à la représentation du souverain Wettin devient ainsi un vaste complexe muséal qui offre, telle une encyclopédie, un étonnant condensé des merveilles de la nature[2]. C'est ce que voit J.-G. Keyßler lors de son séjour à Dresde en 1730 et qu'il décrit dans son récit de voyage. Si l'on entre par le pavillon de la ville et que l'on prend la première galerie à gauche, l'on peut voir toutes les curiosités minérales, remarquables par leurs formes étonnantes. L'on parvient ensuite au pavillon sud-est, les curiosités végétales et, à l'angle, un cabinet d'ignorance où est rassemblé tout ce que l'on n'est pas capable d'identifier. Sur la droite s'ouvre la grande galerie de part et d'autre de la porte de la Couronne, avec les curiosités animales, par exemple des ramures de cerf, des cornes de rhinocéros, des dents d'éléphants, mais aussi des animaux empaillés (serpents, oiseaux, etc.). À son extrémité, l'on

[1] Johann Georg KEYßLER, *op. cit*., p.1053-1058. D. Syndram, dans l'article susmentionné, donne une version un peu différente de l'organisation des pièces de la Voûte Verte : selon lui, le visiteur voit dans cet ordre les bronzes, les ivoires, l'argenterie, le vermeil, les objets en pierre précieuse ou en perle, le cabinet d'angle, les blasons et la salle du trésor. C'est également ce que dit Gerald HERES alors qu'il prétend lire le même texte que nous (« *Die Dresdener Sammlungen in Keyßlers Neuesten Reisen* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 11, 1978/1979, p.103). Cette version est la même que celle donnée par Joachim MENZHAUSEN (*La Voûte Verte*, Leipzig, 1968, p.21-27), lequel se fonde sur une source imprimée anonyme parue à Francfort en 1737, dont on peut supposer qu'elle a malencontreusement influencé G. Heres dans sa lecture de Keyßler. Toutefois, le texte du voyageur nous semble plus fiable, car plus proche des événements, ce qui ne préjuge rien des transformations que la Voûte Verte a pu ensuite connaître.

[2] Gerald HERES, « *Die museale Nutzung des Zwingers* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p.401-412.

aboutit dans la salle de la Grotte, où sont les coraux. Dans la galerie qui part vers le pavillon du Rempart, l'on retrouve des animaux empaillés, puis, dans la galerie entre ce pavillon et le Bain des Nymphes, la chambre d'anatomie. Le pavillon nord-est comporte le cabinet d'estampes et la galerie qui ramène au pavillon de la Ville, les collections minérales. Enfin, dans le pavillon de la Ville lui-même sont rangés les instruments de mesure[1]. Comme le souligne Keyßler, l'ensemble du Zwinger ne perd cependant pas complètement sa fonction initiale : le Bain des Nymphes reste intact et la cour centrale peut toujours servir pour les carrousels et les tournois. Cette inflexion dans l'usage des pavillons et des galeries du Zwinger n'est pas considérée comme une mesure transitoire, mais elle fait au contraire partie d'un programme plus vaste : en 1728, Longuelune dessine un bâtiment fermant le Zwinger au nord et pouvant accueillir les collections d'antiquités À la fin des années 1720, Auguste le Fort envisage ainsi de créer un gigantesque palais royal des sciences et de la culture, constitué des galeries et pavillons du Zwinger ainsi que de deux galeries en direction de l'Elbe, sur ce qui est devenu un siècle plus tard la *Theaterplatz*[2].

Toutefois, le projet reste lettre morte et la solution adoptée est légèrement différente. Au lieu de rassembler la totalité des collections royales dans un complexe de bâtiments à l'ouest du château, Auguste le Fort crée deux autres musées thématiques à la fin des années 1720. Il s'agit tout d'abord du musée de sculpture dans le Grand Jardin, ouvert également en 1728 et dont Keyßler montre comment il a été réalisé : « Tout comme l'actuel roi de Pologne stimule toutes les sciences, il a également tout particulièrement cherché à développer bien davantage l'art de la sculpture dans son État, soit en payant généreusement les bonnes œuvres réalisées dans ce pays, soit en faisant réaliser les statues et les antiquités qui passent en tout lieu pour des chefs d'œuvre.[3] » Puisque la Saxe d'avant le XVIII[e] siècle ne brille pas vraiment par la qualité de sa sculpture alors que cet art occupe depuis l'Antiquité classique une place éminente dans la culture européenne, Auguste le Fort emploie trois moyens pour que Dresde devienne une capitale européenne de la sculpture : il achète aux sculpteurs contemporains de Saxe leurs meilleures œuvres, par exemple Permoser, Heermann, Kretzschmar, Thomae ou

[1] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1064-1077. En 1746, les instruments de mesure sont déplacés dans le pavillon sud-ouest, où ils se trouvent encore aujourd'hui, tandis que la bibliothèque de l'électeur est installée dans le pavillon de la Ville (cf. Gerald HERES, « *Der Zwinger als Museum* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 12, 1980, p.122).

[2] Gerald HERES, « *Die museale Nutzung des Zwingers* », in Kurt MILDE (dir.), *op. cit.*, p.404.

[3] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1077 : « *Gleichwie der jetzige König in Polen ein Beförderer aller Wissenschaften ist, also hat er insbesondere auch gesucht die Bildhauer-Kunst in seinem Lande in mehreres Aufnehmen zu bringen, und dieses theils durch reiche Bezahlung der in seinem Gebiethe verfertigten guten Wercke, theils auch durch Anschaffung solcher Statuen und Alterthümer, welche allenthalben vor Meisterstücke paßiren.* »

Kirchner[1] ; il leur demande de copier les chefs d'œuvre de l'Antiquité ; il achète des sculptures antiques, telle la célèbre collection Chigi en 1728. Ces œuvres sont rassemblées et présentées dans le Grand Jardin, qui devient une sorte de vaste musée de la sculpture ancienne et moderne. Les œuvres contemporaines et les copies des chefs d'œuvre de l'Antiquité sont en plein air, tandis que les œuvres antiques sont à l'intérieur du palais du Grand Jardin. Autrement dit, grâce au mécénat d'Auguste le Fort, la ville-résidence peut briller par la quantité et par la qualité de ses sculptures.

Le troisième musée ouvert par Auguste le Fort en 1728 est dédié à la porcelaine : le Palais Japonais est en partie transformé afin de l'accueillir. Il n'est pas achevé en 1730, donc J.-G. Keyßler ne le voit pas, mais il nous livre le contenu du projet d'Auguste le Fort, dont il a eu connaissance : le rez-de-chaussée doit présenter les porcelaines chinoises et japonaises et le premier étage celles de Saxe, ce qui permet de montrer comment les Saxons sont parvenus à égaler voire à surpasser les Orientaux qui, jusqu'à la fin du XVII^{e} siècle, sont les seuls maîtres en la matière. Résultat soit de son ignorance, soit de l'inachèvement du projet, Keyßler ne décrit que l'organisation du premier étage[2]. L'on y trouve d'abord une galerie avec les animaux en porcelaine grandeur nature. Dans les pièces suivantes, les objets en porcelaine sont répartis en fonction de leur couleur : se succèdent dans cet ordre le céladon, le jaune, le bleu nuit et le pourpre. L'on arrive ensuite à la grande galerie des glaces du palais dont les deux extrémités sont occupées l'une par un trône et l'autre par un carillon de porcelaine : à l'instar de la salle du Trésor de la Voûte Verte, cette galerie mêle la représentation du souverain Wettin à la thématique du musée. Les pièces suivantes obéissent à nouveau au principe du classement par couleur : le gris pour la première, le bleu moiré pour la seconde, le vert pour la troisième et le rouge sang pour la quatrième. La série s'achève avec une chapelle de porcelaine, dont l'autel, la chaire, l'orgue et les douze apôtres sont en porcelaine blanche et or. Ce programme n'a jamais été intégralement réalisé. Alors que le réaménagement du Palais Japonais est encore en cours à la mort d'Auguste le Fort, Frédéric-Auguste II, qui ne partage pas la passion de son père pour la porcelaine, ne se soucie guère de l'achever et se contente d'enrichir une collection déjà imposante[3].

Bien qu'Auguste le Fort ait largement appliqué ce principe de présentation méthodique et d'ouverture au public de collections qui ont une valeur scientifique ou esthétique intrinsèque autant qu'elles servent à affirmer sa propre gloire, il est un domaine où cela est

[1] Cf. Sigfried ASCHE, *Balthasar Permoser und die Barockskulptur des Dresdner Zwingers*, Francfort, 1966.
[2] Johann Georg KEYßLER, *op. cit.*, p.1086-1087.
[3] Ulrich PIETSCH, « La porcelaine du roi », in Thomas W. GAEHTGENS *et al.* (dir.), *op. cit.*, p.85.

beaucoup moins visible, celui de la peinture. Au début de l'année 1718, comme en témoigne un devis du 7 février, signé du maître maçon de cour Christoph Schmiedt, Auguste le Fort ordonne de transformer en galerie de peinture les Chambres Danoises du château (c'est-à-dire les appartements de l'aile sud où Frédéric IV de Danemark loge en 1709)[1]. Contrairement à son habitude et sans doute faute de temps, Auguste le Fort demande au comte de Wackerbarth le 20 octobre 1718 de suspendre les tableaux comme bon lui semble dans cette nouvelle galerie[2]. En 1726, lorsque l'aile sud du château est réaménagée afin de servir d'appartements ordinaires pour Marie-Josèphe de Habsbourg, les 650 tableaux de la galerie de peinture sont déplacés dans l'aile est, dans la salle des Géants[3]. Ils y restent après 1733, même lorsque la salle des Géants est partagée en trois pièces. Dans un premier temps, la galerie de peinture n'est pas séparée des pièces d'apparat du château, ce qui interdit de considérer qu'elle ait d'abord une fonction muséale.

C'est Frédéric-Auguste II qui fonde le premier musée royal de peinture à Dresde. Sa passion pour cet art l'y porte, mais ce n'est pas là le seul enjeu. Exactement comme son père, il cherche à affirmer sa gloire en se faisant le protecteur des arts, en organisant méthodiquement sa collection de tableaux et en l'ouvrant au public. Pour ce faire, il prend conseil auprès de son agent artistique Francesco Algarotti. Celui-ci propose de construire un bâtiment *ad hoc*, une série de quatre galeries autour d'une cour carrée avec quatre pavillons d'angle : afin de permettre aux visiteurs de voir les tableaux sous leur meilleur jour, en évitant autant que possible les reflets, Algarotti envisage un éclairage zénithal[4]. C'est finalement un ouvrage plus modeste qui est réalisé : de 1745 à 1747, Knöffel transforme en galerie de peinture le bâtiment des écuries qui donne sur le *Jüdenhof* et qui servait jusque-là de pièces d'apparat et d'appartements pour les princes invités[5]. L'architecte prend en compte le souhait du roi de classer les tableaux en fonction de l'école artistique dont ils relèvent et de la quantité de lumière qui les met le mieux en valeur. Les deux étages de l'ancien édifice sont réunis en un seul et de hautes fenêtres en arcade permettent de bénéficier d'une source naturelle de lumière. À l'intérieur, le bâtiment est partagé en deux galeries qui en épousent la forme carrée : l'extérieure, qui donne sur le *Jüdenhof*, abrite les peintures flamande, allemande et française tandis que la peinture italienne est exposée dans la galerie qui donne sur une cour intérieure.

[1] SHStA 10026/773/16 f°227.
[2] *Ibidem*, f°264v°-265r°.
[3] Thomas W. GAEHTGENS, « Auguste II et Auguste III, des princes mécènes », in *Dresde ou le rêve des princes. La Galerie de peintures au XVIII^e siècle*, Paris, 2001, p.46.
[4] *Ibidem*, p.47.
[5] Gerald HERES, « *Die Dresdener Sammlungen in Keyßlers Neuesten Reisen* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 11, 1978/1979, p.112-113.

La nouvelle galerie royale de peinture brille ainsi par le nombre de chefs d'œuvre présentés et par la qualité de leur exposition et de leur ordonnancement[1].

Sous le règne de Frédéric-Auguste II, l'on assiste par ailleurs à l'éclosion d'un mécénat non royal et tout autant visible à l'échelle de la ville-résidence, celui du premier ministre, le comte de Brühl. À l'instar de son maître, il se constitue de très riches collections en multipliant les acquisitions à l'étranger et en se faisant bâtir des bâtiments destinés à les accueillir. Il s'agit tout d'abord d'une bibliothèque édifiée sur la portion du rempart nord de Neudresden dont le comte de Brühl obtient la possession par décret royal du 23 juin 1739[2]. Selon M. Zumpe, la collection de livres du comte de Brühl est d'abord le fruit de la rivalité qui l'oppose au comte de Bünau, lequel possède une très riche bibliothèque dans son château de Nöthnitz. Dans les années 1740, le comte de Brühl se fait construire un bâtiment de plain pied, long de soixante-deux mètres, où sont rangés les très nombreux livres qu'il a fait venir de tous les pays d'Europe. L'ampleur de la collection est telle qu'entre 1748 et 1751, il y fait ajouter un étage[3]. La peinture est le second champ du mécénat du comte de Brühl : depuis les années 1730, il constitue sa propre collection de tableaux, en acquérant surtout des maîtres flamands. Comme pour sa bibliothèque, il fait édifier un bâtiment *ad hoc*, sur la nouvelle portion du rempart nord de Neudresden qu'il a obtenue par décret royal du 18 juillet 1742[4]. En dépit de l'importance du mécénat royal et du souci qu'ont les Wettin de créer de véritables musées, c'est le comte de Brühl qui bâtit la première galerie de peinture de Dresde. Il s'agit d'un bâtiment de plain pied, long de 87,5 m et remarquable par ses dix-neuf hautes fenêtres ainsi que par le balcon qui, en son centre, s'ouvre sur l'Elbe[5].

2) Dresde, capitale musicale de rang européen

L'organisation des collections n'est pas le seul moyen par lequel les Wettin assurent la réputation culturelle de leur ville-résidence, leur goût les porte également à se soucier de son rayonnement musical. Dresde est un centre musical depuis le XVII[e] siècle, grâce au rôle joué par Heirich Schütz : ancien élève de Monteverdi, il est certes influencé par la musique

[1] Gerald HERES, « *Von der Kunstkammer zum Museumskomplex* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.261-262.
[2] Manfred ZUMPE, *Die Brühlsche Terrasse in Dresden*, Berlin, 1991, p.77.
[3] *Ibidem*, p.92-97. La datation de l'étage peut-être déduite du tableau de Bellotto où la bibliothèque du comte de Brühl est représentée comme un bâtiment de plain pied (Gemälde Galerie Alte Meister 606). L'on peut mesurer la richesse de cette bibliothèque lorsque l'on sait qu'après les destructions et les disparitions de la guerre de Sept Ans, elle comprenait encore 60 000 volumes qui sont par la suite vendus à l'électeur de Saxe et ont ainsi fourni le noyau de l'actuelle bibliothèque universitaire et régionale de Saxe.
[4] *Ibidem*¸ p.77.
[5] *Ibidem*, p.99. Cf. Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602. La collection de tableaux du comte de Brühl est vendue à Catherine II de Russie en 1768 et le bâtiment détruit en 1884.

italienne et compose le premier opéra représenté en Allemagne, mais sa célébrité vient surtout de ce qu'il dote l'Église luthérienne d'une musique religieuse de qualité. Durant la période augustéenne, Dresde est toujours un centre musical, moyennant une certaine inflexion. La musique luthérienne continue certes de jouer un rôle important à Dresde, en particulier grâce à Theodor Christlieb Reinhold, maître de chapelle de Sainte-Croix qui se distingue par ses cantates et par la qualité de sa direction de la maîtrise Sainte-Croix, mais ce n'est plus elle qui assure la réputation de la vie musicale de Dresde. Désormais, le rôle moteur est joué par les musiciens directement au service des Wettin : la rivalité avec les grands centres musicaux de l'époque, notamment la cour de Vienne, et le goût de Frédéric-Auguste II conduisent à une modification assez radicale de la musique jouée à Dresde. Durant la première moitié du XVIII[e] siècle, Dresde devient tout d'abord une capitale de la musique bohême : les musiciens formés à Prague sont réputés pour leur qualité et sont d'autant plus aisément embauchés à la cour de Dresde que les Wettin souhaitent se doter d'une chapelle vocale et instrumentale digne de ce nom, qui leur permette de concurrencer la chapelle de l'empereur Habsbourg. C'est ainsi qu'au niveau musical, des liens étroits sont tissés entre la Bohême et Dresde, comme le montre l'exemple du violiste et compositeur Jan Dismas Zelenka (1679-1745)[1]. L'on peut ainsi reprendre les propos du *Journal général de musique* : « L'état incomparable et jamais retrouvé que la musique a connu à Dresde dans la première moitié de ce siècle devait beaucoup à la plus exquise culture musicale de la Bohême, car il était alors non seulement d'usage que les meilleurs artistes de Bohême se rendent à Dresde et y séjournent un certain temps, mais ils y étaient également poussés par leur intérêt, dans la mesure où ceux qui excellaient vraiment dans leur art s'attendaient à une considérable rétribution.[2] » La générosité de Frédéric-Auguste II contribue ainsi à faire de Dresde une capitale culturelle.

Par-delà la Bohême et Vienne, la musique jouée à Dresde est d'abord italienne, vénitienne, mais aussi napolitaine. Un tel fait ne surprendra pas si l'on songe que l'art italien est alors une norme européenne et que c'est un très bon moyen d'assurer sa réputation que de montrer sa capacité à faire aussi bien que les Italiens : le désir de faire de Dresde un brillant centre artistique oriente d'autant plus la vie musicale de ce côté que la cour de Vienne procède de même et que le goût de Frédéric-Auguste II l'y porte. Ce sont donc des Italiens ou des gens

[1] Pour la musique sacrée catholique, cf. *infra*.

[2] *Allgemeine musikalische Zeitung Leipzig*, I, 1799-1800, p.540 (cité par Zdeňka PILKOVÁ, « *Böhmische Musiker am Dresdner Hof zwischen 1710 und 1845* », *Dresdner Hefte*, 48, 1996, p.21) : « *Der unvergleichliche, nie wiederkommende Zustand der Musik in Dresden in der ersten Hälfte dieses Jahrhunderts trug sehr viel zu feinern musikalischen Kultur in Böhmen bey ; denn es gehörte damals nicht nur zum Wohlstande, daß die besten böhmischen Künstler nach Dresden reisten, und eine Zeitlang dort verweilten, sondern ihr eigener Vortheil trieb sie dahin, indem die wirklich sich Auszeichnenden ansehnliche Belohnung erwarteten*. »

formés en Italie qui dominent les chapelles vocale et instrumentale de l'électeur de Saxe. Le phénomène commence en 1719, à l'occasion des fêtes pour la réception de Marie-Josèphe de Habsbourg qui, en ce domaine également, jouent un rôle décisif : lors de son voyage de formation, Frédéric-Auguste (II) est séduit par la musique vénitienne et comme il connaît la vogue de la musique italienne à la cour de Vienne, il tient à ce que quelque chose d'équivalent se fasse à Dresde. C'est ainsi que des musiciens italiens sont recrutés et que le compositeur et poète Antonio Lotti (1666-1740) doit fournir le livret de trois opéras, *Ascanie*, *Teofane* et *Jupiter en Argos* : s'il est choisi, c'est à la fois parce que Frédéric-Auguste (II) l'a rencontré à Venise et qu'il est alors très apprécié à la cour de Vienne[1]. Ces recrutements de l'année 1719 sont d'abord destinés à combler un manque et à assurer la qualité des fêtes de septembre, aussi les musiciens italiens sont-ils renvoyés dès la fin des festivités[2]. C'est toutefois d'autant moins la fin de la vie musicale à Dresde que, par goût, Frédéric-Auguste (II) tient à disposer de concerts de qualité. Les musiciens à la cour sont alors moins des Italiens que des Allemands ou des gens de Bohême formés en Italie : c'est le cas notamment du violoniste Johann Georg Pisendel (1687-1755), ancien élève de Vivaldi et du compositeur Johann Adolph Hasse (1699-1783), ancien élève de Scarlatti et époux de la célèbre cantatrice vénitienne Faustina Bordoni[3]. Par le biais de Pisendel, Frédéric-Christian réussit à convaincre Antonio Vivaldi, maître de chapelle à l'hospice de la Piété à Venise, de venir s'installer à Dresde, où l'électeur peut lui assurer une situation confortable : le célèbre violoniste quitte Venise en 1740, mais il n'atteint jamais sa destination, car, malade, il interrompt son voyage à Vienne, où il meurt en 1741. La qualité de la vie musicale à Dresde est telle que la ville-résidence est désormais capable de prendre le relais de l'Italie, c'est-à-dire de former des musiciens et de les envoyer dans d'autres cours européennes : un exemple parmi d'autres est le flûtiste Johann Joachim Quantz (1697-1773), formé à Dresde avant de passer au service de Frédéric II de Prusse.

C'est notamment grâce à l'opéra que les Wettin sont parvenus à faire de Dresde une capitale musicale européenne. En effet, ils ont doté leur ville-résidence d'un édifice propre à ces spectacles musicaux, à l'occasion des grands chantiers lancés en 1717 en prévision de l'arrivée de Marie-Josèphe de Habsbourg : outre des appartements de parade, un château digne de ce nom, des pavillons de plaisance, un pavillon de redoute (pour les bals masqués), il a immédiatement paru nécessaire de faire bâtir un somptueux opéra dont Dresde était jusque-là

[1] Michael WALTER, « *Italienische Musik als Repräsentationskunst der Dresdner Fürstenhochzeit von 1719* », in Barbara MARX (dir.), *Elbflorenz. Italienische Präsenz in Dresden 16.-19. Jahrhundert*, Dresde, 2000, p.181.
[2] Manfred MECHNER, « *Musik im barocken Dresden* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit*., p.222-223. Ces musiciens italiens sont ensuite embauchés par Georg Friedrich Haendel et se rendent à Londres.
[3] *Ibidem*, p.224. Cf. également Michel ESPAGNE, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe XVIII^e^-XIX^e^ siècles*, Paris, 2000, p.150.

dépourvue. Ainsi, les Wettin peuvent accueillir la nouvelle princesse en lui offrant un opéra italien, qui lui montre que la civilisation et le raffinement à Dresde ne le cèdent en rien à ce qu'elle avait pu connaître à Vienne. Ce n'est pas qu'une coïncidence si l'opéra de Pöppelmann est inauguré au soir du dimanche 3 septembre 1719, dès le lendemain de l'entrée solennelle de Marie-Josèphe : après le faste du cortège du samedi, la messe d'action de grâce le dimanche matin et le somptueux festin le dimanche midi, le premier divertissement offert à la nouvelle princesse électorale est un opéra, c'est-à-dire un spectacle qui, dans l'ensemble de l'Europe, est alors synonyme de raffinement de la culture de cour. Le désir d'éblouir Marie-Josèphe et, par elle, la cour de Vienne et toute l'Europe, est à l'origine de cette démesure qui conduit Auguste le Fort à faire représenter quatre opéras différents durant le seul mois de septembre 1719, une pastorale le 3 septembre, *Ascanie* le 7 septembre, *Teofane* le 13 septembre et *Jupiter en Argos* le 27 septembre[1]. Le bâtiment est à la mesure de ce faste : d'une taille imposante, c'est le plus grand édifice de ce genre dans les pays germaniques, avec une scène profonde de 43 m et d'une superficie de 980 m², et une capacité de plus de 2000 spectateurs[2]. Le musicologue britannique Charles Burney, qui accomplit deux voyages en Europe en 1770 et en 1772, est plutôt élogieux à son égard : « Il égale presque, par sa taille, celui de Milan : il a cinq rangs de trente loges chacun, il est de forme ovale, comme en Italie, et le lieu où s'assemble l'orchestre peut contenir cent musiciens.[3] » L'opéra de Dresde peut ainsi être comparé avec les plus grands édifices analogues d'Italie, ce qui n'est pas un petit éloge, surtout de la part de ce musicologue généralement avare de compliments. À l'intérieur des murs, la splendeur règne : l'auteur anonyme d'une description manuscrite conservée aux archives du Conseil privé signale ainsi les nombreuses statues dorées, les toits blancs et dorés des loges, le drap jaune des sièges, le velours rouge des loges du roi, de la reine, du prince et de la princesse, ainsi que la richesse et la diversité des couleurs du plafond[4].

Après le renvoi des musiciens italiens par Auguste le Fort à la fin de l'année 1719, les années 1720 ne semblent pas être une période de grande activité pour l'opéra de Dresde, sans doute parce que le souverain n'y éprouve guère de plaisir. Le goût de l'électeur de Saxe et roi de Pologne contribue ainsi à favoriser tel ou tel aspect de la vie culturelle de sa cour et, ce faisant, telle ou telle dimension de la ville-résidence et capitale. Nous le voyons *a contrario* lorsque Frédéric-Auguste II devient électeur de Saxe et roi de Pologne en 1733 : parce que

[1] SHStA 10006 B 20a f°2v°-4r°.
[2] Robert PRÖLSS, *Geschichte des Hoftheaters zu Dresden. Von seinen Anfängen bis zum Jahre 1862*, Dresde, 1878, p.129.
[3] Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, traduit de l'anglais par Michel Noiray, Paris, 1992, p.384.
[4] SHStA 10024/9835/24 f°2.

son goût l'y porte, c'est le début d'une période très prospère pour la musique en général et pour l'opéra en particulier. À chaque fois qu'un nouvel opéra est monté, l'on modifie les décorations intérieures, celles de la scène, voire celles du plafond : d'après une liste de comptes, c'est le cas en 1736, en 1737, en 1738, en 1739, en 1740, en 1749, en 1752 et en 1753[1]. La taille de la scène et de la fosse d'orchestre permet de faire représenter des opéras d'une certaine ampleur et la magnificence du bâtiment semble bien en accord avec la qualité des spectacles qui y sont joués. Selon Burney, « En 1755, le feu roi de Pologne employait dans ce théâtre dix sopranos, quatre contraltos, trois ténors et quatre basses. On comptait parmi ces chanteurs les Signore Faustina, Mingotti et Pilaia, et les Signori Monticelli, Pozzi, Anibali, Amorevoli et Campagnari. Les instrumentistes étaient tous de premier ordre, et en plus grand nombre que dans toute autre cour d'Europe.[2] » Enfin, les compositeurs ne sont pas en reste, notamment Johann Adolph Hasse qui, après avoir reçu sa formation musicale à Hambourg et en Italie, arrive à Dresde en 1731, où il écrit chaque année deux ou trois opéras[3]. La réputation de l'opéra de Dresde est telle qu'en 1772, quinze ans après sa fermeture, Burney peut écrire : « J'étais extrêmement curieux de voir ce célèbre champ de bataille, où le général Hasse et ses troupes bien entraînées avaient mené de si glorieuses campagnes et cueilli tant de lauriers, tous ses meilleurs ouvrages, ainsi que certaines pièces de Métastase, ayant été expressément composés pour ce théâtre.[4] » En dépit de son intégration dans la tradition italienne, l'opéra de Dresde acquiert ainsi une spécificité qui lui est propre : il a un compositeur attitré et Métastase, le célèbre librettiste de la cour de Vienne, accepte d'écrire des livrets d'opéras conçus pour être représentés dans ce bâtiment. Grâce aux Wettin, la réputation de l'opéra de Dresde rayonne dans toute l'Europe et à sa fermeture au début de la guerre de Sept Ans, ses instrumentistes n'ont guère de mal à retrouver un emploi ailleurs, comme le rapporte Burney : « C'est à la dispersion de ce célèbre orchestre, au commencement de la dernière guerre, que presque toutes les grandes villes d'Europe, Londres y compris, acquirent plusieurs de ces remarquables musiciens.[5] »

Ainsi, Frédéric-Auguste II fait de Dresde une capitale musicale de dimension européenne : le mécénat princier, qui est à la fois le résultat d'un goût individuel et le fruit d'une rivalité entre les cours européennes, contribue à façonner l'identité de la ville-résidence.

[1] SHStA 10026/773/5.
[2] Charles BURNEY, *op. cit.*, p.384.
[3] En 1763, Hasse et son épouse Faustina quittent Dresde pour Vienne, puis tous deux s'installent à Venise en 1773, où ils achèvent leurs jours, lui en 1783, et elle en 1781.
[4] Charles BURNEY, *op. cit.*, p.383-384.
[5] *Ibidem*, p.384.

3) Essor des arts, gloire du roi, réputation de la ville

L'investissement artistique et culturel des Wettin n'est pas seulement le résultat de leur goût prononcé pour les beaux-arts : en faisant de leur ville-résidence une capitale artistique et culturelle, ils travaillent à leur gloire propre. C'est pourquoi Burney peut écrire à l'occasion de son séjour à Dresde en 1772 : « Sous le règne d'Auguste III, Dresde était regardée par le reste de l'Europe comme l'Athènes des temps modernes ; tous les arts, mais surtout la musique, la poésie et la peinture, y étaient favorisés par ce prince avec un zèle et une libéralité qui dépassaient même les plus brillantes époques de l'Antiquité.[1] » Autrement dit, selon le musicologue qui rapporte l'opinion dominante du début des années 1750, l'âge d'or culturel qu'avait été l'Antiquité classique revit dans la Dresde de la première moitié du XVIII^e^ siècle : comme Athènes est connue comme le lieu d'apogée de la tragédie, de la philosophie, de l'architecture et de la sculpture, bref de la culture classique, Dresde est devenue un centre culturel et artistique florissant, non seulement par ses collections de culture ancienne et moderne, mais aussi par l'art vivant qui s'y crée. Parce que la culture européenne de l'époque moderne vit dans la nostalgie de l'apogée de la culture classique à Athènes, que les arts et la culture soient à ce point florissants à Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle donne l'impression que la capitale de la Saxe est la nouvelle Athènes et que l'on y observe le retour tant attendu de l'Âge d'or.

Or, tant Burney que ses contemporains savent à quoi est due cette prospérité artistique et culturelle de Dresde : elle vient du zèle et de la libéralité de l'électeur de Saxe, lequel joue parfaitement son rôle de mécène. Ce faisant, il aurait sans doute été plus juste de faire de Dresde la nouvelle Rome : comme l'empereur Auguste a fait de l'*Urbs* la capitale culturelle du monde antique, c'est-à-dire la nouvelle Athènes, à la fois en constituant des collections d'art grec et en favorisant l'art contemporain, Frédéric-Auguste II fait de sa ville-résidence la capitale culturelle de l'Europe, là où sont rassemblés les chefs d'œuvre de la culture européenne et là où l'art contemporain est également florissant. À l'instar d'Auguste, l'électeur de Saxe et roi de Pologne en retire de la gloire : qu'il soit capable de s'inscrire dans la tradition culturelle qui a fait la civilisation depuis l'époque de la Grèce et de la Rome antique et qui l'a renouvelée aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles montre qu'il n'est pas un souverain barbare, donc indigne de régner. Son zèle pour la culture et les arts est le signe de la légitimité de son pouvoir : parce que son père et lui comprennent cette culture et qu'ils sont parvenus à faire de Dresde un centre culturel autonome, leur façon tapageuse de multiplier les achats d'objets d'art et les

[1] *Ibidem*, p.387.

constructions à Dresde n'est pas l'action d'un parvenu illégitime, mais au contraire le signe de ce que les Wettin sont appelés à devenir les premiers souverains d'Europe et à faire de Dresde la nouvelle Rome, tout comme Louis XIV, en son temps, avait cherché à montrer à Paris et à Versailles que la France pouvait prendre la relève de la splendeur romaine.

L'essor des arts à Dresde a ainsi un enjeu symbolique qui dépasse largement le goût du prince et même la seule histoire culturelle : il concerne la légitimité de la souveraineté des Wettin. Dans le même temps, il ne se réduit pas à sa dynastie ou à sa cour, mais il contribue à la réputation, voire à la croissance, de la totalité de la ville-résidence. La gloire que l'électeur tire de son rôle de mécène rejaillit sur la réputation de Dresde, comme le dit J.-C. Crell : « Dresde, la ville-résidence et place forte royale et électorale de Saxe, est bien trop grande pour que l'on puisse donner un exposé complet de sa magnificence et de sa splendeur. En effet, elle donne à voir en une fois tout ce que l'on peut rencontrer dans toute Europe de façon isolée, quoiqu'en plus grande quantité.[1] » Ce qui était déjà vrai en 1719 l'est bien davantage dans les années 1750 : grâce au mécénat des Wettin, Dresde est une véritable encyclopédie de la culture, elle offre un *compendium* de tout ce qui a été fait en Europe depuis l'Antiquité classique, y compris des chefs d'œuvre de la civilisation antique et moderne. Grâce à la richesse et la qualité de l'ordonnancement des collections des Wettin, elle est devenue la vraie capitale culturelle de l'Europe, là où est rassemblé tout ce qui, autrement, est dispersé entre les différents centres culturels ou artistiques européens. Autrement dit, qui veut voir en une seule fois l'essentiel de la culture européenne n'a pas besoin de voyager à travers l'Italie, les Flandres ou la France, il lui suffit d'aller à Dresde. L'on peut même dire que la ville-résidence des Wettin albertins tente de surpasser les deux seules villes qui aient jamais prétendu à être la seule capitale de toute l'Europe, Rome et Paris : en effet, elle concentre non seulement l'art antique et moderne qui fait la célébrité de Rome, mais elle possède également des œuvres modernes allemandes, flamandes, espagnoles ou françaises. Qu'elle puisse rivaliser avec Paris ne fait aucun doute pour Karl Christian Schramm, qui ouvre ainsi sa description de Dresde dans son dictionnaire des destinations de voyage : « Dresde, résidence royale et électorale de Saxe et capitale, ce joyau inestimable de l'Allemagne, présente avec la plus grande perfection tout ce qui ne pouvait être vu jusque-là que dans Paris la grande, que ce soit des bâtiments

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1719, p.1 : « *Dreßden, die Königl[iche] und Chur-Fürstl[iche] Sächsische Residentz und Haupt-Vestung ist viel zu groß, daß man von ihrer Magnificence und Pracht einen vollkommenen Abriß machen könne. Denn sie zeiget auf einmal alles, was sonst eintzeln in ganz Europa, obschon in grösserer Menge anzutreffen*. »

prestigieux, des décorations somptueuses, de riches trésors, des curiosités extraordinaires ou toutes choses remarquables.[1] »

L'affirmation de l'identité royale des Wettin, leur désir de montrer la légitimité de leur souveraineté en s'inscrivant dans la tradition antique et moderne des rapports entre le prince et la culture ont permis l'essor d'un mécénat de grande ampleur qui a fait de leur ville-résidence une capitale culturelle. Le mode de l'affirmation dynastique a ainsi une influence directe sur l'identité de la ville-résidence : grâce au patronage princier, Dresde est devenue une capitale culturelle de rang européen et cela est le fondement de la réputation qui est la sienne depuis le XVIII[e] siècle, jusqu'à déterminer la façon dont on en a écrit l'histoire jusqu'à aujourd'hui. Le visage de la ville-résidence est ainsi façonné par l'identité dynastique et c'est là une chose que l'on retrouve lorsque l'on examine l'histoire religieuse de Dresde : parce que la dynastie est devenue catholique en 1697, leur ville-résidence est devenue la capitale catholique de la Saxe qu'elle est encore aujourd'hui.

II- Dresde, capitale catholique

A- La recréation d'une structure catholique en Saxe

1) Atermoiements et négociations (1697-1708)

Le 2 juin 1697, Auguste le Fort abjure le luthéranisme dans la chapelle Notre-Dame de Lorette du château de Baden, devant son parent Christian Auguste de Saxe-Zeitz, évêque de Győr. Cette conversion est uniquement politique : par ce moyen, l'électeur de Saxe espère servir ses ambitions dynastiques, en acquérant la couronne de Pologne. Du point de vue de l'Église romaine et notamment du pape Innocent XII, cette conversion peut être la première étape de ce qui serait un très grand coup, la reconquête catholique du berceau de la Réforme, la Saxe électorale. Cette divergence fondamentale explique la lenteur et la complexité de la recréation d'une structure catholique en Saxe.

Auguste le Fort sait très bien que sa conversion au catholicisme ne peut que troubler ses sujets saxons qui sont d'autant plus attachés à l'Église luthérienne que leurs pasteurs leur ont appris à se défier tant du catholicisme que du calvinisme, qui sont les deux bêtes noires du

[1] Carl Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Historisches Reise-Lexicon*, Leipzig, 1744, p.350 : « *Diese Königliche und Churfürstliche Sächsische Residenz und Haupt-Stadt Dreßden zeiget, als das unschätzbarste Kleinod Deutschlandes, in ihrem Begriff alles dasjenige in der grösten Vollkommenheit, was nur sonst das grosse Paris prächtiges an Gebäuden, kostbares an Auszierungen, reiches an Schätzen, ungemeines an Seltenheiten und bewundernswürdiges in allen Dingen sehen lässet*. »

luthéranisme, le premier étant accusé d'avoir trahi l'Évangile et le second de ruiner l'idée de sacrement. L'Église catholique étant par essence prosélyte, les Saxons peuvent à bon droit craindre une reconquête catholique de la Saxe, en dépit des paix de Westphalie qui fixent la carte religieuse du Saint-Empire à l'année normale 1624. Pour calmer cette agitation inévitable et perceptible dès l'été 1697, Auguste le Fort rend l'édit de Lobskowa le 6 août 1697, aux termes duquel il affirme que sa conversion est un événement uniquement personnel, sans conséquence pour la religion de l'État. La Saxe reste donc un État luthérien et l'Église catholique y est plus que jamais *persona non grata* (à l'exception, bien entendu, des régions catholiques de Lusace). Pour bien marquer ce fait, il est hors de question de restaurer l'ancien diocèse de Meissen auquel appartenait la ville de Dresde : celui-ci reste administré par un préfet, qui est généralement chanoine à Bautzen, en Haute-Lusace[1]. L'édit de Lobskowa est la première d'une série d'assurances qu'Auguste le Fort et son fils rendent régulièrement quant à la paix religieuse.

Dans le même temps, Innocent XII veut profiter de la conversion, quoique politique, d'Auguste le Fort, pour faire des Wettin une dynastie entièrement catholique et pour reconstituer une Église catholique en Saxe[2]. Dans ces années d'instabilité de la couronne de Pologne, la cour de Rome tente un marchandage : si Auguste le Fort donne un témoignage de sa bonne volonté à l'égard de l'Église catholique, alors le pape usera de tous les moyens en son pouvoir, y compris l'excommunication, pour obtenir des évêques récalcitrants, et notamment du primat de Pologne, sa reconnaissance comme roi légitime. Telle est la ligne directrice de la politique pontificale de 1697 à 1719. L'on observe ainsi un jeu diplomatique subtil : à chaque fois qu'Auguste le Fort a besoin du soutien pontifical pour asseoir son autorité en Pologne, il fait une concession qui est une étape supplémentaire dans la reconstitution de l'Église catholique de Saxe. Dans tous les cas, la négociation porte sur deux objets, d'une part la conversion des autres membres de la dynastie (Christiane Eberhardine et le prince héritier Frédéric-Auguste) et d'autre part, la fondation d'une église catholique publique en Saxe.

Un tel jeu diplomatique commence en janvier 1698, lorsque Innocent XII cesse de soutenir la candidature du prince de Conti et reconnaît Auguste le Fort comme roi légitime de Pologne : Mgr Paulucci, évêque de Ferrare, est envoyé comme nonce extraordinaire auprès

[1] Cette situation perdure jusqu'à la restauration du diocèse de Meissen en 1921 (devenu par la suite diocèse de Dresde-Meissen, avec l'érection de l'église catholique de cour en cathédrale). À l'époque augustéenne, les administrateurs du diocèse sont Martin Ferdinand Brückner von Brückenstein (1676-1700), Matthäus Joseph Vitzki (1700-1713), Martin Bernard Just von Friedenfeld (1713-1721), Johann Joseph Ignaz Freyschlag von Schmidenthal (1721-1743) et Jakob Johann Wosky von Bärenstamm (1743-1771).

[2] Pour ce qui suit, cf. Johannes ZIEKURSCH, « *August der Starke und die katholische Kirche in den Jahren 1697-1720* », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 24, 1903, p.86-135 et p.232-280.

d'Auguste le Fort et obtient la reconnaissance de ce dernier par le primat de Pologne en échange de la promesse de la conversion de l'électrice et du prince héritier. À cette fin, Christian Auguste de Saxe-Zeitz et Mgr Dabski, évêque de Cujavie, se rendent à Dresde, tandis que le staroste Dziedoszycki représente Auguste le Fort auprès de la Curie à Rome. La mission des évêques se solde par un échec d'autant plus cuisant que le staroste Dziedoszyck manque de prudence à Rome, comme le montrent ses lettres à Auguste le Fort. Il écrit ainsi le 26 janvier 1698 :

> « Tous les Cardinaux me recoivent avec une distinction particuliere et me parlent unaniment touchant la gloire de V[otre] M[ajesté]. Ils voudroint s'informer de l'estat de la conversion de S[a] Majesté la Raine. Comme les Francois tachent de batir sur ce fondement par les mains du Cardinal Protecteur quelque machine preiudiciable a V[otre] M[ajesté] pour preclu tous ces mauvaises dessains, i'ai dit a tous les Cardinaux que S[a] M[ajesté] la Raine est tout a fait dans nostre religion et qu'elle n'attendes que le Nonce extraordinair pour renoncier sa religion entre les mains d'un Ministre de S[a] S[ainteté].[1] »

Avoir répandu une telle fausse nouvelle a coûté son poste au staroste[2]. De son côté, Mgr Paulucci retourne à Rome en août 1698. Afin d'échapper aux pressions de son époux et des Polonais, Christiane Eberhardine se retire en 1700 dans son château de Pretzsch et ne retourne à Dresde qu'en de rares occasions.

Dès la fin du XVII^e^ siècle, il est donc évident qu'on ne pourra pas obtenir la conversion de l'électrice et la diplomatie pontificale se concentre sur deux objets, la conversion du prince héritier et la fondation d'un culte catholique public en Saxe. À cette date, le seul culte catholique célébré en Saxe électorale se tient dans la chapelle de l'ambassade Habsbourg et est normalement réservé aux seuls membres de l'ambassade. La situation change lors du premier retour d'Auguste le Fort à Dresde comme roi de Pologne, le 23 août 1699 : afin de remplir ses devoirs religieux, il faut qu'il s'attache un prêtre qui puisse lui servir de directeur spirituel, le confesser et dire la messe à son intention, ce qui implique d'affecter au culte catholique une pièce du château. À cette fin, l'évêque de Győr fait venir à la cour de Saxe le P. Charles Maurice Vota sj (1629-1715) et la salle d'audience du château de Dresde est transformée en chapelle catholique[3]. Une étape supplémentaire est franchie à Noël 1699, avec l'érection de la

[1] SHStA 10026/2090/31 f°17v°-18r°.
[2] *Ibidem*, f°46.
[3] P. Augustin THEINER, *Geschichte der Zurückkehr der regierenden Häuser von Braunschweig und Sachsen in den Schooß der Katholischen Kirche im achtzehnten Jahrhundert, und der Wiederherstellung der Katholischen Religion in diesen Staaten*, Einsiedeln, 1843, p.115-121. Cf. P. Carlos SOMMERVOGEL sj, *Bibliothèque de la*

première chapelle catholique publique en Saxe, dans le château de Moritzburg, qui est desservie par le P. Paldamus (prêtre envoyé par la Congrégation pour la Propagation de la Foi), assisté d'un capucin, le P. Benignus[1].

En 1700, Innocent XII meurt et lui succède Clément XI qui cherche à véritablement obtenir la refondation de l'Église catholique de Saxe. Bien conscient de ce que cela ne peut se faire sans l'appui des Wettin, il a l'idée de travailler à une alliance matrimoniale entre cette dynastie et les Habsbourg, même si en 1700, le prince héritier n'a que quatre ans et qu'il est luthérien. Une telle union satisferait les ambitions d'Auguste le Fort tout en faisant des Wettin une dynastie catholique qui pourrait être la base de la reconquête catholique de la Saxe. Le pape se fait fort d'obtenir l'accord des Habsbourg, qui sont alors pleinement conscients de leur mission impériale. Dans ces années qui sont aussi celles des premières victoires suédoises dans la guerre du Nord, Clément XI soutient Auguste le Fort et déclare nulle l'élection de Stanislas Leszczyński comme roi de Pologne[2].

2) Auguste le Fort et la refondation d'une Église catholique en Saxe (1708)

Un pas décisif est franchi en 1707 lorsque l'électeur de Saxe, afin d'obtenir l'appui pontifical, accepte de fonder une église catholique à Dresde, qui soit à la fois église de cour et église paroissiale[3]. Le 13 février 1708, Auguste le Fort annonce à Clément XI que durant les fêtes pascales sera ouverte une église catholique publique à Dresde, à l'emplacement de l'ancien théâtre de cour[4] : celle-ci est consacrée par le P. Vota sj le Jeudi Saint 1708. Elle est intimement liée à la dynastie, puisqu'elle occupe un bâtiment dynastique et qu'elle porte le nom d'église et chapelle royale de Dresde. Les premiers articles du règlement édicté par Auguste le Fort insistent bien sur le fait qu'il s'agit d'une fondation royale et sur les conséquences juridiques qui en découlent :

Compagnie de Jésus, Bruxelles, Paris, 1891, t. VIII, p.918-922 : selon lui, la correspondance du P. Vota était conservée aux archives de la Compagnie, dans les volumes transférés par Napoléon à Paris, ils y seraient toujours à la fin du XIX^e^ siècle.

[1] Siegfried SEIFERT, *Niedergang und Wiederaufstieg der katholischen Kirche in Sachsen 1517-1773*, Leipzig, 1964, p.141.

[2] Pour les détails de la politique pontificale et le rôle joué par le tsar Pierre I^er^, cf. Johannes ZIEKURSCH, *op. cit.*, p.116-127, lequel montre bien comment Clément XI considère les choses de façon globale et essaie d'obtenir à la fois la pacification de l'Europe, la reconquête catholique de la Saxe et la réconciliation avec les orthodoxes russes. Les enjeux confessionnels ne sont de toute façon pas absents de la guerre du Nord : ainsi, à la paix d'Altranstädt de 1706, Charles XII impose à Auguste le Fort de s'engager à ne pas ouvrir d'églises catholiques en Saxe ; de son côté, Joseph I^er^, conscient de l'identité luthérienne de la Suède et soucieux de ménager un envahisseur dont on craint qu'il ne soit le nouveau Gustave-Adolphe, concède de nouvelles églises luthériennes en Silésie.

[3] La date de 1707 est attestée par la lettre de félicitations datée du 24 mars 1707, adressée par Mgr Pignatelli, ancien nonce en Pologne et archevêque de Naples. Celle-ci est éditée par le P. Augustin THEINER, *op. cit.*, p.73.

[4] P. Augustin THEINER, *op. cit.*, p.74.

« 2- [L'église et chapelle royale] jouira de touts les Privilèges et Prerogatives accordées par le Saint Siège aux autres Eglises et Chapelles Royales.

3- Le Roi comme seul fondateur en aura avec ses Successeurs le Jus Patronat perpetuel.

4- Elle dependra immediatement du seul S[aint] Siege Apostolique.

5- Le Roi nommera à son plaisir touts les Ecclesiastiques qui la composeront [...][1] ».

Avec beaucoup de prudence, Auguste le Fort cherche à assurer le libre exercice de la religion catholique, geste nécessaire pour obtenir le soutien de Clément XI, tout en empêchant une dynamique de reconquête catholique de la Saxe qui déstabiliserait ses États patrimoniaux alors que la reconquête de la Pologne n'est nullement assurée. C'est ce que montrent bien les autres articles du règlement. Tout d'abord, la nouvelle église est consacrée à la Sainte Trinité, ce qui permet d'éviter de crisper les luthériens en mettant en avant le culte des saints, et au contraire d'insister sur les points d'accord, le fait que seul Dieu puisse être adoré et que Dieu est à la fois un et trine[2]. Il s'agit clairement d'une église paroissiale, qui en remplit toutes les fonctions et qui en a le monopole :

« 12- Les Baptesmes, Mariages, offices des morts et obseques, confessions, predications, processions, benedictions et expositions du S[ain]t Sacrement ne se feront que dans l'Eglise publique et Chapelle Royale.

13- Dans les Chapelles privées de la ville il ne sera permis de ne faire aucune fonction paroissiale étant toutes reservées à l'Eglise publique.

14- Veut et ordonne le Roy que l'exercice de la Religion soit entierement libre aux Catholiques en sorte qu'ils ne soient aucunement troublés et molestés et que ceux de la confession d'Auxbourg ny leurs Pasteurs et Consistoire ny d'autres ne leur donnent aucun empechement et n'exigent aucun argent desdits Catholiques pour leurs Mariages et Baptesmes ny pour leurs enterrements ou autres fonctions sacrées et il sera libre aux Prestres catholiques d'assister aux malades ou moribonds et leur administrer les Sacrements dans leurs logements sans aucun empeschement.[3] »

Dans le même temps, le règlement donné par Auguste le Fort cherche à empêcher tout conflit entre catholiques et protestants. D'une part, l'article 18 s'adresse aux luthériens qui auraient la curiosité d'assister à un office catholique ou qui seraient tentés d'en perturber le déroulement :

---

[1] *Ibidem*, p.75-87.

[2] On remarquera cependant que la dévotion à la Sainte Trinité est courante dans l'Europe baroque catholique du début du XVIII[e] siècle, comme en témoignent les nombreuses colonnes trinitaires, ainsi à Győr ou à l'abbaye cistercienne de Haute-Lusace Sankt-Marienthal : de ce point de vue, la dédicace de l'église catholique de cour permet en même temps d'ancrer l'Église catholique de Saxe dans le catholicisme d'Europe centrale.

[3] P. Augustin THEINER, *op. cit.*, p.75-87.

« Aussy le Roy veut que les Protestants et leurs Ministres ou Pasteurs s'abstiennent lorsqu'ils viendront voir les fonctions de l'Eglise Royale comme pendant les Messes et Predications de montrer aucun mespris ou aversion qui puisse troubler le repos et la bonne intelligence avec les Catholiques et lorsqu'ils entendront la Messe, et quand le S[ain]t Sacrement sera exposé, ils se tiendront découverts de même que tous ceux qui y viendront.[1] » De leur côté, les catholiques doivent donner l'exemple et éviter toute polémique, comme le dit l'article 17 : « [...] l'on se gardera de ne jamais rien dire contre les Protestants au contraire on priera pour eux et l'on en parlera tousjours avec charité leur donnant toutes les marques d'une veritable fraternité.[2] »

Le règlement particulier à l'usage des six chapelains va dans le même sens :

> « Ils s'abstiendront des Chicanes de la Controverse contentieus qui irritent les adversaires et qui sentent plus l'Ecole que la Chaire de l'Eglise, aussi bien elles n'aboutissent à rien [...] ; beaucoup plus s'abstiendront ils des paroles picquantes et capables d'offenser les Protestants et leurs Pasteurs et si ceux la dans leurs sermons ou autres occasions se servent des invectives et injures contre la Religion Catholique et Apostolique, ils y repondront par le silence, la patience et la modestie [...][3] ».

Les chapelains de l'église catholique de Dresde sont des jésuites rattachés à la province de Bohême, comme le dit explicitement le journal de la mission jésuite pour l'année 1709 : « Le roi très gracieux a pourvu l'église qui croît singulièrement d'un ecclésiastique capable et brillant venu de la province de Bohême. Le père Venceslas Nezlich, prédicateur de mérite, fut personnellement appelé de Prague par le prince très gracieux Egon Anton de Fürstenberg, gouverneur de Saxe au nom du roi très gracieux, et il arriva à Dresde après les fêtes pascales, au début du mois d'avril.[4] » Dans ces conditions, l'on comprend que le règlement d'Auguste le Fort n'ait pas été superflu. Les jésuites chargés de l'église de Dresde sont des maîtres en controverse, ils viennent de Bohême, c'est-à-dire de ce pays protestant redevenu catholique grâce à l'action de leurs frères du XVII^e^ siècle et au soutien sans faille des Habsbourg et du pape : *mutatis mutandis*, c'est une aventure similaire qui leur est proposée, la reconquête

[1] *Ibidem*.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*.
[4] *Historia Missionis Societatis JESU Dresdae Saxonia ab Anno Salutis 1708*, f°2 : « *S[erenissim]us Rex proficienti insigniter Ecclesiae providit de apto et praeclaro Ecclesiaste ex Provincia Bohemiae. Vocatus itaque fuit Praga, a S[erenissi]mo Principe Egon Antonio de Furstenberg Gubernatore Saxoniae in Nomine S[erenissi]mi Regis de persona petitus Pater Wenzeslaus Nezlich emeritus concionator, qui post Pascha cum initio Aprilis Dresdam appulit.* » Cf. également Johann SCHMIDL, *Historia Societatis Jesu Provinciae Bohemiae*, Prague, 1747-1759, 5 vol. et Bernd DUHR, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im 18. Jahrhundert*, Munich, Ratisbonne, 1928.

catholique de la Saxe avec le soutien d'Auguste le Fort et de Clément XI. Pour un missionnaire, la perspective est stimulante et les premières lignes du journal de la mission jésuite de Dresde s'en ressentent :

> « Au huitième siècle du Salut apporté par le Christ, lorsque l'empereur Charlemagne, étant entré avec ses enseignes victorieuses dans la plus noble région de Germanie, la Saxe, y apporta en même temps la foi catholique, l'abondante moisson des peuples saxons entra dans le champ ou la vigne très florissante de Notre Sauveur et Seigneur Jésus Christ, puis elle fut prospère pendant huit siècles, jusqu'à ce qu'au seizième siècle Luther, cette bête, l'eût abattue par son hérésie très ignominieuse et elle fut souillée de cette fange jusqu'en l'année 1708 où la Divine Providence a fait montre de sa miséricorde, lorsque le chef très gracieux de ce peuple Frédéric Auguste, roi de Pologne, duc de Saxe et électeur du Saint Empire romain, naguère converti à la Sainte Église catholique, a favorisé la reprise de la culture de cette vigne.[1] »

Les jésuites qui arrivent à Dresde ont ainsi l'impression de restaurer l'Église fondée à l'époque carolingienne et détruite par la Réforme : la consigne de prudence et l'interdiction de la polémique données par Auguste le Fort ne sont donc pas une clause de style.

3) La question du statut canonique de l'Église de Saxe

La chapelle royale de Dresde n'étant ni une chapelle privée ni une chapelle de cour, mais une véritable église paroissiale, il faut la réintégrer dans les institutions romaines. Mais vu le petit nombre de catholiques et la fragilité de leur situation en pays protestant, il n'est pour l'heure pas question de restaurer l'ancien diocèse de Meissen. Afin d'empêcher toute influence extérieure qui pût être préjudiciable à ses ambitions politiques, Auguste le Fort tient à ce que la chapelle royale de Dresde dépende directement du Saint-Siège : en 1708, il la place sous la direction du P. Vota sj, à qui Clément XI donne également le titre de préfet apostolique des missions de toute la Saxe. Or, le P. Vota quitte définitivement Dresde le 6 juin 1711 et la question du statut canonique de l'Église de Saxe se pose à nouveau[2]. Il aurait été

[1] *Ibidem*, f°1 : « *A Saeculo Octavo Christianae Salutis, quo Carolus Magnus Imperator cum victricibus signis suis Saxoniam nobilissimam Germaniae partem ingressus una fidem Catholicam invexit, transiit haec Gentilium Saxonum Silva in agrum aut vineam florentissimam Salvatoris Domini Nostri JESU Christi, floruitque per alia octo saecula, donec saeculo decimo quinto ferus per Lutherus eam foedissima haeresi subruiscet, sorduitque hoc luto usque ad Annum Millesimum Septingentesimum Octavum, quo Divinissimum Pater Familias tempus miserendi indicasse videt, quando Serenissimum Gentis hujus Caput Fridericus Augustus Poloniarum Rex et Saxoniae Dux, ac Sacri Romani Imperii Elector, nuper ad Sacra Catholica conversus, novam huic vinae favit culturam.* »

[2] Sur cette question, cf. Heinrich MEIER, *Das Apostolische Vikariat in den Sächsischen Erblanden*, Leipzig, 1981. Bien que cet ouvrage ne cite pas ses sources et que son auteur ne semble pas avoir pu consulter les

logique de rattacher la Saxe au vicariat apostolique de Haute et Basse Saxe, appelé aussi vicariat apostolique d'Allemagne du Nord, lequel est érigé en avril 1709 après avoir été détaché du vicariat apostolique des missions du Nord[1]. C'est en tout cas le point de vue romain, comme Clément XI l'écrit le 25 février 1715 à Mgr Steffani, vicaire apostolique de Haute et Basse Saxe de 1709 à sa mort le 12 février 1728[2]. Après deux ans de vacance, le 10 octobre 1730, la Congrégation pour la Propagation de la foi nomme comme vicaire apostolique d'Allemagne du Nord Leopold Heinrich von Schorror, évêque titulaire d'Hellespont de Bithynie. Celui-ci envisage d'exercer pleinement sa charge, en visitant les territoires placés sous sa juridiction. Auguste le Fort tente d'empêcher la réalisation d'un tel projet en écrivant le 1er décembre 1732 au cardinal Albani (le neveu du défunt pape Clément XI) et c'est cette lettre qui permet de préciser ou de rectifier certains points de l'ouvrage d'H. Meier[3].

Dans celle-ci, Auguste le Fort commence par relater le fait en cause : « il a été rapporté que l'évêque d'Hellespont, de nom Leopold Schorror, vicaire apostolique dans les régions septentrionales de l'Allemagne, dans lesquelles sont aussi compris nos États héréditaires, avec la faculté ordinaire d'y exercer une pleine juridiction en matières spirituelles, pense venir sous peu en ce pays en cette qualité de vicaire apostolique [...][4] ». Contrairement à ce qu'affirme H. Meier, Auguste le Fort reconnaît la juridiction spirituelle du vicaire apostolique de Haute et Basse Saxe et les églises catholiques de Saxe électorale font incontestablement partie de son ressort. Ce n'est pas une nouveauté, car, si l'on en croit la suite de cette lettre, l'électeur a également reconnu la juridiction de Mgr Steffani : « Il est vrai que le défunt évêque de Spiga, revêtu du même caractère, a exercé pendant de nombreuses années la même juridiction en Saxe [...][5] ». Autrement dit, depuis le départ du P. Vota sj en 1711, Mgr Steffani, évêque titulaire de Spiga et vicaire apostolique d'Allemagne du Nord, exerce une juridiction spirituelle sur les églises catholiques de Saxe électorale, laquelle est

---

archives romaines, il rend bien des services. L'on peut compléter avec P. Remigius RITZLER ofm, P. Pirminus SEFRIN ofm, *Hierarchia Catholica medii et recentioris aevi*, t. V (1667-1730), Padoue, 1952.

[1] D'après la *Hierarchia catholica*, t. V, p.361, à partir de 1709, le vicariat apostolique des missions du Nord concerne les régions les plus septentrionales de l'Allemagne, ainsi que les pays scandinaves. La juridiction du vicaire apostolique de Haute et Basse Saxe s'étend sur les évêchés soumis à la juridiction temporelle des électeurs de Brandebourg et de Brunswick, ainsi que sur ceux de Naumburg et de Merseburg (en Saxe albertine).

[2] Cf. Heinrich MEIER, *op. cit.*, p.9-11. L'histoire du vicariat apostolique de Haute et Basse Saxe est relativement complexe car son premier titulaire, Mgr Steffani, a résigné sa charge entre 1723 et 1726.

[3] SHStA 10026/2089/3 f°24-25. En raison de son importance, il nous paraît utile d'en traduire de larges extraits.

[4] *Ibidem*, f°24r° : « *Essendo in stato riferito che il Vescovo Elenopolitano per nome Leopoldo Schorror, Vicario Apostolico nelle parti Settentrionali della Germania, nelle quali vengono anche compresi quaesti nostri Stati Ereditari, colle solite facoltà di esercitare in esse una piena giurisdizione nelle materie spirituali, pensa di venire fra poco in queste Parsi nella itessa qualità di Vicario Apostolico* [...] ».

[5] *Ibidem*, f°24v° : « *Vero è che il defunto Vescovo di Spiga, rivestito dello itesso carattere, ha esercitato per molti anni la medesima giurisdizione in Sassonia* [...] ».

reconnue par Auguste le Fort[1]. Le problème n'est donc pas la juridiction de Mgr Schorror, mais son intention de se rendre à Dresde et d'y exercer les fonctions d'un vicaire apostolique. Dans sa lettre au cardinal Albani, Auguste le Fort souligne l'inopportunité d'un tel geste : « Nous ne pouvons manquer de faire observer à Votre très illustre Sainteté la gravité et le danger du préjudice que, dans les circonstances, tant sa présence que l'exercice de sa juridiction spirituelle causeraient à notre sainte Religion.[2] »

L'électeur demande en conséquence que l'on interdise à Mgr Schorror de se rendre en Saxe et que lui soit retirée sa juridiction spirituelle sur la Saxe électorale[3]. L'on comprend alors que la juridiction de Mgr Steffani n'était acceptée d'Auguste le Fort que parce que le vicaire apostolique n'a jamais cherché à l'exercer réellement en Saxe électorale. C'est uniquement en ce sens que H. Meier a raison d'affirmer que l'électeur souhaite que l'Église catholique de Saxe électorale ne soit liée à aucune structure ecclésiastique extérieure, notamment un vicariat apostolique. Dans cette même lettre du 1er décembre 1732, Auguste le Fort tente de rééditer la situation de 1708, c'est-à-dire de faire nommer préfet apostolique de Saxe l'un des jésuites de la mission de Dresde, en l'occurrence son confesseur, le P. Dussik : « En notre nom, nous supplions la Sainteté de Votre Sainteté de conférer [les facultés octroyées à Léopold Schorror] au P. Dussik, religieux de la Compagnie de Jésus, de la province de Bohême et présentement notre théologien et confesseur, à l'exemple de Sa Majesté Clément XI, votre oncle très digne, qui, au moyen d'un bref, a revêtu de ces mêmes facultés le défunt P. Vota, qui était alors notre confesseur.[4] » De la sorte, la Saxe électorale serait une préfecture apostolique indépendante du vicariat apostolique d'Allemagne du Nord et la situation personnelle du préfet, qui cumulerait cette charge avec celle de confesseur du roi, permettrait de réduire au mieux les liens avec la Congrégation pour la Propagation de la foi.

Nous ne savons pas si la solution proposée par Auguste le Fort a rencontré les suffrages du Saint-Siège, mais la contestation de la juridiction de Mgr Schorror dans cette

---

[1] C'est pour cette raison que l'on ne peut pas affirmer avec H. Meier, *op. cit.*, p.8, que le P. Vota sj n'a pas de successeur. Il y a une continuité institutionnelle, même si, dans la pratique, cela ne change pas grand-chose, car Auguste le Fort souhaite que le vicaire apostolique se tienne à l'écart des affaires de la Saxe électorale, tandis que les jésuites de Dresde préfèrent s'en rapporter au supérieur de la province de Bohême ou au général de l'ordre.

[2] SHStA 10026/2089/3 f°24r° : « *Non potiamo dispensarci di far riflexere a V[ostra] S[antità] Illustrissima li gravi e perniciosi pregiudici, che tanto la di lui presenza, quanto l'esercizio della di lui giurisdizione spirituale vecarrebens nelle presenti circostanze alla Nostra Santa Religione.* »

[3] *Ibidem*, f°25r°.

[4] *Ibidem*, f°25r° : « *Supplicando la Santità di V[ost]ro S[anti]te in nostro nome di conferirle à questo P. Dussik, Religioso della Compagnia di Gesù, della Provincia di Boemia, e nostro attuale Teologo e confessore, ad esempio della S[u]a Ma[està] di Clemenze XI di Lei degnissimo Zio, che muni delle stesse facoltà in virtu d'un Jus Breve il defunto P. Vota allora nostro Confessore*. »

lettre du 1er décembre 1732 n'est que de courte durée, puisque la mort de l'électeur au 1er février 1733 change la donne. À la différence de son père, Frédéric-Auguste II est favorable aux institutions romaines et à la normalisation du statut de l'Église catholique de Saxe électorale, il œuvre en outre à l'expansion du catholicisme dans ses États héréditaires. C'est pourquoi il ne fait aucune difficulté à reconnaître la légitimité de la juridiction de Mgr Schorror[1]. Paradoxalement, c'est pourtant lui qui obtient la dissociation institutionnelle de l'Église catholique de Saxe du vicariat apostolique d'Allemagne du Nord. Faute de sources, il ne nous est pas possible d'interpréter fermement les tenants et aboutissants de l'affaire, mais toujours est-il qu'en 1743 est érigé un vicariat apostolique de Saxe probablement confié au P. Liegertz sj, confesseur du souverain, à qui succèderait en 1749 le P. Rauch sj[2]. Nonobstant la difficulté que nous avons à éclaircir tous les détails de sa situation institutionnelle, il n'en reste pas moins que dès 1708, l'Église catholique de Saxe est pleinement refondée et qu'elle est à même de remplir presque toutes les missions qui sont les siennes.

B- La dynastie et le dynamisme de l'Église catholique de Saxe

1) Marie-Josèphe de Habsbourg et l'essor du catholicisme en Saxe

Sans le soutien des Wettin, le catholicisme n'aurait pas pu reprendre pied en Saxe albertine : le lien entre la dynastie et l'Église catholique est une clé de l'histoire religieuse de la Saxe au XVIIIe siècle. Or, si la conversion d'Auguste le Fort au catholicisme obéit avant tout à des motifs politiques, celle du prince héritier Frédéric-Auguste (II) est incontestablement sincère. Après huit ans d'absence de 1711 à 1719, il retourne à Dresde avec Marie-Josèphe de Habsbourg, son épouse, et tous deux soutiennent activement l'expansion du catholicisme en Saxe, ils sont les acteurs majeurs du dynamisme de la nouvelle Église catholique de Saxe. Pour comprendre comment cela est possible, il nous faut revenir aux conditions posées à l'union matrimoniale des Wettin et des Habsbourg en 1719.

[1] Heinrich MEIER, *op. cit.*, p.11.

[2] *Ibidem*, p.11-18. H. Meier affirme, p.13, que la situation institutionnelle de l'Église catholique de Saxe reste confuse et fonde son assertion sur une lettre de Clément XIV, datée du 22 janvier 1774, dans laquelle le pape affirme qu'à Rome, on ne connaît pas de vicaire apostolique en Saxe. La *Hierarchia catholica*, t. VI, 1958, quant à elle, connaît bien l'existence d'un vicariat apostolique de Saxe dès 1743, mais ne cite aucun nom de vicaire apostolique avant 1906, parce que s'il en a existé un, aucun n'a reçu la consécration épiscopale et n'a donc pu devenir évêque *in partibus*. De son côté, le P. Pie Boniface GAMS osb, *Series Episcoporum Ecclesiae Catholicae*, rééd. Graz, 1957, ne connaît de vicariat apostolique en Saxe qu'à partir de 1816 et donne la liste des vicaires à compter de cette date, qui sont l'un des jésuites en charge de l'église catholique de cour. Pour résoudre la question de façon satisfaisante, il n'y a sans doute pas d'autre moyen que de chercher dans les archives de la Congrégation pour la Propagation de la foi. Dans l'état de nos connaissances, nous pouvons dire qu'il a existé un vicariat apostolique de Saxe dès 1743, que les P. Liegertz et Rauch sj ont probablement exercé la fonction d'un vicaire apostolique en Saxe, mais la question de savoir s'ils en ont eu le titre reste ouverte.

Pour Clément XI, avoir obtenu la conversion du prince héritier le 27 novembre 1712 n'est pas suffisant car elle est pour l'heure secrète et il est sans doute imprudent de se fier à un homme qui peut toujours redevenir hérétique[1]. N'oublions pas que la guerre du Nord n'est nullement finie et qu'en dépit de sa défaite retentissante à Poltava en août 1709, Charles XII n'est aucunement abattu[2] : il l'est si peu qu'il met le siège devant Stralsund à la fin de l'année 1714. À cette date, il n'aurait pas été absurde d'imaginer un nouveau renversement de la fortune militaire : Auguste le Fort en est si conscient qu'il refuse de publier la nouvelle de la conversion de son fils[3]. La situation politique et militaire est même si peu certaine que pour parvenir à ses fins (obtenir le soutien pontifical coûte que coûte), Auguste le Fort avertit Mgr Grimaldi, nonce en Pologne, que s'il n'est pas satisfait de Clément XI, il mariera le prince héritier de Saxe à Ulrike Éléonore, la propre sœur de Charles XII[4]. De son côté, la Curie fait tout pour marier l'héritier Wettin à une princesse catholique, dont la piété permettrait de bien augurer de l'éducation catholique des enfants à naître : puisqu'il n'est pas possible de s'appuyer sincèrement sur Auguste le Fort, il faut utiliser son ambition et créer les conditions d'une dynamique religieuse à moyen terme. Pour atteindre ce but, le meilleur moyen consiste à obtenir la conclusion d'un mariage entre Frédéric-Auguste (II) et l'une des filles du défunt empereur Joseph I^{er}, Marie-Josèphe de Habsbourg. À cette fin, en 1716, Clément XI envoie à Vienne comme ambassadeur extraordinaire le P. Salerno sj, préfet des études au Collège germanique[5]. Contre les réticences de l'empereur Charles VI, préoccupé par le devenir du patrimoine Habsbourg, le P. Salerno sj insiste sur la mission qui lui a été confiée au jour de son couronnement à Francfort et la devise qu'il avait alors choisie en référence à ses prédécesseurs Charlemagne et Charles Quint, *Nomen Omen Amen* : nouveau Charlemagne, nouveau Charles Quint, Charles VI doit se montrer le défenseur de la vraie foi en accomplissant le serment prononcé juste avant le sacre, c'est-à-dire en rendant à l'Église catholique les terres qui ont été perdues à l'époque de la Réforme. L'argumentation est habile si l'on songe qu'au même moment, Charles VI accomplit sa mission de défenseur de la foi en relançant la guerre contre les Turcs.

---

[1] Il nous semble que dans un premier temps, la Curie n'a pas vraiment mesuré à quel point la conversion de Frédéric-Auguste (II) était sincère : elle commence par agir comme si le fils était aussi peu fiable que le père en matière de religion.

[2] De ce point de vue, il est surprenant que l'historiographie date la défaite suédoise de 1709 mais qu'elle n'explique pas comment il se fait que la guerre se soit ensuite prolongée pendant douze ans.

[3] Johannes ZIEKURSCH, *op. cit.*, p.250-251. Ce délai n'a pas seulement pour but de ne pas fâcher Anne-Sophie, la mère d'Auguste le Fort : plus prosaïquement, il s'agit d'éviter de raviver les tensions en Saxe et d'empêcher que ne se coalisent contre les Wettin l'ensemble des puissances protestantes, la Grande-Bretagne (avec le Hanovre), le Danemark et la Prusse.

[4] *Ibidem*, p.252.

[5] *Ibidem*, p.255 sq. Pour le détail des négociations entre Rome, Vienne et Dresde, nous renvoyons à cet ouvrage.

Après un délai dû à la fois à l'instabilité de la situation en Saxe et aux calculs dynastiques et patrimoniaux des Habsbourg, le P. Salerno sj réussit sa mission : le mariage de Marie-Josèphe et de Frédéric-Auguste (II) est célébré à Vienne le 20 août 1719[1]. D'un point de vue temporel, les Habsbourg ne gagnent rien à cette alliance matrimoniale et imposent deux conditions sans contrepartie : la reconnaissance de la Pragmatique Sanction de 1713 par Auguste le Fort pour lui et ses successeurs ; le libre exercice de la religion catholique pour Marie-Josèphe, ses enfants et sa cour. Ce deuxième point est ainsi précisé par l'article VI du contrat de mariage :

> « Il devra être concédé et permis à la susdite archiduchesse Marie-Josèphe l'exercice libre et public de la religion catholique, pour elle et tous ceux de sa cour, en tous temps, dans tous les lieux de l'électorat de Saxe, dans les provinces qui en dépendent et qui y sont rattachées, toutes les fois que l'archiduchesse s'y rendra avec ceux de sa cour ; par ailleurs, dans ce territoire, non seulement il lui sera concédé dans sa résidence ordinaire et dans ses autres résidences une église publique de cour avec un cimetière ainsi que tout ce qui se rattache à la pratique religieuse afin qu'elle y puisse exercer entièrement le divin culte catholique, mais, par la force de ce contrat de mariage, l'archiduchesse pourra également faire et instituer toutes ces choses pour elle, toutefois avec cette restriction qu'à cause de cela, elle ne puisse nullement demander que soient érigés des églises et des cimetières particuliers dans les lieux où elle ne réside pas de façon continuelle.[2] »

Le contrat de mariage prend donc soin d'assurer à Marie-Josèphe de Habsbourg la liberté de culte en Saxe mais afin d'éviter des interprétations trop restrictives, il n'est pas question de s'en tenir à un culte privé, qui se tiendrait dans une chapelle domestique. L'article VI insiste bien sur la dimension publique de ce culte, il faut donc une église catholique de cour qui soit accessible à tous ceux qui souhaitent assister au culte catholique, qu'ils soient courtisans ou non. Pour les Habsbourg et le Saint-Siège, il n'est pas question d'adopter la restriction en

[1] En récompense, le P. Salerno reçoit la pourpre cardinalice le 29 novembre 1719. Cf. P. Carlos SOMMERVOGEL sj, *op. cit.*, t. VII, p.462-463. Il y signale que la bibliothèque Czartoryski, à Cracovie, comporte de nombreuses pièces concernant la vie de Frédéric-Auguste II.

[2] SHStA 10024/10558/2 3ème liasse, f°660r° : « *Quod altae dictae Archiducissae Marie Josephae pro se suisque aulicis omnibus omni tempore publicum et liberum exercitium Religionis Catholicae in omnibus locis Electoratus Saxonici, ab eodem dependentibus et illux pertinentibus provinciis, quorsum Archiducissa cum aulicis suis quandocumque veniet, concessum et permissum esse debeat, atque in hunc finem Ipsi in ordinaria et alys ejus residentys non solum publicum templum aulicum cum coemeterio et reliquis exercitio annexis ad peragendum inibi cultum divinum Catholicum concedetur, sed et Archiducissa vigore hujus contractus matrimonialis omnia ista Ipsa per se facere et instituere poterit, hac tamen cum restrictione, ut propterea minime postulare possit, ut in illis locis, ubi Ipsa perpetuo non habitat, peculiaria templa et coemeteria extruantur.* »

vigueur dans les chapelles des ambassades : à Dresde, seuls ceux qui appartiennent à l'ambassade Habsbourg peuvent assister au culte catholique qui se tient chez l'ambassadeur et le Magistrat veille attentivement au respect de cette règle ; au contraire, cette restriction n'a pas lieu d'être dans l'église catholique de cour, car celle-ci n'est pas réservée aux courtisans. D'un point de vue romain, cela veut donc dire que l'église catholique de cour doit être en même temps église paroissiale, d'où le titre de *Hof- und Pfarrkirche* donné à la chapelle instituée en 1708.

Toutefois, ce même contrat, tout en protégeant la liberté religieuse de Marie-Josèphe de Habsbourg, cherche également à prévenir une offensive catholique en Saxe : la nouvelle princesse électorale ne peut pas fonder d'églises catholiques hors des lieux où elle réside habituellement. L'article VI du contrat de mariage renforce ainsi le lien qui unit déjà étroitement la dynastie et l'Église romaine, mais, paradoxalement, c'est ce même article qui a permis de faire de Dresde une capitale catholique, en stipulant qu'il ne peut y avoir d'église catholique publique que dans les lieux de séjour ordinaire de la dynastie. Le premier lieu de ce type, nous l'avons vu, est la ville-résidence, Dresde, mais il faut y ajouter Leipzig, où la dynastie se rend régulièrement, à l'occasion des grandes foires annuelles, ainsi que le château de Hubertsbourg, qui devient l'un des principaux rendez-vous de chasse des Wettin : que Dresde, Leipzig et Hubertsbourg soient précisément les trois lieux d'implantation du catholicisme en Saxe dans la première moitié du XVIII^e^ siècle n'est nullement le fruit du hasard, mais bien la conséquence de l'application de l'article VI du contrat de mariage de Marie-Josèphe de Habsbourg[1]. Or, Dresde est l'unique ville de Saxe à avoir la qualité de ville-résidence : il n'est donc pas étonnant que ce soit là que le catholicisme se soit implanté de la façon la plus visible. Autrement dit, puisque la dynastie est devenue catholique, que le contrat de mariage assure la liberté de culte dans les seules résidences ordinaires des Wettin, et enfin que Dresde, ville-résidence, est la première d'entre elles, il est inévitable que cette ville devienne un point d'appui, voire une vitrine du catholicisme, c'est-à-dire une capitale catholique[2]. En retour, puisque le catholicisme implanté à Dresde est à ce point lié à la dynastie, la ville-résidence devient davantage un miroir de l'identité dynastique : l'article VI du contrat de mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe de Habsbourg en est un facteur décisif.

[1] Sur l'histoire de la restauration du catholicisme en Saxe, cf. Paul Franz SAFT, *Der Neuaufbau der katholischen Kirche in Sachsen im 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1961.

[2] Si l'on regarde les choses d'un point de vue régional, et non local, cela signifie également que l'église catholique de cour est appelée à devenir la mère de toutes les futures églises catholiques de Saxe : qu'elle soit aujourd'hui la cathédrale du diocèse de Dresde-Meissen en est l'aboutissement logique.

Toutefois, pour que le catholicisme devienne une réalité à ce point visible à Dresde, il a fallu non seulement la ferveur, mais aussi le zèle apostolique de Marie-Josèphe de Habsbourg[1] : en jouant un rôle décisif dans l'implantation du catholicisme en Saxe, elle a pleinement rempli la mission qui lui a été confiée par son oncle, l'empereur Charles VI, et a comblé les espérances du Saint-Siège. Dans son éloge paru en 1766, son confesseur, le P. Anton Hermann sj, insiste sur la piété ardente de cette reine : elle est venue de Vienne avec la principale vertu spirituelle des Habsbourg, une profonde dévotion envers la Présence Réelle et, en corollaire, une piété eucharistique particulièrement marquée. Le P. Hermann sj souligne ainsi qu'à Dresde, en dépit de la gêne causée par sa forte corpulence, elle se rend chaque matin, à 6h30, à l'église catholique de cour afin d'adorer le Saint-Sacrement[2]. Cette ferveur religieuse est certes la condition nécessaire à la réussite de l'implantation du catholicisme en Saxe, mais comme l'a bien vu le P. Hermann sj, elle n'est pas suffisante, il faut y ajouter un sens de l'action commandé par son zèle apostolique : « Chacun sait amplement avec quelle fermeté elle a professé la religion catholique romaine de sa naissance à sa mort et avec quel zèle apostolique elle s'est souciée de la défendre en toute occasion.[3] » Autrement dit, l'arrivée de Marie-Josèphe en Saxe crée les conditions favorables à l'expansion du catholicisme à Dresde, d'autant plus qu'elle agit avec le soutien de son époux et sous le couvert des dispositions prévues dans son contrat de mariage[4].

2) La marge de manœuvre de l'Église catholique de Dresde

Au début des années 1720, l'Église catholique de Dresde prend véritablement son essor. La situation est même si favorable que les franciscains du couvent d'Halberstadt cherchent à reprendre pied en Saxe[5]. Immédiatement après l'arrivée de Marie-Josèphe en Saxe, le P. Markus Verkühlen ofm, alors en mission à Halle, se rend à Dresde, obtient une audience d'Auguste le Fort, de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe et repart avec l'espoir de restaurer l'ancienne province franciscaine de Saxe. Quelques années plus tard, en 1724, le P.

[1] La piété de Frédéric-Auguste II est certes incontestable, mais les sources sont plutôt silencieuses quant à une éventuelle action de sa part en faveur de l'expansion du catholicisme : faute de mieux, nous préférons nous en tenir à ce qu'il y a de certain, le rôle de son épouse.

[2] P. Anton HERMANN sj., *Leben und Tugenden der Allerdurchlauchtigsten Frauen, Frauen Marie Josepha, Königinn in Pohlen, Churfürstinn zu Sachsen, geborenen Erzherzoginn von Oesterreich*, Leipzig, 1766, p.44-48.

[3] *Ibidem*, p.28 : « *Wie standhaft Sie ihre römischcatholische Religion von Jugend auf bis in den Tod bekennet, und mit was für apostolischem Eifer Sie selbige bey allen Gelengenheiten zu schützen sich beflissen, ist jedermann zur Genüge bekannt.* »

[4] On remarque ainsi que c'est le prince héritier et surtout la bru du souverain qui jouent un rôle décisif dans l'expansion du catholicisme en Saxe.

[5] Cf. Markus HUNECKE ofm, *Die Sophienkirche im Wandel der Geschichte. Franziskanische Spuren in Dresden*, Leipzig, 1999, p.168-175. Le P. Hunecke ofm se fonde sur les archives franciscaines. Le couvent d'Halberstadt est la base des missions franciscaines dans les terres protestantes d'Allemagne du Nord.

Heinrich Zumkley ofm se rend à son tour à Dresde et obtient de Marie-Josèphe l'autorisation de quêter deux fois par an à la cour de Saxe ; en 1726, il s'installe dans Altendresden et devient le desservant ordinaire de la chapelle de l'ambassade Habsbourg. Ces faits, pour être mineurs, n'en sont pas moins révélateurs de la situation des années 1720 et des espoirs qui habitent alors le monde catholique.

Le dynamisme de l'Église catholique de Saxe et le soutien que lui accordent le prince héritier et son épouse suscitent l'inquiétude de l'Église évangélique de Dresde, comme en témoigne une lettre adressée le 7 avril 1725 par le pasteur d'Altendresden, Paul Christian Hilscher, au Magistrat de la ville[1]. Il y rappelle que l'église catholique de cour n'est l'église paroissiale que de Neudresden, les prêtres ne peuvent donc administrer de sacrements en rive droite de l'Elbe, sauf à ceux qui appartiennent à la cour des Wettin ou à l'ambassade Habsbourg. Or, comme le dénonce le pasteur, il est arrivé qu'un prêtre administre des sacrements dans des maisons bourgeoises d'Altendresden. Afin d'éviter la répétition de tels abus qui contreviennent au monopole de l'Église luthérienne à Dresde, il demande que l'on mette à l'amende les bourgeois de Dresde qui ont recours à des prêtres catholiques. Averti de l'affaire, Auguste le Fort demande des explications au Magistrat, qui les lui fournit le 30 avril 1725[2] : celui-ci commence par se mettre à couvert en se défendant d'avoir jamais mis à l'amende les habitants de Dresde qui auraient fait appel à un prêtre, mais il fait part de son inquiétude face au dynamisme de l'Église catholique de Dresde qui, selon lui, représente une menace pour l'Église évangélique. Comme un tel dynamisme entre en contradiction avec les paix de Westphalie ainsi qu'avec les assurances de religion données par l'électeur à la Diète de Saxe depuis 1697, il conclut son rapport en approuvant l'idée de l'amende émise par le pasteur Hilscher. Ainsi, au printemps 1725, le Magistrat impose à Auguste le Fort de prendre parti entre d'une part son fils et les tenants de l'expansion de l'Église romaine et d'autre part le respect de la paix religieuse telle qu'elle a été définie dans le Saint-Empire depuis 1648.

La réponse de l'électeur, exprimée dans l'ordre du 15 août 1725, est plutôt habile[3]. Après avoir protesté n'avoir jamais agi à l'encontre des paix de Westphalie ou des assurances de religion, il énonce le principe qui, selon lui, doit régir les relations entre les Églises adverses dans Dresde. Dans un pays où le luthéranisme est religion d'État, on doit permettre aux catholiques qui y résident de recevoir les sacrements qu'ils considèrent comme valides, puisque, réciproquement, les luthériens vivant dans un pays où le catholicisme est religion

[1] RA B I 16 f°3.
[2] *Ibidem*, f°10-17.
[3] *Ibidem*, f°18-20.

d'État réclament le droit de pouvoir recourir à un pasteur de leur confession. C'est donc un principe de bon sens qui est énoncé : ce qu'un groupe réclame là où il est minoritaire, il doit l'accorder à ceux qui sont minoritaires là où il est majoritaire. Auguste le Fort enchaîne en disant que ce n'est pas parce que certains États catholiques refusent aux luthériens le droit de recourir à leurs propres pasteurs que l'État luthérien de Saxe doit en user de même avec ses catholiques : une telle attitude serait inconciliable avec l'idée de chrétienté[1]. Il est donc hors de question d'empêcher les catholiques de pratiquer leur religion, d'autant plus que ce serait contrevenir à la promesse faite à l'empereur Charles VI lors de la conclusion du mariage entre le prince héritier et Marie-Josèphe de Habsbourg. Auguste le Fort dit ainsi qu'il n'a pas l'intention de soutenir l'Église luthérienne dans sa réaction de défense face au dynamisme de l'Église catholique. En revanche, il montre qu'il cherche avant tout la paix civile et religieuse en affirmant qu'il n'est pas non plus question d'accorder aux catholiques plus qu'ils n'ont déjà : c'est pourquoi l'électeur prend l'engagement de veiller à ce que les prêtres s'abstiennent du port de l'habit ecclésiastique et à ce que l'on cesse l'habitude qui avait été illégalement prise de dresser un crucifix sur les corbillards emportant les défunts vers le cimetière catholique de Friedrichstadt.

Autrement dit, le dynamisme de l'Église catholique ne doit pas être synonyme de rupture de la paix religieuse et civile. C'est une chose que l'on observe au moment de la plus grande tension confessionnelle que connaît Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, lors de l'assassinat du diacre luthérien Johann Joachim Hahn par un déséquilibré dénommé Franz Laubler, le 21 mai 1726, moins de deux ans après le tumulte de Toruń : l'acte provoque une émeute, la population luthérienne y lisant le premier signe d'un bain de sang qui aurait été commandé par les jésuites. Cet événement n'aurait pas pu avoir lieu dix ans plus tôt, avant le retour de Frédéric-Auguste (II) et l'arrivée de Marie-Josèphe : c'est parce que l'Église romaine est dynamique depuis plus de cinq ans et qu'elle semble conquérante que les pasteurs et, avec eux, les bourgeois de Dresde s'inquiètent à ce point, ce dont l'émeute de mai 1726 est l'expression. En l'absence d'Auguste le Fort, le gouverneur, le comte de Wackerbarth, renforce les défenses de la ville et prend toutes les mesures nécessaires à la protection des jésuites. L'Église romaine tient elle aussi au maintien de la paix civile et religieuse sans laquelle elle ne peut travailler à la restauration du catholicisme en Saxe. C'est en tout cas le sens de la lettre écrite par le P. Tamburini sj, général de la Compagnie, au P. Hartmann sj, supérieur de la

[1] Ce passage est exceptionnel dans la mesure où c'est la seule fois où nous avons trouvé dans les sources, formulée de façon aussi explicite, l'affirmation selon laquelle par-delà leurs divisions, catholiques et luthériens appartiennent à une seule et même chrétienté (par la foi en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit) : en conséquence, les uns comme les autres doivent agir conformément à leur nom de chrétien.

mission jésuite à Dresde, après qu'il a été informé des tensions des années 1725-1726[1]. Il demande aux jésuites de Dresde d'agir avec la plus grande prudence, notamment sur ce point :

> « 2- Que tous s'abstiennent non seulement de fait, mais aussy de toute sorte de discours, tant en Public que dans les conversations particulieres, qui puissent signifier ou donner à entendre que la société soit fermement etablie en Saxe, ou qu'elle y ait droit stable de domicille par concession du souverain ; Et par un effet de la même precaution ils prendront garde de donner le nom de Paroisse à la Chapelle Royale et de donner à leur demeure le titre de Collège, de Résidence ou de Mission.[2] »

Le général de l'ordre enjoint donc la plus grande discrétion aux jésuites de Dresde et il leur interdit d'appeler les choses par leur nom, c'est-à-dire de parler de paroisse, de collège ou de mission afin de ne pas fâcher les luthériens et de ne pas leur faire croire que la Compagnie est plus puissante qu'elle ne l'est en réalité. C'est pour la même raison qu'il renouvelle l'interdiction de toute polémique déjà formulée par Auguste le Fort dans le règlement de 1708. La reconquête catholique doit se faire par la persuasion et dans la douceur, comme l'écrit le P. Tamburini sj : « que [les chapelains] s'appliquent à expliquer la parole de Dieu les véritez et la doctrine de l'Evangile d'une maniere simple et claire, y ajoutant une application morale qui contribue à l'edification des auditeurs et puisse exciter en eux l'amour de l'humilité, de la charité, de la justice et des autres vérités chrétiennes.[3] »

C'est ce principe de persuasion par la parole, par la liturgie et par l'exemple de la piété et de la charité, qui commande la restauration du catholicisme en Saxe. D'une certaine façon, c'est à ce même principe qu'obéit le zèle apostolique de Marie-Josèphe de Habsbourg. L'Église catholique de Dresde peut être dynamique si elle est soutenue par la dynastie, mais à condition que son action ne cherche pas tant à écraser l'Église évangélique qu'à montrer que l'Église catholique n'est pas ce qu'affirment les pasteurs luthériens. Si ces derniers se sentent menacés, ils réagissent promptement et sont capables d'entraîner à leur suite leurs fidèles. Autrement dit, l'Église catholique de Dresde cherche à montrer que contrairement à ce qu'affirment ses contradicteurs, elle est tout à fait capable d'accomplir sa double mission de glorification de Dieu et de rédemption des hommes. Cela, elle le doit aux jésuites de Dresde et à Marie-Josèphe de Habsbourg. Puisqu'il n'est pas question de l'emporter par de vaines polémiques ou par des contraintes inacceptables, l'Église catholique de Dresde doit offrir le visage le plus aimable qui soit, c'est-à-dire le plus en accord avec ce qu'elle affirme. Dans ces

[1] SHStA 10026/553/4 f°13-15.
[2] *Ibidem*, f°14r°.
[3] *Ibidem*, f°14v°.

conditions, l'on ne s'étonnera pas que l'expansion du catholicisme ait fait de Dresde la capitale catholique de la Saxe, la ville où l'Église catholique remplit toutes les missions qui sont les siennes.

3) Dresde, paroisse catholique

En dépit des craintes régulièrement exprimées par les pasteurs de Dresde, en dépit également de la réalité de son dynamisme et de son expansion, l'Église catholique de Saxe n'en reste pas moins minoritaire. Si Dresde est une capitale catholique, ce n'est pas vraiment par le nombre de ses églises, de ses couvents, de ses prêtres ou de ses religieux : l'on ne peut pas comparer cette ville avec ses homologues qui sont presque exclusivement catholiques, telles Rome, Vienne, Prague, Varsovie ou Munich. C'est là une particularité de Dresde : ville luthérienne, elle est en même temps capitale catholique parce que la dynastie qui l'habite est catholique et que celle-ci œuvre à l'expansion du catholicisme. La spécificité de la situation religieuse de la Saxe permet ainsi de comprendre comment l'identité dynastique contribue à la définition des attributs de sa ville-résidence et capitale de ses États patrimoniaux : ce phénomène est exactement du même ordre que celui qui, du mécénat princier, permet la création d'une capitale culturelle. Tout comme pour les arts, la ville de Dresde brille moins par la quantité que par la qualité : elle est capitale catholique parce qu'elle offre un condensé de presque tous les visages de l'Église catholique.

Tout d'abord, la première marque de la présence de l'Église romaine à Dresde est sa capacité à célébrer la messe et à administrer les sacrements, ce qui, au fur et à mesure de l'avancée du siècle, lui est de plus en plus facile. Avant 1697, le seul culte catholique célébré à Dresde se tient chez l'ambassadeur Habsbourg et est réservé à sa suite. D'après le Magistrat, celui-ci n'exerce pas une surveillance très attentive et au lieu de fermer les portes, il permet à des habitants de Dresde d'entendre la messe chez lui, en contradiction avec le monopole religieux de l'Église évangélique. Ainsi, un scandale éclate fin mai 1695 : le Magistrat signale à Auguste le Fort que 158 personnes qui ne font pas partie de l'ambassade ont assisté à la messe chez l'ambassadeur Habsbourg et réclame en sanction la suppression de cette messe, il a alors failli obtenir gain de cause[1]. À partir de 1697, un second culte est ajouté, qui se tient dans la nouvelle chapelle catholique du château, celui-là exclusivement destiné au souverain. Enfin, en 1708 est ouverte l'église et chapelle royale de Dresde qui, pour Rome, est une véritable église paroissiale, mais qui, pour les pasteurs de Dresde, n'est qu'une église de cour

[1] RA B I 4 f°3-24.

destinée aux catholiques placés sous juridiction de la cour. Ce malentendu est à l'origine d'une querelle qui dure trente ans et permet de comprendre pourquoi les pasteurs tentent d'interdire aux habitants de Dresde qui ne sont pas placés sous juridiction de la cour de recevoir les sacrements de l'Église romaine. Toutefois, leur colère ne peut empêcher que les jésuites de Dresde baptisent, marient et enterrent de plus en plus de gens. L'on trouve ainsi dans les archives du Magistrat la copie d'une lettre datée probablement de 1737, dont l'auteur, anonyme, dénonce l'activité des jésuites auprès des bourgeois de Dresde : « Les habitants évangéliques luthériens de Dresde ont remarqué jusqu'à ce jour avec affliction et consternation que les jésuites qui séjournent en ce lieu s'arrogent chaque année plus de droits et qu'il n'est pas possible d'obtenir de l'aide contre leurs attaques.[1] » S'ensuit une liste de douze griefs : en particulier, ils marient des couples mixtes (luthériens / catholiques), dont les enfants sont baptisés dans le rite catholique et contribuent ainsi à l'augmentation de la population catholique de Dresde ; il en résulte un manque à gagner pour l'Église luthérienne, puisque ces gens ne paient plus les taxes religieuses. Si l'on en croit ce mémoire, les jésuites de Dresde parviennent très bien à exercer leurs fonctions paroissiales.

Le décret royal du 9 septembre 1738 met fin à ces querelles, en stipulant que les jésuites de Dresde ont le droit de célébrer les baptêmes, les mariages et les enterrements dans la totalité de la ville de Dresde, sur la rive gauche comme sur la rive droite de l'Elbe, pour tous les habitants de la ville, quelle que soit la juridiction sous laquelle ils sont placés, la cour, la ville, le bailliage ou le Gouvernement[2]. Ainsi, Frédéric-Auguste II supprime l'unique entrave à l'action du clergé catholique dans la ville-résidence. En outre, il facilite l'exercice du culte en instituant une seconde église publique, sur la rive droite de l'Elbe. Depuis 1708, il y a à Dresde une église catholique publique, où tous peuvent assister à la messe, même sans communier, à quoi il faut ajouter les chapelles domestiques, dans le château, dans le palais du Taschenberg et dans la résidence de l'ambassadeur Habsbourg. En 1739, Frédéric-Auguste II fait de la chapelle de l'ambassadeur, sur la rive droite de l'Elbe, une chapelle publique, ouverte à tous : elle est aménagée dans sept chambres du bâtiment des casernes (qui, rappelons-le, n'a jamais servi à loger quelque soldat que ce soit). Le 29 mars 1739, jour de Pâques, elle est consacrée à saint François-Xavier, dédicace qui montre le rôle joué par la dynastie dans son institution. Elle est desservie par l'aumônier de l'ambassade Habsbourg, le P. Johann

[1] RA B I 16 f°36r° : « *Die Evangelische Lutherische Einwohner in Dreßden haben bißhero mit Betrübnüs und Bestürtzung angemercket, daß die alhier sich aufhaltende Jesuiten sich jährlich mehr und mehr herausnehmen, und daß wieder die Eingriffe derselben keine Hülffe zu erlangen sey*. »
[2] *250 Jahre Evangelisch-lutherische Dreikönigskirche, Katholische Gemeinde Franziskus Xaverius in Dresden-Neustadt*, Dresde, 1989, p.17.

Payerau sj[1]. Désormais, il y a deux cultes catholiques publics à Dresde, l'un dans Neudresden et l'autre dans Neustadt. Une telle décision n'est pas seulement le fruit du désir de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe de favoriser le culte catholique et de faciliter par tous les moyens la mission des jésuites présents à Dresde. Elle est aussi le résultat de l'augmentation du nombre de catholiques dans la ville-résidence. Les chiffres donnés dans le journal de la mission jésuite et repris par S. Seifert et par le P. Ullmann montrent la croissance du nombre de sacrements administrés à Dresde : en 1737, 82 baptêmes, 31 mariages et 16 300 communions ; en 1753, 233 baptêmes, 86 mariages et 26 400 communions[2]. Sur l'ensemble de la période augustéenne, la hausse est considérable : l'on passe d'une centaine de catholiques en 1694 à plusieurs milliers en 1756.

Outre le soutien qu'ils apportent au culte, les Wettin se soucient également de faire en sorte que les catholiques de Dresde reçoivent une sépulture digne. Dans un premier temps, les enterrements catholiques sont interdits à Dresde : les défunts reçoivent leur sépulture en Haute-Lusace, dans le cimetière de l'abbaye cistercienne de Marienstern[3]. Or, l'article VI du contrat de mariage de Marie-Josèphe de Habsbourg prévoit l'ouverture d'un cimetière pour les catholiques de sa cour. C'est chose faite à l'automne 1723 et les jésuites de Dresde s'en réjouissent :

> « À l'occasion du jour des défunts, l'heure est venue de faire savoir ici qu'après tant d'efforts, on a enfin obtenu l'ouverture d'un cimetière pour les catholiques, avec toutefois cette restriction qu'il ne sera pas pour tous, mais premièrement pour les catholiques qui appartiennent à la cour de la Sérénissime Princesse électorale (car, dans

[1] *Ibidem*, p.17-19. L'institution de cette chapelle est la première étape de l'érection de la paroisse catholique Saint-François-Xavier, réalisée par le vicaire apostolique en 1825.

[2] Siegfried SEIFERT, P. Clemens ULLMANN, *Katholische Hofkirche Dresden*, Leipzig, 2000, p.17 et p.21. Christoph WETZEL, in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.142, affirme qu'il y a 1000 catholiques à Dresde en 1701, et 4000 en 1707, sans paraître se rendre compte de l'absurdité de tels chiffres : ceux-ci signifient qu'il y aurait 16 % de catholiques à Dresde en 1707... En réalité; il a lu de façon un peu hâtive Siegfried SEIFERT, *Niedergang und Wiederaufstieg der katholischen Kirche in Sachsen 1517-1773*, Leipzig, 1964, p.142 : celui-ci écrit qu'il y a en Saxe électorale 1000 catholiques en 1701 et 4000 en 1707 ! Cet éclaircissement ne résout néanmoins pas toutes les difficultés, car S. Seifert ne dit pas si les Lusace ont été prises ou non dans le calcul et il n'explique pas les raisons d'une croissance aussi forte. Ce sont là les chiffres donnés par les jésuites dans le *Diarium seu Protocollum Missionis Societatis Jesu a Serenissimo ac Potentissimo Poloniarum Rege ac Sacri Romani Imperii Electore Friderico Augusto Dresdae in urbe sua Electorali institutae*, qui commence en 1710 : faute d'avoir eu accès à cette source conservée à Bautzen, nous ignorons d'où les jésuites de Dresde tirent leurs informations sur le nombre de catholiques avant l'ouverture de la première église catholique publique de Saxe. À partir de 1743, la mission jésuite de Saxe est divisée en trois sous-ensembles, dont les centres respectifs sont Dresde, Leipzig et Hubertsbourg : lorsque le journal de la mission jésuite signale qu'il y a en 1751 6000 catholiques à Dresde, il ne parle pas seulement de cette ville, mais de toute la région qui y est rattachée (renseignement aimablement communiqué par le Dr. S. Seifert). L'on doit donc revoir à la baisse, sans qu'il soit possible de préciser davantage, le chiffre de 6000 catholiques dans la ville de Dresde en 1751, avancé par Christoph WETZEL, in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.149.

[3] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.147.

le pacte matrimonial, un cimetière lui a été promis en même temps que le libre exercice de sa religion) ; deuxièmement pour les catholiques qui appartiennent à la cour du roi et troisièmement pour les catholiques qui appartiennent à la cour du Prince [...][1] ».

Le nouveau cimetière se situe dans le faubourg de Neustadt Ostra, le long de la Brücken Straße. Toutefois, avec le décret royal du 9 septembre 1738 qui accorde aux jésuites de Dresde l'exercice de toutes les fonctions paroissiales, tous les catholiques peuvent être désormais enterrés dans le cimetière de Friedrichstadt : le petit cimetière ouvert en 1723 ne suffit plus et, dès 1740, il faut l'agrandir, en en doublant la superficie, puisqu'il passe alors de 5 650 m² à 13 560 m²[2].

Ainsi, à partir de 1724, et encore plus à partir de 1738, les jésuites peuvent administrer tous les sacrements (à l'exception de l'ordre) et exercer toutes les actions liturgiques non sacramentelles en usage dans l'Église catholique. Mais ils doivent se soumettre à certaines restrictions, comme le montre la règlementation édictée par Auguste le Fort en ce qui concerne les cérémonies funèbres : « Que contrairement à ce qui est en usage pour les défunts catholiques romains, le cadavre soit porté au lieu susdit de sépulture en silence, sans le moindre cortège, et que les rites usités ailleurs dans les funérailles catholiques soient accomplis, également en silence, sans quête et les portes fermées.[3] » Autrement dit, l'on ne peut pas faire célébrer des funérailles solennelles, au son du glas, des psaumes et des hymnes de lamentation, avec un cortège imposant, des oraisons funèbres, etc. À Dresde, l'Église luthérienne garde le monopole de la pompe baroque et il n'est pas question que les jésuites utilisent les funérailles (seule action liturgique, quoique non sacramentelle, se déroulant nécessairement, au moins en partie, à l'extérieur de l'église) comme moyen de propagande, c'est-à-dire de reconquête catholique de la ville de Dresde.

Ce silence et cette absence de publicité ne sont pas propres aux funérailles : la règle vaut pour l'ensemble du culte catholique, y compris pour les sacrements. Ainsi, l'Église luthérienne a le monopole des cloches dans la ville de Dresde et jusqu'en 1807, l'église catholique de cour ne peut pas appeler ses fidèles à la messe, ni les inviter à se joindre aux

---

[1] *Historia Missionis Societatis JESU Dresdae Saxonia ab Anno Salutis 1708*, f°139 : « *Hora occasione defunctorum hic insinuandum venit, quid tandem et post tot molimina impetratum sit coemeterium pro catholicis, cum hac tamen adhuc limitatione, ut non sit pro omnibus ; sed primo pro catholicis qui sunt in aula Serenissima ; cum enim illi in pactis matrimonialibus promissum sit liberum religionis exercitium, simul promissum coemeterium ; 2do pro catholicis qui sunt in aula Regis ; ac tandem 3tio pro catholicis qui sunt in aula Principis* [...] ».

[2] Paul Franz SAFT, *op. cit.*, p.75.

[3] SHStA 10026/553/4 f°5r° : « [...] *funus in silentio, sine omni conductu et procissu, uti ratione de mortuorum Romano-Catholicorum hactenus usitatum, ad praedictum Sepulturae Locum deferatur, atque apud ejusmodi funera Catholicorum consueti alias ritus in silentio aeque, et absque stipite, clausisque portis persolvantur*. »

événements de la paroisse, les baptêmes, les mariages ou les enterrements, et encore moins sanctifier le temps de la journée par la sonnerie de l'Angélus. De même, les processions catholiques sont interdites : le Saint-Sacrement et les reliques de saints ne peuvent jamais sortir de l'église catholique de cour. Tel est le principal obstacle à la reconquête catholique de la Saxe : les jésuites ne peuvent pas tirer parti des usages de la liturgie catholique pour obtenir la conversion des protestants. Autrement dit, toutes les actions du culte peuvent être accomplies à Dresde, mais dans des conditions telles que la discrétion est de mise : le culte est certes possible, mais ce n'est pas la publicité de son exercice qui permet la visibilité de l'Église catholique. Pourtant, grâce aux Wettin, Dresde devient bel et bien la capitale catholique de la Saxe.

C- Dresde, vitrine du catholicisme en Saxe

1) L'église catholique de cour, monument catholique[1]

L'engagement de la dynastie des Wettin albertins en faveur du catholicisme permet de rendre bien visibles à Dresde ces deux pôles de la vie de l'Église que sont le beau et le bien, c'est-à-dire la liturgie et la charité. Avec l'histoire de la restauration de l'Église romaine à Dresde l'on peut comprendre comment l'identité dynastique façonne le visage de la ville-résidence et contribue à définir ses attributs de capitale.

Contournant l'impossibilité de pratiquer le culte avec ostentation, Marie-Josèphe et son époux dotent leur ville-résidence d'une église catholique où la liturgie puisse se dérouler avec la splendeur la plus digne qui soit de la gloire du Dieu qu'elle célèbre. En effet, la première église catholique de cour de Dresde, ancien théâtre édifié par Klengel, n'est pas un bâtiment idoine : le catholicisme y est comme dissimulé, en dépit des embellissements intérieurs et du faste de la liturgie. Au contraire, après la construction de la seconde église catholique de cour consacrée en 1751, la ville-résidence possède un bâtiment conçu pour être une église catholique et destiné à être l'écrin de la gloire de Dieu. À la différence de la précédente, cette nouvelle église est le signe visible de la restauration de l'Église romaine en Saxe. Cela est tout d'abord dû à son emplacement. Celui-ci est certes commandé par la nécessité d'éviter les zones de juridiction du Magistrat, mais il est évident qu'il aurait été possible d'en trouver un plus discret, par exemple dans le complexe des écuries ou dans l'espace situé entre le château et les fortifications. Avec une certaine audace ou un sens de la provocation, Frédéric-

[1] Pour l'heure, nous restreignons notre propos aux seuls enjeux proprement religieux : les aspects dynastiques de l'église catholique de cour seront examinés au cours du chapitre XI.

Auguste II et Marie-Josèphe de Habsbourg choisissent pour l'église catholique de cour le lieu qui la dissimule le moins sans que le Magistrat puisse rien y redire : celle-ci s'élève au bord de l'Elbe, sur une place aménagée *ad hoc*. Dans deux de ses tableaux, Bellotto montre bien ce que cela signifie : l'observateur placé sur la rive droite de l'Elbe, en amont ou en aval du pont, ne peut regarder la ville de Neudresden sans voir l'église catholique de cour[1]. Il en va de même si l'on tente de retrouver à partir de l'expérience contemporaine ce que pouvait éprouver celui qui parcourait Dresde dans les années 1750 : la plupart des chemins qui y mènent permettent de découvrir assez rapidement l'église catholique de cour. L'étranger qui arrive de l'ouest ou du nord pénètre dans la ville par la *Weiße Tor* ou par la *Schwarze Tor* ; une fois parvenu au marché de Neustadt, il découvre l'église catholique de cour ; s'il emprunte le pont pour passer sur la rive gauche de l'Elbe, il ne peut qu'en mesurer la magnificence. De même, celui qui arrive à Dresde par le fleuve voit, dans un sens comme dans l'autre, se déployer la splendeur de cette église destinée à proclamer la gloire de l'Église romaine. Il s'agit donc d'une véritable ostentation. Le phénomène est renforcé si l'on tient également compte de la hauteur du clocher et de la taille des statues sculptées par Lorenzo Mattielli : il est très peu d'endroits de la ville-résidence d'où l'on ne puisse pas au moins entrevoir l'église catholique de cour. Bellotto le montre bien dans son tableau du Vieux Marché orienté vers le nord[2] et l'expérience contemporaine le confirme. Le clocher ou quelques-unes des statues sont visibles depuis le Vieux Marché, depuis la *Seetor*, depuis la Töpfergasse, depuis l'Elbgasse, mais aussi depuis Friedrichstadt (notamment depuis la Brücken Straße, qui est la rue principale de ce faubourg). Les habitants luthériens de Dresde, les hôtes de passage ne peuvent ignorer l'église catholique de cour : l'identité catholique de la ville-résidence est ainsi bien visible.

Or, il ne suffit pas d'afficher avec une telle ostentation le bâtiment à l'intérieur duquel se déroulent les liturgies catholiques, il faut encore avertir le passant de ce qu'il s'agit d'une église catholique, et non luthérienne. Tel est le sens des soixante-dix-huit statues de saints, deux fois et demie grandeur nature, sculptées par Mattielli. Elles permettent d'identifier dès l'extérieur la nature catholique de l'édifice, par l'ostentation du dogme de la communion des saints, qui est l'un des principaux points de divergence entre catholiques et luthériens. Les saints sont l'ensemble de ceux dont l'Église affirme avec certitude qu'en raison de la vie qu'ils ont menée ici-bas et des signes incontestables qui en ont été donnés depuis le jour de leur décès, ils vivent dans la pleine lumière de Dieu, qu'ils font déjà partie de la foule innombrable

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602 et 606.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.

de ceux qui, vêtus de blanc, sont invités à se tenir debout devant le trône de l'Agneau[1]. Pour cette raison, ils sont des intercesseurs privilégiés. La situation minoritaire de l'Église romaine de Saxe en pays luthérien est à l'origine d'une grande différence dans le mode d'expression du dogme de la communion des saints : dans les capitales catholiques en pays catholique, telles Rome, Vienne, Prague ou Munich, le culte des saints est réparti dans l'ensemble de l'espace urbain, chaque église invitant à vénérer tel ou tel saint ; à Dresde, au contraire, l'église catholique de cour est à elle seule litanie des saints, par leur concentration sur un même édifice. Une telle ostentation est provocatrice : le bâtiment invite à la prière litanique, alors que les processions, temps privilégié de cette forme de prière, sont interdites à Dresde. L'insistance sur le dogme de la communion des saints renvoie en même temps à un aspect essentiel de la divergence entre catholiques et protestants, le rapport à la Tradition. Le protestant, de quelque Église qu'il se réclame, affirme, au nom de la pureté des origines, la nécessité de s'en tenir aux seules Écritures, qui sont l'unique moyen pour le fidèle d'accéder à la Révélation : en raison du dogme de la *sola scriptura*, le chrétien qui vit en 1700 n'a pas besoin de la Tradition, c'est-à-dire des fidèles qui l'ont précédé, l'Écriture et l'illumination individuelle suffisent. Au contraire, le catholique ne peut pas se concevoir hors d'une chaîne qui le rattache à l'époque apostolique : estimant qu'il a quelque chose à apprendre de ceux qui l'ont précédé, notamment des saints dont la vie peut être un exemple à suivre, il ne peut pas restreindre la Révélation à la seule Écriture, mais il y ajoute la Tradition léguée par ceux qui l'ont précédé dans la foi. Afficher soixante-dix-huit figures de sainteté sur une église qui est bien visible dans l'ensemble de la ville est une façon d'affirmer que l'on ne peut pas être chrétien en faisant l'économie de la tradition construite depuis l'âge apostolique.

Par ailleurs, le choix des statues obéit à un programme iconographique exprimant ce que sont les piliers de l'Église et, partant, les bases de l'action catholique dans le monde. La lecture s'en fait de façon à la fois horizontale et verticale. Le début se situe naturellement à l'entrée de l'église. Les quatre niches situées de part et d'autre du majestueux portail au rez-de-chaussée du clocher abritent les quatre évangélistes : l'Église est d'abord fondée sur l'Écriture et plus particulièrement sur le récit de l'Incarnation, de la Passion et de la Résurrection du Christ. Au centre du clocher sont présentes les trois vertus théologales (la foi, l'espérance et la charité), c'est-à-dire les trois vertus qui peuvent rendre l'homme saint. À cet ensemble est ajoutée la justice. L'on y voit généralement la présence de l'une des quatre vertus cardinales[2],

[1] Ap 7.
[2] Par exemple Siegfried SEIFERT, « *Das Bildprogramm der katholischen Hofkirche in Dresden, Kathedrale des Bistums Dresden-Meissen* », in *Ecclesia Triumphans Dresdensis, op. cit.*, p.17.

mais une telle interprétation nous semble peu satisfaisante car elle impose d'expliquer l'absence des trois autres vertus cardinales. Certes, la justice est le devoir royal par excellence et sa présence sous forme d'allégorie permet de rappeler que l'église catholique de cour est une église royale. Toutefois, cette interprétation oublie que les quatre vertus sont placées par paires et qu'elles doivent donc être regardées d'un seul et même tenant, alors que le théologien responsable du programme iconographique de cette église, le P. Guarini sj, devait bien savoir qu'en théologie catholique, les vertus théologales, don de Dieu, ne sont pas du même ordre que les vertus cardinales, résultat de l'effort humain[1]. Or, celui qui a vécu dans la foi, dans l'espérance et dans la charité est juste au regard de Dieu, il obtient le Salut, c'est-à-dire qu'il est justifié quels qu'aient été ses péchés, il est donc saint. La justice présente sur la façade de l'église catholique de cour n'est donc pas tant une vertu humaine que ce don de Dieu fait à ceux qui sont devenus des saints. Nous retrouvons donc l'affirmation d'une divergence avec la théologie luthérienne selon laquelle c'est seulement par la foi que l'homme peut devenir juste, c'est-à-dire être justifié devant Dieu. Au contraire, le Salut, identifié à la justice, s'obtient par la pratique des trois vertus théologales que sont la foi, l'espérance et la charité : c'est un programme de vie chrétienne qui est proposé et les soixante-dix autres statues montrent comment certains saints de l'Église l'ont accompli.

La suite du programme iconographique de l'église catholique de cour se lit au niveau de la première balustrade en partant du clocher. Ce sont des apôtres, qui rappellent que le christianisme n'a pu se maintenir et se développer que par la transmission de la foi, c'est-à-dire par la tradition apostolique. Saint Pierre et saint Paul, les deux colonnes de l'Église, sont placés au centre puis l'on trouve, à gauche, saint André, saint Thomas, saint Jacques le Mineur, saint Simon et, à droite, saint Barthélemy, saint Jacques le Majeur, saint Philippe et saint Judas Thaddée[2]. Après les apôtres, les deux parties de la première balustrade de part et d'autre du clocher doivent encore être considérées d'un seul tenant[3]. Suivent quatre saints rappelant la nécessité de l'enracinement géographique de la foi, deux saints patrons du Saint-Empire, saint Sébastien et saint Jean-Baptiste, une sainte patronne de la Saxe, sainte Catherine, et une sainte

[1] Cf. Jean-Yves LACOSTE (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, 1998, article « vertus », p.1218.
[2] En ajoutant saint Matthieu et saint Jean déjà présents dans les niches du rez-de-chaussée, les douze apôtres seraient au complet n'était l'absence de saint Matthias, que nous n'expliquons pas.
[3] Nous empruntons ce qui suit à Siegfried SEIFERT, « *Das Bildprogramm der katholischen Hofkirche in Dresden, Kathedrale des Bistums Dresden-Meissen* », in *Ecclesia Triumphans Dresdensis*, *op. cit.*, p.16-19 : son interprétation est la plus convaincante car elle cherche à retrouver le sens du choix opéré par les commanditaires. Ainsi, S. Seifert invite à ne pas voir en saint Sébastien seulement le martyr vénéré par l'Église, mais aussi l'un des saints patrons du Saint-Empire, etc. C'est pourquoi nous préférons le suivre plutôt que Eberhard HEMPEL, *Gaetano Chiaveri. Der Architekt der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1955, p.128-160, lequel, outre deux erreurs d'identification, n'a pas vu que les statues ne sont pas disposées au hasard et qu'il est donc mal venu de les examiner sans tenir compte de leur position sur l'édifice.

patronne de la Pologne, sainte Apolline. À part saint Jean-Baptiste, ce sont tous des martyrs qui, par le sacrifice de leur vie, ont montré quelles étaient leur foi et leur espérance. Ce sont ensuite saint Joseph et sainte Anne, de la Sainte Famille.

Après ces deux dernières statues, les deux côtés de la balustrade se dissocient du point de vue du programme iconographique. Au sud, jusqu'au chevet, ce sont des saints patrons des terres Habsbourg (sainte Lucie, saint François de Paule, saint Jean Népomucène, saint Laurent, saint Vénance, saint Bernard, sainte Agnès, sainte Marie-Madeleine, saint Florian et saint Venceslas). Les saints choisis pour le chevet répondent au programme annoncé à l'opposé, au niveau du clocher. Ce sont d'abord, dans les deux niches du rez-de-chaussée, les deux Pères de l'Église latine, saint Augustin et saint Ambroise, auquel il convient d'ajouter saint Antoine de Padoue (première balustrade côté ouest) et saint Thomas d'Aquin (première balustrade côté nord). Quatre Pères ou docteurs de l'Église rappellent que le dogme n'est pas imposé par des évêques ignorants, mais qu'il est le résultat d'un travail intellectuel d'autant plus remarquable que celui-ci est accompli dans la fidélité à l'Église romaine. Au niveau du chevet, saint Antoine de Padoue est en compagnie de cinq saints qui montrent un double visage de l'Église, celui de l'enseignement par la prédication et celui de la charité envers les plus pauvres. À gauche de saint Antoine de Padoue, c'est saint Vincent de Paul, prêtre célèbre pour son amour des pauvres, qui le pousse à fonder l'ordre des sœurs de la Charité, mais aussi prédicateur de talent qui fonde également la congrégation de la Mission. À droite de saint Antoine de Padoue, l'on a deux protecteurs des malades, sainte Rosalie et saint Roch, puis deux protecteurs des pauvres, saint François et saint Basile (lequel est en même temps un docteur célèbre pour sa ténacité contre l'hérésie arienne). Suivent trois saints protecteurs des terres Habsbourg (saint Étienne de Hongrie, saint Casimir, sainte Barbe) et sainte Irène, patronne de la ville de Lecce, d'où est originaire le P. Guarini sj. Vient ensuite un saint qui se rattache au groupe du chevet, saint Raymond de Penyafort ofp, prédicateur de talent et cofondateur de l'ordre des Mercédaires, chargé du rachat des chrétiens faits prisonniers par les musulmans. Que lui et saint Thomas d'Aquin aient été dissociés du groupe du chevet permet quelque chose d'un peu inattendu : les deux dominicains encadrent le groupe des saints jésuites sur le côté nord de la première balustrade, saint Ignace, saint François-Xavier, saint François Borgia et saint Jean-François Régis. En quelque sorte, l'ordre jésuite s'inscrit dans la filiation dominicaine, au moins pour l'intelligence de la foi et pour la prédication : tout comme l'ordre des frères prêcheurs a été créé au XIII^e^ siècle afin de contrer l'hérésie cathare, la Société de Jésus a été fondée au XVI^e^ siècle pour lutter contre les hérésies protestantes. De la sorte, le P. Guarini sj semble dire que le relais a été pris par les jésuites, lesquels parviennent en même temps à

mieux christianiser les populations déjà évangélisées et à être missionnaires chez les peuples encore païens, tel saint François-Xavier en Extrême-Orient.

Après la première rangée de statues sur la première balustrade, le regard doit s'élever jusqu'à la hauteur de la seconde balustrade. À ce niveau, le clocher comporte huit statues rappelant le patronage de Frédéric-Auguste II sur l'église catholique de cour, tandis que les deux statues au-dessus du chevet, saint Georges et saint Léopold, renvoient à son identité dynastique. Les autres statues de la seconde balustrade présentent un éventail varié de la sainteté ancienne et moderne, sans qu'il soit vraiment possible d'en ordonner complètement l'organisation. Près du clocher, ce sont deux moines, saint Procope au nord et saint Magne au sud ; leur succèdent deux princes, saint Louis au nord et saint Henri au sud. À côté de saint Louis, l'on trouve saint Benoît, fondateur de la famille bénédictine, puis sainte Claire, fondatrice des clarisses, à qui fait face saint Dominique, fondateur de l'ordre des frères prêcheurs. En revanche, nous ne savons pas pourquoi l'on trouve en face de saint Benoît le jésuite saint Louis de Gonzague. Après les deux représentants des ordres mendiants, l'on voit deux carmélites, sainte Thérèse et sainte Marie-Madeleine de Pazzi. Nous n'expliquons pas davantage l'ordre des quatre statues suivantes, au nord, saint Benno (évangélisateur des Sorabes) et sainte Cécile (vierge, martyre et patronne des musiciens), au sud saint Stanislas Kostka sj et saint Pierre d'Alcantara ofm. Enfin, la série s'achève avec deux saints qui se sont connus, le capucin saint Félix de Cantalice et l'archevêque de Milan, saint Charles Borromée.

Si l'on examine de façon globale l'ensemble des statues de l'église catholique de cour, l'on peut faire deux remarques importantes pour comprendre la façon dont le catholicisme s'affiche dans la ville-résidence. Tout d'abord, l'Église catholique, fondée sur les Évangiles et habitée par les vertus théologales, est une église apostolique, qui ne saurait négliger la nécessité d'agir. Il y a finalement peu de saints contemplatifs, une demi-douzaine tout au plus, surtout si l'on tient compte du fait que saint Bernard n'est pas là comme fondateur des cisterciens, mais bien plus comme saint patron de la Bourgogne et que sainte Rosalie n'est pas là comme ermite, mais comme sainte guérisseuse : la prière dans ce qu'elle a de plus intime est certes présente, mais elle est reléguée au second plan. De ce point de vue, il y a une nette différence entre l'extérieur et l'intérieur de l'église catholique de cour : celui-ci, nous le verrons, met en son centre la méditation de la Passion du Christ et l'adoration du Saint-Sacrement ; celui-là est au contraire tourné vers le monde et insiste sur le zèle apostolique qui doit habiter le chrétien. Autrement dit, c'est à l'intérieur de l'église qu'est la prière, notamment l'eucharistie qui est à la fois la source et l'aboutissement de toute vie chrétienne : pour le voir, il faut pénétrer à l'intérieur de l'église et se nourrir des sacrements, lesquels donnent la force

de repartir et d'agir dans le monde, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de revenir à l'intérieur, tant pour déposer le fardeau de ses labeurs que pour rendre grâce de tous les bienfaits reçus, et ainsi de suite. La dichotomie entre l'intérieur et l'extérieur de l'église catholique de cour correspond donc à un mouvement inhérent à toute vie vécue dans la fidélité à l'Église romaine. L'action apostolique exprimée par les statues de Mattielli est avant tout l'enseignement de la vérité : l'on trouve les évangélistes, les apôtres, les docteurs de l'Église et les saints renommés pour leurs talents de prédicateur (saint Bernard, saint Vincent de Paul, saint Antoine de Padoue, saint Basile, saint Raymond de Penyafort, saint Jean-François Régis, saint François Borgia, saint François-Xavier, saint Ignace, saint Thomas d'Aquin, saint Louis de Gonzague, saint Dominique, saint Pierre d'Alcantara, saint Félix de Cantalice, saint Charles Borromée, saint Benno). En regardant les choses de façon globale, les saints brûlant de charité ne sont présents que de façon plus secondaire, ils sont concentrés sur la première balustrade, au niveau du chevet, tandis que les premiers sont répartis sur l'ensemble de l'édifice. En dépit de l'importance de la sollicitude pour le prochain, la nécessité de proclamer une doctrine authentique est prioritaire dans une ville où domine l'erreur luthérienne (dont le fondement est une prédication dévoyée car appuyée sur une doctrine fausse).

Par ailleurs, les saints présentés par l'église catholique de cour occupent la totalité de la chronologie chrétienne, depuis l'âge apostolique jusqu'à l'Église des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. L'on trouve ainsi des saints de divers temps, avec toutefois une insistance significative sur certaines époques : c'est toute une histoire glorieuse qui se développe sous nos yeux, surtout si l'on songe qu'en raison du dogme de la communion des saints, la gloire individuelle de chacun d'entre eux est en même temps la gloire de toute l'Église. Les premiers dans l'échelle du temps sont naturellement les évangélistes et les apôtres qui sont les premiers responsables de la diffusion de la bonne nouvelle de la Résurrection. L'on trouve ensuite des saints des premiers siècles, notamment des martyrs comme sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Apolline, sainte Lucie, sainte Agnès, sainte Barbe, sainte Irène, sainte Cécile ou saint Venance de Camerino : par le sacrifice de leur vie au nom du Christ, ils ont été à la fois des témoins et d'étonnants agents de conversion. La même époque fournit les premiers docteurs de l'Église, ceux qui ont constitué le corpus doctrinal au gré des hérésies successives, tels saint Augustin, saint Ambroise et saint Basile de Césarée. Si l'on avance encore dans le temps, l'on arrive aux X^e^ et XI^e^ siècles, avec une certaine concentration sur les pays à l'est du Rhin : ce sont saint Henri de Germanie, sainte Ida de Toggenburg, saint Norbert (fondateur de l'ordre des prémontrés), saint Benno, saint Venceslas (roi de Bohême), saint Stanislas (évêque de Cracovie) et saint Étienne de Hongrie. Pour les XIII^e^ et XIV^e^ siècles sont représentés saint Louis, saint Dominique,

saint Raymond de Penyafort, saint François, sainte Claire, saint Antoine de Padoue, saint Roch et saint Jean Népomucène. Enfin, les saints des XVI^e^ et XVII^e^ siècles ne sont nullement en reste, avec saint François de Paule, saint François de Sales, saint Charles Borromée, saint Félix de Cantalice, saint Pierre d'Alcantara, saint Vincent de Paul, saint Ignace de Loyola, saint François-Xavier, saint François Borgia, saint Jean-François Régis, saint Stanislas Kostka, sainte Thérèse d'Avila et sainte Marie-Madeleine de Pazzi. Les saints de la Réforme catholique sont ainsi insérés dans une chaîne qui les relie à une histoire sainte qui commence à l'âge apostolique et qui ne s'est jamais arrêtée depuis.

Toutefois, les saints de l'époque moderne sont plutôt surreprésentés, comme pour montrer le dynamisme contemporain de l'Église romaine : d'une certaine façon, les catholiques présentent leurs saints les plus récents en réponse aux accusations de dévoiement de la vérité généralement lancées par les protestants. L'Église romaine ainsi montrée n'est pas celle de l'indiscipline et de la recherche idolâtre du pouvoir et de l'argent, mais bien au contraire celle de la Réforme catholique, de la prédication, de la mission lointaine et de la charité la plus authentique. Ce discours sans doute destiné aux luthériens est en même temps l'affirmation de l'inébranlable fidélité à Rome. Il est remarquable que soient présents parmi les statues de Mattielli les saints les plus récemment canonisés, saint Félix de Cantalice (1712), saint Louis de Gonzague (1726), saint Stanislas Kostka (1726), saint Jean Népomucène (1729), saint Vincent de Paul (1737) et saint Jean-François Régis (1737). De la sorte, l'église catholique de cour est la proclamation de la gloire de l'Église romaine, gloire passée, mais aussi gloire présente : cela est d'autant plus significatif que ce bâtiment s'élève avec fierté sur la rive gauche de l'Elbe.

2) L'église catholique de cour, écrin du culte catholique

L'ordonnancement et la décoration de l'intérieur sont également un moyen d'affirmation de la gloire et de l'identité de l'Église romaine, par la mise en valeur des principales différences entre les cultes catholique et luthérien. Il y a d'abord la très nette surélévation du maître-autel qui domine la totalité du vaisseau central : pour pénétrer dans l'espace du chœur, il faut gravir six marches de haute taille et le regard du fidèle qui assiste à la messe est obligé de s'élever. Il n'est donc pas question de s'en tenir à ce qui est un point d'accord entre catholiques et luthériens, la nécessité de séparer le chœur de l'espace réservé aux fidèles. Il s'agit au contraire d'insister sur une différence essentielle : pour les luthériens, c'est la foi des fidèles qui fait la valeur des sacrements, c'est pourquoi l'Église est d'abord le rassemblement des fidèles et la Présence Réelle ne peut être admise en leur absence ; pour les

catholiques, le sacrement a au contraire une valeur intrinsèque et c'est le Saint-Sacrement rangé dans le tabernacle, généralement placé au maître-autel, qui est le fondement de l'Église. La nette surélévation du maître-autel est une façon d'insister sur le tabernacle et sur le sacerdoce du prêtre qui est le truchement de la consécration : la majesté du Saint-Sacrement et l'humilité du fidèle en sont d'autant mieux mises en valeur[1].

Par ailleurs, le fidèle qui se place dans la nef face au maître-autel est entouré d'un chemin de procession[2]. Ce dernier permet de rendre plus solennelles les liturgies de ce qui est une église royale tout autant qu'une église paroissiale. Il sert aux processions du clergé mais il permet aussi l'exercice d'une pratique cultuelle interdite par les luthériens, les processions du Saint-Sacrement, en particulier au jour de la Fête-Dieu. Puisqu'il n'est pas possible d'organiser des processions catholiques dans la ville, Marie-Josèphe de Habsbourg et le P. Guarini sj prévoient une compensation à l'intérieur de l'église, avec un imposant chemin de procession permettant de porter solennellement le Saint-Sacrement, que les fidèles peuvent voir et adorer depuis la nef ou l'une des deux chapelles latérales. Par son caractère imposant et par son usage, le chemin de procession de l'église catholique de cour met bien en valeur l'importance conjointe de la Présence Réelle et du sacerdoce dans la définition de l'Église romaine par opposition à l'Église luthérienne.

Cette interprétation de l'ordonnancement intérieur de l'église catholique de cour est confirmée par l'examen des chapelles et des autels secondaires. Puisque l'Église luthérienne est d'abord le rassemblement d'une communauté unie autour d'un seul culte, ses bâtiments ne peuvent avoir qu'un seul autel, le maître-autel ; au contraire, l'Église romaine encourage une diversité de dévotions envers tel ou tel aspect de la foi (sans que cela remette en cause son unité), c'est pourquoi ses bâtiments comportent des chapelles ou des autels secondaires qui sont le résultat de la piété d'un donateur et qui visent en même temps à encourager telle ou telle dévotion. Ici comme à l'extérieur, le programme iconographique et théologique est entièrement conçu par Marie-Josèphe de Habsbourg et par le P. Guarini sj[3] : comme pour le maître-autel et le chemin de procession, il s'agit de réaliser une église parfaitement catholique, en insistant sur les aspects théologiques et ecclésiologiques qui sont source de désaccord avec les luthériens. Tout d'abord, les deux chapelles d'angle de part et d'autre du maître-autel rappellent que l'Église est née du double mystère de la Cène et de la Croix. Il nous semble que

[1] Une telle disposition est sans doute d'inspiration borroméenne.
[2] Rappelons que ce n'est qu'après 1945 qu'y sont placées les quatorze stations peintes par Torelli à la demande de Marie-Antoinette de Bavière, l'épouse de Frédéric-Christian, et à l'origine destinées à la chapelle du palais du Taschenberg : le chemin de procession de l'église catholique de cour n'a pas été conçu comme chemin de croix.
[3] Siegfried SEIFERT, « *Das Bildprogramm der katholischen Hofkirche in Dresden, Kathedrale des Bistums Dresden-Meissen* », in *Ecclesia Triumphans Dresdensis, op. cit.*, p.11.

cette partie de l'église doit être considérée d'un seul tenant, en commençant par la chapelle nord-ouest dédiée à la Sainte Croix. Ici, le fidèle est invité à méditer sur le mystère de la Crucifixion à partir du tableau d'autel peint par Charles Hutin : s'il porte ses yeux vers le plafond du même peintre, il voit deux scènes de l'Ancien Testament annonçant de manière prophétique le sacrifice et l'élévation du Christ, d'une part le sacrifice d'Isaac par Abraham et d'autre part, l'élévation du serpent d'airain par Moïse. Cette chapelle rappelle que la rédemption du monde est permise par l'unique sacrifice du Christ sur la Croix, ce qui ne devrait pas choquer un regard luthérien.

Dans un second temps, en se déplaçant vers le sud, le fidèle longe le maître-autel, soit par devant, soit par derrière (par le déambulatoire) : après le sacrifice du Christ sur la Croix, c'est le temps de l'Église, lequel est rythmé par l'actualisation des gestes du Christ lors de la Sainte Cène et par le mémorial qui est ainsi fait de la Passion. Enfin, le fidèle parvient à la chapelle sud-ouest, celle du Saint-Sacrement qui, comme il se doit, est la plus richement décorée de toute l'église : il voit, au-dessus de l'autel, l'Institution de l'Eucharistie peinte par Silvestre, au plafond, l'adoration des espèces eucharistiques par les anges peinte par Torelli et, sur le tabernacle, l'Agneau avec le livre aux sept sceaux. Ainsi, après le temps de la messe, le fidèle est invité à adorer le Saint-Sacrement qui, en raison des paroles prononcées par le Christ lors de la Cène, est le véritable Corps du Christ : la transsubstantiation est ici affirmée, dans tout ce qui la sépare de la consubstantiation défendue par l'Église luthérienne. Les fresques, avec l'adoration angélique, sont une allusion à l'hymne traditionnelle de la Fête-Dieu, *Panem angelorum*. Enfin, si le Saint-Sacrement est le fondement de l'Église et vraie nourriture pour le fidèle qui l'adore, il est en même temps préfiguration de la fin des temps, c'est-à-dire du banquet des noces de l'Agneau, au moment où les sept sceaux du Livre sont brisés par le Christ en signe du Jugement dernier et de sa royauté sur tout l'univers. Il y a ainsi une cohérence théologique et spirituelle des deux chapelles d'angle nord-ouest et sud-ouest, qui conduit du fondement passé, la Passion du Christ, à l'eschatologie des temps futurs, la Royauté du Christ, en passant par le temps de l'Église, au cours duquel les fidèles font mémoire de la Passion et se nourrissent du Saint-Sacrement. Un tel programme, fondé sur la lecture simultanée du Deutéronome, des Évangiles et de l'Apocalypse ainsi que sur la foi en la Présence Réelle, est une belle expression de la source et de la fin de la vie catholique.

Les quatre autres chapelles de l'église catholique de cour insistent sur la seconde grande divergence théologique entre catholiques et luthériens, la question du dogme de la communion des saints : c'est le même enjeu que les statues de Mattielli à l'extérieur de l'édifice. Les deux chapelles latérales, consacrées à saint François-Xavier et à saint Ignace de

Loyola, rappellent que l'église paroissiale et royale est desservie par une communauté jésuite qui, naturellement, vénère le saint fondateur et celui qui est alors considéré comme le plus grand saint de son ordre. Dans le même temps, la chapelle nord-est, consacrée à saint Jean Népomucène, à l'instar des deux autels secondaires placés à la croisée du transept et respectivement consacrés à la Vierge Marie et à son époux saint Joseph, rappelle que l'église catholique de cour est fondée par Marie-Josèphe de Habsbourg, laquelle vénère ses saints patrons et le saint de Bohême qui a été le principal argument des Habsbourg et des jésuites dans la reconquête catholique de la Bohême. Outre ce qu'il exprime de l'identité dynastique, le choix des saints à honorer à l'intérieur de l'église confirme ce que nous avons pu observer en examinant les statues à l'extérieur du bâtiment. D'une part, il affirme le rôle de la Tradition dans l'existence même de l'Église, contre la doctrine luthérienne qui estime que le fidèle peut faire l'économie de la Tradition et accéder directement à la Révélation. L'on trouve ainsi une chapelle Saint-Benno, honorant cet évêque qui occupe le siège épiscopal de Meissen de 1066 à 1106. Les jésuites s'appuient sur l'histoire ancienne du diocèse et sur l'époque de la christianisation de la région : le tableau d'autel peint par Torelli représente saint Benno annonçant l'Évangile aux Sorabes qui habitent alors la marche de Misnie. Le culte de saint Benno est en outre renforcé par la présence d'une relique de l'évêque, offerte en 1725 par l'électeur de Bavière, Maximilien II Emmanuel[1]. D'autre part, le programme iconographique des chapelles et autels secondaires de l'église catholique de cour montre bien le dynamisme que connaît l'Église romaine depuis le XVI^e^ siècle, avec les deux chapelles latérales honorant les saints jésuites, mais aussi avec la mise en valeur de dévotions récemment encouragées par Rome : saint Jean Népomucène est béatifié en 1719 et canonisé en 1729. De même, l'autel marial à la croisée du transept invite le fidèle à honorer l'Immaculée Conception, qui, après de nombreuses discussions entre théologiens, est déclarée en 1708 fête de toute l'Église[2].

Le bâtiment de Chiaveri affiche la gloire de l'Église romaine. Il est en même temps un écrin destiné à accueillir le culte catholique et notamment certains éléments de décoration intérieure qui ont permis d'assurer la dignité de la liturgie et la controverse avec les luthériens dès l'époque de la première église catholique de cour. Il s'agit tout d'abord de la chaire sculptée par Permoser en 1710[3]. Au moment de la consécration de la nouvelle église catholique de cour en 1708, l'on reprend faute de mieux une ancienne chaire, mais les jésuites

[1] *Ibidem*, p.15.
[2] *Ibidem*, p.12 : le choix de l'Immaculée Conception vient aussi du fait que Marie-Josèphe de Habsbourg est née un 8 décembre, jour où cette fête est célébrée.
[3] Pour ce qui suit, cf. Heinrich MAGIRIUS, Siegfried SEIFERT, « *Die Kanzel der katholischen Hofkirche zu Dresden* », *Österreichische Zeitschrift für Kunst und Denkmalpflege*, 34, 1980, p.23-34.

de la mission de Dresde commandent très tôt au sculpteur de cour un objet destiné à la prédication, laquelle est à la fois une spécialité de la Société de Jésus et l'un des deux piliers du culte luthérien. La chaire permet donc de contrer la prétention des pasteurs au monopole de la prédication, elle est en elle-même un argument dans la reconquête catholique. C'est pourquoi les jésuites en soignent la décoration : trois anges tiennent les objets de la Passion du Christ, le calice, la palme, le marteau, tandis qu'un autre laisse tomber trente pièces d'argent dans la bourse de Judas et que quatre autres tendent le voile de Véronique. La prédication des jésuites se fait donc depuis une chaire qui, par son iconographie, glorifie l'œuvre du Salut qui a été permise par la Passion du Christ. Ce programme est complété en 1722 à l'initiative de Marie-Josèphe de Habsbourg, laquelle fait ajouter un ange qui, de sa main droite, souffle dans une trompette et qui tient une seconde trompette dans sa main gauche. Celui-ci est le héraut du Jugement, qui appelle les vivants et les morts à se rassembler devant le trône de Dieu, une trompette servant pour les rachetés et l'autre pour les réprouvés[1]. Enfin, en 1723, sont ajoutés les quatre évangélistes et le programme devient limpide : le prêtre qui prêche en chaire, en continuité avec les évangélistes, annonce l'œuvre du Salut réalisée par la Passion du Christ et avertit du Jugement Dernier, qui est achèvement de la rédemption des hommes.

Toutefois, au moment du transfert de la chaire de Permoser dans la nouvelle église catholique de cour, il faut procéder à quelques aménagements qui permettent en même temps de compléter le programme initial. Le sculpteur en a été Johann Joseph Hackl : il retire l'ange aux deux trompettes que la nouvelle configuration des lieux ne permet pas de conserver et il refait le toit de la chaire. Alors que Permoser s'était contenté d'une simple couronne en signe de la royauté du Christ, Hackl fait quelque chose de plus élaboré, en insistant sur le lien qui unit la Passion et la royauté du Christ. Le toit de la nouvelle chaire est une représentation de la Gloire de Dieu, avec la colombe du Saint-Esprit : la Passion est évoquée par les instruments du martyre, la croix, la lance, le bâton d'hysope ; la royauté du Christ est quant à elle signifiée par la représentation d'un passage de l'Apocalypse, la glorification de l'Agneau avec le livre aux sept sceaux au moment où l'ange proclame « Qui est digne de briser les sept sceaux ?[2] ». L'initiative de cet enrichissement de la chaire de Permoser revient probablement à Marie-Josèphe de Habsbourg et aux jésuites de la mission de Dresde, dans la mesure où ce lien entre la Passion et la royauté du Christ, qui est bien plus fortement exprimé dans la chaire des

[1] Cf. la séquence de la messe du *Requiem* : « *Tuba mirum spargens sonum, per sepulchra regionum, coget omnes ante thronum* ».
[2] Ap. 5.

années 1750 que dans celle de 1723, se retrouve ailleurs dans l'église catholique de cour, notamment dans les deux chapelles de la Sainte Croix et du Saint-Sacrement.

Le bâtiment tout entier proclame le Salut apporté par Dieu aux hommes. Par la liturgie qui y glorifie Dieu et y rachète le monde, il en est en même temps l'accomplissement. Tout comme l'édifice extérieur a pour double fonction de glorifier Dieu et de rendre visible l'Église romaine, la liturgie qui s'y déroule, en rendant gloire à Dieu et en rachetant les hommes, est en même temps un puissant moyen de reconquête catholique. La gloire de Dieu qui rejaillit sur son Église s'exprime non seulement dans le bâtiment qui lui sert d'écrin, mais aussi dans l'usage qui en est fait : parce que le Salut est une œuvre éclatante, la liturgie doit être splendide. Cela est vrai des ornements, citons pour mémoire les six chandeliers et le crucifix en argent massif du maître-autel, le tabernacle de marbre de la chapelle du Saint-Sacrement, ou encore le baptistère de marbre sculpté par Permoser : cela seul aide à la solennité du culte. La splendeur est non seulement visuelle, mais aussi musicale, grâce à l'action d'abord des jésuites, puis de Frédéric-Auguste II et de son épouse. L'érection du théâtre de cour en chapelle royale et église paroissiale de Dresde crée les conditions d'une concurrence qui ne se joue pas seulement au niveau de la prédication, mais aussi à celui de la musique liturgique. Les jésuites sont bien conscients de la taille de l'enjeu, assurer une liturgie solennelle, digne de la dynastie, dont le faste puisse séduire les protestants. Voilà pourquoi, en 1708, le P. Élie Broggo sj, venu de Leitmeritz, monte une maîtrise de jeunes garçons, appelée *Kapellknabeninstitut*, à laquelle sont associés une école et un internat : les chanteurs, qui, dans un premier temps, viennent exclusivement de Bohême, y reçoivent une instruction littéraire, religieuse et musicale et, en retour, ils doivent assurer l'exécution musicale de la liturgie[1]. Outre les petits chanteurs, la chapelle chargée de la liturgie catholique à la cour des Wettin comporte vingt-deux instrumentistes professionnels (six cors, six violons, un alto, trois violoncelles, une contrebasse, un orgue et quatre chanteurs solistes) : en règle générale, les conditions matérielles sont si favorables qu'ils y restent jusqu'à leur mort et qu'ils font tout pour que l'un de leurs enfants prenne leur succession[2].

Or, il ne suffit pas de disposer de bons instrumentistes ou chanteurs, il faut encore doter cette chapelle d'un répertoire qui lui soit propre et ce, pour deux raisons. D'une part, la nouvelle église catholique doit se démarquer du répertoire luthérien connu de la population, celui constitué depuis le XVI[e] siècle, notamment par Heinrich Schütz. D'autre part, la chapelle

[1] Zdeňka PILKOVÁ, « *Böhmische Musiker am Dresdner Hof zwischen 1710 und 1845* », *Dresdner Hefte*, 48, 1996, p.20.
[2] *Ibidem*, p.22-23.

royale assure la liturgie destinée au roi, à sa famille et à sa cour et, pour cela, elle doit se maintenir à un niveau qui la rende l'égale des autres cours qui se sont rendues célèbres par la qualité de leur musique liturgique, au premier chef Versailles et Vienne. Autrement dit, la rivalité que nous avons déjà constatée en matière d'architecture et de collections se retrouve au niveau de la musique, non seulement profane, mais aussi sacrée. L'électeur de Saxe devenu catholique et de dignité royale se doit de disposer d'une musique liturgique dont le renom ne le cède en rien à celui des plus grandes chapelles de cour d'Europe : tout comme Versailles se distingue par le grand motet, Dresde doit rayonner par un répertoire qui lui soit propre. L'on voit alors comment le souci qu'ont les jésuites de développer une liturgie solennelle et pédagogiquement efficace rencontre le désir qu'ont les Wettin d'assurer leur réputation parmi les souverains d'Europe : c'est parce que l'identité dynastique est catholique et royale que la ville de Dresde a pu devenir une capitale de la musique sacrée catholique.

C'est ainsi que des noms peuvent être associés à la chapelle de Dresde, notamment Johann David Heinichen (maître de chapelle de 1717 à 1729), son successeur Johann Adolph Hasse (maître de chapelle de 1731 à 1763) et Jan Dismas Zelenka, qui a le titre de Compositeur de musique sacrée. La Chapelle royale de Versailles a pu jouer le rôle de modèle, d'autant plus que là comme à Dresde, c'est la liturgie romaine qui est usitée. Cependant, pour des raisons à la fois religieuses et esthétiques, les Wettin se tournent vers l'Italie, en recourant parfois à la médiation des pays Habsbourg. En la matière, le goût musical de Frédéric-Auguste (II) compte : c'est par son intermédiaire qu'en 1717, Heinichen est recruté comme maître de chapelle à Dresde. Quoique Saxon d'origine et luthérien, celui-ci étudie la musique en Italie et c'est à Venise que Frédéric-Auguste (II) fait sa connaissance[1]. À sa mort et après deux ans de vacance, Heinichen est remplacé par Hasse qui est également passé par l'école italienne, à Naples, où il a été l'élève de Scarlatti : comme maître de chapelle à Dresde, il compose la messe de consécration de l'église catholique de cour en 1751 et celle du *Requiem* de Frédéric-Auguste II en octobre 1763. À cette date, la réputation de la musique liturgique de Dresde n'est plus à faire et comme le prince Xavier, régent pour le compte de Frédéric-Auguste III, impose de sévères économies budgétaires, Hasse quitte Dresde pour Vienne où il vit jusqu'en 1773[2]. Le dernier compositeur célèbre de Dresde, quant à lui, a d'abord été formé dans les pays Habsbourg : Zelenka, né en 1680, étudie au *Clementinum*, le collège jésuite de Prague, où il apprend la contrebasse, il entre ensuite au service du comte Hartig à Prague. De

[1] Wolfgang HORN, « *Der Kurprinz Friedrich August und die Musik am Dresdner Hof bis 1733* », *Dresdner Hefte*, 46, 1996, p.36.
[2] Karl FRECKMANN, *Die Hofkirche zu Dresden*, Augsbourg, 1929, p.25-26. Cf. également Otto SCHMID, *Die Kirchenmusik in der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1921.

1712 à 1716, il séjourne en Italie puis, de 1716 à 1719, il achève sa formation à Vienne, où il prend des cours de composition auprès du maître de chapelle de Charles VI, Johann Joseph Fux[1]. Enfin, il arrive à Dresde en même temps que les autres artistes recrutés à l'occasion des fêtes pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg. Toutefois, à la différence de nombre d'entre eux, il n'est pas remercié une fois les fêtes closes, mais il devient contrebassiste dans la chapelle royale et, à partir de 1735, compositeur de musique d'Église : c'est à ce titre qu'il compose quinze messes, trois *Requiem* ainsi que des litanies, etc. jusqu'à sa mort en 1745[2]. Le cas de Zelenka montre bien comment un artiste de Bohême, formé aux écoles de Prague, de Vienne et d'Italie, peut faire carrière à Dresde : son talent et son esthétique intéressent les Wettin soucieux de se doter d'une musique sacrée capable de rivaliser avec les chapelles des autres princes catholiques d'Europe. C'est ainsi qu'est créé un répertoire spécifique à l'église catholique de cour de Dresde, qui, par sa qualité, contribue à la célébrité de la ville-résidence.

3) Œuvres catholiques de charité à Dresde

La perfection de l'Église catholique de Saxe réside d'abord dans la splendeur de son principal bâtiment et dans la solennité de la liturgie qui s'y déroule. Toutefois, la piété des Wettin ne se restreint pas à la contemplation et à la célébration des mystères de Dieu. Les différents membres de la dynastie sont en même temps animés d'un profond amour de leur prochain, qui les pousse à multiplier les œuvres charitables, qui sont à la fois un moyen de concurrencer l'Église luthérienne et de donner des signes tangibles de la sollicitude de l'Église romaine envers les plus démunis. Un tel foisonnement est à sa façon un argument dans la controverse qui oppose catholiques et luthériens. Il serait cependant erroné de croire qu'il s'agit pour les Wettin et pour leur entourage catholique de critiquer en acte le dogme luthérien de la *sola fide*, en montrant de façon bien concrète qu'une œuvre de miséricorde est autant agréable à Dieu qu'une foi aussi inébranlable que le roc. En effet, l'Église luthérienne, tout en insistant sur le rôle essentiel de la foi dans le Salut individuel, n'a nullement supprimé les œuvres de charité, elle a au contraire repris les hospices fondés par l'Église d'avant la Réforme et elle en crée d'autres[3]. En multipliant les œuvres pieuses, les catholiques cherchent plutôt à retirer à l'Église luthérienne de Dresde son monopole dans l'exercice de la charité, à occuper l'espace de façon visible en montrant que non seulement leur charité ne le cède en rien à celle des luthériens, mais qu'en outre, elle la surpasse. De cette façon, ils contournent l'accusation

[1] Wolfgang HORN, *op. cit.*, p.37.
[2] Zdeňka PILKOVÁ, *op. cit.*, p.23.
[3] Sur les œuvres luthériennes de charité à Dresde, cf. *infra*.

d'incohérence ou d'hypocrisie (car ils proclament avec l'apôtre saint Jacques qu'une foi qui ne débouche pas sur des œuvres est vaine) ; ils cherchent en même temps à montrer que leur charité est meilleure que celle des luthériens, car plus conforme à l'Évangile. En effet, les Wettin ne restreignent jamais le bénéfice de leur charité aux seuls catholiques, mais ils la destinent également aux luthériens, parce que le Christ a aimé tous les hommes sans exception, y compris les païens, les Samaritains, les publicains et les femmes adultères. C'est ici le même phénomène que celui que nous avons observé à propos de la liturgie : la concurrence confessionnelle s'exprime par la prétention de chaque Église à être meilleure, plus parfaite que l'autre[1].

La première œuvre pieuse des Wettin à Dresde fait exception au principe de la non-restriction du bénéfice de la charité aux seuls catholiques. Cela vient de sa nature propre : il s'agit en effet d'une école populaire catholique, établie en 1732[2]. Sa première fonction est de mettre fin au monopole luthérien sur les écoles de Dresde : dans les écoles communales de la ville-résidence, le luthéranisme est la norme, tous les enfants y reçoivent une instruction religieuse luthérienne et l'encadrement spirituel est assuré par l'un des pasteurs de la ville. Ces derniers, par la vigueur de leur opposition à l'Église romaine, ne fournissent pas une éducation idoine aux enfants catholiques. L'obstacle est contourné par la création de cette école populaire catholique, qui permet de faire en sorte que les enfants catholiques ne basculent pas dans le luthéranisme. Dans le même temps, cette institution a également pour but de montrer que les catholiques sont aussi bons que les luthériens en matière d'éducation, qu'ils se soucient autant qu'eux de l'instruction populaire et qu'ils sont en même temps capables de prodiguer un enseignement de grande qualité[3]. Elle y est parvenue, puisque les élèves les plus brillants de l'école populaire catholique de Dresde sont admis au collège jésuite de Prague.

La seconde œuvre pieuse des Wettin est le résultat de l'exécution des volontés testamentaires d'Auguste le Fort qui, à sa mort le 1er février 1733, laisse une somme spécifiquement destinée à l'institution d'une fondation caritative[4]. Frédéric-Auguste II, dont la piété filiale est bien connue, accomplit la volonté de son père et, le 30 septembre 1738, est

[1] Remarquons à ce propos que si ce phénomène est particulièrement visible dans un cas de concurrence locale, on peut également l'observer à l'échelle européenne.

[2] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.145. Le *Kapellknabeninstitut* est certes un établissement d'éducation catholique, mais il est réservé aux enfants de la chapelle royale ainsi qu'aux nobles catholiques. Avant 1732, si l'on est issu d'un milieu populaire et que l'on ne chante pas, l'on ne peut faire autrement qu'aller à l'école luthérienne.

[3] Pour comprendre cette rivalité, il faut avoir à l'esprit qu'en cherchant à répandre la lecture individuelle de la Bible, les réformateurs protestants ont de fait œuvré à l'alphabétisation des populations passées à la Réforme.

[4] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.145. Ce fait est généralement omis par les biographes d'Auguste le Fort, lesquels arrêtent leur étude au jour de la mort du sujet de leur biographie et oublient d'étudier les souhaits de celui-ci quant à ce qu'il a laissé.

créé un orphelinat pour enfants de soldats, lequel est installé dans les casernes de Neustadt achevées en 1735 et restées vides depuis. En effet, les soldats sont plutôt pauvres et pour peu que leur famille soit ou trop éloignée ou incapable de fournir quelque aide que ce soit, l'avenir des enfants qu'ils laissent est généralement peu radieux, ceux-ci risquent de grossir le rang des mendiants, des vagabonds voire des brigands. Ils pourraient certes être accueillis dans l'orphelinat communal de Dresde mais Frédéric-Auguste II estime que les soldats ont donné leur vie à l'État et qu'en retour, celui-ci doit prendre en charge les orphelins qu'ils ont laissés le jour de leur mort. Dans le même temps, c'est une façon de concurrencer la charité luthérienne, en créant un orphelinat catholique (quoique spécifique dans ses pensionnaires). Comme dans toutes les institutions de ce genre, les orphelins y sont entretenus, ils y reçoivent une instruction à la fois profane et religieuse et ils y apprennent un métier qui doit leur permettre de se placer en apprentissage chez l'un des artisans de la ville. Frédéric-Auguste II la dote d'un encadrement spirituel catholique : l'orphelinat pour les enfants de soldats possède une chapelle, qui n'est autre que la nouvelle église Saint-François-Xavier, elle-même érigée dans les casernes de Neustadt, dont le desservant est en même temps aumônier de l'orphelinat. Toutefois, puisque l'on veut surpasser la charité des luthériens, il faut non seulement accueillir des orphelins luthériens mais également leur donner une éducation conforme à la volonté de leur père, c'est-à-dire luthérienne : leur encadrement spirituel est assuré par le pasteur de Neustadt. Il n'est donc pas question de tirer parti de l'œuvre pieuse pour étendre le catholicisme aux dépens du luthéranisme, si ce n'est en montrant que la charité de l'Église catholique est meilleure que celle de l'Église luthérienne. Par cette règle, les Wettin expriment le caractère authentique et désintéressé de leur charité et, dans leur esprit comme dans celui des jésuites de la mission de Dresde, c'est cela précisément qui peut rendre l'Église catholique aimable, c'est-à-dire favoriser les conversions. En combinant cette règle et la répartition religieuse des soldats au service de la Saxe, l'on aboutit à ce paradoxe : l'orphelinat pour les enfants de soldats, institution catholique, accueille avant tout des luthériens, en 1739, deux cents contre trente-deux catholiques.

Des principes identiques sont observés dans la troisième œuvre pie des Wettin, la Fondation Joséphine, instituée par Marie-Josèphe de Saxe en 1746[1]. À cette fin, le 28 avril 1746, Frédéric-Auguste II achète à Dorothea Sophia Wackerin, épouse de Johann Benjamin Wacker, valet de chambre du roi, la maison et le jardin qu'elle possède le long de la Große Plauische Gasse dans le faubourg de Wilsdruff[2] : afin d'éviter les difficultés, l'électeur fait

[1] *Ibidem*, p.146.
[2] SHStA 10047/1662 contrat de vente f°3-8.

passer cette propriété sous juridiction du bailliage, tout en continuant de payer les impôts communaux[1]. Le décret de création de la Fondation Joséphine, daté du 29 août 1746, permet de voir quelles sont les intentions de l'électrice :

> « Nous, Marie-Josèphe, par la grâce de Dieu reine de Pologne [...], attestons par ces présentes et faisons savoir à tout homme, quelles que soient sa condition et sa dignité, qu'au nom de la Très Sainte Trinité, ayant à cœur l'utilité particulière que procurent les maisons pour les pauvres et en considération du fait que, par de bons arrangements, diverses institutions très louables ont déjà été faites ici, à Dresde, nous avons de même estimé salutaire d'instaurer nous aussi, avec l'approbation formelle et le consentement de Sa Majesté Royale, notre époux bien-aimé, une fondation charitable, exclusivement destinée à de pauvres jeunes filles, de façon à fournir à un certain nombre de tels enfants indigents la nourriture et tout ce qui est nécessaire au corps, selon un règlement particulier approuvé par nous, et à les instruire et à leur inculquer la religion chrétienne et la véritable crainte de Dieu, également des mœurs vertueuses ainsi que d'autres sciences convenables à leur état, de telle sorte que la pauvreté ne les fasse pas chuter dans une vie mauvaise, mais qu'elles puissent être éduquées, pour la gloire de Dieu, pour leur profit et bien propre, ainsi que pour ceux de leur prochain, et qu'elles soient préparées à être en état, avec le temps, de gagner leur vie de façon honorable.[2] »

Le décret qui institue la Fondation Joséphine le 29 août 1746 commence ainsi par prendre acte de la multiplicité et de la diversité des œuvres charitables à Dresde. L'action de Marie-Josèphe n'a donc pas pour but de combler un manque, mais s'inscrit dans la continuité de ce qui existe déjà. Puisque l'électrice de Saxe est réellement charitable et qu'elle prétend être la mère de tous ses sujets, elle ne peut pas rester en arrière du mouvement qui fait de Dresde la capitale de la charité, c'est à notre avis le sens de l'adverbe *auch* de l'expression « *auch eine milde*

[1] *Ibidem*, f°56-57 (décret du 10 novembre 1746). Nous n'avons trouvé ni dans les archives du Magistrat ni dans celles du bailliage de trace d'une protestation des sénateurs face à cette perte de juridiction.

[2] SHStA 10026/785/3 f°5-6 : « *WIR Maria Josepha von GOTTES Gnaden Königin in Pohlen [...] urkunden hiermit und fügen männiglich, wes Standes und Würden dieselben seyn mögen, zu wissen, was maßen Wir in Nahmen der Allerheiligsten Drey Einigkeit, und in Beherzigung des sonderbahren Nuzens, welchen armen Häuser verschaffen, und dann in Betracht, daß allhier in Dreßden durch gute Veranstaltungen vor die Versorgung derer Armen unterschiedliche sehr löbliche Einrichtungen bereits gemachet worden, gleicher gestalt auf die heilsamen Gedancken gerathen sind, mit ausdrücklicher Einwilligung und Consens Unsers herzgeliebtesten Gemahls Königl[icher] Maj[estä]t, auch eine milde Stiftung, und zwar lediglich vor arme Mägdlein, dergestalten aufzurichten, daß eine Anzahl dergleichen dürftiger Kinder, mit aller Leibes-Nothdurft und Nahrung, nach einem gewissen von Uns approbirten Reglement versorget, und dabey im Christenthum und wahrer Gottesfurcht, auch tugendsamen Sitten, sowohl als in anderen ihrem Stand gemäßen Wißenschafften unterwiesen und erzogen werden sollen, damit sie nicht aus Armuth veranlasset, in ein böses Leben zu verfallen, vielmehr zur Ehre Gottes, und dann zu ihre eignen, sowohl als des Nächsten Nuzen und Besten also mögen auferzogen und vorbereitet worden, daß sie mit der Zeit ihr Auskommen, in ehrlichen Diensten zu gewinnen, im Stande sind.* »

Stiftung anzurichten », que nous avons traduite par « instaurer nous aussi une fondation charitable ». Afin d'éviter une dispersion qui serait préjudiciable au but recherché, le soulagement des misères, la Fondation Joséphine est spécifiquement destinée aux jeunes filles pauvres que les parents ne peuvent éduquer, soit parce qu'ils sont eux-mêmes dans la misère, soit parce qu'ils ont disparu. Marie-Josèphe observe ainsi une forme particulière de détresse sociale, les jeunes filles qui, étant trop pauvres pour s'établir, rejoignent le rang de la criminalité. Pour y remédier, elle crée un internat qui a trois fonctions, nourrir, vêtir et soigner ces jeunes filles, leur apprendre un métier (le plus souvent dans le domaine textile) et en faire de bonnes chrétiennes qui n'oseront pas franchir la limite de l'immoralité. Ce faisant, Marie-Josèphe travaille à la gloire de Dieu et au salut du monde, puisqu'elle évite une chute à son prochain : un tel programme est relativement banal pour une œuvre de charité qui ne dissocie pas le spirituel du temporel.

À l'instar de l'orphelinat pour les enfants de soldats, il n'est pas question de refuser les jeunes filles luthériennes, comme l'indique l'article VI du règlement de la Fondation Joséphine :

> « Et bien que nous ayons certes avant tout destiné notre bienfaisance et notre douceur aux jeunes filles de la religion catholique, en raison de l'amour maternel que nous portons à tout le pays, nous consentons à permettre l'accès à cette fondation à des jeunes filles de la religion évangélique luthérienne dans un certain nombre qui dépendra de notre seule décision, avec toutefois cette réserve qu'elles assisteront à leur culte ordinaire, non comme les catholiques dans une salle privée de la maison, mais à l'église Sainte-Anne ou dans une autre église luthérienne située à proximité, mais qu'au demeurant, elles recevront l'enseignement en commun avec les catholiques, en vertu de quoi elles devront se conduire pacifiquement envers tous ceux de la maison et rendre l'obéissance due à leurs supérieurs ; de même, en retour, chaque enfant luthérien sera soigné avec l'amour et l'attention généraux et aucun ne recevra jamais de reproche en raison de sa religion.[1] »

[1] *Ibidem*, f°8v°-9r° : « *Und ob Wir zwar wohl diese Unsere Gutthätigkeit und Milde vorzüglich denen Mägdgen Catholischer Religion zugedacht haben, so sind Wir doch aus allgemeiner Landes Mütterlichen Liebe zufrieden, Mägdgen von Lutherisch Evangelischer Religion in gewisser von Unserer Determination lediglich dependirenden Anzahl mit in diese Stiftung kommen zu lassen, jedoch mit diesem Vorbehalt, daß sie ihren gewöhnlichen Gottesdienst, nicht wie die Catholischen in einem Privat-Zimmer des Hauses, sondern in der St. Annen oder einer andern nah gelegenen Lutherischen Kirche abwartten, übrigens aber die Information mit denen Catholischen gemein haben sollen, wobey sie sich mit jedermann in dem Haus friedlich zu betragen und ihren Vorgesezten gebührenden Gehorsam zu erweisen haben ; gleichwie hingegen jedes lutherisches Kind mit allgemeiner Liebe und Warttung verpfleget, auch der Religion halber allezeit unangefochten bleiben wird*. »

Le texte du règlement montre bien quelles sont les intentions de Marie-Josèphe de Habsbourg en étendant sa charité aux luthériennes. Sa sollicitude s'adresse d'abord aux jeunes filles catholiques qui sont de fait exclues des œuvres pies du Magistrat, lesquelles sont exclusivement luthériennes. Toutefois, en raison de son statut de souveraine soucieuse de l'ensemble de ses sujets, elle ouvre sa Fondation aux luthériennes, certes dans une certaine limite, mais en leur accordant des garanties : elles ne sont pas tenues d'assister au culte catholique, mais elles sont autorisées à se rendre au culte évangélique, elles doivent être entretenues et soignées tout comme les catholiques et la différence confessionnelle ne doit jamais faire de l'objet de dissensions. Ce faisant, Marie-Josèphe montre que sa charité, parce qu'elle est authentiquement chrétienne, ne fait pas acception des personnes : elle surpasse donc celle des bourgeois luthériens de Dresde qui refusent d'accorder un bienfait aux catholiques. Une telle façon de montrer que c'est du côté des catholiques que se trouve la perfection chrétienne est, à l'instar de la splendeur de la liturgie, un moyen d'assurer une dynamique en faveur de l'Église romaine. La Fondation Joséphine est en effet une œuvre incontestablement catholique : seul le culte catholique y est autorisé. Il se tient d'abord dans une pièce comme les autres, puis, en 1750-1751, l'électrice fait ériger une chapelle qui permet de donner une certaine splendeur au culte et de rappeler que si la maison est ouverte aux luthériennes, elle n'en est pas moins le résultat de la piété d'une souveraine catholique[1].

Enfin, la dernière fondation pieuse des Wettin est l'œuvre de Frédéric-Auguste II qui crée en 1747 un hospice catholique régi selon les mêmes principes que la Fondation Joséphine. Contrairement à ce qu'affirme P. Saft, celui-ci n'a pas été installé dans le palais Brühl de Friedrichstadt que l'électeur aurait acheté à cette fin[2] : le comte de Brühl reste le propriétaire de son palais jusqu'à sa mort en 1763, celui-ci devient ensuite la propriété du comte Marcolini qui, en réparant les dégâts causés par les canons de Frédéric II de Prusse, le transforme considérablement. Ce n'est qu'en 1849 que la demeure est achetée par la commune de Dresde et transformée en hôpital communal. L'hospice fondé par Frédéric-Auguste II n'est pas l'ancêtre de la plus grosse institution médicale de Dresde. En réalité, celui-ci se trouve dans une maison de la même rue, construite en 1738 par le grand bailli August Franz Essenius et achetée en 1747 par le souverain. Comme la Fondation Joséphine, il est d'abord destiné aux catholiques, mais il accueille également les luthériens. L'on observe ici ce même moyen dans la rivalité avec les protestants, l'affirmation que sa charité surpasse celle de la confession

[1] Comptes de la construction de la chapelle de la Fondation Joséphine in SHStA 10026/785/3 f°39-44.
[2] Paul Franz SAFT, *op. cit.*, p.106-107. L'erreur est répétée par tous les ouvrages postérieurs qui se fondent sur les travaux de P. F. Saft pour l'histoire du catholicisme à Dresde.

adverse. Dans le même temps, le caractère catholique est bien affirmé, avec l'érection d'une chapelle consacrée en 1749 à saint Michel : ce lieu de culte est bien trop grand pour n'avoir été destiné qu'aux pensionnaires de l'hospice et, de fait, c'est là que la plupart des catholiques de Friedrichstadt viennent entendre la messe[1].

Ainsi, l'identité catholique de la dynastie a permis de faire de Dresde, leur ville-résidence, une capitale catholique. Cela ne s'est pas fait sans atermoiements ni sans heurts, en raison des motivations plus politiques que religieuses d'Auguste le Fort et de la forte opposition de l'Église luthérienne à tout ce qui semble annoncer une reconquête catholique de la Saxe. Le soutien sans faille de la papauté, l'action des jésuites de la province de Bohême, le zèle apostolique de Marie-Josèphe de Habsbourg et la profonde piété de son époux Frédéric-Auguste II ont permis un essor considérable de l'Église romaine à Dresde : en 1755, celle-ci peut remplir presque toutes les missions qui sont les siennes, administrer les sacrements, célébrer dignement la liturgie, prêcher et enseigner, soulager les misères de la population. Parce qu'elle est la ville-résidence d'une dynastie sincèrement catholique, Dresde offre un *compendium* des fonctions de l'Église romaine : en moins d'un demi-siècle, elle est devenue une capitale catholique, alors qu'une très grande majorité des Saxons restent résolument luthériens. L'identité dynastique exerce ainsi une influence décisive sur les attributs de la ville-résidence. Or, l'opposition des sujets luthériens est vigoureuse : il nous faut donc nous demander comment celle-ci s'exprimé, au point de pouvoir conférer à Dresde une identité concurrente à celle de la capitale catholique construite par les Wettin, celle de capitale luthérienne.

III- L'affirmation d'une identité non-dynastique : Dresde, capitale luthérienne

A- La réaction de la ville de Dresde à la restauration du catholicisme

1) Colère des sujets, colère de Dieu (1697-1708)

Si les Wettin font de Dresde une capitale catholique, la très grande majorité de leurs sujets sont luthériens et n'ont pas la moindre intention de rejoindre une Église que leurs pasteurs leur ont appris à considérer comme une institution proprement diabolique. La conversion d'Auguste le Fort au catholicisme cause ainsi une certaine agitation en Saxe

[1] L'hospice fondé par Frédéric-Auguste II a conservé jusqu'à aujourd'hui sa fonction initiale, mais il appartient désormais au diocèse de Dresde-Meissen.

électorale[1]. Par son geste, l'électeur fait tout autre chose que ce que l'on attend de lui et ses sujets craignent que ne se rompe l'équilibre trouvé aux paix de Westphalie, voire que soit mise en œuvre une dynamique de reconquête catholique, à l'instar de celle que les Habsbourg ont lancée en Bohême. C'est donc l'identité religieuse de la Saxe qui est menacée : le choix qu'a fait l'électeur de ce qu'un luthérien considère comme l'Antéchrist, surtout pour obtenir quelque chose de bien terrestre, la couronne de Pologne, ne peut qu'attrister et inquiéter des sujets à la foi sincère. Un tel sentiment est bien exprimé dans les quelques lignes de la chronique du Magistrat de Dresde évoquant la conversion d'Auguste le Fort : « Le susdit électeur Frédéric-Auguste a hélas fait profession publique de la religion catholique romaine le 23 mai 1697 à Baden en Autriche, à la très grande consternation et affliction de tout le pays et de tous ceux qui appartiennent à la confession d'Augsbourg [...][2] ». L'électeur qui, à son avènement en 1694, était un « seigneur altier et glorieux », selon cette même chronique du Magistrat, est devenu celui qui, en rejoignant l'Église catholique, a commis une faute très grave dont les conséquences risquent bien de ne pas se faire attendre.

À l'instar des sénateurs de la ville, les fidèles expriment leur désarroi et leur espérance de voir finir ce qui pourrait bien n'être qu'un mauvais rêve. Ils en appellent à Dieu en chantant très régulièrement l'hymne *O Herre Gott, dein Göttlich Wort*, dont le texte est écrit en 1526, sur une musique du XV^e^ siècle. L'on y trouve notamment ces couplets :

> « Ô Seigneur Dieu, Ta parole divine est longtemps restée obscurcie, jusqu'à ce que par Ta grâce nous a été dit ce que Paul a écrit [...]. Seigneur Dieu, dans cette détresse qui est la nôtre, fais en sorte que se convertissent également ceux qui ne Te voient pas, qui souillent Ton Nom et qui ne veulent pas enseigner Ta parole. Ils parlent mal, cela n'est pas bien et ils n'ont ni lu, ni entendu la noble Parole – cela n'est-il pas une œuvre diabolique ? [...] Seigneur, j'espère que Tu n'abandonneras dans aucune détresse ceux qui, tels de fidèles serviteurs, gardent Ta Parole dans leur cœur et dans leur foi ; donne-leur déjà la félicité et ne les laisse pas choir.[3] »

---

[1] Cette agitation est d'autant plus aisée que les esprits sont préparés : durant la seconde moitié du XVII^e^ siècle, les Saxons redoutent que l'électeur se fasse ou calviniste ou catholique, au point qu'en 1680, la Diète de Saxe impose à Jean-Georges III de promulguer des assurances visant à confirmer les clauses religieuses des paix de Westphalie et à affirmer l'irréductible identité luthérienne de l'électorat.

[2] RA C XV 23n f°265v° : « *Obgedachter Churfürst Friderico Augustus hatt sich den 23. May 1697 zu Baaden in Österreich, leider ! zu des ganzen Landes und sämbtl[icher] Augspurg[ischen] Confessions-Verwandten Höchster Bestürzung und Leidwesen, öffentlich zur Röm[ischen] Catholischen Religion bekennet* [...] ».

[3] *Evangelisches Gesangbuch* : « *O Herre Gott, dein göttlich Wort ist bis lang verdunkelt blieben, bis durch dein Gnad uns ist gesagt, was Paulus hat geschrieben [...]. Hilf, Herre Gott, in dieser Not, daß sich die auch bekehren, die dich nicht sehn, dein' Namen schmähn, dein Wort nicht wollen lehren. Sie sprechen schlecht, es sei nicht recht, und habens nicht gelesen, auch nie gehört das edle Wort – ists nicht ein teuflisch Wesen ? [...] Herr,*

Il s'agit de l'hymne ordinairement employée pour le jour de la fête de la rupture luthérienne, le 31 octobre : les luthériens y affirment qu'avant la relecture de saint Paul par Luther, c'est un Évangile obscurci, dévoyé qui a été annoncé. Ils rappellent que l'Écriture est l'unique source de la Révélation, tandis que la Tradition en pervertit la pureté ou l'authenticité : ceux qui restent dans l'Église catholique, ou qui y retournent, vivent donc dans l'erreur, ils se font les serviteurs du Diable, tandis que la vérité et la pureté sont du côté de ceux qui s'en tiennent à l'Écriture. Ce chant affirme donc la nécessité de rester fidèle à l'Église luthérienne pour pouvoir être sauvé. Il est en même temps un appel à Dieu, à l'instar de la prière des Juifs qui sont restés fidèles à leur élection quelles qu'aient été les circonstances : c'est l'expression de l'espérance que l'épreuve du moment n'est que passagère et que Dieu se montrera favorable à celui qui est fidèle à la vérité. Auguste le Fort a bien compris la portée polémique de cette hymne, surtout si celle-ci est répétée à l'envi : il la fait interdire le 1er juillet 1698[1].

La situation des toutes dernières années du XVIIe siècle est donc tendue, au point que l'on peut se demander si l'on ne va pas assister à la réédition de la littérature apocalyptique qui avait accompagné les affrontements religieux du XVIe siècle. Ainsi, l'incendie du château au Vendredi Saint 1701 est perçu comme un signe divin par les sénateurs de Dresde, comme ils l'écrivent dans leur chronique : « Comment et par quelle main cet incendie est arrivé, l'on n'a pas pu le découvrir, c'est pourquoi il faut bien davantage le considérer comme une punition de Dieu qui est grand.[2] » De fait, l'enquête menée par le grand maréchal de cour, von Erdmannsdorff, n'a pas permis de déceler les causes humaines de cet incendie, si ce n'est d'en préciser le lieu de départ (l'appartement de la princesse de Brunswick Wolffenbüttel) et d'ajouter une circonstance aggravante (le fait que la très grande majorité du personnel du château était alors à l'église Sainte-Croix pour l'office de la Passion). Au contraire, les circonstances extérieures conduisent à penser que la première cause de cet incendie est surnaturelle. En effet, le jour de la catastrophe est en lui-même un signe : c'est le Vendredi Saint, jour de la Passion du Christ et de la Rédemption apportée par la Croix que le château de résidence de l'électeur est incendié. Il est donc aisé d'en interpréter la ruine comme le châtiment envoyé par Dieu, non sur les sujets qui sont restés fidèles, mais sur un souverain qui a commis un péché très grave en abandonnant la vérité luthérienne pour l'erreur catholique dans l'unique but de gagner la couronne de Pologne-Lituanie : en changeant de confession et

---

ich hoffe ja, du werdest die in keiner Not verlassen, die dein Wort recht als treue Knecht in Herz und Glauben fassen ; gibst ihn' bereit die Seligkeit und läßt sie nicht verderben. »

[1] Franz BLANCKMEISTER, *Sächsische Kirchengeschichte*, Dresde, 1898, p.302.

[2] RA C XV 23n f°272r° : « *Wie und von Wem dieser Brand außkommen, hat man nicht erfahren können, dannenhero es desto mehr vor eine Strafe des grosen Gottes zu achten ist*. »

en se faisant serviteur de son ambition plutôt que de la vérité, Auguste le Fort est devenu une occasion de chute pour ses sujets, à l'instar du roi d'Israël qui, parce qu'il s'est fait idolâtre, conduit son peuple à la ruine.

Le pasteur Johann Andreas Gleich, prédicateur luthérien de la cour, a une interprétation tout à fait semblable de l'événement, dans le sermon qu'il prononce devant la cour le lundi de Pâques, 28 mars 1701, et qu'il fait publier afin d'en assurer une meilleure diffusion[1]. Il y rappelle qu'il a averti le matin du Vendredi Saint que si les habitants de Dresde, et particulièrement les courtisans, ne se convertissent pas, alors Dieu leur enverra un châtiment, et il ajoute : « Et cela, Dieu l'a réalisé en quelques heures, puisque le feu de Sa colère a éclaté dans le somptueux palais royal et électoral de ce lieu et qu'il a provoqué en nous tous consternation et effroi [...][2] ». L'incendie du château n'est donc que la réalisation de la prophétie d'Amos (6, 11), le feu du Ciel qui s'abat sur la grande maison : « Dieu a répandu le flambeau de la vengeance pour tous les pécheurs, non seulement pour les habitants de cette splendide ville-résidence, mais également pour la totalité du pays, et il a montré comment il pouvait aussi frapper les grandes maisons et en causer la ruine, puisque du monument si splendide et de l'excellent bâtiment qui avait traversé les siècles sans dommage, il en a fait en un instant pour une grande part un tas de ruine.[3] » Le pasteur rappelle donc que seul Dieu bâtit la maison et élève les hommes : en détruisant le château qui est le témoin de l'ascension séculaire des Wettin, Dieu lance un avertissement à l'électeur qui, tel le mauvais roi d'Israël, oublie qui l'a élevé et quel maître il doit servir.

Or le souverain est responsable de ses sujets devant Dieu : même si ces derniers restent fidèles, sa faute peut rejaillir sur tout son peuple. L'incendie du château de résidence n'est que le signe avant-coureur d'une catastrophe plus grave, la ruine complète de toute la ville-résidence, voire de toute la Saxe. Ainsi, dans sa chronique de l'histoire de Dresde, Heinrich Spillner rapporte pour l'année 1703 : « Selon la prophétie de deux certaines personnes, le 5 juillet, toute la ville de Dresde devrait être anéantie, mais le Dieu Tout-

[1] Johann Andreas GLEICH, *Danck- und Denckmahl der Güte Gottes*, Dresde, 1701.
[2] *Ibidem*¸ p.41 : « *Und dieses erfüllete Gott darauff in wenig Stunden, da das Feuer seines Zorns in hiesigen kostbaren Königl[ichen] und Churf[ürstlichen] Pallast ausgebrochen und uns alle in solche consternation und Schrecken gesetzt* [...] ».
[3] *Ibidem*, p.52 : « *Gott hat allen Sündern, ja nicht nur den Einwohnern dieser ansehnlichen Residentz-Stadt, sondern dem gesammten Lande hierdurch eine Rach-Fackel ausgestecket, und gewiesen, wie er auch die grossen Häuser schlagen könne, daß sie Ritze gewinnen, indem er ein so ansehnliches Monument und fürtreffliches Gebäude, das soviel Secula nacheinander unversehret gestanden, fast im Augenblick um ein grosses Theil zu seinem Ruin und Untergange gebracht hat*. »

Puissant a gracieusement empêché ce malheur et fait échouer ces prophètes.[1] » Cette notice est révélatrice de l'état d'esprit de l'époque et de l'inquiétude qui règne à Dresde : parce qu'Auguste le Fort n'est pas revenu de sa faute, mais qu'il a au contraire persisté en déclenchant la guerre du Nord, l'on craint à Dresde la manifestation de la colère de Dieu et un prophète annonçant la destruction de la ville-résidence en signe de l'anéantissement des Wettin peut bien être crédible. Ce climat de crainte est renforcé par les victoires de Charles XII en Pologne et l'inquiétude est à son comble lorsqu'Auguste le Fort décide de se replier en Saxe avec son armée à l'été 1706, comme le relate Spillner :

> « Le 25 août, une alarme terrifiante et la consternation se répandirent ici, après qu'arriva la nouvelle que les Suédois et les Polonais avaient passé l'Oder et qu'ils voulaient se replier en Silésie et en Lusace : plus cela était confirmé, plus la consternation grandissait, si bien que les gens les mieux placés et les plus aisés empaquetaient leurs effets précieux et se retiraient avec leur famille, ils se pressaient en une telle masse que les portes devinrent trop petites et que cela ne pourrait pas être plus angoissant si l'ennemi était déjà devant les portes de la ville.[2] »

La conversion d'Auguste le Fort au catholicisme et son couronnement comme roi de Pologne produisent ainsi le retour des Suédois en Saxe, alors que le souvenir des destructions de la guerre de Trente Ans est encore dans toutes les mémoires : pour un Saxon, une invasion suédoise est l'une des pires catastrophes que l'on puisse imaginer et, à la fin de l'été 1706, le pillage de la Saxe est on ne peut plus probable.

Pour sauver ses États patrimoniaux, Auguste le Fort signe la paix d'Altranstädt avec Charles XII le 24 septembre 1706 : moyennant la renonciation de l'électeur de Saxe à la couronne de Pologne et son engagement à ne pas étendre le catholicisme dans ses États patrimoniaux, les Suédois acceptent de quitter la Saxe après un an d'occupation qui leur servira d'indemnité de guerre. Autrement dit, à l'instar de Gustave-Adolphe, Charles XII agit en défenseur de la foi luthérienne et se fait le protecteur des sujets saxons qui craignent d'être exposés à une reconquête catholique orchestrée par l'électeur[3]. À la fin de l'année 1706, il

---

[1] Heinrich SPILLNER, *Kurtze Beschreibung und Ursprung Alt-Dreßden*, Pirna, 1708, p.124 : « *Den 5. Julii sollte, nach zweyer gewisse Persohnen Prophezeyung, die gantze Stadt Dreßden untergehen ; welches aber der Allmächtige Gott gnädig abgewendet, und diese Propheten zu Schanden gemacht*. »

[2] *Ibidem*, p.127 : « *Den 25. Augusti entstund allhier ein schrecklicher Allarm und Consternation, nachdem die Nachricht kam, daß die Schweden und Polaken über die Oder gegangen, und in Schlesien und Laußitz einrücken wollten, welches ie mehr es confirmiret, desto grösser die Consternation ward, so daß die meisten und wohlhabenden Leute ihre Pretiosa einpackten und sich nebst ihren Familien retirirten, und so häufig davon eileten, daß alle Thore zu klein wurden, und nicht ärger seyn können, wenn gleich der Feind schon von der Stadt gestanden.* »

[3] Ainsi, pour empêcher le pillage en règle de la Saxe et la ruine totale de ses sujets, Auguste le Fort doit prendre l'engagement de ne pas porter atteinte aux privilèges de l'Église luthérienne de Saxe.

semble possible de revenir à la situation du début du règne d'Auguste le Fort et de faire comme si les dix dernières années n'avaient pas existé. En effet, en 1697, l'électeur s'est converti au catholicisme à l'unique fin d'obtenir la couronne royale de Pologne, mû par son ambition politique, et non par une conviction spirituelle ; en 1706, il a perdu son royaume et c'est *in extremis* qu'il sauve ses États patrimoniaux. Puisqu'il est alors le seul membre catholique de la dynastie et que depuis sa conversion, le culte catholique ne s'est guère développé en Saxe, il peut très bien renoncer à une religion à laquelle il ne semble pas sincèrement attaché et qui a été pour lui synonyme de perte : à la fin de l'année 1706, il n'aurait pas été absurde d'envisager un retour de l'électeur à l'Église luthérienne. Cela suppose qu'Auguste le Fort renonce à la couronne de Pologne, mais c'est bien ce qu'il n'a pas l'intention de faire. L'on peut imaginer la déception de ses sujets, et notamment des habitants de Dresde, lorsque, six mois après le départ des Suédois, en avril 1708, l'électeur fait consacrer une église catholique publique dans Dresde : nullement abattu par sa défaite, il donne au contraire un gage de bonne volonté au pape Clément XI afin d'obtenir son soutien dans sa reconquête du trône de Pologne.

2) Les bourgeois de Dresde et l'affirmation de l'identité luthérienne de la ville-résidence

À partir de 1708 et encore plus à partir de la conversion du prince héritier Frédéric-Auguste (II) au catholicisme en 1712, le retour de la dynastie des Wettin albertins au luthéranisme devient de plus en plus improbable. Par son poids politique, la dynastie permet à l'Église romaine d'avoir dans la ville-résidence une présence qu'autrement, elle n'aurait jamais eue. Au contraire, l'Église luthérienne reste toujours forte par son poids numérique et par sa situation institutionnelle : la très grande majorité de la population lui est fidèle et la Diète de Saxe est vigilante face à toute décision de l'électeur qui porterait atteinte aux droits de l'Église luthérienne de Saxe. C'est ainsi que des tensions confessionnelles existent à Dresde et que s'exprime dans cette ville la rivalité qui oppose les deux Églises : à la dynastie catholique s'oppose la ville luthérienne et l'électeur de Saxe ne peut pas ignorer la ferveur luthérienne de ses sujets, et notamment de la population de sa ville-résidence. Cela est souvent décrit comme une opposition entre la dynastie catholique et les bourgeois luthériens. En la matière, il convient d'être prudent et de savoir à quel titre une telle proposition est vraie. Il serait en tout cas faux de remplacer la dynastie par la cour et la bourgeoisie par la ville : la rivalité entre catholiques et luthériens dans Dresde ne recoupe pas la distinction entre la cour et la ville. D'une part, tous les habitants de la ville ne sont pas luthériens, mais certains d'entre eux sont catholiques. D'autre part, tous ceux qui sont placés sous juridiction de la cour ne sont pas

catholiques, mais bien que la dynastie se soit entourée de fidèles catholiques, la majorité de ceux qui occupent une charge à la cour sont luthériens : leur encadrement spirituel est assuré par le grand aumônier de cour, assisté du prédicateur de cour, ils suivent le culte dominical à la chapelle évangélique du château. N'oublions pas qu'en dépit du soutien venu de la dynastie, être catholique à Dresde, c'est vivre dans une situation à la fois minoritaire et inconfortable. Être luthérien ne signifie pas nécessairement être bourgeois de Dresde : la plupart de ceux qui ne bénéficient pas du privilège de bourgeoisie, qu'ils soient placés sous juridiction de la cour ou de l'armée ou qu'ils soient dépendants d'un bourgeois, sont luthériens. En revanche, la réciproque est vraie : tout bourgeois de Dresde est luthérien, l'on ne peut pas être bourgeois de Dresde si l'on ne se réclame pas de l'Église luthérienne.

Autrement dit, parce que Dresde est la ville-résidence d'une dynastie catholique en pays luthérien, elle est devenue la capitale du catholicisme en Saxe. Dans le même temps, parce qu'elle est une ville-résidence qui revendique un passé séculaire qui échappe pour une bonne part à la dynastie des Wettin, qu'elle est dotée du privilège de l'autonomie communale et que sur la majeure partie de son espace, l'autorité des Wettin ne s'y exerce que de façon médiate, Dresde est devenue une capitale luthérienne. En raison de la particularité de son statut et de sa situation institutionnelle, la ville-résidence est ainsi le lieu d'une rivalité confessionnelle, dont la sincérité ne peut pas être mise en doute. La bourgeoisie de Dresde, au sens juridique du terme, est luthérienne et elle tient à le faire savoir. Puisque l'électeur est devenu catholique et permet à l'Église romaine de revenir dans une ville dont elle a été chassée en 1539, la bourgeoisie de Dresde rappelle que l'identité religieuse de la Saxe et de Dresde en particulier est exclusivement luthérienne. L'ostentation de la confession luthérienne est pour les bourgeois de Dresde une façon d'empêcher une reconquête catholique vigoureuse, c'est-à-dire de conserver leur identité propre et de veiller à ce que ni la dynastie, ni l'Église romaine ne leur retirent ce qu'ils sont. Parce que la ville-résidence n'est pas seulement composée de l'entourage de l'électeur, mais qu'elle est en même temps une vraie ville administrée par un Magistrat autonome, il n'est pas question de donner à entendre que l'identité religieuse de Dresde est uniquement catholique. À la différence de ceux qui sont sous juridiction de la cour ou de l'armée, les bourgeois de Dresde sont ceux qui ont institutionnellement le plus de pouvoir de faire savoir l'identité luthérienne de la ville : ce sont eux qui possèdent et administrent les bâtiments religieux de la ville, ce sont également eux qui nomment et entretiennent les pasteurs qui desservent ces bâtiments. L'on comprend ainsi comment les bourgeois sont ceux qui expriment le mieux l'identité luthérienne de Dresde, même si la majorité de la population de toute la ville-résidence (et pas seulement ceux soumis

au Magistrat) est luthérienne : ce sont eux les premiers soutiens des pasteurs de Dresde. C'est uniquement à ce titre que l'on peut parler d'une opposition entre la dynastie catholique et la bourgeoisie luthérienne.

L'on ne peut pas donner une interprétation uniquement politique de ce phénomène : il serait excessif de n'y voir qu'une défense de l'autonomie communale contre l'absolutisme monarchique, par un transfert du terrain politique ou administratif au terrain religieux[1]. Ce serait faire bon marché de la sincérité de la foi des bourgeois de Dresde et de ce que celle-ci peut impliquer comme prise de position. L'affirmation de l'identité luthérienne est en soi une œuvre de piété : les bourgeois de Dresde manifestent ainsi à la face du monde et montrent à Dieu qu'ils restent fidèles envers et contre tout et qu'ils agissent conformément aux paroles de l'hymne *O Herre Gott, dein göttlich Wort*. Alors que la dynastie répand l'erreur et se fait le soutien de l'Antéchrist en favorisant l'Église catholique, eux sont les défenseurs de la vérité en proclamant la foi purifiée par Luther : n'ayant pas chuté et n'ayant pas été occasion de chute pour leur prochain, ils peuvent donc espérer la félicité éternelle promise à ceux qui ont été justifiés par leur foi. L'on aboutit ainsi à un phénomène analogue à celui que nous avons déjà observé du côté catholique : l'Église luthérienne essaie d'être au mieux présente dans la ville-résidence et tente d'empêcher toute expansion du catholicisme, à la fois en utilisant les moyens institutionnels à sa disposition (c'est le rôle du Magistrat) et en montrant sa perfection évangélique (c'est le rôle des pasteurs). Puisque les bourgeois de Dresde veulent garder intacte leur identité luthérienne, ils se doivent d'avoir des pasteurs de qualité, capables non seulement de résister au souverain catholique et aux jésuites, mais aussi d'assurer la perfection de l'Église luthérienne de Dresde.

Ils pensent avoir trouvé l'homme dont ils ont besoin en la personne du pasteur Valentin Ernst Löscher[2]. Né en 1674 d'un père pasteur, celui-ci grandit au moment de l'essor du piétisme et s'attache très tôt à la défense de l'orthodoxie luthérienne. Après des études de théologie à l'université de Wittenberg, il devient en 1701 pasteur à Delitzsch (près de Leipzig). Considéré comme l'un des meilleurs théologiens de son temps, il devient professeur à l'université de Wittenberg en 1707, où il se fait davantage connaître par son intelligence, son talent oratoire et l'énergie qu'il déploie à montrer leurs erreurs aux libertins, aux cartésiens, aux piétistes, aux calvinistes et aux catholiques. Luthérien orthodoxe, refusant la Tradition

[1] Cela ne correspond pas vraiment à l'attitude du Magistrat, dont on a vu qu'il est tout à fait capable de défendre ses prérogatives (cf. *supra*, chapitre I) : la défense de l'identité luthérienne n'est pas un sursaut visant à protéger l'autonomie communale contre un absolutisme grandissant du monarque (lequel doit de toute façon être largement nuancé).

[2] Pour ce qui suit, cf. Martin GRESCHAT, *Zwischen Tradition und neuem Anfang. Valentin Ernst Löscher und der Ausgang der lutherischen Orthodoxie*, Witten, 1971.

dont se réclame l'Église catholique et attaché aux sacrements minimisés par les piétistes, voire anéantis par les réformés, il apparaît comme l'homme le plus capable de faire de la ville-résidence le lieu de la plus parfaite Église luthérienne. Voilà pourquoi le syndic Hieronymus Behrisch lui écrit le 16 mars 1709 au nom du Magistrat de Dresde :

> « Votre Révérence sait bien elle-même de quelle façon l'orthodoxie est contestée à notre époque, que ce soit par ignorance ou par une chimérique habileté, et combien il est nécessaire de remédier à cette calamité avec une énergie suffisante et de prévenir d'autres maux. C'est pourquoi le Magistrat de ce lieu s'est chargé en la présente occasion de trouver la personne qui soit armée de la science nécessaire et qui ait le talent, le cœur et le courage pour s'en prendre à l'époque actuelle et aux hommes et pour aider ceux à qui quelque chose fait défaut[1]. »

En raison de son intelligence, de la fermeté de sa foi, de ses talents de polémiste et de son énergie, le pasteur Löscher est invité à remplacer le défunt Christoph Schrader à la tête de la paroisse de Neudresden et de l'éphorie de Dresde (ce qui fait de lui membre de droit du Grand Consistoire) : séduit par l'ampleur de la tâche, il accepte la proposition et arrive à Dresde le 1er août 1709. Pendant quarante ans, jusqu'à sa mort en 1749, il domine la vie religieuse de Dresde et contribue largement à faire de la ville-résidence une capitale luthérienne : le Magistrat ne s'est pas trompé en le recrutant et sa chance est d'avoir pu disposer aussi longtemps d'un homme capable de déployer une telle énergie et ne se laissant jamais abattre par les obstacles[2].

3) Quatre décennies de tensions confessionnelles (1709-1749)

Le recrutement du pasteur Löscher comme premier ecclésiastique luthérien de la ville de Dresde a clairement pour but de donner au Magistrat une voix religieuse capable de garder intacte l'identité luthérienne des sujets de l'électeur, d'empêcher toute reconquête catholique de la Saxe et de faire de la ville-résidence le lieu d'une piété orthodoxe, contre les catholiques, mais aussi contre les piétistes et les libertins. De la sorte, les bourgeois de Dresde sont d'autant plus allés au devant des tensions, voire des conflits qu'en 1708, Auguste le Fort fait

[1] Cité par Martin GRESCHAT, *op. cit.*, p.42 : « *Ihre Hoch Ehrw[ürde] wird selbst zur genuge beywohnen, was vor Anfechtung die Orthodoxie theils durch unwißenheit, theils durch eingebildete Klugheit, itzige Zeit habe, und wie nöthig es werden will, dieses unheyl mitt zulänglicher Krafft zu begegnen und mehren Nöthen vorzubauen. Es hatt deswegen hiesiger Magistrat, bey der Ihm hierzu vorstattenen gelegenheit, sich vorgesetzet, dergleichen Persohn zufinden, welche mitt hierzu gehöriger Wissenschafft ausgerüstet, auch der gegenwarthigen zeit und leuten sich zu attemperiren und denen, woran es fehlet, zu helfen, geschicke, hertz und Muth habe.* »

[2] D'après M. GRESCHAT, *op. cit.*, p.64, le pasteur Löscher s'est tellement dévoué à son action apostolique dans Dresde qu'il a systématiquement refusé les propositions qui lui ont été faites de prendre la direction d'une éphorie plus confortable que celle de Dresde, ainsi celle de Lübeck en 1730.

ouvrir une église catholique publique dans Dresde et qu'il manifeste son intention de soutenir les jésuites présents dans la ville-résidence. L'époque d'activité du pasteur Löscher est émaillée de conflits, à chaque fois que l'Église luthérienne peut apparaître comme la victime d'un catholicisme grandissant ou d'un roi impie : dans ce cas, la défense de l'identité luthérienne va de pair avec la critique de l'électeur. Nous avons par exemple pu observer comment le pasteur Löscher use en 1715 de son ministère de prédication pour critiquer violemment Auguste le Fort, qu'il compare à Antiochos IV Épiphane, et pour dénoncer l'impiété qu'il y a à troubler le repos des morts en vidant le cimetière où ils sont ensevelis[1].

Quoiqu'inégalé par son talent, le pasteur Löscher n'a pas le monopole de la violence verbale et du souci du maintien de l'identité luthérienne de la ville-résidence dans son intégrité. Il est bien soutenu par les autres pasteurs de Dresde, notamment celui d'Altendresden, Paul Christian Hilscher, comme nous pouvons le voir à l'occasion du jubilé de l'événement déclencheur de la Réforme, l'affichage des 97 thèses de Luther le 31 octobre 1517 : les fêtes de l'automne 1717 sont les premières à manifester l'identité luthérienne de la Saxe depuis la conversion d'Auguste le Fort au catholicisme. L'événement est joyeux, en dépit de la mauvaise nouvelle malencontreusement annoncée quelques jours avant, celle de la conversion du prince héritier Frédéric-Auguste (II) et de son prochain mariage avec Marie-Josèphe de Habsbourg[2]. Du moins, si consternation il y a eu, celle-ci ne transparaît pas dans le récit circonstancié qu'en donne le pasteur Hilscher en 1721[3]. Celui-ci donne le ton de la fête dans son sermon du dimanche 24 octobre 1717 : il invite les fidèles à rendre grâce à Dieu « pour le bienfait inestimable de la pureté de la Parole de Dieu qui a pu être conservée jusqu'à ce jour en ce lieu et dans cette ville en dépit de nombreux dangers [...][4] ». Malgré la conversion d'Auguste le Fort et la restauration d'un culte catholique à Dresde, l'Église fondée par Luther a été conservée dans toute sa pureté. On remarquera cependant l'exagération manifeste qu'il y a à parler de « dangers » pour une Église dont la position de force est incontestable, mais cela est cohérent avec l'impression qu'ont les pasteurs et les bourgeois de Dresde d'être constamment menacés par une Église dont ils surestiment largement l'expansion.

Dans le même temps, cette fête religieuse est l'occasion d'affirmer que seule l'Église luthérienne possède la vérité et de raffermir ceux qui pourraient être séduits par le faste de la

[1] Cf. *supra*, chapitre VI.
[2] Ayant pris conscience de cette coïncidence malheureuse, Auguste le Fort envoie certes l'ordre de retarder cette annonce, mais celui-ci n'arrive pas à temps. De toute façon, la surprise est moins grande qu'en 1697 car depuis le départ du prince héritier en 1711, les Saxons craignent que lui aussi ne se convertisse au catholicisme.
[3] Paul Christian HILSCHER, *Etwas zu der Kirchen-Historie in Alt-Dreßden*, Dresde, 1721, p.194.
[4] *Ibidem*¸ p.195 : « [...] *an solche unschätzbare Wohlthat des bis hieher unter so vielen Gefährlichkeiten noch immerzu in hiesigem Ort und Stadt erhaltenen Reinigkeit des Göttlichen Wortes* [...] ».

liturgie catholique ou par les sermons des jésuites. Ainsi, le troisième jour de solennité, le mardi 2 novembre, le pasteur Hilscher réunit tous les enfants de la paroisse d'Altendresden et après leur entrée en cérémonie, le diacre Adam Zahn les enseigne, les invitant « à ne pas se laisser éloigner avec le temps de la religion évangélique, mais à s'appuyer fermement sur elle comme sur une couronne de souverain [...][1] ». La thématique de la couronne se retrouve dans la conclusion donnée par le pasteur à son ouvrage, dont on la portée est à la fois religieuse et politique : « Si je dois représenter en une seule médaille tout le profit que l'on tire à tenir fermement l'Évangile, je puis alors me servir, quoique dans un sens spirituel, d'une médaille d'Henri III, qui fut d'abord roi de Pologne, puis roi de France : sur le revers, l'on voyait deux couronnes gisant à terre, d'un côté la polonaise, de l'autre la française, tandis qu'une troisième couronne sortait des nuages, avec la devise *La dernière demeure au Ciel*. Personne d'entre nous ne doit compter sur les couronnes terrestres.[2] » On appréciera l'habileté de la référence : toute personne qui lit ces lignes en 1721 ne peut que penser à Auguste le Fort qui, dans l'esprit d'un luthérien, a abandonné la couronne du ciel, lui préférant une couronne de Pologne sur laquelle il ne devrait pas s'appuyer. L'on peut y voir une critique de l'électeur qui, en raison de son ambition personnelle, a abandonné la vraie religion et fait prendre le même chemin à son fils.

L'on comprend ainsi que par leur liberté de parole et par l'écoute que les fidèles luthériens leur accordent, les pasteurs de Dresde gênent l'électeur et qu'ils sont le premier obstacle à la liberté d'action, non seulement des jésuites, mais même de l'administration électorale. Si une mesure semble porter atteinte d'une façon ou d'une autre aux privilèges ou au monopole de l'Église luthérienne dans la ville-résidence, les pasteurs, et notamment Löscher, sont prompts à réagir, en jouant le rôle du prophète de l'Ancien Testament chargé de signifier au roi d'Israël quelle impiété il a commise : ce n'est qu'après avoir rempli leur devoir de dire la vérité que les pasteurs de Dresde mettent en pratique la discipline de l'obéissance au pouvoir civil. La critique de l'électeur, qui touche non seulement le désordre de sa vie privée et l'erreur religieuse dans laquelle il vit, mais également ses décisions politiques et administratives, finit par insupporter le souverain et son entourage. À deux reprises, en 1720 et en 1726, mais en vain, le pasteur Löscher se voit signifier l'interdiction de prêcher ou

[1] *Ibidem*, p.199 : « [...] *sich ja mit der Zeit nicht etwa von der Evangelischen Religion abwendig machen zu lassen, sondern über derselben, als einer herrlichen Crone beständig zu halten* [...] ».

[2] *Ibidem*, p.307 : « *Soll ich aber den gantzen Nutzen von der Fest-Behaltung des Evangelii gleichsam in einer Müntzen vorstellen, so kann, jedoch in einer geistlichen Deutung, Henrici III., erst Königs in Pohlen und hernach Königs in Frankreich Medaille darzu dienen, auf deren Revers sahe man zwey Cronen, auf einer Seite die Pohlnische, auf der andern die Frantzösische auf der Erde liegen, die dritte aber sich aus den Wolcken hervor thun, mit der Überschrifft : Manet ultima caelo. Die dritte wird zuletzt im Himmel auffgesetzt. Niemand darff sich unter uns auf irdische Cronen Rechnung machen*. »

d'écrire au sujet des affaires publiques[1]. Auguste le Fort tente même de trouver une parade plus habile : à la mort du grand aumônier de cour Johann Christian Bucke, il confie cette charge à un pasteur situé aux antipodes de l'orthodoxie défendue par Löscher, Bernard Walther Marperger, qui occupe cette fonction de 1724 à sa mort en 1746. Né en 1682 et fils du savant Paul Jakob Marperger, celui-ci est alors pasteur à Nuremberg, où il se fait connaître pour son orientation piétiste. En le recrutant comme grand aumônier de cour, Auguste le Fort cherche à diminuer l'influence du pasteur Löscher, d'autant plus qu'à l'instar du Surintendant de l'éphorie de Dresde, le grand aumônier de cour est membre de droit du Grand Consistoire.

De façon générale, avec l'arrivée de Marie-Josèphe de Habsbourg et sa façon de dynamiser l'Église catholique de Saxe, les années 1720 sont celles où les tensions confessionnelles sont les plus vives à Dresde, en raison de la très grande vigilance des pasteurs luthériens et des bourgeois de la ville face à tout ce qui ressemble à une attaque catholique et en raison de leur crainte d'une reconquête catholique musclée, où la contrainte physique, voire le bain de sang aurait la part belle. Nonobstant leur poids démographique, les luthériens de Dresde redoutent de perdre leur monopole religieux dans la ville-résidence, voire d'être éliminés physiquement. Leur inquiétude grandit en 1725, avec la nouvelle du bain de sang de Toruń, c'est-à-dire du massacre de luthériens dans cette ville de Pologne : de façon complètement irraisonnée, ils craignent que ce ne soit un jour leur tour. C'est dans ce contexte que le 21 mai 1726, Hermann Joachim Hahn, diacre à Sainte-Croix, est assassiné par un dénommé Franz Laubler[2]. Celui-ci après avoir été élevé dans l'Église romaine, rejoint l'Église évangélique en 1723, grâce à la prédication du diacre Hahn, lequel lui procure également une place chez les Gardes du Corps de l'électeur. Il en est toutefois renvoyé au début du mois de mai 1726. Le 21 mai, il se rend au domicile du diacre près de l'église Sainte-Croix et, sans autre forme de procès, lui donne six coups de couteau immédiatement mortels. Tel un forcené, il traverse la ville avec son couteau rouge de sang, jusqu'au château où il est arrêté par les Gardes du Corps et emprisonné. Ce qui aurait pu n'être qu'un fait divers tragique a failli devenir une véritable émeute pour la seule raison que la rumeur se répand que Laubler est redevenu catholique quelques jours avant son geste, dont on croit qu'il a été commandé par les jésuites et qu'il est le point de départ du massacre prémédité de tous les ecclésiastiques luthériens de Dresde : après l'avertissement du bain de sang de Toruń, ce serait en quelque

[1] Martin GRESCHAT, *op. cit.*, p.56 et p.62.
[2] Cf. récit du fait divers dans les *Lettres curieuses et remarquables* de l'année 1726, in Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßtes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1726, p.658-662.

sorte la Saint-Barthélemy de Dresde. La population de la ville se rassemble et menace de s'en prendre aux catholiques : la situation a manqué de devenir complètement incontrôlable.

Comme Auguste le Fort est alors en Pologne, c'est au gouverneur, le comte de Wackerbarth, qu'il revient de maintenir le calme dans la ville-résidence. En dépit du renforcement des patrouilles, le tumulte reprend dès le lendemain : pendant la prédication à Sainte-Croix, des fidèles aperçoivent dans l'église quelques catholiques armés. Effrayés par l'événement de la veille, ils hurlent, l'office est interrompu et la population luthérienne se répand dans les rues de la ville, se rend aux domiciles des catholiques, en brise les fenêtres et cherche à en attaquer les habitants. Dans cette situation, seuls le gouverneur et le Magistrat tentent de rétablir le calme et d'apaiser les esprits échauffés par l'accumulation des tensions. Le chroniqueur des *Lettres curieuses et remarquables* peut ainsi conclure : « [...] il y aurait eu meurtre et coup mortel, si cela n'avait été empêché grâce à l'habileté du très louable gouverneur le comte de Wackerbarth, qui a été toute la journée présent en personne à l'hôtel de ville et dans les rues, et grâce à la prudence du Noble Magistrat, et l'après-midi, tout le tumulte a été apaisé de telle sorte que des deux côtés, aussi bien catholique qu'évangélique, l'on a vu quelques blessés, mais aucun mort.[1] » L'on peut mesurer le soulagement du chroniqueur : s'il y avait eu le moindre mort, surtout du côté luthérien, la situation aurait pu devenir absolument incontrôlable. Le tumulte des 21-22 mai 1726 marque l'apogée des tensions entre catholiques et luthériens à Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle. De toute façon, ni les sénateurs ni les pasteurs de la ville ne souhaitent de tels débordements populaires : pendant les événements de ces deux jours, comme le dit bien le chroniqueur des *Lettres curieuses et remarquables*, le Magistrat apporte une aide précieuse au comte de Wackerbarth. De la même façon, le pasteur Löscher ne cherche nullement à exciter la foule, bien au contraire[2] : son rôle consiste à maintenir l'intégrité de la foi luthérienne et à empêcher toute avancée du catholicisme dans la population, il n'est en revanche pas question de prôner la désobéissance et encore moins la révolte armée contre le pouvoir civil.

Un an après ces événements, l'électrice Christiane Eberhardine meurt : si l'on excepte la branche cadette de Weißenfels, les Wettin albertins sont désormais une dynastie entièrement catholique et personne dans la famille ne peut reprendre le rôle que jouait la défunte de garant de l'identité luthérienne de la Saxe. L'on craint, non seulement dans la

[1] *Ibidem*, p.662 : « [...] *und wäre Mord und Todschlag geschehen, wenn nicht durch die sehr kluge und höchstrühmliche Gouverneurs Grafens von Wackerbarths, so sich den gantzen Tag theils auf dem Rathhause, theils auf den Straßen persönlich befunden, wie auch durch Vorsicht E[uers] Edl[en] Raths derselbe verhütet, und Nachmittags der gantze Tumult gestilet worden, also, daß auf beyder so wohl Catholischer als Evangelischer Seiten man nur etliche verwundert, nicht aber einen eintzigen todt gesehen*. »
[2] Martin GRESCHAT, *op. cit*., p.62.

population, mais aussi dans l'ensemble du Saint-Empire, que ce ne soit l'occasion d'une vigoureuse avancée de l'Église romaine en Saxe. La mort de l'électrice met en question l'existence du culte luthérien de cour et de la chapelle évangélique édifiée par l'électeur Auguste. À la fin de l'été 1727, la rumeur de son démantèlement inquiète les ordres protestants du Saint-Empire, si bien que le comte de Flemming, ministre du Cabinet, donne des instructions au comte de Schönberg, représentant de la Saxe électorale à la Diète d'Empire, dans une lettre du 6 octobre 1727 : « Suivant la teneur de la paix de Westphalie nous autres Luthériens nous ne pouvions point trouver à rédire si le Roy nous ôtoit cette chapelle, il n'était point obligé de nous la laisser qu'autant que par bonté.[1] » Autrement dit, selon le comte de Flemming, puisque la dynastie est devenue entièrement catholique, le maintien d'un culte évangélique de cour est une pure grâce de l'électeur et sa suppression ne serait pas une atteinte aux paix de Westphalie. Les troubles autour de cette question viennent en fait de la grande portée symbolique du démantèlement en question : qu'il n'y ait plus de chapelle luthérienne dans le château de l'électeur de Saxe peut être vu comme la fin de la période ouverte en 1517, lorsque l'électeur – ernestin – Frédéric le Sage a soutenu Luther envers et contre tout. Voilà pourquoi le Corps évangélique à la Diète d'Empire et les pasteurs et les fidèles luthériens de Dresde s'agitent à l'automne 1727, en multipliant les discours, les pamphlets et les placards[2]. Comme Auguste le Fort ne change rien quant à la tenue du culte luthérien de cour, la tension retombe, jusqu'à ce que la question soit à nouveau évoquée dix ans plus tard.

Le 24 mai 1737, Christian Weinlich, syndic du Magistrat, convoqué par le président du Grand Consistoire, von Loss, apprend la décision de Frédéric-Auguste II de démanteler la chapelle évangélique de cour et de transférer le culte luthérien de cour dans l'église Sainte-Sophie, afin de gagner de l'espace au château[3]. Dès le lendemain, le Magistrat se réunit et le procès-verbal de sa délibération montre combien il est affecté par ce qu'il considère comme une attaque à l'encontre de l'Église luthérienne de Saxe :

> « Bien que [les sénateurs] aient commencé par délibérer dans la plus grande consternation, après avoir vérifié quelques informations qu'ils avaient immédiatement demandées et ayant appris que rien ne devait être changé quant aux choses sacrées et aux droits du Magistrat, ils ont estimé que l'on devait céder avec prudence. Par ailleurs,

[1] SHStA 10026/773/3 f°17. Dix ans plus tard, l'ambassadeur de Saxe auprès de la cour de Londres tient un discours analogue : « La chapelle du château, ayant été destinée proprement pour l'usage de la famille Royale, dont après le décès de la Reine Mère de Sa Maj[es]té, il n'en restoit aucun de la Religion protestante, nous devions nous attendre il y a longtemps a ce changement. » (*Ibidem*, f°205v°, lettre du 5 juillet 1737).
[2] *Ibidem*, f°33-67.
[3] RA B III 49 f°1r°-3r°.

l'on espère que [...] Sa Majesté Royale décidera d'instituer un troisième lieu pour le culte évangélique de cour ou de construire une toute nouvelle église palatiale.[1] »

Puisqu'il n'est question ni de supprimer le culte évangélique de cour, ni de le fusionner avec le culte de Sainte-Sophie, le Magistrat décide de ne pas réagir avec violence à l'ordre de Frédéric-Auguste II, mais ce n'est qu'un pis-aller et il tente d'obtenir la construction d'une nouvelle église palatiale que l'on pourrait financer en faisant contribuer la totalité de l'électorat[2]. Ce faisant, les luthériens n'auraient pas l'impression de perdre un lieu de culte et l'identité luthérienne de l'État serait très bien affichée dans la ville-résidence. La soumission des bourgeois ne lève pour autant pas toutes les inquiétudes des Wettin, lesquelles restent bien présentes tant que le transfert n'est pas entièrement effectué. Le 11 juin, troisième et dernier jour des solennités de la Pentecôte, le pasteur Löscher prononce le dernier sermon dans la chapelle du château[3] : par crainte de troubles semblables à ceux de mai 1726, la garnison est prête et le pasteur se voit interdire d'imprimer et de diffuser son sermon[4]. Dans les jours qui suivent, le mobilier de la chapelle du château est transporté dans l'église Sainte-Sophie et, le jour de la fête de la Sainte-Trinité, le 17 juin, le culte évangélique de cour se tient pour la première fois à Sainte-Sophie, sous la présidence du grand aumônier de cour, le pasteur Marperger. Bien que celui-ci ait été choisi en 1724 afin de contrer l'influence du pasteur Löscher, il est tout de même surveillé et des extraits de son sermon sont recopiés et adjoints aux actes du Cabinet privé concernant le transfert du culte évangélique de cour[5].

Cet épisode de l'année 1737 est la dernière des confrontations entre les autorités luthériennes (que ce soit les pasteurs ou les bourgeois) et l'électeur catholique. Les années suivantes sont plus paisibles, notamment en raison du décès des pasteurs qui ont connu la confrontation avec les catholiques depuis les années 1720, voire depuis 1708. Ainsi, après quarante ans de ministère à Neudresden, le pasteur Löscher meurt en 1749 et est remplacé par

---

[1] *Ibidem*, f°5 : « *Ob nun zwar dieselben hierüber anfängl[ich] in eine gar bestürtzte Deliberation gerathen, haben sie doch nach Perlustration einiger sofort aufgesuchten Nachrichtungen gegenwärtig dafür gehalten : daß weiln keine Ænderung circa sacra et jura magistratus erfolgen solle, man hierinnen prudenter weichen müsse. Übrigens hoffe man, daß [...] Höchstdieselben auch wohl resolviren dürffen, einen dritten Ort zum Evangelischen Hof-Gottes Dienste anzurichten oder eine gantz neue Schloß-Kirche zu erbauen*. »

[2] *Ibidem*, f°5v° : cela est possible car c'est dans la chapelle du château qu'a lieu l'office d'ouverture de la Diète de Saxe.

[3] Cela n'est en rien exceptionnel : traditionnellement, c'est le Surintendant de l'éphorie de Dresde qui prêche à la cour le troisième jour des solennités (cf. « *Etwas von Veränderung der Evangelischen Schloß-Capelle zu Dreßden und Transferirung des Gottesdienstes in die Sophien Kirche* », *Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1737*, Dresde, 1738, p.221).

[4] Franz BLANCKMEISTER, *Sächsische Kirchengeschichte*, Dresde, 1898, p.337-338. Contrairement à l'ordre de l'électeur, le pasteur Löscher fait imprimer son sermon à Dresde et à Leipzig, ce qui lui permet d'en donner une diffusion assez large.

[5] SHStA 10026/773/3 f°183-184. Ces extraits concernent tous Frédéric-Auguste II, mais comme leur ton est élogieux, l'administration électorale n'a rien dû trouver à y redire.

Johann Joachim Gottlob Am Ende, connu pour être plus souple que son prédécesseur ; en 1746, Johann Gottfried Hermann succède à Bernard Walther Marperger à la chapelle luthérienne de cour[1]. Ainsi, les pasteurs des années 1740 sont ou plus ternes ou moins réactifs à ce que l'on peut considérer comme des agressions catholiques. Par ailleurs, l'Église luthérienne de Dresde des années 1740 est très différente de celle des années 1700 : au moment où la dynastie et les jésuites restaurent l'Église catholique à Dresde et s'attachent à en montrer les perfections, l'Église luthérienne connaît un dynamisme sans précédent, tant en quantité qu'en qualité. La réaction à la restauration du catholicisme à Dresde n'est pas seulement faite de querelles et de conflits, elle passe également par l'affirmation des perfections de l'Église luthérienne.

B- Dresde, vitrine de l'Église luthérienne

1) Le dynamisme de l'Église luthérienne de Dresde

Le dynamisme de l'Église luthérienne de Dresde est d'abord marqué par la conquête de l'espace et par la multiplication du bâti : l'on n'a jamais rénové, agrandi ou construit autant d'églises à Dresde que durant la période augustéenne. À regarder les choses de façon globale, en quarante ans, dix bâtiments sont concernés, la chapelle du lazaret (1702 et 1738), l'église de l'orphelinat (1710-1712), Sainte-Anne (1712-1717), Saint-Jean (1715), l'église de la garnison sur le Nouveau Marché (1716), Notre-Dame (1726-1743), Sainte-Croix (1729) Saint-Matthieu dans Friedrichstadt (1730), l'église des Rois Mages (1732-1739), Sainte-Sophie (1736)[2]. La croissance démographique générée par le statut de ville-résidence et la nécessité d'assurer l'encadrement spirituel de fidèles de plus en plus nombreux sont la première cause d'une telle fièvre de construction religieuse, notamment dans les faubourgs, avec la chapelle du Lazaret et les églises Sainte-Anne, Saint-Jean et Saint-Matthieu. Mais ce n'est pas seulement de cela dont il s'agit, puisque les églises existantes sont non seulement agrandies, mais aussi embellies et qu'à l'exception de Saint-Matthieu de Friedrichstadt, située dans un faubourg sous juridiction du bailliage, toutes sont sous le patronage du Magistrat. Alors que de 1708 à 1738, l'Église catholique a un seul lieu de culte public à Dresde, bâtiment qui n'a pas été conçu pour être une église et dont l'extérieur n'annonce en rien la nature, des années 1710 à la fin des années 1730, le Magistrat multiplie les chantiers religieux. Cette

[1] Paul FLADE, *Neue Sächsische Kirchengalerie. Die Ephorie Dresden*, Leipzig, 1906, t. I, p.398 et p.461.
[2] Cf *supra*, chapitre V. Nous ne reprenons pas la liste donnée par P. Flade, *op. cit.*, p.274-276 car elle est incomplète et comporte quelques erreurs de date.

ampleur, ajoutée à la splendeur donnée aux deux nouvelles églises *intra-muros*, Notre-Dame et celle des Rois Mages, sont une façon de contrer le dynamisme de l'Église catholique et d'affirmer l'identité luthérienne de la ville-résidence. À la veille de la guerre de Sept Ans, l'on aboutit à cette situation : tandis que l'Église catholique brille dans la ville-résidence par un somptueux édifice, l'église catholique de cour, l'Église luthérienne est largement présente par le nombre et la splendeur de ses bâtiments qui, à l'exception des églises Sainte-Croix et Sainte-Sophie, sont presque neufs. L'engagement de la dynastie en faveur de l'Église catholique a pour ainsi dire poussé les bourgeois de Dresde à montrer l'identité luthérienne de la ville-résidence (et par là, de la Saxe tout entière) : par ricochet, le conflit confessionnel est un facteur du dynamisme de l'Église luthérienne de Saxe.

L'auteur anonyme d'une brochure intitulée *La disposition du culte, laquelle est très agréable au grand Dieu, dans la Sion Évangélique qu'est Dresde, résidence royale de Pologne et électorale de Saxe*[1] peut ainsi se réjouir :

> « Parmi les bienfaits spirituels que Dieu, le Tout-Puissant, a faits depuis maintenant deux cents ans à la capitale de la Saxe, Dresde, résidence royale et électorale qui a presque atteint le plus haut sommet de la félicité, il faut compter tout particulièrement le fait que Dieu y a aussi longtemps laissé briller sans ombre la claire lumière du vrai Évangile, que les églises et les écoles ont non seulement depuis cette époque été paternellement conservées sous la protection de la très haute autorité du pays, mais qu'elles se sont même accrues, qu'en tout temps y ont pénétré de fidèles professeurs et prédicateurs qui ont infatigablement veillé au Salut du troupeau qui leur était confié et que la précieuse Parole de Dieu y a été exposée avec pureté, limpidité et sans erreur, conformément au sens du Saint Esprit et de la Bible, le fait également que Dieu a éveillé dans cette ville des personnes qui ont appliqué leurs plus grands efforts à ce que non seulement les anciennes églises soient agrandies ou rénovées une fois obtenu la haute autorisation du Père du pays, mais aussi à ce que de nouvelles églises soient édifiées dans la ville et autour de celle-ci, par quoi s'est également accru le nombre de prédicateurs édifiants et réconfortants.[2] »

[1] *Des grossen Zebaoths höchst-wohlgefällige Gottesdiensts-Ordnung in dem Evangelischen Zion der Kön[iglichen] Pohln[ischen] Churfürstl[ichen] Sächß[ischen] Residenz Dreßden*, Dresde, 1745.

[2] *Ibidem*, p.2 : « *Unter die geistlichen Wohlethaten, so der allmächtige GOTT der Haupt-Stadt Sachsen-Landes, der fast auf den höchsten Gipffel der Glückseeligkeit gestiegenen Königl[ichen] und Churfürstl[ichen] Residentz Dreßden nunmehro über 200 Jahr erwiesen, ist vornehmlich zu zehlen, daß GOTT das helle Licht des wahren Evangelii so lange darinnen unverdunckelt scheinen lassen, daß Kirchen und Schulen seit solcher Zeit unter dem Schutz der Allerhöchsten Landes-Obrigkeit nicht allein väterlich erhalten, sondern auch so gar vermehret worden, daß jederzeit treue Lehrer und Prediger in solchen aufgetreten, die vor die Seelen-Wohlfahrt ihrer anvertrauten Schäflein unermüdet gewachet, und das theure Wort GOTTES rein, lauter und unverfälscht nach*

Autrement dit, Dresde peut être fière d'être devenue une véritable capitale luthérienne, grâce à la protection de Dieu, à celle du souverain et à l'engagement de zélés laïcs. La prospérité de l'Église luthérienne est bien rendue visible par le nombre des lieux de culte. En 1755, la ville-résidence compte treize églises ou chapelles luthériennes, contre sept en 1694. De même, en 1755, vingt-deux pasteurs ou diacres y exercent leur ministère, contre douze en 1700[1] : en quarante ans, le nombre d'ecclésiastiques luthériens double presque dans la ville-résidence. Cela va de pair avec la hausse de la quantité de propositions spirituelles : outre les vêpres, les confessions et les catéchismes (destinés aussi bien aux adultes qu'aux enfants), dix-sept sermons sont prononcés dans la ville-résidence chaque semaine et vingt chaque dimanche. L'auteur de la brochure anonyme de 1745 précise même que « tout pratiquant zélé peut assister le dimanche à successivement six ou sept sermons en entier, ce qu'il n'est pas si aisé de trouver en un lieu.[2] » Il enchaîne avec la liste impressionnante de tous les offices luthériens que l'on peut suivre dans la ville-résidence. Ceux-ci sont par nature significatifs de ce qu'est l'Église luthérienne, par opposition aux cultes catholiques et réformés. Il y a ainsi une nette insistance sur la prédication et sur l'enseignement, qui sont les deux principaux moyens par lesquels les pasteurs combattent le catholicisme. Mais cela ne doit pas nous faire oublier tout ce par quoi l'Église luthérienne orthodoxe se distingue des réformés et des piétistes : le fidèle est invité à se confesser auprès d'un pasteur afin de pouvoir communier au Corps et au Sang du Christ le dimanche[3] ; la prière commune des heures est également valorisée, notamment celle des vêpres.

Les propos de l'auteur anonyme de la brochure de 1745 montrent en même temps que ce n'est pas seulement par la quantité de ses églises, par le nombre de ses pasteurs et de ses sermons que Dresde est une capitale luthérienne. C'est également par la qualité de ses ministres et de sa liturgie que doit briller la ville-résidence, image de toute la Saxe et lieu d'exacerbation de la rivalité confessionnelle. La liturgie en est un assez bon exemple : après la

---

dem Sinn des Heiligen Geistes und der Bibel vorgetragen ; Daß GOTT solche Personen bey dieser Stadt erwecket, die ihre gröste Bemühung dahin angewendet, daß nicht allein auf erlangte Hohe Landes-väterliche Concession die vorigen Gottes-Häuser vergrössert, verneuert, sondern auch gantze neue Kirchen in und bey der Stadt erbauet worden, und mithin sich die Anzahl erbaulich und Trost-reicher Prediger vergrössert. »

[1] Calcul d'après les listes données par Paul FLADE, *op. cit.*, *passim.*

[2] *Des grossen Zebaoths höchst-wohlgefällige Gottesdiensts-Ordnung, op. cit.*, p.4-5 : « *Und kann ein jeder fleißiger Kirchengänger Sonntags 6 bis 7 Predigten vollkommen nach einander besuchen und abwarten, welches wohl nicht so leichtlich an einem Ort zu finden.* »

[3] La confession luthérienne est un aveu des péchés devant Dieu : la confiance du fidèle en la Miséricorde infinie de Dieu suffit à lui faire retrouver les grâces baptismales. En dépit de la nécessité de l'aveu devant un ministre du culte, elle se distingue nettement de la confession catholique : elle n'est pas un sacrement, car le pasteur, considérant qu'aucun homme, fût-il prêtre, ne peut pardonner les péchés au nom de Dieu, ne prononce pas l'absolution. Comme toujours dans la théologie luthérienne, la foi du fidèle est déterminante dans la validité d'une action liturgique ou d'un sacrement.

conversion d'Auguste le Fort en 1697 et surtout après l'arrivée de Marie-Josèphe de Habsbourg en 1719, les pasteurs ont le souci de purifier la liturgie luthérienne de tout ce qui la rapproche trop de la liturgie romaine[1]. L'on assiste en particulier à l'élimination des hymnes latines, désormais considérées comme trop romaines : par exemple, en 1721, le pasteur Hillscher ne conserve que le Gloria en latin dans sa paroisse d'Altendresden ; en 1724, Johann Christoph Schwartze, pasteur à Sainte-Anne, ne garde l'usage que de six hymnes en latin[2]. Le répertoire liturgique en usage dans l'ensemble des églises luthériennes de la ville-résidence est en outre davantage unifié, avec l'édition en 1724 d'un premier livre de chant, le *Dresdner Gesangbuch*[3]. Une liturgie spécifique et immédiatement reconnaissable est ainsi en train d'être constituée. Elle est d'autant mieux diffusée parmi la population que celle-ci entend fréquemment les *Kurrende Sänger*, élèves de l'école Sainte-Croix qui, pour payer leurs études, chantent dans les rues de la ville et reçoivent une aumône en échange.

Plus profondément, l'auteur de la brochure anonyme de 1745 loue la solidité doctrinale et le zèle pastoral des ministres qui desservent les églises de Dresde. Cela est pour une bonne part le résultat de l'action du Surintendant Löscher, qui travaille à augmenter la qualité du clergé luthérien afin d'affermir la foi luthérienne des habitants de Dresde qui risquent d'être séduits par le culte catholique restauré par la dynastie. Il est en cela aidé par la situation institutionnelle propre à l'Église luthérienne. En effet, la formation intellectuelle des futurs pasteurs se fait aux facultés de théologie de Wittenberg, de Leipzig et de Iéna, la licence étant nécessaire pour devenir diacre et le doctorat pour avoir la charge d'une paroisse. Comme les diplômés en théologie sont plus nombreux que les postes disponibles, un certain nombre se rendent à Dresde, afin d'obtenir du Grand Consistoire une charge de diacre ou de pasteur dans telle ou telle paroisse : souvent pauvres, ils ont avancé leurs études *a minima* et éprouvent d'autant plus de peine à obtenir un poste. En tant que Surintendant conscient du problème et soucieux de la qualité du clergé, le pasteur Löscher décide de compléter leur formation en leur donnant gratuitement des cours : grâce à sa réputation propre, ceux qui les ont suivis deviennent plus aisément précepteurs dans de bonnes familles bourgeoises ou nobles de toute la Saxe, ce qui contribue à renforcer le fait que Dresde soit capitale de l'électorat. Par ailleurs, Löscher ouvre en 1717 ce qu'il faut bien appeler un séminaire accueillant à ses débuts cinq étudiants déjà diplômés en théologie. Nourris et logés gratuitement, ils reçoivent un

[1] Quelles que soient les différences théologiques, ecclésiologiques et disciplinaires, la liturgie luthérienne, surtout celle usitée en Saxe, a repris de nombreux éléments de l'ancienne liturgie romaine : par exemple, le pasteur, représentant de ses ouailles devant Dieu, prononce le Kyrie, le Gloria et célèbre la Cène dos aux fidèles, face à l'autel ; de même, certains cantiques luthériens reprennent d'anciennes mélodies d'hymnes latines.
[2] Paul FLADE, *op. cit.*, p.276.
[3] *Ibidem*, p.278.

enseignement complémentaire et surtout, à la différence des facultés de théologie dont ce n'est pas le rôle, Löscher leur permet de se former à leur futur métier de pasteur en leur confiant une petite partie de la pastorale au sein de la ville-résidence. Ils doivent notamment former les futurs enseignants des écoles gratuites créées par Löscher en 1711, faire la catéchèse aux nouveaux convertis et aux orphelins de la ville, ou encore surveiller les réunions des protestants en marge de l'Église luthérienne, tels les piétistes ou la communauté des frères moraves du comte Zinzendorf[1]. Ainsi, grâce à l'action personnelle de Löscher, la ville-résidence devient le lieu de formation des meilleurs pasteurs de l'électorat et, dans le même temps, la présence de ces séminaristes contribue à élargir l'action des pasteurs de Dresde, elle est un facteur du dynamisme et de la perfection de l'Église luthérienne de Dresde. Cela est vrai, non seulement de la pastorale proprement dite, mais aussi de l'ensemble des œuvres luthériennes de charité.

2) Œuvres luthériennes de charité

En dépit de l'affirmation selon laquelle la foi en l'infinie Miséricorde de Dieu peut rendre l'homme juste au regard de Dieu, l'Église luthérienne ne renonce pas aux œuvres de charité, au nom du commandement de l'amour du prochain, lequel doit être si fort que le chrétien est prêt à tout faire pour mettre son frère sur la voie du Salut. L'Église luthérienne de Dresde, qui hérite en 1539 des anciennes fondations pieuses catholiques, est d'autant plus encouragée dans cette direction qu'elle doit rivaliser de perfection avec l'Église catholique qui, elle, place les œuvres au centre des moyens mis à la disposition de l'homme faire son Salut. Si elle ne veut pas être accusée de manquer au commandement incontestablement évangélique de l'amour du prochain, l'Église luthérienne doit montrer qu'elle est aussi charitable que l'Église catholique et ne peut en aucun cas laisser à cette dernière le monopole de la charité.

L'enseignement est la première œuvre charitable de l'Église luthérienne en raison des pratiques propres à cette confession[2] : le fidèle doit appuyer sa méditation quotidienne sur l'unique source de la Révélation, la Bible, qu'il doit être capable de lire. En outre, la prédication est un aspect essentiel du culte luthérien, le sermon et l'enseignement catéchétique sont l'unique moyen de convaincre les fidèles de la fausseté des doctrines catholiques, piétistes, réformées ou libertines : le fidèle doit donc avoir l'esprit formé de façon à pouvoir comprendre ce que lui dit le pasteur. Voilà pourquoi l'on peut dire avec C. Wetzel : « Une éducation solide en matière de foi était pour [Löscher] indissolublement liée à l'amélioration

[1] *Ibidem*, p.124-125. De la sorte, le pasteur Löscher crée le noyau de l'actuel séminaire luthérien de Dresde.
[2] Ce qui ne veut pas dire, comme nous l'avons vu, qu'il est délaissé par l'Église catholique.

de la qualité de l'instruction publique.[1] » Or, à Dresde, les écoles de latin entretenues par le Magistrat et associées aux églises Sainte-Croix, Sainte-Anne et des Rois Mages sont réservées à l'élite : les enfants issus des milieux populaires ne peuvent recevoir une instruction minimale que dans des écoles privées dont la qualité laisse parfois à désirer. C'est pourquoi le pasteur Löscher contraint le Magistrat à ouvrir des écoles gratuites, dont les professeurs et les programmes seraient, à l'instar des écoles de latin, placés sous le contrôle du Surintendant. En dépit de l'obstruction des sénateurs qui ne veulent pas charger le Magistrat d'un poste supplémentaire de dépenses, Löscher parvient à ouvrir en 1711 trois écoles publiques dans Neudresden, pouvant accueillir chacune quarante enfants pauvres, à quoi il ajoute en 1716 deux écoles similaires dans Altendresden[2].

À l'introduction de la Réforme en 1539 qui entraîne la sécularisation des biens ecclésiastiques et des œuvres catholiques de charité, les devoirs de l'Église sont transférés au Magistrat, qui devient responsable non seulement de l'entretien du patrimoine religieux, des ecclésiastiques luthériens et de tous ceux qui font vivre le culte (sacristains, chantres, etc.), mais aussi des institutions caritatives léguées par l'Église. Le Magistrat hérite tout d'abord de quatre institutions catholiques médiévales, les hospices de la Sainte Mère, Saint-Barthélemy, le *Brückenhof* et la maison des enfants trouvés[3]. Seul le premier se trouve à l'intérieur des remparts, tout au moins depuis la réunion du faubourg Notre-Dame à la ville de Neudresden en 1539 : situé derrière l'église Notre-Dame, il est créé en 1286 par le margrave Henri, mais passe sous administration communale en 1539. Il accueille vingt-quatre veuves qui, une fois qu'elles ont versé un droit d'entrée de cinquante florins, sont entretenues sur les revenus des biens ecclésiastiques passés au Magistrat à l'introduction de la Réforme[4]. Il est donc destiné à des veuves qui ont une réserve financière, mais qui ne peuvent ni travailler, ni s'assurer de revenus réguliers. Après le démantèlement du cimetière Notre-Dame, la reconstruction de l'église éponyme et la démolition de la Poudrière, l'achèvement de la création du nouveau quartier baroque exige de déplacer l'hospice médiéval. Un bâtiment de pierre à deux étages est à cette fin construit au cours de l'année 1746, derrière l'église Sainte-Croix, à l'emplacement des anciennes écuries de l'électeur. L'auteur de l'article du *Cabinet saxon de curiosités* de novembre 1746 loue la nouvelle installation des veuves : celles-ci vivent désormais dans un

[1] Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.123 : « *Die gediegene Unterweisung im Glauben war für ihn unlöslich mit der qualitativen Verbesserung des Schulunterrichtes*. »
[2] *Ibidem*, p.123-124.
[3] Elke SCHLENKRICH, « *Alltag und soziale Zustand* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.293.
[4] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.98.

édifice au goût du jour et comme celui-ci est plus élevé que les fortifications, elles peuvent jouir d'une vue agréable sur les jardins du faubourg du Lac[1].

L'équivalent masculin de l'hospice de la Sainte-Mère est l'hospice Saint-Jacques, institué en 1451 par l'archiprêtre de Dresde, Johann Terrenbach. Détruit dans un incendie en 1532, il est reconstruit à l'initiative du duc Georges le Barbu, dans le faubourg de Wilsdruff : destiné à l'origine à cinquante hommes et cinquante femmes, la faiblesse des moyens qui lui sont alloués ne lui a jamais permis d'accueillir plus de quarante hommes. L'histoire de sa refondation explique que l'hospice Saint-Jacques échappe à l'administration communale : il dépend directement de l'administration électorale, en l'occurrence du grand bailli de Dresde, tout en étant placé sous l'autorité du Surintendant de l'éphorie de Dresde pour les questions religieuses. Tout comme l'hospice de la Sainte Mère, il entretient des hommes âgés, ayant des réserves financières, mais incapables de travailler et sans revenus réguliers et, de la même façon, l'organisation se rapproche d'un couvent, en ce que la prière commune y occupe une grande place[2]. À partir de 1715, cet hospice accueille également des vieillards pauvres, qui sont séparés des autres et qui doivent travailler pour être nourris et vêtus[3]. Enfin, l'Église catholique d'avant la Réforme lègue trois véritables hospices, destinés non pas à des vieillards relativement aisés, mais à des malades ou à des pauvres incapables par nature de se soutenir. Il s'agit tout d'abord de l'hospice Saint-Barthélemy, créé en 1337 pour les incurables et placé dans le faubourg de Wilsdruff, près de l'*Endtenpfütze*. Non loin est ouverte une maison appelée *Brückenhof*, destinée à de vieilles femmes trop pauvres pour rejoindre l'hospice de la Sainte Mère. Enfin, à l'autre extrémité de la pyramide des âges, il y a une maison pour les enfants trouvés, qui est dédoublée en 1670, en raison du grand nombre d'enfants abandonnés dans la ville-résidence[4]. En 1568, l'électeur Auguste ajoute à ces institutions un lazaret, également situé dans le faubourg de Wilsdruff et à l'origine destiné aux pestiférés : sauf en cas d'épidémie de peste, ses fonctions sont plus larges et il accueille diverses détresses, des filles-mères, des serviteurs de la cour malades ou devenus incapables de travailler, mais il sert également de lieu d'asile d'aliénés et de lieu d'enfermement temporaire de ceux qui contreviennent à l'interdiction de se livrer à la mendicité à l'intérieur de la ville-résidence. Tous y reçoivent du pain, des aumônes en argent et, lorsque cela est nécessaire, des soins[5].

---

[1] *Neu-eröfnetes Sächsisches Historisches Curiositäten-Cabinet, Auf das Jahr 1746*, Dresde, 1746, p.322-324.
[2] *Ibidem*, p.166-169. Le modèle conventuel est d'autant plus présent que les sources appellent les pensionnaires de ces deux hospices respectivement sœurs et frères.
[3] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.116-117.
[4] *Ibidem*, p.118.
[5] Elke SCHLENKRICH, « *Alltag und soziale Zustand* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.289-290.

Ces hospices sont loin de suffire à résoudre le problème d'une pauvreté qui se fait de plus en plus présente à Dresde, en lien avec l'attractivité croissante de la ville-résidence[1]. C'est pourquoi le Magistrat tente d'organiser méthodiquement la charité qu'il dispense, en associant l'aumône des plus riches au travail et à la prière. En octobre 1685, il fonde ainsi un orphelinat situé dans le faubourg du Lac, auquel est associée la manufacture textile ouverte par Johann Jakob Grätzel. Cette institution accueille une centaine d'orphelins, ceux qui n'ont pas été placés dans une famille à l'issue de leur séjour à l'hospice des enfants trouvés : ils y gagnent leur pain en travaillant à la manufacture, mais ils sont également instruits et éduqués dans la foi luthérienne[2]. La description qu'en donne J.-C. Crell permet de bien comprendre comment l'orphelinat de Dresde se rapproche fortement d'un couvent qui, par la prière, le travail et l'instruction, cherche à sauver des enfants autrement voués à la mendicité, à la criminalité et à l'irréligion, en en faisant des ouvriers zélés et de bons luthériens. La journée commence par une prière en commun, au cours de laquelle est lu un extrait du catéchisme de Luther et est prononcée la profession de foi de l'Église évangélique. Puis, les enfants partent travailler et reçoivent successivement leur instruction en groupes plus restreints : ils apprennent à lire et à écrire, doivent retenir des phrases tirées de l'Évangile et se voient expliquer le catéchisme de Luther. Les repas sont précédés et suivis de prières relativement longues et la journée s'achève également sur une prière commune. L'orphelinat est en même temps le lieu de l'apprentissage de l'obéissance : des sanctions (privations de nourriture, enfermement, enchaînement, exposition publique dans la ville) sont prévues pour les enfants récalcitrants, désobéissants ou fugitifs[3]. Ce sont des principes similaires qui commandent la création de l'hôtel des pauvres en 1718 : une cinquantaine d'hommes et de femmes incapables de survivre par leur travail y sont accueillis. Afin de ne pas vivre dans une oisiveté condamnable, ils doivent fournir selon leurs moyens un travail, généralement textile, et sont en contrepartie logés, nourris, vêtus et, si besoin, soignés[4]. L'on attend toutefois d'eux qu'ils mènent une vie morale et pieuse : ceux qui ne respectent pas les règles de la maison concernant l'assistance à la prière, l'interdiction de jurer ou de se quereller, sont enfermés pendant un certain temps au lazaret[5].

Entretenir quelques dizaines de vieillards, une bonne centaine d'orphelins et une cinquantaine de mendiants est bien insuffisant au regard du nombre de pauvres présents dans la ville de Dresde. Le Magistrat tente de concilier son désir de respecter la prescription

[1] Sur la pauvreté à Dresde, cf. *supra*, chapitre VIII.
[2] Elke SCHLENKRICH, « *Alltag und soziale Zustand* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.290-291.
[3] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.126-133.
[4] *Ibidem*, p.118-119.
[5] Elke SCHLENKRICH, « *Alltag und soziale Zustand* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.292-293.

évangélique du soin donné aux pauvres et sa volonté de limiter le nombre de miséreux dans la ville, pour des raisons à la fois religieuses et administratives. D'une part, il n'est pas question de soulager toutes les misères qui affluent dans la ville-résidence car ce n'est pas leur rendre service que de permettre à ceux qui peuvent travailler de vivre dans l'oisiveté : toutes les institutions communales de charité vont exactement à rebours de l'idée d'une assistance gratuite, puisqu'elles sont fondées sur le travail et la prière. D'autre part, le Magistrat souhaite garder le contrôle sur une population par nature instable et dont on craint qu'elle n'alimente la criminalité. Ceci explique le mandat qu'il rend le 5 avril 1729[1]. Il cherche à limiter l'afflux de vagabonds à Dresde, en réservant l'accès aux hospices communaux aux pauvres résidant effectivement dans la ville. Par ailleurs, il interdit la charité privée dont le seul résultat est d'encourager l'oisiveté et la mendicité. Comme il n'est pour autant pas question de supprimer des aumônes qui sont un devoir évangélique et qui, plus prosaïquement, sont l'unique source de financement des hospices communaux, le Magistrat ordonne que tous les dons soient rassemblés puis distribués par l'un des sénateurs. À cette fin, il fait quêter dans les églises les dimanches et jours de fête, ainsi que lors des mariages, des baptêmes, de la distribution du viatique et des enterrements, mais aussi à l'occasion de la signature de contrats et du règlement de successions. Si cela, même ajouté aux revenus tirés des biens ecclésiastiques, ne suffit pas, le Magistrat se réserve le droit d'ordonner à titre temporaire une quête exceptionnelle pour les pauvres. Il peut également compter sur des dons particuliers, dont le meilleur exemple est l'hospice fondé par le négociant et sénateur Johann Georg Ehrlich en 1738 et ouvert en 1743 : il s'agit d'un internat accueillant cinquante garçons et cinquante filles pauvres qui y sont logés, nourris, vêtus et instruits sans aucune contrepartie[2].

3) L'église Notre-Dame, monument de théologie luthérienne

La perfection de l'Église luthérienne de Dresde n'est pas seulement celle de ses pasteurs, de sa liturgie ou de sa charité, elle est aussi celle de son bâti. Parmi les nombreux chantiers ecclésiastiques que connaît Dresde dans la première moitié du XVIII^e siècle, celui de l'église Notre-Dame dans Neudresden occupe une place à part et a une dimension symbolique que n'ont pas les églises des faubourgs. Sa reconstruction, certes commandée par son grand état de délabrement, n'est pas seulement le fruit de la volonté du Magistrat et de l'Église

[1] Sur ce qui suit, cf. Christoph WETZEL, « *Kirche und Religion* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.135-136.
[2] *Ibidem*, p.136.

luthérienne de répondre à la croissance urbaine en construisant une église plus spacieuse[1]. Il s'agit aussi de manifester en plein cœur de la ville l'identité luthérienne des bourgeois de Dresde au moment où la dynastie des Wettin, depuis le retour de Frédéric-Auguste (II) et l'installation de Marie-Josèphe de Habsbourg, promeut le dynamisme de l'Église catholique. En réaction, le Magistrat affirme son autonomie administrative en prenant l'initiative d'un chantier qui, par son ampleur, ne le cède en rien à l'une ou l'autre des réalisations dynastiques des années 1710. L'enjeu n'est pas seulement politique, il est également confessionnel : puisque la dynastie est catholique et qu'elle se fait le moteur de la restauration du catholicisme en Saxe, le Magistrat de Dresde affiche son autonomie en faisant bâtir une splendide église qui doit être immédiatement reconnue comme un chef d'œuvre luthérien. Ce faisant, les bourgeois de Dresde participent à un mouvement plus vaste de construction religieuse dans les pays luthériens, comme le constate H. Mai : « La période qui court de 1700 à 1780 s'est manifestée dans de nombreuses contrées luthériennes par un mouvement inouï de construction religieuse.[2] » L'on peut se demander dans quelle mesure il y a une rivalité entre les bourgeois de Dresde et les autres pouvoirs civils luthériens du Saint-Empire (que ce soit les autorités communales ou princières). Si l'on se place à l'échelle du Saint-Empire, l'on peut comprendre pourquoi le Magistrat de Dresde se donné les moyens de faire de la nouvelle église Notre-Dame le chef d'œuvre de la chrétienté luthérienne : il ne s'agit pas seulement de rappeler aux Wettin ce qu'est l'identité religieuse de la Saxe, c'est aussi une façon de faire savoir aux autres Églises luthériennes que nonobstant le dynamisme de l'Église catholique, les bourgeois de Dresde ont tenu ferme dans l'intégrité de leur foi.

Cette importance symbolique de la nouvelle église Notre-Dame est bien montrée par ce qu'en dit le pasteur Löscher lors de la pose de la première pierre le 26 août 1726. Le texte imprimé de son sermon est précédé d'une estampe représentant la construction du second Temple de Jérusalem[3]. Pendant que des ouvriers s'activent, Esdras prie en disant : « Seigneur, si Tu ne bâtis la maison, en vain peinent les bâtisseurs », à quoi Dieu lui répond : « Vois, je pose en Sion une pierre de fondation.[4] » Le pasteur fait ainsi allusion au texte prophétique sur

[1] Il s'agit ici de comprendre comment les bourgeois de Dresde cherchent à afficher leur foi luthérienne. Nous reviendrons dans le chapitre XI sur la question du soutien accordé par Auguste le Fort à ce chantier.
[2] Hartmut MAI, « *Tradition und Innovation im protestantischen Kirchenbau bis zum Ende des Barock* », in Klaus RASCHZOK, Reiner SÖRRIES (dir.), *Geschichte des protestantischen Kirchenbaues. Festschrift für Peter Poscharsky zum 60. Geburtstag*, Erlangen, 1994, p.19 : « *Die Zeit zwischen 1700 und 1780 brachte für viele evangelische Gebiete eine so vorher nicht dagewesene kirchliche Bautätigkeit.* »
[3] Valentin Ernst LÖSCHER, *Als am 26. August An[ni] 1726 der Grund-Stein zu dem neuen Bau der Frauen-Kirche in Dreßden geleget ward*, Dresde, 1726, frontispice et explication p.1.
[4] La prière d'Esdras est le premier verset du psaume 126 (127), tandis que la parole de Dieu est empruntée à Is. 28, 16.

lequel s'appuie son sermon : « Ainsi parle le Seigneur : Voici que je vais poser en Sion une pierre, une pierre de granit, pierre angulaire, précieuse, pierre de fondation bien assise : celui qui s'y fie ne sera pas ébranlé.[1] » Il résume ainsi son sermon : « Nous entendrons comment le Seigneur appelle et dit à la nouvelle construction du temple de Dresde : Sois fondée par une puissante parole, et comment il dit à la Jérusalem de Dresde : Sois construite par une parole particulière de consolation et d'exhortation.[2] » Puisque Dresde est la nouvelle Jérusalem, l'église Notre-Dame en est le nouveau Temple. Tout comme le Temple de Jérusalem dans l'ancienne Alliance, l'église Notre-Dame est le lieu du seul véritable culte que l'on peut rendre à Dieu, ce qui revient à dire que c'est uniquement dans l'Église luthérienne que l'on adore Dieu en vérité. La nouvelle église doit donc avoir une splendeur qui soit l'image du Dieu qu'elle révère. Le fidèle est en même temps invité à se fier à sa première pierre posée par le pasteur Löscher, qui est en même temps la pierre angulaire, c'est-à-dire celle qui fait tenir tout l'édifice : la nouvelle église Notre-Dame est ainsi ancrée dans la théologie luthérienne orthodoxe que défend le Surintendant et qui s'y tient est sûr de rester à l'écart des erreurs piétistes, calvinistes ou catholiques. Cette église est donc une invitation à tenir ferme dans la foi, comme le dit explicitement le pasteur dans son sermon : « Ayez soin de ne pas vous blesser par l'apostasie de la véritable religion [...][3] ». Signe de la sainteté véritable des bourgeois de Dresde, l'église Notre-Dame est dans son ensemble une proclamation du dogme luthérien orthodoxe : c'est uniquement en partant de là que l'on peut comprendre l'unité de son programme iconographique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Monument destiné à afficher dans la ville-résidence l'identité luthérienne des bourgeois de Dresde, la nouvelle église Notre-Dame est destinée à être vue. N'oublions que dans les années 1722 à 1726 où Bähr, Knöffel et le comte de Wackerbarth en font les plans, l'ancienne église est comme cachée derrière le Corps de Garde bâti en 1715 et enfermée à l'intérieur du cimetière Notre-Dame. Par sa hauteur de quatre-vingt-quinze mètres, la nouvelle église peut au contraire dominer l'espace urbain, d'autant plus que ses architectes se soucient de la placer de façon à ce qu'elle puisse être le plus facilement vue. L'auteur anonyme d'un mémoire daté du 29 juin 1722 écrit ainsi : « Le nouvel édifice mérite de se dresser sur une

[1] Valentin Ernst LÖSCHER, *op. cit.*, p.7 : « *Darum spricht der Herr : Siehe, ich lege in Zion einen Grund-Stein, einen bewährten Stein, einen köstlichen Eckstein, der wohl gegründet ist. Wer glaubet, der fleucht nicht.* » (Is. 28, 16).
[2] *Ibidem*, p.10 : « *Da werden wir hören 1- wie der HERR ruffet und spricht zu dem neuen Dreßdnischen Tempel-Bau : Sey gegründet durch ein kräfftiges Macht-Wort und 2- wie er spricht zu dem Dreßdnischen Jerusalem : Sey gebauet durch ein besonderes Trost- und Ermahnungs-Wort.* »
[3] *Ibidem*, p.35 : « *Sorget dafür, daß ihr Euch durch Abfall der wahren Religion nicht last reissen* [...] ».

place, afin d'être bien visible depuis de nombreuses rues ou de nombreux endroits.[1] » De fait, la coupole de l'église Notre-Dame est visible de loin : on la découvre nettement depuis les hauteurs de la *Sudhöhe* ou depuis les collines de Lößnitz. Elle domine en outre le paysage urbain, ce que peut expérimenter le voyageur contemporain et que Bellotto montre bien dans trois de ses panoramas : les deux vues de Dresde depuis la rive droite de l'Elbe permettent d'observer comment la ligne de la rive gauche est rythmée par l'église Notre-Dame, la vue du Vieux Marché montre comment la coupole de cette église ferme la place à l'angle nord-est[2]. Cependant, l'urbanisme destiné à la mettre en valeur reste inachevé à l'époque augustéenne : le cimetière a certes été démantelé, la Poudrière et l'hospice de la Sainte Mère ont également été détruits, mais l'église Notre-Dame ne trône pas comme aujourd'hui au milieu d'une place en continuité avec celle du Nouveau Marché, elle est fermée par le Corps de Garde de 1715[3].

Dans sa facture extérieure, l'église Notre-Dame possède un plan carré marqué par les quatre tours extérieures, à l'intérieur duquel est inscrit un cercle auquel correspond à l'extérieur la coupole. Cette architecture pose quelques problèmes d'interprétation. Ainsi, la coupole est considérée par une partie de l'historiographie comme un motif catholique, venu de Florence ou de Rome. À supposer que ce soit le cas, il ne faudrait en tout cas pas y voir une influence du souverain catholique sur l'architecture bourgeoise : comme le rappelle H. Magirius, le plan central et les deux coupoles figurent dans le premier projet présenté par Bähr au Magistrat et transmis au comte de Wackerbarth[4]. Pour autant, l'on ne peut pas suivre cet historien de l'art lorsqu'il ajoute que la coupole de l'église Notre-Dame n'est que la déformation des dômes à l'italienne tel celui de la chapelle du château de Moritzburg construite entre 1661 et 1672[5]. C'est là aller un peu vite en besogne, car il ne suffit pas de repérer une ressemblance visuelle ou formelle entre deux édifices pour que l'un ait influencé l'autre. En réalité, pour comprendre le sens d'un motif architectural ou iconographique, il faut revenir à la commande initiale et rechercher quel sens lui donnent Bähr, le Magistrat et Löscher lorsqu'ils veulent édifier la plus belle église luthérienne de l'Empire. Traditionnellement, la coupole est le symbole du ciel, c'est-à-dire de l'universalité du règne du Christ, à qui tout a été remis[6] : signe de l'éternité, ce motif très ancien n'a en soi rien de

[1] RA B II 14 f°55r° : « *Das neue Gebäude meritiret auff einen Platz zustehen, daß es wohl und von vielen Gassen und Orten zu sehen.* »
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602, 606 et 615.
[3] Frédéric-Auguste II a certes eu l'intention de démolir le Corps de Garde de Rodolphe Fäsch, mais la guerre de Sept Ans ne lui a pas permis d'accomplir ce projet. Cf. *supra*, chapitre VII.
[4] Heinrich MAGIRIUS, « *Zur Gestaltwerdung der Dresdner Frauenkirche* », in Klaus RASCHZOK, Reiner SÖRRIES (dir.), *op. cit.*, p.225.
[5] *Ibidem*, p.228.
[6] Cf. par exemple la coupole de la chapelle impériale d'Aix.

spécifiquement romain. Construire un chef d'œuvre luthérien doté d'une coupole, surtout si celle-ci est en pierre, c'est dire que l'Église luthérienne orthodoxe restera ferme et intègre, qu'elle traversera les âges et continuera d'annoncer le véritable Évangile en dépit des attaques venues des catholiques, des piétistes, des réformés ou des libertins : les bourgeois de Dresde signifient ainsi que « la Parole du Seigneur demeure dans l'éternité »[1].

Toutefois, l'on ne peut pas construire un bâtiment aussi somptueux doté d'une coupole sans songer à ce qui a pu se faire d'équivalent en Europe et en dépit de toutes les différences esthétiques et techniques, la coupole de Saint-Pierre de Rome vient immédiatement à l'esprit. Une telle association est faite par Auguste le Fort lorsqu'il voit pour la première fois l'église Notre-Dame de Dresde, à son retour de Pologne en 1732 : il exprime sa « très grande satisfaction car cet édifice imité de la grande église Saint-Pierre de Rome est fait de telle sorte que nul, en particulier parmi ceux qui s'y connaissent en architecture, ne peut le voir sans l'admirer.[2] » À l'instar du Val de Grâce (1624-1643), de Saint-Louis des Invalides (1675-1706) et de Saint-Paul de Londres (1675-1710) qui semblaient dire que Rome était désormais à Paris et à Londres, la coupole de l'église Notre-Dame permet en même temps aux bourgeois de Dresde de formuler une seconde affirmation, tout aussi audacieuse : la véritable capitale de la chrétienté n'est pas Rome qui est bien davantage la Babylone des temps modernes, mais Dresde dont l'Église évangélique brille aux yeux des chrétiens qui ne vivent pas dans l'erreur. Ce faisant, ils ne peuvent que satisfaire un souverain dont on a vu qu'il cherche précisément à faire de sa ville-résidence et capitale la Rome des temps modernes.

Outre sa symbolique propre, la coupole de l'église Notre-Dame est également commandée par le choix de faire une église à plan central, à une époque où les églises halles gothiques dominent l'architecture luthérienne. Les exemples d'église luthérienne à plan central sont plutôt rares, ainsi les églises de Carlsfeld (1688) et de Schmiedeberg (1715), toutes deux dans les Monts Métallifères. Lorsque Bähr propose en 1722 une église à plan central, il reprend une idée déjà expérimentée sur le terrain et théorisée en 1718 par l'architecte Leonhard Christoph Sturm : l'église luthérienne doit être adaptée à ce qui fait la spécificité du

[1] De la même façon, la coupole de Saint-Pierre de Rome, outre son rôle de baldaquin, est le signe de l'éternité de la Rome chrétienne, fondée sur les deux apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle rappelle que la parole du Christ, le pouvoir des clés donné à saint Pierre et, partant, à ses successeurs, ne passera jamais : là aussi, c'est une façon de dire que *Verbum Domini manet in aeternum*.

[2] Cité par Siegfried GERLACH, *George Bähr. Der Erbauer der Dresdner Frauenkirche*, Cologne, Weimar, Vienne, 2005, p.210 : « [...] *höchstes Gefallen, wie denn auch dieses, nach der großen Peterskirche zu Rom angelegte Gebäude so beschaffen ist, daß es von niemandem absonderlich von den Bau-Verständigen nicht ohne Admiration kan gesehen werden*. »

culte luthérien, la prédication, le chant et la Cène[1]. L'architecture doit manifester le rassemblement des fidèles, d'où le choix du plan central et de la multiplication des tribunes : tous peuvent voir et surtout entendre la totalité du culte. L'édifice devient célèbre pour ses qualités acoustiques, que l'on peut apprécier dès le jour de l'inauguration, le 28 février 1734 : en dépit de la tempête qui sévit à l'extérieur, tous peuvent entendre le sermon du pasteur Löscher et la musique chorale jouée à l'occasion[2]. Cela est favorisé par l'installation d'une tribune pour les musiciens entre les deux coupoles de l'église : de la sorte, la musique semble tomber du ciel sur les fidèles[3].

À l'instar d'une église catholique, une église luthérienne est orientée. Comme les luthériens affirment la réalité de la présence du Corps et du Sang du Christ dans le pain et le vin consacrés, leurs églises doivent maintenir une forte séparation entre le chœur, espace du sacré, et l'espace des fidèles laïcs. Le génie de Bähr est d'avoir réussi un véritable tour de force, accorder ce principe de construction avec le choix du plan central : le chœur de l'église Notre-Dame n'est nullement visible de l'extérieur, mais à l'intérieur, sa forme ovale et une balustrade le séparent nettement de l'espace des fidèles. Il associe les trois éléments fondamentaux du culte luthérien, la chaire pour la prédication, l'autel pour la célébration de l'eucharistie, l'orgue pour le chant choral. De la sorte, la prédication et la musique sont bien plus au centre du culte que dans une église catholique. À l'inverse, les luthériens orthodoxes se démarquent des réformés qui refusent le dogme de la Présence Réelle et, par voie de conséquence, la nécessité de la confession des péchés auprès d'un ministre du culte avant la communion au Corps et au Sang du Christ. En conséquence, Bähr surélève nettement l'autel qui est le principal point de vue de l'assemblée et place devant le chœur des confessionnaux. Autrement dit, dans sa structure, cette parfaite église luthérienne montre de quoi le culte est fait et affiche sa spécificité au regard de ses deux principaux ennemis que sont les réformés et les catholiques.

L'église Notre-Dame reçoit une décoration à la mesure de la splendeur voulue par le Magistrat pour ce qui doit être un chef d'œuvre luthérien. L'extérieur est relativement sobre, si

[1] Cf. Leonhard Christoph STURM, *Vollständige Anweisung alle Arten von Kirchen wohl anzugeben*, Augsbourg, 1718. Il est impossible de savoir dans quelle mesure Bähr ou les responsables de la construction de l'église Notre-Dame ont lu ou non Sturm. De toute façon, comme l'a bien vu Hans-Joachim KUKE, *Die Frauenkirche in Dresden. Ein Sankt Peter der wahren evangelischen Religion*, Worms, 1996, p.77-79, il est faux de faire de cette église une mise en pratique des idées de Sturm : celui-ci réclame une décoration intérieure sobre et un chœur aussi peu distingué que possible de l'espace des fidèles, ce n'est pas du tout ce que l'on voit dans l'église Notre-Dame.

[2] RA B II 27 f°215v°.

[3] La spécificité acoustique de l'église Notre-Dame a été très tôt reconnue et les plus grands compositeurs l'ont utilisée, ainsi Wagner dans *Parsifal* ou Mahler dans sa huitième symphonie.

l'on excepte les garnitures en forme de flammes ou de fumée que le sculpteur Johann Christoph Feige l'Ancien place sur les frontons et les tours de l'église. Contrairement à ce que dit S. Gerlach, ce ne sont pas des symboles de splendeur[1], mais ces garnitures renvoient aux sacrifices offerts à Dieu par les Israélites, que ce soient des sacrifices d'action de grâce, de propitiation ou de réconciliation. La flamme et la fumée sont le signe de l'offrande faite à Dieu : leur présence sur l'église signifie que l'édifice tout entier et le culte qui s'y déroulent sont une offrande des fidèles luthériens à Dieu, à la fois en réconciliation, en propitiation et en action de grâce. De la sorte, l'église Notre-Dame de Dresde se présente comme le nouveau Temple de Jérusalem : toute la décoration intérieure et extérieure faite de vases de flammes, d'encensoirs et de cœurs enflammés contribue à en faire un espace angélique, en signe du trône de Dieu qui doit se révéler au jour du Jugement Dernier[2].

Un contraste saisissant fait qu'à la relative sobriété de l'extérieur répond la profusion de la décoration intérieure : qui pénètre dans le temple où Dieu habite découvre ainsi une richesse insoupçonnable depuis l'extérieur. Le fidèle qui entre dans l'église découvre un monde de couleurs douces, dans les tons verts, bleus et rouges. S'il regarde les huit piliers qui portent la coupole inférieure, il peut y remarquer des rosaces de tournesol dont les fleurs sont dirigées vers le zénith : elles l'invitent à élever son regard et son cœur, à les tourner vers Dieu qui est source de la vraie lumière. Si le fidèle suit le mouvement, il en vient à contempler les huit médaillons qui constituent la coupole inférieure et donnent le plus sûr chemin d'atteindre la lumière de Dieu. Quatre d'entre eux représentent les quatre évangélistes, qui sont le signe de ce que le fidèle doit fonder sa vie sur l'Évangile. En alternance, l'on peut voir les trois vertus théologales qui, en théologie luthérienne, sont moins un don de Dieu qu'une qualité humaine. Enfin, dans le huitième médaillon est représentée la Miséricorde, en laquelle il serait erroné de ne voir qu'un doublon maladroit de la charité : loin d'être une vertu humaine, elle

[1] Siegfried GERLACH, *op. cit*., p.181.

[2] George Bähr présente cette décoration comme « des vases qui symbolisent des lampes de feu » (« *Vasen, welche brennende Lampen vorstellen sollen* »), ce qui renvoie à Ap. 4, 5 (« Sept lampes de feu brûlent devant le trône »). Cf. Horst FISCHER, « *Kuppelturm, Knopf und Kreuz der Frauenkirche Dresden* », *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau* », 1, Weimar, 1995, p.131-146. L'analyse de H. Fischer est intéressante en ce qu'il rappelle p.135 qu'à l'époque, « l'on chante comme l'on bâtit et l'on bâtit comme l'on chante » (« *Man sang, wie man baute und man baute, wie man sang* »). En revanche, il nous semble qu'il manque de prudence à vouloir faire de l'ensemble de la structure de l'église Notre-Dame une mise en architecture de l'hymne de vêpres *O lux beata Trinitas* : nous ne voyons pas très bien comment il lui accorde la première strophe (« Maintenant que décline le soleil de feu, emplis nos cœurs de Ta lumière ») ; la seconde strophe, qui évoque la louange et la supplication exprimées par le chant de l'homme, peut être appliquée à n'importe quelle église, tout comme la doxologie finale.

n'est autre que l'amour inépuisable de Dieu pour les hommes et sa présence rappelle au fidèle que s'il a toujours foi en la Miséricorde de Dieu, il sera sauvé[1].

Le programme se poursuit avec l'autel réalisé par Johann Christian Feige entre 1733 et 1739[2]. La plaque sculptée sur la table exprime la dédicace du Magistrat : « Au Christ intercesseur, le sénat et le peuple de Dresde vouent leur foi, déclarent leur amour, consacrent leur espérance, eux qui lui doivent tout.[3] » L'autel est donc l'offrande que les bourgeois de Dresde font au Christ et ceci peut éclairer le choix iconographique surprenant opéré par le Magistrat le 1er décembre 1733 : l'élément central représente l'agonie du Christ au Mont des Oliviers, en présence des trois apôtres Pierre, Jacques et Jean, c'est-à-dire ce moment de la vie du Christ, qui relie le don total lors de la Cène au sacrifice ultime sur la Croix. En choisissant ce motif plutôt rare dans l'iconographie protestante des XVIIe et XVIIIe siècles, les bourgeois de Dresde semblent être guidés par une considération pastorale, l'affirmation de ce que eux considèrent comme l'intégrité de la foi, c'est-à-dire la lutte contre toutes les doctrines qui refusent l'orthodoxie luthérienne[4]. D'une part, contre les piétistes et les libertins, cette représentation doloriste rappelle que c'est l'offrande du Christ et la souffrance qu'elle implique qui ont permis la rédemption de l'humanité. D'autre part, en voyant le pasteur répéter les paroles de la Cène précisément face à cette sculpture, les fidèles sont invités à placer ce rite dans la filiation du cycle de la Passion et de la Résurrection : c'est ce Corps dont ils voient l'agonie qui est rendu présent lors de l'eucharistie et auquel ils communient. Ce faisant, ils se démarquent des réformés. Enfin, il nous semble que l'on peut prolonger l'analyse de H. Magirius : la représentation de l'agonie du Christ à Gethsémani permet d'insister sur l'unique sacrifice qui permet la rédemption de toute l'humanité. L'autel de l'église Notre-Dame a donc une portée anticatholique, dans la mesure où c'est précisément cet argument qui fonde le refus luthérien de considérer l'eucharistie comme un sacrifice : les fidèles sont invités à nettement différencier l'unique sacrifice du Christ du rite accompli à l'autel.

À l'extérieur des doubles colonnes cannelées qui encadrent l'autel, le fidèle peut voir deux groupes de sculpture, à gauche, saint Paul debout et Moïse assis ; à droite, saint Philippe

[1] Nous ne savons pas comment Hans-Joachim KUKE, *op. cit.*, p.19, a pu voir dans ces quatre médaillons les quatre vertus cardinales.
[2] Sur la formation de Feige, cf. Joachim MENZHAUSEN, « *Der Altar der Dresdner Frauenkirche und der Bildhauer Johann Christian Feige d. Ä.* », in *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 4, Weimar, 1998, p.135-163.
[3] Heirnich MAGIRIUS, « *Zur Ikonographie und Ikonologie der Dresdner Frauenkirche* », in *Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau*, 1, Weimar, 1995, p.120 : « *Christo deprecatori, fidem spondet, amorem declarat, spem consacrat, omnia illi debens : senatus populusque Dresdensis.* »
[4] *Ibidem*, p.117-122.

debout et Aaron assis. D'un côté est mise en valeur la prédication de la parole de Dieu, avec celui qui a transmis au peuple juif la Loi qui doit le conduire au Salut et l'apôtre dont la parole est aussi tranchante qu'un glaive ; de l'autre est montrée la nécessité d'avoir un clergé pour faire entrer l'homme dans l'alliance de Dieu (saint Philippe comme figure de celui qui a baptisé l'eunuque) et pour célébrer le culte agréable à Dieu (Aaron comme prêtre au service de Dieu). De cette configuration, l'on peut tirer deux conclusions. D'une part, le programme des quatre statues insiste sur la filiation de l'Ancien Testament au Nouveau : la répartition des postures debout et assise montre que les apôtres sont issus de Moïse et d'Aaron. D'autre part, l'on retrouve la double controverse qui traverse la totalité de l'église Notre-Dame : aux catholiques, les luthériens rappellent l'importance d'une prédication fondée uniquement sur les Écritures ; aux réformés, ils opposent la nécessité de maintenir un culte véritable et un clergé séparé des fidèles. Autrement dit, si l'on part du principe que l'ensemble de l'église Notre-Dame est un monument de théologie luthérienne orthodoxe, le programme iconographique devient complètement limpide. En dotant leur ville d'un tel édifice, les bourgeois de Dresde signifient on ne peut plus clairement qu'ils ne se reconnaissent nullement dans le catholicisme de la dynastie, mais ce faisant, ils servent admirablement le dessein qu'ont les Wettin de faire de leur ville-résidence une capitale de dimension européenne : lieu de la rivalité confessionnelle, celle-ci comporte à partir de 1743 un chef d'œuvre luthérien, auquel fait face à partir de 1751 un chef d'œuvre catholique.

Ainsi, l'identité dynastique n'est pas uniquement visible à l'intérieur de la famille des Wettin, du château et de sa cour, mais elle rejaillit sur la totalité de la ville de Dresde, au point que l'on constate que la ville-résidence en est le lieu privilégié d'expression. De la sorte, elle contribue à façonner d'une double façon le visage de la capitale de la Saxe électorale. L'électeur devenu roi affiche sa nouvelle dignité en se montrant un mécène généreux : afin d'obtenir une reconnaissance européenne, il envoie ses artistes se former à la source de tout l'art européen de l'époque moderne, l'Italie, il emploie également des artistes venus des meilleurs centres européens, Rome, Venise et, dans une moindre mesure, Paris. Enfin, il enrichit les collections constituées par les électeurs depuis le XVI^{e} siècle, tout en montrant sa capacité à les organiser et à les présenter au mieux. Par là même, en un demi-siècle, Auguste le Fort et son fils ont fait de leur ville-résidence une incontestable capitale culturelle de l'Europe : la réputation de Dresde s'est faite pour une bonne part et continue de se faire sur la prospérité des arts et des sciences à l'époque augustéenne. Ce faisant, les Wettin s'inscrivent

dans une tradition ancienne et affirment que Rome, capitale au prestige inentamé, revit dans Dresde. Dans le même temps, la nouvelle identité catholique de la dynastie entraîne la restauration de l'Église catholique en Saxe : cela concerne d'autant plus aisément la ville tout entière que le catholicisme est par essence prosélyte, mais sans le soutien et le zèle de Marie-Josèphe de Habsbourg, l'Église romaine n'aurait jamais pu avoir la place qu'elle occupe à Dresde à la veille de la guerre de Sept Ans et la ville-résidence n'aurait jamais pu devenir à ce point la capitale catholique de la Saxe électorale. Il serait toutefois simpliste de croire que l'identité dynastique détermine tout le devenir de la ville-résidence à l'époque augustéenne : les bourgeois de la ville, dont nous avons vu tout le bénéfice qu'ils retirent de l'identité dynastique, savent en même temps manifester leur identité propre et notamment leur attachement viscéral à l'orthodoxie luthérienne. C'est au Magistrat et au pasteur Löscher que Dresde doit d'être devenue à cette même époque la capitale luthérienne qu'elle n'était pas au XVII^{e} siècle. L'identité religieuse de la ville-résidence est donc complexe, à la fois catholique par la dynastie et luthérienne par la bourgeoisie : c'est ainsi qu'elle est devenue en un demi-siècle une capitale religieuse double, ce qui est bien manifesté dans l'étonnant face-à-face de l'église catholique de cour et de l'église Notre-Dame. L'on ne peut donc pas faire de l'identité de la ville-résidence le seul déploiement de l'identité dynastique : le souverain et sa famille jouent certes un rôle déterminant dans l'évolution des fonctions urbaines de leur ville-résidence et capitale, mais ils doivent toujours composer avec les bourgeois fiers de leur autonomie, de leur histoire et de leur Église.

Chapitre X : Les Wettin dans la publication des transformations de Dresde

Au cœur de l'identité de la ville-résidence, l'on trouve la dynastie des Wettin albertins qui a fait de Dresde sa résidence ordinaire depuis 1485 et qui contribue de façon décisive à l'essor de cette ville comme capitale politique, culturelle et religieuse. Ce phénomène n'intéresse pas seulement l'histoire des Wettin, de Dresde ou de la Saxe, mais il a en lui-même une dimension européenne : à son origine, il y a l'ascension d'une vieille dynastie qui prend sa place parmi les plus grandes familles souveraines d'Europe et, qui, en même temps, met Dresde, sa ville-résidence et capitale, au niveau des grandes capitales européennes. Pour cette seule raison, l'histoire de l'essor parallèle de cette dynastie et de sa capitale n'est pas uniquement interne à la Saxe électorale : les transformations de Dresde doivent être portées à la connaissance de toute l'Europe. Grâce à la diffusion des nouvelles merveilles de Dresde, les cours européennes doivent apprendre que la splendeur du roi de Pologne s'est concrétisée dans la splendeur de sa capitale. Une fois que nous avons entrevu tout ce qui a changé dans la ville de Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, il nous faut nous intéresser à la façon dont les évolutions ont été perçues, c'est-à-dire au sens que les contemporains leur ont donné. Nous pourrons alors voir ce qui leur semble important dans le devenir de la ville-résidence, ce qui nous aidera à comprendre ce qu'est cette dernière pour la dynastie qui l'habite. Le plus simple consiste à partir des différentes sources qui ont contribué à la publication des transformations de Dresde, que ce soit les textes imprimés, les estampes ou la série de Bellotto. En la matière, il nous semble important de garder à chacune sa spécificité, tant dans sa forme que dans son contenu, afin de ne pas trahir ce pour quoi elle a été produite en en extrayant des éléments partiels et en en oubliant l'unité. C'est pourquoi nous avons choisi d'aborder successivement chaque source pour elle-même.

I- Discours sur la ville

A- Les Wettin et l'émergence de Dresde dans la production imprimée

1) Le rôle des imprimés de circonstance

Le constat le plus évident est celui de l'essor de Dresde dans la production imprimée de la première moitié du XVIII^{e} siècle : la ville fait l'objet d'un discours de plus en plus nourri. Ce seul fait est en soi remarquable, dans la mesure où les siècles antérieurs n'ont guère laissé

d'imprimés ou de manuscrits décrivant cette ville : qui s'intéresse au discours tenu sur Dresde avant le XVIII^e^ siècle en est réduit à la monumentale chronique d'Anton Weck, parue en 1680[1]. En revanche, pour la seule première moitié du XVIII^e^ siècle, nous ne disposons pas moins de douze imprimés décrivant cette ville, outre de nombreux opuscules dédiés à telle ou telle de ses particularités. Même en faisant la part de la croissance générale de l'imprimé au XVIII^e^ siècle, cela en dit long quant au développement de Dresde : ce qui n'était au XVII^e^ siècle qu'une capitale de province est devenue en un demi-siècle une ville suffisamment importante pour pouvoir faire l'objet de livres dont certains connaissent plusieurs éditions. Cela est d'autant plus remarquable que notre corpus est en lui-même incomplet : si nous avons lu tous les imprimés exclusivement consacrés à Dresde qui sont parvenus à notre connaissance, pour des raisons pratiques, nous n'avons en revanche pas pu consulter tous les ouvrages dont il était possible qu'ils évoquassent cette ville. Cette croissance du discours imprimé sur Dresde est à l'image de l'importance de la transformation de cette ville dans la première moitié du XVIII^e^ siècle.

L'essor de la production imprimée est directement lié à l'ascension des Wettin parmi les dynasties européennes. Les cérémonies dynastiques sont plus nombreuses et plus somptueuses. Or, elles ont presque toujours Dresde pour cadre et la publication de l'ascension dynastique met Dresde au centre. La ville-résidence est ainsi placée au cœur de l'actualité des familles souveraines d'Europe : des brochures imprimées se font l'écho de chacune de ces cérémonies, que ce soit des visites de souverain ou des fêtes de mariage. Leur objet principal n'est certes pas la ville elle-même, mais l'événement dynastique dont elles perpétuent le souvenir. Elles contribuent toutefois à entretenir l'idée que Dresde est devenue une capitale de dimension européenne. Dans l'ordre chronologique, nous trouvons d'abord la brochure publiée en 1709 à l'occasion de la visite officielle de Frédéric IV de Danemark[2], puis celle rapportant la visite officieuse du tsar Pierre le Grand en 1711[3] : l'élection des Wettin à la couronne de Pologne les intègre au rang des grandes puissances septentrionales. Ce sont ensuite l'ensemble des brochures entretenant le souvenir des fêtes données en 1719 en l'honneur de la nouvelle épouse de Frédéric-Auguste (II), Marie-Josèphe de Habsbourg : la victoire de la guerre du Nord va de pair avec la réussite de l'alliance matrimoniale conclue

[1] Anton WECK, *Die Chur-Fürstlichen weitberuffenen Residentz- und Haupt-Vestung Dresden Beschreibung und Vorstellung*, Nuremberg, 1680.
[2] *Kurtze Bericht, welcher Gestalt Ihro Majestät Friedrich der IV. König in Dennemarck und Norwegen, am 26. May Anno 1709 in die Königl[iche] und Churfürst[liche] Sächs[ische] Residentz-Stadt und Haupt-Vestung Neu-Dreßden Dero Königlichen Einzug gehalten haben*, s. l., s. d.
[3] *Nachricht von I[hre]r Czaarischen Majestät Hohen Ankunfft in der Königl[ichen] und Churfürstl[ichen] Residentz-Stadt und Haupt-Festung Dreßden*, s. l., 1711.

avec la famille impériale. L'éblouissement se poursuit avec la visite de Frédéric-Guillaume I^er^ de Prusse et de son fils Frédéric (II) en 1728[1]. La première réussite du règne de Frédéric-Auguste II est d'avoir à son tour été couronné roi de Pologne, aux dépens de son rival Stanislas Leszczyński : en 1736, la première entrée à Dresde de Frédéric- Auguste II et de son épouse Marie-Josèphe comme roi et reine de Pologne donne lieu à de grandes réjouissances, qui entrent elles aussi dans la mémoire dynastique[2]. L'installation des Wettin au rang des grandes familles européennes est ensuite bien affirmée, avec les brochures célébrant les mariages dynastiques et les fêtes auxquelles ils ont donné lieu à Dresde : ce sont en 1738 le mariage du roi Charles des Deux-Siciles avec la princesse Marie-Amélie[3], et, en 1747, le double mariage bavarois[4]. La seule existence de ces textes célébrant les événements dynastiques conduit à assurer la réputation de la ville-résidence qui leur sert de cadre.

Parallèlement, la production imprimée se fait l'écho des transformations de la ville elle-même. Au XVIII^e^ siècle, la série est ouverte par une catastrophe, l'incendie du château le 25 mars 1701 : Johann Andreas Gleich, grand aumônier de la cour, publie tous les sermons qu'il prononce à cette occasion[5]. C'est là le seul imprimé de la première moitié du XVIII^e^ siècle faisant état d'un événement sombre dans la ville-résidence, avant la vague des textes liés aux exactions prussiennes de la guerre de Sept Ans. Les années 1700-1755 sont bien davantage marquées par la joie, car la ville est plutôt épargnée par les catastrophes, mais il nous faut remarquer que la production imprimée n'est pas entièrement fidèle à la réalité de l'histoire urbaine : à notre connaissance, l'invasion suédoise de 1706 et l'invasion prussienne de 1745 ne donnent pas lieu à la parution d'imprimés[6]. Cela n'est pas anodin quant à la construction de la mémoire urbaine : l'histoire de Dresde de la première moitié du XVIII^e^ siècle ne se présente pas comme une histoire de catastrophes, d'incendies, d'épidémies ou de destructions violentes et les deux occupations étrangères sont passées sous silence. Les

[1] *Die Höchst-erfreuete Ankunfft Ihro Königl[ichen] Maj[estät] in Preußen und Churf[ürstlichen] Durchl[aucht] zu Brandenburg in der Königl[ichen] und Churf[ürstlichen] Residenz Dreßden den 14. Jan[uar] 1728*, s. l., 1728.
[2] *Das illuminirte Dreßden*, Dresde, 1736.
[3] L'on trouve aux archives de Saxe une collection de l'ensemble des imprimés parus à l'occasion de ce mariage : cf. SHStA 10006 B 20e f°152-359.
[4] *Historische Nachricht, von denen Solennitäten, welche bey der doppelten Hohen Vermählung zu Dreßden, im Monat Junii 1747, vorgefallen sind*, s. l., 1747.
[5] Johann Andreas GLEICH, *Danck- und Denckmahl der Güte Gottes*, Dresde, 1701.
[6] Le seul ouvrage que nous ayons trouvé qui évoque l'invasion prussienne lors de la seconde guerre de Silésie est paru en 1761 : *Historische und geographische Nachricht von der Haupt-Festung und Residenz-Stadt Dreßden, in ganzem Churfürstenthum Sachßen, und derer seit ihrem Ursprunge der vorgefallenen Merkwürdigkeiten, Nebst dem Schicksal von Dreßden, von Anno 1745 bis 1760*, Francfort, Leipzig, 1761. Son auteur, anonyme, a perçu l'unité des trois guerres de Silésie. En revanche, aucun ouvrage publié avant la guerre de Sept Ans n'évoque l'invasion prussienne de la seconde guerre de Silésie.

quelques moments difficiles n'ont pas leur place dans la mémoire urbaine : les ouvrages imprimés mettent plutôt en valeur les cérémonies dynastiques et les transformations du bâti.

L'un des premiers est la brochure de Johann Conrad Knauth concernant la démolition et la reconstruction de l'hôtel de ville de Neudresden en 1708[1]. Historiographe de l'électeur de Saxe et roi de Pologne, il célèbre cet événement en glorifiant le souverain et en omettant sciemment l'opposition des bourgeois à ce chantier. Dix ans plus tard, en 1717, la célébration du bicentenaire de la Réforme luthérienne est l'occasion pour le pasteur d'Altendresden, Paul Christian Hilscher, de publier une histoire de sa paroisse et de décrire son église, dont la construction a commencé en 1694, à quoi il ajoute un récit circonstancié des solennités de 1717[2]. À partir des années 1720, des ouvrages sont publiés à l'occasion de la pose de la première pierre ou de l'inauguration des nouveaux bâtiments de Dresde, ainsi en 1726 lors de la pose de la première pierre de la nouvelle église Notre-Dame[3], en 1728 lors de la consécration de l'église Saint-Matthieu de Friedrichstadt[4], en 1732 lors de la démolition de l'église des Rois Mages[5] ou encore cette même année avec l'ensemble des transformations d'Altendresden[6]. Ces imprimés de circonstance permettent de prendre conscience de l'ampleur des constructions entreprises à Dresde, mais nous pouvons observer que tous les chantiers de la ville ne donnent pas lieu à de telles brochures : en particulier, aucune brochure de ce type ne semble avoir été publiée lors de la construction des bâtiments dynastiques, des palais de la noblesse ou des nouveaux hôtels de ville, mais il y a une nette prédominance des brochures décrivant les nouvelles églises luthériennes. La transformation de Dresde est surtout vue au prisme de la construction religieuse, la qualité de la ville pouvant être mesurée au nombre de ses églises : ces textes ne donnent pas une image totale des changements opérés à Dresde, mais seulement ce qui semble important aux yeux de leurs auteurs ou de leur public supposé.

La mémoire du chantier individuel et de l'événement urbain est transmise non seulement par ces brochures particulières, mais aussi par des chroniques et par des périodiques. Au début du XVIII[e] siècle, il n'existe pas de périodique spécifiquement consacré à

[1] Johann Conrad KNAUTH, *Als beym Ausgange des alten und Eintritt des Neuen Jahres MDCCVIII auf Königl[icher]Maj[estät] und Churf[ürstlicher]Durchl[aucht] zu Sachsen hohe Verordnung das alte Rath-Hauß in Neu-Dreßden translociret ward, wollte dessen Bau glückwünschend beehren*, Dresde, s. d.
[2] Paul Christian HILSCHER, *Etwas zu der Kirchen-Historie in Alt-Dreßden*, Dresde, Leipzig, 1721.
[3] *Kurtzer, doch zuverläßlicher Bericht von denen Solennitäten, welche bey beschehener Legung des Grund-Steins zu der Neuen Frauen-Kirche in Dreßden, am 26. Augusti, Anno 1726 vorgegangen und observiret worden*, Dresde, 1726.
[4] *Kurtze, doch deutliche Nachricht, wie die Einweihung der neuen Kirche zu Friedrichstadt […] solenniter vollzogen worden*, s. l., 1730.
[5] Christian August FREYBERG, *Das Andencken der Alten Kirche zu Neustadt bey Dreßden*, Dresde, 1732.
[6] *Kurtze, doch deutliche Nachricht von Neustadt bey Dreßden*, Dresde, 1732.

la Saxe ou à Dresde, mais l'on trouve plutôt des annales, à l'exemple de ce recueil publié en 1705, qui retrace l'histoire de Dresde au XVII^e^ siècle, en faisant la liste des événements importants de chaque année[1] : pour l'année 1694, il évoque la mort de Jean-Georges IV, l'avènement de son frère Auguste le Fort, le début de la construction du clocher de l'église d'Altendresden, et le décès du bourgmestre Gabriel Tzschimmer. En 1708, Heinrich Spillner publie à son tour une chronique de Dresde, qui remonte à l'année 806 et rapporte des événements similaires à ceux de la chronique de 1705, mais en développant davantage les fêtes données par l'électeur[2]. Ces annales font également mention des incendies, des exécutions capitales et des faits divers remarquables de l'année, elles fournissent le matériau de la chronique publiée par G. Klemm en 1835[3]. Dans les années 1720, le principal nouvelliste de l'époque, Johann Christian Crell, publie à son tour une chronique de Dresde, mais avec une réduction de l'échelle temporelle : il ne s'agit plus de présenter les annales de la ville sur un ou plusieurs siècles, mais de donner l'ensemble des événements d'une seule année, en l'occurrence ceux des années 1727 et 1728[4]. C'est là le dernier exemple d'annales se contentant d'énumérer les événements dans leur ordre chronologique. La réduction de l'échelle temporelle est l'indice du passage du genre de l'annale à la forme du périodique : l'histoire de Dresde est devenue suffisamment riche pour pouvoir faire l'objet d'articles développés.

L'on observe ainsi l'essor d'une production de type journalistique dont le premier objet est la Saxe et sa capitale Dresde. Le phénomène débute en 1720, avec le lancement, par J. C. Crell du *Nouveau postillon*, dont vingt-quatre numéros paraissent de 1720 à 1723[5] : cette revue comporte des articles de cinq ou six pages, consacrés à divers événements anciens ou récents de l'histoire de Dresde, avec une insistance particulière sur le carnaval et sur la construction du Palais Japonais. En 1723, le *Nouveau postillon* est remplacé par une série mensuelle intitulée *Lettres curieuses et remarquables*, dont les numéros sont regroupés par J.-C. Crell dans trois recueils parus respectivement en 1726, en 1732 et en 1735[6] : nous y trouvons également des articles portant soit sur l'histoire dynastique, soit sur l'histoire de Dresde proprement dite, ainsi la naissance des enfants royaux, le décès de la reine Christiane

[1] *Calendarium seculare Dresdanum succinctum*, Pirna, 1705. En dépit de son titre latin, cet ouvrage est écrit en allemand.
[2] Heinrich SPILLNER, *Kurtze Beschreibung und Ursprung Alt-Dreßden, auch itziger Churf[ürstlicher] Sächs[ischer] Residentz und Haupt-Vestung Neu-Dreßden*, Pirna, 1708.
[3] Gustav KLEMM, *Chronik der königlich sächsischen Residenzstadt Dresden und ihrer Bürger*, Dresde, 1835.
[4] Johann Christian CRELL, *Memorabilium Dresdensium Prodromus*, Dresde, s. d. et *Memorabilium Dresdensium Collectio*, s. l., 1729. En dépit de leurs titres latins, ces ouvrages sont écrits en allemand.
[5] Johann Christian CRELL, *Des Neu-erscheinenden Postillons Erste Station*, Dresde, 1720.
[6] Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßtes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1726, 1732 et 1735.

Eberhardine en 1727, les fêtes du carnaval, l'illumination de Dresde pour la guérison d'Auguste le Fort en 1727, mais aussi la construction de l'église Saint-Matthieu, celle de l'Académie de Chevalerie, ou encore l'inauguration du palais Flemming en 1728, ainsi que l'élargissement du pont sur l'Elbe achevé en 1730 et la reconstruction d'Altendresden à partir de 1732. Cette production se fait à la fois l'écho de l'ascension de la dynastie des Wettin et du développement de leur ville-résidence. Outre les *Lettres curieuses et remarquables*, il existe un second mensuel, le *Cabinet saxon de curiosités*, qui relate des événements ayant eu lieu de façon plus ou moins récente dans l'électorat de Saxe[1]. C'est surtout à partir de 1735 que cette revue évoque Dresde et les Wettin : l'on y trouve alors de nombreux articles, l'histoire de la tour du château de Dresde, la description du trésor de la Voûte Verte, le récit du démantèlement de la chapelle évangélique de cour en 1737, l'histoire de l'église du lazaret, la consécration de la nouvelle église des Rois Mages dans Neustadt, l'histoire du bâtiment des écuries électorales, la reconstruction de l'hôtel de ville de Neudresden, l'histoire de l'hospice Saint-Jacques, la description de l'illumination de Dresde pour le retour de Pologne de Frédéric-Auguste II et de Marie-Josèphe en 1736, l'édition de panégyriques royaux, etc. Tous ces articles diffusent l'ampleur des changements que connaît la ville-résidence dans la première moitié du XVIII^{e} siècle.

2) Une promotion de Dresde par les Wettin ?

L'intérêt des Wettin dans ces imprimés de circonstance est si grand qu'il serait naïf de croire qu'ils n'y ont aucune part et qu'ils laissent la réputation de Dresde s'établir toute seule : il ne suffit pas d'œuvrer à l'embellissement de sa ville-résidence et d'y rassembler de prestigieuses collections, il faut encore le faire savoir. De fait, nous pouvons constater chez Auguste le Fort de véritables opérations de communication destinées à établir la réputation de sa ville-résidence dans toute l'Europe. Ici, la chronologie suit de près l'ascension dynastique et l'embellissement de la ville. En 1697, Dresde n'est pas encore transformée et la royauté de Pologne n'est nullement assurée. Publier la nouvelle fortune des Wettin serait risquer le ridicule, voire l'accusation de fanfaronnade, car, à cette date, il est tout à fait possible que la dynastie perde sa nouvelle dignité royale : n'oublions pas qu'en 1704, Charles XII trouve suffisamment d'opposants à Auguste le Fort pour faire élire Stanislas Leszczyński roi de Pologne. Au moment des difficultés rencontrées par le roi de Suède en Ukraine, l'électeur de Saxe décide de rentrer dans le conflit, en s'appuyant sur son cousin et

[1] *Sächsisches Curiositäten Cabinet*, Dresde (avec parfois des variantes dans le titre).

allié, Frédéric IV de Danemark : en 1709, il éprouve le besoin de clamer sa capacité à reprendre les armes, en donnant à son allié des fêtes splendides et en le faisant savoir à toutes les cours européennes. L'on trouve dans les archives de Saxe des textes imprimés relatant ces réjouissances[1] : l'on peut penser que la cour de Saxe a recueilli l'ensemble de ces textes afin de faire le bilan de ce qui a été publié à l'occasion des fêtes en l'honneur de Frédéric IV et de mesurer le retentissement de l'événement, mais il est tout autant vraisemblable que, ne pouvant se permettre de laisser se répandre des rumeurs qui lui seraient défavorables, elle se soit réservé un droit de regard sur ces publications,. Il existe en effet une censure dont les archives communales ont gardé la trace[2], même si nous n'avons pas la preuve de son action pour les textes parus en 1709. Il est tout en cas peu probable qu'Auguste le Fort se soit désintéressé de la diffusion d'ouvrages rapportant la première manifestation de sa splendeur politique, véritable défi lancé à toute l'Europe : l'électeur se prétend en effet capable de reconquérir son trône de Pologne et de chasser les Suédois de la rive sud de la Baltique.

Ces conditions se retrouvent au moment de l'apogée d'Auguste le Fort, en 1719 : il a mis fin à l'opposition de la noblesse polonaise regroupée dans la Confédération de Tarnogród et Charles VI a accepté de marier sa nièce Marie-Josèphe au prince électoral de Saxe. Ces années de gloire politique et dynastique sont aussi celles des premières réalisations splendides, le château, le palais du Taschenberg, les pavillons du Zwinger et l'opéra : tous ces nouveaux bâtiments sont inaugurés lors des fêtes du mariage de Frédéric-Auguste (II) avec l'archiduchesse d'Autriche, en septembre 1719. C'est précisément cela qu'il faut faire savoir à toute l'Europe, la réussite de l'expérience commencée en 1697 et du pari audacieux lancé en 1709 : la stabilisation de la couronne de Pologne et la victoire sur la Suède, c'est-à-dire sur la puissance qui a semé la terreur durant la guerre de Trente Ans et la première guerre du Nord, installent Auguste le Fort au rang des souverains importants et permettent l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg. La nouvelle position des Wettin est exprimée au mieux par les nouveaux édifices qu'ils ont les moyens de faire bâtir et par les fêtes royales, presque impériales, qu'Auguste le Fort donne à sa bru. Ce n'est donc pas un hasard si la première véritable opération de communication menée par les Wettin est liée à l'heure de gloire de l'année 1719. Dans l'idée d'Auguste le Fort, si la dynastie a connu une telle ascension et si sa ville-résidence a été à ce point transformée à la fin des années 1710, cela doit se savoir, et

[1] SHStA 10024/10528/2 f°7-20 et SHStA 10024/10736/18 (brochure intitulée *Gründliche und deutliche Relation Aller I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t in Dännemarck zu Ehren, in der Kön[iglichen] Residentz und Vestungs-Stadt Dreßden, angestellten Unvergleichlichen Festivitäten, nebenst Dessen den 26. May 1709 gehaltenen Solennen Einzuge*, Altendresden, s. d.).

[2] Cf. RA B XVII 119, où le traiteur Georg Friedrich Weigeld se voit interdire en 1752 de diffuser une brochure intitulée *Dresdner Blättchen*.

c'est peut-être le sens de deux brochures manuscrites conservées dans les archives du Conseil privé[1] : la première, datée du 29 juillet 1721, décrit le palais du Taschenberg, avec les appartements de Frédéric-Auguste (II), ceux de son épouse et la chapelle domestique ; la seconde, non datée mais probablement contemporaine, décrit l'opéra. Ces deux textes, plutôt succincts et de nature informative, sont anonymes et nous ne voyons pas quel autre usage pourrait en être fait que de les publier : ils ont dû servir à alimenter une description imprimée de la ville de Dresde, leur existence montre qu'au sommet de l'État, l'on se soucie d'assurer la réputation des merveilles du palais du Taschenberg et de l'opéra. Dans le même ordre d'idée, en 1728, Auguste le Fort fait réaliser une brochure commémorant la visite de Frédéric-Guillaume I^er^ de Prusse et de son fils : afin d'en assurer une meilleure diffusion, il la fait rédiger en français et en donne un exemplaire manuscrit à chaque ambassadeur présent à Dresde, dans l'espoir qu'elle soit transmise aux autres souverains d'Europe, voire qu'elle soit publiée dans les gazettes européennes. Ce même texte sert en outre de base à la publication d'une brochure imprimée en allemand[2].

L'électeur mène ainsi une action positive en faveur de sa réputation et de celle de sa ville-résidence. Pour ce faire, il utilise également le biais de l'écrivain titulaire de la charge d'historiographe de cour, en l'occurrence Johann Conrad Knauth, puis David Fassmann. De 1721 à 1733, ce dernier publie un ouvrage étonnant, intitulé *Le Chinois voyageant sur l'ordre et aux frais de son Empereur*[3], lequel a reçu une diffusion suffisamment grande pour qu'un exemplaire en soit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de France[4]. Le principe littéraire est le même que celui des *Lettres persanes* publiées par Montesquieu en 1721 : faire observer l'Europe par un individu qui lui est totalement étranger et lui faire écrire des lettres à un compatriote resté au pays, en l'occurrence l'empereur de Chine. Les premiers cahiers de l'ouvrage de Fassmann mènent en parallèle trois descriptions, celle des villes traversées, celle des États européens et celle du monde islamique (pour cette dernière, cela vient de ce que le héros chinois, prénommé Hérophile, a rencontré un voyageur ayant parcouru l'empire Ottoman). L'on y trouve très tôt un éloge d'Auguste le Fort, à propos de la Pologne : « Pour

[1] SHStA 10024/9835/23 et 10024/9835/24.
[2] SHStA 10026/356/8 (Journal de Dresde contenant tout ce qui s'y est passé de remarquable pendant le sejour de Sa M[ajes]té le Roi et de S[on] A[ltesse] S[érénissime] Mons[ei]gn[eur] le Prince Royal de Prusse et tel qu'il a été envoyé du Cabinet aux ministres des Cours étrangeres, 1728). La brochure imprimée en allemand a pour titre *Das fröliche Dreßden, als daselbst zu Ehren I[hre]r Königlichen Majestät in Preussen und Dero Cron-Printzen Königl[icher] Hoheit, bey Deroselben hohen Anwesenheit täglich Lustbarkeiten angestellet und vergnüglich vollbracht worden*, Ratisbonne, 1728.
[3] David FASSMANN, *Der, auf Ordre und Kosten Seines Kaysers, reisenden Chineser*, Leipzig, 1721-1733.
[4] Nous nous permettons d'insister sur ce fait, car c'est l'un des rares ouvrages concernant de près Dresde et les Wettin que nous ayons trouvé à Paris.

l'heure, la Pologne, tout comme la plus grande partie de l'Europe, jouit de la paix bien aimée, et elle aurait pu être jusque-là très heureuse sous le règne paternel et prévoyant de son roi, le roi très sérénissime et très puissant Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, si l'esprit de discorde et de mécontentement ne s'était pas emparé de trop nombreux cœurs [...][1] ». Le Chinois se rend à Dresde, ce qui donne le prétexte à une description de la ville, laquelle cherche à montrer les réalisations d'Auguste le Fort et de son entourage : il décrit la splendeur du château et les richesses de ses collections, mais il fait également mention du palais du Taschenberg, des pavillons du Zwinger, de l'opéra ainsi que des palais de la noblesse, il achève sa description par la garnison et l'organisation de l'État[2].

La vaste fresque européenne semble destinée à mettre en valeur les Wettin et Fassmann n'a pas trouvé de meilleure transition pour passer de l'Angleterre à la Saxe : « Maintenant, très sérénissime et très puissant Empereur, je quitte un royaume où l'on entend toujours parler de discorde, de tumulte et d'émeute, pour un pays d'où sont bannis le moindre esprit de rébellion, d'infidélité et de trahison. Un tel pays est le district de l'Empire romain qui vénère dans le grand Frédéric-Auguste, roi de Pologne, son seigneur et souverain.[3] » L'exagération est manifeste si l'on songe à quel point les Saxons protestent contre les diverses initiatives d'Auguste le Fort. Après avoir achevé la description des États européens, Fassmann lance une nouvelle série, consacrée aux cérémonies, avec le sacre des rois de France, puis le sacre des rois de Bohême, le sacre des tsars de Russie, la cour de Munich qu'il fait suivre d'une description détaillée des fêtes données à Dresde en 1709 et en 1719. Il semble peu probable qu'Auguste le Fort soit complètement étranger à cet ouvrage écrit par son historiographe et il n'est pas impossible que l'électeur ait voulu qu'y soit publié le récit des fêtes de septembre 1719, en attendant l'achèvement d'un livre de prestige. Si les choses ne sont pas allées jusque là, *Le Chinois voyageant sur l'ordre et aux frais de son Empereur* n'est certainement pas contraire aux intentions d'Auguste le Fort : il met en valeur les Wettin et leur capitale saxonne bien plus que les autres dynasties et capitales européennes. Pour bien montrer que la splendeur ne s'arrête pas à la fin des fêtes de 1719, D. Fassmann poursuit sa

[1] David FASSMANN, *op. cit.*, p.59 : « *Vorjetzo genießet Pohlen, gleichwie sonst der gröste Theil Europä, des lieben Friedens, und könnte unter der väterlichen Regierung und Vorsorge seines Königs, nemlich des Allerdurchlauchtigsten und Großmächtigsten Königs Friderici Augusti, Churfürstens zu Sachßen, bißhero höchst vergnügt gewesen seyn, woferne nicht der Geist der Unruhe und des Missvergnügens allzu viele Gemüther inficiret hätte* […] ».
[2] *Ibidem*, p.169-173.
[3] *Ibidem*, p.881: « *Nunmehro, Allerdurchlauchtigster und Großmächtigster Käyser ! wende ich mich aus einem Königreich, wo immer etwas von Unruhe, Aufruhr und Meutherey zu hören, in ein Land, aus welchem der Geist aller Rebellion, Untreu und Verrätherey gäntzlich verbannet ist. Solches ist derjenige District in dem Römischen Reich, so den grossen Fridericum Augustum, König in Polen, als seinen Herrn und Souverain verehret*. »

description de la cour de Saxe en relatant la visite de Frédéric-Guillaume I^er^ et de son fils Frédéric (II) à Dresde durant le carnaval 1728. La série s'achève sur le récit de la grande manœuvre de Zeithain de 1730, destinée à montrer la force de l'armée saxonne : par là même, les Wettin reçoivent un traitement privilégié au regard des Wittelsbach, des Hohenzollern, des Habsbourg et des Bourbons, au milieu de traités fort éloignés de ce sujet, portant notamment sur la Guinée, le Talmud, le Coran, etc. Il semble bien qu'il s'agisse d'une tentative de promotion de Dresde et des Wettin et l'on peut se demander quelle part Auguste le Fort a eue dans cette publication.

Nous n'avons pas trouvé l'équivalent d'une telle campagne de communication sous Frédéric-Auguste II. Les procédés sont à la fois plus discrets et plus traditionnels, notamment en ce qui concerne les publications liées aux mariages dynastiques : le grand maréchal de cour rassemble toutes celles concernant le mariage de 1738 entre la princesse Marie-Amélie et le roi Charles III des Deux-Siciles, sans que l'on sache si c'est pour les contrôler ou pour évaluer le retentissement de l'événement[1]. La question de la communication des résultats obtenus ne se pose plus de la même façon qu'à l'époque d'Auguste le Fort, car, dans les années 1730, toute l'Europe est au courant de la splendeur de la Saxe des années 1710 et 1720 : Frédéric-Auguste II peut profiter des acquis du règne de son père. Cependant, l'on constate toujours l'existence de publications destinées à vanter les mérites de la Saxe et de son électeur, sans qu'il y ait nécessairement eu une commande, ou même une simple incitation du souverain : la fierté que leur auteur éprouve à appartenir à la nation saxonne peut fournir une explication suffisante, outre l'espérance d'une récompense. La question mérite d'être posée pour un ouvrage du conseiller aulique Carl Christian Schramm, une encyclopédie des ponts publiée en 1735 : de façon à peine déguisée, celle-ci est en réalité un éloge de la reconstruction du pont sur l'Elbe par Auguste le Fort[2]. Il espère sans doute une grosse diffusion, puisqu'il a recours aux services du célèbre imprimeur Breitkopf à Leipzig. Le ton est donné dès la première page, dans la dédicace à Frédéric-Auguste II et son épouse. En toute modestie, le premier chapitre est consacré au pont de Dresde, considéré comme le plus parfait du monde. C'est seulement dans un second temps que C. C. Schramm écrit trois chapitres sur les ponts en général, puis il adopte un plan géographique. Chez lui, Dresde occupe incontestablement la première place : rien ne permet de dire qu'il s'agisse là d'une commande des Wettin, mais remarquons que C. C. Schramm sert remarquablement les intérêts de la dynastie en vantant l'une de ses

[1] SHStA 10006 B 28e.
[2] Carl Christian SCHRAMM, *Historischer Schauplatz, in welchem die Merckwürdigsten Brücken aus allen vier Theilen der Welt, vorgestellet und beschrieben werden*, Leipzig, 1735.

réalisations. L'habileté de ces ouvrages d'envergure européenne, voire mondiale, que ce soit l'encyclopédie de C. C. Schramm ou les volumes de D. Fassmann, est de prétendre placer les choses à leur juste mesure : qui décrit tous les États de l'Europe ou tous les ponts de la planète ne peut se permettre de démesurément exagérer un endroit mineur, ce qu'il pourrait aisément faire s'il ne décrivait que celui-là et aucun autre. Un lecteur naïf ou peu averti pourrait ainsi croire que si C. C. Schramm développe autant le pont de Dresde, c'est que celui-ci est véritablement le pont le plus important du monde, alors que la réalité est exactement inverse : l'encyclopédie des ponts est un prétexte, elle sert de faire-valoir au pont de Dresde. Quoique plus mesuré, le phénomène est similaire dans les volumes de D. Fassmann : il s'agit de montrer que Dresde ne le cède en aucune façon à ce que l'on croit être le plus beau.

Ainsi, tous ces textes servent très bien les intérêts des Wettin. Ils disent exactement ce que la dynastie veut que l'on dise, soit que leur auteur soit sincère, soit qu'il écrive sur commande ou dans l'espoir d'une récompense. Ils mettent en valeur les transformations de Dresde et le rôle qu'y a joué la dynastie, ils servent à la fois la réputation des Wettin et celle de leur ville-résidence. Tel est leur principal message : sans la dynastie qui l'habite, la ville-résidence ne serait pas ce qu'elle est devenue. Cette littérature a pour but d'assurer la réputation de Dresde hors de la Saxe, dans le Saint-Empire, voire dans l'Europe tout entière. Il est toutefois difficile d'en mesurer la réelle diffusion : de la seule existence de ces imprimés, l'on peut déduire le souci que les Wettin et leurs sujets ont de faire mémoire des événements dynastiques et urbains, mais pas la célébrité de Dresde et la réputation des Wettin hors de Saxe. En revanche, ils en sont un vecteur et l'on peut se demander dans quelle mesure ils ont contribué à l'émergence de Dresde dans la littérature de voyage.

B- L'émergence de Dresde dans la littérature de voyage

1) Expériences de voyageurs à Dresde

Parallèlement à l'essor de la littérature imprimée concernant Dresde, l'on assiste à l'émergence de cette ville dans la littérature de voyage. C'est d'abord la conséquence directe de l'augmentation du nombre des voyageurs visitant Dresde, que ce soit des diplomates, des négociants, des étudiants ou des touristes *stricto sensu* [1]. La ville-résidence dispose d'infrastructures d'accueil en conséquence, notamment en ce qui concerne l'hôtellerie et la restauration : dans sa description de Dresde parue en 1726, J.-C. Crell énumère treize

[1] Cf. Andrea DIETRICH, « *Reise nach Dresden im 18. Jahrhundert* », in *August der Starke und seine Zeit*, *Saxonia*, 1, 1995, p.108-119.

auberges dans Neudresden, quatre dans Altendresden et vingt-deux dans les faubourgs, soit un total de trente-neuf pour une ville qui compte alors 40 000 habitants[1]. Trente ans plus tard, l'annuaire de 1756 cite cinquante-trois hôtelleries, dont dix-sept dans Neudresden, cinq dans Neustadt et trente-et-une dans les faubourgs[2]. Cette croissance rapide est symptomatique de la fréquentation de Dresde par les voyageurs. Si l'on écarte tous ceux qui se rendent dans cette ville pour leurs affaires, qu'elles soient politiques, commerciales, industrielles ou religieuses, il reste dans ce groupe un certain nombre de touristes, souvent de jeunes gens aisés accomplissant leur Grand Tour d'Europe. De ce point de vue, Dresde fait partie depuis au moins 1700 des villes recommandées comme étape dans le cadre de ce voyage de formation, à l'instar de Vienne, de Prague, de Munich et de Berlin[3]. Le voyage n'est pas une exploration dans l'inconnu, mais le couronnement d'études, son premier fondement est donc un savoir livresque qui indique ce qu'il faut voir dans telle ou telle ville. C'est pourquoi D. Roche interprète ainsi le problème de l'authenticité du récit de voyage : « Le récit et le voyageur sont intrinsèquement solidaires, et l'entrée des voyages en littérature n'est point un *accident*, plus qu'une occasion, c'est l'aboutissement d'une *pédagogie*, dont la dérive est de vouloir prouver que la réalité se conforme à l'érudition qu'on en a – confirmation de sources, du vu par un lu. On n'en finira jamais d'interroger le rapport à la vérité des récits censés coïncider avec la réalité, alors qu'il s'agit d'un *imaginaire* vrai.[4] » Autrement dit, le voyageur qui se rend à Dresde afin d'en voir les curiosités n'arrive pas complètement vierge, mais il importe de savoir ce qu'il a lu pour comprendre la façon dont il a regardé la ville. Son regard est influencé par ses lectures, notamment des descriptions de la ville, des récits ou des guides de voyage.

En la matière, au début du XVIII[e] siècle, Dresde ne semble qu'une destination secondaire et n'apparaît guère dans les ouvrages étrangers, à l'exception notable d'une brochure suédoise parue en 1706[5], en lien avec l'occupation de Dresde par l'armée de Charles XII : celle-ci s'appuie sur la chronique d'A. Weck de 1680 et, après quelques considérations géographiques et historiques, elle fait la liste des curiosités de la ville, le pont, les fortifications, le château et ses collections. De façon générale, Dresde ne fait alors l'objet que de rapides mentions dans les guides de voyage, telles les quelques lignes dans la seconde

[1] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meissen*, Leipzig, 1726, p.184-185.
[2] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE*, Dresde, 1756, p.85-88.
[3] Andrea DIETRICH, *op. cit.*, p.116.
[4] Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, 2003, p.143. Les italiques sont de D. Roche.
[5] *Kort Beskrifning om Staden Dreßden*, Stockholm, 1706.

édition du guide de Chancel, parue en 1717[1] : les curiosités signalées par celui-ci sont les fortifications, le pont sur l'Elbe, les bâtiments de l'électeur (le château, la vénerie, les écuries, le Jardin Italien) et les offices luthériens. Le guide de Chancel est un résumé du récit d'Edward Brown, Anglais qui quitte Norwich en 1668 et qui parcourt les Provinces Unies, le Saint-Empire, la Hongrie, les Balkans et la Grèce : il visite Dresde sur le chemin du retour, en descendant l'Elbe[2]. Dans son récit, E. Brown fait l'éloge des fortifications, du pont sur l'Elbe et des bâtiments de l'électeur (le château, la vénerie, les écuries, l'arsenal et le Jardin Italien), il développe plus particulièrement les curiosités de la Chambre d'art, de la vénerie et de l'arsenal, puis il évoque la cour de Jean-Georges II et achève sur la qualité des offices luthériens. Afin d'éviter le ridicule, Chancel ne reprend pas les propos d'E. Brown sur la cour des Wettin, mais il n'en reste pas moins que son guide de 1717 s'appuie sur des observations vieilles d'un demi-siècle. Si l'on en croit le récit d'E. Brown et le guide de Chancel, il y a trois choses à voir à Dresde, les fortifications, le pont sur l'Elbe et les collections de l'électeur de Saxe. C'est précisément ce qui semble avoir attiré le regard d'un cavalier de Silésie, Georg von Fürst, qui publie en 1739 le récit de son voyage de formation en Europe[3]. Lui aussi décrit la puissance des fortifications, l'ampleur du pont sur l'Elbe et la richesse des collections des Wettin : certes, il sait observer par lui-même, ainsi en remarquant que, la nuit, le pont est éclairé de lanternes et qu'il est un lieu privilégié de promenade en été, mais il est influencé par ses lectures au point de consacrer les deux tiers de son récit aux collections des Wettin et d'ignorer l'église Notre-Dame, laquelle est pourtant presque achevée et bien visible dans l'espace urbain.

Ainsi, au moins jusqu'à la fin des années 1720, l'expérience périmée d'E. Brown, lequel décrit la Dresde de Jean-Georges II, reste le fondement de la réputation de cette ville pour les voyageurs. Au même moment, les Wettin s'efforcent de diffuser à l'extérieur non seulement leur gloire propre, mais aussi la façon dont ils ont déjà transformé Dresde : les imprimés de circonstance peuvent ainsi servir à modifier l'image construite dans les années 1660 au profit d'une réputation fondée sur la nouvelle splendeur que la dynastie a donnée à sa ville-résidence. Sans pouvoir en retracer précisément le processus, c'est chose faite à la fin des années 1730. Les imprimés de circonstance, les opérations de communication entreprises

[1] A. Doriack CHANCEL, *A new Journey over Europe*, Londres, 1717, p.74. Le texte a été écrit au début des années 1710, au moment où les princes Sobieski sont prisonniers des Wettin et où les Suédois sont encore maîtres de la Baltique.
[2] Edward BROWN, *Reisen durch Niederland, Teutschland, Hungarn, Servien, Bulgarien, Macedonien, Thessalien, Oesterreich, Steurmarck, Kärnthen, Carniolen, Friaul*, Nuremberg, 1711, p.282-287. Nous n'avons pas consulté l'original anglais de cette traduction allemande.
[3] Georg von FÜRST, *Curieuse Reisen durch Europa*, Sorau, 1739, p.428-437.

par les Wettin et la splendeur des cérémonies du premier tiers du XVIII[e] siècle favorisent l'éclosion d'une nouvelle image de Dresde : les voyageurs ne cherchent plus la ville de Jean-Georges II, mais celle d'Auguste le Fort. En la matière, les récits de voyage sont également un puissant moyen dans la constitution de la réputation d'une ville et, à Dresde, un pas décisif est franchi en 1740 avec la première publication du récit de voyage de Johann Georg Keyßler[1]. L'ouvrage est si important qu'il est réédité à Hanovre en 1751 et en 1776, ainsi qu'à Londres en 1757. Il offre en effet une description précise de nombreuses villes européennes, sans se contenter de recopier les guides précédents, tout en utilisant largement les publications imprimées concernant telle ou telle ville. De la sorte, il permet le transfert hors de Saxe du contenu des imprimés parus à Dresde et son autorité est telle que les lieux qu'il décrit le plus doivent valoir le déplacement, en l'occurrence Rome, Turin, Naples, Venise, Vienne et, dans une moindre mesure, Dresde. Son auteur, J. G. Keyßler, né en 1689, entre en 1716 au service du baron de Bernstof, qui est alors premier ministre du roi d'Angleterre et électeur de Brunswick : en 1729, il accompagne les deux fils du baron dans un voyage de formation qui les mène en Italie, en Europe centrale, en France puis en Angleterre. Dans son imposant récit, quarante-cinq pages sont consacrées à Dresde. Après quelques éléments démographiques, il décrit les huit pièces de la Voûte Verte, telles qu'Auguste le Fort les a conçues à partir de 1720, puis les appartements de parade du château, réalisés en 1717-1719, la Chambre d'art, la galerie de peinture, les collections des pavillons du Zwinger qui, elles, viennent tout juste d'être réorganisées, la collection de sculpture du palais du Grand Jardin, puis les collections d'armes présentées dans le complexe des écuries. Après avoir décrit l'ensemble des collections royales, J. G. Keyßler évoque l'arsenal, le Palais Japonais avec les collections de porcelaine, le Palais Turc, le jardin de la Duchesse, la vénerie et le pont sur l'Elbe. Cette seule énumération montre le peu que J. G. Keyßler doit aux voyageurs précédents : il ne visite pas Dresde à partir du regard d'E. Brown ou de la chronique d'A. Weck, mais il se montre conscient des changements opérés dans le premier tiers du XVIII[e] siècle et de la part qu'Auguste le Fort y a eue. Cependant, la Dresde de J. G. Keyßler n'est pas conforme à la ville réelle : sa description est presque exclusivement centrée sur les collections des Wettin, c'est-à-dire sur le rôle de Dresde comme capitale culturelle. Le seul chantier qu'il cite est dynastique, c'est le Palais Japonais agrandi entre 1727 et 1731 ; en revanche, il ne semble avoir remarqué ni le chantier en cours de l'église Notre-Dame, ni la reconstruction d'Altendresden, ni l'ouverture du faubourg de Friedrichstadt. Ceci mérite d'être souligné, car

[1] Johann Georg KEYßLER, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen*, Hanovre, 1740, t. II, p.1052-1097.

les descriptions qu'il donne de Rome, de Prague et de Vienne sont bien différentes : là, il parle de la vraie ville, il cite des églises et des palais dignes d'être vus, ce qu'il ne fait pas pour Dresde, alors que l'on y trouve aussi des palais, des églises et des rues bien agencées. Le lieu commun de Dresde comme capitale européenne des musées semble déjà bien présent. Quoi qu'il en soit, la grande diffusion du récit de J. G. Keyßler est un puissant vecteur de la réputation grandissante de Dresde.

En dépit de son caractère incomplet, le récit de J. G. Keyßler marque un tournant dans la réputation de Dresde hors de la Saxe. Les guides de voyage cessent de parler de la ville de Jean-Georges II et évoquent davantage les transformations opérées par les rois saxons de Pologne dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. C'est également ce que nous voyons dans le dernier récit de voyage de notre période, celui de Thomas Nugent, qui visite Dresde à la fin des années 1740[1]. Il reprend la démarche des récits et des guides précédents, en évoquant les fortifications (à l'égard desquelles il se montre sceptique) et le pont sur l'Elbe, puis il loue la propreté et l'ordonnancement de Neustadt. Après avoir critiqué la statue équestre d'Auguste le Fort, il enchaîne avec le château de résidence et ses collections (la Voûte Verte, la Chambre d'art), puis la galerie de peinture ouverte dans l'ancien bâtiment des écuries, les écuries elles-mêmes, il signale en outre le chantier de l'église catholique de cour, puis il décrit l'arsenal, le Palais Japonais, l'Académie de Chevalerie et la vénerie. À la différence de J. G. Keyßler, T. Nugent ne s'en tient pas aux réalisations des Wettin, mais il poursuit en décrivant les édifices du comte de Brühl et les jardins qui entourent la ville. Son récit s'achève par des considérations sur la cour des Wettin et l'État de Saxe. Ainsi, bien que T. Nugent s'intéresse davantage à la ville que J.-G. Keyßler et qu'il se soucie de mettre en valeur ses transformations les plus récentes, lui aussi ignore les chantiers communaux, que ce soit les églises Notre-Dame et des Rois Mages ou l'hôtel de ville de Neudresden : tout comme J. G. Keyßler, il insiste sur le rôle des Wettin, comme si le voyageur n'allait à Dresde que pour y chercher la marque de la dynastie qui habite cette ville. Ces récits retiennent surtout les chantiers dynastiques et minimisent largement les autres transformations de la ville-résidence. Il n'en reste pas moins qu'à la veille de la guerre de Sept Ans, la réputation de Dresde ne se fonde plus sur la splendeur de la cour de Jean-Georges II, mais sur un phénomène beaucoup plus récent, l'investissement des Wettin dans leur ville-résidence.

[1] Thomas NUGENT, *The Grand Tour, or a Journey through the Netherlands, Germany, Italy and France*, Londres, 1756, p.261-267 (deuxième édition). L'auteur cite le mariage de Frédéric-Christian avec Marie-Antoinette de Bavière (1747), mais évoque le chantier de l'église catholique de cour, ce qui laisse entendre qu'il a vu Dresde entre juillet 1747 et juin 1751.

En dépit de leur caractère orienté, les récits et les guides de voyage nous permettent de mesurer à quel point la réputation de Dresde est assurée au milieu du XVIII^e^ siècle. Nous en donnerons un dernier témoignage, postérieur à la guerre de Sept Ans, qui montre bien quelle est la célébrité de la ville avant les bombardements prussiens. Il s'agit de Charles Burney, compositeur et musicologue anglais qui entreprend un tour d'Europe entre 1770 et 1772 afin d'écrire une histoire générale de la musique. Il séjourne à Dresde en septembre 1772 et voici ce qu'il en dit : « Si les approches de Dresde sont des plus charmantes, la ville elle-même a tant souffert, pendant la dernière guerre, qu'un étranger a peine à se figurer qu'il va entrer dans la célèbre capitale de la Saxe, même lorsqu'il en voit l'aspect le plus favorable du haut d'une éminence voisine.[1] » Pour la suite, C. Burney s'intéresse surtout au rôle de Dresde comme capitale musicale, il évoque les concerts auxquels il a assisté et les orgues des églises, ce qui ne lui interdit pas de louer les collections des Wettin. Alors que les voyageurs de la fin du XVII^e^ siècle louaient les fortifications de la ville et la Chambre d'art de l'électeur, ceux des années 1740 et 1750 vantent une ville qui, en un demi-siècle, est devenue l'une des plus belles d'Europe, tant par la fièvre bâtisseuse de la dynastie que par la constitution de collections prestigieuses.

2) La production de guides de voyage à Dresde

L'émergence de Dresde dans la littérature de voyage est certes le résultat de la transformation réelle de cette ville, mais le processus n'est pas complètement spontané, dans la mesure où des guides de voyage y sont produits afin d'inciter les voyageurs à s'y rendre. Tout comme pour les imprimés de circonstance, la dynastie peut n'y être pas étrangère. C'est en tout cas ce que nous pouvons penser de l'encyclopédie des destinations de voyage publiée par Carl Christian Schramm en 1744, près de dix ans après son encyclopédie des ponts[2]. La dédicace de cet ouvrage au prince héritier Frédéric-Christian en constitue un indice : ce n'est certes pas la preuve d'une commande, mais que le prince ait accepté cette dédicace publique signifie au moins que les Wettin ne sont pas opposés à l'ouvrage. Le rapprochement avec l'encyclopédie des ponts conduit en outre à penser que C. C. Schramm est conscient de servir les intérêts de la dynastie en publiant de tels ouvrages. L'encyclopédie des destinations de voyage est organisée par ordre alphabétique et l'article portant sur Dresde occupe une

[1] Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, Paris, 1992, p.375 (traduit de l'anglais par Michel Noiray).
[2] Carl Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Historisches Reise-Lexicon*, Leipzig, 1744.

centaine de pages sur un total de plus d'un millier[1]. Le ton n'en est pas d'abord informatif, puisqu'il s'agit de vanter les mérites de cette ville, et l'article commence ainsi : « Résidence royale et électorale de Saxe ainsi que capitale, Dresde, le joyau le plus inestimable de l'Allemagne, présente avec la plus grande perfection ce que seule la grande ville de Paris donne à voir en édifices somptueux, en ornements précieux, en riches trésors, en curiosités extraordinaires et en toutes choses dignes d'admiration.[2] » Pour C. C. Schramm, la ville comporte sept merveilles qui, toutes, sont l'œuvre des Wettin : le pont sur l'Elbe, l'arsenal, la Chambre d'art, le complexe des écuries, le Palais Japonais, la vénerie et les pavillons du Zwinger. Il est remarquable que le préambule ignore entièrement les réalisations communales, et notamment la nouvelle église Notre-Dame dont la construction est achevée en 1743.

La description de Dresde commence par les fortifications et les portes de la ville, puis C. C. Schramm loue les règlements d'urbanisme et de police de Dresde, grâce auxquels la ville est bâtie de façon régulière, avec des maisons de pierre et des rues propres, bien pavées et bien éclairées. Il enchaîne avec la première merveille de Dresde, le pont sur l'Elbe, puis décrit le château de résidence, ses appartements de parade, la Chambre d'art, la Voûte verte, la pharmacie de cour, dont il énumère les trésors. C'est ensuite au tour du complexe des écuries, des pavillons du Zwinger et de l'arsenal. Après avoir consacré plus de la moitié de son article aux collections des Wettin, C. C. Schramm évoque divers édifices importants : la halle aux draps, le Corps de garde du Nouveau Marché, puis les églises (Sainte-Croix, Sainte-Sophie, Notre-Dame, laquelle n'est guère plus décrite que les précédentes, et la chapelle catholique de cour consacrée en 1708). C. C. Schramm détaille ensuite les institutions électorales et communales, ce qui le conduit à relater la construction du nouvel hôtel de ville de Neudresden. Une deuxième partie de l'article de cette encyclopédie, beaucoup plus brève, est consacrée à Neustadt : après quelques considérations historiques, C. C. Schramm s'attache surtout à décrire la ville telle qu'elle a été reconstruite après l'incendie de 1685, avec la statue équestre d'Auguste le Fort, la Hauptstraße, l'église des Rois Mages, l'hôtel de ville, la vénerie, l'Académie de Chevalerie, les casernes et le Palais Japonais. Une troisième partie concerne Friedrichstadt, avec la fondation du faubourg, l'église Saint-Matthieu et le jardin du comte de Brühl. Enfin, C. C. Schramm évoque les faubourgs : pour celui de Pirna, il cite l'orphelinat, l'église Saint-Jean, le Grand Jardin ; pour celui de Wilsdruff, l'église Sainte-Anne, les

[1] *Ibidem*, p.349-448.
[2] *Ibidem*, p.350 : « *Diese Königliche und Churfürstliche Sächsische Residentz und Haupt-Stadt Dreßden zeiget, als das unschätzbarste Kleinod Deutschlandes, in ihrem Begriff alles dasjenige in der grösten Vollkommenheit, was nur sonst das grosse Paris prächtiges an Gebäuden, kostbares an Auszierungen, reiches an Schätzen, ungemeines an Seltenheiten, und bewundernswürdiges in allen Dingen sehen lässet*. »

hospices Saint-Jacques et Saint-Barthélemy, le lazaret, le jardin de la Duchesse et le jardin de Son Altesse. La description de Dresde par C. C. Schramm doit beaucoup à celle publiée par J. C. Crell en 1726, mais elle est bien davantage centrée sur les bâtiments et les collections des Wettin : d'une part, les bâtiments communaux et les églises sont décrits, mais guère mis en valeur ; d'autre part, C. C. Schramm ignore entièrement les palais et hôtels particuliers, toutes les demeures privées qui contribuent elles aussi à la splendeur de Dresde. La ville vantée par cet article est d'abord la capitale culturelle créée par les Wettin et, de façon secondaire, la capitale religieuse des États luthériens de cette dynastie catholique : le Magistrat et les commanditaires privés sont plutôt sous-estimés et cela vient sans doute du désir, peut-être inconscient, de C. C. Schramm de servir les Wettin au moyen de cette publication.

De façon contemporaine, il existe un deuxième guide de voyage paru à Dresde, l'*Annuaire de Dresde*, paru en cinq éditions, en 1737, 1739, 1749, 1752 et 1756[1]. Son éditeur et libraire est la maison Mohrenthal, spécialisée dans les publications concernant Dresde et la Saxe : c'est également elle qui diffuse le périodique érudit intitulé *Cabinet saxon de curiosités*. En 1737, et encore plus en 1756, la réputation de Dresde n'est plus à faire : l'*Annuaire de Dresde* n'a donc pas pour but de diffuser les merveilles de la ville-résidence, mais plutôt d'aider le voyageur à organiser son itinéraire et ses visites. Après avoir précisé que la ville comprend quatre parties, Neudresden, Neustadt, Friedrichstadt et les faubourgs, le préambule précise le projet : « Sur ces feuilles, l'on met à disposition des voyageurs curieux, qui souvent accomplissent un long voyage depuis les lieux les plus éloignés pour visiter cet endroit, une information brève, mais, espérons-le, suffisante, sur ces quatre parties, de telle sorte qu'ils puissent la consulter et trouver en un instant ce qu'il est le plus nécessaire de regarder dans chaque partie de la ville […][2] ». L'*Annuaire de Dresde* se veut donc un outil commode pour le voyageur, en lui indiquant de la façon la plus concise les curiosités de la ville, les auberges et restaurants, les adresses utiles ou importantes, les divertissements de l'année et les moyens de quitter la ville : il ne s'agit pas d'une description en bonne et due forme et, pour chaque objet cité, le texte renvoie aux ouvrages de J. C. Crell ou de C. C. Schramm (pour les éditions postérieures à 1744). L'existence de ce guide est un signe de l'émergence de Dresde comme

[1] *Dreßdnische ADRESSE*, Dresde, 1737, 1739, 1749, 1752, 1756 (avec des variantes dans le titre). Nous utiliserons de préférence l'édition de 1756, qui est de loin la plus complète.

[2] *Ibidem*, 1756, p.3 : « *Von allen diesen 4 Theilen soll denen curieusen Passagiers, welche solchen Ort zu besehen, oftmahls einen weiten Weg aus denen entlegensten Orten reisen, auf diesen Blättern eine kurtze, doch hoffentlich zulängliche Nachricht, solcher gestalt vor Augen geleget werden, daß sie in einem Augenblick finden und nachschlagen können: was sie in einem jedweden Theile der Stadt am nothwendigsten zu betrachten haben* […] ».

destination de voyage : la ville est devenue si grande et offre tant de curiosités qu'il semble nécessaire à la maison Mohrenthal de publier un guide pratique. Cette même raison explique le nombre d'éditions, qui vient avant tout du désir d'actualiser des informations qui, si elles étaient périmées, n'auraient guère d'intérêt.

L'ouvrage commence par Neudresden. Il suppose que le voyageur arrive à Dresde par l'est, venant des terres Habsbourg, de Vienne et de Prague : un itinéraire classique conduit en effet de l'Italie à Vienne, puis de Vienne à Dresde et, enfin, de Dresde à Berlin ou à Hanovre. Dans ces conditions, le voyageur fictif entre dans Dresde par la *Pirnaische Tor* et trouve immédiatement l'hôtel de la Poste, où chacun peut prendre le courrier qui l'attend et trouver à se loger. Le château et ses alentours sont le premier objet digne d'intérêt : l'*Annuaire* insiste sur les transformations d'Auguste le Fort (les appartements de parade, la Voûte Verte, les pavillons du Zwinger, l'opéra), puis il convie à la promenade près des fortifications, à l'occasion de quoi il signale les palais qu'y ont construits le comte de Brühl, le chevalier de Saxe et d'autres nobles. Il revient ensuite à l'intérieur des remparts, avec le complexe des écuries, puis le Nouveau Marché, où sont cités l'ancien hôtel du Gouvernement, la halle aux draps et le Corps de garde, après quoi le lecteur est invité à se rendre dans la Rampische Gasse, où l'on trouve l'arsenal, le palais du chevalier de Saxe et les plus belles maisons de Dresde. L'*Annuaire* indique en même temps quelles maisons sont occupées par les personnages importants de l'État et par les administrations électorales, ce qui lui permet aussi de citer quelques-unes des maisons les plus récentes de la ville. Comme il s'agit d'un annuaire qui s'adresse à des voyageurs de condition qui peuvent être amenés à s'adresser à tel ou tel personnage important, l'*Annuaire de Dresde* fait la part belle aux maisons privées, à la différence de l'encyclopédie de C. C. Schramm. L'énumération est plutôt désordonnée, la progression en est globalement géographique, mais pas seulement. L'*Annuaire* évoque ensuite les églises de Dresde, qu'elles soient luthériennes ou catholiques, puis il fait la liste des librairies et des brasseries. Après en avoir fini avec Neudresden, il invite le lecteur à emprunter le pont et à se diriger vers Neustadt, pour y observer le Corps de garde, la statue équestre d'Auguste le Fort, la Hauptstraße, les casernes, l'église des Rois Mages, le Palais Japonais, la vénerie, l'Académie de Chevalerie, l'hôtel des collèges électoraux et l'hôtel de ville. Puis il reprend l'énumération des maisons habitées par des personnages importants de l'État. Il en vient ensuite à Friedrichstadt, avec son église, le palais Brühl et diverses maisons plus belles que les autres. L'*Annuaire* se poursuit avec les curiosités des faubourgs, l'église Saint-Jean, l'orphelinat, l'église Sainte-Anne, l'hospice Saint-Barthélemy, le lazaret, l'hôtel des pauvres, l'hospice Saint-Jacques, le Jardin Turc et plusieurs jardins privés. Puis il

énumère les moulins à usage industriel. Enfin, il fait la liste des auberges de la ville. L'ouvrage s'achève sur la liste des ambassadeurs auprès de la cour de Saxe, sans doute au cas où un voyageur de haute condition souhaiterait se faire connaître du représentant de l'État d'où il vient.

Le genre de l'annuaire et la méthode de l'énumération confèrent à l'ouvrage sa sécheresse, mais il est incontestable que, pour son auteur, le caractère de ville-résidence détermine ce qu'il faut voir à Dresde : ici, le château et les bâtiments de l'électeur sont plus importants que les bâtiments communaux ou que les églises ; en outre, les édifices privés cités le sont, non pas d'abord pour leurs qualités esthétiques, mais parce qu'ils sont habités par un personnage au service de l'électeur de Saxe. Les demeures bourgeoises sont ainsi quasiment absentes de ce guide et une lecture superficielle pourrait laisser croire que Dresde est avant tout peuplée de nobles appartenant à la hiérarchie politique de l'électorat. En réalité, cela vient de ce que l'*Annuaire de Dresde* vise d'abord un public de voyageurs nobles ou aisés et qu'il présuppose que ceux-là se rendent à Dresde pour y voir l'investissement des Wettin : il ne semble pas s'être trompé puisque la lecture des récits de voyage conduit exactement à la même conclusion.

C- Description de la ville, éloge des Wettin

1) L'éloge de Dresde par le pasteur Gerber

La plupart des textes que nous avons examinés jusqu'à présent font une large place à la dynastie des Wettin, qu'il s'agisse d'imprimés de circonstance, de guides ou de récits de voyage. Il convient de se demander dans quelle mesure cela est lié à la source elle-même ou correspond au contraire à quelque chose de fondamental dans le discours qui est tenu sur Dresde : ces textes ont en effet en commun d'avoir été écrits par des gens s'intéressant autant, voire plus, à la dynastie qu'à la ville. Un bon moyen de contourner ce travers consiste à partir des descriptions de Dresde qui semblent les moins liées aux Wettin. L'historiographie a surtout mis en valeur la monumentale chronique publiée par A. Weck en 1680 et les deux descriptions de la ville données par Benjamin Gottfried Weinart et Karl Wilhelm Dassdorf, respectivement en 1777 et en 1782[1]. Ce faisant, elle ne semble pas voir le problème qu'il y a à parler de la première moitié du XVIII[e] siècle en utilisant des sources postérieures au

[1] Anton WECK, *op. cit.* ; *Benjamin* Gottfried WEINART, *Topographie Geschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1777 ; Karl Wilhelm DASSDORF, *Beschreibung der vorzüglichen Merckwürdigkeiten der Churfürstlichen Residenzstadt Dresden*, Dresde, 1782 (dont il existe une traduction en français, par Jean Auguste LEHNINGER, *Description de la ville de Dresde*, Dresde, 1782).

traumatisme qu'a été pour la Saxe la guerre de Sept Ans et elle néglige un phénomène en soi remarquable, la multiplication des ouvrages décrivant Dresde de façon exhaustive : alors que la chronique d'A. Weck est unique en son genre pour le XVII^e^ siècle, l'on ne compte pas moins de quatre éditions de deux descriptions de Dresde pour la seule première moitié du XVIII^e^ siècle.

L'historiographie n'ignore pas l'existence de ces textes, mais elle se contente de les utiliser comme une mine d'informations, sans en restituer la logique ni les analyser comme des sources, c'est-à-dire comme des textes produits par des auteurs animés d'une intention qui influence nécessairement leur façon d'écrire. La multiplication de ces descriptions imprimées montre à quel point les habitants de Dresde sont conscients de l'essor de leur ville et des changements qui l'affectent. Dans le même temps, publier une description de la ville contribue à en assurer la célébrité, ce qui signifie qu'à l'instar des autres textes que nous avons évoqués, ces descriptions imprimées accomplissent le souhait qu'ont les Wettin d'avoir une ville-résidence célèbre dans toute l'Europe. Nous retrouvons donc cette même difficulté, l'impossibilité de savoir dans quelle mesure les auteurs sont conscients de servir les intentions des Wettin et dans quelle mesure cette conscience les a ou non influencés dans l'écriture de leur texte. Ne nous y trompons pas : ces descriptions imprimées ne sont ni neutres ni objectives, elles ne sont pas une encyclopédie de faits car leurs auteurs ne visent pas à décrire une réalité humaine comme pourrait le faire un savant naturaliste. Bien que la première qualité de ces textes soit d'être exacte et que l'on ne puisse révoquer en doute la fiabilité des informations qu'y puise l'historien, il n'en reste pas moins qu'ils n'ont pas été écrits de façon gratuite, mais que leurs auteurs ont toujours un projet en tête. À chaque fois, il s'agit de faire l'éloge de la ville-résidence et de vanter son essor : cela ne doit pas rebuter l'historien, car c'est précisément dans la progression de ces ouvrages, dans leur organisation et dans leur contenu qu'il peut trouver ce qui, aux yeux des contemporains du XVIII^e^ siècle, rend la ville de Dresde particulièrement digne de louange.

Un bon exemple de ces remarques méthodologiques est la première description imprimée de Dresde publiée sous le règne d'Auguste le Fort, l'ouvrage quelque peu étonnant de Christian Gerber, pasteur du village de Lockwitz, paru en 1717 sous le titre évocateur *Les bienfaits méconnus de Dieu dans l'électorat de Saxe et dans ses villes les plus distinguées*[1]. Ce livre de jubilation optimiste est destiné aux esprits chagrins qui trouvent toujours à se plaindre : le pasteur veut montrer aux Saxons qu'ils ont de quoi se réjouir, à condition

[1] Christian GERBER, *Die unerkannten Wohlthaten GOTTES in dem Chur-Fürstenthum Sachsen, und desselben vornehmsten Städten*, Dresde, 1717.

d'ouvrir les yeux, et qu'il leur faut donc rendre grâce à Dieu pour tous Ses bienfaits. Le ministre invite à une louange qui est d'abord spirituelle : pour ce faire, il classe systématiquement les bienfaits de Dieu en deux catégories, le spirituel et le matériel, ce qui lui permet d'insister sur la beauté de la création divine en Saxe. Après une première partie générale, il étudie chaque ville l'une après l'autre, dans l'ordre alphabétique : sans surprise, la ville de Dresde est de loin la plus développée, y compris devant Leipzig et, avec la place forte de Torgau, elle est la seule à recevoir le titre de joyau de la Saxe (*Zierde des Landes*). Par le projet de son auteur, cette description est vraiment inclassable. Nonobstant leur réunion institutionnelle depuis 1546, il sépare nettement Altendresden de Neudresden.

Pour la première, au titre des bienfaits spirituels, il évoque l'introduction du christianisme à l'époque carolingienne, celle de la Réforme en 1539, le maintien de l'orthodoxie luthérienne : le pasteur fait ici remarquer que c'est un bienfait important, puisque la Bohême ainsi que les villes de Hongrie et de Silésie sont redevenues catholiques. Il poursuit en louant la qualité de la liturgie, des pasteurs et de l'école d'Altendresden ; la liste des bienfaits spirituels s'achève sur l'évocation de l'administration et de la justice communale. Le pasteur enchaîne avec l'énumération de neuf bienfaits matériels. Non sans habileté, il montre comment l'incendie catastrophique du 6 août 1685 a été un bienfait pour Altendresden : « Par la bénédiction de Dieu et par les soins et la clémence du souverain, elle s'est relevée de ses cendres de telle façon qu'elle est maintenant bien plus belle et que ce grand incendie a bien plus fait son bonheur que son malheur.[1] » Ici, le pasteur s'inscrit en porte-à-faux avec le Magistrat qui s'est fortement opposé au changement du cadastre et du tracé des rues imposé par l'électeur Jean-Georges III : il loue la nouvelle ville créée par les Wettin, ses rues régulières, ses maisons de pierre et le prestigieux palais construit par le comte de Flemming. Le second bienfait matériel est aussi directement lié à l'action des Wettin : les privilèges fiscaux accordés par Auguste le Fort incitent à bâtir et favorisent la croissance urbaine, ce qui signifie que le prince, conformément à ce qu'on attend de lui, est source d'abondance et de prospérité. Le pasteur loue ensuite le pont sur l'Elbe, les fortifications d'Altendresden (ici, non sans exagération, car la défense de la ville sur la rive droite de l'Elbe laisse fortement à désirer), l'importance du commerce qui transite par le fleuve, la qualité de l'éducation dispensée aux cadets de Saxe. Tout inconvénient est retourné à son avantage, ainsi le sol qui, bien que marécageux et sableux, n'est pas un obstacle à la bonne qualité de l'eau et

[1] *Ibidem*, p.22 : « […] *so hat sie sich doch durch Gottes Segen und der Landes-Herrn Vorsorge und Mildigkeit aus ihren Aschen-Hauffen dermassen wieder aufgerichtet, daß sie weit schöner erscheinet, und der grosse Brand vielmehr ihr Glück als ihr Unglück gewesen*. »

à la culture : les champs des environs d'Altendresden permettent d'approvisionner cette ville en salades, oignons, carottes, concombres, potirons et pois. Le pasteur conclut les pages consacrées à Altendresden en tournant son esprit vers celui qui est la seule source de tout bienfait, même matériel : « De la sorte, les habitants peuvent être fort satisfaits du bon Dieu qui leur a donné sa douce bénédiction avec tant d'abondance.[1] »

Quant à Neudresden, le pasteur Gerber suit un plan analogue et développe des éléments similaires, tout en mettant en valeur les spécificités de la rive gauche de l'Elbe. Au nombre des bienfaits spirituels, il évoque la qualité de l'Église évangélique de Dresde, de sa liturgie, de ses pasteurs, de ses écoles, de son orphelinat. Son état de pasteur l'incite certes à regarder ces éléments, mais il nous faut remarquer à quel point l'éloge de l'Église évangélique est une constante des éloges de la ville de Dresde. Toutefois, dans ce chapitre, le spirituel n'est guère développé et Gerber insiste surtout sur les dix-neuf bienfaits matériels de Dieu dans Neudresden. La nature est tout d'abord favorable, avec un sol fertile permettant la culture de céréales, de pois, de carottes, de raves et de vignes. Le pasteur se tourne ensuite vers la ville proprement dite et en célèbre les fortifications, l'arsenal, les entrepôts militaires et la garnison. L'abondance de la population est pour lui un signe de la prospérité de la ville, grâce à la réussite de l'approvisionnement ; dans le même temps, elle est elle-même un facteur de cette prospérité[2]. Cela permet au pasteur d'enchaîner sur le cinquième bienfait matériel, le caractère florissant du commerce : l'Elbe permet d'acheminer des marchandises depuis Hambourg et du bois depuis la Bohême, tandis que la ville peut vendre ses produits textiles jusqu'en Hollande. Sans transition, Gerber passe de ces aspects économiques au rôle de Dresde comme capitale politique, en énumérant les organes électoraux présents dans cette ville : le conseil aulique, le tribunal d'appel, le Conseil privé, la Chambre, l'hôtel de la monnaie, etc. La logique du plan du pasteur n'est pas très claire, puisqu'il revient ensuite à la question de l'approvisionnement de la ville-résidence : les montagnes des environs fournissent le beurre, le fromage, les bœufs et les veaux, l'on fait venir le gibier de Bohême, l'on trouve en Basse-Lusace carpes, brochets, anguilles et écrevisses, dans les forêts des environs toute sorte de baies, si bien qu'aucun produit de consommation ne fait défaut à Dresde. De là, il en vient à l'eau que l'on trouve en abondance dans cette ville : une fois de plus, le pasteur transforme un inconvénient apparent en avantage et, après avoir signalé que l'eau de la Kaitzbach n'est pas potable, il ajoute qu'elle n'en est pas moins utile car elle est

[1] *Ibidem*, p.31 : « *Wie nun die Einwohner mit dem lieben Gott bey so reichlicher Mittheilung seines Milden Segens sehr wohl können zufrieden seyn*. »
[2] *Ibidem*, p.217.

acheminée dans la plupart des rues de la ville et sert à éteindre les incendies. Gerber développe ensuite un élément propre à la ville-résidence, ses artistes (au sens classique du terme), au nombre desquels il cite le joaillier de cour Johann Melchior Dinglinger, le maître des maquettes Andreas Gärtner, le charpentier du Magistrat George Bähr et le sculpteur Balthasar Permoser[1].

L'ensemble de l'énumération du pasteur Gerber le conduit à mettre en valeur l'importance du statut de ville-résidence pour les destinées de Dresde : c'est à celui-ci qu'elle doit son rôle politique, son importance commerciale et la présence d'artistes de renom. Logiquement, l'apogée de la description est atteinte dans le dix-neuvième article : il faut louer « le fait que la ville de Dresde ait l'honneur d'être une résidence du très altier seigneur. Car c'est ainsi qu'elle a obtenu une grande et large réputation, c'est pourquoi elle est dotée d'imposantes fortifications et ornée de palais tout à fait somptueux.[2] » Ainsi, la perfection de Dresde trouve son origine dans son élection par les Wettin comme ville-résidence et l'éloge de la ville conduit le pasteur à célébrer la dynastie qui l'habite. Dans la perspective de Gerber, cela signifie qu'il faut rendre grâce à Dieu d'avoir protégé les Wettin et d'avoir ainsi permis l'essor de Dresde. Il n'est pas anodin qu'un pasteur s'exprime ainsi : alors que son confrère le pasteur Löscher s'oppose violemment à l'électeur qui s'est converti au catholicisme et qui a introduit les jésuites à Dresde, le pasteur Gerber insiste sur le lien étroit qui unit la prospérité de Dresde à celle des Wettin et, conformément à la tradition théologique et politique, il rappelle qu'une telle prospérité a un unique auteur, Dieu. Dans la perspective de Gerber, Auguste le Fort n'est pas l'esclave de l'Antéchrist décrit par Löscher, mais bien plutôt le souverain béni de Dieu, par qui sont répandues les bénédictions célestes sur tous les Saxons, lesquels n'ont alors qu'un seul devoir, rendre grâce à Dieu.

Le pasteur Gerber s'intéresse d'abord aux conditions de vie des hommes et c'est pourquoi il accorde autant de place à l'approvisionnement de la ville, mais ne dit rien, ni de la topographie, ni de l'organisation de l'espace urbain. Il est ainsi conduit à mettre en valeur la place de Dresde comme centre de la Saxe électorale et, de là, il remonte à l'origine de cette centralité, le statut de ville-résidence. C'est là une façon de procéder unique dans les descriptions de Dresde : les autres ouvrages de ce genre obéissent à un plan géographique, sans s'éloigner pour autant des conclusions du pasteur de Lockwitz, bien au contraire.

[1] Cette liste est quelque peu surprenante, notamment par l'absence de Pöppelmann et la présence de Bähr, à qui l'on ne peut alors attribuer que quelques églises des villages des environs de Dresde et une participation au palais Beichlingen dans la ville elle-même.

[2] Christian GERBER, *op. cit.*, p.242 : « [...] *nemlich, daß die Stadt Dreßden die Ehre hat, eine Residentz des Durchlauchtigsten Landes-Herrn zu seyn. Denn eben dadurch ist sie weit und breit berühmt worden, deswegen ist sie stattlich befestiget und mit den stattlichsten Palatiis gezieret worden*. »

2) L'éloge de J. C. Crell

À l'époque d'Auguste le Fort, Dresde possède un important nouvelliste, Johann Christian Crell, que nous avons déjà cité comme l'éditeur de périodiques parus dans les années 1720, *Le nouveau postillon* et *Les lettres curieuses et remarquables*. Dans ces années, il est le plus important des libraires et imprimeurs de Dresde et semble s'être fait une spécialité des publications concernant la ville de Dresde et la dynastie des Wettin. Bien qu'il soit abondamment cité par tous les historiens de Dresde, il n'a guère été étudié en tant que tel : à notre connaissance, la seule référence bibliographique le concernant, encore qu'indirectement, est un article de W. Schöne consacré aux débuts du journalisme à Dresde[1]. Dans la monumentale histoire de Dresde parue en 2006, il est cité à plusieurs reprises, mais le personnage ne fait jamais l'objet d'une courte biographie, pas même dans le chapitre consacré à l'histoire littéraire de Dresde[2] : il n'intéresse guère les historiens de la littérature allemande parce qu'il n'est pas aussi important que Gottsched, Lessing ou Goethe et les historiens de Dresde se contentent d'utiliser ses écrits comme source primaire d'information, sans se soucier de son projet et sans poser la question d'une possible influence exercée par les Wettin.

En 1719, J. C. Crell publie pour la première fois un ouvrage décrivant par le menu la ville de Dresde, en adoptant une progression à la fois géographique et thématique : à l'intérieur de chaque grande partie de la ville, il distingue les bâtiments dynastiques, les palais, les églises, etc. Ce faisant, il donne l'illusion de l'exhaustivité et de l'objectivité, ce qui explique que son ouvrage ait été autant utilisé par les historiens, alors que ceux-ci négligent celui du pasteur Gerber sous le prétexte qu'il n'est pas objectif puisque spirituellement engagé. Ce serait pourtant faire preuve de naïveté que de voir dans le livre de J. C. Crell une description neutre et désintéressée. Le lecteur est prévenu dès le titre : *Dresde, que sa splendeur place presque au sommet de la perfection*[3]. L'exagération n'a rien d'ironique et le ton est donné dès les premières lignes : « Dresde, la ville-résidence et principale place forte royale et électorale de Saxe, est bien trop grande pour que l'on puisse représenter parfaitement sa magnificence. Car elle montre en une seule fois tout ce que l'on trouverait dans toute l'Europe, certes en plus grande quantité, mais seulement de façon isolée. Elle est, selon

[1] Walter SCHÖNE, « *Die Anfänge des Dresdner Zeitungswesens im 18. Jahrhundert* », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte Dresdens*, 23, 1912, p.43-54.
[2] Günter JÄCKEL, « *Hofpoesie und Aufklärung* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, Stuttgart, 2006, p.264-278.
[3] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipffel der Vollkommenheit prangende Dreßden*, Leipzig, 1719, 1723, 1726 (avec des variantes dans le titre).

l'expression d'un étranger érudit, un petit paradis [...][1] ». J. C. Crell introduit ici un élément fondamental de la réputation de Dresde : cette ville offre un *compendium* de tout ce qu'il y a de plus parfait dans la civilisation européenne. Là où telle ville brillera surtout par ses églises, telle autre par ses palais, telle autre par ses maisons bourgeoises, telle autre encore par ses collections de peinture, etc., Dresde réunit tous ces éléments qui, pris individuellement, suffisent à asseoir la réputation des autres villes européennes. Tel est le motif que J. C. Crell cherche à développer tout au long de son ouvrage. Trois éditions en sont parues, en 1719, en 1723 et en 1726, les deux dernières étant largement plus développées que la première : le nouvelliste semble enrichir son ouvrage au fur et à mesure. Pour cette raison, il est préférable de consulter l'édition de 1726, sans s'interdire de la comparer avec les deux éditions précédentes, afin de repérer des évolutions. En effet, à l'instar des autres habitants de Dresde, J. C. Crell est conscient des rapides transformations de cette ville, comme il le dit dans le préambule de l'édition de 1726 : « Voici la troisième édition de *Dresde que sa splendeur place au plus haut sommet de sa perfection et de sa félicité*, où l'on verra le nombre de changements que cette résidence a connus en peu d'années.[2] »

Dans l'édition de 1726, J. C. Crell commence par replacer Dresde dans son environnement géographique, avec l'Elbe et la Weißeritz dont les eaux servent à faire fonctionner les moulins et les manufactures des faubourgs ouest. D'emblée, il insiste sur le dynamisme de la ville-résidence, à partir de deux éléments, le trafic fluvial et l'ensemble des installations liées à la construction de maisons (les entrepôts de bois ou de pierre et les briqueteries). Dès le début, il met donc en valeur deux caractéristiques essentielles de la ville, son rôle commercial et sa fièvre bâtisseuse. Après ce chapitre général, J. C. Crell entame la description des différentes parties de la ville-résidence, en commençant par Altendresden. Il en décrit d'abord les deux bâtiments les plus prestigieux qui ont survécu à l'incendie de 1685, la vénerie fondée par l'électeur Auguste en 1568 et l'hôtel de ville édifié en 1527, avec les étals des boulangers et des bouchers, ainsi que la halle aux draps. De façon symbolique sont ainsi présentés les deux acteurs principaux de la ville-résidence, la dynastie au travers des plaisirs de la chasse et le Magistrat, par le biais de l'administration communale. Il décrit ensuite le troisième élément essentiel à l'existence de la ville-résidence, son centre religieux,

[1] *Ibidem*, 1719, p.3 : « *Dreßden, die Königliche und Churf[ürstliche] Sächsische Residentz und Haupt-Vestung ist viel zu groß, daß man von ihrer Magnificence einen vollkommenen Abriß machen könne. Denn sie zeiget auff einmahl alles, was sonst eintzeln in gantz Europa, ob schon in grösserer Menge anzutreffen. Sie ist nach eines gelehrten Ausländers Ausspruch ein kleines Paradies* […] ».

[2] *Ibidem*, 1726, page non numérotée : « *Es tritt* Das auf dem höchsten Gipffel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Dreßden *anitzo zum dritten mahl an das Tage-Licht, daraus man sehen wird, wie vielen Veränderungen diese Residentz innerhalb wenig Jahren unterworffen gewesen*. »

l'église des Rois Mages à laquelle sont associés l'école paroissiale et le cimetière. Après cet élément lié à l'identité des bourgeois d'Altendresden, l'inventaire se poursuit avec deux réalisations de l'électeur, la fabrique de faïence établie au début des années 1710 et l'hôtel des Invalides fondé en 1713 devant la *Schwarze Tor*. La progression de J. C. Crell semble ainsi le résultat d'un balancement entre deux caractéristiques, l'autonomie communale associée à l'identité luthérienne et le rôle de l'électeur de Saxe qui affiche dans sa ville-résidence non seulement ses plaisirs mais aussi le souci qu'il a de la prospérité ou du bien-être de ses sujets.

Un second chapitre évoque les bâtiments les plus modernes d'Altendresden. La plus importante de ces réalisations est incontestablement le Palais Japonais édifié par le comte de Flemming en 1715-1716 et acquis par Auguste le Fort en 1717. C'est pourquoi J. C. Crell lui consacre un long développement, en en décrivant soigneusement la salle de parade, en évoquant le jardin et en expliquant de quelle façon l'électeur de Saxe cherche à l'intégrer au mieux dans son environnement, avec l'ouverture d'une allée bordée d'arbres jusqu'à la *Schwarze Tor* et, au contraire, l'abattage des arbres des faubourgs afin d'y dégager une perspective. Comme ce sont là des réalisations des années 1720, l'édition de 1719 se contente de mentionner l'existence du Palais Japonais, sans autre précision. Il en va de même pour les neuf maisons les plus importantes d'Altendresden. Elles sont absentes de l'édition de 1719, mais apparaissent dans l'édition de 1723 : il s'agit de la maison Burcke sur la place du marché, de celle de Kiesewetter, sise dans la Klostergasse et reconstruite en 1718 et, dans cette même rue, de la maison des négociants anglais, des maisons Thiermann et Fehre dans la Rähnitzgasse, de la maison Berger construite en 1720 dans la Hauptstraße et, dans cette même rue, de la maison du pasteur Hilscher, de la maison du comte Bose dans la Große Meißner Gasse et de l'Académie de Chevalerie édifiée à l'initiative du comte de Wackerbarth. Ainsi, J. C. Crell s'intéresse surtout aux bâtiments individuels et n'évoque guère le plan de la ville, tel que l'a conçu la surintendance des bâtiments depuis 1685 : du point de vue de l'urbanisme, il se contente de citer les soixante tilleuls plantés dans la Hauptstraße, entre le cimetière et l'église des Rois Mages (qui occupe alors son emplacement du XVI^{e} siècle, près de la place du marché).

Comme tous ceux qui ont écrit avant lui sur Dresde, il loue les fortifications d'Altendresden, sans pouvoir étayer des affirmations bien exagérées : « Il faut surtout admirer les doubles fortifications établies depuis la guerre de Trente Ans […]. L'on ne rencontrera pas facilement en un autre endroit des ouvrages de fortification aussi étendus et dignes

d'admiration.[1] » Nous l'avons vu, les fortifications d'Altendresden laissent en réalité beaucoup à désirer : l'on peut déduire de cet éloge outré que, dans l'esprit de J. C. Crell, il est impensable de faire l'éloge d'une ville sans en vanter les fortifications. Il enchaîne en évoquant les portes de la ville, la *Wiesen Tor* à l'est, la *Bader Tor* du côté de l'Elbe, la *Schwarze Tor* au nord et la *Weiße Tor* à l'ouest, dont il signale la reconstruction en 1718. Ainsi, selon J. C. Crell, Altendresden possède quatre éléments caractéristiques : ses fortifications, l'affirmation de la présence de l'électeur de Saxe, la visibilité de l'autonomie communale et celle de l'Église luthérienne. Le regard se déporte ensuite vers le sud et J. C. Crell fait emprunter à son lecteur le pont sur l'Elbe, élément essentiel de l'intégration des deux villes au bord de l'Elbe et de la circulation d'une rive à l'autre. L'auteur poursuit sur le ton élogieux qu'il a adopté au début de son ouvrage, en vantant ce qu'il tient pour le grand pont d'Allemagne. Celui-ci est à la fois un élément de défense et de récréation : au cas où l'une des deux rives serait prise par un assaillant, l'autre est protégée par un corps de garde et deux ponts-levis, mais, dans le même temps, la promenade y est facilitée, grâce aux bancs qui y sont régulièrement disposés et grâce à l'éclairage nocturne. J. C. Crell prend soin de signaler la belle vue que l'on a depuis le pont sur les jardins situés au bord de l'Elbe, sur la rive droite.

Après avoir emprunté le pont, le lecteur poursuit son itinéraire imaginaire et arrive au château de résidence, sur la rive gauche de l'Elbe. Ainsi, J. C. Crell montre l'importance du statut de ville-résidence pour Dresde. Le premier édifice que l'on rencontre en venant d'Altendresden, c'est-à-dire du nord et donc de la route de Pologne, est le château, symbole de l'ancienneté et de l'essor de la dynastie des Wettin. Dans les éditions de 1723 et de 1726, J. C. Crell s'attache surtout à en montrer les transformations les plus récentes, la reconstruction de 1717-1719 après l'incendie de 1701 : il décrit ainsi les pièces les plus remarquables du château, la salle de Confidence[2], la salle des Géants, la galerie de peinture, les appartements de parade et la Voûte Verte. Le château est l'occasion pour J. C. Crell de faire prendre conscience à son lecteur du nombre des bâtiments que les Wettin possèdent dans la ville-résidence. Il commence par une première série liée à la vie de cour : la Chambre d'art fondée par l'électeur Auguste en 1560, le complexe des écuries édifié en 1586, la bibliothèque électorale, laquelle a été transférée en 1722 dans l'hôtel du Gouvernement, la pharmacie de cour construite en 1581 et rénovée en 1718, la chapelle évangélique de cour fondée en 1551,

[1] *Ibidem*, 1726, p.25 : « *Vor allen andern aber ist zu bewundern die doppelte seit dem dreißigjährigen Kriege angelegte Fortification* […]. *Dergleichen Verwunderungs-würdige weitläufftige Fortifications-Wercke man leicht nirgends antreffen wird.* »

[2] Grâce à un mécanisme inventé par le maître des maquettes, Andreas Gärtner, l'électeur peut manger dans cette pièce sans qu'aucun domestique n'ait besoin d'y pénétrer : cela lui permettait de dîner avec un ou plusieurs hôtes à l'écart des oreilles indiscrètes.

la chambre d'anatomie établie en 1616, l'hôtel de la Monnaie construit en 1556, le jeu de paume édifié en 1668, le théâtre construit par Klengel en 1664 et transformé en chapelle catholique en 1708, la cave du château. L'énumération s'achève sur une description détaillée des pavillons, galeries et jardins du Zwinger : J. C. Crell est conscient du caractère exceptionnel de cette réalisation d'Auguste le Fort dédiée aux divertissements de la cour et il en loue tout particulièrement les jeux d'eau.

Le chapitre suivant rassemble une deuxième série de bâtiments dynastiques plutôt liés au rôle de Dresde comme capitale de la Saxe électorale, mais pas seulement : l'arsenal construit en 1559, avec le pavillon d'Invention, la poudrière et le grenier à sel, les garages de l'électeur, ses différentes écuries, le pavillon des lions démantelé en 1722 et transformé en manège, l'hôtel de la poste dans la Pirnaische Gasse, l'hôtel des impôts dans la Moritzstraße, la Fraumutterhaus dans la Kreuzgasse, où l'on trouve l'Académie de peinture fondée en 1705, le palais du Taschenberg, la chancellerie édifiée par l'électeur Auguste en 1565, l'hôtel du Gouvernement sur le *Jüdenhof*, rénové en 1710 et dans lequel sont conservées depuis 1722 une partie des collections de l'électeur, la chancellerie militaire et la Fraumutterhaus dans la Schloßgasse, et, enfin, le Corps de garde construit sur le Nouveau Marché en 1715. La liste est impressionnante et environ un tiers de l'ouvrage de J. C. Crell est consacré à l'énumération des bâtiments des Wettin dans Dresde : il met d'autant plus en valeur l'investissement dynastique dans la ville-résidence que les changements ont été nombreux depuis le début du règne d'Auguste le Fort.

Toutefois, bien que J. C. Crell loue les Wettin pour avoir à tel point assuré la splendeur de leur ville-résidence, son ouvrage n'est pas d'abord un panégyrique de la dynastie. Il se veut une description exhaustive de la ville de Dresde : le seul examen de la ville conduit à mettre en valeur le rôle de la dynastie, mais J. C. Crell se garde d'oublier cet autre acteur majeur qu'est le Magistrat. Il enchaîne ainsi directement avec une troisième énumération, celle des bâtiments communaux de la ville-résidence : la maison Breyhayn dans la Breite Gasse, salle commune où se réunit la curie des villes de la Diète électorale et où des particuliers peuvent organiser des noces, le stand de tir près de l'arsenal, qui symbolise le devoir d'autodéfense des bourgeois de Dresde, la halle aux draps du Nouveau Marché, où sont exercés les privilèges commerciaux de la ville, l'hôtel de ville établi depuis 1708 dans l'hôtel Miltitz dans la Scheffelgasse, en attendant que soit construit un nouvel hôtel de ville, dont J. C. Crell prend soin de souligner qu'il fournira un nouvel ornement à la ville. Enfin, il cite pour mémoire divers édifices, le presbytère, l'école paroissiale, l'hôtel de la Surintendance de l'éphorie, la maison des veuves de pasteur, l'école de filles, l'écurie

communale et l'hôtel des mendiants. Tous ces bâtiments communaux sont importants, parce qu'ils expriment bien la réalité institutionnelle de la ville-résidence, le privilège de l'autonomie communale nonobstant la présence du souverain. Cependant, pour J. C. Crell, il est clair que, dans les années 1720, le prestige de Dresde ne se trouve pas dans ces bâtiments, mais bien dans les réalisations dynastiques, ce qui en dit long quant au rôle de la dynastie dans sa ville-résidence. Le constat est d'autant plus intéressant que, rappelons-le, J. C. Crell ne s'intéresse pas d'abord à la dynastie, mais à la ville.

Après avoir énuméré les édifices publics, J. C. Crell passe aux habitations privées : d'emblée, il constate la grande fièvre bâtisseuse qui caractérise Dresde et le rôle des commanditaires privés dans la création de la nouvelle splendeur de la ville : « Il serait inutile d'évoquer longuement les bâtiments nobles et bourgeois, dans la mesure où l'on trouve dans toutes les rues quatre, six ou huit maisons, voire davantage, que les personnes de la plus haute condition ne dédaigneraient pas d'habiter.[1] » À titre d'exemple, il cite l'étonnante maison de Dinglinger dans la Große Frauengasse, où le tsar Pierre le Grand séjourne en 1711 : cette demeure est remarquable par son toit à l'italienne, c'est-à-dire en terrasse, où Dinglinger a fait installer une citerne qui alimente sa maison en eau et qui est munie d'un système de projection permettant d'envoyer l'eau chez les voisins en cas d'incendie, l'on y trouve aussi un observatoire astronomique et une machine destinée à mesurer la force du vent. Après la mention de cette curiosité, J. C. Crell reprend sa démarche habituelle et énumère les demeures nobles de la ville : le palais Flemming construit en 1714 dans la Pirnaische Gasse, qui lui semble admirable tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, le palais Beichlingen construit en 1713 dans la Moritzstraße, le palais Werther (= Kötteritz) construit en 1709 dans la Kreuzgasse, le palais Vitzthum von Eckstädt construit en 1720 dans la Kreuzgasse, outre une vingtaine de palais qu'il annonce mais ne cite pas précisément. À ce stade, l'inventaire commence à devenir désordonné et après avoir évoqué l'hôtel des Juifs, habité par les seuls Juifs tolérés par Auguste le Fort, les familles Meyer et Lehmann qui assurent l'approvisionnement de la ville, J. C. Crell énumère les locaux de certains commerces, notamment les comptoirs des boulangers, les brasseries, les pharmacies, les traiteurs, les cafés et les librairies.

Après les édifices dynastiques, les bâtiments communaux et les maisons particulières, J. C. Crell évoque les églises. Comme il s'agit ici de montrer la qualité de l'Église évangélique de Dresde, le discours est plus précis que pour les habitations privées. Il

[1] Johann Christian CRELL, *op. cit.*, 1726, p.71 : « *Von Adelichen und Bürgerlichen Gebäuden viel zu melden, wäre ein Überfluß : immassen auf allen Gassen 4. 6. 8. und mehr Häuser zu finden, worinnen die grössesten Standes-Personen zu wohnen sich nicht schämen dürffen*. »

commence par la première église de la ville, Sainte-Croix, en détaillant ses curiosités, puis le rôle du pasteur Löscher qui est à la fois à la tête de la paroisse Sainte-Croix et de l'éphorie de Dresde et enfin l'école qui est adjointe à l'église. Il évoque ensuite l'église Notre-Dame, sans véritablement la décrire car, comme il le dit, elle va être entièrement reconstruite, c'est en même temps l'occasion de décrire l'ancien cimetière et l'hospice du même nom. Il achève l'énumération par l'église Sainte-Sophie, dont il décrit les transformations du début du XVIII^e^ siècle et l'usage qui en est fait.

Tout comme pour Altendresden, une fois qu'il en a terminé avec les bâtiments individuels, J. C. Crell s'intéresse à l'ensemble de la ville : les fortifications sont vantées sans être véritablement décrites, l'auteur se contentant de citer Maximilien II, pour qui Dresde est l'une des places les mieux défendues de toute l'Allemagne, puis d'ajouter que cette place n'a jamais été emportée par aucun ennemi. Selon la même logique que celle employée pour Altendresden, ceci amène J. C. Crell à parler des trois portes de Neudresden et des palissades qui entourent les faubourgs, ce qui lui sert de transition pour emmener son lecteur hors des remparts de Dresde. Fidèle à sa démarche, il commence par énumérer les édifices prestigieux, mais il y éprouve de la peine, car, afin d'assurer la défense de la place forte, il est interdit de construire en pierre dans les faubourgs : seuls deux bâtiments sont signalés, l'hôtel de la Poste devant la *Pirnaische Tor* et le stand de tir devant la *Wilsdruffer Tor*. Dans le compte-rendu que J. C. Crell en donne, les faubourgs ne sont guère habités, mais ils contiennent de nombreux jardins appartenant à des nobles ou à des bourgeois. Le premier décrit est le Grand Jardin établi par Jean-Georges II en 1678 et agrandi par Auguste le Fort en 1720 : J. C. Crell loue son ordonnancement, la qualité de ses sculptures, la splendeur du palais et de l'orangerie qui y sont édifiés. Le second jardin le plus prestigieux est le Jardin Turc, établi en 1715 par Auguste le Fort dans la Große Plauische Gasse. Ce sont là les deux seuls jardins décrits dans l'édition de 1719, qui, met ainsi en avant la splendeur de l'investissement de la dynastie dans les faubourgs. Les éditions de 1723 et de 1726, quant à elles, ne minimisent nullement le rôle des Wettin dans l'embellissement des faubourgs, mais ajoutent aux jardins des Wettin celui de Zinzendorf, avec son bassin, ses fontaines, ses statues et la villa de plaisance édifiée au début des années 1710, elles citent également les jardins de Seifertitz, de Rechenberg, de Birckholtz et du bourgmestre Vogler. Autrement dit, J. C. Crell montre bien qu'à l'instar de ce qui se passe à l'intérieur des remparts, l'embellissement des faubourgs n'aurait pas une telle importance sans la participation de nombreux commanditaires privés. Il fait ensuite la liste des bâtiments religieux des faubourgs : l'hospice Saint-Jacques construit en 1536 et agrandi en 1715, le lazaret édifié en 1586, la maison des enfants trouvés, l'hospice Saint-Barthélemy,

l'hôtel des pauvres fondé en 1718 afin de limiter la mendicité, l'église Saint-Jean avec le cimetière du même nom, lequel devient le cimetière communal lors de la fermeture du cimetière Notre-Dame en 1724, l'église Sainte-Anne construite en 1578 et agrandie en 1713, l'orphelinat fondé en 1685, dont J. C. Crell donne le règlement intérieur. Dès l'édition de 1719, un chapitre spécifique est consacré au faubourg de Neustadt Ostra : J. C. Crell y cite le palais Manteuffel, les domaines de l'électeur, l'église Saint-Matthieu bâtie en 1728, le cimetière catholique ouvert en 1724. Comme toujours, il s'intéresse surtout aux bâtiments individuels et se montre insensible au plan de la ville dans son ensemble.

La description de la ville proprement dite s'arrête là et, curieusement, J. C. Crell poursuit en abordant les aspects institutionnels du gouvernement de l'électorat et de la ville-résidence. Il énumère d'abord les collèges électoraux : le Cabinet privé, le Conseil privé, le Conseil aulique, le Grand Consistoire, le Grand Collège des impôts et le Collège de l'octroi général, le Grand Collège des finances, la Chambre, les chancelleries des mines et de la chasse, la chancellerie militaire, le tribunal d'appel et la Diète. Toutes ces institutions qui intéressent l'ensemble de l'électorat siègent à Dresde et J. C. Crell met ainsi en valeur le rôle de capitale politique joué par cette ville. Le balancement que nous avons déjà observé se reproduit et J. C. Crell passe des institutions électorales aux institutions communales, à quoi il ajoute quelques éléments sur le bailliage de Dresde et sur les neuf prisons de la ville. Il évoque ensuite les institutions militaires de cette place forte, notamment la garnison, les gardes du corps de l'électeur, le corps des cadets de Saxe.

Des institutions, J. C. Crell passe aux hommes : il constate la forte croissance démographique de la ville depuis la fin du XVII^e^ siècle. C'est pour lui un signe de réussite et, comme il le dit, « l'étonnement [devant l'abondance de la population à Dresde] se transformera en haute estime.[1] » Cela le conduit à louer les conditions de vie à Dresde, avec l'éclairage nocturne, la qualité des rues pourvues de pavés et de caniveaux couverts (permettant de canaliser des eaux qui, autrement, couleraient à même la rue), la propreté générale de la ville, l'existence de deux services de chaises à porteurs (l'un communal et l'autre curial), les trente-six fontaines publiques, sans compter les canalisations qui acheminent l'eau depuis la Weißeritz et depuis les sources de Leubnitz et de Gorbitz. Il loue ensuite la police des marchés et le bon approvisionnement de la ville, signalant en même temps la forte fréquentation des marchés annuels et hebdomadaires. Le spirituel est tout aussi important pour J. C. Crell : il évoque le dynamisme de l'Église évangélique de Dresde et

[1] *Ibidem*, 1726, p.154 : « *So wird die Verwunderung sich alsdenn in eine Hochachtung verwandeln*. »

prend soin d'indiquer les horaires de tous les offices que l'on peut suivre dans cette ville. L'on remarquera à ce propos une différence notable entre l'édition de 1719 et les deux suivantes : la première signale la présence d'un culte catholique et d'un culte réformé, ce que ne font pas les deux autres. Alors qu'en 1719, l'exactitude prévaut, en 1723 et en 1726, J. C. Crell semble craindre de faire une quelconque publicité aux cultes catholique et réformé et, de ce fait, il affirme l'intangible identité luthérienne de la ville de Dresde. De la liturgie, il passe à la charité et évoque la sollicitude des habitants de Dresde pour leurs pauvres. La fin du texte est quelque peu désordonnée : il passe sans transition à l'excellence des environs immédiats de Dresde, puis fait l'inventaire des édifices disparus et achève par une liste des auberges de la ville. Dans l'édition de 1719, il décrit en outre les fêtes pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg.

Dans sa conclusion, J. C. Crell reprend l'affirmation initiale, selon laquelle Dresde offre en son sein un nombre étonnant de merveilles, qui place cette ville bien au-dessus des autres. Il achève par un souhait et une prière, dont la lettre diffère quelque peu d'une édition à l'autre, mais pas le sens : « Et je souhaite seulement en conclusion que le Très-Haut conserve gracieusement sous Sa protection et Son égide cette Sion de Saxe ainsi que la famille très sérénissime qui règne sur ce pays et leurs fidèles sujets qui y habitent, encore plus à l'avenir qu'Il ne l'a déjà fait dans le passé. Que DIEU se montre favorable ![1] ». Nous voyons ici à quel point l'éloge de Dresde par J. C. Crell n'est pas neutre, il ne s'agit pas seulement de décrire les merveilles d'une ville, mais aussi de montrer quel est le ressort de l'étonnante destinée qu'elle connaît depuis le début du XVIII^e^ siècle. La prospérité de Dresde est d'abord rapportée à une grâce venue de Dieu : la ville a été élue par le Seigneur pour devenir le joyau de la Saxe, voire de toute l'Europe, sa prospérité est donc le fruit, non du hasard ou d'une œuvre mauvaise, mais de la Providence. Pour J. C. Crell, le premier instrument de Dieu est la dynastie des Wettin, premier moteur temporel de la croissance urbaine : c'est pourquoi il en fait une mention spéciale dans sa prière. Enfin, les sujets de l'électeur bénéficient des retombées de la croissance urbaine permise par la dynastie. Alors qu'il part de la ville, de ses bâtiments et de sa prospérité, J. C. Crell met en valeur la dynastie et ses réalisations, ce qui montre à quel point la réputation de Dresde se fonde sur le rôle que les Wettin y jouent. En louant Dresde, J. C. Crell est amené à louer les Wettin et, de ce point de vue, il rejoint les

[1] *Ibidem*, 1719, p.64 : « *Und wünsche nur zum Beschluß, daß der Allerhöchste dieses Sächsisches Zion nebenst der Allerdurchl[auchtigsten] Landes-Herrschafft und denen treuen darinnen wohnenden Unterthanen noch fernerweit als bißhero geschehen, unter seinem Schutz und Schirm gnädiglich erhalten wolle. Faxit DEUS feliciter!* »

ouvrages que nous avons tout d'abord examinés, lesquels empruntaient le chemin inverse et, en voulant louer les Wettin, étaient amenés à louer Dresde.

Ainsi, en raison de l'ascension des Wettin et des transformations de Dresde, la dynastie et la ville font l'objet d'un discours de plus en plus nourri, ce qui s'observe au travers de la multiplication des sources imprimées au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle. Brochures de circonstance, descriptions, éloges, récits ou guides de voyage, presque tous ces textes témoignent de l'essor de Dresde comme ville-résidence des Wettin et comme capitale de la Saxe électorale : de façon presque systématique, ils mettent en valeur le rôle des Wettin dans Dresde et sont amenés à louer tant la dynastie que la ville. Le phénomène est d'autant plus fondamental que nous le retrouvons dans les sources iconographiques, mais avec des modalités différentes.

II- La ville en images

A- Les plans de Dresde

1) L'usage des plans

Parallèlement à l'essor de la littérature sur Dresde, l'on observe la multiplication des représentations iconographiques de la ville ou de certaines de ses parties, mais toutes n'ont pas le même usage et elles ne sont pas non plus nécessairement destinées à être largement diffusées : à la différence des estampes, les dessins, à l'instar d'un manuscrit, ne peuvent pas être diffusés sur une large échelle. La plupart des plans aujourd'hui conservés aux archives de Saxe ne sont ainsi pas destinés à être publiés, ni même à vanter les transformations les plus récentes de la ville de Dresde. Ce sont avant tout des plans de travail, notamment des esquisses ou des projets de ce qui pourrait être fait : lorsque l'électeur souhaite faire construire un nouveau bâtiment ou modifier un édifice existant, il demande à l'un ou l'autre des architectes de la surintendance des bâtiments de lui préparer un projet. C'est ainsi que l'on trouve dans les archives des propositions qui n'ont jamais été réalisées : celles-ci ont été généralement bien étudiées par les historiens de l'art, car elles leur permettent de reconstituer la genèse des bâtiments effectivement construits[1]. À titre d'exemple, nous pouvons citer le projet de Longuelune pour un nouveau château de résidence, entre 1727 et 1730, intégrant une église catholique de cour sur le modèle de la chapelle royale de Versailles, ou encore, en 1732,

[1] C'est le cas notamment de l'ensemble des plans conservés dans les archives du grand maréchal de cour : SHStA 10006 *Plankammer*.

un projet du même architecte pour la construction d'un arsenal dans Neustadt[1]. Ces plans aident l'électeur à prendre la décision de faire construire tel édifice de telle manière ou de telle autre. Il arrive même que l'architecte fasse plusieurs propositions, comme nous le voyons dans l'ensemble des plans réalisés par le major Fürstenhoff pour la réouverture de la *Seetor* à partir de 1743 : pour la décoration du portail côté sud, il fait deux projets, avec en légende pour le premier « Elévation de la Porte en déhors du côté du fossé » et, pour le second « Autre dessein d'Elévation pour la même Porte du côté du fossé avec des collonnes adossées d'Ordre Toscan, pour que S[a] M[ajesté] choisisse l'un des deux.[2] » De tels plans ne concernent pas uniquement les bâtiments individuels, mais il arrive qu'ils soient l'expression de projets beaucoup plus ambitieux : l'on trouve ainsi dans la collection de plans du corps des ingénieurs deux plans des années 1732-1735, représentant la façon dont pourrait être construite une nouvelle ligne de fortifications, qui inclurait les faubourgs dans la place forte de Dresde[3].

Le contrôle exercé par l'administration électorale des bâtiments sur toute nouvelle construction contribue à la multiplication des plans. En vertu des règlements d'urbanisme, tout propriétaire qui a l'intention d'entreprendre des travaux dans Dresde ou dans les faubourgs doit envoyer au Gouvernement et à la surintendance des bâtiments une série de cinq plans, le plan de la construction elle-même, un plan en coupe, un plan de son élévation, un plan des maisons voisines et un plan du quartier[4]. Cette règle est effectivement observée et, au vu de la fièvre bâtisseuse qui caractérise la ville-résidence dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, il nous faut conclure que de très nombreux plans ont été dessinés dans cette période : certains sont aujourd'hui conservés aux archives de Saxe, ainsi ceux de l'Académie de Chevalerie construite par Knöffel entre 1723 et 1726[5]. Les architectes, y compris les maîtres maçons et les maîtres charpentiers qui exercent à Dresde à cette époque, doivent donc avoir de solides compétences en matière de géométrie et de dessin industriel : ce n'est pas un hasard si le premier échelon de la surintendance des bâtiments est occupé par des conducteurs chargés de faire les plans. Afin de permettre à la surintendance des bâtiments et au Gouverneur d'autoriser les constructions en connaissance de cause, les maçons, charpentiers et architectes de Dresde doivent être capables de dessiner avec exactitude le plan d'un quartier existant, celui d'une maison à construire, ainsi que sa coupe et son élévation : si le bâtiment réalisé ne

[1] SHStA 10006 *Plankammer* Cap. I B 60b Nr. 27b et SHStA 10006 *Plankammer* Cap. I B 60c Nr. 10a-c.
[2] SHStA 12884 Schrank VII Fach 85 Nr. 30 c et d.
[3] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 10 et 11.
[4] SHStA 10024/4449/12 f°1v°.
[5] SHStA 12884 Schrank VII Fach 85 Nr. 34. Les plans envoyés au Gouvernement ou à la surintendance des bâtiments semblent avoir été dispersés et, hormis quelques cas évidents, nous ne sommes pas en mesure de dire quels critères ont commandé l'actuel classement de la collection de plans des archives de Saxe : nous ne disposons que d'inventaires thématiques ne permettant guère de restituer les fonds d'origine.

correspond pas aux plans approuvés, l'architecte responsable du chantier doit le démolir et le refaire. Dans ces conditions, le plan est la base de toute discussion, de toute correspondance concernant un bâtiment ou un quartier de Dresde. Ainsi, lorsqu'Auguste le Fort prend la décision de faire reconstruire ses appartements de parade au château en 1718, il envoie deux plans indiquant leur nouvelle organisation et la façon dont ils doivent être décorés[1]. À l'inverse, lorsque l'administration électorale des bâtiments souhaite communiquer à l'électeur l'état d'avancement des travaux, elle lui envoie un plan, éventuellement commenté. Par exemple, en 1739, elle envoie à Frédéric-Auguste II un plan représentant l'avancement de la démolition du rempart près du pont sur l'Elbe : l'ancienne ligne des fortifications, l'ancien rempart et l'ancien hôtel de la Monnaie y sont représentés et le dessinateur ajoute en jaune tout ce qui a été réalisé par Chiaveri depuis le début des travaux à l'automne 1738[2].

Les plans servent également à l'adjudication de terrains, notamment dans les faubourgs de Friedrichstadt et Am Sand. Dans Friedrichstadt, un plan de départ sert de base pour les premières adjudications, mais comme il comporte des erreurs, la réalisation concrète a par contrecoup été fautive au regard de la régularité des rues et des parcelles. C'est pourquoi, à l'automne 1729, Auguste le Fort ordonne au capitaine Christian Friedrich Erndtl de corriger ces irrégularités et de préparer un nouveau plan du faubourg, qui est apporté au bailliage le 25 avril 1730 et qui sert de base aux nouvelles adjudications[3]. Ces plans ne sont pas seulement le fait de l'électeur et de son administration : les particuliers font de même et, souvent, dans leur correspondance avec le Gouvernement, ils fournissent spontanément un plan permettant d'éclaircir leurs propos. Ainsi, le 25 juin 1746, le cordier Johann Gottlob Schaaf supplie Frédéric-Auguste II de lui accorder un terrain sur la rive droite de l'Elbe, près du fleuve, afin d'y bâtir une grange où il entreposerait la poix nécessaire à son activité : il joint à sa lettre un plan réalisé avec soin, qui ne se contente pas d'indiquer l'emplacement souhaité, mais représente aussi les deux rives de l'Elbe et les bâtiments qui les bordent[4]. De la même façon, lorsque le jardinier Bartholomäus Bablick se montre prêt à bâtir un lotissement en damier de 165 maisons identiques au nord de la *Schwarze Tor*, il fournit un plan afin d'aider l'électeur et son administration des bâtiments à visualiser sa proposition : celui-ci n'était pourtant pas véritablement nécessaire dans la mesure où la description qu'il donne de son lotissement est suffisamment éloquente[5].

[1] SHStA 12884 Schrank VII Fach 85 Nr. 3c et d.
[2] SHStA 12884 Schrank VII Fach 85 Nr. 18.
[3] Dossier in SHStA 10047/978 f°83-96 ; plan in SHStA 12884 Schrank IX Fach 4 Nr. 46.
[4] SHStA 10047/1756 f°2.
[5] SHStA 10047/1750 f°4.

2) La représentation de la ville dans les plans

Les plans conservés aux archives de Saxe peuvent avoir un autre usage, de nature plus politique, la maîtrise du territoire. L'exercice concret du pouvoir nécessite de bien connaître le territoire gouverné, non seulement sa topographie, mais aussi son peuplement et son aménagement par les hommes. C'est pourquoi Auguste le Fort commande au cartographe Adam Friedrich Zürner (1679-1742) un atlas de prestige représentant de façon détaillée les sept cercles de la Saxe électorale. Ce qui est vrai de la Saxe tout entière l'est aussi de Dresde : dans les années 1705-1707, l'électeur fait réaliser une série de plans de la ville-résidence dans son ensemble, c'est-à-dire à la fois de la ville *intra muros* et des faubourgs, lesquels ont été en partie publiés par O. Richter dans son atlas historique de la ville de Dresde [1]. Pris individuellement, ces plans sont riches en renseignements, mais, considérés de façon globale, ils forment une véritable série qui suscite l'interrogation : dans les archives de Saxe, nous pouvons recenser pas moins de quarante-quatre plans de tout ou partie de Dresde réalisés dans les seules années 1705-1707. Dans cette série, le souci de l'exactitude géométrique prime, car il ne s'agit pas d'idéaliser la réalité, mais de connaître précisément la topographie et le peuplement de la ville-résidence. C'est pourquoi Auguste le Fort en confie la réalisation à son géomètre et arpenteur, Hans August Nienborg (1660-1729). En 1705, celui-ci fournit les plans de neuf rues situées au sud et à l'ouest du Vieux Marché, les Pfarrgasse, Schreibergasse, Seegasse, Breitegasse, Zahnsgasse, Webergasse, Scheffelgasse, Wilsdruffer Gasse et Grosse Brüdergasse[2]. Puis il commence à prendre les mesures des faubourgs, ce dont des papiers des archives de Saxe ont gardé la trace[3]. C'est le début d'un travail considérable qui concerne tous les faubourgs, et l'on peut observer que, pour la première fois, l'électeur s'intéresse suffisamment à cet espace pour souhaiter en avoir une représentation géométrique. Il en résulte une série de trente-quatre plans à grande échelle des faubourgs de Dresde[4]. Dans le même temps, Auguste le Fort confie à Martin Kirchner, que nous ne connaissons pas par ailleurs, la réalisation d'un plan général de la ville-résidence et celle d'un plan de Neudresden uniquement [5] : il s'agit de véritables cadastres, en ce qu'ils indiquent les noms des

[1] Otto Ludwig RICHTER, *Atlas zur Geschichte Dresdens. Pläne und Ansichten der Stadt aus den Jahren 1521 bis 1898*, Dresde, 1898, planches 10 à 17.
[2] SHStA 12884 Schrank XII Fach 4 Nr. 30 a-i.
[3] SHStA 12884 Schrank VIII Fach 6 Nr. 14 a-c.
[4] SHStA 12884 Schrank VIII Fach 1 Nr. 4 à 8 et Schrank IX Fach 1 Nr. 5 et 6.
[5] Les archives de Saxe possèdent trois exemplaires du plan général de Dresde dessiné par Kirchner en 1706 : SHStA 12884 Schrank IX Fach 1 Nr. 4 ; Schrank IX Fach 4 Nr. 1 ; Schrank IX Fach 5 Nr. 5. Le plan de Neudresden en 1707 est conservé en SHStA 12884 Schrank XXVI Fach 95 Nr. 12.

propriétaires de chaque parcelle. C'est la seule série aussi précise que nous connaissions de la ville de Dresde et de ses faubourgs.

Les Wettin sont tout à fait conscients des transformations de leur ville-résidence, ce qui, à plusieurs reprises, les amène à faire réaliser des plans des quartiers de Dresde qui viennent d'être bâtis, ainsi Friedrichstadt dont Christian Conrad Francke donne un plan en 1735, ou le faubourg Am Sand cartographié en 1745 par le surintendant des bâtiments Julius Heinrich Schwarze[1]. Un tel souci de cartographier la ville-résidence répond d'abord à des nécessités militaires : la défense de cette place forte essentielle entre le quadrilatère de Bohême et la plaine germano-polonaise impose de savoir précisément quels sont les espaces bâtis. Ces plans insistent avant tout sur les fortifications de la ville. Ainsi, en 1714, l'ingénieur Constantin Erich fait un plan de toute la place forte de Dresde[2], puis un autre ingénieur réalise un plan de Neudresden au début des années 1720[3], le major Fürstenhoff le remplace par un nouveau plan de toute la ville-résidence à la fin des années 1720[4] ; nous avons ensuite un plan de 1740 [5] et, enfin, un plan de Christian Friedrich Erndtl en 1744 [6]. La principale transformation visible sur les plans successifs de Dresde est l'accroissement et la densification du peuplement des faubourgs. Un changement d'orientation permet d'insister sur ce phénomène : les premiers plans de Dresde sont toujours orientés vers le sud, ce qui permet de mettre en valeur Neudresden et Altendresden. C'est le cas du plan dessiné par Kirchner en 1706 qui, en dépit de son exactitude globale accorde manifestement plus d'importance aux deux villes *intra muros*, la légende concernant bien plus Altendresden et Neudresden que les faubourgs. Au contraire, l'un des derniers plans de notre période, daté de 1750[7], est orienté vers l'est : l'Elbe en est donc un axe plus ou moins vertical, ce qui a tendance à rapetisser les deux villes *intra muros* et permet de mieux valoriser les faubourgs. Ce plan se désintéresse même tant de Neudresden et d'Altendresden qu'il ne détaille pas ces deux villes, se contentant d'en marquer les contours : les faubourgs sont en revanche précisément dessinés. Si exact soit-il, le plan n'est donc pas une représentation objective de la réalité, mais il est par nature le résultat d'une certaine perception de l'espace : en 1750, les faubourgs sont devenus suffisamment importants pour pouvoir faire l'objet d'un plan qui se dispense de représenter la ville *intra muros*. C'est là sans doute la véritable différence entre le plan de 1706 et celui de

[1] SHStA 12884 Schrank XXVI Fach 97 Nr. 3 (plan de Friedrichstadt) et SHStA 12884 Schrank XI Fach 2 Nr. 9 (plan du faubourg Am Sand).
[2] SHStA 12884 Schrank XXVI Fach 97 Nr. 15.
[3] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 5.
[4] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 9.
[5] SHStA 12884 Schrank XXVI Fach 95 Nr. 11.
[6] SHStA 12884 Ingenieur Corps Dresden Nr. 13.
[7] SHStA 12884 Schrank XXVI Fach 95 Nr. 14a.

1750 : dans la perception de l'espace de la ville-résidence, si au début du XVIII^e^ siècle, les faubourgs sont secondaires au regard de la ville *intra muros*, ce n'est en revanche plus le cas au milieu de ce siècle. C'est d'autant plus remarquable que cela correspond au premier souhait exprimé par Frédéric-Auguste II dans le règlement d'urbanisme de 1736, dont le premier article stipule qu'il faut encadrer la croissance des faubourgs au nom de la dignité de toute la ville-résidence[1] : l'attention doit également se porter sur les faubourgs et c'est exactement ce que fait ce plan de 1750.

Et pourtant, l'unité bien réelle des faubourgs et des quartiers *intra muros* de la ville de Dresde à la fin des années 1740 ne se retrouve pas dans les plans que les Wettin font publier et qui sont d'abord destinés à vanter les mérites de la ville-résidence : les plans des archives ne servent pas de support à ceux qui sont publiés. Afin d'assurer à ces derniers la meilleure diffusion qui soit, les Wettin utilisent l'intermédiaire de l'un des plus célèbres ateliers de cartographie du Saint-Empire, celui de Matthias Seutter à Augsbourg, lequel insiste sur sa qualité de géographe de l'empereur. Le premier de ces plans date de 1730[2], puis une nouvelle édition est faite en 1735 et une autre dans les années 1750[3]. Bien que chronologiquement à jour, cette dernière ne présente pas du tout la même perspective que le plan de 1750 que nous avons cité ci-dessus : par son découpage, il écarte la plus grande partie des faubourgs, il tronque celui de Wilsdruff et omet ceux de Friedrichstadt et Am Sand. La représentation des faubourgs est négligée et il est clair que ce n'est pas ce que cherche à mettre en valeur Seutter. L'on observe ainsi un décalage entre la réalité de l'évolution urbaine et les représentations iconographiques publiées. Or, celui-ci ne vient pas de l'ignorance des Wettin ou de leur entourage car les plans conservés aux archives de Saxe mettent clairement en avant l'importance prise par les faubourgs au cours de la première moitié du XVIII^e^ siècle. Pour les plans dont la première fonction est de vanter la ville de Dresde, les Wettin préfèrent s'inscrire dans une tradition iconographique qui remonte au moins au XV^e^ siècle : le plan des années 1750 de l'atelier de Seutter répond aux critères d'une représentation ancienne de la ville, qui doit être bien protégée par ses remparts et bien ordonnée. Dans un tel mode de représentation, les remparts séparent nettement l'intérieur de l'extérieur : il ne s'agit pas de mettre en valeur les relations entre la ville et son environnement, mais de montrer la supériorité d'un intérieur

[1] SHStA 11254/718 f°1r°.
[2] Matthäus SEUTTER, *Dresda ad Albim : Saxoniae Superioris Metropolis ac magnifica Ducis Electoris et Regis Poloniae Sedes*, Augsbourg, 1730 (SLUB A 19895).
[3] SLUB A 14281 et SHStA 12884 Schrank V Fach 62 Nr. 42.

ordonné sur le chaos de l'extérieur[1]. Autrement dit, dans la période augustéenne, le plan le mieux diffusé de Dresde néglige la croissance et l'embellissement des faubourgs et focalise au contraire l'attention sur la ville *intra muros* : ce plan ne montre pas les évolutions récentes mais, au contraire, l'adéquation entre l'image de Dresde et un modèle séculaire de définition de la ville comme corps politique, économique et religieux. Ce faisant, il insiste sur l'unité de l'espace urbain *intra muros* et nivelle les différences entre les quartiers : c'est là une perspective tout autre que celle des ouvrages imprimés, qui font d'abord de Dresde une somme de bâtiments individuels et un *compendium* de merveilles. Les plans ne servent donc pas à répandre le nouveau visage de la ville-résidence et à en montrer les splendeurs : ils sont d'abord un outil d'urbanisme et de maîtrise du territoire. En revanche, l'estampe est le principal moyen permettant de vanter les merveilles de Dresde et d'affirmer le rôle des Wettin dans la transformation de la ville-résidence.

B- La diffusion des merveilles de Dresde : les estampes

1) La dynastie et la diffusion d'estampes

Au XVIII[e] siècle, la meilleure technique permettant de répliquer une image et d'en faciliter la diffusion à large échelle est l'estampe, qu'elle soit en taille-douce ou à l'eau-forte. Il n'est donc pas étonnant que les Wettin, qui cherchent à assurer leur propre réputation ainsi que celle de leur ville-résidence, aient pris le soin de faire publier de prestigieux ouvrages, que l'on appelle en allemand des *Festbücher*. À Dresde, les deux premiers exemples de ce type sont antérieurs à la royauté saxonne de Pologne et datent de 1680 : il s'agit d'une part de la chronique d'A. Weck et d'autre part de l'ouvrage du bourgmestre G. Tzschimmer relatant la rencontre de l'électeur Jean-Georges II et de ses trois frères en 1678[2]. Tous deux sont des ouvrages officiels, publiés sur commande et avec l'aval de l'électeur et tous deux comportent de nombreuses estampes. Le second célèbre l'unité de la dynastie des Wettin albertins, par-delà la division voulue par Jean-Georges I[er] en 1656, entre la lignée principale, électorale, celle du fils aîné Jean-Georges II, et les trois lignées secondaires de Saxe-Weißenfels, Saxe-Merseburg et Saxe-Zeitz, dont les trois chefs sont les trois frères puînés de Jean-Georges II : en février 1678, toute la famille se retrouve à Dresde, ce qui donne lieu à de nombreuses festivités, dont G. Tzschimmer publie le récit. Les estampes que l'on trouve dans ce livre

[1] Cf. Erich KLEINSCHMIDT, « *Textstädte* », in Wolfgang BEHRINGER, Bernd ROECK (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit (1400-1800)*, Munich, 1999, p.73-80.
[2] Anton WECK, *op. cit.* et Gabriel TZSCHIMMER, *Die Durchlauchtigste Zusammenkunfft*, Nuremberg, 1680.

montrent les tournois, les exercices de chevalerie, les combats d'animaux et les cortèges des Wettin : dans le même temps, l'on voit le cadre de ces fêtes de cour, la ville-résidence.

De façon contemporaine, A. Weck, qui s'est acquitté de plusieurs missions diplomatiques pour le compte de Jean-Georges II, publie une description de la ville de Dresde qui est aussi un éloge de la dynastie des Wettin. Le texte est émaillé de nombreuses estampes de qualité, qui sont parmi les plus anciennes représentations figurées de la ville de Dresde. L'iconographie des ouvrages de Weck et de Tzschimmer donne le mieux à voir le caractère indissociable de la ville et de la dynastie, comme le souligne H. Watanabe O'Kelly : « Weck aurait pu se contenter de rapporter l'architecture de Dresde. Il choisit au contraire de présenter cette architecture comme une sorte de scène sur laquelle se déroule le drame du pouvoir » et « le développement organique de la ville reflète la succession des événements dynastiques.[1] » Qui regarde la ville de Dresde et la cour des Wettin voit l'essor d'une dynastie qui a acquis la dignité électorale en 1547, s'auréole de sa fidélité aux Habsbourg dans la guerre de Trente Ans et compte bien ne pas arrêter là son ascension : la publication des estampes donnant à voir Dresde et les fêtes organisées par les Wettin fait partie des moyens d'assurer la réputation de la dynastie. Les deux ouvrages de Weck et de Tzschimmer sont fondateurs, en ce que le projet de Weck de description de la ville et d'éloge de la dynastie se retrouve dans les publications ultérieures, notamment dans les trois éditions de la description de Dresde par J. C. Crell. Ils sont la base de la réputation de la dynastie des Wettin et de sa ville-résidence jusque dans les premières années du XVIII^{e} siècle.

Nous retrouvons ici une chronologie semblable à celle de l'essor des imprimés concernant Dresde, ce qui montre bien le rôle des Wettin dans la célébrité de cette ville. L'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne en 1697 est à l'origine d'un changement dynastique qui est véritablement accompli en 1719 : à cette date, la famille est devenue catholique après la conversion du prince héritier Frédéric-Auguste (II) en 1712, Charles XII est mort en 1718 après avoir échoué dans sa tentative de chasser les Wettin de Pologne, les nobles polonais reconnaissent Auguste le Fort comme leur roi légitime et, en 1719, l'empereur Habsbourg accepte de donner sa nièce Marie-Josèphe au prince héritier de Saxe. La chronique de Weck est devenue d'autant plus obsolète que l'ascension dynastique des années 1710 s'est accompagnée d'un important programme de construction dans la ville-

[1] Helen WATANABE O'KELLY, *Court Culture in Dresden. From Renaissance to Baroque*, New York, 2002, p.157-158 : « *Weck could simply have chronicled the architecture of Dresden. He chooses instead to present that architecture as a kind of stage on which the drama of power is played out.* » et « *The organic development of the city reflects the succession of dynastic events*. » Cf. également Alexandra-Kathrin STANISLAW-KEMENAH, « *Die Stadtbeschreibung von Anton Weck aus dem Jahre 1679* », in Reiner GROß, Uwe JOHN, *op. cit.*, p.28-30.

résidence ; l'ouvrage de Tzschimmer est lui-même périmé puisque les fêtes pour la réunion familiale de 1678 ont été remplacées par celles données à l'occasion de l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg. En ce sens, les fêtes de 1719 sont plus importantes que celles de 1709 : celles-ci étaient l'affirmation d'ambitions politiques et militaires, celles-là sont la jubilation devant les résultats obtenus. Du même coup, le mécanisme qui a conduit à la commande par Jean-Georges II de deux somptueux ouvrages concernant Dresde et les fêtes de 1678 se reproduit : Auguste le Fort prévoit de donner à l'événement de 1719 tout le retentissement nécessaire, par la réalisation d'un prestigieux volume dont l'iconographie montrerait au mieux la gloire des Wettin. L'on trouve dans les archives du grand maréchal de cour une liste des dessins à prévoir, lesquels serviraient de base aux estampes de cet ouvrage, en l'occurrence les armes des Wettin, le banquet de mariage à Vienne, le plan de Dresde avec le cortège de l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg, les grands appartements du château, la chapelle catholique de cour, le Palais Japonais et la série des fêtes des Sept Planètes[1]. Le volume devait comporter cent cinquante illustrations en grand format, à partir de dessins réalisés par le peintre de cour, Karl Heinrich Jakob Fehling : pour des raisons financières, l'ouvrage n'a jamais abouti et, à son avènement, Frédéric-Auguste II en interrompt la réalisation[2]. La soixantaine d'illustrations déjà prêtes sont aujourd'hui conservées au Cabinet des estampes de Dresde[3]. De son côté, Johann Samuel Mock, lui aussi peintre de cour, dessine en couleur les fêtes données par Auguste le Fort dans les jardins et sur la place du Vieux Marché. Sans que cela empêche la diffusion de la nouvelle de l'ascension des Wettin et des transformations de leur ville-résidence, le projet d'Auguste le Fort n'aboutit pas. Le volume réalisé par G. Tzschimmer pour les fêtes données par Jean-Georges II en 1678 ne possède pas d'équivalent et la dynastie ne dispose pas d'ouvrage prestigieux à la mesure de la nouvelle position qu'elle a acquise au cours des années 1710.

2) Les nouveaux bâtiments de Dresde en estampes

Ainsi, dans les années 1720, il n'existe guère de recueils d'estampes permettant d'assurer la réputation des Wettin et de Dresde hors de Saxe : au plan iconographique, celle-ci reste fondée sur les images publiées par Weck et Tzschimmer en 1678, tandis que la nouvelle

[1] SHStA 10006 B 20c f°662r°.
[2] Claudia SCHNITZER, « Les fêtes d'Auguste le Fort », in Thomas W. GAEHTGENS *et alii* (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe. Dresde à Versailles*, Paris, 2006, p.97-107.
[3] Carl Heinrich Jacob FEHLINGK, *Recueil des dessins et gravures representant les solemnites du mariage de L[eurs] A[ltesses] monseigneur le prince Frederic Auguste, Prince r[oy]al de Pologne, elect[oral] de Saxe, et de mad[ame]la pr[incesse] Marie Josephe, Archiduchesse d'Autriche*, 1719. Cf. Anke FRÖHLICH, « *Höfische Festkultur im Augusteischen Dresden* », in Reiner GROß, Uwe JOHN (dir.), *op. cit.*, p.213-215.

position acquise par la dynastie et la nouvelle splendeur de leur ville-résidence sont annoncées par les imprimés de cette époque, notamment ceux de J. C. Crell. Plus généralement, il n'existe pas de gravures montrant l'ensemble de la ville : aucune n'actualise celle réalisée par Matthäus Merian en 1650 et l'on ne trouve pas à Dresde d'équivalent de la série consacrée à Vienne, gravée par Salomon Kleiner sous le règne de Charles VI[1]. L'on peine également à trouver des estampes représentant les bâtiments des Wettin, mis à part les pavillons du Zwinger et l'église catholique de cour.

En dépit de leur importance symbolique, les premiers ne donnent pas immédiatement lieu à un recueil d'estampes. Une première raison en est que cette construction n'obéit pas à un plan préconçu, mais qu'elle évolue au cours du temps ; en outre, en 1719, les pavillons du Zwinger ne sont pas achevés, puisque, faute de temps, les deux de l'est ont été réalisés en bois et que la galerie nord a été remplacée par une palissade de bois. Les travaux reprennent en 1722, mais si les deux pavillons est sont achevés, la galerie nord est en revanche abandonnée. En 1728, il devient clair qu'Auguste le Fort renonce à son idée des années 1710, disposer d'un forum voué aux divertissements de la cour et annoncer par ce *locus amoenus* que son règne coïncide avec le retour de l'Âge d'or. En 1728, l'électeur de Saxe décide de faire des pavillons du Zwinger un complexe de musées, lieu dévolu au *compendium* des merveilles de la nature et de l'art. Ce changement radical de destination a sans doute incité l'architecte du Zwinger, Matthäus Daniel Pöppelmann à publier un recueil d'estampes montrant ces pavillons. C'est chose faite en 1729[2]. Il ne s'agit pas d'assurer une réputation qui n'est plus à faire, mais plutôt de l'entretenir par le biais d'un recueil de vingt-quatre planches édité dans la langue la plus prestigieuse de l'époque, le français, condition d'une diffusion dans les milieux aristocratiques de toute l'Europe.

La dédicace liminaire de Pöppelmann à Auguste le Fort donne la perspective de l'ouvrage en expliquant le choix fait par l'architecte de décrire l'orangerie du Zwinger : « *Ce Bâtiment* qui renferme seul toutes les beautés de l'Architecture, est une production des lumieres de Votre Majesté & sera un monument éternel de Sa parfaite connoissance dans les beaux arts, où Elle ne fait pas moins paroitre d'Intelligence, de bon goût & de magnificence dans le repos de la Paix qu'Elle a donné des preuves de Valeur & d'Experience dans la guerre.[3] » La présentation des pavillons du Zwinger est un moyen de donner à voir les vertus de son commanditaire, Auguste le Fort. L'excellence respective du prince et du bâtiment sont

[1] Salomon KLEINER, *Das Florierende Wien*, Vienne, 1724-1737.
[2] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *Vorstellung und Beschreibung des Zwinger-Gartens zu Dreßden*, 1729, réédité par Harald KELLER, Dortmund, 1980.
[3] *Ibidem*, dédicace liminaire.

à la mesure l'une de l'autre. La dédicace est suivie d'une introduction appelée « avertissement » : Pöppelmann y rappelle que la construction des jardins du Zwinger est contemporaine de l'exercice du vicariat de l'Empire par Auguste le Fort à la mort de Joseph I^{er}, jusqu'à l'élection de Charles VI. Toutefois, ce n'est pas pour lui l'essentiel : pour Pöppelmann, la principale qualité du Zwinger est de reprendre la caractéristique que les édifices des empereurs romains avaient de pouvoir être utilisés de plusieurs manières. Ainsi, tous les divertissements de la cour et toutes les solennités peuvent avoir lieu dans la cour, dans les pavillons et dans les galeries de ce qui a d'abord été conçu comme une orangerie :

> « Tout ce Bâtiment forme […] une Place ovale, si spatieuse, qu'on y peut commodement ranger en Eté dans le plus bel ordre du monde la prodigieuse quantité d'arbres Exotiques, qu'on a conservés dans les galeries pendant l'hyver & la Cour peut aussi avoir toutes sortes de divertissements, Tournois, Carousels, & autres Solennités, aux quelles (*sic*) servent principalement les différents Salons des Cabinets, Bains, Grottes, Arcades, Promenade, Allées d'Arbres, Colonnades, Parterres, Cascades, Jets d'eau, Bellveders, Bancs, Balcons & la magnifique maison d'Opera & de Comoedie, comme cela y a deja été pratiqué très souvent.[1] »

Dans l'esprit de Pöppelmann, la série des estampes représentant les pavillons du Zwinger est la première d'un ensemble plus vaste : « En cas que ce Travail ait le bonheur de trouver quelque Approbation, on se verra encouragé a (*sic*) songer aux moyens de mettre aussi au Jour les autres Palais & Maisons de Plaisance Royales, qui sont à la Campagne.[2] » Toutefois, en ce qui concerne le château de résidence, le Palais Japonais, les châteaux de Pillnitz et de Moritzburg, la réalisation n'est pas allée au-delà de l'intention.

Si l'on excepte l'estampe allégorique qui sert de frontispice à l'ensemble de l'ouvrage, la représentation du Palais Japonais et le dessin du tonneau de Königstein qui le clôt, le recueil de Pöppelmann comporte vingt-et-une planches représentant les pavillons du Zwinger. La première est un plan général, orienté d'est en ouest, permettant de bien voir la forme caractéristique de l'ensemble, une cour carrée à laquelle sont adjoints deux demis cercles, le tout dans une symétrie rigoureuse. Puis Pöppelmann propose de faire le tour de la cour du Zwinger, en commençant par le pavillon de la Ville (deux estampes). Les six estampes suivantes montrent l'une des parties les plus somptueuses et les plus symboliques du Zwinger, la porte de la Couronne. Le visiteur imaginaire est ensuite invité à se placer du côté du pavillon du Rempart : une estampe montre la cour et le pavillon de la Ville, deux autres les

[1] *Ibidem*, avertissement.
[2] *Ibidem*, fin de l'avertissement.

pavillons de part et d'autre du pavillon du Rempart, deux autres enfin le pavillon du Rempart lui-même. La visite se poursuit avec deux estampes montrant le Bain des nymphes, deux autres représentant le portail nord tel qu'il aurait dû être réalisé, en pendant à la porte de la Couronne. Nous trouvons enfin une estampe pour la grotte qui occupait le futur salon de Mathématiques et de Physique et deux estampes représentant une cascade projetée pour la galerie nord. Le recueil de Pöppelmann est intéressant tant par ce qu'il montre que par ce qu'il ne montre pas : il ne montre que peu les pavillons est, réalisés dans l'urgence et dont la sculpture n'est pas achevée à la fin des années 1720 ; les galeries sont également peu représentées, d'autant plus que l'on aurait pu imaginer une vue depuis la terrasse de la galerie sud. Curieusement, pour un recueil qui s'annonce comme le portrait d'une orangerie, aucun oranger n'est montré, comme si, par souci de véracité, Pöppelmann voulait signaler par là que l'orangerie a été affectée à d'autres usages et que les orangers en ont été retirés. Au contraire, il insiste sur l'utilisation de ce lieu comme *locus amoenus*, en privilégiant les cascades et les jeux d'eau, le Bain des nymphes et la salle de la Grotte. Conformément à ce qu'il annonce dans son avertissement, il montre comment les pavillons du Zwinger servent aux divertissements de la cour des Wettin, en représentant des courtisans profitant de la fraîcheur venue de ces jeux d'eau. Par ailleurs, la symbolique politique est bien présente, notamment par le biais de la porte de la Couronne, arc de triomphe dont la première fonction est de dire la gloire des Wettin.

Enfin, il nous faut insister sur le fait que la présentation des pavillons du Zwinger par Pöppelmann est idéalisée : comme il est quasiment certain que cet ensemble architectural ne sera pas achevé du vivant d'Auguste le Fort (qui a alors près de soixante ans) et qu'il ne sera relié d'une façon ou d'une autre ni au château, ni à l'Elbe, Pöppelmann montre en quatre estampes ce qu'on aurait pu ou dû faire et qui n'a pas été fait. Si l'on se place du point de vue de l'artiste, nous pouvons peut-être y lire, à la suite de certains historiens, l'expression d'une certaine déception face à l'inachèvement de son chef d'œuvre, voire un certain désir de s'en dédouaner. Il nous semble que c'est là déformer la réalité, car Pöppelmann ne dit jamais que la galerie nord n'a pas été réalisée, mais il la représente dans le plan général du Zwinger et il ose écrire dans son avertissement : « Tous ces Bâtiments se joignent tout au tour (*sic*) les uns aux autres par des Galeries de Communication, on trouve en Effet sur ces Galeries les plus belles Promenades & des Allées, des Tilleuls, Terrasses vertes, Bôquets, Cascades, Jets d'eau, Statuës, Vases de Fleurs, Bancs de Gazon & semblables.[1] » Si cela est vrai des trois galeries

[1] *Ibidem*, avertissement.

réalisées, cela ne l'est pas de la galerie nord. Dans la réalité, le tour et la symétrie sont imparfaits et c'est justement ce que Pöppelmann veut cacher : puisqu'il vante cet ensemble architectural pour sa perfection au regard des règles de l'architecture, comment pourrait-il donner à voir un objet dont la symétrie est imparfaite ? Ce serait contre-productif au vu de son projet, faire l'éloge d'Auguste le Fort en faisant l'éloge de l'une de ses réalisations architecturales. Puisqu'il s'agit de montrer les qualités et le bon goût de l'électeur, ce recueil montre le Zwinger idéal, celui qui devrait exister, mais qui n'a pas pu parvenir à l'existence faute de moyens suffisants et auquel Auguste le Fort a probablement renoncé en 1729. De ce point de vue, la perspective est exactement la même que dans les plans idéalisés.

Des réalisations d'Auguste le Fort dans Dresde, seuls les pavillons du Zwinger font l'objet d'une publication sous forme d'un recueil d'estampes[1], ce qui est significatif quant à l'image d'Auguste le Fort, si l'on adopte le principe affirmé par Pöppelmann que le bâtiment d'un souverain est à l'image du souverain lui-même. L'ensemble des pavillons du Zwinger est l'édifice qui donne le mieux à voir Auguste le Fort, non seulement parce qu'il s'agit d'une réalisation conforme aux règles de l'architecture, mais aussi parce qu'il est intégré dans un ordonnancement qui va du microcosme au macrocosme, qu'il affiche la gloire de l'électeur de Saxe, vicaire du Saint-Empire et roi de Pologne, et que c'est un *locus amoenus* par excellence, à l'image de la Saxe tout entière sous le bon gouvernement d'Auguste le Fort. Un tel programme aurait été impensable sous Frédéric-Auguste II : alors que les pavillons du Zwinger sont le bâtiment emblématique du père, l'église catholique de cour est celui du fils. Il y a ainsi un parallélisme entre Auguste le Fort et son fils : d'un côté, les pavillons du Zwinger, de l'autre, l'église catholique de cour ; d'un côté, la gloire et les plaisirs, de l'autre, la foi. Si l'on supprime les interprétations qu'en fait une historiographie généralement malveillante – la double dénonciation de la vanité d'Auguste le Fort, qui aurait mieux fait d'emprunter la voie ouverte par les Hohenzollern, et de l'obscurantisme de Frédéric-Auguste II qui préfère l'archaïsme de l'Église catholique aux Lumières du XVIII^{e} siècle – un tel parallélisme n'est pas aussi simplificateur qu'il n'y paraît. Chez Auguste le Fort, l'idéologie royale met l'accent sur la gloire de l'électeur et l'abondance qu'il apporte à ses sujets ; Frédéric-Auguste II s'affiche plutôt en souverain pieux, soucieux du bien temporel et spirituel de ses sujets. Les bâtiments qu'ils construisent sont à l'image de ce parallélisme, tout comme la publicité qui leur est donnée. Ainsi, sous Auguste le Fort, Pöppelmann présente au public les pavillons du Zwinger, lieu de gloire et d'abondance ; sous Frédéric-Auguste II, le graveur Lorenzo Zucchi publie en

[1] Hors de Dresde, nous pouvons signaler l'existence d'un recueil d'estampes représentant le château de Moritzburg, publié en 1727 par le graveur Lorenzo Zucchi.

1740 pour le compte de Chiaveri six estampes représentant l'église catholique de cour. Nous en connaissons l'existence d'au moins quatre séries, conservées à la bibliothèque régionale et universitaire de Saxe, au Cabinet des estampes de Dresde ainsi qu'aux bibliothèques de Weimar et de Hanovre[1]. Ces six estampes diffusent les plans de la nouvelle église catholique de cour des Wettin, mais nous ne savons pas dans quelle mesure Frédéric-Auguste II a favorisé cette publication : il est probable qu'il tienne à ce que l'Europe sache qu'il agit en prince catholique dévot. Cependant, ce recueil profite non seulement à l'électeur, mais aussi à l'architecte de l'église, Chiaveri, qui jusque-là, n'était connu qu'en Russie et en Pologne : E. Hempel estime même que la publication de ces six estampes est essentielle pour la carrière de Chiaveri qui est désormais reconnu en Italie, qui devient membre de l'Académie Saint-Luc à Rome en 1746 et qui s'installe définitivement à Rome en 1749[2]. Quoi qu'il en soit, les deux recueils de Pöppelmann et de Chiaveri ont en commun de faire l'éloge du souverain en vantant les merveilles architecturales que celui-ci a fait bâtir : le premier rappelle à l'Europe qu'afin d'afficher sa gloire, Auguste le Fort fait construire l'ensemble architectural du Zwinger ; le second annonce à l'Europe que, par piété, Frédéric-Auguste II a entrepris la construction d'une splendide église catholique en pays luthérien et qu'à cette fin, il recourt à un architecte peu connu, Chiaveri.

Ainsi, l'étude des estampes conduit au même résultat que celle des imprimés célébrant les merveilles de Dresde : d'une part, les Wettin ont consciemment cherché à assurer la splendeur de leur ville-résidence et, d'autre part, tout éloge de la ville est en même temps un éloge de la dynastie qui a contribué à en transformer le visage. C'est ainsi que la ville est louée tant pour ses qualités que pour la dignité royale de la dynastie qui en a fait sa résidence. Or, il existe une troisième source dont la première fonction est de célébrer la ville de Dresde, la série des quatorze védutes de Bellotto : il convient maintenant de se demander dans quelle mesure cette double célébration s'y retrouve.

[1] Pour la bibliothèque régionale et universitaire de Saxe, cote B 1822 à 1827.
[2] Eberhard HEMPEL, *Gaetano Chiaveri. Der Architekt der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1955, p.190-192.

III- La ville en tableaux : les védutes de Bellotto

A- Le peintre et son corpus : problèmes historiographiques

1) Le recrutement de Bellotto à Dresde

Qui s'intéresse à l'histoire de Dresde au début des années 1750 dispose d'une source de première main, mais dont l'utilisation est plus délicate qu'il n'y paraît au premier abord, l'ensemble des tableaux réalisés par le peintre vénitien Bellotto. En dépit d'une abondante bibliographie constituée pour une bonne part de nombreux catalogues d'exposition, le corpus des védutes de Dresde a finalement été peu étudié pour lui-même, principalement en raison d'un défaut de contextualisation. Le fait que tous les papiers de Bellotto aient brûlé lors du bombardement du faubourg de Pirna par les armées prussiennes en juillet 1760 n'y est pas étranger, mais cela vient aussi de la façon dont les historiens et les historiens de l'art abordent ce corpus. Les premiers se fondent sur leur réputation d'exactitude quasi-photographique pour utiliser les tableaux de Bellotto comme matériau primaire permettant de retrouver le visage d'une ville presque totalement détruite pendant la Seconde guerre mondiale[1] ; les seconds s'intéressent avant tout aux techniques de peinture de Bellotto ainsi qu'à la rencontre entre les écoles vénitienne et saxonne du paysage. Autrement dit, les historiens oublient qu'en dépit de sa conformité à la réalité topographique, l'image est une construction et qu'elle a une signification, tandis que les historiens de l'art privilégient les éléments formels et négligent le contenu des tableaux. Aucun ne pose la double question des relations entre Bellotto et Frédéric- Auguste II et de la signification de la réalisation du corpus des védutes de Dresde. Leur méthode est certes fructueuse, tant pour l'histoire locale que pour l'histoire de la peinture vénitienne, mais elle ne peut nous convenir, car elle ne nous permet pas de comprendre le projet à l'origine de la réalisation du corpus et la signification de ce dernier dans la diffusion des merveilles de Dresde. En remettant cette question au centre de notre propos, nous pouvons au contraire espérer comprendre ce qu'est la ville-résidence pour l'électeur à l'origine de l'existence du corpus et pour le peintre qui en est l'auteur.

En la matière, il importe de remettre en contexte la réalisation des védutes de Dresde, c'est-à-dire de rappeler la formation de Bellotto et le contexte de son installation à Dresde[2]. Né en 1721 ou 1722 à Venise, il apprend la peinture auprès de son oncle, Antonio Canal, à

[1] L'on retrouve exactement le même phénomène à Varsovie : la reconstruction du centre baroque de la capitale de la Pologne s'est largement fondée sur l'examen attentif des védutes réalisées par Bellotto pour le roi Stanislas II Auguste Poniatowski.

[2] L'ouvrage de référence reste Stefan KOZAKIEWICZ, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto*, Recklinghausen, 1972. Plus récemment, cf. Andrzej ROTTERMUND, « *Von Venedig nach Warschau* », in Wilfrid SEIPEL (dir.), *Bernardo Bellotto genannt Canaletto Europäische Veduten*, Vienne, 2005, p.11-37.

partir de 1736, à une époque de splendeur pour l'art vénitien, qui rayonne alors dans toute l'Europe : non seulement Venise est alors par sa culture un pôle d'attraction pour les élites européennes, mais elle est le lieu de formation d'artistes qui essaiment ensuite dans toute l'Europe. De façon contemporaine, l'on peut ainsi remarquer que Canal s'installe à Londres, Tiepolo à Würzburg puis à Madrid, Piranèse à Rome et Bellotto à Dresde, puis à Varsovie[1]. Après avoir été admis dans la corporation des peintres vénitiens en 1738, Bellotto se rend à Rome en 1742, en passant par Florence, puis, après un séjour à Venise en 1743, il voyage en Italie du Nord de 1744 à 1746, en Lombardie, en Piémont, avant de retourner à Venise en passant par Vérone (qui fait alors partie de la Terra Ferma). À Milan, il travaille pour le compte de l'archevêque Giuseppe Pozzobonelli et à Turin, pour celui de Charles-Emmanuel III, duc de Savoie et roi de Sardaigne. Selon A. Bettagno, le séjour de Bellotto à Turin est fondamental pour sa carrière future, dans la mesure où cette cour lui ouvre l'accès à toutes les cours d'Europe centrale, que ce soit Dresde, Vienne, Munich ou Varsovie : « Avoir obtenu des commandes du roi de Sardaigne est un résultat important pour le jeune Bernard, qui y scelle le succès de son art propre : mais c'est aussi un tremplin qui, de la cour de Turin, le porte aux cours d'Europe centrale ou orientale par la ratification de l'expérience et de la qualité d'un artiste désormais parvenu au succès.[2] » Bellotto est toutefois connu des Wettin avant même son passage à Turin, puisqu'il offre en 1740 au prince héritier Frédéric-Christian, de passage à Venise à son retour de Naples, une védute en grand format représentant le Grand Canal depuis le palais Foscari[3]. Or, par-delà leur aspect de voyage de formation et de santé, les trois ans passés par Frédéric-Christian en Italie sont l'occasion de tentatives de recrutement d'artistes en vogue afin de faire de la cour de Dresde l'un des premiers centres artistiques européens[4]. Il est permis de se demander dans quelle mesure le prince héritier et sa suite, notamment le comte de Wackerbarth-Salmour et le professeur d'italien et poète Pallavicini, ont contribué au recrutement de Bellotto comme peintre à la cour des Wettin. En mars 1746, l'un des agents artistiques de Frédéric-Auguste II, Pietro Guarienti, se trouve à Venise, afin d'y négocier l'achat de la galerie de peinture du duc de Modène : lui non plus

[1] Alessandro BETTAGNO, « *Introduzione* », *Bernardo Bellotto. Le Vedute di Dresda. Dipinti e incisioni dai musei di Dresda*, Vicence, 1986, p.17-30.
[2] *Ibidem*, p.23 : « *L'aver ottenuto commesse dal Re di Sardegna è un notevole punto di arrivo per il giovane Bernardo, che trova il suggello al successo della propria arte : ma è anche un trampolino che, dalla corte di Torino, lo porterà alle corti dell'Europa centro-orientale, a confermare le esperienze e le qualità di un artista ormai arrivato.* »
[3] Bożena Anna KOWALCZYK, « *Bernardo Bellotto. La formazione di uno stile originale* », in Bożena Anna KOWALCZYK, Monica DA CORTÀ FUMEI (dir.), *Bernardo Bellotto 1722-1780*, Venise, 2001, p.3. Ce tableau, qui commémore le séjour de Frédéric-Christian à Venise, se trouve aujourd'hui à Stockholm.
[4] Cf. *supra*, chapitre IX.

n'est probablement pas étranger à l'invitation qu'en 1747, le roi fait à Bellotto de venir à Dresde[1].

Selon l'historiographie traditionnelle, Frédéric-Auguste II aurait préféré recruter Antonio Canal, mais celui-ci étant déjà parti pour Londres, il se serait rabattu sur le neveu, qui serait en quelque sorte un pis-aller. Nous ne savons pas sur quelle source se fonde cette assertion. Dans sa monographie parue en 1972, S. Kozakiewicz, dont les informations sont généralement sûres, la récuse au moyen d'un argument peu vraisemblable : selon lui, Frédéric-Auguste II n'aurait pas osé inviter Antonio Canal qui est alors beaucoup plus célèbre que son neveu[2]. Une telle attitude ne correspond pas aux habitudes de l'électeur de Saxe et roi de Pologne qui, en matière d'art, sait choisir les hommes dont il a besoin ; par ailleurs, ses agents artistiques font preuve de ténacité, au point de réussir à négocier l'achat de la galerie du duc de Modène. Il est vraisemblable de penser que si Frédéric-Auguste II avait voulu recruter Antonio Canal, il y serait parvenu : *a contrario*, cela signifie que c'est bien Bellotto qu'il veut faire venir à Dresde. Il est probable que la famille Algarotti ait joué un rôle décisif : le comte Francesco Algarotti est l'un des principaux conseillers de Frédéric-Auguste II en matière de peinture, il est issu d'une famille vénitienne et son frère, Bonomo Algarotti, est l'un des témoins du mariage de Bellotto en 1741[3]. De son côté, Bellotto ne s'est pas nécessairement fait prier pour quitter définitivement Venise en 1747, selon l'hypothèse avancée par A. Rottermund : le peintre serait lassé de peindre Venise et l'Italie pour les nobles venus accomplir leur Grand Tour et il rêverait de réaliser un programme d'une plus vaste ampleur, pour le compte d'un souverain, ce qui expliquerait son attrait pour les cours d'Europe centrale[4]. C'est ainsi qu'il arrive à Dresde en 1747 et qu'en 1748, il est nommé Peintre du roi, aux côtés d'Alexander Thiele (1685-1752) et de Christian Wilhelm Ernst Dietrich (1712-1776) : sa pension annuelle est de moitié supérieure à celle de Thiele, ce qui dit bien la haute estime dans laquelle le tient Frédéric-Auguste II. Bellotto garde cette situation jusqu'à la guerre de Sept Ans : il quitte Dresde lors de l'invasion de la Saxe par les armées prussiennes et se rend à Vienne, puis à Munich. De retour à Dresde à la fin de la guerre, il devient professeur de perspective à l'Académie de peinture, mais comme le régent de Saxe, le prince Xavier, réduit les dépenses de la cour afin de faire de drastiques économies budgétaires, Bellotto quitte la Saxe en 1766 et prend la route de la Russie, afin de se mettre au

[1] Alessandro BETTAGNO, « *Il Bellotto 'italiano'* », in Sergio MARINELLI (dir.), *Bernardo Bellotto. Verona et le città europee*, Milan, 1990, p.14.
[2] Stefan KOZAKIEWICZ, *op. cit.*, p.79.
[3] Gregor J. M. WEBER, « *Bernardo Bellotto in Dresden (1747-1758 und 1762-1766)* », in Wilfrid SEIPEL (dir.), *op. cit.*, p.81.
[4] Andrzej ROTTERMUND, « *Von Venedig nach Warschau* », in Wilfrid SEIPEL (dir.), *op. cit.*, p.20.

service de la tsarine Catherine II, mais il s'arrête à Varsovie et devient peintre du roi Stanislas II Auguste Poniatowski : c'est là qu'il meurt en 1780.

2) L'art de Bellotto

Ainsi, en 1747, Frédéric-Auguste II estime nécessaire de recruter un troisième peintre de cour, qu'il estime suffisamment pour le placer immédiatement au-dessus de ses deux collègues. Il convient alors de se demander ce qu'il attend de lui. En effet, il existe à Dresde une tradition de la peinture de ville directement héritée de la peinture flamande (sans passer par l'intermédiaire de l'Italie), dont Thiele est le principal représentant[1]. Né à Erfurt en 1685, celui-ci arrive à Dresde vers 1715 et y apprend la peinture à l'huile auprès d'un peintre d'origine hongroise, Adam Mányoki[2]. Auguste le Fort lui commande des tableaux représentant les fêtes de cour, la fête de Saturne en 1719, les carrousels des carnavals de 1722 et de 1723, la manœuvre de Zeithain en 1730, mais dès cette époque, Thiele se fait connaître du public par ses peintures de paysage. Après dix ans au service des princes de Schwarzburg Sondershausen de 1728 à 1738, il retourne au service des Wettin et c'est dans cette dernière période de sa vie qu'il peint de nombreux paysages. De 1738 à sa mort en 1752, il doit livrer quatre tableaux par an et, d'après A. Fröhlich, sur le total, une trentaine (soit la moitié), concernent Dresde et ses environs[3]. Le plus souvent, il s'intéresse d'abord à l'intégration de la ville dans un paysage beaucoup plus vaste, celui des collines qui bordent la moyenne vallée de l'Elbe. Il peint ainsi cinq vues de Dresde depuis les collines de la rive droite, respectivement depuis Loschwitz (en amont de Dresde), Neudorf (actuel quartier de Pieschen), la route de Bautzen, la route de Moritzburg et les collines de Lößnitz. D'autres tableaux montrent Dresde de plus près, respectivement depuis la rive gauche, en aval du pont, l'ouest de Neustadt et la rive droite de l'Elbe[4].

Ce fait est oublié par la quasi-totalité de l'historiographie concernant Bellotto, qu'elle soit allemande ou italienne : le Vénitien n'est pas le premier peintre de paysage recruté par Frédéric-Auguste II, mais en 1738, celui-ci fait revenir à Dresde un peintre allemand précisément réputé pour ses paysages. Ainsi, D. Succi et A. Delneri ont sans doute tort d'insister sur le fait que « l'arrivée de Bellotto coïncide avec l'achèvement de la plupart des

[1] Moritz STÜBEL, *Der Landschaftsmaler Johann Alexander Thiele und seine sächsischen Prospekte*, Leipzig, 1914.
[2] Après avoir travaillé pour le prince de Transylvanie François II Rákóczi, Adam Mányoki est présenté par le comte Bielinski à Auguste le Fort et devient portraitiste à la cour de Saxe en 1717.
[3] Anke FRÖHLICH, *Landschaftsmalerei in Sachsen in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, Weimar, 2002, p.81-88.
[4] Cf. Moritz STÜBEL, *op. cit.*, p.51.

travaux[1] » : le recrutement du peintre vénitien n'a pas pour fonction de peindre une ville maintenant achevée (qui, au demeurant, ne l'est que dans l'imagination de D. Succi et A. Delneri), car la cour de Dresde entretient un peintre de paysage depuis 1738. Dans ces conditions, pourquoi en recruter un deuxième en 1747 ? Il faut tout d'abord prendre en considération l'âge de Thiele qui, né en 1685, a alors plus de soixante ans : l'électeur souhaite sans doute assurer la relève. Cette hypothèse permet de comprendre un détail constamment relevé par les historiens qui citent le premier tableau peint par Bellotto à Dresde : au premier plan, le peintre se représente lui-même, en train de dessiner le paysage, et l'on trouve à sa droite, Thiele et, à sa gauche, l'élève de ce dernier, Dietrich[2]. Thiele, vieillard appuyé sur une canne, désigne du doigt la direction de Neustadt. L'on peut certes voir dans ce geste une façon d'indiquer au spectateur ce qu'il doit regarder, mais cette interprétation est réductrice car elle fait fi de l'autonomie du tableau et de l'habitude qu'a Bellotto de raconter de petites histoires au moyen de vignettes constituées par des groupes de trois ou quatre personnages. Ce geste de désignation peut être interprété autrement : Thiele, qui a une forte expérience en matière de peinture de paysage et qui a précisément été recruté à cette fin à Dresde en 1738, montre à Bellotto un sujet digne d'être porté sur la toile. Par là, Bellotto s'inscrit dans la continuité avec celui dont l'historiographie n'a pas vu qu'il était son prédécesseur à la cour de Dresde : ce n'est pas une humiliation du peintre vénitien car, si l'on suit l'hypothèse d'A. Rottermund, son recrutement à Dresde l'élève au contraire bien au-dessus de son statut d'artisan membre d'une corporation. De ce point de vue, se représenter en compagnie de Thiele et de Dietrich est plutôt l'expression de sa fierté d'être devenu peintre au service d'une cour prestigieuse, conduite par un prince dont la réputation parmi les connaisseurs en matière d'art n'est plus à faire.

Ce désir de trouver un successeur à Thiele n'est cependant pas suffisant, autrement, Frédéric-Auguste II aurait pu se contenter de son élève, Dietrich : l'électeur semble souhaiter une inflexion dans la peinture de ville, ce qui peut expliquer qu'il ait recruté un peintre formé à une autre école que celle de la Saxe. Négligeant le contexte, l'historiographie n'a guère prêté attention à un fait pourtant clairement mis en valeur par M. Stübel dès 1914. En 1746, Thiele peint un tableau représentant Dresde depuis la rive gauche de l'Elbe, en aval du pont,

[1] Dario SUCCI, Annalia DELNERI, « *Le vedute incise et dipinte di Bellotto* », in *Bernardo Bellotto detto il Canaletto*, Venise, 1999, p.12 : « *L'arrivo di Bellotto coïncise con la chiusura della maggior parte dei cantieri* ». En réalité, il n'est pas du tout certain que, vers 1747, les Wettin aient considéré leur ville-résidence comme achevée : l'aménagement du Nouveau Marché, le lotissement du faubourg Am Sand et l'embellissement des fortifications de Neudresden vont à l'encontre de cette idée. Cela seul doit nous rendre sceptiques envers l'hypothèse de D. Succi et A. Delneri.

[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602.

avec, au premier plan, le bastion Soleil, au centre, Neustadt avec le Corps de garde et une partie de la vénerie électorale, puis le pont sur l'Elbe et, sur la droite, les édifices du comte de Brühl, le palais Fürstenberg, l'église Notre-Dame et l'église catholique de cour[1]. Ce panorama est fort semblable à celui peint par Bellotto seulement deux ans plus tard, en 1748 : ici, l'on voit le bastion Soleil dominé par l'église catholique de cour, le pont sur l'Elbe et Neustadt, depuis la vénerie jusqu'au Palais Japonais[2]. Les deux perspectives sont différentes et la proximité de la date de réalisation doit nous étonner : doit-on supposer que Frédéric-Auguste II n'est pas complètement satisfait par le tableau de Thiele ? Sans aller jusque là, il est en tout cas incontestable qu'en demandant à Bellotto un tableau dont il possède pour ainsi dire l'équivalent, l'électeur escompte trouver dans le peintre vénitien d'autres qualités que celles qui font la réputation de Thiele et c'est sans doute cela qui est décisif dans le recrutement du peintre vénitien.

Alors que la principale qualité de Thiele consiste à peindre des paysages, à en montrer l'harmonie, Bellotto est d'abord un spécialiste de la védute, c'est-à-dire de la représentation d'un panorama urbain ou d'une large partie d'une ville montrée en elle-même et non comme un élément parmi d'autres dans un paysage de plus grande envergure. En recrutant Bellotto, Frédéric-Auguste II fait venir à Dresde un artiste qu'il sait être un spécialiste de la grande peinture de ville[3] : n'importe quel peintre de paysage ne ferait pas fait l'affaire et vu la capacité de l'électeur à recruter les hommes les plus compétents, il faut supposer que son projet est de faire représenter sa ville-résidence et qu'à cette fin, il choisit l'artiste qui lui semble le mieux préparé à la réalisation de ce dessein. N'oublions pas que Frédéric-Auguste II et Algarotti connaissent de Bellotto au moins sa védute vénitienne centrée sur le Grand Canal et le palais Foscari : le peintre a montré sa capacité à représenter l'harmonie entre la ville et le Grand Canal. Cela conduit à nuancer une thèse couramment énoncée : par ses védutes, Bellotto aurait inventé une nouvelle façon de regarder Dresde, en mettant l'accent sur le rôle de l'Elbe dans la beauté de la ville-résidence. Si l'on estime au contraire que Frédéric-Auguste II invite Bellotto en complète connaissance de cause, cela signifie que l'électeur souhaite que soit montré le rôle de l'Elbe dans l'image de Dresde, à l'instar du rôle du Grand Canal dans l'image de Venise. Dans ce cas, Bellotto n'est pas un inventeur, mais plutôt un révélateur et la diffusion de ses tableaux a permis d'accomplir complètement (et

[1] Alexander THIELE, Gemälde Galerie Alte Meister 3831.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 607.
[3] Henner MENZ, « *Die Dresdner Veduten Bernardo Bellottos und ihre figürliche Staffage* », *Jahrbuch der Stattlichen Kunstsammlungen Dresden*, 1, 1959, p.36, signale à ce propos qu'Antonio Canal et Bernardo Bellotto ont été parmi les premiers à faire des séries de védutes en grand format et représentant une seule ville.

peut-être au-delà de ses espérances) les souhaits de Frédéric-Auguste II : par l'œuvre de Bellotto, l'Elbe devient un élément incontournable de la représentation de Dresde, au détriment des autres points de vue possibles. Dans ce cas, ce n'est pas un hasard si les quatre premiers tableaux peints par Bellotto à Dresde sont justement centrés sur l'Elbe, selon quatre directions différentes, ce qui permet d'avoir une vision totale du rôle joué par le fleuve dans l'image de la ville.

La réputation de Bellotto comme peintre de védutes est indissociable de sa capacité à représenter fidèlement la réalité : ses tableaux sont d'une telle exactitude topographique qu'ils fournissent une base sûre pour l'histoire locale et pour la reconstitution des villes partiellement ou totalement disparues. Ce fait, connu de longue date, a naturellement intrigué les historiens de l'art, qui se sont demandé si le peintre a utilisé ou non un instrument optique appelé chambre obscure, lequel permet d'observer le relief depuis un seul point focal et de projeter le résultat sur un plan. Il n'y a pas d'accord entre les historiens actuels, mais le fait qu'ils n'argumentent guère leur position ne permet pas de trancher : ainsi, dans le catalogue de l'exposition de 2005 au *Kunsthistorisches Museum* de Vienne, A. Rottermund affirme sans preuve que Bellotto a utilisé une chambre obscure ou un instrument équivalent, mais quelques pages plus loin, K. Schütz estime qu'il n'est pas complètement certain que Bellotto ait utilisé un tel instrument[1]. En l'absence de sources incontestables, le seul moyen de résoudre le problème consiste à partir des tableaux réalisés, comme le fait H. A. Fritzsche en 1936 : par le biais de la géométrie, il tente de prouver que Bellotto a bel et bien utilisé une chambre obscure, mais son raisonnement n'est pas valide et l'on n'en peut rien déduire quant à la véracité ou la fausseté de sa conclusion[2]. Quels que soient les moyens employés, il est au

[1] Andrzej ROTTERMUND, « *Von Venedig nach Warschau* », in Wilfried SEIPEL (dir.), *op. cit.*, p.13 et Karl SCHÜTZ, « *Bernardo Bellottos Wirklichkeit: die Korrektur der Realität zum Kunstwerk* », *ibidem*, p.53. Il est intéressant de remarquer qu'il existe une même incertitude quant à l'emploi d'une chambre obscure par le peintre français Joseph Vernet, célèbre pour ses védutes des ports de France.

[2] Hellmut Allwill FRITZSCHE, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto*, Burg bei Magdeburg, 1936, p.151-173. À notre connaissance, cet ouvrage est le seul développant cette question, mais il comporte de nombreuses erreurs historiques et surtout, son raisonnement géométrique est faux. La base de son raisonnement consiste à distinguer trois types de perspective, la perspective libre (où l'on dessine ce que l'on voit comme on le voit), la perspective centrale (où l'on suit les lois de la géométrie) et la perspective mécanique (où l'on fait apparaître le relief dans le champ de projection d'un appareil, ce qui, pour Fritzsche, est le système employé dans la photographie) : cette distinction est fausse, car la perspective employée pour la photographie est la perspective centrale. Par ailleurs, Fritzsche ajoute une deuxième erreur : il prétend à tort que, dans la perspective centrale, il ne doit y avoir qu'un seul point de fuite. Examinant le tableau de Bellotto représentant la cour du Zwinger (Gemälde Galerie Alte Meister 629), il observe qu'il y a deux points de fuite et, sur la base de la deuxième erreur, il en déduit que Bellotto n'a pas employé la perspective centrale et comme il est évident à l'œil nu que Bellotto n'a pas employé la perspective libre (*sic*), il en conclut qu'il a employé la perspective mécanique. Sur la base de la première erreur, il en déduit que le peintre a utilisé une chambre obscure. Puisque le raisonnement est faux, l'on ne peut pas savoir si la conclusion est vraie ou non. Nous remercions Nadine Saudraix et Anthony Lepin pour leurs éclaircissements sur ces questions de géométrie.

moins certain que Bellotto sait représenter fidèlement sur un plan une réalité en trois dimensions : c'est pour cette raison qu'en 1764, il est nommé professeur de perspective à l'Académie de peinture de Dresde.

Cette qualité du peintre a sans doute été décisive dans son recrutement par Frédéric-Auguste II. Le décret royal détaillant les obligations de Bellotto comme peintre de cour a certes été perdu, mais, comme le fait remarquer G. Weber, l'on peut s'appuyer sur le décret du 26 avril 1753 qui ordonne à Bellotto de peindre le bourg de Pirna et exige une représentation topographiquement exacte de la réalité[1]. L'on peut raisonnablement penser que les mêmes exigences s'appliquaient aux védutes représentant Dresde, à plus forte raison si l'on songe que c'est là un domaine où excelle Bellotto, à la différence de Thiele et de l'école saxonne du paysage. Cela signifie que Frédéric-Auguste II tient à disposer d'une représentation exacte de sa ville-résidence : il s'agit de montrer objectivement ce que Dresde est devenue grâce à l'ascension des Wettin. Puisque cette image doit être diffusée et que l'on veut convaincre le public, la fantaisie n'a pas sa place, mais plus la représentation sera fidèle à la réalité, plus l'argument portera : la nouvelle splendeur de Dresde n'est pas le fruit de l'imagination des Wettin ou de leur peintre, elle n'est pas le résultat d'un art mensonger, elle est un fait tangible. C'est ici le même phénomène que la description imprimée publiée pour la première fois par J. C. Crell en 1719. Les Wettin ont tout intérêt à cette objectivité : c'est pourquoi Frédéric-Auguste II l'exige de Bellotto qu'il a recruté parce qu'il sait que c'est un peintre habile en la matière.

Et pourtant, il serait naïf de s'en tenir là : les historiens qui utilisent les tableaux de Bellotto comme source primaire, en se fondant sur leur exactitude photographique, semblent oublier que même en l'absence de falsification, une photographie peut servir à manipuler celui qui la regarde. L'objectivité de la réalité représentée n'est pas nécessairement contradictoire avec une intention qui, elle, est par définition subjective : choisir tel sujet, tel angle est le résultat d'une intention du photographe, ou, ici, du peintre, que celle-ci soit uniquement esthétique, ou bien socialement et politiquement engagée. Autrement dit, en dépit du souhait du reportage, il y a une construction, non seulement à l'échelle de la série, mais aussi à celle du tableau individuel. Cela est évident dès que l'on regarde les personnages qui peuplent les tableaux de Bellotto : ils ne sont pas le résultat d'un instantané photographique, mais d'une réflexion d'un peintre qui choisit avec soin qui il représente à quel endroit.

[1] Gregor J. M. WEBER, « *La libertà di un pittore di vedute. Bernardo Bellotto a Dresda* », in Bożena Anna KOWALCZYK, Monica DA CORTÀ FUMEI (dir.), *op. cit.*, p.16.

H. A. Fritzsche signale ainsi que Bellotto s'entraînait à dessiner divers types de personnages[1]. Ils donnent sens aux tableaux en ce qu'ils servent à restituer la vie qui habite Dresde.

Par ailleurs, la manipulation de la réalité par Bellotto va beaucoup plus loin. Comme le font remarquer à juste titre D. Succi et A. Delneri, le but ultime est de montrer une ville idéale[2]. Cela n'est pas nécessairement contradictoire avec l'exigence d'objectivité : il s'agit de donner l'illusion que la ville réelle se conforme objectivement à la ville idéale, ce qui impose de faire des choix dans les sujets représentés tout en donnant l'illusion de l'exhaustivité, et de transformer discrètement certains éléments. Bellotto donne ainsi une image de la réalité et ce serait faire erreur que considérer ses tableaux comme une source primaire incontestable car échappant à toute manipulation. Il est par exemple connu que Bellotto représente une église catholique de cour qui n'est pas celle de la réalité : à l'époque de la réalisation de ses tableaux, la tour de l'église n'est pas achevée et Bellotto la représente à partir des plans de Chiaveri publiés sous forme d'estampe par Zucchi, alors que ceux-ci ont finalement été changés par le successeur de Chiaveri, Knöffel[3]. Si Bellotto était un peintre réaliste, il se serait contenté de peindre le chantier en cours, mais comme son projet est de montrer la splendeur de la ville-résidence, il est impensable de ne pas idéaliser l'église catholique de cour, tandis que les échafaudages sont là pour rappeler que le chantier n'est pas achevé. Ces manipulations peuvent toutefois être beaucoup plus subtiles et A. Rottermund signale que « dans ses panoramas urbains, [le peintre] surélève fréquemment les tours des églises et des hôtels de ville, afin de montrer par ce biais le prestige des institutions en question.[4] » L'inexactitude picturale a ainsi une fonction politique, c'est pourquoi on la trouve non seulement dans les tableaux de Dresde, mais aussi dans ceux de Vienne, de Munich et de Varsovie. L'historiographie récente insiste sur la façon dont Bellotto transforme la réalité : selon K. Schütz, si l'on compare ses tableaux avec des photos prises depuis exactement le même endroit que le peintre, l'on voit des différences qui, à l'œil nu, ne sont guère perceptibles[5]. Bien que la fidélité à la réalité soit importante dans le projet, l'idéalisation esthétique, mais aussi politique, en fait partie : Bellotto ne fait pas une copie de la réalité, il en montre la vérité.

---

[1] Hellmut Allwill FRITZSCHE, *op. cit.*, p.112.

[2] Dario SUCCI, Annalia DELNERI, „*Le vedute incise e dipinte di Bellotto*", in *Bernardo Bellotto detto il Canaletto*, Venise, 1999, p.12 : « *La realtà fenomenica diventa la* forma urbis *ideale e, come la Venezia di Canaletto, anche la Dresda di Bellotto assurge a mito le uni divulgazione è affidata alle stampe*. »

[3] Stefan KOZAKIEWICZ, *op. cit.*, p.107-108.

[4] Andrzej ROTTERMUND, « *Von Venedig nach Warschau* », in Wilfried SEIPEL (dir.), *op. cit.*, p.23 : « *Oft erhöht er in seinen Stadtansichten die Türme von Kirchen und Rathäusern, um auf diese Weise das Prestige der jeweiligen Institution zu zeigen.* »

[5] Karl SCHÜTZ, « *Bernardo Bellottos Wirklichkeit: die Korrektur der Realität zum Kunstwerk* », in Wilfried SEIPEL (dir.), *op. cit.*, p.58.

3) L'unité du corpus

Chaque tableau de Bellotto pris individuellement est une construction qui a un sens. La proposition doit être élargie : ce qui est vrai du tableau individuel l'est aussi de l'ensemble d'un corpus résultat d'une commande royale. C'est là un fait incontestable. Un argument décisif est celui de la légende des eaux-fortes que Bellotto réalise à partir de ses tableaux en grand format et vend sur les marchés d'art. À quatre reprises, plus précisément, pour les quatre premières védutes, la légende apporte cette précision : « Ce tableau fait ordre de Sa Majesté le Roy de Pologne et Élect[eur] de Sax[e][1] ». Ces eaux-fortes sont réalisées au même moment que les tableaux, entre 1747 et 1749, ce qui signifie qu'une telle légende peut servir de faire-valoir à la vente : ce qui fait le prix de ces gravures, c'est qu'elles sont la copie d'un tableau commandé par un souverain dont toute l'Europe connaît la sûreté de goût en matière d'art. De la sorte, le prestige du commanditaire rejaillit sur le tableau lui-même, au point de devenir un argument de vente. Il est ainsi incontestable que les quatre premières védutes sont le résultat d'une commande royale. Il est par ailleurs vain d'objecter l'absence d'une telle légende sur les eaux-fortes correspondant aux dix autres védutes de Dresde : ces dernières sont réalisées après 1750, à un moment où la réputation de Bellotto n'est plus à faire, où son seul nom suffit à faire vendre une gravure, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer le prestige de son commanditaire. En effet, pourquoi seule une petite partie du corpus serait-elle le résultat d'une commande de Frédéric-Auguste II, tandis que le reste ne serait que le fruit de la liberté artistique de Bellotto ? Cette hypothèse n'est pas admissible, car elle conduit à ruiner l'unité du corpus.

Or l'ensemble des quatorze védutes de Dresde forme bien une série complète, ce qui peut se prouver même en l'absence de sources écrites. Tous les papiers personnels de Bellotto ont brûlé avec sa maison, lors du bombardement du faubourg de Pirna en juillet 1760 et, à notre connaissance, l'on ne trouve rien aux archives de Saxe concernant Bellotto et Dresde. Il nous faut donc raisonner uniquement à partir de ce dont nous disposons, c'est-à-dire les tableaux, les eaux-fortes, les inventaires du château de Dresde et la commande, certes mineure, mais tout de même équivalente, des védutes du bourg de Pirna[2]. Alors qu'il est certain qu'il y a eu commande royale, l'on ignore tout de son contenu : qu'a demandé exactement Frédéric-

[1] Cf. Annalia DELNERI, « *Le acqueforti* », in *Bernardo Bellotto detto il Canaletto*, Venise, 1999, p.75-117.

[2] Une telle façon de raisonner nécessite beaucoup de prudence. Un problème similaire se retrouve au niveau des védutes de Varsovie : Bellotto ne représente pas la totalité de la capitale de la Pologne, mais des choix ont été faits dont l'interprétation, en l'absence de source écrite, est malaisée. Cf. sur ce point Mieczyslaw WALLIS, *Canaletto Malarz Warszawy*, Varsovie, 1954 et, plus récemment, Stéphane LOIRE, Hanna MALACHOWICZ, Andrzej ROTTERMUND (dir.), *Bernardo Bellotto. Un peintre vénitien à Varsovie*, Paris, Milan, 2004.

Auguste II (peut-être d'ailleurs sur les suggestions d'Algarotti) ? L'électeur impose-t-il le nombre de tableaux ? Est-il à l'origine du choix des sujets ? Quel rôle joue-t-il dans la composition de chaque tableau ? N'oublions pas que Frédéric-Auguste II a toutes les compétences nécessaires pour établir un programme iconographique précis : par ailleurs, dans le décret du 26 avril 1753, il donne à Bellotto des consignes détaillées pour la réalisation des védutes de Pirna. Nous ne voyons pas ce qui ferait qu'il n'en ait pas été de même pour Dresde. Faute de sources, il n'est pas possible de connaître le contenu précis de la commande royale, ce qui signifie que l'on ne peut guère faire la part entre les souhaits de Frédéric-Auguste II et la liberté de Bellotto. Toutefois, est-ce si important ? Un peintre de cour, chargé d'une telle commande, qui lui permet d'accomplir son désir de réaliser une série d'envergure pour un prince réputé dans le monde des arts, ne peut que tenter de satisfaire le prince en question : il peut y avoir concordance entre le souverain et l'artiste qu'il emploie, c'est pourquoi l'on ne peut se contenter de la vision romantique qui dresse la liberté de l'artiste contre les intentions du prince[1].

Puisque l'on ne peut pas résoudre le problème de la commande royale en amont, peut-être peut-on y parvenir en aval, en partant du résultat, c'est-à-dire des quatorze tableaux peints par Bellotto entre 1747 et 1753. Or, puisque l'on ignore le contenu initial de la commande, l'on ne peut pas savoir si le corpus est achevé et l'historiographie en déduit qu'il faut l'analyser tel un corpus inachevé, ce qui interdit d'en analyser l'unité, la cohérence ou les intentions. Une telle façon de procéder est en réalité contestable, car elle conduit à négliger, voire à ignorer la question, pourtant centrale, de la commande royale. En effet, Bellotto ne peint pas la totalité de la ville de Dresde : il manque en particulier le château de résidence, le palais du Taschenberg ainsi qu'une représentation de Neudresden depuis le sud et l'est. L'on ne peut pas attribuer une telle absence à l'inachèvement du corpus, car ce serait présupposer que Frédéric-Auguste II a ordonné à Bellotto de peindre toute la ville de Dresde, et cela, nous n'en savons rien : l'absence de certains sujets ne prouve pas l'inachèvement du corpus. Or, en 1753, l'électeur de Saxe ordonne à Bellotto de se rendre à Pirna afin de réaliser onze védutes de ce bourg et des forteresses de Königstein et de Sonnenstein. Ce seul fait doit nous conduire à penser que la série de Dresde est bel et bien achevée : si tel n'était pas le cas, quelle urgence y aurait-il à peindre Pirna dès 1753 ? Il faut alors en conclure que le corpus est achevé et que

[1] Le phénomène est du même ordre que celui des relations entre Auguste le Fort et Pöppelmann. Celui qui passe une commande a certes une idée en tête, mais il peut être agréablement surpris par un résultat qu'il n'a pas complètement prévu et s'il n'en est pas satisfait, il a tout le loisir de le faire savoir ; réciproquement, celui qui exécute cette commande peut être inspiré par son commanditaire et chercher à en réaliser au mieux les intentions. Les relations entre le souverain et l'artiste ne sont pas conditionnées par l'affrontement de deux volontés irréductiblement dressées l'une contre l'autre et l'on ne peut exclure un enrichissement mutuel.

c'est par la volonté royale que certains sujets n'ont pas été représentés : pour cette raison, il faut remettre la commande royale au centre de l'analyse de la série de Dresde et tenter d'en cerner le contenu et les enjeux.

G. Weber a bien montré l'unité de ce corpus dans sa contribution au catalogue de l'exposition qui s'est tenue à Cologne en 2003[1]. Tous les tableaux ont exactement le même format (sauf deux, représentant respectivement les églises Sainte-Croix et Notre-Dame) et tous fonctionnent par paire. Nous avons ainsi deux panoramas depuis la rive droite de l'Elbe (l'un en amont et l'autre en aval du pont), deux depuis la rive gauche (de part et d'autre de l'église catholique de cour), deux pour le Vieux Marché, deux pour le Nouveau Marché, deux pour les églises Sainte-Croix et Notre-Dame et deux centrés sur les douves des pavillons du Zwinger. Seuls les tableaux représentant respectivement la cour du Zwinger et le marché de Neustadt échappent à ce principe d'organisation par paire[2]. De ce principe d'organisation, il faut déduire que Bellotto n'improvise pas la série, mais qu'il sait exactement où il va. Un tel principe permet de créer l'illusion d'une représentation totale de la réalité, ce qui est particulièrement net dans huit des tableaux de la série, les quatre panoramas peints depuis l'une ou l'autre rive du fleuve et les quatre vues du Nouveau et du Vieux Marché. Bellotto invite le spectateur à faire une opération physiquement impossible, regarder le même objet de deux points de vue opposés, dans deux directions croisées : de la sorte, l'on peut en avoir une vision presque totale. Ceci est confirmé par un deuxième phénomène constaté par G. Weber : si l'on dispose ces paires de façon à avoir un élément à sa gauche, et l'autre à sa droite, alors, en se plaçant exactement au milieu, le spectateur voit correctement les deux tableaux de la paire. Il serait vraiment étonnant que ce ne fût là qu'une coïncidence et il est plus raisonnable de penser que c'est au contraire le résultat d'une demande précise : nous pouvons alors conclure avec G. Weber que Bellotto, avant même de peindre, sait très bien comment il va exposer ses tableaux, ce qui implique que la commande royale a été vraiment précise.

Puisque l'électeur et le peintre savent comment la série doit être organisée et disposée, il convient de s'interroger de plus près sur la fonction de la commande de Frédéric-Auguste II. Celui-ci cherche à faire de Dresde une capitale culturelle de rang européen : l'un des moyens en est la transformation du bâtiment des écuries en galerie de peinture entre 1744 et 1746. Toutefois, c'est aller trop vite que d'en conclure que le recrutement de Bellotto et la série des védutes de Dresde ont pour fin de meubler la nouvelle galerie de peinture : celle-ci

[1] Gregor J. M. WEBER, « *Die Veduten Dresdens von Bernardo Bellotto. Anmerkungen zu ihrer frühen Geschichte und Konzeption.* », in *Kunst für Könige. Malerei in Dresden im 18. Jahrhundert*, Cologne, 2003, p.59-71.

[2] C'est là le seul argument sérieux permettant de penser que la série est inachevée.

n'est pas destinée à accueillir des tableaux de peinture contemporaine, mais des œuvres plus anciennes dont la réputation assoira celle de la nouvelle galerie, c'est en particulier le but de l'acquisition de la prestigieuse collection du duc de Modène en 1746. Que souhaite donc faire Frédéric-Auguste II de la série de védutes qu'il commande à Bellotto en 1747 ? Une hypothèse convaincante est avancée par G. Weber : d'après l'inventaire des tableaux de l'électeur, réalisé par Matthias Oesterreich en 1754, les védutes de Bellotto sont rangées dans une réserve, avec d'autres tableaux de peintres vénitiens contemporains[1]. Or, le comte Algarotti soumet à Frédéric-Auguste II un projet de création d'une galerie d'art contemporain, au moment même où le bâtiment des écuries devient une galerie d'art ancien : c'est pourquoi G. Weber conclut que les védutes de Bellotto étaient probablement destinées à cette galerie d'art contemporain qui n'a finalement jamais vu le jour. Par la suite, elles sont suspendues dans les appartements privés du château de résidence et ce n'est qu'en 1817 qu'elles rejoignent la Galerie de peinture des maîtres anciens[2].

Cela ne signifie cependant pas qu'aucune publicité ne leur a été donnée et qu'elles ne jouent qu'un rôle limité dans la diffusion des merveilles de Dresde. En effet, le favori de Frédéric-Auguste II, le comte de Brühl, souhaite disposer lui aussi de la série commandée par l'électeur et Bellotto peint un double de treize des quatorze tableaux de la série royale[3]. À la différence de la première, cette seconde série est exposée au public, dans la galerie de peinture du comte de Brühl construite entre 1742 et 1744 sur le rempart qui borde l'Elbe. Par ailleurs, la série des quatorze védutes de Bellotto est un élément décisif dans la publication des merveilles de Dresde à l'échelle de toute l'Europe : dans sa monographie parue en 1736, H. Fritzsche recense trente-sept gravures de Bellotto, dont vingt-huit sont des reproductions de tableaux déjà réalisés, parmi lesquelles seize peuvent être datées des années 1747-1766. Ces eaux-fortes ne sont pas de simples copies des tableaux existants, puisque le peintre y introduit les modifications que la réalité a connues depuis l'époque du tableau : par exemple, l'eau-forte représentant Dresde depuis la rive gauche de l'Elbe montre que le clocher de l'église catholique de cour a été achevé depuis l'époque du tableau correspondant (Gemälde Galerie Alte Meister 608) ; de même, l'eau-forte représentant le fossé de Dresde et les galeries du Zwinger ajoute la buanderie de cour construite de 1754 à 1758 et naturellement

[1] Gregor J. M. WEBER, „*Bernardo Bellotto in Dresden (1747-1758 und 1762-1766)*", in Wilfried SEIPEL (dir.), *op. cit.*, p.83.

[2] Gregor J. M. WEBER, « *Die Veduten Dresdens von Bernardo Bellotto. Anmerkungen zu ihrer frühen Geschichte und Konzeption* », in *Kunst für Könige*, *op. cit.*, p.59-63.

[3] Stefan KOZAKIEWICZ, *op. cit.*, p.84-85 et p.100-103. L'on ne sait pas quel est le tableau manquant : il s'agit soit de la cour du Zwinger (Gemälde Galerie Alte Meister 629), soit de l'église Notre-Dame (Gemälde Galerie Alte Meister 617). Ces deux tableaux manquent actuellement dans la série du comte de Brühl, conservée en Russie depuis qu'elle a été achetée par Catherine II en 1768 : l'un des deux n'a jamais été réalisé et l'autre a été perdu.

absente du tableau correspondant, lequel a été peint entre 1749 et 1753[1]. Ces estampes sont diffusées à large échelle et permettent de faire connaître la splendeur de la ville-résidence.

Ainsi, Bellotto est appelé à Dresde par Frédéric-Auguste II qui souhaite se doter d'une galerie de peinture contemporaine comportant, entre autre, une série de védutes de sa ville-résidence. Il en résulte un corpus de quatorze tableaux dont on ne peut nier l'unité et que l'on doit considérer comme le résultat d'une commande royale destinée à montrer la réalité de Dresde comme ville-résidence des Wettin albertins. La publication sous forme d'eaux-fortes est un excellent moyen de diffusion de l'image de la ville. Avant d'en venir à l'image que Bellotto donne de Dresde, il est nécessaire de décrire, même brièvement, chacun des tableaux de la série.

B- Les tableaux de Bellotto

1) Les quatre panoramas de 1747-1748

Bellotto peint son premier tableau l'année même de son arrivée à Dresde, en 1747 : il s'agit d'un panorama de la ville de Dresde, peint depuis la rive droite de l'Elbe, en aval du pont, plus précisément, depuis le jardin Hoffmann[2]. Bellotto, qui joue ici son avenir à Dresde, se met en avant, non seulement au moyen d'un cartouche « *Bernardo Bellotto detto Canaletto* », mais aussi en se peignant lui-même en compagnie des deux principaux peintres de Dresde, Thiele et Dietrich. La diagonale médiane du tableau est constituée par l'Elbe : le fleuve est un lieu d'activité, avec plusieurs bateaux à voile, des barques et des pêcheurs, qui montrent l'importance de l'Elbe pour l'approvisionnement de Dresde en poisson et pour le commerce international de la Bohême à la mer du Nord. Au milieu du tableau, l'on peut voir l'unique pont qui relie Neudresden et Neustadt, tel que Pöppelmann l'a reconstruit de 1727 à 1730 : lieu de passage et de promenade, ce pont est fréquenté par une foule relativement nombreuse. En rive droite, l'on distingue une rangée de façades baroques précédées d'un jardin donnant sur l'Elbe : ici, Bellotto montre des aspects de la vie quotidienne, telle cette femme qui suspend son linge, ou cet homme conduisant une charrette tirée par un bœuf, ou encore les trois personnages sur une échelle en train de construire un mur. Les jeux de lumière font que le regard n'est pas attiré par cette partie de la ville-résidence, mais plutôt par la rive gauche de l'Elbe, où Bellotto peint tout ce qui a été fait depuis moins de vingt ans : sur les fortifications du bord de l'Elbe, on voit les bâtiments que le comte de Brühl vient de faire

[1] Hellmut Allwill FRITZSCHE, *op. cit.*, p.137-150.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602.

bâtir, notamment la galerie de peinture au devant de laquelle on distingue un couple, vraisemblablement le comte de Brühl et son épouse, puis la bibliothèque, le pavillon de jardin et le jardin lui-même. Le premier tableau de Bellotto montre ainsi tout le résultat du mécénat exercé par le favori de Frédéric-Auguste II : le château de résidence est présent, mais en retrait par rapport aux constructions du premier ministre. La rive gauche présente une seconde caractéristique, l'affirmation de la double identité religieuse de la ville-résidence, avec l'église Notre-Dame qui domine le panorama et, à l'arrière-plan, l'église catholique de cour en train d'être construite représentée sans sa tour.

Le panorama réciproque est peint en 1748, depuis la rive droite de l'Elbe, en aval du pont[1] : Bellotto s'est placé dans les jardins du Palais Japonais. Ici aussi, le fleuve constitue une diagonale dominante du tableau : une demi-douzaine d'embarcations sont représentées, des barques à fond plat, mais aussi des bâtiments dotés de mats ; à droite du tableau, un passeur s'apprête à traverser l'Elbe au moyen d'une barque. Exactement comme son pendant, ce tableau met en valeur l'activité du fleuve. La rive droite est plutôt dans l'obscurité, comme si elle était symboliquement moins importante, car elle n'est ni bâtie, ni aménagée : l'on distingue simplement une quinzaine de personnages qui vaquent à leurs activités, essentiellement le déchargement de marchandises transportées sur le fleuve. À la différence du premier panorama, celui-ci montre le pont dans toute sa splendeur, comme lieu à la fois de circulation et de promenade. Celui-ci sert également de socle et de faire-valoir à la rive gauche, qui est la partie la plus éclairée du tableau : les jeux de lumière semblent ainsi établir une hiérarchie entre les deux rives de l'Elbe. Ici, trois fonctions de Dresde sont montrées : de façon un peu marginale, le bastion Soleil et l'arsenal donnent à voir son statut de place forte. Par ailleurs, Bellotto met en valeur le rôle de Dresde comme capitale politique et centre de l'État, avec les parties du château édifiées au XVI^e^ siècle (le bâtiment Georges, l'aile ouest, la tour Hausmann, le bâtiment des écuries), mais aussi les bâtiments de la noblesse au service de l'État, le palais du prince de Fürstenberg ainsi que le palais, la bibliothèque et la galerie de peinture du comte de Brühl. Enfin, Bellotto affirme avec force le rôle de Dresde comme capitale religieuse, à la fois luthérienne et catholique : le premier plan est dominé par l'église catholique de cour, comme encastrée dans le château en signe des liens entre la dynastie et le catholicisme. Les deux niveaux de l'église, les statues de Mattielli et la tour sous les échafaudages sont clairement visibles. À l'arrière-plan de l'église catholique de cour, l'on distingue l'église Sainte-Croix. Le tableau est rythmé par deux points hauts, d'une part, les

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 606.

tours de l'église catholique de cour et du château, d'autre part, la coupole de l'église Notre-Dame. Si l'on s'intéresse à l'organisation de l'espace, l'on peut observer que l'aval du pont est dominé par les bâtiments dynastiques (le château et l'église catholique de cour), tandis qu'en amont, la rive droite est l'espace de la noblesse. Le centre du tableau met en valeur les édifices les plus récents (l'église catholique de cour, l'église Notre-Dame, les bâtiments du comte de Brühl), tandis que l'arrière-plan, tel un cadre, est d'abord occupé par les bâtiments les plus anciens.

Les deux autres panoramas urbains datent également de 1748 : à la différence des deux premiers, ils ne montrent guère la ville en amont du pont sur l'Elbe, ils sont plutôt centrés sur la partie aval. Dans un cas, Bellotto se place près de la place du château, en amont du pont, à peu près au niveau du palais Fürstenberg[1]. Comme le château est sur le côté et quelque peu dans l'obscurité, le regard se porte d'abord vers l'église catholique de cour, qui est le point le plus lumineux et le plus élevé du tableau : Bellotto cherche à montrer l'effet que celle-ci doit faire et, à cette fin, il représente l'église dans un état qui n'est pas le sien en 1748, avec sa tour quasiment achevée et les statues de Mattielli déjà montées, mais il manque le parvis tandis que les échafaudages et les blocs de pierre posés à même le sol rappellent que le chantier est loin d'être achevé. En arrière de l'église, l'on voit les habitations de bois des artisans qui ont participé à la construction, ce que l'on appelle le Village Italien, et, tout à l'arrière-plan, l'on devine les fortifications de la ville. La moitié droite du tableau est occupée par l'Elbe et le pont qui l'enjambe : ici, Bellotto montre de près cet élément structurant de la ville et présent à l'arrière-plan des deux tableaux précédent. L'on voit bien quelles sont les transformations faites par Pöppelmann entre 1727 et 1731 : son élargissement, la création des trottoirs, des espaces de repos sur les piliers, les lanternes. Le regard se prolonge vers Neustadt avec quelques maisons bourgeoises et, surtout, le Palais Japonais et son jardin : dans le fond, l'on distingue les collines de Lößnitz. Ce tableau est l'un de ceux qui donne le mieux à voir l'importance de la dynastie pour la ville-résidence, en associant trois réalisations des Wettin, le château, le Palais Japonais et l'église catholique de cour. Ici, les activités humaines ne sont guère présentes, si l'on excepte le personnage qui semble laver son linge dans l'Elbe, un batelier qui quitte la rive droite du fleuve pour en rejoindre la rive gauche, ainsi que deux bateaux à voile. Les autres personnages présents servent surtout de faire-valoir à la dynastie,

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 608. Angelo WALTHER, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto*, Dresde, 1995, p.48, affirme que Bellotto s'est placé dans le jardin du comte de Brühl, au niveau du bastion de la Vierge, mais cela nous paraît doublement impossible : d'une part, ce bastion est beaucoup plus en amont et, à moins de supposer que le peintre ait grossi le champ, l'on devrait alors voir une partie de la Terrasse Brühl ; d'autre part, si Bellotto était dans ce jardin construit sur les remparts de Dresde, la perspective serait davantage dirigée vers le bas, en raison de la différence d'altitude entre le rempart et la place du château.

car Frédéric-Auguste II se rend de la place du château au pont sur l'Elbe et, de là, à Neustadt : trois cavaliers et deux coureurs à pied ouvrent la voie à une voiture ouverte tirée par six chevaux, au passage de laquelle la plupart des personnages s'inclinent et se découvrent, en signe de respect devant la majesté et la sacralité royale. Parmi eux, l'on distingue à leur habit deux Polonais, dont la présence permet de rappeler ce que les Wettin et Dresde doivent à la royauté saxonne de Pologne.

Pour le panorama réciproque, qui date également de 1748, Bellotto choisit un point de vue pour le moins original[1] : il se place dans le domaine électoral d'Ostra, cet espace domestique servant à l'approvisionnement quotidien de la cour et, plus précisément, au niveau des écuries royales situées en avant du bastion Soleil. Le premier plan est occupé par une scène quelque peu décalée dans une série représentant la splendeur de la ville-résidence : l'on voit du linge qui sèche, une lavandière occupée à suspendre son linge, un homme appuyé sur un bâton avec une vache, une famille dans un chariot tiré par quatre mulets, ainsi qu'un couple en bas à gauche. Ces petites scènes sont sans doute destinées à montrer que Dresde n'est pas une morne vitrine de la dynastie, mais que la vie quotidienne des individus de toute condition y est animée. Si Bellotto représente ces gens et ces activités dans cet espace qui appartient normalement à la cour, c'est que ce n'est pas là une chose absurde, mais qu'elle est vraisemblable et qu'elle a même dû se produire. Quoi qu'il en soit, cela signifie que l'essentiel est rejeté à l'arrière-plan : la moitié droite est dominée par l'église catholique de cour sous des échafaudages et, en avant, par les fortifications avec les douves, le bastion Soleil et la sortie de secours, qui peut servir en cas de siège. Ce panorama est le premier à mettre en valeur Neustadt : le point de vue choisi permet de montrer de façon presque horizontale la succession des façades qui donnent sur l'Elbe. Il s'agit d'abord du Palais Japonais et de son jardin, puis des demeures baroques bâties dans la Große Meißner Gasse en fonction des plans proposés par la surintendance des bâtiments. Bellotto peint ensuite le pont sur l'Elbe avec, à son extrémité sur la rive droite, la statue équestre d'Auguste le Fort et le Corps de garde : par souci d'exactitude, il montre que celui-ci est inachevé et que les travaux viennent d'y reprendre, voilà pourquoi ce bâtiment est représenté sans le toit provisoire qui était le sien jusqu'en 1748. L'habileté de Bellotto réside d'abord dans le choix de ce point de vue, qui lui permet de mettre en valeur le résultat de l'urbanisme des Wettin dans Neustadt, la création d'un front homogène de façades au bord de l'Elbe.

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 607.

2) Les trois tableaux représentant l'ouest de la ville

Après les quatre panoramas centrés sur l'Elbe, Bellotto peint trois tableaux représentant le Zwinger et ses environs. Deux d'entre eux forment une paire : Bellotto a peint de deux points de vue différents les fortifications occidentales de la ville, entre le bastion Lune et la *Wilsdruffer Tor*. Pour le premier, réalisé entre 1749 et 1753, le peintre se place à l'extrémité du bastion Lune, près de l'atelier du peintre d'opéra, en face du jardin de la Duchesse, et il regarde vers le sud-est[1]. Reprenant le motif de l'eau comme moyen d'organiser le tableau, il place au centre le fossé du rempart : alors que l'Elbe sépare Neudresden de Neustadt, lui fait la délimitation entre la ville et les faubourgs. Par la puissance des remparts, Bellotto montre que Dresde est une place forte capable de se défendre contre tout ennemi. Cependant, il représente dans le même temps cette ambiguïté que nous avons constatée quant aux fortifications qui sont à la fois un moyen de défense (ou d'intimidation de l'ennemi) et un moyen d'embellissement de la ville : le fossé du rempart n'est pas ce lieu peu ragoûtant que l'on pourrait imaginer, mais un espace propre sillonné par une douzaine de cygnes dont deux sont nourris par un personnage debout sur des planches flottantes. De la même façon, la circulation est aisée dans cette ville bien défendue, comme le rappelle le pont de bois qui relie les pavillons du Zwinger au faubourg de Wilsdruff. Bellotto insiste sur cet aspect en représentant cinq groupes de personnages empruntant ce pont, ou à pied ou en voiture : le nombre lui permet de donner l'illusion du mouvement et l'impression d'une circulation incessante. Le bord droit du tableau est occupé par le faubourg de Wilsdruff. Dans ce qui est l'une des rares représentations des faubourgs dans cette série iconographique, Bellotto met l'accent sur une rue récemment aménagée, l'Ostra Allee : en 1742, le grand commissaire aux postes interdit cette voie aux véhicules lourds, lesquels doivent emprunter la Gerberstraße[2]. L'Ostra Allee doit devenir un lieu d'agrément et de loisir et, pour cette même raison, elle est plantée de châtaigniers : c'est précisément ce que montre Bellotto en représentant la fraîcheur fournie par les arbres et une quinzaine de promeneurs goûtant la tranquillité de ce lieu écarté de l'animation propre aux grandes villes. Ceux-là peuvent en même temps admirer le point de vue offert sur les pavillons du Zwinger, qui occupent la moitié gauche du tableau. Au premier plan, ce sont les arbres du jardin du Zwinger, qui masquent le pavillon du rempart, mais qui confèrent au tableau la tonalité champêtre que l'on a pu observer avec les cygnes. Des pavillons du Zwinger, l'on voit tout d'abord la porte de la

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 609. L'atelier du peintre d'opéra est le bâtiment de piètre qualité à l'angle en bas à droite du tableau.
[2] RA F IX 24 f°1r°. Cf. *supra*, chapitre VI.

Couronne, dont le bulbe doré en forme de couronne montre le surcroît de prestige acquis par les Wettin lors de leur élection à la couronne de Pologne : cette porte n'est pas d'abord un lieu de passage, à la différence de la *Wilsdruffer Tor* représentée à l'arrière-plan du tableau, mais elle est un arc de triomphe, qui se détache bien dans le tableau en dépit du caractère plutôt médiocre du pont de bois qui la relie à l'Ostra Allee. De part et d'autre de la porte de la Couronne, l'on voit les grandes galeries du Zwinger, et aux deux extrémités, le pavillon de Mathématiques et de Physique et le pavillon de Zoologie. En arrière, quatre édifices peuvent être distingués. Il s'agit tout d'abord la tour Hausmann, dont la présence sur le bord gauche est vraiment intentionnelle, et non le fruit du hasard : il aurait suffi que Bellotto se décalât un tout petit peu sur sa droite pour qu'elle sortît du champ du tableau, cette tour est la marque discrète de la présence de la dynastie dans sa ville-résidence. Au-dessus du pavillon de Zoologie, l'on voit le grand opéra construit par Pöppelmann en 1718-1719, encadré par les clochers des églises Sainte-Sophie et Sainte-Croix, qui montrent l'identité luthérienne de la ville de Dresde et qui témoignent de l'ancienneté du passé de la ville-résidence. La partie à droite du grand opéra est remplie de maisons plus basses et plus médiocres, jusqu'à la maison édifiée en 1744 par Andreas Adam, qui appartient au personnel de la surintendance des bâtiments.

Ce tableau centré sur le fossé du rempart appartient à une paire dont le second élément est peint vers 1750, depuis le faubourg de Wilsdruff, avec le regard orienté vers le nord-est[1]. À la différence du précédent, il s'agit moins de représenter un *locus amoenus* qu'un lieu plein de vie, en particulier dans la moitié gauche du tableau, où l'on voit le faubourg de Wilsdruff. La séparation entre le faubourg et la ville est bien visible, avec le fossé, le rempart et le pavillon d'octroi à l'extrémité du pont sur le fossé : le faubourg est une zone inférieure au plan militaire et économique, puisqu'il n'est pas protégé par les remparts de la ville et par la réglementation économique propre à la ville *intra muros*. Bellotto montre l'activité qui règne dans ce faubourg, par le biais de la construction d'une maison, ce qui lui permet en même temps de signifier la croissance de la ville-résidence et, plus particulièrement, de ses faubourgs. L'on voit des matériaux entreposés, deux hommes qui hissent des blocs de pierre, un autre qui manie une pioche ; devant ce dernier, un personnage vêtu de bleu et appuyé sur une canne regarde une feuille de papier et semble faire des réflexions à un ouvrier, c'est peut-être l'architecte du chantier ; de la même façon, l'on peut se demander si le personnage en retrait, habillé de rouge, et qui désigne de sa canne la maison en train d'être construite, est un simple curieux ou plutôt le commanditaire du chantier. Dans cette rue qui longe le fossé du

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 611.

rempart, toutes les conditions sont mêlées : outre le personnage précédent, de condition élevée, l'on distingue un coupé tiré par deux chevaux ; à l'inverse, la mère et son fils assis sur le socle de la borne miliaire sont clairement de pauvres hères après lesquels un chien aboie. Le peintre souligne de la sorte les évolutions différenciées de la ville-résidence : elle est à la fois lieu de concentration de la richesse et lieu de grande pauvreté. La moitié droite du tableau est consacrée à la ville *intra muros*, dont la sécurité est assurée par les fortifications. En partant de la droite, le premier élément dominant est la *Wilsdruffer Tor*, édifice austère et imposant : pour entrer dans la ville depuis l'ouest, l'on doit d'abord se présenter au pavillon d'octroi, puis emprunter le pont sur le fossé du rempart et, enfin, passer à l'intérieur du bastion Saturne. Bellotto suggère la densité de l'occupation du sol en montrant les toits serrés les uns contre les autres. Le caractère finalement peu gracieux de la partie la plus à droite du tableau est largement compensé par les édifices mis en valeur au nord de la *Wilsdruffer Tor*. Il y a tout d'abord une maison d'un blanc éclatant, qui se détache nettement par rapport aux tonalités grisâtres de la *Wilsdruffer Tor* : c'est l'une des maisons les plus récentes de la ville, celle d'Andreas Adam, construite sur les fortifications en 1744 : elle domine les maisons bâties contre le rempart, dans la rue An der Mauer, dont on ne voit que les toits pentus. Dans l'alignement, l'on distingue ensuite le grand opéra de Pöppelmann, et, dans l'ensemble architectural du Zwinger, le pavillon de Zoologie, la grande galerie et la porte de la Couronne. Au-dessus de l'opéra apparaissent deux tours, celle du château et celle, plus élevée, de l'église catholique de cour : remarquons que cette dernière est représentée de façon invraisemblable. Au printemps 1750, d'après un devis de Knöffel, elle n'est pas encore construite[1], mais, dans ses panoramas de 1748, Bellotto a très bien su représenter la tour de l'église catholique de cour à partir des plans qui lui ont été fournis. L'invraisemblance que nous constatons ici est donc intentionnelle : la tour est beaucoup trop grosse, ce qui permet à Bellotto de représenter nettement la croix et les saints qui en ornent la partie supérieure. De la sorte, l'invocation des saints est donnée comme un élément essentiel des destinées de la ville-résidence. Avec le château, le Zwinger et l'église catholique de cour, cette partie du tableau montre nettement de quelle façon les Wettin affichent leur pouvoir. L'ensemble de la composition invite à regarder d'un seul tenant ces bâtiments nés de l'ascension dynastique et la fièvre bâtisseuse des faubourgs, avec comme conséquence économique et sociale, l'attraction exercée par Dresde sur les couches les plus populaires de la société.

[1] SHStA 10026/774/11 f°203-205 (devis du 29 avril 1750).

Le troisième tableau dédié à cette partie de la ville est peint vers 1752, il est centré sur la cour du Zwinger[1]. L'ensemble architectural inouï réalisé par Pöppelmann dans les années 1710 n'occupe pas une place prépondérante dans la série de Bellotto : les deux tableaux précédents rejettent les pavillons du Zwinger sur le côté et celui-ci n'en donne pas toute la splendeur. Or, il n'y a pas d'autre tableau représentant le Zwinger : alors que Bellotto donne une vision totale des rives de l'Elbe et se soucie de bien montrer les constructions les plus neuves de la ville, l'église catholique de cour et la Terrasse Brühl, il néglige quelque peu les pavillons du Zwinger, qu'il ne peint pas dans leur totalité. Dans ce tableau, il se placé dans le pavillon du Rempart et regarde vers le pavillon de la Ville : il manque la réciproque, qui aurait permis de mettre en valeur l'étonnante construction qu'est le pavillon du Rempart ainsi que le programme iconographique du Zwinger, à savoir la représentation du souverain sous les traits d'Hercule portant le fardeau du monde à la place d'Atlas ; il ne montre pas davantage le Bain des Nymphes et les jeux d'eau. Si l'on admet que le corpus de Bellotto est achevé, cela suscite l'interrogation. Conformément à un motif pictural cher à Bellotto, le centre de ce tableau est vide de toute construction, mais au lieu d'y trouver l'eau du fleuve ou des fossés, l'on y voit une cour en terre battue, autant que l'on puisse en juger. La seule représentation de cette cour, considérée à la fin des années 1710 comme un forum, donne la mesure du peu de splendeur du lieu. Si l'on estime que Bellotto est exact dans les moindres détails, cela signifie qu'au début des années 1750, la cour du Zwinger est dépourvue du petit jardin à la française que l'on y voit aujourd'hui. Le premier plan est occupé par une sorte de terrain vague, où l'on distingue un certain nombre de personnages. Trois groupes sont en mouvement, deux cavaliers de la bonne société sur la gauche, trois hommes avec une charrette tirée par quatre bœufs sur la droite et, tout contre la grande galerie, un domestique en livrée sur une berline tirée par deux chevaux, attendant vraisemblablement son maître venu visiter les collections royales. D'autres groupes sont stationnaires, qui appartiennent à la bonne société, mais qui, au vu de leurs nettes différences vestimentaires, viennent de divers pays, comme si Bellotto voulait discrètement rappeler que Dresde est devenue une destination importante de voyage : par exemple, l'homme qui désigne les pavillons du Zwinger de sa canne pourrait bien être un étranger de passage à Dresde. Dans le même temps, Bellotto montre que la cour du Zwinger est un lieu de promenade pour les habitants de la ville : au premier plan, l'on distingue une famille avec un enfant, un nourrisson et un petit chien. Cette société n'est guère à l'image du projet d'Auguste le Fort, créer un forum affirmant sa

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 629.

splendeur et ses ambitions ; elle montre en revanche l'usage qui est fait de cet espace sous Frédéric-Auguste II.

Les bâtiments proprement dits sont rejetés sur les côtés et Bellotto prend le soin de représenter des ouvriers occupés à les réparer ou à les entretenir : c'est particulièrement net à l'arrière-plan droit, avec une échelle posée sur le pavillon de Zoologie. Le peintre met bien en valeur la symétrie de l'ensemble avec, sur la gauche, une petite partie du pavillon Français et la totalité du pavillon Allemand et, sur la droite, un morceau du pavillon de Mathématiques et de Physique et la totalité du pavillon de Zoologie. Il se décale toutefois sur la gauche, de façon à bien montrer la grande galerie et la porte de la Couronne, tout en dissimulant l'inachèvement de la galerie nord. En face, l'on voit le pavillon de la Ville et, au moyen de deux personnages situés dans l'enfilade, Bellotto montre que, par le rez-de-chaussée de ce pavillon, l'on peut rejoindre les quartiers ouest de Neudresden. À l'arrière-plan, l'on distingue d'autres édifices de la ville, que l'on a déjà vus dans les tableaux précédents, à savoir, de la droite vers la gauche : la maison Adam, la *Wilsdruffer Tor*, l'opéra de Pöppelmann, le clocher de Sainte-Croix, les cheminées du palais du Taschenberg (au-dessus du pavillon Allemand) et le château Renaissance. Des bâtiments plus anciens encadrent ainsi l'ensemble architectural qui témoigne de la splendeur d'Auguste le Fort dans les années 1710.

3) Les places de marché

Dans le corpus de Bellotto, cinq tableaux représentent l'une des trois places de marché de la ville. Une première paire, peinte vers 1751, concerne le Vieux Marché : Bellotto se place tout d'abord placé à l'extrémité nord-ouest de la place, au niveau de la Schloßgasse, en regardant vers le sud[1]. À la différence de l'ensemble des tableaux précédents, celui-ci ne met nullement en valeur les bâtiments des Wettin, mais il montre la ville des bourgeois. Au centre, l'on trouve la place du Vieux Marché telle qu'elle peut apparaître au quotidien : divers groupes de personnages y vaquent à leurs activités, ils sont pour la plupart vêtus du traditionnel manteau noir, à l'exception notable de deux hommes en costume clair dont l'un désigne de sa canne la fontaine de Justice édifiée en 1653. Bien que l'on soit en plein cœur de la ville des bourgeois, Bellotto tient a montrer que Dresde est dans sa totalité ville-résidence des Wettin : au centre de la place, une voiture découverte tirée par six chevaux noirs et précédée de deux coureurs à pied semble venir de la *Seetor* et se diriger vers le Nouveau Marché. L'intention du peintre est précisée en ce que quelques personnages du tableau

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 614.

s'inclinent légèrement en direction de cette voiture : comme il n'y a pas de geste de profonde révérence à l'instar du tableau représentant la place du château et l'église catholique de cour, l'on doit supposer qu'il ne s'agit ni du roi, ni de la reine, mais plutôt de deux enfants royaux se rendant au palais royal de la Pirnaische Gasse. La place du Vieux Marché est encadrée par un certain nombre d'édifices plutôt anciens, dont les rez-de-chaussée sont presque systématiquement occupés par des boutiques, dont l'on peut parfois distinguer la spécialité : le petit édifice en avant de la ligne de maisons tout au fond est le comptoir des porteurs de chaises, construit en 1746. De façon globale, l'on remarque une architecture fière, faite de maisons à trois étages qui reflètent la mode en vogue à l'époque de leur construction et qui indiquent la haute idée que les bourgeois et négociants de Dresde, mais aussi les nobles de Saxe, se font d'eux-mêmes. À titre d'exemple, la première maison sur la gauche est celle de la famille Pflug, puis, après le départ de l'étroite Frohngasse, l'on voit l'auberge *Zum Goldenen Löwe* et, deux maisons plus à droite, la pharmacie dite Marienapotheke, construite en 1481. L'urbanisme de l'administration électorale des bâtiments n'a qu'une influence réduite sur cette place : l'alignement des façades reste imparfait, surtout au niveau des fenêtres et des corniches. Il se remarque bien davantage sur le côté droit de la place, avec la dernière opération immobilière en date, la reconstruction de l'hôtel de ville entre 1741 et 1744 et la réalisation d'un alignement idéal avec les maisons voisines, notamment celle des frères Döring. Plus que la modernité de la ville, ce tableau met en valeur son ancienneté : l'on voit des bâtiments des XVI^e^ et XVII^e^ siècles et la place est dominée par l'église Sainte-Croix achevée en 1499, dont la couleur sombre semble indiquer l'ancienneté par rapport au caractère récent des bâtiments clairs. Bellotto montre bien que la ville-résidence n'est pas une création de l'électeur mais qu'elle possède une histoire dont les bourgeois du XVIII^e^ siècle sont fiers.

Pour le second élément de la paire, Bellotto adopte un point de vue symétrique et se place au sud-ouest, vraisemblablement au premier étage de la maison qui fait l'angle entre la place du Vieux Marché et la Seegasse[1]. Plus que le précédent, ce tableau insiste sur les privilèges économiques des bourgeois de Dresde, en représentant la place un jour de marché. Le corpus dans son ensemble ne montre pas seulement la ville aristocratique, celle dominée par le château, par l'église catholique de cour et par la Terrasse Brühl, mais il donne aussi largement à voir la ville populeuse et son rôle de place commerciale. Outre les boutiques situées au rez-de-chaussée des bâtiments et les comptoirs des porteurs de chaises sur le côté

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.

droit, la place elle-même est occupée par des baraquements démontables et par une foule innombrable et bariolée. Le contexte ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un jour de marché hebdomadaire (un lundi ou un vendredi) ou plutôt d'un jour de marché annuel : la seule chose certaine est que Bellotto veut faire l'éloge de la ville-résidence en montrant la presse de la foule venue faire ses emplettes sur la place du Vieux Marché. C'est une façon de montrer la croissance démographique de la ville, mais aussi sa diversité sociale. Si l'on voit sur le côté gauche un coupé tiré par deux chevaux noirs et, à peu près au centre, des personnages plutôt distingués reconnaissables à leur maintien et à leur vêtement, Bellotto représente surtout des gens humbles, dont un certain nombre sont vraisemblablement des domestiques envoyés au marché par leur maîtresse. Ceux-là font tout autant partie de la réalité urbaine, tout comme l'animation d'un marché où les négociations et les cris vont bon train : au premier plan, l'on remarque deux hommes vantant les mérites d'un mouton qu'ils cherchent à vendre à une femme, manifestement une servante, tandis que deux hommes plus distingués examinent l'animal. À l'instar de l'autre tableau de la paire, celui-ci donne à voir une place fermée par une ligne quasi-continue d'édifices, dont les fenêtres et les corniches sont bien alignées sur les côtés ouest et nord, mais pas vraiment sur le côté est. Parmi les bâtiments, l'on peut signaler, sur le côté ouest, l'auberge *Zum Goldenen Ring* (deuxième maison), puis le nouvel hôtel de ville, et, à l'angle nord-est, l'hôtel Pflug. Les tableaux de la paire permettent de bien saisir l'unité du Vieux Marché et la fierté des bourgeois et des nobles qui ont bâti d'imposantes demeures, mais aussi l'évolution des modes architecturales depuis la fin du XV^e^ siècle jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle. Alors que le premier tableau de la paire est dominé par l'église des négociants, l'église Sainte-Croix, l'arrière-plan de celui-ci est encadré par les deux églises les plus modernes de la ville, d'une part, l'église catholique de cour, et, d'autre part, l'église Notre-Dame, dont la coupole apparaît à l'angle sud-est : tout comme le panorama de la ville depuis la rive droite de l'Elbe, en aval du pont, ce tableau associe ces deux églises qui, chacune pour leur part, sont destinées à montrer la vérité de la confession qu'elles représentent et la splendeur de la liturgie qu'elles accueillent.

Une seconde paire, peinte quant à elle entre 1749 et 1751, représente la seconde place de la ville, le Nouveau Marché. Pour le premier tableau, Bellotto s'installe dans le *Jüdenhof*, au débouché de la Sporergasse, et regarde vers l'est[1]. Il représente en une fois presque toutes les fonctions de la ville-résidence : à le regarder, l'opposition que l'on fait couramment entre la ville et la cour ou entre les bourgeois et l'entourage du souverain est une abstraction issue

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 610.

de la pensée des sociologues allemands, qui ne correspond pas à la réalité concrète de la ville de Dresde. Le côté gauche du tableau est dominé par le bâtiment des écuries, construit entre 1586 et 1591, transformé en 1729 et à nouveau entre 1744 et 1746 : de cet édifice plutôt ancien, Bellotto montre surtout les éléments les plus nouveaux, l'escalier double à ciel ouvert et les hautes fenêtres ouvertes lorsque le bâtiment est devenu le musée de peinture des Wettin. Derrière celui-ci, l'on voit quatre imposantes demeures bourgeoises à trois étages, puis l'église Notre-Dame construite entre 1726 et 1743, dont la coupole et le lanternon dominent la place et annoncent la fervente piété luthérienne des bourgeois de Dresde. L'est de la place est fermé par un troisième bâtiment prestigieux qui, lui, symbolise la fonction militaire de la ville-résidence : le Corps de garde construit par Rudolph Fäsch en 1715, remarquable par ses arcades en rez-de-chaussée et par son fronton triangulaire. À droite commence l'alignement des belles demeures de la Pirnaische Gasse, qui sont habitées par des bourgeois aisés de la ville, sénateurs ou négociants, ou par des officiers de l'administration électorale. Enfin, le bord droit du tableau est délimité par la halle aux draps qui, elle, renvoie aux privilèges commerciaux liés à l'autonomie communale : l'édifice est ancien et date de 1591, il sert avant tout à la vente de produits textiles et l'on trouve en son rez-de-chaussée les étals des bouchers de Dresde. Ainsi, un unique tableau montre les fonctions culturelle, militaire, religieuse et économique de la ville de Dresde et met en valeur tant la dynastie que les bourgeois, ce qui est confirmé par les personnages que l'on y remarque. Au centre de la place, l'on voit le carrosse de Frédéric-Auguste II, tiré par six chevaux blancs, qui arrive de la Pirnaische Gasse et qui se rend vraisemblablement au bâtiment des écuries : plusieurs personnages s'inclinent devant cette image vivante de la sacralité royale. Pendant ce temps, à l'arrière plan, des soldats de la garnison paradent devant le Corps de garde, signes de la réalité humaine de la fonction militaire de la ville-résidence. Enfin, parmi les autres personnages dessinés, toutes les conditions sont représentées : des bourgeois aisés dans le fond, des hommes du peuple au centre, juste à côté du carrosse du roi, un manœuvre poussant une brouette et un mendiant adossé au bâtiment des écuries. Ce tableau est l'un de ceux qui montre le mieux la diversité d'une ville que l'on ne peut ni réduire à un visage unique, ni découper en cases présentant chacune un visage unique.

Pour le second tableau de la paire, Bellotto se place à l'angle sud-est du Nouveau Marché, au débouché de la Moritzstraße[1]. Le contexte n'est plus celui de la présence du carrosse du roi au milieu de la place, mais celui de la tenue d'un marché dont l'ampleur n'a

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 613.

rien à voir avec celui du Vieux Marché : ce n'est pas la presse d'une foule compacte qui est représentée, mais plutôt un marché que l'on est en droit de qualifier de minable au regard de la taille de la ville-résidence. Les deux marchés de Dresde sont en effet hiérarchiquement ordonnés et c'est ce que montre Bellotto. Le marché du Vieux Marché est important parce qu'il est l'exercice des privilèges commerciaux d'une ville attachée à son autonomie : la presse de la foule sert à mettre en valeur un élément essentiel de l'identité communale. Au contraire, le marché du Nouveau Marché est secondaire et le Magistrat se contente d'y tolérer les paysannes des environs, qui peuvent proposer leurs produits à la vente, à condition qu'elles les écoulent tous : il n'est donc pas nécessaire de le mettre particulièrement en valeur. Cette place sert aussi à des représentations de toute sorte : au premier plan à gauche, une vingtaine de spectateurs entourent un homme monté sur des planches et accompagné de musiciens, il s'agit sans doute d'un chanteur public. De la sorte, Bellotto montre quel usage quotidien peut être fait de cet espace de la ville-résidence. Le Nouveau Marché est délimité par une série de bâtiments, mais, à la différence du Vieux Marché, il n'y a aucune régularité, ni dans la géométrie de la place, ni dans l'alignement des façades : en arrivant par la Moritzstraße, le promeneur ne voit pas une place répondant aux canons de l'urbanisme classique. Le tiers gauche du tableau est fermé par la halle aux draps de la fin du XVI^{e} siècle, qui avance sur la place au point de bloquer la perspective vers le bâtiment des écuries. En trichant avec la réalité, Bellotto représente la façade latérale de ce dernier, comme pour associer au bâtiment communal un édifice dynastique. En suivant la ligne des façades, on voit ensuite, à l'arrière-plan, des demeures bourgeoises, puis le Corps de garde avec des soldats remarquables à leur costume rouge. La droite du tableau est fermée par l'église Notre-Dame, sur le toit de laquelle quatre ouvriers travaillent.

Il est enfin un cinquième tableau représentant une place de marché. Peint vers 1750, il est le seul dédié à la ville de Neustadt et, plus particulièrement, à sa place de marché[1]. Le regard part du Corps de garde et se dirige vers le nord, en direction de la Hauptstraße. L'impression est très différente de celle laissée par les deux paires précédentes : Bellotto ne montre pas Altendresden dans toute sa splendeur de ville nouvelle. Fidèle à son principe pictural, il met la place du marché au centre : il choisit de la représenter en un jour ordinaire, où aucun marché ne se tient. Divers groupes de personnages sont peints, notamment un coupé tiré par deux chevaux, une mère et ses deux enfants, des hommes de la bonne société reconnaissables à leurs vêtements soignés, à leurs cheveux poudrés et à leur canne, mais aussi

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 612.

des hommes plus humbles, bossus et appuyés sur un bâton, ou encore des chariots lourdement chargés. En dépit du nombre de ces personnages et de la diversité de leur condition et de leurs occupations, le marché de Neustadt peint par Bellotto ne donne pas cette impression de vie laissée par les quatre autres tableaux représentant les places de marché de Neudresden, ou même celui dédié à la cour du Zwinger. Cela est vraisemblablement dû à la taille de l'espace laissé libre et au fait qu'aucun bâtiment de haute taille ne domine vraiment l'ensemble. Le regard est d'abord attiré par l'hôtel de ville d'Altendresden, l'un des seuls vestiges de l'incendie du 6 août 1685 : cet édifice gothique bâti en 1527 n'est nullement à l'image de la ville baroque souhaitée par Auguste le Fort et il est détruit peu de temps après que Bellotto a achevé son tableau. À sa gauche et devant la statue équestre d'Auguste le Fort s'ouvre l'une des rues les plus prestigieuses de Neustadt, la Hauptstraße, reconnaissable à sa double rangée de tilleuls, au fond de laquelle l'on distingue l'église des Rois Mages : ce sont là les éléments les plus somptueux de Neustadt et il peut sembler curieux que Bellotto ne les ait pas davantage mis en valeur. À l'ouest, la place est délimitée par des maisons postérieures à l'incendie de 1685, bien rehaussées par leurs façades claires, surtout si on les compare aux façades sombres de l'hôtel de ville et des maisons fermant la place à l'est.

4) Les églises

Dans le corpus de Bellotto, l'on trouve enfin une dernière paire, datée de 1751-1752 et représentant les deux principales églises luthériennes de Neudresden, Sainte-Croix et Notre-Dame. Pour la première, le peintre se placé contre les maisons qui font l'angle entre le Vieux Marché et la petite place An der Kreuzkirche, de façon à avoir le plus grand recul possible et à montrer la totalité de l'église[1]. Or, le tableau représentant le Vieux Marché depuis la Schloßgasse montre que l'église Sainte-Croix ne donne pas directement sur cette place, mais qu'elle est quasiment adossée aux maisons qui bordent le Vieux Marché[2]. Même en supposant que Bellotto se place précisément à l'angle qui permet l'accès à cette place, il est permis de se demander si, dans la situation des années 1750, il est possible de voir ce qu'il peint[3]. Ce tableau met en valeur la première église de la ville, celle dont le pasteur détient *de jure* la charge de surintendant de l'éphorie de Dresde : Bellotto fait ainsi un gros plan sur un bâtiment achevé en 1499 et auquel la tour est ajoutée en 1584, autrement dit sur un édifice gothique

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 616.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.
[3] En la matière, l'on ne peut aucunement se fier à la situation actuelle, car après la Seconde guerre mondiale, les autorités de la RDA font du Vieux Marché le parangon de l'urbanisme socialiste, en l'agrandissant et en le dotant d'un « palais de la culture » (*Kulturpalast*) : du même coup, l'église Sainte-Croix est aujourd'hui dans la continuité de la place du Vieux Marché.

plutôt austère et lourd, et en tout cas très éloigné des choix esthétiques qui dominent les transformations de Dresde depuis la fin du XVII[e] siècle. C'est une façon de montrer que Dresde a connu plusieurs siècles d'histoire avant l'ère augustéenne et c'est aussi une façon d'insister sur l'identité luthérienne de cette ville : c'est la fin d'un office et la bonne société sort de l'église, tandis qu'un coupé stationne devant la porte, attendant son propriétaire. La masse sombre et imposante de Sainte-Croix est dans un net contraste avec la moitié gauche du tableau, qui est au contraire baignée de lumière : dans une ville au climat humide, l'on estime au premier coup d'œil l'ancienneté des bâtiments et il est évident que ceux de la moitié gauche sont plus récents que l'église Sainte-Croix. Alors que celle-ci est le signe de l'ancienneté de la ville et de son identité religieuse, ceux-là permettent de prouver que les habitants de Dresde ont eu le goût et les moyens de s'adapter à la mode baroque. La moitié gauche de ce tableau montre une succession de quatre demeures imposantes et bien alignées, puis, au croisement de la Kreuzgasse et de la Weiße Gasse, un palais, remarquable par son fronton triangulaire et ses cheminées : il s'agit du palais Vitzthum von Eckstädt construit entre 1720 et 1724 et habité à l'époque de Bellotto par le comte Rutowski, bâtard d'Auguste le Fort et gouverneur de la ville.

Le second élément de cette paire est un tableau plutôt étonnant représentant l'église Notre-Dame[1]. À la différence du précédent, Bellotto ne crée pas une perspective impossible et puisqu'il ne peut pas prendre de recul par rapport à l'église Notre-Dame, il ne le fait pas et s'interdit de créer une place inexistante. Le tableau est centré sur la Rampische Gasse : le côté gauche en est dominé par l'église, dont on ne voit que la façade sud et seulement une petite partie de la coupole. Le peintre se placé juste derrière le Corps de garde de Fäsch, qui ferme le Nouveau Marché depuis 1716. La construction picturale est très proche de celle du tableau représentant l'église Sainte-Croix : dans les deux cas, il s'agit de montrer la monumentalité d'une église luthérienne tout en ouvrant la perspective sur une rue bordée de maisons et de palais modernes. La première maison sur la gauche, en arrière de l'église Notre-Dame, est celle dite *Zur Glocke*, construite en 1708-1709 pour le fondeur de cloches Christian Copinus[2] : elle est caractéristique du baroque de Dresde des années 1700, avec une mise en valeur de la partie centrale et l'abondance des décorations en forme de conques. Juste à droite, une maison baroque fait l'angle avec la Rampische Gasse, celle construite par Haase en 1716-1717 pour

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 617.

[2] Angelo WALTHER, *op. cit.*, p.47, commet plusieurs inexactitudes à propos de cette maison, située au n°14 de la place An der Frauenkirche : il l'attribue à tort à Bähr et la date de 1711, contrairement à Stefan Hertzig, qui est plus fiable et que nous suivons ici (*Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.95). De façon générale, les informations d'A. Walther sont souvent inexactes et il vaut mieux ne pas les reprendre sans vérification.

Valentin Kolbe. Si le regard se déplace ensuite vers la droite, il voit la Rampische Gasse, dominée par l'architecture baroque et dont l'horizon est fermé par le palais de Courlande construit en 1728-1729 par Knöffel pour le comte de Wackerbarth. La rue elle-même est animée de divers groupes de personnages, qui appartiennent à des conditions sociales variées : cela se voit non seulement aux vêtements, mais aussi aux véhicules, puisque sont réunis sur ce tableau un coupé tiré par deux chevaux et une charrette stationnée devant une maison de la Rampische Gasse. Deux groupes peuvent être distingués : d'une part, au premier plan à droite, une bonne demi-douzaine de garçons habillés de noir sont des *Kurrende Sänger*[1]. D'autre part, s'engagent dans la Rampische Gasse une douzaine de cavaliers habillés en gris conduits par un officier vêtu de rouge, ce sont les gardes du corps du roi qui semblent se rendre au palais de Courlande, qui appartient alors à un bâtard d'Auguste le Fort, le chevalier de Saxe, qui est feld-maréchal dans l'armée de Saxe.

C- La ville et la dynastie chez Bellotto

1) La représentation d'une ville royale

Dans sa série de quatorze tableaux en grand format, Bellotto montre avec insistance à quel point Dresde est devenue une ville royale, c'est-à-dire quelle adéquation il y a entre la dignité du prince et la ville qui lui sert de résidence. C'est d'abord ce fait qui doit être affiché et diffusé dans toute l'Europe, grâce au marché des eaux-fortes. Il nous faut maintenant en préciser les modalités.

Le choix des sujets est le premier moyen permettant de montrer la qualité royale de Dresde. Par commodité, nous avons toujours repris les titres usuellement donnés aux tableaux de Bellotto, bien que cela conduise à décrire ces derniers en adoptant un regard qui n'est peut-être pas celui du peintre. L'historiographie ne se pose généralement pas cette question et fait comme s'il était évident que Bellotto voulait montrer ce que, elle, voit[2]. Ainsi, elle reprend les titres usuels, tels « Dresde depuis la rive droite de l'Elbe, en aval du pont », ou « Dresde depuis la rive gauche de l'Elbe, en amont du pont », mais elle oublie que ces titres sont surtout employés par commodité et qu'ils ne correspondent peut-être pas entièrement au projet de Bellotto. Or, les eaux-fortes réalisées par le peintre lui-même ou par son atelier comportent des titres, cités par A. Delneri dans le catalogue de l'exposition de Mirano de

[1] Les *Kurrende Sänger* sont des écoliers de Sainte-Croix qui paient leur scolarité en parcourant les rues tout en chantant des cantiques luthériens.
[2] Par exemple, Angelo WALTHER, *op. cit.* et Bożena Anna KOWALCZYK, Monica DA CORTA FUMEI (dir.), *op. cit.*, catalogue p.148-202.

1999[1]. Les confronter aux titres usuels offre quelques surprises, comme le montre le tableau suivant :

Titre usuel du tableau	**Titre de l'estampe correspondante**
Dresde vue de la rive droite de l'Elbe, en amont du pont (n°602)	Perspective de la galerie et du jardin de Son Excellence Mgr. le Comte de Brühl Premier Ministre et des bâtimens contigus a la prairie d'Oster, prise de la maison du sieur Conseiller Hoffman à la Ville neuve. Ce tableau fait par ordre de Sa Majesté le Roy de Pologne et Electeur de Saxe (1747)
Dresde vue de la rive droite de l'Elbe, en aval du pont (n°606)	Perspective du Pont de Dresde sur l'Elbe, tirée de la veuë du Palais de Sa Majesté dit d'Hollande avec la part latérale de l'Eglise catolique et batimens contigus. Ce tableau fait par ordre de Sa Majesté le Roy de Pologne et Electeur de Saxe (1749)
Dresde vue de la rive gauche de l'Elbe, en contrebas des fortifications (n°607)	Perspective de la ville neuve et du Palais de Sa Majesté d'Hollande et des environs de la campagne de Loschwitz, avec une partie de la Roïale Eglise catholique, et des bastions de la ville de Dresde, prise de la prairie joignante aux Ecuries Roïales et à l'orangerie. Ce tableau fait par ordre de Sa Majesté le Roy de Pologne et Electeur de Saxe (1747)
Dresde vue de la rive gauche de l'Elbe, en amont du pont (n°608)	Perspective de la Façade de la Roïale Eglise Catolique, avec une part du Palais de Sa Majesté et des Environs de Neudorff sur l'Elbe, tirée du Jardin de Son Excellence Mgr. le Comte de Brühl le Premier Ministre. Ce tableau fait par ordre de Sa Majesté le Roy de Pologne et Electeur de Saxe (1748)
Le fossé du Zwinger (n°609)	Vuë laterale des Galleries du Zwinger avec le Pont qui degage vers l'Allée d'Ostra et vers la porte de Wilsdruff, prise d'une des Serres de l'Orangerie Roïale (1758)
Les anciennes fortifications de Dresde (n°611)	Vue extérieure de la Porte d'Italie[2], des Rempars de la Ville de Dresden et de partie des magnifiques Pavillons où sont actuellement la Bibliothèque Roïale et le Theatre de l'Opera (1750)
Le Nouveau Marché de Dresde, depuis le Jüdenhof (n°610)	Perspective de la Facade de la Gallerie Roïale avec une partie de l'Eglise Notre-Dame vue de la grande Garde et de la Pirnaische Gasse aïant de l'autre côté le Gewandthaus. La vuë a été prise du Jüden-Hoff
Le Nouveau Marché de Dresde, depuis la Moritzstrasse (n°613)	Perspective de la Place de la grande Garde, aïant d'un côté le Gewandt-Haus, d'un autre l'Eglise Notre-Dame, vers les Ecuries de Sa Majesté. La vue a été tirée de la Maren Strasse[3]
Le Vieux Marché de Dresde, depuis la Schlossgasse (n°614)	Vuë de la Grande Place du Vieux Marché, du coté de la Rue du Château Royal (1752)

[1] Annalia DELNERI, « *Le acqueforti* », in *Bernardo Bellotto detto il Canaletto*, Venise, 1999, p.75-117.
[2] La porte d'Italie est la *Wilsdruffer Tor* : par une confusion linguistique, elle est parfois appelée *Welsche Tor*, porte Welsche, ce qui est traduit dans le titre de l'estampe par porte d'Italie.
[3] Maren Straße, pour Moritzstraße.

Le Vieux Marché de Dresde, depuis la Seegasse (n°615)	Vue de la Grande Place du Vieux Marché du coté de l'Eglise de la Sainte Croix et de la Ruë de la Porte neuve (1752)
L'église Sainte-Croix à Dresde (n°616)	Vuë de l'Eglise et de la Rue de Sainte-Croix, ainsi que d'une partie de l'Hôtel de Son Excellence Monseigneur le Comte Rutowski, Feld-Marechal General (1757)
L'église Notre-Dame à Dresde (n°617)	Vuë de l'Eglise de Notre-Dame et de la Rue, dite la Rammische Gasse, aboutissante au Palais de Monseigneur le Chevalier de Saxe. Prise du grand Corps de la Garde (1757)
Le marché de Neustadt (n°612)	Vuë de la Place de la Ville Neuve de Dresden, de la grande Allée qui aboutit à la Porte noire et des deux grandes Ruës dites Rähnitz Gasse et Breite Gasse, où l'on voit aussi la Statuë Equestre du Roi Auguste II de Glorieuse mémoire et l'ancien Hôtel de ville. Prise du nouveau Corps de Garde vers l'entrée du Pont (1750)
La cour du Zwinger à Dresde (n°629)	Vuë interieure des Pavillons et des Galleries du Zwinger ou se conservent la Bibliotheque Roïale et les Cabinets d'Estampes, des Mathematiques, et des Curiosités de la Nature et de l'Art, prise du Pavillon principal (1758)

Ces estampes sont destinées à un public qui ne connaît pas nécessairement Dresde *de visu*, c'est pourquoi leur titre détaille ce qu'elles représentent ; dans le même temps, celui-ci est un bon indicateur de ce que le peintre veut montrer. Les titres des eaux-fortes sont ainsi une source essentielle permettant de comprendre de quelle façon Bellotto et son protecteur, Frédéric-Auguste II, regardent Dresde. Par exemple, le tableau n°607 donne effectivement à voir le panorama urbain depuis la rive gauche de l'Elbe, en contrebas des fortifications, mais, d'après le titre de l'estampe correspondante, le peintre cherche surtout à montrer à la fois le Palais Japonais et l'église catholique de cour.

Si l'on synthétise l'ensemble des titres des eaux-fortes et qu'on les rapporte aux tableaux correspondants, l'on peut distinguer deux groupes. Il y a tout d'abord ceux dont le premier objet est de montrer un édifice dynastique, à savoir l'église catholique de cour (n°606, 607 et 608), les pavillons du Zwinger (n°609, 611 et 629), le Palais Japonais (n°607) et la galerie de peinture (n°610). Ce premier groupe permet d'entrevoir la fonction principale de la série de Bellotto, montrer le visage de Frédéric-Auguste II. L'ancienneté de la dynastie n'est pas mise en valeur, alors que les sujets permettant d'illustrer ce thème ne manquent pas dans la ville-résidence : Bellotto ne peint pas les bâtiments du XVI^{e} siècle, ni le château, ni la chancellerie, ni le complexe des écuries, ni la vénerie, il ne peint pas davantage les réalisations du XVII^{e} siècle, tel le palais du Grand Jardin. Le seul édifice dynastique ancien

représenté se trouve dans le tableau n°610, que la tradition appelle « Le Nouveau Marché de Dresde, depuis le *Jüdenhof* » et que l'estampe correspondante intitule « Perspective de la Facade de la Gallerie Roïale avec une partie de l'Eglise Notre-Dame » : il ne s'agit pas de montrer le bâtiment des écuries réalisé par Christian I^er^ à la fin du XVI^e^ siècle, mais de mettre en valeur sa toute nouvelle fonction de galerie royale de peinture. La série ne montre pas davantage les réalisations d'Auguste le Fort : certes, le Palais Japonais peint dans le tableau n°607 rappelle le rôle joué par l'électeur dans l'invention et la promotion de la porcelaine de Saxe, mais il n'est jamais représenté au premier plan ou de face. De même, la représentation des pavillons du Zwinger n'a pour but de montrer ni le *locus amoenus* conçu par Auguste le Fort, ni le forum inauguré lors des fêtes célébrant la reconquête de la Pologne et l'alliance matrimoniale conclue avec les Habsbourg en 1719, ni même la prouesse artistique de Pöppelmann et de Permoser : si tel était le cas, Bellotto aurait davantage insisté sur les jeux d'eau ou sur la porte de la Couronne et il aurait peint le pavillon du Rempart. Les titres des estampes correspondant aux tableaux n°611 et 629 montrent de quoi il est en réalité question : Bellotto peint les pavillons et les galeries où sont conservées la bibliothèque royale ainsi que les collections d'estampes, d'objets scientifiques et d'histoire naturelle. Ce faisant, il ne retient que le dernier usage de l'ensemble du Zwinger, sa fonction de musée qui lui est conférée par Auguste le Fort en 1729 et qui est ensuite développée par Frédéric-Auguste II[1]. Avec la galerie de peinture et les pavillons du Zwinger, Bellotto insiste sur le rôle du roi dans la transformation de Dresde en capitale culturelle de rang européen. Outre le mécénat, la série de Bellotto montre un second aspect de l'idéologie royale propre à Frédéric-Auguste II, sa piété catholique. L'église catholique de cour est l'édifice qui revient le plus fréquemment dans le corpus, qu'on la voie tout entière ou qu'on en distingue seulement le clocher. Par la peinture des échafaudages et de blocs de pierre encore non travaillés, Bellotto montre que l'édifice est encore en chantier à la fin des années 1740 : c'est une façon de rappeler qu'il doit son existence à Frédéric-Auguste II. La piété du souverain est devenue un élément essentiel dans le paysage urbain. Ainsi, dans la série de Bellotto, la ville-résidence montre deux aspects de l'idéologie royale, la piété et le mécénat : ce n'est pas un hasard si les deux représentations du carrosse royal sont liées, l'une à la première (n°608) et l'autre, à la seconde (n°610). De ce point de vue, Bellotto montre ce qui est propre à Frédéric-Auguste II et qui le distingue d'Auguste le Fort : l'idéologie royale de la fin des années 1710, caractérisée par la splendeur

[1] Ainsi, c'est Frédéric-Auguste II qui place la bibliothèque électorale dans le pavillon de la Ville.

de la fête et par le souci que l'électeur a de la prospérité de ses États, a laissé la place à un double devoir du souverain, le mécénat et la piété.

L'hypothèse selon laquelle Bellotto représente avant tout la ville de Frédéric-Auguste II est confirmée par le second groupe de tableaux, ceux qui mettent en valeur telle partie de la ville, et non tel édifice dynastique. Parmi eux, trois mettent en avant les nobles les plus proches du souverain à la fin des années 1740 et au début des années 1750, à savoir le comte de Brühl (n°602), le comte Rutowski (n°616) et le chevalier de Saxe (n°617). Le premier tableau de la série de Bellotto est révélateur de la situation politique dans l'électorat de Saxe : il montre la Terrasse Brühl, c'est-à-dire le résultat de l'action bâtisseuse du comte Heinrich von Brühl, qui atteint le sommet de sa carrière le 8 décembre 1746 lors de sa nomination comme premier ministre. Ce choix, qu'il vienne de l'électeur lui-même ou du peintre, montre bien la faveur dont jouit le comte de Brühl, mais c'est le seul tableau mettant en valeur le premier ministre. Il est intéressant d'observer que parmi les palais de Dresde, Bellotto choisit ceux qui sont possédés par le premier personnage politique et par les deux premiers personnages militaires de l'électorat : en effet, les deux autres palais nobles représentés appartiennent aux bâtards d'Auguste le Fort qui jouissent de la faveur de leur demi-frère en raison de leurs compétences militaires, d'une part, le gouverneur de Dresde et feld-maréchal général, le comte Rutowski, et d'autre part, le chevalier de Saxe, de l'ordre de Malte. À la différence de la Terrasse Brühl, ces deux propriétés sont antérieures au règne de Frédéric-Auguste II : le palais Rutowski est construit par le comte Vitzthum von Eckstädt en 1720-1724 et le palais du chevalier de Saxe par le comte de Wackerbarth en 1728-1729. Cependant, les titres donnés par les estampes correspondantes montrent bien que dans l'esprit de Bellotto, il ne s'agit pas tant de représenter des palais des années 1720 que de montrer que la ville-résidence est habitée par les plus hauts personnages de l'électorat : la dignité du propriétaire est au moins aussi importante que la splendeur de l'édifice lui-même.

À la différence du tableau représentant la Terrasse Brühl, le premier objet des tableaux 616 et 617 n'est pas le palais, mais une église, respectivement Sainte-Croix et Notre-Dame : Bellotto associe un édifice symbolique de l'identité communale et luthérienne de Dresde à un palais appartenant à un membre de la hiérarchie politique ou militaire de l'électorat. Autrement dit, Dresde est ville royale non seulement par la présence d'édifices proprement dynastiques, mais aussi parce qu'y sont juxtaposés des éléments propres à la ville et d'autres rappelant que celle-ci est habitée par un roi et par son entourage. Le même phénomène peut être observé avec le tableau n°612 centré sur le marché de Neustadt : l'on y voit naturellement la statue équestre d'Auguste le Fort. Ici, le choix du sujet suffit à associer l'identité

communale et la dignité royale. Les trois derniers tableaux de ce second groupe montrent les deux places de marché de Neudresden (n°613, n°614 et n°615) : à la différence des précédents, l'on n'y trouve pas de bâtiment ou de sculpture permettant de juxtaposer la ville des bourgeois et la présence du roi. Toutefois, sauf dans le n°615 montrant la presse de la foule un jour de marché, Bellotto tient à donner un indice de cette juxtaposition qui, dans son esprit, doit être fondamentale dans la définition de la ville-résidence : dans le n°613, il transforme la réalité topographique de façon à montrer un pan du bâtiment des écuries et, dans le n°614, il peint une voiture royale conduisant vraisemblablement deux enfants royaux à leur palais.

Ainsi, par le choix des sujets, par les angles adoptés, par les titres donnés aux estampes et par les détails peints sur le tableau, la série des védutes de Bellotto montre ce que Frédéric-Auguste II dit de lui dans sa ville-résidence et comment celle-ci est devenue de façon bien visible une ville royale. Cependant, l'on ne peut réduire cette série à la seule dimension royale : Bellotto montre également le visage de ce qui n'est pas une cour, mais bien une vraie ville.

2) Passé et présent de la ville dans la série de Bellotto

Il est courant de lire que Bellotto peint le résultat d'un demi-siècle de transformations de la ville-résidence, mais si cette affirmation avait été rapportée à la réalité du corpus, elle aurait été fortement nuancée. En effet, par-delà l'illusion d'exhaustivité donnée par la série, l'on ne peut qu'être frappé de ce que, précisément, Bellotto ne peint pas l'action urbanistique des électeurs de Saxe et rois de Pologne : si tel était le cas, nous disposerions de védutes consacrées à Neustadt et aux faubourgs. Or, Bellotto ne peint qu'un seul panorama de Neustadt : centré sur le marché, celui-ci ne montre pas comment, à partir des plans de Wolf Caspar von Klengel, Auguste le Fort a créé en rive droite de l'Elbe une ville classique et ordonnée. À l'exception de la statue équestre de l'électeur, Bellotto ne peint pas ce qui fait la célébrité de Neustadt, ni la Hauptstraße avec ses contre-allées bordées de tilleuls[1], ni la Königsstraße, ni la façade principale du Palais Japonais, ni les casernes et l'Académie de Chevalerie. Bellotto ne peint pas davantage le nouveau faubourg de Friedrichstadt avec son plan en damier : les deux principales créations urbaines d'Auguste le Fort sont ainsi absentes du corpus. De même, le rôle urbanistique de Frédéric-Auguste II n'apparaît guère dans la série, puisque Bellotto ne peint ni la nouvelle *Seetor*[2], ni le faubourg Am Sand, ni les jardins

[1] L'on voit certes la Hauptstraße sur le panorama du marché de Neustadt, mais celle-ci est reléguée à l'arrière-plan, au point d'être à peine distincte.
[2] Celle-ci est uniquement peinte à l'arrière-plan du tableau représentant le Vieux Marché depuis la Schloßgasse.

dessinés sur les fortifications de Neudresden. Nous sommes ainsi en présence d'un paradoxe : alors que Bellotto met bien en valeur les constructions dynastiques les plus récentes, il ne peint guère les quartiers les plus neufs de la ville. Le souhait de Frédéric-Auguste II n'est apparemment pas de disposer de tableaux montrant les opérations récentes d'aménagement urbain, ce qui permettrait alors d'aligner Dresde sur les villes-résidences créées *ex nihilo*, telle Karlsruhe.

En réalité, la série des védutes de Bellotto concerne bien davantage les parties les plus anciennes de la ville-résidence, celles des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. En voici deux exemples : alors qu'aucun tableau ne montre la nouvelle place de marché de Friedrichstadt, cinq panoramas peignent les trois plus anciennes places de marché de Dresde (le Vieux Marché, le Nouveau Marché et le marché de Neustadt) ; alors qu'aucun tableau ne montre les édifices baroques de Neustadt, l'unique panorama de la ville en rive droite de l'Elbe est centré sur l'hôtel de ville de Neustadt, qui date du XV^e^ siècle et dont Bellotto sait qu'il va être détruit dans un avenir proche. Plus généralement, les védutes de Dresde montrent de façon récurrente les bâtiments anciens de la ville : ainsi, alors que le premier plan du tableau n°606 met bien en valeur l'embellissement de la rive gauche de l'Elbe dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, à l'arrière-plan, le tableau est comme encadré par des édifices plus anciens, notamment l'église Sainte-Croix ; de même, à l'arrière-plan du n°609, l'on distingue nettement la tour Hausmann du château et les clochers des églises Sainte-Croix et Sainte-Sophie. Il est inutile de multiplier les exemples de ce phénomène. S'il revient avec une telle constance, c'est qu'il doit faire partie des exigences de la commande de Frédéric-Auguste II : si Bellotto avait voulu ou dû éviter les bâtiments les plus anciens, il lui aurait presque toujours suffi de modifier légèrement son angle d'observation. Or, puisque le corpus a pour fonction de dire la beauté et la gloire de la ville-résidence, il faut en déduire qu'insister sur l'ancienneté de Dresde est un moyen de faire son éloge. Autrement dit, à l'instar de la dynastie des Wettin, leur ville-résidence tire gloire de son passé : tout comme l'importance d'un lignage se mesure à son ancienneté, l'enracinement dans un passé séculaire confère à la ville un capital symbolique auquel ne peut prétendre une ville créée de façon récente. En quelque sorte, la contingence historique n'affecte pas une telle dynastie ou une telle ville, comme si son importance présente ne relevait pas de la faveur d'une fortune qui pourrait toujours se renverser : si Dresde peut se glorifier de ses édifices des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, c'est parce qu'elle a été épargnée par les catastrophes que sont les incendies et les invasions étrangères.

L'affirmation de l'ancienneté de Dresde comporte un deuxième aspect, celui des relations entre l'électeur de Saxe et les bourgeois de la ville. En effet, Bellotto ne montre

guère le château, ce qui le conduit à sous-estimer le rôle du margrave de Misnie dans l'histoire de Dresde depuis le XII^e^ siècle. Il met en revanche beaucoup plus en valeur l'autonomie communale de la ville. Cela se voit tout d'abord avec la représentation des deux hôtels de ville de part et d'autre de l'Elbe : c'est depuis ces deux édifices que les bourgeois de Dresde administrent leur ville et, par son ancienneté, celui de Neustadt rappelle qu'un tel privilège n'est pas un acquis de l'histoire récente, mais qu'il est au contraire le résultat de la fondation de la ville par des négociants. La peinture des trois marchés de la ville *intramuros* montre également cette autonomie communale, dans ses aspects économiques et commerciaux : le Magistrat détient la police des marchés, il doit veiller à empêcher tous les désordres et tous les abus qui pourraient survenir lors de la tenue d'un marché hebdomadaire ou annuel, la représentation de la presse de la foule sur le Vieux Marché permettant de signifier l'ampleur d'une telle tâche. Enfin, la paire constituée par les tableaux n°616 et 617 met en valeur le troisième aspect de l'identité communale, sa dimension religieuse : la peinture des églises Notre-Dame et Sainte-Croix rappelle l'identité luthérienne des bourgeois de Dresde. Pour un regard contemporain, le choix de la première ne pose guère de problème : il est évident que cette église somptueuse, prouesse technique et chef d'œuvre artistique, montre bien l'indéfectible attachement des bourgeois de Dresde à l'Église luthérienne, sa présence dans une série destinée à vanter les merveilles de la ville-résidence est plutôt attendue. En revanche, le choix de l'église Sainte-Croix comme deuxième élément de la paire est plus étonnant : Frédéric-Auguste II ou Bellotto auraient pu lui préférer une église plus moderne, telle l'église des Rois Mages. S'ils choisissent Sainte-Croix, c'est parce que celle-ci manifeste bien mieux le rôle religieux des bourgeois de Dresde : église fondée au XII^e^ siècle par les négociants ancêtres des bourgeois, elle devient en 1539 la première des églises de l'éphorie de Dresde et, dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, elle bénéficie de l'aura de son pasteur, Valentin Ernst Löscher. Autrement dit, la série de Bellotto n'hésite pas à mettre en valeur l'identité communale, y compris dans ses éléments de discorde avec la dynastie : la glorification de la ville-résidence ne passe pas par l'anéantissement des bourgeois de Dresde, bien au contraire et Bellotto montre ici que les relations entre l'électeur et les bourgeois de Dresde sont un point crucial de la gloire de cette ville.

L'insistance sur l'ancienneté de Dresde ne doit pas être dissociée de la peinture de sa splendeur présente : Bellotto ne se contente pas de juxtaposer l'une et l'autre, mais il cherche à montrer comment la première est renouvelée par la seconde et comment la seconde s'enracine dans la première. Cela est particulièrement net avec la paire des tableaux n°616 et 617. N'oublions pas que dans le principe de composition, le spectateur est appelé à regarder les

deux tableaux de conserve, en se plaçant exactement au milieu : il voit ainsi d'un côté ce qui, au XVIII^e siècle, est la plus vieille église de Dresde et la première en dignité et, de l'autre, l'église la plus splendide de cette ville. La seconde s'enracine dans la première, en ce qu'elle est le fruit non seulement des devoirs religieux traditionnels du Magistrat héritier des fondateurs de l'église Sainte-Croix, mais aussi de la position institutionnelle et de la force de conviction du pasteur Löscher. Ce phénomène se retrouve dans l'ensemble de la série des védutes de Dresde : alors que le but évident est de montrer la splendeur acquise par la ville-résidence, Bellotto souligne à quel point elle s'enracine dans un passé d'autant plus prestigieux qu'il est ancien. C'est une des raisons pour lesquelles il ne peint presque pas les parties de la ville qui ne permettent pas de voir la profondeur historique de Dresde, ainsi Friedrichstadt fondée par Jean-Georges II en 1670. Ceci permet également de comprendre les choix opérés dans Neustadt : Bellotto ne montre pas la ville ravagée par l'incendie de 1685 et symboliquement refondée par Auguste le Fort en 1732, mais il insiste sur la permanence de la place du marché qui est en même temps place de l'hôtel de ville et sur la nouvelle splendeur donnée à cette place par l'érection de la statue équestre d'Auguste le Fort. Au contraire, la quasi-totalité des védutes associent les bâtiments légués par des siècles d'histoire à la splendeur acquise au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, comme le montrent les quelques exemples qui suivent. Dans le tableau n°615, le Vieux Marché est le lieu par excellence de la permanence de la présence des bourgeois de Dresde et du rôle du Magistrat, avec la tenue d'un marché et les maisons Renaissance qui bordent la place, mais il est en même temps le lieu d'une nouvelle splendeur, avec le nouvel hôtel de ville bâti par Knöffel entre 1741 et 1745 : Bellotto montre alors comment, dans sa ville-résidence, Frédéric-Auguste II ne crée pas l'inouï, mais donne un nouvel éclat à ce que la tradition a légué. C'est aussi le cas du tableau n°616 qui associe l'ancienne église Sainte-Croix au palais Vitzthum von Eckstädt qui, en 1724, est l'un des plus somptueux de la ville. On peut également citer le tableau n°613, où sont juxtaposés la halle aux draps de la fin du XVI^e siècle, le Corps de garde de 1716 et l'église Notre-Dame achevée en 1743, ou encore le tableau n°610, avec le bâtiment des écuries édifié en 1591 et rénové en 1745, les maisons baroques du XVIII^e siècle et l'église Notre-Dame. Il est inutile de multiplier davantage les exemples : les védutes de Dresde associent presque systématiquement la nouvelle splendeur de Dresde à une marque de l'ancienneté de cette ville. Il s'agit de montrer que l'essor contemporain de l'union personnelle de la Saxe et de la Pologne n'est pas un essor de parvenus, mais que le nouvel éclat de la ville-résidence s'inscrit dans une histoire séculaire : de la sorte, le couple legs du passé / splendeur

présente est un élément fondamental du discours tenu sur la ville-résidence, c'est-à-dire de la façon dont est proclamée la double gloire de Dresde et des Wettin.

3) Dynamisme et dignité de la ville-résidence

Dans la série des védutes de Bellotto, la ville-résidence possède une troisième caractéristique : elle est digne du rang des électeurs de Saxe et rois de Pologne. Tout d'abord, le statut de ville-résidence a des conséquences démographiques et économiques : lieu ordinaire de séjour des électeurs de Saxe, capitale politique, administrative et culturelle de l'électorat, Dresde est une ville dynamique et attractive, ce que Bellotto s'attache à montrer dans sa série de tableaux. Le cas le plus exemplaire est sans aucun doute le tableau n°615 représentant la tenue d'un marché à Dresde. Le nombre des boutiques et la presse de la foule venue faire ses emplettes sont à l'image de l'accroissement démographique que connaît Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle : l'approvisionnement d'une ville en plein essor favorise l'activité des campagnes environnantes et renforce dans le même temps les responsabilités économiques et commerciales du Magistrat. Toutefois, le dynamisme de Dresde ne se réduit pas à celui d'une capitale économique de rang régional et Bellotto en montre un autre aspect dans sa peinture des deux panoramas depuis la rive droite de l'Elbe[1] : dans les deux cas, le pont sur le fleuve est emprunté par un nombre considérable de personnages. Les uns servent à montrer le rôle essentiel du pont comme point de passage entre Neustadt et Neudresden : l'abondance de la population sert à montrer comment, par sa largeur, le pont favorise la circulation d'une rive à l'autre et est ainsi un facteur du développement de la ville-résidence. Les autres personnages ne vaquent pas à leurs activités, mais ils se promènent, c'est là la seconde fonction de ce pont pourvu de trottoirs et de bancs : les habitants de Dresde qui, nobles ou bourgeois, vivent dans l'aisance, peuvent goûter au plaisir de la promenade et jouir de la beauté du panorama offert à leurs yeux. La foule représentée sur le pont sert à montrer non seulement le dynamisme économique, mais aussi la richesse de la ville-résidence. De façon plus ponctuelle, Bellotto parvient enfin à montrer l'attractivité de Dresde auprès des étrangers. La ville-résidence de l'électeur de Saxe et roi de Pologne attire certes des Polonais et un regard peut les discerner à leur costume sur certains des tableaux, notamment celui représentant l'église catholique de cour[2]. Toutefois, ce ne sont pas là les seuls étrangers peints par Bellotto : ils se remarquent généralement à leur costume qui s'écarte du traditionnel habit noir en usage chez les bourgeois et le peintre souligne leur

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 602 et 606.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 608.

curiosité en leur attribuant, à eux ou à leur guide, un geste de désignation. Une telle scène se trouve par exemple dans le tableau représentant la cour du Zwinger[1].

Toutefois, ce dynamisme de la ville-résidence et capitale n'est pas synonyme de développement anarchique : Bellotto montre au contraire comment Dresde est une ville à la fois belle et ordonnée. Ceci permet de comprendre pourquoi Bellotto ne peint pas la totalité de la ville-résidence : seule la beauté bien ordonnée a sa place dans la série commandée par Frédéric-Auguste II, toute image de laideur ou de désordre est exclue. C'est sans doute pour cette raison que Bellotto ne peint pas les quartiers populaires de Dresde, qu'ils soient au nord ou au sud de Neudresden : les rues tortueuses à l'est de la Schloßgasse, les rues habitées par les artisans des métiers du textile, telles la Scheffelgasse et la Webergasse, ne sont pas représentées, car elles ne donnent pas une image adéquate de la dignité de la ville-résidence. Pour les deux tableaux représentant le sud-ouest de la ville, Bellotto se place de façon à mettre en valeur les édifices récents (les pavillons du Zwinger, la maison Adam) et l'organisation du paysage urbain (avec le fossé, le rempart, la *Wilsdruffer Tor*, les clochers), tout en cachant cet habitat populaire qui n'est pas un moyen de glorification de la dynastie[2]. De même, dans son tableau centré sur l'église Sainte-Croix, Bellotto choisit un angle permettant de négliger l'habitat de piètre qualité de ce quartier et de mettre au contraire en valeur le palais Vitzthum von Eckstädt. De la sorte, Bellotto montre une ville riche, faite d'édifices qui, anciens ou récents, se caractérisent par leur somptuosité. La pauvreté est quasiment absente de la série : à tout le moins, il n'y a pas d'édifices pauvres, mais seulement des personnages pauvres, ainsi deux vagabonds, une femme et son fils, assis sur une borne miliaire[3], ou les deux invalides et l'aveugle sur le Vieux Marché[4]. La pauvreté est bien plus présente à Dresde que ce qu'en montre Bellotto, d'autant plus qu'il ne peint pas les institutions charitables, même les plus récentes, telle la Fondation Joséphine, alors que cela lui aurait permis de louer la charité de la reine Marie-Josèphe. Bellotto, peut-être sous l'injonction de Frédéric-Auguste II, s'en tient à la bienséance : la peinture de la ville-résidence doit être digne du souverain, l'exigence d'adéquation entre les deux interdit de montrer la misère ou la dépravation. Il faut donc conclure avec G. Weber : « Ainsi, les védutes de Bellotto s'écartent de la totalité de la vie

[1] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 629.
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 609 et 611.
[3] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 611.
[4] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615.

quotidienne de Dresde et de Pirna, où, certainement, abondent également les détails désagréables, les quartiers dégradés, les trafics louches et les hommes dépravés.[1] »

Dans les panoramas de Bellotto, la beauté de la ville-résidence est indissociable de son ordonnancement. Cela est d'abord visible à l'échelle de l'ensemble de la série, par exemple si l'on compare la peinture des trois places de marché de la ville[2] : il montre à quel point la place du Vieux Marché est noire de monde un jour de marché ; en revanche, le marché qui se tient sur le Nouveau Marché est moins dynamique, puisque Bellotto ne représente que quelques étals, mais il fait vivre la place, notamment au moyen du charlatan autour duquel se forme un attroupement ; le marché de Neustadt est quant à lui presque vide, le lieu est morne et dépourvu de vie[3]. La comparaison de ces trois tableaux introduit une hiérarchie qui est confirmée par les autres choix qui ont commandé la délimitation du corpus : les faubourgs sont au bas de l'échelle, ils sont quasiment absents de la série ; par son histoire, Neustadt est moins prestigieuse que Neudresden et, on l'a vu, c'est là un héritage bien vivant au XVIII^e^ siècle, un seul tableau lui est consacré, qui ne met pas particulièrement en valeur cette partie de la ville-résidence. Au contraire, Neudresden est beaucoup plus importante, c'est pourquoi elle fait l'objet de la quasi-totalité du corpus, mais son territoire est lui aussi hiérarchisé, en fonction de l'ancienneté de ses différentes parties : Bellotto montre bien la splendeur acquise par le quartier du Nouveau Marché, mais il tient à signifier que le Vieux Marché et l'église Sainte-Croix sont plus importants dans la définition de l'identité communale. Ainsi, les différentes parties de la ville-résidence ne forment pas un amas semblable au chaos, mais elles sont ordonnées entre elles.

Un tel ordonnancement est décisif, comme on peut le voir à l'échelle du tableau individuel. De façon systématique, Bellotto insiste sur la qualité de l'organisation du paysage urbain. Cela est particulièrement vrai des quatre tableaux centrés sur l'Elbe, qui montrent comment, sur les fortifications de la rive gauche, se succèdent des édifices dont la splendeur est égale, mais dont la variété en longueur et en hauteur rythme le paysage, offrant ainsi un panorama agréable à regarder. Par exemple, le tableau n°602 montre la succession de bâtiments élevés (le château, l'église catholique de cour) et d'édifices plus bas (la bibliothèque et la galerie de peinture du comte de Brühl) : sur la rive gauche de l'Elbe, aucun

[1] Gregor J. M. WEBER, « *La libertà di un pittore di vedute : Bernardo Bellotto a Dresda* », in Bożena Anna KOWALCZYK, Monica DA CORTÀ FUMEI (dir.), *op. cit.*, p.26 : « *Perciò le vedute di Bellotto si distaccavano dalla totalità della vita quotidiana di Dresda e Pirna, che mostrava senz'altro anche una dovizia di particolari sgradevoli, di quartieri degradati, di loschi traffici e di uomini depravati*. »

[2] Cf. Henner MENZ, « *Die Dresdener Veduten Bernardo Bellottos und ihre figürliche Staffage* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 1, 1959, p.34-54.

[3] Cf. respectivement Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 615, 613 et 612.

bâtiment ne dépare, l'ensemble est loin d'être monotone et le paysage est scandé par la coupole de l'église Notre-Dame et par la tour de l'église catholique de cour. Un phénomène similaire peut être observé dans le panorama réciproque, le tableau n°606 : c'est ici le pont qui sert à rythmer le paysage, car les édifices du comte de Brühl sont comme posés dessus ; comme dans le tableau n°602, la coupole de l'église Notre-Dame se détache nettement de l'ensemble. Dans les deux cas, Bellotto montre à quel point son ordonnancement rend le panorama de la rive gauche de l'Elbe beau à regarder depuis les jardins situés en bordure de la rive droite. À l'inverse, le tableau n°607 met davantage en valeur la rive droite de l'Elbe, avec le Palais Japonais et sa rangée continue de façades le long du fleuve. Des observations analogues peuvent être faites avec tous les autres tableaux de la série et il est inutile de les reprendre en détail. Signalons simplement l'alignement et la diversité des façades du Vieux Marché dans le tableau n°614 et l'ordonnancement des rues dans le tableau n°610. Dans tous les cas, la beauté de Dresde ne réside pas seulement dans le bâtiment individuel, mais aussi dans son intégration dans un quartier bien ordonné qui est lui-même hiérarchiquement ordonné à l'ensemble de la ville. Telle est sans doute la spécificité de la série de Dresde peinte par Bellotto pour le compte de Frédéric-Auguste II et diffusée sous forme d'estampes : de façon significative, elle écarte toute laideur individuelle et tout désordre d'ensemble, afin de mettre en valeur la splendeur individuelle et la beauté de l'ordre d'ensemble.

En raison de son importance et de l'usage que l'historiographie en a fait, il nous a paru nécessaire d'insister sur la série des quatorze védutes de Dresde peintes par Bellotto entre 1747 et 1753, mais il nous faut conclure en reprenant les éléments essentiels. En juillet 1747, l'électeur Frédéric-Auguste II recrute comme peintre de paysage le Vénitien Bellotto, pour que soit assurée la succession du peintre saxon Thiele, qui appartient à la génération précédente : il peut ainsi disposer d'un représentant de la célèbre école de peinture de paysage de Venise, dont la spécialité est de peindre des tableaux à la fois beaux et fidèles à la réalité. Conseillé par Algarotti, l'électeur nourrit le projet d'une galerie d'art contemporain, où pourraient figurer les tableaux à venir de Bellotto. Dans le même temps, soucieux d'entretenir la réputation de Dresde, il commande à son nouveau peintre une série de quatorze tableaux disposés en paire : la fidélité à la réalité donne l'illusion de l'objectivité et de l'exhaustivité, mais le choix des sujets et des points de vue fait que la commande royale permet d'énoncer les qualités de la ville-résidence. Celle-ci est une ville royale, habitée par un roi, qui la traverse, qui l'embellit et qui y exprime certains aspects de sa dignité, notamment ses devoirs religieux de prince catholique et son rôle en matière de mécénat culturel. Toutefois, Dresde n'est pas une ville fondée par un roi : Bellotto ne peint pas les nouveaux quartiers résultant de

l'urbanisme d'Auguste le Fort et de son fils, mais il insiste sur le passé médiéval de la ville et sur son identité communale, tout en montrant comment cet héritage, qui, sans être somptueux, n'est pourtant pas médiocre, est renouvelé par la splendeur présente de la ville. Enfin, il ne s'intéresse pas seulement aux bâtiments pris individuellement, mais tout autant à l'articulation des édifices anciens et nouveaux et à la construction d'un paysage urbain agréable à regarder et significatif quant aux fonctions de Dresde : la beauté de l'ordonnancement est fondamentale dans la constitution du corpus de Bellotto, c'est-à-dire dans le discours tenu sur la ville-résidence par un peintre agissant pour le compte de l'électeur.

Ainsi, les Wettin jouent un rôle important pour asseoir la réputation de leur ville-résidence, ils cherchent consciemment à faire connaître les transformations les plus récentes de Dresde. À cette fin, Auguste le Fort prépare, mais en vain, de prestigieux ouvrages richement illustrés diffusant les fêtes données en 1709 à Frédéric IV de Danemark et en 1719 à Marie-Josèphe de Habsbourg et Frédéric-Auguste II invite le peintre vénitien Bellotto pour qu'il réalise une série de quatorze tableaux qui ont tous été dupliqués sous forme d'estampes. Parallèlement, les architectes royaux des deux édifices les plus inouïs de la première moitié du XVIII^{e} siècle, Pöppelmann et Chiaveri, font graver des images de leur chef d'œuvre respectif, les pavillons du Zwinger et l'église catholique de cour, afin de les porter à la connaissance de toute l'Europe. Enfin, des voyageurs et des nouvellistes, notamment J. C. Crell et l'auteur de l'*Annuaire* paru pour la première fois en 1737, contribuent à la nouvelle renommée de Dresde. Autrement dit, la dynastie des Wettin tient à ce que l'on sache à quel point sa ville-résidence a changé en un demi-siècle et quel rôle elle a joué en la matière : de ce point de vue, ses désirs sont largement comblés et, en 1755, grâce aux estampes et aux ouvrages imprimés, la réputation de Dresde n'est plus à faire.

Dans tous les cas, le discours tenu sur la ville-résidence des Wettin présente quelques constantes, qui sont particulièrement visibles dans la description publiée à trois reprises par J.-C. Crell et dans les tableaux de Bellotto. Tout d'abord, toutes les sources destinées à vanter la ville de Dresde insistent sur son ancienneté et sur son identité communale : il n'est pas question de minimiser l'autonomie administrative et économique des bourgeois de Dresde, pas plus que leur attachement à l'Église luthérienne, cela fait au contraire partie de l'identité de la ville-résidence et de son prestige. Toutefois, cet héritage du passé est renouvelé par l'essor des Wettin qui, de dynastie électorale et luthérienne, deviennent une dynastie catholique et royale : le nouvel éclat du souverain rejaillit sur sa ville-résidence, c'est

pourquoi ces mêmes sources s'attachent à montrer comment Dresde devient une ville royale et catholique. Enfin, la beauté de la ville ne se trouve pas seulement dans la splendeur du bâtiment individuel, mais elle réside aussi dans l'organisation d'un paysage urbain, c'est-à-dire dans le bel ordonnancement des édifices et des quartiers. Une telle constance dans le discours tenu sur la ville de Dresde indique que nous touchons ici à des éléments fondamentaux, importants aux yeux des Wettin et de leurs contemporains. C'est à partir de ces trois aspects, le rapport au passé, la splendeur présente et le bel ordonnancement, que nous pouvons maintenant tenter de comprendre ce qu'est Dresde pour la dynastie qui l'a choisie pour résidence.

Chapitre XI : La ville-résidence et la gloire de la dynastie

L'étude de la construction de l'image de Dresde a permis de voir quels sont les trois ressorts de l'éloge de la ville-résidence : son ancienneté, sa splendeur présente et son ordonnancement. Tous trois peuvent être rapportés à la dynastie des Wettin : celle-ci est ancienne, s'est élevée dans la première moitié du XVIII^e^ siècle comme elle ne l'avait encore jamais fait et joue un rôle moteur dans l'urbanisme de sa ville-résidence. C'est à partir de cette parenté que nous pouvons tenter de répondre à la question que nous avons posée au début de ce travail : qu'est-ce que la ville-résidence pour la dynastie qui l'habite ? La façon la plus élémentaire de penser le lien qui unit Dresde aux Wettin est de penser la ville comme le cadre qui accueille la dynastie. Telle est l'intuition d'O. Richter, archiviste à Dresde à la fin du XIX^e^ siècle : « Une époque encore plus brillante s'ouvrit lorsque, avec l'acquisition de la couronne de Pologne par Auguste le Fort, Dresde devint le centre d'une politique de grande puissance à l'échelle européenne. La cour royale s'entoura d'une splendeur inouïe, son siège devait être transformé en un cadre digne du déploiement de la magnificence royale.[1] » La splendeur de Dresde vient de ce que cette ville est le siège, la résidence d'une famille qui a acquis la dignité royale. C'est là une chose que l'on observe tout particulièrement lorsque l'on examine de quelle façon les Wettin expriment leur ascension au moyen de cérémonies fastueuses dans leur ville-résidence. Mais l'hypothèse d'O. Richter n'est pas suffisante, en ce qu'elle ne permet d'expliquer ni l'insistance sur la double ancienneté de la dynastie et de la ville, ni l'ordonnancement de la seconde par la première. Ces deux éléments essentiels à la double image de Dresde et des Wettin nous conduisent à penser que le lien qui unit la ville-résidence à la dynastie qui l'habite est plus profond qu'un simple cadre, somme toute extérieur. Par ce qu'elle devenue dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, Dresde offre un reflet fidèle de ce que sont les Wettin, de ce qu'ils prétendent être et de ce à quoi ils aspirent. Ceci nous conduit à nous demander si Dresde est non seulement le cadre, mais aussi le miroir de la gloire de la dynastie qui l'habite. Nous partirons des cérémonies, qui permettent de voir de quelle façon l'identité dynastique s'exprime à Dresde, puis nous étudierons de quelle façon les Wettin affirment leur nouvelle dignité royale et comment celle-ci se reflète dans leur ville-résidence.

[1] Otto Ludwig RICHTER, *Geschichte der Stadt Dresden in den Jahren 1871 bis 1902*, Dresde, 1903, p.2 : « *Aber noch glänzenderen Zeiten kamen, als mit der Erwerbung der Krone Polens durch August den Starken Dresden ein Ausgangspunkt europäischer Großmachtpolitik wurde. Mit unerhörtem Glanze umgab sich der neue Königshof, sein Wohnsitz sollte zu einem würdigen Rahmen königlicher Prachtentfaltung umgestaltet werden*. »

I- Dresde, cadre de l'affirmation de l'ascension dynastique

A- L'affirmation des prétentions d'Auguste le Fort

1) Le Carnaval de l'année 1695 : traditions et ruptures

C'est à Dresde, nous l'avons vu, que la dynastie affiche son élévation aux yeux de toute l'Europe. Le moyen principal en est l'organisation de cérémonies politiques ou dynastiques qui ne sont pas seulement des divertissements de cour, mais qui sont toujours en même temps un moyen pour le souverain d'exprimer ses ambitions politiques ou de légitimer son pouvoir[1]. Il s'agit d'impressionner et de convaincre de la puissance du souverain non seulement ses sujets, mais aussi l'ensemble des autres cours européennes. En la matière, le premier Carnaval du règne d'Auguste le Fort, en 1695, joue un rôle fondateur et met en place des éléments que l'on retrouve dans toutes les fêtes de la période augustéenne. Il s'agit tout d'abord d'une splendeur bien évoquée dans les deux publications dont il fait alors l'objet[2]. Celle-ci ne date pas de l'élévation des Wettin à la dignité royale, elle n'est pas non plus une innovation d'Auguste le Fort, comme le dit H. Watanabe O'Kelly : « Lorsque l'on regarde les presque quarante années du règne de Frédéric-Auguste, il est habituel de voir en lui un grand pionnier, l'homme qui a rompu avec les traditions de sa maison et qui a conduit la Saxe dans une direction politique à la fois nouvelle et incertaine. Mais ce n'est pas ce que nous observons lorsque nous regardons les premières années de son règne sans prendre en compte ce qui est advenu ensuite.[3] » Cela est notamment vrai si l'on se place du point de vue de la culture et des fêtes de cour. La splendeur de la cour de Saxe du XVIII[e] siècle s'inscrit dans une tradition qui remonte au milieu du XVI[e] siècle, lorsque les Wettin albertins acquièrent la dignité électorale, et qui atteint un premier apogée sous le règne de Jean-Georges II, entre 1656 et 1680. Généralement conscients de ce fait, les biographes d'Auguste le Fort s'accordent à dire qu'ayant passé les dix premières années de sa vie à la brillante cour de son grand-père, l'enfant aurait été impressionné au point de vouloir recréer une splendeur analogue une fois devenu

[1] Claudia SCHNITZER, « Les fêtes d'Auguste le Fort », in Thomas GAEHTGENS, Dirk SYNDRAM, Beatrix SAULE (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe. Dresde à Versailles*, Paris, 2006, p.97.

[2] *Specification derer Festivitaeten so bey ietzigem Carnevall an dem Chur-Sächsischen Hofe sind gehalten worden*, Dresde, 1695 et Martin KLÖTZEl, *Heidnischer Götter und Göttinnen prächtiger Auffzug an[no] 1695 gehalten in Dreszden*, Dresde, 1697.

[3] Helen WATANABE-O'KELLY, *Court Culture in Dresden. From Renaissance to Baroque*, New York, 2002, p.194 : « *It is customary, looking back on Friedrich August's almost forty-year reign, to see him as a great innovator, the man who broke with the traditions of his house and who took Saxony in a new and dubious political direction. But this is not what we see when we look at the early years of his reign without the benefit of hindsight.* »

électeur[1]. Toutefois, ce n'est pas seulement de cela dont il s'agit et il serait réducteur de n'expliquer les fêtes augustéennes que par la psychologie.

En réalité, la splendeur de la cour s'inscrit dans une tradition qui n'est pas seulement faite d'étourdissement et de somptuosité gratuite, mais qui a également un contenu politique évident. Tel est le second acquis du Carnaval de l'année 1695. Avant même qu'il soit question de son élection à la couronne de Pologne, Auguste le Fort utilise les fêtes du premier Carnaval qu'il célèbre en tant qu'électeur pour afficher ses prétentions politiques et son programme de gouvernement. Le 5 février 1695, il organise un Carrousel des Quatre Monarchies, dont les chefs de quadrille sont déguisés respectivement en Nemrod, Cyrus, Alexandre et César. Un tel divertissement n'a rien de nouveau, mais l'affirmation politique réside dans le caractère inouï du déguisement de l'électeur. Alors que depuis 1662, Jean-Georges II s'affiche en Nemrod, le fondateur du premier empire, Auguste le Fort, lui, se déguise en Alexandre, c'est-à-dire le conquérant de l'Asie, le fondateur du troisième empire. Le nouvel électeur annonce ainsi son double rêve de gloire militaire et de fondation d'un Empire en Europe centrale : les moyens concrets en ont été le haut commandement des troupes impériales en Hongrie et l'acquisition de la couronne de Pologne. Deux jours plus tard, le 7 février 1695, Auguste le Fort organise une fête inconnue jusque-là en Saxe, le Cortège des dieux et déesses païens, pour lequel il se déguise en Mercure, à l'instar de l'électeur Auguste en 1574[2] : il reprend ainsi une tradition ancienne, afin d'annoncer son intention de développer le commerce et de faire régner l'abondance dans ses États. Les deux fêtes des 5 et 7 février 1695 montrent ce second élément fondamental : la fête de cour n'est jamais un divertissement gratuit, mais elle a une dimension politique si évidente que les thèmes mythologiques ou historiques ne sont jamais choisis au hasard. Dans le même temps, elle s'inscrit dans une tradition qui est d'abord propre à la cour en question : chaque dynastie a son répertoire de thèmes et de divertissements et l'on observe ainsi un jeu subtil entre le respect de la tradition et l'innovation. Le 5 février, Auguste le Fort reprend un divertissement en usage à la cour de Saxe, mais revêt un déguisement inouï ; à l'inverse, le 7 février, il crée un nouveau divertissement, mais revêt un déguisement déjà en usage dans la dynastie. Ce faisant, il montre que son règne s'inscrit dans une tradition séculaire, mais il annonce son intention de l'infléchir quelque peu : dans tous les cas, même dans la fête de cour, il est hors de question de supprimer toute référence au passé légué par les ancêtres.

[1] Cf. Karl CZOK, *August der Starke und seine Zeit*, Leipzig, 1989, p.19-24.
[2] Helen WATANABE-O'KELLY, *op. cit.*, p.232.

Ces trois éléments de continuité qui caractérisent le Carnaval de 1695 se retrouvent dans toutes les fêtes de la période augustéenne, mais ces dernières ont en propre deux caractéristiques qui, bien que présentes dans la tradition construite depuis le XVI^e^ siècle, sont bien davantage mises en valeur au XVIII^e^ siècle. Tout d'abord, les fêtes de cour concernent la totalité de la ville-résidence, nonobstant l'étanchéité qui, selon certains, séparerait la ville de la cour. Ce phénomène est déjà présent aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : l'essentiel des réjouissances ont certes lieu à l'intérieur du château ou au sein des bâtiments de la cour, notamment la Grande Cour du château, la cour des écuries et le manège couvert pour les exercices équestres ou pour les combats d'animaux, le théâtre de Klengel pour l'opéra, la salle des Géants pour les banquets et les ballets. Mais dès cette époque, la population urbaine est associée aux divertissements de la cour : elle peut voir les feux d'artifice tirés depuis l'espace adéquat à l'extrémité des fortifications occidentales de Neudresden, elle peut aussi suivre les cortèges des différentes équipes des tournois et courses de bague[1]. Les fêtes de cour ne sont jamais des événements uniquement internes à la cour, destinés au seul divertissement du souverain et des courtisans, mais leur caractère public est une évidence dont les contemporains du XVIII^e^ siècle sont bien conscients[2]. Comme l'a montré U. Rosseaux, la fête de cour est un événement urbain, qui concerne les habitants de Dresde tant dans ses préparatifs que dans son déroulement : d'une part, la réalisation d'un divertissement implique la participation de nombreux artisans (notamment ceux du vêtement et de l'alimentation) et journaliers ; d'autre part, sous le règne d'Auguste le Fort, les tournois ont parfois lieu sur la place du Vieux Marché. Enfin, le Carnaval est généralement ouvert à la population, y compris les bals masqués qui se tiennent dans le château[3].

Or, la fête de cour, qui concerne la totalité de la ville-résidence, possède à l'époque augustéenne un contenu politique plus nettement marqué. Comme l'écrit H. Watanabe-O'Kelly, cela est directement lié à la royauté saxonne de Pologne : « Puisqu'Auguste le Fort a passé autant de temps en Pologne, particulièrement dans la première moitié de son règne, Dresde n'a pas connu la succession ininterrompue de fêtes tout au long de l'année et d'une année sur l'autre qui caractérisait le règne de Jean-Georges II.[4] » Ainsi, à l'époque augustéenne, les fêtes de cour sont moins nombreuses et plus irrégulières qu'à l'époque de

[1] Helen WATANABE O'KELLY, *op. cit.*, p.155.
[2] Cf. Werner OECHSLIN, Anja BUSCHOW, *Architecture de fête. L'architecte comme metteur en scène*, Liège, Bruxelles, 1987 (traduit de l'allemand par Marianna Brausch), p.43-54.
[3] Ulrich ROSSEAUX, *Freiräume. Unterhaltung, Vergnügen und Erholung in Dresden (1694-1830)*, Cologne, Weimar, Vienne, 2007, p.73-85.
[4] Helen WATANABE O'KELLY, *op. cit.*, p.229 : « *Since August the Strong spent so much time in Poland, particularly in the first half of his reign, Dresden did not see the constant succession of festivities through the year and every year that was characteristic of Johann George II's reign.* »

Jean-Georges II. H. Watanabe O'Kelly rapporte ce fait aux absences récurrentes du roi, mais il faut également prendre en compte l'incertitude de sa position politique, en raison de la colère des Saxons face à la conversion de l'électeur au catholicisme, des troubles qui agitent la Pologne de 1697 à 1717 et de l'invasion de la Saxe par les Suédois en 1704. Ainsi, après le Carnaval de 1696, il n'y a pas de grandes fêtes de cour à Dresde avant la réception du roi de Danemark en juin 1709. Dans le même temps, les fêtes données par l'électeur devenu roi ont une portée politique nettement plus significative que celles de son grand-père : leur premier but est de glorifier la Saxe sous le bon gouvernement des Wettin, d'exalter les fruits de l'ascension dynastique en honorant les souverains qui se rendent à Dresde ou en célébrant des unions matrimoniales avec les plus grandes dynasties européennes. La ville-résidence est le lieu de trois séries de brillantes réjouissances sous le règne d'Auguste le Fort, en juin 1709 pour la réception de Frédéric IV de Danemark, en septembre 1719 pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg et en janvier 1728 pour la réception de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse[1]. Ces fêtes de cour exceptionnelles concernent toute la ville de Dresde et sont essentielles dans l'affirmation de l'identité politique de la dynastie des Wettin : c'est là un usage propre au statut de ville-résidence et qui répond à la fonction qui lui incombe de montrer l'État et la dynastie qui le gouverne.

2) La réception de Frédéric IV (mai-juin 1709)

L'acquisition de la couronne de Pologne n'entraîne pas de grandes réjouissances en Saxe et, dans le contexte de la guerre du Nord, il n'y a pas de Carnaval à Dresde entre 1700 et 1710 : mis à part des divertissements ponctuels, il ne faut pas imaginer la vie à la cour de Saxe de ces années comme une succession de fêtes[2]. En réalité, après le Carnaval 1699, les premières fêtes somptueuses à Dresde sont celles données par Auguste le Fort en l'honneur de Frédéric IV de Danemark en 1709. Vaincu, l'électeur de Saxe signe la paix avec Charles XII de Suède à Altranstädt le 24 septembre 1706, aux termes de laquelle il renonce à la couronne de Pologne. Voyant les premières difficultés des Suédois en Ukraine et fort du soutien pontifical, Auguste le Fort décide de reconquérir son royaume et, à cette fin, il renoue l'alliance conclue en 1699 avec son cousin, le roi de Danemark. Celui-ci, à son retour d'Italie, se rend à Dresde, où il est honoré d'un mois de réjouissances destinées à le convaincre, lui mais également les puissances intéressées à la guerre du Nord, de la capacité d'Auguste le

[1] Nous ne savons pas pourquoi Claudia Schnitzer, *op. cit.*, omet de mentionner la visite du roi de Prusse dans sa liste des fêtes organisées par Auguste le Fort.
[2] Cf. SHStA 10006 G 15.

Fort à reprendre la lutte. Le roi de Danemark entre en Saxe par le sud, à Plauen, emprunte la route qui longe les Monts Métallifères et arrive dans les environs de Dresde le 26 mai 1709[1]. À cette date, Neudresden n'a que trois portes, au nord, à l'est et à l'ouest. Venant de la route de Freiberg, Frédéric IV aurait pu entrer par la *Wilsdruffer Tor*, cela aurait été plus commode, mais il n'aurait alors quasiment pas traversé la ville. C'est pourquoi Auguste le Fort lui fait contourner Dresde par le sud. Le roi de Danemark se rend au Grand Jardin, d'où part le cortège pour son entrée solennelle : il franchit la *Pirnaische Tor*, traverse le Nouveau Marché, longe le bâtiment des écuries par l'Elbgasse et pénètre dans le château par la *Grüne Tor* située sous la tour Hausmann. Certains éléments de ce cortège sont une constante des entrées royales, notamment le passage par la *Pirnaische Tor* et le Nouveau Marché : il semble ainsi nécessaire de traverser la ville d'est en ouest. Cela veut dire que le roi de Danemark pénètre dans Neudresden par le quartier Renaissance qui, en 1709, n'a encore été que peu transformé à la mode baroque. Ce quartier aisé de Dresde, ouvert par l'électeur Maurice, est en même temps le témoin de cette étape décisive de l'ascension des Wettin albertins qu'est l'acquisition de la dignité électorale en 1547. De la même façon, la première image que le roi de Danemark a de la résidence, à la lueur des torches puisqu'il est près de 21h, est le bâtiment des écuries construit par l'électeur Christian I^er^ à la fin du XVI^e^ siècle. Le cortège d'entrée de Frédéric IV lui montre ainsi les glorieux ancêtres d'Auguste le Fort : l'électeur et roi déchu de Pologne n'est pas un parvenu, mais il se réclame de ses aïeux qui ont posé les fondements de l'ascension dynastique.

Il s'ensuit près d'un mois de festivités durant lequel se succèdent les tournois et autres exercices chevaleresques, les combats d'animaux, les représentations théâtrales, les opéras et les banquets[2]. Sans reprendre le détail de toutes ces réjouissances, il nous faut insister sur quelques éléments permettant de comprendre comment Auguste le Fort cherche à convaincre son allié et les autres puissances européennes de sa capacité à reprendre la lutte en Pologne et de sa splendeur de roi. De façon générale, l'éblouissement et l'amusement sont en soi une affirmation politique : trois ans se sont à peine écoulés depuis la paix d'Altranstädt qu'Auguste le Fort montre que la Saxe est loin d'être au bord de la ruine, mais qu'elle dispose de ressources pour retrouver la position perdue depuis le début de la guerre du Nord. La jubilation est ici prophétique : telle une trompette de la Renommée, elle annonce le retour

[1] Sur ces détails et ce qui suit, cf. *Kurtzer Bericht, welcher Gestalt Ihro Majestät Friedrich der IV. König in Dennemarck und Norwegen, am 26. May Anno 1709 in die Königl[iche] und Churfürstl[iche] Sächs[ische] Residentz-Stadt und Haupt-Vestung Neu-Dreßden Dero Königlichen Einzug gehalten haben*, s. l., s. d. [1709].

[2] Pour les fêtes de cour, cf. Claudia SCHNITZER, *Höfische Maskeraden. Funktion und Ausstattung von Verkleidungsdivertissements an deutschen Höfen der Frühen Neuzeit*, Tübingen, 1999. En dépit de son titre général, cet ouvrage est avant tout centré sur la Saxe albertine.

d'Auguste le Fort sur le champ de bataille et sa gloire à venir. C'est déjà le sens du tournoi de dames du 3 juin, au cours duquel les dames de la cour sont placées dans des voitures menées par des chevaliers qui combattent pour elles : le roi capable de s'amuser ainsi est un roi qui ne se laisse pas abattre par le mauvais sort des armes et par la trahison d'une partie de la noblesse polonaise. Dans le même temps, la splendeur est au rendez-vous, puisque le roi de Danemark est vêtu d'argent et l'électeur de Saxe d'or[1]. Le soir du 3 juin est tiré un feu d'artifice depuis une forteresse flottante, bâtie pour l'occasion sur l'Elbe : le spectacle pyrotechnique représente l'attaque et la prise de cette forteresse. La richesse n'est pas seulement visuelle, elle vient également de la variété des réjouissances : ainsi, Auguste le Fort organise une chasse au loup, au renard et au lynx le 8 juin, un tournoi de fantassins sur le thème de la lutte des Horaces contre les Curiates le 10 juin[2].

La signification politique des réjouissances données à Frédéric IV de Danemark est particulièrement visible en deux occasions, le carrousel des quatre nations (19 juin) et le cortège des dieux et déesses païens (22 juin). Le premier a lieu dans un amphithéâtre de bois construit *ad hoc* entre le château et le bastion Soleil : il s'agit d'un exercice équestre, d'une sorte de ballet de quatre quadrilles de cavaliers. Affirmant sa gloire à venir, Auguste le Fort reprend les costumes inventés pour le carrousel des cinq nations donné par Louis XIV en 1666, qu'il connaît par les volumes d'estampes de Claude Perrault[3]. Par là, Auguste le Fort cherche à s'assimiler au Roi-Soleil, non pour en prendre la place, mais pour montrer que tous deux ont une chose en commun depuis que le premier est devenu roi de Pologne en 1697 et qu'il a décidé de reconquérir son royaume en 1709 : la gloire. En effet, ce qui distingue avant tout Louis XIV de ses contemporains, c'est la gloire à laquelle il a prétendu et à laquelle il est parvenu[4]. Par la reprise de costumes vieux de quarante-cinq ans, Auguste le Fort s'inscrit dans la tradition louis-quatorzienne : il affirme que, grâce à sa dignité royale, il peut prétendre à la même gloire que le plus grand roi de la seconde moitié du XVII^e siècle. Si cela est vrai, cela signifie que la gloire de l'électeur de Saxe s'imposera à tous, telle une évidence : la splendeur de la fête est un moyen de dire cette gloire déjà présente, mais appelée à être encore plus

[1] SHStA 10024/10736/18. Il s'agit de fragments ni foliotés, ni paginés d'un imprimé anonyme intitulé *Gründliche und deutliche Relation aller I[hre]r Königl[ichen] Majestät in Dännemarck zu Ehren, in der Kön[iglichen] Residentz- und Vestungs-Stadt Dresden, angestellten unvergleichlichen Festivitaeten*, Altendresden, s. d. [1709].
[2] Cf. Dieter SCHAAL, « *The Dresden festivities of 1709* », *Livrustkammaren. Journal of the Royal Armoury*, Uddevalla, 1993, p.121-130.
[3] Claudia SCHNITZER, *op. cit.*, p.164.
[4] Sur la question de la gloire du souverain et de ses liens avec la gloire divine, cf. P. Jean-Robert ARMOGATHE, « Gloire du ciel, gloire des hommes », in Chiara CONTINISIO, Cesare MOZZARELLI (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia Cattolica fra XVI e XVII secolo*, Rome, 1995, p.457-463. Dans le même recueil, cf. également Pïerre CAMBONI, Olivier CHALINE, Jean-Louis HAQUETTE, « Gloire et vertu », p.297-310.

resplendissante lorsque le roi de Pologne aura reconquis son royaume. Dans le même temps, cette gloire n'est pas le clinquant dont se revêt le parvenu. Outre la reprise de la fête louis-quatorzienne, Auguste le Fort inscrit le carrousel des quatre nations dans une tradition saxonne, afin de montrer que sa gloire propre s'appuie sur un passé prestigieux. Cela est particulièrement vrai des costumes : l'équipement des chevaux et des cavaliers est certes en grande partie créé pour l'occasion, mettant à contribution l'orfèvre Dinglinger, outre les tailleurs, passementiers, etc., mais des éléments plus anciens sont également présents. Ainsi, Frédéric IV, à la tête du quadrille de l'Europe, porte un casque de Jean-Georges I^{er}, tandis qu'Auguste le Fort, à la tête du quadrille de l'Afrique, reprend le bouclier du Carnaval de 1695 et une parure de diamants réalisée pour son frère défunt Jean-Georges IV[1].

L'on peut tirer des conclusions analogues du cortège des dieux et des déesses païens du 22 juin. L'inscription de cette fête particulière dans la tradition est évidente : Auguste le Fort reprend le cortège du Carnaval de 1695, comme si la continuité visuelle d'une fête à l'autre était l'image de la continuité dynastique et de l'enracinement de la gloire présente dans un passé prestigieux. Toutefois, le cortège de 1709 introduit une innovation de taille, qui concerne les déguisements[2]. Tout d'abord, Auguste le Fort n'est plus déguisé en Mercure (rôle confié à son cousin, le duc de Saxe-Weißenfels), mais en Apollon, dieu qui a une place particulière dans le panthéon gréco-romain depuis l'époque des rhéteurs alexandrins : alors que Zeus a la toute-puissance, Apollon a la lumière resplendissante, celle du soleil, une lumière qui est image de la lumière de Dieu. C'est ainsi qu'Apollon devient le dieu païen le plus proche de la gloire de Dieu : voilà pourquoi Louis XIV a lui-même repris la métaphore du soleil et le masque d'Apollon pour proclamer sa propre gloire, pâle reflet de la gloire de Dieu. En reprenant cette image, Auguste le Fort s'assimile une nouvelle fois à Louis XIV, mais il fait bien davantage. En effet, Frédéric IV, déguisé en Mars, est presque son inférieur : il est le dieu de la guerre, celui dont la fureur peut décider du sort de la bataille, mais c'est sur Auguste le Fort déguisé en Apollon que resplendit la gloire de Dieu, cette lumière qui, à elle seule, peut lui permettre d'en imposer à tous ses ennemis. Or, l'habit d'Apollon d'Auguste le Fort est à lui seul exceptionnel : d'une part, il n'est pas en papier mâché, à l'encontre de ce qui se pratique habituellement pour les déguisements, mais en tissu orné de pierres précieuses. D'autre part, l'électeur de Saxe y introduit une référence politique évidente pour tous ceux qui voient l'événement ou les dessins en couleur qu'en a donnés Johann Samuel Mock : il fait faire par le joaillier de cour, Dinglinger, un masque représentant un soleil radieux, qui n'est autre

[1] Dieter SCHAAL, *op. cit.*, p.122-123.
[2] Pour l'ordonnancement du cortège, cf. SHStA 10024/10528/2 troisième liasse.

que la réplique du masque réalisé en 1704 par ce même Dinglinger pour accompagner l'effigie du couronnement à Cracovie[1]. En revêtant ce masque, Auguste le Fort affirme clairement qu'il considère sa renonciation au trône de Pologne à la paix d'Altranstädt comme nulle, il annonce en même temps son intention de reconquérir sa couronne. Enfin, par la métaphore solaire, il se montre tel un dieu : l'habit proclame de façon prophétique la gloire latente qui ne demande qu'à être révélée. Ainsi, le cortège des soixante-douze dieux et déesses païens du 22 juin 1709 se présente telle une épiphanie d'Auguste le Fort, ce qui est confirmé par son déroulement. Ouvert par Mercure et Ploutos, dieux de la richesse, il se poursuit avec Jupiter, Junon et tous les dieux et héros qui entourent le couple divin, notamment les lares et les vestales symboliques de l'importance du foyer familial et, en l'occurrence, dynastique : ce cortège commence par mettre en valeur les deux conditions de la réussite d'Auguste le Fort, sa richesse et son passé. Puis passent les dieux et héros de la guerre, dont le plus important est Mars, représenté par Frédéric IV. Après les divinités de l'eau, de l'air et de la nature, le cortège atteint son apogée avec l'apparition d'Auguste le Fort en dieu-soleil. Puis défilent Mnémosyne et les Muses, Vulcain et Vénus et le cortège s'achève sur ce qu'est la fin de toute destinée humaine, avec les trois Parques et les divinités infernales. Ainsi, les fêtes de juin 1709 proclament la gloire d'Auguste le Fort et ses succès futurs, elles sont donc une annonce prophétique, mais dans le même temps un pari audacieux car l'incertitude est telle que rien ne dit qu'Auguste le Fort va parvenir à renverser les échecs qu'il a connus depuis 1700 et à atteindre la gloire espérée depuis 1694.

B- La jubilation d'Auguste le Fort : l'entrée de Marie-Josèphe (septembre 1719)

1) Enjeux politiques et dynastiques

Les espérances exprimées dans l'annonce prophétique et dans le pari audacieux de 1709 sont largement comblées : à la fin des années 1710, Auguste le Fort est reconnu roi de Pologne par la noblesse polonaise ainsi que par les puissances européennes et il conclut une alliance matrimoniale prestigieuse avec les Habsbourg, en obtenant pour l'héritier de l'électorat de Saxe, son unique fils légitime, la main de la nièce de Charles VI, Marie-Josèphe. Voilà pourquoi aux fêtes prophétiques de 1709 répondent les fêtes jubilatoires de 1719. Ce mariage est très important dans la consolidation de la position des Wettin parmi les familles royales d'Europe : une dynastie anciennement luthérienne, dont le rayonnement ne dépasse

[1] Dieter SCHAAL, *op. cit.*, p.124. Pour l'effigie de couronnement d'Auguste le Fort, cf. Jutta BÄUMEL, « *Die polnische Krönungsfigur Augusts II. des Starken, in der Dresdner Rüstkammer* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 27, 1998-1999, p.49-68.

guère le Saint-Empire, qui manque perdre ses États patrimoniaux dès les premières années de la guerre du Nord et qui fait le pari audacieux de reconquérir la couronne de Pologne à laquelle elle a renoncé en 1706, s'allie à une dynastie qui est à la tête de l'Empire depuis 1438, qui a acquis les couronnes royales de Bohême et de Hongrie en 1526 et qui, convaincue de son rôle messianique, joue un rôle moteur dans la reconquête catholique des pays protestants. De ce point de vue, les Habsbourg ont un prestige qui les place bien au-dessus des Wettin : le mariage de 1719 élève ces derniers à un niveau auquel ils n'auraient jamais pu prétendre sans leur conversion au catholicisme et leur élection à la couronne de Pologne. Que les Habsbourg aient accepté cette union matrimoniale fait des Wettin un parti sortable pour les autres dynasties royales et catholiques d'Europe : Auguste le Fort en est parfaitement conscient et dès 1701, alors que son fils a à peine cinq ans, il entame les premières démarches auprès des Habsbourg[1]. Lorsqu'il les réitère en 1712 après la conversion de Frédéric-Auguste (II) au catholicisme, ses arrière-pensées sont claires : à cette date, la famille des Habsbourg semble en voie d'extinction, puisque l'empereur Charles VI a alors pour seules héritières, ses deux nièces, les filles de feu Joseph I^{er}, Marie-Josèphe et Marie-Amélie. Qui réussit à épouser l'une d'elles a de bonnes raisons d'espérer hériter de tout ou partie du patrimoine Habsbourg et d'acquérir la dignité impériale : un tel calcul est fait tant par les Wettin que par les Wittelsbach. Conscient de ces ambitions, Charles VI attend la naissance de sa fille Marie-Thérèse en 1717 pour accorder Marie-Josèphe à l'héritier Wettin et il tente de leur opposer un double garde-fou, en faisant reconnaître à Auguste le Fort la Pragmatique Sanction de 1713 et en faisant signer à sa nièce Marie-Josèphe une renonciation pour elle et ses descendants à toute prétention sur le patrimoine Habsbourg. Ainsi, éprouvant une certaine répugnance pour un mariage qui représente une mésalliance et dont les arrière-pensées politiques ne sont que trop évidentes, Charles VI fait tout pour en minimiser la portée : le cérémonial des noces célébrées à Vienne le 20 août 1719 cherche à humilier l'héritier Wettin.

Au contraire, l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg représente un succès considérable pour les Wettin : c'est l'accomplissement des espérances placées dans la couronne de Pologne depuis 1697 et la reconnaissance de leur élévation par l'une des premières dynasties d'Europe. La conversion au catholicisme, l'acquisition de la dignité royale et la reconquête lancée en 1709 sont les fondements d'une ascension dynastique qui, par le mariage avec les Habsbourg, est désormais tangible. Il n'est donc pas question de minimiser l'événement, mais il faut au contraire le célébrer avec un faste sans pareil : tel est le sens des

[1] Gabriele PRASCHL-BICHLER, *Dresden und Wien. Allianz der Dynastien. Habsburger und Wettiner*, Munich, 2001, p.27.

fêtes données à la bru d'Auguste le Fort à son arrivée à Dresde en septembre 1719. La première marque de splendeur est l'entrée proprement dite de Marie-Josèphe, le 2 septembre : venant de Vienne, elle entre en Saxe par Děčin et descend l'Elbe dans un bateau spécialement construit pour l'occasion, le *Bucentaure*, qui, comme l'indique son nom, imite la galère d'apparat du doge de Venise[1]. Parvenue à la hauteur du Grand Jardin, elle met pied à terre et le cortège s'élance en début d'après-midi : il entre dans la ville par la *Pirnaische Tor*, emprunte la Pirnaische Gasse, traverse le Nouveau Marché, puis tourne dans la Moritzstraße, longe l'église Sainte-Croix, traverse le Vieux Marché, emprunte la Schloßgasse, traverse le *Jüdenhof*, longe les écuries par l'Elbgasse et entre dans le château par la *Grüne Tor*. Le cortège est en lui-même somptueux, tant par le nombre des acteurs que par la richesse des costumes : le grand commissaire aux postes et deux maîtres de poste, le maître général de poste et deux valets de poste, trente-six maîtres de poste, soixante-deux postillons, un palefrenier, cent vingt-quatre cavaliers, le fourrier de la chasse, le grand maître de chasse du pays, vingt-sept chasseurs à cheval, quatre chasseurs à pied, le grand maître de chasse de cour, quatre chasseurs à pied, vingt-quatre chasseurs à cheval, soixante-deux maîtres des forêts, deux grands maîtres des forêts, deux trompettes, vingt-huit chevaliers, quatre trompettes et un tambour, trente-huit seigneurs de Lusace, un héraut, trente-deux représentants des provinces de la Saxe électorale, quatre trompettes et un tambour, soixante-quatre représentants de la Diète de Saxe, deux trompettes, quarante-huit chevaliers, soixante carrosses de la noblesse, neuf carrosses des ministres auprès de la cour de Saxe, le grand maître des écuries et deux palefreniers, vingt-quatre cavaliers, un héraut, douze trompettes et un tambour, cinquante pages et leur maître, cinquante-deux cavaliers, douze trompettes et un tambour, onze carrosses royaux, vingt-quatre mules, un escadron de cuirassiers, les bagages que le roi emporte ordinairement en Pologne, douze trompettes polonais, vingt-six cavaliers polonais, vingt-quatre nobles polonais, vingt-sept chevaux polonais portant les armes des provinces polonaises, douze trompettes et un tambour, douze voitures de voyage du roi, vingt-quatre mules, trente-deux généraux, un escadron de dragons, quatre-vingt-dix cavaliers de la cour, un escadron de carabiniers, douze coureurs, douze heiduques, vingt-quatre suisses entourant le prince héritier Frédéric-Auguste (II) vêtu d'or, vingt-quatre laquais royaux, un escadron de gardes du corps, vingt-cinq Maures prêtés par le roi de Portugal, le carrosse de la princesse

[1] Pour l'entrée de Marie-Josèphe à Dresde, cf. SHStA 10006 B 20a f°13v°-28r°. Le texte est largement repris dans les volumes de David FASSMANN, *Der auf Ordre und Kosten seines Kaysers reisende Chineser*, Leipzig, 1727, p.770-783.

Marie-Josèphe, qui, elle, est vêtue de velours couleur pêche de vigne, quatorze hallebardiers vêtus à la hongroise, six carrosses viennois avec la suite de Marie-Josèphe.

L'énumération des acteurs du cortège de l'entrée de Marie-Josèphe montre bien quelles sont les intentions d'Auguste le Fort. Il s'agit de déployer une magnificence toute royale, comme l'écrit le supposé Chinois de D. Fassmann à son empereur : « J'espère cependant que cette description ne vous sera pas désagréable, car y apparaissent avec éclat la magnificence et la majesté du roi de Pologne, dont le règne est actuellement glorieux.[1] » Le seul nombre est un élément de splendeur : l'électeur de Saxe et roi de Pologne peut organiser un cortège de plus de mille participants qui, tous, sont dignes d'y figurer. En outre, chacun est revêtu de somptueux habits, comme l'attestent les quelques exemples suivants : le baron de Mordax, maître général de la poste, porte un habit blanc brodé d'argent, un chapeau avec une plume blanche ; les représentants de la Lusace, un habit de velours noir avec une doublure en taffetas jaune et une veste de drap d'or, etc. Cette profusion est à la fois symbole de la majesté royale d'Auguste le Fort et affirmation de la richesse de la Saxe. Il s'agit d'impressionner Marie-Josèphe de Habsbourg : celle-ci doit comprendre qu'elle n'a pas quitté la cour impériale de Vienne pour une obscure ville de province, mais qu'elle rejoint au contraire une cour qui sait être splendide parce que son roi est glorieux et que son État est riche. Autrement dit, par cette entrée magnifique, Auguste le Fort cherche à convaincre sa bru qu'elle n'a pas fait une mésalliance en épousant Frédéric-Auguste (II). Le cortège vise en même temps à présenter les États sur lesquels règnent les Wettin : ce sont d'abord les États héréditaires, les fiefs de Lusace et les provinces de l'électorat proprement dit ; ce sont ensuite les provinces de la République nobiliaire de Pologne-Lituanie. Ces éléments se retrouvent dans ce qui constitue l'apogée de l'entrée de Marie-Josèphe. Une fois parvenus au château, le prince et la princesse montent l'Escalier Anglais et traversent l'ensemble des appartements de parade : la salle des Géants avec la garde à cheval, la salle des Propositions avec les ambassadeurs et les étrangers de condition, la salle de Pierre avec les noblesses de l'électorat et des Lusace, la salle à manger avec les chambellans et les officiers, la première antichambre avec les conseillers privés, la seconde antichambre avec les princes et seigneurs saxons ainsi que les magnats polonais, la salle d'audience avec les épouses des précédents. La traversée du château est ainsi en même temps le parcours des différents dignitaires de la Saxe et de la Pologne. Auguste le Fort et

[1] David FASSMANN, *op. cit.*, p.783 : « *Ich hoffe aber, [diese Beschreibung] werde Ihnen darum nicht unangenehm seyn, weil daraus die Magnificentz und Herrlichkeit des jetzigen glorwürdigst-regierenden Königs von Pohlen hervorleuchtet*. »

Christiane Eberhardine accueillent Marie-Josèphe et Frédéric-Auguste (II) dans la salle à manger, tous les quatre se retirent dans la chambre de parade, où ils conversent un moment.

Le cortège d'entrée de Marie-Josèphe exprime clairement quelle est la portée politique des réjouissances de septembre 1719 : on lui montre les deux États qui font la gloire des Wettin, on l'éblouit d'une splendeur en adéquation avec le rang auxquels ils prétendent. Par ce faste qui n'a rien de gratuit, Auguste le Fort cherche non seulement à impressionner sa bru, mais aussi à l'introduire dans une dynastie qui est devenue la sienne. Désormais, Marie-Josèphe est moins une Habsbourg qu'une Wettin, son point d'attache n'est plus la cour de Vienne, mais celle de Dresde : elle est invitée à faire siennes l'histoire de la famille de son époux et les ambitions de sa nouvelle maison[1]. N'oublions pas que dès 1719, il est fort probable qu'elle sera un jour appelée à devenir électrice de Saxe voire reine de Pologne (surtout si Auguste le Fort parvient à transformer cette couronne élective en couronne héréditaire). Or, quelle que soit sa splendeur présente, une dynastie tire une bonne partie de sa force et de son prestige de son passé, surtout si elle peut se prévaloir de plusieurs siècles d'existence. Il n'est donc pas question pour Auguste le Fort de créer des fêtes *ex nihilo* : les réjouissances de septembre 1719 doivent montrer que les Wettin ont un passé qui les lave de l'accusation d'être des parvenus dans le monde des souverains.

Voilà pourquoi les fêtes de 1719 reprennent des fêtes plus anciennes, notamment celles de 1709 : ainsi, le carrousel des Quatre Éléments du 15 septembre 1719 est le même que le carrousel des Quatre Continents donné à Frédéric IV en 1709 et la course de bague des dames du 23 septembre 1719 reprend celle du 6 juin 1709, comme pour montrer qu'a bel et bien été remporté le pari lancé en 1709. Dans le même temps, Auguste le Fort reprend des thèmes plus anciens : l'épopée de Jason qui anime le feu d'artifice du 10 septembre 1719 a été choisie par Jean-Georges II pour les fêtes dynastiques de 1650 ; de même, la thématique des Sept Planètes n'est pas une innovation d'Auguste le Fort, mais elle a déjà été utilisée pour les fêtes dynastiques de 1678[2]. La continuité visuelle d'une fête à l'autre, d'un règne à l'autre est le plus sûr moyen de l'inscription de la splendeur présente dans une tradition léguée par le passé, c'est-à-dire de l'affirmation de la continuité dynastique. Comme il s'agit en même temps de

[1] C'est là un fait négligé par l'historiographie, qui oublie que par le mariage, la femme quitte la maison de son père pour rejoindre celle de son époux : ce qui est vrai chez les paysans l'est à plus forte raison chez les souverains. Il est impossible de suivre les historiens qui font de Marie-Josèphe de Habsbourg une étrangère à la cour de Saxe. Elle a au contraire remarquablement accompli ce qu'on attendait d'elle, non seulement en assurant la postérité et le rayonnement des Wettin, mais aussi en en épousant l'histoire et les ambitions : ainsi, à la mort de Charles VII en 1745, elle pousse son époux à présenter sa candidature à l'Empire contre François-Étienne, mais en vain, car Frédéric-Auguste II estime qu'il ne peut pas ajouter à la Saxe électorale et à la Pologne une troisième couronne, surtout celle de l'Empire.

[2] Helen WATANABE-O'KELLY, *op. cit.*, p.234-235.

convaincre Marie-Josèphe et, avec elle, l'Europe tout entière de l'essor des Wettin, il s'ensuit un jeu subtil entre le respect des traditions léguées par les ancêtres et l'affirmation d'une splendeur proprement inouïe.

2) Un mois de réjouissances brillantes

L'entrée de Marie-Josèphe est suivie d'un mois de réjouissances jusqu'au 30 septembre 1719. Comme pour la réception de Frédéric IV en 1709, l'on trouve des éléments ordinaires, des banquets, des ballets (4 septembre), des opéras (3 septembre), des comédies françaises ou italiennes (5 septembre). Mais comme en 1709, ce sont surtout quelques réjouissances particulièrement brillantes qui attirent l'attention, notamment la série des fêtes des Sept Planètes[1]. Celle-ci cherche à montrer que les sept planètes se réjouissent du mariage de Frédéric-Auguste (II) avec Marie-Josèphe, de l'alliance des Wettin et des Habsbourg : dans une perspective astrologique, cette joie manifestée par de splendides réjouissances constitue un présage favorable pour le devenir de la maison de Saxe et pour la prospérité de leurs États. La série est ouverte le 10 septembre par une sérénade dans le jardin du Palais Japonais, qui annonce le programme des festivités. Apollon, dieu de la lumière par excellence, ouvre la série, avec un feu d'artifice illustrant l'histoire de Jason et de la Toison d'or. Or, les chevaliers de la Toison d'or sont un ordre de chevalerie créé par le duc de Bourgogne au XV^{e} siècle et passé par héritage sous l'autorité des Habsbourg d'Espagne, puis, à compter de 1700, ceux d'Autriche : en 1719, Charles VI en est le chef et il est alors question d'en adouber Auguste le Fort et son fils chevaliers, ce qui est fait en 1722[2]. Le feu d'artifice tiré sur l'Elbe narre le récit de l'expédition de Jason et des Argonautes pour emporter la Toison d'Or : à la fin du troisième acte, au moment où Jason enlève la Toison d'Or de la statue de Phryxos, s'élève dans les cieux le nom de Marie-Josèphe. Le sens du feu d'artifice devient donc évident : Frédéric-Auguste (II) est le nouveau Jason, qui remporte la nouvelle Toison d'Or en la personne de Marie-Josèphe. En poursuivant la comparaison, l'on aboutit à une sorte de *translatio imperii* : l'héritage bourguignon est appelé à revivre en Saxe et Dresde pourrait bien être la nouvelle Vienne, c'est-à-dire la nouvelle capitale impériale[3].

[1] Cf. SHStA 10006 B 20a f°394-710 et David FASSMANN, *op. cit.*, p.814-1148.
[2] Cf. SHStA 10026/780/4 f°193-195. Ce volume d'actes commence par le récit de l'histoire de Jason et de la Toison d'or et l'ordonnancement des détails du feu d'artifice du 10 septembre 1719, puis l'on y trouve les négociations entre les cours de Dresde et de Vienne qui ont permis l'adoubement d'Auguste le Fort et de son fils. Il y a ainsi une continuité de la fête de cour au geste politico-religieux de l'adoubement : la première est donc loin d'être gratuite.
[3] David FASSMANN, *op. cit.*, p.867.

Le 12 septembre a lieu la fête de Mars, marquée par l'organisation d'un tournoi de chevaliers et de fantassins sur le Vieux Marché. C'est ensuite au tour de la fête de Jupiter, le 15 septembre, avec le carrousel des quatre éléments dans la cour du Zwinger : c'est la première fois que le jardin dessiné par Auguste le Fort depuis 1709 est utilisé comme place de fête[1]. Son architecture est bien mise en valeur puisque les festivités commencent par un cortège qui part Neustadt Ostra et qui entre dans la cour du Zwinger par la porte de la Couronne qui, à l'époque, est peinte en bleu. À l'intérieur de la cour, une place est délimitée par quatre rangées de pyramides bleues et blanches, outre des fontaines et des lauriers. Au milieu de la place se trouve une grande machine représentant le globe terrestre et entourée d'une sorte de nuage : l'on distingue à l'intérieur les quatre éléments, le feu en rouge, la terre en vert, l'air en blanc et l'eau en argent. À l'arrivée de la famille royale, la machine vient à sa rencontre et Jupiter apparaît, mettant fin au chaos. Puis tout est démonté et le cortège des quatre éléments peut commencer avec quatre quadrilles, le feu, conduit par Auguste le Fort qui reprend la thématique solaire, l'eau conduite par Frédéric-Auguste (II) dont le cheval porte un poisson sur la tête, la terre, conduite par le duc de Saxe-Weißenfels et l'air conduit par le prince de Wurtemberg. L'ordonnancement des exercices équestres reprend celui du ballet équestre donné à Vienne en 1667 à l'occasion des noces de Léopold I^{er}[2] : comme le thème de la Toison d'Or, la reprise d'une fête impériale contribue à faire de Dresde la nouvelle Vienne. Il n'est pas anodin que la fête de Jupiter se déroule dans les pavillons et les jardins du Zwinger, dont elle met bien valeur le programme iconographique. Le 15 septembre, toutes les fontaines du Zwinger sont mises en marche : comme l'écrit D. Fassmann, les nombreuses chutes d'eau rendaient un son fort agréable à entendre[3].

En associant la fête des quatre éléments et les jardins du Zwinger, Auguste le Fort montre comment ceux-ci sont un *locus amoenus* destinés à délasser les sens et en même temps le lieu du printemps perpétuel, permis par les bonnes relations des quatre éléments. Dans le même temps, la porte de la Couronne située exactement en face de la loge établie sur une pyramide construite *ad hoc*, rappelle que c'est l'acquisition de la couronne de Pologne qui a permis cette prospérité. Enfin, l'ordonnancement des quadrilles est à l'image du bon gouvernement d'Auguste le Fort, qui empêche le chaos entre les éléments. L'on voit ainsi comment la fête de Jupiter montre que le bon gouvernement de la Saxe sous Auguste le Fort produit la gloire de la dynastie (marquée par l'acquisition de la couronne de Pologne et par

[1] Pour ce qui suit, cf. SHStA 10024/10528/2 f°1-6.
[2] Claudia SCHNITZER, *Höfische Maskeraden. Funktion und Ausstattung von Verkleidungsdivertissements an deutschen Höfen der Frühen Neuzeit*, Tübingen, 1999, p.166.
[3] David FASSMANN, *op. cit.*, p.991.

l'alliance matrimoniale contractée avec les Habsbourg), l'abondance dans ses États, c'est-à-dire la double joie du souverain et de ses sujets, autrement dit, le retour de l'Âge d'or.

La série des fêtes des planètes est interrompue le 17 septembre à l'occasion du *Morgengabe*, le traditionnel cadeau qu'en pays germanique, le beau-père fait à sa bru : en l'occurrence, Marie-Josèphe reçoit le palais de la Große Plauische Gasse transformé pour l'occasion en Palais Turc. Il est inauguré par un festin turc au cours duquel tous se déguisent en Turcs et où les invités mangent à la turque, c'est-à-dire assis sur des tapis[1]. Le cadeau rappelle la fascination exercée par le monde turc au moment du grand reflux ottoman et de la reconquête de la Hongrie par les Habsbourg. L'on peut à bon droit s'étonner d'un tel cadeau, surtout de la part d'Auguste le Fort qui a lui-même participé aux campagnes de Hongrie. Peut-être s'agit-il de rappeler l'une des missions fondamentales de l'empereur, la défense de la chrétienté latine, c'est-à-dire la croisade contre les Ottomans : il s'agirait alors d'honorer Marie-Josèphe en rappelant que son grand-père Léopold I^{er} et son oncle Charles VI ont joué un rôle décisif dans la défense de la chrétienté par la libération de l'Europe de la menace ottomane.

Dès le lendemain, le 18 septembre, la série des fêtes des planètes reprend, avec la fête de Diane, naturellement marquée par l'organisation d'une grande chasse, laquelle ne se tient ni dans la vénerie électorale, ni dans l'une des forêts des environs, mais sur l'Elbe. Elle est ouverte par l'arrivée majestueuse de Diane trônant sur un bateau dont la proue représente le Soleil (c'est-à-dire Apollon). Trois cents animaux sont ensuite conduits sur un grand bouclier disposé sur l'Elbe, les chasseurs étant sur des bateaux et devant pousser les animaux à l'intérieur du fleuve au moyen de lances. La série se poursuit le 20 septembre avec la fête de Mercure, dieu romain du commerce, avec l'organisation d'une foire marchande : soixante boutiques sont montées dans la cour du Zwinger, entre seize pyramides illuminées de lampions. La fête commence par un grand cortège des nations : après l'hôte (Auguste le Fort) et son épouse (Christiane Eberhardine), défilent les Perses, les Turcs, les Égyptiens, les Espagnols, les Français, les Maures, les Africains, les Indiens, les Polonais, les Hongrois, les Allemands, les Chinois et les Américains. Toute cette société assiste d'abord à divers spectacles de cirque, puis elle contemple une vaste sculpture en cire représentant le sultan dans son sérail. Enfin, après un grand festin, la foire est ouverte et des produits de luxe de toute sorte sont proposés à la vente[2]. L'on peut retenir trois éléments de la fête de Mercure.

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.112-113.
[2] Cf. David FASSMANN, *op. cit.*, p.1060-1068.

Tout d'abord, en jouant le rôle de maître et de maîtresse de maison, le roi de Pologne et son épouse s'affichent en père et mère de leurs sujets et de l'abondance qui règne dans leurs États. Ce sont eux qui, grâce à leur bon gouvernement, sont à la source de la prospérité de leurs sujets, comme l'écrit le poète de cour Johann Ulrich König : « C'est un bon maître, c'est un homme riche, celui qui tient une telle foire annuelle, qui peut organiser un tel festin.[1] » Par ailleurs, cette prospérité est telle qu'elle suscite l'admiration de l'univers tout entier, symbolisé par le cortège des nations, où l'on voit défiler les voisins plus ou moins proches de la Saxe (Allemands, Polonais, Hongrois, Français, Espagnols), mais aussi des peuples beaucoup plus exotiques, prouvant que la renommée de la Saxe et d'Auguste le Fort a traversé les continents et les mers. Enfin, par l'illumination, le jour règne en pleine nuit : les ténèbres ont disparu en signe du retour de l'Âge d'or. De ce point de vue, il y a une remarquable cohérence entre les deux fêtes qui se déroulent dans les jardins et dans les pavillons du Zwinger : toutes deux montrent que le bon gouvernement de la Saxe sous Auguste le Fort permet le retour d'un Âge d'or marqué par la gloire du souverain et par l'abondance qui règne dans ses États.

La série se poursuit avec la fête de Vénus dans le Grand Jardin, le 23 septembre. Tout commence par un grand cortège qui conduit les dames en voiture découverte et les hommes à cheval, depuis le château jusqu'au Grand Jardin, puis le signal de la course est donné, durant laquelle les hommes à cheval mènent les voitures des dames, sur le modèle du carrousel des dames de juin 1709. Ensuite, après que les dames et les cavaliers ont présenté à l'électrice et à sa bru les fruits des quatre saisons, tous festoient dans le palais du Grand Jardin, puis ils se rendent au temple de Vénus érigé *ad hoc* au bord de l'étang du Grand Jardin, où une chasse aux canards est suivie d'un grand bal[2]. La série des fêtes des sept planètes s'achève avec Saturne, le dieu du travail de la terre : elle ne se déroule pas dans Dresde, mais sur le terrain de Plauen, situé au sud de la ville, au bord de la Weißeritz, dans un paysage de gorges[3]. Elle consiste pour l'essentiel en un grand défilé de quinze cents mineurs, présentant leurs outils, leurs machines et le résultat de leur travail à la famille royale, comme le montre le grand dessin long de 38,4 m conservé par l'académie des mines de Freiberg et édité par E. Neubert et par E. Wächtler[4]. Il s'agit de convaincre Marie-Josèphe de Habsbourg, et par elle, l'Europe des souverains, de la richesse de la Saxe en métaux, en minéraux et en pierres précieuses,

[1] Cité par David FASSMANN, *op. cit.*, p.1062 : « *Das ist ein guter Wirth, das ist ein reicher Mann, / Der solchen Jahr-Marckt hält, so Wirthschafft führen kann.* »
[2] David FASSMANN, *op. cit.*, p.1106-1111.
[3] Celui-ci a quasiment disparu, depuis qu'il a été modifié afin de permettre la construction d'une autoroute contournant Dresde par le sud.
[4] Eberhard NEUBERT, Eberhard WÄCHTLER (éd.), *Die historische Bergparade anläßlich des Saturnusfestes im Jahre 1719*, Leipzig, 1982.

ainsi que de la diligence des mineurs saxons : les fêtes servent également à montrer l'État sur lequel la princesse Habsbourg sera un jour appelée à régner comme électrice.

Les fêtes de septembre 1719 sont vraiment exceptionnelles par leur splendeur et par le symbole qu'elles constituent. Elles manifestent la gloire des Wettin qui sont parvenus à s'élever à la dignité royale et à conserver envers et contre tout la souveraineté sur la difficile République nobiliaire de Pologne-Lituanie. L'alliance matrimoniale qu'ils concluent avec les Habsbourg est en quelque sorte une consécration : ils sont désormais une dynastie royale avec laquelle la dynastie impériale n'a pas dédaigné de s'unir, ils appartiennent donc au monde des plus grandes familles souveraines d'Europe. Enfin, en raison de l'incertitude de la succession de Charles VI et en dépit de la reconnaissance de la Pragmatique Sanction de 1713, ils peuvent espérer emporter une partie de l'héritage des Habsbourg, voire la couronne impériale. Les fêtes de septembre 1719 sont destinées à éblouir les cours européennes, à montrer la richesse et la force de la Saxe sous le bon gouvernement d'Auguste le Fort et à affirmer d'ores et déjà que les Wettin pourraient bien être appelés à reprendre l'idée impériale dont les Habsbourg font les hérauts depuis 1438. Elles constituent donc l'aboutissement des prétentions affirmées depuis 1694 et l'annonce prophétique de ce que pourraient bien devenir les Wettin d'ici quelques décennies. Voilà pourquoi elles sont une rupture fondatrice à l'aune desquelles il faut mesurer les fêtes ultérieures.

C- Les Wettin et le Saint-Empire à l'aune des fêtes dynastiques (1728-1747)

1) La réception de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse (janvier-février 1728)

Dix ans après la réception de Marie-Josèphe de Habsbourg en septembre 1719, Auguste le Fort organise un nouvel ensemble de réjouissances politiques qui, à la différence de celles données au roi de Danemark en 1709, sont moins directement liées au contexte immédiat, mais visent clairement à affirmer à nouveaux frais la puissance et la prospérité de la Saxe électorale. Il s'agit de la réception à Dresde de l'électeur de Brandebourg et roi en Prusse, Frédéric-Guillaume I^{er} de Hohenzollern. L'alliance matrimoniale avec les Habsbourg et les espérances impériales entraînent un certain recentrement sur l'Empire : alors qu'au début de son règne, Auguste le Fort regarde surtout du côté de la Hongrie ainsi que des marges du royaume de Pologne-Lituanie (la Livonie, la Podolie et la Crimée), à partir de 1719, il s'intéresse davantage au Saint-Empire et c'est là une évolution qui devient particulièrement nette sous le règne de son fils Frédéric-Auguste II. La réception de Frédéric-Guillaume I^{er} a lieu à une époque où les relations entre le Brandebourg et la Saxe sont quelque peu ambiguës

car tous les ministres du Cabinet privé n'ont pas les mêmes options politiques : le comte de Flemming cherche à créer une alliance solide entre les Hohenzollern et les Wettin en dépit du double différend qui les oppose (d'une part, la succession de Juliers, Clèves et Engern et d'autre part, la question des droits de douane sur l'Elbe) et les fêtes de janvier 1728 sont le symbole de la réconciliation du Brandebourg et de la Saxe. C'est l'occasion pour Auguste le Fort de chercher à éblouir le roi de Prusse et, avec lui, toutes les cours européennes, en montrant la puissance de ses États.

Frédéric-Guillaume I^er^ arrive à Altendresden dans l'après-midi du 14 janvier 1728 et, à sa demande, il loge dans l'arsenal, dans le palais du comte de Wackerbarth[1]. Toutes les chroniques insistent sur l'amitié qui unit les deux rois : « Avec quelle grandeur d'âme les deux rois se sont embrassés et avec quelle tendresse très aimante ces monarques qui portent tous deux le nom de Frédéric et sont tous deux le chef d'un ordre de l'aigle [...] se sont rencontrés, aucune plume ne peut l'exprimer.[2] » Le 15 janvier, la réception prend d'emblée un tour relativement politique puisque la première action du roi de Prusse consiste à visiter l'arsenal afin d'évaluer de ses propres yeux la puissance militaire de la Saxe. C'est la première réussite d'Auguste le Fort qui montre à son voisin sa capacité à mettre sur pied une armée considérable et la jubilation de la relation officielle envoyée aux cours européennes est bien perceptible : « S[a] M[ajes]té [...] alla voir l'Arsenal, qu'Elle parut etonnée de trouver en si bon état, et si rempli de beaux Canons et surtout de petites armes, dont le Roi a effectivement de quoi armer au-delà de 60m hommes.[3] » L'avertissement est clair : l'électeur de Brandebourg n'a nul intérêt à se prendre de querelle avec la Saxe, tandis que l'électeur de Saxe est capable d'appuyer sa politique par les armes. À la demande d'Auguste le Fort, Frédéric-Guillaume I^er^ fait venir à Dresde son fils, le futur Frédéric II, qui y arrive le 16 janvier et loge chez le comte de Flemming. Le 17 janvier est organisé un tournoi sur le Vieux Marché, exactement comme en 1709 et en 1719, mais à la différence de ces derniers, il ne s'agit pas d'un tournoi de fantassins, mais d'une course de dames en traineau associée à un tournoi de cavaliers : pour cette fête, Auguste le Fort s'inscrit dans la continuité des fêtes précédentes tout en ajoutant

[1] Pour le récit des événements, cf. la relation officielle in SHStA 10026/356/8 ainsi que deux brochures intitulées respectivement *Die Höchst-erfreuete Ankunfft Ihro Königl[ichen] Maj[estät] in Preußen und Churf[ürstlicher] Durchl[aucht] zu Brandenburg in der Königl[ichen] und Churf[ürstlichen] Residenz Dreßden den 14. Jan[uar] 1728*, s. l., 1728 et *Das fröliche Dreßden, als daselbst zu Ehren I[hre]r Kön[iglichen]Maj[estät] in Preußen und Dero Cron-Printzen Königl[icher] Hoheit, bey Deroselben hohen Anwesenheit täglich Lustbarkeiten angestellet und vergnüglich vollbracht worden*, Ratisbonne, 1728.

[2] *Die Höchst-erfreuete Ankunfft [...], op. cit.*, p.4-5 : « *Wie holdseelig beyde Könige einander umarmet, und mit was vor liebreitzender Tendresse diese Monarchen, so einen Friedrichs Nahmen und vereinten Adlers-Orden [...] führen, Selbte einander begegnet, ist keine Feder vermögend, auszudrücken*. »

[3] SHStA 10026/356/8 f°3v°.

une nouveauté, puisque l'on n'avait encore jamais vu de courses de dames en traineau sur le Vieux Marché. Toutefois, les réjouissances sont désagréablement interrompues par de l'incendie qui dévaste le palais du comte de Wackerbarth (là où loge le roi de Prusse) dans la nuit du 17 au 18 janvier 1728 : la maison est entièrement ruinée et l'on a craint que le feu ne prenne à l'arsenal, ce qui aurait été non seulement grave pour l'armée saxonne, mais serait également fâcheux pour des Wettin qui cherchent à impressionner les Hohenzollern.

Le mauvais effet de l'incendie est cependant rattrapé dès le 18 janvier avec la visite de la Voûte Verte, c'est-à-dire du trésor de l'électeur. Comme le dit la relation officielle, le roi et son fils « en admirerent la richesse et l'ordonnance, surtout quand on leur dit, que Sa Maj[est]té en avoit encore, de quoi remplir deux autres voutes tout aussi grandes que celles, qu'elles venoient de voir.[1] » Ils sont impressionnés par l'abondance d'un trésor qui dit bien quelle est la richesse des Wettin. L'ostentation de la puissance de la Saxe se poursuit le 19 janvier avec la visite de l'Académie de Chevalerie dans Altendresden, où les Prussiens peuvent observer la qualité de la formation donnée aux futurs officiers de l'armée saxonne ; le 20 janvier, avec la visite de l'hôtel du Gouvernement, sur le *Jüdenhof*, où sont conservées les collections scientifiques et la bibliothèque d'Auguste le Fort ; le 22 janvier, avec la visite des collections de porcelaine dans le palais Japonais. Le 23 janvier est organisé un nouveau divertissement chevaleresque, une course de bague dans la cour des pavillons du Zwinger : comme lors de la course de traineaux du 17 janvier, les Prussiens sont de simples spectateurs, invités à admirer l'ordonnancement des quadrilles et l'adresse des cavaliers saxons. Autrement dit, un tel divertissement a lui aussi une portée politique, comme le souligne la relation officielle : « Le Roi de Pr[usse] et tous les spectateurs, ne purent se lasser d'admirer le bel ordre et la magnificence de cette brillante fete ; Mais, ce qui les ravit plus que tout le reste, ce fut de voir le Roi ordonnant tout lui-même, et faisant toutes les courses susdites avec beaucoup plus d'addresse, que tous ceux, qui composoient les 4 quadrilles.[2] » Auguste le Fort affiche ainsi sa capacité à ordonner le chaos qui l'entoure : tel Jupiter lors de la fête éponyme de 1719, il se montre un souverain né et manifeste peut-être de la sorte sa prétention à être empereur ; dans le même temps, par son adresse supérieure à celle de ses sujets, il montre qu'il est le premier chevalier de ses États, ce qui lui donne un titre supplémentaire à être roi.

Après avoir passé quelques jours dans les environs de Dresde, Frédéric-Guillaume I^{er} et son fils retournent dans la ville-résidence, où ils assistent à nouveau à la démonstration de la valeur des futurs officiers de l'armée saxonne, avec un tournoi de cadets dans la cour des

[1] SHStA 10026/356/8 f°6v°.
[2] *Ibidem*, f°9v°-10r°.

pavillons du Zwinger le 4 février. Le 6 février, comme en 1719, Auguste le Fort expose à ses hôtes les forces vives de ses États patrimoniaux en organisant une fête rustique, où de véritables paysans et paysannes se livrent à leurs divertissements ordinaires. L'énumération des qualités de l'électeur se poursuit le 9 février, avec une grande fête masquée dans le château : Auguste le Fort et sa maîtresse, la comtesse de Teschen, sont déguisés en aubergistes et reçoivent une centaine d'hôtes. Il s'agit cette fois de montrer comment le souverain subvient tel un bon père aux besoins de ses sujets, d'où ce commentaire de la relation officielle :

> « Cette fête étoit des plus brillantes, qui se soyent peut-être jamais données dans ce genre là, tant à cause de l'ordonnance, que par rapport à la magnificence des habillements, mais, ce qui fut le plus admiré, ce furent les soins, que le Roi se donnoit, pour remplir lui-même toutes les fonctions d'un hôte, et la richesse immanse de l'habit, que S[a] M[ajesté] portoit, et qui étoit quasi tout couvert des plus beaux brillants, parmis lesquels, il y en avoit un au chapeau, dont Elle n'avoit fait l'acquisition que depuis une quinzaine de jours, et qui pese au-delà de 194 grains, et est d'une beauté achevée.[1] »

Après un grand bal le 10 février, les Prussiens se rendent le lendemain au château de Moritzburg, d'où ils rentrent à Berlin. Ainsi s'achève ce mois de réjouissances dont le principal objectif est de convaincre Frédéric-Guillaume I^{er} et son fils de la valeur d'Auguste le Fort et de la puissance de ses États. Si l'on synthétise ce que le roi de Prusse doit retenir de sa visite à Dresde, l'on doit compter la puissance de l'armement, la bravoure et l'adresse des cadets de Saxe, la richesse de l'État, mais aussi les qualités de souverain d'Auguste le Fort qui est à la fois le premier chevalier de ses États, l'ordonnateur de ce qui sans lui resterait à l'état de chaos et le père de ses sujets. Ces fêtes semblent avoir atteint leur but : la cour de Berlin et, avec elle, les autres cours européennes, sont convaincues de la puissance de la Saxe[2].

2) Les noces de Marie-Amélie (mai 1738)

Sous le règne de Frédéric-Auguste II, l'on observe une double inflexion dans les cérémonies politiques ou dynastiques : d'une part, aucune ne concerne de près ou de loin la Pologne et le temps de la guerre du Nord semble pleinement révolu ; d'autre part, toutes mettent la dynastie au centre, bien plus que l'affirmation de la puissance politique qui caractérisait la réception de Frédéric-Guillaume I^{er} en 1728. La dynastie est désormais au

[1] *Ibidem*, f°18.
[2] Si l'on s'intéresse aux relations entre la Saxe et le Brandebourg, il est permis de se demander dans quelle mesure l'ostentation de janvier 1728 a exaspéré Frédéric (II) et donc contribué à son désir d'abattre son voisin lors de la guerre de Sept Ans.

cœur de la représentation politique au sein de la ville-résidence, puisque les deux séries de réjouissances qui marquent le règne de Frédéric-Auguste II sont liées à de glorieux mariages, celui de Marie-Amélie avec l'Infant d'Espagne en mai 1738 et le double mariage bavarois de 1747. Le mouvement esquissé à l'époque d'Auguste le Fort est ainsi pleinement réalisé : la dynastie des Wettin trouve dans ses États patrimoniaux la base financière de son essor, la Pologne est le tremplin qui lui fait atteindre le rang des grandes familles souveraines d'Europe, mais il n'est pas question de s'ancrer en Europe orientale, l'essor doit porter du fruit dans le Saint-Empire et dans la partie la plus civilisée de l'Europe. Or, en raison de sa fécondité qui leur a donné quatorze enfants, le couple royal a de nombreuses filles à placer[1]. En la matière, le mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe de Habsbourg d'août 1719 constitue un précédent qui permet de comprendre comment le couple royal parvient à conclure des alliances matrimoniales prestigieuses en dépit de la relative étroitesse du marché matrimonial des années 1730-1740 : en effet, depuis 1719, les Wettin sont une famille royale à laquelle la famille impériale n'a pas dédaigné de s'unir. Autrement dit, tandis qu'il est le résultat de l'ascension dynastique des années 1700-1710, le mariage de 1719 est en même temps un facteur de cette même ascension : les Wettin sortent grandis de leur alliance matrimoniale avec les Habsbourg et peuvent aisément convaincre les autres familles souveraines d'Europe de s'allier avec eux.

En 1738, ils donnent leur fille aînée, Marie-Amélie, à l'Infant d'Espagne, qui règne alors sur les Deux-Siciles sous le nom de Charles III. À l'inverse du mariage de 1719, celui de 1738 ne comporte aucune arrière-pensée territoriale, mais il est d'une grande importance symbolique, par l'alliance des Wettin avec les Bourbons et la famille qui tient les royaumes italiens. C'est en tout cas ce que semble vouloir prouver la généalogie qui accompagne les actes de ce mariage dans les archives du grand maréchal de cour[2]. Du côté de l'épouse, Marie-Amélie, à part les ancêtres maternels (les Habsbourg), l'on trouve surtout des principautés régionales, comme la Saxe ou le Brandebourg-Bayreuth ; du côté de l'époux, ce sont les rois de France, les Habsbourg d'Espagne, ainsi que les ducs de Parme et les électeurs palatins. Cette généalogie montre clairement que par ce mariage, se trouvent réunies les grandes royautés et principautés d'Europe : les Wettin qui, deux générations plus tôt, se mouvaient dans les principautés importantes du Saint-Empire et dans les royaumes luthériens, sont désormais intégrés dans le réseau des grandes familles royales catholiques d'Europe. La

[1] Pour comprendre pourquoi telles alliances ont été conclues et non telles autres, il faut tenir compte du marché matrimonial des années 1730-1740, dont la relative étroitesse est cause de ce que la plupart des filles de Louis XV sont restées célibataires.
[2] SHStA 10006 B 28a f°26-30.

dimension symbolique ne concerne pas seulement les ancêtres des époux, mais aussi les États sur lesquels Marie-Amélie est appelée à régner. Tout d'abord, le royaume des Deux-Siciles est au cœur de l'imaginaire impérial, depuis la reconquête byzantine du IX^e^ siècle : c'est par la dignité impériale de l'Empire byzantin, lui-même successeur de l'Empire romain, que cette terre intéresse tant les partisans du Saint-Empire depuis le XII^e^ siècle. En outre, de façon plus récente, Charles VI a lui-même été roi des Deux-Siciles, lors de sa courte royauté d'Espagne[1]. Par ailleurs, le roi des Deux-Siciles est en même temps Infant d'Espagne et appelé à ce titre à régner sur les royaumes espagnols ainsi que sur l'immense empire espagnol d'Amérique. Les Wettin sont bien conscients de l'important prestige que leur confère l'alliance matrimoniale avec les Bourbons d'Espagne.

Dans le même temps, ce mariage, à l'instar de celui de 1719, les ancre davantage dans le réseau des familles royales d'Europe. Comme il ne faut pas donner l'impression que les Wettin s'élèvent indûment au-dessus de leur rang, le cérémonial doit montrer qu'il s'agit d'un mariage royal. C'est ce qui ressort en tout cas des discussions préparatoires : comme le dit le journal du grand maréchal de cour, le 15 février 1738, « on mit ensuite pour base que tout le cérémonial seroit reglé à l'imitation de ce qui se pratique aux autres Cours des Têtes couronnées en pareille occasion.[2] » La qualité royale est décisive, c'est pourquoi la commission chargée de la préparation du cérémonial prévoit explicitement de rabaisser l'envoyé des Provinces Unies qui, à la différence des autres diplomates présents à Dresde, ne représente pas un roi[3]. Comme cela se pratique ordinairement, le mariage est accompli par procuration : le roi d'Espagne envoie un ambassadeur à Dresde chargé de signer les articles du contrat, d'assister à la cérémonie religieuse (en l'absence de l'époux) et d'accompagner la nouvelle épouse auprès de son époux. En l'occurrence, il s'agit du comte de Fuenclara, ambassadeur ordinaire du roi d'Espagne auprès de la cour de Vienne, qui arrive à Dresde le 27 février 1738[4]. Pour limiter les frais de représentation, il garde l'incognito pendant plus de deux mois et ce n'est que le 7 mai qu'il fait son entrée solennelle[5]. Pour cela, il se rend hors les murs, à Gruna (village à deux kilomètres à l'est de Dresde), où vient le chercher le comte de Frise, ministre du Cabinet et gouverneur de la ville : le cortège s 'élance vers 17h, entre dans la ville par la *Pirnaische Tor*, emprunte la Pirnaische Gasse, traverse le Nouveau Marché, emprunte la Große Frauengasse, la Schloßgasse, l'Elbgasse et s'arrête sur le *Jüdenhof*, puisque

[1] C'est ce qui permet à Marie-Josèphe de Habsbourg de porter dans sa titulature le titre de « princesse royale des Deux-Siciles ».
[2] SHStA 10006 B 28b f°5v°.
[3] *Ibidem*, f°8v°.
[4] SHStA 10006 B 28a f°3v°.
[5] Pour ce qui suit, *ibidem*, f°51-61.

le comte de Fuenclara loge dans le bâtiment des écuries. Au cours de ce cortège, l'ambassadeur du roi d'Espagne est assis avec le comte de Frise dans un carrosse du roi de Pologne et il est suivi des carrosses des autres ambassadeurs, notamment du nonce du pape et de l'ambassadeur Habsbourg. Le lendemain, le 8 mai, il est reçu par Frédéric-Auguste II en audience solennelle et, le soir, toute la ville-résidence est illuminée. La célébration proprement dite a lieu le 9 mai, non pas dans l'église catholique de cour, ni dans la chapelle privée de la reine, mais dans une pièce du château située près des appartements de Marie-Josèphe[1]. Le mariage est célébré par Mgr Paulucci, nonce du pape en Pologne, en présence de deux évêques polonais (Mgr Zaluski et Mgr Kobielski) et des jésuites de la cour de Dresde. Le soir, la ville est à nouveau illuminée. Le lendemain, reprenant la tradition des grandes fêtes de son père, Frédéric-Auguste II organise un carrousel dans la cour des pavillons du Zwinger[2].

Les festivités sont closes le 12 mai 1738 par le cortège de départ de Marie-Amélie, désormais reine des Deux-Siciles, laquelle est accompagnée de son frère Frédéric-Christian qui se rend à Ischia pour y prendre les eaux[3]. Il s'élance du château vers midi, emprunte la Schloßgasse, traverse le Vieux Marché, emprunte la Kreuzgasse, la Moritzstraße, la Pirnaische Gasse puis sort de Dresde par la *Pirnaische Tor*, se rend au Grand Jardin et, de là, au château de Pillnitz, où Marie-Amélie séjourne avant de partir pour Naples en passant par la Bohême et par Vienne. Le cortège en lui-même est si long que dès 10h du matin, les participants doivent prendre place sur le pont et au-delà, dans Neustadt. De façon classique, l'on trouve d'abord les postillons et les maîtres de poste, puis les fauconniers et les veneurs, les carabiniers, les trabans, les pages, les chambellans, puis Marie-Amélie avec sa sœur la princesse Marie-Anne dans le même carrosse que celui de l'entrée de leur mère en 1719, tiré par huit chevaux et au côté duquel caracole le comte de Fuenclara, puis les carrosses des enfants royaux, et ceux des cavaliers.

Le récit des fêtes de mariage de Marie-Amélie est instructif à plus d'un titre. Tout d'abord, les réjouissances sont beaucoup moins brillantes que celles de l'entrée de Marie-Josèphe en septembre 1719 : elles durent beaucoup moins longtemps, six jours, et non près d'un mois ; elles ne comportent qu'un carrousel, et non toute une série d'exercices chevaleresques et de spectacles tous plus étonnants les uns que les autres. En réalité, à part le carrousel du 10 mai, leur seule splendeur réside dans l'illumination de toute la ville-résidence,

[1] SHStA 10006 B 28b f°25r° : comme Frédéric-Auguste II tient à ce que la cérémonie ait lieu à l'intérieur du château (peut-être pour éviter des troubles), il écarte l'idée de faire célébrer le mariage de sa fille dans l'église catholique de cour, mais comme la chapelle privée de Marie-Josèphe est trop petite, il utilise une autre pièce du château.
[2] SHStA 10006 B 28a f°134-199.
[3] *Ibidem*, f°263-284.

qui, elle, est inouïe par rapport aux fêtes de septembre 1719. L'historiographie traditionnelle explique un tel contraste par la différence qui sépare Auguste le Fort, caractérisé par sa jouissance de la vie et par l'exubérance la plus débridée, et Frédéric-Auguste II, plus pieux et plus sobre. Ce n'est certes pas faux, mais une telle explication a le défaut d'oublier le contexte de ces deux mariages. En 1719, la dynastie des Wettin clame sa réussite. Elle est parvenue à faire reconnaître sa royauté polonaise et elle s'est alliée avec la première famille d'Europe : elle le fait savoir par des réjouissances qui doivent être brillantes et surtout si exceptionnelles qu'elles imposeront leur qualité aux yeux de toutes les cours d'Europe. En 1738, la situation est toute autre : il ne s'agit plus d'accueillir une nouvelle princesse, en qui est fondé l'espoir de la continuité dynastique, mais de célébrer le sacrement de mariage de l'aînée, de l'accompagner vers son époux royal et de lui dire adieu. Il n'est donc nul besoin de réjouissances exceptionnelles, mais il vaut mieux insister sur la gravité non dépourvue de joie, à la fois religieuse, politique et familiale, de l'événement. Les réjouissances de 1719 et celles de 1738 n'ont pas la même nature et ceci explique amplement leurs différences. Pour autant, il serait tout aussi erroné de croire qu'aucun lien ne les unit : les noces de 1738 sont le fruit des réjouissances de 1719. Si les Wettin peuvent désormais envoyer leurs filles dans les cours royales d'Europe, c'est parce que les Habsbourg leur ont donné Marie-Josèphe en 1719 : le mariage de 1719 est un facteur décisif de la pénétration des cours royales par les Wettin dans les années 1730-1740[1]. Le cérémonial de 1738 tient à souligner ce lien avec les réjouissances de 1719. L'on peut ainsi être frappé du parallélisme entre le cortège d'entrée de Marie-Josèphe le 2 septembre 1719 et celui du départ de Marie-Amélie le 12 mai 1738 : le trajet est quasiment identique, du château au Grand Jardin en passant par le Vieux Marché, l'église Sainte-Croix et la *Pirnaische Tor*. La continuité visuelle est même renforcée par le réemploi en 1738 du carrosse utilisé en 1719 : on ne peut dire mieux à quel point l'intégration des Wettin dans les grandes familles royales catholiques d'Europe est le fruit de l'union matrimoniale conclue avec les Habsbourg en 1719.

3) Le mariage français de 1747

Dans la série des beaux mariages conclus par les Wettin dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, il en est un qu'ils ne valorisent nullement, si prestigieux soit-il, celui de Marie-Josèphe avec le Dauphin de France en janvier 1747. C'est le seul à ne pas avoir été préparé de

[1] Un autre fruit de l'ascension à la fois signifiée et permise par le mariage dynastique de 1719 est l'arrivée des Wettin à la tête des évêchés et des abbayes du Saint-Empire, ainsi Clément Venceslas qui devient archevêque de Trèves en 1738, Marie-Christine abbesse de Remiremont en 1773 et Marie-Cunégonde abbesse de Thorn et d'Essen en 1776.

longue date et les Bourbons de France n'entretiennent guère de lien avec les Wettin, ne serait-ce que parce qu'à deux reprises, en 1697 et en 1733, ces derniers empêchent le candidat français, respectivement le prince de Conti et Stanislas Leszczyński, de remporter la couronne de Pologne. De façon plus récente, les Wettin sont certes les alliés des Français dans les premières années de la guerre de Succession d'Autriche, l'arsenal de Dresde sert même de base arrière à la campagne de Bohême de l'automne 1741. Mais la cour de Versailles a deux griefs envers celle de Saxe : d'une part, elle lui reproche d'être sortie de la guerre en 1742 et d'avoir signé la paix avec la reine Marie-Thérèse et d'autre part, elle regrette que Frédéric-Auguste II refuse de se porter candidat à l'Empire en 1745. L'alliance matrimoniale de la France et de la Saxe est en fait le résultat du décès de la Dauphine Marie-Thérèse le 22 juillet 1746. Les Bourbons peuvent avoir des craintes quant à leur survie, car le Dauphin, unique fils de Louis XV, n'a pour l'heure pas de descendance mâle. Si l'on veut écarter le spectre d'une guerre de Succession de France, dont les résultats seraient tout aussi imprévisibles que les deux guerres de Succession d'Espagne et d'Autriche, il faut impérativement remarier le Dauphin le plus vite possible, nonobstant les convenances du deuil. Or, la diplomatie saxonne à la cour de France utilise l'occasion pour pousser le parti de Marie-Josèphe de Saxe, contre le parti, plus probable, de Marie-Antoinette d'Espagne, sœur de la défunte et dernière fille de Philippe V. En la matière, le Maréchal de Saxe, fils naturel d'Auguste le Fort, joue un rôle important grâce à la faveur dont il jouit auprès de Louis XV depuis qu'il a remporté la victoire de Fontenoy le 11 mai 1745[1].

Du point de vue des Wettin, il s'agit avant tout d'assurer l'avenir de l'un de leurs nombreux enfants. Même si ce mariage est loin d'être une mésalliance, ils n'en retirent pas non plus de gloire. Nous ne pouvons ainsi pas mesurer le prestige de ce mariage à partir de nos critères qui accordent la prééminence à la cour de France. Tout montre au contraire que les Wettin n'y prêtent guère d'attention : dans les archives du grand maréchal de cour, l'ensemble des actes concernant ce mariage occupe un seul volume, contre cinq pour ceux de 1719 et ceux de 1738[2]. Cela s'explique doublement. Tout d'abord, d'un point de vue conjoncturel, il ne serait pas très habile de mettre en valeur une alliance entre la Saxe et la France alors que la guerre de Succession d'Autriche n'est pas finie et que depuis 1742, les

[1] Sur le contexte de ce mariage, cf. Casimir STRYENSKI, *La mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*, Paris, 1903. Sur le Maréchal de Saxe, cf. Jean-Pierre BOIS, *Maurice de Saxe*, Paris, 1992. Maurice de Saxe ne semble pas avoir perçu la difficulté qui va inévitablement se présenter à Versailles, la difficile cohabitation de la nouvelle Dauphine avec la reine Marie-Leszczyńska, fille du rival malheureux de son grand-père et de son père en Pologne.

[2] SHStA 10006 B 29a. Le volume B 29b est certes lié au mariage de Marie-Josèphe et du Dauphin, mais il concerne le voyage de la nouvelle Dauphine de Dresde à Paris.

Wettin prétendent être le fidèle allié des Habsbourg dans la reconquête de leur héritage et dans la lutte contre Frédéric II de Prusse. Il semble cependant que la Saxe ait cherché à utiliser l'occasion de ce mariage pour servir de médiateur dans les négociations de paix entre la France et les Habsbourg[1]. Par ailleurs, d'un point de vue structurel, à la différence des Habsbourg et des Bourbons d'Espagne, les Bourbons de France ne portent en aucune manière l'héritage impérial et ne sont liés en aucune façon à l'Empire, ce qui peut représenter une gêne pour la génération suivante, si l'on en croit ce qu'écrit le comte de Wackerbarth-Salmour au P. Guarini sj le 25 avril 1739 : « Si le Roi Notre Maître marioit un de Ses Princes avec une des Mesdames de France la moindre difficulte (à mon foible avis) seroit celle que les descendans fussent incapables d'entrer dans les Chapitres d'Allemagne.[2] » Il serait en effet dommage de se priver (même partiellement) de la possibilité ouverte par la conversion de Frédéric-Auguste II au catholicisme, l'accès aux chapitres cathédraux, évêchés et abbayes d'Empire[3].

Tout cela explique que ni la France ni la Saxe ne se soient glorifiées de ce mariage. Au contraire, la précipitation et la discrétion sont de mise, ce qui montre que le cas échéant, les Wettin savent très bien se dispenser de toute forme de splendeur ou de toute ostentation de la gloire[4]. La famille royale, qui était à Varsovie depuis le 20 septembre 1746, retourne à Dresde le 17 décembre (sauf Marie-Josèphe et sa sœur Marie-Anne, qui arrivent seulement le 22 décembre)[5]. En raison de sa charge de premier gentilhomme de la Chambre, le duc de Richelieu (qui n'est pas encore maréchal) est envoyé comme plénipotentiaire français auprès de Frédéric-Auguste II, avec la mission de ramener Marie-Josèphe. Il arrive à Dresde le 25 décembre. Après les audiences et les visites d'usage (notamment la Voûte Verte et la manufacture de porcelaine à Meissen), le duc de Richelieu demande solennellement la main de Marie-Josèphe pour le Dauphin le 7 janvier 1747. Le soir, il célèbre la réponse positive de l'électeur de Saxe par un festin et un bal dans le palais royal de la Pirnaische Gasse, où il loge. La cérémonie religieuse est célébrée par procuration le 10 janvier, sous la présidence du nonce de Pologne, Mgr Archinto. Deux jours plus tard, le 12 janvier, un feu d'artifice est tiré

[1] Ministère des Affaires étrangères, Correspondance Diplomatique. Autriche. Origines ad 1896, 240 f°179r°-204r°. La France ne semble pas avoir été intéressée par une quelconque médiation saxonne.
[2] SHStA 10026/666/8 (lettre du 25 avril 1739).
[3] Nous pouvons ici mesurer le prestige de l'Empire et, en son sein, de la *Reichskirche*, aux yeux des Wettin. On est loin de l'image d'une dynastie travaillant surtout à la consolidation de son patrimoine héréditaire. En réalité, les Wettin ne conçoivent pas leur ascension hors du cadre impérial : en dépit de l'importance de la Pologne, l'Empire reste pour eux l'essentiel, surtout sous le règne de Frédéric-Auguste II.
[4] Cela veut dire au contraire que la splendeur et la magnificence ont un sens aux yeux des Wettin, et sans doute à ceux de leurs contemporains, nous devons donc y prêter d'autant plus attention.
[5] Pour ce qui suit, cf. journal de la cour, SHStA 10006 B 29a f°1-12.

depuis l'*Ostra Wiese*, mais il fait si froid qu'on est obligé de l'interrompre. Le duc de Richelieu part avec la Dauphine et sa suite le 14 janvier, ils atteignent Strasbourg dès le 19 janvier. La cérémonie n'offre rien de bien exceptionnel et ne donne pas lieu à une célébration semblable à celle des mariages de 1719 et de 1738 : lorsqu'il n'y a pas de gloire à afficher, la splendeur est inutile.

4) Le double mariage bavarois de 1747

Le mariage de Marie-Josèphe de Saxe avec le Dauphin est d'autant plus minimisé qu'il est éclipsé par un double mariage beaucoup plus glorieux pour les Wettin, celui du prince électoral Frédéric-Christian avec Marie-Antoinette, fille du défunt empereur Charles VII, et celui de Marie-Anne avec Maximilien III Joseph, électeur de Bavière. Il est préparé avant même qu'il ait été question de marier Marie-Josèphe au Dauphin : les noces sont annoncées publiquement le 26 juillet 1746[1]. Les Wittelsbach de Bavière sont une famille dont le parcours est très proche des Wettin albertins, avec cependant un décalage dans le temps. Leur ascension, perceptible dès le XVI^e^ siècle, franchit une étape décisive pendant la guerre de Trente Ans : grâce à sa fidélité à l'empereur Ferdinand II, le duc de Bavière obtient en 1623 la dignité électorale jusque-là détenue par son cousin de la lignée palatine. L'essor se poursuit au début du XVIII^e^ siècle, au point que pendant la guerre de Succession d'Espagne, il est question de créer un royaume méditerranéen pour l'électeur Maximilien II Emmanuel. Enfin, en 1740, son fils, l'électeur Charles-Albert se range dans le camp des opposants à la Pragmatique Sanction et parvient à se faire couronner roi de Bohême le 19 décembre 1741, puis empereur du Saint-Empire le 12 février 1742. Toutefois, l'essor des Wittelsbach de Bavière s'arrête brutalement en 1742 : l'armée de Marie-Thérèse entre en Bavière dès février 1742 et occupe le pays pendant plus de deux ans. C'est seulement en octobre 1744 que Charles VII peut rentrer dans sa capitale Munich, où il meurt le 20 janvier 1745. Son fils et successeur Maximilien III Joseph n'a guère d'autre choix que de se soumettre à la reine de Hongrie : à la paix de Füssen le 22 avril 1745, il renonce à toute prétention sur l'héritage Habsbourg.

Il peut paraître étrange de voir les Wettin non seulement conclure une double union matrimoniale avec une dynastie qui vient de rencontrer un échec grave, mais encore la préparer soigneusement et s'en glorifier. Deux raisons peuvent l'expliquer. Il s'agit tout d'abord de montrer qu'en dépit de leur humiliation, les Wittelsbach de Bavière demeurent l'une des familles les plus importantes du Saint-Empire. Leur échec est directement lié aux

[1] SHStA 10006 B 30a f°1r°.

prétentions de Charles-Albert sur le patrimoine Habsbourg ; en revanche, du point de vue de l'Empire, surtout si l'on écarte la question litigieuse de la voix électorale de la Bohême, son élection et son couronnement comme empereur sont parfaitement légitimes. Désormais, les Wittelsbach de Bavière sont une famille dont un membre a été revêtu de la dignité suprême : en 1747, la princesse bavaroise qui arrive à Dresde a pour titre « Son Altesse la princesse impériale et électorale de Bavière[1] ». Cela peut intéresser les Wettin, dans la mesure où nous avons vu que l'idée impériale est un élément bien présent dans les mariages de 1719 et de 1738. La seconde raison qui rend ce mariage glorieux ne regarde pas la Bavière, mais bien davantage Frédéric II de Prusse. Dès 1741, la Saxe se méfie du roi de Prusse, dans le jeu duquel elle est pourtant entrée. Le P. Guarini sj dit ainsi au représentant français, le comte des Alleurs : « le Roi de Prusse étoit un prince sans foy, une anguille qui echapoit au moment qu'on croyoit la tenir.[2] » Frédéric-Auguste II et son entourage ont le sentiment d'avoir été dupés en prêtant la main à la conquête de la Silésie par Frédéric II sans obtenir aucune contrepartie. Voilà pourquoi la Saxe rejoint le camp Habsbourg à partir de 1742 et fait la guerre du côté de Marie-Thérèse dans la seconde guerre de Silésie. C'est une catastrophe militaire : l'armée saxonne est vaincue à Kesselsdorf (au sud de Dresde) le 15 décembre 1745 et Dresde est occupée le 17 décembre. À la paix signée à Dresde le 25 décembre, la Saxe doit payer à la Prusse une indemnité de guerre d'un million de taler[3]. En célébrant de somptueuses fêtes de mariage un an et demi plus tard, les Wettin font parade de leur force, ils avertissent leur principal ennemi de ce qu'ils ont encore des ressources, mais également des alliés[4].

Le programme des cérémonies est fixé le 8 mai 1747[5]. Le 10 juin, l'ambassadeur de Bavière, le baron de Wetzel, fait la demande officielle en mariage de la princesse Marie-Anne, pour son maître Maximilien III Joseph. Le mariage est célébré par procuration dans le château le 13 juin. L'officiant aurait dû en être le nonce de Pologne, Mgr Archinto, mais malade, il est remplacé par Mgr Zaluski, évêque de Cracovie, assisté des évêques de Cujavie et de Warmie[6]. Le mariage est suivi d'un bal aux flambeaux. La fête se poursuit le 14 juin, avec un festin

[1] RA G XXIX 9 f°6r° : « *Ihre Hoheit die Kaÿßerl[iche] und Chur-Baÿerische Prinzessin* ».
[2] Ministère des Affaires étrangères. Correspondance diplomatique. Allemagne. Origines ad 1870, 414 f°15v° (dépêche du 15 juillet 1741).
[3] Il nous semble qu'une étude soigneuse des relations entre la Prusse et la Saxe durant la guerre de Succession d'Autriche permettrait d'éclairer, sources à l'appui, l'attitude haineuse de Frédéric II à l'égard de la Saxe pendant la guerre de Sept Ans
[4] Les Wettin ne font cependant pas vraiment illusion. Ainsi, l'ambassadeur britannique auprès de la cour de Saxe dit publiquement en janvier 1749 que l'état militaire et financier de la Saxe est catastrophique (cité par René HANKE, « *Zur Beurteilung der sächsisch-polnischen Union (1697-1763). Grundlagen, Entwicklungs-Möglichkeiten und Vorteile* », *Neues Archiv für Sächsische Geschichte*, 74/75, 2004, p.239).
[5] *Solennitaeten bey der Doppelten Hohen Vermählung zu Dreßden, im Monath Junii 1747*, s. l., s. d. (feuillet isolé, à l'Albertina de Leipzig). Cf. également journal de la cour SHStA 10006 B 30a f°1-20.
[6] SHStA 10006 B 30b f°77-105.

solennel et un opéra, suivis d'un bal masqué le 15 juin et d'un tournoi dans la cour du Zwinger le 16 juin : la continuité avec les fêtes de septembre 1719 est marquée par la reprise des lieux et des exercices, mais il n'est pourtant pas question de reprendre le faste inouï qui les avait caractérisées. Le 18 juin, Frédéric-Christian se rend à Oederan, à cinquante kilomètres au sud-ouest de Dresde, où il accueille son épouse Marie-Antoinette, le mariage ayant été célébré par procuration à Munich. Le couple princier arrive à Dresde le 20 juin et est béni par le nonce de Pologne, Mgr Archinto. Le 21 juin a lieu un banquet solennel et, le soir, la ville-résidence est illuminée en honneur de l'événement. Les fêtes se poursuivent le 22 juin, avec une course de bague nocturne et masquée, puis une seconde illumination de la ville. Après un opéra le 24 juin, a lieu le 26 juin une foire comme celle du 20 septembre 1719. Le lendemain, 27 juin, était prévue une course de dames dans le Grand Jardin, mais celle-ci est annulée en raison du mauvais temps. Les 28 et 29 juin, la cour séjourne à Pillnitz où sont organisés, le premier soir, un concours nocturne de tir, et le second, un feu d'artifice. Le 3 juillet, Marie-Antoinette quitte Dresde pour Munich, où elle arrive le 9 juillet, ce qui marque la fin de la dernière grande série de fêtes de la période augustéenne.

Les cérémonies dynastiques sont ainsi le lieu privilégié d'affirmation de l'ascension dynastique, de son inscription dans une lignée ancienne, de sa splendeur présente et de ses ambitions. Mais ce ne sont pas seulement ces événements éphémères qui témoignent de la nouvelle dignité royale des Wettin, du socle sur lequel elle est fondée et des conséquences qui en découlent : de façon bien durable, les bâtiments dynastiques montrent à quel point Dresde est devenue la résidence d'une dynastie désormais royale.

II- Dresde, résidence d'une dynastie royale

A- Le socle de l'ascension : le passé

1) La conscience dynastique

Les cérémonies organisées par Auguste le Fort et son fils dans la première moitié du XVIII^{e} siècle ne sont pas seulement le signe des ambitions et de la réussite personnelles des deux souverains, elles montrent en même temps comment la situation présente se fonde sur un passé prestigieux. Ce que les Wettin sont devenus à l'époque augustéenne prend racine sur une histoire familiale qui se déploie depuis le X^{e} siècle. L'inscription de la famille dans un passé à la fois long et prestigieux est important dans la définition de sa légitimité : c'est l'unique moyen de différencier la splendeur présente du clinquant du parvenu ou de

l'usurpateur, dans la mesure où ni l'un ni l'autre ne peuvent se réclamer de leurs ancêtres pour justifier leur élévation au sommet de l'État. Nous retrouvons ici un aspect important de la culture politique de la première moitié du XVIII^e siècle : la longueur de la lignée dynastique est le signe d'une part de ce que le sang familial possède les vertus propres à l'exercice du pouvoir et d'autre part de ce que cette dynastie est favorisée de Dieu, qui la maintient sur le trône, alors que par Sa toute-puissance, Il pourrait l'en jeter. Autrement dit, plus la dynastie est ancienne et plus elle se maintient sur le trône, plus elle est légitime et son élection à la souveraineté n'en a que plus de poids. Un tel argument concerne au premier chef les Wettin albertins. Avec les Habsbourg, les Witteslbach et les Hohenzollern, ils sont l'une des rares familles capables de faire remonter leur généalogie jusqu'au X^e siècle, voire au-delà : comme eux, ils font partie de ces familles aristocratiques qui émergent au moment de la désagrégation de l'empire carolingien ou de la création du Saint-Empire.

La lignée dynastique est importante non seulement par sa taille et son caractère ininterrompu, mais aussi par le sens qu'elle donne de l'histoire familiale : pour ces quatre familles, qui sont justement les plus importantes du Saint-Empire, les revers de fortune sont pour ainsi dire inexistants. Comme pour les Habsbourg, les Wittelsbach et les Hohenzollern, l'histoire des Wettin est celle d'une lente ascension, qui conduit d'un château fort à une puissance territoriale d'une tout autre ampleur, puis à la dignité électorale dans le Saint-Empire, voire à la souveraineté royale ou impériale : partis de leur château éponyme, les Wettin parviennent au margraviat de Misnie, au landgraviat de Thuringe et à l'électorat de Saxe. Du point de vue d'Auguste le Fort, l'histoire familiale connaît un second départ en 1485, avec la création de deux lignées, l'ernestine qui garde la dignité électorale et l'albertine, qui n'est que ducale[1]. À la différence des partages précédents, celui-là s'avère définitif, au point que l'on doit considérer le duc Albert comme le fondateur d'une nouvelle lignée, qui fait certes partie de la famille des Wettin, mais dont l'élévation peut se faire aux dépens de la lignée ernestine[2]. À cette échelle, la première étape date de 1547 lorsque, après la bataille de Mühlberg, Charles Quint transfère la dignité électorale de la lignée ernestine à l'albertine : la branche cadette supplante désormais l'aînée. Le second temps fort de l'ascension des Wettin albertins a lieu en 1697, avec l'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne et les conséquences à la fois politiques, religieuses et matrimoniales que l'on a vues. Autrement dit,

[1] Pour l'histoire des Wettin à l'époque médiévale, cf. Jorg ROGGE, *Die Wettiner. Aufstieg einer Dynastie im Mittelalter*, Ostfildern, 2005.

[2] Ce même phénomène existe chez les Hohenzollern et les Wittelsbach : l'ampleur de la famille est telle que la dynastie se scinde en plusieurs lignées qui ont chacune leur histoire propre, qui peuvent même être rivales les unes des autres, sans pour autant que l'unité globale soit niée. C'est là un aspect important, mais, à notre connaissance, peu étudié, de l'histoire du Saint-Empire et de ses grandes familles.

l'événement de 1697 prolonge celui de 1547 et permet de décrire l'histoire familiale comme celle d'une ascension prodigieuse dont on peut se demander où elle va conduire. L'on comprend alors pourquoi Auguste le Fort se réclame à la fois de ses ancêtres médiévaux, mais aussi et surtout de Maurice, fondateur de la lignée électorale.

Des indices évidents de cette conscience dynastique sont donnés dans la ville-résidence. Le premier est antérieur à la période augustéenne et se trouve dans le complexe des écuries réalisé par Christian I^er^ : J. C. Crell invite le voyageur à remarquer « la galerie qui mène de la Töpfergasse à *l'Elbtor*, qui a trente grandes colonnes doriques et vingt-et-une hautes arcades voûtées, où l'on peut voir dans des tableaux propres les exploits du grand Widukind et des vieux rois saxons.[1] » Le Long Couloir qui relie le bâtiment Georges à celui des écuries est conçu comme une galerie des ancêtres les plus lointains des Wettin. Widukind est en effet le héros saxon de la résistance païenne à l'invasion franque qui signifie à la fois l'intégration dans l'empire carolingien et la conversion au christianisme : considéré généralement comme roi de Saxe, il pose de sérieuses difficultés aux armées de Charlemagne. Les vieux rois saxons sont notamment son père Werneking et son fils Wilpert, autrement appelé Egbert[2]. Une branche de cette famille de Basse-Saxe qui a par ailleurs fourni les empereurs ottoniens se déplace en Haute-Saxe, dans la marche de Misnie, où elle règne jusqu'à ce qu'au début du XI^e^ siècle le dernier rejeton, Mathilde de Misnie, épouse un Wettin, Dietrich II, dont descendent directement les électeurs albertins[3]. La galerie d'ancêtres de Christian I^er^ rappelle ainsi que le sang de Widukind coule dans les veines des Wettin, qui sont pour cette raison appelés à régner glorieusement sur la Saxe[4]. C'est là une conviction qui reste partagée au XVIII^e^ siècle. Ainsi, l'historiographe J. C. Knauth écrit en 1708 à l'occasion de la démolition de l'hôtel de ville de Neudresden : « Tu es la ville royale que le sang de Widukind a depuis des siècles déjà choisi pour résidence dans une contrée très belle et riante, au bord du

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.41 : « [...] *die Gallerie von der Töpffer Gasse biß ans Elb-Thor, welche 30 grosse Dorischen Seulen und 21 hohe gewölbte Arcaden hat, worinnen des grossen Wittekindi und derer alten Sächsischen Könige Helden-Thaten in saubern Gemählden [...] zu sehen*. » Notons cependant qu'en 1731, Auguste le Fort remplace cette galerie d'ancêtres par galerie d'armes (cf. Dirk SYNDRAM, *Das Schloß zu Dresden. Von der Residenz zum Museum*, Munich, Berlin, 2001, p.146).

[2] Que la réalité historique soit quelque peu différente et que l'on ne puisse identifier Wilpert et Egbert, nous ne l'ignorons pas, mais pour comprendre le sens de la galerie de Christian I^er^, nous devons partir de ce que lui et ses contemporains tiennent pour vrai, quelle qu'en soit la fausseté réelle.

[3] Ce n'est pas par hérédité que les Wettin deviennent margraves de Misnie : cette marche leur est confiée en 1089 par l'empereur Henri IV.

[4] Cela ne peut évidemment se faire qu'au prix d'une certaine contorsion, puisque la Saxe de Widukind, qui est en réalité la Basse-Saxe, n'a que peu à voir avec celle des Wettin de l'époque moderne, c'est-à-dire la Haute-Saxe. Remarquons par ailleurs qu'il est étonnant de voir que cette famille, qui fait tout pour montrer que l'ensemble de la culture européenne revit à Dresde, se réclame de celui qui a posé les plus grandes difficultés à Charlemagne et qui ne peut que passer pour un barbare, vu son attachement au paganisme et son refus de la civilisation carolingienne qui est à la fois franque et romaine.

noble courant de l'Elbe.[1] » De même, lors de la réédition de 1723, J. C. Crell modifie légèrement le titre de sa description de Dresde : *Dresde royale en Misnie, qui resplendit presque au plus sommet de la perfection et de la félicité, ou Description brève, mais claire et dynamique des célèbres bâtiments, curiosités et habitudes de la résidence de Widukind dont la renommée est mondiale*[2].

Outre le sang de Widukind et des premiers héros saxons, les Wettin se réclament surtout d'ancêtres moins lointains, tout particulièrement ceux de la lignée albertine. C'est ce que l'on voit dans les chambres du Trésor, la Voûte Verte, telles qu'elles sont réorganisées par Auguste le Fort entre 1723 et 1729 et telles que les a vues J. G. Keyßler en 1730 : dans la troisième salle, parmi les objets en ivoire, l'on trouve un bateau réalisé à la demande de l'électeur Auguste, dont les mats, les cordes et les voiles servent à présenter la lignée saxonne, depuis l'Incarnation jusqu'au XVI^e^ siècle[3]. Dans la cinquième salle, au milieu des objets en pierre précieuse, Auguste le Fort place les portraits en pied des électeurs albertins[4]. Dans la suivante, ce sont tous les électeurs de Saxe, non seulement les Wettin, mais aussi les Ascaniens[5]. Le sommet est atteint dans la dernière pièce, avec le trésor le plus précieux d'Auguste le Fort, dont fait partie sa parure de chevalier de la Toison d'or. La Voûte Verte ne se réduit donc pas à une exposition d'objets en ivoire, en pierres précieuses ou de pièces d'orfèvrerie, si riches et si remarquables soient-ils. En raison de sa fonction de chambres du Trésor, il faut conclure que les ancêtres font partie du trésor des Wettin, autrement, ils ne seraient pas à ce point présents. C'est une histoire dynamique qui se déploie aux yeux de celui qui peut pénétrer la Voûte Verte : après les ancêtres les plus lointains, Widukind et les héros saxons, ce sont les électeurs albertins, c'est-à-dire ceux qui ont permis à Auguste le Fort de devenir ce qu'il a été ; l'on trouve ensuite l'ensemble des électeurs de Saxe, ce qui permet de mesurer l'importance que revêt cette dignité d'Empire. N'oublions pas en outre que le visiteur sait que ce trésor a été réorganisé par Auguste le Fort, c'est-à-dire par celui qui est devenu roi de Pologne : la splendeur présente est ainsi mise en perspective avec le triple prestige de la

[1] Johann Conrad KNAUTH, *Als beym Ausgange des Alten und Eintritt des Neuen Jahres MDCCVIII auf Königl[icher] Maj[estät] und Churf[ürstlicher] Durchl[aucht] zu Sachßen hohe Verordnung, das alte Rath-Hauß in Neu-Dreßden translociret ward* [...], Dresde, s. d., f°1v° : « *Du bist die Königs-Stadt die WITTEKINDI Blut in schönster Anmuths-Fluhr und edlen Elb-Stroms-Fluth schon so viel hundert Jahr zur Residentz erwehlet.* »

[2] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen, oder Kurtze, doch deutliche und nervoese Beschreibung derer in dieser Welt-bekannten Wittekindischen Residentz berühmten Gebäude, Merckwürdigkeiten und Gewohnheiten*, Leipzig, 1723.

[3] Johann Georg KEYßLER, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen*, Hanovre, 1740, p.1054.

[4] *Ibidem*, p.1055.

[5] *Ibidem*, p.1057.

lignée albertine, de la lignée saxonne et de l'ensemble des électeurs de Saxe. Nous pouvons conclure avec H. Magirius : « Pour la conscience qu'Auguste le Fort avait de lui-même, la tradition dynastique a certainement été un point d'appui essentiel.[1] »

L'inscription de l'ascension présente dans l'histoire de la lignée albertine et de la dynastie tout entière est d'autant plus significative qu'on la retrouve dans un projet d'embellissement du pont sur l'Elbe suggéré par C. C. Schramm dans l'encyclopédie des ponts qu'il publie en 1735 :

> « Ce ne serait pas un petit ornement pour le pont Auguste, qui est certes en lui-même très excellent, si on lui ajoutait, telle une place des héros, les statues des électeurs de Saxe, margraves, landgraves et ducs, depuis Henri l'Illustre jusqu'à Henri le Pieux, où le plus remarquable serait de remplir les arcs d'une rangée avec tous les électeurs, les uns à la suite des autres, et ceux de l'autre avec les margraves, landgraves et ducs, de telle sorte qu'il n'y aurait de vacant que des piliers qui pourraient être destinés à Sa Majesté Royale de Pologne et Altesse Électorale de Saxe et à ses sérénissimes successeurs.[2] »

L'auteur fait graver une estampe précisant son idée[3]. Il s'agit d'utiliser les saillies demi-circulaires qui portent les piliers du pont et où Pöppelmann a placé des bancs de pierre qui en épousent la forme, afin de permettre aux promeneurs de se reposer et de jouir de la vue sur l'une ou l'autre rive du fleuve : ces espaces pourraient être ornés de statues. À la différence de Rome, où, en 1667, Le Bernin fait du pont Saint-Ange un chemin de Croix orné d'anges portant les instruments de la Passion, à la différence également du pont Charles de Prague, qui devient à partir de 1683 une sorte de voie dévote ornée de statues de saints, Schramm propose de faire du pont Auguste une voie triomphale célébrant la dynastie des Wettin. D'après l'estampe qu'il en donne, le côté ouest est pour l'essentiel réservé aux membres de la famille qui n'ont pas été électeurs, mais l'ensemble est un peu désordonné : il commence au treizième pilier en venant de Neudresden, avec Conrad I^er^ le Pieux, margrave de Misnie, se poursuit au

---

[1] Heinrich MAGIRIUS, « *Historische Monumente als Grundlage der Barockarchitektur im augusteischen Zeitalter* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 18, 1986, p.39 : « *Für das Selbstbewußtsein Augusts des Starken ist die dynastische Überlieferung gewiß ein wesentlicher Anker gewesen*. »

[2] Carl Christian SCHRAMM, *Historischer Schauplatz, in welchem die Merckwürdigsten Brücken aus allen vier Theilen der Welt, insonderheit aber die in den vollkommensten Stand versetzte Dreßdner Elb-Brücke in saubern Prospecten, Münzen und andern Kupferstichen, vorgestellet und beschrieben werden*, Leipzig, 1735, p.31 : « *Ein nicht geringes Ornament dieser an sich zwar ausnehmend vortrefflichen Augustus-Brücke dürfte auch dieses zeyn, wenn selbige als ein Helden-Plan mit denen Statuen derer Chur-Fürsten von Sachsen, Marg- und Landgrafen auch Herzoge, vom Heinrico Illustri an bis auf Heinricum Pium, besetzet würde, dabey noch dieses das merwürdigste, daß alle Churfürsten auf einer Reihe hinter einander, und dann wieder die Marg- und Landgrafen auch Herzoge, zusammen auf der andern Seite, die Bogen ausfüllen, und auf der ganzen Brücken überhaupt mehr nicht, als Pfeiler, so Ihro Königl[icher] Maj[estät] in Pohlen und Churf[ürstlicher] Durchl[acht] zu Sachßen, und Dero Durchlauchtigsten Nachfolgern gewidmet seyn könten, übrig bleiben*. »

[3] *Ibidem*, estampe entre les pp.30 et 31. Cf. également *Kupferstich Kabinett*, Sax. Top. III, 11, 7-8.

douzième pilier avec Otton I^er le Riche, puis Dietrich I^er l'Exilé et, après un pilier vide, Henri I^er l'Illustre, celui qui donne aux Wettin le landgraviat de Thuringe et le comté palatin de Saxe. Il faut ensuite se rendre au sixième pilier, où l'on trouve Frédéric I^er le Mordu, et la lignée se poursuit en remontant vers la rive droite, avec Frédéric II le Sévère et Frédéric III le Vaillant. Puis l'on avance jusqu'au quinzième pilier, où commence la lignée électorale, avec Frédéric I^er le Belliqueux, à qui succède au seizième pilier Frédéric II le Doux et au dix-septième pilier Ernest. À l'autre extrémité du pont est placée la branche cadette, avec Albert le Fier au quatrième pilier, Georges le Barbu au troisième pilier et Henri le Pieux au second pilier. En revanche, l'organisation du côté est du pont est beaucoup plus simple, avec la présentation de la lignée électorale de la rive droite vers la rive gauche de l'Elbe, en commençant par les ernestins (Frédéric le Sage, Jean le Constant, Jean-Frédéric le Magnanime, Frédéric-Guillaume), puis en énumérant les albertins, de Maurice à Frédéric-Auguste II, ce qui laisse trois places vacantes pour les successeurs de ce dernier. L'on peut donc voir comment les Wettin se sont hissés depuis le margraviat de Misnie jusqu'à l'électorat de Saxe et à la couronne de Pologne et comment l'histoire est encore appelée à se dérouler. Bien qu'il n'ait jamais été réalisé, ce projet est révélateur de la façon dont les contemporains du XVIII^e siècle placent le souverain individuel dans une chaîne d'autant plus forte qu'elle est ancienne et dont on espère que l'ascension progressive se poursuivra à l'avenir : par sa continuité et par son passé glorieux, la dynastie est un argument essentiel dans la légitimation du pouvoir d'Auguste le Fort et de son fils.

2) La résidence du souverain

L'ancienneté de la famille des Wettin est bien visible dans les bâtiments de la ville-résidence et il serait erroné de penser que Dresde tout entière est une ville baroque. Nous touchons ici à une différence fondamentale entre les villes-résidences héritées du passé et celles créées *ex nihilo* à l'époque moderne : dans les premières, à la différence des secondes, le prince peut conserver le bâti existant. Ainsi, les Wettin n'ont pas détruit tous les bâtiments anciens de leur ville-résidence et ils ne les ont pas davantage tous rénovés, même lorsqu'ils en ont eu l'occasion. Le château de résidence en est un exemple remarquable : l'incendie du 25 mars 1701, qui en anéantit une bonne partie, est l'occasion de projets somptueux, dessinés d'abord par Markus Conrad Dietze, puis par Matthäus Daniel Pöppelmann. Auguste le Fort songe alors à se doter d'un splendide château, capable de rivaliser avec Versailles, Schönbrunn, Nymphenburg, ou encore avec ceux de Berlin ou de Stockholm. Et pourtant, rien de tout cela n'est fait et après plus de dix ans de réflexion, l'électeur ordonne le 11 février

1717 de restaurer le château dans la structure qu'il avait avant l'incendie de 1701. Il peut être tentant de penser que c'est faute de moyens financiers qu'Auguste le Fort renonce finalement à se faire bâtir un château complètement neuf. C'est l'avis de K. Blaschke qui désigne même un coupable, la Pologne : « Les moyens nécessaires à l'agrandissement projeté du château auraient pu être rassemblés sans difficulté s'ils n'avaient pas été versés dans le tonneau sans fond qu'est la Pologne.[1] » Sans aller jusqu'à ce pamphlet, il est courant de lire que les projets somptueux de Dietze et de Pöppelmann n'ont pas été réalisés parce qu'ils étaient trop coûteux. Une telle explication est pourtant insuffisante : si le château de résidence n'est pas reconstruit *ex nihilo* faute d'argent, c'est qu'Auguste le Fort préfère bâtir les pavillons du Zwinger, l'opéra, le palais de la Große Plauische Gasse, sans oublier le palais du Taschenberg et le Grand Jardin qui sont transformés dans ces mêmes années 1710. Les fonds nécessaires sont disponibles, mais un choix significatif a été fait.

Une seconde explication souvent avancée est le manque de temps : en moins de deux ans, il faut achever l'ensemble du programme de construction, ce qui pose de considérables contraintes de logistique. Il peut sembler plus simple de se contenter de restaurer le château incendié et c'est de cette façon qu'il faudrait comprendre l'ordre donné par Auguste le Fort le 11 février 1717 : « Nous avons décidé de réparer sans tarder et au plus vite l'aile incendiée de notre château à Dresde [...][2] ». Une urgence est certes exprimée, mais il n'est pas dans les habitudes d'Auguste le Fort de renoncer à un projet, si grandiose soit-il, sur le seul fait d'un manque de temps. Il parvient à achever l'opéra, en dépit de toutes les difficultés logistiques qui se sont présentées ; quant aux pavillons du Zwinger qu'il n'est pas possible de finir à temps, ils sont réalisés de façon à être présentables pour les fêtes d'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg, puis ils sont achevés à partir de 1722. L'histoire du château n'offre rien de comparable et il faut conclure que ce n'est pas seulement le manque de moyens qui est en jeu. Pour le comprendre, il convient d'abord de lire précisément l'ordre du 11 février 1717 : à cette date, Auguste le Fort n'a nullement renoncé à se doter d'un château au moins partiellement neuf, mais il se contente d'enclencher la reconstruction du château incendié. Une telle décision est liée à l'histoire proprement dynastique : l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg devient une certitude et l'électeur sait qu'il va devoir prochainement accueillir une

[1] Karlheinz BLASCHKE, « *Albertinische Wettiner als Könige von Polen – ein Irrweg sächsischer Geschichte* », *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765*, *Saxonia*, 4-5, 1998, p.72 : « *Auch die Mittel für den geplanten Erweiterungsbau des Schlosses hätten ohne Mühe beschafft werden können, wenn sie nicht in das polnische Faß ohne Boden geflossen wären*. » Emporté par son pamphlet, K. Blaschke semble oublier que sans la couronne de Pologne, Auguste le Fort n'aurait eu aucune raison de se bâtir un somptueux château...

[2] SHStA 10026/773/16 f°1r° : « *Demnach Wir die abgebrannte Seite Unsers Schlosses zu Dreßden [...] ungesäumt und auf schleunigste zu repariren [...] entschlossen [...]* ».

princesse de rang impérial. Nous avons déjà vu comment le programme ambitieux de construction des années 1717-1719 a pour fin d'honorer et d'éblouir Marie-Josèphe : cela explique l'urgence de la reconstruction du château, mais ni le choix qui est fait de le restaurer dans son état d'avant 1701, ni celui de renoncer à son agrandissement. Ces deux décisions sont indépendantes et doivent être examinées séparément.

Si l'on veut comprendre la première, il faut considérer qu'Auguste le Fort s'inscrit dans la continuité des réflexions menées depuis 1701. N'oublions pas qu'il refuse le premier projet de reconstruction proposé par Dietze en 1703, parce que celui-ci envisageait de raser entièrement l'ancien château de résidence, non seulement les ruines, mais aussi les parties épargnées par l'incendie, et de bâtir un édifice entièrement neuf. Qu'il soit dans le style du Bernin et qu'il puisse rivaliser avec les châteaux contemporains de Schönbrunn, de Berlin et de Stockholm n'y font rien. L'hypothèse de D. Syndram est la bonne : Auguste le Fort tient à conserver le château légué par ces ancêtres, tout en l'agrandissant considérablement[1]. C'est pourquoi tous les projets de Pöppelmann intègrent l'ancienne structure dans un ensemble beaucoup plus vaste. Le premier, celui de 1709-1710, prévoit de garder la grande cour du château, mais d'allonger l'aile est jusqu'à l'Elbe au nord et jusqu'au palais du Taschenberg au sud, et de relier l'ensemble au complexe des écuries, de façon à faire de la cour des écuries une avant-cour du château[2]. Les plans postérieurs à 1712 ajoutent une nouvelle contrainte, relier le château aux pavillons du Zwinger. Ainsi, le projet de 1715 prévoit de garder l'ancien château, de fermer la cour du Zwinger au nord et d'ajouter un nouveau palais au nord-ouest, avec deux galeries parallèles se dirigeant en direction de l'Elbe. De la sorte, un gigantesque forum palatial serait créé dans le quartier nord-ouest de la ville-résidence et la résidence des Wettin serait somptueuse au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, elle pourrait éclipser les châteaux les plus splendides d'Europe. Dans ces conditions, pourquoi garder un château Renaissance qui n'a que peu à voir avec la résidence baroque projetée et qui est plutôt source de complications pour les architectes de la surintendance des bâtiments ? Pour la même raison que celle qui pousse Louis XIV à intégrer coûte que coûte le bâtiment construit par son père dans le nouveau château de Versailles : par piété filiale et, plus largement, afin de valoriser les ancêtres de la famille. En conservant le château des XV^e^ et XVI^e^ siècles, les Wettin manifestent la continuité dynastique, depuis l'époque où les margraves de Misnie sont devenus électeurs de Saxe. Ce bâtiment porte tout particulièrement la marque de l'électeur Maurice, qui permet à

[1] Dirk SYNDRAM, *Das Schloß zu Dresden. Von der Residenz zum Museum*, Munich, Berlin, 2001, p.50-51.
[2] Heinrich MAGIRIUS, « *Historische Monumente als Grundlage der Barockarchitektur im augusteischen Zeitalter* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 18, 1986, p.32.

la lignée albertine de supplanter l'ernestine en 1547 : le conserver est un moyen d'asseoir l'ascension présente sur celle réalisée un siècle et demi plus tôt. C'est pourquoi il n'est pas anodin qu'Auguste le Fort emploie le même moyen que son ancêtre Maurice pour exprimer son élévation : intégrer la structure ancienne du château dans un ensemble beaucoup plus vaste et au goût du jour.

L'ordre donné le 11 février 1717 de remettre en état les parties incendiées du château marque le commencement de la réalisation de ce programme. Il nous faut maintenant comprendre pourquoi Auguste le Fort n'en réalise pas la seconde partie, l'intégration de l'ancien château dans un ensemble beaucoup plus vaste. Dans un premier temps, les perspectives restent ouvertes et ce n'est que le 22 février 1718 que l'électeur prend une décision définitive : « Nous avons été amenés à prendre cette décision finale, de laisser le château actuel selon votre proposition, afin d'épargner de si grandes dépenses et de gagner du temps. Cependant, Notre volonté très gracieuse demande de réaliser l'harmonie des façades intérieures et extérieures selon les règles de l'architecture pure, de mieux disposer les chambres selon la commodité et la dignité et de reconstruire l'Escalier Anglais qui a été incendié, mais aussi de considérer le château comme un ouvrage distinct du jardin du Zwinger, mais communiquant avec lui de façon commode et digne.[1] » À cette date, l'électeur renonce donc à intégrer l'ancien château de résidence dans un ensemble plus vaste et décide de se contenter du premier pour des raisons de temps et d'argent. Il semble donc dire qu'il estime préférable d'édifier une grande résidence baroque. Ce rêve se poursuit tout au long de l'époque augustéenne, on le retrouve en 1728 avec le projet du Palais Royal des Sciences, et surtout en 1736, avec les trois projets d'agrandissement par Longuelune, de Bodt et Knöffel : tous prévoient un élargissement du château vers l'ouest et la construction de deux galeries se dirigeant vers l'Elbe. Et pourtant, ce motif imaginaire n'est jamais réalisé, au point que l'on peut se demander dans quelle mesure il a vraiment été question de passer du rêve à la réalité. Tant Auguste le Fort que Frédéric-Auguste II parviennent en effet à imposer leurs désirs en matière de chantiers dynastiques : l'œuvre accomplie dans les années 1710 le prouve amplement pour le premier, tout comme la construction de l'église catholique de cour pour le second. Certes, tous deux souhaitent se doter d'une résidence baroque, mais alors que des

[1] SHStA 10026/773/16 f°150 : « *Also sind Wir auch hierdurch zu der endlichen Entschließung bewogen worden, nach eurem Vorschlag Unser ieziges Schloß stehen zu lassen, mithin die so großen Unkosten zu erspahren, und die Zeit zu gewinnen. Jedoch gehet Unsere gnädigste Willens Meinung dahin, die inn- und äußerlichen Façaden nach den reguln der reinen Architectur in eine Harmonie bringen, die Gemächer mehr nach der Commoditaet und Zierde einrichten und die abgebrante Englische Treppe wiederumb aufbauen zu lassen, folglich den Schloßbau in ein vom Zwingergarten gesondertes à partes Werck, doch so daß es mit selbigen eine commode und zierliche Communication erlange, zu bringen*. »

projets sont faits en ce sens, aucun ne s'est donné les moyens pour en commencer la réalisation, tandis que d'autres édifices sont achevés, en dépit des obstacles qui se sont présentés.

Si l'on veut comprendre les raisons qui ont pu pousser Auguste le Fort et son fils à renoncer à construire une résidence baroque, il faut se placer non à l'échelle du seul château, mais à celle de tous les bâtiments utilisés par la cour de Saxe dans Neudresden. À la veille de la guerre de Sept Ans, il s'agit du château de résidence, dont la structure date pour l'essentiel des XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais dont la décoration extérieure et les intérieurs sont refaits entre 1717 et 1719, du complexe des écuries édifié par l'électeur Auguste en 1586 et rénové par Frédéric-Auguste II entre 1744 et 1746, du palais du Taschenberg construit entre 1705 et 1708, des pavillons et galeries du Zwinger, réalisés de 1709 à 1728 et, enfin, de l'église catholique de cour, élevée de 1739 à 1755. Pris de façon globale, ces bâtiments forment une résidence bien délimitée, avec à la fois des édifices gothiques et Renaissance témoins de l'ancienneté de la dynastie des Wettin et d'autres baroques, à l'image de leur splendeur présente. Dans ces conditions, qu'aurait gagné la dynastie à bâtir une résidence baroque qui intégrerait l'ancien château ? Peu de choses qu'elle n'ait déjà : un projet récurrent consiste à harmoniser le complexe palatial depuis le *Jüdenhof* jusqu'à l'aile ouest, cela serait sans doute plus somptueux que la situation réelle, mais le bénéfice symbolique serait somme toute assez mince. L'autre projet récurrent, relier au moyen d'une architecture prestigieuse le château aux pavillons du Zwinger et ces derniers à l'Elbe, produirait certainement un effet splendide, mais le bénéfice symbolique ne serait guère plus important. Au contraire, avec la situation réelle qu'ils n'ont finalement que peu modifiée, les Wettin parviennent à réaliser un équilibre entre leur intégration dans l'héritage légué par leurs ancêtres et leur participation à la splendeur du moment. Qu'il faille regarder d'un même tenant l'ensemble de ces bâtiments est bien montré par la façon dont se fait la circulation jusqu'en 1730 : le bâtiment Georges est alors muré et ceux qui veulent se rendre au Vieux Marché en venant de la rive droite de l'Elbe doivent emprunter l'Elbgasse, longer le complexe des écuries jusqu'au *Jüdenhof* et revenir sur leurs pas par la Sporergasse, avant de tourner dans la Schössergasse. En élargissant la résidence par la construction du palais du Taschenberg, des pavillons du Zwinger et de l'église catholique de cour, les Wettin l'ouvrent bien davantage sur la ville. L'ouverture en 1730 de la *Georgen Tor* dans le bâtiment éponyme va dans le même sens : la Schloßgasse redevient un axe majeur de Neudresden et l'on peut circuler entre les différents bâtiments de la résidence[1]. Cette

[1] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.65.

absence de séparation forte entre la ville et les bâtiments de la cour permet de mieux exprimer comment c'est la totalité de la ville-résidence qui est résidence du souverain[1].

Il est d'autant plus inutile de construire une résidence baroque que le programme donné par Auguste le Fort dans l'ordre du 22 février 1718 est véritablement réalisé : la structure ancienne du château est certes restaurée, mais il n'est pas question de garder des décorations désormais démodées. Le comte de Wackerbarth suit la consigne donnée par l'électeur de mettre les façades au goût du jour[2]. Il faut donc conclure avec D. Syndram et à rebours de l'historiographie traditionnelle : Auguste le Fort a autant transformé le château que Maurice, Auguste et Christian I[er][3]. C'est ainsi que le château de résidence perd ses sgraffites, que ses toits à pignon sont remplacés par des toits mansardés, qu'est détruit le Tempietto construit par Christian I[er] dans l'aile est et que sont retirés les frontons Renaissance du bâtiment des écuries. Tout en gardant la structure des bâtiments, Auguste le Fort et son fils en font disparaître presque toutes les décorations Renaissance et c'est quelque chose d'analogue qui est accompli à l'intérieur : si Maurice, Auguste ou l'un des autres électeurs des XVI[e] et XVII[e] siècles avaient pu se promener dans le château de Dresde vers 1750, ils n'auraient à coup sûr pas reconnus le bâtiment qu'ils ont pourtant édifiés ou aménagés et dans lequel ils ont vécu. Cela est notamment vrai de l'appartement de parade au second étage, de la salle des Géants (que ce soit dans son état de 1718 ou après son démantèlement en 1733), de la Voûte Verte ou du bâtiment des écuries[4]. À l'intérieur de la structure ancienne du château et du bâtiment des écuries, c'est comme un nouveau château et de nouveaux appartements qui ont été érigés, en s'inspirant d'une splendeur plus proche dans le temps, celle de Louis XIV à Versailles et celle de Léopold I[er] à la Hofburg puis à Schönbrunn. En reprenant l'architecture, la sculpture et la peinture monumentales des deux plus grands souverains du XVII[e] siècle, Auguste le Fort montre sa capacité à concurrencer les princes du Saint-Empire qui, eux aussi, utilisent l'art pour exprimer leurs ambitions politiques ou dynastiques, ainsi les Wittelsbach de Bavière ou du Palatinat, les Hohenzollern du Brandebourg, voire les princes-évêques de Würzburg. Autrement dit, la reprise du bâtiment ancien permet d'inscrire l'ascension présente dans un passé d'autant plus prestigieux qu'il est ancien ; son adaptation au goût du jour est le signe lancé aux princes rivaux de l'absence de sclérose, donc de la capacité du souverain

[1] Cela montre une nouvelle fois que l'on ne peut pas considérer qu'il y ait une séparation stricte entre la ville et la cour. Une telle imbrication de la ville et de la résidence au sens strict est peut-être poussée le plus loin à Dresde, mais elle n'est en rien une exception : on la retrouve d'une façon ou d'une autre à Paris, à Vienne et à Berlin.
[2] SHStA 10026/773/16 f°150.
[3] Dirk SYNDRAM, *op. cit.*, p.65.
[4] Pour le détail des transformations extérieures et intérieures du château et du bâtiment des écuries, cf. *supra*, chapitre IV.

actuel à poursuivre l'histoire glorieuse commencée par ses ancêtres. La magnificence présente est destinée à montrer que le passé, par ailleurs bien mis en valeur, continue de vivre dans le présent et que les temps héroïques ne sont nullement révolus.

B- Le Zwinger, symbole du retour de l'Âge d'or

1) Le Zwinger comme locus amoenus

C'est de leur passé long et héroïque que les Wettin tirent leur légitimité à régner en Saxe. Mais tout en insistant sur ce socle et cette source de leur prospérité, Auguste le Fort et son fils affirment clairement qu'une nouvelle époque a commencé en 1694 et que des sommets jamais atteints par les ancêtres l'ont été depuis cette date. Cette conscience ou du moins ce désir d'une ascension politique inouïe sont manifestés avant même l'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne. Le Carrousel des Quatre Monarchies du 5 février 1695 le montre bien, tout comme le choix que fait Auguste le Fort d'appeler son fils du même nom que lui, Frédéric-Auguste, et de ne pas reprendre les prénoms usuels dans la dynastie, Jean-Georges ou Christian. Ce faisant, il dit clairement qu'un nouvel âge est né avec son règne et le choix du prénom composé Frédéric-Auguste permet d'en préciser la teneur : la première partie est un vieux prénom germanique, usité dans de nombreuses familles du Saint-Empire et qui, chez les Wettin, renvoie à leur passé des XIV^{e} et XV^{e} siècles (notamment le margrave Frédéric le Belliqueux qui acquiert la dignité électorale en 1423). Quant à lui, le prénom Auguste est certes celui du frère de l'électeur Maurice, qui règne de 1553 à 1586, mais il renvoie bien davantage au fondateur de l'Empire Romain, Auguste, et au titre impérial des empereurs romains repris par ceux du Saint-Empire, *Semper Augustus*, Toujours Auguste. Le prénom choisi pour l'héritier en 1696 aurait pu demeurer anodin, mais l'élection d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne en 1697 lui donne une dimension tout autre. En Pologne, l'électeur Frédéric-Auguste I^{er} se fait couronner roi sous le nom d'Auguste II : il fait référence au dernier roi héréditaire de la dynastie des Jagellon, Sigismond II Auguste, dont la mort sans descendant en 1572 est à l'origine du caractère électif de la couronne de Pologne. Il s'inscrit ainsi dans la tradition polonaise, mais il semble en même temps dire qu'avec lui commence une nouvelle dynastie qui apportera le retour de l'Âge d'or : Auguste est en effet celui qui a mis fin à la guerre civile, qui a restauré la paix dans le monde romain et dont le règne a été synonyme d'abondance et de prospérité. Cette symbolique portée par l'onomastique permet

d'autant mieux de comprendre les ambitions d'Auguste le Fort que nous la retrouvons en acte, dans les pavillons et les galeries du Zwinger[1].

En 1709, Auguste le Fort fait réaliser une orangerie dans l'espace du Zwinger et utilise la dénivellation créée par les fortifications pour placer les orangers sur une terrasse inclinée en demi-lune. À l'époque, une telle culture est une véritable prouesse technique dans les contrées non méditerranéennes et contrairement à ce qu'affirme M. Kirsten, bâtir une orangerie n'est alors nullement banal, surtout si l'on songe à quel symbole renvoie ce fruit[2]. Par leur rareté, leur forme et leur couleur, les oranges sont alors assimilées aux pommes d'or du jardin des Hespérides[3]. Or, si la tradition grecque ne voit pas dans le jardin des Hespérides autre chose qu'un verger très précieux, les poètes romains de l'Âge d'or (Horace, Lucrèce, Tibulle) en ont également fait le lieu de l'Âge d'or : arbres à feuilles persistantes, les orangers sont le symbole du printemps perpétuel, donc d'un temps où tout mal et toute souffrance sont bannis. L'idée est reprise par les modernes : comme Louis XIV à Versailles et Frédéric I^{er} à Charlottenburg, Auguste le Fort affirme avec le jardin du Zwinger que son règne est celui de l'Âge d'or.

Cet aspect est d'autant plus important pour le programme iconographique des pavillons et galeries du Zwinger que c'est seulement à l'achèvement des travaux, en 1728, que les orangers en sont retirés et placés dans la nouvelle orangerie édifiée dans le jardin de la Duchesse[4]. Il faut d'abord lire cet ensemble architectural comme une orangerie, c'est-à-dire comme le lieu de la promesse, voire de l'affirmation du retour de l'Âge d'or. Ainsi, la sculpture du fronton du pavillon du Rempart, qui est l'édifice le plus important du pavillon du Jardin, représente la création du jardin des Hespérides : lors de son mariage avec Zeus, Héra s'est vu offrir par la déesse-mère Gaia un arbre aux fruits d'or, dont elle confie la garde à trois

[1] Pour la chronologie et le détail de l'édification de cet ensemble, cf. *supra*, chapitre IV.

[2] Michael KIRSTEN, « *Der Dresdner Zwinger* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.53. Si l'on cherche des orangeries antérieures aux années 1710, chez les souverains d'Europe du Nord, l'on ne trouve que celle de Versailles et celle de Charlottenburg, édifiée de 1709 à 1712 par Eosander von Goethe, pour le compte de Frédéric I^{er} de Prusse. Toutes les autres sont postérieures : en 1720 à Hanovre, en 1728 à Nymphenburg, en 1750 à Schönbrunn. L'on voit bien comment le désir conjoint des Hohenzollern et des Wettin de voir reconnaître leur récente dignité royale et d'affirmer leurs ambitions politiques les conduit tous deux à emprunter à Louis XIV un mode d'expression de la gloire, celui de l'oranger et de la tradition qu'il porte dans l'Europe moderne.

[3] Le jardin des Hespérides est un verger mythique, situé aux confins de l'Occident, c'est-à-dire aux colonnes d'Hercule, là où sont gardés des fruits très précieux appelés « pommes d'or » : il est difficile de savoir ce que les Grecs entendaient par là. Au moment de la découverte du Nouveau Monde, les modernes y ont vu la tomate, que l'on appelle « pomme d'or » en français jusqu'au milieu du XVIII^{e} siècle et que les Italiens désignent toujours du nom de « *pomodoro* ». Toutefois, par sa rareté, par sa forme et par sa couleur, l'orange est également tenue pour une pomme d'or. La Fontaine écrit ainsi en 1669 à propos de l'orangerie de Versailles : « Vos fruits aux écorces solides / Sont un véritable trésor ; / Et le jardin des Hespérides / N'avait point d'autres pommes d'or. » (*Les Amours de Psyché et de Cupidon*, Paris, 1990, p.45). Nous remercions Sylvain Perrot pour ses éclaircissements concernant les jardins fabuleux de l'Antiquité grecque, romaine et sémitique.

[4] Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßtes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.396.

nymphes, les Hespérides. Cependant, le thème du printemps perpétuel, transmis par l'interprétation romaine de ce mythe, conduit à faire de l'ensemble du Zwinger un *locus amoenus*, un lieu où règne l'abondance, où rien ne fait mal ni n'effraie, mais où tout charme le visiteur. Cette thématique est bien exprimée par le texte qui accompagne une médaille de 1712 représentant le projet du Zwinger : « Frédéric-Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, vicaire du Saint Empire Romain à la mort de Joseph, a fait édifier cette structure dans le fossé, de telle sorte que Flore, les Néréides et Cérès y séjournent, en souvenir de son nom et en ornement du château et conformément au décret de la Providence.[1] » Ainsi, les nombreux motifs de fleurs et de fruits que l'on rencontre dans la sculpture du Zwinger sont le signe de la profusion naturelle qui règne lorsqu'ont disparu l'hiver et les calamités qui y sont associées. Le programme iconographique de la porte de la Couronne le montre clairement. Les niches qui encadrent celle-ci abritent Flore, Cérès, Pomone et Bacchus, quatre divinités qui permettent l'abondance de la nature, les fleurs, les céréales, les fruits et la vigne : elles symbolisent la totalité des produits de la terre et le bannissement de l'hiver. Cette thématique est également développée par le plafond de la porte elle-même, comme l'expliquent les *Lettres curieuses et remarquables* de 1723 : « En associant la peinture et la sculpture, le tableau représente l'offrande printanière de Flore[2]. » L'architecture intérieure du portail est ornée de rangées de fleurs, mais aussi d'instruments et de vases d'or servant aux sacrifices, dont les serviteurs sont des héros, des chasseurs et des nymphes. Ceux-ci font s'élever le regard jusqu'à l'ouverture ovale pratiquée dans l'attique. L'on distingue au-dessus les trois Grâces et les trois Hespérides : celles-ci répandent des fleurs qui sont brûlées sur l'autel consacré à Flore, et Mars apporte aussi son offrande, ses couronnes de victoire. Enfin, au sommet, l'on voit Flore en personne, en suspens dans les airs, embrassée par son époux Zéphyr. Une autre partie de la décoration intérieure du portail représente le Printemps chassant l'Hiver et Zéphyr domptant Borée[3].

Entrer dans le jardin du Zwinger, c'est donc pénétrer dans le lieu du perpétuel printemps, là où l'hiver n'a pas le droit de cité et où abondent les fruits de la terre. Ici, la nature est riante et invite l'homme à se réjouir : le jardin se distingue ainsi nettement de la

[1] Cité par Michael KIRSTEN, *op. cit.*, p.70 : « *Fridericus Augustus, König von Pohlen, Churfürst von Sachsen, des Heiligen Römischen Reiches nach dem Tode Josephi vicarius hat diese gräftige Structur aufbauen laßen, allwo die Flora, Nereides und Ceres sich aufhalten, zu seines Nahmens Gedächtnis und Ornament des Schloßes nach Göttlicher Schickung.* » Il nous semble qu'il faut voir en *gräftig* un adjectif dérivé d'un nom aujourd'hui inusité, *Graft*, qui signifie l'action de creuser et son résultat et qui peut désigner aussi bien une gravure, une tombe ou un fossé.

[2] Johann Christian CRELL, *Kurzgefastes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1726, p.59 : « *Das Gemählde repraesentiret in combinirter Mahler- und Bildhauerey das Frühlings-Opffer der Florae.* »

[3] *Ibidem*, p.60-61.

forêt dont on connaît le pouvoir maléfique dans la mythologie germanique, mais aussi du désert aride où l'homme est promis à la mort. Lieu destiné à charmer l'âme, tout *locus amoenus* doit laisser une large place à l'eau vive qui y apporte la fraîcheur et qui est un signe de pureté (à la différence de l'eau stagnante qui, elle, est du côté du mal). Voilà pourquoi une troisième tradition est ajoutée aux mythes, respectivement grec et romain, du jardin des Hespérides et de l'Âge d'or, celle sémitique du jardin où l'eau abonde : plus que le jardin d'Eden, ce sont les jardins suspendus de Babylone, la deuxième des sept merveilles du monde, qui ont fasciné tant les anciens que les modernes. Les architectes des XVI^e^ et XVII^e^ siècles cherchent à les reproduire dans les somptueux jeux d'eau qu'ils créent pour l'aristocratie romaine, ainsi dans la villa d'Este édifiée à Tivoli entre 1550 et 1572, dans la villa Aldobrandini à Frascati, dans les années 1600, ou encore dans la villa Ludovisi dans les jardins de Salluste, dans les années 1620. En réalisant ces fastueuses architectures de jardin, les cardinaux pensaient réaliser, au moins symboliquement, les jardins suspendus de Babylone. Voilà ce que Pöppelmann a dû voir en séjournant à Rome en 1709-1710 : qu'il en ait été inspiré dans les plans ultérieurs du Zwinger est fort probable[1]. L'eau est ainsi très présente dans l'ensemble réalisé dans les années 1710 : les murs de la galerie de part et d'autre de la porte de la Couronne sont ornés de cascades ; le pavillon sud-ouest est d'abord conçu comme une grotte où règne une fraîcheur agréable pendant les chaleurs estivales ; le pavillon du Rempart se résume à un escalier orné de jeux d'eau ; enfin, en traversant le pavillon nord-ouest, l'on a la surprise de découvrir le Bain des Nymphes, ensemble de jeux d'eau que l'on ne peut pas soupçonner depuis la cour du Zwinger. Comme les jardins suspendus de Babylone ou leur avatar romain, le jardin du Zwinger est pensé comme un lieu qui, par son charme, délasse les esprits fatigués, comme le dit clairement le texte accompagnant le projet d'une médaille en commémorant la construction : « Le Très Sérénissime Roi de Pologne et Électeur de Saxe Frédéric-Auguste a fait réaliser ce lieu en ornement du château, pour la mémoire de son nom et le réconfort de l'âme fatiguée par les soucis [...][2] ». Le jardin du Zwinger est ainsi le lieu du délassement, du repos après le labeur, comme le dit Pöppelmann dans la présentation de son recueil d'estampes paru en 1729 :

[1] Michael KIRSTEN, *op. cit.*, p.58. Pöppelmann a également pu être influencé par l'architecte viennois Johann Bernhard Fischer von Erlach qui, comme ses contemporains, était fasciné par les sept merveilles du monde (cf. *Entwurff einer historischen Architectur*, Leipzig, 1725) et qui s'est largement inspiré des jeux d'eau des villas romaines dans ses projets pour les jardins de Schönbrunn.

[2] *Ibidem*, p.58 : « *Solchen hat der Allerdurchl[auchtigste] König in Pohlen und Ch[ur]f[ürst] su S[achsen] Frid[ericus] Aug[ustus] zu des Schlosses Zierrath zu seinem eigenen Gedächtnis und des von Sorgen ermüdeten Gemüthes Erquickung [...] also erbauen lassen*. »

> « Tous ces Bâtiments se joignent tout au tour les uns aux autres par des Galeries de Communication, on trouve en Effet sur ces Galeries les plus belles Promenades & des Allées de Tilleuls, Terrasses vertes, Bôquets, Cascades, Jets d'eau, Statuës, Vases de Fleurs, Bancs de Gazon & semblables. À l'Été, quand il fait beau têms on y voit se promener en quantité des Cavaliers & Dames de qualité & d'autres Habitants de la Ville, ayant la permission d'y rester tant qu'il leur plaît. On goûte un plaisir extrême en regardant de toute part un Prospect admirable.[1] »

Selon J. C. Crell, les courtisans s'y rendent pour se rafraîchir, pour profiter des jeux d'eau, pour se promener dans la cour, dans les galeries ou au-dessus de celles-ci, ou encore pour écouter de la musique, danser ou jouer à des jeux de société[2]. L'ensemble est si agréable qu'un poète publié dans les *Lettres curieuses et remarquables* de 1726 ose dire que « l'on ne pourrait pas rêver le Paradis comme un endroit plus agréable » que ce lieu[3].

2) Le Zwinger comme monument de célébration monarchique

Ce serait faire erreur que croire que ce *locus amoenus* ait été réalisé sans arrière-pensées. Bien au contraire, en annonçant le retour de l'Âge d'or et la réalisation du Paradis sur Terre, il possède un sens politique : à l'instar des entreprises artistiques de Charles VI, il s'agit de montrer les vertus du souverain[4]. Nous pouvons donc dire avec Fritz Löffler : « La place de fêtes qu'est le Zwinger, sa structure iconographique et les inventions les plus diverses qui y étaient accomplies servaient dans une grande mesure à la démonstration du pouvoir politique et des ambitions politiques.[5] » Cela n'est nullement contradictoire avec le fait, également avéré, que la réalisation de cet ensemble de 1709 à 1728 n'a pas obéi à un plan préconçu : le programme s'enrichit au fur et à mesure et connaît quelques inflexions, sans que la ligne directrice en soit fondamentalement changée. La première étape date de 1711 : de la mort de l'empereur Joseph I^{er} le 17 avril, jusqu'à l'élection de Charles VI le 12 octobre, Auguste le Fort exerce le vicariat de l'Empire pour les pays de droit saxon et pour la Bohême. Comme Joseph I^{er} a été élu roi des Romains en 1690, il succède directement à son père en 1705 : il n'y

[1] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *Vorstellung und Beschreibung des Zwingergartens zu Dresden*, Dresde, 1729, non paginé.
[2] Johann Christian CRELL, *Das auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726, p.48.
[3] Johann Christian CRELL, *Kurzgefaßtes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732, p.46 : « *Man könnt von Paradieß nicht angenehmer träumen*. »
[4] Cf. Franz MATSCHE, *Die Kunst im Dienst der Staatsidee Kaiser Karls VI.*, Berlin, New York, 1981.
[5] Fritz LÖFFLER, Willy PRITSCHE, *Der Zwinger in Dresden*, Leipzig, 1976, p.59 : « *Der Festplatz Zwinger, seine bildnerische Ausgestaltung und die in ihm durchgeführten Inventionen mannigfachsten Art dienten in weitem Maße der Demonstration politischer Macht und politischer Ansprüche.* »

a donc pas eu de vicaires du Saint-Empire depuis la difficile élection de Léopold I^{er} en 1657-1658. Auguste le Fort tire alors gloire de cette fonction qui peut être amenée à se prolonger, surtout dans le contexte de la guerre de Succession d'Espagne, et qui lui confère des prérogatives d'ordre impérial : les trois vicaires (outre l'électeur de Saxe, l'électeur palatin et le duc de Savoie) permettent au Saint-Empire de subsister en attendant que le nouvel empereur soit élu. C'est là une charge considérable, au moins au plan symbolique : l'honneur est si grand qu'Auguste le Fort décide de le faire savoir dans l'orangerie qu'il a commencée à bâtir en 1709. L'année 1711 est précisément celle où cet ensemble architectural prend une dimension inouïe, avec le début de la construction des deux pavillons d'angle ouest et de la grande galerie sud. Dans son recueil d'estampes paru en 1729, Pöppelmann fait observer cette coïncidence chronologique : « Tout le monde sait, que ce fût dans l'an 1711, que SA MAJ[ESTÉ] LE ROY de POLOGNE et ÉLECTEUR de SAXE exercea si glorieusement le Vicariat de l'Empire. Et ce fût aussi dans ce tems là, qu'Elle prit la resolution de faire bâtir le Jardin à Dresden qu'on appelle Zwinger. Pour cet effet, Elle donna les ordres pour y élever un Bâtiment magnifique digne d'un si grand Monarque.[1] » Si l'on suit Pöppelmann, qui a de bonnes raisons d'être bien informé, l'exercice du vicariat de l'Empire par Auguste le Fort influence le programme iconographique de l'architecture du Zwinger : c'est notamment lui qui explique la présence récurrente de l'aigle impériale à deux têtes.

Cette dimension impériale a pu être associée à la thématique du jardin des Hespérides par l'intermédiaire de la figure d'Hercule qui, dans l'un de ses douze travaux, doit conquérir les pommes d'or en dépit du dragon qui les garde. Pour ce faire, il sollicite l'aide du géant Atlas, dont la fonction est de soutenir le monde et de l'empêcher de tomber : pendant que le géant se rend au jardin des Hespérides, Hercule le remplace dans sa charge ordinaire. C'est à cela que fait allusion le projet de 1711-1712 pour le portail qui donne accès au jardin au milieu de la grande galerie sud : il est prévu que cet arc de triomphe soit couronné de la statue du demi-dieu portant le globe terrestre[2]. Ce motif possède plusieurs connotations non exclusives les unes des autres, ce qui contribue à la richesse du programme iconographique du Zwinger. Il est tout d'abord doublement porteur d'une idée impériale. D'une part, le premier souverain à avoir prétendu descendre d'Héraklès et à s'être fait représenter sous les traits du demi-dieu est Alexandre le Grand, le fondateur de l'empire hellénistique qui, dans le cadre de la théorie de la *translatio imperii*, succède à l'empire perse et précède l'empire romain, lequel

[1] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *Vorstellung und Beschreibung des Zwingergartens zu Dresden*, Dresde, 1729, avertissement liminaire.
[2] Jerzy BANACH, « *Kurfürst – Halbgott – König. August der Starke als Hercules Saxonicus* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.45.

continue de vivre dans le Saint-Empire. Par la suite, les empereurs romains Trajan, Hadrien et Commode se font également représenter en Hercule. Enfin, l'image est reprise par les ducs de Bourgogne au XV^e^ siècle, d'où elle passe chez les Habsbourg à partir de Maximilien I^er^, qui se fait appeler l'Hercule Allemand[1]. D'autre part, le choix d'Hercule portant le globe terrestre est certes cohérent avec la thématique du jardin des Hespérides, mais il renvoie également à une idée impériale. Le globe est en effet le symbole de l'autorité universelle exercée par l'empereur, dont on pense à l'époque moderne que Dieu l'a établi pour empêcher le chaos de régner sur la Terre. Hercule portant le globe terrestre est ainsi l'image de l'empereur et, dans le cas du Zwinger, du vicaire du Saint-Empire, dont la mission est d'empêcher le chaos de régner en l'absence d'empereur élu[2]. Par le portail imaginé en 1711-1712, les pavillons et galeries du Zwinger sont ainsi pensés comme un *locus amoenus*, jardin des Hespérides et lieu du souvenir du vicariat de l'Empire exercé par Auguste le Fort.

Toutefois, ce portail n'est pas réalisé et ce sont surtout les aigles impériales à deux têtes qui rappellent le surcroît de dignité que l'exercice du vicariat de l'Empire confère à Auguste le Fort. Le programme initial de 1711-1712 connaît en effet une inflexion en 1715-1716, par laquelle le motif d'Hercule portant le globe terrestre gagne un second sens qui prend la première place. Dans la tradition iconographique et politique de l'Europe, Hercule n'est pas seulement l'image de l'empereur : depuis l'époque hellénistique, il est plus largement le modèle du bon souverain, voire le parangon du prince vertueux. Comme il n'y a pas de véritable gloire sans vertu et que, réciproquement, la vertu apporte la gloire, Hercule est, selon les termes de Pöppelmann, « le compagnon inséparable de la gloire[3] ». À partir du XV^e^ siècle, il devient courant d'associer à Hercule le prince glorieux parce que vertueux. Ce n'est donc pas un hasard si l'apparition de ce motif en Saxe albertine est liée à la gloire acquise par le duc Maurice, qui prouve sa vertu et sa bravoure en combattant aux côtés de Charles Quint à la bataille de Mühlberg en 1547 : après avoir été récompensé de la dignité électorale, Maurice fait réaliser par Cranach l'Ancien trois panneaux représentant le combat d'Hercule contre les Pygmées. Par la suite, le modèle d'Hercule est constamment repris par les électeurs du XVII^e^

[1] *Ibidem*, p.39. Sur la question du motif herculéen dans les représentations iconographiques du souverain, cf. également Erwin PANOFSKY, *Hercule à la croisée des chemins*, Paris 1999 (traduit de l'allemand par Danièle Cohn).

[2] Venue de l'empire romain chrétien, cette idéologie politique est le fondement de la création du Saint-Empire en 962 et continue de vivre au XVIII^e^ siècle. Les médailles du couronnement impérial de Francfort en sont un témoignage parmi d'autres (cf. Gisela FÖRSCHNER, *Frankfurter Krönungsmedaillen*, Francfort, 1992).

[3] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *op. cit.* Sur la question de la gloire et de la vertu chez les souverains modernes, cf. Pierre CARBONI, Olivier CHALINE, Jean-Louis HAQUETTE, « Gloire et vertu », in Chiara CONTINISIO, Cesare MOZZARELLI (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia Cattolica fra XVI e XVII secolo*, Rome, 1995, p.297-310.

siècle, ainsi Jean-Georges II dans les grandes fêtes dynastiques de 1678, ou encore Jean-Georges III qui, en 1689, commande à Permoser douze groupes sculptés destinés au Grand Jardin et représentant les douze travaux d'Hercule[1]. Il n'est donc pas très étonnant de retrouver un tel motif iconographique chez Auguste le Fort : l'association de l'électeur à Hercule ne renvoie pas seulement à l'exercice du vicariat de l'Empire et à une mystique impériale, elle est également une tradition dynastique depuis le règne de Maurice.

Or, traditionnellement, les Wettin se contentent de donner à Hercule deux de ses attributs, la massue et la peau du lion de Némée. Le motif iconographique choisi pour les pavillons du Zwinger sort donc de l'ordinaire, ce que J. Banach attribue à raison à l'exercice du vicariat de l'Empire. En revanche, alors qu'il énumère tous les modes d'association d'Auguste le Fort à Hercule, il n'a pas vu un rapprochement frappant, ce qui lui fait manquer l'inflexion du programme iconographique du Zwinger dans les années 1715-1716. L'Hercule soutenant le globe terrestre est finalement réalisé et placé en 1718 au sommet du pavillon du Rempart : il rappelle certes le souvenir de l'exercice du vicariat de l'Empire par Auguste le Fort, mais il a aussi gagné un autre sens. Quoique rare, ce motif n'est pas nouveau : la première et dernière fois qu'il a été auparavant employé sous le règne d'Auguste le Fort remonte aux pires moments de la guerre du Nord. En 1705, le médailleur Christian Wermuth frappe une médaille dont le revers représente Hercule portant le globe terrestre, où l'on voit la Lituanie, la Pologne et la Saxe, avec l'inscription « Soutenant[2] ». Au moment de l'invasion suédoise et alors que tout peut sembler perdu, le motif d'Hercule soutenant le globe terrestre signifie de façon prophétique qu'Auguste le Fort parviendra à empêcher la ruine totale des Wettin et qu'il retrouvera sa souveraineté sur la Saxe et la Pologne. Or, après sa victoire décisive au siège de Stralsund en 1715, en dépit de l'armée de secours conduite personnellement par Charles XII libéré de la prison où il était retenu par les Ottomans, Auguste le Fort n'a plus d'envahisseur suédois à combattre et fort du soutien de la Curie et des Habsbourg, il est presque sûr d'avoir définitivement retrouvé la couronne de Pologne perdue en 1706, sauf revers de fortune complètement imprévisible.

---

[1] Jerzy BANACH, *op. cit.*, p.49-50. Pour l'iconographie herculéenne en Pologne à la même époque, notamment chez Jean III Sobieski, cf. Jerzy BANACH, *Hercules Polonus. Studium z ikonografii sztuki nowozytnej*, Varsovie, 1984.

[2] Paul ARNOLD, « *Die Regierungsgeschichte des sächsischen Kurfürsten und polnischen Königs Augusts des Starken (1694/1697-1733) im Spiegel der Medaillenkunst* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 17, 1985, p.44. Texte latin de l'inscription : « *SUSTINENDO* ». Le rapprochement est fait par F. Löffler, in Fritz LÖFFLER, Willy PRITSCHE, *Der Zwinger in Dresden*, Leipzig, 1976, p.60, mais celui-ci a en revanche tort d'affirmer que cette médaille de 1705, qu'il date par erreur de 1704, est la première à associer Auguste le Fort à Hercule. Dès 1694, une médaille de type herculéen commémore l'avènement d'Auguste le Fort comme électeur de Saxe (cf. Jerzy BANACH, « *Kurfürst – Halbgott – König. August der Starke als Hercules Saxonicus* », *op. cit.*, p.39).

Au même moment, en 1715, les pavillons et galeries du Zwinger deviennent un monument à la gloire du roi de Pologne, qui a vaincu les Suédois et qui est en passe d'éteindre la guerre civile dans la République des Deux Nations. Voilà pourquoi le portail herculéen prévu en 1711 et jamais réalisé est remplacé en 1715-1716 par la porte de la Couronne que l'on peut encore voir aujourd'hui. Dans sa facture extérieure, il s'agit d'un arc de triomphe célébrant la dignité royale d'Auguste le Fort : quatre aigles portent la couronne royale de Pologne, le tout étant recouvert de feuilles d'or. C'est à cette même occasion que la sculpture d'Hercule soutenant le globe terrestre est placée au sommet du nouveau pavillon du Rempart. L'inflexion est si importante que la décoration réalisée dans le Zwinger à partir de 1716 est largement au service de la célébration de la gloire du prince qui, après avoir persévéré dans l'épreuve, a vaincu ses ennemis. En lien avec la culture religieuse de l'époque, cela veut dire qu'Auguste le Fort est béni de Dieu, que son élection à la couronne de Pologne en 1697 est le choix de Dieu et que son maintien sur ce trône est l'œuvre de la Providence. Une manifestation claire en est donnée sur le pavillon du Rempart, dont le fronton représente un jugement de Pâris quelque peu adapté : le berger troyen possède les traits d'Auguste le Fort et la pomme de discorde n'est autre que la couronne de Pologne, les trois déesses rivales ne sont pas celles du mythe, mais trois allégories, l'Amour, la Sagesse et la Puissance. C'est la Sagesse qui est choisie par Auguste le Fort, ce qui n'est pas rien, puisque celle-ci occupe une très haute place dans la tradition chrétienne, au point d'être synonyme de la Providence[1].

Pour être devenu un monument à la gloire d'Auguste le Fort et de sa dignité royale, le Zwinger ne perd nullement son programme initial de *locus amoenus*, bien au contraire : la richesse de cet ensemble architectural réside précisément dans le lien que le motif d'Hercule permet de faire entre ces deux aspects. Que l'on ne doive pas les séparer est en tout cas bien montré par leur imbrication dans l'ordonnancement de la sculpture et de la peinture : il ne s'agit pas simplement d'un ajout par juxtaposition, mais bien d'une mise en relation. L'entrée dans le jardin du Zwinger se fait par l'arc de triomphe qu'est la porte de la Couronne : le visiteur sait qu'il pénètre dans un espace quasi sacré, voué à la célébration de la gloire d'Auguste le Fort qui, par faveur divine, a exercé le vicariat de l'Empire et a été élu roi de Pologne et qui par ses mérites, a conservé son trône. Mais dans le même temps, passant sous cet arc de triomphe, il voit l'offrande que toute la nature fait à Flore : il sait qu'il pénètre dans le lieu de l'abondance et dans le temps de l'Âge d'or. La même observation peut être faite à l'extrémité occidentale de l'ensemble : le jardin est dominé par le pavillon du Rempart, qui est

[1] Michael KIRSTEN, « *Der Dresdner Zwinger* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.72.

en soi une merveille architecturale et qui est à la fois le signe de la dignité royale d'Auguste le Fort et le symbole des jardins suspendus de Babylone, lieu de l'abondance de l'eau et de la profusion de la végétation. À droite, la salle de marbre au premier étage du pavillon à l'angle nord-ouest est une glorification des Wettin, avec les portraits d'Auguste le Fort et de son épouse ; en arrière de ce pavillon, c'est le Bain des Nymphes, qui renvoie au *locus amoenus*, tout comme la salle de la Grotte dans le pavillon d'angle sud-ouest. De façon plus générale, la promenade dans le parterre ou sur les galeries associe également la glorification des Wettin (par les couronnes royales, les monogrammes ou les trompettes de la renommée) et la jouissance de l'Âge d'or. Ce programme réalisé dans les années 1710 est complété avec la peinture des deux pavillons d'angle sud-est et nord-est par Pellegrini en 1725 : au sud-est, le plafond représente le banquet de l'Olympe et renvoie au temps de l'éternité, c'est-à-dire à la thématique du printemps perpétuel et de l'Âge d'or ; au nord-est, sont peints les quatre continents, où l'Europe est largement mise en valeur par les cornes d'abondances qu'y déversent des putti[1]. L'association de toutes les parties du programme iconographique de l'ensemble des pavillons et galeries du Zwinger possède donc une ligne directrice claire : ce lieu est l'espace quasi sacré, le temple à la fois intérieur et extérieur où est célébrée la gloire d'Auguste le Fort. Au passé héroïque bien visible au niveau du château et du complexe des écuries répond la splendeur inouïe du Zwinger. La gloire de l'électeur est double : il a exercé le vicariat du Saint-Empire et, surtout, il a été élu roi de Pologne, a su vaincre ses ennemis, éteindre la guerre civile et se maintenir sur le trône. C'est cette gloire qui permet le retour de l'Âge d'or en Saxe, ce que symbolise le jardin à la fois précieux, florissant et rafraîchissant auquel elle est associée. Le séjour en est si agréable que les dieux de l'Olympe s'y établissent : les retombées de la gloire d'Auguste le Fort sont telles que le Zwinger est à la fois monument de célébration monarchique, jubilation devant la victoire et Paradis terrestre.

C- La proclamation de la gloire de l'électeur de Saxe et roi de Pologne

1) La magnificence d'Auguste le Fort

La juxtaposition des prestigieux bâtiments de la résidence des XV^e^ et XVI^e^ siècles et de la splendeur des pavillons et galeries du Zwinger permet d'affirmer que les temps héroïques du passé ne sont nullement révolus, mais qu'Auguste le Fort s'est au contraire élevé bien au-dessus de la gloire de ses ancêtres, y compris celle de Maurice, le fondateur de la dynastie

[1] Wolfgang HOLLER, « *Giovanni Antonio Pellegrini. Eine Zeichnung für den Dresdner Zwinger und ihr Kontext* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden* 29, 2001, p.54-56.

électorale dans la lignée albertine. En conservant tous les bâtiments de Maurice, Auguste le Fort inscrit certes son ascension dans une continuité historique, mais dans le même temps, en créant de somptueux appartements de parade, de magnifiques palais et des jardins inouïs, il affirme avec force que la gloire, jusque-là inégalée, de Maurice, est largement dépassée par la sienne propre, parce que d'électeur, lui est devenu roi et qu'il a donc la même dignité que les plus grands souverains d'Europe. Pour un souverain qui règne à partir de 1694 et dont la couronne est véritablement affermie à partir de 1715, l'histoire récente offre deux modèles de gloire incontestable, Louis XIV et Léopold I^{er} : le roi de France atteint la gloire en combattant les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche, ainsi que les Provinces Unies et il l'exprime en bâtissant Versailles ; l'empereur Habsbourg, quant à lui, s'élève en se posant en défenseur de la chrétienté et de l'Empire, ce qu'il exprime à la Hofburg de Vienne et à Schönbrunn. Il n'est donc pas étonnant de voir Auguste le Fort reprendre les modes d'expression de la gloire en usage chez les Bourbons et chez les Habsbourg, ainsi le mobilier d'argent dans les appartements de parade du château, la galerie du Palais Japonais ou la statue équestre (même si celle-ci ne trouve pas d'emplacement définitif sous son règne), empruntés à Louis XIV, mais aussi les formes d'architecture profane ou religieuse développés par Fischer von Erlach pour le compte de Léopold I^{er}.

Une telle affirmation de son rang est destinée à tous ceux qui ne voudraient voir en lui qu'un électeur et qui minimiseraient, voire oublieraient qu'il est devenu un roi à part entière. C'est notamment le cas des Hohenzollern et des Wittelsbach qui ne peuvent se satisfaire de ce que leur pair se soit élevé bien au-dessus d'eux. Si l'on se place à l'échelle du Saint-Empire, l'on peut être frappé de la rivalité qui oppose les cinq princes électeurs séculiers[1] : ils forment certes un collège, mais chacun cherche à s'élever au-dessus de cette parité institutionnelle. L'acquisition d'une couronne royale en est un moyen : c'est le cas d'Auguste le Fort en 1697, de Frédéric III de Brandebourg en 1701 et de Georges I^{er} en 1714, cela a failli être le cas de Maximilien II Emmanuel en 1713 (avec un hypothétique royaume de Sardaigne). Dans le même temps, tous se bâtissent des résidences somptueuses, que ce soit à Dresde, à Pillnitz, à Berlin, à Potsdam, à Munich, à Herrenhausen ou à Nymphenburg, en reprenant les modes d'expression de la gloire en usage à Vienne ou à Versailles. Une telle splendeur n'est pas, comme on le lit parfois, une compensation grandiloquente face à une perte de pouvoir, qui est

[1] Les trois archevêques électeurs participent certes à cette rivalité, mais nous les écartons parce que leur cas est un peu différent des électeurs séculiers : d'une part, la filiation leur est par état interdite et, d'autre part, ils sont élus par les chapitres des cathédrales respectives, ce qui peut remettre en question à chaque succession le lien privilégié entre tel siège archiépiscopal et telle grande famille de l'Empire.

au demeurant tout à fait discutable[1], elle est au contraire le signe des ambitions politiques de chacun et de la gloire apportée par leur succès. Comme le dit V. Bauer, le faste des cours de Dresde, de Munich, de Berlin, de Hanovre, etc. n'est pas destiné aux sujets immédiats des princes, mais il est bien davantage une proclamation lancée à l'ensemble des princes de l'Empire : « Le destinataire de la propagande de la cour était moins la noblesse terrienne concernée, que la totalité du collège des princes d'Empire [...][2] ». Mais pour aucun d'eux, il ne s'agit d'imiter servilement ce qui s'est fait à Versailles ou à Vienne : la reprise d'éléments viennois ou versaillais a plutôt pour fin de faire immédiatement reconnaître que l'électeur a véritablement la dignité royale puisqu'il est capable de faire aussi bien, voire mieux que ses rivaux, les princes électeurs, mais aussi que les souverains inégalés que sont les Bourbons et les Habsbourg.

Tel est l'arrière-plan de la façon dont l'électeur de Saxe et roi de Pologne exprime sa gloire propre. Il n'est nullement étonnant qu'il ait cherché à s'inspirer des deux cours les plus prestigieuses de son époque, Versailles et Vienne, Dans une lettre au comte de Wackerbarth du 10 décembre 1718, Auguste le Fort justifie ainsi sa décision d'embellir l'appartement de parade du château de Dresde d'un mobilier d'argent :

> « on ne sçauroit disconvenir qu'on n'ai veu à Versallies, et cela auprès d'un Prince tres magnifique, de très bon goût et qui avoit à son service ce qu'il y avoit de plus habiles maîtres dans toute sorte d'arts, on ne sçauroit disconvenir, dis-je, qu'on n'ai veu à Versallies des Appartements et des Galleries, dont les Plafonds Corniches et autres Ornements étaient doux, où il y avoit cependant des Tables, Gueridons, Lustres, Tabourets, Vases, d'argent sans être dorez, sans pourtant que cela ressemblât à un Castrum Doloris.[3] »

L'essentiel de la réponse de l'électeur réside dans l'adjectif « magnifique ». Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, d'après le dictionnaire de l'Académie, ce terme, à la suite du latin *magnificus*, désigne avant tout l'homme qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses. C'est en ce sens que dans ses mémoires, le baron de Pöllnitz qualifie Auguste le Fort de « magnifique » : « Les plus belles Maisons Royales sont Pilnitz & Moritzbourg. Le Roi, qui est assurément de tous les Souverains le plus magnifique, fait travailler continuellement à l'embellissement de ces

[1] À l'échelle des électorats, l'on ne voit pas très bien au profit de qui une telle perte de pouvoir pourrait se faire, surtout si l'on tient compte de la suprématie territoriale (*Landeshoheit*) et du privilège *de non appellando* qui caractérisent les électeurs. À l'échelle de l'Empire, et même de l'Europe, cela est contredit par la vaste étude du baron d'Aretin (Karl Otmar Freiherr von ARETIN, *Das Alte Reich (1648-1806)*, Stuttgart, 1993-1997).

[2] Volker BAUER, *Die höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Tübingen, 1993, p.96 : « *Adressat der höfischen Propaganda war weniger der jeweilige landsässige Adel als das Kollegium der Reichsfürsten insgesamt* [...] ».

[3] SHStA 10026/2095/201 f°37r°.

Lieux.[1] » Auguste le Fort est le plus magnifique de tous les souverains d'Europe car il est celui des princes de son temps qui fait les dépenses les plus somptueuses. L'on pourrait n'y voir qu'une vaine pompe, mais ce n'est pas le sens de ce terme lorsqu'il n'est pas pris en mauvaise part. En effet, le baron de Pöllnitz poursuit en louant ainsi l'architecte d'Auguste le Fort, Jean de Bodt : « Je ne doute pas qu'avec les grandes idées que je lui connois, & se trouvant soutenu de la magnificence d'un grand Roi, il ne fasse des Ouvrages dignes de son Maître, & dignes de lui-même.[2] » Le prince magnifique est celui qui fait des dépenses somptueuses, non pas au hasard, mais en choisissant les meilleurs hommes afin de se bâtir des ouvrages dignes de lui, c'est-à-dire de sa gloire de souverain. Dans le recueil publiant les merveilles du jardin du Zwinger, Pöppelmann dit exactement la même chose : « Tout le monde sait, que ce fût dans l'an 1711, que SA MAJ[ESTÉ] le ROY de POLOGNE et ÉLECTEUR de SAXE exercea si glorieusement le Vicariat de l'Empire. Et ce fût aussi dans ce tems là, qu'Elle prit la resolution de faire bâtir le Jardin à Dresden qu'on appelle Zwinger. Pour cet effet, Elle donna les ordres pour y élever un Bâtiment magnifique digne d'un si grand monarque.[3] » À la gloire intérieure du souverain répond la splendeur visible de l'édifice qu'il fait bâtir : le style magnifique s'impose.

Avec le Zwinger, c'est donc tout un monde de correspondances néo-platoniciennes qui se déploie sous nos yeux : à la gloire (rappelons-le, nécessairement vertueuse) du souverain répond la magnificence de son architecture et des fêtes qu'il donne, laquelle permet de proclamer le retour de l'Âge d'or qui est le règne de la paix et de la prospérité dans les États du souverain, voire dans le cosmos tout entier[4]. Une telle magnificence n'est pas seulement architecturale, on ne l'observe pas uniquement dans le Zwinger, dans le Palais Japonais et dans les autres bâtiments dynastiques, mais on la voit également dans la fièvre collectionneuse d'Auguste le Fort et de son fils, dont on a vu qu'elle a permis de faire de Dresde une capitale culturelle. Le mécanisme est exactement le même que pour le Zwinger : parce que le prince est glorieux, il doit être magnifique ; il fait donc des dépenses somptueuses de bon goût, qui sont le signe de sa gloire et donc de sa vertu. La gloire intérieure est alors exprimée par la richesse et la réputation des collections ainsi constituées ; la qualité et l'ordonnancement de ces dernières sont le signe prophétique du retour de l'Âge d'or permis par le souverain. De ce point de vue, la transformation des pavillons et galeries du

[1] Louis, baron de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires*, Amsterdam, 1737, t. I., p.130.
[2] *Ibidem*, p.130.
[3] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *op. cit*., Avertissement.
[4] Une étude analogue peut être faite avec l'équivalent allemand de « magnifique », *herrlich* : elle aboutit au même résultat de la nécessité de l'adéquation entre l'intérieur et l'extérieur.

Zwinger en complexe muséal en 1730 n'est pas tant un changement radical de destination qu'une inflexion dans la façon dont la gloire du souverain est affirmée et dont le retour de l'Âge d'or est proclamé. De ce point de vue, il y a une continuité de l'agrandissement du Zwinger dans les années 1710 à la création de la galerie de peinture par Frédéric-Auguste II en 1745 : la fièvre bâtisseuse et collectionneuse des deux rois saxons de Pologne est l'expression en style magnifique de leur gloire individuelle et dynastique.

Or, l'Occident latin possède un modèle de gloire et de magnificence incontesté, la Rome impériale qui revit d'une certaine façon dans la Rome pontificale moderne. C'est à cette source que Léopold I^{er} comme Louis XIV ont chacun puisé la façon dont ils expriment leur gloire propre. Il n'est donc pas étonnant qu'Auguste le Fort y soit lui-même remonté. C'est précisément au moment où il reprend les armes contre la Suède et qu'il espère remonter sur le trône de Pologne qu'il envoie Pöppelmann à Vienne et à Rome : nous l'avons vu, l'une des réalisations dynastiques majeures des années 1710, les pavillons et galeries du Zwinger, doivent beaucoup à ce voyage de Pöppelmann. Cela est d'autant plus significatif que dans son recueil d'estampes publié en 1729, l'architecte affirme que le jardin du Zwinger est une « invention romaine ». L'expression a été largement commentée par les historiens de l'art, qui ont naturellement été intrigués par le fait que pris isolément, ces deux mots semblent dire que l'architecte a trouvé l'idée du Zwinger à Rome. Se demandant dans quelle mesure cela était vrai ou non, ils ont au contraire mis en lumière deux faits : d'une part, certains éléments de l'architecture du Zwinger sont en place avant le voyage de Pöppelmann à Rome ; d'autre part, l'influence de Fischer von Erlach et, plus largement, de l'architecture viennoise, ne doit pas être négligée. En dépit de l'exactitude de ces remarques et des services qu'elles rendent dans la compréhension de l'émergence du Zwinger, il faut avouer que la perplexité des historiens de l'art est le résultat d'un faux problème car faute d'avoir lu le texte en entier, ils attribuent à l'expression « invention romaine » un sens très différent de celui dans lequel l'employait Pöppelmann. Voici ce qu'il écrit dans son avertissement, après avoir signalé le désir d'Auguste le Fort d'ériger un bâtiment magnifique, conforme à sa gloire de vicaire de l'Empire :

> « Or, comme les anciens Romains avoient accoutumé de pousser jusque à l'excés la somptuosité de leurs Édifices, ils en faisoient aussi d'une si grande & vaste Étendüe pour divers spectacles, qu'ils renfermoient en eux plusieurs autres Bâtiments particuliers, destinés aux Courses, à l'Escrime, à la Lutte, à la Chasse, aux Combats de Gladiateurs & de Bêtes sauvages, pour les Theatres, Promenoirs couverts & découverts, Colonnades, Avant Cours, Sales de Danse & d'Assemblée, Bains, Celiers, Chambres de Raretés, Biliotheques, Échafauts, Arcs de Triomphe, Amphitheatre pour l'Opera & la Comoedie,

> Fontaines, Jardins et semblables, principalement un Colisée ovale pour les Triomphes & autres Pompes & pour toute sorte d'Exercices à pied à cheval où en chariot. C'est de même, qu'on a reglé le Plan des Maisons de l'Orangerie Royale, de la maniere qu'il comprend fort ingenieusement tout ce qu'on a pu remarquer de plus magnifique & de plus utile dans ce qu'on vient de rapporter de l'Invention Romaine, si ce n'est, qu'on a observé dans la structure de cet Edifice toutes les Regles de l'architecture moderne.[1] »

Autrement dit, la source d'inspiration de Pöppelmann n'est pas la Rome moderne, mais la Rome antique. L'architecte ne dit pas qu'il a été frappé par l'art du Bernin et de ses successeurs, il ne dit pas non plus que les pavillons et jardins du Zwinger sont une invention romaine, mais qu'il a repris pour eux ce que les Romains ont inventé, c'est-à-dire la somptuosité et l'étendue d'édifices qui peuvent servir de plusieurs manières. C'est pourquoi le paragraphe suivant de cet avertissement énumère les divers usages que l'on a eus des pavillons et galeries du Zwinger, la promenade, les fêtes de plusieurs sortes, la présentation des collections royales. N'oublions pas que ces lignes de Pöppelmann ne sont pas une présentation esthétique du Zwinger, mais bien l'éclaircissement du sens, notamment politique, de cette réalisation. La ligne directrice de l'avertissement est en réalité très simple : parce qu'Auguste le Fort est un prince glorieux, il a décidé d'édifier un bâtiment magnifique digne de sa gloire ; pour ce faire, il n'a pas trouvé de meilleur moyen que de reprendre la façon dont les empereurs romains exprimaient leur gloire ; le Zwinger de Pöppelmann est donc l'adaptation moderne des grandes réalisations de la Rome impériale[2].

Parmi les empereurs romains, c'est surtout la figure d'Auguste qui est reprise par les souverains européens, parce que celui-ci est le premier à avoir porté le titre impérial qu'il a ensuite transmis à tous ses successeurs, jusqu'à ceux du XVIII^e^ siècle, *Augustus*. C'est lui qui a mis fin à la guerre civile et restauré la paix dans le monde romain ; son règne a été marqué par l'abondance et la prospérité ; il a également favorisé les arts et a exprimé sa gloire propre au moyen d'édifices somptueux. Cette époque a été considérée comme celle d'un retour de l'Âge d'or et ce n'est pas un hasard si c'est justement dans ces années qu'écrivent les poètes dits de l'Âge d'or, tels Virgile, Tibulle ou Horace. L'identification est d'autant plus aisée dans la Saxe de la première moitié du XVIII^e^ siècle que l'électeur porte dans son nom le titre impérial : le résumé de ce qui fait le règne d'Auguste peut être pour une bonne part appliqué à Auguste le Fort, à condition de remplacer le monde romain par la Saxe et la Pologne. Il n'est alors pas

[1] Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *op. cit.*, Avertissement.
[2] Cette façon de considérer le Zwinger n'est nullement contradictoire avec le programme iconographique que nous avons explicité ci-dessus.

étonnant de voir les panégyriques faire d'Auguste le Fort l'Auguste des temps modernes[1]. La magnificence du souverain renvoie donc à un modèle de pouvoir et elle est en même temps l'expression de sa gloire propre.

2) La promesse de la gloire terrestre

La magnificence d'Auguste le Fort et de son fils n'est pas seulement l'expression de la gloire présente, elle est aussi la promesse d'une gloire à venir. Nous l'avons vu avec le Carnaval de 1695 et avec les fêtes pour la réception de Frédéric IV de Danemark en 1709. À partir de 1715, le faste royal déployé dans les bâtiments et dans les fêtes de cour est certes avant tout une jubilation devant le succès de l'affermissement de la couronne de Pologne dans la maison de Saxe et devant la position inouïe que celle-ci occupe parmi les puissances européennes, mais il serait faux de croire que l'ascension dynastique commencée plusieurs siècles auparavant a atteint son terme. Les Wettin n'ont pas satisfait toutes leurs ambitions : la magnificence déployée des années 1710 aux années 1740 est le signe prophétique de leur capacité à les réaliser. Que peut-on espérer lorsque l'on est électeur de Saxe et roi de Pologne ? Tout d'abord, la couronne impériale, qui représente la plus haute dignité humaine dans l'Europe médiévale et moderne et dont le prestige est sorti renforcé des règnes de Léopold I^{er} et de Charles VI. Puisqu'elle est élective, rien n'interdit aux Wettin de s'y élever : il leur faut montrer leur capacité à assumer la mission impériale qui est d'abord celle du maintien de l'ordre chrétien dans un monde sans cesse menacé par le chaos[2].

Or, c'est exactement ce qui est affirmé par le programme du Zwinger : nouvel Hercule, Auguste le Fort montre sa capacité à empêcher le chaos lorsqu'il exerce le vicariat de l'Empire en 1711 et lorsqu'il réussit à mettre fin à la guerre civile en Pologne. L'Hercule soutenant le globe terrestre peut également être le signe prophétique de la destinée impériale des Wettin. Cette hypothèse doit être d'autant moins écartée qu'elle est plutôt étayée par la fête de Jupiter du 15 septembre 1719, qui se déroule précisément dans la cour du Zwinger : elle est ouverte par une représentation du règne du Chaos et la seule arrivée de Jupiter permet de rétablir l'ordre du cosmos[3]. Dans le système de correspondances néoplatoniciennes qui caractérisent tous les programmes iconographiques, et notamment celui du Zwinger, Jupiter, chef des dieux

[1] Sur cette question, cf. Kerstin HELDT, *Der vollkommene Regent. Studien zur panegyrischen Cauallyrik am Beispiel des Dresdner Hofes Augusts des Starken*, Tübingen, 1997, p.183-234. Comme cet ouvrage offre une étude complète et ferme des traits fondamentaux de l'éloge d'Auguste le Fort, il nous semble inutile de reprendre la démonstration en citant les panégyriques du XVIII^{e} siècle.
[2] Sur la question de l'Empire, cf. article « *Reich* » in Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK, *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, Stuttgart, 1984, p.423-508. Cf. également Maurice DUVERGER (dir.), *Le concept d'Empire*, Paris, 1980.
[3] David FASSMANN, *op. cit.*, p.1144-1145.

païens, est l'image de l'empereur sans qui le chaos universel règne. À cette date, Auguste le Fort est celui qui a eu raison de l'anarchie polonaise, mais dans le même temps, l'espérance de la couronne impériale est manifestée par une sculpture érigée précisément pour cette fête du 15 septembre. Pour fermer la cour du Zwinger du côté nord, Auguste le Fort fait réaliser un grand mur de bois peint et donne en pendant à la porte de la Couronne une sorte d'arc de triomphe fermé par la couronne du Saint-Empire[1]. Autrement dit, la dignité suprême est offerte en perspective à celui qui, grâce à la couronne de Pologne, a fait revenir l'Âge d'or. Cela doit être pris avec d'autant plus de sérieux qu'il n'est nullement improbable qu'un Wettin soit élu empereur. L'occasion se présente même en 1745 à la mort de Charles VII, lorsque la diplomatie française propose à Frédéric-Auguste II de le soutenir dans son élection à la tête du Saint-Empire, afin d'empêcher celle de François-Étienne de Lorraine, époux de Marie-Thérèse : Marie-Josèphe de Habsbourg et le P. Guarini sj y auraient été favorables, mais ils se heurtent au refus de Frédéric-Auguste II[2].

L'Empire n'est pas la seule perspective offerte aux Wettin. Il y a également la possibilité de constituer un vaste État en Europe centrale, surtout si la dynastie parvient à s'établir durablement en Pologne. Le seul examen de la carte montre quels territoires ou quelles couronnes sont les plus intéressants pour les Wettin. Il y a tout d'abord la Silésie qui, outre sa richesse, permet de relier la Saxe à la Pologne, c'est-à-dire de mettre fin à la disjonction spatiale des deux États. Plus largement, ce peut même être la couronne de Bohême dans son ensemble, voire la couronne de Hongrie. Il est en tout cas incontestable que certains y ont pensé. En 1720, Adam Friedrich Zürner publie un atlas monumental à la demande d'Auguste le Fort, dans lequel une planche donne à voir les terres qui auraient appartenu aux Wettin dans le passé (et donc auxquelles la dynastie pourrait aujourd'hui prétendre) : la Bohême, la Moravie et la Silésie[3]. Si cela était réalisé, la totalité de la couronne de Bohême serait passée aux Wettin. La perspective est d'autant moins absurde qu'elle rejoint les arrière-pensées qui sont celles d'Auguste le Fort au moment de l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg en 1719 : il doit certes reconnaître la Pragmatique Sanction de 1713, c'est-à-dire renoncer à toute prétention sur l'héritage Habsbourg au cas où Charles VI ait un héritier direct. Mais la survie de la dynastie des Habsbourg est suspendue à celle de Marie-Thérèse : qu'il y ait un jour un partage de son patrimoine héréditaire n'est nullement improbable. C'est exactement la même problématique que l'on retrouve à la mort de Charles VI en 1740 :

[1] Fritz LÖFFLER, Willy PRITSCHE, *op. cit.*, p.60.
[2] Aladár von BOROVICZÉNY, *Graf von Brühl. Der Medici, Richelieu und Rothschild seiner Zeit*, Zurich, Leipzig, Vienne, 1929, p.306.
[3] Cité par Paul HAAKE, *August der Starke*, Berlin, Leipzig, 1926, p.187.

puisque les puissances européennes décident d'ignorer la Pragmatique Sanction, la Saxe électorale cherche à agrandir son propre patrimoine en arguant des droits de Marie-Josèphe à la succession Habsbourg (nonobstant sa renonciation de 1719). Telle est la ligne directrice de la politique saxonne de 1740 jusqu'à la paix de Breslau du 28 juillet 1742[1].

La dynastie et les hommes politiques sont tout à fait conscients de ces perspectives. C'est également le cas des sujets, comme le prouvent les illuminations réalisées dans la ville de Dresde les 7, 8 et 9 août 1736 en l'honneur du premier séjour à Dresde de Frédéric-Auguste II et de son épouse comme roi et reine de Pologne. Par exemple, von Diesbach, capitaine des trabans, fait disposer ses lampions de façon à représenter deux tables, avec sur celle de gauche, une couronne, et sur celle de droite, plusieurs couronnes. D'autres lampions forment une inscription qui explique le sens de la composition : « De nombreux diadèmes suivront. Ils en méritent non pas une, mais mille.[2] » Au roi nouvellement couronné, le capitaine von Diesbach promet d'autres couronnes. Une certaine Mme Müller est même plus précise : sur une première fenêtre, elle fait représenter le roi Ladislas III Jagellon, qui est à la fois roi de Pologne (1434-1444) et roi de Hongrie (1440-1444), avec l'inscription « Dans le passé, un seul roi commande à ces deux peuples. » ; sur la deuxième fenêtre, on voit Frédéric-Auguste II en armure, avec l'inscription « Auguste gouverne maintenant la Pologne d'un sceptre doux » ; enfin, sur une troisième fenêtre apparaît Marie-Josèphe avec l'inscription « Josèphe est née d'un roi Hongrie »[3]. Le sens est évident : maintenant que l'électeur de Saxe a épousé la fille d'un roi de Hongrie et qu'il est devenu roi de Pologne, il ne lui reste plus qu'à suivre l'exemple de Ladislas, en réunissant sur sa tête les deux couronnes de Pologne et de Hongrie. Autrement dit, la couronne royale de Pologne est la source principale de la gloire présente des Wettin, mais elle est aussi la promesse d'un surcroît de gloire à venir. Le Zwinger, le Palais Japonais et l'ensemble des marques de la magnificence royale des Wettin en sont le signe.

3) De la gloire terrestre à la gloire céleste

Ce n'est pas seulement d'une gloire terrestre dont il s'agit, car la gloire du souverain a une connotation religieuse : dans le monde chrétien, c'est à Dieu seul que l'on rend gloire, la

[1] Cf. Aladár von BOROVICZENY, *op. cit.*, p.195-275. L'annexion de la Silésie par le roi de Prusse change évidemment la donne : celui-ci devient l'obstacle principal dans la constitution d'un empire saxon en Europe centrale.

[2] *Das Illuminirte Dreßden*, Dresde, 1736, f°22v° : « *Diademata plura sequentur. Non unam sed mille merentur.* »

[3] *Ibidem*, f°124r° : « *Imperitat populis Rex unus his ante duobus* » ; « *Augustus Lechia placida nunc Sceptra gubernat* » ; « *Pannonia Regis nata Josepha fuit* ». *Lechia* est le nom latin de la Pologne, que l'on retrouve par exemple en lituanien (*Lenkija*), ou encore en hongrois (*Lengyelország*).

gloire est l'apanage de Dieu et des saints. D'un point de vue chrétien, la gloire du prince, pour être complète, doit s'inscrire dans la gloire céleste qui est la seule véritable gloire[1] : c'est ce que font Louis XIV à Versailles et les Habsbourg à Vienne et à Prague[2]. Auguste le Fort semble n'y avoir été guère sensible, au contraire de son fils. La splendeur de l'église catholique de cour est un témoignage éclatant de la façon dont Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe relient leur magnificence de souverain à la gloire de Dieu et à l'espérance d'une gloire céleste. D'un règne à l'autre, il y a ainsi inflexion considérable dans les modes d'expression de l''identité, et donc de la gloire, dynastique : Frédéric-Auguste II n'est certes pas insensible à la gloire terrestre, nous l'avons vu, mais à la différence de son père, il l'inscrit explicitement dans une perspective religieuse, celle de la gloire céleste possédée en propre par Dieu et conférée aux saints qui sont des intercesseurs privilégiés. Il n'est désormais plus question de faire des galeries d'ancêtres remontant à Widukind, héros païen ou mettant en valeur les Wettin du Moyen-Âge, dont aucun ne s'est distingué par la sainteté de sa vie. De même, les pavillons et galeries du Zwinger, comme *locus amoenus*, témoin et promesse du retour de l'Âge d'or ne sont plus à l'ordre du jour. Ce qu'il est maintenant essentiel de montrer, c'est que la gloire présente de la dynastie s'inscrit dans un passé saint, se fonde sur une prière efficace et vit dans l'espérance de la vie éternelle : c'est en ce sens que l'église catholique de cour peut cumuler ses deux fonctions de monument de théologie catholique et de monument dynastique.

L'on peut remarquer parmi les statues de l'église catholique de cour la présence insistante d'un ensemble de saints dont la dynastie invoque tout particulièrement l'intercession. Ce sont d'abord les saints patrons de la famille, qui sont concentrés en deux endroits. Ceux du roi se trouvent en haut de la tour de l'église, non loin de la plaque « Auguste III a fondé ce temple consacré au Seigneur. 1754[3] » : il s'agit de saint Frédéric, saint Auguste et de trois saints patrons de la chasse, saint Eustache, saint Hubert et sainte Ida de Toggenburg. Le seuil de l'église rappelle donc le rôle de son fondateur et de tous ceux qui intercèdent pour lui auprès de Dieu. Quant à Marie-Josèphe, on la trouve à l'intérieur de l'église, avec les deux autels secondaires consacrés respectivement à l'Immaculée Conception et à saint Joseph. L'on peut rassembler dans une seconde catégorie l'ensemble des saints patrons des terres gouvernées soit par les Wettin, soit par les Habsbourg : pour la Saxe, saint Georges, saint Benno, saint Norbert, sainte Catherine, saint Laurent ; pour la Pologne, saint Stanislas, sainte

[1] Cf. P. Jean-Robert ARMOGATHE, « Gloire du ciel, gloire des hommes », in Chiara CONTINISIO, Cesare MOZZARELLI (dir.), *op. cit.*, p.457-464.
[2] Pour Louis XIV, cf. Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris, 2005. Pour les Habsbourg, cf. Ève MENK-BERTRAND, *L'image de Vienne et de Prague à l'époque baroque (1650-1740)*, Strasbourg, 2008.
[3] « *DOM[INO] sacr[atam] aedem Augustus III condidit. MDCCLIV.* »

Apollonie, saint Casimir ; pour le patrimoine Habsbourg, saint Léopold, sainte Agnès, saint Florian, sainte Barbe, saint Procope, saint Venceslas, saint Jean-Népomucène, saint Étienne de Hongrie ; pour l'ancien patrimoine Habsbourg, sainte Lucie (Espagne), saint François de Paule (Calabre), saint Bernard de Clairvaux (Bourgogne). Il faut enfin y ajouter deux saints souverains, saint Henri de Germanie et saint Louis.

Comme le dit H. Raab, c'est tout le patrimoine sacré des Wettin et des Habsbourg qui est déployé par l'église catholique de cour, surtout à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur[1]. La lignée dont se réclament Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe n'est pas d'abord généalogique, mais bien davantage spirituelle. En invoquant l'intercession de tous ceux qui leur sont liés par le nom, par la terre ou par la fonction, ils appellent sur eux la triple bénédiction du nom qu'ils portent, des terres qu'ils gouvernent (ou que leurs ancêtres ont gouvernées) et de la charge qu'ils exercent. Il ne s'agit pas simplement de la recherche d'une protection individuelle, mais la bénédiction de la dynastie est appelée à rejaillir sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle règne. Voilà pourquoi les deux modèles de la sainteté royale, saint Henri et saint Louis, sont placés sur la seconde balustrade, de part et d'autre de la tour de l'église. C'est dans la filiation du souverain pieux, juste et bon que se placent Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe. De ce point de vue, l'église catholique de cour renvoie au présent, c'est-à-dire à l'actualité d'un règne fondé précisément sur la piété, la justice et la charité, ce qui, dans l'esprit de l'époque, a des conséquences bien concrètes : les qualités du souverain incitent Dieu à bénir les terres sur lesquelles il règne, c'est-à-dire à leur procurer l'abondance et à en écarter toute sorte de maux.

Enfin, cet édifice renvoie également à l'avenir, c'est-à-dire à la gloire espérée par les Wettin, qui n'est autre que la gloire céleste promise à celui qui, en accomplissant la vocation qui est la sienne, œuvre à la gloire de Dieu et au Salut du monde. Le mérite d'un règne à la fois pieux, juste et bon, associé à l'intercession de tous les saints protecteurs de la dynastie, de ses territoires et de son rôle souverain, doit permettre à Frédéric-Auguste II et à son épouse de jouir de la vie éternelle, c'est-à-dire d'être revêtus de la gloire dont Dieu illumine les saints[2]. Ceci permet d'éclairer l'organisation verticale particulière de l'angle sud-ouest de l'église : l'on trouve au sous-sol la crypte des Wettin, au rez-de-chaussée, la chapelle du Saint-Sacrement et à l'extérieur, sur la première balustrade sainte Agnès, saint Florian, saint Venceslas et, sur la seconde, saint Georges (qui renvoie au dernier duc catholique de Saxe, Georges le Barbu). Le

[1] Heribert RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit (1739-1812)*, Fribourg, Bâle, Vienne, 1962, t. I, p.106.

[2] L'on peut reconnaître ici l'oraison qui dans les sacres royaux, suit l'antienne *Domine, salvum fac regem* : « [...] afin que par Ta grâce, il mérite de parvenir aux joies de la vie éternelle » (« [...] *ut ad aeterne pacis gaudia pervenire te donante mereatur* »).

lieu de repos de la dynastie est ainsi élevé vers le ciel par le tabernacle, lieu de l'offrande totale à Dieu et de la Présence Réelle de Dieu, tandis que prient pour eux les saints intercesseurs. Chez Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe, la gloire du souverain est ainsi ordonnée à la gloire de Dieu : le couple royal acquiert sa gloire, à la fois temporelle et éternelle, en se faisant le serviteur de la gloire du Dieu et du Salut du monde

Ainsi, par leurs bâtiments et par l'usage qu'ils en font, les Wettin de la première moitié du XVIII^{e} siècle montrent qu'ils sont devenus une dynastie royale. Cela passe par une double affirmation, d'une part celle de l'inscription dans une tradition historique prestigieuse, voire héroïque (et dans le cas de Frédéric-Auguste II, également spirituelle), et d'autre part, celle de la splendeur présente qui donne à voir la gloire acquise par le souverain, tout en annonçant celle qu'il acquerra, soit dans le temps historique, soit dans l'éternité. Dresde est donc la résidence d'une dynastie royale, mais elle n'est pas seulement le cadre d'expression du nouveau rang des Wettin : c'est toute la ville-résidence qui est de dignité royale.

III- De la dynastie à la ville-résidence

A- Dresde, miroir du prince

1) Le prestige du passé

L'on peut être frappé de ce que l'ensemble des éléments dont se glorifient les Wettin et qui viennent à l'appui de leur dignité royale se retrouvent à l'échelle de la ville-résidence. C'est tout d'abord le cas du passé, comme le prouve l'examen des cortèges solennels que font les Wettin dans Dresde. Ce qu'ils montrent de la ville ne saurait être étranger à l'identité politique et dynastique dont ils veulent convaincre à la fois les acteurs et les spectateurs, surtout lorsqu'il est évident que le trajet n'est pas uniquement commandé par une nécessité pratique. Ainsi, nous avons vu en quoi les fêtes pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg ont d'abord pour but de montrer à la nouvelle princesse la magnificence de l'électeur de Saxe et roi de Pologne, ainsi que la richesse et la civilisation des États où elle va désormais résider. C'est notamment le sens de la profusion et de l'ordonnancement du somptueux cortège d'entrée du 2 septembre 1719, mais par son trajet, celui-ci introduit un autre élément, celui du passé de la ville-résidence et de la dynastie. L'entrée dans la ville de Dresde se fait par la *Pirnaische Tor*, ce qui est naturel pour un voyageur venant de Bohême, puis le cortège emprunte la Pirnaische Gasse jusqu'au Nouveau Marché. Puisque le terme du voyage est le château, la solution la plus simple aurait consisté à poursuivre par le *Jüdenhof* et par la

Sporergasse, jusqu'à la Schloßgasse. Auguste le Fort adopte toutefois une autre solution[1]. Parvenu au Nouveau Marché, le cortège fait presque demi-tour, en empruntant la Moritzstraße, puis il longe le rempart et tourne dans la Kreuzgasse, passe devant l'église Sainte-Croix, traverse le Vieux Marché, emprunte la Schloßgasse, tourne dans la Sporergasse, traverse le *Jüdenhof* et pénètre dans la résidence *stricto sensu* par le bâtiment des écuries, jusqu'à parvenir à la cour du château. Le cortège comporte un certain nombre de détours, qui pour être sans doute liés au nombre considérable de participants et à la nécessité de montrer au mieux Marie-Josèphe de Habsbourg aux sujets de l'électeur, contribuent également à donner une certaine image de la ville-résidence. Toute la ville de Dresde n'est pas traversée, mais des choix significatifs sont faits. Le cortège d'entrée de Marie-Josèphe évite les quartiers populaires de Dresde, notamment le quart sud-ouest de la ville, mais aussi l'espace compris entre l'église Sainte-Croix et le Nouveau Marché : c'est là que les rues sont les plus étroites et que les maisons sont les plus miteuses, certaines d'entre elles étant encore en bois. Il ne s'agit pour autant pas de lui montrer les parties les plus splendides ou les plus récentes de la ville : il n'y a pas d'adéquation entre le trajet du cortège avec les maisons qui ont été reconstruites à la mode baroque depuis le début des années 1700 qui, elles, se situent plutôt dans la Rampische Gasse, la Töpfergasse et la Grosse Brüdergasse[2]. En revanche, la commune appartenance de tous les espaces traversés à l'histoire ancienne de la ville est significative. Témoins de la fondation de la ville par des marchands allemands au XII^e^ siècle, le Vieux Marché et l'église Sainte-Croix sont en même temps le signe de l'autonomie communale et la fierté des bourgeois de Dresde : le passé médiéval de Dresde reflète ainsi l'ancienneté des Wettin. Ce parallélisme peut d'autant mieux être fait que le cortège de l'entrée de Marie-Josèphe insiste par ailleurs sur les transformations urbaines du XVI^e^ siècle : en traversant le Nouveau Marché et en empruntant la Moritzstraße, la nouvelle princesse électorale découvre l'urbanisme de l'électeur Maurice, c'est-à-dire de celui-là même qui est le fondateur de l'ascension dynastique à l'époque moderne. Le cortège met ainsi en valeur d'une part la continuité de l'histoire urbaine et dynastique et, d'autre part, le palier franchi en 1547, lorsque les Wettin albertins rejoignent le collège des électeurs : l'entrée dans la résidence par le complexe des écuries édifié par l'électeur Christian I^er^ va dans le même sens. Il remet ainsi en perspective ce qui est ensuite très bien développé par l'ensemble des fêtes de septembre 1719, la dignité royale acquise par Auguste le Fort.

[1] SHStA 10006 B 20a f°14.
[2] Cf. Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.71-141.

L'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg est un instant fondateur : l'alliance matrimoniale avec les Habsbourg est le premier événement politique et dynastique qui certifie que les Wettin ont rejoint le rang des rois. Auguste le Fort manifeste sa dignité par une splendeur toute royale qui frappe les contemporains, mais dans le même temps, il l'inscrit dans le passé de sa famille et de sa ville-résidence : au maintien de la structure du château correspond le trajet du cortège d'entrée de sa bru. Ce dernier est repris dans toutes les fêtes dynastiques postérieures. Le 12 mai 1738, après son mariage par procuration avec l'Infant d'Espagne, la princesse Marie-Amélie quitte Dresde pour rejoindre son époux à Naples : comme la première étape du voyage est le château de Pillnitz, elle sort de la ville par la *Pirnaische Tor*. Au lieu de prendre le trajet le plus direct, le cortège emprunte la Schloßgasse, traverse le Vieux Marché, longe l'église Sainte-Croix, emprunte la Kreuzgasse, longe le rempart, puis tourne dans la Moritzstraße, traverse le Nouveau Marché et rejoint la porte de la ville par la Pirnaische Gasse[1]. À part le trajet direct du château au Vieux Marché, c'est le tracé inverse de celui adopté pour l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg. À son départ pour la cour de France le 14 janvier 1747, Marie-Josèphe de Saxe sort de la ville par la *Weiße Tor*, ce qui impose d'innover quelque peu, mais en reprenant tout ce qui peut l'être du cortège de 1719 : elle emprunte la Schloßgasse, traverse le Vieux Marché, longe l'église Sainte-Croix, emprunte la Kreuzgasse, longe le rempart, tourne dans la Moritzstraße, traverse le Nouveau Marché, puis elle emprunte l'Elbgasse, traverse l'Elbe et se rend à la *Weiße Tor* par la Große Meißner Gasse[2]. Six mois plus tard, le 26 juin 1747, a lieu l'entrée solennelle de Marie-Antoinette de Bavière, qui arrive de Munich par la route de Nuremberg. Comme la *Seetor* n'est alors pas achevée[3], elle contourne la ville par le faubourg du Lac et se rend au Grand Jardin, d'où part le cortège proprement dit : elle entre dans Dresde par la *Pirnaische Tor*, emprunte la Pirnaische Gasse, la Moritzstraße, longe le rempart, tourne dans la Kreuzgasse, traverse le Vieux Marché, d'où elle se rend au château par la Schloßgasse[4]. C'est exactement le trajet inverse de celui du cortège de départ de Marie-Amélie en 1738, qui est aussi le même que celui réalisé par la princesse Marie-Anne, à son départ de Dresde le 3 juillet 1747, afin de rejoindre son nouvel époux, l'électeur de Bavière[5].

Une telle permanence dans cette façon de traverser la ville-résidence lors des cortèges solennels obéit à un double motif. Le premier rejoint celui du choix qui commande le tracé de

[1] SHStA 10006 B 28a f°264v°. L'on observe le même mouvement double pour le cortège de départ que pour le cortège d'entrée : il montre la princesse à la population et la ville à la princesse, en guise d'accueil ou d'adieu.
[2] SHStA 10006 B 29a f°190r°.
[3] Cf. *supra*, chapitre VI.
[4] SHStA 10006 B 30a f°10.
[5] *Ibidem*, f°18.

l'entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg : il s'agit de montrer dans la ville la continuité dynastique. C'est pourquoi toutes ces princesses voient les témoignages de l'ancienneté de la ville (le Vieux Marché et l'église Sainte-Croix) et de l'urbanisme de l'électeur Maurice (le Nouveau Marché et la Moritzstraße). La reprise quasi-textuelle du trajet du cortège de 1719 est aussi une façon d'inscrire les mariages de 1738 et de 1747 dans la continuité de l'alliance matrimoniale nouée avec les Habsbourg et de l'installation de Marie-Josèphe à Dresde : sans ce glorieux précédent, jamais les Wettin n'auraient pu assurer un aussi brillant avenir à leurs rejetons, la reine Marie-Josèphe est un facteur décisif de l'ascension dynastique. Mais, et c'est là le second motif, tout en traversant les mêmes espaces, Marie-Josèphe de Habsbourg, Marie-Amélie, Marie-Josèphe de Saxe, Marie-Antoinette de Bavière et Marie-Anne ont de fait vu une ville bien différente. Élément de continuité, la permanence des cortèges est aussi un moyen de mesurer l'embellissement progressif de Dresde, c'est-à-dire la splendeur peu à peu acquise par la ville-résidence, reflet de l'enrichissement et de l'ascension dynastique. En quelques années, la Pirnaische Gasse, le Nouveau Marché et la Moritzstraße sont devenues des rues presque entièrement baroques, le cimetière de Neudresden a disparu et la vieille église Notre-Dame a été remplacée par une splendide église à coupole, la Kreuzgasse est désormais embellie du palais Vitzthum von Eckstädt. Nous observons ici le même phénomène que la résidence *stricto sensu* : alors que la permanence des structures témoigne de l'enracinement de la dynastie et de la ville dans un passé lointain, le renouveau des décorations est le signe bien visible de la splendeur présente de l'une et de l'autre, c'est-à-dire de leur vitalité à toutes deux, donc de leur capacité à poursuivre l'histoire glorieuse commencée quelques siècles plus tôt.

Ce qui est vrai du cortège l'est bien davantage de toute la ville-résidence, qui porte de nombreuses marques de son passé. Encore à la veille de la guerre de Sept Ans et en dépit de la refondation d'Altendresden en 1732, en dépit également de l'autorisation donnée en 1736 de bâtir entièrement en pierre dans les faubourgs, les structures globales de Dresde portent la trace de la hiérarchie qui minimise la rive droite et les faubourgs au profit de Neudresden, où se trouvent les pouvoirs politique, religieux et militaire. Une telle permanence se voit également à l'échelle de la seule rive gauche, dans le maillage des rues qui en rappelle la fondation *ex nihilo*, mais aussi avec l'église Sainte-Croix qui, après la reconstruction de l'église Notre-Dame, est le plus ancien bâtiment religieux de Dresde, sans oublier les deux marchés et l'ensemble des bâtiments individuels, notamment les maisons Renaissance. La ville baroque du XVIII^{e} siècle est ainsi l'héritière d'une histoire séculaire, celle de bourgeois commerçants fiers de leur autonomie communale et de leur identité religieuse, celle aussi de

la présence d'un pouvoir seigneurial dont l'ascension à l'échelle du Saint-Empire a des conséquences urbanistiques : ainsi, le quartier nord-est de la ville, qui correspond à l'ancien faubourg Notre-Dame, notamment la Moritzstraße, le Nouveau Marché et l'arsenal, est le résultat de l'urbanisme du nouvel électeur Maurice et de ses successeurs. Or, nous l'avons vu en examinant les tableaux de Bellotto[1] : dans cette commande royale qui joue un rôle décisif dans la construction de l'image de la ville-résidence, le passé de Dresde est loin d'être minimisé ou dissimulé, il est bien davantage mis en valeur, comme si l'ancienneté de la ville était le reflet de celle de la dynastie. Pour le dire autrement, tout comme Dieu a permis aux Wettin de se maintenir comme dynastie régnante depuis au moins le IX^e^ siècle, Il a fait que Dresde traverse huit siècles sans catastrophe majeure : qui voit Dresde ou les Wettin doit penser à cet héritage porté tant par le souverain que par la ville-résidence (à la fois comme résidence du souverain et comme ville autonome). Nous avons ici un argumentaire propre aux villes-résidences qui ne sont pas créées *ex nihilo*, et l'on peut en mesurer le poids lorsque l'on sait à quel point le passé représente pour les contemporains du XVIII^e^ siècle une force de légitimation, par sa continuité et par son prestige.

2) Perfection et magnificence de la ville-résidence

À l'instar de la mise en valeur du passé, la magnificence des Wettin trouve sa correspondance dans leur ville-résidence. C'est ce que l'on peut voir dans le récit que le voyageur suédois Jonas Apelblad laisse de son passage à Dresde en 1755, juste avant la guerre de Sept Ans[2]. Il commence par louer la situation de la ville dans son environnement : « Dresde doit à juste titre être comptée au nombre des plus belles capitales d'Europe ; car à regarder la situation de la ville, celle-ci est rendue charmante et agréable par l'Elbe qui la traverse, ainsi que par les vignes, les bois et les réserves animalières qui l'entourent.[3] » La ville est d'emblée signalée comme lieu agréable, très éloigné d'un univers maléfique. Ce charme est aussi celui de tous les jardins qui l'embellissent, non seulement dans les faubourgs (le Grand Jardin, le jardin de la Duchesse, ceux de la comtesse Mosczyński et du comte de Brühl), mais aussi dans la ville elle-même, en particulier la Terrasse Brühl, le jardin du Palais Japonais ou encore la Hauptstraße dans Neustadt qui, à cause de ses tilleuls, est moins une rue

[1] Cf. *supra*, chapitre X.
[2] Jonas APELBLAD, *Beschreibung seiner Reise durch Ober- und Niedersachsen und Hessen*, Berlin, Leipzig, 1786 (traduit du suédois par Johann Bernoulli).
[3] *Ibidem*, p.111 : « *Dresden soll wohl unter die schönsten Hauptstädte in Europa gerechnet werden müssen ; denn wenn man die Lage der Stadt betrachtet, so machen sie der durchströhmende Elbfluß, umherliegende Weinberge, Holzungen und Thiergärten anmuthig und angenehm*. »

qu'une promenade plantée[1]. L'ensemble de la ville est propre, grâce aux caniveaux qui se déversent dans l'Elbe ou dans les fossés et à la bonne organisation du ramassage des déchets[2]. L'on n'y est donc pas incommodé par la saleté ou par des odeurs nauséabondes Tout cela appuie l'idée de la conformité de Dresde au type du *locus amoenus* : elle est épargnée de la puanteur, de la saleté, de l'étouffement, de la criminalité, de la maladie et la mort qui caractérisent traditionnellement les villes. Dresde est également un lieu magnifique, grâce à son architecture : « Si on veut la juger à partir de ses habitations, l'on trouve dans la ville comme dans les faubourgs de grands édifices massifs réalisés en pierres de taille de Pirna. L'église Notre-Dame sur le Nouveau Marché est du fondement au sommet en pierres taillées et n'a guère d'égale ; et la nouvelle église catholique offre au regard, à l'intérieur comme à l'extérieur, un spectacle magnifique.[3] » Autrement dit, Apelblad donne l'image d'une ville sans scorie, dont les édifices sont riches et splendides, signe de la richesse et du bon goût des habitants. L'on ne trouve pas de maisons en torchis ou en bois avec un toit de chaume, mais c'est un matériau noble qui domine, la pierre de taille. En réalité, ce n'est pas seulement l'église catholique de cour, mais bien toute la ville qui peut être qualifiée de magnifique, de *herrlich*. L'emploi de cet adjectif est révélateur, même si ce n'est qu'une traduction d'un ouvrage suédois que nous n'avons pas lu dans le texte original : c'est précisément ce terme qui sert à qualifier Louis XIV, Auguste le Fort et le Zwinger. À l'image du souverain et de ses bâtiments, la ville est magnifique : elle-même est construite dans ce style noble qui correspond aux rois.

Un tel motif est récurrent dans les récits des voyageurs ou dans les ouvrages d'érudits locaux et on le retrouve dans les tableaux de Bellotto[4]. La ville de Dresde est décrite ou peinte comme un lieu parfait, exempt de scories, au point que l'on peut dire que l'on y trouve soit l'Âge d'or, soit le Paradis terrestre, comme si elle était la réalisation à l'échelle humaine du programme affirmé dans le microcosme des pavillons et jardins du Zwinger. La correspondance néoplatonicienne qui relie la gloire du souverain à la magnificence de ses bâtiments s'élargit jusqu'à la ville tout entière. Ce n'est évidemment pas d'une identité dont il s'agit, mais plutôt d'une analogie exactement du même ordre que celle qui relie le passé de la dynastie à celui de la ville. La cohérence est manifeste lorsque l'on tente de décrire Dresde

[1] *Ibidem*, p.113-114.
[2] *Ibidem*, p.114-115.
[3] *Ibidem*, p.111-112 : « *Will man nach den Wohnungen urtheilen : so findet man so wohl in der Stadt, als in den Vorstädten, große, starke, größtentheils von pirnaischen Quadersteinen aufgeführte Gebäude. Die Frauenkirche auf dem Neumarkt ist vom Grunde aus bis in die Spitze von gehauenen Steinen, und hat wenig ihres Gleichen ; und die neue katholische Kirche ist, von innen von außen betrachtet, ein herrlicher Anblick fürs das Auge*. »
[4] Sur ce point, cf. *supra*, chapitre X.

sous cet angle. La ville-résidence est tout d'abord le lieu de l'abondance et de la prospérité : la croissance de la population et l'extension de l'espace urbanisé en sont le signe le plus éclatant, surtout si l'on prend en compte ce qu'elles impliquent en matière d'essor économique et commercial. Tel est l'équivalent urbain de l'abondance des fruits de la terre proclamée par le Zwinger. Mais cette perfection va bien au-delà de ce seul aspect quantitatif. Aux fruits précieux que sont les orangers correspondent la beauté et la richesse des bâtiments, des palais, mais aussi des simples maisons. Dans ce nouvel Eden, image urbaine de l'Âge d'or qu'est le Zwinger, tout mal, toute peur et toute obscurité sont bannies. En effet, seule la vie a le droit de cité dans Dresde, depuis que les cimetières sont rejetés en périphérie. Par la propreté des rues et la qualité de la prévention des incendies, la ville est désormais épargnée de la destruction, de la maladie et de leurs conséquences, la ruine et la mort. Par l'introduction de l'éclairage public, l'obscurité totale ne règne plus sur la ville : outre une amélioration significative de la sécurité, la présence de la lumière comme en plein jour renvoie au bannissement de l'hiver affiché sur la porte de la Couronne du Zwinger. Enfin, comme les jardins et promenades du Zwinger, la ville tout entière est un *locus amoenus* invitant l'homme au délassement et au plaisir vertueux des sens : l'ensemble des jardins à l'intérieur ou à l'extérieur de Dresde vont en ce sens, mais c'est également le cas des allées plantées, non seulement la Hauptstraße avec ses tilleuls, mais aussi l'Ostra-Allee et la Weißeritzstraße avec leurs châtaigniers. L'eau rafraîchissante des cascades et du Bain des Nymphes du Zwinger trouve son équivalent avec la promenade sur le pont au-dessus de l'Elbe construit par Pöppelmann. L'architecte a en effet embelli les piliers de son ouvrage d'espaces semi-circulaires pourvus de bancs en pierre, d'où l'on peut jouir de la beauté du paysage et de la fraîcheur de l'Elbe, comme le dit en vers C. C. Schramm : « Le pont de Dresde est beau par sa hauteur, par sa longueur et par sa largeur et la place en rotonde peut contenir plus de mille personnes ; ses fondements sont profonds, voûtés et solides, sans parler de la vue qui cause beaucoup de plaisir. Pour le repos et la promenade, il offre à chacun la commodité de le parcourir dans la fraîcheur du crépuscule.[1] »

Autrement dit, la façon dont on décrit et dont on peint la ville et les transformations qu'elle a connues dans la première moitié du XVIII^e^ siècle fait qu'il faut prendre au sérieux le titre quelque peu grandiloquent que J. C. Crell donne à son ouvrage, *La Dresde royale de*

[1] Carl Christian SCHRAMM, *op. cit.*, poème liminaire : « *Die Dreßdner Brück ist schön an Höhe, Weit und Breite, / Und der Rondelen-Platz fasst mehr als tausend Leute ; / Selbst deren Grund ist tief, gewölbt und dauerhaft, / Geschweige den Prospect, der viel Vergnügen schafft. / Sie zeigt Bequehmlichkeit zum Ruhen und Spazieren, / Bey kühler Demmerung einander rum zu führen*. »

Misnie, que sa splendeur place presque au plus haut sommet de la perfection et de la félicité[1]. Tel est en effet le motif récurrent de toute description de Dresde. C. C. Schramm, dans son dictionnaire des destinations de voyage, ne dit pas autre chose : « Dresde, résidence et capitale royale et électorale de Saxe, joyau le plus inestimable de l'Allemagne, montre en une seule fois dans la plus grande perfection ce que jusque-là seule la grande ville de Paris donnait à voir de prestigieux dans ses bâtiments, de précieux dans ses ornements, de riche dans ses trésors, d'extraordinaire dans ses raretés, et de digne d'admiration en toutes choses[2] » Comme le Zwinger, la ville est tout entière le lieu de la perfection, du plaisir et de la magnificence : ici et là, rien ne rebute le visiteur, mais tout le charme, le fascine et l'impressionne. Sa richesse et sa splendeur sont à l'image de celles que les Wettin déploient dans leurs bâtiments. Il ne s'agit pas là que d'un vain oripeau puisque le Zwinger est lui-même le symbole de l'Âge d'or que connaît la Saxe à l'époque augustéenne.

Version urbaine de l'Âge d'or, la ville de Dresde est dans son ensemble le signe du bon gouvernement des Wettin, c'est-à-dire de la façon dont la dynastie assure la prospérité et la félicité de ses sujets et dont elle les garde du malheur. Ce ne sont donc pas seulement les bâtiments dynastiques qui disent ce qu'est, ou ce que doit être, le gouvernement des Wettin, mais c'est bien toute la ville qui en est à la fois le miroir et l'expression. La série des panoramas peints par Bellotto en est une confirmation : par son passé, par la prospérité et la splendeur de son présent, par la qualité de son ordonnancement, la ville de Dresde est l'image d'une dynastie dont le passé est prestigieux et le présent glorieux et qui affirme sa capacité à ordonner ce qui, sans elle, ne serait qu'un chaos indescriptible. Que les Wettin se maintiennent sur les trônes de Saxe et de Pologne et qu'ils aient exercé le vicariat de l'Empire trouve sa correspondance dans le bel ordre qui règne dans une ville à la fois hiérarchisée et harmonieuse. Que la ville-résidence soit tout entière le miroir du prince est cohérent avec l'usage que les contemporains font du terme *Residenz* : nous l'avons vu, sauf exception, celui-ci ne se distingue guère du terme *Residenzstadt* et désigne généralement la totalité de la ville, et pas seulement les bâtiments de la cour. Parce que la ville-résidence est la résidence du souverain,

[1] Johann Christian CRELL, *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meißen*, Leipzig, 1726.

[2] Carl Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Historisches Reise-Lexicon*, Leipzig, 1744, p.350 : « *Diese Königliche und Churfürstliche Sächsische Residentz und Haupt-Stadt Dreßden zeiget, als das unschätzbarste Kleinod Deutschlandes, in ihrem Begriff alles dasjenige in der grösten Vollkommenheit, was nur sonst das große Paris prächtiges an Gebäuden, kostbares an Auszierungen, reiches an Schätzen, ungemeines an Seltenheiten, und bewundernswürdiges in allen Dingen sehen lässet. Es umgeben diesen kostbaren Stein die schönsten Vergnügungs-Wercke der Natur und Kunst, als deren herrlichste Jubelen, und stellen aller Welt den Satz unter die Augen, daß nur Dreßden alleine derjenige Ort sey, wo irdische Götter ihren Platz finden können.* »

elle est appelée à être le miroir de son identité et de son règne. En retour, la gloire du prince rejaillit sur elle.

B- La double gloire de Dresde et des Wettin

1) Dresde, nouvelle Rome

Le prestige du passé et la splendeur du présent produisent la gloire de la ville de Dresde. Puisque ses destinées sont inséparables de celles des Wettin et que son image s'inscrit dans un réseau de correspondances dont le centre est la dynastie, les contemporains du XVIII[e] siècle ne peuvent faire autrement que rapporter la gloire de la ville à celle de l'électeur de Saxe et roi de Pologne. Le discours le plus couramment répandu consiste à faire de Dresde la nouvelle Rome, ce qui n'a rien de bien étonnant, lorsque l'on sait qu'Auguste le Fort et son fils sont tous deux le nouvel Auguste et que leur ville-résidence est celle de l'Âge d'or. C'est ce que déclame Johann Friedrich Haußwald dans le panégyrique qu'il offre à Frédéric-Auguste II le 3 août 1741. Il met en exergue un demi-vers de la quatrième bucolique de Virgile : « Déjà règne ton frère Apollon[1] ». Par cette citation d'un poème consacré à la description du retour de l'Âge d'or, Haußwald montre d'emblée dans quelle perspective il se situe. Il commence ainsi :

> « Muses, venez. Maintenant règne Auguste, maintenant, Rome fleurit dans les murs de Dresde. Remplacez la retraite de votre agrément, vous ne ferez pas ce très long chemin en vain. Abandonnez le bosquet que vous aimiez autrefois, ici vous pouvez être plus joyeuses, car nul ne troublera votre repos. Ce que l'on ne trouvait autrefois que de façon dispersée à Rome et en Grèce, cela vous est ici assuré en un tout. Ne pleurez pas le Capitole et d'autres bâtiments somptueux, l'art moderne nous promet sous peu un meilleur plaisir pour les yeux. Voyez seulement les palais qui sont déjà érigés et concluez : que ne se passera-t-il pas de plus ? Souhaitez seulement à Auguste une longue vie et comme le jour à la nuit, la grandeur, la réputation et la splendeur donneront chaque jour à la ville un nouvel aspect.[2] »

[1] VIRGILE, *Bucoliques*, 4, 10 : « *tuus jam regnat Apollo* ».
[2] Johann Friedrich HAUßWALD, *Ode auf das höchsterfreuliche Nahmens-Fest des [...] Herrn Friedrich Augusts*, Dresde, 1741 : « *Ihr Musen, kommt, Jetzt herrscht August, / Jetzt blühet Rom in Dresdens Mauern. / Ersetzt den Abgang eurer Lust, / Der weitste Weg wird euch nicht dauern. / Verlaßt den sonst beliebten Hayn, / Hier könnet ihr vergnügter seyn, / Weil niemand eure Ruhe stöhret. / Was man in Rom und Griechenland / Vor Zeiten nur getheilet fand, / Das wird euch hier nun gantz gewähret. / Beweinet nicht das Capitol, / Und andre prächtige Gebäude, / Die heutge Kunst verspricht uns wohl / In kurtzen bessre Augen-Weyde. / Sehr nur Palläste, die schon stehn, / Und schließt : Was wird nicht noch geschehn ? / Wünscht nur Augusto langes Leben, / So wird als wie der Tag der Nacht, / Auch täglich Hoheit, Ruhm und Pracht / Der Stadt ein neues Ansehn geben*. »

Le texte est on ne peut plus clair : parce que l'électeur de Saxe et roi de Pologne est le nouvel Auguste, sa ville-résidence et capitale est la nouvelle Rome. Haußwald en énumère plusieurs signes. Tout d'abord, il fait de Dresde un lieu idéal de séjour pour les Muses. Celles-ci sont invitées à quitter le lieu de retraite qu'elles ont pourtant choisi, les bois du mont Hélicon, parce qu'elles seront plus heureuses à Dresde[1]. Comme les Muses recherchent avant tout un lieu où tout ne respire que joies et plaisirs, nous retrouvons ici un phénomène que nous avons déjà évoqué, celui de l'élargissement à toute la ville du programme iconographique du jardin du Zwinger : comme celui-ci, Dresde est un *locus amoenus*. Le thème est si important qu'il apparaît non seulement dans les bâtiments dynastiques et dans les panégyriques royaux, mais aussi dans les descriptions de la ville, y compris celles produites hors de Saxe. C'est précisément l'image employée par C. Burney lorsqu'il évoque en 1772 les conséquences néfastes de la guerre de Sept Ans sur la capitale de la Saxe : « Dresde, après avoir été le temple des Muses et le séjour des plaisirs, est devenue un lieu mélancolique, habité par la mendicité, le vol et la misère.[2] »

De l'invocation des Muses, qui sont les divinités protectrices des arts, Haußwald passe aisément aux signes concrets qui permettent de faire de Dresde la nouvelle Rome. Pour ce faire, il reprend un thème classique de l'éloge de la ville-résidence des Wettin albertins. Dresde offre le *compendium* de toutes les merveilles anciennes et modernes, elle est une encyclopédie condensée de tout ce que les arts et les beaux-arts ont produit de plus beau en Europe (à quoi il faut ajouter les merveilles de la nature, qui ne sont pas évoquées par Haußwald). Tel est l'agrément promis aux Muses : elles pourront avoir en une seule fois ce qui était jusque-là dispersé à Rome et dans toute la Grèce (et pour les merveilles modernes, dans les principales villes européennes). Elles peuvent donc cesser de regretter la Rome impériale disparue, celle qui était née de l'Âge d'or qu'avait été le règne du premier empereur, Auguste. Nous avons ainsi l'impression que dans l'esprit de Haußwald, les Muses ont séjourné à Rome à l'époque augustéenne, qu'au moment de la décadence de l'empire romain, elles se sont réfugiées dans leur retraite ordinaire, le mont Hélicon. Comme l'Âge d'or est revenu sous le règne d'Auguste le Fort et de son fils, le poète les invite à quitter leur lieu de retraite et à découvrir la nouvelle Rome, Dresde. Il n'est donc pas question de séparer la fièvre collectionneuse des Wettin et la ville dans laquelle ils habitent : dans l'esprit de Haußwald, ce

[1] Nous privilégions le mont Hélicon au mont Parnasse car Pausanias décrit sur le premier un Bosquet des Muses, alors que la tradition n'a rien transmis d'équivalent pour le mont Parnasse. Cela confère une certaine saveur à la virtuosité poétique de Haußwald qui affirme ainsi que Dresde est un séjour bien plus agréable que la Béotie.
[2] Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, Paris, 1992, p.386 (traduit de l'anglais par Michel Noiray).

n'est pas la cour de l'électeur qui connaît une prospérité culturelle sans équivalent, mais c'est bien toute la ville. Voilà pourquoi il ajoute un dernier argument pour convaincre les Muses : elles ne doivent pas regretter les prestigieux monuments de la Rome impériale, le Capitole, mais aussi le Palatin, les forum impériaux, etc. En effet, Dresde ne brille pas seulement par le nombre et la qualité de ses collections, mais aussi par l'art moderne qui s'y crée et par la splendeur des palais qui y sont bâtis, non seulement le Zwinger, le Palais Japonais, mais aussi toutes les demeures nobles ou bourgeoises. Dresde est ainsi la nouvelle Rome : comme l'ancienne capitale de l'Empire romain, elle est à la fois capable de faire revivre en elle toute la tradition artistique léguée par le passé et de créer un art moderne à la fois somptueux et beau.

Exactement comme pour le souverain, la gloire présente de la ville est en même temps le signe prophétique d'un surcroît de gloire à venir. Parce qu'Auguste le Fort et Frédéric-Auguste II sont le nouvel Auguste, que leur règne est celui du retour de l'Âge d'or, leur ville-résidence Dresde, qui porte déjà toutes les caractéristiques de la nouvelle Rome, est prête à devenir la capitale d'un nouvel empire dirigé par les Wettin, que celui-ci se trouve centré sur la Saxe et la Pologne ou qu'il soit le seul véritable empire, le Saint-Empire. Une telle perspective est incontestablement présente dans le panégyrique de Haußwald qui est précisément écrit au moment où Frédéric-Auguste II exerce le vicariat de l'Empire lors de l'interrègne difficile qui suit la mort de Charles VI. À cette date, même si ce n'est pas dans ses projets, l'électeur de Saxe peut très bien prétendre à être élevé à la dignité impériale, exactement comme l'électeur de Bavière Charles-Albert, et peut-être avec davantage de poids, puisqu'il dispose d'un riche patrimoine héréditaire auquel s'ajoute le vaste territoire de la République nobiliaire de Pologne. Cela est d'autant moins absurde que, nous l'avons vu, il existe en Saxe un courant favorable à ce projet. Ainsi, après avoir montré que Dresde est la nouvelle Rome, Haußwald poursuit en disant que Frédéric-Auguste II est appelé à être revêtu de la dignité impériale, ne serait-ce que par les preuves qu'il en donne comme vicaire de l'Empire : « [l'Empire allemand] célèbre l'habileté de ton gouvernement, parce que toi, tu es maintenant ce qu'est ordinairement un empereur, père de l'Empire, et c'est volontiers qu'il te voit mener le sceptre.[1] » Par ses qualités, Dresde est prête à endosser le rôle de capitale impériale. Or, cela, nous l'avons vu, elle le doit largement à l'action directe et indirecte des Wettin. Cela veut dire que la ville elle-même est le signe prophétique de la destinée impériale de la dynastie : elle en donne à voir la gloire présente, mais elle est en même temps le signe de leur gloire à venir.

[1] Johann Friedrich HAUßWALD, *op. cit.* « *Das [deutsche Reich] rühmt dein klügliches Regieren, / Da Du, was sonst ein Kayser ist, / Nunmehr des Reiches Vater bist, / Und sieht Dich gern den Scepter führen*. »

Le panégyrique de Haußwald est révélateur d'un phénomène beaucoup plus général et cohérent avec la façon dont les Wettin font de leur ville-résidence une capitale culturelle. Puisque Dresde est à la fois l'image et le miroir de la gloire dynastique, sa magnificence renvoie à la ville la plus glorieuse de l'histoire européenne, Rome qui a brillé à la fois par ses arts et par la splendeur d'un urbanisme dont la première fonction est de montrer la gloire des empereurs qui dominent le monde romain. La gloire d'une ville ne peut se dire qu'en référence à la Ville Éternelle, dont le prestige est inentamé dans la première moitié du XVIII^e siècle. Le rapprochement est ainsi fait par Johann Samuel Gerlach dans son éloge de l'église catholique de cour : « Rome, l'orgueilleuse capitale de l'ancien monde, admire encore aujourd'hui son empereur très glorieux Auguste, non seulement parce que c'est sous son sceptre qu'est né le Christ, le Roi des Rois et que par ses armes victorieuses, il a ajouté à l'empire romain d'innombrables pays [...], mais aussi parce qu'en élevant des bâtiments considérables, il a fait de la Rome de pierre une ville d'or.[1] » C'est à Rome seulement que songent les Wettin lorsqu'ils travaillent à la magnificence de leur ville-résidence, même s'ils recourent pour cela à des formes en usage à Versailles, à Paris ou à Vienne. Les façons dont Louis XIV et Léopold I^er expriment leur gloire diffèrent certes, mais toutes deux renvoient à cet unique modèle qu'est Rome. La proximité culturelle entre la Saxe et la Bohême et le lien politique fort qui unit les Wettin aux Habsbourg explique aisément que Vienne ait joué le rôle d'intermédiaire entre Rome et Dresde. Mais c'est également à Rome que renvoie l'inspiration louis-quatorzienne : Louis XIV est en effet le premier souverain à avoir dit de façon aussi inouïe que sa gloire surpasse celle des empereurs romains et que Paris et Versailles sont la nouvelle Rome des temps modernes. Puisque c'est *mutatis mutandis* exactement le discours que tiennent les Wettin, il n'est pas étonnant que l'on retrouve à Dresde une façon louis-quatorzienne d'exprimer la gloire : il s'agit de dire que comme à Paris et à Versailles au XVII^e siècle, Rome revit dans la Dresde de la première moitié du XVIII^e siècle. La culture française n'est pas ici une référence en soi, mais son importance gît dans le modèle auquel elle renvoie, Rome.

Si les Wettin associent Vienne et Paris dans leur façon de transformer Dresde, ce n'est pas pour réaliser un improbable métissage culturel, mais pour réunir en un seul lieu les deux

[1] Johann Samuel GERLACH, *Magnalia Augusti III. in extruendo Novo templo Aulico Romano-Catholico Dresdensi*, 1751 [SLUB, Mscr. Dresd. App. 2735], f°2v°-3r° : « *Rom, das soltze Haupt der alten Welt, bewundert noch diese Stunde seinen Glor-würdigsten Kayser, Augustus, sowohl darum, daß unter dessen Scepter Christus, der König aller Könige, gebohren worden, daß er [...] unzehlbare Länder durch siegreiche Waffen dem Römischen Reiche beygefüget ; Sondern auch, daß er durch Aufführung ansehnlicher Gebäude, das steinerne Rom gleichsam goldten gemacht*. » Ici, Gerlach fait également allusion à l'Âge d'or qu'est la Rome augustéenne.

façons dont la gloire romaine a été exprimée au XVII[e] siècle. Nous ne pouvons donc pas reprendre les conclusions de M. Espagne :

> « Analyser la culture de Dresde à l'époque d'Auguste le Fort et de ses successeurs immédiats, c'est naturellement suivre les importations de France, mais c'est surtout observer ce qui de tous côtés afflue pour constituer un lieu de métissages européens. [...] La Dresde d'Auguste le Fort et d'Auguste III n'est pas le lieu d'une présence française hors les murs, mais un creuset où s'élabore une référence de l'histoire artistique allemande à partir de matériaux importés, au fond un lieu de métissages qui connaît une hybridation franco-saxonne particulièrement féconde.[1] »

En réalité, Versailles et Vienne concourent au même but, montrer qu'Auguste le Fort et son fils sont le nouvel Auguste et que Dresde est la nouvelle Rome. La transformation de la ville-résidence et la politique culturelle des Wettin ont d'abord pour fonction de dire la gloire de l'électeur de Saxe et roi de Pologne et pour cela, il n'y a pas de meilleure façon que de reprendre le modèle romain et ses adaptations chez les Habsbourg et chez les Bourbons de France[2].

---

[1] Michel ESPAGNE, « La culture française à Dresde », Thomas W. GAEHTGENS, Dirk SYNDRAM, Beatrix SAULE (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe*, Paris, 2006, p.127. Nonobstant le fait que M. Espagne surestime la présence de la culture française à Dresde, ces propos ne manquent pas d'intérêt si l'on s'interroge sur ce qu'est la culture saxonne. Il faudrait cependant procéder avec davantage de finesse, puisque l'expérience quotidienne montre qu'au plan de la culture, Dresde et Leipzig sont deux mondes si différents que l'on peut se demander s'il existe vraiment *une* culture saxonne. Il n'en reste pas moins que ce creuset est le résultat à moyen ou à long terme d'une politique qui visait un tout autre but.

[2] Il est courant de qualifier Dresde de l'épithète « Florence de l'Elbe », *Elbflorenz*. La paternité en revient à Johann Gottfried Herder qui affirme en 1802 « [qu'au] regard de ses trésors artistiques, Dresde est devenue une Florence allemande. » (« *Dresden ist in Ansehung der Kunstschätze ein Deutscher Florenz worden*. ») Il fait ici allusion à la galerie de peinture de Dresde, qui concurrence aisément la célèbre galerie des Offices de Florence. Le succès inattendu qu'a rencontré cette expression dès le XIX[e] siècle montre qu'à peine cinquante ans après la fin de la période augustéenne, l'on ne reconnaît plus le modèle romain qui préside pourtant aux transformations de Dresde dans la première moitié du XVIII[e] siècle. L'on ne voit plus que l'effet, la capitale culturelle qu'est devenue cette ville, mais l'on n'est plus capable de remonter à la source. La comparaison de Dresde à Florence a produit au XX[e] siècle celle de Dresde à Venise, que l'on trouve de façon récurrente dans l'historiographie : ne voyant rien dans Dresde qui ressemblât à Florence, les historiens contemporains ont cherché une ville italienne dont la capitale de la Saxe pourrait rappeler l'aspect. Ils ont naturellement trouvé Venise, ville dont le Grand Canal, tel l'Elbe, coule majestueusement entre des rangées de maisons et de palais somptueux. Ils ont été renforcés dans leur conviction par certaines pratiques communes (le Carnaval, la gondole) et par les transferts artistiques de Venise à Dresde. Ils auraient pourtant dû être gênés de ce qu'une telle idée est absente des sources écrites manuscrites ou imprimées, c'est-à-dire de ce que nul n'a songé à faire le rapprochement au XVIII[e] siècle, y compris les commanditaires ! Ils ont en fait commis l'erreur de partir des effets observés, de chercher une ressemblance avec quelque chose d'existant par ailleurs et de conclure à une influence de l'un sur l'autre, sans se demander ce que cherchaient à faire les Wettin et de quelle façon ils s'y sont pris. En réalité, les choses sont beaucoup plus cohérentes avec les sources et avec les réalisations effectives, si l'on considère que le but final des Wettin est de faire de Dresde la nouvelle Rome et que l'un des moyens consiste à reprendre l'art et la culture de Venise, à la fois en raison de leur goût personnel et de la réputation de cet art et de cette culture dans l'élite européenne.

2) Dresde, nouvelle Jérusalem

Tandis qu'Auguste le Fort fait tout en œuvre pour montrer sa gloire temporelle au moyen de la splendeur de sa ville-résidence dont il fait la nouvelle Rome, les bourgeois de Dresde représentés par leur Magistrat insistent au contraire sur leur identité religieuse, ce qui les conduit à afficher la gloire céleste d'une ville dont l'un des mérites est d'être restée ferme dans la foi et d'avoir maintenu le vrai culte de Dieu. Leur colère face à la conversion toute politique d'Auguste le Fort au catholicisme les y pousse naturellement. Il se pose ici une question importante au regard des relations entre les bourgeois et l'électeur : dans quelle mesure la mise en valeur de la sainteté de la ville luthérienne passe-t-elle par la récusation de la gloire terrestre apportée par la couronne royale et par l'ambition impériale ?

Une telle opposition entre ces deux formes de gloire est manifeste chez le pasteur Löscher pour qui il n'est pas bon que Dresde soit la nouvelle Rome, signe de l'illusoire gloire terrestre des Wettin. À ce contre-modèle, il oppose la gloire céleste d'une ville appelée à être la nouvelle Jérusalem, c'est-à-dire la ville sainte par excellence, celle où Dieu a choisi d'habiter. Dans son esprit, il ne s'agit pas de reprendre la tradition séculaire de l'assimilation de la ville à la Jérusalem céleste de l'Apocalypse[1]. C'est au contraire à la Jérusalem terrestre de l'Ancien Testament qu'il pense. Il en donne un témoignage éclatant dans le sermon qu'il prononce le 26 août 1726 à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle église Notre-Dame, lequel développe une comparaison avec la restauration du Temple réalisée à l'époque d'Esdras[2]. Dresde est alors assimilée à Jérusalem, l'église Notre-Dame au second Temple et sa construction à la restauration du vrai culte et de la pureté religieuse. Ce faisant, le pasteur minimise une gloire temporelle qui n'est rien devant Dieu. Il affirme ainsi : « Ouvrez maintenant une seconde fois la bouche avec foi et dites à notre chère Dresde : Sois construite, bonheur à toi ! Le Dieu qui a laissé édifier ici plusieurs belles maisons et palais, il verrait également d'un bon œil que son édifice spirituel progresse aussi chez nous.[3] » Il ne sert donc à rien de travailler à la splendeur de Dresde si l'on oublie la vertu essentielle, qui est de nature spirituelle.

---

[1] Sur la place de la Jérusalem céleste dans l'image des villes, cf. Peter JOHANEK, « *Die Mauer und die heiligen Stadtvorstellungen im Mittelalter* », in Wolfgang BEHRINGER, Bernd ROECK (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit (1400-1800)*, Munich, 1999, p.26-38. Cf. également Sergiusz MICHALSKI, « *Vom Himmlischen Jerusalem bis zu den Veduten des 18. Jahrhunderts* », *ibidem*, p.46-55.

[2] Valentin Ernst LÖSCHER, *Als am 26. August An[no] 1726 der Grund-Stein zu dem neuen Bau Frauen-Kirche in Dreßden geleget ward [...]*, Dresde, 1726.

[3] *Ibidem*, p.34 : « *Oeffnet nun auch zum andern mahl euern Mund im Glauben, und sagt zu unserm lieben Dreßden : Sey gebauet, Glückzu ! Der Gott, welcher manch schönes Hauß und Pallast allhier hat auffführen lassen, der sähe auch gerne, daß sein geistlicher Bau bey uns also fortgienge*. »

Quelques lignes plus loin, le pasteur est encore plus explicite : « Hier, dans l'Évangile de dimanche, Jésus a menacé de ne pas lui laisser pierre sur pierre ; aujourd'hui, il vous fait signe et il vous attire dans la seconde Jérusalem, celle de Dresde, la ville qui a jusque-là brillé comme la couronne par des biens temporels et corporels, et il veut continuer de poser pierre sur pierre, d'améliorer et de bâtir chez nous.[1] » Autrement dit, si la ville choisie par Dieu oublie sa vocation à être une ville sainte pour ne briller que d'une gloire terrestre, elle sera détruite, comme il est arrivé à la véritable Jérusalem. Or, depuis les années 1710, la splendeur de Dresde réside dans l'édification de somptueux bâtiments profanes qui renvoient à la gloire terrestre de l'électeur qui a commis un grave péché en abandonnant la foi luthérienne pour devenir roi de Pologne. Le pasteur Löscher invite ses fidèles à ne pas suivre cette voie, mais à bâtir une ville sainte agréable à Dieu. À la promesse terrestre, et quelque peu païenne, de l'abondance et du retour de l'Âge d'or qui est exprimée par le jardin royal du Zwinger, le pasteur oppose la gloire céleste d'une ville sainte qui bâtit sur le roc qu'est le Seigneur et qui demeure dans la vraie foi. La construction de l'église Notre-Dame est ainsi une réponse audacieuse à la magnificence des bâtiments dynastiques et de l'urbanisme royal. Ce faisant, le pasteur affirme que la véritable gloire de Dresde est d'être non pas une ville royale, la nouvelle Rome, mais bien une ville sainte, la nouvelle Jérusalem.

C'est une thématique analogue qui est développée par le recteur de l'école Sainte-Anne, Christian August Freyberg, dans la prière qui conclut la brochure sur l'église Notre-Dame qu'il publie en 1728 : « Que Dieu bénisse de Sion tous les membres très sages de Votre Très Noble Collège du Magistrat, qui revêtent aujourd'hui la charge et les soucis de Néhémie, afin qu'ils voient tout au long de leur vie le bonheur de Jérusalem ![2] » Comme le pasteur Löscher, Freyberg rapproche la construction de l'église Notre-Dame de la période du retour d'exil des Juifs sous les rois perses. Mais alors que le pasteur fait l'association la plus naturelle en décrivant l'église Notre-Dame comme le second Temple de Jérusalem, ce qui contribue à le placer dans la position d'Esdras, Freyberg, lui, rapproche de façon un peu plus surprenante ce chantier de la restauration de la totalité de la ville de Jérusalem après la période de la déportation à Babylone. Il ne se fonde donc pas sur le livre d'Esdras, mais sur celui de Néhémie : dans cette perspective, le rôle de Néhémie, restaurateur de la communauté juive de

[1] *Ibidem*, p.36 : « *Gestern hat Jesus im Sonntags-Evangelio dem ersten Jerusalem gedrohet, es solle kein Stein auf dem andern bleiben ; heute winckt und lockt er euch in dem andern oder Dreßdnischen Jerusalem, in der Stadt, die durch zeitliche und leibliche Wohlthaten freylich wie eine Crone des Landes bißher geblühet hat, und will ferner Stein auff Stein bey uns legen, bessern und bauen lassen*. »

[2] Christian August FREYBERG, *Historie der Frauen-Kirche in Neu-Dreßden*, Dresde, 1728, p.68 : « *Gott segne alle Hochweise Glieder E[ures] H[och] [Edlen] Raths-Collegii, die ietzt Nehemiä Last und Sorgen auff sich haben, aus Zion, daß sie sehen das Glück Jerusalem ihr Leben lang !* »

Jérusalem, est endossé, non par le premier pasteur de la ville, mais par l'ensemble du Magistrat. Autrement dit, dans l'esprit de Freyberg, de même que Jérusalem est tout entière une ville sainte, c'est tout l'espace de la ville de Dresde qui doit être saint : le Temple et l'église Notre-Dame sont les fleurons de la gloire céleste de l'une et l'autre ville. En faisant du Magistrat le nouveau Néhémie, Freyberg affirme que les sénateurs sont les restaurateurs et les veilleurs de la Jérusalem saxonne : depuis que par sa conversion au catholicisme, l'électeur ne peut plus remplir sa mission de gardien de la pureté évangélique en Saxe, c'est aux bourgeois de Dresde que cette charge revient, ils doivent veiller à la sainteté, c'est-à-dire à la gloire céleste de la ville-résidence. La multiplication des églises et des offices en est le signe le plus clair. Ce que le Magistrat fait de façon collective avec l'appui des pasteurs de Dresde, certains bourgeois le font aussi à titre individuel. C'est notamment le cas du négociant et sénateur Johann Georg Ehrlich qui se fait le bienfaiteur de la ville en finançant en 1738 l'agrandissement de l'église du Lazaret[1] et en fondant en 1742 un institut charitable voué à l'entretien et à l'éducation de cent enfants pauvres[2]. En utilisant ainsi la richesse qu'il a acquise dans le commerce et dans l'approvisionnement de la cour, J. G. Ehrlich œuvre à la sainteté de la ville-résidence.

D'un point de vue luthérien, la gloire céleste de la ville-résidence est donc d'abord l'œuvre des bourgeois de Dresde et de leurs pasteurs, elle est manifestement dirigée contre tous les adversaires de l'Église luthérienne, les catholiques, les réformés et les libertins. Il serait pourtant erroné de croire que parce qu'il est catholique, l'électeur n'y a aucune part. En mettant à ce point en valeur son identité luthérienne, le Magistrat s'oppose à l'évidence à la dynastie catholique, mais la réciproque est fausse et les bourgeois de Dresde le savent bien. Les deux électeurs de la période augustéenne, que ce soit Auguste le Fort connu pour son indifférence religieuse ou Frédéric-Auguste II dont la piété catholique ne fait pas de doute, soutiennent les œuvres incontestablement luthériennes du Magistrat. C'est tout d'abord le cas de l'église Notre-Dame, pour la construction de laquelle on voit Auguste le Fort apporter une aide financière et se soucier de la splendeur d'un édifice dont il sait qu'il sert d'abord à montrer l'identité luthérienne de la ville. De sa part, il n'est question ni de faire obstruction à cette œuvre du Magistrat, ni d'en diminuer la grandeur, bien au contraire. L'explication la plus couramment avancée se trouve dans l'ouvrage de H. J. Kuke : selon lui, il est évident que ce n'est pas par intérêt religieux qu'il le fait, son indifférence religieuse ne le pousse pas à se

[1] « *Etwas von Einwheihung der neu-erbauten Lazareth-Kirchen vor Dreßden* », in *Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1738*, Dresde, 1739, p.336-343.
[2] *Neu-revidirte und accurate Dreßdnische Addresse*, Dresde, 1756, p.68.

poser en fondateur d'églises, mais son action en faveur de l'église Notre-Dame s'explique entièrement par ses grands projets urbanistiques[1]. Il est tout à fait exact de dire que la splendeur de l'église voulue par Auguste le Fort est d'abord le résultat de son action en faveur de la magnificence de la ville-résidence, conformément à ce jeu de correspondances qui veut que celle-ci renvoie à celle du roi. Mais il faut alors poursuivre et dire que l'église Notre-Dame est source de gloire pour l'électeur.

Si l'on veut comprendre la nature exacte du jeu entre le Magistrat et l'électeur dans la construction de l'église Notre-Dame, il faut revenir à la première lettre de demande de soutien que le premier envoie au second le 19 mai 1722[2]. Après avoir rappelé pourquoi il faut reconstruire cette église, il explique pour quelle raison la splendeur est indispensable : « [cette construction] exigera de grandes dépenses, surtout si on l'accorde avec l'architecture que l'on peut voir aux nobles bâtiments qui ont été réalisés ici et là sous le règne actuel de Votre Majesté Royale et Altesse Électorale – que Dieu le maintienne encore longtemps – c'est-à-dire si l'on ne doit pas remarquer une si grande différence entre les bâtiments privés et publics de ce lieu [...][3] ». Cet argument est à l'appui des propos de H. J. Kuke : puisque la ville-résidence a été bâtie en style noble, ce doit être également le cas de l'église, sans quoi l'électeur commettrait une faute au regard des règles classiques d'architecture. La splendeur de l'église Notre-Dame est d'abord liée à cette volonté de créer une ville magnifique. Le Magistrat enchaîne sur son incapacité à financer l'intégralité de l'édifice et sollicite l'aide d'Auguste le Fort. Il conclut : « Votre Majesté Royale et Altesse Électorale fait et promeut un ouvrage par lequel Dieu dans le Ciel sera loué et par lequel également Votre Gloire Royale brillera avec toutes vos autres actions très glorieuses jusqu'à la fin du monde [...][4] ». Pour le Magistrat, il s'agit certes avant tout d'obtenir une aide concrète de la part de l'électeur, la flatterie n'est donc pas absente, mais n'oublions pas que celle-ci ne peut porter que si elle touche à un point sensible. Cette lettre est en réalité révélatrice de ce que la magnificence de toute la ville, même dans ses bâtiments privés ou communaux, dit la gloire du roi.

---

[1] Hans Joachim KUKE, *Die Frauenkirche in Dresden. Ein Sankt Peter der wahren evangelischen Religion*, Worms, 1996, p.57-60.
[2] RA B II 14 f°29-32.
[3] *Ibidem*, f°29v° : « *Nachdem aber hierzu viel wird seyn wollen, wen zumahl von der Architectur welche an denen bey Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estät] und Churf[ürstlichen] Durch[laucht] Gott gebe noch lange continuirenden Regierung hin und wieder erhabenen Gebäuden zu sehen, daran nur etwas zu bringen, also keine so große Ungleichheit zwischen hießigen privat und Commun Gebäuden angemercket werden soll* [...] ».
[4] *Ibidem*, f°32r° : « *Ew[re] Königl[iche] Maj[estät] und Churf[ürstliche] Durch[laucht] thun und befördern hierdurch ein Werck, davor Gott im Himmel gepreiset, und Dero Königl[iche] Ruhm nebenst andern Dero Glorwürdigsten Thaten bis ans Ende der Welt würde erhaben werden* [...] ».

Dans le même temps, la nouvelle église Notre-Dame a pour seule fonction de louer Dieu et, nous l'avons vu, elle est un élément essentiel dans l'édification de la ville sainte qu'est appelée à être Dresde, la Jérusalem saxonne. En associant tous les éléments, cela veut donc dire que le Magistrat demande à Auguste le Fort, officiellement catholique et notoirement irréligieux, d'aider à bâtir la Jérusalem saxonne, ou encore, comme nous l'avons dans le chapitre IX, la véritable Rome chrétienne et qu'il affirme qu'il en retirera de la gloire. Cela n'a pas échappé à H. J. Kuke qui en donne une interprétation *a minima* : la gloire dont il s'agit est uniquement liée à la splendeur de la ville et le Magistrat est prêt à toute flatterie pour obtenir une aide substantielle du souverain[1]. Cela est loin d'être faux, mais cette interprétation ne saurait être exclusive. N'oublions pas que pour les contemporains du XVIII[e] siècle, le souverain a trois devoirs principaux envers ses sujets, rendre la justice, assurer la prospérité et être utile à leur Salut. Tandis que les pavillons du Zwinger et l'ensemble des bâtiments splendides de la ville proclament qu'avec Auguste le Fort règne l'abondance, en soutenant la réalisation de l'église appelée à rendre la ville-résidence sainte, l'électeur remplit ses devoirs religieux à l'égard de ses sujets : de cela aussi et pas seulement de la magnificence, il retire de la gloire. Qu'Auguste le Fort ne soit pas un souverain pieux n'y change rien : l'essentiel est qu'il accomplisse ce qu'on attend de lui.

Il nous semble que c'est de cette façon qu'il faut comprendre l'ensemble du soutien accordé par Auguste le Fort à l'Église luthérienne de Dresde. Un argument supplémentaire se trouve dans la fondation de l'église de Friedrichstadt. Si l'on suit l'auteur de la brochure parue à l'occasion de son consécration en 1730, l'initiative vient des habitants du faubourg qui sont de plus en plus nombreux et qui aimeraient pouvoir se dispenser de se rendre à Briesnitz tous les dimanches. Loin de s'y opposer, l'électeur s'y montre favorable et, dès 1725, une paroisse est constituée et un pasteur nommé, en la personne de David Mehner[2]. L'église est construite à partir de 1728. L'approbation royale rentre certes dans le cadre de son œuvre d'urbanisme, bâtir un quartier à la fois régulier et complet (d'où la présence d'une église et d'une place de marché), mais elle est aussi l'expression de l'accomplissement des devoirs religieux de l'électeur. C'est en tout cas ce que dit la médaille frappée à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église le 28 mai 1728, dont l'avers porte l'inscription « Providence de Dieu, Clémence d'Auguste. » Au revers, l'on peut lire : « Pour la gloire du Nom de Dieu et pour le Salut éternel des âmes, sous le règne et la tutelle de Frédéric-Auguste, sérénissime et très

[1] Hans Joachim KUKE, *op. cit.*, p.56 et p.60.
[2] *Kurtze, doch deutliche Nachricht, wie die Einweihung der neuen Kirche zu Friedrichstadt [...] solenniter vollzogen worden*, Dresde, 1730 f°1v°.

puissant roi des Sarmates, prince électeur de Saxe, père de la patrie, pieux et heureux, l'on a commencé d'édifier ce nouveau temple dans Neustadt Ostra, le lieu étant devenu une cité et une paroisse.[1] » Il est inutile de multiplier les exemples : un tel discours est tenu à chaque fois que l'électeur soutient l'Église luthérienne, nonobstant son indifférence religieuse. En contribuant à l'édification d'une ville sainte, les Wettin peuvent ainsi se glorifier de s'être montrés utiles au Salut de leurs sujets. Un tel phénomène est beaucoup moins marqué chez Frédéric-Auguste II, avant tout parce que l'essentiel de la construction religieuse luthérienne est commencé avant son avènement.

Il nous semble que nous touchons ici à la clé de l'apaisement des tensions confessionnelles. Dans un premier temps, la conversion d'Auguste le Fort au catholicisme, la restauration de l'Église catholique en Saxe, la conversion de Frédéric-Auguste (II) et l'arrivée de Marie-Josèphe de Habsbourg effraie le Magistrat qui craint une reconquête catholique dynamique, voire musclée, ce qui l'incite d'autant plus à mettre en valeur son indéfectible identité luthérienne. Or, après l'apogée des tensions dans les années 1720, les bourgeois de Dresde semblent comprendre non seulement que la royauté saxonne de Pologne leur apporte la prospérité, mais aussi que la position de l'Église luthérienne de Saxe reste inentamée. Cela est directement lié à la façon dont Frédéric-Auguste II, Marie-Josèphe et les jésuites de Dresde envisagent la reconquête catholique : il n'est pas question de contraindre par la force, mais il s'agit de convaincre de la vérité et de la beauté de l'Église romaine. Chez les luthériens, le Magistrat exerce certes une vigilance attentive, mais comme il n'y a pas de reconquête catholique en bonne et due forme et que le souverain n'est en rien un obstacle à la vitalité de l'Église luthérienne, la tension retombe, au point que l'on peut être frappé de ce que la construction de l'église catholique de cour ne suscite à notre connaissance aucune réaction de la part du Magistrat ou des pasteurs. Le résultat en est bien connu, c'est le célèbre panorama que Bellotto peint depuis la rive gauche de l'Elbe[2] : au début des années 1750, l'église Notre-Dame et l'église catholique de cour sont le signe de la double sainteté de Dresde, à la fois catholique et luthérienne. Les deux Églises sont rivales, mais pour le Magistrat comme pour la dynastie, Dresde est une ville sainte, une nouvelle Jérusalem ou une nouvelle Rome chrétienne. La proclamation de cette double gloire céleste de la ville permet en même temps

[1] *Ibidem*, f°2v°. À l'avers : « *Providentia Dei Clementia Augusti* ». Au revers : « *In Divini Nominis Gloriam & Æternam animarum Salutem sub Auspicio & tutela Serenissimi ac Potentissimi Sarmatorum Regis Principis Electoris Saxoniae Friderici Augusti Pater Patriae, pii, felicis Templum novum in Novo Ostranorum Vico Civitatis & Parochiae jure donato exstrui coeptum.* »
[2] Bernardo BELLOTTO, Gemälde Galerie Alte Meister 606.

d'affirmer que l'électeur remplit ses devoirs religieux vis-à-vis de ses sujets et vis-à-vis de lui-même.

C- Dignité de la ville, dignité de la dynastie

1) Le roi glorifié par le Magistrat

L'on peut donc être frappé par le jeu de correspondances qui relient la gloire de Dresde à la gloire des Wettin. Ce ne sont pas seulement les bâtiments ou les projets dynastiques qui fondent la célébrité des Wettin, mais c'est bien toute la ville, y compris dans ses aspects les plus éloignés de la dynastie, son passé autonome, ses privilèges communaux, sa foi luthérienne. Que les bourgeois soient attentifs à affirmer leur identité politique et religieuse est une évidence, mais l'on ne doit pas en déduire que la dynastie cherche à brimer celle-ci, ou même à la minimiser. Les faits et les discours prouvent exactement le contraire : l'ascension des Wettin et l'expression de leur identité n'entraînent en aucune manière l'abaissement du Magistrat. Leur attitude à l'égard de l'Église luthérienne de Dresde en est un signe, mais c'est loin d'être le seul. Du point de vue du discours tenu sur la ville, ce fait est très net dans l'ensemble des panoramas de Bellotto, dont nous avons vu à quel point ils mettent en valeur l'identité communale de Dresde, avec la représentation des trois marchés de la ville, des deux hôtels de ville et des églises luthériennes. Dans cette série, toute la ville-résidence sert à la glorification du roi, non seulement les bâtiments dynastiques, mais aussi ceux du Magistrat et des bourgeois. Cela est évidemment favorisé par l'imbrication spatiale des uns et des autres. Il n'y a pas d'un côté la résidence au sens strict qui, comme lieu de la cour, sert à la représentation du prince, et de l'autre la ville des bourgeois qui chercherait tant bien que mal à échapper à la diminution inexorable causée par l'hégémonie de la cour : dans le cas de Dresde, nous sommes très loin des conclusions de la sociologie historique fondée sur les analyses de N. Elias. La réciproque est vraie et l'on ne peut pas attribuer à la bourgeoisie de Dresde l'attitude de refus du faste de la cour et de la dynastie qui serait celle de la bourgeoisie éclairée et révolutionnaire[1]. Les bourgeois de Dresde sont trop conscients de tout ce qu'ils doivent à la présence de la dynastie, de sa cour et de son administration pour s'en offusquer : c'est parce que Dresde est ville-résidence, avec toutes les conséquences que l'on a vues, qu'ils voient leurs affaires prospérer. Nous pouvons ainsi reprendre l'une des conclusions de la thèse de S. Hertzig : les bourgeois de Dresde se bâtissent des demeures aristocratiques, qui ressemblent

[1] Une fois encore, si l'on cessait d'identifier par idéologie la bourgeoisie du XVIII^e^ siècle avec la bourgeoisie libérale du XIX^e^ siècle, l'on pourrait enfin comprendre ce qu'était la première : cela impose naturellement de ne plus associer la bourgeoisie aux Lumières.

à des palais, parce qu'ils sont fiers de leur proximité à l'électeur qui leur apporte l'abondance et le prestige[1]. Bien loin de les diminuer, les Wettin leur permettent d'atteindre une position à laquelle ils n'auraient sans doute pas pu prétendre autrement.

Les bourgeois de Dresde font ainsi l'expérience que la reconstruction de Dresde comme ville royale ne signifie en rien leur anéantissement, mais qu'elle sert au contraire leur prestige. Ceci permet de comprendre l'évolution du conflit autour de la reconstruction de l'hôtel de ville de Neudresden. Le 3 novembre 1707, par l'intermédiaire du baron de Hoym, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de démolir leur ancien hôtel de ville et de s'installer dans la halle aux draps située sur le Nouveau Marché[2]. Il s'agit à la fois d'éliminer un vieil édifice et de libérer la place du Vieux Marché. Le Magistrat réagit avec vigueur parce qu'il craint de voir son importance sérieusement diminuée dans la ville-résidence. Au cours de la difficile négociation qui s'ensuit, il tente d'obtenir de se bâtir en compensation un hôtel de ville somptueux sur le Vieux Marché, en acquérant l'hôtel Pflug et en aménageant les rues de façon à ce qu'il reste un bâtiment isolé, accessible de tous les côtés. Voici de quelle manière le bourgmestre Dornblüth tente le 2 novembre 1708 de convaincre le baron de Hoym de ce qu'Auguste le Fort doit autoriser ce projet et apporter une aide financière : « Comme le Magistrat ne serait pas dans l'état de réaliser avec ses moyens un édifice aussi coûteux, nous espérons que Sa Majesté royale nous ferait la grâce de nous donner une aide substantielle, parce que ce serait tout de même sa maison communale et qu'elle serait un ornement pour sa résidence.[3] » Autrement dit, dans l'esprit du bourgmestre, il est évident qu'un hôtel de ville prestigieux contribue à la gloire de la ville-résidence, c'est-à-dire à celle du souverain. Puisque c'est toute la ville-résidence qui est résidence du souverain, l'hôtel de ville de Dresde peut être qualifié de « maison communale de l'électeur » et sa splendeur peut contribuer à la réputation du souverain. Pour le bourgmestre, il y a donc une parenté des bâtiments dynastiques et communaux de la ville-résidence : tous donnent à voir la magnificence du roi. L'argumentation de Dornblüth est inutile, non pas parce qu'Auguste le Fort n'accepte pas que la dignité de l'hôtel de ville exprime la gloire de la dynastie, mais parce qu'il veut que le Magistrat s'installe sur le Nouveau Marché[4]. Remarquons cependant qu'elle n'est pas très

[1] Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 2001, p.276. Le tort de S. Hertzig est toutefois d'avoir assimilé l'électeur à la cour et d'avoir négligé ce troisième élément essentiel à la prospérité de Dresde qu'est la présence de l'administration électorale.
[2] RA C XIII 7 f°2.
[3] *Ibidem*, f°88r° : « *Und weil der Rath aus seinen Mitteln ein solches kostbares Gebäude zu führen nicht vermögend were, So würden Ih[re] Königl[iche] Maj[estät] weil es doch Ihr Stadthauß were, und dero Residenz ein Ornament geben würde, verhoffentlich so gnädig seyn, uns etwas ergiebiges mit darzu geben lassen*. »
[4] Sur les enjeux urbanistiques de cette querelle, cf. chapitres V et VII.

différente de celle avancée par le Magistrat lorsqu'il sollicite en 1722 l'aide financière de l'électeur pour la reconstruction de l'église Notre-Dame.

Un esprit pragmatique pourrait faire remarquer que toute flatterie est bonne pour fléchir le souverain, mais il n'en reste pas moins que si le Magistrat emploie cet argument, c'est qu'il estime qu'il pourra être accepté par le souverain. Il doit être pris d'autant plus au sérieux qu'il correspond à ce que l'on voit dans les panoramas peints par Bellotto et à la façon dont agissent les électeurs au regard des bâtiments communaux. À la différence de son père qui ne cède jamais quant à l'hôtel de ville de Neudresden, Frédéric-Auguste II joue un rôle décisif dans la splendeur du nouvel édifice bâti de 1741 à 1745. C'est à son initiative que la façade principale est placée sur le Vieux Marché (et non sur la Scheffelgasse)[1]. C'est également lui qui, au début de l'année 1741, est à l'origine de cet ordre donné au Magistrat par le gouverneur, le comte Rutowski : « Sa Majesté Royale a maintenant approuvé très gracieusement la construction projetée de l'hôtel de ville en fonction des plans ci-joints et signés de sa haute main elle-même, de telle sorte que selon ce qui est indiqué sur le plan n°5, les frontons et fenêtres soient quelque peu modifiés et qu'une tourelle soit placée au milieu du toit, afin de gagner en dignité [...][2] ». C'est donc le souverain qui embellit le projet du futur hôtel de ville, qui est pourtant d'abord destiné à montrer l'autonomie communale de la ville-résidence. À cette fin, il fait modifier la décoration de la façade et surtout, il demande que soit ajoutée une tourelle, inscrivant ainsi l'hôtel de ville de Dresde dans la tradition séculaire qui veut que de tels édifices soient rehaussés d'une tourelle. Le bâtiment doit donc répondre à la dignité qui est la sienne et il n'est pas question de le dissimuler au milieu de demeures privées.

La gloire du roi ne passe donc pas par la négation de l'autonomie communale, mais bien par sa mise en valeur. Cela est vrai de l'hôtel de ville de Neudresden, mais aussi de celui de Nesutadt, dont la reconstruction est ordonnée par Auguste le Fort en 1731 et finalement achevée en 1754, ou encore des projets jamais réalisés de transformation de la halle aux draps. Un tel respect de l'identité communale de Dresde a sans doute une signification politique, si l'on songe que la ville-résidence est un miroir du prince, c'est-à-dire qu'elle présente à l'échelle d'une ville ce qu'est, ou du moins ce que prétend être, le gouvernement de la Saxe électorale et de la Pologne par les Wettin. Par leur splendeur et leur programme iconographique, le jardin du Zwinger, le Palais Japonais et l'ensemble des édifices baroques de la ville montrent que le

[1] RA C XIII 18 f°16r°.

[2] *Ibidem*, f°85r° : « *Nachdem nunmehro Ihro Königl[iche] Maj[estä]t den vorhabenden Rathhaußbau nach denen hierbey wieder zurück folgenden und mit eigener Hoher Hand unterzeichneten Rissen, allergnädigst approbiret, dergestallt daß nach Anzeige des Risses sub Nr. 5 zu Beförderung der Zierde die Frontons und Fenster einigermaßen geändert und über diß in der Mitte des Daches ein kleines Thürmichen angebracht* [...] ».

règne des Wettin est marqué par l'abondance de toute chose et par la prospérité des sujets. Les églises, qu'elles soient catholiques ou luthériennes, affichent que le prince recherche la gloire céleste et qu'il est utile au Salut de ses sujets. Enfin, les bâtiments communaux sont le signe de ce que les Wettin ne sont pas des despotes, mais qu'ils gouvernent en respectant la tradition politique et juridique léguée par le passé, qu'ils s'inscrivent dans une continuité historique qu'ils rejettent d'autant moins qu'elle leur est un argument supplémentaire de gloire.

2) Dresde, écrin d'un roi

La conjonction des correspondances entre l'identité de la dynastie et celle de la ville-résidence, y compris dans ses aspects communaux ou bourgeois, montre que celle-ci est tout entière le miroir de celle-là. Mais elle est davantage qu'un simple reflet, ce que montre bien le mot constamment utilisé pour justifier la splendeur des nouveaux bâtiments, *Zierde*. Dans leur dictionnaire, les frères Grimm font de ce mot la traduction allemande du latin *ornatus* ou *decus*. Ils lui attribuent deux sens principaux, l'un concret et l'autre abstrait : dans le premier cas, *Zierde* désigne tout objet servant d'ornement ; dans le second, le mot renvoie à l'idée de magnificence ou de gloire (*Pracht, Herrlichkeit*). En français, le terme « parure » est sans doute celui qui le traduit le mieux, dans la mesure où l'on entend par là un ornement qui met en valeur, sans pour autant choquer la bienséance. Dans les sources que nous avons examinées, ce terme apparaît dans presque toutes les transformations de la ville, les bâtiments dynastiques, mais aussi les églises luthériennes, les hôtels de ville, la halle aux draps, ou encore les bâtiments privés (les palais de la noblesse, les maisons, la construction en pierre), sans oublier tout ce qui n'est pas bâti, le pont, les places, les rues (par leur propreté individuelle et par l'harmonie de leur ordonnancement). Tout cela est pour Dresde une parure. Il faut bien remarquer que pour qualifier ces embellissements, les contemporains du XVIII^{e} siècle n'ont pas eu recours au vocabulaire de la beauté ou de la grâce. Cela veut dire que, dans leur esprit, les transformations de Dresde ne sont pas seulement d'ordre esthétique, mais qu'elles sont plus profondes, qu'elles renvoient à une éthique. L'on doit également prêter attention au fait que c'est le terme *Zierde* qui est employé, et non ceux, pourtant proches et plus abstraits, de *Pracht* et de *Herrlichkeit*. Cela vient de ce que le faste et la gloire indiqués par ces deux derniers mots peuvent être pris en mauvaise part, alors que, d'après les frères Grimm, le mot *Zierde* est très rarement employé dans un sens péjoratif, à l'exemple du latin *decus*. La magnificence de Dresde n'est donc pas un clinquant condamnable ou ridicule, mais elle est le signe de la gloire d'une ville qui a revêtu à juste titre une splendide parure.

Autrement dit, tous les embellissements réalisés par les Wettin, mais aussi par le Magistrat, les nobles et les bourgeois, contribuent à faire de Dresde une ville très précieuse, tel un bijou brillant de mille feux. Ce sont là des métaphores employées par C. C. Schramm dans son encyclopédie des destinations de voyage. Après avoir qualifié Dresde de « joyau le plus inestimable de l'Allemagne », il écrit : « Cette pierre précieuse est entourée des plus beaux ouvrages plaisants de la nature et de l'art, qui en sont les très magnifiques joyaux et qui affichent aux yeux du monde entier que Dresde est l'unique lieu où les dieux de la terre peuvent trouver leur place.[1] » Par-delà leur exagération manifeste, ces propos sont néanmoins instructifs, en ce qu'ils renvoient au sens concret du mot *Zierde* et qu'ils en indiquent en même temps le destinataire. Les dieux de la terre sont les souverains, ceux qui ont été placés à part pour gouverner les hommes[2]. La magnificence de Dresde en fait donc une ville tout entière destinée à être le lieu de séjour d'un souverain : la dignité de la ville-résidence est en adéquation avec celle du prince qui l'habite. L'allusion aux pierres précieuses permet de dire que dans l'esprit de C. C. Schramm comme dans celui de ses contemporains, Dresde est la parure de l'électeur de Saxe et roi de Pologne, de la même manière que le collier de la Toison d'or est la parure des chevaliers de cet ordre. Sa magnificence est à la mesure de celle des Wettin, elle en dit les qualités et l'identité, ce qui fait d'elle l'écrin précieux qui ne peut accueillir qu'un seul joyau, la dynastie de Saxe. Si l'on prend en compte non seulement la splendeur temporelle, mais aussi la sainteté des Wettin, la *Dresda sancta*, à la fois luthérienne et catholique, est le reliquaire d'une dynastie à la fois pieuse et soucieuse du Salut de ses sujets.

Or, nonobstant l'absence d'union réelle entre la Saxe et la Pologne, l'électeur de Saxe est de dignité royale, non en seulement dans la République des deux Nations, mais aussi dans ses États patrimoniaux, alors que ceux-ci ne sont pas un royaume, mais un électorat et deux margraviats. Parce que Dresde est la ville-résidence des Wettin albertins, elle n'est pas uniquement la capitale de la Saxe électorale, elle est aussi le lieu de séjour ordinaire d'un roi. En raison de cette adéquation essentielle de la ville-résidence au souverain qui l'habite, en raison également de ce jeu de correspondances entre la qualité de la ville et celle du souverain, la ville de Dresde est tout entière une ville royale. C'est ce que dit l'historiographe d'Auguste

[1] Carl Christian SCHRAMM, *op. cit.*, p.350-351 : « *das unschätzbarstes Kleinod Deutschlandes* » et « *Es umgeben diesen kostbaren Stein die schönsten Vergnügungs-Wercke der Natur und Kunst, als deren herrlichste Jubelen, und stellen aller Welt den Satz unter die Augen, daß nur Dreßden allein derjenige Ort sey, wo irdische Götter ihren Platz finden können.* »

[2] Cf. Kerstin HELDT, *op. cit.*, p.169. L'expression vient de Ps. 82,1.

le Fort, Johann Conrad Knauth, dans son poème ouvrant la brochure qu'il publie à l'occasion de la démolition de l'ancien hôtel de ville :

> « Dresde, ville royale, à l'occasion de l'amélioration de ton hôtel de ville, qu'avec l'ancienne année disparaisse l'ancien édifice ! Ton grand Frédéric, que l'on nomme Auguste, et dont le monde entier connaît déjà l'éminent courage, laissera briller également en ce lieu sa faveur de roi et comblera avec magnificence ton hôtel de ville.
> Resplendis donc comme Amsterdam et son hôtel de ville, ce n'est qu'un peuple de négoce qui l'a entrepris. Toi, tu es la ville royale que le sang de Widukind a élue pour résidence depuis tant de siècles, dans le charme des très beaux champs et dans le flot du noble courant de l'Elbe, ce sont maintenant aussi des couronnes qui te sont comptées.[1] »

À la différence d'Amsterdam qui est la capitale d'une République de négociants, Dresde est la ville-résidence d'une dynastie devenue royale, telle est la source principale de sa splendeur. Knauth montre bien comment la dignité de la dynastie rejaillit sur la ville dans son ensemble. Dresde tire sa gloire du fait qu'elle est le lieu de séjour d'un roi et, en retour, elle doit faire preuve d'une magnificence royale qui montre au mieux la qualité du chef des Wettin albertins.

Ainsi, la ville-résidence dit la gloire de la dynastie, non seulement par les bâtiments royaux et par le faste des cérémonies dynastiques, mais aussi par la splendeur des bâtiments communaux ou privés, par l'ordonnancement et la propreté des rues. Bref, c'est la ville tout entière qui est royale : les transformations du bâti, l'urbanisme des Wettin et le discours tenu à leur encontre le montrent amplement. Par un jeu de correspondances entre la ville-résidence et la dynastie, les qualités de la première sont le reflet de celles de la seconde, en particulier son ancienneté, sa magnificence et sa piété. Voilà pourquoi les Wettin encouragent la splendeur des édifices privés ou communaux. Les bourgeois de Dresde et la noblesse occupant les hautes charges de l'État s'y opposent d'autant moins qu'eux-mêmes se glorifient de leur proximité à l'électeur de Saxe devenu roi de Pologne. La gloire de la dynastie se reflète ainsi dans sa ville-résidence qui devient un miroir du prince, dans lequel trois qualités sont déclinées : la légitimité conférée par un passé d'autant plus prestigieux qu'il est ancien et

[1] Johann Conrad KNAUTH, *op. cit.*, f°1v° : « *Als DRESDEN, Königs-Stadt, / Dein Rath-Hauß besser sehen. / Las mit dem alten Jahr' den alten Bau zergehen! / Dein grosser Friederich den man Augustum nenn't / Und Dessen hohen Muth die gantze Welt schon kennt, wird seine Königs-Huld auch hierbey lassen blicken, und deinen Raths-Pallast magnificè beglücken. / Las gleich dort Amsterdam mit seinem Stadt-Huyß prangen. / Es hats doch nur ein Volck von Handlung angefangen / Du bist die Königs-Stadt die WITTEKINDI Blut in schönster Anmuths-Fluhr und edlen Elb-Strohms-Fluth schon so viel hundert Jahr zur Residentz erwehlet drümb man dich auch nunmehr den Cronen bergezehlet*. »

continu, la capacité présente à faire régner l'abondance, la piété, qui est à la fois source de bienfaits temporels et promesse d'une gloire céleste à venir. En retour, la splendeur dont se pare la ville fait d'elle l'écrin destiné à accueillir le joyau le plus précieux de la Saxe, le chef de la maison des Wettin albertins, électeur de Saxe et roi de Pologne.

Conclusion

Pour conclure, revenons aux trois questions posées au début de ce travail : s'il y a un lien entre l'ascension des Wettin et la transformation de Dresde, quelle en est la nature ? quelle place accorder à la Saxe dans l'histoire européenne de la première moitié du XVIII^e^ siècle ? quel rôle l'électeur joue-t-il dans le devenir de sa ville-résidence ?

Tout d'abord, quoique négligés par l'historiographie et peu ou prou sortis de la mémoire européenne, les Wettin de l'époque augustéenne sont l'une des familles les plus puissantes d'Europe, aux côtés des Habsbourg, des Bourbons, des Wittelsbach ou des Hohenzollern. Cette famille tire sa force et son prestige de son ancienneté, qui est alors source de légitimité, de sa richesse venue des mines de Saxe, de sa fidélité au Saint-Empire et de son élection à la couronne de Pologne, qui lui permet de régner sur un immense État, de mener une politique d'ampleur européenne et d'acquérir le titre royal. En réduisant l'histoire du Saint-Empire au dualisme austro-prussien qui est incontestablement une tendance décisive de l'histoire allemande des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, l'on oublie qu'avant la conquête de la Silésie par Frédéric II de Prusse, la Saxe électorale est aussi, voire davantage, puissante que l'électorat de Brandebourg et l'on s'interdit de comprendre la réalité de l'histoire européenne de la première moitié du XVIII^e^ siècle : vers 1740, nul ne pouvait prédire la médiocrité que l'État saxon a connue après la guerre de Sept Ans et durant tout le XIX^e^ siècle. Jusqu'en 1756, les Wettin sont un acteur important de l'histoire du Saint-Empire et de l'Europe centrale et septentrionale, résultat d'un événement décisif de l'été 1697 : la conversion d'Auguste le Fort au catholicisme et son élection à la couronne de Pologne. Avec la conversion de son fils Frédéric-Auguste II en 1712 et son élection comme roi de Pologne en 1733, les Wettin sont désormais une dynastie catholique et royale, ce qui leur permet de jouer un rôle sans précédent dans l'histoire européenne. L'événement de 1697 est le fondement d'une ascension qui se poursuit durant un demi-siècle. Loin d'être une erreur regrettable d'un prince fantasque et de son fils, la royauté des Wettin en Pologne et leur identité catholique leur ouvrent de vastes perspectives : la participation à tous les conflits de l'Europe centrale et septentrionale, la conclusion d'alliances matrimoniales prestigieuses avec les Habsbourg, les Bourbons et les Wittelsbach, l'entrée dans l'Église d'Empire. À terme, ils peuvent espérer la constitution d'un empire en Europe centrale ou orientale, voire acquérir la dignité suprême, le titre impérial dans le seul véritable empire, le Saint Empire Romain. De la sorte, les Wettin de la première moitié du XVIII^e^ siècle sont très proches des Habsbourg et des Wittelsbach : qu'ils aient en définitive échoué n'y

change rien. L'ascension des Wettin albertins dans la première moitié du XVIII^e^ siècle doit donc être considérée avec sérieux, sans céder à la tentation de l'histoire régressive qui conduit à mettre en valeur le Brandebourg et la Prusse des Hohenzollern.

C'est à partir de là que nous pouvons comprendre quel lien il y a entre l'histoire de cette dynastie et celle de sa ville-résidence. L'évolution de l'identité dynastique a en effet des résonances considérables dans la ville de Dresde. Cela vient d'abord de ce que les Wettin y sont un commanditaire important. Par leur activité bâtisseuse, ils donnent à voir leur dignité royale et leur piété catholique, d'où la rénovation du château, la construction du palais du Taschenberg, l'édification des pavillons et galeries du Zwinger, l'agrandissement du Palais Japonais conçu comme palais de porcelaine, l'érection de l'église catholique de cour, sans oublier tous les autres chantiers plus mineurs qu'ils entreprennent également dans leur ville-résidence. Les fêtes somptueuses qu'ils organisent, notamment lors de la réception de souverains étrangers ou à l'occasion des mariages dynastiques, et leur politique culturelle contribuent aussi à transformer le visage de Dresde. Par les bâtiments et les collections des Wettin, la ville-résidence montre véritablement l'identité catholique et royale ainsi que la splendeur de la dynastie. En la matière, trois éléments sont décisifs. Il s'agit tout d'abord de l'insistance sur le passé prestigieux, voire héroïque des Wettin, comme l'attestent certains programmes iconographiques et la conservation du château de résidence dans ses murs des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Auguste le Fort et son fils se réclament d'un triple passé, mythologique (la figure d'Hercule), ancien (le rôle de Widukind, comme fondateur de la famille) et moderne (l'acquisition de la dignité électorale par le duc Maurice en 1547). Le prestige du passé trouve son prolongement dans la splendeur et l'abondance du présent – c'est là le deuxième aspect de l'identité des Wettin. La royauté saxonne de Pologne est présentée comme le retour de l'Âge d'or, grâce au bon gouvernement d'Auguste le Fort : les pavillons et galeries du Zwinger sont le signe du printemps perpétuel qui règne à Dresde ; le Palais Japonais est voué à la célébration de la prouesse technologique, commerciale et esthétique qu'est la manufacture de porcelaine de Meissen ; les multiples collections des Wettin et la qualité de la musique dont ils sont les mécènes contribuent au rayonnement culturel et artistique de la ville-résidence, autre facette du règne de l'abondance. Ce faisant, les Wettin annoncent de façon prophétique qu'ils se soucient de leur devoir d'électeurs et de rois : ils ont à cœur la prospérité matérielle de leurs sujets. La piété catholique est le troisième aspect de l'identité dynastique. Auguste le Fort ne la met guère en valeur, car sa conversion obéit d'abord à des motivations politiques. En revanche, Frédéric-Auguste II et Marie-Josèphe de Habsbourg sont habités d'une foi sincère qui les pousse à bien davantage développer cet aspect qui est essentiel à l'identité d'un

prince chrétien. Soucieux du Salut de leurs sujets, ils jouent un rôle considérable dans la restauration de l'Église catholique en Saxe et font de Dresde une capitale catholique, lieu de prière et de charité. L'église catholique de cour en est un signe éclatant : par ses nombreuses statues de saints, elle signifie l'invocation des intercesseurs sur la dynastie des Wettin et sur la ville-résidence. Elle est à la fois glorification de Dieu, demande de protection et espérance de félicité éternelle. Grâce à l'investissement des Wettin, la ville-résidence devient une ville royale.

Le phénomène est toutefois bien plus large. Jamais la ville de Dresde n'aurait été à ce point transformée, n'était la participation d'un grand nombre de commanditaires non dynastiques, que ce soit le Magistrat de cette ville dotée du privilège de l'autonomie communale, les bourgeois de Dresde (au sens juridique du terme) ou les nobles inscrits dans la hiérarchie politique et militaire de l'électorat. Tous contribuent à la rénovation du bâti et à la splendeur de la ville-résidence, à condition d'être capables de mobiliser les ressources nécessaires. Les Wettin exercent certes une influence sur la fièvre bâtisseuse qui caractérise Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, soit en recourant à l'obéissance qui leur est due en tant que seigneurs du pays, soit en accordant d'importants privilèges fiscaux incitant à entreprendre une construction. Mais il n'en reste pas moins que c'est librement que la plupart des commanditaires non dynastiques suivent la fièvre bâtisseuse de la dynastie. Le mécanisme est aisé à comprendre pour les palais de la noblesse. Les nobles qui jouissent de la faveur de l'électeur, qui détiennent des charges importantes et qui en tirent des revenus parfois considérables, se font bâtir de somptueuses demeures en signe de leur haute position politique et sociale : c'est notamment le cas des comtes de Flemming et de Brühl. Ce phénomène peut être étendu à l'ensemble des commanditaires privés qui, chacun à leur niveau, bénéficient des retombées de la faveur de l'électeur, notamment par les terrains concédés gratuitement et les exonérations fiscales accordées à ceux qui construisent dans Neustadt ou dans Friedrichstadt.

Les Wettin leur donnent d'autant plus les moyens de bâtir qu'ils sont généralement à la source de leur prospérité. L'enrichissement de la ville-résidence et de ses habitants se fait pour une bonne part grâce aux retombées directes ou indirectes de la présence de l'électeur, de sa cour et de son administration. Nous touchons ici à quelque chose d'essentiel pour la compréhension de l'histoire de la ville-résidence. L'ascension dynastique des Wettin favorise la centralité politique et administrative de Dresde, c'est-à-dire l'activité de tous ceux qui travaillent dans l'administration de l'électorat. Par ricochet, elle est un facteur incontestable de la prospérité des habitants de Dresde, à tous les niveaux de la société : les bourgeois qui vivent du commerce ou de la rente locative, les artisans de la bouche, du textile et du bâtiment,

les domestiques et journaliers. Pour n'être pas tout entière dirigée par l'électeur, l'activité économique de Dresde dépend de lui dans une large mesure. La présence et l'essor des Wettin, le développement de leur cour et de leur administration sont à la base de la prospérité de la ville-résidence, non seulement de la noblesse, mais aussi des bourgeois et des couches les plus humbles de la société. Le signe le plus évident en est l'importance des mouvements migratoires qui convergent vers Dresde : la population de cette ville triple en un demi-siècle, avec toutes les conséquences que cela implique en matière d'occupation du sol, de spéculation foncière, mais aussi d'approvisionnement et de développement du commerce. Grâce à cette prospérité, la transformation de la ville-résidence n'est pas seulement le fait de l'électeur ou de sa cour, elle est bien plus largement celui de tous ses habitants.

C'est pour cette raison qu'il est faux de considérer la cour et la ville des bourgeois comme deux mondes étanches : la réalité spatiale et économique est bien au contraire faite d'interdépendances et d'une prospérité générale qui est le fruit d'une histoire commune. Nous ne pouvons donc pas reprendre les conclusions des historiens qui estiment conformes à la réalité les modèles fondés exclusivement sur les analyses sociohistoriques de N. Elias. Dresde n'est pas seulement une cour, lieu de distinction des courtisans face au reste de la société. Elle n'est pas non plus l'annexe urbaine d'une cour, mais elle est une vraie ville, dont la première fonction est de servir de résidence à l'électeur, à sa cour et à son administration. Si l'on ne voit en Dresde que le développement de la cour des Wettin, l'on fait fi de la réalité spatiale, institutionnelle, économique, sociale et culturelle et l'on fait comme si ce n'était pas une ville. Voilà pourquoi nous estimons que c'est à tort que l'historiographie qualifie Dresde de 'ville de cour'. Il nous semble largement préférable de revenir au terme employé dans les sources, 'ville-résidence', lequel traduit très bien la réalité de cette ville. Celui-ci désigne le statut propre de Dresde, à l'instar de Vienne pour les Habsbourg ou de Munich pour les Witteslbach de Bavière. La ville-résidence est le lieu ordinaire de séjour du prince, ce qui fait d'elle la capitale politique et administrative de l'État sur lequel il règne. Les retombées de ce statut sont nombreuses, non seulement économiques, mais aussi culturelles, par le biais du mécénat du prince, et religieuses, avec la construction d'une capitale catholique en pays luthérien. Toutefois, les deux termes de l'apposition 'ville-résidence' sont aussi importants l'un que l'autre : la ville-résidence est certes la résidence du prince, et avec lui, de son entourage, que l'on appelle la cour ; mais elle est également une vraie ville, c'est-à-dire non seulement une concentration de population, mais aussi un espace ceint de remparts et le lieu d'exercice des privilèges juridiques et économiques des bourgeois.

Si l'on néglige ces derniers et leur représentant, le Magistrat, l'on s'interdit de comprendre les destinées de Dresde dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Cela impose toutefois d'opérer avec une grande rigueur intellectuelle dans l'emploi du terme 'bourgeois', ce que ne fait généralement pas l'historiographie : avant d'avoir prouvé que les différents sens de ce mot recouvrent exactement la même réalité humaine, la logique interdit de bâtir des raisonnements qui annihilent ces différences ou qui font comme s'il était évident que l'on puisse passer mécaniquement d'un sens à l'autre de ce mot. Le plus simple consiste à revenir au sens juridique du terme 'bourgeois' qui, dans les sources, est de loin le plus courant. Par ailleurs, si l'on veut comprendre la réalité urbaine de Dresde au XVIII^e^ siècle, il n'est intellectuellement pas admissible de postuler l'insignifiance des bourgeois des villes-résidences à l'heure de l'absolutisme et de la domination socioculturelle de la cour, puis de s'autoriser de cet axiome pour ne pas les étudier. Toutes les villes-résidences et, au premier chef, les plus importantes d'entre elles, Vienne, Berlin, Munich et Dresde, sont pourvus d'un Magistrat bien présent et tout à fait actif. Ces villes ne sont pas seulement des cours, mais elles sont d'abord de véritables villes, et nous devons les étudier comme telles.

À Dresde, la bourgeoisie est loin d'être anéantie par l'électeur, sa cour ou son administration. Bien au contraire, les fruits de leur présence et de l'ascension dynastique sont incontestables. Les bourgeois de Dresde s'enrichissent grâce à la proximité des Wettin, ils en tirent également une fierté bien exprimée dans leur façon de bâtir leurs demeures. Le Magistrat est un acteur institutionnel important, puisqu'il détient la juridiction immédiate sur la plus grande partie de l'espace urbain. Dans Neudresden, Neustadt et la plupart des faubourgs, l'électeur doit obtenir le consentement ou l'obéissance des bourgmestres et des sénateurs de la ville-résidence : l'étude des transformations de Dresde met ainsi en jeu la question des relations entre les pouvoirs communaux et électoraux, comme le montrent bien les conflits autour des aménagements du Vieux Marché, du Nouveau Marché et de l'ensemble de Neustadt. L'identité communale est donc une réalité de la ville-résidence que l'on se gardera de sous-estimer. Toutefois, celle-ci connaît un mode spécifique d'expression, en raison du contexte particulier créé par la conversion des Wettin au catholicisme. Après avoir vainement tenté de résister à la démolition de l'hôtel de ville de Neudresden en 1707, le Magistrat ne se soucie pas de se bâtir un nouvel hôtel de ville digne de sa fierté et de sa proximité à l'électeur. En revanche, il met tout en œuvre pour montrer que la commune de Dresde est d'abord luthérienne et que le catholicisme y est comme un corps étranger. C'est pourquoi il fait de la ville-résidence une capitale luthérienne, en s'appuyant sur le pasteur Löscher, en entreprenant une construction splendide, l'église Notre-Dame, et en multipliant

les édifices religieux et les institutions charitables dans Dresde. Le Magistrat contribue ainsi à façonner le visage de la ville-résidence en se faisant coûte que coûte le garant de l'Église luthérienne. Dresde est le lieu d'expression non seulement de l'identité catholique et royale de la dynastie, mais aussi de l'identité communale et luthérienne des bourgeois de cette ville.

L'existence et l'importance de l'identité communale aux côtés de la cour de l'électeur n'est nullement contradictoire avec l'unité fondamentale de la ville-résidence. Ceci est tout d'abord vrai au niveau spatial, où les différentes juridictions ne sont guère perceptibles au regard non prévenu, dans la mesure où l'unité topographique de la ville est à peu près incontestable. Et surtout, c'est l'ensemble de l'espace urbain qui est aménagé par les Wettin, lesquels ne s'intéressent pas seulement à leurs bâtiments propres, mais bien à la totalité de la ville-résidence. Pour ce faire, ils s'appuient sur deux institutions qui transgressent les frontières juridictionnelles : d'une part, le Gouvernement qui, en raison de sa responsabilité quant à la sécurité de la place forte de Dresde, dispose de compétences élargies en matière de police urbaine ; d'autre part, l'administration électorale des bâtiments, et notamment sa subdivision civile qu'est la surintendance des bâtiments, qui peut intervenir sur tous les travaux, qu'ils soient publics ou privés. La ville est ainsi soumise à un règlement d'urbanisme, dont la première rédaction, en 1720, concerne uniquement Neudresden et qui est étendu aux faubourgs en 1736, avant d'être compilé dans un unique texte réglementaire en 1747. Même si les Wettin ne créent pas de ville *ex nihilo* à l'instar de Karlsruhe, ils accomplissent une œuvre urbanistique considérable. Celle-ci consiste tout d'abord à faire de Dresde une ville propre, sûre et agréable, tel le *locus amoenus* dont le Zwinger est pour ainsi dire l'image réduite. La mort et la pestilence n'y ont plus leur place : les cimetières sont déplacés dans les faubourgs, les rues sont pavées, les caniveaux couverts et un ramassage des ordures mis en place, ce qui rend la ville bien plus saine que par le passé. Les dangers traditionnels sont également écartés, l'incendie grâce à la généralisation de la construction en pierre, la criminalité grâce à l'introduction de l'éclairage nocturne. Enfin, la ville cesse de se replier à l'intérieur de ses remparts, au moins à partir du règne de Frédéric-Auguste II. L'électeur considère (à tort) sa diplomatie comme suffisamment forte pour qu'il ne semble plus nécessaire de défendre coûte que coûte la qualité des fortifications de la ville-résidence : l'ensemble des remparts de Neudresden devient une succession de jardins aristocratiques, dont la Terrasse Brühl, pour exceptionnelle qu'elle soit, n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Toutefois, l'urbanisme des Wettin va au-delà de cet assainissement et de cet embellissement de leur ville-résidence. Celui-ci obéit en effet à une direction remarquable. Il s'agit de créer une ville royale en adéquation avec le gouvernement et la dignité des Wettin.

Cela signifie tout d'abord qu'il est hors de question d'anéantir la ville des bourgeois et l'expression de l'identité communale. Ainsi, Auguste le Fort et son fils soutiennent les projets somptueux du Magistrat pour l'église Notre-Dame et sont à l'initiative de la reconstruction des deux hôtels de ville de Dresde sous la forme d'édifices splendides. Dans le même temps, ils transforment leur ville-résidence en une ville proprement royale, pourvue d'un axe triomphal qui conduit de la *Schwarze Tor* au château en passant par la Hauptstraße, le marché de Neustadt orné de la statue équestre d'Auguste le Fort, le pont sur l'Elbe et l'église catholique de cour. Enfin, ils inscrivent la splendeur présente dans la continuité historique, en conservant à dessein des témoignages du passé. Ces trois aspects sont d'autant plus importants qu'ils caractérisent précisément la série des panoramas de Bellotto, qui répondent à une commande royale.

Nous voyons ici que l'investissement des Wettin dans Dresde ne concerne pas seulement les bâtiments dynastiques et leur cour. Le lien entre l'ascension dynastique et les transformations de Dresde n'est pas seulement le résultat de la prospérité engendrée par la première et des nombreuses possibilités offertes dans la ville. Par-delà ces deux phénomènes, il y a bel et bien un investissement des Wettin dans la totalité de leur ville-résidence. Cela vient de la double caractéristique de Dresde qui est à la fois ville et résidence, sans que l'on puisse séparer l'une et l'autre. Il n'y a pas d'un côté la ville et de l'autre, la résidence, mais c'est toute la ville, y compris l'espace de l'autonomie communale, qui est résidence de l'électeur. L'on peut ainsi observer un triple jeu de correspondances entre l'identité communale et l'identité dynastique : à l'ancienneté de la dynastie correspond celle de la ville ; à la splendeur présente de la dynastie correspond celle de la ville ; à la piété de la dynastie correspond celle de la ville. L'on peut alors dire que la ville-résidence est un miroir de l'identité dynastique, qui reflète quatre aspects importants du gouvernement des Wettin : leur capacité à organiser ce qui, sans eux, ne seraient qu'un vaste chaos ; leur respect de la tradition léguée par le passé et des institutions en place ; leur capacité à faire régner l'abondance ; leur espérance dans la promesse faite par Dieu de la félicité éternelle à qui écoute Sa Parole et la met en pratique. La ville-résidence est un miroir du prince, dans le même sens où certains textes littéraires sont ainsi qualifiés : elle énumère les vertus pour lesquelles le prince peut être loué et elle invite ce dernier à se conformer aux devoirs qui lui sont propres. Cela est vrai non seulement des bâtiments dynastiques, mais bien de toute la ville, laquelle exprime dans son ensemble le bon gouvernement des Wettin, leur capacité à apporter la prospérité matérielle à leurs sujets et leur espérance du Salut, pour eux comme pour leurs sujets. C'est à la lumière de ce fait que nous pouvons comprendre le sens de l'embellissement urbain. Dans un système de correspondances

néoplatoniciennes, la vertu est belle tandis que le vice enlaidit : à la vertu intérieure du prince correspond la beauté bien visible de la ville-résidence.

Enfin, la ville-résidence n'est pas seulement le miroir du prince, car elle est par définition le lieu ordinaire de résidence du prince. La beauté de Dresde est destinée à accueillir l'électeur de Saxe et roi de Pologne, paré de toutes les vertus, ou dont on aimerait qu'il le fût. Le prince, surtout sacré roi, est le joyau du pays et la ville-résidence est l'écrin dans lequel il prend place. Voilà pourquoi à la splendeur de l'un doit correspondre la splendeur de l'autre, à la dignité de l'un, la dignité de l'autre. Or, le prince paré de toutes les vertus peut nourrir deux espoirs : accéder au rang impérial et obtenir la félicité éternelle. Cela est particulièrement vrai des Wettin qui sont attachés au Saint-Empire, qui reconnaissent la mystique impériale et qui, surtout sous le règne de Frédéric-Auguste II, développent une piété qui ne le cède en rien à celle des Habsbourg. Le prince pieux et glorieux peut sembler choisi par Dieu pour devenir empereur du Saint-Empire et pour rejoindre le cortège glorieux des saints. Or, la tradition européenne comporte une ville qui réunit sur elle les deux qualités de capitale impériale et de capitale sacrée : Rome. Il n'est alors pas étonnant de voir que l'unique modèle des Wettin dans la transformation de Dresde est Rome, capitale de l'empire romain et surtout capitale de la chrétienté latine. Les imitations de Paris et de Vienne ne sont en réalité que le renvoi à un modèle romain qui n'a rien perdu de sa prééminence dans l'Europe du XVIII^{e} siècle : tout comme Louis XIV cherche à montrer que Rome n'est plus à Rome, mais à Paris et à Versailles, tout comme Léopold I^{er} cherche à montrer que Rome revit dans Vienne, Auguste le Fort et Frédéric-Auguste II tentent de faire de Dresde la nouvelle Rome, capitale impériale, où les arts sont florissants et où l'on peut admirer un *compendium* de toutes les merveilles de la nature et de l'art, mais aussi capitale sacrée, à la fois catholique et luthérienne.

Nous comprenons ainsi le lien profond qui unit la dynastie à sa ville-résidence et les ressorts qui ont permis à la fois l'ascension de l'une et la transformation de l'autre. Cette histoire glorieuse s'arrête net à l'été 1756, lorsque Frédéric II décide de mettre un terme à la puissance et au prestige des Wettin sur la scène européenne. Le roi de Prusse rencontre un succès qui a dû dépasser ses espérances. La maison de Saxe ne s'est jamais véritablement remise de sa défaite dans la guerre de Sept Ans. La catastrophe est un véritable traumatisme pour la Saxe électorale : le premier résultat en est le rejet complet de la période augustéenne dès la régence du prince Xavier de 1763 à 1768. C'est le début d'un paradigme historiographique qui dure jusque dans les années 1990 et c'est la cause première de l'oubli dans lequel a sombré l'histoire de la Saxe de la première moitié du XVIII^{e} siècle et plus généralement, de la disparition des Wettin hors de la mémoire européenne. La catastrophe de

la guerre de Sept Ans atteint également Dresde, en raison du vandalisme de Frédéric II, qui 1détruit sciemment le Belvédère du comte de Brühl et qui tente, mais en vain, d'anéantir l'église Notre-Dame. La ville-résidence souffre en outre au plan économique : les opportunités n'y sont plus si nombreuses et la ville perd le tiers de sa population durant la guerre. Nonobstant ces difficultés passagères, les acquis de la période augustéenne sont nombreux, ce qui permet de mesurer l'importance de l'œuvre accomplie dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Tandis que les Wettin sont oubliés, la ville de Dresde reste intacte et ses bâtiments comme ses rues témoignent de la splendeur de cette période où l'ascension dynastique a permis la croissance et l'embellissement de la ville : jusqu'en 1945, l'on peut y admirer le château de résidence, les pavillons du Zwinger, le palais du Taschenberg, le Palais Japonais, l'église catholique de cour, l'église Notre-Dame, les deux hôtels de ville, la Hauptstraße, la Königsstraße, Friedrichstadt, la Terrasse Brühl et nombre d'édifices privés. En dépit des destructions de 1945 et de la reconstruction de Dresde comme ville socialiste, l'on perçoit encore bien tout ce que cette ville doit à la période augustéenne. Cela est également vrai au plan des structures. Sans être devenue la nouvelle Rome, Dresde acquiert durant la première moitié du XVIII^{e} siècle son statut de capitale culturelle et religieuse de dimension européenne : la ville brille toujours par ses musées et, dans la continuité de l'histoire de la restauration de l'Église romaine, elle est devenue le siège d'un évêché catholique. Autrement dit, l'occupation de Frédéric II et le développement ultérieur de l'histoire ont provoqué la dissociation de la ville-résidence et de la dynastie, au point que l'on se souvient de Dresde, mais pas des Wettin. Cela ne doit pourtant pas nous faire oublier la profonde unité qui est la leur au temps de la royauté saxonne de Pologne.

Index

Auguste le Fort 17, 19, 20-23, 25, 28, 30, 68, 78, 87-88, 97, 99-100, 106, 108-109, 111, 113, 115-116, 118, 122, 127-131, 133, 135-136, 140, 146-147, 149-151, 154-155, 156-157, 159-161, 163, 165, 167-168, 170, 177-179, 181, 185-186, 188, 190-192, 194, 196, 203-204, 206, 208, 212, 217-218, 220-223, 229, 231, 233-234, 240-243, 245-247, 250, 255, 260, 263, 265, 268, 271-277, 283-292, 295, 297, 299-301, 305-311, 313, 315-317, 318, 320-324, 326, 328-330, 332-333, 335, 337-341, 348-350, 354-358, 361, 364, 367, 369, 373-374, 378-379, 382, 385-386, 390, 393, 395-399, 403-404, 408, 416, 422, 426, 432-433, 435, 437, 441, 446-447, 450-451, 456-461, 463-464, 468, 474, 476, 479-480, 482-485, 493, 497, 508-509, 512, 516-517, 519-522, 524-527, 532-541, 544, 547, 550-553, 556, 563, 567, 569-573, 575-576, 579, 582-585, 588-589, 593, 611, 619, 622-623, 628-629, 635-636, 639-642, 645-646, 648-655, 659, 663-664, 666-667, 669-670, 671, 673-674, 677-680, 683, 706-708, 712-717, 728, 731, 735, 741-743, 746, 758, 760, 763, 766-767, 772-773, 777, 779, 782, 787, 794, 810, 815, 817, 820, 825, 827, 829, 831-835, 838-842, 844-847, 851, 856, 858-859, 861-868, 871, 873-875, 877-878, 881-882, 885, 888-889, 892, 902, 904, 908, 914, 919-920

Bähr (George) 79, 187, 197-200, 225-226, 228-230, 232, 234, 272-273, 336, 359-360, 374-375, 378-385, 387-389, 393, 397, 399-400, 404-405, 420, 423, 432, 434, 492, 634, 729-733, 760, 811

Bailli 92, 96, 115, 175, 182, 203-205, 212, 330, 348, 362, 371, 421, 468, 471, 543-545, 547, 549-551, 553, 557, 703, 725

Bâtiments administratifs

- chancellerie 63, 85, 90, 102, 107, 117, 164, 224, 242, 244, 295-296, 299-300, 330, 332, 335, 342, 568-569, 573-576, 581, 765, 768, 814
- halle aux draps 61, 73, 103, 114, 183, 185-186, 191, 197, 204, 334, 354-356, 358, 360-361, 363-373, 393, 396-397, 443, 521-525, 530, 537, 541, 753, 755, 762, 765, 808-809, 820, 907-909
- hôtel de ville 59, 111, 114, 181, 185-186, 188, 190-192, 272, 354-356, 358, 360-363, 367-373, 396, 402, 422, 516, 518, 520-524, 526, 528, 559, 620, 753, 765, 807, 820, 907-908, 911, 917
- hôtel des collèges électoraux 577
- hôtel des impôts 575, 576
- hôtel du bailliage 330
- hôtel du Gouvernement 115, 456, 755

Bâtiments dynastiques

- bâtiment des écuries 94, 294-297, 350, 364, 411, 522, 524, 541, 655, 742, 751, 795, 798, 808-809, 815, 817, 820, 832, 850, 866, 888
- château 149, 150-151, 154, 156, 158, 162, 241, 245, 247, 286, 295, 304, 309, 315-316, 318, 329, 344, 349, 446, 532, 536-537, 539, 559, 564-567, 569-570, 574, 580, 623-624, 640, 706-707, 751, 753, 764, 770, 780, 794, 796, 798, 861, 863-866, 914, 921
- église catholique de cour 32, 88, 156-157, 249, 296, 301, 303, 342-343, 345-346, 350, 406, 481, 496, 561, 642, 644-645, 674, 684, 694-695, 770, 783, 792
- Fondation Joséphine 348-349, 700-701, 703, 822
- Grand Jardin 218, 240, 251, 304-307, 425, 430, 468, 480, 653, 750, 753, 767, 814, 832, 837, 843, 850-851, 856, 862, 874, 889, 891
- jardin Turc 306
- jeu de paume 85, 164, 300, 303, 308, 312, 765
- opéra 220, 320, 321, 625, 627, 657-658, 660, 802-803, 856
- palais de la Große Plauische Gasse 307, 453, 498, 842, 862
- palais du Taschenberg 87, 102, 151, 155, 157, 160-161, 217, 240-241, 245, 288,

293, 299, 301, 303, 308-314, 321, 329, 342, 347, 349-350, 425, 430, 432, 516, 625, 681, 692, 743, 745, 765, 794, 805, 862-863, 865, 914, 921
Palais Japonais 32, 47, 88, 94, 100, 155-156, 158, 166, 189, 232, 242, 244-245, 252, 294, 304, 323, 325-327, 329, 337, 349-350, 396, 399, 416, 422, 430, 433, 465, 484, 532, 534, 536, 558, 644, 654, 741, 750, 751, 753, 755, 763, 778, 780, 789, 798-800, 814, 817, 824, 840, 877, 879, 884, 891, 897, 908, 914, 921
palais royal de la Pirnaische Gasse 313-314, 323, 430, 433, 806, 853
statue équestre 244, 340, 341, 368, 538-541, 558, 643, 751, 753, 755, 800, 810, 816-817, 820, 877, 919
vénerie 61-62, 80, 85-86, 94, 242, 296, 300, 303, 336, 339, 395, 464, 566, 749-751, 753, 755, 762, 789, 814, 842
Zwinger 32, 47, 102, 153-156, 158, 194, 212, 217-218, 233, 236, 238, 240, 242, 244-245, 247, 250-252, 255, 257, 262, 267-268, 275, 281, 288-289, 294, 299-300, 304, 315-322, 325-327, 329, 331, 342, 347, 349-350, 419, 422, 432, 478, 480-481, 483, 485, 487, 491, 516, 526, 532, 540, 558-559, 566, 622-623, 625, 633, 641, 643-644, 652-653, 743, 745, 750, 753, 755, 765, 779-782, 790, 795-796, 801, 803-804, 810, 813-814, 822, 825, 841-842, 846-847, 850, 856, 862, 863-865, 867-869, 871-872, 874-876, 879-882, 884-885, 892, 894, 896-897, 901, 904, 908, 914, 918, 921
Bâtiments militaires
Académie de Chevalerie 94, 336, 350
arsenal 88, 94, 207, 244, 332-333, 339, 482, 526, 771
bastions 62, 91, 469, 478-480, 482, 487-490, 495, 502, 813
casernes 90, 94, 218, 245, 337-338, 348, 350-351, 396, 399, 461, 537, 558, 581, 604, 681, 700, 753, 755, 817
Corps de garde 90, 102-103, 235, 333, 334-335, 340-341, 350-351, 365-366, 368, 371, 375, 386, 395, 456-459, 524-525, 530, 538, 541, 558-559, 581, 729, 730, 753, 755, 765, 789, 800, 808-809, 811, 814, 820
Poudrière 93, 179, 332-333, 379, 385, 419, 458, 525, 529, 559, 634, 724, 730
remparts 62, 64, 66, 72-74, 76, 91, 158, 160, 174, 177, 210, 222, 259-260, 268, 298, 304, 308, 344, 403, 406, 417, 436, 439-440, 456, 461-463, 477-479, 483, 485-486, 488-490, 494-497, 499, 502, 510, 513, 521, 525, 559, 724, 755, 767, 775, 799, 801-802, 916, 918
Beichlingen 97, 165, 229, 236, 355-356, 358, 430, 432, 575, 760, 766
Bellotto (Bernardo) 32, 45, 51, 58, 72, 91, 103, 121, 320, 334, 363-364, 367, 415, 417-419, 435-436, 442, 480, 483, 486-487, 496, 524, 527-528, 536, 542, 591, 608, 617, 646, 656, 685, 730, 737, 783-802, 804-819, 821-825, 891-892, 894, 905-906, 908, 919
Berlin 20, 22, 24, 27, 29, 32, 35-36, 39, 41, 55, 82, 97, 128-129, 132, 134, 143, 152-155, 160, 163, 209, 211, 213, 218, 222, 232, 241, 243, 245-246, 284, 286-287, 292, 296, 324-325, 332, 336, 339, 398, 404, 409, 440, 474, 486, 491, 515, 525, 538-539, 542, 551, 585, 601, 603, 610-611, 640, 643-644, 656, 748, 755, 847, 858, 861, 863, 866, 871, 877, 883, 891, 917
Bodt (Jean de) 156, 199, 209-210, 214-215, 225, 232, 236, 240, 244-247, 249, 278, 294, 327, 338-340, 342, 368-369, 371, 372-373, 384, 387-390, 399, 480, 496, 498-499, 540, 552-553, 571, 644, 864, 879
Bourbons 27, 30, 153, 155, 506, 538, 586, 593, 637, 643, 746, 848, 852-853, 877-878, 899, 913
Bourgeois 36-37, 42-43, 46, 58, 62-63, 70, 72-73, 75-76, 80-81, 83-84, 87-88, 90, 95, 99, 101-103, 107, 112, 114, 116-117, 119, 121-125, 129, 183, 185, 188, 190-191, 196, 216, 223, 228-229, 234, 243, 253, 257, 261, 274, 278, 283, 333, 337, 339, 353-355, 364, 369, 372-373, 377-378, 394-395, 397, 401, 404, 410, 419, 421, 423-426, 429, 432, 443, 445, 474-475, 480, 516-521, 523, 527, 531-533,

535, 537, 541, 543, 559, 563, 579, 595-600, 602, 604, 612-616, 620, 622, 629, 633, 635, 637, 639, 677-678, 681, 703, 709, 710-713, 715, 718, 720, 728-729, 731, 734-736, 740, 763, 765-767, 805-807, 817-818, 820-821, 825, 888, 890, 900, 902, 905-907, 909-911, 915-917, 919
Bourgmestre 77-79, 115, 174, 186, 191, 196, 198, 204, 356-358, 360, 365-366, 370-371, 385, 397, 458-459, 461, 467-468, 470, 472, 492, 519-520, 536, 611, 616, 741, 767, 776, 907
Brühl (Heinrich von)25, 28, 87-88, 98, 110, 138-139, 162, 167-171, 173, 181, 229, 231, 244, 247, 252, 267, 271, 278, 333, 340, 345, 348, 390, 430, 434, 436-437, 439, 440-442, 452, 466, 482, 485-486, 488-489, 494, 498, 502, 540, 556-557, 559, 573, 577, 586, 612, 648, 656, 703, 751, 753, 755, 789, 796-799, 813, 816, 823, 883, 891, 915, 921
Brühl (Johann Adolph) 53, 487
Capitale 19, 21, 31, 34, 36, 40, 41, 46, 50, 55, 98, 101, 130, 146, 222, 238, 320, 329, 336, 344, 522, 561, 563-564, 569, 574, 577-579, 582, 588, 593, 595, 599, 602-607, 609, 615-618, 621, 630-631, 633, 637-641, 646, 648-650, 652-653, 656-663, 675, 680, 684, 697, 701, 704, 710, 712, 720-722, 731, 735, 737-738, 741, 745, 750, 752-754, 759, 765, 768, 770, 784, 793, 795, 798, 815, 821-822, 840, 854, 879, 894, 896-899, 910-911, 915-917, 920-921
Castell (comte) 210, 344, 361, 455, 465, 467, 481, 527, 577
Charles III, roi des Deux-Siciles 145, 148, 590, 746, 848
Charles VI 136-139, 142, 144-145, 169, 251, 317, 322, 586, 641, 673, 676, 678, 698, 743, 779-780, 835, 839-840, 842, 844, 849, 854, 871, 882-883, 897
Charles VII 139, 145, 839, 854, 883
Charles XII, roi de Suède 131, 135-136, 222, 286, 432, 448, 666, 673, 708, 742, 748, 777, 831, 874
Chevalier de Saxe 90, 431, 436, 439, 487, 814
Chiaveri (Gaetano) 32, 119, 156, 219, 225, 229, 248-251, 253-254, 267-268, 277, 294, 342, 344-345, 390, 494, 496, 645, 687, 694, 772, 783, 792, 825
Christiane Eberhardine 140-141, 146-147, 149-150, 272, 290, 404, 664-665, 716, 742, 839, 842
Cimetières 45, 61, 65, 78, 99, 103, 110, 113, 120, 267, 272, 333-334, 338, 375-377, 379, 392, 396-397, 406-408, 410, 456-463, 502, 522, 524-525, 526, 530, 554-555, 559, 674, 678, 682-683, 713, 724, 729, 763, 767-768, 890
Clément XI 136, 143-144, 341, 645, 666-667, 669, 671-673, 709
Eberstädt (Janus von) 116, 123, 209, 222, 333, 449, 453-454, 464
Elbe 50-51, 65, 73, 264, 328
Elias (Norbert) 35-36, 82, 84, 236, 298, 420, 601-602, 616, 623, 637, 906, 916
Erndtel (Christian Friedrich) 389, 435, 451, 461-462, 481, 491, 552-553, 772, 774
Fäsch (Rudolph) 235-236, 334, 524, 530-531, 559, 730, 808, 811
Faubourgs 19, 59, 61, 65-67, 72-74, 89, 94, 101, 162, 176, 179, 182, 185, 202, 206, 224, 230, 264, 271, 304, 350, 403, 406-407, 413, 417-418, 436-437, 439, 452, 463, 466-467, 470, 472, 476, 479, 497-499, 501, 509-510, 512-514, 548, 555, 558, 578, 605, 612, 615-616, 634, 719, 727, 748, 753-755, 762-763, 767, 771-775, 801-802, 817, 823, 890-891, 917-918
Am Sand 62, 124, 175-176, 417, 558, 772, 774-775, 788, 817
An der Viehweide 66, 73
Bader Straße 554, 556
Badergasse 64, 414, 437, 543, 545, 549, 554
Brücken Straße 408, 556, 683, 685
église Sainte-Anne 66, 183-184, 383, 407-408, 514, 634, 702, 719, 722, 724, 753, 755, 768, 901
église Saint-Matthieu 409, 555, 719, 740, 742, 753, 768
Fondation Ehrlich 412
Friedrichstadt 73, 93-94, 101, 119-120, 125, 166, 169, 172, 174, 178, 205-206, 212, 243, 257, 269, 271, 278, 348,

351, 408-409, 411, 413, 415, 417, 437, 443-444, 471-472, 480, 505, 514-515, 542, 546, 551-558, 616, 634, 678, 683, 685, 703, 719, 740, 750, 753-755, 772, 774-775, 817-818, 820, 904, 915, 921
Gerbergasse 66, 73, 80, 471-473, 513
Große Plauische Gasse 306-307, 348, 430, 465, 467, 469, 514, 700, 767
lazaret 90, 183, 364, 411, 719, 725-726, 742, 754-755, 767
Neustadt Ostra 66, 93, 119, 205-206, 221, 224, 408-409, 417, 437, 542-544, 546, 547, 551, 561, 611,-612, 683, 768, 841, 905
orphelinat 412, 605, 700, 726, 759
Pirnaische Straße 65, 468, 514, 634
Schäferstraße 548-550, 554-555
Weißeritzstraße 417, 542-543, 545-548, 550, 553-554, 893
Fehling (Heinrich Christoph) 645, 778
Fehre (Johann Gottfried) 76, 79, 187, 197-199, 204, 225, 228-229, 233, 241, 273, 356, 359-360, 362, 371, 375, 379-384, 387, 390, 393-394, 397-401, 404-405, 414, 422, 425, 461, 463, 466, 468, 481, 492, 500, 763
Flemming (Jakob Heinrich von) 98, 110-111, 123, 155, 166-167, 170, 173, 208, 214, 222, 244, 249, 271, 278, 313, 316, 323-324, 331, 334, 339, 358, 416, 429-433, 435-436, 440, 457, 483-484, 539, 572, 576, 592, 717, 742, 758, 763, 766, 845, 915
Frédéric I^{er}, roi de Prusse 209, 245, 286, 539, 584, 861, 868
Frédéric II, roi de Prusse 20, 29, 55, 109-110, 128, 132, 139-140, 168, 297, 369, 442, 481-482, 489, 539, 551, 584, 586, 626, 658, 703, 845, 853, 855, 861, 877, 913, 920
Frédéric IV, roi de Danemark 132, 135, 287, 289, 319, 521, 621, 655, 738, 743, 825, 831, 833-834, 839, 840, 882
Frédéric-Auguste II 19, 24-25, 28-29, 35, 81, 86-88, 90, 93, 97-98, 103, 110, 112, 114-115, 119, 124, 131, 133, 135-142, 144-145, 147-151, 156-159, 162, 167-168, 170-171, 175, 182, 191, 194, 217, 224, 226, 229, 231, 234, 244, 246-249, 252, 254, 259-260, 267-268, 277, 289, 293, 297, 300-301, 304, 309, 311-314, 319-322, 328-332, 334, 338, 341-344, 348, 350, 361-362, 364, 366-368, 370, 372-373, 386, 390, 400, 405, 410-411, 417, 419, 431, 435-436, 438-441, 451, 465, 470-471, 473, 481, 485, 488-489, 494, 496-497, 499-501, 512-513, 526-530, 541, 555-557, 563, 571, 573, 575-576, 585-587, 590-591, 593, 604, 623-625, 640, 645, 647-648, 654-657, 659-661, 672-678, 681, 689, 696-700, 703-704, 709, 713, 717-718, 728, 730, 738, 742-743, 746, 772, 775, 777, 782, 785-789, 791, 793-794, 796-798, 800, 805, 808, 814-819, 822, 824-825, 836-841, 844, 847, 850-853, 855, 861, 864-865, 880, 883-887, 895, 897, 902, 905, 908, 913-914, 918, 920
Frédéric-Christian 19, 88, 143-144, 148, 151, 168, 234, 238, 296, 308, 311-313, 343, 415, 625, 645, 647, 658, 692, 751-752, 785, 850, 854, 856
Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse 132, 243, 245, 436, 476, 581, 644, 649, 739, 744, 746, 831, 844-847
Frise 115, 119, 123, 161, 210, 248, 254, 331, 344, 388-390, 430, 465-466, 494, 498, 517, 554-555, 577, 849
Fürstenberg (Egon Anton von) 97, 163, 167, 169, 260, 262, 285-286, 298-299, 440, 441, 473, 570, 575, 668, 789, 798-799
Grand Consistoire 71, 78, 97, 99, 113, 187, 355, 375, 378, 380, 381, 384, 388-389, 391, 397-399, 402, 405, 407-409, 456-458, 461-462, 577, 712, 715, 717, 722, 768
Guarini (P. Ignazio) 139, 238, 343, 350, 687, 688, 692, 853, 855, 883
Haase (Georg) 76, 227-229, 231, 233, 236, 241, 266, 375, 380, 414, 420, 421-422, 425-426, 432, 440, 811
Habsbourg 20, 22-23, 26-30, 36-37, 41, 55, 69, 113, 129, 131, 136-137, 139, 142, 144-145, 153, 155, 163, 238, 243, 286, 288, 307, 309-310, 319, 342, 346, 350, 369, 432, 481, 489, 532, 539, 564, 570, 583, 585-587, 589, 593, 622-623, 625, 632, 637, 640, 657, 665-666, 668, 672-677, 679-681, 688, 694, 697, 705, 743,

746, 755, 777, 815, 835, 836, 839-840, 842, 844, 848, 850-851, 853-855, 857, 862, 873-874, 877-878, 883, 885-886, 888-890, 898-899, 913, 916, 920
Hasse (Johann Adoilph) 658, 660, 697
Heinichen (Johann David) 697
Hilscher (Paul Christian)460, 677, 713-714, 740, 763
Hohenzollern 20, 22-24, 27, 30, 104, 108, 153, 210, 350, 505, 542, 551, 586, 590, 626, 644, 746, 782, 844, 846, 857, 866, 868, 877, 913
Jésuites 25, 117, 134, 302, 311, 346, 494, 641, 668-669, 671-672, 678-679, 681-684, 688-689, 694-697, 699-700, 704, 711, 713-715, 719, 760, 850, 905
Joseph I[er] 131, 135, 142, 167, 317, 404, 624, 666, 673, 780, 836, 871
Karcher (Johann Friedrich) 211, 218, 221-224, 226, 240-241, 262, 288, 308, 311, 337, 425, 450, 508-509
Kern (Anton) 140, 338-339, 397, 408, 433, 476, 641, 651, 715, 741, 868, 869, 871
Klengel (Wolf Caspar von) 62, 128, 157, 180, 189, 201, 207, 214, 221, 240-241, 251, 285, 301, 303-304, 308, 312, 316, 320, 341, 356, 392, 394, 416, 461, 479, 533, 537, 640, 684, 765, 817, 830
Knöffel (Johann Christoph) 83, 93, 114, 175, 187, 211-213, 228-230, 232-233, 246-247, 249-250, 277-278, 294, 297, 312, 327, 333, 336, 341, 345, 371, 372, 376, 380-381, 384, 388-390, 405-406, 419-420, 424, 427-429, 434, 436, 440-442, 468, 471, 529, 557, 655, 729, 771, 792, 803, 812, 820, 864
Kötteritz 354, 431, 434, 766
Leplat (Raymond) 212, 218, 233, 252, 288, 310, 381, 539, 571, 646
Longuelune (Zacharie) 88, 157, 211, 213, 232-233, 240, 243-245, 247, 250, 296, 301, 323, 327, 332, 338, 340-341, 342, 381, 426, 484, 538-539, 642-644, 653, 770, 864
Löscher (Valentin Ernst) 78, 99, 113, 191, 378-379, 388, 390, 396, 398, 401, 407-408, 410, 457-459, 462-463, 711-714, 716, 718, 722-723, 728-730, 732, 736, 760, 767, 819, 820, 900-901, 917
Louis XIV 35, 42, 82, 109-110, 128, 130-131, 136, 152-153, 242, 457, 506, 538, 568, 583, 601, 609, 641, 643-644, 647, 650, 662, 833-834, 863, 866, 868, 877, 880, 885, 892, 898, 920
Magistrat 41-43, 46-47, 49, 52, 57-58, 65, 68, 70-75, 77-81, 84-91, 93-94, 98-99, 101, 103, 105-108, 110-119, 121-125, 127, 129, 134, 158, 164, 174, 176-179, 181, 183-202, 204, 206-207, 214, 216, 223, 225-226, 228-229, 232, 251, 253, 258, 261-262, 264, 267, 269, 271-275, 278, 281, 305, 330, 333, 337-338, 349, 353-364, 366-373, 375-405, 407-408, 410-412, 416, 418, 423, 425, 443-445, 447-472, 474-477, 480, 491-492, 497, 499-501, 509, 515, 517-520, 522-525, 527, 530-531, 535-536, 542, 559, 561, 589, 592, 605, 607, 618-620, 628-629, 631, 633, 635-636, 675, 677, 680, 684, 701, 703, 705, 710-712, 716-719, 724, 726-727, 730, 732, 734, 736, 754, 758, 760, 762, 765, 809, 819-821, 900-910, 915, 917, 919
Manteuffel (Ernst Christoph von) 165, 169, 431, 433, 437, 440-441, 556, 650, 768
Marie-Amélie 143, 145, 148, 238, 308, 311, 322, 590, 739, 746, 836, 847-848, 850, 889, 890
Marie-Anne 143, 145, 149, 594, 850, 853-855, 889-890
Marie-Antoinette 88, 145, 149, 151, 168, 312-314, 347, 415, 625, 631, 646, 692, 751, 852, 854, 856, 889-890
Marie-Josèphe de Habsbourg 29-30, 97, 131-132, 137, 141, 147, 150, 167, 188, 217, 275, 289, 292, 302, 307, 309, 312, 320, 449, 521, 590, 593, 622-623, 626, 629, 631, 635, 655, 658, 672-676, 678-679, 682, 685, 692, 694-695, 698, 703-704, 713, 715, 722, 728, 736, 738, 769, 778, 825, 831, 838-839, 843-844, 848-849, 862, 883, 887, 889-890, 905, 914
Marie-Thérèse 142-143, 369, 481-482, 593, 626, 836, 852, 854-855, 883
Mattielli (Lorenzo)251, 253, 346, 438, 441, 487, 685, 690, 691, 693, 798-799
Neudresden 57-65, 67, 73, 80, 85, 89, 94, 102, 117, 119, 122, 178, 183, 185, 192, 218, 224, 273, 313, 329, 331-332, 335,

337, 341, 354, 358, 363, 366-367, 369, 373, 418, 427, 432, 437, 440, 442-443, 446-447, 450, 451, 456, 460, 465, 473, 475-477, 479-483, 485-486, 490-491, 493, 495-497, 501, 505, 510-511, 514-517, 521, 524-529, 531-533, 535, 537-538, 541, 561, 576, 578, 581, 605, 612, 615, 617, 634, 656, 677, 682, 685, 712, 718, 724, 727, 740, 742, 748, 751, 753-755, 758-759, 767, 773-774, 788, 794, 797, 801, 805, 810, 817-818, 821-823, 830, 832, 858, 860, 865, 890, 907-908, 917-918
Am Klepperstall 87-88, 333, 447, 511
église Notre-Dame 32, 42, 45, 53, 58, 64, 67, 68, 73-75, 78-79, 99, 103, 110, 113, 118, 130, 183-185, 187-188, 190, 198, 200, 225, 228, 231-233, 255-256, 258, 261-264, 266, 271-272, 278, 281, 333-334, 359, 363, 369-370, 374, 376-383, 385-388, 390, 393, 395-396, 398, 403-404, 408, 410, 421, 442, 444, 456-459, 462, 465, 492, 497, 521-522, 524-526, 528-531, 537, 541, 558-559, 663, 719, 724, 727-736, 740, 749-751, 753, 767-768, 789, 795-796, 798-799, 807-811, 813-816, 819-820, 824, 890, 892, 900-905, 908, 917, 919, 921
église Sainte-Croix 57-59, 65, 73-75, 113, 183-184, 189, 198, 203, 271, 335, 370, 375, 403-404, 411, 420, 435, 465, 490, 516, 528-529, 577-578, 622, 657, 706, 715-716, 719, 722, 724, 753, 767, 795, 798, 802, 805-807, 810-812, 814, 816, 818-820, 822-823, 837, 851, 888-890
église Sainte-Sophie 85, 151, 183-184, 271, 294, 307, 382, 400-401, 405, 434, 456, 463, 575, 717-719, 753, 767, 802, 818
Elbgasse 63
Frauengasse 64-65, 356-357, 363, 366, 377, 511, 516, 519-520, 523, 766, 849
Große Brüdergasse 236, 405, 422, 447, 558, 577
hospice de la Sainte Mère 411
Jüdenhof 65, 115, 294, 296-297, 331, 357, 363, 366, 377, 385, 491, 511, 519, 522, 524, 577, 651-652, 655, 765, 807, 813, 815, 837, 846, 849, 865, 887
Kreuzgasse 59, 64, 166, 179, 331, 356, 432, 434-435, 465, 478, 511, 516, 576, 765, 766, 811, 850, 888-890
Moritzstraße 165, 167, 334, 364, 377, 421-433, 465, 487-488, 511, 521, 524, 559, 575-577, 587, 765-766, 808, 813, 837, 850, 888-891
Nouveau Marché 33, 64, 67, 73, 80, 90, 93, 102-103, 114, 180, 185, 187, 192, 204, 235, 297, 333-335, 354-355, 358, 360-361, 363-366, 373, 375-377, 382, 414, 420, 423-426, 428-429, 439-440, 443, 448-449, 456-457, 460, 511, 520-525, 527, 529-530, 541, 559, 578, 581, 606, 634, 719, 730, 753, 755, 765, 788, 795, 805, 807, 808, 811, 813, 815, 818, 823, 832, 837, 849, 887, 889-892, 907, 917
Pirnaische Gasse 65, 88, 112, 151, 157, 165-167, 273, 313-314, 329, 377, 432-433, 436, 440, 443, 465, 511, 522, 524, 559, 575-576, 587, 592, 619, 634, 765-766, 808, 813, 837, 849-850, 887, 889-890
Pirnaische Tor 63, 65, 90, 94, 162, 264, 267, 366, 407, 452, 487, 497-499, 513, 622, 628, 634, 755, 767, 832, 837, 849-851, 887, 889
Rampische Gasse 65, 90, 161, 167, 180, 376, 377, 379, 385, 417, 420-421, 424-425, 436, 443, 449, 465, 478, 487, 511, 514, 522, 526, 559, 755, 811, 888
Salzgasse 114, 161, 419, 421, 587
Scheffelgasse 64, 159, 181, 355, 358, 360-363, 414, 418, 422, 447, 448, 511, 516, 520, 527, 577, 587, 620, 622, 765, 773, 822, 908
Schießgasse 87, 165, 169, 419, 433, 439, 447-448, 465, 480, 511
Schloßgasse 85, 354, 357, 421, 447, 511, 527-528, 577, 765, 805, 810, 817, 822, 837, 849-850, 865, 888-889
Seegasse 64, 80, 420, 440, 465, 478, 481, 497, 499, 511, 516, 528, 559, 634, 773, 806, 814

Seetor 65, 90, 100, 266, 439, 487-488, 496-497, 499-502, 528, 559, 587, 617, 685, 771, 805, 817, 889
Terrasse Brühl 169, 281, 440, 485-486, 558, 591, 799, 804, 806, 816, 891, 918, 921
Töpfergasse 332, 355, 376-377, 385, 420-421, 511, 525-526, 620, 634, 685, 858, 888
Vieux Marché 57, 59, 63-64, 67, 70, 72, 113, 181, 185-186, 191, 284, 335, 354-359, 361-362, 364, 367, 370, 373-374, 403, 414, 421, 465, 491, 495, 497, 501, 511, 515-524, 526-528, 531, 559, 577, 587, 617, 622, 628, 634, 685, 730, 773, 778, 795, 805-806, 809-810, 813-814, 817-820, 822-824, 830, 837, 841, 845, 850-851, 865, 888-890, 907-908, 917
Weiße Gasse 65, 434, 811
Wilsdruffer Gasse 80, 87, 273, 447, 449, 465, 478, 511, 516, 577, 773
Wilsdruffer Tor 63-64, 66, 90, 348, 407, 415, 419, 422, 452, 469, 472, 480, 487, 497-499, 501, 513, 767, 801, 803, 805, 813, 822, 832
Neustadt 31, 56-58, 61-63, 66-67, 72, 76, 80, 85, 87, 89-90, 93-94, 100, 111-112, 119, 124, 167, 174, 176-177, 181, 183, 185, 192, 204-206, 221, 224, 228, 243, 245, 271-273, 324, 327-328, 335-341, 348, 351, 367, 369-373, 392, 394, 396, 399-400, 402, 408-409, 413, 416-417, 423, 432, 437, 444, 446, 460, 464-465, 476, 478, 480-482, 488, 494-495, 505, 514-515, 531-532, 534-535, 537-538, 541-544, 546-547, 551, 558, 561, 577-578, 581-582, 587, 604-605, 611-612, 634, 677, 681-683, 700, 724, 740, 742-743, 748, 751, 753-755, 758, 762, 764, 767, 771, 774, 787-789, 797, 799-801, 809, 817-821, 823, 833, 841, 845-846, 850, 891, 905, 915, 917
église des Rois Mages 61, 73, 100, 113, 118, 183, 185, 193, 198, 228, 272, 329, 367, 369, 392, 393-396, 398-400, 402-403, 405, 408, 411, 443-444, 460-463, 492, 498, 535-536, 558, 719, 724, 740, 742, 751, 753, 755, 763, 810, 819
Große Meißner Gasse 56, 62, 175, 230, 241, 335, 420, 422-424, 465, 533-534, 558, 576, 763, 800, 889
Hauptstraße 80, 181, 204, 336, 338, 368, 371, 392, 394-396, 398-399, 401, 422, 424, 426, 461, 465, 495, 534-538, 541, 558, 587, 611, 634, 753, 755, 763, 809, 817, 891, 893, 919, 921
Klostergasse 62, 80, 416, 429, 464, 558, 587, 619, 763
Königsstraße 80, 243, 337, 395, 416, 420, 422, 424, 532-535, 558, 587, 620, 817, 921
marché 204, 341, 368, 392, 420, 495, 501, 533, 535-538, 540-541, 558-559, 685, 795, 810, 814, 816-818, 823, 919
*Schwarze Tor*90, 175-176, 204, 339, 394, 416-417, 422, 452, 461-463, 479-482, 488, 495, 501, 533, 535, 537, 541, 558-559, 634, 685, 763-764, 772, 919
Weiße Tor 61, 90, 323, 452, 463, 479, 480, 482, 484, 488, 685, 764, 889
Paris 21, 36-38, 42, 50, 83, 129, 132, 136-137, 152, 154, 209, 218, 235-236, 238-239, 242-243, 252, 291-292, 297, 301, 322, 328, 446, 505-507, 520, 538, 585, 587-588, 591, 598, 601, 605, 609-610, 618, 640-644, 646, 649, 655, 658-659, 662, 663, 666, 687, 731, 735, 744, 748, 752-753, 778, 793, 828, 852, 866, 868, 873, 882, 885, 894, 896, 898-899, 920
Pellegrini (Giovanni Antonio) 302, 644, 645, 876
Permoser (Balthasar) 234, 250, 253, 257, 263, 303, 305, 318, 322, 347, 539, 643, 645, 653-654, 694-696, 760, 815, 874
Pflug (August Ferdinand von) 98, 165-166, 313, 355-357, 431, 433, 519, 806-807, 907
Pisendel (Johann Georg) 658
Pologne 19-30, 35, 43, 46, 54-55, 67, 69-70, 96-97, 100-101, 109, 112-113, 118, 127, 130-131, 133-141, 143, 145-148, 154, 157, 160-161, 163-170, 173, 182, 189, 204-205, 214, 216, 218, 222-223, 240, 243, 249, 252-253, 278, 285, 286, 287, 289-290, 293, 317-320, 329, 337, 340, 342, 349, 353, 372, 374, 386, 398, 432, 440, 479, 494, 505, 512, 524-525, 531-532, 536-537, 540-542, 558, 561,

564, 569-572, 579, 582-592, 594-595, 618, 623, 630-632, 636-639, 649-650, 653, 659, 661, 663-667, 669, 673, 688, 701, 705-706, 708, 714-716, 720, 731, 737-738, 740, 742-745, 751, 764, 776-778, 782, 784, 786, 793, 800, 802, 813, 815, 817, 820-821, 827, 829-833, 835-836, 838-839, 841, 843-844, 847, 850, 852-853, 855, 857, 859-862, 867, 869-870, 874-876, 878, 880-885, 887, 894-897, 899, 901, 905, 908, 910-911, 913-914, 920-921
Pont 52, 54, 58, 61, 63, 65, 68, 164, 169, 184, 204, 284, 318, 340, 344, 367, 377, 394, 440, 442, 465, 475-476, 481, 483, 489-495, 498-502, 516, 528, 535, 537-538, 540, 543, 547, 553, 558, 570-571, 685, 742, 746, 748, 750-751, 753, 755, 758, 764, 772, 787-788, 795, 797-802, 807, 812-813, 821, 824, 850, 860, 893, 909, 919
Pöppelmann (Matthäus Daniel) 32, 83, 120, 153, 154, 161, 172, 175, 206, 211-213, 218, 226, 229-233, 237-238, 240-243, 245-247, 249, 251, 287-288, 307, 309, 315-317, 319, 321, 323-325, 327, 332, 336, 340, 381, 386, 391, 394, 396-400, 408, 409, 417, 421-424, 432-435, 451, 469, 492-493, 495, 538-539, 550-551, 553, 558, 571, 622, 625, 640-642, 645, 652, 659-760, 779-782, 794, 797, 799, 802-805, 815, 825, 860-861, 863, 870-873, 879-881, 893
Prague 39, 148, 163, 238, 242, 315, 583, 647-648, 657, 668, 680, 686, 697, 699, 748, 751, 755, 860, 885
Pretzsch 141, 146, 665
Rome 58, 136-137, 148, 153-154, 157, 226, 238-239, 242, 249, 252, 287, 302, 309, 316, 343, 345, 430, 538, 640-642, 644-645, 647-648, 661-662, 664-665, 672-673, 680, 686, 691, 694, 730-731, 735, 750, 783, 785, 833, 860, 870, 873, 880-881, 895-901, 904-905, 920-921
Rutowski (Friedrich August, comte) 111, 123-124, 159-161, 192, 210, 227, 246, 368, 370, 373, 402, 411, 415, 418, 431, 435, 450, 467, 468, 470-471, 481, 488-489, 500, 527, 541, 574, 577, 811, 814, 816, 908
Saint-Empire 21-22, 26-27, 30, 35, 38-41, 63, 69, 81-82, 89, 104, 112, 130-131, 137, 139, 156, 317, 474, 478, 505, 535, 539, 570, 580, 583, 585-586, 589, 598, 603, 611-612, 632, 641, 645, 664, 677, 687, 717, 728, 747, 749, 775, 782, 836, 844, 848, 851, 854, 857, 866-867, 872-873, 876-877, 883, 891, 897, 913, 920
Salerno (P. Giovanni Battista) 136, 673, 674
Silvestre (Louis de) 252-253, 291-292, 301, 303, 328, 346, 642, 643, 645, 693
Sturm (Leonhard Christoph) 235, 507, 731, 732
Sułkowski (Joseph Alexander, comte) 112, 151, 167, 169-170, 231, 314, 431, 433, 440, 573, 576, 592
Surintendance des bâtiments 47, 119, 190, 198-199, 201, 204, 206-207, 209-211, 213-226, 228-233, 236, 239-241, 244, 246-250, 252-253, 255-258, 265, 268, 270, 274-277, 289, 307, 320, 326-327, 332, 344-345, 368-369, 376, 378, 380-381, 384, 389, 391, 400, 403, 407, 412, 414-415, 417-418, 420, 423, 424, 428, 434-435, 444-445, 450-451, 461, 469-471, 508-510, 514-515, 534, 540, 550, 763, 770, 771, 800, 802, 863, 918
Syndic 72, 77-78, 113, 182, 261, 379, 380, 381, 405, 459, 712, 717
Thiele (Alexander) 362, 786, 787-789, 791, 797, 824
Thomae (Benjamin) 251, 257, 401, 501, 653
Torelli (Stefano) 312, 344, 346, 646, 692-694
Venise 128, 136, 148, 252, 322, 332, 430, 479, 486, 581, 619, 640, 642-643, 646-647, 658, 660, 697, 735, 750, 784-786, 788-789, 792-793, 813, 824, 837, 899
Versailles 35-36, 38, 40, 82-83, 149, 153, 155, 157, 218, 238, 242, 244, 291, 327, 342, 351, 508, 577, 594, 601, 641, 643, 646, 662, 697, 770, 778, 828, 852, 861, 863, 866, 868, 877-878, 885, 898-899, 920
Vienne 20, 22, 29-30, 36-39, 41, 62, 84, 129-130, 137, 139, 142, 144, 146, 152-153, 163, 167-168, 198, 238-239, 242, 250-251, 269, 285-287, 291-292, 303,

309, 316, 322, 336, 346, 375, 383, 416, 446, 474, 510, 564, 573, 593, 597, 599, 603, 623, 625, 640-641, 645, 657, 659, 660, 673-674, 676, 680, 686, 697, 731, 748, 750, 755, 778-779, 784-786, 790, 792, 830, 836-841, 849-850, 866, 877-878, 880, 883, 885-886, 898-899, 916-917, 920
Ville-résidence 18-20, 22, 30, 31, 34-38, 40-43, 45, 47, 49, 51, 56, 58, 67, 68, 70, 72, 75, 81, 88-91, 94, 96, 98, 101, 118, 120-121, 123-124, 127, 145-146, 148-150, 152, 157-160, 162, 167-169, 171, 173-174, 176-177, 179, 182-183, 185, 188, 193, 195-196, 202, 204, 207-208, 210-211, 213, 216, 219, 221-225, 227, 229-230, 232, 239, 241, 243, 246-247, 253, 257, 260-262, 266, 268-269, 271, 274, 278, 281, 283, 298, 303, 328, 330, 332-334, 336-337, 339-342, 344, 349-351, 353-354, 358, 360, 362-364, 366, 372-374, 376, 378, 381-382, 392, 403, 412-414, 418, 423-425, 427, 429, 431, 435, 439-440, 443-446, 448-450, 454-455, 463, 465, 470, 474-477, 479-482, 486-489, 491, 494-499, 501-502, 505, 509-510, 512-514, 515, 517, 520-521, 524-525, 527-528, 530, 532-533, 537, 541-542, 548, 555, 557, 561, 563, 566-569, 571, 574-582, 588, 591, 595, 600, 602, 603-604, 606-607, 609-610, 612-621, 625-626, 628, 630, 631-634, 636-641, 644, 646, 649, 654, 656, 658-662, 663, 675, 680-681, 684, 689, 698-699, 704, 707, 709-719, 721, 723, 725-727, 729, 731, 735, 737-739, 742-744, 747, 749, 751, 754, 756-757, 759-762, 764-765, 768, 770-771, 772-779, 783-784, 788-789, 791-792, 797, 799-800, 802, 805, 807, 809, 814, 816, 817-825, 827, 830, 846, 848, 850, 856, 858, 861, 863, 866, 887-891, 893-900, 902-904, 906-911, 913-920
Vitzthum von Eckstädt 100, 117, 161, 166, 229, 242, 243, 334, 380, 430, 433, 434, 435, 451, 457, 517, 559, 641, 766, 811, 816, 820, 822, 890
Wackerbarth (Christoph August) 52, 90, 99, 101, 117, 123-124, 161, 166, 173, 187-188, 208-210, 212-213, 215, 218, 220, 222-223, 229, 231-235, 237-238, 245, 252, 256, 258, 263, 268, 271, 276, 278, 286, 288-291, 299, 300-301, 303, 309-310, 316, 320-321, 326, 331, 334, 336-339, 342-343, 347, 350, 367-368, 370-371, 376, 378-381, 385-386, 393-399, 402, 426, 431, 434-436, 449, 455, 463-464, 469, 476, 479-480, 483-485, 487, 491-492, 509, 512, 548-550, 567, 572, 576-577, 582, 623-630, 643, 645, 647, 655, 678, 716, 729-730, 763, 785, 812, 816, 845, 853, 866, 878
Wackerbarth-Salmour 347, 645, 647, 785, 853
Watzdorf (Christoph von) 169, 276, 469, 571, 576
Weißeritz 17, 59-60, 66, 74, 85, 91, 93, 102, 119, 417, 469, 542-543, 545-548, 553, 558, 611-612, 762, 768, 843
Wettin 19-24, 26-27, 29-31, 33, 35-37, 41, 43, 45, 47, 49-51, 55-56, 62-63, 66-68, 70-71, 81, 83-84, 86, 89, 91, 96, 99, 103, 113-114, 118-121, 125, 127-128, 135-138, 140-145, 152-158, 168, 173, 184-185, 193, 217-218, 223, 235, 237, 239-240, 243, 252, 254, 267, 274, 283-287, 289, 293-296, 303-306, 308-310, 313, 319, 325, 328-329, 342, 346, 348-351, 353, 373, 404-405, 410, 424, 428-430, 434, 440, 444-446, 463, 476-477, 483, 490, 502, 505, 509, 514, 516, 522, 525, 527, 531-532, 535-537, 541-542, 551, 555, 558-559, 561, 563-566, 569, 580-584, 586-588, 591-595, 600-601, 608-610, 612-613, 618-623, 625, 627, 631, 633, 636-640, 642, 644-646, 649, 651-652, 654, 656, 658, 660-664, 666, 672-673, 675, 677, 682, 684, 696-700, 703-704, 707-710, 716, 718, 728, 735, 737-738, 742-747, 749, 751-753, 756-758, 760-761, 764-765, 767, 769-770, 774-778, 781, 783, 785, 787-788, 791, 797, 799-800, 802-803, 805, 808, 818, 821, 825, 827-828, 831-832, 835-836, 838-840, 844-846, 848-849, 851-861, 863, 865, 867-868, 874, 876, 882-887, 889-891, 894-900, 905-906, 908, 910-911, 913-920

Wittelsbach 20, 22, 27, 30, 139, 142, 145, 154, 249, 350, 568, 586, 626, 746, 836, 854, 857, 866, 877, 913
Zelenka (Jan Dismas) 657, 697

ANNEXES

Catalogue des sources

I- Sources manuscrites

A- Archives du Land de Saxe (SHStA, Sächsisches Hauptstaatsarchiv Dresden)

1) 10006 Oberhofmarschallamt (OHMA) (Archives du grand maréchalat de cour)

B 20a : Heimführung des Churprinzens zu Sachsen Herrn Friedrich August, Seiner Gemahlin Frauen Marien Josepha in Dresden 1719 nebst denen dabey gehaltenen Festivitäten.
B 20b : Heimführung des Churprinzens zu Sachsen Herrn Friedrich August, Seiner Gemahlin Frauen Marien Josepha in Dresden 1719 nebst denen dabey gehaltenen Festivitäten.
B 20c : Heimführung des Churprinzens zu Sachsen Herrn Friedrich August, Seiner Gemahlin Frauen Marien Josepha in Dresden 1719 und die dabey gehaltenen Festivitäten.
B 20d : Heimführung des Churprinzens zu Sachsen Herrn Friedrich Augusts Frau Gemahlin Marien Josephen in Dresden 1719, nebst denen dabey gehaltenen Festivitäten.
B 28a : Königliche Sizilianische Vermählung 1738, worinnen das Journal nebst denen Relationen von jeder Solennität besonders.
B 28b : Königliche Sizilianische Vermählung 1738, worinnen die im Geheimen Cabinet gehaltenen Protocolla nebst denen daher und sonst auf die Auftragen gegebenen Resolutionen.
B 28c : Königliche Sizilianische Vermählung 1738, worinnen die anbefohlene Equippirung und Aufwartung derer von Adel, wie auch die ausgefertigten Notificat- und Spezifikationen derer in Dresden gewesenen Herren Pohlen und Fremden.
B 28d : Königliche Sizilianische Vermählung 1738, worinnen die Ankunft, Bedienung und erste Audienz des Königlichen Spanischen und Sizilianischen Gesandten Herrn Grafen von Fuenclara.
B 28e : Königliche Sizilianische Vermählung 1738, worinnen die General Disposition und allerlei diesfals gedrückte Sachen.
B 29a : Vermählung Acta Ihro Königlichen Hoheit der Dauphine 1747. Enthält das Journal und sämtlichen Solennitäten.
B 30a : Die doppelte Bayerische Vermählung zu Dresden Anno 1747 (I).
B 30b : Die doppelte Bayerische Vermählung zu Dresden Anno 1747 (II).

2) 10024 Geheimer Rat / Geheimes Archiv (Archives du Conseil privé)

4449/11 : Die Bestellung des Oberlandbaumeisters Starcke zum Inspektor der Festungsgebäude und seine Besoldung. Vorschläge des Oberlandbaumeisters Karcher zur Verbesserung des Bauwesens und des Modellmeisters Gärtner zur feuerfesten Erbauung der Häuser sowie Gutachten dazu (1691-1714).
4449/12 : Instruktion für die Ober-Zivil- und Ober-Militär Baukommission (1720).
4451/21 : Acta Commissionis. Die allergnädigste anbefohlene Aufbringung derer zu Eröffnung des Walles am Ende der See Gasse alhier, auch zu Erbauung

eines Portals und Brücke über den Graben erforderlichen Kosten (1743-1752).

4452/12 : Die Einrichtung der Kriegskanzlei, des Kriegszollamtes, des Rauchhauses und des Hofbrauhauses zur Wohnung des Statthalters (1702-1703).

4453/21 : Risse und Kosten-Anschlag zum Aufbau der Kasernen in Altdresden (1704).

9835/3 : Einweihung der neuen Katholischen Kirche zu Dresden (1751).

9835/23 : Beschreibung des Palais auf dem Taschenberg zu Dresden (1721).

9835/24 : Beschreibung des Opernhauses zu Dresden (1719).

9836/2 : Entschädigung wegen weggerissener Schwibbögen an der Frauenkirche zu Dresden (1716) [*Construction du Corps de garde sur le Nouveau Marché*].

9836/23 : Das Beichlingische vormals Starckische Haus auf der Pirnaischen Gasse (1705).

9836/25 : Des Herrn Geheimen Raths und Oberschenken Grafen Vitzthum von Eckstädt Hausbau alhier (1719).

9836/26 : Acta. Den von der höchstseeligen Königin Majestät vormals besessenen vor dem Pirnaischen Thor allhier zu Dresden gelegenen und vorjetzo an den Cabinet Ministre wirklichen Geheimen Rat Commandierenden General en chef und Gouverneur Herrn Grafen von Wackerbarth käuflich überlasse, Hof-Garthen und Pertinentien, wie auch die über dessen Lehnreichung und Jurisdiktion zwischen dem hiesigen Amt und Rath vorgefallenen Differentien betreffend (1727-1728).

9836/27 : Die Erkaufung des Königsmarkischen Hauses auf dem Taschenberge und den dazu gehörigen Platz betreffend (1714).

9841/19 : Die Überwölb- und Pflasterung derer bis anher mit Hölzern belegten Schleusen und Veränderung derer darunter und durchgehenden Wasser-Röhren allhier, desgleichen den Wochen Markt in Alt-Dresden und die verstattete Erhöhung der Brücken-Zolls daselbst (1704-1720).

9841/20 : Die Anrichtung eines Spinhauses zu Dresden (1696).

9841/22 : Die dem Rath zu Dresden anbefohlene Veranstaltung wegen Einlogirung derer aus Pohlen mit Königlicher Majestät ankommenden Pohlnischen Magnaten und anderer Persohnen (1699).

9841/23 : Rollen derer Häuser und Wirte bey der Churfürstlichen Residenz-Stadt Neudresden, samt denen dazu gehörigen Vor-Städten und Gemeinden (1704).

9842/1 : Die Aufzeichnung der Einwohner in der Stadt Dresden und Vorstädten (1713).

9842/5 : Acta. Den bey der Churfürstlichen Kammer gesuchten Beytrag zu Überwölbung des Kanals auf der Elbgasse an denen Stall- und Münz-Gebäuden betreffend (1717-1718).

9844/10 : Brand am Dresdnischen Schloße betreffend (1701).

9844/11 : Schlossbrand in Dresden (1701).

9844/12 : Feuersbrünste, Verbrechen zu Dresden und sonstigen besonderen Ereignissen (1684-1739).

9844/13 : Feuersbrünste und sonstigen besonderen Ereignissen zu Dresden (1740-1799).

9844/26 : Acta. Das von Thomas Scherbern zu Altendresden wegen seiner zur großen Straße und Erweiterung des Raums vorm Holländischen Palais daselbst gezogenen Brandstelle angesuchte *Æ*quivalent (1725-1727).

9844/27 : Gesuche um Konzession zu Anbauen auf dem Sande vor Neustadt Dresden (1709-1710).

9845/6 : Das der Geheimen Rätin von Unruh geborenen Gräfin von Kokowsowa geschenkte, in Neustadt Dresden unweit der Ritterakademie gelegene Königliche Haus (1743).

9845/7 : Acta Commissionis. Das von Thomas Scherbern gesuchte Æquivalent wegen seiner zur großen Straße und jetzt zur Erweiterung des Raums vorm Palais zu Altdresden gezogenen Brandstelle (1723).

10528/2 : Carousselle und Aufzuge (1709-1719) [*Collection d'imprimés*].

10558/2 : Acta. Die Vermählung Friedrich Augusto, Prinzen von Polen, mit der Kaiserlichen Prinzessin Marie Josepha (1719) [*Négociations de l'alliance matrimoniale*].

10558/9 : Die zu Versorgung hiesiger Residenz mit Viktualien, bey bevorstehenden Ihro Hoheit des Königlichen Prinzens Beylager-Solennitäten und deswegen wiedergesetzte Commission (1719).

10558/10 : Was bey instehenden Festivitäten alhier in Dresden, wegen Anordnung der Patrouillen und Wachten, Erneuerung des Verbots, wider das Fackel- und Degen-Tragen, auch sonsten verfüget worden (1719).

10736/18 : Die Zusammenkunft Königlicher Majestäten in Dennemarck und Pohlen zu Dresden (1709) [*Collection d'imprimés*].

3) 10026 Geheimes Kabinett *(Archives du Cabinet privé)*

356/8 : Journal de Dresde contenant tout ce qui s'y est passé de remarquable pendant le séjour de Sa Majesté le Roi et de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Royal de Prusse et tel qu'il a été envoyé du Cabinet aux ministres aux Cours étrangères (1728).

356/15 : Die Verfertigung Seiner Königlichen Majestät in Pohlen Augusti II. Statue zu Pferde und deren Aufrichtung in der Neuen Stadt bei Dreßden (1715-1736).

362/1 : Die Reise des Kronprinzen nach Italien (1738-1740) [*Liste des livres que Frédéric-Christian a fait venir à Dresde*].

362/2 : Die Reise des Kronprinzen nach Italien (1738-1740).

392/5 : Lettres et relations du Grand Maréchal Baron de Löwendal (1713-1718).

392/6 : Lettres et relations du Comte de Watzdorf écrites à Dresde (1714-1727).

412/1 : Die Reparaturen bei denen Festungen auch Militair Gebäuden und das dazu erforderlichen Holz (1709-1729).

413/2 : Die von denen Besitzern derer vor der Neuen Stadt bei Dreßden zwischen denen weißen und schwarzen Thoren liegenden Felder, so von dem Kabinetts Ministre, General und Gouverneur, Grafen von Friesen, mit zur Festung gezogen werden, wollen, angebrachte Beschwerde und deren darauf angeordnete Untersuchung (1736-1737), wie denenselben der Terrain dererjenigen Felder, so zu Anlegung einer Allee um die gantze Vestung Neustadt bei Dreßden, erforderlich gewesen, bar vergütet worden (1755).

413/3 : Den Anbau vor dem schwarzen Thore betreffend (1751-1767).

553/4 : Die katholischen Kapellen zu Dresden und Leipzig und deren Versorgung durch die Jesuiten (1709-1726).

575/29 : Den Bau der katholischen Kirche zu Dresden betreffend und andere Catholica (1750).

662/3 : Lettres de quelques Cardinaux, Nonces, Ecclésiastiques et autres écrites au comte de Lagnasc et rangées par ordre alphabétique (1703-1730).

666/8 : Correspondance du Comte de Wackerbarth [Salmour] à Ischia avec le Très Révérend Père Guarini depuis le 8 septembre 1738 jusqu'au 6 juin 1739.

773/3 : Die Schlosskapelle zu Dresden (1708), was wegen Verlegung des Evangelischen Hof-Gottesdienstes aus dieser Kapelle in die Sophienkirche daselbst vorgegangen (1737-1760).

773/5 : Das Opernhaus, auch das Schloss zu Dresden angehende Sachen (1731-1753).
773/6 : Sachen die Stadt Dresden betreffend, insonderheit die Porte-Chaisen Träger und Häuserbaue in Dresden (1734-1750).
773/9 : Das Schloss zu Dresden angehende Sachen (1676-1778).
773/16 : Die Reparierung des Schlosses zu Dresden, Anschaffung verschiedener Meublen bei selbigen; Den Bau an den Palais zu Alt-Dreßden und an den Türkischen Palais; Die Erbauung des Opern-Hauses auch anderer Königlichen Gebäude betreffend (1717-1718).
773/17 : Schloss und andere Königliche Gebäude (1719-1726).
773/18 : Schloss und andere Königliche Gebäude (1737-1740).
774/1 : Das Löwenhauptische, nachmals an den Accis-Rat Gerven gekommene Haus (1697-1733).
774/2 : Der Zwingergartenbau (1709-1726).
774/4 : Das Fraumutterhaus (1711-1744).
774/5 : Die Erbauung des Opern Hauses auch anderer Königlicher Gebäude (1719).
774/6 : Die zum Königlichen Palais in Alt Dreßden zu erkaufende Häuser (1722-1727).
774/10 : Das Königliche Palais auf der Pirnaischen Gasse in Dresden (1736-1746).
774/11 : Die Erbauung einer neuen Kirche bei dem Königlichen Schloss zu Dresden (1738-1765).
780/4 : Acta den Orden des goldenen Vlieses betreffend, und wie derselbe Ihrer Königlichen Majestät in Pohlen Herrn Augusto II. und des Königlichen Prinzens Hoheit, Herrn Friedrich August, conferiret worden (1719-1722).
785/3 : Abschrifts Fundation Consens und Immunitäts Urkunde über das Josephinische Stift (1746-1814).
892/3 : Des Kardinals Salerno Anwesenheit zu Dresden, und was hierbei wegen des Zeremoniells auch sonst vorgefallen (1723).
949/11 : Zu dem Kabinetts Ministre Grafen von Sułkowski erblich geschenkten drei Häuser am Königlichen Stall zu Dresden (1734-1736).
950/1 : Die dem Cabinet Ministre und General Grafen von Wackerbart statt des ihm zur Wohnung eingeräumten und abgebrannten Hauses, geschenkte zwei Gräflich Flemmingische Häuser, und wie Ihre Königliche Majestät solche zurückgenommen, und ihm dagegen das Rittergut Zabeltitz als ein alt Kanzlei Schrifftsässig erb- und allodial Rittergut geeignet, auch das auf der Brandstädte aufzuführende neue Haus erb- und eigentümlich, als Kanzlei Schrifftsässig erkläret, und von allen Oneribus befreiet (1728-1762).
950/5 : Die Erkaufung des Püschelischen Hauses in Dresden (1725). Wie solches dem Cabinet Ministre von Brühl erb- und eigentümlich geschencket worden (1737). Wie derselbe auch das dabei gelegene sogenannte Carlowitzische Haus erb- und eigentümlich überkommen (1738). Ferner das Klepper-Stall Gebäude, nebst der Ableitung des Wassers aus dem Reservoir über den Wilsdruffer Thor auf den ihm geschenkten Wall-Platz über den Klepper-Stall (1739).
1256/9 : Kammer-Sachen (1718-1719) [*Comptes de la construction du palais du Taschenberg*].
1256/10 : Kammer-Sachen, betreffend das Bedürfnis zu Bestreitung derer Extraordinairen (1719) [*Comptes pour l'organisation des festivités de septembre 1719*].
1435/5 : Das Steuerhaus zu Dresden (1701-1738).
2089/2 : Lettres du cardinal Albani à Auguste le Fort.
2089/3 : Lettres d'Auguste le Fort au cardinal Albani.

2089/15 : Lettres d'Auguste le Fort à Jean de Bodt.
2090/31 : Lettres du comte Dzieduszycki (ambassadeur à Rome) à Auguste le Fort.
2091/63 : Lettres d'Auguste le Fort au comte Lagnasco.
2091/66 : Lettres d'Auguste le Fort au baron Leplat.
2091/69 : Lettres d'Auguste le Fort au baron de Löwendal.
2091/71 : Correspondance d'Auguste le Fort et du comte de Los.
2094/185 : Lettres d'Auguste le Fort à Frédéric Christian Starck (conseiller à l'octroi).
2095/200 : Lettres du comte de Wackerbarth à Auguste le Fort.
2095/201 : Lettres d'Auguste le Fort au comte de Wackerbarth.
2095/203 : Lettres du comte de Wackerbarth Salmour à Auguste le Fort.
2095/205 : Lettres d'Auguste le Fort au comte de Watzdorf.
2796/15 : Korrespondenz des Grafen von Wackerbarth [Salmour] aus verschiedenen Orten Italiens mit dem Pater Guarini (1738).
2878/1 : Korrespondenz des Grafen von Wackerbarth [Salmour] mit dem Pater Guarini in Wien (1735).

4) 10047 Amt Dresden *(Archives du bailliage de Dresde*)

716 : Die wegen Erbauung des baufälligen und bereits halb abgetragenen Hinter-Hauses, ingleichen wegen des Akten Gewölbes in Amthaus zu Dresden, ergangenen allergnädigsten Verordnungen (1729-1733).
960 : Die Übergabe des von Ihro Königlichen Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen, Dero Geheimen Kabinetts Ministre des Herrn von Brühls Excellenz allergnädigste geschenkten Wohn- und Brau-Hauses in Friedrichstadt samt Zubehörungen (1736).
978 : Die fernerweite Anweisung und Vererbung neuer Baustellen in Neustadt Ostra (1728-1733).
1069 : Wie mit dem Rat alhier streitiger Verpflichtung derer Hoff- und Stadt-Baugewerken alhier (1704-1705).
1162 : Verschiedener allergnädigsten Befehlige und Gouvernements Verordnungen so bey des Königlichen Chur-Prinzens auch Prinzessinnen Königlichen Hoheiten Anno 1747 beschehenen Vermählungen ergangen (1747).
1654 : Die Übernehmung und Übergebung des von Ihro Königlichen Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen Anno 1712 erkaufften Zehmischen Hauses dem Schloße gegenüber, so zu des Hochbestallten Hausmarschall von Erdmannsdorffs Wohnung gewiedmet (1714).
1659 : Die allergnädigste anbefohlene Erkaufung noch zwei in Alt-Dreßden zu Erweiterung des Königlichen Holländischen Palais demselben gegenüber gelegenen Hause (1723).
1660 : Die allergnädigste anbefohlene Erkaufung des Schönbergischen Hauses so am Thore der Elbbrücke alhier gelegen (1734-1759).
1661 : Die Erkaufung des dem Cantzley Hause alhier gegenüber gelegenen Zechischen Hauses (1737-1738).
1662 : Die allergnädigst anbefohlene Schließung eines Kauf Contract mit Frau Dorotheen Sophien vereheligter Cammerdiener Wackerin über deren auf der Großen Plauischen Gasse alhier neuerbauetes Haus und Garten (1746-1748)
1675 : Verkaufung des Zschauischen Garthens zu Neu-Ostra (1699-1700) [*Vente du jardin Zschau par le roi au comte Flemming*].

1676 : Die Übergabe des Ihro Königlichen Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen heimgefallenen St. Paulschen vormahls Bennigschen Hauses an der Moriz Straße alhier, an Ihro Hochreichsgräflichen Excellenz den Herrn Premier auch Kabinetts- Conferenz Ministre Reichsgrafen von Brühl, welche solches die Königliche Rentkammer abgekauffet (1747).

1677 : Die Übergabe des Ihro Hochreichsgräflichen Excellenz, dem Herrn Premier Ministre Reichsgrafen von Brühl kaufsweise überlassenen, auf Königlichen Kosten vor einigen Jahren zur Werkstadt und Wohnung vor den nunmehr verstorbenen Bildhauer Lorenzo Mattielli erbaueten Hauses in Neustadt bei Dresden (1750-1792).

1694 : Die allergnädigst anbefohlene Taxation und Verkaufung der Häuser auf der Morizstraße, worinnen der verstorbene Hoff-Prediger H. Ch. Engelschall gewohnet (1738-1752).

1696 : Die Tradition des allergnädigst Tit. Plen. der Frau Geheimen Rätin und Oberstallmeisterin Erdmuth Sophien von Loß zu Dero auf der Kreuzgasse alhier habenden Hause, erb- und eigentümlich geschenkten Platzes und drauf befindlich Gebäudes auch aller andern Zubehör (1731).

1698 : Die allergnädigst anbefohlene Übergeb- und Zuschreibung derer Schönbergischen, Langischen und Carlowitzschen Häuser an Ihro Excellenz den Königlichen Pohlnischen und Churfürstlichen Sächsischen Kabinetts-Ministre, Oberstallmeister, Kämmerer, General-Major von der Infanterie und Obristen über das Königliche Leib-Regiment zu Fuß, Herrn Grafen von Sułkowski, ingleichen Deren Wiederübernehmung von Deroselben (1734-1737).

1699 : Die allergnädigst anbefohlene und erfolgte Übergabe des Ihro Hochreichsgräflichen Excellenz dem Königlichen Pöhlnischen und Churfürstlichen Sächsischen Hochbetrauten Geheimen Kabinett Ministre, Herrn Alexander Joseph Reichsgrafen von Sułkowski vererbten Palais auf der Pirnaischen Gasse alhier, und deren dazu eingeschlagenen innen benannten Häuser (1736).

1700 : Die allergnädigste anbefohlene und erfolgte Tradition derer beyden den sich selbst entleibten Grafen von Hoym vormals zuständig gewesenen, dem Königlichen Fisco anheim gefallenen und allergnädigst der Frau Fürstin Frideriquen Charlotten Lubomirska geschenkten auf der Kreuzgasse allhier gelegenen Häuser (1737).

1701 : Das dem geheimen Kämmerier H. Johann Baptiste Leger allergnädigst geschenkte, und von demselben wieder erkaufte vormalige Zapfische Haus auf der kleinen Brüder Gasse allhier (1738-1747).

1702 : Die Tradition des den Herrn Geheimen Kämmerier François du Pont allergnädigst geschenkten auf der Kreuzgasse allhier samt den bei dem Fraumutterhaus befindlichen Fremden und einheimischen Bierschank samt was dieserhalben ferner ergangen (1738-1749).

1703 : Das auf der kleinen Brüdergasse allhier gelegene Kanzlei Schrifftsässige Freie Burg-Lehn Haus, welches bis anno 1740 von alten Zeiten her, zum Amthaus gebrauchet worden (1740-1741).

1704 : Die Tradition und Vererbung des Ihro Excellenz dem Herrn Geheimen Rathe Geheimen Kriegsrats Vize Präsidenten und General Major Chrisophen von Unruh allergnädigst geschenkten zwischen denen Ziegelscheunen und der Elbe gelegenen Werders (1743).

1705 : Den von dem Hof Konduktor H. Christian Friedrich Exnern gesuchten zu Neustadt an der Elbwiese gelegenen Platz (1746-1747).

1706 : Die von dem Herrn Geheimen Legationsrat Ferdinand Ludwig von Saul allerunterthänigst gesuchte Überlassung zweier bei dem ihm am Seetor allhier geschenkten Stücke Walles befindlichen kleinen Plätze (1749).

1707 : Das Herr Christian Salomon Traugott Liscovio geschenkte so genannte Plattner Häußgen in dem hiesigen Salz Gäßgen (1749-1753).

1708 : Den, dem Herrn Kabinetts und Konferenz Ministre auch wirklichen Geheimen Rat Herrn Johann Adolph Reichsgrafen von Loß zu Erweiterung Dero Hauses auf der Kreuzgasse allergnädigst geeigneten Platz in dem Fraumutterhaus allhier (1751-1752).

1709 : Die an den Gürtler Mr. Johann Gottlieb Sauern beschehene Vererbung eines Platzes worauf das mittlere Wach-Gebäude in Schwarzen Tor zu Neustadt bei Dresden gestanden, zu Erbauung eines Wohnhauses (1753-1754).

1738 : Die Vererbung einiger zu Neustadt Ostra anzubauenden neuen Stellen (1717-1719).

1739 : Übereignung von Hausbaustellen in Neustadt Ostra bei der Schäferei gegen Entrichtung von Erbzinsen (1722-1747).

1741 : Die Anweisung und Vererbung neuer Baustellen in Friedrichstadt sonst Neustadt Ostra genannt (1733-1744).

1742 : Die von dem Herrn Amtschreiber Johann Christoph Weinhold, und dem Gärtner Martin Kanicken allerunterthänigst gesuchte Überlassung eines Platzes zu ihren an der Kirchen Straße in Friedrichstadt gelegenen Häuser und Gärten (1734-1736).

1743 : Die von dem Hufschmied Johann Barthel Guttenfeld allerunterthänigst gesuchte Überlassung eines zur Hofmühle vor dem Wilsdruffer Tor gehörigen Platzes zu Erbauung einer Schmiede (1736-1745).

1745 : Die von dem Herrn Kommissionsrat und Hofzahlmeister Jakob Gottfried Essenio und dem H. Hofmaler Johann Adolph Pöppelmann allerunterthänigst gesuchte Überlassung eines Raums von der hinter ihren in Friedrichstadt besitzenden Gärten gelegenen zum Königlichen Vorwerk Ostra gehörigen Wiese (1738).

1746 : Herr Stallschreiber Johann Siegfried Franckens allerunterthänigst ihm zu vererben gesuchten Platz hinter den Königlichen Laurier Garten betreffend. Ingleichen die von denen übrigen Hausbesitzern, an der Viehweiden Gemeinde gebetene Vererbung des Randes hinterm Königlichen Laurier Garten (1738-1751).

1748 : Des Schloß Torwärters Christian Thiemgen gesuchte Vererbung eines Platzes von den Neuen Röhrhofe vorn Wilßdruffer Tore zu Dresden zu Erbauung eines Hauses (1740).

1749 : Den von dem Königlichen Gondolier Joseph Spiga zu Erbauung eines Hauses gesuchten Platz an der Elbe auf der Stallamtwiese betreffend. Ingleichen was diesfalls der Gärtner Bartholomäus Bablick gesucht (1740-1743).

1750 : Die Anbauung der vor Neustadt bei Dresden vorhandenen wüsten Sandflecke (1740-1761).

1753 : Die von dem Steinmetzmeister Johann Daniel Kästner gesuchte Überlassung desjenigen Platzes, welcher vormals oberhalb der Elbbrücke nach der Wiese zu, dem ehemaligen Steinmetzmeister und jetzigen Landbaumeister Herr Johann Adam Hamm eingeräumt gewesen (1742-1744).

1754 : Die von dem Bettmeister Herr Johann Adam Wappler gesuchte erbliche Überlassung eines ledigen Pulver-Häußgen zu Neustadt bei Dresden (1744).

1756 : Den von Johann Gottlob Schaaf auf hiesiger Neustadt an der Elbe allerunterthänigst gesuchten Platz zu Aufführung eines Gebäudes betreffend (1746-1747).

1759 : Der von dem Königlichen Polnischen und Churfürstlichen Sächsischen Landbauschreiber H. Johann Christian Simon und Hofmaler, Herrn Christian Reinow, gesuchten Vererbung einiger hinter ihren auf der Königsstrasse in der hiesigen Neustadt gelegenen Häuser, befindlichen Plätze betreffend (1748-1756).

1761 : Die von Fr. Sophien Amalien verehelichten Amtsverwalter Schmiedin gesuchte erbliche Überlassung eines hinter Kleinhamburg und der Amtziegelscheune gelegenen Platzes zu Anlegung eines Gärtgens und eines für einen Gärtner darauf zu erbauenden Hauses (1749-1755).

1762 : Die allergnädigst anbefohlene Anweiß- und Vererbung eines Platzes zum Rathaus zu Neustadt allhier (1750).

1763 : Die von H. Johann Wilhelm Baumann gesuchte Vererbung eines hinter seinen Garten gelegenen Platzes (1750-1756).

1765 : Die von einigen Inhabern des vormaligen nunmehr zu Gärten angelegten Festungswalles von Pirnaischen bis zum Seetor allhier, dem Herrn Oberstallmeister Hans Moritz Grafen von Brühl und dem Herrn Geheimen Legationsrat Ferdinand Ludwig von Saul gesuchte Überlassung des an besagte Gärten angrenzenden Stadtgrabens (1755).

1885 : Die allergnädigst anbefohlene Anweisung und Vererbung derer dem Königlichen Heyducken Christian Braunen, dem Hofmaler Johann Adolph Pöppelmann und dem Hoffischmeister Herrn Christian Gottlieb Grundmann geschenkten Plätze in Neustadt Ostra (1729-1749).

1886 : Die von Peter Kleinen gesuchte Überlassung eines bei seinem Hause vorn Wilsdruffer Tore die Querschmiede genannt, anstoßenden Platzes gegen einen jährlichen Erbzins betreffend. Davon endlich der nachherige Besitzer obigen Hauses George Hennig, ein Stücke vererbt erhalten (1742-1751).

1900 : Die Erkauffung des Kösterischen auf der Zahnsgasse allhier, gelegenen Hauses, von Tit. den H. Amtschreiber Schneider und was dem mehr anhängig (1717-1723).

1901 : Den Herzoglichen Württembergischen nachher an der Herrn Kabinetts Ministri und wirklichen Geheimen Rats von Brühl Excellenz verkauften Großen Garten in Friedrichstadt, sowohl die zu dessen Erweiterung erkauften und vererbten Grundstücken auch angelegten Wasserleitungen betreffend (1736-1753).

1902 : Das Gräflichen Hennickischen Weinbergs und Gartens an der Elbe Verkauf und das darein gesuchte Dekret (1755).

2488 : Die Tradition des dem Herrn Oberlandbaumeister Johann Christoph Knöffel allergnädigst geschenkten und vererbten Platz hinter der Frauen Kirche am Zeughaus Zimmerhof nebst den jetzt darauf stehende Pulverturm, zu Aufführung neuer Gebäude, und da solche unter des Amts Jurisdiktion gehörig. Was dieserwegen weiter ergangen (1743-1747).

2489 : Die Vererbung des am Ende der Königsstrasse in hiesiger Neustadt neben den Lozischen Haus und Garten befindlichen Platzes, an den Hofmaler H. Christian Reinow, zu Erbauung eines Hauses (1746-1748).

2492 : Die Untersuchung derer wegen des von Ihr Majestät der Höchstseeligen Königin innegehabten Gartens vorn Pirnaischen Tore zu Dresden von dem Rate daselbst praetendirten Abgaben (1729-1730).

4660 : Die von den Hufschmied Peter Simson gesuchte Plätze zu einer Schmiede Werkstadt (1749-1750).

4803 : Die von dem Fleischer Handwerk zu Neustadt bei Dresden unternommene Betreibung der auf dem Sande vor hiesiger Neustadt neu angelegten Kastanien Allee mit dem Schaaf Vieh (1748-1751).

4824 : Die Bau und Beräumung der auf Dresdner Heide abgestreckten neuen Zwinger Garten Allee (1714).

4866 : Die Aufrichtung derer zum Ausbau derer Kasernen allhier, annoch erforderlichen 80 000 Taler und zu machende jährlich Anlage, zu künftiger Unterhaltung sothaner Kasernen und Wirtschaft Geräts (1735-1737).

4874 : Die auf hohe Anordnung erfolgte Bequartierung der unter das Amt gehörigen Häuser in denen Dresdnischen Vorstädten und zu Friedrichstadt unbeschadet ihrer Freiheit (1744-1747).

4981 : Protokoll derer Kaufkontrakte und übrige gerichtliche Handlungen, welche dem Amt Dresden von denen Besitzern der 1747 neuen vererbten Baustellen auf der vormaligen Contrescarpe vom Wilsdruffer Tore, um den Stadtgraben herum bis an die Elbe, zur Konfirmation und sonst vorgetragen worden (1750).

5) 11254 Gouvernement Dresden *(Archives du Gouvernement de Dresde)*

687 : Acta so wegen des Quartiers unter dem Blockhause auf der Altdreßdner Brücke und dessen Bewohnung ergangen (1720).

705 : Protokoll den von Ihro Königlichen Majestät des Herrn Premier Ministre Graf von Brühl Excellenz geschenkten Terrain von Festungswall in der Länge hinter den St. Paulischen Hause bis an das Seetor, samt denen gelegenen Sous-Terrains und übrigen Gewölben (1747-1751).

706 : Spezifikation derer sämtlichen Militär Gebäude zu Dresden und Neustadt bei Dresden als auch derer Landes Festungen (1753).

716 : Die occasione des Löwendalischen Hausbaues zur Neustadt zwischen den Gouverneur Janus und den General Intendant über die Zivil und Militär Gebäude General Wackerbarth entstandenen Differenz wegen Eingriff in die Gouvernement Jurisdiktion und in das von selbigen dependirende Bauwesen bei der Praesidenz Dresden (1715).

718 : Dresden. Baureglement (1736).

719 : Die von dem Rat allhier beschehene Aufsetzung des Brückenstuhls an dem Wilsdruffer Tor mit Stirnen und die zugleich nachher angetragene Veränderung der Aufziehbrücken untern Pirnaischen und Wilsdruffer Tore gleich der untern Seetor (1739-1755).

720 : Die wegen zu erbauenden Ritter-Akademie gemachte Projekte und zu dem Ende gesuchte bessere Zulassung derer Quartier Gelder (1695-1724).

768 : Häuser in der hiesigen Residenz (1707). (*Ce volume contient aussi une liste des maisons de 1726).*

770 : Den See vorn Wilsdruffer Tor betreffend. Geschenk und Verkauf des Schlammes zum Garten des Hospital St. Jakob Verschlammung (1721-1735).

1771 : Die bei der von der Landesregierung anbefohlnen Besichtigung des am Alten Markt gelegenen Rat und Döringischen Hause Seiten des Gouvernements und der Zivil und Militär Oberbau Kommission deprecirte Anordnung und Zugebung einiger Deputirten (1729).

812 : Schriften über den Architekten Chiaveri (1738).

873 : Die von Ihro Königlichen Majestät allergnädigst beliebte Verteilung des gesamten Festungswalles mit allen Bastions, Souterrains und Gewölber, innerhalb der Residenz Stadt Dresden, teils zu Anlegung Häuser und Gärten, teils zu eine beständigen Bleiche des General Tafel Geräts samt Destination des über Wilsdruffer Tore ehedem gestandenen Corps de Garden Gebäudes, zum Katholischen Gottesdienst vor die Festungsbaugefangenen dieser Religion (1748-1761).

991 : Die Reinhaltung und Säuberung der Strassen und Gassen in allhiesiger Residenz (1719-1732).

1079 : Die Laternen bei der Stadt Dresden, auf denen Gassen (1705).

1080 : Des Stadtmajor Langer ohngefährliche Vorschläge wegen Reinhaltung derer Gassen(1723). (*Ce volume concerne avant tout l'année 1713*).

B- Archives du Magistrat de Dresde (RA, Ratsarchiv)

1) Série A : Administration

A XXI 76v : Das von Ihro Königlicher Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen, zu Dero Berggemach und Kammer-Archivs Expedition, am 31. May 1737 erkaufte Zechische Haus in der Schößer Gasse, und die darauf haftende Steuer und Gefälle (1737).

A XXI 76w : Das von Ihro Königlicher Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen, Dero Kammerdiener, H. Franz Bureschen, geschenkte, Deroselben zugehörige ehemalige Zimmermanische Haus, auf der Kleinen Brüdergasse allhier (1738-1747).

A XXI 76x : Das von Ihro Königlicher Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen, Dero Kammerdiener, H. Johann Baptista Leger geschenkte, Deroselben zuständige vormals Zapffische Haus, in der Kleinen Brüdergasse (1738-1747).

A XXI 76y : Das von Ihro Königlicher Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen zur Wohnung vor Dero Kirchenrat und Oberhofprediger Dr. Marperger, erkaufte Neefische Haus auf der Wilsdruffer Gasse allhier (1739-1746).

A XXI 77b : Acta, Ihro Hochreichsgräflichen Excellenz, Herrn Heinrich des Heiligen Römischen Reichs Grafens von Brühl, Seiner Königlicher Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen hoch ansehnlich bestallten Kabinetts Ministri, wirklichen Geheimen Rats, von Frauen Catharinen Sibyllen Bergerin und Frauen Catharinen Elisabeth Barthelin, geboren Lendrichin, erkaufte zwei Häuser in der Kleinen Fischergasse allhier, wovon Ihro Excellenz die Hinter- und Seitengebäude zu Dero Palais gezogen betreffend (1742-1747).

A XXI 77e : Das Ihro Königliche Majestät in Pohlen und Churfürstliche Durchlaucht zu Sachsen, anheim gefallene der Frau Generalin de St. Paul geborene Brandin von Lindau zugehörig gewesene doppelte Haus in der Grossen Schießgasse an der Mauer, der Moritzstraße gegenüber und die darauf haftende Steuern und Gefässe (1746-1748).

A XXI 77f : Das von Ihro Königlicher Majestät in Pohlen und Churfürstlicher Durchlaucht zu Sachsen käuflich zurückgenommene Gräfliche Sułkowskische Palais in der Pirnaischen Gasse (1746-1760).

A XXIII 2a : Acta über Bausachen verschiedener Gegenstände (1606-1752).

A XXIII 15 : Die allerunterthänigst gebetene Decision wegen der Jurisdiktion ratione derer konkurrierenden Hofbaugewerken (1704).

A XXIII 20 : Die Spezifikation und Abschaffung derer hölzernen Häuser in der Festung Neudresden (1694).

A XXIII 22 : Acta Herrn Obrist Leutnant Johann Christoph Naumanns Vorschläge in Bausachen betreffend (1711-1714).

A XXIII 23 : Adam Göttlers Hausbau vorm Pirnaischen Tor an der Kaizbach, und dessen unternommene Anmaßung eines allda befindlichen Reines (1716).

A XXIII 25 : Konservation und Befriedigung der Elbbrücke (1718).

A XXIII 34 : Die Abtragung der hölzernen Häuser, und Wiedererbauung von Steinwerk (1708-1710).

A XXIII 37 : Die von Friedrich Gottfried Gerbern, Materialisten allhier, verweigerten Ausstellung eines Reverses, daß er die an seinem am alten Markt und der Scheffelgasse liegenden Häuser von langen Zeiten her gehangene Kupferne Eich-Scheffel, wenn solches neu erbauet worden, hinwiederum anhängen lassen wolle (1732-1735).

A XXIII 37a : Nachricht über die von Eurem Hochedlen Ratsbauamte von Anno 1686 bis 1732 vollführten Baue (1686-1732).

A XXIII 39 : Derer Sänften- oder Porte-Chaisen Träger in Altendresden (oder jetzt genannter Neustadt bei Dresden) Häußgen daselbst, und dessen vorgehabte Reparatur, oder neue Erbauung, und darüber gefertigten Riss, auch Anschlag (1733).

A XXIII 43 : Das, von denen, im Namen derer Nachbarn auf der See- Breiten- Zahns- und Schreiber- oder auch anderen benachbarten Gassen, zu unterschiedlichen Malen und Zeiten, getane Ansuchen um Wiedererbauung des und Anrichtung eines neuen Seetors am Ende der Seegasse, wo das ehemalige und schon Anno 1550 abgeworfene gestanden ist (1554-1737).

A XXIII 50 : Die intendierte Bebauung des Platzes an der Stadtmauer, dem Gräflichen Wertherischen Hause gegenüber (1746).

A XXIII 53 : Die Wiedereröffnung des Seetors und was dem anhängig (1743). (*Ce volume couvre la période 1737-1756*).

A XXIII 54 : Acta den Anbau derer Wüsten Sandflecke bei der Neuen Stadt bei Dresden, vor dem sogenannten Schwarzen Tore betreffend (1739). (*Ce volume couvre la période 1739-1755*).

A XXIII 67 : Gottfried Händlers, allhier Gesuch, um Anbauung eines an der Freiberger Straße vorm Wilsdruffer Tore wüst liegenden Platzes, nach 3 ½ Scheffel Feld (1722).

A XXIII 71 : Die denen Hausbesitzern auf der Großen Schießgasse anbefohlne Verwahrung ihrer Fenster, welche aus denen Hinter-Gebäuden in des Herrn Oberstallmeisters Reichs Grafens von Brühl Excellenz Garten gehen, mit eisernen engen Gegattern (1753).

A XXIII 81 : Abschriften von den höchsten Baureglement de dato 4ten Martii 1720 und 19ten Julii 1736 auch andere das Bauwesen betreffende Angelegenheiten (1715-1785).

A XXIII 262x : Diejenigen 6 ½ wüsten Baustädte und Räumen, welche Herr Albrecht Christian Hahn, Königliche Pohlnische und Churfürstliche Sächsische Appellation Secretarius, an die ihm zuständige, George Fuchß gewesen, Baustadt zuziehen, und zugleich mit zu vermachen in willens (1712).

A XXIII 289m : Stadt Dresden. Baureglement de dato 4. Marty 1720.

A XXIII 289n : Die Niederreißung derer in allhiesiger Residenz Festung Dresden befindlichen hölzernen, und statt dessen Wiederaufbauung steinern Häuser, so gnädigst angeordnet und befohlen worden (1722).

A XXIII 343d : Nach dem Brande Anno 1685 und folgende Jahre sind gebaut worden, wie nachgehends zu ersehen. Verzeichnis aller Neubauten in Dresden (1686-1732). (= A XXIII 37a).

A XXIV 16 : Das am 16. August 1735 über Dresden gestandene schwere Gewitter, welches in den Schloß wie auch St. Annen Kirchturm geschlagen, und die zu Abwendung mehrerer Gefahr gemachte Veranstaltung (1735).

2) Série B : Affaires religieuses

B I 16 : Das von denen Römisch Katholischen Geistlichen unbefugter Weise angemaßte Exercitium derer Actuum Ministerialium bei der Stadt Neu- und Altendresden (1718-1737).

B II 7 : Die Erweiterung der Kirche zu St. Annen und die Befestigung des dasigen Thurms (1711). [*De fait, ce volume couvre la période 1711-1719*].

B II 8 : Die Veränderung des Frauenkirchhofs allhier (1715).

B II 11 : Acta, den Totentanz auf dem Neustädter Kirchhof betreffend (1721).

B II 14 : Acta, die Baufälligkeit der alten Frauenkirche und deren Neubau betreffend (1722). [*De fait, ce volume couvre la période 1722-1726*].

B II 15 : Den Kirchturmbau zu Altendresden und dem Anhängiges betreffend (1704-1724).

B II 19 : Den Neuen Frauenkirchenbau allhier betreffend (1726-1730).

B II 19c : Nachrichten von Abkündigungen bei Abtragung der alten, und Erbauung der neuen Frauenkirche (1723-1791).

B II 21 : Den Kirchturmbau au Altendresden betreffend (1727-1730).

B II 26 : Die allergnädigst anbefohlene Abtragung der alten und Erbauung einer neuen Kirche in der Neustadt, sonst Altendresden genannt, sowohl die Aufführung einer Interims Kirche daselbst und was dem anhängig, ingleichen die Abtragung des alten und Wiederaufbauung eines neuen Rathauses daselbst (1731-1739).

B II 27 : Den Frauenkirchenbau betreffend (1730-1736).

B II 28 : Acta, den endlichen Ausbau den neuen Kirche in der Neustadt bei Dresden, und was dem anhängig, betreffend (1737-1739).

B II 29 : Die Annis 1729 et 1732 vorgenommene Erweiterung und Reparatur der Lazarettkirche (1729-1732).

B II 30 : Acta, die Abbrechung der alten Kirchhofmauer an der Frauenkirche von der Königlichen Hauptwache bis gegen die Glöcknerei Wohnung, ingleichen den Brühlischen Stall und das Gottschalkische Wasser Behältnis betreffend (1738).

B II 32 : Die Verlös- und Anweisung der Emporkirche, Kirchenstühle und Stübgen, ingleichen die Einweihung der neuen Kirche zu Altendresden jetzt Neustadt bei Dresden (1739).

B II 33 : Die auf allhiesiger Frauenkirche befindliche steinerne Kuppel und noch ermangelnde sogenannte Laterne, ingleichen die occasione derselben und wegen der von der Königlichen Oberbaukommission und dem Italienischen Baumeister Gaetano Chiaveri vorgeschlagenen Abtragung der steinernen und dagegen erbauenden hölzernen Kuppel und Laterne, durch den Landbaumeister Herr David Schaz zu Leipzig vorgenommene Examination des ganzen Kirchenbaues (1737-1738). [*De fait, ce volume couvre la période 1737-1740*].

B II 60 : Kuppel der Frauenkirche und Laterne (1731-1762).

B II 103f : Acta judicialia, den Wettereinschlag, der den hiesigen Kreuzturm am 1sten Mai 1747 betroffen, anlangend (1747).

B II 103r : Registraturen, die von dem am 3. August 1700 geschehenen Donnerschlag erfolgte Berührung des hiesigen Kreuzturms (1700).

B II 103u : Die Reparatur des Turms bei der Kirche zum Heiligen Kreuz (1723-1727).

B II 103w : Miscellanea, den Kreuzturm betreffend (1697-1738).

B II 103x : Den Blitzschlag in den Kreuzturm am 6. Februar 1741 betreffend (1741).

B II 108k : Nachrichtungen, den neuen Frauenkirchenbau betreffend, und was dem anhängig (1732-1745).

B II 108y : Acta, den Bau des Sophienkirchenturms betreffend (1736-1737).

B II 109a : Die Reparaturen am Sophienkirchengebäude (1747-1811).

B III 10 : Das der Sophienkirche zuständige, bisher von dem Diacono an der Kreuzkirche Herrn M. Wellern, bewohnte Haus auf der Kreuzgasse, und dessen käufliche Überlassung zu der Frau Gräfin Vitzthum von Eckstädt vorhabenden Hausbau an der Kreuz- und Weißengassenecke (1718-1719).

B III 14 : Acta, den Verkauf des ehemals von dem Herrn Grafen Vitzthum von Eckstädt ertauschten, der Sophienkirche gehörigen, und von dem Sophienkirche Prediger letzthero bewohnten Hauses auf der Kreuzgasse, an des nächst daran wohnenden Geheimen Kabinetts Ministers und wirklichen Geheimen Rats Herrn Karl Heinrich Reichsgrafen von Hoym Excellenz und dagegen die Erkaufung des Herrn Licentiat Bottichs Eheliebsten, geborener Grolochin, zuständiges Hauses auf der Pfarrgasse, zu der dermaligen Sophienprediger Wohnung betreffend (1730-1736).

B III 49 : Die Verlegung des Evangelischen Hofgottesdienstes aus der Schlosskapelle in die Sophienkirche allhier und was dem mehr anhängig (1737).

B III 107m : Die Glocken auf der Frauenkirche (1733-1739).

B III 108a : Des Glöckners zu Sophien historische Nachricht von der Sophienkirche, welche man drucken zu lassen Bedenken getragen (1705).

B III 111k : Extrahirte Nachrichten von der Sophienkirche (1541-1785).

B IV 1 : Die Erbauung der neuen Kirche in Neustadt Ostra (1728).

B IV 7 : Die Erweiterung der Sakristei und Anlegung eines neuen Betstübgens bei der Kirche zu Friedrichstadt (1740-1741).

B IV 8 : Die Reparaturen an der Kirche zu Friedrichstadt (1743-1750).

B IV 45 : Konzession wegen des Römisch Katholischen Begräbnisplatzes zu Ostra (1723).

B XII 54 : Die Reparatur der Lazarettprediger Wohnung auf Viehweider Gemeinde allhier, und was dem mehr anhängig (1739-1760).

B XVIII 49 : Die Aufzeichnung sämtlicher in der Stadt allhier und unter Euer Edlen Rats Gerichtsbarkeit befindlichen Häuser und Feuerstädte (1750). [*Liste des habitations des villages sous juridiction du Magistrat*].

B XIX 17 : Die Einquartierung derer Cadets in Altendresden (1704-1724).

B XX 5 : Die Casernen in der Neustadt bei Dresden und was diesem anhängig (1735-1737).

3) Série C : Police urbaine. Bâtiments communaux

C II 26 : Acta, die allergnädigst anbefohlene hinführige Benennung der Stadt Altendresden mit dem Namen Neue Stadt bei Dresden, ingleichen den anderweit angeregten Anbau derselben, wie auch die Zueigenung etlicher Häuser gegen der Ritterakademie über respectivè an den Herrn Geheimen Kriegsrat Pauli und Herrn Oberlandbaumeistern Knöffel, betreffend (1731).

C II 28 : Die von dem Königlichen Hoffourier, H. Anton August Gallas, gesuchte Aufbauung eines Hauses und Gartens bei der Kirche zu Neustadt allhier, auch derer Viertelmeister daselbst diesfalls gemachten Widerspruch (1746).

C II 30 : Die Anlegung zwei Wasserhäuser auf dem Markt zu Neustadt und die Wegnehmung der Brodbänke daselbst (1739-1829).

C II 32 : Die Jurisdiktion über die Königsstrasse in der Neustadt (1748).

C II 36 : Die Anlegung einer Allee um die ganze Festung Neustadt (1755-1763).

C II 38 : Die allergnädigst anbefohlene Herausbauung derer beiden am Markte gelegenen Häuser, welcher Herrn Johann Adam Weinert und Herrn Andreas Gläsern zugehörig (1755).

C II 43 : Die in hiesiger Neustadt auf der Hauptstrasse befindliche Lindenallee (1724). [*De fait, ce volume couvre la période 1724-1818*].

C IV 15 : Tore und Türe, welche in denen Vorstädten aufs freie Feld gehen (1738).

C IV 47 : Die Zuschreibung derer wüsten Plätze auf der Viehweide (1741).

C VI 20 : Gouvernements Verordnungen von 15. Januar 1719 und 26. Juni 1742. Die Eingebung derer Gastzettel und Anmeldung derer Fremden, auch wie diese Verordnung expediret (1719-1742).

C IX 27 : Gründliche Vorstellungen, warum die Stadt Altendresden nicht ins Aufnehmen, weniger zum Anbau gelangen kann. Wobei zugleich die Beantwortung darauf angefügt ist (1708).

C XIII 7 : Die Adaptirung des Gewandhauses aufm Neumarkt zum Rathaus und Abbrechung des jetzigen aufm Alten Markt (1707).

C XIII 8 : Die Abführung des Schuttes von abgetragenem Rathaus (1708).

C XIII 17 : Acta, das jetzige Rathaus zu Neudresden (vormals Gräfliche Taubische Haus) und was wegen dessen Reparatur oder Anbau und Extension, Anlegung mehrerer Expedition-Stuben, Verlegung des Kellers, auch wegen des daran stoßenden Döringischen, vormals Barwasserischen Hauses, und sonsten in Beratschlagung gekommen, ingleichen den vorgehabten Kauf des Matthaeischen Hauses am Altmarkt (vormals der Güldene Ring genannt) betreffend (1729).

C XIII 18 : Die allerunterthänigst einberichtete Baufälligkeit des Rathauses und was dem mehr anhängig (1732-1858).

C XIII 19 : Acta, den Bau des Rathauses zu Neustadt allhier betreffend (1744). [*De fait, ce volume couvre la période 1744-1750*].

C XIII 20 : Die Niederreiß- und Wiederaufbauung des Goldarbeiters August Wincklers, zwischen der Löwen-Apotheke und dem Döringischen am alten Markt gelegenen Hauses, und was dem anhängig (1741).

C XIII 21 : Acta, die Verlegung des Gewandhauses und Fleischbänke vom Neumarkt, in Absicht auf ein Accis-Pack-Haus, ein neues Corps de Garde und Garnison Kirche. Item, den von Herrn Clodio angebrachten Vorschlag in der Neustadt eine besondere Accis-Einnahme anzulegen betreffend (1751-1766).

C XIII 23 : Die vorgehabte Reparatur und Erhöhung des Gewandhauses (1756).

C XIII 62c : Acta, den ehemaligen Rats, hernach Churfürstlichen Marstall hinter der Kreuzkirche, welcher nunmehr den Hospital St. Materni zugeeignet worden betreffend (1745).

C XIII 62o : Nachrichten Euer Hochedlen Hochweisen Rats zu Dresden Commun und andern Grundstücke betreffend (1709-1859).

C XIII 62s : Das erkaufte Leporinische Haus auf der Scheffelgasse (1740).

C XIII 64e : Die Erbauung des Rat- und Gewandhauses zu Neustadt Dresden und Anschaffung der neuen Turmuhr. Ingleichen die Wiederherstellung der anno 1801 directo den Sturm herabgewesenen Turmspitze nebst Knopf und Fahne (1749-1801).

C XIII 81d : Kaufcontract, und andere Nachrichtungen des zu dem künftigen Rats Expeditionibus Militz Ehrlichischen am hiesigen Alten Markt der Scheffelgassenecke gelegenen Häuser (1708-1709).

C XV 2 : Die auf Ihro Königlichen Hoheit und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen, Herrn Friedrichs Augusti, wegen Verlegung derer in dem Kanzleihaus zu Neudresden bisher gehaltenen Hohen Collegiorum, ingleichen der Geheimen Kriegskanzlei- und Oberrechnungskammer Expeditionen, nach Neustadt bei Dresden (sonst Altdresden genannt) in das auf der Meißnischen Gasse liegende vom H. Geheimen Kämmerier Hoffmann bisher besessene Gervische Haus, ergangene Höchste Befehle, von Seiten Gemeiner Stadt Dresden, auf derer Viertelsmeistere Anlassung, und zugleich von denen selben gethane unterthänigste Vorstellung und Bitte (1733).

C XV 3 : Chronique de Neustadt (1732).

C XV 23n : Chronik des Rats der Stadt Dresden (1623-1701).

C XVII 30 : Anordnungen, wieder das Zusammenlaufen und Schreien derer Jungen und anderer Gesindel auf denen Gassen, Plätzen und Märkten bei öffentlichen Begebenheiten, als Schlittenfahrten und sonsten (1731-1738).

4) Série F : Police urbaine. Rues

F I 15a : Concepta von denen Besichtigungen derer bei der Stadt Neu- und Altdresden sich ereigneten Baustreitigkeiten, Item geschehener Häuser- und Rehn-Mauern Taxationes (1703-1757) (*17 volumes*).

F I 15b : Abschriften, von denen Verordnungen aus dem Regimentshaus, oder von dem Gouvernement, in Bau-Sachen, Streitigkeiten, Abputzungen derer Häuser, Dispit mit dem Gouvernement, und Hoch Löblichen Accis-Collegio, dem Schleusenbau, Notification wegen des neu angenommenen Stadt-Majors H. Augustin Straußens, die Vermachungen in Vorstädten, ingleichen derer Vorstellungen, und dem von Ihro Königlichen Majestät in Polen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen bestallten Bau-Direktor H. Major und Ober-Ingenieur Naumann (1709-1734).

F IV 13 : Nachricht, wie die Königliche Kammer besorgt zu hiesiger Stadtbedürfnis in Böhmisches Holz zu handeln (1715).
F VI 8 : Die steinernen Wege und Distanzsäulen (1721-1779).
F VI 9 : Vortrag der Königlichen Baukommission, die nochmalige Veränderung der Pirnaischen Straße betreffend (1721).
F VII 1a : Acta über ergangene gnädigste Befehle zu veranstaltende Baue oder Reparaturen (1618-1767).
F VII 7 : Das Verbot, Mist auf die Straßen vor dem Pirnaischen und Wilsdruffer Tor zu schütten (1697-1759).
F VII 9 : Die Abtragung des in hiesiger Stadt aufm Gassen zusammenkehrenden Unflats (1713-1716).
F VII 11 : Die Gassenreinigung, und zwar woher der viele Unflat zusammenkomme? und die Anrichtung derer Schnapp-Karren, und Unkosten darzu, so von denen Häusern zu erheben, auch Ausrechnung wieviel auf jedes nach der Elle komme (1693-1713).
F VII 12 : Die Gassenreinigung von Kehricht und andern Unflat (1716-1717).
F VII 13 : Die Gassenreinigung von Kehricht und andern Unflat (1718).
F VII 14 : Des jetzigen Herrn Gouverneurs, Grafens von Wackerbarth neu anbefohlene Säuberung der Gassen von Kehricht und andern Unflat (1718).
F VII 15 : Des jetzigen Gouverneurs verneuerte ernste Andeutung wegen Rein- und Sauberhaltung der Gassen (1719-1720).
F VII 16 : Ausräumung derer Abtritte und Wegschaffung des Mists und Unflats vor und aus denen Häusern (1719-1748).
F VII 17a : Verschiedene Verordnungen (1735).
F VII 20 : Mehrere Gouvernements Verordnungen, die Gassenreinigung betreffend (1738-1744).
F VIII 7 : Die Pflasterung des Stückgens, so bei dem Eingang in das Drehgäsgen zwischen denen beiden Eckhäusern, so deren eines dem H. Rentkammersekretar Keysern, das andere dem Bäcker, Gabriel Wilden, zugehöret, lieget (1724).
F VIII 10 : Gouvernements Verordnung, daß nach beschehener Reparatur derer auf denen Gassen aufgegrabenen schadhaften Röhren, die Löcher ohne Verzug wieder zugefüllt, und die Plätze tüchtig wieder zugepflastert werden sollen (1725).
F VIII 11 : Die Reparatur des Pflasters bei allhiesiger Residenz (1735-1742).
F VIII 12 : Die Erneuerung des Pflasters und Fertigung eines Kehlgerinnes auf der Neugasse vor dem Wilsdruffer Tor (1732).
F VIII 16 : Die Erweiterung und Pflasterung der Straße am Queckbrunnen und zwischen dem sogenannten Herzoglichen und Legerschen Garten, nach dem Schießhause zu, vor dem Wilsdruffer Tor allhier (1741).
F VIII 17 : Die Pflasterung der Hundsgasse und den Schleusenbau daselbst betreffend (1748-1825).
F VIII 18 : Die Erweiterung des Drehgäsgens vor dem Pirnaischen Tor, insonderheit nach dem Anno 1747 in der Nacht zwischen den 9ten und 10ten Junii entstandenen Brande und Einäscherung einiger Häuser (1747-1748).
F VIII 19 : Die Bepflasterung und Reinhaltung derer Straßen allhier (1745-1754).
F VIII 20 : Acta, die allergnädigst anbefohlene, auch vom Königlichen Gouvernement angeordnete Abputzung derer Häuser allhier und zu Neustadt betreffend, besonders bei denen Hohen Vermählungs-Solennitäten (1747).
F VIII 23 : Die allergnädigst anbefohlene Bepflasterung der Langen Gasse vor dem Pirnaischen Tor (1748).

F VIII 24 : Die Ausbesserung und Bepflasterung der Neuen Gasse vor dem Wilsdruffer Tor und der Kleinen Plauischen Gasse (1732-1790).

F VIII 25 : Die Erweiterung des Drehgäsgens vor dem Pirnaischen Tor auf Rampischer Gemeinde (1745-1746).

F VIII 89b : Die neue Pflasterung zu Neustadt bei Dresden, bei dem Königlichen Palais, sowohl auf der Heer-Straße, als auch des Platzes gegen die Königsstrasse zu (1737).

F VIII 89c : Die Straßenpflasterung in der Vorstadt auf der Ziegel- und Grossen Plauischen Gasse, ingleichen die von dem Heegereuter Puttrich gemachte Hinderung des Brechens derer Steine im Plauischen Grunde (1739).

F VIII 89d : Die Schleusenbau auf der Langen Gasse und die Pflasterung (1748-1787).

F IX 24 : Acta, die Einrichtung des Weges vorm Wilsdruffer Tore, von der Küttler Brücke nach dem Schießhause, und von dar nach Friedrichstadt, ingleichen den Schleusenbau durch die Quergäsgen von der Zahns- bis zur Kleinen Brüdergasse, sowie die Ausbesserung der Engengasse am Queckbrunnen betreffend (1742-1762).

F IX 36 : Die Reparatur derer Aufziehbrücken im Wilsdruffer- und Pirnaischen Tore (1739-1755).

F XII 1 : Acta wegen Einführung derer Laternen allhier (1705).

F XII 2 : Die Unterhaltung des Nacht-Geleuchtes allhier, darzu die Stadt kontribuieren soll (1707-1711).

F XII 3 : Die zu Verschaffung des Geleuchtes in hiesige Nachtlaternen benötigte Kosten und was dem mehr anhängig (1714-1716).

F XII 6 : Ihro Excellenz des Herrn Gouverneurs Grafens von Wackerbarth Verordnung vom 10. September 1723 und was darauf ergangen, die Nacht-Laternen betreffend (1723).

5) Série G : Relations avec les institutions électorales

G V 4 : Die Schläge zu Bewahrung derer Vorstädte (1700-1746).

G V 5 : Verordnungen vom Herrn Gouverneur, General Janus von Eberstädt (1716-1717).

G V 6 : Gouvernements Verordnungen von Ihro Excellenz den Herren Gouverneurs und Generalen Grafen von Wackerbarth und Grafen von Friesen (1719-1744).

G V 11 : Gouvernements Verordnungen de dato 1. April 1720. Dergleichen Verordnung vom 26. July 1723.

G V 13 : Gouvernements Verordnungen, die Verlegung der Pirnaischen Straße betreffend (1720).

G V 16 : Gouvernements Verordnung, die Gasse am See vor dem Wilsdruffer Tor vor dem Männer-Hospital an, bis an die Grosse Plauische Gasse oder das dasige so genannte Schlößgen, betreffend (1721).

G V 18 : Gouvernements Verordnung, de dato 18. Februar 1729.

G V 20 : Gouvernements Verordnungen (1729-1733).

G V 21 : Die auf allergnädigster Befehl de dato 14. November 1733 erteilte Gouvernements Verordnung de dato 24. Februar 1734, das Verbot weitern Anbaues neuer Gärten und Häuser außerhalb denen Schlägen hiesiger Vorstädte, in sich haltende.

G V 33 : Gouvernements Verordnungen von Ihro Excellenz dem Herrn General Grafen Rutowski, ingleichen von Ihro Excellenz des Herrn Chevaliers de Saxe (1740-1769).

G XXVI 3 : Allergnädigste Befehl de dato 16. Januar 1740, die Verlegung derer hiesigen Königlichen Amts-Expeditionen und Wohnungen aus dem bisherigen alten Amthaus auf der Kleinen Brüdergasse, in das so genannte Fraumutterhaus auf der Kreuzgasse (1740).

G XXIX 1 : Verschiedene Anstalten zu den bevorstehenden Einzug und Beilager Festivitäten (1719).

G XXIX 2 : Das verschiedentliche Bauwesen zu denen bevorstehenden Beilager Festivitäten (1719).

G XXIX 3 : Die von Ihro Königliche Majestät verlangte Mercerie aufm Stallgebäude bei bevorstehenden Solennitäten (1719).

G XXIX 4 : Die bei zu Beilager Solennitäten hierher nach Dresden commandirte Miliz, Büchsen-Meister, deren Einquartierung, das um Sicherheit Willen angeordnete Patrouilliren, und die Feuer-Wachten, auch Corps de Garde und denen anhängiges betreffend (1719).

G XXIX 8 : Allergnädigstes Befehl vom 16. August 1719, die Specifirung derer hier angelangten und ferner ankommenden Fremden von allerhand Condition und Stand betreffend (1719).

G XXIX 9 : Acta, so wegen derer doppelten Vermählungen Seiner Königlichen Hoheit des Cron- und Churprinzens zu Sachsen, Herrn Friederici Christiani, mit der Kaiserlichen Churbayerischen Prinzessin Maria Antonia und Ihro Hoheit der Königliche Polnische und Churfürstliche Sächsische Prinzessin Maria Anna mit Ihro Kaiserlichen Hoheit dem Churfürsten in Bayern, Herrn Maximiliano Josepho ergangen in Monathen Majo, Junio et Julio Anno 1747 vor dem Rathe zu Dresden (1747).

G XXXI 5 : Die am 15. April 1733 geschehene Erbhuldigung des Durchlauchtigsten Churfürst zu Sachsen Herrn Friedrich Augusti wie zu Ablegung des Erbhuldigung Eider, die Religion Amts Untertanen verschieden worden (1733).

G XXXI 6 : Die nach Absterben Königlicher Majestät in Polen und Churfürstlicher Durchlaucht zu Sachsen Herrn Friedrich Augusti gemachte Veranstaltungen und gehaltene Gedächtnispredigt, insonderheit die Ihro Königlichen Hoheit und nunmehr Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen Herrn Friedrich Augusto geleistete Erbhuldigung in Dresden (1733).

6) Série I : Archives du Brückenamt

I II 6 : Die Reparatur der schadhaft gewordenen Aufzieh-Brücke unterm Elbtor, ingleichen des dritten Pfeilers besagter Brücke (1723-1728).

I IV 28 : Die Schenkung des sogenannten Marstalls an dem Festungswall unweit der Kreuzkirche laut allergnädigsten Befehls vom 7. April 1745, ingleichen das darüber erteilte allerhöchsten Dekret von demselben Dato (1745).

C- Autres fonds

1) Bibliothèque de Saxe (SLUB, Sächsisches Lands- und Universitätsbibliothek)

Johann Samuel GERLACH, *Magnalia Augusti III. in extruendo Novo Templo Aulico Romano-Catholico Dresdensi, Oder das große Werck des Allerdurchlauchtigsten Königs Augusti III. in Erbauung eines neuen Römisch-catholischen Hof-Tempels zu Dreßden,*

ward bey solenner Einweyhung dessen, dem großen GOTT zu Ehren und Seiner Königlichen Majestät zu hohen Andencken in einer kurtz gefassten Lob- oder Tempel-Rede in tieffster Unterthänigkeit andächtig erwogen von einem richtig Römisch-catholischen Glaubensverwandten, 1751 (Mscr. Dresd. App. 2735).

P. NORMHARD, *Predigt, welche P. Normhard den 26. post Trinitatem über die Geburth des Neugebohrnen Prinzens gehalten, in der Capelle zu Dreßden Anno 1720.*

2) Cathédrale de Dresde (Katholisches Dompfarramt Dresden)

Historia Missionis Societatis JESU Dresdae Saxonia ab Anno Salutis 1708.

II- Sources imprimées

Sauf mention contraire, tous ces ouvrages peuvent être consultés à la Bibliothèque de Saxe, la Sächsische Lands- und Universitätsbibliothek.

Beschreibung der Illumination zu Dreßden bey der Königlichen Sicilianischen in Vollmacht vollzogenen Vermählung, nebst andern dahin gehörigen Vorstellungen und verschiedenen Kupffer-Stichen, Dresden, 1738.

Beschreibung der solennen Einhohlung des Königlichen Spanischen und Sicilianischen Ambassadeurs HERRN Grafens von Fuenclara Excellenz, welche von Gruna aus, hintern Grossen Garten, vorm Pirnaischen Thore in die Königliche Pohlnische und Chur-Fürstliche Sächßische Residentz Dreßden am 7den May 1738 mit besonderer Pracht erfolget, Dresden, 1738.

Calendarium seculare Dresdanum succinctum, Oder: ganz kurtzer Einfältiger Bericht, Was man in hundert Jahren, biß itzige Zeiten, so viel möglichst bey der Churfürstlichen Sächßischen Residentz-Stadt Dresden Merckwürdiges beobachtet, Pirna, 1705.

Concentus musici quibus Potentissimo Patri Patriae in Felicissimo foedere Gamico Serenissimorum Principum CAROLI Utriusque Siciliae Regis et MARIÆ AMALIÆ Saxonicae stirpis ornamento pietatem, venerationem, gaudia longe subjectissime testantur Musae chorago Reinholdo, Dresde, s. d. [1738].

Das fröliche Dreßden, als daselbst zu Ehren Seiner Königlichen Majestät in Preussen und Dero Cron-Printzen Königlicher Hoheit, bey Deroselben hohen Anwesenheit täglich Lustbarkeiten angestellet und vergnüglich vollbracht worden, Regensburg 1728.

Das grossen Zebaoths höchst-wohlgefällige Gottesdiensts-Ordnung in dem Evangelischen Zion der Königlichen Pohlnischen und Churfürstlichen Sächßischen Residenz Dreßden, Worinnen alle ordent- und ausserordentliche Fest- Sonn- Wochen- Buß- Fasten- und andere Gestiffts-Predigten, Bet-Stunden und Examina, welche in denen in und bey dieser Stadt befindlichen dreyzehen Kirchen gehalten werden, nach ihren Anfang und Inhalt kürzlich und deutlich beschrieben, und allen andächtigen Kirchen-Gängern zu fleißiger Beobachtung von Augen geleget worden, Dresden, 1745.

Das illuminirte Dreßden, Das ist ausführliche Nachricht, von der vortrefflichen Illumination in der Königlichen Pohlnischen und Chur-Fürstlichen Sächßischen Residentz und Neustadt Dreßden, bey der Höchst-beglückten Ankunfft Seiner Königlichen Majestät in Pohlen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen, Nebst Dero Allerdurchlauchtigsten Frau Gemahlin Majestät aus Dero Königreich Pohlen, mit grosser Freude aller treuer Unterthanen angestellet, Dresden, 1736.

Das plötzliche Ableben der Allerdurchlauchtigsten und Großmächtigsten FRAUEN Frauen Marien Josephen Königin von Polen, und Churfürstin zu Sachsen, nebst Dero Lebenslauf beschrieben, s. l., 1757.

Der Churfürstlichen Sächsischen Residentz-Stadt Dreßden Statuta und Stadt-Recht, Sambt angehängten Ordnungen, Dresden, 1711.

Die Höchst-Erfreuete Ankunfft Ihro Königlichen Majestät in Preußen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Brandenburg in der Königlichen und Churfürstlichen Residenz Dreßden den 14. Januar 1728, s. l., 1728.

Dreßdnische ADRESSE, oder Kurtze Anzeige, Was ein curieuser nach Dreßden reisender Passagier zu Dreßden, Neustadt, Friedrichstadt, auch in und vor denen Vorstädten von notablen Merckwürdigkeiten, Gebäuden, Kirchen, Gärten und andern Sachen, wenn er nicht ohne Nutzen wieder zurücke gehen will, nothwendig zu observiren hat, auch bey wem er sich iedes Orts zu melden, Nebst einem Anhang von allen Gasthöfen, Dresden, 1737.

Einleitung zum Saturnus-Feste, Dresden, 1719.

Historische Nachricht, von denen Solennitäten, welche bey der Doppelten Hohen Vermählung zu Dreßden, im Monat Junii 1747, vorgefallen sind, s. l., 1747.

Historische und Geographische Nachricht von der Haupt-Festung und Residenz-Stadt Dreßden, in ganzem Churfürstenthum Sachßen, und derer seit ihrem Ursprunge der vorgefallenen Merkwürdigkeiten, Nebst dem Schicksal von Dreßden, von Anno 1745 bis 1760 oder beygefügten Diario dessen, was sich mit denen Kayserlich und Königlich Oesterreichischen, wie auch Königlich Preußischen Armeen zugetragen, und was mehr zu dieser Sache gehöret, mit dazu dienlichen Kupfern, und Vorstellung der Abbrennung, wie auch Bombardirung der Stadt Dresden, Frankfurt, Leipzig, 1761.

Kort Beskrifning om Staden Dreßden, Stockholm, 1706.

Kurtze, doch deutliche Nachricht von Neustadt bey Dreßden, Dresden, 1732.

Kurtze, doch deutliche Nachricht, wie die Einweihung der neuen Kirche zu Friedrichstadt, sonst Neustadt Ostra, den 11. Julii, in dem Evangelisch-Lutherischen Jubel-Jahr 1730 glücklich vollbracht und solenniter vollzogen worden, Dresden, 1730.

Kurtzer Bericht, welcher Gestalt Ihro Majestät Friedrich der IV. König in Dennemarck und Norwegen, am 26. May Anno 1709 in die Königliche und Churfürstliche Sächsische Residentz-Stadt und Haupt-Vestung Neu-Dreßden Dero Königlichen Einzug gehalten haben, s. l., s. d. [1709].

Kurtzer, doch zuverläßlicher Bericht von denen Solennitaeten, welche bey beschehener Legung des Grund-Steins zu der neuen Frauen-Kirche in Dreßden, am 26. Augusti, Anno 1726 vorgegangen und observiret worden, nebst praemittirter kurtzen Nachricht vom Alterthum und Baufälligkeit der alten Kirche, und dahero geflossener Nothwendigkeit den neuen Bau anzufangen, Dresden, 1726.

Nachricht von Seiner Czaarischen Majestät Hohen Ankunfft in der Königlichen und Churfürstlichen Residentz-Stadt und Haupt-Festung Dreßden, s. l., 1711.

Neueröfnetes Historisches Curiositäten Cabinet, aufs Jahr Christi 1753, worinnen in allen 12 Monathen auf 24 Bogen eine starcke Anzahl alte neue merckwürdige Begebenheiten zu befinden, Dresden, s. d. [1754].

Neu-eröfnetes Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1747. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen Drey und Achtzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1747.

Neu-eröfnetes Sächsisches Historisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1746. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen Neun und Achtzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1746.

Neu-eröfnetes Sächsisches Historisches Curiositäten Cabinet, aufs Jahr 1748. Worinnen in allen zwölf Monathen auf 24 Bogen Ein und Neuntzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten zu lesen, Dresden, s. d. [1749].

Neu-revidirte und accurate Dreßdnische ADDRESSE, oder Kurtze Anzeige, Was ein curieuser nach Dreßden reisender Passagier zu Dreßden, Neustadt, Friedrichstadt, auch in und vor denen Vorstädten von vielerleyen Merckwürdigkeiten, Gebäuden, Kirchen, Gärten und andern Sachen, wenn er nicht ohne Nutzen wieder zurück gehen will, nothwendig zu observiren, auch bey wem er sich jedes Orts zu melden hat, Nebst einem Anhange von allen Gast-Höfen und accuraten Beschreibung des grünen Gewölbes. Neue und starck vermehrte biß auf jetzige Zeit eingerichtete, auch mit vielen neuen historischen Anmerckungen verbesserte Auflage, Dresden, 1756.

Neu-revidirte, verbesserte und accurate Dreßdnische ADDRESSE, oder Kurtze Anzeige, Was ein curieuser nach Dreßden reisender Passagier zu Dreßden, Neustadt, Friedrichstadt, auch in und vor denen Vorstädten von vielerleyen Merckwürdigkeiten, Gebäuden, Kirchen, Gärten und andern Sachen, wenn er nicht ohne Nutzen wieder zurück gehen will, nothwendig zu observiren, auch bey wem er sich jedes Orts zu melden hat, Nebst einem Anhange von allen Gast-Höfen und accuraten Beschreibung des grünen Gewölbes. Neue und starck vermehrte biß auf jetzige Zeit eingerichtete Auflage, Dresden, 1752.

Neu-verbesserte Dreßdnische ADDRESSE, oder Kurtze Anzeige, Was ein curieuser nach Dreßden reisender Passagier zu Dreßden, Neustadt, Friedrichstadt, auch in und vor denen Vorstädten von vielerleyen Merckwürdigkeiten, Gebäuden, Kirchen, Gärten und andern Sachen, wenn er nicht ohne Nutzen wieder zurücke gehen will, nothwendig zu observiren, auch bey wem er sich iedes Orts zu melden hat, Nebst einem Anhange von allen Gasthöfen, Dresden, 1739.

Neu-verbesserte und accurate Dreßdnische ADDRESSE, oder Kurtze Anzeige, Was ein curieuser nach Dreßden reisender Passagier zu Dreßden, Neustadt, Friedrichstadt, auch in und vor denen Vorstädten von vielerleyen Merckwürdigkeiten, Gebäuden, Kirchen, Gärten und andern Sachen, wenn er nicht ohne Nutzen wieder zurück gehen will, nothwendig zu observiren, auch bey wem er sich jedes Orts zu melden hat, Nebst einem Anhange von allen Gast-Höfen und accuraten Beschreibung des grünen Gewölbes, Dritte und starck vermehrte Auflage, Dresden, 1749.

Ode auf die doppelte Hohe Königliche Pohlnische und Churfürstliche Sächsische und Bayerische Vermählung, welche am 13. Junius 1747 zu Dreßden und München höchstfeyerlichst vollzogen worden, zu Bezeugung allerunterthänigsten Devotion und innigster Freude pflichtschuldigst aufgesetzet, vor der Universität Wittenberg, Wittenberg, 1747.

Sächßisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1735. Worinnen in allen zwölff Monathen abermahln Fünff und Sechzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1736.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1736. Worinnen in allen zwölff Monathen abermahln Ein Hundert und Dreyzehen Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1737.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1737. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen abermahln Ein Hundert und Zwantzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1738.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1738. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen abermahln Ein Hundert und Eilff Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1739.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1739. Worinnen in allen zwölff Monaten auf 24 Bogen abermahln Zwey und Neuntzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1740.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1740. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen hundert und vier Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, s. d. [1741].

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1741. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen Vier und Neuntzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1742.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, aufs Jahr 1742. Worinnen in allen Zwölff Monathen auf 24 Bogen Fünff und Achtzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, s. d. [1743].

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1744. Worinnen in allen zwölff Monathen auf 24 Bogen Zwey und Neuntzig Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1744.

Sächsisches Curiositäten Cabinet, auf das Jahr 1745. Worinnen in allen zwölf Monathen auf 24 Bogen Hundert und Sieben Alte und Neue merckwürdige Begebenheiten anzutreffen, Dresden, 1745.

Solennitäten, Bey der Doppelten Hohen Vermählung zu Dreßden, im Monath Junii 1747, s. l., s. d. [1747].

Triumphus Utriusque Siciliae Adventu ter optatô MARIÆ AMALIÆ Serenissimae Reginae Polonicae et Electoralis Saxonicae Principis, Electae Sponsae Serenissimi et Potentissimi CAROLI Regis Utriusque Siciliae, Varsovie, 1738.

Jonas APELBLAD, *Beschreibung seiner Reise durch Ober- und Niedersachsen und Hessen*, Berlin, Leipzig, 1786 (traduit du suédois par Jean Bernoulli).

Aulus APRONIUS [Adam EBERT], *Vermehrte Reise-Beschreibung, von Franco Porto der Chur-Brandenburg durch Teutschland, Holland und Braband, England, Franckreich; von Dünkirchen an den gantzen Oceanischen Frantzösischen Strand bis Bourdeaux; Nachmals durch Guienne, Languedoc und Provence, aus Catalonien wiederumb Roussilon bis Lion; Ferner nach Turin, gantz Italien, Rom, Neapolis; von Cajeta nach Palermo, berühret die Insuln Ponza und Capri: Folgends nach Messina, Syracusa, Carana, bis an Amalfi und Salerno, nebst Besichtigung des heiligen Hauses zu Loretto, der Berge Vesuvius und Ætna, Erzehlung von Englischen, Frantzösischen und Turinischen, Neapolitanischen und Sicilianischen Höffen, nebst dem Kayserlichen. Vom Carneval und Meer-Verlobung zu Venedig: Mitgehend besondere Discourse von Religion, privat und publique Conduite, wie auch galante und remarquable Conversation in Europa, zur Freude der Welt und ewigen Zeiten*, Franco Porto, 1724.

Augustin Charles d'AVILER, *Cours d'architecture, qui comprend les ordres de Vignole, avec des commentaires, les figures et descriptions de ses plus beaux bâtimens, et de ceux de Michel-Ange, Plusieurs nouveaux desseins, ornemens et préceptes concernant la distribution, la décoration, la matiere et la construction des edifices, la maçonnerie, la charpenterie, la couverture, la serrurerie, la menuiserie, le jardinage et tout ce qui regarde l'art de bâtir*, Paris, 1691 (Bnf).

Frédérique Sophie Wilhelmine, margrave de BAYREUTH, *Mémoires (1706-1742)*, Paris, 1967 (Bnf).

Edward BROWN, *Reisen durch Niederland, Teutschland, Hungarn, Servien, Bulgarien, Macedonien, Thessalien, Oesterreich, Steurmarck, Kärnthen, Carniolen, Friaul etc.*, Nürnberg, 1711 (traduit de l'anglais et du hollandais en allemand).

Charles BURNEY, *Voyage Musical dans l'Europe des Lumières*, Paris, 1992 (traduit de l'anglais par Michel Noiray) (Bnf).

A. Doriack CHANCEL, *A New Journey over Europe*, London, 1717 (seconde édition) (Bnf).

Nicolo CIANGULO, *Panegirico in lode della serenissima casa di sassonia regnante, in occasione delle prospere, e felicissime nozze di sua real, e sacra maesta DON CARLOS d'ISPAGNA, re di Napoli e Sicilia coll' Altezza real, e serenissima elettorale MARIA AMELIA principessa real di Pologna ed elettorale di sassonia*, Göttingen, 1738.

ICANDER [Johann Christian CRELL], *Das fast auf dem höchsten Gipfel der Vollkommenheit prangende Dreßden oder Kurze doch deutliche Beschreibung derer in dieser Stadt berühmte Gebäude und Merckwürdigkeiten, Wie solche Anno 1719 nach Vermögen observiret worden*, Leipzig, s. d. [1719].

Johann Christian CRELL, *Des Neu-erscheinenden Postillons Erste Station, Darinnen in zwölff Felleisen allerhand Alte und Neue, Inn- und Ausländische rare Historische Curiositäten eröffnet werden*, Dresden, 1720-1723 [Cette revue comporte, non pas douze, mais vingt-trois numéros].

ICANDER [Johann Christian CRELL], *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meissen, oder Kurtze, doch deutliche und nervoese Beschreibung derer in dieser Welt-bekannten Wittekindischen Residentz berühmten Gebäude, Merckwürdigkeiten und Gewohnheiten*, Leipzig, 1723.

ICANDER [Johann Christian CRELL], *Das fast auf dem höchsten Gipfel seiner Vollkommenheit und Glückseligkeit prangende Königliche Dreßden in Meissen, oder Kurtze, doch deutliche und nervoese Beschreibung derer in dieser Welt-bekannten Wittekindischen Residentz berühmten Gebäude, Merckwürdigkeiten und Gewohnheiten*, Leipzig, 1726.

Johann Christian CRELL, *Kurzgefasstes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1726 [collection d'articles parus de 1723 à 1725].

Johann Christian CRELL, *Memorabilium Dresdensium Prodromus oder Dreßdnischer Merckwürdigkteiten Vortrab, worinnen alles was sich in der Königlichen und Churfürstlichen Sächsischen Residentz Dreßden im Jahr 1727 Denckwürdiges ereignet, der Posteritaet zum besten kürtzlich und historicè communiciret worden*, Dresden, s. d. [1728].

Johann Christian CRELL, *Kurzgefassten Sächsischen Kern-Chronicon*, Leipzig, 1732 [collection d'articles parus de 1726 à 1732].

Johann Christian CRELL, *Kurzgefasstes Sächsisches Kern-Chronicon*, Leipzig, 1735 [collection d'articles parus de 1732 à 1734].

Karl Wilhelm DASSDORF, *Beschreibung der vorzüglichsten Merkwürdigkeiten der Churfürstlichen Residenzstadt Dresden und einiger umliegenden Gegenden*, Dresden, 1782.

David FASSMANN, *Der, Auf Ordre und Kosten Seines Kaysers, reisende Chineser, Was er von dem Zustand und Begebnissen der Welt, insonderheit aber derer Europäischen Lande, dem Beherrscher des Chinenischen Reichs, vor Bericht erstattet*, Leipzig, 1721-1733 (Bnf).

David FASSMANN der Jüngere, *Gespräch in dem Reiche der Todten, zwischen der Königin von Pohlen und Churfürstin von Sachsen, Maria Josepha, und der Königin von Preußen und Churfürstin von Brandenburg, Sophia Dorothea, Worinne Dieselben ihr Leben und die Begebenheiten des gegenwärtigen Krieges erzählen*, Frankfurt, 1757 (Archives Départementales Aube E*1401).

Christian August FREYBERG, *Historie der Frauen-Kirche in Neu-Dreßden, wie auch Lebens-Geschichte der Herren Stadt- und Mittags-Prediger bey diesem Gottes-Hause*, Dresden, 1728.

Christian August FREYBERG, *Das Andencken der Alten Kirche zu Neustadt bey Dreßden, welche künfftighin abgetragen und an deren statt ein neues und prächtigeres Gottes-*

Hauß daselbst aufgerichtet werden wird, ingleichen von der schon aufgeführten Interims-Kirche, in welcher währender Zeit, biß die neue Kirche völlig aufgebauet, der Gottes-Dienst gehalten werden soll, nicht weniger von dem alten ietzt ausserhalb der Stadt verlegten, und nach Neu-Stadt bey Dreßden gehörigen Gottes-Acker, Dresden, 1732.

FRIGANDER, *Leben und Thaten des Welt-berühmten Königlichen Pohlnischen und Chur-Fürstlichen Sächsischen General-Feld-Marschalls, Geheimden Cabinets- und Staats-Ministri, würcklichen geheimden Raths, Gouverneurs der Residenz Dreßden und Neustadt, Ober-Commendantens derer Vestungen Königstein, Sonnenstein und Stolpen, auch Ritters des Pohlnischen weissen Adler-Ordens, August Christophs Des Heiligen Römischen Reichs Grafens von Wackerbarth*, s. l., s. d. [1735] (la première partie est publiée sans indication ni de lieu, ni de date d'édition, mais la seconde partie est publiée à Eisenach en 1738).

Georg von FÜRST, *Curieuse Reisen durch Europa, in welcher allerhand Merckwürdigkeiten zu finden*, Sorau, 1739.

Christian GERBER, *Die unerkannten Wohlthaten GOTTES, in dem Chur-Fürstenthum Sachsen, und desselben vornehmsten Städten, darinnen zugleich der Schul- und Kirchen-Staat enthalten*, Dresden, Leipzig, 1717.

Johann Andreas GLEICH, *Danck- und Denckmahl der Güte Gottes, über der gnädigen Errettung des mehrern Theils hiesigen Königlichen und Chur-Fürstlichen Residentz-Schlosses zu Dreßden, bey jüngst am 25. Merz dieses 1701. Jahres entstandenen blötzlichen Brande, Väterlich erwiesen*, Dresden, 1701.

Nicolaus GOLDMANN, *Vollständige Anweisung zu der Civilbaukunst*, Wolfenbüttel, 1696 (édition de Leonhard Christoph Sturm) (Institut national d'histoire de l'art, INHA).

Gotthelff Conrad GOLDSCHAD, *Historische Nachricht von der Annen Kirche vor Dreßden. Womit zugleich zu Anhörung einiger Reden, wegen des durch Gottes Gnade wieder hergestellten Friedens, wie auch zu einem Abschieds-Actu unsere Hochzuehrende Herren Schul-Patronos und Inspectores, Fürnehme Gönner und werthesten Freunde, auf den 10. May 1763 Nachmittags um 2 Uhr gehorsamst und ergebenst einladet*, Dresden, 1763.

Erich HAENEL, Eugen KALKSCHMIDT (éd.), *Das Alte Dresden. Bilder und Dokumente aus zwei Jahrhunderte*, Leipzig, 1934.

Johann Friedrich HAUßWALD, *Ode auf das höchsterfreuliche Nahmens-Fest des Aller-Durchlauchtigsten, Großmächtigsten Fürsten und Herrn, HERRN Friedrich Augusts, Königs in Pohlen, und Chur-Fürstens zu Sachßen, auch des Heiligen Römischen Reichs in den Landen des Sächsischen Rechtes, und an den Enden in solch Vicariat gehörend, dieser Zeit VICARII, Welches am 3ten August des 1741sten Jahres in Dreßden feyerlichst begangen ward*, Dresden, 1741.

P. Anton HERMANN sj, *Leben und Tugenden der Allerdurchlauchtigsten Frauen, Frauen Maria Josepha, Königinn in Pohlen, Churfürstinn zu Sachsen, geborenen Erzherzoginn von Oesterreich*, Leipzig, 1766.

Carl Friedrich HEßE, *Feurige Kohlen auf dem Altare Gottes wurden aus dem ordentlichen Evangelio am XI. Sonntage nach dem Fest der Heiligen Dreyfaltigkeit Anno 1735 in der Wayser-Hauß-Kirche zu Dreßden, bey Gelegenheit eines vorher entstandenen hefftigen Donner-Wetters*, Dresden, 1735.

M. Paul Christian HILSCHER, *Etwas zu der Kirchen-Historie in Alt-Dreßden, von der Reformation an biß auff das andere Julibaeum*, Dresden, Leipzig, 1721.

Johann Georg KEYßLER, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen, worin der Zustand und das merckwürdigste dieser Länder beschrieben, und vermittelst der Natur- Gelehrten- und Politischen Geschichte, der*

Mechanick, Mahler- Bau- und Bildhauer-Kunst, Müntzen und Alterthümer erläutert wird, Hannover, 1740 (Bnf).

Johann Conrad KNAUTH, *Als beym Ausgange des Alten und Eintritt des Neuen Jahres MDCCVIII auf Königlicher Majestät und Churfürstlicher Durchlaucht zu Sachsen hohe Verordnung, das alte Rath-Hauß in Neu-Dreßden translociret ward, wollte dessen Neuen Bau glückwünschend beehren*, Dresden, s. d. [1708].

Johann Ulrich KÖNIG, *Gedancken über die Königliche Pohlnische und Churfürstliche Sächsische Neuerbaute Ritter- und Militair-Academie in Dreßden, als solche nach Ihrer Königlichen Majestät Entwurff und hohen Veranstaltung, Durch des würcklichen Geheimen Cabinets und Staats-Ministers, Geheimes Raths, commandirenden Generals en chef, und General-Gouverneurs zu Dreßden Herrn Grafen von Wackerbarts Reichs-Hoch-Gräfliche Excellence Nunmehr glücklich zu Stande gebracht, Von den sämtlich anwesenden Ständen des Engern und Weitern Ausschusses in Augenschein genommen, und dieselben nebst vielen Ministern, Generalen, und andern vornehmen Personen in gedachter Academie, den 18. Februar 1726, von Ihro Reichs-Hoch-Gräflichen Excellenz solenniter bewirthet worden*, Dresden, 1726.

Johann Ulrich KÖNIG, *Das hohe Königliche Sicilianische Vermählungs-Fest, Wie solches an dem Königlichen Polnischen und Churfürstlichen Sächsischen Hofe zu Dreßden in Vollmacht prächtigst vollzogen worden. In einem Gedichte glückwünschend gesungen*, Dresden, 1738.

Peter Ambrosius LEHMANN, *Die vornehmsten Europäischen Reisen, wie solche durch Deutschland, Frankreich, Italien, Holl- und Engeland, Dännemark und Schweden, vermittelst der dazu verfertigten Reise-Charten, nach den bequemsten Post-Wegen anzustellen, und was auf solchen Curieuses zu bemerken, wobey die Neben-Wege, Unkosten, Münzen und Logis mit angewiesen werden; Welchen auch beygefüget acht und funfzig accurate Post- und Boten-Charten von den vornehmsten Städten in Europa*, Hamburg, 1749 (dixième édition).

Jean Auguste LEHNINGER, *Description de la ville de Dresde, de ce qu'elle contient de plus remarquable et de ses environs*, Dresde, 1782.

D. Valentin Ernst LÖSCHER, *Als am 26. August Anno 1726 der Grund-Stein zu dem neuen Bau Frauen-Kirche in Dreßden geleget ward, hat aus Jes. XXVIII 16 das Göttliche Glückzu! in einer Predigt vorgestellet*, Dresden, 1726.

Friedrich Ferdinand von LUTTITZ, *An Ihro Königliche Majestät in Pohlen und Chur-Fürstliche Durchlaucht zu Sachsen, bey Dero beglückte Zurückkunfft aus Pohlen*, s. l., 1736.

Paul Jacob MARPERGER, *Historie und Leben der berühmtesten Europaeischen Baumeister, so sich vor und nach Christi Geburt biß auff diese unsere Zeiten, durch ihre vortreffliche Gebäude und verfertigte sonderbahre Wercke bekand gemacht*, Hamburg, 1711.

M. David MEHNER, *Christliche Feuer-Gedancken, welche nach einer in dem Königlichen und Churfürstlichen Sächßischen Forwerck Ostra am 26. Julii 1752 entstandenen Feuers-Brunst in der darauf am 9. Trinitatis in der Kirche zu Friedrichstadt an Dreßden gehaltenen Amts-Predigt vorgetragen, und sammt der ersten Nachricht von Ostra*, Leipzig, 1753.

Jacob Leopold von MÜLLERSDORFF, *Danckschuldiges VALE an die Welt-berühmte Residentz-Stadt Dreßden, des Mächtigen Churfürstenthumbs Sachsen*, Dresden, 1750.

NIGRINUS, *Accurate Nachricht von dem Freudigen Beginnen, Welches bey höchst-erwünschter Hoher Gegenwart Aller-Durchlauchtigsten Großmächtigsten Herrn, HERRN Friedrich Wilhelms, Königs in Preussen und Chur-Fürstens zu Brandenburg, und DERO Durchlauchtigsten Königlichen Cron- und Erb-Printzens Hoheit, die*

Königliche Pohlnische und Chur-Fürstlich-Sächßische Residentz-Stadt Dreßden, den 8. Februarii, Anno 1728 bey nächtlichen prächtigen Illuminationibus vor Augen legete, Dresden, 1728.

NIGRINUS, *Das über die höchst erwünschte Hohe Ankunfft, Allerdurchlauchtigsten Monarchens, HERRN Friedrich Augusti, als Seines allergnädigsten Landes-Vaters, bey nächtlichen prächtigen Illuminationen, den 20. 21. und 22. Maji Anno 1727 Frolockende Alt- und Neu-Dreßden*, Dresden, 1727.

Thomas NUGENT, *The Grand Tour, or a Journey through the Netherlands, Germany, Italy and France*, London, 1756 (seconde édition).

Charles Louis, baron de PÖLLNITZ, *Lettres et mémoires du baron de Pöllnitz, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages et le caractère des personnes qui composent les principales cours de l'Europe*, Amsterdam, 1737 (3ème édition).

Charles Louis, baron de PÖLLNITZ, *Lettres du baron de Pöllnitz, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages, et le caractère des personnes qui composent les principales cours de l'Europe*, Londres, 1747 (5ème édition : cet ouvrage est distinct des *Mémoires* du même auteur).

Johann Gottlob RITTEL, *Die Prächtige Illumination, Welche bey den Hohen Vermählungs-Festivitäten des Allerdurchlauchtigsten und Großmächtigsten Fürsten und Herrn, HERRN CAROLI, Königes des Beyden Sicilien und der Durchlauchtigsten Fürstin MARIA AMALIA, Königlichen Printzeßin von Pohlen und Hertzogin zu Sachßen den 8. und 9. May 1738 in der Königlichen Residenz Dreßden angestellet war*, Dresden, 1738 (SHStA 10006 B 20e).

Carl Friedrich RUMPFF, *Poetische Gedancken über die Neu-Stadt bey Dreßden und deren neuerbauete Interims-Kirche, in welcher den 20sten April 1732 zum allererstenmahl der reine Gottes-Dienst gehalten und zu der rechten Haupt-Kirche den 1. May currentis anni der Grundstein sollenniter geleget wurde*, Dresden, 1732.

Carl Christian SCHRAMM, *Historischer Schauplatz, in welchem die Merckwürdigsten Brücken aus allen vier Theilen der Welt, insonderheit aber die in den vollkommensten Stand versetzte Dreßdner Elb-Brücke, in saubern Prospecten, Münzen und andern Kupferstichen, vorgestellet und beschrieben worden*, Leipzig, 1735.

Carl Christian SCHRAMM, *Neues Europäisches Reise-Lexicon, worinnen die merckwürdigsten Länder und Städte nach deren Lage, Alter, Benennung, Erbauung, Befestigung, Beschaffenheit, Geist- und Weltlichen Gebäuden, Gewerbe, Wahrzeichen und anderen Sehenswürdigkeiten, in Alphabetischer Ordnung auf das genaueste beschrieben werden, Denen Reisenden und Liebhabern Historischer Nachrichten zum Gebrauch verfasset, aus den neuesten Schrifften zusammen getragen, und mit einer Vorrede Herrn Martin Hassens, Königlichen Pohlnischen und Churfürstlichen Sächsischen Hofraths, wie auch der Sitten- und Staats-Wissenschafft Professor Publici Ordinarii auf der Universität Wittenberg, Von der Klugheit zu reisen, versehen*, Leipzig, 1744.

Heinrich SPILLNER, *Kurtze Beschreibung und Ursprung Alt-Dreßden, auch itziger Churfürstlicher Sächßischer Residentz- und Haupt-Vestung Neu-Dreßden, Wie solche von Anno 806 biß 1708 und also 902 Jahr angeleget, erweitert, nach und nach fortificiret, und was seit der Zeit vor Herren selbige beherrschet, und allda residiret, von Hertzog Albrechten zu Sachsen an, biß auff itzo regierenden König und Churfürsten von Sachsen, Friedrich Augustum, den Hertzhafften*, Pirna, 1708.

Jean Chrétien TOUCEMENT [TRÖMER], *Willkomm an Ihre Korniglicke Oheith die Monseigneur MONSEIGNEUR FREDERI CHRETIEN LEOPOLDE, Koenigliche Cron-Prince in Pohl und Litthau, ock Chur-Prince ßu Sackß da Sie ühbsch kesund retournir, aus fremd Land ßu Dreß den 7. Septembris 1740*, Dresden, 1740.

Johann Christian TRÖMER, *Willkomm Kroß Koenigin ßu klücklich arrivir, Darßu die Deutsch-Francos trés soûmis gratulir*, Dresden, 1741.
Johann Christian TRÖMER, *Die Szwee Kroß MAJESTEES Die Princes und die Princesses, wie Sie thu retournir in kute arme Dreß, mit all Ihr Unterthan von Herß es jubilir, ihr Kneckt die Deutsch-Francos mit soûmis gratulir*, Dresden, 1746.
Johann Christian TRÖMER, *Szu Koenigligk RETOUR aus Pohl nack kute Dreß, die Deutsch-Franços soûmis bringk sein Klück-Wunsch ßu leß*, Dresden, 1752.
Johann Christian TRÖMER, *Wer da? Ehn Abkesandt. Woher? Von Klück ihr Land. Was will? Er iß spedir, was ßu notificir: Was iß? Madame Fortune sie laß Dreßd commandir, weil daß von Christmonath die Ackt iß arrivir, Da iß Kebuhrß- und Nahmen-Fest von Koenigkin in Pohl, All treue Sackß soll wünsch von Ehrß allßeit es keh Sie wohl, und an Ihr Knecht dide Deusch-Franços à part Sie ordinir, nack sein soûmisse Devoir er soll ock gratulir*, Dresden, 1753.
Benjamin Gottfried WEINART, *Topographische Geschichte der Stadt Dresden*, Dresden, 1777.

III- Sources iconographiques

A- Plans des archives de Saxe (SHStA, Sächsisches Hauptstaatsarchiv Dresden)

1) 10006 Oberhofmarschallamt Plankammer.

Cap. I A Nr. 1-21 : Château

Cap. I A Nr. 1a : Grundriss des ersten Obergeschosses (vor 1730).
Cap. I A Nr. 1b : Grundriss des ersten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 1c : Grundriss des ersten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 1d : Grundriss des zweiten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 2 : Grundriss des Obergeschosses der Gesamtanlage (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 3 : Grundriss des ersten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 4 : Grundriss des ersten Obergeschosses des Südflügels um den kleinen Schlosshof (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 5 :Grundriss des zweiten Obergeschosses des Südflügels um den kleinen Schlosshof (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 6a : Grundriss des ersten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 6b : Grundriss des Erdgeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 7a : Grundriss des zweiten Obergeschosses (vor 1701).
Cap. I A Nr. 7b : Grundriss des ersten Obergeschosses (vor 1701).
Cap. I A Nr. 8 : Grundriss des ersten Obergeschosses (vor 1701).
Cap. I A Nr. 9 : Grundriss des ersten Obergeschosses (vor 1701).
Cap. I A Nr. 10 : Grundriss des zweiten Obergeschosses (1719).
Cap. I A Nr. 11 : Grundriss des Erdgeschosses (1701-1719).
Cap. I A Nr. 12a : Grundriss des zweiten Obergeschosses (1701-1719).
Cap. I A Nr. 12b : Grundriss des ersten Obergeschosses (1701-1719).
Cap. I A Nr. 13 : Grundriss, wohl des zweiten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 14 : Grundriss des Erdgeschosses (1701-1719).
Cap. I A Nr. 15 : Grundriss, wohl des zweiten Obergeschosses (vor 1701).
Cap. I A Nr. 16 : Grundriss des ersten Obergeschosses (vor 1701).
Cap. I A Nr. 17 : Grundriss des ersten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 18 : Grundriss des ersten Obergeschosses (nach 1739).

Cap. I A Nr. 19 : Grundriss des dritten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 20 : Grundriss des zweiten Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 21a : Grundriss, wohl zum Umbau des Dresdner Schlosses, mit Fassadenaufriss eines Eckrisalits (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 21b : Grundriss, wohl zum Umbau des Dresdner Schlosses, anderes Geschoss (18. Jahrhundert).

Cap. I A Nr. 22-35 : Projets pour le château et les pavillons du Zwinger

Cap. I A Nr. 22 : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers mit Gartenanlagen (vor 1733).
Cap. I A Nr. 23 : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers (vor 1739).
Cap. I A Nr. 24 : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers mit Gartenanlagen (vor 1733).
Cap. I A Nr. 25a : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers mit Gartenanlagen (vor 1733).
Cap. I A Nr. 26 : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers mit Gartenanlagen (vor 1739).
Cap. I A Nr. 27 : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers über dem Grundriss des alten Schlosses, mit Gartenanlagen (vor 1739).
Cap. I A Nr. 28 : Grundriss eines Projektes zu Umbau und Erweiterung des Zwingers mit Gartenanlagen (vor 1733).
Cap. I A Nr. 29 : Grundriss, wohl Teil eines Schlossprojektes (18. Jahrhundert).
Cap. I A Nr. 30 : Gesamtplanung des Schlosses, des Taschenbergpalais und des Zwingers (erstes Obergeschoss) mit Projekten zur Erweiterung (vor 1733).
Cap. I A Nr. 31 : Befestigungsplan von der Elbbrücke bis an das alte Wilsdruffer Tor, mit gelb eingezeichneten Fortifikationsprojekten und dem Zwingerprojekt (1710) (Constantin Erich).
Cap. I A Nr. 33 : Grundriss vom Erdgeschoss des Schlosses, der Langer Gang, des Großen Stallgebäudes, der Klepperställe, des Münzgebäudes und des Zwingers, sowie Projekte neuer Gebäude (um 1725-1730).
Cap. I A Nr. 34 : Generalplan eines Projektes zum Ausbau des Schlosses, des Zwingers um nördliche Galerien, ein Theater und eine Kapelle sowie der Stallgebäude um ein neues Reithaus und ein Opern- und Komödienhaus (um 1730).
Cap. I A Nr. 35 : Grundriss eines Projektes zur Erweiterung des Zwingers und Errichtung von Gartenanlagen im kleinen und großen Ostragehege mit Orangerie (nach 1739).

Cap. I A Nr. 55-59 : Projet d'un nouveau château par le général de Bodt (1736)

Cap. I A Nr. 55 : Beschreibung des Projektes durch General de Bodt.
Cap. I A Nr. 55a : Grundriss des ersten Obergeschosses.
Cap. I A Nr. 55b : Abweichender Grundriss der ersten Etage.
Cap. I A Nr. 55c : Abweichender Grundriss der ersten Etage.
Cap. I A Nr. 55d : Grundriss des Erdgeschosses.
Cap. I A Nr. 55e : Aufriss der Eingangsseite.
Cap. I A Nr. 55f : Aufriss des Hauptgebäudes (Corps de Logis) von der Elbseite.
Cap. I A Nr. 55g : Aufriss der Seitenfassade des Hauptgebäudes und des Ostflügels, vom alten Schloss gesehen.

Cap. I A Nr. 55h : Aufriss des Hauptgebäudes von der Elbseite mit der großen Galerie und drei Salons.
Cap. I A Nr. 55i : Aufriss des Hauptgebäudes von der Elbseite.
Cap. I A Nr. 56a : Aufriss des Ostteils des Hauptgebäudes von der Elbseite, einschließlich Mittelrisalit.
Cap. I A Nr. 56b : Aufriss des Hauptgebäudes von der Hofseite und Querschnitt durch die Seitenflügel.
Cap. I A Nr. 56c : Querschnitt durch das Hauptgebäude von der Hofseite.
Cap. I A Nr. 56d : Längsschnitt entlang der Hofseite des Westflügels mit Räumen im Hauptgebäude und Fassade des Flügels.
Cap. I A Nr. 57a : Längsschnitt entlang der Hofseite des Westflügels mit Räumen im Hauptgebäude und Fassade des Flügels.
Cap. I A Nr. 57b : Aufriss des Ostteils des Hauptgebäudes von der Elbseite, einschließlich Mittelrisalit mit Architekturdetails.
Cap. I A Nr. 57c : Längsschnitt durch das Hauptgebäude mit Raumdekorationen.
Cap. I A Nr. 57d : Teilaufriss des Seitenflügels mit zwei Risaliten und Architekturdetails.
Cap. I A Nr. 57e : Längsschnitt durch das Hauptgebäude mit Raumdekorationen.
Cap. I A Nr. 57f : Aufriss des Ostteils, wohl des Hauptgebäudes von der Elbseite, mit Variante für den Mittelrisalit.
Cap. I A Nr. 58a : Grundriss des ersten Obergeschosses des Westflügels.
Cap. I A Nr. 58b : Grundriss des Erdgeschosses des Westflügels.
Cap. I A Nr. 58c : Grundriss des Erdgeschosses des Ostflügels.
Cap. I A Nr. 58d : Grundriss des ersten Obergeschosses des Ostflügels.
Cap. I A Nr. 59 :

Bl. 1 : Grundriss des Erdgeschosses unter Angabe der Vorhöfe und des alten Schlosses.
Bl. 2 : Grundriss des ersten Obergeschosses des Hauptgebäudes.
Bl. 3 : Grundriss des ersten Obergeschosses des Westflügels.
Bl. 4 : Grundriss des ersten Obergeschosses.
Bl. 5 : Grundriss, wohl des östlichen Haupttreppenhauses im Hauptgebäude (Erdgeschoss).
Bl. 6 : Statischer Aufbau einer Außenwand, wohl im Erdgeschoss des Hauptgebäudes (Grund- und Aufriss).
Bl. 7 : Statischer Aufbau der Außenwand, wohl des Mittelrisalits im ersten Obergeschoss des Hauptgebäudes (Grund- und Aufriss).
Bl. 8 : Grundriss des Erdgeschosses der Gesamtanlage.
Bl. 9 : Längsschnitt durch ein dreietagiges Treppenhaus.
Bl. 10 : Längsschnitt durch ein dreietagiges kleineres Treppenhaus.
Bl. 11 : Grundriss eines kleineren Treppenhauses.
Bl. 12 : Aufriss des großen Treppenhauses im westlichen Teil des Hauptgebäudes.
Bl. 13 : Aufriss des großen Treppenhauses im westlichen Teil des Hauptgebäudes.
Bl. 14 : Aufriss des großen Treppenhauses im westlichen Teil des Hauptgebäudes (Hofseite).
Bl. 15 : Grundriss des ersten Obergeschosses.
Bl. 16 : Grundrissvariante des ersten Obergeschosses.
Bl. 17 : Aufriss der Eingangsseite.
Bl. 18 : Aufriss der Eingangsseite.
Bl. 19 : Aufriss des Ostflügels vom alten Schloss gesehen.

Cap. I A Nr. 60 : Projets de Longuelune pour les bâtiments royaux (entre 1713 et 1748)

Cap. I A Nr. 60a : Projets pour le château

Bl. 1a : Grundriss zur Erweiterung des Schlosses und zum Ausbau des Zwingers um eine Galerie mit angrenzenden Gebäuden.

Bl. 1b : Grundriss zur Erweiterung des Schlosses und zum Ausbau des Zwingers um eine Galerie mit Gartenanlagen und angrenzenden Gebäuden.

Bl. 2a : Grundriss des Erdgeschosses.

Bl. 2b : Grundriss des ersten Obergeschosses.

Bl. 3 : Aufriss der Innenhofseite des Kopfbaus.

Bl. 4 : Aufriss der Innenfassade des östlichen Seitenflügels und Schnitt durch den Kopfbau mit dem nordöstlichen Zwingerpavillon.

Bl. 5 : Zwei Querschnitte durch die Seitenflügel.

Bl. 6a : Grundrissvariante des ersten Obergeschosses.

Bl. 6b : Querschnittvariante durch einen Seitenflügel.

Bl. 7a : Grundrissvariante des ersten Obergeschosses.

Bl. 7b : Grundriss des Erdgeschosses.

Bl. 8 : Aufriss der Hofseite des Kopfbaus und Querschnitte durch die Seitenflügel.

Bl. 9 : Aufriss der Innenhofseite des östlichen Seitenflügels mit Schnitt durch den Kopfbau und Anschluss an den nordöstlichen Zwingerpavillon.

Bl. 10 : Grundriss des Kleinen Gartens mit Erweiterungsbauten und Gartenanlagen zu Schloss und Zwinger.

Bl. 11 : Grundriss der geplanten Zwingererweiterung um ein Palais an der Elbe und Gartenparterre.

Bl. 12 : Längsschnitt durch das Palais und die Gartenparterre mit Anschluss an den nordöstlichen Zwingerpavillon.

Bl. 13a : Grundriss des Erdgeschosses des Palais.

Bl. 13b : Grundriss des ersten Obergeschosses des Palais.

Bl. 14 : Aufriss des Palais von der Zwingerseite aus gesehen.

Bl. 15 : Querschnitt durch das Palais mit Aufriss der Hofseite des Ostflügels.

Bl. 16 : Grundriss einer quadratischen vierflügeligen Erweiterung am Zwinger mit zur Elbe vorgelagertem Garten, einer Galerie vor der Elbseite des alten Schlosses und des Kopfes der Elbbrücke.

Bl. 16a : Grundriss des alten Schlosses, von geplanten Erweiterungsbauten am Nord- und Westflügel und der östlichen Teile des Zwingers.

Bl. 17 : Grundriss des Schlosses, des Zwingers und der Befestigungsanlagen von der Elbbrücke bis zum Zwinger.

Bl. 18 : Grundriss einer rechteckigen vierflügeligen Erweiterung zum Zwinger, von Verbindungsbauten zum Schloss, des Georgentors und des Zwingers mit Komödie.

Bl. 19 : Grundriss des Erdgeschosses.

Bl. 20 : Grundriss des ersten Obergeschosses.

Bl. 21 : Aufriss der Eingangsseite mit Anschluss an den Zwinger.

Bl. 22 : Aufriss der Elbseite.

Bl. 23 : Aufriss der Südseite des Nordflügels und Querschnitt durch West- und Ostflügel.

Bl. 24 : Grundriss, wohl des ersten Obergeschosses.

Bl. 25 : Aufriss der Elbseite.

Bl. 26 : Längsschnitt durch den Ostflügel.

Bl. 27a : Grundriss, wohl des Erdgeschosses.

Bl. 27b : Grundriss des ersten Obergeschosses mit einer Terrasse im Innenhof.

Bl. 27c : Grundrissvariante des ersten Obergeschosses mit einer Terrasse im Innenhof.

Bl. 28a : Aufriss des Südflügels, mit Anschluss an den Zwinger.
Bl. 28b : Aufriss eines Seitenflügels.
Bl. 28c : Aufriss des Nordflügels.
Bl. 29 : Querschnitt durch Nord- und Südflügel sowie Aufriss der Innenseite des Ostflügels mit der Terrasse im Innenhof.
Bl. 30a : Aufriss der Terrasse im Innenhof mit Querschnitt durch das Erdgeschoss.
Bl. 30b : Aufriss von drei Wanddekorationen.
Bl. 30c : Grund- und Aufriss des großen Saals im Nordflügel.
Bl. 31a : Grund- und Aufriss des westlichen Haupttreppenhauses im Südflügel.
Bl. 31b : Querschnitt, wohl durch den Südflügel.
Bl. 31c : Querschnitt durch einen Flügel.
Bl. 31d : Aufriss von Fenster- und Türproportionen.
Bl. 32 : Grundriss und Querschnitt einer der Galerien für die Mineraliensammlung an den Ecken des Gebäudes.
Bl. 33 : Grund- und Aufriss der Innenseite einer der Galerien für die Mineraliensammlung.
Bl. 34 : Zehn Querschnitte durch die Wand einer Galerie für die Mineraliensammlung.
Bl. 35 : Aufriss der Zwingerseite eines Palais im Anschluss an den Zwinger mit Verbindungsgängen zur Zwingerterrasse.
Bl. 36 : Querschnitt durch eine Bibliothek an der Stelle des alten Theaters.
Bl. 37a : Grundriss des Erdgeschosses.
Bl. 37b : Grundriss des ersten Obergeschosses.
Bl. 38 : Aufriss der östlichen Hälfte der dem Schloss zugewandten Fassade.
Bl. 39 : Aufriss der östlichen Hälfte der der Elbe zugewandten Fassade.
Bl. 40 : Querschnitt.
Bl. 41a : Grundrissvariante des Erdgeschosses.
Bl. 41b : Grundrissvariante des ersten Obergeschosses.
Bl. 42 : Aufriss der Elbseite.
Bl. 43 : Aufriss der Schlossseite.
Bl. 44 : Querschnitt.

Cap. I A Nr. 60c Bl. 1-10 : L'arsenal de Dresde
Bl. 1a : Plan der Jungfern- und Zeugbastion, des Zeughauses und der umliegenden Gebäude, darunter die alte Frauenkirche.
Bl. 1b : Gartenanlagen auf der Jungfernbastion.
Bl. 1c : Grundriss des Zeughausgeländes und angrenzender Gebäude.
Bl. 2a : Grundriss, wohl des Erdgeschosses des gesamten Zeughausgeländes.
Bl. 2b : Grundriss, wohl des ersten Obergeschosses des gesamten Zeughausgeländes.
Bl. 3 : Aufriss, wohl der Elbseite des Hauptgebäudes.
Bl. 4 : Längsschnitt durch das Hauptgebäude.
Bl. 5 : Aufriss der Ostseite.
Bl. 6 : Aufriss des Pulverturms.
Bl. 7 : Aufriss der Hofseite der westlich gelegenen Gebäude des Zeughausgeländes mit Querschnitt durch den Pulverturm und das Hauptgebäude.
Bl. 8 : Aufriss einer Brunnendekoration in den Gartenanlagen.
Bl. 9 : Querschnitt durch die Brunnenanlage und das Hauptgebäude.
Bl. 10 : Aufriss, wohl der Elbseite des Hauptgebäudes.
Bl. 10a : Grundriss der Erdgeschosses eines zweiten Zeughausprojektes.
Bl. 10b : Aufriss einer Außenfassade des zweiten Zeughausprojektes.
Bl. 10c : Schnitt durch Hofflügel und Mittelbau des zweiten Zeughausprojektes.

Cap. I A Nr. 60c Bl. 11-18 : Projet d'une église catholique de cour dans le complexe des écuries

Bl. 11 : Plan der Baulichkeiten vom Georgentor bis zum Stallgebäude mit geplantem Bauplatz im Stallhof.
Bl. 11a 1 : Grundriss mit Anschluss an das Georgentor.
Bl. 11a 2 : Grundrissvariante.
Bl. 11a 3 : Grundriss der alten Kapelle im Komödienhaus.
Bl. 12 : Aufriss der Südseite der Kapelle im Stallhof.
Bl. 13a : Aufriss der Westseite.
Bl. 13b : Aufrissvariante der Westseite.
Bl. 14a : Längsschnitt durch das Gebäude.
Bl. 14b : Querschnitt durch das Gebäude.
Bl. 15 : Plan der Baulichkeiten vom Georgentor bis zum Stallgebäude.
Bl. 16 : Aufrissvariante der Westseite.
Bl. 17 : Aufriss der Ostseite.
Bl. 18 : Längsschnitt durch das Gebäude.
Bl. 19 : Grundriss eines Tiergehegeprojektes westlich der Befestigungsanlagen im Kleinen Ostragehege.

Cap. I A Nr. 64d : Grundriss sowie Aufrisse einer Innenwand und des Altarraums der alten Schlosskapelle (wohl vor 1737).

Cap. I B Nr. 1-5 : Palais du Taschenberg

Cap. I B Nr. 1a : Grundriss des Türkischen Hauses an der Stelle des Taschenbergpalais mit zwei südlich und einem nördlich angrenzenden Gebäuden und einer Verbindungstür zu diesem (18. Jahrhundert).
Cap. I B Nr. 1b : Grundriss des dritten Geschosses des Mittelpalais mit angrenzenden Gebäuden auf dem Taschenberg und geplantem Durchgang durch das Türkische Haus (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1c : Grundrissvariante, wohl zum dritten Geschosses des Taschenbergpalais (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1d : Grundriss des vierten Geschosses des Taschenbergpalais (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1e : Querschnitt, wohl des Nordflügels des Taschenbergpalais (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1f : Grundrissvariante, wohl zum vierten Geschosses des Taschenbergpalais (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1g : Grundriss des Erdgeschosses des Taschenbergpalais (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1h : Grundriss, wohl des zweiten oder dritten Geschosses des Taschenbergpalais (vor 1733).
Cap. I B Nr. 1i : Projekt mit verschiedenen Ausbaustufen und Verbindungsgang zum Schloss (vor 1733).
Cap. I B Nr. 2 : Grundriss, wohl des Erdgeschosses des Mittelpalais und angrenzender Gebäude auf dem Taschenberg (Türkisches Haus, königliche Häuser) (18. Jahrhundert).
Cap. I B Nr. 3 : Grundriss, wohl des zweiten oder dritten Geschosses des Mittelpalais im Südflügel und besonders bezeichneter Häuser sowie Aufrisse von Nord- Süd- und Westflügel (vor 1733).
Cap. I B Nr. 4 : Grundriss, wohl des zweiten Geschosses des Nordflügels des Mittelpalais mit eigenhändigen Eintragungen Kurfürst Friedrich August I. zur Möblierung (vor 1733).

Cap. I B Nr. 5 : Grundriss des ersten Geschosses des Mittelpalais (18. Jahrhundert).

Cap. I B Nr. 8-21 : Complexe des écuries

Cap. I B Nr. 8a : Grundriss des Erdgeschosses des Stallgebäudes, des Langen Ganges, des Georgentores und des Ostflügels des Schlosses.
Cap. I B Nr. 8b : Grundriss, wohl des ersten Obergeschosses des Schlosses, des Stallgebäudes und des westlich daran angrenzenden Gebäudes (1731-1744).
Cap. I B Nr. 8c : Grundriss des Erdgeschosses des Stallgebäudes, des Langen Ganges, des Georgentores und des Ostflügels des Schlosses (1739).
Cap. I B Nr. 9a : Grundriss eines Obergeschosses (vor 1722).
Cap. I B Nr. 9b : Grundriss des Erdgeschosses (1722-1731).
Cap. I B Nr. 10 : Grundriss, wohl des zweiten Obergeschosses, mit dem Projekt eines Querverbindungsganges zum Langen Gang und Aufrissskizze der Nordseite (vor 1722).
Cap. I B Nr. 11 : Grundriss, wohl des ersten Obergeschosses, mit Querverbindungsgang zum Langen Gang und einem Wasserbecken (vor 1722).
Cap. I B Nr. 12 : Grundrissvariante des Erdgeschosses mit Projekt einer Freitreppe an der Stallhofseite (vor 1722).
Cap. I B Nr. 13 : Grundrissvariante des Erdgeschosses (vor 1722).
Cap. I B Nr. 14 : Grundrissvariante des Erdgeschosses (vor 1722).
Cap. I B Nr. 15 : Grundrissvariante des Erdgeschosses.
Cap. I B Nr. 16 : Grundriss des Stallhofes, Innenaufriss des Langen Ganges und Querschnitt durch den angrenzenden Flügel des Stallgebäudes.
Cap. I B Nr. 17 : Grund- und Aufriss der Freitreppe an der Südostseite (1729-1731).
Cap. I B Nr. 18a : Grund- und Aufriss des rechten Treppenlaufs (1729-1731).
Cap. I B Nr. 18b : Grund- und Aufrissvariante des rechten Treppenlaufs (1729-1731).
Cap. I B Nr. 18c : Grund- und Aufrissvariante des rechten Treppenlaufs (1729-1731).
Cap. I B Nr. 19a : Aufriss der Eingangsseite mit der Freitreppe (1744-1746).
Cap. I B Nr. 19b : Querschnitt durch Südostflügel, Nordwestflügel mit Haupttreppenhaus und Aufriss der Innenhofseite des Südwestflügels (1731-1744).
Cap. I B Nr. 19c : Längsschnitt durch den Nordostflügel (1731-1744).
Cap. I B Nr. 19d : Aufriss der Eingangsseite mit der Freitreppe (1731-1744).
Cap. I B Nr. 20 : Aufriss des Nordflügels (1731-1744)
Cap. I B Nr. 21 : Aufriss von anderthalb Achsen der westlichen Ecke der Eingangsseite (1744-1746).

Cap. I B Nr. 22-50 : Bâtiments royaux du côté du Zwinger

Cap. I B Nr. 22 : Grundriss der oberen Galerien der Westseite des Zwingers mit Treppe am Wallpavillon (1709-1728).
Cap. I B Nr. 23 : Projekt eines Bades am Zwinger (1709-1728).
Cap. I B Nr. 24 : Festarrangement (Mercerie Jahrmarkt) im Zwinger anlässlich der Hochzeit des Kronprinzen Friedrich August (1719).
Cap. I B Nr. 25a : Teilaufriss des Kronentores (um 1713).
Cap. I B Nr. 25b : Teilaufriss des Kronentores (um 1713).
Cap. I B Nr. 25c : Teilgrundriss des Kronentores (um 1713).
Cap. I B Nr. 26b : Grundriss des Ballhauses mit Platzeinteilung für das Ballspiel.
Cap. I B Nr. 27a : Querschnitt mit Stützmauer am Wall und Anbau sowie Grundrisse der drei Etagen des Anbaus des Opernhauses (nach 1718).

Cap. I B Nr. 27b : Querschnitt mit Stützmauer am Wall und Anbau sowie Grundrisse der drei Etagen des Anbaus des Opernhauses (nach 1718).
Cap. I B Nr. 28 : Querschnitt mit Stützmauer am Wall und Anbau sowie Grundriss des Seitenbaus des Opernhauses (nach 1718).
Cap. I B Nr. 29 : Grundriss des Bühnenraumes des Opernhauses.
Cap. I B Nr. 30 : Details des Zuschauerraumes des Opernhauses.
Cap. I B Nr. 31 : Grundriss des Zuschauerraumes des Amphitheaters am Schießhaus auf dem späteren Zwingergelände (1709).
Cap. I B Nr. 32a : Grundriss und Längsschnitt der Bühne eines Theaterprojekts (wohl des Amphitheaters auf dem späteren Zwingergelände).
Cap. I B Nr. 32b : Grundrissvariante des Proszeniums zu diesem Theaterprojekt.
Cap. I B Nr. 32c : Grundriss, Längs- und Querschnitt des Bühnenraumes dieses Theaterprojekts.
Cap. I B Nr. 32d : Grundriss und Längsschnitt des Zuschauerraumes und der Bühne eines Theaterprojektes.
Cap. I B Nr. 33 : Grundrisse und Aufrisse der Außenseite des Komödienhauses.
Cap. I B Nr. 34 : Grundriss des Untergeschosses des Komödienhauses.
Cap. I B Nr. 35 : Längsschnitt durch das Komödienhaus.
Cap. I B Nr. 36 : Grundriss und Längsschnitt des Amphitheaters auf dem späteren Zwingergelände (1696 / 1709-1714).
Cap. I B Nr. 37 : Grund- und Aufriss des Bühnenportals des Amphitheaters auf dem späteren Zwingergelände (1709-1714).
Cap. I B Nr. 38a : Ansicht des Zuschauerraumes eines Theaterhauses (wohl des Mingottitheaters im Zwingergarten) (1746-1748).
Cap. I B Nr. 38b : Aufriss des Rangaufbaus mit Königsloge wohl des Mingottitheaters im Zwingergarten (1746-1748).
Cap. I B Nr. 39 : Längsschnitt durch das Opernhaus (nach 1718).
Cap. I B Nr. 41a : Ansicht des Zuschauerraumes des Komödienhauses (1691-1707).
Cap. I B Nr. 41b : Ansicht des Proszeniums und des Bühnenportals des Komödienhauses (1691-1707).
Cap. I B Nr. 43c : Frontal- und Seitenaufriss eines Strebepfeilers der Fassade des Taschenbergpalais (18. Jahrhundert).
Cap. I B Nr. 45a : Grundriss der zweiten Etage des Fürstenbergischen Hauses.
Cap. I B Nr. 45b : Grundriss des Fürstenbergischen Hauses.
Cap. I B Nr. 45c : Grundriss des Fürstenbergischen Hauses (vor 1733).
Cap. I B Nr. 46a : Grundriss des Komödienhauses und dessen geplanten Umgestaltung in ein Ballhaus (1707).
Cap. I B Nr. 46b : Querschnitt durch das Komödienhaus (1707).
Cap. I B Nr. 46c : Grundriss des Komödienhauses und dessen geplanten Umgestaltung in ein Ballhaus (um 1707).
Cap. I B Nr. 46d : Aufriss der Stirnseite des in ein Ballhaus umzugestaltenden Komödienhauses (um 1707).
Cap. I B Nr. 46e : Aufriss der Stirnseite des in ein Ballhaus umzugestaltenden Komödienhauses (um 1707).
Cap. I B Nr. 46f : Querschnitt durch das Komödienhaus.
Cap. I B Nr. 47a : Grundriss des Ballhauses.
Cap. I B Nr. 47b : Grundriss des Ballhauses mit Einteilung des Platzes.
Cap. I B Nr. 47c : Grundriss des Ballhauses mit Einteilung des Platzes.
Cap. I B Nr. 47d : Grundriss des Ballhauses mit Platzeinteilung für das Ballspiel.

Cap. I B Nr. 48a : Grundriss für die Umbauplanung des Komödienhauses zur katholischen Hofkapelle.
Cap. I B Nr. 48b : Grundriss für die Umbauplanung des Komödienhauses zur katholischen Hofkapelle.
Cap. I B Nr. 49 : Grundriss, wohl des Amphitheaters auf dem späteren Zwingergelände (Komödienhaus) und der angrenzenden Räumlichkeiten (Mauro) (1709-1714).
Cap. I B Nr. 50 : Grundriss und Längsschnitt, wohl des Amphitheaters auf dem späteren Zwingergelände (1709-1714).

Cap. I B Nr. 51-60 : Bâtiments royaux du côté de l'Elbe et de la Terrasse Brühl

Cap. I B Nr. 51 : Grundriss des Münzgebäudes an der Elbbrücke (vor 1737).
Cap. I B Nr. 52 : Grundriss und Schnitte durch einen Teil des Münzgebäudes sowie Grundriss des Brückenkopfes und des Elbtores.
Cap. I B Nr. 53a : Grundriss von Klepperställe an der Brühlschen Terrasse und der Gebäude am Elbtor (Ausführung) (18. Jahrhundert).
Cap. I B Nr. 53b : Grundriss von Klepperställe an der Brühlschen Terrasse und der Gebäude am Elbtor (Entwurf).
Cap. I B Nr. 54a : Grundriss des Wagenhauses am Brühlschen Garten (1741).
Cap. I B Nr. 54b : Grundriss und Querschnitt durch das Seitengebäude des Wagenhauses (1741).
Cap. I B Nr. 54c : Grundriss und Querschnitt durch das Seitengebäude des Wagenhauses (1741).
Cap. I B Nr. 56a : Grundrisse und Querschnitte eines Wasserturms (« das Brühlische Reservoir am Zeughofe »).
Cap. I B Nr. 56b : Grundriss und Querschnitt der oberen Etagen eines Wasserturms (« über dem Wilsdruffer Tore », korrigiert : « auf dem Brühlschen Garten »).
Cap. I B Nr. 58 : Grundriss der Jungfernbastion mit dem Belvedere und dem Promenadenweg (18. Jahrhundert).
Cap. I B Nr. 60a : Grundriss der ersten Etage des Corps de Garde (vor 1733).
Cap. I B Nr. 60b : Grundriss der zweiten Etage des Corps de Garde (vor 1733).
Cap. I B Nr. 60c : Grundriss der dritten Etage des Corps de Garde (vor 1733).
Cap. I B Nr. 60d : Grundriss der vierten Etage des Corps de Garde (vor 1733).
Cap. I B Nr. 60e : Grundriss der vierten Etage des Corps de Garde (vor 1733).
Cap. I B Nr. 60f : Grundriss der ersten Etage des Corps de Garde (vor 1733).

Cap. I B Nr. 64-65 : Chapelle catholique de cour.

Cap. I B Nr. 64a : Grundriss und Aufrissskizzen von Innenwänden der katholischen Hofkapelle (1707-1757).
Cap. I B Nr. 64b : Grundrissvariante und Innenraumaufriss der katholischen Hofkapelle (1707-1757).
Cap. I B Nr. 64c : Grundrissvariante sowie Aufriss einer Innenwand der katholischen Hofkapelle (1707-1757).
Cap. I B Nr. 64e : Grundrissvariante sowie Aufriss einer Innenwand und der Westwand der katholischen Hofkapelle (1707-1757).
Cap. I B Nr. 64f : Grundriss für eine Umbauplanung des Komödienhauses zur katholischen Hofkapelle.
Cap. I B Nr. 64g : Aufriss einer Achse der Innenwandgestaltung, wohl für die Umbauplanung der katholischen Hofkapelle.

Cap. I B Nr. 64h : Grundriss, wohl für die Umbauplanung des Komödienhauses zur katholischen Hofkapelle.
Cap. I B Nr. 65 : Katholische Hofkirche (Zucchi) (1739)
Bl. 1 : Widmung des Baumeisters Gaetano Chiaveri an Kurfürst Friedrich August II.
Bl. 2 : Grundriss.
Bl. 3 : Aufriss der Eingangsseite mit Grundrissen der Turmgeschosse.
Bl. 4 : Aufriss der Westseite.
Bl. 5 : Längsschnitt.
Bl. 6 : Längsschnitt durch ein Seitenschiff und Gesamtquerschnitt.
Bl. 7 : Aufriss der Südseite und Schnitte durch die Kapellen.

Cap. II Nr.1-15 : Palais Japonais.

Cap. II Nr. 1a : Grundriss des Japanischen Palais und seines Gartens (vor 1727/1733).
Cap. II Nr. 1b : Grundriss des Japanischen Palais und seines Gartens (vor 1727/1733).
Cap. II Nr. 2a : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 2b : Grundriss des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 2c : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 2d : Grundriss des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 2e : Querschnitt durch den Nordflügel des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 2f : Aufriss des Nordflügels des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 2g : Aufriss des Ostflügels des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 2h : Grundriss des Sockelgeschosses des Japanischen Palais (1722-1727).
Cap. II Nr. 2i : Aufriss des Nordflügels des Japanischen Palais (1727-1733).
Cap. II Nr. 2k : Aufriss des Nordflügels des Japanischen Palais (1727-1733).
Cap. II Nr. 2l : Längsschnitt durch Nord- und Südflügel des Japanischen Palais mit Aufriss der Innenhofseite des Ostflügels (1727-1733).
Cap. II Nr. 2m : Teil eines Aufrisses wohl des Nordflügels des Japanischen Palais (1727-1733).
Cap. II Nr. 3a : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais mit Erweiterungsprojekt zur Dreiflügelanlage (1722-1727).
Cap. II Nr. 3b : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais mit Erweiterungsprojekt zur Dreiflügelanlage (1722-1727).
Cap. II Nr. 3c : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais mit Erweiterungsprojekt zur Dreiflügelanlage (1722-1727).
Cap. II Nr. 3d : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais mit Erweiterungsprojekt zur Dreiflügelanlage (1722-1727).
Cap. II Nr. 3e : Querschnitt, wohl durch das Japanische Palais.
Cap. II Nr. 3f : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais (1727-1733).
Cap. II Nr. 3g : Grundriss, wohl des Obergeschosses des Japanischen Palais (1717-1727/1733).
Cap. II Nr. 3h : Grundriss eines Neubauprojekts des Japanischen Palais als Vierflügelanlage (1722-1727/1733).
Cap. II Nr. 3i : Grundriss eines Neubauprojekts des Japanischen Palais als Vierflügelanlage (1722-1727/1733).
Cap. II Nr. 3k : Grundrissvariante eines Neubauprojekts des Japanischen Palais als Vierflügelanlage mit Vorhof (1722-1727/1733).
Cap. II Nr. 3l : Grundriss einer Dreiflügelanlage (wohl Obergeschoss des Japanischen Palais) (1722-1727/1733).

Cap. II Nr. 3m : Grundriss einer Dreiflügelanlage (Obergeschoss des Japanischen Palais) (1722-1727/1733).
Cap. II Nr. 3n : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais (1722-1727/1733).
Cap. II Nr. 3p : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 3q : Grundriss des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 4 : Grundriss des Japanischen Palais mit Garten und angrenzenden Häusern (nach 1727/1733).
Cap. II Nr. 6 : Grundriss und Schnitt der Bastion VI der Festungsanlage in Dresden-Neustadt mit Angabe der projektierten Stadtmauer.
Cap. II Nr. 8 : Grundriss des östlich angrenzenden Gartenteils des Japanischen Palais (18. Jahrhundert).
Cap. II Nr. 9b : Grundriss des ersten Obergeschosses und des Dachgeschosses des Hauses der Thielemannschen Erben (östlich des Palais).
Cap. II Nr. 10 : Grundriss des Japanischen Palais und des Palaisgartens, sowie des auf den anderen Elbseite gelegenen kleinen Geheges (vor 1727/1733).
Cap. II Nr. 11 : Querschnitt durch Ost- und Westflügel des Japanischen Palais mit Aufriss der Innenhofseite des Nordflügels mit westlich angrenzendem Festungswall und Garten (nach 1722).
Cap. II Nr. 12 : Detail des Deckengesimses eines Raumes für chinesisches Porzellan im Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 13a : Wanddekorationen im Japanischen Palais : Sockelfriese.
Cap. II Nr. 13b : Aufriss eines Teiles einer Innenwanddekoration im Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 13c : Aufriss eines Teiles einer Innenwanddekoration im Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 13d : Aufriss einer Eck- und einer Wandkonsolenordnung im Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 13e : Teil einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 13f : Teil einer Decken- oder Wanddekoration im Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 14 : Maschinenteile des Projektes eines Wasserwerkes im Garten des Japanischen Palais.
Cap. II Nr. 15 : Plans de 1735.
- Bl. 1 : Grundriss des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
- Bl. 2 : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais.
- Bl. 3 : Grundriss des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
- Bl. 4 : Grundriss des Erdgeschosses des Japanischen Palais.
- Bl. 5a : Grundriss des Japanischen Palais.
- Bl. 5b : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
- Bl. 5c : Aufriss einer Wanddekoration mit Kamin und Tür im Japanischen Palais.
- Bl. 5d : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
- Bl. 6a : Grundriss des Japanischen Palais.
- Bl. 6b : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
- Bl. 6c : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
- Bl. 6d : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
- Bl. 7a : Grundriss des Japanischen Palais.
- Bl. 7b : Aufriss einer Wanddekoration mit Türen im Japanischen Palais.
- Bl. 7c : Aufriss einer Wanddekoration mit Kamin und Türen im Japanischen Palais.
- Bl. 7d : Aufriss einer Wanddekoration mit Fenster im Japanischen Palais.
- Bl. 7e : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
- Bl. 7f : Variante zum Kamin mit Porzellanaufstellung.
- Bl. 8a : Grundriss des Japanischen Palais.
- Bl. 8b : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.

Bl. 8c : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 8d : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 8e : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 8f : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 9a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 9b : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
Bl. 9c : Aufriss einer Wanddekoration mit Türen im Japanischen Palais.
Bl. 9d : Aufriss einer Wanddekoration mit Fenster im Japanischen Palais.
Bl. 9e : Aufriss einer Wanddekoration mit Kamin im Japanischen Palais.
Bl. 11a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 11b : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
Bl. 11c : Aufriss einer Wanddekoration mit Fenster im Japanischen Palais.
Bl. 11d : Variante zum Kamin im Japanischen Palais.
Bl. 11e : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür und Kamin im Japanischen Palais.
Bl. 12a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 12b : Aufriss einer Wanddekoration mit Fenster im Japanischen Palais.
Bl. 12c : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Türen im Japanischen Palais.
Bl. 12d : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
Bl. 12e : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Türen im Japanischen Palais.
Bl. 13a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 13b : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 13c : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 13d : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 13e : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 14a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 14b : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Fenstern im Japanischen Palais.
Bl. 14c : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür und Bett im Japanischen Palais.
Bl. 14d : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
Bl. 14e : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Türen und Kamin im Japanischen Palais.
Bl. 15a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 15b : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 15c : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 15d : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 15e : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 16a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 16b : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür im Japanischen Palais.
Bl. 16c : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Fenstern im Japanischen Palais.
Bl. 16d : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Türen im Japanischen Palais.
Bl. 16e : Aufriss einer Wanddekoration mit Tür und Kamin im Japanischen Palais.
Bl. 17a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 17b : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 17c : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 17d : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 17e : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 18a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 18b : Aufriss einer Wandgestaltung mit drei Fenstern im Japanischen Palais.
Bl. 18c : Aufriss einer Wandgestaltung mit zwei Fenstern im Japanischen Palais.
Bl. 18d : Aufriss einer Wanddekoration mit zwei Türen im Japanischen Palais.
Bl. 19a : Grundriss des Japanischen Palais.

Bl. 19b : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 19c : Aufriss einer Wanddekoration im Japanischen Palais.
Bl. 19d : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 20a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 20b : Aufriss der Wanddekoration mit drei Fenstern im Japanischen Palais.
Bl. 20c : Aufriss der Wandgestaltung mit zwei Türen im Japanischen Palais.
Bl. 20d : Aufriss der Wandgestaltung mit einer Tür im Japanischen Palais.
Bl. 20e : Aufriss der Wandgestaltung mit zwei Türen und Kamin im Japanischen Palais.
Bl. 21a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 21b :Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 21c : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 21d : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 21e : Aufriss einer Wandgestaltung im Japanischen Palais.
Bl. 22a : Aufriss der Innenwanddekoration des Japanischen Palais.
Bl. 22b : Aufriss der Fensterwanddekoration des Japanischen Palais.
Bl. 22c : Aufriss der Pfeilerordnung am Durchgang von der Galerie in die Salons im Japanischen Palais.
Bl. 22d : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 22e : Aufriss der Pfeilerordnung am Durchgang vom Thronsaal in die Galerie im Südwestpavillon im Japanischen Palais.
Bl. 23a : Grundriss eines Thronsaals im Japanischen Palais.
Bl. 23b : Grundriss des Thronsaals im Südwestpavillon des ersten Obergeschosses.
Bl. 23c : Aufriss des Thronbaldachins mit Thronsessel im Japanischen Palais.
Bl. 23d : Grund- und Aufrissvariante des Thronbaldachins im Japanischen Palais.
Bl. 23e : Aufriss einer Säulenordnung als Durchgang vom Südostpavillon mit dem Glockenwerk in der Galerie im Japanischen Palais.
Bl. 23f : Aufrissvariante wohl des Architravs des Thronbaldachins im Japanischen Palais.
Bl. 23g : Aufriss der Wandgestaltung des Japanischen Palais mit dem Glockenspiel im Südostpavillon.
Bl. 23h : Aufrissvariante der Wanddekoration mit dem Thronbaldachin im Südwestpavillon des Japanischen Palais.
Bl. 23i : Aufrissvariante der Wanddekoration mit dem Thronbaldachin im Südwestpavillon des Japanischen Palais.
Bl. 23k : Grundriss des Glockenspiels.
Bl. 23l : Aufriss der Wandgestaltung des Japanischen Palais, mit dem Glockenspiel.
Bl. 24a : Aufriss der Westseite mit der Kanzel im Japanischen Palais.
Bl. 24b : Längsschnitt und Aufriss der Südseite des Japanischen Palais.
Bl. 24c : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 24d : Längsschnitt und Aufriss der Nordseite des Japanischen Palais.
Bl. 24e : Aufriss der Ostseite des Japanischen Palais mit dem Altar.
Bl. 25a : Aufriss von Loge (Chor) und Orgel über der Kanzel im Japanischen Palais.
Bl. 25b : Aufrissvariante der Westseite mit der Kanzel im Japanischen Palais.
Bl. 25c : Aufrissvariante der Ostseite mit dem Altar im Japanischen Palais.
Bl. 25d : Aufrissvariante der Nordseite des Japanischen Palais.
Bl. 26a/1 : Aufriss einer Längsseite der Galerie im Nordflügel des Japanischen Palais.
Bl. 26a/2 : Aufriss einer Schmalseite der Galerie im Japanischen Palais.
Bl. 26b/1 : Aufriss der Wand eines grünen chinesischen Porzellanzimmers im Nordostpavillon (des Obergeschosses) zur vorderen Galerie im Japanischen Palais.

Bl. 26b/2 : Aufriss einer Wandgestaltung mit Spiegeln, Kaminen und einer Tür im Japanischen Palais.
Bl. 26b/3 : Aufriss der Wandgestaltung der Fensterfront im Japanischen Palais.
Bl. 26c/1 : Aufriss der Wandgestaltung der Hofseite des Japanischen Palais.
Bl. 26c/2 : Aufriss der Wandgestaltung der Fensterseite im Japanischen Palais.
Bl. 26c/3 : Aufriss der Südwand des Japanischen Palais.
Bl. 26d/1 : Aufriss der Nordwand des Mittelsaales im Ostflügel des Obergeschosses des Japanischen Palais mit dunkelblauem Porzellan.
Bl. 26d/2 : Aufriss der Wandgestaltung der Fensterseite im Japanischen Palais.
Bl. 26d/3 : Aufriss der Wandgestaltung der Südwand des Japanischen Palais.
Bl. 26e/1 : Aufriss der Nordwand des Japanischen Palais.
Bl. 26e/2 : Aufriss der Wandgestaltung der Fensterfront im Japanischen Palais.
Bl. 26e/3 : Aufriss der Wandgestaltung der Hofseite des Japanischen Palais.
Bl. 26f/1 : Aufriss des Durchganges zur Elbgalerie (Südostpavillon), andere Planung.
Bl. 26f/2 : Aufriss der Wandgestaltung der östlichen Fensterfront des Japanischen Palais.
Bl. 26f/3 : Aufriss der Nordwand des Japanischen Palais.
Bl. 26g : Grund- und Teilaufriss einer Säule, Schaft und Basis am Durchgang zur Elbgalerie im Japanischen Palais.
Bl. 26h/1 : Aufriss der Osthälfte der Fensterseite der Galerie im Südflügel des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Bl. 26h/2 : Aufriss der Osthälfte der Hofseite / Nordseite der Elbgalerie (Variante) im Südflügel des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Bl. 26i/1 : Aufriss des Durchganges vom Thronsaal zur Elbgalerie im Südwestpavillon des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Bl. 26i/2 : Aufriss der Nordwand des Japanischen Palais, mit Spiegel, Kamin und Türen.
Bl. 26i/3 : Grund- und Aufriss sowie Längsschnitt des Kamins im Salon mit dem Audienzthron (Nordwand).
Bl. 26k/1 : Aufriss der Wandgestaltung der Fensterseite eines Zimmers mit Krack-Porzellan (mittel Salon, rechter Flügel) im Japanischen Palais.
Bl. 26k/2 : Aufriss eines Teiles einer Wandgestaltung dieses Zimmers mit Krack-Porzellan (Mittelsalon, rechter Flügel) im Japanischen Palais.
Bl. 27a : Aufriss der Wandgestaltung des rechten Teils eines Fensterfront der Galerie im Nordflügel des Erdgeschosses des Japanischen Palais (Vordere Halle, rechte Hälfte, erste Planung).
Bl. 27b : Aufriss der Fensterfront eines Saales des Japanischen Palais mit fünf Achsen.
Bl. 27c : Aufriss wohl der westlichen Schmalseite der Galerie im Nordflügel des Erdgeschosses des Japanischen Palais (vordere Halle).
Bl. 29a : Grundriss und Aufrisse der vier Wände des Federzimmers im Südflügel des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Bl. 29b : Grundriss und Aufrisse von drei Wänden des Federzimmers im Südflügel des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Bl. 30a : Grund- und Aufriss, sowie Längsschnitt eines Kamins mit Spiegel im Japanischen Palais.
Bl. 30b : Grund- und Aufriss von zwei Kaminen mit Spiegel im Japanischen Palais.
Bl. 30c :Grund- und Aufriss, sowie Längsschnitt von zwei Kaminen mit Spiegel im Japanischen Palais.
Bl. 30e : Aufrisse von drei Türblättern im Japanischen Palais.
Bl. 30g : Grund- und Aufrisse zweier Kamine mit Spiegeln im Japanischen Palais.

Bl. 31a : Grundriss des Japanischen Palais.
Bl. 31b : Wandprofil, wohl eines Pavillons im Obergeschoss des Japanischen Palais.
Bl. 31c : Grundriss, wohl des Eingangsbereiches vom Palaisplatz.
Bl. 31e : Grundriss, wohl des Eingangsbereiches vom Palaisplatz.
Bl. 31f : Grundrissskizze vom Japanischen Palais.
Bl. 31g : Maßskizze zur Säulenordnung im Japanischen Palais.
Bl. 31h : Querschnitt durch den gewölbten Raum im Sockelgeschoss im Japanischen Palais.
Bl. 31i : Aufriss einer Fenster- und Spiegelachse wohl der Elbgalerie im Südflügel des ersten Obergeschosses des Japanischen Palais.
Bl. 31k : Grundriss und Wandprofil eines Raumes im Japanischen Palais.
Bl. 31l : Schnitte des Schlosses, des Mauro-Theaters und des Taschenbergpalais (1. Hälfte 18. Jahrhundert).
Bl. 31n : Grundriss eines Tores zur Neustadt (Elbtor ?)
Bl. 32a : Deckenprofil (im Vorhause) im Japanischen Palais.
Bl. 32b : Deckenprofil (im Vorhause) im Japanischen Palais.
Bl. 32c : Deckenprofil (im Saale) im Japanischen Palais.
Bl. 32d : Deckenprofil im Japanischen Palais.
Bl. 32e : Deckenprofil (im Vorhause) im Japanischen Palais.
Bl. 32f : Deckenprofil (im Saale) im Japanischen Palais.
Bl. 32g : Deckenprofil (im Vorhause) im Japanischen Palais.
Bl. 32h : Deckenprofil (im Saale) im Japanischen Palais.
Bl. 32i : Deckenprofil im Japanischen Palais.
Bl. 32k : Wand- und Deckenprofile im Japanischen Palais.
Bl. 32l : Deckenprofil im Japanischen Palais (1738).

Cap. II Nr. 16 : Plans, principalement du Grand Jardin

Bl. 1a : Grundriss der Gesamtanlage des Großen Gartens mit dem Palais und dem Parktheater (um 1718/1719).
Bl. 1b : Grundrisse (vier Varianten) von Bosqueten zur Gestaltung des Gartenteils westlich des Palais im Großen Garten (18. Jahrhundert).
Bl. 1c : Vier Grundrisse von Teilen der Gartenfläche des Großen Gartens (um 1718/1719).
Bl. 1d : Grundrissvariante der Gesamtanlage des Großen Gartens mit dem Palais und dem Parktheater (um 1718/1719).
Bl. 2 : Aufriss einer Seitenansicht des Japanischen Palais (18. Jahrhundert).
Bl. 3b : Aufriss der Nord- oder Südseite des Palais im Großen Garten (Projekt) (18. Jahrhundert).
Bl. 3c : Aufriss der West- oder Ostseite des Palais im Großen Garten (Projekt) (18. Jahrhundert).
Bl. 4 : Grundriss des Sockelgeschosses des Friedrichstädter Palais (wohl 1719).
Bl. 4a : Aufriss der West- oder Ostseite des Palais im Großen Garten (nach 1678).
Bl. 4b : Aufriss der West- oder Ostseite des Palais im Großen Garten (nach 1678).
Bl. 5 : Grundriss des Erdgeschosses des Friedrichstädter Palais und des Gartens (wohl 1719).
Bl. 5a : Aufriss der Nord- oder Südseite des Palais im Großen Garten (Erweiterungsplanung).
Bl. 5b : Aufriss der West- oder Ostseite des Palais im Großen Garten (Erweiterungsplanung).
Bl. 6 : Aufriss der Gartenseite (Nordseite) des Friedrichstädter Palais (wohl 1719).

Bl. 6a : Grundriss des Erdgeschosses des Palais im Großen Garten mit geplanter Erweiterung um vier Eckpavillons (18. Jahrhundert).
Bl. 6b : Grundriss des ersten Obergeschosses des Palais im Großen Garten mit geplanter Erweiterung um vier Eckpavillons (18. Jahrhundert).
Bl. 6c : Grundriss des Erdgeschosses des Palais im Großen Garten (18. Jahrhundert).
Bl. 6d : Grundriss des ersten Obergeschosses des Palais im Großen Garten (18. Jahrhundert).
Bl. 7 : Längsschnitt durch das Hauptgebäude des Friedrichstädter Palais und den Hof mit Aufriss des Westflügels (wohl 1719).
Bl. 7a : Aufriss der Ost- oder Westseite des Palais im Großen Garten mit Erweiterungsplanung (18. Jahrhundert).
Bl. 7b : Aufriss der Ost- oder Westseite des Palais im Großen Garten mit Erweiterungsplanung (Variante) (18. Jahrhundert).
Bl. 7c : Aufriss der Ost- oder Westseite des Palais im Großen Garten mit Erweiterungsplanung (Variante) (18. Jahrhundert).
Bl. 8 : Aufriss der Eingangsseite des Hauptgebäude des Friedrichstädter Palais mit den beiden Seitenflügeln und der den Hof schließenden Mauer (wohl 1719).
Bl. 8 : Grund- und Aufriss eines der vier äußeren Pavillons mit Anbau eines Wirtschaftsgebäudes (18. Jahrhundert).
Bl. 9 : Aufriss des Nordflügels des Japanischen Palais (nach 1722).
Bl. 9 : Grundriss des Palais im Großen Garten, des Teiches und der unmittelbar angrenzenden Alleen und Gartenanlagen (nach 1719).
Bl. 11a : Grundriss der Gesamtanlage des Großen Gartens mit der Erweiterungsplanung für das Palais und einer Verlängerung des Teiches um einen bis zur Ostgrenze des Gartens reichenden Kanal (nach 1719).
Bl. 11b : Grundriss der Gesamtanlage des Großen Gartens (nach 1719).

Cap. II Nr. 17 : Grundriss des Gartens des Japanischen Palais (nach 1733).

Cap. IV Nr. 1-3 : Bâtiments du Nouveau Marché

Cap IV Nr. 1 : Projekt zu einem Reithaus anstelle des alten Gewandhauses auf dem Jüdenhof.
Cap IV Nr. 1a : Grundriss, wohl des alten Gewandhauses (Gewandhaus, Fleischbänke) (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 1b : Projekt zu einem Neubau von zwei parallel stehenden Gebäuden (Reithaus und Ställe) : Aufriss der Schmalseiten, wohl zum Regimentshaus mit den anschließenden Arkaden (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 1c : Projekt zum Umbau des alten Gewandhauses mit einem rechtwinklig anschließenden Reithaus : Aufrissvariante des Gewandhauses zum Regimentshaus mit anschließender Arkade (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 1d : Grundriss zwei Aufrissvarianten der Längsseite des Reithauses und zugehörige Querschnittvarianten (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 1e : Projekt zu einem Neubau von zwei parallel stehenden Gebäuden (Reithaus und Ställe) : Grundriss der beiden Gebäude (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 1f : Projekt zum Umbau des alten Gewandhauses mit einem rechtwinklig anschließenden Reithaus : Aufriss- und Querschnittvariante der Längsseite des Reithauses zum Jüdenhof (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 1g : Projekt zu einem Neubau von zwei parallel stehenden Gebäuden (Reithaus und Ställe) : Aufrissvariante und Querschnitt der Schmalseite (18. Jahrhundert).

Cap IV Nr. 1h : Projekt zum Umbau des alten Gewandhauses mit einem rechtwinklig anschließenden Reithaus : Grundrisse und Aufriss des Reithauses zum Jüdenhof und des Gewandhauses zum Regimentshaus, Variante (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 2 : Grundriss des Neumarktes mit des neu erbauten Corps de Garde, der Alten Frauenkirche, dem Weiberspital und Neubauplänen für Frauenkirche und Spital an einem Paradeplatz (1727).
Cap IV Nr. 3a : Grund- und Aufriss des Corps de Garde (Johann Adolph Richter) (1715).
Cap IV Nr. 3b : Aufrissvariante des Corps de Garde (um 1715).

Cap. IV Nr. 5-12 : Jardins et bâtiments royaux des faubourgs

Cap. IV Nr. 5a : Grundriss des Palais im Türkischen Garten (Große Plauische Gasse) mit geplanter Anlage der Freitreppe und Verbindungen der Seitengebäude mit dem Hauptgebäude (Pöppelmann) (1715-1719).
Cap. IV Nr. 5b : Grundriss des Zinzendorffschen Gartens mit dem Lusthaus (vor 1733).
Cap. IV Nr. 5b : Grund- und Aufriss zu einer Menagerie im Schmelzgarten (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 6b : Grund- und Aufrissvariante zu einer Menagerie (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 7 : Grundrissvariante einer von Friedrich August I. selbst projektierten Menagerie (vor 1733).
Cap. IV Nr. 8 : Grund- und Aufriss sowie Querschnitt des neuen Glashauses (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 9a : Grundriss eines Teils des Herzogin Gartens (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 9b : Grundriss eines Teils des Herzogin Gartens (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 10a : Grundriss eines Teils des Herzogin Gartens mit einem Gebäude (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 10b : Grundriss des Herzogin Gartens mit Gebäuden und Nutzflächen (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 11 : Grundriss des Herzogin Gartens zur Umgestaltung und Nutzung des Gartens (vor 1733).
Cap. IV Nr. 12 : Grundriss der Gesamtanlage des Hoheiten Gartens (Große Plauische Gasse) (nach 1715).

Cap. IV Nr. 17-35 : Autres bâtiments royaux

Cap. IV Nr. 17-18 : Fraumutterhaus an der Kreuzgasse.

Cap. IV Nr. 17 : Grundriss des Erdgeschosses des Hauses, der Wirtschaftsgebäude und der Salomonisbastei (vor 1760).
Cap. IV Nr. 18a : Grundriss, wohl des Erd- und Obergeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 18b : Grundriss, wohl des Obergeschosses (vor 1733).
Cap. IV Nr. 18c : Grundriss des Erdgeschosses (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 18d : Grundriss des ersten und zweiten Obergeschosses (1705-1725).
Cap. IV Nr. 18e : Grundriss mit Planung für einen Umbau (18. Jahrhundert).
Cap IV Nr. 20 : Grund- und Aufriss der Längsseite des Innenraumes wohl des Redoutensaals mit Ausstattung von Mauro (um 1719).
Cap IV Nr. 21 : Aufriss eines Teils des Innenraums des Redoutensaals mit Ranganordnung (Pöppelmann, Mauro) (1719).
Cap. IV Nr. 26a : Grundriss und Querschnitt der Schäferei (18. Jahrhundert).
Cap. IV Nr. 26b : Aufriss der Schäferei (18. Jahrhundert).

Cap. IV Nr. 34 : Grundriss des Erdgeschosses und Aufriss einer Aussenseite des Kommandantenhauses in Altendresden (vor dem Blockhaus).

Cap. IV Nr. 35a : Grundriss des Erdgeschosses eines projektierten Reithauses mit Stallgebäude im Dresden-Neustadt (Longuelune) (1715-1748).

Cap. IV Nr. 35b : Grundrissvariante des Reithauses mit Stallgebäude (Longuelune) (1715-1748).

Cap. IV Nr. 37 : Pont sur l'Elbe et statue équestre d'Auguste le Fort

Bl. 1a : Grundriss des Brückenkopfes und des Wachgebäudes auf der Altstädter Seite (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 1b : Grundriss des Wachgebäudes (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 2a : Aufriss der Südseite des Wachgebäudes (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 2b : Aufrissvariante der Südseite des Wachgebäudes (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 2c : Aufrissvariante der Südseite des Wachgebäudes (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 2d : Aufriss der Nordseite des Wachgebäudes (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 3a : Querschnitt durch das Wachgebäude (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 3b : Querschnitt durch das Wachgebäude mit Aufriss der Ostseite der angrenzenden Gebäudeteile (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 3c : Querschnitt durch das Wachgebäude mit Aufriss der Ostseite der angrenzenden Gebäudeteile (Variante) (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 4a : Grundriss eines Projekts für die Augustusbrücke mit einer zentralen rechteckigen Kolonnade (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 4b : Grundriss eines Projekts für die Augustusbrücke mit einer zentralen rechteckigen Kolonnade (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 5 : Aufriss eines Teils der Augustusbrücke mit dem Projekt der Kolonnade (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 6 : Aufriss eines Projekts für die Augustusbrücke mit Brunnen über dem Mittelpfeiler (Longuelune) (1715-1748).

Bl. 7 : Grund- und Aufriss der erneuerten und erweiterten Brücke sowie Querschnitt durch einen Brückenbogen und einen Pfeiler (Longuelune) (1730-1748).

Bl. 8a : Aufriss des Kruzifixes (um 1731).

Bl. 8b : Aufriss des Kruzifixes (Variante) (um 1731).

Bl. 8c : Aufriss des Kruzifixes (Variante) (um 1731).

Bl. 8d : Aufriss des Kruzifixes (Variante) (um 1731).

Bl. 8e : Aufriss des Kruzifixes (Variante) (um 1731).

Bl. 8f : Aufriss des Kruzifixsockels mit Gedenktafel (1731).

Bl. 8g : Aufriss des Brückenpfeilers mit dem Kruzifix (um 1731).

Bl. 9 : Grundriss der projektierten Wachgebäude auf der Neustädter Elbseite mit den Standorten für das Standbild und die Reiterstatue Friedrich August I. auf jeweils einem Gebäude (Longuelune) (um 1731).

Bl. 10 : Grundriss der Terrasse für die Standbilder auf den geplanten Wachgebäuden (Longuelune) (um 1731).

Bl. 11 : Ansicht der beiden projektierten Wachgebäude von der Augustusbrücke aus, mit dem Standbild und der Reiterstatue Friedrich August I. (Longuelune) (um 1731).

Bl. 12 : Grundriss einer geplanten ebenerdigen Aufstellung des Reiterstandbildes (Longuelune) (um 1731).

Bl. 13a : Grundriss des Neustädter Marktes mit Standorten für die Reiterstatue Friedrich Auguste I., das neue Rathaus und das Blockhaus (Longuelune) (1731-1735).

Bl. 13b : Grundriss der Neustädter Wache und eines Teils der Augustusbrücke für Aufstellung der Reiterstatue Friedrich August I. (Longuelune) (1731-1735).

Bl. 14 : Grund- und Aufrisse des Reiterstandbildes (Longuelune) (1731-1735).
Bl. 15a : Grundriss des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (1731-1735).
Bl. 15b : Grundrissvariante des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (1731-1735).
Bl. 15c : Grundriss des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (1731-1735).
Bl. 15d : Grundriss des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (1735).
Bl. 15e : Grundriss des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16a : Aufriss der östlichen Längsseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16b : Aufriss der Schmalseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (1735).
Bl. 16c : Aufrissvariante der östlichen Längsseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16d : Aufrissvarianten des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16e : Aufrissvariante der Schmalseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16f : Aufrissvariante der Schmalseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16g : Aufrissvariante der Längsseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (1735).
Bl. 16h : Aufriss eines Teils der Längsseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16i : Aufrissvariante eines Teils der Schmalseite des Sockels der Reiterstatue (Longuelune) (um 1735).
Bl. 16k : Grund- und Aufrisse des Reiterstandbildes (Longuelune) (1731-1735).
Bl. 17a : Drei Aufrisse von Pferd und Reiter aus unterschiedlichen Perspektiven (Longuelune) (um 1735).
Bl. 17b : Drei Aufrisse von Pferd und Reiter aus unterschiedlichen Perspektiven (Longuelune) (um 1735).
Bl. 17c : Aufriss von Pferd und Reiter (Longuelune) (um 1735).
Bl. 17d : Grundriss des Sockels und Aufriss von Pferd und Reiter (Longuelune) (um 1735).
Bl. 17e : Aufriss eines Teils des Pferdes mit den im Inneren befindlichen Stützkonstruktion (Longuelune) (um 1735).
Bl. 17f : Aufriss von Pferd und Reiter (Longuelune) (um 1735).
Bl. 18 : Grundriss eines Teils der Augustusbrücke (Longuelune) (1715-1748).

Cap. XI Nr. 14 Bl. 1-2 : Grundriss, wohl vom ehemaligen Redoutensaal.
Cap. XI Nr. 21 : Grundriss eines Aufzugs zu einem Turnier auf dem Altmarkt (1719).

2) 12884 Karten, Pläne, Risse

Schrank I :

Fach 11 Nr. 11 : Fortifications des faubourgs.
Fach 11 Nr. 13 : Plan du château, par le comte de Wackerbarth, avec l'indication des parties incendiées (1701).
Fach 12 Nr. 7 : Plan de la vénerie électorale.

Schrank II :

Fach 31b Nr. 21 : Le dépôt des pompes à incendie, près de Sainte-Croix (1749).
Fach 32b Nr. 2 : Plan de Neustadt (1732).

Fach 32b Nr. 9 : Plan de la place forte de Dresde et des faubourgs.

Schrank III :

Fach 40 Nr. 8 a-g : Le domaine d'Ostra.
Fach 40 Nr. 30 : Plan de la place forte de Neustadt (1745).

Schrank V :

Fach 60 Nr. 7 : Le pavillon de tir.
Fach 60 Nr. 17 : Plan du faubourg de Wilsdruff, entre la *Wilsdruffer Tor* et le pont d'Ostra.
Fach 60 Nr. 23a : Plan de la Friedrichstraße, avec le nom des propriétaires.
Fach 60 Nr. 23b : La buanderie de cour.
Fach 60 Nr. 23c : Plan du quartier de la Poudrière.
Fach 60 Nr. 23d : Plan de la Borngasse.
Fach 60 Nr. 23h : Esquisse du Nymphenbad pour les pavillons du Zwinger.
Fach 62 Nr. 3 : Plans des étals des bouchers sur le Nouveau Marché.
Fach 62 Nr. 42 : Plan de Dresde, réalisé dans l'atelier de Matthias Seutter à Augsbourg.
Fach 65 Nr. 5 : Plan de Friedrichstadt, par Conrad Francken (1735).
Fach 69 Nr. 6 B a-c : Plans d'une église, probablement celle de Friedrichstadt.
Fach 69 Nr. 6 B d : Plan d'une autre église (1743).
Fach 69 Nr. 6 C a-e : Plans d'une maison donnant sur le fossé de la ville.
Fach 69 Nr. 6 D : Plans et coupe d'une autre maison.
Fach 69 Nr. 6 E : Esquisse d'une villa de plaisance sur le bastion Vénus.
Fach 69 Nr. 13 c-d : Plans des écuries électorales, avec le Jüdenhof et l'Elbgasse.

Schrank VII :

Fach 84 Nr. 2e : Plan de la brasserie de cour.
Fach 84 Nr. 9 a-b : Plans de l'hospice Saint-Jacques.
Fach 84 Nr. 11a : Plan de Friedrichstadt, avec la Bergerie.
Fach 84 Nr. 11b : Plan des champs d'Ostra.
Fach 85 Nr. 3 a-b : Plans du palais du Taschenberg.
Fach 85 Nr. 3 c-d : Plans du château.
Fach 85 Nr. 5 : Quatre plans de l'opéra de Dresde, par André Zucchi (1738).
Fach 85 Nr. 12 : Plan du Village italien et des pavillons du Zwinger (après 1751).
Fach 85 Nr. 15c : Plan de la maison des pages, dans la Schloßgasse.
Fach 85 Nr. 18 : La transformation des fortifications autour de la porte de l'Elbe (1739).
Fach 85 Nr. 20 a-c : Plans de la Fraumutterhaus dans la Schloßgasse.
Fach 85 Nr. 21a : Plan du Village italien, avec l'église catholique de cour, le château et le jeu de paume.
Fach 85 Nr. 21 b-c : Plans du palais du Taschenberg.
Fach 85 Nr. 23 : Plan du Jüdenhof avec le Nouveau Marché et la Kleine Frauengasse.
Fach 85 Nr. 30 a-g : Sept plans de la nouvelle porte du Lac (1738).
Fach 85 Nr. 31f : Le bastion Saturne, avec la porte de Wilsdruff, l'église des prisonniers, le manège du comte de Brühl et la maison Goldmann (1753).
Fach 85 Nr. 34 : Plan de l'Académie de chevalerie (hôtel des Cadets).
Fach 85 Nr. 35 a-c- : Plans de l'auberge du Cerf d'Or, par Jean-Georges Schmiedt (1740).
Fach 85 Nr. 36a : La prairie des écuries.

Fach 85 Nr. 43 a-d : Plans des casernes de Neustadt.
Fach 86 Nr. 8a : Plan de l'hôtel Fürstenberg.
Fach 86 Nr. 8g : Plan du cimetière catholique dans Friedrichstadt.
Fach 86 Nr. 9 : Plan du quartier d'Altendresden situé entre la Klostergasse, la Kasernenstraße et la Wiesentorstraße (années 1720).
Fach 86 Nr. 13 a-b : Plans de l'église Sainte-Sophie.
Fach 86 Nr. 14 : Plan de l'église catholique de cour (1740).
Fach 86 Nr. 15 a-e : Plans du palais du comte de Brühl.
Fach 86 Nr. 18c : Plan du Zwinger.
Fach 86 Nr. 26 b-c : Plans de la brasserie de cour.
Fach 87 Nr. 16c : Plan du jeu de paume.
Fach 87 Nr. 16d-e : Plan du jeu de paume, avec le palais du Taschenberg, le Zwinger et Sainte-Sophie.
Fach 92 Nr. 7a-b : Projets d'un nouveau château par François Cuvilliers (vers 1750).
Fach 93 Nr. 16c : Plan des remparts de Dresde.

Schrank VIII
Fach 1 Nr. 1 a-b : Plan de Dresde, avec l'indication des rues éclairées et le numéro des parcelles, par J.-C. Solger (1724).
Fach 1 Nr. 4 : Plans de la Borngasse Gemeinde, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 5 : Plans de la Halbeulengasse Gemeinde, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 6 : Plans du faubourg de Pirna, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 7 : Plans de la Fischergemeinde, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 8 : Plans de la Rampische Gemeinde, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 2 Nr. 12 : Plan du Grand Jardin, par Hans August Nienborg.
Fach 2 Nr. 29 : Plan du château et des environs (chancellerie, écuries, pharmacie, théâtre, jeu de paume, Zwinger, manège, pavillon de tir, hôtel de la monnaie) (1694).
Fach 2 Nr. 30 : Plan du Zwinger, par Pöppelmann (1705-1722).
Fach 5 Nr. 28 a-b : Plans de Dresde *intra muros*.
Fach 5 Nr. 37 : Plans de la Gerber et de la Viehweider Gemeinde, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 6 Nr. 3 b-y : Plans de Neudresden et des faubourgs (1705).
Fach 6 Nr. 38 a-f : Plans d'Altendresden, par Wolf Gaspard von Klengel (après 1685).
Fach 7 Nr. 64 : Plan du Grand Jardin, par Hans August Nienborg (avant 1715).

Schrank IX :
Fach 1 Nr. 2 : Plan de Dresde, par Hans August Nienborg.
Fach 1 Nr. 4 a-f : Plan de Dresde, portant le nom des propriétaires.
Fach 1 Nr. 5a : Arpentage des faubourgs de Dresde (Fischergemeinde, Rampische Gemeinde, Pirnaische Gemeinde, Borngasse Gemeinde, Halbeulengasse Gemeinde, Oberseer Gemeinde), par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 5b : Arpentage des faubourgs de Dresde (Oberseer Gemeinde, Poppitzer Gemeinde, Fischersdorfer Gemeinde, Gerbergemeinde Viehweider Gemeinde), par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 6 : Plan de la Lange Gasse, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 1 Nr. 20 : Plan de la Fischergemeinde, par Hans August Nienborg.
Fach 1 Nr. 24 : Plan des fortifications de Neudresden.
Fach 1 Nr. 27 : Plans du Grand Jardin, par Hans August Nienborg (1695-1698).
Fach 1 Nr. 30 : Plans des faubourgs, par Adam Friedrich Zürner (après 1706).

Fach 2 Nr. 14 : Plan du château et de ses environs (1694).
Fach 2 Nr. 15 : Plan de la Pirnaische et de la Borngasse Gemeinde, par Hans August Nienborg.
Fach 2 Nr. 24 a-c : Plans de l'Hinterseer Gemeinde, portant les noms des propriétaires, par Hans August Nienborg (1706).
Fach 2 Nr. 27 : Plan du Grand Jardin (avant 1715).
Fach 2 Nr. 41a : Plan de la Hauptstraße, par Hans August Nienborg (1696).
Fach 2 Nr. 46 : Plan du Grand Jardin, par Hans August Nienborg (1704).
Fach 3 Nr. 1 : Plan de Neustadt Ostra, par Karl Friedrich Zürner (1721).
Fach 3 Nr. 7 : Plan du Grand Jardin, par Hans August Nienborg (1704).
Fach 3 Nr. 37 a-b : Plans de l'Annenstraße, de la porte de Wilsdruff à l'église Sainte-Anne, par Hans August Nienborg (1704).
Fach 3 Nr. 39 : Plan du Vorwerk Ostra, par Hans August Nienborg.
Fach 4 Nr. 11 : Plan de Neudresden, portant le nom des propriétaires, par Martin Kirchner (1706/1707).
Fach 4 Nr. 29 : Plan de Friedrichstadt (après 1730).
Fach 4 Nr. 41 a-h : Arpentage des parcelles de Friedrichstadt, par Karl Friedrich Zürner (1721).
Fach 4 Nr. 41l : Plan de Friedrichstadt.
Fach 4 Nr. 46 : Plan de Friedrichstadt, par Christian Friedrich Erndl (1729).
Fach 4 Nr. 49 a-e : Plans de la Neue Pirnaische Straße, par Christoph Moritz Dietz (1724).
Fach 5 Nr. 5 : Plan de Neudresden, par Martin Kirchner (1706/1707).

Schrank X :
Fach 1 Nr. 7 : Plan de Friedrichstadt, avec la Bergerie, la verrerie et l'Ostra Vorwerk.

Schrank XI :
Fach 1 Nr. 12 a-c : Plans de la pharmacie de cour.
Fach 2 Nr. 9 : Plan des rues au-delà de la porte Noire, par Julius Heinrich Schwarze (1745).
Fach 3 Nr. 9 : Le territoire de la ville de Dresde, copie réalisée en 1823 à partir d'une copie de 1772 faite elle-même sur l'original de 1729 (cf. Fach 8 Nr. 17).
Fach 4 Nr. 22 : Plan du verger de Friedrichstadt et du cimetière catholique (après 1730).
Fach 6 Nr. 18 : Plan du château.
Fach 8 Nr. 17 : Le territoire de la ville de Dresde, par Christoph Moritz Dietz (1729).
Fach 8 Nr. 20 a-b : Plans du faubourg Am Sand.

Schrank XII :
Fach 1 Nr. 1 et 2 : Plan du faubourg de Neustadt, par Christian Conrad Francken (1739).
Fach 3 Nr. 12 a-c : Plans de la vénerie de Neustadt (1751).
Fach 3 Nr. 34 : Plan du faubourg au-delà de la porte Noire (1750).
Fach 3 Nr. 47c : Plan des fortifications de Neudresden.
Fach 3 Nr. 47d : Plan du bastion Seeberg.
Fach 3 Nr. 47e : Plan du bastion Salomon.
Fach 3 Nr. 47f : Plan du Hasenberg, avec l'arsenal.
Fach 3 Nr. 48 : Plan du Vorwerk Ostra, copie de Hans August Nienborg (1707).

Fach 4 Nr. 2 : Plan du Vieux Marché, avec les préparatifs pour le tournoi de fantassins (1719).
Fach 4 Nr. 22 : Plan de la place forte de Dresde, avec le pont sur l'Elbe.
Fach 4 Nr. 30 a-i : Plans de Neudresden (Vieux Marché, Pfarrgasse, Schreibergasse, Seegasse, Breite Gasse, Zahnsgasse, Webergasse, Scheffelgasse, Wilsdruffer Gasse, Große Brüdergasse), par Hans August Nienborg (1705).
Fach 4 Nr. 31 a-e : Plans de Neudresden (1668-1711).
Fach 4 Nr. 31f : Plan des remparts de Dresden, du bastion de Wilsdruff au bastion Vénus, par Hans August Nienborg.
Fach 4 Nr. 32 : Plan de Neudresden (après 1707).

Schrank XXVI :
Fach 95 Nr. 5d : Plan de Neudresden, par Constantin Erich (1717).
Fach 95 Nr. 9 b-c : Plans des casernes de Neustadt.
Fach 95 Nr. 9d : Plan de la vénerie et des casernes de Neustadt (1753).
Fach 95 Nr. 9i : Plan des rues de Neustadt, par Christian Frédéric Erndl (1729).
Fach 95 Nr. 10n : Plan du faubourg de Pirna (1729).
Fach 95 Nr. 11 : Plan de Dresde, avec les fortifications (1740).
Fach 95 Nr. 12 : Plan de Dresde, avec le nom des propriétaires, par Martin Kirchner (1707).
Fach 95 Nr. 13a : Plan de l'aménagement du Vieux Marché pour le tournoi du 2 septembre 1719.
Fach 95 Nr. 13h : Plan du quartier de la porte de Wilsdruff.
Fach 95 Nr. 13i : Plan du quartier de l'église Sainte-Sophie à l'opéra.
Fach 95 Nr. 13m : Plan du Nouveau Marché.
Fach 95 Nr. 13n : Plan du Nouveau Marché, avec le Corps de garde, l'église Notre-Dame, la halle aux draps et l'hôtel du Gouvernement.
Fach 95 Nr. 13p : Plan de la porte de l'Elbe, par Christian Frédéric Erndl (1730).
Fach 95 Nr. 14a : Plan de Dresde, Neustadt et Friedrichstadt (1750).
Fach 95 Nr. 16a : Plan de la ville et de la place forte de Dresde (1740).
Fach 95 Nr. 16g : Plan de la place forte de Dresde, par C. Opitz (1714).
Fach 95 Nr. 16k : Plan de Neudresden, avec les fortifications, par J.-C. Solger (1713).
Fach 95 Nr. 21e : Plan de Dresde (1717).
Fach 96 Nr. 12 : Plans du Corps de garde de Neustadt, par Zacharie Longuelune (années 1730).
Fach 96 Nr. 17a : Plan de la porte de l'Elbe (1730).
Fach 97 Nr. 1 a-b : Plan de Neustadt, avec le palais Japonais, la Königsstraße et le cimetière (entre 1715 et 1732).
Fach 97 Nr. 1 c-d : Plan de Neustadt, avec la vénerie, le cimetière et le palais Japonais (1715).
Fach 97 Nr. 3 : Plan de Friedrichstadt, par Christian Conrad Francken (1735).

Ingenieurcorps :
Dresden Nr. 1 a-c : Plans de Neustadt (1744).
Dresden Nr. 6 : Plan de Neustadt, avec les fortifications, par Constantin Erich (vers 1700).
Dresden Nr. 7 : Plan de Neustadt, avec les fortifications (1717).
Dresden Nr. 9 : Plan de Dresde par Fürstenhoff (1726-1732).
Dresden Nr. 10 et 11 : Plans de Dresde avec les projets d'intégration des faubourgs dans les fortifications (1732-1735).

Dresden Nr. 12 : Plan de Neustadt (1732-1735).
Dresden Nr. 13 : Plan de Dresde, avec les fortifications, par Christian Frédéric Erndl (1744).
Dresden Nr. 35e : Plan du château, par Matthieu Daniel Pöppelmann (vers 1720).
Dresden Nr. 38 : Plan du Zwinger, par Erdmannsdorf (1711).
Dresden Nr. 41 : Plan du Zwinger, par Matthieu Daniel Pöppelmann (1729).

B- Tableaux et estampes non publiés

1) Les panoramas de Bernardo Bellotto à la Gemälde Galerie Alte Meister

Par commodité, nous traduisons en français les titres habituellement donnés aux tableaux de Bernardo Bellotto : pour les titres français donnés aux estampes ayant permis au peintre de diffuser ses tableaux, cf. tableau en annexe.

602 : Dresde vue de la rive droite de l'Elbe, en amont du pont (1747).
606 : Dresde vue de la rive droite de l'Elbe, en aval du pont (1748).
607 : Dresde vue de la rive gauche de l'Elbe, en contrebas des fortifications (1748).
608 : Dresde vue de la rive gauche de l'Elbe, en amont du pont (1748).
609 : Le fossé du Zwinger (1749-1753).
610 : Le Nouveau Marché de Dresde, depuis le Jüdenhof (1749).
611 : Les anciennes fortifications de Dresde (1750).
612 : Le marché de Neustadt (1750).
613 : Le Nouveau Marché de Dresde, vu depuis la Moritzstraße (1749-1751).
614 : Le Vieux Marché de Dresde, vu depuis la Schlossgasse (1751).
615 : Le Vieux Marché de Dresde, vu depuis la Seegasse (1751).
616 : L'église Sainte-Croix à Dresde (1751-1752).
617 : L'église Notre-Dame à Dresde (1751-1752).
629 : La cour du Zwinger à Dresde (1752).

2) Les estampes du Kupferstich Kabinett

a) Vues générales de Dresde (Sax. Top. I)

Sax. Top. I, 1, 4 : vue de Dresde, par Matthias Seutter.
Sax. Top. I, 1, 12 : vue de Dresde (1755).
Sax. Top. I, 4, 2 : vue de Dresde, par Alexandre Thiele.
Sax. Top. I, 4, 11-13 : le pont sur l'Elbe.
Sax. Top. I, 5, 1-3 : vues générales de Dresde (antérieures à 1720).
Sax. Top. I, 5, 6 : vue générale de Dresde (postérieure à 1740).

b) Les bâtiments royaux (Sax. Top. II)

Sax. Top. II, 1, 1-3 : le château de Dresde.
Sax. Top. II, 1, 9 : la résidence de Dresde (1709).
Sax. Top. II, 1, 10 : la porte du château.
Sax. Top. II, 1, 14-18 : plans de Naumann pour la reconstruction du château.
Sax. Top. II, 1, 21-24 : fêtes dans le château.
Sax. Top. II, 2, 1-19 : le complexe des écuries de Dresde.

Sax. Top. II, 3, 1-4 : le pavillon de tir et le manège de Dresde.
Sax. Top. II, 4, 1-2 : le palais du Taschenberg.
Sax. Top. II, 4, 3 : le Belvédère du comte de Brühl.
Sax. Top. II, 4, 4-6 : le palais du comte de Brühl.
Sax. Top. II, 4, 19-21 : l'orangerie dans le jardin de la Duchesse.
Sax. Top. II, 5, 1-8 : le Palais Japonais.
Sax. Top. II, 6, 1-4 : l'hôtel des Cadets.
Sax. Top. II, 6, 9-10 : l'hôtel du Gouvernement.
Sax. Top. II, 6, 11-12 : l'arsenal.
Sax. Top. II, 6, 15-16 : la vénerie.
Sax. Top. II, 7, 1-4 : le palais du Grand Jardin.
Sax. Top. II, 8, 1 : le jeu de paume.
Sax. Top. II, 8, 2 : l'opéra de Klengel (première église catholique de cour).
Sax. Top. II, 8, 33 : la cour du château.
Sax. Top. II, 9, 1 : le palais du comte de Brühl.
Sax. Top. II, 10, 1-27 : les galeries et pavillons du Zwinger.

c) La ville proprement dite (Sax. Top. III)

Sax. Top. III, 1, 2-13 : la porte de Pirna.
Sax. Top. III, 1, 14 : la porte du Lac.
Sax. Top. III, 1, 21-29 : la porte de Wilsdruff.
Sax. Top. III, 1, 34 : la porte Noire.
Sax. Top. III, 2, 1-5 : la place du château.
Sax. Top. III, 2, 25-47 : la place du Vieux Marché.
Sax. Top. III, 2, 48-54 : la place du Nouveau Marché.
Sax. Top. III, 2, 55 : la Poudrière.
Sax. Top. III, 2, 56-57 : le Corps de garde.
Sax. Top. III, 2, 67 : la place de l'église Notre-Dame.
Sax. Top. III, 2, 75-83 : la place du marché de Neustadt.
Sax. Top. III 3, 2-3 : l'Elbgasse.
Sax. Top. III, 3, 6 : la Wilsdruffer Gasse.
Sax. Top. III, 3, 10 : la Rampische Gasse.
Sax. Top. III, 3, 12 : la Schössergasse.
Sax. Top. III, 3, 13-14 : la place devant la porte de Pirna.
Sax. Top. III, 3, 16-17 : la prairie des Bourgeois.
Sax. Top. III, 3, 18-19 : l'allée d'Ostra.
Sax. Top. III, 3, 21 : la Hauptstraße.
Sax. Top. III, 3, 22 : la Breite Gasse (dans Neustadt).
Sax. Top. III, 4, 10 : l'hospice Saint-Jacques.
Sax. Top. III, 4, 11 : l'orphelinat.
Sax. Top. III, 5, 1-2 : le palais du comte de Flemming.
Sax. Top. III, 5, 5 : le palais du comte Rutowski.
Sax. Top. III, 5, 8-9 : le palais de la comtesse Mosczyńska.
Sax. Top. III, 5, 13 : le palais de la comtesse Cosel.
Sax. Top. III, 6, 6 : l'hôtel de Saxe.
Sax. Top. III, 6, 7 : les maisons devant la porte du Lac.
Sax. Top. III, 10, 1-2 : l'église des Rois Mages.
Sax. Top. III, 10, 3-7 : l'ancienne église Notre-Dame.
Sax. Top. III, 10, 8-15 : la nouvelle église Notre-Dame.

Sax. Top. III, 10, 21-27 : l'église Sainte-Croix.
Sax. Top. III, 10, 41-64 : l'église catholique de cour.
Sax. Top. III, 10, 68-71 : l'église Sainte-Sophie.
Sax. Top. III, 10, 77-79 : l'église Saint-Matthieu.
Sax. Top. III, 10, 86-87 : l'orphelinat.
Sax. Top. III, 10, 88 : l'église Saint-Jean.
Sax. Top. III, 11, 1-2 : le pont sur l'Elbe (1733).
Sax. Top. III, 11, 7-8 : le pont sur l'Elbe, avec les statues projetées.
Sax. Top. III, 11, 16-18 : le pont sur l'Elbe et la porte de l'Elbe.

Sax. Top. IV, 1, 34 : la statue équestre d'Auguste le Fort.

C- Sources iconographiques publiées

1) Estampes et plans imprimés

Nous mettons ici à la fois les estampes diffusées dès le XVIII^e siècle. Pour les ouvrages contemporains, nous ne consignons ici que ceux dont le premier objectif est de publier des sources du XVIII^e siècle : l'on trouvera les autres dans la bibliographie.

Gaetano CHIAVERI, Lorenzo ZUCCHI, *Die Katholische Kirche zu Dresden*, Dresden 1740 (six gravures).

Adam Friedrich GLAFEY, *Dresden*, Francfort, Leipzig, 1737.

Erich HAENEL, Eugen KALKSCHMIDT (éd.), *Das alte Dresden. Bilder und Dokumente aus zwei Jahrhunderte*, Munich, 1925.

Michael KEYL, Christian Ambrosius ENCKE, *Belvedere que Son Excellence Monseigneur le Premier Ministre Comte de Brühl fit bâtir l'an 1751. Cet ornement de Dresde détruit par ordre de Sa Majesté le Roi de Prusse l'an 1759 fut arraché à son anéantissement et gravé en taille douce*, Dresde, 1761.

Martin KLÖTZEL, *Heidnischer Götter und Göttinnen prächtiger Auffzug, an[no] 1695 gehalten in Dreszden*, Augsbourg, 1718.

Christian Philipp LINDEMANN, Lorenzo ZUCCHI, *Grundrisse und Ansichten der neuen Frauenkirche zu Dresden*, Dresde, 1734-1736.

Christian Philipp LINDEMANN, *Illumination an dem Gräflichen Brühlischen Palais von aussen*, Dresde, 1738.

Christian Philipp LINDEMANN, *Illumination Seiner Excellenz des Herrn Oberhofmarschalls von Löwendahl*, Dresde, 1738.

Fritz LÖFFLER (éd.), *Bernardo Bellotto genannt Canaletto. Dresden im 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1985.

Matthäus Daniel PÖPPELMANN, *Vorstellung und Beschreibung des von Seiner Königlichen Majestät in Pohlen, Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachßen, erbauten so genannten Zwinger-Gartens Gebäuden, der Königlichen Orangerie zu Dreßden*, Dresde, 1729 (réédité par Harald Keller, Dortmund, 1980).

Georg Balthasar PROBST, *Ecclesia Regia Catholicorum, cum Pontem super Fluvium Albis, Dresdae*, Augsbourg, 1750.

Georg Balthasar PROBST, *Perspectivus porticus et horti Domini Comitis de Brühl atque aedificiorum contiguae ad prata oster, Dresdae*, Augsbourg, 1750.

Georg Balthasar PROBST, *Prospectus exterius Portae Wilsche, cum Bibliotheca Regia, Dresdae*, Augsbourg, 1750.

Georg Balthasar PROBST, *Spatium praesidii magni exercitus habens unam partem Gewand Haus ex altera Templum Beatae Virginis Mariae*, Augsbourg, 1750.
Gustav RASCH (éd.), *Berühmte Häuser und Paläste Dresdens. Historische Bilder und Skizzen*, Dresde, 1889.
Otto Ludwig RICHTER (éd.), *Atlas zur Geschichte Dresdens. Pläne und Ansichten der Stadt aus den Jahren 1521 bis 1898*, Dresde, 1898.
Otto Ludwig RICHTER (éd.), *Dresdner Bilderchronik. Zeitgenössische Darstellungen von Dresdner Begebenheiten aus vier Jahrhunderten*, Dresde, 1906-1910.
Matthäus SEUTTER, *Dresda ad Albim, Saxoniae superioris metropolis, ac magnifice Ducis Electoris et Regis Poloniae sedes*, Augsbourg, 1730, 1735, 1740, 1750, 1755.
Angelo WALTHER, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto. Ein Venezianer malte Dresden, Pirna und den Königstein*, Dresde, 1995.
Adam Friedrich ZÜRNER, *Atlas Saxonicus novus*, Dresde, 1752.

2) Sources iconographiques numérisées

De très nombreuses images numérisées sont disponibles sur le site www.bildindex.de, réalisé par le *Deutsches Dokumentationszentrum für Kunstgeschichte - Bildarchiv Foto Marburg*. Il s'agit tantôt de la numérisation de photographies conservées à la *Deutsches Fotothek*, tantôt de la publication numérisée de plans ou d'estampes que nous n'avons pas pu voir autrement, notamment les plans conservés au *Landesamt für Denkmalpflege Sachsen*, auxquels nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès.

Bibliographie

1- Utilitaires

Bibliographie zur Geschichte der Stadt Dresden, Dresde, 1981-1984.

Augustin de BACKER, Aloys de BACKER, Auguste CARAYON, Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, Paris 1890-1900.

Rudolf BEMMANN, *Bibliographie der sächsischen Geschichte*, t. I, Leipzig, Berlin, 1918.

Rudolf BEMMANN, Jakob JATZWAUK, *Bibliographie der sächsischen Geschichte*, t. II, Leipzig, 1923.

Jacob GRIMM, Wilhelm GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, Leipzig, 1854.

Helmut KAHNT, Bernd KNORR, *Bi-Lexikon Alte Maße, Münzen und Gewichte*, Leipzig, 1986.

Philippe LEVILLAIN (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994.

Folke STIMMEL *et alii* (dir.), *Stadtlexikon Dresden A-Z*, Dresde, Bâle, 1994.

Helen WATANABE-O'KELLY, Anne SIMON, *Festivals and Ceremonies. A Bibliography of Works Relating to Court, Civic and Religious Festivals in Europe (1500-1800)*, Londres, New York, 2000.

2- Histoire de la Saxe et de la Pologne

Gerhard BAUER, « *Der Anfang der Dresdner Garnison und der Beginn des stehenden Heeres in Sachsen 1662-1830* », *Dresdner Hefte*, 53, 1998, p.3-11.

Franz BLANCKMEISTER, *Die Haltung der sächsischen Stände und des sächsischen Volkes beim Übertritt Augusts des Starken und seines Sohnes zum Katholizismus*, Leipzig, 1897.

Franz BLANCKMEISTER, *Sächsische Kirchengeschichte*, Dresde, 1898, 1906.

Franz BLANCKMEISTER, *Der Prophet von Kursachsen. Valentin Ernst Löscher und seine Zeit*, Dresde, 1920.

Karlheinz BLASCHKE, *Bevölkerungsgeschichte von Sachsen bis zur industriellen Revolution*, Weimar, 1967.

Aladár von BOROVICZÉNY, *Graf von Brühl. Der Medici, Richelieu und Rothschild seiner Zeit*, Zurich, Leipzig, Vienne, 1929.

Karl CZOK, *August der Starke und Kursachsen*, Leipzig, 1987.

Norman DAVIES, *God's Playground. A History of Poland*, Oxford, 1981.

Heinz DUCHHARDT (dir.), *Der Herrscher in der Doppelpflicht. Europäische Fürsten und ihre beiden Throne*, Mayence, 1997.

Bernd DUHR, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im 18. Jahrhundert*, Munich, Ratisbonne, 1928.

Johannes DÜRICHEN, « *Geheimes Kabinett und Geheimer Rat unter der Regierung Augusts des Starken in den Jahren 1704-1720* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 51, 1930, p.68-134

Michel ESPAGNE, Matthias MIDDELL (dir.), *Von der Elbe bis an die Seine. Kulturtransfer zwischen Sachsen und Frankreich im 18. und 19. Jahrhundert*, Leipzig, 1993.

Michel ESPAGNE, *Le creuset allemand. Histoire interculturelle de la Saxe XVIII^e^-XIX^e^ siècles*, Paris, 2000.

Walter FELLMANN, *Heinrich Graf Brühl. Ein Lebens- und Zeitbild*, Leipzig, 1989, 2000.

Rudolf FORBERGER, *Die Manufaktur in Sachsen vom Ende des 16. bis zum Anfang des 19. Jahrhunderts*, Berlin, 1958.

Martin GRESCHAT, *Zwischen Tradition und neuem Anfang. Valentin Ernst Löscher und der Ausgang der lutherischen Orthodoxie*, Witten, 1971.
Reiner GROß, *Geschichte Sachsens*, Leipzig, 2001, 2007.
Klaus GUMNIOR (éd.), *Sachsen und Polen zwischen 1697 und 1765*, *Saxonia*, 4-5, 1998 [Actes du colloque de Dresde 26-28 juin 1997].
Paul HAAKE, « *Jakob Heinrich Graf von Flemming* », *Sächsische Lebensbilder*, t. II, Leipzig, 1938, p.149-160.
René HANKE, « *Zur Beurteilung der sächsisch-polnischen Union (1697-1763). Grundlagen, Entwicklungsmöglichkeiten und Vorteile* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 74/75, 2004, p.227-275.
René HANKE, *Brühl und das* Renversement des alliances *: die antipreußische Außenpolitik des Dresdener Hofes 1744-1756*, Berlin, Münster, 2006.
Wieland HELD, *Der Adel und August der Starke. Konflikt und Konfliktaustrag zwischen 1694 und 1707 in Kursachsen*, Cologne, Weimar, Vienne, 1999.
Johannes KALISCH, Josef GIEROWSKI, *Um die polnische Krone. Sachsen und Polen während des Nordischen Krieges (1700-1721)*, Berlin, 1962.
Liisi KARTTUNEN, *Les nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800*, Genève, 1912.
Katrin KELLER, Josef MATZERATH (dir.), *Geschichte des sächsischen Adels*, Cologne, Weimar, Vienne, 1997.
Christine KLECKER (éd.), *August der Starke und seine Zeit*, *Saxonia*, 1, 1995 [Actes du colloque de Königstein 16-17 septembre 1994].
Rudolf KÖTZSCHKE, Hellmut KRETZSCHMAR, *Sächsische Geschichte*, Francfort, 1965.
Nina KRÜGER, *Landesherr und Landstände in Kursachsen auf den Ständeversammlungen der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts*, Francfort, 2007.
Adam KRZEMÍNSKI, « *Sachsen und Polen – eine gescheiterte Union ?* », *Dresdner Hefte*, 50, 1997, p.4-8.
Heinrich MEIER, *Das Apostolische Vikariat in den Sächsischen Erblanden*, Leipzig, 1981.
Günther MEINERT, « *Zur Geschichte des kursächsischen Oberbauamts im 18. Jahrhundert* », in *Forschungen aus Mitteldeutschen Archiven. Zum 60. Geburtstag von Hellmut Kretzschmar*, Berlin, 1953, p.285-303.
Friedrich August Freiherr Ô BYRN, « *Zur Lebensgeschichte des Grafen Friedrich August Rutowski* », *Archiv für die sächsische Geschichte*, NF, 2, 1876, p.317-350.
Andreas OEHLKE, « *Die Königliche Reiseroute der Wettiner von Dresden nach Warschau oder zur Geschichte der Post zur Zeit der sächsisch-polnischen Union* », *Dresdner Hefte*, 50, 1997, p.55-63.
Martin PAUL, *Graf Wackerbarth-Salmour. Oberhofmeister des sächsischen Kurprinzen Friedrich Christian. Ein Beitrag zur Geschichte der Reorganisation des sächsischen Staates 1763*, Rudolstadt, 1912.
Gabriele PRASCHL-BICHLER, *Dresden und Wien. Allianz der Dynastien. Habsburger und Wettiner*, Munich, 2001.
Konrad REPGEN (dir.), *Das Herrscherbild im 17. Jahrhundert*, Münster, 1991.
Rex REXHEUSER (dir.), *Die Personalunionen von Sachsen - Polen 1697-1763 und Hannover - England 1714-1837. Ein Vergleich*, Wiesbaden, 2005.
Hermann RUMSCHÖTTEL, Reiner GROß (dir.), *Bayern und Sachsen in der Geschichte. Wege und Begegnungen in archivalischen Dokumenten*, Munich, 1994 [Catalogue de l'exposition de Dresde septembre-novembre 1994, et de Munich janvier-mars 1995].
Paul Franz SAFT, *Der Neuaufbau der katholischen Kirche in Sachsen im 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1961.

Otto Eduard SCHMIDT, *Minister Graf Brühl und Karl Heinrich von Heinecken : Briefe und Akten, Charakteristiken und Darstellungen zur sächsischen Geschichte (1733-1763)*, Leipzig, Berlin, 1921.
Werner SCHMIDT (dir.), *Unter einer Krone: Kunst und Kultur der sächsisch-polnischen Union*, Leipzig, 1997 [Catalogue de l'exposition de Dresde 24 novembre 1997 - 8 mars 1998].
O. SCHUSTER, F. U. FRANCKE, *Geschichte der sächsischen Armee von deren Errichtung bis auf die neueste Zeit*, Leipzig, 1885.
Siegfried SEIFERT, *Niedergang und Wiederaufstieg der katholischen Kirche in Sachsen 1517-1773*, Leipzig, 1964.
P. Augustin THEINER, *Geschichte der Zurückkehr der regierenden Häuser von Braunschweig und Sachsen in den Schooß der Katholischen Kirche im achtzehnten Jahrhundert, und der Wiederherstellung der Katholischen Religion in diesen Staaten*, Einsiedeln, 1843.
Michał TYMOWSKI, *Une histoire de la Pologne*, Montricher, rééd. 2003 (traduit du polonais par Jean-Yves Erhel).
Eduard VEHSE, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation*, t. VI et VII, Hambourg, 1854.
Dagmar VOGEL, *Heinrich Graf von Brühl*, Hambourg, 2003.
Johannes ZIEKURSCH, « *August der Starke und die katholische Kirche in den Jahren 1697-1720* », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 24, 1903, p.86-135 et p.232-280.
Ernst ZIMMERMANN, *Die Erfindung und Frühzeit des Meissner Porzellans*, Berlin, 1908.

3- Les Wettin

a- Histoire de la dynastie et de ses membres

Milly ASCHERFELD, *Maria Kunigunde von Sachsen, die letzte Fürstäbtissin des Stiftes Essen (1776-1802)*, Essen, 1930.
Hans BESCHORNER, « *August der Starke und seine neuesten Biographen* », *Neues Archiv für Sächsische Geschichte*, 48, 1927, p.236-248.
Franz BLANCKMEISTER, « *Christiane Eberhardine, die letzte evangelische Kurfürstin von Sachsen und die konfessionellen Kämpfe ihrer Tage* », *Beiträge zur sächsischen Kirchengeschichte*, 6, 1891, p.1-84.
Karl CZOK, *August der Starke und seine Zeit*, Leipzig, 1989.
Reinhard DELAU, *August der Starke. Bilder einer Zeit*, Halle, Leipzig, 1989.
Friedrich FÖRSTER, *Friedrich August II., König von Polen und Kurfürst von Sachsen. Seine Zeit, sein Cabinet und sein Hof*, Potsdam, 1839.
Reiner GROß, « *Kurfürst Friedrich August II. von Sachsen und die Landespolitik von 1733 bis 1763* », *Dresdner Hefte*, 46, 1996, p.2-10.
Cornelius GURLITT, *August der Starke. Ein Fürstenleben aus der Zeit des deutschen Barock*, Dresde, 1924.
Paul HAAKE, « *Der Glaubenswechsel Augusts des Starken* », *Historischer Vierteljahresschrift*, 10, 1907, p.382-392.
Paul HAAKE, *August der Starke*, Berlin, Leipzig, 1926.
Paul HAAKE, *Christiane Eberhardine und August der Starke : Eine Ehetragödie*, Dresde, 1930.
Erich HAENEL, Erna von WATZDORF, *August der Starke. Kunst und Kultur des Barock*, Dresde, 1933.

Berit KREISIG, *Das Leben und Wirken des Kurprinzen und späteren Kurfürsten Friedrich Christian von Sachsen und das Rétablissement in der Zeit von 1722 bis 1763*, Université technique de Dresde, 1992 [*Diplomarbeit*].
Franz Lothar KROLL, *Die Herrscher Sachsens. Markgrafen, Kurfürsten, Könige (1089-1918)*, Munich, 2004.
F. X. MALCHER, *Herzog Albrecht zu Sachsen-Teschen bis zu seinem Antritt der Statthalterschaft in Ungarn (1738-1766). Eine biographische Skizze*, Vienne, Leipzig, 1894.
Joachim MENZHAUSEN, « *August III. und die Aufklärung* », *Dresdner Hefte*, 46, 1996, p.29-34.
Maria Teresa OLIVEROS DE CASTRO, *Maria Amalia de Sajonia. Esposa de Carlos III*, Madrid, 1953.
Georg PILZ, *August der Starke. Träume und Taten eines deutschen Fürsten*, Berlin, 1986.
Hans Assa von POLENZ, Gabriele von SEIDEWITZ (dir.), *900 Jahre Haus Wettin (1089-1989)*, Bamberg, 1989.
Herbert PÖNICKE, *August der Starke. Ein Fürst des Barock*, Zurich, Francfort, Göttingen, 1972.
Otto POSSE, *Die Wettiner. Genealogie des Gesamthauses Wettin*, Berlin, 1897 (édition revue et augmentée par Manfred KOBUCH, Leipzig, 1994).
Heribert RAAB, *Clemens Wenzeslaus von Sachsen und seine Zeit (1739-1812)*, Fribourg, Bâle, Vienne, 1962.
P. Émile REGNAULT sj, *La Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, mère de Louis XVI*, Paris, Lyon, 1875.
Jörg ROGGE, *Die Wettiner. Aufstieg einer Dynastie im Mittelalter*, Ostfildern, 2005.
Jacek STASZEWSKI, *August III. Kurfürst von Sachsen und König von Polen*, Berlin, 1996 (traduit du polonais par Eduard Merian).
Casimir STRYENSKI, *La mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*, Paris, 1903.

b- Identité et représentation de la dynastie

P. Jean-Robert ARMOGATHE, « Gloire du ciel, gloire des hommes », in Chiara CONTINISIO, Cesare MOZZARELLI (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia Cattolica fra XVI e XVII secolo*, Rome, 1995, p.457-464.
Paul ARNOLD, « *Die Regierungsgeschichte des sächsischen Kurfürsten und polnischen Königs August des Starken (1694/1697-1733) im Spiegel der Medaillenkunst* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 17, 1985, p.41-50.
Friedrich ASTER, « *Journal über die Anwesenheit des Königs von Preußen zu Dresden im Jahr 1728* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 1899, p.137-146.
Jutta BÄUMEL, « *Schwert und Hut für den sächsischen Kurprinzen Friedrich August von Papst Benedikt XIII. 1726* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 18, 1986, p.133-139.
Jutta BÄUMEL, « *Die polnische Krönungsfigur Augusts II. des Starken, in der Dresdner Rüstkammer* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 27, 1998/1999, p.49-68.
Jerzy BANACH, « *Kurfürst – Halbgott – König. August der Starke als Hercules Saxonicus* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.39-52.
Guido BRUCK, « *Habsburger als Herkulier* », *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen in Wien*, 50, 1953, p.191-198.

Pierre CARBONI, Olivier CHALINE, Jean-Louis HAQUETTE, « Gloire et vertu », in Chiara CONTINISIO, Cesare MOZZARELLI (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia Cattolica fra XVI e XVII secolo*, Rome, 1995, p.297-310.

Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris, 2005.

Dr. GRÜHNHAGEN, « *Friedrich der Große in Dresden (Januar 1742). Zwei Berichte des hannöverschen Gesandten von dem Busche* », *Archiv für die sächsische Geschichte.* NF, 2, 1876, p.221-236.

Kerstin HELDT, *Der vollkommene Regent. Studien zur panegyrischen Casuallyrik am Beispiel des Dresdner Hofes Augusts des Starken*, Tübingen, 1997.

Dieter SCHAAL, « *The Dresden festivities of 1709* », *Livrustkammaren. Journal of the Royal Armoury*, Uddevalla, 1993, p.121-130.

Monika SCHLECHTE, « *Die Dresdner Planetenfeste* », *Kunst und Antiquitäten*, 9, 1990, p.56-61.

Ingrid SZEIKLIES-WEBER, *Planetenfeste Augusts des Starken zur Hochzeit des Kurprinzen 1719*, Munich, 1985.

Jean-Marie VALENTIN, « *Il pomo d'oro* et le mythe impérial catholique à l'époque de Léopold I^er^ », *XVII^e^ siècle*, 142, 1984, p.17-36.

Eberhard WÄCHTLER, Eberhard NEUBERT, *Die historische Bergparade anlässlich des Saturnusfestes im Jahre 1719*, Leipzig, 1982.

Ernst ZIMMERMANN, « *Die Statuetten König Augusts III. in Meissner Porzellan* », *Mitteilungen aus den sächsischen Kunstsammlungen*, 4, 1913, p.62-70.

c- La cour de Saxe

John ADAMSON (dir.), *The Princely Courts of Europe. Ritual, Politics and Culture under the Ancien Régime 1500-1700*, Londres, 1999.

Richard ALEWYN, *Das große Welttheater. Die Epoche der höfischen Feste*, Munich, 1959, 1989.

Volker BAUER, *Die höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Tübingen, 1993.

Irmgard BECKER-GLAUCH, *Die Bedeutung der Musik für die Dresdener Hoffeste bis in die Zeit Augusts des Starken*, Kassel, Bâle, 1951.

August BUCK, Georg KAUFFMANN, Blake Lee SPAHR, Conrad WIEDEMANN (dir.), *Europäische Hofkultur im 16. und 17. Jahrhundert*, Hambourg, 1981.

Anna CORETH, *Pietas Austriaca : Ursprung und Entwicklung barocker Frömmigkeit in Österreich*, Vienne, 1959.

Karl CZOK, *Am Hofe Augusts des Starken*, Leipzig, 1989.

Arthur G. DICKENS, Matthew S. ANDERSON (dir.), *Europas Fürstenhöfe. Herrscher, Politiker und Mäzene 1400 bis 1800*, Graz, Vienne, Cologne, 1978.

Jeroen DUINDAM, *Myths of Power : Norbert Elias and the early modern European court*, Amsterdam, 1995.

Jeroen DUINDAM, *Vienna and Versailles : the courts of Europe's major dynastic rivals 1550-1780*, Cambridge, New York, 2003.

Norbert ELIAS, *Die höfische Gesellschaft*, Berlin, 1969.

Eberhard FÄHLER, *Feuerwerken des Barock. Studien zum öffentlichen Fest und seiner literarischen Deutung vom 16. bis 18. Jahrhundert*, Stuttgart, 1974.

Moritz FÜRSTENAU, *Zur Geschichte der Musik und des Theaters am Hofe zu Dresden*, 1861-1862.

Thomas W. GAEHTGENS, Dirk SYNDRAM, Beatrix SAULE (dir.), *Splendeurs de la cour de Saxe. Dresde à Versailles*, Paris, 2006 [Catalogue de l'exposition de Versailles 23 janvier - 23 avril 2006].

Wolfgang HORN, *Die Dresdener Hofkirchenmusik 1720-1745. Studien zu ihren Voraussetzungen und zu ihrem Repertoire*, Kassel, 1987.

Wolfgang HORN, « *Der Kurprinz Friedrich August und die Musik am Dresdner Hof bis 1733* », *Dresdner Hefte*, 46, 1996, p.35-40.

Katrin KELLER, « La magnificence des deux Augustes. *Zur Spezifik höfischer Kultur im Dresden des Augusteischen Zeitalters (1694-1763)* », *Cahiers d'études germaniques. Transferts culturels et région. L'exemple de la Saxe*, 28, 1995, p.55-66.

Ortrun LANDMANN, « *Zur italienischen Komponente in der Geschichte der Dresdner Hofkapelle* », *Dresdner Hefte*, 40, 1994, p.50-57.

Johann LEHNER (dir.), *Ecclesia Triumphans Dresdensis. Christliche Kunst am Hofe der sächsischen Könige von Polen*, Vienne, 1988.

Barbara MARX, *Kunst und Repräsentation am Dresdner Hof*, Munich, Berlin, 2005.

Joachim MENZHAUSEN, Jutta KAPPEL (dir.), *Königliches Dresden. Höfische Kunst im 18. Jahrhundert*, Munich, 1990 [Catalogue de l'exposition de Munich 17 novembre 1990 - 3 mars 1991].

James R. MULRYNE, Helen WATANABE-O'KELLY, Margaret SHEWRING (dir.), *Europa triumphans. Court and civic festivals in early modern Europe*, Londres, 2004.

Carl NIEDNER, « *Der sächsische Kabinettsminister Graf August Christoph von Wackerbarth und die Königliche Gemäldegalerie in Dresden* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 31, 1910, p.86-99.

Karl PEMBAUR, *Drei Jahrhunderte Kirchenmusik am sächsischen Hofe*, Dresde, 1920.

Zdeňka PILKOVÁ, « *Böhmische Musiker am Dresdner Hof zwischen 1710 und 1845* », *Dresdner Hefte*, 48, 1996, p.20-24.

Robert PRÖLSS, *Geschichte des Hoftheaters zu Dresden. Von seinen Anfängen bis zum Jahre 1862*, Dresde, 1878.

Otto SCHMID, *Die Kirchenmusik in der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1921.

Claudia SCHNITZER, *Höfische Maskeraden. Funktion und Ausstattung von Verkleidungsdivertissements an deutschen Höfen der Frühen Neuzeit*, Tübingen, 1999.

Claudia SCHNITZER, Petra HÖLSCHER (dir.), *Eine gute Figur machen. Kostüm und Feste am Dresdner Hof*, Dresde, 2000.

Georges SERVIERES, « Les artistes français à la cour de Saxe au XVIII[e] siècle », *Gazette des Beaux Arts*, 53, 1911, p.121-135 et p.333-348.

Georges SERVIERES, « La destination du Zwinger et les fêtes de cour à Dresde », *Revue de l'art ancien et moderne*, 30, 1911, p.209-224.

Friedrich SIEBER, *Volk und volkstümliche Motivik im Festwerk des Barocks*, Berlin, 1960.

Helen WATANABE-O'KELLY, *Court Culture in Dresden. From Renaissance to Baroque*, New York, 2002.

4- Histoire urbaine générale

Bürger, Adel und Klerus in den Residenzstädten der frühen Neuzeit (16.-18. Jahrhundert), Proßnitz, 1997 (= *Měšťané, šlechta a duchovenstvo v rezidenčnich městech ranéko novoléku 16.-18. století*, Proßnitz, 1997).

Residenzstädte und ihre Bedeutung im Territorialstaat des 17. und 18. Jahrhunderts, Gotha, 1991 [Actes du colloque de Gotha 22-23 juin 1990].

Reynald ABAD, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, 2002.
Kurt ANDERMANN (dir.), *Residenzen. Aspekte hauptstädtischer Zentralität von der Frühen Neuzeit bis zum Ende der Monarchie*, Munich, 1992.
Gautier AUBERT, « La noblesse et la ville au XVIII[e] siècle. Réflexions à partir du cas rennais », *Histoire urbaine*, 4, 2001, p.127-149.
Paul BAIROCH, Jean BATOU, Pierre CHEVRE, *La population des villes européennes. Banque de données et analyse sommaire des résultats (800-1850)*, Genève, 1988.
Bodo-Michael BAUMUNK, Gerhard BRUNN (dir.), *Hauptstadt : Zentren, Residenzen, Metropolen in der deutschen Geschichte*, Cologne, 1989 [Catalogue de l'exposition de Bonn 19 mai - 20 août 1989].
Wolfgang BEHRINGER, Bernd ROECK (dir.), *Das Bild der Stadt in der Neuzeit (1400-1800)*, Munich, 1999.
Leonardo BENEVOLO, *La ville dans l'histoire européenne*, Paris, 1993 (traduit de l'italien par Sophie Gherardi et Jean-Luc Pouthier).
Karlheinz BLASCHKE, *Stadtgrundriß und Stadtentwicklung. Forschungen zur Entstehung mitteleuropäischer Städte*, Cologne, Weimar, Vienne, 1997.
Karl BOSL, *München. Bürgerstadt, Residenz, heimliche Hauptstadt Deutschlands*, Stuttgart, 1971.
Wolfgang BRAUNFELS, *Abendländische Stadtbaukunst. Herrschaftsform und Baugestalt*, Cologne, 1976.
A. E. BRINCKMANN, *Deutsche Stadtbaukunst in der Vergangenheit*, Francfort, 1911.
Laurence CROQ, *Les Bourgeois de Paris au XVIII[e] siècle*, Université de Paris I, 1998 [thèse].
Peter CSENDES, Ferdinand OPLL (dir.), *Wien, Geschichte einer Stadt*, Vienne, Cologne, Weimar, 2003.
Marina DMITRIEVA, Karen LAMBRECHT (dir.), *Krakau, Prag und Wien. Funktionen von Metropolen im frühmodernen Staat*, Stuttgart, 2000.
Ernst EGLI, *Geschichte des Städtebaues*, Zurich, Stuttgart, 1959-1967.
Raingard ESSER, Thomas FUCHS (dir.), *Kulturmetropolen – Metropolenkultur. Die Stadt als Kommunikationsraum im 18. Jahrhundert*, Berlin, 2002.
Étienne FRANÇOIS, « Une ville de résidence entre la tradition et les Lumières : Coblence au XVIII[e] siècle », *Francia*, 4, 1976, p.391-407.
Étienne FRANÇOIS, « Des Républiques marchandes aux capitales politiques : Remarques sur la hiérarchie urbaine du Saint Empire à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 25, 1978, p.587-603.
Étienne FRANÇOIS, « La mortalité urbaine en Allemagne au XVIII[e] siècle », *Annales de démographie historique*, 1978, p.135-165.
Günther FRANZ, *Stadt-Land-Beziehungen und Zentralität als Problem der historischen Raumforschung*, Hanovre, 1974.
Alexandre GADY, Jean-Marie PEROUSE DE MONTCLOS (dir.), *De l'Esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières (1720-1770)*, Nancy, 2005 [Catalogue de l'exposition de Nancy 7 mai - 22 août 2005].
Siegfried GERLACH, *Die deutsche Stadt des Absolutismus im Spiegel Barocker Veduten und zeitgenössischer Pläne*, Stuttgart, 1990.
Hans Joachim GIERSBERG, Martin HÜRLIMANN, *Die Königliche Residenzstadt Potsdam und Sanssouci*, Berlin, 1990.
Karl GRUBER, *Forme et caractère de la ville allemande*, Bruxelles, 1985 (traduit de l'allemand par Jacques Dewitte).
Jean-Louis HAROUEL, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIII[e] siècle*, Paris, 1993.

Paul M. HOHENBERG, Lynn HOLLEN LEES, *The Making of Urban Europe 1000-1950*, Cambridge, Londres, 1985.
Peter JOHANEK (dir.), *Vorträge und Forschungen zur Residenzenfrage*, Sigmaringen, 1990.
Peter JOHANEK (dir.), *Vielerlei Städte. Der Stadtbegriff*, Cologne, Weimar, Vienne, 2004.
Kersten KRÜGER (dir.), *Europäische Städte im Zeitalter des Barock*, Cologne, Vienne, 1988.
Gérard LABROT, *L'image de Rome. Une arme pour la Contre-Réforme 1534-1677*, Seyssel, 1987.
Pierre LAVEDAN, *Histoire de l'urbanisme*, t. II, Paris, 1941.
Pierre LAVEDAN, *Existe-t-il un urbanisme baroque ?*, Rome, 1959.
Pierre LAVEDAN, Jeanne HUGUENEY, Philippe HENRAT, *L'urbanisme à l'époque moderne (XVI^e^- XVIII^e^ siècles)*, Genève, 1982.
Mathieu LOURS, « Espaces du sacré et du pouvoir. La cathédrale et la ville moderne en France (vers 1560-1790) », *Histoire urbaine*, 7, 2003, p.97-120.
Nicolas LYON-CAEN, *'Marchands de miracles' : la bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII^e^ siècle*, Université de Paris I, 2008 [thèse].
Ève MENK-BERTRAND, *L'image de Vienne et de Prague à l'époque baroque (1650-1740)*, Strasbourg, 2008.
Jean-Luc PINOL (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, Paris, 2003.
Jean-Pierre POUSSOU (dir.), *Études sur les villes en Europe occidentale (milieu du XVII^e^ siècle à la veille de la Révolution française). Angleterre, Pays-Bas, Provinces Unies, Allemagne rhénane*, t. II, Paris, 1983.
Wilhelm RAUSCH (dir.), *Die Städte Mitteleuropas im 17. und 18. Jahrhundert*, Linz, 1981.
Wilhelm RAUSCH (dir.), *Städtische Kultur in der Barockzeit*, Linz, 1982.
Michael SCHATTENHOFER, « *München als Residenzstadt* », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, 30, 1967, p.1203-1231.
Theodor SCHIEDER, Gerhard BRUNN (dir.), *Hauptstädte in europäischer Nationalstaaten*, Munich, Vienne, 1983.
Walter SCHLESINGER (dir.), *Handbuch der historischen Stätten Deutschlands*, t. VIII, Stuttgart, 1965.
John Philip SPIELMAN, *The City and the Crown : Vienna and the imperial court 1600-1740*, West Lafayette, 1993.
Werner SÜß, Ralf RYTLEWSKI (dir.), *Berlin. Die Hauptstadt. Vergangenheit und Zukunft einer europäischen Metropole*, Berlin, 1999.

5- L'art baroque

a- Généralités

Barock und Klassik. Kunstzentren des 18. Jahrhunderts in der DDR, Vienne, 1984 [Catalogue de l'exposition de Schallaburg 5 mai - 14 octobre 1984].
Hagen BÄCHLER, Monika SCHLECHTE (dir.), *Sächsisches Barock aus der Zeit von Matthes Daniel Pöppelmann*, Leipzig, 1986.
Ebhardt BERCKENHAGEN, *Barock in Deutschland. Residenzen*, Berlin, 1966.
Georg BIERMANN, *Deutsches Barock und Rokoko*, Leipzig, 1914.
Wolfgang BRAUNFELS, *Die Kunst im Heiligen Römischen Reich Deutscher Nation*, t. I, Munich, 1979.
Thomas DA COSTA KAUFMANN, *Court, Cloister and City. The Art and Culture of Central Europe (1450-1800)*, Chicago, 1995.
Georg DEHIO, *Geschichte der deutschen Kunst*, Berlin, Leipzig, 1926.

Wolfgang GÖTZ, *Deutsche Marställe des Barock*, Munich, Berlin, 1964.
Wolfgang GÖTZ, « *'Reichsstil'-Tendenzen in der sächsischen Baukunst des frühen 18. Jahrhunderts* », *Jahrbuch der Coburger Landesstiftung*, 26, 1981, p.11-42.
Claus GRIMM, « *Der Barock fand nicht statt. Gegen den Methodenpluralismus in den historischen Wissenschaften* », *Festschrift für Karl Bosl zum 80. Geburtstag*, Munich, Oldenburg, 1988, p.71-77.
Cornelius GURLITT, *Geschichte des Barockstiles und des Rococo in Deutschland*, Stuttgart, 1889.
Eberhard HEMPEL, *Baroque Art and Architecture in Central Europe*, Harmondsworth, 1965.
Franz MATSCHE, *Die Kunst im Dienst der Staatsidee Kaiser Karls VI.*, Berlin, New York, 1981.
Friedrich MIELKE, *Die Geschichte der deutschen Treppen*, Berlin, Munich, 1966.
Henry A. MILLON (dir.), *I Trionfi del Barocco. Architettura in Europa 1600-1750*, Milan, 1999.
Wilhelm PINDER, *Deutscher Barock. Die grossen Baumeister des 18. Jahrhunderts*, Leipzig, 1913.
Louis REAU, *Histoire de l'expansion de l'art français*, t. II, Paris, 1928.
Paul SCHUMANN, *Barock und Rokoko. Studien zur Baugeschichte des 18. Jahrhunderts mit besonderer Bezug auf Dresden*, Leipzig, 1885.

b- L'architecture

Rudolf BIEDERSTEDT, *Johann Friedrich Eosander. Grundzüge einer Biographie*, Stockholm, 1961.
Pierre du COLOMBIER, *L'architecture française en Allemagne au XVIII^e siècle*, Paris, 1956.
Alfred DÖRING, *Matthes Daniel Pöppelmann. Der Meister des Dresdner Zwingers*, Dresde, 1930.
Hubert EHALT, « *Schloß- und Palastarchitektur im Absolutismus* », in Hannes STEKL (dir.), *Architektur und Gesellschaft von der Antike bis zur Gegenwart*, Salzbourg, 1980.
Horst FISCHER, *Georg Bähr und der bürgerliche sächsische Barock*, Lauenstein, 1988.
Erik FORSMANN, *Dorisch, Jonisch, Korinthisch. Studien über den Gebrauch der Säulenordnungen in der Architektur des 16.-18. Jahrhunderts*, Stockholm, Göteborg, Uppsala, 1961.
Heinrich Gerhard FRANZ, *Zacharias Longuelune und die Baukunst des 18. Jahrhunderts in Dresden*, Berlin, 1953.
Heinrich Gerhard FRANZ, « *Matthäus Daniel Pöppelmann (1662-1736) und die Architektur des Zwingers in Dresden. Zur Genese des barocken Bauwerks* », *Kunsthistorisches Jahrbuch Graz*, Graz, 22, 1986, p.5-77.
Siegfried GERLACH, *George Bähr. Der Erbauer der Dresdner Frauenkirche. Ein Zeitbild*, Cologne, Weimar, Vienne, 2005.
Werner HAGER, *Die Bauten des deutschen Barocks (1690-1770)*, Iéna, 1942.
Wilfried HANSMANN, *Im Glanz des Barock. Ein Begleiter zu Bauwerken Augusts des Starken und Friedrichs des Großen*, Cologne, 1992.
Hermann HECKMANN, *M. D. Pöppelmann als Zeichner*, Dresde, 1954.
Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Leben und Werk*, Munich, Berlin, 1972.
Hermann HECKMANN, *Matthäus Daniel Pöppelmann und die Barockbaukunst in Dresden*, Stuttgart, 1986.
Hermann HECKMANN, *Baumeister des Barock und Rokoko in Sachsen*, Berlin, 1996.

Eberhard HEMPEL, *Gaetano Chiaveri. Der Architekt der katholischen Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1955.
Walter HENTSCHEL, *Die Zentralbauprojekte Augusts des Starken. Ein Beitrag zur Rolle des Bauherrn im deutschen Barock*, Berlin, 1969.
Walter HENTSCHEL, Walter MAY, *Johann Christoph Knöffel. Der Architekt des sächsischen Rokokos*, Berlin, 1973.
Hans-Joachim KUKE, *Jean de Bodt (1670-1745). Architekt und Ingenieur im Zeitalter des Barock*, Worms, 2002.
Heinrich MAGIRIUS, « *Historische Monumente als Grundlage der Barockarchitektur im augusteischen Zeitalter* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 18, 1986, p.31-40.
Harald MARX (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann. Der Architekt des Dresdner Zwingers*, Leipzig, 1989.
Walter MAY, « *Italienische Impressionen in der Dresdner Architektur* », *Dresdner Hefte*, 40, 1994, p.6-14.
Kurt MILDE (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann 1662-1736 und die Architektur der Zeit Augusts des Starken*, Dresde, 1990.
Wilhelm MÖLLERING, *George Bähr, ein protestantischer Kirchenbaumeister des Barock*, Leipzig, 1933.
Werner OECHSLIN, Anja BUSCHOW, *Architecture de fête. L'architecte comme metteur en scène*, Liège, Bruxelles, 1987 (traduit de l'allemand par Marianne Brausch).
Klaus RASCHZOK, Reiner SÖRRIES (dir.), *Geschichte des protestantischen Kirchenbaues. Festschrift für Peter Poscharsky zum 60. Geburtstag*, Erlangen, 1994.
Frank RENATE (dir.), *Matthäus Daniel Pöppelmann (1662-1736) : Ein Architekt des Barock*, Dresde, 1987.
Heinz SCHOLZE, *Johann Christoph Naumann (1664-1742). Ein Beitrag zur Baugeschichte Sachsens und Polens im 18. Jahrhundert*, Université technique de Dresde, 1958 [thèse].
Ulrich SCHÜTTE, « *‚Als wenn eine ganze Ordnung da stünde…' Anmerkungen zum System der Säulenordnungen und seiner Auflösung im späten 18. Jahrhundert* », *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 44, 1981, p.15-37.
Ulrich SCHÜTTE (dir.), *Architekt und Ingenieur. Baumeister in Krieg und Frieden*, Wolfenbüttel, 1984.

c- La sculpture

Sigfried ASCHE, *Balthasar Permoser und die Barockskulptur des Dresdner Zwingers*, Francfort, 1966.
Sigfried ASCHE, *Balthasar Permoser. Leben und Werk*, Berlin, 1978.
Hans BESCHORNER, « *Balthasar Permoser. Beiträge zur Geschichte seines Lebens und Wirkens* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 34, 1913, p.61-141.
Hjalmar FRIIS, *Rytterstatuens historia i Europa*, Copenhague, 1933.
Erich HAENEL, « *Lorenzo Matielli, der Bildhauer Chiaveris* », *Zeitschrift für bildende Kunst*, 11, 1900, p.106-112 et p.121-128.
Ulrich KELLER, *Reitermonumente absolutistischer Fürsten. Staatstheoretische Voraussetzungen und politische Funktionen*, Munich, Zurich, 1971.
Ernst MICHALSKI, *Balthasar Permoser. Meister der Plastik*, Francfort, 1927.

Konstanze RUDERT, *Lorenzo Mattielli in seiner Dresdner Zeit (1738-1748) : Studien zu Leben und Werk eines Bildhauers des Spätbarock in Sachsen*, Université technique de Dresde, 1994 [thèse].

d- La peinture

Dresde ou le rêve des princes. La Galerie de peintures au XVIII^e siècle, Paris, 2001 [Catalogue de l'exposition de Dijon 16 juin - 1er octobre 2001].

Edgar Peters BOWRON (dir.), *Bernardo Bellotto and the Capitals of Europe*, New Haven, Londres, 2001 (traduction anglaise de l'ouvrage de Bożena Anna KOWALCZYK, Monica DA CORTA FUMEI).

Marcel BRION, *La peinture allemande*, Paris, 1959.

Paolo CHIARINI, Alessandro BETTAGNO (dir.), *Bernardo Bellotto. Le Vedute di Dresda. Dipinti e incisioni dai musei di Dresda*, Vicence, 1986 [Catalogue de l'exposition de Venise 4 septembre - 9 novembre 1986].

Hellmuth Allwill FRITZSCHE, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto*, Burg bei Magdeburg, 1936.

Anke FRÖHLICH, *Landschaftsmalerei in Sachsen in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, Weimar, 2002.

Hans Jörg GÖPFERT, *Johann Alexander Thiele. Leben und Werk*, Université de Leipzig, 1972 [thèse].

Hans Werner GROHN, Gabriele HORN, Bernd SCHÄLICKE, Meinolf TRUDZINSKI (dir.), *Venedigs Ruhm im Norden. Die großen venezianischen Maler des 18. Jahrhunderts, ihre Auftraggeber und ihre Sammler*, Hanovre, 1991 [Catalogue de l'exposition de Hanovre 3 décembre 1991 - 2 février 1992 et de Düsseldorf 16 février - 26 avril 1992].

Marie-Thérèse GUDOT, *Louis Silvestre (1669-1740)*, Université de Paris IV, 1989 [maîtrise].

Wolfgang HOLLER, « *Giovanni Antonio Pellegrini. Eine Zeichnung für den Dresdner Zwinger und ihr Kontext* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 29, 2001, p.48-59.

Eleonora HÖSCHELE, « *‚Von gunst zur wahrheit angetrieben' : Leben und Werk der Dresdner Hofzeichnerin Anna Maria Weber* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 28, 2000, p.33-46.

Harald KELLER, *Das alte Europa. Die hohe Kunst der Stadtvedute*, Darmstadt, 1983.

George KNOX, *Antonio Pellegrini 1675-1741*, Oxford, 1995.

Bożena Anna KOWALCZYK, Monica DA CORTA FUMEI (dir.), *Bernardo Bellotto 1722-1780*, Venise, 2001 [Catalogue de l'exposition de Venise 10 février - 26 juin 2001 et de Houston 29 juillet - 21 octobre 2001].

Stefan KOZAKIEWICZ, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto in Dresden und Warschau*, Dresde, 1963.

Stefan KOZAKIEWICZ, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto*, Recklinghausen, 1972.

Gertraude LIPPOLD, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto*, Leipzig, 1963.

Sergio MARINELLI (dir.), *Bernardo Bellotto. Verona e le città europee*, Milan, 1990 [Catalogue de l'exposition de Vérone 15 juin - 16 septembre 1990].

Harald MARX, « *Barocke Bildnismalerei in Dresden* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 17, 1985, p.51-84.

Harald MARX (dir.), *Kunst für Könige. Malerei in Dresden im 18. Jahrhundert*, Cologne, 2003 [Catalogue de l'exposition de Cologne 20 septembre 2003 - 18 janvier 2004].

Henner MENZ, « *Die Dresdener Veduten Bernardo Bellottos und ihre figürliche Staffage* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 1, 1959, p.34-54.

Henner MENZ, Stefan KOZAKIEWICZ, Stanisław LORENTZ (dir.), *Drezno i Warszawa w twórczości Bernarda Bellotta Canaletta*, Varsovie, 1964.
Rudolph MEYER, *Die beiden Canaletto. Antonio Canale und Bernardo Bellotto. Versuch einer Monographie der radiaten Werke beider Meister*, Dresde, 1877.
Hans-Joachim NEIDHARDT, « *Italienbeziehungen in der Dresdner Malerei* », *Dresdner Hefte*, 40, 1994, p.15-31.
Rodolfo PALLUCHINI, *Vedute del Bellotto*, Milan, 1961.
Alberto RIZZI, *Bernardo Bellotto. Dresda, Vienna, Monaco (1747-1766)*, Venise, 1996.
Wilfried SEIPEL (dir.), *Bernardo Bellotto genannt Canaletto. Europäische Veduten*, Vienne, 2005 [Catalogue de l'exposition de Vienne 16 mars - 19 juin 2005].
E. de SILVESTRE, *Renseignements sur quelques peintres et graveurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Israël Silvestre et ses descendants*, Paris, 1869.
Moritz STÜBEL, *Der Landschaftsmaler Johann Alexander Thiele und seine sächsischen Prospekte*, Leipzig, Berlin, 1914.
Dario SUCCI, Annalisa DELNERI (dir.), *Bernardo Bellotto detto il Canaletto*, Venise, 1999 [Catalogue de l'exposition de Mirano 23 octobre - 19 décembre 1999].
Heinrich SULZE, « *Das Antlitz Dresdens in der Sicht Canalettos* », *Jahrbuch zur Pflege der Künste*, 3, Dresde, 1955, p.5-20.
Octave UZANNE, *Les Deux Canaletto*, Paris, 1906.
Angelo WALTHER, *Bernardo Bellotto genannt Canaletto. Ein Venezianer malte Dresden, Pirna und den Königstein*, Dresde, 1995, 2004.
Gregor J. M. WEBER, *Pietro Graf Rotari in Dresden. Ein italienischer Maler am Hofe König Augusts III.*, Dresde, 1999.
Roger Armand WEIGERT, *Documents inédits sur Louis de Silvestre (1675-1760)*, Paris, 1932.

6- Histoire de Dresde

a- Généralités

Dresden, die Geschichte der Stadt von den Anfängen bis zur Gegenwart, Dresde, 2002.
Festschrift Dresden. Zur 750-Jahr Feier der Stadt 1206-1956, Dresde, 1956.
Franz BLANCKMEISTER, « *Dresdens kirchengeschichtliche Bedeutung* », *Beiträge zur sächsischen Kirchengeschichte*, 5, 1890, p.50-66.
Karlheinz BLASCHKE, « *Die Umlandbeziehungen Dresdens als Residenzstadt* », *Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung. Forschungs- und Sitzungsberichte 88. Historische Raumforschung II (16.-19. Jahrhundert)*, Hanovre, 1974, p.139-160.
Karlheinz BLASCHKE, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. I, *Von den Anfängen bis zum Ende des Dreißigjährigen Krieges*, Stuttgart, 2005.
Andrea DIETRICH, *Die Entwicklung der Stadt Dresden zu einer Tourismusmetropole von den Anfängen bis zum Vorabend des ersten Weltkrieges*, Université de Leipzig, 1992 [thèse].
Rudolf FÖRSTER, *Dresden. Geschichte der Stadt im Wort und Bild*, Berlin, 1984.
Bernhard GEYER, *Das Stadtbild Alt-Dresdens. Baurecht und Baugestaltung*, Berlin, 1964.
Reiner GROSS, Uwe JOHN (dir.), *Geschichte der Stadt Dresden*, t. II, *Vom Ende des Dreißigjährigen Krieges bis zur Reichsgründung*, Stuttgart, 2006.
Cornelius GURLITT, *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen. Stadt Dresden*, t. XXI-XXIII, Dresde, 1900-1903.

Wolfgang HÄDECKE, *Dresden. Eine Geschichte von Glanz, Katastrophe und Aufbruch*, Munich, Vienne, 2006.
Heinrich HAUG, *Das Kurfürstliche Amt Dresden vom 14. bis zum 19. Jahrhundert*, Dresde, 1902.
Eberhard IRMER, « *Glasmachen in Dresden* », *Dresdner Geschichtsbuch*, 6, 2000, p.115-136.
Siegfried KUBE, « *Im Schattenkreis der Residenz. Zu Lebensbedingungen und Lebensweise werktätiger Schichten in Dresden, insbesondere während des 18. Jahrhunderts* », in Rudolf WEINHOLD (dir.), *Volksleben zwischen Zunft und Fabrik*, Berlin, 1982, p.251-284.
Martin B. LINDAU, *Geschichte der Haupt- und Residenzstadt Dresden, von der frühesten bis auf die gegenwärtige Zeit*, Dresde, 1859.
Fritz LÖFFLER, *Das alte Dresden. Geschichte seiner Bauten*, Dresde, 1955.
Matthias MEINHARDT, *Dresden im Wandel. Raum und Bevölkerung der Stadt im Residenzbildungsprozess des 15. und 16. Jahrhunderts*, Berlin, 2009.
Paul RACHEL, *Die Dresdner Handelsinnung (1654-1904)*, Dresde, 1904.
Olaf RADER, « *Dresden* », in Étienne FRANÇOIS, Hagen SCHULZE (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, t. III, Munich, 2001, p.451-470.
Otto Ludwig RICHTER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1885.
Otto Ludwig RICHTER, *Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden*, Dresde, 1891.
Otto Ludwig RICHTER, *Geschichte der Stadt Dresden. Erster Teil : Dresden im Mittelalter*, Dresde, 1900.
Sieglinde [RICHTER]-NICKEL, *Zur Wirtschaft, Sozialstruktur, Verfassung und Verwaltung in der Stadt Dresden von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis in die dreißiger Jahre des 18. Jahrhunderts*, Université de Leipzig, 1986 [thèse].
Sieglinde RICHTER-NICKEL, « *Der ehrwürdige Rath zu Dresden. Stadtverwaltung vom 13. Jahrhundert bis 1832* », *Dresdner Geschichtsbuch*, 5, 1999, p.7-23.
Sieglinde [RICHTER]-NICKEL, « *Von Manufacturiers, Fabricanten und Handwerkern* », *Dresdner Geschichtsbuch*, 2, 1996, p.38-55.
Ernst Karl RÜHLE, *Die Wasserversorgung der Stadt Dresden vom 13. bis 19. Jahrhundert*, Leipzig, 1954.
Klaus SCHILLINGER, « *Maß und Gewicht in Dresden bis zur Einführung des metrischen-dezimalen Maß- und Gewichtsystems* », *Dresdner Geschichtsbuch*, 2, 1996, p.190-207.
Walther SCHÖNE, *Die Anfänge des Dresdner Zeitungswesens im 18. Jahrhundert*, Dresde, 1912.
Paul SCHUMANN, *Dresden*, Leipzig, 1909.
Siegfried SEIFERT, « *Jesuiten in Dresden* », *Dresdner Hefte*, 40, 1994, p.75-86.
Georges SERVIÈRES, *Dresde, Freiberg et Meissen*, Paris, 1911.
Max SEYDEWITZ, *Dresden : Musen und Menschen : ein Beitrag zur Geschichte der Stadt, ihrer Kunst und Kultur*, Berlin, 1971.
Jacek STASZEWSKI, *Polacy w osiemnastowiecznym Dreźnie*, Wrocław, 1986.
Karl von WEBER, « *Zur Chronik Dresdens* », *Archiv für die sächsische Geschichte*, 5, 1867, p.289-305.
Karl von WEBER, « *Die Besuche Peter des Großen in Dresden* », *Archiv für die sächsische Geschichte*, 11, 1873, p.337-350.

b- La culture à Dresde

Ernst ARNOLD, *Dresden als Druckerstadt von 1524 bis 1900*, Dresde, 1900.

Ulli ARNOLD, Werner SCHMIDT (dir.), *Barock in Dresden 1694-1763. Kunst und Kunstsammlungen unter der Regierung des Kurfürsten Friedrich August I. von Sachsen und Königs August II. von Polen und des Kurfürsten Friedrich August II. von Sachsen und Königs August III. von Polen*, Leipzig, 1986 [Catalogue de l'exposition d'Essen 8 juin - 2 novembre 1986].

Gerhard GLASER, *Das Grüne Gewölbe im Dresdner Schloß*, Université technique de Dresde, 1975 [thèse].

Gisela HAASE, Jürgen KARPINSKI, *Dresdner Möbel des 18. Jahrhunderts*, Leipzig, 1983, 1993.

Gerald HERES, « *Die Dresdener Sammlungen in Keyßlers Neuesten Reisen* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 11, 1978/1979, p.101-116.

Gerald HERES, « *Der Zwinger als Museum* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 12, 1980, p.119-133.

Gerald HERES, « *Eine Denkschrift über die Dresdener Kunstkammer von 1730* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 17, 1985, p.31-33.

Gerald HERES, *Dresdener Kunstsammlungen im 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1991.

Winfried HÖNTSCH, *300 Jahre Staatstheater Dresden 1667-1967*, Berlin, 1967.

Winfried HÖNTSCH, *Die Opernmetropole Dresden. Von der Festa Theatrale zum modernen Musikdrama*, Dresde, 1996.

Barbara MARX (dir.), *Elbflorenz. Italienische Präsenz in Dresden 16.-19. Jahrhundert*, Dresde, 2000.

Joachim MENZHAUSEN, *La Voûte Verte*, Leipzig, 1968 (traduit de l'allemand par Arlette Marinie).

Arthur RICHTER, « *Peter Georg Mohrenthal. Ein Dresdner Buchhändler im 18. Jahrhundert* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 8, 1899, p.146-151.

Ulrich ROSSEAUX, « *Aufstieg und Expansion. Dresdner Theater im 18. Jahrhundert* », *Dresdner Hefte*, 79, 2004, p.8-15.

Ulrich ROSSEAUX, *Freiräume. Unterhaltung, Vergnügen und Erholung in Dresden (1694-1830)*, Cologne, Weimar, Vienne, 2007.

Hans SCHNOOR, *Dresden : vierhundert Jahre Musikkultur*, Dresde, 1948.

Dirk SYNDRAM, *Die Schatzkammer Augusts des Starken. Von der Pretiosensammlung zum Grünen Gewölbe*, Leipzig, 1999.

Gregor J. M. WEBER, « *Italienische Kunsteinkäufer im Dienst der Dresdner Galerie* », *Dresdner Hefte*, 40, 1994, p.32-42.

c- Histoire de quelques quartiers

Karlheinz BLASCHKE, « *Der Brand von Altendresden 1685 und der Wiederaufbau als Neue Königsstadt* », in Martin KÖRNER (dir.), *Destruction et reconstruction des villes*,Berne, Stuttgart, Vienne, 1999, p.159-171.

Matthias DONATH, *Der Dresdner Neumarkt. Ein Platz kehrt zurück*, Dresde, 2006.

Alfred DÖRING, *Die neue Königsstadt. Alten-Dresdens Aufbau nach dem Brande von 1685*, Dresde, 1920.

Annette DUBBERS, Jenni DUBBERS, *Die innere Neustadt. Aus der Geschichte eines Dresdner Stadtteils*, Dresde, 2003.

Reinhardt ERGENWILL, « *Von Altendresden zur Neuen Königsstadt : Zur Geschichte der Inneren Neustadt bis Mitte des 18. Jahrhunderts* », *Jahrbuch zur Geschichte Dresdens*, Dresde, 1979, p.71-77.

Karl GAUTSCH, *Die Gründung und Entstehung von Friedrichstadt*, Dresde, 1870.

Anna GREVE, Gilbert LUPFER, Peter PLAßMEYER (dir.), *Der Blick auf Dresden. Die Frauenkirche und das Werden der Dresdner Stadtsilhouette*, Munich, Berlin, 2005.
Heinrich HAUG, « *Die Demolition der Dresdner Festungswerke* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 7, 1898, p.109-119.
Heinrich HAUG, « *Zur Geschichte des landesherrlichen Grundbesitzes an der Ostraallee* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 8, 1899, p.201-210.
Heinrich HAUG, « *Zur Geschichte der Wilsdruffer Vorstadt* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 11, 1902, p.101-131.
Stefan HERTZIG, *Hauptwache und altes Gewandhaus am Dresdner Neumarkt*, Dresde, 2004.
Stefan HERTZIG, Walter MAY, Henning PRINZ, *Der historische Neumarkt zu Dresden. Seine Geschichte und seine Bauten*, Dresde, 2005.
Peter HIPTMAIR, Martin KROKER, Hartmut OLBRICH, *Zwischen Wallstraße und Altmarkt. Archäologie eines Altstadtquartiers in Dresden*, Dresde, 2002.
Cornelia JÖCHNER, *Die schöne Ordnung und der Hof. Geometrische Gartenkunst in Dresden und anderen deutschen Residenzen*, Weimar, 2001.
Götz KRÜGER, *Festung Dresden. Kleine Bastion, Ziegeltor, Kasematten*, Dresde, 1994.
Eva PAPKE, « *Die befestigte Stadt und ihre Tore* », *Dresdner Geschichtsbuch*, 1, 1995, p.23-44.
Eva PAPKE, *Als Dresden eine Festung war (1545-1809)*, Berlin, 1997.
Eva PAPKE, *Festung Dresden. Aus der Geschichte der Dresdner Stadtbefestigung*, Dresde, 1997, 2007.
Eva PAPKE, *Brühlsche Terrasse in Dresden*, Leipzig, 2002.
Waltraud VOLK, *Historische Straßen und Plätze heute. Dresden*, Berlin, s. d. [1973].
Heidemarie WEIGEND, « *Zur Geschichte des Altmarkts* », *Dresdner Geschichtsbuch*, 2, 1996, p.20-37.
Cordula WOHLFAHRT, « *Dresdner Bauwerke auf Medaillen der Barockzeit. Baugeschichte und Denkmalpflege* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 7, 1968/1969, p.147-162.
Manfred ZUMPE, *Die Brühlsche Terrasse in Dresden*, Berlin, 1991.

d- Les bâtiments royaux

Peter ALBERT, *Das Taschenbergpalais zu Dresden. Geschichte und Wiederaufbau der Sächsischen Thronfolgerresidenz*, Dresde, 1995.
Christian Gottlob AM ENDE, *Geschichte und Entwicklung des Königlichen Großen Gartens bei Dresden*, Dresde, 1874.
Walter BACHMANN, « *Entstehung und Frühgeschichte des Großen Gartens* », *Sitzungsberichte und Abhandlungen der Flora*, NF, 36/38, 1931-1933, p.87-104.
Walter BACHMANN, « *Der ehemalige Italienische, später Türkische Garten zu Dresden und seine Geschichte* », *Sitzungsberichte und Abhandlungen der Flora*, NF, 39/40, 1936, p.124-146.
Walter BACHMANN, « *Nossenis Lusthaus auf der Jungfernbastei in Dresden* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 57, 1936, p.1-29.
Harald BLANKE, *Der Grosse Garten zu Dresden. Geschichte und Gestaltung im Zeitalter Augusts des Starken (1676-1733)*, Université technique de Dresde, 2000 [thèse].
Reinhard DELAU, *Taschenbergpalais Dresden. Vom Coselschen Haus zum Grandhotel*, Halle, 1995.
Andrea DIETRICH, Simone BALSAM, *Der Große Garten zu Dresden. Gartenkunst in vier Jahrhunderten*, Dresde, 2001.

Hubert ERMISCH, *Das Japanische Palais in Dresden Neustadt*, Dresde, 1935.
Heinrich Gerhard FRANZ, « *Zur kunstgeschichtlichen Stellung des Dresdner Zwingers* », *Forschungen und Fortschritte*, 24, 1948, p.158-161.
Gerhard GLASER (dir.), *Das Dresdner Schloss. Monument sächsischer Geschichte und Kultur*, Dresde, 1989, 1992.
Wolfgang GÖTZ, *Das Taschenbergpalais in Dresden. Eine baugeschichtliche Untersuchung – ein Beitrag zur Wiederaufbau*, Université technique de Dresde, 1969 [thèse].
Erich HAENEL, *Der alte Stallhof in Dresden*, Dresde, 1937.
Peter HALM, « *Der Dresdner Zwinger. Seine Entstehung und Geschichte* », *Zeitschrift für bildende Kunst*, 65, 1931-1932, p.1-10.
Eberhard HEMPEL, *Der Zwinger zu Dresden. Grundzüge und Schicksal seiner künstlerischen Gestaltung*, Berlin, 1961.
Gerald HERES, « *Der erste Umbau des Dresdener Stallgebäudes im Lichte der Engelbrechtschen Architekturstiche* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 13, 1981, p.101-105.
Hermann HETTNER, « *Der Zwinger in Dresden* », *Zeitschrift für Bildende Kunst*, 9, Leipzig, 1874, p.229-241.
Michael KIRSTEN, « *Neue Aspekte zur Baugeschichte des Wallpavillon im Dresdener Zwinger* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 18, 1986, p.41-53.
Michael KIRSTEN, « *Der Dresdner Zwinger* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 19, 1987, p.53-76.
Michael KIRSTEN, *Der Dresdner Zwinger*, Munich, Berlin, 2000.
Hans-Werner LEWERKEN, « *Zur Geschichte der Dresdner Gewehrgalerie* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 27, 1998/1999, p.93-98.
Jerzy LILEYKO, « *Projekty Gaetano Chiaveriego dla zamku królewskiego w Warszawie. Problem datowania* », *Biuletyn Historii Sztuki*, 29, 1967, p.344-358.
Fritz LÖFFLER, *Der Zwinger. Ein Denkmal des Dresdner Barock*, Dresde, 1957.
Fritz LÖFFLER, Willy PRITSCHE, *Der Zwinger in Dresden*, Leipzig, 1976.
Hellmut LORENZ, « *Barocke Festkultur und Repräsentation im Schloß zu Dresden* », *Dresdner Hefte*, 38, 1994, p.48-56.
Harald MARX, « *Der Zwinger und die Farbe – der Zwinger und die Malerei* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 14, 1982, p.7-34.
Harald MARX, *Matthäus Daniel Pöppelmann. Der Dresdner Zwinger. Vom Festbau zum Museum*, Francfort, 2000.
Joachim MENZHAUSEN, « *Das Dresdner Schloß im Barock* », *Dresdner Hefte*, 38, 1994, p.32-41.
Wolfgang RAUDA, *Dresden, eine mittelalterliche Kolonialgründung. Die Gestaltung des Schlossgebäudes vom Barock bis zur Neuzeit*, Dresde, 1933.
Manfred SCHOLZE, *Der Grosse Garten zu Dresden*, Dresde, 2001.
Jean-Louis SPONSEL, « *Das Reiterdenkmal Augusts des Starken und seine Modelle* », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 22, 1901, p.102-150.
Jean-Louis SPONSEL, *Der Zwinger, die Hoffeste und die Schlossbaupläne zu Dresden*, Dresde, 1924.
Dirk SYNDRAM, *Das Schloß zu Dresden. Von der Residenz zum Museum*, Munich, Berlin, 2001.

e- Les églises de Dresde

250 Jahre Evangelisch-lutherische Dreikönigskirche, Katholische Gemeinde Franziskus Xaverius in Dresden Neustadt, Dresde, 1989.

Die Dresdner Frauenkirche. Jahrbuch zu ihrer Geschichte und zu ihrem archäologischen Wiederaufbau, 1-11, Weimar, 1995-2006.

Alfred BARTH, *Zur Baugeschichte der Dresdner Kreuzkirche. Studien über den protestantischen Kirchenbau und Dresdens Kunstbestrebungen im 18. Jahrhundert*, Dresde, 1907.

Gustav BÖTTGER, *Geschichte der Annenkirche in Dresden*, Dresde, 1860.

Robert BRUCK, *Die Sophienkirche, ihre Geschichte und ihre Kunstschätze*, Dresde, 1912.

Heinrich BULANG, Josef GÜLDEN, Siegfried SEIFERT (dir.), *Unum in Veritate et Laetitia. Bischof Dr. Otto Spülbeck zum Gedächtnis*, Leipzig, 1970.

Wiebke FASTENRATH VINATTIERI, « *Gotisch – borrominesk – theatralisch – Untersuchungen zu einer beabsichtigten Innenraumgestaltung der Dresdner Hofkirche* », *Denkmalpflege in Sachsen. Mitteilungen des Landesamtes für Denkmalpflege*, 2000, p.132-143.

Wiebke FASTENRATH VINATTIERI, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden. Der Bau, die Ausstattung und die Reise des Kurprinzen Friedrich Christian von Sachsen nach Rom (1738-1740)* », *Zeitschrift des deutschen Vereins für Kunstwissenschaft*, 54/55, 2000-2001, p.238-309.

Paul FLADE, *Neue Sächsische Kirchengalerie. Die Ephorie Dresden I*, Leipzig, 1906.

Friedrich August FORWERK, *Geschichte und Beschreibung der königlichen katholischen Hof- und Pfarrkirche zu Dresden*, Dresde, 1851.

Heinrich Gerhard FRANZ, « *Neue Planfunde zur Geschichte der katholischen Hofkirche in Dresden* », *Forschungen und Fortschritte*, 25, 1949, p.34-36.

Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Frauenkirche in Dresden und ihr Erbauer George Bähr im Kontext der kursächsischen Barockbaukunst* », *Jahrbuch des Zentralinstituts für Kunstgeschichte*, 4, Munich, 1988, p.143-190.

Heinrich Gerhard FRANZ, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden (Kathedrale St. Trinitatis) und die Rückkehr zum Barock. Vorgeschichte, Pläne, Vorentwürfe 1736-1738* », *Das Münster*, 47, Ratisbonne, 1994, p.21-32.

Karl FRECKMANN, *Die Hofkirche zu Dresden*, Augsbourg, 1929.

Eberhard HEMPEL, « *Die Katholische Hofkirche in Dresden. Bauprogramm und Sinndeutung* », *Jahrbuch zur Pflege der Künste*, 3, Dresde, 1955, p.26-48.

Eberhard HEMPEL, *Die katholische Hofkirche zu Dresden*, s. l., 1955.

fr. Markus HUNECKE ofm, *Die Sophienkirche im Wandel der Geschichte. Franziskanische Spuren in Dresden*, Leipzig, 1999.

Hans-Joachim KUKE, *Die Frauenkirche in Dresden. Ein Sankt Peter der wahren evangelischen Religion*, Worms, 1996.

Fritz LÖFFLER, *Die Stadtkirchen in Sachsen*, Berlin, 1973.

Fritz LÖFFLER, *Die Kreuzkirche zu Dresden*, Berlin, 1976.

Fritz LÖFFLER, *Die Frauenkirche zu Dresden*, Berlin, 1984.

Heinrich MAGIRIUS, « *Zur Gestaltwerdung der Dresdner Frauenkirche* », *Dresdner Hefte*, 32, 1992, p.4-16.

Heinrich MAGIRIUS, *Die Frauenkirche Dresden*, Ratisbonne, 1999.

Heinrich MAGIRIUS, Siegfried SEIFERT, « *Die Kanzel der katholischen Hofkirche zu Dresden* », *Österreichische Zeitschrift für Kunst und Denkmalpflege*, 34, 1980, p.23-34.

Hartmut MAI, *Dreikönigskirche Dresden*, Ratisbonne, 1991.

Walter MAY, « *Raumstruktur und Bauform der Dresdner Frauenkirche* », *Dresdner Hefte*, 32, 1992, p.17-24.
Michaël MÜLLER, *Kreuzkirche Dresden*, Ratisbonne, 2000.
Peter MÜLLER, *Die Frauenkirche in Dresden. Baugeschichte, Vergleiche, Restaurierungen, Zerstörung, Wiederaufbau*, Weimar, Cologne, Vienne, 1994.
Udo PELLMANN, *Die Mattielli Statuen der katholischen Hofkirche Dresden*, Dresde, 1995.
Wilhelm SCHÄFER, *Die Katholische Hofkirche zu Dresden*, Dresde, 1851.
Walther SCHLIEPE, *Die Frauenkirche in Dresden. Der Erstentwurf von George Bähr, Ursprung einer Bauidee : ein Essay mit Rissinterpretationen und Hinweisen zu ihrer Entstehung*, Petersberg, 2005.
Gerhard SCHMIDT, *Dresden und seine Kirchen. Eine Dokumentation*, Berlin, 1976.
Siegfried SEIFERT, P. Clemens ULLMANN, *Katholische Hofkirche Dresden*, Leipzig, 2000.
Jean-Louis SPONSEL, *Die Frauenkirche zu Dresden*, Dresde, 1893.
Emil SULZE, *Die Dreikönigskirche in Dresden Neustadt*, Dresde, 1889.
Gerhart WENDELIN (dir.), *750 Jahre Kreuzkirche zu Dresden*, Berlin, 1965.
Paul WOLF, *Die Dresdener Frauenkirche : ihre Entstehung und Erneuerung*, Dresde, 1933.

f- Autres bâtiments de Dresde

Curt BENKERT, *Die Entwicklung des Dresdner Wohnhauses vom 16. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte der Mietskaserne*, Munich, Leipzig, 1914.
Georg BEUTEL, « *Merkwürdige Häuser. Kreuzstraße Nr. 10 (gräflich Loß'sches Palais*) », *Dresdner Geschichtsblätter*, 1893, p.99-103.
Georg BEUTEL, « *Das Prinzliche Grundstück an der Zinzendorffstraße* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 3, 1894, p.153-163.
Robert BRUCK, *Dresdens alte Rathäuser*, Dresde, 1910.
Franz DIBELIUS, « *Die alte Elbbrücke in Dresden. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte der Stadt* », *Beiträge zur sächsischen Kirchengeschichte*, 6, 1891, p.104-126.
Walther DIETRICH, *Beiträge zur Entwicklung des bürgerlichen Wohnhauses in Sachsen im 17. und 18. Jahrhundert*, Leipzig, 1903.
Alfred FIEDLER, *Zur Geschichte des Kurländischen Palais und des Marcolini Palais*, Dresde, 1904.
Horst FISCHER, *Große Meißner Straße Nr. 15. Der historische Gebäudekomplex im Hotel Bellevue*, Dresde, 1987.
Max FÖRSTER, *Die Geschichte der Dresdner Augustus-Brücke*, Dresde, 1902.
Heinrich Gerhard FRANZ, « *Dresdner Barockpalais* », *Zeitschrift für Kunst*, 3, 1949, p.76-90.
E. G. M. Freiherr von FRIESEN, « *Die Friesen als Hausbesitzer in Dresden* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 3, 1894, p.133-140.
Rainer HENKE, *Das Palais Hoym. Geschichte einer Dresdner Adelsresidenz*, Dresde, 2006.
Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus in der Zeit Augusts des Starken. Zu Entstehung und Wesen des Dresdner Barock*, Dresde, 2001.
Stefan HERTZIG, *Das Dresdner Bürgerhaus des Spätbarock (1738-1790)*, Dresde, 2007.
Fritz LÖFFLER, *Das Körnerhaus in Dresden*, Dresde, 1936.
Johann LUFFT, *Das Königliche Krankenstift zu Dresden-Friedrichstadt 1747-1897*, Dresde, 1897.
Uta NEIHARDT, « *Barocke Brunnenanlagen in Dresden* », *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden*, 16, 1984, p.43-70.
Willi NAGEL, *Die alte Dresdner Augustusbrücke*, Dresde, 1924.

Friedrich August Freiherr O' Byrn, « *Zur Geschichte einiger Dresdner Gärten* », *Mittheilungen des Königlichen Sächsischen Alterthumsvereins*, 24, 1874, p.36-51.
Wolfgang PFEIFFER, *Dresdner Palaisbauten des 18. Jahrhunderts*, Breslau, 1938 [manuscrit].
Otto Ludwig RICHTER, « *Der Frauenkirchhof* », *Dresdner Geschichtsblätter*, 1894, p.124-132.
Rolf WILHELM, *Die Fassadenbildung des Dresdner Barockwohnhauses*, Université de Leipzig, 1939 [thèse].

Lexique : traductions

Académie de Chevalerie = *Ritterakademie (Kadettenhaus)*
Archimaréchal de l'Empire = *Reichserzmarschall*
Bailli = *Amtmann*
Bailliage = *Amt*
Bain des Nymphes = *Nymphenbad*
Bâtiment des écuries = *Stallgebäude*
Bâtiment Georges = *Georgenbau*
Bergerie = *Schäfferei*
Blanchisserie = *Wachsbleiche*
Bourgmestre assistant = *Beisitzender Bürgermeister*
Bourgmestre siégeant = *Regierender Bürgermeister*
Bourgmestre au repos = *Ruhender Bürgermeister*
Brasserie de cour = *Hofbrauhaus*
Briqueterie du Magistrat = *Ratsziegelscheune*
Cabinet privé = *Geheimes Kabinett*
Caniveau = *Schleuse*
Causes pieuses = *Pia Causa*
Chambre = *Kammer*
Chambre d'art = *Kunstkammer*
Chancellerie = *Kanzlei*
Chancellerie des Monts Métallifères = *Bergkanzlei*
Château de résidence = *Residenzschloß*
Cimetière Notre-Dame = *Frauenkirchhof*
Cimetière Saint-Élie = *Elias Kirchhhof*
Collège de l'octroi général = *General Accis Kollegium*
Collège général de vérification = *General Revisionskollegium*
Conducteur = *Kondukteur*
Conseil aulique = *Hofrat (Landesregierung)*
Conseil d'Église = *Kirchenrat*
Conseil privé = *Geheimer Rat / Geheimes Konsilium*
Conseil privé de guerre = *Geheimes Kriegsratskollegium*
Corps de garde = *Blockhaus, Hauptwache*
Cour des écuries = *Stallhof*
Course de bague de dames = *Damenringrennen*
Danse macabre = *Todten Tanz*
Diète d'Empire = *Reichstag*
Diète de Saxe = *Landtag*
Dignité = *Zierde*
Domaine électoral d'Ostra = *Ostraische Vorwerk*
Écuyer de table = *Tafeldecker*
Église catholique de cour = *Hofkirche*
Église Notre-Dame = *Frauenkirche*
Église Sainte-Croix = *Kreuzkirche*
Église Sainte-Sophie = *Sophienkirche*
Électeur = *Kurfürst*
Feld-maréchal général = *Generalfeldmarschall*
Fondation Joséphine = *Josefinen Stift*
Gardien de lanterne = *Laternenwärter*

Gouvernement = *Gouvernement*
Grand aumônier de cour = *Oberhofprediger*
Grand bailli = *Oberamtmann*
Grand bailliage = *Oberamt*
Grand collège des impôts = *Obersteuerkollegium*
Grand commissaire aux postes = *Oberpostkommissar*
Grand Consistoire = *Oberkonsistorium*
Grand échanson = *Oberschenk*
Grand écuyer = *Oberstallmeister*
Grand Jardin = *Großer Garten*
Grand maître de fauconnerie = *Oberfalkenmeister*
Grand maître de l'arsenal = *Oberzeugmeister*
Grand maître de la cuisine = *Oberküchenmeister*
Grand maître des lits de la cour = *Oberhofbettmeister*
Grand maître des poissons = *Oberfischmeister*
Grand maréchal de cour = *Oberhofmarschall*
Grand veneur = *Oberjägermeister*
Grande cour du château = *Großer Schloßhof*
Greffier des bâtiments = *Bauschreiber*
Greffier des bâtiments du pays = *Landbauschreiber*
Greffier du bailliage = *Amtschreiber*
Halle aux draps = *Gewandhaus*
Hommage = *Huldigung*
Hospice de la Sainte Mère = *Materni Spittal*
Hôtel de la Monnaie = *Münzhaus*
Hôtel des collèges électoraux = *Kollegien Haus*
Hôtel des marchandises = *Waren Haus*
Hôtel des mendiants = *Bettel Haus*
Hôtel du bailliage = *Amthaus*
Hôtel du Gouvernement = *Regimentshaus*
Inspecteur = *Aufseher*
Intendance de Leubnitz = *Leubnitzer Amt*
Intendance des bâtiments = *Bauamt*
Intendant des bâtiments du pays = *Landbaumeister*
Intendant du domaine = *Amtsverwalter*
Jardin de la Duchesse = *Herzogin Garten*
Jardin de Son Altesse = *Ihro Hoheiten Garten*
Jeu de paume = *Ballhaus*
Magistrat = *Stadtrat*
Magistrat au repos = *Ruhender Rat*
Magistrat siégeant = *Regierender Rat*
Maison Turque = *Türkisches Haus*
Maître charpentier du Magistrat = *Ratszimmermeister*
Maître des maquettes = *Modellmeister*
Manège = *Reithaus*
Octroi général = *General Accis*
Ornement = *Zierde*
Palais Japonais = *Japanisches Palais*
Pavillon d'eau = *Wasser Haus*
Pavillon de la Ville = *Stadtpavillon*

Pavillon de tir = *Schießhaus*
Pavillon des lions = *Löwenhaus*
Pavillon du Rempart = *Wallpavillon*
Petite cour du château = *Kleiner Schloßhof*
Porte de la Couronne = *Kronentor*
Poudrière = *Pulverturm*
Prédicateur de cour = *Hofprediger*
Prévôt = *Vogt*
Prévôt des mendiants = *Bettelvogt*
Redevance emphytéotique = *Erbzins*
Redoute = *Redouten Saal*
Régent = *Staathalter*
Surintendance des bâtiments = *Oberbauamt*
Surintendant des bâtiments = *Oberbaumeister*
Syndic = *Syndicus*
Valet de chambre = *Kammerdiener*
Vénerie = *Jägerhaus*
Ville-résidence = *Residenzstadt*

CHRONOLOGIE

1694

Mort de Jean-Georges IV et avènement d'Auguste le Fort (27 avril).
Création de cinquante-quatre grands bailliages (octobre).

1695

Rénovation de l'hospice Saint-Jacques.

1696

Mort de Jean III Sobieski (17 juin).
Naissance de Frédéric-Auguste II (7 octobre).

1697

Conversion d'Auguste le Fort au catholicisme (2 juin).
Élection du prince de Conti et d'Auguste le Fort à la couronne de Pologne (27 juin).
Édit de Lobskowa (6 août).
Couronnement d'Auguste le Fort à Cracovie (15 septembre).
Renonciation du prince de Conti à la couronne de Pologne (9 novembre).

1699

Naissance de Marie-Josèphe de Habsbourg (8 décembre).

1700

Guerre du Nord (1700-1721)

1701

Incendie du château de résidence (25 mars).

1702

Généralisation de l'octroi.

1704

Élection de Stanislas Leszczyński à la couronne de Pologne (12 juillet).

1705

Introduction de l'éclairage nocturne dans Neudresden (19 novembre).
Construction du palais du Taschenberg (1705-1715).

1706

Paix d'Altranstädt (24 septembre).

1708

Démolition de l'hôtel de ville de Neudresden (janvier).
Transformation du théâtre de Klengel en église catholique de cour (janvier - mars).
Consécration de l'église catholique de cour (5 avril).

1709

Réception de Frédéric IV de Danemark (26 mai - 26 juin 1709).
Défaite de Charles XII à Poltava (8 juillet).
Construction de l'orangerie du Zwinger (1709-1728).
Transformation du Grand Jardin (1709-1719).
Installation de l'hôtel de ville de Neudresden dans l'hôtel Miltitz (5 septembre).
Construction du palais Kötteritz (1709-1712).

1710

Rénovation de l'hôtel du Gouvernement.
Construction de la chapelle de l'orphelinat (1710-1712).

1712

Conversion de Frédéric-Auguste II au catholicisme (27 novembre).
Construction du clocher de l'église des Rois Mages (travaux interrompus en 1713).
Agrandissement de l'église Sainte-Anne (1712-1717).

1713

Mise en place d'un système d'évacuation des déchets (12 avril).
Reconstruction de l'orphelinat.
Construction du palais Beichlingen (1713-1717).

1714

Lettre patente accordant des faveurs à ceux qui bâtissent dans Altendresden (6 juillet).
Fermeture du cimetière Notre-Dame (21 novembre).

1715

Construction du Corps de garde du Nouveau Marché (1715-1716).
Construction du palais du comte de Flemming dans Altendresden (1715-1716).
Construction du clocher de l'église Saint-Jean.
Agrandissement de l'hospice Saint-Jacques.
Construction du palais Vitzthum von Eckstädt dans la Große Schießgasse.

1716

Nouveau règlement concernant l'évacuation des déchets (28 mars).
Fin de la guerre civile en Pologne (novembre).

1717

Reconstruction du château de résidence (1717-1719).
Acquisition du palais du comte de Flemming dans Altendresden par Auguste le Fort (mai).
Mort d'Anne-Sophie de Danemark, mère d'Auguste le Fort (1er juillet).
Publication de la conversion de Frédéric-Auguste (II) (11 octobre).

1718

Construction de l'opéra (1718-1719).
Travaux au palais du Taschenberg (1718-1719).

1719

Mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe de Habsbourg (20 août).
Entrée de Marie-Josèphe de Habsbourg à Dresde (2 septembre).
Fêtes pour le mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe (2-30 septembre)
Inauguration de l'opéra de Dresde (3 septembre).
Transformation du palais de la Große Plauische Gasse.
Construction du palais Vitzthum von Eckstädt dans la Kreuzgasse (1719-1721).

1720

Règlement d'urbanisme de Neudresden (4 mars).
Rénovation du palais Flemming dans la Pirnaische Gasse.
Construction du palais Manteuffel dans Neustadt Ostra.

1721

Nouveau règlement concernant l'évacuation des déchets (15 mai).
Déplacement de la Danse macabre du bâtiment Georges sur le mur du cimetière d'Altendresden (août).
Traité de Nystad (10 septembre).

1722

Premières discussions sur la reconstruction de l'église Notre-Dame (2 avril).

1723

Construction de l'Académie de Chevalerie (1723-1726).

1724

Seconde lettre patente accordant des faveurs à ceux qui bâtissent dans Altendresden (8 janvier).

1726

Assassinat de Johann Joachim Hahn, diacre à Sainte-Croix (21 mai).
Pose de la première pierre de l'église Notre-Dame (26 août) et construction de la nouvelle église (1726-1743).

1727

Mort de Christiane Eberhardine, épouse d'Auguste le Fort (5 septembre).
Agrandissement du Palais Japonais (1727-1731).
Reconstruction du pont sur l'Elbe (1727-1731).
Reprise des travaux au clocher de l'église des Rois Mages (1727-1730).

1728

Réception de Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse (14 janvier - 11 février).
Introduction de l'éclairage nocturne dans Altendresden (11 janvier).
Mort du comte de Flemming (30 avril).
Création du Palais Royal des Sciences dans les pavillons et galeries du Zwinger (juin).
Construction du palais Wackerbarth près de l'arsenal (1728-1729).
Construction de l'église Saint-Matthieu de Friedrichstadt (1728-1730).

1729

Transformation du bâtiment des écuries (1729-1731).
Agrandissement de l'église du lazaret (1729-1732).

1731

Fermeture et démantèlement du cimetière d'Altendresden (novembre).
Construction de l'église intérimaire des Rois Mages (1731-1732).

1732

Troisième lettre patente accordant des faveurs à ceux qui bâtissent dans Altendresden, laquelle est refondée sous le nom de Neustadt (28 janvier).
Construction des casernes (1732-1738).
Construction du Corps de garde de Neustadt (1732-1737).
Construction de l'hôtel des Invalides.
Construction de la nouvelle église des Rois Mages (1732-1739).
Construction du clocher de l'église Saint-Matthieu.

1733

Mort d'Auguste le Fort et avènement de Frédéric-Auguste II (1er février).

Élection de Stanislas Leszczyński à la couronne de Pologne (12 septembre).

Élection de Frédéric-Auguste II à la couronne de Pologne (5 octobre).
Guerre de Succession de Pologne (1733-1736/1738).
Création de l'hôtel des collèges électoraux.

1734

Couronnement royal de Frédéric-Auguste II (17 janvier).
Premier office dans la nouvelle église Notre-Dame (28 février).
Mort du comte de Wackerbarth (14 août).

1735

Réparation générale du pavé de Dresde.

1736

Renonciation de Stanislas Leszczyński à la couronne de Pologne (5 janvier).
Règlement d'urbanisme pour les faubourgs (19 juillet).
Construction du clocher de Sainte-Sophie (1736-1737).

1737

Transfert du culte évangélique de cour dans l'église Sainte-Sophie (16 juin).
Interruption des travaux au Corps de garde de Neustadt, lesquels reprennent en 1751.
Construction du palais Brühl dans l'Elbgasse (1737-1742).

1738

Fêtes pour le mariage de Marie-Amélie et de Charles III des Deux-Siciles (7-12 mai).
Paix de Vienne (23 juin).
Agrandissement de l'opéra (été).
Construction de l'église catholique de cour (1738-1754).
Fondation de l'orphelinat pour enfants de soldats (30 septembre).
Reconstruction de l'église du lazaret (avril - octobre).
Construction de la Fondation Ehrlich (1738-1743).

1739

Pose de la première pierre de l'église catholique de cour (28 juillet).
Construction des deux pavillons d'eau de la place du marché de Neustadt (1739-1742).
Construction du palais de Johann Adolph von Brühl.
Début de l'édification de la Terrasse Brühl (1739-1753).

1740

Mort de Charles VI (20 octobre).
Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et première guerre de Silésie (1740-1742).

Déplacement de l'hôtel du bailliage dans la *Fraumutterhaus* de la Kreuzgasse (mai).
Agrandissement et rénovation de l'arsenal.

1741

Reconstruction de l'hôtel de ville de Neudresden (1741-1745).

1742

Paix de Breslau (11 juin)
Construction du palais Mosczynska.

1743

Seconde guerre de Silésie (1743-1745).
Ouverture de la *Seetor* (1743-1749).

1744

Démolition de la Poudrière et construction de deux maisons en lieu et place.

1745

Mort de Charles VII (20 janvier).
Bataille de Kesselsdorf (15 décembre).
Entrée de l'armée prussienne dans Dresde (17 décembre).
Paix de Dresde (25 décembre).
Démolition et reconstruction de l'hospice de la Sainte Mère (1745-1746).
Transformation du bâtiment des écuries en galerie de tableaux (1745-1747).

1746

Acquisition du palais Sułkowski par Frédéric-Auguste II (27 août).
Création de la Fondation Joséphine (29 août).
Le comte de Brühl devient premier ministre (8 décembre).

1747

Fêtes pour le mariage de Marie-Josèphe avec le Dauphin (7-14 janvier)
Fêtes pour le double mariage de Marie-Anne et de Maximilien III Joseph et de Frédéric-Christian et de Marie-Antoinette de Bavière (10 juin - 3 juillet).
Règlement d'urbanisme pour toute la ville-résidence.
Rénovation du palais royal de la Pirnaische Gasse.
Transformation du palais du Taschenberg (1747-1750).
Création d'un hospice catholique.

1748

Ordre de paver toutes les rues de la ville-résidence (28 mars).

Construction du palais Heinecken.
Construction de l'hôtel Saul sur le bastion Mercure (1748-1751).

1751

Consécration de l'église catholique de cour (29 juin).
Construction de l'hôtel de ville de Neustadt (1751-1754).

1754

Agrandissement de l'opéra (travaux achevés en 1755).

1755

Destruction du jeu de paume édifié par Klengel en 1668.
Transformation de l'ancienne église catholique de cour en jeu de paume.

1756

Invasion de la Saxe par les armées prussiennes (29 août).
Capitulation de l'armée saxonne (20 octobre).

1763

Mort de Frédéric-Auguste II et avènement de Frédéric-Christian (4 octobre).

Sources retranscrites

Nous proposons ici la retranscription de quelques sources manuscrites qui nous ont parues significatives dans leur objet ou dans ce qu'elles peuvent nous apprendre des relations entre les Wettin et leur ville-résidence. Par commodité et conformément à l'usage, nous avons développé toutes les abréviations du texte original.

I- Les bâtiments des Wettin

A- La transformation du château (1717-1718)

Le 8 février 1718, la surintendance des bâtiments remet un rapport à Auguste le Fort concernant la reconstruction de l'Escalier Anglais, mais comme l'électeur change d'intention, elle envoie un second rapport le 15 février. Ces textes sont instructifs de la façon dont l'administration électorale des bâtiments travaille (SHStA 10026/773/16 f°111-119).

8 février 1718.
Sire, Nachdem Ew[re] Königl[iche] Majestät allergnädigst anbefohlen, den großen Treppen Bau in hiesigem Schloße vorzunehmen, so haben wir den diesfalß gefertigten Riß und Anschlag nach dem was vorgeschriebenen Reglement ratione

1- des Schadens oder Nuzens
2- der Commoditaet und Unkosten auch
3- der Zierde und Zeith

in reiffe Erwegung gezogen.
Was nun hierbey des Schadens oder Nuzens halber zu errinnern seyn möchte, finden wir, daß es eine Sache die nicht schädlich, vielmehr nüzlich, ja der Haupt Entrée halber unentbehrlich, es sey dann daß Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t künfftig bey dem neuen Schloß Bau selbige beyzubehalten, nicht etwan reflectiren möchten, auf solchen Fall wurden die iezo darauff wendenden Kosten, biß auf die Stuffen vergeblich seyn.
Der Comoditaet nach, sehr bequehmlich indem sie zu denen Haupt Gemächern den Eingang giebet, und auch
Der Zierde nach, wird die Facade am Schloß nach der Gasse zu ein beßers Ansehen geben, Inwendig dagegen kann die Entrée keine andere gewinnen, als selb[ige] iezo hat, man müsse sie denn erhöhen, welches ohne Einbrechen der Königl[ichen] Zimmer nicht zu bewerckstelligen, so iedoch nicht anzurathen.
Die Treppe an sich selbst aber wird ein weit besser Ansehen als sie iezo hat, gewinnen.
Die Unkosten hingegen, weiln von der ganzen Treppe indem sie ausgebrand, nicht viel zu gebrauchen, also fast ganz neu gemachet, obenher das Dach dem Riesen Saale gleich gezogen, mit einfallenden Licht und Fenstern vorsehen, auch der iezo daran stoßende Thurms zu Anbringung gnugsamen Lichtes niedergebrochen und sonst viel verändert werden muß dürfften vermöge des hierbey kommenden Anschlags auf 3261 th[a]l[e]r 21 g[roschen] steigen.
Die Zeith zwar vermögen wir eigentlich nicht zu determiniren, wenn solche in Stand zu bringen seyn möchte, sintemahle

1- die Stuffen hierzu ehender nicht gebrochen werden können, biß der Frost aus den Steinen
2- wenn die hohen Herrschafften zugegen, Ihnen des Bauens halber, die Passage versperret, und

3- die Abtragung des Thurms nicht auf einmahl, sondern successivè geschehen muß, weiln sonst die Gasse verworffen, und auch so gar der Eingang zum Schloß Thor und Canzley dadurch verhindert würde.

Jedennoch getrauen wir sothane Treppe, nach der Zeith wenn das Geldt darzu bezahlet und diese Obstacula außn Wege geräumet, innerhalb 6 Monath meist zum Stande zu bringen. Ew[rer] Königl[ichen] Majestät allergnädigster Resolution hierauff erwartende, was dieselbte diesfalß anzubefohlen, allergn[ädigst] geruhen wollen, denn werden wir in allerunterthänigstem Gehorsam nachzukommen uns befleißigen

Dreßden, am 8. Febr[uar] 1718

Graf von Wackerbarth.

Johann Friedrich Karcher.

Pöppelmann.

Raymond Leplat.

15 février 1718.

Sire, Ew[re] Königl[iche] Majestät haben wir zwar am 8ten dieses, einen Anschlag über die Wiedererbauung der Englischen Treppe, nach der Façon, wie sie iezo stehet, sammt Abtragung des rundten Thurms und Ziehung des Daches vom Riesen Saal biß an den Altan vom 3261 th[a]l[e]r 21 g[roschen] allerunterthänigst überreichet.

Welches damahls geschehen, als Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t noch eine ganz andere Veränderung im Schloße vorhatten.

Nachdem aber Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t nunmehro dero Final Resolution mündlich dahin zu erkennen gegeben, daß Sie nur eine Reparatur inn- und auswendig zu des Schlosses mehrerer Verziehrung und Commoditaet vorzunehmen, dahero auch diese Treppe zu verbessern entschlossen.

So würde mit solcher Verbesserung der Anschlag 2151 th[a]l[e]r hoher, und zusammen 5712 th[a]l[e]r 21 g[roschen] kommen.

Sie ernennte Allergnädigste Befehl zur Execution und woher die Gelder kommen sollen. Ferner hat selbiges die anbefohlne Veränderung der Fenster und Thüren so wohl in Ihro Hoheiten der Königl[ichen] Frau Mutter als Ihrer May[estät] der Königin Zimmer, dann ein großen Taffel-Eckgemach und dem steinernen Saal, ingleichen die Erhöhung umb 2 Ellen dieser letztern beyden Gemächer in Riß gebracht, und darüber einen Anschlag gefertiget, welche auf 6546 th[a]l[e]r 7 g[roschen] kommet. Zur Vollführung wird eine Zeit von 6 Monathe nach Erfassung des Geldes, und wann die Gemächer nicht mehr bewohnt worden, erfordert. Sie bitten umb schrifftl[iches] Befehl zur Execution und zu Herbeyschaffung des Geldes.

Berichtet selbiges, daß Mauro eine Specification dessen, was zu Veränderung der Decorationen zu einer neuen opera in Redouten Saal erfordert wird, eingegeben, auf 926 th[a]l[e]r 12 g[roschen] komme.

Er hoffe, wenn gleich Geld da sey, innerhalb 3 Wochen damit fertig zu werden.

Das Oberbauamt stellet es zu Königl[icher] Maj[estät] Allergn[ädigster] resolution.

Le 20 février 1718, le comte de Wackerbarth, intendant général des bâtiments civils et militaires, envoie cette lettre à Auguste le Fort, par laquelle il lui reproche d'être responsable du désordre qui règne dans l'administration électorale des bâtiments (ibidem, f°140-146).

Sire,

Ew[re] Königl[iche] Majestät haben allergnädigst aufzunehmen geruhet, daß Deroselben ich umbständlich vorstellen dürffen, was Nachtheil und Schaden, ohne Bewürkung des mindesten Nuzens, daraus entstanden, daß biß anhero mehrmahln bey dem Civil-Bauwesen, Gebäude

mit großen Unkosten angefangen, welche nachgehends liegen blieben, und durch Witterung zernichtet, oder auch gar wieder weggerissen, statt dessen was anders erbauet, folgends auch dieses wiederumb abgetragen, und abermahl an dessen Stelle was neues vorgenommen worden, so daß mit diesen vielfältigen, und daher entstandenen Veränderungen, daß man die Desseins in Execution gebracht, bevor man dieselbe nach allen erfordernden Umbständen in reiffe Überlegung gezogen, ohne daß ich dergleichen Bewerkstelligungen zu hindern vermocht, considerable Summen Geldes, sonder daß hiervor etwas nuzbares, comodes oder zur Zierde und Ansehen gereichendes jemahles vollständig dargestellet verthan worden.
Die erkante Wahrheit so wohl, als dessen Ursachen, hat Ew[rer] Königl[ichen] Majestät umb dergl[eichen] schäd[lichen] inconvenientien in Zukunfft vorzukommen, bewogen, dero Ober Bau Ambte unterm 7ten Febr[uar] jüngsthin ein neues und auff soliden Fundament etablirtes Reglement zu ertheilen.
Wenn aber Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t anderweit allergn[ädigst] vergönnet, daß Deroselben in aller Submission vorstellen dürffen, wie auch mit diesem Reglement der abgezielte Endzweck noch nicht gänzlich erreichet werde, wofern dieselben nicht zu verlässlich und unumbstößlich determiniren, wie sowohl

1- der vorhabende Schlossbau vollzogen, als auch
2- der angefangene Zwinger Garthen Bau fortgeführet werden soll, auf daß nach diesem Schluß die Grund Risse, Facaden, Durchschnitte und Modelle verfertiget, und hieraus die Anschläge zu denen erfordernden Unkosten entworffen, und

Nach Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t Cassen Zustand, die jährlich zum Bau gewidmete Gelder reguliret werden können.
Alß von deren Summe und Abtrag, die Feststellung der Zeith dependiret, binnen welcher der Bau vollzogen, und Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t von denen darauff wendenden Unkosten einiges Vergnügen zu erlangen vermögen. Umb Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t allergn[ädiste] Resolution hierinnenfalß auf so viel verlässlichere Grund zu stellen, habe ich ferner nachfolgende 3 Quaestiones formiret, nehmlich:

1- Ob Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t intention sey, das iezt stehende Schloß mit dem Zwinger Garthen in eine Symetrie zu bringen? oder ob
2- Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t ein ganz neu Schloß an den Zwinger Garthen hengen, das iezige aber gänzlich abtragen zu lassen vermeynen? oder ob
3- Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t das alte Schloß repariren, auf eine Architectonische Arth die Façaden inn- und auswendig verziehren, die Gemächer embelliren, und selbiges als ein besonders nicht zum Zwinger Garthen gehöriges Werck, den Zwinger Garthen aber eben auch, als ein apartes, und nicht zu diesem Schloß gehöriges, wohl aber mit selbigen in eine comode communication zu bringen stehendes Werck, auszuführen, Sich entschlüßen möchten?

Auf meine bey allen 3 Quaestionen Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t zu erkennen gegebene Umbstände, nehmlich, sowohl dieses, was das Ansehen und die Bequehmligkeit eines ieden Wercks ins besondere, nach dessen Verfertigung, als auch die darzu bedürfftigen Kosten, sambt der erheischenden Zeith betrifft, wie nicht minder aus meinen darbey gethanen Vorstellungen, wasmaßen die Nothwendigkeit erfordere, daß man den vorhabenden Bau, nach der Bewandnüß der Cassen Zustände reguliren, und kein größers Werck anfangen möge, als man binnen einer Zeith auszuführen in Zustand ist, da Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t noch Selbst vor die daran wendende Spesen den Genuß und das Vergnügen zu ziehen vermögen.
Hat Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t allergn[ädigst] gefallen, dero Final Resolution dahin zu ertheilen:

1- daß das iezige Schloß stehen bleiben, die innerliche und äußerliche Verzierungen derer Façaden nach den Reguln reiner Architectur den Rissen gemäß in Harmonie gebracht, die Gemächer nach denen gleichfals bereits approbirten Rissen eingerichtet,

die Treppe nach dem ebenfalß ertheilten Dessein verfertiget, und solchergestalt in ein von dem Zwinger Garthen gesondertes apartes Werck, doch so, daß es mit selbigen eine Comode und Zierliche Communication behalte, gebracht werden solle,

2- daß der Zwinger Garthen auch als ein apartes und nicht mit dem Schloß in einer Symetrie, wohl aber in einer comoden communication stehendes Werck, nach dem approbirten Risse, ausgeführet werden solle,

Womit Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t ein vor allemahl feste gestellt, das Schloß als ein besonders den Zwinger Garthen wiederumb als ein besonders Werck aufbauen, und zum Stande bringen lassen zu wollen. Dieser so ersprießlichen Erklährung Ihrer Intention hinzufügende, daß auf keinerley Arth und Weise Sie hierinnen einige Änderung vorzunehmen gestatten wurden. Dahero denn Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t mir auch allergn[ädigst] anbefohlen, solches beym Ober Bau Ambt bekand zu machen, und dergleichen Veranstaltung zu treffen, womit obangeregtes Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t allergn[ädigste] Resolution aufs genaueste nachgelebet, und selbige vollbracht werde.

Deme zu Folge nun diese Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t allergn[ädigste] Resolution ich auch dem Ober Bau Ambte bekannt gemachet, und zu deren Bewerckstelligung folgende Disposition veranlasset, nehml[ich]

1- Den Bau des Schlosses betr[effend] der successivement zu führen wie es nach folgende Bemerckung weiset,

   a. Sind Ihro Hoheiten des Königl[ichen] Prinzens und der Princeßin Gemächere, nach denen hierzu approbirten Rissen und Anschlägen worzu Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t 3000 th[a]l[er] ausgeworffen, auszubauen angefangen. NB. Die Bezahlung dieser 3000 th[a]l[e]r haben Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t bereits bey dero hochlöb[lichen] Cammer angeordnet, und die Disposition des Baues ist also veranstaltet, daß noch vor Ausgang des Monat Marty man mit allen zum Stande seyn will.

   b. Deme folget sodann die Erbauung der großen Treppe, nach den ertheilt und approbirten Rissen, sambt den zu dessen Kosten auf 3712 th[a]l[e]r steigenden Anschlägen. NB. Aus dem unterm 15. Febr[uar] Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t vom Ober Bau Ambte diesfalß schrifftl[ich] gethanen Vortrag, und Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t darauff gestellten Approbation, ist zu ersehen, daß der Bau dieser Treppe nicht ehender denn nachdem der Frost zu Brechung derer Stuffen aus den Steinen, und biß die hohen Herschafften nicht mehr zugegen, indem Ihro dadurch die passage gesperret wird, den Anfang nehmen, und nicht ehender denn binnen 6 Monathen nach beschehenen Anfang zu vollenden stehet. Wegen der zu diesem Bau erfordernden 3712 th[a]l[e]r. haben Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t Ihro intention dahin geäusert, den Befehl an dero Hochlöb[lichen] Cammer dahin ertheilen zu wollen, daß diese Gelder ohne Abzug vom Ober Bau Amts Deputate an die Ober Bau Amts Casse erleget werden solle. Und wehrenden dieses Baues beschiehet auch zugleich

   c. die Durchbrechung des Schloß-Thurmes, ingleichen Erhöhung des steinern Saals und daran stoßenden Eck Gemachs, samt der Erhöhung der Fenster in diesen, Ihro Maj[estä]t der Königin und Hoheiten Gemächern, nach den darzu beliebten Rissen und verfertigten zwey zusammen auff 6782 th[a]l[e]r incl[usive] 241 th[a]l[e]r wegen Durchbrechung des Thurmes sich betragenden Anschlägen. NB. Aus denen unterm 8te u[nd] 15ten Febr[uar] vom Ober Bau Ambt dießfalß gethanen schrifft[lichen] Vorträgen, u[nd] von Ewr[er] Königl[ichen] Maj[estä]t darauff gestellten Approbation ist zu ersehen, daß diese Veränderungen ebenfalß nicht ehender, als biß die Zimmer geräumet,

vorgenommen und auch nicht ehender als in 6 Monathen zu Stande gebracht werden können. Wegen derer zu diesem Bau erfordernden 6787 th[a]l[e]r haben Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t Sich erkläret, der Befehl an Dero Cammer Collegium dahin ertheilen zu wollen, daß diese ohne Abzug vom Deputat in die Bau Casse bezahlet werden sollen.

d. Die Fortsetzung der übrigen Reparaturen in des Schlosses Gemächern, samt Verziehrung dessen inn- und äußerl[ichen] Façaden, wird sich folgends nach dem Cassen Zustande reguliren, und die zu sothanen Ausbau erfordernde Zeith durch das Quantum des Geldes so selbige zu solchem Ende herzugeben vermögen, richten einsehen,

2- Die Disposition zu Fortführung des Baues in Zwinger Garthen ist folgendergestalt veranlasset, daß der Anfang so fort dieß Frühjahr gemachet werde

a. Mit der Gallerie, welche in dem zum Zwinger Garthen Bau resolvirten Riß angezeigt, die biß 4 Fuß hoch über die Terrasse zu führen
b. Wird das Gewölbe zwischen dieser Gallerie und dem Wall gefertiget, und nach dem Riß, mit Erde, dem Walle gleich, überschüttet,
c. Wird die Erste hiernechst die andere, und dann die dritte Terrasse, nach dem Zwinger Garthen zu, im Stande gebracht,
d. Werden die Fundamenta zu völliger Ausführung und dem gänzl[ichen] Einschluß der Orangerie-Gallerie geleget, und selbige über dem Horizont in gleicher Höhe des Fußbodens der bereits stehenden Gallerie geführet. NB. Dieses geschiehet zu dem Ende, daß man die benöthigte Erde zu Ausfüllung derer Terrassen, woran sich sonst ein Mangel ereignen dürffte, erhält. Wenn solchergestalt der ganze Zwinger Garthen geschlossen, so wird hiernechst
e. der völlige Ausbau derer bey N°1 unter der Rubrique des Zwinger Garthen Baues gedachten Gallerie, weiter
f. die Cascaden, nebst den hier anzuschlüßenden Thurms, nach Anzeigung des Risses, und
g. der Überrest der Orangerie nach dem Risse, zur Stand genommen. NB. Dieser unter iezt bezeichneter 7den Numer, zuführende Bau, wird nur Anfangs äuserlich vollzogen, das innerliche aber bleibet alles ausgesezt, biß das äuserliche zum völligen Stand gebracht. Endlich werden
h. die innerliche Wölbungen der bereits stehenden Gallerien verschoben, so lange es die Dauer der iezigen Dachung nur immermehr leiden will. NB. Das hierzu gewidmete Geld bestehet in denen 48000 th[a]l[e]r welche Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t von dero Accise alljährlich zum Zwinger Garthen Bau zahlen lassen.

Wann Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t es bey dieser Disposition, wie Sie mir solches mündlich allergn[ädigst] angezeigt, bewenden zu lassen gemeynt, gleich ich es dafür halte, daß es das nüzlichste sey.

So wollen dieselbte allergn[ädigst] geruhen, mir Dero schrifftl[ichen] Befehl zu solchem Ende dahin zu ertheilen, daß es bey deme verbleiben, und ich hierinnen keine anderweite Änderung vorzunehmen mich genöthiget sehen soll, da ich als denn schon darüber halten werde, daß hierinnen Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t Ihro allergnädigste Zufriedenheit zu finden, versichert seyn können.

Außerdem aber und bey anderweit vornehmenden Änderungen dürfften die Bau Sachen wiederumb in die vorige Confusion verfallend, und ich dadurch außer Stand gesezet worden, Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t hierinnen ersprißliche und angenehme Dienste leisten zu können.

Dreßden, am 20. Febr[uar] 1718

Graff von Wackerbarth.

Réponse d'Auguste le Fort au comte de Wackerbarth (22 février 1718) (ibidem, f°150-151).

Wir haben euer unterm 20ten dieses gethane unterthänigste Vorstellungen über das aus bisherigen vielfältigen Aenderungen derer bereits angefangenen oder auch guten theils geführten Gebäude entstandene Nachtheil, wie nicht minder was es vor unverschwindliche Kosten, Ungemach und lange Zeit erfordern werde, wann wir das vorhaben, da iezt stehende Schloß wegreißen, und statt dessen ein kostbareres bauen zu lassen, zu werck richten sollten, in gnädigste Erwegung gezogen.
Wie Uns nun euer wohlgemeinte Vorstellung zu Gnädigsten Gefallen gereichet, Also sind Wir auch hierdurch zu der endlichen Entschließung bewogen worden, nach eurem Vorschlag Unser ieziges Schloß stehen zu lassen, mithin die so großen Unkosten zu erspahren, und die Zeit zu gewinnen. Jedoch gehet Unsere gnädigste Willens Meinung dahin, die inn- und äußerliche Façaden nach den reguln reiner Architectur in eine Harmonie bringen, die Gemächer mehr nach der Commoditaet und Zierde einrichten und die abgebrante Englische Treppe wiederumb aufbauen zu lassen, folglich den Schlossbau in ein vom Zwingergarten gesondertes à partes Werck, doch so daß es mit selbigen eine commode und zierliche Communication erlange, zu bringen. Diesen Schlossbau nun betr[effend] so habt ihr die Anstalten folgender maßen zu veranlassen, daß, gleich euch allbereits anbefohlen fordersamst und ohne einige Moment Zeit verlust Unsers Königl[ichen] Prinzens und andere zugehörige Gemächer nach denen hierüber gefertigten von Uns bereits Gnädigst approbirten Rissen und Anschlägen auf das schleunigste verfertiget nicht weniger sofort die Durchbrechung des Schloßthurms, ingleichen die Erhöhung des steinern Saals und daran stoßenden Eckgemachs, samt der Erhöhung der Fenster so wohl in diesen, alß in Unserer Herz geliebten Gemahlin M[ajestä]t und Unserer Hochgeehrte Frau Mutter Gemächern nach den darüber beliebten Rissen und Anschlägen vorgenommen, hiernechst so bald nur möglich, die Erbauung der abgebranten Englischen Treppe, nach Anleitung der von Uns gleichermaßen gnädigst approbirten Risse und Anschläge zu Wercks gerichtet werde. Und damit an Vollführung solchen Baues keine Hinderung sich ereignen möge, so haben Wir, daß zu adaptirung Unsers Königl[ichen] Prinzens zubehörigen Gemächer 5000 r[eichs]t[aler] und zu Durchbrechung des Schloß-Thurms Erhöhung des steinen Saals und Eckgemachs und der Fenster in Unserer Herzgeliebten Gemahlin Maj[estä]t u[nd] Unserer Hochgeehrten Fr[au] Mutter Gemächern und zu Erbauung der Treppe 12500 th[a]l[e]r also zusammen 17500 th[a]l[e]r und zwar insgesamt ohne Abkürzung von den zu den Bau Deputat daraus assignirten ordentl[ichen] 20000 th[a]l[e]r förderlichst gezahlet werden sollen, an Unser Cammer Collegium unterm 8ten dieses, u[nd] unter heutigem dato Gnädigsten Befehl ertheilet, wovon Wir euch Abschrifften zu eurer Nachricht hiebey zufertigen lassen.
Dahero Wir Uns denn zu euch Gnädigst versehen, ihr werdet allenthalben solche Veranstaltungen treffen, daß zu der versprochenen Zeit die Arbeit vollendet und nach Unserer euch sattsam bekanten Gnädigsten intention alles zu völligen Stande gebracht werde. Die übrige Fortsetzung der Reparatur in des Schlosses Gemächern samt der Verzierung dessen inn- und euserlicher Façaden werden Wir in Zukunfft nach dem Zustand Unserer Cassen einrichten und euch darüber Unsere Gnädigste Willens Meinung weiter eröffnen.
Dreßden, den 22ten Febr[uar] 1718.
A[ugustus] R[ex]

Le 1er octobre 1718, Auguste le Fort envoie des ordres au comte de Wackerbarth, concernant la reconstruction du château (SHStA 10026/2095/201 f°11).

A Grodno le 1. octobre 1718.
Monsieur le Comte de Wackerbart,
vous aurez receu la Reponse que Je vous ay faite avant mon depart de Varsovie aux articles de vos Relations, par ou vous aurez veu que J'étois content des dispositions que vous aviez faites, Je vous repeteray ce que Je vous ay dit alors, c'est quil faut faire autrement les Appartements du Château d'en haut, en les rehaussant suivant les projet qui en a été fait. Je vous recommande donc cela comme une Chose absolument nécessaire ; et vous pouver bien jueger, qu'en cas de solemnité ; on ne pourra pas se passer des dits appartements. […]
Au reste, J'ay observé, que dans les appartements nouveaux que vous faites à la Maison Turque, toutes les Fenetres sont du côté de la Cour. Cela est fort bien pour le présent ; mais il faut faire reflexion, que lorsqu'on viendra un jour a abattre le jeu de Peaume la plus belle veüe sera du côté du Jardin : ainsi quoy qu'on ferme tout de ce côté-là pour le présent, il faut le faire de maniere qu'on puisse l'ouvrir un jour lors que le cas susdit existera ; pour cet effet, il faut toujours menager et marquer les plans des fenetres qu'on se contentera de fermer d'une simple brique, pour les ouvrir lorsqu'il en sera besoin.

Le 24 octobre 1718, le comte de Wackerbarth écrit à Auguste le Fort à propos de l'ameublement de l'appartement de parade (SHStA 10026/2095/200 f°30-37).

Sire
J'ai vu par la lettre du 15. de ce mois, dont il a plû a Votre Majesté de m'honorer

1- Qu'Elle aura soin de songer à ce qu'il faudra pour meubler les appartements que Votre Majesté m'a ordonné de faire raccommoder, et qu'Elle fait reflexion que le tems se passe, et que si Elle attend encore, il n'y en aura pas assez pour se procurer les meubles qui manqueront, supposé qu'il en manque, que Votre Majesté m'envoye la disposition de ceux qu'Elle a deja, et si ceux la ne suffisent pas et que la presence de Leplat ne me soit pas absolument necessaire à Dresden Votre Majesté seroit d'avis que je l'envoyasse incessamment à Paris, pour en faire emplette, puisque Montargon en est deja parti.
2- Que Votre Majesté est persuadée qu'on trouvera là aisement des meubles tous faits, soit à la manufacture des Gobelins, soit en d'autres endroits, et que comme Leplat sçait les mesures des appartements il pourra se regler là-dessus dans le choix des meubles, dont il fera emplette ; qu'il n'y a pas de tems à perdre et que, si Le Plat va à Paris, il faudra qu'il soit de retour à Dresden vers la fin du mois de Janvier prochain, ou tout au plus tard, au commencement de Février.

Je repondrai avec la permission de Votre Majesté à chaque article en particulier

1- Il est tres certain, que le tems se passe, et que si on ne commence dés à present à travailler aux meubles, pour les appartements que Votre Majesté m'a ordonné de raccommoder, il n'y aura pas moyen, que tout soit prêt dans le tems, qu'Elle m'a prescrit.

J'ai vû les meubles que Votre Majesté a deja par la disposition, qu'Elle m'en a envoyée, et le dessein que Votre Majesté a d'en faire acheter à Paris pour gagner du tems, afin d'en procurer ce qui en pourroit manquer.

J'ai vû les Pilastres, brodés à Paris, qui conviendront fort bien pour la Sale d'Audience, mais les companes, qui doivent servir de corniche, et dont j'ai vû une partie ne s'y accordent pas : cependant on les peut accommoder d'une maniere, qu'elles

accompagneront fort bien ces Pilastres, et le reste. Ce n'est pas seulement le Baldaquin, Sire, mais tout le reste qu'il faudra encore faire faire pour l'accompagner.
Mais pour ce qui est de la tapisserie de Mallabar, que Votre Majesté a fait ordonner chez Appel, quand même elle pourroit etre achevée au mois de Mars, non seulement avec le lit, et les chaises, mais aussi avec les portieres pour portes et fenêtres, Votre Majesté me permettra de lui dire, que bien qu'on y mettroit de plus de double de la depense, cet ameublement ne conviendroit jamais dans un appartement de parade, au Palais d'un Roi, ce seroit plutôt propre, dans une maison de plaisance à un jardin.
Votre Majesté me dit donc qu'il faudra chercher les meubles, qui manquent, à Paris. A cette occasion, Sire, Votre Majesté me permettra de lui dire, que les regles qu'on observe dans l'ameublement sur tout dans celui de parade, sont, que depuis la sale des Gardes jusqu'à la Chambre à coucher tous les appartements doivent etre plus propres, plus riches et plus magnifiques, à mesure, qu'on passe d'une Chambre à l'autre, jusques à celle, ou le Lit a coucher se trouve, et on ne se sert dans ces sortes de Chambres de parade, que

1- de tapisserie de haute lice,
2- de velours avec galonnage
3- de velours avec des bandes brodées, ou cousies à petits points,

et on ne s'y sert jamais ni de satin, ni de damas ni de brocatelle, ni de Gros de tour ou de Mor, ni de galonnage d'argent, puisque les lambris, les chambranles, le dessus des cheminées, les chaises, les tables, les piés des girandoles, et enfin tout ce qu'il y a de boiserie, de cuivre, de bronze ou de fer, qu'on a coutume de dorer et de ne point argenter, ne s'accorderaient gueres, avec des galonnages d'argent ; C'est aussi pour cela Sire qu'on n'en fait jamais comme je viens de le dire, dans des Chambres de parade.
Sur ces regles que le bon gout a etabli j'ai ordonné de faire un projet, lequel je me donne l'honneur d'envoyer ici-joint à Votre Majesté. Comme Votre Majesté y trouvera les ameublements, qui conviennent, marqués, j'ai cru superflu d'en dire ici quelque chose de plus. Elle me permettra seulement de Lui dire au sujet des bandes faites par Appel, que j'y ai trouvé le fond de gros de tour, ce que je voudrois corriger de la maniere suivante. Je ferois couper ce gros de tour, et attacher par un brodeur ces bandes sur du velours, et alors elles pourroient fort bien servir dans les Chambres de parade.
Ce seroit de celles-ci qui ont le fond verd ou rouge, que je voudrois prendre pour la chambre à coucher, et j'y ferois faire le lit, alors nous n'aurions point besoin d'envoyer à Paris et d'acheter ces meubles brodés que Votre Majesté trouvera marqués dans le projet d'ameublement pour la Chambre à coucher.
Sans cela je considere de plus que cet ameublement tout beau que je le trouve, est trop court, et qu'il faudroit y ajouter pour le rendre de la hauteur requise, il faudroit meme broder non seulement le lit, mais les portieres et les chaises pour accompagner cet ameublement, chose qu'on ne pourroit pas promettre qu'elle seroit faite pour le tems que Votre Majesté demande, sans faire intention de la depense qu'il faudroit pour cela, vu qu'on demande 30000 florins pour les bandes seules qu'est ce qu'on ne demanderoit pas pour les allonger à la juste distance et pour le lit, les chaises et les portieres, considerant qu'elles doivent etre plus riches que ce qu'on attache aux murailles autrement ce ne sçauroit pas assortir, et parce que je doute qu'on le puisse achever, je crois, Sire, que le mieux sera de le remettre à un autre tems pour ne point precipiter un travail, qu'on ne sçauroit faire si bien, qu'il faudroit, dans le peu de tems qu'on y donne, quand même on le surpayeroit.

2- Quant à Le Plat j'en ai absolument besoin à cause que Poepelman a deja eu un accident qui pensoit l'envoyer dans l'autre monde, et que Gaertner est actuellement malade, et que sans cela j'ai deja un assez grand fardeau sur le bras.

Que Votre Majesté se souvienne que le dedans du Château du Prince doit etre ajuster et meubler, que l'appartement que la Feüe Electrice Eleonore a eu doit etre de même ajuster et meubler que celui ou S[on] A[ltesse] Madame Royale a logé doit etre aussi ajuster en dedans, et meubler, et qu'il y a bien de l'ouvrage à faire pour le nouvel appartement de parade, et il n'y a pas un moment de tems à perdre pour travailler a tout ceci.
Le tems que Votre Majesté a prescrit et bien court, et nous ne trouvons pas assez de monde ici pour achever ce qui est à faire, ce qui me met deja dans la necessité d'ecrire ailleurs pour en faire venir, et je ne sçais meme pas, s'il ne sera point necessaire de faire venir le tapissier du Pr[ince] Eugene, et de lui ordonner d'amener des gens avec lui pour pouvoir travailler aux meubles.
Mais, Sire, il faudra que Votre Majesté ordonne ou prendre l'argent pour l'ameublement, il n'en faudra pas peu, car il y a à acheter et à faire faire bien des choses, que nous n'avons pas.
La poste part et à peine ai-je le loisir d'ecrire ceci à la hate. Par l'ordinaire prochain j'aurai l'honneur d'ecrire plus amplement, J'y ajouterai seulement, que selon ce que Votre Majesté m'a fait ordonner par Gaultier, je laisserai vuider les appartements du château qui ont été occupés par feu l'Electeur Jean George IV. aussi bien que ceux ou le Prince de Fûrstemberg demeuroit, à l'exception de l'endroit qu'il faudra prendre pour les medailles, devant travailler à la Chambre ou elles sont à present.
J'examinerai le sculpteur en bronze que Msr Montargon enverra de Paris et l'engagerai pour le service de Votre Majesté le trouvant capable.
A Dresden le 24 d'Octobre 1718.
Comte de Wackerbarth.

Le 4 novembre 1718, Auguste le Fort expose au comte de Wackerbarth ses vues quant à l'ameublement du château (SHStA 10026/2095/201 f°20-26).

A Grodno le 4. N[o]v[em]bre 1718
Tibi soli.
Monsieur le Comte de Wackerbart ;
Je ne doute pas, que vous ne soyez un peu surpris de tant d'ordres pressants et reïterez que Je vous ay donner tant au sujet de la reparation des Appartements du Château, que de l'Ameublements de ces Appartements et des autres. N'étant pas informé des vües que J'ay, il doit vous paroitre superflu, peut-être, de meubler et d'accommoder tant d'apartements. Je n'ay pas voulu vous expliquer ces veües dans mes autres Ordres, parce que s'y agissant de choses qui regardent ou peuvent regarder plusieurs personnes vous pourriez les leur communiquer, et je ne veux pas que ces personnes soient informées de mes vües particulieres, mais Je trouve a propos de vous en faire confidense à vous en particulier. Je vous diray donc, que J'ay fait reflexion, qu'il pourroit arriver le mariage du Prince mon Fils venant à se faire avec une archiduchesse que l'Imperatrice Mere de cette Princesse prit la Resolution d'accompagner sa Fille jusqu'à Dresden, comme un pareil cas est arrivé autrefois, qu'une Imperatrice a accompagné sa Fille jusqu'à Cracovie. Or vous pouvez juger, si la meme chose arrivoit, de l'embarras où Je me trouverois n'ayant pas des Appartements prets pour la loger. Mais supposé que ce cas n'arrive pas, il y en a un autre qu'il est nécessaire de prévoir aussi ; c'est que l'Archiduchesse vint à Dresden, avant que les Nopces fussent faites. En ce cas là, vous comprenez bien qu'il ne seroit pas de la bienseance que cette Princesse logeât dans l'Hôtel du Prince Royal, jusqu'à ce que le Mariage fut consommé, et faudroit par conséquent un Apartement au Château pour la loger en attendant. Après tout, quand même, ni l'une ni l'autre de ces deux choses n'arriveroient pas, les Nouveaux Appartements que vous faites

raccommoder ne seroient pas inutiles, ils serviroient toûjours pour les Solemnitez et les Cerémonies, qu'il y aura après le retour et le mariage du Prince.
Mais pour revenir à la supposition des cas que j'ay dits cy dessus, il faut à tout hazard reserver les Apartements qui sont au dessus de ceux que vous faites reparer actuellement pour les dames et de ceux qui sont au dessus de l'apartement de la feüe Electrice Eleonore, pour les Dames et les Filles de l'Archiduchesse. Il suffira de ceux qui sont au dessus de la Gallerie des Tableaux, de ceux qu'occupoit le Grand Chancelier Szembeck, et de l'endroit où est la Biblioteque, pour les Dames et les Filles de la Reine. Voilà qu'elles sont mes Idées, J'ay bien voulu vous en faire confidence, mais ne les donner à connoitre à personne.
Je vous diray de plus, que Je me prépare sur les cas differents qui peuvent arriver. L'un est que la reception se fasse par terre et l'autre par eau. De la derniere maniere on épargneroit beaucoup. Il y a ensuite ces deux autres l'un que l'Imperatrice vienne en Saxe et l'autre qu'elle n'y vienne pas. Au premier cas de ces deux derniers, il faudroit faire des fêtes convenables à la gravité de cette Princesse, laquelle m'est bien conüe ; et en ce cas là les Courtisans et les Dames n'auroient pas tant de part aux Fêtes qu'au second cas, où l'on pourroit faire des divertissements avec plus de liberté. Je dois vous dire encore, au sujet des Galleries que J'ay marquées sur le Plan que Je vous ay renvoyé, qu'on pourra les faire quand le reste sera achevé ; mais je ne puis absolument pas m'en passer, à cause des communications dont j'auray besoin, sur tout s'il y a quelque étranger à loger dans les appartements de Feu mon Frere ; car en ce cas-là, la communication du Schwartzgang et des Ecuries me seroit coupée ; et vous comprennez bien que dans les conjonctures d'alors j'auray à tout moment à aller en ces endroits là. Comme il faudra du bois pour ces galleries de communication, on pourra y employer celuy de l'amphiteatre du temps du Roy de Danemarc lequel ne peut pas être perdu. J'avois déjà donné ordre cette année à la Chambre de fournir les bois dont on aura besoin. Il faut le lui demander de nouveau. La Gallerie qui se fera devant la Grüne Dohr pourra être enjolivée et peinte comme si c'étoit un batiment de Pierre, et elle servira d'ornement pour quelque temps, avec des arcs et des Portes de Triomphe.

A Grodno le 4 Novbre 1718.
Monsieur le Comte de Wackerbart, J'ay receu en même temps vos trois Relations, du 15 du 22 et du 29 du mois passé. Je répondray aux articles principaux. Je suis bien aise que vous ayez trouvé le moyen de lever les obstacles qu'il y avoit, à raccommoder les Appartements du Château d'en haut. Je conviens que des Plafonds de Stuc ne s'accorderoient pas avec les meubles qu'on mettra dans ces Appartements, et vous avez bien fait d'ordonner à Sylvestre de faire des desseins pour les plafonds. Mais Je trouve a propos qu'il les peigne sur de la toile, et non en fresque ; car si un jour on venoit a rompre les dits plafonds, étant peints en fresque, la peinture seroit perduë, au lieu qu'etant peints sur de la toile, on pourroit toujours employer la peinture ailleurs. D'ailleurs Sylvestre ayant a travailler en hiver, il le fera plus comodement et plus promptement sur de la toile. Je croyois que la Façade de l'Hôtel du Prince, telle qu'elle est, étoit selon la ligne du Plan ; mais puis qu'elle ne l'est pas vous avez bien fait, à cause du peu de temps que l'on a, de ne la faire pas abbattre, et de faire travailler sur les anciennes murailles, mais c'est bien fait pourtant d'avoir pris la précaution de ménager en cas de besoin, les places pour des fenetres. […]

Le 25 novembre 1718, le comte de Wackerbarth réécrit à Auguste le Fort quant à l'ameublement du château (SHStA 10026/2095/200 f°73-74).

Quant à ce que Votre Majesté dit touchant le galonnage d'argent etc. je lui alleguerai seulement une seule raison pour lui faire voir le fondement sur lequel j'etablis mon raisonnement, c'est, que ce n'est plus de la mode, et qu'on ne s'en sert pas.

Le Prince Eugene qui a assurement sa maison meublée d'une maniere, et de si bon gout, que j'ai entendu dire bien des fois a des François connoisseurs, qu'a Paris meme, on ne trouvoit rien d'un gout plus fin et plus exquis, le Pr[ince] Eugene dis-je par un esprit de magnificence (s'il m'est permis de le dire) outrée a fait faire les ornements d'argent massif, qu'il a fait dorer àfin que ni argent seul dans une chambre, ni or et argent ensemble dans une meme chambre ne paroissent pas. Il se peut aussi que l'argent se noircissant facilement par la poussiere et la fumée des Chandeles et autre chose de cette nature, un esprit d'epargne empeche qu'on ne s'en sert plus vû que s'etant noirci, il paroit d'abord vieux et exige d'etre renouvellé.
J'ajouterai encore une autre raison, qui est, que n'employant gueres d'autres couleurs que le verds et rouge pour les ameublements, ces deux couleurs paroissent toujours plus obscures à la chandelle qu'au jour, et un galonnage d'argent la dessus, des chandelles allumées donnent un certain aspect d'un Castrum doloris à de pareilles chambres. […]

Auguste le Fort répond au comte de Wackerbarth le 10 décembre 1718 (SHStA 10026/2095/201 f°36-38).

A Varsovie, le 10 Decbre 1718.
[...] Enfin, puis que vous persistez dans la pensée que le meuble de Malabar ne conviendroit point dans un Appartement de parade. Je n'insisteray plus à l'y faire placer. Mais pour venir au Galonnage d'argent, aux meubles d'argent, et à ceux du Prince Eugène, Je vous diray que Je ne doute pas que les admirateurs de ce Prince, ne loüent et n'admirent son goût et ses meubles, soit qu'ils les trouvent beaux en effet, soit qu'ils veuillent faire leur cour. Mais on ne sçauroit disconvenir qu'on n'ai veu à Versallies, et cela auprès d'un Prince tres magnifique, de tres bon goût, et qui avoit a son service ce qu'il y avoit de plus habiles maitres dans toute sorte d'arts, on ne scauroit disconvenir, dis-je, qu'on n'ait vu à Versailles des Appartements et des Galleries, dont les Plafonds Corniches et autres Ornements étaient doux, où il y avoit cependant des Tables, Gueridons, Lustres, Tabourets, Vases, d'argent sans être dorez, sans pourtant que cela ressemblât à un Castrum Doloris. Je me ressouviens même qu'étant à Leipzig, il y a plusieurs années, et le Prince Eugene y étant aussi, il vit chez moy une garniture d'argenterie dorée qui étoit pour une Chambre et que j'avois donnée à la Comtesse de Cossel. Il la desapprouva, disant qu'on ne scavoit si c'étoit de l'argent doré ou du bronze doré. Il faut donc qu'à présent il ait changé de goût, ou qu'il se soit reglé sur ce qu'il a veu chez moy. […] Je connois il y a longtemps le goût de Vienne. On y aime les choses massives, surchargées et point dégagées ; c'est ce qu'on appelloit autrefois chez nous Bum Sächsisches ! Mais convenez qu'il y a des couleurs plus riantes et qui donnent plus dans la veüe que le cramoisi et le vert, qui sont des couleurs tres ordinaires, et que sur plusieurs couleurs l'argent fait un beaucoup plus bel effet que l'or. Ce que je viens de vous dire, n'est que vous faire voir, comme vous le remarquez fort bien, que chaqu'un a son goût. Du reste, Je ne puis pas d'icy vous faire voir les choses par experience, mais un jour Je vous la demontreray demonstrativement. […]

B- Le palais du Taschenberg

L'auteur du document suivant, daté du 19 juillet 1721, est inconnu : il fournit une description du palais du Taschenberg dont on peut se demander si elle n'était pas destinée à être publiée (SHStA 10024/9835/23).

Bey Eintritt des Palais gehet man eine Treppe hinauff, da man ein großes antrifft welches der Saal heißt. Es ist solches inwendig an den Wänden gelb, die decke ist mit vergüldeter Arbeit und lebendigen Gemählden gezieret, worunter auch auff einen Loths-Weiber abgeschildert ; die Wände sind mit Spiegel Glaße überzogen, und mit vergüldeten künstl[ich] ausgeschnittenen Figuren beleget. An den fenster stehet eine Billiard Taffel mit grünen Tuch überzogen, wobey sowohl Massen als Averie, wie auch Franz Massen so schwarz lacquiret, und mit Elfenbein ausgeleget sind, zu finden. Es sind auch einige hölzerne vergüldete Wand Leuchter darinnen, auch an allen 4 Ecken ein großer Leuchter sehr sauber gearbeitet.
Von dar gehet man in ein Zimmer mit rothen Damast bekleidet, worinnen nichts mehr als ein großer Spiegel und viele roth damasten Stühle zu sehen.
Als nun komt man in ein Zimmer mit rothen Damast ausgeschlagen, welches mit breiten silbernen Tressen sehr starck bordiert. Oben hänget Ihro M[a]j[estä]t des Königs Bildniß, darneben der Königin, zur rechten Hand gegen über des Marggrafens von Bayreuth und Fr[au] Gemahlin, zur lincken des Marggrafens von Bayreuths Brüders, und dessen Frau Gemahlin Bildniß, welche alle ganz sauber gemahlet sind.
Diesen Zimmer folget das prächtige und von Gold überaus kostbahre Audientz Zimmer, die Decke darinnen ist sehr kostbahr mit Golde und lebendigen farben sehr wohl choisiret. Die Wände sind wechselsweise mit Gold Streiffe und Spiegel-Glaß wohl beleget, als daß sie die Augen derer Leute wundernsvoll an sie locken. Der Boden ist von Tuchsbäumen Holtz auff Marmor Art verfertiget sehr glatt. Die Thüren sind curieux indem selbige mit Spiegel Glaß überall beleget sind. Oben hinauff ist ein roth samtener mit goldenen Franzen behängter und reich gestickter Paldachin, worunter ein Sessel von rothen Sammt, ebenfals sehr reich gesticket, dessen Lehnen mit golde reichlich beleget und künstlich poliret sind. Der Boden ist mit einer gewürckten bundfarbigen Tapete wohl aufgesetzet.
Von dar komt man in das Schlaffzimmer so mit grünen Damast ausgeschlagen ist. Das darinne befindl[iche] Bette ist von gleicher Coleur sehr starck mit Silber bordiret. Und so weit gehen des Printzens Zimmer.
Eine Treppe weiter hinan sind der Prinzessin ihre Zimmer, da das erste mit gewürckten Tapeten von allerhand Coleuren ausgeschlagen, und mit einem Spiegel bezieret ist.
Das andere mit rothen Sammt und goldenen breiten Spiegel Tressen proprement bordiret, zeiget zwischen den Spiegeln besondere Tapeten, worin Silber u[nd] Gold gewürcket so mühsam daß ein einziges Stück davon auff 1000 T[a]hl[e]r geschätzet wird.
Das dritte ist ein Schlaffzimmer mit grünen Damast ausgeschlagen, darinnen das bette von grünen Sammt mit goldenen Franzen behänget, und dergleichen Tressen reichlich bordiret ist, auff den Tische stehet ein geßes Clar-Cymbal so roth lacquiret, und also verfertiget ist, daß zwey Personen darauff, jedes auff einer Seite, sich in Spielen können hören lassen. Sonst sind die darinnen befindl[ichen] Tapeten sehr künstl[ich] gewürcket, und müssen dahero mit Recht von jedermann bewundert werden.
In der Capelle so mit orenge seidenen Jeuge ausgeschlagen, sind an den Wänden wenn man hineingehet zur lincken Hand:

1) Francissa Xaverici Bildniß welcher einem Mohren König bekehret haben soll, durch welchen 12000 Menschen wiederum sollen sein bekehret worden.

2) ein kostbahres Stück welches Ihr[e] Päbstl[iche] Heiligkeit Ihr M[a]j[estä]t den König von Pohlen geschencket haben soll von puren Golde mit kostbahren blauen Stein so noch höhen als Gold geschätzet wird ausgeleget.

ein künstl[ich] gemahltes Tauffstück so 1000 T[a]hl[er] geschätzet wird. Auff den Altar stehen gewisse Texty, ex Johanne, auff etzliche Taffelgen sauber geschrieben und mit Glaß überzogen, ingleichen liegt ein groß Buch in fol[io] darauff welches in rothen Sammet mit Golde gestickt eingebunden und mit rothen Bändern gezieret ist aus den die Pfaffen zu lesen schlagen. Unter dem Altar stehet ein goldener Sarg, so mit Glaß überzogen, und mit goldenen massiven Teister bezieret ist, worinnen der S. Constantiae Cörper oder vielmehr daran Skeleton mit kostbahren Stabil und schönen Creutze gezieret liegen soll. Das Haupt ist mit weißen Flohr bedecket, in der Hand hält sie einen grünen Palmen Zweig, und soll sie wegen der Jungfrauschafft, nach deßjenigen so solchen eine gezeiget, beschehenen Anführen noch in der ersten Seculis gemauert seyn worden.

Ayant appris la nouvelle de la première grossesse de Marie-Josèphe de Habsbourg, Auguste le Fort jubile et songe immédiatement à aménager le palais du Taschenberg en conséquence. Il envoie cette lettre au comte de Wackerbarth le 17 juillet 1720 (SHStA 10026/773/17 f°25-26).

Nachdem uns zuverlässige Nachricht ertheilet worden, daß unsers Königl[ichen] Prinzens Gemahlin Sich gesegnetten Liebes befinden;

So achten wir der unumbgänglichen Nothdurfft zu seyn, daß zu Logiren des zu hoffenden jungen Prinzens oder Prinzessin, ohne einigen Anstand und vor allen anderen Dingen begebene Apartamans bereitet, hierzu aber kein ganz neuen Bau geführet, sondern Zimmer, so bishero schon bewohnet worden, adaptiret werden, weil dem neu gebohrenen Prinz oder Prinzessin in ganz neu erbauten Gemächern sich auffzuhalten höchst gefährlich seyn, und dadurch so unglückl[iche] Zufälle veranlasset werden könnten, wodurch wir aller Unserer bisherigen Hoffnung auf einmahl wieder beraubet würden. Wie wohl wir nun, als wir diese Unsere gnädigste Willens-Meynung euch durch Unsern Cabinets Ministre würckl[ichen] geh[eimen] Rath, Obersteuer- und General Accis Director Grafen von Wazdorff unlängst eröffnen lassen, Unser Gedancken dahin gerichtet gehabt, daß hierzu diejenige Zimmer, welche der Prinzessin zu Weißenfelß Lbd. zeithero innen gehabt, am füglichsten adaptiret werden könten, so erachten wir doch nunmehro nach weiterer überlegung am vorträglichsten zu seyn, daß hierzu diejenige Zimmer gebrauchet werden, welche die Groß Feld Herrin in Litthauen vorhero bewohnet, und aniezo der Beichtvater nebst denen andern bey ihm befindl[ichen] Jesuiten, so wird uns wissend, innen hat, Als welches Logiament hierzu auch dahero dem bequemsten seyn möchte, weil darinnen 4 Zimmer an einander à plein pied zu befinden seyn werden. Dahin gegen der Beichtvater und die Jesuiten in demjenigen Hause, welches den die angelegene Uns zugehörige 3 andern Häuser dem stößet, desto füglicher miethweise logiret werden könten, weil, wir uns nicht anders wissend, aus selbigen Hause unten eine Thüre, so in das Palais gehet, durchgebrochen ist, oder auch, da sie nicht wäret, gar leicht annoch durchgebrochen gefertiget werden könnte.

Sollte aber der Königl[ichen] Prinzessin Lbd. lieber sehen, daß dem zu hoffende junge Prinz oder Prinzessin in eben der étage, wo dieselbe befindlich aufhielten, so könten die Zimmer, wo den iezo dero Garde robbe ist, dazu adaptiret, die Garde robbe hingegen in die 3 Häuser, darinnen der Prinzessin zu Weißenfelß Lbd. dero Auffenthalt hat, und welche, weil sie alle an einander Stoßen, vor ein Hauß zu achten, oder wo sich solches sonst am füglichsten thun lassen will, verleget, und dennoch der Prinzessin zu Weißenfelß Lbd. zu dero Wohnung gnugsamer Plaz und Raum gelassen, oder auch da solcher Plaz darzu wieder vermuthen nicht zulänglich, der Prinzessin zu Weißenfelß Lbd. ein ander Logis, dem Palais gegenüber, wo

bisher der General von Baudis gestanden, oder wo es sonst am besten zu haben, gemiethet und zubereitet und also auch solchenfall kein neues Gebäude geführet werde.
Meine begehren dennoch gnädigst, ihr wollet diese Unsere gnädigste Intention Unsers Königl[ichen] Prinzens Lbd. eröffnen, welcher von diesen Vorschlägen selbsten am meisten beliebig seyn möchte, vernehmen, und nach Ihr[er] Lbd. gutbefinden, wegen Zubereitung und schleunigste Adaptirung der, vor den zu erwarttenden Prinz oder Prinzessin und deren zu Ihrer Bedienung an Hand zu habende Leuthe benöthigten Apartemens, nur bläßige Sorge tragen, und allenthalben behörige Veranstaltung treffen hieran, und Wir.
Datum Warschau den 17. Julii 1720. A[ugustus] R[ex]

La solution définitive est donnée dans cet ordre adressé par Auguste le Fort à la Chambre le 17 août 1720 (f°36-37)

Demnach Wir, daß zu Logirung des bey vorstehender Niederkunfft Unsers Königl[ichen] Prinzens Gemahlin Lbd. zu hoffenden jungen Prinzens oder Prinzessin, und derer benöthigten Bedienten, einige Zimmer in Unsers Königl[ichen] Prinzens Lbd. Palais, welche bisher die Oberhoffmeisterin und einige Cammer Bedientin innen gehabt, gebrauchet und damit die Oberhoffmeisterin und die Cammerbedientin, nach andern anständigen Zimmern wiederumb versehen werden könnten, das an die 3 nechst angelegten Häuser anstoßende 4ten Hauß gemiethet, und durchbrochen werde, nöthig befinden, auch deshalben an Unsern Cabinets-Ministre, würcklichen Geheimes Rath, General und Gouverneur zu Dreßden, Grafen von Wackerbart, gemessenen Befehl in Gnaden ertheilet; Alß begehren Wir gnädigst, ihr wollet wegen Miethung des 4ten Hauses und über der Miet, von welcher die Miether angeben soll, mit besagten Unsern Cabinets-Minister, würcklichen geheimen Rath, General und Gouverneur, euch vermiheten, das Hauß umb einen gewissen Mieth Zinnß, so genau er zu bedingen, von dem Eigenthums Herrn in Miethung nehmen, und daß der von Zeit zu Zeit erforderte Mieth Zinnß, eben auch so gleich vorietzo die zu Adaptirung der Zimmer, Durchbrechung des anstoßenden 4ten Hauses und Vereignung der Thütte und Tappeten in demselben erforderten Unkosten, welche vermüthlich besonders viel nicht betragen werden, auf anzeige Unsers Oberbauambts an dasselbige gegen des Ober Commissarii Gärtners Quittung, ausgezahlet, und in Rechnung in welchem Capitel es dem füglichsten geschehen kann, allenfalls eingepasset, und da kein anderer Förd dazu verhanden wäre von denen 50 000 Th[ale]r.
Datum Warschau den 17. Aug. 1720. A[ugustus] R[ex]

C- Les pavillons du Zwinger (SHStA 10026/774/2)

La construction des pavillons du Zwinger imposent d'ouvrir le rempart ouest de la Neudresden. En réponse à leurs protestations, le 9 août 1711, Auguste le Fort dégage le gouverneur, le comte de Flemming, et l'intendant général des bâtiments civils et militaires, le comte de Wackerbarth, de toute responsabilité quant aux conséquences de cette décision (f°9-12).

Décret pour le comte de Flemming.

Wir wasmaßen, als wir ohnlängst bey unser Residentz und Festung Dresden den Wall auf einer Seite zu eröffnen immediatè anbefohlen, und unser wirckl[icher] geheimder Rath von Flemming als Gouverneur derer Festungen dessentwegen unterthänigste Vorstellung gethan, und allen Schaden, da daraus entstehen könnte, gehörig remonstriret hat. Nachdem wir aber

vorgenommen, da die im Zwinger Garth angelegte Orengerie auff keine Arth in Ordnung zu bringen gewesen und solcher gestalt bey der einmal gefesten Resolution verharret sind, er aber hierauff nochmalß, daß wir ihn aller daher betragenden verantwortung entledigen möchten, geziemend gebethen hat: als declariren Wir nicht allein hiermit und krafft dieses offnen Briefes nochmalß, daß oben erwehnte Öffnung des Walles auff unser eignes Geheiß erfolget, und von ihm unsern wircklich geheimden Rathe u[nd] General en chef dem Graffen von Flemming dabey pflichtmäßige Vorstellung geschehen sey, sodann sprach ihn auch aller daher entstehenden Verantwortung, unter was vor Nahmen oder praetexto solche auch gemachet werden dürffte, vor Uns, Unser Erb und Nachkommen frey und laß, denen Uns angehörigen ernstlich anbefehlende sich iezt und in Zukunfft gehorsambst hiernach zu achten, und Ihn dessentwegen in einigen Anspruch nicht zu nehmen. Gegeben im Haupt Quartier zu Altenhoff, den 9. Aug[ust] 1711.
Augustus Rex.

Décret pour le comte de Wackerbarth.

Wir uhrkunden und bekennen hiermit, welcher gestalt wir aus sonderbahren Liebe zur Baukunst, deren Wir Uns sonderlich zu delectiren pflegen, verschiedene desseins bißher selbst inventiret, zu Papiere gebracht, und solche unsern Landbaumeistern insgesammt auszuführen immediatè anbefohlen haben: Immaßen Uns, obwohl unsern wircklichen geheimden Rathe und Generale von der Infanterie dem Graffen von Wackerbarth die ober Inspection über alle civil und militair Gebäude gleich nach Uns dergestalt aufgetragen haben, daß niemand außer ihm hierinnen befehlen, oder denen zum Oberbauamte gehörigen subalternen mündl[iche] oder schrifftl[iche] Verordnung ertheilen soll, durch die speziale dependenz dabey alß vorbehalten worden, daß wir denen Baubedienten ohne dessen wissen befehlen, auch ein u[nd] anders Dessein selbst anordnen und ausführen wollen.
Alldieweilen aber gedachter unser wircklichen geheimden Rath und General von der Infanterie der Graf von Wackerbarth wieder einen und andern von Uns immediatè angeordneten, ihm aber bedencklich vorgekommenen Bau in aller Unterthänigkeit seine geziemende Vorstellungen, absonderlich aber gegen die letzthin anbefohlene Öffnung des Walles, dadurch die Orengerie in eine Regularität gebracht werden, weitläufftige remonstrationes gethan, und solchen Bau mit gehörigen submission zu decliniren gesuchet, dieserwegen auch das hier angeheffete Memorial übergeben, und, daß wir ihn außer Verantwortung setzen möchten, unterthänigst gebethen hat: Als declariren Wir nochmalß hiermit, und krafft dieses offnen Brieffes, daß gedachter unser wirckliche geheimde Rath, und General von der Infanterie Graff von Wackerbarth, sowohl bey Aufführung verschiedenen anderer Gebäude, als auch vornehml[ich] bey oben erwehnten Öffnung des Walles sein pflichtmäßige Gedancke, wir aber durch nur besonderen Ursachen bey unser gefesten Resolution verblieben sind, Uns auch seind vor allmal als Herr die gantz freye disposition vorbehalten haben: bey welchen Umständen aber Wir ihn von aller daher entstehenden Verantwortung, unter was vor Nahmen, und praetexto solche auch gemachet werden möchte vor Uns, Unser Erb und Nachkommen frey und laß, denen Uns angehörigen ernstlich anbefehlende sich iezt und in Zukunfft gehorsambst hiernach zu achten, und Ihn dessentwegen in einigen Anspruch nicht zu nehmen.
Geschehen im Hauptquartier zu Altenhof, d[en] 9. Aug[ust] 1711.

D- L'opéra

En réponse à une lettre d'Auguste le Fort datée du 10 septembre 1718, dans laquelle le roi donne l'autorisation de renoncer à bâtir le nouvel opéra si cela se montre trop coûteux, le comte de Wackerbarth fait le bilan des chantiers royaux (28 septembre 1718) (SHStA 10026/773/16 f°255-261).

Sire,
Ew[re] Königl[iche] Majestät haben unterm 10ten dieses, mir die hohe Gnade gethan, und folgendes eigenhändig zu erkennen gegeben

1- daß das neue Opera Hauß nicht bey der Grotte, wo es iezo angeleget, fortgeführet, sondern das alte eingerissene wiederum zu rechte gemachet werden sollte. Überlegung Wie Ew[rer] Königl[ichen] Majestät allergnädigste intention am besten erreichet, und zugleich die Menage observiret werden könnte
    a. Aus beygefügten Risse wird zu ersehen seyn, daß die Herrschafften aus dem Schloß oben so bequem als vormahls, vermittelst eines Ganges in das neue Opera Hauß zu kommen vermögen, und aus dem ehemahligen Türckischen Hauß (welchem, wenn Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t es vor gut befinden, man hinkünfftig den Nahmen des Prinzlichen Schlosses geben könnte, damit der odiose Türckische Nahme aus dem Gedächtniß gebracht würde, wie ich denn solches schon allbereit in Rechnungen und sonsten, so schreiben und nennen lasse) ist die communication vermittelst eines Ganges noch bequemer als diejenige, so Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t Selbst bekommen. Auff solche Weise die Herrschafft nicht genöthiget ist, weder aus Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t Schloß, noch des Prinzen Schloß, dahin zu fahren, und hierdurch wäre der Beschwerde des ersten Puncts abgeholffen,
    b. Zu der gänzlichen Verfertigung des Theatri und Amphitheatri, werden wie Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t bekannt, zwey Dinge erfordert,
        i. das äuserliche Gebäude bestehet in Mauer und Dachwerg
        ii. das innerliche Gebäude bestehet in Theatro und Amphitheatro so der Mauro zu bewürcken.

Die Verfertigung des einen und des andern aber dependiret von der Herbeyschaffung des Holzwercks, welches unerachtet man alles mögliche dazu thutt, doch mit allen deme nicht so geschwind als es verlanget worden, aus den Wäldern herbey geschaffet werden kann, angesehen der Mauro absolut auf die großen 36 Ellen lange, 1 Elle auf der hohen ¾ auf der schmalen Seite starcke Balcken bestehet, (von welchen wir biß diese Stunde noch nicht einen einzigen Stamm aus dem Walde herbey bringen können) wenn auch das alte Comoedien Hauß fortgeführet und ausgebauet werden sollte.
Binnen der Zeith nun, daß alles zu diesen Bau erfordernde Holz ankömbt, gedencke ich die Fundamenta von dem neuen Opera Hauß bey nahe so weit heraus zu bringen, als die Fundamenta des vorigen alten Comoedien Haußes dermahlen noch stehen, angesehen ich von dem alten ein ziemliches wegreißen lassen, und vom neuen bereits mehr denn der 4te Theil heraus gemauert ist in währender Zeit nun, daß man mit dieser Mauer über der Erde biß unter das Dach avanciret, wird auch das Holzwerck zum Dache zu bereitet, daß man solches alsofort aufsezen kann,
Woraus erhellet, daß ein schlechter Unterschied in der Zeith zwischen der Aufbauung dieses neuen, und der Aufbauung des vorhinnigen sich hervor thutt.
Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t werden Sich allergnädigst zu entsinnen geruhen, daß Sie mir den Terminum biß auf nechst künfttigen May zu Verfertigung dieses Theatri wegen der Zeith die der Mauro erfordert, gesezet, und hierzu habe ich alle meine Dispositiones gemacht, hoffe

auch nechst Gott damit zu selbiger Zeith fertig zu seyn, es wäre denn, daß solche Umbstände sich dabey ereigneten, die durch menschliches Vermögen nicht zu ändern stünden, ich lasse aber mit allen dem niemand von meinen Untergebenen in Ober Bau Ambte ja auch dem Mauro selbst nicht anders wissen, als daß er mit Ausgang Marty fertig seyn muß, damit ich sie umb so viel besser zur Arbeit anstrenge.

c- Ist bereits beantworttet und gezeiget, wie durch die vorhandenen Fundamenta wegen Ermangelung des Holzes an der Zeith wenig oder gar nichts gewonnen werden kann.

d- Redoute- Schieß und Götter-Saal bleibet in vorigen Stande, und kann dem Mauro ebenfals in seiner Arbeit zu statten kommen, das iezige Theatrum in der Redoute auch noch dorte allenfalß zu Spielung der Comoedien biß auf anderweite Verordnung verbleiben, und nachdem man mit dem Opera Hauß fertig, wiederumb zur Redoute gebraucht werden.

Hiernechst aber soll der Trabanten Stall am Willschen Thore zur Gelegenheit vor des Mauro Arbeit dienen, dahingegen lasse ich den Klepper Stall vor die in iezt gedachten Trabanten Stall stehende Königl[ichen] Pferde repariren, und im Fall diese Stallung nicht zulänglich seyn möchte, können annoch biß 20 Pferde in dem Regiments Hauße stehen, welches ich auch dem Major Knauthen, der vor etlichen Tagen von Wien hier ankommen, gesagt.

Dieser Major Knauth hat aus seiner beym Trabanten Stalle gehabten Wohnung, welche völlig niedergerissen wird, ausziehen und sich ein ander Logament miethen, und weiln es außer der Zeith, da man dergleichen nicht haben können, 200 th[a]l[e]r jährlichen Zinß accordiren, auch so gleich baar erlegen müssen, die ich aber umb ihn desto ehender ausziehende zu machen, indeß vorgeschossen, er sucht aber gehorsamst an daß ihm dieses Quartier Geld so lange gereichet werden möchte, biß er ein ander Logier überkäme. Da es nun wohl nicht mehr als billig, so habe ich kein Bedencken getragen, ihm die Versicherung zu geben, deßhalben an Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t zu schreiben, die allergnädigst geruhen werden dieserwegen und daß mir die vorgeschossenen 200 th[a]l[e]r wieder refundiret werden, gnädigsten Befehl an Dero hochlöbl[iche] Cammer Collegium ergehen zu lassen.

e- Da nun Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t allergnädigst zu melden geruhen, daß das alte Comoedien Hauß, wenn es wieder aufgebauet würde, nur ein interims Werck seyn solle, und daraus zu schlüßen, daß es künfftig wiederumb weggerissen werden müste, so habe in Erwegung gebracht, daß diejenigen Unkosten, so zu dessen Aufbau und wieder Abreißung erfordert würden, gar leicht allein so viel betragen dürfften, als das neue Opera Hauß zu erbauen kostet, und nachdem wenn es wieder abgebrochen, man gar kein Opera Hauß haben würde, oder man müste eben so viel Geld als der Aufbau und das wieder Abbrechen zu stehen kähme, umb ein neues wiederumb zu erbauen, in die Hände nehmen, und also Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t in doppelte Unkosten und 2.mahl so viel Zeith zu verliehren führen, derowegen ich in meinem Vorsaz geblieben, das neue angefangene Werck in Gottes Nahmen zu vollführen, der tröstliche Hoffnung lebende, Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t werden es umb so viel mehrers allergn[ädigst] approbiren, als sich ohnedem das gnädige Vertrauen in Ihre allergnädigsten Schreiben dahin geäusert, daß ich es nach meinen Gutbefund halten und machen könnte, wie ich dem hierunter nichts, als das Werck nach Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t intention mit möglichster Menage und zu Ihrer besten Zufriedenheit zu erwürcken suche.

Hierbey folget ein Aufzug von der Seite des Opera Haußes gegen dem Schloß zu, sub B., welchen ich durch den Oberlandbaumeister Pöppelmann entwerffen lassen, woraus Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t abzunehmen geruhen werden, wie ich die Symetrie gegen den Garthen durch die Vorlegung des Salons erreichet, und das Dach gleichwohl solchergestalt verstecket, daß es der Regularitaet nichts choquantes in Weg leget, welchen Riß von Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t hohen Hand approbirter, ich allerunterthänigst ohne Zeith Verlust wiederumb zurück erwartte.

2- Verbleiben Ew[re] Königl[iche] Majestät bey der allergnädigsten Resolution das Türckische Hauß vor des Königl[ichen] Prinzens und Princeßin Hoheiten aptiren zu lassen, iedoch
    a. Wo die Dames und Mädgens speisen sollen, erhellet aus hierbey gehenden Grund Riß, sub C.
    b. Wohin die Küche, Speise Cammern und Conditorey angebracht werden sollen, darüber ist der Grund Riß noch nicht fertig, weiln die Coducteurs wegen allzu vieler Arbeit nicht herumb zu kommen vermögen, der junge Pöppelmann und junge Leplat auch unlängst nacher Wien zu gehen Urlaub erhalten.

In Ihro Hoheiten des Königl. Prinzens Audienz Gemache, nehme ich auch eine Änderung vor, wie aus nur gemeldten Risses C. zu ersehen, die boeserie in untern Stock wird gelassen, das was von der Mauer so wegzureißen, übrig bleibet, zur Erweiterung wiederumb in eben sothanen Gemach employret, und der Überrest der boeserie darzu gemachet, hier aber wird ein Dais von goldenen brocard verfertiget werden müssen, umb dieses Zimmers enmeublement in harmonie zu bringen.
Nunmehro kömbt es darauff an, wo das Geld hierzu hergenommen werden soll? […]
Auch habe ich bereits angeordnet, die Gasse auf dem Taschenberge mit ganz neuen Schleusen, denen andern gleich zu versehen, und selbige aufs beste zu repariren.
Gewiß ists, wie Ew[re] König[liche] Maj[estä]t bereits in ihren allergn[ädigsten] Handschreiben unterm 6ten dieses Selbst bemercket, daß wegen des üblen Geruches, das Rauch Hauß unumbgänglich ganz dort weg transportiret werden muß, derowegen auch Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t allergn[ädigste] Befehle zu allergehorsamsten Folge, die Sache mit dem H[errn] Ober Hof-Jägermeister erwogen, die Gelegenheit im Jägerhauß zu Altdreßden, als wohin es Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t verlegt wissen wollen, nebst demselben in Augenschein genommen, und solche Disposition gemachet, daß das Rauch Hauß mit möglichster Menage ins Jäger Hauß zu Alt Dreßden, besser als wie es iezo hier in Neu Dreßden ist, angebracht werden kann, auff was Arth geruhen Ew[re] Königl[liche] Maj[estä]t aus beygehenden Risse sub E. zu ersehen. […]
In Aufhebung der Decken in Ihro Hoheiten Zimmern, wo künfftig Ihro Maj[estä]t die Königin wohnen sollen, hat sich befunden, daß die meisten Balcken an denen Köpffen gänzlich verfaulet, wodurch ich gemußiget worden, die nothwendigen neuen Balcken einziehen und legen zu lassen, welches ein schwere, mühsame und solche Arbeit ist, die Zeith erfordert, dahero unmöglich vor Neu Jahr diese Zimmer völlig in Stand zu bringen seyn werden, und ehender als man damit fertig, wird sich nicht wohl thun lassen, an denen obern Zimmern, wo Ihro Majt. die Königin gewohnet, etwas vorzunehmen.
Mit der Gallerie so aus denen Dähnischen Zimmern gemacht worden, sind wir nunmehro biß auff den Fußboden richtig, welcher aber auch innerhalb 14 Tagen verlegt werden soll, als denn ich folglich die Bilder hinauff bringen und nach meinen besten Wissen aufmachen lassen will.
Mit dem Bau der Elb Gasse ist bereits würcklich der Anfang gemachet, und die Schupwehre vor den Garthen des Holländischen Haußes avanciret auch ziemlich.
Hierbey übersende Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t auch zugleich die Risse sub G. zu den von Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t verlangten Schiff, welche der Mauro entworffen, dabey sich dann auch der Anschlag, den ich ins teutzsche übersezen lassen, sub H. befindet, nach welchen die Unkosten auf 5050 th[a]l[e]r zu stehen kommen, Worbey ich gehorsamst nicht verhalte, daß wenn auch schon das verlangte Geld nebst den darzu gehörigen Holzwerck alles parat wäre, es sich doch an die Arbeitsleute darzu agrochiren dürffte, woferne nicht der Opera Hauß Bau, als an welchen sie iezo allerseits arbeiten, Hindernüß davon empfinden sollte. […]
Dreßden am 28. Sept[ember] 1718
Graff von Wackerbarth.

Sans doute du même auteur que la description du palais du Taschenberg qui la précède (SHStA 10024/9835/23), cette description de l'opéra construit par Pöppelmann est également anonyme et était peut-être destinée à être imprimée (SHStA 10024/9835/24).

In dem a[nn]o 1719 erbaueten Oper Hauße zu Dreßden, welches von außen ganz steinen, und mit Ziegeln gedecket ist, sind die Fenster von mittelmäßiger Größe, mit Taffel-Scheiben bezieret. Inwendig erstaunet man, vor Menge der kleinen und großen vergüldeten Statuen, ingleichen schönen vergüldeten Cronen, und Chur-Wappen. Oben herum sind lauter Logen gebauet, die Sitze darinen sind mit gelben Tuche beschlagen. Es sind um und um derer Logen sehr viel, und jede ist a parte verschlagen, worein ein kleines Churger gehet, und ohngefehr 5 biß 6 Personen, in einer sich befinden können. Unten par terre, sind an denen Logen, hölzerne, weißlich gemahlete und vergüldete Decken herum. Ferner sind die Logen doppelt übereinander, und ist jede halb cirkul rund gebauet. Gleich dem Theatro gegen über, praesentiret sich Ihr[o] Maj[estät] der Königin Loge, welches die allerschönste ist, und mit rothen Sammet ausgeschlagen, an jeder Seite siehet man einen silbernen Wandleuchter, und oben drüber die Königl[iche] Crone. Dem Theatro seitwerts, ist Ihro Maj[estät] des Königes Loge, an welcher 2 Mohren sehr künstlich ausgeschnitzten und starck vergüldet sind, welche diese Logen, auff denen Achßeln zu tragen, schienen. Gegen über Ihro Hoheit des Printzens Loge, beyderseits mit rothen Sammet ausgeschlagen, voran waren an derselben Fürhänge von goldene Mohre, welche auffgeschlagen an jeder Seite sahe man gleichfals einen silbernen Wandleuchter. Die Decke in dem Opernhausse ist mit Leinwand überzogen, und sind auff selbiger künstlich schöne Gemählde, von unterschiedenen Farben zu sehen. Auff der Erde waren lauter lange Bäncke, in einer Gleiche, mit gelben Tuche beschlagen. Als man weiter fortgehet siehet man einen Plaz, vor die, in die Opera gehörige Instrumenta zwischen Ihr[o] Maj[estät] des Königes und Ihr[o] Hoheit des Printzens Loge gemachet. Ferner komt man an das Theatrum selbst, alwo die erste Guardine zu sehen, welche von Leinwand ist, und sehr schöne Gemählde praesentiret, hinter dieser sind noch verschiedene Guardinen. Alsdenn gehet man wenigstens 8 biß 9 Stuffen in die Höhe, welche mit Spiegel Folie überzogen sind, und einen schönen Glanz, wie das feinste Silber von sich giebet. Gegen über siehet man 2 hohe schlängl[isch] gewundene Säulen, mit Silber Papiere überzogen, und unten mit Seiffgen von goldenen Cahin bezieret, ingestalt einer Pyramide. Bey jeder stunden 4 kleine Säulgen herum, welche gleichfals sehr sauber versilbert waren. Ferner siehet man zwischen diesen beyden Säulen ein erhöhetes Theatrum, zu welchen man auff beyden Seiten, auff Stuffen gehen kann. An denen Stuffen hinauff, wie auch oben herüber, ingleichen wieder herunter, waren gleichfals mit silbernen Papier sehr künstl[ich] überwundene Säulen zu sehen, an welchen Theatro, unten 2 gläserne Weintrauben, mit Blättern, so von Mappe, und grün gemahlet waren, sich künstlich praesentirten. Über diesen Theatro war eben dergleichen, noch ein erhöhetes, von gleicher Art zu sehen.

E- Le palais Japonais

En 1722, Auguste le Fort songe à agrandir le palais Japonais et à aménager ce quartier d'Altendresden : le 25 septembre 1722, le comte de Wackerbarth envoie à Auguste le Fort un projet conforme aux exigences du roi (SHStA 10026/2095/200 f°262-271).

Sire
Quoique Longuelune ait travaillé avec beaucoup d'assiduité, il a été impossible qu'il ait pu achever plus promptement les desseins concernant le Vieux Dresden, dont Votre Majesté a donné le projet. Votre Majesté trouvera ci-après notés par lettres alphabétiques les desseins du projet du Vieux Dresden ; les memes lettres se trouvent aussi sur les desseins, et à chaque lettre qui les designe, j'ai mis sous un NB des reflexions que j'ai cru ne devoir pas omettre.

A Plan général des fortifications du Vieux Dresden, qui marque au juste de combien les deux Polygones à demolir, avanceront dans la campagne et laisseront par consequent de terrain en dedans de la ville.
NB Il faut ici remarquer qu'il y a quelque differend entre les Plans que Votre Majesté a pris avec elle, et celui-ci, vu que les lignes et les angles n'y etoient point disposés en sorte que je puisse etablir la defense, que la fortification exige.

B Plan general du projet du Palais et jardin du Vieux Dresden, selon le dessein de Sa Majesté
NB Je ne sçaurois me dispenser de faire remarquer à Votre Majesté, qu'en executant ce dessein on avanceroit de rechef ci avant dans les ouvrages de fortification, que le terrain, indispensablement necessaire derriere eux, pour y placer du monde, de l'ammunition et des materiaux, afin de les avoir en cas d'attaque à la main, etant occupé, par ces batiments du jardin, deviendroit entierement impraticable et affaibliroit par consequent la defense, comme on le voit sur ce dessein marqué B. au chiffre 4 ou le jardin occupe entierement la place necessaire pour le service et communication des fortifications
Si l'on vouloit d'ailleurs remedier à ce defaut, en avançant les fortifications plus avant dans la campagne, il faudroit de necessité, le cercle augmentant, augmenter aussi les ouvrages ; je supplie tres humblement Votre Majesté de considerer ou cela meneroit.
Afin donc de ne pas s'y exposer, et de s'en tenir en partie au projet de Votre Majesté j'ai fait faire un second dessein

C Second Dessein du projet du Palais et jardin du Vieux Dresden noté C. sur le Plan general B. ou du coté de la ville on a observé le projet de Sa Majesté, et du coté du rempart on a fait un changement par lequel on gagne l'espace necessaire pour la communication et service des fortifications
NB Je suis tres persuadé, que l'irrégularité, qui paroit sur ce dessein, ne sera point du goût de Votre Majesté.
Mais je la supplie tres humblement de considerer, que du Palais de meme que de dedans le jardin, cela ne se peut pas remarquer d'un seul coup d'œil, et qu'il faut detourner la tête du coté du rempart et du coté de la ville, et faire ensuite des reflexions, avant que de s'en aperçevoir.
Sur l'Elbe ce sera la meme chose, à cause de la proximité ; sans faire mention, que l'on ne s'y arrete pas assez long tems en un meme endroit sur un point fixe, pour pouvoir faire un examen si exacte, de l'autre coté de la riviere, la distance est trop grande pour pouvoir examiner les choses en detail.
D'ailleurs ces deux berceaux de verdure qui terminent les deux Extremités du jardin, sont de meme longueur et ne different entre eux, qu'en ce que celui du coté de la ville a une portion de cercle et l'autre est simplement en ligne droite. Je crois donc, Sire, qu'il seroit plus convenable d'executer ce dessein que le premier.

Mais connoissant combien Votre Majesté est delicate à eviter toutes les irregularites, et qu'elle lui paroisse meme tres sensible sur le papier, ou sur le dessein,

D J'ai fait faire un troisieme projet marqué sous la lettre D. dans lequel à la verité Votre Majesté trouvera moins d'etenduë par rapport à la longueur du jardin, mais Elle y trouvera la symetrie observée dans toute sa regularité. A mon egard je serois pour ce projet preferablement aux deux autres.

E Plan du Palais du Vieux Dresden au réz de chaussé fait sur le projet de Sa Majesté.

F Plan du Palais du Vieux Dresden au bel etage, fait sur le projet de Sa Majesté.

NB Votre Majesté ayant etabli pour regle dans le reglement qu'Elle a donné à l'Oberbau-Amt d'observer dans tous les batiments

1- l'avantage, que l'on en peut retirer
2- le dommage, qui en peut venir
3- la depense proportionée à l'edifice
4- le tems necessaire à executer
5- la decoration qui emporte avec soi l'harmonie de tout l'edifice, et par consequent, la proportion que toutes les pieces d'un Palais doivent avoir les unes par rapport aux autres.

Sur ce fondement, Sire, j'ai cru ne pouvoir pas oser me dispenser de faire remarque à Votre Majesté, que l'escalier du Palais du Vieux Dresden, tel qu'il est presentement, ne peut etre considéré que comme un escalier de degagement par rapport au projet de Votre Majesté, lequel demande par sa grandeur un escalier d'une plus grande etenduë, qui doit etre double, d'une forme agreable et commode, et qui ne conduise qu'au premier etage afin de donner lieu de voir un plafond, qui surprenne, et que l'on puisse voir du coup d'œil tout ce qui entre et sort. C'est pour ces raisons, que j'ai cru necessaire d'en faire projetter un autre, tel que Votre Majesté le peut voir sur le dit Plan marqué F., de meme que sur le profil marqué L.

On n'est point sorti des murs de separation, tels qu'ils sont presentement, Ils avancent seulement davantage sur la Cour ce qui fait un tres bon effet à la façade, et contribuë a la solidité. J'ai cru, Sire, devoir m'etendre sur cette remarque, afin que Votre Majesté apres l'execution ne s'apperçut trop sensiblement de ce defaut, et ne prit ensuite la resolution de le faire abatre apres coup, ce qui accumuleroit depense sur depense, et dont on ne verroit rien après que le batiment seroit achevé.

G Façade d'entrée du projet du Palais du vieux Dresden fait sur le projet de Sa Majesté.

NB Le papier qui est collé sur ce dessin, fait voir la façade du pavillon de l'escalier projetté en portion de cercle.

H Façade du coté du jardin du Palais du vieux Dresden sur le projet de Sa Majesté.

NB Le papier qui est collé sur le dessein, marque le pavillon du milieu avec des pilastres couplés, aux deux extremités.

I Façade des ailes, ou viennent les Galleries, vuë du dehors le batiment sur le projet de Sa Majesté.

K Couppe de la gallerie et des deux Salons du Palais du vieux Dresden, fait sur le projet de Sa Majesté.

NB Cette gallerie sera decorée de pillatres composites accouplés, contre lesquels Sylvestre representera l'historie de la vie de Votre Majesté, comme Elle l'a ordonné.

L Couppe du projet de l'escalier en portion de cercle

M Couppe d'une des ailes qui fait voir la Gallerie en Profil

N Profil general du Palais et jardin du Vieux Dresden et des maisons des particuliers selon le projet de Sa Majesté.

Votre Majesté trouvera de plus ici une ample et specifiée relation des maisons que selon son dessein Elle a voulu acheter dans le vieux Dresden, pour y executer son projet, dont ci-devant il a été fait mention.

Elle verra que la somme totale de ces achats passe les 60000 ecus, dont les proprietaires des maisons ne veulent point encore jusques ici rabattre un denier.
De plus la demolition des deux polygones entiers, leur transport et retablissement, seulement sur le pied qu'ils se trouvent presentement, provient sur le calcul exacte qui en a été fait à 32970 Ecus
Joint à cela les fraix de l'achat du terrain sur lequel les deux nouveaux polygones doivent etre etablis, de meme que la depense d'abattre les maisons et le transport des decombres et materiaux, dont on ne sçauroit se servir pour les nouveaux batiments, pourroit aisement passer la somme de 100000 ecus que Votre Majesté y depenseroit, avant que de rien voir commencer à executer a son projet. Sans faire mention de ce qu'Elle perdroit tous les ans en revenus, qu'Elle tire annuëllement de ces maisons, sans compter le tems que cela demanderoit, avant que de pouvoir mettre la main à l'œuvre du projet, dont il a été parlé ci-dessus.
Pour conclusion Votre Majesté verra par les desseins faits sur son projet quelle somme immense l'execution demanderoit, et quel tems il faudroit attendre, avant que de le voir achevé. Voilà Sire, ce qui m'oblige de supplier tres humblement Votre Majesté d'y bien reflechir avant que de l'entreprendre.
Dresden le 25. Sept[embre] 1722
Comte de Wackerbarth
Inserat.
Dans le Plan general A. des fortifications du vieux Dresden, qui marque au juste de combien les deux polygones à demolir avanceront dans la campagne Votre Majesté trouvera marqués à la droite du pont sur la prairie le plan de deux casernes pour loger la garnison, et c'est avec cette espece de casernes, que je voudrois occuper le reste du terrain de la prairie, afin de gagner d'autant plus de logement.
A Dresden le 25. Sept[embre] 1722
Comte de Wackerbarth.

Après avoir montré de quelle façon l'idée émise par Auguste le Fort pouvait être réalisée, le comte de Wackerbarth critique la magnificence du projet dans une lettre adressée au roi le 30 septembre 1722 (SHStA 10026/2095/200 f°276-285).

Sire,
Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t werden sonder Zweifel aus meinem mit voriger Post unterm 25. dieses erstatteten allerunterthänigsten Berichte, und deme hinzugefügter Tabelle, nebst einem Grundriß, von denenjenigen 25 Häusern, und Gärthen, welche Dieselbte mir in einer Specification vor Dero Abreise nacher Pohlen übergeben, und zur Erweiterung des Palais und Garthens zu Alt Dreßden erkauffen zu lassen, allergnädigst intentionirt gewesen, allergnädigst ersehen haben, daß sothane 25 in dem zugleich mit überschickten großen Risse angemerckte Grundstücken, nach derer Besizere nechsten Erklährung, auf 60509 th[a]l[e]r zustehen kommen;
Nachher, und zwar mit lezterer Post, haben Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t mir durch den Conducteur Pöppelmann zugeschicket:

1- Eine anderweite, nach der erstern zu Pillnitz verfertigten, mir hinterlassenen, geänderte Disposition wie Dieselbte Dero Gebäude in Zukunfft führen zu lassen, allergnädigst gesonnen, und
2- Einen Grundriß von der Altdreßdnischen Palais und Vorplaze, aus welchen Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t allergnädigste Intention zu erkennen, wie Dieselbte voriezo den Bau zu führen, und was vor Häuser Sie darzu zu ziehen, allergnädigst gemeinet.

Was nun

1- die erhaltene anderweite geänderte Disposition derer künfftig zu führenden Gebäude halber betrifft, werde ich mich in alle Wege darnach allergehorsamst richten.
2- Was aber den Grundriß anbelanget, nach welchen Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t den Palais Bau anzulegen vorgeschrieben, finde, daß in selbigen nicht mehr als 9 Häuser marquiret, die darzu gekaufft werden sollten; Kan aber allergehorsamst nicht verhalten, daß wenn dieses Dessein exeguiret werden soll, darzu über die 9 annoch Drey andere Häuser, die sothanes Dessein mit betrifft, und also nicht 9 sondern 12 Häuser und Gärthen erkauffet werden müssen, wie solches aus der Copey, die ich von Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t übersandten Riß machen lassen, und hierbey zugleich sub sign[um] O wiederum mit übersende, deutlich zu ersehen, dieweil solche in selbigem über die bereits von Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t mit rother Dinte bemerckten 9 Häuser mit schwarzer Dinte N°10. 11. 12. angezeiget. Die Preiße von diesen 12 Grundstücken sind zwar albereit in der mit voriger Post schon übersandten, und zu Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t erstern Project gehörigen Tabelle vorhanden; damit Sie aber auch zu dem hier sub sign[um] O bemerckten Riß, von denen zu dessen Execution erforderten 12 Häusern, eine besondere Tabelle haben, aus welcher ieden Hauses Preiß ins besondere erhellet, So übersende dieselbe hiermit gleichfalls sub O.

Woraus zu ersehen, daß selbige auf

22121 th[a]l[e]r nach der Besizere lezten Erklährung zu stehen kommen, unerachtet die Besizere sothaner Häuser selbige dermahln nach beschehener Untersuchung nicht höher, alß

18032 th[a]l[e]r nutzen, Dabey aber einzuwenden wissen, daß die Vortheile und Bequehmligkeit, die sie bey ihrer iezigen Läge, zu ihrer Profession und Kundschafft hätten, nicht so genau in Anschlag zu bringen wären, wie auch, daß der Mieth-Zinnß deshalber iezo schon geringer sey, weil man von der vorseyenden Veränderung, und der daher auf die Miethleute retundirenden Ungelegenheit, schon einige Zeit gesprochen, deswegen die Wirthe in solchen Egard mit einem wenigern zufrieden seyn müsten, und dahero auf obigen 22121 th[a]l[e]r bis dato bestehen.

Wie weit es nun mit dem Tausch dieser 12 Grundstücken, gegen diejenigen 3 Häuser, die Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t von des Herrn General Feldmarschall Excellenz erkauffet, welche ich auch bereits von der Ober Bau Amts Commission übernehmen lassen, zubringen seyn möchte, wird sich sodann bey der Unterhandlung zeigen.

Hiernechst, und da aus dem übersendeten Grund-Riß ersehe, daß Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t allergnädigste Intention annoch dahin gehet, den Plaz vor den Palais und der neu anzulegenden Gasse mit Bäumen zu besezen, So entstehet hieraus die Frage: Ob, da Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t in Dero Riß, wovon die Copey wiederum zurück kömmt, keine Änderung in dem am Holländischen Palais verhandenen Garthen bemercket, Dieselbte annoch entschlossen, zu sothaner Plantage die Maroniers aus dem Holländischen Garthen, und nebst solchen die von der Allée an herzoglichen Garthen, und den Vorrath aus dem großen Garthen, darzu employren zu lassen?

Bey welcher Bewandnüß dann ich anzuzeigen, keinen Umgang nehmen sollen, daß, nachdem ich sowohl die Maroniers in Holländischen Garthen, alß auch auf der Allée von Herzoglichen und den Vorrath von großen Garthen, in genauen Augenschein genommen, eine sehr große Ungleichheit sowohl in Stämmen angetroffen, welche Ungleichheit vielleicht Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t nicht anständig seyn möchte,

Dahero meine unvergreiffliche Meinung, die Deroselbten ich vor dero Abreise schon entdecket, alhier zu wiederhohlen, mir die Freyheit nehme, welche dahin gehet, daß es besser gethan seyn möchte, wenn hierzu Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t die Linden von der Ostraer Wiese zu employren gerührten, weil dadurch ehender die Egalité der Bäume in denen Allées, alß durch die Maroniers zu erlangen seyn würde; Ich erwarte demnach hierüber Deroselbten

allergnädigsten Befehl, der noch gar füglich vor der Zeit, ehe die Bäume zu versetzen seyn, einlauffen kann.
Außerdem allergnädigster König und Herr, und da das von Deroselbten dem Ober Bau Amte vorgeschriebene Reglement uns dahin anweiset, daß bey ieglichen anordnenden Baue vorher wegen

1- Nuzens
2- Schadens
3- Unkosten
4- Zeit, und
5- Zierde

unsere pflichtmäßige Gedancken eröffnen sollen, so sehr mich nicht nur wegen des Ober Bau Amts verbunden, sondern auch alß Gouverneur hiesiger Vestung verpflichtet, Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t nach solchen vorgeschriebenen Regula über den mir eingesandten Riß, wovon angezogener maassen, die Copey hiermit zurückfolget, meine unvorgreiffliche Gedancken in allerunterthänigster Submission, wie hiermit geschiehet, zu Füßen zu legen: Dann

1- Soll der von Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t intendirte Nuzen, bey Errichtung derer beyden Flügel Gebäude darinnen bestehen, daß Sie Dero Curiosa in selbigen bequehmlich unterbringen, und dahin, wo sie aniezo verwahrlich aufbehalten werden, das neue Reuthhauß anlagen lassen können.
2- Bestehet der Schaden hingegen in dener, daß zu Bewerckstelligung dessen 12 Häuser erkauffet, und hiervor, wenn die Leute diejenigen 3 Häuser, welche in Alt Dreßden bereits von Ober Bau Amt übernommen, in Tausch nicht annehmen wollen, 22121 th[a]l[e]r baares Geld dafür erleget werden müssen; Dann ferner daß Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t hierdurch den Plaz eines großen Theils hinter den Vestungs Walle solchergestalt occupiren, daß man auf selbigen weder die neuen gänglich erforderende Mannschafft, noch die an der Hand zu haben benöthigte Materialien, in Zeit der Attaque zu placiren vermag, folglich dadurch die Fortification, wie Dieselbte Selbst höchst erlaucht ermessen werden, gar sehr geschwächet würde; Wäre Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t Intention aber, annoch die beyden Poligonen wie es der übersandte Riß zeiget, zu extendiren, und die gegenwärtigen zu demoliren;
3- So würde dieses, wie mit voriger Post pflichtmässig einberichtet, ins Werck zu setzen, sich auf eine Summa von 32766 th[a]l[e]rn betragen, Wie dann über dieß auch nach der zur Extension sothaner beyden Poligonen erforderliche Terrain zu erkauffen, sich ebenfalls auf etliche 1000 th[a]l[e]r belauffen kann, Demnach Ew[re] Königl[iche] Maj[estät] gar leicht auf den Einkauff derer 12 Häuser, und deren Demolirung, auf die Änderung der Poligonen, und auff den Ankauff des hierzu benöthigten Terrains, eine Summa von 60000 th[a]l[e]rn zu verwenden gemüßiget seyn dürfften, bevor Sie nach das allermindeste von dem neuen Gebäude zu sehen bekommen; Deren Aufführung wahrhafftig nicht nur allein eine considerable Summa Geldes erfordert, sondern auch
4- Eine geraume Zeit erfrischen wird, bevor die beyden Gebäude errichtet, und die Mauern solchergestalt ausgetrocknet, daß die Curiosa ohne Hazard zu verderben, darinnen untergebracht werden können.
5- Wann ich ferner in pflichtmäßige Betrachtung ziehe, daß auch die Zierde nicht einst in erforderender Harmonie zu erlangen ist angesehen die beyden Flügel des Gebäudes weit größer und ansehnlicher, alß das Corps de Logis kommen, und auf solche Weise gewisslich nicht in erforderende Harmonie und Proportion zu bringen stehen;

So setze mich in die Besorgnüß, daß wenn auch das Werck zur Execution kommen sollte, Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t eben so wenig Gefallen darinnen finden dürfften, alß in dem Pillnizer Bau, da die beyden Pavillons ansehnlicher, als das Mittel Gebäude waren, welches

dann bekannter maaßen veranlassete, es wieder abzutragen, und ein grössers und proportionirtes wieder auffzubauen;
Bekannt ists, und Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t unverborgen, was vor Critiquen Versaille eben der Uhrsachen halber, daß die Flügel grösser, alß das Corps de Logis gerathen, unterworffen.
Wie nun Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t aus angeführten gründlichen Umständen gar leicht höchst erleucht ermessen werden ob

1- der intendirte Nuzen,
2- mit dem vor Augen liegenden Schaden in Vergleich zu bringen?
3- und ob es convenable sey nicht nur allein darauff angeführter maaßen über 60000 th[a]l[e]r Unkosten zu wenden, bevor Sie noch das geringste von neuen Gebäuden zu sehen bekommen, dererjenigen considerablen Unkosten zu geschweigen, welche über dieses die neuen Gebäude erfordern;
4- Ja ob Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estät] gefällig seyn möchte, eine so geraume Zeit abzuwarten, alß deren Ausbau erheischet, bis selbige in brauchbaren Stand zu setzen sind?
5- und ob endlich Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t nicht dareinst Uhrsache zur Reue überkommen möchten, wenn mit der auf solches Werck wendenden großen Depense Sie nicht einmahl die erfordernde Harmonie und Symetrie erreichen, die gleichwohl von der Zierde, in welcher billig keine Ausstellung angetroffen werden solle, dependiren.

Wollen Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t aber nach Dero vor hinnigen Project, worüber der Longuelune die Risse, welche ich allbereits übersandt, verfertiget, das Corps de Logis solchergestalt extendiren, daß es mit beyden Flügeln in eine proportionirte Harmonie gebracht würde; So verwicklen Sich Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t, wie ich bereits dabey umständlich relationiret, nicht nur in eine fast unerschwingliche Depense, sondern auch in einen solchen Bau, der leichtlich ein wohl nicht abzuwartende geraume Zeit erfordern möchte, und den ich Gewissens halber anzurathen, billigen Anstand finde.
Allenfalls, wäre es ja um die Unterbringung Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t curiosorum zu thun; So glaub ich, es stünde hierzu noch eine Gelegenheit zu finden, die mit weit wenigern Depenses, weit geschwinder, weit gelegener und solchergestalt in allen auch weit convenablen zu erlangen seyn möchte, und worüber, wenn es Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t gefällig und es von mir erfordern, ich auch hiernechst meine Gedancken umständlich einzusenden, nicht ermangeln werde.
Wegen Erkauffung der Häuser zu den Holländischen Palais wenn Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t ja den Vorhoff unumgänglich erweitert wissen möchten, habe ich alhier sub D. einen anderweiten Riß entwerffen lassen, aus welchen Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t allergnädigst wahr zu nehmen geruhen werden, wie meine unvorgreiffliche Gedancken dahin gehen, daß die iezt verhandenen Gebäude nicht minder, als der Fortifications Wall, an Orth und Stelle, wo sie gegenwärtig befindlich, unverändert bleiben, und nur der Vorhoff erweitert, und von den beyden verhandenen Flügeln mit 2 Mauern, auf den Ecken des Vorhoffs aber mit den angedeuteten 2 Pavillons extendiret wurde. Solchergestalt hätten Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t nur diejenigen 5 Häuser zu erkauffen, welche im Riß sub D. angemercket sind, und die nach derer Besizere Forderung zwar 10221 th[a]l[e]r nach deren Nuzung iedoch nur auf 7480 th[a]l[e]r zu stehen können; Worfür Sie selbige aber, dem dermahligen Ansehen nach schwerlich überlassen dürffen,
Gesetzt nun, daß man sothane 5 Häuser auch mit 10000 th[a]l[e]r bezahlen müste, so behalten Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t doch noch 40000 th[a]l[e]r von denen 50000 th[a]l[e]rn, die Sie nach dem ersten Auffsaz zum Ankauff derer 25 Häuser gewidmet, übrig, welche theils zur Extension des Holländischen Palais Vorhoffs, und theils zu Erbauung derer beyden Pavillons,

samt denen Plantages, der Überrest aber zu Aufführung des neuen Comoedien Hauses und der neuen Redoute über dem Stall, employret werden könten;
Mithin wären diejenigen 38000 th[a]l[e]r, welche Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t sonst von dem zum Ausbau der Orangerie gewidmeten Deputat zu nehmen, und davon iezt bemeltes neue Comoedien Hauß und neue Redoute zu erbauen destiniret, wiederum frey, und könten zum Forbau gedachter Orangerie verbleiben.
Wenn nun Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t diese unvorgreiffliche Gedancken gefällig seyn möchten. So wollte ich mich anheischig machen, von der Zeit, da die 50000 th[a]l[e]r zu öffters angeregten Häuser Kauff, und die nur bemelten 38000 th[a]l[e]r Orangerie Deputat, erleget würden, binnen Jahr und Tag

1- die neue Redoute
2- das neue Comoedien Hauß, und
3- den unausgebaueten Circul von der Orangerie

fertig zu schaffen, wohl zu verstehen, daß sothane 50000 th[a]l[e]r und 38000 th[a]l[e]r auch binnen solcher Zeit würcklich eingiengen,
Wodurch dann Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t die Satisfaction erhielte, eines und das andere binnen wenig Zeit fertig zusehen.
Diejenigen 3 Häuser aber, welche Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t in Alt Dreßden würcklich an Sich gebracht, betreffend, dabey wäre ich unmaaßgeblich der Meinung, solche gegen die 2 Häuser zu vertauschen, welche an der Alt Dreßdner Brücken liegen, und aus denen Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t den Gelaß zu Unterbringung Dero Collegiorum zu erlangen intentiret, weil dadurch eben die Gelegenheit zu facilitiren stunde, Deroselbten Curiosa auf eine über alle die Maaßen bequehme Arth und Weise unterzubringen, und mithin nicht allein in der Depense, sondern auch in der Zeit, eine considerable Erspahrnüß erwürcket würde.
Was nun Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t, nachdem Deroselbten ich meine ganz unvorgreiffliche Gedancken in tieffster Submission hiermit pflichtmäßig eröffnet, allergnädigst zu resolviren und anzubefehlen geruhen wollen, Das werde ich mit unermüdeten Fleiß und Sorgfalt zu exeguiren, mir angelegen seyn lassen.
Sig. Dreßden am 30. Septembr[is] 1722
Graff von Wackerbarth.

Le projet définitif est adopté à l'automne 1722, comme en témoigne cette lettre du 24 octobre 1722, adressée par le comte de Wackerbarth à Auguste le Fort, alors à Varsovie (SHStA 10026/774/6 f°16-17). Les ordres que le gouverneur réclame dans cette lettre sont donnés le 31 octobre 1722.

Sire,
Eu[re] Königl[iche] May[estä]t haben mir durch der Hoffrath Gaultier unterm 17ten dieses, wegen der Plantage des Vorplatzes und der neuen Gasse vor den Palais zu Altdreßden schreiben, und einen anderweiten Riß beyfügen lassen, darauß ersehen, wie dero allergnädigste intention dahin gehet, daß

1- Nur Eine Reihe Bäume umb den Platz und Gasse voriezo gepflanzet, und deswegen verschiedene Häußer zu erkauffen ausgesezt bleiben sollen,
2- Dahero, mehr nicht alß diejenigen Häuser so in gedachten übersandten Riß mit A. bezeichnet, zu erhandeln, die aber welche mit B. bemercket in statu quo zu lassen wären.

Waß nun Quoad 1mum die Versezung der Linden mit einer Reihe betrifft, werde mich allergehorsambst darnach achten, und die Anstalt also verfügen, daß so weit, alß ohne Hindernüs der zu erkauffenden 7 Häußer damit fortt zu kommen, der Anfang ohne Zeit Verlust gemachet werden soll.

Was aber quoad 2dum die Erkauffung nur gedachter 7 Häußer, so in gedachten Riß mit A. bedeutet, anbelanget, davon habe eine anderweite Tabelle verferttigen lassen, die ich hierbey mit anschlüße, aus welcher Eu[re] Königl[iche] May[estä]t allergnädigst zu ersehen geruhen werden, wie sothane 7 Grund Stücken nach der Besizere Forderung auf 13021 th[a]l[e]r zustehen kommen;
Wegen Erkauffung dieser Grund-Stücken habe Eu[re] Königl[iche] May[estä]t bereits mit der vor 8 Tagen abgegangenen Post unterm 17den dieses, allerunterthänigst zu erkennen gegeben, wie die Nothwendigkeit erfordere, daß Eu[re] Königl[iche] May[estä]t Sich allergnädigst gefallen lassen wolle, weiln die Erhandlung derer Grund Stücken nicht bey dem Ober Bau Ambte beruhete

a- Einen allergnädigsten Befehl an die Cammer und andere Collegia bevorab an die Steuer wegen derer Schocke und an die General Accise derer Bau Begnadigungen halber, auch zu völliger Schlüßung des Handels sothaner 7 Grund Stücken, und
b- Einen anderweiten Befehl an mich daß wann der Kauff dieser 7 Häußer seine Richtigkeit erlanget, ich solche übernehmen, und abtragen lassen solle, so dann
c- Allergnädigste Verordnung zu den, zu Abtragung derer Häuser, wegschaffung der Materialien und des Schuttes und planirung des Platzes, bedürffenden Gelde,

allergnädigst zu ertheilen;
So bald nun dieses erfolget, werde meiner allerunterthänigsten Schuldigkeit gemäß, nicht ermangeln, die Hand ans Werck zu legen. Hiernechst berichte Eu[re] Königl[iche] May[estä]t allerunterthänigst, daß das neue Löwenhauß, und des Löwenwärtters Wohnung zu Alt-Dreßden nicht nur ganz ferttig, sondern auch der Löwen Wärtter das alte Löwenhauß geräumet, und nebst allen Thieren, davon er die beykommende Specification übergeben, in diese Woche völlig hinausgezogen, auch nunmehro daselbst wohnet.
Dreßden, am 24ten Octobr[is] 1722
Graff von Wackerbarth.

F- La statue équestre d'Auguste le Fort (SHStA 10026/356/15)

Dès 1715, Auguste le Fort songe à embellir sa ville de résidence de sa statue équestre, à l'instar de Louis XIV et de Frédéric I^er^ de Prusse. À cette fin, il recourt à l'architecte Longuelune, qui vit alors à Berlin et envoie cette lettre. Le comte de Flemming, qui fait alors construire son palais dans Altendresden, en est le destinataire le plus probable (f°1-4).

Monsieur,
Je n'ay pas manqué de faire a M[on]s[ieur] Bod les Compliments dont Vostre Eccellence m'auoit chargé et je prend la liberté luy faire tenir la reponse mayant marque quil ne scavoit pas ou ladresser les desseins que J'ay fait dela Statue Esquestre Du Roy dont vostre Eccellence a vüe le model sont achevé, et doient partir aujourdhuy pour Varsovie suivant les ordres quelle a eû la bonté de donner de les faire tenir a S[on] E[xcellence] Monsieur l'Envoyé de France, je ne doute pas quels n'ait eu la bonté d'en marquer quelque mot comme Elle a eü la bonte de promettre je ne manqueré pas de faire les plans dela maison que vostre Excellence mâ temoigné quelle souhaittoit. M. Bod ma Escrit quil ne les avoit plus mais j'y prendray les dimentions moy même et en feray des desseins tres Exacte. Je suplie tres humbl[ement] Vostre Eccellence de me vouloir faire la grace de me Continuer l'honneur de Sa protection et de croire que Suis avec un tres profond respect de vostre Eccellence,
Monsieur
De Berlin, ce 18^ème^ janvier 1715
Le tres humble et tres obeissant Serviteur Longuelune.

Description de la Figure Equestre representant Sa Majesté le Roy de Pologne et de tout ce qui compose Louvrage.

Sa Majesté est monté sur un cheval cabré contre l'ordinaire de ceux qui ont estés faits Jusqua present, que l'on a toujours representé sur des chevaux passant, cette action estant plus avantageuse, pour montrer l'action du Commandement, et faisant un effet plus surprenant dans louvrage.

Sa Majesté est representé en action de Commandement, sayant une Couronne de L'aurier sur la téste, marque dela Victoire, habillé ala Romaine, telle que l'on a representé les grand héros dans touts les monuments qui estée faits jusqua present, dessus les lembrequins de l'abillement sont gravée les differentes passions, usage que les Enciens onts observée pour marquer que les Grands Princes scavent se Vaincre eux-meme aussy bien que leurs Ennemis, dessous le ventre du cheval est un trophee qui sert ale soutenir par ce que le model n'est que de terre, se qui se suprimera a louvrage de Bronze, si on le trouve a propos, le piedestal doit estre de marbre de Couleur, les deux Basreliefs de Bronze qui sont sur les deux petites faces du Piedestal, representeront des Batails et des Sieges de Vills, sur les deux grande faces du Piedestal au dessous des Inscript seront deux Medaillons dont les Bordures sont Enrichis de Branche de palmes de lauriers et de chesne simbol de force, de Victoire et de fermettés, dans les médaillions seront representés des trionph, Entrée de ville, ou audiance d'Ambassadeur ou tels autres sujets quil plaira d'ordonner, aux quatre angles du piedestal sont representés, quatre Esclaves Enchainnes de differentes attitudes et de differente nations, marquant par leurs gestes les differents mouvements de leurs ames, auprès de ses Esclaves sont representés des Corselets des Espées des Boucliers et des couronnes qui marquent le butin que l'on a fait sur lennemi et que l'on luy a arraché la victoire des mains, aux deux Extrémités du piedestal sont deux Cartouches l'un Couronnée d'une Couronne Royal, ou seront les armes De Pologne et l'autre d'une Couronne Electoral, dans ces cartouches seront representés les armes dans toute leurs Etendues. Ils sont ornée de guirlandes et de branche de palmes & autant des simboles qui déclare la gloire dela Maison d'où est sortit le héros pour qui le Trophé est Elevé.

Toute cette ouvrage est posée sur des Rochers, ce qui donne dela grace atout ledifice, et sert en meme tens de simbole pour la fermetté la stabilité, et la durrée, l'ont peut voir dans les desseins ce qui doit estre de Bronze, aussy bien que dans le model.

Cette ouvrage est singulier dans sa Composition et un des plus magnifique qui se soit fait jusqua present, et digne d'estre elevé a la gloire dun des plus grands Rois de la terre.

Si l'on ne souhaite pas de mettre des Esclaves autour Du piedestal on y peût representer quatre Vertus.

La statue est finalement réalisée à partir de 1732 par un capitaine d'artillerie. En 1735, le général de Bodt, intendant général des bâtiments civils et militaires, songe à faire réaliser le piédestal de la statue : le 5 février 1735, il écrit deux projets de programme iconographique et les insère dans une lettre adressée au comte de Brühl (f°9-14). Le 29 juin 1735, Frédéric-Auguste II accepte les modifications proposées par le général de Bodt.

Sujets qui peuvent être representez en bas-reliefs, sur le Piedestal de la Statuë Equestre de Frederic Auguste de glorieuse memoire Roi de Pologne et Electeur de Saxe.
Le premier Bas-relief representera la deputation (ou ambassade) qui lui fut envoïée par la Republique de Pologne apres son Election.
Le second representera la Ceremonie de son Couronnement : ces deux Sujets peuvent être traitez de la maniere suivante.

Celui de la deputation ne soufre aucun dificulté par raport au melange alégorique. Le roi sera representé sur un Trône magnifique vêtu de l'habit Electoral, accompagné des vertus, et des qualitez qui lui étoient natureles ; comme la Religion, la Justice, la Bonté, la Prudence, la Force et la Valeur. Les principaux Oficiers de sa Maison y paroîtront aussi ; c'est-à-dire ceux qui font connoitre son rang, et ses dignitez, en qualitez de grand Marechal, et de Vicaire de l'Empire.
Les ambassadeurs avec leur suite, en habits Polonois, paroîtront s'aprocher du Trône, conduits par Minerve (ou la sagesse) aïant avec eux la liberté. L'habillement Polonois qui est noble de lui-même, et favorable à representer, contribuera à produire une belle variété et à expliquer le Bas-relief.
L'autre sujet qui est la Ceremonie du Couronnement n'est pas susceptible de melange alegorique ; l'action se passant dans une Eglise, les habillements alégorique ne conviendroient pas à la Sainteté du lieu, ni avec ceux des Evêques, et autres Prélats, qui oficient dans une si Auguste Céremonie : D'ailleurs il faudroit decider si une cérémonie semblable, representée dans toute sa dignité, et où la Religion est melée peut servir d'ornement à un Pied d'estal qui porte une Statuë Equestre ; Joint qu'en le traitant ainsi dénué d'alégories, on n'a pas l'occasion de transmettre à la postérité les grandes qualitez du heros ; qui est cependant le but que l'on se propose, en élevant ces sortes de monuments : Il vaudroit donc mieux le traiter alégoriquement et de cette maniere.
Le Roi y paroîtra debout sur un Trône militaire, en habit de guerrier, accompagné des vertus qui president à la guerre, comme la Science des Armées, la Valeur, la Force, la Vigilance et la Magnanimité. Une dame d'une beauté extraordinaire, qui representeroit toute la Pologne par ses atribus, lui posera la Couronne sur la tête : Elle sera accompagnée de la concorde ou de l'harmonie, et de la liberté, pour montrer le consentement unanime de la Nation. On representera autour du Trône les principaux Seigneurs qui possedent les charges de la Couronne, et à quelque distance Minerve, qui de son Egide fait fuir, ou renverse l'Envie, la Discorde, et la Brigue. On representera dans le fond du Bas-relief un Camp où paroîtront plusieurs Polonois à cheval, ce qui signifira les Palatinats assemblez.
Il faut observer que ces sortes de representations ne soient pas trop chargées d'ouvrages ; Elles demandent qu'un habile sculteur les ménage avec beaucoup de jugement : les règles de la Peinture et de la Sculpture étant à peu près les mêmes que celles du Poeme Dramatique. C'est pourquoi un Bas-relief demande que le Sujet soit grand par lui-même, que les principaux groupes l'expriment d'une maniere juste et noble, sans qu'il soit chargé de trop d'ouvrage, afin de conserver du repos, et éviter une confusion, qui rebute et fatigue inutilement les yeux des spectateurs.
NB. S[on] E[xcellence] Monseign. le Comte de Wackerbarth, qui a aprouvé les sujets de ces deux Bas-reliefs, tels qu'ils sont decrits ci-dessus, trouve à propos, qu'en la place du second, on en propose une troisième à S[a] M[ajesté] qui aura pour sujet. Le feu Roi faisant son Entrée à cheval à Cracovie ; sous un dais qu'on porteroit au dessus de sa tête, et les principaux Seigneurs Polonois et Oficiers de sa Cour et de l'Armée, lui serviroient de Cortège, on decouvriroit un peu plus loin un Arc de triomphe dressé en dehors de la ville de Cracovie, dans le fond du bas-relief la vuë d'une partie de cette ville, et dans un de ces coings la vistule, avec ses atribus, comme en admiration de l'arrivée d'un si grand Monarque. Ce qui feroit un magnifique sujet, pourvû que la place du bas-relief le puisse exprimer sans confusion ; C'est à quoi l'on s'apliquera, si on en fait faire plusieurs modelles.

Monseigneur,
Je suplie tres humblement Votre Excellence de ne pas trouver mauvais la liberté que je prens de lui demander l'Endroit où S[a] M[ajesté] a dessein de faire mettre la Statuë Equestre du feu Roi : Tout ce que j'en sçai Monseigneur, c'est que S[a] M[ajesté] de glorieuse memoire

(comme on le voit encore sur un plan qu'Elle en avoit fait faire) avoit dessein de la placer sur le Marché, ou grande Place de la Ville neuve derriere, où est à present le vieux corps de garde, qui doit être abattu, à l'endroit marqué A. Cette Statuë devoit être sur son Piédestal, au milieu d'un grand Bassin, ou Reservoir d'eau, aux angles duquel il devoit y avoir des jets d'eau courrante pour la commodité du Public. S[a] M[ajesté] l'avoit disposé ainsi, afin d'éviter de faire faire une grille de fer autour de ce Piédestal, et aussi afin d'avoir toujours à la Ville neuve, une grande provision d'eau en cas de feu. C'est pourquoi je demande à Votre Excellence, d'avoir la bonté de me dire, si S[a] M[ajesté] le veut avoir audit endroit A., ou bien au milieu de la Place à l'endroit marqué B., mais sans Bassin, pour ne pas tant occuper de place sur ce marché. Si ladite Statuë Equestre étoit placée à ce dernier endroit, elle seroit vuë en entrant dans la Ville de toutes les extremitez des ruës qui aboutissent à cette grande Place.
Comme Votre Excellence ne me marque pas de quels materiaux ce Piédestal doit être construit, dans la vuë d'épargner à présent la grande dépense, je le fairai faire de Grand Stücks, enduits de stuc suivant les desseins que j'ai l'honneur de lui envoyer ; apres que la Statuë sera en place et achevée, on pourra toûjours, si on le veut, incruster ce Piedestal avec de la pierre de taille, ou avec du marbre, sans rien gâter à la Statuë ; cependant cet enduit de Stuc pourra durer 9 à 10 années.
Votre Excellence aura s'il lui plait la bonté de me communiquer la resolution de S[a] M[ajesté] sur les points dont je joins ici un petit memoire, et de le renvoyer avec les desseins afin qu'on s'y puisse regler, et je la suplie tres humblement de croire, qu'on ne peut pas être avec un plus parfait et plus respectueux dévouëment que je suis,
Monseigneur,
De Votre Excellence,
Le tres humble et tres obeissant Serviteur,
Johann von Bodt
A Dresde le 5ème de février 1735.

Sujets qui peuvent être representez, en bas-reliefs sur le Piedestal de la Statuë Equestre de Frederic Auguste de glorieuse memoire, Roi de Pologne, Electeur de Saxe.
Premier Sujet. Avènement du Roi à la Couronne de Pologne.
Le Roi paroit en habit à la Romaine assis sur un Trône placé dans un Salon d'un superbe Bâtiment, Il est couronné de Lauriers pour faire allusion aux deux glorieuses Campagnes qu'il venoit de faire en Hongrie ; La Saxe est derriere lui, avec l'habit et les Simboles de l'Electorat, et de la dignité d'Archimarechal de l'Empire, on voit d'un côté Hercule representant la Valeur, et pres de lui la prudence assise sur les marches du Trône, de l'autre côté la Religion et la Liberalité.
Une femme vénérable representant la Pologne, vient ofrir au Roi la Couronne et le Sceptre, elle est soutenuë par la liberté, et conduite par Minerve, ou la Sagesse ; on voit derriere elle, deux Genies, dont l'un soutient un Ecusson aux Armes de Pologne, et l'autre y grave sur le tout, celles de Saxe ; La renommée, en l'air, prend l'essor pour annoncer l'avènement du Roi au Trône, à la Noblesse Polonoise,qui paroit à Cheval dans l'éloignement bordant le Courant de la Vistule que l'on y voit apuiée sur son Urne.
Second sujet. Le Roi apres le Cours d'une longue Guerre fait une solide paix, établit le commerce dans ses Etats, y fait fleurir les Arts qu'il anime par des récompenses, et maintient cependant une bonne Armée sur pied.
Le Roi en habit à la Romaine descend d'un Temple, dont la porte est fermée, et dans le frontispice duquel on voit un medaillon representant Janus. Sa Majesté est suivie de la Félicité publique ; un Genie paroit à côté, brûlant les instruments de la guerre ; La Saxe, qui est assise sur les degrez du Temple, recoit de Mercure Dieu du Commerce, des Richesses qu'elle répend

de son giron, et dont un Genie prend à pleines mains, pour les distribuer aux Arts assemblez, que le Roi prend sous sa protection ; Un autre Genie va au devant des Arts, avec des Couronnes en main ; ce qui marque les recompenses et les honneurs qu'ils doivent esperer en travaillant pour un aussi grand Prince.
Sur le devant parmi les Arts, paroit la Manufacture de Porcelaine, qui independamment de la reputation qu'elle donne au païs, a beaucoup contribué à la Magnificence du Roi, dans les endroits où Sa Majesté a emploié ses singuliers et rares ouvrages. À la droite du Roi on voit Mars, qui en quitant Sa Majesté lui insinuë de garder une bonne Armée sur pied, et entre deux la paix qui paroit y consentir, et l'on voit dans l'éloignement un Camp.

G- L'église catholique de cour

Les négociations du mariage de Frédéric-Auguste (II) et de Marie-Josèphe ont dû prendre en compte le différend religieux : Charles VI cherche à assurer à sa fille les conditions d'un libre exercice du catholicisme en pays luthérien. Il en résulte le sixième article du contrat de mariage, lequel a causé des difficultés en Saxe, que le P. Salerno sj cherche à apaiser (SHStA 10024/10558/2 f°660-661).

Artic[ul] VI du Contract de Mariage. Quod altae dictae Archiducissae Mariae Josephae pro se suisque aulicis omnibus omni tempore publicum et liberum exercitium Religionis Catholicae in omnibus locis Electoratus Saxonici, ab eodem dependentibus et illux pertinentibus provincys, quorsum Archiducissa cum aulicis suis quandocumque veniet, concessum et permissum esse debeat, atque in hunc finem Ipsi in ordinaria et alys ejus residentys non solum publicum templum aulicum cum coemiterio et reliquis exercitio annexis ad peragendum inibi cultum divinum Catholicum concedetur, sed et Archiducessa vigore hujus contractus matrimonialis omnia ista Ipsa per se facere et instituere potent, hac tamen cum restrictione, ut propterea minime postulari possit, ut in illis locis, ubi Ipsa perpetuo non habitat, peculiaria templa et coemiteria exstruantur.
Moy le P. Salerni je réponds en attestant que l'intention de la Cour de Vienne en tout cecy n'est autre que d'asseurer seulement de la maniere la plus forte a la Serenissime Archiduchesse a ses descendans et a sa Cour le libre exercice de la Religion Catholique sans faire tort a la paix de Westphalie et sans prendre en aucune maniere l'erection de nouvelles Eglises ou chappelles pour cet effet dans les Residences ou il y en a deja, et moins encore dans les endroits ou il n'y en a point dans le païs. Excepté le cas que dans sa Residence il n'y en eut point, alors il foudroit bien luy accorder une chappelle de cour pour Elle et sa Cour. (…) Par la on ne pretend point non plus de faire les processions publiques hors de l'Eglise ou des autres actes semblables par les villes.

La recréation d'une structure catholique en Saxe pose des problèmes institutionnels, non seulement pour l'État saxon, mais également pour l'Église romaine. Dans cette lettre du 1er décembre 1732, Auguste le Fort fait part au cardinal Albani des prétentions du nonce et vicaire apostolique en Allemagne du Nord à inclure la Saxe dans sa juridiction spirituelle : il demande que le P. Dussik sj soit nommé vicaire apostolique en Saxe (SHStA 10026/2089/3 f°24-25).

Al S[an]to Card[ina]l Albani di S[an] Clemente 1mo Dec[embre] 1732.
Ill[ustrissi]mo e R[everendissi]mo S[anti]te. Essendo in stato riferito che il Vescovo Elenopolitano per nome Leopoldo Schorror, dichiarato dalla [Sta di V[ost]ro S[tato] Vicario Apostolico nelle parti Sententrionali della Germania, nelle quali vengono anche compresi

quaesti nostri Stati Ereditary, colle solite facoltà di esercitare in esse una piena giurisdizione nelle materie spirituali, pensa di venire fra poco in queste Parsi nella itessa qualita di Vicario Apostolico, non potiamo dispensarci di far riflexere à V[ostra] S[antità] Ill[ustrissi]ma li gravi e perniciosi pregiudicy, che tanto la di lui presenza, quanto l'esercizio della di lui giurisdizione spirituale vecarebbens nelle presenti circostanze alla nostra Santa Religione. Vero è che il defunto Vescovo di Spiga, rivestito dello itesso carattere, ha esercitato per molti anni la medesima giurisdizione in Sassonia ove per altro non gli è mai stato permesso di comparire personalmente, ma sono ancora notory ad ognuno i Clamori e proteste che contro di essa si sono fatte in ogni assemblea de stati G[ene]rali, come le siva delle leggi municipali, i quali clamori non solo sono stati un grand'obice al progresso della navcente Religione, ma hanno spesse volte messa in manifesto pericolo e la publica tranquillità, e tutto ciò che nel corso di molti anni avevano operato in vantaggio di questà Cattolicità. Per evitare dunque cosi gravi e pericolosi inconvenienti nè quali inevitabilm[en]te si cadarebbe, se havesse luogo la giurisdizione del nuovo Vicario, sarebbe espediente che V[ostra] S[antità] Ill[ustrissi]ma procrevasse che fosse prontam[en]te inibito allo stesso Vescovo Elenopolitano di venire in Sassonia, e fossero onninamente rivocate le facoltà concesse gli rispettivam[en]te à questi n[ost]ri Stati; Supplicando la S.[ta] di V[ost]ro S[ta]to in nostro nome di conferirle à questo P. Dussik, Religioso della Compagnia di Gesù, della Prov[inci]a di Boemia, e nostro attuale Teologo e confessore, ad esempio della Sua Ma[èsta] di Clemenze XI. di Lei degnissimo Zio, che muni delle stesse facoltà in virtu d'un Jus Breve il defunto P. Vota allora nostro Confessore. In questo modo si taglierà ogni motivo di nuovi clamori e gelosie frà questa nobiltà e questi Popoli; si eviteranno i pericoli à quali infallibilmente si vedrebbe exposta la Communità Cattolica; questa riceverebbe senza alcuna dilazione il soccorso necessario nè suoi bisogni spirituali, e noi, che non habbiamo cosa alcuna più strettam[en]te à cuore che di procurare à poco à poco e senza strepito il progresso della fede Ortodossa, havvessimo campo di eseguire nelle congiunture proprie il n[ost]ro buon intento. […]

Le 18 septembre 1738, Frédéric-Auguste II donne l'ordre qui suit à la Chambre : c'est le premier acte évoquant la construction de l'église catholique de cour (SHStA 10026/774/11 f°1-5).

Da Wir unter der Direction Unsers Architecte Gaétano Chiaveri, einen gewissen Bau in Unserer Residenz allhier nahe an der Vestung, zu welchem auch ein Stück von dem Bollwerk, der Mond genannt, mitzuziehen und zu demoliren, vollführen zu lassen, in Gnade resolviret, und hierzu vorietzo eine Summa von 50000 t[aler] ausgesetzet haben; So ist hiermit Unser gnädigstes Begehren, ihr wollet die Verfügung treffen, damit dieses Quantum derer 50000 t[aler] bey Unserer Rentcammer, aus dem zu Unserer freyen Disposition bestimmten Fond, angeschaffet, und daferne den baaren Gelder darzu nicht sogleich beyhanden, solche immittelst gegen Ausstellung Zinßbarer, wo nicht eher, doch längstens im Jahr 1742 zahlbare Cammerscheine, aufgenommen, und an einen zu diesem Bau besonders von euch mit einem jährl[ichen] Gehalt von 100 th[a]l[e]r zu bestellenden, auch zu ordentlicher und richtiger Berechnung dererselben anzuweisenden Rechnungsführer, nach und nach bezahlet werden. Wann sothane 50000 th[a]l[e]r bald consumiret, habt ihr in Zeiten, an Uns deshalb unterthänigsten Berichte zu erstatten, und über die Abschaffung derer fernern Kosten Unsere gnädigste Resolution einzuhohlen übrigens aber auch eures Orths vor die Beschleunigung sothanen Baues möglichste Sorgfalt zu tragen, bemeldten Architecte Chiaveri dabey alle erforderliche Assistenz zu leisten, und was sonst, nach Unserer Euch, Unserm würckl[ichen] Geheimen Rath und Vice-Cammer-Praesidenten von Hennicke, besonders bekannten gnädigsten Intention, hierbey allenthalben nöthig seyn möchte, zu beobachten, euch mit Unserm Cabinets-Ministre, General und Gouverneur, Grafen von Friesen, an welchen Wir,

nach beygefügter Abschrifft, unterm heutigen dato gleichfalls gemessenen Befehl ertheilet, jedesmahl dienliche Communication zu pflegen. Dem Architecte Chiaveri, sind über die bereits aus der Ober Bau Amts Casse percipirende 300 th[a]l[e]r annoch 500 th[a]l[e]r, und denen ihm zugegebenen beyden Conducteurs, Francesco Placidi 400 th[a]l[e]r und Antonio Zucchi 300 th[a]l[e]r à 1o Octobr[is] a[nno] c[urrente] an, ferner denen Bauschreibern Giacomo Kurasowski und Domenico Giudice, ingleichen dem Dollmetscher, Pietro Antonio Greppo, iedem 200 th[a]l[e]r von der Zeit, da der Bau seinen Anfang nehmen wird, von denen darzu ausgesezten Geldern, zu ihren jährlichen Gehalt gegen Quittung zu reichen, und in Rechnung krafft dieses passirlich zu verschreiben. Hieran, und Wir.
Datum Dreßden, den 18ten Sept[ember] 1738.
AR

Le 24 septembre 1738, le gouverneur envoie ce mémoire à Frédéric-Auguste II, alors à Varsovie : il montre quelles difficultés il rencontre dans l'application de l'ordre du 18 septembre (ibidem, f°14-21).

Pro Memoria, Alß am 22ten dieses dem Geheimbden Cabinets Ministro, General und Gouverneur Grafen von Friesen, ein Königl[icher] allergnädigster Befehl, d[ato] d[en] 18. instehenden Monaths insinuiret worden, in Welchem Ihro Königl[iche] Maj[estä]t allergnädigst angeordnet,
daß, da Sie unter der Direction des Italiaenischen Baumeister Gaetano Chiaveri einen gewissen Bau in Dero Residenz nahe an der Vestung vollführen zu lassen gemeynet, ein Stück von dem Bollwerck der Monde genannt darzu gezogen und demoliret und im übrigen besagten Baumeister nicht nur alle nöthige Assistenz geleistet sondern auch zu desto mehrerer Beschleunigung von hiesiger Garnison, ein Bataillon oder soviel Mannschafft als ohne Versäumnüß derer Wachten und anderer Dienste zu entrathen, zur Arbeit iedoch daß jeden Mann, wenigstens Ein Groschen täglich zur Ergötzlichkeit über ihre ordentliche Löhnung gereichet werde, commandiret, nicht weniger eine Anzahl Baugefangene hierzu mit gebrauchet und wegen Besorgung sothanen Baues und derer dazu erforderlichen Kosten, Ergötzlichkeit vor die Garnison und in andern etwan dabey vorfallenden Umbständen, so offt nöthig mit des Herrn Geheimbden Rath und Vice Cammer Praesidentens von Hennicke Excellenz behörige Communication gepflogen werden soll,
haben der Gouverneur, nachdem der Baumeister Chiaveri Ihro den Riß von dem vorzunehmenden Königlichen Bau gezeiget, dem Ober-Ingenieur H[errn] Obristen Fürstenhoff den zum Bau destinirten Platz, nebst der distanz, wie weit der Vestungswall demoliret werden soll sofort angewiesen, die Canons davon hinwegbringen auch die unter Handen habende Bekleidung des Walles, sofort untersagen, und nachdem dieses alles angeordnet gewesen, gedachte S[eine] Excellenz zu sich erbitten lassen, umb des vorzunehmenden Baues halber mit denenselben sich zu unterreden, welche sich auch eben diesen Tag in denen Nachmittags Stunden bey ihnen eingefunden.
Ob nun schon der Gouverneur des Herrn Geheimbden Raths von Hennicke Excellenz bey der mit Ihnen gehaltenen Unterredung dero Meynung über ein und anders bereits umbständlich eröffnet, so hatt Derselbe iedennoch vor diensam und Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t Dienst zuträglich zu seyn erachtet, die bey diesem Bau vorkommende Anmerckungen und Bedencklichkeiten zu desto mehrerer Einsicht des Wercks zu Pappier zu bringen.
Bey diesem Bau kommet es hauptsächlich auff drey dingen an:

1- Auf die Demolition des Walles
2- Auff die Anschaffung derer zum Bau erforderlichen Bedürffnüße und Geräthschafften, und

3- Auff die Anlegung derer Arbeiter und die sowohl ihrer Anweisung Obsicht und Bezahlung halber zumachende Einrichtung.

Quoad I) ereignen sich zweyerley Bedencklichkeiten:

Die 1ste bestehet in dem Transport der Erde.

Die 2te in dem Gebrauch der Materialien von dem Debris des steinern Walles.

Quoad 1) stehet der Baumeister Chiaveri in denen Gedancken daß der Elbstrohm die Erde vom Wall zu Erspahrung der Transport Kosten hinweg zuführen vermögend sey, der Gedancke ist auch in gewisser Mase nicht unrecht; Alleine wann in Erwegung gebracht wird, daß der ietzo ohnedem schwache Elbstrohm die Einschüttung der Erde gehörig zu vertreiben nicht im Stande, vielmehr zu besorgen daß durch dergleichen Einschüttung das ohnedem schwache Fahrwasser unbrauchbar gemachet oder die sämbtliche Erde an den ohne diß schon großen Sandheger welchen die Weiseriz durch ihren Einfluß in den Elb-Strohm geleget noch größer gemachet mithin das Fahrwasser auch stärcker gegen die Naundorffer Felder und Wiesen geführet und deren Wegreißung vergrößert der Strohm auch nicht wenig verstandet werden würde, so scheinet sehr bedencklich zu seyn die von dem Wall abkommende Erde in den Elbstrohm zu schütten.

Quoad 2) Eben dergleichen Bewandtnüß hatt es auch mit dem Debris des Steinwercks vom Vestungs Wall, auff dessen Gebrauch zu Ausmauerung des Grundes sich der Baumeister Chiaveri gewisse Rechnung machet:

Denn da dieses Mauerwerck womit hiesige Fortification umschlossen außer der äußerlichen Einlassung nur von ganz kleinen Steinburtzeln und mit Kalck ausgegossen und deren Festigkeit so groß ist, daß, wie die Erfahrung bey Demolition des ehemahligen Salomonis Bastions gewiesen, weder Stahl noch Eisen etwas abzugewinnen vermag sondern alles Fuß vor Fuß mit Pulver gesprenget werden muß. So ist leicht zu ermessen, daß der davon kommende debris zu andern Gebäuden gar nicht zugebrauchen, und noch schädlicher würde seyn wenn nebst dem Erdreich derselbe in die Elbe geworffen werden sollte.

Bey welchen Umbständen dann leicht zu erachten, daß wenn auf solche Weiße der Transport der Erde und dieses abgebrochenen Steinwercks auf der Art geschehen müsse, sowohl in Ansehung dessen, als auch des zum Grund anzuschaffenden anderweiten Steinwercks, die Anschläge zum Bau sich umb ein gewaltiges erhöhen dürfften, zugeschweigen daß in Betracht dieser Umbstände die Demolition des Walles nicht nur an und vor sich selbst, mehr als in Anschlag gebracht worden, kosten, sondern auch mehr Zeit als vielleicht projectiret worden hinweg nehmen dörffte.

Quoad II) ist bekannd, daß, wenn beym Anfang eines solches considerablen Baues nicht ein gnugsamer Vorrath an Stein Holtzwerck und andern Geräthschafften an Schantzzeug und dergleichen vor eine solche Anzahl Menschen als darzu gebrauchet werden verhanden, nichts als Verhindernüß und Schaden vor den Herrn entstehet; Also wird ohne alle Maßgebung auf diese Bedürffnüße und insonderheit auff einen raisonablen Vorschuß zu Anschaffung des benöthigten Schanzzeuges und Erbauung derer zum Transport der Erde erforderlichen vielen Brücken, welche wann auch schon die Erde in die Elbe geschmissen würde unumbgänglich von nöthen, vor allen Dingen zu gedencken seyn. Zu Erlangung sothanen Materialien Vorraths nun dürffte Zeit genug gewonnen werden, wann der Baumeister mit Anlage des Grundes nicht voreilete, sondern dem Ober-Ingenieur die Zeit ließe, den ganzen Terrain erst zu planiren, binnen welcher Zeit er sich desto beßer zu Legung des Fundaments schicken seine Disposition machen und die Materialien an Holtz und Steinen mit guter Muße und Bequehmlichkeit anführen lassen könne. Gleichwie aber

Quoad III) zur Menage in Bau und Abwendung aller Unordnung und Hindernüsse auff die Einrichtung der Anlegung derer Arbeiter mit der darüber zu bestellenden Obsicht Anschaff- und Verrechnung der Baumaterialien, wie ingleichen Bezahlung der Arbeiter und Berechnung der zum Bau verwendenden Gelder das meiste ankömmet, und zu zweiffeln ist, ob der

Baumeister Chiaveri, wenn demselben die Gelder aus der Cammer zu Bestreitung des Baues in die Hände gegeben worden sollten, ohne besondern Schaden des Herrn, damit zurechte kommen werde können, bevorab da ihme die Königl[ichen] Hoff-Bau-Reglements und die beym Bau-Ambt der Königl[ichen] Gebäude halber introducirte Verfassungen die Taxen derer Lieferanten und Handwercks Leuthe und was dem mehr anhängig nicht bekanndt.
Dahero dann der Gouverneur zu Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t allerhöchsten Interesse zu erinnern vor nöthig gefunden; Ob nicht dem Baumeister aus dem Königl[ichen] Oberbau Ambt, geübte Rechnungsführer, Bauschreiber und gnugsame Auffseher zuzugeben wären? Weiln außerdem ein solcher Capital-Bau ohne Concurrenz des Oberbau Ambts nicht ohne Confusion und Nachtheil vor Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t abgehen dürffte.
Was die Demolirung des Vestungs-Walles anbelanget, hält der Gouverneur, zu Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t interesse davor, daß diese Arbeit dem Obristen Fürstenhoff, als Ober Ingenieur hiesiger Vestung nebst denen ihme zuzugebenden ingenieurs und Conducteurs ganz alleine zu übertragen und die darzu erfoderliche Gelder an den jetzigen Commission Rath H[er]r Siegerten als Oberzeugschreibern zur ordentlichen Verrechnung zu bezahlen, als wobey E[ure] Hochlöbl[iche] Cammer sich weit sicherer und commoder, als wenn sie in diesem Stück mit dem Baumeister Chiaveri zu thun, Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t aber sich desto unberuhigter befinden dürffte.
Was die zum Bau zu commandirende Mannschafft von der Miliz und die derselben zugedachte Ergötzlichkeit anbelanget.
So ist des Herrn Geheimbden Raths von Hennicke Excellenz mittelst eines besondern Aufsatzes schon gezeiget worden was nach der bißherigen Observanz ieder Soldat täglich über seine ordentliche Löhnung empfangen;
Weiln nun der Soldat bey dergleichen Arbeit an seiner Beymontirung sehr viel ruiniret, überdieses die Wachten so ihn nach der Tour treffen seinen Cameraden bezahlen muß;
So stehet der Gouverneur in denen Gedancken, Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t dürfften dabey nichts verliehren, wann Sie es ohne die Winter Tage von denen Sommertagen zu unterscheiden, bey den Tagelohn der 3 gr[oschen] über die ordentliche Löhnung ließen, weil Sie dadurch den Soldaten, der bey solcher sauern Arbeit stärcker als sonsten ißet und trinckt, und wann er nicht matt und kranck worden soll sich etwas zu gute thun muß, conserviren und ermuntern desto fleißiger zu arbeiten und das wenige durch seinen Fleiß wieder einzubringen;
Wobey aber zu mercken, daß auff die hiesigen 2 Regimenter zur Arbeit weniger Staat zu machen, weiln nach gemachten Überschlag und da der Soldat im Dienst nicht mehr als 2 Nächte frey hatt, von denen 2 Bataillon Gardes kaum 50 Mann von dem Vömerschen Regiment aber gar keiner auffzubringen stehet; Dahero dann und wann Ihro Königl[iche] Maj[estä]t die Arbeit bey bevorstehenden Bau statt der Handlanger durch Soldaten verrichten lassen wollen, entweder ein Bataillon von denen im Lande einquartierten Regimentern oder aber von jedem Regiment gewisse commandirte nach proportion der zum Bau erfoderlichen Anzahl herein gezogen und in die Casernen einquartiert werden müsten, da man dann die Zahl der Leuthe alle Tage bey handen haben, und gewissen Staat darauff würde machen können, außerdem aber die Handdienste durch Tagelöhner verrichtet werden müsten.
Was die Vestungs Baugefangene anbelanget so verdienen zwart die meisten und absonderlich die von der ersten Classe keinen Vorspruch, weiln aber doch unter der zweyten und dritten Classe Leuthe vorhande welche einiger Commiseration würdig seyn möchten; So stellet der Gouverneur Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t allerhöchsten Gnade anheim, ob Dieselben nicht hinkünfftig wann diese Leuthe zu den vorhabenden Königl[ichen] Bau gebrauchet werden sollten, nach den ehemahligen Vorschlage des verstorbenen Grafen von Wackerbarth denen von der 2ten Classe, täglich 2 d[rittel] und denen von der 3ten Classe 3 d[rittel] umb wenigstens eine Warme Suppe genießen zu können, allergnädigst accordiren wollten.
Dreßden am 24ten Sept[em]br[is] 1738.

Le 4 mai 1739, contesté, Chiaveri doit s'expliquer auprès du vice-président de la Chambre, Hennicke, de sa gestion du chantier de l'église catholique de cour (ibidem, f°71-75).

Registratura Dresda a 4. di Maggio 1739.
Avendo Sua Eccellenza, il Signore Consigliere Intimo di Hennicke, commendato in Lipsia a me sottoscritto di parlare incontinente dopo il moi ritorno di quella Fiera, al Architetto Gaetano Chiaveri, e d'informarmi da lui intorno differenti cose ch'erano state rapportate a S[ua] E[ccellenza] essersi introdotte nella Fabrica commessa alla Direttione del medesimo, le quale si dicevano aumentare senza necessità le spese dell' accennata Fabrica ed erano nominatamente : chi il sopradetto Architetto aveva messo sulla Fabrica un nuovo Inspettore (Ausseher) per scrivere i legnami, e pietre sbarcate, non ostante che la medesima cosa si faceva gia dal Condottore della Camera Francke ; chi un altro simile Inspettore era stato meso presso i Cavalli di Frisia posti sulla piazza della Fabrica senza aver altro impiego che di starvi ozioso tutto'l giorno ; che si riteneva alla sopra detta Fabrica gran numero di muratori, falegnami e manuali senza necessità, facendosi, per potergli occupare, lavoro inutile, con cavare di nuovo la piazza, già pianata e pulita ; che l'Architetto aveva licenziato un Inspettore messo per fare osservare buon ordine nel caricare e condurre le pietre ; ch'il medesimo si aveva fatto una cucina ed una stalla di materiali, e con manuali della Fabrica ; che si serviva ancora dei legnami vecchi della Fabrica per la cucina sua ; ch'il mentovato Architetto aveva fatto una nuova barca, giacchè ve ne sia una vecchia, che bastava alla Fabrica ; che di più faceva fare nuovi canapi, ancorche ve n'erano dei vecchi a bastanza, avendo ancora il medesimo riedificato sul baluardo la casetta del Regiments-Webel, con gran spesa e superflua ; che gli Artisti sulla Fabrica non attendevano più alle esortazioni dello Scrivano delle fabriche Simon, vedendosi sostentare da altri contra il medesimo ; e che finalmente l'accennato Architetto abbia da ogni muratore un mezzo grosso la settimana : ed avendo io sottoscritto, conforme a tal Ordine, riferito al mentovato architetto tutti i punti di sopra, ricordandogli insieme, che tutto quello, chi era per accrescere, senza necessità, la spesa della Fabrica non poteva che dispiacere a Sua Maestà, e che la sopraccennata E[ccellenza] S[ua] sperava, che L'Architetto remediarebbe, a tutto quello che poteva metterlo in sospetto di spender denari che potrebbero esser sparagnati a S[ua] M[aestà] L'Architetto Gaetano Chiaveri a risposto a me sottoscritto, chi esso non poteva maravigliarsi assai dell' ardire, di quelli che avevano fatto a S[ua] E[ccellenza] tali relazioni le quali non erano fondate, o altramente riferite, che non stavano realmente, atteso che quanto al nuovo Inspettore messo per scrivere le pietre ed i legnami, era stato necessario di mettervi una simile persona, mentre si diceva, ch'il Condottore della Camera Francke, si lamentava di non poter resister solo a quella facenda, essendo buono per altro, che la consignazione delle pietre passi per due mani, per evitar cosi ogni fraude. Aprresso i Cavalli di Frisia non esser mai stato messo un Inspettore (Aufseher) mà bensi un semplice manuale. Il numero de muratori e manuali non esser troppo grande, perche tutti lavoravano continuamente e cavavano dalla piazza, dove i fondamenti erano da mettersi, le mura vecchie, che potevano interrompere la pianura del sito per detti fondamenti ; e che L'Architetto avrebbe licenziati i lavoratori se non fossero necessarii, come aveva fatto altre volte. L'Inspettore sopra i carri vi esser stato messo, e mandato via senza esserne consapevole L'Architetto. La cucina poi larga 3 braccia e longa 6 esser fatta in casa di Sua Maestà e dover restarvi sempre, e la stalla fatta dal Condottore Zucchi, dover esser pagata, dal medesimo, come il mentovato Condottore aveva detto a S[ua] E[ccellenza] istessa, la stalla essendo già per questo stimata e tassata dai Professori. Quanto ai legni per L'uso dell'Architetto, credere, il medesimo, che quelli li vengano de jure, e secondo L'uso di tutte le fabriche, contentandosi lui di vendere tutto il legname vecchio della Fabrica per conto di S[ua] M[aestà] con riservarsene solamente quel poco, che li bisognaca per la

Fornace e cucina. La nuova barca esser stata fatta coi proprii denari del medesimo benchè debba servire, per S[ua] M[aestà] con andare più volte a Pirna ed alle Cave. Li canapi vecchi da lui esser stati rifutati perche non servivano a tirare quelle grosse masse di pietre. La casetta del Regiments-Webel, o primo Sergente, situata prima sul bastione del Kaz, esser stata riedificata delli stessi materiali e della medesima altezza, lunghezza, e larghezza, come era prima. Gli Artisti lagnarsi sommamente del Simone, il quale li maltrattava, e per questo non voler più attendere a lui. Finalmente esser uso per tutto'l mondo, che quello che dà gli istrumenti a muratori, ne ricavi un grosso per settimana, nè pregiudicar questo all' interesse di S[ua] M[aestà] li muratori pagando al Maestro Muratore, il detto grosso della mercede sua. Scritto ut supra.
Cristiano Gottlob Crusius.
Gaetano Chiaveri.

Le 15 août 1747, Chiaveri envoie un mémoire à Frédéric-Auguste II, concernant l'origine du marbre dont le sol de la nouvelle église doit être recouvert : il rappelle son action et demande à être remboursé de ses frais (ibidem, f°177-181).

Allerdurchlauchtigster
Ew[re] Königl[iche] Mai[estä]t geruhen allergnädigst Sich hiermit in allerunterthänigkeit vortragen zu lassen; Wasmaaßen mit Dero neuen Bau am Schloße alhier es seit mehr als 4 Jahren her, so weit kommen, daß der Fußboden desselben nunmehro bald nöthig seyn sollte, was halber mich erkundiget, wie hoch der hiesige Land-Marmor, mit welchen sowohl die in der Grotte und anderen Gebäuden in Zwinger, als auch aufn Stall und in grünen Gewölbe befindl[ichen] Boden beleget, zustehen kommen, worauf mir gemeldet, daß eine Tafel eine Elle in Quadrat von gedachtem Land Marmor aber 6 t[aler] bezahlet worden. Weiln aber dieser Preiß mir zu hoch geschienen, habe vor nöthig und wohlgethan erachtet, dieserwegen nach Carrara zu schreiben, um zu wissen, wie hoch eigentl[ich] eine Tafel in Quadrat alldort zustehen käme, zu welchen Ende auch etliche Proben anhero zu schicken, mir ausgebethen, da denn aus erhaltener Antwort ersetzen, daß wenn ich rechnete die Kosten des Marmors samt Arbeits- und Fuhrlohn von Carrara nach Livorno, von Livorno nach Hamburg und von Hamburg nach Dreßden, nebst darzu nöthigen Kosten zum einpacken, Assicuratione, Zinns der Magazine, Brieffporto, wie auch mit andern kleinen Unkosten, ich könne 1 Taffel Marmor von Carrara Franco alhier in Dreßden um die Helffte, als eine dergl[eiche] von hiesigen Land-Marmor liefern, wenn nehmlich bis Hamburg ein Freypass darzu zu bekommen wäre, dann habe auch selbsten aus der erhaltenen Probe ersehen, daß eine Taffel 16 ½ Zoll in Quadrat gehalten, welches sowohl den Marmorierer Aglio als auch dem Steinmetz, M[ei]st[e]r Petersill gezeiget, umzuhören, was der genaueste Preiß einer solchen Tafel hiesigen Land-Marmmors sey, welche mir in etlichen Tagen schrifftlich geantwortet, daß solche Stücken nicht genauer als 4 th[a]l[e]r geliefert werden könnten, und als wissen wollte, warum dann dieser alhier sothaner, mir bemelter Marmorier Aglio zur Antwort ertheilet, daß dem ohngeacht obschon, 4 th[a]l[e]r davor bezahlet wurden, nicht der mindeste Profit darbey. Ursache dessen, weiln der Landt-Marmor sehr zerbrechlich und schiefrig und man nicht sicher von 10 Stück tüchtig und gut ausgearbeitet 5 Stück zu bekommen, folglich mit dergl[eicher] Arbeit seinen eigenen Profit auf Gewinn und Verlust setzen müste. Auch hätte man nichts weniger als Nutzen, wenn solcher Fußboden von hiesigen Land-Marmor gemachet würde, weiln schon bekannt, daß die Fußböden, welche annoch im Zwinger und andern Orten von hiesigen Land-Marmor alle gesprungen und geschiefert, welches auch ebenfalls in dem Palais Ihro Excellenz des Herrn Grafen von Brühl, wo mit dergleichen unter denen Öfen ausgelegt, observiret werden kann, dahingegen der Marmor von Carrara bey weiten nicht so schlecht als der hiesige, sondern viel härter, fester und dauerhaffter; Mit welcher Nachricht

und anderer Erfahrung ich mich unterstanden Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t mein Project allerunterthänigst vorzustellen, in welchen mich verobligirt, die Tafel Carrarischen Marmors alhier in Dreßden von allen Unkosten frey, und um die Helffte, was die hiesigen Marmorier davor verlangen, zu liefern; Weshalber Ihro Königl[iche] Maj[estä]t auch die hohe Gnade gehabt, mich dieserwegen nacher Italien zu senden, um alda den gemachten Project auf diese Condition auszuführen, ehe aber von hier abgereiset, habe deshalber mit Ihro Excellenz dem Herrn Grafen von Brühl mich ebenfalls mündlich besprochen, welche den Tag zuvor mir gesaget, daß Ihro Königl[iche] Maj[estä]t gerne sehen, wenn bemelten Italienischen Marmor schon geschliffen und pollirt schaffen könnte, welche Arbeit aber die Tafel um 3 g[roschen] höher, als die Probe, welche Ihro Königl[iche] Maj[estä]t annoch bey sich in Dero Guarde Robbe haben, vergrößert, und zu der Zeit, als in Carrare gewesen, habe besorget, daß iede Tafel ½ Zoll in Quadrato größer gearbeitet werden müssen, welche Vergrösserung in der gantzen Quantitaet um 333 Quadrat Ellen wächßet. Von dergl[eichem] Marmor nun, ist überhaupt nöthig, zum gantzen Boden des Gebäudes 16000 St[ücke] davon die Helffte bereits gearbeitet, auch viele schon in Hamburg, und viele annoch auf der See, worvon aber das erste Schiff auf der Englischen See, mir zu Grunde gangen, und worauf a Conto ich 10250 th[a]l[e]r in der Zeit, als in Italien gewesen, bezahlet erhalten, worzu aber von den Meinigen schon etwas bezahlet, um zu continuiren, die Bezahlung, welche mir abgelegen. Leztlich unterm 4. Aug[ust] c[urrenti] a[nno] habe an Ihro Excellenz den Herrn Grafen von Hennicke dieserwegen ein unterthänigstes Pro Memoria übergeben, in welchen ein leichtes Mittel der Bezahlung von 8 bis 10 Tausend Thaler vorgeschlagen, worauf aber noch keine Resolution erhalten, Bitte also Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t allerunterthänigst, das darzu unumgänglich nöthige Geld gnädigst auszahlen zu lassen.
Dreßden, am 15. Aug[ust] 1747.
Gaetano Chiavery.

Chiaveri quitte la Saxe en 1748 : son absence d'abord considérée comme temporaire et, en attendant son retour d'Italie, le chantier est confié à Sébastien Wetzel, conducteur à la surintendance des bâtiments. Le 14 février 1749, dans un mémoire adressé au comte de Brühk, il dresse un état des travaux (ibidem, f°198).

Unterthänigstes Pro Memoria.
Ew[rer] Hoch Reichs Gräffl[ichen] Excellentz habe hierdurch in Unterthänigkeit anzeigen wollen, wie mich nach hinterlassener Ordre des Architects Chiaveri des hiesigen Neuen Königl[ichen] Schloß Baues halber verhalten, und folgendes dabey verferttigen lassen, nehml[ich]: die gantze Facciade entdecket und solche lassen abputzen die gantze mittlern Kirche, als den Fußboden wie auch unter denen Gallerien zustande bringen, auf denen Gallerien alle Brüstungen fest und ferttig machen lassen, die zwey Königl[ichen] Logen werden bereits geendiget; das Hohe Altar ist auch gantz und gar aufgesetzet, alle Fenster der gantzen Kirche sind gleichfalls ferttig, das erste Sacristey und ein Treppen Gewölbe geendiget, und andere dergl[eichen] Kleinigkeiten mit gemachet; Ich hätte auch die vier Cappellen und andern Sachen so höchst nöthig mit Bleydecken lassen sollen, damit nachgehends die 4 Cuppeln könten gewölbet werden, ingl[eichen] sollte ich auch den Gang von der Kirche in das Königl[iche] Schloß führen lassen, welcher gang accurat in die andere Garde Robe hinter die Königl[iche] Capelle kommt, um dadurch die Communication bequehm zu haben, auch solle veranstalten, daß die Marmor Tafeln, welche in Livorno schon bereit liegen zu rechter Zeit (weiln 7 bis 8 Monathe auf der Reiße damit zugebracht wird) angeschafft werden, und überhaupt noch viele andern Kleinigkeiten welche annoch verferttigen lassen sollen; Alleine die Umstände ietziger Zeiten und die zu diesen Behuff aufs vorige 1748ste Jahr destinirt

gewesenen 50000 t[aler] statt deren aber kaum erhaltenen 22000 t[aler] sind Ursache daß vieles unterbleiben müssen.
Ew[re] Hoch Reichs Gräffl[iche] Excellenz wollen also in Hohen Gnaden betrachten, wie nützlich und nothwendig es ist, daß wegen Anschaffung der Materialen, weiln die Zeit nunmehro heran nahet, Sorge getragen würde, damit nicht nur der Bau in Abwesenheit des Architects continuire, sondern auch vieler Schaden dadurch vermieden würde, bis zu dessen Anckunfft
Dreßden, am 14. Febr[uar] 1749.
Sebastiano Wetzl, Conducteur.

La construction de l'église catholique de cour entraîne quelques tensions en Europe. Ainsi, le 20 mars 1739, le ministre saxon à La Haye fait part à Frédéric-Auguste II d'une rumeur comme quoi celui-ci ferait construire une église catholique à Dresde (SHStA 10026/774/11 f°70r°).

Extrait de la Relation N°646 du Lieut[enant] General Mr. de Debrose datée a la Haïe ce 20 Mars 1739.
Le Ministre de Prusse, qui a regulierement du Feld Marechal Grumkow les nouvelles, qu'il doit debiter non seulement de Berlin mais même de St. Petersbourg et de Vienne, prétend que Vôtre Majesté va faire bâtir à Dresde une Eglise sur le modele de celle de St. Pierre à Rome, et à peu prés aussi grande. Le Secretaire de Ginckel mande la même chose, ce qui me fait juger que cela sort de la même boutique, et ce qui m'attire forces questions, à quoi je reponds à mon ordinaire, que je n'en suis pas informé.

Comme la construction d'une splendide église catholique de cour est un sujet de tension, le comte de Schönberg, conseiller au Conseil privé, envoie l'annonce officielle de sa consécration au représentant saxon à la Diète d'Empire à Ratisbonne, le chambellan von Ponickau (SHStA 10024/9835/3 1er juillet 1751).

An Cammerh[err] von Ponickau zu Egspurg, der G[eheime] Conf[erenz] Minis[tre] würck[liche] Geh[eime] Rath Grafen von Schönbergk.
E[ure] Hochwohlgeb[orne] ist vorhin bekannt, wie wohl auch Niemand, daselbst das seit A[nn]o 1708 zum Catholischen Hoffgottesdienste gebrauchte Gebäude gesehen, in Abrede stellen, daß nicht sothane bisherige catholische Hoffkirche schon allermahl sehr enge v[nd] unbequehm, dazu von denen Zimmer, welche Ihro Maj[estät] Maj[estät] König und Königin würcklich bewohnen, weit abgelegen gewesen. Um so weniger hat dann ihr Raum nach der König[lichen] Familie gesegneten Anwachse weiterzureichen wollen.
Wann I[hre] König[liche] Maj[estät] unser allergnädigster Herr bereits seit etlichen Jahren auf der anderen Seite des Schlosses, zwischen selbigem v[nd] dem Vestungswalle an einer größeren Hoffkirche bauen lassen, v[nd] da sie ohnlängst im Stand, den Gottesdienst darinnen halten zu können, gekommen, hat auch wohl nothwendig ihre Einweyhung auf in der Catholischen Religion übliche Weise geschehen müssen.
Diese ist demnach am 29. jüngst verwichenen Monaths würcklich erfolget, doch daß darbey von vielen in dergleichen Gelegenheiten sonst gewöhnlichen Ceremonien, wenigstens auswendig, gänzlich abstrahiret worden.
Wie denn I[hre] Kön[igliche] Maj[estät] Selbsten in Begleitung Dero Königl[ichen] Haußes v[nd] Theil der Hoffstatt, auch etlicher hier subsistirender fremder Gesandten bloß auf den kürzesten Wege, nach der Haupt Thüre von besagter Kirche sich erhaben, auch lediglich sothanen Weg, zumahlen an nur bewerckten Orthe der Schloß Plaz noch ganz offen, zu höchst u[nd] Hoher Beschafften geziemender Gemächlichkeit desto freyer zu halten, ein einziger

Bataillon von denen allhier in Garnison liegenden Regimenten paradiret, v[nd] der ganze Actu in der vollkommensten Ruhe Ordnung v[nd] Stille sich angefangen, gemittelt v[nd] geendiget hat. Unter dessen soll ich obiges in Nahmen gesamten Geheimen Consilii Eu[re] Hochwohlgeb[orne] zu hinterbringen nicht ermangeln, damit, wenn gegen beßers Verhoffen falsche Erzehlungen, als niedrige Ausdeutungen von ermeldter Kirchen Erbauung und Einweihung sich vielleicht auserdem, selbige zum Dienst I[hrer] Kön[iglichen] Maj[estät] v[nd] Dero Lande mündlich zu rectificiren, v[nd] abzulehnen, E[ure] Hochwohlgeb[orne] desto leichter fallen möge.
Der ich mit besonderer Consideration allstett verharre.
Dresden, den 1. Juli 1751

H- L'exercice de la charité : la Fondation Joséphine

En 1746, Frédéric-Auguste II achète un terrain dans la Große Plauische Gasse, afin que son épouse y crée une nouvelle institution charitable, la Fondation Joséphine. Le préambule de l'acte de fondation, daté du 29 octobre 1746, précise les intentions de la reine (SHStA 10026/785/3 f°5-6)

WIR Maria Josepha von GOTTES Gnaden Königin in Pohlen, Großherzogin in Litthauen, in Reußen, Preußen, Mazovien, Samogitien, Kyovien, Volhinien, Podolien, Podlachien, Liefland, Smolensco, Severien und Czerniechovien, gebohrne Königl[iche] Prinzessin zu Hungarn, Böheim und beyder Sicilien, Erz-Herzogin zu Oesterreich, Herzogin zu Sachsen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, Chur Fürstin, Landgräfin in Thüringen, Marg-Gräfin zu Meißen, auch Ober- und Nieder-Lausitz, Burggräfin zu Magdeburg, Gefürstete Gräfin zu Henneberg, Gräfin zu der Marck, Ravensberg, Barby und Hanau, Frau zu Ravenstein, urkunden hiermit und fügen männiglich, wes Standes und Würden dieselben seyn mögen, zu wissen, was maßen Wir in Nahmen der Allerheiligsten Drey Einigkeit, und in Beherzigung des sonderbahren Nuzens, welchen armen Häuser verschaffen, und dann in Betracht, daß allhier in Dreßden durch gute Veranstaltungen vor die Versorgung derer Armen unterschiedliche sehr löbliche Einrichtungen bereits gemachet worden, gleicher gestalt auf die heilsamen Gedancken gerathen sind, mit ausdrücklicher Einwilligung und Consens Unsers herzgeliebtesten Gemahls Königl[icher] Maj[estä]t, auch eine milde Stiftung, und zwar lediglich vor arme Mägdlein, dergestalten aufzurichten, daß eine Anzahl dergleichen dürftiger Kinder, mit aller Leibes-Nothdurft und Nahrung, nach einem gewissen von Uns approbirten Reglement versorget, und dabey im Christenthum und wahrer Gottesfurcht, auch tugendsamen Sitten, sowohl als in anderen ihrem Stand gemäßen Wißenschafften unterwiesen und erzogen werden sollen, damit sie nicht aus Armuth veranlasset, in ein böses Leben zu verfallen, vielmehr zur Ehre Gottes, und dann zu ihre eignen, sowohl als des Nächsten Nuzen und Besten also mögen auferzogen und vorbereitet worden, daß sie mit der Zeit ihr Auskommen in ehrlichen Diensten zu gewinnen, im Stande sind. Gleichwie Wir nun zu solchem Ziel und Ende, das zu sothaner Fundation erforderliche Hauß, samt Garten, mit Unsers herzgeliebtesten Herrn Gemahls Maj[estä]t Genehmhaltung durch Dero Cammer erkauffet, und aus Unsern eigenen Mitteln baar bezahlet, auch mit aller nöthigen Einrichtung durchgehends versehen haben.

II- Le rôle du Magistrat

A- La défense de la juridiction communale : l'affaire de la propriété Liscow

Le 2 août 1749, Frédéric-Auguste II vend à Christian Salomon Traugott Liscow la maison dite Plattner Häußgen, située dans la Salzgasse. Alors qu'elle a appartenu à un particulier soumis à la juridiction du Magistrat jusqu'en 1614, l'électeur prétend la placer sous juridiction et fiscalité du bailliage, ce qui suscite une réaction de la part du Magistrat. Afin de prendre une décision, le souverain demande au bailliage et au Magistrat d'envoyer chacun un rapport sur cette affaire, ce que fait le second le 21 décembre 1750 (SHStA 10047/1707 f°25-39). La démarche a toutefois été vaine, puisqu'au nom de sa puissance absolue, Frédéric-Auguste II place la propriété de Liscow sous juridiction du bailliage (4 mai 1752).

Allerdurchlauchtigster Allergnädigster Herr !
Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t und Churfürstl[iche] Durchl[aucht] haben zwar wegen des an Christian Samuel Traugott Liscovium vererbten in dem Salz-Gäsgen gelegenen sogenannten Plattner Häußgens unterm 7dem Novemb[ris] des ieztlauffenden Jahres an die hiesigen Justiz-Beamten den Amts-Verwalter und uns allergnädigst rescribriret:

daß wir conjunctim die Sache nochmahln in reiffliche Erwegung ziehen und sodann anderweiten gehorsamsten Bericht mit Beyfügung unsers unvorgreifflichen Gutachtens und derer ergangenen Acten erstatten sollten.

Wann dann aber das Amt in seinen daher erstatteten Berichten hauptsächlich dahin angetragen, daß sothanes Hauß unserer Gerichtsbarkeit gänzlich entzogen werden möchte, wie es denn auch gedachtes Hauß dem Donatorio Liscoven sofort in Lehn- und Würden gereichet hat, ohne die ihme gar wohl bewust gewesene Bedencklichkeiten zuförderst allergehorsamsten zu berichten;
So werden Ew[re] Königl[iche] Majestät in Ungnaden nicht verwercken, daß wir unsern allergehorsamsten Bericht diesfalls besonders erstatten.
Es kommt theils auf die onera welche auf solchen Hauße hafften, theils aber auff die Jurisdiction an. Wegen des ersten Puncts wird in dem von denen Beamten erstatteten Berichte fol. 16b selbst zugestanden, daß unser Anführen in der Wahrheit beruhe, dabey aber ohne Grund uns zur Last geleget, daß wir die Onera zu 10 und 20 Jahren anschwellen ließen immaßen seit a[nn]o 1734 bey Hoher Rent Cammer keine Rechnung über die Wachtgelder mehr an und von a[nn]o 1678 her keine abgenommen worden.
Und obwohl der nunmehrige Besizer dieses Haußes in der Vorstellung fol. 20 derer auff demselben hafftenden Onerum sich unter dem Vorwande entbrechen will, weiln binnen 70 Jahren selbige nicht entrichtet worden, folglich selbige praescribiret wären;
So ist doch dieses um daher ganz ungegründet, weil Ew[re] Königl[iche] Majestät sothane Onera aus Dero Rentherey übertragen lassen wollen, wie wir denn auch solche Onera in unsern bis mit 1734 übergebenen und von dar an bis iezo fertig liegenden Rechnungen über die Wacht-Gelder beständig fortgeführet und darauff compensiret haben.
Soviel hiernechst die Jurisdiction anbetrifft, zweiffeln wir keines weges, daß wenn Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t von denen Beamten einberichtet worden wären, wesgestalt dieses ein Hauß sey, welches, Ihro Chur-Fürstl[iche] Durchl[aucht] Johann George I. glorwürdigsten Andenckens anno 1614 einem Privato abgekauffet, und welches vorher bey uns zu Lehn gegangen, auch unserer Gerichtsbarkeit unterworffen gewesen, höchst dieselben den iezigen Besizer Liscoven mit der Lehn und Gerichtsbarkeit hinwiederum an uns gewiesen haben würden, immaßen das Principium:
Daß Grundstücken, welche Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t von Privatis erkauffen wenn sie wieder an Privatos vererbet werden der Jurisdiction des ordentlichen Richters hinwiederum

unterworffen seyn, an und vor sich in der Billigkeit beruhet, weil der ordentliche Richter sonst ohne sein Verschulden um einen Theil seiner Gerichtsbarkeit käme, und seine privilegia ihm successive geschwächet würden, deren Beschüzung und Conservation er doch von Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t preißwürdigsten Gerechtigkeits-Liebe sich zuversichtlich zu getrösten hat.
Folglich ist ganz evident, daß zwar so lange der Höchste Landes-Herr ein privat Grund-Stück besizet, die Jurisdiction des ordentlichen Richters ohne activitaet sey und quiesciren, hingegen aber sobald das Grund-Stück wieder ad privatum vererbet wird, reviviscire und also die Sache in Statum pristinum komme.
Und daß auch dieses Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estä]t Höchste Willens Meynung sey, haben Höchst Dieselben bereits in vielen vorgekommenen gleichmäßigen Casibus allergnädigst Decisive zu erkennen gegeben, daran einige nahmhafft zu machen, wie nicht um hin können.
Es haben nehmlich Ihro Churfürstl[iche] D[urch]l[aucht] Johann George I. Christmildesten Andenckens anno 1608 innhalts der Beyfüge sub A. von Wolff Georgen von Schönberg das Hauß auf dem Jüdenhoffe ankaufft, und solches zur Wohnung des Stadt Hauptmanns destiniret, daher es auch das Regiments Hauß genennet worden.
Nachdem nun solches a[nn]o 1728 an den damahligen Cabinets-Ministre und Ober-Cammerherr Graffen von Friesen vererbet worden, so ist in den allergnädigsten Rescripto sub B. die Lehnsreichung uns überlassen, und daß solche uns zuständig sey allergnädigst decidiret worden.
Nichtweniger haben Ihro des Höchstseel[igen] Königs Maj[estä]t als Sie anno 1728 das Palais auf der Pirnischen Gasse dem Cabinets Ministre und hiesigen Gouverneur Herren Grafen von Wackerbarth geschencket, daß wir die Lehns-Reichung bewerckstelligen sollten, unterm 16d. Feb[ruar] 1728 besage der Beyfüge sub C. in höchsten Gnaden rescribiret, alß auch anno 1728 der Höchstseel[igen] Königin Majestät Dero auf der Pirnischen Gasse in der Vorstadt besessenen Garthen und Forwerg dem Königin Hoff genannt, an den General Feld Marschall Herrn Grafen von Wackerbarth verkauffet, und das hiesige Amt und die Jurisdiction darüber streitig machen wollen, ist die Sache von dem Hochpreißlichen Geheimden Consilio nach dem Transumt sub D. et E. dahin entschieden worden, daß die Lehnsreichung nicht vom Amte sondern von uns dem Rathe, als dessen Gerichtsbarkeit darüber Ihre Königl[iche] Majestät schmählern zu lassen, nicht gemeinet wären, geschehen solle.
Ein gleiches Exemple haben wir an dem sogenannten Kehlbrenner Haußе und darzu gehörigen Raum Plaze an Blasewizer Schlage, welches nach der Beyfüge sub F. Ihro Churfürstl[iche] Durchl[aucht] Johann George III. a[nn]o 1691 erkauffen, E[ure] Königl[iche] Maj[estä]t aber anno 1740 subkastiren und den Licitanten inhalts der Beyfüge sub G. mit Suchung der Lehn an uns weisen lassen.
Diesem könnten wir noch viel mehrere Exempla beyfügen, wenn es nicht allzuweitläufftig fielen müssen dahero nur noch gedancken, daß wir bereits anno 1728 wieder Annehmung und Confirmation derer über die von privatis an Ew[re] Königl[iche] M[a]j[estä]t gekommene und von Höchst denenselben wiederum an privatos überlassene Grund-Stücken geschlossenen Käuffe, und Lehns-Reichungen darüber, auch wieder andere dergleichen Actus clandestinos et turbativos protestiret, und eventualiter an Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t appelliret haben, mithin die hiesigen Beamten, da diese Appellation nicht removiret ist, nach Einlangung des in denen Amts-Actis befindlichen allergnädigsten Rescripts fol. 1 die Bewandnüs, die es mit dem Eingange erwehnten Plattner Haußе hat, und daß solches vor anno 1614 unter unserer Jurisdiction gestanden, auch obgedachte Appellation der Lehnsreichung in Wege stehen billig hätten einberichten, nicht aber hinter unsern Rücken mit der Lehnsreichung zufahren sollen.
Nachdem aber niemand dem andern etwas geben kann, was er selbst nicht hat, und also durch die vom Amte unternommene Lehnsreichung, da sie nicht nach vorschrifft der 61. Decision

de a[nn]o 1661 vom Judice rei sitae geschehen ist, der neue Besizer das Eigenthum nicht erlangen mögen.
Alß bitten Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t wir allergehorsamst höchst dieselben wollen den Eingangs erwehnten Liscovium sowohl zu Abtragung derer auff dem Haußе hafftenden Steuer Schoßen und sogenannten Bürgergefälle an Geschoß, Wacht auch Brunnen-Gelde und Contribution, als auch, daß er das Hauß bey uns in Lehn und Würden nehmen solle, anweisen zulassen, allergnädigst geruhen.
Solche höchste Gnade verehren wir mit allerunterth[änigstem] Danck und verharren in unwandelbahrer allertreuester Devotion,
Dreßden, den 21. Dec[embris] 1750
Der Rath zu Dreßden. Christian Weinlig cons[ule] reg[ente]

B- Le Magistrat et la défense de l'intégrité luthérienne (16 mars 1743)

Pour être propriétaire dans Dresde, il faut être luthérien et le Magistrat s'attache à faire strictement respecter cette loi, d'où sa réaction lorsque Frédéric-Auguste II tente d'attribuer une propriété sous juridiction du Magistrat à une catholique. On ignore toutefois le résultat de la démarche des bourgeois de Dresde (SHStA 10024/9845/6).

Allerdurchlauchtigster Großmächtigster König und Churfürst,
Allergnädigster Herr!
Ew[re] König[liche] Maj[estä]t haben sub dato den 21. February et insinuato den 2. hujus allergnädigst uns zu erkennen geben lassen: welcher gestalt Sie das von dem verstorbenen Geheimen Kriegs-Rath Pauli vormahls besessene, in annô 1736 aber von Ew[rer] Majestät käuflich übernommen Eck-Hauß, ohnweit der sogenannten Ritter Academie in hiesiger Neustadt, Dero Geheimen Raths, Geheimen Kriegs-Raths, Vice-Praesidentens und General-Majors von der Infanterie, Christoph von Unruhe Ehe-Consorten, Marien Franciscen gebohrnen Gräfin von Kokowsowa aus besondern Gnaden und bewegenden Ursachen, erb- und eigenthümblich geschencket hätten, auch darbey allergnädigst begehret, daß bewandter Umbstände halber, wir angeregtes Hauß auf ermeldten Geheimen Rath von Unruh, als Lehnträger schreiben, mithin demselben in Lehn und Würden reichen sollten.
Nun beruhet sothane Schenckung lediglich auf Ew[rer] König[liche] Maj[estä]t höchsten Willens-Meyung, Wir würden auch nicht ermangeln die Belehnung gehorsamst zu bewürcken, wenn uns nicht sowohl des heiligen Römischen Reichs deutscher Nation und hiesiger Lande Verfassung, als auch die geleistete Eyd und Pflicht, worauf Ew[re] König[liche] Maj[estät]t und dero Glorwürdigste Vorfahren an der Chur, und bey Confirmation unserer Obrigkeitlichen Aemter iederzeit gerechtest angewiesen, hierinnen entgegen stünden. Denn

1- befestiget das Fundamental Gesetze des Osnabrückischen Friedens-Schlußes die allgemeine Ruhe des heiligen Römischen Reichs auch darinnen, daß krafft desselben in terris protestantium, tam quoad statum ecclesiasticum, quam politicum et acquisitionem proediorum, alles in dem Stande gelassen, und erhalten werden solle, wie solcher in anno regulativo 1624 den 1. January verhanden gewesen.
2- Diesem aber tritt Lex specialis conventionalis Saxonica nach dem Ausschuß-Tags Abschiede vom 21. Decembris, annô 1680 dergestalt an die Seite, daß einige andere, als der Augspurgischen Confession Verwandte, sich in hiesigen Landen weder säßhafft machen, auch das Bürger Recht gewinnen mögen.
3- Und beydes haben die allergnädigsten Versicherungs Mandata und reversales, welche Ew[rer] König[lichen] Maj[estät] Herrn Vaters Maj[estät] g[nädiges] A[ndenckens] seit annô 1697 zu verschiedenen mahlen öffentlich affigiren, auch Dero getreuen Ständen bey

allen Landtägen als tesseram fidei einhändigen, und nicht minder andern Potentien bekannt machen lassen, insonderheit aber die im Jahr 1718 in vim sanctionis pragmatica allergnädigst ertheilte Religionis Assecuration nochmahln verbindlichst bekräfftiget. Immaaßen darinnen Ihro niemahls gnug zu preisende Königliche Majestaet Sich nicht allein vor Sich, sondern in specie auch vor Ew[re] Königliche Maj[estät] als damahligen Chur-Prinzen und dero fernere Nachkommen an der Chur, dergestalt Vater- und Landes-Väterlich erkläret und verbunden, wie Sie niemahls gemeinet gewesen, das geringste wieder die Landes-Verfaßungen auch ausgestelte Reversales und Versicherungen einführen zu lassen. Gestalten das im Jahr 1648 zu Oßnabrügk getroffen Friedens-Instrument als ein Reichs Fundamental Gesetze, quoad statum religionis und sonst, allenthalben klare Maaße gäbe, und das gesamte Reich, folglich auch höchst Dieselben und Dero Successores an der Chur, auf die darinnen enthaltene Norm verbände, und dahero Sie zugleich Ihrer getreuen Stände und Unterthanen, sämmtliche Befugnüsse, Privilegien, und Immunitaeten, ausgestellte Versicher- Versprech- und Verbindungen, reversales Resolutiones, Edicta und Mandata so dieserwegen ergangen, nochmahls darinnen reiteriret, und dieselben sowohl, als alle Gerechtigkeiten und Gewohnheiten, wie solche seit der Einführung der Augspurgischen Confession in hiesigen Landen wohl hergebracht, inne gehabt, und genossen, auch besessen und gebraucht worden, kräfftigst bestätiget, confirmiret und ratificiret, auch dabey auf den Vten Articul des Westphälischen Friedens-Schlußes vor Sich und Dero Nachkommen in der Chur ausdrücklich provociret, und Dero damahlige und künfftige Ministros und Räthe sammt allen denenjenigen, so in Collegiis und Gerichten zu öffentlichen Aemtern und Diensten bestellet wurden, ja durchgehends alle getreue Stände und Unterthanen ein vor allemahl darauf angewiesen, daß sie vermöge ihrer geleisteten oder noch in Zukunfft zu leisten habenden Dienst [f°4r°] und Unterthanen Pflichten, darüber mit Ernst halten sollten. Endlich haben

4- auch Ew[re] König[liche] Maj[estät] und Churfürst[liche] Durch[laucht] Selbst nach Dero angetretenen beglückten Regierung dieser Lande untern 12ten May 1734 so gleich im Anfang des ersteren allgemeinen Land-Tages in der durch dem Druck öffentlich bekannt gemachten Religions-Versicherung Dero getreuen Stände und Unterthanen der Fest- und Aufrechthaltung aller vorher erwehnter Väter- und Landes-Väterlichen Assecurationen vor Sich, und Dero Successores an der Chur, der Augspurgischen Confession und Westphälischen Friedens-Schluß gemäß, anderweit versichert, und auf gleiche Maaße auch bey lezterem Land-Tage allergnädigst continuiret.

Wie nun vor Ew[rer] König[lichen] Majestaet Herrn Vaters König[licher] Maj[estä]t annô 1697 beschehenen Religions-Veränderung der Münster- Oßnabrückische Friedens-Schluß und der anno 1680 darauf erfolgte Auschußtags-Abschied in hiesigen Landen ad amussim in Obacht genommen, und keinen der Röm- Catholischen Kirche zugethanen ansässig zu werden gestattet worden; Also ist auch kein eintziges Exempel vorhanden, bey welchem Ew[re] König[liche] Maj[estät] solchen entgegen anbefohlen hätten, denenjenigen so der Augspurgischen Confession nicht zu gethan gewesen, immobilia zuzuschreiben, oder in Lehn und Würden zu reichen.

Denn obwohl Ew[re] König[liche] Maj[estä]t dem Herrn Grafen Sulkowsky das Palais und die darzu erkaufften Privat-Häußer auf der Pirnischen Gasse, in höchsten Gnaden geschencket, so haben Sie doch ein mehrers dabey nicht anbefohlen, als solche Schenckung in Unsern Büchern anzumerken; Und eben dieses ist auch bey dem der Frau Gräfin von Hoym von ihrem Bruder, dem Herrn Grafen von Friesen, abgetretenen Hauße in Neustadt bey Dreßden,

Ferner bey denen von des Hertzogs von Würtenberg, Durchl[auch]t Dero verwittibten Frau Gemahlin Durchl[auch]t per Testamentum geeigneten zwo Häußern alhier geschehen. Ob auch wohl gegenwärtig der General St. Paul das Bennigsinsche Hauß auf der Schieß-Gaße alhier bewohnet, so ist doch solches demselben niemahln weder zugeschrieben, noch durch

einen Lehnträger in Lehn gereichet worden; sondern es hat der Hoff-Rath Bauer solches wiederkäufflich auf seinen Nahmen acquiriret, und in Lehn erhalten.
Es kann dahero auch auf den Geheimen von Unruhe als Lehnträgern das seiner Ehe-Consortin geschenckte Hauß nicht geschrieben werden, weiln er als Lehn-Träger nicht Dominus vom Hauße sondern durch demselben seiner Ehe-Consortin das Dominium judiciale bekennet wurde, welches aber bey obangezeigten Umbständen, der Reichs- und Landes-Verfaßung, auch unser Eydt und Pflicht, so wir deshalb gegen das gantze Land zu beobachten haben, entgegen ist.
Wir fassen also die allerunterthänigste Hofnung, und bitten zugleich in tiefsten Ehrfurcht Ew[re] König[liche] Maj[estät] geruhen nach Dero angestammten Neigung zur Gerechtigkeit und Liebe zu Dero getreuen Unterthanen, es nach wie vor bey angezogenen Fundamental-Gesetzen, allergnädigst confirmirten Verfassungen, und unsern darauf gegen Gott und Ew[re] König[liche] Maj[estä]t geleisteten Pflichten allergnädigst bewenden zu lassen; Und diese allerwehmüthigste Bitte in Königlichen Ungnaden nicht anzusehen, weil wir unter Dero getreuesten Landt Ständen Unsers Wissens die ersten wären, welche denen Röm[isch] Catholischen Religions-Verwandten zu Erlangung des gerichtlichen Eigenthums an Grund-Stücken wieder Unser Gewissen theure Pflicht und Eyd zu großer Verantwortung und unablehnlichen ewigen Vorwurff beystünden, und ihnen dieses Dominium selbst gäben. Es würden auch andere Römische Religions-Verwandte ein Exempel der Nachfolge daran nehmen, und die Lehn durch Lehn-Träger von uns verlangen, der Ankauf würde ihnen nicht schwer fallen, da bey ietzigen höchst beschwerten Zeiten viele angesessene ihre Grund-Stücken gerne alieniren, und Römisch-Catholische mehr als unsere Religions-Verwandte vor die fundos geben könnten und würden, weiln sie Gelegenheit suchen sich von denen oneribus frey zu machen.
Der Heilige Gott wird vor die Bewahrung solcher theuere Gerechtigkeit Ew[re] König[liche] Maj[estä]t und Dero gantzes König[lichen] Hauß bey langem Leben, beständigen Gesundheit, und höchsten König[lichen] Flor unverrückt erhalten, wir aber und das gantze Land solche höchste Gnade mit immerwährender Treue und Devotion verheren, und in tiefsten Submission beharren.
allerunterthänigst, gehorsamst und pflichtschuldigste,
Der Rath zu Dreßden.
Gottlieb Ritter cons[ul] reg[ens]

C- La recontruction de l'hôtel de ville de Neudresden

Le 3 novembre 1707, Auguste le Fort ordonne au baron de Hoym et au vice-chancelier d'obtenir du Magistrat la démolition de l'hôtel de ville de Neudresden (RA C XIII 7 f°2).

Friedrich August König und Churfürst,
Wohlgebohrner, Vester, Räthe und Liebe getreue,
Es ist bereits bey vormahligen Zeiten von Unseren Herren Vorfahren Höchstseel[igen] Gedachtnüß intendiret worden, das auf dem Alten Marckte allhier stehende Rathhauß, durch welches sowohl der Platz an sich selbst geschmälert, als auch sonst der Prospect gar sehr gehindert wird, zu besserer Zierde hiesiger Residentz-Stadt an einem andern Orte anzubringen, und zu erbauen, wodurch Wir dann bewogen worden, den festen Entschluß zu fassen, diese ehemahls geführte gute Intention nunmehro ins Werck zu richten, und Euch beyderseits, wie hiermit beschiehet, desfalls Commission aufzutragen; Dannenhero Unser gnädigstes Begehren, Ihr wollet diese Unsere Willens Meinung, mit Zuziehung Unsers Major Naumanns, welcher, auf was Arth und Weise das Werck einzurichten, zum theil schon informiret, dem allhiesigen

Rathe zu erkennen geben, und ihn zugleich dahin bedeuten, auf dem Gewandhauß auf dem Neumarkte, nach beschehener Zurichtung einiger benöthigten Zimmer, hinführo seine Raths Sessiones zu halten, das alte Rathhauß hingegen unverlängt abtragen, und zu besserer Aptirung ermelten Gewand-Hauses die behörigen Materialien diesen Winter über anstoffen zu lassen, damit bey künfftigen Früh-Jahre dieser Bau nach Möglichkeit und mit allem Fleiß beschleuniget, auch aus dem gemeinen Stadt Ærario zur Perfection und vollkommenen Stande gebracht werden möge; Wir Ihr dann hiernechsten, daß dieser Unserer Guten und wohlgemeinten Intention nachgelebet werde, gebührende Sorge zu tragen, Und wann zur Accis-Einnahme nicht so gleich eine Gelegenheit auf dem Gewand-Hauß zugerichtet werden könnte, daß derg[leiche] auf dem Alten Marckte in einem Privat-Hauße gemiethet worden, zu veranstalten habt. Daran Und Wir Geben zu Dreßden, den 3ten 9o[cto]br[is] 1707
Augustus Rex
Pflugk
An H[er]r Adolph Magno Freyh[err] von Hoym würckl[ichen] Geheimbden Rathe und H[err] Wolff Siegfried von Kötteritz Vice Cantzlern.

Le 14 novembre 1707, le Magistrat se réunit et prend position sur l'ordre du 3 novembre (ibidem, f°9-10).

Den 14. 9br[is] 1707.
Nach abgelesenen Copia des ergangen gn[ädigsten] Commisonial Befehls wird deliberiret was darbey zu thun?
H. Dornblüth man sollte an diese Commission schreiben, daß sie zwar ein relation von Ihm abgeschickten gehöret, bethe aber doch daß die expedition des commisonials mögte schrifl[ich] geschehen.
H. B[ürgermeister] Gantzland H. B[ürgermeister] Dornblüthe errinert, invidenter umzuführen hierauf eine Deprecatoria ab festen und darzu die alten acta so ad 1610 ergangen induiren,
H. Strobel ist gleicher Meinung
H. Kirche ing[leichen], iedoch mehr eine Vorstellung zu thun, von denen darbey vorhandenen dificulteten und so dem nach dem Ablehnung zu weiteren Erklärung sich erbiethe
H. Scherz sey bey Abfassung des itzigen Berichts auf die voriges maße zu verfahren und die deprecation nicht davon zulassen,
H. Schwartzbach meint der Deprecation sey caute zu vorsehen, und selbe gehe sub tite einzurichten, gantzlich sey es nicht zu depreciren,
H. Landsberger wie der H. Stadtrichter Scherz,
H. Jendsch mitt den H. Vice Cantzler zu reden wie eine öffentl[iche] andeutung bekommen möchten, das gewandhaus müsse erstlich adaptiret werden, man wollte zuvor gehohrsam lassen allein es wegen von neuerlich itzo lang an Winterszeit etwas zu thun man sollte sich mitt dilatoris aufhalten
H. Schaden mündlich und schrifftl[ich] anordnung anzusuchen, so dann die obstacula anzuführen so ein deprecation involvirten
H. Zapf wie H. Jensch
H. Vogler der modus insinuandi machte wohl sufficient seyn, zweifelte daß man was streittl[ich] erhalten machte, im übrigen sey bey der Schärfte denn alten vestigiis zu insuiniren.

Il en résulte cette lettre envoyée le 17 novembre à Auguste le Fort (ibidem, f°12-16).

Allergnädigster Herr,
In Euer Königl[ichen] Maj[estä]t höchsten Nahmen haben Dero resp[ective] würcklich geheimbder Rath und General Accis-Inspector, auch Vice-Cantzler, Herr Adolph Magnus

Freyherr von Höym, und Herr Wolff Siegfried von Köttritz, krafft des an Sie unter den 3ten dieses ergangenen allergnädigsten Befehls Uns zuerkennen gegeben: Wie Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t den festen Entschluß gefaßet, die von Dero Herren Vorfahren höchstseel[igen] Gedächtnis geführte gute intention, das auf dem Alten Markte alhier stehende Rathhauß, durch welches sowohl der Platz an sich selbst geschmälert, als auch sonst der prospect gar sehr gehindert würde, zu besserer Zierde hiesiger Residenz Stadt an einen andern Ort anzubringen und zu erbauen, und uns zugleich dahin bedeuten lassen, auf dem Gewandhause auf dem Neumarkte nach beschehener Zurichtung einiger benöthigten Zimer, hinführo Unsere Raths-Sessiones zu halten, das alte Rathhauß hingegen unverlängt abzutragen, und zu besserer aptirung ermelten Gewandhauses die behörigen Materialien diesen Winter über anschaffen zu lassen, damit bey künfftigen Frühjahr dieser Bau nach Möglichkeit und mit allen Fleiß beschleuniget, auch aus gemeiner Stadt Ærario zur perfection und Vollkommenen Stand gebracht werden möge.

Allermaßen nun solchen höchsten Königl[ichen] Willen Wir mit allerunterthänigster Reverenz angehöret, und die hierbey obhandene Landesväterliche Sorgfalt zu Beförderung hiesiger Stadtzierde und Wohlstand mit gehorsamste Danck zu erkennen haben, Nicht weniger auch in treuester Devotion gesichert seyn, daß Euer Königl[iche] Maj[estä]t unsere nur ad modum, und wie der abgesehene Zweck nach Gelegenheit der Stadt und derselben, auch unsers Zustandes, ins Werck zu setzen sey, gereichende ohmaßgebliche Erinnerungen in Königl[iche] Clemenz aufnehmen werden: Also ist an dem, daß das Gebäude, zum Dienst Gottes (gestalt 5 Altäre vormahls darauf gestifftet gewesen) und zum Bedürffnis und Nutzen, auch zu Bestreitung derer bey jedweder Commun nöthigen Unkosten, wie nicht weniger zum Auffenthalt des Stadt-Magistrats und zu bequehmer Verrichtung dessen Amts, in uhralten Zeiten erhoben worden; Jenes, das Erste, hat sich nach der Zeit dergestalt verändert, daß der Zinß aus denen darunter gebaueten Läden, so sich auf 378 R. belauffet, zu Besoldung der Priester, und dergleichen piis Usibus mit angewendet wird, zum andern punct gehöret die Waage, und der davor verhandene Platz zur Niederlage, mit welchem Recht hiesige Stadt ehe, als Leipzig, gnädigst privilegiret ist, ingleichen der Stadtkeller, welches beydes nöthig und unentbährlich, auch nach Gelegenheit gar nützlich ist, der Magistrat hat auch überall seine Ambtsstellen an dem Orth, wo die meisten Häuser und Einwohner sind, auch die meisten Commercia getrieben werden, Gestalt man auch daselbst dessen und seiner Subalternen und Bedienten am meisten bedürfftig; Alles dieses nun, und was durch Niederreißung des bisherigen Gebäudes deme abgehet, kann ersetzet werden, im Fall Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t Dero in Gott höchstseel[igen] ruhender Vorfahren Exempel ebenmäßig folgen, und einen andern Zulänglichen Raum am Alten Marckte allergnädigst erhandeln, zum anderweiten Bau übergeben, und zulängliche Beyhülffe zum benöthigten Baukosten und Materialien allergnädigst darreichen lassen wollten.

Das eigentliche Absehen und wohin Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t das Rathhauß transferiren zu lassen allergnädigst gemeinet, ist uns zwar weil der Major Naumann, so uns davon mehrere Nachricht geben soll, nicht einheimisch, noch unbewust. Wenn es aber der Orth, wo itzo die Fleischbäncke und Gewandhauß stehet seyn sollte; So finden Wir nicht, daß in vorigen Zeiten jemahls die intention gewesen, das Rath-Hauß beständig dahin zu legen; Nur bey Churfürst Christiani I. Höchstseel[igen] Andenckens Zeiten hat der Rath seine Session ad interim dahin legen sollen, bis am Alten Marckt dergleichen wieder aufzubauen; Da A[nn]o 1610 bey Leben Churfürst Christiani II. gleichmäßigen Christlöbl[ichen] Andenckens, die Niederreißung wieder vor die Hand kommen, obschon das Gewandhauß, wie itzo bereits gestanden, hat man darauf kein Absehen, sondern auf dem Stock der zwischen der Schloß- Schößer- und Rosemarien-Gäßgen gelegenen Häuser genommen, Gestalt sich auch Nachricht findet, daß darüber Risse gemachet worden, so aber unterthänigst eingeschicket worden, und dahero bey Uns nicht mehr verhanden, Darbey die Intention mit gewesen seyn mag, dem

Theil der Schößergaße, als wordurch die meiste Straße von dem Altdreßdnischen und Pirnischen Thore nach dem Alten Marckt gehet, und nicht gar weit ist, auch mehrern Raum zu geben, damit auf einen ansehnlichen großen Marck die meiste passage durch eine enge und finstere Gasse nicht gehen dürffe; Die 66 Fleischbäncke seyn so vielen Meistern eigenthümblich, und ist keine der andern zu Hülffe unter 6 bis 700 R. feyl, Der Fleischmarkt führet 14 zur Sommerszeit einen üblen Geruch sambt vielen Ungeziefer und durchs gantze Jahr viele Unfläterey, auch Ratten und Mäuse mit sich, welches sich mit dem Stadt oder Rathhause, so doch ein ornamentum Civitatis seyn soll, übel schicken würde; die Stadt, und der Unterhalt so vieler Einwohnere erfordert eine große Zufuhr; Diese nun mit gehöriger Auffsicht und Bedienung zu befördern, und damit Käuffer und Verkäuffer in Schutz erhalten werden, und keines dem andern Überlast, auch die darzu bestellten Subalternen das ihrige thun, hiernächst recht Maaß und Gewicht beobachtet, die Aufkäuffer so wohl bey der Stadt, als die aus dem Gebürge (gestalt viele mit Hafer ankommende Wagen allerhand wieder mit zurück führen) nicht alles dem Bürger und Einwohner vor der Hand wegnehmen, und diesen das Nachsehen lassen, oder Theuerung verursachen, darzu ist die praesenz des Magistrats und dessen Bedienten unentbährlich; die Gassen der Stadt bis auf wenige stoßen auf dem Alten Marckt, oder liegen demselben sonst nahe, Dahero siehet man, daß in wenig Minuten, wenn nur das geringste vorgehet, der Marckt voll Leute wird, an dergleichen Orth man doch auch billig das Rathhauß suchet, und der Magistrat sich bald finden läßet, Die Stadtgerichte, die zur gemeinen Sicherheit verhandene Wacht, und Frohnfesten, können nicht weit von einander seyn, und diese, wie auch die itzo angelegte Chaisen, ingleichen der Stadtkeller, werden billig da angetroffen, wo die meisten Häuser und Einwohner sich befinden; die Stünden Ruffer, so auch ihre Station unter dem Rathhause, können die Feuersgefahr bald anmelden; Das Geräthe bey solcher Gefahr, Spritzen, darzu gehörigen Leitern, Pferde, Arbeiter, Wasser, ist alles bey der Hand; Welches sämbtlich in andern Stand kommen müste, im Fall auf einen entlegenen Orth das Absehen genommen werden wollte.

Wir bitten demnach allerunterthänigst, Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t wolle diese Umbstände in Landesväterliche Erwegung ziehen, und hiernächst, wo die hierzu benöthigten Kosten herzunehmen, allergnädigst überlegen zu lassen; Auf gemeiner Stadt wenige Einkünffte, so mit vielen Zinßbaren Capitalien und andern sehr großen Außgaben beleget (darzu Uns kein Bürger noch Einwohner extraordinariè 1 g[roschen] giebet, es ist auch kein modus eingeführet, dadurch Wir ohne Ew[er] Königl[ichen] Maj[estä]t Special-Befehl das geringste abfordert könten) können Wir keine zulängliche Hoffnung setzen, Das Werck ist zu wichtig, es erfordert höhere Kosten, als uns und unsern Vorfahren überlassen worden; Was einkommet, seind Kleinigkeiten, und gehen auf tägliche Außgaben, so die Conservation der Commun, Kirchen und Schulen erfordert, wieder auf; So bleiben auch die Reste wegen anderer vielen dringenden Herrschafftlichen Abgaben sehr außen, die vormahls ergiebigen Allernutzungen seind bekandter Maßen verderbet, zu geschweigen, was Wir sonst mehr vor Querelen anführen könten, wo es hujus loci wäre;

Demnach wird es auf Dero Königl[ichen] Munificenz ankommen, Den Bau, so wir an der Kirche zu Loschwitz, zu Erhaltung gemeiner Stadt Jurium, übernehmen müssen, und daran Wir auch nicht gern etwas, weil er unter Dero Königl[ichen] Regierung und in der Nähe Dero Residenz geführet wird, mangeln lassen wollen, nimbt Uns sonst sehr mit, daß Wir Uns sobald nicht wieder unterstehen dürffen, etwas neues anzufahen, obschon die Rossmühle und die Brod-Bäncke alle Tage abgetragen und wieder erbauet werden möchten. Wir haben gegen Ew[re] Königl[iche] Maj[estä]t auf Dero gnädigsten Befehl unsern allerunterthänigsten Gehorsam hierdurch bezeigen, iedoch anbey will anfügen wollen, daß die […] Abtragung dieses gebäudes angeführte und andere umstande gehindern desto kein fortgang genommen. Überlassen aber alles Dero allergnädigsten Entschließung, und verbleiben in treuesten Gehorsam,

Ew[rer] Königl[ichen] Maj[estät] und Churf[ürstlichen] Durchl[aucht]
Dreßden, den 17. Novembr[is] 1707
D[er] R[at] z[u] D[resden]

Le 2 novembre 1708, le Magistrat tente à nouveau d'obtenir d'Auguste le Fort de rester sur le Vieux Marché, en développant des arguments d'urbanisme (ibidem, f°87-90).

Den 2. Novembris 1708
Haben Vormittage gegen 11 Uhr S[eine] Excell[enz] der Herr Geheimbte Rath und Ober-Accis-Inspector Freyherr Adolph Magnus von Hoymb Ihren Laquey zu mir in mein Hauß geschickt, und mich zu sich ruffen lassen, Alß nun bald darauff Ich mich in dero Behausung eingefunden, und in dero Zimmer gelassen worden, haben dieselbe, nach gn[ädiger] Bewillkommung, mir ein Schreiben so meines Behalts dem 20ten Octobr[is] in Lager vor Ryßel datiret, und durch und durch des Herrn Geheimbten Secretary Oferals Hand war, zu lesen dargereichet, worinnen Ih[re] Königl[iche] Maj[estät] Unser allergn[ädig]ster Churfürst, durch den H[errn] Geh[eimen] Secretarium Oferal allerhand wichtige dinge von dero hiesigen Landes-Affaires insonderheit von Geldsachen an Hochermelte S[eine] Hochfreyherrl[iche] Excellenz, gelangen ließen, Auff der 3ten Seite solches Schreibens aber war enthalten; Es verlangten Ih[re] Maj[estät] zu wissen, wie weit es mit dem Rathhauß zu Dreßden gekommen were? Und hetten vernommen, ob flattirte sich der Rath noch mit denen Gedanken, das Rathhauß wieder auff den vorigen Plaz auffn Markt zu bauen, Es weren Ih[re] D[ur]chl[aucht] zwar wohl zufrieden, wenn Sie etwan das Landsbergerische und das gegen über gelegene Häuser kauffen, und am Marckte dahin bauen wolten, Allein auff den vorigen Plaz und in Summa auffn Marcktplaz ließen Sie es durchaus nicht zu, sondern wenn Ihnen am Marckte nichts anstünde, bliebe es allerdings dabey, daß Sie das Rathhauß auffs Gewandhause translociren, und selbiges darzu anrichten, und bald darzu thun sollten. Alß Ich den Brieff gelesen, und S[eine] Excell[enz] meine Erclärung verlangten, Sagte Ich nebst unterdienstl[icher] dancksagung vor der Communication, Ich wollte es dem Collegio hinterbringen, Man hette noch immer der guten Hoffnung gelebet, es würden Ih[re] Maj[estät] sich noch gefallen lassen, Weil der Marckt ohnedem nicht ganz regulier were, und, wenn das künfftige Rathhauß der Vogelapothecke gleich in einer gleichen Linie zum Pflugischen, iezt des Herrn Ober-Rechnungs-Raths Praesidenten von Schönberg Hause zugeführet, und von hinten zu eine gleiche Gasse machen würde, So würde es gegen dem Marckt zu eine bessere parade, als iezt die Häuser, machen, und dem Marckte und Stadt ein großes ornament geben. Man hette in den Gedancken gestanden, Ih[re] Maj[estät] hetten umb des willen das Rathhauß nicht gern länger auffn Marckte stehen lassen wollen, weil es keine an der Augen fallende Gestalt gehabt; und da würde es dadurch bekommen, und der Marktplaz doch groß gnügend ansehnlich bleiben. Weil nun Ih[re] K[önigliche] Maj[estät] darinnen doch ungezweiffelt auch Dero Gloire mit würden beobachtet wissen wollen, daß man was rechtes bauen ließe, So würde sichs nirgends besser schicken, als an einen solchen Orth, da man es auff allen Seiten sehen könnte, So könnte eine Durchfahrt, der Schößern Gassen gleich, angebracht, und unterschiedliche nuzbare Gewölber nebst einer Gelegenheit zur Wage mitgebauet werden, daß man dem Publico zum besten auch wieder etwas Nuzen daraus zu nehmen hette. Es were Uns iezt kein geringer Schade, daß man die wenigen Intraden, die man zu vorher beym Alten Rathhause aus den darunter gebauteten Gewölbergen und lädgene Hebze nehmen können, iezt entbehren müste, Und weil der Rath aus seinen Mitteln ein solches kostbares Gebäude zu führen nicht vermögend were, So würden Ih[re] Königl[iche] Maj[estät] weil es doch Ihr Stadthauß were, und dero Residenz ein Ornament geben würde, verhoffentlich so gnädig seyn, uns etwas ergiebiges mit darzu geben lassen, der Rath würde so viel thun, als in seinem Vermögen were. Ih[re] Excell[enz] regerirten darauff, Wenn der Rath bauen wollte, es am

Gelde fehlte, So wollten Sie die 10 000 th[a]l[e]r die der Rath zu fordern hette, demselber darzu bezahlen lassen. Allein auff solche wunderliche Gedancken müste man nicht kommen, daß man es wieder auff den vorigen Plaz bauen wollte. Ih[re] Königl[iche] Maj[estät] hetten es eben deswegen vom Marckte weg, reißen lassen, daß Sie einem großen Marcktplaz haben wollen, und Wir wollten den Marckt wieder damit verbauen, daraus würde in Ewigkeit nichts, Wir sollten nur daran abstehen, Es würde nichts draus, Er hette es dem König selbste wiederrathen, Alß Hochermelter Herr Geheimbter Rath ferner fragte: Wohin Wir dann sonst am Alten Markte unsern Gedanken hetten? Obs nicht etwan mit dem Miltizischen Hause an der Scheffel-Gaße, oder mit dem in der Schößergaße, was zu thun were? Ich antwortete; das Miltizische an der Scheffel-Gaße were nur unlängst verkaufft worden, und stünde an einen ziemlich engen Gasse, steckte auch zwischen vielen Häusern inne. Ein Stadthauß sollte doch wohl allenthalben etwas frey seyn, und auch zulänglichen Gelaß von außen und innen haben, auch im untern Stocke mit Läden und Gewölbern versehen seyn, daß man wieder was daraus dem publico zum besten nehmen könnte; Item, es wollte auch Plaz zur Woll-Wage seyn. Bey dem andern, dem Canzler Miltizischen und Flemmingischen Häusern an der Schößergaßen, were wohl gute Gelegenheit wegen des hinten und vornher etwas geraumere Plazes, Allein es würden etliche kostbare Häuser darzu müssen ausgekaufft werden, Vor dem dafür erstattenden Werth könnte man bald das Andere, wenn es vorher vorgeschlagener Maßen an den Alten Marckt Plaz weiter zurück gesezet würde, wieder zum Aufbau bringen, Und solche Considerable Häuser zu einem Stadthause auszukauffen, were auch nicht haußwirthlich, Es gienge Ih[rer] Maj. und dem Rathe dadurch wieder ein merckliches an ihren Revenue ab. Da nun sagte hochermelter Herr Geheimbter Rath, So müste man beym Gewandhause bleiben, und es dahin bauen; Ich regerirte: Ich hielte meines wenigen Orts dafür, Es schickte sich nirgends besser hin, als an den Alten Marckt. Ihr Excellenz würde es vielleicht noch erleben, daß wenn das Rathhauß nicht am selbigen Marckte bliebe, die Häuser am selbigen Marckte umb ein merckliches in wenig Jahren depretioniret werden würde. Gefragt: Warumb das? Resp[ondeo] Es zöge sich doch ins Gemein die größeste Frequenz der Leute dahin, wo Sie am meisten zu negotyren hetten, Und das were das Stadthauß, da hette doch iedermann, Einheimischer und Frembder, was zu schaffen, Ih[re] Excell[enz] sollten nur erwegen, wie es jez und auffn Neu Marckte were. Wann da nicht Haken-Weiber fassen, und am Marckttägen die Holzbauern da weren, würde wenig Volck dazu finden seyn. Wenn die guarden auffzögen, befänden sich wohl zuweilen viel zuschauer da, Außerdem aber were eine geringe Frequentz da zu finden. Und so würde es auffn Alten Marckte auch werden. Hingegen würde der Plaz zum Marckte und zur Wage umbs Gewandhauß so dann nicht zulänglich seyn; in dem die Miliz umb das Corps de Guard und auffn Jüdenhoffe ihre räumliche Bequemlichkeit haben müste, und der militair-Estat und das Rathhauß bey einander so enge eingespannt zu seyn sich nicht wohl schicken würde. Zu Geschweigen, daß die Fleischbäncke unters Rathhauß sich auch nicht schickten, in dem man hernach keine Gewölber und Läden, woraus der Zugang, dem man iezt entrathen müste, dem publico zum besten, wider gewonnenen werden könnte, würde anbringen können. Ich büthe sehr, Ihr[e] Excell[enz] möchten es wohl überlegen, daß auch dem Gemeinen Stadtwesen dabey mit prospiciret würde, denn wenn wir noch so ein ansehnliches Rathhauß und keine oder nicht zulängliche Einkäuffe darzu hetten, würde Uns nicht wohl gerathen seyn. Und solche publica aedificia bauete man nur ein Mahl. Endlich dimittirten mich Ih[re] Excell[enz] und sagten: Sie hätten mir gesagt, was Ih[rer] Maj[estät] des Königs Wille were, der Rath sollte sich darnach achten, und zum Wercke schreiten. Sonst würde Sie Ungelegenheit davon zu gewarten haben. Sig[natum] Dreßden ut suprà.
Marcus Dornblüth. Ex-Consulen.

C- Le chantier de l'église des Rois Mages

Nous avons choisi de présenter quelques sources sur le chantier de l'église des Rois Mages, plutôt que celui de l'église Notre-Dame, car les sources de ce dernier ont déjà été largement publiées et sont aisément disponibles.
Le 26 octobre 1731, Auguste le Fort ordonne au Magistrat de reconstruire l'église des Rois Mages, qui vient pourtant tout juste d'être achevée (RA B II 26 f°4-6).

Von GOTTES Gnaden Friedrich Augustus König in Pohlen, Herzog zu Sachßen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, Churfürst.
Gnädiger, Hochgelahrter, lieben andächtiger und getreuer;
Nachdem Wir bishero die Veranstaltung getroffen, daß die Stadt Altdreßden, durch Anbauung der darinnen befindlichen wüsten Plätze und Aufführung neuer Häußer, in ziemliches Aufnehmen gebracht worden, wormit auch ferner continuiret werden soll, solchemnach ein Anzahl derer Inwohner sich dergestalt gemehret, und in kurzen noch ferner mehren dürfte, daß dasige Stadtkirche bey Haltung des Gottes Dienstes die Menge derer Inwohner zu begreiffen, nicht von gnugsamer Weite seyn würde, aus welcher Ursache denn Wir auch die von euch, dem Rathe, ehemahls vorgehabte Erbauung eines Thurms an selbiger Kirche zu bewilligen, Bedencken getragen, voriezo aber in gnädigste Erwägung gezogen, wie euch dem Rath allhier, da euch ohnedem der Frauen Kirchen Bau so hoch zu stehen kommt, diese Altdreßdner Kirche auf euere und der Commun Kosten zu erweitern, allzu schwer fallen dürffte; So sind Wir hierzu ein ergiebiges zuzuschießen entschlossen.
Alldieweiln aber zur Erweiterung auf dem Plaz, wo die Kirche dermahln stehet, Wir den erforderlichen Terrain füglich nicht concediren können, dahero auch bereits einen andern Plaz zu Erbauung einer neuen Kirche destiniret haben; So haben Wir hierdurch von dieser Unserer gnädigsten Resolution euch Eröffnung thun, und solches bekannt machen wollen. Damit nun der Bau mit desto besserer Menage geführet werden könne; So habet ihr, der Rath, alle Materialien von ieziger Kirche zu Erbauung der andern mit zu employiren. Wir wollen auch, auf daß die Gemeinde in währender Zeit, da die jezige Kirche abgebrochen, und die neue aufgebauet wird, an Pflegung ihres Gottes Dienstes nicht gehindert werde, ihr hierzu einen andern sattsam bequehmen Orth anweisen, und, ohne Zuthuung noch Beytrag euer, des Raths, sogleich aptiren lassen, da denn, sobald dieser in Stand gesezet, daß der Gottesdienst darinnen verrichtet werden kann, der Anfang mit Abtragung der alten und Wiederaufbauung der neuen Kirche gemachet werden mag, Wozu Wir von denen Gräfflich-Hoymischen Strafgeldern, so Wir ohne dem ad pias causas gewidmet, auf nächst instehende Neu Jahrs Messe 1732 Funffzig Tausend Thaler euch, dem Rathe allhier, gegen euer Quittung auszahlen lassen werden, jedoch solchergestalt, daß ihr, der Rath die Gelder zu keinen andern Behuf, alß bloß und allein zu Aufführung der neuen Kirche, nach dem von Uns approbirten Riß, und dann zu Abtragung des alten und Wiederaufbauung eines neuen Rathhaußes in Altdreßden, an den Orth, welchen Wir gleichermaaßen darzu destiniret, zu verwenden, vermittelst schrifftlichen Reverses euch verbindlich erkläret.
Beyde sowohl zu der neuen Kirche alß dem neuen Rathhausse bestimmte Pläze wird Unser General Feld Marschall, Cabinets Ministre und würcklicher Geheimer Rath, Graf von Wackerbarth, alß Gouverneur, dem Wir Unser Willens Meynung in Gnaden eröffnet anzeigen.
Gleichwie nun hieraus, und bevorab aus der considerablen Summe Geldes, welche Wir Selbst zu diesem Gebäude entrichten, Unsere besondere Landes Väterliche Hulde und Gnade klärlich erhellet; Also leben Wir zu der treuen Devotion euer und der Commun des gnädigsten Vertrauens, ihr werdet bey diesem Wercke alle promtitude und unterthänigste Bereitwilligkeit erweisen, und, daß alles dieses ohne einigen Zeit Verlust berwerckstelliget, und sobald

möglich zu Stande gebracht werde, allen Fleiß und Kräffte anzuwenden treulich befließen seyn. Daran geschieht Unser Meynung. Datum Dreßden, am 26. Octobr. Anno 1731.

Après que le Magistrat a été contraint d'accepter la reconstruction de l'église des Rois Mages, la surintendance des bâtiments en fournit le plan au bourgmestre Vogler, comme le consigne le procès-verbal de cette audience, qui s'est tenue le 12 février 1732 (ibidem, f°40-42).

Dreßden den 12. Februar 1732.
Nachdem Ihro Königl[iche] Maj[estä]t die nach Dero höchsten Intention von dem Oberbauamt gefertigten Risse zu der Neuen Kirche in der Neustadt alhier nunmehro unterzeichnet, und solche an Ihro Hoch Reichs Gräfl[ichen] Excellenz den Herrn General Feld Marschall Graffen von Wackerbarth, um selbige dem Rathe alhier auszustellen, wiederum zurück gegeben, Hochgedachter Herr General Feld Marschall auch, zu dem Ende bereits gestern Abend Herr Bürgermeister Voglern und mich zu sich erfordern lassen. So haben wir uns beyde um die gemeldte Zeit Mittags nach 12 Uhr in dem Gouvernements Haußе eingefunden, und daselbsten sowohln des Herrn General Feld Marschalls Excellenz, wie auch die Herr Herr Geheimden Räthe von Zech und Looß Excellenzien, ingleichen den Herrn Geheimbden Rath Kriegs Raths Praesidenten von Kysenwerttern und den Herrn Ober-Consistorial Praesidenten von Loß, wie auch den Herrn Ober-Hof Prediger D. Marpergern, und Herrn Superintendenten D. Löschern, sowohln dem Herrn Ober Land Bau Meister Pöppelmannen, angetroffen, da denn der Herr General Feld Marschall in Dero innersten Zimmer vortrügen: Es hätten Ihro Königl[iche] Maj[estä]t auf die vom Rathe gethane Vorstellung allergnädigst beliebet, in dem Jäger Haußе gnugsamen Plaz und Behältniß, worinnen nach Abbrechung der alten Kirchen die Eingebäude immittelst bis zu Aufführung der neuen Kirchen wohl verwahret werden könnten, dem Rathe einzuräumen, und hätten alle höchst gedachte Ihro Königl[iche] Maj[estä]t Ihnen anbefohlen, sowohl hiervon, als auch von dem vorgenehmenden Neuen Kirchenbaue in der Neustadt dem Rathe nähere Eröffnung zu thun, worauff Ihro Excellenz die Risse auf den an der Thüre stehenden langen Marmorsteinern Tische aufflegten und ausbreiteten und zwar N°1 den untern, N°2 den Obern Grund Riß, N°3 die Façade oder Aufzug, N°4 das Profil oder Durchschnitt. Die Drey erstern waren von Ihro Königl[icher] Maj[estät] eigenhändig unterzeichnet, worbey Ihro Excellenz vermeldet, es gienge Ihro Königl[icher] Maj[estä]t Befehl und Meynung dahin, nach den drey erstern Rissen, den Bau zu vollführen, und sollte man darbey alle Menage gebrauchen, und darunter keine Pracht und Magnificenz suchen, weßhalber sie in dem Auffzuge sub N°3 keinen völligen Thurm zeichnen lassen, sondern nur soweit, als es dero Intention gemäß wäre, den Riß ferttigen lassen, und würde der Rath wohl überlegen, ob und wie sie den Thurm weiter in die Höhe führen zulassen gedächten, das Profill sub N°4 hätten Ihro Königl[iche] Maj[estä]t daher nicht signiret, weiln Sie eben nicht haben wollten, daß man sich darnach im bauen schlechter Dinges richten sollte, sondern überließen es dem Rathe, wie weit sie darnach dem Bau zu reguliren vor gut befänden. Ihro Excellenz Einrathen und Gutachten wäre dieses, man solle menagirlich und ohne Suchung eitler Pracht bauen, dem Bau überhaupt verdungen, nicht viel Stein Mezen Arbeit daran machen lassen, als welche undienlich und allzu hoch ins Geld liefe. Senatus solle, daferne Er einige Erinnerungen bey denen Rissen zumachen hätte, solche sobald möglich Ihnen communiciren, und keine Zeit säumen, und nicht, wie beym Frauen Kirchen Bau ohne Grund geschehen, Ihro Königl[iche] Maj[estä]t oder auch Ihnen beymeßen, ob würde die Aufführung eines kostbaren Gebäudes verlanget, Ihro Hochwürd[e] der Herr Superintendens thaten einige Vorstellung, daß nach dem Risse der Altar nicht gegen Morgen, sondern gegen Abend zustehen kommen würde, welche dem Modell aller andern Evangelischen Kirchen Gebäuden entgegen sey, und den Vorwurf geben könnte, ob stellte man einen verkehrten Gottesdienst an, es replicirten aber hierauff Ihro Excellenz, daß es

Kirchen in Berlin und andern Örthen gäbe, die eben so gebauet wären, es thäte solches dem Gottesdienste keinen Abbruch, man solle nicht neue Schwierigkeit machen und Ihro Maj[estä]t dardurch Verdruß erwecken, den Herrn Ober Land Baumeister Pöppelmann könne man mit zu Rathe ziehen, er würde alles gerne mit beytragen, was zu Einrichtung des Wercks und Beförderung des Baues gereichte. Worauf dieselben mir die Risse einhändigten und befohlen, daß man Ihnen die von Seiten des Raths etwan darbey habenden Erinnerungen schleunig communiciren und bey der Sache nicht säumig seyn möchte, indem Ihro König[liche] Maj[estä]t zu Ausgang dieses Monaths von hier weggehen würden.
D. Schröter.

Les artisans du Magistrat usent de leur droit de regard sur les plans de la surintendance des bâtiments et demandent quelques corrections transmises au gouverneur le 26 février 1732 (ibidem, f°49v°).

Den 26. Febr[uaris] 1732
Begabe ich mich nebst dem Zimmermeister Bähren und Mauermeister Fehren zu des Herrn General Feldmarschalls Graffens von Wackerbarth Excellenz und übergeben bemeldte, des Raths Baugewercken zwey Stücke Risse zur neuen Kirchen in der Neustadt nach welchen zwar auf denen von I[hre]r K[öniglichen] May[estä]t gezeichneten Rissen, durchgehends gebauet worden sollte, iedoch hätten sie, weiln I[hre]r Excellenz ihnen frey gegeben, ihre Erinnerungen in so weit noch menagirlicher gebauet werden könte, zuthun, solche auffgesezet, und bestünden solche darinnen, daß weniger Pfeiler auch weniger Fenster gemachet werden könten, und sollte demnoch die Kirche gnugsahmes Licht bekommen, und stünde sodann durch Einziehung derer Pfeiler mehr Raum zu erlangen,
Der H[err] General Feldmarschall nahmen den Vortrag gar gnädig auff, und versicherte, I[hre]r K[öniglichen] M[ajestät] darvon Eröffnung zu thun, und sollte förderlichst eine allergnädigste Resolution erfolgen.
Schröter.

Toutefois, le départ d'Auguste le Fort pour la Pologne retarde la transmission des ordres (ibidem, f°76r°).

Den 4. Mart[is] 1732.
Ließen des Herrn General Feldmarschalls Graffens von Wackerbarth Excellenz Herr Bürgermeister Vogler und ich zu sich erfordern, und übergaben uns wiederum die von des Raths Baugewercken, bey denen neuen Kirchen Rissen in der Neustadt, gemachten Erinnerungen und Zeichnungen, nebst der Vermeldung, unsere Baugewercken hätten die Sache so lange auffgehalten, daß I[hre] König[liche] May[estä]t darüber sich in Dero Königreich Pohlen wiederum erheben und draußen sey niemand gewesen, wen der Sache zulängliche Information geholet, und solche I[hre]r Königl[lichen] May[estä]t erst vorstellen könne, es müsse dennoch um noch zur Zeit durchgehends bey denen von I[hre]r May[estä]t eigenhändig signirten, und an dem Rath uns gestellte Rissen bleiben […]

La surintendance des bâtiments travaille les modifications demandées par le Magistrat, mais il manque encore l'approbation écrite d'Auguste le Fort (ibidem, f°83r°).

Dreßden am 15. Marty 1732.
Binn von E[uerm] E[dlen] Hochw[eisen] Rathe zum H[err]n Oberlandbaumeister Pöppelmannen geschickt worden, um nachzufragen: Ob von S[eine]r Excell[enz] dem H[err]n

Gen[eral] Feldmarschalln Grafen von Wackerbarth, er den von denen Raths-Baugewercken gefertigten Anschlag der Kosten des neuen Kirchen Baues zu Neustadt erhalten, und etwann darbey einige Erinnerungen und moderationes gemacht habe?
Worauf der H[err] Landbaumeister mir geantworttet, daß er den Anschlag erhalten, zu denen Erinnerungen und moderationen aber noch nicht gelangen könnte, weil er iezto einen andern Riß zur Kirche machte, worinnen 4 Pfeiler wegbleiben sollten. Da nun dieser erst an I[hr]e K[önigliche] Maj[estä]t nach Warschau zur allergnädigsten approbation geschickt werden müsse, und der Anschlag bis man einen firmen Riß habe, füglich nicht gemacht werden könnte, so liese er den Rath ersuchen, der Sache ein 14. Tage Nachsicht zu gönnen, Es geschehe dem Rath zum besten, und zu Erspahrung der Baukosten. Welches Senatui in consessu referiret und zur Nachricht anhero registrirt. Sign[atum] utsupra.
Johann Andreas Rothe, Actuar.

Bien que les travaux aient commencé dès le printemps 1732, Auguste le Fort tente à l'automne de modifier le plan de la nouvelle église, mais il se heurte à l'opposition du Magistrat, dans la lettre que celui-ci adresse au gouverneur le 19 novembre 1732 (ibidem, f°152-158).

Hochgebohrner Reichsgraff, Gnädiger Herr,
Ew[rer] Hoch Reichsgräffl[ichen] Excellenz geben Wir gehorsamst zu vernehmen, was maßen am nechst verwichenen 11t. hujus der Herr Oberlandbaumeister Pöppelmann, unsern Mauermeister Fehren zu sich kommen lassen und ihm bekannd gemachet, ob verlangten nunmehro I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t unser allergnädigster Herr, und hätten anbefohlen, daß der Thurm an der neuen Kirchen in der Neustadt forne an der Haupt Straße gegen die Casernen über gesetzet, und solcher nach einem dazu gefertigten Modelle angeleget, sowohln die Architectur mit allen zugehörigen an der Mauer mit auffgeführet werden solle.
Gleichwie aber gleich Anfangs bey diesem Bau, sich nach denen von I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t und Ew[rer] Hochreichsgräffl[ichen] Excellenz gezeichneten und unterchriebenen Rissen gerichtet, und dahero nach Vorschritt dererselben und Wie man unsere Bau-Gewercken von dem Löbl[ichen] Oberbau Ambte hierzu angewiesen, der Grund und Mauer zum Thurme nicht auff der Seite an der Hauptstraße sondern auff der Seite gegen die Interims-Kirche und also gegen Abend zu angeleget, an selbigen Orthe auch sothaner Thurm nicht nur allbereit völlig aus dem Grunde 12 Ellen tieff gebracht, sondern auch die Mauer darzu schon ebenfalls 8 Ellen hoch über die Erde geführet worden; Also würden, wenn die von dem Herrn Ober Land Baumeister Pöppelmann vermeldete Veränderung des Thurmes würcklich vorgenommen und erfolgen sollte, die bißherige Zeit und viele Kosten vergeblich an- und auffgewendet worden seyn, und nur berührte vorhabende Veränderung des Thurmes im Fall solche annoch würcklich vorgenommen werden sollte, nach des verpflichteten Mauermeister Fehrens hierbey gefügten Auffsatze alleine wiederum auff 3473 th[a]l[e]r hoch zu stehen kommen; Hiernechsten sind Ew[rer] Hochreichsgräffl[ichen] Excellenz annoch gnädig erinnert, Was maßen Dieselben, bey der am 12. Februar a[nni] c[urrentis] an Uns beschehenen Aushändigung derer von I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t Selber Signirten Kirchen-Bau Rissen den Bau mit aller Menage zuführen uns nachdrücklich erinnert und ermahnet, darneben uns freygestellet ob wir die auff denen Rissen gezeichnete Architectur entweder würcklich mit aufführen oder solche zu Erspahrung derer Kosten nur auf der Mauer anzeigen,und an mahlen lassen wollten. Wie dem eben allerhöchst gedachte I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t in der allergnädigsten Absicht, daß der Kirchenbau nicht allzu hoch zu stehen kommen möge in dem zu oberwehnter Zeit uns ausgestelltem Risse und Auffzug keinen völligen Thurm zeichnen, sondern diesfalls den Riß nur biß an das Kirchen Dach und in soweit es Dero Intention gemäß fertigen lassen.

Wann nun demnach nunmehro nach des Herrn Oberlandbaumeister Pöppelmanns Anzeige mit dem Thurme nicht nur eine Änderung in Ansehung des Orthes, wo das Fundament darzu bereits völlig angeleget, getroffen sondern auch solcher nach dem uns vorgewiesenen neuen Modell in die Höhe gebauet darneben die Architectur mit allen zugehörigen an der Kirchen mit auffgeführet werden sollte; So würde zu solchen geänderten Bau von neuen eine sehr großen Summe Geldes erfordert werden, und ist hierunter auff die zum Kirchen und Rathhauß Bau anfänglich allergnädigst gewiedmete 50000 th[a]l[e]r gar kein Absehen zu richten, da solche Summe zu dem Kirchenbau allein wie wir solchen an den Mauermeister Fehren soviel das Mauerwerck und die Mäurer und Steinmetzen Arbeit betrifft, ohne Architectur und völliger Aufführung eines Thurmes verdungen und was dazu ferner an Holtz-Werck Zimmer- Tischer- Schlosser- Glaser und anderer Arbeit erfodert werden wird, noch bey weiten nicht zu reichen wird, geschweige daß von sothanen Quanto die Zusicherung des Baues nach des Herrn Oberlandbaumeisters Pöppelmanns Anweißung erforderlich ungemeine große Kosten bestritten werden könnten.
Diesennach an Ew[re] Hoch Reichsgräffl[iche] Excellenz unser ergebenstes Bitten ergehet, Dieselbe wollen Bey I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t uns und die eingepfarten in hiesiger Neustadt dahin zu verbitten gnädig geruhen, damit es bey dem durch unsere Baugewercken nach denen von I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t und E[ure]r Hochreichs Gräffl[ichen] Excellenz Signirten Rissen bereits angefangenen und ziemlich avancirten Kirchen Bau allenthalben gelassen, und die Fortsetzung desselben nach dem mit dem Mauermeister Fehren gemachten Gedinge gestattet oder daferne ja wie der Vermuthen vorerwehnter Kirchen Bau anders, und besonders der angegebene sehr kostbahre Thurm mit in die Höhe geführet werden sollte, die darzu benöthigte Kosten vorhero wohl überschlagen und solche sodann uns allergnädigst angewiesen und dargereichet werden mögen.
Welchen gütigen und vielmögenden Vorspruch Wir und die Commun mit gehorsamen Danck erkennen und allstets verharren,
Ew[rer] Hochreichs Gräffl[ichen] Excellenz
Dreßden den 19ten Nov[em]br[is] 1732.

La réponse du gouverneur arrive le 22 décembre 1732 (ibidem, f°157-158).

Nachdem Ihro Königl[iche] Maj[estä]t E[ueres] E[dlen] Stadtraths Vorstellung vom 19ten Nov[em]br[is] a[nni] c[urrentis] wegen des Kirchen Baues in der Neustadt heutigen dato vorgetragen, haben Dieselbe hierauff allergnädigst resolviret, Wasmaßen Sie sich allergnädigst gefallen ließen, daß gedachter neue Kirchen-Bau, nach dem Dessein wie er angefangen also auch fortgesetzet werden, folglich die E[uerm] E[dlen] Rath bekannd gemachte Änderung, derer von ihme angeführten Motiven halber unterbleiben solle; Wannenhero dem demselben von Dieser, Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t allergnädigsten Resolution Nachricht ertheilen wollen, damit in dem angefangenen Bau fortgefahren und er desto ehender zur Vollkommenheit gebracht werden könne.
Dreßden den 22. Decembr[is] 1732.
Graf von Wackerbarth.

III- Les bâtiments privés

A- La construction du palais Vitzthum von Eckstädt (1719) (SHStA 10024/9836/25)

Parmi les rares archives de la surintendance des bâtiments qui ont été conservées, l'on trouve un dossier concernant la construction du palais Vitzthum von Eckstädt en 1719, qui est instructif autant quant au rôle de l'administration électorale des bâtiments qu'à l'égard de l'importance de la volonté royale. Dans l'ordre chronologique, l'on trouve d'abord un ordre du 24 février 1719, adressé par le comte de Wackerbarth à plusieurs membres de la surintendance des bâtiments, lesquels sont chargés d'examiner les plans du nouveau palais (f°32).

Aus beygehenden an Ihro König[liche] Maj[estä]t von S[eine]r Excellenz dem Herrn Geheimen Rath und Ober Schenken Grafen von Vizthum eingereichten Memorial, samt denen hinzugefügten zwey Grund-Rißen und zwey Aufzügen nach der Creuz- und weißen Gasse, ist deutlich zu ersehen, was Selbiger wegen herausrückung seines vorhabenden Baues, sowohl auf der Creuz- und weißen- als auch auf der in Memorial also genandten Büttel- sonst aber Frohn-Gaße allerunterthänigst gesuchet.
Nachdem nun Ihro König[liche] Maj[estä]t in allergnädigste Erwegung gezogen, daß durch diesen so großen und kostbar aufzuführenden Bau, der Stadt ein neues Ansehen und Zierde gegeben wird, und dahero Ihro mündlich geäuserten intention nach, oberwehnten Herrn Grafen von Vizthum, so viel nur immer thunlich, gerne deferiren möchten.
Alß werden von dem König[lichen] Civil-Bau Ambte der H[err] Hof Rath Ritter, H[err] Ober Commissarius Gärtner und H[err] Oberlandbaumeister Pöppelmann hierdurch beordnet, daß sie nebst dem H[errn] General Major Grauverte, dem H[errn] Major Fürstenhof und dem H[errn] Hauptmann Erndtel von dem Militair Bau-Ambte, an welche deßwegen besondern Verordnung ergangen, sofort annoch heute Nachmittags, mit Zuziehung derer Gewercken, die Besichtigung dieses vorhabenden Baues vor die Hand nehmen, und wie weit Ihro König[lichen] Maj[estä]t. die gesuchte Ausrückung bey obbemeldten drey Gassen allergnädigst zu gestatten, anzurathen sey, ihren pflichtmäßigen Bericht erstatten sollen. Worbey insonderheit das Absehen dahin zu richten, wie an einem Theile Ihro König[lichen] Maj[estä]t allergnädigste intention wegen Verstattung des herausrückens so viel nur immer thunlich, erreichet, am andern Theile aber auch die Einrichtung also, darmit bey ereignender Feuers Gefahr, so Gott gnädiglich abwenden wolle, die Feuer Sprizen einander weichen, und diejenigen, so zum Löschen bestallet, darbey füglich handthieren können, gemachet, auch ob etwan durch Führung gewisser Arcaden nach der Frohn-Gaße zu, der Plaz hierzu gewonnen, und solchergestalt des Herrn Graf Vizthumbs vorhabender Bau so viel möglich facilitiret werden könne zugleich mit angemercket worden.
Signatum Dreßden den 24. Febr[uar] 1719.
Graff von Wackerbarth.

La commission remet son rapport dès le 25 février 1719 (f°33-34). Les plans ne sont plus avec les actes, mais nous avons pu les reconstituer à partir des indications fournies.

Hochgebohrner Reichs-Graf, Gnädiger Herr,
Ew[er] Excellenz gnädigen Befehle zu gehorsamster Folge haben wir nicht allein noch gestern Nachmittags die Besichtigung von S[eine]r Excellenz des Herrn geheimbden Raths und Ober-Schenkens, Grafens von Vizthum neuen Bau, und der darbey vorhabenden Herausrückung, nach Anleitung dessen übergebenen Memorials und darbey gefügten zweyen Grund Risse und zweyer Aufzüge, vor die Hand genommen, sonder auch umb mehrerer

Erläuterung willen, die ganze Gegend sowohl von der Creuz- und weißen-Gaße aufs genaueste aufnehmen, und in den sub A hierbey gehenden Grund Riß bringen, auch darinnen von allen 3 Seiten, vermittelst derer darinnen gezogenen gelben Linien mit anmerckten lassen, wie viel die vorhabende Herausrückung eigentlich betrage, was dadurch denen Gassen abgehe und wie breit die lezteren, wenn sothane Herausrückung gestattet werden sollte, verbleiben würden.
Nun sezen wir zuförderst voraus, daß außer denen Haupt-Straßen, eine kleinere oder Neben Gasse, wenn darinnen zwey Wagen einander gewöhnlich weichen, und hierüber eine Persohn zu Pferd und zu Fuß nebst denen Wagen bey allen vorfallenden Occasionen passiren sollen, wenigstens eine Breite von 12 Ellen erfordert werde.
Nachdem um anfänglich auf der Creuz Gasse, welche von der Ecke der Superintendur bis zu dem vormahligen Mapischen Hause 19 Ellen 6 Zoll breit ist, die Herausrückung nicht mehr als 1 ¾ Elle beträgt, und nach deren Abzug die Gasse annoch eine Breite von 17 ½ Elle behält, so würde die gesuchte Herausrückung daselbst gar wohl verstattet werden können.
Was hiernechst die weiße Gasse betrifft, so ist die bißherige Breite derselben von besagten Mapischen, biß zu dem Wabstischen Hause nicht mehr als 11 Ellen 10 Zoll, und weiln die vorhabende Herausrückung 2 Ellen 16 Zoll ausmachet, mithin zur Breite der Gasse obenher von besagten Häuser nur noch 8 Ellen 18 Zoll übrig bleiben, so vermögen wir unsern Pflichten nach, die Herausrückung alhier umb so viel weniger anzurathen, als ohne dem daselbst eine starcke Passage von und nach der Creuz-Kirche zugehet, und hinwieder besagte weiße Gasse hinunter nach Proportion je mehr und mehr, und an der Frohn Gasse biß auf 14 Ellen 5 Zoll sich erweitert, auch dahero dergleichen Verengerung obenher der Gasse, welche aniezo ein ziemliches gleiches Ansehen hat, einen mercklichen Übelstand und Ungleichheit verursachen dürffte.
Die so genannte Büttel- oder Frohn Gasse ist bey dem börneischen Eck-Hauße am kleinen Büttel Gäßgen 12 Ellen 15 Zoll breit, und weiln die vorhabende Herausrückung, nach dem hergegebenen Gräfflich Vizthumischen Grund Riß 5 Ellen beträgt, so verbleibe zur Breite der Gasse nicht mehr als 7 Ellen 15 Zoll, welche zu Weichung zweyer Wagen oder Feuer Sprizen, wenn zumahl die darzu gehörigen Leuthe darbey handthieren sollen, keinesweges zulänglich.
Es ist auch darbey noch anzuführen, wie in solcher Gasse meistens hölzerne Häuser, auch besser hinauff in der Linie ein Brunnen und Röhrkasten mit B. und C. bemercket, sich befinden, welche nach ausweisung des neu gefertigten Grund Risses sub A. zugleich mit abgeschnitten worden, und wie solchergestalt die geführte Herausrückung nach dem Gräff[lichen] Vizthumschen projectirten Dessein wir unsern Pflichten nach ebenfalß nicht anrathen können.
Also findet sich gleichwohl obenher bey D. an Spaanisches Hauße bereits ein Winckel vor 2 Ellen 15 Zoll breit, bey welchem die Gasse von des Winckels Ecke nicht mehr als 8 Ellen 15 Zoll breit ist, und könnte solchemnach die Sache noch eher angehen, wann von D. der Ecke des Spaanischen Hauses eine Parallel Linie mit denen gegenüberstehenden Häusern, wie im Risse sub A. grün angezeiget, gegen E. gezogen, und dadurch die Breite der Gasse biß zur Ende des Baues in eine Gleichheit von 8 Ellen 15 Zoll gesezet würde, wiewohl auff solche Maase der Brunnen B. und Röhrkasten C. dennoch mit in den Bau zu stehen kämen, welchem aber auch abzuhelffen, wenn des Herrn Graf Vizthums Excellenz die ganze Linie daselbst auff Arcaden sezen wollten, maßen darunter der Brunnen und Röhrkasten vor die Commun frey verbleiben könten, solche Arcaden auch bey ereignender Feuers Gefahr (die Gott gnädiglich abwenden wolle) denen Leuthen darunter zu handthieren nüzlich seyn würden.
Wir überlassen demnach die ganze Sache, als deren genaue Bewändnuß aus dem neu gefertigten Risse sub A. in mehrern und ganz deutlich zu ersehen, Ew[er] Excellenz höhere Ermessen und verharren mit gehorsamsten Respect.
Ew[er] Excellenz

Dreßden am 25. Febr[uar] 1719.
unterthänig gehorsame
Grauvert, Ritter, Gärtner, Pöppelmann, Fürstenhof, Erndtel.

L'ensemble de la procédure a été inutile : Auguste le Fort passe outre les critiques de la surintendance des bâtiments et ordonne le 2 mars 1719 d'autoriser la construction du palais Vitzthum von Eckstädt (f°4-5).

An den Geheimden Cabinets-Ministre, Graffen von Wackerbarth.
Uns hat unser geheimder Rath und Oberschencke Graff Vitzthum von Eckstesdt, daß, da er die auff der Creutzgasse und weißengaße erkauffte mapische, wellerische, schwartzbachische und müllerische Häuser von Grund aus in eines zu bringen willens sey, ihm nach dem darüber gefertigten Risse so wohl in der Creutzgasse vom Ende des schwartzbachischen Hauses sub B an biß an die Ecke der weisengaße der Creutzkirch gegen über, als ferner in der weißen Gasse, und von dem müllerischen Hause an biß an besagte Ecke der mapischen Hauses, wo der Bedeckel zusammenlauffe, und die Ausrüstung drey Ellen ausmache, wie nicht weniger am hinterhause in der Büttelgasse von des spanschen Hauses Ecke sub D an biß zu dem andern Ende des hinterm Hauses, das Gebäude weiter in die Gasse hinaus rücken zu lassen vergünstiget werde, unterthänigst angelanget.
Nun sind Wir zwar, wie bey Uns ihr nach vorher angeordneter und erfolgter Besichtigung unterthänigste Vorstellung wie der d[ito] ausrücken in der weisen und Büttelgassen gethan, gnädigst erinnert:
Wenn wir es aber unerachtet dieses bey uns gedachter Besichtigung angemerkten und erinnerten Bedenckens diese Ausrückung, wie sie in dem Risse in der Creutzgasse, weißengaße und Büttelgasse mit gelben Linien bemercket ist, aus besonderen Gnad gegen obgedachten unser geheim[en] Rath Graffen Vitzthum von Eckstedt und in Ansehung, daß dieser Bau zur Zierde der Stadt gereichet, also bewilliget:
Als ist unser gnädigstes Begehren, ihr wollet, daß demselben solcher Bau nach Vermerkung dem gelb[en] Linien in beygefügten Risse verstattet und niemanden, weder jetzo noch in Zukunfft ihn deßhalber in Anspruch zu nehmen, weniger auff Änderung und Einrückung des Gebäudes zu ding erlaubet, sonder an und alle nachkommende Besitzer dabey jeder Zeit gelassen, und geschützet wird, Verfügung thun.
Immaßen wir auch unsere Landes-Regierung sich gleichfalls darnach gehorsamst zu achten, und den Rath allhier dessen zu beschieden, nach der copey[lichen] Beylage untern heutigen dato Befehl ertheilet haben. Daran [geschieht Unser Wille] Und [Meinung]. Dreßden d[em] 2. Mart[ii] 1719.

B- Le palais du comte de Brühl dans Neudresden (SHStA 10026/950/5)

Dans l'ordre adressé à la Chambre le 23 juin 1739, Frédéric-Auguste II concède des terrains au comte de Brühl afin que celui-ci puisse agrandir son palais de l'Elbgasse. Afin d'éviter toute contestation, l'acte précise le contenu des travaux à venir (f°38-40).

Wir haben Unserm Cabinets-Ministro, würcklichem Geheimen Rath, Cämmerer, Cammer-Praesidenten, Ober-Steuer- und General-Accis-Directori, Grafen von Brühl, aus Selbsteigener Bewegniß, und besondern Gnaden, wormit Wir demselben wegen seiner, bey denen ihm obliegenden mannigfaltigen, und wichtigen Verrichtungen sich allenthalben zu Tage legenden unermüdeten Sorgfalt, ausnehmenden Prudenz, und Treue, zugethan sind, auch zu Erlangung mehreren Raums und Bequemlichkeit bey dessen an Unserm Stall in hiesiger Residenz Stadt

gelegenem Palais, das hinter diesem befindliche, so genannte Klepper-Stall-Gebäude, nach zweyhundert und vierzig Ellen in der Länge nebst dem darüber auf dem Walle hingehenden Plaz von gleicher Länge, und der auf der Festung hin sich erstreckenden Breite, nach hierbey kommendem Riß, dergestalt erb- und eigenthümlich geschencket, und geeignet, daß er nicht nur mit sothanem Gebäude und Plaze, als seinem, durch Unsere sonderbare Begnadigung wohl erlangtem Eigenthum, durch behörige Nuz und Gebrauchung, auch Alienation willkührlich gebahren, sondern auch vornehmlich nebst allen künfftigen Besizern obgedachten seines Hauses das Recht und Freyheit, aus selbigem über die Gasse einen Bogen schließen, darauf eine Treppe hinüber legen, und erwehnten Raum zu einem Garten anrichten, nicht minder auf solchen zu Anlegung einer Cascade und Fontainen, das Wasser in einer Vierböhrigten Röhre aus dem Reservoir über dem Wilsdruffer Thore abführen, und leiten zu lassen, iederzeit haben, und ohne iemands Eintrag exerciren möge: Worbey Wir denn ferner ermeldtem Unsern Cabinets-Ministre Grafen von Brühl, sowohl die immerwährende Befreyung mentionirten Stücks vom Klepper-Stall-Gebäude, und des darüber auf dem Walle gelegenen Raums, beydes von 240 Ellen in der Länge von allen, und ieden darauf, als Uns, und Unsern in Gott ruhenden Vorfahren in- und alle Wege gehörig gewesenen Fundis, ohne dis nie gehaffteten Steuern, Einquartierungs- und andern oneribus ad quosvis possessores, als auch woferne er annoch einige, um den Klepperstall herum situirte Häuser käuflich an sich zu bringen seiner Convenienz gemäß befände, deren gleichergestaltige Exemtion von allen Steuern, und Abgaben in solcher Masse, daß diese, gleichwie wegen des hiebevorigen Manteuffelischen Forder- und Hinter-Hauses durch Unser gnädigstes Rescriptum d[e] d[ato] 31. Marty 1734 angeordnet, aus Unserer Rent-Cammer von denen daselbst zu gemeinen Ausgaben im Cammer-Reglement bestimmten jährl[ichen] 40000 th[aler], ohne Erwartung Unsers anderweiten Befehls, sofort krafft dieses abzuführen, und hingegen sothane Häuser mit der Einquartierung oder einigem Beytrag dieserhalb gänzlich zu verschonen, solches auch so lange als Unser Cabinets-Ministre, Grafen Brühl, und dessen Descendenten, und Erbnehmen gedachte Häuser besizen, von Unserer Rent-Cammer, welche ihm, und denenselben deshalb zu hafften, und Eviction zu leisten verbunden seyn soll, zu continuiren, gnädigst zugestanden haben, übrigens aber ihm der Adaptirung des untern Theils von offtbenanntem Klepper-Stall Gebäude zu einem Pferde-Stall auf seine eigene Kosten allein überlassen. Es ist demnach hierdurch Unser gnädigstes Begehren ihr wollet Eingangs-beschriebene Klepper-Stall-Gebäude mehrgedachtem Unserm Cabinets-Ministre, Grafen von Brühl, erb- und eigenthümlich einräumen, übergehen, und zuschreiben, auch ihm darüber gewöhnliche Vererbung, worinnen vorherbemerckte Steuer- und Einquartierungs-Exemtiones, auch andere Begnadigungen (worüber von Uns respective an Unser Geheimes Consilium, und hiesiges Gouvernement, auch Ober-Bau-Amt besondere Verfügungen unterm heutigen dato getroffen worden) umständlich beschrieben, und deren Einsendung zu Unserer Vollziehung Wir gewarten, bey Unserm Cammer-Gemach ausfertigen, selbigen, und seine Erben, und Erbnehmer darbey ie und allezeit gebührend schüzen, auch wegen Entrichtung derer auf denen Häusern am Klepperstall allhier, so der Graf von Brühl annoch zu denen seinigen zu erkauffen sich entschliessen möchte, hafftenden Steuern Raths- und andern Gefälle, wie solche Nahmen haben, iedoch die Einquartierungs-Abgaben ausgenommen, aus Unserer Rent-Cammer izo, und künfftig zu seiner Zeit, sonder fernere Rück- und Anfrage, behörige Verordnung ergehen lassen, immaßen diese allda in Rechnungs-Ausgabe krafft dieses passiren. Daran und Wir Datum Dreßden am 23. Juny 1739
AR.

C- La construction de la maison Exner dans Neustadt (SHStA 10047/1705 f°13-15)

Le 27 juin 1746, le conducteur de cour Christian Frédéric Exner sollicite l'attribution d'un terrain à bâtir dans Neustadt, entre la Klostergasse et l'Elbe, ce qui a suscité les protestations de sa future voisine, Jeanne Christiane Violin, dont la vue sur l'Elbe sera dérangée par la future maison d'Exner, comme elle l'explique dans une lettre adressée à Frédéric-Auguste II le 12 novembre 1746 (f°8-11). Le 30 novembre, Exner réagit en adressant un mémoire au bailliage (f°13-15), que nous retranscrivons ici. La démarche de la veuve Violin aura été vaine, puisque le terrain demandé par Exner lui est attribué le 15 juillet 1747 (f°29-32).

Hoch Edelgebohrne Hochedel Veste, Hoch und Rechts Wohlgelahrte,
Hochgeehrteste Herren,
Zu meiner nicht geringen Betränkung habe vernehmen müssen, daß nachdem der, von I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t vermöge unterm 28. Sept[embris] a[nni] c[urrentis] ergangenen, und copeyl[ich] angefügten Special-Rescripts, auch hierauf unterm 21. Octobr[is] c[urrentis] a[nni] abgelassenen, und ebenfalls in copia angeschlossenen Gouvernements Commissorialis, allergnädigst mir conferirte Plaz, an dem Wiesen Thore zu Neustadt, mir von Dero General-Lieut[enant] Fürstenhoff abgestecket und angewiesen worden, meine Nachbarin, die Geheimbde Secret[arin] Violin sich nicht entblödet bey I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t eine Contradictions-Schrifft zu überreichen, mit dem Vorwande, daß durch meinen Anbau ihrem Hause der Prospect verbauet, und solches Hauß dadurch um ein vieles depretioniret werden würde.
Nun ist Ew[re] Hoch Edelgeb[orne] und Hochedel mehr alß zu wohl bekannt, was maßen S[ein]e Königl[iche] Maj[estä]t den Violischen Plaz ehe dessen den Geheimen Kriegs-Rath Pauli auf eben die Art zum Anbau allergnädigst geschencket, wie der meinige durch Dero hohe Gnade voriezo mir zu Theil worden. Solchergestalt hat die Geh[eime] Secr[etarin] Violin welche den Paulischen Plaz käuflich an sich bracht, mit mir gleiches Deicht. Wie nun bey Anbauung meiner Nachbarin, keiner von ihren Nachbarn, ihr wiedersprechen dürffen, obgleich ihren Gebäude dadurch weit größerer Schaden, durch Verbauung des Prospects zugewachßen, alß ihr mein Bau einer mehr zu Wege bringen kann, maßen selbige auf der Closter-Gaße, zwischen den Rudolph und Kunzschischen Häußern nur 15 ½ Elle, und zwischen den Goldnerischen Haußer an den weitesten Ende 16 und an den schmalen Ende 7 ½ Elle an Raum gelassen hat.
Da nun oberwehnte Besizer derer Häusser, so durch der Geh[eimen] Secret[arin] Violin ihren Anbau ratione prospectus in der That depretioriret worden, sich den allergnädigsten Königl[ichen] Befehl, so willigst alß schuldigst unterworffen. Auch Ihro Königl[iche] Maj[estä]t selbsten häuffer, die Deroselben Schloße gegen überstehen, duldet, wird meine Frau Nachbarin nichts, so ihr praejudicirlich seyn könnte, auf mein Unternehmen bringen können, wenn selbige in Erwegung ziehet, daß nachdem ich von ihren Hausse 55 Ellen entfernet bleibe, auch über dieses nicht mehr, alß das 3tel meines Plazes zu bebauen willens, und im Stande bin, dem übrigen Plaz aber zu einen Garten adaptiren lassen will, folglich der Frau Geh[eimen] Secr[etarin] Violin zwischen den Goldnerischen und meinen Hauße mehr alß 80 Ellen Prospect auf die Brücke und Elbe verbleibet, zu geschweigen des Nuzens so ihr bey Auftretung des Elb-Waßers, durch meinem Vorbau zuwächßet und solchen ihren Garthen gleichsam zur Schuz-Mauer dienen muß.
Auß eben geführten Momentis werden Ew[re] Hoch Edelgeb[orne] und Hoched[el] meiner Nachbarin ungegründete Vorgeben mehr alß zu deutlich sehen, wie das einzige praejudicium so ihr durch meinen Anbau wiederfähret, in nichts andern bestehen könne, alß daß Sie den von I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t allergnädigste mir conferirten dienen nicht mehr zu einen Wäsch- und Trenge-Plaz gebrauchen kann, als wozu sie sich selbigen bißher de facto

angemaßet, und andern Leute vors Geld erlaubet, welches weder I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t zu Nuzen noch der Stadt zur Zierde gedienet hat.
Diesemnach wollen Ew[re] Hoch Edelgeb[orne] und Hoched[le] diese meine gegründete Vorstellung in Erwegung zuziehen, und solche dem an I[hre]r Königl[ichen] Maj[estä]t zu erstattenden Bericht zu inseriren hochgeneigt geruhen, ich aber verharre,
Ew[re] Hoch Edelgebohrnen und Hochedlen Herrn
gehorsamster und dienstschuldigster
Christian Friedrich Exner
Dreßden den 30. Nov[ember] 1746.

D- La construction de la maison Knöffel dans Neudresden (SHStA 10047/2488)

Le 21 décembre 1743, Frédéric-Auguste II donne au surintendant des bâtiments Knöffel le terrain constitué par l'ancienne Poudrière de Neudresden et une partie de l'hospice de la Sainte Mère. À charge pour lui de bâtir une maison permettant d'embellir la place de l'église Notre-Dame (f°1).

Von GOTTES Gnaden Friedrich August, König in Pohlen, Herzog zu Sachßen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, Churfürst
Rath und liebe getreue.
Wir haben Unserm Ober-Land-Baumeister Johann Christoph Knöffeln, dem hinter der Frauen-Kirche alhier gelegenen so genannten Pulver-Thurm, nebst dem darbey befindlichen, in einem an hiesiges Gouvernement überschickten, von Uns eigenhändig signirten Riß, bemerkten, auff die Superficiem, darauff gegenwärtig die Hospital-Gebäude S[ank]t Materni stehen, sich mit erstreckenden Plaz, aus besondern Gnaden, dergestalt erb- und eigenthümlich geschencket, daß er solchen abtragen, die Materialien davon, als eigenen an sich nehmen, und nicht minder, auf dem Plaz, worauf angeregter Pulver-Thurm aniezo stehet, als auff oberwehnten dazu geschlagenen Raum, ein Gebäude aufführen möge, dieses aber, außer einem jährlichen Erb-Zinße, an Zehen Thalern, von Neu-Jahr 1750 an, zu dem euch anvertrauten Amte (dessen Privativen Gerichtsbarkeit Wir es, da der Plaz ohnedies bißher unter Unsere unmittelbare Jurisdiction gehörig gewesen, unterworffen) ingleichen mit vier Groschen von iedem extraordinaren Quatember, zu ermelten Amts-Steuer-Einnahme, und eines, vor das künfftige leidlich zu bestimmenden Beytrags an Gelde vor die würckliche Belegung mit der Garnisons-Einquartierung in natura, erst, nach Verfließung Dreyßig Frey Jahre, folglich nicht eher, als â 1. Januarii 1774, angesehen werden, hingegen im übrigen von allen und iedem anderen Abgaben, an Land-Pfennig- und ordinaren Quatember-Steuern, dergleichen darauf ursprünglich nie gehafftet, Geschoß und solcherley Praestationen gänzlich, auch zu ewigen Zeiten, befreyet seyn solle.
Hierüber, sowohl der Vererbung halber, an Unser Cammer-Collegium als wegen Räumung des Pulver-Thurms und der Hauß-Bau-Concession, an Unsern General, Gouverneur, ingleichen Obristen Hauß- und Land-Zeugemeister, Grafen Rutowski die nöthigen Verfügungen ergangen, wie denn nicht weniger an Unser Geheimes Kriegs-Raths-Collegium und Ober-Steuer Einnahme respective das erforderliche rescribiret worden; ihr habet demnach, soviel hierunter vor euch gehörig, auch euers Orts euch darnach gehorsamst zu achten.
Daran geschieht Unsere Meynung. Datum Dreßden 21. Decembris Anno 1743.

Le résultat de la construction est donné dans l'inspection réalisée le 9 février 1747 par les artisans du bâtiment du bailliage (f°56-57).

Auf E[ure] Königl[iche] Pohln[ische] und Churfürstl[ische] Sächß[ische] Hoch Wohllöbl[ische] Ober Amts alhier mündliche Anordnung und Verlangen S[einer]r Hoch Edel geb[orenen] des Königl[ischen] Pohln[ischen] und Churfürstl[ischen] Sächß[ischen] Hochbestallten Oberland Baumeister Herrn Johann Christoph Knöffels,

das von Ihnen, auf den Förder Theil des allergnädigst vererbten vorigen alten Pulver Thurm Plazes, unter hiesiger Ober Ambts Jurisdiction alhier erbauete neue Eck-Hauß an der Königl[ichen] Münze, und Haupt-Zeughauß Zimmer Hofe zu würden, und in ein Quantum fixum zu bringen,

Haben Wir Endes unterschriebene allhiesige verpflichtete Ober Ambt Bau Gewercken, und Taxatores uns acto in desselben verfüget, und nach unternommenen Besichtigung befunden: Daß selbiges dem zugleich mit vorgelegten und hierbey geschafftetem abcopirten Grund-Riß in allen conform, bestehende in einem großen Förder- 2 Seiten- und 1 Hinter Gebäude, in egalen und gebrochenen Ziegel Tach, 5 Stock Hoch inc[lusive] des Mezanins von Grund aus Massiv und steinern, nach der besten neuesten Façon, durchaus von Herrn Eigenthümer in ais 1745 et 1746 neu erbauet.

Worbey über die in obangezogenem Riß angedeuteten Zimmer und Behältnüße jeden Stocks, als worauf sich hiermit bezogen wird, annoch folgendes befunden worden

Ein Sutterain oder gewölbte hohe Keller unter den ganzen par terre, derer Förder- Hinter- und Seiten-Gebäude, sehr lichte mit Taffel Glaß Fenstern, Worbey auch Eine Bad- und Wasch-Stube, mit einen großen eingemauerten Kupffernen Pfanne, und vermittelst eines in die bleyernen Röhren befestigten Hahns, lauffenden Röhr-Waßers und Abfall,

Ein durch ein Frazen Gesicht lauffendes Röhrwasser, in einen steinern Weg im Hoffe

Aufn Boden

auf zehen große Cammern, mit Kalck Decken und 4 Flügel[ischen] Taffel Glaß Fenstern nebst Verschiedenen dergleichen kleinern,

Der Ober Boden zum Wasch-Trengen oder Getrayde Aufschutten, ferner

Seitwärts obberührten Risses an den alten Inventions-Schuppen, und nunmehrigen Münz Trackwergs Machine

Ein so genanntes gleichfalls von Grund aus neu erbautes Stall Gebäudgen 3 Stock hoch unten auf 6 Pferde Stellung und in obern 2 Etagen in jeder ein Stube, Cammer und Vorgehause

Nachdem Wir nun sothanes Hauß, in Ansehung, dessen überaus commoden Anleg- und Einrichtung, nicht weniger sehr guten Lage dermahln auf

Vierzig Tausend Thaler

gewürdert und taxiret. [...]

Geschehen zu Dreßden am 9. Febr[uaris] 1747

Christlieb Wolff

Abraham Grimmer, Ambts Zimmer Meister

Benjamin Ehrenfried Stangenberg, Ambts Mauer Meister

IV- L'urbanisme des Wettin

A- La définition d'une belle ville selon la surintendance des bâtiments (SHStA 10024/4449/11 f°25v°-27v°)

Le 14 juin 1710, Auguste le Fort ordonne à la surintendance des bâtiments d'examiner un projet du maître des maquettes André Gärtner, quant à la possibilité de construire des bâtiments en bois tout en limitant les risques d'incendie. Le 6 novembre 1710, le surintendant des bâtiments Jean Frédéric Karcher remet au roi un rapport général sur la manière de construire. Le mémoire est divisé en cinq parties : la solidité du bâtiment, sa résistance au feu, sa commodité, sa beauté, son coût. Le quatrième point, que nous retranscrivons ici, définit ce que sont un beau bâtiment et une belle ville.

Quoad 4tum bestehet die Schönheit und Auffnahme einer Stadt sowohl in guter Ordinirung der Straßen, Gassen und freyen Pläze, als in der Zierligkeit der darinnen auffgeführten Häußer und diese fest lediglich in guter Symetrie und Regularité. Denn unerachtet die nach denen Regeln der alten Architectur eingerichtetenen angegebene Gebäude solchen die hiervon ein rechtes Gousto haben, am besten zugefallen pflegen, so sind doch die meisten von denen vor Augen gehabten und niemahl vor gut erkannten so praeoccupirt, daß sie alles was darnach ferner gebauet oder noch etwas verbessert wird mit denen täglich verändernden Moden approbiren und zufrieden seyn, wenn nur das Gesichte durch keine Disharmonie und Ungleichheit der Glieder choquiret wird. Es kommt auch auf das Changement der sonst vorgeschriebenen Proportionen, wenn es anders mit Vernunfft beschiehet, wenig an. Nur muß man verhüthen, daß dabey nichts wieder die Usance der vornehmsten Orte, die ordinaire Approbation der Leuthe, und die allgemeinen Principia der Baukunst unterläufft und die vorerwehnte Symmetrie in keinen äuserlichen oder inneren Stücke des Baues vergessen bleibet. Dahero, wenn

a- Städte ganz oder guten theils abgebrannt, Ew[re] König[iche] Maj[estät] durch dahin geschickte Baumeisters und Conducteurs sie mit allen Brandstellen in Grund, und darnach die Gassen breit, gerad und regulier anlegen, auch berührte Stellen so ertheilen lassen könten, daß jeder seinen Plaz in rechten Winkel und gerade Linien erhielt. Gestalt man nur denen so hierdurch etwas an Grundmauer, Kellern und Raum abgingen, diesfalß einige wenige besonders Ergötzlichkeit zum Wiederauffbau gönnen dürffte, und mithin der große Übelstand vermieden würde, welchen man sonst bey Verneuerung vielen Orte nach der alten confusen Situation anjezo wahrnimmt, und sonderlich in Altdreßden sieht, da fast kein einzig Hauß erbaut ist, das nicht schrege zu ein zwey und mehr Ellen aus dem Winkel läufft.
b- So wäre solches ebenfalß bey Wieder- und Retablirung der Aneinanderstoßen Privat-Häußer zu beyder Nuzer zu veranlassen und wo ein Gebäude in Gassen vor oder zurückstehet, hätte man das nur billich ein Zuziehen oder vor Zurücken
c- Sollte man in abgebrannten Städten und wo es sonst thunlich schiene alle Häußer in gleicher Höhe und die Dächer und Schornsteine in einer Linie bauen, sonsten aber ieden die Freyheit lassen, wie er das seinige in der Façade ordiniren und abpuzen wollte, maßen auch die Veränderung einen angenehmern Prospect denen Gassen macht, als wann alle Fenster, Thür und Zieradten einander gleich;
d- Schiene hiernechst viel zum Beauté Ew[er] Königl[ichen] Maj[estät] Städte zu contribuiren, wenn keine weder hölzerner noch steinerne Erker davon Häusern in Fronten und Ecken weiter angehänget worden dürfften, und man die bereits vorhanden

abreißen und dafür gleiche vor Zierathete Fenster oder allenfalß bloße mit eisernen Gattern verwahrte Balcons anbringen müsste. Dann zugeschweigen, daß ein Nachbar dem andern den Prospect mit selbigen, sonderlich wo sie soweit als in Leipzig und allhier beschiehet, hervorspringen, bemeinet, und man selten sie in der Mitten und mit Wohlstand anzubringen hat, so fallen wegen Enge der Gassen einen nichts als solche offt übel façonirte Erker in die Augen, da hergegen in Städten wo deren keine sind, die an sich sonst nicht so prächtigen Gebäude ungleich besser und geschickter sich praesentiren.

e- Und damit die Leuthe ihre Façaden an Häußern weder durch ungleiche Eintheilung der Fenster und Thüren noch durch in convenabler Abpuzung, oder die innerliche Disposition und Symmetrie der Gemächer über jener vermeinten Verbesserung verderben, so wären von Baumeistern theils durch geschickte nach dem Calculo eingerichtete Grundrisse Aufzug und Profile, theils durch Angebung der Ornaments und Farben zu secundiren und mit tüchtigen Stuckatur-Arbeitern und Staffirmahlern zu versehen.

B- Règlement d'urbanisme du 4 mars 1720 (SHStA 10024/4449/12)

Le premier règlement d'urbanisme se présente sous la forme d'une instruction en 43 points, envoyée par le gouverneur, le comte de Wackerbarth, à l'intendance générale des bâtiments civils et militaires. Les pièces annexes citées sont absentes du volume d'archives.

Instruction vor die Ober-Civil und Ober-Militair Baucommission 1720.

Nachdem die Unterhaltung guter Policey erfordern will, daß den gemeinen wesen zu besten und Verhüthung aller unnöthigen Streitigkeiten die vorigen Ordnungen in Civil-Bauwesen bey hiesiger Residenz wie auch zu Alt-Dreßden, in denen Vorstädten und Neu-Ostra nach Anleitung derer diesfals bereits beym löb[lichen] Gouvernement verhandenen Königl[ichen] und Churf[ürstlichen] Befehlen, Verordnungen, Observanzen und andern diensammen Nachrichten, wiederum erneuert werde,
So habe solche zu desto genauer Anachtung so wohl vor das Ober-Civil-Bau-Amt als auch die Obermilitair Baucommission in gewisse Regul verfassen lassen, dergestalt daß dieselben bey Examination derer von denen bauenden einzugebenden Risse wie in gleichen Besichtigungen selbigen zum Fundament legen, und ihre iedesmahl hierüber zu erstattende Berichte, mit so viel mehrern Grund abfassen mögen.

1- Haben alle diejenige Häußer Besizere, so wohl alhier in Neu als auch Alt-Dreßden, mit ingleichen denen Vorstädten und Neu Ostra, welche in den nechst folgenden Jahr zu Bauen gesonnen, vor Ablauff des einstehenden von ihren vorhabenden Bau oder Reparatur
    a. den Grundrisse
    b. respective Durchschnitt
    c. Aufzug
    d. Andeuteung derer daran beystehenden Häußer
    e. wie auch von der Situation der Gasse, und zwar jeden Riß,
    f. nebst denen darzu gehörigen Anschlägen,
    g. mit Benennung der Zeit in welchen der Bau in völligen Stand gebracht werden soll

in duplo von dem Bauherren Mauer- und Zimmermeister unterschrieben, zu der hießigen Gouvernements-Canzley bisheriger Ordnung nach einzugeben, von der selbigen zur Commission eingereichet werden.

2- Alle Häußer sowohl in Neu- als Alt-Dreßden sollen von Stein tüchtig und so viel möglich feuerfest zur Zierde der Stadt und Commoditaet des Bauherrn, so weit es ohne Praejudiz des Publici und derer Nachbarn zuläßlich aufgeführet,

3- Auch Vermöge vorhin ergangener allergnädigster Befehle und Verordnungen A. B. C. und D. die hölzernen Häußer nach und nach abgeschaffet und ebenfals steinern erbauet, forthin auch denen jenigen Leuthen, welchen in der Stadt neu zu bauen anbefohlen gar keine, denen aber die die Reihe zum bauen noch nicht trifft keine Haupt Reparatur an ihren Gebäuden gestattet werden, weiln sie doch niemahl steinern bauen müssen.

4- Über die von E[uerem] E[dlen] Stadtrath eingegebene Specification derer alhier in der Stadt annoch befindl[ichen] hölzernen Häußer, ist mit Zuziehung E[ueres] E[dlen] Stadtraths Deputirten nochmahlige Untersuchung anzustellen, welche zehen Häußer so iedes Jahr neu zu bauen ausgesezet vor andern zuerst steinern zu erbauen, wobey zu überlegen, wie die Bauherrn ohne Hindernüsse derer Königl[ichen] Gebäude mit denen Bau Materialien zu versorgen, damit sie wegen Abgang derselben nicht aufgehalten und in vergebliche Unkosten gesezet werden, auch so dann der Bericht von der beschehenen Untersuchung zu fernerer Verordnung an mich einzurichten.

5- Ohne expresse Erlaubnüß ist nicht zugelassen die Rückmauern derer jenigen Häußer, so an die Stadt-Mauer stoßen, auf selbige zu sezen oder Fenster durchzubrechen,

6- Wie denn auch an denen Vorstädten weder steinerne Behältnüße oder Gewölber erbauet, noch tieffe Keller gegraben oder die Gebäude über die Gebühr erhöhet, und unter dem Feuer der Vestung oder selbiger zu nahe aufgeführet werden dürffen, nach mehrern Zufall beygelegten Befehls sub E.

7- Bey jeden Baumeister die Fundamenta tieff genug gespahnet, als denn die Mauer auf tüchtigen Grund geleget und nach Proportion der Last, so darauf zustehen kommet starck genug herausgenommen,

8- Ingleichen die Keller nicht allzu weit gespannet und gar zu flach gewölbet werden.

9- In denen Brandt Mauern oder Brand Giebeln sind keine Feuermäuer Fenster und Dächer zu dulden, ob schon der Nachtbar drein willigen wollte, vielmehr wo dergleichen sich befinden binnen gewisser Zeit abzuschaffen, auch darwieder weil es dem publico schädlich keine vorgeschüzte Servitut zu attendiren.

10- Sollen die Brand-Giebel von lauter Ziegeln und nicht von gespaltenen Grund-Stücken ½ Elle starck und auf beyden Seiten gleich abgesezet auch ½ Elle übers Dach geführet, und mit Kagen Treppen versehen werden, zu mehrerer Erläuterung dessen, was hierinnen angeordnet und wie solches zu nehmen und zu verstehen ein Modell hierbey gefüget wird Lit. F.

11- Es sollen auch in sothanen Brand-Giebeln keine Creuze oder Rüßlöcher noch sonst einige Öffnung gelassen, sondern alles durchaus wohl verwahret werden. Lit. G.

12- In denen Gassen soll bey Erbauung derer Häußer so viel möglich die Symetrie beobachtet, und dahero in Capital-Häußern, sonder[lich] in breiten Straßen als der Pirnischen Gasse, Schieß Gaße, Moriz-Straße, Creuz-Gaße, Alten Marckt, Seegasse, Breitegasse, Zahnsgasse, Scheffelgasse, Willische Gasse, Schloßgasse, Große und Kleine Brüdergasse, Große Frauengaße, Schößergaße, Jüden Hoff, Große Fischergasse, Stallgasse, Töpfergasse, Neumarckt, Rammische Gaße die Stockwercken 8 bis 9 Ellen hoch angeleget, solcher gestalt, aber weilen wegen der allzu vielen Höhe gleichwohl Lufft und Licht verderbet wird, und wenn sich Feuers-Gefahr ereignet, darzu nicht zugelangen stehet, mehr als 3 Geschoß nebst einen Mezzanin aufzuführen nicht

erlaubet werden. Weilen aber nicht eines ieden Gelegenheit seyn will, dergl[eiche] Hohe Stockwercken aufzuführen, dennoch aber erforderlich, daß im daran beystehendes Bürgerliches Hauß jenen wenigstens mit dem Gesimße gleich kommen, so soll derjenige welcher darneben bauen, seine Geschoße nach dieser Proportion einrichten, welche Höhe aber sich nicht auf die in engen Gassen, als nehmlich im Pirnischen Quergäßgen, im Moriz Quergäßgen, im Loche, im Kirchgäßgen, in der Bettelgasse, Weißengaße, Pfarrgasse, Schreibergaße, in dem Quergäßgen durch die Zahnsgasse, Webergasse, Scheffelgasse, Wilschen Gaße, Große Brüdergasse, Taschenberg, Spohrgasse, Kleine Frauengaße, Kleine Fischergasse, am Klepperstalle, hinterm Pulver Thurme, Judengasse, und an der Mauer herum befindliche Häußer erstrecket, als die in Beeden Fällen, so wohl wegen der gesunden Lufft als Feuers-Gefahr halber um ein Geschoß niedriger zu erbauen

13- Dargegen wegen Feuers-Gefahr bey neuen Bauten die Dachstuben weiter nicht zu gestatten, die neu erbaueten auch wegen eben solcher Gefahr nach und nach wieder abzuschaffen.

14- Das unterste Stockwerk ist, wo nicht durchgehends, dennoch im Eingange des Haußes und sonderlich um die Treppe herum gewölbet zu erbauen.

15- Bey Anlegung derer Gebäude soll iedesmahl nach Beschaffenheit des Plazes auf Anbringung eines oder mehrerer Ställe gesehen, dieselben tüchtig gewölbet, weit denen bereits vorhandenen aber mehr Stuben noch andere Behältnüße gemachet,

16- Wie nicht minder die Treppe steinern biß unters Dach geführet und eben an Auftritt überwölbet oder sonst so verwahret werden, daß bey entstehender Feuers-Brunst das Feuer vom Boden durch Selbige nicht herabfallen könne; Die hölzernen Treppen aber seind durchaus nicht zu dulden, und wo deren befindlich, selbige so viel mög[lich] abzuschaffen.

17- Die Communication-Gänge aus denen fordern in die hinter-Häußer sind mit steinern Bögen und Schäfften zu führen.

18- Ist auch keinesweges zu gestatten, daß in denen Zimmern die Decken mit gemahlter oder anderer Leinwand, wegen Feuersgefahr überzogen, wohl aber von Stuccatur Arbeit gefertiget werden.

19- Sind auch die Decken in denen Küchen derer Ober-Stockwerke mit Stucatur zu verwahren, die Fuß-Böden aber darinnen solcher Gestalt anzulegen, daß Balcken an Balcken und solche mit steinern Taffeln oder Ziegeln beleget werden.

20- Nach der vom Gouverneur untern 20. Juny 1716 ergangenen Verordnung sub H. soll in die bereits baueten Dachstuben, Wind-Öfen ganz und gar nicht in andern Zimmern auf keine andere Orth, als wenn die Röhren davon in die Feuer-Mäuern und nicht durch die Fenster oder sonst auf die Gasse zur Unzierde der Stadt und Uncommoditaet der Nachtbarn geführet werden können, verstattet, die Öfen auch niemahls auf die bloßen Theilen gesezet, sondern unter und vor den Ofen-Loch mit fließen oder sonst wohl verwahret

21- Auch vor alle und iede Ofen-Löcher eiserne Thüren gemachet.

22- Die Camine nicht auf Balcken sondern entweder auf eingespannte Bögen oder eiserne Stäbe gesezet, ingleichen unter dieselben die Decken nicht mit Schliff berohret, in jedweden aber eine Hohl liegende eiserne Matke geleget werden.

23- Sollen die Feuer-Mäuern in behörige Weite, damit sie befahren werden können durchaus ¼ Elle starck und nicht wie biß anhero nur auf den hohlen Ziegel geführet, auch keinesweges Balcken oder anderes Holz-Werck in solche geleget und selbige in übrigen mit einen eisernen Schieber versehen, auch wo sie geschleppet das Trageholz iedesmahls mit keine Bändern verwahret, die Schlunde aber weiter gar nicht gestattet, Lit. J., auch wo dergleichen vorhanden, selbige durchgehends abgeschaffet werden,

wie denn auch die Balcken, so von außen an denen Seiten an die Feuermauer stoßen, wenigstens ¼ starck zu verkleiden oder da hierzu nicht gnugsamer Raum, zwischen den Balcken und der Feuer-Mäuer verhande, durch Wechßel zufassen.

24- Sind diejenigen Feuermäuern, welche durch Zimmer geführet und nicht abgesezet werden können, jedesmahl von denen Mäuerern zu bezeichnen, damit ieder sich hüten möge, Ziebel oder andere hölzerne Sachen in solche zu schlagen.

25- Sollen die Haupt-Kammern wann einer oder der andere dergleichen zu bauen in Willens hätte, so viel als möglich von der Feuer-Mäuer abgesezet, besonders gut gewölbet, mit eisern Thüren versehen, der Fuß-Boden mit Ziegeln beleget, und die eisern Fleischstangen, dem Rauchloche nicht allzu nahe gemachet werden.

26- Sind die Cloacke wo es möglich in die Mistgrube zulegen auch gegen die Keller und Reihe-Mauer zu, absonderlich aber zwischen der Keller und Futtermauer mit Rehn wohl zu verwahren und vom beeden 1 ½ Elle weit abzurücken. Lit. K.

27- Auch die Cloacke keine Tage-Waßer zu führen, hingegen aus jeder Grube eine Stanck-Röhre zu leithen, künfftighin auch keine Kessel, weiln solche schädlich und in einen dergleichen Haußе einemahls einiger Bronnen anzubringen, mehr zu dulden, sondern an deren Stelle Mistgruben anzulegen.

28- Die Schlotten jedesmahl auf wenigstens ¼ biß 3 Zoll von der Reihe-Mauer abzulegen, darmit sie der Mauer keinen Schaden thun können.

29- Sollen zu weiteren Verwahrung bey einstehender Feuers-Brunst die obersten Balcken untern Dache entweder mit Füllholz ausgestecket und mit Estrich beschlagen, oder Balcken an Balcken geleget, und die Fügen mit leinen bestrichen werden.

30- Die Schindel-Dächern so wohl in als vor der Stadt sollen nach Innhalt des untern 12. Febr. 1684 diesfals schon ergangenen Befehls sub Lit. L. gänzlich verbothen seyn, überhaupt aber die Dächer nicht über die Proportion erhöhet werden.

31- Sind keine Gossen in der Reihe-Mauern oder außerhalb auf der Gasse, wohl aber einwendig verdeckt zu führen. Lit. M.

32- Sind die Ausgoße von denen Reinen so auf die Gaße gehen dem Nachbar bey seinem Eingange nicht zu nahe zu machen.

33- An denen Gerinnen, welche das Tage Wasser aus denen Höfen führen, besonders wann sie steinern, sollen die Reihestücken gespindet und wohl vertüttet, auch den Commun-Mauern nicht allzu nahe geleget werden.

34- Die Trauffen in eines andern Hoff zulegen, wenn es auch mit des Nachbars Willen geschehen sollte, nach denen Statuten und beygefügten Extract sub Lit. N. gänzlich verbothen seyn, und obwohln dergleichen voriezo an unterschiedenen Orthen befindlich, sind selbige doch insonderlich wo es dem publico schädlich nach und nach abzuschaffen, und dafür tüchtige Brand-Mauern anzuführen, auch darwieder ebenfalls keine Servitaet weiter zu attendiren.

35- Diejenigen, so Braunen in ihren Häußern haben, sollen solche nicht eingehen lassen, sondern auf alle Arth und Weise conserviren.

36- Sind auch die Röhr-Kösten in denen Häußer jedesmahl wenigstens ¼ Elle von der Reihe-Mauer abzusezen, unter denen Röhr-Kästen aber die Taffeln zu spünden und wohl zu verhütten, auch sonst die Abfälle und Röhren nach den 33. §, so zu verwahren, daß denen Nachbarn in ihren Kellern keine Schade zugefüget werde, wie dann diejenigen so dergleichen zum Ersaz des Schadens billig anzuhalten.

37- Die Ercker ob sie wohl öffters denen Gebäuden großen Schaden und Besizer viel Ungelegenheit verursachten, werden zwart nicht gänzlich verbothen, iedoch sind solche über die in denen Statuten vorgeschriebene Maße und über die Weite des dem Besizer zustehenden Trauff Rechtes, nach mehrern Innhalt derer Beylagen sub O. P. nicht auszuladen, noch von der Erde aus, auf frey stehenden Säulen zu führen.

38- Weiln die Stacheten vor denen Fenstern, wie auch die weit ausgebogene Fenster Gatter zu Verengerung der Gassen gereichen, so ist beedes ferner nicht zu gestatten, vielmehr wo dergleichen bereits befindlich abzuschaffen, auch die Steine nicht übers Trauffrecht zu sezen. Lit. Q. R. S.
39- Soll ohne Vergünstigung an denen Orthen wo gebauet wird, zu Verschmällerung der Passage Gerüste zu verschlagen, oder Steinmezhütten aufzurichten nicht gestattet werden. Lit. T.
40- Noch weniger soll weiter Schutt und Baumaterialien auf der Gaße allzu lange geduldet werden.
41- Die Sohlbäncke an Thoren und Thüren sind nicht über die Gebühr, sondern solcher gestalt zu vertieffen oder zu erhöhen, als es die Proportion und Beschaffenheit des Pflasters und derer Schleußen erfordert. Lit. U
42- Sind die Häußer selbst nicht allzu dunkel noch auch allzu bund durch einander, sondern mit gelinden Farben und fürnehmlich auf Sein Arth so viel möglich auszupuzen.
43- Der in denen Statuten wegen derer Commun und Rein Mauern befind[lichen] 1. 2. 3. 4. 5. etc. und die vor der Commission hierüber abgefaßete Erläuterung bleibet biß zu erfolgter Ratihabition der hohen Landesregierung ausgesezet, dahero dann biß zu deren Erfolg in entstehenden Fällen, zwischen denen bauenden und den Nachbar die alten Statuten pro fundamento zu nehmen, und denenselben nachzugehen.

Dreßden, den 4. Marti 1720.

C- Règlement d'urbanisme du 19 juillet 1736 (SHStA 11254/718 f°1-11)

Nachdem Ihro König[liche] Maj[estät] in Pohlen und Chur[fürstliche] Fürst[liche] Durch[laucht] zu Sachsen, zu desto mehreren Aufnehmen und Vergröserung Dero Residenz Stadt Dreßden in Gnaden entschlossen, daß hinführo die Häuser in derselben Vorstädten gantz steinern und feuerfeste mit tüchtigen Brand und Giebel Mauern aufgebauet auch an denen Orthen, wo zeithero der Vestung halber freye Plätze unbebauet liegen blieben, neue regulaire Gassen angeleget, hierbey auch auf das ehedeß um erwehnte Dreßdnische Vorstädte zu führende Fortifications Dessein, als welches Höchst gedachte Ihro König[liche] Maj[estä]t nunmehro gäntzlich einzustellen gemeinet, keinesweges mehr attendiret, sondern denen Anbauenden nur in Ansehung der Regularitaet gewisse Verhaltung Maaße vorgeschrieben werden sollen.

Alß haben Höchst dieselbe zu solchem Ende nachstehendes Bau Reglement abfassen lassen.

1- Allermaßen die Vorstädte nicht auf einmahl sondern von Zeit zu Zeit angebauet und erweitert, und hierbey auf eine Regularité in dererselben Quartieren und Gassen nicht gesehen werden, und hingegen ohne besondern Schaden und Nachtheil derer Häuser Besitzere sichs nunmehro nicht fügen will, diesem Desiderio auf einmahl abzuhelffen, und die Gassen Linien mäßig einzurichten, gleichwohl aber darauf zu dencken und zu observiren seyn will, wie zu besserer Zierde und Bequemlichkeit hierunter das mögliche gethan und heraus gebracht werde; Also ist bey Abbrechung aller und Aufführung neuer Gebäude wohl vorzusehen und zu reguliren, damit ohne Verengerung der Passage und empfindlichen Sachen derer Nachbare zumahl dererjenigen die kleine Hauß Räume inne haben, und nicht zurücken können, die Krümmen und Schwingen durch Verbauung abzuschaffen, und dadurch derer Häuser Linien so viel möglich in Gleichheit zu bringen.
2- Weil die Gassen nicht von einerley Breite sind und zu Beybehaltung des nöthigen Lichts und der Lufft in Häusern auch des Platzes zum Handt herein bey entstehender

Feuers Gefahr füglich nicht alle Gebäude in gleiche Höhe aufzubauen; So ist der Nothdurfft nach befunden worden, in Proportion der Breite und Enge derer Gassen dreyerley Desseins zu höhen derer aufzuführenden neuen Häuser, jedes von drey Stockwercken zu entwerffen und die freyen Plätze und Gassen darnach einzutheilen, wie die Abrisse sub A. B. C. in der hier angeführten Beylage in Aufzuge und Durchschnitte solches mit mehren andeuten, so daß sub Lit.

A an denen freyen Plätzen und in denen breitesten Gassen auf 28 Ellen 2 Zoll
B in denen mittlern Gassen auf 26 El[len] 10 Zoll und
C in denen schmalen und kleinen Gassen auf 23 Ellen 11 Zoll nach proportionirlicher Eintheilung derer Stockwercke, zu derer Häuser höhe inclusive des Daches die Regul giebet, und sind die Baue zu Folge

Des Erstern Desseins sub Lit A:

Am Vestungs Graben, von der Elbe hinauf bey dem Pirnischen und Wilßdorffer Thore vorbey

Auf der Pirnischen an einem Theile einer Seite der Rammischen und
Auf der langen Gasse
An dem Jüden Teiche mit der Bürger Wiese
In der großen Plauischen Gasse
In Fischerdorff
Vor dem Schieß Hause

Von Hospital S[ank]t Jacob an, bis zu und neben der S[ank]t Annen Kirche lincker Hand hin

Des andern sub B:

In der neuen Gasse vor dem Pirnischen Thore
In dem Winckel vor dem Trompeter Schlößgen hinaus
In der Gerber Gasse
In der Hunds Gasse

Des Dritten sub Lit. C:

In dem Dreh Gäßgen
In der großen / kleinen Borngasse
In der halbeilener Borngasse
Gegen den Dippoldiswalder Schlag
In der kleinen Plauischen Gasse
In dem Seiler Gässchen
In der grünen / mittel Gasse
An der Weiseritz bey der Damm-Mühle hinauf

darnach zu führen.

3- Sowohl der Horizont derer Plätze und Gassen ungleich, und da, wie bey Anlegung einer neuen Stadt diesfalls die Richtschnur nach denen höhen derer vorher erwehnten Dreyen Stockwerke ohne dies und jenes zu beobachten, füglich nicht zu determiniren; Hingegen und dennoch in der Höhe derer Gebäude an denen Thüren, Sohlstücken, Gürthen, Sinßen und Dächern, ingleichen denen Stockwercken eine Symetrie zu gewinnen. So bleibet es dem ohngeachtet diesfalls bey dem in diesen Desseins vorbeschriebenen Maaße, und ist in Ansehung dessen, dasjenige, was der ungleiche Horizont daran zu verkleinern oder zu vergrößern veranlassen wollte, durch niedriger oder hohere Haltung derer Gebäude in unterm Stockwerke, insonderheit vermittelst derer Keller- und Thur Sohlen, Anlagen, auch Anschnittens zu vergleichen, folglich hierauf bey Besichtigungen und Durchgehung derer Risse zu reflectiren und die nöthige Anweisung zu thun.

4- Wie denn auch in consideration derer ungleich tieffen Baustellen wornach die Spannungen derer Häuser nicht so ausfallen mögen, daß die Giebel Mauern und Fürsten derer Dächer mit einander überein treffen, das nöthige vorzusehen; Dahero sind um nur diesfalls gegen die Gassen den Endzweck zu erreichen, die gegen die Höfe hinein gehende Dächer, durch Gebung mehrerer Schärffe oder Fläche so einzurichten, damit von der Gasse hinauf die Giebel Mauern und Dächer mit denen Fürsten eine durchgehends gleiche Gestalt erlangen.

5- Sollen die Bauenden so neue Häuser auffzuführen, oder in denen alten Gebäuden Veränderungen vorzunehmen willens, vor Anfang des Jahres, darinne der Bau angefangen wird, oder wenigstens Acht Wochen vor dem Baue die Baurisse
   a. im Grunde
   b. Durchschnitte
   c. Aufzuge wie die zur Regul vorgeschriebene Desseins sub A. B. et C. anweisen
   d. mit Benennung der Gasse oder anderer Gegend wo die Häuser gelegen.

von ihnen und derer Maurer- und Zimmermeistern unterschrieben in duplo eingeben, und ehe dieses ingleichen die Besichtigung derer Bau Stellen, Examination, Approbation und Unterschrifft derer Risse, oder nach Befinden andere Anweisung und Bedeutung erfolget, bey Vermeidung willkührlicher Strafe, weder die alten Gebäude einreisen, noch an denen neuen zu bauen anfangen.

6- Sind alle Häuser von Steinen tüchtig und so viel möglich feuerfeste, jedoch in denen Scheide Ständen derer obern Stockwercke und Giebel Mauern von Ziegeln ohne Einflechtung Holtzes, zur Commoditaet des Bauenden, so viel dieses ohne Praejudiz des Publici und derer Nachbarn zuläßlich aufzuführen, folglich wird hinführo der Aufbau höltzerner Häuser nicht weiter gestattet.

7- Bey jedem Baue müssen die Fundamenta nach Beschaffenheit des Bodens, worauf gebauet wird, nach Keller Tieffe oder wo nicht sogleich Keller angeleget, mit Schäfften und Erd Bögen herausgenommen, im Grunde 1 ½ Elle bis auf den obern Horizont mit den Schäfften breit, und sodann nach Proportion der darauf kommenden Last abgesetzt, zu beyden Seiten mit Schäfften und Bögen aufgeführet werden, jedoch in der Maaße daß die Commun Mauern in Giebeln zwischen denen Dächern ½ Elle starck verbleiben.

8- Dürffen die Keller oder Gewölber in unterm Stockwercken nicht allzu weit gespannet, noch gar zu flach gewölbet werden.

9- Wenn Rheimigs Streitigkeiten an Vermachungen in Gärthen und wo noch keine Häuser verhanden vorkommen, ist die Schimung bey Bretwänden, so zwischen beyden Nachbarn commun von dem Mittel der Säulen zu rechnen. So ferne aber durch Rhein Steine ein anderes darzuthun, selbige ebenfalls von den Mittel Punckt des Rhein Steines anzuweisen.

10- Wegen derer Rhein und Commun Mauern zwischen zweyen Häusern, wird hierdurch verordnet, daß sothane Rhein und Commun Mauern jedesmahl auf beyder Nachbarn Kosten, bis mit dem Giebel zugleich gebauet, oder da der eine Unvermögens halber die Mauer mitzuführen, nicht im Stande, und dessen Hauß von der Beschaffenheit wäre, daß er daran Inhalts derer Statuten der Stadt Dreßden Cap[itel] von Bausachen 1 ½ Ellen Raum den Bauenden nicht abtreten könnte, jener diesen nicht mehr Platz von dem Seinigen, als die Helffte der vorhero Art[ikul] 7 vorgeschriebenen Grund und Commun Mauern erfordert, einräumen, und sothane Mauer von den Bauenden alleine auf seine Koste, an beyden Seiten mit Schäfften und Bögen dennoch fortgeführet, und nach vollendeten Baue und geschehener Taxation der Mauer der nicht mitbauende Nachbar, dem Bauenden die Helffte derer Kosten nach und nach abzuführen, oder so ferne dieses zu thun ihm nicht möglich fiele, selbige als ein Capital mit gerichtlicher

Hypothec auf sein Hauß zu nehmen, und bis zu der Abtragung desselben mit 3 pro Cent zu verzinnsen, angehalten werden solle. Wobey aber dieser billige Unterschied zu beobachten, daß obwohl zu Erlangung einer tüchtigen Rhein und Commun Mauer der Bauende oder nicht mit Bauende von ihren Eigenthümer ein jeder die Helffte des Raumes herzugeben verbunden, dennoch derjenige so nicht bauete, und einen freyen Hof oder Garten Platz an den neu aufgeführten Gebäude besäse, zu Vergütung der Helffte der Commun Mauer Kosten, nicht eher anzuhalten sey, als bis er denen bauete, und hätte selbiger auch in Seiten und Hinter Gebäuden, wo diese nicht allezeit, nach der Bau Stelle Gröse oder anderer Beschaffenheit mit einander überein kommen können, davon nicht mehr zur Helffte zu bezahlen, als er sich deren zu seinem Nutzen und Gebrauch wircklich bedienet. Hingegen soll kein Nachbar mit denen Ausflüchten: daß er noch ein tüchtiges mit höltzernen Wänden versehenes Hauß besäse, und dahero nach seiner Meinung nicht zu obligiren wäre, seine besondere Scheide Wand wegzunehmen, und an denen Stelle mit dem Bauenden Nachbar eine steinerne Rhein und Commun Mauer aufzuführen, Oder daß die höltzernen Wände nicht so viel Raum als die steinernen einnähmen, sich nicht schützen, weil außerdem zu gehorigen Commun und Brand Mauern nicht zu gelangen.

11- Ist der Nachbar so entweder die Commun Mauer mit oder nicht mitbauet, gehalten, den an seinen Hause bey des Nachbars baue mit entstehenden Schaden auf eigene Kosten wieder zu repariren. Der Bauende aber bey Einreisung dessen alter Gebäude ausdrücklich verbunden, derer Nachbar Häuser mit tüchtiger Absteiffung vor dem Einfall zu verwahren, und wenn er in dessen Unterlassung einige Verwahrlosung causirte, oder durch heimliches Unterfahren guter Nachbarlicher Grund Mauern, Schwachung derer Mauern und Schäffte Einspitzung und Einlegung Stuffen und Balcken Beschädigung erwürckte, des wegen Vergütung zu thun, und das beschädigte nachbarliche Gebäude wiederum in tüchtigen Stand zu setzen.

12- In denen Brand Mauern oder Brand Giebeln sind keine Fenster und Löscher zu dulten, obschon der Nachbar darein willigen wollte, vielmehr wo dergleichen anzutreffen, selbige binnen gewisser Zeit abzuschaffen, auch ist darwieder weiln es dem Publico entgegen, keine vorschützende Servitut zu attendiren.

13- Wenn neue Häuser und besonders Seiten und Hinter Gebäude auf derer Gärthen Rheine zu stehen kämen, sind selbige mit Rückwänden, ohne Fenster zu bauen, und Dach Maßer ist in des Bauenden Hof oder Garthen herein zu führen, damit bey ferneren Anbau tüchtige Commun und Brand Mauern zu erhalten und die Schluchten zwischen denen Häusern die denen Besitzern und dem Publico nachtheilig zu vermeiden.

14- Sollen die Brand Giebeln von Ziegeln, wie art[ikul] 6 bereits erwehnet ½ Elle starck, auf beyden Seiten gleich abgespitzet, und nicht von gespaltenen Grund Stücken 2 Elle hoch über das dach geführet, und mit gewöhnlichen Katzen Treppen versehen.

15- Ingleichen in sothanen Brand Giebeln keine Creutz und Rüst Löscher, noch sonst einige Oeffnung gelassen, sondern alles durchaus wohl verwahret werden.

16- Gleichwie vormahls überhaupt schon verbothen gewesen, keine Schindel Dachungen auf die Häuser und Schuppen zu legen, Also ist dergleichen bey Aufbauung steinerner Häuser und Stallungen oder Schuppen wegen der Feuers Gefahr um so viel weniger zu gestatten, sondern es sind alle Gebäude mit Ziegeln zu decken.

17- Auch wegen Feuers Gefahr keine Dach Stuben einzubauen, und wenn dergleichen wieder diese Anordnung angeleget wurden, sollen selbige auf des Bauenden Kosten wieder abgeschafft werden.

18- Das untere Stockwercken jeden Hauses ist, wo nicht durchgehends dennoch im Eingange und sonderlich um die Treppe herum gewolbet zu erbauen und der Fußboden mit steinernen Tafeln zu belegen.
19- Bey Anlegung derer Gebäude jedes mahl nach Beschaffenheit des Platzes auf Anbringung eines oder mehrer Röhre zu sehen, welche tüchtig zu wölben, oder allenfalls mit Kalckdecken zu verwahren.
20- Die Treppen sind bis unter das Dach steinern zu führen, und oben an Austriten zu überwölben, oder sonst zu verwahren, daß bey entstehender Feuersbrunst das Feuer von Boden durch selbige nicht herabfallen könne, die höltzernen Treppen aber durchaus nicht zu dulten.
21- Auch die Communications Gänge aus denen fördern in die Hinter Häuser mit steinernen Bögen und Schäffen zu führen.
22- Und in denen Zimmern Stuccatur oder Kalck decken anzulegen, und ist wegen Feuers Gefahr keinesweges zu gestatten, selbige mit gemahlter oder anderer Leinwand zu überziehen.
23- Wissen die Decken in denen Küchen der obern Stockwercke mit Kalck angetragen, die Fußboden darinne aber mit Holtz Balcken an Balcken und über selbigen mit steinernen Tafeln oder Ziegeln beleget werden.
24- Ist gantz und gar nicht zu gestatten, in die in denen bereits stehenden Häusern vorhandene Dach Stuben, Wind Öfen zu setzen, in denen übrigen Zimmern aber mag solches auf keine andere Art geschehen, als die Röhren davon in die Feuermauern und nicht durch die Fenster oder sonst auf die Gasse hinaus zur Unzierde der Stadt und Incommoditaet derer Nachbarn zu führen.
25- Wie denne auch diese und alle eiserne oder thönerne Öfen mit Blättern von Eisen, worauf nicht ein guter Ziegel Boden lieget, nicht auf die blosen Thielen zu setzen, sondern es sind diese unter denen Öfen, und von denen Wind Öfen, Löchern, mit Fliesen oder sonst wohl zu verwahren.
26- Nicht weniger vor alle und jede Ofen Löcher eiserne Thüren zu machen.
27- Dann die Camine nicht auf Balcken, sondern auf eingespannte Bögen oder eiserne Stäbe, worauf ein Heerd von Ziegeln, und vor dem Camine in das Zimmer heraus steinerne Tafeln oder Ziegel zu versetzen, in jedweden aber ist noch über diesen Herrd eine Hohl liegende eiserne Platte zu legen.
28- Sollen die Feuermauern damit man selbige erfahren könne, in behoriger Weite, und insonderheit diejenigen, so aus Back oder Brandwein Brenn Ofen gehen 1 Elle gevierdt weit, oder 1 ½ Elle lang 15 Zoll breit durchaus ¼ Elle starck und nicht wie bishero geschehen nur auf das Hohe des Ziegels ausgeführet keinesweges Balcken oder anderes Holtzwerck in selbige geleget, solche mit einem eisernen Schieber versehen und wo sie geschleppet, das Trage Holtz jedesmahl mit Kies Bändern verwahret auch bey der Führung durch die Kehl Balcken mit einem gemauerten Fuße auf Holtz gefaßet, die Schlunde aber weiter gar nicht gestattet, und wo dergleichen vorhanden, selbige durchgehends abgeschaffet werden. Wie denn auch die Balcken so von außen an die Feuermaueren stosen wenigstens ¼ starck zu verkleben, oder da hierzu zwischen den Balcken und der Feuermauer nicht genugsamer Raum vorhanden, durch Wechßel zu fassen.
29- Sind diejenigen Feuermauern, welche durch Zimmer geführet, und nicht abgesetzet werden können jedesmahl von denen Maurern zu bezeichnen, damit ein jeder sich hüten möge, Diebel oder andere Höltzerne Sachen in selbige zu schlagen.
30- Darf keine Feuer Mauer zu Ersparung der 4ten Wand an derselben in eine Commun Mauer verbunden, noch weniger aber zu Gewinnung mehrern Raums in denen

Zimmern, in sothaner Mauer mit hinausgeführet, und diese dadurch geschwächet werden.

31- Wenn ein oder der ander Bauende in seinem Hause eine Rauch Kammer anzulegen gesonnen wäre; So ist dabey die Vorsicht zu gebrauchen, daß selbige so viel als möglich von der Feuermauer abgesetzet, gut gewölbet, mit eisernen Thüren versehen, der Fußboden mit Ziegeln beleget, und die eiserne Fleisch Stangen dem Rauch Lahr nicht alzu nahe eingeleget werden.

32- Die Anlegung der back Ofen betreffende, So muß das Behältniß, worinne der back Ofen stehet, und wo er geheitzet wird, gewölbet, ein weiter Rauchfang und in Art[ikel] 28 schon beschriebene tüchtige Feuer Mauer, die von der Giebel Wand wenigstens 1 Elle breit abzusetzen, und auch so hoch über das Daches Fürsten hinaus zu führen angeleget, und diese gleich über deren Fassung mit einem Klappen Schieber versehen, des Back Ofens Heerd von der Commun Mauer Schäfften ½ Elle abgesetzet der Back Ofen mit Ziegeln gewölbet, und auf desselben Platte verglichen, auch die Öffnung zum Heitzen ebenfalls mit einem eisernen Schieber verwahret werden.

33- Die Cloace sind, wo es möglich in die Mist Gruben zu legen, auch gegen die Keller und Rhein Mauern, absonderlich aber zwischen den Keller und Futter Mauern mit Thon wohl zu [verwahren, und von beyden 1 ½ Ellen weit abzurücken.

34- Auch in die Cloace keine Tage Wasser zu führen, hingegen aus denen Gruben Stanck Röhren zu leiten, und künfftighin keine Kessel, weiln bey deren Räumung viel Ungemach entstehet, und in einem Hause darinnen dergleichen verhanden, kein Brunnen anzubringen, mehr zu dulten, sondern an deren Stelle Mist Gruben anzulegen.

35- Ingleichen die Schlotten jedesmahl aufs wenigste 3 Zoll bis ¼ Ellen von der Rhein Mauer abzusetzen, damit sie der Mauer keinen Schaden thun können.

36- Sollen zu weiterer Verwahrung bey entstehenden Feuers Brünsten die obersten Balcken unter dem Dache entweder mit Füll Holtze aus gesticket, und darüber ein Estrich geschlagen oder Balcken an Balcken geleget, und die Fugen mit Lehme ausgestrichen werden.

37- Sind die Gassen nicht in die Rhein Mauern oder außerhalb auf denen Gassen wohl aber innerlich in Häusern verdeckt zu führen.

38- Die Ausgieße von denen Rinnen, so auf die Gasse gehen, dem Nachbar bey seines Hauses Eingange nicht zu nahe zu machen. Auch

39- Die Gerinne welche das Tage Wasser aus denen Höfen führen, denen Commun Mauern nicht alzu nahe zu legen, noch weniger aber durch die benachbarten Hauser zu dererselben Last das Wasser zu leiten, vielmehr zu Vermeidung Streits in folgenden Zeiten, obgleich der Nachbar vorjetzo aus dieser oder jener privat Absicht darein willigen wollte, die Reine in jedem Hause besonders anzubringen auch wenn selbige steinern, die Reinsticken zu spinden und wohl zu verkütten.

40- Ingleichen die Trauffen nicht in eines andern Hof zu legen wenn es auch mit des Nachbarn Wille geschähe, und obwohl dergleichen vorjetzo an unterschiedenen Orthen befindlich, sollen dennoch selbige insonderheit wo es dem Publico nachtheilig, nach und nach abgeschaffet und dafür tüchtige Brand Mauers aufgeführet auch hierunter ebenfalls auf keine Servitut weiter attendiret werden.

41- Diejenigen so Brunnen in ihren Häusern haben, sollen selbige nicht eingehen lassen, sondern auf alle Art und Weise conserviren, auch bey Aufbauung neuer Häuser wo sichs thun lassen will, neue Brunnen anlegen.

42- Sind auch die Röhr Kasten oder Wasser Tröge wenigstens ¼ Elle breit von denen Rhein Mauern abzusetzen, unter denenselben aber der Tafeln zu spünden, und wohl zu verkütten, auch sonst die Abfälle und Röhren so zu verwahren, daß davon jenen

Nachbarn in ihren Kellern kein Schade zu gezogen werde. Wie denn diejenigen so durch Unterlassung dergleichen causiren, zur Vergütung billig anzuhalten.

43- Da nach Maaßgebung derer Dessein sub A. B. et C. die Façade derer Häuser eine gleich durch gängige Symetrie erhalten sollen, so dürffen darein keine Erker, die ohnedem die Gebäude beschweren und baufällig machen, auch denen Nachbarn hinderlich sind, gebauet werden.

44- Weiln die Estachetten und weit ausgebogene Fenster Gatter die Gasse verengern, so sind dergleichen ferner nicht zu gestatten, und wo deren bereits verhanden, selbige abzuschaffen auch die Steine an denen Eckhäusern nicht über das Trauff Kecht auf die Gassen heraus zu setzen.

45- Sollen ohne vorherige Einsicht und Erlaubniß an denen Orthen wo gebauet wird, zu Schmählerung der Passage keine Steinmetz Hütten aufgerichtet, oder die Gerüste verschlagen.

46- Und noch weniger Schutt und Bau Materialien auf denen Gassen alzu lange geduldet,

47- auch alle Häuser einerley farbicht, nicht dunkel oder bund sondern mit lichten gelinden Farben auf Stein Art abgeputzet werden.

48- Allermaßen nun die Bauenden in Bauen nach vorherstehenden Reguln und Anweisung sich genau achten, und darwieder nicht handeln, oder in wiedrigen Fall angehalten werden sollen, dasjenige was sie wieder dieses Reglement und die authorisirten Bau Risse gebauet, zur Strafe auf ihre Kosten wieder abzutragen und zu verandern;

49- Also sollen auch die Mauer und Zimmermeister die auf die gebührende Befolgung ausdrücklich zu weisen und bey sich ereignender Contravenienz das ihrige beytragen, und sich damit nicht behelffen und entschuldigen mögen, daß sie dies oder jenes auf des Bauenden Willen vornehmen müssen, oder daß es ihre Leute ohne ihr Wissen und Willen unternommen, nach des Gouvernement Erkäntniß mit gefängniß oder sonst willkührlich gestrafet werden.

50- Endlich und damit gegenwärtiges Bau Reglement zu jedermanns Wißenschafft und Nachachtung gereiche, So ist auf die von dem Gouvernement ergehende Verordnung selbiges durch den Dreßdnischen Stadt Rath, und in Betracht vieler in denen Vorstädten unter des Amts Jurisdiction stehenden Häuser, Krafft dieses auch durch das Oberamt zu Dreßden gewöhnlicher maaßen zu publiciren.

Uhrkundlich haben Ihro König[liche] Maj[estä]t dieses Bau Reglement eigenhändig unterschrieben, und Dero Kriegs Insiegel vordrucken lassen. So geschehen und geben zu Warschau den 19. July 1736.
Augustus Rex.

D- La reconstruction d'Altendresden

Le 8 janvier 1724, Auguste le Fort renouvelle et étend les privilèges accordés en 1714 (SHStA 11254/720 f°18r°).

WIR, Friedrich August, von GOTTES Gnaden, König in Pohlen, Groß-Hertzog in Litthauen, Reussen, Preussen, Mazovien, Samogitien, Kyovien, Vollhinien, Podolien, Podlachien, Lieffland, Smolenscien, Severien und Czschernicovien, Hertzog zu Sachsen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, des heil. Röm. Reichs Ertz-Marschall und Chur-Fürst, Landgraf in Thüringen, Marggraf zu Meissen, auch Ober- und Nieder-Lausitz, Burggraf zu Magdeburg, Gefürsteter Graf zu Henneberg, Graf zu der Marck, Ravensberg und Barby, Herr zu Ravenstein,

Fügen hiermit iedermänniglich zu wissen: Welcher gestalt Wir bereits Anno 1714, auff der Bürgerschafft zu Alt-Dreßden allerunterthänigstes Ansuchen, denen daselbst Neu-Anbauenden zehen jährige Befreyung von allen Steuern ertheilet. Nachdem Wir nun die Wieder-Anbauung dieses Orths, auff alle Weise zu befördern, geneigt sind, Und in dieser Landes-Väterlichen Absicht, wegen Anweisung derer neuen, vormahls nicht bebauete Plätze, wie solche in dem ietzigen Bezirck der Vestung befindlich, und an Handgebung dessen, was hierzu auff eine oder andere Art beförderlich seyn kann, gehörigen Orths Verordnung gethan;
So sind Wir gnädigst entschlossen, vermittelst Anschlagung dieses offenen Patents, nicht nur in Unserer Residenz-Stadt sondern auch anderen Städten, öffentlich bekannt machen zu lassen, daß denen Neu-Anbauenden zu gedachten Alt-Dreßden, sowohl alle, auff denen alten Brand-Stellen annoch rückständige Steuern und andere Abgaben, es mögen solche Uns, denen piis causis, oder dem Rathe allhier an seinen Gefällen, zu entrichten seyn (weil doch ausser dem von sothanen Resten nichts einzutreiben, noch ein Neu-Anbauender, so lange die Reste nicht gänztlich abgeschrieben werden, zu finden seyn dürffte) völlig erlassen und frey gegeben, als auch denen Neu-Anbauenden, sie mögen nun Brand-Stellen oder neue Plätze annehmen, wenn sie im Ersten Jahre, nach Annehmung des Platzes, den Bau vollbringen, funffzehen jährige, wenn sie in denen nähesten Zwey Jahren, nach Annehmung des Platzes, den Bau vollführen, Zwölff-jährige, wenn sie aber mit dem Baue länger zubringen, Zehen jährige Freyheit von allen Steuern ertheilet, ihnen auch indistinctè der völlige Genuß derer Bau-Begnadigungen gelassen, wie nicht weniger Sechs jährige Befreyungen von allen Einquartierungen, Geschoß und gemeinen Anlagen zugestanden werden solle, Und haben übrigens diejenigen, so anzubauen Beliebung tragen, soviel die neuen, vormahls unbebaueten Plätze betrifft, sich bey Unserm dermahligen Gouvernement, und im übrigen sonst behörigen Orths, als wohin bereits die nöthigen Rescripta ergangen, gebührend anzumelden, und hierüber fernern Bescheids und Anweisung zu gewarten.
Des zu mehrerer Uhrkund und Versicherung, haben Wir diese offene Patente selbst eigenhändig unterschrieben, und Unser Cantzley Secret darauff zu drucken anbefohlen, So geschehen und geben zu Dreßden, am 8. Januarii Anno 1724.
Augustus Rex.

Aux privilèges accordés à ceux qui construisent dans Altendresden s'ajoute une véritable opération d'urbanisme, comme il ressort de la lettre patente du 28 janvier 1732 (RA C II 26 f°3v°).

WIR, Friedrich August, von GOTTES Gnaden, König in Pohlen, Groß-Hertzog in Litthauen, zu Reussen, Preussen, Mazovien, Samogitien, Kyovien, Vollhinien, Podolien, Podlachien, Liefland, Smolensko, Severien und Zschernicovien, Hertzog zu Sachsen, Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen, des Heil[igen] Röm[ischen] Reichs Ertz-Marschall und Chur-Fürst, Landgraf in Thüringen, Marggraf zu Meissen, auch Ober- und Nieder-Lausitz, Burggraf zu Magdeburg, Gefürsteter Graf zu Henneberg, Graf zu der Marck, Ravensberg und Barby, Herr zu Ravenstein,
Thun hiermit jedermänniglich kund und zu wissen: Was maßen Wir, nach Unserer, bereits vormahln, vermittelst eines öffentlich angeschlagenen Patents, vom 8. Januarii 1724 bekannt gemachten Absicht, die Stadt Alt-Dreßden allhier, welche Wir in Zukunfft Neue Stadt bey Dreßden benennet wissen wollen, ie mehr und mehr in Anbau, und Auffnehmen zu bringen, verschiedene leer- und wüste Plätze und Gassen, denenjenigen, so darauff Häuser zu erbauen, gesinnet, ohne Entgeld, anweisen, einräumen, und erblich zuschreiben zu lassen, entschlossen seyn; Jedoch also und dergestalt, daß in der gantzen Stadt, so viel möglich, alle Stockwercke nach denen Gassen zu, in einer gleichen Höhe aufgeführet, und einander gleich abgeputzet werden sollen, Wie denn auch die, auf der, Unserm so genannten Holländischen Palais, gegen

über gelegenen Gasse, befindliche Plätze, zu dergleichen Auf-Bau, mit anzuweisen. In solcher Gasse aber die Häuser nicht höher, als drey Stockwerck hoch, als ein Etage par terre au rez de chaussée, eines über der Erden, und das dritte mit Mezzaninen, solchergestalt, daß das Holländische Palais selbige übergehe, anzulegen und aufzuführen, verstattet seyn soll; Weßhalber, und zu dem Ende, Wir denn Unserm General-Feld-Marschalln, Cabinets-Ministre, und würcklichen Geheimen Rath, dem Grafen von Wackerbart, einen gewissen Plan zugestellet, und in demselben, einen und andern bemerckten Platz und Häuser, gewissen Personen bestimmet und zugetheilet, wie nichtweniger, daß die wüsten Plätze, denen, welchen sie bestimmet und angewiesen worden, erb- und eigenthümlich zugeschrieben werden sollen, behörigen Orthes anbefohlen haben.
Damit nun auch sonsten Unsere hierunter führende Landes-väterliche Intention desto ehender erreichet, und diejenigen, so anzubauen Beliebung tragen, darzu um so viel mehr veranlasset werden mögen;
So sind Wir nochmahls gnädigst entschlossen, Wiederhohlen auch solches hiermit anderweit anhero, daß denen Neu-Anbauenden in gedachter Neuen Stadt bey Dreßden, sowohl alle, auf denen alten Brand-Stellen, annoch rückständige Steuern und Abgaben, es mögen solche Uns, denen piis causis, oder dem Rathe allhier, an seinen Gefällen, zu entrichten seyn, weil doch ausserdeme, von sothanen Resten nichts einzutreiben, noch ein Neu-Anbauender, so lange die Reste nicht abgeschrieben worden, zu finden seyn dürffte, völlig erlassen, und frey gegeben, als auch denen Neu Anbauenden, sie mögen nun Brand-Stellen, oder Neue Plätze annehmen, wenn sie im Ersten Jahre, nach Annehmung des Platzes, den Bau vollbringen, Funffzehen-jährige, wenn sie in denen nechsten Zwey Jahren, nach Annehmung des Platzes, den Bau vollführen, Zwölffjährige, wenn sie aber mit dem Baue länger zubringen, Zehen-jährige Freyheit, von allen Steuern ertheilet, ihnen auch indistinctè der völlige Genuß der Bau-Begnadigungen gelassen, wie nicht weniger Sechs-jährige Befreyungen von allen Einquartierungen, Geschoß, und gemeinen Anlagen, zugestanden werden sollen. Worzu diejenigen, so anbauen wollen, soviel die Neuen, vormahls unbebaueten Plätze, und die Orthe des Baues, anbetrifft, sich bey den ermeldten Unserm General-Feld-Marschalln, als dermahligen Gouverneur allhier, und im übrigen sonst behörigen Orthes, als wohin bereits die nöthigen Rescripta ergangen, gebührend anzumelden, und hierüber ferneren Bescheids und Anweisung zu gewarten haben.
Zu dessen allen mehrerer Uhrkund und Versicherung, ist dieses offene Patent, welches Wir sowohl in Unserer hiesigen Residentz-Stadt, als auch in anderen Städten bekannt machen und anschlagen zu lassen, anbefohlen, von Uns eigenhändig unterschrieben, und Unser Cantzley-Secret darauf gedrucket worden.
Augustus Rex.

E- La réouveture de la Seetor

Au moment où la transformation de la ville de Dresde est bien avancée, quelques habitants du quartier sud de Neudresden tentent d'obtenir de l'électeur Frédéric-Auguste II la réouverture de la Seetor, afin d'améliorer la circulation dans la ville. Ils signent une pétition le 3 septembre 1737 (SHStA 10024/4451/21 f°29-32).

Allerdurchlauchtigster, Großmaechtigster Koenig und Churfürst,
Allergnaedigster Herr,
Ew[re] König[liche] Maj[estät] haben auf das embelissement Dero Königl[ichen] Churfürstlichen Residenz-Stadt allhier, nach dero besondern vor selbige tragende Königl[ichen] Hulde, Deroselben Allerhöchste Sorgfalt jeder Zeit preißwürdigst gereichet,

auch zu solchem Ende denen nun aufbauenden Bürgern bißher viele allerhöchste Begnadigungen und Privilegia allermildest angedeihen lassen;
Nun würde es zu einem ausnehmenden Motiv dieser Stadt, Bequemlichkeit derer aus- und einpassirenden Personen, auch Beförderung Ew[e]r König[ichen] Maj[estät] Interesse selbst gereichen, wenn Hoechst Dieselben das mit der so schönen Neustädter Elb-Brücken, in gerader Linie correspondirende See-Thor wiederum eröffnen zu lassen allergnädigst geruhen wollten; denn

1- da ist notorisch, wie lange, sonderlich bey denen Marckttägen, die Kutzschen und Wagen, und insonderheit die armen Landleute, mit denen hereinbringenden Victualien, unter denen zu dieser volksreichen Stad eingehenden alleinigen zwey Thoren, zu ihrem grösten Schaden und Versäumnis aufgehalten werden, ehe sie hereinkommen können;
2- Es ist auch jedermann bekannt, was bey verfallenden Reparatur an dem einen Thore, in dem andern vor Confusion entstehet, wenn die Leute um die halbe Stadt herumgehen, und alles durch ein einiges Thor aus- und einpassiren muß, da denn das Gedränge und die Confusion unten solchen Thore öffters so groß ist, daß das arme Volck nicht geringen Schaden leydet, und manches Unglück darumb entstehet,
3- Besonders aber geruhen Ewer Königl[iche] Maj[estät] Höchsterleuchtet zu vorwißen, daß bey solchen Gedränge des Volckes unter denen einzigen zwey Thoren die Defandation dero Königl[ichen] Accise, gebührend zu verhüthen, schlechterdings ohnmöglich ist
4- Dahergegen wenn die Stad auf dieser Seite noch mit einem Thore versehen wird, aller Accis Unterschriff vielmehr abgewendete, und die auf die hereinpassierende Waren, ein desto wachsamer Auge gehalten,
5- Auch dadurch die ein sehr weniges betragende Unterhaltung derer neuen Accis-Bedienten, wenn dieselben aus denen andern Thoren nicht genommen werden könnten, gar leichte ersezet werden kann,
6- Zumahlen da dieses See-Thor mitten in die Stadt zum Marckte gehet, also dieser guten Bequemlichkeit wegen, viele Familien vor solches Thor ziehen, und zu Euer Königl[ichen] Maj[estät] höchstem Interesse, den Anbau vieler neuen Häuser daselbst veranlassen würden, hierzu kommt, daß, da das Willsdruffer und Pirnische Thor bey nahe eine halbe Stunde von einander, dieses See-Thor aber zwischen beyden einliegt,
7- Die Communication zwischen der Stad und Vorstädten, nicht wenig erleichterte und besonders in Feuers-Gefahr desto schleuniger Rettung verschaffet werden kann.
8- So ist auch das türckische Palais mit Garthen gleich vor diesem Thore gelegen, und weiln von Ew[er] Königl[ichen] Maj[estät] Königlichem Schloße die gerade Linie nach solchem Palais und Garthen zu, durch solches Thor gehet; so würde diese Eröffnung zu Hoechst Deroselben und Dero sämtlichen Königl[ichen] Hauses höchsten Bequemlichkeit,
9- So wohl auch zum nicht geringen Soulagement des armen Land Mannes auf dieser Seite, welcher feinen weiten, besonders bey furerischen Winter Wetter beschwerlichen Unweg nehmen muß, ehe er in die Stad kommen kann,
10- Nicht weniger zur besondern Erleichterung der in denen Vorstädten vor diesem Thore in Quartieren liegenden Garnison gereichen, als welche so dann in gerader Linie nach ihrem Parade Plaz marchiren, auch viel sauberer dahinkommen und paradiren, anizo hingegen auff einem so weiten Marche nach dem andern Thore zumahlen bey genstigem Wetter, sich in der gehörigen Sauberkeit ohnmöglich conserviren kann!
11- Insonderheit würde Dero Königl[iche] Gardecorps, welche allernächst solcher Gegend in der Vorstadt ihren Commando Plaz hat, mit schöner Parade machen, daher selbige

ihren täglichen Auffzug durch das neueröffnete See-Thor in die Stad in gerade Linie nach dem Schloße machen könnte.

12- Und ob zwar der Garnison wegen Besezung dieses Thores ein neues Onus zuzuwachsen scheinet; so könnte doch diesem gar leicht abgeholffen werden,

13- Wenn Ewr[e] Königl[iche] Maj[estät] die auf dem alten Markte, solchen Thore ohnedem sehr nahe gelegene Wache, dahin zu verlegen, und die Materialien von dem hierselbst befindlichen Wache Hauße zu dem neuen Bau wieder emploiren zu lassen, allergnädigst geruhen wollten,

14- Wodurch vor die Stad zugleich neuer Vortheil verwachsen würde, daß der alte Markt seine vorige ansehnliche Größe und die sich täglich befindenden Markt-Verkäuffer besser Plaz bekommen.

15- So viel aber die zu Eröffnung sothanen Thores und dessen Auffbau erforderliche Kosten betrifft, dürfften selbige sich um deswillen allzuhoch nicht belaufen, weiln dem Vernehmen nach das Fundament zu Aufbauung einer Brücke, in der Stad Graben noch verhanden seyn soll, und der übrige Bau mit wenigen ausrichten seyn dürffte.

Wir unterwinden uns demnach bey aller diesen Umständen, Ew[re]r Königl[ichen] Maj[estät] höchst gepriesenen Hulde vor Dero hiesige Residenz-Stad, allerunterthänigst fußfälligst anzustehen, mit allergehorsamster Bitte, Allerhoechst Dieselben wollen die Eröffnung sothanen See-Thores, und dessen Aufbau allergnädigst zu bewilligen, und anzubefehlen, allergnädigst geruhen, wie wir denn zu Beförderung dieses heilsamen Wercks, zu einem freywilligen Beytrag, überhaupt um solchen Endzweck mit Ewer Königl[ichen] Maj[estät] allerhöchsten Erlaubnis zu erlangen an Eine tausend Thaler in allerunterthänigkeit uns hiermit offeriren und dahero an allergnädigster Erhörung dieses unsers, zur Zierde, Flohr und Aufnahme dieser Stad abzielenden Suchens, um so viel weniger zwischen auch vor solche allerhöchste Königl[iche] Gnade in allertieffster Devotion beharren

Ew[er] Königl[ichen] Maj[estät]
Dreßden dem 3. Septembr[is] 1737
Allerunterthänigste schuldige gehorsamste

Johann George von Einsiedel
Ferdinand Ludwig Saul
D. Johann Gottlieb Vater
Johann Gottfried Ortelt
Johann Joachim Oßenfelder
George Bähr
Johann Christoph Reihel
Johann Gottfried Kröber
David Eckhart
Carl August Niehr
Johann Christian Naumann
Günther Michaeli

Un an après que la somme nécessaire aux travaux de construction de la nouvelle Seetor a été rassemblée (en 1743), Frédéric-Auguste II s'enquiert de l'avancement du chantier auprès de la commission responsable. Le 11 juillet 1744, celle-ci transmet la demande royale au chef du chantier, le directeur de l'administration électorale des bâtiments militaires, Fürstenhoff, lequel envoie le 16 juillet un rapport au Conseil privé (SHStA 10024/4451/21 f°173-174).

Nachdem die von Ihro Kön[iglichen] Maj[estät] in Pohlen und Churfürstl[ichen] Durchl[aucht] zu Sachßen, wegen Anlegung des neuen See-Thores alhier, und zu Aufbringung derer

erforderlichen Kosten, verordnete Herren Commissarien, vermittelst zu geferttigter Registratur vom 11. hujus, von Endes bemelten Nachricht gelanget,

1- Wie weit es mit Erbauung des Thores gekommen?
2- Wenn solcher Bau absolviret werden dürffte?
3- Ob und was vor Hindernüsse obhanden, weshalber solcher Bau bis dato nicht zu Stande gekommen?

Alß hat derselbe hierauf geziemende zu melden nicht anstehen wollen, was maßen:

1- Ad 1mum solchen Baue sowohl alle 5 Grundlagen, von Quadern ins Maßen geleget, alß auch auf diesen Grundlagen die behörigen 14 Joch Pfeiler, und zwar ieder 4 Ellen hoch, wiederum von Quadern herausgenommen, nicht weniger die Mauer an den Contrescarpe von Grund aus aufgeführet sey, dergestalt, daß
2- Ad 2dum man der Hofnung ist, binnen 2 Monathen mit der Brücke so weit fertig zu werden, daß man zur Öfnung des Walles gelangen könne.
3- Was hingegen ad 3tum die Hindernüß quaestionirten Baues concerniret, ist nach erfolgter Hohen Königl[ichen] Approbation derer desfalls geferttigten Desseins nicht allein gar kein Vorrath von Quadern verhanden gewesen, vielmehr selbige erstlich in denen Brüchen, wo, wie ein jeder Bauverständiger Zeugniß geben wird, es mit deren Verferttigung langsam hergehet, bestellet werden müssen, sondern es hat auch das geraume Zeit angehaltene große Maß des Elbstrohms nicht gestatten wollen, daß der Herr Oberlandfischmeister von Wolffersdorff die Fische aus dem Graben nehmen, und man denselben behörig anziehen lassen können, um zu den Grundbaue die erforderlichen Maßen kösten zu schlagen, überdies ist dergl[eiche] Bau nicht von der Beschaffenheit, daß er gleich auf einmahl beleget werden könnte, angesehen der Platz und die Gelegenheit nicht zulassen, damit nach Willen und Gefallen zu ferttigen, es wäre dann, daß man der Kosten vervielfältigen wollte. Und wie überhaupt mit diesem Baue nicht länger als völlige 8 Wochen continuiret worden, als ist ohnschwer zu erachten, was man vor Fleiß und Bemühung angewenden, daß mit solchen schon so weit avancieret werden können.

Dreßden, am 16. July 1744
Johann George Maximilian Fürstenhoff

F- Le lotissement du rempart de Neudresden (SHStA 11254/873 f°1-2)

Il s'agit d'une compilation ni datée, ni signée, des rescrits royaux donnant à des particuliers des portions du rempart de Neudresden.

Extract denen Gouvernements Cantlzey Protocols
König[liches] Rescript d[en] 23. Juny 1739. Haben Ihro Königl[iche] Maj[estä]t den hinter so genannten Klepperstall Gebäude ohnweit der Brücke von der angehenden und hinter selbigen gelegenen Festungs Wall Terrain in der Länge bey dem abgebrannten Lust-Gebäude die Jungfer genanndt, bis an den Hof der Oberzeugmeister Wohnung sich extendirenden Festungs-Wall Terrain.
Laut fernerer allergnädigster Rescript von 18. July 1742 und den 22. Juny 1748 S[einer] Excel[llenz] d[es] H[errn] Prem[ier] Ministre Grafen v[on] Brühl theils mehrer Raums mit Bequemlichkeit dem dabey liegenden Palais, theils zu Anlegung eines Gartens, theils zu mehren Decoration dero Palais und Gartens und zu zierde der Stadt geschenckt, auch darneben sämmtliche darunter befind[lichen] Sousterrains und Gewölber mit aller der Gegend aufgebauet gewesenen Schuppen und Wagen Remisen darzu schlugen lassen.

Rescript d[en] 21. Febr[uaris] 1748. Ferner haben Höchst Dieselben den von der Oberzeugmeister Wohnung bis an das Pirnische Thor hingehenden Wall Terrain des Herrn Gen[eral] Chevalier de Saxe Durchl[aucht] zu Anlegung eines Statt Gebäudes allergnädigst concedirete.
Rescript den 5. Dec[embris] 1747. Überdieses haben Ihro Königl[iche] Maj[estä]t das hinter S[ank]t Paulischen Haußе bis an das Seethore in der Länge hingehende Festungswerk Spatinen zusamt den darunter gelegenen Sous Terrains und übrigen Gewölbern des Herrn Prem[ier] Ministre Graf Brühl Excel[lenz] annoch geschencken welche es sodann dero Bruder d[em] H[errn] Ober Stallmeister abgetreten.
Zugleich ist die dadurch causirte Verlegung der Baugefangenen Kirche, Artillerie Sattler Werckstadt, Laboratorium, und andere daselbst stehenden Schuppen in diesen Voluminen anzutreffen.
Rescript d[en] 31. August 1748. Den des Herrn Premier Ministre Grafen v[on] Brühl Exc[ellenz] zu Anlegung eines Reithaußes hinter der großen Ausfall auf der Festung Dreßden ohnweit dem Zwinger Garten allergnädigst geschenckten Platz betr[effend].
Rescript a[nno] 1751. Denenjenigen Festungs Wall-Raum über den Wilsdruffer Thore, oder den auf der Bastion Saturni gelegenen Cavalier und die darunter sich befindenden Sous Terrains, womit der ehemahlige Major George Joachim v[on] Roemer an[no] 1751 begnadigte worden, besizet dermahlen die Frau Geheime Räthin v[on] Ponickau und soll daselbst ein großer Tröge Platz angeleget seyn.
Rescript d[en] 10. Jan[uaris] 1748. Wird dem Geheimen Secretario Heinecken der durch Abtragung des Walles auf der einen Seite des See-Thores ledig werdende Platz von 90 Ellen in der Länge zu Aufführung eines Haußes erb- und eigenthümlich geschenkte.
Rescript d[en] 7. Marti 1748. Desgleichen dem Obristen Hiller, und Kriegs Rath Müller der ihren in allhiesigen Vorstadt zwischen den See und Wilsdruffer Thore, an Stadt Graben befindlicher Gärthen, gerade gegen über gelegenen Festungs Wall, welcher von Bastion Saturnus an, bis zum Bastion Mercurii sich erstrecket, erb und eigenthümlich geschencket.
Rescript den 15. Mart[is] 1748. Ferner haben Ihro Königl[iche] M[ajestät] den zwischen den Wilsdruffer und dem neuen See-Thore gelegenen Bastion Mercurius benebst der daran stoßenden Courtine bis an neu gedachtes See-Thor samt denen darunter befindlichen Sous Terrains dem Geheimen Legations Rath Ferdinand Ludwig von Saul in Gnaden geschencket.
Rescript d[en] 22 April 1752. Ebenfalls ist so wohl der auf den Saturni Bastion annoch übrige Raum, als auch einige darunter befindliche Gewölber, dem Kellermeister Roos angewiesen und übergeben worden, jedoch sind davon die daselbst befindlichen zwey Eiß König[liche] Eyß-Gruben wie nicht weniger des General Feldmarschalls, ingleichen diejenigen Gewölber, so das Hauptzeughauß zu Verwahrung derer Pech-Cräntze inne hat, nebst der dahin gehenden bequehmen Passage ausgenommen.
Rescript d[en] 24. Nov[embris] 1753. Desg[leichen] hat derselbe die unter dem Saturni Bastion zu Dreßden befindlichen und vor die Artillerie zeithero reservirt gewesenen vier Gewölber, in Betracht solche zu ferner Gebrauch untüchtig befunden worden erhalten.
Rescript d[en] 29. July 1754. Es habe auch der Machinen-Meister beym Oper Haußе zu Dreßden Christian Gottlob Reuss denjenigen leeren Raum, welcher neben den Thurm über den Wilßdruffer Thore noch ermeldeten Opern-Haußе zu gelegen ist, und von sothanen Thurme an bis zu der der Silber-Cammer gehörigen Herugen Platz 16 Ellen in der Breite hält, die Länge aber von der Thurm Ecke, bis an die Stadtgraben Mauer sich erstrecket, erb und eigenthümlich zugetheilte bekommen, welchen er aber nach der Zeit dem Ober Floß Inspector Christian Gottlob Anton cediret hat (28. Febr[uaris] 1755), welcher dann noch überdieses den gleich neben jenen gelegenen und 20 ½ Elle in der Breite begriffenen Platz nebst zugehorige darunter befindlichen Sous Terrains nicht nur, sondern auch die in neu ermeldete Plan mit a.b.c. bemerckten Kohlen Gewölber erb- und eigenthümlich, von allen und jeden Abgaben zu

ewigen Zeiten befreyet, geschenckt bekommen, auch damit bey der Amte Dreßden beliehen worden.

G- L'amélioration de la circulation

Le 29 mars 1756, sur la proposition du comte de Brühl et du surintendant des bâtiments Jules Henri Schwarze, Frédéric-Auguste II ordonne au Conseil privé d'autoriser le comte de Brühl à ouvrir un port en rive gauche de l'Elbe, près de son jardin (SHStA 10026/950/5 f°96-103).

Da die Einwohner hiesiger Residenz Stadt dadurch, wann sie ihre auf dem Elb-Strohm anhero kommende Bedürffniße nicht mehr in der Neustadt, oder vor dem Pirnaischen Thore, sondern an dessen näher an der Stadt gelegenem Ufer ausschiffen, und von dar zu ihrem Behuf herbeyschaffen lassen dürfften ein beträchtliches an Fuhr-Löhnen ersparen würden, hierzu aber an der Garten-Ufer-Mauer Unsers Premier-Ministre, Cabinets- und Conferenz-Ministre, würcklichen Geheimen Raths, Generals von der Infanterie, Ober-Cämmerers, Cammer-Praesidentens, Ober-Steuer- und General-Accis- auch Stifftisch-Merseburg- und Naumburgische Cammer-Directoris, Grafens von Brühl, die schicklichste Gelegenheit vorhanden; So haben Wir, nachdem derselbe solche, dem Publico zu Nuz, durch Anrichtung eines geraumen Aussetze Platzes, gepflasterten Appareille, und andere Bequemlichkeiten auf eigene Kosten brauchbar zu machen, sich verstanden, jedoch anbey um Verleihung Unserer ausdrücklichen, gnädigsten Concession sowohl darüber, als wegen des Befugnißes von denenjenigen, welche sich sothaner Anstalten willkührlich zu bedienen gemeinet, eine billigmäßige Abgabe darfür erheben zu dürffen, geziemend gebeten, dieses also zu bewilligen desto wenigeren Anstand genommen, da ihr nach deshalb euch darvon beschehener Eröfnung, wie hierbey kein Bedencken obwalte, zu erkennen gegeben. Begehren demnach gnädigst ihr wollet vor gedachten Unsern Premier-Ministre, Grafen von Brühl, dergleichen schrifftliche Concession, worinnen Unsere ausdrückliche Erlaubniß, nicht nur an der Garten-Ufer-Mauer an seinem hiesigem Palais hart an der Elbe-Brücke eine öffentliche Ausschiffung, nebst einem Ausseze Plaz, gepflasterten Appareille, und sonst erforderliche Einrichtungen, anzulegen, sondern auch, in Ansehung des disfalls aus eigenen Mitteln zu bestreitenden Bau- und Unterthaltungs-Aufwands, sowohl wegen derer dadurch von der Elbe aus Land bringenden, und weiterführenden Bau-Materialien ein Ausschiffungs-Gebührniß an:

Vier Groschen von jedem Schock Grundstücken
Sechs Pfennigen von jedem Stamm Bau-Holz, und
Zweyen Groschen von jedem Schock Breter

von jedwedem Privat-Eigenthümer, so sich dieser Convenienz gebrauchen will, abzufodern, als auch, woferne jemand seine Steinwercks-Bau- oder Brenn-Holz-Bedürffniße daselbst länger, als Acht Tage stehen zu lassen gemeinet, von selbigem einen gewissen Zinß darfür zu erheben, beyderley diese Abgaben aber, als im zuständig, an sich zu nehmen, ertheilet wird, bey Unserer Landes-Regierung ausfertigen, solche zu Unserer eigenhändigen Unterschrifft einreichen, und übrigens denen hiesigen Einwohnern vermittelst eines von dem Rath allhier ihnen zu insinuirenden Umlauf die Freyheit geben lassen, daß sie, zu desto ehender Formir- und Vollendung erwehnten Ausseze Plazes, ihren habenden Bau-Schutt dahin verschaffen mögen.
Daran und Wir Datum Dreßden am 29. Marty 1756.
AR.

H- La construction du faubourg de Friedrichstadt

Par cette lettre adressée au bailli, Jean-Georges II énonce les conditions de fondation du faubourg de Neustadt Ostra, qui devient Friedrichstadt en 1728 (26 octobre 1670) (SHStA 10047/978 f°1-2)

Von GOTTES Gnaden Johann Georg der Ander, Herzog zur Sachssen, Jülich, Cleve und Berg, Churfürst,
Lieber getreuer, Nachdem Wir Uns auf deine überreichte Puncte, maßen du dich bey Aufbauung der neuen Vorstadt bey dem Forwerge Ostra zu verhalten, folgen, dergestalt resolviret, alß.

1- Daß ein ieder Handwergsmann, er sey in der Innung, oder nicht, wenn er nur sein Handwerg ehrlich gelornet, zum Aufbauen zugelassen werden.
2- Jedoch ein ieder seines Verhaltens und Wandels auch geführten Lebens wegen, und wie er von seinem vorigen Gerichts Herrn und Obrigkeit dimittiret worden, eine gewöhnliche Kundschafft vorzulegen schuldig seyn.
3- Auch wer sich zum Bauen angiebet, daß er dasselbe fortsezen, soviel nüzlich ein sauberes und tüchtiges Hauß, so denen andern gleich, aufführen wolle, Caution bestellen.
4- Welche dann, wie hoch sie zu sezen, in deinem ermessen beruhen.
5- Und einem ieden, der vorhergesezter maßen aufzubauen gesonnen, der Plaz von 20 Ellen in die Breite und 144 Ellen in die Länge, umb sonst ohne einig Kauffgeld hingelassen und eingeräumet.
6- Jedoch ein ieder solch Hauß mit fünff mit sechs Gülden Erbzinß so unserm Forwerge Ostra jährlich abzustatten, zu verrechnen verbunden.
7- Im übrigen aber aller Beschwerungen, an Land- Handwergs- Quatember- und andere Steuern, ingleichen der Einquartierungen und Extra-ordinar Anlagen und Dienste gänzlich befreyet seyn.
8- Ein ieder neuer Anbauer auch, wenn er Uns nicht albereit mit Pflichten, Verwand, mit der gewöhnlichen Ambts Pflicht beleget werden solle.
9- Anlangende aber die in Unserm Patent vertröstete Privilegien, Immunitaeten und Freyheiten, Wier Uns deßhalber uf eines ieden anmelden absonderlich zu endschließen wissen wollten.

Alß ist darauf Unser Befehl, Du wollest dich nunmehro umb dergleichen Anbauer bemühen, ihnen die Pläze bewilligter maßen übergeben und erblich zu schreiben, hierüber ein absonderlich Handels Buch halten, auch des Erbzinnßes wegen, damit er in die Ostrauische Forwergs Register eingetragen werden könne, mit dem Verwalter communiciren, und was sonst hierbey nöthig, dasselbe gebührend beobachten, Welches Wier dier nicht bergen mögen, Und geschieht daran Unsere Meinung. Datum Dreßden am 26sten Octobr. 1670
Johann Georg Churfürst

Le 10 février 1724 a lieu la première grande adjudication de terrains dans Neustadt Ostra, dans la partie sud de la Weißeritzstraße (SHStA 10047/1739 f°21-26).

Registratura den 10. February a[nn]o 1724
Nachdem der Herr Commissions Rath und Ober Amtmann Johann Paul Vockel, ingleichen der Herr Amtschreiber Christian Schneider, heutigen Tag, zu Anweis- und Bereinung derer allergnädigst concedirten Neun Baustellen anberaumet:

So hatt acto zu solchem Ende wohl ermeldter H[err] Ambtschreiber Schneider, nebst Endesbenannten sich nach Neustadt Ostra an den Plaz zwischen der Schäferey und Hachens Hause begeben, woselbst sich nicht alleine die Ostraischen Gerichten

der Richter Böhmer und
die beyden Gerichts Schöppen Wiedefeld und Beutner,

sondern auch von denen unterschriebenen Supplicanten:

H[err] Johann Adolph Hoffmann
Hannß Lange
Christian Müller
Bernhard Hühngen
Johann Michael Zimmermann
Abraham Grimmer
George Kürbis
Martin Mittag
Christoph Schierz
Johann Friedrich Weinast

sich einfunden. Die concedirten Neun Baustellen wurden anfänglich nach dem Abrisse von dem Zimmermeister Abraham Grimmern, dem Zimmer-Polierer Christoph Schürzen, und dem Mäuer-Polierer Gottfried Hühngen unter Anweisung obbesagten Herrn Amtschreiber Schneiders ausgemessen, und abgestecket.

Die Fronte von diesen Baustellen gegen Morgen nach der Weiseriz zu wurde nach der Gleiche derer an der Weiseriz hinunter von Hachens Hause biß an die Oster-Gaße hin stehenden Häusern formiret, die hinterste Linie gegen Abend hingegen nach der von der Badergasse gegen die Schäferey zu gehenden sogenannten Neu-Gaße genommen. Die Seite gegen Mitternacht muße nach der sogenannten Feld- oder Heigius-Gaße gegen die Wachß-Bleiche hin reguliret, und weiln diese etwas schrege gehet, auch also eingerichtet werden.

Diese 9 Stellen wurde eine so breit und lang als die andere, und dergestalt abgemessen, daß jede 20 Ellen in die Breite und 46 Ellen in die Tieffe oder Länge ausmachet, weiln aber die Seite der erstern Stelle gegen Mitternacht berührtermaßen, umb die Linie von der Gasse nach der Wachß-Bleiche zu gerade zu halten schrege eingerichtet werden muste, und nicht hinten wie forne 20 Ellen breit seyn konnte, so hatt man, umb solche denen übrigen Stellen der Weite nach gleich zumachen, selbiger forne gegen Morgen 28 Ellen hinten gegen Abend aber 17 Ellen, immaßen solches angezeiget, zugetheilet, Hannß Stefern auch dessen Garthen-Vermachung allzu weit in die Feld-Gaße herein gieng, und den Prospect in der bemerckten Linie verderbet, angedeutet, daß er seine in die Gasse allzu weit herausgehende Vermachung wegreißen, diese der Linie und denen übrigen Vermachungen gleich einrichten, und den izo zur Ungebühr umzäunten Plaz zur Gasse liegen lassen solle. Die lezte und Neundte Stelle nun nach der Schäferey zu, sollte an der Mittags-Seite gleichfalls schrege abgemessen werden. Weiln aber der Herr Amtschreiber Schneider davor hielt, daß derjenige, dem solche würde angewiesen werden, zufrieden seyn könnte, wenn Er solche gleich denen übrigen nechsten 7 in gleichen quadrat 20 Ellen in die Breite überkähme, dahingegen der überbleibende Winckel einem andern neuen Anbauenden, wenn noch etliche Ellen in der Breite darzu geschlagen würden, zu Erbauung eines Häußgens, und Anlegung eines Hoffgens dienen könnte; Alß ist die Abmessung diesen Neundten Stelle berührtermaßen zu 20 Ellen breit verrichtet, und auf gleiche maße mit der 8. 7. 6. 5. 4. 3. und 2dem Stelle procediret worden.

Und weiln obgedachtermaßen die hinterste Linie von diesen 9 Bau-Stellen nach der Neugasse genommen werden müssen, diese aber an der Bader-Gaße, wo Sie sich anfänget, enger als am Ende derselben gegen die neuen Bau-Stellen zugehet, So ist es auch geschehen, daß die durch Anweisung dieser Neuen Stelle formirte Gasse, oben gegen die Schäferey zu weiter als unten eröffnet, und die neuen Baustellen nicht durchgängig gleiche Länge haben können, maßen die

Erstere 47 Ellen, und die Neundte nur 46 Ellen die übrigen aber nach proportion mehr und weniger als diese beyden in der Länge hätten.
Nachdem nun also die Ausmessung reguliret, kam es darauf an, wer von denen Supplicanten von diesen Stellen participiren, und welche ein jeder eigentlich haben solle, und fiel des H[err]n Amtschreiber Schneiders Entscheidung dahin aus, daß, weiln von denen fol. 3 unterschriebenen Supplicanten Christian Böhme und Martin Jacob dem Verlaut nach verstorben, Lange, Müller, Hühngen, Zimmermann, Krümmer, Kürbis, Mittag und Schieriz aber, die aeltesten wären, welche am ersten um Vererbung dieser Stellen angesuchet, So sollten Sie auch vor andern hierbey in Obacht genommen werden, Herr Hoffmann und Weinast hingegen, wer die noch übrige haben werden, darum lassen sollten, welches diese lezteren beyden sich auch gefallen ließen, und fiel das Looß auf H[errn] Secret[är] Hoffmannen. Die nur bemelten Acht Percipienten hatten sich unter einander vereiniget, daß Hannß Lange die Eck-Stelle gegen Hachens Hause über, Christian Müller die andere darneben, Gabriel Kürbis die dritte, Abraham Krümmer die vierdte, Martin Mittag die fünffte, Johann Michael Zimmermann die Siebende, Bernhardt Hühngen die achte, und Christoph Schieriz die Neundte behalten wollen, welches der Herr Amtschreiber auch placidirte, ihnen solche Stellen noch eines jeden Wohl, die Sechßte zwischen Mittagen und Zimmermannen aber H. Hoffmannen anwiese. […] welches also nachrichtlich anhero registriret worden.
Johann Gottlob Georgi.

Le même jour, le greffier du bailliage, Christian Schneider, émet un projet de la façon dont on pourrait bâtir les neuf terrains attribués dans la Weißeritzstraße (SHStA 10047/1739 f°28).

Ohnmaaßgeblicher Vorschlag, Wie die 9 neuen Häußer bey der Schäfferey zu Neustadt Ostra gebauet werden könnten

1- Wären diese Häußer allerseits Egal uf 3 Etagen eine so hoch alß die andere anzulegen, dann
2- der Untere Stock steinern und die anderen beyden Stöcke von Holz mit Mauer Ziegeln aufgeflochten zu bauen.
3- Die Täcker ungebrochen mit Ziegeln und die Feuer Mauern in gleicher Distanz zu machen
4- Die Thüren und Fenstern in einen wie in andre zu ferttigen, auch fein Lichte an der Fronte eines wie das andere abzupuzen.
5- Die Schleußen aber verdeckt in die Weißeriz zu führen, und weiln man observiret daß
6- Die Besizer derer alten Häußer keine verdeckte Schleußen aus denselben haben, sondern solche öffentlich aus denen Häußern gehen, und das Wasser von denen selben auf dem Gassen herum lauffe, auch wohl gar in Wasser oder Kannen heraußer gegossen wirdt, Solcher gestalt aber Sommers Zeit viel Unflath und einen üblen Gestanck, Winters Zeit aber mit Eiß causiren könnten solche gleichfalls besonders auf den großen Gassen, verdeckt auß denen Häußern, in eine Haupt Schleuße, so mitten auf denen Gassen anzulegen geführet werden, damit die Hohen Herrschafften bey derern Passirung die öfftermahls schönen Pferde und Wagen nicht so sehr besudelten.

Dreßden, am 10. February 1724
Christian Schneider.

Le lotissement de la Weißeritzstraße met en question la protection de la ville-résidence contre les débordements de la Weißeritz : une commission en examine la rive gauche le 28 juillet 1725 (SHStA 10047/1739 f°78-85).

Ambt Dreßden, Registratura den 28. July 1725
Nachdem Eine Hochlöbl[iche] Commission resolviret, daß ehe und bevor die auff dem Weiseriz-Thamme, von der Ostraischen Brücke biß an die Schäfferey, zu Neustadt Ostra, gesuchten neuen Baustellen angewiesen werden könten, zuförderst, mit Zuziehung Wasserbau verständiger Leuthe sothaner Thamm in Augenschein genommen, und überleget werden solle, ob man nicht, wenn auff berührten Thamme Häuser angeleget, und also der Grund davon steinern gebauet werden sollte, das Wasser als zu sehr nach der Viehweyder-Gemeinde hinüber trinken, und solchergestalt, bey grossem Wasser und Geflüte diesen Theil der Vorstadt unter Wasser sezen würde; So begabe sich acto

Der H[err] Ambtschreiber Christian Schneider nebst

Endes benannten Actuario und

Dem Wasserbaumeister Eberhard Schönheiten, ingleichen

Denen Ostraischen Gerichten, benanntlich: George Böhmern Richtern, Gottfried Wiedefelden, und Johann Christoph Beutnern, Gerichts-Schöppen, sowohl

Denen Ambts Bau Gewercken: Johann George Gebharden Mauer- und Abraham Krümmern Zimmer-Meistern

in dem voriezo trockenen Alveum des Weiseriz Flußes oberhalb der Ostraischen Brücke, nahmen den obgedachten neuangelegten Thamm in Augenschein und überlegten, ob, wenn auff solchen Häuser gebauet werden sollten, der Vorstadt auff Viehweyder Gemeinde bey großen Wasserfluten hierdurch Schaden zugezogen werden dürffte. Insgesambt, sowohl der H[err] Ambtschreiber als der Wasserbaumeister nebst denen Gerichten und Bau-Gewercken hielten davor, daß von Erbauung derer Häuser auff erwehnten Thamme der Viehweyder Gemeinde und übrigen Vorstadt keine Wassers Gefahr zugezogen werde. Denn da im vor alle mahl dahin zu sorgen wäre, daß auch die Neustadt Ostra nicht durch den Weiseriz Strohm nach und nach weggerißen, besonders aber die Brücke außer Gefahr gesezet werde, als welche bey leztern Großen Gewässer im Monat Novembr[is] und Decembr[is] a[nn]o 1723 in großer Gefahr gewesen, indem das Wasser dergestalt an dem Eck-Pfeiler nach des Ostraischen Richters Böhmers Hauß zu, das Erdreich wegzureißen angefangen, daß es selbigen auff der einem Seite fast ganz entblößet, und wenn man diesem Übel nicht bey Zeiten durch Einschlagung großer Pfähle und Einwerffung Steine und Holzes zuvorkommen, die Gewalt des Wassers ein weit größeres Loch nach gedachten Böhmers Hause zugemachet, und endlich besagten Eckpfeiler ganz unterwaschen, auch wohl selbigen nebst das Richter Böhmers, und dem gleich an der Brücken stehenden Subhoffischen Hause weggerissen, folglich einen großen Schaden causiret haben würde, wie denn bereits die Quater Steine an besagten Pfeiler sich von einander gegeben, so wäre wie besonders der H[err] Ambtschreiber anführete, unumbgänglich nöthig gewesen, einen Anschlag zu machen, und nach dessen von dem Hochlöbl[ichen] Cammer-Collegio beschehenen Approbation, und daher ergangenen allergnäd[igsten] Befehl, den berührten Thamm zu verfertigen und weiln doch solcher hinkünfftig von Seiten des Ambts beständig in baulichen Wesen erhalten werden müsse, seyn nicht abzusehen, warumb Häuser darauff zu bauen denen Dreßdnischen Vorstädten mehr, als wie die Sache in iezigem Stande sich befände schädlich seyn sollte, da doch vorhero vielmahl, ehe noch dieser Thamm gebauet worden, bey großem Gewässer die Fluth auff Viehweyder Gemeinde, auch wohl noch weiter in die Vorstadt hinaus getreten, welches aber nicht daher geschehen, weiln der Strohm in seinen Uffern eingeschlossen gewesen, sondern weiln die Elbe sehr hoch angewachßen, und dahero das Weiseriz Wasser in selbige nicht hineinlauffen

können, mithin diese Zurückherauff thämmen, und nothwendig auff die Seite heraustreten müssen.
Der Wasserbaumeister Schönheit erinnert hierbey ins besondere, was maßen das Wasser an sich selber zweyerley seyn, das reissende Wasser, wo der Strohm gienge, und das thämmende Wasser, welches aus seinen Uffern austräte, wenn es in seinem Strohme nicht fort könnte. Das erstere wäre gefährlich, weiln es risse, und was es vor sich fände, mit sich hinweg nähme, von dem andern aber wäre dergleichen nicht zu besorgen, wie denn (nach Aussage derer Gerichten) als vormahls bey großem Gewässer von dem Austreten der Weiseriz sowohl die Neustadt Ostra an dem Weiseriz Uffer und bey dasiger Brücke herumb, als die Viehweyder Gemeinde unter Wasser gesezet, von denen Gebäuden nichts weggerissen worden, und weiter kein Schade geschehen, als daß das Wasser in die Stuben getreten, und die Gewohner sich mit ihren Mobilien einige Zeit daraus retireren müssen, welches, wenn einmahl die Elbe so groß wäre, daß selbige den Weiseriz Strohm in ihre Uffer nicht einnehmen könnte, und selbiger also zurücktreten müsse, nicht zu ändern wäre, es möchte obiger Thamme da sey oder nicht. Bey ieziger Beschaffenheit des Orths, indem, als man offternannten neuen Thamm angeleget, das Erdreich und Steine zu dessen Ausfüllung aus der Mitten des Weiseriz Strohms genommen, mithin solcher fast drey Ellen tieff geräumet, und dem Fluthwaßer dadurch Plaz gemachet werden, übrigens auch aniezo bey der Brücke allwo der Strohm am schmählsten, 100 Ellen in lichten, und noch 7 Ellen biß auff die Mitten des Thamms allwo die Pfähle eingeschlagen, und so weit nur die neu zu erbauenden Häuser auff selbigen zu stehen, kommen sollten, in der Breite haben überhaupt auch gegen sonsten umb ein ziemliches breiter worden, wäre zu des Flußes ordentlichen Gange und Strohm Raum genug verhanden. Wenn aber die Elbe so groß, daß solche zurück herauff thämmete, wäre solchem freylich, wie bereits gedacht, anders nicht zu helffen. Daß vor einigen Jahren, und zwar ehe noch der iezige neue Thamm auff Ostraischer Seite angeleget, an des Gärtners Peters Garten diesseits in E[urem] E[dlen] Raths allhier Weichbilde ohnweit dem Schieß-Hause die Weiseriz durchgebrochen, und der Strohm auff Viehweyder Gemeinde gegangen, auch damahls oberhalb ernannten Peters Garten an denen Spittel Feldern ziemlichen Schaden gethan, hätte sich der Rath alhier selbsten zuzuschreiben, indem ihm gebühret, hätte, den von dem Accis Häußgen an der Ostraer Brücke biß hinauff an besagte Spittel-Felder gehenden alten Thamm, davon hin und wieder noch ein und andere Rudera zu sehen, fleißig zu repariren, und in gutem Stande zu erhalten. Es würde auch, wenn dieser Thamm nicht wieder in tüchtigen Stand gesezet werden sollte, bey entstehenden großen Waßerfluthen eben dergleichen zu besorgen seyn, worzu aber der auff Ostraer Seite angelegte Thamm, weiln solcher weiter herunter, als ernannten Petersens Garten lieget, nichts contribuirete, und würden übrigens, wenn Häuser auff sothanen Ostraischen Thamm zu bauen verstattet werden sollte, weiln solche mit einem tüchtigen Grunde befestiget werden müsten, die auff die Reparatur und Erhaltung desselbigen zu wendenden Kosten erspahret werden können.
Hierbey verlanget der H[err] Ambtschreiber Schneider annoch zu notiren, daß noch ein Stückgen neuer Thamm an der Schäfferey angeleget werden müste, damit nicht bey entstehenden großen Gewässer die Fluthen hinter den neuen Thamm zwischen solchen und denen Ostraischen Häuser eindringen, und selbige nebst der Brücke und da herumbstehende Häuser in Gefahr sezen möchte. Eben Derselbe begabe sich nebst denen übrigen Eingangs bemeldten Personen von den Schäfferey biß an den sogenannten Schindersteig bey der Ziegelscheune und observirten hierselbst, daß an verschiedenen Orthen da herumb neue Gräben auffgeworffen, welche sowohl der Wasser Baumeister als die Gerichten und Ambts Baugewercken vor sehr schädlich hielten, weiln solchergestalt bey großen Wasser-Fluthen die übers Ufer austretende Weiseriz Gelegenheit fände, solche weiter zu reißen, und könnte auch wohl geschehen, daß daran die Ostraer Schäfferey umbgeben, und wo nicht gar, doch zum Theil weggerissen, auch sodann ferner den neuen Thamm und den bey selbigen erbaueten

Häusern sambt der Ostraischen Brücke Schaden thun würde, wie dem die Schäfferey bereits vor geraumer Zeit in dergleichen Gefahr gewesen, und auff der Seite nach der Weiseriz zu das Erdreich, in welches der Grund eingeleget, weggeschwemmet worden, solchemnach wie der Augenschein wiese zu denen auff ermeldte Seite herausgehenden Thüren nicht anders als vermittelst einer Treppe oder Leiter einzugehen war, welches also nachrichtl[ich] anhero registriret worden act[o] ut s[upra].
Johann Gottlob Georgius.

Au printemps 1729, le grand bailli Vockel demande à Auguste le Fort l'autorisation d'attribuer de nouveaux terrains dans le faubourg, en fonction d'un plan réalisé par Pöppelmann, comme en témoigne ce procès-verbal du 20 avril 1729 (SHStA 10047/978 f°17-18).

Ambt Dreßden, Registratura den 20. April 1729
Nachdem biß anhero verschiedene Personen umb Anweisung neuer Baustellen in Neustadt Ostra angesuchet, und aber die hiesigen Herren Beambten

Der Herr Commissions Rath und Ober Ambtmann D. Johann Paul Vockel, und
Der Herr Ambt-Schreiber Christian Schneider

Bedencken getragen, ohne Ihro Königl[ichen] Maj[estät] in Pohlen und Churfürstl[ichen] Durchl[aucht] zu Sachßen Selbst eigenen Hohen Vorbewust und allergnädigste Approbation die gesuchten und hinter der Schäfferey, dem Schlüssel, oder Schwarzen Adler und der Wachsbleiche zu Neustadt Ostra in Vorschlag gebrachten Bau-Stellen, anzuweisen, der H[err] Ober Landbaumeister Pöppelmann hingegen auff diesfall mit demselben gepflogene Communication, sich anerbothen, den diesfalls entworffenen Riß Höchstgedachter I[hre]r Königl[ichen] Maj[estät] allerunterthänigst vorzutragen, zu welchem Ende demselben sothaner Riß zugestellet worden;
So meldete acto der H[err] Commissions Rath und Ober Ambt Mann D. Vockel ad Acta, daß wohlbesagter Herr Oberlandbaumeister Pöppelmann ieztgedachten Riß auff welchem diese rubric: Project zu Anweisung neuer Baustellen in Neustadt Ostra hinter der Schäfferey, dem so genannten Schwarzen Adler und der Wachsbleiche de Anno 1729
zu befinden, heute zum Ambte remittiret, und dabey habe wissen lassen, daß allerhöchstgedachte S[ein]e Königliche Maj[estät] die hinter der Schäfferey, dem sogenannten Schlüssel oder Schwarzen Adler und der Wachsbleiche projectirten neuen Bau-Stellen allergnädigst approbiret, und ernannten Riß mit Dero Selbst eigenen Hohen Hand authorisiret, welches dem nachrichtl[ich] anhero registriret worden.

À partir de 1729, les nouveaux propriétaires de Friedrichstadt doivent prêter un serment qui les oblige à bâtir leur nouvelle propriété en fonction des souhaits royaux (SHStA 10047/978 f°47-49).

Demnach durch das Löbl[iche] Ober Amt Dreßden von denen hinter der Schäferey dem sogenannten Schlüssel oder schwarzen Adler, und der Wachßbleiche in Neustadt Ostra bereits abgemessenen und verreineten Baustellen Uns Endesbenannten, auf Unser diesfalls beschehenes geziemendes Ansuchen verschiedene Räume zu Erbauung gewisser Wohnhäuser und Anlegung darzu gehöriger Gärthen, umsonst und ohne einiges Kauffgeld angewiesen werden sollen;
Alß versprechen und geloben Wir vor Uns, unsern Erben und künfftige Besizere derer anzuweisenden Pläze zuförderst krafft dieses, von Uns unterschriebenen Reversus, daß wir

1- diejenigen Erbzinnßen, welche I[hre] Königl[iche] Maj[estä]t in Pohlen und Churfürstl[iche] Durchl[aucht] zu Sachßen, unser allergnädigster Herr, durch Dero

Hochlöbl[iche] Cammer-Collegium oder sonsten verordnen, und auf die Uns anzuweisenden Bau-Stellen, und die an der Fronte nach der Gasse zu darauf zu sezenden Häußer legen werden, nach Verfluß derer von Zeit der Anweisung anzunehmenden gewöhnlichen Frey Jahre jeder vor sich, ohnweigerlich von Jahren zu Jahren jedesmahl Michaelis richtig abführen, und damit nach Verfluß sothaner Frey-Jahre den würcklichen Anfang machen

2- daß wir jeder den ihm anzuweisenden Plaz binnen denen Ersten drey Jahren von Zeit der Anweisung auf der Fronte nach der Gasse zu, mit einem tüchtigen drey Stockwerk hohem Hauße, nach Vorschrifft des Amts, und besonders die Feuer-Städte tüchtig und feuerfeste, bebauen, wiedrigenfalls aber geschehen lassen wollen, daß wenn nach Verfluß derer bemelten Drey Jahren, der iedem angewiesene Plaz auf izt bemelte Arth nicht völlig zugebauet, die beschehene Anweisung, Vererbung und Lehnsreichung gleich von Anfange her, vor null und nichtig, und als ob solche niemahls geschehen, ingleichen als ob derjenige, so mit dem Baue binnen oberwehnter Zeit zurücke bleibet, sich davon ausdrücklich losgesaget, und den angewiesenen Plaz in des Amts Hände wieder übergeben, geachtet werden, und dem Amte freystehen, und solches Macht haben soll, sothane angewiesenen und unbebauet gebliebenen Plaz, als denn nicht nur an einen andern zu überlassen, sondern auch, in Ansehung, daß derjenige neue Anbaue der solchen als denn aufs neue bekommt, ebenfalls wegen des Anbaues die gewöhnlichen Frey Jahre genüßen müsse, mithin der Königl[ichen] Cammer auf die drey verstrichenen Jahren, da der Plaz unbebauet geblieben, der Erbzinnß entgehet, sothanen Erbzinnß auf die verstrichene Zeit durch würckliche Hülffs-Vollstreckung einzubringen,

3- Und weiln an denen gesuchten Baustellen ieden das Eigenthum nicht anders als unter obiger Bedüngung bekennet seyn soll; Alß verbinden wir uns zugleich hierdurch, daß ehe und bevor das iedem anzuweisende Grund-Stück nicht auf die erforderliche Arth bebauet, wir keiner solches an niemanden weder ganz noch zum Theil verkauffen, verschencken, vertauschen, oder auf andere Arth veräusern, auch überdieses

4- wenn auch gleich solches an der Fronte behörig bebauet, dennoch weder das Hauß, ohne dem übrigen Raum, noch diesen, oder auch nur ein Stücke davon, ohne das Hauß veräusern wollen, und wenn ja diesem was N°3 und 4 hier angeführet, entgegen, von einem oder dem andern unternommene würde; So soll doch die beschehene Veräuserung, und wenn auch gleich die gerichtliche Confirmation darzu gekommen, vor und an sich selbst null und nichtig seyn, und davor gehalten werden, als ob niemahls einige Veräuserung oder gerichtliche Confirmation geschehen wäre.

5- Ferner geloben und versprechen wir, von uns und künfftige Besizere, daß wir die Gasse nicht nur von der Fronte des Hauses, biß in die Mitten derselben, nach der Breite des iedem anzuweisenden Plazes gleich machen, und längstens binnen denen ersten Drey Jahren, und zwar in der Mitten der Gasse erhöhet, pflastern, sondern auch auf jeder Seite derer Häußer, nach Proportion der Breite des iedem anzuweisenden Plazes, und des diesfalls auf jeden Besizer kommenden Antheils, ein offenes Fluth-Gerinne, wodurch das Regen und anderes Wasser nach der Weiseriz herrunter geführet wird, machen, und die Gassen aus und an denen Häusern auf die Gaße herraus verdickt führen wollen.

6- Weiter versprechen wir daß wir nicht nur alle dasjenige, was die übrigen Besizere derer Häußer und Gärthen an Wachen, Aufbringung des zu Versorgung des Priesters geordneten wöchentlichen Pfennigs ingleichen Aufbringung des Hauß-Zinnes vor Denselben und den Cantorem, nicht weniger wegen derer vorfallenden Kirchen-Gemeinde-Anlagen und sonsten zuthun schuldig sind, ebenfalls Abtragen thun und leisten, sondern auch in allen, die Gemeinde, und die anzuweisenden Grundstücken

angehenden oder von daher rührenden Sachen, wenn wir auch gleich vor Unsere Persohn einer andern Obrigkeit vorizo oder Künfftig unterworffen seyn sollten, dennoch des Amts Dreßden Geboth und Verboth annehmen, und solchen nachleben wollen.

Treulich sonder Gefehrde.
Sig. Neustadt Ostra.

Le 29 novembre 1729, Auguste le Fort édicte un nouveau règlement quant à la construction du faubourg de Neustadt Ostra, qu'on appelle désormais Friedrichstadt (SHStA 10047/978 f°82).

Actô vermeldete der Herr Hauptmann Erndtel, daß heute Nachmittag der Herr General Lieutenant von Bodt und der Herr Obrist Lieutenant Fürstenhoff den Ostraer Plan oder von der nunmehrigen Friedrichsstadt Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t vorgetragen und Dieselbte darauff allergnädigst resolviret hätten:

1- Solle die Quer-Gaße unterbleiben, es wäre denn des Fürstens von Würtenberg D[urchlaucht] durch Dero Garthen sie sonst käme, damit zufrieden.
2- Sollte erlaubet seyn, die unteren Stöcke steinern zu bauen und Keller anzulegen.
3- Die Häußer drey Stockwerck in einer Symetrie in der Höhe zu führen.
4- Müßte der von Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t schon anhero unterschriebene Riß ausm Amte abgefordert werden, und wollten Ihro Königl[iche] Maj[estä]t selbigen cassiren.
5- Die Regulirung der Gasse hätte der Ober-Ingenieur Herr Obrist Lieutenant Fürstenhoff zu besorgen.

Welches registriren zu lassen, der Herr General-Lieutenant von Bodt ihn beordnet;
Wie es denn auch alß obgemelt geschehen.
Johann Balthasar Schulze.

L'administration électorale des bâtiments cherche à faire respecter les canons de la beauté dans ce nouveau faubourg, à l'échelle tant des rues que des maisons, comme en témoigne ce procès-verbal de la réunion du 24 avril 1730 (SHStA 10047/978 f°92-93).

Dreßden am 24. April 1730.
Praesentes H[err] General Lieut[enant] von Bodt H[err] Obrister Glate H[err] Major Erndtel

1- Gleich bey dieser Session ließen Ihro Königl[iche] Maj[estä]t den von Ihnen signirten Plan wie die Gassen zu Neu-Ostra oder Friedrichsstadt reguliret werden sollen, abfordern, und wurde mit selbigen der H[err] Major Erndtel abgeschicket. Bey der Rückkunfft referirte der H[err] Major Erndtel, wie Ihro Königl[iche] Maj[estä]t nachdem Deroselben in Beyseyn des Herrn Obrist Lieutenant Pöppelmanns vorgetragen worden, daß das Hoff-Mahler Pöppelmanns Gebäude annoch 3 Ellen einige Zoll hinter der Linie auff der Haupt-Straße läge, welche allerhöchst Dieselben zur Regul gemachet hätten Dieselbte Sich allergnädigst entschlossen und befohlen, die Linie nunmehro solcher gestalt abzustecken, daß das Pöppelmannische Hauß selbige mit hielte, und möchte sie über und unter dem Pöppelmannischen Hause eingreiffen wie sie wollte, sollte es dabey ein vor allmahl verbleiben, und deswegen weiter keine Änderung vorgehen.
2- Überschickte der Herr Oberlandbaumeister Pöppelmann welcher ins Campement verreisen müssen einen Entwurff in Auffzug und Durchschnitte zu den Häusern, welche in den neuen Gassen zu Friedrichsstadt auffgebauet werden sollen, nach selbigen wäre die Spannung 18 Ellen das untere Stockwerck 6 ½ Ellen das andere 5 ½ Ellen das dritte 5 Ellen das Dach 9 Ellen mit 2 Böden hoch. Man hielte selbiges vor

gut und bequehm und konnte darnach in unterm Stocke eine Thüre oder Einfarth angeleget werden, man müsse aber 6 ½ Elle hoch sich halten und zum Anlauff wegen des Horizonts die Mauer ½ Elle höher führen, mithin die Ansicht zusammen auff 7 Ellen einrichten.

Es sollte auch hiernach eine richtige copie gefertiget und denen Bauenden angedeutet werden, sich darnach zu halten, und ihre Risse darauff anders einzurichten.
Welches ich also auffgeschrieben. Actum ut supra.
Johann Balthasar Schulze.

Le lendemain, le 25 avril 1730, Auguste le Fort fait transmettre au bailliage, par l'intemédiaire du major Erndtel, ses dernières directives quant à la fondation du faubourg de Friedrichstadt (SHStA 10047/978 f°96-97).

Ambt Dreßden Registratura, den 25. April 1730.
Im Churfürstl. Ambte erschiene acto

Herr Christian Friedrich Erndtel Major von dem Königl[ichen] und Churfürstl[ichen] Sächß[ischen] Ingenieur Corps

producirte einen großen Riß, auf welchem, wie nicht nur die bereits angelegten, sondern auch die neu abgesteckten Straßen samt dem Marckte, in der mit dem Nahmen Friedrichsstadt nunmehro belegten Neustadt Ostra künfftig formiret werden sollen, abgezeichnet zu befinden, und brachte an:

Es hätten Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t in Pohlen und Churfürstl[ichen] Durchl[aucht] zu Sachßen allergnädigst beliebet, daß die dasigen Gassen führohin folgendermaßen, nehmlich:

Die von der Ostraer Brücke bis an das Königl[iche] Forwerg Ostra gehende so genannte Ostergasse, die Brücken Straaße

Die von nur ernannter Brücke bis an die vormahlige Schäferey und iezigen Prinzl[ichen] Stall gehende Gasse die Wasser-Straaße

Die bisherige Badergasse die Bader Straaße

Die zwischen dem Teuberischen vormahls Heigiussichen Garthen und der Wachßbleiche hinausgehende sogenannte Feldgasse die Prießnitz-Straaße

Die zwischen vorher erwehnten Königl[ichen] Prinzl[ichen] Stalle und dem sogenannten Schlüssel oder schwarzen Adler gegen Abend hingehende Gasse die Schäfferey Straaße

Die von dem Prinz Würtenberg in Dero Garthen stehenden Palais gegen Mittag herüber quer über die Bader- Prießniz- und Schäferey-Straaße neu abgesteckte Gasse die Plauische Straaße

Die zwischen der Kirchhoff Vermachung und des Verwalters Herrn Johann Christoph Weinholds, ingl[eichen] des Böhmischen Gärthners Martin Kanikens Häusern und Gärthen gegen Mittag hingehende Gasse die Kirchen Straaße und endlich

Die auf der Abend Seite der Kirche an der Kirchhoff-Vermachung von dem Forwerg Ostra gegen Mittag hin abgesteckte Gasse, die Forwergs Straaße benennet, auch die neuen Anbauere zu desto besserer Formirung derer abgesteckter neuen Gassen zuförderst auf die Ecken gewiesen, von dem hinter der Kirche nach Prießniz zu abgesteckten quartier aber, weiln solches vor Ihro Excell[enz] den Herrn Ober Cammer Herrn Grafen Friesen destiniret, keine Baustellen angewiesen werden sollten, welches auf höchstgedachter Ihro Königl[ichen] Maj[estä]t allerhöchsten mündlichen Befehl er zum Ambte anhero melden sollen, und also nachricht[lich] angemercket werden. Act[o] ut s[upra].

Le 10 septembre 1734, Frédéric-Auguste II autorise les propriétaires de Friedrichstadt à construire le rez-de-chaussée de leurs maisons en pierre (SHStA 10047/1741 f°9).

Nachdem bey Ihro Königl[icher] Maj[estä]t in Pohlen und Churfürstl[icher] Durchl[aucht] zu Sachßen die Gerichte und sämmtliche Commun zu Friedrichstadt, vermittelst hierbeygefügten unterthänigsten Memorials demüthigst angeführet, daß dener jenigen, welche in ermeldter Friedrich-Stadt anzubauen vorhabens wären das erste Stockwerck ihrer Häuser von Steinen aufzuführen erlaubet seyn möchten und dann höchstgedachte Ihro Königl[iche] Maj[estä]t in Ansehung derer diesfalls von denen Supplicanten angezogenen Motiven, in sothanes Suchen in Gnaden deferiret, mithin, zu Beförderung des Anbauens daselbst, die Ausführung des ersten Stockwercks von Steinen gebethener maßen verstattet wissen wollen.
Alß machen Sie solches dem General Lieutnant von Podt hierdurch bekannt, gnädigst, befehlende, derselbe Wolle sich darnach gebührend achten, und darüber behörigen Orths das fernere nöthige verfügen, Gestallten Sie Dero hierunter hegende gnädigste Intention auch dem General Lieutenant Grafen von Castell, zu seiner dermahligen und des künfftigen Gouverneurs hieselbst, nachherigen Nachachtung, gleichfalls zu erkennen gegeben. Geben unter Ihro Königl[icher] Maj[estä]t eigenhändigen Unterschrifft zu Dreßden den 10. Septembr[is] 1734.
Augustus Rex.

Le 27 juillet 1735, Frédéric-Auguste II met fin à la latitude dont jouissait le bailli depuis 1670 quant à l'adjudication de terrains dans Friedrichstadt : il institue un contrôle de la Chambre (SHStA 10047/1741 f°17r°).

Von GOTTES Gnaden Friedrich August König in Pohlen, Herzog zu Sachßen Jülich, Cleve, Berg, Engern und Westphalen Churfürst.
Rath, liebe getreue.
Nachdem Wir resolviret, daß ohne Anordnung aus Unserm Cammer Collegio und daher erfolgten determination des zu übernehmenden Erb-Zinnßes keine Pläze in Neu-Ostra angebauet, noch die alten verändert werden sollen; Als ist hiermit Unser Befehl, ihr wollet euch hiernach gehorsambst achten, und daferne sich Anbauer bey euch melden sollten, zuförderst die Beschaffenheit von ihrem Suchen und wie ferne demselben zu deferiren seyn möchte, anhero berichten, außerdem aber Niemanden einigen Anbau, oder Garthen-Anlegung verstatten. Hieran geschiehet Unser Wille und Meynung. Datum Dreßden, am 27sten July Anno 1735
Joh[ann] Hennicke.

Résumé

En 1697, Auguste le Fort, électeur de Saxe, est élu et couronné roi de Pologne : c'est le début de soixante-six ans d'union personnelle de la Saxe et de la Pologne. Cette période est caractérisée par l'ascension et le changement de l'identité de la dynastie des Wettin albertins. Celle-ci est désormais royale et catholique, elle peut mener une politique de grande envergure grâce à la situation géopolitique de la Pologne et elle s'insère dans le réseau des grandes familles souveraines d'Europe (Habsbourg, Bourbons) ainsi que dans l'Église d'Empire. Tout cela, les Wettin l'expriment par leur investissement dans leur ville-résidence et capitale, Dresde : ils y bâtissent des palais, des jardins en signe de leur splendeur royale, ils y restaurent l'Église catholique, ils y rassemblent de prestigieuses collections et y organisent de somptueuses fêtes. Toutefois, la dynastie n'est pas le seul acteur de la ville-résidence et elle n'est pas le seul moteur des transformations qui affectent Dresde dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Outre la noblesse proche de l'électeur par sa position dans l'État ou à la cour, il faut tenir compte des bourgeois (au sens juridique du terme) et des institutions communales, qui profitent de la présence de la dynastie, de son administration et de sa cour, qui en sont fiers, mais qui mettent en avant l'identité luthérienne de Dresde. Cependant, les Wettin travaillent à l'embellissement de tout l'espace urbain, parce que toute la ville-résidence est à la fois le miroir et l'écrin de l'électeur de Saxe et roi de Pologne.

Mots-clés : Dresde - Wettin - Ville-résidence - Capitale - Urbanisme - Cour de Saxe - Dynastie - Bourgeoisie - Église catholique - Église luthérienne.

Dresden and the House of Wettin (1697-1756) : Rise of a Dynasty, Growth of a Capital.

Résumé en anglais

In 1697, Augustus the Strong, Elector of Saxony, was elected and crowned King of Poland : the event marked the beginning of the personal union of Saxony and Poland, which lasted sixty-six years. The characteristics of this period were the rise of the House of Albertine Wettin and a considerable dynastic change. The dynasty was henceforth catholic and of royal dignity ; the Wettin could lead a large-scale politics thanks to the geopolitical position of Poland, join the network of the great European sovereign families (Habsburg, Bourbons) and the Imperial Church. The Wettin expressed this change in Dresden, their residence and capital in Saxony : they built there palaces and gardens which gave evidence of their royal magnificence, they restored there the Catholic Church, gathered prestigious collections and organized great ceremonies. However, the dynasty was neither the only actor of the residence, nor the only factor of the changes which affected Dresden in the first half of the eighteenth century. Besides noblemen who owed their nearness to the Elector to their political position, we have to take in account the burgers (in the legal sense of the term) and the communal institutions : they took advantage and were proud of the presence of the dynasty, its administration and its court, but insisted on the Lutheran identity of Dresden. Nevertheless, the Wettin aimed at the beauty of the urban space, because all the residence and capital was at once the mirror and the case of the Elector of Saxony and King of Poland.

Keywords : Dresden - Wettin - Residence - Capital - Town planning - Court of Saxony - Dynasty - Burgers - Catholic Church - Lutheran Church.

Discipline : Histoire

Intitulé et adresse de l'Ecole doctorale : Histoire moderne et contemporaine. Maison de la Recherche, 28, rue Serpente 75006 Paris.